NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY

00080049

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from
Government of Maharashtra
on 30 January, 2020

# ENCYCLOPÉDIE

OU

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

*TOME HUITIEME.*

H = ITZ

# ENCYCLOPÉDIE,

OU

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

B1802

*PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.*

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

*Tantum series juncturaque pollet,*
*Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TOME HUITIEME.

vol. 8

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

*PAR M. ***.*

80049

M. DCC. LXVI.

*AVEC APPROBATION.*

00080049

# AVERTISSEMENT.

LORSQUE nous commençâmes à nous occuper de cette Entreprise, la plus vaste peut-être qu'on ait jamais conçue en Littérature, nous ne nous attendions qu'aux difficultés qui naîtroient de l'étendue & de la variété de son objet; mais ce fut une illusion passagere, & nous ne tardâmes pas à voir la multitude des obstacles physiques que nous avions pressentis, s'accroître d'une infinité d'obstacles moraux auxquels nous n'étions nullement préparés. Le monde a beau vieillir, il ne change pas; il se peut que l'individu se perfectionne, mais la masse de l'espece ne devient ni meilleure ni pire; la somme des passions malfaisantes reste la même, & les ennemis de toute chose bonne & utile sont sans nombre aujourd'hui comme autrefois.

De toutes les persécutions qu'ont eu à souffrir dans tous les tems & chez tous les peuples, ceux qui se sont livrés à la séduisante & dangereuse émulation d'inscrire leurs noms dans la liste des bienfaiteurs du genre humain, il n'en est presqu'aucune qu'on n'ait exercée contre nous. Ce que l'Histoire nous a transmis des noirceurs de l'envie, du *mensonge*, de l'ignorance, & du fanatisme, nous l'*avons éprouvé*. *Dans* l'espace de vingt années *consécutives, à peine* pouvons-nous compter quelques instans de re*pos*. *Après* des journées consumées dans un travail ingrat & continu, que de nuits passées dans l'attente des maux que la méchanceté cherchoit à nous attirer! Combien de fois ne nous sommes-nous pas levés incertains, si cédant aux cris de la calomnie, nous ne nous arracherions pas à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, pour aller sous un ciel étranger chercher la tranquillité qui nous étoit nécessaire, & la protection qu'on nous y offroit! Mais notre patrie nous étoit chere, & nous avons toujours attendu que la prévention fît place à la justice. Tel est d'ailleurs le caractere de l'homme qui s'est proposé le bien, & qui s'en rend à lui-même le témoignage, que son courage s'irrite des obstacles qu'on lui oppose, tandis que son innocence lui dérobe ou lui fait mépriser les périls qui le menacent. L'homme de bien est susceptible d'un enthousiasme que le méchant ne connoit pas.

Le sentiment honnête & généreux qui nous a soutenus, nous l'avons aussi rencontré dans les autres. Tous nos Collegues se sont empressés à nous seconder; & c'est lorsque nos ennemis se felicitoient de nous avoir accablés, que nous avons vu des hommes de lettres & des gens du monde qui s'étoient jusqu'alors contentés de nous encourager & de nous plaindre, venir à notre secours & s'associer à nos travaux. Que ne nous est-il

permis de déſigner à la reconnoiſſance publique tous ces habiles & courageux auxiliaires! mais puiſqu'il n'en eſt qu'un ſeul que nous ayons la liberté de nommer, tâchons du-moins de le remercier dignement. C'eſt M. le Chevalier de Jaucourt.

Si nous avons pouſſé le cri de joie du matelot, lorſqu'il apperçoit la terre, après une nuit obſcure qui l'a tenu égaré entre le ciel & les eaux, c'eſt à M. le Chevalier de Jaucourt que nous le devons. Que n'a-t-il pas fait pour nous, ſur-tout dans ces derniers tems? Avec quelle conſtance ne s'eſt-il pas refuſé à des ſollicitations tendres & puiſſantes qui cherchoient à nous l'enlever? Jamais le ſacrifice du repos, de l'intérêt & de la ſanté ne s'eſt fait plus entier & plus abſolu. Les recherches les plus pénibles & les plus ingrates ne l'ont point rebuté. Il s'en eſt occupé ſans relâche, ſatisfait de lui-même, s'il pouvoit en épargner aux autres le dégoût. Mais c'eſt à chaque feuille de cet Ouvrage à ſuppléer ce qui manque à notre éloge; il n'en eſt aucune qui n'atteſte & la variété de ſes connoiſſances & l'étendue de ſes ſecours.

Le Public a jugé les ſept premiers volumes; nous ne demandons pour ceux-ci que la même indulgence. Si l'on ne veut pas regarder ce Dictionnaire comme un grand & bel ouvrage, on ſera d'accord avec nous, pourvû qu'on ne nous envie pas juſqu'à l'avantage d'en avoir préparé les matériaux. Du point d'où nous ſommes partis juſqu'au point ou nous ſommes arrivés, l'intervalle étoit immenſe; & pour atteindre le but que nous avons eu la hardieſſe ou la témérité de nous propoſer, peut-être ne nous a-t-il manqué que de trouver la choſe où nous la laiſſons, & d'avoir eu à commencer où nous avons fini. Graces à nos travaux, ceux qui viendront après nous, pourront aller plus loin. Sans prononcer ſur ce qu'ils auront encore à faire, nous leur tranſmettrons du-moins le plus beau recueil d'inſtrumens & de machines qui ait exiſté, avec les Planches relatives aux arts méchaniques *, la deſcription la plus complette qu'on en ait encore donnée, & ſur toutes les ſciences une infinité de morceaux précieux. O nos Compatriotes & nos Contemporains, avec quelque ſévérité que vous jugiez cet Ouvrage, rappellez-vous qu'il a été entrepris, continué, achevé par un petit nombre d'hommes iſolés, traverſés dans leurs vues, montrés ſous les aſpects les plus odieux, calomniés & outragés de la maniere la plus atroce, n'ayant d'autre encouragement que l'amour du bien, d'autre appui que quelques ſuffrages, d'autres ſecours que ceux qu'ils ont trouvés dans la confiance de trois ou quatre commerçans.

Notre principal objet étoit de raſſembler les découvertes des ſiecles précédens; ſans avoir négligé cette premiere vue, nous n'exagérerons point en

(*) Nous prévenons ici qu'on a ſuppléé des détails importans à la plûpart de ces arts, par des explications très-étendues & très-inſtructives qu'on trouvera au Recueil des Planches, à la tête de celles qui les concernent; & que quant à d'autres arts, que la célérité de l'édition n'a pas permis de placer ſelon leur ordre alphabétique, on en a renvoyé la deſcription entiere ſoit à la fin du dix-ſeptieme Volume de Diſcours, ſoit au Recueil même des Planches; en ſorte que les Volumes de Diſcours, & les Volumes des Planches s'éclairent, ſe corrigent, & ſe complettent réciproquement.

# TABLEAU des Mesures itinéraires anciennes, & de leurs rapport entr'elles & avec les Mesures modernes, extrait d'un Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, en Août 1756, par M. Gibert de cette Académie.

## *Comparaison & rapports des Stades entr'eux.*

Les Stades sont de quatre espèces.

| | Leur rapport entre eux est comme |
|---|---|
| L'Olympique. | 3 |
| Le Stade **. | 4 |
| Le Pythique. | 5 |
| Le Phileterien. | 6 |

Chacun de ces Stade a trois différences, suivant lesquelles il y en a

| | Le rapport de ces différences entre elles est comme |
|---|---|
| Un commun. | 24 |
| Un sacré ou italique, &c. | 25 |
| Un de roi. | 27 |

## *Comparaison de Stades au Mille, aux Schœnes & aux Parasanges.*

Suivant ces espèces & différences, & suivant leurs rapports dans la comparaison des Stades au Mille, aux Schœnes.

| Stade | Au Mille | | | | | Évaluation des Stades en toises & piés de Paris. | Évaluation des piés & coudées élémentaires des Stades en piés, pouces & autres parties du pié de Paris. Piés. | Piés. | Coudées. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | toi. piés. po. l. | 783 ⅓ part. dans le pié de Châtelet contenant 1440 | pou. lig. d. | pou. lig. d. |
| Le Stade Olympique vulgaire est de . . . | $13\frac{8}{9}$ au Mille. | 60 au Schœne comm. | 120 au grand Schœne. | 30 au Parasange com. | 60 au grand Parasange. | 54 2 6 | $783\frac{1}{3}$ | 6 6 $3\frac{3}{5}$ | 9 9 $5\frac{4}{5}$ |
| Le Stade Olympique sacré est de . . . . . | $13\frac{1}{3}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 56 4 1 | $816\frac{2}{3}$ | 6 9 $6\frac{1}{4}$ | 10 2 $4\frac{1}{2}$ |
| Le Stade Olympique de roi est de . . . . | $12\frac{1}{3}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 61 1 3 5 | $881\frac{11}{20}$ | 7 4 $1\frac{11}{20}$ | 11 0 $2\frac{17}{40}$ |
| Le Stade ** vulgaire est de . . . . . . . . | $10\frac{5}{12}$ au Mille. | 40 au Schœne comm. | . . . . | . . . . | 40 au grand Parasange. | 72 3 4 | $1044\frac{4}{7}$ | 8 8 $4\frac{4}{7}$ | 13 0 $7\frac{1}{7}$ |
| Le Stade ** sacré est de . . . . . . . . . . | 10 au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 75 3 5 [illegible] | $1088\frac{1}{3}$ | 9 0 $8\frac{1}{3}$ | 13 7 $2\frac{1}{2}$ |
| Le Stade ** de roi est de . . . . . . . . | $9\frac{3}{5}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 81 3 9 | $1175\frac{1}{3}$ | 9 9 $5\frac{1}{3}$ | 14 8 $3\frac{1}{10}$ |
| Le Stade Pythique vulgaire est de . . . . | $8\frac{1}{3}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 90 4 2 | 1306 | 10 10 6 | 16 3 3 |
| Le Stade Pythique sacré est de . . . . . | 8 au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 94 2 10 1 | $1360\frac{5}{12}$ | 11 $4\frac{5}{44}$ | 17 $\frac{1}{192}$ |
| Le Stade Pythique de roi est de . . . . | $7\frac{1}{2}$ au Mille. | 32 au Schœne comm. | . . . . | . . . . | . . . . | 102 0 2 3 | $1469\frac{1}{4}$ | 12 2 $9\frac{1}{4}$ | 18 4 $3\frac{7}{8}$ |
| Le Stade Phileterien vulgaire est de . . . . | 7 moins un $\frac{1}{12}$ au Mille. | 30 au Schœne comm. | . . . . | . . . . | . . . . | 108 5 | $1567\frac{1}{7}$ | 13 0 $7\frac{1}{7}$ | 19 7 $0\frac{4}{7}$ |
| Le Stade Phileterien sacré est de . . . . . | $6\frac{2}{3}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 113 2 2 | $1632\frac{1}{4}$ | 13 7 $2\frac{1}{4}$ | 20 4 $8\frac{1}{8}$ |
| Le Stade Phileterien de roi, s'il en a un, est de . . . . . . . . | $6\frac{1}{4}$ au Mille. | . . . . | . . . . | . . . . | . . . . | 122 2 7 6 | $1763\frac{1}{10}$ | 14 8 $5\frac{1}{10}$ | 22 0 $4\frac{10}{11}$ |

On a dans Censorin les Stades pythique & olympique, dans Héron le Stade phileterien, & il y a des vestiges du Stade ** dans Strabon & ailleurs.

Les évaluations des Stades pythiques & du phileterien vulgaire, sont expressément données par les anciens; celles des autres Stades résultent nécessairement de celles-là.

On n'a marqué que les évaluations du Schœne ou du Parasange exprimées dans les anciens, les autres qui en résultent nécessairement se peuvent aisément suppléer.

Le Mille romain est de 755 toises 4 piés 8 pouces 8 lignes.
Le Schœne commun est de 3265 toises.
Le Parasange commun est de 1632 toises 3 piés.

en appréciant à plusieurs volumes *in-folio* ce que nous avons porté de richesses nouvelles au dépôt des connoissances anciennes. Qu'une révolution dont le germe se forme peut-être dans quelque canton ignoré de la terre, ou se couve secretement au centre même des contrées policées, éclate avec le tems, renverse les villes, disperse de nouveau les peuples, & ramene l'ignorance & les ténebres; s'il se conserve un seul exemplaire entier de cet Ouvrage, tout ne sera pas perdu.

On ne pourra du-moins nous contester, je pense, que notre travail ne soit au niveau de notre siecle, & c'est quelque chose. L'homme le plus éclairé y trouvera des idées qui lui sont inconnues, & des faits qu'il ignore. Puisse l'instruction générale s'avancer d'un pas si rapide que dans vingt ans d'ici il y ait à peine en mille de nos pages une seule ligne qui ne soit populaire! C'est aux Maîtres du monde à hâter cette heureuse révolution. Ce sont eux qui étendent ou resserrent la sphere des lumieres. Heureux le tems où ils auront tous compris que leur sécurité consiste à commander à des hommes instruits! Les grands attentats n'ont jamais été commis que par des fanatiques aveuglés. Oserions-nous murmurer de nos peines & regretter nos années de travaux, si nous pouvions nous flatter d'avoir affoibli cet esprit de vertige si contraire au repos des sociétés, & d'avoir amené nos semblables à s'aimer, à se tolérer & à reconnoître enfin la supériorité de la Morale universelle sur toutes les morales *particulieres* qui inspirent la haine & le trouble, *& qui rompent* ou relâchent le lien général & *commun?*

Tel a été par-tout notre but. Le grand & rare honneur que nos ennemis auront recueilli des obstacles qu'ils nous ont suscités! L'entreprise qu'ils ont traversée avec tant d'acharnement, s'est achevée. S'il y a quelque chose, de bien, ce n'est pas eux qu'on en louera, & peut-être les accusera-t-on de ses défauts. Quoi qu'il en soit, nous les invitons à feuilleter ces derniers volumes. Qu'ils épuisent sur eux toute la sévérité de leur critique, & qu'ils versent sur nous toute l'amertume de leur fiel, nous sommes prêts à pardonner cent injures pour une bonne observation. S'ils reconnoissent qu'ils nous ont vu constamment prosternés devant les deux choses qui font le bonheur des sociétés & les seules qui soient vraiment dignes d'hommages, la Vertu & la Vérité, ils nous trouveront indifférens à toutes leurs imputations.

Quant à nos Collegues, nous les supplions de considérer que les matériaux de ces derniers volumes ont été rassemblés à la hâte & disposés dans le trouble: que l'impression s'en est faite avec une rapidité sans exemple: qu'il étoit impossible à un homme, quel qu'il fût, de conserver en une aussi longue révision, toute la tête qu'exigeoit une infinité de matieres diverses, & la plupart très-abstraites: & que s'il est arrivé que des fautes, même grossieres, aient défiguré leurs articles, ils ne peuvent en

être ni offensés ni surpris. Mais pour que la considération dont ils jouissent, & qui doit leur être précieuse, ne se trouve compromise en aucune maniere, nous consentons que tous les défauts de cette édition nous soient imputés sans réserve. Après une déclaration aussi illimitée & aussi précise, si quelques-uns oublioient la nécessité où nous avons été de travailler loin de leurs yeux & de leurs conseils, ce ne pourroit être que l'effet d'un mécontentement que nous ne nous sommes jamais proposé de leur donner, & auquel il nous étoit impossible de nous soustraire. Eh qu'avions-nous de mieux à faire que d'appeller à notre secours tous ceux dont l'amitié & les lumieres nous avoient si bien servis? N'avons-nous pas été cent fois avertis de notre insuffisance? Avons-nous refusé de la reconnoître? Est-il un seul de nos Collegues à qui dans des tems plus heureux nous n'avons donné toutes les marques possibles de déférence? Nous accusera-t-on d'avoir ignoré combien leur concours étoit essentiel à la perfection de l'Ouvrage? Si l'on nous en accuse, c'est une derniere peine qui nous étoit réservée, & à laquelle il faut encore se résigner.

Si l'on ajoute aux années de notre vie qui s'étoient écoulées lorsque nous avons projetté cet Ouvrage, celles que nous avons données à son exécution, on concevra facilement que nous avons plus vécu qu'il ne nous reste à vivre. Mais nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout-à-fait inutilement. (1)

---

(1) Que les hommes souvent sont injustes, & qu'il est bien tolérable de se plaindre de la malignité des envieux, qui pour se faire un nom déchirent la réputation des auteurs les plus respectables avec d'autant plus d'acharnement qu'ils la voyent mieux établie: qui critiquent leur ouvrages sans peut-être en comprendre une ligne ou leurs donnent un sens forçé: qui même ne prennent peut-être pas la peine de les lire! Il faut cependant convenir aussi qu'il part quelquefois de la plume des plus habiles écrivains quelque trait peu mesuré, défectueux essentiellement ou au moins équivoque, qui ne mérite qu'une sage critique, mais qui donne aux ennemis des auteurs à qui quelques sentimens de cette nature sont échappés, des armes dont ils se servent pour les décrier par la satire la plus envenimée. Mais s'il y a dans l'Encyclopédie quelques passages qui présentent de l'équivoque, ou même qui puissent donner lieu à une sinistre interprétation, il est facile, si l'on veut, de les éclaircir ou de les corriger, par la comparaison des différens articles du même ouvrage qui peuvent y avoir rapport. En outre si quelque expression est échappée aux auteurs qui mérite une juste censure, & qui manque d'un tel correctif, comme ils ont protesté en bien des endroits & spécialement dans cette préface, que leur plus grand empressement est que la vertu, & la vérité triomphent, ils se sont mis à l'abri de toutes les mauvaises conséquences que les esprits mal intentionnés pourroient tirer de leurs articles, & du blâme dont leurs ennemis voudroient les charger sans aucun ménagement. Nous nous sommes appliqués dans cette seconde édition à séconder leurs vûes pour conserver à cet immense & utile recueil le crédit que son plan lui a acquis, & qu'il mérite absolument par la vaste étendüe des rares & précieuses connoissances qu'il renferme.

Pour parvenir à ce but nous y avons joint des notes sur les articles qui nous ont paru en avoir besoin, pour mettre la vérité dans un plus grand jour, suivant le desir des Encyclopédistes mêmes, afin qu'un chacun puisse sans danger profiter de la lecture de cet ouvrage inestimable. Que l'on rende donc justice à la droiture de nos intentions, & que personne n'ignore que nous ne cherchons qu'à contribuer à la gloire dudit ouvrage, & que si nous avons du respect pour ses illustres auteurs, nous avons aussi une profonde soumission & vénération pour la vérité des Dogmes sacrés de la Sainte Eglise, qui seront toujours nôtre unique point de vûe, pour les défendre où besoin sera, & pour encourager de toutes nos forces le lecteur à s'y soumettre avec sa foi la plus pure, & l'obéissance la plus scrupuleuse. (D)

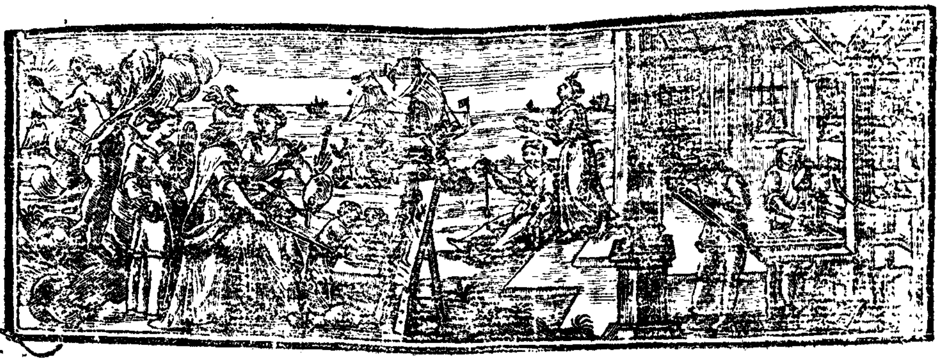

# ENCYCLOPÉDIE,

## OU

# DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

## H

H, *substantif féminin*, (*Gramm.*) c'est la huitieme lettre de notre alphabet. *Voyez* ALPHABET.

Il n'est pas unanimement avoüé par tous les Grammariens que ce caractere soit une lettre, & ceux qui en font une lettre ne sont pas même d'accord entre eux ; les uns prétendant que c'est une consonne, & les autres, qu'elle n'est qu'un signe d'aspiration. Il est certain que le plus essentiel est de convenir de la valeur de ce caractere; mais il ne sçauroit être indifférent à la Grammaire de ne sçavoir à quelle classe on doit le rapporter. Essayons donc d'approfondir cette question, & cherchons-en la solution dans les idées générales.

Les lettres sont les signes des élémens de la voix, savoir des sons & des articulations. *Voy.* LETTRES. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matiere, *voyez* SON; & les voyelles sont les lettres destinées à la représentation des sons. *Voyez* VOYELLES. L'articulation est une modification des sons produite par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe de la parole; & les consonnes sont les lettres destinées à la représentation des articulations. Ceci mérite d'être développé.

Dans une these soutenue aux écoles de Médecine le 13. Janvier 1757 (*an ut cæteris animantibus, ita & homini, sua vox peculiaris?*), M. Savary prétend que l'interception momentanée du son est ce qui constitue l'essence des consonnes, c'est-à-dire en distinguant le signe de la chose signifiée, l'essence des articulations: sans cette interception, la voix ne seroit qu'une cacophonie, dont les variations mêmes seroient sans agrément.

J'avoue que l'interception du son caractérise en quelque sorte toutes les articulations unanimement reconnues, parce qu'elles sont toutes produites par des mouvemens qui embarrassent en effet l'émission de la voix. Si les parties mobiles de l'organe restoient dans l'état où ce mouvement les met d'abord, ou l'on n'entendroit rien, ou l'on n'entendroit qu'un sifflement causé par l'échappement contraint de l'air hors de la bouche: pour s'en assûrer, on n'a qu'à réunir les levres comme pour articuler un *p*, ou approcher la levre inférieure des dents supérieures, comme pour prononcer un *v*, & tâcher de produire le son *a*, sans changer cette position. Dans le premier cas, on n'entendra rien jusqu'à ce que les levres se séparent; & dans le second cas, on n'aura qu'un sifflement informe.

Voilà donc deux choses à distinguer dans l'articulation; le mouvement instantané de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée du son: laquelle des deux est représentée par les consonnes? ce n'est assûrément ni l'une ni l'autre. Le mouvement en soi n'est point du ressort de l'audition; & l'interception du son, qui est un véritable silence, n'en est pas davantage. Cependant l'oreille distingue très-sensiblement les choses représentées par les consonnes; autrement quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité*, *qualité*, qui se réduisent également aux trois sons *a-i-é*, quand on en supprime les consonnes?

La vérité est que le mouvement des parties mobiles de l'organe est la cause physique de ce qui fait l'essence de l'articulation; l'interception du son est l'effet immédiat de cette cause physique à l'égard de certaines parties mobiles: mais cet effet n'est encore qu'un moyen pour amener l'articulation même.

L'air est un fluide qui dans la production de la voix s'échappe par le canal de la bouche; il lui arrive alors, comme à tous les fluides en pareille circonstance, que sous l'impression de la même force, ses efforts pour s'échapper, & sa vîtesse en s'échappant, croissent en raison des obstacles qu'on lui oppose; & il est très-naturel que l'oreille distingue les différens degrés de la vîtesse & de l'action d'un fluide qui agit sur elle immédiatement. Ces accroissemens d'action instantanés comme la cause qui les produit, c'est ce qu'on appelle *explosion*. Ainsi les articulations sont les différens degrés d'explosion que reçoivent les sons par le mouvement subit

subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe.

Cela posé, il est raisonnable de partager les articulations & les consonnes qui les représentent en autant de classes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'explosion aux sons par leur mouvement: de-là trois classes générales de consonnes, les labiales, les linguales, & les gutturales, qui représentent les articulations produites par le mouvement ou des levres, ou de la langue, ou de la trachée-artere.

L'aspiration n'est autre chose qu'une articulation gutturale, & la lettre *h*, qui en est le signe, est une consonne gutturale. Ce n'est point par les causes physiques qu'il faut juger de la nature de l'articulation; c'est par elle-même: l'oreille en discerne toutes les variations, sans autre secours que sa propre sensibilité; au lieu qu'il faut les lumieres de la Physique & de l'Anatomie pour en connoître les causes. Que l'aspiration n'occasionne aucune interception du son, c'est une vérité incontestable; mais elle n'en produit pas moins l'explosion, en quoi consiste l'essence de l'articulation; la différence n'est que dans la cause. Les autres articulations, sous l'impression de la même force expulsive, procurent aux sons des explosions proportionnées aux obstacles qui embarrassent l'émission de la voix: l'articulation gutturale leur donne une explosion proportionnée à l'augmentation même de la force expulsive.

Aussi l'explosion gutturale produit sur les sons le même effet général que toutes les autres, une distinction qui empêche de les confondre, quoique pareils & consécutifs: par exemple, quand on dit *la halle*; le second *a* est distingué du premier aussi sensiblement par l'aspiration *h*, que par l'articulation *b*, quand on dit *la balle*, ou par l'articulation *s*, quand on dit *la salle*. Cet effet euphonique est nettement désigné par le nom d'*articulation*, qui ne veut dire autre chose que *distinction* des membres ou des parties de la voix.

La lettre *h*, qui est le signe de l'explosion gutturale, est donc une véritable consonne, & ses rapports analogiques avec les autres consonnes, sont autant de nouvelles preuves de cette décision.

1°. Le nom épellatif de cette lettre, si je puis parler ainsi, c'est-à-dire le plus commode pour la facilité de l'épellation, emprunte nécessairement le secours de l'*e* muet, parce que *h*, comme toute autre consonne, ne peut se faire entendre qu'avec une voyelle; l'explosion du son ne peut exister sans le son. Ce caractere se prête donc, comme les autres consonnes, au systême d'épellation proposé dès 1660, par l'auteur de la Grammaire générale, mis dans tout son jour par M. Dumas, & introduit aujourd'hui dans plusieurs écoles depuis l'invention du bureau typographique.

2°. Dans l'épellation on substitue à cet *e* muet la voyelle nécessaire, comme quand il s'agit de toute autre consonne: de même qu'avec *b* on dit, *ba*, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, &c. ainsi avec *h* on dit, *ha*, *hé*, *hi*, *ho*, *hu*, &c. comme dans *hameau*, *héros*, *hibou*, *hoqueton*, *hupé*, &c.

3°. Il est de l'essence de toute articulation de précéder le son qu'elle modifie, parce que le son une fois échappé n'est plus en la disposition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification. L'articulation gutturale se conforme ici aux autres, parce que l'augmentation de la force expulsive doit précéder l'explosion du son, comme la cause précede l'effet. On peut reconnoître par-là la fausseté d'une remarque que l'on trouve dans la *Grammaire françoise* de M. l'abbé Regnier (*Paris*, 1706, *in* 12, *p.* 31.), & qui est répétée dans la *Prosodie françoise* de M. l'abbé d'Olivet, *page* 36. Ces deux auteurs disent que l'*h* est aspirée à la fin des trois interjections *ah*, *eh*, *oh*. A la vérité l'usage de notre orthographe place ce caractere à la fin de ces mots; mais la prononciation renverse l'ordre, & nous disons, *ha*, *hé*, *ho*. Il est impossible que l'organe de la parole fasse entendre la voyelle avant l'aspiration.

4°. Les deux lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre; ce qui suppose qu'elles doivent être de même genre. Les Latins ont dit *fircum* pour *hircum*, *fostem* pour *hostem*, en employant *f* pour *h*; & au contraire ils ont dit *heminas* pour *feminas*, en employant *h* pour *f*. Les Espagnols ont fait passer ainsi dans leur langue quantité de mots latins, en changeant *f* en *h*: par exemple, ils disent, *hablar*, (parler), de *fabulari*; *hazer*, (faire), de *facere*; *herir*, (blesser), de *ferire*; *hado*, (destin), de *fatum*; *higo*, (figue), de *ficus*; *hogar*, (foyer), de *focus*, &c.

Les Latins ont aussi employé *v* ou *s* pour *h*, en adoptant des mots grecs: *veneti* vient de ἐνετοὶ, *Vesta* de ἑστία, *vestis* de ἐσθὴς, *ver* de ἦρ, *&c.* & de même *super* vient de ὑπὲρ, *septem* de ἑπτὰ, *&c.*

L'auteur des grammaires de Port-Royal fait entendre dans sa *Méthode espagnole*, *part. I. chap. iij.* que les effets presque semblables de l'aspiration *h* & du sifflement *f* ou *v* ou *s*, sont le fondement de cette commutabilité; & il insinue dans la *Méthode latine*, que ces permutations peuvent venir de l'ancienne figure de l'esprit rude des Grecs, qui étoit assez semblable à *f*, parce que, selon le témoignage de S. Isidore, on divisa perpendiculairement en deux parties égales la lettre H, & l'on prit la premiere moitié Ͱ pour signe de l'esprit rude, & l'autre moitié ꟶ pour symbole de l'esprit doux. Je laisse au lecteur à juger du poids de ces opinions, & je me réduis à conclure tout de nouveau que toutes ces analogies de la lettre *h* avec les autres consonnes, lui en assûrent incontestablement la qualité & le nom.

Ceux qui ne veulent pas en convenir *soûtiennent*, dit M. du Marsais, *que ce signe ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, il ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration.* *Voyez* CONSONNE. Je ne ferai point remarquer ici que le mot *son* y est employé abusivement, ou du-moins dans un autre sens que celui que je lui ai assigné dès le commencement, & je vais au contraire l'employer de la même maniere, afin de mieux assortir ma réponse à l'objection: je dis donc qu'elle ne prouve rien, parce qu'elle prouveroit trop. On pourroit appliquer ce raisonnement à telle classe de consonne que l'on voudroit, parce qu'en général les consonnes d'une classe ne marquent aucun son particulier analogue au son des consonnes d'une autre classe: ainsi l'on pourroit dire, par exemple, que nos cinq lettres labiales *b*, *p*, *v*, *f*, *m*, ne marquant aucuns sons particuliers analogues aux sons des autres consonnes, elles ne doivent être considérées que comme les signes de certains mouvemens des levres. J'ajoûte que ce raisonnement porte sur un principe faux, & qu'en effet la lettre *h* désigne un objet de l'audition très-analogue à celui des autres consonnes, je veux dire une explosion réelle des sons. Si l'on a cherché l'analogie des consonnes ou des articulations dans quelque autre chose, c'est une pure méprise.

*Mais*, dira-t-on, *les Grecs ne l'ont jamais regardée comme telle; c'est pour cela qu'ils ne l'ont point placée dans leur alphabet, & que dans l'écriture ordinaire ils ne la marquent que comme les accens au-dessus des lettres: & si dans la suite ce caractere a passé dans l'alphabet latin, & de-là dans ceux des langues modernes, cela n'est arrivé que par l'indolence des copistes qui ont suivi le mouvement des doigts & écrit de suite ce signe avec les autres lettres du mot, plûtôt que d'interrompre ce mouvement pour marquer l'aspiration au-dessus de la lettre.* C'est encore M. du Marsais (*ibid.*) qui prête ici son organe à ceux qui ne veulent pas même reconnoître *h* pour une lettre; mais leurs raisons demeurent toujours sans force sous la main même qui étoit la plus propre à leur en donner.

Que nous importe en effet que les Grecs ayent regardé ou non ce caractere comme une lettre, & que dans l'écriture ordinaire ils ne l'ayent pas employé comme les autres lettres? n'avons-nous pas à opposer à l'usage des Grecs celui de toutes les Nations de l'Europe, qui se servent aujourd'hui de l'alphabet latin, qui y placent ce caractere, & qui l'employent dans les mots comme toutes les autres lettres? Pourquoi l'autorité des modernes le céderoit-elle sur ce point à celle des anciens, ou pourquoi ne l'emporteroit-elle pas, du-moins par la pluralité des suffrages?

C'est, dit-on, que l'usage moderne ne doit son origine qu'à la négligence de quelques copistes malhabiles, & que celui des Grecs paroît venir d'une institution réfléchie. Cet usage qu'on appelle *moderne* est pourtant celui de la langue hébraïque, dont le *hé* ה, n'est rien autre chose que notre *h*; & cet usage paroît tenir de plus près à la premiere institution des lettres, & au seul tems où, selon la judicieuse remarque de M. Duclos (*Remarq. sur le v. chap. de la I. part. de la Grammaire générale.*), l'orthographe ait été parfaite.

Les Grecs eux-mêmes employerent au commencement le caractere *H*, qu'ils nomment aujourd'hui ἦτα, à la place de l'esprit rude qu'ils introduisirent plus tard; d'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivoient ΗΟΔΟΙ pour ὁδοί, ΗΕΚΑΤΟΝ pour ἑκατὸν, & qu'avant l'institution des consonnes aspirées, ils écrivoient simplement la ténue & Η ensuite, ΤΗΕΟΣ pour ΘΕΟΣ. Nous avons fidélement copié cet ancien usage des Grecs dans l'orthographe des mots que nous avons empruntés d'eux, comme dans *rhétorique*, *théologie*; & eux-mêmes n'étoient que les imitateurs des Phéniciens à qui ils devoient

voient la connoissance des lettres, comme l'indique encore le nom grec ἦτα, assez analogue au nom *hé* ou *heth* des Phéniciens & des Hébreux.

Ceux donc pour qui l'autorité des Grecs est une raison déterminante, doivent trouver dans cette pratique un témoignage d'autant plus grave en faveur de l'opinion que je défens ici, que c'est le plus ancien usage, &, à tout prendre, le plus universel, puisqu'il n'y a guere que l'usage postérieur des Grecs qui y fasse exception.

Au surplus, il n'est pas tout-à-fait vrai qu'ils n'ayent employé que comme les accens le caractere qu'ils ont substitué à *h*. Ils n'ont jamais placé les accens que sur des voyelles, parce qu'il n'y a en effet que les sons qui soient susceptibles de l'espece de modulation qu'indiquent les accens, & que cette sorte de modification est très-différente de l'explosion désignée par les consonnes. Mais ce que la grammaire greque nomme *esprit* se trouve quelquefois sur les voyelles & quelquefois sur des consonnes. *Voyez* ESPRIT.

Dans le premier cas, il en est de l'esprit sur la voyelle, comme de la consonne qui la précede, & l'on voit en effet que l'esprit se transforme en une consonne, ou la consonne en un esprit, dans le passage d'une langue à une autre; le ἦρ grec devient *ver* en latin; le *fabulari* latin devient *hablar* en espagnol. On n'a pas d'exemple d'accens transformés en consonnes, ni de consonnes métamorphosées en accens.

Dans le second cas, il est encore bien plus évident que ce qu'indique l'esprit est de même nature que ce dont la consonne est le signe. L'esprit & la consonne ne sont associés que parce que chacun de ces caracteres représente une articulation, & l'union des deux signes est alors le symbole de l'union des deux causes d'explosion sur le même son. Ainsi le son ε de la premiere syllabe du mot ῥέω est articulé comme le même son *e* dans la premiere syllabe du mot latin *creo*: ce son dans les deux langues est précédé d'une double articulation; ou, si l'on veut, l'explosion de ce son y a deux causes.

Non-seulement les Grecs ont placé l'esprit rude sur des consonnes, ils ont encore introduit dans leur alphabet des caracteres représentatifs de l'union de cet esprit avec une consonne, de même qu'ils en ont admis d'autres qui représentent l'union de deux consonnes: ils donnent aux caracteres de la premiere espece le nom de *consonnes aspirées*, φ, χ, θ, & à ceux de la seconde le nom de *consonnes doubles*, ψ, ξ, ζ. Comme les premieres sont nommées *aspirées*, parce que l'aspiration leur est commune & semble modifier la premiere des deux articulations, on pouvoit donner aux dernieres la dénomination de *sifflantes*, parce que le sifflement leur est commun & y modifie aussi la premiere articulation: mais les unes & les autres sont également doubles & se décomposent effectivement de la même maniere. De même que ψ vaut πσ, que ξ vaut κσ, & que ζ vaut δσ; ainsi φ vaut ΠΗ, χ vaut ΚΗ, & θ vaut ΤΗ.

Il paroît donc qu'attribuer l'introduction de la lettre *h* dans l'alphabet à la prétendue indolence des copistes, c'est une conjecture hasardée en faveur d'une opinion à laquelle on tient par habitude, ou contre un sentiment dont on n'avoit pas approfondi les preuves, mais dont le fondement se trouve chez les Grecs mêmes à qui l'on prête assez légerement des vûes tout opposées.

Quoi qu'il en soit, la lettre *h* a dans notre orthographe différens usages qu'il est essentiel d'observer.

I. Lorsqu'elle est seule avant une voyelle dans la même syllabe, elle est aspirée ou muette.

1°. Si elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante cette explosion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulsive, & alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire avec élision *funest' hasard* en quatre syllabes, comme *funest' ardeur*, on dit *fu-nest-e-hasard* en cinq syllabes, comme *funest-e-combat*; au contraire, au lieu de dire au pluriel *funeste-s hasards* comme *funeste-s ardeurs*, on prononce sans *s* *funest' hasards*, comme *funesté combats*.

2°. Si la lettre *h* est muette, elle n'indique aucune explosion pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état naturel de simple émission de la voix; dans ce cas, *h* n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'étoit point écrite: ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plûtôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; & si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi au lieu de dire sans élision *titr-e honorable*, comme *titr-e favorable*, on dit *titr-' honorable* avec élision, comme *titr' onéreux*: au contraire, au lieu de dire au pluriel *titre' honorables*, comme *titre' favorables*, on dit, en prononçant *s*, *titre-s honorables*, comme *titre-s onéreux*.

Notre distinction de l'*h* aspirée & de l'*h* muette répond à celle de l'esprit rude & de l'esprit doux des Grecs; mais notre maniere est plus gauche que celle des Grecs, puisque leurs deux esprits avoient des signes différens, & que nos deux *h* sont indiscernables par la figure.

Il semble qu'il auroit été plus raisonnable de supprimer de notre orthographe tout caractere muet; & celle des Italiens doit par-là même arriver plûtôt que la nôtre à son point de perfection, parce qu'ils ont la liberté de supprimer les *h* muettes; *uomo*, homme; *uomini*, hommes; *avere*, avoir, &c.

Il seroit du-moins à souhaiter que l'on eût quelques regles générales pour distinguer les mots où l'on aspire *h*, de ceux où elle est muette: mais celles que quelques-uns de nos grammairiens ont imaginées sont trop incertaines, fondées sur des notions trop éloignées des connoissances vulgaires, & sujettes à trop d'exceptions: il est plus court & plus sûr de s'en rapporter à une liste exacte des mots où l'on aspire. C'est le parti qu'a pris M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent *Traité de la Prosodie françoise*: le lecteur ne sauroit mieux faire que de consulter cet ouvrage, qui d'ailleurs ne peut être trop lû par ceux qui donnent quelque soin à l'étude de la langue françoise.

II. Lorsque la lettre *h* est précédée d'une consonne dans la même syllabe, elle est ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou étymologique & auxiliaire tout à-la-fois. Elle est étymologique, si elle entre dans le mot écrit par imitation du mot radical d'où il est dérivé; elle est auxiliaire, si elle sert à changer la prononciation naturelle de la consonne précédente.

Les consonnes après lesquelles nous l'employons en françois sont *c*, *l*, *p*, *r*, *t*.

1°. Après la consonne *c*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsqu'avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *j*, & qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical: telle est la valeur de *h* dans les mots *chapeau*, *cheval*, *chameau*, *chose*, *chûte*, &c. L'orthographe allemande exprime cette articulation par *sch*, & l'orthographe angloise par *sh*.

Après *c* la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *k* aspiré, & que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k*, comme dans les mots, *Achaïe*, *Chersonèse*, *Chiromancie*, *Chaldée*, *Nabuchodonosor*, *Achab*, que l'on prononce comme s'il y avoit *Akaïe*, *Kersonèse*, *Kiromancie*, *Kaldée*, *Nabukodonosor*, *Akab*.

Plusieurs mots de cette classe étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* françois. Les fautes que le peuple commet d'abord par ignorance deviennent enfin usage à force de répétitions, & font loi, même pour les savans. On prononce donc aujourd'hui à la françoise, *archevêque*, *archiépiscopal*; *Achéron* prédominera enfin, quoique l'opéra paroisse encore tenir pour *Akéron*. Dans ces mots la lettre *h* est auxiliaire & étymologique tout à-la-fois.

Dans d'autres mots de même origine, où elle n'étoit qu'étymologique, elle en a été supprimée totalement; ce qui assûre la durée de la prononciation originelle & de l'orthographe analogique: tels sont les mots *caractere*, *colere*, *colique*, qui s'écrivoient autrefois *charactere*, *cholere*, *cholique*. Puisse l'usage amener insensiblement la suppression de tant d'autres lettres qui ne servent qu'à défigurer notre orthographe ou à l'embarrasser!

2°. Après la consonne *l* la lettre *h* est purement auxiliaire dans quelques noms propres, où elle donne à *l* la prononciation mouillée; comme dans *Milhaud* (nom de ville) où la lettre *l* se prononce comme dans *billet*.

3°. *H* est tout à-la-fois auxiliaire & étymologique dans *ph*; elle y est étymologique, puisqu'elle indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, & qu'il y a à la racine un *p* avec aspiration, c'est-à-dire un *phé* ou un

ou un *phi* φ : mais cette lettre eſt en même tems auxiliaire, puiſqu'elle indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, & que *ph* eſt pour nous un autre ſymbole de l'articulation déjà déſignée par *f*. Ainſi nous prononçons, *Joſeph*, *philoſophe*, comme s'il y avoit *Joſef*, *filoſofe*.

Les Italiens employent tout ſimplement *f* au lieu de *ph*; en cela ils ſont encore plus ſages que nous, & n'en ſont pas moins bons étymologiſtes.

4°. Après les conſonnes *r* & *t*, la lettre *h* eſt purement étymologique; elle n'a aucune influence ſur la prononciation de la conſonne précédente, & elle indique ſeulement que le mot eſt tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette conſonne étoit accompagnée de l'eſprit rude, de l'aſpiration, comme dans les mots *rhapſodie*, *rhétorique*, *théologie*, *Thomas*. On a retranché cette *h* étymologique de quelques mots, & l'on a bien fait: ainſi l'on écrit, *tréſor*, *trône*, ſans *h*; & l'ortographe y a gagné un degré de ſimplification.

Qu'il me ſoit permis de terminer cet article par une conjecture ſur l'origine du nom *ache* que l'on donne à la lettre *h*, au lieu de l'appeller ſimplement *he* en aſpirant l'*e* muet, comme on devroit appeller *be*, *pe*, *de*, *me*, &c. les conſonnes *b*, *p*, *d*, *m*, &c.

On diſtingue dans l'alphabet hébreu quatre lettres gutturales, ע, ח, ה, א, *aleph*, *hé*, *kheth*, *ain*, & on les nomme *abécha* (*Grammaire hébraïque* par M. l'abbé Ladvocat, *page* 6.) Ce mot factice eſt évidemment réſulté de la ſomme des quatre gutturales dont la premiere eſt *a*, la ſeconde *he*, la troiſiéme *kh* ou *ch*, & la quatriéme *a*, ou *ha*. Or *ch*, que nous prononçons quelquefois comme dans *Chalcédoine*, nous le prononçons auſſi quelquefois comme dans *chanoine*; & en le prononçant ainſi dans le mot factice des gutturales hébraïques, on peut avoir dit de notre *h* que c'étoit une lettre gutturale, une lettre *abécha*, par contraction une *acha*, & avec une terminaiſon françoiſe, une *ache*. Combien d'étymologies reçûes qui ne ſont pas fondées ſur autant de vraiſſemblance! (*B. E. R. M.*)

* H, (*Ecriture*.) Il y a dans l'Ecriture trois ſortes d'*h*, l'italienne, la coulée, & la ronde: l'italienne ſe forme de la partie du milieu de l'*f*, de la premiere partie de l'*x* pour ſa tête, avec la premiere & la ſeptieme partie de l'*o*: la coulée a les mêmes racines, ſi l'on en excepte ſa tête, qui ſe tire auſſi des ſixieme, ſeptieme, huitieme, & premiere parties de l'*o*: la ronde eſt un aſſemblage des huitieme, premiere & ſeconde parties de l'*o*; elle prend ſon milieu de l'*f*, & la partie inférieure de l'*z* conſonne rond; pour ſon extrémité ſupérieure, c'eſt la deuxieme partie de la courbe ſupérieure de la ſeconde partie de l'*o*. Ces trois *h* ſe forment toutes du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez nos Planches d'Ecriture*.

# H A

HABACUC, (*Théologie*.) l'une des douze petits prophetes dont les prophéties ſont contenues dans le canon de l'ancien teſtament. *Voyez* Prophete & Prophétie.

Ce nom s'écrit en hébreu par *hheth*, & ſignifie un *lutteur*; les traducteurs grecs l'appellent *Ambakoum*.

On ne ſait point au juſte le tems auquel *Habacuc* a vécu; mais comme il prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, on en peut conclure qu'il prophétiſoit avant le regne de Sédécias ou vers celui de Manaſsès. Sa prophétie ne conſiſte qu'en trois chapitres.

S. Jérôme le confond avec un autre *Habacuc* dont il eſt fait mention dans le prophete Daniel, & à qui l'on attribue l'hiſtoire de Bel & du dragon contenue dans le livre du même prophete dont il le fait contemporain: mais c'eſt une erreur que perſonne n'a ſuivie. (*G*)

HABAR, ſ. f. (*Géogr.*) ancienne ville de Perſe aujourd'hui ruinée, ſur la route de Sultanie à Kom, dans l'Irac-Agemi; c'eſt vraiſſemblablement la même ville qui eſt nommée *Ebher* ou *Ebcher* dans les cartes de M. de Liſle & d'Oléarius. *Long.* 67. *lat.* 36. 12. (*D. J.*)

* HABASCON, ſ. m. (*Botan.*) racine qui croît en Virginie; elle eſt de la figure & de la groſſeur de nos panais. Les Indiens la mangent. On la dit apéritive. On ſent combien cette deſcription eſt vague.

HABATA, (*Géog.*) province d'Afrique au royaume de Fez, dans la partie occidentale, près du détroit de Gibraltar.

* HABASE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le douzieme mois de l'année éthiopienne; il a trente jours comme les autres mois: & l'année de cette contrée commençant au 19e d'Août, le premier jour d'*Habaſe* eſt le 18e de notre mois de Juillet.

HABDALA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) cérémonie en uſage chez les Juifs pour finir le jour du ſabbat, & qui conſiſte en ce que chacun étant de retour de la priere, ce qui arrive à l'entrée de la nuit, lorſqu'on a pû découvrir quelques étoiles, on alume un flambeau ou une lampe; le chef de famille prend du vin, des épiceries odoriférantes, les benit, les flaire, pour commencer ſa ſemaine par une ſenſation agréable, & ſouhaite que tout réuſſiſſe heureuſement dans la nouvelle ſemaine où l'on vient d'entrer; enſuite il benit la clarté du feu dont on ne s'eſt pas encore ſervi, & ſonge à commencer à travailler. Le mot *habdala* ſignifie *diſtinction*, & on l'applique à cette cérémonie, pour marquer que le jour du ſabbat eſt fini, & que celui du travail commence. Les Juifs en ſe ſaluant ce ſoir-là ne ſe diſent pas *bon ſoir*, mais *Dieu vous donne une bonne ſemaine*. *Dictionn. des Arts*. (*G*)

* HABE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) vêtement des Arabes. C'eſt ou une caſaque toute d'une venue, d'un gros camelot rayé de blanc; ou une grande veſte blanche d'une étoffe tiſſue de poil de chevre & de lin, qui leur deſcend juſqu'aux talons, & dont les manches tombent ſur leurs bras, comme celles de nos moines Bernardins & Bénédictins. La *habe* avec le capuchon eſt ſur-tout à l'uſage des Arabes de Barbarie qui demeurent dans les campagnes, où ils vivent ſous des tentes, loin des villes dont ils mépriſent le ſéjour & les habitans.

HABEAS CORPUS, (*Juriſprud. d'Angleterre.*) loi commune à tous les ſujets anglois, & qui donne à un priſonnier la facilité d'être élargi ſous caution.

Pour bien entendre cette loi, il faut ſavoir que lorſqu'un Anglois eſt arrêté, à-moins que ce ne ſoit pour crime digne de mort, il envoye une copie du *mittimus* au chancelier, ou à quelque juge de l'échiquier que ce ſoit, lequel eſt obligé, ſans déplacer, de lui accorder l'acte nommé *habeas corpus*. Sur la lecture de cet acte, le geolier ou concierge doit amener le priſonnier, & rendre compte des raiſons de ſa détention au tribunal auquel l'acte eſt renvoyé. Alors le juge prononce ſi le priſonnier eſt dans le cas de pouvoir donner caution ou non; s'il n'eſt pas dans le cas de la donner, il eſt renvoyé dans la priſon; s'il en a le droit, il eſt renvoyé ſous caution.

C'eſt un des plus beaux priviléges dont une nation libre puiſſe jouir; car en conſéquence de cet acte, les priſonniers d'état ont le droit de choiſir le tribunal où ils veulent être jugés, & d'être élargis ſous caution, ſi on n'allegue point la cauſe de leur détention, ou qu'on differe de les juger.

Cette loi néceſſaire pour prévenir les empriſonnemens arbitraires dont un roi ſe ſerviroit pour ſe rendre abſolu, pourroit avoir de fâcheuſes ſuites dans les cas extraordinaires, par exemple dans une conſpiration, où l'obſervation exacte des formalités favoriſeroit les malintentionnés, & aſſûreroit aux perſonnes ſuſpectes la facilité d'exécuter leurs mauvais deſſeins. Il ſemble donc que dans des cas de cette nature le bien public demande qu'on ſuſpende la loi pour un certain tems; & en effet depuis ſon établiſſement, elle l'a été quelquefois en Angleterre.

Elle le fut pour un an en 1722, parce qu'il y avoit des bruits d'une conſpiration formée contre le roi Georges I. & contre l'état. Les ſeigneurs qui opinerent alors dans la chambre haute pour cette ſuſpenſion, dirent que quand un acte devenoit contraire au bien public par des circonſtances rares & imprévûes, il falloit néceſſairement le mettre à l'écart pour un certain tems; que dans la République Romaine composée du pouvoir royal, de celui des nobles, & de celui du peuple repréſenté par le ſénat & les tribuns, les conſuls n'avoient qu'un pouvoir aſſez limité; mais qu'au premier bruit d'une conſpiration, ces magiſtrats étoient dès-lors revêtus d'une autorité ſuprème, pour veiller à la conſervation de la république. Cependant d'autres ſeigneurs attaquerent la ſuſpenſion en général, & plus encore la durée, à laquelle ils s'oppoſerent par de fortes raiſons. Ils ſoutinrent qu'un tel bill accordoit au roi d'Angleterre un pouvoir auſſi grand que l'étoit celui d'un dictateur romain; qu'il faudroit que perſonne ne fût arrêté, qu'on ne lui nommât le délateur qui l'auroit rendu ſuſpect, afin qu'il parût que la conſpiration ne ſervoit pas de couverture à d'autres ſujets de mécontentement; que l'acte *habeas corpus* n'avoit pas encore été ſuſpendu pour plus de ſix mois; qu'en le ſuſpendant pour un an, on autoriſeroit par ce funeſte exemple le ſouverain à en demander la proro-

prorogation pour une ſeconde année ou davantage: au moyen de quoi l'on anéantiroit inſenſiblement l'acte qui aſſûroit mieux que tout autre la liberté de la nation.

„ Il eſt vrai, dit à ce ſujet l'auteur de l'*Eſprit des* „ *loix*, que ſi la puiſſance légiſlative laiſſe à l'exécu- „ trice le droit d'empriſonner des citoyens qui pour- „ roient donner caution de leur conduite, il n'y a plus „ de liberté; mais s'ils ne ſont arrêtés que pour ré- „ pondre ſans délai à une accuſation que la loi a ren- „ du capitale, alors ils ſont réellement libres, puiſqu'ils „ ne ſont ſoumis qu'à la puiſſance de la loi. Enfin ſi „ la puiſſance légiſlative ſe croit en danger par quelque „ conſpiration ſecrette contre l'état, ou quelque intel- „ ligence avec les ennemis du dehors, elle peut, pour „ un tems court & limité, permettre à la puiſſance exé- „ cutrice de faire arrêter les citoyens ſuſpects, qui ne „ perdront leur liberté pour un tems, que pour la con- „ ſerver pour toujours „. (*D. J.*)

HABELSCHWERDA, (*Géog.*) ville de Bohème, au comté de Glatz.

HABERWERTH, (*Géog.*) jolie ville de Bohème, ſur la Neiſs, au comté de Glatz.

HABHAZZIS, ſ. ſ. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par quelques auteurs à une plante d'Afrique qui produit ſous terre un fruit en petits globules, qui a le goût d'une amande, & qui eſt attaché à la racine de la plante par des petites fibres ou filets. Les Africains s'en nourriſſent, & les Eſpagnols les appellent *avellana*, parce que ce fruit reſſemble à des avelines. On dit que la plante qui la produit eſt le traſi. *Voyez Supplém. de Chambers.*

HABILE, (*Gramm.*) terme adjectif, qui, comme preſque tous les autres, a des acceptions diverſes, ſelon qu'on l'employe: il vient évidemment du latin *habilis*, & non pas, comme le prétend Pezron, du celte *abil:* mais il importe plus de ſavoir la ſignification des mots que leur ſource.

En général il ſignifie plus que *capable*, plus qu'*inſtruit*, ſoit qu'on parle d'un général, ou d'un ſavant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lû tout ce qu'on a écrit ſur la guerre, & même l'avoir vûe, ſans être *habile* à la faire: il peut être capable de commander; mais pour acquérir le nom d'*habile général*, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec ſuccès.

Un juge peut ſavoir toutes les loix, *ſans être habile* à les appliquer. *Le ſavant peut n'être habile ni à écrire, ni à enſeigner. L'habile* homme eſt donc celui qui fait un grand uſage de ce qu'il ſait. Le *capable* peut, & l'*habile* exécute.

Ce mot ne convient point aux arts de pur génie; on ne dit pas un *habile* poëte, un *habile* orateur; & ſi on le dit quelquefois d'un orateur, c'eſt lorſqu'il s'eſt tiré avec *habileté*, avec dextérité d'un ſujet épineux.

Par exemple, Boſſuet ayant à traiter dans l'oraiſon funebre du grand Condé l'article de ſes guerres civiles, dit qu'il y a une pénitence auſſi glorieuſe que l'innocence même. Il manie ce morceau *habilement*, & dans le reſte il parle avec grandeur.

On dit *habile* hiſtorien, *c'eſt-à-dire* hiſtorien qui a puiſé dans de bonnes ſources, qui a comparé les relations, qui en juge ſainement, en un mot qui s'eſt donné beaucoup de peine. S'il a encore le don de narrer avec l'éloquence convenable, il eſt plus qu'*habile*, il eſt grand hiſtorien, comme Tite-Live, de Thou.

Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à-la-fois de l'eſprit & de la main, comme la Peinture, la Sculpture. On dit un *habile* peintre, un *habile* ſculpteur, parce que ces arts ſuppoſent un long apprentiſſage; au lieu qu'on eſt poëte preſque tout d'un coup, comme Virgile, Ovide, *&c.* & qu'on eſt même orateur ſans avoir beaucoup étudié, ainſi que plus d'un prédicateur.

Pourquoi dit-on pourtant *habile prédicateur*? c'eſt qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence; & ce n'eſt pas un grand éloge. On ne dit pas du ſublime Boſſuet, c'eſt *un habile faiſeur d'oraiſons funebres*. Un ſimple joueur d'inſtrumens eſt *habile*; un compoſiteur doit être plus qu'*habile*, il lui faut du génie. Le metteur en œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a deſſiné *habilement*.

Dans le ſtyle comique, *habile* peut ſignifier *diligent*, *empreſſé*. Moliere fait dire à M. Loyal:

. . . . . . . . . *Que chacun ſoit* habile
*A vuider de céans juſqu'au moindre uſtenſile.*

Un *habile* homme dans les affaires eſt inſtruit, prudent, & actif: ſi l'un de ces trois mérites lui manque, il n'eſt point *habile*

L'*habile* courtiſan emporte un peu plus de blâme que de louange; il veut dire trop ſouvent *habile flateur*, il peut auſſi ne ſignifier qu'un homme adroit, qui n'eſt ni bas ni méchant. Le renard qui interrogé par le lion ſur l'odeur qui exhale de ſon palais, lui répond qu'il eſt enrhûmé, eſt un courtiſan *habile*. Le renard qui pour ſe venger de la calomnie du loup, conſeille au vieux lion la peau d'un loup fraîchement écorché, pour réchauffer ſa majeſté, eſt plus qu'*habile* courtiſan. C'eſt en conſéquence qu'on dit, un *habile* fripon, un *habile* ſcélérat.

*Habile*, en Juriſprudence, ſignifie reconnu *capable* par la loi; & alors *capable* veut dire *ayant droit*, ou *pouvant avoir droit*. On eſt *habile* à ſuccéder; les filles ſont quelquefois *habiles* à poſſéder une pairie; elles ne ſont point *habiles* à ſuccéder à la couronne.

Les particules *a*, *dans*, & *en*, s'employent avec ce mot. On dit, *habile* dans un art, *habile* à manier le ciſeau, *habile* en Mathématiques.

On ne s'étendra point ici ſur le moral, ſur le danger de vouloir être trop *habile*, ou de faire l'*habile* homme; ſur les riſques que court ce qu'on appelle une *habile femme*, quand elle veut gouverner les affaires de ſa maiſon ſans conſeil.

On craint d'enfler ce Dictionnaire d'inutiles déclamations; ceux qui préſident à ce grand & important Ouvrage doivent traiter au long les articles des Arts & des Sciences qui inſtruiſent le public; & ceux auxquels ils confient de petits articles de littérature doivent avoir le mérite d'être courts.

HABILETÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce mot eſt à *capacité* ce qu'*habile* eſt à *capable*; *habileté* dans une ſcience, dans un art, dans la conduite.

On exprime une qualité acquiſe, en diſant, *il a de l'habileté*; on exprime une action en diſant, *il a conduit cette affaire avec habileté*.

HABILEMENT, adv. a les mêmes acceptions; il travaille, il joue, il enſeigne *habilement*; il a ſurmonté *habilement* cette difficulté. Ce n'eſt guere la peine d'en dire davantage ſur ces petites choſes.

HABILITATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action de procurer à quelqu'un l'habileté ou capacité de faire quelque choſe; par exemple le conſentement du pere de famille *habilite* le fils de famille à s'obliger; l'autoriſation du mari *habilite* la femme à contracter; les lettres de naturalité *habilitent* les étrangers à poſſéder en France des offices & bénéfices. *Voyez* RÉHABILITATION. (*A*)

HABILLAGE, ſ. m. *voyez* HABILLER, (*Cuiſine*, *Pelletier*, *Potier de terre*, &c.)

HABILLÉ, adj. *terme de Blaſon*. Il ne ſe dit que des figures d'hommes & de femmes couvertes de leurs habits. On dit auſſi *un navire d'or habillé* d'argent, pour dire, qu'il a ſes voiles & ſes agrès. *Dictionnaire de Trévoux*.

HABILLEMENT, ſ. m. *voyez* HABIT.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENT, & ARMEMENT DES TROUPES, (*Art milit.*) Ces trois dénominations expriment collectivement les divers effets uniformes qui ſervent à *habiller*, à *équiper*, & à *armer* les cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats. Nous donnerons ci-après des devis détaillés de ces effets.

Cette opération doit ſuivre immédiatement celle des enrollemens dont nous traiterons dans un article particulier; *voyez* LEVÉE DE TROUPES, & précéder celle des exercices, matiere approfondie au-moins dans les préceptes & dans la théorie. *Voyez* EXERCICE, ÉVOLUTION. Toutes trois par un concours mutuel tendent à l'amélioration de la police, de l'art, & du méchaniſme de la guerre.

Dans notre ancienne inſtitution militaire, preſque tous les corps étoient livrés à une routine arbitraire qui ſe plioit aux caprices des colonels, & perpétuoit les défectuoſités & les abus. Un miniſtre chéri de tout le militaire, animé d'un zele ardent pour la perfection du ſervice, apperçut le deſordre, & s'appliqua à y remédier. Occupé des plus grands objets, M. le comte d'Argenſon ne dédaigna pas de deſcendre aux moindres détails; on eſſaya des changemens, on multiplia les épreuves; un plan de réforme, fruit des méditations d'illuſtres guerriers, fut arrêté; & enfin la qualité, l'eſpece, la quantité, la forme & les proportions de chaque partie d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*, furent ſous ſon miniſtere, ſucceſſivement déterminées par pluſieurs ordonnances & réglemens que nous ne ferons ici que rapprocher & réſumer. Les colonels, commandans & majors des corps, ne doivent y permettre aucune altération ni changement, à peine de répondre des contraventions.

Lorſque

Lorsque le roi ordonne la levée d'un régiment, Sa Majesté pourvoit, pour cette premiere fois, par un traitement particulier accordé aux capitaines, à la dépense de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* à neuf de chaque troupe.

Et pour assûrer d'une maniere stable & uniforme l'entretien de toutes les parties qui en dépendent, elle a réglé qu'elles ne seroient plus renouvellées en totalité, mais seulement par tiers, par quart, ou suivant la partie jugée nécessaire par les inspecteurs généraux de ses troupes; disposition nouvelle par laquelle on a judicieusement sacrifié l'agrément du coup d'œil à l'utilité.

Au moyen du traitement que le roi fait à ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, soit à titre de solde pour les unes & les autres, soit à titre d'ustensile ou d'écus de campagne pour celles de cavalerie, les cavaliers, hussards & dragons sont obligés de s'entretenir en tout tems de linge, de culottes, bas & souliers; d'entretenir leurs chevaux de ferrage, de conserver leurs armes nettes, & d'y faire les menues réparations, ensorte qu'elles soient toûjours en bon état; & les soldats de s'entretenir de linge, de chaussure, & de tenir également leurs armes propres & en bon état.

Outre ce traitement, le roi fait payer tant en paix qu'en guerre, vingt deniers par jour pour chaque sergent, & dix deniers pour chaque brigadier, cavalier, hussard, dragon & soldat, pour composer une masse toûjours complette, sans avoir égard aux hommes qui peuvent manquer dans les compagnies.

Cette masse est spécialement affectée aux dépenses principales & accessoires du renouvellement & de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* des troupes. Le fonds en demeure entre les mains des trésoriers militaires, qui en donnent leurs reconnoissances aux majors ou autres officiers chargés du détail des corps, en deux billets comptables; l'un à titre de grosse masse sur le pié de douze deniers par sergent, & de six deniers par brigadier, cavalier, hussard, dragon & soldat; l'autre à titre de petite masse pour les huit deniers restans par sergent, & les quatre deniers par chacun des autres. Les fonds de la masse sont remis, sur la main-levée des inspecteurs généraux, aux entrepreneurs des fournitures d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement* de chaque corps.

A l'égard des régimens d'infanterie étrangere qui sont au service du roi, & qui jouissent de traitemens différens des troupes nationales, il a été réglé une retenue de trois livres par homme sur le pié complet par mois, à titre de masse, sur la paye de paix de chaque compagnie, & de quatre livres dix sols sur la paye de guerre, dont l'emploi est affecté aux *habillement*, *équipement*, *armement*, & à la petite monture de ces régimens. La petite monture n'est autre chose que le linge & la chaussure dont nous avons dit que le soldat est obligé de s'entretenir sur sa solde. Pour prévenir les inconvéniens & le danger de sa négligence sur cet article qui intéresse essentiellement sa santé, on a établi une retenue journaliere sur sa paye, dont le fonds reste entre les mains de l'officier major de chaque corps. Il en fait manuellement la distribution tous les trois mois, après avoir examiné si toutes les parties de l'équipage militaire ou privé du soldat sont complettes & en bon état. Le décompte des cinq écus de campagne de la cavalerie, se fait avec la même attention en cinq payemens égaux, dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre de chaque campagne. La retenue est réglée à un sou par jour sur la solde des cavaliers, hussards & dragons, & à six deniers sur celle du soldat; dans la pratique elle est pour l'ordinaire de deux sous pour la cavalerie, & d'un sou pour l'infanterie. Mais il ne suffit pas d'envisager ces objets sous un point de vûe général; passons au détail des parties d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement*. La connexité & la dépendance réciproque de ces trois branches importantes de l'économie militaire, permettent de les associer sous un même article.

*Habillement.* L'*habillement* du cavalier est composé d'un justaucorps de drap de Lodeve ou de Berry, doublé de serge ou d'autre étoffe de laine; d'une veste de peau de buffle, nommée *le buffle*; d'un sarrau de toile pour panser les chevaux; d'une culotte de peau à double ceinture, d'une seconde culotte de panne rouge, d'un chapeau de laine bordé d'un galon d'argent, & d'un manteau de drap fabriqué à deux envers.

Celui du hussard, d'une pelisse, d'une veste & d'une culotte à la hongroise, de drap bleu céleste, la pelisse doublée de peau en laine de mouton blanc; d'une culotte de peau, d'un bonnet ou schakos de feutre blanc ou rouge, & d'un manteau de drap bleu de roi.

Celui du dragon, d'un justaucorps & d'une veste de drap doublés d'étoffe de laine, d'un sarrau de toile, d'une culotte de peau, d'une seconde culotte de panne, d'un chapeau bordé en argent, & d'un manteau.

Et celui du soldat, d'un justaucorps de drap doublé d'étoffe de laine, d'une veste de tricot ou d'autre étoffe équivalente aussi doublée, d'une culotte de même étoffe sans doublure, d'un caleçon de toile pour tenir lieu de doublure, & d'un chapeau bordé d'or ou d'argent faux. Les chapeaux des milices de terre sont bordés en poil de chevre blanc; ceux des soldats garde-côtes en laine blanche, les bords ayant seize à dix-sept lignes de large.

Les justaucorps sont coupés sur des patrons de trois tailles, grande, moyenne & petite. Ceux de la moyenne doivent avoir trois piés quatre pouces six lignes de hauteur par-devant, & trois piés trois pouces six lignes par-derriere; ceux de la grande taille un pouce & demi de plus; ceux de la petite un pouce & demi de moins, & les largeurs proportionnées. Les buffles & vestes doivent être plus courtes de huit à neuf pouces que les justaucorps.

Les paremens des manches sont ronds, de six pouces de haut & de dix-huit pouces de tour; les pattes sans poches, les poches placées dans les plis de l'habit. Celui du cavalier est garni de deux épaulettes; celui du dragon d'une seule placée sur l'épaule gauche. Les quantités d'étoffes qui doivent entrer dans chaque partie d'*habillement*, sont déterminées par les ordonnances qu'on peut consulter.

Les brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval, & les sergens, caporaux & anspessades dans les dragons à pié & dans l'infanterie, sont distingués par des galons d'or, d'argent ou de laine, diversement attachés sur les paremens des manches. Ces marques distinctives sont nécessaires dans les divers détails du service, & sur-tout pour l'accord & la régularité dans l'ordonnance des escadrons & des bataillons. Les tambours des régimens royaux sont *habillés* à la livrée du Roi; ceux des régimens de gentilshommes à la livrée des colonels.

Les chapeaux doivent être fabriqués de laines d'agneaux, & exactement feutrés; ceux de la cavalerie du poids de treize, quatorze & quinze onces, *petits*, *moyens* & *grands*; ceux des dragons de douze, *treize* & quatorze onces; & ceux de l'infanterie de dix, onze & douze onces; tous d'environ quatre pouces de hauteur de forme, à peine de confiscation & d'amende contre les fabriquans & entrepreneurs, en cas de contravention.

Lorsque les cavaliers, hussards, dragons ou soldats d'une compagnie ne se trouvent pas *habillés*, *équipés* & *armés*, suivant le prescrit des ordonnances, l'inspecteur général ou le commissaire des guerres chargé de la police du corps, ordonnent la retenue des appointemens du capitaine, jusqu'à ce que sa troupe ait été mise de tout point en bon état.

Et lorsqu'après six ans de service ils reçoivent leurs congés absolus dans l'ordre de leur ancienneté, ils emportent de droit leur habit, linge & chapeau; mais le capitaine a l'option de leur laisser l'habit, ou de leur donner à chacun quinze livres comptant, en les renvoyant avec la veste, le linge & le chapeau.

*Equipement.* L'*équipement* du cavalier est composé d'une cartouche à douze coups, d'une bandouliere de buffle, d'un ceinturon aussi de buffle à deux pendans, de bottes molles, guêtres & souliers, d'une besace de toile de coutil, de chemises, col noir & bonnet, de gants, cordon de sabre & coquarde.

Celui du hussard, d'une cartouche à vingt coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon & de bottes molles à la hongroise, d'une écharpe & d'un sabretache rouges, d'une besace, de chemises, col noir, bonnet, gants & cordon de sabre.

Celui du dragon, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon à un pendant, de bottines, guêtres & souliers, d'une besace, de chemises, col, bonnet, gants, cordon de sabre & coquarde.

Et celui du fantassin, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon en couteau de chasse, d'un havresac de coutil, de chemises, col, bonnet, guêtres, souliers & coquarde. Le grenadier a une giberne & un ceinturon à deux pendans.

Tout ce qui compose l'équipage du soldat, étant d'un usage indispensable & de nécessité physique, on doit avoir grande attention à ce qu'il soit exactement com-

complet: mais on ne doit pas en donner moins à empêcher qu'il ne se charge de nippes & d'effets superflus, qui dans les marches accablent par leur poids les hommes & les chevaux, en même-tems qu'ils amollissent le soldat dans le repos: „ on peut savoir que jamais on „ n'a prétendu rendre la discipline & la vigueur à une „ armée, qu'en bannissant le luxe relatif; que les soldats „ & les subalternes ont leur luxe ainsi que les autres „.

La visite des besaces & havresacs fait partie des devoirs des maréchaux des logis dans la cavalerie, & des sergens dans l'infanterie, sous l'autorité des officiers respectifs. Cet objet pour être moins relevé, n'en est pas moins important, & ne seroit pas indigne de l'attention des officiers supérieurs; mais loin de s'y abaisser, eux-mêmes ne tombent que trop souvent dans l'excès à cet égard, par la quantité & la vaine somptuosité de leurs équipages de guerre. La nation ne peut se dissimuler le besoin qu'elle a d'exemples d'austérité & de simplicité en ce genre.

Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de plusieurs menus effets & ustensiles dont la cartouche, la giberne & la demi-giberne doivent être garnies (*voyez* GIBERNE), non plus que ce qui a trait à l'*équipement* des chevaux de la cavalerie. *Voyez les institutions militaires de* M. de la Porterie.

*Armement*. L'*armement* du cavalier est composé d'un mousqueton, de deux pistolets & d'un sabre, avec un plastron & une calotte.

Celui du hussard, d'un mousqueton, de deux pistolets & d'un sabre.

Celui du dragon, d'un fusil avec la bayonnette à douille, d'un pistolet & d'un sabre.

Et celui du fantassin, d'un fusil avec la bayonnette, & d'une épée, excepté le grenadier qui porte un sabre au lieu d'épée. *Voyez* GRENADIER.

La longueur du mousqueton est de trois piés six pouces six lignes, le canon ayant deux piés quatre pouces.

Celle du fusil, de quatre piés dix pouces, le canon ayant trois piés huit pouces depuis la lumiere jusqu'à l'extrémité.

Celle du pistolet monté, de seize pouces.

Le calibre des mousqueton, fusils & pistolets, est reglé à une balle de dix-huit à la livre.

La bayonnette à dix-huit pouces de longueur, la douille comprise.

Le sabre est la principale arme de la cavalerie, comme l'est pour l'infanterie le fusil armé de la bayonnette.

Le sabre de la cavalerie & des dragons est monté à poignée de cuivre à double branche, la lame à dos, de trente-trois pouces de longueur.

Celui des hussards courbé, à monture de cuivre, la poignée couverte de cuir bouilli crenelé, la lame à dos, de trente-cinq pouces de longueur, & de quatorze lignes de large.

Celui du grenadier aussi courbé, à poignée & monture de cuivre, la lame à dos, de trente-un pouces de long.

L'épée à monture de cuivre, la lame à dos, de vingt-six pouces de longueur.

Le sentiment de plusieurs bons officiers de nos jours, étoit qu'on supprimât l'épée du fantassin, comme superflue au moyen de la bayonnette, & incommode dans une action. Pour bonnes considérations sans doute, on a adopté le parti contraire; mais en même tems on a dépouillé cet arme de ce qui la rendoit embarrassante. La monture est unie, à demi-coquille, & la lame courte & forte: c'étoit ainsi que la portoient les Romains, nos modeles & nos maîtres dans la science des armes.

Chaque chambrée doit être pourvûe, paix ou guerre, d'une tente, d'une marmite, d'une gamelle & d'un baril ou bidon; & chaque compagnie de cavalerie & de dragons, en guerre, de sacs à fourrages & de hachoirs.

Les dragons à cheval portent au lieu du second pistolet, une hache, une pelle, ou autre outil propre à remuer la terre & à ouvrir des passages.

Dans chaque compagnie de dragons à pié de soixante hommes, il y a vingt outils, dont huit grosses haches, quatre pelles, quatre pioches, & quatre serpes.

Il doit y en avoir dix dans chaque compagnie d'infanterie de quarante hommes, dont trois pelles, trois pioches, deux haches & deux serpes.

Dans les compagnies de grenadiers, dix grenadiers portent de grosses haches, tous les autres des haches à marteaux, avec des pelles & pioches.

Les outils sont enfermés dans des étuis de cuir; il seroit à desirer que l'on fournît aussi des sacs de toile pour les marmites & gamelles.

*Milices*. Il n'y a point de masse établie pour l'*habillement* & l'*armement* des milices. Le Roi y pourvoit directement en faisant verser de ses magasins & arsenaux & répartir dans les provinces, les parties nécessaires à chaque bataillon.

L'*équipement* des soldats de milice est fourni par les paroisses pour lesquelles ils servent, & composé pour chacun d'une veste & d'une culotte, d'un chapeau, d'une paire de guêtres & d'une paire de souliers, de deux chemises, ou col noir & un havresac.

*Officiers*. L'*habillement* des officiers doit être en tout semblable à celui du soldat, excepté que les étoffes sont d'une qualité supérieure. Leurs manteaux ou redingottes doivent être aussi des couleurs affectées à chaque régiment. Il est expressément défendu aux officiers de porter, étant à leurs corps, d'autre habit que l'uniforme, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire reconnoître & respecter du soldat; comme aussi d'y faire des changemens, ni d'y ajoûter aucuns ornemens superflus, sous peine d'interdiction.

L'*armement* des officiers est composé pour la cavalerie de deux pistolets, d'une épée à monture de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de long, & d'une cuirasse.

Pour les hussards, de deux pistolets & d'un sabre courbé, la monture de cuivre doré, la lame pareille à celle des hussards.

Pour les dragons, d'un fusil avec la bayonnette, de deux pistolets, & d'une épée semblable à celles de la cavalerie, avec une gibbeciere garnie de six cartouches.

Et pour l'infanterie, d'un esponton & d'une épée.

Les officiers & les sergens de grenadiers sont armés de fusils & bayonnettes avec la gibbeciere; les sergens des compagnies de fusiliers, de hallebardes & d'épées.

Le haussecol n'est ni arme, ni armure: il est seulement la marque du service actuel des officiers d'infanterie, ainsi que le sont les bottes & les bottines, du service actuel des officiers de cavalerie & de dragons.

On a souvent proposé de faire armer tous les officiers & sargens d'infanterie, comme le soldat: c'étoit bien aussi le sentiment de M. le maréchal de Puysegur, qui doit être d'un grand poids dans cette matiere. Ce qui forme un puissant *préjugé en faveur de* cette méthode, c'est qu'encore qu'elle soit proscrite par les ordonnances, la pratique ordinaire des officiers dans une action, est d'abandonner l'esponton, & de saisir un fusil armé de sa bayonnette. Voici une noveile autorité: „ Le fusil avec sa bayonnette, dit un auteur accrédité, „ étant tout-à-la-fois arme à feu & hallebarde, pour- „ quoi les sergens & officiers n'en portent-ils pas? Pour- „ quoi se prive-t-on ainsi de cinq armes par compagnie, „ qui seroient portées par ce qu'il y a de meilleur „?

Nous avons dit que le soldat doit entretenir son armure, & y faire les menues réparations dont elle a besoin: il faut l'obliger aussi à la tenir dans la plus grande propreté. „ Les Romains avoient fort à cœur cet- „ te propreté dans leurs soldats; ils les forçoient à net- „ toyer & à fourbir souvent leurs cuirasses, leurs ca- „ sques & leurs lances, persuadés que l'éclat des ar- „ mes imposoit beaucoup à l'ennemi „.

Nous ne parlerons pas ici des uniformes des officiers généraux, de ceux des états-majors des armées, des aides-de-camp, des commissaires des guerres, des chirurgiens militaires, & d'autres établis par divers réglemens auxquels nous renvoyons. On s'étonne qu'il n'en ait pas encore été déterminé un pour les officiers des états-majors des places de guerre, qui puisse en toute occasion les faire reconnoître dans les fonctions importantes & purement militaires dont ils sont chargés.

Il est défendu à tous sujets, autres que les militaires, de porter aucun habit uniforme des troupes; à tous marchands d'en acheter & exposer en vente, même d'en garder dans leurs magasins, à peine de confiscation & de deux cents livres d'amende; & à tous cavaliers, hussards, dragons & soldats, de vendre leurs habits, armes ou autres effets uniformes, sous peine des galeres perpétuelles.

Les officiers même ne peuvent vendre les armes de leurs compagnies, à peine de cassation; ni les armuriers ou autres, les acheter, à peine de confiscation & de cinq cents livres d'amende. Les armes de réforme sont déposées dans les arsenaux du Roi, & Sa Majesté, sur l'estimation qui en est faite, pourvoit au dédommagement des capitaines.

Ils doivent faire retirer des hôpitaux les *habillemens*, *armemens*, effets & argent des soldats décédés, dans l'an & jour de la date du décès; ce tems passé, ils demeurent au profit des entrepreneurs des hôpitaux.

Aucun

Aucun officier ne doit *habiller* ses valets de l'uniforme du soldat, à peine contre l'officier de cassation, & contres les valets, d'être punis comme passevolans.

M. le maréchal de Saxe, dont la mémoire est à jamais consacrée dans nos fastes militaires, avoit suggéré plusieurs changemens avantageux dans l'*habillement* de nos troupes; mais ses idées sur cet article, toutes lumineuses & salutaires qu'elles sont, paroissent à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs, & peut-être de nos préjugés. Nos yeux seroient blessés de l'aspect d'un bataillon chaussé de sandales semelées de bois, & de soldats en vestes, couverts de manteaux à la turque, avec des capuchons & des perruques de peau d'agneau. D'ailleurs seroit-il bien aisé de soumettre à cet accoutrement sauvage l'esprit vain du soldat françois jaloux de parure, & qui pour l'ordinaire a autant d'amour propre que de bravoure?

Nous pensons qu'on peut se fixer à ce qui est établi par rapport à l'*habillement* de nos troupes, sur-tout si les commandans des corps portent leur attention comme ils le doivent, à empêcher toute manœuvre contraire au bien du service dans cette partie, soit de la part des entrepreneurs toûjours avides, soit de celle des officiers députés des corps, qui ne sont pas tous également inaccessibles à la séduction. Cet *habillement*, dans sa bisarrerie même, est approprié aux usages & au caractere de la nation; & cette conformité est une raison de préférence, parce qu'en matiere de goût & d'opinion, la volonté générale doit être consultée.

Les proportions reglées à trois hauteurs & largeurs, fournissent à toutes les tailles des justaucorps & des vestes amples & aisés. Nous voudrions que les coulottes fussent plus hautes & plus profondes, afin de laisser plus de liberté aux mouvemens du soldat dans les exercices qui appartiennent à la gymnastique; même qu'elles fussent garnies de ceintures très-larges, capables de garantir les reins contre l'humidité, lorsque le soldat est couché. Rien ne doit être négligé de ce qui tend à perfectionner les formes pour la plus grande commodité du service, & à conserver des hommes d'une espece si précieuse, sur-tout dans ce siecle belliqueux, & dans le déclin malheureusement trop sensible de notre population. Peut être seroit-il plus avantageux encore de fournir au soldat des culottes de peau au lieu d'étoffe.

Il doit avoir deux paires de guêtres de toile, l'une blanche pour les revûes & les parades, l'autre noire pour les marches & le service ordinaire.

On a proposé de substituer aux havresacs de toile, ceux de peaux de chien ou de chevre garnies de poil, tels qu'ils sont en usage dans les troupes étrangeres; ils ont la propriété de garantir les effets du soldat contre la pluie & l'humidité; & cet avantage est sans doute bien desirable. On souhaiteroit aussi des outres de peau de bouc au lieu de barril, pour mettre la boisson du soldat.

Les besaces des cavaliers, hussards & dragons, sont faites en forme de porte-manteau, longues de l'épaisseur d'un cheval, & d'une grandeur déterminée sur la quantité de nippes, d'effets, ustensiles & denrées qu'elles doivent renfermer.

La chaussure & la coëffure des troupes sont deux points dignes de la plus grande attention, parce que la santé du soldat, conséquemment le complet des régimens & la force des armées, en dépendent essentiellement.

Les sandales ou galoches à semelles de cuir fort garnies de clous, ne sont point une nouveauté dans nos troupes. Beaucoup de vieux soldats éclairés par une longue expérience, en font leur chaussure ordinaire dans les mauvais tems. On a imaginé depuis peu pour nos troupes employées en Canada, des souliers ferrés à doubles semelles fortes garnis de clous rivés entre deux cuirs, qui résistent long-tems aux plus rudes épreuves, & préservent le pié de toute humidité; il seroit à desirer que l'usage en fût rendu général pendant l'hiver & dans les marches difficiles; mais la vanité françoise révoltée ne manquera pas de proscrire encore cette salutaire invention.

Le maréchal de Saxe releve avec raison l'incommodité & le danger de la coëffure de nos soldats. „ Je „ voudrois, dit-il, au lieu de chapeaux, des casques à „ la romaine; ils ne pesent pas plus, ne sont point du „ tout incommodes, garantissent du coup de sabre, & „ font un très-bel ornement „. Il ajoûte plus bas: „ „ Les casques sont un si bel ornement, qu'il n'y en a „ point qui lui soit comparable „.

Le régiment de hullans que ce général commandoit en France, étoit ainsi & très-bien coëffé: en effet, le casque donne au soldat un air de guerre que le chapeau ne pourra jamais lui prêter, quelque effort que l'on fasse pour lui donner de la grace par la maniere de le retaper.

Nous avons observé que les habits sont coupés sur des patrons de trois hauteurs & largeurs. Lorsque le tems & les lieux le permettent, la coupe se fait sur la taille des cavaliers, dragons & soldats; ce qui est toûjours plus expédient. Si l'on n'en a pas l'aisance, la distribution partielle des justaucorps, vestes & culottes se fait d'un tiers de la grande taille, & de deux tiers de la moyenne pour la cavalerie, les dragons & les compagnies de grenadiers où les hommes sont ordinairement de haute stature & bien traversés; & pour l'infanterie, de moitié de la moyenne taille, d'un quart de la grande, & d'un quart de la petite.

Le Roi, comme nous l'avons dit, fournit de ses magasins & arsenaux, l'*habillement* & l'*armement* aux bataillons de milice; c'est l'usage, voici l'abus. L'officier qui n'attache pas plus de gloire qu'il n'a d'intérêt à la conservation de ces effets, n'y donne qu'une médiocre attention. Les armes dépérissent, l'habit s'use, & le soldat mal armé reste mal propre & mal vêtu. Un inspecteur arrive, on exagere encore à ses yeux les besoins de la troupe; il ordonne des radoubs aux armes, des réparations à l'*habillement*, & la dépense toûjours enflée tombe à la charge du Roi, qui bien-tôt après, est obbligé de faire remplacer le tout à neuf.

Les visites des commissaires des guerres ne sont que des palliatifs contre le mal. Le spécifique seroit de charger les capitaines de milice, de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement* & de l'*armement* de leurs compagnies, en leur accordant un traitement particulier affecté à cet objet, ou un fonds de masse sur le pié de celui des troupes reglées, pour les tems d'assemblée des bataillons de milice: le bien du service exige, l'humanité même sollicite ce cangement; & nous l'espérons du zele des ministres, malgré le jeu intéressé des ressorts secrets qui s'y opposent.

Il suffit d'avoir expliqué les réglemens généraux sur l'*habillement*, l'*équipement* & l'*armement* des troupes. Les bornes que nous nous prescrivons dans cet article ne nous permettent pas de parler des cas d'exception résultans soit de l'institution primitive, soit de la nature du service de quelques corps. Le détail des différences d'uniformes des régimens n'entre pas non plus dans notre plan; on les distingue soit par la diversité des couleurs de l'*habillement* ou de quelques-unes de ses parties; soit par sa forme des pattes de poches, par le nombre, la couleur, le mélange ou l'arrangement des boutons; soit enfin par la couleur des galons de paremens & des bords de chapeaux.

En général, la cavalerie est *habillée* de drap bleu, rouge, ou gris piqué de bleu, avec paremens & revers jusqu'à la taille en demi-écarlate.

Les dragons de drap bleu, rouge-garence ou en vermillon.

L'infanterie de drap gris-blanc, bleu, ou rouge.

Toutes les milices, soit de terre, soit garde-côtés, en drap gris-blanc.

Il seroit sans doute bien utile que chaque arme fût distinguée par sa couleur exclusive; la cavalerie par le bleu, les dragons par le rouge, & l'infanterie par le gris-blanc, sans mélange de couleurs de l'un des corps à l'autre. L'attachement de quelques régimens aux anciens usages, ou à quelques antiques prérogatives, ne doit pas balancer les avantages sensibles qui résulteroient d'un tel réglement, ni empêcher l'établissement invariable de l'uniformité respective, si essentiellement nécessaire dans toutes les parties du genre militaire. (*Article de M.* Dorival *le cadet.*)

* **HABILLER**, v. act. & pas. (*Gramm.*) on dit *habiller* quelqu'un, *habiller* un régiment, & s'*habiller*. Le velours *habille* bien. Ce peintre sait *habiller* élégamment sa figure. *Habiller* un auteur étranger à la françoise. *Habiller* a dans les Arts des acceptions fort différentes. *Habiller* un animal en Cuisine, c'est le dépouiller de sa peau, si c'est un quadrupede; le plumer, évuider, piquer, si c'est un oiseau; le laver, le vuider, le préparer à être cuit, si c'est un un poisson. Chez les Cardeurs, *habiller une carde*, c'est la monter ou la faire: pour cet effet, on a un instrument appellé le *panteur*, sur lequel est accroché la peau à des pointes renversées & placées de distance en distance. *Voyez l'article* PANTEUR. Les deux bouts de la peau sont tirés chacun par une corde qui va s'entortiller à la branche du maître-brin du panteur. Cette peau ainsi disposée est percée de trous. C'est dans cette derniere opé-

ration que consiste tout l'art du faiseur de cardes. *Voyez l'article* CARDE. On ne se sert ni de regle ni de compas; l'œil seul dirige la main qui pique d'une vîtesse incroyable laissant entre les trous des intervalles toujours égaux, & faisant les rangées de trous exactement droites & paralleles. L'instrument à percer s'appelle la *fourchette*; il fait deux trous à-la-fois: ensuite on fiche les pointes; on les *habille* tantôt en passant la pierre sur les pointes & la tirant de gauche à droite & de droite à gauche, afin de les renverser toutes également & du même côté, tantôt en poussant la pierre droit devant soi, & la retirant dans la même direction, pour abattre le tranchant des pointes, tantôt en les redressant avec l'instrument appellé le *dresseur*, les refendant, *&c.* ces manœuvres se réiterent jusqu'à ce que la carde soit distribuée en allées bien compassées, les pointes également renversées, & le tranchant parfaitement usé. Pour en venir à l'*habillage*, tout étant préparé, c'est-à-dire la matiere des pointes coupée & pliée au premier doublet, mise en petits paquets ou tas contigus sur le plateau, & pliée au second doublet arrêté sur le milieu du plateau par un support de bois élevé d'environ un pouce; le plateau est fixé sur un bloc; l'habilleur est devant un autre bloc couvert d'un patron de la longueur du feuillet qui sert de contrepoids, quand on passe la pierre. On finit par monter le feuillet sur un bois ou fust à manche & à rebord du même côté. C'est la derniere main de la carde.

HABILLER, *en Jardinage*, c'est avant que de planter les jeunes arbres, les couper de huit ou neuf piés de haut, & visiter leurs racines pour les raccourcir modérément; il faut ôter toutes celles qui sont brisées, & couper les autres en pié de biche par-dessous, eû égard à la situation où doit être planté l'arbre. N'*habillez* pas si court, ou n'étronçonnez point, & n'ôtez point le chevelu à-moins qu'il ne soit rompu. C'est une erreur de croire qu'il soit inutile; il sert beaucoup à la reprise des jeunes plants.

On laissera aux arbres sauvages une tige de six à sept pieds hors de terre. Les arbres fruitiers de haute tige seront rafraîchis dans leur tête, à laquelle on laissera trois ou quatre branches chacun de la longueur de dix à douze pouces; ce qui forme sa rondeur dès la premiere année.

Les buissons ou nains seront coupés à sept à huit pouces au-dessus de la greffe qu'il *faut laisser découverte, c'est-à-dire sans y mettre de terre*, mais qu'on *enduira de cire ou de mastic*.

*On prétend qu'il* ne faut laisser qu'un seul étage de racines à un arbre, & choisir toujours les plus jeunes & les plus rougeâtres; les autres étant inutiles. *Voyez* RACINES.

Les arbres levés en motte sont exemts d'être ravalés; ils conservent leur tête & une partie de leur ramage. *Voyez* LEVER.

HABILLER UNE PEAU, *terme de Marchand Pelletier*, c'est la préparer à être employée aux différens ouvrages de Pelleterie. *Voyez* PELLETIER.

HABILLER UN CUIR, *terme de Tannerie*, c'est lui donner la premiere préparation pour le mettre au tan. *Voyez* TANNER.

Celui qui *habille* les peaux s'appelle l'*habilleur*. Ce terme est fort en usage chez les Pelletiers; en général il signifie dans les atteliers la personne qui prépare les différentes matieres, denrées ou marchandises où le terme *habiller* peut avoir lieu.

HABILLER, *en terme de Potier*, c'est l'action d'ajoûter une oreille, un manche, un pié, au corps d'une piece; ce qui se fait en déchiquetant la piece de plusieurs coups, pour y insérer l'une des parties que nous venons de nommer.

On *habille* encore du chanvre, en le passant par le seran. *Voyez l'article* CHANVRE.

* HABILLOT, s. m. (*Commerce de bois.*) espece de morceau de bois qui sert sur les trains à accoupler les coupons; il fait le même effet que le garot. *Voyez l'article* TRAIN.

HABIT, s. m. (*Modes.*) j'entends ici par *habit* tout ce qui sert à couvrir le corps.

Il n'est pas possible de donner au lecteur la connoissance de tant d'*habits* différens dont les hommes ont fait usage, pour couvrir leur nudité & pour se mettre à l'abri de la rigueur des hivers: notre curiosité seroit même peu satisfaite, si nous pouvions pénétrer dans les tems reculés des premiers siecles; nous y verrions sans doute les hommes tout nuds, ou couverts les uns de feuillages, d'écorce d'arbres, & les autres de la peau de quelques bêtes féroces.

Je voudrois seulement connoître la forme des *habits* des Grecs, lorsqu'ils étoient les peuples les plus polis de la terre; mais à-peine savons-nous les noms de quelques-uns. Nous sommes beaucoup mieux instruits des *habits* des Romains; & comme toute ce qui concerne ce peuple nous intéresse, nous en ferons un article séparé. Ceux des hommes qui ont été consacrés par la religion méritent aussi par ce motif quelques-uns de nos regards, outre qu'ils ont moins changé de mode: c'est pourquoi nous en dirons un mot. Ainsi *voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE, *&* HABIT RELIGIEUX.

Pour ce qui concerne les vêtemens de ce grand nombre de peuples qui changerent la face du monde, en chassant les Romains des pays dont ils s'étoient rendus maîtres, nous n'en avons aucune idée, & nous ne devons pas le regretter.

Quant à ce qui nous regarde en particulier, l'inconstance naturelle à notre nation a produit tant de variété dans la forme de ses *habits*, qu'il seroit impossible d'en suivre le fil. Nous remarquerons seulement en général, que l'*habit* long étoit autrefois celui des nobles, & qu'ils ne portoient l'*habit* court qu'à l'armée & à la campagne: l'ornement principal de l'un & de l'autre consistoit à être bordé de martre zibeline, d'hermine, ou de vair. On s'avisa sous Charles V. d'armoirier les *habits*, je veux dire de les chamarrer depuis le haut jusqu'en bas de toutes les pieces de son écu; cette mascarade dura cent ans. Louis XI. bannit l'*habit* long; Louis XII. le reprit; on le quitta sous François I. Un des goûts de ce prince fut de taillader son pourpoint, & tous les gentilshommes suivirent son exemple. Henri II. portoit un jupon pour haut-de-chausses, & un petit manteau qui n'alloit qu'à la ceinture. Les fils s'habillerent comme le pere. Enfin depuis Henri IV. nos *habits* ont si souvent changé de face, qu'il seroit ridicule d'entrer dans ce détail ennuyeux. Mais on ne pensera pas de même des réflexions qu'a fait sur cette matiere l'illustre écrivain de l'*Histoire naturelle de l'homme*, & je me flate qu'on sera bien aise de les retrouver ici.

„ La variété dans la maniere de se vêtir, dit M. de Buffon, est aussi grande que la diversité des nations; & ce qu'il y a de singulier, c'est que de toutes les especes de vêtemens nous avons choisi l'une des plus incommodes, & que notre maniere, quoique généralement imitée par tous les peuples de l'Europe, est en même tems de toutes les manieres de se vêtir, celle qui demande le plus de tems, & celle qui paroît être le moins assortie à la nature.

„ Quoique les modes semblent n'avoir d'autre origine que le caprice & la fantaisie, les caprices adoptés & les fantaisies générales méritent d'être examinées. Les hommes ont toujours fait & feront toujours cas de ce qui peut fixer les yeux des autres hommes, & leur donner en même tems des idées avantageuses de richesses, de puissance, de grandeur, *&c.*

„ La valeur de ces pierres brillantes qui ont toûjours été regardées comme des ornemens précieux, n'est fondée que sur leur rareté & sur leur éclat éblouissant; il en est de même de ces métaux éclatans, dont le poids nous paroît si léger, lorsqu'il est reparti sur tous les plis de nos vêtemens pour en faire la parure. Ces pierres, ces métaux sont moins des ornemens pour nous, que des signes pour les autres, auxquels ils doivent nous remarquer & reconnoître nos richesses. Nous tâchons de leur en donner une plus grande idée, en aggrandissant la surface de ces métaux; nous voulons fixer leurs yeux, ou plûtôt les éblouir. Combien peu y en a-t-il en effet qui soient capables de séparer la personne de son vêtement, & de juger sans mélange l'homme & le métal!

„ Tout ce qui est rare & brillant sera donc toûjours de mode, tant que les hommes tireront plus d'avantage de l'opulence que de la vertu, tant que les moyens de paroître considérables seront différens de ce qui mérite d'être seul considéré. L'éclat extérieur dépend beaucoup de la maniere de se vêtir. Cette maniere prend des formes différentes, selon les différens points de vûe sous lesquels nous voulons être regardés. L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut étayer son orgueil ou flater sa vanité; on le reconnoît à la richesse ou à la recherche de ses ajustemens.

„ Un autre point de vûe que les hommes ont assez généralement, est de rendre leur corps plus grand, plus étendu, peu contens du petit espace dans lequel est circonscrit notre être, nous voulons tenir plus de place en ce monde, que la nature ne peut nous en donner; nous cherchons à aggrandir notre figure par

„ des chauſſures élevées, par des vêtemens renflés; „ quelque amples qu'ils puiſſent être, la vanité qu'ils „ couvrent n'eſt-elle pas encore plus grande „ ?

Mais laiſſons l'homme vain faire parade de ſon mérite emprunté, & conſidérons l'induſtrie de l'étoffe qu'il porte, dont il eſt redevable au génie du fabriquant.

C'eſt un beau coup-d'œil, ſi j'oſe parler ainſi, que la contemplation de tout ce que l'art a déployé ſucceſſivement de beautés & de magnificence, à l'aide de moyens ſimples dont le haſard a preſque toûjours préſenté l'uſage. La laine, le lin, la ſoie, le coton, ou le mélange de ces choſes les unes avec les autres, ont conſtitué la matiere & le fond de toutes les étoffes & toiles fines; le travail & les couleurs en font le prix & la différence. Ainſi d'un côté, la dépoüille des animaux, les productions de la terre, l'ouvrage des vers; & de l'autre des coquillages, des inſectes, la graine des arbres, le ſuc des plantes, & quelques drogues, ſervent à la compoſition de tous les vêtemens.

Les Phrygiens trouverent l'art de broder avec l'aiguille; leur ouvrage étoit relevé en boſſe, *eminebat ac aſperior reddebatur:* les Babyloniens au contraire ne formoient qu'un tiſſu qui n'étoit chargé que de la différence des couleurs, *tegmen unitè pictum de coloribus variis*; & après cela ils employoient l'aiguille ſur ce tiſſu: ces deux peuples rendoient également les figures. De nouveaux ouvriers s'éleverent à Alexandrie, qui, avec la ſeule navette & des fils de couleurs différentes, étendirent plus loin l'induſtrie. Voilà ce que nous ſavons des anciens.

Je ne parlerai pas de la perfection où l'on a porté dans nos tems modernes la variété, le goût, la richeſſe, la ſolidité, la durée, en un mot les fabriques admirables des principales étoffes qui ſervent aux vêtemens, à la parure, & aux ameublemens. C'eſt aſſez de dire que les anciens n'ont rien connu de pareil. On donne dans cet Ouvrage les principales manœuvres des Arts & Métiers par leſquels on exécute tant de beaux ou d'utiles ouvrages; le diſcours en décrit les opérations à chaque article; la gravûre les repréſente à l'œil: l'un & l'autre réunis en dévoilent le ſecret à la poſtérité; & c'eſt ce qui n'avoit point encore été fait juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

HABITS *des Romains*, (*Hiſt. anc.*) *habits* particuliers à ce peuple célebre.

Il importe beaucoup de les connoître, tant pour l'intelligence des auteurs ſacrés & prophanes, que pour celle des loix & des monumens antiques; on le prouveroit par pluſieurs recherches d'érudition. *Liſez* ſur ce point Octav. Ferrarius, *de re veſtiariâ Romanorum*, *libri VII.* Patav. 1670, *in* 4°.

Les *habits* des Romains, dans les anciens tems, n'étoient formés que de diverſes peaux de bêtes, auxquelles ils firent ſuccéder de groſſes étoffes de laine, qu'on perfectionna & qu'on rendit plus fines dans la ſuite; mais le genre de vie des premiers Romains étoit ſi groſſier, qu'il approchoit de celui des ſauvages. Pendant pluſieurs ſiecles, ils eurent ſi peu d'attention à l'extérieur de leur perſonne pour la propreté & la parure, qu'ils laiſſoient croître leurs cheveux & leur barbe, ſans en prendre aucun ſoin.

Les *habits* annexés aux charges éminentes de la république, ſe reſſentoient de ce goût ſi peu recherché, & ne différoient des autres que par quelques ornemens de pourpre; ils penſoient que les dignités par elles-mêmes & par la maniere de les remplir, devoient ſuffire pour imprimer tout le reſpect qui leur étoit dû, ſans emprunter l'éclat d'une magnificence qui ne frappe que les yeux du vulgaire, & qui d'ailleurs ne convenoit point à l'eſprit républicain dont ils étoient épris.

Quand les étoffes de laine furent introduites, ils ſe firent des tuniques amples avec des manches larges & ſi courtes, qu'à peine elles deſcendoient juſqu'au coude: cette mode même dura long-tems; car il paroît que ce ne fut que vers le ſiecle de Conſtantin qu'ils prolongerent les manches preſque juſqu'au poignet. C'étoit ſur cette ample tunique qu'on mettoit une ceinture, & par-deſſus une robe ſans manches, comme une eſpece de manteau large ouvert par-devant, qu'on appelloit *toge:* on en faiſoit paſſer un des bouts par-deſſus l'épaule gauche, afin d'avoir le bras droit plus libre; & lorſqu'on vouloit agir avec cet habillement, on le retrouſſoit en le tournant autour du corps.

Sous la république, la maniere ordinaire, en allant par les rues, étoit de le laiſſer deſcendre preſque ſur les talons; Auguſte amena la mode de le relever plus haut; enſorte que par-devant on le laiſſoit tomber un peu au-deſſous du genou, & par-derriere juſqu'à mi-jambe.

Lorſque les Romains devinrent plus riches, on fit la toge d'une étoffe de laine fine & blanche pour l'ordinaire: c'étoit dans ſon origine un *habit* d'honneur défendu au petit peuple, qui n'alloit par la ville qu'avec la ſimple tunique; il étoit pareillement défendu à ceux qu'on envoyoit en exil: cependant on quittoit ordinairement la toge en campagne, où l'on ſe ſervoit d'un *habit* plus court & moins embarraſſant. A l'égard de la ville, la bienſéance vouloit qu'on n'y parût qu'avec cet habillement: enſuite quand il devint commun à preſque tout le monde, il n'y eut plus que la fineſſe de l'étoffe & la plus grande ampleur de cette robe qui diſtinguât les perſonnes riches. La toge fut commune aux deux ſexes, juſqu'à ce que, vers le déclin de la république, quelques femmes de qualité prirent l'uſage de la robe nommée *ſtole:* alors la toge ne fut plus que l'apanage des hommes, des femmes du menu peuple, & des libertines. *Voyez* STOLE.

La robe qu'on appelloit *prétexte* avoit beaucoup de reſſemblance avec la toge; c'étoit celle qu'on faiſoit porter aux enfans de qualité: dès qu'ils avoient atteint l'âge de douze ans, ils quittoient l'*habit* d'enfance, qui étoit une veſte à mouches, qu'on appelloit *alicata chlamis*, pour porter la prétexte, à cauſe qu'elle étoit bordée de pourpre: les magiſtrats, les prêtres & les augures s'en ſervoient dans de certaines cérémonies.

Les ſénateurs avoient ſous cette robe une tunique qu'on nommoit *laticlave*, & qu'on a long-tems pris à la lettre pour un habillement garni de larges têtes de cloux de pourpre, mais qu'on a reconnu depuis ne ſignifier qu'une étoffe à larges bandes ou raies de pourpre, de même que celle qu'on nommoit *anguſti-clave*, qui étoit propre aux chevaliers pour les diſtinguer des ſénateurs, & qui n'étoit pareillement qu'une étoffe à bandes de pourpre plus étroites. *Voyez* LATICLAVE.

Les enfans des ſénateurs & des magiſtrats curules ne portoient la tunique laticlave qu'après avoir pris la robe virile; juſqu'à ce tems-là, ils n'avoient point d'autres marques de diſtinction, outre la robe prétexte, que ce qu'on appelloit *bulla*, qui étoit un petit cœur qui leur pendoit ſur la poitrine: ils avoient encore le droit de porter la robe qu'on nommoit *trabea*; cette robe étoit aſſez ſemblable à la toge, ſeulement un peu plus courte, & rayée de blanc, d'or & de pourpre: on aſſûre qu'elle avoit été affectée aux rois de Rome.

Ce qu'on appelloit *lacerne* étoit un manteau pour le mauvais tems, & qui ſe mettoit par-deſſus la *toge*. Dans les commencemens, on ne s'en ſervoit qu'à la guerre; la lacerne s'attachoit par-devant avec une boucle; on y joignoit un capuchon, *cucullus*, qu'on ôtoit quand on vouloit: de-là le paſſage d'Horace, *odoratum caput obſcurante lacernâ*. Sat. vij. *l. II. v.* 55. On avoit des lacernes pour l'hiver, qui étoient d'une groſſe étoffe; & pour l'été d'une étoffe plus fine, mais toujours de laine. Il eſt vrai que juſqu'au tems de Cicéron, ces ſortes de manteaux ne furent preſque qu'à l'uſage du peuple; mais comme on les trouva commodes, tout le monde s'en ſervit d'abord pour la campagne, enſuite pour la ville. Les dames quand elles ſortoient le ſoir, les perſonnes de qualité, & les empereurs mêmes mettoient ce manteau par-deſſus la toge, lorſqu'ils alloient ſur la place & au cirque. Ceux du peuple étoient d'une couleur brune ou blanche; ceux des ſénateurs, de pourpre; & ceux des empereurs, d'écarlate. On obſervoit cependant quand on paroiſſoit devant l'empereur, de quitter ce manteau par reſpect. *Voyez* LACERNE.

La *ſynthèſe* étoit une autre eſpece de manteau fort large, que les Romains mettoient pour manger, comme un habillement plus commode pour être à table couchés ſur les lits. Martial nous apprend que de ſon tems il y avoit des particuliers qui par un air de luxe en changeoient ſouvent pendant le repas. La couleur en étoit ordinairement blanche & jamais noire, pas même dans les repas qu'on donnoit aux funérailles.

La *pullata veſtis* déſigne un *habit* qui ſe portoit pour le deüil, & dont uſoit ordinairement le petit peuple; la couleur en étoit noire, minime, ou brune, & la forme aſſez ſemblable à celle de la lacerne; car elle avoit de même un capuchon.

L'*habit* militaire étoit une tunique juſte ſur le corps, qui deſcendoit juſqu'à la moitié des cuiſſes, & par-deſſus laquelle s'endoſſoit la cuiraſſe. C'étoit avec cet *habit* que les Romains dans leurs exercices, ou en montant à cheval, mettoient certaines petites chauſſes nommées *campeſtres*, qui leur tenoient lieu de culottes, car ordinairement ils ne les portoient point avec les *habits* longs.

Le *paludamentum* nous présente le manteau de guerre des officiers; il ressembloit à celui que les Grecs nommoient *clamyde*, se mettoit aussi par-dessus la cuirasse, & s'attachoit avec une boucle sur l'épaule droite, ensorte que ce côté étoit tout découvert; afin que le mouvement du bras fût libre, comme on le voit dans les statues antiques.

Au lieu de *paludamentum*, les soldats portoient à l'armée sur leur cuirasse une espece de casaque ou faye, qu'ils appelloient *sagum*.

Outre ces différens habillemens, il y en avoit de particuliers attachés à certaines dignités ou à de certaines cérémonies, comme la robe triomphale, *toga triumphalis*. *Voyez* ROBE TRIOMPHALE.

Nous ne parcourrons pas leurs autres *habits*, parce que nous n'en connoissons que les noms; mais on comprend sans peine que les guerres, le luxe & le commerce avec les nations étrangeres, introduisirent dans l'empire plusieurs vêtemens dont il n'est pas possible de marquer les caracteres & les différentes modes.

Sous les uns ou les autres des *habits* que nous venons de décrire en peu de mots, les Romains hommes & femmes portoient ordinairement deux tuniques; la plus fine qu'on mettoit sur la peau, tenoit lieu de chemise; celle des hommes étoit très-juste, sans manches, & ne descendoit qu'à mi-jambe; celle des femmes étoit plus longue, plus ample, & avoit des manches qui venoient jusqu'au coude: c'étoit s'écarter de la modestie, & prendre un air trop libre, que de ne pas donner à cette chemise la longueur ordinaire; elle prenoit juste au coû des femmes, & ne laissoit voir que leur visage, dans les premiers tems de la fondation de Rome.

L'autre tunique qui étoit fort large, se mettoit immédiatement sous la robe; mais lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or & des pierreries, on commença impunément à ouvrir les tuniques & à montrer la gorge. La vanité gagna du terrein, & les tuniques s'échancrerent; souvent même les manches, au rapport d'Elien, ne furent plus cousues; & du haut de l'épaule jusqu'au poignet, on les attachoit avec des agrafes d'or & d'argent; de telle sorte cependant qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment sur la partie supérieure du bras droit.

Les femmes mettoient une ceinture, *zona* sur la grande tunique, soit qu'elles s'en servissent pour *la relever*, soit qu'en se serrant *davantage elles trouvassent moyen de tenir en respect le nombre & l'arrangement de ses plis*. Il y avoit de la grace & de la noblesse de relever en marchant, à la hauteur de la main, le lais de la tunique qui tomboit au côté droit, & tout le bas de la jambe droite se trouvoit alors découvert. Quelques dames faisoient peu d'usage de leur ceinture, & laissoient traîner leur tunique; mais on le regardoit comme un air de négligence trop marqué: de-là ces expressions latines, *altè cincti*, ou *discincti*, pour peindre le caractere d'un homme courageux, ou efféminé.

Le nombre des tuniques s'augmenta insensiblement; Auguste en avoit jusqu'à quatre, sans compter une espece de camisole qu'il mettoit sur la peau avec un pourpoint, le reste du corps extrèmement garni, & une bonne robe fourrée par-dessus le tout. Ce même prince n'étoit pas moins sensible au chaud; il couchoit pendant l'été presque nud, les portes de sa chambre ouvertes, le plus souvent au milieu d'un péristyle, au bruit d'une fontaine dont il respiroit la fraîcheur, pendant qu'un officier de sa chambre, un éventail à la main, agitoit l'air autour de son lit. Voilà l'homme à qui d'heureux hasards ouvrirent le chemin de l'empire du monde! Mais ce n'est pas ici le lieu de réfléchir sur les jeux de la fortune; il ne s'agit que de parler des vêtemens romains.

Les femmes suivirent en cela l'exemple des hommes; leurs tuniques se multiplierent: la mode vint d'en porter trois; le goût en forma la différence.

La premiere étoit une simple chemise; la seconde une espece de rochet; & la troisieme, c'est-à-dire celle qui se trouvoit la supérieure, ayant reçû davantage de plis, & s'étant augmentée de volume, forma, à l'aide des ornemens dont elle se trouva susceptible, la stole que j'ai nommée plus haut, en remarquant qu'elle fit tomber la toge, ou du-moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes & aux courtisannes.

Le luxe fit bientôt ajoûter par-dessus la stole un manteau ou mante à longue queue traînante, qu'on appelloit *symarre*: on l'attachoit avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule droite, afin de laisser plus de liberté au bras que les dames tenoient découvert comme les hommes. Cette symarre portant en plein sur l'autre épaule, formoit en descendant un grand nombre de plis qui donnoient beaucoup de grace à cet habillement. Aussi les actrices s'en servoient sur le théatre. *Voyez* SYMARRE.

La couleur blanche étoit la couleur générale des *habits* des Romains, comme aussi la plus honorable, indépendamment des dignités qui étoient marquées par la pourpre. Les citoyens dans les réjoüissances publiques paroissoient ordinairement vêtus de blanc: Plutarque nous instruit qu'ils en usoient de même dans les réjoüissances particulieres, & sur-tout dans celles du jour de leur naissance, qu'ils célébroient tous les ans.

On distinguoit les personnes de quelque rang ou qualité par la finesse, la propreté & la blancheur éclatante de l'*habit*. Aussi dit-on dans les auteurs, qu'on envoyoit souvent les robes au foulon pour les détacher & les blanchir; le menu peuple hors d'état de faire cette dépense, portoit généralement des *habits* bruns.

Il faut pourtant remarquer que sur la fin de la république, la distinction dans les *habits* ne s'observoit déjà plus à Rome; les affranchis étoient confondus avec les autres citoyens; l'esclave s'habilloit comme son maître; & si l'on excepte le seul *habit* du sénateur, l'usage de tous les autres se prenoit indifféremment: le moindre tribun des légions portoit le laticlave.

Mais, au milieu de cette confusion, les *habits* de tout le monde étoient encore tissus de laine pure; son emploi dans les étoffes a été le plus ancien & le plus durable de tous les usages. Pline, en nous disant que de son tems le luxe se joüoit de la nature même, & qu'il a vû des toisons de béliers vivans teintes en pourpre & en écarlate, ne connoissoit encore que la laine pour matiere de toutes sortes d'étoffes, qui ne recevoit de différence que de la diversité des couleurs & de l'apprêt. De-là ce fréquent usage des bains, que la propreté rendoit si nécessaire.

Ce ne fut que sous le regne des Césars, que l'on commença à porter des tuniques de lin; Vopiscus prétend que la mode en vint d'Egypte; & l'empereur Alexandre Sévere trouvoit avec raison qu'on en avoit corrompu la bonté, depuis qu'on s'étoit avisé de mêler dans le tissu des raies ou des bandes de *pourpre*. Si le lin est doux sur la peau, *disoit-il*, *pourquoi ces ornemens étrangers qui ne servent qu'à rendre la tunique plus rude?*

L'usage de la soie dans les *habits* d'hommes s'étant introduit sous Tibere, il fit rendre un decret par le sénat conçu en ces termes remarquables: *Decretum, ne vestis serica viros fœdaret*. Ce fut Jules-César qui inspira ce nouveau goût de recherches, en faisant couvrir dans quelques spectacles qu'il donna tout le théatre de voiles de soie. Caligula parut le premier en public en robe de soie. Il est vrai que sous Néron les femmes commencerent à en porter; mais il y a lieu de croire que leurs étoffes étoient mêlées de lin & de soie, & que jusqu'à Eliogabale le luxe n'a point fourni d'exemple d'une robe toute de soie, *Eliogabalus primus Romanorum*, *holosericâ veste usus fertur*.

Aurélien n'avoit pas une seule robe holosérique dans toute sa garderobe; aussi refusa-t-il à l'impératrice sa femme le manteau de soie qu'elle lui demandoit, en lui donnant pour raison de son refus, qu'il n'avoit garde d'acheter des fils au poids de l'or. La livre de soie valoit une livre d'or.

Nous ne devons pas nous étonner de cette valeur de la soie dans ces tems-là, si nous nous rappellons que Henri II. fut le premier en France qui porta une paire de bas de soie aux noces de sa sœur, & que la femme de Lopez de Padilla crut faire un présent magnifique à Philippe II. en lui envoyant de Tolede en Flandres une paire de bas semblables. Cependant, malgré le prix de ce genre de luxe, les *habits* de soie devinrent si communs à Rome, que l'empereur Tacite qui se glorifioit d'être parent de l'historien de ce nom, & qui fut le successeur d'Aurélien même, se contenta de ne défendre qu'aux hommes la robe holosérique, dont Eliogabale s'étoit le premier vêtu soixante ans auparavant.

Terminons cet article par considérer la gradation du luxe des Romains dans leur parure.

Sous la république, il n'y avoit que les courtisannes qui se montrassent dans la ville en *habits* de couleur. Sous les empereurs, les dames assortirent les couleurs de leurs *habits* à leur teint, ou au goût de mode qui régnoit alors. „ La même couleur, dit Ovide, ne „ va pas à tout le monde: choisissez celle qui vous „ pare davantage; le noir sied bien aux blanches, & le „ blanc aux brunes. Vous aimiez le blanc, filles de „ Ce-

„ Cephée, & vous en étiez vêtues, quand l'île de Se- „ riphe fut pressée de vos pas... „

Le même poëte ne réduit point à la seule couleur pourpre tout l'honneur de la teinture. Il nous parle d'un bleu qui ressemble au ciel, quand il n'est point couvert de nuages; d'une autre couleur semblable à celle du bélier qui porta Phryxus & sa sœur Hellé, & les déroba aux supercheries d'Ino. Il y a, selon lui, un beau verd-de-mer dont il croit que les Nymphes sont habillées: il parle de la couleur qui teint les *habits* de l'Aurore, de celle qui imite les myrthes de Paphos, & d'une infinité d'autres, dont il compare le nombre à celui des fleurs du printems.

Sous la république, les femmes portoient des *habits* pour les couvrir; sous les empereurs, c'étoit dans un autre dessein. „ Voyez-vous, dit Séneque, ces *habits* „ transparens, si toutefois l'on peut les appeller *habits*? „ Qu'y découvrez-vous qui puisse défendre le corps ou „ la pudeur? Celle qui les met osera-t-elle jurer qu'el- „ le ne soit pas nue? On fait venir de pareilles étoffes „ d'un pays où le Commerce n'a jamais été ouvert, „ pour avoir droit de montrer en public ce que les „ femmes dans le particulier n'osent montrer à leurs „ amans qu'avec quelque reserve: *ut matronæ, ne adulteris quidem plus suis, in cubiculo quam in publico, ostendant* „. *Voyez* GASE DE COS.

Sous la république, les dames ne sortoient point sans avoir la *tête* couverte d'un voile; sous les empereurs, cet usage disparut; on se tourna du côté de la galanterie. Cette célebre romaine qui possédoit tous les avantages de son sexe, hors la chasteté; Poppée, dis-je, portoit en public un voile artistement rangé, qui lui couvroit à-demi le visage, ou parce qu'il lui séyoit mieux de la sorte, dit Tacite, ou pour donner plus d'envie de voir le reste.

Sous la république, les dames sortoient toujours décemment habillées & accompagnées de leurs femmes; sous les empereurs, elles leur substituerent des eunuques, & ne garderent plus de décence dans leurs ajustemens.

Sous la république, les femmes & les hommes avoient des *habits* qui les distinguoient; sous Tibere, les deux sexes avoient déjà revêtu les *habits* l'un de l'autre. Les femmes commencerent au sortir de leur lit & de leur bain à prendre un habillement qu'elles avoient en commun avec les hommes; la galanterie ne laissoit point sans dessein & sans goût une robe faite pour se montrer négligemment à ses amis particuliers & aux personnes les plus cheres.

Sous la république, les dames n'avoient des pierreries que pour ressource dans les malheurs, & elles ne les portoient sur elles que dans les fêtes sacrées; sous les empereurs, elles les prodiguoient sur leurs *habits*. Dans ces tems-là, les femmes les plus modestes n'osoient non plus aller sans diamans, dit Pline, qu'un consul sans les marques de sa dignité. J'ai vû, ajoûte le même auteur, Lollia Paulina se charger tellement de pierreries, même après sa répudiation, pour faire de simples visites, qu'elle n'avoit aucune partie de son corps, depuis la racine des cheveux jusque sur sa chaussure, qui ne fût éblouïssante. L'état qu'elle affectoit d'en étaler ellemême, se montoit à un million d'or, sans qu'on pût dire que ce fussent des présens du prince ou les pierreries de l'empire; ce n'étoit que celles de sa maison, & l'un des effets de la succession de Marcus Lollius son oncle.

Ainsi la toge, le voile, le capuchon de grosse laine se changerent en chemises de fin lin, en robes transparentes, en *habits* de soie d'un prix immense, & en pierreries sans nombre. C'est-là l'histoire de Rome à cet égard, & c'est celle de tous les peuples corrompus; car ils sont tous les mêmes dans l'origine de leur luxe, & dans ses progrès. (*D. J.*)

HABIT ECCLÉSIASTIQUE, *habitus religionis*, (*Hist. ecclésiastiq.*) On ne peut pas douter que dans les premiers siecles de l'Eglise, les clercs n'ayent porté les mêmes *habits* dont les laïcs étoient vêtus; ils avoient trop de raison de se cacher, pour se déclarer par un *habit* qui les fît connoître. Il n'est donc pas aisé de découvrir l'époque de la prohibition que l'on fit aux ecclésiastiques de s'habiller comme les laïcs; mais selon les apparences, cette époque ne remonte pas avant le cinquieme siecle. On trouve seulement dans le canon XX. du concile d'Agde, tenu en 506, que les peres de ce concile défendirent aux clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état, c'est-à-dire qu'ils commençoient dès-lors à s'écarter des regles de la modestie & de la bienséance.

Le mal empira, & la licence devint si grande dans le même siecle, que le concile de Narbonne tenu en 589, fut obligé de leur défendre de porter des *habits* rouges; mais comme de simples défenses n'arrêtoient pas le luxe & la vanité des ecclésiastiques, les conciles suivans introduisirent une peine contre les infracteurs. On ordonna en Occident que ceux qui contreviendroient à la défense, seroient mis en prison au pain & à l'eau pendant trente jours. Un concile tenu à Constantinople ordonna la suspension pendant une semaine contre ceux des ecclésiastiques qui imiteroient les laïcs dans leurs vêtemens. Enfin la punition devint encore plus sévere dans la suite; car nous apprenons de Socrate, qu'Eustate évêque de Sebaste en Arménie fut réellement déposé, parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un prêtre. Le concile de Trente, *sess. xjv. chap. vj.* se conformant aux anciens conciles, s'est expliqué suffisamment sur ce sujet, sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus grands détails.

Les conciles particuliers & les synodes qui ont été tenus depuis celui de Trente, ont confirmé l'obligation imposée aux ecclésiastiques de porter l'*habit* clérical; mais aucun concile n'a jamais rien déterminé sur la couleur & sur la forme de cet *habit*. M. de Sainte-Beuve consulté, si un clerc pouvoit porter le deüil de la maniere dont les laïcs le portent, répond qu'il n'y avoit aucun canon qui le défendît aux ecclésiastiques.

Socrate raconte dans son histoire de l'Eglise, *liv. VI. c. xxij.* que quelqu'un ayant demandé à Sisinnius pourquoi il portoit des *habits* blancs, quoiqu'il fût évêque, celui-ci lui répondit qu'il seroit bien-aise d'apprendre en quel endroit il étoit écrit, que les prêtres doivent être vêtus de noir, puisque l'on voit au contraire dans l'Ecriture que Salomon recommande aux prêtres d'avoir des *habits* blancs. C'est en effet celui que S. Clément d'Alexandrie & S. Jérôme leur conseillent par préférence.

Le cardinal Baronius prétend que le brun & le violet ont été les premieres couleurs dont les ecclésiastiques se sont servis pour se distinguer des laïcs. Je n'entrerai point dans cette recherche; c'est assez de dire qu'à présent le noir est la seule couleur que l'on souffre aux ecclésiastiques; & quant à la forme de leur *habit*, il suffit qu'il soit long & descende sur les souliers.

Quelques-uns se contentent d'une demi-soutane; mais c'est une tolérance de l'évêque qui pourroit défendre ce retranchement de l'*habit ecclésiastique*, que les canons appellent *vestis talaris*. Enfin, quoiqu'un docteur de Sorbonne ait tâché de prouver par un traité imprimé à Amsterdam en 1704, sous le titre *de re vestiaria hominis sacri*, que l'*habit ecclésiastique* consiste plûtôt dans la simplicité que dans la longueur & dans la largeur, il faut convenir que l'*habit* long a plus de majesté que celui qui ne l'est pas, & qu'en même tems l'abbé Boileau a raison dans le principe qu'il établit. (*D. J.*)

HABITS SACRÉS. (*Hist. ecclésiastiq.*) nom qu'on a donné parmi les Chrétiens aux *habits* ou ornemens que portent les ecclésiastiques pendant le service divin, & sur-tout durant la célébration de la Liturgie.

Dès les premiers tems de l'Eglise, dit M. Fleury, l'évêque étoit revêtu d'une robe éclatante, aussi-bien que les prêtres & les autres ministres; car dès lors on avoit des *habits* particuliers pour l'office. Ce n'est pas, ajoûte le même auteur, que ces *habits* fussent d'une figure extraordinaire. La chasuble étoit l'*habit* vulgaire du tems de saint Augustin. La dalmatique étoit en usage dès le tems de l'empereur Valérien. L'étole étoit un manteau commun même aux femmes. Enfin le manipule, en latin *mappula*, n'étoit qu'une serviette que les ministres de l'autel portoient sur le bras pour servir à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un *habit* particulier aux clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au peuple romain des largesses de ces sortes de tuniques. Vopisc. *in Aurelian.*

Mais depuis que les clercs se furent accoûtumés à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches. Ainsi il est à croire que du tems qu'ils portoient toujours la chasuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. *Mœurs des Chrét. tit. xlj.*

Saint Jérôme n'a pas voulu signifier autre chose, lorsqu'il a dit: *Religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in usu vitâque communi.* Car toute l'antiquité atteste que ces *habits* étoient les mêmes pour la forme; mais elle a bien changé depuis, & celle qu'on leur

leur a donnée est plus pour l'ornement que pour l'utilité. On les ornoit souvent d'or, de broderie & de pierres précieuses, pour frapper le peuple par un appareil majestueux.

Plusieurs auteurs ont donné des explications mystiques de la forme & de la couleur des *habits sacrés*. Saint Grégoire de Nazianze nous représente le clergé vêtu de blanc, imitant les anges par son éclat. Saint Chrysostôme compare l'étole de linge fin que les diacres portoient sur l'épaule gauche, & dont ils se servoient pendant les saints mysteres, aux aîles des anges. Saint Germain patriarche de Constantinople est celui qui s'est le plus étendu sur ces explications. L'étole représente, selon lui, l'humanité de Jesus-Christ teinte de son propre sang. La tunique blanche marque l'éclat & l'innocence de la vie des Ecclésiastiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jesus-Christ fut chargé. La chasuble représente la robe de pourpre dont il fut revêtu dans sa passion. Le pallium qui est fait de laine, & que le prélat porte sur son cou, signifie la brebis égarée que le pasteur doit conduire au bercail, & ainsi des autres. Thomassin, *discipl. ecclésiast. part. I. liv. I. chap. xxxiij. part. II. liv. II. chap. xxxiij. & par. III. liv. I. chap. xxiij.*

On peut compter parmi les *habits sacrés* le rochet, le surplis, l'aumusse, la mitre, le pallium, &c. qu'on trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs titres respectifs.

Bingham dans *ses antiquités*, s'échauffe beaucop & d'une maniere assez peu digne d'un savant de son mérite, pour prononcer que dans la primitive Eglise les évêques & les prêtres n'avoient pas d'autres *habits*, pour célébrer l'office divin, que leurs *habits* ordinaires. Nous convenons volontiers que pour la forme ils n'étoient pas différens des longues robes, des manteaux, des tuniques: c'étoient les *habits* que portoit tout le monde; & parce que les Goths, les Vandales, & les autres nations barbares qui se répandirent dans l'empire romain, y apporterent des habillemens tout différens, falloit-il pour cela que le clergé adoptât leurs modes, & qu'il en changeât ainsi, que de vainqueurs & de maîtres? Cet auteur convient lui-même que dès le quatrieme siecle les clercs avoient déjà des *habits* particulierement destinés aux fonctions de leur ministere. Il y avoit donc déjà à cet égard des regles & des usages établis; & quand il n'y en auroit pas eu, a-t-on jamais contesté à quelque religion que ce fût le droit *de régler l'extérieur & la décence de ses ministres dans les cérémonies publiques? Mais quel inconvénient* y auroit-il, que dans des *siecles plus reculés* les évêques & les prêtres eussent eu dans les églises des *habits* pareils à ceux qu'ils portoient en public, mais seulement plus riches & plus ornés? Après tout, cet Ouvrage n'est pas un livre de controverse; & au lieu d'ennuyer ici le lecteur par une dispute frivole, il vaut mieux l'amuser par les recherches curieuses que l'auteur anglois a faites sur la forme des anciens *habits* que portoient les ecclésiastiques. Il en nomme plusieurs; savoir, le *birrum* ou la tunique commune, le *pallium* ou manteau, le *colobium*, espece de chemisette, la dalmatique, la casaque gauloise, l'*hemiphorium*, espece de tunique courte, & la robe ou chemise de lin, *linea*.

Le *birrum* ou tunique commune étoit l'*habit* des séculiers, & les ecclésiastiques le portoient également. Saint Augustin semble dire qu'un évêque ou un prêtre ne doit point porter un vêtement de cette sorte qui soit précieux, qu'il doit le vendre pour soulager les pauvres; mais ne fait-on pas que pour cette cause il est permis de vendre même les vases sacrés, & que plusieurs saints évêques en ont usé ainsi? S'ensuit-il de-là qu'on n'en devroit point avoir du-tout?

Le *pallium* ou manteau étoit une ample piece d'étoffe que les anciens portoient par-dessus la robe, & qu'ils retroussoient sous le bras gauche; les clercs, les ascetes même le portoient aussi-bien que les gens du monde. Le manteau long de nos ecclésiastiques d'aujourd'hui est d'une forme différente & d'un usage moins universel; mais il faut être étrangement prévenu pour le trouver indécent.

Le *colobium* étoit une tunique courte avec des manches aussi courtes & serrées; c'étoit l'*habit* de dessous des anciens romains, & les clercs en faisoient le même usage. La dalmatique étoit une tunique plus ample, traînant jusqu'aux talons avec des manches forte larges. Bingham lui-même prouve qu'*elle étoit connue du tems* de Cicéron; mais quand l'usage n'en auroit pas été extrèmement commun alors, il pouvoit l'être du tems de S. Cyprien, dans la passion duquel on lit, *cùm se dalmaticâ expoliasset*; leçon que condamne vivement Bingham, après le docteur Fell, comme une altération impardonnable. Nous avons raccourci la dalmatique, & d'un *habit* commun nous en avons fait un ornement majestueux.

La casaque gauloise, *caracalla*, étoit un *habit* propre aux laïcs; mais il ne paroît par aucun monument que les ecclésiastiques l'ayent adopté.

L'*hemiphorium* étoit, selon le pere Petau, une courte tunique de dessous ou un demi-manteau que les clercs portoient sans doute comme les laïcs, mais qu'il ne faut pas confondre avec l'*omophorium*, ornement particulier aux évêques, & dont parle S. Germain de Constantinople.

Enfin *linea*, la chemise de lin n'est aux yeux de Bingham qu'une chemise ordinaire, sur-tout dans la relation du martyre de S. Cyprien; nous ne nous opiniâtrerons pas à soutenir avec Baronius que c'étoit un rochet épiscopal. Mais n'a-t-on pas une foule de monumens qui prouvent que dès-lors dans le ministere des autels l'évêque & les prêtres étoient vêtus de longues robes blanches? & ces robes ne pouvoient-elles pas être de lin si commun chez les anciens? *Voyez* au mot AUBE ce que nous avons dit sur cette matiere; *voyez aussi* Bingham, *orig. ecclés. tome II. liv. VI. c. jv.* §. 18. 19. & 20. (G)

HABIT RELIGIEUX, (*Hist. ecclésiastiq.*) vêtement uniforme que portent les religieux & religieuses, & qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profession.

Les fondateurs des ordres monastiques ayant d'abord habité les deserts, n'ont donné à leurs religieux que le vêtement qu'ils portoient eux mêmes; & l'on conçoit bien qu'ils n'ont pas voulu les mieux traiter. Saint Athanase parlant des *habits* de saint Antoine, dit qu'ils consistoient dans un cilice de peau de brebis & dans un simple manteau. S. Jérôme écrit que saint Hilarion n'avoit qu'un cilice, une saye de paysan, & un manteau de peau; mais comme cet *habit* là étoit alors en Orient & en Occident l'*habit* commun des bergers & des montagnards, il n'avoit garde d'en prendre un qui fût moins grossier.

Les religieux ou les communautés qui se sont établis pour vivre dans les villes, ont reçu l'*habit* que portoient les instituteurs de leurs ordres; & sans cela *peut-être* on n'eût jamais parlé d'eux.

Ainsi *S. Dominique eut soin de donner à ses disciples l'habit qu'il avoit porté lui-même*. Les Jésuites, les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, &c. n'ont pas manqué de prendre l'*habit* de leurs fondateurs. S'ils paroissent d'abord extraordinaires, c'est que les ordres religieux n'ont pu changer comme les laïcs, ni suivre les modes que le tems a fait naître; *mais ils n'y ont* rien perdu: on les distingue tous par leurs *habits*, ce qui est un très-grand avantage pour les ordres accrédités; & chaque ordre se flate tôt ou tard de la préférence. (*D. J.*)

HABIT DE BORD, (*Marine.*) se dit du vêtement que les Matelots portent à la mer. (*Q*)

* HABITABLE, adj. masc. & fém. (*Gram.*) qui peut être habité: il se dit de la portion du globe terrestre occupée par des hommes; *sur toute la terre habitable, il n'y a rien de plus grand:* d'un climat; *l'extrème chaleur de la zone torride, & le froid severe de la zone glaciale, n'empêchent point qu'elles ne soient habitables:* d'une maison; *les réparations qu'on y a faites l'ont rendue habitable*.

HABITACLE, s. m. (*Marine.*) c'est une espece d'armoire ou retranchement placé vers le mât d'artimon, devant le poste du timonnier, où l'on place les compas ou boussoles, les horloges, & la lumiere qui sert à éclairer le timonnier. *Voyez sa situation, Planche IV. Marine, fig. 1. l'habitacle cotté* 136. Les planches de cette armoire sont assemblées par des chevilles de bois, sans qu'il y ait aucune ferrure, de-peur que le fer ne dérange la direction de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. Les vaisseaux du premier rang ont deux *habitacles*, l'un pour le pilote, & l'autre pour le timonnier. La largeur ordinaire qu'on donne à l'*habitacle* est de la sixieme partie de la largeur du vaisseau: à l'égard de sa hauteur, on la fait d'une sixieme partie moindre que sa largeur. (*Z*)

HABITANT, s. m. (*Gram.*) qui est domicilié dans un endroit, soit qu'il soit venu s'y établir d'ailleurs, soit qu'il y ait demeuré de tout tems. Dans le premier cas on diroit en latin *accola*, & dans l'autre *incola*. En françois on dit *habitant* de quiconque demeure dans un endroit habituellement, & qui n'y est pas seulement en passant. *Voyez* HABITATION.

HABITANT, (*Commerce.*) celui qui possede dans une colonie un certain espace de terre que le roi par ses

ſes lettres patentes ou les directeurs d'une compagnie par leurs conceſſions abandonnent en propre pour la planter & cultiver à ſon profit, moyennant certaine redevance convenue. On les appelle auſſi en France *colons* & *conceſſionnaires*. Les Anglois les nomment *Planteurs*. *Voyez* COLON, CONCESSIONNAIRE, PLANTEUR. *Dictionn. de Commerce*. (*G*)

* HABITATION, ſ. f. (*Gramm.*) lieu qu'on habite quand on veut. J'ai hérité d'une *habitation* aux champs; c'eſt-là que je me dérobe au tumulte, & que je ſuis avec moi. On a une maiſon dans un endroit qu'on n'habite pas; un ſéjour dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle; un domicile dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de ſa demeure; une demeure par-tout où l'on ſe propoſe d'être long-tems. Après le ſéjour aſſez court & aſſez troublé que nous faiſons ſur la terre, un tombeau eſt notre derniere demeure.

HABITATION, (*Commerce.*) c'eſt un établiſſement que des particuliers entreprennent dans des terres nouvellement découvertes, après en avoir obtenu des lettres du roi ou des intéreſſés à la colonie, qui contiennent la quantité de terres qu'on leur accorde pour défricher, & la redevance ou droit de cens qu'ils en doivent payer tous les ans au Roi ou à la compagnie.

C'eſt dans ces ſortes d'*habitations* que ſuivant la qualité du ſol, après avoir eſſarté les terres on cultive des cannes à ſucre, du coton, du tabac, de l'indigo, & autres ſemblables marchandiſes qui y croiſſent aiſément, & ſont d'un très-bon débit en Europe. La culture de la terre & les autres ouvrages qui en dépendent, comme la conduite des moulins à ſucre, la préparation du tabac & de l'indigo, &c. ſont confiés à des engagés qu'on appelle *des trente-ſix mois*, parce que leur engagement doit durer trois ans, ou à des negres eſclaves pour toute leur vie. *Voyez* NEGRES & TRENTE-SIX MOIS. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

HABITATION, ſignifie auſſi quelquefois un établiſſement paſſager, que des habitans des colonies déjà bien établies, comme de celle de Québec, vont faire chez les nations amies des François pour le commerce des Pelleteries. Quand le ſéjour n'eſt pas long chez ces ſauvages, on donne ſimplement au voyage le nom de *courſe*; mais on l'appelle *habitation*, quand on y demeure pluſieurs années de ſuite. *Dictionnaire de Commerce*. (G)

* HABITER, v. act. *voyez* HABITATION. Il ſe dit auſſi quelquefois du commerce de l'homme & de la femme. S'ils ſont époux, on dit ſimplement, qu'ils ont *habité*; s'ils ne le ſont pas, on joint à l'habitation l'épithete de *charnelle*.

HABITUDE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt un penchant acquis par l'exercice des mêmes ſentimens, ou par la répétition fréquente des mêmes actions. L'*habitude* inſtruit la nature, elle la change; elle donne de l'énergie aux ſens, de la facilité & de la force aux mouvemens du corps & aux facultés de l'eſprit; elle émouſſe le tranchant de la douleur. Par elle, l'abſynthe le plus amer ne paroît plus qu'inſipide. Elle ravit une partie de leurs charmes aux objets que l'imagination avoit embellis: elle donne leur juſte prix aux biens dont nos deſirs avoient exagéré le mérite; elle ne dégoûte que parce qu'elle détrompe. L'*habitude* rend la joüiſſance inſipide, & rend la privation cruelle.

Quand nos cœurs ſont attachés à des êtres dignes de notre eſtime, quand nous nous ſommes livrés à des occupations qui nous ſauvent de l'ennui & nous honorent, l'*habitude* fortifie en nous le beſoin des mêmes objets, des mêmes travaux; ils deviennent un mode eſſentiel de notre ame, une partie de notre être. Alors nous ne les ſéparons plus de notre chimere de bonheur. Il eſt ſur-tout un plaiſir que n'uſent ni le tems ni l'*habitude*, parce que la réflexion l'augmente; celui de faire le bien.

On diſtingue les *habitudes* en *habitudes* du corps & *habitudes* de l'ame, quoiqu'elles paroiſſent avoir toutes leur origine dans la diſpoſition naturelle ou contractée des organes du corps; les unes dans la diſpoſition des organes extérieurs, comme les yeux, la tête, les bras, les jambes; les autres dans la diſpoſition des organes intérieurs, comme le cœur, l'eſtomac, les inteſtins, les fibres du cerveau. C'eſt à celles-ci qu'il eſt ſur-tout difficile de remédier; c'eſt un mouvement qui s'excite involontairement; c'eſt une idée qui ſe réveille, qui nous agite, nous tourmente & nous entraîne avec impétuoſité vers des objets dont la raiſon, l'âge, la ſanté, les bienſéances, & une infinité d'autres conſidérations nous interdiſent l'uſage. C'eſt ainſi que nous recherchons dans la vieilleſſe avec des mains deſſéchées, tremblantes & goutteuſes & des doigts recourbés, des objets qui demandent la chaleur & la vivacité des ſens de la jeuneſſe. Le goût reſte, la choſe nous échappe, & la triſteſſe nous ſaiſit.

Si l'on conſidere juſqu'où les enfans reſſemblent quelquefois à leurs parens, on ne doutera guere qu'il n'y ait des penchans héréditaires. Ces penchans nous portent-ils à des choſes honnêtes & loüables, on eſt heureuſement né; à des choſes deshonnêtes & honteuſes, on eſt malheureuſement né.

Les *habitudes* prennent le nom de vertus ou de vices ſelon la nature des actions. Faites contracter à vos enfans l'*habitude* du bien. Accoutumez de petites machines à dire la vérité, à étendre la main pour ſoulager le malheureux, & bien-tôt elles feront par goût, avec facilité & plaiſir, ce qu'elles auront fait en automates. Leurs cœurs innocens & tendres ne peuvent s'émouvoir de trop bonne heure aux accens de la loüange.

La force des *habitudes* eſt ſi grande, & leur influence s'étend ſi loin, que ſi nous pouvions avoir une hiſtoire aſſez fidelle de toute notre vie, & une connoiſſance aſſez exacte de notre organiſation, nous y découvririons l'origine d'une infinité de bons & de faux goûts, d'inclinations raiſonnables & de folies qui durent ſouvent autant que notre vie. Qui eſt-ce qui connoît bien toute la force d'une idée, d'une terreur jettée de bonne heure dans une ame toute nouvelle?

On prend l'*habitude* de reſpirer un certain air, & de vivre de certains alimens; on ſe fait à une ſorte de boiſſon, à des mouvemens, des remedes, des venins, &c.

Un changement ſubit de ce qui nous devenu familier à des choſes nouvelles eſt toûjours pénible, & quelquefois dangereux, même en paſſant de ce qui eſt regardé comme contraire à la ſanté, à ce que l'expérience nous a fait regarder comme ſalutaire.

Une ſœur de l'Hôtel Dieu alloit chaque année voir ſa famille à Saint-Germain-en-Laye; elle y tomboit toûjours malade, & elle ne guériſſoit qu'en revenant reſpirer l'air de cet hôpital.

En ſeroit-il ainſi des *habitudes* morales? & un homme parviendroit-il à contracter une telle *habitude* du vice, qu'il ne pourroit plus être que malheureux par l'exercice de la vertu?

Si les organes ont pris l'*habitude* de s'émouvoir à la préſence de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raiſon. Pourquoi Hobbes ne pouvoit-il paſſer dans les ténebres ſans trembler & ſans voir des revenans? C'eſt que ſes organes prenoient alors involontairement les oſcillations de la crainte, auxquelles les contes de ſa nourice les avoient accoutumés.

Le mot *habitude* a pluſieurs acceptions différentes; il ſe prend en Medecine pour l'état général de la machine; l'*habitude du corps eſt mauvaiſe*. *Voyez* HABITUDE, (*Medecine.*) Il eſt ſynonyme à *connoiſſances*; & l'on dit, *il ne faut pas s'abſenter long-tems de la Cour, pour perdre les habitudes qu'on y avoit*. Il ſe dit auſſi d'une ſorte de timidité naturelle qui donne de l'averſion pour les objets nouveaux; *c'eſt un homme d'habitude; je ſuis femme d'habitude; je n'aime point les nouveaux viſages*; il y en a peu de celles-là. On l'employe quelquefois pour déſigner une paſſion qui dure depuis long-tems, & que l'uſage fait ſinon reſpecter, du-moins excuſer; *c'eſt une habitude de vingt ans*. *Habitude* a dans les Philoſophes quelquefois le même ſens que *rapport*; mais alors ils parlent latin en françois.

HABITUDE, ἕξις, *habitudo*, *habitus*, (*Medecine.*) ce terme eſt employé dans les ouvrages qui traitent de l'économie animale, & particulierement dans ceux de Medecine, pour ſignifier la diſpoſition du corps de l'animal ou de l'homme vivant, relativement à ſes qualités extérieures, c'eſt-à-dire à celles de ſa ſurface, qui tombent ſous les ſens & qui ſont ſuſceptibles de différences par rapport aux différens individus, tant dans l'état de ſanté, que dans celui de maladie.

Ainſi ceux qui ont la peau douce, ſouple, ſans poil, ou au-moins très-peu velue, aſſez épaiſſe, avec une ſorte de fermeté, à raiſon de ſa tenſion, ont l'*habitude* qui accompagne l'embonpoint: ceux au contraire qui ont la peau rude, mince, fort velue, peu flexible, avec ſéchereſſe & diſpoſition aux rides, ont l'*habitude* qui ſe trouve ordinairement jointe à la maigreur de tempérament.

L'*habitude* qui réunit le plus de bonnes qualités, c'eſt-à-dire de celles qui accompagnent l'état de ſanté (*voyez* SANTÉ), eſt appellée des Grecs εὐεξία, *evexia*; & celle qui n'eſt compoſée que de mauvaiſes qualités eſt nommée καχεξία, *cachexia*.

L'*habitude*, comme le tempérament en général, dépend de la disposition physique des parties consistantes principalement, qui entrent dans la composition des organes, & de celle des humeurs qui s'y distribuent: en quoi l'*habitude* differe de la constitution ou complexion, qui dépend de la disposition des parties méchaniques, de la conformation, de la faculté propres à chacun des organes & des qualités des humeurs qu'il reçoit. L'*habitude* differe du tempérament en ce qu'il renferme les qualités communes à toutes les parties du corps, tant externes qu'internes, au lieu qu'elle ne regarde que l'extérieur du corps. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

* HABITUÉ, adj. pris subst. c'est un ecclésiastique qui s'est attaché volontairement au service d'une paroisse.

* HABITUEL, adj. (*Gramm.*) qui est tourné en habitude. Ainsi on dit *une maladie habituelle*, *la grace habituelle*. La grace *habituelle* se reçoit par le baptême & s'accroît par les autres sacremens. Il faut avoir la grace actuelle pour bien faire, & l'*habituelle* pour être sauvé.

HABOUTS, s. m. plur. (*Jurisprud.*) terme usité dans quelques coûtumes, pour exprimer les tenans & aboutissans d'un héritage. (*A*)

HABSAL, (*Géog.*) ville de Livonie dans le comté d'Esthonie, près de la mer Baltique.

HABSBOURG, s. m. (*Géog.*) ancien château de Suisse au canton de Berne, dans le bailliage de Lentzbourg. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à Rodolphe, comte d'Hasbourg, seigneur Suisse, fondateur d'une maison long-tems la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que Charlemagne. Rodolphe d'Habsbourg, avant que d'être élu empereur en 1273, „ avoit été champion de l'abbé de Saint-Gall „ contre l'évêque de Basle, dans une petite guerre pour „ quelques tonneaux de vin. Sa fortune étoit alors si „ peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque „ tems grand-maître-d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohème, qui depuis pressé de lui rendre hommage, répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé „ ses gages „. Voltaire, *hist. génér. tome II.* (*D. J.*)

HACACHAN, (*Géogr.*) royaume d'Asie dans la peninsule de l'Inde, dépendant du Grand-Mogol.

HACHA, (*Géogr.*) province du continent de l'Amérique méridionale, arrosée par une riviere de *même* nom, de la domination *espagnole; elle est riche en or, en pierres précieuses & en fontaines salantes.*

* HACHE, s. f. (*Tailland.*) terme qui désigne tout gros outil de fer aciéré qui sert à couper, dont le nom change suivant l'emploi & la forme ou la partie tranchante dans cet outil. Ainsi dans le marteau à tailler la pierre, la partie tranchante qui n'est ni bretée ni dentée, se nomme *la hache*; l'autre partie, *la breture*, & le haut, *marteau*.

Il y a un grand nombre de *haches*; celle du Tourneur ressemble à une doloire, *voyez* DOLOIRE; mais elle est plus petite; sa planche & sa doüille sont soudées ensemble par leurs extrémités, comme aux cognées à doüille ou en épaule des Charrons.

La *hache* du tireur de bois, ou l'instrument dont ils se servent pour couper les liens des perches qui forment les trains de bois, *voyez* TRAINS, a son tranchant à deux biseaux large de quatre à cinq pouces, parallelement à l'outil & au manche. Au côté opposé relativement à l'outil est un picot d'environ six pouces, qui sert à tirer les buches de l'eau. Cet outil est aciéré comme les autres.

La *hache* du bucheron n'a point de picot; elle est plus grosse que celle du tireur de bois; elle s'appelle *cognée*. *Voyez* COGNETTE.

Celle du marinier est une espece de marteau qui au lieu de la panne a un tranchant parallele au manche, large de trois à quatre pouces.

Il y a d'autres instrumens qui portent le même nom. *Voyez les articles suivans, nos Planches & leurs explications.*

* HACHE À MAIN, (*Formier & autres ouvriers en bois grossiers.*) instrument tranchant large de fer & court de manche, dont on se sert pour divifer les pieces de bois qui sont trop grosses. *Voyez la Planche du Formier.*

HACHE D'ARMES, (*Art milit. & hist.*) espece de *hache* dont on se servoit autrefois dans les combats pour rompre les armes défensives des hommes d'armes. Elle ne sert plus guere aujourd'hui que dans la Marine, c'est-à-dire dans les combats sur mer. Le manche de la *hache d'armes* est souvent tout de fer: elle étoit taillée d'un côté en forme de *hache* ou cognée, & de l'autre en marteau ou en pointe. (*Q*)

* HACHE, (*Myth.*) symbole de Jupiter Labradeus chez les Cariens. Au lieu de tenir la foudre ou le sceptre, il étoit armé de la *hache*.

* HACHE, (*ordre de*) (*Hist. mod.*) Raymond Berenger devenu comte de Barcelonne, l'institua en mémoire de la victoire qu'il remporta sur ses ennemis, & de la belle défense que les femmes de Tortose armées de *haches* firent au siége de cette ville.

HACHE, (*Arpentage.*) Nicod a dit que *hache* en fait d'arpentage, „ est une certaine forme de champs, „ & conséquemment tenans ou aboutissans de flanc ou „ front courbe, & faisant tournailler, & non de droite „ ou pleine ligne „; ainsi l'on dit *piece de terre* assise en tel lieu, appartenante à Louis Grivon, contenant dix arpens en *hache*, tenant d'une part à Jean Floquart, & d'autre part à Pierre Amy. (*D. J.*)

HACHE, (COUP-DE) *Manege*, *Maréchallerie*, *voyez* ENCOLURE.

HACHE, EN HACHE, *ou* HACHÉ, (*Imprimerie.*) On se sert de cette expression, lorsque dans un ouvrage il y a des gloses, qui trop abondantes pour contenir à la marge où elles commencent, sont continuées en retournant sous le texte, dont pour cet effet on retranche à la page à proportion que la glose en a besoin. On dit encore d'une addition, qu'elle est *hachée*, quand après avoir rempli toute la colonne qui lui est destinée elle passe sous la matiere, & forme des lignes qui deviennent de la largeur de la matiere & de l'addition. Cela arrive toutes les fois que le discours de l'addition est trop abondant, & que pour éviter la confusion, on évite d'en rejetter une partie à la page suivante. Plusieurs des anciens ouvrages de droit sont imprimés en cette maniere: telle est la bible hebraïque de Bomberg, & le talmud du même.

* HACHÉE, s. f. (*Hist. Mod.*) punition qu'on imposoit autrefois aux gens de guerre & même aux seigneurs; elle consistoit à porter une selle ou un chien pendant un espace de chemin désigné; elle deshonoroit. On indiquoit une procession solemnelle, toutes les fois qu'un coupable la subissoit. Les mots du latin de *ces* tems, *harmiscari*, *harmiscare*, signifient la *hachée*, être punie de la *hachée*.

HACHÉES, (*Chasse.*) les pluviers cherchent les *hachées* ou les vers cachés sous les feuilles dont ils se nourrissent.

HACHEMENS, s. m. pl. *en termes de Blason*, se dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets, & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemans en lient leurs lambrequins, qui doivent être de mêmes émaux. On dit aussi *hanchemens*, & on y met un *h* par corruption: car *achemens* étoient autrefois synonymes à *ornemens*; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui enveloppent le casque & l'écu, & qui sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. *Voyez* CASQUE, FEU, & LAMBREQUINS.

HACHENBOURG, (*Géogr.*) ville, château, & bailliage d'Allemagne, au comté de Sayn, près de Coblentz, sur le Rhin.

* HACHER, v. act. (*Gramm.*) couper en morceaux; ce mot vient de l'instrument tranchant *hache*; il se prend au simple & au figuré: on dit de la *viande hachée*, & un *style haché*. Il a plusieurs acceptions dans les Arts. *Voyez les articles suivans.*

HACHER, *en Grav. & en Dess.* est l'art de disposer des lignes à l'aide du burin ou du crayon, pour donner l'effet aux différens objets que l'on veut ombrer, soit en Gravure, soit en Dessein. Pour *hacher*, on se sert de lignes droites, courbes, ou ondées; quelquefois on les employe seules, quelquefois aussi on les employe ensemble en les croisant en forme de losange, plus ou moins obliquement. Le sens dans lequel il convient de disposer ces lignes ou traits pour former les ombres, n'est pas tout-à-fait arbitraire, comme bien des graveurs & dessinateurs le pensent; il faut que leur direction participe de la nature ou de la perspective de l'objet que l'on veut ombrer. Si l'objet est rond, le sens des hachures doit être circulaire; s'il est uni, les hachures doivent être unies; s'il est inégal, les hachures doivent participer de ces inégalités. Enfin pour parvenir à donner l'effet convenable, soit à une gravure, soit à un dessein, le grand art est de les varier, de maniere cependant qu'elles indiquent toûjours l'inflexion ou la forme générale des différens objets qu'elles couvrent. S'il y a plusieurs hachures les unes sur les autres, ainsi qu'il arrive le plus souvent, qui se croisent en maniere de lo-

ſange; il faut toûjours affecter que celle qui peut exprimer la forme générale ou particuliere de différens objets ombrés, ſoit la dominante; enſorte que toutes les autres lignes ne ſervent que pour la glacer, l'unir, & en augmenter l'effet.

* HACHER, (*Jouaillier*, *Bijoutier*, *Fourbiſſeur*, *Argenteur*, *Damaſquineur*, *Emailleur*.) c'eſt taillader une piece pour donner ſur elle plus de priſe à la matiere qu'on y veut attacher, ſoit émail, ſoit or, ſoit argent. Pour cet effet, on ſe ſert d'un inſtrument appellé *couteau à hacher*.

* HACHER, (*Lapidaire*.) c'eſt la manœuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue, ſoit avec la lame d'un couteau, ſoit à la lime, ſoit autrement. La poudre du diamant s'engage dans ces traits, & forme une eſpece de lime qui prend dans le mouvement rapide de la roue, ſur la pierre qu'on y applique, chargée d'un poids, l'uſe & lui donne du poli; ſur-tout lorſqu'en appuyant la main ſur la tenaille qui tient la pierre appliquée, on la preſſe contre la roue, en la faiſant vaciller en ſens contraires à celui de la roue: il arrive par ce vacillement leger, que les traits de la roue coupent les premiers traits qu'elle a faits ſur la pierre, & les empêche de paroître. Sans ce petit tour de main, vous uſerez, mais vous ne polirez pas.

HACHER, *en Maçonnerie*, ou *dans la Coupe des Pierres*; c'eſt avec la hache du marteau à deux têtes, unir le parement d'une pierre pour la ruſtiquer & la layer enſuite.

Lorſqu'une pierre ou un moilon a été *haché*, on peut le couvrir de plâtre; & ce recouvrement s'appelle *enduit* ou *crépi*. *Voy.* HACHETTE, CRE'PI, & ENDUIT.

HACHER, (*Tapiſſier*, & *autre Manufacturier en laine*.) c'eſt réduire en poudre la tonture des draps ou des autres étoffes en laine; ou même pratiquer la même choſe ſur de la laine neuve.

* HACHETTE, ſ. f. (*Ars méchaniq.*) inſtrument à l'uſage d'un grand nombre d'ouvriers; c'eſt ainſi que le diminutif le déſigne *une petite hache*. Les Charpentiers en ont une à marteau, dont ils ſe ſervent pour ajuſter des pieces de bois. Les Tonneliers, les Charpentiers, les Couvreurs, les Maçons ont auſſi leur *hachette*. Les Maçons ſe ſervent d'un des bouts pour équarrier, & de l'autre pour placer le moilon ou la pierre. A la *hachette* du Maçon, au lieu de panne, il y a un tranchant large de deux pouces & demi: cet outil s'aciere comme le marteau. *Voyez* ACIE'RER. *Voyez les Planches & leurs explications*.

HACHI, ſ. m. (*Cuiſine*.) mets préparé de viandes ou poiſſons hachés menu & aſſaiſonnés.

HACHOIR, *ou* HACHE-PAILLE, ſ. m. (*Man. & Maréchall.*) inſtrument appellé par quelques auteurs *coupe-paille*, & dont les Eſpagnols, ainſi que les Allemans, font un fréquent uſage; il n'eſt pas généralement employé parmi nous: quelques écuyers ſeulement & quelques amateurs des chevaux en ſont pourvûs & s'en ſervent très-utilement. Il eſt compoſé de trois planches formant entr'elles une ſorte de gouttiere ſans inclinaiſon, qui diminue de largeur & de hauteur, en approchant de l'extrémité où ſe réunit toute la méchanique de la machine; ſa longueur eſt d'environ trois pieds & demi; ſa plus grande largeur intérieure d'un pied; la plus petite, de ſept ou huit pouces. La paroi du fond a neuf lignes d'épaiſſeur; les parois latérales faites chacune de deux pieces dans leur longueur, en ont autant dans quelques parties, & n'en ont que ſix dans d'autres; leur plus grande hauteur eſt d'environ dix pouces & la plus petite de huit; leur extrémité la plus étroite eſt entr'ouverte par une mortaiſe qui la traverſe de part en part paralellement à ſa rive perpendiculaire, & à trois pouces de cette rive. Cette mortaiſe qui a environ ſix pouces de hauteur ſur huit ou neuf lignes de largeur, eſt armée d'une platine de fer qui en garnit tout le contour, & qui eſt arrêtée par des cloux. Ces deux mêmes parois ſont maintenues dans leur poſition perpendiculaire ſur celle du fond, par une piece de fer figurée comme l'embraſure d'une porte quarrée & cintrée par le haut; le cintre excédant leur hauteur d'environ trois pouces; & cette piece, dans ce qui forme les montans & la traverſe inférieure, eſt arraſée avec l'intérieur de la paroi du fond & des parois latérales auxquelles elle eſt réunie par deux cloux à vis qui les traverſent dans leurs angles. On doit obſerver que dans celle des deux parties des parois qui eſt la plus grande, la plus longue & la plus mince, les fils du bois ſont couchés; dans l'autre, qui eſt à-peu-près quarrée, les fils du bois ſont debout: celle-ci, d'un tiers environ plus épaiſſe, eſt fortifiée par trois petites bandes de fer; deux d'entre elles ſont attachées à une de leurs extrémités, par la même vis qui attache & qui tient les montans de l'embraſure de fer, & ſuivant paralelement au fond & à la rive ſupérieure toute la largeur de la portion à-peu-près quarrée, elles vont de l'autre part ſe terminer ſur celle qui a le plus de longueur; la troiſieme bande garnit l'épaiſſeur de ces portions; & ſur cette même épaiſſeur ſont fixés deux goujons, l'un à l'extrémité poſtérieure, & l'autre à un tiers de longueur à compter de cette même extrémité, leſquels ſervent à maintenir chacune un liteau ou une traverſe qui repoſent ſur la rive ſupérieure de chaque paroi: quant aux bandes, elles ſont clouées d'eſpace en eſpace, & elles affermiſſent tous les aſſemblages. Ces aſſemblages ſont deux tenons avec langue te entre-deux, pour la partie de la paroi latérale qui porte la mortaiſe, & de ſimples languettes: pour ce qui concerne l'autre partie, qui eſt unie non-ſeulement à la premiere, mais au fond & à une emboîture qui termine l'extrémité la plus large des parois des côtés. Cette emboîture eſt légerement cintrée en-dehors; elle eſt aſſemblée par tenon avec le paroi du fond. Une petite bande de fer clouée ſur l'épaiſſeur & ſupérieurement, en rend impoſſible la ſéparation d'avec les parois latérales, qui dans une partie de leur longueur, ſe reſſentent du trait-d'arc ou du cintre leger dont j'ai parlé.

Cette gouttiere ainſi comparée eſt élevée d'environ un pied & demi à chaque extrémité ſur deux piés aſſemblées à-peu-près comme ceux des treteaux ordinaires; ceux de l'extrémité antérieure ſont aſſez larges pour être refendus dans une portion de leur longueur, par une mortaiſe d'environ neuf lignes, parallele à leurs rives antérieures, & qui en eſt diſtante d'environ autant de lignes. L'un de ces piés n'eſt entr'ouvert que pour recevoir l'extrémité d'une lame de bois, dont l'autre extrémité doit joüer & mouvoir de haut en bas dans la mortaiſe du pié qui répond au premier. Celle-ci peut parcourir ainſi un arc d'environ quarante-cinq degrés; cette même lame eſt jumelée, & ſa jumelle joue extérieurement: elles ſont l'une & l'autre aſſemblées, d'une part par un boulon à vis & écrous à oreilles qui les traverſent, ainſi que le pié, & qui devient le centre de leurs mouvemens; & de l'autre, c'eſt-à-dire à leur extrémité mobile, par un autre boulon ſemblable qui les traverſe encore & qui paſſe en même tems dans l'œil du grand couteau à-peu-près pareil à ceux dont ſe ſervent les Boulangers pour couper le pain. Le manche de ce couteau dont la lame a environ deux piés de longueur, n'offre rien de différent, ſi ce n'eſt qu'il eſt un peu plus incliné en contre-bas. Je remarque au ſurplus que les jumelles excedent la machine d'environ ſept ou huit pouces, à compter du boulon qui tient le couteau; que les boulons ſont diſtans de l'un à l'autre d'environ un pied huit pouces, & que le centre du mouvement des jumelles eſt éloigné d'environ un pié deux pouces de la paroi inférieure de la gouttiere.

Derriere les deux piés antérieurs eſt placée une pédale; elle eſt aſſemblée mobilement par l'une de ſes extrémités, dans la partie inférieure du pié oppoſé au côté, ſur lequel ſe préſente le manche du couteau; ſon autre extrémité déborde de ſix pouces environ l'aplomb de la machine. De cette pédale & dans le lieu qui répond à l'aplomb du milieu, s'éleve une chaînette terminée par une lame percée de pluſieurs trous, laquelle traverſe un palonnier qui y eſt fixé par le moyen d'une goupille que l'on peut mettre, ſelon le beſoin, dans les uns ou dans les autres de ces mêmes trous, tandis que de chaque extrémité du palonnier part une tringle qui s'y aſſemble à crochet, & qui percée par ſon bout ſupérieur, reçoit un boulon à écrou, qui paſſe dans les mortaiſes des parois latérales, & qui traverſe en même tems une piece de bois qui remplit exactement la largeur de la gouttiere: en cet endroit cette piece de bois a environ huit pouces de longueur; elle eſt traverſée dans ſon épaiſſeur, qui eſt d'environ un pouce & demi, non dans ſa moitié, car ſa partie antérieure ſe trouve un pouce & demi de moins que ſa partie poſtérieure. Sa portion inférieure doit préſenter antérieurement un plan parallele à la paroi du fond de la gouttiere, & poſtérieurement un plan recourbé en contre-haut, tel à-peu-près que celui qu'offre à nos yeux la proue d'un bateau. Enfin ſur l'épaiſſeur des parois latérales, à environ trois pouces de l'extrémité antérieure, ſont fermement & inébranlablement attachés par anneaux deux chaînes de fer d'environ un pié de longueur, leſquelles ſont reçûes par leur autre extrémité, dans deux autres anneaux fixement arrêtés à la traverſe d'un rateau de fer; les dents de ce

de ce rateau, au nombre de cinq, ont environ six pouces de longueur: sa traverse est moins longue d'environ un pouce & demi que la gouttiere n'est large; elle porte un manche d'environ neuf à dix pouces de longueur dans la direction des dents.

Les noms que nous avons donnés à cet instrument en indiquent l'usage.

Placez dans la gouttiere une certaine quantité de paille de froment que vous y coucherez dans sa longueur, & qui ne débordera antérieurement que d'environ deux lignes; engagez-en une extrémité du côté qui doit déborder sous la piece de bois qui est mobile au moyen du boulon qui la perce & qui passe dans les mortaises des parois latérales; appuyez fortement le pié gauche sur la pédale qui répond à chaque côté à ce boulon, à l'effet d'abaisser cette même piece, & de comprimer vivement la paille engagée; saisissez en même tems le manche du couteau avec votre main droite; tirez-le à vous, & pressez médiocrement en contre-bas; il en résultera un mouvement composé dans la lame: les jumelles qui la portent seront en effet d'une part sollicitées à s'élever & à la laisser courir suivant sa longueur, tandis que l'impression & l'appui de la main lui donneront la facilité & la puissance de couper la paille offerte à son tranchant; puissance néanmoins qu'elle ne peut avoir, qu'autant qu'elle rasera exactement dans son chemin la rive extérieure de l'embrasure de fer, qui n'est polie avec soin que pour que cette même lame ne soit point offensée à chaque coup de main de l'ouvrier; chacun de ces coups étant donnés, ce même ouvrier dont la main gauche sera saisie du manche du rateau, & qui aura eu l'attention d'en tenir les dents légerement en arriere, renversera ce manche en cessant toute compression sur la pédale, & portera dès-lors la paille en-avant, proportionnément à la saillie qu'elle doit avoir en-dehors pour être coupée; il appuyera ensuite de nouveau sur la pédale, & usera du couteau, comme il l'a fait auparavant. C'est ainsi que l'on prépare à l'animal une nourriture très-saine, pourvû que la paille ne soit point noire, grossiere, & telle qu'elle croît dans certaines provinces & dans certains cantons de ce royaume. On la mêle avec l'avoine; on en donne le double ainsi mêlée. Il est même quelques pays où elle sert d'unique ou de principal aliment au cheval, & dans lesquels les *hachoirs* ou *hache-paille* sont armés de plusieurs couteaux par le moyen desquels on hache *une plus grande quantité de paille ensemble. Nous n'avons point sous nos yeux cet instrument; & la mémoire ne nous fournissant à cet égard rien de précis*, nous n'en hasarderons pas ici la description.

HACHURE, s. f. *en Grav. & Dessein*, se dit des lignes ou traits dont on se sert pour exprimer les ombres, soit dans les gravures, soit dans les desseins, à l'aide du burin ou du crayon: il y a des *hachures* simples & de doubles; les simples sont formées par une seule ligne, soit droite, soit courbe; les doubles sont formées par plusieurs lignes, soit droites, soit courbes, qui se croisent en maniere de losange: pour leur opération, *V.* HACHER, *en Grav. & en Dessein*.

HACHURES EMPATÉES, *en Gravure*; on se sert de ce terme pour exprimer le dégât que l'eau-forte a fait en enlevant le vernis & confondant les *hachures* ensemble. *Voyez* GRAVURE A L'EAU FORTE.

Les *hachures* sont de grand usage dans le Blason, pour faire distinguer les différens émaux des écussons, sans qu'ils soient enluminés. *Voyez* EMAIL & COULEUR. Presque toutes les figures ombrées de ce livre sont gravées en *hachures*. *Voyez les Planches de Blason, & leur explication*.

HACUB, (*Hist. nat. Bot.*) nom que les Indiens donnent à une plante qui ressemble au chardon, mais qui est plus grande & plus élevée que lui. Au printems elle pousse de grands rejettons comme ceux de l'asperge, que les Indiens font boüillir pour les manger. Lorsqu'on les laisse croître sans les couper, ils portent des boutons armés de pointes, au bout desquels sont des fleurs rouges. La racine de cette plante est grosse & longue; elle purge légerement, & excite le vomissement, lorsqu'on l'a fait infuser dans de l'eau chaude.

HACZAG, *Sarmisia vallis*, (*Géog.*) petit pays de Transylvanie, sur les confins de la Walaquie, avec titre de comté; c'est dans ce district que sont les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*, desquelles il est vraissemblable que s'est formée à quelque distance la ville dont le pays porte le nom. (*D. J.*)

HADAMAR, *Hademarium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wéteravie, résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, avec un château près de la riviere de Lohne, à neuf lieües N. O. de Mayence, six E. de Coblentz. *Long.* 25. 41, *latit.* 50. 21. (*D. J.*)

HADELLAND, *Hadella*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, au nord du pays de Brême, assez près de l'Elbe. Je crois que l'Empereur en joüit aujourd'hui. (*D. J.*)

HADDINGLAWN, (*Géog.*) ville d'Ecosse, dans la province de Lothian, sur la Tyne, à six milles d'Edimbourg.

HADDINGTON, *ou plûtôt* HADDINGTOWN, en latin *Hadina*, (*Géog.*) ville au bourg de l'Ecosse méridionale, capitale d'un bailliage ou sherifsdom de même nom dans la Lothiane, à cinq lieües E. d'Edimbourg. *Long.* 15. 6. *lat.* 56. 10.

C'est la patrie de Jean Major, fameux théologien scholastique, mort en Ecosse en 1548, âgé de 42 ans. Il avoit étudié & enseigné à Paris; mais tous ses ouvrages sont tombés dans l'oubli, jusqu'à son *histoire latine de la Grande-Bretagne*. (*D. J.*)

HADELAND, (*Géog.*) petite ville de Norwege, dans la province d'Aggerhus, à trois lieües de Christiania.

HADELER-TAND, (*Géogr.*) petit pays d'Allemagne situé à l'embouchure de l'Elbe, & appartenant au roi d'Angleterre, comme électeur de Brunswick-Lunebourg.

HADEMAR, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Westerwald, qui a donné son nom à une branche de la maison de Nassau, éteinte en 1711.

HADEQUIS, (*Géog.*) petite ville d'Afrique située dans une plaine, au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, a trois lieües de Técule. Les Portugais la prirent d'assaut en 1514, & en emmenerent pour esclaves les plus belles femmes. *Long.* 8. 30. *lat.* 30. 44. (*D. J.*)

HADERSLEBEN, *Haderslebia*, (*Géog.*) ville du Dannemarck au duché de Slefwig, capitale d'une préfecture considérable de même nom, avec une bonne citadelle; elle est proche la mer Baltique, à cinq milles d'Allemagne S. E. de Ripen, 11. N. de Slefwig. Les géographes du pays lui donnent 55d. 15'. 30". *de latit.* sur 42d. 53'. 30". *de long.* M. de Lisle la fait plus *septentrionale d'un degré au-moins; mais la longitude* est excessive de plus de 12 degrés, à la prendre de l'île de Fer; & quand même on la prendroit aux îles Açores, le méridien du quarantieme degré passeroit à l'orient de toute la presqu'île de Slefwig & de Jutland, sans y toucher. (*D. J.*)

* HADES, (*Mythol.*) c'est de ce nom que les Grecs appellent Pluton.

HADHRAMOUT, (*Géog.*) ville & contrée d'Asie dans l'Arabie heureuse: M. d'Herbelot, qui parle fort au long de cette contrée dans sa *bibliotheque orientale*, dit que les anciens l'ont connue sous le nom d'*Hadramithena*. Il y a dans ce pays une montagne nommée *Schibum*, d'où l'on tire les plus belles onyces & agathes de tout l'orient. La ville d'*Hadhramont* est à quarante-six lieües O. de Caresen. *Long.* 67. 8. *lat.* 14. 40. (*D. J.*)

HADRAS, (*Hist. mod.*) nomme donné par les Arabes errans & vagabonds à ceux de leur nation qui habitent les villes, qui contractent des mariages avec les autres, & qu'ils haïssent mortellement.

HADRIANALES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) jeux accompagnés de tous les assortimens de la délification; Antonin les établit à Pouzolles avec un temple en l'honneur d'Hadrien, dont après la mort il obtint du sénat l'apothéose.

Il y avoit dans ce temple un flamine du nom d'*Hadrien*, avec un college de prêtres destinés au service du nouveau dieu; mais Hadrien n'avoit pas attendu jusqu'à ce tems-là à goûter les honneurs divins; il s'étoit emparé lui-même pendant sa vie de la couronne céleste; il se consacra un autel dans Athènes, au temple de Jupiter Olympien; & à mesure qu'il passoit par les villes d'Asie, il multiplioit les temples qu'il se bâtissoit, les appelloit *Hadrianées*; & selon toute apparence, il ne se proposoit pas de les consacrer à Jesus-Christ. Lampridius est le seul qui nous ait fait ce conte fabuleux. (*D. J.*)

HADRIANÉE *Hadrianeum*, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'Hadrien desira qu'on nommât les temples qu'il faisoit bâtir lui-même en plusieurs villes, à sa propre gloire; & ce nom leur resta comme un monument de sa vanité. *V.* HADRIANALES. (*D. J.*)

* HADRIANISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ce furent des hérétiques des premiers siecles de l'Eglise;

se; Théodoret qui en a fait mention les met au nombre des disciples de Simon le magicien. Apparemment que leur chef s'appelloit *Hadrien*, & que c'est de ce nom qu'ils furent appellés *Hadrianistes*; comme aujourd'hui on dit de Jansénius, *Jansénistes*; de Molina, *Molinistes*.

HÆMALOPIE, *Voyez* HEMALOPIE.

HÆMALOPS, (*Medecine.*) *Voyez* HEMALOPS.

HÆMANTUS, (*Botan.*) Voyez HEMANTUS.

HÆMAPHOBE, (*Med.*) *Voyez* HEMAPHOBE.

HÆMATITE, *ou* SANGUINE, (*Hist. nat. Lith.*) *Voyez* HEMATITE.

HÆMATOCELE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMATOCELE.

HÆMATOSE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMATOSE.

HÆMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) *Voyez* HEMIMONTUS.

HÆMIS, (*Mythol.*) *Voyez* HEMIS.

HÆMON, (*Géogr. anc.*) *Voyez* HEMON.

HÆMONIE, (*Géog. anc.*) *Voyez* HEMONIE.

HÆMOPHTYSIE, (*Medec.*) *Voyez* HEMOPHTYSIE.

HÆMOROSCOPIE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMOROSCOPIE.

HÆMORRHAGIE, (*Medecine.*) *Voyez* HEMORRHAGIE.

HÆMORRHOIDES, (*Medecine.*) *Voyez* HEMORRHOIDES.

HÆMORRHOIS, *Voyez* HEMORRHOIS.

HÆMORTASIE, *Voyez* HEMORTASIE.

HÆRMIX, (*Botan.*) *Voyez* HERMIX.

HAESBROUK, (*Géog.*) petite ville de Flandre, à deux lieües d'Aire. *Long.* 20. 4: *latit.* 50. 40. (*D. J.*)

HAFIZI, *ou* HAFIZAN, *ou* HAFIZLER, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont en Turquie ceux qui apprennent tout l'alcoran par cœur; le peuple les regarde comme des personnes sacrées à qui Dieu a confié sa loi, & qu'il en a fait dépositaires. Il ne faut qu'une mémoire heureuse pour parvenir à ce titre sublime. Ce nom est dérivé de l'arabe *hafizi*, qui signifie en général *celui qui garde quelque chose*. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAGADA, s. f. (*Hist. mod.*) sorte d'oraison que les Juifs récitent le soir de la veille de leur pâque, au retour de la priere; ils se mettent à une table, sur laquelle il doit y avoir quelque morceau d'agneau tout préparé, avec des azymes, des herbes ameres, comme de la chicorée, des laitues, &c. & tenant des tasses de vin, ils prononcent cette *hagada*, qui n'est qu'un narré des miseres que leurs peres endurerent en Egypte, & des merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer. *Dict. des Arts.* (*G*)

HAGARD, adj. (*Gramm.*) épithete relative au regard. On dit de celui qui a dans la vüe quelque chose d'incertain, de farouche & de trouble, qu'il a les yeux *hagards*.

HAGARD, (*Fauconnerie.*) est le contraire de *sor*. Le faucon *hagard* est celui qui n'a pas été pris au nid, & qui est difficile à apprivoiser.

HAGELAND, (*Géog.*) petit pays des Pays-bas autrichiens, qui se trouve entre Louvain & le pays de Liége.

HAGENOW, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Schwerin, au duché de Meklenbourg.

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne en Allemagne, dans le bas Palatinat, aux garçons qui ont laissé passer l'âge de vingt-cinq ans sans se marier; après leur mort, leurs biens sont confisqués au profit du prince, s'ils ne laissent ni peres ni meres, ni freres ni sœurs. Il y a aussi en quelques endroits un droit que les vieux garçons sont obligés de payer au souverain, lorsqu'ils se marient. Ce droit se nomme en allemand *hagenstolzenrecht*. *Voyez* Hubner, *dictionn. géograph.*

HAGI *ou* HAJI, (*Hist. mod.*) Les Mahométans nomment *haj* le pelerinage qu'ils font à la Meque, Médine & Jérusalem; celui qui s'est acquitté de ce pelerinage se nomme *haji* ou *hagi*. Chaque musulman est obligé à remplir ce devoir une fois en sa vie; il doit, suivant la loi, choisir le tems où ses moyens lui permettent d'employer la moitié de son bien à la dépense du pelerinage; l'autre moitié doit rester en arriere, afin de la pouvoir retrouver à son retour. Ceux qui ont fait plusieurs fois ce pelerinage sont très-estimés par leurs concitoyens. Le voyage se fait par caravanes très-nombreuses; & comme on passe par des deserts arides, le sultan envoye des ordres au bacha de Damas de faire accompagner les caravanes de porteurs d'eau, & d'une escorte qui doit être forte au-moins de 14000 hommes, pour garantir les pelerins des brigandages des Arabes du desert. *Voyez hist. othomane du* prince Cantimir.

HAGIAZ *ou* HIGIAZ, (*Géogr.*) province d'Asie dans l'Arabie, bornée O. par la mer Rouge, N. par l'Arabie Petrée, E. par la Théama. Sa capitale est *Hagiaz*, autrement dite *Hagr*. (*D. J.*)

HAGIBESTAGE, (*Géogr.*) c'étoit autrefois une grande ville; c'est à-présent un village de la Natolie, fameux par les pelerinages des Turcs & par l'hébergement magnifique, ou plûtôt le palais destiné pour les voyageurs. Tous les allans & venans y sont parfaitement bien reçus, logés & traités. Paul Lucas en fait la description dans son *second voyage de Grece*. (*D. J.*)

HAGIOGRAPHES, s. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on a donné à une partie de l'Ecriture sainte, que les Juifs appellent *chetuvim*. *Voyez* BIBLE, &c. Ce mot est composé d'ἅγιος, *saint*, & de γράφω, *j'écris*. Ce nom est fort ancien. Saint Jérôme fait souvent mention de ces livres, & saint Epiphane les appelle simplement γράφεῖα.

Les Juifs divisent les saintes Ecritures en trois classes: la loi qui comprend les cinq livres de Moyse; les prophetes qu'ils appellent *neviim*, & les *chetuvim* que les Grecs appellent *hagiographa*, & qui contiennent les livres des pseaumes, des proverbes, de Job, de Daniel, d'Esdras, des chroniques, du cantique des cantiques, de Ruth, des lamentations, de l'Ecclésiaste & d'Esther.

Les Juifs donnent aussi quelquefois à ces livres le nom d'*écrits* par excellence, comme ayant été composés d'après l'inspiration immédiate du Saint-Esprit. C'est ainsi qu'en parlent Kimchi dans *sa préface sur les pseaumes*; Maimonides, *in more Nevoch* & *Elias* Levite, dans son *thisbi*. Cependant ils distinguent les *hagiographes* des prophetes, parce que les premiers n'ont point reçu la matiere de leurs livres par la voie qu'ils appellent *prophetia*, laquelle consiste en songes, visions, souffles, paroles entendues, extases, &c. mais purement & simplement par l'inspiration & la direction du Saint-Esprit. *Voyez* INSPIRATION.

On appelle encore *hagiographe* en général, tout auteur qui a travaillé sur la vie & les actions des saints. Ainsi en ce sens les Bollandistes sont les plus savans & les plus volumineux *hagiographes* que nous ayons. (*G*)

HAGIOSIDERE, s. m. (*Théolog.*) Les Grecs qui sont sous la domination des Turcs, ne pouvant point avoir de cloches, se servent d'un fer au bruit duquel les fideles s'assemblent à l'église; & ce fer s'appelle *hagiosideron*, mot composé d'ἅγιος, *saint* & de σίδηρος, *fer*.

Magios donne la description d'un *hagiosidere* qu'il a vû, & il dit que c'est une lame large de quatre doigts & longue de seize, attachée par le milieu à une corde qui la tient suspendue à la porte de l'église; on frappe dessus avec un marteau.

Lorsqu'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le prêtre porte un *hagiosidere* sur lequel il frappe trois fois de tems-en-tems, comme où l'onne ici une clochette pour avertir les païsans d'adorer. *Dictionn. de Trév.* (*G*)

HAGR *ou* HAGIAR *ou* HAGIAZ, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuse en Asie dans la province d'Agias, à 35 lieües N. de Médine. Cette ville paroît être celle que Ptolomée & Strabon appellent *Petra deserti*; elle fournit son nom à l'Arabie Petrée; les sultans de Syrie & d'Egypte l'ont possédée long-tems. *Voyez* PETRA. Nassireddin lui donne 83$^{d}$. 30$'$. *de long*. & 25$^{d}$. 15$'$. *de latitude* septentrionale. (*D. J.*)

HAGUENAU, *Hagonoja*, (*Géogr.*) petite ville de France en Alsace, capitale d'un bailliage ou préfecture de même nom, autrefois impériale. Les François la prirent en 1673, & les Impériaux en 1702; les François la reprirent en 1703, & les Impériaux en 1705, après que le prince Louis de Bade eut forcé les lignes des François, qui néanmoins s'en rendirent encore maîtres en 1706. Elle est sur la Motter qui la divise en deux parties, à 5 lieües N. de Strasbourg, 6 O. de Bade, 10 S. O. de Landau, 102 E. de Paris. *Long.* 25$^{d}$. 27$'$. 55$''$. *latit.* 48$^{d}$. 48$'$. 45$''$.

*Haguenau* a donné le jour à Capiton (Wolphang Fabrice), qui se fit recevoir docteur en Medecine, en Droit & en Théologie; mais il se distingua seulement dans cette derniere science: il devint un des plus habiles théologiens de son tems dans le parti d'Œcolampade, dont il épousa la veuve. Il mourut de la peste en 1541, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

HAHELAND, (*Géogr.*) district dans la Prusse polonoise, où est située la ville d'Elbingen.

HAI, s. m. il se dit *en jargon de Riviere*, d'un endroit dangereux où l'eau tournoye, comme il arrive ordinairement à la culée d'une pile de pont, du côté d'aval.

* HAIÇONS, s. m. pl. (*terme de Pêche*) c'est ainsi qu'on appelle dans l'amirauté de Bayonne une sorte de petits bateaux peu différens de ceux qu'on y appelle des *tillolles*.

HAICTITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de la religion des Turcs. Ceux qui y sont attachés croyent comme les Chrétiens que Jesus-Christ a pris un corps réel, & qu'il s'est incarné dans le tems, quoiqu'il fût éternel. Ils ont même inseré dans leur profession de foi, que *le Christ viendra juger le monde au dernier jour*, parce qu'il est écrit dans l'alcoran: *ô Mahomet, tu verras ton Seigneur qui viendra dans les nues*. Or ce mot de *Seigneur*, ils l'appliquent au Messie, & ils avouent que ce Messie est Jesus-Christ, qui, disent-ils, reviendra au monde avec le même corps dont il étoit revêtu sur la terre, pour y régner quarante ans, & détruire l'empire de l'ante-christ, après quoi la fin du monde arrivera. Cette derniere opinion, selon Pocok, n'est pas particuliere à la secte de *Haictites*, mais généralement répandue parmi tous les Turcs. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

HAIDENSCHAFFT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Carinthie, sur la riviere de Kobel.

HAIDINGSFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtsbourg.

HAIE, *ou* HAYE, s. f. (*Agriculture.*) c'est une longueur de plants servant de clôture à un jardin ou à un champ, laquelle est plantée d'épines blanches, de charmes, d'ormes, de ronces & de broussailles.

On dit une *haie vive*, une *haie morte*, une *haie d'appui*; la *haie* d'appui a pris ce nom de sa hauteur; la *haie* vive, de sa nature qui est de plantes ayant racines & vivaces; la *haie* morte, des échalats, fagots, ou branches seches dont elle est faite.

HAIE, *ou* plûtôt HAYE, (*Droit franç. coutumier.*) les *haies* sont quelquefois un sujet de disputes, que les Lois ont de la peine à prévenir, ou à régler. Suivant le Droit coutumier de France, ceux qui plantent une *haie*, doivent laisser un espace entre la *haie* & le fonds voisin: si elle est vive, la distance doit être d'un pié & demi: si elle est de bois mort, on peut l'établir sur l'extrémité du fonds, sans laisser aucun vuide; parce que semblable clôture ne sauroit préjudicier au fonds voisin. Ce n'est donc qu'à l'égard de la *haie vive*, qu'il survient des contestations de propriété; par exemple, lorsque deux voisins reclament chacun la *haie*, & que le juge ignore à qui elle doit appartenir; en ce cas, le sentiment de Coquille, dans ses *quest. chap. cxlviij*. est que s'il y a un fossé du côté de la *haie*, elle doit appartenir au propriétaire du fonds qui est au-delà du fossé & de la *haie*: dans le doute, ajoûte-t-il, on doit juger de la propriété de la *haie* par la qualité & par la nature des héritages qui sont aux deux côtés; car si elle est entre une terre que l'on seme & une vigne, la présomption sera qu'elle appartient au propriétaire de la vigne, à qui la clôture est plus nécessaire qu'à la terre. Il en est de même d'une *haie* plantée entre une terre & un pré, le pré étant exposé à la pâture du bétail, s'il n'est pas clos. Loisel, dans ses *Institutions coutumieres, liv. II. tit. iij. art.* 8. a décidé de même que Coquille. Aubert, *addit.* à Richelet. (*D. J.*)

HAIE, c'est dans l'*Art militaire* une disposition de soldats sur une ligne droite ou sur un seul rang; ensorte que mettre des soldats en *haie*, c'est les mettre sur un seul rang. *Voyez* EVOLUTIONS. (*Q*)

HAIE (LA) (*Géog.*) lieu charmant des Provinces Unies dans la province d'Hollande, autrefois résidence des comtes de Hollande, d'où lui vient son nom flamand de *S' Gravenhagen*, que l'on exprime en latin par *Haga Comitum*.

C'est aujourd'hui le centre du gouvernement de la république, la demeure des membres des Etats-généraux, des ambassadeurs & ministres étrangers. Quoique la *Haie* n'ait point encore de rang marqué parmi les villes de la Hollande, elle a par son étendue par le nombre & la beauté de ses palais, par la dignité de ses habitans, par les prérogatives de ses magistrats, & par la magnificence de ses promenades, de quoi tenir rang entre les plus belles villes de l'Europe.

C'est d'une petite maison de chasse dans un bois où les comtes de Hollande venoient quelquefois, que s'est formé ce beau lieu; mais l'éclat où nous le voyons aujourd'hui, n'existoit pas encore au treizieme siecle; il arriva seulement qu'alors Guillaume II. comte de Hollande, élu & couronné empereur en 1248, transporta de tems en tems son séjour à la *Haie*, où il commença le palais qui est aujourd'hui la *cour*. En 1291 la *Haie* devint le chef-lieu d'un baillage; avec le tems il prit le nom de *village*, & même en 1557, il ne passoit point encore pour être une ville. *Voyez* Aitingius & Boxhornius sur tous les autres détails.

La *Haie*, est située à une petite lieüe de la mer, à environ autant de Delft, au N. O. à trois lieües S. O. de Leyde, quatre N. O. de Rotterdam, & douze S. O. d'Amsterdam. *Long.* 21. 45. *lat.* 52. 4. 10.

Puisque la Hollande est si féconde en gens de lettres du premier ordre, il ne faut pas s'étonner que la *Haie* participe à cette gloire; mais entre un grand nombre de savans dont elle est la patrie, je me contenterai de citer ici Golius, Huyghens, Meursius, Ruysch, Sallengre, & Second.

Golius (Jacques) fut un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues orientales; nous lui devons deux excellens dictionnaires, l'un arabe & l'autre persan; l'histoire des Sarrasins par Elmacin, & les élémens astronomiques d'Alfergan avec des commentaires: il voyagea tant en Asie qu'en Afrique, & mourut à Leyde en 1667 à l'âge de 71 ans.

Huyghens (Chrétien), en latin *Hugenius*, se montra l'un des plus grands mathématiciens & des meilleurs astronomes du dix-septieme siecle. Il apperçut le premier un anneau & un troisieme satellite dans Saturne; il trouva le secret de donner de la justesse aux horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la cycloïde; il perfectionna les télescopes, & fit un grand nombre de découvertes utiles. Il mourut dans sa patrie en 1695 à 66. ans: on peut voir son éloge dans *le journal* de M de Beauval, *Août* 1695; mais il faut le lire dans *l'hist. de l'Acad. des Sciences*, dont il étoit associé étranger. Ses ouvrages ont été recüeillis, & forment trois volumes *in*-4°.

Meursius (Jean) l'un des plus érudits & des plus laborieux écrivains du siecle passé, méritoit bien son emploi de professeur en histoire & en langue greque à Leyden. Il a tellement développé l'état de l'ancienne Grece par ses diverses ouvrages, insérés ensuite *dans le trésor* de Grævius, qu'il n'a rien laissé à glaner après lui; *voyez-en* la *liste étonnante dans* Morery, ou dans le *P. Niceron, tome XII, page* 181. Il mourut de la pierre à Sora en 1639, à 60 ans; son fils Jean (car on se nommoit comme son pere) qui marchoit sur les traces, mourut à la fleur de son âge, ayant déjà publié quelques écrits très-estimés.

Ruysch (Fréderic) paroît encore un homme plus rare en son genre. Les gens de l'art savent avant moi, qu'il n'y a personne au monde à qui la fine Anatomie soit plus redevable, qu'au talent supérieur de ses injections. Ses ouvrages si curieux sont entre les mains de tous ceux qui cultivent la Medecine & l'Anatomie. Il mourut à Amsterdam en 1731, comblé de gloire pour ses admirables découvertes, âgé presque de 93 ans. Le docteur Schreiber a donné sa vie, en medecin vraiment éclairé; M de Fontenelle a fait son éloge dans *l'hist. de l'académie des Sciences*, dont il étoit membre.

M. de Sallengre (*Albert-Henri*) n'avoit que 30 ans, quand la petite vérole trancha ses jours en 1723; cependant il avoit déjà publié des ouvrages pleins d'érudition. On connoît son grand recüeil latin d'antiquités romaines, en 3 vol. *in-fol.* & ses mémoires de littérature en 2 vol. *in*-12.

Second, (*Jean*) SECUNDUS, a donné des poésies latines où regnent la fécondité & l'agrément; ses élégies & ses pieces funebres sont touchantes; ses sylves sont bucoliques; ses poésies intitulées *Basia*, réunissent la délicatesse & la galanterie trop licentieuse. Il les auroit condamné lui-même dans un âge mûr, mais il n'y parvint pas; il mourut tout jeune à 25 ans, en 1536.

Je ne sais si je dois nommer à la suite des savans qu'a produit la *Haie*, ce monarque célebre du dernier siecle, qu'on appelloit *le stathouder des Anglois, & le roi des Hollandois*. Il fut, dit M. de Voltaire, simple & modeste dans ses moeurs, méprisa toutes les superstitions humaines, ne persécuta personne pour la Religion, eut les ressources d'un général & la valeur d'un soldat, devint l'ame & le chef de la moitié de l'Europe, gouverna souverainement la Hollande sans la subjuguer, acquit un royaume contre les droits de la nature, & s'y maintint sans être aimé. Il termina sa carriere en 1702, à l'âge de 52 ans. (*D. J.*)

HAIE (LA) *Haga, Géog.* petite ville de France en Touraine sur la Creuse, aux frontieres du Poitou, à deux lieues de Guierche, quatre de Châtellerault, dix de Tours

de Tours, 54 S. O. de Paris; *long.* 18. 20. *latit.* 47. 2.

Cette petite ville peut se glorifier d'avoir donné le jour à Descartes, un des plus beaux génies du fiecle passé, & le plus grand mathématicien de son tems; il résolvoit des problèmes au milieu des siéges; car il embrassa dans sa jeunesse le parti des armes, & servit avec beaucoup d'honneur en Allemagne & en Hongrie; mais l'envie de philosopher tranquillement en liberté, lui fit chercher le repos dont il avoit besoin dans la solitude de la Hollande & qu'il auroit dû y trouver sans mélange. Ce fut au village d'Egmont sur mer, *Egmont-opzee*, qu'il ouvrit la carriere d'étudier la nature, & qu'il s'y égara; cependant ses *Méditations* & son discours sur la *méthode*, sont toujours estimés, tandis que sa physique n'a plus de sectateurs, parce qu'elle n'est pas fondée sur l'expérience. Il passa presque toute sa vie hors du royaume; & ce ne fut qu'après bien des sollicitations, qu'il vint à Paris en 1647. Le cardinal Mazarin lui obtint du roi une pension de trois mille livres, dont il paya le brevet sans en rien toucher; ce qui lui fit dire en riant, que jamais parchemin ne lui avoit tant coûté. La reine Christine le prioit avec instance depuis plusieurs années de se rendre auprès d'elle, il obéit; mais il mourut à Stockolm peu de tems après, en 1650, âgé seulement de 54 ans. Lisez dans le *discours préliminaire de l'Encyclopédie*, *pages* 28 & 29 le jugement qu'on y porte du mérite de cet homme rare. Baillet a écrit sa vie, & M. Perrault ne pouvoit pas oublier son éloge dans les hommes illustres du xvij. siecle. (*D. J.*)

HAIGERLOCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Soüabe, dans la principauté de Hohenzollern.

HAILBRON, *ou* HEILBRON, (*Géogr.*) selon Zeiler, *Alisum*, ville libre, impériale, fortifiée, & frontiere d'Allemagne dans la Soüabe; son nom qui signifie *sources salutaires*, lui vient des eaux médicinales qu'elle possede dans son territoire. Il est vraissemblable que l'an 1240, sous Fréderic II, elle acquit le nom de *ville*, fut entourée de murailles, & déclarée ville impériale; elle suit la confession d'Augsbourg. Les Suédois la prirent en 1631, les Impériaux en 1634, & les François en 1688. Elle est dans une situation avantageuse sur le Necker, à 10 lieues N. E. de Stutgard, 12 S. E. d'Heidelberg, 12, E. de Philisbourg, 28 N. E. de Strasbourg. *Long.* 26. 58. *lat.* 49. 10.

Faber, (*Jean*) théologien de l'ordre de S. Dominique, naquit à Hailbron sur la fin du seizieme siecle; il prêcha & écrivit quantité d'ouvrages contre les Luthériens & les Calvinistes. On en a fait une édition en trois gros volumes qu'on ne lit plus aujourd'hui; un de ses livres est intitulé *le marteau des Hérétiques*, *malleus Hæreticorum*. Dans un autre de ses ouvrages, il s'attache à prouver que la foi peut être sans la charité; mais c'est ce dont personne ne doute. Il mourut en 1541. (*D. J.*)

HAILLON, s. m. *l'h s'aspire & les ll se mouillent*, terme proscrit du style noble, & qui dans ses différentes acceptions, exprime des choses basses. Au simple on entend par ce mot, un vêtement usé, déchiré; un vieux morceau d'étoffe; un lambeau de drap ou de toile souillé, mal-propre. Au figuré, il signifie un enfant couvert de guenilles, sale, dégoûtant; il est aussi en certaines provinces, le cri de la populace dans le tems des vendanges.

Un gouvernement sage & éclairé fait mettre à profit les choses qui paroissent les moins propres à l'utilité générale.

Ces *haillons*, ces vieux lambeaux de toile tant méprisés, relégués dans les greniers ou jettés dans les rues, connus vulgairement sous les noms de *drapeaux*, *chiffons*, *peilles*, *drilles*, *pates*, fournissent une occupation utile à plusieurs milliers de sujets; ils sont l'aliment de plusieurs manufactures considérables, la matiere premiere de tous nos papiers, & forment, par l'industrie des ouvriers, une branche de Commerce. *Voyez l'article* PAPETERIE.

Depuis long-tems l'exportation de ces matieres étoit prohibée; l'objet en a paru assez intéressant pour déterminer dans ces derniers tems le ministere à en défendre même les amas à quatre lieues près des côtes maritimes & des frontieres du royaume, à peine de confiscation & d'amende. L'arrêt du conseil qui porte ces dernieres défenses, est du 18. Mars 1755. *Article de M.* DURIVAL *le cadet*.

HAIMBOURG, *ou* HAMBOURG, *Hamburgum Austriæ*. (*Géog.*) Quelques auteurs prétendent qu'elle est le *Comagenum*, que les anciens mettoient en Pannonie. C'est une ancienne petite ville d'Allemagne dans la basse-Autriche, prise par Mathias Corvin, roi de Hongrie, en 1482. Elle est située sur le Danube, à six milles S. O. de Presbourg, & à huit E. de Vienne. *Long.* 35. 10. *latit.* 48. 20. (*D. J.*)

* HAIN, *ou* AIN, s. m. (*Pêche.*) c'est la même chose que *hameçon*. C'est une espece de crochet de fer plus ou moins grand, dont l'extrémité qui soûtient l'appât est formée en dard, de maniere que s'il arrive au poisson goulu d'avaler l'*hain* avec l'appât qu'on lui présente, les efforts qu'il fait ensuite pour le rejetter & le coup de poignet que donne le pêcheur, ne servent qu'à l'engager dans les chairs. L'autre extrémité de l'*hain* est plate, & s'attache à une ficelle ou fil qui pend de la longue perche qu'on appelle *la ligne*. *Voyez l'article* PÊCHE, & *les Planches de Pêcherie*.

Il y a le gros *hain*, il est garni d'un bouchon de paille que l'on enfonce dans le sable; le gros *hain* à cablieres; l'*hain* à cosrerons; l'*hain* à rougets, merlans, &c. l'*hain* à limandes, carrelets, & autres poissons plats; l'*hain* à soles; l'*hain* à corde & plomb du libouret à maquereaux; l'*hain* à pelle roulante, &c.

Tous ces instrumens se ressemblent, à la force près, qui est proportionnée à la grandeur de l'appât & du poisson.

Les pêcheurs à la ligne veillent à ce que leurs lignes soient propres, & leurs *hains* non rouillés: pour cet effet, ils font leurs lignes de crin & couvrent leurs *hains* d'étamage.

Les pêcheurs de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne, montent les *hains* qu'ils exposent aux oiseaux & aux poissons sur des piquets, après les avoir amorcés de pain ou de chevrettes. Leurs piquets sont dispersés sur des plages qui ne sont pas d'une grande profondeur; cette pêche est semblable à celle des lignes montées.

HAIN, *ou* HAYN, (*Géog.*) *Hayna*, petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au cercle de Misnie. Les Hussites la saccagerent en 1429; elle est sur le Rhéder, à trois milles N. O. de Dresde, deux N. E. de Messen. *Long.* 31. 18. *latit.* 51. 20.

C'est la patrie de Jean de Hagen, surnommé *Abindagine*, savant Chartreux pour son siecle, & qui mourut en 1475.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Silésie, au duché de Lignitz. *Long.* 33. 45. *latit.* 51. 10. (*D. J.*)

HAINAN, (*Géog.*) île considérable d'Asie, au N. du golfe de la Cochinchine, au S. de la province de Quanton, dont elle est séparée par un bras de mer d'environ huit lieues; elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie; on pêche des baleines & des perles sur ses côtes que les Chinois possedent; mais l'intérieur du pays est habité par une nation indépendante. On trouve dans cette île des plantes maritimes & des madrépores de toute espece, quelques arbres qui donnent le sang-de-dragon, & d'autres qui distillent une espece de larme résineuse, laquelle étant jettée dans une cassolette, répand une odeur non moins agréable que celle de l'encens. On y voit aussi de fort jolis oiseaux, des merles d'un bleu foncé, des corbeaux à cravate blanche, de petites fauvettes d'un rouge admirable, & d'autres dont le plumage est d'un jaune doré plein d'éclat. Kiuncheu est la capitale de l'île. *Longit.* 125. 30. 128. *latit.* 18. 20. (*D. J.*)

HAINAUT (LE), *Géogr.* province des Pays-Bas catholiques, entre la Flandre, la Picardie, le Cambrésis, le comté de Namur, & le Brabant; on le divise en *Hainaut* autrichien, dont la capitale est Mons; & en *Hainaut* françois, dont la capitale est Valenciennes.

Dans les annales de S. Bertin, vers l'an 870, de même que dans les capitulaires de Charles le Chauve, le *Hainaut* est appellé *Hainoum*; & ce n'est que depuis environ quatre cens ans que l'on a changé *Hainoum* en *Hannonia*. Il a été nommé *Hainaut*, de la petite riviere de *Haine* qui le coupe par le milieu.

Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum*, marquée par Ptolomée comme la principale ville de ces peuples si célebres dans l'Histoire. Plusieurs grands chemins romains s'y rencontroient; on en voit encore des restes, aussi-bien que de plusieurs monumens de l'antiquité.

Le *Hainaut* fut possédé par les rois d'Austrasie; le comte Reinier, sous Charles le Simple roi de France, en fut le premier comte héréditaire. Les ducs de Bourgogne devinrent comtes du *Hainaut* en 1436. Cette province entra dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, dont les descendans ont joui du *Hainaut*, jusqu'aux regnes de

Philip-

Philippe IV. & de Charles II. rois d'Espagne, qui céderent une partie du pays à la France, par les traités des Pyrénées & de Nimegue; & la portion appartenante à l'Espagne a été donnée à l'empereur par les traités de Bade & de Radstad, confirmés par le traité de Vienne.

Le *Hainaut* peut avoir vingt lieües de long sur dix-huit de large: Lessoboeus en a donné l'ancienne description. (*D. J.*)

* HAINE, s. f. (*Morale.*) sentiment de tristesse & de peine qu'un objet absent ou présent excite au fond de notre cœur. La *haine* des choses inanimées est fondée sur le mal que nous éprouvons, & elle dure quoique la chose soit détruite par l'usage même. La *haine* qui se porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur, est un déplaisir qui naît en nous plus ou moins fortement, qui nous agite & nous tourmente avec plus ou moins de violence, & dont la durée est plus ou moins longue, selon le tort que nous croyons en avoir reçû: en ce sens, la *haine* de l'homme injuste est quelquefois un grand éloge. Un homme mortel ne doit point nourrir de *haines* immortelles. Le sentiment des bienfaits pénetre mon cœur, l'empreint, & le teint, s'il m'est permis de parler ainsi, d'une couleur qui ne s'efface jamais; celui des injures le trouve fermé, c'est de l'eau qui glisse sur un marbre sans s'y attacher. Hommes malheureusement nés, en qui les *haines* sont vivantes, que je vous plains, même dans votre sommeil! vous portez en vous une furie qui ne dort jamais. Si toutes les passions étoient aussi cruelles que la *haine*, le méchant seroit assez puni dans ce monde. Si on consulte les faits, on trouvera l'homme plus violent encore & plus terrible dans ses *haines*, que dans aucune de ses passions. La *haine* n'est pas plus ingénieuse à nuire que l'amitié ne l'est à servir: on l'a dit; & c'est peut-être une prudence de la nature. O amour, ô *haine*, elle a voulu que vous fussiez redoutables, parce que son but le plus grand & le plus universel est la production des êtres & leur conservation. Si on examine les passions de l'homme, on trouvera leur énergie proportionnée à l'intérêt de la nature.

HAINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Soüabe, dans la principauté de Furstemberg.

HAIR, v. act. avoir en haine. *Voyez l'art.* HAINE.

* HAIRE, s. f. petit vêtement tissu de crin, à l'usage des personnes pénitentes qui le portent sur leur chair, & qui en sont affectées d'une maniere perpétuellement incommode, sinon douloureuse. Heureux ceux qui peuvent conserver la tranquillité de l'ame, la sérénité, l'affabilité, la douceur, la patience, & toutes les vertus qui nous rendent agréables dans la société, & cela sous une sensation toûjours importune! Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur déplacée, qu'à gagner par dix ans de *haire*, de discipline, & de cilice.

* HAIRE, (*Brasserie.*) l'espece d'étoffe connue sous ce nom est à l'usage des Brasseurs. *Voyez l'art.* BRASSERIE. On s'en sert aussi dans les forges. *Voyez l'article* FORGES. On appelle *drap de laine en haire*, celui qui n'a reçû aucun apprêt, & qui est tel encore qu'au sortir du métier: si on le tond pour la premiere fois, ce qu'on appelle en *premiere voie*, en *premiere façon*, en *premiere coupe*, en *premiere eau*: on dit dans les manufactures de Sedan, *tondre en hairement*.

HAIRETITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de Mahométans, dont le nom vient de *hairet*, en turc *étonnement*, *incertitude*, parce que, à l'exemple des Pyrrhoniens, ils doutent de tout, & n'affirment jamais rien dans la dispute. Ils disent que le mensonge peut être si bien paré par l'esprit humain, qu'il est impossible de le distinguer de la vérité; comme aussi qu'on peut obscurcir la vérité par tant de sophismes, qu'elle en devient méconnoissable. Sur ce principe, ils concluent que toutes les questions sont probables & nullement démonstratives; & sur tout ce qu'on leur propose, ils se contentent de répondre, *cela nous est inconnu*, *mais Dieu le fait*. Cette maniere de penser, qui sembleroit devoir les exclure des dignités de la religion, qui demande ordinairement des hommes décidés, ne les empêche pourtant pas de parvenir à celle de muphti; & alors comme ils sont obligés de répondre aux consultations, ils mettent au bas leur fetfa ou sentence, qui contient à la vérité une décision bien articulée; mais ils ont soin d'y ajoûter cette formule: *Dieu sait bien ce qui est meilleur*.

Quoiqu'exacts observateurs des pratiques de la religion & des loix civiles, les *Hairetites* n'affichent point une morale sévere; ils boivent du vin en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux ils usent de liqueurs dans lesquelles il entre de l'opium; & l'on prétend que cette drogue contribue beaucoup à les entretenir dans un état d'engourdissement qui s'accorde très-bien avec leur pyrrhonisme absolu, qu'on peut regarder comme une yvresse d'esprit. Ricaut, *de l'empire ottom.* (*G*)

HAITERBACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wirtemberg, dans la forêt Noire, sur la riviere de Haitez.

HAKIMBACHI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Perse au premier medecin du roi, de qui dépendent tous les autres medecins du royaume; il est chargé de les examiner, & de juger s'ils ont la capacité requise pour exercer la Medecine dans toute l'étendue de la monarchie.

HAKZAK, (*Géogr.*) petit pays aux confins de la Transylvanie, avec une ville de même nom.

HALABAS, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, capitale d'une province de même nom; elle est sur le Gange, sujette au Mogol, à cinquante lieües S. E. d'Agra. Thevenot en parle au long dans son *voyage des Indes chap. xxxviij.* & prétend que c'est la *Chrysobacra* de Pline. Le grand mogol Akébar s'en rendit maître, après avoir subjugué le royaume de Bengale, & y fit bâtir une forte citadelle. *Long.* 100. 35. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

* HALAGE, s. m. *terme de Marine & de Riviere*; il désigne l'action de remonter & tirer un vaisseau ou un bateau; c'est aussi le chemin destiné à la même opération. Ce chemin pratiqué sur le bord des rivieres devroit toûjours être tenu libre, conformément aux ordonnances. Cependant il arrive souvent que le *halage* est interrompu & coupé de larges fossés, sans aucuns ponts praticables. Des riverains ont même planté des arbres; d'autres ont élevé des barrieres, ou bâti des murailles jusque sur les bords des rivieres; & le *halage* devient si difficile, qu'à quatre piés d'eau des équipages de bâtimens ont été obligés de haler leur navire au cou. Ceux qui ont des fossés dont l'eau se décharge dans les rivieres, loin de pratiquer des passages commodes, se contentent de jetter un petit soliveau large de quatre à cinq pouces, que la marée n'a pas plûtôt couvert de vase, que les gens sont exposés au danger de tomber dans les fossés. Si cet accident arrive à un homme de pié, il entraîne nécessairement les autres, toutes les bricoles des haleurs étant frappées sur un même cordage. Le risque s'accroît encore, si on hale de nuit; si une riviere est très-vaseuse, le passage en est plus glissant.

Cet embarras du *halage* sur les rivieres commerçantes fait un tort considérable aux navigateurs, jette leurs équipages dans un travail excessif, empêche de profiter des marées favorables, & fait échoüer ou amortir les bâtimens; ensorte que dans les tems de foire, les négocians qui attendent leurs marchandises, sont consommés en frais de transport & de décharge.

Tout ce qui concerne les chemins qui servent au *halage* des bâtimens venans de la mer, est sous la jurisdiction de l'amirauté.

HALAGE se dit aussi du droit que le roi ou les seigneurs particuliers levent sur les marchandises exposées aux foires ou marchés: c'est encore le privilége particulier à quelques communautés d'arts & métiers de la ville de Paris, d'étaler & vendre dans les halles qui leur sont indiquées par leurs statuts. *Voyez* HALLAGE.

Enfin c'est sur la riviere de Loire le prix dont un maître convient avec les compagnons de rivieres, qu'on appelle *gobeurs*, pour remonter son bateau.

HALBERSTADT, *Halberstadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de basse-Saxe, capitale d'un évêché sécularisé, & réduit en principauté par le traité de Westphalie, dont joüit la maison de Brandebourg. La ville est agréablement située sur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieües S. E. de Brunswick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberstadt* est enfermée dans le duché de Brunswig, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. *Long.* 33. 8. *lat.* 52. 6.

*Halberstadt* est la patrie d'Arnisæus (Henningus), philosophe & medecin estimé au commencement du dix-septieme siecle. On fait en général beaucoup de cas de ses ouvrages de politique; il établit dans la plûpart un dogme directement opposé à celui d'Althusius, savoir que l'authorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple; il mourut en 1635. (*D. J.*)

HALDE, (*Géog.*) ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus, sur la côte de l'Océan & du golfe

ſe d'Iddesfiord, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Frédericktadt. *Long.* 28. 15. *latit.* 59. 45. (*D. J.*)

HALDENSLEBEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmſtadt.

HALDENSTEIN, (*Géog.*) petite baronnie de Suiſſe, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean Jacques de Châtillon, ambaſſadeur de France; il appartient aujourd'hui, ainſi que la baronnie, à MM. de Shavenſtein, les plus riches ſeigneurs des Griſons, qui y ont introduit le calviniſme. (*D. J.*)

* HALE, ſ. m. (*Phyſiq.*) qualité de l'atmoſphere, dont l'effet eſt de ſécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y ſont expoſés. Le *hale* eſt l'effet de trois cauſes combinées, le vent, la chaleur, & la ſécheresse.

* HALE A' BORD, (*Marine.*) corde qui approche une chaloupe du vaiſſeau, quand elle eſt amarrée à l'arriere.

HALE, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie ſur le fleuve Amphryſe, & près du mont Othrys, entre Pharſale & Thebes de Phtiotide. Cette ville eſt écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharſaliens, & emmena les habitans eſclaves; elle s'appelloit conſtamment ἄλος, & les habitans ἁλιεῖς. (*D. J.*)

HALEBARDE, ſ. f. (*Art milit. & Hiſt.*) arme offenſive compoſée d'un long fuſt ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancré en forme de croiſſant, & au bout une grande lame forte & aigüe.

La *halebarde* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies d'halebardiers: les ſergens d'infanterie ſont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoiſe*, parce que les Danois s'en ſervoient & la portoient ſur l'épaule gauche; des Danois elle a paſſé aux Ecoſſois, des Ecoſſois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. *Chambers.* (*Q*)

HALEBAS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une corde ou manœuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne deſcend pas avec aſſez de facilité; elle tient au racage. *Voyez* CALEBAS. (*Z*)

HALEBRAN, *voyez* HALLÉBRAN.

* HALECRET, ſ. m. ancienne arme défenſive qui conſiſtoit en un corſelet de fer battu compoſé de deux pieces, dont l'un couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus leger que la cuiraſſe. La cavalerie françoiſe, qu'on appelloit ſous Louis XI. *les hommes d'armes*, portoient le *halecret*.

HALÉENS (JEUX), *Antiquit. greq.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve: nous n'avons point de connoiſſance de la nature de ces jeux (*D. J.*)

* HALEINE, ſ. f. (*Gramm.*) l'air que l'on expire par la bouche; ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, tant ſimples que figurées.

HALEINE (*Manége & Maréchall.*) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'eſt-à-dire des chevaux dont les côtes ſont ſerrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux pouſſifs, ſoit à raiſon de la viſcoſité des humeurs qui rempliſſent en eux les tuyaux bronchiques, ſoit à raiſon du deſſéchement de ces canaux aériens & des véſicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toûjours laborieuſe. *Voy.* POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artere, Les naſeaux, &c. pechent par trop d'étroiteſſe, ſont communément gros d'*haleine Voyez* GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la ſurabondance du ſang dans les poûmons, l'irritation des nerfs de ce viſcere & des nerfs moteurs des muſcles du thorax, la tenſion de tous les organes qui concourent à la reſpiration, la violence des mouvemens du cœur ſont-elles portées à un tel point que l'animal par ſes inſpirations & ſes expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obſtacles qui s'oppoſent en lui à l'introduction de l'air, il eſt inconteſtablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter inſenſiblement & chaque jour ſon exercice, c'eſt lui procurer les moyens de fournir ſans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de ſa part, ou de réſiſter à de longues & vives courſes, en habituant par degrés toutes ſes parties aux mouvemens auxquels elles ſont naturellement diſpoſées, & en ſollicitant les vaiſſeaux, tant aériens que ſanguins de ſes poûmons, à des dilatations dont ils ſont ſuſceptibles, & qui deviennent toûjours plus aiſées & moins pénibles: c'eſt ainſi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, ſi l'on ralentit ou ſi l'on ſuſpend ſon action; on le tient en *haleine*, ſi on l'exerce conſtamment. Les raiſons du recouvrement de la liberté de ſa reſpiration, dans le premier cas, & de la facilité de ſon *haleine*, dans le ſecond, ſe préſentent d'abord à quiconque réfléchit ſur les cauſes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif ſans lequel l'animal ne ſauroit ſubſiſter.

HALEN, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, ſur la Géete, à cinq lieües de Louvain. *Long.* 22. 42. *lat.* 50. 58. (*D. J.*)

HALENTE, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle ſe perd dans la mer de Toſcane. *Haletes* eſt ſon ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'eſt la même riviere que le *Halet* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (*D. J.*)

HALER, v. act. (*Marine.*) c'eſt tirer un cable, un cordage, une manœuvre, & faire force deſſus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* ſur une manœuvre, les matelots donnent tous en même tems la ſecouſſe, afin d'imprimer plus de force; & pour concerter le moment de cette ſecouſſe, le contre-maître ou quelque autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* ſur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un*, *deux*, *trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la ſecouſſe à la bouline. Quand on manœuvre les coüets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troiſieme cri on *hale* ſur la manœuvre.

*Haler* ſe dit auſſi pour tirer quelque choſe vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de ſituation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'eſt le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui ſert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorſqu'elle eſt amarrée à l'arriere du vaiſſeau.

*Haler à la cordelle*, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une riviere. (*Z*)

HALER *le chanvre*, (*Corderie.*) c'eſt le deſſécher, pour le diſpoſer à être broyé. *Voy. l'art.* CHANVRE.

HALEUR, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le batelier qui tire un bateau avec une corde paſſée autour de ſon corps ou de ſes épaules. (*Z*)

HALF-PENNY, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un ſou du pays, c'eſt-à-dire environ un ſou argent de France.

HALI, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Queda ville conſidérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient ſeize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar, peſant quatre cens cinquante livres poids de marc. *Voyez* BAHAR. Il y en a qui diſent *nali* au lieu de *hali*. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HALIARTE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie; Strabon, *liv. IX.* dit qu'elle ne ſubſiſtoit plus de ſon tems; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Perſée; & qu'elle étoit ſituée près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roſeaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphiſſide*, à cauſe du fleuve Céphiſe qui y mêloit ſes eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non-ſeulement à cauſe de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (*D. J.*)

HALICARNASSE, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle poſſédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richeſſes: elle avoit été la réſidence des rois de Carie, & particulierement de Mauſole, dont le fameux tombeau ſervit à lui donner un nouveau luſtre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Aléxandre trouva lorſqu'il en fit le ſiége. Une médaille frappée ſous Geta prouve par ſa légende, que ſous les Romains cette ville ſe gouverna par ſes propres loix, & joüit de ſa liberté. Elle a donné naiſſance à deux fameux hiſtoriens qui ſeuls l'auroient *immortaliſé*, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'hiſtoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ſes ſoins à tâcher d'apprendre dans ſes voyages l'hiſtoire des nations, & en compoſa

les

les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toûjours constant que son ouvrage renferme ce que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même tems un des plus célebres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous lassons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, *in-fol.* (*D. J.*)

HARIBRAN, jeune canard. *Voyez l'article* CANARD & HALLEBRANS.

* HALIES, s. f. pl. (*Antiquit.*) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpiæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de ἅλιος, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour ἥλιος, *soleil*.

HALIME, s. m. (*Jardinage.*) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleüe, garnis de feüilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espece.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (*Z*)

*HALINATRUM*, ou *HALINATRON*, (*Hist. nat. Minéral.*) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes à la surface desquelles on *le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure réguliere ou crystallisée; il effleurit aussi en quelques endroits à la surface de la terre. Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I. p.* 325.

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agricola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpetre. (—)

HALITZ, *Halicia*, (*Géog.*) petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Niester, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminieck. *Long.* 43. 35. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

HALLAGE, s. m. (*Jurispr.*) est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. *Voyez* le *Recueil de celles de la troisieme race*, *tome II. pp.* 398. & 581. il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. *Voyez* le *Gloss.* de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paye pour toute sorte de place que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. *Voyez* TONLIEU. (*A*)

HALLALI, s. m. (*Chasse.*) cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hallandia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemark, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (*D. J.*)

HALLE, s. f. (*Commerce.*) place publique destinée dans les villes & bourgs un peu considérables, à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particulierement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, légumes, &c.

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandise. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où se font ces assemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne signifiant que cette portion particuliere de la place qui est couverte d'un appenti, & quelquefois enfermée de murs pour la sûreté des marchandises, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

*Halle* se disoit aussi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où se tiennent plusieurs des principales foires de France.

C'est ainsi entre autres que la foire Saint-Germain qui se tient à Paris, & la franche de Caën, si célebre en basse Normandie, sont appellées dans les titres de leur établissement; & c'est pareillement de deux de ces sortes de bâtimens destinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'est à Philippes Auguste que cette capitale doit l'établissement de ses *halles* dans le lieu où elles sont présentement. Ce prince y transféra les foires qui se tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent ensuite converties en marchés par la suppression des foires; & en 1550 Henri II. ordonna qu'elles seroient rebâties. Il n'est point arrivé depuis de changement considérable aux *halles* de Paris; & elles se trouvent présentement à-peu-près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du seizieme siecle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle* aux vins, sont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui est borné à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconseil, à l'occident par les rues Comtesse d'Artois & de la Tonnellerie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chausseterie.

Les *halles* sont ou couvertes ou découvertes: les *halles* couvertes sont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la saline*, autrement le *fief d'Alby*, la *halle à la marée fraiche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-dessous.

Les *halles* découvertes sont *la grande halle* qui contient *la halle ou marché* au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & samedis; la *halle* à la farine qui ouvre tous les jours; la *halle* au beurre qui se tient tous les jeudis après diner; la *halle* à la chandelle, où les Chandeliers privilégiés apportent celle qu'ils fabriquent; elle ne tient que tous les samedis; la *halle* aux chanvres, filasses, & cordes à puits, où cette marchandise se débite tous les jours; la *halle* aux pots de grais & à la boissellerie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle* à la chair de porc-frais & salé, qui se tient les mercredis & samedis.

Au milieu de la grande *halle* est établi le poids-le-roi, pour toutes les diverses sortes de marchandises qui se vendent dans ces différentes *halles*, & dont les pesées sont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit aussi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, espece de tour où l'on expose plusieurs sortes de malfaiteurs, & entre autres les banqueroutiers frauduleux. *Voyez* PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* comprises dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poisson d'eau-douce le long de la rue de la Cossonnerie; la vente de cette marchandise commence à trois heures du matin, & finit à sept. La *halle* du pilori où se trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les Jardiniers & les marchandes Bouquetieres, les Herbieres & les Herboristes, exposent leurs denrées.

Des sept *halles* couvertes de Paris, les deux plus considérables sont la *halle* aux draps & la *halle* aux toiles. La *halle* aux draps est un grand bâtiment destiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la Mercerie qui sont apportés à Paris, pour y être visités, aunés & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la Draperie & de la Mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle* aux toiles se tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en-bas, sont destinés pour la Draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas reservées pour la Toilerie.

La *halle* au vin est établie hors de la ville, assez proche de la porte Saint-Bernard. Elle consiste en de grands cel-

celliers & en plusieurs caves qui servent d'étape aux vins venans à Paris par la riviere. Au-dessus des celliers sont de vastes greniers où l'on peut conserver une grande quantité de grains pour servir en cas de nécessité publique. Il s'observe dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandises, une police très-réguliere conforme à divers reglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionnaire de Commerce* de M. Savary, aussi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, sous le mot HALLE. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*.

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuse université fondée en 1694. Son nom lui vient des salines que les Hermandures y trouverent, & qui subsistent toûjours; elle appartient par le traité de Westphalie à l'électeur de Brandebourg; elle est dans une grande plaine agréable sur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipsick, 8 S. O. de Wittemberg, 11 S. E. de Magdebourg. *Long.* 30. 8. *latit.* 51. 36.

C'est la patrie de Balthasar Brunner, & de Paul Herman; le premier voyagea beaucoup, cultiva la Medecine & la Chimie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier est un des célebres botanistes du dix-septieme siecle. Il fut reçû professeur dans cette science à Leyde, après avoir exercé la Medecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de plusieurs autres savans nés à *Halle*, ou qui en ont été professeurs; j'y renvoye les curieux en Biographie. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des salines sur la riviere de Koher, entre des rochers & des montagnes. Elle est située aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du Duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieües, E. d'Heilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit sa fondation aux sources sallées. *Long.* 27. 30. *latit.* 49. 6. (*D. J.*)

HALLE, (*Géog.*) petite ville démantelée des Pays-Bas Autrichiens dans le Hainaut, & sur les confins du Brabant. Ce lieu prend son nom de l'église de Notre-Dame, qui en est la tutélaire, & qu'on appelle vulgairement *Notre-Dame-de-Halle*, ou *de-Hau*. Juste Lipse qui a écrit l'histoire des présens que l'ancienne dévotion a valu à cette église, pendit pour son offrande une plume d'argent devant l'autel. *Halle* fut pillée par les François en 1691; elle est sur la Zinne, à dix lieües N. E. de Mons, trois S. O. de Bruxelles. *Long.* 21. 50. *lat* 50. 44. (*D. J.*)

HALLEBRANS, (*Venerie.*) sont les petits des canards sauvages: pour prendre des *hallebrans* quand on a quelque étang dans les islots duquel les cannes sauvages ont coûtume de couver, on va battre les grandes herbes de ces *islots* pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage; on la suit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang; on fait ainsi marcher les cannetons devant soi pour les acculer, & on les prend: ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

* HALLE-CRUES, *ou* ERES, s. f. (*Manuf.*) sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoye aux isles Canaries.

HALLEIN, (*Géog.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle est sur la Saltza, entre des montagnes, dans lesquelles il y a des mines de sel fort curieuses, qui font la richesse de la ville & du pays; Zeyler dans sa Topographie de la Baviere, les a décrites avec soin. Cette ville est à quatre de nos lieües S. de Saltzbourg. *Long.* 30. 50. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

*HALLENBERG, (Géogr.) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.*

HALLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, au pays de Lunebourg; elle va se jetter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine & le Deister.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forchheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calemberg, à trois lieües de Hannovre.

HALLIER, s. m. (*Commerce.*) marchand qui étale aux halles. *Voyez* HALLE.

Il se dit aussi du garde d'une halle, ou de celui qui a soin de la fermer, & d'y garder les marchandises qu'on y laisse. Par les réglemens les marchands forains de toiles sont tenus de les venir décharger à la halle & de les laisser en garde au *hallier*, jusqu'à ce qu'elles soient vendues sans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

HALLIER, (*Chasse.*) sorte de filet qu'on tend en maniere de haie dans un champ. *Hallier* se dit aussi d'un buisson, d'un arbrisseau; on dit, ce lievre s'est sauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par ses manufactures de laine; elle est à 50 lieües N. O. de Londres. *Log.* 15. 50. *lat.* 53. 38.

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549; il se fit un nom par son habileté dans les Mathématiques, & la langue greque qu'il eut l'honneur d'einseigner à la reine Elisabeth. Il a publié un *traité* sur Euclide en 1620, une belle édition de S. Chrysostome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois sur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages estimés: mais l'université d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de Géométrie, & l'autre d'Astronomie, qu'il y a fondées de son propre bien en 1619. Il mourut comblé d'estime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (*D. J.*)

HALLINGDAL, (*Géog.*) district de Norwége, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géogr.*) petite ville de la province de Stormarie, au duché de Holstein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTADT, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale; elle est fortifiée, & a un port sur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hist. nat.*) les anciens entendoient par-là une espece de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en distinguoit deux especes; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium*; le premier venoit de Médie, & le second de Thrace. *Voyez* NATRUM. Lorsqu'on le trouvoit à la surface de la terre sous une forme concrete, ce sel se nommoit aussi *halmyrax*.

HALO, s. m. (*Physiq.*) météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverses couleurs, autour du soleil, de la lune, & des étoiles. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot est formé du grec ἅλως ou ἅλων, *area*, aire, surface.

*Les Physiciens* regardent le *halo* comme un effet de la *réfraction* des rayons de lumiere qui passent par les vésicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle se trouve dans notre atmosphere. Ces rayons arrivent à l'œil du spectateur, après avoir souffert sans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur sortie; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.

On confirme cette explication en ajoûtant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le soleil, on la voit, dans le moment qu'elle se brise & se disperse en gouttes, former une espece d'*halo* ou d'arc-en-ciel représentant les mêmes couleurs que le véritable; avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Ces sortes de couronnes sont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit plusieurs qui sont concentriques: Snellius dit qu'il en a vû six autour du soleil. Le diametre de celles qu'on a observées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés; celles de la lune vont depuis deux degrés jusqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diametre de ces couronnes varie pendant le tems qu'on observe le phénomene.

On peut produire artificiellement de semblables couronnes, en mettant, lorsqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut: c'est pour cela que l'on apperçoit souvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre maniere de représenter ce phénomene, c'est de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à-travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derriere la cloche: car aussi-tôt que l'air se sera raréfié jusqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même chose, en faisant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé; car dès que cet air se trouvera avoir la même densité, on verra paroître

cet anneau avec diverses couleurs. De même, lorsqu'on met deux verres objectifs de grands télescopes l'un sur l'autre, la lumiere qui tombe dessus passe à-travers en quelques endroits, & se réfléchit des endroits voisins; ce qui fait paroître divers anneaux colorés: c'est ce qu'on remarque encore, lorsqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de savon; car on voit dessus & à-travers ces bulles de semblables anneaux colorés. Musschenbr. *Essai de Physique*.

Voici les principales raisons par lesquelles M. Musschenbroeck prouve que la cause des *halos* est dans notre atmosphere. S'il y a une atmosphere autour des astres précédens, il paroît impossible qu'elle soit de l'étendue qu'on observe dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être apperçûes que de peu de personnes à-la-fois, & rarement à une plus grande distance que deux ou trois lieües; elles disparoissent aussi-tôt que le vent vient à souffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorsqu'il ne fait qu'un petit vent frais; mais dès qu'il augmente, elles se dissipent. Personne ne les a jamais observées dans un tems tout-à-fait serein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à disparoître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* sont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs se suivoient du centre vers la circonférence, de la maniere suivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleüe en-dedans, blanche au milieu, & rouge en-dehors; la couleur interne du second anneau étoit purpre, ensuite bleüe, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle; la couleur interne du troisieme anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a observé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Musschenbroeck a vû plusieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres observateurs ont encore indiqué diverses variétés.

Ce phénomene n'arrive pas tous les jours; la raison principale est qu'il faut que les particules soient assez raréfiées pour donner passage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne transmettent pas la lumiere. Cependant les *halos* sont plus fréquens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on envisage rarement le soleil pendant le jour. Mais les observateurs attentifs assûrent que ce phénomene est fréquent. Depuis le premier de Janvier jusqu'au premier de Juin 1735, M. Musschenbroeck a vû à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du soleil; & un autre physicien a observé le même phénomene plus de soixante fois en un an.

M. Fritsch vit le 11. Avril 1719. autour du soleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il se trouvoit éloigné du soleil de deux diametres de cet astre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallele à l'horison qui passoit par le soleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le soleil, & qui étoient placés au-dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; souvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un tems fort serein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce sujet, peuvent recourir au traité posthume de M. Huyghens, *de coronis*; à l'*Optique* de Newton, *liv. II. ch. jv.* & à l'*Essai de Physique* de Musschenbroeck, d'où cet article est tiré par extrait. (*O*)

* HALOA, s. f. (*Histoire anc.*) fêtes qui se célébroient dans Athenes, au mois Posideonis, à l'honneur de Cerès Haloade: c'étoit le tems où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, s. m. (*Corderie.*) est une caverne de six ou sept piés de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque chose d'équivalent; on expose autant qu'on peut le *haloir* au soleil du midi & à l'abri de la bise.

A quatre piés au-dessus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traversent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'est-à-dire faire sécher, jusqu'à ce qu'il soit en état d'aller à la broye.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive a soin d'entretenir perpétuellement sous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de tems en tems, pour qu'il se desseche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à-mesure qu'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broye. *Voyez les Planches de Corderie*.

HALONESE (LA), *Géog. anc.* petite île de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine, & de Démosthène: elle est accompagnée de deux autres petites îles, dont l'une est nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Halonèse* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagisi*. Pline & Etienne le géographe parlent de deux autres petites îles du même nom, mais différentes de la nôtre. (*D. J.*)

HALOSACHNE, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une espece de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistence: il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne differe aucunement du sel marin ordinaire. *Voyez* SEL MARIN. Les anciens ont aussi nommé ce sel, *paraetonium* & *spuma maris*. (—)

HALOSANTHOS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse, que l'on trouvoit nageante à la surface des eaux de quelques fontaines & rivieres. On dit qu'elle est ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse, & d'une odeur fétide: il ajoûte qu'elle étoit soluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines. *Voyez* Hill, *Hist. nat. des fossiles*. Quelques auteurs ont crû que le *halos anthos* étoit la même chose que le *sperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

* HALOT, s. m. (*Chasse.*) trou dans les garennes, où le gibier se retire, & où les lapins font leurs petits: c'est de-là que vient le mot *halotiere*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* soient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, s. f. (*Chim.*) on donne ce nom à une branche de la Chimie, qui s'occupe de la nature, de la préparation, ou de la composition des différens sels; on la nomme aussi *Halurgie*: ce mot vient du grec ἅλς, *sel*. *Voyez* SEL, NITRE, VITRIOL, &c.

HALPO, *ou* HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Espagne, dans la province de Tabasco, & sur la riviere de ce nom, à 3 lieües au-dessus d'Estapo; elle est passablement riche & habitée par des Indiens. *Longit.* 273. 40. *latit.* 17. 48. (*D. J.*)

* HALQUE, s. m. (*Botaniq.*) grand arbre épineux qui a la feüille du genievre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie est rayé de blanc, comme l'olivier sauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *sangu*: on en fait des instrumens de Musique & des ouvrages de Menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'employe contre les maladies vénériennes. Marmol, *liv. VII. ch. j.*

HALSTER, s. m. (*Commerce.*) mesure dont on se sert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halsters* font le mudde, & vingt-sept muddes le last. A Gand, le last de blé est de cinquante-six *halsters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halsters* font le mudde, ou six facs; chaque sac est de deux *halsters*. *Dict. de Commerce*. (*G*)

HALTE, s. f. *en terme de Guerre*, signifie une *pause* que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleine; comme si on faisoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dresse les piques, &c.

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on est obligé de faire plusieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour se reposer. *Chambers*.

Lorsqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour se remettre plus exactement en bataille, c'est-à-dire pour redresser ses rangs & ses files. On lui fait faire aussi *halte* pour se reposer dans les longues marches.

Lorsque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. (*Q*)

HALTEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la Lippe. *Long.* 24. 52. *latit.* 51. 42. (*D. J.*)

HALTERES, s. f. pl. (*Gymn. médic.*) les *halteres* chez les Grecs étoient des masses pesantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens se servoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux sortes d'*halteres*; les unes étoient des masses de plomb que les sauteurs prenoient dans leurs mains pour s'assûrer le corps & être plus fermes en sautant; les autres étoient une espece de palet que l'on s'exerçoit à jetter.

Les *halteres*, selon Galien, se posoient à terre, à environ trois piés & demi de distance les unes des autres; la personne qui vouloit s'exercer se plaçoit entre deux de ces masses, prenoit de la main droite celle qui étoit à sa gauche, & de la gauche celle qui étoit à sa droite, & les remettoit plusieurs fois de suite à leur place, sans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord posés. On employoit cet exercice pour la cure de plusieurs maladies. Mercurial en parle dans son *Art gymnastique*; j'y renvoye le lecteur. (*D. J.*)

HALVA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, sur les bords du Cébu, à trois lieües de Fez. *Long.* 13. 40. *latit.* 33. 20. (*D. J.*)

*HALUNTIUM*, ou *ALUNTIUM*, (*Géog. anc.*) ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit située sur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Lisle croit qu'elle étoit à-peu-près au même lieu où est aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel estime que ses ruines sont à cinq cens pas du bourg de Philadelphe, & que le Chydas est à-présent nommé *Rosmarino*. (*D. J.*)

HALY, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'Arabie heureuse, sur les confins de l'Yémen, du côté de Hégias. *Long.* 60. *latit.* 19. 40. (*D. J.*)

HALYS, (*Géog. anc.*) grande riviere de l'Asie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I. ch. lxxij.* cependant il y a long-tems qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII. p.* 646. Ses sources, dit-il, sont dans la grande Cappadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, & tire ensuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçû son nom des terres salées au-travers desquelles il passe; car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve, ajoûte qu'il est grossi dans son cours par la riviere de Chechenur, après qu'il arrose Osmangioux & Castamone, qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la premiere qui ait été prédite par des Grecs, selon Pline, *liv. II. chap. xij.* son nom moderne est *Aytozu*. (*D. J.*)

HAM, ou HAMM, en latin *Hammona*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, sujette au roi de Prusse, à trois milles de Soëst, à six lieües S. E. de Munster, dix-huit N. E. de Cologne. *Longit.* 25. 28. *latit.* 51. 42. (*D. J.*)

HAM, en latin *Hammus*, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, à quatre lieües de Noyon, sur la Somme; les Espagnols la prirent après la bataille de Saint-Laurent, en 1557. Elle retourna à la France en 1559, par le traité de Câteau-Cambrésis. *Voyez* Piganiol de la Force & l'abbé de Longuerue. Elle est à vingt-neuf lieües N. E. de Paris. *Long.* 20. 44. 16. *latit.* 49. 44. 58 (*D. J.*)

* HAMA, s. m. (*Hist. anc.*) instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet, comme les seaux chez nos commissaires: mais on ne sait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux; le dernier est le plus vraissemblable.

HAMAC, s. m. lit suspendu, dont les Caraïbes, ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale, font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à-peu-près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes, qui different soit par la matiere dont ils sont faits, soit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaisse comme du drap, d'un tissu très-égal & fort serré, ayant la figure d'un quarré long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur: il faut observer que cette largeur se trouve toûjours disposée suivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excedent la lisiere d'environ sept à huit pouces, & sont disposés par écheveaux formant des especes de boucles, dans lesquelles sont passées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, servant à faciliter l'extension & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes sont réunies ensemble par l'une de leurs extrémités, & forment une grosse boucle à chaque bout du *hamac*: c'est dans ces boucles qu'on passe les rabans ou grosses cordes qui servent à suspendre la machine au haut de la case ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarassans, se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la riviere d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les Européens habitans l'Amérique, préferent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils y sont plus au frais, ne craignant point la vermine, & n'ont besoin ni de matelats ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* se recroisant l'un sur l'autre.

Dans les isles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entieres, & reçoit ses visites sans autre émotion que celle que peut occasionner un léger balancement qu'une jeune négresse entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de distinction, allant par la ville, se font ordinairement porter dans des *hamacs* suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux negres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un seul bambou, on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Bresil ajoûtent au-dessus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des *hamacs* de grosse toile, communément nommés *branles*, qui different des précédens en ce qu'ils sont moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plusieurs trous, au-travers desquels passent les filets de façon qu'ils sont un peu écartés les uns des autres, & par conséquent le *hamac* reste toûjours suffisamment ouvert pour y recevoir une espece de matelas.

HAMACHATES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une agathe dans laquelle se trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de sang: quelques auteurs ont aussi donné ce nom au jaspe rouge. (—)

HAMADE. *Voyez* SAMEIDE.

HAMADRIADE, s. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le destin dépendoit de certains arbres avec lesquels elles naissoient & mouroient; ce qui les distingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, composé de ἅμα, *ensemble*, & δρῦς, un *chêne*.

Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'étoient pas cependant absolument inséparables; puisque, selon Homere, elles alloient par échappées sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; &, selon Séneque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignerent quelquefois une extrème reconnoissance à ceux qui les garantirent de la mort, & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prieres qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévérement punis:

punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apollonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Erysichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne respectable, qui, dit-il, surpassoit autant tous les autres arbres que ceux-ci surpassent l'herbe & les roseaux. A peine Erysichton lui eut-il porté un premier coup de hache, qu'on l'entendit pousser des gémissemens, & qu'on en vit couler du sang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva fortement sa voix: „ Je „ suis, dit-elle, une nymphe chérie de Cérès; tu m'ar- „ raches la vie, mais j'aurai au moins en mourant la con- „ solation de t'apprendre que je serai bien-tôt vengée „:

*Editus e medio sonus est cum robore talis:*
*Nympha sub hoc ego sum, Cereri gratissima, ligno,*
*Quæ tibi factorum pœnas instare tuorum*
*Vaticinor moriens, nostri solatia lethi.*

Métam. lib. viij. v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être censées immortelles, puisqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je sai bien qu'*Hésiode* donne à leur vie une durée prodigieuse dans un fragment cité par Plutarque, selon lequel, en prenant la supputation la plus modérée des Mythologistes, la carriere des *hamadryades* s'étendoit jusqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux-là même à qui Pline, *lib. XVI. c. xliv* donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile au payens d'imaginer l'existence de ces sortes de nymphes; car ils concevoient des sentimens de vénération & de religion pour les arbres, qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroissoit un signe de longue durée. Il étoit simple de passer de-là jusqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on se persuada que sans le secours des consécrations, qui faisoient descendre dans les statues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Erysichton coupa étoit vénéré pour sa grandeur & pour sa vieillesse. On l'ornoit comme un lieu sacré; on y appendoit les témoignages du bon succès de sa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé; Ovide nous apprend tout cela:

*Stabat in his ingens annoso robore quercus*
*Una, nemus: vitæ mediam memoresque tabellæ*
*Certaque cingebant, voti argumenta potentis.*

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60d. 45′ de longit. & 34d 45′ de latit. Elle fut renversée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'est la même que l'Apamée de Strabon sur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faisoit nourrir 500 éléphans dans son territoire fertile. C'est ici que se donna sous Aurélien la fameuse bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on sait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée prisonniere à Rome avec son fils. Ce qui reste aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux, au rapport de M. de la Roque, dans son *Voyage de Syrie*. Un Pacha a le gouvernement de tout le canton. (*D. J.*)

HAMAMET. (*Géogr.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur le golfe de même nom, à dix-sept lieües de Tunis par terre. C'est une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple Mahométan, & les habitans en sont fort pauvres. *Longit.* 28. 50. *Latit.* 36. 35. (*D. J.*)

* HAMANS, s. m. (*Manufact.*) toiles de coton, fines, blanches & ferrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures sont de Bengale. La piece porte sur une aune & un sixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline, & Strabon. Il y avoit près de cette ville une saline, où durant un certain tems de l'année le sel se formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établissement des Teucriens (*Teucri*), peuple amené de Crete par Callinus, poëte élégiaque. (*D. J.*)

HAMAXOBIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui n'avoient point de maisons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot est formé du grec ἅμαξα, *chariot*, & βίος, *vie*.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit aussi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoient les parties méridionales de la Moscovie, & qui se servoient d'une espece de tentes de cuir dressées sur des chariots, au lieu de maison, pour être toûjours en état de changer de demeure, & de se mettre en voyage.

HAMBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, sur le Fils, à deux lieües d'Amberg.

* HAMBELIENS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) une des quatre sectes anciennes du mahométisme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris son nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la persécution ne se charge de le prolonger. Il ne reste à la secte *hambeliene* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, si par quelque travers d'esprit un muphti déterminoit le grand-seigneur à proscrire l'*hambélianisme* sous peine de la vie.

HAMBOURG, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de basse-Saxe, dans le duché de Holstein, dont elle est indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne: vous trouverez toute son histoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un sénat composé de quatre bourguemestres & de vingt conseillers, dont dix sont gens lettrés, & dix négotians, de trois syndics, & un secrétaire. La ville & le chapitre sont de la confession d'Augsbourg; la magistrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & spirituelles; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puissances voisines la garantit de l'esclavage.

Elle a autrefois tenu la premiere place entre les villes hanséatiques; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & sa banque y a le plus haut crédit. Sa situation sur l'Elbe, qui y fait remonter de grands vaisseaux, lui est très-avantageuse pour le trafic. Elle est à 14 lieües N. O. de Lunebourg, 15. S. O. de Lubeck, 24 S. de Slesvig, 22. N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit. suivant* Cassini, 27. 35. 30. *lat.* 53. 42.

Voici plusieurs savans qu'*Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Fréderic*) habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint professeur en Belles-Lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des observations en trois livres, & un excellent traité des Sesterces; mais son fils Jacques Gronovius a effacé, ou, si l'on aime mieux, a encore augmenté sa gloire.

Holstenius (*Luc*), garde de la bibliotheque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité ecclésiastique & prophane; il en a donné des preuves par des dissertations exactes & judicieuses; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il est mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), historien célebre pour son siecle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir composé de bons ouvrages latins sur l'histoire, imprimés plusieurs fois depuis sa mort; savoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norvege; 2°. une histoire de Saxe en treize livres; 3°. une histoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres l'histoire ecclésiastique de Saxe, de Westphalie, & de Jutland. Il est vrai que la réputation de Krantz a été fort mal-traitée par quelques censeurs, & qu'on ne peut pas trop le justifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*) passe sans aucune accusation de ce genre, pour un des savans historiographes d'Allemagne, comme le prouvent ses ouvrages; j'entends les suivans: 1°. les *origines Hamburgenses*, en 2 vol. imprimés à Hambourg *in*-4°. en 1652 & 1661; 2°. ses *lucubrationes Gellianæ*, Paris 1647, *in*-4°. 3°. *animadversiones ad codini origines Constantinopolitanas*, Paris, 1665, *in-fol.* elles sont pleines d'érudition; 4°. le catalogue latin de la bibliotheque impériale en 8. vol. *in-fol.* Ce catalogue est par-tout accompagné d'un commentaire historique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52. ans.

Placcius (*Vincent*) mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liste dans Morery & dans le P. Niceron, *tome I.* Le principal

principal de ses ouvrages latins est son recüeil des anonymes & des pseudonymes, *Hamb.* 1674. *in-4°. premiere édition*, & qui a ensuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, *in-fol.*

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer son oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liste, les seuls qu'on achete encore, sont ses *dissertationes anatomicæ*, *Norribergæ*, 1656 *in-4°*. Il mourut à Jéne en 1673, agé de 74 ans, & laissa plusieurs écrits sur la Médecine qui ont vû le jour.

Wower (*Jean*) est auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Basle, 1603, *in-4°*. Il a aussi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, agé de 38 ans; il faut le distinguer de Jean Wower, son parent, ami de Lipse, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*hist. nat. botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feüilles sont vertes toute l'année, les fleurs jaunes sans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velüe, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feüilles avec avidité; le bois n'est bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curiosor. dec. II. amt. X. observ. xxxvj. page* 78.

HAMEAU, (*Géog.*) assemblage de quelques maisons sans église ni jurisdiction locale; le *hameau* dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont se sont servi les auteurs de la basse latinité, & qui est un diminutif de *ham.* Ce mot de *ham*, qui signifie *maison*, *habitation*, se trouve en forme de terminaison dans un grand nombre de noms propres géographiques, sur-tout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, &c. & quoique plusieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur premiere origine n'ait été un *hameau*; de même en Allemagne, cette syllabe est changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Germersheim, Hildesheim, &c. & quelquefois en *hain*. Ce nom *ham* est reconnoissable non-seulement dans le mot françois *hameau*, mais encore dans plusieurs noms, comme *Estreham* vient d'*Oistreham* pour *Westerham*, qui veut dire *demeure occidentale*; nom qui marque la situation de ce lieu, qui est au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la syllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme; ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa*; tel lieu qui n'étoit qu'un simple *hameau*, est devenu bourg ou ville, sans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des *hameaux*, & les puissances maritimes par des barques de pêcheurs. (*D. J.*)

HAMEÇON, s. m. (*Pêche.*) voyez HAIN.

* HAMEÇON, (*Tour.*) c'est l'instrument plus connu sous le nom d'*arilser*.

* HAMEDES, s. f. (*Manuf.*) toile de coton blanche, claire & fine, de seize aunes de long, sur trois quarts à cinq sixiemes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMÉE, s. f. (*Art milit.*) c'est le manche du griffon ou de l'écouvillon. *Voyez* HAMPE.

HAMEIDE, s. f. *terme de Blason*, fasce de trois pieces alaisées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Hameides*, selon le pere Menétrier, sont trois chantiers ou longues pieces de bois en forme de fasces alaisées qui se mettent sous les tonneaux qu'on nomme *hames* aux pays-bas; ce qui a fait le mot d'*hameides*; une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par allusion à son nom, en ayant introduit l'usage dans le Blason. Il ajoûte qu'*hameide* est encore une barriere dans ce pays-là, où les maisons de bois traversées se nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cause des maisons de village bâties de cette sorte, & des barrieres dont les chemins sont fermés en Suisse & en Allemagne sur les avenues de ces hameaux. D'autres croyent qu'*hameide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pieces en forme de fasce, qui en laisse voir une autre par ses ouvertures, qui est d'une couleur différente & mise au-dessous. On dit aussi *hamade* & *hamaide*. *Dictionn. de Trévoux.*

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, sur la Saale, à dix lieües S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y suit la Religion catholique. *Long.* 27. 36. *lat.* 50. 10.

*Hamelbourg* est la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Basle, où il se fit une grande réputation par la beauté & l'exactitude de ses éditions. Nous en parlerons *au mot* IMPRIMEUR. (*D. J.*)

HAMELN, (*Géogr.*) ville forte d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Calemberg, à l'extrémité du duché de Brunswick, dont elle est une clef. Elle est agréablement située au confluent de la riviere de Himel avec le Weser, à neuf lieües S. O. d'Hanover, seize N. E. de Paderborn, dix-sept S. O. de Brunswick. En 1542 elle embrassa la confession d'Ausbourg; c'est à un mille de cette ville que sont les eaux de Pyrmond. *Long.* 27. 10. *latit.* 52. 13. (*D. J.*)

HAMER, *Hammaria*, (*Géog.*) petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiscopale sous la métropole de Drontheim, mais son évéché a été uni à celui d'Anslo; elle est à 24 lieües N. E. d'Anslo. *Long.* 28. 40. *latit* 60. 30. (*D. J.*)

HAMILTON, (*Géog.*) ville de l'[illegible] méridionale, l'une des plus considérables de [illegible] de Chydsdal, avec titre de duché, palais & [illegible]. Elle est à trois lieües S. O. de Glascow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. *Longit.* 13. 45. *latit.* 55. 12. (*D. J.*)

HAMIZ-METAGARA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ses jardins où l'on nourrit des vers à soie, *Long.* 13. 48. *lat.* 33. 36 (*D. J.*)

HAMLÉ, s. m. (*hist. d'Ethiopie.*) nom de l'[illegible]zieme mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme [illegible] les autres; car l'année étiopienne est la même que l'égyptienne, composée de douze mois, qui font 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoûtent après les douze mois dans les années communes, & dans les bissextilles, on en ajoûte six; le mois *hamlé* commence le 14 de Juin. (*D. J.*)

HAMM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, dans le comté de la Marck, sur la Lippe.

HAMMA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne; elle a sa source dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyeres de Soltow; elle arrose une lisiere de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être grossie de divers ruisseaux, elle se décharge dans le Weser. (*D. J.*)

HAMMA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie dépendante de la principauté de Fulde, sur la Sala.

HAMMITE, (*Hist. nat.*) pierre, *voyez* AMMITE *ou* AMMONITE.

HAMMON, (*Belles-Lettres.*) surnom donné à Jupiter, qui sous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce au *livre quatrieme de son histoire*, nous apprend de la figure sous laquelle Jupiter y étoit représenté. „ Le dieu qu'on adore dans ce temple, dit-il, „ est fait d'émeraudes & d'autres pierres précieuses; & „ depuis la tête jusqu'au nombril, il ressemble à un bélier. Quand on veut le consulter, il est porté par „ quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, „ d'où pendent des coupes d'argent; il est suivi d'un „ grand nombre de femmes & de filles qui chantent „ des hymnes en langue du pays; & le dieu porté par „ ses prêtres les conduit en leur marquant par quelques „ mouvemens où il veut aller „. Strabon dit qu'il rendoit ainsi ses réponses par des signes, c'est-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faisoient faire à sa statue; mais ces prêtres expliquoient aussi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorsqu'Alexandre alla lui-même le consulter. „ Car ce prince s'étant avancé dans le temple, dit son historien, le plus ancien „ des sacrificateurs l'appella son fils, en l'assûrant que „ Jupiter son pere lui donnoit ce nom, & qu'il lui promettoit l'empire du monde „. C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il pensa gâter tout le mystere par une étourderie; car oubliant tout-à-coup sa divine origine, il s'avisa de demander à l'oracle, si les meurtriers de son pere avoient été punis; le prêtre se tira habilement de cet embarras. Ces sacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largesses d'Alexandre pour ajuster leurs réponses à ses desirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occasion où ils étoient venus se plaindre à Sparte contre Lysandre, qui à force de présens avoit voulu tirer d'eux des réponses favorables au dessein qu'il méditoit de changer l'ordre de la succession royale; & [illegible]

fails

sans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. *Voyez* ORACLES.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec ἄμμος, *sable*, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit situé dans les sables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, bélier; & d'autres veulent qu'*Hammon* signifie le *soleil*, & que les rayons de cet astre soient figurés par les cornes avec lesquelles on représentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'est-à-dire un visage humain avec deux cornes de bélier au-dessous des oreilles.

*Corne d'Hammon, terme d'histoire naturelle. Voyez* CORNE. (*G*)

HAMONT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Liége, à douze lieües N. O. de Mastricht. *Longit.* 23. 16. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

HAMPE, s. f. *dans l'Artillerie*, est un long bâton qui sert à emmancher quelque chose, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, *&c.* Ce bâton est ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biscaye*; il a environ un pouce & demi de diametre: sa longueur dépend des usages auxquels il est destiné. (*Q*)

HAMPE, (*Peinture.*) *hampe de pinceau*, c'est le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau*.

L'on peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes sortes de bois: ceux dont on se sert le plus ordinairement sont l'yvoire, le fusin, l'ébene, *&c.*

HAMPE, (*Chasse.*) c'est la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni curia*, (*Géog.*) maison royale embellie par Guillaume III. & bâtie par le cardinal Wolsey, sous le regne de Henri VIII. le paysage, le parterre, l'avenue, & les parcs sont d'une beauté admirable. Ce palais est dans le Milddlesex, sur la Tamise, à quatre lieües S. E. de Londres. On y voit les célebres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requisition de François I. pour sa manufacture des Gobelins. *Long.* 17. 15. *lat.* 51. 26. (*D. J.*)

HAN, s. m. (*Comm.*) espece de caravanserai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

En conséquence des capitulations entre la France & la porte ottomane, les François ont à Seyde, *Alep*, Alexandrie, & dans *quelques autres échelles* de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils sont logés séparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanserai ne consiste guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vaste bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui sont tous rassemblés dans une espece de grange. *Voyez* CARAVANSERAI.

Les *hans* de Constantinople sont de grands bâtimens qui ressemblent assez aux cloîtres de nos monasteres; ils sont bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu assez ordinaires dans cette grande ville, dont la plûpart des maisons ne sont que de bois. En-dedans est une espece de cour quarrée avec une fontaine au milieu environnée d'un bassin. Autour de cette cour sont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes construites de même. Au-dessus des arcades regnent des galeries ou corridors où aboutissent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez-de-chaussée servent de magasins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en-haut, où ils sont néanmoins obligés de se fournir de meubles & d'ustensiles de cuisine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clés la moitié ou le quart d'une piastre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aspre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magasins pour les marchandises. Tous les soirs ces *hans* sont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HANAP, s. m. (*Commerce.*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances, pour signifier une *tasse*. Il se dit en général de toutes sortes de vases. Les huissiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page* 124. *de l'ancienne ordonnance.*

HANAU, *Hanovia*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wétéravie, capitale d'un comté de même nom, appartenant à son propre prince, avec un château; on la devise en vieille & en nouvelle. Il y a eu autrefois dans cette ville une imprimerie célebre. Le comté de *Hanau* est borné par le comté d'Isembourg & par l'abbaye de Fulde au nord, par le comté de Reinech à l'est, par l'archevêché de Mayence au sud, & par la Wétéravie à l'oüest. La capitale est dans une vaste plaine, sur la riviere de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darmstadt. *Long.* 26. 35. *latit.* 49. 58. (*D. J.*)

* HANBALITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre sectes reconnues pour orthodoxes dans le Musulmanisme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'égire & 785 de la naissance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naissance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour sur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun système de religion: voilà Dieu déplacé. Le reste des Musulmans se récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne sera pas surpris que cette hérésie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette secte soit la même que celle des Hambeliens, malgré la ressemblance des noms. *Voyez* HAMBELIENS.

HANCHE, s. f. (*Anatomie.*) partie du corps qui est entre les dernieres côtes & les cuisses.

Les *hanches* consistent en trois os joints ensemble, qui, à-mesure que l'homme avance en âge, deviennent secs, durs, & osseux; de sorte que dans les adultes ces trois os semblent n'en faire qu'un seul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, sont unis ensemble antérieurement, par une espece de symphise cartilagineuse, & postérieurement aux deux côtés de l'os sacrum; de façon qu'ils représentent un bassin. *Voyez* BASSIN.

Chacun d'eux n'est qu'une seule piece dans l'age parfait, quoique dans les jeunes sujets il soit composé de trois, l'ilium, l'ischion, & le pubis. *Voyez* ILIUM, *&c.*

Les parties formées par ces trois pieces sont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ischion & le pubis, la grande échancrure ischiatique formée par l'os ilium & l'ischion, une éminence ou protubérance oblique au-dessus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure sur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os ischion. *Voyez* COTYLOÏDE. (*L*)

HANCHES, (*Manége & Marechall.*) *parties de l'arriere-main du cheval, dont, soit eu égard au traitement, soit eu égard au maniment de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.*

Les *hanches* résultent proprement des os des iles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le sommet des flancs jusqu'au grasset; car dès-lors on a pris deux parties pour une seule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuisse qui est incontestablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins grossiere, puisque l'on a donné le nom de *cuisse* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compose. *Voyez* EFFORTS.

L'extrémité supérieure de l'arriere main ainsi faussement envisagée, on a pensé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de distance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette distance avec l'étendue des parties qui précedent cette même extrémité, puisse en reconnoître aisément les défauts, quelques auteurs se sont persuadés de pouvoir en juger par la position du jarret; dans le cas où la distance est trop considérable, ils ont prétendu que la saillie en doit être trop en-arriere; & dans celui où elle est trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une semblable regle, & y déférer, lorsque l'on fait attention que le port & la situation de cette portion de l'extrémité postérieure varie conséquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt se campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans sa marche peut être plus ou moins assis, plus ou moins ensemble? Il est néanmoins vrai que de la forme peu mesurée du fémur, du tibia, & même du canon, dépend la position plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne sauroient y donner lieu. S'il s'agissoit de fixer les proportions que doit avoir l'espace qu'on leur a très-mal-à-propos assigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vû de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe jusqu'au grasset, l'autre depuis la sommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon jusqu'à la pointe de la fesse, doivent être égales en lon-

en longueur à deux lignes qui ſeroient tirées du graſſet au-deſſous de la partie ſaillante & latérale externe du jarret, & de cette partie ſaillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* ſont réellement un composé de pluſieurs os unis par ſymphiſe, c'eſt en ignorer & en méconnoître totalement la diſpoſition mécanique, que de leur attribuer la faculté d'être mûe. Le jeu, les reſſorts de l'arriere-main dérivent eſſentiellement de la fléxibilité & de la mobilité des vertebres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité conſtante & dont on eſt pleinement convaincu par la ſeule inſpection du mouvement progreſſif de l'animal, puiſqu'au moment où ſes piés de derriere avancent ſous lui & répondent à la ligne de direction de ſon centre de gravité, la flexion & la courbure de ſes reins ſont très-apparentes, il eſt facile de concevoir que dans la circonſtance de la diſtance trop longue des parties qui limitent antérieurement & poſtérieurement l'extrémité ſupérieure dont nous avons parlé, ces mêmes piés, lors du pli des vertebres & des articulations des colonnes, outre-paſſeront néceſſairement dans leurs portées la piſte de ceux de devant, & conſtitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'inſtabilité, & conſéquemment de foibleſſe. Cette conſidération a ſans doute engagé Soleyſel à regarder des chevaux ainſi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrein s'oppoſe en effet au port de leurs piés trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'aſſeoir aſſûrant celle de la percuſſion, le devant eſt chaſſé & relevé avec véhémence: mais auſſi dans la deſcente, il faut convenir qu'ils ſouffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainſi que l'a ſoûtenu cet auteur, mais parce qu'ils ſont à chaque inſtant prêts à s'acculer.

Du défaut oppoſé naît l'impoſſibilité de baiſſer le derriere, dont la roideur ſe montre conſtamment; la courbure des vertebres n'opérant en quelque ſorte qu'un mouvement obſcur, & la ſituation perpendiculaire des colonnes dans leur appui hauſſant & relevant toûjours la croupe.

Le cheval eſt réputé avoir les *hanches* hautes, lorſque les iléons paroiſſent à l'extérieur; il eſt appellé *cornu*, lorſque la graiſſe & ſon embonpoint ne peuvent en dérober l'extrème ſaillie: il eſt dit *éhanché* ou *époinié*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. *Voyez* Ehanché, Epointé. Si le cheval ſe berce en marchant, ce qui provient de la foibleſſe de ſes reins, nous diſons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins, le derriere eſt à-peine ſuſceptible de mouvemens; l'action progreſſive eſt d'une lenteur extrème, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* ſont traînantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Eſpagne, dépendent de la juſte proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ſes reins, ainſi que de celles des agens qui meuvent le derriere.

*Aſſouplir*, *aſſûrer*, *affermir*, *baiſſer*, *faire plier*, *travailler*, *aſſujettir les hanches*, &c. ces expreſſions uſitées dans les manéges, priſes dans le véritable ſens & dans leur ſignification propre, ne doivent donc préſenter à l'eſprit que l'idée que lui offriroit l'emploi de ces mêmes verbes régiſſant & précédant ces mots *le derriere*, *l'arriere-main*, *ou la croupe*.

Cette extrémité dans l'animal chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le tranſport de la maſſe en-avant, & ſoûtenir celui de cette même maſſe en-arriere, a néceſſairement beſoin d'être ſollicitée inſenſiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui ſont permiſes: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aiſance, eſt totalement incapable de la diſtribution proportionnée de ſes forces, du rejet meſuré, du contre-balancement exact du poids de ſon corps ſur les parties poſtérieures, & d'une union qui ſeule peut le rendre agréable à la main, alléger ſon devant, aſſûrer ſa marche, & maintenir le derriere dans une ſituation où toutes percuſſions s'effectuent, pour ainſi dire, ſans travail & ſans peine. *Voyez* Union.

Obſerver les *hanches*, faire obſerver les *hanches*, *voyez* Fuir les talons, Elargir.

Hanche, (*Marine.*) c'eſt la partie du vaiſſeau qui paroît en-dehors depuis le grand cabeſtan juſqu'à l'arcaſſe; ou bien c'eſt la partie du bordage qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des banſcilles ou galeries qui ſont ſous les flancs. *Voyez Pl. I. Marine*, un vaiſſeau vû par le côté. (*Z*)

HANCHOAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie du Bréſil, qui par ſon plumage, ſa grandeur & ſa figure, reſſemble beaucoup au buſard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou ſe joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Bréſil regardent la ratiſſure des ongles & du bec de cet oiſeau comme un des plus excellens contre-poiſons, & ils prétendent que ſes plumes, ſa chair, & ſes os guériſſent beaucoup de maladies. *Voyez* Redi, *Obſerv. ſur diverſes choſes naturelles*.

HANGARD, HANGARS, ſ. m. (*Gramm.*) ce ſont de longs appentis avec des toîts inclinés, que l'on établit dans les arcenaux & atteliers de conſtruction, ſous leſquels on met à couvert & on range les bois de conſtruction, les affûts de canon, *&c.*

Les *hangards* ſervent encore de remiſe pour les équipages; à certains artiſtes, d'atteliers amovibles; & à une infinité d'autres uſages.

* HANIFITT, ſ. m. & f. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte mahométane; les Turcs s'en ſervent pour déſigner l'orthodoxie.

* HANLU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du dix-ſeptieme mois des Chinois; il répond à notre mois de Novembre. Le mot *hanlu* ſignifie *froide roſée:* c'en eſt la ſaiſon.

HANNEBANE, (*Mat. med.*) *Voy.* Jusquiame.

HANNETON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectol.*) inſecte de la claſſe des ſcarabés, *ſcarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'eſt un des grands ſcarabés; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des aîles de couleur brune rouſſâtre; la poitrine eſt velüe; chacune des enveloppes des aîles a quatre ſtries; l'anus eſt pointu & recourbé en bas; le ventre a une couleur brune avec des taches blanches ſur les côtés; la levre ſupérieure eſt obtuſe. *Linæi fauna ſuæcica*.

M. Ræſel, dans ſon *Amuſement phyſique ſur les inſectes*, diſtingue deux ſortes de *hannetons* par la couleur d'une plaque qu'ils ont ſur le cou, & qui eſt rouge ſur les unes & noire ſur les autres, & par la pointe de la partie poſterieure de leur corps, qui eſt mince & courte dans les *hannetons* à plaque rouge, & plus longue & plus groſſe dans les autres. On reconnoît aiſément le ſexe de ces inſectes; ils ont une houpe feüilletée à l'extrémité des antennes, qui eſt plus longue dans les mâles que dans les femelles, ils déplient tous cette houpe, lorſqu'ils prennent leur eſſor. Les antennes ſont repliées ſur les yeux qui ſont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues; ils ont ſur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les diſtinguent des autres eſpeces de *hannetons*. Les deux jambes de devant ſont les plus courtes; la partie moyenne eſt large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes: cette partie leur ſert à creuſer dans la terre, quelque dure qu'elle puiſſe être. Les ſix jambes ſont terminées par deux crochets qui ſoûtiennent cet inſecte contre les ſurfaces verticales.

L'accouplement des *hannetons* dure long-tems; dès que la femelle eſt fécondée, elle creuſe un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié; elle y dépoſe des œufs oblongs, de couleur jaune claire, qui ſont placés les uns à côté des autres: après la ponte, la femelle ſort de ſon trou & ſe nourrit pendant quelque tems de feüilles d'arbres. M. Ræſel préſume qu'il n'y a qu'une ponte; il enferma dans de grands vaſes couverts de crepe & à moitié remplis de gaſon, un grand nombre de *hannetons* qui venoient de s'accoupler; après quinze jours il trouva pluſieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vaſes; il mit les autres dans une cave ſans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vaſes fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs; on mit du gaſon frais dans le vaſe, & on le tint expoſé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroiſſement pendant l'automne; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de Mai; ils étoient alors ſi forts, qu'il falloit leur donner ſouvent du gaſon frais, & bien-tôt on fut obligé de les mettre ſur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitüe, pour ne les pas laiſſer manquer de nourriture: malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la ſeconde & la 3[e] année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorſqu'ils s'étendent; ordinairement ils ſont un peu recoquillés; ils ont une couleur blanche jaunâtre; le deſſous du corps eſt uni, & le deſſus eſt rond & voûté. Chacun de ces vers a douze ſegmens, ſans compter la tête; le dernier, qui eſt le plus grand, a une couleur griſe violette, qui vient de celle des excrémens

qu'il

qu'il renferme, & que l'on voit à-travers de chaque côté du corps. Par-dessus tous les segmens s'étend une espece de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui sont autant de trous par lesquels le ver respire; il a six jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, sous les trois premiers segmens. La tête est grande, applatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luisante; elle a en-devant une pince brune, obtuse & dentelée à ses extrémités, & une levre entre les deux pieces de la pince; il n'arrive guere que ce ver sorte de la terre, lorsqu'on l'en tire en la fouillant; il y rentre aussi-tôt, soit pour fuir les oiseaux dont il deviendroit la proie, soit pour éviter les rayons du soleil.

Ce ver change de peau au-moins une fois l'an; lorsqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il se dépouille; on a donné à cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle est ronde & dure, & on a appellé *scarabés pillulaires* plusieurs especes de scarabés dont les vers forment de pareilles loges; celui-ci, après avoir quitté sa peau, sort de sa loge pour chercher sa nourriture près de la surface de la terre; mais dès qu'il gele, il descend plus bas pour se mettre à l'abri du froid.

Ce n'est qu'à la fin de la quatrieme année que ce ver se métamorphose; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brasse de profondeur, & il se fait une loge qu'il rend lisse & unie; ensuite il se raccourcit & se gonfle: avant la fin de l'automne, il quitte sa derniere peau de ver, pour prendre la forme de chrysalide; elle commence par être de couleur jaunâtre, ensuite elle est jaune & devient rouge: on y reconnoît le *hanneton* qui en doit sortir.

A la fin de Janvier ou au commencement de Février, cette chrysalide devient un *hanneton* qui est d'abord de couleur blanche ou jaunâtre; il ne prend toute sa consistence & sa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours: mais il reste encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de Mai, plûtôt ou plûtard, selon la température de l'air; alors on voit les *hannetons* sortir de terre, principalement les soirs, ou au-moins on apperçoit leurs trous dans les sentiers qui sont durcis par la sécheresse.

Le froid fait mourir en terre les jeunes *hannetons*; ainsi lorsque le mois de Mai ne leur est pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reste que peu; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs; & par conséquent il n'y a rien encore qu'un petit nombre de *hannetons* quatre ans après, lorsque le produit de ces œufs sort de terre. Au contraire, le mois de Mai étant chaud, les *hannetons* sont en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuse postérité, qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræsel assûre que les deux sortes de *hannetons* dont il a fait mention dominent successivement l'une sur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les observations dont nous venons de donner le précis, l'ont mis en état de prédire quelle sorte de *hanneton* dominera, & si ces insectes seront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amusement physique sur les insectes, par* Auguste Jean Ræsel, peintre en miniature, *in*-4°. *à Nuremberg*. (*I*)

HANNETON, subst. f. (*Boutonniers-Frangiers.*) *soucis d'hanneton*, espece de frange à houpette, qui imite les cornes houppées de l'insecte de ce nom. Ce sont les frangiers qui fabriquent les soucis d'*hanneton*.

HANNUYE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-bas Autrichiens, dans le Brabant, sur la Chête, à quatre lieües de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Longit.* 22. 45. *Latit.* 50. 40. (*D. J.*)

HANOE, (*Géog.*) île de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieües de Carlscron.

HANOVER, le Pays de (*Géogr.*) Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawenbourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, &c. Georges-Louis de Brunswig unit en sa personne tous ces états, & devint ensuite roi d'Angleterre. Les François conquirent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'histoire ne parle de semblables événemens passagers que comme elle parle des ravages causés par le débordement d'un fleuve qui sort de son lit. (*D. J.*)

Hanover, ou Hanovre, *Hanovera*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de basse Saxe, capitale de l'électorat de Brunswig, appellé aussi l'*électorat d'Hanover*; elle est dans une plaine sablonneuse, sur la Leyne, à six lieües S. E. de Neustat, dix S. O. de Zell, six N. O. de Brunswig. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilége des villes, car jusqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27. 40. *Lat.* 52. 25. (*D. J.*)

* HANSCRIT, s. m. (*Hist. mod.*) langue savante chez les Indiens, où elle n'est entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indostan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On est dans l'opinion que ce fut en *hanscrit* que Brama reçut de Dieu ses préceptes; & c'est là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue sainte. *Dict. de Trév.*

HANSE, s. f. (*Commerce.*) société de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanse*, dans la langue allemande, signifie *ligue*, *société*. Cette association se fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoyeroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, riviere qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette derniere ville jusqu'à l'Océan, les pirates voisins de faire des courses sur l'Elbe. 2°. Que Lubek payeroit la moitié des frais de cette entreprise. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, seroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs priviléges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voisines, savoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une prospérité si prompte, demanderent à être admises dans l'alliance, & l'obtinrent. Bien-tôt, par les mêmes raisons, cette association de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, savoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Russie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où se portoient les marchandises des contrées voisines pour passer plus commodément par-tout où les intéressés en auroient besoin.

Les princes, qui n'y considéroient d'abord qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entrassent, & en effet il ne s'agissoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanse*; & si on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres associées, il se trouve aussi grand nombre d'occasions, où la *hanse* n'a rien fait pour les villes de l'association qui étoient opprimées.

Les souverains de divers pays desirant d'attirer chez eux par les sollicitations de leurs sujets, le commerce de la *hanse*, lui accorderent plusieurs priviléges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des Osterlins, c'est ainsi qu'on nommoit les négocians des villes hanséatiques, du mot *ost*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *ostsée*, qui signifie la *mer Baltique*. Ces lettres sont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant sa mort, & de Charles VIII. en 1489.

Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubec, Cologne, Brunswig & Dantzig. Bruges ne fut pas la seule dans les Pays-bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, se voyent sur d'anciennes listes comme villes hanséatiques, aussi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, &c.

Cependant plusieurs choses concoururent, à affoiblir cette société. La boussole ouvrit le spectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté, Charles-quint, ennemi de toute société qui ne servoit pas directement à ses vûes ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses états. Des souverains d'Allemagne, moins sages encore, au lieu de conserver les priviléges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne songerent qu'à subjuguer ces villes, sous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quel-

quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirerent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse: ainsi la *hanse* qui avoit vû jusqu'à quatre-vingt villes sur la liste, commença à déchecir au commencement du xvj. siecle, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanse* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain proposa-t-on des formules de son renouvellement en 1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce sujet en 1604; son regne étoit passé, & peu de villes souscrivirent aux plans proposés. Louis XIV. faisoit des traités avec la *hanse*, lorsqu'il n'y avoit plus de villes hanséatiques dans son royaume, & que les villes d'Allemagne, qui seules conservoient une ombre de l'ancienne *hanse*, voyoient resserrée leur association de trafic dans la partie septentrionale de l'empire; encore depuis ce tems-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wismar en basse Saxe; ces deux villes, qui étoient hanséatiques, sont devenues de simples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toûjours servi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanséatique ne subsiste plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Brème: ce sont les seules trois villes qui conservent encore ce titre, avec une espece de liaison & des usages dont nous ne donnerons point ici l'exposé, mais qu'on trouvera dans l'*Histoire de l'Empire* par M. Heiss. (*D. J.*)

* HANSE, (*Commerce.*) se dit de quelques impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péages; les bateaux payent un droit de *hanse* la premiere fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanse* est aussi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paye au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les Epingliers appellent ainsi les branches de l'épingle empointée, lorsqu'elle n'a plus besoin pour être ferrée que d'être entêtée. *Voyez* ENTÊTÉS, EMPOINTÉS, EPINGLE.

HANSEATIQUE (*Géog.*) ville. *Voy.* HANSE.

HANSGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magistrat qui juge des différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE ou AUSSIERE, s. f. (*Marine.*) C'est un gros cordage qui sert à touer un vaisseau ou à le remorquer; il sert aussi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à-bord d'un autre. La *hansiere* sert à la plus petite ancre, nommée *ancre de toüei*. Ce cordage est composé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de plusieurs grosseurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence jusqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire est de 120 brasses. Ils sont d'un grand usage dans la Marine. Si l'on veut un plus grand détail sur cette sorte de cordage & sa fabrique, on peut voir le *chap. viij. de l'art. de la Corderie*, par M. Duhamel, *Paris* 1757. & l'*article* CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, (*Géog.*) ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre sur la Manche. Elle a 34 lieües de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250. paroisses, & 20 villes à marché. C'est un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer, & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit soin d'aggrandir. L'isle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portsmouth en fait la gloire. Winchester en est la capitale.

*Hantshire* peut se vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je passe sous silence, le célebre Jean Greaves, en latin *Grævius*, savant universel, & en particulier consommé dans la connoissance des Langues orientales, & de la Géographie des Arabes. Cette science lui doit la traduction de l'Astronomie du Persan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, *in-4°.* & les tables de la longitude & de la latitude des Etoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laissé en M. S. une version des cartes géographiques d'Abulfeda, & la description des montagnes de la terre du même auteur; outre plusieurs morceaux sur les géographes Arabes, sur leurs poids, leurs mesures, & les mumies.

Aussi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Constantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il mesura sur les lieux les pyramides, dont il a donné la description en anglois en 1646, *in-8°.* Il fit dans ses voyages, qui durerent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également considérable & importante de manuscrits grecs, arabes & persans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A son retour, il publia les livres qu'il avoit projettés dans ses voyages & dans ses études; savoir, sa Pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du Pied romain & du Denier, imprimé à Londres en 1647. in-8°. *De Signis Arabum & Persarum astronomicis*, Londini 1649. in-4°. *Elementa Linguæ persicæ*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en persan & en latin, Lond. 1650. in-4°. *Lemmata Archimedis desiderata*, Lond. 1654. La maniere de faire éclore les poulets dans les fours, selon la méthode des Egyptiens, sous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calescentibus*, apud *Kahirenses excludendi*. Ce petit écrit est dans les *Transact. Philos.* 1677. Lettre sur la latitude de Constantinople & de Rhodes, en anglois, *in-8°.* On l'a insérée dans les mêmes *Transf.* Décemb. 1685.

Cet homme, unique en son genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laissé un si grand nombre de prêts pour l'impression, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié sa vie. (*D. J.*)

* HAOAXO, (*Géog.*) riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume d'Adel, baigne sa capitale, & se décharge dans le détroit de Babelmandel. C'est une des plus considérables de l'Ethiopie. Elle se déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, s. f. (*Hist. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du sabbat, d'un endroit des prophetes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *barasese* & l'autre *haphtan*; elles finissent l'office. Cet usage est ancien, & subsiste encore aujourd'hui. Ce fut la défense ridicule qu'Antiochus fit aux Juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les Juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, s. f. (*Arts & Métiers.*) c'est un nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont l'usage est de fixer, assujettir, en embrassant & serrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aissieu d'un carrosse, dont il prévient l'usure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue est mise au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, si ce sont des pierres, comme il se pratique aux ponts, aux murs des maisons. A la Monnoie, chez les Luthiers & ailleurs, ce sont des especes de tenailles ou pinces. Celles de la Monnoie servent dans l'attelier où l'on fond, à tirer les creusets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *machoire*, est recourbée pour la commodité du service.

* HAPPE, (*Salines.*) ce sont des anneaux de fer dont les poêles sont garnies en dessus. Ces anneaux servent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diametre, où passent des crocs de fer de deux pieds & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapsalia*, (*Géogr.*) petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiscopale. Elle appartient à l'empire russien, & est sur la mer Baltique, à 16 lieües S. O. de Revel. *Long.* 41. 10. *Latit.* 59. 10. (*D. J.*)

* HAQUEME, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un juge chez les Maures de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel sans appel; il siége les jeudis. Il est assisté à son tribunal d'un lieutenant, appellé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, savant, lettré. C'est ainsi qu'autrefois nos magistrats & nos juges étoient appellés *clercs*.

HAQUET, s. m. (*Commerce.*) espece de charrette sans ridelle, qui fait la bascule quand on veut, sur le devant de laquelle est un moulinet, qui sert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandises pour les charger plus commodément.

Il y a deux sortes de *haquets*; l'un à timon, qui est tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'est par des hommes. On se sert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terrein est uni pour voiturer des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, &c. des balles, ballots & caif-

& caisses de toutes sortes de marchandises. *Voyez les Planc. de Charron, & leur explication.*

* HAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est, chez les Indiens, le nom de la seconde personne divine à sa dixieme & derniere incarnation: elle s'est incarnée plusieurs fois, & chaque incarnation a son nom; elle n'en est pas encore à la derniere. Quand une idée superstitieuse a commencé chez les hommes, on ne sait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avénement, tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits. *Har* est le nom de cette incarnation finale, à laquelle la seconde personne de la trinité indienne paroîtra sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval aîlé. *Voyez le Dict. de Trév. & les Cérémon. religieuses.*

HARACH, (*Hist. mod.*) nom de la capitation imposée sur les Juifs & les Chrétiens en Egypte; le produit en appartenoit autrefois aux Janissaires: mais depuis plus de cent ans, cet impôt se perçoit par un officier exprès qu'on envoye de Constantinople sur les lieux, & qu'on appelle pour cette raison *barrach aga*. Les Chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts, par une espece de traité fait avec Sélim; présentement ils doivent payer de capitation, depuis l'âge de seize ans, les uns cinq dollars & demi, & les autres onze, suivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie, ou deux shellings six sols d'Angleterre, (*D. J.*)

HARAI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un tribut reglé que doivent payer au grand Seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans; cet impôt est fondé sur l'alcoran, qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize drachmes d'argent pur, si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion. Mais les sultans & les visirs, sans avoir égard au texte de l'alcoran, ont souvent haussé cette capitation; elle est affermée, & celui qui est préposé à la recette de ce tribut se nomme *haraj-bachi*.

Pour s'assûrer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le *haraj*, on lui mesure le tour du cou avec un fil, qu'on lui porte ensuite sur le visage; si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête, c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis, & elle est exempte du tribut pour cette année; sans quoi elle est obligée de payer. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane.*

HARAM, s. m. (*Hist. mod.*) à la *cour du roi de Perse, c'est la maison où sont renfermées ses femmes & concubines; comme en Turquie l'on nomme serrail le palais ou les appartemens qu'occupent les sultanes.*

* HARAME, s. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagascar donnent à l'arbre qui produit la gomme tacamahaca.

HARANGUE, s. f. (*Belles-Lettres.*) discours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un historien ou un poëte, met dans la bouche de ses personnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga*, qui signifie la même chose; Ferrari le fait venir d'*arringo*, joûte, ou place de joûte; d'autres le tirent du latin *ara*, parce que les Rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels, comme Caligula en avoit établi la coûtume à Lyon,

*Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.* Juven.

Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens, pour un discours diffus ou trop pompeux, & qui n'est qu'une pure déclamation; & en ce sens un harangueur est un orateur ennuyeux.

Les héros d'Homere haranguent ordinairement avant que de combattre; & les criminels en Angleterre haranguent sur l'échafaut avant que de mourir: bien des gens trouvent l'un aussi déplacé que l'autre.

L'usage des *harangues* dans les historiens a de tout tems eu des partisans & des censeurs; selon ceux-ci elles sont peu vraissemblables, elles rompent le fil de la narration: comment a-t-on pû en avoir des copies fideles? c'est une imagination des historiens, qui sans égard à la différence des tems, ont prêté à tous leurs personnages le même langage & le même style; comme si Romulus, par exemple, avoit pû & dû parler aussi poliment que Scipion. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues*, & sur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire, & que quelquefois on ne peut les en retrancher, sans lui dérober une partie considérable des faits: „ Car, dit à ce sujet M. „ l'abbé de Vertot, il faut qu'un historien remonte, „ autant qu'il se peut, jusqu'aux causes les plus cachées „ des évenemens; qu'il découvre les desseins des ennemis; qu'il rapporte les délibérations, & qu'il fasse „ voir les différentes actions des hommes, leurs vûes „ les plus secretes & leurs intérêts les plus cachés. Or „ c'est à quoi servent les *harangues*, sur-tout dans l'histoire d'un état républicain. On sait que dans la république romaine, par exemple, les résolutions publiques „ dépendoient de la pluralité des voix, & qu'elles étoient communément précédées des discours de ceux „ qui avoient droit de suffrage, & que ceux-ci apportoient presque toûjours dans l'assemblée des *harangues* „ préparées „. De même les généraux rendoient compte au sénat assemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites; les historiens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres?

Quoi qu'il en soit, l'usage des *harangues* militaires sur-tout paroît attesté par toute l'antiquité: „ mais pour „ juger sainement, dit M. Rollin, de cette coûtume „ de haranguer les troupes généralement employée chez „ les anciens, il faut se transporter dans les siecles où ils „ vivoient, & faire une attention particuliere à leurs „ mœurs & à leurs usages,.

„ Les armées, continue-t-il, chez les Grecs & chez „ les Romains étoient composées des mêmes citoyens „ à qui dans la ville & en tems de paix on avoit coûtume de communiquer toutes les affaires; le général „ ne faisoit dans le camp ou sur le champ de bataille, „ que ce qu'il auroit été obligé de faire dans la tribune „ aux *harangues*; il honoroit ses troupes, attiroit leur „ confiance, intéressoit le soldat, réveilloit ou augmentoit son courage, le rassûroit dans les entreprises périlleuses, le consoloit ou ranimoit sa valeur après un „ échec, le flattoit même en lui faisant confidence de „ ses desseins, de ses craintes, de ses espérances. On a „ des exemples des effets merveilleux que produisoit „ cette éloquence militaire „. Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toûjours *fort nombreuses, toute l'armée étoit instruite du discours du général, à peu-près comme dans la place publique* à Rome & à Athenes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens, les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres; les soldats sans armes debout & pressés occupoient peu de place; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte, pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses, & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrein, le général monté à cheval ou sur un char parcouroit les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer, & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations, le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient, & faisoit annoncer aux autres ses vûes & ses desseins par des truchemens; ou le général assembloit les officiers, & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dît aux troupes de sa part, il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies, pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu, & pour les animer au combat.

Au reste, cette coûtume de haranguer les troupes a duré long-temps chez les Romains, comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les médailles. *Voyez* Allocutions. On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV. fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry: „ Vous êtes François; voilà l'ennemi; je suis „ votre roi: ralliez-vous à mon pannache blanc, vous „ le verrez toûjours au chemin de l'honneur & de la „ gloire „.

Mais il est bon d'observer que dans les *harangues* directes que les historiens ont supposées prononcées en de pareilles occasions, la plûpart semblent plûtôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence, que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement. (*G*)

HARANNES, (*Hist. mod.*) espece de milice hongroise, dont une partie sert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, s. m. (*Maréchall.*) Nous avons deux sortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi est un nombre de jumens poulinieres & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux sont rassemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleraux, contrée où les pâturages sont abondans, succulens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majesté, pour être employé à multiplier l'espece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons dispersés dans les provinces & distribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au Roi; ils ne sont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la saison convenable à la copulation. Il est enjoint aux garde-étalons de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la santé & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la constitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on employe pour leur entretien; ce seroit répéter ce que semblent avoir épuisé beaucoup d'auteurs; tels sont MM. de Neucastle, de Garsault, de Soleysel, *&c.* Ainsi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. sur les especes de chevaux qu'il faut de nécessité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. sur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour suppléer à nos besoins; 3°. sur la facilité que l'on auroit à se passer d'eux, si on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin sur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne espece, soit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on employe à cet usage, soit par leur accouplement disparate, soit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle est directement opposée à l'objet de leur destination.

Les especes de chevaux dont la France a besoin peuvent se réduire à trois classes; savoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de somme.

La premiere classe renferme les chevaux de selle en général, les chevaux de manége, les chevaux d'élite pour la chasse & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un usage plus général; de sorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raisonné à faire pour les distribuer & les employer à leur usage; & c'est quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais service que l'on tire des chevaux.

On tire de la seconde classe les chevaux de labour si utiles à l'Agriculture; ceux qu'on employe à voiturer les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on se sert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart: les plus distingués de cette classe qui sont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propres pour le carrosse, sont destinés à trainer ces voitures.

La troisieme classe est composée en partie des chevaux de selle les plus grossiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carrosse.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité suffisante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en sommes pas moins dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des secours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le sein de notre patrie: l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chasse, qui pour la plûpart ne valent rien; la Hollande nous fournit presque tous les chevaux de carrosse; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légeres; la Suisse attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Espagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plûpart de nos grands seigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoisonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous passer des secours de ces contrées éloignées.

En supposant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu dispendieuses, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuses; être fort circonspect sur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalousie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des secours plus que suffisans pour élever & nourrir des poulains qui seroient l'élite des chevaux de la premiere classe: & avant d'être admis, les étalons seront scrupuleusement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en seroit inutile; ces vices sont connus de tous les bons écuyers.

Le second examen se feroit sur les vices de caractere, pour voir par exemple si l'animal n'est pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereusement.

Le troisieme examen regarderoit les vices de constitution, de tempérament, ou de force: pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un; & lorsqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés jusqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'est point boiteux. On observeroit s'il ne se dégoûte point, ou s'il n'est pas incommodé de ses travaux. L'épreuve seroit continuée de deux jours l'un, l'espace de cinq à six mois, plus ou moins, & sur toutes sortes de terreins. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il est possible, des vices de conformation, de caractere, & de tempérament, alors on lui destineroit des jumens qui auroient subi les mêmes épreuves; ces jumens seroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en général les bonnes jumens de nos contrées soient très-propres à donner à toutes especes d'étalons une belle progéniture. Elles seroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis jusqu'à quatorze ou quinze; l'étalon seroit employé à la propagation depuis six ou sept ans jusqu'à quinze ou seize. L'on donneroit à chaque étalon douze jumens à servir tous les ans pendant le temps de la monte, qui est ordinairement depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juin. On sent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoissance du cheval aussi parfaite qu'il est possible de l'acquérir; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ses qualités bonnes ou mauvaises: enfin du zele pour le bien de la chose, sans quoi tout le reste n'est rien.

Ainsi le Morvant, le Limousin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume assez de chevaux de selle de l'espece la plus précieuse, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carrosse & les chevaux de selle communs. Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemark, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de structure & de conformation propres à aller au carrosse. On choisiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils subiroient les uns & les autres le même examen que nous avons prescrit pour les étalons & jumens de la premiere classe; avec cette différence, qu'ils seroient exercés & éprouvés au chariot ou au carrosse par un sage & bon cocher. Cet exercice seroit continué pendant cinq ou six mois, en l'augmentant par degré jusqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on seroit assûré de leur bonté à tous égards, ce ne seroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les employeroit à la propagation dans la saison usitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au-dessous seroient employés à produire les chevaux de selle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carrosse; on leur destineroit aussi des jumens de la même taille, & les épreuves seroient les mêmes.

Pour se procurer assez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes legeres, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alsace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des transilvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens seroient de la même taille de quatre piés six à sept pouces ou environ, subiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'assûrer de leur bonté. Avec

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ses environs produiroient suffisamment de chevaux pour monter les postes, sans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choisir dans ces provinces & dans la Suisse des étalons & des jumens bien assortis, après avoir bien examiné si les uns & les autres sont propres à l'usage auquel ils sont destinés.

Il est à présumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions assez de bons chevaux de toutes les especes pour remplir les trois classes qui nous sont nécessaires, & que nous pourrions par-là nous passer des chevaux étrangers.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons soit par le coït trop fréquent, & continué jusqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; soit par un travail journalier & quelquefois forcé, qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; soit en les laissant languir trop long-tems dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdissent, ou s'épuisent à force de se tourmenter; soit enfin en les faisant saigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bon sens & à la raison. Le coït est un épuisement que l'animal éprouve pendant le tems de la monte; la partie la plus pure & la plus spiritueuse des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment soutenu pendant les trois mois du printems, a besoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens restaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ses forces; au contraire on lui donne du son, nourriture peu succulente; ensuite on le saigne pour achever de l'épuiser. Nous sommes d'accord là-dessus avec M. de Bourgelat. Il résulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuisé pour quelque cause que ce puisse être, ne peut produire que des poulains fluets & d'une mauvaise constitution.

*Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'espece à l'égard de l'étalon*, l'on en fait de plus grossieres encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu sur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien senties, ne les a pas assez combattues. L'on a la pernicieuse habitude de faire *couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel est le résultat de cette économie.* Le partage de la nourriture que la jument pleine est obligée de donner à son poulain nouveau-né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup sur son tempérament, ainsi que sur celui des deux nourrissons; desorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus substantiel de sa nourriture, il ne lui en reste pas suffisamment pour elle: ensorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une structure mince, peu propres à résister au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à son propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendus fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne se défait qu'à vil prix. Aux maux qui résultent de cette épargne mal entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris ensuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

*La jument, quoique pleine*, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour son nourrisson, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de sa mere, cabriolant & bondissant à son aise: cette mere qui *craint de le perdre, court après lui; elle hennit* avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte: le nouveau-né revient avec précipitation sur sa mere, en lui détachant des coups de pié sur le ventre, souvent même des coups de tête en voulant prendre ses mamelles. Cette mere est-elle couchée, elle a l'attention de ne pas nuire à son nourrisson; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la blesser, en se couchant & s'agitant sur elle. Est-il couché auprès de sa mere, elle a la complaisance de se mettre dans une situation desavantageuse à son état, de peur d'incommoder son poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court dans le ventre de sa mere, c'est peu de trouver épuisées les mamelles qui doivent le nourrir; pour comble de maux il y suce un lait corrompu: car le plus pur & le plus spiritueux du sang de la mere est employé à la formation & à la nutrition du fœtus; ainsi étant obligée de donner à tetter dans cet état, son lait ne peut être que grossier & dépravé, en comparaison de celui qu'elle fourniroit si elle n'étoit point pleine. Son lait peche non-seulement par la quantité, mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuses & onctueuses; il ne reste à ce suc que les parties caséeuses & séreuses: ce lait est très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la suite forment différens genres de maladies dont on ignore souvent la cause, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'est un reste de gourme ou fausse gourme,

Le poulain ôté d'auprès de sa mere avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'étalon, soit vices de conformation, de constitution, ou vices de caractere, ne peut rendre qu'un très-mauvais service; quelquefois même il se trouve absolument hors d'état de servir. Tels sont aujourd'hui la plûpart des chevaux qui sortent de nos *haras*.

Il importe donc de se procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le dépérissement de l'espece.

L'accouplement disparate, c'est-à-dire d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, font souvent des poulains qui ne sont propres ni à la selle ni au carrosse.

L'on pourroit nous objecter 1°. que notre systême seroit trop dispendieux & trop difficile à mettre en pratique: 2°. qu'il ne faut pas un si long tems ni un si long exercice pour s'assûrer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on destine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépense qu'exigeroit notre systême seroit bientôt remplie par les sommes immenses que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainsi menés des poulains propres non-seulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites: 2°. qu'un cheval est comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux services que nous en exigeons; ainsi tel cheval nous paroît bon pendant plusieurs mois, *qui se trouve mauvais* dans la suite; *au contraire il en est d'autres qui nous paroissent ne rien valoir, & qui se bonifient* par l'usage. *Un homme*, quelque connoisseur qu'il se dise, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup-d'œil qu'il leur donne à peine en passant? Il est d'expérience que nos célebres Ecuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puissent leur convenir pour l'emploi auquel ils sont destinés: on devroit encore être bien plus circonspect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras*; puisque c'est de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en résultent.

*Nota*. M. de Puismarets, Gentilhomme du Limousin, a observé, & a appris de divers Gentilshommes versés comme lui depuis très-long-tems de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument poussive engendre des poulains qui deviennent poussifs ou lunatiques, si l'on peut nommer ainsi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Artic. de M.* GENSON.

HARAS; c'est par rapport à l'*Architecture*, un grand lieu à la campagne composé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinieres avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art. milit.*) C'est, selon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage: voici en quoi elle consiste.

„ On se mêle déguisé, à cheval, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut fuir. On commence à tirer quelques coups: ceux qui doivent serrer la queue y répondent à l'autre extrémité de la pâture ou du fourrage; puis on se met à courir vers l'endroit où l'on veut amener les chevaux, en criant & en tirant. Tous les chevaux, se mettent à fuir de ce côté-là, couplés ou non couplés, arrachant les piquets, jettant à bas leurs cavaliers & les trousses; & fussent-ils cent mille, on les amene ainsi plusieurs lieues en courant. On entre dans un endroit entouré de haies ou de fossés, où l'on s'arrête sans faire de bruit; puis les chevaux se laissent prendre tranquillement. C'est un tour qui desole l'ennemi: je l'ai vû joüer une fois; mais comme toutes les bonnes choses s'oublient, je pense que l'on n'y songe plus à-présent. *Réveries ou Mémoires sur la guerre, par* M. le maréchal de Saxe.

HAR-

HARBERT, *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Diarbek, proche d'Amid, sous la domination du turc, avec un archevêque arménien & un archevêque syrien. *Long.* 54. 21. *Lat.* 40. 55. (*D. J.*)

HARBOROUG, (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leicester.

HARBOU CHIENS, (*cri de Chasse.*) Le piqueur doit se servir de ce terme pour faire chasser les chiens courans pour le loup.

HARBOURGH, *Harburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre avec un fort château pour sa défense. Elle est sur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 15 N. O. de Lunebourg. *Long.* 27. 16. *lat.* 53. 34. (*D. J.*)

HARCOURT, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, au diocèse de Bayeux, appellé auparavant *Thury*, & érigé en duché par Louis XIV. en 1700. Son nom latin est *Harcontis*, selon M. de Valois. Il y a un autre bourg de ce nom en Normandie, au diocèse d'Evreux, avec titre de comté; ce dernier est à 10 lieues de Rouen. (*D. J.*)

HARD, subst. m. (*Gantier.*) nom que les Gantiers & les Peaussiers donnent à une grosse cheville de fer tournée en cercle, sur laquelle ils passent leurs peaux pour les amolir.

*Harder une peau*, c'est la passer sur le *hard*.

* HARDE, sub. fém. (*Venerie.*) Il se dit des bêtes fauves ou noires, lorsqu'elles sont en troupe; une *harde* de cerf. Le cerf se met en *harde* au mois de Novembre. Le froid rassemble des animaux que la disette de la nourriture sembleroit devoir disperser. Au lieu de *harde*, on dit aussi *herde*. Le même mot a lieu en Fauconnerie, où on l'applique aux oiseaux qui vont par bande.

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE, (*Venerie.*) c'est mettre chacun dans sa force, pour aller de meute aux relais.

*Harder*, c'est encore tenir cinq ou six chiens courans couplés avec une longue laisse de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dresser.

HARDERIE, subst. m. (*Peinture sur le verre*) espece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du soufre stratifié dans un creuset couvert, qu'il faut renverser après l'avoir tenu au feu pendant cinq à six heures. Ainsi l'*harderie* n'est autre chose qu'une chaux de mars obtenue par le soufre: on l'appelle aussi *ferret d'Espagne*. On s'en sert dans la Verrerie, dans la Peinture en émail, &c.

HARDERWIK, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnheim, avec une université. Elle est sur le Zuiderzée, à 8 lieues N. O. d'Arnheim, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amsterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'est tout au plus tard. L'université a été érigée le 12 Avril 1648. *Long.* 23. 12. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

HARDESSEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la principauté de Calemberg, dépendante du duché de Hanovre.

* HARDI, adj. (*Gram.*) épithete qui marque une confiance de l'ame, qui nous présente comme faciles des entreprises qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardiesse consiste dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la chose & les ressources de celui qui la tente. D'où il s'ensuit que tel homme ne se montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériteroit le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureusement & de la tentative & de l'homme que par l'évenement; & souvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entreprises dont le bon ou le mauvais succès n'a dépendu que d'une circonstance qu'il étoit impossible de prévoir! *Voyez l'article* HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes tant au simple qu'au figuré: on dit un discours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment est *hardi*, lorsque la délicatesse & la solidité de sa construction ne nous paroît pas proportionnée à sa hauteur & à son étendue: un dessinateur, un peintre, un artiste est *hardi*, lorsqu'il n'a pas redouté les difficultés de son art, & qu'il paroît les avoir surmontées sans effort.

HARDI, s. m. (*Monnoie.*) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois derniers ducs d'Aquitaine, & prédécesseurs de Charles de France, qui y étoient représentés tenant une épée nue. Ce nom qui se communiqua depuis aux petites especes de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous nous servons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en soit, le liard de Louis XI. n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conséquent faisoit la quatrieme partie d'un sou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en-deçà de la Loire lui conserverent celui de *liard*, qui lui demeura. *Voyez* LIARD (*D. J.*)

HARDIESSE, f. f. (*Morale.*) Locke la définit une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres, sans craindre ou se décontenancer. La confiance qui consiste dans la partie du discours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient παῤῥησία.

Le mot de *hardiesse*, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse, par laquelle l'homme méprise les dangers & entreprend des choses extraordinaires. Si nous envisageons simplement la *hardiesse* comme une passion irascible, elle n'est en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni louange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, sans considérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons souvent pour vertu ce qui n'en est qu'une fausse image, & les fruits de la bile passeront dans notre esprit pour les fruits d'une *hardiesse* admirable.

En effet, je trouve cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la légitime. L'*hardiesse* militaire n'a souvent d'autre appui que l'exemple & la coûtume; celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin: celle des enfans sur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui se laissent aller à des passions tumultueuses, sur le desordre qu'elles causent dans leur ame: enfin la *hardiesse* que les Philosophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector quand il n'osa rentrer avec les autres Troïens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conseil qu'il lui avoit donné.

Il est rare de voir dans le monde une *hardiesse* assez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq sortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuse des qualités qu'elles représentent. De plus elles ne produisent rien, qu'un peu d'opium ne fasse exécuter à un turc, un verre d'eau-de-vie à un moscovite, une razade d'arrak à un anglois, une bouteille de Champagne à un françois.

Mais quand la *hardiesse* est le fruit du jugement, qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, & poursuit ensuite avec une fermeté héroïque l'entreprise des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'est alors que devenant l'effet d'un courage raisonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-dessus d'elle.

Cette sorte de *hardiesse*, dit Montagne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorsqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevroit la république, il quitte son armée, passe en Afrique sur un petit vaisseau, vient se commettre à la puissance d'un roi barbare, à une foi inconnue, sous la seule sûreté de la grandeur de son courage, de son bonheur, et de sa haute espérance, surtout du service qu'il rendoit à sa patrie. Cette noble & généreuse *hardiesse* ne peut se trouver naïve & bien entiere, que dans ceux qui sont animés par des vûes semblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne sauroit donner aucun effroi. (*D. J.*)

HARDILLIERS, subst. m. pl. (*Tapissier.*) *terme de Haute-Lissier*. Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soûtenir cette partie du métier des Haute-Lissiers, qu'on appelle *la perche de lisse*, c'est-à-dire cette longue piece de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les lisses qui font la croisure de leur tapisserie. *Voyez* HAUTELISSE. *Diction. de Commerce & de Trév.*

HARDOIS, subst. m. pl. *terme de Venerie*. C'est ainsi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de sa tête, lorsqu'il veut séparer cette peau velue qui la couvre: on les trouve écorchés.

HARENG, f. m. (*Hist. nat. Lithiolog.*) *harengus rond. gesn. ald.* poisson de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur; la tête & tout le corps sont

applatis sur les côtés. Ce poisson a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre; le ventre a une couleur blanche-argentée; il est très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue sur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du dessous est plus saillante en-avant que celle du dessus, & a des petites dents; il s'en trouve aussi de pareilles sur la langue & sur le palais: le *hareng* meurt dès qu'il est hors de l'eau. Rai, *synop. piscium*, *pag.* 103.

M. Anderson prétend que les *harengs* des golphes de l'Islande sont gras & meilleurs que par-tout ailleurs; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur; & que c'est peut-être ceux que les Pêcheurs appellent *rois des harengs*, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On sait que les *harengs* vivent de petits crabes & d'œufs de poissons, parce que l'on en a trouvé dans leur estomac. Ils font chaque année de longues migrations en troupes innombrables; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderson présume qu'ils restent sous les glaces où ils ne sont pas exposés à la voracité des gros poissons qui ne peuvent pas y respirer.

Les *harengs* sortent du nord au commencement de l'année, & se divisent en deux colonnes, dont l'une se porte vers l'occident, & arrive au mois de Mars à l'île d'Islande. La quantité des *harengs* qui forment cette colonne est prodigieuse; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en sont remplis; il y a aussi un grand nombre de gros poissons & d'oiseaux qui les attendent & qui les suivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite; on voit des *harengs* s'élever jusqu'à la surface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les poursuit; ils sont si près les uns des autres, qu'il suffit de puiser avec une pelle creuse pour en prendre beaucoup à-la-fois. M. Anderson soupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne sait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Islande.

„ La colonne qui au sortir du nord va du côté de „ l'orient & descend la mer du nord, étant continuel„ lement poursuivie par les marsouins, les cabeliaux, &c. „ se divise à une certaine hauteur, & son aîle orientale „ continue sa course vers le cap du nord, en descen„ dant de-là le long de toute la côte de la Norvege; „ ensorte cependant qu'une division de cette derniere co„ lonne cotoye la Norvege en droiture, jusqu'à ce qu'el„ le tombe par le détroit du Sond dans la mer Balti„ que, pendant que l'autre division étant arrivée à la „ pointe du nord du Jutland, se divise encore en deux „ colonnes, dont l'une défilant le long de la côte orien„ tale de Jutland, se réunit promptement par les Belts „ avec celle de la mer Baltique, pendant que l'autre „ descendant à l'occident de ce même païs, & coto„ yant ensuite le Slevistwick, le Holstein, l'évêché de „ Brème & la Frise, où cependant on n'en fait point „ de commerce, se jette par le Texel & le Vlie dans „ le Suderséе, & l'ayant parcouru s'en retourne dans „ la mer du Nord pour achever sa grande route. La „ seconde grande division qui se détourne vers l'occi„ dent, & qui est aujourd'hui la plus forte, s'en va „ toûjours accompagnée des marsouins, des requins, „ des cabeliaux, &c. droit aux îles de Hittland & aux „ Orcades, où les pêcheurs de Hollande ne manquent „ pas de les attendre au tems nommé, & de-là vers „ l'Ecosse où elle se divise de nouveau en deux co„ lonnes, dont l'une après être descendue le long de „ la côte orientale de l'Ecosse, fait le tour de l'An„ gleterre, en détachant néanmoins en chemin des trou„ pes considérables aux portes des Frisons, des Hol„ landois, des Zéelandois, des Brabançons, des Fla„ mands & des François. L'autre colonne tombe en „ partage aux Ecossois du côté de l'occident, & aux „ Irlandois, dont l'île est alors environnée de tous cô„ tés de *harengs*, quoique ces deux nations n'en fassent „ d'autre usage que de les manger frais, & de profiter „ par leur moyen autant qu'il peuvent des gros poissons „ qui leur donnent la chasse. Toutes ces divisions men„ tionnées dans la deuxieme grande colonne s'étant à„ la-fin réunies dans la Manche, le reste de *harengs* „ échappés aux filets des Pêcheurs & à la gourmandise „ des poissons & des oiseaux de proie, forme encore „ une colonne prodigieuse, se jette dans l'Océan atlan„ tique, & comme on prétend communément, s'y „ perd, ou pour mieux dire, ne se montre plus sur „ les côtes, en fuyant, selon toute apparence, les cli„ mats chauds, & en regagnant promptement le nord „ qui est son domicile chéri & son lieu natal „. *Voyez l'hist. natur. de l'Islande & du Groenland*, *par* M. Anderson.

Lorsque les *harengs* arrivent dans toutes ces mers, ils sont si remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poisson en amene dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs sur les côtes; car long-tems avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de *hareng* qui vient vers les côtes d'Angleterre à-peu-près au commencement de Juin, en comprend un nombre si prodigieux, qu'il surpasse tous les nombres connus; ce banc occupe pour le moins autant d'espace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. „ Quoique les „ Pêcheurs prennent une très-grande quantité de *ha„ rengs*, on a calculé que la proportion du nombre des „ *harengs* pris par tous les Pêcheurs dans leur route, „ est au nombre de toute la troupe lorsqu'elle arrive du „ Nord, comme un est à un million; & il y a lieu de „ croire que les gros poissons tels que les marsouins, „ les chiens de mer, &c. en prennent plus que tous les „ Pêcheurs ensemble „. Lorsque les *harengs* commencent à jetter leur frai, on cesse de les pêcher; on ne les poursuit plus, & on les perd même de vûe, puisqu'ils se plongent dans les abysmes de la mer, sans que l'on ait pû découvrir ce qu'ils deviennent. *Voyez l'Atlas de mer & de Commerce*, *imprimé à Londres en anglois*, *en* 1728.

Il me paroît que les *harengs* quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puissent éclorre: comme ils font leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand espace dans la mer, & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns se portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainsi plusieurs colonnes; elles se divisent encore à mesure qu'ils se trouvent de nouveaux obstacles qui les empêchent d'aller tous ensemble. Enfin, lorsque les petits sont éclos & en état de suivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils sont venus. (*I*)

Hareng *pêche du*, (*pêche marine*.) La *pêche du hareng*, dit M. de Voltaire, & l'art de le saler, ne paroissent pas un objet bien important dans l'histoire du monde; c'est-là cependant, ajoûte-t-il, le fondement de la grandeur d'Amsterdam en particulier; & pour dire quelque chose de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois méprisé & stérile, une puissance riche & respectable.

Ce sont sans doute les Hollandois, les Ecossois, les Danois, les Norvégiens, qui ont les premiers été en possession de l'art de *pêcher* le *hareng*, puisqu'on trouve ce poisson principalement dans les mers du Nord, que son passage est régulier, en troupe immense, par éclairs; & qu'enfin le tems dans lequel on ne le pêche point, est appellé des gens de mer, *morte-saison*.

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faisoit alors dans le détroit du Sund, entre les îles de Schoonen & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces siecles reculés, j'avois cherché du-moins plus près de nous, quelque monument historique qui parlât de cette pêche, & je desespérois du succès, lorsqu'enfin j'ai trouvé pour la consolation de mes peines, dans le *XVI. tome de l'Académie des Inscript. page* 225, un passage fort curieux sur cet article. Il est tiré *du songe du vieux pélerin*, ouvrage, comme on sait, de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, sous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron estimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même tems il y joint quelquefois ce qu'il avoit vû lui-même dans les siens. Là il raconte entre autres choses, qu'allant en Prusse par mer, il fut témoin de la *pêche des harengs*, dont il poursuit ainsi la description, *chapitre xjx*.

„ Entre le royaume de Norvege & de Danemark, „ il y a un bras de la grande mer qui départ l'île & „ royaume de Norvegue de la terre-ferme, & du royau„ me de Danemarck, lequel bras de mer par-tout étoit „ étroit dure quinze lieues, & n'a ledit bras de largeur „ qu'une lieue ou deux; & comme Dieu l'a ordonné, „ son ancelle nature ouvrant deux mois de l'an & non „ plus, c'est-à-savoir en Septembre & Octobre, le *ha„ reng* fait son passage de l'une mer en l'autre parmi „ l'étroit, en si grant quantité, que c'est une grant mer„ veille, & tant y en passe en ces deux mois, que en „ plusieurs lieux en ce bras de quinze lieues de long, „ on les pourroit tailler à l'épée; or vient l'autre mer„ veille, car de ancienne coûtume chacun an, les nefs „ & basteaux de toute l'Allemagne & de la Prusse, s'as„ semblent à grant ost audit destroit de mer dessusdit, „ ès-deux mois dessusdits, pour prendre le *hérent*; & „ est commune renommée là, qu'ils sont quarante mil„ le

„ le basteaux qui ne font autre chose, ès-deux mois que „ pescher le *hérent*; & en chacun batteau du-moins y „ a six personnes, & en plusieurs sept, huit, ou dix; „ & en outre les quarante mille basteaux, y a cinq cens „ grosses & moyennes nefs, qui ne font autre chose que „ recueillir & saller en casques de *hareng*, les *harengs* „ que les quarante mille basteaux prendent, & ont en „ coûtume que les hommes de tous ces navires, ès-deux „ mois se logent sur la rive de mer, en loges & ca- „ bars, qu'ils font de bois & de rainsseaux, au long de „ quinze lieues, par-devers le royaume de Norvegue.

„ Ils emplissent les grosses nefs de *hérens* quaques; „ & au chief des deux mois, huit jours ou environ après, „ en y trouveroit plus une barque, ne *héreng* en tout „ l'étroit; si a *jéban* (apparemment *grant*) bataille de „ gent pour prendre ce petit poisson: car qui bien les „ veut nombrer, en y trouvera plus de trois cents mil- „ le hommes, qui ne font autre chose en deux mois, „ que prendre le *hérent*. Et parce que je, pelerin vieil „ & usé, jadis allant en Prusse par mer en une grosse „ nave, passai du long du bras de mer susdit, par beau „ tems, & en la saison susdit, que le *hérent* se prent, „ & vits lesdites barques ou basteaux, & nefs grosses: „ ai mangé du *hérent* en allant, que les Pescheurs nous „ donnerent, lesquels & autres gens du pays me certi- „ fierent merveille, pour deux causes; l'une pour re- „ connoître la grace que Dieu a fait à la Chrétienté; „ c'est-à-savoir de l'abondance du *héren*, par lequel tou- „ te Allemaigne, France, Angleterre, & plusieurs au- „ tres pays sont repus en Caresme „.

Voilà donc une époque sûre de grande pêche reglée du *hareng* que l'on faisoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bien-tôt les Hollandois connurent l'art de l'apprêter, de le vuider de ses breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barrils ou de l'encaquer, de le saler, & de le sorer, non-seulement plus savamment qu'on ne le faisoit en Allemagne lors du passage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere industrieuse de les encaquer & de les saler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandoise. Sa mémoire s'est à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant sous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les pays-bas, se rendit à Biervliet avec la reine de Hongrie sa sœur, pour honorer de leur présence le tombeau de l'illustre encaqueur de *harengs*.

*Maniere d'apprêter & saler le hareng.* Aussi-tôt que le *hareng* est hors de la mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laisse les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la sausse, ou le met dans une cuve pleine d'une forte saumure d'eau-douce & de sel marin, où il demeure douze à quinze heures. Au sortir de la sausse, on le varaude; suffisamment varaudé, on le caque bien couvert au fond & dessus d'une couche de sel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng-blanc*; on laisse celui qui doit être sors, le double de tems dans la sausse; au sortir de la sausse, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aine*; on le pend dans des especes de cheminées faites exprès, qu'on nomme *roussables*; on fait dessous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reste dans le roussable jusqu'à ce qu'il soit suffisamment sors & fumé, ce qui se fait ordinairement en vingt-quatre heures: on en peut sorer jusqu'à dix milliers à-la-fois.

La pêche de ce poisson se fait aujourd'hui ordinairement en deux saisons; l'une au printems le long des côtes d'Ecosse, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamise. Il se pêche aussi d'excellens *harengs* dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amsterdam, mais il y en a peu; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois soûtinrent contre l'Angleterre sous Charles II, la pêche du Nord ayant cessé, il vint tant de *harengs* dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'espace d'un mois, jusqu'à huit cents lasts, qui font environ quatre-vingt fois cent milliers. Ce poisson si fécond meurt aussi-tôt qu'il est hors de l'eau, desorte qu'il est rare d'en voir de vivans.

On employe pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *flibots*.

Les buches dont les Hollandois se servent à ce sujet, sont communément du port de quarante-huit à soixante tonneaux; leur équipage consiste pour chaque buche en quatre petits canons pesans ensemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boëtes, six fusils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'est pas permis de faire sortir des ports de Hollande aucune buche pour la *pêche du hareng*, qu'elle ne soit escortée d'un convoi, ou du-moins qu'il n'y en ait un nombre suffisant pour composer ensemble dix-huit ou vint pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conserve, c'est-à-dire de flotte & de compagnie, sans pourtant qu'elles puissent prendre sous leur escorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui se font pour la conserve, ont autant de force, que si elles avoient été faites par écrit. Il faut encore observer, que chaque bâtiment, de la conserve, doit avoir des munitions suffisantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au-moins seize coups.

Lorsque le tems se trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hisse son artimon; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas se mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles se tiennent à la voile.

Il y a plusieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la *pêche du hareng*, qu'ont imité les diverses nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand pensionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faisoit en Russie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2 659, 000 livres sterling, (61 157 000 livres tournois). Ce seul article leur occupoit dès ce tems-là, trois mille vaisseaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, sans compter neuf mille autres vaisseaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes sur terre & sur mer, employés au commerce de poisson, & aux autres commerces que sa pêche occasionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoise a fait une très-belle figure: même aujourd'hui, que sa puissance a reçû de si grands échecs, cette branche de son commerce est de toutes celle qui a le moins souffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748, portoit mille vaisseaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre; le total de leur pêche estimé à quatre-vingt-cinq mille lasts, le last à vingt livres sterling, font un million sept cent mille livres sterling; ensorte qu'en déduisant pour la mise hors & construction de mille buches, les frais de la pêche & hasards, quatre-vingt-cinq milles livres sterling; elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres sterling; à quoi, si l'on ajoûte pour le profit de la pêche de la morue, qui se fait entre deux, cent-cinquante mille livres sterling, on aura un million de livres sterling de gain.

Le tems n'a point encore décidé quel sera l'issue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande; mais l'on peut dire que s'ils y réussissoient jamais, ils se feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoise, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. (*D. J.*)

HARENG, (*Diete.*) Les *harengs* frais se mangent grillés, avec une sauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainsi nommés par corruption, sont des *harengs* salés; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces sortes de harengs *peekle haring*; ils en font grand cas & en sont très-friands, sur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été salés en mer se payent chez eux jusqu'à deux ou trois florins la piece, lorsqu'ils arrivent par les premiers vaisseaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompense aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela est, dit-on, fondé sur l'opinion où l'on est que toutes les fievres disparoissent aussi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* salé ou *hareng-pec* se mange tout crud avec de l'huile & un soupçon de vinaigre; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés: il est d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement salé, que quand il a long-tems séjourné dans le sel ou dans la saumure.

Le *hareng* fumé, appellé *craquelin* par le peuple en France, est du *hareng* qui a été fumé & salé légerement; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorsqu'il a été fumé récemment; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) petits poissons semblables à de petites aloses; on leur donne aussi les noms de *cailliques* & de *lasches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *histoire des poissons*. (*I*)

* HARENGAISON, s. f. (*Comm. & Pêche.*) saison de la pêche des harengs, ou le tems de leur éclair.

* HARENGUIERE, s. f. (*Pêche.*) rets à petites mailles, usité dans le ressort de l'amirauté de Carentan & d'Isigni; on peut rapporter cette sorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *haranguieres*, ont depuis onze jusqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets se tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 Mars 1727, c'est-à-dire bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires: si leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebbe les enleveroit.

Il est assez ordinaire de placer les *haranguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il est possible; quelques-uns pratiquent au bout une espece de circuit qui retient le poisson plus long-tems; ils garnissent ce même côté d'un rets tramaillé: la hauteur du rets entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne se pratique que depuis la S. Michel jusqu'à la Ste Catherine, c'est-à-dire l'espace de deux mois; celle du petit maquereau ou sansonnet au même rets, commence communément au 15 Avril & finit au 15 Juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Harflevium*, &c. (*Géog.*) ancienne ville de France en Normandie, au pays de Caux; ses fortifications ont été rasées & son port s'est comblé. Les Anglois la prirent d'assaut en 1415. *Voyez la descript. historique & géographique de la haute Normandie*, où vous trouverez des détails sur cette ville. Elle est près de la mer, sur la Lezarde, à une lieue de Montivilliers, deux du Havre six S. O. de Fécamp, quarante-quatre N. O. de Rouen, seize N. O de Paris. *Long.* 21. 51. 27. *latit.* 49. 30. 23. (*D. J.*)

HARI, HARRI, s. m. (*Vénerie.*) c'est le cri dont use le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, s. m. *phaseolus*, (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur papilionacée; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une silique longue; cette silique renferme des semences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles sur un pédicule. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte 25 especes de phaséoles mangeables, & Bradley plus de 50. mais leurs variétés augmentent tous les jours: cependant nous ne décrirons ici que la commune, le *phaseolus vulgaris* des Botanistes, que Rai nomme *smilax hortensis*.

Sa racine est grêle, fibreuse; elle pousse une tige longue, ronde, rameuse, qui grimpe sur des échalats comme le liseron, & s'attache aux corps voisins qu'elle rencontre, jusqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles sortent par intervalles trois à trois, à la maniere des treffles, assez larges, pointues par le bout, charnues, presque semblables à celles du lierre, lisses, & soûtenues par de longues queues vertes.

Des aisselles des feuilles naissent des fleurs légumineuses blanches, ou pourpurines; quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gousses longues d'un demi-pié, qui finissent en pointes étroites, applaties, à deux cosses d'abord charnues, vertes, ensuite jaunâtres & membraneuses en se séchant. Leur figure est celle d'une nacelle d'où cette plante tire son nom latin. Les semences qu'elle contient sont assez grosses, semblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grises, violettes, noirâtres, quelquefois veinées & semées de différentes lignes ou taches de toutes sortes de couleurs agréables à la vûe.

On seme cette plante au printems dans les champs & dans les jardins; elle est annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne; on la mange en gousse quand elle est encore verte & tendre; on mange aussi sa semence dépouillée des cosses; nous les appellons alors *feverolles*. On peut conserver les *haricots* avec leurs gousses pendant toute l'année, en les confisant au vinaigre avec une saûmure de sel.

L'*haricot* d'Egypte *phaseolus egyptiacus nigro semine*, est un arbre sarmenteux qui pousse ses branches & ses feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Prosper Alpin vous en donnera la figure & la description; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phaseolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & solides. (*D. J.*)

HARICOT, (*Diete & Mat. med.*) Personne n'ignore l'usage de ce légume dans la cuisine, & que sa semence fournit un aliment utile & commode; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout tems à ceux qui ont l'estomac bon, & qui sont jeunes & robustes, ou qui font beaucoup d'exercice; mais les personnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie sédentaire doivent s'en abstenir, parce qu'elle est venteuse, qu'elle charge l'estomac, & se digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemery, *Traité des alimens*.

Ceci n'est vrai que des semences d'*haricot* mûres & seches; car les *haricots* verds mangés avec leur gousse, lorsqu'ils sont tendres & dans leur primeur, fournissent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui se digere presque aussi facilement que la plûpart des herbes que nous préparons pour l'usage de nos tables.

Les *haricots* passent pour apéritifs, résolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuidanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplasmes émolliens & résolutifs, & elle vaut tout autant pour cet usage que les quatre farines appellées *resolutives*. *Voyez* FARINES RÉSOLUTIVES.

On a attribué à la lescive de la cendre des tiges & des gousses d'*haricot* une vertu particuliere pour faire sortir les eaux des hydropiques: mais comme nous l'observons dans plusieurs articles, à-propos de pareilles prétentions, la plûpart des sels lixiviels n'ont presque que des propriétés communes. *Voyez* SEL LIXIVIEL. (*b*)

HARLE, s. m. *merganser*, Aldr. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique qui pese quatre livres; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat; la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante; la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée; la face inférieure du corps est grise, à l'exception des aîles qui sont blanchâtres en-dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson. Rai, *synop. avium, part.* CXXXIV.

HARLEBECK, (*Géog.*) petite place de la Flandre autrichienne, sur la Lys, à une lieue de Courtrai, sept S. O. de Gand. *Long.* 21. 1. *latit.* 50. 52. (*D. J.*)

HARLECH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Mérionethire, dans la province de Galles, à 168. milles de Londres. *Long.* 13. 20. *lat.* 52. 55. (*D. J.*)

HARLEM, ou HAARLEM, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande; l'ancien nom est *Haralhem*. On ne sait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée; mais du tems de Thierry VI. en 1155, elle étoit déja peuplée & assez fortifiée: en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I. qui partoit pour la Terre-sainte.

*Harlem* est dans le territoire des Marsatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris son nom; elle a été la capitale de ce pays, qui est partagé entre plusieurs villes; & sa partie occidentale est toûjours de la jurisdiction de *Harlem*. Autrefois la ville étoit seulement au bord méridional de la Spare, riviere qui se jette dans l'Ye à Sparemdam: mais en 1400, on aggrandit la ville, & on l'étendit au-delà de cette riviere, qui la traverse à-présent. En 1310, les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem furent reçûs à *Harlem*: aussi possede-t-elle dans ses archives bien des choses curieuses sur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à souhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoissance.

Cette ville a été incendiée plusieurs fois dans la suite des tems; savoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois se soûmirent au prince d'Orange, ou plûtôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défense admirable, de se rendre aux Espa-

gnols à discrétion: ceux-ci firent pendre les magistrats, les pasteurs, & plus de quinze cents citoyens; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau-monde. La plume tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercerent: on en conserve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV. avoit érigé *Harlem* en évêché; mais elle n'a eu que deux évêques; elle se glorifie de l'invention de l'Imprimerie: c'est ce qu'on examinera *au mot* IMPRIMERIE.

*Harlem* est située à trois lieues O. d'Amsterdam, six N. E. de Leyde, & sept S. E. d'Alckmar. *Long.* 22. 5. *lat.* 52. 23. 58.

Entre les gens de lettres dont *Harlem* est la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les Sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artistes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calvinistes du dix-septieme siecle; il fut consécutivement professeur en Théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & historiques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort considéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera son article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu service à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs sur l'Art militaire; il publia le premier les *Fables d'*Hygin: mais l'histoire de Hollande lui a des obligations plus particulieres par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illustrata*, & l'autre, *Bataviæ comitumque omnium historia*. Il mourut en 1653 âgé de soixante-trois ans, selon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut professeur à Leyde en Théologie & en antiquités ecclésiastiques; il a mis au jour divers petits traités sur des sujets curieux & choisis, comme *de Dodone*; *de Karæis*, *de corpore Mosis*, *de origine rituum Mosaicorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlem-maer*, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celles d'Amsterdam & de Leyden: elle se forme du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluse; ce qui fait que ses eaux participent à la salure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui est je crois la plus belle du monde, cause une interruption nécessaire aux barques, par lesquelles on va de *Harlem* à Amsterdam, ou d'Amsterdam à *Harlem*. Comme le terrein est très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a souvent parlé de la dessécher, & l'entreprise n'en est point d'une difficulté insurmontable; les Juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrein: mais des intérêts opposés & des raisons plus fortes encore tirées du risque que courroit Amsterdam d'être à son tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il est vrai cependant qu'il y a plus de trois siecles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit plusieurs bons villages. (*D. J.*)

HARLINGEN, *Harlinga*, (*Géog.*) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuwarde, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche; elle est gouvernée par un sénat de huit bourguemestres, & a un port qui la rend commerçante. Sa position est à une lieue O. de Francker, quatre S. O. de Leuwarden, six N. de Straveren. *Long.* 23. *lat.* 53. 12. (*D. J.*)

HARMATAN, s. m. (*Hist nat.*) vent qui regne particulierement sur la côte de Guinée; il se fait sentir régulierement tous les ans depuis la fin du mois de Décembre jusques vers le commencement de Février, & continue pendant deux ou trois jours; il est si froid & si perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maisons & des bordages des navires. Quand ce vent est passé, ces ouvertures se rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent sortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maisons bien fermées; ils enferment aussi leurs bestiaux, qui sans cela courroient risque de périr en quatre ou cinq heures de tems par la malignité de cet air suffocant. Ce vent souffle entre l'est & le nord-est; il n'est accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & est toûjours également frais. *Voyez l'histoire génér. des voyages*, *tome XI.*

* HARMONIE, s. f. (*Gramm.*) il se dit de l'ordre général qui regne entre les diverses parties d'un tout, ordre en conséquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il est possible, soit à l'effet du tout, soit au but que l'artiste s'est proposé. D'où il suit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ses parties, le rapport de ses parties entre elles, l'effet du tout, & le but que l'artiste s'est proposé: plus on connoît de ces choses, plus on est convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y est sensible; moins on en connoît, moins on est en état de sentir & de prononcer sur l'*harmonie*. Si la premiere montre qui se fit fût tombée entre les mains d'un paysan, il l'auroit considérée, il auroit apperçû quelque arrangement entre ses parties; il en auroit conclu qu'elle avoit son usage; mais cet usage lui étant inconnu, il ne feroit point allé au-delà, ou il auroit eu tort. Faisons passer la même machine entre les mains d'un homme plus instruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être destinée à mesurer le tems; son admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, si l'observateur méchanicien eût été en état de se rendre raison de la disposition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainsi des autres à qui l'on présentera le même instrument à examiner. Plus une machine sera compliquée, moins nous serons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phénoménes qui nous paroissent contraires à son *harmonie*, moins le tout & sa destination nous sont connus, plus nous devons être reservés à prononcer sur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçassions bien ce qui feroit mal, ou mal ce qui feroit bien, ou mal ou bien ce qui ne feroit ni l'un ni l'autre. On a transporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la société des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais sur-tout aux arts qui ont pour objet l'usage des sons ou des couleurs (*voyez* HARMONIE, *Musique*, HARMONIE, *Peinture*); au style (*voy.* HARMONIE, *Belles-Lettres*). On dit aussi, l'*harmonie* générale des choses, l'*harmonie* de l'univers. *Voyez* MONDE, NATURE, OPTIMISME, &c.

HARMONIE, (*Musique.*) est, selon le sens que lui ont donné les anciens, la partie qui a pour objet la succession agréable des sons, entant qu'ils sont graves ou aigus, par opposition aux autres parties de la Musique appellées *rythmica* & *metrica*, cadence, tems, mesure. Le mot d'*harmonie* vient, selon quelques-uns, du nom d'une musicienne du roi de Phénicie, laquelle vint en Grece avec Cadmus & y apporta les premieres connoissances de l'art qui porte son nom.

Les Grecs ne nous ont laissé aucune explication satisfaisante de toutes les parties de leur musique, celle de l'*harmonie* qui est la moins défectueuse, n'a été faite encore qu'en termes généraux & théoriques.

M. Burette & M. Malcolm ont fait des recherches savantes & ingénieuses sur les principes de l'*harmonie* des Grecs. Ces deux auteurs, à l'imitation des anciens, ont distribué en sept parties toute leur doctrine sur la Musique; savoir, les sons, les intervalles, les systèmes, les genres, les tons ou modes, les nuances ou changemens, & la mélopée ou modulation. *Voyez* tous ces articles à leurs mots.

*Harmonie*, selon les modernes, est proprement l'effet de plusieurs tons entendus à-la-fois, quand il en résulte un tout agréable; de sorte qu'en ce sens *harmonie* & *accord* signifient la même chose. Mais ce mot s'entend plus communément d'une succession réguliere de plusieurs accords. Nous avons parlé du choix des sons qui doivent entrer dans un accord pour le rendre harmonieux. *Voyez* ACCORD, CONSONNANCE. Il ne nous reste donc qu'à expliquer ici en quoi consiste la succession harmonique.

Le principe physique qui nous apprend à former des accords parfaits, ne nous montre pas de même à en établir la succession, une succession réguliere & pourtant nécessaire. Un dictionnaire de mots élégans n'est pas une harangue, ni un recueil d'accords harmonieux une piece de musique. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique, comme dans le langage; mais où prendra-t-on tout cela, si ce n'est dans les idées mêmes que le sujet doit fournir?

Toutes les idées que peut produire l'accord parfait se réduisent à celle des sons qui le composent & des intervalles qu'ils forment entre eux: ce n'est donc que par l'analo-

l'analogie des intervalles & par le rapport des sons qu'on peut établir la liaison dont il s'agit; & c'est-là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie*, de la modulation, & même de la mélodie.

Pour ne parler ici que de la phrase harmonique, nous développerons les trois regles suivantes sur lesquelles est fondée sa construction, & qui ne sont que des conséquences prochaines du principe que nous venons d'exposer.

1°. La basse fondamentale ne doit marcher que par intervalles consonnans, car l'accord parfait n'en produit que de tels: l'analogie est manifeste.

Ces intervalles doivent être relatifs au mode: ainsi après avoir fait l'accord parfait mineur, on sent bien que la basse ne doit pas monter sur la tierce majeure.

Toûjours par la même analogie, on doit préférer les intervalles qui sont les premiers engendrés, c'est-à-dire ceux dont les rapports sont les plus simples. Ainsi la quinte étant la plus parfaite des consonnances, la progression par quintes est aussi la plus parfaite des progressions.

On doit observer que la marche diatonique prescrite aux parties supérieures n'est qu'une suite de cette regle.

2°. Tant que dure la phrase, on y doit observer la liaison harmonique, c'est-à-dire qu'il faut tellement diriger la succession de l'*harmonie*, qu'au moins un son de chaque accord soit prolongé dans l'accord suivant. Plus il y a de sons communs aux deux accords, plus la liaison est parfaite.

C'est-là une des principales regles de la composition, on ne peut la négliger sans faire une mauvaise *harmonie*. Elle a pourtant quelques exceptions dont nous avons parlé *au mot* CADENCE.

3°. Une suite d'accords parfaits, même bien liés, ne suffit pas encore pour constituer une phrase harmonique; car si la liaison suffit pour faire admettre sans répugnance un accord à la suite d'un autre, elle ne l'annonce point, elle ne le fait point desirer, & n'oblige point l'oreille pleinement satisfaite à chacun des accords, de prolonger son attention sur celui qui le suit. Il faut nécessairement quelque chose qui unisse tous ces accords, & qui annonce chacun d'eux comme partie d'un plus grand tout que l'oreille puisse saisir, & qu'elle desire d'entendre en son entier. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique, comme dans le langage; c'est l'effet de la dissonnance; c'est par elle que l'oreille entend le discours harmonique, & qu'elle distingue ses phrases, ses repos, son commencement & sa fin.

Chaque phrase harmonique est terminée par un repos qu'on appelle *cadence*, & ce repos est plus ou moins parfait selon le sens qu'on lui donne. Toute l'*harmonie* n'est précisément qu'une suite de cadences, mais dont, au moyen de la dissonnance, on élude le repos autant qu'on le veut, avertissant ainsi l'oreille de prolonger son attention jusqu'à la fin de la phrase.

La dissonnance est donc un son étranger qui s'ajoûte à ceux d'un accord pour lier cet accord à d'autres. Cette dissonnance doit donc par préférence former la liaison, c'est-à-dire qu'elle doit toûjours être prise dans le prolongement de quelqu'un des sons de l'accord précédent, ce qui la rend aussi moins dure à l'oreille: cela s'appelle *préparer la dissonnance*.

Dès que cette dissonnance a été entendue, la basse fondamentale a un progrès déterminé selon lequel la dissonnance a aussi le sien pour aller se résoudre sur quelqu'une des consonnances de l'accord suivant: cela s'appelle *sauver la dissonnance*. *Voyez* DISSONNANCE, CONSONNANCE, PRÉPARER, SAUVER.

La dissonnance est encore nécessaire pour introduire la variété dans l'*harmonie*; & cette variété est un point auquel l'harmoniste ne peut trop s'appliquer; mais c'est dans l'ordonnance générale qu'il la faut chercher, & non pas, comme font les petits génies, dans le détail de chaque note ou de chaque accord: autrement à peine évitera-t-on dans ses productions le sort d'un grand nombre de nos musiques modernes, qui toutes noires de triples croches, toutes hérissées de dissonnances, ne peuvent, même par la bisarrerie de leurs chants ni par la dureté de leur *harmonie*, éloigner la monotonie & l'ennui.

Telles sont les loix générales de l'*harmonie*; car nous n'embrassons point ici celles de la modulation, que nous donnerons en leur lieu. Il y a outre cela plusieurs regles particulieres qui regardent proprement la composition, & dont nous parlerons ailleurs. *Voyez* COMPOSITION, MODULATION, ACCORDS.

*Harmonie* se prend quelquefois pour la force & la beauté du son; ainsi l'on dit qu'une voix est harmonieuse, qu'un instrument a de l'*harmonie*, &c.



Enfin en sens figuré on donne le nom d'*harmonie* au juste rapport des parties & à leur concours pour la perfection du tout: telle est l'*harmonie* de l'état, la bonne *harmonie*, c'est-à-dire la concorde qui regne entre des cours, entre des ministres, *&c.* (*S*)

HARMONIE. On voit par un passage de Nicomaque, que les anciens approprioient quelquefois ce nom à la consonnance de l'octave. *V.* OCTAVE. (*S*)

HARMONIE FIGURÉE. *Figurer* en général, c'est faire plusieurs notes pour une. Or on ne peut figurer l'*harmonie* que de deux manieres, par degrés conjoints, ou par degrés disjoints. Lorsqu'on figure par degrés conjoints, on employe nécessairement d'autres notes que celles qui forment l'accord, des notes qui sont comptées pour rien dans l'*harmonie*; ces notes s'appellent *par supposition* (*V.* SUPPOSITION), parce qu'elles supposent l'accord qui suit; elles ne doivent jamais se montrer au commencement d'un tems, principalement du tems fort, si ce n'est dans quelques cas rares où l'on fait la premiere note du tems breve, pour appuyer sur la seconde: mais quand on figure par degrés disjoints, on ne peut absolument employer que les notes qui forment l'accord, soit consonnant, soit dissonnant. (*S*)

HARMONIE. Ce terme, *en Peinture*, a plusieurs acceptions; on s'en sert presque indifféremment pour exprimer les effets de lumiere & de couleur; & quelquefois il signifie ce qu'on appelle *le tout ensemble d'un tableau*.

L'*harmonie* de couleur n'existe point sans celle de lumiere, & celle de lumiere est indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de grisaille, d'un dessein, d'une estampe, le dessus considéré par rapport aux effets de lumiere, & non comme proportion & précision du contour: il regne dans ce tableau, ce dessein, cette estampe, une belle *harmonie*. Il sembleroit suivre de-là qu'*harmonie* conviendroit par préférence à la lumiere. Cependant lorsqu'on n'entend parler que de ses effets, on se sert plus volontiers de ces expressions: *belle distribution*, *belle œconomie*, *belle intelligence de lumiere*, *beaux grands effets de lumiere*. Pour réussir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumiere principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées, non par leur espace, mais par leur vivacité; & que les unes & les autres soient réunies par masse, & non éparses çà & là, par petites parties, formant comme une espece d'échiquier irrégulier; c'est ce qu'on appelle *papilloter*, *des lumieres qui papillotent*.

A l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet*, *un grand effet de couleur*; mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord*, *une belle harmonie de couleur*, *la couleur en est harmonieuse*. Il est peut-être impossible de donner des préceptes pour réussir en cette partie; l'on dit bien qu'il ne faut faire voisiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoissent point de couleurs qui ne le soient.

L'effet ou *harmonie* de lumiere & de couleur peuvent subsister dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y sont représentés: il pouvoit même n'y en point avoir; c'est-à dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un cahos de nuages, de vapeurs, enfin une sorte de jeu de lumiere & de couleur. Si l'on refusoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui accorder celui d'*effet*, d'*air*, d'*instrument oculaire*, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'est que l'*harmonie* en peinture, produite seulement par les effets de lumiere & de couleur.

Quoiqu'il soit impossible de suivre avec la derniere exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets; cependant j'ai vû de jeunes peintres y en répandre, les suivre jusqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'*harmonie* de lumiere & de couleur que lorsqu'ils ne se servoient pas de ce moyen.

Lorsqu'on entend par *harmonie* l'effet total, le tout ensemble d'un tableau; l'on ne dit point de toutes les parties concourantes à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle *harmonie*. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple: cette figure, ce vase, sont bien placés-là; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce grouppe avec cet autre, y forment l'*harmonie*; ce ciel lumineux derriere cette draperie fait un bel effet, une belle *harmonie*; cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumieres, elles font une belle *harmonie*; il résulte de cet effet une *harmonie* charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau à caracté-

..t sur le sujet, & rendre l'*harmonie* complette; tout y ... convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une dissonance.

Harmonie. (*Accord de sons.*) L'*harmonie* a lieu, soit dans la prose, soit dans la poésie. Elle est à la vérité plus marquée dans les vers que dans la prose; mais elle n'en existe pas moins dans celle-ci, & n'y est pas moins nécessaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & ensuite de l'*harmonie poétique*.

L'*harmonie* de la prose étoit appellée par les Grecs *rythmes*, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. *Voyez* Nombre & Rythmes.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette espece de concert, cette *harmonie*, il n'a fallu que consulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que sonder & interroger pour ainsi dire les oreilles, que Ciceron appelle avec raison un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que soit une pensée en elle-même, si les mots qui l'expriment sont mal arrangés, la délicatesse de l'oreille en est choquée; une composition dure & rude la blesse, au lieu qu'elle est agréablement flatée de celle qui est douce & coulante. Si le nombre est mal soûtenu, & que la chûte en soit trop prompte, elle sent qu'il y manque quelque chose, & n'est point satisfaite. Si au contraire il y a quelque chose de trainant & de superflu, elle le rejette, & ne peut le souffrir. En un mot, il n'y a qu'un discours plein & nombreux qui puisse la contenter.

Par la différente structure que l'orateur donne à ses phrases, le discours tantôt marche avec une gravité majestueuse, ou coule avec une prompte & légere rapidité, tantôt charme & enleve l'auditeur par une douce *harmonie*, ou le pénetre d'horreur & de saisissement par une cadence dure & âpre; mais comme la qualité & la mesure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve, pour ainsi dire, tout taillés, son habileté consiste à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, sans laisser aucun vuide ni causer aucune rudesse, rendent le discours doux, coulant, agréable; & il n'est point de mots, quelque durs qu'ils paroissent par eux-mêmes, qui placés à propos par une main habile, ne puissent contribuer à l'*harmonie* du discours; comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulieres y trouvent leur place. Isocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Ciceron rendit le même service à la langue de son pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tissu des périodes dont un discours est composé, & que ce soit de cette union & de ce concert de toutes les parties que résulte l'*harmonie*, cependant on convient que c'est sur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & se fait sentir. Le commencement des périodes ne demande pas un soin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aisément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux discours d'appareil & de cérémonie, tels que sont ceux du genre démonstratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences mesurées & nombreuses observées, pour ainsi dire, avec scrupule, sait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaisir doux & innocent. Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit de matieres graves & sérieuses, où l'on ne cherche qu'à instruire & qu'à toucher; la cadence pour lors doit avoir quelque chose de grave & de sérieux. Il faut que cette amorce du plaisir qu'on prépare aux auditeurs soit comme cachée & enveloppée sous la solidité des choses & sous la beauté des expressions, dont ils soient tellement occupés qu'ils paroissent ne pas faire d'attention à l'*harmonie*.

Ces principes que nous tirons de M. Rollin, qui les a lui-même puisés dans Ciceron & Quintilien, sont applicables à toutes les langues. On a long-tems cru que la nôtre n'étoit pas susceptible d'*harmonie*, ou du moins on l'avoit totalement négligée jusqu'au dernier siecle. Balzac fut le premier qui prescrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'*harmonie* de ce nouveau style enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui sont venus depuis les ont connus & évités.

L'*harmonie* de la prose contient, 1°. les sons qui sont doux ou rudes, graves ou aigus; 2°. la durée des sons brefs ou longs; 3°. les repos qui varient selon que le sens l'exige; 4°. les chûtes des phrases qui sont plus ou moins douces ou rudes, serrées ou négligées, séches ou arrondies. Dans la prose nombreuse, chaque phrase fait une sorte de vers qui a sa marche. L'esprit & l'oreille s'ajustent & s'alignent, dès que la phrase commence pour faire quadrer ensemble la pensée & l'expression, & les mener de concert l'une avec l'autre jusqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'est une autre phrase. Mais comme la pensée sera différente, soit par la qualité de son objet, soit par le plus ou le moins d'étendue, ce sera un vers d'une autre espece & aussi d'une autre étendue, & qui sera autrement terminé; tellement que la prose nombreuse, quoique liée par une sorte d'*harmonie*, reste cependant toûjours libre au milieu de ses chaînes. Il n'en est pas de même dans les vers, tout y est prescrit pas les lois fixes, & dont rien n'affranchit: la mesure est dressée, il faut la remplir avec précision, ni plus ni moins la pensée finie ou non; la regle est formelle & de rigueur. *Cours de Belles-lettr. tome I.*

Mais parce que ce qui constituoit l'*harmonie* dans la poésie greque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'*harmonie*, dans les vers grecs & latins, c'est la regle des syllabes, soit pour la quantité qui les rend breves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, soit pour le nombre & la quantité en même tems. 2°. Les inversions & les transpositions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence simple, ordinaire, qui se soûtient par-tout. 4°. Certaines cadences particulieres plus marquées, plus frapantes, & qui se rencontrant de tems à autre, sauvent l'uniformité des cadences uniformes. *Voyez* Cadence.

Il n'en est pas de même de notre langue; par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'est pas à cette distinction que les inventeurs de notre poésie se sont attachés pour en fonder l'*harmonie*, mais simplement au nombre des mesures & à l'assonance des finales de deux en deux vers. Ils ont aussi admis quelques inversions, mais légeres & rares; ensorte qu'on ne peut bien décider si nous sommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'*harmonie* de nos vers ne dépend pas des mêmes causes que celle de leur poésie.

L'*harmonie des vers répond exactement à la mélodie du chant*. L'une & l'autre sont une succession naturelle & sensible des sons. Or comme dans la seconde un air filé sur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cause une dissonnance physique qui choque la délicatesse des organes; de même dans la premiere, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expressions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produisent ou la monotonie ou des dissonnances. Les sentimens sont partagés sur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroissent à d'autres très-harmonieux. Le mélange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent aussi beaucoup à l'*harmonie*, pourvû que d'espace en espace on change de rimes, car souvent rien n'est plus ennuyeux que les rimes trop souvent redoublées *Voyez* Rime. (*G*)

Harmonie évangélique, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangélistes. *Voyez* Evangélistes & Concordance.

Le premier essai de ces sortes d'ouvrages est attribué à Tatien, qui l'intitula *Diatessaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le second siecle. Leur exemple a été suivi par d'autres écrivains; savoir, par Ammonius d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Jansenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Wisthon, le P. Lamy de l'Oratoire, &c. (*G*)

Harmonie préétablie, (*Métaphysique.*) On appelle *harmonie préétablie*, l'hypothese destinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'est M. Leibnits qui l'a mise dans tout son jour; car bien des philosophes ont pensé avant lui que le corps n'agit pas sur l'ame, ni l'ame sur le corps. On peut lire là-dessus tout le ij. chap. de la XI. partie du VI. livre *de la Recherche de la Vérité*. Spinosa dit dans son *Ethique*, part. III. prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet*. Ce pas une fois fait, & la communication coupée, si je puis ainsi dire, entre les

les deux substances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'*harmonie préétablie*. Il y a sur-tout un passage dans Geulinus (*Ethic. tract.* 1. *sect.* 11. n°. 7.), qui dérobe à Leibnits presque toute la gloire de l'invention; si tant est que ce soit une gloire d'avoir inventé un système en bute à autant de difficultés que l'est celui-là. Voici en peu de mots en quoi consiste ce système: L'ame n'influe point sur le corps, ni le corps sur l'ame. Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinseque & essentielle de représenter l'univers, suivant la position de son corps. C'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toûjours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même. Chacune agit pour soi & de soi. Mais Dieu ayant prévû ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une *harmonie* exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Enéide, & sa main écrivoit l'Enéide sans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout tems que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnits regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lorsque cela est nécessaire. Supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toûjours tourné & situé comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté. Ce que M. Leibnits suppose de la machine du corps humain est plus admirable encore. Appliquons à la personne de César son système. Il faudra dire que le corps de César exerça de telle sorte sa vertu *motrice*, *que depuis sa naissance jusqu'à sa mort il suivit un progrès continuel de changemens, qui répondoient dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame* qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la regle selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé *telles & telles paroles*, quand même il auroit plû à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon?

Ce qui augmente la difficulté est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toûjours actifs, toûjours picotant les nerfs. J'accorderai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'est ce qui paroît impossible.

Comparons maintenant l'ame de César, avec un atome d'Epicure; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoique ce soit, & sans être traversé par aucune chose; & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçû une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps; rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mû dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toûjours la même. C'est la suite d'un axiome approuvé par M. Leibnits; *Nous concluons*, dit-il, *non-seulement qu'un corps qui est en repos, sera toûjours en repos, mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche*. Voyez *Mémoire inseré dans l'histoire des ouvrages des Savans*, *Juillet* 1694. On se moqua d'Epicure lorsqu'il inventa le mouvement de déclinaison: il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour; il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelqu'envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence à joüer dans ce moment-là: la premiere de ces raisons n'a point lieu dans l'espace vuide; la seconde est impossible, puisqu'un atome n'a point la vertu de penser; la troisieme est aussi impossible dans un corpuscule absolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur; la faculté de se donner des pensées est, selon M. Leibnits, une propriété de sa nature: elle l'a reçûe de Dieu, quant à la possession & quant à l'exécution. Si la premiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir; on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir; car lorsque la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si je suppose que dans certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout aussi-tôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs; & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne sauroit se représenter comme possibles les changemens bisarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces sauts tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée d'un homme. Par quel ressort une ame seroit-elle déterminée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout-d'un-coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance? Si vous parcourez la vie de César, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection.

M. Leibnits proposa son système pour la premiere fois dans le Journal des Savans de Paris, 1695. M. Bayle proposa ses doutes sur cette hypothèse dans l'article *Borarius* de son dictionnaire. La replique de M. Leibnits parut dans le mois de Juillet de l'histoire des ouvrages des Savans, ann. 1698. Ce système fut attaqué successivement par le pere Lamy, dans son traité de la connoissance de soi-même, par le pere Turnemine; Newton, Clark, Sthal, parurent sur les rangs en différens tems.

Le principal défenseur de cette hypothèse fut M. Wolf dans sa Métaphysique allemande & latine; c'est cette hypothèse qui servit à ses ennemis de principal chef d'accusation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire passer pour athée & spinosiste, M. Lang zélé théologien s'avisa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Frederic feu roi de Prusse, que par le moyen de l'*harmonie préétablie*, tous les déserteurs étoient mis à couvert du châtiment; les corps des soldats n'étant que des machines sur lesquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils désertoient nécessairement. Ce raisonnement malin frappa de telle sorte l'esprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous ses états dans l'espace de trois jours.

Harmonie, (*Ostéologie*.) articulation immobile des os par une connexion serrée; selon la doctrine des anciens, c'est cette union serrée des os, au moyen de laquelle

laquelle les inégalités sont cachées, de maniere qu'ils semblent n'être unis que par une seule ligne. Telle est l'articulation qui se rencontre aux os de la face; mais on pourroit retrancher l'*harmonie* du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la suture, lorsqu'on examine avec un peu d'attention les pieces détachées. (*D. J.*)

HARMONIE, *en terme d'Architecture*, signifie un rapport agréable qui se trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. *Voyez* EURYTHMIE.

HARMONIQUE, adjectif, (*Musique.*) est ce qui apppartient à l'harmonie. *Proportion harmonique*, est celle dont le premier terme est au troisieme, comme la différence du premier au second, est à la différence du second au troisieme. *Voyez* PROPORTION.

*Harmonique*, pris substantivement & au féminin, se dit des sons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait: mais il se dit sur-tout des sons concomitans qui naturellement accompagnent toûjours un son quelconque, & le rendent appréciable. *Voy.* SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faisons profession, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'est point le premier auteur de la découverte des sons *harmoniques* graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la société royale des Sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à sa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'existence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons si M. Tartini a eu connoissance de ce mémoire; mais quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de son mémoire.

„ Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue sur „ l'instrument appellé *ton*, que quelques-uns appellent „ *diapazon*; & les ayant embouchés tous deux pour les „ faire résonner ensemble, je fus surpris d'entendre in„ dépendamment de leurs deux sons particuliers, un troi„ sieme son grave & fort sensible; je haussai d'abord le „ ton du petit tuyau, & il en résulta un son moins gra„ ve: ce son, lorsqu'il est trop bas, paroît maigre & un „ peu bourdonnant; mais il devient plus net & plus „ moëlleux, à mesure qu'il est plus élevé.

„ Par plusieurs expériences réïtérées long tems après „ l'observation de ce son grave, faite il y a environ „ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la com„ pagnie le 29 Avril 1751; je trouvai qu'il étoit toû„ jours l'*harmonique* commun & renversé des deux „ sons qui le produisoient; ensorte qu'il avoit pour le „ nombre de ses vibrations le plus grand commun di„ viseur des termes de leur rapport. J'observai qu'il „ disparoissoit, lorsque ces deux sons formoient un in„ tervalle *harmonique*; ce qui ne peut arriver autrement, „ puisque l'*harmonique* commun se trouvant alors à l'u„ nisson du son le plus grave de l'accord, il n'en de„ voit résulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un „ peu plus d'intensité.

„ L'intensité ou sensibilité des sons *harmoniques* gra„ ves varie extrèmement, ainsi que je m'en suis assû„ ré par un grand nombre d'expériences; on ne les en„ tend point sur le clavessin; le violon & le violon„ celle les donnent assez foibles; ils se font beaucoup „ mieux sentir dans un duo de voix de dessus; les in„ strumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anche de „ l'orgue, les rendent bien distinctement à la plus hau„ te octave du clavier, & presque point aux octaves „ moyennes & basses; ils réussissent encore mieux, si „ l'on prend les sons de l'accord dans un plus grand de„ gré d'aigu. C'est ce que j'ai observé avec deux pe„ tits flageolets, qui sonnoient à la quintuple octave de „ l'*ut* moyen du clavessin & même au-delà; les sons „ *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, „ qu'ils couvroient presque entierement les deux sons de „ l'accord.

„ Toutes ces différences viennent sans doute de l'in„ tensité particuliere des sons de chaque instrument, & „ de chaque degré d'élévation, soit du son *harmoni„ que* grave, soit des sons de l'accord: le clavessin a „ un son foible, & qui se perd à une petite distance; „ aussi est-il en défaut pour notre expérience. Au contrai„ re les instrumens à vent, dans leurs sons aigus, se „ font entendre de fort loin; faut-il donc être surpris „ qu'ils y soient si propres? Si leurs sons moyens ou „ graves ne le sont pas, c'est que leurs *harmoniques* „ graves tombent dans un trop grand degré de grave, „ ou que d'eux mêmes ils n'ont pas beaucoup d'inten„ sité. Pourquoi enfin les sons de l'accord très-aigus „ sont-ils absorbés par l'*harmonique* grave lui-même? „ Ne seroit-ce pas que leur perception est confuse, à „ raison de leur trop grande élévation, tandis que l'*har„ monique* grave se trouve dans un état moyen qui n'a „ pas cet inconvénient.

„ La découverte des sons *harmoniques* graves, nous „ conduit à des conséquences très-essentielles sur l'har„ monie, où ils doivent produire plusieurs effets. Je „ vais les exposer aussi brievement qu'il me sera pos„ sible, pour ne pas abuser plus long-tems de l'atten„ tion de cette assemblée.

„ Il suit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous „ est à présent connue, 1°. que dans tout accord à plu„ sieurs sons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, „ qu'on peut combiner deux à deux les sons de l'ac„ cord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave „ n'est point à une octave quelconque du plus bas des „ deux sons, mais à une douzieme, dix-septieme, dix„ neuvieme, *&c.* il résulte par l'addition de cet *har„ monique*, un nouvel accord. C'est ainsi que l'accord „ parfait mineur donne dans le grave un son portant „ l'accord de tierce & septieme majeures, accompagné „ de la quinte, & que l'accord de tierce & septieme mi„ neures, aussi accompagné de la quinte, donne dans le „ grave un son portant l'accord de septieme & neuvie„ me, tandis que d'un autre côté l'accord parfait ma„ jeur, quand même on le rendroit dissonnant en y ajoû„ tant la septieme majeure, ne donne jamais par son „ *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

„ 2°. Si l'accord est formé de consonnances qui ne „ soient point *harmoniques*, ou de dissonnances même „ les plus dures; elles se resolvent en leur fondement, „ & font entendre dans l'*harmonique* grave, un son qui „ fait toûjours avec ceux de l'accord un intervalle *har„ monique*, dont l'agrément est, comme l'on sait, su„ périeur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goû„ ter. La seconde & la septieme majeures donnent, „ par exemple, ce son à la triple octave du-moins aigu; „ nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les „ airs de tambourin, où le dessus d'un flageolet fort éle„ vé, forme souvent avec la basse un accord doux & „ agréable, quoique composé de ces deux dissonnances, „ qui seroient presque insupportables, si elles étoient rap„ prochées, c'est-à-dire, réduites dans la même octa„ ve que la basse.

„ 3°. Deux ou plusieurs sons qui, chacun en parti„ culier n'ébranloient dans l'air que les particules *har„ moniques à l'aigu*, & qui ne causoient tout-au-plus „ qu'un leger frémissement aux *particules harmoniques* „ au grave, deviennent capables par leur réunion dans „ les accords, de mettre ces derniers dans un mouve„ ment assez grand pour produire un son sensible, com„ me il conste par la présence du son *harmonique* grave.

„ 4°. Si les sons d'un accord quelconque sont éloi„ gnés entre eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il „ n'en naisse aucune nouvelle harmonie; cependant les „ vibrations du plus grave en sont beaucoup renforcées, „ & leur résonnance totale n'en acquiert qu'une plus „ grande intensité. Il y a long-tems qu'on s'est apperçû „ que les sons les plus graves du jeu appellé *bourdon* „ dans l'orgue, & qui sont foibles, reçoivent une aug„ mentation notable, lorsqu'ils font accord avec les sons „ aigus du même jeu ou d'un autre„.

Il paroît qu'en général, suivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave est plus bas que suivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que selon M. Romieu, la seconde majeure; ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du son le moins aigu; selon M. Tartini, ce n'est qu'à la double octave; & ainsi du reste. A cette différence près, qui n'est pas fort essentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs sont d'accord.

M. Romieu ajoûte dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fausse quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du son le plus aigu des deux; question que M. Tartini n'avoit pas résolue, & que nous avions proposée *au mot* FONDAMENTAL. Il prétend aussi que la distance où l'on doit être des instrumens n'est point limitée, comme M. Tartini le prétend, sur-tout si on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il est faux, selon M. Romieu, que les *harmoniques* graves soient toûjours la basse fondamentale des deux dessus, ainsi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la basse des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo est du quatrieme acte de Roland: *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux basses different en plusieurs endroits, & les *harmoniques* introduisent souvent dans la basse, selon M. Romieu, un

fonde-

fondement inusité & contraire à toutes les regles, quoique ce duo par sa simplicité & son chant diatonique soit le plus propre à faire paroître la basse fondamentale. Et ce seroit bien autre chose, ajoûte M. Romieu, si on choisissoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La question n'est pas absolument de savoir si la basse des *harmoniques* graves donne une basse fondamentale contraire ou non aux regles reçûes; mais de savoir si cette basse des *harmoniques* graves produit une basse plus ou moins agréable que la basse fondamentale faite suivant les regles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux regles, & suivre la basse des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le second cas il resteroit à expliquer comment une basse donnée immédiatement par la nature, ne seroit pas la plus agréable de toutes les basses possibles. (*O*)

HARMOSTES *ou* HARMOSTERES, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un magistrat de Lacédémone; il y avoit plusieurs *harmostes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HARMOSYNIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ἁρμόσυνοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raison que nous allons exposer.

Lycurgue avoit eû grand soin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de supporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit imposé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les distinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à visage découvert.

Quelque facile à observer que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la garderent que fort imparfaitement après la mort du législateur; ensorte qu'il fallut alors commettre des magistrats pour l'observation de son ordonnance, & l'on les appella *harmosynoi*. On voit ces officiers déjà nommés dans des inscriptions, soixante ou quatre-vingt ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les harmosteres. *Voyez* HARMOSTERE. (*D. J.*)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, sur les frontieres de la Norwege, près des monts Dannfield.

HARNLAND, *ou HARRIEN*, (*Géog.*) petite province de *Livonie*, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, s. m. (*Art milit.*) armure complette, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un casque, d'une cuirasse, &c. *Voyez* ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, &c.

HARNOIS, (*Bourrelier.*) terme générique qui comprend les selles, brides, croupieres, traits, & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou coussinet, du surdos & de ses bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côtés des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupiere, de la dossiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles, & les *fig. Pl. du Bourrelier*.

La plûpart des différentes pieces qui composent les *harnois* des chevaux de carrosse sont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne servent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des clous ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-dessous.

HARNOIS, (*Gazier*, *Rubannier*, &c.) s'entend de l'assemblage des hautes lisses suspendues à leur place: ainsi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, *ou* CLAMEUR DE HARO, (*Jurispr.*) *Voyez au mot* CLAMEUR.

HARO, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, au bord de l'Ebre, chef-lieu d'un comté érigé par le roi Juan II. en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, tige des connétables de Castille; elle doit sa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long.* 15. 12. *latit.* 42. 35. (*D. J.*)

HAROUALY, s. m. (*Vénerie.*) le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, s. f. (*Littér.*) nom d'une chanson amoureuse célebre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalice*. Aristoxène nous apprend que méprisée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet évenement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalice*. Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'évenement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appellée *calycé*, dont Stésichore étoit auteur: cette Calycé rebutée par son amant se précipita dans la mer. (*D. J.*)

HARPASTON, s. m. (*Gymnast.*) sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'ἁρπάζω, *j'arrache*, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns aux autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatiguant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y joüer, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: ensuite les joüeurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoit le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrein & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés causoient une espece de combat fort échauffé entre les joüeurs, qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se poussoient les uns les autres, & quelquefois se culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX. ch. vij. sect.* 104. que nous en devons la description. (*D. J.*)

HARPE, s. f. (*Hist. anc. & Lutherie.*) instrument de Musique. Son origine est fort ancienne; David en joüoit pour chanter les loüanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete-roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pû danser devant l'arche en joüant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténebres des tems, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à la postérité sont perdus, que parce que la plûpart de nos inventions sont l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de Musique, dans des tems d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de Musique.

Cet instrument (*Pl. de Luth.*) est composé de trois parties principales; 1°. d'une caisse *A*, faite de bois leger & sonore; 2°. d'un montant B, solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande C à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité, à la table ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets *d*, qui peuvent avancer & reculer, pour faire les dièses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizieme partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un semi-ton: mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne: ainsi aux endroits où il y a des dièses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imper-

imperfection, en ajoûtant des pédales à cet inſtrument; & on dit alors qu'*il eſt organiſé*. Nous allons expoſer l'art avec lequel ces pédales ſont faites; enſuite nous expliquerons leur méchaniſme: afin de ne pas embrouiller la figure, nous ne tracerons qu'une des pédales; le lecteur ſuppléera facilement les autres; il lui ſuffit de ſavoir qu'il doit y en avoir autant que de notes dans l'octave, c'eſt-à-dire ſept. *E F* eſt un levier dont l'appui *G* eſt dans une chappe qui tient au fond *M N* de la caiſſe ſonore. Ce levier communique à un autre *F I*, dont l'appui *H* eſt auſſi dans une chappe qui tient au même fond. A l'extrémité *I* eſt attaché un fil-d'archal *I O*, d'environ une ligne de diametre, qui tient au bout *O* du bras *O P* du levier coudé *O P Q*. Au point *Q* tient par une petite charniere ſimple, une mince lame de fer qui s'attache de même au levier compoſé *R S T*, dont la partie *S T*, qui eſt à-peu-près perpendiculaire à la mince lame *Q R*, eſt la queue d'un des crochets dièſes: une pareille lame tient de même au point *R*, & communique à un levier ſemblable au précédent; ainſi de ſuite. Le point *V* du dernier levier compoſé ſe joint toûjours par une lame de fer à un reſſort X roulé en ſpirale; & c'eſt-là l'aſſemblage de toutes les pieces qui compoſent une pédale dans cet inſtrument. Venons maintenant à ſon jeu, je dis *à ſon jeu*, parce qu'on ne ſauroit expliquer le méchaniſme de l'une, qu'en même tems on n'explique celui des autres.

Si l'on met le pié ſur le bras *E G* du levier *E H*, que je ſuppoſe être la pédale d'*ut*, le point *I* deſcendra, de même que l'extrémité *O*; alors les points *R T Z*, &c. des leviers compoſés décriront des arcs en s'approchant de la tête de la *harpe*; & les queues *S T* des crochets ſortiront par rapport à la face *A* de la bande, ou rentreront par rapport à la face *W*: alors les crochets *D* ſont montés à vis ſur leurs queues, de maniere qu'ils toucheront toutes les cordes *ut*, leſquelles au lieu de vibrer depuis la table juſqu'aux obſtacles 2, ne vibreront que depuis la table juſqu'aux obſtacles 3, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront raccourcies de la partie 3, 2, qui eſt égale à un ſeizieme de toute la corde: mais la tenſion reſtant la même, ſi une corde ſe raccourcit, elle doit rendre un nouveau ſon qui ſoit au premier réciproquement comme les longueurs des cordes. Or par la ſuppoſition, la corde eſt raccourcie d'un ſeizieme; donc le premier ſon eſt au ſecond comme 15 eſt à 16, c'eſt-à-dire que le dernier eſt plus haut que l'autre d'un ſemi-ton majeur; mais le premier par l'hypothèſe eſt l'*ut* naturel; donc le ſecond eſt l'*ut* dièſe: & c'eſt ce qu'il falloit expliquer.

En ceſſant d'appuyer le pié ſur la pédale, le reſſort ſpiral, que la preſſion du pié avoit forcé à ſe bander, remettra, en ſe rétabliſſant, les choſes comme elles étoient auparavant. Mais s'il y a des dièſes tout le long de la piece, par exemple, ſi la note *ut* eſt par-tout dièſe, quand on aura baiſſé la pédale, pour n'être pas obligé d'avoir toûjours le pié poſé deſſus, on la pouſſera à côté. Pour favoriſer ce mouvement, le levier *E F* eſt briſé en *K*; de maniere que ſa partie *E K* peut ſe mouvoir horiſontalement autour du point *K*, mais ſeulement d'un côté: étant pouſſée, comme nous venons de dire, la pédale ne pourra remonter, à-cauſe qu'elle rencontrera la cheville *L*, placée exprès pour cela en cet endroit: par ce moyen, tous les *ut* ſeront dièſes; & le pié qui ſera libre pourra faire les dièſes accidentels qui pourroient ſe rencontrer dans la piece.

Pour empêcher que le bas des pédales ne ſe détruiſe, ſoit par l'humidité, par la pouſſiere, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond 4, 5, à la *harpe*, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légere de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caiſſe ſonore, en laiſſant de petites fenêtres pour paſſer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant *B*, de même que le devant de la bande *C*, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'inſulte ce que chacune de ces pieces contient dans ſon intérieur.

Il nous reſte encore à dire pourquoi la bande *C* eſt courbée en-dedans, & pourquoi la caiſſe ſonore eſt plus groſſe vers le bas. 1°. Ceux qui joüent de cet inſtrument ont remarqué, lorſque la bande *C* eſt droite, que quoique les cordes les plus minces ſoient beaucoup plus courtes que les groſſes, cependant elles caſſoient conſtamment plus ſouvent que les autres: d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de réſiſtance, les raccourcir davantage; & c'eſt ce qu'on a fait en courbant la traverſe. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caiſſe ſonore, & les groſſes vers le bas, & que les ſons que rendent celles-ci ont plus d'intenſité que les ſons que rendent celles-là; il étoit néceſſaire de faire la caiſſe plus vaſte & plus forte aux endroits où ſont attachées les groſſes, qu'à ceux où ſont attachées les petites: afin qu'il y eût dans le bois de la caiſſe une inertie proportionnée à l'intenſité des ſons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caiſſe immédiatement, fût dans une eſpece de proportion avec la force de ces ſons. La meilleure *harpe* ſans doute ſeroit celle où la force du ſon ſeroit en équilibre avec les parties correſpondantes de la caiſſe ſonore.

Cet inſtrument rend des ſons doux & harmonieux; il eſt très-touchant & plus propre à exprimer la tendreſſe & la douleur, que les autres affections de l'ame. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération; autrement elles rendroient des ſons confus, comme feroit le clavecin, ſi les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obſtacle. Enfin je dirai pour finir, que les Irlandois ſont entre tous les peuples ceux qui paſſent pour joüer le mieux de cet inſtrument. *Cet article a été donné par M. le comte de* Hoghenskj, *qui veut bien nous permettre de lui rendre ici, en le nommant, un témoignage public de reconnoiſſance: c'eſt peut-être le plus modeſte & le plus habile joüeur de harpe. Il y joint la connoiſſance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à ſa haute naiſſance.* (*B*)

Harpe, (*Mythologie.*) c'eſt un ſymbole d'Apollon; de ſorte que ſur les médailles, une ou deux *harpes* marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des Muſes. Quand la *harpe* eſt entre les mains d'un centaure, elle déſigne Chiron, maître d'Achille. quand elle eſt jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (*D. J.*)

Harpe, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cauſe de ſa reſſemblance avec une *harpe*: il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* Harpe, (*Art milit.*) eſpece de pont-levis ainſi appellé de ſa reſſemblance avec la *harpe*, inſtrument de Muſique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la *harpe*, des cordes qui l'abaiſſoient ſur le mur, par le moyen de poulies; & auſſi-tôt des ſoldats ſortoient de la tour pour ſe jetter ſur le rempart par ce paſſage. *Dictionn. de Trév.*

Harpes, (*Maçonnerie.*) pierres qu'on laiſſe *alternativement* en ſaillie à l'*épaiſſeur* d'un mur, pour faire liaiſon avec un autre *qui peut être conſtruit* dans la ſuite. On appelle auſſi *harpes* les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutiſſes, jambes ſous poutre, &c. pour faire liaiſon avec le reſte de la maçonnerie d'un mur. (*P*)

HARPE', ſ. m. (*Littérature.*) ce mot ſe trouve dans Ovide & dans Lucain; c'étoit une eſpece de grand coutelas dont Mercure & Perſée ſe ſervirent, diſent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduſe. Mercure en fut ſurnommé *harpédophore*.

*Vertit in hunc* harpen *ſpectata cæde Meduſæ.*

Ovid. Metam. lib. V. v. 69.

*Perſeos averſi Cyllenida dirigit* harpen.

Luc. lib. IX. v. 676.

C'étoit auſſi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'eſcrimoient dans les jeux publics. (*D. J.*)

Harpé, adj. (*Vénerie.*) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il eſt bien *harpé*.

HARPEAU, (*Marine.*) *voyez* Grapin d'abordage.

HARPEGEMENT, ſ. m. (*Muſique.*) ce mot vient de l'italien, & ſignifie une maniere particuliere de toucher ſucceſſivement les différens tons dont un accord eſt compoſé, au lieu de les frapper à la-fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou ſeptieme, &c. d'où l'on redeſcend enſuite par les mêmes intervalles: cela fait l'*harpegement* complet d'un accord.

L'*harpegement* eſt ſoumis au doigter de l'inſtrument, ſur les inſtrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavecin, la harpe, le luth, &c. on ne change guere la marche d'un accord; l'on monte & deſcend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, &c. mais ſur les inſtrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, &c. le doigter oblige ſouvent, pour rendre un accord complet, de chercher

une tierce ou une quinte dans l'octave au-dessus ou au-dessous.

On ne peut *harpeger* long-tems sur des instrumens de peu de cordes; le doigter s'y oppose: mais on se sert de cette maniere fréquemment sur le clavecin, la harpe, le luth, & sur d'autres instrumens qu'on pince.

On fait usage de l'*harpegement* dans les préludes & dans les morceaux de fantaisie, où un musicien s'abandonne aux idées que son génie lui inspire sur le champ: c'est-là où il peut montrer une science profonde dans l'art des modulations, des liaisons, des passages d'un ton à un autre, *&c.* L'*harpegement* devient alors nécessaire sur les instrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenseroient l'oreille à la longue. L'*harpegement* en ôte la sécheresse & la dureté.

On n'*harpege* presque jamais dans les accompagnemens: le goût & la sagesse proscrivent tout ce qui pourroit distraire du chant & de son expression; & le secret de ne point couvrir la voix consiste moins dans l'art de joüer doux, que dans celui de supprimer cette note de l'accord, qui en se faisant entendre, nuiroit aux accens & à l'effet du chant. Aussi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis & le plus communément la quinte ne joue plus que la basse dès que la voix commence à chanter. Cette sagesse qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppose à plus forte raison à l'*harpegement*.

Pour accompagner le récitatif, le compositeur n'écrit que la note de la basse; mais celui qui accompagne du clavecin frappe l'accord en plein & à sec aussi souvent que cette note change; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par *harpegement*, pour aider & soûtenir le chanteur dans le ton. Alors le compositeur doit chiffrer sa basse, du-moins dans les endroits difficiles. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVECIN, *&c.*

HARPIES, s. f. (*Mytholog.*) monstres fameux dans la fable, & que les Poëtes représentent avec un visage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des aîles aux côtés des piés, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno; mais Hésiode en compte trois, Iris, Ocypeté & Aëllo. On disoit qu'elles causoient la famine par-tout où elles passoient, enlevant les viandes jusque *sur les tables*, infectant tout par leur mauvaise odeur: c'est ainsi qu'elles *persécuterent Phinée, roi de Thrace*, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calaïs, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des aîles comme leur pere, donnerent la chasse à ces monstres jusqu'aux îles Strophades, où les *harpies* firent ensuite leur demeure; c'est-là, selon Virgile, qu'elles vinrent fondre sur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un sens historique, conjecturent que ce qu'on nomma *harpies* étoient des corsaires dont les incursions troubloient le commerce & la navigation des états voisins, & y causoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces *harpies* n'étoient autre chose que des sauterelles qui ravageoient des contrées entieres; que le mot grec Ἅρπυια est dérivé de l'hébreu *arbeh*, *locusta*, sauterelle; que Celeno, nom de la principale des *harpies*, signifie en syriaque *sauterelle*; & qu'Acholoë, nom d'une autre d'où Hésiode a fait *Aëllo*, vient d'*achal*, manger, parce que les sauterelles dévorent toute la verdure; qu'elles furent chassées par les fils de Borée, c'est-à-dire par les vents septentrionaux qui balayent en effet ces nuées de sauterelles; & enfin que ces insectes causent la famine, la peste, & inquietent par-là les souverains mêmes jusque dans leurs palais; caracteres qui conviennent aux *harpies* qui desoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*histoire du ciel*, sans s'éloigner absolument de cette derniere opinion, y prête une nouvelle face. „ Les trois lunes d'Avril, de „ Mai, & de Juin, *dit-il*, sur-tout les deux dernieres, „ étant sujettes à des vents orageux qui renversoient „ quelquefois les plants d'oliviers, & à amener du fond „ de l'Afrique & des bords de la mer Rouge des sauterelles & des hannetons qui ravageoient & salissoient „ tout, les anciens Egyptiens donnerent aux trois Isis „ qui annonçoient ces trois lunes, un visage féminin „ avec un corps & des serres d'oiseaux carnaciers; les „ oiseaux étant la clé ordinaire de la signification des „ vents, & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces „ vents signifioit les *sauterelles*, ou les insectes rongeurs „ que ces vents faisoient éclore „. Il n'a fallu aux Poëtes que de l'imagination, pour transformer des sauterelles en monstres; mais il faut bien de la sagacité pour réduire des monstres en sauterelles. (*G*)

HARPOCRATE, s. m. (*Mythologie.*) fils d'Isis & d'Osiris, suivant la plûpart des Mythologistes.

C'est une divinité égyptienne dont le symbole particulier qui la distingue de tous les autres dieux d'Egypte, est qu'il tient le second doigt sur la bouche, pour marquer qu'il est le dieu du silence.

On voyoit des statues de ce dieu dans quantité de temples & de places publiques; il nous en reste encore des empreintes par des gravures & des médailles sur lesquelles il est représenté diversement, selon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les prémices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui étoient particulierement consacrés.

Sa statue se trouvoit à l'entrée de la plûpart des temples; ce qui vouloit dire, au sentiment de Plutarque, qu'il falloit honorer le dieux par le silence; ou, ce qui revient au même, que les hommes en ayant une connoissance imparfaite, ils n'en devoient parler qu'avec respect.

On représentoit le plus ordinairement *Harpocrate* sous la figure d'un jeune homme nud, couronné d'une mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, & portant quelquefois la trousse ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le Soleil, & peut-être n'est-il pas autre chose, cette corne d'abondance marquoit que c'est le soleil qui produit tous les fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le carquois dénotoit ses rayons, qui sont comme des fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lotus est dédiée à cet astre lumineux, parce qu'elle paroît pour s'ouvrir à son lever & se fermer à son coucher: le payot l'accompagne quelquefois, comme un symbole de la fécondité. Mais que signifie la choüette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*, & tantôt placée derriere le dieu? Cet oiseau étant le type de la nuit, c'est, dit M. Cuper, le soleil qui tourne le dos à la nuit.

Quelques statues représentent *Harpocrate* vêtu d'une longue robe tombant jusque sur les talons, ayant sur sa tête rayonnante une branche de pêcher garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles de cet arbre *ont la forme d'une langue, & son fruit celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont voulu signifier par cet emblème le parfait accord qui doit être entre la langue & le cœur.* Cette statue mériteroit donc une place distinguée dans les palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous le représentent communément avec les mêmes attributs qu'on lui donne dans les statues antiques, le doigt sur la bouche, la corne d'abondance, le lotus, le pêcher, le panier sur la tête. Quelques-unes de ces médailles portent sur le revers l'empreinte du soleil ou de la lune; & d'autres ont plusieurs caracteres fantastiques des Basilidiens, qui mêlant les mysteres de la religion chrétienne avec les superstitions du Paganisme, regardoient ces sortes de médailles comme des especes de talismans. *Voyez* à ce sujet *les recherches* de M. Spon.

Mais on fit sur-tout chez les anciens quantité de gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des cachets. Nos Romains, dit Pline, commencent à porter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un *Harpocrate* avec le doigt sur la bouche, pour apprendre qu'il faut garder fidelement le secret des lettres; & l'on ne pouvoit trouver d'emblème plus convenable de ce devoir essentiel de la société.

Varron parle succintement d'*Harpocrate*, de crainte, ajoûte-t il, de violer le silence qu'il recommande: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les mêmes scrupules que le plus docte des Romains; il a au contraire publié le fruit de toutes ses recherches sur cette divinité payenne, & n'a rien laissé à glaner après lui, en mettant au jour son ouvrage intitulé *Harpocrates*. J'y renvoye les curieux, qui y trouveront une savante *mythologie* de cette divinité d'Egypte. La premiere édition est d'Amsterdam en 1676, *in*-8°. & la seconde augmentée de nouvelles découvertes, parut à Utrecht en 1687. *in*-8°. (*D. J.*)

HARPOCRATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques dont Celse fait mention; on croit que c'étoit les mêmes que les Carpocratiens. *Voyez* CARPOCRATIENS. (*G*)

* HARPON, s. m. (*Taillaud.*) c'est une barre de fer plat ou quarré coudée par un bout, de longueur convenable pour embrasser la piece qu'il doit retenir, & percée à l'autre bout de plusieurs trous pour être attaché sur les plateformes ou pieces de bois qu'il doit retenir,

tenir. On pratique un talon au bout du côté percé de trous; il est entaillé dans le bois, ce qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en differe, en ce qu'il est environ de deux ou trois pouces de long, & que chaque partie fendue est coudée en sens contraire, ce qui forme le scellement.

L'usage du *harpon* alors est de retenir les cloisons & pans de bois dans les encoignures; on emploie les *harpons* à plâtre où l'on ne peut se servir des autres.

Les anciens les faisoient de cuivre, & ils avoient raison de préférer ce métal au fer qui se décompose facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante perce à-travers les pierres, les marbres mêmes, à l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs *harpons* avec le plomb fondu.

HARPON, (*Marine.*) c'est un javelot forgé de fer battu auquel on ente un manche de bois de six à sept piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de fleche. On s'en sert pour la pêche de la baleine, & de quelques autres gros poissons. Au bout du *harpon* il y a un anneau auquel la corde est attachée; & lorsqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il est entré dans la baleine, elle se plonge avec vîtesse; on file la corde, & l'on la suit par ce moyen. (*Z*)

HARPONS, (*Marine.*) ce sont des fers tranchans faits en forme de S, que l'on met au bout des vergues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans, & autres manœuvres de l'ennemi. (*Z*)

HARPONNER, c'est darder le *harpon*. Voyez *l'article* BALEINE.

HARPONNEUR, s. m. (*Marine.*) c'est un matelot ou autre homme de l'équipage engagé par le capitaine pour jetter le harpon lors de la pêche de la baleine. Tout matelot n'est pas propre à darder le harpon; il faut être dressé à cette manœuvre. (*Z*)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Livonie, au N. O. sur le golfe de Finlande, & en partie sur la mer Baltique; Revel en est la seule ville. (*D. J.*)

HART, s. m. (*Jurispr.*) se prend en cette matiere pour la peine de la potence. *Voyez* PENDRE *&* POTENCE. (*A*)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, sur la riviere de Lautuitz, dans la basse Stirie.

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Boheme.

HARTENFELDT, (*Géog.*) petit district d'Allemagne dans la Souabe.

HARTEFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long.* 304. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

HARTZ *ou* FORET HERCINIENNE, (*Géogr.*) chaîne de montagnes & forêt très-considérable située dans le duché de Brunswick, entre le Weser & la Saal, & qui s'étend depuis la riviere de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinstein & de Hohenstein. Le *Hartz* est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7e qui appartient au duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Le Blocksberg ou mont Bructere est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la Métallurgie soient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque par-tout des mines à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la *forêt Hercinienne* connue des Romains, & fameuse par son étendue immense. (—)

HARTZBOURG, (*grotte de*) *Hist. nat.* grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses souterreins. On prétend que jusqu'à-présent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte est située près de Goslar, dans le *Hartz*, à peu de distance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selke, entre Schwarsburg & Falkenstein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long.* 30. 6. *latit.* 51. 4. (*D. J.*)

HARUDES, (LES) s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviste dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes son armée, qui fut néanmoins battue au rapport de César, *de bell. gall. liv. I. c. xxxj.* Depuis lors, il n'est plus parlé des *Harudes*, ni dans César, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun historien de Rome. C'est folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échapperent de la défaite d'Arioviste, se perdirent apparemment dans quelqu'autre nation dont ils porterent ensuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, s. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient des ministres de la religion chargés spécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainsi ce mot *haruspices*, parce qu'il est dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains signifioit *les entrailles des victimes*, & du verbe *aspicere*, voir, considérer; ou comme d'autres le pensent, d'*hara*, *hostia*, une victime. Quoique quelques-uns soûtiennent que l'on doit orthographier *aruspices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inspicere*, avoir l'inspection des autels; mais on sait que cette inspection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres payens & qu'au contraire leur marque distinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en sacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *spicio*, je regarde ou considere; mais que ce terme paroissant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en faisant celui d'*aruspex*, qui est moins rude qu'*auspex*. On trouve dans Festus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on considere les entrailles, tandis qu'elles sont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier observe que *harviga* est dérivé du grec ἀρν, *bélier*, parce que c'étoit proprement un bélier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la suite ce nom devint commun à toutes sortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des *haruspices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils se servoient. Ils envoyoient même tous les ans en Etrurie une certain nombre de jeunes gens pour être instruits dans les connoissances des *haruspices*; & de peur que cette science ne vînt à s'avilir par la qualité des personnes qui l'exerçoient, on choisissoit ces jeunes gens parmi les *meilleures familles* de Rome. Il paroît en effet que sous les rois & dans les premiers tems de la république, cet art fut fort respecté; mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruspices*. Cicéron, dans *le livre II. de la nature des dieux*, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruspice* pouvoit en regarder un autre sans rire; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'appercevront pas de l'application qu'on leur en feroit! Il y avoit à Rome un collége d'*haruspices* particulierement chargés du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extispices*. *Voyez* EXTISPICES. (*G*)

HARUSPICINE, s. f. (*Divin.*) l'art ou la science des haruspices, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruspice*. *Voyez ci-devant* HARUSPICE.

L'*haruspicine* avoit sans doute ses regles; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelqu'absurdes qu'ils fussent: mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux; soit que les livres qu'ils en avoient écrit ayent péri par l'injure des tems, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les ayent cités, considération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les haruspices considéroient premierement la victime, lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejettoient, si elle avoit quelque tache ou souillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroissoit point quelque flétrissure, ou autre symptome défavorable. Enfin ils regardoient de quelle maniere la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, [illegible] & com-

& comment s'achevoit le sacrifice; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entreprises.

Nous ajoûterons ce que dit sur cette matiere M. Pluche, *hist. du ciel, tome I. page* 443. „ La bienséance, „ dit-il, avoit dès les premiers tems introduit l'usage de „ ne présenter au Seigneur dans l'assemblée des peuples „ que des victimes grasses & bien choisies; on en exa- „ minoit avec soin les défauts, pour préférer les plus „ parfaites. Ces attentions qu'un cérémonial outré avoit „ fait dégénérer en minuties, parurent des pratiques im- „ portantes, & expressément commandées par les dieux. „ . . . Quand on se fut mis en tête qu'il ne falloit rien „ attendre d'eux, si la victime n'étoit pas parfaite, le „ choix & les précautions furent portées en ce point „ jusqu'à l'extravagance. Il falloit à telle divinité des „ victimes blanches; il en falloit de noires à une autre: „ une troisieme affectionnoit les bêtes rousses:

*Nigram hyemi pecudem, zephiris felicibus albam.*

„ Chaque victime passoit par un examen rigoureux; „ & telle qui devant être blanche se seroit trouvée avoir „ quelques poils noirs, étoit privée de l'honneur d'être „ égorgée à l'autel. La difficulté de trouver des bêtes „ ou exactement blanches ou exactement noires, ne „ laissoit pas de faire naître quelque embarras en bien „ des rencontres, sur-tout quand c'étoit de grandes vi- „ ctimes. Mais on s'en tiroit par un expédient qui étoit „ de noircir les poils blancs dans les noires, & de frot- „ ter de craie tout ce qui se trouvoit rembruni dans les „ genisses blanches, *bos cretatus*.

„ Après avoir immolé les victimes les mieux choi- „ sies, on ne se croyoit cependant pas encore suffisam- „ ment acquitté. On en visitoit les entrailles en les ti- „ rant pour faire cuire les chairs: & s'il s'y trouvoit „ encore quelques parties ou vicieuses ou flétries, ou „ malades, on croyoit n'avoir rien fait. Mais quand „ tout étoit sain, & que les dedans comme les dehors „ étoient sans défaut, on croyoit les dieux contens & „ tous les devoirs remplis, parce qu'il ne manquoit „ rien au cérémonial. Avec ces assûrances d'avoir mis „ les dieux dans ses intérêts, on alloit au combat, on „ faisoit tout avec une entiere confiance de réussir.

„ Cette intégrité & cet accord parfait des dedans & „ des dehors des victimes étant le moyen sûr de con- „ noître si les dieux étoient satisfaits, on en fit comme „ des augures, la grande *affaire des ministres de la re- „ ligion: les rubricaires idiots mirent toute la perfection „ dans la connoissance des regles* qui fixoient le choix „ & l'examen universel des victimes. Leur grand prin- „ cipe fut que l'état parfait ou défectueux de l'extérieur „ & des entrailles, étoit la marque d'un consentement „ de la part des dieux, ou d'une opposition formelle. „ En conséquence, tout devint matiere à observation; „ tout leur parut significatif & important dans les victi- „ mes prêtes à être immolées. Tous les mouvemens „ d'un boeuf qu'on conduisoit à l'autel, devinrent au- „ tant de prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, „ en ligne droite & sans faire de résistance, c'étoit le „ pronostic d'une réussite aisée & sans traverse. Son in- „ docilité, ses détours, sa maniere de tomber ou de se „ débattre, donnoient lieu à autant d'interprétations fa- „ vorables ou fâcheuses. Ils faisoient valoir le tout tant „ bien que mal, par des ressemblances frivoles & par „ de pures pointilleries „.

On ne peut sans doute expliquer avec plus d'élégance & de clarté que fait cet auteur, ce qu'on pourroit appeller l'histoire des principes de l'*haruspicine*; mais de nous développer ces principes en eux-mêmes, & quelle relation les haruspices mettoient entre tel & tel signe & tel ou tel événement, c'est ce que nous eussions souhaité faire; mais ni les Anciens ni les Modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à cet égard. (*G*)

HARWICH, *Harwicum*, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre au comté d'Essex, avec un port à l'embouchure de la Sture, sur les frontieres de Suffolck; c'est d'où partent les paquebots pour la Brille en Hollande; elle est à cinq lieues N. E. de Colchester, vingt N. E. de Londres. *Long.* 18. 38. *lat.* 51. 55.

Les curieux feront bien de lire sur cette ville & sur celle de Douvres, le livre suivant: *the Antiquities and history of Harvich and Dovercourt, by Samuel* Dale. *London*, 1730, *in*-4°. (*D. J.*)

HASBAIN *ou* HASBAYE *ou* HASPENGAW, en latin *Hapinga*, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Il fait la principale partie de l'état de Liége, comprend Liége, Borch-Worme, Tongres, Viset, *&c.* Autrefois le comté d'*Hasbain* s'étendoit jusqu'à la ville de Louvain; il est nommé *Pagus Haspaniensis* dans Paul Lombard, & *Pagus Haspanicus* dans les annales de Fulde. Ce pays a pris son nom, suivant M. de Valois, *Notit. Galliæ*, *pag.* 242, de la riviere nommée *Haspen*, ou *Hespen*, qui l'arrose. Nos auteurs écrivoient autrefois *Hasbaigne*, c'est-à-dire *Haspaniæ pagus*; c'est ainsi qu'ils écrivoient *Espaigne*, *Bretaigne*, *Allemaigne*, (*D. J.*)

HASBAT *ou* HABAT, (*Géog.*) province d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie; la riviere d'Erguile la borne au midi, & l'océan au septentrion. Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au-moins 35 du midi au nord. Elle est arrosée de plusieurs grandes rivieres, & renferme plusieurs montagnes dans son enceinte. Elle comprend une petite partie de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis, qui donnoit le nom au pays, & qui en est comme la capitale, M. de Lisle nomme cette province l'*Algarve*. (*D. J.*)

* HASE, s. f. (*Venerie.*) c'est ainsi qu'on appelle la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a porté.

HASEKI, s. f. (*hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment celles des concubines du Sultan qui ont reçû ce prince dans leurs bras; elles sont distinguées des autres qui n'ont point eû le même honneur; on leur donne un appartement séparé dans le sérail, avec un train d'eunuques & de domestiques. Quand elles ont eû le bonheur de plaire au sultan, pour preuve de son amour, il leur met une couronne sur la tête, & leur donne le titre d'*haseki*; & alors elles peuvent aller le trouver aussi souvent qu'il leur plaît, privilége dont ne joüissent point les autres concubines. On leur accorde ordinairement cinq cens bourses de pension. *Voy. hist. othomane du prince Cantimir.*

HASELFELD, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne dans la Basse-Saxe, au comté de Blanckenbourg; elle appartient à la maison de Brunswick. On dérive son nom des coudriers, qu'on nomme en allemand *Hasel*; du-moins elle a une feuille de coudrier dans ses armes. (*D. J.*)

HASELUNEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, sur la riviere de Hase, dépendante de l'évêché de Munster.

HASENHOLM, (*Géog.*) île de Finlande, formée par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande, où le Czar Pierre I. commença à bâtir en 1703 la ville de Petersbourg.

HASENPOT, (*Géog.*) ville de Courlande.

HASLI *le pays de*, ou plûtôt le VAL-HASEL, *ou* le HASLETHAL, (*Géog.*) petit pays montagneux de Suisse, au canton de Berne; les habitans y ont beaucoup de priviléges, choisissent eux-mêmes leur chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à Berne de son administration. (*D. J.*)

HASSELT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Liége, dans le comté de Loss, sur le Démer, à cinq lieues de Mastricht. *Long.* 22. 54. *lat.* 50. 55. (*D. J.*)

HASSELTE, *Hasseletum*, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans l'Overissel, sur le Wecht, à deux lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyk. *Long.* 23. 40. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

HASSFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Mayn, dans l'évêché de Wirtzbourg.

HASSIO, (*Géog.*) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal se jette dans le golfe de Bothnie.

HASSLACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a aussi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, s. m. (*Art militaire.*) les *hastaires* étoient des soldats de légions qui furent substitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoisie romaine à toute l'Italie. Les *hastaires* formoient une infanterie formidable, composée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'est de-là qu'ils furent nommés *hastaires*.

Ils étoient si pesamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un casque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuirasse, soit de cuivre, soit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poisson, & si artistement travaillée, qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps; les cuisses étoient couvertes de même, & les bras jusqu'au coude; le devant de jambes étoit pareillement défendu par une espece de botine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne possédoient que quinze cens livres de biens, portoient d'abord sur l'estomac un plastron d'airain, de douze doigts de grandeur en quarré, qui leur tenoit lieu de cuirasse; mais dans la suite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, sur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une description bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit composé de deux ais d'un bois de peuplier fort leger; que ces deux ais étoient collés ensemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une grosse toile collée de même avec un cuir de veau par-dessus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en bosse, pour soûtenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offensives étoient l'épée espagnole; ce sont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'estoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *hasta*, d'où ils avoient été nommés *hastati*, ou *hastaires*; car ce mot de *hasta* ne peut être expliqué, que par celui de cette sorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette espece de dard qu'on lançoit étoit quarré aussi-bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'est la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous représente comme plus leger & plus foible; mais tous les deux se lançoient également avec la main. (*D. J.*)

* HASTE, s. f. (*hist. anc.*) pique. Les Juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe garnies à son extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la premiere; on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés; les généraux d'armées, les officiers de distinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *haste* longue; c'est leur *enchos*; & la *haste* courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *haste* longue, & les Locriens à la *haste* courte. Les piques longues & courtes étoient consacrées aux dieux, & l'on juroit sur elles; on les enfermoit dans un étui en tems de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Hétruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit jurisdiction; il y en avoit dans le lieu d'assemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hastæ subiicere*. Le nombre des différentes *hastes* romaines est grand; la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur sa hampe, s'appelloit *amentata*. Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *censoria*; la *haste* des séances des centumvirs, *centumviralis*; la *haste* symbolique de l'union conjugale, *cœlibaris*; la *haste* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise, *cruenta*; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des decemvirs, *decemviralis*; celle que le hérault lançoit sur le territoire ennemi, en signe de déclaration de guerre, *fecialis*; elle étoit rouge: la *haste* sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc, *fiscalis*; celle sous laquelle dans les tems de disette on distribuoit aux peuples des denrées à un prix modéré, *frumentaria*, ou *salutis*; celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne, *prætorialis*; la *haste* pure, *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; la *haste* questorienne, *quæstoria*, se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe; la *haste* sacrée, *sacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités; si elle s'agitoit, c'étoit un mauvais présage. Toutes ces *hastes* ont passé de l'histoire dans l'art numismatique, sur-tout l'*hasta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puissance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompensée.

HASTER, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont on se sert en quelques endroits des Pays-Bas Autrichiens, particulierement à Gand & dans tout son district.

Le *haster* de Gand contient trente septiers de Paris, moins un cinquante-sixieme. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

HASTINGS, (*Géog.*) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Sussex, l'un des cinq anciens ports dont les députés au Parlement sont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu est bien mémorable par deux sanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La premiere, est la fameuse bataille d'*Hastings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 Octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du sort de l'Angleterre entre ses mains; Harold roi d'Angleterre, & deux de ses freres, y furent tués. La seconde bataille se donna l'an 1263, entre Henri III. & les barons du royaume, en faveur desquels la victoire se déclara. *Hastings* est à environ 50 milles S. O. de Londres. *Long.* 18. 12. *lat.* 50. 44. (*D. J.*)

* HATE, s. f. (*Grammaire.*) voyez HATER.

HATE, (*Commerce.*) mesure d'espace; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot est d'usage, est de trente pas. Ce mot vient de *hasta*, ou du bâton qui servoit à les mesurer.

HATELETTES, s. f. pl. (*art Culinaire.*) nouveau mets du génie de nos cuisiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de hâte, *hasta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On sert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de roti; on fait des *hatelettes* de ris de veau, de foies-gras, de langues de mouton, &c. On met des lapreaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette maniere? Les moyens de déguiser les viandes, d'allicier le goût, & de surcharger l'estomac, sont & seront toûjours innombrables. (*D. J.*)

HATENURAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la Nouvelle Espagne un droit que l'on acquiert sur les Indiens, par lequel ils sont chassés de leurs possessions qui sont confisquées, ils sont obligés de servir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* HATER, verbe actif & passif. (*Gramm.*) Ce terme est relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous*; *se hâter*; *hâter* un secours, une affaire, son être, sa mort.

* HATEREAU, s. m. (*Cuisine.*) mets qui se prépare avec des tranches de foie, saupoudrées de poivre & de persil, grillées, salées & servies pour être mangées de broc en bouche.

* HATEUR, s. m. (*Hist. mod.*) officier chez le roi, qui veilloit dans les cuisines à l'apprêt & au service des viandes roties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Essex: cette derniere s'appelle aussi *Hatfield-Broadoak* ou *King's-Hatfield*.

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF *ou* PRÉCOCE, adj. se dit également des fruits qui viennent avant leur saison ordinaire, & des arbres qui poussent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie, dans la Mésopotamie, située au milieu d'un désert. Trajan & Severe entreprirent vainement de la détruire; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils eussent renversé une partie de la muraille. Dion Cassius rapporte cette expédition infructueuse de Trajan, *lib. LXVIII. p.* 785. (*D. J.*)

HATRATSCH, (*Hist. mod.*) espece d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Bosnie à ceux qui ont manqué de se trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand-seigneur.

HATTEM, *Hattemum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, sur l'Issel, à deux lieues de Zwol, entre Déventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long.* 23. 35. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

HATTINGEN, *Hattinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le comté de la Marck, sur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long.* 24. 42. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville & forteresse de la haute-Hongrie, sur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au compté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle est à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long.* 37. 22. *lat.* 47. 52. (*D. J.*)

HATZFELD,

HATZFELD, (*Géog.*) gros bourg & château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du haut-Rhin. *Long.* 26. 58. *lat.* 50. 43. (*D. J.*)

HAV, il bat l'eau, (*Venerie.*) cri du chasseur lorsque le cerf est dans l'eau.

HAVAGE *ou* HAVÉE, s. m. (*Jurisprud.*) qui dans la basse latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, signifie le droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits que l'on expose en vente dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croyent que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il se disoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres personnes, comme à Paris & à Pontoise où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-justice; celui de Paris le faisoit percevoir par ses préposés; & à cause de l'aversion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laissoit prendre ce droit qu'avec une cuillere de fer-blanc qui servoit de mesure. On en use encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur joüit de ce même droit. Mais à Paris il a été supprimé depuis quelque tems à cause des rixes que la perception de ce droit causoit; la plûpart des vendeurs de denrées ne voulant pas souffrir que le bourreau ou son préposé les marquât sur le bras avec de la craie, comme il avoit coûtume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoyent payé son droit.

A Pontoise où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Descript. géogr. & hist. de la haute-Norm. tom. II. p.* 205.

*Voyez* aussi ce qui a été dit ci-devant à ce sujet *au mot* EXÉCUTEUR DE LA HAUTE-JUSTICE.

Le *havage* n'est pourtant pas de sa nature un droit royal; car en plusieurs lieux il appartient à de simples seigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple sur l'*article* 109. *de la coûtume de Normandie*, où il rapporte un arrêt du 24 Novembre 1555, qui maintint un seigneur au droit de *havage* par lui prétendu sur les personnes apportans fruits & étalans *vendage* en la foire tenue sur sa terre, encore qu'il ne fît apparoir d'aucune concession, & qu'il se fondât seulement sur une possession immémoriale.

*Voyez le Glossaire* de Ducange au mot *havagium*; *le Glossaire* de la Thaumassiere, qui est à la suite des coutumes de Beauvaisis; *le dictionnaire de Trévoux* au mot *havage*. (*A*)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique septentrionale. Elle est située sur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & si vaste, qu'il peut contenir mille vaisseaux. Ce port, ou plûtôt cette baie, s'enfonce une lieue au sud, & forme comme différens bras à l'ouest & à l'est. Le mouillage en est bon, & on y est en sûreté contre les vents les plus violens; la ville est très-commerçante, & a trois forts pour sa défense. On y compte six maisons de différens ordres, trois monasteres de religieuses, environ trois cens familles espagnoles, & grand nombre d'esclaves; cette ville est comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Espagne, & lui appartient. *Long.* suivant Cassini, 296. 15. *lat.* 23. 11. 52. (*D. J.*)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à six milles de Portsmouth.

HAUBANS, s. m. (*Marine.*) gros cordages à trois torons, qui servent à soûtenir les mâts à bas bord & à stribord. Ils sont attachés au-haut des mâts & à l'endroit des barres de hune, & roidis en-bas contre le bord du vaisseau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traversent depuis le haut jusqu'en-bas, & forment des échelons par le moyen desquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton, les uns tenant au corps du vaisseau, & les autres amarrés aux hunes, savoir au grand hunier quatre par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

*Voyez* la position des *haubans*, *Pl. I. de Marine*, *fig.* 2. vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* cotés 39, sont ceux du grand mât, du mât de misene, de l'artimon, du mât de hune d'avant, du grand mât de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. *Voyez au mot* CORDAGE. (*Z*)

*Haubans de beaupré*, (*Marine.*) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap de mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mât comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soûtenir la vergue. (*Z*)

*Haubans de chaloupe*; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau: ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mât de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (*Z*)

HAUBAN, (*Architecture.*) *voyez l'article suivant.*

HAUBANER, verbe actif; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un gruau, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, s. m. (*Commerce.*) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilége d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand-chambrier. C'étoit des especes de fripiers, ou plûtôt ce qu'on a appellé depuis dans cette communauté, des maîtres de Lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçûs à la maîtrise par la même voie que les autres, joüissoient de la plûpart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines Lettres du prince. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HAUBER, s. m. (*Hist. des Armures Franç.*) cotte de maille à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. „ Tous leudes & nobles de ce tems-là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & servans à cheval; la force des François nobles gissoit en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, appellées *haubers*, possible parce qu'ils étoient blancs, & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont étoient faites lesdites loriques „.

Cette cotte de maille de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le tems de l'ancienne chevalerie; M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus leger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers; il est dumoins certain, que pour armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de-là, qu'il y avoit des *haubers* de différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres; c'est ce que Sancho Pansa représentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, s. m. *subbuteo*, (*Hist. nat.*) *Voyez* HOBEREAU.

HAUBERGEON, s. m. (*Art milit. & Hist.*) ancienne arme défensive qui comme le hauber étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

*Haubergeon* est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défense de col*, & il ajoûte qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (*D. J.*)

HAUBITZ, *voyez* OBUS.

* HAUDRIETTES, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secrétaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains & les Pontifes; le grand-aumonier est leur supérieur né; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été aggrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'Assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir, avec

avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, s. f. (*Commerce.*) droit que l'exécuteur de la haute-Justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Génevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq sols de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits, mais sous un autre nom. *Voyez* HAVAGE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

HAVEL, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Meckelbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de tems-en-tems, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivieres, & avoir finalement baigné les murs de Hawelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (*D. J.*)

HAVELBERG, *Havelberga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à 9 lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. *Long.* 30. 18. *lat.* 53. 4. (*D. J.*)

* HAVENEAU, s. m. (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce ret l'établissent autrement à la mer que dans la gironde; le chaloupe est sans voile; son côté en-travers; affourchée sur deux ancres; le ret à stribord sur le mât; le reste de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traversiers sont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons & placent sur l'arriere leur filet, comme aux félardieres de la Garonne: trois sont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poisson en est déterminé à se porter vers le *haveneau*; ce ret a ses mailles de quinze ligne en quarré; cette pêche peut donner beaucoup sans nuire; la marée tenant toûjours les mailles du ret ouvertes & tendues, le petit poisson peut s'en échapper sans peine. D'ailleurs comme on le releve dans l'eau, le pêcheur est maître de rejetter à la mer ce qu'il ne veut pas garder. *Voyez* ce ret dans nos *Planches de Pêche*.

La félardiere, sorte de bateau, en usage sur la Garonne, & qui peut tenir la mer, sert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes, les fantes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau tems jusqu'à la Rochelle; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lisse; au milieu six piés & demi de large; l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un second mât à levant; jamais deux voiles, ni banuettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne est le même instrument que celui dont se servent à pié les pêcheurs bas-normans, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui se fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de Juillet, Août, & Septembre; passé ce tems, les Pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mulets, gustes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appellée *bariotte*, d'environ dix piés de haut, sur laquelle sont placées les deux barres de l'*haveneau*; ces barres faites de petits sapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, se croisent & sont arrêtées par une cheville de fer; une traverse de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverse de corde à laquelle la pêche ou le sac du *haveneau* est amarré. Il est aussi frappé sur les deux côtés des perches jusqu'auprès de l'étambor, lieu où correspond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges sont à l'avant, d'où elles vont en diminuant jusqu'au fond qui est contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur passe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un seul homme dans une félardiere peut faire la pêche pour cet effet, il jette son ancre ou petit grappin: le cablot amarré à stribord a vingt à vingt-cinq brasses de long; & à dix brasses près de la félardiere, est frappée sur le cablot une traversiere de dix brasses, amarrée à bas-bord; l'étambor est exposé à la marée; & comme les barres du filet sont disposées sur la barcote de maniere que le *haveneau* est suspendu en équilibre, le pêcheur le plonge sans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le sac les chevrettes & le frais.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, sur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche se continue de jussan, on revire de bord; on releve en pesant sur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramasse dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le transporte dans un panier ou banastre.

Les Pêcheurs se placent toûjours plusieurs les uns à côté des autres, sur une même ligne, afin de s'entre-secourir au besoin, & sur-tout pour se tenir éveillés. Le moindre choc imprévû fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'est guere éloignée de sa voisine que de deux brasses.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne se soûtiennent pas si facilement à la marée, que celles qui pêchent les mulets, parce que les lacs de *haveneaux* à chevrettes étant plus serrés font culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits sont de sept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent successivement jusqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du sac. *Voyez nos Planches de Pêche*.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes; ceux à mulets sont plus grands; ils servent à la pêche des mulets, surmulets & autres poissons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets se fait toute l'année tant de jour que de nuit; les Pêcheurs s'assemblent en assez grand nombre pour barrer la riviere; le sac de l'*haveneau* a quatre brasses de largeur, & autant de profondeur. Les Pêcheurs s'établissent, comme nous l'avons décrit ci-dessus: mais ils risquent moins, par la facilité qu'ils ont à manœuvrer leur ret, quoique plus grand étant moins pesant, & la largeur des mailles opposant à l'eau moins de surface & de résistance.

Lorsque la pêche des chevrettes finit, celle des mulets & surmulets commence; elle ne se fait que de marée montante ou descendante; les tems de gros vents y sont favorables; le ret ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toûjours la main sur les barres du *haveneau*; s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poisson rebrousseroit chemin. Il n'en est pas ainsi des esquires ou chevrettes; quand elles sont dans le sac, elles y restent.

* HAVENET, s. m. (*Pêche.*) ce ret est usité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poisson plat au *havenet*; il est formé de deux perches croisées de bois leger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il se traîne; il n'est chargé ni de plomb ni d'autre corps pesant; le pêcheur le releve d'autant plus facilement; les perches sont tenues ouvertes par une petite traverse qui s'emboîte à mortaise d'un bout, & qui est fourchue de l'autre. Elle est placée environ à trois piés, sur la longueur des perches du côté du pêcheur qui pousse cet instrument devant lui. Le reste du sac est amarré sur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poisson.

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire: elle envoye deux députés au Parlement, & est à 65 lieues O. de Londres. *Long.* 12. 40. *lat.* 51. 56. (*D. J.*)

HAVERIENNES (GLANDES), *Anatomie*. Havers medecin anglois, & membre de la société royale de Londres, a publié des nouvelles observations sur les os & sur leurs parties. Entre autres choses, il traite en particulier des glandes mucilagineuses; il a découvert qu'elles sont de deux especes; les unes petites & dispersées par pelotons sur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & se réunissant par paquets; on les nomme *glandes haveriennes*. *Voyez* MUCILAGINEUX. Son ouvrage est intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, *in-8°*. le même traduit sous le titre de *Novæ quædam observationes de ossibus, versio nova*, &c. Amstelodami, 1731. (*L*)

* HAVET, s. m. (*Métallurgie.*) espece de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a aussi un instru-

instrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoise. *Voyez l'article* Ardoise.

HAVRE, s. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appellé par les Grecs λιμὴν, & ὅρμος; il ne répond pas au *statio navium* des Latins, comme l'a pensé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *statio navium* signifie au contraire, une rade, un abri, un moüillage, où les vaisseaux sont seulement à couvert de certains vents. L'usage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sable, & dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa est un *havre de barra*, quoique ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* est celui où l'on n'est pas obligé d'attendre pour entrer ou pour sortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de basse mer.

Le *havre d'entrée* signifie la même chose; c'est un *havre* où il y a toûjours assez d'eau pour y entrer ou pour en sortir, même en basse marée.

Le *havre brute* ou *crique* est celui que la nature seule a formé, & auquel l'industrie des hommes n'a encore rien ajoûté pour le rendre plus sûr & plus commode; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-sac* un *havre* de cette espece.

Quelquefois le *havre* est resserré à son entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées*. *Voyez* Jettée. Quelquefois, sur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. *Voyez* Mole. (*D. J.*)

Havre-de-Grace (*le*), *Géog.* ville maritime de France dans la haute-Normandie, au pays de Caux; avec un excellent port, une citadelle, & un arsenal pour la marine. Elle doit son origine à François I. qui la fit bâtir & fortifier; les Anglois la bombarderent en 1694. Elle est à l'embouchure de la Seine, dans un endroit marécageux, à 12 lieues de Caën, 18 N. O. de Roüen, 8 S. O. de Fécamp, 2 d'Harfleur, 45 N. O. de Paris. *Long.* 17. 40. 10. *lat.* 49. 29. 9.

M. & Mademoiselle de Scudery sont de cette ville; M. de Scudery (Georges) y naquit en 1603. Favori du cardinal de Richelieu, il balança *quelque tems la réputation de Corneille; son nom est aujourd'hui plus connu que ses ouvrages, sur lesquels on sait les vers satyriques de Despréaux. Il mourut à l'âge de 64 ans.*

Scudery (Magdelaine) sa sœur, est née en 1607; elle publia quelques vers agréables, & les énormes romans de Clélie, d'Artamène, de Cyrus, & autres, outre dix volumes d'entretiens. Elle remporta en 1671 le premier prix d'éloquence fondé par l'académie françoise; elle a joüi d'une pension du cardinal Mazarin, d'une autre du chancelier Boucherat sur le sceau, & d'une troisieme de deux mille livres que Louis XIV. lui donna en 1683.

On nous a conservé son aventure dans un voyage qu'elle fit en Provence; elle causoit avec son frere dans l'hôtellerie de son roman de Cyrus, & lui demandoit ce qu'il pensoit qu'on devoit faire du prince Mazart, un des héros du roman, dont le dénoüement l'embarrassoit. Ils convinrent de le faire assassiner; des gens qui étoient dans la chambre voisine ayant entendu la conversation, crurent que c'étoit la mort de quelque prince appellé Mazart, dont on complotoit la perte; ils en avertirent la Justice du lieu; M. & Mademoiselle de Scudery furent mis en prison, & eurent besoin de quelque tems pour prouver leur innocence: cette Dame mourut en 1701. (*D. J.*)

HAUS, (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson cétacé dont on fait en Allemagne & en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. *Voyez l'art.* Huso.

HAUSSE, s. f. (*Commerce.*) c'est le prix qu'on met au-dessus d'un autre dans les ventes publiques pour se faire adjuger la chose qui est criée par l'huissier-priseur. C'est ce qu'on appelle autrement *enchere*. *Voyez* Enchere. (*G*)

* Hausse, *en terme de Chauderonnier*, se dit d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de brasseur, & se rabat sur les premieres calendes dont elle est composée. *Voyez les Planches du Chauderonnier.*

Hausse, *en Imprimerie*, *soit lettres*, *soit taille-douce*. Les Imprimeurs appellent ainsi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils colent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoissent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment. *Voyez* Carton.

Hausses, (*Fonderie en caractere.*) sont deux petites pieces qui s'ajoûtent au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Elles se posent entre le jet & les longues pieces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne seroient sans cela. Les caracteres sont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur; mais il arrive que des Imprimeurs, sans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caracteres plus hauts ou plus bas; & c'est par le moyen de ces *hausses* plus ou moins épaisses, qu'on fait servir un même moule à fondre ces caracteres plus ou moins hauts. *Voyez* Moule, Jet, Longues Pieces, *Planches*, & *figures de Fonderie en Caracteres.*

Hausse, (*Lutherie.*) c'est un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, &c.

* Hausses, *chez les Rubaniers*, se dit de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux; ces *hausses* portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorsqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* Hausses, (*terme de manufacture en soie.*) il y en a de deux sortes; la *hausse de carette*, & la *hausse de cassin*. *Voyez* Carette & Cassin. La premiere se dit de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toûjours à fleur de la chaîne. La seconde se dit des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs. *Voyez* Lisses, Semples & Soie.

HAUSSÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire. *Voyez* Chevron, Fasce, &c.

Rostaing en Forès, d'azur à une roue d'or & une fasce *haussée* de même.

HAUSSECOL, s. m. (*Art milit.*) c'est un diminutif ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorsqu'ils étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Le *haussecol* n'est plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui est arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embrasser la partie extérieure du cou. Le *haussecol* est doré pour les officiers de l'infanterie françoise, & il est argenté pour les officiers Suisses.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *haussecol*. La raison en est vraissemblablement que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reste des officiers de l'infanterie; c'est pourquoi lorsque le *haussecol* a été conservé comme un reste des anciennes armes défensives, les majors & les aides-majors ne se sont point trouvés dans le cas de porter le reste ou le symbole de ces armes, qui n'étoient point à leur usage.

On appelle ordinairement *officiers à haussecol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, sous-lieutenans & enseignes, lorsqu'il y en a. On les distingue par-là des bas officiers ou des sergens, caporaux, &c. qui ne sont pas brevetés du roi. (*Q*)

HAUSSEPIED, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

Haussepied, (*Chasse.*) est aussi une espece de piége ou de lac coulant, dont voici la description. On prépare deux pieux de bois à crochets longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés *en terre*; deux bâtons gros comme le pouce qui soient droits & bien unis, & de longueur convenable pour servir de traverses aux deux pieux à crochet, un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au haut d'un baliveau qui fait agir le ressort, & qui sert de défense; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à six piés, suivant que le juge à-propos celui qui tend, pour servir de marchette; on les éguisera par les bouts d'en-bas; ils doivent être égaux en longueur, on prend les loups avec ce piége. *Voyez la nouvelle maison rustique, tome II. quatrieme partie, livre II. chap. ix. page* 709.

HAUSSEMENT *ou* ÉLEVATION, s. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *haussement*, la partie du terrein où le niveau s'éleve en sortant d'une gorge ou d'un fonds. Ce *haussement*, se marque

que dans une table particuliere d'un côté avec les baissemens du terrein de l'autre. *Voyez* NIVELLER. (*K*)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé*; c'est *en terme de Commerce*, augmenter le prix d'une chose, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hausse. *Voyez* HAUSSE.

HAUSSER *un vaisseau*, (*Marine.*) en terme de mer, signifie approcher un vaisseau que l'on voit de loin; ensorte que l'on puisse mieux reconnoître sa fabrique, & quel il est. (*R*)

HAUSSER, *en terme d'Orfevre en grosserie*; c'est élargir une piece d'orféverie, en lui donnant de la profondeur. *Hausser* un plat, une assiette, &c. c'est étendre la matiere du centre à sa circonférence pour faire les bouges ou les marlies d'égale épaisseur que le fond. *Voyez* BOUGES & MARLIES.

HAUSSIERE, (*Marine.*) *voyez* HANSIERE.

HAUT, adj. (*Grammaire.*) terme relatif qui se dit d'un corps considéré selon sa troisieme dimension ou son élévation au-dessus de l'horison ou rez-de-chaussée. *Voyez* HAUTEUR.

Le pic de Ténériffe passe pour la plus *haute* montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit sept cents soixante & dix toises trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût consumée en 1086, avoit cinq cens vingt piés de *haut*, sans y comprendre un globe de cuivre sur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de *haut*. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cens douze piés de *haut*. *Voyez* HAUTEUR.

HAUT, signifie aussi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

Dieu est souvent qualifié dans l'Ecriture, *le Très-haut*.

On dit sur la terre *haut* & puissant seigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de *Hautes* Puissances. *Voyez* ETATS.

On dit en Angleterre la chambre *haute* du Parlement. *Voyez* PARLEMENT.

HAUT, *en Musique*, signifie la même chose qu'*aigu*; & ce terme est opposé à *bas* ou *grave*. C'est ainsi qu'on dira qu'il faut chanter plus *haut*; qu'un tel instrument est monté trop *haut*. *Voyez* AIGU, SON.

*Haut*; se dit encore des parties de la Musique qui se subdivisent, pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë: *haute-contre*, *haute-taille*. Voyez *ces mots*.

HAUT, *en termes de Blason*, se dit de l'épée droite.

HAUT, (*Marine.*) mettre les mâts de hune *hauts*; c'est les relever & mettre en place.

HAUT, (*Commerce.*) se dit en termes de banque, du change de l'argent, quand il est plus fort qu'on n'a coûtume de le payer. *Voyez* CHANGE. (*G*)

HAUT est encore en usage dans le Commerce, pour signifier, soit la valeur extraordinaire des especes, soit la cherté excessive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été si *hautes* qu'en 1720. Le blé a été fort *haut* en 1741. (*G*)

HAUT; on dit *en Fauconnerie*, voler *haut* & gras.

HAUT A' HAUT, (*Vénerie.*) cri qui appelle les chiens & les fait venir à soi ou son camarade, & lui fait revoir de son cerf pendant un défaut.

HAUT & HAUTE, (*Géog.*) ce mot en Géographie s'emploie par opposition à celui de *bas*, pour rendre le *superior* des Latins opposé de même à *inferior*, afin de diviser un pays plus commodément; il se dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont *haut* est toûjours le plus près de sa source. C'est ainsi que la *haute*-Saxe, se distingue de la basse-Saxe, selon le cours de l'Elbe; souvent aussi il s'entend du voisinage des montagnes, comme la *haute*-Hongrie, parce qu'elle est entre le mont Crapack & le Danube; le *haut*-Languedoc, parce qu'il est plus du côté des Pyrénées; la *haute*-Egypte a quantité de montagnes, & la basse-Egypte n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* sert donc à la division de plusieurs provinces, dans leurs articles particuliers; outre cela il est joint inséparablement à plusieurs autres noms, & devient ainsi le nom propre de plusieurs lieux. (*D. J.*)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) est le superlatif de *haut* & d'*altier*; ce mot ne se dit que de l'espece humaine. On peut dire en vers:

*Un coursier plein de feu levant sa tête* altiere.

*J'aime mieux ces forêts* altieres
*Que ces jardins plantés par l'art.*

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'est à tort, ces vers à jamais célebres:

*Et dans ces grands tombeaux où leurs ames* hautaines
*Font encore les vaines*,
*Ils sont mangés des vers.*

On a prétendu que l'auteur a supposé mal-à-propos les ames dans ces sépulcres: mais on pouvoit se souvenir qu'il y avoit deux sortes d'ames chez les poëtes anciens; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légere, le simulacre du corps. Cette derniere restoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne est toûjours celle des Poëtes, parce que c'est celle de l'imagination. On a crû cette petite observation nécessaire.

*Hautain* est toûjours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant: c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un prince peut & doit rejetter avec une *hauteur* héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haut* est l'ame grande; la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux; ce sont des nuances qui se suivent; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pû, par les mêmes raisons qu'on peut voir *au mot* HABILE; le lecteur sent combien il seroit aisé & ennuyeux de déclamer sur ces matieres.

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire.*) c'est le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, *ou* TAILLE HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie.*) est une opération par laquelle on tire la pierre hors de la vessie, au moyen d'une incision faite à son fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-dessus de la symphise des os pubis.

On est redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa son établissement à Orange, après avoir exercé la Chirurgie avec distinction en Suisse, où il étoit pensionné des villes de Berne & de Lausanne. L'impossibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts; les grandes douleurs du malade, les vives instances des parens, & un sentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir sçû tirer la pierre; tous ces motifs le déterminerent à faire une incision au-dessus de l'os pubis, sur la pierre même qu'il soûlevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'assujettissoit par une compression à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette observation a été publiée dans la *Chirurgie* de l'auteur, *Lyon* 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmée sans reserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait est le triomphe de l'amour de l'humanité sur l'amour-propre, & la preuve d'un esprit mûr qui sçait juger des choses avec discernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de son opération & du succès qu'elle a eu, l'opinion avantageuse qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une semblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage personnel, se blâme de l'avoir entreprise par un principe de vanité; ce qui, suivant ses propres expressions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puisque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobstant qu'il en fût bien malade. D'après ces considérations, comment sur un seul fait, l'auteur, judicieux comme il l'est, se seroit-il crû autorisé à établir une méthode particuliere de taille au-dessus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans son espece, ne pouvoit être regardé que comme une chose extraordinaire; & cela est d'autant plus vrai, qu'aucun des

des partisans de la taille du *haut-appareil* n'a observé les mêmes circonstances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement sous le nom de *taille au haut-appareil*. Les Lithotomistes m'entendront, lorsque je dirai qu'il a simplement fait la *taille hypogastrique* au petit appareil.

Rousset, medecin françois, publia en 1591, son *Traité sur l'opération césarienne*; il s'y déclare partisan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vû pratiquer. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet est de prouver qu'elle doit avoir des avantages sur les méthodes de Celse & de Marianes qui se pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut-appareil*, lui promettent des succès pour la *taille hypogastrique*; il en conclud que l'opération césarienne est pratiquable, à plus forte raison, puisque suivant son idée elle ne peut pas être sujette aux mêmes inconvéniens que l'incision de la vessie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Rousset aucun des détails que des auteurs postérieurs disent donner d'après lui sur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'est à M. Douglass, chirurgien écossois, membre de la société royale de Londres, & lithotomiste de l'hôpital de Westminster, qu'on doit le renouvellement ou plûtôt la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple sur ce point de Chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglass en 1719. M. Chefelden a depuis pratiqué la taille au *haut-appareil*, ainsi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de Chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand succès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de soixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* est essentiellement fondée sur deux principes également vrais; 1°. qu'on peut ouvrir la vessie sans ouvrir le péritoine; 2°. que les blessures de la vessie ne sont pas nécessairement mortelles. *Voyez* le *Traité* de M. Morand sur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade restera couché dans son lit; on injecte la vessie avec de l'eau tiede (*voyez* INJECTION), pour lui faire faire une éminence au-dessus de l'os pubis. Aussi-tôt on fait immédiatement au-dessus du pénil une incision longitudinale qui commence à un travers de doigt au-dessus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere incision n'intéresse que la peau & la graisse, & découvre la ligne blanche.

Une seconde incision qui commencera supérieurement un peu au-dessous de la partie la plus éminente de la vessie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & supérieure de la vessie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un bistouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la symphise des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le bistouri dans la vessie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du bistouri, entrer dans la vessie, & recourber ce doigt sous l'angle supérieur de la plaie de la vessie, pour la soûtenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le bistouri on allonge autant qu'il est nécessaire l'incision vers le cou, sous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le bistouri; & continuant de soûtenir la partie supérieure de la vessie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils suffisent pour tirer la pierre, ou il la saisira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partisans de cette opération répondent assez avantageusement à la plûpart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il est très-difficile d'injecter la vessie au point nécessaire, pour lui faire faire éminence au-dessus des os pubis, sans exciter des douleurs insoûtenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui servent à l'expulsion de l'urine, font sortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la vessie, rendra cette injection absolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'est pas placée aussi favorablement que dans les autres méthodes, pour procurer, quand la vessie est malade, l'écoulement de la suppuration; 4°. qu'il est extrèmement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écrase; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui resteront dans le fond de la vessie, où ils seront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru sans réponse solide. M. Douglass trouve l'objection plausible; il se contente de dire qu'elle est détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette assertion.

Quels que soient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut se rencontrer des circonstances avantageuses pour cette opération; 1°. si la vessie est naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore assez souffert pour jetter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent *presque* toûjours les grosses pierres; l'injection est pratiquable, & la vessie faisant tumeur au-dessus du pubis, peut être ouverte sans peine & sans danger, parce qu'il n'y a point de vaisseaux à crainde en faisant l'incision, & parce que l'expansion du péritoine qui recouvre la vessie est soulevée du coté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la vessie à une dilatation suffisante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extension forcée, en injectant pour l'opération, après l'incision des tégumens & de la ligne blanche, suivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier, le 10 Décembre 1727, on s'apperçut, après l'incision des parties contenantes, que la vessie ne contenoit pas assez de fluide; la sonde portée dans la vessie servit de guide par son extrémité; on ouvrit ce viscere, & l'opération réussit, la plaie ayant été cicatrisée au bout de trente jours. Dans une seconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 Septembre 1728, sur un sujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'incision, avec tout le fruit qu'on en attendoit; on tira une pierre murale de la grosseur d'un petit œuf de poule; la plaie fut cicatrisée le dix-huitieme jour, & la cure ne fut traversée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorsque la vessie est dilatable, qu'elle n'a aucune maladie particuliere à sa substance, & que la pierre a assez de consistence pour ne pas se mettre en morceaux; le *haut-appareil* est une excellente méthode qu'il ne faut pas rejetter de la pratique par les raisons suivantes. 1°. L'urethre & le cou de la vessie restent dans leur entier & ne souffrent en aucune maniere; 2°. Les prostates ne sont ni attaquées ni meurtries, en quelque maniere que ce soit; ce qui peut être la source des fistules qui suivent quelquefois les opérations faites au périnée; 3°. la plaie de la vessie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie simple, sur-tout si l'on fait ensorte qu'elle ne soit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine; ce qui est très-facile en tenant une algalie dans la vessie par l'uretre: alors il ne restera que la plaie des tégumens qui sera bientôt guérie (*Y*)

HAUT-BERG, *voyez* HAUBERT.

HAUT-BERGEON, *voyez* AUBERGEON.

HAUT-BORD, *voyez* VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), instrument à vent (*Lutherie*). Nous distinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux sortes de *hautbois* anciens; les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou*; les autres simplement *hautbois*; ils étoient à anches. On voit au-dessus les huit premiers trous disposés comme on les bouche, pour avoir l'étendue des sons. Les trous neuf & dix servent seulement à donner de l'air aux sons, & à accourcir le dessus, dont la patte va en s'élargissant depuis le neuvieme trou qui est double, jusqu'au dixieme qui l'est aussi, & de-là jusqu'à l'extrémité de l'instrument. C'est en bouchant ces derniers trous qu'on fait descendre l'instrument; la taille de ces *hautbois* est d'une quinte plus basse que le dessus, sonnée à vuide; mais elle n'a que sept trous qui se bouchent. De ces sept trous le septieme est caché sous la boîte; cette boîte est criblée; ces petites ouvertures donnent issue au vent, ornent l'instrument, & cachent le ressort d'une clef qui sert à boucher le trou correspondant à cette boîte; la boîte est arrêtée par deux petites branches; le corps de la taille est applati dans toute cette capacité; l'anche de la taille ne differe point de l'anche du dessus; elle se ente sur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les Luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'instrument; le huitieme trou ne sert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous sont faits en biais, ensorte qu'ils répondent au-dedans de cet instrument en un autre endroit qu'au dehors; ou pour parler plus juste, le trou & l'endroit auquel il répond, ne sont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'in-

de l'instrument; ils biaisent vers l'anche, c'est-à-dire en montant. Il arrive ainsi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles; la distance des trous n'est pas la même; le quatrieme est aussi éloigné du troisieme, que le troisieme du premier, ou que le quatrieme du sixieme, & le septieme est presque aussi éloigné du sixieme, que le quatrieme du second; cependant la différence des sons rendus est la même. Le dessus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, jusqu'à son extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvieme trou, jusqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps jusqu'au premier trou, qui est éloigné du second de treize lignes; les autres gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitieme qui soit éloigné du cinquieme de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la pirouette qui est à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la pirouette au premier trou, il y a cinq pouces & sept lignes; du huitieme trou jusqu'à la pirouette, il y a un pié & trois quarts. Le premier trou est éloigné du second, le second du troisieme, le quatrieme du cinquieme, & le cinquieme du sixieme, d'un pouce & un tiers; la distance du troisieme au quatrieme est double de celle-ci; celle du sixieme au septieme, & du septieme au huitieme, est de trois pouces & deux tiers. Quant à la basse, elle est si longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel est adapté une anche. Cette basse a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps jusqu'au bout de l'instrument; onze trous, dont les huit, neuf, dix & onze, sont cachés sous leurs boîtes; ensorte qu'il y a dans cette capacité trois clefs, sans compter la poche qui a aussi sa clef, qui bouche l'onzieme trou. Quant à l'étendue de ces parties, le dessus, par exemple, fait la quinzieme. Après avoir tiré de l'instrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il est inutile de s'étendre sur les *hautbois* de Poitou; ce sont les mêmes instrumens que nous venons de décrire, si on veut négliger quelque legere différence de facture. *Voyez dans nos Planches de Lutherie*, le dessus, la taille, & la basse de *hautbois*.

HAUTBOIS, *instrument de musique à vent & à anche*, représenté *Planche de Lutherie*, parmi les instrumens à vent, est composé de quatre parties; la premiere & la plus étroite *A B*, reçoit l'anche. Cette partie s'assemble avec la suivante par le moyen de la noix *B*, & est percée de trois trous 1, 2, 3; la seconde *B C*, qui entre dans la noix de la troisieme, est percée de cinq trous 4, 5, 6, 7, 8, & garnie de deux clés; la troisieme *C D*, plus grosse que les autres, se termine par un pavillon ou entonnoir semblable à celui de la trompette ou du cors. Cette piece est percée de deux trous 9, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; leur distance à l'extrémité *A*, détermine le ton de l'instrument.

Le *hautbois* est percé dans toute sa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte *D*. Des deux clés qui ferment le septieme & huitieme trou, il n'y a que la petite qui soit tenue appliquée sur le septieme trou par son ressort, comme la clé de la flûte traversiere; l'autre clé qui est la grande, est toûjours ouverte, & elle ne ferme comme celles du basson, que lorsque l'on appuie le doigt sur sa bascule. *Voyez* CLÉS DES INSTRUMENS DE MUSIQUE. A l'extrémité *A*, on ajuste une anche *G H*, qui est composée de deux lames de roseau ou cannes applaties par le côté *G*, & arrondies par le côté *H*, sur une cheville de fer, sur laquelle on en fait la ligature *h h*, plus haut; vers la partie *G*, on met un autre lien *g*, qui fixe les deux lames en cet endroit, & ne les laisse vibrer que depuis *g* jusqu'en *G*. Cette longueur *g G*, détermine le ton de l'anche. *Voyez* ANCHES DES ORGUES. On fait entrer les ligatures de l'anche dans le trou du *hautbois* par le côté *A*, ensorte que le plat de l'anche soit tourné du même côté que les trous 1, 2, 3, &c. sur lesquels on pose les doigts. Le *hautbois* en cet état est comme il doit être pour en joüer.

Pour joüer de cet instrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut; c'est-à-dire vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte *D*; on posera ensuite les doigts sur les trous en cette sorte; savoir le doigt indicateur de la main gauche sur le premier trou, le doigt *medius* sur le second, & l'annulaire ou quatrieme de la même main, sur le troisieme trou; ensuite on posera le doigt indicateur de la main droite sur le quatrieme trou, le doigt du milieu sur le cinquieme, & le doigt annulaire de cette main sur le sixieme; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite sert à toucher les clés quand il est nécessaire.

On placera ensuite l'anche entre les levres justement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes; ensorte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les levres jusqu'à la ligature *g* de l'anche; on la placera de maniere que l'on puisse la serrer plus ou moins selon le besoin, & on observera de ne la point toucher avec les dents.

Tous les tons naturels se font, comme il est démontré dans la tablature de la flûte traversiere, à l'exception de l'*ut* en-haut & en-bas qui se font différemment. Celui d'en-bas (*note onzieme*) se fait en bouchant le deuxieme trou, & laissant tous les autres débouchés. La cadence se fait comme sur la flûte traversiere, excepté que l'on doit trembler sur le troisieme trou. Celui d'en-haut (*note* 23) se fait en débouchant tous les trous, ou bien en débouchant seulement les trois premiers, & en bouchant les 4, 5 & 6; il y a de plus un *ut* tout-en-bas, lequel n'est point démontré dans la tablature, par lequel passe l'étendue de la flûte traversiere; il se fait en bouchant tous les trous, & appuyant le doigt sur la bascule de la grande clé, ce qui fait appliquer la soûpape sur le huitieme trou qui se trouve par ce moyen fermé, on le tremble sur cette même clé. On doit observer que l'on ne monte guere plus haut que le *ré* (*note* 25), ensorte que le *hautbois* a deux octaves & un ton d'étendue, & qu'il sonne l'unisson des deux octaves de taille & de dessus des clavecins.

Tous les dièses & bémols se font aussi conformément à la tablature de la flûte traversiere, excepté ceux qui suivent le sol *b* en-bas (*note* 53) qui se forme en débouchant le cinquieme trou tout-à-fait, & la moitié du quatrieme, & en bouchant tous les autres, excepté celui de la grande clé; il se tremble sur le troisieme trou: le *fa* ✻ (*note cinquieme*) se fait quelquefois de même, & se tremble sur la moitié du quatrieme trou; mais plus ordinairement on le fait sur le *hautbois* comme sur la flûte traversiere: le *sol* bémol en-haut (*note quarante-unieme*) se forme en débouchant tous les trous, excepté le quatrieme, & celui de la grande clé; il se tremble aussi sur le troisieme trou: le *fa* ✻ (*note dix-septieme*) se fait de la même maniere, & se tremble sur le cinquieme trou; il se fait aussi comme sur la flûte traversiere.

Le *sol* ✻ ou *la* bémol se forme de haut & en-bas, en débouchant la moitié du troisieme trou, en bouchant le premier & le second tout-à-fait, & en débouchant aussi tous les autres; le *sol* ✻ se tremble sur la moitié du troisieme trou, & le bémol sur le deuxieme trou plein.

Le *la* ✻ ou *si* bémol se fait en-haut & en-bas, en bouchant le premier & le troisieme trou, & en laissant tous les autres débouchés, l'*ut* ✻ ou *ré* bémol (*notes douzieme & quarante-sixieme*) se forme en débouchant le premier trou, & en bouchant tous les autres, même celui de la grande clé; l'*ut* ✻ se tremble sur la clé avec le petit doigt; le *ré* bémol se tremble sur le sixieme trou, tous les trous bouchés, ou comme sur la flûte traversiere. Ce demi-ton se fait au *si* à l'octave en-haut, en forçant le vent & serrant l'anche avec les levres.

On doit observer en joüant de cet instrument, de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de serrer en même tems les levres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, &c. ils se font comme sur la flûte traversiere. *Voyez l'article* FLÛTE TRAVERSIERE.

Quant à l'explication de la formation du son dans le *hautbois*, & autres instrumens à hanche, *voyez l'article* TROMPETTE, *jeu d'orgue*.

HAUT-GOUT, (*Cuisine*.) c'est cette pointe que le cuisinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, &c. Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'est ainsi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, &c. toutes choses dont une bouche françoise ne s'accommoderoit point-du-tout.

HAUT-JUSTICIER, f. m. (*Jurisprud.*) c'est le seigneur qui a droit de haute-justice; il est le véritable seigneur

seigneur du lieu, & le seul qui puisse régulierement s'en dire seigneur purement & simplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut se dire que seigneur de tel fief. Le *haut-justicier* joüit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chasser en personne dans toute l'étendue de sa justice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute-justice, telle que les deshérences, bâtardises, confiscation. *Voyez ci-après* Justice. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) *Voyez* Palatinat.

HAUT-PENDU, (*Marine.*) les matelots appellent ainsi un petit nuage, qui occasionne un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN, (*le cercle du*) *Géog. voyez* Rhin.

HAUTE-CONTRE, (*Musique.*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la Musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. *Voyez* Parties.

Dans les opera italiens, cette partie qu'ils appellent *contr-alto*, est souvent chantée par des femmes; au lieu que les dessus les plus aigus sont plus communément chantés par des hommes destinés dès leur enfance à cet usage. (*g*)

Haute-Contre *de violon*, (*Musique.*) c'est la même chose que la quinte de violon. *Voyez* Quinte de Violon.

Haute-Contre *de flûte à bec*, (*Musique.*) instrument à vent, dont la forme & la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec appellée *taille de rite*, à l'article *flûte à bec*. Cet instrument qui a une quatorzieme d'étendue sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson de l'octave des dessus & des par-dessus du clavecin. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens.*

* HAUTESSE, s. f. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand-seigneur. Nos rois l'ont reçû; mais il n'a guere été d'usage que sous la seconde race.

HAUTE-FUTAYE, *voyez* Forêt & Futaye.

HAUTE-JUSTICE, (*Jurisprudence.*) *voyez ci-après* Justice.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE, *voyez l'article* Tapisserie.

* HAUTE-LISSIER, s. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapisserie appellée *de haute-lisse*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MARÉE *ou* HAUTE-MER, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, & le tems où elle monte le plus haut. La pleine mer ou *la haute-mer* arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des solstices & des équinoxes, elle monte encore davantage. (*Q*)

HAUTE-PAYE, (*Art militaire.*) solde plus forte que l'ordinaire. *Voyez* Paye.

HAUTES-PUISSANCES, (*Hist. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'addressant à eux, *Hauts & Puissans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puissances*.

HAUTE-RIVE, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, sur l'Ariege, à quatre lieues S. de Toulouse. *Long.* 19. 10. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

HAUTE-SOMME, s. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projettée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les Marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (*Z*)

HAUTE-TAILLE, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la Musique qu'on appelle simplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse-taille ou le concordant, & la *haute-taille*. *Voyez* Parties. (*S*)

HAUTES-VOILES, (*Marine.*) ce sont les huniers & les perroquets.

HAUTEUR, s. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre, ou au-dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande *hauteur*, que les nuées sont à une grande *hauteur*.

Hauteur, se dit aussi de la dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de *hauteur*.

Hauteur, *en Astronomie*, est la même chose *qu'élévation*. Ainsi on dit la *hauteur* du pole, la *hauteur* de l'équateur. *Voyez* Elévation.

*Prendre hauteur*, terme dont se servent les Marins, & qui signifie mesurer la *hauteur* du Soleil sur l'horison; c'est principalement à midi que l'on prend *hauteur* en mer. Les Marins se servent pour cela de différens instrumens; l'arbalestrille, le quartier anglois, l'octant, &c. *Voyez* Arbalestrille, Quartier anglois, Octant. *Voyez* aussi le *Traité de Navigation de M.* Bouguer. (*E*)

*Hauteur* d'une figure, *en Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. *Voyez* Figure, Base, & Sommet.

Ainsi $KL$ (*Planche I. Géom. fig.* 19.) étant prise pour la base d'un triangle rectangle $KLM$, la perpendiculaire $KM$ sera la *hauteur* de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des *hauteurs* égales, sont égaux en surface, & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même *hauteur*. *Voyez* Triangle, Parallélogramme, &c.

*Hauteur*, *en Optique*, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallélement à l'horison, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrémités $ST$, d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig.* 13.) on tire deux paralleles $TV$, & $SQ$, l'angle $TVS$, intercepté entre un rayon qui passe par le sommet $S$, & qui en termine l'ombre en $V$, est appellé par quelques auteurs la *hauteur du lumineux*.

Il y a trois moyens de mesurer les *hauteurs*; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'apprêt; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisieme par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les *hauteurs*, sont le quart de cercle, le graphometre, &c. *Voyez-en* les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, Quart de Cercle, Graphometre, &c.

Prendre des *hauteurs* accessibles. Pour mesurer géométriquement une *hauteur* accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur* $AB$, (*Pl. Géom. fig.* 88.) plantez un piquet $DE$ perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la *hauteur* de l'œil; étendez-vous ensuite par terre, les piés contre le piquet; si les points $EB$, se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil $C$; la longueur $CA$ est égale à la *hauteur* $AB$; si quelqu'autre point plus bas, comme $F$, se trouve dans la même ligne que le point $E$, & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point $E$, rencontre quelque point au-dessus de la *hauteur* cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne $CE$ rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil $C$ au pié de l'objet $A$, on a la véritable *hauteur* cherchée, puisque $CA = AB$.

Ou bien opérez de la maniere suivante. A la distance de trente ou quarante piés, ou même plus, plantez un piquet $DE$ (*fig.* 89.) & à la distance de ce piquet au point $C$, plantez-en un autre plus court, de maniere que l'œil étant en $F$, les points $EB$, puissent être dans la même ligne droite avec $F$; mesurez la distance entre les deux piquets $GF$, & la distance entre le plus court piquet & l'objet $HF$, de même que la différence des *hauteurs* des piquets $GE$; aux lignes $GF$, $GE$, $HF$, cherchez une quatrieme proportionnelle $BH$, ajoûtez-y la *hauteur* du plus court piquet $FC$, la somme est la *hauteur* cherchée $AB$.

Mesurer une *hauteur* accessible trigonométriquement. Supposons qu'il s'agisse de trouver la *hauteur* $AB$, (*Pl. Trigon. fig.* 23.) choisissez une station en $E$, & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre instrument gradué & disposé d'une maniere convenable, déterminez la quantité de l'angle de *hauteur* $ADC$. *Voyez* Angle.

Mesurez la plus petite distance du point de station à l'objet, savoir $DC$, qui est par conséquent perpendiculaire à $AC$. *Voyez* Distance.

Maintenant $C$ étant un angle droit, il est aisé de trouver la ligne $AC$, puisque dans le triangle $ACD$, nous avons les deux angles $CD$, & un côté $CD$ opposé à l'un de ces angles; pour trouver le côté opposé à l'au-

tre angle, l'on fera cette proportion: le sinus de l'angle *A* est au côté donné *DC*, opposé à cet angle, comme le sinus de l'autre angle *D* est au côté cherché *CA*. *Voyez* Triangle.

A ce côté ainsi déterminé, ajoûtez *BC*, la somme est la *hauteur* perpendiculaire demandée.

L'opération se fait plus commodément par les logarithmes. *Voyez* Logarithme.

Si l'on commet quelqu'erreur, en prenant la quantité de l'angle *A*, (*fig.* 24.) la véritable *hauteur BD* sera à la fausse *BC*, comme la tangente de l'angle véritable *DAB*, est à la tangente de l'angle erroné *CAB*.

Ainsi les erreurs de cette nature seront plus considérables dans une grande *hauteur* que dans une moindre.

Il suit aussi que l'erreur est plus grande, quand l'angle est plus petit que lorsqu'il est plus grand. Pour éviter ces inconvéniens, il faut choisir une station à une distance moyenne, de maniere que l'angle de *hauteur DEB*, soit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour mesurer une *hauteur* accessible avec le secours de l'optique, & par l'ombre du corps. *Voyez* Ombre.

Mesurer une *hauteur* accessible par le quarré géométrique. Supposons que l'on demande de trouver la *hauteur AB*, (*Pl géom. fig.* 90.) choisissant une station à volonté en *D*, & mesurant sa distance à l'objet *DB*, faites tourner le quarré çà & là, jusqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour *A*; alors si le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée est au côté du quarré, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la *hauteur AE*. Si le fil coupe l'ombre verse, dites: le côté du quarré est à la partie de l'ombre verse coupée, comme la distance de la station *DB*, est à la partie de la *hauteur AE*.

Ainsi ayant trouvé *AE*, dans l'un & l'autre cas, par la regle de trois, si l'on y ajoûte la partie de la *hauteur BE*, cette somme est la *hauteur* que l'on demande.

Mesurer géométriquement une *hauteur* inaccessible. Supposons qu'*AB*, (*fig.* 89.) soit une *hauteur* inaccessible, telle qu'on ne puisse pas appliquer une mesure jusqu'à son pié; trouvez la distance *CA*, ou *FH*, ainsi qu'on l'a enseigné à l'*article* Distance, & procédez dans tout le reste, comme l'on a fait par rapport aux distances accessibles.

Mesurer trigonométriquement une *hauteur* inaccessible. Choisissez deux stations *G*, *E*, (*Pl. trigon. fig.* 25.) qui soient dans la même ligne droite que la *hauteur AB*, cherchée; & à une distance *DF*, l'une de l'autre, telle que l'angle *FAD* ne soit point trop petit, ni l'autre station *G* trop près de l'objet *AB*, prenez avec un instrument convenable la quantité des angles *ADC*, *AFC*, & *CFB*. *Voyez* Angle; mesurez aussi l'intervalle *FD*.

Alors dans le triangle *AFD*, on a l'angle *D* donné par l'observation, & l'angle *AFD*, en soustrayant l'angle observé *AFC*, de la somme de deux angles droits; & par conséquent le troisieme angle *DAF*, en soustrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits: on a aussi le côté *FD*, d'où l'on détermine le côté *AF*, par la regle exposée ci-dessus, lorsqu'il étoit question du problème des *hauteurs* accessibles. De plus, dans le triangle *ACF*, ayant un angle droit *C*, un angle *F* observé, & un côté *AF*, on trouvera par la même regle le côté *AC*, & l'autre côté *CF*. Enfin, dans le triangle *FCB*, ayant un angle droit *C*, l'angle observé *CFB*, & un côté *CF*; la même regle fera découvrir l'autre côté *CB*.

C'est pourquoi ajoûtant *AC*, & *CB*, la somme est la *hauteur* cherchée *AB*.

Trouver une *hauteur* inaccessible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Choisissez deux stations en *DH*, (*Pl. géom. fig.* 90.) & trouvez la distance *DH* ou *CG*, observez quelle partie de l'ombre droite ou verse est coupée par le fil.

Si les ombres droites sont coupées dans les deux stations, dites: la différence des ombres droites dans les deux stations est au côté du quarré, comme la distance des stations *GC* est à la *hauteur EA*. Si le fil coupe l'ombre verse aux deux stations, dites: la différence des ombres verses marquées aux deux stations est à la plus petite ombre verse, comme la distance des stations *CG* est à l'intervalle *GE*; cela étant connu, on trouve aussi la *hauteur EB*, par le moyen de l'ombre verse en *G*, comme dans le problème pour les *hauteurs* accessibles. Enfin, si le fil dans la premiere station *G*, coupe les ombres droites, & que dans la derniere, il coupe les ombres verses, dites: comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre verse soustraite du quarré du côté du quarré géométrique, est au produit du côté de ce quarré par l'ombre verse, ainsi la distance des stations *GC*, est à la *hauteur* cherchée *AE*.

Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vû, trouver sa *hauteur*. Supposons la distance *DB*, (*Pl. géogra. fig.* 9.) réduisez la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle *C*: de la sécante de cet angle ôtez le sinus total *BC*, le reste sera *AB* en parties, dont *BC*, en contient 10000000. dites ensuite: 10000000 est à la valeur d'*AB*, en mêmes parties, comme le demi-diametre de la terre *BC* 19695539. est à la valeur de la *hauteur AB*, en piés de Paris.

Supposons, par exemple, que l'on demande la *hauteur* d'une tour *AB*, dont le sommet est visible à la distance de cinq milles; alors *DCB*, sera de 20'. Si l'on soustrait le sinus total 10000000. de la secante 10000168. de cet angle, le reste *AB* est 168 que l'on trouvera de 331. piés de Paris.

La *hauteur* de l'œil dans la perspective, est une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La *hauteur* d'une étoile ou d'un autre point, est proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horison. *Voyez* Vertical. De-là vient:

*Hauteur méridienne*; le méridien étant au cercle vertical, une *hauteur* méridienne, c'est-à-dire la *hauteur* d'un point dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horison. *Voyez* Méridien.

Pour observer la *hauteur* méridienne du Soleil, d'une étoile, ou de tout autre phénomene, par le moyen du quart de cercle. *Voyez* Méridien.

Pour observer une *hauteur* méridienne avec un gnomon. *Voyez* Gnomon.

Vous pourrez aussi trouver la *hauteur* du Soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable, en élevant perpendiculairement au point *C*, par exemple un stile ou un fil d'archal (*Pl. astron. fig.* 62.) & en décrivant du centre *C* l'arc *AF*, quatrieme partie d'une circonférence, faites *CE* égale à la *hauteur* du style, & par *E* tirez *ED*, parallele à *CA*, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; si vous mettez ensuite une regle de *C* en *D*, elle coupera le quart de cercle en *B*; & *BA* est l'arc de la *hauteur* du Soleil.

Hauteur *des eaux*, (*Hydraul.*) *voyez* Elévation. (*K*)

Hauteur, (*Gramm. Morale.*) *Si hautain* est toûjours pris en mal, *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée est celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puissant roi de Syrie, & lui dit: vous ne sortirez pas de ce cercle sans satisfaire à la république, ou sans attirer sa vengeance. Un particulier qui en useroit ainsi seroit un impudent: Popilius qui représentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans son procédé, & pouvoit être un homme modeste.

Il y a des *hauteurs* généreuses; & le lecteur dira que ce sont les plus estimables. Le duc d'Orléans régent du royaume, pressé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Stanislas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toûjours été l'asyle des rois.

La *hauteur* avec laquelle Louis XIV. traita quelquefois ses ennemis, est d'un autre genre, & moins sublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du ministre d'Etat Pompone; il avoit une *hauteur*, une fermeté *d'ame, que rien ne faisoit ployer*. Louis XIV. dans un mémoire de sa main, (qu'on trouve dans le siecle de Louis XIV.) dit de ce même ministre, qu'*il n'avoit ni fermeté ni dignité*. On a souvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le style relevé; *les hauteurs de l'esprit humain*; & on dit dans le style simple, il a eu des *hauteurs*, il s'est fait des ennemis par ses *hauteurs*.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage sur ce petit article.

Hauteur, *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment est arrivé à *hauteur*, lorsque les dernieres assises sont posées pour recevoir la charpente. On dit aussi *hauteur d'appui*, pour signifier trois piés de *haut*: & *hauteur de marche*, six pouces, parce que l'usage a déterminé ces *hauteurs*.

Hauteur, se dit dans l'*Art militaire*, du nombre de rangs sur lesquels une troupe est formée, ou ce

qui est la même chose, du nombre d'hommes dont les files sont composées. *Voyez* FILE.

Ainsi, dire qu'une troupe est formée à deux ou trois de *hauteur*, &c. c'est dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, &c. dans chaque file. *Voyez* EVOLUTIONS.

*Hauteur*, se dit aussi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorsque l'armée est en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même *hauteur*, c'est-à-dire que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi *Voyez* MARCHE. (*Q*)

HAUTEURS, *en termes de guerre*, signifient les éminences qui se trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coûtume de prendre poste. Dans ce sens, on dit que l'ennemi s'est emparé des *hauteurs*, qu'il paroît sur les *hauteurs*, &c. *Chambers*.

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot qui signifie *élévation*, a plusieurs usages dans la Géographie.

On dit qu'un château est sur la *hauteur*, sur une *hauteur*, lorsqu'il est élevé sur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui est au pié, ou sur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la *hauteur* d'un tel port pour dire *vis-à-vis*.

On dit en *termes de Géographie astronomique*, la *hauteur* ou *l'élévation* du pole, pour désigner la latitude; car quoique la *hauteur* du pole & la latitude soient des espaces du ciel dans des parties différentes, ces espaces sont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoissance, parce que la *hauteur* du pole est l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu est l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à mesure que le pole dont on examine la *hauteur* s'éleve de l'horison, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puisqu'il y a toûjours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainsi l'observatoire de Paris où la *hauteur* du pole est de 48d. 50'. 10''. a son zénith à pareille distance de l'équateur. On dit *prendre hauteur*, pour dire *mesurer* la distance d'un astre à l'horison.

La *hauteur* de l'équateur est l'arc du méridien compris entre l'horison & l'équateur; elle est toûjours égale au complément de la *hauteur* du pole, c'est-à-dire à ce qui manque à la *hauteur* du pole, pour être de 90 degrés; la raison en est facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la distance est invariablement de 90 degrés; si le pole s'éleve, l'équateur s'abaisse: si le pole s'abaisse, l'équateur s'éleve à son tour. Plus le pole est élevé, plus sa distance au zénith est diminuée, & de même l'horison s'est abaissé, & sa distance à l'horison est plus petite dans la même proportion.

La *hauteur* de l'équateur se peut connoître de jour, par le moyen de la *hauteur* du Soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien divisé, ou avec quelqu'autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison, que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. *Voyez* EQUATEUR. (*D. J.*)

HAUTEUR des caracteres d'Imprimerie, (*Fonderie en Caracteres.*) on entend par la *hauteur* dite *en papier*, la distance du corps sur lequel ils sont fondus, depuis le pié qui sert d'appui à la lettre, jusqu'à l'autre extrémité où est l'œil. Cette *hauteur* est fixée sagement par les édits du roi & reglemens de la Librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confusion que des différentes *hauteurs* causeroient dans l'Imprimerie; cette *hauteur* n'est pas de même par-tout; on distingue la *hauteur* d'Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandres, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. *Voyez* ŒIL.

HAUTEUR, (*mettre à*) *en terme de Rafineur*; c'est l'action de verser la cuite dans les formes à-peu-près à la même *hauteur*; savoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On *met à hauteur*, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain est tombé, soit également partagé dans toutes.

HAUTS, *d'un vaisseau*, adj. pl. pris subst. (*Marine.*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaisseau, telles que sont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui sont sur le pont d'en-haut. On entend aussi par les *hauts d'un vaisseau*, tout ce qui est hors de l'eau; & par les bas, on entend tout ce qui est dessous ou dans l'eau. (*R*)

HAUTS, *ou* GRANDS BRINS, s. m. pl. (*Commerce.*) toiles de halle assorties; elles se fabriquent en Bretagne, particulierement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, s. m. (*Manuf.*) ce sont des ras de Gênes, étoffes ou toute laine ou laine & soie. *Voyez l'article* RAS.

HAUTS-FONDS, s. m. plur. (*Marine.*) c'est un endroit de la mer ou auprès d'une côte, sur lequel il y a peu d'eau, & où les navires seroient en danger d'échouer s'ils donnoient dessus: quelques-uns disent *des bas-fonds*. (*Z*)

HAUTS-JOURS, (*Jurisprud.*) c'est ainsi qu'en quelques endroits l'on appelle les grans-jours. *Voyez ci-après au mot* JOURS, GRANDS-JOURS. (*A*)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. sacrée*; en hébreu *bamot*, & en latin *excelsa*. Il en est souvent parlé dans l'Ecriture, sur-tout dans les livres des Rois; les prophetes reprochoient toûjours aux Israélites, d'aller adorer sur les *hauts-lieux*; cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux lois du Seigneur, pourvû qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrît ni encens ni victime aux idoles, mais vraissemblablement sur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes consacrées à la débauche; c'est ce qui allumoit le zele des prophetes pour supprimer & détruire les *hauts-lieux*. (*D. J.*)

HAUTURIER, s. m. (*Marine.*) pilote *hauturier*. On donne ce nom aux pilotes qui sont pour les voyages de long cours, qui ont une connoissance des astres, & qui font usage des instrumens pour prendre hauteur, pour les distinguer des pilotes costiers, dont les connoissances sont bornées à certaines côtes, le long desquelles ils conduisent les vaisseaux. (*R*)

HAWAMAAL, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du Nord, un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le scythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* signifie en leur langue *discours sublime*; ce poëme contient cent vingt strophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle simplicité: en voici quelques-unes.

Plus un homme boit, plus il perd de raison; l'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enyvrent & leur dérobe leur ame.

L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Quand j'étois jeune j'errois seul dans le monde; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon: un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems: quand un homme allume du feu, la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais; rarement voit-on des pierres sépulchrales élevées sur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louer la beauté du jour quand il est fini; une femme quand vous l'aurez connue; une épée quand vous l'aurez essayée; une fille quand elle sera mariée; la glace quand vous l'aurez traversée; la bierre quand vous l'aurez bûe.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Les richesses passent comme un clin-d'œil; elles sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-même: je connois une seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

*Voyez les monumens de la Mythologie & de la Poësie des Celtes*, par M. Mallet; *voyez l'article* SCANDINAVES (*philosophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perse, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on transporte en d'autres pays. Cette ville est la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'historien de Timur-Bec. Sa *longitude*, suivant Tavernier, est à 75d. 40'. *latitude* 33d. 15'. mais la *lat.* de Tavernier n'est pas exacte; Nassir-Eddin, & Vulg-Beig suivis par M. de Lisle, la mettent de 31d. (*D. J.*)

HAWASCH, (*Géogr.*) riviere d'Abyssinie, dont la source est dans le royaume de Wed; elle passe avec le Maeschi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyssinie qui en manque absolu-

absolument; & se trouvant enfin peu de chose, se perd dans les sables, comme si elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (*D. J.*)

HAXBERGEN, (*Géog.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overyssel, dans le district de Twento.

HAY, s. m. (*Hist. nat.*) animal des Indes qui ressemble à un singe, mais dont la tête est difforme. Il a une marche si lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il est si paresseux, qu'il est quelquefois quinze jours sans manger. C'est si sobre qu'il falloit dire: si la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYN ou GROSSEN-HAYN, (*Géogr.*) ville de Saxe, dans le marquisat de Misnie.

*HAYNA*, (*Géog.*) ville de Silésie, dans la principauté de Lignitz.

HAYNICHEN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le cercle des montagnes en Misnie, à deux lieues de Freyberg sur la Stricgnitz.

* HAYON, s. m. (*Chandelier.*) espece de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées sur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, subst. masc. (*Métaphysique.*) terme qui se dit des évenemens, pour marquer qu'ils arrivent sans une cause nécessaire ou prévûe. *Voyez* CAUSE.

Nous sommes portés à attribuer au *hazard* les choses qui ne sont point produites nécessairement comme effets naturels d'une cause particuliere: mais c'est notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la sorte au *hazard* des effets qui ont aussi-bien que les autres, des causes nécessaires & déterminées.

Quand nous disons qu'une chose arrive par *hazard*, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, & non pas comme quelques personnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puisse être la cause de quelque chose. M. Bentley prend occasion de cette observation de faire sentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant représenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jetta de dépit son éponge sur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pû venir à bout lorsqu'il en avoit le dessein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il est évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'est que le peintre n'avoit point prévû cet effet, ou qu'il n'avoit point jetté l'éponge dans ce dessein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit nécessaire pour produire l'effet, de façon qu'en faisant attention à la direction dans laquelle il jetta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainsi qu'à la forme de l'éponge, à sa gravité spécifique, aux couleurs dont elle étoit imbibée, à la distance de la main au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit absolument impossible, sans changer les lois de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, si toutes les propriétés de la matiere nous étoient bien connues.

On personnifie souvent le *hazard*, & on le prend pour une espece d'être chimérique, qu'on conçoit comme agissant arbitrairement, & produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent point à nous; dans ce sens, ce mot est équivalent au grec τύχη, ou *fortune* des anciens. *Voyez* FORTUNE.

*Hazard*, marque aussi la maniere de décider des choses dont la conduite ou la direction ne peuvent se réduire à des regles ou mesures déterminées, ou dans lesquelles on ne peut point trouver de raison de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, &c.

Sur les lois du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux. *Voyez* JEUX.

M. Placette observe que l'ancien sort ou *hazard* avoit été institué par Dieu même, & que dans l'ancien Testament nous trouvons plusieurs lois formelles ou commandemens exprès qui le prescrivent en certaines occasions; c'est ce qui fait dire dans l'Ecriture que le sort ou *hazard* tomba sur S. Matthias, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat.

De-là sont venus encore les *sortes sanctorum*, ou la maniere dont les anciens chrétiens se servoient pour conjecturer sur les évenemens; savoir d'ouvrir un des livres de l'Ecriture-sainte, & de regarder le premier verset sur lequel ils jetteroient les yeux: les *sortes homericæ*, *virgilianæ*, *prenestinæ*, &c. dont se servoient les Payens, avoient le même objet, & étoient parfaitement semblables à celles-ci. *Voyez* SORT.

S. Augustin semble approuver cette méthode de déterminer les évenemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, se fondant sur cette supposition que Dieu préside au *hazard*, & sur le *verset 33. chapitre xvj. des Proverbes*.

Plusieurs théologiens modernes soutiennent que le *hazard* est dirigé d'une maniere particuliere par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire dont Dieu se sert pour déclarer sa volonté. *Voyez* PURGATION, *JUDICIUM DEI*, COMBATS, CHAMPIONS, &c.

HAZARDS, (ANALYSE DES) est la science du calcul des probabilités. *Voyez les articles* JEU, PARI, PROBABILITÉ, &c.

HAZARD, *en fait de Commerce*; on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour signifier qu'on a fait un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandise de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

## H E

HE'A, s. m. (*Géog.*) province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chevres, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils sont robustes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour: quoique Mahométans, ils ne savent ce que c'est que Mahomet & sa secte; mais ils font & disent tout ce qu'ils voyent faire & entendent dire à leurs alfaquis; ils n'ont ni medecins, ni chirurgiens, ni apoticaires, & n'en sont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre; consultez-le. Tednest est la capitale de cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & est bornée par l'océan au couchant & au septentrion. (*D. J.*)

HE'AN, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Tonquin; c'est le siége d'un mandarin de guerre qui en est le gouverneur. (*D. J.*)

HE'ATOTOTL, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiseau du vent, *avis venti*; il est remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte sur sa tête; sa gorge est d'un cendré brun; son ventre est blanc, & ses piés sont jaunes; sa queue mi-partie noire & blanche, est ronde quand elle est déployée; son dos & ses ailes sont noires. (*D. J.*)

HEAUME, s. m. *voyez* CASQUE.

HEAUME, (*Marine.*) dans les petits bâtimens on appelle ainsi la barre du gouvernail. (*R*)

* HEAUMERIE, s. f. (*Art méchan.*) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié; ce mot vient de *heaume* ou *casque*; d'où l'on a fait encore *heaumiers* ou *faiseurs de heaume*; ce sont nos Armuriers qui leur ont succédé.

* HEBDOMADAIRE, adj. (*Gram.*) *de la semaine*; ainsi des nouvelles *hebdomadaires*, des gazettes *hebdomadaires*, ce sont des nouvelles, des gazettes qui se distribuent toutes les semaines. Tous ces papiers sont la pâture des ignorans, la ressource de ceux qui veulent parler & juger sans lire, & le fleau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon esprit; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

* HEBDOMADIER, s. m. (*Hist. ecclés.*) celui qui est de semaine dans une église, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier*; il a en plusieurs endroits des priviléges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulieres.

On appelle aussi *hebdomadier* dans quelques monasteres celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succede à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, &c.

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuses, l'*hebdomadiere*.

HEBDOME'ES, s. f. plur. (*Antiq.*) fête qui selon Suidas & Proclus, se célébroit à Delphes le septieme jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement selon Plutarque & d'autres auteurs, le se-

le *septieme* jour du mois βύσιος, qui étoit le premier mois du printems. Les habitans de Delphes disoient βύσιος pour πύσιος, parce que dans leur dialecte, le β prenoit souvent la place du π; πύσιος est formé du prétérit parfait de πυθέσθαι, *interroger*, parce qu'on avoit dans ce mois une entiere liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le septieme jour de ce mois; c'est pour cela que ce dieu est surnommé par quelques écrivains *Hebdomagènes*, c'est-à-dire, *né le septieme jour*; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer sa fête, & qu'il se livroit dans la personne de sa prêtresse, à tous ceux qui le consultoient.

Ce jour célebre des *hebdomées*, étoit appellé πολύφθοος, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits φθοΐς; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le consulter, Πολύφθοος signifie la même chose que πολύπευστος, ou πολυπάνταστος.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même tems les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle: car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié; sans cela Apollon étoit sourd, & la Pythie étoit muette. *Voyez* Delphes (*oracle de*). (*D. J.*)

* HEBE', s. f. (*Myth.*) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homere; Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, sans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hebé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hebé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymede à *Hebé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissé tomber d'une maniere peu décente dans un repas solennel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymede devint donc l'échanson des dieux; on dit de Jupiter seulement; selon eux, *Hebé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses; elle fut la déesse de la jeunesse; Hercule *admis entre les dieux l'obtint pour sa femme*. *Hebé rajeunit Iolaüs, fils d'Iphyclès*, à *la priere de son mari*, dont il étoit le cocher.

HEBERGE, s. f. ou HEBERGEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *maison*, *manoir*, *logement*.

Dans la Coûtume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*heberge* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen, ou l'adossement d'un bâtiment contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *heberge*, c'est-à-dire suivant l'étendue qu'il en occupe. *Voyez la Coûtume de Paris*, *article* 194 & 197.

Le droit d'*hebergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu. *Voyez l'hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, *tome I. page* 200. (*A*)

* HEBERGER, MUIRE, (*Saline.*) c'est charger d'eau la poële; elle est environ deux heures à se remplir. *Voyez* Salines.

* HEBICHER, s. m. (*Art.*) c'est un crible fait de brins de roseaux ou de latanier entrelacés, d'usage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en sert aussi aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barrils.

* HEBON, s. m. (*Mythol.*) surnom de Bacchus; c'est comme si l'on eût dit *le jeune dieu*. Le dieu de la jeunesse fut aussi le dieu de l'yvresse. Les Napolitains l'honorerent sous ce double aspect.

HEBRAIQUE (Langue); c'est la langue dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'est sans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle est la premiere du monde. Comme langue savante, & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siecles le sujet & la matiere d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas toûjours été discutées de sens froid, sur-tout par les rabbins, & qui pour la plûpart, ne sont pas encore éclaircies, peut-être à cause du tems qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été aussi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son origine, ses révolutions, son génie, ses propriétés, sa grammaire, sa prononciation, enfin les caracteres de son écriture, & la ponctuation qui lui sert de voyelles, sont l'objet des principaux problèmes qui la concernent; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noyent avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous présenterons donc ici ces différens objets; & sans nous flatter du succès, nous parlerons en historiens & en littérateurs; 1°. de l'écriture de la langue *hébraïque*; 2°. de sa ponctuation; 3°. de l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux; 4°. de ses révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens; & 5°. de son génie, de son caractere, de sa grammaire, & de ses propriétés.

I. L'alphabet hébreu est composé de vingt-deux lettres, toutes réputées consonnes, sans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons *voyelles*, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun son fixe ni aucune valeur sans la ponctuation, qui seule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxieme article. On trouvera les noms & les figures des caracteres hébreux, ainsi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de Caracteres*; on y a joint les caracteres samaritains qui leur disputent l'antériorité. Ces deux caracteres ont été la matiere de grandes discussions entre les Samaritains & les Juifs; le Pentateuque qui s'est transmis jusqu'à nous par ces deux écritures ayant porté chacun de ces peuples à regarder son caractere comme le caractere primitif, & à considérer en même tems son texte comme le texte original.

Ils se sont fort échauffés de part & d'autre à ce sujet, ainsi que leurs partisans, & ils ont plûtôt donné des fables ou des systèmes, que des preuves; parce que telle est la fatalité des choses qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir presque jamais être traitées à l'amiable & de sens froid. Les uns ont consideré le caractere hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapporté de Babylone au retour de leur captivité; & les autres ont regardé le caractere samaritain comme le caractere barbare des colonies assyriennes qui repeuplerent le royaume des dix tribus dispersées sept cens ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raisonnables ont cherché à les mettre d'accord en leur disant que leurs peres avoient eu de tout tems deux caracteres, l'un profane, & l'autre sacré; que le samaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme *hébreu*, avoit été le caractere sacré ou sacerdotal. Ce sentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui semblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu; mais il s'est trouvé des Juifs qui l'ont rejetté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puisse constater le double usage de ces deux caracteres chez les anciens Israélites. Enfin les savans qui sont entrés dans cette discussion, après avoir long-tems flotté d'opinions en opinions, semblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractere hébreu comme ayant été inventé par Esdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité; & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere samaritain.

Cette grande question auroit été plûtôt décidée, si dans les premiers tems où l'on en a fait un problème, les intéressés eussent pris la voie de l'observation & non de la dispute. Il falloit d'abord comparer les deux caracteres l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils different, en quoi ils se ressemblent, & quel est celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit ensuite rapprocher des deux alphabets les lettres greques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette contrée differe peu de la Palestine, il étoit assez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en sont sortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entre eux & les caracteres hébreux & samaritains des rapports communs qui pussent donner quelque lumiere sur l'antiquité des deux derniers; c'est ce que nous allons faire ici.

Le simple coup-d'œil fait appercevoir une différence sensible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, distinct, régulier, & presque toûjours quarré, est commode & courant dans l'Ecriture; le samaritain plus bisarre,

bisarre, & beaucoup plus composé, présente des figures qui ressemblent à des hieroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres symboliques qui sont encore en usage aux confins de l'Asie. Il est difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons ensuite remarquer que plusieurs caracteres hébreux, comme *aleph*, *beth*, *zain*, *heth*, *theth*, *lamed*, *mem*, *nun*, *resch*, & *schin*, ne sont que des abbréviations des caracteres samaritains qui leur correspondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déjà conclure que le caractere samaritain est le plus ancien; sa rusticité fait son titre de noblesse.

La comparaison des lettres greques avec les samaritaines ne leur est pas moins avantageuse. Si l'on en rapproche les majuscules *alpha*, *gamma*, *delta*, *epsilon*, *zeta*, *heta*, *lambda*, *pi*, *ro* & *sigma*, on les reconnoîtra aisément dans les lettres correspondantes *aleph*, *gimel*, *daleth*, *hé*, *zain*, *heth*, *lamed*, *phé*, *resch* & *schin*,

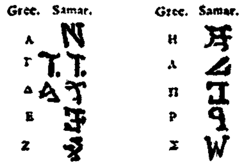


avec cette différence cependant que dans le grec elles sont pour la plûpart tournées en sens contraire, suivant l'usage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette derniere observation il résulte que le caractere que nous nommons *samaritain* étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers tems historiques, & même auparavant, puisque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs se cache pour nous dans la nuit des tems mythologiques.

Nos observations ne seront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuscules

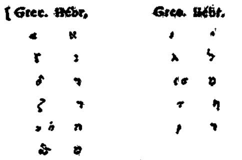


Le γ vient de l'*ajin* ע; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les *Hébreux* comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoîtra de même qu'elles en ont pour la plûpart été tirées, comme les majuscules l'ont été du samaritain, & l'on remarquera qu'elles sont aussi représentées en sens contraire. Par cette double analogie des lettres greques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que tout ce qui a été tant de fois débité sur la nouveauté du caractere hébreu; sur Esdras, qu'on en a fait l'inventeur; & sur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne sont que des fables qui démontrent le peu de connoissance qu'ont eu les Juifs de leur histoire littéraire, puisqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu* & *samaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particulierement aux anciens habitans de la Phénicie ou Palestine, & que le samaritain cependant doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu, puisqu'il a visiblement servi à sa construction, & qu'il a produit les majuscules greques; étant vraissemblable que les premieres écritures ont consisté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorsque cet art est devenu plus commun & d'un usage plus fréquent.

Au tableau de comparaison que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'est pas non plus inutile de joindre le coup-d'œil des lettres latines; quoiqu'elles soient censées apportées en Italie par les Grecs, elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C*, *L*, *P*, *q* & *r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autre que le *caph*, le *lamed*, le *phé* final, le *qoph*, & le *resch* de l'alphabet hébreu, vûs & dessinés en sens contraire:

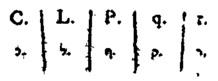


ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer les tems où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous est encore plus impossible de désigner la source d'où les Phéniciens & les Israélites les avoient eux-mêmes tirés; ce n'a pû être sans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies se sont répandues de bonne heure dans la Palestine. Mais en vain desirerions-nous savoir quelque chose de plus précis sur l'origine de ces caracteres & sur leur inventeur; les tems où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs symboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour transmettre l'Histoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde: nous n'oserions même assûrer que ces caracteres hébreux & samaritains ayent été les premiers caracteres des sons. La lettre quarrée des Hébreux est trop simple pour avoir été la premiere inventée; & celle des Samaritains n'est peut-être point assez composée; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne semblent être prises dans la nature; & c'est l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il est plus que vraissemblable que les premieres lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déjà fait un si grand usage dans l'âge des symboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penser de plus raisonnable sur nos deux alphabets, c'est qu'étant dépourvûs de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour amener l'écriture à sa perfection. Quant au primitif inventeur, laissons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moïse, tantôt dans Esdras; laissons aux Mythologistes le soin de le célébrer dans Thoth, parce que *thoth* signifie des *lettres*, & ne rougissons point d'avouer notre ignorance sur une anecdote aussi ténébreuse qu'intéressante pour l'histoire du genre humain. Passons aux questions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle est privée.

II. Quoique les Hébreux ayent dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'est-à-dire *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons *voyelles*, elles ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun son fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui se posent dessus ou dessous, & devant ou après elles: par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & plusieurs autres petits signes conventionnels se posent sous les vraies consonnes, valent seuls autant que nos cinq voyelles, & tiennent presque toûjours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui sont peu souvent employés dans les livres sacrés. Pour écrire *lacac*, lecher, on écrit *l c c*; pour *pardes*, jardin, *p r d s*; pour *marar*, être amer, *m r r*; pour *pharaq*, briser, *p h r q*; pour *garab*, batailler, *g r b*, &c. Tel est l'artifice par lequel les Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles; & il faut avouer que leurs signes sont plus riches & plus féconds que nos cinq caracteres, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des sons que nous sommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas assez. Il arrive cependant, & il est arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des signes aussi déliés, quelquefois trop vagues, & plus souvent encore sous-entendus. Les voyelles ont extrèmement varié dans les sons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omises, elles ont été ajoûtées & déplacées à l'égard des consonnes qui forment la racine des mots: c'est ce qui fait que la plûpart des expressions occidentales qui sont en grand nombre sorties de l'Orient, sont & ont été presque toûjours mé-

méconnoissables. Nous ne disons plus *paredes*, *marar*, *pharez*, & *garab*, mais *paradis*, *amer*, *phric*, ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles sont une des clés des étymologies, ainsi que la connoissance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoûtées à chaque mot oriental, suivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des signes que l'on nomme dans l'hébreu *points-voyelles*, il y a encore une multitude d'accens proprement dits, qui servent à donner de l'emphase & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à distinguer les parties du discours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'est donc privée d'aucun des moyens nécessaires pour exprimer correctement le langage; & pour fixer la valeur des signes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expressions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille: mais cette écriture a-t-elle toûjours eu cet avantage? c'est ce que l'on a mis en problème. Vers le milieu du seizieme siecle, Elie Lévite, juif allemand, fut le premier qui agita cette intéressante & singuliere question; on n'avoit point avant lui soupçonné que les points-voyelles que l'on trouvoit dans plusieurs exemplaires des livres saints, pussent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & composé le texte; & l'on n'avoit pas même songé à séparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour son tems, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçûes; il osa recuser l'antiquité des point-voyelles, & en attribuer l'invention & le premier usage aux Massoretes, docteurs de Tibériade, qui fleurissoient au cinquieme siecle de notre ere. Sa nation se révolta contre lui, elle le regarda comme un blasphémateur, & les savans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-septieme siecle, Louis Capelle, professeur à Saumur, prit sa défense, & soûtint la nouvelle opinion avec vigueur; plusieurs se rangerent de son parti: mais en adoptant le systême de la nouveauté de la ponctuation, ils se diviserent tous sur les inventeurs & sur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Massoretes, d'autres à deux illustres rabbins du onzieme siecle, & la multitude crut au-moins devoir *remonter jusqu'à* Esdras & à la grande synagogue. *Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puissant adversaire, qui fut secondé d'un grand nombre de savans de l'une & de l'autre religion*; mais quoique le nouveau systême parût à plusieurs intéresser l'intégrité des livres sacrés, il ne fut cependant point proscrit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le sentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle question autant qu'il est possible de le faire, il est à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous exposeront l'état des choses; & nous faisant connoître quelles sont les causes de l'incertitude où l'on est tombé à ce sujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la question.

Le Pentateuque samaritain, qui de tous les textes porte le plus le sceau de l'antiquité n'a point de ponctuation; les paraphrastes chaldéens qui ont commencé à écrire un siecle ou deux avant J. C. ne s'en sont point servis non plus. Les livres sacrés que les Juifs lisent encore dans leurs synagogues, & ceux dont se servent les Cabalistes, ne sont point ponctués: enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne sont d'aucun usage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ses partisans, & ils n'ont point manqué de s'autoriser aussi du silence général de l'antiquité juive & chrétienne sur l'existence de la ponctuation. Contre des moyens si forts & si positifs on a opposé l'impossibilité morale qu'il y auroit eu à transmettre pendant des milliers d'années un corps d'histoire raisonnée & suivie avec le seul secours des consonnes; & la traduction de la Bible que nous possédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expressive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens nécessaires & des signes indispensables pour en perpétuer le sens & l'intelligence. On a dit que le secours des voyelles nécessaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus nécessaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plûpart des mots ayant souvent plus d'une valeur, l'absence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phrase en raison de la combinaison des sens dont un groupe de consonnes est susceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette derniere considération est réellement effrayante pour qui sait la fécondité de la combinaison de 4 ou 5 signes avec 4 ou 5 autres; aussi les défenseurs de l'antiquité des points voyelles n'ont-ils pas craint d'avancer que sans eux le texte sacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*instar nasi cerei, in diversas formas mutabilis fuisset*. Leusden, *phil. heb. disc.* 14.), qu'un monceau de sable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu sa figure & sa forme primitive. En vain leurs adversaires appelloient à leur secours une tradition orale pour en conserver le sens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur disoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais servi qu'à transmettre des fables. En vain osoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inspirés du Saint-Esprit pour trouver & fixer le véritable sens du texte sacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impossibilité de la chose, parce que la traduction des livres saints ne doit pas être une merveille supérieure à celle de leur composition primitive. A ces raisons générales on en a joint de particulieres & en grand nombre; on a fait remarquer que les paraphrastes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, se sont servis très-fréquemment de ces consonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *iod*, peu usitées dans les textes sacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais, qui sont si essentielles dans les ouvrages des paraphrastes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le son & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font aussi de ces caracteres le même usage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embarras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du silence de l'antiquité, on a présenté les ouvrages même des Massoretes qui ont fait des notes critiques & grammaticales sur les livres sacrés, & en particulier sur les endroits dont ils ont crû la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabalistes, connus pour être encore *plus anciens que la Massore*; *c'est ce qui est exposé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, de antiq. punct. cap. 5. part. I.* & dans le *Philog. heb.* de Leusden. Quant au silence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles seroit une chose aussi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais si son origine sort de la nuit des tems les plus reculés, comme il est très-vraissemblable, leur silence alors ne doit pas nous surprendre; ces auteurs auront vû les points voyelles; ils s'en seront servis comme les Massoretes, mais sans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des choses d'usage, & que c'est même-là la raison qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant plusieurs indices que les anciennes versions de la Bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites sur des textes ponctués; leurs variations entre elles & entre toutes les autres versions qui ont été faites depuis, ne sont souvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils se sont servis; d'ailleurs, comme ces variations ne sont point considérables, qu'elles n'influent que sur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'ensemble total du corps historique, est toûjours le même dans toutes les versions connues; cette uniformité est une des plus fortes preuves qu'on puisse donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un secours commun & un même guide pour déchiffrer les consonnes *hébraïques*. S'il se pouvoit trouver des Juifs qui n'eussent point appris leur langue dans la Bible, & qui ne connussent point la ponctuation, il faudroit pour avoir une idée des difficultés que présente l'interprétation de celles qui ne le sont pas, exiger d'eux qu'ils en donnassent une nouvelle traduction, on verroit alors quelle est l'impossibilité de la chose, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens si l'on vouloit en ajoûter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation *hébraïque* & de ses accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caracteres. Quoique les Grecs ayent eu l'art d'ajoûter aux alphabets

bets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur son, leurs voyelles sont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il sembleroit qu'ils n'ont pas osé se défaire entierement de la ponctuation primitive. Ces accens sont dans leur écriture aussi essentiels, que les points le sont chez les Hébreux; & sans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le sens seroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique sans doute un des degrés de la progression de cet art; mais quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique usage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le seizieme siecle a donc vû naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cause que la publicité des textes originaux rendus communs par l'Imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les Bibles *hébraïques*, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant, plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raisonnerent; le monde vit alors le spectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le silence des siecles fut nécessairement rompu par des opinions & des systèmes, dont la contrariété seule devroit suffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainsi que les yeux, appercevoir une nouveauté.

La discussion des points voyelles seroit ici terminée toute en leur faveur, si les adversaires de son antiquité n'avoient encore à nous opposer deux puissantes autorités. Le Pentateuque samaritain n'a point de ponctuation, & les Bibles *hébraïques* que lisent les rabbins dans leurs synagogues pour instruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'est une regle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais servir à cet usage. Nous répondrons à ces objections 1°. que le Pentateuque samaritain n'a jamais été assez connu ni assez multiplié, pour que l'on puisse savoir ou non, si tous les exemplaires qui en ont existé ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il suit de ce que ceux que nous avons en sont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant aussi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui lisent des Bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans les Bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui servent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne sait que ces rabbins toûjours livrés à l'illusion, ne se servent de Bibles sans voyelles pour instruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils disent, les sources du Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les Bibles de cette espece, qui ne puisse avoir une infinité de valeur par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimeres, & qui veut en entretenir les autres?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes font aussi si peu de cas de la ponctuation; elle les gêneroit, & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances; ils veulent en toute liberté supposer les voyelles, analyser les lettres, décomposer les mots, & renverser les syllabes; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logogryphes. *Voyez* CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la Bible dans tous les tems, & les rêveries inconcevables où les rabbins, le texte à la main, se plongent dans leurs synagogues, semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués, & nous indiquer leur source & leur principe dans les déreglemens de l'imagination; les Bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystere, puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi, si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués, & les suites qu'elles ont eu, nous conduit au véritable point de vûe sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles; ce que nous allons dire fera la plus essentielle partie de leur histoire; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde, on prévient qu'il ne faut pas confondre les tems avec les tems, ni les auteurs sacrés avec les sages d'Egypte, ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hebreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils ayent précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien articuler. L'écriture est le tableau du langage; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles, ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole, n'ont donc pû l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle, & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles, ont avancé en discutant cette même question, que les consonnes étoient comme la matiere des mots, & que les voyelles en étoient comme la forme: ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux, & d'ailleurs inutile; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matiere aussi simple qu'essentielle de tous les sons, de tous les mots, & de toutes les langues; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manieres, & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre, il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage, le concours de cette matiere & de cette forme, pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matiere ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité, que l'invention des signes des consonnes ait pû être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles, ou des points voyelles, qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité, qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire, & que les avenues en devoient être fermées au peuple, aux profanes, & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystere a été celui des savans des premiers âges; c'étoit lui qui avoit déjà en partie présidé à l'invention des hieroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siecles dans des ténebres qu'on ne peut pénétrer, & dans une ignorance profonde & universelle, dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel systême; il suffit de savoir qu'il a existé, & d'en voir les tristes suites, pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caracteres des sons, & qui en a fait deux classes séparées, quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette précieuse & inestimable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier; les signes des consonnes ont été montrés au vulgaire; mais les signes des voyelles ont été mis en reserve comme une clef & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique, l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité, que les précédens, mais dont il fallut toûjours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages, & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entiere; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point, par un abus trop conséquent de leur funeste politique, regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié; mais quand elles auroient eû toutes ce rare bonheur, en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives, & des révolutions qui renversent tout, & principalement les Arts? Les nations ont donc été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils ont péri & leur mystere avec eux. Après ces évenemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive, devenus mystérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence, ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses désolations de leur patrie; mais quant à la plûpart des autres nations, il n'est que trop vraissemblable qu'il a été pour elles un tems fatal, où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes; & la privation des exemplaires ponctués presque tous péris avec ceux qui les avoient si mystérieusement gardés,

dés, donna néceſſairement lieu à une ſcience nouvelle, qui fit reſpecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples : ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire ; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens ſages avoit quelque choſe de merveilleux, ainſi que tout ce qu'on ne peut comprendre, on s'en forma une très-haute idée ; on n'y chercha que des choſes ſublimes, & ce qui n'y avoit jamais été ſans doute, comme la medecine univerſelle, le grand œuvre, les ſecrets, la magie, & toutes ces ſciences occultes que tant d'eſprits faux & de têtes creuſes ont ſi long-tems cherchées dans certains chapitres de la Bible, qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies, ou des dimenſions de bâtiment. Il en fut auſſi de même quant à l'hiſtoire générale des peuples & aux hiſtoires particulieres des grands hommes. Les nations qui dans des tems plus anciens avoient déjà abuſé des ſymboles primitifs & des premiers hiéroglyphes, pour en former des êtres immaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuſerent de même de l'écriture ſans conſonnes, & s'en ſervirent pour compoſer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut cenſé lui appartenir, & renfermer une anecdote eſſentielle ſur le perſonnage qui l'avoit porté ; mais comme il n'y a pas de mots écrits en ſimples conſonnes qui ne puiſſent offrir pluſieurs valeurs, ainſi que nous l'avons déjà dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de ſon hiſtoire. Cet abus eſt une des ſources des plus vraies & des plus fécondes de la fable ; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Iſis, *&c.* font alluſions chacun à cinq ou ſix racines orientales qui ont toutes la ſinguliere propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes ; ce que nous diſons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là ſont provenues ces variétés ſi fréquentes entre nos étymologiſtes qui n'ont jamais pû s'accorder, parce que chacun d'eux s'eſt affectionné à la racine qu'il a ſaiſie ; de-là l'incertitude où ils nous ont laiſſé, parce qu'ils ont tous eu raiſon en particulier, & qu'il a paru néanmoins impoſſible de les concilier enſemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile ; & puiſque les Voſſius, les Bocharts, les Huets, les Leclercs, avoient tous eu des ſuffrages en particulier ; au lieu de ſe critiquer les uns les autres, ils devoient ſe donner la main, & *concourir à nous découvrir une des principales ſources* de la Mythologie, & *à nous dévoiler par-là un des ſecrets* de l'antiquité. Nous nommons ceci un ſecret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de compoſer & d'écrire dans les tems où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens hiſtoriques obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leur roman des noms même de leurs perſonnages. Ce ſecret, à la vérité, ne couvre qu'une abſurdité ; mais il importe au monde de la connoître ; & pour nous former à cet égard une juſte idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décompoſer, il ne faut que contempler un cabaliſte méditant ſur une Bible non ponctuée : s'il trouve un mot qui le frappe, il l'enviſage ſous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatiſe, & par le ſecours des voyelles arbitraires il en épuiſe tous les ſens poſſibles, avec leſquels il conſtruit quelque fable ou quelque myſtérieuſe abſurdité ; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé ſe trouve dans le mot dont il s'eſt échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait ſouvent par lui-même aucun rapport à ſes illuſions. Nos logogryphes modernes ſont ſans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puérile fait encore l'amuſement des petits eſprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabuliſtes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les ſeuls écrivains & les ſeuls hiſtoriens de preſque toutes les nations. Ils abuſerent de même des écritures myſtérieuſes que les malheurs des tems avoient diſperſées par le monde, & qui ſe trouvoient ſéparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces ſiecles de menſonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les tems où les voyelles vulgaires ayant été heureuſement inventées, l'abus des mots devint néceſſairement plus difficile & plus rare ; on ſe dégoûta inſenſiblement de la fable ; les livres ſe tranſmirent ſans altération ; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'Hiſtoire, & elle n'a ceſſé de recueillir le fruit de ſa précieuſe invention, par l'empire de la ſcience qu'elle a toûjours poſſédé depuis cette époque. Quant aux nations de l'Aſie qui n'ont jamais voulu adopter les lettres voyelles de la Grece comme la Grece avoit adopté leurs conſonnes ; elles ont preſque toûjours conſervé un invincible penchant pour le myſtere & pour la fable ; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabaliſtiques, qui en ont impoſé par de graves puérilités & par d'importantes bagatelles ; & quoiqu'il y ait eu des tems où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont ſervi de modele pour compoſer d'excellentes choſes en différens genres, ils ont affecté toûjours dans leur diction des métathèſes ou anagrammes ridicules, des alluſions & des jeux de mots ; & la plûpart de leurs livres nous préſentent le mélange le plus bizarre de ces penſées hautes & ſublimes qui ne leur manquent pas, avec un ſtyle affecté & puérile.

Cette hiſtoire des points voyelles nous offre ſans doute la plus forte preuve que l'on puiſſe donner de leur indiſpenſable néceſſité. Nous avons vû dans quelles erreurs ſont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jettons actuellement nos yeux ſur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du menſonge & du délire, étoit pour le peuple juif & ſous la main de l'Eſprit-ſaint, l'écriture de la ſageſſe & de la vérité.

On ne peut douter que Moyſe élevé dans les arts & les ſciences de l'Egypte, ne ſe ſoit particulierement ſervi de l'écriture * ponctuée pour faire connoître ſes lois & qu'il n'en ait remis à l'ordre ſacerdotal qu'il inſtitua, des exemplaires ſoigneuſement écrits en conſonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le ſens & l'intelligence d'une loi dont il avoit ſi fort & ſi ſouvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus ſevere. Ce ſage légiſlateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres ſans voyelles ; *il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déja iſſues de ſon tems : il n'a donc pû manquer à une précaution* que l'écriture de *ſon ſiecle* exigeoit néceſſairement, & *de laquelle* dépendoit le ſuccès de la légiſlation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit auſſi des exemplaires parmi le peuple, puiſqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation aſſidue ; mais il eſt difficile à cet égard de penſer que les copies en ayent été fort fréquentes, attendu que ſans le ſecours de l'impreſſion on n'a pû, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fourniſſoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raiſon des hommes ; nous ne devons ſans doute voir dans ce précept que l'ordre de fréquenter aſſidument les inſtructions publiques & journalieres où les prêtres faiſoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra ſans doute que chaque iſraélite étoit obligé dans ſa jeuneſſe de la tranſcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exemts de ce devoir. Mais ſi cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moyſe, il y a toute apparence qu'il en a été de l'obſervance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés preſqu'auſſitôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait ; on ſait que leur infidélité ſur tout les points de leur loi a été preſque auſſi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le deſert, ils y négligent la circonciſion pendant quarante ans, & toute la génération de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan ? ils y courent ſans ceſſe de Moloch à Baal, & de Baal à Aſtaroth. Qui pourroit le croire ? les deſcendans même de Moyſe ſe font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénéſie n'a point à peine de relâche ; dix tribus abandonnent Moyſe pour les veaux de Béthel ; & ſi Juda rentre quelquefois en lui-même, ſes idolatries l'enveloppent auſſi dans la ruine d'Iſraël. Pendant dix ſiecles enfin ce peuple idolâtre & ſtupide fut preſque ſemblable en tout aux nationsiacii conciſes ; excepté qu'il avoit le bonheur de poſſéder un livre précieux qu'il négligea toûjours, & une loi ſainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille ſous Jo-



* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'une dialecte aſſez ſemblable aux langues de Phénicie & de Paleſtine, on conjecture que l'écriture a dû être auſſi la même. Ceci eſt d'autant plus vraiſſemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainſi qu'écrivoient les Egyptiens ; ſelon Hérodote.

sias de trouver un livre de Moyse & que sous Esdras il fallut renouveller la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célebrée depuis Josué. La conduite des Juifs dans tous les tems qui ont précédé le retour de Babylone, est donc un monument constant de la rareté où ont dû être les ouvrages de son premier législateur. Délaissés dans l'arche & dans le sanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participerent que trop souvent eux-mêmes aux desordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des ministres idolâtres: peut-être qu'en n'en laissant paroître que des exemplaires sans voyelles pour se rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuerent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en servoient-ils dèslors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore, & ne les firent-ils servir de même qu'à des études absurdes & puériles, indignes de la majesté & de la gravité de leurs livres. Ce soupçon ne se justifie que trop, quand on se rappelle toutes les antiques fables dont la Cabale s'autorise sous les noms de Salomon & des prophetes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raison pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus savant des rois; c'est que les esprits faux & superstitieux abusoient sans doute dèslors de ses hautes & sublimes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophetes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolatrie d'Israël qui ait occasionné la rareté des livres de Moyse, ou que leur rareté ait occasionné cette idolatrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pû occasionner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple: l'écriture sans consonnes est un énigme pour lui; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire: Se peut il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévérement recommandé l'observation, ait pû permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité: mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence: que ne lui demandons-nous aussi pourquoi elle s'est plû à ne parler aux Juifs qu'en parabole; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de l'antiquité elle a choisi particulierement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossiere? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison; celui qui a permis l'égarement de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarement du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moyse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimeres & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pû parvenir jusqu'à nous qu'à-travers une multitude de hazards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siecles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolatrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs peres avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord; ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui porterent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moyse & des prophetes: elle les étudia profondément: elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de savans: il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes; & ce goût général pour les lettres & la science fut une cause seconde, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion: tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siecles après ce retour furent le bel âge de la nation juive: alors la loi triompha comme si Moyse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillerent avec autant d'ardeur à la recherche de ses livres qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel tems & en quel lieu ces livres si long-tems négligés se retrouverent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçûs d'Esdras dans ces premiers tems; il leur tint presque lieu d'un second Moyse, * & c'est à lui ainsi qu'à la grande synagogue qu'ils attribuent la collection & la révision des livres sacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ses collegues secondé des lumieres surnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue: quelques-uns ont même poussé le merveilleux au point d'assûrer qu'il les avoit écrits de mémoire sous la dictée du Saint-Esprit. Mais le Pentateuque entre les mains des Samaritains ennemis des Juifs dément une fable aussi absurde: nous devons donc être certains que la restauration des livres de Moyse & le renouvellement de la loi n'ont été faits que sur de très-antiques exemplaires & sur des textes ponctués, sans lesquels il eût été de toute impossibilité à un peuple qui avoit négligé ses livres, son écriture & sa langue, d'en retrouver le sens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais ralenti. Détruits par les Romains & dispersés par le monde, ils en ont toûjours eu un soin religieux, les ont étudiés sans cesse, & n'ont jamais souffert qu'on fît le plus léger changement non-seulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caracteres & la ponctuation; y toucher, seroit commettre un sacrilége; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce respect idolâtre & superstitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne soient saintes, qui ne renferment quelque mystere particulier; chacune d'elles a même sa legende & son histoire. Mais il est superflu d'entrer dans cet étonnant détail: tout réel qu'il est, il paroîtroit incroyable, aussi-bien que les peines infinies qu'ils se sont données pour faire le dénombrement de tous les caracteres de la Bible, pour savoir le nombre général de tous ensemble, le nombre particulier de chacun, & leur position respective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre; vastes & minutieuses entreprises, que des Juifs seuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette servitude judaïque, nos savans commencent à prendre le goût des Bibles sans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un siecle éclairé, où il n'est plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penserions à l'aspect des nouvelles éditions des Bibles non ponctuées, que la Mythologie voudroit renaître.

Il n'est pas nécessaire sans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle se figure de droite à gauche; c'est une singularité que peu de gens igno-

* Il est vraissemblable que le nom d'*Esdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il est écrit dans le texte, se devroit dire *Ezra*; & dérivé d'*azar*, *il a secouru*, on l'interprete *secours*, parce qu'Esdras a été d'un grand secours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont aussi cherché dans *zehar*, *il a institué*, *il a enseigné*, & qui sous ce point de vûe ont regardé Esdras comme l'instituteur de la plûpart de leurs usages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Esdra*, parce que le *z* tourne en *sd* comme en *ds*, l'a fait encore chercher dans *sadar*, *il a arrangé*, *il a mis en ordre*. D'où ils ont aussi tiré cette conséquence, qu'Esdras avoit été l'ordonnateur, le réviseur, & l'éditeur des livres sacrés. Tel est le grand art des Juifs dans la composition de leurs histoires traditionnelles: c'est donc avec bien de la raison que les Chrétiens ont rejetté ce qu'ils débitent sur Esdras, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

ignorent. Nous n'oserions déterminer si cette méthode a été aussi naturelle dans son tems, que la nôtre l'est aujourd'hui pour nous. Les nations se sont fait sur cela différens usages. Diodore, *liv. III.* parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas: l'ancienne écriture de Fohi nous est représentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, selon Hérodote, écrivoient, ainsi que les Phéniciens, de droite à gauche; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture βουστροφηδὸν, parce qu'à l'imitation du labour des sillons, elle alloit successivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le mystere, ou quelqu'usage antérieur aux premieres écritures, ont produit ces variétés; peut-être n'y a-t-il d'autre cause que la commodité de chaque peuple relativement aux instrumens & autres moyens dont on s'est d'abord servi pour graver, dessiner ou écrire: mais de simples conjectures ne méritent pas d'alonger notre article.

III. L'histoire de la *langue hébraïque* n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. Elle est, selon eux, la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde; c'est de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmise de race en race & d'âge en âge, au-travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Israël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, & qui retournant un jour à sa source, sera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des saints & des prophetes. Mais laissons-là ces pieuses rêveries, dont la religion ni la raison de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès qui a toûjours été si fatal aux Juifs, qui ont idolatré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choses. Si le respect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *sainte* à la *langue hebraïque*, nous savons que ce n'est qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, syriaque, & greque, toutes les fois que le Saint-Esprit s'en est servi: nous savons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inspirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la *vérité*, à *la paix*, *& pour nous les* faire aimer. *Voilà la langue divine; elle est de tous les* âges *& de tous les lieux*, & *son efficacité* l'emporte sur les langues de la terre les plus éloquentes & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici bas; comme toutes les autres, elle a eu son commencement, son regne & sa fin, & comme elles encore, elle a eu son génie particulier, ses beautés & ses defauts. Sortie de la nuit des tems, nous ignorons son origine historique; & nous n'oserions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle est antérieure aux anciens des astres du monde. S'il étoit permis cependant d'hazarder quelques conjectures raisonnables, fondées sur l'antiquité même de cette langue & sur sa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé; qu'il a pû se faire que ceux même qui ont échappé aux destructions, ayent eu pour un tems une langue plus riche & plus formée, qui auroit été sans doute une de celles de l'ancien monde; mais que la postérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites sociétés qui ont dû nécessairement être long-tems misérables & toutes occupées de leurs besoins & de leur subsistance, il a dû arriver que leur langage primitif se sera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, concise & sauvage pendant plusieurs siecles, qui sera ensuite devenue la mere des langues qui ont été propres & particulieres aux premiers peuples & à leur colonie. Il en est des langues comme des nations; elles sont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puissance des sociétés qui les parlent; elles sont arides & pauvres chez les Sauvages; & elles se sont agrandies & embellies partout où la population, le commerce, les sciences & les passions ont agrandi l'esprit humain. Elles ont aussi été sujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été exposées les puissances de la terre; elles se sont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & se sont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire sur les premieres langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peuvent éteindre les nations en un clin-d'œil, & qui ont autrefois fra[ppé] la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuses & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, si les inventions se perdirent, & s'il a fallu des siecles pour les retrouver & les renouveller, à plus forte raison les langues qui en avoient été la source, le canal & le monument, se perdirent-elles de même, & furent-elles ensevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous restent sur les temps antérieurs à ces révolutions, & la multitude de fables par lesquelles on a cherché à y suppléer, seroit en cas de besoin une preuve de nos conjectures: mais ne sont-elles que des conjectures?

Il est donc très-peu vraissemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puisse remonter au-delà du renouvellement du monde: tout au plus est-elle une des premieres qui ait été formée & fixée lorsque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pû s'occuper à d'autres objets qu'à leurs besoins. Nous disons *tout au plus*, parce que malgré la simplicité de la *langue hébraïque*, elle est quelquefois trop riche en synonymes, dont grand nombre de verbes & plusieurs substantifs ont une singuliere quantité; ce qui suppose une aisance d'esprit & une abondance dont le génie des premieres familles n'a pû être susceptible pendant long tems, & ce qui décele des richesses acquises ailleurs après l'agrandissement des sociétés.

Pour nous prouver toute l'anteriorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut se trouver que chez eux: toute fondée que soit cette remarque, quoiqu'il y ait plusieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puisse s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre chose sinon que ce sont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont transmis le sens primitif de ces noms propres en les traduisant en leur langue: s'ils eussent été grecs, ils eussent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils eussent été latins; parce qu'il a été aussi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le sens des noms traditionnels en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faisoient souvent une partie de l'histoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduisant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des sciences exigeoit nécessairement le renouvellement des noms. La Mythologie qui n'a que trop connu cet ancien usage de traduire les noms pour expliquer l'histoire, nous montre souvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de sources étrangeres, & en personnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphysiques: ses méprises en ce genre sont, comme on sait, une des sources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la justice qui est dûe aux écrivains divinement inspirés: c'est par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appellé *terre* ou *terrestre*, & la premiere femme *la vie*. La raison concourt même à nous dire que l'homme est *terre* & que la femme donne *la vie*; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels sont les premiers mots par lesquels ont été désignés *la terre* & *la vie*.

Il est de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pû porter dans son origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham est sorti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ses enfans ont si long-tems voyagé en simples particuliers. Si la langue de la Bible est celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée: si elle ne l'est point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangere. Entre ces deux alternatives il est un milieu sans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naissance, n'ayant pû parler autrement que chaldéen, il est plus que vraissemblable que sa postérité a dû conserver son langage pendant quelques générations, & qu'ensuite leur commerce & leurs liaisons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en est résulté une nouvelle dialecte propre & particuliere aux Israëlites: d'où nous devons présumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la Bible, ne doit pas remonter plus d'un siecle avant les écrits de Moyse: le chaldéen d'Abrham en a été le principe; il est ensuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la basse Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de son

son côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainsi que la langue arabe, comme on le voit particulierement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a subi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'Ecriture qu'Abraham ne se sert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du chaldéen de ce patriarche. Eliéser & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originaire, puisqu'ils converserent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham; mais Jacob néanmoins s'étoit déja familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'une autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingt ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi la dialecte *hébraïque* avoit déjà pû se former. Ce seul exemple peut nous faire juger de la différence que le tems continua de mettre dans le langage de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté; & il fallut que Joseph en Egypte se servît d'interprete pour parler à ses freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entre elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'est écoulé depuis ce patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moyse, que l'italien, le françois & l'espagnol ne different entre eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siecles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'Ecriture prendre le nom de *langue* à la rigueur; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, &c. elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrémement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'Ecriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlé. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Demosthène étoit étranger dans Athènes; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement toutes ces anciennes dialectes, quoiqu'issues d'une même source. Au reste, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham; il étoit sorti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les tems a étendu sur elles sa puissance & son empire, tantôt par les armes & toujours par les sciences. L'Euphrate a successivemet été le siége des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vû en Europe & en différens tems le grec & le latin devenir des langues générales: & cet empire des langues, qui est la suite de l'empire des nations, en est en même tems le monument le plus constant & le plus durable.

Celle de toutes ces dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vestiges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moyse, que l'Ecriture pour cette raison sans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont crû aussi devoir traiter de l'autre; & c'est à leur exemple, que pour ne point laisser incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ses révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons suivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moyse.

La langue des Israélites se trouvant fixée par les ouvrages de Moyse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont succédé d'âge en âge jusqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix siecles que renferme cet espace de tems comme la mesure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui dans les soixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement à la dialecte chaldéenne qui se parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli aussi prompt nous paroît cependant si extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait jusqu'ici reçû sans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont transmis pour nous rendre raison de la révolution qui s'est faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il soit fort certain qu'au tems d'Esdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en Chaldéen, d'un autre côté il est si peu vraissemblable que tout un peuple ait oublié sa langue en soixante-dix ans, qu'une tradition aussi suspecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire soupçonner qu'ils l'avoient déjà oubliée & négligée long-tems avant cette époque. Si notre sentiment est nouveau, il n'en est peut-être pas moins raisonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques observations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en resta beaucoup en Judée & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint plusieurs qui vécurent encore assez de tems pour voir le second temple qui fut long à construire, & pour pleurer sur les ruines du premier. Nous ajoûterons que cette captivité à laquelle on donne soixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier siége de Jérusalem en 606 avant Jesus-Christ, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troisieme & dernier siége. Or dans un intervalle aussi court, une nation entiere n'a pû oublier sa langue, ni s'habituer à une langue étrangere, à-moins qu'elle n'y fût déjà disposée par un usage plus ancien & par un oubli antérieur de sa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, est une durée excessive, sur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres sont susceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce Chaldéen même auquel on dit que les Juifs se sont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus sonores, & par des expressions empruntées non-seulement des Perses, des Medes, & autres nations voisines, mais aussi des nations les plus éloignées, témoin le סומפניה *sumphoniah*, du *iij. chap.* de Daniel, ℣. 5. 10. 15. mot grec qui dès le tems de Cyrus avoit déjà pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plûtôt familiarisés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'est plus le chaldéen d'Esdras; & celui des Paraphrastes, qui ont continué ses commentaires, en differe infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû essuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui passe pour avoir été leur second, a été exposé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq siecles d'intégrité & de durée à la langue de Moyse.

Il est vrai que la Bible à la main on essayera de nous prouver par les ouvrages des prophetes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moyse n'a point cessé d'être vulgaire jusqu'à cet évenement. Mais par le même raisonnement ne tentera-t-on pas aussi de nous prouver que le latin a toûjours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été successivement écrits en cette langue, depuis une longue suite de siecles? Il faudroit être sans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour hasarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des savans, sans être celle du peuple; & ce n'est que lorsqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immutabilité, ce caractere essentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue succession d'ouvrages tous écrits dans la dialecte de Moyse, c'est qu'après lui elle a été la dialecte particuliere des prophetes, & que de vulgaire qu'elle avoit été dans les premiers tems, elle n'a plus été qu'une langue savante, & peut-être même qu'une langue sacrée

qui

qui ne s'est plus altérée, parce qu'elle s'est conservée dans le sanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'Ecriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux usages des nations étrangeres qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraïque* est tellement le même dans tous les écrits des prophetes, quoique composés en des âges fort distans les uns des autres, que si le caractere particulier de chaque écrivain ne se faisoit connoître dans chaque livre, on penseroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un seul tems & d'une seule plume; *ut fere quis putare posset omnes illos libros eodem tempore esse conscriptos*. (*Voyez la note entiere* *.) La construction, l'appareil des mots, la syntaxe, le caractere de la langue enfin sont si semblables & si monotones par-tout, qu'un esprit inquiet & soupçonneux en pourroit tirer des conséquences aussi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre observation leur est au contraire favorable. L'immutabilité de leur style & de leur diction, dont celle de Moyse a toûjours été le modele, s'est communiquée aux faits & à la mémoire des faits; & c'étoit le seul moyen de les transmettre jusqu'à nous, malgré l'inconstance & les égaremens d'une nation capricieuse & volage. Tous les sages de l'antiquité qui ont, aussi-bien que le sacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de se servir de même, dans leurs annales, d'une langue particuliere & sacrée: c'étoit un usage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à justifier nos réflexions. Il n'est point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moyse avoit dû se corrompre parmi son peuple; nous avons vû ci-devant combien il avoit négligé ses livres, son écriture & sa loi. La même conduite lui fit aussi négliger son langage; l'oubli de l'un étoit une suite nécessaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix siecles presque continus de leurs desordres & de leur idolatrie, nous pouvons sans doute nous représenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroastre qu'ils conservent encore sans les pouvoir lire & sans les entendre; ils n'y connoissent que du blanc & du noir: & telle a dû être pendant l'idolatrie d'Israël la position du commun des Juifs vis-à-vis des livres de leur législateur. Si leur conduite présente nous fait connoître à quel point ils les considerent & les respectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands risques de se perdre & de devenir inintelligibles; & il n'en est point cependant sur qui la Providence ait plus veillé: c'est sans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le saint roi Josias, qui s'en servit pour retirer pendant un tems le peuple de ses desordres: mais si un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'eussent eu chez les Hébreux même le sort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le hazard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'est-à-dire la superstition établie?

Ce fut vraissemblablement par le seul canal des savans, des prêtres, & particulierement des voyans ou prophetes qui se succéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moyse se sont conservés; ceux-ci seuls en ont fait leur étude, ils y puisoient la loi & la science; & selon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égaroient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du législateur devint pour eux un langage sacré, qui seul eut le privilége d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & sur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interpretés au peuple, ou lûs en langue vulgaire, étoient ensuite déposés au sanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverses prophéties devoient un jour intéresser.

On nous demandera dans quel tems la langue de Moyse a cessé d'être en usage parmi les Hébreux; c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer; ce n'est pas en un seul tems, mais en plusieurs, qu'une langue s'altere & se corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie sous les juges, & dans ces cinq ou six siecles où la nation juive n'eut rien de fixe dans son gouvernement & dans sa religion, & qu'elle suivoit en tout ses délires & ses caprices. Nous fixons notre conjecture à ces tems, parce que sous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms sonores, emphatiques, & presque tous composés; ils n'ont plus ce caractere antique, & cette simplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque soit délicate, on en doit sentir la justesse, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toûjours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue sacrée ou historique n'a pû les changer en traduisant les faits. Nous pouvons donc de leur dissimilitude chez les Hébreux en tirer cette conclusion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverses nations dont ils ont toûjours été ou les alliés ou les esclaves. C'est de même par le caractere de la plûpart de leurs noms propres, dans les derniers siecles qui ont précédé Jesus-Christ, que l'on juge aussi que les Hébreux se sont ensuite familiarisés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'historien Josephe, sont souvent tirés de cette langue. Il est vrai que ces deux ouvrages sont écrits en grec; mais quand ils le seroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pû changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous serviroient de même à juger des liaisons qu'avoient contracté les Hébreux avec les conquérans de l'Asie.

Mais quelle a été la langue d'Israël après celle de son législateur, & avant le Chaldéen d'Esdras & de Daniel? c'est ce qu'il est impossible de fixer; ce ne pourroit être au reste qu'une dialecte particuliere de celle de Moyse corrompue par des dialectes étrangeres. Les dix tribus en avoient une qui en différoit déjà, comme on le voit par le Pentateuque samaritain, qui n'est plus le pur hébreu de la Bible; & nous sçavons par Esdras, que les Juifs presque *confondus* avec les peuples voisins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, *&c.* Cela seul peut nous suffire avec ce que nous avons dit ci-dessus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions de la *langue hébraïque* vulgaire pendant dix siecles, & jusqu'au tems où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiarisés & habitués au chaldéen: dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du tems qu'ils avoient perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres; car par les efforts qu'ils firent du tems d'Esdras pour rétablir leur culte & leurs usages, il est à croire qu'ils eussent aussi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été suspendu que par le court espace de leur captivité. S'ils ont donc sur ce changement des traditions contraires à nos observations, mettons-les au nombre de tant d'autres anecdotes sans date & sans époque, qu'ils ont inventé, & dont ils veulent bien se satisfaire.

La langue de Babylone devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions; les Juifs la parlerent jusqu'à leur derniere destruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération, en génération, par un bisarre mélange de syrien, d'arabe & de grec. Dispersés ensuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez lesquels ils se sont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au-delà du Rhin. La langue de Moyse est leur langue savante; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'instruire de leur loi: beaucoup de Juifs même ne la sçavent point; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les passages qui leur servent de prieres journalieres, parce que, selon leurs préjugés,

* *Plurimum etiam ad perfectionem* linguæ hebrææ *facit ejusdem constantia in omnibus libris veteris Testamenti. Miratus sæpissime fui quod tanta sit* linguæ hebrææ *convenientia in omnibus libris veteris Testamenti, cum sciamus libros illos a diversis viris qui sæpe proprium stylum expresserunt, diversis temporibus, & diversis in locis esse conscriptos. Scribatur liber a diversis viris in eadem civitate habitantibus, videbimus fere majorem differentiam in illo libro, vel respectu styli, vel copulationis litterarum, vel respectu aliarum circumstantiarum, quam in totis Bibliis. Verum si liber sit scriptus, verbi causa, a Teutonio & Frisio, vel si intercedat inter scriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris Testamenti respectu scriptionis intercessit, eheu! quanta esset differentia linguæ! Qui unam scripturam intelligit, vix alteram intelligeret: imo erit tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis & loci ita discrepantes, regulis Grammaticæ & Syntaxeos comprehendere possit. Verum in veteri Testamento tanta est constantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & constructione vocum, ut fere quis putare posset omnes illos libros eodem tempore, iisdem in locis, a diversis tamen authoribus esse conscriptos.* Leusden. *Philologus hebræus dissertatio* 17.

jugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation ; chaque nation de juif a la sienne: enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi-bien que les autres peuples. Telles sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pû être transmise par la tradition, & dont les savans d'après la captivité n'ont pû donner une interprétation certaine; nouvelle preuve que cette langue étoit dès-lors hors d'usage & depuis plusieurs siecles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moyse*; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son tems la langue de Phénicie; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes, que c'est essentiellement de ce mélange que s'est formé la langue de Moyse, que l'Ecriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, ayent été les mêmes peuples que l'Ecriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la Bible, des *marchands*, & que nous sçavons par l'Histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité; l'Ecriture nous les fait encore reconnoître d'une maniere aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entre autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajoûter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine: mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet *.

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens remonte au-delà des tems historiques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne soit resté d'eux ni monumens ni annales, on sçait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui ayent porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. Nous ne le sçavons, il est vrai, que par les obscures traditions de la Grece; mais les modernes les ont éclairées per la langue de la Bible, avec laquelle on peut suivre ces anciens peuples comme à la piste chez toutes les nations africquaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage; preuve incontestable sans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, la dialecte de Moyse.

Ces peuples qui furent en partie exterminés & dispersés par Josué, avoient dès les premiers tems commercé avec l'Europe grossiere & presque sauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civiliserent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu-à-peu le goût des arts, en les amusant de leurs cérémonies & de leurs fables; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la société, de la religion, & de la science.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne sont autres, comme nous avons vû, que ces mêmes lettres qu'adopta aussi la postérité d'Abraham, ces peuples porterent leur langage en diverses contrées occidentales; & du mêlange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penser qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, &c. Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, sembloit au tems de S. Augustin n'être encore qu'une dialecte de la langue de Moyse: aussi Bochart, sans autre interprete que la Bible, a-t-il traduit fort heureusement un fragment carthaginois que Plaute nous a conservé.

La langue greque nous offre aussi, mais non dans la même mesure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la Bible, & qui chez les Grecs paroissent visiblement avoir été ajoûtées à un fond primitif de langue nationale.

Il en est de même du latin; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particuliere à ce sujet, parce qu'on est prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance singuliere de mots phéniciens qui se sont latinisés.

Nous ne parlerons point de l'Etrusque & de quelques anciennes langues qui ne nous sont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de semblables vestiges: mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec lesquelles le phénicien s'est allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en est encore aujourd'hui qu'une dialecte; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déjà présenté un volume, & dont la suite est attendue avec impatience.

Nous pourrions aussi nommer à la suite de ces langues mortes plusieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non-seulement des mots phéniciens grécisés & latinisés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais aussi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eu, & que nos peres n'ont pû acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le bassin de la Méditerranée & le passage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'est ainsi que l'Amérique à son tour offrira à ses peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mêlanges de leurs langues sauvages avec celles de nos colonies européennes.

Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que les étymologies françoises uniquement tirées de la Bible. On ose dire que la récolte en seroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéressant qui auroit jamais été fait sur les langues, par le soin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient successivement passé dans l'usage de plusieurs peuples, & de montrer leur déguisement quand ils ont été séparément adoptés de diverses nations. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe, où il est peu de nation qui ne soit dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec succès: peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien seroit presque la base de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté & que depuis ces tems les nations européennes se sont si fort mêlangées, ainsi que leurs langues propres ou acquises, que les différences qui se trouvent entre elles aujourd'hui, ne sont qu'apparentes & non réelles.

Au reste, l'entreprise de ces recherches particulieres ou générales, ne pourroit point se conduire par les mêmes principes dont nous nous servons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en passant dans nos langues se sont si peu corrompues, que l'on peut presque toûjours les chercher & les trouver par des voies régulieres. Il n'en est pas de même du phénicien; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abusé, parce que les langues orientales leur ont toûjours été fort étrangeres, & que l'écriture en étoit singuliere & difficile à lire. On peut se rappeller ce que nous avons dit du travail des cabalistes & des anciens mythologistes, qui ont anagrammatisé les lettres, altéré les syllabes pour y chercher des sens mystérieux; les anciens européens ont fait la même chose, non dans le même dessein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renversée porte naturellement à ces méprises ceux qui n'y sont point fami-

* Les Phéniciens se disoient issus de *Cna*; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appellés les *enfans de Cna*, comme on disoit les *enfans d'Heber*, pour désigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la Bible, nous dirions, *Beni-Ceni*, ou *Beni-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *b* en *ph*, comme il leur arrivoit souvent, & contractant les lettres à cause de l'absence des voyelles, ont fait d'un seul mot *Phenicini*, d'où *Phœnix*, *Pœnus*, *Punicus*, & *Phenicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'est autre que la racine contractée de *Canaan*, & signifie *marchand*: aussi étoit-il regardé comme un surnom de Mercure, dieu du Commerce.

familiarités. Ils ont souvent lû de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renversé les mots & presque toujours les syllabes. C'est ainsi que de *cathenoth*, vêtemens, l'inverse *thaunecath* a donné *tunica*; que *luag*, avaler, a donné *gula*, gueule; *hemer*, vin, *merum*, *Taraph*, prendre, s'est changé en *raphta*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le *maître*, & de *gebereth*, la maîtresse, nos peres ont fait *berger* & *bergerete*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui signifient la même chose dans le phénicien; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *albon*, d'où *albus* & *albanus*; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit aussi *alphan*, d'où l'*alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expressions semblables, toutes analysées & décomposées, un dictionnaire raisonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'usages anciens & modernes, fondés sur cette ancienne langue, & dont nous ne connoissons plus le sel & la valeur, quoiqu'ils se soient transmis jusqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple salutation; si ces anciens plus superstitieux que nous jettoient trois cris sur la tombe des morts, en leur disant un triple adieu; s'ils appelloient *trois fois Hécate* aux déclins de la lune; *s'ils* faisoient des sacrifices expiatoires sur *trois* autels, à la fin des grands périodes; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres usages de ce genre, c'est que l'expression de la *paix* & du *salut* qu'on invoquoit ou que l'on se souhaitoit dans ces circonstances, étoit presque le même mot que celui qui désignoit le nombre *trois* dans les langues phéniciennes & carthaginoises; le nœud de ces usages énygmatiques se trouve dans ces deux mots *schalom* & *schalos*. Par une allusion du même genre, nous disons aussi, *tout ce qui reluit n'est pas or: or* signifie *reluire*; & ce proverbe avoit beaucoup plus de sel chez les orientaux, qui se plaisoient infiniment dans ces sortes de jeux de mots.

Si notre jeunesse nomme *sabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raison dans la Bible, où *sabav* signifie *tourner*. Si nos Vanniers appellent *osier* le bois flexible qu'ils emploient, c'est qu'*oseri* signifie *liant*, & *ce qui sert à lier*. Si les nourrices en disant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main; & après les marchés faits si le peuple prononce le même mot, fait la même action & va au cabaret, c'est que *chopen* signifie *la paume de la main*, & que chez les Phéniciens on disoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le *nom vulgaire de la mesure de vin qui se boit* parmi le peuple après un accord ne vient que de l'*action qui l'a précédée*. Telles seroient les connoissances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la Grammaire & tantôt à l'Histoire. Ces exemples pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques savans à la tirer de son obscurité; elle est la premiere des langues savantes, & d'ailleurs elle n'est autre que celle de la Bible, dont il n'est point de page qui n'offre quelques phénomenes de cette espece. C'est ce qui nous a engagé à proposer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraïque* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous feroit connoître la singuliere propriété qu'elle a de pouvoir se déguiser en cent façons, par des inversions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Asie, de l'absence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reste à parler plus particulierement du génie de la *langue hébraïque* & de son caractere. C'est une langue pauvre de mots & riche de sens; sa richesse a été la suite de sa pauvreté, parce qu'il a fallu nécessairement charger une même expression de diverses valeurs, pour suppléer à la disette des mots & des signes. Elle est à-la-fois très-simple & très-composée; très-simple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-composée, parce que les figures, les métaphores, les comparaisons, les allusions y sont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expression où l'on n'ait besoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au sens naturel ou au sens figuré. Cette langue est expressive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominent. Mais il en est de cette énergie comme de l'expression d'un étranger qui parle une langue qui ne lui est pas encore assez familiere pour qu'elle se prête à toutes ses idées; ce qui l'oblige, pour se faire entendre, à des efforts de génie qui mettent, dans sa bouche une force qui n'est pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même sauvage, qui ne soit vive, touchante, & plus souvent sublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les situations. Cette derniere à la vérité a l'avantage de la netteté, de la justesse, & de la précision; mais elle est ordinairement privée de ce nerf surnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoise, par exemple, qui fuit les figures & les allusions, qui ne souffre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le simple, n'est que le langage de l'homme réduit à la raison. La *langue hébraïque* au contraire est la vraie langue de la Poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte: quelle ardeur dans ses cantiques! quelles sublimes images dans les visions d'Isaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! on y trouve des beautés & des modeles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique; & nous ne craignons point d'assûrer que la Bible, en un grand nombre d'endroits supérieure aux Homere & aux Virgile, peut inspirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui se livrent à la Poésie. On y trouve moins à la vérité, de ce que nous appellons *méthode*, & de cette liaison d'idées où se plaît le flegme de l'occident: mais en faut-il pour sentir? Il est fort singulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compose les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'est dû qu'à la pauvreté des langues primitives; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais surpassé ce qu'elle a produit dans les tems les plus arides. De-là sont venues toutes ces figures de Rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute sa fécondité. Mais il en est souvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs transportées d'un climat dans un autre; nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles sont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un besoin réel, & qu'elles ne sont plus pour nous dans le vrai; nous en sentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'est le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué aussi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la Bible qui en ont été susceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les pensées triomphent toujours de la stérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage se refusoit. Mais il n'en est pas de même du simple récitatif & du style des annales. Les faits, la clarté, & la précision nécessaire ont gêné l'imagination sans l'échauffer; aussi la diction est-elle toujours seche, aride, concise, & cependant pleine de répétitions monotones; le seul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, sont des consonnances recherchées, des paronomasies, des métathèses, & des allusions dans les mots qui présentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens selon notre façon de penser, & de leur style par le notre.

Caïn va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire allusion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville sonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'Ecriture s'en sert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus est in Gerarâ* présente par un double aspect *peregrinatus est in peregrinatione*.

Nabal refuse-t-il à David la subsistance, on voit à la suite que chez Nabal étoit la folie, que l'Ecriture exprime alors par *nebalah*.

Ces sortes d'allusions si fréquentes dans la Bible tiennent à ce goût que l'on y remarque aussi de donner toujours l'étymologie des noms propres; chacune de ces étymologies présente de même un jeu de mots qui sonnoit sans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne sont point toujours régulierement tirées; & il a paru aux Savans qu'elles étoient plus souvent des approximations & des allusions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la Bible plusieurs allusions différentes à l'occasion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déjà connu. Le nom de Moyse, en hébreu *Moschéh*, que le vulgaire interprete *retiré des eaux*, ne signifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais, *retirant*, ou *celui qui retire*. Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le sauvant du Nil, c'est qu'elle ne sçavoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'est servie d'une dialecte différente,

férente, ou qu'elle n'a cherché qu'une allusion générale au verbe *maschah*, retirer. Mais il est une autre allusion à laquelle le nom de *Moschéh* convient davantage; c'est dans ces endroits si fréquens, où il est dit, *Moïse qui vous a* ou *qui nous a retirés d'Egypte*. Ici l'allusion est vraiment grammaticale & réguliere, puisqu'elle peut présenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte*. C'est un genre de pléonasme historique fort commun dans l'Ecriture, & duquel il faut bien distinguer les pléonasmes de Rhétorique, qui y sont encore plus communs; sans quoi on courroit le risque de personnifier des verbes & autres expressions du discours, ainsi qu'il est arrivé dans la Mythologie des peuples qui ont abusé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'allusions recherchées dans une langue où les consonnances étoient d'ailleurs si naturelles, à cause du fréquent retour des mêmes expressions, a de quoi nous étonner sans doute; mais il est vraissemblable que la stérilité des mots qui obligeoit de les ramener souvent, est ce qui a donné lieu par la suite à les rechercher avec empressement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la nécessité a été regardé comme un agrément; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en passer. Au reste, de tous les agrémens de la diction, c'est à celui-là particulierement que tous les anciens peuples se sont plû, parce qu'il est presque naturel aux premiers efforts de l'esprit humain; & que l'abondance n'ayant point été un des caracteres de leur langue primitive, ils n'ont point crû devoir user du peu qu'ils avoient avec cette sobriété & cette délicatesse moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui est à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvellé sont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui se forment, ou qui ne se sont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Cicéron ces jeux sur les noms & sur les mots si fréquens dans Plaute; & chez nous les progrès de l'esprit & du génie ont supprimé ces *concetti* qui ont fait les agrémens de notre premiere littérature. Nous remarquerons seulement que nous avons conservé la rime qui n'est qu'une de ces anciennes consonnances si familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont sans doute héritée. Quoique son origine se perde pour nous dans des siecles ténébreux, nous pouvons soupçonner que cette rime ne peut être qu'un présent oriental, puisque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut signifier dans celles de l'orient l'*élévation* de la voix, ou un son *élevé*.

Nous ne sommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de se servir de celle qui étoit en usage de leur tems & dans leur nation. Ils n'ont fait que se conformer au génie & au caractere de la langue reçûe & à la tournure de l'esprit national dont Dieu a bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce style familier en allusion; & ceux d'entre eux qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de se dévoiler par là; tels sont entre autres ceux qui ont composé les sibylles vraies ou fausses dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce passage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs:

Ἔσται καὶ Σάμος ἄμμος, ἔσται Δῆλος ἄδηλος, καὶ Ῥώμη ῥύμη;

*Et erit Samos arena, erit Delos ignota, & Roma vicus.*

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le style des livres saints; il faut toûjours avoir égard aux tems & aux peuples: la seule différence que nous devions mettre entre les auteurs sacrés & les autres orientaux, c'est que comme pour le fond des choses ils ont été inspirés, ils n'ont jamais sacrifié la vérité aux allusions & aux autres agrémens de la diction; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont souvent usé du caractere & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs sacrés qui se sont ordinairement conformés à ce genre de style, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la sage discrétion d'éviter très-souvent certaines allusions qui devoient naturellement se présenter à leurs yeux, & leur offrir des expressions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entre autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les saintes Ecritures, on peut citer le troisieme chapitre de la Genèse, qui contient l'histoire de la triste chûte de nos premiers peres; ce récit est de la plus belle simplicité dans le texte comme dans les traductions, & sans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque possede l'hébreu apperçoit aisément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter séverement toutes les expressions analogues au nom d'Eve, & au sujet historique de ce chapitre, quoiqu'elles se présentent d'ellesmêmes & qu'elles soient comme autant de coups de pinceau singulierement propres au tableau de la source de toutes nos miseres. Nous en rapporterons quelquesunes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs sacrés, & leur sagesse à éviter le monotone, & à chasser des mots qui auroient paru mystérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le mystère.

חוה, *bavah*, Eve, la vie, & de plus, existence & souffrance; חיה, *bevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un serpent; חוה, *bavah*, montrer, indiquer; אב, *ev*, arbrisseau & son fruit; חוה, *bavah*, le bien & le mal, la misere & la richesse; אך, *ev*, אבה, *evch*, & אוה, *avah*, desir, passion ardente, concupiscence, amour; עוה, *avah*, commettre le mal, se pervertir; עוה, malice, vice, iniquité; חבא, *hava*, se cacher; חביון, *hevion*, cachette; עון, le crime & sa peine, le peché & la douleur; אביון, *evion*, misere & misérable, pauvre & pauvreté; איבה, *evah*, haine, inimitié. Telles sont en partie les expressions que la sagesse des auteurs sacrés a évitées; ce qu'ils n'ont pû faire sans doute sans quelque attention, pour n'employer que des synonymes indifférens, dont le sens égal en valeur a rendu l'historique, en épargnant aux oreilles & à l'esprit le monotone & le singulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'eussent jamais été capables d'une semblable discrétion; & cherchant Eve & son histoire dans les mots même où la finale varie selon la licence qu'ils se donnent, ils auroit vû encore, *aval*, trompeur, séducteur; *avel*, séduction; *aven*, mensonge; *avac*, s'enorgueillir; *bavar*, rougir; *bevis*, pudeur, honte, confusion; *aval*, pleurer, gémir; *bevel*, douleur, accouchement douloureux; *aveàab*, servante; *avad*, travailler, labourer; *avad*, périr, mourir; *avaq*, poussiere; *baval*, rentrer au néant, &c.

Que ce soit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces consonnances, ainsi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui se trouve très-souvent entre des mots qui désignent des choses très contraires, il est certain qu'ils avoient peu d'autre moyen d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots composés qui ont si fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur son. Les substantifs n'ont que le plurier & le singulier, & sont d'ailleurs indéclinables; ils sont masculins & feminins, & jamais neutres. Pour distinguer les cas, on se sert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'usage varie & dont l'application est fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus nécessaires, & n'ont que le passé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je suis aimant*: de-là vient peutêtre qu'ils usent souvent du futur en sa place. Pour exprimer les autres temps, on est obligé de se servir de divers autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractérisent aussi les personnes. Le prétérit, dont la troisieme personne est toûjours la racine ou le thème du verbe, comme l'infinitif chez les Latins, sert encore d'imparfait, de plusque-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel passé: ainsi *pacad*, il a visité, marque aussi *il visitoit*, *il avoit visité*, *il eût visité*, *il auroit visité*; d'où il suit nécessairement un monotone dans le style, & quelquefois de l'incertitude pour le sens. Enfin presque toûjours privé d'adjectif, sans copulatif & sans degré de comparaison, ce n'est que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toûjours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plusieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de sainteté* pour *terre sainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'est ainsi que l'emphase & l'hyperbole sont aussi sorties d'une véritable inanition. Au milieu de cette disette, l'hébreu a cependant la singularité d'avoir

d'avoir ſept conjugaiſons pour chaque verbe; trois ſont actives, trois paſſives, & une réciproque *aimer*, *aimer beaucoup* ou *point-du-tout*, *faire aimer*, ſont les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point-du-tout*, *être fait aimé*, ſont les trois paſſives; & la ſeptieme, c'eſt *s'aimer ſoi-même* ou *ſe croire aimé*. On doit remarquer que la ſeconde conjugaiſon eſt propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richeſſe de conjugaiſons n'empêche point que la même ne ſoit quelquefois indifféremment employée en actif ou paſſif: c'étoit ſans doute une licence permiſe; & la grammaire *hébraïque* avoit certainement les ſiennes, puiſqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la Bible, où il ne ſoit pas beſoin de mettre quelques exceptions pour ſuivre le ſens des auteurs ſacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une conſtruction où les mots ſuivent l'ordre des idées; elle n'a point connu ces phraſes renverſées des Grecs & des Latins, qui ont ſouvent préféré l'harmonie des ſons à la clarté d'un ſtyle ſimple & direct. Elle doit cet avantage à la cauſe même de ſes autres défauts; c'eſt-à-dire à ſa pauvreté, à la variété des ſens de chaque mot, & au peu d'étendue de ſa grammaire. Par-là elle a en effet évité une ſource féconde de contre-ſens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui euſſent été inévitables ſi l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de conſtruction. Cette néceſſité de ſe faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre ſur toute la Bible cette uniformité de génie & de caractere de ſtyle dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrieres, les auteurs ſacrés ont écrit ſur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un eſprit plus ou moins ſublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrème diverſité entre leurs auteurs contemporains; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix ſiecles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu ſon harmonie dans la prononciation; chaque langue s'en eſt fait une: mais nous ne nous hazarderons point d'en juger; les ſiecles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'eſt une choſe qui dépend trop de l'opinion pour en porter ſon jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain ſur la prononciation de la *langue hébraïque*, c'eſt que l'écriture en eſt ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les ſons. Ceux des Juifs qui en font uſage, chantent leur langue plûtôt qu'ils ne la parlent, & ils la pſalmodient dans leur ſynagogue d'une façon qui ne prévient point pour ſon harmonie: mais il en eſt ſans doute de leur muſique comme de leurs contorſions; ce ſont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puiſqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils ſe ſont établis. Nous ne préſumons pas cependant que cette langue ait été deſagréable au parler; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres ſifflantes & les conſonnes doubles, qui ſont fréquentes & qui ſonnent fortement en hébreu. On juge auſſi par la ponctuation, que le chaldéen ſe plaiſoit davantage dans les ſons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caracteres de la dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poéſie que les rabbins ſe ſont fait, où ils ont admis toutes les différentes * meſures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins preſqu'aucun uſage du dactile, dont le caractere eſt la légereté.

Ce que nous venons de dire ſur la poéſie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poéſie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue auſſi poétique n'ait été pourvûe de cet art qui ſe trouve même chez les Sauvages. On ſoupçonne avec beaucoup de raiſon que les cantiques de Moyſe & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable verſification: quelques-uns ont crû y trouver une cadence réglée & même la rime; mais là-deſſus nous avons moins des découvertes que des illuſions. Cette poéſie & ſes regles ne nous ſont point connues; l'on ignore tout-à-fait ſi elle ſe régloit par la quantité ou par le nombre des ſyllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poëtes. C'eſt pour y ſuppléer qu'ils ſe ſont fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois verſifié en langue ſainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajoûter la rime, fille de ces alluſions ſi fréquentes dans leur proſe. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils ayent pû s'en paſſer: ils la nomment *charuz*, c'eſt-à-dire *collier de perles*; & il réſulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poéſie reſſemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous eſt arrivé pluſieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des ſens dont ſont ſuſceptibles la plûpart des mots de la *langue hebraïque*, ſoit par eux-mêmes, ſoit par l'incertitude où l'on eſt quelquefois de leur racine; nous croyons devoir ajoûter ici quelques remarques à ce ſujet, pour que qui-que-ce-ſoit ne s'induiſe en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en ſimple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aſpect de ces difficultés ou que la Bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphoſée en toute autre choſe. Nous repréſenterons d'abord qu'il n'en eſt pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une verſion de la Bible ſans lui permettre d'autres ſecours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu; car en ſuppoſant que cet homme n'a jamais vû ni lû la Bible, il eſt très-certain qu'il n'en viendroit jamais à bout, poſſédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit poſſéder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs hébreux de nation: verſés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres ſaints, diſciples & ſucceſſeurs d'une ſuite non interrompue de prêtres & de ſavans, poſſeſſeurs enfin de la tradition & des connoiſſances de leurs peres, ils ont eu des ſecours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous conſultons & que nous comparons lorſque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue; ſecours littéraire dont tout traducteur de la Bible ſeroit aujourd'hui privé, parce que c'eſt le ſeul livre de ſon langage, & que ce langage n'exiſte plus nulle part. Auſſi n'eſt-il plus queſtion depuis bien des ſiecles de traduire la Bible, & les différentes éditions que nous en avons ne ſont-elles que des réviſions d'après les plus anciennes verſions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter perſonne, puiſqu'il n'eſt plus queſtion de traduire les ſaintes-Ecritures, & que nous devons avoir une pleine & entiere confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiſeroient en vain, ſi ſans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le ſens avec le ſeul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais eſt-il bien ſûr que de tous les ſens poſſibles que l'on pourroit donner aux expreſſions, les auteurs des premieres verſions & leurs prédéceſſeurs dans la ſcience & dans la tradition ayent pû conſerver le ſeul & véritable ſens du texte au-travers ces ſiecles nombreux d'idolatrie & d'ignorance où le peuple hébreu a paſſé comme tant d'autres peuples de la terre? Nous pouvons aſſûrer en général que la Bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main; parce que ſi ceux qui nous l'ont fait paſſer n'euſſent pas eu une véritable & une profonde connoiſſance de cette langue, nous n'y verrions point cette enſemble & cette connexité entre tous les évenemens: nous n'aurions que des faits déconſus ſans liaiſon & ſans rapport, que des ſentences iſolées ſans ſuite & ſans harmonie entre elles; ou pour mieux dire nous n'aurions *rien*, puiſqu'on ne pourroit donner un nom aux phantômes imparfaits & ſans nombre que des demi-connoiſſances & l'imagination y pourroient voir.

Il eſt vrai qu'il y a quelques expreſſions dans la Bible, qui ont été un ſujet de diſpute & de critique, mais ces expreſſions ne ſont pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne ſont pas à l'abri des épines littéraires; c'eſt le ſort des langues mortes: voilà pourquoi il eſt arrivé & il arrive encore que les verſions de la Bible ſe châtient, & s'épurent par une ſage critique qui étudie le ſens, peſe les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de ſagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans



* Iambe, ſpondée, bacchique, crétois, moloſſe.

quelques-uns des siecles précédens. Mais, nous le répétons, ces expressions ne sont pas le livre; & quoiqu'on puisse nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en est pas moins une Bible fidele, authentique & canonique; parce que la foi ne dépend pas sans doute des progrès de la Grammaire, & que les réviseurs modernes n'ont pû s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toûjours eues devant les yeux pour être leurs guides & la base de leur travail. La Bible, telle que nous l'avons, est donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être; elle n'a jamais été autre qu'elle est présentement, & ne sera jamais rien de plus. Emanée de l'Esprit-saint, il faut qu'elle soit immuable comme lui, pour être à jamais & comme par le passé, le premier monument de la religion, & le livre sacré de l'instruction des nations.

Si une multitude de cabalistes, de têtes creuses & superstitieuses ont cependant été dans cette opinion, que le texte sacré nous cache des sciences profondes, des vérités sublimes, ou une morale mystique enveloppée sous une apparence historique, & qu'il y faut chercher toute autre chose que ce que le simple vulgaire y voit: ce n'est qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les sources dans le génie de ces langues primitives; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions insensées prouve en effet qu'on ne sauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des sens que présente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimoit, ont dû produire, comme nous avons dit, ces sciences absurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la Fable & à la Mythologie, en réalisant & personnifiant les sens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En se familiarisant par-là avec l'illusion & l'erreur, l'on s'est insensiblement mis dans le goût de parodier les faits par des *figures* & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abusant de leur valeur, & en les déguisant par des metatheses & des anagrammes. Le premier pas a conduit au second, & l'histoire a de même été regardée comme une énigme scientifique & comme le voile de la sagesse & de la morale. Telle a été sans doute l'origine de tous les songes mystiques & cabalistiques des chimeres, qui depuis une multitude de siecles ont eu un regne presque continu. Il est à la vérité presque éteint, mais on connoît encore des esprits foibles qui en respectent la mémoire.

Nous n'avons point ici en en vûe de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles sens dans les livres saints. Les évangélistes & les saints docteurs de la primitive église, qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toûjours été un abus. Mais ce qui étoit sans doute le don particulier des ces premiers âges du Christianisme, & ce qui étoit l'effet d'une lumiere surnaturelle dans les apôtres & leurs successeurs, n'appartient pas à tous les hommes; pour trouver le double sens d'un livre inspiré, il faut être inspiré soi-même; & dans un siecle aussi religieux qu'éclairé, on doit porter assez de respect à l'inspiration pour ne point l'affecter lorsqu'on n'en a point une mission particuliere. A quoi d'ailleurs pourroit servir de chercher de nouveaux sens dans les livres de la Bible? Depuis tant de milliers d'années qu'ils sont répandus par tout le monde, ils sont connus sans doute, ou ne le feront jamais: il est donc tems de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puisque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre; puisque les cabalistes & les mystiques s'y sont épuisés par leur illusion, & s'en sont à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens respectables de l'antiquité en littérateurs, en philosophes même, & en historiens de l'esprit humain.

C'est, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les savans. Ces livres & cette langue, quoique consacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux réveries & aux faux mysteres des petits génies: c'est à la solide Philosophie à les revendiquer à son tour, pour en faire l'objet de ses veilles, pour étudier dans la *langue hébraïque* la plus ancienne des langues savantes, & pour en tirer en faveur de la raison & du progrès de l'esprit humain, des connoissances qui correspondent dignement à celles qu'y ont puisées dans tous les tems la Morale & la Religion.

* HE'BRAISME, subst. m. (*Gram.*) maniere de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce sont les caracteres de l'antiquité & de l'indigence. *Voyez les articles* HÉBRAÏQUE LANGUE, & IDIOTISME.

* HE'BRAIZANT, particip. pris sub. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particuliere de la langue hébraïque, c'est un *hébraizant*. Mais comme les Hébreux étoient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient prescrites, & à toutes les minuties de la loi; on dit aussi d'un observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Evangile, d'un homme qui suit en aveugle ses maximes, sans reconnoître aucune circostance où il soit permis à sa raison de les interpreter, c'est un *hébraizant*.

HEBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend son nom des tournans qu'il a dans son cours, suivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens ayent tant parlé, & dont ils ayent dit si peu de chose. Pline, *liv. XXXIII. chap. iij.* le nomme entre les rivieres qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toûjours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X. v.* 85.) nous en assûre:

*Nec si frigoribus mediis*, Hebrumque *bibamus*.

Et Horace enchérissant sur son ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

. . . . Hebrusque *nivali compede vinctus*.
Ep. III. v. 3.

M. Delisle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mariza*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a sa source au pié du mont Dervent, traverse la Romanie, passe à Phillippopoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & se décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégarisse, vis-à-vis Sammandraki. (*D. J.*)

HE'BREU, subst. m. (*Hist. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui descendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez* HÉBRAÏQUE LANGUE & JUIFS.

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier*.

HE'BRON, *ou* CHE'BRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dont il est beaucoup parlé dans l'ancien Testament. Elle étoit situé sur une hauteur, à 22 milles de Jérusalem vers le midi, & à 20 milles de Bersabée vers le nord. Elle fut assignée aux Prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de réfuge. David y établit le siége de son royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* est aujourd'hui decoré d'une grande mosquée, où les Mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans son voyage de la Terre-sainte, avoue (*liv. IV. ch. xviij.*) qu'il n'a jamais pû voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne sont fondés que sur les relations d'un de ses amis. (*D. J.*)

* HEBRUUN, subst. m. (*Navig.*) C'est en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont besoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelle un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, *ou* HECAERGE, adj. pris subst. (*Gram. & Mythol.*) épithete qu'Homere donne souvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois: mais elle convient surtout à Apollon qui étoit aussi dieu de la lumiere. Elle signifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe des bois, sœur d'Opis.

* HECALE, surnom de Jupiter, (*Mythol.*) Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécalésies*, *voyez* HÉCALESIES, & on le désignoit par *Jupiter Hécale*.

HECALESIES, subst. fém. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit à Hécale, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré sous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuse de quelques écoles. (*D. J.*)

HE'CATE, subst. f. (*Mythol.*) divinité du Paganisme. Rien n'est plus incertain que sa naissance; Musée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone: mais la plûpart prétendent qu'elle étoit fille de Persée & d'Astérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs, avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* est la même que Proserpine, que Diane, & que la Lune; c'est-à-dire qu'elle avoit trois noms, celui de la *Lune* dans le ciel, de *Dia-*

*ne* sur la terre, & de *Proserpine* dans les enfers: voilà pourquoi elle est appellée *la triple Hécate*, ou la déesse à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminaque Hecates*.

On la représentoit tantôt par trois figures adossées les unes aux autres; tantôt par un seul corps qui porte trois têtes & quatre bras, disposés de maniere que de quelque côté qu'on se tourne, chaque tête a ses deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un foüet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrieme on lui met un serpent, parce qu'elle présidoit à la santé, dont le serpent est le symbole.

On la peignoit à trois faces, suivant quelques mythologistes, à cause des trois faces que la Lune fait voir dans son cours; & selon d'autres, parce qu'elle domine sur la naissance, sur la santé, & sur la mort: entant qu'elle regne sur la naissance, c'est Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la santé, c'est Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Hésiode parle d'*Hécate* comme d'une déesse terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainsi dire, le destin de la terre entre ses mains, qu'elle distribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préside au conseil des rois, aux accouchemens & aux songes.

Elle étoit aussi la déesse des magiciennes & des enchanteresses; c'est pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée: du-moins dans Eurypide, cette derniere, avant de commencer ses opérations magiques, invoque *Hécate* sa mere. Elle passoit encore, comme je l'ai dit, pour la déesse des spectres & des songes: Ulysse voulant se délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut soin de lui consacrer un temple en Sicile.

Enfin, selon le scholiaste de Théocrite, *Hécate* étoit la déesse des expiations; & sous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des statues dans les carrefours, où elle étoit appellée *Trivia*. Aussi Lycophron l'appelle Κυνοσφαγῆ, & Ovide semblablement *canum mactatrix*: Etienne de Bysance & Suidas parlent de l'antre où on lui faisoit ces sortes de sacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe: mais elle avoit en plusieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne Géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec ἑκατὸν, *cent*, ou parce qu'on lui offroit *cent victimes à-la-fois*, ou plûtôt parce qu'on *croyoit* qu'elle retenoit cent ans au-delà du *Styx* les ames de ceux qui avoient été privés de la sépulture. *Si vous êtes curieux de plus grands détails*, consultez *Meursius* sur Lycophron, *Servius* sur Virgile, *Barthius* sur Stace, & *Vossius* sur l'idolatrie. (*D. J.*)

HE'CATE'SIES, subst. f. pl. *Hecatesia*, (*Antiq.*) fêtes & sacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faisoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grece où l'on avoit le plus de vénération pour cette déesse: les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conséquence de cette idée, ils célébroient régulierement sa fête avec un grand concours de peuple, & lui dressoient devant leurs maisons des statues appellées ἑκάται. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censée présider, & ce repas se nommoit *le repas d'Hécate*, Ἑκάτης δεῖπνον.

Mais ces repas publics étoient sur-tout destinés pour les pauvres; & même dans les sacrifices à Hécate, il y avoit toûjours un certain nombre de pains & d'autres provisions, que leur distribuoient les sacrificateurs; c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur subsistance, au rapport du scholiaste d'Aristophane. On dressoit les tables, autant qu'il étoit possible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient consacrées à la déesse, surnommée par cette raison *Trivia*; les sacrifices qu'on lui offroit portoient aussi le même nom.

Dans la plûpart de tous les autres sacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *issues*, étoit reservée pour la nourriture des personnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des usages admirables dans leur police: tandis qu'ils sévissoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, sans le secours des hôpitaux qu'ils ne connoissoient pas; & leurs sacrifices servoient tout-ensemble à la religion & au soûtien de ceux qui se trouvoient dans le besoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, sub. m. sing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens: il étoit composé de trente jours, & commençoit à la premiere nouvelle lune après le solstice d'été; ce qui répond selon les uns au mois de Septembre, & selon d'autres, à la fin de notre mois de Juin ou au commencement de Juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*; & les Macédoniens *Loüs*.

L'auteur du grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens se nommoit anciennement *Chronius* à cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des tems le mois *Cronicon* fut appellé *Hécatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hécaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil demeure davantage sur l'horison, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de Suidas & d'Harpocration, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hécatombæon* à cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athènes pendant son cours.

Au reste comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres des mois des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voy.* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HÉCATOMBE, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot: mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toûjours *hécatombe* un sacrifice de cent bêtes de même espece, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit Capitolin, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, *& cætera hujusmodi animalia centena feriebantur*.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même tems sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand évenement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponèse faisoient ensemble un *hécatombe*, *c'est-à-dire* qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais Conon, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hécatombe*: „ c'étoit, „ dit Athénée, une véritable *hécatombe*, & non pas de „ celles qui en portent faussement le nom „; ce qui prouve qu'on appelloit souvent *hécatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hécatombes*; par exemple, Balbin, à la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran Maximin, ordonna sur le champ une *hécatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hécatombe*, de ἑκατὸν, *cent*, & de βοῦς, *bœuf*; d'autres dérivent ce terme de ἑκατὸν, *cent*, & de ποῦς, *pié*; & selon ceux-ci, l'*hecatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hécatombe*: d'autres enfin le dérivent simplement du mot ἑκατομβὴ, qui veut dire *un sacrifice somptueux*. (*D. J.*)

HE'CATOMBE'ES, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'Apollon, dans le premier mois de leur année civile, appellée delà *hécatombéon*. Les Athéniens surnommoient Apollon *hécatombée*: les habitans de la Carie & de l'île de Crete appelloient aussi Jupiter de la même maniere, au rapport d'Hesychius. (*D. J.*)

HE'CATONCHIRES, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains: c'est ainsi qu'on désigne les trois géans Briarée, Gygès & Cochis, à qui la fable avoit donné cent mains.

HE'CATONPE'DON, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de Minerve à Athènes, qui avoit cent piés de long; l'étymologie de ἑκατὸν, *cent*, & ποῦς, *pié*, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'Epire dans la Chaonie.

* HECATONPHONEUME, s. m. (*Mytholog.*) sacrifice où l'on immole cent victimes. Il s'en faisoit un pareil dans Athènes, en l'honneur de Mars.

HECATONPHONIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes que célébroient chez les Messéniens ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de ἑκατὸν, *cent*, & φονεύω, *je tue*. Ils offroient après cet exploit un sacrifice du même nom. Pausanias, *l. IV.* rapporte d'Aristodème ou Aristomède de Corinthe, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais Plu-

Plutarque révoque en doute cette triple *hécatonphonie*. (*D. J.*)

HÉCATOMPYLE *ou* HECATOMPYLOS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Parthie, capitale du royaume des Parthes sous les Arsacides, qui y faisoient leur résidence. Ptolomée, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'Oxford, la met à 97ᵈ de longit. & à 37ᵈ 20' de latit. Ce n'est donc pas Ispahan située à 32ᵈ 20' de latit. ce n'est pas non plus Yesd. Diodore de Sicile, *l. IV. cap. xxviij.* parle d'un autre *Hécatompyle*, qui étoit en Lybie. Enfin, Thèbes en Egypte y a été aussi nommée *Hécatompyle* à cause de ses cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, s. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes: c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théatre de Pompée à Rome. (*D. J.*)

* HECHE, s. f. (*Art méchan.*) espece de barriere ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECLA, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'Islande, situé dans la partie méridionale de cette île, dans le district appellé *Rangerval-Syssel*. Si l'on en croit M. Anderson dans sa description d'Islande, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant plusieurs siecles sans discontinuer, & présente toûjours un coup-d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent: mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparoître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan; elles sont dues à M. Horrebow, qu'un long séjour en Islande a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que M. Anderson, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infideles. M. Horrebow nous apprend donc que depuis que l'Islande est habitée, c'est-à-dire depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La derniere éruption commença le 13 Février 1693, & dura jusqu'au mois d'Août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xjv. siecle, il n'y en eut point-du-tout dans le xv. & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jetter des flammes, après quoi il n'en jetta qu'une seule fois dans le xvj. siecle, & deux fois dans le xvij. il conclud de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu soûterrein eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. M. Horrebow qui écrivoit en 1752, ajoûte qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout-auprès. M. Anderson avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais M. Horrebow dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudians de Copenhague, qui voyageoient dans la vûe d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-tems marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toûjours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jetter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraise & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernieres éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toûjours demeuré tranquille. *Voyez* Horrebow, *descript. de l'Islande*, §. 8. & *Voyez* VOLCAN. (—)

* HECTÉE, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixieme partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subst. & adj. (*Médecine.*) épithete que l'on donne à une espece de fievre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec ἑκτικὸς, & celui-ci de ἕξις, *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme, une femme *hectique*; un poulet *hectique*: mais on prononce *étique*, & l'*h* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hectiques*.

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HÉDEMUORA, *Hedemora*, (*Géog.*) ville de Suede dans le Westerdal, sur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Gestricie, de l'Uplande & de la Westmanie. Elle est à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Upsal. *Long.* 33. 50. *latit.* 6. 14. (*D. J.*)

HÉDÉRACÉ, adj. (*Anat.*) On donne cette épithete au plexus pampiniforme, composé de la veine & de l'artere spermatique qui s'unissent aux testicules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) *voyez* PAMPINIFORME.

HÉDÉTAINS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne Tarragonoise. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani*, & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragosse & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HÉDICROON, & *plus communément* HÉDYCROI, (*Pharmacie.*) trochisques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloës, de schænante, roseau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalsamum, vrai baume de Judée, canelle, costus arabique, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, saffran, spicanard, cassia-lignea, de chacun six gros; amome en grappe, douze gros; mastic, un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec suffisante quantité de vin d'Espagne, pour en faire des trochisques selon l'art.

Ces trochisques n'ont d'autre usage en Pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plûpart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYPNOIS, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soûtenus d'un calice qui devient dans la suite un fruit ressemblant à un melon. Ce fruit renferme deux sortes de semences; les unes ont une tête en forme de brosse, & sont placées dans le milieu de la fleur; les autres sont terminées par une sorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & sont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capsules. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

La plus commune espece, nommée simplement *hedypnois annua* par les Botanistes, a les feuilles assez semblables à celles de la chicorée sauvage, sinueuses & rudes: sa tige soûtient en son sommet une tête presque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils sont tombés, cette tête devient un fruit fermé à-peu-près comme un petit melon, qui en mûrissant s'ouvre & laisse paroître deux sortes de graines; celles qui sont vers le milieu ont un chapiteau ou une brosse de poils ordinairement fort rude; mais les graines qui sont à la circonférence, se terminent en haut par un petit rebord membraneux, & sont enchâssées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & passe pour apéritive; si on la transplante, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute son acreté. (*D. J.*)

*HEDISARUM*, *ou* SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) est une plante qui s'éleve à trois pieds de haut, dont les feuilles ressemblent à celles de la reglisse; ses fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroissent en été, elles naissent en épis sur des pédicules qui sortent des aisselles des feuilles, & elles sont soûtenues chacune par un calice dentelé: des gousses assez grosses renferment des semences, & naissent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante sur les montagnes, & elle se cultive aisément dans les jardins. (*K*)

HÉEL, & par les François HEILA, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans la Cassubie, à l'embouchure de la Vistule dans la mer Baltique, sujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Long.* 37, *latit.* 54. 53. (*D. J.*)

HÉEMER, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides dont on se sert en Allemagne. Le *héemer* est de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre seiltens; il faut vingt-quatre *héemers* pour le driclink, & trente-deux

pour le féoder. *Voyez achteling*, *ſeilten*, *driclink*, & *féoder*. *Dictionn. de Commerce*. (*G*)

HEERDLING, ſ. m. (*Métallurgie*.) c'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'*étain*, une matiere compoſée d'un peu de fer, d'arſenic & d'étain, qui ſe dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain, pendant la fuſion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange que ſe formoit le zinc. M. Lehmann penſe que le *héerdling* eſt une combinaiſon de fer, d'arſenic, & d'une grande quantité de phlogiſtique. *Voyez* le *traité de la formation des métaux*. (—)

* HEGEMONÉ, ſ. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens; l'autre étoit Auxo: c'étoit auſſi un des ſurnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit repréſentée portant des flambeaux; elle étoit honorée ſous cette forme & ſous ce titre en Arcadie, où elle avoit un temple. *Voyez* HÉGÉMONIES, *article ſuivant*.

HEGEMONIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui ſignifie *conductrice*: elle portoit des flambeaux, dit Pauſanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, *ou* HEIGER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Naſſau, ſur la Dill.

HEGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, ſelon Ptolomée: quelle eſt cette ville? nous n'en ſçavons rien. Quelques-uns cependant aſſûrent que c'eſt Lignitz en Siléſie; mais cette déciſion eſt inſoûtenable, par les raiſons ſuivantes. 1°. Les deux poſitions ne s'accordent point; la *longit.* d'*Hegetmatia*, ſelon Ptolomée, eſt 39. 40. 11. *latit.* 50. la *longit.* de Lignitz eſt 33. 50. *lat.* 51. 55. De plus, du tems de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de villes: il eſt vrai qu'il ſe ſert du nom de *ville* pour deſigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, ſ. f. (*Chronol.*) fameuſe époque des Arabes & des Muſulmans. Le mot *hégire*, ou plûtôt *hégiratan* en arabe, veut dire *fuite*; parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magiſtrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Prideaux, dans la vie qu'il a donnée de ce célebre fondateur d'une fauſſe religion, *nous apprend* que l'époque de *l'hégire fut établie* par Omar, troiſieme empereur des Sarraſins, & *que* les Arabes commencerent *à compter leurs années* depuis le jour de l'évaſion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 Juillet de l'an de J. C. 622, ſous le regne de l'empereur Héraclius: juſqu'à l'établiſſement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la derniere guerre conſidérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la choſe le mérite, il faut remarquer 1° que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans eſt purement des mois lunaires, qui ſont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils: de ſorte que l'année commune eſt de trois cens cinquante-quatre jours: 2°, qu'ils ont une période de trente ans, compoſée de dix-neuf années & d'onze ſurabondantes, c'eſt-à-dire qui ſont de trois cents cinquante-cinq jours. Ces années ſurabondantes ſont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29; les autres, ſçavoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, &c. ſont ordinaires: 3°. il faut obſerver que cette année lunaire des Mahométans eſt plus courte d'onze jours que notre année ſolaire & grégorienne, qui eſt de trois cents ſoixante-cinq jours; ainſi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cents cinquante-deux jours, & par conſéquent environ un an grégorien: donc trente-trois années arabes font trente-deux années grégoriennes, ou environ; & par une méthode qui ſuffit pour l'Hiſtoire, afin de déſigner à-peu-près les tems, on peut faire une trente-troiſieme année intercalaire, & recommencer ainſi de trente-trois en trente-trois ans: 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matiere & éviter les erreurs, il faut remarquer que la premiere année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 Juillet 622 de notre ere; la ſeconde au 4 Juillet 623; la troiſieme au 23 Juin 624; & ainſi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en pluſieurs manieres les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'eſt-à-dire trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

*Premiere maniere*. Il faut prendre le nombre donné d'années de l'*hégire*, & le reduire en une ſomme de jours, réduire enſuite ces jours en années grégoriennes de trois cents ſoixante-cinq jours; c'eſt-à-dire voir combien 365 eſt dans le nombre de jours trouvé; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centieme, à quoi l'on n'ajoûte rien; au contraire, à chaque centaine d'années il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il faut ajoûter le nombre d'années grégoriennes trouvé, à 622, & le produit ſera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

*Autre maniere*. Il faut ajoûter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné; c'eſt-à-dire multiplier ce nombre par 11, ajoûter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette ſomme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la ſomme d'années trouvées d'abord; le reſtant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée. •

*Troiſieme maniere*. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoûtez-y 621, puis retranchez de la ſomme autant de fois 1 que 33 eſt compris dans le nombre de l'*hégire* donné: la raiſon de cette ſouſtraction eſt que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que ſur trente-trois il s'en faut une année à-peu-près, c'eſt-à-dire que trente trois années mahométanes n'en ſont qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire* par la même raiſon, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajoûter au reſtant autant de fois 33 que 33 eſt contenu de fois dans ce reſtant.

Donnons des exemples. Vous voulez ſçavoir quelle eſt l'année 960 de l'*hégire*; ajoûtez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 eſt vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960; négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il reſtera 1552, qui eſt l'année de l'ere chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous ſçavoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Muſulmans en 1758? retranchez 621 *de* 1758, *il reſtera* 1137. Or 33 eſt 34 fois, plus 15 *années*, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoûtez ſeulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année préſente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ere chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra ſervir à ce deſſein. Il ſuffit pour l'entendre, de ſçavoir qu'après avoir ajoûté 621 à l'année de l'*hégire*, il faut ſouſtraire du produit le nombre qui eſt marqué dans cette table.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 33 . . . 1 | 363 . . . 11 | 693 . . . 21 | 1023 . . . 31 |
| 66 . . . 2 | 396 . . . 12 | 726 . . . 22 | 1056 . . . 32 |
| 99 . . . 3 | 429 . . . 13 | 759 . . . 23 | 1089 . . . 33 |
| 132 . . . 4 | 462 . . . 14 | 792 . . . 24 | 1122 . . . 34 |
| 165 . . . 5 | 495 . . . 15 | 825 . . . 25 | 1155 . . . 35 |
| 198 . . . 6 | 528 . . . 16 | 858 . . . 26 | |
| 231 . . . 7 | 561 . . . 17 | 891 . . . 27 | |
| 264 . . . 8 | 594 . . . 18 | 924 . . . 28 | |
| 297 . . . 9 | 627 . . . 19 | 957 . . . 29 | |
| 330 . . . 10 | 660 . . . 20 | 990 . . . 30 | |

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C. il faut premierement ajoûter 621, ce qui fait 1378; puis voir dans la table ſi le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précede, qui eſt 726, l'on ſouſtrait le nombre qui lui répond, ſçavoir 22, de 1378, & il vient 1356, *qui eſt la véritable année* de l'ere chrétienne.

| | |
|---|---|
| 757<br>621<br>———<br>1378<br>22<br>———<br>1356 | Ainſi l'an 757 de l'*hégire* de Mahomet eſt l'an 1356 depuis la naiſſance de J. C. |

Cette ſouſtraction ſe fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celles des Chrétiens, il faut retrancher 1 an ſur 33, 2 ſur 66, 3 ſur 99, 4 ſur 132, &c.

Mais ceux qui voudront des calculs d'une ſçavante chronologie, faits dans la derniere exactitude, doivent con-

consulter les tables dressées par le P. Riccioli, dans sa *chronolog. reform. Voyez* aussi, sur la matiere que nous traitons, Scaliger, *de emendat. tempor.* Petau, *de doctrinâ tempor. cap. l.* & *lib. VII. cap. xii.* ou son *ration. tempor. part. II. lib. IV. cap. xv.* (*D. J.*)

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, situé entre le Danube, le Rhin, & le lac de Constance, dans la Souabe.

* HEGUMENES, s. m. (*Hist. ecclés.*) archimandrites, abbés supérieurs de monasteres chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'église greque*, la formule d'institution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles sont toutes deux en Franconie, sur les bords du Mayn.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarsen, au duché de Holstein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du Bas-Palatinat, avec une université fondée au quatorzieme siecle; on ne sçait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie: on sçait seulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'aggrandit en 1392. L'électeur Robert Maximilien de Baviere la prit, & en enleva la riche bibliotheque qu'il s'avisa de donner au pape. Le château des électeurs est auprès de la ville. Les François la saccagerent en 1688, malgré sa vaste tonne qui contient deux cents quatre foudres, & toutes les espérances qu'on avoit fondées sur sa prospérité. Il semble que cette ville ait été bâtie sous une malheureuse constellation, car elle fut ruinée dans un même siecle pour avoir été fidele à l'empereur, & pour lui avoir été contraire, toûjours à plaindre de quelque maniere que les affaires ayent tourné.

*Heidelberg* est au pied d'une montagne, sur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* selon Harris, 27. 36. 15. *lat.* 49. 36.

Je connois trois savans natifs de *Heidelberg*, dont les noms sont illustres dans la république des Lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jacques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint professeur en Théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ses oeuvres ont été imprimées à Amsterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toûjours attaché dans ses commentaires & dans ses sentimens, au simple texte de l'Ecriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuste dans Samuel Desmarets son collegue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus savans hommes du dix-septieme siecle dans la connoissance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, soit *in-fol.* soit *in*-4°. Le P. Nicéron vous en donnera la liste; le plus considérable est sa description du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Thes. reg. elect. Brandeburgicus selectus, Colon. March.* 1696. 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans sa jeunesse une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'est fait un nom très-célebre par ses ouvrages pleins d'érudition. Il passa sa vie en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Arondel. Il mourut à Windsord, chez Isaac Vossius son neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle passion pour les objets de son goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conservée, il s'y rendit, & y resta deux ans. Il travailloit alors à un grand glossaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues septentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en son genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les soins du savant Anglois Edouard Lye. On doit encore à Junius la paraphrase gothique des quatre évangelistes, corrigée sur les manuscrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité *de picturâ veterum*, n'a pas besoin de mes éloges; je dirai seulement que la bonne édition est de Roterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuscrits à l'université d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être son biographe. (*D. J.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, sur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maison de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm, N. E. *Long.* 31. 54. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE *ou* HEIDUC, s. m. (*terme de relation*), nom d'un fantassin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *Hussarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des seigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortege des grands du pays, la mode est venue, surtout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelques *heiduques* à leur service, & marchant autour d'un carosse. Ils sont vêtus, chaussés, & armés du sabre à la hongroise, avec une sorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne sont, & une moustache pour relever leur mine guerriere.

Quelques soldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, se sont rendus redoutables aux voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'est qu'un même nom diversement écrit, & qui change de signification selon les occasions où l'on s'en sert. Un *heiduque* dans une armée d'hongrois, est un fantassin; dans l'équipage & à la suite d'un seigneur, c'est un domestique & une espece de valet-de pied. Dans les bois c'est un voleur de grand chemin, qui détrousse les passans. (*D. J.*)

HEILA. *Voy.* HEEL.

HEILDESHEIM, (*Geogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat, sur la riviere de Seltza.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie sur une riviere de même nom.

HEILIGE-LAND, *ou* L'ISLE-SAINTE, INSULA SANCTA, (*Geog.*) isle de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holstein depuis 1713, & le roi de Dannemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long.* 25. 54. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géogr.*) ville de la Prusse brandebourgeoise, dans la province de Natangen.

HEILIGEN CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Geogr.*) port & petite ville d'Allemagne sur la mer Baltique en basse Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'isle de Fémeren. *Long.* 28. 50. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Prusse, dans la province de Natangen, entre Braunsberg & Brandebourg. *Longit.* 38. 22. *latit.* 54. 47. (*D. J.*)

HEILIGENSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du territoire d'Eichsfeldt, appartenant à l'électeur de Mayence. Elle est au confluent de la riviere de Gesled & de la Leine, à 12 lieues N. O. d'Eisenach. *Long.* 27. 42. *lat.* 51. 30. (*D. J.*)

HEILSPERG, (*Géogr.*) *Heilsperga*, ville ruinée de la Prusse Polonoise sur l'Alle, avec un château où l'évêque de Warmie fait sa résidence. *Long.* 39. 11. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

HEIMDALL, s. m. (*Mythologie.*) nom d'un dieu des anciens Celtes Scandinaves, ou des Goths. Suivant la mythologie de ces peuples, il est fils de neuf *vierges* qui sont soeurs; on l'appelloit aussi le *dieu aux dents d'or*; il demeuroit au bout de l'arc-en-ciel, dans le château nommé *le fort céleste*; il étoit le gardien des dieux, & devoit les défendre contre les efforts des géans leurs ennemis. Ces peuples barbares disoient qu'il dort moins qu'un oiseau, & voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui: il entend l'herbe croître sur la terre, & la laine sur les brebis. Il a une trompette qui se fait entendre par tous les mondes. Il paroît que sous cette fable, les Celtes ont voulu peindre la Vigilance. *Voy.* l'*Edda des Islandois, ou la Mythologie celtique*, traduite par M. Mallet.

HEIMSEN, (*Géogr.*) petite ville de Suabe, au duché de Wirtemberg.

HEINRICHS STADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brunswick, près de Wolfembutel.

HEINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le pays de Juliers, dépendant de l'électorat de Cologne.

Il y a une autre ville de même nom, en Suisse, chez les Grisons, près du Rhin, entre Razun & Furstenau.

HEKIM EFFENDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au premier médecin du grand-seigneur & de son serail. Lorsqu'une sultane tombe malade, ce médecin ne peut lui parler qu'au-travers d'un voile dont le lit est entouré; s'il est besoin de lui tâter le pouls, c'est au-travers d'un linge fin qu'on jette sur le bras de la sultane. *Voy.* Cantemir, *hist. Othomane.*

HELA, s. f. *Hist. anc. & Mythologie*.) C'est ainsi que les anciens Celtes, qui habitoient la Scandinavie, appelloient la déesse de la mort. Suivant leur mythologie, elle étoit fille de *Loke* ou du démon; elle habitoit un sejour appellé *nisthbeim* ou l'*enfer*. Son palais étoit l'angoisse; sa table, la famine; ses serviteurs, l'attente & la lenteur; le seuil de sa porte, le danger; son lit, la maigreur & la maladie: elle étoit livide, & ses regards inspiroient l'effroi.

Il paroît que c'est du mot *hela* que les Allemands ont emprunté le mot *hell*, dont ils se servent pour désigner l'*enfer*. *Voyez* l'*introduction à l'histoire de Dannemarck, par M.* Mallet.

HELAS, interjection de plainte, de repentir, de douleur. *Hélas*, que les peuples sont à plaindre, lorsqu'ils sont mal gouvernés! *Hélas*, que les soldats sont à plaindre, quand ils sont commandés par un mauvais général! *Voyez* l'*article* INTERJECTION.

HELAVERDE, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Perse, selon les géographes du pays cités par Tavernier. Sa *long.* est à 91. 30. *lat.* 35. 15. (*D. J.*)

HELCESAITE. *Voyez* ELCESAÏTE.

HELDER, (*Géogr.*) petite île dépendante de la Hollande septentrionale, dans le Zuydersée, entre celle de Wieringen & la pointe occidentale de la Frise.

HELENE, s. f. (*Hist. anc.*) La vie de la fille de Tyndare, roi de Lacédémone, dont l'enlevement par Pâris a causé la guerre & la ruine de Troie, est connue de tout le monde. Tous les historiens & les poëtes en ont parlé: les charmes & la beauté de cette infidele ont passé en proverbe; Homere lui-même raconte „ que les vieillards, conseillers de Priam, n'eurent „ pas plutôt apperçu cette belle créature, qu'ils se dirent „ les uns aux autres: Faut il s'étonner que les Grecs „ & les Troiens souffrent tant de maux pour une beauté „ si parfaite? elle ressemble véritablement aux déesses „ immortelles „. Eurypide assure que Ménélas, au sortir de Troie, s'avança pour la tuer; mais que l'épée lui tomba des mains, lorsqu'il vit venir cette femme enchanteresse, de sorte qu'il reçut ses embrassemens.

Le même poëte, dans cette tragédie, nous représente *Hélene* vertueuse; les Lacédémoniens intéressés à accréditer cette opinion, lui consacrerent un temple où elle étoit honorée comme une déesse, dit Pausanias: Hérodote ajoute, qu'on l'invoquoit dans ce temple pour rendre beaux les enfans difformes.

L'auteur d'*Athènes ancienne & moderne*, a raison de remarquer que mille gens qui parlent de la belle *Hélene*, ne savent pas comment elle mourut; ce fut dans l'île de Rhodes, & voici de quelle maniere. Polixo, dont le mari avoit péri au siége de Troie, regardant *Hélene* comme la cause de son veuvage, envoya des femmes, pendant qu'elle étoit au bain, pour l'étrangler, & la pendre à un arbre. L'ordre ne fut que trop bien executé; mais les Rhodiens, touchés de cette injustice, lui bâtirent un temple, qu'ils appellerent le *temple d'Hélene Dendritis*, & c'est à Pausanias que nous devons encore cette particularité.

Isocrate a fait le panégyrique d'*Hélene*, dans lequel il assure qu'elle acquit non seulement l'immortalité, mais une puissance divine, dont elle se servit pour mettre ses freres, Castor & Pollux, au nombre des dieux.

C'étoit d'après Isocrate, & non d'après Eurypide, que Théodoret devoit attaquer les payens pour avoir érigé des temples à *Hélene*. Mais ils auroient pu lui répondre, qu'ils n'imputoient pas à cette femme les aventures qui avoient traversé sa vie, qu'ils les imputoient au destin & à la fortune; qu'ils savoient d'ailleurs, par le témoignage d'Hérodote, un de leurs principaux historiens, qu'*Hélene* avoit été retenue à Memphis chez le roi Protée; enfin que les Troiens n'avoient pu rendre aux Grecs cette princesse, ni leur persuader qu'ils ne l'avoient pas, la providence conduisant ainsi ces événemens, afin que Troie fût saccagée, & qu'elle apprît à tous les hommes que les péchés d'une ville entiere attirent des dieux de grandes & de terribles punitions. (*D. J.*)

HELENE, (*Géog. anc.*) île de Grece dans le golfe Laconique, à l'embouchure de l'Eurotas, devant la ville de *Gythium*, selon Pausanias, *l. III. ch. xxij.* qui l'appelle *Cranaé*: la Guilletiere nous apprend qu'on la nomme aujourd'hui *Spatara*, & qu'elle est à trois lieues de *Colochina*, & à demi-lieue de *Pagana*. Il ajoute: „ Comme nous y étions arrivés, un de nos voyageurs se „ ressouvint que ce fut dans cette île de *Cranaé*, ou de „ *Spatara*, que la belle Hélene accorda ses faveurs à „ Pâris; & il nous dit que sur le rivage de la terre-„ ferme qui est à l'opposite, cet heureux amant avoit „ fait bâtir, après cette conquête, un temple à Venus, „ pour lui marquer les transports de sa joie & de sa „ reconnoissance. Il donna le nom de *Migonitis* à cette „ Vénus, & nomma ce territoire *Migonium*, d'un mot „ qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé: „ Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, „ dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint vi-„ siter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin „ de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il ne „ le ruina point, il fit mettre seulement aux deux côtés „ de Vénus les images de deux autres divinités, celle „ de Thétis & celle de la déesse Praxidice, comme „ qui diroit la déesse des châtimens, pour montrer qu'il „ ne laisseroit pas l'affront impuni „. Tout ce détail de M. la Guilletiere est d'autant meilleur qu'il est tiré de Pausanias.

Il y a eu plusieurs autres lieux nommés *Hélene*. 1°. Une île de la mer Egée; 2°. une île de la Grece entre les Sporades; 3°. une ville de Bithynie; 4°. une ville de la Palestine; 5°. une fontaine de l'île de Chio; 6°. une riviere dont parle Sidonius Apollinaris, & qui est la Canche. (*D. J.*)

HÉLENE (SAINTE), *Géog.* île de la mer Atlantique, qui a six lieues de circuit; elle est haute, montueuse, & entourée de rochers escarpés. Les montagnes qui se découvrent à 25 lieues en mer, sont couvertes la plûpart de verdure & de grands arbres, comme l'ébénier, tandis que les vallées sont fertiles en toutes sortes de fruits, & d'excellens légumes; les arbres fruitiers y ont en même tems des fleurs, des fruits verds & des fruits mûrs; les forêts sont remplies d'orangers, de limoniers, de citronniers, *&c.* Il y a du gibier & des oiseaux en grande quantité, de la volaille, & du bétail qui est sauvage. La mer y est fort poissonneuse; la seule incommodité qu'on éprouve, vient de la part des mouches & des araignées qui y sont monstrueusement grosses.

Cette île fut découverte par Jean de Nova, Portugais, en 1502, le jour de sainte Hélene. Les Portugais l'ayant abandonnée, les Hollandois s'en emparerent, & la quitterent pour le cap de Bonne-Espérance. La compagnie des Indes d'Angleterre s'en saisit, & depuis, les Anglois l'ont possédée, & l'ont mise en *état de se bien* défendre. *Long.* selon Halley, 11. 32. 30. *lat. mérid.* 16.

Il y a une autre île de ce nom dans l'Amérique septentrionale au Canada, dans le fleuve de S. Laurent, vis-à-vis de Mont-Réal. (*D. J.*)

*HELENIUM*, s. m. (*Hist. anc. Botan.*) chez les botanistes modernes, la plante qu'ils appellent en Latin *helenium* ou *enula campana*, est notre aunée en François. *Voyez* AUNÉE.

Mais il est bien étrange que Théophraste & Dioscoride, tous deux Grecs, ayent nommé *helénium* des plantes entiérement différentes. Théophraste met son *helenium* au rang des herbes dont on faisoit des couronnes ou des bouquets, & cet auteur remarque qu'elle approchoit du serpolet. Dioscoride, au contraire, donne à son *helenium* une racine d'odeur aromatique, & des feuilles semblables à celles de notre bouillon-blanc; de sorte que par-là sa description convient du moins à notre aunée pour la racine, & pour les feuilles, qui sont molles, velues en dessous, larges dans le milieu, & pointues à l'extrémité. Je crois volontiers que l'*inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes; mais, dira-t-on, la racine de l'aunée des modernes est amere, & Horace appelle la sienne *aigre*: il dit,

——— *Quum crapulâ plenus*
*Atque* acidas *mavult* inulas.

La raison de cette différence viendroit de ce que ce poëte parle de l'aunée préparée, ou confite avec du vinaigre & d'autres ingrédiens, de la maniere apparemment que Columelle l'enseigne, *lib. XII. cap. xlvj.* Il faudroit donc alors traduire le passage d'Horace: „ Puni de sa gloutonnerie par le mal qu'elle lui cause, il „ cherche à se ragouter par de l'aunée préparée „.

Pour ce qui regarde Pline, il a rejetté dans sa description de l'*helenium* celle de Discoride, a emprunté la sienne de Théophraste, & autres auteurs grecs, & en même tems il a adopté les vertus & les qualités que Dioscoride donne à la plante qu'il décrit sous le nom d'*helenium*; ainsi faisant erreurs sur erreurs, il a encore donné lieu à plusieurs autres de les renouveller d'après lui. Il importe de se ressouvenir dans l'occasion de cette remarque critique, car elle peut être utile plus d'une fois. (*D. J.*)

HELE-

HELENOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville épiscopale d'Asie dans la Bithynie, autrement nommée *Drepanum*, Drépane; elle étoit située sur le golfe de Nicomédie, entre Nicomédie & Nicée. C'étoit le lieu de la naissance & de la mort de l'impératrice Hélene, & ce lieu n'est plus rien aujourd'hui. (*D. J.*)

HELEPOLE, s. m. (*Art milit. & Hist.*) machine militaire des anciens propre à battre les murailles d'une place assiégée.

Ce mot vient du grec ἑλέπολις, qui est composé des mot ἑλεῖν, *prendre*, & πόλις, *ville*.

L'*hélépole* étoit une tour de bois composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes & sur les breches, pour y faire passer les soldats dont cette machine étoit remplie.

Parmi les auteurs qui ont écrit de l'*hélépole*, il y en a plusieurs qui prétendent qu'il y avoit un bélier au premier étage.

Diodore de Sicile & Plutarque ont donné la description du fameux *hélépole* de Démétrius le Poliorcete au siége de Rhodes. Voici celle de Diodore.

„ Démétrius ayant préparé quantité de matériaux de „ toute espece, fit faire une machine qu'on appelle *hélépole*, qui surpassoit en grandeur toutes celles qui „ avoient paru avant lui. La base en étoit quarrée. „ Chaque face avoit 50 coudées. Sa construction étoit „ un assemblage de poutres équarries, liées avec du „ fer; les poutres distantes les unes des autres, d'environ une coudée, traversoient cette base par le milieu pour donner de l'aisance à ceux qui devoient „ pousser la machine. Toute cette masse étoit mise en „ mouvement par le moyen de huit roues proportionnées au poids de la machine, dont les jantes étoient „ de deux coudées d'épaisseur, & armées de fortes bandes de fer.

.... „ Aux encoignures il y avoit des poteaux d'égale longueur, & hauts à peu-près de cent coudées, „ tellement panchés les uns vers les autres, que la machine étant à neuf étages, le premier avoit quarante-trois lits, & le dernier n'en avoit que neuf „. (On croit que par ces lits il faut entendre les solives qui soûtenoient le plancher de chaque étage, c'est le sentiment de M. de Folard.) „ Trois côtés de la machine „ étoient couverts de lames de fer, afin que les feux „ lancés de la ville ne pussent l'endommager. Chaque „ étage avoit des fenêtres sur le devant d'une grandeur „ & d'une figure proportionnée à la grosseur des traits de „ la machine. Au-dessus de chaque fenêtre étoit élevé „ un auvent, ou maniere de rideau fait de cuir, rembourré de laine, lequel s'abaissoit par une machine, „ & contre lequel les coups lancés par ceux de la place perdoient toute leur force. Chacun des étages „ avoit deux larges échelles, l'une desquelles servoit à „ porter aux soldats les munitions nécessaires, & l'autre pour le retour. Pour éviter l'embarras & la confusion, trois mille quatre cens hommes poussoient „ cette machine, les uns par dedans, les autres par dehors. C'étoit l'élite de toute l'armée pour la force „ & pour la vigueur; mais l'art avec lequel cette machine avoit été faite, facilitoit beaucoup le mouvement „.

Vegece donne aussi une sorte de description de ces especes de tours, qu'on va joindre à celle de Démétrius. Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail de ces tours & des autres machines de guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

„ Les tours, dit Vegece, sont de grands bâtimens „ assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de „ laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des „ ennemis; leur largeur se proportionne sur la hauteur: „ quelquefois elles ont trente piés en quarré, quelquefois quarante ou cinquante, mais leur hauteur excede „ les murs & les tours de pierre les plus élevés. Elles „ sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu „ fait mouvoir ces prodigieuses masses. La place est „ dans un danger évident, quand la tour est une fois „ jointe aux murailles: ses étages se communiquent „ en-dedans par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en breche. Le milieu „ contient un pont fait de deux membrures, & garni „ d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en-dehors, se place tout d'un coup entre la tour & le haut „ du mur, & fait un passage aux soldats pour se jetter „ dans la place. Le haut de la tour est encore bordé „ de combattans armés de longs épieux, de fleches, de „ traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès „ qu'on en est venu-là, la place est bien-tôt prise. Quelle ressource reste-t-il à des gens qui se confioient sur „ la hauteur de leurs murailles, lorsqu'ils en voyent „ tout-à-coup une plus haute sur leur tête „. Vegece, *traduction de* Segrais. *Voyez* (*Pl. XII. de fortification*) une tour avec son pont & son belier. (*Q*)

HELER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, *&c.* (*Z*)

HELEUTERIENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César; *de bello Gall. lib. VII. cap. lxxv.* Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy; *Ruteni*, le Rouergue; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Vélay. (*D. J.*)

HÉLIADES, s. f. pl. (*Mythol.*) filles du Soleil & de Clymene, selon les poëtes. Elles furent, ajoutent-ils, si sensiblement affligées de la mort de leur frere Phaéton; que les dieux touchés de pitié, les métamorphoserent en peupliers, sur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaétuse & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée sur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une espece de gomme qui ressemble à l'ambre jaune. (*D. J.*)

HÉLIANTHEME, s. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; le calice a plusieurs feuilles, il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit presque sphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des semences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens, Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Il y en a plusieurs especes, & Miller en compte une quinzaine qui sont cultivées dans les jardins d'Angleterre seulement; mais il nous suffira de décrire ici la principale, *heliantbemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine est blanche, ligneuse; ses tiges sont nombreuses, grêles, cylindriques, couchées sur terre & velues; ses feuilles sont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyssope, terminées en pointe mousse, opposées deux à deux, vertes endessus, blanches en-dessous, portées sur de courtes queues.

Ses fleurs sont au sommet des tiges, disposées comme en longs épics, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes, en rose, à cinq pétales, qui renferment plusieurs étamines jaunes, & qui sortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le pistil se change en un fruit triangulaire, assez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rousses. Le pédicule de chaque fleur porte à sa base une petite feuille longuette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle passe pour vulnéraire & astringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ses feuilles sont d'usage, ses feuilles sont remplies d'un suc gluant, qui rougit légerement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*hélianthеme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*hélianthеme* à tubercules, *helianthemum tuberosum*, *esculentum*, qui est un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (*D. J.*)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Astronomie.* Le lever d'un astre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorsque cet astre ou cette planete sort des rayons ou de la lumiere du soleil qui l'offusquoit auparavant par sa trop grande proximité de cet astre.

Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, & qui devient invisible par la supériorité de la lumiere de cet astre.

Un astre se leve *héliaquement*, lorsqu'après avoir été en conjonction avec le soleil & avoir disparu, il commence à s'en éloigner assez pour redevenir visible le matin avant le lever du soleil. On dit qu'un astre se couche *héliaquement*, lorsqu'il approche du soleil au point de devenir invisible; de sorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne sont qu'une apparition & une disparition passageres, causées par le moins ou le plus de proximité d'un astre au soleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 dégrés du soleil, c'est-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes: il faut une distance d'environ 20 deg. & pour les étoiles

les il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse. *Voyez* Lune, Planete, & Etoile. *Voyez aussi* Achronique, Cosmique. *Harris* & *Chambers*. (*O*)

HÉLIAQUES, subst. m. pl. (*Antiq.*) fête & sacrifices qu'on faisoit dans l'antiquité, en l'honneur du soleil, que les Grecs nommoient ἥλιος. Son culte passa des Perses en Cappadoce, en Grece, & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choses à en dire, que nous renvoyons aux *articles* Mithras & Mithriaques. (*D. J.*)

HÉLIASTE, sub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athènes.

Le tribunal des *Héliastes* n'étoit pas seulement le plus nombreux d'Athènes, il étoit encore le plus important, puisqu'il s'agissoit principalement dans ses décisions, ou d'interpréter les loix obscures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliastes* étoient ainsi nommés, selon quelques-uns, du mot ἁλίζω, *j'assemble* en grand nombre, & selon d'autres, de ἥλιος, *le soleil*, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert, qu'on nommoit ἡλιαία.

Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des *héliastes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cens juges. *Voyez* Thesmothetes. Selon Harpocration, le premier de ces deux nombres se tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cens se tiroit de trois, selon M. Blanchard, un des membres de l'Académie des Inscriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les thesmothetes, pour remplir le nombre de quinze cens, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les assemblées des *héliastes* n'étoient pas fréquentes, puisqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux reglés.

Les thesmothetes faisoient payer à chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de présence; ce qui revient à deux sesterces romaines, ou une demi-drachme; c'est de-là qu'Aristophane les appelle en plaisantant, *les confreres du Triobole*. Le fond de cette dépense se tiroit du trésor public, & cette solde s'appelloit μισθὸς δικαστικός. Mais aussi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard; & s'ils se présentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil, & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air, les juges avoient du feu; le roi indiquoit l'assemblée, & y assistoit; les thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit & prenoit sa place, à mesure qu'il étoit appellé. Ensuite si les exégetes, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées, ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qui devoit se traiter dans l'assemblée.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *héliastes*, est le serment que prêtoient ces juges entre les mains des thesmothetes. Démosthene nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate: en voici la forme, & quelques articles principaux.

„ Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.

„ Je jugerai selon les loix & les décisions du peuple „ d'Athènes & du sénat des cinq cens.

„ Je ne donnerai point mon suffrage pour l'établisse„ ment d'un tyran, ou pour l'oligarchie.

„ Je ne consentirai point à ce qui pourra être dit „ ou opiné, qui puisse donner atteinte à la liberté du „ peuple d'Athènes.

„ Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont „ été condamnés à mort.

„ Je ne forcerai point à se retirer ceux à qui les loix „ & les suffrages du peuple & du tribunal, ont permis „ de rester.

„ Je ne me présenterai point, & je ne souffrirai point „ qu'aucun autre, en lui donnant mon suffrage, entre „ dans aucune fonction de magistrature, s'il n'a au „ préalable rendu ses comptes de la fonction qu'il a „ exercée.

„ Je ne recevrai point de présent dans la vûe de l'e„ xercice de ma fonction d'*héliaste*, ni directement, ni „ indirectement, ni par surprise, ni par aucune autre „ voie.



„ Je porterai une égale attention à l'accusateur & à „ l'accusé; & je donnerai mon suffrage sur ce qui aura „ été mis en contestation.

„ J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérès; „ & si je viole quelqu'un de mes engagemens, je les „ prie d'en faire tomber la punition sur moi & sur ma „ famille; je les conjure aussi de m'accorder toutes sor„ tes de prospérités, si je suis fidele à mes promesses „.

Il faut lire dans Démosthene la suite de ce serment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à sa cause. Mais j'aurois bien voulu que cet orateur ou Pausanias, nous eussent expliqué pourquoi dans ce serment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs suffrages nous est connue: il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, se rétrécissoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos églises.

L'urne de bois nommée κύρως, étoit celle où les juges jettoient les suffrages de la condamnation de l'accusé; celle de cuivre nommée ἄκυρος, recevoit les suffrages portés pour l'absolution.

C'est devant le tribunal *des héliastes*, que fut traduite la célebre & généreuse Phrynée, dont les richesses étoient si grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, si on vouloit lui faire l'honneur d'employer son nom dans une inscription qui en rappellât la mémoire. Ses discours, ses manieres, les caresses qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la sauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en séduisant les personnes de tout âge.

Ce fut encore dans une assemblée des *héliastes*, que Pisistrate vint se présenter couvert des blessures qu'il s'étoit faites, aussi-bien qu'aux mulets qui traînoient son char. Il employa cette ruse pour attendrir les juges contre ses prétendus ennemis, qui jaloux, disoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il soutenoit ses intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amusoit à la chasse. Il réussit dans son dessein, & obtint des *héliastes* une garde, dont il se servit pour s'emparer de la souveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux, dans cette concession, que Solon qui étoit présent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (*D. J.*)

HÉLICE, s. f. *en Astronomie*. C'est une constellation appellée plus ordinairement *la grande ourse*. *Voyez* Ourse. (*O*)

Hélice, est la même chose que *spirale*; mais ce dernier mot est plus usité. *Voyez* Spirale. (*O*)

Hélice, (*Géog. ancien.*) nom commun à plusieurs lieux. 1°. *Hélice* étoit une ancienne ville de Thrace sur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponnèse dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Thessalie. 4°. Ce mot désigne dans Festus Avienus, *Orat. Marit. v.* 588, un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus*. Cet étang est l'étang de Thau. (*D. J.*)

Hélices ou Vrilles, sub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainsi les petites volutes ou caulicoles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui sont tortillées ensemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccino* à Rome. (*P*)

HÉLICHRYSUM, sub. masc. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le disque de la fleur contient plusieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, supporté par un placenta nud: le tout est renfermé dans un calice écailleux, luisant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 especes d'*hélichrysum*, entre lesquelles celle que nous nommons Immortelle, passe pour avoir des vertus en médecine. *Voyez* Immortelle.

Plusieurs especes d'*hélichrysum* se trouvent dans les jardins de plaisance. Celle que les Botanistes appellent *hélichrysum, flore sulvo rubente*, y fait un grand ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ses fleurs. L'*hélichrysum* oriental est une espece précieuse, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant; on en orne les chappelles en Portugal & en Espagne. L'*hélichrysum* d'Afrique, *hélichrysum* arbo-

*arboreum*, *africanum*, *salviæ foliis*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réussit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve jusqu'à douze & quinze pieds de hauteur. Tous les autres *hélicrysum* d'Afrique forment de jolis arbrisseaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enseigne la méthode.

Le nom *hélichrysum* signifie *or de soleil*, parce que le calice de cette plante est d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (*D. J.*)

HELICITES, sub. masc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du vij. siecle: ils menoient une vie solitaire, & enseignoient que le service divin consistoit en de saints cantiques, & de saintes danses avec les religieuses, à l'exemple de Moyse & de Marie, sur la perte de Pharaon. *Exod.* 15. Alexand. Roll. *Traité des religions*. (*G*)

HELICOIDE, adj. *terme de Géométrie*. Parabole *hélicoïde*, ou spirale parabolique, est une ligne courbe, qui n'est autre chose que la parabole commune apollonienne, dont l'axe est plié & roulé sur la circonférence d'un cercle. *Voyez* PARABOLE. La parabole *hélicoïde* est donc la ligne courbe qui passe par les extrémités des ordonnées à la parabole, lesquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en question.

Supposez, par exemple, que l'axe de la parabole commune soit roulé sur la circonférence du cercle *B D M*. (*Planc. coniq. fig.* 11.) pour lors la ligne courbe *B F G N A*, qui passe par les extrémités des ordonnées *C F*, & *D G* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, constitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou *spirale*.

Si l'arc *B C* pris pour abscisse est appellé *x*, & que la partie *C F* du rayon, prise pour ordonnée, soit appellée *y*, & qu'on fasse le parametre de la parabole $= l$, la nature de cette courbe se trouvera exprimée par cette équation $l x = y^2$. *Voyez* COURBE & EQUATION. *Chambers*. (*O*)

* HELICON, s. m. (*Géog.*) montagne de Béotie, voisine du Parnasse & du Cythéron; elle étoit consacrée à Apollon & aux Muses. La fontaine Hypocrène en arrosoit le pied; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura*, ou *Zagaya*. Elle est située dans la Livadie; & les Poëtes qui l'invoquent & qu'elle inspire, en sont bien éloignés.

* HELICONIADES ou HELICONIDES, sub. f. pl. (*Mytholog.*) surnom que les Poëtes donnent aux Muses. Il est emprunté du mont Hélicon qu'ils regardent comme une de leurs demeures. *Voyez* HELICON.

HELICOSOPHIE, sub. f. (*Mathém.*) Quelques géometres ont appellé ainsi l'art de tracer des hélices ou des spirales. *Voyez dans l'histoire de l'Académie des Sciences de* 1741, la description de différens compas propres à cet objet. (*O*)

* HELINGUE, sub. fém. (*Corderie.*) bout de corde attachée d'une de ses extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. *Voyez l'article* CORDERIE.

HELIOCENTRIQUE, adj. (*Astron.*) épithete que les Astronomes donnent au lieu d'une planete vûe du soleil, c'est-à-dire au lieu où paroîtroit la planete, si notre œil étoit dans le centre du soleil, ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* est le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planete si nous étions placés au centre du soleil. *Voyez* LIEU.

Ce mot est composé de ἥλιος, *soleil*, & de κέντρον, *centre*.

C'est pourquoi le lieu *héliocentrique* n'est autre chose que la longitude d'une planete vûe par un œil placé dans le soleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planete est l'angle que la ligne menée par le centre du soleil, & le centre de la planete fait avec le plan de l'écliptique. *Voyez* LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *K I. M* (*Pl. Astron. fig.* 62. n°. 2.) représente l'orbite de la terre autour du soleil, & qu'un cercle *A N B n*, représentant l'orbite de la planete, soit placé de maniere qu'il soit incliné sur le plan de l'autre; quand la planete se trouve en *N*, ou en *n*, lesquels points sont appellés *les nœuds*, la planete paroîtra dans l'écliptique & par conséquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*, alors étant vûe du soleil *R*, elle paroîtra décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaison de la ligne *R P* sur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & sa mesure sera l'angle *P R q*, la ligne *P q* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toûjours en augmentant jusqu'à ce que la planete arrive au point *A*, qu'on appelle *limite*, & qui est à 90 degrés des nœuds. *Voyez* LIMITE. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant jusqu'à ce que la planete arrive au point *N*. Ensuite elle augmentera jusqu'à ce que la planete arrive au point *B* opposé au point *A*. Enfin, elle diminuera de nouveau jusqu'à ce que la planete arrive au point *n*, &c. *Chambers*. (*O*)

HELIOCOMETE, sub. fém. (*Astron. & Phys.*) comme qui diroit *comete du soleil*, phénomene qui a été remarqué quelquefois au coucher du soleil. Sturmius & d'autres qui l'ont vû, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le soleil ressemble alors à une comete. C'est une longue queue ou colonne de lumiere attachée, & comme traînée par cet astre dans le tems qu'il se couche, à-peu-près de la même maniere qu'une comete traîne sa queue. *Voyez* COMETE.

Dans l'*héliocomete* observée à Gryphwald le 15 Mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le soleil n'avoit que la moitié de la largeur du diametre du soleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large; sa largeur avoit plus de cinq diametres du soleil, & elle suivoit la même route que le soleil: sa couleur étoit jaune près du soleil, & s'obscurcissoit en s'en éloignant. On ne la voyoit pendre que sur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute sa force l'espace d'une heure, & diminua ensuite successivement & par degrés. *Harris & Chambers*.

Ce phénomene paroît avoir rapport à celui de la lumiere zodiacale & de l'aurore boréale. *Voyez* LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BOREALE. (*O*)

HELIOGNOSTIQUES, sub. m. pl. (*Théolog.*) secte juive, ainsi appellée du nom grec ἥλιος, qui signifie *soleil*, & γνώσκω, *je connois*; parce que ceux qui la composoient, reconnoissoient le soleil pour dieu, & l'adoroient par une idolatrie qu'ils avoient prise des Perses. Il falloit que cette superstition fût bien ancienne parmi les Juifs, puisque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (*G*)

HELIOMETRE, sub. masc. ou ASTROMETRE, (*Astron.*) instrument inventé en 1747 par le savant M. Bouguer, de l'Académie royale des Sciences, pour mesurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les diametres des astres, particulierement ceux du soleil & de la lune. *Voyez* MICROMETRE.

Quiconque entend les principes de l'Astronomie, sait de quelle importance il est pour sa perfection de connoître d'une maniere précise les diametres des astres; cependant jusqu'à présent on n'avoit trouvé aucun moyen de les mesurer avec justesse; jusques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'Académie en 1748, qu'on est si éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il se pourroit faire que ces deux planetes différassent plus de la forme sphérique, que n'en differe la terre; sans cependant qu'on s'en fût encore apperçû. L'instrument de M. Bouguer supplée à ce qui manquoit en cette partie à l'Astronomie. On pourra par son moyen observer les diametres du soleil & de la lune, avec infiniment plus de justesse, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet usage. De sorte que les Astronomes aidés de cet instrument, seront en état à l'avenir de mesurer avec la plus grande exactitude les diametres de ces astres, & par conséquent de déterminer précisément leur rapport. Il est composé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un seul oculaire. Il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui soit la plus grosse à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micrometre. Telle est la construction du nouvel instrument, construction fort simple, & qui dans l'usage répondra parfaitement à cette simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'*héliometre* vers le soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes; il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entiere si la lunette étoit assez grosse par en-bas; mais il n'y aura réellement que deux especes de segmens ou comme deux croissans adossés; ce ne seront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui seront voisines, & qui peut-être même se toucheront, représenteront les deux bords opposés de l'astre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverser les apparences. Ainsi au lieu de ne voir qu'un des bords du disque, comme cela arrive, lorsqu'on se sert d'une lunette de quarante ou cinquante piés,

te piés, parce que le reſte de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura préſente ſous les yeux, & ſi l'on veut préciſément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diametre, malgré l'extrème intervalle qui les ſépare, ou la grande augmentation apparente du diſque. Les deux images au lieu de ſe toucher, pourront ſe trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire paſſer un peu l'une ſur l'autre: il n'y aura toûjours qu'à meſurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords; & lorſque dans un autre tems, le diametre de l'aſtre plus ou moins éloigné de la terre, ſe trouvera plus grand ou plus petit, lorſque les deux images en augmentant ou en diminuant, ſe ſeront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles ſe ſeront un peu écartées, il n'aura qu'à en meſurer de nouveau la diſtance, & on aura de cette ſorte l'augmentation ou la diminution qu'aura ſouffert le diametre, & par conſéquent ſes différences. M. Bouguer eſt le maître par la conſtruction de ſon inſtrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de ſéparer ou de faire prendre un peu l'un ſur l'autre les deux diſques ou les croiſſans adoſſés. On n'expliquera point la maniere dont M. Bouguer produit cet effet, ce ſera une choſe facile pour quiconque entend ces matieres-là; la partie qui leur devient commune dans le ſecond cas ne peut pas manquer de ſe bien diſtinguer, puiſque l'intenſité de ſa lumiere eſt deux fois plus forte que celle du reſte. On peut en ſe ſervant de cet inſtrument meſurer tous les diametres avec la même facilité, puiſqu'en tournant l'*héliometre*, on voit toûjours du même coup d'œil les deux bords oppoſés du diſque à côté l'un de l'autre. Il n'eſt pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'obſervation d'un fait très-ſingulier, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendît. Il a pendant le mois d'Octobre 1747, trouvé conſtamment ſur le midi le diametre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horiſontal, quoique le premier de ces diametres fût diminué un peu, comme il l'eſt toûjours par les réfractions aſtronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le ſoleil lui eût toûjours paru allongé dans le ſens de ſon axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore aſſez conſtaté; & l'obſervant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomene qui n'eſt pas moins digne de remarque, & qui vraiſſemblablement ſeroit reſté inconnu ſans le ſecours de ſon inſtrument. Il s'eſt aſſûré que les deux bords de l'aſtre, le ſupérieur & l'inférieur, ne ſont pas également ſi bien terminés, que le reſte du diſque; d'où il réſulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le ſens vertical; ce qui vient de la décompoſition que ſouffre la lumiere en traverſant obliquement notre atmoſphere, ou la maſſe d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'eſt pas queſtion ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction aſtronomique*; il eſt queſtion de la décompoſition de la lumiere, en tant qu'elle eſt formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, &c. Les rayons bleus & violets qui partent du haut du diſque, en même tems que les rayons des autres couleurs, ſont ſujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils ſe courbent un peu davantage; ils nous paroiſſent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illuſion ordinaire des réfractions. C'eſt tout le contraire ſi on jette la vûe ſur le bord inférieur; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui ſouffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons ſe courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en deſſous la partie inférieure du diſque qu'ils étendent pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même diſque par ſa partie ſupérieure. C'eſt ainſi que M. Bouguer explique l'extenſion du diametre vertical à laquelle on n'avoit nullement penſé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ſes obſervations. On ne donnera pas de deſcription particuliere de cet inſtrument; il eſt ſi ſimple qu'on s'en formera une idée fort juſte, en jettant ſeulement les yeux ſur la figure. (*T*)

HELIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Céléſyrie, ſelon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple conſacré au ſoleil, dont les reſtes ſont un monument précieux d'antiquités; car on ne doute guere que la ville d'*Héliopolis* en Céléſyrie, ne ſoit *Balbec* de nos jours, comme Maundrell l'établit dans ſon voyage d'Alep à Jeruſalem. *Voyez* l'ouvrage intitulé, *Deſcription des ruines d'Héliopolis*, avec leur repréſentation en taille-douce. *A la Haye*, 1757, *in-folio*.

2°. *Héliopolis*, ou la ville du ſoleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable ſur ce point, puiſqu'il avoit paſſé une partie de ſa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleuriſſoit ſous le regne de Ptolomée Philadelphe, environ 300 ans avant J. C. Il compoſa en grec l'hiſtoire des XXXI. dynaſties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célebre qui eſt ſouvent cité par les auteurs anciens. Le tems nous l'a ravi, il ne nous en reſte que quelques fragmens tirés des extraits ſecs de Jules l'Africain; on les trouvera dans la chronique d'Euſebe, & dans Georges Syncelle. (*D. J.*)

HELIOSCOPE, ſ. m. *terme d'Optique*. C'eſt une lunette à longue vûe qui ſert particulierement à obſerver le ſoleil, & qui eſt faite de telle ſorte, que l'œil n'en reçoit aucuns dommages. Ce mot eſt grec, compoſé d'ἥλιος, *ſoleil*, & σκοπέω, *video*, *ſpecto*, *je regarde*, *je conſidere*.

L'*hélioſcope* n'eſt autre choſe qu'une lunette, dans laquelle on a placé un verre enfumé pour empêcher la grand lumiere du ſoleil de bleſſer l'organe. C'eſt du moins à quoi les meilleurs *hélioſcopes* ſe réduiſent. (*O*)

HELIOTROPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) Les Botaniſtes comptent au-moins dix eſpeces d'*héliotrope*; décrivons ici celle que Tournefort appelle *heliotropium majus Dioſcoridis*, qui eſt la plus commune.

Sa racine eſt ſimple, menue, ligneuſe, dure; ſa tige eſt haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moelle fongueuſe, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en-dehors. Ses feuilles ſont placées à l'origine des rameaux, & ſur ces mêmes rameaux: elles ſont cotonneuſes, ovalaires, ſemblables à celles du baſilic, mais plus blanches & plus rudes, de celle de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, ſur de petites tiges, leſquelles ſont recourbées comme la queue des ſcorpions; elles ſont rangées ſymmétriquement, petites, blanches, d'une ſeule piece en entonnoir; leur centre eſt ridé en maniere d'étoile, & elles ſont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice eſt couvert de duvet; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines, anguleuſes d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante eſt cultivée, parce qu'elle eſt toute d'uſage. Elle contient un ſel tartareux, de ſaveur ſalée, accompagné de ſel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la diſtillation. Elle eſt réſolutive, apéritive, & déterſive: elle paſſe pour réprimer les petites excroiſſances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'*héliotrope* que les Botaniſtes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, eſt connu des François ſous le nom de *tourneſol*. *Voyez* TOURNESOL. (*D. J.*)

HELIOTROPE, (*hiſt. nat. Lithologie.*) pierre précieuſe, demi-tranſparente, dont la couleur eſt verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaſpe oriental*; mais la tranſparence de l'*héliotrope* fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaſpe qui eſt une pierre opaque. M. Hill prétend que l'*héliotrope* différe du jaſpe, en ce que la couleur de la premiere eſt d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaſpe eſt d'un verd plus décidé. Peut-être l'*héliotrope* eſt-elle la même choſe que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'*héliotrope* ſe trouvoit, ſuivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique, & dans l'iſle de Chypre; il y en a auſſi en Allemagne & en Bohème. Boece de Boot dit qu'il y en a de ſi grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir les tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuſes à cette pierre; ceux qui ſeront curieux de les ſavoir, les trouveront dans Pline. *hiſt. nat. livre XXXVII. chap. x.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, ſe prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. *Voyez* OREILLE.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de ſa cavité, s'appelle *anthelix*. *Voy.* ANTHELIX.

HELLANODIQUES, ſ. m. pl. (*hiſt. anc.*) officiers qui préſidoient aux jeux ſacrés d'Olympie, inſtitués lors du rétabliſſement de ces jeux par Iphitus. Leur

fonction étoit de préſider aux jeux, donner des avertiſſemens aux athletes avant que de les y admettre; de leur faire enſuite prêter ſerment qu'ils obſerveroient les loix uſitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & ſur-tout de diſtribuer les prix. On en appelloit ſouvent de leurs déciſions au ſénat d'Olympie, & ſous les empereurs à l'agnothete ou ſur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéatre avant le lever du ſoleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les ſtatues qu'on érigeoit aux athletes ne ſurpaſſaſſent la grandeur naturelle, de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs ſtatues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (*G*)

HELLAS, (*Géog. anc.*) Ce nom a pluſieurs ſignifications différentes, qu'il ne faut pas confondre; tantôt il ſignifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Theſſalie, tantôt une grande partie de la Grece, diſtinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponneſe, *&c.* Mais pour éviter les détails, je remarquerai ſeulement deux choſes: 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui ſignifient *la Grece propre* & *les Grecs*, ne ſe bornerent point là, & qu'ils furent employés pour déſigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Etolie, qui fit une ligue à part, à laquelle ſe joignirent les Acarnaniens. (*D. J.*)

HELLEDA *ou* HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui ſe jette dans la mer Baltique dans la province de Blekingie.

HELLEBORE, (*mat. med.*) *voyez* ELLEBORE.

HELLENES, ſ. m. pl. (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Grecs ſe donnerent en leur propre langue; le ſingulier de ce nom eſt *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclud du ſilence d'Homere, qu'au tems de la guerre de Troie, les Grecs n'avoient point de nom général qui déſignât la nation grecque priſe collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce ſens, n'avoit point encore cette acception. Il ſe prenoit ſeulement pour les habitans du pays d'Hellas, ſoit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs, ou que ce fût un canton de Grece dans la Theſſalie, il n'importe; c'étoit un pays particulier de la Grece: en effet, Homere diſtingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainſi le fameux paſſage de Denys d'Halycarnaſſe, qui a tant exercé les critiques modernes, & qui ne conſiſte qu'en ces trois mots, ἀργολικὰ παλαίτερα ἑλληνικῶν, ſignifie tout ſimplement, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis*, les Argiens ſont plus anciens que les *Hellenes*. (*D. J.*)

HELLENISME, ſ. m. (*Gram.*) C'eſt un idiotiſme grec, c'eſt-à-dire, une façon de parler excluſivement propre à la langue grecque, & éloignée des lois générales du langage. *Voyez* IDIOTISME. C'eſt le ſeul *article* qui, dans l'Encyclopédie, doive traiter de ces façons de parler; on peut en voir la raiſon au *mot* GALLICISME. Je remarquerai ſeulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'*hellénifme* y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. Voici ſur cela quelques obſervations.

1°. Cette maniere d'envisager l'*hellénifme*, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déja été relevée à l'occaſion du mot *gallicifme*; ſavoir que les *hellénifmes* ne ſont qu'en latin. Mais ils ſont premierement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être en effet un écart de langage excluſivement propre à cette langue. C'eſt ſous ce point de vûe que les *hellénifmes* ſont envisagés & traités dans le livre intitulé, *Franciſci Vigeri Rothomagenſis de præcipuis græcæ dictionis idiotiſmis libellus*. L'ordre des parties d'oraiſon eſt celui que l'auteur a ſuivi; & il eſt entré ſur les idiotiſmes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajoûté pluſieurs idiotiſmes, & des notes très-ſavantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'eſt pas ſeulement l'*hellénifme* qui peut paſſer dans une autre langue, & y devenir une figure de conſtruction; tout idiotiſme particulier peut avoir le même ſort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de ſortes de figures de conſtruction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marſais paroît avoir ſenti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de conſtruction aux *articles* CONSTRUCTION & FIGURE: il n'y cite l'*hellénifme*, que comme un exemple de la figure qu'il appelle *imitation*. Mais il n'a pas encore porté la réforme auſſi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait expoſé nettement le principe.

3°. Ce principe eſt, que ces locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le ſont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la conſtruction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, ſi l'on veut en ſaiſir le ſens.

Voici, par exemple, dans Virgile (*Æn. iv.*) un *hellénifme*, qui n'eſt qu'une phraſe elliptique:

*Omnia Mercurio ſimilis, vocemque, coloremque,*
*Et crines flavos, & membra decora juventæ.*

L'analyſe de cette phraſe en ſera-t-elle plus lumineuſe, quand on aura doctement décidé que c'eſt un *hellénifme*? Faiſons cette analyſe comme les Grecs mêmes l'auroient faite. Ils y auroient ſous-entendu la prépoſition κατὰ, ou la prépoſition ἐπὶ; les Latins y ſous-entendoient les prépoſitions équivalentes *ſecundum* ou *per*: *ſimilis Mercurio* ſecundum *omnia*, & ſecundum *vocem*, & ſecundum *colorem*, & ſecundum *crines flavos*, & ſecundum *membra decora juventæ*. L'ellipſe ſeule rend ici raiſon de la conſtruction; & il n'eſt utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle eſt expliquée.

Mais les Grammatiſtes accoûtumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une eſpece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de ſagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils ſe réuniſſent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & ſûr de la Philoſophie qui puiſſe appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere ſe répand ſur tout le ſyſtème grammatical, & diſſipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent ſouvent leur exiſtence qu'à la foibleſſe de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*E. R. M.*)

HELLENISTES, ſub. m. plur. (*Hiſt. anc.*) nom qui paroît donné dans l'Ecriture-ſainte, aux Juifs d'origine ou proſélites établis en Grece, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Helléniſtes*, fort obſcur par lui-même, ſe trouve ſeulement dans le nouveau Teſtament; les plus grands critiques du dernier ſiecle ont cherché avec ſoin quels gens il faut entendre par les *Helléniſtes*, dont il eſt fait mention dans les chapitres vj, ℣. 1, ix, ℣. 29, & xj, ℣. 20, des actes des apôtres.

Scaliger penſe que ces *Helléniſtes* n'étoient autre choſe que les Juifs d'Alexandrie. Heinſius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raiſon, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïſmes & de ſyriaciſmes, comme eſt le grec des Septante, qui ont traduit la Bible; & ces ſortes de Juifs liſoient cette traduction dans leurs ſynagogues. Suivant Saumaiſe, les *Helléniſtes* ſont des Grecs proſélytes du Judaïſme; M. Simon penſe à-peu-près de même, en diſtinguant deux ſortes de Juifs, les Hébreux, c'eſt-à-dire, les habitans de la Paleſtine & de la Chaldée, & les *Helléniſtes*, c'eſt-à-dire les Juifs qui parloient grec.

Voſſius me ſemble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Helléniſtes*; ſelon lui, les Juifs étoient ceux qui ſouffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce ſont, ajoûte-t-il, les zélés dont parle Joſephe. Les *Helléniſtes* au contraire, ſe prêtoient volontiers au joug & aux uſages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont eſt perſuadé que les *Helléniſtes* des chap. vj. & ix. des actes des apôtres, ſont les *Helléniſtes* Syriens de M. Simon & de Voſſius, leſquels ſoûmis par les Grecs, s'accommodoient de leurs mœurs & de leurs coûtumes: c'étoient-là ces chrétiens proſélytes, qui ſe plaignoient des Hébreux, c'eſt-à-dire, des Juifs de la Paleſtine. „ Alors (dit le texte ſacré, act. vj. verſ. 1.) le nombre des diſciples ſe multipliant, il „ s'éleva un murmure des *Juifs* Grecs, contre les *Juifs* „ Hébreux, de ce que leurs veuves ſe voyoient mépriſés dans la diſpenſation de ce qui ſe donnoit cha- „ que jour„; ἐγένετο γογγυσμὸς τῶν ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς ἑβραίους, &c. Mais en même tems, ſelon M. Fourmont, les

*Hellé-*

*Hellénistes* du chap. xj. vers. 20. des actes, ne sont ni des Juifs Hébreux, ni des Juifs Grecs; loin de-là, ce sont les Payens, les Gentils de Grece, auxquels la vision de S. Pierre permettoit d'annoncer l'Evangile.

En effet, presque tous les critiques supposent dans leurs explications, que les *Hellénistes* des chap. vj. & ix. des actes, étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chap. xj; cependant ils me paroissent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en suivre l'esprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'est que le même mot *Hellénistes*, Ἑλληνισταὶ, est donné aux uns comme aux autres; & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre passage ni du texte sacré, ni des auteurs profanes, où se trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne sommes pas de ce nombre. (*D. J.*)

* HELLENISTIQUE, (*Langue.*) *Hist. ecclés.* On croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs Grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du nouveau Testament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de synagogue*. Ainsi il y avoit autrefois un grec de synagogue, comme de nos jours il y a en Espagne un espagnol de synagogue. L'*hellénistique* étoit un composé d'hébraïsme & de syriacisme; Saumaise n'est pas de ce sentiment, mais on ne sait trop sur quoi fondé: il ne dispute le plus souvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés sur cette matiere.

HELLENODICES, sub. m. (*Antiq.*) président, juge, & directeurs des jeux agonistiques.

Les *hellénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magistrats distingués, qui présidoient aux jeux de la Grece, & qui furent institués lors du rétablissement des jeux olympiques par Iphytus, 408. ans après la prise de Troie, & 23. ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un seul *hellénodice*, ensuite deux, bien-tôt après on en créa trois; enfin on en augmenta le nombre jusqu'à neuf, savoir trois pour les courses des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la distribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur assemblée, qu'on appelloit *hellénodicée*; c'étoit originairement un certain espace de terrain de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale *étoit de présider* aux jeux sacrés, d'y *maintenir l'ordre, la discipline*, d'adjuger & de *distribuer les prix*: pour prévenir toute injustice, autant qu'il étoit possible, ils prétoient serment de ne se point laisser gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raison, pour laquelle ils admettoient, ou refusoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de résider dix mois dans l'hellénodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'instruire à fond des statuts agonistiques, & de veiller à ce que ceux qui se proposoient pour les combats, fissent exactement leurs exercices préparatoires, & fussent instruits dans toutes les loix de l'agonistique, par les nomophylaces, c'est-à-dire les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient sur un registre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice; ensuite, après leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revûe dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athletes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, *&c.* Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athletes prêtoient entre les mains des *hellénodices* le serment solemnel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combats.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solemnité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrémités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espece de gradin élevé, les palmes, les couronnes, & les prix destinés aux vainqueurs; quelquefois les athletes victorieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables: „ Fiez-vous à moi, Alexandre; de la maniere dont vous avez gagné la victoire à la course, vous en remporterez bien d'autres à la guerre „. Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'ame, jusques à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athletes victorieux, sur-tout dans les olympioniques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature; & c'est à quoi les *hellénodices* prenoient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen sévere des athletes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'il se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussi-tôt jetter par terre. Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athletes des honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La jurisdition des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toujours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athletes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévû, qui obligeoit les athletes d'en appeller au sénat d'Olympie, lequel alors décidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pithiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur; je crains *bien* que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je sais du-moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Paris roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, s. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, s. m. (*Gram.*) vieux terme françois du xiij. & du xiv. siecle; nous ne l'expliquons ici, que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des chevaliers armés qui apparoissoient de nuit, & qui combattoient ensemble dans les airs; c'est un des moindres traits de la superstition & de la barbarie de ces tems ténébreux. Raoul de Presles, dans *sa traduction* du livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, parle „ de *hellequins*, de dame Abonde, des espérits nomées *Fées*, qui apperent ès établet & ès arbres, & aussi de diables épicaltes „. Dame Abonde étoit, selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaltes sont manifestement les incubes, que les Grecs appelloient *épialtes*, ἐπιάλται. *Voyez* INCUBE. (*D. J.*)

HELLER, s. m. (*Commerce.*) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France: il y a des pieces de trois *hellers* en Silésie & en Saxe; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. *Voyez* KREUTZER.

HELLESPONT, s. m. (*Géog.*) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, *le bras de S. Georges*, les *bouches de Constantinople*, le *détroit de Gallipoli*, ou le *détroit des Dardanelles*. *Voyez* DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellespont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Colchide, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans

cette

cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derriere soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporade, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'*Archipel*.

Ce détroit est situé au 35$^{d}$ 42' de *latitude*, & environ au 55 de *long*. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, Province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage à main droite, on trouve le promontoire Sigée, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizzari*; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV. on entre dans l'*Hellespont* dont ils sont les portes; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les Poetes, auxquels celui de *Hellespontus*, ne convenoit pas toûjours. Virgile, *Æneid. liv. I. v.* 385 l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *liv. VI. v.* 55. & Valerius Flaccus, *liv. II. v.* 586. l'appellent l'un, *Phryxeum pontum*, l'autre, *Phryxea æquora*, la mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus, lorsqu'elle donna son nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vint la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Ausone, *in Mosell. v.* 287. & 288 employe trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellespont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer.

> *Quis modo Sestiacum pelagus, Nepheleidosque Helles*
> *Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.*

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Nephélé & d'Athamas; & enfin le *détroit du jeune homme d'Abydos*: Abydos étoit au midi de Sestos, & le poëte fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (*D. J.*)

HELLOPES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple qui faisoit partie des Perthebes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *siége*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de sorte qu'il est vraissemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siége. (*D. J.*)

HELLOTIES, sub. f. pl. (*Antiq.*) il y a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célebrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, *voyez* ELLOTIES; l'autre étoit célebrée par les Corinthiens, qui y joignirent des jeux solemnels & des courses célebres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, *voyez* ELLOTIDES; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, *voyez* Athénée, *Deipnosophist. lib. XV.* & Potter *Archæol. græc. lib. II. cap. xx. tom. I. p.* 393. (*D. J.*)

HELMINTOLITES, sub. fém. (*Hist. nat. Lithol.*) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels des petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (*Géog.*) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

* HELMINTIQUES *ou* VERMIFUGES, *voyez* VERMIFUGES.

HELMONT, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, au quartier du Peelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. *Long.* 23. 12. *lat.* 51. 31. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswig en 1576. Les Professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. *Long.* 28. 45. *lat.* 52. 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1719; Valentin Henri Vogler medecin, qui a donné l'histoire physiologique de la Passion de J. C. mort en 1677 âgé de 55 ans; Herman Conringius, littérateur, historien & medecin, connu par un grand nombre d'ouvrages: un des plus curieux, est celui *de Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739. *in-4°.* Il mourut en 1681. à 75. ans. (*D. J.*)

HELMSTADT, (*Géog.*) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Copenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. *Long.* 30. 30. *lat.* 56. 42. (*D. J.*)

HELORUS, (*Géog.*) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'île, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 698. On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus*, *præpingue solum stagnantis* Helori: le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Atellari*. (*D. J.*)

HELOS, (*Géog.*) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnese; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification; & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du tems de Pline. On ne voyoit même du tems de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en Laconie. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves: comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus méprisés, avec le tems le nom de *hélotes*, *hellotes*, ou *ilotes*, devint un nom général de tous les esclaves publics; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotes étoient traités par leurs maîtres; je dis *hélotes* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans *sa traduction de Thucydide*. *Voyez* donc HELOTES. (*D. J.*)

HELOTES, s. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotes*, en grec εἵλωτες, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotes* ou *ilotes*, devint avec le tems un nom général, qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres: les vrais *hélotes* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministeres honnêtes, comme à conduire les enfans aux *écoles*, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les priviléges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir; puisque Lysandre, Callicrate, & Cylippe, qui étoient *helotes* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotes* étoient fort malheureux; esclaves à-la-fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle; ils étoient soûmis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice; Plutarque ne l'a point dissimulé. Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au desespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirerent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volerent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirerent auprès des Messéniens, les attire-

rent dans leur parti, & déclarerent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soutinrent jusqu'à la derniere extrémité le siége d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens; enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *Ilotes* qui resterent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle est en peu de mots l'histoire des *Ilotes*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Polit. lib. II.* Pausanias, *in Laconic.* Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI & XIV.* Isocrate, *in Panathen.* Elien, *liv. VIII. cap. xxxxiij.* Plutarque, dans *la vie de Lycurgue*; Strabon, *liv. VIII.* & parmi les modernes, Cragius, *de Republ. Lacedæmon.* Meursius, *Miscellan. Laconic.* Potter, *Archæol. Græc. lib. I. cap. 7.* (*D. J.*)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund; elle est à 15 lieues S. d'Halmstadt, 9 N. O. de Lunden. *Long.* 30. 35. *lat.* 56. 2.

C'est tout près de cette ville, que naquit le célebre Ticho-Brahé, le 19 Décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'Astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis; car l'espece de conciliation des systèmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des Astronomes; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instrumens, à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis que ses parens lui destinoient. Il mourut à Prague, le 24 Octobre 1601, dans la 55ᵉ année de son âge, pour avoir par respect retenu trop longtems son urine à la table d'un grand seigneur. Il a publié ses observations sous le nom de *Tabulæ Rudolphinæ*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (*D. J.*)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port assez commode, sur le golfe de Finlande, 36 lieues S. O. de Borgo. *Long.* 43. 20. *lat.* 60. 22. (*D. J.*)

HELSINGIE, s. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Iemptherland & par la Medelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Gestricie, à l'E. par le golphe de Bothnie. *Elle est traversée dans sa longueur par la riviere de Liusna.* Soderham en est le lieu principal. (*D. J.*)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François disent *Elseneur*, ville de Danemark sur l'Oresund, dans l'île de Sélande, à 6 lieues au N. de Copenhague, vis-à-vis Helsinbourg. Tous les vaisseaux qui passent par ce détroit, sont obligés de payer un droit de passage au roi de Danemark. *Long.* 30. 41. *lat.* 55. 58.

Jacques-Isaac Pontanus, historiographe du roi de Danemarck, & de la province de Gueldre, naquit à *Helsingohr*, vers le milieu du xvj. siecle, & mourut à Harderwich en 1640. Il s'est fait beaucoup d'honneur par ses ouvrages historiques & géographiques, & c'est bien ici le lieu de les indiquer. 1°. *Rerum Danicarum histor. lib. X. una cum chorographicâ regni urbiumque descriptione*; 2°. *Gueldriæ & Zutphaniæ chorographica descriptio*; 3°. *Historiæ Gueldricæ lib. XIV.*; 4°. *Hist. urbis & rerum Amstelodamensium*; 5°. *Discept. chorographicæ de Rheni divortiis, & accolis populis*; 6°. *Itinerarium Galliæ Narbonensis*. (*D. J.*)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles; elle envoye deux députés au Parlement, & est à 2 lieues de Falmouth, O. à 75 S. O. de Londres. *Long.* 12. 27. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

HELVETIENS (LES), *Géog.* peuple particulier qui faisoit partie de la Gaule; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & sous son ancien nom, & sous son nom moderne, pour lequel voyez SUISSE.

Nous trouvons dans César les limites anciennes de l'*Helvétie*; il la borne d'un côté par le Rhin qui la séparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la séparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la séparoient de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule; ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiens, nation gauloise*. Jules-César met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique; mais Auguste pour rendre les provinces à-peu-près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Pline & Ptolomée qui ont vécu après ce changement, amplement justifiés, pour avoir mis les *Helvétiens* dans la Belgique; ils devoient suivre la nouvelle disposition d'Auguste.

Toute l'*Helvétie* étoit divisée en quatre cantons qui, quoique compris sous le nom général d'*Helvétiens*, avoient cependant chacun un nom distingué & un territoire séparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus*, *Pagus Aventicensis*, *Pagus Tigurinus*, & *Pagus Tugenus*.

Les Urbigenes étoient les plus voisins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la splendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-seulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut son élévation aux Romains qui, entre autres faveurs, y établirent une colonie.

On comptoit alors plusieurs autres villes dans ce canton, savoir *Colonia Equestris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Novon; *Lausanna*, à présent *Lausanne*; outre *Minodum*, présentement Milden, & par les François Moudon; *le Ebrodunum*, ou *Castrum Ebrodunense*, qui est Yverdun.

Les Ambrons n'avoient, selon Cluvier, que deux villes, *Salodurum*, & *Vindonissa*; on ne peut douter que Soleure ne soit la même ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa*, dont Tacite lui-même fait mention, les Géographes se persuadent qu'on trouve aujourd'hui des vestiges de cette ville dans le village de Windisch au canton de Berne; & si les noms ont assez de rapport, la position ne convient pas mal, aussi-bien qu'à celle que lui donnent la table de Peutinger & l'Itinéraire.

*Le Pagus Tigurinus* tiroit son nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui Zurich; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui fasse mention de la ville; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiens* brûlerent, lorsqu'ils formerent le dessein que César empêcha, de s'aller établir dans les Gaules.

Strabon est le seul des anciens auteurs qui fasse mention du *Pagus Tugenus*, il est toutefois vraissemblable qu'il tiroit son nom de la ville de *Tugium*, à présent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainsi, parce que le nom me paroît le même que celui de Zug; car dans plusieurs noms de villes, qui chez les Romains commençoient par la lettre *T*, les Germains changerent cette lettre en *Z*. De *Tiberiacum*, ils firent Zabern; de *Tolbiacum*, Zulpich; & ainsi de *Tugium*, ils ont fait Zug, suivant toute apparence.

Nous avons dit ci-dessus, qu'Auguste rangea les *Helvétiens* sous la Belgique, & ils étoient encore censés de cette partie des Gaules, du tems de Pline & de Ptolomée. Après Constantin, ils se trouverent avec les Rauraques & les Séquanois dans la province nommée *maxima Sequanorum*; peu-à-peu leur nom d'*Helvétiens* se perdit, & fit place à celui des Séquaniens; mais les Allemans, nation différente des Germains, quoique demeurant dans la Germanie, se jetterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie; les Burgundiens ou Bourguignons envahirent l'autre, de maniere que l'*Helvétie* se trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie Allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par les ducs d'Allemagne & de Suabe; l'autre obéissoit à des comtes. Cette forme de gouvernement subsista très-long-tems, jusqu'à ce qu'enfin, après 13 cents ans de sujétion, ce pays recouvra son ancienne liberté, & s'allia à divers états voisins, qui n'étoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui sont du corps Helvétique de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suisse*. C'est sous ce mot, que nous parlerons de la Suisse moderne, heureux pays, où les seules richesses qui consistent dans la culture des terres, sont recueillies par des mains libres & victorieuses. (*D. J.*)

HELVETIQUE, adj. (*Hist. mod.*) ce qui a rapport aux Suisses, ou habitans des treize cantons Suisses, qu'on appelloit autrefois *Helvétiens*.

Le corps *Helvétique* comprend la république de la Suisse, consistant en treize cantons qui font autant de républiques particulieres. *Voyez* CANTON.

Suivant les loix & coutumes du corps *Helvétique*, tous les différends qui surviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangere. Il semble pourtant que les cantons catholiques ayent dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puisqu'il y est stipulé entre autres choses, „ Que si le corps „ *Helvétique* ou quelque canton est troublé intestinement.... Sa Majesté ou les rois ses successeurs emploveront d'abord les bons offices pour pacifier ces „ troubles, & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet „ desiré, Sa Majesté employera à ses propres dépens „ les

„ les forces que Dieu lui a mises en main pour obliger „ l'aggresseur de rentrer dans les regles prescrites par les „ alliances que les cantons & les alliés ont entre eux „. Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *Helvétique*; mais qui prouve que les Suisses même ont cru l'intervention des puissances étrangeres nécessaire en cas de division parmi eux, contre ce qu'avance M. Chambers.

Le gouvernement du corps *Helvétique* est principalement démocratique; mais il ne l'est pas purement, & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des assemblées générales où se rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs assemblées à Lucerne, & quelquefois ailleurs, & les protestans s'assemblent à Arrau.

Les assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-Juin, dans l'hôtel de ville de Bade; le canton de Zurich les convoque, & les députés y proposent les matieres de délibération. Cette république qui faisoit autrefois partie de l'empire, & étoit soumise à la maison d'Autriche, fut reconnue par cette même maison pour un état indépendant & libre par le traité de Westphalie. *Voyez* SUISSE. (*G*)

HELVIDIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés à cause d'Helvidius leur chef, & disciple d'Auxentius l'arien, qui enseignoit que Marie, mere de Jesus, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de Joseph.

Les *Helvidiens* sont appellées par les Grecs *Antidicomarianites*. *Voyez* ANTIDICOMARIANITES. Helvidius vivoit dans le quatrieme siecle, & S. Jérôme écrivit contre lui. (*G*)

HELVIENS (LES) *Géogr.* ancien peuple de la Gaule Narbonnoise; ils répondent au Vivarais de nos jours; Strabon les a mal jugés en Aquitaine. La Roche d'Albi, autrefois capitale du Vivarais, est appellée par les Latins *Alba Helviorum*. (*D. J.*)

HEM, s. m. (*Chimie.*) les fourneaux dans lesquels le *lapis calaminaris* ou la calamine est cuite, ont un foyer dressé d'un côté d'un fourneau, & séparé du fourneau même par une division ouverte par en haut, par où la flamme passe, chauffant ainsi & cuisant la calamine. Cette séparation est appellée le *hem*.

On se sert aussi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art.* CUIVRE & LETON.

HEMACURIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponnese en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens jusqu'à ce qu'ils s'eussent teint de leur sang; c'est ce que signifie le mot grec *αἱμακουρία*, dérivé de *αἷμα*, *sang*, & de *κοῦρος*, *jeune homme*. (*D. J.*)

HÉMALOPIE, s. f. *terme de Chirurgie*, épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil, par les saignées & l'application des remedes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, en imaginant, au lieu des ciseaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, se sert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée transparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des instrumens, en se servant d'un petit bistouri pour faire la section de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de blesser l'iris, & de procurer une hémorrhagie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parce que l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang que le renouvellement de l'humeur aqueuse délaye. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue, ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir les desordres que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour avec du lait tiede, dans lequel on auroit fait infuser du safran. Quelques praticiens préferent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade suivant les regles que prescrivent son tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la blessure plus ou moins grave. *Voyez* PLAIE en général, & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. (*Y*)

*HEMANTUS*, s. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, & découpée en six parties; le calice devient dans la suite une capsule presque globuleuse, qui est divisée en trois loges, & qui renferme des semences oblongues. Ajoûtez à ces caracteres, que les fleurs de cette plante forment des têtes composées de six feuilles. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HÉMASTATIQUE, s. f. (*Medecine.*) *Voyez* STATIQUE DES ANIMAUX.

HÉMATITE, ou HÆMATITE, ou SANGUINE, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une pierre, ou plûtôt une vraie mine de fer dont la figure varie; son tissu est tantôt strié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il est composé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font ressembler à du bois; tantôt elle est sphérique ou hémi-sphérique; tantôt elle est en mamelons, & formée par un assemblage de globules qui la font ressembler à une grappe de raisin; tantôt elle est garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît composée de lames ou de feuillets, qui laissent quelquefois des intervalles vuides entre eux, & la font ressembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie aussi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorsqu'on l'écrase, elle est toûjours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'est point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne est aigre, & il est difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient jusqu'à quatre-vingt livres de ce métal. *V.* FER. Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (—)

HÉMATITE, ou SANGUINE, (PIERRE), *Mat. médic.* on l'employe comme styptique dans les hémorrhagies. Juncker desapprouve son usage intérieur, comme peu éprouvé & souvent nuisible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la sublimation avec le sel ammoniac, ne paroissent pas assez merveilleuses au même auteur, pour qu'on puisse le faire passer pour l'*azoph* de Paracelse, c'est-à-dire pour un remede singulier contre la cachexie, la passion hypocondriaque, la phthisie, la fievre tierce, la dyssenterie, &c. Ses fleurs sont styptiques à petite dose, & nuisent souvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'est pas exempte du même reproche; elle est styptique & nauséeuse, selon l'observation de Langius: c'est toûjours Juncker qui parle.

Il est moins dangereux, *tutiùs*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans sa main, pour arrêter l'hémorrhagie du nez: mais cet effet attribué si éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré son nom dans toutes les langues, ne s'observe que très-rarement; & encore faut-il qu'on ait tenté ce secours sur des sujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyrisée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de safran; elles se préparent comme les fleurs martiales. *Voyez* FER.

La pierre *hématite* entre dans les pilules astringentes, & l'emplâtre styptique. (*b*)

* HÉMATITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans son *liv. VII. des Stromates*: leur nom vient de *αἷμα*, *sang*. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, selon Philastrius, à la fête de pâques employoient le sang d'un enfant dans leurs sacrifices. *Voyez* CATAPHRYGES. S. Clément d'Alexandrie se contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appellés *Hématites*. Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous donnât une histoire des hérésies; elle supposeroit des connoissances très-étendues, expliqueroit beaucoup de faits obscurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inspirer aux hommes l'esprit de la paix.

HÉMATOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature au scrotum, formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie vient d'une chute ou d'un coup violent qui, en meurtrissant la partie, auroit occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son tempérament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau-de-vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur,

& son

& foutenues d'un bandage nommé *fuſpenſoir*, feront le panfement dans les premiers jours. Si la contuſion menaçoit de gangrene, & que les fecours qu'on vient de décrire n'ayent pu prévenir cette terminaiſon, il faudroit fcarifier la tumeur pour débarraſſer la partie du fang épanché qui ſuffoque le principe vital, on appliqueroit des remedes antiputrides, tels qu'une onction avec l'onguent de ſtyrax, & pardeſſus un cataplaſme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de fcordium, de rue, de fauge, d'abſynthe, de camomille, &c. dont on compoſe les cataplaſmes antigangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, a rapporté dans un mémoire inféré dans le troiſieme tome de l'académie royale de chirurgie, l'obſervation d'un medecin de fes amis à qui il furvint une gangrene au ſcrotum. Il fe laiſſa fcarifier, faupoudra les inciſions avec la poudre de quinquina, & fe fit envelopper les bourſes avec des compreſſes trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes fe deſſécherent; il reſta un ulcere louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles obſervations fur la vertu antiputride du quinquina dans l'uſage extérieur. Il a mis dans une infuſion de quinquina faite tout ſimplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'eſt tellement rétablie dans fon premier état, qu'il l'a conſervée fans corruption pendant une année entiere dans la même liqueur. *Voyez* ce que nous avons dit de l'uſage intérieur du quinquina *au mot* GANGRENE.

La lymphe qui forme l'hydrocele eſt quelquefois ſi acrimonieuſe qu'elle ulcere des vaiſſeaux ſanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive auſſi que le ſang épanché, à l'occaſion d'une plaie dans le ſcrotum, dégenere en hydrocele, lorſque le ſang a été diſcuté par l'action des topiques: on voit néanmoins à l'ouverture de ces fortes de tumeurs, qu'il en fort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de ſang.

Les auteurs ne fe fervent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingraſſias* dans fes commentaires fur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertrandi s'en eſt fervi dans les mémoires de l'académie de Chirurgie. Il exprime une maladie particuliere, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (*Y*)

HÉMATOSE, f. f. *hematoſis*, *terme de Medecine*, action naturelle par laquelle le chyle fe convertit en ſang: on l'appelle autrement *ſanguification*. *Voyez* SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec αἷμα, *ſang*. Les principales des actions vitales font la chyloſe & l'*hématoſe*. *Voyez* CHILOSE, SANG, *&c. Dict. de Trévoux*.

HEMAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HEME. (*Hydr.*) *Voyez* REPERE.

HEMERALOPIE, f. f. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux. C'eſt une affection de la rétine devenue ſi fenſible aux impreſſions de la lumiere, que cette membrane en eſt bleſſée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état eſt naturel en quelques oiſeaux, tels que le hibou: il eſt contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en font affectés *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour eſt quelquefois l'effet des maladies des paupieres, les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumiere leur cauſeroit. La vraie *héméralopie* eſt une maladie de la rétine, qui conſiſte dans la fenſibilité augmentée de cette membrane. C'eſt ordinairement l'effet d'une diſpoſition inflammatoire. Les ſignes qui manifeſtent cette maladie, fe tirent de la déclaration du malade & de l'inſpection de la prunelle. Elle fe reſſerre extraordinairement à la préſence de la lumiere, beaucoup plus que la vivacité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* eſt preſque toujours un ſymptome ou un accident de quelques maladies. On l'a vue ſurvenir, après de violentes douleurs de tête, après des excès épileptiques, à la ſuite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaiſſeaux de la pie mere. La ſtructure de la rétine, la connoiſſance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raiſon de ces phénomenes.

Quand la maladie eſt cauſée par une diſpoſition inflammatoire, de quelle cauſe qu'elle vienne, elle fe termine quand les maladies principales ceſſent: elle dure long-tems, quand ces maladies fe rendent habituelles. Le ſymptome pourroit ſubſiſter après la guériſon parfaite de la maladie principale; les délayans, les purgatifs, & un cautere ou féton à la nuque pourront remplir les vûes qu'on doit fe propoſer pour détourner la fluxion de la rétine. *Voyez* CAUTERE, SETON. (*Y*)

HEMEROBAPTISTES, f. m. (*Hiſt. anc.*) fecte parmi les anciens Juifs, ainſi nommés, parce qu'ils fe lavoient & fe baignoient tous les jours & dans toutes les faiſons de l'année. *Voyez* BAPTEME.

S. Epiphane, en faiſant mention de cette héréſie, comme étant la quatrieme qui s'étoit élevée parmi les Juifs, obſerve que les *Hémérobaptiſtes* penſoient fur les autres points de religion à peu-près comme les Scribes & les Phariſiens, ſi ce n'eſt qu'ils nioient encore la réſurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une fecte qui ſubſiſte juſqu'à préſent. Les diſciples de S. Jean-Baptiſte, dit-il, qui dans les premiers ſiecles de l'Egliſe s'appelloient *Hémérobaptiſtes*, formerent une fecte, ou plutôt une religion féparée, fous le nom de *Mendai Iahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptiſte*, parce que leur baptême eſt fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux fectes. *Voyez* SABEENS. *Voy. le diction. de Trévoux*.

HEMEROCALLE, f. f. *ou* FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) eſt une eſpece de lis orangé, & par conféquent une plante bulbeuſe, qui pouſſe de longues feuilles; d'où il s'éleve une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obſcur luiſant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulippe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis ſauvage*. Cette fleur paroît en été, & fe plante en Octobre; elle fe gouverne comme le lis, mais elle eſt de peu de durée. (*K*)

HEMERODROMES, fub. m. pl. (*Hiſt. an.*) c'étoient chez les anciens des ſentinelles ou des gardes qui veilloient à la ſûreté des villes. *V.* GARDE. Ils fortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour obſerver s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la ſurprendre. C'eſt ce que nous appellons *batteurs d'eſtrade*.

Les *hémérodromes* étoient auſſi chez les anciens des couriers qui ne marchoient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour ſuivant, & ainſi de même juſqu'au terme. *Voy.* COURIER.

Les anciens Grecs fe fervoient de ces fortes de couriers, qu'ils avoient pris de Perſes, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguſte fit la même choſe, ou du moins il établit des couriers, leſquels, s'ils ne fe relevoient pas tous les jours, fe relevoient d'eſpace en eſpace, & ces eſpaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

*HEMEROSCOPIUM*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Eſpagne: Strabon la nomme *célebre*; & comme il ajoute qu'il y a fur le promontoire un temple conſacré à Diane d'Ephèſe, cette remarque fait voir que c'eſt le même lieu qui fut enſuite nommé, à cauſe de ce temple, *Dianium*; aujourd'hui *Denia*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Maſſiliens. (*D. J.*)

HEMI, (*Mathém.*) ce mot entre dans la compoſition de quelques termes des ſciences & des arts. Il ſignifie *demi*, & eſt un abrégé du mot grec ἥμισυ, *hemiſi*, qui ſignifie la même choſe. Les Grecs retranchent la derniere ſyllabe du mot ἥμισυ dans la compoſition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la compoſition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers*, *& diction. de Trévoux*. (*E*)

HEMI, *en Muſique*. *Voyez* (SEMI.)

HEMICRANIE, f. f. *Maladie*, c'eſt une forte d'affection dolorifique, qui a fon ſiege dans différentes parties externes de la tête. *Voy.* MIGRAINE.

HEMICYCLE *de Béroſe*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en-haut qui regardoit le ſeptentrion. Il y avoit un ſtile fortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, repréſentant le centre de la terre. Son ombre tomboit fur la concavité de l'*hémicycle*, & repréſentant l'eſpace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non feulement les déclinaiſons du ſoleil, c'eſt-à-dire les jours des mois, mais auſſi les heures de chaque jour. *Voyez* Perrault *fur Vitruve*, *liv. IX. ch. ix*. *Hémicycle* vient des deux mots grecs ἥμισυ, *demi*, & κύκλος, *cercle*.

Cette invention partoit d'un homme très-célebre dans l'Astronomie; Bérose, le fameux historien de Babylone, vivoit du tems d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le surnom de *Théos*; il lui dédia son histoire, laquelle contenoit les observations astronomiques de 480 ans. Il enseigna cette science à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là se rendit à Athènes, où on éleva à sa gloire dans le gymnase une statue avec une langue d'or; mais il lui falloit élever une statue tenant de la main un *hémicycle*. (*D. J.*)

Hémicycle, (*Architect.*) se dit particulierement en architecture des arcs de voutes en plein ceintre, & qui forment un demi-cercle parfait; alors on divise l'*hémicycle* en tant de voussoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent; mais il faut qu'ils soient en nombre impair, afin que les joints ne se trouvent point dans le milieu, mais au contraire observer que ce soit une seule pierre que l'on nomme *clé*, qui serve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les voussoirs. *Voyez* Clé. On appelloit aussi *hémicycle* une partie de l'orchestre du théâtre des anciens. (*P*)

HEMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) contrée de la Thrace, ainsi nommée du mont Hæmus: on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus; & dans un siecle postérieur, on en fit une province nommée *Hæmimontus*. La province du mont Hæmus étoit entre la seconde Mœsie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au sud, l'Europe propre à l'est, la seconde Mœsie & la Scythie au nord. Selon les notices ecclésiastiques, elle avoit cinq ou six diocèses episcopaux, dont le métropolitain prenoit la qualité d'*exarque*. (*D. J.*)

HEMINE, s. f. (*Littérat.*) vaisseau servant de mesure chez les Romains, & qui contenoit, suivant l'opinon la plus vraissemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile; cependant, selon Fernel & Garaut chef de notre cour des Monnoies, l'*hémine* romaine revient au demi-septier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Festus prétend que l'*hémine* est ainsi nommée du grec ἥμισυ, *moitié*, parce qu'elle est la moitié du sextier romain, ce qui est confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III. cap. iv.*

Apulée déclare aussi que la cotyle des Grecs & l'*hémine* romaine étoient synonymes, & que toutes deux se prenoient pour le demi-sextier, de sorte qu'ils appelloient quelquefois l'*hémine*, la cotyle d'Italie. Au reste, les Grecs avoient coutume de mettre dans les temples les originaux de toutes les mesures liquides & solides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en usoient de même, & nos législateurs modernes ont adopté ce sage réglement: l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mesures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une dissertation curieuse sur l'*hémine*, on peut la consulter; mais rien n'a répandu tant de lumieres sur ce sujet, que les ouvrages de divers savans qui en ont disputé dans le dernier siecle; je veux parler entr'autres de ceux de MM Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publiés à l'occasion de l'*hémine* de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'*hémine* de S. Benoît, si c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou si c'étoit une mesure particuliere à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuisé dans leurs contestations tout ce qui concerne l'*hémine* des anciens, qu'ils n'ont rien laissé à desirer, ni à glaner après eux. (*D. J.*)

Hemine, (*Commerce.*) que l'on écrit aussi Emine *ou* Esmine, grande mesure de grains en usage en plusieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'*hémine* n'est pas néanmoins une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot; mais, pour ainsi dire, une espece de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures. A Auxonne, l'*hémine* est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à deux septiers neuf boisseaux un tiers de Paris. L'*hémine* de Maxilli contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à trois septiers de Paris. A S. Jean de Laune, l'*hémine* est de 17 boisseaux du pays, qui rendent à Paris deux septiers 10 boisseaux. A Marseille, l'*hémine* de blé est estimée peser 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc: elle se divise en huit sivadieres. En Barbarie, l'*hémine* est semblable à neuf boisseaux de Paris. L'*hémine* est aussi en usage en Languedoc, particulierement à Agde, à Béziers & à Narbonne: l'*hémine* d'Agde est de deux septiers, & pese 120 livres; celle de Béziers, hors la rase, donne deux pour cent de plus, & pese 122 livres; l'*hémine* de Narbonne, dont les deux font le septier, pese 65 liv. A Montpellier, l'*hémine* se divise en deux quartes. Deux *hémines* font le septier, & six *hémines* font un mude & demi d'Amsterdam. A Castres, l'*hémine* contient quatre mégeres, & la mégere quatre boisseaux; il faut deux *hémines* pour faire le septier. A Châlons & à Dijon, l'*hémine* est égale: celle de froment pese 45 liv. poids de marc; celle de méteil 43, celle de seigle 41, & celle d'avoine 25 l. Auxone: on a déja dit quelque chose de son *hémine*; on ajoutera que celle de froment pese 27 livres, celle de méteil 26, celle de seigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'*hémine* de froment pese 60 liv. celle de méteil 59, & celle de seigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjoin, l'*hémine* de froment pese 45 liv. celle de méteil 44, & celle de seigle 43. A Montbelliard, Héricour & Blamont, l'*hémine* de froment pese 40 liv. celle de méteil 39, & celle de seigle 38. Toutes ces réductions sont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (*G*)

HEMIOLE, subst. f. ancien *terme de Mathématique* consacré en quelque maniere à la Musique. Il signifie le rapport de deux choses, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *rapport sesquialtere*.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appellée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme sesquialtere en naissoit aussi. *Voyez* Rythme.

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiolie* à cette espece de triple dont chaque tems est une note noire; si elle est sans queue, la mesure s'appelle *hemiolia maggiore*, parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque tems. Si chaque tems ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat du double plus vite, & s'appelle *hemiolia minore*. (*S*)

HEMIOLIEN, adj. *en Musique*, ou *sesquialtere*; c'est le nom que donne Aristoxene à l'une des trois especes du genre chromatique, dont il explique les divisions. Le tétracorde en est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douziemes de ton, & le troisieme, par conséquent, cinq tiers. *Voyez* Tétracorde. (*S*)

HEMIOPE, s. f. (*Musique.*) nom d'un instrument qui étoit en usage chez les anciens. Ce mot vient de ἥμισυς, *demi*, & ὀπὴ, *trou*. L'*hémiope* étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. *Voyez* Flute de Tambourin. (*S*)

HEMIPLEGIE, s. f. (*Médecine.*) espece de maladie qui consiste dans la privation du sentiment ou du mouvement; souvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps de la tête aux piés. *Voyez* Paralysie.

HEMISPHERE, s. m. *terme de Géométrie*, est la moitié d'un globe ou d'une sphere terminée par un plan qui passe par son centre. *Voyez* Sphere. Ce mot est composé de ἥμισυς, *demi*, σφαῖρα, *sphere* ou *globe*.

Si le diametre d'une sphere est égal à la distance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la sphere sur le milieu de cette distance soit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'*hémisphere*. Si la distance des deux yeux est plus grande ou plus petite que le diametre de la sphere, on verra plus ou moins un *hémisphere*. *Voyez* Vision.

Le centre de gravité d'un *hémisphere* est éloigné de son sommet des cinq huitiemes du rayon. *Voyez* Centre de gravité.

*Hémisphere*, en terme de Géographie, se dit de la moitié du globe terrestre. *Voyez* Globe.

L'équateur divise la sphere en deux parties égales, dont l'une est appellée *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*. *Voyez* Equateur.

L'*hémisphere* septentrional est celui qui a le pole du nord à son sommet. Tel est celui qui est représenté par *DPA* (*Pl. astronom. fig.* 52.) terminé par l'équateur *DA*, & qui a le pole arctique *P* à son zénith. *Voyez* Pole & Arctique.

L'*hémisphere* méridional est cette autre moitié *ADQ* terminée par l'équateur *DA*, qui a le pole antarctique *Q* à son zénith. *Voyez* Antarctique.

L'horison divise encore la sphere en deux hémispheres, l'un supérieur, & l'autre inférieur. *Voyez* Horison.

L'*hémisphere* supérieur est celui de la sphere du monde *HZR*, qui est terminé par l'horison *HR*, & qui a le zénith *Z* à son sommet. *Voyez* Zenith.

L'*hémi-*

*L'hémiſphere* inférieur eſt l'autre moitié *HNR* terminée par l'horiſon *HR*, qui a le nadir *N* à ſon ſommet. *Voyez* NADIR.

*Hémiſphere* eſt encore un plan ou projection de la moitié du globe terreſtre ou céleſte ſur une ſurface plane. *Voyez* CARTE & PROJECTION. Cette projection eſt appellée plus proprement *planiſphere*. *Voyez* PLANISPHERE. *Chambers*. (*E*)

HEMI-SPHEROIDE, ſ. m. *terme de Géométrie*, eſt proprement la moitié d'un ſphéroïde, c'eſt-à-dire d'un ſolide qui approche de la figure d'une demi-ſphere. *Voyez* SPHEROIDE. (*E*)

HEMISTICHE, ſub. m. (*Littérature*.) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. La néceſſité de couper toûjours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propoſe (quelque foibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entraîner avec elle.

*Obſervez* l'hémiſtiche, *& redoutez l'ennui*
*Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.*
*Que votre phraſe heureuſe, & clairement rendue*
*Soit tantôt terminée, & tantôt ſuſpendue;*
*C'eſt le ſecret de l'Art. Imitez ces accens*
*Dont l'aiſé Gélliotte avoit charmé nos ſens:*
*Toûjours harmonieux, & libre ſans licence,*
*Il n'appeſantit point ſes ſons & ſa cadence.*
*Sallé, dont Terpſicore avoit conduit les pas,*
*Fit ſentir la meſure, & ne la marqua pas.*

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à conſulter ſeulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toûjours partagés en deux parties égales, chacune de ſix ſillabes, cependant la cadence y eſt toûjours variée, la phraſe y eſt contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne completter le ſens qu'au bout de ſix ou de huit; & c'eſt ce mélange qui produit une harmonie dont on eſt frappé, & dont peu de lecteurs voyent la cauſe.

Pluſieurs dictionnaires diſent que l'*hémiſtiche* eſt la même choſe que la céſure, mais il y a une grande différence: l'*hémiſtiche* eſt toûjours à la moitié du vers; la céſure qui rompt le vers eſt par tout où elle coupe la phraſe.

*Tien. Le voilà. Marchons. Il eſt à nous. Vien. Frappe.*

Preſque chaque mot eſt une céſure dans ce vers.

*Hélas, quel eſt le prix des vertus? La ſouffrance.*

Dans les vers de cinq piés ou de dix ſillabes, il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de dictionnaires; il n'y a que des céſures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

*Ainſi partagés, | boiteux & malfaits,*
*Ces vers languiſſans | ne plairoient jamais.*

On en voulut faire autrefois de cette eſpece dans le tems qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentametres latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſtiche*; mais on ne ſongeoit pas que les vers pentametres étoient variés par les ſpondées & par les dactiles; que leurs *hémiſtiches* pouvoient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſyllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne peuvent jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſyllabes égales, & ces deux meſures étant trop rapprochées, il en réſultoit néceſſairement cette uniformité ennuyeuſe qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produiſoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémiſtiches* égaux pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons: ce fut pour la Muſique que Sapho inventa chez les Grecs une meſure à-peu-près ſemblable, qu'Horace les imita quelquefois lorſque le chant étoit joint à la Poéſie, ſelon ſa premiere inſtitution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui approche de la ſaphique.

*L'amour eſt un dieu | que la terre adore,*
*Il fait nos tourmens, | il ſait les guérir.*
*Dans un doux repos | heureux qui l'ignore!*
*Plus heureux cent fois | qui peut le ſervir.*

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſyllabes ordinaires ſont d'une autre meſure; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toûjours à la fin du ſecond pié, de ſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſyllabes; mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place, tant la variété eſt néceſſaire.

*Languiſſant, foible, & courbé ſous les maux,*
*J'ai conſumé mes jours dans les travaux:*
*Quel fut le prix de tant de ſoins? L'envie.*
*Son ſouffle impur empoiſonna ma vie.*

Au premier vers la céſure eſt après le mot *foible*; au ſecond après *jours*; au troiſieme elle eſt encore plus loin après *ſoins*; au quatrieme elle eſt après *impur*.

Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'*hémiſtiche*, & rarement de céſure.

*Loin de nous ce diſcours vulgaire,*
*Que la nature dégenere,*
*Que tout paſſe & que tout finit.*
*La nature eſt inépuiſable.*
*Et le travail infatigable*
*Eſt un dieu qui la rajeunit.*

Au premier vers s'il y avoit une céſure, elle ſeroit à la troiſieme ſyllabe, *loin de nous*; au ſecond vers à la quatrieme ſyllabe, *nature*. Il n'eſt qu'un cas où ces vers conſacrés à l'ode ont des céſures, c'eſt quand le vers contient deux ſens complets comme dans celui-ci

*Je vis en paix, je fuis la cour.*

Il eſt ſenſible que *je vis en paix*, forme une céſure; mais cette meſure répétée ſeroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés conſiſte dans le choix heureux des mots & des rimes croiſées: foible mérite ſans les penſées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avoient point d'*hémiſtiche* dans leurs vers hexametres; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poéſies. (1)

*Le donne, i cavalier, l'armi, gli amori,*
*Le corteſie, l'audaci impreſe io canto*
*Che furo al tempo che paſſaro i mori*
*D'africa il mar, e in francia nocquer tanto,* &c.

Ces vers ſont compoſés d'onze ſyllabes & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémiſtiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La Poéſie angloiſe eſt dans le même cas; les grands vers anglois ſont de dix ſyllabes; ils n'ont point d'*hémiſtiche*, mais ils ont des céſures marquées.



(1) Les Italiens outre le vers endecaſillabe qui n'admet en aucune maniere l'Hemiſtiche, ont cependant diverſes ſortes de vers, & notamment le martellien, qui correſpond, ſinon dans la forme, au moins dans l'effet au vers alexandrin françois; cependant nos vers ordinaires & communs ont le ſon de leurs vers feminins, & nos coupés, celui de leurs vers maſculins, comme le dit Marteill lui même, en parlant du vers tragique, liv. II, pag. 44. On voit clairement dans les vers Martelliens qui plaiſent tant aujourd'hui & qui ſont ſi goutés, une pauſe au milieu du vers: ce qui fait voir que le goût de notre langue eſt auſſi ſuſceptible de l'hemiſtiche. Quant à nos vers decaſillabes, octonaires & ſenaires dont on ne ſe ſert que pour les petites chanſons, ils ont auſſi quelque fois leur pauſe au milieu du vers, ou l'hemiſtiche: quoique on ne les employe pas dans les ouvrages de poéſie un peu longs; on ne laiſſe pas d'en voir répandus çà & là dans les meilleurs autheurs. On peut alors regarder le decaſilabe comme un vers compoſé de deux quinaires, l'octonaire pour l'être de deux quadriſillabes & les ſenaires comme l'étant de deux triſillabes: c'eſt ainſi qu'il faut conſiderer le martellien, c'eſt à dire un vers qui reunit enſemble deux vers ſeptenaires. (*D*)

*At tropington | not far from cambridge, stood*
*A cross a pleasing stream | a bridge of wood,*
*Near it a mill | in low and plashy ground,*
*Where corn for all the neighbouring parts | was grown'd.*

Les césures différentes de ces vers sont désignées par les tirets |.

Au reste, il est peut-être inutile de dire que ces vers sont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui est utile pour les amateurs, c'est de savoir que non seulement les Anglois & les Italiens sont affranchis de la gêne de l'*hémistiche*, mais encore qu'ils se permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoûtent celle d'allonger & d'accourcir les mots selon le besoin, d'en changer la terminaison, de leur ôter des lettres; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poëmes, ils ont secoüé le joug de la rime: de sorte qu'il est plus aisé de faire cent vers italiens & anglois passables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemans ont un *hémistiche*, les espagnols n'en ont point: tel est le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui consiste dans la construction des phrases, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inversions, dans les verbes auxiliares, dans le plus ou moins d'articles, dans le mélange plus ou moins heureux des voyelles & des consonnes: ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui se trouvent dans la poésie de toutes les nations; l'*hémistiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'est bien peu de chose qu'un *hémistiche:* ce mot sembloit à peine mériter un article; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu; rien n'est à mépriser dans les Arts; les moindres regles sont quelquefois d'un très-grand détail. Cette observation sert à justifier l'immensité de ce Dictionnaire, & doit inspirer de la reconnoissance pour les peines prodigieuses de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejetter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hasardée, mais qui exige que tout soit approfondi. *Article de M.* DE *VOLTAIRE*.

HÉMITRITÉE, (*Maladie*.) c'est une épithete que les Grecs ont donnée à une sorte de fievre, qui étant de sa nature continue, exacerbante, c'est-à-dire avec redoublement, tient cependant du caractere de la fievre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ses redoublemens: c'est l'ἡμιτριταῖος πυρετὸς, *febris hemitritæa seu semi-tertiana*, de Galien, de Sennert.

La fievre *hémitritée*, ou l'*hémitritée*, ce mot étant souvent employé substantivement, ou ce qui est la même chose, *la demi-tierce*, est donc cette espece de fievre dans laquelle, outre les redoublemens de la fievre continue quotidienne, dont les retours sont reglés, il survient encore de deux en deux jours un redoublement plus considérable qui se fait sentir à la même heure, & correspond aux accès de l'espece de fievre intermittente, appellée *tierce:* en sorte que chaque troisieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'est-à-dire, celui de la fievre quotidienne & celui de la fievre tierce, intermittente, qui est comme entée sur la continue; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui est de celle-ci; ainsi la fievre ne cesse point, ne diminue point jusqu'à l'apyrexie, jusqu'à l'intermittence complette; mais dans la diminution de tous les symptomes, dans la rémission surviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue & de plus de deux jours en deux jours, des paroxysmes tiercenaires, qui sont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroissent dans la véritable fievre intermittente tierce.

On doit cependant observer qu'il y a trois sortes de fievres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémitritée*; savoir, 1° la fievre tierce intermittente, dont les accès deviennent si longs, que celui qui doit suivre, commence avant que le précédent soit bien fini; en sorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'*hémitritée* de Celse, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extention de ses paroxysmes, fievre continue-remittente. 2°. L'*hémitritée* de Galien, qui est une complication de la fievre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fievre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractérisée ci-devant. 3°. Enfin, l'*hémitritée*, qui est formée de l'union de la fievre continue sans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'est l'*hémitritée* de Galien, qui est la plus connue des auteurs, & dont il est le plus fait mention dans les observations de pratique: c'est aussi de celle-là que l'on trouve la description la plus circonstanciée; Lommius l'a fait ainsi, *medic. Observ. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fievre commencent par le froid, & finissent par la sueur: mais dans les accès tiercenaires, le froid est plus fort avec tremblement, suivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande soif, & à la fin d'une sueur plus abondante; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid est moins considérable, sans tremblement, la chaleur qui suit est plus douce & sans soif, le pouls est moins élevé, & ce n'est qu'une moiteur qui survient à la fin des paroxysmes: mais dans les uns & dans les autres, le malade n'est jamais sans fievre.

Une telle complication de fievre continue & de fievre intermittente a de quoi paroître singuliere; mais quoiqu'elle soit très-rare, elle a été observée par un grand nombre d'auteurs dignes de foi. Le célebre Wanswieten dit (*Comment. Boerrhaav.* §. 738.) avoir vû un homme sujet à la fievre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleurésie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fievre intermittente, malgré la fievre continue inflammatoire & les remedes qui furent employés pour la combattre.

La fievre *hémitritée* est trop compliquée pour n'être pas dangereuse: aussi a-t-on observé qu'elle est très-souvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la suite des symptomes violens qui affectent principalement l'estomac & les parties nerveuses; ce qui dépend des humeurs bilieuses qui dominent dans la masse du sang, d'où suivent aussi les affections soporeuses, spasmodiques, les insomnies, avec délire & syncope; en un mot, tout ce qui peut caractériser une fievre de mauvaise nature.

Mais le prognostic est en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxysmes tiercenaires sont plus ou mois violens. On doit en conséquence, tirer les indications du caractere le plus dominant de la fievre quotidienne ou de la fievre tierce continue, & satisfaire à ce qui est indiqué, en suivant ce qui est prescrit dans la cure de ces différentes sortes de fievre. *Voyez* FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE *&* INTERMITTENTE.

* HEMON, *ou* THERMODON, s. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traversoit la ville de Chéronée, & se joignoit au Céphyse.

* HÉMONIE, s. f. (*Géog. anc.*) la partie septentrionale de la Trace; elle s'étendoit entre le mont Hémo ou Cossignazzo, la Mariza, jusqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE, s. m. (*Médicine*) αἱμοφόβος, *hemophobus*, Galien, *lib. IX. de meth. med. c. v.* fait usage de ce terme pour désigner un medecin qui est timide à pescrire des saignées. *Lexic.* Castel. *Voyez* SAIGNÉE.

HÉMOPTYSIE, s. m. (*Maladie*) αἱμόπτυσις, *hæmoptysis*. Ce terme est employé pour désigner l'espece d'expectoration lésée quant à la matiere dans laquelle on rend du sang, ou des crachats sanglans. *Voyez* EXPECTORATION.

Il n'y a point de viscere qui soit sujet à de plus fréquentes & à de plus considérables maladies, que les poûmons; la raison s'en présente aisément; si l'on fait attention à la foiblesse de son organisation, à l'effort qu'il est exposé à soutenir continuellement de la part du sang qu'il reçoit dans son grand systême artériel, si l'on considere combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il est, sans interruption, pour l'entretien de la respiration, combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'*hémoptysie*, tant par elle-même & la conséquence de ses symptomes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phtysie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire l'expectoration de sang, on doit toûjours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'*hémoptysie* consiste dans une ejection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des poûmons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de

dou-

douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'*hémoptysie* proprement dite est sans fievre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'*hémoptysie*, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui péchent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du poûmon, qui produisent des tubercules, des abscès, des ulceres.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatations forcées, anévrysmales, variqueuses dans les vaisseaux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu, par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la ructure des vaisseaux dont l'embarras ne peut être surmonté d'une maniere moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embarras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélerent les effets des différentes dispositions à l'*hémoptysie*, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétropulsion de différentes éruptions cutanées; telles que la gale, les dépots éréfypélateux, dont la matiere se porte par métastase dans la substance des poûmons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secousses dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du souffle, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; en sorte que la toux peut produire l'*hémoptysie*, comme elle en est ordinairement un symptome. *Voyez* Toux.

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des poûmons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aëriens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matiere étrangere à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est deja viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les membranes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la respiration, occasionne des mouvemens de contraction répétés d'une maniere convulsive, qui constituent la toux, & operent l'expectoration violente qui suit, du sang ou des mucosités sanglantes chargées de bulles d'air, qui y sont mêlées, par l'agitation, le fouettement, pour ainsi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chassées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux. *Voyez* Écume.

Il faut cependant observer que le crachement de sang peut aussi arriver, sans qu'il se fasse aucun déchirement, aucune sorte de solution de continuité dans les vaisseaux pulmonaires; que l'*hémoptysie* peut avoir lieu, par la seule dilatation des orifices des vaisseaux lymphatiques, ou des vaisseaux sécrétoires & excrétoires des poûmons; en tant que la dilatation des vaisseaux sanguins, d'où partent ces autres vaisseaux, force ceux-ci peu-à-peu à recevoir des globules sanguins qui y sont portés, comme il a été dit, *par erreur de lieu*. (*Voyez* Erreur de lieu); & en parcourant le trajet, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutissent dans les voies aëriennes: telle est la maniere la plus ordinaire dont se fait le crachement de sang, à la suite des suppressions des menstrues, des hémorrhoïdes; d'où s'ensuit que l'*hémoptysie* ne produit pas toûjours la phtysie, qui consiste dans une suppuration de quelques parties des poûmons, qui n'a jamais lieu sans solution de continuité dans les solides affectés.

Le concours des symptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme constituant l'*hémoptysie*, en forment le signe caractéristique, sur-tout si on y joint quelques-unes des causes prédisponentes qui ont été mentionnées: au surplus, on observe constamment, d'une maniere plus ou moins marquée, que dans les cas où l'*hémoptysie* est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un sentiment de pesanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une sorte de constriction spasmodique dans le bas-ventre; par des flatuosités dans les premieres voies, par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & resserrement dans les vaisseaux sanguins qui se trouvent à la surface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute son habitude.

Il s'ensuit de tous ces symptomes, qu'il se passe quelque chose d'actif dans ces circonstances, que l'on ne peut attribuer qu'à une sorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes se tendent pour ainsi dire, contre les poûmons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulsion du sang respectivement vers ce viscere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; sans doute parce que l'équilibre systaltique est rompu à l'égard de ses vaisseaux, dans quelqu'une de ses parties. *Voyez* Equilibre (*écon. anim.*) Hémorrhagie.

On peut inférer aisément de tout ce qui a été dit du crachement de sang, que ce ne peut être qu'une lésion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, selon la nature de sa cause. S'il est produit par la rupture de quelques vaisseaux considérables, il peut se répandre une si grande quantité de sang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la respiration cessant en conséquence, le malade meurt suffoqué. *Voyez* Suffocation. Si ce sont seulement de petits vaisseaux pulmonaires qui sont déchirés, & qui donnent du sang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en résultent, ne viennent à suppuration, & qu'il ne s'ensuive une véritable phtysie, qui mene tôt ou tard à une mort prématurée. L'*hémoptysie*, qui est causée par une simple dilatation de vaisseaux de différens genres, qui établit l'*erreur de lieu*, sans solution de continuité, est la moins dangereuse: *elle est le plus souvent sans suite après* que la cause procathartique a été emportée.

Quoiqu'il semble n'y avoir dans cette maladie qu'une seule indication à remplir, qui est d'employer les moyens propres à faire fermer les vaisseaux qui fournissent la matiere de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manieres différentes de s'y prendre pour produire cet effet, & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cause du mal: si elle dépend de la pléthore, & sur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire se trouve supprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du sang, de la maniere différente dont l'effet est plus ou moins prompt, selon le besoin, comme au remede le plus approprié; ainsi fait-on usage dans ce cas de la saignée, sur-tout des sangsues, des ventouses, avec scarification, & on doit insister sur ces différens moyens tant que l'indication subsiste; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez* Pléthore. On doit s'appliquer à détruire les causes de la suppression, & à rétablir dans son état naturel l'évacuation nécessaire.

Si l'*hémoptisie* est produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fausse; il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du sang; mais employer en même tems tous ceux qui sont convenables pour faire cesser l'effervescence des humeurs, c'est-à-dire leur trop grande agitation. *Voyez* Raffraichissant (*Remede*.)

Mais si la maladie est causée par rupture, ou par érosion de vaisseaux, & qu'elle soit entretenue par l'acrimonie des humeurs, envain employera-t-on tous les moyens possibles pour fermer ces vaisseaux, si l'on ne corrige le vice dominant; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matieres adoucissantes, gélatineuses; huileuses, qui peuvent produire un effet approchant. Le long usage de ces différens secours manque rarement de répondre à l'attente; cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisponentes, les remedes convenables pour resserrer, cicatriser les vaisseaux ouverts; tels sont les absorbans, & surtout les astringens appropriés, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indica-

dication à cet égard: on doit aussi recourir quelquefois aux narcotiques, aux antispasmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorsqu'on a lieu de penser qu'il existe une tension dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à se porter vers la partie affectée, comme étant respectivement la plus foible dans le système des solides. *Voyez*, HÉMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTISPASMODIQUE.

HÉMORRHAGIE, s. f. (*Pathologie*) *hæmorrhagia*. Ce terme emprunté des Grecs, est employé dans sa signification propre, pour exprimer une effusion de sang hors de ses vaisseaux & de la partie qu'ils composent, qui se fait d'une maniere sensible & assez considérable.

Le mot αἱμοῤῥαγία paroît être dérivé, ἀπὸ τοῦ αἵματος καὶ ῥήγνυμι: il a le même sens, selon Galien, dans *ses OEuvres sur Hippocrate*, que ῥῆξαι ῥοῦν, *sortir*, *jaillir abondamment & avec assez de force*; car lorsque le sang sort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'est ce qu'Hippocrate appelle στάξις, ou σταλαγμός: néanmoins Galien avertit que lorsque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* sans adjectif, pour déterminer de quelle partie le sang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines: mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour signifier toute sorte de flux-de-sang qui se fait immédiatement hors du corps, de la maniere qui vient d'être exposée dans la définition. C'est sous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article: au surplus, on peut consulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera discuté tout ce qui a rapport aux différentes significations de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne soit sujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne se trouve des vaisseaux sanguins susceptibles d'être ouverts par quelque cause que ce soit, tant externe qu'interne; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer, peuvent donner lieu à des écoulemens de sang, dans quelque partie molle que soient produits ces effets, par l'écartement des fibres entre elles qui composent les parois des vaisseaux, par la solution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui est le plus remarquable, c'est que, selon l'observation des médecins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de seules causes internes, le sang s'écouler par les paupieres, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mammelons, &c. on a même vu de véritables *hémorrhagies* se faire par les pores de différentes parties des tégumens, sans aucune cause, sans aucune marque sensible de solution de continuité; cependant ces sortes d'*hémorrhagies* sont très-rares: celles qui se présentent communément par l'effet de causes internes, sont celles qui se font par la voie des narines, par le crachement, par l'expectoration, par le vomissement, par les déjections, par l'issue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des sueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des causes méchaniques externes, doivent être regardées comme des symptomes des différentes sortes de blessures, de plaies (*voyez* PLAIE), ou comme des effets quelquefois utiles, très-souvent nécessaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de Chirurgie, tels que la saignée, les scarifications, les amputations, &c. *Voyez* OPÉRATION (*Chirurgie*), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, &c.

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cause interne; ces *hémorrhagies* sont de différente nature, selon les causes qui les produisent; les effusions de sang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une suite de mauvais effets de la cause morbifique, sont appellées *symptomatiques*. Celles qui sont une suite des efforts salutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire cesser les effets de la cause morbifique qui se forme actuellement, ou qui est déja formée, sont regardées comme critiques. *Voyez* CRISE.

Les *hémorrhagies*, de quelque espece qu'elles soient, dépendent de causes générales ou particulieres, ou des unes & des autres ensemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cause prochaine est l'impulsion du sang vers les vaisseaux d'où se fait l'écoulement; impulsion qui doit être assez forte pour surpasser la force de cohésion des parties intégrantes qui composent ces vaisseaux; cette force, qui tant qu'elle subsiste, conserve l'intégrité de leurs parois. La cause prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progressif du sang, & à la foiblesse respective des vaisseaux forcés par lesquels se fait l'*hémorragie*, qui ne peuvent résister à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foiblesse absolue des vaisseaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de solidité, par quelque cause que ce soit, & ne sont pas en état de résister aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne sont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il suit également de chacune de ces causes, que le vaisseau forcé se dilate outre mesure, ou qu'il se déchire dans le point où il ne peut résister, soit par le défaut d'équilibre entre les solides particuliers qui le composent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui est forcée à céder, (*voyez* EQUILIBRE, *écon. anim.*) soit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les solides en général, qui se réunissent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'est pas proportionnée; ce qui rend entiérement passive la partie qui cede respectivement à toutes celles dont l'action est augmentée à son exclusion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du sang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opere ces effets par des mouvemens spasmodiques appropriés. *Voyez* NATURE, SPASME.

L'engorgement des vaisseaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obstruction, en augmentant les résistances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progressif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaisseaux, ou des collatéraux; d'où s'ensuit, lorsque la disposition s'y trouve, qu'ils sont forcés à se rompre, ou à souffrir une sorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui est ce qu'on appelle *anastomose*, & qui s'opere au point de laisser passer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaisseaux différens, qui se laissant aussi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils sont moins propres à résister aux efforts d'un fluide qui leur est étranger par la trop grande consistence, & par son mouvement disproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir, & enfin de se répandre hors de leurs cavité, par le premier orifice qui se présente.

Ce dernier cas est ordinairement celui des *hémorrhagies* symptomatiques: le précédent convient à celles qui sont critiques; dans celui-là tout est, pour ainsi dire, méchanique; dans celui-ci, les effets sont comme prédéterminés.

Il suit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes causes de l'*hémorrhagie* peuvent se réduire à deux sortes de changemens qui se font dans la partie où elle a lieu, respectivement à l'état naturel; savoir 1°. à la disposition particuliere des vaisseaux d'où se fait l'effusion de sang, disposition par laquelle la force retentrice de ces vaisseaux est considérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée; 2°. à la disposition générale, par laquelle la force retentrice restant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties, au point de surmonter la résistance de cette partie, de la faire cesser, & de forcer les vaisseaux à se dilater outre mesure, ou à se rompre.

On ne conçoit pas aisément que le simple écartement des fibres, qui composent les vaisseaux des parties qui souffrent une *hémorrhagie*, puisse suffire pour la procurer, par l'espece de disposition qu'on appelle *diapédeze*. *Voyez* VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner passage au sang, qu'en tant que les interstices s'ouvrent de la même maniere que pourroit faire l'orifice des vaisseaux collatéraux non sanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de sang, par erreur de lieu. *Voyez* ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, sans solution de continuité, ne paroît guere possible; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît suffisante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la diapédeze, sur-tout dans le cas de la dissolution du sang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaisseaux étrangers.

L'érosion des vaisseaux, qu'on appelle *diabrose*, (*voyez* VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la diapédeze, parce que la qualité dissolvante, l'acrimonie dominante dans la masse des

humeurs

humeurs en général, (*voyez* Sang) à laquelle on attribue cet effet de diſſolution des ſolides, cette éroſion des vaiſſeaux, ne peuvent jamais fournir la raiſon d'un phénomene, qui eſt ſuppoſé abſolument topique, qui doit, par conſéquent, dépendre de cauſes particulieres; d'ailleurs, en ſuppoſant qu'un vice dominant dans les humeurs puiſſe, ce qui eſt très-douteux, exiſter au point de produire une ſolution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'enſuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice ſubſiſteroit, ce qui eſt contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus conſidérables, les plus opiniâtres, ſont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques, enſorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaiſſeaux, qu'ils reſtent ſans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du ſang dont ils ſont engorgés, ou à l'effort avec lequel y eſt pouſſé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour ſon écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à meſure que la quantité de l'humeur ſurabondante, ou la force de l'impulſion ſe fait moindre, & laiſſe reprendre leur reſſort aux ſolides auparavant diſtendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel; & celui-ci ſe rétabliſſant de plus en plus, juſqu'à ce que l'iſſue du ſang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, ſoit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravaſer, & le force à reprendre ſon cours ordinaire.

Tel eſt le ſyſtème de toutes les *hémorrhagies*, tant naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce ſoit; c'eſt ce qui ſe paſſe tant dans l'écoulement des menſtrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoïdal*, dans le piſſement de ſang, dans toute autre ſorte d'*hémorrhagie*, ſoit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raiſon de l'intenſité & de la durée, qui ſont proportionnées à la force du ſujet, de ſon tempérament, à la grandeur des vaiſſeaux ouverts, à la quantité de l'humeur ſurabondante à évacuer, ou à l'impulſion, à l'action ſpaſmodique qui détermine le cours du ſang, particuliérement vers la partie qui a été forcée, & qui oppoſe conſéquemment moins de réſiſtance, à cauſe de l'ouverture qui s'y eſt formée pour l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle ſoit, ne ſemble dépendre que de la *foibleſſe* de la partie où elle *ſe fait*, ou des *efforts*, ſoit *méchaniques* par les *loix de l'équilibre vaſculaire*, ou *ſpaſmodiques*, par une action *déterminée* de la puiſſance motrice, qui ſont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où ſuit l'effuſion de ſang; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un ſymptome morbifique, un vice, une léſion dans l'économie animale; & que dans le ſecond, elle eſt toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de ſang abſolue ou reſpective, dans une partie ou dans tout le corps; par conſéquent à remédier à la pléthore générale ou particuliere; (*voyez* Plethore) comme il eſt clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui ſuccedent à la ſuppreſſion des regles, puiſqu'on a ſouvent obſervé que les pertes de ſang ſubſidiaires ſe rendent périodiques, comme celles dont elles ſont le ſupplément.

Ainſi Sthaal, Venter, & la plûpart des obſervateurs en pratique, rapportent avoir ſouvent vû des hémoptyſies, des crachemens, des vomiſſemens, des piſſemens de ſang qui avoient des retours auſſi réglés que ſont ceux de l'évacuation menſtruelle dans l'état naturel: ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque choſe d'*actif* dans ces ſortes d'*hémorrhagies* utiles, qui eſt une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour ſuppléer, par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit ſe faire naturellement, ou qui étoit devenue néceſſaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance ſuivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut: il en eſt donc de toute *hémorrhagie* ſpontanée comme des menſtrues utérines qui ſont toujours produites pour l'avantage de l'individu; mais il peut y avoir des variations très-nuiſibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu conſidérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonſtances nuiſibles à l'économie animale. *Voy.* Menstrues, Hemorrhoides, Saignement de nez.

On trouvera, dans ces différens articles, à ſe convaincre, que ſi les *hémorrhagies* ſont ſouvent des effets grandement nuiſibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide, qui devroit être retenu, conſervé dans ſes vaiſſeaux, ou qu'elles cauſent par excès du déréglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles ſont auſſi très-ſouvent un des plus ſurs moyens que la nature emploie pour préſerver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occaſionner; & qu'ainſi les *hémorrhagies* ne doivent pas toujours être regardées comme des maladies, puiſqu'elles ſont au contraire très-ſouvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets ſalutaires, en tant qu'elles tiennent lieu, dans ces cas, d'un remede évacuatoire, qui même ne peut ſouvent être ſuppléé par une évacuation artificielle équivalente, ſi elle n'eſt pas faite dans la partie, & peut-être même des vaiſſeaux particuliers, vers leſquels ſont dirigés les efforts de la nature, pour y dépoſer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué ſans aucun autre dérangement de fonction qui puiſſe caractériſer une maladie.

Il s'enſuit qu'il n'y a pas moins de danger à ſupprimer une *hémorrhagie* critique, ſimple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire ceſſer mal-à-propos l'*hémorhagie* naturelle aux femmes: la diſpoſition de l'économie animale peut rendre celle-là auſſi utile, auſſi néceſſaire que celle-ci.

L'effort ſalutaire de la nature ſe démontre clairement par les ſignes qui précedent dans la plûpart des *hémorragies* ſpontanées, & qui denotent une veritable dérivation des humeurs vers la partie où doit ſe faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainſi, avant le ſaignement de nez, la tête devient peſante, le viſage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures ſont froides; ce qui ne peut être que l'effet de la révulſion ſpaſmodique de toutes ces parties-ci vers les parties ſupérieures. Dès que le ſang a coulé ſuffiſamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs ſe rétablit dans tout le corps à meſure que les efforts toniques ceſſent d'être déterminés par le beſoin, & que les loix de l'équilibre reprennent le deſſus. Les ſymptomes qui précedent le plus ſouvent le flux menſtruel, le flux hémorrhoïdal, le vomiſſement de ſang, l'*hémoptiſie* & les autres *hémorrhagies* ſpontanées ou critiques, ſont reſpectivement de la même nature. *Voyez* les articles où il eſt traité de ces différentes évacuations.

Mais ſi le ſang qui eſt forcé à ſortir de ſes vaiſſeaux, ne trouve point d'iſſue pour être verſé immédiatement hors du corps; s'il ſe répand dans quelque cavité où il ſe ramaſſe, où il devient un corps étranger, ſoit que la cauſe efficiente de l'*hémorrhagie* ſoit ſymptomatique ou critique, il en réſulte des deſordres dans l'économie animale, qui ſon proportionnés à l'importance des fonctions qui ſont léſées en conſéquence: ainſi l'épanchement du ſang, dans l'intérieur du crâne, produit une compreſſion du cerveau, qui intercepte le cours des eſprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable; d'où s'enſuivent des cauſes très-fréquentes de paralyſies plus ou moins étendues, ſelon que les nerfs ſont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre; d'où réſultent très-ſouvent des apoplexies, des morts ſubites, lorſque la compreſſion eſt aſſez étendue & aſſez conſidérable pour porter ſur les nerfs qui ſe diſtribuent aux organes des fonctions vitales: ainſi l'effuſion du ſang qui ſe fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaiſſeau dans la poitrine, cauſe des compreſſions ſur les poûmons, ſur les arteres principales ou ſur le cœur même, d'où s'enſuivent des ſuffocations, des ſyncopes mortelles. L'épanchement de ſang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets ſi dangereux; & ce n'eſt qu'à raiſon de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'enſuivre des léſions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces ſortes d'*hémorrhagies* ne nuiſent point d'une maniere auſſi prompte & auſſi violente que celles qui ſe ſont dans des cavités, où le ſang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui ſervent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, ſi l'on peut s'aſſûrer par des ſignes extérieurs (qui manquent le plus ſouvent), de l'effuſion du ſang dans les différentes cavités, & que l'effet n'en ſoit pas aſſez promptement nuiſible pour prévenir & rendre inutiles tous les ſecours qu'on peut employer; on peut tenter de donner iſſue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan; la poitrine & le ventre, en faiſant la paracenteſe de la maniere convenable, reſpectivement à chacune de ces parties. *Voyez* Trépan, Paracentese. Mais le plus ſouvent la mort ne laiſſe pas le tems à des ſoins qui ne peuvent être don-

donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer dans l'endroit même où s'est fait l'amas; comme, par exemple, lorsqu'il ne se trouve pas à la surface du cerveau, ou à portée de cette surface & de maniere à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorsque le sang est renfermé dans les cavités de la base du crâne ou des ventricules du cerveau, il en est de même, lorsque le sang épanché dans la poitrine se trouve renfermé dans le péricarde, *&c.*

Cependant ce fluide, hors de ses vaisseaux, est un corps étranger qui dégénere bien-tôt, & ne peut qu'être très-nuisible à l'économie animale, tant qu'il est renfermé entre les visceres, sans issue en quantité considérable: il n'y a d'autre moyen d'en faire cesser les mauvais effets, qu'en le faisant sortir hors du corps, ce qui est très-difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend toujours ces sortes d'*hémorrhagies* très-dangereuses, & le plus souvent mortelles; qu'elles soient, ainsi qu'il a été dit, symptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans lesquelles le sang se répand hors du corps, peuvent être aussi très-nuisibles, si elles causent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cause qu'elles soient produites, soit qu'elles se fassent par la dilatation forcée des vaisseaux, soit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques: le cerveau recevant moins de sang qu'à l'ordinaire, il s'y sépare à proportion moins de fluide nerveux; d'où s'ensuit le défaut d'esprits nécessaires pour soutenir les forces, pour opérer les mouvemens nécessaires à l'exercice de toutes les fonctions: d'où résultent la débilité & toutes ses suites, particulierement l'imperfection des digestions, de la sanguification, qui en fournissant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matiere propre à former des globules rouges; cette matiere elle-même étant mal travaillée, & ce qui en resulte faisant une très-petite quantité de ces globules, & respectivement trop de parties séreuses, disposent ainsi le fluide des vaisseaux sanguins, à manquer de la consistence qui lui est nécessaire, & à être plus susceptible de passer dans les vaisseaux collatéraux d'un genre différent, à les remplir d'humeurs aqueuses plus ténues qu'elles ne devroient se trouver dans ces vaisseaux d'où elles s'échappent plus aisément, & fournissent matiere à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la transpiration, particulierement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts; ensorte que ces vapeurs s'y ramassent, s'y condensent ensuite, & y forment la matiere de différentes sortes d'hydropisies, telles qu'on les observe souvent à la suite des pertes de sang produites par les grandes blessures, ou par toute autre cause externe ou interne d'effusion de sang; *voyez* HYDROPISIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaisseaux sanguins, doit aussi causer la paleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, *&c. Voyez* SANG, PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Physiol. & Pathol.*) FROID (*Econom. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des suites fâcheuses sans être excessives, si elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat, en tant que dans les cas même où elles servent à soulager la nature, elles établissent un vice dans la partie qui peut être très-nuisible: c'est ainsi que l'hémoptysie souvent, en suppléant à une autre *hémorrhagie* supprimée qui étoit nécessaire ou au moins utile, laisse néanmoins une disposition à ce qu'il se forme des ulceres dans les poûmons, qui sont le plus souvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mene à une mort inévitable.

En général, on peut distinguer une *hémorrhagie* salutaire d'avec celle qui ne l'est point, en faisant attention aux forces: l'une les releve dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la surabondance d'humeurs; tous les symptomes, dont le malade se sentoit fatigué, accablé, se dissipent à mesure que le sang coule, que la pléthore diminue & cesse d'avoir lieu: l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'ensuivent tous les effets de l'épuisement des forces qui indiquent bien-tôt le besoin d'en faire cesser la cause, en arrêtant, s'il est possible, l'écoulement du sang; ce dont le malade ne tarde pas à se bien trouver: au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoïdales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelque autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne peuvent pas ensuite se fermer, donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espece dans la circulation; d'où s'ensuivent différentes lésions considérables dans l'économie animale, telles entre autres que les attaques d'apopléxie à la suite de la suppression des hémorrhoïdes; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des menstrues supprimées, *&c.*

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, surtout par rapport aux remedes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espece de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard; ils operent assez facilement & assez promptement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée; les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le systême des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs: ils ne peuvent pas agir par choix, en réservant leur efficacité pour la seule partie lésée, cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne sauroit avoir aucune analogie particuliere avec aucune sorte d'organe: l'impression qu'ils font est donc générale; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides également dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entierement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans *tout* le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens donnés intérieurement, doivent être employés à si grande dose, à proportion de la force du tempérament du malade, & si promptement, qu'ils operent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le ton des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette adstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne seroit elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle ne fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plus tôt possible?

Les plus sûrs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promptement sur le genre nerveux, de maniere à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet desiré; c'est-à-dire le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible: cet effet est encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la possede le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas-ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'ame, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu-près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colere, par un grande révolution de joie ou de

chagrin.

chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles ſont ſaiſies tout-à-coup. La même choſe leur arrive auſſi pour s'être imprudemment expoſées au froid, en ſe mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais ſur-tout les extrémités inférieures, dont l'impreſſion ſe communique plutôt aux vaiſſeaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conſéquent nuiſibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuſes de leurs effets dans des cas où ils peuvent être ſalutaires, en tant qu'ils produiſent des ſuppreſſions d'*hémorrhagies* pernicieuſes par leur nature ou par excès.

Il faut obſerver cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tenſion, le jeu, l'action des ſolides, ne peuvent être employés dans les *hémorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de préſumer que l'éréthiſme n'a aucune part à les cauſer; car lorſqu'elles ſont accompagnées de cette diſpoſition dans le genre nerveux, tout ce qui peut augmenter le ton des ſolides, ne peut qu'ajouter à la cauſe du mal; ainſi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant les moyens propres à calmer cet éréthiſme: c'eſt pourquoi les narcotiques, les antiſpaſmodiques ſont ſouvent ſi efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* ſymptomatiques, compliquées avec des ſymptomes dolorifiques, telles que celles qui ſurviennent dans les maladies convulſives.

On ne peut donc être trop circonſpect dans l'uſage des cordiaux employés contre les défaillances qui ſont cauſées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cauſe occaſionnelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la ſurabondance des humeurs, & ſur-tout de leur partie rouge; il n'eſt point auſſi de moyen plus approprié pour la faire ceſſer, cette cauſe, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire; ce qui ſatisfait également au beſoin de diminuer le volume du ſang, ſoit qu'on puiſſe le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en compoſent la maſſe; ſoit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de ſenſible dans la maſſe des humeurs animales. *Voy.* PLETHORE.

L'évacuation artificielle du ſang ainſi effectuée, fait une diverſion, par rapport aux parties vers leſquelles l'excédent du ſang auroit pu être porté, pour s'y faire une iſſue, par une ſuite de leur diſpoſition vicieuſe, qui y auroit rendu très-nuiſible le dépôt d'humeurs qui s'y ſeroit formé, la rupture des vaiſſeaux qui s'y ſeroit faite. Ainſi les ſaignées, les ſcarifications, l'application des ſangſues, ſont dans ces cas les remedes les plus convenables, & le plus ſouvent les ſeuls néceſſaires, les ſeuls que l'on puiſſe employer, comme ils ſont indiqués d'une maniere preſſante; les ſaignées ſur-tout, pour arrêter, pour ſuppléer les *hémorrhagies* ſymptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne ſont un remede, à l'égard des ſymptomatiques, que lorſqu'elles ſont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale; car lorſqu'elle eſt particuliere, il eſt rare, comme on l'obſerve par rapport aux regles, que les ſaignées ou d'autres moyens ſemblables empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cauſe interne; à moins que l'évacuation artificielle ne puiſſe être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* néceſſaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'eſt formée. *Voyez* PLETHORE, SAIGNÉE.

Quant aux remedes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils ſuppoſent que les vaiſſeaux ouverts ſont expoſés aux ſecours de la main; tels ſont les applications des différens médicamens abſorbans, coagulans, ſtyptiques, ſous forme tant ſolide que fluide ou liquide. *Voyez* ABSORBANT, COAGULANT, STYPTIQUE, SAIGNEMENT DE NEZ, PLAYE.

Si la grandeur du vaiſſeau ouvert, & la quantité du ſang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicamens topiques; au cas que le vaiſſeau puiſſe être ſaiſi, on tente d'en faire la ligature immédiate; ſinon on peut quelque fois produire le même effet en liant, s'il eſt poſſible, la partie où ſe fait l'*hémorrhagie*; on comprime ainſi le vaiſſeau ouvert, ou on empêche le ſang de s'y porter.

Et ſi enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être propoſés, ne peuvent être employés avec ſuccès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire uſage d'un ſecours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui eſt de porter le feu dans la partie où ſe fait la perte de ſang, ſi la choſe eſt praticable: ce qui ſe fait par le moyen des fers rougis au feu, des cauteres actuels, qui ſont ſouvent d'une grande reſſource en pareil cas. *Voyez* CAUTERE, PLAYE.

Ce n'eſt pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie*; pour en rendre la cure complette, il faut encore s'occuper enſuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorſqu'elle eſt véritablement nuiſible, ou à en modérer l'excès, ſi elle peut être ſalutaire: il faut s'appliquer à corriger le vice tant des ſolides que des fluides, qui y a donné lieu; fortifier la partie foible, lui donner du reſſort, ſi c'eſt à ſon atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie*; preſcrire un régime & des médicamens incraſſans, ſi la trop grande fluidité, l'acrimonie diſſolvante des humeurs, établit une diſpoſition à l'*hémorrhagie*.

Mais ſi l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce ſoit, l'aſtriction de la partie où ſe faiſoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération ſoit néceſſaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette aſtriction ne faſſe pas une trop grande réſiſtance à la dilatation des vaiſſeaux, qui doit avoir lieu lorſqu'une nouvelle évacuation deviendra néceſſaire; car il arrive ſouvent que le reſſerrement occaſionné par les aſtringens, ou par tout autre ſtimulant tonique, devient tellement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il eſt beſoin enſuite de le faire ceſſer.

C'eſt ainſi que la ſuppreſſion des regles, cauſée par les applications froides, eſt ſi difficile à guérir, parce que l'équilibre une fois rompu dans les ſolides d'une partie, ſoit par excès, ſoit par défaut de reſſort, ne ſe rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail ſur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant ſalutaires ou critiques, péchent par excès ou par défaut, *voyez* les articles où il eſt traité des *hémorrhagies* particulieres, tels que les MENSTRUES, les HÉMORRHOIDES, les SAIGNEMENS DE NEZ, la DYSSENTERIE, le FLUX HÉPATIQUE, &c. & pour les auteurs qui ont écrit ſur ces différens ſujets, tant en général qu'en particulier conſultez entre autres, *les Œuvres* de Sthaal, de Neuter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE, (*Chirurgie.*) Les moyens que la Chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent ſe réduire aux abſorbans, aux aſtringens ſimples, aux ſtyptiques, aux cauſtiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compreſſion.

Les abſorbans & les ſimples aſtringens ne peuvent être utiles que pour de legeres *hémorrhagies*; leur inſuffiſance dans l'ouverture des grands vaiſſeaux a fait mettre en uſage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux ſtyptiques ou eſcharotiques. Les anciens chirurgiens ſe ſervoient même des cauteres, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différentes, que c'étoit faire, ſelon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler; & ils brûloient ainſi, afin de froncer les vaiſſeaux par la criſpation que cauſe la brûlure.

Les Chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels; ils imaginerent la ligature des vaiſſeaux. Le célebre Ambroiſe Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xvj. ſiecle. Cette maniere d'arrêter le ſang lui attira bien des contradictions; mais quoique deſapprouvée par quelques-uns de ſes contemporains, il eut la ſatisfaction de la voir pratiquer avec un grand ſuccès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides; l'amputation des membres devint une opération plus ſûre & moins douloureuſe, & la guériſon en fut plus prompte. On s'eſt ſervi preſque univerſellement de la ligature juſqu'à ce jour, pour arrêter le ſang non-ſeulement dans l'amputation des membres, *voyez* AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anevryſme, *voyez* ANEVRYSME, & dans les plaies accompagnées de grandes *hémorrhagies*.

M. Petit fait obſerver dans une diſſertation ſur la maniere d'arrêter le ſang dans les *hémorrhagies*, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences*, *année* 1731, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement ſuivis de ſuccès ſans la compreſſion; il a toûjours fallu, même dans l'application des cauſtiques, appliquer des compreſſes qui fuſſent aſſujetties & ſoutenues par pluſieurs tours de bande ſuffiſamment ſerrés pour réſiſter à l'impulſion du ſang de l'artere, & s'oppoſer à la chute trop prompte de l'eſcharre que font les ſtyptiques, le feu, ou à la ſéparation prématurée de la ligature ou de l'eſcharre. Sans cette précaution, on auroit preſque toûjours à craindre l'*hémorrhagie*, qui n'arrive que trop ſouvent à la chûte de la ligature ou de l'eſcharre.

re, malgré les ſoins qu'on prend pour l'éviter par une compreſſion convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compreſſion a dû, ſelon toutes les apparences, être conforme à la premiere idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le ſang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, ſoit par rapport à la maniere de comprimer les vaiſſeaux, ſoit par rapport à l'uſage excluſif qu'il lui donne, en rejettant la ligature autant qu'il eſt poſſible. Il fait obſerver que le bout du doigt légerement appuyé ſur l'orifice d'un vaiſſeau, eſt un moyen ſuffiſant pour en arrêter le ſang, & qu'il ne faudroit point autre choſe ſi l'on pouvoit toûjours tenir le doigt dans cette attitude, & ſi le moignon d'un malade agité pouvoit garder aſſez long-tems la même ſituation; mais la choſe étant impoſſible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait ſûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la deſcription & la figure dans *les Mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1731. Les mémoires de l'année ſuivante contiennent des obſervations du même auteur, confirmatives des raiſons & des faits rapportés dans la premiere diſſertation; les perſonnes de l'art ne liront point ces ouvrages ſans en tirer des inſtructions auſſi ſolides que néceſſaires. Nous décrirons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des Sciences, où rappellant ce que M. Petit a dit ſur les *hémorrhagies* dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur ſur la formation du caillot qui contribue à arrêter le ſang; mais il ajoute que la criſpation & l'affaiſſement du tuyau y ont auſſi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le ſang tendent toûjours à procurer au vaiſſeau l'état d'applatiſſement ou de froncement, & que ces agens ſont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent davantage le calibre ou le diametre du vaiſſeau.

Le caillot ſi néceſſaire pour la ceſſation de l'*hémorrhagie* examiné dans ſa formation, ne fait que ſuivre, ſelon M. Morand, l'impreſſion qu'il a reçûe de l'artere qui eſt ſon moule; & jamais l'*hémorrhagie* ne s'arrêteroit ſi on ſuppoſoit l'artere après ſa ſection, conſervée dans le même état où elle étoit au moment de ſa ſection, & ſans avoir changé ni de forme ni de diametre.

M. Morand rapporte les obſervations les plus favorables qui ſemblent tout donner au caillot, & en oppoſe d'autres par leſquelles il prouve que l'applatiſſement ſeul du vaiſſeau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale au mot LIGATURE; & de l'*hémorrhagie* qui ſuit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut obſerver généralement que pour les *hémorrhagies* ordinaires, l'application de la charpie brute, ſoutenue de quelques compreſſes aſſujetties par quelques tours de bande, ſuffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le ſang. Paſſons à la deſcription de la machine de M. Petit.

Cette machine repréſentée *Planche XIX. fig.* 1. & 2. a deux parties: l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui eſt coupée; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le ſang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations; on ne repréſente ici que la conſtruction qui convient pour l'amputation de la cuiſſe.

La premiere partie s'applique avant de faire l'opération; elle y eſt même très-eſſentielle. Elle eſt compoſée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embraſſé le corps au deſſous des hanches, vient ſe rendre dans l'aine précisément au-deſſous de l'arcade des muſcles du bas-ventre, dans l'endroit où paſſe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuiſſe au-deſſous du pli de la feſſe, & vient ſe rendre dans l'aine où ſe trouvent l'une ſur l'autre des plaques de tôle garnies de chamois *C*, *D*; celle de deſſous eſt plate du côté qu'elle touche à la plaque de deſſus; mais du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle eſt garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de cette pelote eſt appuyé préciſément ſur le paſſage de l'artere crurale à ſa ſortie du ventre. La plaque de deſſus eſt attachée aux deux circulaires qui lui ſervent de point fixe; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de deſcendre; & celui qui entoure la cuiſſe, l'empêche de remonter, afin qu'elle réponde toûjours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner ſans fin ſur la plaque de deſſous, paſſe dans un écrou taraudé ſur la plaque de deſſus; de ſorte que lorſqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre; & on les rapproche lorſqu'on tourne à gauche. Mais afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches 1, 2, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de deſſous, & paſſent chacune par un trou percé dans la plaque de deſſus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'eſt par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toûjours parallelement. Lorſque le bandage eſt bien poſé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le ſang n'y peut plus paſſer.

Juſques-là cette machine ne fait que remplir l'uſage du tourniquet; elle ne ſert qu'à retenir le ſang pendant l'opération: mais pour arrêter le ſang des vaiſſeaux que l'on vient de couper, il faut un ſecond bandage compoſé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de deſſus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui ſont ſolidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie ſur le vaiſſeau, non directement ſur ſon embouchure, mais ſur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le preſſant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre; on met pluſieurs tampons les uns ſur les autres; enſuite on poſe ſur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on aſſujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes ſe rendre à la plaque de deſſus *H*. Alors ſi on tourne la vis, les deux plaques s'écarteront; & comme la ſupérieure ne peut remonter, parce qu'elle eſt aſſujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfonce & appuie ſur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le ſang ne pourra en ſortir.

Cette compreſſion étant faite, on deſſerre la pelote qui agit ſur le tronc de l'artere, juſqu'à ce qu'on ſente le battement au deſſous du point où il étoit comprimé.

A chaque panſement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage ſupérieur pour empêcher le cours du ſang dans la branche ouverte; & lorſqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a ſuffiſamment comprimé l'embouchure du vaiſſeau, on deſſerre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'eſt ainſi que les fontainiers, lorſqu'ils veulent ſouder un tuyau de plomb qui eſt percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet audeſſus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppoſe point à la réparation du conduit.

Des eſprits trop diſpoſés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont crû trouver le germe de celle-ci dans l'arſenal de Scultet, où effectivement on voit une machine propoſée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonſtances dans leſquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuiſſe fort haut à une perſonne de grande diſtinction, la ligature manqua au bout de quelques jours; les ſtyptiques, les eſcharrotiques, & la compreſſion ordinaire avoient été ſans effet; le malade périſſoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fît de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un inſtant pour reconnoître l'état des choſes, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compreſſion ſur l'artere dans l'aine, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il paſſa la nuit à faire conſtruire le bandage qui remplit les même vûes, & il fut appliqué le lendemain matin avec le ſuccès que M. Petit avoit prévû. Les plus célebres chirurgiens témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la préſence & l'activité de l'eſprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure eſt ſans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la Chirurgie françoiſe.

Malgré tous les avantages de la compreſſion méthodique imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorſqu'en 1750, M. Broſſard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris propoſer un topique infaillible pour arrêter le ſang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anevryſme faux conſécutif, à la ſuite d'un coup d'épée au bras. Le topique ſoûtenu par une compreſſion convenable, arrêta fort bien l'*hémorrhagie*, & le malade guérit ſans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux ſur-tout

qui

qui savoient que quelques années auparavant, on s'étoit dispensé de faire la ligature dans un cas semblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la seule compression qui avoit été faite sous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations, & quoiqu'il fût possible d'affoiblir le mérite de ce remede par les heureuses expériences qu'on avoit de la simple compression, on crut devoir acheter le secret du sieur Brossard. C'est une excroissance fongueuse nommée *agaric*, & dont on fait l'amadoue. Quoique cet agaric croisse sur différens arbres, comme le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le bouleau, le noyer, M. Brossard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur. On n'en prend que la substance fongueuse qui prete sous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aisément déchirés avec les doigts. On doit conserver l'agaric ainsi préparé dans des bocaux de verre, pour que les insectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir soin de s'en servir à sec sur l'orifice du vaisseau, & de le soutenir par une compression suffisante. L'agaric se colle par le moyen du sang à la circonférence du vaisseau, & est véritablement un excellent moyen pour arrêter l'*hémorrhagie*, qui dispensera dans beaucoup de cas, de l'usage de la ligature. *Voyez* LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit servi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée aussi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de son tems les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore servi. Van-Horne blame la *ligature* des vaisseaux comme un moyen douloureux & cruel. „ Nous réussissions bien mieux, dit-il, en „ nous servant d'une espece de champignon commun „ dans notre pays (en Hollande) qu'on appelle *vesse-de „ loup*, & vulgairement *bovist* „. Ce remede est extrèmement recommandé par plusieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, *&c.* Verduin qui loue la ligature comme la méthode la plus suivie par les meilleurs praticiens, ajoûte qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le sang avec un bouton de vitriol, ou avec plusieurs morceaux de vesse-de-loup, & *un autre grand morceau par-dessus*; que ce fongus est un fort bon astringent, & que cette pratique est en usage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, medecin du roi à Castres, au milieu du dernier siecle, parle d'un moyen qu'il dit être un secret admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de sa connoissance faisoit des petites chevilles d'alun, qu'il noircissoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point son remede. Il mettoit ces especes de tentes dans l'orifice des vaisseaux, & appliquoit par-dessus un appareil convenable. Borel assûre que ce moyen a été constamment suivi du plus grand succès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en servir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infaillible dans tous les cas, & qui n'est pas un moyen nouveau, mais simplement renouvellé. Christophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute espece d'*hémorrhagie*, que la poudre *d'agaquercina*; c'est, dit cet auteur, une espece de champignon qui se trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par son savoir en Chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoîtra, dit Lanfranc, que le sang vient d'une artere, parce qu'il sortira par bonds, suivant la dilatation & la constriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie sur l'orifice du vaisseau, & tenez l'y pendant une grande heure: il se formera un caillot, & vous appliquerez ensuite avec plus de succès le médicament convenable, qui sera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloès; on en fera une masse en consistance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoûtera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur astringent que ce remede; il est bien préférable aux caustiques qui laissent le danger du renouvellement de l'*hémorrhagie* à la chûte de l'escharre; mais celui-ci consolide le vaisseau après avoir arrêté le sang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il est adhérent au vaisseau: il faut au contraire en mettre qui soit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de soi-même. Si quelque obstacle s'opposoit à l'application ou à l'effet de ce remede, il faudroit avoir recours à la ligature du vaisseau. Tel est le précis de la doctrine de Lanfranc sur les *hémorrhagies*; il me semble que les modernes n'ont rien dit de mieux; le médicament qu'il propose vulnéraire & astringent, est supérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un tems assez long sur l'orifice du vaisseau, est excellente, & il est certain qu'avec cette attention il y a effectivement peu d'*hémorrhagies* qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens; dans les observations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrieme jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chûte du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs, ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus, où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'*hémorrhagie* qui suit l'extraction d'une dent, en remplissant l'alvéole de charpie brute, en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidele dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts, dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une *hémorrhagie* menaçante qui n'avoit cedé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, très-habile dentiste, a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée, pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'*hémorrhagie*, après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression, que n'a-t-on pas à craindre, lorsque l'*hémorrhagie* vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvûe de point d'appui, & qui est dans un mouvement continuel? M. Belloy a observé une *hémorrhagie* après l'opération de la paracenthese. En retirant la cannule du trois-quart, le sang jaillit par la plaie, comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bien-tôt imbibé de sang, & aucune compression ne put parvenir à l'arrêter; il fallut introduire dans la plaie un petit fausset de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette *hémorrhagie* soit rare, il est bon d'être informé de sa possibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance, pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade, à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire. (*Y*)

HÉMORRHOIDAL (FLUX) *Medecine*, d'αἷμα, *sang*, & de ῥέω, *fluer*, *couler*. Ce terme, pris à la lettre, signifie en général *un écoulement*, *une perte de sang*, & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie: mais l'usage en a fixé le sens, pour exprimer en particulier la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'intestin rectum, devenues variqueuses (ce qu'Hippocrate désigne par les mots de [illegible]) ou susceptibles par quelque cause que ce soit, d'être gorgées de sang, au point qu'elles s'ouvrent souvent, & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang, une hémorrhagie.

Les Anatomistes ont aussi appellé *hémorrhoïdaux*, les vaisseaux tant artériels que veineux, qui se distribuent au fondement, & qui portent le sang dans cette partie, où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux arteres, comme deux veines *hémorrhoïdales*: l'artere *hémorrhoïdale* interne est un rameau de la mésentérique inférieure, qui rampe le-long de l'intestin droit, & se termine au fondement: l'artere *hémorrhoïdale* externe vient de l'hipogastrique. Les veines *hémorrhoïdales*, qui sont ordinairement le siége des symptômes des hémorrhoïdes, sont distinguées en deux rameaux, dont l'un qui est aussi dit *interne* ou *supérieur*, appartient à la branche mésentérique de la veine-porte, & communique avec la branche splénique; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyent que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les *flux hémorrhoïdaux*; erreur qui a été reconnue par la

la découverte de la circulation du sang, & par la connoissance de son véritable cours acquise en conséquence: d'où il résulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viscere sur les vaisseaux de l'anus. L'autre rameau des veines *hémorrhoïdales*, dites *externes* ou *inférieures*, se joint à la veine hypogastrique, qui s'insere à la veine cave; en sorte que l'origine des vaisseaux qui se distribuent à l'intestin rectum, répond à ses différentes connexions, savoir au mésocolon & à l'os sacrum.

De cette distribution de vaisseaux il s'ensuit, qu'une partie de ceux de l'intestin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine, communiquent entre eux par ce moyen; (*voyez* MATRICE.) ce qui peut servir à rendre raison, pourquoi le *flux hémorrhoïdal* est souvent un supplément au flux menstruel, (*voyez* MENSTRUES.) & pourquoi les douleurs *hémorrhoïdales* s'étendent souvent aux parties génitales.

Il y a différentes sortes d'hémorrhoïdes: on distingue principalement celles qui restent fermées, d'avec celles qui sont ouvertes. Celles-là sont aussi appellées aveugles, *cæcæ*, parce que la tumeur *hémorrhoïdale* qui forme comme un œil, n'est point ouverte; & *furentes*, comme furieuses, lorsque dans ce cas elles sont accompagnées de beaucoup de douleur. On distingue encore les hémorrhoïdes en internes & en externes, selon qu'elles ont leur siége au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles sont aussi dites *critiques*, lorsqu'elles sont l'effet des efforts salutaires de la nature, ce qu'on appelle vulgairement & assez à propos *un bénéfice de nature*, quand elles sont spontanées: on les nomme *symptomatiques*, lorsqu'elles naissent d'une maniere pernicieuse, & qu'elles sont la suite de quelque vice dans les visceres du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes sont plus sujets que les femmes aux hémorrhoïdes, sur-tout considérées comme *critiques*; parce que le besoin de ce flux de sang est suppléé dans celles-ci par les menstrues: c'est aussi comme critiques principalement, que l'on observe que les hémorrhoïdes sont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il est encore à remarquer qu'elles surviennent plus communément aux adultes, entre la jeunesse & la vieillesse, que dans le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme constant, d'après les plus grands observateurs, que les congestions se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particuliere dans l'économie animale; en sorte que les enfans & les jeunes gens sont spécialement sujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, jusqu'à trente-cinq ans environ, on devient sujet au crachement de sang, à l'hémoptysie, & dans la vieillesse au pissement de sang: les hémorrhoïdes semblent donc regarder plus particulierement le moyen âge: pour la raison de ces différens effets, qui n'est pas facile à déterminer, *voyez* NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPHTYSIE, *&c.* On se bornera à faire ici une application particuliere de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il est peu de personnes qui observent le régime convenable pour la conservation de la santé dans un état aussi parfait, qu'elle seroit susceptible d'y être, & que dans tous les tems de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire surabonder les humeurs dont l'excédent est porté le plus souvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il se trouve moins de résistance; (*Voyez* NATURE, FACULTÉ, EQUILIBRE, *Physiol.*) il est ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore est la formation des hémorrhoïdes, qui doivent alors être regardées comme salutaires, surtout si elle est suivie de flux-de-sang, parce qu'elles sont l'effet des efforts critiques de la nature, par les spasmes qu'elle opere, qui resserrent, qui étranglent les veines vraissemblablement par le même méchanisme, que dans l'erection de la verge. (*Voyez* EFFORT, *Physiol.* ERECTION.) En sorte que le sang y est arrêté, s'y accumule, sans qu'il cesse d'y en être porté de nouveau; que la circulation s'y fait à-peu-près comme dans les corps caverneux dilatés; que le sang dans les vaisseaux *hémorrhoïdaux*, forcés, relâchés, n'y est pas absolument croupissant; & que l'excédent est *rapporté* par les veines dans la masse, (comme celui de la verge, à mesure que l'érection cesse) lorsque l'équilibre se rétablit par quelque cause que ce soit, interne ou externe, entre les vaisseaux *hémorrhoïdaux* & les autres vaisseaux du corps, à moins que ceux-là ne se dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux-de-sang.

Ce flux *hémorrhoïdal*, par le renouvellement de la pléthore, devient souvent aussi régulier dans ses retours, que le flux menstruel; ce que l'on a observé souvent dans un grand nombre d'hommes (*voyez* Horstius, *lib. V. observ.* 45.) ce qui arrive même aussi quelquefois dans les femmes, après la suppression naturelle des regles, selon Ethmuller, *de hemorrhoid.* & pendant la grossesse, selon Schenkius, *dans ses œuvres, lib. III.* & Amatus Lusitanus, *cent. V. cur.* 3. mais il est plus ordinaire que le flux *hémorrhoïdal* & les symptomes qui le précedent, soient irréguliers dans leur apparition; ce qui fait encore distinguer les hémorrhoïdes en *périodiques* & en *erratiques*.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que la cause immédiate des hémorrhoïdes est une sorte de pléthore particuliere dans les vaisseaux de l'intestin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques résistent moins, & que la surabondance du sang peut y être déposée comme dans les vaisseaux relâchés, par l'effet d'une ventouse: en effet, la position des veines hémorrhoïdales, qui sont d'un tissu foible dans la cavité du bassin, où elles ne sont point soutenues; où elles sont exposées à être relachées ultérieurement par l'humidité onctueuse de la graisse, dans laquelle elles sont ordinairement comme ensevelies; exposées à la compression, au frottement des matieres fécales, lorsqu'elles sont sous forme solide, dure; & à l'action rongeante de ces mêmes matieres, lorsqu'elles sont fluides & acrimonieuses; sujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du sang, qu'y peut causer la situation fréquente d'être assis, d'aller à cheval; jointe à tout cela la difficulté dans le retour du sang, qui est le plus souvent dans le cas de remonter contre son propre poids, à cause de la direction parallele de ces veines le long de l'intestin rectum; toutes ces circonstances concourent à établir la disposition particuliere, à ce que ces veines deviennent aisément variqueuses, & soient plus susceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice; ce qui sert principalement à rendre raison pourquoi les hommes sont plus sujets aux hémorrhoïdes que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent souvent que le *flux hémorrhoïdal* est le supplement le plus naturel du flux menstruel.

Il faut noter que le sang n'est pas toûjours la seule matiere du *flux hémorrhoïdal*; il y a plusieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémenticielles, corrompues, qui se fait par les vaisseaux, *hémorrhoïdaux*, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III. de catharris*, rapporte plusieurs observations à ce sujet.

La déjection sans tranchées, sans douleurs qui la précedent, sans ténesme, distinguent le *flux hémorrhoïdal* du flux dissentérique; & d'ailleurs dans celui-ci le sang est mêlé avec les matieres fécales, & ressemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le sang est ordinairement separé des matieres, qui sont ordinairement sous forme solide; d'ailleurs, il est d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il est rendu en caillots, lorsqu'il sort de l'intérieur du boyau où il a séjourné après son épanchement. Ces dernieres circonstances suffisent pour distinguer aussi le *flux hémorrhoïdal* du flux hépatique. L'hémorrhagie scorbutique, par la voie des selles, se fait sans dépendre des déjections, les précede souvent ou les suit sans conséquence (*Voyez* SCORBUT); au lieu que les hémorrhoïdes ne produisent un flux-de-sang considérable que par l'effet des déjections, sans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de sang qu'elles produisent paroît n'être jamais dépendant de la volonté; cependant il n'est pas sans exemple que la nature ait pû se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost. 2. obs.* 47. fait mention d'un viellard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un *flux hémorrhoïdal* salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation *hémorrhoïdale* pouvoit contribuer, il se la procuroit, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire, ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le *flux hémorrhoïdal* ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination méchanique, quoique la chose se fasse d'une maniere moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs *hémorrhoïdales* ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux-de-sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoïdes fermées, *ca-*

*cæ*; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles deviennent douloureuses, avec ardeur, tension, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une sorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines comprimant dans ce cas les arteres, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, sur-tout dans les hémorrhoïdes internes, & lorsque la déjection des matieres fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considérable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec desordre dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussitôt que la déjection est finie.

Les hémorrhoïdes fermées s'enflent quelquefois si considérablement, qu'on en a vû, selon Lindanus, *in colleg. super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les hémorrhoïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premieres sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistence sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorrhoïdaux*.

Les mauvais effets que causent les hémorrhoïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux-de-sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fievre souvent très-aiguë, l'insomnie & tous les effets de la douleur; si les hémorrhoïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espece de résolution de l'humeur qui forme l'embarras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptômes de bien plus grande conséquence, tels que des abscès & les suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrene, au sphacele, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils font en peu de tems les progrès les plus rapides. *Voyez* INFLAMMATION, ABSCÈS.

La trop grande perte de sang cause l'abbattement des forces, dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jetter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, *&c.* *Voyez* HEMORRHAGIE.

Les hémorrhoïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en sont le siége, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considérable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; & s'il s'y forme des abscès en même tems, ils dégénerent en ulceres fistuleux, carcinomateux (*Voyez* FISTULE A L'ANUS); ou il s'ensuit des solutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut supprimer que très-difficilement; ainsi qu'il arrive souvent à l'égard de celles qui sont causées indépendamment du vice de la partie, par une suite des obstructions du foie & des autres visceres du bas-ventre, avec lesquels il y a du rapport: ces obstructions forment un si grand embarras pour le retour du sang dans les vaisseaux qui forment la veine-porte, qu'il s'arrête aisément dans les veines *hémorrhoïdales*, attendu le plus de disposition qui s'y trouve, les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & se porte obstinément où il trouve moins de résistance, conséquemment vers les ouvertures de ces veines; d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obstructions, sont si sujets aux hémorrhoïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a observé que la plûpart des personnes qui sont habituellement affectées des hémorrhoïdes, ont la couleur de la peau, sur-tout du visage, d'un jaune tirant sur le verd; ce qui n'a lieu vraissemblablement, que lorsque les embarras du foie contribuent aux hémorrhoïdes: ce qui est assez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuisibles à la santé, c'est l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercussifs, ou tout autre, qui peut les faire *rentrer*, comme on dit, & les faire disparoître presque subitement, surtout lorsqu'elles sont véritablement critiques; d'où s'ensuit que, lorsque la répercussion empêche le sang *hémorrhoïdal* de se faire place dans ses veines, en les dilatant de plus en plus, ou en se faisant une issue par leur rupture, il se porte d'autant plus dans les vaisseaux voisins, qui sont susceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des distentions douloureuses, qui font des coliques violentes, souvent même convulsives, dans la région hypogastrique, accompagnées de ventuosités, effet du spasme qui se fait dans différentes portions des intestins où il se trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien se garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuses proprement dites, & de les traiter en conséquence: parce que les remedes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premiers, qui ne demandent que des adoucissans, des émolliens différemment employés, selon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il seroit avantageux de rappeller le sang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins antispasmodiques conviennent aussi très-bien dans ce cas, pour faire cesser le trop grand éréthisme dans le genre nerveux.

Et comme, lorsque les hémorrhoïdes ont de la peine à se former, elles sont souvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire sur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique, ces symptômes doivent être attribués à la même cause que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuse; ils demandent les mêmes secours, que l'on ne doit cependant pas se presser d'employer jusqu'à ce que l'on se soit assuré, que les efforts pour la formation des hémorrhoïdes ne peuvent pas avoir leur effet, sans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne sont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne se forme que des boutons d'hémorrhoïdes dans les cas où le flux-de-sang est nécessaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloétiques particuliérement, & les suppositoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorrhoïdes, par le relâchement, l'atonie, qui succedent aux irritations, aux spasmes qui sont l'effet de ces médicamens, peuvent aussi être employés utilement pour rendre les hémorrhoïdes fluentes lorsqu'il peut être salutaire de faire couler du sang par cette voie; ce qui ne peut guere avoir lieu que dans les personnes d'un tempérament sanguin, à l'égard desquelles la disposition aux hémorrhoïdes est si naturelle, qu'il en est plusieurs en qui elle est ou devient héréditaire. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

En effet, Hippocrate, Galien, Celse, Hildanus, Forestus, Alpinus, & presque tous les plus grands observateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoïdal* comme très-avantageux dans bien des circonstances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie, les vapeurs, les vertiges, la manie même, & la folie habituelle, la jaunisse, la gravelle, la goutte, le scorbut; il y a une infinité de faits qui établissent incontestablement la propriété des hémorrhoïdes, pour contribuer à la guérison de ces différentes maladies, & de plusieurs autres qui y ont rapport: elles ont aussi souvent fait cesser le pissement de sang, l'hémopthysie, le saignement de nez, la disposition à l'apoplexie, & ont contribué à procurer la guérison des attaques de cette derniere maladie; ce qui a engagé par analogie, à y employer l'application des sangsues avec beaucoup de succès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoïdal* dans tous ces cas, c'est qu'on a vû la plûpart de ces maladies avoir lieu par une suite de la suppression de ce flux-de-sang, & cesser par son rétablissement survenu naturellement, ou procuré à cet effet. *Voyez* les observations des auteurs qui viennent d'être cités: elles sont en grand nombre sur ce sujet. Hippocrate entr'autres, *sub. aph. 12.* juge qu'il est si dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoïdes fluentes, que si entre plusieurs boutons, on n'en laisse pas un d'ouvert, on exposera le sujet à tomber dans l'hydropisie ou dans l'atrophie.

Ainsi on ne sauroit apporter trop d'attention à bien distinguer les hémorrhoïdes critiques, d'avec les symptomatiques, pour en tirer un prognostic juste, & ne pas s'exposer à des erreurs de la plus grande conséquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui souvent

80049

vent ne demandent point à être traités, mais à être laissés à eux-mêmes & aux soins de la nature, lorsque les effets qui s'ensuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques: ce qui est marqué principalement lorsque la perte de sang se fait sans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions essentielles à la santé, n'éprouve aucun changement essentiellement desavantageux: si le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoïdal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieuse par ses effets & par ses suites, qui demande les secours de l'art, de la maniere indiquée par les accidens qui l'accompagnent. *Voyez* HEMORRHAGIE.

S'il survient un *flux hémorrhoïdal* excessif, dans les maladies causées par les obstructions, par le skirrhe au foie, c'est un signe qui annonce le plus grand danger, & qui est très-souvent mortel.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoïdes, qu'il ne faut pas employer des remedes à leur égard, sans être bien assuré de la nature du mal réel ou apparent: si elles sont caractérisées de maniere à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne se fassent sentir que par des tumeurs au fondement ou au-dedans de l'anus, qui y donnent le sentiment d'une matiere au passage, dont on ne peut pas faire la déjection; si elles sont sans douleur, sans aucune incommodité considérable, le meilleur parti est de n'y rien faire: *Expecta*; (c'est le conseil de Sthaal, qui n'a point le ridicule qu'on a voulu trouver. *Voyez* EXPECTATION). Il ne faut pas même se presser de les rendre fluentes, lorsqu'elles ne le sont pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux-de-sang révulsif: si elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, sans excès & sans autre incommodité, il faut les laisser couler & ne pas plus penser à les supprimer, qu'on le fait à l'égard des menstrues, qui ont leur cours ordinaire, on doit seulement observer le régime convenable, pour que le flux-de-sang ne devienne pas immodéré; ainsi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le sang extraordinairement, soit à l'égard des alimens & de la boisson, soit pour l'usage des autres choses qu'on appelle non naturelles. *Voyez* HYGIENNE. On peut utilement faire usage dans ce cas de ptisanes tempérantes, nitreuses, pour faciliter l'évacuation de la surabondance du sang, qui donne lieu aux hémorrhoïdes critiques; lorsqu'elles fluent moins qu'il n'est nécessaire, on a recours aux eaux minérales de toute espece, dont on fait choix selon les tempéramens, aux ptisanes diaphorétiques, sudorifiques, apéritives, incisantes, pour disposer la masse du sang à fournir la matiere du *flux hémorrhoïdal* de la maniere convenable: on peut aussi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiede, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaisseaux par lesquels se fait le flux-de-sang.

Si l'on ne peut pas réussir par ces différens moyens, à rendre ce flux aussi considérable qu'il est nécessaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'exposer à rendre les hémorrhoïdes douloureuses, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuses, comme il a été dit; ainsi, dans le cas où le flux n'est pas suffisant, & que l'on a à craindre une métastase, c'est-à-dire un transport du sang *hémorrhoïdal* dans quelque autre partie où il pourroit produire de funestes effets, on doit avoir recours à l'application des sangsues autour du fondement; & si elle ne suffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces insectes de qualité convenable (*Voyez* SANGSUE), ou pour en faire usage à tems, à propos, on peut y suppléer par l'application des ventouses à l'anus, aux cuisses, aux lombes, & par des scarifications à ces différentes parties; mais la saignée au pied suffit souvent, & assez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorrhoïdal* est excessif, c'est la saignée au bras qui convient, comme un moyen de révulsion qui est à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & si cela ne suffit pas pour modérer le flux-de-sang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire usage des applications astringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même, ou du coton trempé dans des liqueurs styptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric styptique, si l'on peut atteindre au vaisseau ouvert, & même en tenter la ligature, si l'on peut saisir le bouton *hémorrhoïdal*; & enfin, si l'on ne peut pas user de ces différens moyens, ou qu'on ne le fasse pas avec succès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le cautere actuel, comme l'astringent le plus sûr, mais on doit éviter le plus qu'il est possible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guérissent difficilement, & dégénerent souvent en ulceres de mauvaise qualité, qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainsi des fistules, & après avoir donné bien de l'embarras, ont souvent des suites funestes. *Voyez* FISTULE.

Dans les cas où les hémorrhoïdes ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles sont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des saignées convenables, des émolliens résolutifs, anodins, des antiphlogistiques nitreux, tant intérieurement qu'extérieurement, c'est-à-dire sous forme de ptisane, d'apozeme, de bouillon, de julep, de clystere, de cataplasme, de fomentation, de vaporation, différemment employés selon les différentes indications. L'application des sangsues peut aussi être mise en usage avec succès; mais seulement lorsque la douleur est bien diminuée, pour en prévenir le retour, en dégorgeant les vaisseaux, s'ils ne sont pas disposés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainsi lorsque cette disposition manque habituellement, & qu'il ne se forme pas de *flux hémorrhoïdal* spontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs *hémorrhoïdales*, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorsqu'elles sont sujettes à devenir douloureuses, on doit s'appliquer à en empêcher la cause, en évitant qu'il ne se forme de pléthore, ou au moins à détourner lorsqu'elle est formée, les efforts que la nature est portée à faire pour la dissiper par la voie des vaisseaux *hémorrhoïdaux*, ou pour y déposer l'excédent de la masse du sang. *Voyez* PLETHORE.

On propose dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remedes comme *spécifiques*, pour la guérison ou pour le soulagement des hémorrhoïdes douloureuses; mais de ce qu'on varie si fort sur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, sinon à un seul, pour avoir égard aux différentes circonstances; il s'ensuit qu'elle n'est reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raisonnement, puisse faire regarder comme un vrai spécifique. *Voyez* REMEDE, SPECIFIQUE.

Au reste, pour le détail des remedes & médicamens indiqués dans les différens états des hémorrhoïdes, il faut consulter les auteurs célebres qui ont recueilli ce qui a été proposé de mieux par les anciens, & qui y ont ajoûté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels sont entr'autres, Pison, Sennert, Riviere, Ethmuller, Baglivi, Hoffman, & le *Trésor de Pratique* de Bonnet, qui réunit un grand nombre de curations faites par différens médecins de réputation: pour les observations, Forestus, Baillou, le *Sepulchretum anatomicum* de Bonnet, &c. pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex professo* d'une maniere particuliere, avec des observations intéressantes; Neuter, la *dissertation* de Santorinus sur ce sujet, Hoffman déja cité, &c. & pour la partie chirurgicale, les *institutions* d'Heister, &c.

HÉMORRHOIDES, sub. fém. pl. *terme de Chirurgie*. Ces gonflemens variqueux viennent de la stagnation du sang, par sa lenteur à retourner par la veine hémorrhoïdale dans les branches mésaraïques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoïdales sont plus sujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muscle qui par son action procure ou facilite le retour du sang; au contraire le séjour des excrémens dans le *rectum*, & les efforts du diaphragme & des muscles du bas-ventre pour l'expulsion des matieres stercorales contribuent à la production des *hémorrhoïdes*, parce qu'ils poussent le sang vers l'anus, & le font séjourner dans les veines hémorrhoïdales qui sont forcées de s'étendre & de produire ainsi cette fâcheuse maladie.

Les différences des *hémorrhoïdes* sont assez sensibles; les auteurs les ont nommées *uvales*, *verrucales*, *vésicales*, par rapport aux différentes figures qu'elles représentent. De quelque figure & de quelque grosseur qu'elles soient, on les distingue des autres excroissances qui sont situées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau seule y est affectée sans noirceur, ni gonflement d'aucune veine, comme dans les *hémorrhoïdes*.

Les *hémorrhoïdes* sont sujettes à s'enflammer; elles suppurent quelquefois & se changent en fistules. *Voyez* FISTULES A L'ANUS. Dans des sujets mal constitués, les *hémorrhoïdes* dégénerent quelquefois en ulceres chancreux. *Voyez* CANCER.

La guérison des *hémorrhoïdes* a été regardée comme impossible par plusieurs auteurs; elle est au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guérison radicale; pour la cure des *hémorrhoïdes* fluentes, *voyez* FLUX HÉMORRHOÏDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux s'obtient par les saignées, par un régime humectant & rafraîchissant. On applique extérieurement des pommades ou onguens astringens, tels que le populeum, l'onguent de nutritum, de l'huile d'œufs agité dans un mortier de plomb, *&c.* Il n'a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorsque les douleurs sont violentes, on peut appliquer sur la partie un cataplasme anodin, ou des compresses trempées dans une décoction de plantes émollientes: le demi bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, est fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçûe sur une chaise de commodité. Après les anodins on passe quelquefois, dans le cas d'extrèmes douleurs, à l'application des stupéfians ou narcotiques.

Les purgatifs augmentent la douleur que causent les *hémorrhoïdes*; il faut être circonspect sur leur administration; la décoction de casse ou sa pulpe, sont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'usage des remedes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on se détermine à vuider ces tumeurs ou par l'application d'une sangsue, *voyez* SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade se sent soulagé immédiatement après que les *hémorrhoïdes* ont été desemplies, parce qu'alors la tension cesse; mais il reste assez souvent un écoulement continuel par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il est souvent très-dangereux de supprimer.

La cure radicale consiste à emporter totalement les sacs hémorrhoïdaux; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remedes généraux comme pour l'opération de la fistule à l'*anus*. Lorsque le malade a pris sa résolution, & que l'heure de l'opération est fixée, pour y procéder on fait mettre le malade couché sur le bord de son lit, le ventre en-dessous & les piés par terre: deux aides écartent les fesses tournées du côté du jour. Le chirurgien saisit alors chaque poche variqueuse avec des pincettes qu'il tient de la main gauche; il l'emporte entierement avec des ciseaux, & observe d'en laisser une des plus petites pour conserver une issue libre au sang, & procurer par-là le flux hémorrhoïdal. L'appareil consiste à mettre de la charpie brute soutenue par des compresses & par un bandage en *T*, comme pour l'opération de la fistule à l'anus. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. On est souvent obligé d'en venir à cette opération, lorsque les *hémorrhoïdes* ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir; car elles tombent alors bien-tôt en gangrene, ainsi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait sortir, & qui se gonfle, s'enflamme & se gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'anus cause au-dessus.

Les pansemens doivent être fort simples; on applique des plumaceaux couverts de digestifs; on emploie ensuite des lotions détersives, & ensuite des dessicatives. Il est bon que pendant le traitement & même après la guérison, le malade se tienne à un régime sage, & prenne des lavemens, de crainte que des excrémens durs ne nuisent par leur passage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en Chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chûte de l'*anus*, qui contient les *hémorrhoïdes* extérieures, & dont l'usage affermit les *hémorrhoïdes* internes, & les empêche de se présenter lorsque les malades vont à la selle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la description qui sera inserée dans la suite des volumes de l'académie royale de Chirurgie, est d'une construction trop ingénieuse, & d'une utilité trop marquée, pour me dispenser d'en dire quelque chose: il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ses avantages dans l'usage qu'ils en ont fait faire à plusieurs malades, dont les incommodités n'avoient jusqu'alors trouvé aucun soulagement.

Le corps de ce bandage est un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légéreté, & percé pour donner issue libre aux vents & aux humidités stercorales qui en accompagnent quelquefois la sortie. M. Suret donne à cette piece une configuration différente, suivant la figure des sacs hémorrhoïdaux, l'embonpoint différent des sujets, le volume des muscles fessiers, *&c.* Ces boutons sont olivaires, en timbre, d'autres creusés en gondole: c'est ce bouton qui soutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoïdes*. Il est attaché au centre d'un sous-cuisse, sur une plaque de tôle percée à jour pour l'usage dont nous avons parlé. Il joue en tous sens par le moyen d'un ressort qui est dans l'intérieur de sa base, de façon que la compression est toûjours égale dans quelque situation que le malade puisse se mettre, ce bouton étant mobile en tous sens. On peut même s'asseoir perpendiculairement dessus, sans que la circonférence de l'anus sur laquelle il appuie, en soit plus fortement comprimée.

Ce bandage est en outre composé d'une ceinture de cuir couverte de chamois; elle fait le tour du corps sur les os des îles, & se boucle en devant. Au milieu de cette ceinture est cousue une plaque de cuir matelassée, qui a à-peu-près la figure de l'os sacrum, sur lequel elle appuie: à la face externe de cette plaque, & sous le chamois qui lui sert d'enveloppe, il y a un ressort auquel est attachée l'extrémité postérieure du sous-cuisse, qui est de cuir garni de chamois, & qui se divise en-devant en deux branches pour passer à droite & à gauche, sur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le ressort auquel est attachée l'extrémité postérieure du sous-cuisse, fait l'office de store, de sorte que la courroie s'allonge & s'accourcit suivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-essentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie sur la circonférence de l'anus, demeurât invariablement dans la même situation, soit que le malade soit debout ou assis, soit qu'il se baisse en-devant ou en-arriere, sans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour passer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'est un avantage essentiel que personne n'avoit trouvé jusqu'alors, & qui avoit rendu inutiles toutes les especes de bandages & machines qu'on a si souvent essayés contre les indispositions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoïdes* des femmes grosses doivent être traitées avec beaucoup de circonspection; l'on a observé des effets funestes de la guérison subite des *hémorrhoïdes*, par l'application inconsidérée des remedes répercussifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme grosse s'inquiete, parce que des *hémorrhoïdes* qui n'ont jamais flué donnent un peu de sang. Cette évacuation peut lui être salutaire; une saignée calme assez ordinairement la douleur qui survient à l'approche du flux hémorrhoïdal. Si les *hémorrhoïdes* aveugles sont enflammées, dures, & fort douloureuses, on fait concourir avec la saignée l'insession dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomente la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes sujettes aux *hémorrhoïdes* sont ordinairement constipées; elles doivent avoir soin de se tenir le ventre libre par des lavemens, par des boissons laxatives, par un usage habituel des eaux minérales, telles que celles de Passy. Ces eaux réussissent à la longue, parce qu'elles délayent la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie soit délayant, humectant, & tempérant; mais les Accoucheurs en général se plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conseils salutaires de ceux qui les dirigent; elles suivent plus volontiers leur penchant au plaisir; elles contentent leurs appétits dépravés, souvent même avec affectation, pour la satisfaction d'agir contre les défenses précises des gens de l'art. (*Y*)

* HÉMORRHOIS, sub. fém. (*Hist. nat.*) serpent dont la morsure fait mourir par l'effusion totale du sang qu'on ne peut arrêter. Il est jaunâtre comme le sable, mais marqueté de taches noires & blanches, d'autres disent rouges comme le feu. Il a beaucoup de ressemblance avec le céraste. Il est de la longueur d'un pié; il va en diminuant de la tête à la queue, menu par-tout; il a deux éminences au front, l'œil blanc, la tête bossuée; il se replie en marchant, & se soutient sur le ventre; ses écailles font du bruit; la femelle est plus dangereuse que le mâle; sa piquûre fait perdre le sang par les gencives & les ongles.

HÉMORROSCOPIE, s. f. (*Medecine.*) αἱμορροσκοπία, *hemoroscopia*, c'est-à-dire *sanguinis effusi inspectio*, l'inspection du sang tiré de ses vaisseaux, par laquelle on se propose d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de santé. *Voyez* SANG.

HÉMOSTASIE, sub. fém. (*Medecine.*) αἱμοστασία, *hemostasia*, c'est un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans son ouvrage intitulé, *Thesaurus medico practicus*, pour exprimer le retardement, l'hérence du cours du sang, l'état de ce fluide, lorsque

la

la circulation en est rallentie, & disposée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Castell.*

HEMVÉ, sub. masc. (*Medecine.*) c'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphrase *la maladie du pays*. Ce violent desir de retourner chez soi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'est autre chose qu'un instinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'est pas aussi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous soupirons, & que nous envisageons secretement comme le remede à notre mal-aise & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'esprit, que parce qu'il est réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on est habitué, produisent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

> *Nonne vides etiam cæli novitate & aquarum,*
> *Tentari procul à patria, quicumque domoque*
> *Adveniunt, ideò quia longè discrepat aër.*

Cet air très-sain pour les naturels du pays, est un poison lent pour certains étrangers; il est vrai que la différence de cet air ne tombe point sous nos sens, & qu'elle n'est pas à la portée d'aucun de nos instrumens, mais nous en sommes assûrés par ses effets.

Cependant ils sont encore si différens des violentes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui passent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hemvé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impression de ces sortes de climats n'épargne presque aucun étranger, & produit dans la santé des plus robustes, des révolutions singulieres, qui forment pour ainsi dire leur tempérament sur un nouveau modele, lorsqu'ils ont le bonheur de ne pas succomber à de si grandes secousses. (*D. J.*)

HEMUL, sub. masc. (*Hist. nat.*) pierre dont on ne fait rien, sinon que les Indiens la nomment ainsi; qu'elle est pierre précieuse & d'un jaune blanchâtre.

HÉMUS, (*Mytholog.*) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épousa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

> *Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,*
> *Nomine summorum sibi, qui tribuère deorum.*

Le livre *des poissons* qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de sa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égaler aux dieux, les avoit obligés de se retirer. (*D. J.*)

HÉMUS, (*Géog. anc.*) haute & vaste montagne de Trace; elle s'étend depuis le mont Rhodope jusqu'à la mer Noire; Pline lui donne six mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli estime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reste de sa hauteur jusqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de son sommet on peut voir en même tems la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas sur le nom que porte à-présent cette montagne; les uns disent que c'est le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumowitz* des Esclavons: le sentiment le plus général est que c'est le *mont Cossegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Aussi M. de Lisle nomme *Cosségnas* la chaîne qui sépare la Macédoine de la Romagne; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la Bulgarie & la Romanie. Le mont Argentaro pourroit bien être le même que la Cliffura, l'une des parties de l'*Hæmus*, selon Edouard Brown, qui a voyagé sur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui sont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il pense que sous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. (*D. J.*)

HENARÈS (L'), sub. m. (*Géog.*) riviere d'Espagne; elle a sa source dans la vieille Castille, au-dessus de Liguenza, qu'elle arrose, coule dans la nouvelle Castille, & se jette dans le Xarama, à 4 lieues au-dessus de Tolede. (*D. J.*)

HEND & SEND, (*Géog.*) c'est ce que nous appellons d'un mot général *les Indes Orientales*, qui sont désignées par les Orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* est l'orient de celui de *Send*, & a à son couchant le golphe de Perse, au midi l'océan indien, à l'orient de vastes deserts qui le séparent de la Chine, & au septentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* est seulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particulierement vers ses embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (*D. J.*)

HENDECAGONE, sub. masc. *terme de Géométrie.* Ce mot est grec & composé d'ἕνδεκα, *onze*, & γωνία *angle*, figure composée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*hendecagone* régulier, c'est-à-dire dont tous les angles & les côtés sont égaux, est la $11^e$ partie de $360^d$, & ne peut se déterminer par la regle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant une équation du $11^e$ degré. *Voyez* POLYGONE. (*E*)

HENDECASYLLABE, s. m. (*Littérature.*) *terme de Poësie greque & latine*, vers de onze syllabes. *Voyez* VERS.

Ce mot est grec & composé d'ἕνδεκα *onze*, & de συλλαμβάνω, *je comprens*. Les vers saphiques & les vers phaleuques sont *hendécasyllabes*.

> Saph. *Jam satis terris nivis atque diræ.*
> Phal. *Passer mortuus est meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécasyllabe* à cette derniere espece, la premiere étant plus particulierement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécasyllabes* sont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle sur la mort d'un moineau.

> *Lugete ô Veneres, cupidinesque,*
> *Et quantum est hominum venustiorum;*
> *Passer mortuus est meæ puellæ,*
> *Passer deliciæ meæ puellæ,*
> *Quem plus illa oculis suis amabat;*
> *Nam mellitus erat, suamque norat*
> *Ipsam tam benè quàm puella, matrem;*
> *Nec sese à gremio illius movebat:*
> *Sed circumsiliens modo huc, modo illuc,*
> *Ad solam dominam usque pipilabat.*
> *Qui nunc it per iter tenebricosum,*
> *Illuc unde negant redire quemquam.*
> *At vobis malè sit malæ tenebræ*
> *Orci, quæ omnia bella devoratis;*
> *Tam bellum mihi passerem abstulistis.*
> *O factum male! O miselle passer!*
> *Tuâ nunc operâ meæ puellæ*
> *Flendo turgiduli rubent ocelli.*

Il est vraissemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexametre ou le pentametre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécasyllabe*, qui a seul cette simplicité prosaïque, qui va si bien avec le sentiment. (*D. J.*)

* HENÉCHEN, sub. masc. (*Bot.*) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuia, qui a la sienne comme le chardon. Les Sauvages tirent du fel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le fel tiré de l'*hénéchen* est plus fin. La manœuvre est precisément celle que nous pratiquons sur le chanvre; on fait rouir la plante, on la seche au soleil, & on la broie.

HÉNETES (LES), s. m pl. (*Géog. anc.*) Les *Hénetes* en Asie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'existoit plus du tems de Strabon. Les *Hénetes* en Italie, au fond du golphe de Venise, sont les mêmes que les *Venetes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conserve encore le nom. Les *Hénetes* dans le nord, que quelques écrivains placent sur les côtes de Livonie & de Prusse, sont les mêmes que les Vendes ou Vénedes, nation Sarmate qui s'établit entre l'Elbe & la Vistule. (*D. J.*)

HENIOCHUS, (*Astronom.*) est une des constellations boréales, autrement & plus communément nommée *le cocher*. *Voyez* COCHER. (*O*)

HENIOQUES, s. m. pl. (*Géog.*) *Heniochi*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla, vous en diront davantage. (*D. J.*)

HENLEY, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford sur la Tamise, remarquable par son com-

[co]mmerce de grains germés, pour faire de la biere. Elle [est à] [...] lieues d'Oxford & de Windsor, 12. O. des Lon[dre]s. *Long.* 16. 45. *lat.* 51. 32. (*D. J.*)

HENNEBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans [le] cercle de Franconie, entre la Thuringe, le land-gra[vi]at de Hesse, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtz[b]ourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en oc[ci]dent, & sept ou huit du midi au septentrion. Il échut [en] 1583 à la m[aison] de Saxe, & a depuis été partagé; [l']évêque de Wurtzbourg y possede quelques fiefs. *Voy[e]z les détails dans* Imhoff, *notit. imper. lib. IV. cap.* [...], ou dans Heiss, *hist. de l'empire, lib. VI. ch. xxiij.* (*D. J.*)

HENNEBON, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, à six lieues d'Auray, sur la riviere de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris. [*L*]*ong.* 14$^{d}$. 22'. 23''. *lat.* 47$^{d}$. 48'.

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naissance à un fameux religieux de l'ordre de Cîteaux, Paul Pezron, homme plein de savoir, & même de vues fort étendues sur les anciens monumens de l'histoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiste n'a fait avant lui. On trouvera l'exposition de son système dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des tems rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, *in*-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité sur l'*Origine des Nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés *Gaulois*; cet ouvrage systématique a été imprimé à Paris en 1703, *in*-4°. L'Auteur est mort en 1706 à 67 ans. (*D. J.*) (1)

HENNEMARCK, (*Géog.*) petit pays du royaume de Norvege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, s. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi.*

HENNIN, s. m. (*Hist. des Modes.*) nom d'une coëffure colossale des dames françoises du xv. siecle.

Ce nom bizarre a passé jusqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit si singulier, qu'il n'a échappé à aucun historien de ce tems-là, ni à Juvenal des Ursins, ni à Monstrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons seulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au *lecteur* cette sorte de mode, dont il n'a peut-être point de connoissance.

Tout le monde (dit cet Ecrivain dans ses *Annales de Bourgogne, liv. III. année* 1428, *pag.* 700.) „ étoit lors „ fort déréglé, & débordé en accoutremens, & sur- „ tout les accoutremens de tête des dames étoient fort „ étranges; car elles portoient de hauts atours sur leurs „ têtes, & de la longueur d'une aulne ou environ, ai- „ gus comme clochers, desquels dépendoient par der- „ riere de longs crêpes à riches franges, comme éten- „ darts „.

Un Carme de la province de Bretagne, appellé Thomas Conecte, célebre par son austérité de vie, par ses prédictions & son exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute sa force contre ces coëffures monstrueuses. „ Ce prêcheur avoit „ cette façon de coëffure en telle horreur, que la plû- „ part de ses sermons s'adressoient à ces atours des da- „ mes, avec les plus véhémentes invectives qu'il pou- „ voit songer, sans épargner toutes espece d'injures dont „ il pouvoit se souvenir, dont il se débauquoit à toute „ bride contre les dames usant de tels atours, lesquels „ il nommoit les *hennins*.

„ Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Paradin) „ les *hennins* ne s'osoient plus trouver, pour la haine „ qu'il leur avoit vouée; chose qui profita pour quel- „ que tems, & jusqu'à ce que ce prêcheur fût parti; „ mais après son partement, les dames releverent leurs „ cornes, & firent comme les limaçons, lesquels quand „ ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout „ bellement leurs cornes; ensuite le bruit passé, soudain „ ils les relevent plus grandes que devant: ainsi firent „ les dames, car les *hennins* ne furent jamais plus grands, „ plus pompeux & superbes, qu'après le partement de „ frere Thomas; voilà ce que l'on gaigne de s'opiniâ- „ trer contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles.

D'Argentré (*Hist. de Bretagne, liv. X. chap. xlij.*) rapporte pareillement „ qu'après le partement du moine „ Conecte, les femmes reprinrent soudainement les cor- „ nes avec arrérages, c'est-à-dire bien de la récompen- „ se du passé, &c.

Je laisse les autres historiens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour passer aux réflexions qui naissent du sujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne sont, soit en imaginant des talons fort hauts, soit en se servant de cheveux empruntés, soit en réunissant ces deux choses ensemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raison, ont cherché de tout tems à agrandir leur petite taille, par des chaussures très-élevées, & par des coëffures colossales. Dans le siecle de Juvenal, les dames romaines bâtissoient sur leurs têtes plusieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide; en sorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromaques, pendant qu'elles paroissoient des naines par derriere.

*Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum*
*Ædificat caput. Andromachem à fronte videbis,*
*Post minor est.*

Juvenal, *Sat. VI. v.* 500.

Ajoutez-y ce bon mot de Synésius (*Epit.* III.) qui dit en parlant d'une nouvelle mariée; *Quippe in diem sequentem tenis [...]abitur, atque turrita quemadmodum Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome, celle des *hennins* du xv. siecle, qui a été finalement renouvellée par une coëffure semblable, qui parut sous le nom de *fontange* sur la fin du xvij. siecle.

Cette derniere étoit un édifice à plusieurs étages fait de fil de fer, sur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mousseline, séparés par plusieurs rubans ornés de boucles de cheveux; le tout étoit distingué par des noms si fous, qu'on auroit besoin d'un glossaire pour entendre ce que c'étoit que la duchesse, le solitaire, le chou, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixieme ciel, la souris, &c. qui étoient tout autant de différentes pieces de l'échaffaudage. Il falloit, si l'on peut parler ainsi, employer l'adresse d'un habile serrurier, pour dresser la base de ce comique édifice, & cette palissade de fer sur laquelle les coëffeuses attachoient tant de pieces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaissa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On fit à ce sujet les jolis vers de madame de Lassay (ou plûtôt de l'abbé de Chaulieu sous son nom), à madame la duchesse qui demandoit des nouvelles.

*Paris cede à la mode, & change ses parures;*
*Ce peuple imitateur, ce singe de la cour,*
*A commencé depuis un jour,*
*D'humilier enfin l'orgueil de ses coëffures:*
*Mainte courte beauté s'en plaint, gronde & tempête,*
*Et pour se rallonger consultant les destins,*



(1) Il y a eu divers auteurs, qui destitués du bon sens, ont soumis indifféremment à l'incertitude l'origine, non seulement des nations considérées chacune en particulier, sans même en excepter la juive, mais encore du genre humain même; ils ont prétendu qu'au commencement du monde, Dieu n'avoit pas créé un homme seul, mais plusieurs. Telle fut la folie d'Isaac Peyrere dans son livre ou systême théologique sur les Préadamites: opinion qui fut mépriser & mettre en ridicule au dernier point, non seulement par les catholiques, mais encore par les hérétiques, & dont l'auteur même a reconnu la fausseté, l'ayant abjurée comme opposée à plusieurs dogmes de la foi catholique, en matiere de révélation, & au sentiment universel & perpétuel de l'église, qui a toûjours crû qu'Adam a été le premier de tous les hommes, & qui est le seul qui ait tiré immédiatement de Dieu son origine. Tel est le sentiment de l'église catholique, comme on le voit dans le concile général de l'Afrique tenu l'an 418. & dans celui de Trente, canon. 1. sess. V.

On ne peut s'empêcher de regarder comme une vraie fable, ainsi que l'avoue saint Augustin dans son traité de *civitate Dei* liv. 12. ch. 10. & liv. 18. ch. 39. & 40. l'antiquité incroyable au delà l'âge d'Adam, de laquelle se vantent les Egyptiens, les Chaldéens & les Chinois selon le rapport de Pline, liv. 31. ch. 13. de Platon sur Timée, de Diodore le Sicilien, & enfin de Lactance liv. 2. ch. 12. On ne peut cependant se dispenser de reconnoître de l'incertitude, & du doute, sur l'origine des nations relativement à l'état présent, vû l'impossibilité de découvrir quels étoient leurs premiers auteurs, & ne pouvant en faire une histoire suivie que pendant un petit espace de temps; il faut croire que l'Auteur [...] l'a entendu ainsi, d'autant plus qu'il ne comprend pas dans son ouvrage les généalogies consignées dans les divines écritures, auxquelles les auteurs célebres de l'ouvrage encyclopédique protestent en plusieur endroits de se soumettre avec le plus profond respect, & avec la plus parfaite vénération. (W)

*Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins,*
*La taille que l'on perd en abaissant sa tête.*
*Voilà le changement extrême.*
*Qui met en mouvement nos femmes de Paris;*
*Pour la coëffure des maris,*
*Elle est toujours ici la même.* (D. J.)

* HENNIR, v. neut (*Gram.*) c'est le cri du cheval. Nous avons aussi le substantif *hennissement*. Il y a peu d'animaux dont la voix soit plus bornée; ainsi il faut une grande habitude pour discerner les inflexions qui caractérisent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les passions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété; car il est vraissemblable que l'animal qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal instruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, sain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, soit en le touchant de la main en différens endroits du corps, soit en le faisant mouvoir; mais la réponse de l'animal est toujours si obscure, qu'on ne peut disconvenir que l'art de le dresser & de le guerir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *Voyez* HENNIR.

HENOTIQUE, s. m. (*Hist. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v. siecle à un édit de l'empereur Zénon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'est Acace, patriarche de Constantinople, qui avec le secours des amis de Pierre Magus, persuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'*hénotique* de Zénon consiste à ne pas recevoir le concile de Chalcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet *hénotique* est une lettre adressée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Egypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient séparés de l'Eglise. Il fut condamné par le pape Felix III. & détesté des Catholiques. *Voyez* le *Dict. de Trevoux*. (G.)

HENRI D'OR, s. m. (*Monnoie de France*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit sous Henri II. Ce nom d'homme appliqué à une monnoie, ne doit pas surprendre; car il n'y a rien de si fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit soixante-sept au marc; chaque piece pesoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conséquent quatre grains plus que les écus d'or: cette monnoie valoit dans son commencement cinquante sols; on fit aussi des demi-*henris*, qui valoient vingt-cinq sols, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces especes furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers représentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers, & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient sur leur revers, une femme armée représentant la France, assise sur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui est une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut la flaterie d'un particulier que l'imagina; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant son regne, étoit bien éloigné de la consacrer; cependant le hasard fit que jamais les monnoies n'avoient été si belles, si bien faites & si bien monnoyées qu'elles le furent sous ce prince, à cause du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maison pour y employer cette nouvelle machine: cette maison qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour sa police & pour ses officiers. (D. J.)

* HENRIADE, s. f. (*Littérat.*) C'est notre poëme épique françois. Le sujet en est la conquête de la France par Henri IV. son propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philosophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odissée, & tous les poëmes épiques fondus ensemble; & il s'en manque beaucoup qu'il soit destitué des charmes de la fiction & de la Poësie. Il en est des poëmes épiques ainsi que de tous les ouvrages de génie composés dans un même genre; ils ont chacun un caractere qui leur est propre & qui les immortalise. Dans l'un c'est l'harmonie, la simplicité, la vérité & les détails; dans un autre c'est l'invention & l'ordre; dans un troisieme c'est la sublimité. C'est une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre se montreroient dans un degré éminent. *Voyez* EPIQUE, POEME.

HENRICIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le xii. siecle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Henri hermite de Toulouse, disciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Pétrobrusiens, savoir en ce qu'ils rejettoient le culte extérieur & les cérémonies de l'Eglise; la célébration de la messe, l'usage des temples & des autels, les prieres pour les morts, la récitation de l'office divin, & qu'ils croyoient que le sacrement de Baptême ne devoit être conferé qu'aux adultes. Ils furent réfutés par saint Bernard, & également proscrits par la puissance ecclésiastique & par la séculiere. *Voyez* ALBIGEOIS. Dupin, *Biblist. des Aut. ecclés. du xii. siecle*. (G)

HENTETE, (*Géog.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit; c'est la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'espace de seize lieues; elle est peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui se pique d'être des plus nobles d'Afrique, qui va tout nud. Le faîte de ce mont est couvert de neige la plus grande partie de l'année; de sorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cause du grand froid. (D. J.)

*HEPAR ANTIMONII*, ou FOIE D'ANTIMOINE, (*Chymie & Métallurgie*). On prend parties égales d'alkali fixe bien séché & d'antimoine crud; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu-à-peu dans un creuset rougi & placé entre les charbons; on pousse le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fusion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien chauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar sulphuris*, qui a mis en dissolution la partie réguline de l'antimoine; ce mélange est d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez* HEPAR SULPHURIS. Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air; elle est soluble dans l'eau, & en versant dessus de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartarisée*. Si on fait dissoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau, & qu'on filtre la dissolution toute chaude, en se refroidissant elle se troublera, & il se précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine*; si on filtre la liqueur & qu'on y verse du vinaigre distillé, il se fait un précipité que l'on appelle *soufre doré d'antimoine*.

On appelle aussi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérisés; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien sec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer: il se fait une détonation violente. Ce qui reste au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* differe du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne se résout point en liqueur à l'humidité de l'air. *Voyez* ANTIMOINE.

*Hepar* ou *Foie d'arsenic*, c'est l'arsenic combiné avec du soufre. *Voyez l'article* ORPIMENT.

*HEPAR SULPHURIS*, ou FOIE DE SOUFRE, (*Chymie & Métallurgie*). C'est ainsi qu'on nomme une dissolution ou une combinaison du soufre avec un sel alkali fixe; elle se fait en mêlant exactement ensemble une partie de soufre avec deux parties d'un sel alkali fixe bien purifié; on porte peu-à-peu ce mélange dans un creuset rougi, c'est-à-dire par cuillerées, en observant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente soit entrée parfaitement en fusion; on remuera de tems en tems avec un tuyau de pipe; on couvrira le creuset pour que tout le mélange entre parfaitement en fusion; alors on vuidera le creuset, & l'on aura une matiere d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de soufre*, à cause de sa couleur. Cette matiere est d'une odeur très-fétide, & d'un goût desagréable; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y résout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar sulphuris* se dissout très-aisément dans l'eau; en versant dans cette dissolution un acide quelconque, il en part une odeur semblable à celle des œufs pourris; la liqueur se trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'est

ce qu'on appelle *lait de soufre*; il se fait alors un précipité qui n'est autre chose que du vrai soufre. Les vapeurs qui se dégagent dans cette opération, noircissent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, est le dissolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend solubles dans l'eau. Le célebre Sthaal dit que c'est de l'*hepar sulphuris* dont Moyse s'est servi pour détruire le veau d'or des Israélites, qu'il jetta ensuite dans des eaux qui devinrent ameres, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour dissoudre l'or de cette maniere, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre ensuite de douze à seize parties d'*hepar sulphuris*, & lorsque le tout est entré parfaitement en fusion, on vuidera le creuset, & l'on fera dissoudre la matiere dans de l'eau. La dissolution deviendra d'un jaune vif, & en y versant du vinaigre, il se précipitera une poudre qui est de l'or uni avec du soufre; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le soufre, & l'on retrouvera son or pur. (1)

On voit par-là que quoique le soufre seul ne soit point en état de mettre l'or en dissolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorsqu'il est retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* dissout avec encore plus de facilité les métaux imparfaits. *V.* la *Chimie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut essayer si une substance minérale contient du soufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un sel alkali fixe; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la présence du soufre.

Plusieurs eaux minérales qui sentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar sulphuris*; telles sont sur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, *&c.* cela paroît venir d'une combinaison qui s'est faite dans le sein de la terre, du soufre avec un sel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. *Voyez* SOUFRE. (—)

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. *Voyez* FOIE. Le conduit *hépatique* est un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cystique pour former le canal cholidoque. *Voyez* PORE BILIAIRE, CISTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* est un lacis de plusieurs filets de nerfs produits par la huitieme paire & le nerf intercostal. *Voyez* PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *basilique*, *voyez* BASILIQUE. Conduit hepato-cystique, *voyez* CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE *artere*, (*Angeiologie.*) branche de la cœliaque. Dès sa sortie de la cœliaque, dont elle est une ramification à droite, elle se porte à la partie supérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jettant deux rameaux particuliers, un petit appellé *artere pylorique*, & un grand nommé *artere gastrique droite*, ou *grande gastrique*.

L'*artere hépatique* ayant fourni la pylorique & la gastrique droite, s'avance derriere le conduit *hépatique* vers la vésicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appellés *arteres cystiques*, & un autre nommé *artere biliaire*, qui se plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artere hépatique* entre dans la scissure du foie, & s'associe à la veine-porte; elle s'insinue avec cette veine dans la gaine membraneuse, appellée *capsule de Glisson*, & l'accompagne par-tout dans le foie par autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant son entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viscere qui est de la derniere délicatesse, & à la capsule même; *voyez* cette distribution merveilleuse dans Ruysch, *Trés. x. p. 72. tab. iij. fig. 5.* & dans Glisson, *cap. xxxiij. fig. 1.* Après cela vous ne douterez point que l'*artere hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne servent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsion, secrétion, expulsion des humeurs *hépatiques*.

Je sais bien que Glisson croit que la seule veine-porte fait tellement la fonction d'artere, que le foie n'a pas besoin d'autres arteres que de celles qui fournissent la nourriture aux membranes & à la capsule de ce viscere; mais Drake pense au contraire que les *arteres hépatiques* servent presque à le nourrir tout entier. Comme elles sont beaucoup plus grosses dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme à raison de sa situation droite, le sang arteriel du foie a besoin d'un coulant plus considérable & d'une impétuosité plus directe, pour pousser le sang veineux, que dans les animaux, dont le corps est posé horisontalement. C'est à cause de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils ayent le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non-seulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la maniere d'un tendron de vigne, afin de briser l'impétuosité du sang, laquelle n'est pas si nécessaire dans la situation horisontale du corps, que dans la situation droite.

Cowper a embrassé le sentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque artere *hépatique* étoit presque aussi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout aussi grosses que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conséquence tirée par Cowper de ses préparations particulieres, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'est pas valable en bonne logique. (*D. J.*)

HÉPATIQUE, adj. ἡπατικὸς, *hepaticus*, c'est un *terme de Medecine*, qui est souvent employé par les anciens pour désigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend: ainsi ils ont appellé artere *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la composition du foie, ou qui appartiennent à ce viscere: ils distinguoient encore par ce nom le flux-de-sang attribué au foie, (*voyez* FLUX HÉPATIQUE) & les remedes ou médicamens appropriés au foie. *Voyez* HÉPATIQUE, *Mat. médicale*.

On trouve aussi quelquefois le mot *hépatique* employé comme substantif, pour désigner ceux qui sont atteints de maladies dans lesquelles le foie est principalement affecté: ainsi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleurésie, de même on a désigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui sont atteints d'une inflammation au foie. *Voyez* HÉPATITE.

On a ensuite changé dans les ouvrages de medecine des derniers siecles, la signification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux seuls cas où le foie est affecté de débilité; ensorte que, sans qu'il y ait inflammation, ni abscès, ni ulcere, l'exercice des fonctions de ce viscere soit habituellement affoibli d'une maniere sensible, surtout par rapport à l'ouvrage de la sanguification que l'on attribuoit principalement au foie. *Voyez* Castell. *Lexic. medic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'est guere plus en usage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie; il est presque borné à celui qu'en font les Anatomistes. *Voyez* FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE (*flux*) c'est une sorte de maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matiere des déjections est liquide, rougeâtre, sanguinolente, semblable à de la raclure de boyaux, sans qu'elles soient accompagnées ni précédées de douleurs, de tranchées, ni de tenesme, ce qui distingue cette affection du flux dyssentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre est peu connu par les observations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vû de pareil, dont la source soit véritablement dans le foie; malgré tout ce qu'ont pû en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers siecles qui ont précédé la découverte de la circulation du sang, & entr'autres Warandeu, qui a fait un traité considérable sur l'*hépatitide*, (*de hepatitide*) terme, selon lui, synonyme avec celui de *flux hépatique*, c'est-à-dire de l'espece de diarrhée sanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour désigner l'espece de cours-de-ventre dont il s'agit, c'est l'idée dans laquelle on a été long-tems que la sanguification se fait dans le foie; d'après cette opinion, on croyoit que la matiere du *flux hépatique*, n'étoit autre chose que du sang aqueux mal travaillé, à cause de la foiblesse de ce viscere que la nature rejette dans les intestins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que pensent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du



(1) Ce qu'on doit croire avec certitude sur la destruction du veau d'or, faite par Moyse, est que cette statue fut réellement réduite en poudre fine, & qu'on donna à boire aux enfans d'Israël de l'eau dans laquelle on avoit jetté cette poudre. Plusieurs auteurs catholiques conviennent que Moyse s'étoit servi de quelque secret inconnu pour réduire en poudre l'or dont la figure de ce veau avoit été formé. (W)

du foie, mais des veines mésaraïques, qui par quelque cause que ce soit, répandent du sang dans les boyaux, où il se mêle avec le chyle, les excrémens qu'il détrempe, & donne à ces matieres la teinture & la consistence de raclure de boyaux, à raison du séjour qu'il y fait & de l'épaississement qu'il y contracte. C'est ainsi qu'étoit produite la diarrhée sanglante dont fait mention *Zacutus Lusitanus*, *lib. II. medic. princip. hist.* 64, qui a souvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre considérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'est pas dissipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cause approchante; de sorte cependant que l'écoulement des matieres sanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de *Deodatus*, *in valetudinar. p. m.* 217, & dans celles de Borelli, *cent. 1. observ.* 99, des observations qui confirment celles de *Zacutus*.

Il reste quelquefois après la dyssenterie un flux de ventre encore sanglant, mais sans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la foiblesse des vaisseaux mésaraïques par une suite de l'excoriation de la membrane interne des intestins, & non point à aucun vice du foie. Ainsi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils ayent avec le flux *hépatique* des anciens, ce viscere n'y étant cependant pour rien, les modernes se croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, se croyent autorisés conséquemment à les rejetter dans tous autres cas. C'est pourquoi le sentiment de Barbatte, *Prax. med. lib. IV. cap. vj.* a été assez généralement adopté, entant qu'il pense que le flux prétendu *hépatique* n'est autre chose qu'un écoulement de sang qui se fait par les veines hémorrhoïdales supérieures, se mêle aux matieres contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, sans qu'il y ait dyssenterie.

Cependant on ne peut pas dissimuler bien des observations qui tendent à prouver la possibilité de l'existence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puisqu'il en résulte qu'après plusieurs diarrhées semblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inspection anatomique le foie constamment affecté: ainsi on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. seu Anatom. pro etic. lib. III. sect. xi.* plusieurs observations à ce sujet; entre autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un soldat anglois, où la substance de ce viscere fut trouvée tellement consumée, qu'il ne restoit que la membrane qui forme son enveloppe, non sans altération, puisqu'elle étoit fort épaisse & enduite intérieurement d'une boue sanieuse, semblable à la matiere du flux de ventre qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III. observ. 9.* à l'égard d'un consul parisien qui avoit eu un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pû en être délivré par aucun remede. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I. consil.* 33. le foie entierement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdin, *de pestis phænom. cap. xix.* dit avoir vû pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espece, à la suite d'une dyssenterie avec fievre, dont il étoit mort le septieme jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques*: on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (*Voyez* HÉMORRHAGIE.) pourquoi le foie seroit-il excepté? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui la portent dans les intestins? Pourquoi ne peut-il pas se former une pléthore particuliere dans le foie comme dans les poumons, les reins, *&c.* d'où résulte une hémorrhagie? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, en sorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matiere des crachats dans la péripneumonie? *Voyez* FOIE (*maladies du*.)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui ayent tous les caracteres du flux de ventre que les anciens appellent *hépatiques*: mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans tenesme; on ne peut inférer l'un plûtôt que l'autre, que de ce qui a précedé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation, s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dyssenterie par le défaut de la douleur de ventre, sans tenesme, & du flux hémorrhoïdal, par la qualité de la matiere évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lésé. *Voyez* DYSSENTERIE, HÉMORRHOÏDES.

Mais, quelle que puisse être la source de l'espece de flux de ventre qui est appellé *hépatique*, on doit toûjours établir le prognostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique: dans le premier cas, l'intensité des symptomes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptomes qui ont précedé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contre-indication, mais sur-tout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sangsues au fondement pour dégorger les veines hémorrhoïdales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte, au reste, *voyez* PLETHORE.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. *Voyez* HEPATITE.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, desobstrué ce viscere: ce qui rend la curation aussi longue que difficile. *Voyez* FOIE (*maladies du*), OBSTRUCTION.

En général, il est peu de cas où l'on puisse entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des astringens; parce qu'en supprimant l'évacuation il y a grand risque qu'il ne s'ensuive des dépôts funestes de la matiere retenue: on ne peut donc recourir à ces remedes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie considérable. *Voyez* HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOÏDE. Ce qui ne peut guere arriver à l'égard d'un viscere dans lequel le cours du sang se fait avec tant de lenteur, à cause de son éloignement de l'instrument principal de la circulation & par la foiblesse de l'organisation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en continuer la cause prédisponante; ce qui forme alors une indication de faire usage des astringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des visceres. *Voyez* DEBILITÉ, FIBRE (*maladies de la*), FOIE (*maladies du*), HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, subst. fém. (*Botan.*) voici ses caracteres: sa racine est fibreuse, vivace; les pédicules de ses feuilles partent de la racine, ses tiges sont nues, simples, & portent des fleurs; son calice est à une piece; il est permanent & découpé communément en trois lobes, ses fleurs sont en rose, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines; son fruit est globuleux; chacune de ses cellules est pourvue d'un tuyau recourbé; du reste l'*hépatique* ressemble à la petite chélidoine.

Entre les especes de ce genre de plante, il suffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, cæruleo flore*. Ind. Alt. 30.

Ses fleurs sortent de terre de bonne heure au printems avant les feuilles; elles croissent sur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces; ses feuilles sont enfermées dans un calice verd à trois pieces; elles sont composées de six folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il sort du milieu d'elles plusieurs étamines blanches & bleues; la tête verte s'aggrandit & dégénere ensuite en plusieurs petites semences nues; les feuilles paroissent lorsque les fleurs sont passées: la racine est petite, fibreuse, & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ses feuilles sont divisées en lobes comme le foie.

Les fleuristes cultivent plusieurs especes d'*hépatique*, à cause de la beauté de leurs fleurs printanieres, simples,

double

doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges; sur quoi Miller mérite d'être consulté. (*D. J.*)

HÉPATIQUE *commune* ou *de fontaine*, (*Mat. méd.*) la plante ainsi nommée de sa prétendue vertu contre les maladies du foie, est un de ces remedes purement altérans, dont les propriétés sont fort peu constatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de consolider à l'épaississement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, &c. vices qu'il est très-permis de regarder comme imaginaires dans la plûpart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle passe encore pour tonique, vulnéraire, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, si on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la phthysie; elle entre dans le syrop de chicorée composé. (*b*)

HÉPATIQUE *des Fleuristes*, ou BELLE HÉPATIQUE (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a supposée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnéraire, rafraîchissante, fortifiante & astringente, soit dans l'usage intérieur, soit dans l'usage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, est un excellent cosmétique; & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, selon que le rapporte Simon Pauli, pour se blanchir la peau du visage après qu'elles se sont exposées à l'ardeur du soleil. Geoffroy, *Mat. méd.*

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la vésicule du fiel. *Voyez* FOIE.

HÉPATITE, sub. fém. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre, dont la couleur ressembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer assez pauvre; quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une espece de marne. Quelques naturalistes de la Suisse entendent par *hépatite*, une espece de terre argilleuse, qui a la consistence d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, (*Medecine.*) ἡπατῖτις, *hepatitis*, c'est un terme reçû parmi les Medecins, pour désigner l'inflammation du foie, & même en général, selon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viscere.

Les anciens étoient dans l'usage d'ajouter la terminaison *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie; ainsi ils se servoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritis*, pour signifier les lésions de fonctions du cerveau, de la plévre, des reins, des articulations, & particulierement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le sang au foie sont peu considérables, en comparaison du volume de ce viscere, & que le sang qui est porté dans sa substance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du sang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une maniere très éloignée à l'action impulsive du cœur & des arteres; il suit de-là que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viscere doit être bien plus susceptible des vices qui établissent les maladies chroniques, tels que les obstructions qui doivent par conséquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce sont ces considérations qui ont déterminés de célebres medecins à penser que si l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raison*, on doit tout au-moins convenir que c'est une espece de maladie aiguë qui se présente très-rarement dans la pratique de la Medecine. Tel est le sentiment d'Hoffman, entre autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une dissertation à cet effet, *de hepatis inflammatione verâ rarissimâ, spuriâ frequentissimâ, Opusc. Pathol. practic. de cod. II. dissert. viij.*

Cependant, comme il ne laisse pas d'y avoir des observations anatomiques, par lesquelles il conste qu'il s'est fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la substance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métastases, mais à l'effet des symptomes qui avoient donné lieu, avant l'inspection anatomique, de juger que ce viscere étoit affecté immédiatement d'inflammation; il n'est pas possible de se refuser absolument à le regarder comme susceptible de cette sorte d'affection.

Ainsi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la distinguent principalement en tant qu'elle peut avoir son siege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnoît la premiere espece, sont le hocquet, la toux seche, la respiration gênée, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade ressent sous le *scrobicule* du cœur, du côté droit, & la constipation, la fievre, la soif, & les anxiétés qui la suivent. La plûpart de ces symptomes doivent être attribués au rapport qui se trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'estomac; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit; si on ne distinguoit celle-là en ce que les douleurs & la disposition au vomissement sont constamment augmentées par le contact & le poids des alimens à mesure qu'ils sont reçûs dans l'estomac; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fievre & la soif sont une suite de la douleur ou des digestions & des secrétions viciées, conséquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont disposé à l'inflammation. La constipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire se communiquant aux conduits de la bile dans les intestins, le cours de ce fluide qui y forme un clystere naturel, en est gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal intestinal; d'où suit souvent le reflux de la bile dans la masse du sang; ce qui devient une cause d'ictere, de dégoût; ce qui rend les urines jaunes, &c. *Voyez* JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie se distingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fausses côtes du côté droit, avec un sentiment de constriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la respiration sans hocquet, & de fievre continue; en sorte que ces différens symptomes donnent à cette sorte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plevre, qui en differe cependant; parce que dans celle-là l'embarras dans la respiration & la fievre sont moins considérables, & que la douleur se fait sentir au-dessous du diaphragme: d'ailleurs la pleurésie se dissipe plus aisément, & se termine ordinairement le plus tard au septieme jour; au lieu que l'*hépatite* est le plus souvent très-lente dans ses progrès, & sur-tout dans le cas où elle prend une mauvaise tournure & qu'elle dégenere en abscès.

Dans l'une & l'autre espece d'*hépatite*, les malades ne peuvent se tenir couchés sur les côtés, à cause des compressions douloureuses qui en résultent pour la partie affectée, ou par la raison des tiraillemens, des suffocations, qu'occasionne la pesanteur extraordinaire du foie suspendu au diaphragme; ce qui est bien différent des symptomes qui empêchent aussi les pleurétiques de se tenir couchés sur les côtes. *Voyez* PLEURÉSIE.

On distingue aussi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui font la colique proprement dite, par les symptomes qui intéressent la respiration dans celle-là, & qui ne se trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muscles du bas-ventre à la région épigastrique, qui peut aussi en imposer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulsation & la tumeur qui se font sentir dans cette région, dont l'on ne peut pas s'appercevoir dans l'*hépatite*, à cause des parties intermédiaires; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au-dessous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y soit bien considérable; mais dans ce cas on la sent toûjours profonde; ce qui n'a pas lieu par raport à celle des muscles, qui se présente toûjours plus au dehors avec une pulsation plus sensible.

Les causes de l'inflammation au foie sont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie; mais on distingue particulierement les contusions, les chûtes sur l'hypochondre droit, qui portent leur effet sur ce viscere; une grande abondance de graisse qui enveloppe les autres visceres du bas-ventre, lorsqu'elle se met en fonte par une suite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce suc huileux devenu rance, acrimonieux, le sang de la veine-porte; l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la masse des humeurs, & déterminées vers les vaisseaux du foie, les emplastiques irritans, les ventouses appliquées à la région hypochondriaque droite.

La disposition des vaisseaux qui se distribuent à ce viscere & les observations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave: dans celle-là les symptomes sont plus violens, la fievre plus ardente que dans celle-ci.

L'*hépatite* en général est toûjours un mal très-dangereux, & qui fait le plus souvent périr les malades: plus la fievre qui l'accompagne est ardente, plus l'inflammation est considérable, & tient de la nature de l'éréspele; cependant on observe dans tous les cas que cette sorte d'inflammation se termine difficilement par la résolution: ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a son siége dans les *arteres hépatiques*; mais lorsqu'il a son siége dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils se dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fournissent la matiere d'un flux hépatique. *Voyez* HÉPATIQUE (*flux.*) Mais il a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene; ce qui fait périr au troisieme ou au quatrieme jour de la maladie: mais elle dégénere plus communément en skirrhe ou en abscès, dont la matiere s'évacue quelquefois par la voie des selles; ce qui est le moins défavorable; ou elle se répand dans la capacité du bas-ventre; ce qui fait une sorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux sur les visceres qu'il affecte; ou la matiere de l'abscès est portée dans la masse des humeurs, & s'en sépare ensuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'*hépatite* conduit à la fievre hectique, à la consomption ou à l'hydropisie; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, sont regardés comme des signes très-favorables dans les commencemens de l'*hépatite*: mais le fréquent hocquet dans cette maladie est toûjours un très-mauvais signe, selon l'observation d'Hyppocrate, *Aphor. xvij. sect. 7.* & celle de Forestus, *lib. XIX. obs.* 8.

Le traitement de cette inflammation est le même en général que celui de la pleurésie ou de toute autre maladie inflammatoire. *Voyez* INFLAMMATION, PLEURESIE, *&c.* Il faut toûjours tendre à favoriser la résolution par les antiphlogistiques savonneux, nitreux; sur-tout les applications, les fomentations émollientes, résolutives sur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour satisfaire à cette indication, particulierement dans le cas où l'*hépatite* a son siége dans la partie du foie qui répond aux hypochondres. Si on ne peut pas empêcher la suppuration de se faire, & que la matiere prenne son cours par la voie des selles, on doit faire usage de prisannes, de clysteres émolliens, mucilagineux, détersifs, pour corriger la qualité acrimonieuse de cette matiere, & empêcher les impressions nuisibles qu'elle peut produire dans le canal intestinal. Si cette matiere est portée par la voie des urines, les diurétiques adoucissans conviennent; & si elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. *Voyez* EMPYEME.

Si l'abscès se forme de maniere à pouvoir y atteindre des parties exterieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture selon les regles de l'art. *Voy.* ABSCÈS.

Si l'inflammation du foie se termine par l'induration, il faut se hâter d'y apporter remede avant que le mal soit devenu incurable, en suivant les indications prescrites, pour détruire ses obstructions & le skirrhe des visceres, lorsqu'ils commencent à se former. *Voy.* OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. (*Physiol. & Pathol.*) VISCERE.

HÉPATOMPHALE, s. f. *terme de Chirurgie*, hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'ombilic par la présence d'une portion du petit lobe du foie: je l'ai vû à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonscrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La base de la tumeur avoit moitié moins de volume que sa masse. L'enfant ne parut souffrir aucun dérangement dans la moindre de ses fonctions par la présence de cette tumeur. Lorsqu'au bout de quelques jours le cordon ombilical qui partoit de dessus cette tumeur fut séparé, la sage-femme essaya de la faire rentrer par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ses cris la douleur que cette ligature lui causoit: on ôta la ligature. L'enfant me fut présenté quelques jours après; la tumeur me parut inflammatoire, indolente, & ne produisant aucun accident [illegible] qu'on n'y fît ni remedes, ni opération. [illegible] percevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur; il l'entama par l'instrument tranchant; mais le sang qui sortit en assez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une scarification, dont il eut assez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, sans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties présentées à l'académie royale de Chirurgie. On a vû que par un vice de conformation en cet enfant, le foie par une portion de son petit lobe, faisoit la tumeur de l'ombilic; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remedes. (*Y*)

HÉPATOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les payens, par l'inspection du foie des victimes dans les sacrifices: ce mot est composé de ἥπατος, génitif de ἧπαρ, *foie*, & de σκοπέω, *je considere*.

Le cas de victimes trouvées quelquefois sans cœur ou sans foie, qu'on avoit sans doute l'art de faire disparoître, donna lieu à une question curieuse de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination: ils demandoient quelle étoit la cause de si étranges phénomenes. La réponse des aruspices étoit que les dieux mêmes faisoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du sacrifice, pour le faire correspondre aux conjonctures des tems & en donner des lumieres éclatantes au sacrificateur. Mais les Philosophes se moquoient de cette solution comme contraire aux principes de la bonne physique, pensant qu'il étoit absurde d'imaginer que la Divinité pût annihiler, réduire à rien une chose auparavant existente, ou former quelque chose de rien. (*D. J.*) (1)

* HEPATUS, s. m. (*Ichthiologie.*) gros poisson de mer dont la figure & la couleur semblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le museau court, les dents en scie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en dedans de deux petites pierres. Il est stupide. Sa chair ni tendre ni dure peut se manger. On attribue une vertu astringente aux pierres qui se trouvent dans sa tête, elles resserrent le ventre & poussent par les urines.

HÉPHESTIÉE, s. f. (*Antiquit.*) fête solemnelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la description des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Archæol. Græc. lib. II. c. xx. tom. I. p. 390. Voyez aussi* LAMPADOPHORIES. (*D. J.*)

HÉPHÆSTITE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen desquels on pouvoit mettre le feu à des matieres seches & combustibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardens. C'est de cette propriété que lui est venu son nom qui signifie *pierre de Vulcain*, ou *pierre de feu*; ils ignoroient qu'elle est commune à toutes les pierres assez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il se trouve près de Hildesheim en Westphalie une espece de jaspe d'un rouge brun, dont on fait le même usage & dont on se sert comme des miroirs ardens. *Voyez* Boece de Boot, *de gemmis*. Henckel dit que l'on a aussi donné le nom de *lapis hephæstius* à la pyrite qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*héphæstite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la description que Gesner & Agricola en ont donnée. *Voyez* Henkel, *Pyrithologie*. (—)

HÉPHTHE-

(1) Si l'homme prétend par le secours de la simple lumiere de la nature, examiner la possibilité des choses, il ne parviendra jamais à concevoir comment la création de quelque être, peut se faire de rien; ni que ce même être existant & visible, puisse être lui même anéanti, sans qu'il en reste le moindre vestige: c'est pour cela que des philosophes gentils privés de la vérité de la révélation, établissant pour principe général & constant, qu'aucune chose ne pouvoit être produite de rien, ni qu'une chose existente, pût être anéantie en entier. D'autres philosophes ont soûtenu que le monde est éternel, qu'il n'a point eu de commencement, comme disent Proclus & Simplicius. Quelques uns ont accordé & attribué cette éternité (qui n'est due qu'à Dieu seul) à une matiere informe, ou à des atomes, dont le monde, disent-ils, s'est formé dans la suite. Cependant Philopon dans sa réponse au neuvieme argument de Proclus prouve avec force & relativement à la maniere d'argumenter usitée dans ce tems-là, la création tirée du néant. Nier, disoit-il, l'existence d'un Dieu & lui contester la faculté de créer quelque chose de rien, c'est une seule & même chose, parce que si Dieu doit pouvoir opérer avec une efficacité infiniment supérieure à la nature, qui peut elle même produire avec de la matiere existente, une infinité d'êtres, Dieu peut à plus forte raison produire des êtres sans une matiere préexistente. Les physiciens éclairés par la révélation divine croient fermement, sans néanmoins le comprendre, non-seulement la possibilité de la création produite de rien, mais encore que Dieu a réellement fait cette création, soit en produisant le monde de rien, soit en créant journellement les esprits humains de rien, par sa toute-puissance. (W)

HEPHTHEMIMERE, adj. (*Litt.*) terme de poésie grecque & latine, qui se dit d'une espece de vers composé de trois piés & une syllabe; c'est-à-dire de sept demi-piés. *Voyez* VERS, PIÉ.

Tels sont la plûpart des vers d'Anacréon:

[illegible] | [illegible] | [illegible]
[illegible] | [illegible] | [illegible], &c.

& celui d'Aristophane, dans son Plutus:

[illegible Greek]

On les appelle aussi *trimetres catalectiques*.

Césure *hephthémimere* est une césure que l'on met au troisieme pié, c'est-à-dire au septieme demi-pié. *Voyez* CÉSURE. C'est une regle que cette syllabe, quoique breve, soit longue à cause de la césure, ou pour qu'elle soit *hephthémimere*, comme en ce vers de Virgile.

*Et furiis agitatus amor & conscia virtus.*

Cette césure ne doit point être au cinquieme *pié*, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple.

*Ille latus niveum molli fultus hyacintho.*

Ce n'est point une césure *hephthémimere*, mais *hennéhemimere*, c'est-à-dire *de neuf demi-piés*. *Dictionn. de Trév.* (G)

HEPPENHEIM, (*Géog.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmstadt. *Long.* 26. 11. *lat.* 49. 39. (*D. J.*)

HEPRES, (*Géogr.*) riviere du comté de Hainaut, qui prend sa source près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HEPTACOMETES, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit aussi *Mossyniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois; & du nombre de leurs sept villages se forma le nom d'*Heptacometes*. Ils étoient, suivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydissès, surpassoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils se nourrissoient d'animaux sauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils massacrerent trois cohortes de Pompée, qui passoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une sorte de *miel* tiré de ruches de leurs arbres, & les ayant ainsi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils se font des marques sur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, se choisissent leurs rois par voie de suffrage, & les punissent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque chose mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

HEPTACORDE, s. m. (*Musique anc.*) lyre ou cythare à sept cordes. Ce fut long-tems la plus en usage & la plus célebre de toutes: néanmoins quoiqu'on y trouvât les sept voix de la Musique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, selon Pline, en y ajoûtant une huitieme corde, c'est-à-dire en laissant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainsi, dans le systême de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les sons se trouverent dans la situation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de noblesse & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend sourds, & du trop aigu qui les rend glapissans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble musique n'eut pas le bonheur de se soûtenir, on vint à multiplier les sons à l'aigu; car dans l'hendécacorde ou la onzieme, & dans le dodécacorde ou la douzieme, on rendit le systême harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'est Mélanippide que Plutarque accuse d'avoir énervé la Musique par son invention des douze cordes. Mais le caractere de la poésie dithyrambique chanté sur les sons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleusement avec cette nouvelle musique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriser l'ancienne. (*D. J.*)

HEPTAGONE, s. m. *terme de Géométrie*, figure composée de sept angles & de sept côtés. *Voyez* FIGURE.

Ce mot est grec & composé d'[illegible], *sept*, [illegible], *angle*.

Quand tous ses côtés sont égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. *Voyez* RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* sont des nombres polygones, où la différence des termes de la progression arithmétique correspondante est cinq. *Voyez* POLYGONE.

Entre plusieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une assez remarquable, c'est que si on le multiplie par 40, & qu'on ajoûte 9 au produit, la somme sera un nombre quarré. (E)

HEPTAMERIDE, s. f. (*Musique.*) est en Musique le nom de l'un des intervalles du systeme de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année* 1701.

Cet auteur divise d'abord l'octave en quarantetrois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en sept *heptamérides*; de sorte que l'octave entiere comprend trois cens une *heptamérides*, qu'il subdivise encore. *Voyez* DÉCAMÉRIDE.

Ce mot est formé de [illegible], *sept*, & de [illegible], *partie*. (S)

HEPTANGULAIRE, adj. (*Géométrie.*) Une figure *heptangulaire* est celle qui est composée de sept angles. (E)

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, (*Géogr.*) contrée d'Egypte, selon Denis le Periégete. Eustathe son commentateur nous apprend 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome*; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Diospolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes six situées sur la rive gauche du Nil, & Babylone placée sur la rive droite. D'autres comptoient autrement les sept villes de l'*Heptapole*: mais sans nous y arrêter, il suffit de dire que c'est dans l'étendue de l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Egypte, comme les obélisques, les pyramides, le labyrinthe, le lac de Mœris, &c. (*D. J.*)

HEPTARCHIE, s. f. (*Hist. mod.*) gouvernement des sept royaumes des Anglo-Saxons, considérés comme ne faisant qu'un seul corps & un seul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à-peu-près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'est-à-dire que se considérant comme freres & compatriotes, & ayant un égal intérêt à se maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien de tous. Ce fut dans cette vûe qu'ils jugerent à-propos de se nommer un général, un chef, ou, si l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne sommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en élisoit un autre du consentement unanime des sept royaumes: mais il y avoit quelquefois d'assez longs interregnes causés par les guerres ou par les divisions entre les souverains, qui ne pouvoient s'assembler ou s'accorder sur un choix.

Outre ce monarque, qui lioit ensemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une assemblée générale composée des principaux membres des sept royaumes ou de leurs députés. Cette assemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique; on l'appelloit le *Wittenagémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que sur les choses auxquelles toute la nation prenoit intérêt. *Voyez* WITTENAGEMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à-peu-près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les sept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit souverain, & néanmoins ils délibéroient en commun sur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'assemblée générale devoit être exactement observé, puisque chaque roi & chaque royaume y avoit donné son consentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les causes de sa dissolution, il ne seroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les sept royaumes, dans le manque de princes du sang royal, dans l'ambition des souverains, & dans le concours de certaines circonstances qui ne se rencontrerent qu'au tems d'Ecbert en 828. (*D. J.*)

HEPTATEUQUE, s. m. (*Théolgie.*) c'est ainsi que fut appellée la premiere partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, les deux suivans de Josué & des juges. Car selon le témoignage d'Yves de Chartres, *épist.* 38. on avoit accoûtumé de les joindre ensemble, & on les citoit sous ce nom qui vient du grec, [illegible], c'est-à-dire un *ouvrage des sept livres*. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum*; mais c'est une faute d'écrivain. Macri *hierolexicon*. (G)

* HERACLEE, s. m. (*Chronologie.*) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bithynie; c'étoit le cinquieme de l'année; & leur année commençant en Octobre, il répondoit à notre Février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un si grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainsi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient Ἡρακλῆς, étoit étendu au point que la plûpart des lieux qui lui étoient particulierement consacrés, portoient son nom: de-là vient qu'il s'en trouve tant qui sont appellées *Héraclée*, *Héracléopolis*, *Héracleum*, *Héracleotes*, & autres dont les noms sont formés de celui d'*Hercule*. Mais je me contenterai de parler dans l'article suivant de la plus fameuse *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la presqu'île Achérusiade, d'où Hercule descendit aux enfers & en tira par force le Cerbere, ce chien terrible dont le cou, disent les Poetes, étoit entouré de couleuvres, & qui faisoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (*D. J.*)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclea Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie en Bithynie sur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Milésiens la fonderent, & les Mégariens y envoyerent ensuite une colonie. Tous les anciens, Diodore, Pausanias, Xénophon, Eustathe, Arrien, Denys le Périégete, Ptolomée, Strabon, Pomponius Mela, Pline & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut seulement juger par les ruines, & sur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore sur le bord de la mer au commencement de ce siecle.

La médaille de *Julia Domna* que possede le Roi de France, & dont le revers représente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin & de la gauche un trident, marque bien la puissance que cette ville avoit sur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à son ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au secours de Ptolomée, après la mort de Lysimachus, un des successeurs d'Alexandre. Ce fut par ce secours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaisseau nommé *le Lion*, d'une beauté surprenante & d'une grandeur si prodigieuse, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'histoire est remplie d'autres traits qui prouvent la puissance des Héracliens sur mer, & par conséquent la bonté de leur port, qui n'existe plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a supposé qu'Hercule descendit aux enfers pour enlever le Cerbere, & que l'on montroit encore du tems de Xénophon, dans la péninsule d'Achérusie, n'est plus trouvable, quoi-qu'elle eût deux stades, c'est-à-dire deux cens cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abîmée depuis ce tems-là; car il est certain qu'il y a eu une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere représentée sur plusieurs médailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du-moins été en grande vénération: Pausanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une statue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracliens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance: & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de Diadumène, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies; elle se soutint avec éclat jusqu'au tems que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate; ensuite, à la persuasion d'Archélaüs, les Héracliens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui se trouverent dans leur ville.

Luculle ayant battu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entierement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un sénateur lui dit: „ Nous t'avions ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la détruire „. Le sénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la possession de leurs biens; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-tems sa cour à Jules César, pour obtenir la premiere liberté de ses citoyens; mais il ne put réussir. Auguste après la bataille d'Actium, la mit du département de la province de Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, sous lequel elle fleurissoit encore.

*Héraclée* vint ensuite à passer sous l'empire des Grecs, & lors de la décadence de cet empire, on lui donna le nom de *Penteraschi*, lequel mot, suivant sa prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lascaris l'enleva à *David* Comnène empereur de Trébizonde. Les Génois s'emparerent de Penteraschi dans leurs conquêtes d'orient, & la garderent jusqu'à ce que Mahomet II. les en chassa. Depuis elle est restée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un seul cadi y exerce la justice. Un waivode y exige la taille & la capitation des Grecs. Les Turcs y payent seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles masures, sans s'embarrasser de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, si l'on aime mieux, *Eregri*, est située près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22. N. O. de Gallipoli, & 26. S. E. de Trajanopoli. *Long.* 45. 23. *latit.* 40. 57. (*D. J.*)

HÉRACLÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grece, comme sur le mont Œta, à Athènes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de Ἥρα, *Junon*, & de κλέος, *gloire*. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I.* (*D. J.*)

HÉRACLÉONITES, s. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appellés ainsi de leur chef Héracléon. *Voyez* GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæres.* 36. s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles; mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Ecriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulieres. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe: mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction, il ajoûtoit à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde*.

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restraignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soûtenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Démiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoient que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement, ils avançoient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture d'une maniere sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origène, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracléon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. *Voyez* PROPHETIE, ALLÉGORIE, *&c.* Voyez *le Dictionn. de Trév.* (*G*)

HÉRACLIDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ce sont les descendans d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnese, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns, avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs anciennes possessions: d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois; d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1325 avant J. C. & quarante-uns ans avant la prise de Troie, les *Héraclides* chassés de la Grece par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugierent à Athènes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Péloponnèse avec ses troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui désoloit le

pays:

pays: alors Atrée fils de Pélops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèse, la troisieme année après sa retraite, fut tué en combat singulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirerent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troie, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnèse sous la banniere de Cléodæus fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux précédentes; Cléodæus fut repoussé par Oreste, établi sur le trône de son pere Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & soixante ans après la prise de Troie, les descendans d'Hercule formerent sans se décourager une quatrieme tentative sur le Péloponnèse, ayant à leur tête Aristomachus fils de Cléodæus; mais ils échouerent encore, & leur chef périt au passage de l'isthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingts ans après la prise de Troie, sous la conduite des trois fils d'Aristomachus, firent une cinquieme entreprise, dans laquelle ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils l'avoient jusqu'alors prouvé contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de plusieurs années qu'ils parvinrent à déposséder de divers royaumes les descendans de Pélops; ils s'emparerent premierement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnans conjointement. Ensuite ils se rendirent maîtres d'Argos, & de Mycènes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit sur les royaumes de Mycènes & d'Argos étoit incontestable. Amphytrion, pere d'Hercule & petit-fils de Persée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion son oncle & pere de sa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sthénélus, maître des états de son neveu fugitif, les transmit à son fils Eurysthée: celui-ci n'eut point d'enfans & institua pour héritier son oncle maternel Atrée fils de Pélops & pere d'Agamemnon. C'est de cette maniere que la couronne étoit passée aux Pélopides, qui donnerent leur nom au Péloponnèse, appellé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le succès des *Héraclides*, changea presque toute la face de la Grece. Jusques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèse se divisoient proprement en *Achéens* & en *Ioniens*; les premiers possédoient les terres que les *Héraclides* assignerent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés; les derniers habitoient la partie du Péloponnèse nommé depuis l'*Achaie*; ceux des Achéens qui descendoient d'Æolus, & que l'on chassa de Lacédémone, se retirerent d'abord en Thrace, & allerent ensuite s'établir dans le canton de l'Asie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparerent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le tems Ephèse, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* est le commencement de l'histoire de Grece, dont elle fait une des principales époques; & ce qui précede leur rétablissement doit être regardé comme les tems fabuleux que les Poëtes ont embelli. (*D. J.*)

HERACLION, *ou* PIERRE D'HERACLEE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. *Voy.* LYDIUS LAPIS.

* HERACLITISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, (*Hist. de la Philos.*) *Héraclite* naquit à Ephèse; il connut le bonheur, puisqu'il aima la vie retirée; dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singuliere; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plûpart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité; & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'ont fait, & flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secrettement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ses mains le bonheur.

*Héraclite* convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Zénophane & suivit les leçons d'Hippase qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. *Voyez* PYTAGORICIENNE (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célebres de son tems, il s'éloigna de la société, & il alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçûes.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la premiere magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y rassembloient. Quelques Ephésiens l'ayant apperçu, trouverent mauvais qu'un personnage aussi grave s'occupât d'une maniere si peu conforme à son caractere, & le lui témoignerent. O Ephésiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuser avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus? Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami; & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la Philosophie. Darius desira de l'avoir à sa cour: mais l'ame élevée du philosophe rejetta avec dédain les promesses du monarque. Il aima mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydropisie; sa mauvaise santé le ramena dans Ephèse où il travailla lui-même à sa guérison. Persuadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier: ce remede ne lui réussit pas; il mourut le second jour de cette espece de bain, âgé de soixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espece de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on sçait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite?

Il avoit écrit de la matiere, de l'univers, de la république & de la Théologie; il ne nous a passé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire; & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrans. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, σκοτεινος, & il s'en soucioit peu.

Il déposa ses ouvrages dans le temple de Diane. Comme ses opinions sur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la persécution des prêtres, il avoit eu dirai-je la prudence ou la foiblesse de se couvrir d'un nuage d'expressions obscures & figurées. Il n'est pas étonnant qu'il ait été négligé des Grammairiens & oublié des Philosophes mêmes pendant un assez long intervalle de tems: ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philosophe.

*Héraclite* florissoit dans la soixante-neuvieme olympiade. Voici les principes fondamentaux de sa philosophie, autant qu'il nous est possible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont transmis.

*Logique d'Héraclite*. Les sens sont des juges trompeurs: ce n'est point à leur décision qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raison.

Quand je parle de la raison, j'entens cette raison universelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne; elle est en nous, nous sommes en elle, & nous la respirons.

C'eſt la reſpiration qui nous lie pendant le ſommeil avec la raiſon univerſelle, commune & divine que nous recevons dans la veille par l'entremiſe des ſens qui lui ſont ouverts comme autant de portes ou de canaux : elle fuit ces portes ou canaux, & nous en ſommes pénétrés.

C'eſt par la ceſſation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiſcence & l'oubli.

Il diſoit : ce qui naît d'un homme ſeul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puiſqu'il ne peut être l'objet de la raiſon univerſelle, commune & divine, le ſeul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais ſans y attacher l'idée de ſpiritualité.

Le mépris aſſez général qu'il faiſoit des hommes prouve aſſez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raiſonnable, commun, univerſel & divin.

*Phyſique d'Héraclite*. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'eſt un enchaînement de viſions aſſez ſingulieres.

Il ne ſe fait rien de rien, diſoit-il.

Le feu eſt le principe de tout : c'eſt ce qui ſe remarque d'abord dans les êtres.

L'ame eſt une particule ignée.

Chaque particule ignée eſt ſimple, éternelle, inaltérable & indiviſible.

Le mouvement eſt eſſentiel à la collection des êtres, mais non à chacune de ſes parties : il y en a d'oiſives ou mortes.

Les choſes éternelles ſe meuvent éternellement. Les choſes paſſageres & périſſables ne ſe meuvent qu'un tems.

On ne voit point, on ne touche point, on ne ſent point les particules du feu ; elles nous échappent par la petiteſſe de leur maſſe & la rapidité de leur action. Elles ſont incorporelles.

Il eſt un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout ſe réſout en feu.

Il y a deux mondes ; l'un éternel & incréé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & incréé fut le feu élémentaire qui eſt, a été, & ſera toûjours, *menſura generalis accendens & extinguens*, la meſure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument juſqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périſſable & paſſager n'eſt qu'une combinaiſon momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel, élémentaire, créateur & toûjours vivant, c'eſt Dieu.

Le mouvement & l'action lui ſont eſſentiels ; il ne ſe repoſe jamais.

Le mouvement eſſentiel d'où naît la néceſſité & l'enchaînement des événemens, c'eſt le Deſtin.

C'eſt une ſubſtance intelligente ; elle pénetre tous les êtres, elle eſt en eux, ils ſont en elle, c'eſt l'ame du monde.

Cette ame eſt la cauſe génératrice des choſes.

Les choſes ſont dans une viciſſitude perpétuelle ; elles ſont nées de la contrariété des mouvemens, & c'eſt par cette contrariété qu'elles paſſent.

Un feu le plus ſubtil & le plus liqueſcent a fait l'air en ſe condenſant ; un air plus denſe a produit l'eau, une eau plus reſſerrée a formé de la terre. L'air eſt un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord ſéparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aſpect univerſel des choſes.

L'union & la ſéparation ſont les deux voies de génération & de deſtruction.

Ce qui ſe réſout, ſe réſout en vapeurs.

Les unes ſont légeres & ſubtiles ; les autrs peſantes & groſſieres. Les premieres ont produit les corps lumineux ; les ſecondes les corps opaques.

L'ame du monde eſt une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux eſt une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inſpiration ou par les ſens.

Imaginez des vaiſſeaux concaves d'un côté, & convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs peſantes & groſſieres ; tapiſſez la concavité de vapeurs légeres & ſubtiles, & vous aurez les aſtres, leurs faces obſcures & lumineuſes, avec leurs éclipſes.

Le ſoleil, la lune & les autres aſtres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la Logique & de la Phyſique des anciens, & de leur morale ! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuiſé la connoiſſance de l'homme & de ſes devoirs.

*Morale d'Héraclite*. L'homme veut être heureux. Le plaiſir eſt ſon but.

Ses actions ſont bonnes, toutes les fois qu'en agiſſant, il peut ſe conſidérer lui-même comme l'inſtrument des dieux. *Quel principe !*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de ſavoir beaucoup.

Il en ſait aſſez s'il ſe connoît & s'il ſe poſſede.

Que lui fera-t-on, s'il mépriſe la mort & la vie ? Quelle différence ſi grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou paſſer ; s'il eſt convaincu que ſous quelque état qu'il exiſte, il ſuit la loi de la nature ?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & ſon corps le ſépulcre de ſon ame.

Il n'a rien ni à craindre ni à ſouhaiter au-delà du trépas.

Celui qui ſentira avec quelle abſolue néceſſité la ſanté ſuccede à la maladie, la maladie à la ſanté, le plaiſir à la peine, la peine au plaiſir, la ſatiété au beſoin, le beſoin à la ſatiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainſi de tous les états contraires, ſe conſolera facilement du mal, & ſe réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philoſophe ſache beaucoup. Il ſuffit à l'homme ſage de ſavoir ſe commander.

Sur-tout être vrai dans ſes diſcours & dans ſes actions.

Ce qu'on nomme le génie dans un homme eſt un démon.

Nés avec du génie ou nés ſans génie, nous avons ſous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il eſt une loi univerſelle, commune & divine, dont toutes les autres ſont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout eſt néceſſaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne ſais quoi de grand & de général, qui n'a pû ſortir que d'ames fortes & vigoureuſes, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propoſe par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'*univerſalité* de ſes loix.

*Héraclite* eut quelques diſciples. Platon, jeune alors, étudia ſa philoſophie ſous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris ſur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'Hippocrate & Zenon éleverent auſſi leurs ſyſtèmes aux dépens du ſien.

Mais juſqu'où Hippocrate s'eſt-il approprié les idées d'*Héraclite* ? c'eſt ce qu'il ſera difficile de connoître, tant que les vrais ouvrages de ce pere de la Medecine demeureront confondus avec ceux qui lui ſont fauſſement attribués.

Les traités où l'on voit Hippocrate abandonner l'expérience & l'obſervation, pour ſe livrer à des hypothèſes, ſont ſuſpects. Cet homme étonnant ne mépriſoit pas la raiſon ; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ſes ſens, & la connoiſſance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au medecin de ſe mêler de Philoſophie, mais il ne pouvoit ſouffrir que le philoſophe ſe mêlât de Medecine. Il n'avoit garde de décider de la vie de ſon ſemblable d'après une idée ſyſtématique. Hippocrate ne fut à proprement parler, d'aucune ſecte. *Celui*, dit-il, *qui oſe parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeller tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le ſec & l'humide, le froid & le chaud, nous reſſerre dans des bornes trop étroites, & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux cauſes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs*. Cependant la Philoſophie rationnelle ne lui étoit pas étrangere ; & ſi l'on conſent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il ſera facile d'appercevoir l'analogie & la diſparité de ſes principes, & des principes d'*Héraclite*.

*Phyſique d'Hippocrate*. A quoi bon, dit Hippocrate, s'occuper des choſes d'enhaut ? On ne peut tirer de leur influence ſur l'homme & ſur les animaux, qu'une raiſon bien générale & bien vague de la ſanté & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & ſent tout ce qui eſt & ſera.

Au moment où la ſéparation des choſes confuſes ſe fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes,

tes, & fervit d'enveloppe au tout. Une autre refla fédentaire, & forma la terre, qui fut froide, feche & variable. Un troifieme fe répandit dans l'efpace intermédiaire, & conftitua l'atmofphere. Le refte lécha la furface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaifons.

De-là Hippocrate, ou celui qui a parlé en fon nom, paffe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumiere s'unit à tout, & domina.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altere.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui exiftent s'accroiffent; demeurent & paffent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en eft retranché. Chaque chofe eft coordonnée au tout; & le tout l'eft à chaque chofe.

Il eft une néceffité univerfelle, commune & divine, qui s'étend indiftinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la viciffitude générale, chaque être fubit fa deftinée; & la génération & la deftruction font un même fait vû fous deux afpects différens.

Une chofe s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui fe réfout, il y en a qui paffent dans l'homme. Ce font des amas ou de feu feul, ou d'eau feule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle fe retire du dehors au dedans, ou elle fe porte du dedans au dehors, ou elle refte & circule avec les humeurs. Delà le fommeil, la veille, l'accroiffement, la diminution, la fanté, la maladie, la mort, la vie, la folie, la fageffe, l'intelligence, la ftupidité, l'action, le repos.

Le chaud préfide à tout. Jamais il ne fe repofe.

L'ordre de la nature eft des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font eft néceffaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des fectateurs de l'Athéifme? nous aimons mieux imiter la modération de Moshem, & laiffer cette queftion indécife, que d'ajouter ce nom célebre à tant d'autres.

HÉRALDIQUE (Art.) C'eft la fcience du blafon, *Voyez* Blason. Il n'y a pas une feule brochure fur l'art de faire des chemifes, des bas, des fouliers, du pain; l'Encyclopédie eft le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie eft inondée de livres fur la fcience vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliotheques de particulieres, que je ne me rappelle la converfation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là fe trouvant enfemble, & raifonnant fur les moyens de fournir à leur fubfiftance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enfeigneroit la *politique*. *Le noble pourfuivit:*

*Moi je fai le blafon, j'en veux tenir école,*
*Comme fi devers l'Inde, on eût eu dans l'efprit*
*La fotte vanité de ce jargon frivole.* (*D. J.*)

Cependant comme le tems n'eft pas encore venu parmi nous, où l'*art héraldique* fera réduit à fa jufte valeur, *voyez volume II. de nos Planches & de leurs explications*, les principes généraux du Blafon, avec des figures relatives à chacun des termes qui lui font propres.

HERAK, (*Géog.*) ville d'Afie, dans l'Arabie deferte, près de la Paleftine.

HÉRAT, (*Géog.*) ou plutôt HÉRAH, qui eft connue par les anciens fous le nom d'*Aria*, ville confidérable de Perfe dans le Khoraffan, où plufieurs fultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur féjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville en a donné la defcription à la fin de fon hiftoire. *Long.* 94. 20. *lat.* 34. 30. felon Naffir Eddin & Ullugbeig, Géographes perfans. Mais felon Tavernier, la *long.* eft à 85. 30. & la *latit.* à 36. 56. (*D. J.*)

HÉRATÉLÉE, f. m. (*Myth.*) facrifice qu'on faifoit chez les Grecs & les Romains le jour du mariage, à Junon qui préfide aux nôces, *Junoni pronubæ*. Dans le facrifice on offroit à la déeffe, des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jettoit le fiel au pied de l'autel, pour marquer que les époux defiroient de vivre toujours bien unis.

*Hératélée* fe dérive felon les uns de Ἥρα Junon, & de Τελεία, parfaite, épithete qu'on a donnée à cette déeffe; & felon d'autres de Ἥρα Junon, & de Τέλος, qui fe difoit dans les premiers tems de la langue grecque, pour γάμος, *noces*; de forte que felon cette derniere étymologie, *hératélée* fignifie *facrifice* à Junon qui préfide aux nôces. (*D. J.*)

HERAUT, f. m. (*Hift. anc.*) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plûpart des autres peuples policés ont eu de tels officiers fous des noms différens, & qui jouiffoient de droits & de privileges plus ou moins étendus. Leurs perfonnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées facrées par le droit des gens; car alors les nations civilifées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, *ch.* 20. *v.* 10. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville fans lui avoir premiérement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des perfonnes qui euffent un caractere de repréfentation. Les Grecs les nommoient par cette raifon, εἰρηνοφύλακες, *confervateurs de la paix*; & c'étoit un crime de léfe-majefté, que de les infulter dans leur miniftere. L'enlevement du *héraut* de Philippe, fut une des raifons qu'il allégua pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homere nous parle fouvent dans l'Iliade & l'Odyffée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand refpect les *hérauts* que le defpote, l'injufte Agamemnon envoya dans fa tente, pour lui enlever Brifeïs qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompenfe de fes travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à mefure qu'ils approchoient du moment de la commiffion dangereufe qu'on leur avoit donnée. Achille s'en apperçut & leur dit: „ Venez fans crainte, envoyés des dieux; ce n'eft „ pas vous qui m'offenfez, mais l'homme injufte à qui „ vous obéiffez „. Ce trait & beaucoup d'autres prouvent affez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat fi nata*. Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un collége également illuftre & confidérable. *Voyez* Fecial.

Héraut, (*Gymnaft.*) officier qui fervoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les ftatuts, le nom des combattans des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces fortes de *hérauts* étoient confacrés à Mercure, & faifoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la folemnité des jeux publics de la Grece. La voix forte les rendoit recommandables, & l'on les éprouvoit à cet égard, de maniere qu'il y avoit entre eux une efpece de combat, à qui remporteroit le prix en ce genre, comme il paroît par des paffages de Lucien & de Démofthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor, dont la voix plus éclatante que l'airain, pouvoit fervir de trompete, & fe faifoit entendre plus loin, que celle de cinquante hommes des plus robuftes. Tout étoit confidéré chez les Grecs; tous les avantages du corps comme ceux de l'efprit, avoient part aux honneurs & aux récompenfes. (*D. J.*)

Héraut, (*Hift. mod.*) un *héraut*, ou *héraut d'armes*, étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plufieurs belles fonctions, droits & privileges.

Du Cange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui fignifie *gendarme*, fergent d'armes, ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-hold*, fidele à fon feigneur; ce font là les deux étymologies les plus vraiffemblables.

On divifoit ces officiers de guerre & de cérémonie, en roi d'armes, *hérauts*, & pourfuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. *Voyez* Roi d'armes. Les autres étoient fimplement *hérauts*, & l'on donnoit le nom de *pourfuivans* aux furnuméraires.

Les *hérauts*, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les diftinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes; les autres portoient le nom des provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leur cotte d'armes de velours violet cramoifi, chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lis d'or; de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres, ils portoient une longue robe de deuil traînante, & tenoient à la main un baton, qu'on appelloit *caducée*, couvert de velours violet, & femé de fleurs-de-lis d'or en broderie.

 Plu-

Pluſieurs auteurs ont écrit fort au long, les fonctions, droits & privileges de nos anciens *hérauts d'armes*, en paix & en guerre; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités ſur leſquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dreſſer des armoiries, des généalogies, des preuves de nobleſſe, de corriger les abus & uſurpations des couronnes, caſques, timbres, & ſupports; de faire dans leurs provinces les enquêtes néceſſaires ſur la nobleſſe, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur ſervir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de ſignifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller tant l'aſſaillant que le tenant, & de partager également le ſoleil aux combattans à outrance. Ils publioient auſſi la fête de la célébration des ordres de chevalerie; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils aſſiſtoient aux mariages des rois, & aux feſtins royaux qui ſe faiſoient aux grandes fêtes de l'année, quand le roi tenoit cour pléniere, où ils appelloient le grand-maître, le grand pannetier, le grand bouteiller, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obſeques des rois, ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur, comme ſceptre, couronne, main de juſtice, *&c.*

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers, la guerre ou la paix, en faiſant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs perſonnes alors étoient ſacrées, comme celles des ambaſſadeurs.

Le jour d'une bataille, ils aſſiſtoient devant l'étendard, faiſoient le dénombrement des morts, redemandoient les priſonniers, ſommoient les places de ſe rendre, & marchoient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans; nous voyons par les anciens livres de Romancerie, & par l'hiſtoire des rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils meſſagers, dont on ſe ſervoit en toutes ſortes d'occaſions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres ſur la préſéance. Pour établir contre eux leur dignité, ils produiſirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits exceſſifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent inſenſiblement à s'accréditer, à obtenir des privileges, & à compoſer leur corps de gens nobles; mais, dit Fauchet, „ ce corps s'eſt abatardi par aucuns qui y ſont entrés, „ indignes de telle charge, & par le peu de compte que „ les rois & princes en ont fait, principalement depuis „ la mort d'Henri II. quant à l'occaſion des troubles, „ les cérémonies anciennes furent mépriſées, faute d'en „ entendre les origines „. Depuis il n'a plus été queſtion du corps des *hérauts*.

Il arriva ſeulement que lorſque Louis XIII. vint en 1621 dans les provinces méridionales de ſon royaume, pour contenir les chefs de parti, il fit renouveller l'ancienne formalité ſuivante, qui eſt aujourd'hui entiérement abolie.

Lorſqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme ſuſpect, un *héraut d'armes* ſe préſentoit aux portes; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas, & le *héraut* crioit: „ A toi Iſaac ou Jacob tel, le roi „ ton ſouverain ſeigneur & le mien, t'ordonne de lui „ ouvrir, & de le recevoir comme tu le dois, lui & „ ſon armée; à faute de quoi, je te déclare criminel „ de léſe-majeſté au premier chef, & roturier toi, & ta „ poſtérité; tes biens ſeront confiſqués, tes maiſons raſées, & celles de tes aſſiſtans.

Le même Louis XIII. en 1634, envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes*; ce *héraut* devoit préſenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III. gouverneur des pays-bas. C'eſt-là la derniere déclaration de guerre qui ſe ſoit faite par un *héraut d'armes*; depuis ce tems on s'eſt contenté de publier la guerre chez ſoi, ſans l'aller ſignifier à ſes ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée, c'eſt en partie les trompetes & les tambours qui les rempliſſent aujourd'hui.

Si quelqu'un eſt curieux de plus grand détails, il peut conſulter Du Cange au mot *Heraldus*; le *Gloſſar. Archæolog.* de Spelman; Jacob. Spencer *de Art. heraldicâ*, Francof. 2. vol. *in-fol. la Science héraldique* de Vulſon de la Colombiere; Fauchet, *Traité des Chevaliers*; André Favin, *Théâtre d'honneur*; & finalement le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris 1610, *in* 12. (*D. J.*)

HÉRAUT D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the herald's-office*, dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois ſont aſſez inſtruits des généalogies du royaume; ils tiennent regiſtre des armoiries des familles, reglent les formalités des couronnemens, des mariages, des baptêmes, des funérailles, &c. On les diſtingue en trois claſſes, les *kings of arms*, les *heralds* & les *purſevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms*; le premier qui s'appelle le *Garter*, fut inſtitué par Henri V. pour aſſiſter aux ſolemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de ſe rendre à Windſor afin d'y être inſtallés, & pour poſer les armes au-deſſus de la place où ils s'aſſeyent dans la chapelle: c'eſt encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui ſont choiſis membres de cet ordre; enfin c'eſt lui qui regle les funérailles ſolemnelles de la grande nobleſſe: ſa création étoit autrefois une eſpece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il eſt obligé, par ſon ferment, d'obéir au ſouverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde ſa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoiſſance exacte de la nobleſſe, & inſtruire les *hérauts* de tous les points douteux qui regardent le blaſon; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuſer qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne ſoit contraint en juſtice à depoſer contre lui.

*Clarencieux & Norroy*, les deux autres *hérauts d'armes*, ſont appellés *hérauts provinciaux*, parce que la juriſdiction de l'un eſt bornée aux provinces qui ſont au nord de la Trente, & l'autre a dans ſon diſtrict celles qui ſe trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite nobleſſe, ſavoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils ſont tous deux créés à peu près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blaſonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme ſimplement *héralds* ſont au nombre de ſix, diſtingués par les noms de Richemond, de Lancaſter, de Cheſter, de Windſor, de Sommerſet & d'York. Leur office eſt d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ſes ordres, d'aſſiſter aux ſolemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *pourſuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & port-culliſe; en françois, portecouliſſe, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouiſſoit autrefois. Outre ces quatre *pourſuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *pourſuivans extraordinaires*.

Le college des *hérauts* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils ſont conſidérés *tanquam ſacrorum cuſtodes, & templi honoris æditui*. Ils aſſiſtent le grand maréchal dans ſa cour de chevalerie, qui ſe tient ordinairement dans la ſale des *hérauts*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte d'armes. Il faut qu'ils ſoient, à l'exception des *pourſuivants*, *gentlemen* de naiſſance, & les ſix *hérauts* ſont faits écuyers, *ſquiers* lors de leur création. Ils ont tous des gages du Roi; mais le *Garter* a double ſalaire, outre certains droits à l'inſtallation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolumens annuels de chacun d'eux. (*D. J.*)

HERBACÉ, adj. (*Gram.*) qui eſt de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, ſ. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes ſortes de plantes baſſes qui croiſſent dans les près, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait ſa bonne ou mauvaiſe qualité, ce ſont les *herbages* dont les beſtiaux ſe nourriſſent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il conſiſte à pouvoir mener paître ſes troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt un cri public, par lequel un ſouverain fait armer ſes vaſſaux; ou l'amende payée par les vaſſaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les preſtations, charges & corvées exigées par un ſeigneur ſur ſes ſujets.

HERBE, ſubſt. f. (*Botan.*) ſelon M. Tournefort, le nom d'*herbe*, à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges pouſſent tous les ans après que les ſemences ſont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périſſent avec les tiges : on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le ſegle & autres. On nomme *biſannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la ſeconde ou même la troiſieme année après qu'elles ont levé, & qui périſſent enſuite; telles ſont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs ſemences, s'appellent des *herbes vivaces*; telles ſont le *fenouil*, la *menthe* & autres : nous en trouvons pluſieurs parmi celles qui ſont toujours vertes, comme la *cabaret*, le *violier*, &c. & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le *pas-d'aſne*, le *pied de-veau*, la *fougere*, &c.

HERBE AUX ANES, *ou* AGRA (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe, & ſoutenus par un calice. Le piſtil ſort de la partie ſupérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui eſt diviſé en quatre loges, & qui renferme des ſemences attachées à un *placenta*, & le plus ſouvent anguleuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamænerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de quatre pétales diſpoſés en roſe; il ſort du milieu de la fleur un piſtil qui s'ouvre dans pluſieurs eſpeces de ce genre en quatre pieces; le calice eſt de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit diviſé en quatre loges qui s'ouvrent auſſi en quatre pieces par la pointe; ce fruit renferme des ſemences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuillets; ils forment les cloiſons du fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliés en gouttiere, & ſoutenues par un calice écailleux preſque demi-ſphérique. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inſt. rei herb Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun ſur embryon, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'eſt pas luiſant : chaque embryon devient une ſemence garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*Herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare* eſt d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* eſt fibreuſe & chevelue; ſes tiges ſont grêles, hautes de ſix à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs ſommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées ſans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de pluſieurs fleurs ramaſſées enſemble & ſans pédicule; elles ſont compoſées de fleurons ſi petits, qu'à peine peut-on les voir, diviſés en cinq parties, appuyés ſur un embryon & renfermés dans un calice écailleux qui n'eſt ni doré, ni luiſant : cet embryon ſe change en une ſemence garnie d'une aigrette. (*D. J.*)

HERBE CACHÉE, *voyez* CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (*Botan.*) *cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & découpée en deux pieces; la levre inférieure eſt découpée en trois pieces, celle du milieu eſt creuſée en forme de cuiller, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur; il ſort du calice un piſtil attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave compte ſept eſpeces de *cataire*, dont la principale eſt nommée par les Botaniſtes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria*.

Sa racine eſt blanche, ligneuſe, diviſée en pluſieurs branches; elle pouſſe une tige qui s'éleve à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuſe, rougeâtre en bas près de la terre, du reſte blanchâtre, & produiſant des rameaux oppoſés deux à deux; ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuſes, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des branches, ordinairement preſſées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, diſpoſées en maniere d'épics; chacune de ces fleurs eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les ſemences ſont renfermées; elles ſont ovales, au nombre de quatre, qui ſuccedent à la fleur quand elle eſt tombée.

Cette plante croît dans les jardins le long des ſentiers, parmi les haies, ſur le bord des levées & des foſſés, dans les endroits humides : elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, ſur-tout quand elle eſt un peu fannée : elle eſt aromatique, âcre, amere, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un ſel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuſe domine de même que dans le ſel volatil huileux artificiel. (*D. J.*)

HERBE AUX CHATS, (*Mat. med.*) on emploie fort rarement cette plante dans les preſcriptions magiſtrales; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hyſtériques, auxquelles elle eſt très-analogue : elle entre dans les compoſitions ſuivantes de la Pharmacopée de Paris, ſavoir l'eau générale, l'eau hyſtérique, les trochiſques hyſtériques, le ſyrop d'armoiſe, & la poudre d'acier. (*B*)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *chriſtophoriana*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, il ſort du milieu de la fleur un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf remplie de ſemences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Boerhaave en nomme quatre eſpeces étrangeres; il doit nous ſuffire de parler de la *chriſtophoriane* commune, appellée par Tournefort, *chriſtophoriana noſtra, racemoſa & ramoſa*.

Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux *piés*, menues, tendres, rameuſes; ſes feuilles ſont aſſez grandes, diviſées en pluſieurs parties, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre : les fleurs naiſſent aux ſommités, formées en grappes ou épics, compoſées chacune de cinq pétales blancs, diſpoſés en roſe. Quand cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raiſin en meuriſſant. Elle renferme deux rangées de ſemences plates, poſées les unes ſur les autres. La racine de cette *criſtophoriane* eſt aſſez groſſe, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, jaune ou de couleur de buis en-dedans.

Il faut prendre garde d'uſer de cette plante intérieurement; car elle eſt un poiſon ſemblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle ſe plaît ſur leur ſommet, au rapport de Simier; c'eſt pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, diſoit joliment de lui : „ Je reſſemble ici à la *chriſtophoriane*, „ qui ſe tient d'autant plus petite, qu'elle ſe trouve dans „ un lieu plus élevé „. (*D. J.*)

HERBE A COTON (*Mat. med.*) l'*herbe à coton* eſt rarement d'uſage, ou plutôt elle eſt abſolument inuſitée; elle eſt appellée dans les livres *vulnéraire* & *aſtringente*. (*B*)

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de quatre pétales diſpoſés en croix; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque rond, diviſé en deux loges par une cloiſon qui porte deux coques ou panneaux; il ſe trouve dans chaque loge des ſemences preſque rondes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A L'ÉPERVIER, *hieracium*, (*Botan.*) genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demifleurons portés ſur un embryon & ſoutenus par un calice : les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrette & ramaſſés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ſont fortes & branchues, ce qui fait diſtinguer l'*herbe à l'épervier* du ſcorſonere, de la dent-du-lion, &c. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, *ptarmica*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux; les embryons deviennent dans la ſuite de petites ſemences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ſont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles

du mille-feuille. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE A ÉTERNUER, (*Mat. méd.*) cette plante a tiré son nom de la propriété sternutatoire qu'elle possede. Nous n'en faisons presque point d'usage, parce que nous avons des sternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, (*Bot.*) *Voyez* SCROPHULAIRE (*petite.*)

HERBE AU LAIT, *glaux*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois ouverte, quelquefois fermée, & toujours découpée; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit ou une coque ordinairement sphérique; elle s'ouvre par la pointe, & elle renferme de petites semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX MITES, *blattaria* (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit est plus arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE (*I*)

L'espece la plus commune nommée par Tournefort, & autres Botanistes, *blattaria lutea*, *folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc; mais ses feuilles sont plus petites, plus étroites, plus vertes, dentelées, & découpées sur leurs bords, les tiges sont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les supérieures. Ses fleurs sont d'une seule piece, jaunes, taillées en rosette, dont les cinq quartiers sont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à sommets jaunes; le pistil qui enfile la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des semences menues & anguleuses; lorsque cette plante est répandue par terre, elle attire les mites, dit Pline, c'est pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria*; mais je ne sais si la blattaire de Pline est la nôtre. (*D. J.*)

HERBE MUSQUÉE, *moschatellina*. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la suite, suivant l'observation de Ray, un fruit mou ou une baie, pleine de suc & de semence applatie. Tournerfort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de quatre capsules concaves; elles forment chacune une sorte de nombril, & elles portent une semence presque plate, & attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

HERBE PARIS, (*Bot.*) Les racines de cette plante, que presque tous les Botanistes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raisin de renard*, rampent sur la surface de la terre; elles sont foibles, de couleur brune, poussent çà & là des branches ou des tiges longues, & à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou six feuilles, larges, rondelettes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur composée de quatre feuilles vertes, au-dessous desquelles il y en a autant qui sont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la grosseur d'un grain de raisin, insipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printemps, & sa baie est mûre en Juillet; on regardoit autrefois cette plante comme vénéneuse, ensuite on est tombé dans un excès opposé; on l'a vanté comme un contrepoison; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. (*D. J.*)

HERBE A PAUVRE HOMME, (*Mat. med.*) *Voyez* GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (*Mat. med.*) *Voy.* GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs petales disposés en rose; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi & sec; il est ordinairement cannelé, & il renferme une semence. Tournefort, *Inst rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, *psyllium*. (*Bot.*) Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce quelles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf sont soutenus par de simples pedicules. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX PUCES, (*Mat. med.*) la semence de cette plante est la seule partie qui soit d'usage en Médecine. On en tire, soit par la digestion avec l'eau commune tiede, soit par l'eau de rose, l'eau de fenouil, l'eau de plantain, &c. un mucilage dont plusieurs auteurs ont vanté l'utilité particuliere dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer, à qui Mesué attribue avec aussi peu de fondement, une acreté maligne, cachée, qui doit rendre suspect son usage intérieur; mais auquel nous ne connoissons véritablement que les qualités communes des mucilages. *Voyez* MUCILAGES. Au reste cette plante est plus connue dans les boutiques sous le nom de *psyllium* que sous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon dont le filet s'emboîte dans un trou qui est au bas de chaque demi-fleuron; ils sont soutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaînes, qui sont pour l'ordinaire disposées en étoiles, & qui renferment une semence le plus souvent longue & pointue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (*Bot.*) Sa racine est menue, de la couleur du buis. Ses tiges sont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuses, rougeâtres, sur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quelques poils. Ses feuilles sortent en partie de la racine, & en partie des nœuds; elles sont cotonneuses, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu-près comme celles de la matricaire, en trois segmens principaux; ses fleurs sont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales disposés en rose, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à son milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur assez forte, mais cependant agréable; ses feuilles ont une saveur styptique, salée & acidule. Elles rougissent le papier bleu, & sentent le bitume, ou le pétrol. Il paroît de là, que la plante contient un sel essentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile fœtide & de sel ammoniacal. (*D. J.*)

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, (*Mat. med.*) Cette plante est regardée comme un bon vulnéraire, astringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'usage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrête toutes sortes d'hémorrhagies.

On l'employe encore extérieurement en cataplasme & en lotion, pour déterger les ulceres, & dans la vue de résoudre les tumeurs œdémateuses. Fabrice de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, sur les cancers des mamelles; mais toutes ces propriétés sont peu constatées.

On emploie presque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* sanguin, & le pié de pigeon, qui sont trois especes du même genre; l'*herbe à robert* est cependant la plus usitée des trois; au reste elles ne le sont beaucoup ni les unes ni les autres. (*b*)

HERBE DU SIÉGE, (*Bot.*) plante du genre appellé *scrophulaire*. *Voyez* SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIÉGE, (*Mat. med.*) *Voyez* SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, (*Mat. med.*) *Voyez* BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines; l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles ont des épines molles; l'*herbe aux varices* a donc des épines sur feuilles, mais non pas sur le calice; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HERBE, (*Nomenclat. Botan.*) On a tellement altéré ou changé les noms que les Botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

| | | |
|---|---|---|
| *Herbe aux ânes.* | | ONAGRA. |
| *Herbe des aulx.* | | ALLIAIRE. |
| *Herbe à cent maux.* | | NUMMULAIRE. |
| *Herbe aux charpentiers.* | | MILLEFEUILLES. |
| *Herbe citronnée.* | | MÉLISSE. |
| *Herbe aux cueillers.* | | COCHLÉARIA. |
| *Herbe enchanteresse.* | | CIRCÉE. |
| *Herbe à épervier.* | | HIERACIUM. |
| *Herbe à éternuer.* | | PTARMIQUE. |
| *Herbe aux fleches.* | | TOULOULA. |
| *Herbe flottante.* | | SARGAZO. |
| *Herbe Gérard.* | | ANGÉLIQUE. |
| *Herbe de la goutte.* | | ROS SOLIS. |
| *Herbe aux gueux.* | | CLÉMATITE. |
| *Herbe aux hémorrhoïdes.* | | CHÉLIDOINE. |
| *Herbe de la houalt.* | | APOCYNE. |
| *Herbe jaune.* | | GAUDE. |
| *Herbe de la lacque.* | | PHYTOLACCA. |
| *Herbe aux mamelles.* | | LAMPSANE. |
| *Herbe à lait.* | | POLYGALA. |
| *Herbe maure.* | | RÉSÉDA. |
| *Herbe aux moucherons.* | | CONISE. |
| *Herbe musc.* | | KETMIA. |
| *Herbe musquée.* | | MOSCHATELLINE. |
| *Herbe au nombril.* | | OMPHALODES. |
| *Herbe d'or.* | | HÉLIANTHÊME. |
| *Herbe à la paralysie.* | | PRIMEVERE. |
| *Herbe du Paraguay.* | | CASSINE. |
| *Herbe à pauvre homme.* | *Voyez* | GRATIOLE. |
| *Herbe aux perles.* | | GREMIL. |
| *Herbe aux poumons.* | | PULMONAIRE. |
| *Herbe aux pous.* | | STAPHYSAIGRE. |
| *Herbe aux puces.* | | PSYLLIUM. |
| *Herbe à la reine.* | | NICOTIANE. |
| *Herbe aux rhagades.* | | RHAGADIOLUS. |
| *Herbe de S. Benoit.* | | BENOITE. |
| *Herbe de S. Etienne.* | | CIRCÉE. |
| *Herbe de S. Jacques.* | | JACOBÉE. |
| *Herbe de S. Jean.* | | ARMOISE. |
| *Herbe de S. Julien.* | | SARRIETE. |
| *Herbe de S. Laurent.* | | BUGLE. |
| *Herbe de S. Pirre.* | | PRIMEVERE. |
| *Herbe sans couture.* | | OPHIOGLOSSE. |
| *Herbe de Scythie.* | | RÉGLISSE. |
| *Herbe du siége.* | | SCROPHULAIRE AQUATIQUE. |
| *Herbe aux sorciers.* | | POMME ÉPINEUSE, ou *STRAMONIUM*. |
| *Herbe aux teigneux.* | | PÉTASITE. |
| *Herbe à sept tiges.* | | STATICE. |
| *Herbe de la Trinité.* | | HÉPATIQUE. |
| *Herbe de Vulcain.* | | RENONCULE. |
| *Herbe vénéneuse.* | | CIGÜE. |
| *Herbe aux verrues.* | | HÉLIOTROPE. |
| *Herbe aux vers.* | | TANAISIE. |
| *Herbe aux viperes.* | | VIPÉRINE. |
| *Herbe vive.* | | SENSITIVE, &c. |

Il seroit à souhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'*herbe* à, aux, de, des, du, Saint, Sainte, & plusieurs autres semblables, à la place des noms botaniques: car il est arrivé de-là, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trévoux, &c. on trouve ici quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou descriptions qui ne sont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures sources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (*D. J.*)

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaises herbes*, toutes celles qui croissent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne se proposent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, prennent souvent le dessus sur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaises herbes* nuisent principalement aux blés, nous les considérerons ici sous cette face, comme a fait M. du Hamel dans son *Traité de la culture des terres*.

Entre les *mauvaises herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a ensemencés en blé, on compte 1°. une sorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noircit le pain; 2°. la queue de renard, dont la semence rend le pain amer; 3°. le ponceau ou pavot sauvage, dont la graine est très-fine, & qui étouffe le froment; 4°. le vesceron, qui couvre le blé quand il est versé, & le fait pourrir; 5°. le chiendent & le pas-d'ane, qui se multiplient par leurs semences, par leurs racines qui s'étendent en traînasse, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaise odeur; 7°. l'yvraie, qui le rend de qualité nuisible; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-bœuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaises herbes* ne se multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre; mais cela n'est pas possible dans les terres ensemencées à l'ordinaire, puisqu'elles croissent avec le bon grain, & que la plûpart meurissent plutôt que le froment: les graines de ces *mauvaises herbes* se sement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuisibles qu'elles fournissent, se multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire en laissant les terres en friche, car leurs semences se conservent en terre plusieurs années, sans s'altérer. M. du Hamel a observé que si l'on seme en sain-foin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la seconde année du sain-foin, l'on n'appercevra presque pas un pié de cette plante; mais lorsqu'au bout de neuf ans on défrichera le sain-foin, l'on verra souvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conservées en terre pendant ce tems-là. Il y en a qui s'y conservent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même jusqu'où le terme de leur conservation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, plusieurs cultivateurs labourent soigneusement les terres qu'on laisse en jachere, c'est-à-dire en friche, & il est vrai que comme quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruisent beaucoup; mais il y a plusieurs sortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont resté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le soin possible, les champs où elles se trouvent, on ne réussiroit point à les faire lever plûtôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaises herbes*, ces plantes si nuisibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de dessaisonner leurs terres, c'est-à-dire de mettre l'avoine dans l'année où on auroit dû les ensemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes, qui paroissant seulement tous les trois ans, ne se montrent que dans les blés; mais le laboureur perd une recolte, & il lui reste encore beaucoup de *mauvaises herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire sarcler ses blés, c'est-à-dire d'arracher avec un sarcloir les méchantes herbes qui paroissent; mais cette opération se réduit presque seulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets; les plantes les plus menues qui sont aussi préjudiciables, telles que le vesceron, la folle avoine, l'yvraie, la nielle, la renouée, l'arrête bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaises herbes*, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; enfin toutes les plantes bisannuelles qui sont dans ce champ, poussent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus considérable.

Le meilleur moyen connu jusqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaises herbes* des champs, est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull, & c'est encore là un des beaux avantages de cette méthode. (*D. J.*)

HERBÉ, adj. *terme de commerce de cheveux*. On appelle *cheveux herbés* des cheveux chatains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant longtems, après les avoir lescivés plusieurs fois dans de l'eau limoneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquierent est si beau, que les perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoissent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'apprêter ainsi les cheveux.

*Herber les cheveux*, c'eſt les expoſer ſur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. *Voyez l'article précédent*.

HERBEILLER, v. neut. (*Vennerie*.) Il ſe dit du ſanglier, au lieu de *paître*.

HERBELINE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) Il ſe dit pour *germeline*, diminutif, d'hermine, brebis maigre & petite, comparée par cette raiſon au petit animal connu ſous le nom d'*hermine*. *voyez* HERMINE.

HERBEMONT, (*Géogr.*) petite ville des pays-bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmdy. *Long.* 23. 6. *lat.* 49. 38. (*D. J.*)

HERBER, v. act. (*Maréchallerie*) c'eſt appliquer ſous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remede.

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie ruſtique.*) abondant en herbe; les bords de cette riviere ſont *herbeux*; les beſtiaux aiment les lieux *herbeux*.

* HERBIER, ſ. m. (*Botan.*) collection de plantes rangées ſelon quelque méthode de Botanique, ſéchées & conſervées dans des cartons, ſéparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il ſe dit auſſi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'eſt parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suiſſe, & M. de Juſſieu à Paris, tous les deux grands botaniſtes, vont herboriſer & ſont ſuivis par une foule de jeunes étudians; ces courſes utiles ſont appellées *des herboriſations*. On dit auſſi de celui qui parcourt une contrée dans le deſſein de recueillir les plantes qu'elle produit, *qu'il herboriſe*. Feu M. de Juſſieu avoit *hérboriſé* en Eſpagne & en Portugal; M. de Tournefort avoit *hérboriſé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, ſub. maſc. (*Gram. & Bot.*) celui qui a fait une étude particuliere des plantes, & qui les connoît. La Fontaine dans ſes fables l'a employé en ce ſens; mais il ne ſe dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Wétéravie, dans la principauté de Naſſau-Dillenbourg, avec une univerſité fondée en 1584 par le comte Jean le Vieux. Cette ville eſt à 3 lieues S. O. de Dillenbourg, 4 N. O. de Solms. *Long.* 26. 10. *lat.* 50. 36.

Les deux Paſor pere & fils, naquirent à *Herborn*; le pere (Georges) eſt connu par ſon *Lexicon græcum novi Teſtamenti* qui eſt toûjours d'un uſage merveilleux, & par ſon analyſe des mots difficiles d'Héſiode, *Collegium Heſiodeum*; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord profeſſeur à Heidelberg; mais Tilly ayant ſaccagé cette ville en 1622, il paſſa à Paris, pour s'y perfectionner ſous Gabriel Sionite, profeſſeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique en ſon genre, qui avoit ceſſé d'enſeigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume; Paſſor ayant profité de ſes leçons particulieres, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de profeſſeur en Théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans, ſans avoir rien fait imprimer. (*D. J.*)

HERBU, adj. (*Gramm. & Bot.*) qui eſt garni d'herbe. Il ſe dit des lieux & des plantes; un lieu *herbu*, une partie *herbue*.

HERCEUS (JUPITER,) *Mithol.* le *Jupiter Hercéus*, étoit celui dont l'autel paroiſſoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une deſcription pathétique d'un autel de cette eſpece, que Priam avoit érigé dans ſon palais en l'honneur de ce dieu.

*Ædibus in mediis, nudoque ſub ætheris axe,*
*Ingens ara fuit, juxtàque veterrima laurus*
*Incumbens aræ, atque umbrâ complexa Penates.*

Cet autel étoit expoſé à l'air, dans une enceinte fermée par une eſpece de baluſtrade; cette enceinte s'appelloit en grec Ἕρκος; de-là le nom de *Jupiter Hercéus*.

Enſuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint maſſacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

*Altaria ad ipſa trementem*
*Traxit, & in multo lapſantem ſanguine nati:*
*Implicuitque comam lævâ, dextrâque coruſcum*
*Extulit, ac lateri capulo tenùs abdidit enſem.*

Mais Polygnote dans ſon tableau de la priſe de Troie, nous repréſente avec plus de vraiſſemblance Priam tué comme par haſard, ſur la porte de ſa maiſon. Si nous en croyons le poëte Leſchée, dit Pauſanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de *Jupiter Hercéus*; mais il en fut ſeulement arraché par force, & ce malheureux roi ſe traîna juſqu'au ſeuil de ſon palais, où il rencontra Néoptoleme, qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que ſa vieilleſſe & ſes infortunes lui avoient laiſſé. (*D. J.*)

HERCK, (*Géog.*) ville du pays de Liége, pres des frontieres du Brabant, ſur une riviere de même nom.

*HERCULANUM*, (*Géog. anc.*) autrement *HERCULANEUM*, *HERCULANIUM*, & *HERCULEUM*, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, ſur la côte de la mer, vis-à-vis de Véſuve. Pline, *liv. III. c. v.* la met entre Naples & Pompeïi. Paterculus, *liv. II. c. vj.*, ainſi que Florus, *liv. I. c. xvj*, diſent qu'elle fut conquiſe par les Romains durant les guerres des alliés; & Columelle, *liv. X*, ne parle que de ſes ſalines, qu'il nomme *ſalines d'Hércule*.

*Quæ dulcis Pompeia palus, vicina ſalinis*
*Herculeis.*

Mais l'affreuſe éruption du Véſuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, eſt une époque bien célebre dans l'hiſtoire: on la date la premiere année de l'empire de Titus, & la 79e de l'ere chrétienne.

La deſcription de cet évenement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On ſait que ſon oncle le naturaliſte y perdit la vie; il ſe trouvoit pour lors au cap de Miſene en qualité de commandant de la flotte des Ramains. Spectateur d'un phénomene inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques ſecours à tant de victimes de ces efforts inſenſés de la nature, la cendre, les flammes, & les pierres calcinées rempliſſoient l'air, obſcurciſſoient le ſoleil, détruiſoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poiſſons, & les oiſeaux. La pluie de cendres & l'épouvante, s'étendirent non-ſeulement juſqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Egypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeïi, périrent avec leurs habitans, ainſi qu'avec l'hiſtorien naturaliſte de l'univers; ſur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de ſon oncle a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuér à éterniſer ſa mémoire.

Ce deſaſtre avoit été précédée d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de J. C. ſous le conſulat de Régulus & de Virginius, & même alors, ſelon pluſieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculaneum* fut abîmée.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville voiſine de la mer, ſituée à quatre milles environ de Naples, fut enſevelie dans les entrailles de la terre, vers l'eſpace qui eſt entre la maiſon royale de Portici, & le village de Rétine; ſon port n'étoit pas loin du mont Véſuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve ſous la même montagne, le hameau nommé *Torre del greco*, la tour du Grec, où l'on croit auſſi qu'eſt enterrée la ville de Pompeïi.

L'époque de la fondation d'*Herculaneum* eſt inconnue; l'on conjecture ſeulement du récit de Denis d'Halycarnaſſe, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troie, & par conſéquent 1342 avant J. C. Il ſuivroit de là qu'*Herculanum* auroit ſubſiſté plus de 1400 ans; mais ſans nous arrêter à diſcuter le terme de ſa durée, ou les circonſtances de ſa ruine, eſſayons plûtôt de retracer l'hiſtoire heureuſe de ſa découverte, & pour ainſi dire, de ſa réſurrection.

Il y a près de dix ans que l'on parle toûjours avec admiration de cette découverte. Tous ceux qui cultivent les lettres, les ſciences & les arts, y ſont intéreſſés, une ville celebre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumiere, a ſans doute de quoi reveiller la plus grande indifférence; tâchons même de contenter la curioſité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici ſur le bord de la mer, & deſirant de l'orner de marbres anciens, un payſan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creuſant ſon puits. Le prince acheta le terrain du payſan, & y fit travailler, Ses fouilles lui procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, ſept ſtatues de ſculpture grecque. Les travailleurs pourſuivant leur beſogne, trouverent pluſieurs colonnes d'albâtre fleu-

ri, & de nouvelles ſtatues, dont M. d'Elbeuf fit préſent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de ſtatues, ſuccéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui ſervirent à faire une foule de petites tables; ces richeſſes enflées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit ſuſpendre & ceſſer les excavations.

Le ſouvenir de ce genre de découvertes, ſe conſervoit précieuſement dans le tems où le roi des deux Siciles choiſit l'agréable ſituation de Portici, pour s'y ménager un ſéjour délicieux. Alors ce monarque ne ſongea qu'à pourſuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le ſuccès ſurpaſſa de bien loin ſon attente. La terre ayant été creuſée par ſes ordres jusqu'à quatre-vingt piés de profondeur, l'on découvrit le ſol d'une ville abîmée ſous Portici & Rétine, villages diſtans de ſix milles de Naples, entre le mont Véſuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été pouſſées plus avant, on a tiré de ce terrain tant d'antiquités de toute eſpece, que dans l'eſpace de ſix ou ſept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un muſée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il ſoit, ne ſauroit dans le cours de pluſieurs ſiecles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats: un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités; mais le roi de Naples faiſant creuſer dans le grand, & en ayant les moyens, a déterré une ville entiere, pleine d'embelliſſemens, de théatres, de temples, de peintures, de ſtatues coloſſales & équeſtres, de bronzes, & de marbres enfouis dans le ſein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre ſont un temple où étoit une ſtatue de Jupiter, & un théatre bien conſervé; comme c'eſt ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théatre ayant été meſuré autant que le travail, & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que ſa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés juſqu'à la ſcene; ſa largeur étoit en-dehors de 160 piés, & en-dedans de 150; le lieu de la ſcene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théatre eſt celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant chacun deſquels part du même centre: ce demi-cercle ſe termine enſuite par les deux extrémités en un quarré diviſé en trois parties

Trois loges élevées l'une ſur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient ſucceſſivement ſoûtenus par les gradins, ſervoient de portiques, pour entrer au théatre, & pour s'y placer à ſon aiſe. Le corridor d'en-haut répondoit aux gradins de cette partie, leſquels étoient couverts, & par conſéquent deſtinés pour les dames.

Si l'on conſidere la ſtructure de ce théatre, celle de ſes voûtes, l'intérieur de ſes corridors conſtruits de brique, interrompus par des corniches de marbre, ſes vomitoires, ſes eſcaliers diſtingués, par leſquels les ſénateurs paſſoient pour aller d'un rang à l'autre; ſi l'on obſerve en même tems les fragmens de colonnes, les ſtatues de toute matiere & de toute grandeur, les marbres de toute eſpece, afriquains, grecs, égyptiens, les agathes fleuries qui tapiſſoient la ſcene & l'orcheſtre, on penſera ſans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être ſurpris d'entendre parler dans une ville peu diſtante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'eſt oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence ſur les provinces voiſines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient comme les Romains, que du pain & des ſpectacles, *panem & circenſes*. Leur ville anciennement habitée par les Oſques, *Oſci*, auteurs des comédies obſcenes, & occupée depuis par les Etruſques, inventeurs des repréſentations hiſtrioniques, devoit ſe diſtinguer plus qu'une autre, par la ſplendeur de ſon théatre, & l'amour des pieces qu'on y jouoit. Auſſi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Véſuve, d'une ruine prochaine, préférerent le plaiſir du ſpectacle à leur propre ſalut, & ſe laiſſerent accueillir par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embraſement du Véſuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura pluſieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bientôt il s'accrut tellement, que tout ſembloit prêt à être renverſé. On vit ſortir du volcan un nuage d'une grandeur immenſe, blanc, noir, ou tacheté, ſelon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vûe, il n'eſt pas poſſible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* ayent pouſſé l'amour des ſpectacles, juſqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre.

De plus, on n'a rencontré aucuns veſtiges d'os dans la découverte de ce théatre; le ſeul ſujet de curioſité en ce genre, eſt un ſquelette d'homme preſque tout entier, que l'on a trouvé ſur l'eſcalier d'une maiſon, tenant à la main une bourſe pleine de petite monnoie. En vain l'on tenta de tranſporter cet ancien ſquelette; à peine l'eut-on touché légerement, qu'il ſe convertit en pouſſiere,

Après avoir décrit le théatre, c'eſt le lieu d'obſerver qu'on trouva dans ſon enceinte quantité de ſtatues qui, ſelon les apparences, ſervoient à ſon embelliſſement. Il y avoit deux de ces ſtatues de bronze, repréſentant Auguſte & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, ſemblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque diſtance deux autres ſtatues de femme, & bien-tôt après, cinq autres ſtatues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut obſerver que toutes ces ſtatues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reſte du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les ſtatues de toute eſpece & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les ſuivantes; celle de Néron, ſous la figure de Jupiter tonnant; & celle de Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une ſtatue de marbre, repréſentant Veſpaſien; une Atalante, dans laquelle on remarque la maniere greque; enfin, deux ſtatues de la premiere beauté aſſiſes ſur la chaiſe curule.

On découvrit auſſi douze autres ſtatues de ſuite, ſix repréſentant des hommes, & ſix des femmes: ce ſont peut-être celles des dieux *Conſentes*, qui, ſelon l'opinion de Panvinio, ſe plaçoient *dans le lieu des ſpectacles*.

Parmi les buſtes de marbre déterrés dans le même endroit, on diſtingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérès, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au col, qui lui deſcend ſur la poitrine; marque diſtinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'eſt pas cependant ici en forme de cœur, ſelon la coutume uſitée chez les Romains, elle eſt de figure ovale.

La découverte du théatre d'*Herculanum* & de ſes ſuperbes ornemens, fut ſuivie de celle des temples, ainſi qu'on l'eſpéroit; car tous les ſavans conviennent que les Romains avoient coûtume d'en bâtir au voiſinage de leurs théatres. Comme les ſacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux repréſentations de la ſcene, on devoit rencontrer quelques temples voiſins du théatre dans l'ancien pays des Oſques, où les jeux de ce nom, & les pieces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il eſt arrivé qu'à quelque diſtance du théatre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur ſur 60 de large; l'autre a ſeulement 60 piés de long, ſur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une eſpece de chapelle, nommée par les latins *ædicula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre leſquelles étoient alternativement des peintures à freſque, & de grandes tables de marbre, enchâſſées d'eſpace en eſpace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on liſoit les noms des magiſtrats qui ont préſidé à la dédicace de chaque temple, ainſi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troiſieme édifice, que pluſieurs ſavans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, ou bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terreplein de cet édifice forme un parallelogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il eſt environné de colonnes qui ſoûtiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, ſont au nombre de 42; les ſtatues de bronze & de marbre, placées entre les pilaſtres, ont été preſque toutes trouvées fondues, détruites, briſées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ſes murs peints à freſque: une par-

tie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & transportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les statues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé jusqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de statues d'idoles, & autres de divers personnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes est la statue équestre érigée à la mémoire de Nonnius Balbus, avec une inscription en son honneur; dom Carlos a placé cette statue dans le vestibule de son palais. Elle est entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'escalier du même palais, on voit la statue de Vitellius toute entiere, & de grandeur naturelle; ajoûtons que dans la classe des petites statues de bronze, il y en a plusieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en est assez sur les édifices publics de cette ville; les édifices particuliers que l'on a découverts dans une espace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* sont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié; elles sont pavées de pierres semblables à celles dont la ville de Naples est aussi pavée; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carriere, c'est-à-dire d'un amas de laves du Vésuve.

L'intérieur de quelques maisons d'*Herculane* étoit peint à fresque de charmans tableaux, représentans des sujets tirés de la fable ou de l'histoire. Le roi des deux Siciles en a fait transporter tant qu'il a pu dans son palais. Ces peintures sont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiseaux posés sur des cordelettes, suspendus par le bec ou par les piés, de poissons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures transportées chez le roi des deux Siciles forment près sept cens tableaux de toute grandeur. Il est vrai que la plûpart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur sur une largeur proportionneé. Ils représentent de petits amours, des bêtes sauvages, des poissons, des oiseaux, *&c.*

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être ici décrits, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la premiere de ces niches étoit peint un Thésée, semblable à un athlete, tenant la massue levée & appuyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses pieds avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme: la tête du monstre paroît tout entiere; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien racourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros: l'un lui embrasse le genou; le second lui baise la main droite; le troisieme lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse: une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septieme figure, qui peut dénoter une victoire, & on apperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades: derriere elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux: en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derriere cet homme est une autre femme couronnée d'épics, qui semble parler à la premiere; à ses piés, est une biche qui alaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit une aigle à aîles déployées; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plûpart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle; Virginie accompagnée de son pere & d'Icilius son époux, en présence d'Appius Décemvir siégeant sur son tribunal; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des paysages, des représentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculane*, quoique précieux d'ailleurs, péchent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts procedent des peintures mêmes, ou que le tems les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux; quelques uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraissemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteur & peintre illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, *dit Varron*, que l'on voulut réparer & crépir de nouveau les murs de cet édifice, on coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derriere avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & ses peintures; coupant ensuite le tout, & le serrant avec beaucoup de précaution dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & les pouvoir conserver pendant des siecles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur: ni celles du tombeau des Nasons, lavées & presque effacées par le tems, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées, ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculane*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce genre, & même des especes de chef-d'œuvres parfaitement conservés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient passé des ténebres au grand jour, qu'on porta la curiosité dans l'intérieur d'une maison qu'on venoit de découvrir à souhait. On y entra; & dans une chambre de plain-pié, on y trouva quelques caraffes de crystal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire sur des tablettes de cire, & une lame d'airain, sur laquelle on lisoit des immunités accordées par *Titus* aux affranchis qui voudroient *s'appliquer à la navigation*.

En parcourant la maison dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (*qui étoit peut-être la cuisine*) plusieurs vases de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noisettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maison étoit un temple de Neptune, avec la statue du Dieu. Dans un endroit de ce temple sont représentées des galeres avec leurs combattans, & ces galeres n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vases de terre cuite, posés dans le gravois, & ensevelis tout-à-fait sous terre, à l'exception des gouleaux enchâssés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vases pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barrils mesure de Toscane; je dis *à ce qu'on conjecture*, car malheureusement tout fut brisé au grand regret des Antiquaires. Au sortir de cette cave, on découvrit une statue de bronze, représentant le fils de Jupiter & d'Alcmene; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or cizelé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de mosaïque du temple d'Hercule, l'on trouva sous ce pavé des piédestaux de marbre, plusieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui servoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une suite uniforme de petites galeries pavées en mosaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des restes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit statues colossales assises qui ont été restaurées, & qui servent d'embellissement au théâtre de la maison royale de Portici.

L'œil fut ensuite récréé par le spectacle de quantité de vases, trépiés, & statues d'idoles de plusieurs pieces qui sembloient sortir de ces fouilles, comme d'une source. Dans quelques-uns de ces vases, l'on a trouvé des provisions de toute espece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons; ainsi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, serré dans sa tourtiere & clos dans le four.

On

On n'a gardé cependant de toutes les curiosités de ce genre qu'un seul pain, semblable de figure à deux pains posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est plus plat, & celui de dessus plus rond. Autour de ce pain on lit: *Seligo C. Granii E. Cicere*. Il a environ huit pouces de diametre sur quatre de hauteur. Seroit-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit:

> *Et tener, & niveus*, molli siligine *factus*
> *Servatur domino*.

Mais que ce soit un pain mollet ou non, il est entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des crystaux comme une chose très-singuliere. Rien n'est en effet plus rare, que de posséder du pain de seize siecles, conservant encore sa forme & son étiquete.

A ces découvertes succéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chasse de cerfs & de sangliers; une victoire; un vase de fleurs avec un chevreuil de chaque côté; deux muses, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un masque qui couvre son visage; trois têtes de Méduse; deux têtes d'animaux imaginaires; un oiseau qui voltige autour d'un cerf; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales; un autre assis sur un tigre; Ariane abandonnée sur le rivage de la mer, & Thésée qui s'enfuit sur son vaisseau; Jupiter sous diverses formes; Hercule qui extermine les oiseaux du lac Stymphale; six ou sept tableaux représentant chacun une bacchante, qui se prépare à danser, & qui est vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du sein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans représentés en perspective & dans toutes les regles de ce genre si difficile.

Laissons aux Antiquaires le soin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à sa majesté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes qui sont rares; la légende de celles-ci du principal côté est: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Tr. P.* Les revers sont différens. Dans quelques uns, on voit Mars avec la lance & l'enseigne romaine. Dans d'autres, la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas taire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui sont presque toutes consacrées à Vénus. Les anciens poëtes nous peignent cette ville & ses environs, comme un des siéges de l'empire de cette déesse. Pour juger à quel point on y portoit son culte, il ne faut que jetter un coup d'œil sur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuite sont modestes en général, les lampes de cuivre sont autant de monumens par leur différentes figures, de la dépravation de l'esprit & des mœurs des habitans qui les possédoient.

Il seroit long de décrire les ustensiles des sacrifices; & ce n'en est pas ici le lieu. Peut-être aussi sera-t-il impossible de connoître précisément la destination de chacun. Il suffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes especes, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les sacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau lustrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arrosoit les victimes, *&c.*

Outre ces ustensiles sacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les tables entieres, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec son pied de la même matiere, représentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans son appartement. Les ornemens de ce trépié sont d'un goût délicat, & la cuvette est soutenue par trois sphynx ailés d'une très-belle ciselure.

Les autres curiosités consistent en casques, armes de différentes especes, cuillers, bouteilles, vases, chandeliers, pateres, urnes, anneaux, agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une cassette qui contenoit les instrumens propres aux occupations des femmes, comme ciseaux, aiguilles, dés à coudre, *&c.*

Ma joie seroit grande, si je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuscrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville souterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles si fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous serions trop heureux si les excavations fussent tombées sur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, sur une maison écartée, consacrée aux muses, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours, comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluste, un Tite-Live, un Tacite, la seconde partie des fastes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Pline commença lorsqu'il servoit dans ce pays; ou bien enfin, puisque ce peuple aimoit tant le théâtre, un *Eschyle*, un Eurypide, un *Aristophane*, un *Ménandre*; *certes on pouvoit* se flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas seulement une contrée délicieuse par la fécondité de ses champs, la beauté de ses fruits, l'aménité de ses bords, la salubrité de son air, mais encore par le séjour que les muses faisoient dans son voisinage. La plupart des beaux-esprits de Rome sembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainsi dire, ceinte & munie de domiciles des sciences, & d'atteliers des beaux-arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharsale, & tant d'autres Romains, aussi célebres par leur savoir que par leur habileté dans la conduite de l'état, avoient des maisons de plaisance aux environs de cette ville; & quels secours ses habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies, pour cultiver leur esprit & former des bibliotheques à leur exemple!

Les ruines même de cette place, où l'on n'a rien apperçu qui sentit la barbarie, mais au contraire des édifices sacrés & profanes, publics & particuliers, très-bien entendus, très-bien décorés, un théâtre, des temples, des portiques, tant de peintures, de statues de bronze, de bas-reliefs & de colonnes; tous ces monumens, dis-je, sont une preuve incontestable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choses.

Consolons-nous donc de la perte des manuscrits engloutis quelque part dans les abysmes de cette ville, puisqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 jusqu'à 1755 ont produit d'autres raretés si nombreuses, que sa majesté Sicilienne a jugé nécessaire de destiner dans son palais une vaste salle voûtée, remplie d'armoires différentes, pour les pouvoir placer, & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce Prince a fait plus, il a nommé, en 1755, une société de très-habiles gens, pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité, en donner l'histoire, la représentation en taille-douce, & l'explication. On ne sauroit employer de trop bons artistes pour le dessein & la gravure; car, quant à l'explication, c'est aux savans de l'Europe entiere à y concourir. Il faut espérer que l'ouvrage complet sortira de la presse avec le soin qu'il mérite.

Nous en avons déja vu le premier tome avec avidité: il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas, & contient quantité de planches qu'on ne peut se lasser de regarder. Telle est la VIII. représentant Achille, qui apprend du centaure Chiron, à jouer de la lyre: la tête du centaure est excellente, & le jeune héros semble vivant & animé. La planche IX. du satyre Marsyas, assis sur une roche, est sans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits: elles ne sont point peintes ici en prêteresses échevelées, mais en nymphes de Gnide, vêtues d'une étoffe légere, & se présentant pour danser dans des attitudes si voluptueuses, que Vénus elle même en eût emprunté l'image, pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de soin d'encenser ses autels.

Les peintures d'un attelier pour la vendange avec les pressoirs, celles de quelques métiers inconnus, celles de la boutique d'un cordonnier, & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne: on voit déja les poissons qui sautent sur l'eau, ou qui sont pris. Tout est gracieux dans ces petites peintures, & Teniers n'a rien fait de plus amusant. Il y a aussi d'admirables planches de marine, & de morceaux d'architecture.

Il est vrai qu'on rencontre plusieurs autres planches, dont il paroît difficile ou impossible de deviner le sujet. La planche VI. par exemple, toute belle qu'elle est, prépare bien des tortures aux savans. La planche XI. n'est pas plus intelligible. Est-ce Oreste reconnu par sa sœur? Et la planche XII. en est-elle une continuation? Quoi qu'il en soit, toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choses curieuses de ce premier volu-

volume, & ne servent qu'à faire desirer la suite avec plus d'impatience. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

HERCULE, s. m. *en Astronomie*, est une des constellations de l'hémisphere septentrional. *Voyez* CONSTELLATION.

*Hercule* a dans le catalogue de Ptolomée 29 étoiles; dans celui de Tycho 28, & dans le catalogue Britannique 95.

HERCULE, (*Mytholog. & Littérat.*) héros très-célebre, déifié dans le paganisme.

Je ne m'embarrasse point des divers *Hercules*, dont parlent Diodore de Sicile, Ciceron, Varron, & autres écrivains de l'antiquité; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene femme d'Amphitrion roi de Thebes. C'est-là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains, & auquel se rapportent presque tous les anciens monumens. Je vais parcourir son histoire peu connue, les femmes & les enfans savent assez sa vie fabuleuse: elle se trouve dans tous les Dictionnaires, & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naissance d'*Hercule* cent ans avant la prise de Troie par les Grecs; c'est-à-dire, vers l'ans 1382 avant l'ére chrétienne. Il commença ses premieres armes dès l'âge de dix-huit ans, & terrassa dans ses courses le lion du mont Cythéron. Peu de tems après, il épousa Mégare fille de Créon, eut trois enfans de cette princesse, & les tua au bout de quelques années dans un accès de fureur qui le prit plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon, il alla consulter l'oracle de Delphes sur sa destinée. L'oracle lui prescrivit de passer à Mycènes où regnoit Eurysthée, & lui déclara, qu'en accomplissant les volontés de ce prince, il acquerroit l'immortalité; *Hercule* obéit au commandement du dieu, & ce fut par les ordres d'Eurysthée qu'il acheva les douze travaux si célebres dans les tems héroïques. Les dix premiers l'occuperent un peu plus de huit ans, ensorte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux, *Hercule* qui étoit venu se présenter à Eurysthée à l'âge de vingt-trois ans, quatre ans après son mariage avec Mégare, en avoit trente-trois lorsqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença par répudier Mégare, & demanda en mariage Iolé, fille d'Eurytus roi d'Oëchalie; mais comme le sort des enfans de Mégare faisoit redouter l'alliance d'*Hercule*, il fut refusé. Cet outrage l'ayant jetté dans un nouvel accès de fureur, il tua Iphitus frere de sa maîtresse: ensuite revenant à lui, il sentit si vivement son crime, qu'il ne songea qu'à se délivrer de ses remords par le secours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il consulta de nouveau, lui répondit que le seul moyen d'expier ce meurtre étoit de se faire vendre pour esclave dans un pays étranger. *Hercule*, avant que d'exécuter le decret de l'oracle, crut devoir se purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire; toutefois il ne trouva personne qui voulût lui rendre ce service, excepté le seul Thésée qui s'y prêta par générosité, & le purifia aux Jeux de l'Isthme.

Après cette purification, il se fit vendre en qualité d'esclave par un de ses amis, & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes, espece de brigands qui ravageoient la contrée, étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie & lui ayant inspiré de la curiosité, elle fut bientôt instruite de la naissance de son esclave; alors l'amour s'emparant de son cœur, elle se livra toute entiere à sa passion, & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

*Hercule* ayant achevé le tems de sa servitude, fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie, avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse; il prit Troie, tua Laomédon & ses enfans, à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône, & emmena prisonniere l'illustre Hésione sœur de ce jeune Prince.

A son retour dans le Péloponnese, il résolut de punir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importans l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pelops son bisayeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlete; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien a faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Hélene, de Castor & de Pollux.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquieme année qui étoit la quarante-quatrieme de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Peloponnèse. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi des Thesprotes, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte, & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Thésée des prisons d'Ephyre, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les même Poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venu le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite, que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménius, roi des Pélasges Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Oëchalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de leur sœur Iolé. Il joignit à ses troupes Arcadiennes, celles des

Doriens,

(1) Si les restes de Palmire, de Persepole & de Babylone, & tout ce qui peut appartenir à l'antiquité, méritent avec raison l'admiration des sçavans & sont dignes d'être l'objet de leurs études, avec quel plus grand plaisir, n'aura-t-on pas l'avantage de trouver reunies sous un seul coup d'œil toutes sortes de raretés dans une ville entierement ruinée comme celle d'Herculane, dont on voit aujourd'hui les rares & précieuses antiquités rassemblées dans un vaste & magnifique cabinet connu sous le nom de museum: c'est une immense collection, la plus étendue qu'on puisse desirer en ce genre; elle comprend une infinité de tableaux, de statues, de bustes, de têtes, de vases, de lampes & d'autres raretés qui sont le propre de l'antiquité.

Outre le Tome de figures dont on parle dans cet article, il y a un grand catalogue raisonné composé & mis au jour par ordre du Roi, par les lumieres & les soins de Monseigneur Antoine Bayardi; c'est un *in folio* de la forme d'un athlas, c'est le premier de ce noble & bel ouvrage; & outre ce catalogue il y a trois autres tomes de figures, on ne peut leur refuser le même éloge qu'on accorde à celui-là; car on ne les peut voir sans admiration & sans un plaisir indicible, puisqu'indipendemment de la rare beauté d'une antiquité si respectable, ils peuvent servir de model d'étude aux jeunes amateurs des beaux arts; ils y auront l'avantage d'imiter les anciens & de rendre la nature dans le vrai. (*F*)

Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de forte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Oëchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iolé tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le tems n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eut-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis des convulsions violentes, qui terminerent sa carriere dans la 49e année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J. C. Après sa mort, on le porta sur le bucher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On sait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le boucher fut allumé, la foudre, disent les Poëtes, tomba dessus, & reduisit le tout en cendre, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le *héros*. Jupiter l'enleva dans le ciel, & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasybule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la destruction de Troie. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Pline s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce tems-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suetone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

*Hercule* est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trousse. *On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier*, parce qu'il en apporta des plans dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été réveré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf Muses, que Fulvius Nobilior avoit transportées de Grece en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlete des plus vigoureux & des plus redoutables, un destructeur de monstres, un exterminateur de brigans, de rois & de fils de roi; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lû dans le *dixieme tome des Mémoires de Littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point gueri de ce préjugé. (*D. J.*)

HERCULE *colonnes d'*, (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes* d'*Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés audelà de Gades. Quelques-uns prennent Calpé & Abyla pour les *colonnes* d'*Hercule*; d'autres croyent que ce sont de petites isles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin, veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à Gades, dans le temple d'*Hercule*: ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le tems, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le precis des réflexions de Strabon sur ce sujet; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en Géographie. (*D. J.*)

HERCULEEN, adj. (*Méd.*) c'est une épithete que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de Médecine, pour designer la qualité de quelques maladies & de quelques remedes, relativement à leur force, c'est-à-dire à la violence des symptomes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéene*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand desordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. *Voyez* EPILEPSIE. Aetius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les égilops, les fistules lachrymales: Schroder, *lib. III. cap. xvii.* & Willis, *Pharmac. Rat. part.* 1. *s.* 2. *c.* 2. vantent beaucoup un remede chimique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius*: on peut consulter les œuvres des auteurs cités. *Voyez* Castell. *Lexic.*

HERCULIEN, *nœud*. (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se deshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'Hercule; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siecles de Rome; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux, envain Auguste tenta par ses loix *Julia* & *Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux censeurs de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la dépopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV. n'en a eu dans ce royaume. (*D. J.*)

HERCYNIE, FORET D', (*Géog. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plûpart des rivieres qui coulent vers le nord; ils regardoient les montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considérable étoit la grande Bretagne; voilà du-moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant oüi dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *hartzen* pour les exprimer, se figurerent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandue dans tout le pays; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot Ἑρκύνιον.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les siecles ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune maniere; la forêt noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimere qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes, que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (*D. J.*)

HÉRÉDIE, s. f. (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*hérédie* contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire 480 piés romains de long, & 240 piés de large. *Voyez* JUGERE. (*D. J.*)

HÉRÉ-

HEREDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (*A*)

HÉRÉDITAIRE, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espece de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mere la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femelles à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des peres & meres aux enfans; il en est de même de certaines maladies: on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telle sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au tems ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mere, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que donne Boerrhaave, de ces sortes de maladies, dans le *Commentaire de ses Institutions. Pathol.* §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir *héréditaires*: selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. *Voyez* HÉMORRHOIDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies *héréditaires*; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le systême des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*): d'où, comme en résulte vraissemblablement une ressemblance de figure, de caractere, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. *Voyez* GÉNÉRATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies *héréditaires*, s'il y en a dans la famille. Voilà ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme *héréditaires*, on peut trouver beaucoup d'instruction dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen *de febribus*: on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus *de morbis hereditariis*, & celle de Sthaal *de hereditariâ dispositione ad varios affectus*.

HÉRÉDITÉ, (*Jurisprud.*) signifie *succession*. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

*Hérédité* des offices est le droit que le pourvû a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayans cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum*; depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulieres, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'*hérédité* des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantieme partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce tems divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'*hérédité* à certains offices. *Voyez* Loyseau, *des Offices*, *liv. II. ch. x.* & les *recueils d'Edits* concernant l'annuel. (*A*)

*Hérédité des rentes* est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayans cause, certaines rentes qui ne sont ni viageres ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain tems; le roi a créé depuis quelque tems de ces *rentes héréditaires* sur les postes, & autres. (*A*)

HÉRÉENS MONTS, (*Géog. anc.*) montagnes de Sicile nommées Ἡραιοι, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. *Lib. IV. ch. xvj. pag.* 283.

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démone; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artesino*.

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel; ce sont, dit ce moderne, les plus belles & les plus agréables du pays; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies, ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entierement différentes; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célebre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergere. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracusa illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la *Loza*.

Enfin les auteurs qui placent les *monts Hérèens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poëte bucolique. (*D. J.*)

HÉRÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grece; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc. l. II. c. xx. t. 1. p.* 397. Je ne dirai qu'un mot de la maniere dont on les célébroit à Argos.

Là après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Au-dessus du theatre il y avoit un quartier fort d'affiete, où l'on clouoit un bouclier de maniere qu'il étoit très-difficile à arracher; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain; de-là vient que le lieu s'appelloit *Aspis*, c'est-à-dire le *bouclier*. Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII. des Olympioniques de Pindare, où Diagoras de l'île de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix: „ Le bouclier d'airain l'a connu „, dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérées*, du nom grec Ἥρα, *Junon*. (*D. J.*)

HEREFORD, (*Géog.*) considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbery; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Glocester, six S. O. de Worcester, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wenchester. *Long.* 14. 55. *lat.* 52. 6. (*D. J.*)

HEREFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 660000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, saumon & cidre: sa laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appellée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-Hill*, ainsi nommée, parce qu'en 1574 au mois de Février, un tremblement de terre détacha 26 arpens de terrain qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province: ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages: le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies; elle parut à Londres en 1664 *in-fol.* Le second est son histoire de la philosophie, écrite en Anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Olearius, a publié à Leipsick en 1711, *in* 4°. une bonne traduction Latine de

de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (*D. J.*)

* HERE-MARTEA, s. f. (*Myth.*) divinité que les anciens honoroient, par des actions de graces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HÉRÉMITIQUE, adj. (*Gram.*) qui est de l'hérémite. La vie *hérémitique*.

HÉRÉNAQUE, s. m. (*Hist. eccl.*) En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisieme étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HÉRENTHALS, (*Géog.*) c'est-à-dire la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant en 1212 sur la Nettre. *Long.* 22. 26. *lat.* 51. 9. (*D. J.*)

HÉRÉSIARQUE, s. m. (*Théolog.*) premier auteur d'une hérésie, ou le chef d'une secte hérétique. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Les principaux *hérésiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manès, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychès, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Prague, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, &c.

Arius & Socin sont appellés *hérésiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. *Voyez* ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *hérésiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. *Voyez* SIMONIEN.

* HÉRÉSIDES, s. f. (*Myth.*) prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HÉRÉSIE, s. f. (*Critiq. sacrée.*) Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne & mauvaise; c'est le sens du mot Grec αἵρεσις, *electio*, *secta*, du verbe αἱρέω, *je choisis*.

On disoit *hérésie* péripatéticienne, *hérésie* stoïcienne, & l'*hérésie* chrétienne étoit la secte de Jesus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le Judaïsme, il s'étoit attaché à l'*hérésie* pharisienne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allegue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans sa défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plûtôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *hérésies*, c'est-à-dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*hérésies*. Ce n'est que dans la suite des tems qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémisse au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*hérésie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur peuvent regarder comme opiniâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit saint Chrysostome, que d'abandonner les opinions ausquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette réflexion, que le degré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au degré de leurs lumieres, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sçauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *hérésies*. On desireroit au contraire que les Chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restraindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*hérésie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précede, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment regle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculquer respectueusement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jetter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. (*D. J.*) (1)

*Hérésie* se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matieres qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*hérésie*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La premiere consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincere de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caracteres contraires.

HÉRÉSIE, (*Jurisprud.*) Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de saint Paul.

L'*héré-*

---

(1) Le serment que prêtent les Princes Catholiques de poursuivre & de détruire l'hérésie dans l'étendue de leur domination, n'est point contraire à celui qu'ils font aussi de contribuer à la félicité de leurs sujets, & de maintenir la tranquillité dans leurs états; ce serment est encore moins opposé aux commandements de Dieu, parceque un souverain ne peut procurer la félicité de ses sujets ni maintenir la tranquillité dans son état, sans punir par la séverité de la justice publique les malfaiteurs, les faussaires, les sacrileges, les séducteurs du peuple, & les perturbateurs de la republique. Il n'est pas douteux que les hérétiques, toutes les fois qu'ils cherchent dogmatisant, à séduire les peuples & à les détourner de la vraie croyance, sont encore plus coupables & font plus de tort au public que les malfaiteurs, dont on vient de parler; c'est le sentiment qu'en avoient les gentils même, guidés par la seule lumiere de la nature: en effet si l'on en croit Hérodote, les Scithes tuerent Annacharsis, & firent mourir Scile après l'avoir déthrôné pour avoir introduits dans le pays des usages étrangers.

Platon, Cicéron, Seneque & Saint Justin attestent que Diagoras & Socrate furent punis par les Atheniens pour cause de religion. Procope dit aussi que les Perses condamnerent à mort Seose homme illustre, parce qu'ils le reconnurent d'un sentiment contraire à leurs rites. Ce qui est à remarquer, est que Dieu lui même a ordonné des chatimens rigoureux contre ceux qui en matiere de religion procuroient de seduire le peuple: ne lit-on pas dans le Deuteronome ch. 13. que Dieu avoit commandé qu'en pareil cas on ne pardonnât, ni à enfans, ni à freres, ni à femmes, ni à amis, mais qu'on les fît tous mourir, dès qu'on s'appercevroit qu'ils tenteroient à séduire le peuple, & à le détourner du culte de Dieu d'Israël: Dieu ne s'en tint pas là, il voulut qu'aussi-tôt qu'on sçauroit que les habitans de quelque ville, auroient apostasié, on n'épargnât ni le fer, ni le feu jusques à entiere réduction en cendres. C'est ainsi que le fameux Judas Machabée, comme il le rapporte dans le premier livre de son histoire ch. 3. parcourut toutes les villes de la judée & y tua & détruisit autant d'habitans impies qu'il y en trouva sous ses pas, appaisant ainsi la colere de Dieu justement irrité contre son peuple.

Les legislateurs catholiques, tant seculiers qu'ecclesiastiques éclairés par ces exemples, firent plusieurs loix contre les hérétiques. Les premiers ordonnerent, prononcerent & décernerent confiscation de biens, exils & même la mort contre ceux qui tenteroient à pervertir les autres en matiere de religion, & de foi: les seconds arrêterent dans le sixieme concile de Tolede, de l'agrément & consentement du prince souverain & des grands du Royaume, que quiconque auroit droit de monter sur le thrône pour y regner, prometteroit par serment de ne jamais permettre qu'il y eût d'autre religion dominante dans le Royaume que la catholique: cette loi fut rendue générale & inserite en consequence dans le corps du droit canon sous les deux chapitres *excommunicamus* 13 & *ad abolendam* titre *de hæreticis*.

On ne defend pas cependant de traiter avec les hérétiques dans la société civile, soit pour raison de commerce, soit pour d'autres justes motifs: & c'est en ce sens que le prince peut & doit quelquefois faire usage de la tolerance, & de la suspension des peines établies contre les hérétiques, pourvû cependant que les hérétiques ne s'en prévalent pas pour enseigner ou pour insinuer leurs faux dogmes, & c'est ainsi qu'on doit entendre ce que dit l'auteur dans ce même article lorsqu'il desire la tolérance. Au-surplus la déplorable secte des Annabatistes à Munster dans le dernier siecle, & la malheureuse condition dans laquelle se trouverent les provinces du septentrion prouvent assez les funestes évenemens pour le public, que peuvent occasionner la tolérance du prince vis-à-vis les hérétiques dans ses états, & la suspension des peines qu'ils méritent, lorsqu'ils ne gardent pas le silence en matiere de religion. (W)

L'*héréſie* étant un crime contre la religion, la connoiſſance en appartient au juge d'Egliſe, pour déclarer quelles ſont les opinions contraires à celles de l'Egliſe, & punir de peines canoniques ceux qui ſoutiennent leurs erreurs avec obſtination. Les *évêques* peuvent abſoudre du crime d'*héréſie*.

Mais ce crime eſt auſſi conſidéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un ſcandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'eſt pourquoi la connoiſſance en appartient auſſi aux juges royaux, même contre les eccleſiaſtiques qui en ſont prévenus. Voyez *l'ordonnance du* 30 *Août* 1742.

Les hérétiques ſont incapables de poſſéder des bénéfices: l'*héréſie* où tombe le beneficier fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipſo facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficier *hérétique*.

Les ſeigneurs & patrons déclarés *hérétiques* ſont exclus des droits honorifiques dans les égliſes, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus auſſi les *hérétiques* à aucun office, où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'*héreſie*, voyez *les textes de droit cités* par Brillon au mot HÉRÉSIE; *les lois eccléſiaſtiques* de Héricourt, *part. I, chap. xxiv. Voyez* auſſi ce qui eſt répandu dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

HÉRÉTICITÉ, ſ. f. (*Gram. & Théolog.*) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'*héréticité* d'un livre, l'*héréticité* d'un autheur, l'*héréticité* d'une propoſition, ou ce qui la rend hérétique.

HÉRÉTIQUE, adj. ſ. m. (*Morale*) Un *hérétique*, dans le ſens propre du mot, eſt un homme qui fait choix d'une opinion, d'une ſecte, bonne ou mauvaiſe. Dans le ſens ordinaire, ce terme déſigne toute perſonne qui croit ou ſoutient opiniâtrement un ſentiment erroné ſur un ou pluſieurs dogmes de la religion chretienne. *Voyez* HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas deſſein de démontrer ici combien eſt déteſtable le principe qui permet de manquer de foi aux *hérétiques*; ceux qui adopteroient cette maxime odieuſe, s'il s'en trouve encore dans le monde, ſeroient incapables de toute lumiere & de toute inſtruction.

Nous ne nous arrêterons pas non-plus à prouver l'injuſtice de la haine que certaines gens portent aux *hérétiques*; nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penſer par celle des gens éclairés & reſpectables dans l'Egliſe, & nous ne leur citerons pour directeurs que Salvien & ſaint Auguſtin. Voici comme s'exprime ſur les ſectateurs d'une des premieres héréſies, je veux dire ſur les Ariens mêmes, le digne & célebre prêtre de Marſeille, qu'on ſurnomma le *maître des évêques*, & qui déploroit avec tant de douleur les déréglemens de ſon tems, qu'on l'appella le *Jérémie du v. ſiecle*.

„ Les Ariens (dit-il) ſont *hérétiques*, mais ils ne le „ ſavent pas; ils ſont *hérétiques* chez nous, mais ils ne „ le ſont pas chez eux; car ils ſe croient ſi bien ca„ tholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'*héréti*„ *ques*. Nous ſommes perſuadés qu'ils ont une penſée „ injurieuſe à la génération divine, en ce qu'ils diſent „ que le fils eſt moindre que le pere. Ils croient eux, „ que nous avons une opinion injurieuſe pour le pe„ re, parce que nous faiſons le pere & le fils égaux: „ la vérité eſt de notre côté, mais ils croient l'avoir „ en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui „ lui eſt dû, mais ils prétendent auſſi le lui rendre dans „ leur maniere de penſer. Ils ne s'acquittent pas de leur „ devoir, mais dans le point même où ils manquent, „ ils font conſiſter le plus grand devoir de la religion. „ Ils ſont impies, mais dans cela même ils croient ſui„ vre la véritable piété. Ils ſe trompent donc; mais „ par un principe d'amour envers Dieu, & quoiqu'ils „ n'ayent pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont „ embraſſée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a „ que le ſouverain juge de l'univers qui ſache comment „ ils ſeront punis de leurs erreurs au jour du jugement. „ Cependant il les ſupporte patiemment, parce qu'il voit „ que s'ils ſont dans l'erreur, ils errent par un mouve„ ment de piété „. Salvianus *de Gubernat. Dei, lib. V. pag.* 150 & 151 de l'édit. de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Ecoutons maintenant ſaint Auguſtin ſur les *hérétiques* Manichéens, ſon diſcours n'eſt pas moins beau. „ Nous „ n'avons garde (leur dit-il) de vous traiter avec ri„ gueur; nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſa„ vent pas quelle peine il faut pour trouver la verité, „ & combien il eſt difficile de ſe garantir des erreurs. „ Nous laiſſons cette conduite à ceux qui ne ſavent pas „ combien il eſt rare & pénible de s'élever au-deſſus des „ fantômes d'une imagination groſſiere par le calme „ d'une pieuſe intelligence. Nous laiſſons cette conduite „ à ceux qui ne ſavent pas quelle difficulté il y a à gué„ rir l'œil de l'homme intérieur, pour le mettre en état „ de voir ſon ſoleil..... Nous laiſſons cette conduite „ à ceux qui ne ſavent pas quels ſoupirs & quels gé„ miſſemens il faut pour acquérir quelque petite con„ noiſſance de la nature divine..... Pour moi, je dois „ vous ſupporter comme on m'a ſupporté autrefois, & „ uſer envers vous de la même tolérance dont on uſoit „ envers moi lorſque j'étois dans l'égarement....

Le latin eſt d'une grande pureté. *Illi in vos ſæviant, qui neſciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur* errores..... *Illi in vos ſæviant qui neſciunt..... Illi in vos ſæviant*..... C'eſt dans l'épitre *contra Epiſt. Manichæi, cap. II. & III, pag.* 78 & 79, *tom. VI, édit. Baſil.* 1528. Si ſaint Auguſtin s'eſt quelquefois écarté de ſa morale, ce n'eſt pas ce que j'examine, il ſuffit que j'expoſe ſes ſentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui ſeroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les *hérétiques*, à l'école du philoſophe de la Grece, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du tems de Socrate. Platon diſoit „ que la ſeule peine dûe à un homme qui erre, eſt d'ê„ tre inſtruit „.

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit ſupporter les errans en matiere de religion, c'eſt que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui mal-heureuſement ne ſe trouve pas ſoutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'eſprit néceſſaire.

Il eſt donc honteux de décrier juſqu'au ſtyle & aux vertus mêmes des *hérétiques*. On a employé cette ruſe odieuſe, de peur que de l'eſtime de leurs perſonnes, on ne paſſât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur maniere d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à ſéparer le bon du mauvais? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, ſous l'apparence de la plus grande modeſtie: eh d'où ſçavoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montroit ſi peu?

La défenſe de la vérité ne tire aucune gloire de tous ces ſortes de moyens. Elle n'eſt pas plus heureuſe en mettant en uſage les noms injurieux d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*, qu'on ſe rend réciproquement; outre que ſouvent l'homme du monde, qui eſt le plus dans l'erreur, en charge avec zèle celui qui penſe le plus juſte, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la queſtion s'il faut permettre la lecture des livres *hérétiques*: je demanderai ſeulement, au cas qu'on défende cette lecture, ſi on renfermera dans la défenſe les libres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des *hérétiques* dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laiſſer lire les ouvrages des *hérétiques*. Si les orthodoxes manquent à cette juſtice & à ce devoir en fait de critique, ils ſe deshonorent par leur peu de ſincérité, & ils trahiſſent la bonne cauſe par leur défiance. (*D. J.*) (1)

HÉ-

(1) L'Apôtre S. Paul dans ſa prime lettre aux Corinthiens lorſqu'il dit: *Hi ſunt operarii ſubdoli, transfigurantes ſe ipſos in Apoſtolos Chriſti &c.* chap. 11. prouve aſſez clairement combien les auteurs heterodoxes ſont ruſés, ſubtils & dangereux, parce que, dit-il, ſous le manteau de la vérité & ſous le voile d'une fauſſe piété, ils répandent des erreurs qu'ils s'efforcent d'inſinuer dans les eſprits & dans le cœur des perſonnes ſimples, répandant inſenſiblement le venin mortel de leur héréſie ſous pretexte d'enſeigner la vraie doctrine de J. C. & ſous ce zele apparent, ils rampent avec humilité, ils plaiſent, & ſont écoutés avec plaiſir, ils gagnent les cœurs & s'en rendent maîtres, & donnent enfin la mort à l'ame ſans qu'on s'en apperçoive: *humiliter irrepunt*, dit Leon le grand, *blande capiunt, molliter ligant, latenter occidunt*. C'eſt donc avec raiſon que l'Egliſe & les Paſteurs qui, doivent veiller ſur leur troupeau & empecher que les loups raviſſans, qui ſe preſentent toûjours couverts de la peau de brebis ne ravagent & ne détruiſent le troupeau du divin Paſteur, defendent la lecture de ces livres pernicieux: mais qu'on ne peut dire que l'on doit apprehender le même deſordre en permettant au contraire la lecture de ces mêmes livres dangereux après que des auteurs catholiques l'auront correctés & refutés, pourvû que la correction & refutation ſe trouve dans le mêmes livres placée à propos, quoique les argumens des hérétiques ils y ſoient rapportés avec fidélité

HÉRETIQUES NÉGATIFS, (*Théol.*) dans le langage de l'inquiſition, ſont ceux qui étant convaincus d'héréſie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent ſur la négative, font profeſſion ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'héréſie dont on les accuſe. *Voyez* INQUISITION. (*G*)

HERFORDEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Weſtphalie, avec une fameuſe Abbaye de la confeſſion d'Ausbourg, dont l'abbeſſe eſt princeſſe de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville eſt ſur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, ſept S. O. de Minden. *Long.* 26. 22. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

HERIDELLE, ſ. f. *Voyez l'article* ARDOISE.

HERIGOTÉ, adj. (*Vénerie.*) On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* eſt celui qui a une marque aux jambes de derriere. Il faut qu'un limier ſoit retrouſſé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HERIL, adj. (*Gramm. & Juriſpr.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puiſſance hérile*, pour déſigner l'autorité qu'un maître a ſur ſes ſerviteurs.

* HÉRISSER, v. act. & paſſ. (*Gramm.*) Il ſe dit au ſimple du poil des animaux, lorſque quelque mouvement le fait relever, ou qu'il a cette diſpoſition naturelle. Un récit, ou ſpectacle d'horreur fait *hériſſer* les cheveux ſur le front de l'homme. La fureur *hériſſe* le poil ſur le dos & ſur les flancs d'un ſanglier pourſuivi & bleſſé. La crinière du lion ſe *hériſſe*. Au figuré on dit, une troupe *hériſſée* de piques, un diſcours *hériſſé* d'antitheſes. Le chemin de la vie eſt *hériſſé* d'épines. Ce livre eſt *hériſſé* de grec & de latin. *Hériſſer un mur*, c'eſt le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

HÉRISSER *la coupelle*, (*Docimaſtiq.*) On dit que la *coupelle* eſt *hériſſée* quand le plomb contient de l'étain qui reſte deſſus en chaux & ne s'y imbibe point.

HÉRISSON, ſ. m. *echinus terreſtris*, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, le ſeul dans notre climat qui ſoit couvert de piquans; il eſt auſſi le ſeul qui ſe pelotonne au point de cacher tous ſes membres. Lorſqu'il eſt debout ſur ſes jambes, il ne préſente encore qu'une maſſe informe & hériſſée de piquans; à peine voit-on ſes piés, ſon muſeau & ſa queue; il a les yeux petits & ſaillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'eſt que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez juſqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ſes piquans ont un pouce de long ſur un tiers de ligne de diametre; ils ſont de couleur blanchâtre ſur la pointe & ſur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au deſſous de la pointe ſur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face ſupérieure depuis le ſommet de la tête juſqu'auprès de l'origine de la queue. Le muſeau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le deſſous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux ſortes de poils; les uns ſont de la même conſiſtence que les ſoies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux; il y a entre ces ſoies un poil plus court & plus abondant friſé & gris-brun ou châtain. Les piés ou la queue n'ont qu'un poil très-court, liſſe & peu fourni, qui ſemble être de la même nature que les ſoies.

Les *hériſſons* ſe pelotonnent pour dormir ou pour ſe chacher dès qu'il ſont épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cauſe de leurs piquans, il faut qu'ils ſoient face à face debout ou couchés. C'eſt au printems qu'ils ſe cherchent, & ils produiſent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq. ils ſont blancs en naiſſant, & l'on voit ſeulement ſur leur peau la naiſſance de piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les ſcarabées, les grillons, les vers & quelques racines; ils ſont auſſi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, ſous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des roches, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il eſt jour, mais ils courent ou plûtôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.



Les Naturaliſtes ont diſtingué deux eſpeces de *hériſſon*, par des caracteres tirés de la figure du muſeau. Pluſieurs auteurs prétendent que les uns ont le groüin d'un cochon, & les autres le muſeau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une ſeule. Le muſeau a en effet quelque rapport au groüin de cochon & au muſeau du chien: c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à la diſtinction des deux prétendues eſpeces de *hériſſon*. On trouve cet animal partout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hiſt. nat. gén. & part. à l'article du* hériſſon, *tome VIII. pag.* 28. *& ſuiv. Voyez* QUADRUPEDE.

HERISSON *de mer*, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) genre de poiſſon de figure différente, ſelon les diverſes eſpeces. Ses caracteres ſont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui ſert de bouche, l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures ſont placées différemment en diverſes eſpeces.

Les Naturaliſtes doutent s'il faut mettre ces ſortes de poiſſons dans la claſſe des cruſtacées ou des teſtacées. Pline nomme leur peau raboteuſe indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plûpart des modernes les rangent parmi les cruſtacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plûpart des poiſſons à coquille n'en ont point; mais nous ignorons encore ſi toutes ces ſortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en ſoit, l'*hériſſon de mer*, comme l'*hériſſon* de terre, tire ſon nom des épines dont il eſt couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *carduus marinus*, *erimaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *chataigne de mer*, & avec aſſez de raiſon. En effet, il ne reſſemble pas ſeulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il eſt armé, il leur reſſemble encore par ſa figure convexe. Le nom d'*ourſin* qu'on lui donne ſur les côtes de Provence, eſt moins juſte; car on n'apperçoit aucune reſſemblance entre le poil des ourſins & les pointes des *hériſſons*.

Pluſieurs de ces eſpeces ſont décrites ou repréſentées dans Jonſton, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Geſner, *aquatil.* 350. Liſter, *hiſt. anim. angl.* 169. & 222. *tab.* 7. n°. 23. Morton, *north.* 231. *tab.* 10. *fig.* 3. Plot, *hiſt. oxon.* 107. *tab.* 5. *n°.* 5. Langius, *hiſt. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod.* 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Reaumur a fait un travail plus utile; il s'eſt attaché le premier à nous donner une idée exacte du ſquelette de l'animal, qui eſt un fort bel ouvrage, & à développer la méchanique ſinguliere de ſon mouvement progreſſif: c'eſt le ſujet d'un mémoire curieux de cet illuſtre naturaliſte, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences*, *année* 1712. & dont voici le précis.

L'*hériſſon de mer* eſt couvert d'une peau dure, raboteuſe, hériſſée tout-autour d'épines fortes & piquantes, qui lui ſervent de jambes. Sur nos côtes il eſt gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ſes piquans. Il paroît tout d'une piece, car à peine ſa tête peut-elle être diſtinguée de ſon corps. La partie par où il ſe nourrit, c'eſt-à-dire ſa bouche, eſt deſſous, & celle par où les anciens diſent qu'il vuide ſes excrémens, eſt vis-à-vis en-deſſus. Il a cinq dents creuſes & une petite langue. Son ventre eſt diviſé en cinq parties, qui ſemblent pluſieurs ventres ſéparés.

On le trouve ſur les bords de la mer, où il ſe retire, quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête; ce qui a fait dire, qu'il étoit un prognoſtic d'un orage prochain. Les matelots mangent ſa chair & ſes

R œufs,

débit & dans le ſeul & même aſpect que l'auteur hétérodoxe a voulu bien leur donner: car en démontrant cet auteur ortodoxe la fauſſeté & l'inſuffiſance de ces mêmes argumens, non-ſeulement, en les liſant ſe fortifient les motifs de notre croyance qui ont du rapport aux dogmes catholiques, mais d'ailleurs les fideles acquierent des nouvelles connoiſſances & s'inſtruiſent pour ſe garantir des erreurs des fauſſes doctrines, dont ils ſont continuellement en danger d'être infectés par le débit fréquent des libelles qu'on met clandeſtinement au jour, & qui ſe trouvent entre les mains du public avant que l'Egliſe en ait pû défendre la lecture, d'autant plus que la diſtribution s'en fait à & par des perſonnes, ou trop foibles dans la foi, ou qui ſont de mauvaiſes mœurs, ou enfin ſimples & ignorantes qui, ayant lû eux mêmes ces maximes pernicieuſes veulent faire pompe d'un eſprit prétendu fort & dépouillé de préjugés, ou d'une érudition étrangere & inconnue au peuple qui, quoique ignorant n'en eſt pas moins amateur de la nouveauté, & qui faiſit avec d'autant plus d'avidité la lecture de ces livres nouveaux qu'il y trouve de quoi s'amuſer. Il eſt donc d'un grand avantage pour la religion catholique que l'Egliſe permette la lecture de ces livres lorſqu'ils ſeroient corrigés & refutés avec ſolidité, & il eſt de même avantageux qu'on les liſe ainſi corrigés pour s'inſtruire & ſe prémunir d'armes pour combattre les ennemis de notre foi. (W)

œufs, c'eſt tout l'uſage qu'on en retire; car quant à ſes propriétés médicinales, rapportées par Dales d'après Dioſcoride, perſonne n'y ajoute la moindre foi.

Son ſquelette eſt un corps oſſeux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de ſphere creuſe, ou de celle d'un moule de bouton qui ſeroit creux. Il a de même une ouverture ſur la partie la plus élevée de ſa convexité, par laquelle Ariſtote aſſure que l'animal jette ſes excrémens. Sur la ſurface oppoſée à cette ouverture, ou ſur la ſurface qui repréſente la ſurface plane du moule, & qui ici eſt un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'eſt cette derniere ouverture qui eſt la bouche de l'*hériſſon*.

La ſurface intérieure de ce ſquelette eſt raboteuſe, ou marquée de diverſes éminences, de diverſes petites inégalités, mais diſpoſées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles ſphériques iſoceles, qui ont leur ſommet à l'ouverture ſupérieure, & leur baſe à l'inférieure; il y en a cinq grands, & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles ſont égaux entr'eux, & ſéparés les uns des autres par une petite bande qui eſt auſſi triangulaire, au lieu que les triangles ſont hériſſés de diverſes éminences; chaque petite bande eſt percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traverſent l'épaiſſeur du ſquelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyſe, reſſemble à une mammelle qui a ſon mammellon; c'eſt ſur chacune de ſes petites apophyſes que ſont poſées les baſes des épines des *hériſſons*. Le nombre de ces apophyſes, ou ce qui revient au même, celui des épines eſt prodigieux; M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent; mais comme il y en a d'extrémement petites, il n'eſt guere poſſible de les compter d'une maniere ſûre; le nombre des petits trous qui ſont ſur les bandes qui ſéparent les triangles, eſt auſſi très-conſidérable; M. de Réaumur en a compté environ treize cens, nombre qu'il eſt bon de ſavoir, pour connoître combien l'*hériſſon* a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes reſſemblent aux cornes des limaçons.

Chacune de ces cornes tire ſon origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naiſſance à une corne; elles ne ſont preſque ſenſibles que lorſque l'animal eſt dans l'eau, encore ne ſont elles ſenſibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir ſeulement quelques-unes de celles qui ſont du côté vers lequel il avance; ſi au contraire il eſt en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre: il applique leur extrémité contre ce corps, il les y colle ſi fortement, que, ſi on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement ſans caſſer une partie de celles qui l'attachoient; enfin elles ceſſent preſque entierement d'être viſibles, lorſqu'on le tire de l'eau; il les affaiſſe & les replie ſur elles-mêmes, de ſorte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne ſauroient être connoiſſables qu'à ceux qui les ont obſervés pendant que les cornes étoient gonflées, alors les bouts des cornes ſont cachés entre les baſes des épines, au lieu qu'ils ſurpaſſent leurs pointes lorſque l'*hériſſon* les allonge.

L'appareil, avec lequel eſt formé un ſi petit animal, eſt quelque choſe de bien merveilleux. Voilà treize cens cornes qu'il a ſeulement pour ſe tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut ſe ſervir pour marcher: celles dont il fait l'uſage le plus ordinairement, ſont aux environs de ſa bouche; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui ſont les plus proches & celles qui ſont les plus éloignées de celui vers lequel il s'eſt déterminé d'aller, lui ſervent en même tems; il ſe retire avec les premieres & ſe pouſſe avec les ſecondes; il n'eſt pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

L'*hériſſon* porte les plus proches le plus loin qu'il peut de ſa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu; & au contraire il approche de ſa bouche, ou du deſſous de ſa baſe, la pointe des épines les plus éloignées; d'où il eſt clair que lorſqu'il fait effort enſuite pour ramener à ſoi les premieres, ou les tirer vers le deſſous de ſa baſe, & qu'il fait en même tems un autre effort pour relever les dernieres, ou les éloigner du deſſous de ſa baſe, il tire & pouſſe ſon corps en avant par ces deux efforts.

Tel eſt le mouvement progreſſif de l'*hériſſon*, lorſqu'il marche la bouche en bas: mais on voit en même tems que quand il marche la bouche en haut, tout doit ſe paſſer d'une ſemblable maniere. Enfin il paroît qu'il peut marcher non-ſeulement étant diſpoſé des deux manieres précédentes, mais encore dans une infinité d'autres poſitions, dans leſquelles la ligne qui paſſe par le centre des ouvertures où ſont la bouche & ſon anus, eſt ou parallele, ou inclinée à l'horiſon ſous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces ſituations, c'eſt-à-dire ſi la poſſibilité en eſt démontrée, combien alors faut-il de muſcles pour faire mouvoir en tous ſens & ſéparément deux mille cent épines, & treize cens jambes ou cornes? Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progreſſif des *hériſſons*, ce ſont les épines dont ils ſe ſervent pour marcher. M. de Réaumur s'en eſt convaincu dans des circonſtances où il n'étoit pas poſſible de s'y méprendre: non-ſeulement il les a vû ſe mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vaſes où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conſéquent très-facile de les obſerver; mais ayant mis même ces animaux ſur ſa main, il leur a vû exécuter le mouvement progreſſif avec leurs ſeules épines. (*D. J.*)

HÉRISSON, (*Art. milit.*) dans la guerre des ſiéges eſt une groſſe poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler ſur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les *hériſſons* ſont ſoutenus par des chaînes ou des cordes, de maniere que ſi le canon en rompt une, ils ſoient retenus par les autres. On les fait rouler ſur les breches par le moyen de rouleaux. Ils cauſent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant ſur lui lorſqu'il monte à l'aſſaut.

L'*hériſſon foudroyant* eſt une eſpece de barril foudroyant, hériſſé de pointes par le dehors: on le fait mouvoir ſur deux roues par le moyen d'une piece de bois qui le traverſe & qui ſert d'aiſſieu aux roues. *Voyez* BARRIL FOUDROYANT. (*Q*)

HÉRISSON, (*méchan.*) c'eſt une roue dont les rayons aigus ſont plantés directement ſur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. *Voyez* LANTERNE. Il y a des *hériſſons* dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres. *Voyez dans nos Planches la machine à friſer les étoffes.*

HÉRISSON FOUDROYANT. Les *artificiers* appellent ainſi une machine hériſſée de pointes par le dehors, & chargée de compoſition par le dedans; il ſert à défendre les breches & les retranchemens.

HERISSONNÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ne ſe dit que d'un chat ramaſſé & accroupi.

HÉRITAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie ordinairement une *terre*, maiſon, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des *héritages*, parce qu'ils ſe tranſmettent par ſucceſſion.

*Héritage* ſe prend quelquefois pour ſucceſſion.

Dans certaines coûtumes, *héritage* ſignifie un propre ancien. (*A*)

HÉRITIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt en général celui qui ſuccede à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des *héritiers* qui ne ſuccedent qu'à certains biens, tels que les *héritiers* particuliers, les *héritiers* des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les ſubdiviſions de cet article.

Il y a auſſi certains droits qui ſont tellement perſonnels, qu'ils ne paſſent point du défunt à l'*héritier*.

L'engagement que contracte un majeur en ſe portant *héritier* eſt irrévocable, de maniere que quand il ſe dépouilleroit enſuite des biens, il demeure ſujet aux charges de la ſucceſſion; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, eſt regardé comme un *héritier* qui vend ſes droits ſucceſſifs.

L'engagement de l'*héritier* eſt univerſel, & s'étend à tous les droits actifs & paſſifs du défunt.

Il eſt auſſi indiviſible c'eſt-à-dire que chaque *héritier* ne peut accepter la ſucceſſion pour partie, & y renoncer pour le ſurplus.

L'*héritier* eſt reputé tel du moment de la mort de celui auquel il ſuccede.

Il y a des *héritiers* appellés par la loi, & d'autres par teſtament; quand il y en a pluſieurs appellés concurremment ſans fixer leurs parts, ils ſuccedent par égales portions.

Toute perſonne peut être *héritier* en vertu de la loi ou du teſtament qui l'appelle, pourvû qu'elle n'ait point en elle de cauſe d'incapacité.

Les enfans morts nés ne ſont point capables de ſuccéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, ſont habiles à recueillir les ſucceſſions ouvertes dans l'intervalle de leur naiſſance à leur décès.

Les

Les bâtards ne peuvent être *héritiers ab intestat*, mais ils peuvent être institués *héritiers* par testament.

Les aubains sont incapables de toute succession.

Il en est de même des religieux profès, & des personnes qui sont condamnées à quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'*héritier* est réputé indigne de succéder; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'*héritier* présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence; s'il attente à son honneur; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'*héritier*, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur; si l'*héritier* a contesté l'état du défunt; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insçu; s'il a empêché de faire un testament; enfin s'il a prêté son nom pour un fidei-commis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au tems de la mort du défunt, l'*héritier* n'est pas exclus; par exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'*héritiers* proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour *héritiers ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'*héritiers ab intestat*.

Lorsque le fisc succede par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement *héritier*.

Les droits attachés à la qualité d'*héritier* sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'*héritier*: il peut accepter la succession purement & simplement ou par bénéfice d'inventaire; dans ce dernier cas, on l'appelle *héritier bénéficiaire*.

L'*héritier* peut faire réduire les legs & les fideicommis, lorsqu'ils sont excessifs. *Voyez* QUARTE FALCIDIE & QUARTE TREBELLIANIQUE.

Il est libre à l'*héritier* qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble; il la transmet aussi à son *héritier*, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux *héritiers* du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie selon les coûtumes. *Voyez* HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les *héritiers* ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient *héritier* par l'adition d'hérédité, & cette adition se fait ou en prenant qualité d'*héritier*, ou s'immisçant dans les biens.

Les engagemens de l'*héritier* sont en général d'acquitter toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidei-commis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit, l'*héritier* n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. A l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'*héritier*, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'*héritier* pur & simple est tenu des dettes indéfiniment; l'*héritier* bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs *héritiers*, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres regles qui concernent cette matiere, se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. (*A*)

HÉRITIER AB INTESTAT *ou* LÉGITIME, est celui qui est appellé par la loi à recueillir une succession; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué d'autre *héritier*. *Voyez* HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIERS DES ACQUETS est le plus proche parent qui est appellé à la succession des meubles & acquêts. *Voyez* HÉRITIER DES PROPRES. (*A*)

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celui qui n'accepte la succession qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'*héritier bénéficiaire*.

Le *bénéfice d'inventaire* commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut ensuite étendu à tous *héritiers* testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *scimus*, au code *de jure deliberandi*. Pour en jouir il faut que l'*héritier* fasse bon & fidele inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de *bénéfice d'inventaire*, & qu'il les fasse entériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du *bénéfice d'inventaire*.

Quelques édits bursaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter *héritier bénéficiaire*. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire insinuer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter *héritier bénéficiaire*; & l'on fait payer pour cette insinuation le même droit que pour les lettres de *bénéfice d'inventaire*.

Ce que l'on entend par *bénéfice d'inventaire* est le privilege qu'a l'*héritier*, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privileges & hypotheques: mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être héritier; car la qualité d'*héritier* même *bénéficiaire* prise par un majeur, est un caractere indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'*héritier bénéficiaire* pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'*héritier*, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'*héritier bénéficiaire* demeure toujours héritier; il lui suffit, sans renoncer, de présenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il absorbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'*héritier bénéficiaire*.

Quoique l'*héritier bénéficiaire* ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coûtumiers, l'héritier pur & simple exclut l'*héritier bénéficiaire* en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au parlement de Paris, l'*héritier bénéficiaire*, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné: dans la plûpart des autres parlemens, il les doit toujours en son nom: au parlement de Grenoble on juge qu'il ne les doit pas en son nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. *Voyez* Le Brun, *des successions*, *liv.* 3. *ch.* 4. (*A*)

COHÉRITIER, *voyez à la lettre* C.

HÉRITIER COLLATÉRAL, est celui qui n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale: tels sont les freres & sœurs, oncles & tantes, neveux & nieces, cousins & cousines du défunt. *Voyez* COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (*A*)

HÉRITIER CONTRACTUEL, est celui qui succede en vertu d'un contracte, c'est-à-dire d'une institution d'héritier

ritier faite par contrat de mariage ou autre. *Voyez* SUCCESSION CONTRACTUELLE. (*A*)

HÉRITIER CONVENTIONNEL, est la même chose qu'*Héritier contractuel*. (*A*)

HÉRITIER DIRECT signifie quelquefois celui qui succede en ligne directe, comme sont les enfans & petits-enfans, & les ascendans; & en ce sens, les *héritiers directes* sont opposés aux *héritiers collatéraux*.

On entend quelquefois par *héritier direct* celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'*héritier fideicommissaire*, auquel l'*héritier* grevé est chargé de remettre l'hérédité. (*A*)

HÉRITIER DE DROIT, est celui qui est appellé par la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires, qui sont appellés par la volonté de l'homme. (*A*)

HÉRITIER ÉLU, est celui qui est choisi par l'*héritier* grevé, lorsqu'il avoit le pouvoir de choisir entre plusieurs personnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (*A*)

HÉRITIER ÉTRANGER, *extraneus*. On appelloit ainsi chez les Romains tous *héritiers* qui n'étoient point *héritiers* nécessaires, comme les esclaves du défunt, ni *héritiers* siens & nécessaires, *sui & necessarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en sa puissance au tems de la mort; il étoit libre aux *héritiers étrangers* d'accepter la succession ou d'y renoncer, au lieu que les *héritiers* nécessaires & ceux que l'on appelloit *sui & necessarii*, étoient obligés de demeurer *héritiers*. *Voyez le* §. *cæteri* 3. aux *Instit. de hæred. qualit.* & ci-après HÉRITIER NECESSAIRE, HÉRITIER SIEN, HÉRITIER VOLONTAIRE. (*A*)

HÉRITIER FIDEICOMMISSAIRE, est celui auquel un *héritier* grevé de fideicommis est tenu de remettre l'hoirie dans le tems & sous les conditions portées au testament. *Voyez* FIDEICOMMIS, & HÉRITIER FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. (*A*)

HÉRITIER FIDUCIAIRE, est en général celui qui est chargé de remettre l'hoirie à une autre personne; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui sont institués uniquement pour avoir l'administration des biens de l'hoirie jusqu'à la remise d'icelle, & à la charge de la remettre en entier sans pouvoir faire aucune détraction de quarte; il est assez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'instituent l'un l'autre *héritier* à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entre eux que l'*héritier* voudra choisir au tems du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelque autre tems fixé par le testament. On peut aussi instituer un autre parent pour *héritier fiduciaire*. L'*héritier fiduciaire* est tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie ou fideicommissaire, ou à ceux qui le représentent. *Voyez* FIDEICOMMIS, & *les décisions de droit de* Fromental *au mot* FIDEICOMMIS. (*A*)

HÉRITIER GREVÉ, est un *héritier* institué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grevé de substitution envers quelqu'un. *Voyez* FIDEICOMMIS & SUBSTITUTION. (*A*)

HÉRITIER INSTITUÉ, est celui qui est appellé par testament ou par une institution contractuelle. *Voyez* INSTITUTION D'HÉRITIERS & INSTITUTION CONTRACTUELLE. (*A*)

HÉRITIER AB INTESTAT, *voyez ci-devant la premier subdivision de cet article*.

HÉRITIERS IRRÉGULIERS, sont certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires, & non comme *héritiers* naturels, tels que le roi & les seigneurs, lorsqu'ils succedent par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation: tels sont aussi les mari & femme, qui succedent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est appellée par la loi; cette qualité est opposée à celle d'*héritier* institué ou testamentaire. (*A*)

HÉRITIER MATERNEL, est le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenus au défaut de ce côté, suivant la régle *paterna paternis, materna maternis*. *Voyez le tr. des propres* de Renusson, *ch. ij. sect. 9.* (*A*)

HÉRITIER DES MEUBLES ET ACQUETS, est le plus proche parent du défunt qui succede à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ses acquêts; c'est-à-dire à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'*héritier des meubles & acquêts* peut aussi être *héritier* des propres de sa ligne, quand il est en même tems la plus proche par cette ligne. (*A*)

HÉRITIER MOBILIAIRE, est celui qui recueille la succession des meubles; dans quelques coûtumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (*A*)

HÉRITIER NATUREL, est celui qui est appellé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (*A*)

HÉRITIERS NÉCESSAIRES étoient chez les Romains les esclaves institués par leurs maitres, qui en les nommant *héritiers*, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit *nécessaires*, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent *héritiers*, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'*héritiers necessaires*; tout *héritier* présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. *Voyez* §. I. aux *Institut. quibus ex causis manumittere non licet*, & au tit. *de hæredum qualitate*, & *le code de necessariis servis instit. Voyez ci-après* HÉRITIERS SIENS. (*A*)

HÉRITIER NOMMÉ *ou* ÉLU se dit ordinairement de l'*héritier fideicommissaire*, qui est nommé par l'*héritier fiduciaire* lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre plusieurs personnes celle qu'il jugeroit à propos. (*A*)

HÉRITIER PARTICULIER, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est *héritier* que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquêts, ou des propres, ou qui n'est institué *héritier* qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'*héritier particulier* est opposé à l'*héritier* universel.

HÉRITIER PATERNEL, est celui, qui est le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'*héritier* maternel prend les biens maternels. *Voyez ci-devant* HÉRITIER MATERNEL. (*A*)

HÉRITIER PORTIONNAIRE, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'*héritier* particulier. (*A*)

HÉRITIER POSTHUME, est celui qui est né depuis le décès du defunt *de cujus bonis*; mais qui étoit deja conçu au moment de l'ouverture de la succession. *Voyez* POSTHUME. (*A*)

HÉRITIER PRÉSOMPTIF, est celui qui est en degré auquel on peut succeder, & que l'on présume qui sera *héritier*: on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'*héritier*, ou renoncé. (*A*)

HÉRITIER PRINCIPAL est celui d'entre plusieurs *héritiers* qui est le plus avantagé, soit par le bénéfice de la loi & de la coûtume, soit par les dispositions des pere, mere, ou autres, de la succession desquel il s'agit.

La coûtume de Poitou, *art.* 215, & 289, appelle le fils ainé *héritier principal*.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les pere & mere mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils ainé & *principal héritier*.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'*héritier principal*, dans les coûtumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coûtumes on ne peut disposer des biens que l'*héritier* marié comme *héritier principal* doit avoir en cette qualité; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coûtume n'en parle pas, la déclaration de *principal héritier* n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux; ce n'est qu'une institution d'*héritier* dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres *héritiers* à titre gratuit & universel; on peut pourtant rappeller les autres *héritiers* au droit naturel & commun des successions. *Voyez le traité des conventions de succéder*, par Boucheul. (*A*)

HÉRITIER DES PROPRES, est celui qui est appellé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux; il y a l'*héritier* des propres paternels, & l'*héritier* des propres maternels. *Voyez* PROPRES & SUCCESSION. (*A*)

HÉRITIER PUR ET SIMPLE, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'*héritier* sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE. (*A*)

HÉRITIER DU SANG *ou* HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des *héritiers* contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. (*A*)

HÉ-

HÉRITIERS SIENS ET NÉCESSAIRES, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en sa puissance au tems de son décès. On les appelloit *sui*, *siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant: on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer *héritiers*; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués *héritiers*, lesquels étoient aussi *héritiers necessaires*, mais non pas *héritiers siens*: ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient *héritiers* volontaires: parmi nous il n'y en a plus d'autres. *Voyez* le §. 1. & 2. *aux instit. de hæred. qualit.* la loi *in suis ff. de liberis & postumis hæred. instit.* & *ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE. (*A*)

HÉRITIER SIMPLE dans certaines coûtumes, se dit pour *héritier* pur & simple. *Voyez Artois*, *Berry*, *Nivernois* & *Sedan*. (*A*)

HÉRITIER SUBSTITUÉ, est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. *Voyez* FIDEI-COMMIS, HÉRITIER INSTITUÉ & SUBSTITUTION. (*A*)

HÉRITIER TESTAMENTAIRE, est celui qui est institué par testament; on l'appelle ainsi pour le distinguer des *héritiers* légitimes qui sont appellés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui sont institués par un contrat entre-vifs. *Voyez* HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT. (*A*)

HÉRITIER VOLONTAIRE, est celui qui est libre d'accepter la succession ou d'y renoncer; il y avoit chez les Romains des *héritiers* nécessaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appelloit aussi *héritiers étrangers*; parmi nous tous *héritiers* sont *volontaires*. *Voyez ci-devant* HÉRITIER NÉCESSAIRE & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. (*A*)

HÉRITIER UNIVERSEL, est celui qui succede à tous les biens & droits du défunt, soit en vertu de la loi ou de la disposition de l'homme; il est opposé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. (*A*)

HERMANE, sub. fém. (*Hist. nat. bot.*) *hermannia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & disposés en rond; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pieces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*. *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE, (*I*)

Les Botanistes hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs especes de ce genre de plante; ils en mettent des rejettons dans une couche de terre légere, qu'ils arrosent & abritent pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils ayent pris racine; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils exposent en plein air, avec les myrthes & le géranium, jusqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de Mai & de Septembre, pour empêcher leurs racines de se matter.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printems une grande quantité de très-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être semée dans une couche un peu chaude; & quand la jeune plante a poussé, on la transplante dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches semblables pour avancer son enracinement; enfin, on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on est sûr de ses succès. (*D. J.*)

HERMANSTAD, (*Géog.*) *Cibinium*, grande ville de Hongrie, capitale de la Transylvanie, & la résidence du prince de Transylvanie; elle est sur la riviere de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weissembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long.* 43. *lat.* 46. 25. (*D. J.*)

HERMANUBIS, sub. masc. (*Antiquit.*) c'est-à-dire Mercure & Anubis joints ensemble; divinité égyptienne, dont la statue représentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans sa main. La tête de chien ou d'épervier, sont les symboles d'Anubis, considéré comme grand chasseur en fauconnerie ou en venerie. Ovide l'appelle en sa qualité de véneur, *latrator Anubis*; le caducée désigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* est vêtu en habit de sénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le sistre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux especes de représentations sur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ses *recherches curieuses d'antiquités*. Plutarque parle aussi de cette divinité bisarre, & quelques mythologistes en expliquent les moralités à leur fantaisie. (*D. J.*)

HERMAPHRODITE, sub. & adj. (*Anat.*) personne qui a les deux sexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont composé du nom d'un dieu & d'une déesse, afin d'exprimer en un seul mot, suivant leur coûtume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru présider à la naissance de ce sujet extraordinaire. Mais soit que les Grecs ayent puisé cette prévention dans les principes de l'Astrologie, ou qu'ils l'ayent tirée de la Philosophie hermétique, ils ont ingénieusement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien ensuite donner au fils d'un dieu & d'une déesse une place honorable; & c'est à quoi la fable a continué de prêter ses illusions. La nymphe Salmacis étant devenue éperdument amoureuse du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre sensible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un seul assemblage; Salmacis obtint cette grace, mais les dieux y laisserent le type imprimé des deux sexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux sexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de plusieurs peuples, s'il est vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les personnes qui portoient en elles le sexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un seul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monstres, qu'on précipitoit dans la mer à Athènes, & à Rome dans le Tibre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites*? On pouvoit agiter cette question dans les tems d'ignorance; on ne devroit plus la proposer dans des siecles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais jusqu'à faire des métamorphoses, des confusions de substances, & des assemblages parfaits des deux sexes. Celui qu'elle a donné à la naissance, & même peut-être à la conception, ne se change point dans un autre; il n'y a personne en qui les deux sexes soient parfaits, c'est-à-dire qui puisse engendrer en soi comme femme, & hors de soi comme homme, *tanquam mas generare ex alio, & tanquam fœmina generare in se ipso*, disoit un canoniste. La nature ne confond jamais pour toûjours ni ses véritables marques, ni ses véritables sceaux; elle montre à la fin le caractere qui distingue le sexe; & si de tems à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela se trouve également vrai pour l'un & l'autre sexe; que la nature puisse cacher quelquefois la femme sous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce extérieure, cette apparence, n'en impose point aux gens éclairés, & ne constitue point dans cette femme le sexe masculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont passé pour femme, c'est certainement par des caracteres équivoques, mais la surabondance de vie, source de la force & de la santé, ne pouvant plus être contenue au-de-dans, dans l'âge qui est la saison des plaisirs, cherche dans cet âge heureux à se manifester au-dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'est ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du tems de Constantin, au rapport d'un pere de l'Eglise. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore apperçûes; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir sauté un fossé, parut homme à la même heure, & ne se trouva plus du sexe sous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menstruel, ne sont que de véritables filles, dont Columbus dit avoir examiné les parties naturelles internes, sans y avoir trouvé rien d'essentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caverneux, si sensible, qui est situé à la partie antérieure de la vulve, a presque toûjours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps assez long pour en abuser. Le même Columbus, dont nous venons de parler, a vû une Bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de sa pudeur, pour pouvoir, disoit-elle, recevoir les embrassemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce siecle, étoit une femme

me qui se trouva dans le même cas de la Bohémienne de Columbus; & ce cas est moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Asie, que parmi nous.

La fameuse Marguerite Malaure eût passé pour une *hermaphrodite* indubitable, sans Saviard. Elle vint à Paris en 1693. en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retroussé, & ayant tout le reste de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite*; elle disoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux sexes, & qu'elle étoit en état de se servir des unes & des autres. Elle se produisoit dans les assemblées publiques & particulieres de medecins & de chirurgiens, & elle se laissoit examiner pour une légere gratification, à ceux qui en avoient la curiosité.

Parmi ces curieux qui l'examinoient, il y en avoit sans dout plusieurs, qui manquant de lumieres suffisantes pour bien juger de son état, se laisserent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inspiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des medecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui assurerent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle se disoit être, & justifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en Médecine & en Chirurgie, sans avoir un grand fonds de connoissances solides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard se trouvant presque le seul homme de l'art qui fût incrédule, se rendit aux pressantes sollicitations que lui firent ses confreres de jetter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur présence. Il ne l'eût pas plûtôt vû, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une descente de matrice; en conséquence, il réduisit cette descente, & la guérit parfaitement. Ainsi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodisme* dans ce sujet, se trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de sa maladie, présenta au roi sa requête très-bien écrite, pour obtenir la permission de reprendre l'habit de femme, malgré la sentence des capitouls de Toulouse, qui lui enjoignoit de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodisme* n'est qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, sont des fables puériles, puisées dans le sein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à se défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges sur les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bisarre, que ceux qui n'ont pû en développer le véritable génie, sont en quelque façon excusables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cause de la singularité de son sexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, située à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, au-dessus duquel le prépuce renversé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'urethre; il n'y avoit par conséquent aucune perforation à l'extrémité du gland; elle n'étoit formée que des deux corps caverneux & des tégumens ordinaires; & ces corps caverneux avoient aussi leurs muscles érecteurs & accélerateurs.

Son scrotum étoit fendu en maniere de vulve; & au bas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pû prendre pour un vagin; l'urine sortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au-dessous un repli de la peau, qui pouvoit passer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des vestiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du scrotum ainsi fendu, l'on sentoit bien distinctement un testicule. Les parties génitales intérieures étoient disposées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ses dépendances, il résulte que c'étoit un sujet mâle dont la situation de l'urethre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut six semaines après sa naissance; & c'est dommage que nous n'ayons pas la description de ses parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année suivante un second enfant d'une femme qu'il accoucha à terme, qui avoit à-peu-près les mêmes défauts à ses parties génitales, que le précédent. Son urethre étoit fendue depuis l'extrémité du gland, jusqu'à la racine de la verge; ce qui séparoit le scrotum en deux bourses, où chacun des testicules étoit contenu. Le prépuce renversé au-dessus du gland, formoit un bourrelet tout semblable au sujet dont on vient de parler; & l'urethre sortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où est situé l'urethre des femmes. Il s'ensuit de-là, que ce sujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choisi ces deux faits de Saviard seulement, parce qu'on peut compter sur son témoignage.

Feu M. Petit, medecin de Namur, à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau, sur l'œil, & sur les nerfs, en a donné une très-curieuse dans *l'Hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1720, sur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat, qui ayant été blessé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la seule curiosité du caractere de sa blessure, fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une espece de matrice ou de vagin, & la sorte d'appareil de parties de la génération qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au col de la vessie, & par son embouchure perçoit l'urethre entre le col & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou si l'on veut, testicules masculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épididyme, & leurs vaisseaux déférens.

Enfin, on a vû, on a peint, on a gravé une *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu ses regles, n'avoit aucune apparence de gorge naissante, ni les hanches aussi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de son âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptisée du sexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans son *traité des Monstres, ch. vij. pag.* 1015, rapporte l'histoire de trois sujets qui avoient été baptisés & élevés pour filles, & dont les parties de l'homme se développerent à l'âge de puberté.

Quoiqu'il en soit, la verge de Marie-Anne Drouart, c'étoit son nom, recouverte de son prépuce, garnie d'un peu de poil à la racine, avoit son gland & deux corps caverneux; mais le canal de l'urethre y manquoit pour le passage de l'urine, le prépuce laissoit une ouverture, qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture se terminoit en-bas par un repli assez semblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui se trouve dans les jeunes vierges. Au-dessus de ce bouton étoit le trou du canal de l'urethre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromission du petit doigt; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de testicules, soit dans les aines, soit dans ce qui tient lieu de scrotum; en un mot, ce sujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puissance d'aucun sexe.

Voilà les seuls faits autentiques de ma connoissance sur la maniere la plus étonnante, dont la nature se joue dans la conformation des parties de la génération. Je sai que plusieurs écrivains ont publié des traités exprès sur les *hermaphrodites*. Tel est Aldrovandus, dans son livre *de Monstris, Bononiæ*, 1642, *fol.* Caspar Bauhin, *de Hermaphroditis*; Oppenheim, 1614, *in*-8°. Jacobus Mollerus, *de Cornutis & Hermaphroditis, Berolini*, 1708, *in*-4°. Duval, *traité de l'Accouchement des femmes*, & des *Hermaphrodites*, Rouen, 1612, *in*-8°

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainsi que les questions Medico-legales de Zacchias, Spondanus, *ad annum* 1478, num. 22. Bonaciolus, *de conformatione fœtus*; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Losthagen, & autres semblables, dont je ne conseille la lecture à personne. Je recommanderai seulement le discours de Riolan sur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais, ce qui vaut encore mieux, c'est l'ouvrage publié dernierement à Londres par M. Parsons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois; il est intitulé *Parsons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites*, London, 1741, in-8°. L'auteur y démontre savamment & brievement, que l'existence des *hermaphrodites* n'est qu'une erreur populaire. (*D. J.*)

Hermaphrodite, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; elle l'apperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour: mais le cœur de cet ingrat resta glacé; & dans le désespoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir

faire

faire passer jusqu'à lui une partie du feu qui la consumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du-moins leurs deux corps ne fussent jamais séparés; sa priere fut écoutée, & par une étrange métamorphose, ils ne devinrent plus qu'une même personne. Ovide peint ce changement en ces mots,

*Nec fœmina dici,*
*Nec puer ut possent, neutrumque, & utrumque videntur.*

Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveroient dans la même fontaine éprouveroient le même sort.

L'explication de cette fable n'est pas facile; on sait seulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnasse, une fontaine célebre, où s'humaniserent quelques barbares qui étoient obligés d'y venir puiser de l'eau aussi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci les rendit non-seulement plus polis, mais leur inspira le goût du luxe de cette nation voluptueuse; & c'est peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de sexe. Au bout du compte, qu'importe la raison? la fable est très-jolie. (*D. J.*)

HERMAPOLLON, s. m. (*Antiq.*) statue ou figure composée de Mercure & d'Apollon, représentant un jeune homme avec les symboles de l'une & de l'autre divinité, le pétase & le caducée, avec l'arc & la lyre. (*D. J.*)

HERMATHENE, s. f. (*Antiq.*) figure emblématique, représentant sur une même base, Mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec est *Athènes*, suivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des statues mises sur des piés quarrés représentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque; un sein d'homme, & la bourse, désignent Mercure; le casque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques représentations d'*hermathenes*, dans ses *recherches d'antiquités*. On y voit pag. 98, la forme d'un pié-d'estal, sur lequel est la figure de Pallas armée d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit assez ordinaire de faire des fêtes, & des sacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une présidoit à l'éloquence, & l'autre à la science, & que l'éloquence sans érudition, n'est qu'un son infructueux, comme le savoir sans l'art de le mettre au jour, est un trésor souvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes*; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner sa maison de Tusculum; *quidquid ejusdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere . . . . quod ad me de* hermathenâ *scribis, singulare insigne hujus gymnasii, per mihi gratum est*, lui manda-t-il ensuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valde delectat*, lui écrivit-il pour l'en remercier.

Tristan dans son *Comm. hist. tom.* 1. a fait graver une médaille fort singuliere des Triumvirs, où sont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle est un autel entouré de serpens, qui s'élévent au-dessus, & derriere une aigle romaine ou légionaire; mais Tristan ne s'est pas montré bien habile, en prenant le buste pour le dieu Terme, & en supposant conséquemment, qu'il se trouvoit ici trois divinités représentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene*, *hermapollon*, *hermanubis*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, &c. sont des piés-d'estaux quarrés ou cubiques, portant l'embleme de Mercure, avec la tête d'une autre divinité seulement, & l'on en possede encore plusieurs pour preuve; cependant je penserois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes ensemble sur le même pilastre, & regardant de différens côtés, comme nous le voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indistinctement, du nom de *janus*. (*D. J.*)

* HERMEE, s. m. (*Chronolog.*) le second mois de l'année des Thebains & des Beotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre mois d'Octobre. C'étoit aussi le second de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de Novembre.

HERMÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponnese, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'isle de Crete, les maîtres servoient leurs esclaves à table; cet usage s'observoit également chez les Athéniens, chez les Babyloniens, & dans les saturnales des Romains. Potter, *Archæl. græc. l. II. c. xx. t. 1. p.* 896. vous fournira les détails de la célébration des *hermées*, suivant les différens lieux. (*D. J.*)

* HERMEDONE, *ou plûtôt* HARMEDONE, s. f. (*Astronom.*) c'est dans les anciens une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

* HERMEMITHRA, s. m. (*Myth.*) symbole d'une divinité, composée d'un Mercure & d'un Mithra. *Voyez* MERCURE. *Voyez* MITHRA.

HERMEROS, s. m. (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon, comme le nom l'indique; Ἑρμῆς, *Mercure*, & Ἔρως, l'*Amour*. M. Spon a donné la figure d'un *herméros* dans ses *Rech. curieuses d'antiq. p.* 98 *fig.* 14. C'est un jeune garçon dépeint comme on nous représente l'amour; il tient une bourse de la main droite, & un caducée de la main gauche, qui sont les deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages de sculpteurs, fait mention des *hermérotes* de Taurisccus. Ce mot d'*herméros* a été souvent donné en surnom par les Grecs & par les Romains; il y en a plusieurs exemples dans les *inscriptions* de Gruter. *Dict. de Trévoux*. (*D. J.*)

HERMES, adj. m. & f. *ou* TERRES HERMES, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi certaines terres vacantes & incultes, que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au seigneur haut justicier, par droit de deshérence. *Voyez* DESHERENCE. (*A*)

HERMES, s. m. (*Antiq.*) nom de certaines statues antiques de Mercure, faites de marbre, quelquefois de bronze, sans bras & sans piés. *Hermès* est au propre le nom grec de Mercure, & ce nom passa à ces statues.

Les Athéniens, & depuis à leur exemple, les autres peuples de la Grece, représenterent ce dieu par une figure cubique, c'est-à-dire quarrée de tous les côtés, sans piés, sans bras, & seulement avec la tête. Servius rend raison de cet usage par une fable; des bergers, selon lui, ayant un jour rencontré Mercure endormi sur une montagne, lui couperent les piés & les mains, pour se venger de quelque tort qu'il leur avoit fait; ce conte signifie peut-être, qu'ayant trouvé quelque statue de ce dieu, *ils la mutilerent de cette maniere, & en placerent le tronc* à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les statues de Mercure quarrées, sans piés & sans bras, & de les placer aux vestibules des temples & des maisons; car, dit-il, comme on tenoit à Athènes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité, on faisoit ses statues quarrées & cubiques pour indiquer que la vérité est toujours semblable à elle-même, de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athènes; c'est qu'ils avoient été inventés dans cette ville, & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès*, les Hipparchiens; Hipparchus, fils de Pisistrate, tyran d'Athènes, avoit érigé ceux-ci non-seulement dans la ville, mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique, & avoit fait graver sur chacun, différentes sentences morales, pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays, parce que Mercure, qui étoit le messager des dieux, présidoit aux grands chemins, ce qui lui valut le surnom de *Trivius*, du mot *trivium*, qui signifie un *carrefour*, & celui de *Viacus*, du mot *via*, chemin, comme le prouvent quelques inscriptions copiées dans Gruter.

Lorsqu'au lieu de la tête de Mercure, on mettoit la tête d'un autre dieu, comme de Minerve, d'Apollon, de Cupidon, d'Hercule, d'Harpocrate, ou d'Anubis, alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités, dont on réunissoit les noms, & qu'on appelloit *hermathenes*, *hermapollon*, *herméros*, *herméracle*, *herm'harpocrate*, *hermanubis*. *Voyez* tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes, pour lesquels Athènes étoit passionée; le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entre autres l'*hermès* de Miltiade, avec ces mots, *Miltiade Athénien*, & on lisoit au-dessous ces deux vers:

Παντ. Μιλτιαδη Ταλαρια Εργα Ισασι
Περσαι, και Μαραθων, σης Αρετης Τεμενος.

Cet

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome, on y grava le distique suivant, qui en est la traduction.

*Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis,*
*Civibus ingratis, & patriâ interiit.*

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres, que ceux des dieux mêmes; ils les tailloient comme ceux de Mercure, exactement quarrés, avec des inscriptions honorables, qui étoient aussi gravées en lettres quarrées. De-là vient, qu'ils nommoient un homme de mérite, un homme quarré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade, d'avoir mutilé dans une débauche, d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron, grand amateur de l'antiquité, ayant appris par les lettres d'Atticus, qui étoit à Athènes, qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès*, dont il le vouloit régaler, le presse de lui tenir parole, par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit. *Lettre 7. liv. I.* „ Vos „ *hermès* de marbre du mont Pentélicus, avec leurs tê„ tes de bronze, me réjouissent déja d'avance; c'est „ pourquoi vous m'obligerez beaucoup de me les envo„ yer avec les statues & les autres curiosités qui seront „ de votre goût, & qui mériteront votre approbation; „ tout autant que vous en trouverez; & tout aussitôt „ que votre loisir vous le permettra, sur-tout les statues „ qui pourront convenir à mon académie & à mon por„ tique de Tusculum, car je suis amoureux de toutes „ ces choses. Me blamera qui voudra, je me repose „ sur vos soins pour satisfaire mon goût „. *Lisez* aussi les *Lettres* 5. 6. & 10.

On voit encore à Rome, des *hermès* ou statues quarrées apportées de la Grece, qui soutiennent les têtes de plusieurs poëtes, philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homere, d'Aristote, de Platon, de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus, Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canitius, ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célebres de l'antiquité. M. Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grece, du philosophe Xénocrate, de Théon, & de quelques autres, dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des aîles à la tête; ceux qui ont de la barbe, sont des manieres de Priape; les femmes stériles d'entre le peuple, les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir, espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des *hermès*, qu'ils nommerent *termes*, & qu'ils placerent sur les grands chemins dans les endroits dangereux, *in triviis & quadriviis*, pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement quarrés, ornés sur le bas & le corps du pilastre, d'inscriptions qui instruisoient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens & protecteurs des chemins, c'est-à-dire de Mercure ou d'Apollon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossiérement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportion; c'est ce qui a fait dire à Virgile.

*Illi falce deus colitur, non arte politus.*

De-là vient qu'on comparoit à ces statues informes, les gens lourds & stupides; témoin ce vers de Juvenal,

*Nil nisi cecropides, truncoque simillimus* hermæ.

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très vilaine; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pié de ces pilastres, pour les consacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres sont appellées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs.*

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non-seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit: *ejus statuæ quadratæ* hermæ *dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ.* Cela est si vrai que Surita, dans ses *commentaires sur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription:

*Deo Mercur. viaco. M. Attilius silonis f. Quirin. silo. Ex voto.*

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matiere; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette maniere, les anciens pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. De-là vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des Romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devroit les nommer *hermès* plûtôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *termini*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. *(D. J.)*

HERMÉTIQUE, (Philosophie) c'est le nom le plus honorable de l'Alchimie, ou de l'art de transmuer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magister, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, *&c.* *Voyez* Pierre philosophale.

C'est proprement la science, le systême de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens, des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes; ils sont les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélés sur la Philosophie du siecle. Ils apprécient avec un mépris froid & sententieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils *traitent la* leur de surnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grace supérieure, *&c.* Ils se sont fait un jargon mystique, une maniere enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de tems-en-tems.

Nous traiterons à l'article *pierre philosophale* de la pratique de l'Alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre: & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art; nous nous occuperons dans celui ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés; en un mot de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *Philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscurs. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'Alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, sçavoir les trois supplémens de sa physique soûterraine, prouve mon assertion d'une maniere bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plû-

part des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célebres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considere sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification* (*Voyez* MERCURIFICATION), n'est parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La premiere est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est sa mine de sable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dûes aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiaux, opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre, qui doit changer son sujet entiérement, absolument, radicalement. *Voyez* PARTICULIER *&* PIERRE PHILOSOPHALE.

Au reste, ces ouvrages de Becher sont, malgré sa magnifique, sa sublime théorie, tout aussi obscurs que ceux des cent très-célebres alchimistes qu'il cite: car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'Alchimie, *summa Alchimiæ*, que sa fin, son moyen & son principe, sont le mercure; il avertit qu'on doit bien se donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire, qu'il ne s'agit du-tout point de celui-là; que son mercure, le mercure des Sages & des Philosophes, *mercurius sophicus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, est le mercure de l'or: *quod* (*aurum*) *totâ suâ substantiâ mercurius est communi mercurio, quoad substantiam in omnibus similis, sed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempè fixus, coctus, calidus, siccus, digestus, purus, undè qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet*. Il est presque inutile d'ajoûter, & par conséquent un être imaginaire, du-moins tout aussi *arcane* que ce qui est le plus gratuitement promis, ou le plus soigneusement caché dans tous les ouvrages hermétiques.

Je pense avec l'auteur du discours historique sur la Chimie, imprimé à la tête du cours de Chimie, selon les principes de Newton & de Stahl, qu'on ne sçauroit donner une idée plus claire des principes & de la maniere des écrivains alchimistes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je suis l'idée transcrit un long passage de Riplée, chanoine de Bridlington. Ce passage est très-bien choisi: le voici.

„ J'ai promis de donner divers procédés; mais il faut que j'explique les termes obscurs. Les Philosophes se servent de divers noms; par-là ils cachent leur science à ceux qui en sont indignes. Notre pierre est une matiere unique. Il y a une substance qui porte le nom d'un des sept jours; elle paroît vile, mais on en retire une humeur vaporeuse, qu'on nomme *le sang de lion vert*; de ce sang on forme l'eau appellée *blanc d'œuf*, *eau-de-vie*, *la rosée de Mai*: cette eau donne une terre appellée *soufre vif*, *chaux du corps du soleil*, *coque d'œuf*, *céruse*, *arsenic*. L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & l'autre se pourrissent ensemble: on en peut séparer les quatre élémens par la distillation & l'extraction. Mais pour former le grand elixir, il suffit de séparer l'eau de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en la faisant circuler, de la rejoindre ensuite à la terre. Quand vous lirez dans quelque philosophe, *prenez une telle matiere*, souvenez-vous qu'il ne vous marque que la pierre ou ses parties. L'arsenic, par exemple est le feu de la pierre, le soufre l'air, l'huile le feu; l'ammoniac noir dissout la terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure sublimé, l'eau exaltée avec sa chaux qui se doit congeler en sel. Ce sel se nomme *salpêtre*, ou *soufre de Bacon*. Quand vous lirez, *prenez du mercure*, *de l'arsenic*, *du saturne*, *le lion vert*; ne prenez pas l'argent vif, l'arsenic du vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je dis la même chose de l'or & de l'argent; bannissez les sels, les eaux corrosives qui ne sont pas métalliques. Le dessein des Philosophes, c'est d'imiter la nature; ils ont voulu former en peu de tems ce qu'elle donne en plusieurs années. Pour faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une terre blanche; ils les joignent jusqu'à ce qu'elles soient fixes & fusibles. L'or n'est qu'une terre rouge unie à un mercure rouge: l'argent est une terre blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, jusqu'à ce qu'ils soûtiennent toutes sortes d'épreuves. Il faut qu'un peu de cette composition puisse teindre une grande quantité de quelque métal que ce soit. Les Philosophes ne se sont pas servi d'or & d'argent pour cette teinture; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépense. La plûpart de ceux qui cherchent la pierre, travaillent sur l'or, l'argent, ou le mercure vulgaire; ils se trompent. L'or & l'argent des Philosophes sont renfermés dans un même corps que la nature n'a pas amené à la perfection. C'est dans cette terre blanche ou rouge que les Philosophes disent que la pierre est le lion verd, l'*assa fœtida*, la fumée blanche; ils se sont servi de ces noms pour faire illusion aux ignorans. Par le lion verd on entend la semence de l'or. L'*assa fœtida* signifie l'odeur que donne la matiere impure dans la premiere distillation. Le nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Plusieurs s'imaginent que la matiere de la pierre est dans les excrémens; ils se fondent sur les Philosophes qui disent qu'elle se présente sous une forme desagréable, qu'elle est en tout lieu, qu'elle prend naissance entre deux montagnes, qu'on la foule aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle; mais ils se trompent. Les Philosophes nous avertissent eux-mêmes que ce n'est pas dans les matieres fécales qu'il faut chercher la pierre.

„ Il se présente ici une difficulté, suivant ce que nous venons de dire. Ce n'est pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre: cependant les Philosophes nous disent ailleurs que la pierre n'est pas dans des matieres d'un genre différent; ils entendent par-là seulement, qu'elle vient du premier principe, c'est-à-dire de la chaleur naturelle ou végétable. Si l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée *ventre de cheval*, *feu humide*, *fumier*, c'est en vain qu'on travaillera „.

On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchimistes, dont l'ouvrage ait été imprimé, Morien, romain, hermite de Jérusalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *castissimè*, c'est-à-dire sans doute, *sincerement*; & qu'il étoit compté parmi les auteurs *purissimos*, c'est-à-dire apparemment les moins défigurés par les copistes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'est son dernier chapitre qui contient l'exposition des matériaux, *specierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les Philosophes qui l'ont précédé ont caché ces especes sous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magistere *indignement*, fussent induits absolument en erreur. Il explique ensuite chaque nom mystérieux par des noms connus; & il ajoûte: „ Quoique le vrai nom des especes soit révélé, laissez les tous chercher toutes les autres choses nécessaires à sçavoir pour la confection de ce magistere, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le soleil & la lune seront réduits en un même corps; ce qui ne peut arriver sans le précepte divin „.

De sorte que, de l'aveu même des *philosophes hermétiques*, ou les noms des matieres sont cachés, ou bien interpretés d'une maniere illusoire ou inutile. Leurs procédés ne sont jamais mieux voilés que lorsqu'ils paroissent exposés le plus nuement; car lorsque toutes les matieres, toutes les opérations & tous les produits sont des choses connues, il est unanimement avoué que ces choses connues sont des emblèmes de choses cachées. Les *philosophes hermétiques* écrivent donc très-obscurement à dessein, par état, par esprit de corps; ils en font profession.

Il faut distinguer ces auteurs en deux classes; les écrivains d'Alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie Chimie, n'ont discouru que de la pratique essentielle de l'Alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les autres sont ceux qui dans des ouvrages où ils ont eu pour objet premier & fondamental la transmutation métallique, ont enchâssé cependant dans le jargon alchimique des découvertes sur l'art de traiter les corps par le feu & les menstrues, c'est-à-dire la Chimie générale, y ont décrit des opérations & des instrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, usuelles, ou de théories philo-

philosophiques lumineuses. Ceux qui sont les plus distingués dans cette derniere classe tiennent aussi le premier rang parmi les premiers chimistes depuis Geber jusqu'à Becher. *Voyez* la partie historique de l'*article* CHIMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 353 au milieu de la premiere colonne, jusqu'au commencement de la page 356) sur les antiquités alchimiques & sur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'observations que je viens de rapporter sur les écrits alchimiques, que sans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obscurité de la doctrine, que ce seroit, dis-je, une manie bien bisarre que celle de s'occuper à pénétrer le sens des énigmes *hermétiques*; qu'il est très-probable même que ces énigmes n'ont pas un sens. J'ai sacrifié un tems assez considérable à parcourir les plus célebres des ouvrages *hermétiques* purs anciens & modernes, imprimés & manuscrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire, savoir l'historique de l'*article* CHIMIE, celui-ci, & l'*article* PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis assûrer avec vérité que l'extrait de toutes les connoissances qu'on y peut puiser pour l'acquisition du grand *arcane*, le véritable esprit de tous ces livres peut se réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur sicut debet, procedit inde sicut debet*: „ celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réussit par-là comme il faut „; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de mystère ne seroit pas rebutant en soi, qu'il se trouveroit des esprits pour qui ces ténebres même seroient un appât très-séduisant, au-moins qu'il y auroit eu des siecles & des nations dont la philosophie auroit été reservée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'est ni de notre siecle ni de notre nation; notre philosophie est communicative & amie de l'évidence. Les mysteres *hermétiques* ne sauroient s'accommoder avec sa méthode, ni tenter ses sectateurs.

Je sais bien qu'il y aura beaucoup de grands chimistes qui accuseront ce jugement de paresse ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel est le goût de notre siecle, que nous sommes parvenus enfin, tout-à-travers de l'enthousiasme des Sciences, à apprécier assez sainement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiser dans des ouvrages seulement prolixes, diffous dans une surabondance de paroles, d'observations, de théories, d'expériences, s'il est permis à un chimiste d'employer dans un article de chimie une image chimique, à plus forte raison si ces ouvrages sont obscurs. Nous osons donc être dégoûtés des ouvrages même des alchimistes de la seconde classe, des Lulles, des Paracelses, &c. en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premieres sources, toutes troubles & ameres qu'elles sont.

Les Alchimistes ne se sont pas contentés de cacher leurs *arcanes* vrais ou prétendus, par l'obscurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés sous des hyéroglyphes ou des emblèmes tout aussi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs *hermétiques* ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dressé des suites d'emblèmes. La plus complete qui soit parvenue jusqu'à nous est connue sous le nom de *liber mutus*; elle est gravée à la fin de la *Bibliotheque chimique* de Manget, *& à la fin de nos Planches de Chimie*. (*b*)

HERMÉTIQUEMENT, (*scellé.*) *Chimie*. C'est fermer un vaisseau de verre, en faisant fondre & couler en une seule masse continue les parois de son orifice. (*b*)

HERMHARPOCRATE, s. m. (*Antiq.*) statue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette statue a des piés & des mains, puisqu'elle a des aîles aux talons, ce qui designe Mercure; & puisqu'elle met le doigt sur la bouche, symbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous représentent Harpocrate, assis sur une fleur de lotos, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher sur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ses *Recherches curieuses*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le silence est quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du silence. (*D. J.*)

HERMHÉRACLE, s. m. (*Antiq.*) statue ou pilastre composé de Mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héracle*. C'est une divinité représentée en maniere d'un Hercule sur un herme, tenant d'une main la massue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine jusqu'à la ceinture, & le reste terminé en colonne quarrée.

On mettoit communément les *Herméracles* dans les gymnases & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'est-à-dire l'adresse & la force, doivent présider aux exercices de la jeunesse; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme consiste dans une correspondance de la beauté de l'esprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grèce étoient embellies de tableaux, de statues, & en particulier d'*herméracles*. Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les statues & les *herméracles* qu'il lui a promis. „ C'est comme vous savez, lui dit-il, pour orner cette salle des „ exercices que vous connoissez si bien „. Les curieux trouveront le type d'un *herméracle* dans les *Rech. cur. d'Antiq.* de M. Spon, *p.* 98. *fig.* 13. (*D. J.*)

HERMIA, s. m. (*Botan.*) petit fruit des Indes semblable au poivre pour la figure & pour la forme; il est aussi attaché à un court pédicule, son écorce est rayée, sa couleur citrine ou rougeâtre, & son goût aromatique. Il fortifie l'estomac, dissipe les flatuosités, & s'emploie dans le relâchement de la luette.

HERMIEN, s. m. (*Théolog.*) nom de secte. Hérétiques qui s'éleverent dans le second siecle, & qui furent ainsi appellés de leur chef Hermias.

On les appelle aussi *Séleuciens*. *Voyez* ce mot.

Ils enseignoient que Dieu est corporel, & que Jesus-Christ ne monta point au ciel avec son corps, mais qu'il le laissa dans le soleil. *Voyez* ASCENSION, *Diction. de Trévoux*. (*G*)

HERMINE, s. f. *hermellanus*, (*Hist. nat. Zool.*) animal quadrupede, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* est entierement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui est noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reste noir; le bord des oreilles & les quatre piés qui sont blancs. Dans cette saison, on lui donne le nom de *roselet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le roselet sont deux animaux différens: on sait cependant que les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gesner fait mention du même changement de couleur au sujet du roselet des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le tems de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le tems, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légere teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, sur-tout en Russie, en Norvege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gen. & part. à l'article* de l'Hermine *tom. VII. pag.* 240. *& suivantes*. *Voyez* QUADRUPEDE.

HERMINE, (*Pelleterie.*) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la tavellent ou parsement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des especes de pandeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HER-

HERMINE, *Ordre de*, (*Hiſt.*) nom d'un ordre de chevalerie inſtitué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette deviſe: *Malo mori quam fœdari*: J'aime mieux mourir que d'être ſouillée. Pontanus en fait mention au *liv. I. de la guerre de Naples*.

HERMINE, (*Hiſt.*) Ordre de chevalerie, dit de *Bretagne*, parce qu'il fut inſtitué ou renouvellé par Jean V. ſurnommé le vaillant, duc de Bretagne, vers l'an 1365. Les chevaliers portoient le collier d'or chargé d'*hermine* avec cette deviſe *à ma vie*.

HERMINE, *terme de blaſon*, la premiere des deux fourrures qui y ſont en uſage, la ſeconde le vair. *Voyez* VAIR.

C'eſt un champ d'argent ſemé de petites pointes de ſable en forme de triangles.

HERMINÉ, adj. (*Blaſon.*) Une croix herminée eſt une croix compoſée de quatre mouchetures d'hermine, placées, comme on le voit, dans nos Planches de blaſon. *Voyez* CROIX.

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raiſon que ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombiere dans *ſon blaſon* appelle ces ſortes d'armes *quatre queues d'hermine en croix*. L'éditeur de Guillim les appelle *une croix de quatre hermines*, ou plus proprement, *quatre mouchetures d'hermine en croix*.

HERMINETTE, ſ. f. (*Tailland.*) eſpece de hache à un ciſeau, qui ſert à applanir le bois. Les Charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'eſt auſſi un outil du charron.

Il y a deux ſortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil, & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche eſt dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil, juſqu'au tranchant en biſeau, elle va toujours en s'élargiſſant juſqu'à cinq ou ſix pouces, ſon épaiſſeur eſt celle des coignées à épaule ou à toucher. Elle ſe cintre un peu depuis l'œil juſqu'au tranchant; mais la courbure eſt plus conſidérable à environ ſix pouces du tranchant. La longueur du manche varie ſelon l'uſage & la force de l'*herminette*. A celles des Charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de Dechireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon eſt ainſi appellée d'une eſpece de gouge, un peu cintrée ſur ſa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme ſert à réparer les gorges ou moulures de menuiſerie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la diſtance convenable des extrémités; on forge la tête, ſi l'*herminette* eſt à marteau; ſi elle eſt à piochon, on ne réſerve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour ſouder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille diſtance de l'œil, les deux parties gardées à pareille diſtance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui ſera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on ſoude, corroie & forme la planche.

Nous obſerverons ici qu'aux tranchans à deux biſeaux, l'acier eſt entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biſeau, l'acier eſt ſoudé ſur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les ſoude aux collets de l'œil, & on les place en les ſoudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les repare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie aciérée eſt en dehors, & le biſeau en dedans; ainſi la face non aciérée regarde le manche. *Voyez* nos *Planch. de Tailland. de Menuiſer. & de Charpent.*

HERMINITE, (*Blaſon.*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devroit naturellement ſignifier *petite hermine*; mais il ſignifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire eſt ſeulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs ſe ſervent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir: mais les François lui donnent un nom plus juſte en l'appellant, *or ſemé d'hermines de ſable*.

HERMIONÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville du Peloponneſe au royaume d'Argos, bâtie à quatre ſtades du promontoire, ſur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans ſon voyage de Grece en 1730, ſur la ſimple deſcription qu'en fait Pauſanias, *liv. II. ch. xxxjv.*

Une peninſule qui s'étend dans la mer, en s'élargiſſant & s'arrondiſſant enſuite, forme deux ports; la ville eſt ſituée au-deſſus; des canaux, dont on voit le reſte, y apportoient l'eau de plus haut; deux villages des environs s'appellent encore *Halica* & *Ilé*. La vue du Didymos, de l'île Tiparénus, & la proximité du cap Scylleum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caracteres de reſſemblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les égliſes & dans les maiſons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inſcriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut apperçu des reſtes de murs de la ſtructure extraordinaire deſquels Pauſanias n'a pas dédaigné de nous inſtruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cerès, ſurnommée *Cthonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils duſſent rien payer à Caron, pour paſſer dans ſa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voiſinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville paſſoit pour la plus précieuſe qu'il y eût au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Suze, trouva dans *Hermiſſée*, dit Plutarque, entr'autres richeſſes cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amaſſé pendant près de deux ſiecles, & cette pourpre conſervoit encore toute ſa fleur & ſon éclat. On comprendra de quelle immenſe richeſſe étoit ce magaſin de pourpre, quand on ſe rappellera qu'elle ſe vendoit juſqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la ſuppoſant ſeulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (*D. J.*)

HERMIONS, ſ. m. (*Géog. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; ſavoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chéruſques; il occupoient, ſelon Cluvier, les pays où ſont maintenant la Siléſie, la Moravie, la Boheme, les parties ſeptentrionales de l'Autriche & de la Baviere, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Heſſe & la Thuringe; mais Cluvier s'eſt ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germains* ne ſont que différentes prononciations de noms du même peuple. (*D. J.*)

HERMITAGE, ſ. m. (*Gram.*) lieu ſolitaire où demeure un hermite ou anachorete qui eſt retiré, pour mener une vie religieuſe.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un deſert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'hiſtoire eccléſiaſtique n'eſt que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la ſingularité ou de l'abnegation de ſoi-même entraînoient dans de telles ſolitudes; l'odeur de leur ſainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des diſciples dont ils formoient un monaſtere, qui ſouvent étoit cauſe que la forêt ſe défrichoit, & qu'il ſe bâtiſſoit aux environs un bourg ou une ville. Il ſe trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célebre par la réputation de l'hermite qui y demeuroit.

Ἐρημία ſignifie *une ſolitude*, *un deſert*; de ce mot on a fait *Eremite*, pour déſigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe ἀναχωρεῖν, qui veut dire *s'éloigner*, on a fait le mot *anachorete*: à préſent les *hermitages* ſont devenus rares, excepté en Eſpagne, où le ſeul évêque de Jaën a ſoixante-dix-huit *hermitages* dans ſon dioceſe.

Les *hermitages* conſiſtent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit ſa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon ſur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne ſon nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (*D. J.*)

HERMITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) Homme dévot, qui s'eſt retiré dans la ſolitude, pour mieux vaquer à la priere & à la contemplation, & vivre éloigné des ſoins & des affaires du monde. *Voyez* ANACHORETE.

Un *Hermite* n'eſt point cenſé religieux, s'il n'a point fait de vœux. *Voyez* MOINE, VOEU.

Saint Paul, ſurnommé l'*Hermite*, paſſe communément pour le premier qui ait embraſſé ce genre de vie; quoique ſaint Jérôme diſe au commencement de la vie de ce ſaint, que l'on ignore quel eſt celui qui a été le premier *Hermite*. Quelques-uns remontent à ſaint Jean-Baptiſte, d'autres à Elie.

Les uns aſſûrent que ſaint Antoine eſt l'inſtituteur de la vie hérémitique; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état, & que des diſciples de ce ſaint diſoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embraſſée. On croit que ce fut la perſécu-

ſécution de Déce & de Valerien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *Hermites*, comme ſaint Antoine, véquiſſent dans le deſert, ils ne laiſſoient pas d'avoir pluſieurs religieux avec eux. *Voyez* SOLITAIRE.

On les nommoit auſſi *Cénobites*, parce qu'ils ne poſſedoient rien en propre: *Clauſtraux*, parce qu'ils étoient renfermés dans une étroite clôture, & ſéparés du reſte du monde: *Aſcetes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété: *Clercs*, parce qu'ils étoient conſidérés comme l'héritage du Seigneur; & *Philoſophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie ſageſſe qui eſt la ſcience du ſalut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncerent dans les deſerts, & prirent, comme eux, la réſolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maiſons. On les nomma *Moniales*, à cauſe de leur vie ſolitaire; & *Sanctimoniales*, à cauſe de la ſainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrèmement auſtere.

*Hermites de ſaint Auguſtin*, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Auguſtins*. *Voyez* AUGUSTIN.

On croit communément que ſaint Auguſtin, évêque d'Hyppone & docteur de l'Egliſe, a été l'inſtituteur de cet ordre; mais ce ſentiment n'a aucune ſolidité. Il eſt vrai qu'il jetta les fondemens d'un ordre monaſtique vers l'an 388, qu'il ſe retira dans ſa maiſon de campagne près de Tagaſte avec quelques-uns de ſes compagnons, pour y mener une vie religieuſe; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours ſubſiſté, & que les *hermites de ſaint Auguſtin* en deſcendent ſans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que ſous Alexandre IV. dans le milieu du xiij. ſiecle, & fut formé par la réunion de pluſieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de régle ou qui n'avoient point celle de ſaint Auguſtin. Ces congrégations ont celle de Jean Bonfas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toſcane, celle des Sachets ou freres du Sac, celle de Vallerusa, de ſaint Blaiſe, de ſaint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de ſainte Marie de Murcette, de ſaint Jacques de Molinio, & de Lupſavo près de Lucques.

Ce n'eſt point Innocent IV. qui fit cette union, comme la plûpart des hiſtoriens de cet ordre le prétendent; il avoit ſeulement uni enſemble quelques *hermites* en Toſcane, auxquels il avoit donné la regle de ſaint Auguſtin, qui faiſoient une congrégation ſéparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV. qui fit cette union, comme il paroît par la bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Auguſtins.

Ce pontife travailla à cette union dès la premiere année de ſon pontificat, c'eſt-à-dire l'an 1254. Les ſupérieurs de toutes les congrégations nommées ci-deſſus, ne purent s'aſſembler qu'en 1256. L'union ſe fit dans ce chapitre général. Lanfranc Sycbala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut diviſé en quatre provinces; ſavoir, de France, d'Allemagne, d'Eſpagne & d'Italie.

Dans la ſuite, on a encore uni d'autres ordres à celui de ſaint Auguſtin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après tous ces réunions, cet ordre s'eſt diviſé en pluſieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduiſirent donnerent lieu. Telles ſont celle des *hermites* déchauſſés de ſaint Auguſtin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloriſtes dans la Calabre.

Il y a auſſi pluſieurs congrégations de religieuſes, ſous le nom d'*hermites de ſaint Auguſtin*, & un tiers ordre qui porte le nom. *Voyez* TIERS-ORDRE.

*Hermites de Brittini*, eſt une congrégation formée ſous Gregoire IX. qui lui donna la régle de ſaint Auguſtin.

Ces religieux établirent leur premiere demeure dans un lieu ſolitaire appellé *Brittini*, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appella *Brittiniens*. Ils menoient une vie très-auſtere, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient ſouvent.

*Hermite* de Camaldoli. *Voyez* CAMALDULE.

*Hermite* de ſaint Jérôme. *Voyez* JERONIMITE.

*Hermite* de ſaint Jean-Baptiſte de la pénitence, ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à ſept lieues de Pampelune.

Juſqu'à Grégoire XIII. ils vécurent ſous l'obéiſſance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs conſtitutions, & leur permit de faire des vœux ſolemnels. Leur maniere de vivre étoit très-auſtere, ils marchoient nuds piés ſans ſandales, ne portoient point de linge, couchoient ſur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois ſur la poitrine.

Ils habitoient une eſpece de laure plutôt qu'un couvent, demeurant ſeuls dans des cellules ſéparées au milieu d'un bois. *Voyez* LAURE.

*Hermites* de ſaint Paul, premier *hermite*, eſt un ordre qui ſe forma dans le xiij. ſiecle de l'union de deux corps d'*hermites*; ſavoir, de ceux de ſaint Jacques de Patache, & de ceux de Piliſie près de Zante.

Après cette réunion, ils choiſirent pour patron & pour protecteur de leur ordre ſaint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre ſe multiplia beaucoup dans la ſuite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois ſoixante & dix monaſteres en Hongrie ſeulement, mais ce nombre diminua beaucoup à l'occaſion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. *Voyez le Dict. de Trév.* (*G*)

HERMODACTE, ſ. m. *hermodactilus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, reſſemblante à la fleur de la flambe; mais la racine eſt tuberculeuſe, & preſque diſpoſée en forme de doigts. Tournefort, *inſt. rei herb. coroll.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les Botaniſtes appellent *colchicum, radice ſiccatâ, albâ*, eſt une racine dure, tubéreuſe, triangulaire, ou repréſentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en boſſe de l'autre, & ſe terminant comme par une pointe, avec un ſillon creuſé de la baſe à la pointe ſur le dos. Elle eſt d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle ſe réduit facilement en une ſubſtance farineuſe, d'un goût viſqueux, douceâtre, avec une légere acrimonie.

Quand cette racine eſt dépouillée de ſes enveloppes, on la diſtingue ſeulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort a ſouvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Aſie mineure, avec des feuilles & des fruits ſemblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ſes tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Eginete eſt le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (*D. J.*)

HERMODACTES, *ou* HERMODATTES, (*Mat. med.*) on eſtime les *hermodactes* blanches, groſſes, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la ſéroſité, par le vomiſſement & par les ſelles: & que lorſqu'elles ſont ſéchées & rôties, elles ſervent de nourriture aux Egyptiens, & ſurtout aux femmes, ce qui les engraiſſe à ce que l'on croit.

Lorſqu'elles ſont ſéchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative eſt très-foible; pluſieurs les recommandent comme une panacée pour les goutteux; & dans le tems même de la fluxion, ſelon Æginette, il faut les donner en ſubſtance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. med.*

On ne fait point d'uſage des *hermodattes* dans les preſcriptions magiſtrales; elles entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques purgatives, telles que la bénédicte laxative, l'électuaire cariocoſtin, l'électuaire dicarthami, les pilules fœtides, &c. (*b*)

HERMODE, ſ. m. (*Myth.*) divinité révérée par les anciens peuples du Nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, ſurnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il deſcendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* ſon frere, qui avoit été tué. *Voyez l'Edda, ou la Mythologie celtique.*

HERMOGENIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'anciens hérétiques ainſi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du ſecond ſiecle. *Voyez* HERESIE.

Hermogene établiſſoit la matiere pour premier principe, & diſoit que l'idée étoit la mere des élémens. *Voyez* IDEE. Il ajoutoit que le corps de Jeſus-Chriſt devoit retourner dans le ſoleil, d'où il avoit été tiré; que les ames étoient matérielles, & que les démons rentreroient dans la matiere.

Les *Hermogéniens* ſe partagerent en diverſes branches ſous leurs chefs reſpectifs, ſavoir d'Hermiotites, d'Antiochiens, de Seleuciens, de Matériaires, &c. *Voyez* HERMIENS, SELEUCIENS.

Quelques uns prétendent que les *Hermogéniens* ſont des rejettons des Manichéens. *Voyez* MANICHEENS. Cependant il paroît que c'étoit une ſecte fort différen-

te.

ce. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef ſon livre intitulé *contre Hermogenes*. (*G*)

* HERMOPAN, ſ. m. (*Antiq.*) ſymbole de divinité, compoſé d'un Mercure & d'un Pan.

Hermopan, ſ. m. (*Mythol.*) figure compoſée d'un Hermès & d'un pan. *Voyez* Hermès & Pan.

HERMOSELLO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, au confluent des rivieres de Duro & de Tormes.

Hermosiris, ſ. m. (*Antiq.*) ſtatue de Mercure & d'Oſiris, repréſentant les attributs de ces deux divinités; un caducée à la main déſigne Mercure, une tête d'épervier, avec une aigle, eſt un ſymbole d'Oſiris. *Voyez* Mercure & Osiris. (*D. J.*)

* HERMULÆS, ſ. m. (*Myth.*) c'étoit deux petites ſtatues des Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plûtot où ils étoient retenus juſqu'à ce que le ſignal de la courſe fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barriere par une chaîne qu'on faiſoit tomber à terre. Il y avoit auſſi des *hermules* dans les ſtades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range ſous les Sueves, & les étend juſqu'au Danube; il parle, *lib. XIII. cap. lvij.* des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des ſalines qui étoient à la bienſéance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voiſins l'un de l'autre. Cluvier oſe marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-ſavantes, ne ſont pas certaines; ſelon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, ſituée entre la Saala & l'Elbe, preſque toute la Miſnie, excepté la Luſiere qui eſt au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie ſur la gauche du Meyn, partie du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, ſacrifioit à Iſis, *pars Suevorum Iſidi ſacrificat*, étoit vraiſſemblablement les *Hermundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton juſqu'au Danube, où l'on adoroit Iſis, ils étoient auſſi entre les ſept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindelicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déeſſe avoit pris racine. (*D. J.*)

HERMUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans l'Æolie, ſelon Ptolomée. Elle avoit ſa ſource en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arroſoit les murs de Magnéſie, du mont Sipyle, & ſe rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conſervant ſon ancien nom, dit: „ la riviere d'*Hermus*, qui nous parut „ beaucoup plus grande que le Granique, quand nous „ fumes près de Prute, eſt d'un ornement très-agréa- „ ble à tout le pays „. Cette riviere, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'eſt; elle paſſe à demi-lieue de Magnéſie ſous un pont ſoûtenu par des piles de pierre; & après avoir traverſé la plaine du nord-eſt vers le ſud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant ſur le couchant, va ſe jetter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Menaginen.

Cette riviere forme à ſon embouchure de grands bancs de ſable, à l'occaſion deſquels les vaiſſeaux qui entrent dans la baye de Smyrne, ſont obligés de ranger la côte, & de venir paſſer à la vûe du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homere attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thesée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de ſa femme, dont il vouloit perpétuer la mémoire. On voit par ce paſſage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtiſſoit alors, portoit le nom de cette riviere qui s'y perd, & s'appelloit *Hermeus ſinus*, le golfe d'*Hermus*. (*D. J.*)

HERNANDIE, ſ. f. *hernandia*, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de *François Hernandez*, Eſpagnol. La fleur des plantes de ce genre eſt monopétale, faite en forme de cloche évaſée & découpée, ou en forme de roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Les unes ſont ſtériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit preſque ſphérique, enflé comme une veſſie, & percé par le bout. Il renferme un noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *Voyez* Plante.

HERNATH, (*Géog.*) riviere de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norvege, dans le gouvernement de Dronthelin, cédé à la Suede par la paix de Bromsbreo en 1645. (*D. J.*)

HERNIAIRE, adj. m. & f. (*terme de Chirurgie*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *ſac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle ſont renfermées les parties du bas-ventre dont le déplacement eſt appellé *hernie* ou *deſcente*. On donne auſſi le nom de *tumeur herniaire* à l'élévation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. *Voyez* Hernie. (*Y*)

Herniaire, ſ. m. (*Chirurg.*) eſt auſſi le nom qu'on donne à celui qui eſt reçu expert pour la conſtruction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* ſont reçus aux écoles de Chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge ſur la ſtructure & l'uſage des parties par où les hernies ſe font; ſur les ſignes qui diſtinguent les différentes hernies les unes des autres, ſur la ſituation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & ſur la conſtruction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il eſt expreſſément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils ſont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il ſurvenoit quelque accident qui exigeât l'uſage de différens médicamens, & un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès-lors la maladie ceſſe d'être du reſſort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduiſe le traitement ſuivant les indications. Parmi les maîtres en Chirurgie de Paris, il y en a qui ſe ſont dévoués volontairement au ſeul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui ſont véritablement *chirurgiens-herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumieres qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort ſupérieurs à ceux qui n'auroient que des connoiſſances légeres, ſuperficielles & iſolées ſur la partie des hernies. (*Y*)

HERNIE, ſ. f. (*terme de Chirurg.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui ſont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* ſe tire des parties contenantes par où elles ſe font, & de la nature des parties contenues qui ſont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par leſquels les parties s'échappent, lorſque la tumeur ſe manifeſte à l'ombilic, ſoit que les parties ayent paſſé par cette ouverture, ſoit qu'elles ſe ſoient fait une iſſue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroiſſent dans le pli de l'aine, parce que les parties ont paſſé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonoceles*, *hernies inguinales*, ou *incomplettes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aine deſcendent aux hommes juſque dans le ſcrotum, & aux femmes juſque dans les grandes levres, l'*hernie* s'appelle *complette* & *oſchéocele*. On donne le nom d'*hernies crurales* à celles qui paroiſſent au pli de la cuiſſe le long des vaiſſeaux cruraux, par le paſſage des parties ſous le ligament de Fallope. Ces *hernies* ſont plus communes aux femmes qu'aux hommes; *voyez-en* la raiſon au mot Bubonocele.

Les tumeurs herniaires qui ſe manifeſtent au-deſſous du pubis, proche les attaches des muſcles triceps ſupérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont paſſé par cette ouverture. M. de Garengeot donne des obſervations ſur cette *hernie* & ſur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mém. de l'Academie royale de Chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui ſont ſituées à la région antérieure, ou à la région poſtérieure de l'abdomen depuis les fauſſes côtes juſqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic juſqu'aux os des iſles, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les deſcentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'eſtomac* celles où ce viſcere paſſe par un écartement contre nature de la ligne blanche au deſſous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie*, une obſervation très-importante ſur cette maladie, par M. de Garengeot.

Les exomphales formées par l'épiploon ſeul, ſe nomment *épiplomphales*; celles qui ſont formées par l'inteſtin ſe nomment *entéromphales*; celles qui ſont formées

par

par l'intestin & l'épiploon, se nomment *entéro-épiplomphales*.

Les *hernies* inguinales formées par l'intestin seul, s'appellent *entérocele*s ; celles qui sont formées par l'épiploon, s'appellent *épiplocele*s ; enfin celles qui sont formées par la vessie, se nomment ; *hernies de vessie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéressans sur les *hernies* de vessie. Il les a réunis en une dissertation fort intéressante qu'on trouve dans le second tome des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*.

On distingue les *hernies* en celles qui se font par rupture, & en celles qui se font par l'extension & l'alongement du péritoine. Dans ce second cas, qui est sans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le seul possible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuse, *sac herniaire*. Les *hernies* de vessie n'ont point ce sac, parce que la vessie est hors du péritoine.

On distingue encore les *hernies* en *simples*, en *composées* & en *compliquées*. La *hernie* simple est formée d'une seule partie, elle rentre aisément & totalement ; la *hernie* composée ne differe de la simple, que parce qu'elle est formée de plusieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui est accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voisines.

L'adhérence des parties sorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du sac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, sont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abscès, le varicocele, le pneumatocele, le sarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales ; l'hydromphale, le pneumatomphale, le sarcomphale, le varicomphale aux *hernies* ombilicales, sont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les causes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoiblissement des parties qui composent le bas-ventre, & de tout ce qui est capable de retrécir sa capacité.

La structure des parties contenantes, & le mouvement méchanique des muscles, peuvent être regardés comme des dispositions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoiblissement des parties, sont occasionnés par l'usage habituel d'alimens gras & huileux, par une sérosité abondante, par l'hydropisie, par la grossesse, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes pressions faites sur le ventre par des corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les secousses considérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des instrumens à vent, les respirations violentes & forcées, en retrécissant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y sont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, soit tout-à-coup, soit petit-à-petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre, où elles trouvent moins de résistance.

On doit ajouter à ces causes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes : car le péritoine divisé ne se réunit que par récollement, & par conséquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reste plus foible.

Les signes des *hernies* sont diagnostics & prognostics. Les diagnostics font connoître quelle est l'espece de *hernie*. Les yeux suffisent pour en connoître la situation : il n'y a de difficulté qu'à juger si elles sont simples, ou composées, ou compliquées.

L'*hernie* simple forme une tumeur molle, sans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui disparoît lorsque le malade est couché de maniere que les muscles de l'abdomen sont dans le relâchement, ou lorsqu'on la comprime légérement, après avoir mis le malade dans une situation convenable. Si l'on applique le doigt sur l'ouverture qui donne passage aux parties, on sent leurs impulsions quand le malade tousse. Toutes ces circonstances désignent en général une *hernie* simple.

La tumeur formée par l'intestin est ronde, molle, égale, & rentre assez promptement en faisant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'est pas si ronde, ni si égale, ni si molle, & ne rentre que peu-à-peu sans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la vessie déplacée, disparoît toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légérement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires composées, c'est-à-dire, formées de deux ou trois sortes de parties en même tems, doivent présenter les signes des différentes especes d'*hernie* simple.

Lorsque les *hernies* sont compliquées d'adhérence seulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorsqu'elles sont compliquées d'étranglement, les parties sorties ne rentrent point ordinairement : l'inflammation y survient par l'augmentation de leur volume, qui ne se trouve plus en proportion avec le diametre des parties qui donnent le passage, & qui par-là sont censées retrécies, quoiqu'elles ne le soient que relativement. Ce retrécissement occasionne la compression des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. Delà viennent successivement la tension, l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre ; le hoquet, le vomissement d'abord de ce qui est contenu dans l'estomac, & puis de matieres chyleuses & d'excrémens ; la fievre, les agitations convulsives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort si l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentrent point *ordinairement* : la restriction de cette proposition est fondée sur plusieurs observations d'*hernies*, dont on a fait la réduction sans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par son inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'intestin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens subsistent. Il faut faire tousser le malade, ou l'agiter de façon que l'*hernie* puisse reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réussir à faire redescendre les parties, on doit faire une incision sur l'anneau, le dilater, ouvrir le sac herniaire, & débrider l'étranglement de l'intestin. On la fait avec succès ; c'est une opération hardie, mais elle n'est point téméraire. On trouvera des observations de ces cas dans la suite des volumes de l'*académie royale de Chirurgie*. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, sur l'étranglement intérieur de l'intestin par une bride de l'épiploon.

Lorsque les *hernies* sont compliquées de la pourriture des parties sorties, tous les symptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une espece de calme, & l'impression du doigt faite sur la tumeur y reste comme dans de la pâte.

On reconnoît que les *hernies* sont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux signes de ces maladies joints à ceux de l'*hernie* simple ou composée.

Les signes prognostics des *hernies* se tirent de leur volume, de l'âge du malade, du tems que l'*hernie* a été à se former, des causes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de sa simplicité, de sa composition & de sa complication.

La cure des *hernies* consiste dans la réduction des parties sorties, & à empêcher qu'elles ne sortent de nouveau. Il est assez facile de réduire les *hernies* simples & composées. *Voyez* RÉDUCTION.

Dans les *hernies* compliquées, on doit agir différemment suivant la différence des complications. Lorsque l'*hernie* est compliquée de l'adhérence des parties, en certains points ; si ce qu'on n'a pu faire rentrer à cause de l'adhérence n'est point considérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir seulement les parties adhérentes, & dont les rebords puissent empêcher les autres parties de s'échapper, *voyez* BRAYER. Mais quand ce qui reste au-dehors est fort considérable, on se contente de mettre un bandage suspensoire qui soutient les parties. *Voyez* SUSPENSOIRE.

Quant aux *hernies* compliquées d'étranglement & des accidens qui les suivent, les saignées, les cataplasmes & les lavemens anodyns & émolliens, les potions huileuses & la bonne situation dissipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais si ces remedes sont inutiles ; si les accidens subsistent toujours, on fait une opération qui consiste à pincer la peau qui recouvre la tumeur ; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite ; il prend un bistouri droit avec lequel il incise ce pli de peau. Il continue l'incision jusqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du bistouri dans la cannelure d'une sonde qu'il a glissée auparavant sous la peau dans les cellules graisseuses. La peau ainsi incisée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le sac herniaire (*Voyez fig. 6. Pl. VI.*) ; ce qui se fait aisément avec le bistouri, dont on porte le tranchant horisontalement, de crainte de blesser les parties contenues dans le sac. Pour faire cette section, on pince le sac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le souleve avec une érigne : quand le sac est ouvert à sa partie inférieure, on passe la branche boutonnée ou mousse

ſe d'une paire de ciſeaux droits ou courbes, on coupe le ſac juſqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert (*Voyez fig. 4. Pl. V.*). Il n'eſt pas difficile de les réduire. On le fait ſouvent ſans débrider l'anneau; ſi l'on y eſt obligé, on paſſe le long des parties une ſonde cannelée juſques dans le ventre, on la porte enſuite à droite & à gauche par de petits mouvemens pour être aſſuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans ſa cannelure un biſtouri courbe tranchant ſur la convexité; c'eſt le meilleur inſtrument pour dilater l'anneau, *voyez* BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne ſe ſervent point de la ſonde, mais d'un biſtouri boutonné qu'on fait gliſſer le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité eſt engagée à l'entrée de l'anneau. C'eſt un des moyens les plus aſſurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du biſtouri. La préſence de l'épiploon demande des attentions particulieres, dont nous parlerons *au mot* LIGATURE.

Après la réduction des parties on met ſur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine; on remplit la plaie de charpie, on la ſoutient avec des compreſſes, on fait une embrocation avec l'huile roſat ſur toutes les parties environnantes, & principalement ſur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces ſortes de choſes eſt grand, tous les auteurs de Chirurgie ſatisfont ſur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des *hernies* avec gangrene. Lorſque l'*hernie* reſte trop longtems étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroiſſe l'accident de la gangrene dans les *hernies*, il y a des exemples, & même en aſſez grand nombre, de perſonnes qui en ont été guéries très-heureuſement. La pratique des anciens étoit très-bornée ſur ce point; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard juſqu'au commencement de ce ſiecle: on attendoit tout des reſſources de la nature; & il eſt vrai qu'il y a des circonſtances ſi favorables, qu'on pourroit lui abandonner entierement le ſoin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance ſeroit très-dangereuſe. La gangrene de l'inteſtin exige quelquefois les procedés les plus délicats: la vie du malade peut dépendre du diſcernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui ſe ſont multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuſe, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il eſt très-important de diſtinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. *Le premier cas*, c'eſt lorſque l'inteſtin n'eſt pincé que dans une petite ſurface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne ſortent point des regles connues. Les ſymptomes d'un tel étranglement n'étant pas à beaucoup près ſi graves ni ſi violens que dans l'*hernie*, où tout le diametre de l'inteſtin eſt compris, il n'eſt pas étonnant que les perſonnes peu délicates, ou celles qu'une fauſſe honte retient, ne ſe déterminent pas à demander du ſecours dans le tems où il ſeroit poſſible de prévenir la gangrene. Les malades ne ſouffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il ſurvient des nauſées & des vomiſſemens, mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces ſymptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des ſecours néceſſaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'inteſtin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent ſucceſſivement le ſac herniare & les tégumens qui le recouvrent: on voit enfin les matieres ſtercorales ſe faire jour à-travers la peau, qui eſt gangrenée dans une étendue circonſcrite plus ou moins grande, ſuivant que les matieres qui ſont ſorties du canal inteſtinal ſe ſont inſinuées plus ou moins dans les cellules graiſſeuſes; ainſi l'on ne doit point juger du deſordre intérieur par l'étendue de la pourriture au-dehors. Quoique ce ſoient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les ſecours de l'art ſe réduiſent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture ſans toucher aux parties ſaines circonvoiſines: on procure enſuite, par l'uſage des médicamens convenables, la ſuppuration qui doit détacher le reſte des parties putréfiées; on s'applique enfin à déterger l'ulcere, & il n'eſt pas difficile d'en obtenir la parfaite conſolidation.

La liberté du cours des matieres ſtercorales par la continuité du canal inteſtinal, pendant que l'inteſtin eſt étranglé, eſt un ſigne manifeſte qu'il ne l'eſt que dans une portion de ſon diametre: on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la ſelle. Il eſt bon d'obſerver que ces déjections pourroient être ſupprimées ſans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'inteſtin eſt étranglé; de même, le vomiſſement des matieres ſtercorales qui a toujours paſſé pour un autre ſigne caractériſtique de l'étranglement de tout le diametre de l'inteſtin, ne doit pas paſſer pour abſolument décitif, puiſqu'on l'a obſervé dans des *hernies* où l'inteſtin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce ſeroit mettre obſtacle aux heureuſes diſpoſitions de la nature; & l'on s'abuſeroit fort, en croyant remplir un précepte de Chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorſque l'inteſtin gangréné a contracté des adhérences, comme cela eſt preſque toujours, & même néceſſairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'eſt recommandée en général dans l'opération de l'*hernie* que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans l'*hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevaſſe de l'inteſtin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en eſt l'effet, ont fait ceſſer tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'eſt plus indiquée, & elle peut devenir nuiſible; l'inciſion peut détruire imprudemment un point d'adhérence eſſentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité du ventre: il peut au moins en réſulter une moindre réſiſtance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conſéquent une plus grande difficulté au rétabliſſement de leur paſſage par la voie naturelle; ce qui eſt peu favorable à la guériſon radicale.

L'expérience à montré que rien ne la favoriſe plus que l'uſage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorſqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal inteſtinal. Il faut en procurer le dégorgement de bonne heure, afin d'éviter les déchiremens qu'il produiroit, lorſqu'il eſt trop tardif, ſur la plaie dont la conſolidation eſt commencée, ou a déja fait quelques progrès. On peut voir à ce ſujet les obſervations ſur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troiſieme tome des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*.

Le ſecond cas eſt celui où l'inteſtin eſt pincé dans tout ſon diametre. La diſpoſition de l'inteſtin réglera la conduite que le chirurgien doit *tenir* dans ce cas épineux. Si l'inteſtin étoit libre & ſans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas ſuppoſé, il faudroit ſe comporter comme on le feroit ſi l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'inteſtin gangréné, formant une anſe libre dans le ſac herniaire. Ce point de pratique ſera diſcuté dans un inſtant. Mais ſi des adhérences de l'inteſtin mettent le chirurgien dans l'impoſſibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puiſſe faire eſpérer une réunion exempte de tout riſque; ſi la nature, aidée des ſecours de l'art, ne paroît pas diſpoſée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra néceſſairement, ſi l'on veut mettre la vie du malade en ſûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac. Pluſieurs faits judicieuſement obſervés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troiſieme cas, l'inteſtin forme une anſe libre dans l'anneau; s'il eſt attaqué de gangrene, ſans apparence qu'il puiſſe ſe revivifier par la chaleur naturelle après ſa réduction dans le ventre, il ſeroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres ſtercorales dans la cavité de l'abdomen, il faut donc couper la portion gangrénée de l'inteſtin. Voici quelle étoit la pratique autoriſée dans un cas pareil; on lioit la portion inteſtinal qui répond à l'anus; & en aſſujettiſſant dans la plaie avec le plus grand ſoin le bout de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau, que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'eſt-à-dire une iſſue permanente pour la décharge continuelle des excrémens. Des obſervations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'inteſtin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétabliſſement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureuſement les guériſons qui ſe ſont faites ainſi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guériſon par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétréciſſement du canal à l'endroit de la cicatrice, ſont morts par la crevaſſe de l'inteſtin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, enſorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus ſûre, & l'on peut dire qu'elle eſt certaine;

ne; & que par l'autre procédé, la mort eſt preſque néceſſairement déterminée par les circonſtances deſavantageuſes qui accompagnent une cure brillante & trompeuſe.

L'art peut cependant venir utilement au ſecours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir ſur le champ les deux bouts de l'inteſtin libre, dont on a retranché la partie gangrénée, & ſans qu'il reſte expoſé au danger de ſe retrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le reſſerrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'induſtrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunſvich. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal inteſtinal, avec une portion du meſentere, gangrénée dans une *hernie*: il engagea la portion ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & il les maintint ainſi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excrémens ceſſerent dès-lors de paſſer par la playe, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La perſonne guérit en très-peu de tems: cette méthode excellente paroît ſuſceptible de quelque perfection: elle ne convient que dans le cas où l'inteſtin eſt libre & ſans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en aſſûrer le ſuccès, & quoique l'auteur ne les ait point priſes & qu'il ait parfaitement réuſſi, il paroît raiſonnable & néceſſaire de les propoſer.

Il eſt important que ce ſoit la portion ſupérieure de l'inteſtin qui ſoit inſinuée dans l'inférieure: cette attention doit décider de la réuſſite de l'opération; or il n'eſt pas toujours facile de diſtinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle eſt préciſément la portion de l'inteſtin qui répond à l'eſtomac, & qu'elle eſt celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'eſt point un motif pour rejetter une opération dont la premiere tentative a été ſi heureuſe, & qui nous promet d'autres ſuccès. Il eſt à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'inteſtin dans la playe, & de ne proceder à leur réunion qu'après avoir laiſſé paſſer quelques heures. Pendant ce tems, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'inteſtin avec du vin chaud, afin de conſerver ſa chaleur & l'élaſticité naturelle. Ce délai paroît abſolument néceſſaire, non-ſeulement pour connoître ſans riſque de ſe méprendre quelle eſt préciſement la partie ſupérieure de l'inteſtin, mais encore par la ſûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal inteſtinal, depuis l'eſtomac juſqu'à l'ouverture de l'inteſtin. Il eſt bien plus avantageux que ce dégorgement ſe faſſe par la playe, que d'expoſer la partie réunie par l'inſertion des deux bouts de l'inteſtin à donner paſſage à ces matieres, & à leur laiſſer parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Ramdhor ne parle pas de la ligature des arteres méſéraiques, dont les ramifications ſe diſtribuoient à la portion de l'inteſtin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaiſſeaux de la partie ſaine, dans laquelle on fait la ſection qui doit retrancher le boyau pourri, il eſt de la prudence de faire un double nœud ſur la portion du méſentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'inteſtin doivent être retenues & fixées dans la ſituation convenable.

Il nous reſte à parler d'un quatrieme cas d'*hernie* avec gangrene, où l'inteſtin forme une anſe qui eſt adhérente tombée en pourriture, & qui eſt à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impoſſible l'inſinuation de la partie ſupérieure de l'inteſtin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne préſenter d'autre reſſource que l'établiſſement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine: des obſervations eſſentielles ont montré les reſſources de la nature & de l'art dans un cas auſſi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de l'*hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'inteſtin gangréné, l'épiploon, le ſac herniaire dans une diſpoſition grangréneuſe, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences inteſtines, qu'il n'auroit été ni poſſible, ni prudent de le détruire. On ſe contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aiſe, & faire ceſſer l'étranglement. On ſoutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux: le onzieme jour, la portion d'inteſtin ſe ſépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres ſtercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'inteſtin, & plus encore par le rectum, ceſſerent tout-à-coup de paſſer par cette derniere voie, & prirent abſolument leur route par la playe. Il falloit la panſer cinq ou ſix fois en vingt-quatre heures. La playe ſe détergea; & au bout de quatre mois, ſes parois furent rapprochées au point de ne laiſſer qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un ſi long eſpace de tems, les matieres fécales continueroient de ſortir par ce nouvel anus: il n'eſpéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorſque les choſes changerent ſubitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime aſſez ſevere, mangea indiſcrétement des alimens qui lui donnerent la colique & la fievre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de caſſe & deux onces de manne, fut le témoin d'un évenement auſſi ſingulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers le rectum, & ne ſortoient plus que par les voies naturelles, en ſorte que la playe fut parfaitement cicatriſée en douze ou quinze jour; cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne ſanté; elle a ſoixante & quinze ans.

Le ſuccès inespéré que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la diſpoſition favorable des adhérences que les parties ſaines de l'inteſtin avoient contractées entre elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette diſpoſition étoit même annoncée par une circonſtance particuliere, c'eſt que les matieres fécales n'ont paſſé entierement par la playe qu'après la ſéparation de la portion d'inteſtin gangréné; & elle n'eſt faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce tems, la plus grande partie des matieres avoit pris ſa route vers le rectum. Il eſt facile de concevoir comment un cas auſſi grave que l'eſt communément la gangrene d'une aſſez grande portion d'inteſtin étranglée dans une *hernie*, peut devenir auſſi ſimple que l'inteſtin n'avoit été que pincé dans une petite portion de ſon diametre. Si les deux portions ſaines de l'inteſtin contractent dans leur adoſſement au-deſſus de l'anneau une adhérence mutuelle, il eſt clair qu'après la ſéparation de l'anſe pendante audehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne ſera ouvert que dans la partie antérieure: & ſi les bords de cette ouverture ſont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en ſe reſſerrant, en fera néceſſairement la réunion parfaite. Ces cas ſe préſentent quelquefois pour le bonheur des malades. (*Y*)

HERNIOLE, ſ. f. (*Botan.*) L'eſpece principale, nommée par les Botaniſtes *herniaria, hernia glabra*, eſt une plante baſſe, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand ſur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du ſerpolet; les ſommets de ſes tiges ſont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles ſuccedent de petits vaiſſeaux ſéminaux pleins de graines très-menues; ſa racine s'enfonce profondement en terre, & pouſſe beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux ſablonneux, & fleurit en été; elle eſt toute d'uſage, & paſſe pour deſſicative & reſſerrante, elle rougit un peu le papier bleu, eſt âcre & tant ſoit peu ſalée; ſon ſel eſt uni à beaucoup de ſoufre & de terre. (*D. J.*)

HERNIOLE, (*Mat. méd.*) *Voyez* TURQUETTE.

HERNIQUES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'eſt connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le ſoumirent de bonne heure; encore l'hiſtoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Vérulli: les habitans de ces dernieres villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny ſe trouverent aſſez forts avec le reſte du pays, pour oſer faire tête aux Romains. Feſtus penſe que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marſes appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Hernæ*; en effet Virgile, *Æneid. l. 7. v.* 684, dit:

Hernica *ſaxa colunt, quos dives Anagnia paſcit.* (*D. J.*)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. *Long.* 35. 15. *lat.* 61. 45. (*D. J.*)

HERODIENS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'une ſecte de Juifs au tems de Jeſus-Chriſt.

Comme il n'en eſt parlé que dans ſaint Matthieu, *ch. xxij. v.* 16. & dans ſaint Marc. *ch. iij. v.* 6. & *ch. xij. v.* 13. nous allons rechercher quelle étoit cette ſecte que les évangeliſtes appellent *Hérodiens*; car les commentateurs de l'Ecriture ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Tertulien, ſaint Jérôme, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtôme, Théophilacte, & pluſieurs autres peres de l'égliſe, conſidérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangeliſtes à ceux d'entre les Juifs, qui reconnoiſſoient Hérode le grand pour le

meſſie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des Juifs qui regardaſſent ce prince comme le meſſie, & toute la nation ſe réuniſſoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Caſaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Auguſtaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguſte, d'Hadrien, des Antonin, établis après leur mort, cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoiſſance en eût échappé à l'hiſtorien Joſephe. Celle d'Auguſte, qu'on nomma *ſodales Auguſtales*, eſt la premiere dont l'hiſtoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangeres, & ne ſervit pas ſûrement de modele à une confrairie ſemblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-tems. Je me hâte donc de paſſer à des opinions mieux fondées.

Ce qui eſt dit des *Hérodiens* dans l'Evangile, ſemble aſſez marquer, que c'étoit une ſecte parmi les Juifs, laquelle différoit des autres ſectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils ſont nommés avec les Phariſiens, & en même-tems ils en ſont diſtingués; il eſt dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'eſt-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du chriſtianiſme, & propre à en gâter la *pâte*; la même choſe eſt auſſi dite des phariſiens. Jeſus-Chriſt avertit ſes diſciples de ſe garder des uns & des autres. Puiſque notre Sauveur appella le ſyſtème des *Hérodiens*, le levain d'Hérode, il faut qu'Hérode ſoit l'auteur des opinions dangereuſes qui caractériſent ſes partiſans; les *Hérodiens* étoient donc des ſectateurs d'Hérode, &, ſelon les apparences, c'étoient pour la plûpart des gens de ſa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui deſiroient la conſervation du commandement dans ſa famille.

Auſſi la verſion ſyriaque, par-tout où il ſe trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domeſtiques d'Hérode*, & cette remarque eſt très-importante. La verſion ſyriaque a été faite de bonne heure pour l'uſage de l'égliſe d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au tems où cette ſecte avoit pris naiſſance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que perſonne ſon origine.

Mais quels dogmes avoit cette ſecte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi ſon chef différoit du reſte de la nation; car ſans doute ce ſera-là pareillement la différence de ſes ſectateurs d'avec les autres Juifs.

Il y a deux articles ſur leſquels Hérode & les Juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il aſſujettit la nation à l'empire des Romains; le ſecond, en ce que par complaiſance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduiſit ſans ſcrupule dans ſes états pluſieurs de leurs uſages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au *chap. xvij. du Deutéronome, v.* 15. „ Tu établiras ſur toi un d'entre tes „ freres pour roi, & non pas un étranger. „ La nation juive en général & ſur-tout les Phariſiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de ſe ſoumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ſes ſectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une ſoumiſſion forcée, ſoutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les Phariſiens & les *Hérodiens* tendirent le piege à Jeſus-Chriſt, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à Céſar; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaiſes intentions, confondit les uns & les autres par la ſage réponſe qu'il leur fit.

Cependant cette réponſe étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* ſur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jeſus-Chriſt recommandoit à ſes diſciples de ſe donner de garde. Il faut donc que ce ſoit leur ſeconde opinion; ſavoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut ſans ſcrupule faire les actes d'idolatrie qu'elle preſcrit, & ſe livrer au torrent; il eſt certain qu'Hérode ſuivoit cette maxime; &, ſelon les apparences, pour juſtifier ſa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la ſecte des *Hérodiens*. Joſephe nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguſte, fit bien des choſes défendues par la loi & par la religion des Juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganiſme, & qu'il s'excuſa vis-à-vis de ſa nation par la néceſſité des tems; excuſe qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ſes ſectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui profeſſoient à la vérité le judaïſme, mais qui étoient également très-diſpoſés à ſe prêter à d'autres cultes dans le beſoin. Les Saducéens qui ne connoiſſoient que le bien-être de la vie préſente, adopterent auſſi l'hérodianiſme, & c'eſt pour cela que l'Ecriture les confond enſemble; car les mêmes perſonnes qui ſont appellés *Hérodiens* dans ſaint Matthieu *ch. xvj.* ſont nommés *Saducéens* dans ſaint Marc *ch. viij. v.* 15.

Au reſte, la ſecte des *Hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui eſt plus vraiſſemblable, elle perdit ſon nom avec le partage des états d'Hérode. *(D. J.)*

HÉROINE, ſ. f. (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelque action héroïque. *Voyez* HÉROS.

HÉROIQUE, adj. (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Voyez* HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, ſtyle *héroïque*, vers *héroïque*, poéſie, *héroïque*, tems *héroïque*, &c.

Les tems *héroïques* ſont ceux dans leſquels on ſuppoſe qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appellé les *enfans des dieux*. *Voyez* AGE.

Les tems *héroïques* ſont les mêmes que les fabuleux. *Voyez* FABULEUX.

Poëme *héroïque* eſt celui dans lequel on décrit quelque action ou entrepriſe extraordinaire. *Voyez* POEME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Taſſe, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poëmes *héroïques*. *Voyez* ILIADE, ENEIDE, HENRIADE.

Le poëme *héroïque* eſt dans ce ſens le même que le poëme épique. *Voyez* EPIQUE.

Poéſie *héroïque*. *Voyez* POESIE EPIQUE.

Les vers *héroïques* ſont ceux dont les poëmes *héroïques* ſont compoſés. *Voyez* VERS.

Les vers héxametres grecs & latins ſont auſſi appellés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. *Voyez* HEXAMETRE.

Horace a dit de cette eſpece de vers:

*Res geſtæ regumque ducumque, & triſtia bella,*
*Quo ſcribi poſſent numero monſtravit Homerus.*

Art poét.

On Appelloit autrefois les vers alexandrins de douze ſyllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit qu'ils étoient ſeuls propres pour la poéſie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix ſyllabes. *Voyez* ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes *héroïques* écrits en vers de dix ſyllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, ſont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Greſſet qui ſoit en vers de dix ſyllabes, mais on ne le regarde pas comme un poëme *héroïque*: c'eſt un badinage ingénieux & délicat, auquel la meſure de vers que le poëte a choiſie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoiſſent notre poéſie, ſavent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aiſance & de naïveté, & que M. Greſſet ne pouvoit prendre une verſification plus aſſortie à ſon ſujet. (*G*)

HÉROIQUE, adj. (*Méd.*) ce terme eſt employé pour déſigner l'eſpece de traitement ou celle des remedes, dont les effets produiſent des changemens conſidérables & prompts dans l'économie animale; ſoit en excitant d'une maniere violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en ſont ſuſceptibles, des ébranlemens ſubits, des ſecouſſes fortes dans toute la machine; ſoit en produiſant un ſpaſme, un reſſerrement ou un relâchement, une atonie outremeſurée dans les ſolides; ſoit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs exceſſives, ce ſemble, mais néceſſaires; dans tous les cas où la nature demande à être ſecourue d'une maniere preſſant & déciſive par des moyens propres à changer la diſpoſition viciée des parties affectées, & à les faire paſſer à un état oppoſé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, ſont les ſaignées abondantes & repetées dans un court eſpace de tems, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les ſudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les ſtimulans, les cordiaux, les aperitifs, les fondans les plus actifs; les acres, les épiſpaſtiques, les aſtringents de toute eſpece, employés tant intérieurement qu'extérieurement, les ſcarifications, les cauſtiques, les narcotiques

les plus efficaces & à grande doſe; les engourdiſſans, les ligatures des nerfs, des gros vaiſſeaux, des membres, *&c.* les exercices violens, actifs & paſſifs, *&c.*

Tels ſont les différens remedes principaux, qui peuvent ſervir au traitement *héroïque*, qui ſuppoſe toujours des maux proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conſéquent beaucoup de prudence, pour décider de la néceſſité d'employer les moyens qui peuvent les opérer: ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractere de la léſion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent ſupporter, ſans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui eſt plus ou moins diſpoſé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il eſt plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la ſenſibilité plus ou moins grandes du malade. *Voyez* MEDECIN.

Mais il eſt certain que dans tous les cas, où la nature a beſoin d'être puiſſamment ſecourue pour ſurmonter les obſtacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire ceſſer des mouvemens exceſſifs, qui ſont occaſionnés & produits méchaniquement ou phyſiquement par des cauſes qui lui ſont étrangeres, & qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, *&c.* l'art de guérir ſeroit en défaut, & manqueroit aux occaſions où il peut être le plus évidemment utile, en ſuppléant à l'impuiſſance de la nature, qui peut ſi ſouvent ſe paſſer de ſecours, pour la guériſon d'un grand nombre de maladies, *voyez* EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne ſavoit pas faire uſage des remedes *héroïques*, avec leſquels la Medecine paroît opérer & opere ſouvent réellement des prodiges; en détruiſant les différentes cauſes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, ſur tout de ces dernieres qui deviendroient mortelles ou reſteroient incurables, ſi on ne les combattoit pas d'une maniere vigoureuſe & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire ceſſer de grands déſordres. *Voyez* MEDECINE.

Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que c'eſt principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelſe dut ſa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire uſage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoiſſoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. *Voyez* MEDICAMENT, REMEDE.

HÉROISME, ſ. m. (*Morale.*) la grandeur d'ame eſt compriſe dans l'*héroïſme*; on n'eſt point un héros avec un cœur bas & rampant: mais l'*héroïſme* differe de la ſimple grandeur d'ame, en ce qu'il ſuppoſe des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ſes penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts; qui coûtent à la nature; les faire avec ſuccès eſt, ſi l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'eſt pas toûjours ce qu'on appelle *héroïſme*. Le héros, dans le ſens auquel ce terme eſt déterminé par l'uſage, eſt un homme *ferme* contre les difficultés, *intrépide* dans les périls, & *vaillant* dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le tems de ſon enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'aſſaſſins. Dans un ſiecle plus éclairé, ils ne ſont pas en ſi grand nombre; les connoiſſeurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre; on en dépouille Alexandre; on le refuſe au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, ſi content d'avoir conquis ſes états, il n'en eût pas été le défenſeur & le pere.

La plûpart des héros, dit la Rochefoucaut, ſont comme de certains tableaux; pour les eſtimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple eſt toûjours peuple; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, ſouvent tel lui paroît un héros, qui réduit à ſa juſte valeur, eſt la honte & le fleau du genre humain.

HERON GRIS, ſub. maſc. *ardea cinerea major*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau aquatique qui a le col & les jambes fort longs, & qui ſe nourrit de poiſſon. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui peſoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des ongles, & ſeulement trois piés cinq pouces juſqu'au bout de la queue. La partie antérieure du ſommet de la tête étoit blanche, & il y avoit ſur la partie poſtérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de rouſſâtre, le dos étoit couvert de duvet, ſur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le deſſous du croupion étoient jaunâtres; il y avoit vingt-ſept grandes plumes dans chaque aîle; les dernieres étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzieme & de la douzieme plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée; toute la face inférieure de l'oiſeau & la queue étoient cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu; les pattes & les piés avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

PETIT HERON GRIS, *nycticorax*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui eſt beaucoup plus petit que le précédent; il a le cou à proportion moins long. Le ſommet de la tête & le dos ſont noirs; le jabot & le ventre ont une couleur brune; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux juſqu'au bec, & une ſorte de crête compoſée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput; les aîles & la queue ont une couleur cendrée; le bec eſt noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

HERON BLANC, *ardea alba major*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui differe du *heron* gris, en ce qu'il eſt en entier d'une belle couleur blanche, qu'il eſt plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

PETIT HERON BLANC, JARSETTE, *ardea alba minor*, *ſeu garzetta*, Geſn. Ald. oiſeau qui differe du précédent en ce qu'il eſt beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

HERONIERE, ſub. fém. (*Econ. ruſtiq.*) c'eſt dans un parc un lieu ſéparé auprès de quelque étang ou vivier où l'on éleve des hérons.

HEROPHILE, PRESSOIR D' (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du tems de Ptolomée Soter, roi d'Egypte. Il paſſe pour avoir diſſequé vivans les criminels qui étoient condamnés à mort; entre autres découvertes, il eſt le premier qui nous ait démontré l'uſage & la ſtructure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épiniere; & ce qui prouve qu'il a eu connoiſſance des autres parties qui compoſent le cerveau, c'eſt qu'il a donné le nom de *preſſoir*, *torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois ſinus ſupérieurs de la dure-mere; c'eſt lui qui a nommé *duodenum* le premier des inteſtins grêles; il a auſſi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *rétine* & *d'arachnoïde*, *&c.*

HÉROS, ſ. m. (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans ſon origine, étoit conſacré à celui qui réuniſſoit les vertus guerrieres aux vertus morales & politiques; qui ſoutenoit les revers avec conſtance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïſme ſuppoſoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Theſée, Jaſon, & quelques autres. Dans la ſignification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il ſemble n'être uniquement conſacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires; vertus qui ſouvent aux yeux de la ſageſſe, ne ſont que des crimes heureux qui ont uſurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la nobleſſe de l'ame. Le grand homme eſt bien autre choſe; il joint aux talens & au génie la plûpart des vertus morales; il n'a dans ſa conduite que de beaux & de nobles motifs; il n'écoute que le bien public, la gloire de ſon prince, la proſpérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de Céſar, donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurele ou d'Alfred, nous préſente un grand homme. Titus réuniſſoit les qualités du *héros*, & celles du grand-homme; cependant, pourquoi Titus eſt-il plus loué par ſes bienfaits, que par ſes victoires? C'eſt que les qualités du cœur l'emportent toûjours ſur les préſens de la fortune & de la nature; c'eſt que la gloire qu'on acquiert par les armes eſt, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, une gloire attachée au haſard; au lieu que celle qui eſt fondée ſur la vertu, eſt une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du ſuccès, celui de grand-homme n'en dépend pas toûjours. Son principe eſt la vertu, qui eſt inébranlable dans la proſpérité, comme dans les malheurs: le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guer-

guerriers, mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de grand-homme; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme réunis aux talens, sont les vertus d'un grand-homme; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*; mais le parfait *héros*, est celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un desir sincere de la félicité publique. (*D. J.*)

HÉROS, (*Mythol. & Littérat.*) autrement dit *demi-dieu*. On appelloit ainsi généralement les hommes illustres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, soit qu'ils reconnussent quelques dieux parmi leurs ancêtres, soit qu'ils descendissent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Thesée, & tant d'autres; ou d'une déesse & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchise.

On donne plusieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une seule qui soit recevable: la plus commune, qui tire ce mot Ἔρως, *amour*, n'est pas juste; car Ἥρως, *héros*, est écrit par un *h*.

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit dûe aux dogmes de la philosophie platonique, qui enseignoit que les ames des grands hommes s'élevoient jusque aux astres, séjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes, avec lesquels ils habitoient; mais les Stoïciens leur assignoient pour demeure, la vaste étendue qui se trouve entre le ciel & la terre; ce qui fait dire à Lucain:

*Quodque patet terras inter, cœlique meatus*
*Semi-dei manes habitant.*

Pharsal, *lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux; celui des dieux consistoit dans des sacrifices & des libations, qui sont des hommages dûs à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une espece de pompe funebre, dans laquelle on célebroit le souvenir de leurs exploits, après quoi on leur faisoit des festins. C'est ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. „ On sacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant d'une nature immortelle, & „ on fait à Hercule fils d'Alcmene, comme à un *héros*, des funérailles plûtôt qu'un sacrifice „. Mais il est bon de savoir qu'on éleva peu-à-peu les *héros* au rang des dieux; c'est par exemple, ce qu'on pratiqua pour Hercule, puisqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des sacrifices parfaits, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirma par son témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux suprèmes; car en parlant d'une fête solemnelle, que l'on célebroit à Rome, & dans laquelle on porta les statues des dieux anciens & modernes, il ajoûte que la pompe étoit fermée par les statues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux mêmes prérogatives que les dieux mêmes: tels étoient Hercule, Esculape, Castor & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des *héros* même y étoient retenues, pendant que leur ame pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, joüissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne, & autres monumens sur les tombes des *héros*, établirent un culte pour les manes des mêmes *héros*, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alcmene, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromede, Helène, Latone, & quelques autres, joüirent de cette distinction.

Les tombeaux des *héros* & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des tems marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande; & ces mêmes tombeaux joüissoient du droit d'asile; c'est-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἡρῷον μνῆμα. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit soin d'élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache*.

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des *héros*; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vêtir ordinaire aux premiers *héros*, dans le tems qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρῷα, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des *héros* qui leur étoient chers, & aux temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maitresses de Démétrius, joint les ἡρῷα, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On sait aussi que le mot ἥρως, a une signification fort étendue dans la langue greque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur, ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond au *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρωίνη répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἥρωα, & θεόν. 3°. Le nom de *héros* est souvent donné par les peres à leurs enfans décédés en bas-âge, comme cela paroît par diverses inscriptions recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom designe simplement un homme consideré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non-seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poëte employe le mot ἥρως, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée, liv.* x *vers* 422. (*D. J.*)

HERPES, sub. fem. *terme de Médecine*, ardeur, ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. *Voyez* ERESIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἕρπω, *paulatim gradior*, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe miliaire*, est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. *Voyez* FEU VOLAGE.

*Herpes miliaire*, suivant Wisemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. *Voyez* GALE.

L'*herpe simple*, n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessechent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a une troisieme espece d'*herpe*, à qui l'on donne le nom de *dartre*. *Voyez* DARTRE.

L'*herpe corrosive*, est celle dont les boutons sont rudes, causent des demangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPES *de plat-bord*, (*Marine*.) c'est la coupe d'une lisse qui se trouve à l'avant & à l'arriere du haut des côtés d'un navire. On y met un ornement de sculpture, & cet ornement se nomme aussi *herpe*: il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à stribord, & deux à bas-bord. On peut voir dans *la Planche IV. n°.* 195. ce qu'on nomme *herpe*, & *n°.* 176, ce qu'on nomme *plat-bord*.

*Herpes d'éperon*, ce sont des pieces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des goutereaux.

*Herpes marines*; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, &c. Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plûtôt que *herpes marines*. (*Z*)

HERRNGRUND, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newsoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines, y ont formé une ville soûterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches; car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à le séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne sont qu'une

ſeule maſſe enſemble. Les travailleurs de ces mines n'y ſont pas incommodés des eaux, mais de la pouſſiere & de vapeurs de cuivre encore plus nuiſibles à la vie. (*D. J.*)

HERNHUTISME, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſpece de fanatiſme introduit depuis quelque tems en Moravie, en Wéteravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* ſont auſſi connus ſous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutiſme* doit ſon origine & ſes progrès à M. le comte Nicolas Louis de Zinzendorf, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quiétiſme. Dès qu'il fut ſorti de cette univerſité en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite ſociété d'ames fideles, au milieu deſquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à ſa maniere. Il s'aſſocia quelques perſonnes qui étoient dans ſes idées, & fixa ſa réſidence à Bertholsdorf dans la haute Luſace, terre dont il fit l'acquiſition.

Bertholsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette ſorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite: la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Chriſtian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inſpiré à quelques perſonnes de l'inclination pour la religion proteſtante. Il engagea deux ou trois de ſes proſélites à ſe retirer avec leurs familles à Bertholsdorf; ils y furent accueillis avec empreſſement & y bâtirent une maiſon dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une aſſemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Chriſtian David étoit ſi perſuadé de l'aggrandiſſement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déja les quartiers & les rues: l'évenement n'a pas démenti ſes préſages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorf, s'empreſſerent d'augmenter cet établiſſement & d'y bâtir; & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village conſidérable qui eut une maiſon d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728 il y avoit déja trente-quatre maiſons fort logeables; en 1732 le nombre des habitans montoit à ſix cens. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens là d'appeller leur habitation qui en eſt tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la ſuite *Hernhut*, ce qui peut ſignifier *la garde* ou *la protection du ſeigneur*. C'eſt delà que toute la ſecte a pris ſon nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entre eux une ſorte de diſcipline qui les lie étroitement les uns aux autres, les partage en différentes claſſes, les met dans une entiere dépendance de leurs ſupérieurs, & les aſſujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverſes menues regles; on diroit d'un inſtitut monaſtique.

La différence d'âge, de ſexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverſes claſſes: il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque claſſe a ſes directeurs choiſis parmi ſes membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entre eux, ſont exercés entre les femmes par des perſonnes de leur ſexe. Tous les jours une perſonne de la claſſe en viſite les membres, pour leur adreſſer des exhortations & prendre connoiſſance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes aſſemblées de chaque claſſe en particulier & de toute la ſociété enſemble.

Les conducteurs tiennent entre eux des conférences pour s'inſtruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la ſociété eſt fort aſſidue aux exercices de religion qui ſe font à Bertolsdorf & ailleurs. Les membres de chaque claſſe ſe ſont ſoudiviſés en morts, réveillés, ignorans, diſciples de bonne volonté, diſciples avancés. On adminiſtre à chacune de ces ſubdiviſions des ſecours convenables. On a ſur-tout grand ſoin de ceux qui ſont dans la mort ſpirituelle.

On veille à l'inſtruction de la jeuneſſe avec une attention particuliere. Outre les perſonnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité ſur tous les autres enfans. Le zele de M. de Zinzendorf l'a quelquefois porté à prendre chez lui juſqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans ſa chambre. Après les avoir mis dans la voie du ſalut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des aſſemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore; on les y porte: là on chante, on prie, & l'on y fait des diſcours proportionnées à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inſpection générale ſur toutes les claſſes. Il y a des avertiſſeurs en titre d'office, dont les uns ſont publics & les autres ſecrets. Il y a pluſieurs autres charges & emplois dont le détail ſeroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhuters* conſiſte dans le chant: c'eſt ſur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'inſtruiſent de la religion. M. de Zinzendorf rapporte une choſe bien ſinguliére, c'eſt que les chantres de la ſociété doivent avoir reçû de Dieu un don particulier & preſque inimitable (il pouvoit bien dire tout-à-fait), ſçavoir, que lorſq'ils ſont obligés d'entonner à la tête de l'aſſemblée, il faut que ce qu'ils chantent ſoit toûjour une répétition exacte & ſuivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe chargées par tour de prier pour la ſociété; & ce qui eſt très-remarquable, c'eſt que ſans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là ſont avertis par un ſentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquitter de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement ſe gliſſe dans leur ſociété, ils raniment leur zele en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du ſort eſt fort accréditée parmi eux; ils s'en ſervent ſouvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce ſont les anciens qui font les mariages; nulle promeſſe d'épouſer n'eſt valide ſans leur conſentement. Les filles ſe dévouent au Sauveur, non pour ne jamais ſe marier, mais pour ne ſe marier qu'à un homme, à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il eſt régénéré, inſtruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La ſociété des *Hernhuts* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorf, ſous ſa protection, par ſes ſoins, ſes bienfaits, & ſuivant ſes vûes, il étoit naturel qu'il conſervât ſur elle une très grande autorité; auſſi en a-t-il toûjours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troiſieme ſynode général du *Hernhutiſme*, tenu à Gotha en 1740, il ſe démit de l'épiſcopat, auquel il avoit été appellé en 1737, mais il conſerva la charge de préſident; il ſe démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de miniſtre plénipotentiaire, & d'économe général de la ſociété, avec le droit de ſe nommer un ſucceſſeur.

Il a envoyé de ſes compagnons d'œuvres preſque par tout le monde; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les miſſionnaires du *Hernhutiſme* avoient déja paſſé la ligne. La ſociété poſſede, à ce que je crois, Béthléem en Penſylvanie: elle a auſſi un établiſſement parmi les Hottentos; mais elle n'a fait nulle part d'auſſi belles conquêtes qu'en Wétéravie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit ſingulierement, ſur-tout à Iſſelſtein & à Zéiſt.

M. de Zinzendorf vint en Hollande en 1736, & le nombre de ſes ſectateurs s'y eſt accru peu-à-peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confeſſion d'Ausbourg à ſes freres Moraves, témoignant en même tems de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes; il déclare même qu'on n'a pas beſoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutiſme*.

C'eſt le Sauveur qui fait tout dans ſa ſecte, & qui regle l'envoi des miſſionnaires; mais comme ils ſont en grand nombre, & qu'ils font d'ailleurs des entrepriſes & des acquiſitions coûteuſes, ils ont établi une caiſſe, qu'on nomme *la caiſſe du Sauveur*, qui eſt devenue très-conſidérable par les donations des proſélites du *Hernhutiſme*, & de ſes fauteurs. M. de Zinzendorf a la principale direction de cette caiſſe, & Madame la comteſſe ſon épouſe partage ſes travaux.

M. de Zinzendorf rapporte lui-même, que pendant vingt-ſix ans cette dame a ſi bien adminiſtré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à ſa maiſon, ni à ſa ſociété, quoiqu'il ait fallu fournir à des entrepriſes de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de ſon épouſe, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage, il remercie Jeſus de l'avoir formée exprès pour lui; elle eſt la ſeule dans le monde qui lui convînt. Enfin, ſon heureux état conjugal le conduit à une penſée des plus ſingulieres & des plus conſolantes ſur les mariages d'ici-bas; c'eſt que ſi chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a, eſt préciſément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorf, le *Hernhutiſme* entretenoit en 1749, juſqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ſes miſſionnaires avoient déja fait

fait plus de 200 voyages de mer, & vingtquatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel ; on prêchoit dans sa secte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins ; enfin la société avoit déja 98 établissemens, entre lesquels se trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce detail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été assez bien instruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* est entierement celle de l'Evangile ; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutisme* a ce caractere distinctif du fanatisme, de rejetter la raison & le raisonnement ; il ne demande que la foi qui est produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul. La régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer ; dès qu'on est régénéré, on devient un être libre ; cependant c'est le Sauveur du monde qui agit toûjours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ses actions.

C'est aussi en Jesus-Christ que la Trinité est concentrée ; il est principalement l'objet du culte des *Hernhutes* ; ils lui donnent les noms les plus tendres ; Jesus est l'époux de toutes les sœurs, & leurs maris sont, à proprement parler, ses procureurs ; semblables à ces ambassadeurs d'autrefois, qui épousant une princesse au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée ; un mari n'est que le chambellan de sa femme ; sa charge n'est que pour un tems, & par *interim*. D'un autre côté, les sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jesus par le ministere de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs sauveurs dans ce monde ; car quand il se fait un mariage, la raison de ce mariage est qu'il y avoit une sœur qui devoit être amenée au véritable époux, par le ministere d'un tel procureur.

Voilà une peinture historique fort abregée, mais fidele, du fanatisme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort estimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous sommes bien gardés de leur imputer des sentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conséquences qu'ils rejetteroient ; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, est un précis laconique que nous avons fait du livre d'Isaac le Long, écrit en Hollandois, sous le titre de *Merveilles de Dieu envers son Eglise*, Amst. 1735, *in*-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia son livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorf, auquel il le dedia, & après en avoir obtenu la permission : c'est ce seigneur qui nous l'apprend à la *page* 230 d'un de ses propres ouvrages, qui porte pour titre, *Réflexions naturelles*.

Le *Hernhutisme* a étonné la Hollande par ses progrès rapides, & ne l'a point allarmée ; il joüit dans les Provinces-Unies de cette tolérance universelle qu'on y accorde à toutes les sectes, & qui paroît être le principe plus sage & le plus judicieux du gouvernement politique. (*D. J.*) (1)

HERSAGE, s. m. (*Agriculture.*) l'action de herser. *Voyez les articles* HERSE *&* HERSER.

HERSBRUCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE,

(1) Cette tolérance pour une Secte ou Religion quelque ce soit aussi souvent prêchée, & vivement appuiée, par les nouveaux Philosophes ultramontains, jusqu'à la dire comme ici, avec un ton trop decisif mais naturel à ces Messieurs qui se croient les maîtres de l'humanité, le principe *le plus sage, & le plus judicieux du gouvernement politique* merite bien d'être serieusement examinée. Cet examen une fois fait pourra être rappellé, & consulté dans le besoin, & il servira ainsi de correctif, & de confutation à tout ce qui est dit en faveur de la même tolérance en plusieurs endroits de ce Dictionnaire.

L'article *Intolérance* y est traité avec tout l'esprit de parti, & on l'a orné de tant d'erudition, qu'il faut remettre cet examen à la note du même Article, j'y renvois donc le lecteur. Je profite de cette occasion pour avertir que le portrait, qu'on trace des *Hernhutes* dans cet Article, n'a rien de favorable, ni d'avantageux pour les partisans de la tolérance : en effet si nous voulons nous en rapporter à tout ce qu'on y a *dit*, c'est une Societé de personnes particulierement addonnées à la devotion, aux pratiques de la Religion, à la perfection des *mœurs, au bon ordre*, & à l'exacte harmonie de la societé : leur morale y est indiquée comme étant la même de l'Evangile, & leur dogmatique comme celle de toutes les Religions, parmi lesquelles l'*Hernhutisme* se trouve établi : Cela étant quelle sera la Comunion Chretienne qui ne se croira pas en devoir de les tolerer en consequence même des propres principes, & sans pouvoir se faire un merite de cette tolérance ? On verra les *Hernhutes* nourir dans le sein de chacune l'esprit de Religion, qui lui est propre, & loin de fomenter le schisme, ils serviront au-contraire d'exemple d'une devotion fervente & constante, & d'une pureté de mœurs veritablement singuliere. *L'inclination naturelle*, qu'on dit dans cet Article, *que les Hernhutes* ont pour quelque Religion que ce soit, & la declaration du Compte de Zinzendorf, qu'il *n'est pas nécessaire* de changer de *Religion pour entrer dans l'Hernhutisme* sont, si je ne me trompe de garants authentiques de ce que j'avance ; de sorte qu'on en pourroit deduire, qu'un Hernhute au milieu de quelque Religion, ou Secte, que ce soit, même du Catholicisme seroit un homme d'une perfection singuliere, un moine par exemple, selon l'expression même de l'Encyclopédiste ; puisque d'après les idées qu'on nous donne des *Hernhutes* dans cet Article, le mot *Hernhute* par rapport à toutes Religions est un nom general, dont on pourroit se servir pour indiquer & designer toute personne, qui dans quelque Religion que ce fut, tendroit à la perfection par les pratiques de la Morale les plus perfectes selon l'ésprit de la même. Si cela est je ne vois pas comment on puisse vouloir faire un merite aux Provinces Unies de la Tolérance, qu'elles ont pour les *Hernhutes*. J'ai cru devoir faire ces reflexions pour commencer à ôter les armes des mains des partisans de la tolérance, & leur faire abandonner les arguments *a posteriori*. Il y a encore d'autres observations à faire sur les Hernhutes : elles serviront à faire connoître de plus en plus, que c'est très-mal-à-propos qu'on termine cet Article en concluant ; que la *tolérance paroît être le principe le plus sage, & le plus judicieux du Gouvernement politique*.

Comme se pourrat-il jamais caracteriser *de sage & judicieuse* la tolérance qu'on accorde à des personnes qui au lieu de tolérer les autres, les persecutent au contraire toutes les fois que leur vûe d'interet personel, & d'avancement leurs semblent l'exiger ? des personnes qui font profession *de ne jamais dire nettement ce qu'ils pensent*, des Personnes qui ont pour maxime, *de s'exprimer de maniere à pouvoir se retracter au cas que le public ne fut pas bien* disposé *à leur avantage, & de le faire avec tant d'obscurité qu'il soit impossible de discerner parfaitement*, & de concilier *leurs expressions à fin* qu'on les puisse *prendre par leurs paroles*, des personnes, enfin *qui par ces motifs, & à force de tropes, & d'equivoques se menagent de resources pour se tirer d'affaire s'ils se trouvoient dans quelque embarras, & pour se conserver la possession de nier hardiment* ce qui est *à leur prejudice*.

Tel est le portrait des Hernhutes, qu'on trouve tracé dans plusieurs auteurs, & principalement dans un ouvrage qui a pour titre : *Clef de Hernhutes ou leur systême devoilé par* Ant. Aug. Rhode à Berlin, & à Posdam 1755. L'auteur étoit Diacre de l'Eglise Lutherienne de Gros-Hennersdorf dans la haute Lusace lorsque les Hernhutes acheterent ce village : il en a été si cruellement persecuté qu'en decrivant l'histoire de cette persecution, il a cru devoir protester, qu'il consentiroit à perdre la vie, si ce qu'il avançoit, n'étoit pas entierement vrai : le but de cet Auteur est comme il dit *de faire connoître les Hernhutes, & de devoiler tellement leurs misteres qu'il n'y ait personne qu'en faisant usage de bon sens ne puisse s'en former une idée distincte, & en porter en consequence un jugement assuré. Pour cet effet*, continue le même auteur, *que j'expliquerai tout le systême, & toute la doctrine des Hernhutes, & je donnerai la clef de tous leurs tours : il y en a même un grand nombre qui sont inintelligibles, surtout lorsqu'ils se trouvent plusieurs combinés dans une même phrase*.

Je sais très-bien qu'on tolere dans le monde des milliers de personnes qui professent les mêmes maximes, & qui n'ont pas un meilleur caractere que celui des Hernhutes, mais il est bien different pour le bon ordre de la societé, & du gouvernement politique, que ces personnes soient isolées, & detachées les unes des autres, plutôt qu'elles se trouvent unies dans une même societé, qui par son état est ambitieuse, & remuante, qui n'a qu'une ame, & un même esprit ; en ce cas le gouvernement politique s'il est sage & prudent, s'il a à cœur de maintenir la paix publique, & de soutenir les droits, & les privileges des particuliers qui lui sont soumis ; si enfin il est ennemi declaré des turbolences intestines, loin de tolerer une secte si pernicieuse, qui ne respire, & ne s'occupe qu'à procurer le desordre, & qui est fondée sur des principes entierement opposés à la verité, à la justice & à l'honneur, il doit au contraire la détruire, & la supprimer, sans en laisser subsister le moindre vestige. Ce n'est pas sous ce point de vûe que l'auteur de cet article nous presente le caractere des Hernhutes, il ne les connoît sans doute que par la lecture de leurs ouvrages, où ils ont l'art de se cacher sous le voile de la vertu la plus austere, & de ne se laisser decouvrir que par les fausses apparences, mais le plus avantageuses pour eux. Les propres paroles de l'auteur, semblent le prouver, puisqu'il dit expressement : *nous n'avons parlé d'eux, que d'après d'eux*. Je laisse au public à décider si cette déclaration de l'auteur est suffisante pour qu'on puisse s'assurer que les Hernhutes sont des personnes si estimables par leur conduite, & par leurs mœurs, & pour se procurer la satisfaction d'avertir, qu'on *s'est donné bien de garde de leur imputer des sentimens, qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des consequences qu'ils rejetteroient*. Il est vrai qu'on ne doit ni croire, ni penser le mal, sans y être contraint par de fortes raisons ; mais il n'est pas moins vrai que pour se affecter de penser le bien, on ne doive jamais fermer les yeux & les oreilles à l'évidence, ou du moins à la probabilité du contraire de ce qu'on voudroit tourner en bien avec des motifs souvent trop legers, souvent peu sinceres parce que souvent trop interessés. Je crois donc pouvoir conclure avec raison que si les *Hernhutes* sont tels que l'auteur de cet Article les depeint, c'est mal-à-propos qu'on fait un merite aux Provinces Unies de la tolérance qu'elles ont pour eux, & qu'on a tort de porter dans ce lieu l'exageration en faveur de la tolérance jusqu'à dire qu'elle soit *le principe le plus sage d'un Gouvernement politique* ; parce qu'en ce cas ne pouvant prendre pour l'indifferentisme l'*inclination* que les Hernhutes ont *pour toutes Comunions Chretiennes*, & la non necessité *de changer de Religion pour embrasser l'Hernhutisme*, de peur de ne *leurs imputer les sentiment qu'ils n'adoptent pas*, ou de ne *tirer de leurs opinions des consequences qu'ils rejetteroient*, en ce cas, je dis, les *Hernhutes* ont droit non à la tolérance, mais bien à l'admiration des societés, ou Communions, au milieu desquelles ils vivent.

Mais au contraire si les *Hernhutes* sont tels que je les ai répresentés d'après ceux-la même, qui pretendent les connoître à fond, je ne crois pas qu'on soit en droit de dire que la tolérance, qu'on leur accorde, soit fondée sur la sagesse & sur la justice, quand bien

**HERSE**, (*Hist. ecclés.*) ce sont dans les églises des especes de chandeliers, sur lesquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, s. f. (*Architecture.*) espece de barriere en forme de palissade à l'entrée d'un fauxbourg; elle differe néanmoins de la barriere en ce que ses pieux sont pointus, pour empêcher de passer par-dessus.

HERSE, s. f. *en termes de Fortifications*, est une espece de porte faite de plusieurs pieces de bois armées par en bas de pointes de fer, & disposées en forme de treillis, laquelle se met au-dessus d'une porte de ville. Elle y est suspendue par une corde attachée à un moulinet qui est au-dessus de la porte, lequel étant lâché, la *herse* s'abaisse & tombe de bout par deux coulisses qui sont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la *herse* quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les surprises & l'effet du pétard, il vaut mieux se servir des orgues, parce qu'on ne les peut pas arrêter tout d'un coup comme la *herse*, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous des chevalets.

On appelle autrement la *herse sarrasine* ou *cataracte* & *orgues*, quand elle est faite de pieux droits sans traverses. *Voyez* SARRASINE, ORGUES, *&c.*

On se sert au défaut de chevaux de frise, pour défendre une breche ou un passage, de *herses* ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. *Voyez* CHEVAL DE FRISE. *Chambers*. (*Q*)

HERSE *de gouvernail*, (*Marine.*) c'est la corde qui joint le gouvernail à l'étambord. (*Z*)

HERSE, *terme d'opéra*, ce sont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en sens différens, ensorte qu'unis ils forment un demiquarré. On met sur la partie horisontale des especes de lampions de fer blanc faits en forme de biscuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppose au public; ensorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites *herses*; on les multiplie sur ce théatre autant qu'on croit en avoir besoin; on les sert à la main, & ce service fait partie de manœuvre. *Voyez* LUMIERE. (*B*)

HERSE, *terme de Mégissier*, qui signifie un grand chassis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, qui sert à étendre les peaux destinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les Parcheminiers se servent aussi de la *herse* pour bander le sommier ou la peau du veau sur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en cosse. *Voyez* PARCHEMIN, & *Pl. du Parcheminier*.

† HERSE, (*Agriculture.*) instrument nécessaire au labourage pour ameublir & unir les terres. C'est une espece d'assemblage de pieces de bois, en triangle tronqué & à double base, garni en dessous, sur ses côtés & ses bases, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les construire de bois lourd, les façonner solidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache, quand il en est besoin, une ou deux pierres à la *herse* pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briser toutes sortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la *herse* à laquelle il est attaché par le petit côté. Il y a des *herses* à roue & d'autres sans roue. Les premieres sont plus commodes. Les roues sont placées sur le devant. On veut que la *herse* ait six pieds de long, que les dents en soient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles ayent environ quatre pouces de saillie hors des travers. Une *herse* bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui suffit à son effet. Les *herses* sans dents ne sont qu'un tissu d'osier, ou des especes de fortes claies avec lesquelles on applanit les terres semées en lin, lorsqu'elles sont sabloneuses & légeres. *Voyez la herse à labour, Planch. d'Agriculture.* Voyez *l'article* HERSER.

* HERSE, (*Pêche.*) engin qui ne differe guere des *herses* à labour. On s'en sert sur-tout de basse marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des saisons chaudes. On leur attele un cheval ou un bœuf, & on les promene sur le fond d'où elles entraînent toutes les especes de poissons plats qui s'y sont ensablés, comme soles, petits turbots, barbues, plyes, limandes, carelets, *&c.* Un homme conduit la *herse*; deux autres placés sur les côtés, attendent les poissons qui se défilent, & les prennent à la main. De ces *herses* les unes sont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit d'une porte dont la *herse* ou coulisse est abattue.

HERSER, v. act. (*Agriculture.*) c'est faire passer la herse à plusieurs reprises, sur une terre semée, ou seulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herse qu'à recouvrir la semence lorsqu'on ne l'enterre pas par un leger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'usage. Cette opération divise les grosses mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement son objet qu'autant qu'il est suivi du *herser*. Il faut donc *herser* la terre autant de fois qu'on la laboure. Dans toutes les terres moyennes cette pratique est très-utile; & elle est nécessaire dans les terres fortes & argilleuses. On n'en peut excepter que les sables.

Ce n'est pas immédiatement après le labour que le *herser* est avantageux. On doit laisser passer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un tems très-sec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le tems soit actuellement sec. Si le labour a été fait dans un tems humide, il faut que la terre soit ressuyée, un peu hâlée; mais sans être durcie. Outre qu'en passant à plusieurs reprises & en tout sens, la herse atténue les mottes, elle acheve de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entierement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On se sert presque toujours de herses qui ont des dents de bois, & elles suffisent aux usages ordinaires. Mais lorsqu'une terre, immédiatement après avoir été semée, est battue par une pluie forte, on est contraint quelquefois d'avoir recours à des herses dont les dents soient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui est levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & scellée, & il n'y a de ressource que dans cette espece de labour superficiel, qui est un bienfait de la herse. Mais dans ce cas-là, il faut choisir un tems couvert & légérement humide, pour ne pas exposer au hâle les racines du grain que l'on veut conserver. *Voyez* JONCHERE, LABOUR, SEMER, *&c.*

HERSILLIERES, s. f. (*Marine.*) ce sont des pieces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui sont sur l'avant & sur l'arriere pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, s. m. *terme de Fortification*. Les *hersillons* sont de planches longues de dix à douze piés, qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous & dont on se sert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot est un diminutif de *herse*, le *hersillon* faisant l'office d'une petite herse. *Chambers*. (*Q*)

HERSTAL, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Padersborn, sur le Weser. *Long.* 26. 30. *lat.* 43. 50. (*D. J.*)

HERSTBERG, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne en Westphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, sur la riviere de Naho.

HERTE, *ou* HERTHE, s. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite est le seul qui nous en instruise, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé, cependant ce qu'il

en

bien même, soit par quelque combinaison provenante du pur hazard, ou par une suite naturelle de la dextérité avec la quelle ils se ménagent leur accroissement, il ne seroit encore arrivé aucun desordre, ou trouble dans les sociétés qui les tolérent.

Ces reflexions ne sont pas seulement relatives aux Hernhutes; on doit aussi les étendre à tous les cas semblables. *Voy. la note à l'Artic. Intolérance*. Ceux qui voudroient avoir un détail plus précis & plus circonstantié de tout ce qui regarde les Hernhutes, pourront consulter outre les ouvrages cités & dans l'Article, & dans cette Note les suivantes: c'est à dire: *Les Reflexions Théologiques par M. Baumgarten. L'Etat présent du Hernhutisme* par Benner. *Lerna Zinzendorfiana* par le même. Carpzow *Examen de la Religion des Freres Bohêmes & Moraves*. *Reponse à ceux qui demandent s'ils doivent se faire Hernhutes* par Tresenius. *Recueil de Relations avérées concernant les Hernhutes*, par le même. Hoffmann *de Indifferentismo Hernhutiano*. Ejusdem *Dissertatio de falsa pedilavii Christi imitatione contra neopedoniptas*. *Reflexions Théologiques sur la secte des Hernhutes* par M. Walch. *Refutation de deux lettres du Comte de Zinzendorf* par Winkler. *Entreprises du Comte de Zinzendorf au sujet de la Religion* par le même. *De la Doctrine, & de la Discipline du Comte de Zinzendorf* par le même. *Le Comte de Zinzendorf convaincu de Socinianisme* par le même. *Examen de la Doctrine du Comte de Zinzendorf sur la Trinité* par un Anonyme. *Méchanceté de la secte de Zinzendorf* mise au jour par Volk &c. &c. &c. (*Z*)

en rapporte eſt trop ſingulier, pour le paſſer ſous ſilence. Il dit dans ſon livre *des mœurs des Germains*. *chap. xl.* qu'il y avoit dans l'Océan (c'eſt apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainſi), une iſle (on ſoupçonne que c'eſt l'iſle de Rugen) où ſe trouvoit une forêt appellée *Caſtum*, au milieu de laquelle étoit un char conſacré à la déeſſe *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au ſeul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il ſavoit le tems que la déeſſe qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il ſentoit la préſence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le ſuivoit avec grande vénération; tout le tems que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & partout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de ſolemnités; toute guerre ceſſoit, toutes les armes ſe renfermoient, on ne reſpiroit que la paix & le repos, juſques à ce que le prêtre eût reconduit dans ſon temple la déeſſe raſſaſiée de la converſation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu ſecret, & les étoffes qui le couvroient, & la déeſſe elle-même; on ſe ſervoit pour cela d'eſclaves, qui étoient auſſi-tôt après jettés & engloutis dans un lac voiſin.

Voſſius conjecture que cette déeſſe *Hertus* doit être Cybèle; mais il eſt plus vraiſſemblable que c'eſt la Terre; le nom y répond dumoins parfaitement; les Allemans emploient encore le mot *herth*, pour ſignifier la *terre*, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même ſens; comme la plûpart des peuples ſe ſont imaginés n'avoir point d'autre origne que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & pluſieurs raiſons concourent à le perſuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angletterre, des amas de pierres circulaires, que pluſieurs ſavans croyent avoir été un temple de la déeſſe *Herte*; on nomme ces pierres *ſtone-benges*, c'eſt-à-dire *pierres ſuſpendues*, parce qu'elles ſont miſes les unes ſur les autres, de maniere qu'elles paroiſſent être en l'air, telles qu'on ſuppoſe qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette ſuppoſition n'eſt au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'uſage de cette eſpece de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On diſpute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles ſont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, compoſées de ſable, de chaux, de vitriol, & d'autres matieres bitumineuſes. Ce dernier ſentiment paroît le moins vraiſſemblable: quoi qu'il en ſoit, les curieux qui n'ont pas vû les *ſtone-benges* de Salisbury, peuvent conſulter ſur leur nature & leur ancienne deſtination apparente, les *Antiq. britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le deſſein dans cet auteur. Je penſe que les Tranſactions philoſophiques en parlent auſſi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *ſupplément* de Chambers. (*D. J.*)

HERTFELDT, (*Géog.*) petite contrée d'Allemagne dans la Suabe, entre Awlen, Bopfingen, Koenigsbrun, Giengen, & la ſeigneurie de Graveneck; ce ne ſont que montagnes & forêts. (*D. J.*)

HERTFORD, *ou* HARTFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hertfordshire, avec titre de comté; elle eſt ancienne, & a été autrefois plus conſidérable qu'à préſent. La cauſe de ſa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire paſſer à *Ware*. Elle envoie deux députés au parlement, & eſt ſur la riviere de Léa, à 20 milles N. de Londres. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

HERTFORDSHIRE, *ou* HARTFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, diocèſes de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroiſſes, 18 bourgs à marché, & 16569 maiſons. C'eſt une belle & agréable province, voiſine de Middleſex; l'air y eſt bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en ſont les principales rivieres. Le froment, l'orge & les grains germés pour la biere, forment ſon plus grand commerce; Hertford en eſt la capitale. (*D. J.*)

HERTZBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, ſur les confins de la Luſace, à 10 lieues S. E. de Wittemberg, 14 N. O. de Dreſde. *Long.* 31. 12. *lat.* 51. 41. (*D. J.*)

HERTZHORN, (*Géog.*) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holſtein, près de Gluckſtadt.

HERTZOG-AURACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur la riviere d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERTZOGENRIED, (*Géog.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HERULES, ſ. m. pl. (*Géogr. anc.*) ancien peuple mêlé avec les autres barbares, qui renverſerent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans ſon *hiſtoire des Goths*, *liv. II. ch. xjv.* le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs eſt ſingulier.

„ Ils adoroient, dit-il, pluſieurs dieux auxquels ils ſacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis „ d'être malades, ni de vieillir: lorſque quelqu'un d'eux „ ſe trouvoit attaqué de maladie ſérieuſe, ou de vieilleſſe décrépite, il devoit prier ſes parens de ſonger à „ l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dreſſoient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient, & „ lui envoyoient un *Hérule*, qui n'étoit pas de ſa famille, „ avec un poignard pour terminer ſes jours. D'abord, „ après ſa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au „ moment qu'il étoit conſommé, ils ramaſſoient les os „ du défunt, & les couvroient de terre. La femme du „ mort étoit obligée, pour donner des preuves de ſa vertu, „ & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler ſur ſon „ tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de ſon mari „.

On ſait aſſez que les *Hérules* paſſerent dans la Theſſalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmenterent par la ſuite leur puiſſance, vainquirent leurs voiſins, & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie ſur les terres de l'Empire, où ils ſe firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & ſe confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur premiere demeure étoit vraiſemblablement au voiſinage du Warneau, dans le Mecklebourg, à peu-près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du tems de Tacite, ils étoient compris ſous le nom général de *Vandales*, c'eſt pourquoi cet hiſtorien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurerent quelques tems au-delà du Danube, où abordoient les nations ſeptentrionales. Une partie paſſa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & ſe perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y ſubſiſterent long-tems idolâtres, embraſſerent tard le Chriſtianiſme; & plus encore par force que par connoiſſance, puiſqu'à la moindre occaſion ils le quittoient, & maſſacroient les prêtres. Leur nom ſe perdit peu-à-peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le ſavant Bangert dans ſes *Notes ſur la chronique des Slaves*, *Warnavi*, *Varini*, *Heruli*, *Werli*, *Wendi*, ſont aujourd'hui ceux de Roſtoc, du Butzow & de Guſtrow, trois villes ſituées ſur le Warnaw. (*D. J.*)

HERZEGOVINE, ſ. f. (*Géogr.*) contrée de la Turquie Européenne dans la Boſnie, près de la Dalmatie; Caſtel novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reſte aux Turcs. Cette province faiſoit autrefois partie de la Servie. (*D. J.*)

HESDIN, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas françois, au comté d'Artois; Louis XIII. la prit en 1639, & elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées en 1659. Elle doit ſa fondation à Philibert, général de l'armée impériale dans les Pays-bas, qui détruiſit le vieil *Heſdin* en 1653, pour rebâtir le nouvel *Heſdin* à une lieue au-deſſous. Elle eſt ſur la Canche, à 9 lieues S. O. de S. Omer, 10 N. E. d'Arras, 40 N. O. de Paris. *Long.* 19. 48. *lat.* 52. 22. (*D. J.*)

* HESHUSIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccleſ.*) hérétiques qui donnerent dans l'Arianiſme, & d'autres erreurs que Tilman Heshuſius, miniſtre proteſtant d'Allemagne, publia dans le ſeizieme ſiecle.

* HESITANS, part. pl. pris ſubſt. (*Hiſt. eccleſ.*) on appella de ce nom ceux des Euthychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejetteroient le concile de Chalcédoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodatins*; les appellans, qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Héſitans*.

* HESITATION, ſ. f. (*Moral.*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la penſée. Si dans la comparaiſon que nous faiſons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous ſommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous ſommes incertains, nous héſitons. Ainſi l'incertitude

est une suite de déterminations momentanées & contraires. L'ame oscille entre des sentimens opposés, & l'action demeure suspendue. De tout ce qui se passe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, sinon la mémoire présente d'une chose, du moins celle d'une sensation, tandis que nous sommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *hésitations*. Il semble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres, & conséquemment des sensations qui durent, tandis que d'autres, ou disparates ou contraires, naissent ou s'exécutent. Sans cette coexistence, il est bien difficile d'expliquer la plûpart des opérations de l'entendement. *Hésiter* se dit aussi quelquefois de la mémoire seule. Si la mémoire infidele ne nous sert pas facilement, nous *hésitons* en récitant.

HESN-MEDI, (*Géog.*) ville de Perse. *Long.* selon Tavernier, 74. 45. *lat.* 32. 5. (*D. J.*)

HESPER, (*Astron.*) voyez Hesperies.

HESPERIDES, sub. f. pl. (*Hist. & Myth.*) filles d'Hesperus selon les uns, & d'Atlas selon les autres. Rapportons ici ce que l'Histoire nous a transmis de ces fameuses nymphes, & ce que les poëtes en ont publié; c'est tout ce que je veux extraire succinctement d'un grand mémoire que j'ai lû sur ce sujet, dans le *recueil de l'académie des Inscriptions*.

Selon Paléphate, Hesperus étoit un riche Milésien qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Hespérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis, qu'on appelloit *brebis d'or*, à cause de leur beauté; ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cause du produit qu'elles en retiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confierent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon*: mais Hercule passant par le pays qu'habitoient les filles d'Hesperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit simple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Hespérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, soit à cause de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette seconde opinion n'a pas moins de partisans que la premiere; & il semble même que dans la suite des tems elle soit devenue, sur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, ensorte que les uns ont entendu par ces pommes d'or des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti sur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec μῆλα, dont les anciens auteurs se sont servis, peut signifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails sur l'histoire même des *Hespérides*. Si nous l'en croyons, Hesperus & Atlas étoient deux freres, qui possédoient de grandes richesses dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Hesperus eut une fille appellée *Hespérie*, qui donna son nom à toute la contrée; elle épousa son oncle Atlas, & de ce mariage sortirent sept filles, qu'on appella tantôt *Hespérides*, du nom de leur mere, & de leur ayeul maternel, tantôt *Atlantides*, du nom de leur pere.

Elles faisoient valoir soigneusement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient aussi belles que sages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Busiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles sur leur réputation; & jugeant bien que sur la sienne il ne réussiroit pas par une recherche réguliere, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épierent le tems où elles se réjouissoient entr'elles dans un jardin, & exécuterent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui revenoit de quelques-unes de ses expéditions, les rencontra sur le rivage, où ils étoient descendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur avanture, tua les corsaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ses filles, fit présent à leur libérateur de ces troupeaux, ou de ces fruits, qui faisoient leurs richesses. Hercule, fort content de la réception d'Atlas, qui l'avoit même initié par surcroît de reconnoissance dans les mysteres de l'Astronomie, revint dans la Grece, & y porta les présens dont son hôte l'avoit comblé.

Pline embrasse l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Hespérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixe, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, serpente autour de cette ville, & c'est ce bras de mer qui a donné aux poëtes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on suit les autres historiens, de la narration desquels je ne me propose point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'incontestable touchant les *Hespérides* se réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient sœurs; qu'elles possédoient une sorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs soins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux, qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poëtes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont sû lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Hespérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, sont de précieux métal, Ovide nous en assure,

*Arboreæ frondes, auro radiante nitentes,*
*Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.*

Métam. lib. IV.

Toutes ces richesses sont gardées par un horrible dragon, qui a cent têtes, & qui pousse en l'air cent différentes sortes de sifflemens; aussi les pommes sur lesquelles il tient sans cesse les yeux ouverts, charment la vûe par leur beauté, & font sur les cœurs des impressions dont il est impossible de se défendre. Lorsque Jupiter épousa Junon, cette déesse lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer sa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Discorde mit la division entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas, & par cette seule pomme, elle jetta le trouble dans tout l'olympe. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit sensible à ses vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poëtes font de ces jardins un séjour ravissant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchanteresses; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins; elles aiment à prendre toutes sortes de figures, & à étonner les yeux des spectateurs par des métamorphoses également soudaines & merveilleuses. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Hespéra devient un peuplier, Erythéis est un ormeau, Eglée se change en saule.

Il ne restoit plus aux poëtes, pour rendre les *Hespérides* respectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué: ils leur ont donné un temple; ils y ont joint une prêtresse, redoutable par l'empire souverain qu'elle exerce sur toute la nature. C'est cette prêtresse qui garde elle-même les rameaux sacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavots. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à son gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chasser de leur ame avec la même facilité; elle arrête le cours des fleuves; elles force les astres à retourner en arriere; elle contraint les morts à sortir de leurs tombes; on entend la terre mugir sous ses pieds, & à son ordre on voit les ormeaux descendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaise prose la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers:

*Hesperidum templi custos, epulasque draconi*
*Quæ dabat, & sacros servabat in arbore ramos;*
*Spargens humida mella, soporiferumque papaver;*
*Hæc se carminibus promittit solvere mentes,*
*Quas velit, ast aliis duras immittere curas:*
*Sistere aquam fluviis, & sidera vertere retrò,*
*Nocturnos terram, & descendere montibus ornos.*

C'est ainsi que les poëtes peuvent tout embellir; & que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les sujets les plus stériles des sources inépuisables de merveilles.

Peu nous doit importer, si l'on remarque dans leurs embellissemens une infinité de différences. Ce sont des choses inséparables des fictions de l'esprit humain, & ce seroit une entreprise ridicule de vouloir les concilier. C'est assez que les poëtes conviennent ensemble que les *Hespérides* sont sœurs; que leurs richesses consistoient en pommes d'or; que ces pommes étoient gardées par un dragon; qu'Hercule pourtant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils sont divisées sur presque tous les autres faits; ils ne s'accordent, ni sur la naissance de ces nymphes, ni sur leur nombre, ni sur la généalogie du dragon, ni sur le lieu où les jardins des *Hespérides* étoient situés, ni finalement sur la maniere dont Hercule s'y prit pour

avoir de leurs fruits. Tout cela est très-vrai, mais ces variétés d'idées ne nuisent à personne; les fictions ingénieuses seront celles auxquelles nous donnerons notre attache, sans nous embarrasser des autres.

Hésiode, par exemple, veut que les *Hespérides* soient nées de la Nuit; peut-être donne-t-il une mere si laide à des filles si belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faisoit commencer l'empire de la Nuit. Lorsque Chérécrate au contraire les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette derniere fiction nous déplaît, parce que c'est une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Hespérides*, les poëtes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plûpart ont suivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuse & Hesperethuse. Quelques-uns en ajoûtent une quatrieme, qui est Hespéra; d'autres, une cinquieme, qui est Erythéis; d'autres, une sixieme, qui est Vesta; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puisque Diodore de Sicile, historien, fait monter le nombre de ces nymphes jusqu'à sept.

Leur généalogie du dragon nous est fort indifférente en elle-même, soit qu'on le suppose fils de la Terre avec Pysandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monstre expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Ce n'est pas une description de mort ordinaire qu'on lit dans Apollonius, c'est un tableau qu'on croit voir: ,, Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, ,, est étendu au pied de l'arbre, l'extrémité de sa queue ,, remue encore, le reste de son corps est sans mouve- ,, ment & sans vie; les mouches s'assemblent par trou- ,, pes sur le noir cadavre, sucent & le sang qui coule ,, des plaies & le fiel amer de l'hydre de Lerne, dont ,, les fleches sont teintes. Les *Hespérides* désolées à ce ,, triste spectacle, se couvrent le visage de leurs mains, ,, & poussent des cris lamentables,,......

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mysteres qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croyent appercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens; l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poëtes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'Ecriture-sainte, qu'ils ne connoissoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des mysteres, ni nous donner aucunes instructions. C'est faire trop d'honneur à ces agréables artisans de mensonges que de leur prêter des intentions de cette espece; ils se sont uniquement proposé de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carriere à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plûpart, le secret de réussir. (*D. J.*)

HESPERIDES, *îles des*, (*Géog. anc.*) îles de la mer Atlantique. Pline, *l. VI. c. xxxj.* n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les îles *Hespérides* au cap nommé *Hesperu-ceras*: il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique; le cap qu'il nomme *Hesperu-ceras* doit être le Cap-verd; les *Hespérides* étoient, *dit-il*, à une journée en-deçà de *Hesperu-ceras*, seroient-ce deux des îles du Sénégal? Mais enfin quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des tems où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (*D. J.*)

HESPERIE, s. f. (*Géog.*) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent le même nom à l'Espagne.

HESPERUS, s. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorsqu'elle paroît le soir avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme *étoile du berger*, voy. VENUS. Lorsque *Vénus* paroît le matin avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planete de *Vénus* qui a pour titre: *Hesperi & phosphori nova phænomena*. (*O*)

HESPERUS, (*Mytholog.*) l'étoile du soir; les poëtes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue!

*Bright* hesperus *that leads the starry train,*
*Whose office is to bring twilight upon the earth;*
*Short arbiter 'twixt day and night*......

*Hesper*, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, *l. III.* ajoute que comme *Hesperus* montoit souvent le soir sur le mont Atlas, pour contempler les astres, & qu'il ne parut plus; on débita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appella le matin *lucifer*, & le soir *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, *l'étoile du berger* des habitans de nos campagnes. (*D. J.*)

HESSE la, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Weser. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principales, *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne, & deux autres qui sont des branches de *Hesse-Rhinsfeldt* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste: ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, lesquels faisoient partie des Herminons, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un *comté provincial*. Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui seront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ouvrage suivant: Wolfart (Petri) *Historia naturalis Hassiæ*, *Cassellis*, 1719 *in-fol.* avec figures. On y peut joindre Liebknecht (Joh. Georg.) *Hassia subterranea*, *Giessæ*, 1730. *in-4°.* Ceux qui voudront s'instruire de l'origine de l'illustre maison qui possede ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hist. de l'empire*, par Heiss. (*D. J.*)

HESTIÉES, s. f. pl. (*Antiq.*) sacrifices solemnels qu'on faisoit dans plusieurs lieux de la Grece, & surtout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déesse du feu, ou le feu même; car le nom ἑστία, que les Grecs donnoient à cette divinité, signifie *feu*, *foyer* des maisons, d'où les Latins ont fait celui de *vesta*. *Voyez* VESTA. (*D. J.*)

HESYCHASTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ἡσυχασταὶ, les *Hésychastes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oisiveté; ils se persuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Thessalonique, que la lumiere vue par les apôtres sur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit incréée; sans cette erreur de spéculation qu'ils soutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laisser tomber sans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Hésychastes* dans l'histoire, que comme de gens simplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec ἡσυχάζειν, *vivre dans le repos, dans la tranquillité*, mot dérivé d'ἥσυχος, *tranquille, oisif*. (*D. J.*) (1)



(1) *Il ne valoit pas mieux laisser tomber sans y faire attention l'erreur des Hésychastes*, qu'on appelle ici *erreur de spéculation*, parce qu'elle avoit trop de connexion, & trop de rapport avec ce qu'il y a de plus essentiel, & de plus auguste dans la Religion: ils avoient une maniere très-extraordinaire de faire leurs prieres, & leurs méditations, du moins quant à la position du corps: cette position étoit si forcée, & si violente, que leur tête devoit être tournée en bas jusqu'au milieu du ventre: ils s'immaginoient alors voire une lumiere extraordinaire, & ils disoient en recevoir interieurement une consolation extraordinaire. Interrogés & interpellés de declarer la nature & la qualité de cette lumiere ils repondoient qu'elle étoit la gloire increée de la Divinité, & qu'ils la voyoient eux mêmes avec les yeux du corps, de la même maniere que les Apôtres l'avoient vûe sur le Mont Thabor: les Catholiques leur objectoient, que l'essence de Dieu ne peut se voir des yeux corporels, mais ils repliquoient, qu'il y a une espece de lumiere, laquelle est divine & increée, & que les Saints appellent Divinité: *est quidem lumen illud divinum & increatum, & Deitas a Sanctis nominatur*: que cette lumiere n'est pas la substance de Dieu, mais son opération, sa grace, & sa gloire, que c'est une splendeur, qui provient de la Divine

HETERIARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit simplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit subordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés: ils avoient aussi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, *de Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Dictionn. de Trévoux*. (G)

HETEROCLITE, adj. (*Gram.*) les Grammairiens appellent ainsi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque chose des regles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne suivent pas exactement les loix de leur conjugaison. *Voyez* ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes est donc celle de l'irrégularité; ce sont deux dénominations spécifiques attribuées à différentes especes de mots, & également comprises sous la dénomination générique d'*irrégulier*. C'est donc sur ce mot qu'il convient d'examiner les causes des irrégularités qui se sont introduites dans les langues. *Voyez* IRREGULIER.

Pour ce qui concerne les *anomaux* & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'est aux grammaires particulieres qui en traitent à les faire connoître: les *méthodes* de P. R. ont assez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'espagnol.

Le mot *hétéroclite* est composé de deux mots grecs, ἑτέρως, *autrement*, & κλίνω, *décliner*; de-là l'interprétation qu'en fait Priscien, *lib. XVII. de constr.* ἑτερόκλιτα, dit-il, *id est diversiclinia*, des mots qui se déclinent autrement que les paradigmes, avec lesquels ils ont de l'analogie. (*B. E. R. M.*)

HETERODOXE, adj. m. & f. *terme dogmatique*, qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec ἑτερόδοξος, composé d'ἕτερος, *autre*, & δόξα, *croyance*, *opinion*.

On dit opinion *hétérodoxe*, docteur *hétérodoxe*; ce mot est opposé à *orthodoxe*. *Voyez* ORTHODOXE, *Dict. de Trévoux*. (G)

HETERODROME, adj. m. & f. *levier hétérodrome*, *terme de méchanique*; c'est un levier dont le point d'appui est entre le poids & la puissance. *Voyez* LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre*; tel est celui qui est représenté *Pl. méchan. fig.* 1.

Ce mot devient des mots grecs ἕτερος *autre*, *différent*, & δρέμω *je court*, parce que dans ce levier la puissance & le poids se meuvent en sens différens.

Lorsque le poids est entre la puissance & le point d'appui, ou la puissance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome*; tels sont ceux qui sont représentés *fig.* 2. & 3. *Voyez* HOMODROME, *Chambers*. (O)

HETEROGENE, adj. *en Grammaire*, on appelle ainsi les noms qui sont d'un genre au *singulier*, & d'un autre au *pluriel*. R. R. ἕτερος *autre*, & γένος, *genre*. *Voyez* GENRE, *n°. v.*

Quoiqu'on ne trouve dans cet *article* que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il désigne soient exclusivement propres à la langue latine. On trouve plusieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque; ὁ ἐρετμός, *remus*; τὰ ἐρετμά, *remi*; ὁ κύκλος, *circulus*; οἱ κύκλοι & τὰ κύκλα, *circuli*, &c. *Voyez* le *ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de* P. R.

Notre langue elle-même n'est pas sans exemple de cette espece: *délice* au singulier est du genre masculin; *quel délice, c'est un grand délice*: le même nom est du genre féminin au pluriel, *des délices infinies*.

La langue italienne a aussi plusieurs noms *hétérogenes* qui, masculins & terminés en *o* au singulier, sont féminins & terminés en *a* au pluriel: *il braccio*, le bras; *le braccia*, les bras; *l'osso*, l'os; *le ossa*, les os; *il riso*, le ris; *le risa*, les ris; *l'uovo*, l'œuf; *le uova*, les œufs, &c. *Voyez* le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraison*, *ch. ij. des noms en* O, & la *Méthode italienne de* P. R. *part. I. ch. v. regl. vij.*

En un mot, il peut se trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la distinction des genres; la seule stabilité de l'usage suffit pour y en introduire. (*E. R. M.*)

HETEROGENE, adj. m. & f. (*Physiq.*) se dit d'une chose de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une chose dont les parties sont de nature différente: il est opposé à *homogene*. *Voyez* HOMOGENE.

Ce mot grec est composé d'ἕτερος, *alter*, différent, & γένος, *genus*, espece.

*Hétérogene* se dit sur-tout en termes de *méchanique*, des corps dont la densité n'est pas égale partout. *Voyez* DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes*, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie. *Voyez* DENSITÉ.

Lumiere *hétérogene* est celle qui est composée de rayons qui different en couleur, & par conséquent en réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, &c.

Nombres *hétérogenes* sont des nombres composés de nombres entiers & de fractions, comme $3 + \frac{1}{4}$, &c. *Voyez* NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* sont celles qui sont si différentes entre elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels sont par exemple le point & la ligne, la surface & le solide en *Géométrie*. *Voyez* GEOMETRIE.

Quantités sourdes *hétérogenes*, sont celles qui ont différens signes radicaux, dont les exposans n'ont point de diviseur commun, comme $\sqrt[2]{aa}$, & $\sqrt[3]{bb}$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers*. (O)

HETEROGENE, (*Méd.*) c'est une épithete qui est souvent employé dans la théorie médicinale, pour designer en général une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangere à l'économie animale, & susceptible par conséquent de causer de grands désordres, à proportion qu'elle est plus ou moins dominante; en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistence, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Ainsi, par exemple, le levain de la fievre, de la petite vérole, des maladies vénériennes, forme l'*hétérogene* dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

*Voyez* les définitions des termes de Medecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogene*, dans le *Traité des fievres continues* de M. Quesnay, qui en fait un grand usage.

HETEROSCIENS, s. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétérosciens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; savoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous, & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le Tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétérosciens* de notre côté, c'est à dire en-deçà du Tropique du Cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Hétérosciens* de l'autre côté, c'est à-dire au-delà du Tropique du Capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite, c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétérosciens*. (*D. J.*)



vine substance, & dont Dieu éclaire les Saints: *sed non est substantia Dei sed operatio, & gratia, & gloria, & splendor a Divina substantia in Sanctos missus.* Cette distinction *secundum eos* entre les operations & la substance Divine importoit une multiplicité de Divinités, & plusieurs autres pernicieuses conséquences contraires à l'esprit, & à la pureté de la Religion. Pour cela les Hesycastes furent condamnés dans plusieurs Conciles, dont aucun pourtant ne fut pas general. Il n'y a rien de plus clair, & de plus decisif que l'argument que les Catholiques faisoient contre eux, il est sans replique.

Tout ce qu'on a vû des ieux du corps est necessairement crée, les Apôtres ont vû la lumiere du Thabor de leurs propres ieux, donc cette lumiere est crée: *quid quod oculis corporeis visum est, creatum est, lumen Thaboricum oculis corporeis visum est a Discipulis, ergo creatum est.*

La condamnation donc des Hesycastes est une preuve concluante de l'attention sans égale, qu'on a toujours eu pour maintenir dans l'Eglise Catholique la pureté de la Foi, & pour en prendre la defense: Voy. *le sçavant Noel Alexandre* Siec. 14. artic. 14. (Z)

HETEROUSIENS, *Heterousii*, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) est le nom d'une secte d'Ariens, disciples d'Aëtius, & appellés de son nom *Aëtiens*. *Voyez* AETIENS.

Ce nom est grec, composé de ἕτερος, *autre*, & οὐσία, *substance*.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le Fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du Pere, comme quelques Ariens qu'on nommoit pour cela *Homoiousiens*, *Homoiousii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. *Voyez* ARIENS & HOMOIOUSIENS *Dict. de Trévoux* (*G*)

HETICH, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de rave ou de navet d'Amérique, ou racine qui a environ un pié & demi de longueur, & qui est grosse comme les deux poings; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légerement laxative.

HETMANN, s. m. (*Hist. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russien.

HETRE, *fagus*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

HETRE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) le *hêtre* est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'éleve, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches: cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante sont placées alternativement sur les branches. Le *hêtre* donne au printems des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même tems que les feuilles. Le fruit qui vient séparement est renfermé dans une espece de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires; on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou, qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'Octobre, & laisse tomber le fruit; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers; il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaignier & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le *hêtre* consideré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrein où il prospere, peut entrer en parallele avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois, lorsque la forme du sol & la qualité du terrein ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le *hêtre* se plaît dans les lieux froids sur le penchant & au sommet des montagnes; il se contente d'un terrein peu substantiel; il vient bien dans les terres crétacées, & même dans le sable & le grai, lorsqu'il y a un peu d'humidité; il réussit sur-tout dans les terres grasses & argilleuses, lorsque le sable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondement que celles du chêne, mais dans les terreins dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le *hêtre* craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses, & à celles qui sont trop superficielles.

On éleve le *hêtre* en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le courant du mois d'Octobre: comme il feroit difficile & couteux de la faire ramasser grain à grain, on rassemble & on enleve avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les *hêtres*, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des sacs; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nettoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet, dont on rejette les grains que leur défectuosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Février; plutôt on s'y prend, mieux elle leve: il est vrai qu'en se hâtant, il y a des risques à courir: les rats, les souris, les mulots, & tous les insectes qui vivent sous la terre en sont très-avides: en sorte que dans les années où ces animaux surabondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir séchement pour l'empêcher de germer: cet avancement seroit sujet à inconvénient; la faine en levant jette au bout des feuilles seminales l'enveloppe de son amande; si quand on seme, la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors, resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrein léger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on veut semer un grand canton, si le terrein a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charrue; ensuite on semera la faine, même avec le sable si elle y a été mêlée; puis, en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois: les gelées de printems ne lui causent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premieres années; ils seront foibles, branchus, raffauts; il faudra les couper après la quatrieme année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* est celui dont la transplantation est moins de ressource; soit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'avise souvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois; c'est un bien mauvais parti à prendre: il n'y aura guere moins de desavantage à se servir de jeunes plants venus en pepiniere. On fait ordinairement ces plantations dans un terrein inculte, après n'avoir fait creuser que de fort petits trous; la transplantation se fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépense sera immense; encore le succès sera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en soit, si l'on veut risquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur sont les plus propres à transporter: ceux qui sont plus petits n'ont pas assez de racines. Il faut bien se garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chicotter les branches.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre, d'une forme réguliere & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins; c'est un arbre commun, un arbre ignoble, on le méprise. Cependant il y a des terreins qui se refusent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades: c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & resistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui est nuisible à tout ce qui croît dessous: ses feuilles données en verd au bétail lui font une bonne nourriture; quand elles sont seches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois du *hêtre* est d'une grande utilité; mais on ne le fait servir qu'à de petits usages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choses. Nos charpentiers ne s'en servent pas; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Ecoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, sur la culture des arbres forestiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. „ Le bois du *hêtre*, dit cet „ auteur, est propre à faire des membrures & des plan„ches dont on peut former des parquets, planchers de „ greniers, & faire des boiseries; l'aubier de ce bois est „ celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les „ vers font le plus grand dommage: il faut absolument „ l'enlever avant d'employer ce bois, qui sans cela, se „ tourmenteroit pendant plusieurs années. Mais si on „ veut rendre les planches & les membrures de bonne „ qualité, il faut les jetter dans l'eau immédiatement „ après leur sciage, & les y laisser pendant quatre ou „ cinq mois. Plus les planches sont minces, moins le „ ver les attaque. Si l'on vouloit employer le *hêtre* „ dans les bâtimens, il faudroit soutenir à trois piés „ au-dessus de terre des grosses pieces de ce bois, faire „ du feu par-dessous avec des copeaux & du fagotage „ jusqu'à ce que les pieces aient pris une couleur noire „ & une croûte; il faut plonger ensuite les extrémités „ des pieces dans de la poix fondue, & les employer „ dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre „ en hiver, comme cela se pratique ordinairement, il „ faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la for„ce de la seve. Par expériences faites, les arbres cou-

„ pés en été, ont duré fort long-tems, & ceux coupés „ en hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé „ ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de tems en tems, ensuite les façonner, puis les jetter dans l'eau „. Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layettiers, les Gainiers, les Sabottiers, *&c.* font grand usage de ce bois; on lui donne de la consistence & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-tems en lieu sec; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la séchéresse & de l'humidité: c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages: elle a le goût de noisette; mais l'astriction qui y domine la rend peu agréable à manger; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la patisserie; enfin on en fait du pain dans les tems de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espece de *hêtre* qui a deux variétés; l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espece commune.

HETRURIE, ou plutôt sans aspiration, ETRURIE, s. f. *Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie, qui répond en grande partie à la Toscane des modernes; elle étoit séparée de la Ligurie par la riviere de Magra, & s'étendoit de là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom; les Cimbriens en furent chassés par les Pelasges; ceuxci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhène; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appellés dans la langue des Grecs, *Thuses*; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne*; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, Τυῤῥηνία.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples; Tite-Live parle de ces douze peuples, *l. IV. c. xxiij.* c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce tems-là, l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. *Voyez* LUCUMON.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entiérement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin; 2°. la Garfagnana; 3°. l'état de la république de Lucques; 4°. tout le grand duché de Toscane; 5°. le Pérusin; 6°. l'Orviétan; 7°. le patrimoine de S. Pierre 8°. le duché de Castro & Ronciglione 9°. lo stato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en *Italie*; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples guerriers, auxquels une nation amollie par l'aisance & le repos, n'étoit pas en état de résister long-tems.

On conçoit de ce detail, que ce seroit se tromper grossierement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Toscane*; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois, soit une partie considérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entiere. *Voyez* TOSCANE.

Ce furent les Hétrusques qui instruisirent les premiers Romains, soit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, soit plûtôt parce que de tout tems, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts, que celui de Thèbes & de Lacédémone.

Il ne nous reste pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques inscriptions épargnées par les injures du tems, & qui sont inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces inscriptions dans ses tables Eugubines, on n'en est pas plus avancé; les savans hommes de Toscane, particulierement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénuement reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raison d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétrusques avoient une langue & des caracteres particuliers, dont ils ne donnoient la connoissance à aucun étranger, pour se maintenir par ce moyen plus aisément dans l'honorable & utile profession où ils étoient, de consacrer chez leurs voisins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & presque toutes les autres cérémonies de ce genre. (*D. J.*)

HETTGAU, (*Géog.*) district de la basse Alsace dans le voisinage de Seltz.

HETTSTŒDT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne située dans le comté de Mansfeld.

HEU, s. m. (*Marine.*) c'est un bâtiment à varangues plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois se servent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du sommet duquel sort une piece de bois qui s'avance en saillie vers la poupe qu'on appelle la *corne*. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre: ce même mât porte une vergue de foule, & est tenu par un gros étai qui porte aussi une voile nommée *voile d'étai*.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* sont de soixante piés de longueur sur dix-huit de largeur; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi; la hauteur de l'étambord est de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (*Z*)

HEUKELUM, (*Géog.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande sur la Linge, au-dessous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. *Long.* 22. 6. *lat.* 51. 55. (*D. J.*)

HEULOTS, s. m. terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Saint-Vallery en Somme. *Voyez* GOBLETS.

HEURE, s. f. (*Astr. & Hist.*) c'est la vingt-quatrieme & quelquefois la douzieme partie du jour naturel. *Voyez* JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du Grec ὥρα, qui signifie la même chose, & dont l'étymologie n'est pas trop connue, les savans étant fort partagés sur ce sujet.

L'*heure* chez nous est une mesure ou quantité de tems égale à la vingt-quatrieme partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le soleil au-tour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puisque trois cens soixante degrés répondent à vingt-quatre. On divise l'*heure* en soixante minutes, la minute en soixante secondes, *&c. Voyez* MINUTE.

La division du jour en *heure* est très-ancienne, comme le prouve le P. Kirker dans son *OEdip. Ægypt. tom. II.* les *heures* qui sont la vingt-quatrieme partie du jour, s'appellent *heures simples*; les *heures* qui en sont la douzieme partie, s'appellent *heures composées*.

Les plus anciens peuples faisoient leurs *heures* égales à la douzieme partie du jour. Hérodote *lib. II.* observe que les Grecs avoient appris des Egyptiens entre autres choses, à diviser le jour en douze parties.

Les Astronomes de Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. Ils appellent l'*heure chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier est appellé *zeth*, souris; le second *chio*, taureau; le troisieme *zem*, léopard; le quatrieme *mau*, lievre; le cinquieme *chin*, crocodile; le sixieme *six*, serpent; le septieme *vou*, cheval; le huitieme *vi*, brebis; le neuvieme *schim*, singe; le dixieme *you*, poule; l'onzieme *sou*, chien; le douzieme *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la premiere guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du soleil.

Ils divisoient les douze *heures* du jour en quatre: prime ou la premiere, qui commençoit à six *heures* du matin; tierce ou la troisieme, à neuf; sexte ou la sixieme, à douze ou midi; & none ou la neuvieme, à trois *heures* après midi. Ils divisoient aussi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverses sortes d'*heures* chez les Chronologistes, les Astronomes, les faiseurs de cadrans solaires. On divise quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales sont celles qui sont la vingt-quatrieme partie du jour naturel; c'est-à-dire le tems que la terre emploie à parcourir dans son mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les meſure ſur l'équateur; & *aſtronomiques*, parce que les Aſtronomes s'en ſervent. Elles changent de nom ſuivant la maniere dont les différentes nations les comptent. Les *heures* aſtronomiques ſont des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la ſuite continue des vingt-quatre heures. Ainſi quand un aſtronome dit qu'il a fait telle obſervation tel jour à dix-neuf *heures*, cela ſignifie tel jour à ſept *heures* du ſoir.

*Heures* babyloniennes ſont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du ſoleil.

*Heures* européennes ſont des *heures* égales que l'on compte depuis minuit juſqu'à midi, & depuis midi juſqu'à minuit.

*Heures* judaïques, planétaires ou antiques, ſont la douzieme partie du jour & de la nuit. Comme ce n'eſt qu'au tems des équinoxes que le jour artificiel eſt égal à la nuit, ce n'eſt auſſi que dans ce tems que les *heures* du jour & de la nuit ſont égales entre elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres tems de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les Juifs s'en ſont ſervis, & que ces derniers s'en ſervent encore, auſſi bien que les Turcs. On les appelle auſſi *heures planétaires*, à cauſe que les Aſtrologues prétendent que chaque *heure* eſt dominée par une nouvelle planete; & que le jour reçoit ſon nom de celle qui domine à la premiere *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, *&c*. Par exemple, le jour du ſoleil, c'eſt-à-dire le dimanche, la premiere *heure* que l'on compte au lever du ſoleil, eſt attribuée au ſoleil lui-même, & en prend le nom; la ſuivante prend celui de Venus, la ſuivante de Mercure, enſuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour ſuivant la premiere *heure* au lever du ſoleil tombe ſur l'*heure* de la lune; la premiere du jour d'après tombe ſur l'*heure* de Mars, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la ſemaine.

Les *heures* italiques ſont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du ſoleil.

*Heures* inégales, c'eſt la douzieme partie du jour, & auſſi la douzieme partie de la nuit. L'obliquité de la ſphere les rend plus ou moins inégales en différens tems; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au tems des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il eſt très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail ſoit néceſſaire ſur ce ſujet. *Voyez* la *Chronologie* de Wolf, *chap. j.* d'où cet article eſt extrait en partie. *Harris & Chambers*. (*G*)

On connoît l'*heure* ſur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut ſe ſervir en mer pour le même objet, du ſecond de ces inſtrumens, le premier étant ſujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaiſſeau. Mais faute de montres, on peut trouver aiſément l'*heure* par un calcul fort ſimple. Connoiſſant la latitude du lieu où l'on eſt (*Voyez* LATITUDE.), & la déclinaiſon du ſoleil (*Voyez* DECLINAISON), on obſerve la hauteur du ſoleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie ſphérique, on conclut aiſément l'*heure* qu'il eſt. *Voyez le traité de Navigation* de M. Bouguer, *p.* 262 *& ſuiv.* où vous trouverez un plus grand détail ſur ce ſujet. (*O*)

HEURES, (*Théologie*.) ſignifie certaines prieres que l'on fait dans l'égliſe dans des tems réglés, comme matines, laudes, vêpres, *&c. Voyez* MATINES.

Les petites *heures* ſont prime, tierce, ſexte & none. On les appelle ainſi à cauſe qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, ſuivant les regles & canons preſcrits par l'Egliſe, en l'honneur des myſteres qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *curſus*. Le P. Mabillon a fait une diſſertation ſur ces *heures*, qu'il a intitulée *de Curſu Gallicano*.

La premiere conſtitution qui ſe trouve touchant l'obligation des *heures*, eſt le vingt quatrieme article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Baſle au commencement du ix. ſiecle, fit pour ſes curés. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prieres des quarante *heures* ſont des prieres publiques & continuelles que l'on fait pendant trois jours devant le ſaint Sacrement, pour implorer le ſecours du ciel dans des occaſions importantes. On a ſoin pendant ces trois jours que le ſaint Sacrement ſoit expoſé quarante *heures*, c'eſt-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (*Mythol.*) en grec ὧραι, *filles* de Jupiter & de Thémis, ſelon Heſiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene. c'eſt-à-dire, le bon ordre, la juſtice, & la paix. Apparemment que cette fiction ſignifioit que l'uſage bien fait des *heures* reglées, entretient les lois, la juſtice, & la concorde.

Homere nomme les *heures* les portieres du ciel, & nous décrit ainſi leurs fonctions: „ Le ſoin des portes „ du ciel eſt commis aux *heures*; elles veillent depuis le „ commencement des tems à la garde du palais de Ju- „ piter; & lorſqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'é- „ ternelle durée, elles écartent ou rapprochent ſans pei- „ ne le nuage épais qui leur ſert de barriere „.

Le poëte entend par le ciel, cette grande région de l'eſpace éthéré, que les ſaiſons ſemblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles diſſipent les nuages; & elles le ferment, lorſque les exhalaiſons de la terre ſe condenſent en nuées, & nous cachent la vûe du ſoleil & des aſtres.

La Mythologie greque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois ſaiſons, le printems, l'été, & l'hiver, enſuite quand on leur ajoûta l'automne & le ſolſtice d'hiver, ou ſa partie la plus froide, la Mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo* & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagerent le jour en douze parties égales, les Poëtes multiplierent le nombre des *heures* juſqu'à douze, toutes au ſervice de Jupiter, & les nommerent *les douze ſœurs* nées gardiennes des barrieres du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent auſſi le ſoin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Vénus.

Les mêmes poëtes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques ſtatues de cette déeſſe, on repréſente les *heures* au-deſſous de ſa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athènes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphiction. Les Athéniens, ſelon Athénée, leur offroient des ſacrifices, dans leſquels ils faiſoient bouillir la viande au lieu de la rotir; ils adreſſoient des vœux à ces déeſſes, & les prioient de leur donner une chaleur moderée, afin qu'avec le ſecours des pluies, les fruits de la terre vinſſent plus doucement à maturité.

Les modernes repréſentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis ſoûtenant des cadrans ou des horloges.

Le mot ὧραι, deſignoit anciennement chez les Grecs les ſaiſons; enſuite, après l'invention des cadrans ſolaires, le même terme ſe prit auſſi pour ſignifier la meſure du tems que nous nommons *heure*. *Voyez* HEURE. (*D. J.*)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (*Grammaire, Morale*.) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* eſt l'origine. De-là ces anciennes expreſſions, *à la bonne heure*, *à la mal'heure*; car nos peres qui n'avoient pour toute philoſophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funeſtes.

On pourroit, en voyant que le *bonheur* n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le *bonheur* comme une choſe paſſagere, telle qu'elle eſt en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, eſt une idée abſtraite, compoſée de quelques idées de plaiſir; car qui n'a qu'un moment de plaiſir n'eſt point un homme *heureux*; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme *malheureux*. Le plaiſir eſt plus rapide que le *bonheur*, & le *bonheur* plus paſſager que *la félicité*. Quand on dit *je ſuis heureux* dans ce moment, on abuſe du mot, & cela ne veut dire que *j'ai du plaiſir*: quand on a des plaiſirs un peu répétés, on peut dans cette eſpace de tems ſe dire *heureux*; quand ce bonheur dure un peu plus, c'eſt un état de félicité; on eſt quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la proſpérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand feſtin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeller perſonne heureux avant ſa mort*, ſemble rouler ſur de bien faux principes; on diroit par cette maxime qu'on ne devroit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le ſeroit conſtamment depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa derniere heure. Cette ſérie continuelle de momens agréables eſt impoſſible par la conſtitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes

dont

dont nous dépendons davantage. Prétendre être toûjours *heureux*, eſt la pierre philoſophale de l'ame; c'eſt beaucoup pour nous de n'être pas long-tems dans un état triſte; mais celui qu'on ſuppoſeroit avoir toûjours joui d'une vie *heureuſe*, & qui périroit miſérablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* juſqu'à la mort; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il ſe peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou ſuperſtitieux & abſurdes, ou iniques, ou tout cela enſemble, l'ayent empoiſonné juridiquement à l'âge de ſoixante & dix ans, ſur le ſoupçon qu'il croyoit un ſeul Dieu.

Cette maxime philoſophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc abſolument fauſſe en tout ſens; & ſi elle ſignifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuſe*, elle ne ſignifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, eſt encore plus faux; quiconque a lû, quiconque a vécu, doit ſavoir combien le vulgaire ſe trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuſe* qu'une autre, ſi l'homme en général eſt plus *heureux* que la femme; il faudroit avoir été homme & femme comme Tireſias & Iphis, pour décider cette queſtion; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un eſprit également propre à chacune; & il faudroit avoir paſſé par tous les états poſſibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore ſi de deux hommes l'un eſt plus *heureux* que l'autre; il eſt bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd ſon bien, ſon honneur, ſa femme & ſes enfans, & qui eſt condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, eſt moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune ſultan vigoureux, ou que le ſavetier de la Fontaine.

Mais on veut ſavoir quel eſt le plus *heureux* de deux hommes également ſains, également riches, & d'une condition égale, il eſt clair que c'eſt leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins inquiet, & en même tems le plus ſenſible, eſt le plus *heureux*; mais *malheureuſement* le plus ſenſible eſt toûjours le moins modéré: ce n'eſt pas notre condition, c'eſt la trempe de notre ame qui nous rend *heureux*. Cette diſpoſition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés ſans que nous y ayons la moindre part: c'eſt au lecteur à faire là-deſſus ſes réflexions; il y a bien des articles ſur leſquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire: en fait d'arts, il faut l'inſtruire, en fait de morale, il faut le laiſſer penſer.

Il y a des chiens qu'on careſſe, qu'on peigne, qu'on nourrit de biſcuits, à qui on donne de jolies chiennes; il y en a d'autres qui ſont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chaſſe & qu'on bat, & qu'enſuite un jeune chirurgien diſſeque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros cloux dans les pattes; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux*?

On dit *penſée heureuſe*, *trait heureux*, *repartie heureuſe*, *phyſionomie heureuſe*, *climat heureux*; ces penſées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inſpirations ſoudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'eſprit*, nous ſont donnés comme la lumiere entre dans nos yeux, ſans effort, ſans que nous la cherchions; ils ne ſont pas plus en notre pouvoir que la phyſionomie *heureuſe*; c'eſt-à-dire douce, noble, ſi indépendante de nous, & ſi ſouvent trompeuſe.

Le climat *heureux*, eſt celui que la nature favoriſe: ainſi ſont les imaginations *heureuſes*, ainſi eſt l'*heureux* génie, c'eſt-à-dire, le grand talent; & qui peut ſe donner le génie? Qui peut, quand il a reçû quelques rayons de cette flamme, le conſerver toûjours brillant? Puiſque le mot *heureux* vient de la bonne *heure*, & *malheureux* de la *mal'heure*, on pourroit dire que ceux qui penſent, qui écrivent avec génie, qui réuſſiſſent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure*; le grand nombre eſt de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie*, & jamais *malheureux génie*; la raiſon en eſt palpable, c'eſt que celui qui ne réuſſit pas, manque de génie abſolument.

Le génie eſt ſeulement plus ou moins *heureux*; celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épiſode de Didon, que dans la fable de Lavinie; dans la deſcription de la priſe de Troie, que dans la guerre de Turnus; Homere eſt plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuſe* ou *malheureuſe*; mais c'eſt au moral, c'eſt en conſidérant les maux qu'une invention produit: la *malheureuſe* invention de la poudre; l'*heureuſe* invention de la bouſſole, de l'aſtrolabe, du compas de proportion, &c.

Le cardinal Mazarin demandoit un général *bonheur*, *heureux*; il entendoit ou devoit entendre un *général habile*; car lorſqu'on a eu des ſuccès réitérés, *habileté* & *bonheur* ſont d'ordinaire ſynonymes.

Quand on dit *heureux* ſcélérat, on n'entend par ce mot que ſes ſuccès, *felix Sylla*, *heureux Sylla*; un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureuſement* pillé, trahi, empoiſonné, ravagé, égorgé; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs ſemblables.

Il ſe pourroit qu'un ſcélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui eſt permis de manquer de foi aux Chrétiens, de faire ſerrer d'un cordon de ſoie le cou de ſes viſirs quand ils ſont riches, de jetter dans le canal de la mer noire ſes freres étranglés ou maſſacrés, & de ravager cent lieues de pays pour ſa gloire; il ſe pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que ſon mufti, & fût très-*heureux*. C'eſt ſur quoi le lecteur peut encore penſer beaucoup; tout ce qu'on peut dire ici, c'eſt qu'il eſt à deſirer que ce ſultan ſoit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux ſur le moyen d'être *heureux*, eſt le livre de Séneque, *de vita beata*; mais ce livre n'a rendu *heureux* ni ſon auteur, ni ſes lecteurs. *Voyez* d'ailleurs, ſi vous voulez, *les articles* BIEN, & BIENHEUREUX *de ce Dictionnaire*.

Il y avoit autrefois des planettes *heureuſes*, d'autres *malheureuſes*; *heureuſement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce Dictionnaire utile, *heureuſement* on n'y a pas réuſſi.

Des ames de boue, des fanatiques abſurdes, préviennent tous les jours les puiſſans, les ignorans, contre les Philoſophes; ſi *malheureuſement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont les ſeuls Philoſophes nous ont tirés. *Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE. (1)

* HEURT,

(1) L'étimologie que l'auteur de cet article applique au mot *Heureux*, y eſt trop relative & elle eſt trop françoiſe pour qu'on puiſſe s'en aider pour déterminer l'idée, qu'il conviendroit donner à un mot, qui ſemble exiger qu'on le rende ſynonime à pluſieurs qui ſont bien éloignés de la même étimologie: lorſque les anciens qui admettoient des *heures favorables & funeſtes* diſoient *bonheur* entendoient-ils tellement une heure fortunée, qu'ils en excluaiſent l'idée d'une ſucceſſion, d'une durée, d'une permanence telle que tous plus ou moins la lui attribuent! *Le bonheur eſt une choſe paſſagere*. Les anciens eux-mêmes l'auront regardée comme telle. Cependant elle n'eſt pas auſſi paſſagere que le plaiſir, qui n'eſt qu'un ſentiment agréable, mais auſſi court & paſſager, qu'il ne peut jamais être un état comme le *bonheur*. On pourroit cependant dire que le mot *Heureux* d'après l'étimologie qu'on en a donnée, & même dans le ſens des anciens ſignifie un flux, un écoulement d'une heure fortunée, & qu'on donne le nom d'heureux à celui dont la vie eſt une duration compoſée d'heures fortunées. Il ſe pourroit auſſi que le mot *heureux* ſignifiât quelque fois la cauſe du bonheur, ou la cauſe de laquelle naît le ſyſteme ou l'état de vie, ou de quelqu'autre choſe que ce ſoit que l'on dit heureux? Cette ſignification pourroit bien rectifier l'expreſſion uſitée: *je ſuis heureux dans ce moment*: elle eſt même appuyée par l'auteur plus bas dans ce même article. J'eſpere que ces reflexions porteront de la clarté ſur ce qui reſte à dire.

Rien de plus vrai que cet ancien proverbe: *on ne doit appeller perſonne heureux qu'après la mort*, & que cette maxime des latins *nemo ante obitum felix*. L'experience conſtante ſur laquelle l'un & l'autre s'appuyent, en eſt une preuve déciſive auſſi bien que les raiſons mêmes dont ſe ſert l'auteur de cet article, pour tacher d'inſinuer que l'un, & l'autre rouleut ſur de faux principes. Oui Monſieur, le véritable ſens qu'on doit donner au mot *heureux*, qui fait la principale partie du proverbe, eſt préciſement d'entendre par cette parole, une continuité non interrompue de bien, & de momens agréables. Il eſt impoſſible d'en jouir en cette vie; la conſéquence eſt donc naturelle. Préciſement parce que il y a parmi le peuple le proverbe *heureux comme un Roi*, & parce que tous ceux qui prennent toute choſe ſuperficiellement ſans rien approfondir, & ſans réfléchir, quoique pluſieurs d'entr'eux ayent *lu & vecu*, croyent qu'il n'y a de vie heureuſe que celle qu'on paſſe dans les délices & dans les plaiſirs apparents, telle qu'on ſuppoſe être celle des Rois, d'autres qui ſont perſuadés avec raiſon que les choſes de ce monde ne ſont que vanité, ont fixé au déſabuſement des premiers cette maxime, *on ne doit appeller perſonne heureux qu'après la mort*, ou cette autre, *nemo ante obitum felix* qui lui eſt équivalente.

Il n'eſt pas beſoin de rapporter la premiere de ces deux maximes à la mort, pour pouvoir la vérifier; je ſuis très-ſurpris qu'il ſoit venu en penſée à M. de Voltaire, de ſuppoſer qu'elle puiſſe ſignifier, *qu'un homme heureux ſeut mourir d'une mort malheureuſe*, ce qu'il aura ſans doute avancé pour avoir le plaiſir de conclure qu'en ce cas elle n'auroit qu'un *ſens trivial*.

Il ni a peut-être rien de plus trivial que la queſtion de ſavoir ſi, généralement parlant, *l'homme eſt plus heureux que la femme*; on pouvoit s'épargner la peine de la propoſer, pour n'avoir pas celle de la décider.

D'autre

* HEURT, ſub. maſc. (*Gramm.*) il ſe dit du choc de corps qui ſe rencontrent & ſe frappent rudement.

HEURT, *terme de Riviere*, c'eſt l'endroit le plus élevé, ou le ſommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux; *nota*, les regards des robinets d'incendie ſe placent au *heurt* du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurtés*, des eſpeces de tableaux qu'on devroit nommer *eſquiſſe*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digeré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux; cela n'eſt que *heurté*; il faut que ces petits tableaux ſoient finis, & non *heurtés*.

HEURTES, ſub. maſc. *terme de Blaſon*, ce ſont deux tourteaux d'azur que quelques armoriſtes ont ainſi appellés pour les diſtinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les Armoriſtes anglois diſtinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conſéquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations ſe contentent d'appeller ceux-ci ſimplement *tourteaux d'azur*, & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajoûter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils ſont.

HEURTOIR, ſ. m. (*Serrurerie.*) piece de menu ouvrage de ferrurerie de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, ſervant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les Arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper ſur une autre. *Voyez les articles ſuivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) eſt une piece de bois longue, groſſe, & preſque quarrée qui ſe place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluſe. (*K*)

HEURTOIR, *dans l'Artillerie*, eſt une piece de bois de neuf piés de longueur ſur neuf à dix pouces en quarré, qui ſe place au pié de l'épaulement d'une batterie au devant des plate-formes. *Voyez* PLATEFORME & BATTERIE.

C'eſt auſſi un morceau de fer battu fait comme une très-groſſe cheville qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flasque de bois d'un affut à canon, & qui ſoutient la ſurbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *ſous-contreheurtoirs* qui ſont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caractere d'Imprimerie*, eſt une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie. Cette partie eſt le point d'appui à la matrice qui eſt poſée au-dit moule, & ſert à la faire monter ou deſcendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet repréſenté dans la matrice. *Voyez* MOULE.

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, ſur la Meuſe, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long.* 22. 38. *lat.* 51. 47.

Gysbert & Paul Voët pere & fils, étoient d'*Heuſden*; le premier eſt ce rigide calviniſte, profeſſeur en Théologie à Utrecht, qui ſoutint contre Deſmarets, une guerre des plus longues, & des plus furieuſes. Il s'agiſſoit d'une conciliation que les magiſtrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les Proteſtans & les Catholiques de leur ville, pour aſſiſter enſemble amiablement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux Réformés. Deſmarets fit l'apologie des magiſtrats, & Voët fulmina contre l'apologiſte: les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en vain leur médiation aux deux athletes; ils ne ſe réunirent au bout de 20 ans de combats, que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle hébraïque avoit épuiſé l'eſprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations myſtiques de l'Ecriture. Au milieu de tant de diſputes, Gysbert Voët prolongea ſa carriere juſqu'à 87 ans; il enterra Deſmarets, Coccejus, & Deſcartes, dont il avoit auſſi attaqué la philoſophie; il ne mourut que le premier Novembre 1676.

Paul Voët n'épouſa point les querelles de ſon pere; il cultiva le Droit, & publia dans cette ſcience de bons ouvrages, qui ont encore été effacé depuis par ceux de ſon fils Jean Voët, un des hommes des plus ſavans de l'Eu-

L'autre queſtion, *ſi de deux hommes l'un eſt plus heureux que l'autre* paroit un peu plus conforme à ſa raiſon, mais l'auteur s'explique avec trop peu de préciſion, & de clarté. Pour commencer donc à éclaircir cette matiere il me paroît néceſſaire de déterminer une meſure commune afin de ſavoir à quoi s'en tenir pour fixer les termes du rapport qui peuvent être entre le bonheur d'un homme, & celui d'un autre. Il eſt inconteſtable que generalement parlant, & ſans qu'il ſoit beſoin de deſcendre au particulier, la dénomination d'*heureux* doit dans nôtre cas ſe rapporter à l'ame, de ſorte que pour un homme *heureux* on doit entendre celui, dont l'ame eſt dans l'état de jouiſſance non paſſagére, mais permanente, comme on l'a dit ci-deſſus: ainſi pour faire le juſte paralléle d'un homme *heureux* avec un autre homme heureux, il faut comparer l'état de jouiſſance d'une ame, à l'état de jouiſſance d'une autre ame: or les termes de cette comparaiſon nous ſont tous deux inconnus, ou vrai nous n'en connoiſſons qu'un ſeul. Cela mis en fait, qui pourra, je le demande, évaluer ou déterminer une raiſon ou rapport, dont les termes ne nous ſont pas tous deux connus? Il n'y a cependant rien de plus ordinaire que d'entendre dire, *cet homme-là eſt plus ou moins heureux, que cet autre*, ou bien, *celui-ci eſt plus ou moins heureux que moi*. Pour rectifier ces expreſſions, & pour déterminer la maniere de s'en ſervir à propos, on tache d'acquerir la connoiſſance de termes du raport ſi abſolument neceſſaire pour la ſolution de la queſtion propoſée. On a coutume d'argumenter *à priori* c'eſt-à-dire de la cauſe à l'effet, mais la réuſſite de ce ſortes d'argumens n'eſt pas ordinairement heureuſe, comme chacun ſait; elle l'eſt encore moins dans notre cas. Voyons cependant cet argument; le voici, toutes les idées de l'ame, & les états, où elle ſe trouve en conſequence, proviennent des ſens, & des impreſſions qui y ont été faites, d'où il ſuit que ſi on parviendra à découvrir quelles ſont les impreſſions, qui ont été faites ſur les ſens d'un tel, ou tel homme, on connoîtra auſſi tot l'état de ſon ame: mais on parvient à decouvrir celles là, Donc &c. Telle eſt la maniere ordinaire d'argumenter pour avoir la connoiſſance des termes du ſuſdit rapport; chacun ſait cependant que la dependance que nos idées ont de nos ſens n'eſt pas autrement abſolue, ni immediate, car une grande partie de nos idées, particulierement de celles d'où viennent ces états de notre ame, qui ſont en quelque maniere permanens & de durée, dependent entierement des ſerieuſes reflexions & meditations ſur celles de nos idées que nos ſens ont ſucceſſivement & immediatement préſentées. Il n'y aura aucun de ceux qui commencent à étudier la philoſophie qui ne ſache tout cela parfaitement; notre auteur eſt ſi éloigné de l'age deſtiné à cette étude, qu'on ne doit pas être etonné s'il en a oublié quelqu'un de premiers élemens.

Quelles que fortes que puiſſent être les impreſſions faites ſur les *arrangemens* des ſens quels qu'ils ſoient, elles ſont toujours ſoumiſes à la reflexion, & à la meditation, de ſorte qu'elles en peuvent être ſubjuguées & effacées pour ainſi dire, ou du moins moderées & rectifiées. La conſcience, oui la conſcience, qui eſt la *voix* de l'ame, voix immortelle celeſte, inſtinct divin, guide aſſuré d'un être ignorant, & borné, mais intelligent & libre, elle ſeule eſt une preuve de ce que je dis, ſans qu'il ſoit beſoin de rapporter à mon propos les préceptes de la Morale philoſophique, & principalement ceux, qui apprennent à s'accoutumer à ſupporter également la bonne & la mauvaiſe fortune, dont les Stoïciens abuſoient d'une maniere ſi ridicule, juſqu'à entenir leurs cris au milieu des ſouffrances & à ſoutenoir que la douleur n'étoit point un mal, & ſans faire uſage de pluſieurs autres argumens qu'on tireroit aiſement de la pretendue ſuperiorité dont ſe vantent les eſprits forts, & les Philoſophes ſoi-diſants ſans préjugés. Je ne dirai rien non plus des motifs, & des forces prévenantes de la grace triomphatrice des paſſions humaines, car ſi je ne me trompe, on doit dans certains cas parler plus en Philoſophe qu'en Theologien, & argumenter *ad hominem* plûtôt qu'autrement.

Voilà les reflexions, que tout lecteur ſage doit faire ſur ce qu'on dit dans cet article à l'occaſion de la queſtion de ſavoir *ſi de deux hommes* l'un eſt *plus heureux que l'autre*.

*En fait de Morale il faut le laiſſer penſer.* Un philoſophe peut-il avancer une propoſition générale de la ſorte, ſans être effrayé des conſequences dangereuſes qui en peuvent naitre? On doit donc en fait de Morale laiſſer que chacun penſe comme bon lui ſemble? Mais l'operer n'eſt-il pas une conſequence de penſer? Il faudra donc auſſi laiſſer qu'en fait de Morale chacun opere comme lui plaira? Je m'immagine que l'auteur ne pourra diſconvenir que la conſequence d'une telle liberté tend infailliblement à deſtruire en trés-peu de temps toutes les loix le plus ſages, & qu'elle ſera en même temps la ruine, & la deſtruction rapide, imminente & indiſpenſable de quelque ſocieté que ce ſoit. *Voyez la note à l'Articl. Intolerance.*

Je crois qu'il ſuffira d'avoir indiqué quelques unes des conſequences dangereuſes qui naîtroient de ſemblables propoſitions pour demontrer qu'elles ſont ſorties de la plume de l'auteur par pur haſard, ſans reflexion, dans la ſeule vûe de contribuer à l'harmonie du ſtile, & pour flater ſes propres oreilles, & celles de quelques lecteurs également peu accoutumés à reflechir, & qui ne liſent que pour s'egayer, & non pas pour s'inſtruire. Il y a même tout lieu de croire que ces conſequences ſont bien éloignées de la penſée de l'auteur.

*Quand on dit heureux ſcelerat*, on ne doit pas entendre, un homme dont l'ame ſoit dans un état de jouiſſance en grace des *crimes*, ou des forfaits qu'il commet, mais plûtot un Malfaiteur qui par ſes ſubtilités, par haſard, ou pour mieux dire par permiſſion de la providence, dont les decrets ſont impenetrables, parviendroit à ſe ſouſtraire aux chatimens, & aux funeſtes conſequences, qui devroient, ou pourroient enfin ſuivre immédiatement ſes mauvaiſes actions. Il n'y a que trop d'exemples de ſcélérats qui pourroient en ce *ſens* être appellés *heureux*. Le choix que l'auteur en a fait eſt trop conforme à ſon caractere, & à ſa façon de penſer pour que des lecteurs ſages & moderés, ceux même qui voudroient le moins defendre Alexandre VI. ne doivent pas s'en facher en y appercevant clairement, je ne ſais, quelle rage outrée de battre un certain ordre de perſonnes: ce qui ne convient nullement à quiconque prétend d'être philoſophe. Un vrai Philoſophe, qui doit être ſage, & moderé ſe ſeroit contenté de gemir ſur quelques ſcandales particuliers, qui ont malheureuſement éclaté dans quel-

l'Europe dans le Droit Civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (*D. J.*)

HEUSE, sub. fém. (*Marine.*) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez* PISTON. (*Z*)

HEUSSE ou HURASSE, (*terme de grosses Forges.*) *Voyez l'article* FORGES.

HEWECZE, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, sub. masc. est *en Musique*, un instrument à six cordes, ou un systême composé de six sons. Ce mot vient de ἕξ, *six*, & de χορδή, *corde*. (*S*)

HEXAEDRE, sub. masc. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi *cube*. *Voyez* CUBE & RÉGULIER. Ce mot est grec & formé de ἕξ, *six*, & ἕδρα *sedes*, siége, *base*; chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. *Voyez* BASE.

Le quarré du côté d'un *hexaëdre* est le tiers du quarré du diametre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'*exaëdre* est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable. *Chambers.* (*E*)

HEXAGONE, f. m. *terme de Géométrie*, figure composée de six angles & de six côtés. *Voy.* FIGURE & POLYGONE. Ce mot est grec, & formé d'ἕξ, *sex*, six; & γωνία, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. *Voyez* RÉGULIER.

Il est démontré que le côté d'un *hexagone* est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. *Voy.* CERCLE & RAYON.

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée *AB* (*Pl. Géom. fig.* 84.) il ne faut que former un triangle équilatéral *ACB*, le sommet *c* sera le centre du cercle circonscriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de Fortification, est une place fortifiée de six bastions. *Voyez* BASTION. *Chambers.* (*E*)

HEXAM, (*Géogr.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII. à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. *Long.* 15. 27. *lat.* 55. 2. (*D. J.*)

HEXAMERON, f. m. (*Théolog.*) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genese, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moyse y décrit. Ce mot est grec, ἑξαήμερον, composé de ἕξ, *six*, & ἡμέρα, en dialecte dorique ἁμέρα, *jour*. S. Basile & S. Ambroise ont écrit des *hexamerons*. *Voyez Dictionnaire de Trévoux*.

HEXAMETRE, (*Littérat.*) il se dit d'un vers grec ou latin composé de six piés. *Voyez* PIÉ & VERS. Ce mot est grec, ἑξάμετρος, composé d'ἕξ, *six* & μέτρον, *pié* ou *mesure*.

Les quatre premiers piés d'un vers *hexametre* peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultieme dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

[illegible]

& celui-ci de Virgile,

*Discite justitiam moniti & non temnere divos.*

Les *hexametres* se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux: & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. *Voyez* HÉROÏQUE.

Les poëmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, sont composés de vers *hexametres*, les élégies & les épîtres de vers *hexametres* & pentametres. *Voyez* PENTAMETRE.

Quelques poëtes anglois & françois ont voulu faire des vers *hexametres* en ces deux langues, mais ils n'ont pû réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici:

*Phœbus*

---

quelqu'un, qui devoit retracer la sainteté du Pontife éternel, dont il étoit le successeur, & le Vicaire: loin de chercher à tout propos, & même contre la vérité de l'histoire à épaissir, & à multiplier ces taches, forcé de les reconnoître quelquesfois, il auroit fait d'après le sage Bossuet, cet importante & judicieuse réflexion: qu'il n'en est pas des chefs de l'Eglise, comme des Chefs de tant de Sectes qui s'en sont écartés. Les erreurs, & les déréglemens de ceux-ci ont infecté tous leurs disciples, mais ni l'exemple pervers, ni la mauvaise doctrine de quelques Pasteurs, n'a influé sur la croyance de la véritable Eglise; parce qu'il est un premier pasteur, qui du haut des Cieux veille sur les brebis, qui habitent encore sur la terre: & parce qu'il y a cette pierre ferme & fondamentale sur laquelle porte l'édifice de sa Religion: *super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam.* . . . *Petra autem erat Christus.* Voila qu'à l'éclat de cette lumiere, le scandale, & les invectives déplacées de M. de Voltaire disparoissent.

*Il se pourroit qu'un scélerat. . . . un Gran Turc, par exemple, étranglant, massacrant, ravageant, &c. n'eût pas plus de remords, que son Mufti, & fut très heureux.* Quelles réflexions, de grace; veut-on qu'un lecteur sage & judicieux fasse sur ce ridicule *il se pourroit?* il n'y a personne qui ne sache, qui ne voye, & qui ne sente plus ou moins encore en soi-même pour son malheur, que l'habitude, l'impunité dans le crime, l'étourdissement & l'aveuglement de sa raison, & mille autres choses, qui y concourent, étouffent les remords de la conscience, ces remords *vengeurs*, qui sont si bien dépeints, par Voltaire lui même dans son Poëme sur la Religion, où il les dit encore *defenseurs de la Morale, dont la redoutable voix se fait entendre par tout.* Je ne crois pas devoir ici faire parade des doctrines, qui ne sont pas même ignorées de ceux, qui commencent l'étude de la Théologie, & de quelles on apprend, comme chacun le sait, que l'éloignement, & la cessation des remords de la conscience, l'endurcissement du cœur, & l'aveuglement de l'esprit sont une des suites les plus funestes du crime, & un des chatimens les plus redoutables de la Justice Divine. Je ne veux qu'opposer Voltaire à Voltaire pour faire voir combien il se contredit sur le même point, ce qui est pourtant un défaut qui lui a toujours été familier: écoutons-le donc sur les remords de la conscience dans les vers suivans tirés du Poëme ci-dessus cité.

*Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en vain*
*Sur le front des Mortels il mit son sceau divin.*
*Je ne puis ignorer ce qu'ordonna mon Maître,*
*Il me donna sa Loi, lorsqu'il me donna l'être.*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*La morale uniforme en tout tems, en tout lieu.*
*A des siecles sans fin parlé au nom de ce Dieu;*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Le bon sens la reçoit, & les remors vengeurs,*
*Nés de la conscience, en sont les défenseurs;*
*Leur redoutable voix par tout se fait entendre.*

*D'un bout du Mond à l'autre, elle parle, elle crie:*
*Adore un Dieu, sois juste, & chéris ta Patrie.*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Est-ce nous qui créons ces profonds sentimens?*
*Avons nous fait nôtre ame, avons nous fait nos sens?*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Ainsi l'Etre éternel, qui nous daigne animer,*
*Jetta dans tous les cœurs une même semence*
*Le Ciel fit la vertu, l'homme en fit l'apparence.*
*Il peut la revêtir d'imposture & d'erreur,*
*Il ne peut la changer; son juge est dans son cœur.*

Qu'est ce donc, que devroient faire les scélerats pour parvenir à connoître l'état terrible, & détestable de leur ame? ils devroient consulter leur conscience, l'immortelle, & céleste voix de la grace, qui parle au cœur de tous, & avvalore les foibles & chancellantes lumieres de la raison. Je n'en veux d'autre preuve que celle du sentiment interieur d'un chacun, mais je dois avertir que l'union que l'on fait ici de la cessation des remords, avec un état de felicité, est un galimathias, une absurdité manifeste. Je conviens qu'un scélerat ne sent pas toujours l'horreur de son état, mais je ne croirois jamais qu'on puisse trouver une personne assez imbecille pour demeurer d'accord qu'un scélerat puisse être très-heureux.

Voila tout ce que peut penser sur ce point un lecteur sage & raisonnable; il pourra aisément suppléer à tout ce que je crois devoir omettre pour éviter la prolixité.

Il est très-faux qu'on *n'ait rien écrit de mieux sur le moyen d'être heureux, que ce que Seneque en a dit dans son Livre de Vita beata.* C'est l'ouvrage d'un homme, qui n'a consulté que les foibles & chancellantes lumieres de la raison humaine. La vraie source de la felicité est plus éloignée & plus sublime. Confondez-vous donc idolatres de la raison, fanatiques défenseurs de la religion naturelle, & connoissez-en l'insuffisence. Il n'y a que la Révélation, & les divins preceptes consignés dans l'Evangile seul, qui puissent subministrer aux hommes le vrai, & l'unique moyen d'être heureux; le seul Evangile a fait des heureux. J'en appelle aux témoignages de ces consciences timorées, pures, & innocentes, j'en appelle à qui *a lu & vecu*. Voulez-vous superbes & fades admirateurs de vos propres talens trouver des hommes heureux, ne les cherchez pas parmi vous autres prétendus beaux esprits, & diseurs de bons mots, jettez les yeux sur ces personnes simples, & irreprochables dans leur vie & dans leurs mœurs, vraies honnêtes gens, & gens de bien, mais que vous tournez en ridicule, *quos habuis in derisum*, & dont vous regardez la vie comme une vraie folie & leur mort sans honneur, *quorum vitam æstimabis insaniam & finem sine honore*: c'est dans cette seule classe de personnes que l'on peut trouver des heureux.

*On a beau priver &c.* Tous les Encyclopedistes auront pensé naturellement de la sorte. Voltaire seul pouvoit parler avec tant d'hardiesse, & dire cela si mal à-propos. *Des ames de boue des fanatiques absurdes*. . . . n'est-ce pas là le langage de la passion? Ce ne seroit donc pas à un Philosophe d'en user. (*Z*)

*Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner*
*Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.*

Mais ce genre de poésie ne plut à personne. Les langues modernes ne sont point propres à faire des vers, dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues & breves. *Voyez* QUANTITÉ, VERS *&c. Dict. de Trévoux.* (*G*)

HEXAMILLON, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une muraille célebre que l'empereur Emanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponnese à couvert des incursions des Barbares. Elle a pris son nom de ἕξ, *six*, & μίλιον qui en grec vulgaire signifie *mille*, à cause qu'elle avoit six milles de longueur.

Amurat II. ayant levé le siege de Constantinople en 1424, démolit l'*hexamillon*, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employerent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Est, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infideles furent repoussés après avoir fait plusieurs tentatives, & obligés de se retirer de son voisinage. Mais Bertold ayant été tué peu de tems après au siége de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défense de la muraille, qui avoit couté des sommes immenses aux Vénitiens, ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entierement. (*G*)

HEXAPLES, s. f. (*Hist. eccles.*) bible disposée en six colonnes, qui contient le texte & les différentes versions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene; *voyez* BIBLE. Ce mot est formé d'ἕξ, *six*, & ἁπλόω, *j'explique, je débrouille*.

Eusebe (*hist. eccles. lib. VI. cap. xvj.*) rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome sous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'Hébreu, & commença à ramasser les différentes versions des livres sacrés, & à en composer des tétraples & des *hexaples*. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que sous Alexandre, après qu'il se fut retiré de la Palestine en 231. *Voyez* TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples* d'Origene, il faut savoir qu'outre la traduction des livres sacrés appellée la *version des Septante*, & faite sous Ptolomée Philadelphe, plus de 200 ans avant J. C. l'Ecriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces versions, ou la seconde en comptant celle des septante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troisieme étoit celle de Symmaque, qui parut à ce que l'on croit sous Marc Aurele. La quatrieme étoit celle que Théodotien donna sous Commode. La cinquieme fut trouvée à Jéricho, la septieme année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La sixieme fut découverte à Nicopolis sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une septieme, qui ne comprenoit que les pseaumes.

Origene, qui avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & en Palestine, remarquant qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages de l'Ecriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu; pour défendre plus aisément ces passages, & mieux confondre les Juifs, en leur faisant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes versions ce que signifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces versions en un seul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs, & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Dans les pseaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la septieme version. Origene appella cet ouvrage *hexaple*, ἑξαπλᾶ, c'est-à-dire, *sextuple*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premieres versions greques.

S. Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appellé cet ouvrage *octaple*, à cause de ses huit colonnes. *Voyez* OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a long-tems; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Chrysostome sur les pseaumes, Philoponus dans son *hexameron*. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, entr'autres Drusius & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit si considérable que peu de personnes étoient en état de se procurer un ouvrage si cher dans un tems où l'on ne connoissoit encore que les manuscrits, Origene lui-même l'abrégea, & pour cet effet il publia la version des Septante, à laquelle il ajoûta des supplémens pris de celle de Théodotion dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces supplémens étoient désignés par une astérisque ou étoile. Il ajoûta de plus une marque particuliere en forme d'obélisque ou de broche aux endroits où les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu; & ces notes ou signes qui étoient alors en usage chez les grammairiens, faisoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'Hébreu, & par-là les Chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'Ecriture; mais dans la suite les copistes négligerent les astérisques & les obélisques, ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans sa pureté. *Voyez* SEPTANTE & VERSION. Simon, *hist. critiq. du vieux testam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hist. ecclef. tom. II. liv. VI. n°. 11. p.* 138. *& suiv.* (*G*)

HEXASTYLE, s. m. *terme d'Architecture*, qui a six colonnes de front. Ce mot est composé de ἕξ *six*, & στῦλος *colonne*.

Le temple de l'honneur & de la vertu bâti à Rome par l'architecte Matius, étoit *hexastyle*. *Voyez* TEMPLE. *Dict. de Trévoux*.

HEXECANTHOLIT, s. f. (*Hist. nat.*) Pline dit que c'est une pierre fort petite, de plusieurs couleurs différentes, qui se trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEYER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Nassau-Dillembourg.

## H H

HHATIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Mahométans donnent à un des officiers de leurs mosquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* se place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en observant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui est parmi les musulmans le jour où ils donnent plus de tems à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban*. (*G*)

## H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine dans la province de Xansi, au département de Fuenchu, cinquieme métropole de cette province. Auprès de cette ville est la montagne de Castang, abondante en sources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de sorte que ces fontaines bouillantes en font un pays assez semblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hyaoi* est de $6^d$ 11′ plus occidentale que Pekin, à $38^d$ 6′ de latitude. (*D. J.*)

*HIATUS*, s. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'espece de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs sons qui ne sont distingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marsais paroît avoir regardé comme exactement synonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement*; mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutive de plusieurs sons non articulés, ils désignent des idées accessoires différentes qui caractérisent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particulierement l'état de la bouche pendant l'émission de ces sons consécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déja dit, la cacophonie qui en résulte: en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* est desagréable pour celui qui écoute: la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre est du ressort de la Grammaire. C'est donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marsais a écrit sur le *bâillement*. *Voyez* BAILLEMENT. Qu'il me soit permis d'y ajoûter quelques réflexions.

„ Quoique l'élision se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins, dit M. Harduin, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras (*Remarques diverses sur la prononciation, page* 106. *à la note*.): & quoique les François qui n'élident ordinairement que l'*e* féminin, se soient fait pour les autres voyelles une regle équivalente à l'élision latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale; je ne sai s'il n'est pas entré un peu de prévention dans l'établissement de ces regles, qui donne lieu à une contradiction assez bisarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot: il devroit paroître aussi rude de prononcer *meo* sans élision, que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les poëtes latins aient rejetté autant qu'ils le pouvoient les mots où se rencontroient ces *hiatus*; leurs vers en sont remplis, & les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos poëtes usent librement de ces fortes de mots, quand la mesure ou le sens du vers paroît les y obliger; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne font aucun scrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom dans lequel il se trouve un *hiatus*; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arsinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il semble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poëtes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont séparé en deux syllabes quantité de voyelles qui font diphtongue dans la conversation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont allongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *passion*, *diadème*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans; on n'y fait aucune attention; & on ne s'apperçoit pas non plus que souvent l'élision de l'*e* féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année entiere*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vûe agréable*, *vûe égarée*, *bleue & blanche*, *boue épaisse* „.

Ces observations de M. Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée & d'une grande sagacité; mais elles me paroissent susceptibles de quelques remarques.

1°. Il est certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poûmons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite & sans interruption une plus grande quantité d'air: au lieu que quand des articulations interrompent la succession des sons, elles procurent nécessairement aux poûmons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe: car la plûpart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en est la matiere. *Voyez* H. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puisqu'elle en suspend le cours, & qu'elle doit même occasionner vers les poûmons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission.

D'autre part, c'est un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte desagréablement celui qui écoute: tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque personne enrouée ou begue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidelle. C'est donc essentiellement & indépendamment de toute prévention que l'*hiatus* est vicieux; & il l'est également dans sa cause & dans ses effets.

2°. Si les Latins pratiquoient rigoureusement l'élision d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agissent pas de même à l'égard de deux voyelles consécutives au milieu d'un mot; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature: car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

Ne semble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conséquemment l'*hiatus* moins desagreable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poûmons n'ont pas fait encore une si grande dépense d'air? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de soûtenir la voix, l'oreille doit s'offenser plûtôt de l'entendre se soûtenir quand le mot est fini, que quand il dure encore; parce qu'il y a analogie entre soûtenir & continuer, & qu'il y a contradiction entre soûtenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez peu offensante aux Grecs, puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers est peut-être plus grand que celui des voyelles élidées: c'est une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins, chez qui la lettre *h* étoit toûjours muette quant à l'élision qu'elle n'empêchoit jamais; au lieu que l'esprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aspirée; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faute d'élision, comme dans ce vers du premier livre de l'Iliade:

Ἄξω ἑλών· ὁ δέ κεν κεχολώσεται ὅν κεν ἵκωμαι.

Cette premiere observation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajoûterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur de l'*hiatus*: c'est que quand les Grecs n'élidoient pas, les finales, quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves; ce qui servoit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus*: & les poëtes latins ont quelquefois imité les Grecs en ce point:

*Credimus? An quī amant ipsi sibi somnia fingunt?* Virgile.

*Implerunt montes; flerunt Rhodopēïæ rupes.* Idem.

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui n'est pas encore justifié par ces observations? que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une mollesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées au poëte par inadvertance ou par nécessité; mais que comme licences ce sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proscrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidassent pas au milieu du mot, l'usage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus*; & s'ils ne supprimoient pas tout-à-fait la premiere des deux voyelles, ils en supprimoient du-moins une partie en la faisant breve. C'est-là la véritable cause de cette regle de quantité énoncée par Despautere en un vers latin:

*Vocalis brevis antè aliam manet usque Latinis.*

& par la *Méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois:

*Il faut abréger la voyelle,*
*Quand une autre suit après elle.*

Ce principe n'est pas propre à la langue latine: inspiré par la nature, & amené nécessairement par le méchanisme de l'organe, il est universel & il influe sur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient assujettis comme les Latins; & quoique nous n'ayons pas des regles de quantité aussi fixes & aussi marquées que ces deux peuples, c'en est cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle suivie d'une autre voyelle dans le même mot: *lĭer*, *nŭer*, *prĭeur*, *crĭant*.

On trouve néanmoins dans le *Traité de la Prosodie françoise* par M. l'abbé d'Olivet (*page* 73. *sur la terminaison* ÉE), une regle de quantité contradictoire à celle-ci: c'est „ que tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultieme longue comme *aimée*, *je lie*, *joie*, *je loüe*, *je nûe*, &c. „ La langue italienne a une pratique assez semblable; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, se divise en deux syllabes dont la pénultieme est longue & la derniere breve. Peut-être n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques usages particuliers & par des exemples: les mots grecs *ἀΐδαος*, *ἀεί*, &c. les mots latins *diēi*, *fīunt*, &c. en sont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde: dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont pensé à diminuer le vice de l'*hiatus*; la premiere des deux voyelles est longue à la vérité, mais la seconde est breve; ce qui produit à-peu-près le même effet que quand la premiere est breve & la seconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette regle, c'est le moins qu'il est possible; & c'est pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles consécutives la premiere soit fortifiée, si la seconde

conde eſt muette ou très-breve, ou que la premiere ſoit foible, ſi la ſeconde eſt le point où ſe trouve le ſoûtien de la voix.

4°. C'eſt encore au même méchaniſme & a l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*biatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues; elles ne ſont point dans la nature primitive de la parole; il n'y a de naturel que les ſons ſimples. Mais dans pluſieurs occaſions, le haſard ou les lois de la formation ayant introduit deux ſons conſécutifs ſans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux ſons, & communément le premier, pour éviter le deſagrément d'un *biatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement trop ſoûtenu. Lorſque le ſon prépoſitif s'eſt trouvé propre à ſe prêter à une rapidité aſſez grande ſans être totalement ſupprimé, les deux ſons ſe ſont prononcés d'un ſeul coup de voix: c'eſt la diphthongue. C'eſt pour cela que toute diphthongue réelle eſt longue, dans quelque langue que ce ſoit, parce que le ſon double réunit dans ſa durée les deux tems des ſons élémentaires dont il eſt réſulté: & que quand les beſoins de la verſification ont porté les poëtes à décompoſer une diphthongue pour en prononcer ſéparément les deux parties élémentaires (*Voyez* Diérese), Ils ont toûjours fait bref le ſon prépoſitif. Si par une licence contraire ils ont voulu ſe débarraſſer d'une ſyllabe incommode, en n'en faiſant qu'une de deux ſons conſécutifs que l'uſage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*Voy.* Synecphonese & Synérese), cette ſyllabe factice a toûjours été longue, comme les diphthongues uſuelles.

5°. Quoiqu'il ſoit vrai en général que l'*biatus* eſt un vice réel dans la parole, ſur-tout entre deux mots qui ſe ſuivent; loin cependant d'y déplaire toûjours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux diſſonnances de plaire dans la Muſique, & aux ombres dans un tableau, lorſqu'elles y ſont placées avec intelligence. Par exemple, lorſque Racine (*Athalie, act. I. ſc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce diſcours ſi majeſtueux & ſi digne de ſa matiere:

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,*
*Sait auſſi des méchans arrêter les complots.*

eſt-il bien certain que l'*biatus* qui eſt à l'hémiſtiche du premier vers, y ſoit une faute? M. l'abbé d'Olivet (*Proſod. franç. page 47.*) ſe contente de l'excuſer par la raiſon du repos qui interrompt la continuité des deux ſons & le bâillement: mais je ſerois fort tenté de croire que cet *biatus* eſt ici une véritable beauté; il y fait image, en mettant, pour ainſi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le Tout-puiſſant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poëte ait eu explicitement cette intention: mais il eſt certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthouſiaſme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de ſolidité; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aye pas expliqué toutes les inconſéquences apparentes de la loi qui condamne l'*biatus* & qui en laiſſe pourtant ſubſiſter un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin: peut-être que la combinaiſon des unes avec les autres pourra ſervir quelque jour à les concilier & à faire diſparoître les prétendues contradictions du ſyſtème de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit ſe défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît univerſelle & fondée en nature: ſouvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoit pas les motifs, les cauſes, les relations, les degrés de ſubordination à d'autres lois plus générales ou plus eſſentielles. Eh, ſans ſortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui rempliſſent les anciens livres élémentaires & pluſieurs des modernes, & qu'une analyſe exacte & approfondie ramene ſans embarras à un petit nombre de principes également ſolides, lumineux & féconds! (*B. R. E. M.*)

* HIBERLINE, ſ. f. (*Manufact. en ſoie.*) étoffe dont la chaîne & la trame ſont de fleuret. *Voyez* Chaîne, Trame & Fleuret. On s'en ſert dans les manufactures de tapiſſeries. *Voyez* Tapisserie.

HIBERNIE, Pierre d', ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *tegula hibernica*, une eſpece d'ardoiſe groſſiere qui ſe trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerſet. On en fait uſage avec ſuccès dans différentes eſpeces de fievres, & cette pierre eſt fort aſtringente étant mêlée avec une quantité aſſez conſidérable d'alun. Voyez *hill's natural hiſtory of foſſils*.

HIBLA, (*Géogr. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, ſelon Etienne le géographe, qui les diſtingue par les ſurnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit ſituée aſſez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où eſt la *Motta di ſanta Anaſtaſia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile; on la nommoit auſſi *Heræa*. Cluvier met cette *Hibla* à *Raguſa*; ſes ruines doivent ſe trouver entre la *Vittoria* & *Chiaramonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, ſur la côte orientale, on la nommoit le plus ſouvent *Mégare*. De-là vient que le golfe, au midi duquel elle eſt ſituée, prenoit le nom de *Megarenſis ſinus*: ſes ruines ſont entre les deux ruiſſeaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume ſan Coſmano*. C'eſt dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, ſelon Servius, ſur ce vers de Virgile, *eclog. 1. v. 55.*

*Hiblæis apibus florem depaſta ſalicti.*

(*D. J.*)

HIBOU *ou* CHAT-HUANT, *alecco minor*, ſ. m. (*Hiſt. natur. Ornitholog.*) Aldrov. oiſeau de proie qui ne ſort de ſa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, peſoit près de douze onces; l'envergure étoit d'environ trois piés; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiſeau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & diſpoſées de façon qu'elles formoient une ſorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines juſqu'au menton; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ſes plumes qui s'élevoient tout autour; la poitrine, le ventre & le deſſous des aîles étoient blancs & parſemés de quelques taches brunes; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes qui étoient rouſſâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites ſeulement trois; les aîles étant pliées, s'étendoient juſqu'au bout de la queue, & même au-delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur; elle étoit compoſée de douze plumes de même couleur que les aîles, elles avoient quatre taches brunes tranſverſales; le bord extérieur de ces plumes & de celles des aîles étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet juſqu'aux piés; les doigts n'avoient que quelques poils; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit ſe diriger en arriere comme le poſtérieur. Les œufs de cet oiſeau ſont blancs. Willughbi, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Hibou cornu, *otus ſive noctua*, *aſio*, oiſeau de proie; Willughbi a donné la deſcription d'une femelle de cette eſpece d'oiſeau qui peſoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiſeau comme celle du *hibou* (*voyez* Hibou); les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rouſſes; les plumes du cercle intérieur étoient rouſſes au-deſſous des yeux, l'endroit où les deux cercles ſe touchoient étoit noirâtre; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rouſſe; les plumes de la poitrine étoient noires, & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le deſſous des aîles étoit roux, & le deſſus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les aîles. Il y avoit ſur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce; chaque bouquet étoit compoſé de ſix plumes, dont le milieu étoit noir; le bord extérieur avoit une couleur rouſſe, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit ſix ou ſept bandes noires & étroites; le fond qui ſéparoit ces taches étoit de couleur cendrée ſur la face ſupérieure des plumes, & jaune ſur l'inférieure. Les grandes plumes des aîles avoient à peu-près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet juſqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Ajoûtons d'après M. Petit le medicin (*mémoires de l'acad. des Sc. an.* 1736.) des particularités assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *bibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux yeux; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaisseur, & est entierement osseuse, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *bibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Severinus a fait la même remarque: cet oiseau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur; car la description & la figure qu'il donne des yeux du *bibou* ne valent rien.

Le plus grand mouvement est dans la paupiere supérieure; on la voit ordinairement se mouvoir toute seule & lentement; elle s'abaisse jusqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de distance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui sort obliquement de dessous la paupiere supérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil; c'est la troisieme paupiere qui s'abaisse ordinairement avec la paupiere supérieure.

L'on a toûjours crû que la paupiere supérieure des oiseaux ne se baissoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure qui s'élevoit sur l'œil. Cela est vrai dans le coq-d'Inde, le coq domestique, la poule, l'oie, le canard, le moineau & le merle; mais le pigeon, la tourterelle, le serin, & toutes les especes de *bibou*, ont la paupiere supérieure mobile; elle se baisse, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *bibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute seule pour s'unir à la supérieure néanmoins lorsqu'il est mort, c'est la paupiere inférieure qui couvre entierement l'œil, & la paupiere supérieure ne s'est aucunement baissée.

Il faut observer ici que dans les oiseaux morts on trouve toûjours la paupiere inférieure relevée, non seulement dans ceux dont la paupiere supérieure ne se baisse point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, *&c.* mais encore dans ceux qui baissent & relevent la paupiere supérieure, comme les *bibous*, les pigeons, *&c.*

En regardant la face du *bibou*, on la trouve applatie, les yeux paroissent placés dans la même direction que ceux de l'homme; mais après avoir plumé la tête, ils paroissoient être dans une position plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiseaux, qui ne peuvent voir les objets avec précision, que d'un œil, soit du droit, soit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *bibou*, on remarque d'abord que son œil a beaucoup de saillie, mais cette saillie est encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muscles de l'œil du *bibou* sont épais, courts, n'occupent que la base de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point jusqu'à la partie antérieure de la sclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, si prompt dans la poule & dans plusieurs autres oiseaux, est extrèmement lent dans toutes les especes de *bibou*. Le globe de leur œil n'est pas sphérique comme dans la plûpart des animaux; Sévérinus le fait ressembler a un bonnet antique, & son idée est juste; on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme est haute, & les bords abaissés.

L'*bibou* voit la nuit, parce que sa prunelle est susceptible d'une extrème dilatation, par laquelle son œil rassemble une grande quantité de cette foible lumiere, & cette grande quantité supplée à sa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoissoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *bibou*; il lisoit aisément des lettres dans l'obscurité.

On sait que le bec de cet oiseau est crochu & ordinairement noir; mais si on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes sortes d'oiseaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ses narines est situé à la partie supérieure du bec, & est rond. La cavité du crane est grande, & contient un grand cerveau; le trou par où sort la moëlle allongée n'est pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard; il est à la partie inférieure postérieure de la base du crane, comme dans l'homme.

On sait assez que le *bibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *victicortis*, & peut-être *lilith* en hébreu; du moins S. Jérome paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par celui de *lamie*. Isaïe, *chap. xxxiv.* ℣. 14, dit suivant la Vulgate: „ que le pays d'Edom ou des Iduméens, „ sera réduit en solitude, que la *lamie* y couchera, & „ y trouvera son repos „; mais n'est il pas vraissemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *bibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que *lilith* en hébreu, signifie la *nuit*. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandres à ces sortes de génies imaginaires. (*D. J.*)

* HIBRIDES, adj. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, *&c.*

*Hibride* signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raison? ont-ils tort? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi-bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

HIDALGO, s. m. (*Hist. d'Espagne.*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques uns croyent que *bidalgo* veut dire *bijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *bydalgo*, de *bijo d'algo*, *fils de quelque chose*, & même il s'écrit souvent *bijo d'algo*; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de toute qualité les François disent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en soit, les *bidalgo* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne payent aucuns impôts généraux; c'est pourquoi le nom de *bidalgos de vengar quinientos sueldos*, c'est-à-dire *nobles vengés des cinq cens sols*, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi don Bermudo, se déchargerent du tribut de cinq cens sols qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles. (1)

Au reste, les *fidalgos* portugais répondent aux *bidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangeres auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (*D. J.*)

* HIDE, *ou* HYDE, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *bides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *bides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent mesurées par *bides*, sous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *bideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *bideux*, sous lequel il ne la reconnoissoit pas; ce masque est plus ridicule encore que *bideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *bideux*.

HIDROTIQUE, adj. (*Med.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fievre singuliérement accompagnée de grandes sueurs.

Le

(1) Du tems que les Romains étoient maîtres de l'Espagne, leurs colonies italiques, ou romaines étoient exemptes de toute sorte d'impôts: dans la suite tous ceux qui jouirent des mêmes immunités furent appellés *Italiques*. Pourquoi ce mot *Hidalgo*, selon Moreri, ne peut-il dériver par corruption d'*Italique*; d'autant plus que pour désigner un gentilhomme de République, un fils d'un Senateur, un citoyen distingué se servent en Espagne du nom *Hidalgo*: *Casta, perè un Hidalgo Venitiano?* Voy. l'Orlando Furioso traduit en Espagnol pag. 302. Col. 2. & son Commentaire *au mot Hidalgo*. (*D*)

Le mot *hidrotique* eſt auſſi employé pour ſynonyme de *ſudorifique* (remede); ainſi on ne doit pas le confondre avec celui *hydrotique*, qui ſignifie la même choſe qu'*hydragogue*.

*Hidrotique* vient du grec ἱδρὼς, *ſudor* : au lieu qu'hydrotique vient d'ὕδωρ, *aqua*. Cette obſervation eſt néceſſaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laiſſer enſuite tomber ſur le pilotis. C'eſt auſſi l'inſtrument que les paveurs appellent *demoiſelle*. Voyez *l'article* DEMOISELLE. (*K*)

HIEBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de ſureau que les Botaniſtes nomment *ebulus*, *ſambucus humilis*, *ſambucus herbacea*. Elle eſt plus petite que le ſureau commun, auquel elle reſſemble d'ailleurs à tant d'égards, & par ſa figure, & par ſes vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une deſcription parfaite, qu'il faut tranſcrire ici.

L'*hiéble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés; ſa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt; elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu acre, & qui cauſe des nauſées; ſes tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, noueuſes, moëlleuſes comme celles du ſureau, & elles périſſent en *hiver*; ſes feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées ſur une côte épaiſſe, terminée par une feuille impaire; chaque petite feuille eſt plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant ſouvent une teinte de pourpre, d'une ſeule piece en roſette, partagée en cinq ſegmens. Leur fonds eſt percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de ſommets rouſſâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, les calices ſe changent en des fruits, ou des bayes noires dans leur maturité anguleuſes, gondronnées d'abord, & preſque triangulaires; mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuſes de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées; l'écorce de ſa racine, ſes feuilles & ſes bayes ſont d'uſage. *Voyez* HIEBLE, (*Mat.*) (*méd.*) (*D. J.*)

HIEBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hiéble* ſont ameres; les bayes le ſont encore davantage, & un peu ſtyptiques; leur ſuc ne change pas la couleur du papier bleu; les feuilles, & ſur-tout les bayes, contiennent un ſel eſſentiel ammoniacal, aucun ſel concret, mais beaucoup d'huile, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe.

On attribue à l'*hiéble* une vertu des plus efficaces pour purger par les ſelles; ſes racines, & ſur-tout leur écorce, produiſent cet effet violemment; quelques-uns préferent l'écorce moyenne dans ce deſſein; les bayes & les graines n'ont pas autant d'efficace. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes pouſſent, & les feuilles ſont auſſi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydropiques, ne doivent être néanmoins données qu'aux perſonnes robuſtes, & dont les forces ſont entieres, car ce remede irrite fortement, bouleverſe l'eſtomac, & trouble tous les viſceres.

Le ſuc d'*hiéble* eſt très-cathartique; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raiſins ſecs, un peu de cannelle & de ſucre. L'infuſion de l'écorce de la racine d'*hieble* eſt encore très-violente; mais la décoction l'eſt moins, parce que la vertu purgative de cette plante ſe perd en bouillant; on preſcrit le ſuc à la doſe d'une once; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau, ou du vin, s'ordonne depuis demi-once juſqu'à deux onces. On infuſe quelquefois une demi-once de la graine d'*hiéble* pulvériſée dans du vin blanc, on la paſſe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydropiques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produiſent une huile qui nage ſur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplaſmes, ſont atténuantes & réſolutives; l'écorce de la racine eſt diſcuſſive & émoliente; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compoſitions galéniques; mais c'eſt en pure perte, car les bons medecins ne les emploient point aujourd'hui. (*D. J.*)

HIELPELROED, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode; on en tire par la diſtillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de roſe. Elle croît au pié des montagnes, ſur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, ſ. m. (*Charpent.*) c'eſt le cri que rendent des pieces de bois aſſemblées ſous l'effort de quelque poids ou puiſſance. Il eſt rare que les machines nouvelles ne hient pas les premieres fois qu'on s'en ſert. *Hiement* ſe dit auſſi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. *Voyez* HIE.

HIER, adj. de tems, (*Gramm.*) c'eſt la veille du jour où l'on eſt. Les Poëtes le font tantôt d'une ſyllabe, tantôt de deux; de deux ſyllabes il me ſemble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il déſigne un tems prochain; c'eſt une hiſtoire d'*hier*; c'eſt une fortune d'*hier*; c'eſt une femme d'*hier*.

HIER, v. neut. (*Gramm. Charp. & Maçon.*) c'eſt ſe ſervir de la hie. *Voyez* HIE & HIEMENT.

HIERACITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à une pierre prétieuſe, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un épervier.

* HIERACITES, ſ. m. pl. (*Théologie.*) héréſie ancienne qui s'éleva peu de tems après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef : c'étoit un homme verſé dans les langues anciennes & la connoiſſance des livres ſacrés. Il nioit la réſurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la ſecte des Melchiſédéciens : du reſte il vivoit auſtérement; il s'abſtenoit de la viande & du vin. Il eut pour ſectateurs un grand nombre de moines d'Egypte; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit; mais ſes ouvrages, non plus que ceux de la plûpart des autres ſectiques, ne nous ont pas été tranſmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuſcrits. Cette averſion pour le mariage, pour la propriété, pour la richeſſe, pour la ſociété qu'on remarque dans preſque toutes les premieres ſectes du Chriſtianiſme, tenoit beaucoup à la perſuaſion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez preſque tous les peuples, & qu'on autoriſoit alors de quelques paſſages de l'Ecriture mal interprétés. Delà cette morale inſociable, qu'on pourroit appeller celle du monde agoniſant. Qu'on imagine ce que nous penſerions de la plûpart des objets, des devoirs & des liaiſons qui nous attachent les uns aux autres, ſi nous croyons que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIERACIUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériſer de cette maniere; ſes tiges ſont branchues, foibles, & d'une forme élégante; ſes feuilles ſont rangées alternativement; ſa fleur eſt à demi-fleurons contenus dans un calice commun; ce calice eſt épais, ferme, étendu; ſes graines ſont liſſes, anguleuſes, ou cannelées. Boerhaave en compte quarante eſpeces, & Tournefort ſoixante-douze. (*D. J.*)

HIERACOBOSQUES, ſ. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de ἱέραξ génitif ἱέρακος *épervier*, & βόσκω *je nourris*. C'eſt ainſi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte, qui étoient chargés de nourrir les éperviers conſacrés dans leurs temples au dieu Oſiris. On ſait combien ces oiſeaux étoient en vénération chez les Egyptiens; ſi quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ſoit par mépriſe, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (*D. J.*)

HIERAPICRA *de Galien*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès ſuccotrin, ſix onces & deux gros; de la canelle, du *xilobalſamum*, ou en ſon lieu, de ſommités de lentiſque, de l'aſarum, du ſpicanard, du ſafran & du maſtic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie: faites-en un électuaire ſelon l'art.

Galien qui eſt l'auteur de cette compoſition, avoit une ſi haute idée de ſes vertus, qu'il lui a donné le nom de *ſacrée amere* : c'eſt ce que ſignifient les deux mots grecs, ἱερὰ πικρὰ.

Cet électuaire eſt un puiſſant purgatif hydragogue, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, & même juſqu'à demi-once pour les ſujets vigoureux; elle eſt excellente lorſqu'on la donne à plus petite doſe, contre les obſtructions, & particuliérement contre celles du foie; elle eſt propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoïdal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui eſt un remede éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédiens de cette compoſition n'y ſont employés qu'à

titre de correctif. *Voyez* CORRECTIF. *Voyez auſſi* COMPOSITION PHARM.

L'*hiera picra* ne s'ordonne jamais que ſous forme ſolide, à cauſe de ſa grande amertume. (*b*)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hiérapolis* en Syrie, où on honoroit Derecto & Atergatis. Pline & Strabon en font mention. Lucien dit que la déeſſe Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hiérapolis* dans l'île de Crebe, appellée *ville épiſcopale* dans les notices eccléſiaſtiques. 3° Une *Hiérapolis* dans la Parthie, où mourut S. Matthieu, ſelon Dorothée. 4°. Une *Hiérapolis* ville épiſcopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ſes eaux, par ſon marbre & par le nombre de ſes temples, étoit en Phrygie. *Voyez* Strabon, *lib. XIII. pag.* 629, & les *Voyages* de Spon. Leanclavius croit que cette ville eſt le *ſeideſceber* des Turcs.

Epictete, célebre philoſophe ſtoïcien, y prit naiſſance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les Philoſophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien eſclave d'Epaphrodite ſe retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laiſſa pour tous biens qu'une lampe de terre à ſon uſage, qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien ſon diſciple, nous a conſervé quatre de ſes diſcours, & ſon *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monaſtere: ſa maxime *ſuſtine & abſtine*, eſt admirable par ſon énergie & ſon étendue; on devroit la graver ſur le portail de tous les cloîtres. (*D. J.*)

* HIERARCHIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) il ſe dit de la ſubordination qui eſt entre les divers chœurs d'anges qui ſervent le Très-haut dans les cieux. Saint Denis en diſtingue neuf, qu'il diviſe en trois *hiérarchies*. *Voyez* ANGES.

Ce mot vient d'ἱερὸς *ſacré*, & de ἀρχὴ *principauté*.

Il déſigne auſſi les différens *ordres* de fideles, qui compoſent la ſociété chrétienne, depuis le pape qui en eſt le *chef* juſqu'au ſimple laïque. *Voyez* PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les tems la même idée du mot *hiérarchie* eccléſiaſtique, ni que cette *hiérarchie* ait été compoſée de la même maniere. Le nombre des ordres a varié ſelon les beſoins de l'Egliſe, & ſuivi les viciſſitudes de la diſcipline.

On a permis aux théologiens de diſputer ſur ce point tant qu'il leur a plû, & il eſt incroyable en combien des ſentimens ils ſe ſont partagés.

Quelques uns ont prétendu qu'il y avoit bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être ſous la *hiérarchie*. Etre dans la *hiérarchie*, ſelon eux, c'eſt par la conſécration publique & hiérarchique de l'Egliſe être conſtitué pour exercer ou recevoir des actes ſacrés; or tous ces actes ne ſont pas joints à l'autorité & à la ſupériorité. Etre ſous la *hiérarchie*, c'eſt recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque choſe de louche qu'on en auroit écarté, ſi l'on avoit comparé la ſociété eccléſiaſtique à la ſociété civile.

Dans la ſociété civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au-deſſus des autres, & l'adminiſtration générale & particuliere des choſes eſt diſtribuée par portion à différens hommes ou claſſes d'hommes, depuis le ſouverain qui commande à tous juſqu'au ſimple ſujet qui obéit.

Dans la ſociété eccléſiaſtique, l'adminiſtration des choſes relatives à cet état eſt partagée de la même maniere. Ceux qui commandent & qui enſeignent ſont dans l'*hiérarchie*: ceux qui écoutent & qui obéiſſent ſont ſous l'*hiérarchie*.

Ceux qui ſont ſous l'*hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la ſociété civile, ſont tous égaux. Le monarque eſt dans l'égliſe un ſimple fidele, comme le dernier de ſes ſujets.

Ceux qui ſont dans l'*hiérarchie* & qui la compoſent, ſont au contraire tous inégaux, ſelon l'ancienneté, l'inſtitution, l'importance & la puiſſance attachée au degré qu'ils occupent. Ainſi l'Egliſe, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les ſoudiacres ſemblent en ce ſens former cette échelle qui peut donner lieu à deux queſtions, l'une de droit & l'autre de fait. *Voyez* EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, &c.

Je ne penſe pas qu'on puiſſe diſputer ſur la queſtion de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont auſſi leurs noms dans l'Egliſe, ſoit que leurs fonctions ſubſiſtent encore ou ne ſubſiſtent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, compoſent certainement le gouvernement eccléſiaſtique.

Quant à la queſtion de droit, c'eſt autre choſe. Il ſemble qu'il y a le droit qui vient de l'inſtitution premiere faite par Jeſus-Chriſt, & le droit qui vient de l'inſtitution poſtérieure faite ſoit par l'Egliſe même, ſoit par le chef de l'Egliſe, ou quelque autre puiſſance que ce ſoit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques eccléſiaſtiques des ordres qui ſeront de droit divin, & des ordres qui ne ſeront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne ſeront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, pluſieurs ne ſont plus: ils ont paſſé. Parmi ceux qui ſont, il y en a qui peuvent paſſer, parce qu'ils ſont moins *diſpoſitionis dominicæ veritate, quam auctoritate*.

Le P. Cellot Jéſuite avance que l'*hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres ne ſont point hiérarques; mais Bellarmin, Gerſon, Petrus Aurelius, ſaint Jérome, & d'autres peres de l'égliſe ont eu ſur ce point des ſentimens très différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'aſſiſter dans un concile & d'y donner leur voix, ſont néceſſairement dans la *hiérarchie*, ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement eccléſiaſtique, ſoit qu'ils ſoient de droit divin ou non?

Ne faudroit-il pas avoir égard auſſi aux ordres qui conférés impriment un caractere ineffaçable, & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de paſſer dans un autre état?

Quoi qu'il en ſoit, ſans prétendre décider les queſtions qui appartiennent à une *hiérarchie* auſſi ſainte & auſſi reſpectable que celle de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, nous allons expoſer ſimplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jeſus-Chriſt a inſtitué l'apoſtolat. Des auteurs prétendent que l'Egliſe a enſuite diſtribué l'apoſtolat en pluſieurs degrés qu'ils regardent en conſéquence comme d'inſtitution divine; ont-ils raiſon? ont-ils tort? *Voyez* APÔTRES.

D'autres ne ſont d'accord ni ſur ce que Jeſus-Chriſt a inſtitué, ni ſur ce que ſes ſucceſſeurs ont inſtitué d'après lui. Ils veulent que la cérémonie qui place le ſimple fidele dans l'ordre hiérarchique ſoit un ſacrement, & comptent autant de ſacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui ſoutiennent que la conſécration des évêques n'eſt point un ſacrement; parce que, diſent-ils, l'évêque a reçû dans la prêtriſe toute la puiſſance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs ſpirituels d'un évêque & d'un prêtre, quelle différence! *Voyez* EVÊQUES. (1)

Frappés de cette différence, & conſidérant ſur-tout que l'épiſcopat confere le pouvoir d'adminiſtrer le ſacrement de l'ordre & d'élever à la prêtriſe; pouvoir que le prêtre n'a pas, même radical, comme celui de confeſſer & d'abſoudre ſans permiſſion en cas de néceſſité; la plûpart ſoutiennent que l'épiſcopat eſt d'un autre ordre que la prêtriſe, *voy.* PRETRE, & que le ſacre épiſcopal eſt un ſacrement. *Voyez* EVÊQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonſure ni à la papauté, quoique la tonſure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état eccléſiaſtique, & qu'elle méritât bien autant d'être un ſacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confere au tonſuré le pouvoir de fermer la porte des temples, d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné, qu'un ſuiſſe, un bedeau, ou un enfant de chœur ne puiſſe le remplacer

ſans

(1) Quelques hérétiques, & entre autres Aërius, Wiclef & Saumaiſe, ont nié que l'ordre de l'Epiſcopat fût diſtingué & ſeparé de celui de la prêtriſe, dont il en eſt parlé dans les ouvrages de S. Epiphane, de S. Auguſtin & du celebre Petau: mais les catholiques s'en rapportent ſur cela à la définition du Concile de Trente, ſeſſion 23. can. 7. où il eſt dit qu'un Evêque eſt ſuperieur au ſimple prêtre, & qu'il a une certaine autorité qui lui eſt propre, laquelle n'eſt pas de la competence du ſimple prêtre. Tel a toujours été le ſentiment de l'Egliſe, & tel eſt auſſi, celui du celebre auteur de cet article. (*W*)

ſans ordre ni ſacrement. *Voyez* TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives, & qui en a beaucoup, a-t-elle moins beſoin d'une grace ſolemnelle que la fonction de préſenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile? Jeſus-Chriſt s'eſt-il plus expliqué en faveur du ſoudiaconat que du pontificat? A-t-il dit à quelqu'un de ſes diſciples; *Chantez dans le temple, eſſuyez les calices*, comme il a dit à Pierre: *Paiſſez mes ouailles*? *Voyez* DIACRE & SOUDIACRE.

Mais ſi l'Egliſe a pu partager l'apoſtolat en pluſieurs degrés, & étendre ou reſtreindre le ſacrement de l'ordination; ne l'a-t elle pas encore de changer cette diviſion, & de ſe faire une autre *hiérarchie*? Qu'eſt-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir, & lui a ôté celui de changer? (1)

Mais ſon uſage a-t-il été invariable? Qu'eſt-ce que les cardinaux d'aujourd'hui? Que ſont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient, ſelon le concile de Nicée, le pouvoir de conférer les moindres, & qui, laiſſant le ſéjour des villes, formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mitoyen entre la prêtriſe & l'épiſcopat. *Voyez* CHORÉVÊQUE.

Cet ordre a été ſupprimé de la *hiérarchie* par le pape Damaſe; mais peſez bien la raiſon que ce pape en apporte. „ Il faut, dit-il, extirper tout ce qu'on ne ſait „ pas avoir été inſtitué par Jeſus-Chriſt, tout ce que la „ raiſon n'engage pas à maintenir; & l'on ne voit que „ deux ordres établis par Jeſus-Chriſt, l'un des douze „ apôtres, & l'autre des ſoixante & dix diſciples „. *Non amplius quam duos ordines inter diſcipulos Domini eſſe cognovimus; id eſt, duodecim apoſtolorum & ſeptuaginta diſcipulorum: unde iſte tertius proceſſerit funditus ignoramus, & quod ratione caret extirpari neceſſe eſt.* Sect. 6. c. 8. Choreſpis.

Mais ſi l'on ſuivoit ce principe du pape Damaſe, quel renverſement n'introduiroit-il pas dans la *hiérarchie* eccléſiaſtique? On n'y laiſſeroit rien de ce qui n'eſt pas de l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, ou de la néceſſité d'un bon gouvernement; or Jeſus Chriſt a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ſes diſciples?

Dire que lorſqu'on ne ſait préciſément quand une choſe a commencé d'être établie ou d'être crue, elle l'a été dès la premiere origine; c'eſt un raiſonnement tout-à-fait faux, & on ne peut pas plus dangereux. (2)

On objectera peut-être à la diviſion du pape Damaſe de la *hiérarchie* en deux ordres, que les apôtres ont inſtitué des diacres; mais il eſt évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faiſoient diſtribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun, tandis que les diaconneſſes de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'aſſemblée: quel rapport ces fonctions ont elles avec la *hiérarchie*?

Dans l'examen de ce ſujet, il ne faut pas confondre le gouvernement ſpirituel, l'établiſſement, la propagation & la conſécration du chriſtianiſme avec le ſervice temporel. Ce n'eſt pas à ceux qui ſongent à accroître les revenus de l'égliſe, à les gérer, & à les partager, que Jeſus-Chriſt a dit: *Ecce ego mitto vos ſicut miſit me Pater*.

Il n'y a que les premiers qui ſoient les vrais membres de Jeſus-Chriſt. Il en eſt l'inſtituteur. Il n'y a rien à changer à leur *hiérarchie*. Il n'y a point d'autorité dans l'Egliſe qui ait ce droit; ni Pierre, ni Paul, ni Apollon ne l'ont pas, *nec addes nec minues*.

Ce qui part de cette ſource, doit durer ſans altération juſqu'à la fin des ſiecles. Les autres ſont d'inſtitution eccléſiaſtique créés pour l'adminiſtration temporelle & le ſervice de la ſociété des chrétiens, ſelon la convenance des lieux, des tems & des affaires. On les appellera, ſelon eux, *miniſtres de l'Egliſe*.

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas juſqu'à Jeſus-Chriſt immédiatement; l'autorité qui les a créés peut les abolir: elle l'a fait quelquefois, & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne prépoſerent des diacres & des adminiſtrateurs qu'à l'occaſion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux; trop chargés des occupations temporelles, ils ne pouvoient plus vaquer aux ſpirituelles. Le ſervice d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre: *non æquum eſt nos derelinquere verbum Dei & miniſtrare menſis*. (3)

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces idées, je les ſoumets à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus verſés dans la connoiſſance de l'hiſtoire de l'Egliſe & de ſon *hiérarchie*. (4)



(1) Deux ſortes de Hiérarchies ont été introduites dans l'Egliſe, l'une eſt d'inſtitution divine & ſe reduit à trois ordres, ſavoir le diaconat, la prêtriſe & l'Epiſcopat, & telle eſt la definition qu'en donna le Concile de Trente, *ſeſſ.* 23. can. 6. Cette premiere ſorte de Hiérarchie eſt invariable il n'y a aucune puiſſance ſur la terre quelle qu'elle ſoit qui la puiſſe changer. L'autre Hiérarchie eſt d'inſtitution eccléſiaſtique; elle renferme divers degrés de dignités & d'offices, l'Egliſe la peut étendre ou reſtraindre ſelon que les circonſtances des tems ou le bon gouvernement pourroient l'exiger. Il faut cependant en excepter l'Apoſtolat, à qui l'Egliſe conſerve l'indiviſibilité en ce qui regarde l'ordination divine, & l'on confere ſeulement differens ordres moyennant diverſes conſécrations ou rites ſacrés qui tous ont diſtinctement l'un de l'autre leur inſtitution de Dieu. (W)

(2) La ſeule ignorance du commencement où l'on a établi ou commencé à ajouter foi à quelque choſe, n'eſt pas certainement un motif ſuffiſant pour décider qu'une telle choſe ait eû ſon origine dès la naiſſance de l'Egliſe: mais ſi cependant toute l'Egliſe avoit pratiquée ou crûe une telle choſe, ſans qu'on la trouvât écrite dans les lettres Apoſtoliques, & ſans être établie par quelque Synode tenûe poſterieurement au tems des Apôtres, on auroit alors tout lieu de croire qu'elle vient des Apôtres par tradition. Tel eſt l'argument dont ſe ſert S. Auguſtin, liv. 2. *de Baptiſmo* ch. 7. en parlant de l'uſage de ne pas réiterer le baptême à ceux qui l'avoient reçû des mains des hérétiques, & que le Pape S. Etienne oppoſoit à l'Eveque S. Cyprien: *quam conſuetudinem credo ex Apoſtolica traditione venientem, ſicut multa, quæ non inveniuntur in literis eorum neque in Conciliis poſteriorum, & tamen quia per univerſam cuſtodiuntur Eccleſiam, nonniſi ab ipſis tradita & commendata creduntur.* (W)

(3) On doit ici remarquer que à l'Article *Diaconat* on dit que l'Office du Diacre doit être encore de ſervir à l'Autel, baptiſer, & prêcher, & que les *Diaconeſſes* avoient dans l'Egliſe une fonction fort approchante de celles des Diacres, & qui rendoient aux femmes les ſervices que les Diacres ne pouvoient leur rendre avec bienſéance, par exemple dans le Baptême qui ſe conferoit par immerſion aux femmes auſſi bien qu'aux hommes.

Ces Diaconeſſes ont ceſſé dès que l'Egliſe a changé la forme du Baptême, & il n'y a aujourd'hui que les religieuſes Chartreuſes, dont il n'y a que cinq maiſons dans toute la chrétienté, qui nous en conſervent quelque veſtige, comme l'on peut voir dans la derniere Carte Topographique Chartuſienne 1. *Domus Monialium Prati mollis.* 2. *Melani in Provincia Chartuſiæ*, C'eſt à dire dans le Douphiné. 3. *Domus Monialium Saletarum in Provincia Burgundiæ.* 4. *Domus Monialium Goſnai in Provincia Picardiæ.* 5. *Domus Monialium Bragis in Provincia Teutonia.*

Dès que ces Religeuſes ont atteint l'âge de 26 ans l'Evêque accompagné des ſes Miniſtres leur confere l'Ordre, ce qu'on appelle Conſecration, il leur donne le manipule, & l'étole: cette cérémonie eſt infiniment coûteuſe pour la maiſon qui fait toute la depence. Mais on n'admet à cette dignité que celles des Religieuſes qui s'en ſont rendues dignes par leur pitié, & leur bonnes qualités, & exactitude à remplir tous les devoirs: la moindre faute, les exclut de cette conſecration, qui ne ſe fait, que après leur profeſſion. Ces religieuſes portent pourtant ces ornemens ſacrés ce jour-là ſeulement, & on les leur met après leur mort, & elles ſont enterrées avec cet ornemens-là. (X)

(4) Il n'y a aucun auteur catholique qui, depuis la tenûe du Concile de Trente, puiſſe revoquer en doute que le Diaconat appartient à la Hiérarchie eccléſiaſtique d'inſtitution divine: puiſque ce Concile dans la ſeſſion 23. can. 6. déclare anathêmes ceux qui diroient le contraire: *ſi quis dixerit in Eccleſia catholica non eſſe hierarchiam divina ordinatione inſtitutam, quæ conſtat ex Epiſcopis, Presbyteris, & Miniſtris, anathema ſit.* L'argument que les controverſiſtes catholiques font en conſéquence de ce canon paroît ſans replique. Ceux, diſent-ils, dont eſt compoſée la hiérarchie établie de Dieu, ne peuvent être d'inſtitution humaine, mais ils doivent être d'inſtitution divine: il y a auſſi des diacres dans la hiérarchie eccléſiaſtique, comme on le voit dans le concile de Trente; mais comment pourroit-on ſoûtenir que les Diacres ſoyent d'ordination humaine, lorſqu'il eſt dit dans les Actes des Apôtres chap. 8. & 21. que dans le premiers tems de leur inſtitution, on leur confioit des fonctions toutes ſaintes, & toutes divines, c'eſt-à dire, la prédication de l'Evangile & l'adminiſtration du Sacrement du Baptême: leur ordination ſe faiſoit par l'impoſition des mains, & par la priere; enfin dès les premiers tems juſques à nos jours l'Egliſe a toûjours reconnu comme ſacré & divin ce qui regarde le miniſtere des Diacres: le martyr S. Ignace qui vivoit du tems des Apôtres cela confirme dans ſa lettre aux Tralliens, en y appellant les diacres les miniſtres des miſteres de Jeſus-Chriſt διακόνους ὄντας μυστηρίων Χριστοῦ Ἰησοῦ. Ce S. Martyr pour caracteriſer plus expreſſement le principal office des diacres, & démentir en même tems quiconque auroit la hardieſſe de qualifier de miniſtere profane, celui des Diacres, ajoûte dans ſa même lettre: οὐ γὰρ βρωτῶν εἰσι διάκονοι ἀλλ' ἐκκλησίας Θεοῦ ὑπηρέται: puiſqu'ils ſont les miniſtres non des viandes & des boiſſons, mais de l'Egliſe de Dieu. Lorſqu'il eſt dit dans le chap. 6. des Actes des Apôtres, qu'on nomma les diacres pour ſervir aux tables, on parle de l'occaſion préſente de leur ordination, mais non pas du principal miniſtere, auquel on les deſtinoit par leur ordination. On pourroit ajoûter par forme d'obſervation que les Apôtres adminiſtrerent le Baptême du vivant de J. C. par commiſſion expreſſe de leur divin Maître, & comme ſes miniſtres, ainſi qu'on peut voir aux ch. 3. & 4. de l'Evangile de S. Jean; & il eſt très-ſûr qu'ils n'adminiſtrerent d'autre Baptême que celui-là même inſtitué par Jeſus-Chriſt, comme le remarque S. Auguſtin dans ſon cinquieme traité ſur le même Evangile, puiſqu'on ne voit pas qu'aucun de ceux qui avoient été baptiſés par les Apôtres du vivant de J. C. l'ait été de nouveau après ſa mort, tandis qu'au contraire le chapitre 19. des Actes des Apôtres porte préciſement que tous ceux qui avoient été baptiſés par S. Jean Baptiſte le furent de nouveaux après la mort du Sauveur. Si donc le principal office des diacres, eſt de baptiſer & d'annoncer l'Evangile ne pourroit-on pas dire que J. C. a inſtitué l'ordre du diaconat lorſqu'avant de mourir commanda aux Apôtres de baptiſer, de la maniere que dans la derniere céne, il les ordonna prêtres en leur commandant d'offrir le ſacrifice non-ſanglant en mémoire de lui même: & dans cette ſuppoſition le diaconat reconnoîtroit ſon inſtitution immediate de J. C. (W)

HIERE DE COLOQUINTE, (*Pharmacie.*) *Voyez* COLOQUINTE.

HIERES, (*Géog.*) en latin *Olbia Areæ*, ville de France en Provence, au diocèſe de Toulon : ſon terroir & les environs ſont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits ; mais ſon port qui lui ſeroit aujourd'hui d'une grande reſſource, s'eſt comblé depuis longtems, & la mer s'eſt retirée plus de deux mille pas ; cette ville eſt à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. *Long.* 23 d. 48'. 11". *lat.* 43 d. 7'. 23".

Maſſillon, dit M. de Voltaire, „ né dans la ville „ d'*Hieres* en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de „ Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le „ monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, „ & dont l'éloquence ſent l'homme de cour, l'académicien & l'homme d'eſprit, de plus philoſophe modéré & tolérant, mourut en 1742„. Ses ſermons & ſes autres ouvrages qui conſiſtent en *Diſcours*, *Panégyriques*, *Oraiſons funebres*, *Conférences eccléſiaſtiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes *in*-12. (*D. J.*)

HIERES *les iles d'*, (*Géog.*) *inſulæ Arearum*, îles de France ſur la côte de Provence ; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'île du Titan ; les Marſeillois les ont habitées les premiers, ils les nommerent *Stoechades*. (*D. J.*)

HIÉROCERYCE, ſ. m. (*Littér.*) chef des héraults ſacrés dans les myſteres de Cerès ; ſa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les perſonnes excluſes de la fête par les loix ; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la céremonie, ou de garder un ſilence reſpectueux ; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* repréſentoit Mercure, ayant des aîles ſur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poëtes donnent à ce dieu.

Ce ſacerdoce étoit perpétuel, mais il n'impoſoit point la loi du célibat : on peut même fortement préſumer le contraire par l'exemple du Dadouque ; ainſi ſelon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* ſeul, à cauſe de l'excellence de ſon miniſtere.

Au reſte, la dignité d'*hieroceryce* appartenoit à une même famille ; c'étoit à celle des Céryces deſcendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conſéquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la compoſoient donnaſſent Mercure pour pere à Céryx ; mais c'étoit ſans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIÉROCORACES, ſ. m. pl. (*Antiq.*) certains miniſtres de Mithras, c'eſt-à-dire du ſoleil, que les Perſes adoroient ſous ce nom. Le mot *hiérocoraces* ſignifie *corbeaux ſacrés*, parce que les prêtres du ſoleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre maniere, à ces oiſeaux dont les Grecs en conſéquence leur donnerent le nom. (*D. J.*)

HIÉROGLYPHE, ſ. m. (*Arts antiq.*) écriture en peinture ; c'eſt la premiere méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuſe, propre aux ſiecles d'ignorance, étoit de même eſpece que celle des Mexiquains qui ſe ſont ſervi de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caracteres*.

Pluſieurs anciens & preſque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds ſecrets de leur ſcience. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de ſon grand *théatre hiéroglyphique*, ouvrage dans lequel il n'a ceſſé de courir après l'ombre d'un ſonge. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes*, ayent été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *myſtérieuſes*, qu'au contraire c'eſt la pure néceſſité qui leur a donné naiſſance pour l'utilité publique ; M. Warburthon l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philoſophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'uſage chez toutes les nations pour conſerver les penſées par des figures, & leur donner un être qui les tranſmît à la poſtérité. Un concours univerſel ne peut jamais être regardé comme une ſuite, ſoit de l'imitation, ſoit du hazard ou de quelque évenement imprévu. Il doit être ſans doute conſidéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions groſſieres des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous ſuivi la même maniere d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes* ; & les Egyptiens n'ont pas eû vraiſſemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employerent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs uſages, leur hiſtoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matieres civiles. C'eſt ce qui paroît par les obéliſques ; par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ſes *Annales*, *liv. II. ch. lx.* au ſujet du voyage de Germanicus en Egypte. C'eſt ce que prouve encore la fameuſe inſcription du temple de Minerve à Saïs, dont il eſt tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poiſſon, un cheval-marin, ſervoient à exprimer cette ſentence morale : „ Vous tous qui entrez dans le monde & qui en „ ſortez, ſachez que les dieux haïſſent l'impudence „. Ce *hiéroglyphe* étoit dans le veſtibule d'un temple public ; tout le monde le liſoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reſte quelques monumens de ces premiers eſſais groſſiers des caracteres égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux piés d'un homme dans l'eau, pour ſignifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour déſigner du *feu*.

Ainſi les beſoins ſecondés de l'induſtrie imaginerent l'art de s'exprimer : ils prirent en main le crayon ou le ciſeau, & traçant ſur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des ſignifications particulieres, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La repréſentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée ; celle d'un ſerpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps un inſtrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expreſſions, d'images, ou, ſi l'on veut, autant de mots qui, mis à la ſuite l'un de l'autre, formerent un diſcours ſuivi.

Bien-tôt les Egyptiens prodiguerent par-tout les *hiéroglyphes* : leurs colonnes, leurs obéliſques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs ſépultures, en furent ſurchargés. S'ils érigeoient une ſtatue à un homme illuſtre, des ſymboles tels que nous les avons indiqués ou qui leur étoient analogues, taillés ſur la ſtatue même, en traçoient l'hiſtoire. De ſemblables caracteres peints ſur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ſes ancêtres ; tant de monumens devinrent les dépoſitaires des connoiſſances des Egyptiens.

Ils employerent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout, ou en ſubſtituant une choſe qui avoit des qualités ſemblables, à la place d'une autre. La premiere eſpece forma l'*hiéroglyphe curiologique*, & la ſeconde, *hiéroglyphe tropique* : la lune, par exemple, étoit quelquefois repréſentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe* eſt *curiologique*, & le ſecond *tropique* ; ces ſortes de *hiéroglyphes* étoient d'uſage pour divulguer ; preſque tout le monde en connoiſſoit la ſignification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés ſimilaires, produiſit des *hiéroglyphes ſymboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainſi l'on repréſenta l'Egypte par un crocodile, & par un encenſoir allumé avec un cœur deſſus. La ſimplicité de la premiere repréſentation donne un *hiéroglyphe ſymbolique* aſſez clair ; le raffinement de la derniere offre un *hiéroglyphe ſymbolique* vraiment énigmatique.

Mais auſſi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'aviſa de compoſer les *hiéroglyphes* d'un myſtérieux aſſemblage de choſes différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Auſſi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'uſage des *hiéroglyphes* ſe perdit dans la ſociété, au point que le public en oublia la ſignification. Cependant les prêtres en cultiverent précieuſement la connoiſſance, parce que toute la ſcience des Egyptiens ſe trouvoit confiée à cette ſorte d'écriture. Les ſavans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer ; & les prêtres virent avec plaiſir, qu'inſenſiblement ils reſteroient ſeuls dépoſitaires d'une écriture qui conſervoit les ſecrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naiſſance à la néceſſité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, ſe changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultiverent avec ſoin, & fini-

finerent par la rendre ſacrée. *Voyez les articles* ECRITURE, & ECRITURE *des Egyptiens*.

Mais je n'ai pas tout dit; les *hiéroglyphes* furent la ſource du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette ſource jetta ce peuple dans une eſpece d'idolatrie. L'hiſtoire de leurs grandes divinités celle de leurs rois, & de leurs légiſlateurs, ſe trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres repréſentations; le ſymbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les ſculptures que l'on voyoit dans les temples, & ſur les monumens conſacrés à la religion. Un pareil ſymbole préſentant donc à l'eſprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des ſentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prieres, ſe tournaſſent du côté de la marque qui ſervoit à le repréſenter.

Cela dut ſur-tout arriver, depuis que les prêtres égyptiens eurent attribué aux caracteres *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus reſpectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduiſit néceſſairement une dévotion relative pour ces figures ſymboliques; & cette dévotion ne manqua pas de ſe changer en adoration directe, auſſi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçû. Ne doutons pas que les prêtres n'ayent eux-mêmes favoriſé cette idolatrie.

Enfin, quand les caracteres *hiéroglyphiques* furent devenus ſacrés, les gens ſuperſtitieux les firent graver ſur des pierres précieuſes, & les porterent en façon d'amulete & de charmes. Cet abus n'eſt guere plus ancien que le culte du dieu Sérapis, établi ſous les Ptolomées; certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé pluſieurs ſuperſtitions payennes avec le Chriſtianiſme, ſont les premiers qui firent principalement connoître ces ſortes de pierres, qu'on appelle *abraxas*; il s'en trouve dans les cabinets des curieux, & on y voit toutes ſortes de caracteres *hiéroglyphiques*.

Aux abraxas ont ſuccedé les taliſmans, eſpece de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour leſquels on a aujourd'hui la plus grande eſtime dans tous les pays ſoumis à l'empire du grand-ſeigneur, parce qu'on y a joint comme aux *abraxas*, les rêveries de l'Aſtrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiéroglyphes* depuis leur origine juſq'à leur dernier emploi; c'eſt un ſujet bien intéreſſant pour un philoſophe. Du ſubſtantif *hiéroglyphe*, on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (*D. J.*)

HIEROGRAMMATEE, ſub. maſc. (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui préſidoient à l'explication des myſteres de la religion & aux cérémonies.

Les *hiérogrammatées* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient auſſi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient auſſi devins; au-moins il rapporte qu'un *hierogrammatée* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un iſraelite plein de ſageſſe, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils; ils ſe ſervoient pour cela de la connoiſſance qu'ils avoient des aſtres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres ſacrés, où ils s'inſtruiſoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils en étoient les premieres perſonnes après le roi, & portoient même auſſi-bien que lui une eſpece de ſceptre en forme de ſoc de charrue; ils tomberent dans le mépris ſous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HIEROLOGIE, ſub. fém. (*Gram.*) diſcours ſur les choſes ſacrées; il ſignifie auſſi *bénédiction*. L'*hierologie* chez les Grecs & chez les Juifs, eſt proprement la bénédiction nuptiale.

HIEROMANTIE, ſ. f. (*Antiq.*) ἱερομαντεία, nom général de toutes les ſortes de divinations qu'on tiroit des diverſes choſes qu'on préſentoit aux dieux, & ſur-tout des victimes qu'on offroit en ſacrifice. D'abord on commença de tirer des préſages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, enſuite de leurs entrailles, & autres parties internes, enfin, de la flamme du bucher dans lequel on les conſumoit. On vint juſqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, &c. J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. greq.* de Potter, *lib. II. cap. xiv. tom. I. p.* 314. (*D. J.*)

HIEROMENIE, ſ. m. (*Antiq.*) ἱερομηνία, nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Bœdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. *Voyez* MOIS DES GRECS. (*D. J.*)

HIEROMNEMON, ſ. m. (*Antiq.*) ἱερομνήμων, c'eſt-à-dire, préſident des ſacrifices, ou gardien des archives ſacrées.

Les *hieromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles, pour y prendre ſéance dans l'aſſemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers ſacrés. Ils étoient particulierement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux ſeuls qui payoient la dépenſe, & qui prenoient le ſoin des ſacrifices publics qu'on faiſoit pour la conſervation de toute la Grece en général. Auſſi la premiere attention de l'*hieromnémon* à ſon arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pylagores, un ſacrifice ſolemnel à Cérès, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'aſſemblée des amphictyons ſe tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur tems le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyonide n'envoyoit qu'un *hieromnémon* & un pylagore à l'aſſemblée; mais cette regle générale n'a pas laiſſé de ſouffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fuſſent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux ſuffrages.

L'*hieromnémon* qu'on devoit députer au conſeil des amphictyons, s'éliſoit par le ſort, & le tems de ſa députation expiré, il étoit obligé de même que les pylagores de venir rendre un compte exact à leurs concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. *Voyez* PYLAGORE.

Ce compte ſe rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au ſénat, & enſuite au peuple; le même uſage ſe pratiquoit à l'égard des autres ambaſſadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hieromnémons*, à l'aſſemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouiſſoient de recueillir les ſuffrages & de prononcer enſuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de préſider à l'aſſemblée, parce qu'ils préſidoient aux ſacrifices du dieu tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hieromnémon* étoit inſcrit à la tête des decrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hieromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens conſulats. Les Byzantins comptoient auſſi leurs années par les magiſtrats qui portoient chez eux le nom d'*hieromnémons*; enfin, un grand privilege des *hieromnémons*, c'eſt que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'aſſemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient ἐκκλησία ἀμφικτυονική; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui ſe délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens *nés* de ces actes importans. (*D. J.*)

HIEROMNENON, ſ. m. (*Littér.*) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *evlythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laiſſé aucune deſcription, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous ſommes tout conſolés de cette ignorance. (*D. J.*)

HIEROPHANTE, ſ. m. (*Antiq.*) ἱεροφάντης, *ſacrorum antiſtes*, ſouverain prêtre de Cérès chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athènes un prêtre d'un ordre très-diſtingué; car il étoit prépoſé pour enſeigner les choſes ſacrées & les myſteres de Cérès, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'eſt de-là qu'il prenoit ſon nom. On lui donnoit auſſi le titre de prophete; il faiſoit les ſacrifices de Cérès, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les ſtatues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuſes. Il avoit ſous lui pluſieurs officiers qui l'aidoient dans ſon miniſtere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'eſt-à-dire, *explicateurs des choſes ſacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérès ſe choiſit elle-même pour la célébration de ſes myſteres, c'eſt-à-dire, que ce fut lui qui le premier y préſida & les enſeigna. Cet Eumolpe, ſelon Athenée, fut le chef d'une des plus célebres familles d'Athènes, qui ſeule eut la gloire de donner ſans diſcontinuation un *hiérophante* aux Eleuſiniens, tant que le temple de Cérès ſubſiſta parmi eux. La durée de ce ſacerdoce a été de douze cens ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans la ſeule famille des Eumolpides, c'eſt que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de paſſer toute ſa vie dans le célibat, comme nous l'apre-

prenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquieme satyre de ce poëte, & finalement de S. Jérome.

Ce mot *hiérophante*, est composé de ἱερὸς, *sacré*, & de φαίνω, *je montre*, *je mets en lumiere*. (*D. J.*)

HIÉROPHANTIE, sub. fém. (*Antiq.*) on appelloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérès, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'hiérophante; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toûjours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (*D. J.*)

HIEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) espece de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. *Voyez* SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de ἱερὸς, *sacré*, & σκοπέω, *je considere*. *Diction. de Trévoux*.

HIESMES *ou* EXMES, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté de grande étendue, appellée l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg est sur une montagne stérile, à 4 lieues de Séez, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismi*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hiêmes*, qu'il écrit *Hiesmes*; mais les Osismiens étoient à l'extrémité de la basse-Bretagne. *Long.* 17. 78. *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

HIGHAM-FERRERS, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. *Long.* 16. 55. *lat.* 52. 18. (*D. J.*)

HIGHLANDERS, sub. masc. (*Géog.*) ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mélange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur postérité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coûtumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (*D. J.*)

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D') cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain intitulé, *Disquisitio anatomica*, *Hag.* 1650 *fol.* c'est-à-dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épididime & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux secrétoires; & on donne aussi le nom *d'antre d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre d'Amérique, qui croît sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraîchissant.

HILARIES, s. f. pl. (*Antiq.*) *hilaria*, *orum*; fête qui se célébroit à Rome tous les ans avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitieme avant les calendes d'Avril, c'est-à-dire le 25 Mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies funebres. On promenoit Cybele par toute la ville, & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la Terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printems pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient ἀνάβασις, *renouvellement*, par opposition à la veille, κατάβασις, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passoient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour là un jour de sang, *dies sanguinis*; c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'ἱλάρια, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom. lib. IV. c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not.* sur Lampridius, *Hist. Aug. script. n.* 167. Saumaise sur Vopiscus & Tristan, *tom. I.* & *tom. II.* (*D. J.*)

HILARODIE, s. f. (*Littérat.*) espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la comédie & de la tragédie; aussi l'appelloit-on autrement *hilaro-tragédie*.

On sait que la tragédie exigeoit non-seulement, que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toûjours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Eurypide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poëte lui répondit: „ que les dieux puissent toûjours vous préserver „ d'un pareil honneur! „

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eut plus de dignité que la premiere comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossiere de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhintoniques ressembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies*; on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athénée cite de ce poëte une piece intitulée *Amphitrion*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'Amphitrion de Plaute a les caracteres qu'on assigne à l'*hilarodie*.

Il semble que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies*; mais nous ne sommes pas assez instruits des caracteres distinctifs de toutes ces sortes de drames anciens, pour en marquer les rapports & les différences. (*D. J.*)

HILARO-TRAGEDIE, s. f. (*Littérat.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. *Voyez* DRAME.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & l'hilarodie sont la même chose; d'autres ont cru que l'*hilarotragédie* étoit à peu-près ce que nous appellons *tragicomédie*, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse, & fait passer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de tragique & de comique, de choses sérieuses & d'autres ridicules. *Voyez* TRAGÉDIE & HILARODIE.

Suidas dit que Rhinthon, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pieces, ce qui leur fit donner le nom de *Rhintonicæ fabulæ*. *Dict. de Trévoux*.

HILDESHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Saxe, avec un évêché suffragant de Magdebourg. Elle est libre & impériale, quoique dépendante en quelque chose de l'évêque. Le magistrat d'*Hildesheim* admit la confession d'Ausbourg en 1543, & les deux religions ont subsisté dans la ville depuis ce tems-là. On a conservé la cathédrale à l'évêque, qui est le seul évêque catholique de toute la Saxe. *Hildesheim* jouit, entre autres beaux priviléges, de celui de se gouverner par ses propres loix; cependant les citoyens font serment de fidélité à l'évêque, comme leur seigneur, & à condition qu'il les maintiendra dans leurs franchises & priviléges. Le premier évêque d'*Hildesheim*, nommé Gonther, mourut en 835. *Voyez* Heiss, *histoire de l'Empire*, *liv. VI.* Elle est sur l'Innerste, à 8 de nos lieues S. E. d'Hannoover, 9 S. O. de Brunswig, & 9 O. de Wolfenbutel. *Long.* 31. 50. *lat.* 52. 28.

Pour ce qui regarde la célebre colonne d'Irminsul, transportée dans le chœur de l'église d'*Hildesheim*, où elle a servi à soûtenir un chandelier à plusieurs branches, nous parlerons de cet ancien monument du paganisme au mot IRMINSAL.

Les curieux de l'histoire naturelle des fossiles de divers pays, peuvent consulter la description latine de ceux d'*Hildesheim*, donnée par Frédéric Lachmundar, *Hildesh.* 1669, *in*-4°.

Vous trouverez dans les Dict. histor. les articles de deux Jurisconsultes nés dans cette ville, & connus par quelques ouvrages de Droit; j'entends Hanius (Henri), mort en 1668 à l'âge de 63 ans, & Oldecop (Juste), mort en 1677 âgé de 70 ans. (*D. J.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

**HILLÉ** (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Irac-Arabique; elle est entre Bagdat & Coufa, à 79. 45. de *long.* & à 31. 50. de *lat.* Quelques voyageurs nomment une seconde *Hillé* dans le même pays sur le Tigre, entre Vaset & Bassora. On parle d'une troisieme *Hillé* en Perse, dans le Conrestan, & d'une quatrieme dans la Turquie Asiatique, auprès du Mosul, ou Moussel. (*D. J.*)

**HILLEVIONS**, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scandinavie. Pline, *liv. IV. chap. xiij.* en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cens villages. C'étoit la premiere & peut-être la seule de la Scandinavie, que les Romains connussent de son tems. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où sont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

**HILOIRES, ILOIRES, AILURES**, s. f. (*Marin.*) ce sont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutilles & les caillebotis, en forme de chassis. *Voyez Planche V. n°.* 77. les *hiloires* du premier pont. N°. 124. les *hiloires* du second pont.

Dans un vaisseau du premier rang, ou de quatre-vingt pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaisseur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaisseur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du second pont au milieu ont sept pouces & demi d'épaisseur, & dix pouces de largeur; ceux entre le milieu & les côtés, six pouces & demi d'épaisseur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troisieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (*Z*)

**HILPERHAUSEN**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, sur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde; elle appartient à une branche de la maison de Saxe-Gotha. *Long.* 28. 15. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

**HILPOLSTEIN**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

**HIMANTOPUS**, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique; il ne mange point de poisson; il a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre; les côtés de la tête sont de même couleur audessous des yeux; au-dessus il y a une couleur noirâtre, qui est aussi sur le dos & sur les aîles; le bec est noir, il est long & mince, cependant l'oiseau s'en sert très-adroitement pour faire sa proie des chenilles & d'autres insectes. La queue est d'une couleur cendrée blanchâtre; il a des taches noires sur le dessus du cou; ses aîles sont très-longues; la longueur de ses cuisses & de ses jambes est excessive; elle sont très-déliées, très foibles, & d'autant moins assurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant sont courts en comparaison de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de sang, celui du milieu est un peu plus long que les autres; ses ongles sont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. *Ornit. Voyez* OISEAU.

**HIMÉE**, s. f. (*Littérat.*) c'est le nom que les Grecs donnoient à la chanson des puiseurs d'eau; ce mot vient de ἱμᾶν, *puiser*. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui fait dire, *d'où avez-vous pris cette chanson de tireur d'eau?* La chanson des meuniers porte le même nom de *himée* dans Athénée; mais Elien & Pollux l'appellent *épimulie*, de μύλη, *meule*, ou *moulin*. On sait que plusieurs professions dans la Grece avoient une espece de chanson qui leur étoit particulierement consacrée. *Voyez* CHANSON. (*D. J.*)

**HIMERA**, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Sicile, sur la rive septentrionale de l'isle à gauche, c'est-à-dire au couchant de la riviere de même nom; elle avoit été très-florissante; mais les Carthaginois, sous la conduite d'Annibal, la saccagerent après un siege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, *liv. XIII. chap. lxij.*

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himeræ thermæ*; ces bains devinrent une ville; & c'est sur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Ciceron nous apprend même comment cette ville se forma; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himera*, *campo di san Nicolò*; la riviere d'*Himéra* se nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stésychore étoit d'*Himéra*; il fut ainsi nommé pour avoir adapté la maniere de la danse aux instrumens, ou au chœur sur le théatre; il fleurissoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'est-à-dire 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-sixieme olympiade, sous Cyrus, roi de Perse. Quintilien dit que Stésychore avec sa lyre, soutint le poids & la noblesse du poëme épique. Denys d'Halycarnasse lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide; son style étoit plein & majestueux, *Stesychori graves camænæ*, suivant l'expression d'Horace. Pline ajoûte, que comme Stésychore étoit encore enfant, un rossignol vint chanter sur sa bouche. On ne pouvoit le loüer plus délicatement; mais le tems nous a ravi les ouvrages de cet aimable poëte, il ne nous en reste que trente ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle statue; non-seulement à cause de ses talens dans la poésie lyrique, mais plus encore pour avoir préservé son pays de l'esclavage. Cette ville se trouvant en guerre avec ses voisins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ses troupes, avec une autorité presque sans bornes. Stésychore tâcha de détourner ses compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit sa liberté: les Himéréens comprirent le sens de l'apologue, remercierent & congédierent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuse, qu'Horace, Phedre & la Fontaine ont si heureusement mise en vers; Stésichore en fut l'inventeur.

J'oubliois presque de dire, qu'*Himéra* passoit pour avoir vû naître la comédie; ce fut dans son sein, si nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce spectacle amusant parut pour la premiere fois. Cette ville est peu de chose aujourd'hui; Volateran assure pourtant, que de son tems on y voyoit encore un théatre ruiné; les restes d'un aquéduc qui étoit d'une excellente maçonnerie; plusieurs autres monumens antiques, & quantité d'inscriptions que l'on peut lire dans cet auteur. (*D. J.*)

HIMÉRA, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; il y en avoit deux de ce nom, l'une sur la côte septentrionale, & l'autre dans la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures; toutes deux ont leurs sources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes*; & leurs sources ne sont pas à une lieue de distance l'une de l'autre. L'*Himéra* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume salso*; l'*Himéra* qui coule vers le Nord se nomme *Fiume grande*. (*D. J.*)

**HIMMELBRUCK**, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westphalie, dans la principauté de Minden, sur une petite riviere qui se jette dans le Weser.

**HIMMELSTEIN**, (*Géog.*) petite ville de Bohème dans le cercle d'Einbogen, où il y a des mines.

* **HIMPOU**, s. m. (*Hist. mod.*) juge criminel à la Chine, son tribunal est un des tribunaux souverains: L'*himpou* réside à Pekin, capitale de l'empire.

**HIN**, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boisseau ou le demi-*scah*, ou la sixieme partie du *bath*. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-septier, un posson, cinq pouces cubes & un peu plus. *Voyez* Bath. *Dictionn. de la Bible*.

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-septier, un posson, cinq pouces cubes, & $\frac{392081}{704969}$ de pouces cubes, mesure de Paris, selon le même auteur. (*G*)

**HINDOO**, (*Géog.*) ville des Indes, sur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par son excellent indigo. *Long.* 100. *lat.* 26. 30. (*D. J.*)

**HINGISCH**, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fœtida*. Le célebre Kempfer la caractérise *hengiseh* umbellifere, approchant de la livêche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, semblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la description complette de l'*hingisch* au mot ASSA FOETIDA. Elle mériteroit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puisque c'est lui le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il se détourna dans ses voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une histoire véritable. (*D. J.*)

**HINH-PU**, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal supérieur qui réside auprès de l'empereur. Il est chargé de la révision de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier ressort. Il a sous lui quatorze tribunaux subalternes, qui résident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort sans que sa sentence ait été signée par l'empereur

pereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (*Marine.*) *Voyez* ELINGUET.

HING-WANG, f. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné dans les Indes orientales à une efpece de *réalgar*, ou d'*arfenic rouge*, dont on fait ufage dans la Peinture & la Médecine. On dit qu'il fe trouve dans le voifinage des mines de cuivre; on le calcine à plufieurs reprifes pour l'ufage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la Peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (*Marine.*) *Voyez* HISSER.

HIO, (*Géog.*) ville de Suede dans la Weftrogotie, fur le lac Vater, à cinq lieues fuédoifes de Falkoping. *Long.* 31. 35. *lat.* 57. 53. (*D. J.*)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Dannemarck dans le Jutland.

HIPHIALTES *ou* EPIALTES, f. m. pl. (*Mythol.*) c'eft ainfi que les poëtes grecs nommerent certaines divinités ruftiques qu'ils fuppoferent être des efpeces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épialtes* eft formé de ἐπιάλλω, *je dors entre*; les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes*. *Voy.* INCUBES.

Je me reffouviens ici que Raoul de Prefles, qui floriffoit en 1360, dans fon commentaire fur la *cité de Dieu* de faint Auguftin, y parle *ch. xxiij. liv. XV.* des *efpéris qui apperent ès eftables, & des dyables* épicaltes, que l'on nomme, ajoute-t-il, l'*appéfart*; on reconnoît fous le mot *épicalte*, les *épicaltes* des Grecs; quant au mot *appéfart*, il répond clairement au terme italien *il pefarnolo*, qui fignifie le *cauchemar*, ou pour parler en medecin. l'*incube*; cette efpece d'oppreffion accompagnée de pefanteur & de refferrement qu'on éprouve quelquefois pendant le fommeil, comme fi quelqu'un étoit fauté fur nous & nous empêchoit de refpirer. *Voyez* CAUCHEMAR. (*D. J.*)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, fur la côte méridionale; elle traverfe le lac nommé par les anciens *camarina palus*, & par les modernes *lago di camarana*; cette riviere eft donc préfentement le *fiume di camarana*. (*D. J.*)

HIPPARQUE, f. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cens chevaux en tems de paix, étoit divifée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque*, comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun tems, & les *hipparques* avoient foin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de ἵππος, *cheval*, & ἄρχω, *je commande*. Nous appellons ἄρχοι, dit Ariftote, les hommes que leur miniftere met en droit de prononcer des jugemens, &, ce qui les caractérife plus particulierement, de donner, d'expédier des ordres; c'eft pourquoi les premiers magiftrats d'Athènes fe nommoient *Archontes*. (*D. J.*)

* HIPPIATRIQUE, f. f. (*Gramm.*) c'eft la medecine des chevaux; ce mot eft compofé de ἵππος, *cheval*, & de ἰατρὸς, *medecin*. Cet art eft très-étendu, & il eft d'autant plus difficile que l'animal ne s'explique pas fur fes fenfations, & que quand la maladie ne fe déclare pas par des fymptomes évidens, alors le maréchal eft abandonné à fa feule fagacité. La médecine du cheval, & en general celle des animaux, fuppofe dans celui qui l'exerce les mêmes qualités & les mêmes études que celle de l'homme. Un bon traité d'*hippiatrique* n'eft donc pas l'ouvrage d'un efprit ordinaire; pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir ce que M. Bourgelat en a publié dans cet ouvrage & dans fon *Hippiatrique*.

HIPPOCAMPE, f. m. (*Myth.*) c'eft ainfi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal eft fabuleux. Pline fait mention fous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'eft un infecte d'environ fix pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, f. m. (*Myth.*) monftre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval; on donna ce furnom aux peuples de Teffalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, enforte que leurs voifins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faifoient qu'un même compofé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrerent les *hippocentaures*, monftres qui tenoient en même tems de la nature de l'homme & de celle du cheval, mais comme de pareils monftres n'ont jamais exifté, il eft vraiffemblable que lorfqu'on parloit d'un Theffalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier*; ces cavaliers dans la fuite, pour montrer leur force & leur adreffe, s'exercerent à fe battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renverfoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non-feulement cet exercice étoit ordinaire aux Theffaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules Céfar en donna le premier fpectacle aux Romains; il y a donc bien de l'apparence, qu'on ajouta en parlant de ces Theffaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures*; & que de ces trois mots ἵππος, κεντῶ, ταῦρος, on compofa celui d'*hippo-centaure*, *cavalier perce taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monftres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainfi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poëtes faifirent cette idée, on fait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux fujets dont ils parloient; & rien certainement ne reffembloit mieux au monftre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faifoient paffer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguifés pour des fatyres, & les vaiffeaux à voile pour des dragons aîlés, ne devoient pas faire difficulté dans le tems que l'ufage de monter à cheval étoit nouveau, de traveftir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot eft compofé de ἵππος, *cheval*, κεντέω, *je pique*, & ταῦρος, *taureau*, c'eft-à-dire, *piqueur de chevaux & de taureaux*; voilà tout le merveilleux fimplifié. (*D. J.*)

HIPPOCRATIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune équeftre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait préfent du cheval aux hommes; c'eft pour cela qu'ils lui donnent fi fouvent le nom de ἵππιος, ἵππειος, ἱππικὸς, ἱπποκουρίος, ἱπποδρόμιος, &c. Auffi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exemts de tout travail; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, fuperbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot eft grec; compofé de ἵππος, *cheval*, & κράτος *force*. Au refte, c'eft ici la même fête que les Romains célébroient fous le nom de *confualia*. *Voyez* CONSUALES. (*D. J.*)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine*) on fe fert de cette épithete pour défigner la doctrine médicinale qui fe trouve dans les ouvrages admirables d'Hippocrate. Ainfi on appelle *médecine hippocratique* la fcience & l'art de conferver & de rétablir la fanté, felon les principes & les regles établis par ce grand homme. *Voyez* HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, f. m. (*Médecine.*) c'eft la philofophie d'Hippocrate appliquée à la fcience des Médecins, qui en fait le principal objet: c'eft la doctrine *hippocratique* confidérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en eft fufceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abréger le cours; de conferver, de rétablir la difpofition naturelle de tout animal à ne ceffer de vivre que par une caufe qui ne foit point prématurée, c'eft-à-dire fans maladie, *morte fenili*. *Voyez* VIE, MORT MEDECINE.

C'eft parce que cette philofophie a été portée tout-à-coup par fon divin auteur, à un point de perfection auquel la Médecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'effentiel, n'a enfuite prefque rien acquis de plus, que l'on a conftamment, depuis plus de vingt fiecles, regardé Hippocrate comme l'inftituteur & prefque abfolument comme l'inventeur de cet art falutaire; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les principes enfeignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduifant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien obferver & à bien juger, foit en les comparant avec ceux qui lui avoient été tranfmis des plus célebres médecins qui l'avoient précédé, foit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramaffés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit confacrée au fervice de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laiffés de fes lumieres & de fon zèle.

Ce célebre philofophe médecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'île de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx. felon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponnèfe; felon d'autres auteurs, tels qu'Eufebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il defcendoit d'Efculape par Héraclide fon pere, & d'Her-

d'Hercule du côté de Praxithée sa mere: il étoit par conséquent de sa race des Asclépiades, nom que l'on donnoit aux descendans du dieu d'Epidaure, desquels il paroit qu'Hippocrate se glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Esculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, est le même dont Celse & Galien disent qu'il fut le premier qui retira la Medecine des mains du vulgaire & la rendit clinique; c'est-à-dire qu'il établit la coûtume de visiter les malades dans leurs lits: ce qui ne se pratiquoit point auparavant. On consultoit les Medecins au coin des rues, où ils se tenoient toute la journée à cet effet. La connoissance de la Medecine s'étant, pour ainsi dire, établie dans la famille des Asclépiades, & s'étant conservée pendant plusieurs siecles dans ses différentes branches, elle y passoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne se borna pas à la tradition & aux observations qu'il avoit reçues de ses ancêtres: il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la Medecine, Hérodicus qui est un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la Medecine gymnastique. *Voyez* GYMNASTIQUE. Il fut aussi disciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & selon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du passage de Celse, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque chose de ce dernier, il y a apparence que ce fut plûtôt par les entretiens qu'il eut avec lui lorsqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philosophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit aussi penser qu'Hippocrate avoit suivi Héraclite, dont il adopta entre autres choses le principe sur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere d'où tout vient, & par lequel tout s'est fait.

Les premiers Medecins s'étant bornés pendant plusieurs siecles, dans la pratique de leur art, à observer avec grande attention les différens phénomènes de la santé & de la maladie, & à les comparer entre eux, pour en tirer leur indication, sans se mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même tems à chercher le régime le plus salutaire & les remedes les plus efficaces, sans entreprendre de rendre raison des effets qui s'ensuivoient; ils pensoient que des observations exactes & des secours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raisonnemens.

La famille des Asclépiades, qui, comme on vient de le dire, possédoit, pour ainsi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer jusqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la Philosophie dans la Medecine, environ quatre-vingts ans avant Hippocrate, les Medecins prirent goût pour le fanatisme & la superstition: pour se dispenser du soin pénible qu'exige l'observation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; superstition qui devint fort commune parmi les Pythagoriciens, qui ne laissoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les causes des maladies & autres choses de ce genre. Mais il est vrai que ces philosophes pour la plûpart, se bornerent à la simple théorie de la Medecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célebre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer: quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimeres de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie Medecine: mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son tems: son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès: ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la Medecine de la Philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle; c'est-à-dire qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toujours celle-ci pour principe; ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le pere de la Medecine raisonnée, le chef des medecins dogmatiques; ce dont conviennent aussi la plûpart des modernes, avec Boerrhaave, sans avoir égard au sentiment de M. de Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre respectable maître, dans la *note 2 sur le §. xiij. du commentaire sur les institutions du célebre medecin de Leyde*, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit, *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*); il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juste titre qu'Esculape, qui en a même été le dieu, seulement pour avoir jetté fort imparfaitement les fondemens d'une science qu'Hippocrate a presque édifiée en entier

En effet il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomenes bien étudiés, bien observés, & les lois bien connues, puissent servir à diriger le medecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est à-dire la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation; il lui attribuoit des facultés comme ses servantes: c'est par ces facultés selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer ou le changer; & de l'autre, à rejetter ce qui est superflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile; c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai médecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute: sans aucun précepte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout; c'est elle qui constitue la medecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art; c'est elle que le medecin doit consulter dans l'administration des remedes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyens de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au moins inutiles. *Voyez* ECONOMIE ANIMALE, NATURE (*Econom. animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Physiol.*), MALADIES, COCTION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Persuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ses traités sur les maladies en général, *lib. de morbis*, & sur les affections, *lib. de affectionibus*: & il parvint non-seulement à connoître, d'après ce seul examen & sans être instruit d'ailleurs, les symptomes des maladies passées, présentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres pussent les connoître comme lui: c'est ce qu'on voit sur-tout dans ses aphorismes, *sect. vij. aphorismorum*, & dans ses recueils de prognostics, de prédictions & d'observations sur les crises, *lib. prognostic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit sur cela tant d'habileté, que depuis lui personne ne l'a égalé & que l'on n'a fait que le copier dans la maniere de décrire, d'exposer les signes diagnostics & prognostics des maladies.

Les medecins ignorans & paresseux ont voulu faire regarder toutes ces observations, sur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoissances de pure curiosité, qui ne présentent que des phénomenes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la Medecine, & par conséquent auxquels il est inutile de s'arrêter, n'ayant, disent-ils, jamais rien vu de semblable dans les différentes maladies qu'ils ont eu occasion de traiter: mais ont ils su bien voir, bien suivre ces maladies? se sont-ils donné les soins, l'attention nécessaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'est que les medecins éclairés, prudens, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hippocrate a donné sur les prognostics, comme les remarques les plus judicieuses & les plus utiles qui ayent jamais pu être faites à l'avantage de la medecine; & ils les ont trouvé vraies dans des exemples sans nombre en différens climats, tant la nature est constante & uni-

forme dans ſes opérations, & Hippocrate exact dans ſes obſervations.

Ce grand génie ne s'en eſt pas tenu à exceller à cet égard; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la Medecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'adminiſtration des alimens & leur abſtinence dans les maladies. *Trib. lib. VI. de diætâ, libr. de alimento, de hermidorum uſu, de ſalubri diætâ, de victu acutorum.* Il établit dans ces ouvrages ſur ce ſujet, que le régime eſt de ſi grande conſéquence, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, que, ſans ce moyen, on ne peut pas ſe conſerver ni ſe rétablir; enſorte qu'il en fit ſon remede principal dans ſa pratique, & même ſouvent ce fut le ſeul qu'il employa, ſur-tout lorſque le malade eſt d'un bon tempérament & que ſes forces le ſoutiennent: c'eſt pourquoi il fut auſſi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la diſpoſition du malade. Dans ce qu'il nous a laiſſé ſur cet article, particulierement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le medecin conſommé.

L'Anatomie commençoit à être cultivée de ſon tems pour la ſpéculation; il s'y adonna comme à une connoiſſance qu'il jugeoit utile & même néceſſaire dans l'exercice de la Medecine: c'eſt ce qu'il enſeigne dans pluſieurs traités qui ſont relatifs à cette partie. *Lib. VI. de corde, de oſſium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans pluſieurs endroits de quelques autres de ſes œuvres *de alimento, de inſomniis, de flatibus*, ſelon l'interprétation qu'en ont donnée pluſieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt qu'il avoit entrevu la découverte fameuſe de la circulation du ſang, qui n'a été manifeſtée qu'un grand nombre de ſiecles après lui.

Il fut très-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célebres chirurgiens modernes: on peut juger des connoiſſances qu'il a eues & de ce qu'il a pratiqué à cet égard, par ceux de ſes ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fiſtulis, de vulneribus capitis, de Chirurgiæ officini.*) D'ailleurs il donne des marques *paſſim* dans preſque tous les écrits, lorſque l'occaſion s'en préſente, de l'excellence de ſon ſavoir & de ſa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on ajouta beaucoup de ſon tems à celle qui étoit en uſage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Aſclépiades. Le nombre des medicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas: cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ſes écrits, ne fit jamais uſage que de peu de remedes & des plus ſimples: la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de ſterilibus*, où chacun ſait que les indications changent beaucoup, ſont ſouvent multipliées & très-difficiles à ſuivre. Nous ne voyons point que ce grand homme faſſe mention d'aucun ſecret ſpécifique qui lui fût particulier: tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifeſtes & publics.

Il donna une attention particuliere à l'étude de la Phyſique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire ſur le corps humain les choſes dites *non-naturelles*, par l'uſage & l'abus qu'on en fait, *voyez* Hygienne. C'eſt par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoiſſances ſur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs cauſes, & qu'il employoit ou conſeilloit en conſéquence le traitement & le préſervatif convenables avec un ſuccès étonnant, d'après ſes recherches, ſes obſervations ſur l'influence des différentes ſaiſons de l'année, des différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des ſituations abſolues & reſpectives des lieux d'habitation, de la différente nature des eaux, des alimens, &c. *Lib. VI. de aere, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainſi c'eſt d'après ſes connoiſſances acquiſes en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'eſpece & à déſigner les perſonnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres: c'eſt en conſéquence qu'il avoit annoncé la peſte qui ſe fit ſentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occaſion de laquelle il rendit les plus grands ſervices à ſa patrie, & en reçût en reconnoiſſance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait uſage des Mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre ſans ce ſecours: il en a recommandé l'étude à ſon fils Theſſalus (*Epiſtola Hippocratis ad Theſſalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui conſtitue l'équilibre entre les ſolides & les fluides dans la ſanté, & du dérangement duquel réſultent la plûpart des maladies: on trouve cette façon de penſer de notre auteur établie dans différens endroits de ſes ouvrages. *Lib. VI. de flatib. de diætâ, de naturâ hominis*, &c. Il ſemble avoir eu bonne opinion de l'Aſtronomie, & l'avoir regardée comme une ſcience qui convenoit à un medecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui étoit pas étrangere: il paroît l'avoir adoptée de la philoſophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoiſſance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la Medecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art: il ſuffiroit de citer en preuve le ſerment qu'il exigeoit de ſes diſciples; mais on trouve bien d'autres choſes, à cet égard, dans ſes différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epiſtolæ*, qui ſont très-bons & très-utiles à lire pour les ſages conſeils qu'ils contiennent; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de ſcience dans tous ſes ouvrages comme dans ſa conduite. Une maladie contagieuſe infeſta la Perſe; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il deſireroit, afin de l'attirer dans ſes états pour remedier aux ravages qu'y cauſoit cette peſte; mais le medecin auſſi deſintéreſſé que bon patriote, fit réponſe qu'il ſe garderoit bien d'aller donner du ſecours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 ans avant Jeſus-Chriſt. Theſſale & Dracon ſes fils, Polybe ſon gendre, & Dexippe ſon principal diſciple, lui ſuccéderent dans l'exercice de la Medicine, & la pratiquerent avec réputation: mais comme dans le monde tout eſt ſujet à révolution, & que les meilleures inſtitutions ſont ordinairement les moins durables, le nombre des medecins qui conſerverent & qui ſoutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt conſidérablement: celle des philoſophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aiſé de ſuivre leurs ſpéculations, que de ſe conformer à la pratique de ce grand maître: ce qui a preſque toujours ſubſiſté juſqu'à nous, & a été la véritable cauſe que l'art de guérir, proprement dit, n'a preſque rien acquis après lui.

Auſſi ne faut-il pas s'étonner qu'eu égard à l'état où Hippocrate trouva la Medecine, & à celui où il nous l'a laiſſée il ait été regardé comme le prince des medecins: mais il eſt ſurprenant qu'un plan auſſi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé, & pour ainſi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès: & ſi jamais la Medecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible, ce ne ſera qu'en ſuivant la méthode de ſon vrai légiſlateur, qui conſiſte dans un ſage raiſonnement toujours fondé ſur une obſervation exacte & judicieuſe. *Voyez* Medecin, Medecine.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur; la premiere, qui concerne l'eſtime que l'on a toujours eue pour eux; la ſeconde, ſon langage & ſon ſtyle; & la troiſieme, la diſtinction que l'on doit faire de ſes écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés ſous ſon nom, ſans être ſortis de ſa main.

Hippocrate a toujours paſſé pour être, en fait de Medecine, ce qu'Homere eſt parmi les Poëtes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magiſter dixit*: cependant ſi quelqu'un avoit pû lui conteſter le premier rang, c'étoit ſans doute Galien, ce célebre medecin, dont le ſavoir étoit prodigieux, *voyez* Galenisme. Celſe faiſoit tant de cas des écrits d'*Hippocrate*, qu'il n'a ſouvent fait que le traduire mot à mot: ſes aphoriſmes, ſon livre des prognoſtics, & tout ce que l'on trouve dans ſes ouvrages de l'hiſtoire des maladies, ont toujours paſſé à juſte titre pour des chef-d'œuvres: mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la conſidération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'eſt qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur ſur leſquels on ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de medecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le ſujet de la plûpart des volumes ſi nombreux qu'il nous a laiſſés: mais parmi les modernes en foule qui s'en ſont auſſi

occu-

occupés, on doit sur-tout distinguer le célebre Foësius, que les medecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne sauroient trop consulter pour se bien pénétrer de l'esprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laisse pas cependant que de trouver des choses très-utiles & très-savantes dans les commentaires de Mercurial, de Prosper Martian, aussi-bien que dans les explications particulieres qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi lesquels ce dernier mérite d'être singulierement distingué pour ses interprétations sur les prénotions de Coos.

A l'égard du style d'*Hippocrate*, c'est parce qu'il est fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits; ce que l'on doit aussi attribuer aux changemens assez considérables survenus dans la langue grecque, pendant l'espace de tems qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ses glossateurs qui nous sont parvenus; à quoi on doit ajouter les variations inévitables, suite de l'incorrection des copies multipliées. On peut consulter sur les mots obscurs les Dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la suite de plusieurs des commentaires sur Hippocrate, tels que ceux de Foësius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques ont dit touchant la distinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les supposés: on remarquera seulement qu'il y en avoit plusieurs de suspects dès le tems d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déja attribués en ce tems-là aux fils d'*Hippocrate*, les autres à son gendre, ou à son petit-fils, ou à ses disciples, & même à quelques philosophes ses prédecesseurs ou ses contemporains. Pour s'éclaircir à fond sur ce sujet, on peut consulter avec satisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les sources où il faut puiser pour apprendre à connoître l'*Hippocratisme*, & ce qui y a rapport: les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle soit susceptible d'être bien saisie, ne doit point être exposée imparfaitement; d'ailleurs la meilleure maniere d'étudier Hippocrate est de l'étudier lui-même dans ses œuvres, dont l'édition la plus estimée est celle de Foësius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant historique que dogmatique, qui passe pour être très-bien fait, dans l'histoire de la Medecine de le Clerc. L'auteur du discours sur l'état de la Medecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'Anglois, en a aussi donné une idée assez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matiere de cet article.

Il doit paroître bien surprenant à ceux qui savent combien est fondé tout ce qui vient d'être dit sur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne se trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui ayent senti la nécessité, pour l'avancement de l'art, & qui se soient fait un devoir de marcher sur les traces du seul vrai maître que la nature avoue pour son interprete. Sydenham, Baglivi & Boerhaave sont presque les seuls, & sur-tout le premier (qui a été nommé par cette raison l'*Hippocrate anglois*), qui ayent paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'*Hippocratisme* dans la théorie & la pratique de la Medecine, & qui ayent agi en conséquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raison n'ont jamais discontinué dans aucun tems, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'est fondée que sur l'observation la plus exacte des faits constamment vérifiés pendant une longue suite de siecles.

HIPPOCRENE, s. f. (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, *la fontaine du cheval Pégase*, & dans Perse *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, *liv. IV. chap. vij.* nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit: Œdipodie, Psamathé, Dircé, Epicrane, Aréthuse, *Hippocrene*, Aganippe & Gargaphie.

L'*Hippocrene*, si vantée par les poëtes de tout pays, & dont il suffit d'avoir bû pour faire d'excellens vers, étoit sur le penchant de l'Hélicon; cependant Pausanias, qui a décrit avec un détail extrême jusqu'aux moindres statues que les anciens avoient érigés sur cette montagne, ne fait aucune mention de l'*Hippocrene*, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine sur la gauche quand on alloit dans le bois solitaire, particulierement consacré aux Muses. (*D. J.*)

HIPPODROME, s. m. (*Hist. anc.*) lieu destiné chez les Grecs aux courses de chevaux; le mot l'indique, ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *place publique* où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniser le mot δρόμος, en *dromus*: celui qui chez eux avoit le soin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette description citée par Gruter.

L'*hippodrome* étoit composé de deux parties: la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terrasse faite de main d'hommes, & la seconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courses de chevaux avoient rarement lieu dans les tems héroïques, & qu'on n'en faisoit qu'à l'occasion de quelque événement remarquable, on choisissoit, pour les faire, des places d'autant plus spacieuses que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver: ce ne fut plus la même chose dans les tems postérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célébroit, furent consacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros; & par cette raison, on ne leur donna que l'étendue nécessaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courses que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre stades (chaque stade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on destina aux courses des chars & des chevaux, & que cette destination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre stades est celle que Plutarque donne à l'*hippodrome* d'Athènes, ce qui ne laisse guere de doute sur la longueur des autres *hippodromes*, parce que si le stade simple, comme on en convient, fut par-tout la mesure de la course à pié, il dut aussi, quatre fois répété, servir dans toute la Grece de mesure pour les courses à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un stade de large à l'*hippodrome* d'Olympie; & dès qu'une fois nous reconnoissons que la longueur de toutes les places destinées aux courses de chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes aussi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carriere. A l'un des côtés de la place étoient les siéges des directeurs des jeux près de la barriere qui fermoit la lice; de sorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces siéges qu'on terminoit la course, & qu'on étoit couronné.

La borne de l'*hippodrome* s'appelloit en grec νύσσα, de νύσσω, *pungo*, parce que les chevaux y étoient souvent blessés, τέρμα, parce que c'étoit la fin de la carriere, & le terme de la course. Homere a peint cette borne si desirée par les athletes dans le vingt-troisieme livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, *& longos circumflectere cursus*; peut-être, parce qu'on décrivoit plusieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, en sorte qu'au dernier tour on la rasoit de si près qu'il sembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, pour ne se pas briser, d'user de beaucoup de dextérité dans cette occasion; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carriere, c'étoit surtout alors que les trompettes faisoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, se nommoit ἱππάφεσις, elle étoit à Olympie, en particulier, une des choses des plus dignes de la Grece. Cléetas, grand statuaire & grand architecte, en avoit donné le dessein.

Cette place avoit quatre cens piés de long; large à son entrée, elle se rétrécissoit peu à-peu vers l'*hippodrome*, où elle se terminoit en éperon de navire, M. l'abbé Gédoin en a fait graver la représentation dans une planche qu'il a jointe à son élégante traduction de Pausanias. On y voyoit dans toute sa longueur, à droite & à gauche, des remises, sous lesquelles se rangeoient les chars & les chevaux chacun dans celle que le sort lui avoit assignée; ils y demeuroient quelque tems renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre: un dauphin s'abattoit de dessus la porte qui conduisoit à l'*hippodrome*, les cordes qui fermoient les remises, s'abattoient aussi, & les chars en sortant de chaque côté, alloient en deux files occuper leurs places dans

la

la carriere, où ils se rangeoient tous sur une même ligne, & avoient tous à peu-près le même espace à parcourir.

Il s'agit à présent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit; ou, si l'on veut, dans un *sigma* antique renversé, qui la resserroit tellement, que soit à côté, soit derriere, il n'y pouvoit passer qu'un seul char de front.

L'exactitude d'Homere ne lui a pas permis de supprimer deux remarques assez légeres; l'une, que le terrain de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit sur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne; mais une troisieme observation plus importante que nous lui devons, & qui résulte aussi de la description de Sophocle, c'est qu'à la suite du terre-plain de l'*hippodrome* regnoit une tranchée d'une pente douce qui le terminoit dans sa largeur; cette tranchée étoit absolument nécessaire dans le cas où l'un des chars viendroit à se briser contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la course.

Ceux qui se trouvoient à la suite du char brisé, descendoient alors dans le fossé; & en le parcourant, du moins en partie, ils faisoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût possible. Ceux qui n'étant pas assez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courses vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plûtôt qu'ils pouvoient; mais ils étoient exposés à se laisser enlever, par ceux qui les suivoient, l'avantage qu'ils avoient eu sur eux dans la plaine; c'est pour cela qu'on tâchoit de modérer ses chevaux, & d'employer toute son adresse pour enfiler juste la borne.

Les hellanodices, qui distribuoient le prix au vainqueur, étoient assis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où se terminoit la course. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une simple barricade, le long de laquelle se rangeoit la foule des spectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le stade d'Olympie qu'on disoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit aussi à la sortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle superstition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raison *taraxippus*: mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cause naturelle; il eût été difficile que de fiers coursiers ne s'agitassent pas en passant de dessous des remises & d'une cour étroite dans un lieu spacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner sur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obélisques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans son usage autant que dans sa disposition générale. Le nombre de ceux qui couroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courses de chars en un jour, & cette différence pouvoit seule en amener plusieurs autres. Ce que nous disons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Constantinople, & même à celui d'Athènes, tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y observer les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reste, on ne peut qu'être frappé des dangers de la course des chars dans l'*hippodrome*, sur-tout quand il s'agissoit de faire six fois le tour de la borne; de plus, avant que d'y arriver, la course en char étoit une suite de dangers continuels: non-seulement Oreste périt à cette borne fatale; mais au milieu de cette même course, les chevaux mal embouchés d'un Enianc l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen; les deux chars sont froissés, & leurs conducteurs ne pouvant soutenir un si rude choc, sont précipités sur la place.

Cependant, ceux qui s'exposoient à ces dangers, les envisageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls; & Nestor ne craint pour un fils qu'il aime que la seule honte, au cas qu'il ait le malheur de briser son char, & de blesser ses chevaux. *(D. J.)*

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Constantin; il servoit pour les courses de chevaux, & pour les principaux spectacles. Ce cirque, dont la place subsiste toujours, a plus de 400 pas de longueur sur 100 pas de largeur. Il [illegible] le nom d'*hippodrome* sous les empereurs grecs, & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont presque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux signifie un [illegible], & *meidan* une *place*.

Les jeunes Turcs, qui se piquent d'adresse, s'assembloient autrefois à l'atméidan un jour de la semaine au sortir de la mosquée, bien propres & bien montés, se partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des especes de [illegible], ou, comme les anciens désulteurs, ils passoient [illegible] dessous le ventre de leurs chevaux, & se remettoient sur la selle avec une adresse étonnante; mais ce qui paroît plus singulier à M. de Tournefort, ce [illegible] en voit qui, renversés sur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derriere de leur même cheval.

L'obélisque de granique ou de pierre thébaïque, dont les historiens ont parlé, étoit encore élevé dans l'atméidan au commencement de ce siecle; c'est, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une seule piece, haute d'environ 50 piés, terminé en pointe, chargée d'hiéroglyphes; les inscriptions greques & latines qui sont à sa base marquent que Théodose la fit élever. Après qu'elle eut resté long-tems à terre, les machines même que l'on y employa pour la mettre sur pié sont représentés dans un bas relief, & l'on voit dans un autre la représentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorsqu'on y faisoit les courses chez les anciens.

A quelques pas de-là sont les restes d'un autre obélisque (*colossus structilis*) à quatre faces, bâti de différentes pieces de marbre; la pointe en est tombée, & le reste menaçoit déja ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obélisque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obélisques, on apperçoit une colonne de bronze de 15 piés de haut, formée par trois serpens tournés en spirale, & dont les contours diminuent insensiblement jusques vers le col des serpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires pensent que ce pourroit être le serpent de bronze à trois têtes qui fut consacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zozime & Sozomene assûrent que Constantin fit transporter dans l'*hippodrome de Constantinople* le trépié du temple de Delphes; & d'un autre côté, Eusebe rapporte que ce trépié, transporté par l'ordre de l'empereur, étoit soutenu par un serpent roulé en spirale. On aime aussi peut être trop à croire que la célebre colonne de bronze dont on n'osoit approcher qu'en tremblant, qui soutenoit le trépié sacré, & qu'on avoit placé si respectueusement près de l'autel, dans le premier temple du monde, se trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manege de mahométans. *(D. J.)*

HIPPOLITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) quelques auteurs se servent de ce nom pour désigner le bézoar ou la pierre qui se forme dans la vésicule du fiel, dans l'estomac & dans les intestins de quelques chevaux, & qui se trouvent quelquefois dans le crottin. *Voyez* Valentini *historia simplicium reformata*, *pag.* 303. M. Lémery dit qu'il s'est trouvé dans la vessie d'une cavale une pierre de cette espece de la grosseur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort pesante, inégale, & raboteuse à sa surface, & couverte d'une croûte lisse & luisante d'un brun rouge. Après avoir été séchée au soleil, elle pesoit 24 onces. *Voyez* Lemery, *diction. des drogues*. Dans le *journal des savans de* 1666, il est parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Espagne, qui pesoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces sortes de pierres sont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil; on les regarde comme sudorifiques, propres à tuer tous les vers, & à résister au venin. *Voyez* BEZOARD. (—)

HIPPOLYTE STE. ou ST. PELIT, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, sur les confins de l'Alsace, au pié du mont de Voge. La France qui l'avoit eue par le traité de Westphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en [illegible]. Elle est à deux lieues de Schelestadt. *Long.* [illegible] *lat.* [illegible] *(D. J.)*

HIPPOLYTEIUM, [illegible] c'est le temple que Phedre éleva sur une montagne près de Trézene.

en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuse.

Cette princesse, sous prétexte d'aller offrir ses vœux dans son temple à la déesse, avoit l'occasion en s'y rendant, de voir le fils de Thésée, qui faisoit journellement ses exercices dans la plaine voisine. Dans la suite des siecles l'*hippolytion* de Phedre, fut nommé *le temple de Vénus la spéculatrice*. (*D. J.*)

HIPPOMANES, subst. masc. (*Hist. nat & Littér.*) ἱππομανὲς, de ἵππος, cheval, & μαίνομαι, *être furieux*.

Ce mot signifie principalement deux choses dans les écrits des anciens: 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. *Voyez* Aristote, *Hist. anim. lib. VI.* [illegible] & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une [illegible]ssance de chair que les poulains nouveaux-nés [illegible]quefois sur le front, selon le même Pline, *liv.* [illegible] *xlij.*

Les anciens prétendent [illegible] deux sortes d'*hippomanès*, ont une vertu singuliere pour les philtres & autres compositions destinées à des maléfices; que la cavale n'a pas plûtôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange cette excroissance charnue, sans quoi elle ne le voudroit pas nourrir; qu'enfin si elle donne le tems à quelqu'un d'emporter ce morceau de chair, la seule odeur la fait devenir furieuse.

Virgile a sû tirer parti de ces contes, en parlant des sortileges, auxquels la malheureuse Didon eut recours dans son desespoir.

> *Quæritur, & nascentis equi de fronte revulsus*
> *Et matri præreptus amor.*
>
> Æneid. lib. IV. v. 515.

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ses Géorgiques; mais c'est toûjours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choses.

> *Hinc demùm* Hippomanes, *vero quod nomine dicunt*
> *Pastores, lentum distillat ab inguine virus*,
> Hippomanes *quod sæpè malæ legere novercæ*,
> *Miscueruntque herbas, & non innoxia verba.*

Il paroît par Juvenal, *satyre VI.* que cette opinion étoit assez accréditée; car ce poëte attribue la plûpart des desordres de Caligula, à une potion que sa femme Cæsonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanès*.

Cependant Ovide se moque de toutes ces niaiseries dans les vers suivans.

> *Fallitur Æmonias quisquis descendit ad artes,*
> *Datque quod à teneri fronte revulsit equi;*
> *Non faciunt ut vivat amor medeïdes herbæ,*
> *Mixtaque cum magicis versa venena sonis.*
> *Sit procul omne nefas; ut ameberis, amabilis esto.*

Enfin, le mot *hippomanès* désigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens; ici nos Botanistes recherchant quelle étoit cette plante, se sont épuisés en conjectures. Les uns ont pensé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le suc de tithymale, & d'autres avec Anguillard, le *stramonium, fructu spinoso rotundo, semine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuse*.

Saumaise, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite; il soutient que ce poëte n'a point dit [illegible], mais [illegible], & par [illegible], il entend *la cavale de bronze* qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, comme si elle eût été vivante; & cette vertu, disoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanès* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très bien refuté Saumaise, dans sa dissertation sur cette matiere, que tout le monde connoît.

Les sages modernes ont entierement abandonné les anciens sur le prétendu *hippomanès*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroissance sur le front des poulains. La description publiée par Raygerus en 1678, dans *les actes des curieux d'Allemagne, ann.* 8, d'une substance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que sa mere avoit ensuite nourri, ne peut passer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, suivant M. Daubenton, l'*hippomanès*, est une matiere semblable à de la gelée blanche qui se trouve constamment placée dans la cavité qui est entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine; il peut arriver assez souvent, que cette matiere vienne au-dehors avec la tête du poulain, étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matiere qui est flottante sans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & passer au-dehors aussi-tôt que les membranes sont déchirées; la formation de l'*hippomanès*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il est aisé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractere du sédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoires de ce physicien, qui se trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences, année* 1751. (*D. J.*)

* HIPPONE, s. f. (*Mythol.*) déesse des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ses hommes illustres; Apulée, *au livre troisieme de son âne d'or*; Tertullien, dans son *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'est de cette déesse que Juvenal a dit, *juvat solam Hippo, & facies olida ad præsepia pictas*. On dit qu'un certain Fulvius se prit de passion pour une jument, & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone, Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours singuliers. Aristote raconte *au livre second de ses paradoxes*, un fait tout semblable: un jeune éphésien ayant eu commerce avec une ânesse, il en naquit une fille qui se fit remarquer par ses charmes, & qu'on nomma de la circonstance extraordinaire de sa naissance, *Onoscelis*. Il n'est pas besoin de prévenir le lecteur sur l'absurdité de ces contes; on y voit seulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en est presque pas un seul dont la naissance soit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir sur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle est surnommée *Diarrhytus*, à cause des eaux dont elle est arrosée, pour la distinguer d'une autre *Hippone*, aussi en Afrique dans la Numidie, surnommée la royale, *Hippo regius*. La premiere étoit une colonie florissante du tems de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée sortoit comme une riviere, & où elle rentroit selon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiscopale de l'Afrique, cette ville étoit le siége d'un évêque, c'est présentement *Biserte*. Hippone surnommée *la Royale*, étoit épiscopale aussi-bien que la précédente; elle tire un grand lustre dans l'église Romaine, d'avoir eû pour évêque S. Augustin, c'est aujourd'hui la petite ville de *Bone* en Afrique. (*D. J.*)

HIPPOPHAES, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui croît en Grece & dans la Morée, à peu de distance de la mer; ses feuilles ressemblent assez à celles d'un olivier; mais elles sont plus longues, plus étroites, & plus tendres. Ses racines sont longues, épaisses, & remplies d'un suc laiteux extraordinairement amer; les Foulons en font usage dans leur métier.

HIPPOPODE, s. m. (*Géog.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples situés sur le bord de la mer de Scythie, que l'on disoit avoir des piés semblables à ceux des chevaux.

Ce mot est grec & composé d'ἵππος, *cheval*, & ποῦς, *pié*. Denis le Géographe, *v.* 310. Mela, *l. III. c. vj.* Pline, *l. IV. c. xiij.* S. Augustin, *de Civit. lib. XVI. cap. viij.* parlent des *Hippopodes*; mais la vérité est qu'on leur donna cette épithete à cause de leur vîtesse. *Dictionnaire de Trévoux*.

HIPPOPOTAME, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui se trouve en Afrique sur les bords du Niger, sur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Asie.

Le mérite de l'invention de la saignée attribué à l'*hippopotame*, dit M. de Jussieu, dans une dissertation sur ce quadrupede, & l'idée qu'il vomissoit du feu, avoit tellement excité la curiosité des anciens, que quelques édiles, qui dans le tems de la république romaine, voulurent gagner les bonnes graces du peuple, lui en présenterent en spectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics; & long-tems après lui, les autres ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les siecles qui depuis se sont écoulés jusqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guere mieux instruits de sa figure & de son caractere, nous ne pouvons presque rien ajouter à ce que

Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessein d'après un de ceux qu'il avoit vûs à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vû en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne sont point d'accord sur la configuration de toutes les parties de l'*hippopotame*.

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans *les mémoires de l'acad. des Scienc. année 1724*, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux, envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de l'*hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linnæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caracteres sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupede amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié; les naseaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la derniere dureté.

Il a dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces; son cou est court; ses nazeaux jettent des moustaches à la maniere de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou; ce sont là les seules poils du corps de cet animal; sa mâchoire supérieure est mobile comme celle du crocodile; il a dans la mâchoire inférieure deux especes de défenses à la maniere du sanglier.

Ses jambes sont grosses & basses comme celles de l'ours; son sabot est semblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il est seulement divisé en deux, & a quatre doigts; cette structure de la sole de l'*hippopotame*, montre qu'il n'est pas fait pour nager, & que son allure est de se promener sur terre & dans les rivieres; sa queue ressemble à celle de l'ours; elle est très-grosse à son origine, & va en s'amincissant en pointe vers l'extrémité; elle n'a guere que six à huit pouces de long, & elle est trop épaisse, pour qu'il puisse la fouetter de côté & d'autre; son cuir est fort dur, fort épais, sans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance sur eux, autant de corde que l'animal blessé en entraîne en fuyant, jusqu'à ce que s'affoiblissant par la perte du sang qui coule de sa blessure, il vienne expirer sur le rivage; sa chair est de difficile digestion.

Le poids de 45 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Jussieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelete de la tête d'un cheval, à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiqués les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en-devant, qui est de huit à neuf pouces, sur six de hauteur; mais cette mâchoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont presque obliquement insérées dans des alvéoles très-profonds.

De ces six dents, les deux du milieu qui tiennent lieu d'incisives, sont horisontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diametre, de quatre pouces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diametre; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au-dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diametre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en maniere de défenses, sont courbées en demi-cercle, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de saillie, sur huit de racine, qui est très-oblique; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont [illegible] n'ont qu'un pouce de saillie, & [illegible] racines. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, [illegible] ce des racines, & [illegible] leur [illegible] du côté qui est applati, l'usage de [illegible] tables [illegible] qui les suivent séparées de [illegible] par un espace de trois pouces, & arrangées [illegible] côtés du fond de chaque mâchoire, sont [illegible] plates au nombre de huit; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & ont un pouce & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres, & c'est en ce cas, ce qui a pû donner lieu à quelques auteurs, d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de deux piés, ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal, qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans sa gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, supposé qu'il s'en nourrisse, qu'après l'avoir bien mâché; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Pline & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié, il est du genre de ceux qui ont des doigts; sa forme est très-massive; car dans l'état desseché de celui qu'a vû M. de Jussieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, sur trois & demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, sont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe presque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité, la pesanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de Sculpture & du Tour. Peut-être doit-on mettre la maniere de travailler ces dents, dans le nombre des choses pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pausanias dans ses Archaïques, d'une statue d'or de Dindymene, vénérée par les Proconésiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elles se travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matiere en étoit plus précieuse, non-seulement comme étant moins commune, mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire; elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, sans avoir aucune connoissance de leur origine; l'expérience nous apprend combien les dents artificielles, qui sont faites avec les canines de cet animal, sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit, non-seulement par leur solidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame*; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter leur sang, détourner la crampe, guérir les hémorrhoïdes, & mille autres fadaises de cette espece qu'on lit dans Bartholin, Hocchstetter, les Ephémerides des curieux de la nature, ainsi que dans les livres de voyages; tout cela, dis-je, est si pitoyable, qu'on en seroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le génie fabuleux de la plûpart des hommes.

Je n'ai trouvé dans [illegible], dans Wormius, dans Thevenot, que des [illegible] qu'ils nous donnent du cheval de [illegible] ni les uns, ni les autres. [illegible], dans son traité latin de l'*idolatrie*, a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame*, & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bo-

Bochard dans son *Hierozoicon*, & après lui Ludolf dans son *histoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* est le béhémoth de Job, *ch. xl. v.* 10. mais ils ont fait là-dessus des recherches & une dépense d'érudition bien inutiles: on ignorera toujours ce que c'est que le *béhémoth* de Job, & ceux qui croient que ce mot désigne plutôt l'*éléphant* qu'aucun autre animal semblent les mieux fondés en raison. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémoth* signifie seulement en général toutes sortes de *bêtes* d'une grandeur énorme; enfin les descriptions que j'ai lu de cet animal dans l'histoire générale des voyages, se contredisent, & sont presque toutes également fausses.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques; il est clairement formé de ἵππος, *cheval*, & ποταμὸς, *fleuve*; ainsi *hippopotame* signifie *cheval aquatique*; il seroit [illegible] *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les [illegible] le nom *hippopotamus*, par exemple dans Aldrov[illegible] *de quad. digit.* 181. Gesner, *de quad. digit.* 483. Charleton, *exerc.* 14. Jonston *de quad.* 76. Ray, *synops. animal.* 123. Monti, *Exot.* 5. Pellon, *de aquat.* 25. *&c.*

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec une espece d'insecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin*. (*D. J.*)

HIPPOS, s. m. (*Med.*) c'est le nom sous lequel Maître-Jan désigne une maladie des *yeux*, qui consiste dans un mouvement continuel de ces organes, qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinément* dans les muscles des yeux, mais sans violence, ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance; & alors elle est incurable, parce qu'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux: ou elle est un accident des fiévres ardentes; dans ce cas, elle est un fort mauvais signe, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. *Voyez* CONVULSION, YEUX. *Voyez* le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPURIS, s. m. (*Med.*) ἱππουρὶς, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'est un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre, qui se forme dans les aines ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop long-tems à cheval; il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cause dans ces mêmes parties; c'est le sens que donne au mot *hippuris*, Foesius, dans son ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le consulter sur ce sujet. *Voyez* AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, s. m. pl. (*Hist. nat. Lithol.*) nom que les Naturalistes donnent à une espece de corail cannelé ou sillonné à sa surface, & qui ressemble à la presle qui s'appelle *hippuris* en latin; il est composé de plusieurs cylindres, qui s'emboitent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparées. Wallerius en compte neuf especes différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippurites corallini*. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius, *tome II. p.* 38. *& ss.* Les *hippurites* sont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans lesquelles on a cru trouver de la ressemblance avec une selle de cheval. (—)

HIRARA, s. m. (*Zoolog.*) animal du Brésil, qui ressemble, dit-on, beaucoup à l'hyene: il est tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il se nourrit de miel; s'il rencontre un guespier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ses petits, & il ne mange que quand ils sont rassasiés.

HIRCANIE, s. f. (*Géog.*) province de l'empire des Perses, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caspienne au nord. Zadracarta & Adraspeen étoient les capitales: c'est aujourd'hui le Tabaristan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour sa fertilité.

*HIRCUS*, s. m. *terme d'Astronomie*, est une étoile de la premiere grandeur, la même que la chevre. *Voyez* CHEVRE.

HIRCUS, *terme d'Anatomie*, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui est proche des tempes & sur laquelle il vient du poil. Ce mot est latin, & signifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux.*

* HIRONDE, (QUEUE D') *Art méchan.* c'est une sorte d'assemblage qui prend son nom de sa forme, assez semblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortifications formés de deux angles saillans aux deux extrémités, & d'un angle rentrant dans son centre avec flancs non paralleles, mais se rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

* HIRME, s. m. (*Hist. ecclés.*) la premiere partie des tropains, sur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le suivent, & auxquels elle sert d'antienne. *Voyez* TROPAINS.

HIRONDELLE, sub. fém. (*Hist. nat. Ornithol.*) *hirundo domestica*, Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui pesoit à peine une once; elle avoit près de sept pouces de longueur depuis le bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en-dehors & noirâtre en-dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a sur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge est de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du dessous de l'aîle sont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légeres teintes de rouge; la queue est fourchue & composée de douze plumes qui sont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui sont noirâtres, mais les petites ont une belle couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne sait pas encore bien certainement où ces oiseaux passent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraissemblance à ce qu'ils se retirassent & se tinssent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau sous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia*: c'est la plus petite des *hirondelles*; elle differe du martinet (*voyez* MARTINET.) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous sur les rivages.

HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiseau a moins de rapport avec les *hirondelles*, qu'avec des oiseaux d'autre genre. Il est, selon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre est blanchâtre; la tête, les aîles & le dos sont roux; les aîles & la queue sont très-longues comme dans les *hirondelles* noirâtres en-dessus & brunes en dessous; la queue est fourchue; le bec est fort & noir; l'ouverture de la bouche est grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil presque jusqu'à la poitrine comme un collier; les piés sont très-noirs. Willughbi, *Ornith.* *voyez* OISEAU.

HIRONDELLE DE MER, *voyez* POISSON VOLANT.

HIRONDELLE, (*Mat. med.*) les jeunes *hirondelles* sont fort célébrées dans la passion hystérique, les convulsions & les accouchemens difficiles; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau distillée composée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* passe pour spécifique appliqué extérieurement dans l'esquinancie; cette vertu est encore précaire; la fiente d'*hirondelle* n'est pas plus discussive, ni plus *obcæcante* que celle d'un autre oiseau. (*b*)

HIRONDELLE (*pierre d'*) *Hist. naturelle*, *Lithol.* l'on nomme ainsi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raison pour des coquilles. Elles ont à-peu-près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écrevisses*; il y en a, suivant Wallerius, qui sont convexes d'un côté, & applaties de l'autre; d'autres ont un côté concave; d'autres sont ovales; d'autres enfin sont quarrées, mais toutes sont ex-

trèmement lisses; la couleur en est ou blanche, ou jaune, ou grise, ou bleuâtre; on les trouve dans le sable, & non dans l'estomac des *hirondelles*, comme Pline & les anciens l'ont crû. Quelques naturalistes croient que les *pierres d'hirondelle* sont une espece de pierre lenticulaire: d'autres avec plus de raison croient que ce sont des petites coquilles connues sous le nom d'*opercules*. M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme *bufonites*, ou *crapaudines*, & que ce ne sont que des petits fragmens du palais d'un poisson appellé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à des petites pierres de différente nature, mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de sortir.

On nomme aussi *pierres d'hirondelles*, des petites pierres de la grosseur d'une lentille qui se trouvent, dit on, dans l'estomac de quelques jeunes *hirondelles*; les anciens les nommoient *lapides chelidonii*; & parmi plusieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alkaline ou calcaire, elle se charge des sérosités âcres qui peuvent être dans les yeux; que par-là elle s'agite & s'amollit, en sorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que plusieurs autres petites pierres agissent de la même maniere dans l'œil, telles que celles qui se trouvent en Dauphiné sur la montagne de Sassenage près de Grenoble; il prétend que les plus petits yeux d'écrevisses peuvent aussi produire le même effet. *Voyez* Lémery, *Dictionnaire des drogues*. (—)

HIRPES, s. m. pl. (*Littérat.*) familles particulieres d'Italie, qui habitoient le territoire des Falisques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un decret perpétuel du sénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fournissoient des prêtres, qui dans un sacrifice qu'on faisoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchoient nuds piés en présence de tout le peuple sur des charbons ardens, sans souffrir aucun mal; c'est pour cette raison qu'Arons, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainsi dans l'Enéide, *liv. XI. v. 785.*

*Summe deûm, sancti custos Soractis Apollo*
*Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo*
*Pascitur, & medium freti pietate per ignem*
*Cultores, multa premimus vestigia primâ.*

Virgile est admirable; il savoit aussi-bien que Servius son commentateur, aussi-bien que Pline & Varron, que ces prêtres ne marchoient impunément sur des brasiers, qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation; mais le prince des poëtes latins respectoit la religion & les préjugés de son pays, & ne s'en servoit que pour l'embellissement de son ouvrage.

Strabon assure que le sacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie, *voyez* FÉRONIE. Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue de ce poëte.

J'ajoûte ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où se donnoit le même spectacle; & c'est toûjours Strabon qui me l'apprend. Diane, surnommée *Pérasia*, avoit un temple à Castabala dans la Cappadoce, où les prêtresses de ce temple marchoient piés nuds sur la braise sans se brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII. p. 370, sacrificas mulieres illæsis pedibus, per prunas ambulare*. Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occasion pour tromper les spectateurs; c'est assez de dire que nos bateleurs font des choses bien plus surprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtresses de Castabala, & cependant ce ne sont que de simples tours d'escamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS, (LES) *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où sont présentement le *Cadogna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Avellino*, *Fregento*, *Nasco*, *Sancta-Agata de Goti*. (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Javez, au confluent des rivieres de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voitgland, & une troisieme en Boheme, dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, située entre la Hesse, la Thuringe, & la principauté de Fulde: la capitale porte le même nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été sécularisée par le traité de Westphalie, en faveur de la maison de Hesse-Cassel qui la possede actuellement. *Long.* 29. 28. *lat.* 51. 48.

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Lusace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, sur la riviere de Rednitz.

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinat, sur le Neckre, au-dessus de Heidelberg.

HISSE, (*Marine.*) commandement que fait l'officier pour élever ou hausser quelque chose.

*Hisse, hisse*, commandement redoublé, pour dire *hisser* promptement. (*Z*)

HISSER, verbe act. (*Marine.*) c'est élever ou hausser un mât, une voile, ou toute autre chose.

*Hisser en douceur*, c'est *hisser* lentement ou doucement. (*Q*)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Eubée, sous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit située sur un rocher, & fut ensuite nommée *Oreum*, c'est-à-dire, *ville de montagne*; les *Istiéens*, dit Strabon, ont été appellés *Oritæ*, & leur ville au lieu du nom d'*Istiée*, a pris le nom d'*Oréos*. *Voyez* OREUM. (*D. J.*)

HISTIADROMIE, sub. fém. (*Marine.*) c'est l'art de naviger ou de construire un vaisseau sur mer. *Voyez* NAVIGATION. (*R*)

HISTOIRE, s. f. c'est le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*histoire* des opinions, qui n'est guere que le recueil des erreurs humaines; l'*histoire* des Arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoissance de l'invention & du progrès des Arts, la description de leur méchanisme; l'*Histoire naturelle*, improprement dite *histoire*, & qui est une partie essentielle de la Physique.

L'*histoire* des événemens se divise en sacrée & profane. L'*histoire* sacrée est une suite des opérations divines & miraculeuses, par lesquelles il a plû à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matiere respectable.

Les premiers fondemens de toute *Histoire* sont les récits des peres aux enfans, transmis ensuite d'une génération à une autre; ils ne sont que probables dans leur origine, & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le tems, la fable se grossit, & la vérité se perd: de-là vient que toutes les origines des peuples sont absurdes. Ainsi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de siecles; ils l'avoient été ensuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cens quarante ans; & le soleil, dans cet espace de tems, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans, & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyptienne. On sait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *histoire* des Grecs. Les Romains, tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*histoire* de leurs premiers siecles. Ce peuple si récent, en comparaison des nations asiatiques, a été cinq cens années sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été sa nourrice; qu'il ait marché avec vingt-mille hommes de son village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins, qu'ensuite il soit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un rasoir; & qu'une vestale ait tiré à terre un vaisseau avec sa ceinture, &c.

Les premieres annales de toutes nos nations modernes ne sont pas moins fabuleuses: les choses prodigieuses & improbables doivent être rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine: elles entrent dans l'*histoire* des opinions.

Pour

Pour connoître avec certitude quelque chose de l'*histoire* ancienne, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de voir s'il reste quelques monumens incontestables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier est le recueil des observations astronomiques faites pendant dix-neuf cens ans de suite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageste de Ptolomée. Cette suite d'observations, qui remonte à deux mille deux cens trent-quatre ans avant notre ere vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens existoient en corps de peuple plusieurs siecles auparavant: car les Arts ne sont que l'ouvrage du tems; & la paresse naturelle aux hommes les laisse des milliers d'années sans autres connoissances & sans autres talens que ceux de se nourrir, de se défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du tems *de César*, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlascala.

Le second monument est l'éclipse centrale du soleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquantecinq ans, avant notre ere vulgaire, & reconnue véritable par tous nos Astronomes. Il faut dire la même chose des Chinois que des peuples de Babylone; ils composoient déja sans doute un vaste empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui subsistent aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les Arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toûjours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues *histoires universelles*: & quand un espagnol & un françois faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller son pays *la premiere monarchie du monde*.

Le troisieme monument, fort inférieur aux deux autres, subsiste dans les marbres d'Arondel: la chronique d'Athènes y est gravée deux cens soixante-trois ans avant notre ere; mais elle ne remonte que jusqu'à Cécrops, treize cens dix-neuf ans au-delà du tems où elle fut gravée. Voilà dans l'*histoire* de toute l'antiquité, les seules connoissance incontestables que nous ayons.

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point d'*histoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & universelle ignorance de cet art qui transmet les faits par l'écriture, en sont cause: il y a encore plusieurs peuples qui n'en ont aucun usage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de savoir écrire jusqu'aux treizieme & quatorzieme siecles: presque tous les actes n'étoient attestés que par témoins. Ce ne fut en France que sous Charles VII. en 1454 qu'on rédigea par écrit les coûtumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Espagnols, & delà vient que leur *histoire* est si seche & si incertaine, jusqu'au tems de Ferdinand & d'Isabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui savoient écrire pouvoient en imposer.

Il y a des nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'usage des caracteres. Nous savons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Asie au commencement du treizieme siecle; mais ce n'est ni par lui, ni par les Tartares que nous le savons. Leur *histoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au scythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Persans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Asie, si long-tems avant le regne de Cyrus.

Il est presque sûr qu'alors sur cent nations il y en avoit à peine deux qui usassent de caracteres.

Il reste des monumens d'une autre espece, qui servent à constater seulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précedent toutes les époques connues & tous les livres; ce sont les prodiges d'Architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont résisté au tems. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cens ans, & qui les avoit vûs, n'avoit pû apprendre des prêtres égyptiens dans quel tems on les avoit élevés.

Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut considérer que ces efforts de l'ostentation des rois n'ont pû être commencés que long-tems après l'établissement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord relever le terrein, fonder les villes sur des pilotis dans ce terrein de vase, & les rendre inaccessibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti nécessaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples se fussent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des roches qui forment deux chaînes à droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples rassemblés eussent les instrumens du labourage, ceux de l'Architecture, une grande connoissance de l'Arpentage, avec des loix & une police: tout cela demande nécessairement un espace de tems prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entreprises les plus nécessaires & les plus petites, combien il est difficile de faire de grandes choses, & qu'il faut non-seulement une opiniâtreté infatigable, mais plusieurs génération animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce soit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Ramessès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuses masses, nous n'en serons pas instruits de l'*histoire* de l'ancienne Egypte: la langue de ce peuple est perdue. Nous ne savons donc autre chose sinon qu'avant les plus anciens historiens, il y avoit de quoi faire une *histoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui est en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans: nous n'avons avant ce tems que quelques probabilités: deux seuls livres profanes ont conservé ces probabilités; la chronique chinoise, & l'*histoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques chinoises ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de son *histoire*, par la nouveauté de cette entreprise & par le charme de sa diction, & sur-tout par les fables. Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux: mais tout ce qu'il a vû est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrème opulence & quelle splendeur régnoit dans l'Asie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vû à Delphes les présens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel espace de tems a dû s'écouler avant que des rois de Lydie eussent pû amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un temple étranger!

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables milésiennes. C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès; c'est cette femme, qui par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr. C'est un oracle de Delphes qui devine que dans le même tems qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répete tous les contes de cette espece, admire la science de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule; & à ce sujet, il propose à la police d'empêcher les jeunes gens de se baigner dans la riviere. Le tems est si cher, & l'*histoire* si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*histoire* de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro, qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquit en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne sait pas seulement quel roi régnoit alors à Babilone; les uns disent Baltazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagetes. Xénophon dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne sait autre chose dans ces ténebres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-longtems de vastes empires, & des tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misere publique; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infames plaisirs au sortir de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes; que la superstition gouvernoit les hommes; qu'un songe étoit regardé comme un avis du ciel & qu'il décidoit de la paix & de la guerre, &c.

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire* se rapproche de son tems, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enve-

enveloppés de contes puériles. Herodote devient le modele des hiſtoriens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller ſubjuguer la Grece, & enſuite l'Europe. Il le mene, ſuivi de près de deux millions de ſoldats, depuis Suze juſqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui: aucun n'eſt oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, juſqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité ſeptentrionale de la mer Caſpienne, pays alors habité par des peuples puiſſans, & aujourd'hui par des Tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Boſphore de Thrace juſqu'au Gange, ſont ſous ſes étendards. On voit avec étonnement que ce prince poſſédoit autant de terrein qu'en eut l'empire romain; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand mogol en-deçà du Gange; toute la Perſe, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, ſi vous en exceptez la Romanie; mais en récompenſe il poſſédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ſes états quel eſt le tort des déclamateurs en vers & en proſe, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir ſubjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévaſté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere; il fut le premier hiſtorien comme Homere le premier poëte épique; & tous deux ſaiſirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'eſt un ſpectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Aſie & de l'Afrique, qui fait paſſer ſon armée immenſe ſur un pont de bateau d'Aſie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaïe ſupérieure, & qui entre dans Athènes abandonnée & deſerte. On ne s'attend point que les Athéniens ſans ville, ſans territoire, refugiés ſur leurs vaiſſeaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuſe flote du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieuſement les débris de ſon armée, & qu'enſuite ils lui défendront par un traité, de naviger ſur leurs mers. Cette ſupériorité d'un petit peuple généreux & libre, ſur toute l'Aſie eſclave, eſt peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend auſſi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples aſiatiques. Quand on lit l'*hiſtoire* moderne, la victoire de Lépante fait ſouvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colonne, à Thémiſtocle & à Euribiades. Voilà peut-être le ſeul fruit qu'on peut tirer de la connoiſſance de ces tems reculés.

Thucydide, ſucceſſeur d'Hérodote, ſe borne à nous détailler l'*hiſtoire* de la guerre du Péloponnèſe, pays qui n'eſt pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle: & comme ſi la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux reſſorts à l'eſprit humain, c'eſt dans ce tems que tous les arts floriſſoient en Grece. C'eſt ainſi qu'ils commencent à ſe perfectionner enſuite à Rome dans d'autres guerres civiles du tems de Céſar, & qu'ils renaiſſent encore dans notre xv. & xvj. ſiecle de l'ere vulgaire, parmi les troubles de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponnèſe, décrite par Thucydide, vient le tems célebre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Ariſtote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'Univers. De ſon tems, & de celui de ſes ſucceſſeurs, floriſſoit Carthage; & la république romaine commençoit à fixer ſur elle les regards des nations. Tout le reſte eſt enſeveli dans la Barbarie: les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord ſont inconnus.

L'*hiſtoire* de l'empire romain eſt ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos légiſlateurs. Leurs loix ſont encore en vigueur dans la plûpart de nos provinces: leur langue ſe parle encore, & longtems après leur chûte, elle a été la ſeule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Eſpagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre de choſes, & c'eſt ce qu'on appelle l'*hiſtoire du moyen âge*; *hiſtoire* barbare de peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe eſt ainſi bouleverſée, on voit paroître au vij. ſiecle les Arabes, juſques-là renfermés dans leurs deſerts. Ils étendent leur puiſſance & leur domination dans la haute Aſie, dans l'Afrique, & envahiſſent l'Eſpagne; les Turcs leur ſuccedent, & établiſſent le ſiége de leur empire à Conſtantinople, au milieu du xv. ſiecle.

C'eſt ſur la fin de ce ſiecle qu'un nouveau monde eſt découvert; & bientôt après la politique de l'Europe & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'Imprimerie, & la reſtauration des ſciences, font qu'enfin on a des *hiſtoires* aſſez fideles, au lieu des chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ſes hiſtoriens. L'ancienne indigence ſe tourne en ſuperflu: il n'eſt point de ville qui ne veuille avoir ſon *hiſtoire* particuliere. On eſt accablé ſous le poids des minuties. Un homme qui veut s'inſtruire, eſt obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverſe; il ſaiſit dans la multitude des révolutions, l'eſprit des tems & les mœurs des peuples. Il faut ſur-tout s'attacher à l'*hiſtoire* de ſa patrie, l'étudier, la poſſéder, réſerver pour elle les détails, & jetter une vûe plus générale ſur les autres nations. Leur *hiſtoire* n'eſt intéreſſante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choſes qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chûte de l'empire romain, ne ſont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des avantures barbares, ſous des noms barbares, excepté le tems de Charlemagne. L'Angleterre reſte preſque iſolée juſqu'au regne d'Edouard III. le Nord eſt ſauvage juſqu'au xvj. ſiecle; l'Allemagne eſt longtems une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes déſolent 600 ans l'Italie, & il eſt difficile d'appercevoir la vérité à-travers les paſſions des écrivains peu inſtruits, qui ont donné les chroniques informes de ces tems malheureux. La monarchie d'Eſpagne n'a qu'un événement ſous les rois Viſigoths; & cet événement eſt celui de ſa deſtruction. Tout eſt confuſion juſqu'au regne d'Iſabelle & de Ferdinand. La France juſqu'à Louis XI. eſt en proie à des malheurs obſcurs ſous un gouvernement ſans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers tems de la France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un ſi vaſte empire ſont d'autant plus intéreſſans qu'ils ſont plus foibles, & qu'on aime à voir la petite ſource d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le ſecours des archives, & on n'en a preſque point. Quelques anciens couvens ont conſervé des chartres, des diplomes, qui contiennent des donations, dont l'autorité eſt quelquefois conteſtée; ce n'eſt pas là un recueil où l'on puiſſe s'éclairer ſur l'*hiſtoire* politique, & ſur le droit public de l'Europe. L'Angleterre eſt, de tous les pays, celui qui a ſans contredit, les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Ces actes recueillis par Rimer, ſous les auſpices de la reine Anne, commencent avec le xij. ſiecle, & ſont continués ſans interruption juſqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumiere ſur l'*hiſtoire* de France. Ils font voir par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en ſouveraineté abſolue, quand le roi de France Charles V. la confiſqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles ſommes conſidérables, & quelle eſpece de tribut paya Louis XI. au roi Edouard IV. qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Eliſabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter ſur ſon thrône, &c.

*De l'utilité de l'Hiſtoire.* Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays: c'eſt ce qui excite les nations modernes à enchérir les unes ſur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'Agriculture. Les grandes fautes paſſées ſervent beaucoup en tout genre. On ne ſauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs cauſés par des querelles abſurdes. Il eſt certain qu'à force de renouveller la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'eſt pour avoir lû les détails des batailles de Creci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, &c. que le célebre maréchal de Saxe ſe déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poſte*.

Les exemples font un grand effet ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV. n'entreprenoit ſa grande guerre, qui devoit changer le ſyſtème de l'Europe, qu'après s'être aſſez aſſuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir ſoutenir pluſieurs années ſans aucun ſecours de finances.

Il ver-

Il verra que la reine Elisabeth, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant Philippe II. & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée sous Louis XIV. après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontieres qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chûte de l'empire romain blâme-t-il Justinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui négligerent ces places frontieres, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'*histoire* moderne, & l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, est d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv. siecle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce systême d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain, qui ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

*De la certitude de l'Histoire*. Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique, n'est qu'une extrême probabilité. *Il n'y a pas d'autre certitude historique.*

Quand Marc Paul parla le premier, mais le seul, de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas crû, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entrerent dans ce vaste empire plusieurs siecles après, commencerent à rendre la chose probable. Elle est aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la disposition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, sans que personne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois historiens seulement avoient écrit l'avanture du roi Charles XII. qui s'obstinant à rester dans les états du sultan son bienfaiteur, malgré lui, se battit avec ses domestiques contre une armée de janissaires & de Tartares, j'aurois suspendu mon jugement; mais ayant parlé à plusieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, si elle n'est ni sage, ni ordinaire, elle n'est contraire ni aux loix de la nature, ni au caractere du héros.

L'*histoire* de l'homme au masque de fer auroit passé dans mon esprit pour un roman, si je ne la tenois que du gendre du chirurgien, qui eut soin de cet homme dans sa derniere maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant aussi attesté le fait, & tous ceux qui devoient en être instruits me l'ayant confirmé, & les enfans des ministres d'état, dépositaires de ce secret, qui vivent encore, en étant instruits comme moi, j'ai donné à cette *histoire* un grand dégré de probabilité, dégré pourtant au-dessous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'avanture de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au masque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne soit attesté par des hommes animés de l'esprit divin. Voilà pourquoi à l'article CERTITUDE de ce Dictionnaire, c'est un grand paradoxe de dire qu'on devoit croire aussi-bien tout Paris qui affirmeroit avoir vû ressusciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris sur une chose improbable, ne sauroit être égal au témoignage de tout Paris sur une chose probable. Ce sont là les premieres notions de la saine Métaphysique. Ce Dictionnaire est consacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il se trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

*Incertitude de l'Histoire*. On a distingué les tems en fabuleux & historiques. Mais les tems historiques auroient dû être distingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'est pas question, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté son *histoire*. Mais dans les faits les plus reçus que de raisons de douter? Qu'on fasse attention que la république romaine a été cinq cens ans sans historiens, & que Tite-Live lui-même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent presque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiere*; qu'on songe que dans les trois cens premieres années, l'art d'écrire étoit très-rare, *raræ per eadem tempora litteræ*. Il sera permis alors de douter de tous les événemens qui ne sont pas dans l'ordre ordinaire des choses humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes. L'*histoire* de Lucrece sera-t-elle bien vraissemblable? croira-t-on aisément sur la foi de Tite-Live, que le roi Porsenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'assassiner? Ne sera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cens années, qui dit que Porsenna subjugua les Romains. L'avanture de Regulus, enfermé par les Carthaginois dans un tonneau garni de pointes de fer, merite-t-elle qu'on la croie? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, si elle avoit été vraie? il n'en dit pas un mot. N'est-ce pas une grande présomption que ce conte ne fut inventé que long-tems après pour rendre les Carthaginois odieux? Ouvrez le dictionnaire de Moréri à l'article *Régulus*, il vous assure que le supplice de ce Romain est rapporté dans Tite-Live. Cependant la Décade où Tite-Live auroit pû en parler est perdue; on n'a que le supplément de Freinshemius, & il se trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un allemand du xvij. siecle, croyant citer un romain du tems d'Auguste. On feroit des volumes immenses de tous les faits célebres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

*Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, sont-elles des preuves historiques?* On est naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un évenement, en atteste la certitude. Cependant, si ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célebrent quelques faits peu vraissemblables, prouvent-ils autre chose, sinon qu'on a voulu consacrer une opinion populaire?

La colonne rostrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la statue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un rasoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige? Les statues de Cérès & de Triptolême, dans Athènes, étoient-elles des témoignages incontestables que Cérès eût enseigné l'Agriculture aux Athéniens? Le fameux Laocoon, qui subsiste aujourd'hui si entier, atteste-t-il bien la vérité de l'*histoire* du cheval de Troie?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne constatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté sur un dauphin, se célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit son avanture avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de sa maitresse.

La fameuse fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Remus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de Mai? Le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ses hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna sa douleur aux trois dieux. On n'ose exprimer ce qu'ils firent sur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit servi à manger; ils couvrirent ensuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Presque toutes les fêtes romaines, syriennes, greques, égyptiennes, étoient fondées sur de pareils contes, ainsi que les temples & les statues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité consacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises, qualifiées de victoires, & sur des entreprises manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende. N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Espagne, frappé une médaille qui attestoit la prise de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le siége?

Les médailles ne sont des témoignages irréprochables que lorsque l'événement est attesté par des auteurs contemporains; alors ces preuves se soutenant l'une par l'autre, constatent la vérité.

*Doit-on dans l'histoire insérer des harangues, & faire des portraits?* Si, dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une maniere singuliere & forte qui caractérise son génie & celui de son siecle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot; de telles harangues sont peut-être la partie de l'*histoire* la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit? Il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait; c'est une fiction imitée d'Homere. Mais ce qui est fiction dans un poëme, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plu-

sieurs

ſieurs anciens ont eu cette méthode; cela ne prouve autre choſe, ſinon que pluſieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien ſouvent plus d'envie de briller que d'inſtruire: des contemporains ſont en droit de faire le portrait des hommes d'état avec leſquels ils ont négocié, des généraux ſous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il eſt à craindre que le pinceau ne ſoit guidé par la paſſion! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon ſont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de ſageſſe, que ceux qu'on lit avec plaiſir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les évenemens comme des caracteres avec leſquels on peut lire ſûrement dans le fond des cœurs; c'eſt une entrepriſe bien délicate, c'eſt dans pluſieurs une puérilité.

*De la maxime de Cicéron concernant* l'hiſtoire; *que l'hiſtorien n'oſe dire une fauſſeté, ni cacher une vérité.* La premiere partie de ce précepte eſt inconteſtable; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre ſilence eſt condamnable. Mais je ſuppoſe que vous écriviez l'*hiſtoire* d'un prince qui vous aura confié un ſecret, devez-vous le révéler? Devez-vous dire à la poſtérité ce que vous ſeriez coupable de dire en ſecret à un ſeul homme? le devoir d'un hiſtorien l'emportera-t-il ſur un devoir plus grand?

Je ſuppoſe encore que vous ayez été témoin d'une foibleſſe qui n'a point influé ſur les affaires publiques, devez-vous révéler cette foibleſſe? En ce cas, l'*hiſtoire* ſeroit une ſatyre.

Il faut avouer que la plûpart des écrivains d'anecdotes ſont plus indiſcrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs inſolens, qui ſe faiſant un mérite de médire, impriment & vendent des ſcandales, comme Lecauſe vendoit des poiſons.

*De l'hiſtoire ſatyrique.* Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas aſſez relevé la gloire de quelques villes greques; & d'avoir omis pluſieurs faits connus dignes de mémoire, combien ſont plus répréhenſibles aujourd'hui ceux qui, ſans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuſes; ſans la plus légere apparence de preuve. La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette *hiſtoire*, qu'à la bataille de Fontenoy *les François tirerent ſur les Anglois avec des balles empoiſonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boete pleine de ces prétendus poiſons trouvés dans les corps des Anglois bleſſés.* Le même auteur ajoûte que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler ſous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, ſont remplis de pareilles abſurdités inſolentes. On y trouve qu'au ſiége de Lille les alliés jettoient des billets dans la ville conçus en ces termes: *François, conſolez-vous, la Maintenon ne ſera pas votre reine.*

Preſque chaque page eſt remplie d'impoſtures & de termes offenſans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, ſans alléguer la plus légere vraiſſemblance qui puiſſe donner la moindre couleur à ces menſonges. Ce n'eſt point écrire l'*hiſtoire*, c'eſt écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, ſous le nom d'*hiſtoire*, une foule de libelles, dont le ſtyle eſt auſſi groſſier que les injures, & les faits auſſi faux qu'ils ſont mal écrits. C'eſt, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais ſi les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut uſer ici de la liberté de les détromper.

*De la méthode, de la maniere d'écrire l'hiſtoire, & du ſtyle.* On en a tant dit ſur cette matiere, qu'il faut ici en dire très-peu. On ſait aſſez que la méthode & le ſtyle de Tite-Live, ſa gravité, ſon éloquence ſage, conviennent à la majeſté de la république romaine; que Tacite eſt plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnaſſe pour développer les antiquités.

Mais en ſe modélant en général ſur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus peſant que le leur à ſoutenir. On exige des hiſtoriens modernes plus de détails, des faits plus conſtatés, des dates préciſes, des autorités, plus d'attention aux uſages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en eſt de l'*hiſtoire* comme des Mathématiques & de la Phyſique. La carriere s'eſt prodigieuſement accrue. Autant il eſt aiſé de faire un recueil de gazettes, autant il eſt difficile aujourd'hui d'écrire l'*hiſtoire*.

On exige que l'*hiſtoire* d'un pays étranger ne ſoit point jettée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'*hiſtoire* de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire; mais ſi vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Aſie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perſe & de l'Inde; on attend de vous des inſtructions ſur les mœurs, les lois, les uſages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt *hiſtoires* de l'établiſſement des Portugais dans les Indes; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ſes religions, ſes antiquités, les Brames, les diſciples de ſaint Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à preſque toutes les *hiſtoires* des pays étrangers.

Si vous n'avez autre choſe à nous dire, ſinon qu'un Barbare a ſuccédé à un autre Barbare ſur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes vous utile au public?

La méthode convenable à l'*hiſtoire* de votre pays n'eſt pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point ſur une ville comme ſur un grand empire; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'*hiſtoire* d'Eſpagne ou d'Angleterre.

Ces regles ſont aſſez connues. Mais l'art de bien écrire l'*Hiſtoire* ſera toujours très-rare. On ſait aſſez qu'il faut un ſtyle grave, pur, varié, agréable. Il en eſt des lois pour écrire l'*Hiſtoire* comme de celles de tous les arts de l'eſprit; beaucoup de préceptes, & peu de grands artiſtes. *Cet article eſt de M. de* Voltaire.

Histoire Naturelle. L'objet de l'*Hiſtoire naturelle* eſt auſſi étendu que la nature; il comprend tous les êtres qui vivent ſur la terre, qui s'élevent dans l'air, ou qui reſtent dans le ſein des eaux, tous les êtres qui couvrent la ſurface de la terre, & tous ceux qui ſont cachés dans ſes entrailles. L'*Hiſtoire naturelle*, dans toute ſon étendue, embraſſeroit l'univers entier, puiſque les aſtres, l'air & les météores ſont compris dans la nature comme le globe terreſtre; auſſi l'un des plus grands philoſophes de l'antiquité, Pline, a donné une *hiſtoire naturelle* ſous le titre de l'hiſtoire du monde, *hiſtoria mundi*. Mais plus on a acquis de connoiſſances, plus on a été porté, & même néceſſité, à les diviſer en différens genres de Science. Cette diviſion n'eſt pas toujours exacte, parce que les Sciences ne ſont pas ſi diſtinctes qu'elles n'ayent des rapports les unes avec les autres; qu'elles ne s'allient & ne ſe confondent en pluſieurs points, ſoit dans les généralités, ſoit dans les détails.

L'Aſtronomie, qui paroît fort éloignée de l'*Hiſtoire naturelle*, ſuivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux ſciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, ſi le téleſcope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un auſſi grand effet que le microſcope; cet inſtrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choſes auſſi peu à la portée de notre vue par leur petiteſſe infinie, que celles qui ſont à des diſtances immenſes. Enfin, ſi l'on parvenoit jamais à voir les objets qui compoſent les planettes aſſez diſtinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, &c. on auroit bien-tôt les rudimens de leur *hiſtoire naturelle*; elle ſeroit ſans doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoiſſances de l'une ne ſeroient pas infructueuſes pour celles de l'autre. Il ſuffit d'avoir indiqué les rapports que l'*Hiſtoire naturelle* peut avoir avec l'Aſtronomie, ce ſeroit s'occuper d'une chimere que d'inſiſter ſur ce ſujet: ne ſortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres ſciences qui tiennent de plus près que l'Aſtronomie à l'*Hiſtoire naturelle*, & il n'eſt pas ſi aiſé de reconnoître les limites qui les en ſéparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux conſtituent les trois principales parties de l'*Hiſtoire naturelle*; ces parties ſont l'objet de pluſieurs ſciences qui dérivent de l'*Hiſtoire naturelle*, comme les branches d'un arbre ſortent du tronc. Obſervons cet arbre ſcientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ſes branches.

La deſcription des productions de la nature fait la baſe de ſon *hiſtoire*; c'eſt le ſeul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une

idée juſte de leur conformation. Il y a deux ſortes de deſcriptions; les unes ſont incomplettes, & les autres ſont complettes. Dans les premieres, on n'a pour but que de caractériſer chaque choſe au point de la faire diſtinguer des autres: cette deſcription n'eſt qu'une dénomination, le plus ſouvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caracteres diſtinctifs de chaque objet. Les productions de la nature ſont trop nombreuſes & trop variées; la plûpart ne different entr'elles que par des nuances ſi peu ſenſibles, que l'on ne doit pas eſpérer de les peindre dans une phraſe, ce portrait eſt le plus ſouvent infidele. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur les ſyſtèmes de nomenclature qui ont été faits en *Hiſtoire naturelle*; ils ſont tous fautifs. Cependant ſi l'on parcourt la liſte des auteurs de ces ſyſtèmes, on ne doutera pas qu'ils n'en euſſent fait d'exacts, s'il eût été poſſible de parvenir à ce point de perfection dans les deſcriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embraſſent que quelques parties de chaque objet. Les deſcriptions complettes expriment tous les objets en entier; & non ſeulement elles les font reconnoître ſans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui ſe trouvent entre leurs parties conſtituantes.

Dans cette vue, les deſcriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures; elles expriment, autant qu'il eſt poſſible, les proportions de la figure & du poids, les dimenſions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juſte de la conformation des principales parties de chaque choſe. Par de telles deſcriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la reſſemblance & de la différence qui ſe trouvent dans leur conformation; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des réſultats généraux, qui ſont les faits les plus précieux pour l'*Hiſtoire naturelle*.

Le naturaliſte ne conſidere une choſe que pour la comparer aux autres; il obſerve par préférence dans chaque choſe les caracteres qui la diſtinguent des autres, & il fait tous ſes efforts pour voir la marche de la nature dans ſes productions. L'anatomiſte au contraire contemple chaque choſe en elle-même, il développe chacune de ſes parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout ſon art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les reſſorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Juſqu'à préſent l'Anatomie n'a guere eu d'autre objet que l'homme, c'eſt ſans doute le principal; mais le corps humain ne renferme pas tous les modeles du méchaniſme de l'économie animale. Il y a dans les animaux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoîtra mieux l'homme en particulier & la méchanique de la nature en général. Ce grand objet eſt celui de l'Anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'*Hiſtoire naturelle* que l'Anatomie ſimple, parce que l'on ne peut tirer de celle ci que des obſervations de détail, tandis que l'autre donne des réſultats & des faits généraux qui ſont le corps de l'*hiſtoire naturelle* des animaux.

La Medecine eſt une branche de l'*Hiſtoire naturelle*, qui tire auſſi de l'Anatomie une partie de ſa ſubſtance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en Medecine, que l'on ne ſoit parvenu à faire un corps d'*Hiſtoire naturelle*, parce que l'on ne connoîtra jamais l'économie animale de l'homme, ſi l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on feroit dans la Medecine pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait juſqu'à préſent, en établiſſant ſur les animaux une Medecine comparée, & une Chirurgie comparée comme une Anatomie comparée.

La Botanique eſt une des principales branches & des plus étendues de l'*Hiſtoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des Botaniſtes, on voit cette branche amaigrie par un rameau exceſſif qui lui enleve preſque toute ſa ſubſtance. La nomenclature des plantes, qui n'eſt qu'une petite partie de leur *Hiſtoire naturelle*, ſemble avoir été le principal objet des Botaniſtes; ils ne ſe ſont appliqués pour la plûpart, qu'à faire des dénominations. *Voyez* BOTANIQUE. La ſignification des noms, & l'explication des termes, ſont les préliminaires de toutes les ſciences, & ces préliminaires ſont peut-être plus néceſſaires en Botanique, qu'en toute autre ſcience, parce que le nombre des plantes eſt ſi grand, que ſans cette précaution, il y auroit néceſſairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms.

Il feroit donc néceſſaire d'avoir en Botanique un vocabulaire qui contînt les noms & les deſcriptions complettes de toutes les plantes connues, & qui servît d'interprete pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il feroit plus utile que tous les ſyſtèmes qui ont jamais été faits pour la diſtribution méthodique des plantes. Par le moyen des deſcriptions complettes que contiendroit ce vocabulaire, l'on feroit aſſuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit ſous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pû faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des deſcriptions incomplettes qui ne ſuffiſent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. *Peut-être* auſſi ce vocabulaire une fois établi, feroit renoncer les Botaniſtes à la prétention chimérique de ſuivre dans leurs ſyſtèmes l'ordre inintelligible de la nature, qui ne peut être conçû que par le Créateur.

En réduiſant la nomenclature des plantes à ſes juſtes limites, relativement au reſte de la Botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette ſcience n'eſt pas de nommer les plantes, mais de connoître leurs propriétés, de ſavoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui ſont nuiſibles, d'obſerver leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà juſqu'où s'étendent la Botanique & l'*Hiſtoire naturelle* des plantes. Ainſi la Botanique contient une grande partie de la matiere médicale qui eſt renfermée en entier dans l'*Hiſtoire naturelle générale*, puiſque cette ſcience comprend non-ſeulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus medicinales. Ces propriétés ſont ſi précieuſes, que les Naturaliſtes doivent réunir toutes leurs connoiſſances à celles des Medecins pour les découvrir. Juſqu'à préſent, le hazard y a eu plus de part que les lumieres de l'eſprit humain; mais en faiſant des tentatives ſur les animaux, en les ſoumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte feroit bien moins difficile, ſi l'on avoit ſeulement les élémens d'une medecine comparée établie ſur les animaux conſidérés en état de ſanté & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvert dans les plantes relativement aux Arts, ſi les Botaniſtes avoient employé à les éprouver le tems qu'ils ont paſſé à les nommer! Les choſes dont les propriétés ſont connues, ne peuvent manquer de noms; les gens de la campagne ſavent les noms de toutes les plantes qui leur ſervent ou qui leur nuiſent, & ils les connoiſſent mieux que les Botaniſtes; ils ſont auſſi preſque les ſeuls qui s'occupent de leur culture.

Les premieres idées que l'on a eues de l'*Hiſtoire naturelle* ont ſans doute été celles de l'Agriculture & de l'éducation des animaux; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient ſervir d'alimens. Après s'être pourvu du néceſſaire, on s'eſt appliqué à des recherches qui ont fait naître les ſciences, à force de travaux & de méditations, & à l'aide des ſiecles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il eſt ſurprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'Agriculture ait eu peu d'avancement. *Voyez* BOTANIQUE. On laboure & on ſeme à-peu-près de la même façon depuis pluſieurs ſiecles; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de ſemer plus fructueuſement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choſes les plus néceſſaires aux hommes! Ces objets ſont les plus dignes des Naturaliſtes, des ſavans de tout genre, & des bons citoyens; auſſi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conſerver les grains, à purifier ou à préſerver les ſemences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliſer des arbres étrangers, &c.

L'agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des Botaniſtes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoiſſances générales qu'ils ont ſur les plantes, avec plus de ſuccès, que les gens qui n'ont que des connoiſſances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, ſont dignes des ſoins des Botaniſtes, parce qu'il eſt poſſible de varier ces productions, & d'augmenter par la culture, le fonds de nos richeſſes en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques

égards; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de Botanique diront: la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage; la poire cressane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimere.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la Botanique, comme les autres parties de l'Agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les Fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées, & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumieres pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, *&c.* de telles connoissances seroient d'autant plus sures, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-assidus; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénérer; ainsi l'on est à portée de reconnoître pour ainsi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoissance de cette économie est le but le plus élevé de la Botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'est une sorte d'anatomie plus simple que celle des animaux, mais qui demande des recherches aussi fines & des opérations aussi délicates. De grands observateurs y ont fait des progrés rapides; l'invention du microscope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'exposition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui different entre elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumieres sur le méchanisme de la végétation. On a deja fait de grandes découvertes sur le développement des germes, sur l'accroissement des plantes, sur la succion des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la seve, la reproduction des végétaux, *&c.* mais il y a encore beaucoup de connoissances à desirer dans toutes les parties de la Botanique. Il faut qu'elles concourent toutes à l'avancement de la science de l'économie végétale; quoiqu'elle soit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux sciences seront avancées, plus on y trouvera de rapport; on sait déja que les os sont formés par le périoste comme le bois par l'écorce; on peut comparer la seve des plantes au sang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de sang: les plantes prennent leur nourriture par la succion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les suçoirs qui leur servent de bouche; il se fait dans les plantes des digestions, des sécrétions, des évacuations, *&c.* elles ont des sexes très-distincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui sont les germes des plantes; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapports les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La structure de ceux-ci est plus simple, leur substance est moins composée, ainsi il est plus facile de les décrire & de les distinguer les uns des autres pour former le plan de leur *Histoire naturelle*. Le corps de cette *Histoire* consiste dans l'explication de la formation des minéraux, & il est inséparable de la théorie de la terre, puisque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe est composé. L'*Histoire naturelle* des minéraux comprend encore l'énumération de leurs usages & de leurs propriétés; mais leur définition exacte ne peut se faire que par le moyen de la Chimie.

Cette science commence au point où l'*Histoire naturelle* se termine. Le naturaliste recherche toutes les productions de la nature dans son propre sein; il leve avec précaution le voile qui les couvre; il les observe d'un œil attentif sans oser y porter une main téméraire; s'il est obligé de les toucher, il est toujours dans la crainte de les déformer; s'il est forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le divise qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complete de la structure intérieure aussi-bien que de la forme extérieure. Le chimiste au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art; il décompose toutes les productions naturelles; il les dissout, il les brise; il les soumet à l'action du feu pour déplacer jusqu'aux plus petites molécules dont elles sont composées, pour découvrir leurs élémens & leurs premiers principes.

Heureux le siecle où les sciences sont parvenues à un assez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*Histoire naturelle* soit devenue l'objet d'autres sciences qui concourrent toutes au bonheur des hommes; il y a lieu de croire que l'*Histoire naturelle* a été le principe de toutes ces sciences, & qu'elle a été commencée avant elles; mais son origine est cachée dans la nuit des tems.

Dans le siecle présent la science de l'*Histoire naturelle* est plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été; non-seulement la plûpart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement, mais il y a de plus un goût pour cette science qui est répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*Histoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns observent les productions de la nature & méditent sur leurs observations: leur objet est de perfectionner la science & de connoître la vérité; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent: leur objet est d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*Histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les observations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour, non-seulement dans les villes capitales, mais aussi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*Histoire naturelle* prouve manifestement le goût du public pour cette science; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépense considérable, car le prix des curiosités naturelles est actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du tems & de l'argent suppose le desir de s'instruire en *Histoire naturelle*, ou au moins de montrer pour cette science un goût qui se soutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le siecle dernier & au commencement de notre siecle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à présent; aujourd'hui on forme des cabinets d'*Histoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de Physique expérimentale. Si ce goût se soutient, peut-être bien des gens aimeront-ils mieux avoir des cabinets d'*Histoire naturelle* que de grandes bibliotheques. Mais tout a ses vicissitudes, & l'empire de la mode s'étend jusques sur les sciences. Le goût pour les sciences abstraites a succédé au goût pour la science des antiquités; ensuite la Physique expérimentale a été plus cultivée que les sciences abstraites; à présent l'*Histoire naturelle* occupe plus le public que la Physique expérimentale & que toute autre science. Mais le regne de l'*Histoire naturelle* aura-t-il aussi son terme?

Cette science durera nécessairement autant que les sciences physiques, puisqu'elle en est la base & qu'elle donne la connoissance de leurs matériaux. Son objet est aussi curieux qu'important; l'étude de la nature est aussi attrayante que ses productions sont merveilleuses. L'*Histoire naturelle* est inépuisable; elle est également propre à exercer les génies les plus élevés, & à servir de délassement & d'amusement aux gens qui sont occupés d'autres choses par devoir, & à ceux qui tachent d'éviter l'ennui d'une vie oisive; l'*Histoire naturelle* les occupe par des recherches amusantes, faciles, intéressantes & variées, & par des lectures aussi agréables qu'instructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'esprit; nous sommes environnés des productions de la nature, & nous en sommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette science en tout tems, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*Histoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur, plus on s'y appliquera, plus son étude sera séduisante; & cette science fera de grands progrès dans notre siecle, puisque le goût du public y est porté, & que l'exemple & l'émulation se joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*Histoire naturelle* pour assurer son avancement.

Dans les ſciences abſtraites, par exemple en Métaphyſique, un ſeul homme doué d'un génie ſupérieur peut avancer à grands pas ſans aucun ſecours étranger, parce qu'il peut tirer de ſon propre fond les faits & les réſultats, les principes & les conſéquences qui établiſſent la ſcience; mais dans les ſciences phyſiques, & ſur-tout en *Hiſtoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des obſervations longues & difficiles; le nombre des faits néceſſaires pour cette ſcience ſurpaſſe le nombre immenſe des productions de la nature. Un homme ſeul eſt donc incapable d'un ſi grand travail; pluſieurs hommes durant un ſiecle, ou tous les contemporains d'une nation entiere n'y ſuffiroient pas. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de l'*Hiſtoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'obſervateurs les entaſſent à l'aide des tems, il paroît quelques grands génies qui en ordonnent la diſpoſition; mais ils ne ſe ſuccedent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes ſont trop rares! heureux le ſiecle qui en produit un dans ſon cours! encore le ſuccès de ſes méditations dépend-il de la valeur des faits acquis par les obſervateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ſes travaux peut être effacé par les obſervations qui ſe font dans la ſuite. Le chef-d'œuvre de l'eſprit humain eſt de combiner les faits connus, d'en tirer des conſéquences juſtes, & d'imaginer un ſyſtème conforme aux faits. Ce ſyſtème paroît être le ſyſtème de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoiſſances que nous avons de la nature; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaiſons, annulle les conſéquences, détruit le ſyſtème précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau ſyſtème, dont la ſolidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en ſont la baſe. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de ſyſtème vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits; les principaux ſuffiſent pour garantir la vérité d'un ſyſtème, & pour aſſurer ſa durée.

Nous avons en *Hiſtoire naturelle* d'aſſez bons ouvrages de deſcriptions, d'obſervations & de ſyſtèmes, pour fournir à une étude profonde de cette ſcience; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il eſt fort avantageux de ſuivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inſpection des productions de la nature. On ne connoîtra jamais une nation par la lecture de la meilleure hiſtoire que l'on en puiſſe faire, auſſi-bien que ſi l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût obſervé par ſoi-même ſon génie & ſes mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de ſon gouvernement. Il en eſt de même pour l'*Hiſtoire naturelle*; les deſcriptions les plus exactes, les obſervations les plus fines, les ſyſtèmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée auſſi juſte des productions de la nature que la préſence des objets réels: mais on ne peut pas tout voir, tout obſerver, tout méditer. Les Philoſophes y ſuppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des ſyſtèmes fondés ſur les obſervations particulieres, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces ſyſtèmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y repréſenter le tableau de la nature, il faut avoir vû la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la premiere fois avec les yeux du naturaliſte, s'étonne du nombre immenſe de ſes productions, & ſe perd dans leur variété. Qui oſeroit entreprendre de viſiter toute la ſurface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays? qui pourroit s'engager à deſcendre dans les profondeurs de toutes les carrieres & de toutes les mines, à monter ſur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers? De tels obſtacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*Hiſtoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'applanir la ſurface de la terre en faveur des Naturaliſtes; on a raſſemblé des individus de chaque eſpece d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainſi dire un abregé de la nature entiere. Ses productions s'y préſentent en foule aux yeux de l'obſervateur; il peut approcher ſans peine & ſans crainte les animaux les plus ſauvages & les plus féroces, les oiſeaux reſtent immobiles; les dépouilles des fleuves & des mers ſont étalées de toutes parts; on apperçoit juſqu'aux plus petits inſectes; on découvre la conformation intérieure des animaux en conſidérant les ſquelettes & d'autres parties internes de leur corps; on voit en même tems les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les ſemences des plantes; on a tiré les minéraux du ſein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque eſt animé du deſir de s'inſtruire, doit à cet aſpect ſe trouver heureux de vivre dans un ſiecle ſi favorable aux ſciences, & il ſe ſentira pénétrer d'une nouvelle ardeur pour l'*Hiſtoire de la nature*.

On peut prendre les premieres notions de cette ſcience dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle*; mais on n'y acquerra jamais des connoiſſances complettes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agiſſante. Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne ſont plus qu'une foible repréſentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes deſſéchées à celles qui font l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits? Les minéraux ſe ſoutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux; mais il n'y a qu'une ſi petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immenſe des pierres, des terres, des matieres métalliques, *&c.* ni de leur poſition, ni de leur mélange. Le naturaliſte ne peut donc voir dans les cabinets d'*Hiſtoire naturelle* qu'une eſquiſſe de la nature; mais elle ſuffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ſes recherches. Après les avoir conſidérés dans les cabinets, il eſt à propos de lire dans un ouvrage choiſi leur deſcription & leur *hiſtoire* avant que d'aller obſerver chaque objet dans le ſein de la nature; cette étude préliminaire facilite l'obſervation, & fait appercevoir bien des choſes qui échapperoient à une premiere vue. Lorſque l'on a obſervé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur eſt propre, il faut reprendre les livres, & lire une ſeconde fois les articles qui ont rapport aux choſes que l'on vient de voir; à cette ſeconde lecture, on eſt plus en état d'entendre le vrai ſens des endroits qui paroiſſoient obſcurs ou équivoques. Enſuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumieres ſur les mêmes choſes; on peut les y voir préſentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne ſont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'eſt ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, pour voir la même choſe en différens tems, ſous différens aſpects, & avec des vues différentes relativement à la choſe que l'on a pour objet, & à celles qui y ſont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*Hiſtoire naturelle* ſont établis ſur les rapports que les choſes ont entre elles, ſur les différences & ſur les reſſemblances qui ſe trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliſte doit les comparer les unes aux autres, en obſervant leurs propriétés & leur conformation; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la ſubſtance & la forme eſſentielle & caractériſtique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à ſon objet qu'en faiſant des combinaiſons longues & difficiles, qui ſeront toujours fautives s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaiſons ſont l'objet des méditations des Naturaliſtes, & déterminent la méthode particuliere que chaque auteur ſe preſcrit dans la compoſition de ſes livres, & l'ordre que l'on ſuit pour l'arrangement d'un cabinet d'*Hiſtoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, ſont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne ſe retirent qu'à grande peine, lorſqu'ils s'y ſont une fois engagés. Cet écueil a un puiſſant attrait; on veut tracer dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ſes productions, en les diſtribuant dans un cabinet, on prétend ſuivre cet ordre, & ſe conformer au ſyſtème naturel; on ſe croit arrivé au plus haut point de perfection; & en effet on y ſeroit parvenu, ſi ce ſyſtème étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne ſais ſi l'eſprit humain eſt capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait juſqu'à préſent qu'une très-petite partie des obſervations qui doivent la précéder; on s'eſt contenté de combiner les caracteres tirés des différences & des reſſemblances qui ſe trouvent entre des productions de la nature conſidérées dans une ſeule de leurs parties conſtituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conſéquence des diviſions & des diſtributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit obſerver chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ſes parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la ſuite de combinaiſons néceſſaires pour avoir des réſultats généraux qui embraſſeroient & qui manifeſteroient l'ordre de la nature. *Voyez* MÉTHODE.

Toute diviſion méthodique, qui n'eſt fondée que ſur des réſultats particuliers, eſt donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaiſons plus étendues & par des réſultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*Hiſtoire naturelle*, ſoit à la lecture des livres, ſoit à la vue des cabinets, ils ne nous préſentent qu'un tableau mal compoſé, puiſque les objets de la nature y ſont mal diſtribués. Cependant c'eſt déjà un grand avantage de voir ces objets raſſemblés; & leur diſtribution, quoique mauvaiſe au fond, tient à des combinaiſons & à des réſultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces diviſions méthodiques ſoulagent la mémoire, & ſemblent débrouiller le cahos que forment les objets de la nature, lorſqu'on les regarde confuſément; mais il ne faut jamais oublier que ces ſyſtèmes ne ſont fondés que ſur les conventions arbitraires des hommes; qu'ils ne ſont pas d'accord avec les lois invariables de la nature. Si on les ſuivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas; ils ne ſont que des guides infideles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis aſſez de lumieres pour ſe conduire ſoi-même.

Histoire des Maladies, (*Medecine.*) c'eſt la partie la plus importante de la doctrine de la Medecine, qui conſiſte dans la deſcription de tous les ſymptomes évidens, eſſentiels, qui ont précédé, qui accompagnent & qui ſuivent chaque eſpece de maladie, obſervés exactement dans l'individu qui en eſt affecté.

Cette deſcription doit auſſi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec ſon âge, ſon ſexe, ſon tempérament, celui de ſes parens, la ſaiſon de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit; celle des alimens, des eaux, dont il uſe habituellement, de la ſituation particuliere du lieu qu'il habite, & des maladies qui y régnent.

Ce n'eſt que ſur une ſemblable expoſition bien exacte que peut être fondée *la ſcience expérimentale du medecin*. Ce n'eſt que par la connoiſſance de toutes ces circonſtances qu'il parvient à bien diſtinguer une maladie d'avec une autre; à ſe mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies; à former des raiſonnemens pour parvenir à bien connoître leurs cauſes; à tirer de ces différentes connoiſſances, les indices qui ſervent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'évenement qui terminera la maladie; à en déduire les indications qu'il doit remplir pour ſon traitement, afin d'en procurer auſſi promptement, auſſi ſûrement, & avec auſſi peu de deſagrément qu'il eſt poſſible, la guériſon déſirée, ſi le cas en eſt ſuſceptible; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, ſi on peut en eſpérer quelque avantage, & qu'elle ſoit plus convenable que de s'abſtenir abſolument de tous remedes de conſéquence, ainſi qu'il eſt ſouvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on eſt bien fondé à la regarder comme telle, & ſe borner à conſerver la vie, lorſqu'on ne peut pas rétablir la ſanté, & à procurer du ſoulagement, en attendant que la mort fourniſſe le moyen (que l'on doit ſaiſir autant qu'il eſt poſſible, pour rendre complette l'*hiſtoire des maladies* qui en ſont ſuſceptibles) de comparer par l'inſpection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la diſpoſition des organes cachés, d'où on puiſſe tirer de nouvelles connoiſſances qui établiſſent des ſignes diagnoſtics, prognoſtics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoiſſoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en ſuivant ce plan d'après Hippocrate, & les ſeuls vrais maîtres de l'art qui ont marché ſur ſes traces, que les Medecins peuvent ſe flater de travailler d'une maniere véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à ſe procurer des ſuccés diſtingués & mérités dans l'exercice de leur profeſſion, & de ſe rendre recommandables à la poſtérité, en l'enrichiſſant du recueil de leurs obſervations. *Voyez* Maladie, Cure, Medecine, Observation.

* HISTORIOGRAPHE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) celui qui écrit l'Hiſtoire. Ce mot a été fait pour déſigner cette claſſe particuliere d'auteurs; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par ſon talent, ſon intégrité & ſon jugement, le choix du gouvernement pour tranſmettre à la poſtérité les grands évenemens du regne préſent. Boileau & Racine furent nommés *hiſtoriographes* ſous Louis XIV. M. de Voltaire leur a ſuccédé à cette importante fonction ſous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appellé à la cour d'un prince étranger, a laiſſé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, ſecrétaire de l'académie Françoiſe. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'hiſtoire du ſiecle de Louis XV. Je ne doute point que M. Duclos ne laiſſe à la poſtérité des mémoires dignes des choſes extraordinaires qui ſe ſont paſſées de ſon tems.

* HISTORIQUE, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'Hiſtoire. Il s'oppoſe à *fabuleux*. On dit *les tems hiſtoriques*, *les tems fabuleux*. On dit encore *un ouvrage hiſtorique*; la peinture *hiſtorique* eſt celle qui repréſente un fait réel, une action priſe de l'Hiſtoire, ou même plus généralement une action qui ſe paſſe entre les hommes; que cette action ſoit réelle, ou qu'elle ſoit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *hiſtorique* diſtingue une claſſe de peinture & un genre de peinture.

HISTRION, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *hiſtrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour les jeux ſcéniques; Tite-Live nous l'apprend, *dec. I. liv. VII.*

Les Romains ne connoiſſoient que les jeux du cirque, quand on inſtitua ceux du théatre, ou des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danſerent avec aſſez de gravité, à la mode de leurs pays & au ſon de la flûte ſur un ſimple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *hiſtrions*, parce qu'en langue toſcane un farceur s'appelloit *hiſter*, & ce nom reſta toujours depuis aux comédiens.

Ces *hiſtrions*, après avoir pendant quelque tems joint à leurs danſes toſcanes la récitation de vers aſſez groſſiers, & faits ſur le champ, comme pourroient être les vers Feſcennins, ſe formerent en troupes, & réciterent des pieces appellées *ſatyres*, qui avoient une muſique réguliere, au ſon des flûtes, & qui étoient accompagnées de danſes & de mouvemens convenables. Ces farces informes durerent encore 220 ans, juſqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la premiere piece *réglée, c'eſt-à-dire*, qui eut un ſujet ſuivi; & ce ſpectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce ſont donc les *hiſtrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théatre de Rome; elles ſortirent des choeurs de danſeurs étruſques. (*D. J.*)

HITH *ou* HYETH, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent; c'eſt un des huit ports qui ont de grands privileges, & dont les députés au parlement ſont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originairement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu ſous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry; mais aujourd'hui ce port eſt comme abandonné, parce que les ſables l'ont preſque rempli. *Long.* 18. 48. *lat.* 51. 6. (*D. J.*)

HIVER, ſ. m. (*Phyſiq. & Aſtron.*) l'une des quatre ſaiſons de l'année. *Voyez* Saison.

L'*hiver* commence le jour que le ſoleil eſt le plus éloigné du zénith, & finit lorſque la diſtance du ſoleil au zénith eſt moyenne entre la plus grande & la plus petite. Quel que ſoit le froid que nous reſſentions dans cette ſaiſon, il eſt cependant prouvé par l'Aſtronomie que le ſoleil eſt plus proche de la terre en *hiver* qu'en été. On trouvera aux *articles* Chaleur, Froid, la cauſe de la diminution de la chaleur en *hiver*.

Sous l'équateur, l'*hiver*, ainſi que les autres ſaiſons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un ſeul *hiver* par an, & cet *hiver* pour l'hémiſphere boréal arrive lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémiſphere, lorſque le ſoleil eſt dans le tropique du cancer; enſorte que tous les habitans d'un même hémiſphere ont l'*hiver* en même tems, & que les habitans d'un hémiſphere ont l'*hiver* pendant que les autres ont l'été. Le jour du ſolſtice d'*hiver*, qui tombe vers le 20 Décembre, eſt le plus court jour de l'année. Depuis ce jour juſqu'au commencement du printems, les jours vont en croiſſant, & cependant ſont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractériſe particulierement l'*hiver*. (*O*)

Hiver, (*Iconograph.*) cette ſaiſon, ainſi que les autres, ſe voit caractériſée ſur les anciens monumens. C'eſt ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des aîles, que chaque ſaiſon eſt perſonnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, l'*Hiver* eſt repréſenté ſous la figure d'une femme, dont la tête eſt couverte avec un pan de ſa robe; le génie, qui eſt à côté d'elle, eſt

bien

bien habillé, & tient pour tout ſymbole un liévre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'*hiver* eſt déſigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chauſſé, portant ſur ſa tête une couronne de rameaux ſans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiſeaux aquatiques, comme des oies, des canards, *&c. Voyez* SAISONS. (*Iconog.*)

Quelques modernes, qui ont crû faire des merveilles de s'éloigner de la ſimplicité de l'antique, repréſentent l'*hiver* ſous la figure d'un vieillard qui ſe chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, ſous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & aſſiſe auprès d'un grand feu. (*D. J.*)

HIVERNER, v. neut. c'eſt paſſer l'hiver. Il ſe dit d'une troupe; il ſe dit auſſi d'un vaiſſeau: *ce vaiſſeau a hiverné dans tel port.*

HIZACKER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, au duché de Hannover.

HIZREVITES *ou* HEREVITES, ſub. maſc. pl. (*Hiſt. mod.*) ſortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hiſer* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chimiſte qui poſſédoit le grand œuvre. Il pratiquoit auſſi des abſtinences & autres auſtérités que ſes ſectateurs ne ſe piquent pas d'imiter. Ils ont un monaſtere à Conſtantinople. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

# H O

HO, interject. (*Gram.*) c'eſt une voix admirative. *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle eſt quelquefois auſſi d'improbation, d'avertiſſement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'eſt ainſi que vous en uſez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici* quelqu'un?

HOAKO, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt une herbe qui croît à la Chine ſur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeſte de rendre ſtériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des deſcriptions.

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géog.*) une des plus grandes rivieres du monde; elle a ſa ſource à 23 deg. de lat. ſur les confins du Tongut & de la Chine dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui ſéparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle cotoye les frontieres de la province de Xienſi & du Tongut juſqu'à 37 degrés de latitude, arroſe le Tibet, paſſe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, ſe dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne: ſes eaux ſont troubles, & tirent ſur le jaune-brun; elles prennent cette mauvaiſe qualité du ſalpêtre, dont les montagnes que cette riviere baigne au-dehors de la grande muraille ſont remplies; c'eſt à cauſe de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangſo* ou *Hoambo*; elle fait dans ſon cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop ſouvent de triſtes expériences. *Voyez* ſur le cours de ce fleuve *la grande carte de la grande Tartarie* de M. Witſen. (*D. J.*)

HOANG, (*Géog.*) le plus grand fleuve de la Chine; il a ſa ſource dans un lac ſitué environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witſen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange juſqu'à la Chine; d'où ſe portant vers le nord, il ſépare le Tongut de la province de Xienſi, traverſe cette province, paſſe la fameuſe muraille de la Chine, va dans le deſert de Zamo en Tartarie, ſe recourbe vers le midi, repaſſe la muraille, ſépare le Xanſi du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nanghking, & ſe décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nanghking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & ſe termine au fond du golfe de Cang.

* HOANGEIO, ſ. m. (*Ornith.*) petit oiſeau qui ſe trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit; on nous apprend ſeulement que les habitans le trempent dans leur vin de ris; & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes; en hiver, il ſe retire dans la mer où l'on le prend aux filets: ſa chair paſſe pour fort délicate: ſur le peu que l'on nous a tranſmis de ſa deſcription, il paroît que le *hoangeioyu* eſt amphibie, moitié poiſſon, moitié oiſeau.

HOATCHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Commerce.*) c'eſt le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrèmement fine, douce, & comme ſavonneuſe au toucher, qu'ils emploient ſeule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui eſt plus eſtimée que celle qui ſe fait avec le *kaolin* & le *petuntſé*, qui ſont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'eſt autre choſe qu'une terre bolaire & argilleuſe très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du ſavon; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caracteres de la terre cimolée des anciens. *Voyez* CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui, préparées convenablement, ſerviroient avec ſuccès aux mêmes uſages. *Voyez l'article* PORCELAINE.

Les medecins chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires. (—)

HOBAL, ſ. m. (*Myth.*) idole des anciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui préſidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruiſit ſon culte, dans la Mecque lorſqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISME, *ou* PHILOSOPHIE D'HOBBES, (*Hiſt. de la Philoſ. anc. & moderne.*) Nous diviſerons cet article en deux parties; dans la premiere, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes; dans la ſeconde, nous expoſerons les principes fondamentaux de ſa philoſophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 Avril 1588; ſon pere étoit un eccléſiaſtique obſcur de ce lieu. La flotte que Philippe II. roi d'Eſpagne avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une conſternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude; malgré la foibleſſe de ſa ſanté, il ſurmonta avec une facilité ſurprenante les difficultés des langues ſavantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoiſſent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'univerſité d'Oxford, où il fit ce que nous appellons *la philoſophie*; delà il paſſa dans la maiſon de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de tems après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de ſon fils aîné.

La douceur de ſon caractere & les progrès de ſon éleve le rendirent cher à toute la famille, qui le choiſit pour accompagner le jeune comte dans ſes voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célebres, & étudiant les lois, les uſages, les coûtumes, les mœurs, le génie, la conſtitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il ſe livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la Philoſophie. Il avoit pris en averſion & les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particuliere des hommes. La logique & la métaphyſique des Péripatéticiens ne lui paroiſſoit qu'un tiſſu de niaiſeries difficiles; leur morale, qu'un ſujet de diſputes vuides de ſens; & leur phyſique, que des rêveries ſur la nature & ſes phénomenes.

Avide d'une pâture plus ſolide, il revint à la lecture des anciens; il dévora leurs philoſophes, leurs poëtes, leurs orateurs & leurs hiſtoriens: ce fut alors qu'on le préſenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la ſociété des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie; & notre philoſophe effrayé des maux qui accompagnent toûjours les grandes revolutions, jetta les fondemens de ſon ſyſtème politique; il croyoit de bonne-foi que la voix d'un philoſophe pouvoit ſe faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il ſe repaiſſoit de cette idée auſſi ſéduiſante que vaine; & il écrivoit, lorſqu'il perdit, dans la perſonne de ſon éleve, ſon protecteur & ſon ami: il avoit alors quarante ans, tems où l'on penſe à l'avenir. Il étoit ſans fortune; un moment avoit renverſé toutes ſes eſpérances. Gervaiſe Clifton le ſollicitoit de ſuivre ſon fils dans ſes voyages, & il y conſentit: il ſe chargea enſuite de l'éduca-

l'éducation d'un fils de la comteſſe de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'eſt au milieu de ces diſtractions qu'il s'inſtruiſit dans les Mathématiques, qu'il regardoit comme les ſeules ſciences capables d'affermir le jugement; il penſoit déja que tout s'exécute par des lois méchaniques, & que c'étoit dans les propriétés ſeules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raiſon des phénomenes des corps brutes & des êtres organiſés.

A l'étude des Mathématiques il fit ſuccéder celle de l'Hiſtoire naturelle & de la Phyſique expérimentale; il étoit alors à Paris, où il ſe lia avec Gaſſendi qui travailloit à rappeller de l'oubli la philoſophie d'Epicure. Un ſyſtème où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne pouvoit manquer de plaire à Hobbes; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomenes de la nature aux ſenſations & aux idées. Gaſſendi diſoit d'Hobbes qu'il ne connoiſſoit guère d'ame plus intrépide, d'eſprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choſes: & l'hiſtorien d'Hobbes a dit du pere Merſenne, que ſon état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir le philoſophe de Malmesbury, ni de rendre juſtice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors qu'Hobbes publia ſon livre du *Citoyen*; l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conſeils de ſes amis, l'attacherent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce ſujet intéreſſant l'occupoit lorſqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoiſſance à Piſe avec le célebre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La perſécution acheva de reſſerrer dans la ſuite les liens qui les uniſſoient.

Les troubles qui devoient bien-tôt arroſer de ſang l'Angleterre, étoient ſur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonſtances qu'il publia ſon *Léviathan*; cet ouvrage fit grand bruit, c'eſt-à-dire qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenſeurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y diſoit: „ Point de ſûreté ſans la paix; point de paix „ ſans un pouvoir abſolu; point de pouvoir abſolu „ ſans les armes; point d'armes ſans impôts; & la crainte „ des armes n'établira point la paix, ſi une crainte plus „ terrible que celle de la mort excite les eſprits. Or „ telle eſt la crainte de la damnation éternelle. Un „ peuple ſage commencera donc par convenir des cho„ ſes néceſſaires au ſalut „. *Sine pace impoſſibilem eſſe incolumitatem; ſine imperio pacem; ſine armis imperium; ſine opibus in unam manum collatis, nihil valent arma; neque metu armorum quicquam ad pacem proficere illos, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum. Nempe dum conſenſum non ſit de iis rebus quæ ad felicitatem æternam neceſſariæ credantur, pacem inter cives eſſe non poſſe.*

Tandis que les hommes de ſang faiſoient retentir les temples de la doctrine meurtriere des rois, diſtribuoient des poignards aux citoyens pour s'entr'égorger, & prêchoient la rebellion & la rupture du pacte civile, un philoſophe leur diſoit: „ Mes amis, mes concitoyens, „ écoutez-moi: ce n'eſt point votre admiration, ni vos „ éloges que je recherche; c'eſt de votre bien, c'eſt de „ vous-même que je m'occupe. Je voudrois vous é„ clairer ſur des vérités qui vous épargneroient des cri„ mes: je voudrois que vous conçuſſiez que tout a ſes „ inconvéniens, & que ceux de votre gouvernement „ ſont bien moindres que les maux que vous vous pré„ parez. Je ſouffre avec impatience que des hommes „ ambitieux vous abuſent & cherchent à cimenter leur „ élévation de votre ſang. Vous avez une ville & des „ lois; eſt-ce d'après les ſuggeſtions de quelques parti„ culiers ou d'après votre bonheur commun que vous „ devez eſtimer la juſtice de vos démarches? Mes a„ mis, mes concitoyens, arrêtez, conſidérez les cho„ ſes, & vous verrez que ceux qui prétendent ſe ſou„ ſtraire à l'autorité civile, écarter d'eux la portion du „ fardeau public, & cependant jouir de la ville, en ê„ tre défendus, protégés & vivre tranquilles à l'ombre „ de ſes remparts, ne ſont point vos concitoyens, mais „ vos ennemis; & vous ne croirez point ſtupidement „ ce qu'ils ont l'impudence & la témérité de vous an„ noncer publiquement ou en ſecret, comme la volon„ té du ciel & la parole de Dieu „. *Feci non eo conſilio ut laudarer, ſed veſtri cauſâ, qui cum doctrinam quam affero, cognitam & perſpectam haberetis, ſperabam fore ut aliqua incommoda in re familiari, quoniam res humanæ ſine incommodo eſſe non poſſunt, æquo animo ferre, quam reipublicæ ſtatum conturbare malletis. Ut juſtitiam earum rerum, quas facere cogitatis, non ſermone vel conſilio privatorum, ſed legibus civitatis metientes, non ampliùs ſanguine veſtro ad ſuam potentiam ambitioſos homines abuti pateremini. Ut ſtatu præſenti, licet non optimo, vos ipſos frui, quam bello excitato, vobis interfectis, vel ætate conſumptis, alios homines alio ſeculo ſtatum habere reformatiorem ſatius duceretis. Præterea qui magiſtratui civili ſubditos ſeſe eſſe nolunt, onerumque publicorum immunes eſſe volunt, in civitate tamen eſſe, atque ab eâ protegi & vi & injuriis poſtulant, ne illos cives, ſed hoſtes exploratoreſque putaretis; neque omnia quæ illi pro verbis Dei vobis vel palam, vel ſecretò proponunt, temerè reciperetis.*

Il ajoûte les choſes les plus fortes contre les parricides, qui rompent le lien qui attache le peuple à ſon roi, & le roi à ſon peuple, & qui oſent avancer qu'un ſouverain ſoumis aux lois comme un ſimple ſujet, plus coupable encore par leur infraction, peut être jugé & condamné.

Le *citoyen* & le *léviathan* tomberent entre les mains de Deſcartes, qui y reconnut du premier coup-d'œil le zele d'un citoyen fortement attaché à ſon roi & à ſa patrie, & la haine de la ſédition & des ſéditieux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au philoſophe, que les diſpoſitions pacifiques? Qui eſt celui d'entre nous qui ignore que point de philoſophie ſans repos, point de repos ſans paix, point de paix ſans ſoumiſſion au-dedans, & ſans crédit au-dehors?

Cependant le parlement étoit diviſé d'avec la cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de toutes parts. Hobbes, défenſeur de la majeſté ſouveraine, encourut la haine des démocrates. Alors voyant les lois foulées aux piés, le trône chancelant, les hommes entraînés comme par un vertige général aux actions les plus atroces, il penſa que la nature humaine étoit mauvaiſe, & de-là toute ſa fable ou ſon hiſtoire de l'état de nature. Les circonſtances firent ſa philoſophie: il prit quelques accidens momentanés pour les regles invariables de la nature, & il devint l'aggreſſeur de l'humanité & l'apologiſte de la tyrannie.

Cependant au mois de Novembre 1611, il y eut une aſſemblée générale de la nation; on en eſpéroit tout pour le roi; on ſe trompa; les eſprits s'aigrirent de plus en plus, & Hobbes ne ſe crut plus en ſûreté.

Il ſe retire en France, il y retrouve ſes amis, il en eſt accueilli; il s'occupe de phyſique, de mathématique, de philoſophie, de belles-lettres & de politique: le cardinal de Richelieu étoit à la tête du miniſtere, & ſa grande ame échauffoit toutes les autres.

Merſenne qui étoit comme un centre commun où aboutiſſoient tous les fils qui lioient les philoſophes entr'eux, met le philoſophe anglois en correſpondance avec Deſcartes. Deux eſprits auſſi impérieux n'étoient pas faits pour être long-tems d'accord. Deſcartes venoit de propoſer ſes lois du mouvement: Hobbes les attaqua. Deſcartes avoit envoyé à Merſenne ſes méditations ſur l'eſprit, la matiere, Dieu, l'ame humaine, & les autres points les plus importans de la Métaphyſique. On les communiqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de convenir que la matiere étoit incapable de penſer. Deſcartes avoit dit: „ Je penſe, donc je ſuis „. Hobbes diſoit: „ Je penſe, donc la matiere peut penſer „. *Ex hoc primo axiomate quod Carteſius ſtatuerat, ego cogito, ergo ſum, concludebat rem cogitantem eſſe corporeum quid.* Il objectoit encore à ſon adverſaire que quelque fût le ſujet de la penſée, il ne ſe préſentoit jamais à l'entendement que ſous une forme corporelle.

Malgré la hardieſſe de ſa philoſophie, il vivoit à Paris tranquille; & lorſqu'il fut queſtion de donner au prince de Galles un maître de Mathématique, ce fut lui qu'on choiſit parmi un grand nombre d'autres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philoſophique avec Bramhall, évêque de Derry. Ils s'étoient entretenus enſemble chez l'évêque de Neucaſtle, de la liberté, de la néceſſité, du deſtin & de ſon effet ſur les actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une diſſertation manuſcrite ſur cette matiere. Hobbes y répondit: il avoit exigé que ſa réponſe ne fût point publiée, de peur que les eſprits peu familiariſés avec ſes principes n'en fuſſent effarouchés. Bramhall répliqua. Hobbes ne demeura pas en reſte avec ſon antagoniſte. Cependant les pieces de cette diſpute parurent, & produiſirent l'effet que Hobbes en craignoit. On y liſoit, que c'étoit au ſouverain à preſcrire aux peuples ce qu'il falloit croire de Dieu & des choſes divines; que Dieu ne devoit être appellé juſte, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun être plus puiſſant qui pût lui commander, le contraindre & le punir de ſa

desobéissance; que son droit de régner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésistibilité de sa puissance; qu'ôté cette condition, ensorte qu'un seul ou tous réunis pussent le contraindre, ce droit se réduisoit à rien; qu'il n'étoit pas plus la cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les Théologiens en concluoient que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, & à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fievre dangereuse; le pere Mersenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'Eglise Catholique & de son autorité. „ Mon pere, lui répondit „ Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment pour penser „ à cela, & je ne suis guere en état d'en disputer; vous „ avez des choses plus agréables à me dire. Y a-t-il „ long-tems que vous n'avez vû Gassendi? „ *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas amoeniora. Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rit de l'église anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célebre professeur en Astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisbury, publia contre lui une espece de satyre, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrage de littérature & de philosophie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophe eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à *Paris*, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célebres, Harvée & Seldene. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du deshonnête, *&c.*

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trone, la face des choses changée, & Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les Mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeller, le caressa, & lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des lois de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la Géométrie défigurée par des paralogismes; la plûpart des problèmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à perfectionner les Mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Médicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célebre bibliotheque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine, s'en repaissoit; elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appellé *Scargil*, eut l'imprudence d'en insérer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des lois civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculiere; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau reclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des Mathématiques, de la Poésie & de la Physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron physiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le desapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscrétion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'Octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particuliere qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la Physique ou des phénomenes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ces différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens. (1)

*Prin-*

(1) Tant que vous ne serés qu'historiens, vous ne serés point responsables des opinions que vous n'aurez rapportées que pour mettre le lecteur au fait de ce qu'a pensé quelque Auteur, qui s'est acquis un nom dans la République des Lettres. A quoi bon vous déchaîner donc ici contre les obstacles en général qui se sont opposés aux progrès de cet ouvrage? o Philosophes, *s'il est vrai qu'il n'y a rien de plus naturel en vous que des dispositions pacifiques*, maintenant que ces obstacles sont surmontés soyez maîtres de vous mêmes, n'aigrissez point vos adversaires, occupez vous de votre objet, & ne vous abandonnez point à des transports hors de saison; vous allumez un feu prêt à s'éteindre. Philosophes, Philosophes, vous êtes hommes comme les autres. Convenez qu'il n'est point de votre ressort de changer la face de l'Univers; elle restera malgré vos efforts telle qu'elle est, c'est à dire disposée & reglée par les décrets de la Providence. Si *la superstition, l'ignorance, la calomnie* ont donné à quelques uns des armes *pour attaquer cet ouvrage*, les Tribunaux respectables qui l'ont condamné n'ont eu pour motif & pour guides que la Religion, la justice & la vérité, qu'ils y ont trouvées quelquefois offensées, & outragées. C'est aussi par de tels motifs que nous vous reprenons, où nous croyons que notre devoir l'exige; nous convenons cependant que les passages qui nous paroissent susceptibles de correction dans votre ouvrage, ne s'y trouvent pas exclusivement, mais qu'ils sont répandus plus au long & par sistême dans une multitude de livres ultramontains qui n'ont d'autre but, & dans de minces brochures qui inondent le public, & qu'un chacun peut se procurer à peu de frais. Votre Dictionnaire n'est pas aussi dangereux, car le mal que l'on y trouve, est confondu, & se perd pour ainsi dire dans l'immensité des choses bonnes & utiles qu'il contient. Son volume même le met hors de la portée du vulgaire. Enfin, autant qu'il dépend de nos lumieres, nous ne cherchons qu'à remedier principalement à ce qui pourroit porter atteinte à la Religion, lorsque nous croyons entrevoir ce danger dans l'Encyclopédie. Nous sommes au dessus de la superstition, à l'abri du soupçon de calomnie; voudriez vous nous taxer d'ignorance? Souvenez vous, o Philosophes, que vous êtes hommes comme nous, sujets à l'erreur. (2)

*Principes élémentaires & généraux.* Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & *comparables*, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discourons des fantomes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantome d'une chose existente, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le tems est un fantome du mouvement consideré sous le point de vûe qui nous y fait discerner priorité & postériorité, ou succession.

Un espace est partie d'un espace, un tems est partie d'un tems, lorsque le premier est contenu dans le second, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviser un espace ou un tems, c'est y discerner une partie, puis une autre, puis une troisieme, & ainsi de suite.

Un espace, un tems sont un, lorsqu'on les distingue entre d'autres tems & d'autres espaces.

Le nombre est l'addition d'une unité à une unité, à une troisieme, & ainsi de suite.

Composer un espace ou un tems, c'est après un espace ou un tems, en considérer un second, un troisieme, un quatrieme, & regarder tous ces tems ou espaces comme un seul.

Le tout est ce qu'on a engendré par la composition; les parties, ce qu'on retrouve par la division.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme composé de parties dans lesquelles il puisse se résoudre.

Deux espaces sont contigus, s'il n'y a point d'espace entre eux.

Dans un tout composé de trois parties, la partie moyenne est celle qui en a deux contiguës; & les deux extrêmes sont contiguës à la moyenne.

Un tems, un espace est fini en puissance, quand on peut assigner un nombre de tems ou d'espaces finis qui le mesurent exactement ou avec excès.

Un espace, un tems est infini en puissance, quand on ne peut assigner un nombre d'espaces ou de tems finis qui le mesurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui se divise, se divise en parties divisibles, & ces parties en d'autres parties divisibles; donc il n'y a point de divisible qui soit le plus petit divisible.

J'appelle *corps*, ce qui existe indépendamment de ma pensée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'espace.

L'accident est une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre nécessairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou sa grandeur indépendante de notre pensée, c'est la même chose.

L'espace co-incident avec la grandeur d'un corps est le lieu du corps; le lieu forme toûjours un solide; son étendue differe de l'étendue du corps; il est terminé par une surface co-incidente avec la surface du corps.

L'espace occupé par un corps est un espace plein; celui qu'un corps n'occupe point est un espace vuide.

Les corps entre lesquels il n'y a point d'espace sont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune sont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement est le passage continu d'un lieu dans un autre.

Se reposer, c'est rester un tems quelconque dans un même lieu; s'être mu, c'est avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps sont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, est une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux est égal, lorsque la vitesse considerée dans toute l'étendue de l'un est égale à la vîtesse considerée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement considerée sous cet aspect, s'appelle aussi *force*.

Ce qui est en repos est conçu devoir y rester toûjours, sans la supposition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il passe sous divers états successifs auxquels nous donnons différens noms; ce sont les accidens du corps qui commencent & finissent; c'est improprement qu'on dit qu'ils se *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à son sujet, est ce qu'on appelle l'*essence*.

La matiere premiere, ou le corps consideré en général n'est qu'un mot.

Un corps agit sur un antre, lorsqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, sans lequel l'effet ne peut être produit, *causa sine qua non*, est nécessaire par hypothèse.

De l'aggrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la nécessité d'un effet, & réciproquement ou conclut du défaut d'un seul accident, soit dans l'agent soit dans le patient, l'impossibilité de l'effet.

L'aggrégat de tous les accidens nécessaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cause complette*, *causa simpliciter*.

La cause simple ou complette s'appelle après la production de l'effet, *cause efficiente* dans l'agent, *cause matérielle* dans le patient; où l'effet est nul, la cause est nulle.

La cause complette a toûjours son effet; au moment où elle est entiere, l'effet est produit & est nécessaire.

La génération des effets est continue.

Si les agens & les patiens sont les mêmes & disposés de la même maniere, les effets seront les mêmes en différens tems.

Le monvement n'a de cause que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement est mouvement.

Les accidens considerés relativement à d'autres qui les ont précédés, & sans aucune dépendance d'effet & de cause, s'appellent *contingens*.

La cause est à l'effet, comme la puissance à l'acte, ou plûtôt c'est la même chose.

Au moment où la puissance est entiere & pleine, l'acte est produit.

La puissance active & la puissance passive ne sont que les parties de la puissance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puissance pleine & entiere, est impossible.

L'acte qui n'est pas impossible est nécessaire; de ce qu'il est possible qu'il soit produit, il le sera, autrement il seroit impossible.

Ainsi tout acte futur l'est nécessairement.

Ce qui arrive, arrive par des causes nécessaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec lesquels les premiers n'ont ni liaison ni dépendance.

La puissance active consiste dans le mouvement.

La cause formelle ou l'essence, la cause finale ou le terme dépendent des causes efficientes.

Connoître l'essence, c'est connoître la chose; l'un suit de l'autre.

Deux corps different, si l'on peut dire de l'un quelque chose qu'on ne puisse dire de l'autre au moment où on les compare.

Tous les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre consiste dans leur égalité ou inégalité, similitude ou différence.

Le rapport n'est point un nouvel accident; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaison qu'on en fait.

Les causes des accidens de deux correlatifs, sont les causes de la correlation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaison.

Le rapport est une évaluation de la quantité par comparaison, & la comparaison est arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *nisus* est un mouvement par un espace & par un tems moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'est la vîtesse même considérée au moment du transport.

La résistance est l'opposition de deux efforts ou *nisus* au moment du contact.

La force est l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée du tout nous sont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide absolu dans l'univers.

La chûte des graves n'est point en eux la suite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre sur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités sur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philosophie; ou l'on descend de la génération aux effets possibles, ou l'on remonte des effets aux générations possibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de

de la portion qui ſent ou l'animal, & de celle-ci à celle qui réfléchit & penſe ou l'homme.

*De l'animal.* La ſenſation dans celui qui ſent eſt le mouvement de quelques-unes de ſes parties.

La cauſe immédiate de la ſenſation eſt dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la ſenſation eſt donc l'application de l'organe à l'objet extérieur; il y a entre l'un & l'autre une réaction, d'où naît l'empreinte ou le fantome.

Le ſujet de la ſenſation eſt l'être qui ſent; ſon objet l'être qui ſe fait ſentir; le fantome eſt l'effet.

On n'éprouve point deux ſenſations à-la-fois.

L'imagination eſt une ſenſation languiſſante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantomes dans l'être qui ſent, conſtate l'activité de ſon ame; il eſt commun à l'homme & à la bête.

Le ſonge eſt un fantome de celui qui dort.

La crainte, la conſcience du crime, la nuit, les lieux ſacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantomes qu'on a nommés *ſpectres*; c'eſt en réaliſant nos ſpectres hors de nous par des noms vuides de ſens, que nous eſt venue l'idée d'incorporéité. *Et metus & ſcelus & conſcientia & nox & loca conſecrata, adjuta apparitionum hiſtoriis phantaſmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ ſpectrorum & ſubſtantiarum incorporearum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des ſenſations d'un autre genre; c'eſt le plaiſir & la peine: ils conſiſtent dans le mouvement continu qui ſe tranſmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le deſir & l'averſion ſont les cauſes du premier effort animal; les eſprits ſe portent dans les nerfs ou s'en retirent; les muſcles ſe gonflent ou ſe relâchent; les membres s'étendent ou ſe replient, & l'animal ſe meut ou s'arrête.

Si le deſir eſt ſuivi d'un enchaînement de fantomes, l'animal penſe, délibere, veut.

Si la cauſe du deſir eſt pleine & entiere, l'animal veut néceſſairement: vouloir, ce n'eſt pas être libre; c'eſt tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Cauſa appetitus exiſtente integrâ, neceſſariò ſequitur voluntas; adeoque voluntati libertas à neceſſitate non convenit; concedi tamen poteſt libertas faciendi ea quæ volumus.*

*De l'homme.* Le diſcours eſt un tiſſu artificiel de voix inſtituées par les hommes pour ſe communiquer la ſuite de leurs concepts.

Les ſignes que la néceſſité de la nature nous ſuggere ou nous arrache, ne forment point une langue.

La ſcience & la démonſtration naiſſent de la connoiſſance des cauſes.

La démonſtration n'a lieu qu'aux occaſions où les cauſes ſont en notre pouvoir. Dans le reſte, tout ce que nous démontrons, c'eſt que la choſe eſt poſſible.

Les cauſes du deſir & de l'averſion, du plaiſir & de la peine, ſont les objets mêmes des ſens. Donc s'il eſt libre d'agir, il ne l'eſt pas de haïr ou de déſirer.

On a donné aux choſes le nom de *bonnes*, lorſqu'on les déſire; de *mauvaiſes*, lorſqu'on les craint.

Le bien eſt apparent ou réel. La conſervation d'un être eſt pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa deſtruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame ſont des mouvemens alternatifs de deſir & d'averſion qui naiſſent des circonſtances & qui balotent notre ame incertaine.

Le ſang ſe porte avec vîteſſe aux organes de l'action, en revient avec promptitude; l'animal eſt prêt à ſe mouvoir; l'inſtant ſuivant il eſt retenu; & cependant il ſe réveille en lui une ſuite de fantomes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des paſſions ailleurs que dans l'organiſation, le ſang, les fibres, les eſprits, les humeurs, &c.

Le caractere naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la proſpérité, de l'adverſité, des réflexions, des diſcours, de l'exemple, des circonſtances. Changez ces choſes, & le caractere changera.

Les mœurs ſont formées lorſque l'habitude a paſſé dans le caractere, & que nous nous ſoumettons ſans peine & ſans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs ſont bonnes, on les appelle *vertus*; *vice*, ſi elles ſont mauvaiſes.

Mais tout n'eſt pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui ſont vertueuſes au jugement des uns, ſont vicieuſes au jugement des autres.

Les loix de la ſociété ſont donc la ſeule meſure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'eſt vraîment bon ou vraîment méchant que dans ſa ville. *Niſi in vita civili virtutum & vitiorum communis menſura non invenitur. Quæ menſura ob eam cauſam alia eſſe non poteſt præter unius cujuſque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend ſincérement à Dieu, eſt ce que les hommes ont appellé *religion*.

La foi qui a pour objet les choſes qui ſont au-deſſus de notre raiſon, n'eſt ſans un miracle qu'une opinion fondée ſur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato ſine miraculo fides haberi in religionis actu non poteſt.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion reſte abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle ſe ſoutienne par les loix civiles.

Ainſi la religion eſt une affaire de légiſlation, & non de philoſophie. C'eſt une convention publique qu'il faut remplir, & non diſputer. *Quod ſi religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, ceſſantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philoſophia non eſt, ſed in omni civitate lex non diſputanda ſed implenda.*

Point de culte public ſans cérémonies; car qu'eſt-ce qu'un culte public, ſinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque preſcrite ſelon les tems & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus ſignum honoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus conſtitutis à civitate. Non à natura operis tantum, ſed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'eſt à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'adminiſtration ainſi que dans toute autre. Les ſignes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne ſont pas moins ſubordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la choſe.

Voilà les propoſitions ſur leſquelles le philoſophe de Malmesbury ſe propoſoit d'élever le ſyſtême qu'il nous préſente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *Leviathan*, & que nous allons analyſer.

*Du léviathan d'Hobbes.* Point de notions dans l'ame qui n'aient préexiſté dans la ſenſation.

Le ſens eſt l'origine de tout. L'objet qui agit ſur le ſens, l'affecte & le preſſe, eſt la cauſe de la ſenſation.

La réaction de l'objet ſur le ſens & du ſens ſur l'objet, eſt la cauſe des fantômes.

Loin de nous, ces ſimulacres imaginaires qui s'émanent des objets, paſſent en nous & s'y fixent.

Si un corps ſe meut, il continuera de ſe mouvoir éternellement, ſi un mouvement différent ou contraire ne s'y oppoſe. Cette loi s'obſerve dans la matiere brute & dans l'homme.

L'imagination eſt une ſenſation qui s'appaiſe & s'évanouit par l'abſence de ſon objet & par la préſence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité ſous deux noms différens. Imagination, s'il reſte dans l'être ſentant image ou fantôme. Mémoire, ſi le fantômes s'évanouiſſant, il ne reſte qu'un mot.

L'expérience eſt la mémoire de beaucoup de choſes.

Il y a l'imagination ſimple & l'imagination compoſée qui different entre elles, comme le mot & le diſcours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus bizarres que l'imagination compoſent dans le ſommeil, ont préexiſté dans la ſenſation. Ce ſont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui ſe ſuccédant & ſe combinant d'une infinité de manieres diverſes, engendrent la variété des ſonges.

Il eſt difficile de diſtinguer les fantômes du rêve, des fantômes du ſommeil, & les uns & les autres de la préſence de l'objet, lorſqu'on paſſe du ſommeil à la veille ſans s'en appercevoir, ou lorſque dans la veille l'agitation des parties du corps eſt très violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vû le ſpectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des ſpectres, & vous bannirez de la ſociété la ſuperſtition, la fraude & la plûpart de ces fourberies dont on ſe ſert pour leurrer les eſprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'eſt-ce que l'entendement? la ſorte d'imagination factice qui naît de l'inſtitution des ſignes. Elle eſt commune à l'homme & à la brute.

Le diſcours mental, ou l'activité de l'ame, ou ſon entretien avec elle-même, n'eſt qu'un enchaînement in-

volontaire de concepts ou de fantômes qui se succedent.

L'esprit ne passe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même succession n'ait préexisté dans la nature ou dans la sensation.

Il y a deux sortes de discours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche*, *investigation*. C'est une espece de quête où l'esprit suit à la piste les traces d'une cause ou d'un effet présent ou passé. Je l'appelle *reminiscence*.

Le discours ou raisonnement sur un évenement futur forme la prévoyance.

Un évenement qui a suivi en indique un qui a précédé, & dont il est le signe.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui soit inné, & dont il puisse user sans habitude. L'homme nait, il a des sens. Il acquiert le reste.

Tout ce que nous concevons est fini. Le mot infini est donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Aussi cela n'est-il pas nécessaire, il suffit de le reconnoître & d'adorer.

On ne conçoit que ce qui est dans le lieu, divisible & limité. On ne conçoit pas qu'une chose puisse être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même instant, & que deux ou plusieurs choses puissent être en même tems dans un même lieu.

Le discours oratoire est la traduction de la pensée. Il est composé de mots. Les mots sont propres ou communs.

La vérité ou la fausseté n'est point des choses, mais du discours. Où il n'y a point de discours il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puisse y avoir erreur.

La vérité consiste dans une juste application des mots. De-là, nécessité de les définir.

Si une chose est designée par un nom, elle est du nombre de celles qui peuvent entrer dans la pensée ou dans le raisonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raisonnement s'appelle *syllogisme*, & c'est l'expression de la liaison d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de sens, qui ne sont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée est & restera toujours vague, inconsistente & louche; par exemple, substance incorporelle. *Dantur nomina insignificantia, hujus generis est substantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme est un effet du discours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation soit universelle & fausse.

Celui qui raisonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reste par la soustraction. S'il se sert de mots, son raisonnement n'est que l'expression de la liaison du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reste*. Ce que le géometre exécute sur les nombres & les lignes, le logicien le fait sur les mots.

Nous raisonnons aussi juste qu'il est possible, si nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'usage.

L'usage de la raison consiste dans l'investigation des liaisons éloignées des mots entre eux.

Si l'on raisonne sans se servir de mots, on suppose quelque phénomene qui a vraisemblablement précédé, ou qui doit vraisemblablement suivre. Si la supposition est fausse, il y a erreur.

Si on se sert de termes universaux, & qu'on arrive à une conclusion universelle & fausse, il y avoit absurdité dans les termes. Ils étoient vuides de sens.

Il n'en est pas de la raison, comme du sens & de la mémoire. Elle ne nait point avec nous. Elle s'acquiert par l'industrie & se forme par l'exercice & l'expérience. Il faut savoir imposer des mots aux choses, passer des mots imposés à la proposition, de la proposition au syllogisme, & parvenir à la connoissance du rapport des mots entre eux.

Beaucoup d'expérience est prudence; beaucoup de science, sagesse.

Celui qui fait est en état d'enseigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux sortes de mouvemens qui lui sont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cause de son *impetus* s'appelle *desir*. Le mouvement contraire, *aversion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on desire; on hait ce qu'on fuit. On méprise ce qu'on ne desire ni ne fuit.

Quel que soit le desir ou son objet, il est bon; quelle que soit l'aversion ou son objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous est annoncé par des signes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous sommes menacés par des signes apparens, s'appelle *laid*. Les especes de la bonté varient. La bonté considérée dans les signes qui la promettent, est *beauté*; dans la chose, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaisir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naissance de ce mouvement est celle du plaisir ou de la peine. Ils commencent au même instant. Tout desir est accompagné de quelque plaisir, toute aversion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la sensation d'un objet présent, & elle est sensuelle; ou de l'attente d'une chose, de la prévoyance des fins, de l'importance des suites, & elle est intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le desir, l'amour, l'aversion, la haine, la joie, la douleur, prénnent différens noms, selon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonstances.

Ce sont ces circonstances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion est la crainte des puissances invisibles. Ces puissances sont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne sont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *superstition*. Si les puissances sont réelles, la religion est vraie. Si elles sont chimériques, la religion est fausse. *Hinc oriuntur passionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum invisibilium, quæ si publice acceptæ, religio; secus, superstitio*, &c.

C'est de l'aggrégat de diverses passions élevées dans l'ame, & s'y succédant continuement jusqu'à ce que l'effet soit produit, que naît la délibération.

Le dernier desir qui nous porte, ou la derniere aversion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibere. Elle veut donc.

Qu'est-ce que la félicité? un succès constant dans les choses qu'on desire.

La pensée qu'une chose est ou n'est pas, se fera ou ne se fera pas, & qui ne laisse après elle que la présomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier desir est la volonte; dans les questions du passé & de l'avenir, le dernier jugement est l'opinion.

La succession complette des opinions alternatives, diverses, ou contraires, fait le doute.

La conscience est la connoissance intérieure & secrette d'une pensée ou d'une action.

Si le raisonnement est fondé sur le témoignage d'un homme dont la lumiere & la véracité ne nous soient point suspectes, nous avons de la foi; nous croyons. La foi est relative à la personne; la croyance au fait.

La qualité en tout est quelque chose qui frappe par son degré, ou sa grandeur; mais toute grandeur est relative. La vertu même n'est que par comparaison. Les vertus ou qualités intellectuelles sont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on desire en soi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquises.

La facilité de remarquer dans les choses des ressemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon esprit*; dans les pensées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, sans l'art de la parole, se réduit à peu de chose.

La diversité des esprits nait de la diversité des passions, & la diversité des passions nait de la diversité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonstances, des éducations.

La folie est l'extrême degré de la passion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos historia sacra vocavit judaico stylo dæmoniacos.*

La puissance d'un homme est l'aggrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle est ou naturelle, ou instrumentale.

De toutes les puissances humaines, la plus grande est celle qui rassemble dans une seule personne, par le consentement, la puissance divisée d'un plus grand nombre d'autres, soit que cette personne soit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'est la même chose. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, selon le besoin qu'il en a.

Marquer l'estime ou le besoin, c'est honorer. On honore par la louange, les signes, l'amitié, la foi, la confiance, le secours qu'on implore, le conseil qu'on recherche, la préséance qu'on cede, le respect, qu'on

porte,

porte, l'imitation qu'on ſe propoſe, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'eſpece humaine conſiſtent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à aſſurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui eſt impoſſible.

Le bonheur eſt le paſſage perpétuel d'un deſir ſatisfait à un autre deſir ſatisfait. Les actions n'y conduiſent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puiſſance, des honneurs, des richeſſes; aux autres du loiſir, des connoiſſances, des éloges, même après la mort. De-là, la diverſité des mœurs.

Le deſir de connoître les cauſes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cauſe, de celle-ci à une autre, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il arrive à la penſée d'une cauſe éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui ſe ſera occupé de la contemplation des choſes naturelles, en rapportera néceſſairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reſte obſcure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des cauſes; de l'anxiété, la crainte des puiſſances inviſibles; & de la crainte de ces puiſſances, la religion.

Crainte des puiſſances inviſibles, ignorance des cauſes ſecondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour prognoſtics; ſemences de religions.

Deux ſortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces ſemences; hommes à imagination ardente devenus chefs de ſectes, hommes à révélation à qui les puiſſances inviſibles ſe ſont manifeſtées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'eſprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offenſe d'un autre: car on ne doit à perſonne autant qu'à ſoi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir ſon concurrent, moyen le meilleur de ſe conſerver.

De-là le droit de commander acquis à chacun par la néceſſité de ſe conſerver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puiſſance coactive. De-là une infinité de malheurs au milieu deſquels nulle ſécurité que par une prééminence d'eſprit & de corps; nul lieu à l'induſtrie, nulle récompenſe attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de ſociété; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'enſuit encore que tout eſt abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à perſonne; aucune poſſeſſion réelle, nulle injuſtice.

Les paſſions qui inclinent l'homme à la paix, ſont la crainte, ſur-tout celle d'une mort violente; le deſir des choſes néceſſaires à une vie tranquille & douce, & l'eſpoir de ſe les procurer par quelque induſtrie.

Le droit naturel n'eſt autre choſe que la liberté à chacun d'uſer de ſon pouvoir de la maniere qui lui paroîtra la plus convenable à ſa propre conſervation.

La liberté eſt l'abſence des obſtacles extérieurs.

La loi naturelle eſt une regle générale dictée par la raiſon en conſéquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoît contraire à ſon propre intérêt.

Dans l'état de nature, tous ayant droit à tout, ſans en excepter la vie de ſon ſemblable, tant que les hommes conſerveront ce droit, nulle ſûreté même pour le plus fort.

De-là une premiere loi générale, dictée par la raiſon, de chercher la paix, s'il y a quelque eſpoir de ſe la procurer; ou dans l'impoſſibilité d'avoir la paix, d'emprunter des ſecours de toute part.

Une ſeconde loi de raiſon, c'eſt après avoir pourvû à ſa défenſe & à ſa conſervation, de ſe départir de ſon droit à tout, & de ne retenir de ſa liberté que la portion qu'on peut laiſſer aux autres, ſans inconvénient pour ſoi.

Se départir de ſon droit à une choſe, c'eſt renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'uſer de leur droit ſur cette choſe.

On ſe départ d'un droit, ou par une renonciation ſimple qui jette, pour ainſi dire, ce droit au milieu de tous ſans l'attribuer à perſonne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des ſignes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confere ſon droit à un autre, ſans recevoir en échange quelque autre bien ou quelque autre droit.



La conceſſion réciproque de droits eſt ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cede le droit à la choſe, abandonne auſſi l'uſage de la choſe, autant qu'il eſt en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte eſt valide.

Un premier pacte en rend un poſtérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la preſtation du pacte, la baſſeſſe qu'il y a à tromper, & la crainte des ſuites fâcheuſes de l'infraction. Or cette crainte eſt religieuſe ou civile, des puiſſances inviſibles ou des puiſſances humaines. Si la crainte civile eſt nulle, la religieuſe eſt la ſeule qui donne de la force au pacte, de-là le ſerment.

La juſtice commutative eſt celle de contractans; la juſtice diſtributive eſt celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troiſieme loi de la raiſon, c'eſt de garder le pacte. Voilà le fondement de la juſtice. La juſtice & la ſainteté du pacte commencent, quand il y a ſociété & force coactive.

Une quatrieme regle de la raiſon, c'eſt que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaiteur de ſe repentir du don qu'il a fait.

Une cinquieme, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractere comme nous le nôtre.

Une ſixieme, les ſûretés priſes pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures paſſées à ceux qui ſe repentent.

Une ſeptieme, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit réſulter du châtiment.

Une huitieme, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, ſoit d'action, ſoit de diſcours, du regard ou du geſte.

Une neuvieme, que les hommes ſoient traités tous comme égaux de nature.

Une dixieme, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendra le droit qu'il ne veut pas laiſſer aux autres.

Une onzieme, d'abandonner à l'uſage commun ce qui ne ſouffrira point de partage.

Une douzieme, que l'arbitre, choiſi de part & d'autre, ſera juſte.

Une treizieme, que dans le cas où la choſe ne peut ſe partager, on en tirera au ſort le droit entier, ou la premiere poſſeſſion.

Une quatorzième, qu'il y a deux eſpeces de ſort, celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choſes qui ne ſont pas diviſibles de leur nature.

Une quinzieme, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la ſûreté d'aller & de venir.

Une ſeizieme, d'acquieſcer à la déciſion de l'arbitre.

Une dix-ſeptieme, que perſonne ne ſoit arbitre dans ſa cauſe.

Une dix-huitieme, de juger d'après les témoins dans les queſtions de fait.

Une dix-neuvieme, qu'une cauſe ſera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtieme, que les lois de nature qui obligent toûjours au for intérieur, n'obligent pas toûjours au for extérieur. C'eſt la différence du vice & du crime.

La Morale eſt la ſcience des lois naturelles, ou des choſes qui ſont bonnes ou mauvaiſes dans la ſociété des hommes.

On appelle celui qui agit en ſon nom ou au nom d'un autre, une *perſonne*; & la perſonne eſt propre, ſi elle agit en ſon nom; repréſentative, ſi c'eſt au nom d'un autre.

Il ne nous reſte plus, après ce que nous venons de dire de la philoſophie d'Hobbes, qu'à en déduire les conſéquences, & nous aurons une ébauche de ſa politique.

C'eſt l'intérêt de leur conſervation & les avantages d'une vie plus douce, qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les aſſembler en ſociété.

Les loix & les pactes ne ſuffiſent pas pour faire ceſſer l'état naturel de guerre; il faut une puiſſance coactive qui les ſoumette.

L'aſſociation du petit nombre ne peut procurer la ſécurité, il faut celle de la multitude.

La diverſité des jugemens & des volontés ne laiſſe ni paix ni ſécurité à eſpérer dans une ſociété où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné pour un tems, il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation, la multitude n'est plus qu'une personne qu'on apelle la *ville*, la *société*, ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entre eux, & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action, & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution, ou par acquisition.

Par institution, lorsque d'un consentement unanime, des hommes cedent à un seul, ou à un certain nombre d'entre eux, le droit de les gouverner, & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possede, même pour cause de mauvaise administration.

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine, il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture, & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien, & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choisir des ministres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie, à l'aristocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes, lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force; ensorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition, les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puisse résulter d'une résignation complette; car rien ici bas n'est sans inconvénient.

La crainte, la liberté & la nécessité qu'on appelle *de nature & de causes*, peuvent subsister ensemble. Celui-là est libre qui peut tirer de sa force & de ses autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les lois de la société circonscrivent la liberté; mais elles n'ôtent point au souverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce sur un innocent, il peche envers les dieux; il commet l'iniquité, mais non l'injustice; *ubi in innocentem exercetur, agit quidem inique, & in deum peccat imperans, non vero injustè agit*.

On conserve dans la société le droit à tout ce qu'on ne peut résigner ni transférer, & à tout ce qui n'est point exprimé dans les lois sur la souveraineté. Le silence des lois est en faveur des sujets. *Manet libertas circa res de quibus leges silent pro summa potestatis imperio*.

Les sujets ne sont obligés envers le souverain que tant qu'il lui reste le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui summam habet potestatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi*.

Voilà la maxime qui fit soupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de son roi qui en étoit réduit alors à de telles extrémités, que ses sujets n'en pouvoient plus espérer de secours.

Qu'est-ce qu'une société? un aggrégat d'intérêts opposés; un systême où par l'autorité conférée à un seul ces intérêts contraires sont tempérés. Le systême est régulier ou irrégulier, ou absolu ou subordonné, &c.

Un ministre de l'autorité souveraine est celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puissance qui gouverne, & qui la représente.

La loi civile est une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen; elle n'oblige point le souverain: *Huic imperans non tenetur*.

Le long usage donne force de loi. Le silence du souverain marque que telle a été sa volonté.

Les lois civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raison instruit des lois naturelles. Les lois civiles ne sont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philosophes d'interpréter les lois de la nature. C'est l'affaire du souverain. Ce n'est pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi: *Non veritas sed auctoritas facit legem*.

L'interprétation de la loi naturelle est un jugement du souverain qui marque sa volonté sur un cas particulier.

C'est ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la passion, qui cause la transgression de la loi & le crime.

Le châtiment est un mal infligé au transgresseur publiquement, afin que la crainte de son supplice contienne les autres dans l'obéissance.

Il faut regarder la loi publique comme la conscience du citoyen: *Lex publica civi pro conscientia subeunda*.

Le but de l'autorité souveraine, ou le salut des peuples, est la mesure de l'étendue des devoirs du souverain: *Imperantis officia dimetienda ex fine, qui est salus populi*. (1)

Tel est le systême politique d'Hobbes. Il a divisé son ouvrage en deux parties. Dans l'une, il traite de la société civile, & il y établit les principes que nous

veoons

(1) Oui, tel est le *dangereux, l'abominable* systême de Hobbes. Interrogez votre conscience, lecteur sage, & homme de bien; dites-moi si vous n'avez senti aucun mouvement d'indignation, au seul exposé historique d'une telle doctrine? la réfutation du systême de Hobbes n'est & ne peut être la matiere d'une simple note. Heureusement l'abregé, le précis qu'on en a tracé ici est si sterile, & si peu attrayant par lui-même, que cette réfutation seroit hors de place, quand même l'étendue de ces notes en seroit susceptible. Je ferai donc plutôt quelques réflexions, qui me semblent venir se placer naturellement ici, sur quelques maximes employées par l'auteur de cet article, dans le portrait qu'il fait du caractere de Hobbes.

Il dit que Hobbes *avoit un esprit juste*. Sans considérer tout ce que présente la substance de son systême, dont le fond s'accorde si peu avec *la justesse d'esprit* que lui reconnoît l'Encyclopédiste, écoutons l'Encyclopédiste lui-même, qui quelques lignes plus bas l'accuse d'erreur. *Ses erreurs mêmes.* "Il avoit, dit-il, *le défaut des systématiques*, c'est-à-dire qu'il généralisoit les faits particuliers, & les plioit adroitement à ses hypotheses. Enfin il ajoute *qu'il fut outré*. Il avoit donc *l'esprit juste*? je ne conçois rien de plus contradictoire.

*Ses erreurs mêmes ont plus contribué aux progrès de l'esprit humain, qu'une foule d'ouvrages tissus de vérités communes.* Faut-il en croire l'Encyclopédiste sur sa parole? S'il est question du progrès de l'esprit humain dans l'erreur, la proposition s'entend; mais s'il croit parler du progrès dans la découverte de la vérité, rien n'est plus bisarre que le moyen qu'il dit y avoir conduit. Quand même l'on accorderoit une liaison indirecte entre l'erreur & la vérité, il faudroit l'admettre plus puissante & absolument directe entre l'erreur & l'erreur, & l'on tirera difficilement du fait, ou *à posteriori* la conséquence que l'erreur ait plus servi au progrès de l'esprit humain, que la vérité. Malheur à l'esprit humain, si ses progrès étoient liés à une cause si monstrueuse, & si funeste! Rousseau auroit eu bien raison de décrier les Arts & les Sciences.

*La Philosophie de M. Rousseau de Genève, est presque l'inverse de celle de Hobbes.* C'est le sort, ô Philosophes, de vos systêmes, & principalement de vos systêmes moraux & métaphysiques. Plus vous êtes grands, plus votre esprit est vaste, pénétrant & profond, plus vous êtes en contradiction entre vous. L'expérience ne le prouve que trop; telle est la condition de l'esprit humain, qui se fiant trop sur lui-même, prépare sa chute par son orgueil. Que deviendroit l'espece humaine si dans les points essentiels, qui la peuvent conduire au bonheur, elle n'avoit d'autres guides à suivre, d'autres oracles à écouter que vos fantastiques rêveries: l'homme seroit dans un délire continuel: rien ne prouve mieux la nécessité du secours de la révélation; rien ne fait mieux connoître à l'homme sage combien il doit se défier de ses raisonnemens, que l'exemple de ces grands philosophes, qui s'érigent en maîtres du genre humain. Observez-les, écoutez-les, vous les verrez pleins de confiance, concentrés en eux-mêmes, & vous les entendrez soutenir des propositions contradictoires, & même totalement opposées, avec les plus grands efforts d'esprit, & avec la plus vive éloquence: indices certains de la foiblesse de la cause qu'ils ont pris à tâche de défendre.

*Entre le systême de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut être le vrai:* peut-être aussi ce systême moyen est-il de l'espece des deux extrêmes, il est trop peu développé ici pour qu'on puisse en juger.

*La plûpart de ceux qui ne peuvent entendre son nom sans frémir, n'ont pas lu & ne sont pas en état de lire une page de ses ouvrages.* Croyez-vous donc leur fort tort à plaindre de ne point s'hazarder à appercevoir l'erreur & le devoiler caché dans l'appareil séduisant des sophismes les plus subtils; c'est une prudence, ou pour mieux dire un rempart nécessaire pour ceux qui étant dans le sein de la vérité, pourroient par une conséquence de la fragilité humaine, être séduits par les attraits de l'erreur: mais comment, m'objectera quelque Philosophe, peut-on s'assurer qu'un ouvrage contient un faux systême, sans l'avoir lu, sans l'avoir examiné? Comment? Lorsqu'une autorité légitime l'a caractérisé, cela suffit à tout homme de bien. Je le vois, ô Philosophes, vous ne voulez permettre que personne vous fasse distinguer la vérité de l'erreur, le bon du mauvais. De cette liberté de jugement dans cette

matie-

venons d'expoſer. Dans l'autre, il examine la ſociété chrétienne, & il applique à la puiſſance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puiſſance temporelle.

*Caractere d'Hobbes.* Hobbes avoit reçu de la nature cette hardieſſe de penſer, & ces dons avec leſquels on en impoſe aux autres hommes. Il eut un eſprit juſte & vaſte, pénétrant & profond. Ses ſentimens lui ſont propres, & ſa philoſophie eſt peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il ſût, il ne fit pas aſſez de cas des connoiſſances acquiſes. Ce fut la ſuite de ſon penchant à la méditation. Elle le conduiſoit ordinairement à la découverte des grands reſſorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus ſervi au progrès de l'eſprit humain, qu'une foule d'ouvrages tiſſus de vérités communes. Il avoit le défaut des ſyſtématiques; c'eſt de généraliſer les faits particuliers, & de les plier adroitement à ſes hypothèſes; la lecture de ſes ouvrages demande un homme mûr & circonſpect. Perſonne ne marche plus fermement, & n'eſt plus conſéquent. Gardez-vous de lui paſſer ſes premiers principes, ſi vous ne voulez pas le ſuivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philoſophie de M. Rouſſeau de Genève, eſt preſque l'inverſe de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de ſa nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philoſophe de Genève, l'état de nature eſt un état de paix; ſelon le philoſophe de Malmeſbury, c'eſt un état de guerre. Ce ſont les lois & la formation de la ſociété qui ont rendu l'homme meilleur, ſi l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, ſi l'on en croit M. Rouſſeau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les ſavans. Autres tems, autres circonſtances, autre philoſophie. M. Rouſſeau eſt éloquent & pathétique; Hobbes ſec, auſtere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ſes citoyens armés les uns contre les autres, & ſa patrie inondée de ſang par les fureurs du fanatiſme presbytérien, & il avoit pris en averſion le dieu, le miniſtre & les autels. Celui-là voyoit des hommes verſés dans toutes les connoiſſances, ſe déchirer, ſe haïr, ſe livrer à leurs paſſions, ambitionner la conſidération, la richeſſe, les dignités, & ſe conduire d'une maniere peu conforme aux lumieres qu'ils avoient acquiſes, & il mépriſa la ſcience & les ſavans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le ſyſtème de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être eſt le vrai: c'eſt que, quoique l'état de l'eſpece humaine ſoit dans une viciſſitude perpétuelle, ſa bonté & ſa méchanceté ſont les mêmes; ſon bonheur & ſon malheur circonſcrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels ſe compenſent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans ſon jugement, philoſopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, ſujet attaché à ſon roi, citoyen zélé, homme ſimple, droit, ouvert & bienfaiſant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé ſans meſure; la plûpart de ceux qui ne peuvent entendre ſon nom ſans frémir, n'ont pas lu & ne ſont pas en état de lire une page de ſes ouvrages. Quoi qu'il en ſoit du bien ou du mal qu'on en penſe, il a laiſſé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philoſophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philoſophe à un faiſeur d'expériences, diſoit-il, le cuiſinier, le parfumeur, le diſtillateur ſont donc des philoſophes. Il mépriſa Bayle, & il en fut mépriſé. Il acheva de renverſer l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans ſa philoſophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particuliere de conſidérer les choſes, il étoit impoſſible qu'il s'en tînt aux mots reçûs. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que ſon dieu differe peu de celui de Spinoſa. Sa définition du méchant me paroît ſublime. Le méchant de Hobbes eſt un enfant robuſte: *malus eſt puer robuſtus*. En effet, la méchanceté eſt d'autant plus grande que la raiſon eſt foible, & que les paſſions ſont fortes. Suppoſez qu'un enfant eût à ſix ſemaines l'imbécillité de jugement de ſon âge, & les paſſions & la force d'un homme de quarante ans, il eſt certain qu'il frappera ſon pere, qu'il violera ſa mere, qu'il étranglera ſa nourrice, & qu'il n'y aura nulle ſécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition d'Hobbes eſt fauſſe, ou l'homme devient bon à meſure qu'il s'inſtruit. On a mis à la tête de ſa vie l'épigraphe ſuivante: elle eſt tirée d'Ange Politien.

*Qui nos damnant, hiſtriones ſunt maximi,*
*Nam Curios ſimulant & bacchanalia vivunt.*
*Hi ſunt præcipuè quidam clamoſi, leves,*
*Cucullati, lignipedes, cincti funibus,*
*Superciliosi, incurvi-cervicum pecus,*
*Qui, quod ab aliis habitu & cultu diſſentiunt,*
*Triſteſque vultu vendunt ſanctimonias,*
*Cenſuram ſibi quamdam & tyrannidem occupant,*
*Pavidamque plebem territant minaciis.*

Outre les ouvrages philoſophiques d'Hobbes, il y en a d'autres dont il n'eſt pas de notre objet de parler.

HOBEREAU *ou* HAUBEREAU, *ſubbuteo*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui peſoit neuf onzes; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi d'envergure. Le bec reſſemble à celui de la creſſelle; il a une couleur bleuâtre, excepté à ſa baſe qui eſt blanchâtre; la membrane qui la recouvre en partie, eſt jaune; les paupieres ſont auſſi de couleur jaune: il y a au-deſſus des yeux une ligne rouſſâtre; les plumes du deſſus de la tête ont les côtés noirs, & le bord extérieur de couleur de marron; le cou eſt rouſſâtre; le dos & le deſſus des aîles ont une couleur brune noirâtre; le noir domine ſur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des aîles, & le brun eſt le plus apparent ſur les petites plumes des aîles & ſur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche juſqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput auſſi juſqu'à la gorge. Le bas-ventre eſt roux, & l'eſpace qui ſe trouve entre le bas-ventre & la gorge eſt couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches ſur les bords. Les cuiſſes ſont rouſſes, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aîle a vingt-quatre grandes plumes, dont la ſeconde eſt la plus longue: elles ont toutes des taches tranſverſales blanches & noires ſur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du deſſous des aîles ſont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes; les deux du milieu ſont les plus longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles ſont noirâtres. Les alouettes ſont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS *ou* HOBILERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant ſur les côtes, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt, en cas de quelque invaſion, afin d'en donner avis.

C'étoit auſſi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui ſervoient dans la cavalerie légere. (*G*)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck, avec un port dans la partie ſeptentrionale du Jutlande.

HOBUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de prunier des Indes occidentales, qui eſt fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'eſt point fort charnue, & reſſemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûriſſant, & renferme un noyau très-dur; le goût en eſt agréable, mais un peu aigre, & ce fruit eſt plein de filets. Quelques gens regardent ces prunes comme une eſpece de mirobolans. Les Indiens font une eau aromatique avec les ſommités des rameaux de l'arbre, & avec leur écorce; elle eſt, dit-on, propre à ranimer lorſqu'on eſt fatigué: le fruit a la propriété de fortifier l'eſtomac, & cependant de lâcher le ventre. Lorſqu'on rompt la racine, il en ſort une eau qui eſt très-bonne à boire.

HOC, ſ. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion*: il ſe joue différemment; mais comme le premier eſt plus en uſage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

Le

---

matiere à laquelle vous aſpirés naiſſent les honteuſes contradictions qui regnent entre vous; voilà la ſource de vos monſtrueuſes opinions, de vos déplorables égaremens.

L'Epigraphe tirée d'Ange Politien, ne peut être citée plus mal à propos. On y voit ſeulement l'audace effrénée du ſoi diſant Philoſophe. Sans parler de tant de grands hommes qui ont condamné Hobbes, Rouſſeau dont il eſt fait à ce ſujet mention dans cet article en termes ſi forts, mérite-t-il d'être depeint avec les couleurs d'Ange Politien? il tient le prémier rang parmi vous Philoſophes, quoiqu'il ſoit infiniment au deſſous du dernier des vrais Croyants. (*Z*)

Le *hoc* mazarin se joue à deux ou trois personnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le second, douze. Le jeu est composé de toutes les petites.

Le roi leve la dame, & ainsi des autres, suivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu est une espece d'ambigu, puisqu'il est mêlé du piquet, du berlan, & de la séquence. On l'appelle ainsi, parce qu'il y a six cartes qui font *hoc*.

Les privileges des cartes qui font *hoc*, est qu'elles sont assûrées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en servir pour telles cartes que bon lui semble.

Les *hocs* sont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jetton à celui qui la jette.

Après avoir reglé le tems que l'on veut jouer, mis trois jettons au jeu l'un pour le point, le second pour la séquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui fera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à sa gauche, distribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuser le point, ou à dire, *je passe*, s'il voit qu'il est petit, ou à renvier s'il est haut; s'il passe & que les autres renvient, en disant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut renvier sur celui qui renvie que vingt jettons au-dessus, & ainsi de ceux qui suivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, sans que les deux soient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuse la séquence, ou bien l'on dit *passe pour y revenir*, si on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur séquence, & pour-lors le premier qui a passé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu est simple, celui qui gagne de la séquence, tire un jetton de chaque joueur pour chaque séquence simple qu'il a en main.

La premiere qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui seroient encore dans sa main. Si on passoit du point de la séquence & du tricon, & que par conséquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup suivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique son jeu soit simple, & tire outre cela un jetton de chaque joueur.

Lorsqu'on a séquence ou tierce, quoique le jeu soit simple, on en paye deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une séquence simple avec une séquence de quatre cartes, c'est-à-dire une quatrieme de quelque carte que ce puisse être jusqu'au valet. Si le jeu est double, on en paye chacun quatre; on donne trois jettons pour la quatrieme de roi, quoique le jeu soit simple, & six quand il est double.

Lorsque le jeu est simple, celui qui gagne le tricon tire deux jettons de chaque joueur; & quatre, lorsqu'il est double. On en paye quatre pour trois rois lorsque le jeu est simple, & autant pour quatre dames, quatre valets, *&c.* & l'on double lorsque le jeu est double; quatre rois au jeu simple en valent huit, & seize à jeu double.

Il est permis de renvier au tricon, à la séquence & au point. Ceci peut suffire à l'égard des retributions dûes au point, séquence & tricon, & des avantages des cartes qui font *hoc*. Passons maintenant à la maniere de jouer les cartes.

Ainsi supposé que le premier ait dans sa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne soient point de la même couleur, & que les autres n'ayent pas de quoi mettre au-dessus de la carte où il s'arrête, la derniere carte qu'il a jettée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur; & il recommence ensuite par ses plus basses, parce qu'il y a plus d'espérances de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *sans deux*; & celui qui le suit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainsi des autres, jusqu'à ce qu'il manque de la carte suivante qu'il dira, par exemple, *sept sans huit*, & lorsque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la derniere carte qu'il a jettée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur. Il en est de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorsque le joueur suivant, celui, par exemple, quatre sans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui est plus avantageuse à son jeu, & il gagne un jetton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jetté.

Il faut autant qu'on le peut se défaire de ses cartes à ce jeu, puisqu'on paye deux jettons pour chaque carte qui reste en main, depuis dix jusqu'à douze, & un pour chaque carte au-dessous de dix.

Si cependant il n'en restoit qu'une, on payeroit six jettons pour cette seule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'est-à-dire, n'a point de figures dans son jeu, gagne pour cela dix jettons de chaque joueur; mais si deux des joueurs avoient cartes blanches, le troisieme ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jettant un quatre par exemple, diroit *quatre sans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdroit cinq jettons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuse moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA *ou* HOCCA, s. m. (*Jeux.*) comme l'écrit M. de la Mare, jeu de hazard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau divisé par raies, en 30 numeros qui sont gravés dans des quarrés; sur l'un ou plusieurs de ces numeros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hazarder; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numeros, que ceux qui sont gravés sur les quarrés du tableau; on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible; ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même tems) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numero; si celui qui est pareil sur le quarré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme, de sorte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numero, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numeros, est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numeros de profit, parce qu'il a trente numeros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hazard favorise.

Ce jeu si prodigieusement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, causa tant de pertes & de desordres à Rome dans le dernier siecle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chasser tous les banquiers de ses états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du Roi la permission de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conséquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le Parlement sévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-séveres. M. de la Mare en parle dans son *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout-d'un-coup à bout d'extirper cette friponnerie dans les maisons des particuliers; enfin elle a cedé sa place à d'autres. (*D. J.*)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Brisgaw; Emertingen en est le lieu le plus considérable, il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long.* 25. 32. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

* HOCHE *ou* COCHE, s. f. (*Art. méchan.*) dans l'art de bâtir, ce sont des entailles qu'on fait sur de petits montans de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repairer & à constater leur épaisseur.

On fait des *coches* ou *hoches* sur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit.

C'est par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalete, qu'on la bande: on marque dans les atteliers la besogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* est un copeau en coin qu'on sépare de la partie anguleuse d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaisseurs. *Voyez* COCHE.

HOCHEPIÉ, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est l'oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, s. m. (*Cuisine.*) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédiens.

HOCHEQUEUE, s. m. *voyez* BERGERONETTE.

HOCHER, v. act. (*Gram.*) seconer légerement; on s'en sert dans la mesure des corps solides; on *hoche* la mesure, afin que la chose mesurée s'entasse, & que la mesure en contienne davantage. Ce mot se dit surtout pour le charbon. On dit aussi, *hocher* le mords, *hocher* de la tête.

HOCHET, ſ. m. (*Gram.*) jouet d'enfans encore à la mamelle; ce jouet eſt un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de cryſtal, à un des bouts duquel il y a pluſieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuſer ſes propres enfans, & c'eſt pour cela qu'Ariſtote l'appelle Ἀρχύτου πλαταγὴν, le *hochet* d'Archytas: il a paſſé juſqu'à nous, & eſt même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choſes d'ici bas, qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

HOCHFELDEN, (*Géog.*) petite ville de la baſſe Alſace, dans le grand bailliage d'Haguenau.

HOCHHEIM, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mayn qui ſe jette dans le Rhin. Cet endroit eſt fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, (*Géog.*) île de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Allemagne en Baviere ſur le Danube, remarquable par la ſanglante bataille que le prince Eugene & le duc de Marlboroug y gagnerent ſur les François le 18 Août 1704. *Hochſtet* eſt ſur le Danube à 3 milles S. O. de Donavert, 1. N. E. de Dillingen, 5. N. E. d'Ulm. *Long.* 32. 21 *lat.* 48. 36. (*D. J.*)

HOCKERLAND, (*Géograp.*) petite contrée, & l'un des trois cercles de la Pruſſe ducale; elle eſt environnée par la Pruſſe polonoiſe & par la haute Pologne; Marienwerder en eſt la capitale. (*D. J.*)

HODEGOS, ſ. m. (*Théolog.*) mot grec, qui ſignifie *guide*. C'eſt le titre d'un ouvrage qu'Anaſtaſe le ſinaïte compoſa vers la fin du cinquieme ſiecle; il y expoſoit une méthode de controverſe contre les hérétiques, particulierement contre les Acéphales. *Voyez* Fleury, *Hiſt. eccl.*

M. Toland a publié une diſſertation ſous ſe même titre, dont le ſujet eſt la *colonne de feu* qui ſervoit de guide aux Iſraélites dans le deſert pendant la nuit. (*G*)

HODER, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révéré par les Celtes ou les Goths; ils diſoient qu'il étoit aveugle, mais extrèmement fort; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais beſoin de prononcer ſon nom, mais ils conſerveront un long ſouvenir des exploits qu'ont fait ſes mains. *Voyez l'Edda* ou la *Mythologie celtique*.

HODMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, dans le college de Chriſt à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Weſtminſter. *Voyez* Ecole. (*G*)

* HODOPES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats qui veilloient dans Athènes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutlande.

HOECHST, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence ſur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long.* 26. 10. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

HOED, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence, dont on ſe ſert pour les grains en pluſieurs villes des Provinces-Unies. C'eſt une des diminutions du laſt à Roterdam: le *hoed* fait 4 ſchepels de Harlem, & les 14. facs de Harlem, le *hoed* de Delf; 10 muddes $\frac{1}{2}$ d'Utrecht font un *hoed* de Roterdam; à Alkemart, le *hoed* eſt auſſi de quatre ſchepels, mais ceux-ci ſont plus grands de $\frac{5}{8}$ que ceux de Roterdam.

A Dordrecht, 8 facs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le laſt d'Amſterdam. A Tergow, 32 ſchepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater, de Heuſden, de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Roterdam; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeelen ou huitiemes, & un laſt & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delf. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitiemes $\frac{1}{2}$ plus que celui de Roterdam. Le *hoed* d'Yſelſtin contient 3 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitiemes plus que celui de Roterdam. Le *hoed* de Tiehl eſt d'un huitieme moins fort que celui de Roterdam. Le *hoed* de Roterdam contient 10 viertels de Roermonde, & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Roterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{14}{35}$ de Delf. *Dict. de Commerce.*

HOEFT, *ou plutôt* Het-Hooft (*Géog.*) forteresse de la Pruſſe polonoiſe ſur la Viſtule. *Long.* 37. 10. *lat.* 54. 28. (*D. J.*)

HOEICHEU, (*Géog.*) ville commerçante de la Chine, 14[e] métropole de la province de Kianguan; c'eſt dans cette ville que ſe fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long.* 137. *lat.* 34. 10.

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, ſuivant notre maniere d'écrire, Canton, dont elle eſt la 4[e] métropole, à 2[d]. 46'. plus orientale que Pékin, à 23[d]. 9'. de *latitude*. (*D. J.*)

HOEKEN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *kabeliauws*; cette derniere tira ſon nom du poiſſon qu'on appelle en flamand kabeljauw, *merlus*, & qui mange les autres; ils vouloient déſigner par ce nom de guerre, qu'ils *dévoreroient* de même leurs ennemis. Les *hoekens*, ou *hoekiens* à leur tour s'appellerent ainſi du mot hollandois *hoek*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poiſſon dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam ſe cabillavios, (ſic belgicè vocant aſellum piſcem) apellabant*, quod ut *ille piſces alios vorat, ſic ipſi adverſarios domarent; alii ſe* hoeckios *dicebant* (hoek *hollandis hamum ſignificat*) *quaſi ſeſe jactarent* cabillavios *facturos; quod eſt hamus piſcis*. Bolland. Januar. *tom. I. p.* 352.

Ces deux partis oppoſés (dont les noms, pour le dire en paſſant, ſont eſtropiés dans tous nos auteurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorſque Marguerite, comteſſe de Hollande, vint à ſe brouiller avec ſon fils Guillaume V. à l'occaſion de la régence. Les *kabeliauws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *koeks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands ſeigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis, ſe firent la guerre avec une animoſité furieuſe, qui ſubſiſta plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'hiſtoire dit que les *kabeljauws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *hoeks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure eſt communément accompagnée de générosité; la cruauté & la lâcheté ſe donnent toujours la main. (*D. J.*)

HOEXTER, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie ſur le Weſer.

HOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collége ſur la Lecta. *Long.* 29. 45. *lat.* 50. 23. (*D. J.*)

* HOFMANISTES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques qui ont prétendu que le Chriſt s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'Ecriture qui nous apprend qu'il eſt né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la ſeule à laquelle ils étoient attachés. Ils refuſoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduiſoient ainſi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la meſure de leurs caracteres inhumains & durs.

HOGHLANDE (l'Isle de) *Géog.* petite île du golfe de Finlande, par les 60[d]. de *latit.* & vers le 45. 30. de *long.* On n'y voit que des ſapins, des rochers, des brouſſailles, & quelques liévres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (*D. J.*)

HOGHSHEAD, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des liquides dont on ſe ſert en Angleterre: c'eſt proprement le muid: il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cens pintes, ou, comme diſent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raiſon de ſeize onces chaque livre. *Diction. de Commerce*. (*G*)

HOG'R *ou* HADGRE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe, à 28 lieues S. E. de Yamamah. *Long.* 66. 30. *latit.* 23. 40. (*D. J.*)

HOGUE (la) *Géog. voyez* Hougue (*la*).

HOHENBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans la Forêt-noire en Suabe, ſur la riviere de Necker. Il y en a un autre, près des frontieres de Bohème, ſur la riviere d'Eger.

HOHEN-ELB, (*Géog.*) ville de Bohème, près de la ſource de l'Elbe & des frontieres de la Siléſie.

HOHEN-FRIEDBERG, (*Géog.*) ville de Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOE, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le Margraviat d'Ansbach, le comté d'Œtingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenſtein, le duché de Wurtemberg, & l'ordre Teutonique. (*D. J.*)

HOHENSTEIN, (*Géog.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. (*D. J.*)

HOHENZOLLERN, (*Géog.*) comté de l'empire d'Allemagne, situé en Suabe entre le Danube & le Necker, près du duché de Wirtemberg. Il est possédé par des souverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg sur le Wisend.

HOILDE SAINTE, *vulg.* SAINTE-HOUD, (*Hist. eccl.*) abbaye de filles, ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, au duché de Bar, diocese de Toul, fondée au xiij. siecle. Elle est deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, s. m. (*Marine.*) quelques-uns prennent aussi *hoirin* pour *bouée*. *Voyez* ORIN. (*Z*)

HOIRIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) succession, hérédité. C'est une *hoirie*, ou succession jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'est avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ses cohéritiers.

* HOIRS, s. m. (*Jurisprud.*) du latin *oriri*; sont ceux qui sont issus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'est pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de sa chair*.

*Hoir de quenouille*, dans la coûtume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaisois, signifie la fille qui est *héritiere*. (*A*)

HOITLALOTL, s. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Amérique à un oiseau decrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il est fort long, & court avec une rapidité singuliere. Son bec est aussi très-long, il est noir par-dessus & gris en-dessous; sa queue est verte, & est éclatante comme celle du paon; son corps est d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons est noir moucheté de blanc; il ne s'éleve point fort haut en volant, mais il court d'une vitesse incroyable. *Voyez* Ray, *Ornithologie*.

HOKCHU, s. m. (*Diete.*) espece de liqueur fermentée, semblable à de la biere forte, que les Chinois font avec le froment: elle est d'un brun foncé & d'un goût assez agréable. Les mêmes peuples font encore usage d'une autre liqueur appellée *chamchu*; on dit qu'elle s'obtient par la distillation du ris fermenté, ce qui annonce une liqueur spiritueuse, qui est peut-être la même que celle qu'on connoît dans l'Indostan & en Europe sous le nom de *rack* ou d'*arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une espece de vin, & disent qu'il est d'un jaune clair ou légerement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, savent tirer une liqueur spiritueuse de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, *ou* HOCK-LUESDAY, s. m. (*Hist. mod.*) le second mardi après la semaine de Pâques, jour où l'on célébroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulsion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, *interjection*. Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle suspend une action. Après l'Agésilas, *hélas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, (*Géog.*) ville & port de Danemarck, dans l'île de Séeland.

HOLDERNESS, (*Géog.*) petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorckshire, avec titre de comté, il a la figure d'un triangle irrégulier; sa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord, s'appelle *Spurnhead*. (*D. J.*)

HOLECA, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Qecca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, (*Géog.*) c'est-à-dire le *chemin creux*, lieu de Suisse dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kusnacht; c'est dans cet endroit mémorable pour la nation suisse, que Guillaume Tell tua d'un coup de fleche le gouverneur, que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par sa tyrannie, donna lieu à la naissance de la republique; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inscription:

*Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,*
*Assertor patriæ, vindex, ultorque tyrannum.*

(*D. J.*)

* HOLER, s. m. (*Commerce.*) petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort-bas. C'est une espece de denier; elle est si mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait ressembler à une tête du clou.

HOLESCHAU, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing, on la nommoit anciennement *Wesel*; elle appartient au roi de Prusse. (*D. J.*)

HOLLANDE (COMTÉ DE), *Géogr.* la plus considérable des sept Provinces-Unies.

Le nom de *Hol-land* veut dire *pays creux*; soit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, soit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre semble creusée intérieurement*, les deux sens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne se trouve point usité avant le milieu de l'onzieme siecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'est ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande*: du tems des Romains, elle faisoit partie de la Gaule Belgique; ses peuples étoient les *Caninéfates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'île des Bataves.

Cette île s'étendoit jusqu'auprès de Gortruydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainsi le canal qui passe à Leyden, & qui avoit son embouchure à Catwyck) s'appelloit *la Frise*, & étoit possédé par les Mariatiens (peuple dont le Kennemerland conserve en partie le pays & le nom), & par les Frisons qui occupoient portion du Rhinland, l'Amstelland, le Golyland, le Waterland, & tout ce qui est présentement de la Westfrise. Tout ce pays, aussi-bien que la véritable Frise d'aujourd'hui, & même le pays d'Utrecht, s'appelloit encore *Frise* dans l'onzieme siecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les Frisons qui demeurerent indépendans, & reçurent la foi chrétienne sous le regne de Charlemagne. Les Danois, connus alors sous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, se rendirent maîtres de la Frise jusqu'à l'an 900: mais du tems de Charles le Simple, les Frisons secouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Frise* à Thierry.

Voilà le seigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à Vlaërding ou Flarding, bourgade au-dessous de Roterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquisat de Flarding ou Fladerting, qui est l'ancien nom de la véritable *Hollande*. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirting*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les Frisons, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe pere de Charles V. qui laissa ce comté à Philippe II. roi d'espagne: on sait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de Vlaerding, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à Gravesande, & finalement à la Haie: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou Westfrise, & en *Hollande* méridionale, ou Zuyde-*Hollande*; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'Ye: ce petit golfe, qui est une extinction du Zuyderzée, sépare la *Hollande* méridionale de la Westfrise. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la Westfrise, ou la Nord-*Hollande*: & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états d'Hollande & de Westfrise*.

L'as-

L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est composée des députés des conseils de chaque ville. Originairement il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états: ces six villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam & Gouda. Aujourd'hui, outre la Noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, Roterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaer, Hoorn, Enckuysen, Edam, Monichendam, Medenblick, & Purmerend.

La noblesse a la premiere voix, & Amsterdam le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de Westfrise est fixée à la Haie par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requéroit: mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de Mars, de Juillet, de Septembre & de Novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers-députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le collége des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de Westfrise n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le Zuyder-sée. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du Zuyder-sée, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrein seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on sait toûjours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent sans interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manieres, & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en *Hollande*, seroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques*: presque tous ont leur église, leurs magistrats, leurs foires annuelles, leurs maisons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France. D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands, parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puissances voisines: mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable, le commerce libre, & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si sage essuie, comme les autres, des révolutions qui le minent insensiblement, & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siecle.

La *Hollande* désigne quelquefois les *Provinces-Unies*: mais comme il ne convient pas dans cet Ouvrage de confondre une partie avec le tout, *voyez* PROVINCES-UNIES. (*D. J.*)

HOLLANDE (*la nouvelle*), *Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes, au sud de l'île de Timor, en-deçà & au-delà du tropique du capricorne: 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côte d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom, elle appartient à la Grande-Bretagne, qui a étendu sa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoyent laissées: 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Heigatz; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui est au sud de l'île de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands, droits & menus; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais; leurs paupieres sont toûjours à demi fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des moucherons qui les incommodent beaucoup; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne sauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque chose au-dessus d'eux.

Ils ont le nez gros, les levres grosses, & la bouche grande; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux; ils n'ont point de barbe; leur visage est long, d'un aspect très-desagréable, sans un seul trait qui puisse plaire; leurs cheveux ne sont pas longs & lisses, comme ceux de presque tous les Indiens, mais ils sont courts, noirs, & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons, ils couchent à l'air sans aucune couverture, & n'ont pour lit que la terre; ils demeurent en troupes de vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des reservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y passa en 1700, fait, dans son *voyage aux terres australes*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III. de l'hist. natur. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissemens. (*D. J.*)

HOLLANDER, v. act. (*Papetier.*) il se dit des plumes à écrire; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

* HOLLANDILLE, s. f. (*Commerce.*) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

* HOLLANS, s. m. pl. (*Commerce.*) baptiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de résine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahuitl* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le tems brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & appaise le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géogr.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'île d'Aland, avec un port.

HOLM, (*Géogr.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemarc, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, s. m. (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entierement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se dévouoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entieres dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jetter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coûtume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jetta leur foie dans le feu: ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien couverts des peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par

par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce tems-là la chair des victimes fut toûjours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des tems & des lieux où l'on brûloit la victime toute entiere, & que l'*holocauste* a pris de-là son nom ὅλος, *tout*, & καίω, *je brûle*. (*G*)

HOLOGRAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entierement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite; cette qualification s'applique principalement aux testamens qui sont entierement écrits & signés de la main du testateur. *Voyez* TESTAMENT OLOGRAPHE. (*A*)

HO, LOLO, LOLO, s. m. (*Vénerie.*) cri du valet de limier, le matin quand il va au bois: c'est ainsi qu'il excite son chien à tirer devant & se rabattre des bêtes qui passeront; il traîne beaucoup la derniere syllabe.

* HOLOMETRE, s. m. (*Géomét.*) instrument de Mathématiques dont on se sert pour prendre toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel: il est composé de trois regles mobiles; leurs ouvertures & leurs positions donnent les trois angles à la fois.

* HOLOSTEON, s. m. (*Ichthiol.*) poisson du Nil; il est long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur; sa gueule est petite, & ses mâchoires garnies de dents semblables à celles des rats; il a les yeux blancs: on se sert dans les Arts de sa peau qui se garde. On prétend qu'il descend de la mer. *Holosteon* signifie *tout os*.

* HOLOSTEUM, s. m. (*Botan.*) espece de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuses, dures, velues, cotonneuses, blanchâtres, rampantes & styptiques; à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & semences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, grosse, noirâtre & ligneuse. Cet *holosteum* se trouve en Languedoc; on lui attribue les qualités détersive, vulnéraire, astringente, & consolidante. Sa dureté l'a fait appeller *holosteum*.

HOLOSTEUS, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à la substance ou pierre que l'on appelle plus communément *ostéocolle*. Voyez *cet article*.

HOLOTHURIE, s. f. *holothurium*, (*Hist. nat. Zool.*) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui sont nuds & qui ont des membres. *Voyez* ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux especes d'*holothuries* dont il donne les figures. La premiere espece a une écorce dure, elle est oblongue; l'une des extrémités est mousse & terminée par une écorce percée de plusieurs trous. La seconde espece a le corps parsemé d'aiguillons, il est terminé à l'un des bouts par une sorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & se ferme, & qui est la bouche de l'animal; l'autre bout du corps est menu & allongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui est une jambe, ou plûtôt une nageoire, car l'animal s'en sert pour se mouvoir. L'un des prolongemens est plus étroit que l'autre, découpé tout-autour & terminé en pointe. Rondelet, *hist. des insectes & zoophytes*. Linnæus, *hist. nat.* (*I*)

HOLOVACZ, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre résineux du Mexique, dont il y a deux especes; ses feuilles sont très-grandes; son tronc est uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe visqueuse & grasse; il produit des fleurs blanches. Il se forme sur son tronc des especes de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La résine qu'il donne par incision est d'abord laiteuse; par degrés elle devient brune & enfin noire. On lui attribue plusieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la vessie, & de remédier à la stérilité des femmes. On assûre que ses feuilles séchées sont un poison mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La résine de cet arbre est nommée *holli* par les Mexicains, & *ule* par les Espagnols.

HOLSTEIN, (*Géog.*) *Holsatia*, pays d'Allemagne, avec titre de duché, entre la mer du Nord & la mer Baltique; il est possédé principalement par le roi de Danemarck, & par le duc de *Holstein*. Il n'y a que deux régences, la régence royale à Glock-stad, & la régence ducale à Gottorp; le *Holstein* est partagé en quatre cantons, le *Holstein* propre, la Wagrie, le Stormar, & le Dithmarse. C'est Frédéric III. qui l'an 1474 érigea le comté de *Holstein* en duché. On peut voir sur le *Holstein*, sur ses comtes & ducs, Imhoff, *notit. imper. lib. IV. c. ix.* & Heiss, *hist. de l'empire, liv. VI. chap. xiv.*

Le *Holstein* a l'honneur d'avoir produit dans le xvij. siecle entre autres savans, le célebre Nicolas Mercator, qui fut en Géométrie le précurseur de Newton; il est vrai cependant que Mercator passa sa vie en Angleterre, où il publia sa Cosmographie, & d'autres ouvrages très-estimés. (*D. J.*)

HOLY-HEAD, (*Géog.*) ville maritime d'Angleterre, dans l'île d'Anglesey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (*Géog.*) *Lindisfarnia*, petite île d'Angleterre, sur la côte de Northumberland; l'air n'en est pas sain, ni le terroir fertile; sa plus grande ressource est la chasse & la pêche; mais le havre est assez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette île un monastere avec une église, qui avoit titre d'évêché, & qui fut ensuite transféré à Durham. Elle étoit aussi la retraite d'un grand nombre de solitaires; & c'est apparemment pour ces raisons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Island*, qui signifie l'*Isle-Sainte*. *Long.* 15. 56. *lat.* 55. 40. (*D. J.*)

HOLTZAPFEL, (*Géog.*) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Nassau-Ziegen.

HOMAGUES s. m. (LES) *Géog.* peuple de l'Amérique méridionale, sur la riviere des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los Pacamorès. La province qu'habite ce peuple, passe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui sont le long de la riviere des Amazones; sa longueur est de 200 lieues, & les habitations assez fréquentes. M. de Lisle nomme ce pays *île des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 310$^{d}$. de *long.* & les 3$^{d}$. 20'. de *latit.* méridionale. *Voyez* quelques autres détails à OMAGUAS. (*D. J.*)

HOMAINA, (*Géog.*) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Cafchau.

HOMARA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcazarquivir, à cinq lieues de chacune. *Long.* 12. *lat.* 35. 10. (*D. J.*)

HOMARD, sub. masc. (*Hist. nat.*) *gamarus*, animal crustacé, appellé en Languedoc *langrout*, ou *écrevisse de mer*. Il ressemble à l'écrevisse d'eau douce par la forme du corps, mais il est beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obscure quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches; lorsqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large, & dentelée sur les bords, & deux antennes de chaque côté au-devant de l'œil; l'une est plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouste; elle a des articulations à son origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une serre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiseau. La partie supérieure des serres est mobile & presse contre l'inférieure qui est immobile; elles ont toutes les deux au-dedans des tubercules en forme de dents; l'une des deux serres est toûjours plus grosse que l'autre, comme dans les écrevisses; les deux premieres jambes de chaque côté sont fourchues à l'extrémité; la queue est composée de cinq tables, & terminée par des nageoires; les yeux sont petits.

Outre cette espece de *homard*, il y en a une plus petite appellée *petit homard*, ou *petite écrevisse de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à-l'entour; ses piés ne sont pas fourchus, & elle est de couleur rouge, & a des bandes transversales bleues. Rondelet, *hist. des poissons, liv. XVIII.* *Voyez* CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, sur une petite riviere qui se jette dans la Blise, à deux lieues de Deux-Ponts. *Long.* 26. 6. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

HOMBRE, s. m. (*Jeu.*) il est inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot; il suffit de dire que les Espagnols en sont les auteurs, & qu'il se sent par la tranquilité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur est la même qu'au quadrille; les matadors sont les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jettons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille; on donne ensuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jettons devant soi, leur en ajoûtant encore deux

autres à chaque fois que tous les joueurs paſſent; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, eſt exclus du jeu pour ce coup. La triomphe eſt celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il faſſe avant d'avoir vû ſa rentrée. On tire une carte au haſard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le ſans-prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre auſſi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit; on ne doit jouer le ſans-prendre que lorſqu'on a aſſez beau jeu pour faire cinq mains, ce qui eſt le nombre réquis pour gagner, à-moins que les deux autres joueurs n'en fiſſent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le ſans-prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre juſqu'à huit; & le ſecond, qui eſt celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'eſt-à-dire, laiſſer moins de cinq cartes à l'autre, à-moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes ſe jouent du reſte à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'eſt point obligé de mettre de triomphe ſi l'on veut. La bête ſe fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faiſant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, ſans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorſqu'on a laiſſé plier les cartes ſans reprendre la ſienne, à-moins que toutes les cartes ne ſoient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre ſa carte ſi elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête eſt tirée, ce ſont toûjours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jettons devant ſoi, que quand les bêtes ſont gagnées par codille, autrement on n'en met point; ſi après qu'on aura paſſé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui ſont quinze à trois chacun. Or quinze jettons devant chacun des trois joueurs, ſont quarante-cinq, & ainſi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jettons que chaque joueur a devant ſoi.

La vole eſt quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui ſont ſur le jeu, & le double de ce qui y eſt quand il n'y en a qu'une. La vole eſt entrepriſe, quand ayant déjà cinq levées premieres on lâche la ſixieme carte. L'*hombre* ne peut l'entreprendre quand il a vû les cartes de ſon écart. Quand la vole entrepriſe n'eſt pas faite, les deux autres partagent entre eux tout ce qui eſt au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le ſans-prendre s'en fait payer comme de ſes matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il ſe trouve un as noir retourné, on refait; s'il y a pluſieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorſqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant ſans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, ſans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de ſe jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçûes peut jouer comme nous l'avons déjà dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui ſe trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui paſſeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvû qu'en écartant il prît ce qui lui manque, ou ſe défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu eſt faux, ſoit que ce ſoit pour avoir plus de cartes, pluſieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup eſt nul ſi l'on s'en apperçoit en le jouant, mais il eſt bon ſi l'on ne s'en apperçoit qu'après.

Le coup eſt joué lorſqu'il ne reſte plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait aſſez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer ſa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & ſi les deux nomment enſemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui eſt à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer ſa couleur, ou s'eſt mépris en la nommant, peut refaire ſon écart, ſi la rentrée n'eſt pas confondue avec ſon jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vû ſa *rentrée*, ſa couleur eſt bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou ſans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere eſt la triomphe ſans pouvoir en revenir; celui qui a paſſé n'eſt plus reçû à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni ſe diſpenſer de jouer, ni jouer ſans prendre, à-moins qu'il ne ſoit forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'étant pas dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer ſans prendre, nomme ſa couleur ſans avoir écarté & ſans avoir demandé ſi l'on joue, eſt obligé de jouer ſans prendre: celui qui joue ſans prendre à jeu sûr en l'étalant ſur table, n'eſt point obligé de nommer ſa couleur, ſi ce n'eſt qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres vouluſſent écarter. Celui qui tourne une carte du talon penſant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, ſans en empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même ſi quelqu'un en remettant le talon ſur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reſte des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui; mais celui des deux autres qui les regarderoit ſi le dernier ne les avoit vûes, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vûes, & qu'elles ne ſoient pas confondues avec ſon jeu, & il ne fait pas la bête; & s'il les a vûes ou qu'elles ſoient confondues avec ſon jeu, il fait la bête, & on lui tire au haſard celles qu'il a de trop dans ſon jeu. S'il n'en prenoit pas aſſez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il eſt encore ſur la table, ſinon au haſard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, ſi l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'eſt pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'eſt pas obligé de forcer, quoiqu'il le puiſſe. L'on ne doit point jouer avant ſon rang, mais on ne fait pas la bête pour cela; celui toutefois qui n'étant pas à jouer jetteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vû une carte qu'un des joueurs a tiré de ſon jeu, n'eſt pas en droit de la demander, à-moins qu'étant vûe, elle puiſſe préjudicier à ſon jeu; auquel cas, celui qui a montré ſa carte eſt obligé de la jouer, s'il le peut ſans renoncer, ſinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il eſt libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui eſt paſſé; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui eſt paſſé, que lorſqu'on eſt à jouer, devant laiſſer compter ſon jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui ſont devant un joueur, tourne & voit ſon jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui ſont les cartes retournées; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers. Dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit; & s'il étoit confondu de maniere à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, ſi l'on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé; mais ſi les cartes ſont pliées il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé pluſieurs fois; il faut pour que la renonce ſoit faite que la levée ſoit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi eſt la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoi qu'effectivement ce ne ſoit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre ſa carte. Celui qui ſans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la ſeroit pas, feroit la bête. Il n'eſt pas permis à l'*hombre* de la demander remiſe, ni de s'en aller quand ſa couleur n'eſt pas favorable; il ne lui eſt pas libre non plus de donner codille à qui bon lui ſemble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune maniere demander gano; celui des deux tiers qui eſt sûr de ſes quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer; celui qui a demandé gano ayant ſa quatrieme main sûre, & a gagné codille par ce moyen, eſt en droit de tirer le codille, mais cela ne ſe fait point parmi les beaux joueurs. Pluſieurs bêtes faites ſur un même coup vont enſemble, à-moins qu'on ne ſoit convenu autrement; celui qui en fait deux à-la-fois, peut les faire aller enſemble; mais celui qui en fait une ſur une autre, ne le peut que du conſentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diverſement, on paye ſuivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jettons au jeu, quoi-

quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure; le matador supérieur force l'inférieur lorsqu'il est jetté par le premier qui joue; le supérieur ne force pas l'inférieur s'il est joué sur une triomphe inférieure jouée la premiere; les matadors ne se payent que dans la main de l'*hombre*. Si celui qui joue sans prendre avec des matadors demande l'un sans l'autre, il ne lui est dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le sans-prendre qu'il n'auroit pas, ou le sans-prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre, ce jeu demandant une explication formelle; le jeu, la consolation & la bête peuvent se demander plusieurs coups après. On ne peut pas revenir des méprises en comptant les bêtes, passé le coup où elles ont été tirées; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole est entreprise, ceux qui la défendent peuvent se communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué sans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paye à chacun le droit de la vole, & il n'est payé ni du sans-prendre ni des matadors, pas même de la consolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à-moins q'il ne perde le jeu; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le sans-prendre, les matadors, & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorsqu'on admet les hazards au jeu de l'*hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorsqu'il perd.

L'*hombre* se joue aussi à deux; il n'est pas amusant. Il se joue comme à trois, à peu de différence près: il faut ôter une couleur rouge, de sorte que le jeu n'est que de trente cartes; on n'en donne que huit à chacun trois, trois, & deux, en sorte qu'il en reste quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées; la partie est remise si chacun en fait quatre; si celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée; car s'il étoit permis de la nommer, avec spadille seul, on feroit quelquefois la vole avec plusieurs cartes de la même couleur, & à sol à jouer.

HOMÉLIE, s. f. (*Théolog.*) signifioit originairement *conférence* ou *assemblée*; mais il s'est dit ensuite des exhortations & des sermons qu'on faisoit au peuple. *Voyez* PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, signifie un *discours familier*, comme le mot latin *sermo*; & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'Eglise, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans.

Toutes les *homélies* des peres grecs & latins sont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres savans hommes, parce qu'aux premiers siecles il n'y avoit que les évêques qui eussent la permission de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquieme siecle.

S. Jean Chrysostome fut le premier prêtre qui prêcha: Origene & S. Augustin ont aussi *prêché* comme prêtres, mais c'étoit par un privilege particulier.

Photius distingue l'*homélie* du sermon, en ce que l'*homélie* se faisoit familierement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence; au lieu que les sermons se faisoient en chaire à la maniere des orateurs. *Voyez* ORAISON, HARANGUE, *&c.*

Il nous est resté plusieurs belles *homélies* des peres, particulierement de S. Chrysostome & de S. Grégoire, *&c. Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HOMEL, (*Géog.*) petite ville de Lithuanie, sur la riviere de Sosz, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, s. f. (*Métaphysiq.*) Des deux mots grecs ὅμοιος, *semblable*, & μέρος, *partie*. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déja de même nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime:

*Nunc Anaxagoræ scrutemur* homæomeriam
*Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ*
*Concedit nobis patrii sermonis egestas:*
*Sed tamen ipsam rem facile est exprimere verbis.*
*Principium rerum, quam dicit* homæomeriam,
*Ossa videlicet ex pauxillis atque minutis*
*Ossibus; sic ex de pauxillis atque minutis*
*Visceribus, viscus gigni, sanguemque creari*
*Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,*
*Ex aurique putat micis consistere posse*
*Aurum, & de terris terram concrescere, parvis*
*Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse.*
*Cætera consimili fingit ratione putatque.*

Lucret. *de rer. nat.* lib. IV. v. 30.

Suivant cette hypothese; un os est donc un composé de petits os; les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles; le sang n'est que le concours de petites goutteletes de sang; une masse d'or est un amas de parcelles d'or; la terre un amas de petites terres; le feu un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même, selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toûjours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures que de nouveaux assemblages, ou des desunions passageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importans.

Sa premiere méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau. Celle-ci est simple, au lieu que le sang est un composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plûtôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plûtôt qu'une méprise, est de penser que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déja faites, ensorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, je veux dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impiété de cette philosophie trouve sa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle est l'origine d'un brin d'herbe: il vous répond en philosophe, qu'il faut remonter à l'*homéomérie*, selon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choses* dit-il, *étoient ensemble pêle-mêle* (c'est ce qu'on peut appeller *panspermie*, ou *mélange de toutes les semences*); *& l'esprit venant ensuite, en a composé le monde.* (Diogen. Laert. *lib. II n.* 6.) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main est le drap que je porte; au lieu de dire, *c'est une laine de Ségovie, fabriquée par Paguon, ou par Van-Robès*; seroit-ce répondre juste que de dire: *le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a cousus pour me faire un habit*? Mais il y a ici quelque chose de plus ridicule encore. Notre philosophe raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres si petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amassées dans une boëte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hist. du ciel, Tom. II. p.* 114.

HOMER ou CHOMER, s. m. (*Hist. anc.*) mesure creuse des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cens quatre-vingt-dix huit pintes, chopine & demi-septier, un poisson & un peu plus. *Voyez* BATH. *Diction. de la Bible.*

HOMÉRISTES, sub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faisoient métier de chanter dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. *Voyez* CHANTEUR. (*B*)

HOMÉRITES (LES), *Géogr. anc.* ancien peuple de l'Arabie heureuse, qui faisoit partie des Sabéens, avec lesquels bien des auteurs les ont confondus. Le

pays

pays des *Homérites* répond à peu-près à ce que nous appellons le *pays d'Aden*. (*D. J.*)

HOMICIDE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie en général une action qui cause la mort d'autrui.

On entend aussi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne considere pas comme un crime; ainsi les gens de guerre qui tuent des ennemis dans le combat, ne sont pas qualifiés d'*homicides*; & lorsque l'on exécute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainsi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les lois divines & humaines, l'*homicide* volontaire est un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *chap.* IV. *de la Genese*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la personne de son frere, sa condamnation fut prononcée par la voix du Seigneur, qui lui dit que le sang de son frere crioit contre lui, qu'il seroit maudit sur la terre; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit, qu'il seroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que son iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée; qu'il se cacheroit de devant la face du Seigneur, & seroit errant sur la terre; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoissoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de misericorde, & peut-être aussi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas; que quiconque le tueroit, seroit puni sept fois; & il mit un signe en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn se retira donc de la présence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Eden.

Il est parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce sujet à ses femmes, que le crime de Caïn seroit vengé sept fois, mais que le sien seroit puni soixante-dix-sept fois. S. Chrysostome dit que c'est parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chapitre* IX. où Dieu donne diverses instructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le sang de l'homme, son sang sera aussi répandu; car Dieu, est-il dit, a fait l'homme à son *image*.

Le quatrieme article du Décalogue défend de tuer indistinctement.

Le lois civiles que contient l'Exode, *chap. xxj.* portent entre autres choses, que qui frappera un homme, le voulant tuer, il mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ses mains, Dieu dit à Moyse qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier se retirera; que si par des embûches quelqu'un tue son prochain, Moyse l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure; que si un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne soit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il se leve ensuite, & marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ses vacations pour le tems qu'il a perdu, & le salarie des medecins; que celui qui aura frappé son serviteur ou sa servante, & qu'ils soient morts entre ses mains, il sera puni; que si le serviteur ou la servante battus survivent de quelques jours, il ne sera point puni; que si dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter sans qu'elle en meure, le coupable sera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres regleront; mais que si la mort s'ensuit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Ces mêmes lois vouloient que le maître d'un bœuf fût responsable de son délit; que si l'animal avoit causé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déja été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que si la peine lui en étoit imposée, il donneroit pour racheter sa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'*homicide* que l'on avoit commis personnellement.

Le livre des nombres, *chap.* 35. contient aussi plusieurs réglemens pour la peine de l'*homicide*; savoir, que les Israëlites désigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain, pour servir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque *homicide*; que quand le meurtrier seroit refugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'*homicidé* ne pourroit le tuer jusqu'à ce qu'il eût été jugé en présence du peuple; que celui qui auroit tué avec le fer seroit coupable d'*homicide*, & mourroit; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort se seroit ensuivie, seroit puni de même; que le plus proche parent du défunt tueroit l'*homicide* aussi-tôt qu'il pourroit le saisir; que si de dessein prémédité quelqu'un faisoit tomber quelque chose sur un autre qui lui causât la mort, il seroit coupable d'*homicide*, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier aussi-tôt qu'il le trouveroit; que si, par un cas fortuit & sans aucune haine, quelqu'un causoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en présence du peuple, & après que la question auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier seroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort, & seroit ramené en vertu du jugement dans la ville où il s'étoit refugié, & y demeureroit jusqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de venger la mort de l'*homicidé*, pouvoit sans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit rester dans la ville jusqu'à la mort du grand-prêtre; mais, après la mort de celui-ci, l'*homicide* pouvoit retourner dans son pays. Ce réglement devoit être observé à perpétuité. On pouvoit prouver l'*homicide* par témoins; mais on ne pouvoit pas condamner sur la déposition d'un seul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'*homicide*, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jesus-Christ, dans S. Matthieu, *chap. v.* dit que celui qui tuera, sera coupable de mort, *reus erit judicio*; & dans S. Jean, *chap.* 18. lorsque Pilate dit aux Juifs de juger Jesus-Christ selon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne: ainsi l'on observoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui pussent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les lois que l'Ecriture-sainte nous offre sur cette matiere, il est dit dans l'Apocalypse, *chap.* 22. que les *homicides* n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les *Athéniens*, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice. Mais ce qui est de singulier, est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le juge prononçât sa sentence; & si le coupable prenoit la fuite, on se contentoit de confisquer ses biens, & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athénes trois tribunaux différens où les *homicides* étoient jugés; savoir, l'aréopage pour les assassinats prémédités, le *palladium* pour les *homicides* arrivés par cas fortuits, & le *delphinium* pour les *homicides* volontaires, mais que l'on soûtenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite sur cette matiere chez les Romains, est de Numa Pompilius; elle fut inférée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*), étoit puni de mort comme un *homicide*; mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les assassinats volontaires, fut transportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des *homicides*. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, seroient jugées par les décemvirs; que si celui qui étoit condamné, appelloit de leur sentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée, le coupable seroit pendu à un arbre, après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de la Jurisprudence Romaine* sur la seizieme loi du code papyrien, qui fut formée de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la suite sous le nom de *loi Sempronia, de homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornelius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de *loi Cornelia de sicariis*. Quelque tems après la loi des douze

tables,

tables, les meurtriers furent appellés *ſicarii*, du mot *ſica* qui ſignifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit ſous ſa robe. Cette eſpece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit ſaiſis, à moins que cet inſtrument ne fût néceſſaire au métier de celui qui le portoit, par exemple ſi c'étoit un cuiſinier qui eût ſur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, ſi le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit ſeulement; ſi c'étoit une perſonne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin, ſi c'étoit un eſclave, on le crucifioit, ou bien on l'expoſoit aux bêtes ſauvages.

Dans la ſuite, il parut injuſte que le commun du peuple fût puni plus rigoureuſement que les perſonnes élevées en dignité; c'eſt pourquoi il fut réſolu que la peine de mort ſeroit générale pour toutes les perſonnes qui ſe rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que ſa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles diſpoſitions que l'on y ajoûta en divers tems, furent confondues avec la loi *Cornelia, de ſicariis*.

On tenoit pour ſujets aux rigueurs de la loi *Cornelia, de ſicariis*, non ſeulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais auſſi celui qui, à deſſein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poiſon, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou ſi un magiſtrat avoit reçû de l'argent pour une affaire capitale.

Les ſénatuſconſultes mirent auſſi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, ſoit par eſprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fuſſent des Juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des ſacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit ſeulement de la loi *Cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & ſingulierement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes lois des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à deſſein de voler. Il eſt dit que les auteurs ſeront punis par les juges du mandement du roi, & que perſonne ne ſera condamné à mort que ſuivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cauſe légere ou ſans cauſe, étoit envoyé en exil pour autant de tems qu'il plaiſoit au roi. Il eſt dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de ſe racheter, en payant aux parens du defunt une compoſition appellée *wirgildus*, qui étoit proprement l'eſtimation du dommage cauſé par la mort du defunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confiſqués.

Pour connoître ſi l'accuſé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appellées *purgation vulgaire*, dont l'uſage continua encore pendant pluſieurs ſiecles.

Suivant les établiſſemens de S. Louis, quand un homme, en ſe battant, en tuoit un autre qui l'avoit bleſſé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais ſi un des parens de l'*homicidé* aſſûroit que le défunt l'avoit chargé de venger ſa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, pluſieurs diſpoſitions aſſez ſingulieres par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, ſi un bourgeois en tuoit un autre par haſard ou par inimitié, ſa maiſon devoit être abattue; ſi on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faiſoient ſon procès; s'il s'échapoit, & qu'au bout d'un an il implorât la miſéricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miſéricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & ſi ſes ennemis l'attaquoient, ils ſe rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il eſt dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accuſés d'*homicide*, lorſqu'il ſe préſentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris ſur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur juriſdiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année ſuivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il eſt dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

A Peronne, ſuivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguſte, & confirmée par Charles V. en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Peronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne ſe réfugiât dans une égliſe; ſa maiſon étoit détruite, & ſes biens confiſqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même choſe s'obſervoit auſſi à cet égard dans pluſieurs autres lieux. Quand l'accuſé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit ſe purger par ſerment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui eſt de l'année 1370, porte que ſi un bourgeois ou habitant de Tournay bleſſe ou tue un étranger qui l'a attaque, il ne ſera point puni & que ſes biens ne ſeront point confiſqués; parce que les biens d'un étranger qui, en ſe défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne ſeroient pas confiſqués; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en ſe défendant, auront bleſſé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'uſage préſent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime eſt plus ou moins grave, ſelon les circonſtances; l'aſſaſſinat prémédité eſt de tous les *homicides* le plus criant, auſſi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en ſont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II. du mois de Juillet 1557 prononce en ce cas la peine de mort ſur la roue, ſans que cette peine puiſſe être commuée; ce qui eſt confirmé par l'ordonnance de Blois, *art. cxciv.* qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'*article* ſuivant concernant ceux qui ſe louent pour tuer, battre & outrager, veut que la ſeule machination & attentat ſoit puni de mort, encore que l'effet n'eût pas ſuivi.

Ces lettres de remiſſion s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui ſont commis dans la néceſſité d'une légitime défenſe de la vie. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. xvj. art. ij. & jv.*

L'*homicide* volontaire de ſoi-même étoit autrefois autoriſé chez quelques nations, quoique d'ailleurs aſſez policées; c'étoit la coûtume dans l'île de Céa, que les vieillards caducs ſe donnaſſent la mort. Et à Marſeille, du tems de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoiſonné que l'on donnoit à ceux qui ayant expoſé au ſénat les raiſons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permiſſion. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions & de la mauvaiſe fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur; mais ces principes contraires à la ſaine raiſon & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs: auſſi parmi nous l'*homicide* de ſoi-même eſt puni; on fait le procès au cadavre de celui qui s'eſt donné la mort. Cette procédure étoit abſolument inconnue aux Romains; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire ſubir une peine à quelqu'un qui n'exiſtoit plus, & à un cadavre qui n'a point de ſentiment: mais parmi nous, ces exécutions ſe font pour l'exemple, & pour inſpirer aux vivans de l'horreur de ces ſortes d'*homicides*. *Voyez* ASSASSINAT, COMBAT *en* CHAMP-CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. (*A*)

HOMILETIQUES, (*Droit natur.*) On diſtingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie; Ariſtote dit que ces ſortes de vertus ont lieu, ἐν ταῖς ὁμιλίαις, καὶ τῷ συζῆν. *Ethic.* Nicomach. *lib. IV. cap. xii.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines diſpoſitions à pratiquer une ſorte de juſtice qui fait du bien à autrui, par un uſage de ſignes arbitraires, convenable à ce que demande le bien commun.

Les ſignes arbitraires que nous entendons ici, ſont non-ſeulement la parole qui eſt le principal, mais encore les geſtes du corps, la contenance & tous les mou-

mouvemens du visage, qui sont des indices de quelque disposition de l'ame dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* sont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonstrations une juste mesure; pour ce qui est de la parole en particulier, l'usage & les bornes convenables en sont reglées par le sage silence, *taciturnitas*, lorsque le bien commun le demande; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matiere de promesses, & par l'urbanité. On conçoit déja quels sont les vices ou défauts opposés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus sous leur article respectifs. (*D. J.*)

HOMINICOLES, s. m. plur. (*Théolog.*) nom que les Apollinaristes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. *Voyez* APOLLINARISTES.

Comme les Catholiques soutenoient que Jesus-Christ étoit Homme-Dieu, les Apollinaristes les accusoient d'adorer un homme, & les appelloient *Hominicoles*. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HOMMAGE, s. m. (*Gramm. & Jurispr.*) *seu fides*, & dans la basse latinité *hommagium* ou *hominium*, est une reconnoissance faite par le vassal en présence de son seigneur qu'il est son homme, c'est-à-dire son sujet, son vassal.

*Hommage* vient de *homme*; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'est se reconnoître homme du seigneur: on voit aussi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient synonymes.

On distinguoit anciennement la foi & le serment de fidélité de l'*hommage*; la foi étoit dûe par les roturiers, *voyez* au mot FOI. Le serment de fidélité se prêtoit debout après l'*hommage*, il se faisoit entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvoit pas venir devers son seigneur; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au seigneur même par ses vassaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le tems que les fiefs commencerent à se former; c'est ainsi qu'en 734. Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avoit eu son pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ses enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Sarragosse, reçut dans son passage les *hommages* de tous les princes qui commandoient entre les pyrenées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut observer que dans ces tems reculés la plûpart des *hommages* n'étoient souvent que des ligues & alliances entre des souverains ou autres seigneurs, avec un autre souverain ou seigneur plus puissant qu'eux; c'est ainsi que le comte de Hainault, quoique souverain dans la plûpart de ses terres, fit *hommage* à Philippe-Auguste en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent; c'est pourquoi ils se perdoient avec le tems comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vassal fût nue tête, à genoux, les mains jointes entre celles de son seigneur, sans ceinture, épée ni éperons; ce qui s'observe encore présentement; & les termes de l'*hommage* étoient: *Je deviens votre homme, & vous promets féauté doresnavant comme à mon seigneur envers tous hommes* (*qui puissent vivre ni mourir*) *en telle redevance comme le fief la porte*, &c. cela fait, le vassal baisoit son seigneur en la joue, & le seigneur le baisoit ensuite en la bouche: ce baiser, appellé *osculum fidei*, ne se donnoit point aux roturiers qui faisoient la foi, mais seulement aux nobles. En Espagne, le vassal baise la main de son seigneur.

Quand c'étoit une femme qui faisoit l'*hommage* à son seigneur, elle ne lui disoit pas, *je deviens votre femme*, cela eût été contre la bienséance; mais elle lui disoit, *je vous fais l'*hommage *pour tel fief*.

Anciennement quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur particulier, ses officiers faisoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainsi pratiqué, lorsqu'Arpin eut vendu sa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I. lequel en fit rendre *hommage* en son nom au comte de Santerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte: mais cet usage fut sagement aboli en 1302. par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* seroit converti en indemnité.

Les regles que l'on observe pour la forme de l'*hommage* sont expliquées *au mot* FOI.

Nous ajoûterons seulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prevôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conseiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce savant ecclésiastique & magistrat observe en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit se rendre d'ecclésiastiques à ecclésiastiques; il ajoûte néanmoins qu'il entend par-là qu'un ecclésiastique ne pouvoit donner sans simonie des biens d'Eglise à un autre ecclésiastique à charge d'*hommage*, ou de servitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui se rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre lesquels les saints papes se sont recriés.

Personne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'est point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice ecclésiastique, & à plus forte raison pour cession de dixmes.

Saint Anselme, archevêque de Cantorbery en 1093, avoit toûjours devant les yeux les défenses faites par Gregoire VII. plus de dix ans auparavant, de rendre des vils *hommages* à aucuns mortels, *voyez* M. de Marca, *de concord. l. VIII. c. xxj. n°.* 4. Le saint archevêque a été aussi en grande relation avec Urbain, qui occupa le saint siége deux ans après Grégoire VII. & qui, comme lui, s'est beaucoup recrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des ecclésiastiques pour les biens qu'ils possedoient: les ouvrages de saint Anselme ne sont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces sortes d'hommages: *Hoc autem scitote*, s'écrioit-il, *quia voluntas mea est ut adjuvante Deo nullius mortalis homo fiam, nec per sacramentum alicui fidem promittam*. Il prend Dieu à témoin de sa disposition, & il conseille de souffrir toutes sortes de tourmens plutôt que de rendre hommage: *nullæ minæ, nulla promissio, nulla astutia à religione vestrâ extorqueant aut homagium, aut jusjurandum, aut fidei allegationem*. Anselm. *l. III. c. xxxvi. lx. lxv. lxxvij. lxxxviij. xc, xcij.*

Le pape Urbain II. dit le P. Thomassin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le serment de fidélité & l'*hommage* dans le concile de Clermont de l'an 1095, *ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligeam fidelitatem faciat*. *Part. IV. l. II. ch. liii. p.* 220. Lambert, évêque d'Arras, assista à ce concile, & en publia les canons dans un synode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il se tint un concile auquel présiderent les légats de Paschal II. & dans lequel tous les *hommages* furent prohibés sans distinction, les barons & autres seigneurs anglois furent assujettis à l'*hommage*; mais les évêques & les abbés *fide & sacramento professi sunt*; ils se bornerent, comme il se pratique en France, au seul serment de fidélité.

Quelque tems auparavant, le même pape fut dans la nécessité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'usage qui s'étoit introduit d'exiger des *hommages* de ceux qui étoient dans un rang inférieur: *illud quoque apud quosdam clericorum fieri audivimus, ut videlicet majores præbendarii à minoribus hominia suscipiant*. „ A toutes ces possessions, dit le P. Thomassin *tome III. p.* 215. ce n'étoit qu'une protestation de bouche ou par écrit d'un devoir, que tout le monde reconnoissoit être indispensable de garder les canons d'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques „. De-là même P. Thomassin conclud que ce pape n'avoit donc garde „ d'exiger des archevêques l'*hommage* d'un vassal à son seigneur, ou un serment qui ressentît l'*hommage*. „

En 1137, Louis le Gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques & abbés de l'Aquitaine, qui devoit appartenir à Louis le jeune son fils, du chef de sa femme Eléonore, fille du duc de cette Province; il accorde, dis-je, l'élection canonique sans charge d'*hommage* à son égard: *canonicam omnino concedimus libertatem absque hominii, juramenti, seu fidei per manum datæ obligatione*.

En 1165, Adrien IV. reprochoit à l'empereur Frédéric, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promissâ & juratâ, quomodo eam observes cum ab iis qui dii sunt, & filii excelsi omnes, episcopis videlicet* homagium *requires*.

Enfin cet empereur est convenu que les évêques d'Italie *solum sacramentum fidelitatis sine* hominio *facere debere domino imperatori*. Otton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ses lettres, que de son tems les évêques d'Italie ne prêtoient que le serment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II. roi d'Angleterre avoit fait le reglement suivant: *Electus* homagium & *fidelitatem qui*

*sicut ligio domino salvo ordine suo faciat priusquam consecretur*. Saint Thomas de Cantorbery ne voulut faire que le serment de fidélité, *fidelitatem & juraverat*; ce que ce saint croyoit devoir être suffisant. Cette premiere fermeté à soutenir les immunités ecclésiastiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrieme concile général de Latran de 1215, appellé *le grand*, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel présida Innocent III. défend de nouveau aux ecclésiastiques la foi & *hommage*: les mêmes défenses furent confirmées en 1250, tant la vanité se trouvoit flattée de ces sortes d'assujettissemens, *ne aliqua secularis persona contra statuta hujusmodi quidquam attentare, aut à vobis vel successoribus vestris*, homagii *vel fidelitatis exigere seu oblatum audeat recipere sacramentum*.

Les abbés n'ayant point d'ecclésiastiques qui leur fussent assujettis, & voulant d'un autre côté imiter les souverains, exigerent des curés des sermens de fidélité, lorsqu'ils les instituoient dans les paroisses eu égard aux dixmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt sacramentum & nec exactoris sinimus impunitos cum simoniacam contineant pravitatem*. Voyez *le Concile de Chichester de l'an* 1289.

Il est donc évident que l'*hommage* dans un ecclésiastique, & sur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou spirituel, est regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum est & à romanâ ecclesiâ alienum ut pro spiritualibus facere quis* homagium *compellatur*. *Cap. fin. de reg. jur.* C'est une des regles du droit canon.

Que l'on jette les yeux sur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon: *Pro habendis spiritualibus* homagium *facere simoniacum est*.

C'est sur tous ces principes que se sont appuyés les canonistes & les jurisconsultes, pour blâmer les *hommages* pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale*.

En conséquence des *hommages* que rendoient autrefois les évêques aux souverains pour les duchés, comtés & seigneuries considérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduisoient & faisoient à leur égard les fonctions d'aumôniers; & lorsque quelqu'un d'entre eux se sont oubliés jusqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier *hommage* qui ait été fait en France par un ecclésiastique envers le souverain, est celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI.

„ Depuis ce tems-là, dit le P. Thomassin en *sa disc. eccles. part. IV. liv. II. ch. liij. p.* 224, il ne „ paroît plus d'*hommages* rendus, mais de simples sermens de fidélité, dit le P. Thomassin; ces sermens „ de fidélité ont même quelque chose plus honnête & „ plus honorable pour la probité de ces derniers siecles „ envers les princes souverains. Quelques-uns ont cru „ que l'*hommage* s'étoit confondu avec le serment; mais „ un arrêt du conseil privé en 1652 en faveur de l'é- „ vêque d'Autun, nous donne d'autres lumieres. Cet „ évêque ayant prêté son serment de fidélité au roi, „ eut peine de le faire enregistrer dans la chambre des „ comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'*hom-* „ *mage* & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il „ tenoit; il présenta requête au roi conjointement avec „ les agens du clergé, & elle contenoit que *par les let-* „ *tres-patentes de Charles IX. Henri III. Henri IV.* „ *& Louis XIII. enregistrées au parlement & en la* „ *chambre des comptes, les ecclésiastiques de ce royaume* „ *auroient été déclarés exempts de faire la foi &* hom- „ mage, *& donner, par aveu & dénombrement, leurs* „ *fiefs, terres & domaines, attendu les amortissemens* „ *faits d'iceux en* 1522 *&* 1547, *par les rois Fran-* „ *çois I. & Henri II*.... le roi prononça en faveur de „ l'évêque „.

Pour ce qui regarde les *hommages* envers les seigneurs inférieures, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la maniere de les rendre, & qui consistoit en ce que le vassal se mettoit à genoux, tenoit ses mains jointes dans celles du seigneur, & ensuite l'embrassoit: *ponere manus suas intra manus domini in signum summæ subjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad osculum pacis in signum specialis confidentiæ & amoris*.... *quæ forma & solemnitas non servatur nec congruit in præstatione* homagii *inferioribus dominis*. C'est Dumoulin qui s'explique de la sorte dans son *traité des fiefs*; il ajoute au même endroit: *Minus esset indecens & irreprehensibile nisi in fidelitate ligiâ quæ debetur soli principi*.

Il n'est point surprenant que depuis le milieu du xjv. siecle il ne reste aucun vestige de ces sortes d'*hommages* qui, eu égard à l'assujettissement personnel qu'ils emportent avec eux, sont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au christianisme, si l'on excepte le souverain, dont nous naissons les sujets avant d'être enfans de l'Église. Enfin, continue le même Dumoulin, les assujettissemens personnels sont une suite d'esclavage & des restes de cette ancienne servitude qui dégrade la nature humaine, *sunt ergo servi [illegible] conditionis adscriptitiæ*.

Telles sont les réflexions dont M. de la [illegible] a fait part sur cette matiere.

Nous observons néanmoins que dans la regle nous ne voyons rien qui puisse affranchir les ecclésiastiques de faire la foi & *hommage*

Les religieux & les religieuses même n'en sont pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de statu regularium, in 6°.* permet à l'abbesse ou prieur de sortir de son couvent pour faire la foi ou *hommage*, mais on sait que le sexte n'est pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes séculiers & réguliers, la maniere de faire la foi & *hommage* est reglée par les *articles cx. cxj & cxij.* de la *coûtume* d'Anjou, & par les *articles cxxj. cxxij. & cxxiij.* de celle du Maine; & voici la distinction que font ces coûtumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & *hommage* pour le corps ou chapitre; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre personne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux *&c.* la foi & *hommage* doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il est certain que le clergé a obtenu divers arrêts de surséance pour la foi & *hommage* des fiefs qu'il possede mouvans nuement du roi; il y en a plusieurs indiqués dans Brillon au mot *foi*, *n°.* 8. & rapporté dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des seigneurs particuliers. On peut voir Auroux Despommiers, prêtre, docteur en théologie, & conseiller clerc en la sénéchaussée de Bourbonnois & siége présidial de Moulins, dans son *Commentaire sur la coûtume de Bourbonnois, art. ccclxxx.* où il dit que la forme de la foi & *hommage* de la part des gens d'église n'est point différente, nonobstant la dignité de leur caractere, qui sembleroit les exempter de cet abaissement envers un laïc; parce qu'en ce qui concerne les choses temporelles, ils sont sujets au droit commun. (*A*)

Hommage de bouche & de mains, est la même chose que l'*hommage* simple, auquel il n'est point dû de serment de fidélité; il est ainsi nommé dans l'ancienne coutûme d'Amiens, *art.* 24. *Voyez* Hommage simple. (*A*)

Hommage de dévotion étoit une déclaration & reconnoissance que quelques seigneurs souverains, ou qui ne relevoient de personne pour leurs fiefs & seigneurie, faisoient de les tenir d'une telle église.

Ces *hommages* vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques seigneurs à rendre à Dieu *hommage* de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs seigneurs dominans; c'étoit une espece de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le seigneur de prendre les armes pour la défense de l'église où il rendoit cet *hommage*.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence, ni autoriser les églises à prétendre une supériorité temporelle sur les seigneuries dont on leur avoit fait *hommage*, d'autant que cet *hommage* étoit volontaire, & que les seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une église, & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces églises. C'est ainsi que les sires de Thoire firent autrefois l'*hommage* de leurs états, tantôt à l'église de Lillebarbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'église de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refuserent de rendre cet *hommage*, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces sortes d'*hommages* ne fussent dûs qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de son église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient *hommage* à leur église.

La coûtume de Poitou, *art.* 108, dit que quiconque a hommage pour raiſon d'aucune choſe, eſt fondé ſur celle d'avoir juriſdiction, ſi ce n'étoit *hommage* de dévotion, comme celui qui eſt donné en franche aumône à l'égliſe; lequel *hommage* de dévotion n'emporte fief, juriſdiction, ni autre devoir.

Barrand, ſur le *tit. des fiefs* de cette coûtume, *ch. x. n.* 2. dit que le fief de dévotion donné en franche aumône à l'égliſe, ne doit pas être proprement appellé *hommage*, parce qu'il n'emporte fief ni juriſdiction, & ne doit devoir à perſonne.

Boucheul, ſur l'*art.* 108. que l'on a cité, dit que l'*hommage de dévotion* eſt de deux ſortes, ou dû à l'égliſe ou par l'égliſe; que celui qui eſt dû à l'égliſe n'eſt pas en ſigne d'obéiſſance, mais par une eſpece de dévotion. Brodeau, ſur l'*art.* 63 *de la coûtume de Paris*, *n.* 23. rapporte divers exemples de ces fiefs ou *hommages* de piété & de dévotion, qui ne conſiſtent qu'en la ſimple charge de l'*hommage* & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres ſemblables, ſans aucun devoir pécuniaire. L'*hommage de dévotion* dû par l'égliſe eſt pour les choſes qui lui ont été données en aumône, c'eſt-à-dire libres, franches, & déchargées de toutes ſortes de devoirs & redevances, *ad obſequium precum*. Ni l'un ni l'autre de ces deux *hommages* n'emporte de ſoi fief ni juriſdiction.

*Voyez* Galland, *traité contre le franc-aleu*, *ch. vij. pag.* 95 & 96. Caſeneuve, *traité contre le franc-aleu*, *liv. II. ch. ii. n.* 5. *p.* 171. derniere édition, & FIEF DE DÉVOTION. (*A*)

HOMMAGE LIGE OU PLEIN eſt celui où le vaſſal promet de ſervir ſon ſeigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il eſt dû pour un *fief lige*, ainſi appellé *à ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux ſortes, l'un par lequel le vaſſal s'obligeoit de ſervir ſon ſeigneur envers & contre tous, même contre le ſouverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II. feud. tit.* 5. *lib. IV. tit.* 31. 90. & 99. & comme il paroît par l'*art.* 50 des établiſſemens de France; le ſecond, par lequel le vaſſal s'obligeoit de ſervir ſon ſeigneur contre tous, à l'exception des autres ſeigneurs dont le vaſſal étoit déja homme lige. Il y a pluſieurs de ces *hommages* rapportés dans les preuves *des hiſtoires des maiſons illuſtres*. *Voyez* auſſi Chantereau, *des fiefs*, *pag.* 15 & 17.

Les guerres privées que ſe faiſoient autrefois les ſeigneurs, furent la principale occaſion de ces *hommages liges*.

Pluſieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij. ſiecle; nous avions même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges; mais depuis l'impreſſion de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conſeiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déja parlé ſur le mot *hommage* en général, m'a fait obſerver que les fiefs liges étoient connus en France long-tems avant le xij. ſiecle, qu'en 1095 ſe tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel aſſiſterent Urbain II. & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un ſynode connu ſous le nom de *code lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones è claromontano concilio attulerat*; & que l'*article* 17. de ce code eſt conçu en ces termes, *nec epiſcopus vel ſacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat*; d'où il eſt aiſé de s'appercevoir que l'on abuſoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque tems dans toute la France & l'Italie, non ſeulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom de *liges*. S. Antonin & le Jéſuite Maurus paroiſſent avoir été inſtruits de cette déciſion, lorſqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obſequium*, & par les mots *legitimam et facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expreſſions, que l'Abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage lige* à Louis VIII. mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie obſerve auſſi, que lorſque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, ſoit au roi, ſoit aux laïcs, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût ſe rendre d'eccléſiaſtique à eccléſiaſtique; ce qui ne ſe pourroit faire ſans abus, puiſque le roi eſt le ſeigneur dominant de tous les vaſſaux de ſon royaume, & qu'il n'eſt point poſſible d'imaginer un devoir de vaſſalité qui ne puiſſe & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient auſſi l'*hommage lige* des eccléſiaſtiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vaſſaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, *pag.* 276.

Enfin M. de la Feuillie a encore obſervé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj. & xij. ſiecles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Fréderic I. *epiſcopi Italiæ ſolum ſacramentum fidelitatis ſine hominio facere debent domino imperatori*. De-là vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi; mais prêtent ſeulement le ſerment de fidélité: & l'auteur des nouvelles notes ſur la derniere édition de Ferret, s'eſt trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelqu'une des formules du ſerment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'Egliſe Gallicane.

On peut ajoûter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII. ſon fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, ſoit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés ſuffragans & aux abbayes de cette province, ſeroient faites librement, ſuivant les canons, & que ceux qui ſeroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'inveſtiture.

Pour ce qui eſt du tems où l'*hommage lige* commença à être en uſage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagé à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déja uſité en France dès le ix. ſiecle. On voit en effet, dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 845. rapporté par dom Bouquet dans ſon *hiſt. de Languedoc*, *tom. VIII. p.* 470, que le comte Vandrille y eſt qualifié *homme lige*, *homo ligius*; il poſſédoit des bénéfices civils & des aleux; on ne fait pas mention de fiefs, l'uſage n'en étoit pas encore établi; ainſi l'*hommage lige* a commencé long-tems avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations uſitées ſous les deux premieres races, & dont l'effet étoit que le poſſeſſeur d'un aleu ſe mettoit ſous la protection de quelque ſeigneur puiſſant, & ſe rendoit ſon homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un ſeigneur de Beaujeu, qu'en ſigne de fief lige, le vaſſal toucha de ſa main dans celle du procureur général du ſeigneur.

Les femmes faiſoient auſſi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont & Dombes, une femme ſe reconnut femme lige, quoique ſon mari fût homme de noble homme Philippe le Meſle.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'eſt proprement dû qu'au roi; quand il eſt rendu au roi & autres grands ſeigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en perſonne, de quelque condition que ſoit le vaſſal. (*A*)

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE eſt lorſque le vaſſal s'oblige de rendre quelque ſervice de ſon propre corps à ſon ſeigneur, comme autrefois lorſqu'il s'obligeoit de lui ſervir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. *Voyez l'ancienne coûtume de Normandie latine & françoiſe*, *ch. xxix.* Bouteillier dans *ſa ſomme rurale*, *pag.* 479. (*A*)

HOMMAGE DE PAIX, ſuivant l'ancienne coûtume de Normandie, *ch. xxix.* c'eſt quand quelqu'un pourſuit un autre pour un crime, & que la paix eſt rétablie entre eux de maniere que celui qui étoit pourſuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la *paix*. *Voyez* Bouteillier *dans ſa ſomme*, *p.* 419. & la gloſe ſur *le ch. xxix. de l'ancienne coûtume de Normandie*. (*A*)

HOMMAGE PLANE *ou* PLEIN eſt la même choſe qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coûtumes de la Rochelle, *art.* 4. Ponthieu, 77. Amiens, *art* 7. 25. 186. & 189. *Voy.* Buiſſelle, *uſage des fiefs*. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGE SIMPLE eſt celui où il n'y a pas de preſtation de foi, mais ſeulement l'*hommage* qui ſe rend au ſeigneur nue tête, les mains jointes avec le baiſer. On l'appelle *ſimple* par oppoſition à la foi & à l'*hommage* que le vaſſal doit faire les mains jointes ſur les évangiles avec les ſermens requis. *Voyez* HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMMAGER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui doit hommage au ſeigneur; ce terme eſt uſité dans quelques coûtumes & provinces de droit écrit, pour ſignifier un vaſſal. *Voyez* Cambolas, *liv. IV. chap. xliv.* Dolive, *liv. I. ch. xxix.* (*A*)

* HOMME, s. m. c'est un être sentant, réfléchissant, pensant, qui se promene librement sur la surface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux sur lesquels il domine, qui vit en société, qui a inventé des sciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui est propre, qui s'est donné des maîtres, qui s'est fait des lois, &c. (1)

On peut le considerer sous différens aspects, dont les principaux formeront les articles suivans.

Il est composé de deux substances, l'une qu'on appelle *ame* (*Voyez l'article* AME.), l'autre connue sous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*Anatomistes* à ceux qui se sont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article* HOMME, (*Anatomie.*)

On a suivi l'*homme* depuis le moment de sa formation ou de sa vie, jusqu'à l'instant de sa mort. C'est ce qui forme l'histoire naturelle de l'*homme*. *Voyez l'article* HOMME, (*Histoire naturelle.*)

On l'a consideré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuisible, bien ou mal faisant. *Voyez l'article* HOMME *moral*.

De cet état solitaire ou individuel, on a passé à son état de société, & l'on a proposé quelques principes généraux, d'aprés lesquels la puissance souveraine qui le gouverne, tireroit de l'*homme* le plus d'avantages possibles; & l'on a donné à cet article le titre *homme politique*.

On auroit pû multiplier à l'infini les différens coups d'œil sous lesquels l'*homme* se considéreroit. Il se lie par sa curiosité, par ses travaux & par ses besoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puisse

---

(1) *L'Homme est un animal raisonnable*. Voilà l'ancienne définition de l'Homme. Pourquoi l'abandonner pour lui en substituer une nouvelle? est ce parce que cette définition si juste, si simple, & si généralement reçûe n'offre que des notions abstraites? mais les notions abstraites nous sont si nécessaires, & sont d'un secours si avantageux, pour franchir les limites étroites de nôtre entendement, qu'il ne peut nous convenir de les rejetter. Si elles peuvent être dangéreuses, ce n'est que par l'abus qu'en font ceux qui les réalisent, soit qu'ils en abusent volontairement, soit qu'ils oublient ou qu'ils négligent d'en combiner le juste rapport avec les faits physiques dont elles émanent. Dites donc, l'*Homme est un animal raisonnable*. Cherchez ensuite l'origine de la notion abstraite du sujet *animal*, cherchez aussi celle de l'attribut *raisonnable*, & vous en déduirez la meilleure définition que l'on puisse donner de l'Homme. Mais, direz vous, nous sommes dans l'âge viril de la Philosophie, dans le siécle, où elle brille des plus vives lumiéres, & vous semble-t-il qu'il soit de notre gloire de suivre une définition adoptée par la Philosophie au berceau, par les Philosophes des siécles passés sur lesquels nous avons tant de superiorité? Si la définition donnée dans cet ouvrage n'avoit pour fondément qu'un sentiment si rempli de présomption & de vanité mal entendue, qui jette les auteurs modernes dans l'inconvénient de se rendre inintelligibles par des expressions recherchées, comme si ils rougissoient d'employer le langage de leurs peres, je n'y trouverois rien qui m'allarmât; mais n'est-il pas à craindre qu'elle puisse être dictée par des sentimens contraires aux maximes les plus respectables de la Religion?

Je ne prétends cependant point attribuer à l'auteur des opinions que peut-être il n'a point, ni le rendre responsable des conséquences d'une proposition qui ne seroit qu'avancée trop légérement, ou trop peu dévelopée; je ne veux que garantir le lecteur d'un piége, qui quoique tendu sans dessein, n'en est pas moins dangéreux. Les principaux attributs de l'Homme, ceux qui le caractérisent le mieux, & qui le distinguent essentiellement de tous les êtres qui ont avec lui quelque ressemblance, comme sont les brutes, semblent avoir été trop négligés dans cette définition. En effet on n'y fait point mention de la *Raison*.

On dit que l'homme est un *être sentant, réflechissant, pensant*, mais on ne dit point que c'est un animal doué de raison, raisonnable. Il n'y a cependant point d'homme qui ne reconnoisse en soi la faculté de raisonner comme la principale, comme celle qui régle les autres qui lui sont subordonnées. Peut être disputons nous sur des mots. Si l'auteur lorsqu'il dit que l'homme pense & réflechit, entend dire par là qu'il raisonne, nous serons d'accord. Mais pourquoi ne le dit il point? nous avons de la faculté de penser & de réflechir, une autre idée que de celle de raisonner. La pensée s'entend en général des opérations telles quelles de l'imagination, de la mémoire. La réflexion est la séparation, & la combinaison de nos pensées, la faculté de les abandonner, de les reprendre en tout ou en partie, enfin la direction libre de nôtre attention à un objet plûtot qu'à un autre, aux parties & non au tout: mais ce n'est pas encore la faculté de raisonner; ce n'en sont que les antecedents dont la raison nous développe les conséquences. La raison est donc un jugement de nos pensées, de nos reflexions. C'est un acte de notre entendement par lequel il déduit l'inconnu de ce qui lui est connu, & en un mot la raison *est facultas veritatum universalium seriem, nexumque intuendi seu percipiendi*. C'est ainsi que la definissent les meilleurs Metaphysiciens, & par là elle est la différence la plus spécifique entre l'homme & tout autre animal. C'est donc la plus belle faculté de nôtre ame, & la plus belle définition de l'Homme est donc celle qu'en ont donnée en peu de mots les anciens Philosophes: l'*Homme est un animal raisonnable*.

Allons en avant: *l'Homme se promene librement sur la surface de la terre*. Cette faculté caractérise t-elle donc l'Homme tellement, & qui est elle si particuliérement réservée, qu'elle le distingue des autres animaux? & comment un Philosophe a t-il cru définir l'homme par un attribut qui ne convient pas à l'homme seul? la faculté de se promener librement sur la terre sera donc un attribut de l'homme par excellence, le *nec plus ultra* de sa liberté? je ne vois rien en cela qui le distingue des quadrupedes; il me semble même par cette faculté de pire condition que les volatiles qui franchissent des obstacles qui l'arrêtent. Voila donc un effort sublime de la Philosophie de nos jours pour exprimer la liberté de l'homme, ce don le plus precieux & le plus noble de tous ceux qu'il a reçus du *créateur*.

L'on ajoute que l'*Homme paroit être à la tête des autres animaux sur lesquels il domine*. Mais puisque l'on dit affirmativement *qu'il domine sur les autres animaux* pourquoi ne pas affirmer *qu'il est* au lieu de dire *qu'il paroit être* à leur tête? voudriez vous faire de l'homme un simple animal comme les autres, qui n'ait de plus qu'eux que quelques degrés de perfections, communes cependant avec *les autres animaux* de sorte qu'il n'y ait de différence, que celle à peu prés que l'on trouve d'homme à homme. Il ne faut que la force ou l'adresse pour dominer sur les animaux; mais ces facultés leur sont communes avec l'homme. Il ne sera donc à leur tête que par des attributs qui ne sont point réservés à lui seul? encore cette superiorité n'est pas absolue.

Seroit il possible, Philosophe moderne, que voulant annoncer une découverte si étrange & si revoltante, & que manquant de courage pour la produire ouvertement, de peur d'irriter les esprits éclairés, vous ayez mieux aimé pour séduire les esprits foibles & les conduire insensiblement dans vos erreurs, la déguiser sous le voile d'un simple doute philosophique, méthode ordinaire de vos artificieuses tentatives sur l'esprit humain? Seriez vous un de ceux qui ont la manie de renoncer à la raison, pour se mettre au rang des bêtes? Si c'est-là vôtre but, ce que j'ai peine à croire, réservez cette définition de l'homme pour vous seul. Aveuglez vous vous même si vous le voulez sur vôtre liberté, sur la raison qui en détermine l'usage; étourdissez vous en vous depouillant de cette raison & de cette liberté, pour vous persuader que vous ne devrez point rendre compte du mauvais usage que vous en faites, car c'est là où tend tout votre systême; mais ne cherchez pas à vous faire des compagnons de vos erreurs. Mais dans le fonds pensez vous ainsi? Non; écoutez moi, ame abjecte, s'il est possible que tu existes. C'est ta triste Philosophie qui te rend semblable aux bêtes. Tu veus envain t'avilir à ce point pour te soustraire à tes devoirs, Ton entendement, ta raison, ta conscience, tout dépose en toi même, contre tes propres doutes, & l'abus même que tu fais de ces facultés, t'en prouve malgré toi l'existence. Tu veux en vain tirer le rideau sur l'eclat de la verité, sa lumiere est si pure & si brillante, qu'elle te frappe à travers du voile sous lequel tu tâches de te la dérober. Cherche des sectateurs, des admirateurs de tes sçavantes illusions parmi les fanatiques, dans les esprits accoutumés à l'absurdité, à la manie, à l'abrutissement, au désespoir. N'esperes point les trouver parmi ceux qui aiment la vérité, qui la recherchent de bonne foi, qui, sçavent la distinguer au milieu des tenebres de l'imposture philosophique, au milieu des rêveries des esprits forts: mais il est une classe moyenne que tu dois ménager & respecter; c'est celle des hommes foibles d'esprit, mais droits de cœur, que tu peux séduire, & conduire au précipice, où tu te jettes par désespoir, & contre tes propres lumieres, en déguisant l'amertume du poison que tu leur présentes, sous la douceur d'une écorce qui peut flatter leur goût.

*Vivre en société, inventer des arts, & des sciences*. Voilà des effets, mais où en sont les causes dans la définition de l'homme, du fond desquelles ils partent? chercher & analyser ces causes, ce seroit bien mieux définir la nature de l'homme, que d'en rapporter seulement les effets. Il en est de même des autres particularités ou effets qui terminent cette bisarre définition; *se donner des maîtres, se faire des loix &c*. l'auteur est entrainé, malgré lui peut-être, au grand point de dire que ce sont des effets dont la cause est la raison: mais il tient ferme, & persiste à n'en point parler. A-t-il prétendu l'exclure positivement, ou n'est elle que mal adroitement oubliée?

Je reviens à une partie de la définition où l'on dit que *l'Homme est un être qui a une bonté & une méchanceté qui lui est propre*. Elle ne m'a pas moins frappé que tout le reste, mais j'ai jugé à propos de faire à part les réflexions qu'elle mérite.

Que veut on faire entendre par cette *bonté* & cette *méchanceté* qui est *propre* à l'homme? Veut on insinuer qu'il est *par sa nature* un être bon & méchant tout à la fois? quelle contradiction! le veut-on faire bon ou méchant absolument par la nature de l'ame que le créateur donne à chaque individu? quelle impiété! Homme, ne cherches point hors de toi la source du mal & de la méchanceté. Elle est dans ta volonté, il n'existe d'autre mal moral que celui que tu fais, & qui vient de toi même. Tu es un agent tout à fait libre, tout ce que tu fais de mal ne peut être imputé à l'être suprême. Il ne veut point le mal que tu fais en abusant de cette liberté, qu'il ne t'a donnée qu'afin que tu fasses le bien par choix, & non le mal. Il t'a mis en état de faire ce choix, par les facultés dont il a doüé ton ame, c'est à toi à en faire un bon usage. L'abus que tu en fais est ce qui te rend méchant & malheureux. Le mal moral qui abonde dans le monde, la méchanceté, est donc l'ouvrage de ta volonté. C'est ainsi que l'on doit entendre l'Encyclopédiste lorsqu'il dit que l'homme est un être qui a *une bonté & une méchanceté qui lui est propre* c'est-à-dire *qui dépend de sa volonté*. C'est là sans doute l'idée que s'en est formée l'auteur, car il semble qu'il n'a pu s'exprimer ainsi relativement aux autres êtres connus dans ce monde visible, parmi lesquels il n'y en a aucun qui ait une bonté ou une méchanceté, qui lui étant commune avec l'homme, c'est-à-dire morale, ait mérité cette distinction: *qui est propre à l'homme*. Nous concluons donc que l'Encyclopédiste a pu dire, & nous croyons même qu'il l'a pensé; *l'Homme est porté au bien ou au mal, suivant l'usage qu'il fait de la liberté qu'il a de faire le bien ou le mal*.

Après tout ce que j'ai remarqué sur cet article, je me crois en devoir de renvoyer le lecteur aux articles *Raison, & Raisonnement*, où l'on fait de la faculté de raisonner le caractère distinctif de l'homme. C'est ce qui donnera tout l'éclaircissement, & la justification des auteurs de l'Encyclopédie. (Z)

puiſſe lui rapporter; & c'eſt ce dont on peut s'aſſurer en parcourant les différens articles de cet Ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à ſon uſage.

* HOMME, (*Hiſt. nat.*) L'*homme* reſſemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorſqu'on ſe propoſe de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on eſt forcé de le mettre dans la claſſe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête. (1)

Nous ne commencerons ſon hiſtoire qu'après le moment de ſa naiſſance; pour ce qui l'a précédé, *voyez les articles* FOETUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, &c.

L'*homme* communique ſa penſée par la parole, & ce ſigne eſt commun à toute l'eſpece. Si les animaux ne parlent point, ce n'eſt pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impoſſibilité de lier des idées. *Voyez* LANGUE.

L'*homme* naiſſant paſſe d'un élément dans un autre. Au ſortir de l'eau qui l'environnoit, il ſe trouve expoſé à l'air; il reſpire. Il vivoit avant cette action; il meurt ſi elle ceſſe. La plûpart des animaux reſtent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naiſſance. L'*homme* les ouvre auſſitôt qu'il eſt né; mais ils ſont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déja juſqu'à une ligne & demie ou deux de diametre, s'étrecit ou s'élargit à une lumiere plus forte ou plus foible; mais s'il en a le ſentiment, il eſt fort obtus. Sa cornée eſt ridée; ſa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres ſens. Ce ſont des eſpeces d'inſtrumens dont il faut apprendre à ſe ſervir. *Voyez* SENS. Le toucher n'eſt pas parfait dans l'enfance. *V.* TOUCHER. L'*homme* ne rit qu'au bout de quarante jours: c'eſt auſſi le tems auquel il commence à pleurer. *Voyez* RIS & PLEURS. On ne voit auparavant aucun ſigne de paſſion ſur ſon viſage. *Voyez* PASSION. Les autres parties de ſon corps ſont foibles & délicates. Il ne peut ſe tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il reſteroit couché ſur le dos ſans pouvoir ſe retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme eſt ordinairement de vingt-un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus peſe ordinairement douze livres, & quelquefois juſqu'à quatorze. Il a la tête plus groſſe à proportion que le reſte du corps; & cette diſproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne diſparoît qu'après la premiere enfance. Sa peau eſt fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il ſurvient une jauniſſe, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *Voyez* FOETUS.

On voit palpiter dans quelques nouveaux-nés le ſommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut ſentir avec la main le battement des ſinus ou des arteres du cerveau. *Voyez* FONTANELLE. Il ſe forme au-deſſus de cette ouverture une eſpece de croûte ou de galle quelquefois fort épaiſſe.

La liqueur contenue dans l'amnios laiſſe ſur l'enfant une humeur viſqueuſe blanchâtre. *Voyez* AMNIOS. On le lave ici avec une liqueur tiede; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépoſe dans la neige.

Quelque tems après ſa naiſſance, l'enfant urine & rend le meconium. *Voy.* MECONIUM. Le meconium eſt noir. Le deuxieme ou troiſieme jour, les excrémens changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaiſe. On ne le fait teter que dix ou douze heures après ſa naiſſance.

A peine eſt-il ſorti du ſein de ſa mere, que ſa captivité commence. On l'emmaillote, uſage barbare des ſeuls peuples policés. Un *homme* robuſte prendroit la fievre, ſi on le tenoit ainſi garotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez* MAILLOT.

L'enfant nouveau-né dort beaucoup, mais la douleur & le beſoin interrompent ſouvent ſon ſommeil.

Les peuples de l'Amérique ſeptentrionale le couchent ſur la pouſſiere du bois vermoulu, ſorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache ſur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excrémens.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les ſauvages du Canada leur continuent cette nourriture juſqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois juſqu'à ſix ou ſept. Parmi nous, la nourrice joint à ſon lait un peu de bouillie, aliment indigeſte & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle ſubſtituât le pis d'un animal, ou qu'elle machat pour ſon nouriſſon, juſqu'à ce qu'il eut des dents.

Les dents qu'on appelle *inciſives*, ſont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire. Elles ne paroiſſent qu'à ſept mois, ou même ſur la fin de la premiere année. Mais il y en a en qui ce développement eſt prématuré, & qui naiſſent avec des dents aſſez fortes pour bleſſer le ſein de leurs meres. *Voyez l'article* DENTS.

Les dents inciſives ne percent pas ſans douleur. Les canines, au nombre de quatre, ſortent dans le neuvieme ou dixieme mois: il en paroît ſeize autres ſur la fin de la premiere année, ou au commencement de la ſeconde. On les appelle *molaires* ou *machelieres*. Les canines ſont contiguës aux inciſives, & les machelieres aux canines.

Les dents inciſives, les canines, & les quatre premieres mâchelieres, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquieme à la huitieme année; elles ſont remplacées par d'autres dont la ſortie eſt quelquefois différée juſqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires; elles manquent à pluſieurs perſonnes, & le développement en eſt fort tardif; il ne ſe fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné; on les appelle *dents de ſageſſe*; elles paroiſſent ſucceſſivement.

L'*homme* apporte communément des cheveux en naiſſant; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus; les roux d'un jaune ardent, & les bruns d'un jaune foible. *Voyez* CHEVEUX.

L'enfant eſt ſujet aux vers & à la vermine; c'eſt un effet de ſa premiere nourriture; il eſt moins ſenſible au froid que dans le reſte de ſa vie; il a le poulx plus fréquent; en général le battement du cœur & des arteres eſt d'autant plus vîte, que l'animal eſt plus petit; il eſt ſi rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *Voyez* CHALEUR ANIMALE.

Juſqu'à trois ans, la vie de l'enfant eſt fort chancelante; elle s'aſſûre dans les deux ou trois années ſuivantes. A ſix ou ſept ans, l'*homme* eſt plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que ſur un certain nombre d'enfans nés en même tems, il en meurt plus d'un quart dans la premiere année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premieres années; obſervation affligeante, mais vraie. Soyons donc contens de notre ſort; nous avons été traités de la nature favorablement; félicitons-nous même du climat que nous habitons; il faut ſept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans; un nouveau-né a l'eſpérance de vivre juſqu'à ſept ans, & l'enfant de ſept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le ſein de ſa mere croiſſoit de plus en plus juſqu'au moment de ſa naiſſance; l'enfant au contraire croît toûjours de moins en moins juſqu'à l'âge de puberté, tems auquel il croît, pour ainſi dire, tout à-coup, pour arriver en peu de tems à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois ſix à ſept pouces, à ſix mois huit à neuf, à ſept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature ſemble faire un effort pour achever de développer ſon ouvrage.

L'*homme* commence à bégayer à douze ou quinze mois; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, eſt celle qu'il articule auſſi le plus aiſément. L'*m* & le *p* qui n'éxigent que



(1) *Meilleur & plus méchant qu'aucun.* De qui eſt-il queſtion, des animaux? mais s'ils manquent de bonté & de méchanceté morale, même des principes & des facultés par leſquelles on eſt moralement bon ou méchant, comment pourra-t-on leur comparer l'homme en ce qu'il eſt bon ou méchant, pour pouvoir le dire meilleur ou plus méchant qu'eux?

Le vrai, l'unique titre par lequel l'homme mérite de tenir le prémier rang parmi les animaux, c'eſt l'excellence de ſa nature, les perfections de ſon ame, qui ne conviennent pas à l'ame des bêtes; car quoique celle-ci ſoit auſſi d'une ſubſtance ſpirituelle (*Voyez l'article* Ame des Bêtes) elle eſt d'une toute autre nature ou eſſence. C'eſt donc l'excellence de cette ame qui diſtingue l'homme des animaux; c'eſt la raiſon dont elle eſt douée; c'eſt la capacité de mérite & de démérite par l'uſage de ſa liberté; c'eſt ſa fin derniére ſurnaturelle, éternelle, où elle recueillera les récompenſes ou les peines qu'elle aura méritées par l'uſage bon ou mauvais qu'elle aura fait de cette liberté. (*Z*)

que l'action des levres pour modifier la voyelle *a*, sont entre les consonnes les premieres produites ; il n'est donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, designent dans toutes les langues sauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere* : cette observation, jointe à plusieurs autres & à une sagacité peu commune, a fait penser à M. le président de Brosse, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue premiere ou nécessaire de l'*homme*.

L'enfant ne prononce guere distinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adolescence & précede la jeunesse. Jusqu'alors l'*homme* avoit tout ce qu'il lui falloit pour être ; il va se trouver pourvû de ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le tems de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. *Voyez ces mots*.

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux ; elle se faisoit huit jours après la naissance ; elle se fait en Turquie à sept ou huit ans ; on attend même jusqu'à onze ou douze ; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plûpart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circoncit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des nymphes l'exige. *Voyez* NYMPHES (*Anat.*) Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce tems ; les garçons & les filles sont circoncis huit ou quinze jours après leur naissance. (1)

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant ; on le perce & on le traverse d'un gros fil qu'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient formées ; alors on substitue au fil un anneau ; cela s'appelle *infibuler* : on infibule les garçons & les filles. *Voyez* INFIBULATION.

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un testicule dans le scrotum, & quelquefois point du tout ; ils sont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muscles ; mais avec le tems, ils surmontent les obstacles qui les arrêtent & descendent à leur place. *Voyez* TESTICULES, SCROTUM.

Les adultes ont rarement les testicules cachés ; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération subsiste.

Il y a des *hommes* qui n'ont réellement qu'un testicule ; ils ne sont pas impuissans pour cela ; d'autres en ont trois : quand un testicule est seul, il est plus gros qu'à l'ordinaire.

La castration est fort ancienne ; c'étoit la peine de l'adultere chez les Egyptiens ; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. Dans l'Asie & une partie de l'Afrique, une infinité d'*hommes* mutilés sont occupés à garder les femmes ; on en sacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au-delà des Alpes. Les Hottentots se défont d'un testicule pour en être plus légers à la course ; ailleurs on éteint sa postérité par cette voie, lorsqu'on redoute pour elle la misere qu'on éprouve soi-même.

La castration s'exécute par l'amputation des deux testicules ; la jalousie va quelquefois jusqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la generation. Autrefois on détruisoit les testicules par le froissement avec la main, ou par la compression d'un instrument.

L'amputation des testicules dans l'enfance n'est pas dangereuse ; celle de toutes les parties extérieures de la génération est le plus souvent mortelle, si on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit jusqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les testicules, ont des signes d'irritation dans ce qui leur reste, & même plus fréquens que les *hommes* entiers ; cependant le corps de la verge prend peu d'accroissement, & demeure presque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de sept ans, est à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de sept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au tems de la puberté ou plus tard, sont à-peu-près comme les autres *hommes*. *Voyez* EUNUQUE.

Il y a des rapports singuliers & secrets entre les organes de la génération & la gorge ; les eunuques n'ont point de barbe ; leur voix n'est jamais d'un ton grave ; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correspondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle source d'observation utiles & surprenantes, que ces correspondances ! *Voyez* PHYSIOLOGIE.

La voix change dans l'*homme* à l'âge de puberté ; les femmes qui ont la voix forte, sont soupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une espece d'engourdissement aux aînes ; il se fait sentir en marchant, en se pliant. Il est souvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une sensation particuliere aux parties qui caractérisent le sexe. Il s'y forme des petits boutons ; c'est le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez* POIL. Ce signe est commun aux deux sexes : mais il y en a de particuliers à chacun ; l'éruption des menstrues, l'accroissement du sein pour les femmes (*Voyez* MENSTRUE & MAMELLES) ; la barbe & l'émission de la liqueur séminale pour les *hommes*. *Voyez* BARBE & SPERME. Mais ces phénomenes ne sont pas aussi constans les uns que les autres ; la barbe, par exemple, ne paroît pas précisément au tems de la puberté ; il y a même des nations où les *hommes* n'ont presque point de barbe ; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne soit marquée par l'accroissement des mamelles.

Dans toute l'espece humaine, les femmes arrivent plûtôt à la puberté que les *hommes* ; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & semble dépendre du climat & des alimens ; le pauvre & le paysan sont de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles sont la plûpart pubertes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le sont qu'à quatorze, & les garçons qu'à seize ; dans les climats chauds de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, la puberté des filles se manifeste à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, est à peu-près le même chez toutes les nations ; & il y a sur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y sont sujettes que de cinq ou six semaines en six semaines ; d'autres tous les quinze jours : l'intervalle commun est d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie ; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces ; elle va depuis une ou deux onces, jusqu'à une livre & plus ; & sa durée depuis trois jours jusqu'à huit.

C'est à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre son accroissement en hauteur : les jeunes *hommes* grandissent tout-à-coup de plusieurs pouces ; mais l'accroissement le plus prompt & le plus sensible se remarque aux parties de la génération ; il se fait dans le mâle par une augmentation de volume, dans les femelles il est accompagné d'un rétrécissement occasionné par la formation d'une membrane appellée *hymen*. *Voyez l'article* HYMEN.

Les parties sexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le tems de puberté, à l'état où elles doivent rester. Celles de la femme croissent aussi ; les nymphes sur-tout qui étoient auparavant insensibles, deviennent plus apparentes. Par cette cause & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin se trouve rétréci ; cette derniere modification varie beaucoup aussi. Il y a quelquefois quatre protuberances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, souvent une espece d'anneau circulaire ou semi-lunaire. *Voyez* CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effusion de sang, à-moins d'une

(1) *La plusparT de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération.* Cette phrase confondant ainsi les Hébreux & les autres peuples qui se circoncisent, paroît donner à la circoncision un caractere indéterminé, & même en fonder l'usage sur toute autre principe, que celui de la Religion, pour faire oublier que cette opération chez les Hébreux étoit une cérémonie ordonnée par l'ancienne loi, dans laquelle elle avoit le caractere d'un sacrement. Ce titre lui est accordé par des Théologiens très respectables ; d'après le sentiment même de S. Augustin, les Philosophes veulent tout rapporter à des causes naturelles, & l'on pourroit croire ici qu'ils tâchent d'attribuer à des vûes de propreté, ou à un défaut physique l'origine de la circoncision, pour insinuer qu'elle n'a pas été de précepte divin. Que le lecteur ne se fie point au ton décisif & imposant avec lequel l'auteur de cet article traite cette matiére qui n'est pas de son ressort. Il a cité l'article *Circoncision*, qu'il n'a probablement point lû, car il y auroit trouvé à s'éclairer, pour éviter de donner pour générale une proposition applicable tout au plus à quelque cas particulier. Nous renvoyons le lecteur à l'article *Circoncision*, mais nous le prévenons d'avance que la même proposition est plus développée à l'article *Prépuce* où l'on avance franchement *que c'est sans doute par ce motif* (de propreté) *que le divin Législateur a fait une loi de la Circoncision*. C'est attaquer les livres saints, où Dieu dit expressément dans la Genèse *que cela soit une marque d'alliance entre vous & Moi*. (E)

d'une extrème diſproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop bruſques. Mais il arrive auſſi qu'il n'y a point de ſang répandu, même après cet âge, ou que l'effuſion reparoît même après des approches réitérées, intimes & fréquentes, s'il y a ſuſpenſion dans le commerce & continuité d'accroiſſement dans les parties ſexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne ſe renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-ſept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité ſe renouvelle ne ſont pas en auſſi grand nombre que celles à qui la nature a refûſé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Aſie, s'aſsûrent de la chaſteté de leurs filles par une opération qui conſiſte en une ſuture qui rapproche les parties que la nature a ſéparées, & ne laiſſe d'eſpace que celui qui eſt néceſſaire à l'iſſue des écoulemens naturels. Les chairs s'uniſſent, adherent, & il faut les ſéparer par une inciſion, lorſque le tems du mariage eſt arrivé. Ils emploient auſſi dans la même vûe l'infibulation qui ſe fait avec un fil d'amiante; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter; les femmes un cadenat dont le mari a la clé.

Quel contraſte dans les goûts & les mœurs de l'*homme!* D'autres peuples mépriſent la virginité, & regardent comme un travail ſervile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres; ici un *homme* ſe croit deshonoré, ſi la fille qu'il épouſe n'a pas été déflorée; là, il ſe fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté eſt celui du mariage; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puiſque le nombre des femelles eſt à-peu-près égal à celui des mâles. (1)

L'objet du mariage eſt d'avoir des enfans; mais il n'eſt pas toûjours poſſible: la ſtérilité vient plus ſouvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. *Voyez* IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les ſignes de la puberté; des femmes ſont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel à leur ſexe. D'autres, ſans être jamais ſujettes à cet écoulement, ne laiſſent pas d'engendrer. On dit même qu'au Bréſil des nations entieres ſe perpétuent, ſans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique; la ceſſation des regles qui arrive ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir; il y en a qui ont conçu à ſoixante, à ſoixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne ſont en état de concevoir qu'après la premiere éruption, & la ceſſation de cet écoulement à un certain âge les rend ſtériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes auſſi marqués; il commence entre douze & dix-huit ans; il ceſſe entre ſoixante & ſoixante & dix; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans juſqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur ſemblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à ſept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice ſe ferme, & qu'elle s'annonce par un friſſonnement qui ſe répand dans tous les membres de la femme. *Voyez les articles* CONCEPTION.

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir; l'un de ſon mari, l'autre d'un negre qui la ſervoit, prouve que la conception de deux enfans ne ſe fait pas toûjours dans le même tems.

Le corps finit de s'accroître dans les premieres années qui ſuivent l'âge de puberté: l'*homme* grandit juſqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans; la femme à vingt eſt parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le ſinge qui ayent des cils aux deux paupieres; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la ſupérieure; les ſourcils deviennent quelquefois ſi longs dans la vieilleſſe qu'on eſt obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée eſt celle qui devient chauve la premiere, enſuite celle qui eſt au-deſſus des tempes; il eſt rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reſte, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge; les femmes conſervent toûjours leurs cheveux; ils blanchiſſent dans les deux ſexes; les enfans & les eunuques ne ſont pas plus ſujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux ſont plus grands & plus abondans dans la jeuneſſe qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuiſſes, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les parties de l'*homme* ont des propriétés particulieres. *Voyez les différens articles de ce Dictionnaire.*

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la paſſion. *Voyez* HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, *&c.*

Ce ſont celles du viſage qui donnent ce que nous appellons *la phyſionomie.*

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien diſtinguer l'état de nature, de l'état de ſociété. Dans l'état de nature, l'*homme* qui exécuteroit avec le plus d'aiſance toutes les fonctions animales, ſeroit ſans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aiſément toutes les fonctions animales; mais il n'en eſt pas ainſi dans l'état de ſociété. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des diſpoſitions particulieres de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquierent par l'habitude, mais toûjours aux dépens des proportions les plus régulieres & les plus belles. Il n'y a pas juſqu'au danſeur, qui forcé de ſoûtenir tout le poids de ſon corps ſur la pointe de ſon pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du ſtatuaire, qui ne ſe propoſeroit que de repréſenter un *homme* bien fait, & non un danſeur. *Voyez* PROPORTION.

La grace qui n'eſt que le rapport de certaines parties du corps, ſoit en repos, ſoit en mouvement, conſidérées relativement aux circonſtances d'une action, ne s'obtient ſouvent auſſi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions eſt encore un effet néceſſaire. *Voyez* GRACE.

D'où il s'enſuit que l'*homme* de la nature, celui qu'elle ſe ſeroit complu à former de la maniere la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, ſelon l'état de la ſociété dans lequel il le tranſporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaiſſera les cuiſſes ſur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainſi des autres conditions.

Par un travers auſſi inexplicable que ſingulier, les *hommes* ſe défigurent en cent manieres biſarres; les uns s'applatiſſent le front, d'autres s'allongent la tête; ici on s'écraſe le nez, là on ſe perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la ſubjuguer, & qu'elle fait paſſer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de ſe remplir les narines de pouſſiere eſt ſi générale parmi nous, que je ne doute guere que ſi elle ſubſiſte encore pendant quelques ſiecles, nos deſcendans ne naiſſent tous avec de gros nés difformes & évaſés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'eſpece humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous expoſent?

La tête de l'*homme* eſt à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le ſinge a moins de cerveau.

L'*homme* a le cou moins gros à proportion que les quadrupedes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le ſinge & lui qui ayent des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les *hommes*; mais l'organiſation de ces parties eſt la même dans l'un & l'autre ſexe; celles de l'*homme* peuvent auſſi former du lait, & il y en a des exemples.

Le

(1) L'état de l'homme après la puberté eſt celui du mariage. L'auteur de cet article paſſe ici en revûe les différens états de l'homme phyſique. On pourroit croire qu'il a omis le célibat: mais ce n'étoit pas ici ſa place, étant un état de l'homme moral, où il auroit dû en parler; c'eſt à l'article *Homme moral* où ſe trouvera cette omiſſion. L'obſervation paroîtra peut-être ſuperflue, mais dans un ouvrage de cette nature, une telle omiſſion eſt un défaut. (Z)

Le nombril qui eſt apparent dans l'*homme*, eſt preſque oblitéré dans les animaux ; le ſinge eſt le ſeul qui ait des bras & des mains comme nous ; les feſſes qui ſont les parties les plus inférieures du tronc n'appartiennent qu'à l'eſpece humaine.

L'*homme* eſt le ſeul qui ſe ſoûtienne dans une ſituation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'*homme* differe auſſi de celui de quelque animal que ce ſoit ; le pié du ſinge eſt preſque une main.

L'*homme* a moins d'ongle que les autres animaux ; c'eſt par des obſervations continuées pendant long-tems ſur la forme intérieure de l'*homme*, que l'on eſt convenu des proportions qu'il falloit garder dans la Peinture, la Sculpture, & le Deſſein. *Voyez l'article* PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties ſupérieures de l'*homme* ſont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous ; en ſorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaiſſeur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme ſont auſſi plus groſſes ; c'eſt à ce caractere qu'on diſtingue ſon ſquelette de celui de l'*homme*.

La hauteur totale du corps humain varie aſſez conſidérablement ; la grande taille pour les *hommes*, eſt depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, juſqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, juſqu'à cinq piés quatre pouces ; & la petite taille eſt au-deſſous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins ; il y a des eſpeces d'*hommes* qui n'ont que depuis quatre piés, juſqu'à quatre piés & demi ; tels ſont les Lapons.

L'*homme* relativement à ſon volume eſt plus fort qu'aucun animal ; il peut devancer le cheval par ſa vîteſſe ; il le fatigue par la continuité de la marche ; les chaters d'Iſpahan font trente-ſix lieues en quatorze ou quinze heures.

La femme n'eſt pas à beaucoup près auſſi vigoureuſe que l'*homme*.

Tout change dans la nature, tout s'altere, tout périt. Lorſque le corps a acquis ſon étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaiſſeur ; voilà le premier point de ſon dépériſſement ; elle commence au moment où la graiſſe ſe forme, à trentecinq ou quarante ans. *Voyez* GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuſes, les cartilages oſſeux, les os plus ſolides, & les fibres plus dures ; la peau ſe ſeche, les rides ſe forment, les cheveux blanchiſſent, les dents tombent, le viſage ſe déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premieres nuances de cet état ſe ſont appercevoir avant quarante ans ; elles augmentent par degrés aſſez lents juſqu'à ſoixante, par degrés plus rapides juſqu'à ſoixante & dix. Alors commence la vieilleſſe qui va toûjours en augmentant ; la caducité ſuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix où cent ans, la vieilleſſe & la vie.

Les femmes en général vieilliſſent plus que les *hommes* ; paſſé un certain âge leur durée s'aſſûre ; il en eſt de même des *hommes* nés foibles ; la durée totale de la vie peut ſe meſurer par le tems de l'accroiſſement. L'*homme* qui eſt trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ou cent ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans.

Il eſt parlé dans les Tranſactions philoſophiques, de deux *hommes*, dont l'un a vécu cent ſoixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas ; mais en général l'*homme* qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit par-tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort eſt auſſi naturelle que la vie ; il ne faut pas la craindre, ſi l'on a aſſez bien vécu pour n'en pas redouter les ſuites.

Mais il importe en une infinité de circonſtances de ſavoir la probabilité qu'on a de vivre un certain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

*Table des probabilités de la durée de la vie.*

| Age. | Durée de la vie. | | Age. | Durée de la vie. | |
|---|---|---|---|---|---|
| Années. | Années. | Mois. | Années. | Années. | Mois. |
| 0 | 8 | 0 | 43 | 20 | 4 |
| 1 | 33 | 0 | 44 | 19 | 9 |
| 2 | 38 | 0 | 45 | 19 | 3 |
| 3 | 40 | 0 | 46 | 18 | 9 |
| 4 | 41 | 0 | 47 | 18 | 2 |
| 5 | 41 | 6 | 48 | 17 | 8 |
| 6 | 42 | 6 | 49 | 17 | 2 |
| 7 | 42 | 3 | 50 | 16 | 7 |
| 8 | 41 | 6 | 51 | 16 | 0 |
| 9 | 40 | 10 | 52 | 15 | 0 |
| 10 | 40 | 2 | 53 | 15 | 0 |
| 11 | 39 | 6 | 54 | 14 | 0 |
| 12 | 38 | 9 | 55 | 14 | 0 |
| 13 | 31 | 1 | 56 | 13 | 5 |
| 14 | 37 | 5 | 57 | 12 | 10 |
| 15 | 36 | 9 | 58 | 12 | 3 |
| 16 | 36 | 0 | 59 | 11 | 8 |
| 17 | 35 | 4 | 60 | 11 | 1 |
| 18 | 34 | 8 | 61 | 10 | 6 |
| 19 | 34 | 0 | 62 | 10 | 0 |
| 20 | 33 | 5 | 63 | 9 | 6 |
| 21 | 32 | 11 | 64 | 9 | 0 |
| 22 | 32 | 4 | 65 | 8 | 6 |
| 23 | 31 | 10 | 66 | 8 | 0 |
| 24 | 31 | 3 | 67 | 7 | 6 |
| 25 | 30 | 9 | 68 | 7 | 0 |
| 26 | 30 | 2 | 69 | 6 | 7 |
| 27 | 29 | 7 | 70 | 6 | 2 |
| 28 | 29 | 0 | 71 | 5 | 8 |
| 29 | 28 | 6 | 72 | 5 | 4 |
| 30 | 28 | 0 | 73 | 5 | 0 |
| 31 | 27 | 6 | 74 | 4 | 9 |
| 32 | 26 | 11 | 75 | 4 | 6 |
| 33 | 26 | 3 | 76 | 4 | 3 |
| 34 | 25 | 7 | 77 | 4 | 1 |
| 35 | 25 | 0 | 78 | 3 | 11 |
| 36 | 24 | 5 | 79 | 3 | 9 |
| 37 | 23 | 10 | 80 | 3 | 7 |
| 38 | 23 | 3 | 81 | 3 | 5 |
| 39 | 22 | 8 | 82 | 3 | 3 |
| 40 | 22 | 1 | 83 | 3 | 2 |
| 41 | 21 | 6 | 84 | 3 | 1 |
| 42 | 20 | 11 | 85 | 3 | 0 |

On voit par cette table qu'on peut eſpérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainſi des autres tems de la vie.

Mais on obſervera 1°. que l'âge de ſept ans eſt celui où l'on peut eſpérer une plus longue vie ; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de ſa vie ; & à vingt-huit ou vingt-neuf, qu'on a vécu la moitié ; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé juſqu'à cinquante ans, qui jouiſſez de l'aiſance, à qui il reſte encore de la ſanté & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous repoſer ! juſqu'à quand direz-vous, *demain*, *demain* ?

Après avoir expoſé ce qui concerne l'*homme* en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ſes différens organes, aux différens articles de ce Dictionnaire. *Voyez* donc, pour la tête, *à l'article* TÊTE ; pour les piés, les mains, les dents, *à ces articles* ; pour la vûe, *aux articles* ŒIL & VUE ; pour l'ouie, *aux articles* OUIE & OREILLE ; pour l'odorat, *aux articles* ODORAT & NÉS, &c. pour les ſens en général, *aux articles* SENS, SENSATIONS, & TOUCHER ; & ſur-tout *à l'article* ECONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'eſpece humaine, *voyez* les articles de Géographie qui y ont rapport, comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, &c. & l'*article* HUMAINE ESPECE.

Il y a des *hommes* blancs, des noirs, des olivâtres, des *hommes* de couleur de cuivre. *Voyez les articles* NEGRES, MULATRES, &c.

Les *hommes* ont une phyſionomie propre aux lieux qu'ils habitent. *Voyez l'article* PHYSIONOMIE ; & pour l'hiſtoire naturelle de l'*homme*, ce que MM. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *hiſtoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précede.

HOMME (*Expoſition anatomique du corps de l'*) ; ce corps, ainſi que celui de tous les autres animaux, eſt une machine très-compliquée, & dans la compoſition de laquelle entre une infinité d'inſtrumens différens

par leur ſtructure & par l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Certaines parties blanches, dures, inſenſibles, connues ſous le nom d'*os*, ſoûtiennent tout l'édifice. *Voyez* OS. Dans les endroits où ces parties ſe meuvent en gliſſant les unes ſur les autres, elles ſont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élaſtiques, d'un tiſſu extrèmement ſerré qu'on nomme *cartilages*, & dont on diſtingue pluſieurs eſpeces: il y a auſſi des lieux où les os ſont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles ſont couvertes. *Voyez* CARTILAGE. Les différentes pieces oſſeuſes qui ont du jeu & quelque mouvement, ſont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les Anatomiſtes appellent *ligamens*, & qui ſont des parties blanches, ſouples, extenſibles, très-élaſtiques & douées d'un ſentiment très-obtus & preſque nul. *Voyez* LIGAMENT. Parmi ces ligamens, il y en a qui ſont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuſe nommée *ſynovie*; on les nomme *capſules articulaires*, ou *ligamens capſulaires*. *Voyez* CAPSULES ARTICULAIRES. L'humeur que ces ligamens retiennent eſt douce & gluante, & faite pour lubréfier les parties & les empêcher de ſe deſſécher & de s'uſer par les frottemens répétés, *voyez* SYNOVIE; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graiſſe, & que la nature a très-artiſtement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compreſſions violentes. *Voyez* GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choſes ne ſe voient que dans les endroits où les os s'uniſſent de maniere à permettre quelque mouvement; & cette ſorte de jonction s'appelle *diarthroſe*, dont il y a pluſieurs eſpeces. *Voyez* ENARTHROSE, ARTHRODIE, & GINGLIME. En général, toute union ou jonction de deux pieces oſſeuſes ſe nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des Anatomiſtes, ſe fait avec mouvement ou ſans mouvement: cette derniere eſpece eſt la *ſinarthroſe*, & comprend ſous elle pluſieurs diviſions. *Voyez* SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthroſe, ont beſoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaiſon s'appelle *ſymphiſe*, & ſe fait tantôt avec des ligamens, c'eſt la *ſinévroſe*; d'autres fois avec les chairs ou les muſcles, c'eſt la *ſiſarcoſe*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'eſt la *ſynchondroſe*. *Voyez* SINEVROSE, SISARCOSE & SINCHONDROSE. Tous les os du corps de l'*homme*, excepté les couronnes des dents, ſont couverts d'une membrane aſſez forte, dont l'épaiſſeur varie ſuivant les lieux, & qui ſoûtient une prodigieuſe quantité de vaiſſeaux très-fins & de toute eſpece; on l'appelle le *périoſte*, tant qu'elle eſt appliquée ſur les os; lorſque de-là elle paſſe ſur les ligamens, on la nomme *péridesme*; & quand enfin elle s'étend ſur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. *Voyez* PERIOSTE. Cette membrane ſe gliſſe & s'inſinue juſques dans les cavités intérieures des os, elle les tapiſſe exactement; c'eſt le périoſte interne qui enveloppe la moelle, & fournit les cloiſons ſans nombre qui forment les cellules dans leſquelles cette humeur onctueuſe eſt renfermée. *Voyez* MOELLE. Les os ſont formés de deux ſubſtances, l'une dure & d'un tiſſu très-ſerré, compoſée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'eſt la ſubſtance ou matiere compacte; l'autre eſt cellulaire, & quand elle réſulte de l'aſſemblage de pluſieurs lames, on l'appelle *ſubſtance ſpongieuſe*, mais quand elle réſulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, *c'eſt la ſubſtance réticulaire*. *Voyez* SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, ſont mis en mouvement par certaines puiſſances que les Anatomiſtes appellent *muſcles*. Ce ſont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de ſe raccourcir, & qui par ce raccourciſſement tirent les parties auxquelles ils ſont annexés: un tiſſu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & ſoûtient les diviſions preſque infinies des nerfs, des arteres & des autres vaiſſeaux qui pénetrent la ſubſtance du muſcle; un autre tiſſu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graiſſe, unit entre eux les différens muſcles, ou les attache à d'autres parties: on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muſcle ſe raccourcit; & fibre *muſculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action: il faut que ce pouvoir dépende en partie de la maniere dont les fibres ſont unies entre elles; car dans le milieu du muſcle, où les fibres ſont molles & rouges, on les voit ſe contracter, & l'on n'obſerve rien de ſemblable dans les extrémités, qui ſont blanches & d'un tiſſu bien plus ferme & bien plus ſerré; cependant ce ſont les mêmes fibres qui ſans interruption, vont d'un bout à l'autre du muſcle, mais qui, ramaſſées vers les extrémités, ſont ſi étroitement ſerrées entre elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement, il faut, pour qu'une fibre muſculaire ſe raccourciſſe, qu'elle ſe gonfle & ſe renfle; ce renflement devient impoſſible quand les fibres ſont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles; quand en ſe rapprochant ainſi, elles forment par leur aſſemblage des cordes blanches, ſouples & flexibles, c'eſt ce qu'on nomme des *tendons*, *voyez* TENDONS; lorſqu'elles s'épanouiſſent en maniere de membranes, elles ſont ce qu'on appelle des *aponévroſes*, *voyez* APONÉVROSE: c'eſt par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroſes que les muſcles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir; ainſi dans chaque muſcle il y a toûjours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muſcle*) & deux extrémités tendineuſes plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue*: ces noms étoient tirés de la comparaiſon qu'ils faiſoient d'un muſcle avec un rat écorché: au reſte, les noms qu'on a donnés aux différens muſcles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré*; ou de leur ſituation, comme *feſſier*, *dorſal*, *pectoral*; ou de leur action, comme *fléchiſſeur*, *extenſeur*, *abaiſſeur*, ou de quelque autre circonſtance. *Voyez* MUSCLE.

C'eſt aux nerfs & aux vaiſſeaux ſanguins que les muſcles doivent la faculté, dont ils jouiſſent, de ſe contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs ſont des cordons blanchâtres, compoſés de filets extrèmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moelle allongée, ou de la moelle épiniere: ils communiquent différemment entre eux; cependant les deux manieres de communication établies les plus ordinaires ſont ou par forme d'entrelacement & de réſeau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui ſpécialement a lieu à l'intérieur pour les viſceres de la poitrine & du ventre, *voyez* PLEXUS; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une conſiſtence aſſez marquée, & de différentes figures qu'on appelle *ganglions*, leſquelles ſe rencontrent dans différentes parties, mais ſurtout le long de la colonne épiniere, *voyez* GANGLIONS. Quoique les yeux ne puiſſent ſaiſir de cavité dans les nerfs, on ne ſauroit cependant ſe diſpenſer d'y en admettre: bien des expériences ſemblent prouver qu'un fluide très-ſubtil paſſe ſans ceſſe, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moelle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes deſquels il avoit commencé à couler; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *eſprit animal*, *voyez* ESPRIT ANIMAL *ou* ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet eſprit ne nous eſt pas encore bien connue: il n'eſt guere raiſonnable d'en nier l'exiſtence; peut-être y en a-t-il de pluſieurs eſpeces. Quand un nerf s'inſinue dans une partie, il s'y diviſe de façon qu'en le ſuivant avec ſoin, il ſemble que toute la partie elle-même ne ſoit faite que par ſa diviſion: ce qui a donné lieu de penſer que dans ſon principe & ſon origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouiſſement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en ſoit de toutes ces choſes, toûjours eſt-il certain que c'eſt aux nerfs que les parties de notre corps doivent le ſentiment & le mouvement; une choſe ſinguliere, ſans doute, c'eſt que le principe du ſentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moelle épiniere, ces parties ſoient cependant inſenſibles. On nomme *Névrologie* la partie d'Anatomie qui traite des nerfs & de leurs diſtributions: cette partie eſt une des moins développées, & cependant c'eſt une des plus importantes & des plus intéreſſantes. *Voyez* NERF & NEVROLOGIE.

Les vaiſſeaux ſanguins ſont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élaſtiques, dont les uns, ſous le nom d'*arteres*, portent le ſang du cœur aux autres parties; les autres ſe nomment *veines*, & leur office eſt de reprendre le ſang que les arteres ont apporté, & de le ramener au cœur: le mouvement par lequel le ſang eſt ainſi porté & rapporté, s'appelle *circulation*. *Voyez* CIRCULATION DU SANG. Les arteres ont leurs tuniques plus fortes & plus épaiſſes que les veines; elles ont un mouvement ſenſible de pul-

ſation

ſation, c'eſt le *pouls*, *voyez* POULS, & le ſang marche bien plus vîte dans ces tuyaux que dans les veines: toutes les arteres ne ſont que des ramifications de deux troncs principaux, connus ſous les noms d'*aorte* & d'*artere pulmonaire*, *voyez* ARTERE. Les membranes des veines ſont foibles & minces, elles ont peu d'action: mais pour ſuppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui ſont diſpoſés de maniere qu'ils cedent ſans peine à l'impulſion du ſang qui retourne au cœur, mais ils ſe levent pour l'empêcher de revenir ſur ſes pas: les arteres n'ont point de valvules; on n'en découvre point non plus dans les groſſes veines placées dans le ventre ou dans la poitrine: toutes les veines vont ſe rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui eſt le principal & le plus gros de tous, ſe nomme *veine cave*, & va ſe rendre à l'oreillette droite du cœur: trois autres partent du poulmon, & viennent décharger le ſang dans l'oreillette gauche du cœur, le cinquieme amaſſe le ſang de tous les viſceres qui ſervent à la digeſtion des alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns ſont pleins d'une liqueur claire, tranſparente, ſans goût & ſans odeur; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaiſſeaux lymphatiques*. *Voyez* LYMPHE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni ſang, ni lymphe, ſont deſtinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches*: ils naiſſent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne juſques dans la poitrine; on lui donne le nom de *trachée-artere*, *voyez* TRACHÉE-ARTERE & BRONCHE: l'air amené par ces tuyaux gonfle les poûmons & ſouleve la poitrine; quand il en ſort, la poitrine ſe reſſerre & les poûmons s'affaiſſent: ce double mouvement qui ſe fait alternativement pendant tout le cours de la vie, conſtitue cette importante fonction, connue de tout le monde ſous le nom de *reſpiration*: quand l'air rentre, c'eſt l'*inſpiration*; quand il ſort, c'eſt l'*expiration*. *Voyez* RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui eſt renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, ſe nomme *viſcere*, *voyez* VISCERE. On voit encore certaines parties arrondies, aſſez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plûpart ſéparent du ſang une humeur particuliere, on les appelle en général du nom de *glandes*; quand elles ſont iſolées & détachées les unes des autres, elles ſe nomment *glandes conglobées*, elles prennent le nom de *glandes conglomérées*, quand elles ſont ramaſſées pluſieurs enſemble & renfermées ſous une même enveloppe. *Voyez* GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainſi que d'autres parties, ſéparent de la maſſe commune des humeurs une liqueur particuliere, porte en général le nom de *ſécrétion*, *voyez* SÉCRÉTION; & les canaux par leſquels cette humeur eſt reçue pour être conduite en un lieu différent, ſe nomment *vaiſſeaux excréteurs*: quand ils ſont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en eſt dont la fonction differe des autres, & qui ſont deſtinés à pomper quelque humeur, à s'en charger, pour la ramener à la maſſe, ſoit médiatement, ſoit immédiatement; ils ont reçû le nom de *pores abſorbans*, & il paroît que la ſurface de tous nos viſceres en eſt auſſi criblée que celle de la peau. *Voyez* PORES ABSORBANS. Cette derniere partie couvre tout notre corps, ainſi que tout le monde le ſait: on l'appelle à cauſe de cela le *tégument univerſel*; elle eſt compoſée de pluſieurs lames, dont la plus ſuperficielle & la plus mince ſe nomme *épiderme*: celle-ci eſt inſenſible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle ſe replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le goſier, l'œſophage, &c. *Voyez* EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réſeau plus ou moins fin dans les différentes parties; il ſemble être une appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. *Voyez* CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomiſtes penſent que ce qui fait la liaiſon de l'épiderme & de la peau eſt une certaine ſubſtance à-peu-près muqueuſe, qu'ils ont appellée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le ſiege de la couleur blanche de la peau des Européens, &c. & celui de la couleur noire de la peau des Négres. *Voyez* CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, eſt immédiatement ſous ce corps; elle eſt faite par l'aſſemblage & l'entrelacement le plus ſingulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuſes: à travers cet entrelacement pénetrent mille & mille filets nerveux, qui viennent à ſa ſuperficie s'épanouir en papilles applaties, ou ſe gonfler de maniere à former les papilles pyramidales: ces papilles ſont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos ſens, du *toucher*, *voyez* TOUCHER. C'eſt dans la peau que s'opere l'excrétion la moins ſenſible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui ſe font dans notre machine; elle eſt connue ſous le nom d'*inſenſible tranſpiration*: l'humeur qu'elle fournit eſt chaſſée par les pores de la peau. *Voyez* INSENSIBLE TRANSPIRATION. La peau ne ſe réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, &c. elle eſt vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait par-tout la même ſenſibilité, la même conſiſtence, la même élaſticité: toutes ces choſes varient ſuivant les lieux. *Voyez* PEAU. Ajoûtez à tout cela que cette partie ſoûtient les poils & les ongles. Ces premiers ſont des filets très-déliés, de diverſes couleurs, de différentes longueurs, toûjours inſenſibles dans l'état naturel, leſquels naiſſent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroiſſent deſtinés à couvrir & défendre du froid, &c. la ſurface du corps. *Voyez* POILS. Les ongles paroiſſent faits d'une ſubſtance aſſez ſemblable à celle des poils: chacun ſait qu'ils garniſſent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande ſenſibilité; l'extrémité ſe coupe ſans qu'on en ſente rien. *Voyez* ONGLE. Dans la plûpart des quadrupedes, on trouve ſous la peau une lame muſculaire, qui s'appelle le *pannicule charnu*: cette partie manque dans l'*homme*, *voyez* PANNICULE CHARNU. Il n'y a ſous la peau du corps humain qu'un tiſſu formé par un grand nombre de cellules irrégulieres, leſquelles renferment une humeur huileuſe condenſée, douce & jaunâtre, connue ſous le nom de *graiſſe*, *voyez* GRAISSE: ces cellules ſont autant de petits réſervoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler, & qu'elle ſaura bien reprendre en cas de beſoin, par exemple, dans le tems des maladies, ſoit pour nourrir le corps, ſoit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus réguliere, des contours plus gracieux & une ſoupleſſe très-marquée: la ſageſſe de la nature ſait tirer pluſieurs avantages d'une même choſe; elle les épuiſe; le tiſſu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de ſervir de lien à toutes les parties du corps; c'eſt lui qui les ſoûtient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant ſe mouvoir les unes ſur les autres ſans la moindre difficulté. *Voyez* TISSU CELLULAIRE *ou* GRAISSEUX.

Le corps de l'*homme* ſe diviſe en pluſieurs parties principales, qui ſont la tête, le tronc & les extrémités: ces dernieres ſont, les unes ſupérieures, ce ſont les bras; les autres inférieures, qui ſont formées des cuiſſes & des jambes. Chacune de ces parties ſe diviſe encore en pluſieurs autres régions.

On diſtingue dans la tête deux régions principales: l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue*; l'autre en eſt dépouillée pour la plus grande partie, c'eſt la face. *Voyez* TÊTE.

La tête eſt unie à la poitrine par le moyen du *cou*. *Voyez* COU. Le tronc ſe diviſe en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax*; le derriere s'appelle le *dos*. C'eſt du haut & des côtés de cette région, que ſortent les extrémités ſupérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arriere; la premiere ſe partage en trois régions: la premiere eſt au milieu, elle eſt marquée par le nombril, & de là elle a pris le nom de *région ombilicale*; celle qui eſt au-deſſus, & qui va juſqu'au bas de la poitrine, ſe nomme *région épigaſtrique*; la troiſieme qui s'étend au-deſſous, & gagne juſqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre ſexe, a reçu le nom de *région hypogaſtrique*. Chacune de ces régions ſe diviſe encore en trois autres; ſavoir, celle du milieu & les deux latérales: le milieu de la région épigaſtrique ſe nomme *épigaſtre*; les côtés ſont les *hypochondres*. *Voyez* EPIGASTRE & HYPOCHONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les *lombes*; le milieu a conſervé le nom de *région ombilicale*.

La derniere des régions antérieures du ventre ſe partage en haute & baſſe; le milieu de la premiere eſt l'*hypogaſtre*; les parties latérales ſont les *iles* ou les *flancs*: la partie baſſe répond au petit baſſin, ſon milieu eſt le *pénil*, ſes côtés ſont les *aines*.

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement, qu'on appelle aussi *région lombaire postérieure*, ou plus communément *le creux* ou *le pli des reins*; ce qui est au-dessous se releve & fait saillie; c'est la région des fesses, entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarasse de ses excrémens; on l'appelle le *fondement*, ou l'*anus* (*Voyez* ANUS); l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe, porte le nom de *périné*, & la ligne qui le partage en partie droite & gauche, se nomme *raphé*. Les extrémités supérieures sont chacune composées de l'épaule, du bras, de l'avant-bras & de la main; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses, des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain, examinons chacune de ces mêmes parties: nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux: commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie, sont au moins dans les blancs, beaucoup plus longs que ceux du reste du corps, on les nomme *cheveux*. *Voyez* CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le *vertex*; le derriere s'appelle l'*occiput*; le devant porte le nom de *sinciput*; & les côtés celui de *tempes*. Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. *Voyez* GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au-dessous, a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite, & logée dans des cellules étroites; ce tissu étant enlevé, on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils, qu'ils relevent en faisant rider la peau du front. Ce sont les *muscles frontaux*. *Voyez* MUSCLES FRONTAUX. En marchant du sinciput vers l'occiput, le milieu de droite à gauche est occupé par une aponevrose, à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux; M. Winslow l'a nommée *calotte aponevrotique du crâne*. *Voyez* CALOTTE APONEVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponevrose, partent en arriere des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit, & qui à cause de cela, a reçû le nom d'*os occipital*; ce sont les muscles occipitaux, dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. *Voyez* MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles, on en apperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derriere de la conque de l'oreille externe, qu'ils tirent en arriere; on les nomme les *muscles postérieurs de l'oreille*. En remontant vers les tempes, il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince, qui du bord de la calotte aponevrotique, s'avance vers l'oreille, & s'y insere à quelque distance au dessus du conduit: c'est le muscle supérieur de l'oreille externe; il sert à l'élever un peu. *Voyez* RELEVEUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artere temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales, dont l'une va vers le front, & l'autre vers l'occiput; cette derniere s'anastomose avec l'artere occipital: le mot d'*anastomose* est employé par les Anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un. *Voyez* ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler, & les muscles qui y sont annexés, on découvre sur toute la tête, à l'exception des côtés, la membrane qui couvre les os immédiatement, on la nomme le *péricrâne*: elle ne differe point du périoste des autres parties; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête, & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans, & qui se nomme *la dure-mere*. *Voyez* PÉRICRANE. Sur les côtés, dans les régions temporales, se trouve une aponévrose, que l'on a mal-à-propos prise pour une des lames du péricrâne; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région, & qui est attaché aux os du crâne par son extrémité supérieure, & à l'apophise coronoïde de la mâchoire inférieure, par son extrémité inférieure; il a principalement la fonction de lever la machoire inférieure, il porte le nom de *crotaphite*. *Voyez* MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muscle se découvre un nerf, qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde; on le nomme *le nerf temporal*.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse, d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire; on la nomme *le lobule*. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont différens noms, entre ces derniers, il y en a un qui mene à un canal appellé *conduit auditif externe*. *Voyez* OREILLE EXTERNE.

Derriere l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif; sur le devant sont les auriculaires antérieurs, qui sont produits par deux des nerfs cervicaux; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille, parce que je ne l'ai jamais vû.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés, on voit en devant l'os frontal; sur les côtés & en haut, les deux os pariétaux; en bas & toujours sur les côtés, les grandes aîles de l'os sphénoïde, & les os des tempes, en arriere l'os occipital: ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la suture *lambdoïde*; les pariétaux le sont entre eux par la suture sagittale, & avec les os temporaux & les grandes aîles du sphénoïde, par la suture écailleuse; enfin par-devant, ils s'unissent avec l'os frontal par la suture appellée *coronale*; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne. *Voyez* OS FRONTAL, OS PARIÉTAUX, &c.

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la suture coronale, dans l'endroit où la sagittale la rencontre; on la nomme *la fontanelle* ou *la fontaine de la tête*. *Voyez* FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme, on le scie tout-au-tour; & quand on a séparé la calotte, les parties qui s'offrent aux yeux, sont d'abord une membrane forte, épaisse, composée de deux lames, & très-adhérente à la face interne du crâne: c'est la premiere des enveloppes du cerveau, on l'appelle la *dure-mere*. *Voyez* DURE-MERE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau, se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscere, & forme une cloison nommée *la faulx*: sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur*: au bord opposé de la faulx, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur*: le long du premier de ces sinus, sur-tout en arriere, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mere est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieur s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la premiere lame se nomme la *pie-mere*, la seconde a reçû le nom d'*arachnoïde*. *Voyez* PIE-MERE, &c.

Le cerveau vient ensuite; c'est un viscere très-gros, mol, insensible, arrosé d'un prodigieux nombre de vaisseaux, composé de deux substances, l'une extérieure & grise, où l'on pense que l'esprit vital est filtré; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'assemblage des vaisseaux excrétoires de la premiere, & qui donne naissance aux nerfs, soit immédiatement, soit médiatement: ce viscere est partagé en deux portions principales nommées *hémisphères*, chaque hémisphere l'est en trois lobes, l'un antérieur, l'autre moyen, & le troisieme postérieur; à la surface extérieure sont différens enfoncemens connus sous le nom d'*anfractuosités*: la substance grise qu'on appelle aussi *corticale*, s'insinue dans toutes les anfractuosités: une lame blanche assez épaisse, fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémisphères; c'est le corps calleux, où quelques-uns ont assez ridiculement placé le siége de l'ame: sur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, sont creusées deux grandes cavités connues sous le nom de *ventricules supérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui sont fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en se contournant comme les cornes d'un bélier; sous les lobes moyens du cerveau, une cloison transparente se voit entre les deux ventricules; elle les sépare, elle est formée de deux lames fort distinctes; c'est le *septum lucidum*: la premiere chose qui frappe dans les ventricules supérieurs, c'est une masse de vaisseaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargissant en arriere, se prolonge jusqu'au fond des ventricules; elle a pris le nom de *plexus choroïde*: les vaisseaux qui la forment se réunissent en une grosse veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le sang dans un sinus, que nous observerons dans l'instant: ôtez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & sur le côté dans chaque ventricule, une bosse oblongue, qui se termine en-arriere par une sorte de queue; elle est grise à l'extérieur, mais

le dedans est mêlé de la substance blanche & de la grise; c'est le *corps cannelé*. Sous le *septum lucidum* est une lame blanche qui s'élargit en s'avançant en-arriere, & s'y partage en deux branches minces; on la nomme la *voûte à trois piliers*: enlevez cette voûte, rejettez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y divise en deux cordons blancs, dans l'écartement desquels vous pourrez distinguer un troisieme cordon transversal nommé la *commissure antérieure* du cerveau: vis-à-vis est une ouverture qui va au troisieme ventricule; plus loin sont deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques*; ces éminences laissent entre leurs extrémités postérieures une autre ouverture qui va aussi au troisieme ventricule; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulva*: attenant l'anus est la commissure postérieure du cerveau; c'est un cordon transversal qui s'avance assez peu de chaque côté: dans le lieu où la cavité des ventricules supérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit prolongement pointu en-arriere; c'est le *processus anciroïde*: on apperçoit dans le reste un bourrelet qui suit les contours de la cavité; les Anatomistes l'ont nommé la *corne d'ammon*: quand on écarte les couches des nerfs optiques, il se présente une cavité oblongue d'assez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire; c'est le troisieme ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée sur la glande pituitaire; on la nomme à cause de cela, *tige pituitaire*: on apperçoit à la face postérieure du troisieme ventricule, l'ouverture de l'*aqueduc de Silvius*; c'est un conduit qui du troisieme ventricule mene au quatrieme: sur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont assez ridiculement appellées *nates* & *testes*. Après avoir considéré tous les objets que nous venons d'indiquer, si l'on renverse la masse du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord sous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs olfactoires*, qui vont gagner la lame cribleuse de l'os ethmoïde; ensuite on voit les nerfs optiques, dont on observe la réunion sur le devant de la selle du turc, & le passage par les trous optiques de l'os sphénoïde: les arteres carotides sont à côté de ces nerfs, & les touchent; on les voit se partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & se réfléchit sur le corps calleux; l'autre s'engage dans la grande scissure de Silvius, & va se rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe postérieur: derriere la réunion des deux nerfs optiques, est l'extrémité de la tige pituitaire, & dans le voisinage sont deux éminences appellées *mamillaires*: viennent ensuite deux grosses masses blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, se rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appellé *pont de varole*, ou *protubérance annulaire*; ces deux masses sont les *crura cerebri*: dans ce trajet se voient les *nerfs de la troisieme paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, lesquels vont se rendre à l'orbite par la fente sphénoïdale: un peu plus en arriere & sur les côtés, se présentent aussi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire supérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enleve la masse du cerveau, après avoir coupé vers les cuisses, ou *crura cerebri*, voici les choses qui se présentent à la vue: en devant est le plancher osseux qui soutenoit les lobes antérieurs du cerveau; il est fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os sphénoïde, nommées *ailes d'Ingrassias*; le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reste, & c'est dans cet enfoncement qu'est logée la *lame cribreuse de l'os ethmoïde*; sur le milieu de cette lame en devant, est l'éminence *crista galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faulx du cerveau: sur le devant de cette éminence, est le *trou borgne*, duquel part le sinus longitudinal supérieur de la dure mere, au-dessus duquel s'éleve l'*épine frontale*: sur le bord de la lame cribreuse est le nerf accessoire de l'*olfactif*, qui sort de l'orbite par un des trous orbitaires internes: au bord postérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, sont les deux *apophyses clinoïdes antérieures*, & tout auprès les deux *trous optiques*: au-dessous de ce bord sont deux grandes fosses séparées par une éminence mitoyenne; la paroi de ces fosses est formée par les os temporaux & le sphénoïde: sur l'éminence moyenne, est creusée la *selle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & son *accessoire*, avec quelques petits sinus; cette cavité est terminée en arriere par les apophyses *clinoïdes postérieures*: sur les côtés de la selle du turc, sont les deux sinus orbitaires, au-dessus desquels se glisse le nerf *pathétique*, ou nerf de la quatrieme paire, qui va se rendre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, & se perd dans le muscle extérieur de l'œil: dans la cavité des sinus orbitaires sont renfermés les nerfs de la troisieme paire, ceux de la cinquieme & sixieme, l'artere carotide interne & les filets qui font la communication du *nerf grand sympathique*, avec la sixieme paire & la premiere branche de la cinquieme: dans le fond des fosses moyennes de la base du crâne, sont plusieurs petits sinus, & l'on voit au-dessous des ailes d'ingrassias, les *fentes sphénoïdales*: plus bas & plus en arriere, les trous ronds antérieurs qui laissent passer la seconde branche du nerf de la cinquieme paire: plus loin, en marchant toujours en-arriere, les trous *ovales*, les trous *innominés*, & les trous *épineux* de l'os sphénoïde; ce dernier laisse passer l'artere qui se distribue à la dure-mere: le rocher dans lequel est renfermé l'organe de l'ouïe, sépare les fosses moyennes du crâne d'avec les postérieures: on voit à sa face antérieure un petit trou, & sur son sommet un sinus nommé le *sinus supérieur du rocher*: les arteres carotides pénetrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & se couchent en s'avançant en devant sur les côtés de la selle du turc pour gagner les apophyses clinoïdes antérieures: au niveau du rocher se découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans son milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faulx, & échancré en-devant pour laisser passer la moëlle allongée; il est fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mere; c'est la *tente du cervelet*; il soutient les lobes postérieurs du cerveau: le *pressoir d'Herophile* marche dans son milieu de devant en-arriere; c'est à ce sinus que la grande veine de Galien & le sinus longitudinal inférieur viennent se rendre; cette tente est attachée dans son contour, aux branches transversales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle supérieur du rocher; c'est dans la premiere partie de cette adhésion que se trouvent les *sinus latéraux*, dans lesquels vont se dégorger le sinus longitudinal supérieur, & le pressoir d'Hérophile; ces sinus vont en s'enfonçant, aboutir au *golphe des jugulaires*. *Voyez* CERVEAU *& tous les noms écrits en lettres italiques.*

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune; c'est une viscere plus petit que le cerveau; mais qui, eu égard aux principales circonstances, a beaucoup de ressemblance avec lui: une petite faulx que l'on voit en-arriere, le partage en deux hémispheres, la substance grise est à l'extérieur, la blanche se ramifie en-dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie*; en soulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'est la *grande valvule de Vieussens*, qui couvre le quatrieme ventricule, & du voisinage de laquelle on voit aussi naître les nerfs de la quatrieme paire; cette valvule rompue, la cavité qui se présente est le quatrieme ventricule, ou le *calamus scriptorius*, dont les côtés sont formés par les *pédoncules du cervelet*; par le même renversement qui découvre ces parties, on met aussi sous les yeux dans son entier, l'*appendice vermiforme*; si vous coupez les deux pédoncules, & que vous emportiez le cervelet, les *fosses postérieures* de la base du crâne se font voir; vous appercevez aussi les sinus occipitaux, & sur la face postérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'insinue la double portion *du nerf acoustique* & les *arteres auditives*: plus bas vous voyez les *trous déchirés postérieurs*, par lesquels sortent les *sinus latéraux*, la *huitieme paire des nerfs*, ou la *paire vague* & le *nerf* accessoire de Willis: sur le milieu est un gros cylindre médullaire; c'est la *moëlle allongée* qui descend vers le grand trou occipital, passe par cette ouverture, & descend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épiniere*. Renversez-la en arriere, l'éminence transversale que vous voyez en haut, est le *pont de Varole*: vous distinguez au bas les *éminences olivaires* & les *pyramidales*: les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, sont ceux de la *sixieme paire*: plus bas sur les côtés, sont ceux de la septieme paire, ou les *nerfs auditifs*: un peu au-dessous, plusieurs filets se ramassent pour former la *paire vague*; d'autres naissant après vont aux trous condyloïdiens antérieurs, & sont les nerfs de la neuvieme paire, ou *nerfs hypoglosses*; les nerfs [illegible] paroissent ensuite: coupez la moelle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les arteres vertébrales se réunir pour former la *basilaire*, de laquelle vous voyez naître les spinales, les auditives, & enfin la basilaire montant vers les apophyses clinoïdes postérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux

poste-

poſtérieurs du cerveau: au bas des apophyſes que nous venons de nommer, ſont les *ſinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux aſſez déliés, qui ſous le nom de *ſinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des ſinus latéraux; enfin on voit ici la *tubéroſité occipitale interne*, *l'éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyſe baſilaire* du même os, qui va juſqu'au ſphénoïde pour s'unir & ſe confondre avec lui chez les adultes. *Voyez* CERVELET *& tous les mots écrits en lettres italiques*.

La tête renferme encore les principaux organes des ſens: celui de l'ouïe eſt placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déja remarqué le conduit auditif extérieur, il eſt terminé par une cloiſon membraneuſe un peu enfoncée dans ſon milieu, on la nomme *membrane du tympan*: la cavité qu'elle ferme eſt le *tambour*, qui eſt aſſez peu régulier, & par-tout tapiſſé d'un périoſte très-fin: ce qu'on diſtingue au premier coup-d'œil, ce ſont trois petits oſſelets, dont l'un eſt placé en-devant, & ne raſſemble pas mal à une maſſue, on l'appelle le *marteau*; deux muſcles viennent s'y inférer; l'un eſt renfermé dans un conduit oſſeux, qui ſuit la direction de la trompe d'Euſtache; le ſecond paſſe par la *félure articulaire*. Derriere le marteau ſur la même ligne eſt un autre oſſelet appellé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules maſtoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appellé l'*étrier*: ce dernier a un muſcle fort petit, & qui eſt renfermé dans le conduit oſſeux de la *pyramide*: entre la tête de l'étrier & la branche de l'enclume qui s'y joint, il y a un petit oſſelet, qu'on nomme *orbiculaire*: on diſtingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arriere s'avance en deſcendant en-devant, pour ſortir par la félure articulaire de l'os des tempes & ſe joindre au nerf lingual qui vient de la cinquieme paire; ce nerf porte le nom de *corde du tambour*: pluſieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan; celui qui eſt en-haut & en-arriere, conduit aux *cellules maſtoïdiennes*, qui ſont des cavités aſſez irrégulieres, creuſées dans la baſe du rocher au-deſſus des apophyſes maſtoïdes: la ſeconde ouverture eſt en-bas & en-devant, elle mene à un conduit, qui va toûjours en s'élargiſſant ſe terminer vers le fond des narines: c'eſt la *trompe d'Euſtache*: la troiſieme ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle eſt remplie par la baſe de l'étrier, & conduit au veſtibule: la derniere eſt la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan ſe trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope*; c'eſt un conduit oſſeux qui part du fonds du méat auditif interne, &, après pluſieurs contours, vient aboutir au trou ſtilo-maſtoïdien; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui eſt vis-à-vis la fenêtre ovale, reſſemble à un petit dôme, où viennent ſe rendre les *canaux demi-circulaires*, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *veſtibule*: ces canaux demi-circulaires ſont au nombre de trois, le ſupérieur, l'inférieur, & le poſtérieur. Au bas de ces canaux eſt un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en ſpirale & toûjours en ſe retréciſſant, fait environ deux tours & demi, & reſſemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. *Voy.* OREILLE INTERNE, *& tous les mots écrits en lettres italiques*.

Les autres organes des ſens qui ont leur ſiége à la tête, ſont placés dans la face: le premier & le plus important eſt l'œil qui eſt logé dans l'orbite, & couvert des paupieres: le front s'éleve au-deſſus; & deſſous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la premiere branche, ou branche orbitaire ſupérieure de la cinquieme paire. La racine du nez eſt au milieu des fibres muſculaires qui viennent des frontaux, la couvrent: on a compté ces fibres au nombre des muſcles du nez: les *ſourcils* ſe préſentent ici, & ſuivent dans leur contour le bord ſupérieur de l'orbite; ſous leur groſſe extrémité ou tête eſt le muſcle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyſe orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des ſourcils qu'il abaiſſe. Sous la peau qui couvre & forme les paupieres eſt un muſcle large, mince, dont les fibres diſpoſées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupieres; il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muſcle orbiculaire des paupieres*: chacune de ces parties eſt bordée d'une rangée de poils appellés *cils*, qui ſont ſoutenus par certains petits cartilages applatis (*les torſes*), & dans le voiſinage deſquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires*: les endroits où ces cartilages ſe rencontrent, ſe nomment les *angles de l'œil*; l'un *grand* ou *interne*, c'eſt celui du côté du nez; l'autre *petit* ou *externe*, c'eſt l'oppoſé. Au grand angle eſt la *caroncule lacrymale*; c'eſt une petite glande grenue & rouge: près d'elle eſt le *repli ſemi-lunaire* de la conjonctive: dans le même lieu, le bord de chaque paupiere porte une petite éminence au ſommet de laquelle eſt un petit trou, c'eſt le *point lacrymal*, qui mene à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil; on le nomme *conduit lacrymal*: celui de la paupiere ſupérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion réſulte le *canal commun* qui eſt très-court & qui s'ouvre dans un ſac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *ſac lacrymal*; il eſt membraneux, d'une forme oblongue, & finit en bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal naſal* & décharge dans le nez l'humeur des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le ſac: la paupiere ſupérieure a un muſcle qui l'éleve, & qu'on nomme *le releveur de la paupiere ſupérieure*; il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupiere: on trouve vers le petit angle en haut dans un enfoncement creuſé à la face interne de l'apophyſe orbitaire externe, la glande qui fait la ſecrétion de l'humeur des larmes, on la nomme la *glande lacrymale*: de ſa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & verſent l'humeur ſur l'œil, ce ſont les *vaiſſeaux hygrophthalmiques*: la tunique qui revêt les paupieres en-dedans, ſe nomme *conjonctive*, elle ſe réfléchit ſur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre juſqu'au bord de la cornée tranſparente.

Si l'on enleve la paroi ſupérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoſte de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mere, enſuite on diſtingue le nerf *orbitaire ſupérieur*, c'eſt la premiere branche de la cinquieme paire, puis le muſcle releveur de la paupiere, ſous lequel eſt le *muſcle ſuperbe* ou releveur de l'œil; au côté extérieur eſt placé *l'oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrieme paire qui va s'y diſtribuer tout entier: du côté du nez paroît d'abord le muſcle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trochléateur*: il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il paſſe ſon tendon par une petite poulie cartilagineuſe placée vers le grand angle de l'œil, & de-là ſe réfléchit en arriere & en dehors pour s'inſérer au globe de l'œil entre le ſuperbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique eſt placé le muſcle *abducteur* ou *buveur*: on trouve auſſi dans cet endroit le nerf *acceſſoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire ſupérieure qui va au ſac lacrymal, *&c.*

Le globe de l'œil paroît en écartant les muſcles ſupérieurs, il n'eſt pas tout-à-fait au milieu de l'orbite; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arriere de ſon fond & gagner la pointe de l'orbite, eſt le *nerf optique*; les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique*, vous les voyez naître pour la plûpart d'une petite tumeur, c'eſt le *ganglion lenticulaire*, auquel ſe rendent des nerfs qui viennent de la troiſieme paire & de la cinquieme: la premiere tunique du globe eſt épaiſſe, forte & griſe, c'eſt la *ſclérotique*; elle ſe change en-devant en une lame tranſparente, nommée *cornée*, à travers laquelle paſſent les rayons viſuels: derriere cette cornée eſt un eſpace qui contient une humeur fort claire, & qui ſe régénere avec une extrême facilité, on la nomme l'*humeur aqueuſe*, les ſources nous ſont inconnues; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil: ſous la ſclérotique ſe trouve une membrane compoſée de deux lames, qui eſt d'une couleur brune, & à la ſurface de laquelle ſont les filets nerveux du plexus optique qui ont traverſé la ſclérotique & qui s'avancent en devant: cette ſeconde tunique porte le nom de *choroïde*; quand elle eſt venue près du bord de la cornée, elle adhere fortement à la face interne de la ſclérotique: cette adhérence eſt marquée par un bourrelet aſſez mal-à-propos appellé *ligament ciliaire*: les filets nerveux que nous venons d'obſerver s'y terminent: de-là la choroïde ſe réfléchit & forme une cloiſon qui ſépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la poſtérieure, qui loge l'*humeur vitrée* & le cryſtallin; cette cloiſon eſt percée dans ſon milieu, le trou eſt rond & il peut ſe reſſerrer & s'élargir, c'eſt la *pupille*; la face antérieure de cette même partie eſt teinte de pluſieurs couleurs, on la nomme *iris*; la face poſtérieure eſt brune, elle s'appelle *uvée* par quelques Anatomiſtes: c'eſt-là qu'on voit les fibres muſculai-

sculaires qui resserrent & dilatent la pupille; plus loin sont plusieurs lignes disposées en rayons, nommées *processus ciliaires*; ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloison adhere à la sclérotique: la *rétine* est sous la choroïde, c'est une membrane molle & pulpeuse qui s'étend en s'amincissant jusqu'à la cloison on la regarde comme l'organe immédiat de la vûe: dans le creux que toutes ces tuniques forment, est renfermé une masse claire, brillante & semblable à du verre fondu, c'est le corps vitré; une membrane très-fine, connue sous le nom de membrane *hialoïde*, l'enveloppe: elle est composée de deux lames; l'intérieure se replie en-dedans & forme un prodigieux nombre de cellules: le *crystallin* est placé en-devant entre ces deux lames, qui font sa *capsule* ou son *chaton*; cette partie est un corps transparent, d'une certaine consistance situé immédiatement derriere la pupille, sa forme approche assez de celle d'une lentille un peu applatie en-devant. Sous le globe de l'œil sont placés deux muscles, l'*humble* ou l'*abaisseur*, & le *petit oblique*: si l'on enleve le globe & ses muscles, on voit en-bas & en-dehors une longue fente, c'est la fente *orbitaire inférieure*; elle livre passage au *nerf maxillaire supérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite est pyramidale, & que plusieurs os entrent dans sa composition; savoir le *frontal* & le *sphénoïde* en-dessus, le *maxillaire* & le *palatin* en-bas, sur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aîle du *sphénoïde*, en-dedans l'os *éthmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en-dehors les deux fentes orbitaires, l'une supérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitraires internes, le commencement du conduit nasal, en-bas le conduit orbitaire intérieur qui laisse passer le nerf *maxillaire supérieur*. *Voyez* Œil, &c.

L'organe de l'odorat est fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur: le premier, dont la situation est assez connue, offre à sa racine, sous la peau & les lames musculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyses longues de l'os maxillaire supérieur; au bas de ces os est un cartilage, qui se prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloison des narines, c'est le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel se présentent deux autres cartilages recourbés, qui font les aîles & le bas de la cloison du nez extérieur; vers le bout des aîles on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voisinage, on apperçoit le muscle incisif, qui vient de la racine du nez & du bord voisin de l'orbite pour se terminer à la peau de la levre supérieure qu'il releve, en dilatant la narine: au-dessous de l'aîle de la narine est le *muscle myrthiforme*: si l'on pénétre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapissé par la *membrane pituitaire*; elle est l'organe de l'odorat: au milieu de cette cavité est une cloison moitié osseuse, moitié cartilagineuse. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fournissoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame descendante de l'os ethmoïde & le vomer sont la portion osseuse qui est en arriere: on apperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os ethmoïde*, dans lequel on distingue les deux cornets supérieurs du nez; entre ces cellules se découvrent deux rigoles qui conduisent à deux trous arrondis, creusés dans le bord du frontal, & qui sont les orifices des *sinus frontaux* ou *sourcilliers*: sur chacun des côtés, il se présente un petit os fait & disposé en maniere d'auvent, on le nomme la *conque inférieure du nez*: au-dessus se voit l'ouverture du *sinus maxillaire*, c'est une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom: plus bas que la conque est l'extrémité du *conduit nasal*: en-arriere, & toûjours sur le côté, est une grande ouverture, c'est le pavillon de la trompe d'Eustache; cette trompe est un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie osseux, qui montant en se retrécissant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan: la paroi intérieure de la fosse nasale est en partie osseuse & en partie membraneuse: la portion osseuse est faite par les os maxillaires & les os *palatins*; la portion membraneuse est en-arriere, elle va en pente vers le gosier; c'est ce qu'on appelle le *voile du palais*: les côtés de la fosse nasale sont formés par les os maxillaires & les os du palais: le haut est fait par les os du nez, l'os ethmoïde, & en arriere par le sphénoïde; dans la portion nasale de ce dernier os on voit les ouverture des *sinus sphénoïdaux*, qui sont placés sous la selle du turc, & occupent tout le corps de l'os: au-dessous de ces trous sont les narines postérieures ou *arrieres narines*, par lesquelles le nez communique avec le gosier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets passent & descendent dans le nez par les petits trous de la lame cribreuse de l'os ethmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites arteres, s'insinuent par les trous *sphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire supérieur: au bas de la cloison du nez dans les os secs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en-devant au trou palatin antérieur.

Les joues sont sur le côté du nez; on y voit sous la peau, qui est très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muscles *zygomatiques grand & petit*, qui tous les deux vont à la commissure des levres qu'ils tirent en-dehors; la *glande parotide* qui s'avance jusqu'à l'oreille, c'est la plus grosse des salivaires: son conduit excréteur part en-devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon*: le muscle *masseter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, se voit sous la parotide dont il est en partie caché, & sous ce muscle est la branche de la mâchoire inférieure: l'os de la *pommette* est dans le même lieu, & l'on voit son apophyse externe s'avancer vers les *tempes*, & former avec une autre apophyse de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, sous laquelle passe le tendon du crotophyte, & au bord de laquelle s'attache le masseter par en-haut. Sous l'os de la pommette est un enfoncement (c'est la *fosse maxillaire*) dans lequel on voit le *muscle canin* & le *trou orbitaire* externe, par lequel sort l'extrémité du nerf maxillaire supérieur, qui s'unissant ici avec la portion dure du nerf auditif, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun sait où la bouche est placée; les Anatomistes distinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres: sous la peau de chacune des levres, on voit les arteres *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe*: elles serpentent sur le *muscle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaisseur des levres; l'angle qu'elles forment en se rencontrant, se nomme la *commissure*, à laquelle viennent se rendre les muscles *zygomatiques*, *canin*, *buccinnateur*, quelques fibres du *peaucier*, le muscle *triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton*: la peau qui couvre ces trois derniers laisse passer les poils de la barbe, ainsi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles seulement: en renversant les levres, on apperçoit la membrane fine qui les couvre, & sous laquelle est un tissu légérement spongieux, qui soûtient les *glandes labiales* & les papilles nerveuses: cette membrane, avec son tissu, se réfléchissant sur les bords de chaque mâchoire, y forme les gencives, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapisse aussi le reste de la bouche, & loge d'autres glandes semblables aux labiales, & qu'on nomme *buccales*: si l'on enleve les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nud; on distingue dans son milieu ce qu'on nomme la *symphise*; à quelque distance on voit les *trous mentonniers* par lesquels sortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, lesquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire: l'*artere maxillaire externe* se présente aussi sur le bord de la mâchoire: les dents se montrent toutes, & l'on peut distinguer les *incisives* qui sont en-devant au nombre de quatre à chaque mâchoire; les *canines* qui viennent après, & qui sont au nombre de deux, & les *molaires* placées le plus en arriere; on en compte dix, cinq de chaque côté: en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue*; sa base est en-arriere: observez le trou qui y est creusé, c'est le *trou borgne*; depuis ce trou jusqu'à la pointe vous distinguez une ligne légérement creusée, c'est la *ligne médiane*: à la face supérieure de cette partie sont les papilles nerveuses: les *pyramidales* vers sa pointe, les *boutonnées* au milieu, & vers sa base celles qui sont à *tête de champignon*: plus loin que ces derniers sont placées les *glandes* linguales: ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens *intermaxillaires* & les *glandes molaires*: si vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'est le *frein de la langue*: à côté sont les arteres & les veines de la langue, on les nomme *ranines*: deux petites élévations se font aussi appercevoir, elles sont percées: leur trou est l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & sublinguales; ces dernieres sont placées dans l'endroit que nous examinons: la voûte du palais répond à la face supérieure de la langue, on y voit les *glandes palatines* & le *voile du palais*: au milieu de l'arcade que ce voile forme par son bord inférieur est la luette: au-dessus d'elle jusqu'à l'épine palatine est le muscle *azygos*; sur les côtés sont deux replis qui viennent tomber sur les bords

de

de la baſe de la langue, ils forment le contur de l'*iſthme du goſier*, & renferment les muſcles *gloſſo-ſtaphilins:* deux autres replis partent également du voiſinage de la luette, & vont ſe perdre en-arriere dans le fond du goſier. Les *glandes amygdales* ſont ſituées entre ces replis: les muſcles *petro-ſtaphilins*, les *pterigo-ſtaphilins ſupérieurs* & les *inférieurs* vont ſe rendre au voile du palais, & ſervent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'eſpace qui eſt derriere le voile du palais eſt l'arriere-bouche ou le *pharinx*, qui va en s'allongeant en maniere d'entonnoir, aboutir à l'œſophage: cette partie eſt toute muſculeuſe, & ſe reſſerre par la contraction des muſcles *pétro & céphalo-pharingiens*, *ptérigo-pharingiens*, *hypéro-pharingiens*, *bucco-pharingiens*, *maxillo-pharingiens*, *gloſſo-pharingiens*, *hio-pharingians*, *ſyndeſmo-pharingiens*, *thiro-pharingiens* & *crico-pharingiens*; dans la partie antérieure & baſſe de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'eſt la bouche du *larynx*; plus bas eſt une fente connue ſous le nom de *glotte:* au-deſſus eſt un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le tems de la déglutition: ſur les côtés de la glotte ſont les ventricules du larynx, & ſur ces cavités ſont placées les *cartilages aritenoides* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & conſidérons le bas du menton & le col. La premiere partie qui ſe préſente en-devant ſous les tégumens eſt le muſcle *peaucier*; quand on l'a enlevé, on apperçoit ſous la mâchoire le muſcle *digaſtrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-maſtoïdienne:* ſous la portion antérieure du *digaſtrique* eſt le muſcle *milo-hyoïdien:* qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par ſon bord ſupérieur, & qu'on le renverſe ſur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre ſont les muſcles *génio-hyoïdiens*, après leſquels viennent les *génio-gloſſes*, ſur le côté deſquels ſont placées les *glandes ſublinguales*, & à quelque diſtance vers l'angle de la mâchoire les glandes *maxillaires:* on a crû voir dans cet endroit deux muſcles que l'on avoit nommés *milo-gloſſes:* mais ils n'exiſtent point; l'os *hyoïde* eſt en-devant au-deſſous de ces parties; les fibres muſculaires qui s'élevent de ſon bord ſupérieur, & qui montent à la baſe de la langue, conſtituent le muſcle *hyogloſſe:* on voit au-deſſous de ce même os les muſcles *ſterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens:* les uns & les autres ſont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au ſternum, les derniers à l'omoplate: ces muſcles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde va ſe terminer à l'aîle du cartilage thyroïde, c'eſt le *hyo-thyroïdien*; l'autre eſt plus long, & va du même cartilage ſe rendre au ſternum & s'y inſérer, c'eſt le *ſterno-thyroïdien*. Il s'éleve auſſi du ſternum & de la partie voiſine de la clavicule, un muſcle très-fort, qui monte juſqu'à l'apophyſe maſtoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainſi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire ſupérieure de l'occiput, c'eſt le *ſterno maſtoïdien:* la *trachée-artere* ſe préſente en-devant au milieu du cou; c'eſt un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au poûmon: ſa partie antérieure eſt faite de petites bandes cartilagineuſes ſemi-circulaires liées entre elles par des membranes, le derriere eſt tout membraneux: on apperçoit en-dedans & en-arriere les *glandes trachéales* & les *bandes muſculaires de Morgagni:* dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il eſt en partie couvert par le *thymus*; c'eſt une glande dont l'uſage n'eſt pas encore bien connu, & qui deſcend dans le fœtus juſqu'au péricarde: au commencement de la trachée-artere, on voit une eſpece de tête qu'on appelle *larynx*, c'eſt elle qui fait l'éminence appellée *pomme d'Adam:* une glande étroite dans ſon milieu, & renflée ſur les côtés, embraſſe le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde:* le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx reſſemble à un bouclier, il a pris, à cauſe de cela, le nom de *thyroïde* ou de *ſcutiforme*; il a deux apophyſes en-haut & en-arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, ſont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde: deux autres apophyſes moins longues, mais plus larges, s'articulent en-arriere & en-bas avec le *cartilage cricoïde:* ce ſecod cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé eſt en arriere; le muſcle *crico-thyroïdien* eſt en-devant entre les bords correſpondans du thyroïde & du cricoïde. Au-deſſus de ce dernier, en-arriere, ſont les cartilages *aritenoïdes:* on voit auſſi pluſieurs muſcles de chaque côté; les premiers vont de la ſurface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des aritenoïdes, ce ſont les *crico-aritenoïdiens poſtérieurs:* les ſeconds vont en ſe croiſant du bord ſupérieur du cricoïde au milieu de la face creuſe & poſtérieure de l'aritenoïde; du côté oppoſé, ils ont le nom de *crico-aritenoïdiens croiſés:* les troiſiemes ſont placés ſur le bord du cricoïde en-devant, & vont gagner l'aritenoïde, ce ſont les *crico-aritenoïdiens latéraux:* il y a encore ici deux muſcles nommés *thyro-aritenoïdiens:* entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénetre le nerf *laringé ſupérieur*; on voit en-bas le nerf *laringé inférieur* & l'*artere laringée*, dont pluſieurs rameaux ſerpentent ſur la glande thyroïde; au-deſſus de l'os hyoïde on diſtingue l'*artere linguale* & les trois nerfs *hypo-gloſſes*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens ſuſpenſeurs* du même os ſe montrent auſſi, & vont gagner l'apophyſe *ſtiloïde*, de laquelle trois muſcles ſemblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troiſieme à l'os hyoïde: le premier s'appelle *ſtilo-gloſſe*, le ſecond *ſtilo-pharyngien*, le troiſieme *ſtilo-hyoïdien:* c'eſt à-peu-près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que ſe rendent les veines qui rapportent le ſang des parties indiquées; elles vont s'ouvrir dans la groſſe *veine jugulaire interne*; mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font: cette groſſe veine jugulaire interne deſcend le long de la partie latérale du cou pour ſe rendre à la poitrine: à côté d'elle s'éleve l'*artere carotide*, qui ſe diviſe en deux vers le bas du larynx: le rameau poſtérieur, ſous le nom d'*artere carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit carotidien de l'os des tempes, il ſe diſtribue au cerveau: la ſeconde branche, ſous le nom d'*artere carotide externe*, ſe diſtribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure & ſupérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*, *maſſétérines*, *maxillaire interne*, de laquelle naiſſent les arteres *temporales*, *orbitaires*, épineuſe, *naſale poſtérieure*; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes ſont accompagnés dans leur trajet des *nerfs de la huitieme paire*, & du tronc de l'*intercoſtal*, qui par le haut aboutit au *ganglion olivaire*, & par le bas au *ganglion cervical inférieur:* dans le bas du cou, on voit encore les arteres *cervicales antérieures & inférieures*, & les veines *gutturales*; derriere la trachée-artere eſt le conduit muſculaire qui mene à l'eſtomac, & qui porte le nom d'*œſophage:* il eſt appuyé ſur la colonne vertébrale, ſur laquelle ſont placés, dans la partie la plus élevée, les muſcles *droits antérieurs* de la tête, l'un appellé *long*, le ſecond *court*, & le troiſieme *latéral:* plus bas, & ſur le côté, eſt le muſcle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face poſtérieure du cou. Le muſcle *trapèſe* eſt la premiere partie qui ſe préſente ſous les tégumens, lequel s'étend juſqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en devant juſqu'à la moitié de la clavicule: ſous le trapèſe eſt en-arriere le muſcle *ſplenius* qui couvre immédiatement une maſſe muſculaire aſſez compliquée, nommée *muſcle complexus:* ce dernier étant emporté, on découvre les deux muſcles *droits poſtérieurs* de la tête, l'un appellé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muſcles placés obliquement; le premier s'appelle le *grand oblique*, le ſecond ſe nomme *petit oblique:* au-deſſous de la ſeconde des vertébres du cou eſt une maſſe charnue qui occupe tout l'eſpace compris en-arriere entre les apophyſes tranſverſes & les apophyſes épineuſes des vertebres du cou; cette maſſe eſt la partie cervicale d'un muſcle très-compoſé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui eſt un des plus forts extenſeurs de l'épine: l'*artere occipitale*, l'*artere cervicale poſtérieure*, ſe trouvent auſſi dans cet endroit: enfin ſur le côté, ſont placés les muſcles *releveurs de l'omoplate*, les muſcles *ſcalenes*, & le *maſtoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions ſupérieures du *ſacro-lombaire* & du *très-long* du dos; les *nerfs cervicaux* ſortent ſur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine: l'*artere vertébrale* monte par ceux des apophyſes tranſverſes des vertebres du cou: on trouve auſſi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*acceſſoire de la huitieme paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertebres cervicales reſtent à nud; il y en a ſept, la premiere s'appelle *atlas*, la ſeconde ſe nomme *axis:* les quatre ſuivantes n'ont point de noms particuliers: la ſeptieme s'appelle *proeminente:* dans l'union de la premiere & de la ſeconde eſt l'apophyſe odontoïde, & de cette apophyſe naiſſent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux*, le *ligament tranſverſal* & l'*infundibuliforme* ſont auſſi placés dans ce lieu, &c. Voyez *tous les noms écrits en lettres italiques*.

La peau qui couvre la poitrine en-devant eſt plus fine que par-tout ailleurs: elle ſoûtient dans les deux ſexes

les

les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, se ressemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'éleve du milieu un bouton appellé du nom de *papilles* il est bien plus gros chez les femmes, un cercle plus ou moins large l'entoure; c'est l'*aréole*. Dans les femmes le corps de la mamelle est fait par une masse de glandes réunies & entourées de graisse; la forme & le volume varient, mais l'usage & la destination sont les mêmes: le lait filtré dans les mamelles des nourrices, passe dans certains reservoirs nommés *vaisseaux galactophores*, desquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénetrent le mamelon & s'ouvrent à sa surface. Sous les mamelles se rencontrent les muscles *grands pectoraux*: ils tirent le bras en-bas & en devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine; le reste est couvert en-devant & sur le côté, premierement par la partie supérieure des muscles *droits du ventre*, & l'*aponévrose* sous laquelle ils sont situés, & secondement, par la portion supérieure des muscles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine est un os que la peau & quelques expansions aponévrotiques couvrent uniquement; on lui donne le nom de *sternum*; il est fait de trois pieces, dont la derniere & la plus basse porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde*; les cartilages des vraies côtes se joignent aux côtés de cet os, & par son extrémité supérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, lesquels s'étendent jusqu'à l'épaule dont ils font une partie. Entre cet os & la premiere des vraies côtes, il y a de chaque côté un muscle nommé *souclavier*; il abaisse la clavicule & la tire un peu en-devant: on trouve sous la clavicule & derriere ce muscle la *veine* & *l'artere sous-clavieres*. Cette derniere produit les arteres *mammaires internes*, de l'anastomose desquelles avec l'artere épigastrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guere la peine. La sous-claviere fournit encore les arteres *vertébrales*, *cervicales*, & pour l'ordinaire les premieres intercostales. Les veines qui accompagnent ces arteres & qui portent les mêmes noms pour la plûpart, vont se terminer à la veine sous-claviere, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muscle grand pectoral on apperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'insérer à l'apophyse coracoïde de l'omoplate: un peu plus bas est le muscle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la base de l'omoplate dans toute sa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, se trouve à la partie supérieure & postérieure de la poitrine; il forme une partie de l'épaule. Le muscle trapèse s'insere à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout saillant est ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord postérieur de l'omoplate part un muscle qui va s'insérer à l'épine, c'est le *romboïde*, au-dessus duquel est l'insertion du releveur de l'omoplate. La côte qui est au-dessus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte surépineuse*, renferme un muscle, qui va s'insérer à l'os du bras; on l'appelle *muscle surépineux*: au-dessous de la même épine est placé le muscle *sous-épineux*. Sur le bord antérieur de l'omoplate se trouve le muscle *petit rond*; & de son angle intérieur naît le muscle *grand rond*: une partie de cet angle est couvert par le bord supérieur du muscle *grand dorsal*: c'est le plus large de tous les muscles de notre machine; il descend de l'os du bras jusqu'au *sacrum*. Sous l'omoplate est le muscle *sous-scapulaire*: on trouve dans l'aisselle les glandes nommées *axillaires*; elles sont lymphatiques comme les glandes du cou: l'*artere* & *veine axillaires* se rencontrent aussi dans la même région: l'artere produit la *mammaire externe* & les *scapulaires*. Enfin, on peut considérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naissent principalement les nerfs suivans; savoir, les *scapulaires* tant *supérieurs qu'inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *musculo cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral*. Si l'on écarte toutes les parties désignées, on voit paroître en-arriere les muscles *dentelés postérieurs*, dont l'un se nomme *supérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il est aisé de le penser, à cause de leur situation. Sous ces muscles sont les principaux extenseurs de l'épine, qui sont connus sous les noms de *sacrolombaires*, *très-longs du dos*, *épineux* & *obliques épineux*. Les *releveurs des côtes* paroissent ensuite, c'est-à-dire, quand on a enlevé le sacrolombaire & le très-long du dos, les côtes sont maintenant découvertes; on peut distinguer les vraies d'avec les fausses, & leur articulation avec le sternum & les *vertébres thorachiques*, ou *dorsales*. Les espaces que les côtes laissent entre elles sont remplis par les *muscles intercostaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action qui consiste à élever les côtes. Dans une certaine rainure creusée au bord inférieur de chaque côte, sont logées les *veines* & les *arteres intercostales*, lesquelles sont acompagnées des nerfs costaux. Si l'on ouvre la poitrine, on rencontrera sur le sternum & les parties voisines des dernieres vraies côtes, les bandes musculaires appellées *muscles sterno-costaux*. On voit aussi certaines portions charnues, qui suivant la direction des intercostaux internes, passent quelquefois par-dessus une ou deux côtes sans s'y attacher, pour s'insérer à la côte qui est au-dessus. Ce sont les *sous-costaux de Verhehen*: la plevre est la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle se réfléchit vers le milieu pour former le *médiastin*; c'est une cloison qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloison, est placé un grand sac conique, composé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos visceres, *le cœur*. Sa base est attachée fort étroitement à la face supérieure du *diaphragme*: on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce sac. Le *cœur* est un muscle creux, placé presqu'au milieu de la poitrine; de maniere que sa pointe est à gauche, & sa base directement à la partie moyenne du thorax. *L'artere pulmonaire* sort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appellée *ventricule droit* par les anciens, & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend sa naissance en-arriere du ventricule gauche ou ventricule postérieur. A la base du cœur au-dessus de chaque ventricule, est un sac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, *l'autre gauche* & plus petite. C'est dans la premiere que la *veine-cave* vient dégorger le sang qu'elle ramasse de toutes les parties du corps: on voit à son entrée par bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Eustache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle son *appendice*: une cloison sépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans son milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reste que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent se rendre à l'oreillette gauche. On voit à la surface du cœur les *arteres coronaires*: les deux ventricules sont à l'intérieur séparés par une cloison forte & épaisse: toute la surface interne de ces cavités présente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins grosses, nommées *colonnes du cœur*: leurs racines s'entrelacent d'une maniere admirable; & de leurs extrémités opposées partent plusieurs filets tendineux, qui se réunissant & s'épanouissant, forment une *valvule festonée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux festons de cette soûpape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuspidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux grosses arteres dans les ventricules, se rencontrent trois soupapes ou valvules appellées *sémi-lunaires*, à cause de la figure qu'elles ont. Auprès de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, se trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'éleve en sortant du cœur, puis se contourne de droite à gauche, & descend derriere le cœur, en s'appliquant sur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure est ce qu'on appelle la *crosse de l'aorte*: un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure jusqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'est le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui se partageant en deux, fait les *arteres carotides & souclavieres droites*: à gauche naissent séparément les deux arteres du même nom; en descendant vers le diaphragme, l'aorte produit de chaque côté un peu en-arriere les arteres intercostales: & en-devant l'artere bronchiale, & les arteres œsophagiennes. Dans le voisinage est l'*œsophage*, qui continue sa route vers l'estomac, à côté duquel sont les *glandes œsophagiennes*; la veine *azygos* se trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere est placé le *conduit thorachique*: derriere la plevre sur les extrémités des côtes sont rangés les *ganglions des nerfs grands sympathiques*. On voit aussi sur le côté de l'épine plusieurs nerfs provenans de ces ganglions se réunir, pour traverser le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions sémi-lunaires: le poûmon remplit dans la poitrine tout le vuide que les parties susdites laissent. C'est un très-gros viscere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chasse, & doit être regardé comme le principal organe de la sanguification. La trachée-artere, [illegible]

fait quelque chemin dans la poitrine, ſe partage en deux branches qu'on apppelle *bronches*, & ſur les diviſions deſquelles ſont pluſieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales*: la poitrine étant vuidée, on voit les douze *vertebres du dos*, *leurs ligamens*, &c. Ces vertebres, comme les cervicales, ſont en-arriere un conduit pour le paſſage de la *moëlle épiniere*: on découvre auſſi la cloiſon muſculaire, qui ſépare le ventre de la poitrine; c'eſt le diaphragme. Sa partie moyenne eſt aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux*: on voit trois ouvertures dans ce muſcle; l'une laiſſe paſſer la veine-cave, elle eſt ronde & creuſée dans la portion aponévrotique: la ſeconde eſt dans le bas de la portion charnue; elle eſt oblongue, & livre paſſage à l'œſophage: la troiſieme eſt placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'eſt par cette derniere que deſcend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, ſont deux appendices placées ſur les vertebres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muſcle du diaphragme*.

Sous cette cloiſon eſt la plus grande des cavités de notre machine, le ventre inférieur ou l'abdomen: chacun ſait que le nombril eſt au milieu de ſa ſurface antérieure. Sous les régumens ſont placés en-devant les muſcles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *tranſverſes*, & les *droits* à la partie inférieure deſquels on trouve ſouvent deux petits muſcles nommés *pyramidaux*: la ligne blanche ſépare les muſcles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muſcles droits ſont ſituées les arteres *mammaires internes* & les *épigaſtriques* dont les rameaux s'anaſtomoſent enſemble. L'aponévroſe du muſcle grand oblique laiſſe vers le pubis un écartement appellé l'*anneau des muſcles du bas-ventre*, par lequel ſort dans les hommes le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muſcle petit oblique, il ſe détache un petit muſcle qui va juſqu'au teſticule; il porte le nom de *crémaſter*: l'intérieur du bas-ventre eſt tapiſſé par le *péritoine*. C'eſt une membrane aſſez ſemblable à la plevre, & qui ſe refléchit dans pluſieurs endroits pour former des ſacs dans leſquels pluſieurs viſceres ſont renfermés. L'*eſtomac* eſt placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigaſtre. L'orifice qui communique avec l'œſophage, & qui eſt à la partie ſupérieure du ſac ſe nomme *cardia*: celui qui eſt au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens paſſent dans les inteſtins, s'appelle le *pylore*: on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire ſtomachique. Dans le même endroit ſont les nerfs de la huitieme paire; tout le long de la grande courbure de l'eſtomac pend une membrane graiſſeuſe nommée *omentum*; & dans le lieu où elle adhere à l'eſtomac, il ſe trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche; c'eſt *la grande-gaſtrique*; l'autre vient dans un ſens contraire, c'eſt *la petite gaſtrique*: Ces deux tuyaux s'anaſtomoſent en ſe rencontrant: la rate eſt placée derriere la groſſe extrémité de l'eſtomac à gauche; on voit l'*artere ſplénique* qui va s'y rendre, & la *groſſe veine ſplénique* qui en revient; les *vaiſſeaux courts* ſont dans cet endroit: au-deſſus de la petite courbure de l'eſtomac eſt placé le *petit épiploon* de M. Winſlow. La région hypocondriaque droite eſt occupée par le *foie*: ſon *grand lobe* eſt perpendiculaire, & deſcend juſqu'au bord des fauſſes côtes. Le *petit lobe* va horiſontalement, & s'avance dans la région de l'épigaſtre, en couvrant la petite extrémité de l'eſtomac. La *grande ſciſſure* ſépare ces deux lobes, au bout de laquelle en-arriere eſt le lobule de Spigel. C'eſt dans cette grande ſciſſure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril juſqu'au foie eſt ſoutenue par une petite duplicature du péritoine nommée *la faulx du péritoine*. Cette veine s'ouvre dans le ſinus de la veine-porte: de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va ſe rendre à la veine-cave en paſſant près du lobule de Spigel, on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande ſciſſure, on trouve, outre le ſinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La véſicule du fiel eſt placée à la face interne du grand lobe; elle fournit le conduit cyſtique, qui ſe réuniſſant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gaſtrique*, *pancréatiques droites*, & *les deux gemelles* ou *arteres cyſtiques*. Les *veines hépatiques* vont en-haut & en-arriere ſe rendre à la veine-cave: elles ſont au nombre de trois principales. Le foie eſt attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens, *le moyen* ou *ſuſpenſeur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche*: outre cela ſa ſurface adhere immédiatement à celle du diaphragme; & cette adhérence eſt ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'eſtomac & le foie ſe trouve l'inteſtin *duodenum*, dans la cavité duquel eſt l'orifice du conduit cholidoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* eſt derriere l'eſtomac, & un peu plus bas que lui: c'eſt dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *cœliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *méſentérique ſupérieure*. On y trouve auſſi les *ganglions ſémi-lunaires*, auxquels ſe rendent les nerfs de la paire vague, & qui produiſent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre; ſavoir le *plexus tranſverſal*, le *plexus ſplénique*, le *plexus hépatique poſtérieur*, les *plexus rénaux*, le *plexus ſolaire*, & le *plexus méſentérique ſupérieur*, auxquels on peut ajoûter le *plexus artere méſentérique*. Quand on a levé l'*épiploon*, on découvre les inteſtins *jejunum* & *ileum*; ils ſont arrêtés par le *méſentere*, dans le tiſſu cellulaire duquel on trouve les glandes méſentériques & les rameaux de l'artere méſentérique ſupérieure, accompagnés des veines méſaraïques. Les *vaiſſeaux lactés* ſont à côté, & vont ſe rendre à un certain ſac membraneux, qui porte le nom de *réſervoir de Pecquet*, duquel s'éleve le *canal thorachique*; les *gros inteſtins* ſont derriere ceux que nous venons de nommer; le *cæcum* eſt le premier; il porte l'*appendice vermiforme*; le ſecond eſt le colon; la *valvule* de Bauhin eſt placée à l'entrée du *cæcum* dans le colon. A la ſurface externe de ce dernier ſont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appellées improprement *ligamens du colon*, ou *bandes ligamenteuſes*. On découvre auſſi les cellules de cet inteſtin: le *méſocolon* reſſent la principale partie de ce gros inteſtin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui paſſe ſous l'eſtomac, & à laquelle s'attache la ſeconde lame de l'*épiploon*. Ce qu'on appelle l'S du colon eſt fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches: en ſe continuant & ſe prolongeant dans le petit baſſin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A ſon extrémité ſont placés les *muſcles releveurs de l'anus*, & les deux *ſphincters*, l'*interne* & le *cutané*. La groſſe veine hémorrhoïdale avec l'artere meſentérique inférieure, ſont placés ſur le *rectum*. On peut voir dans le méſocolon l'artere colique ſupérieure, & dans la ſeconde courbure de ſon S l'artere méſentérique inférieure. Si l'on enleve maintenant tous les viſceres mentionnés & le péritoine, on apperçoit derriere cette toile membraneuſe les deux reins, & au-deſſus les capſules atrabilaires: l'aorte envoie deux arteres aux reins, on les nomme *rénales*; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie poſtérieure un conduit de décharge nommé *uretere*, dont le principe eſt fait en forme de veſſie & ſe nomme le *baſſinet du rein*. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce baſſinet, aboutiſſent à certains épanouiſſemens membraneux, qui embraſſent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices*: ces papilles ſont les extrémités de la *ſubſtance tubuleuſe du rein*, laquelle eſt enveloppée de la *ſubſtance corticale*. Entre les deux reins & ſur le devant de l'épine, eſt l'artere aorte qui fournit en-arriere les *arteres lombaires*, & en-devant à quelque diſtance des émulgentes les arteres ſpermatiques. La veine-cave eſt ſur la droite à quelque diſtance; dans le fonds de la région lombaire ſont les vertebres de même nom, & ſur leurs côtés les principes, ou parties ſupérieures des muſcles grands & petits *pſoas*, les *muſcles quarrés des lombes*, & les parties intérieures *des extenſeurs de l'épine*, *le muſcle dentelé poſtérieur & inférieur*, & *partie du muſcle très-large du dos*.

*Le baſſin* qui eſt à la partie baſſe du ventre eſt fait par le *ſacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on diſtingue en trois portions, qui ſont *l'os des iles*, *l'os iſchium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, ſe nomme *la ſymphiſe du pubis*. A l'extérieur du baſſin ſont placés en-arriere les *muſcles grands*, *moyens*, & *petits feſſiers*, les muſcles *coxigiens*, *les pyramidaux*, *l'acceſſoire de l'obturateur interne*, *le quarré de la cuiſſe*. Les ligamens *ilio ſacro-ſciatiques*, & les *ſacro-ſciatiques*, ſont auſſi dans cette même région; on y trouve auſſi les *arteres feſſieres*, les *grandes honteuſes*, les *ſciatiques*, & les veines qui portent les mêmes noms: on y voit enfin le gros nerf *ſciatique*, qui produit les *nerfs feſſiers*, &c.

A la partie antérieure du petit baſſin ſont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre ſexe: dans les mâles ces parties ſont la *verge* & les *bourſes*. La premiere a une ſorte de tête appellée le *gland*, qui

eſt

eſt couvert par le *prépuce*; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines, qui va le long de la verge juſqu'à la veſſie, & qu'on nomme l'*urethre*: à la baſe du gland eſt un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voiſinage duquel ſont certaines glandes nommées *glandes odorantes de thiſon*. Le corps de la verge eſt fait par les deux *corps caverneux* & l'*urethre*, qui eſt entouré d'un tiſſu ſpongieux: un ligament ſe préſente vers ſa racine; on le nomme le *ligament élaſtique de la verge*. C'eſt auſſi vers cette racine que viennent ſe terminer les *muſcles iſchio-caverneux*, & les muſcles *bulbo-caverneux*: ſur le dos de la verge ſont placés beaucoup de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourſes ſe nomme le *ſcrotum*; au-deſſous de laquelle eſt un tiſſu appellé le *dartos*; la *tunique vaginale du teſticule* vient enſuite, puis le *teſticule* lui-même, dont la membrane extérieure ſe nomme *albuginée*. Le teſticule porte une appendice, qui rampe ſur ſon bord ſupérieur, c'eſt l'*épididime* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques*; il eſt accompagné de l'*artere ſpermatique des nerfs honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme*: le *crémaſter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il ſe porte derriere la *veſſie urinaire*, & communique avec les *véſicules ſéminales*, leſquelles donnent naiſſance à un petit tuyau excréteur qui va ſe terminer dans le canal de l'urethre, & y porte la ſemence. Le commencement de ce conduit eſt embraſſé par la *glande proſtate*: on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum*: le tiſſu ſpongieux commence à quelque diſtance de là à couvrir le canal de l'urethre; ce commencement qui eſt renflé s'appelle le *bulbe de l'urethre*: au-deſſus eſt la partie membraneuſe de ce conduit, & l'on trouve-là les glandes *petites proſtates*, le *muſcle tranſverſal*, & les *petits muſcles proſtatiques*. On voit auſſi à l'extérieur du conduit les *lacunes*, & vers ſon extrémité qui traverſe le gland, on obſerve la *foſſe naviculaire*: par ſon autre extrémité, ce conduit mene à la *veſſie urinaire*, laquelle eſt placée derriere le pubis, & donne de ſon ſommet naiſſance à un cordon nommé l'*ouraque*, qui va juſqu'au nombril, & à côté duquel ſont placées les arteres ombilicales; dans le bas de la veſſie ſont les orifices des ureteres.

La face interne de l'os des îles eſt couverte par le *muſcle iliaque*: les *arteres* & *veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, ſont vers le bord du baſſin; l'artere *ſacrée* eſt au milieu vers le haut du *ſacrum*. On voit ſur le côté des vertebres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs ſacrés* ſortent par les trous antérieurs du ſacrum: le *muſcle obturateur* interne couvre en dedans le grand *trou ovale* de l'os innominé. Le *ligament obturateur* le ſoutient, & au-deſſus ſe remarque une ouverture qui laiſſe paſſer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice*: en dehors ſe trouve le muſcle obturateur externe ſur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme juſqu'au bas du petit baſſin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf* grand ſympatique; quelques-uns les ont appellés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes ſont internes & externes: au-deſſus de ces dernieres s'éleve le *mont de venus*: la *grande fente* eſt plus bas; ſes bords ſe nomment les *grandes levres*: les angles qu'elles font en ſe rencontrant ſont les *commiſſures*; dans l'inférieure eſt la *fourchette*. En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec ſon *prépuce*: le corps de cette partie eſt caché ſous la peau; il reſſemble à la verge de l'*homme*: il eſt fait de deux *corps caverneux*, dont les racines ſont attachées aux branches du pubis: il eſt ſoutenu par un ligament élaſtique & deux muſcles de chaque côté s'y rendent, qui ſont les *bulbes caverneux* & les *conſtricteurs de la vulve*, ſous leſquels eſt placé le *plexus rétiforme*. Il ne manque au clitoris pour reſſembler parfaitement à la verge de l'*homme*, que d'avoir comme elle un urethre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines ſont en haut à quelque diſtance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommées *nymphes*; plus loin eſt l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirthiformes* dans les perſonnes mariées. La premiere des parties intérieures eſt le vagin; il eſt placé ſur l'inteſtin *rectum*: on voit à ſon extrémité ſupérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tincæ*, au-deſſus duquel eſt le *col de ce même organe*, qui vient enſuite lui-même, & qui eſt retenu par les *ligamens larges* & les *ligamens ronds*: il y a une petite ouverture de chaque côté à ſon angle ſupérieur; elle mene à la *trompe de Fallope*; c'eſt un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargiſſant, & ſe termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque diſtance duquel eſt le *teſticule des femmes*, que les modernes ont appellé *ovaire*. Chacun ſait que la matrice eſt le lieu où l'enfant ſéjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde: il y eſt renfermé dans une double membrane; la premiere porte le nom de *chorion*, & la ſeconde celui d'*amnios*: il y a de plus une groſſe maſſe applatie ſemblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice; c'eſt le *placenta* auquel le *cordon ombilical* vient ſe rendre; ce cordon eſt fait des deux *arteres ombilicales* & de la veine du même nom, liées enſemble par un tiſſu aſſez fort.

Après avoir paſſé en revûe les parties du tronc, jettons un coup d'œil ſur celles des extrémités; commençons par les ſupérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'eſt le muſcle *deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras ſous les tégumens, ſont placés les muſcles *biceps* & le *brachial*; du tendon du biceps naît cette aponévroſe, qui couvre toute la partie interne & ſupérieure de l'avant-bras: à la partie interne & ſupérieure du bras, eſt une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le muſcle *coracobrachial*, au bas duquel eſt le *ligament intermuſculaire interne*: ſous la peau qui couvre ces parties, ſe trouve l'artere brachiale, qui donne en haut l'humérale & la grande collatérale. Elle fournit par en bas la petite collatérale, ou l'interne; les *veines brachiales ſatellites* accompagnent l'artere auſſi-bien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital*; celui qu'on nomme *muſculo-cutané*, traverſe le muſcle coracobrachial, paſſe entre le brachial & le biceps, & vient à l'extérieur de l'avant-bras: il y en a encore un au-deſſus; c'eſt l'*huméral* qui ſe perd dans le deltoïde. La partie poſtérieure du bras eſt occupée par le muſcle *triceps brachial*: on trouve en dehors le nerf radial & l'artere collatérale externe deſcendante: l'os du bras s'appelle *humerus*. L'avant-bras eſt formé de deux os, ſavoir du *cubitus* & du *radius*: le ligament qui tient l'eſpace que ces os laiſſent entre eux, ſe nomme *ligament inter-oſſeux brachial*; celui qui entoure la tête de l'os du rayon eſt le *coronaire radial*; enfin le ligament *humero-radial* eſt au côté externe de l'article, & l'*humero-cubital* eſt au côté interne. La premiere choſe qui paroît ſous la peau de l'avant-bras, eſt l'aponévroſe qui vient en partie du biceps, ſous laquelle on voit d'abord l'artere brachiale qui ſe diviſe en cubitale & radiale, & la diviſion du nerf médian: ſur l'aponévroſe ſont les veines *baſilique*, *médiane*; la *céphalique* eſt ſur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* ſont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une maſſe charnue, compoſée des muſcles *radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne*: ſous cette premiere couche muſculaire, il en eſt une autre faite par les muſcles *ſublime* & *profond*, avec le *fléchiſſeur propre du pouce*: au bas de l'avant-bras en devant eſt placé le *muſcle pronateur quarré*. L'artere *cubitale* & le nerf du même nom ſont dans la même région.

L'avant-bras préſente une autre maſſe du côté du rayon, celle-ci eſt formée par les muſcles *long ſupinateur*, les *radiaux externes*, & le *court ſupinateur*: la veine *céphalique* eſt ici ſous la peau, & plus profondément ſe trouve l'artere radiale qui fournit une petite artere, laquelle remonte vers l'articulation, & qui ſe nomme l'*artere collatérale aſcendante radiale*. La cubitale en fournit une ſemblable de ſon côté, c'eſt l'*artere collatérale aſcendante cubitale*. A la partie poſtérieure de l'avant-bras, ſont placés les muſcles *cubital externe*, l'*extenſeur commun des doigts*, l'*extenſeur propre du petit doigt*: & plus haut que ces muſcles vers l'*olécrane*, on voit le muſcle *anconeus*: ſous les muſcles que je viens d'indiquer, ſont placés les *extenſeurs propres du pouce*, & celui de l'index, qu'on nomme *indicateur*: l'artere *interoſſeuſe externe*, ſe perd dans ces muſcles; l'*interne*, conjointement avec le *nerf interoſſeux*, rampe à la ſurface antérieure du ligament interoſſeux.

La main eſt la troiſieme partie de l'avant-bras, le dedans ſe nomme la *paulme de la main*: la partie oppoſée s'appelle le *dos*. Sous la peau de cette derniere région ſont pluſieurs veines, entre leſquelles les anciens diſtinguoient celle qui répond au petit doigt; ils l'appelloient la *ſalvatelle*: la peau & les veines étant enle-

vées, on voit les tendons des *radiaux externes* & ceux des *extenſeurs commun* & *propre*, leſquels ſont tous bridés par le ligament *annulaire externe* placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons ſe continuent ſur les doigts, au mouvement deſquels ils ſervent. Les intervalles que laiſſent les os du métacarpe entre eux, ſont occupés par les muſcles *intéroſſeux externes*; celui qui eſt entre l'os, qui ſoutient le pouce & l'os qui porte l'*index*, ſe nomme l'*adducteur* de l'index. Sous la peau du dedans de la main eſt placée l'aponevroſe palmaire, à laquelle tient le muſcle *palmaire cutané:* vers le haut du poignet ſe trouve le *ligament annulaire interne*, ſous lequel paſſent les tendons des muſcles fléchiſſeurs; l'aponevroſe levée, ces tendons paroiſſent à découvert, ils s'avancent juſqu'au bout des doigts, & ſont arrêtés en chemin par pluſieurs traverſes ligamenteuſes. Il y a ici quatre petits muſcles nommés *lombricaux*, qui tiennent par un bout aux tendons du muſcle *fléchiſſeur profond*. Les *intéroſſeux internes* ſont ici placés entre les os du métacarpe: on appelle *antithénar* celui qui eſt entre le pouce & l'index: ſur le premier os du pouce eſt placé le muſcle appellé *thénar*. Il y a deux muſcles du côté du petit doigt; l'un ſe nomme *hypothenar*, l'autre eſt le *métacarpien:* les arteres radiales & cubitales ſe rencontrent & s'anaſtomoſent dans la paume de la main: on y voit auſſi les diviſions des nerfs palmaires qui viennent du *médian* & du *cubital*. Le poignet eſt fait de huit petits os, qui ſont le *trapèſe*, le *piramidal*, le *grand os*, le *crochu*, le *ſcaphoide*, le *lunaire*, le *cuneiforme* & le *piſiforme*; ſur ces os ſont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un ſoutient le pouce: chaque doigt eſt fait de trois petits os nommés *phalanges*, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appellés *os ſéſamoïdes*.

L'extrémité inférieure eſt compoſée de la cuiſſe, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuiſſe ſous les tégumens, ſe trouve le muſcle *quadriceps*; une partie du grand *couturier*, les *vaiſſeaux* & les *nerfs cruraux* en haut, le muſcle *obturateur externe* qui eſt appliqué ſur le baſſin, auſſi-bien que le *pectineus:* à la partie interne ſont les *vaiſſeaux cruraux* & les *trois adducteurs* de la cuiſſe: le *faſcia lata* & le *muſcle épineux* ſont placés extérieurement, & l'on trouve en arriere le *muſcle biceps crural*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaiſſeaux qui changent de nom en paſſant ſous le jarret, & prennent celui de *poplités*. L'os de la cuiſſe ſe nomme *femur*. Dans ſon articulation avec l'os innominé ſe trouve un ligament applati, & dans ſon union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'intérieur les ligamens croiſés. La jambe eſt faite de deux os, le *tibia* & le *péroné*; entre ces deux os eſt un *ligament intéroſſeux*, à la face antérieure duquel ſont placés les muſcles *jambiers antérieurs*, le *long extenſeur commun des orteils*, & l'*extenſeur propre du pouce:* l'artere *tibiale antérieure* ſe trouve entre ces muſcles: ſur le côté ſont les deux muſcles *péroniers externes* & *les nerfs péroniers*; en arriere ſont les muſcles *gaſtrocnémiens*, le *tibial grêle*, le *ſolaire*, le *jambier poſtérieur*, le *long fléchiſſeur commun des orteils*, le *fléchiſſeur propre du pouce*, l'*artere tibiale poſtérieure*, la *péroniere*, la *ſurale*, l'*intéroſſeuſe*, & les veines ſatellites de toutes ces arteres, les *nerfs tibiaux:* vers les malléoles ſous la peau, ſont les veines ſaphènes, l'une *interne* & l'autre *externe*: vers la jointure du pié eſt en devant le ligament *annulaire externe*, & en arriere le *tendon d'Achille*. Le pié eſt fait du *tarſe*, du *métatarſe* & des *orteils:* le tarſe eſt fait par l'aſſemblage de ſept os, qui ſont le *calcaneum*, l'*aſtragal*, le *ſcaphoide*, le *cuboïde*, & les trois *cunéiformes:* le métatarſe eſt fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié ſont les tendons extenſeurs & le muſcle *pédieux:* ſous celle de la plante du pié eſt placée l'*aponévroſe plantaire*; les tendons des fléchiſſeurs couverts par le *muſcle ſublime*, les *lombricaux*, & le *muſcle acceſſoire du profond*; les *nerfs* & *les vaiſſeaux plantaires*, les *muſcles fléchiſſeurs courts du gros orteil*, le *muſcle abducteur tranſverſal du même*, les *muſcles intéroſſeux internes*; les *externes* paroiſſent en dehors, & la maſſe muſculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui ſe diviſe en muſcle *métatarſin* & muſcle *abducteur* du petit orteil. *Cet article eſt de M.* Petit, *doct. en Medec. profeſſ. en Anat. de l'acad. des Scienc.*

Homme, (*Mat. med.*) le corps humain fournit pluſieurs remedes à la Médecine, ſoit tandis qu'il jouit de la vie, ſoit après qu'il a ceſſé de vivre.

Le corps vivant donne la ſalive, le ſang, l'urine, la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graiſſe, les poils, les ongles & le crâne. *Voyez ces articles particuliers.* (*b*)

Homme, ſ. m. (*Morale.*) ce mot n'a de ſignification préciſe, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous ſommes; mais ce que nous ſommes ne peut pas être compris dans une définition: pour en montrer ſeulement une partie, il faut encore des diviſions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organiſation qui nous range dans la claſſe des animaux. *Voyez* Homme, (*Anatomie*). L'*homme* que nous conſidérons eſt cet être qui penſe, qui veut & qui agit. (1) Nous chercherons donc ſeulement quels ſont les reſſorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'eſt qu'on ne voit point dans l'eſpece un caractere diſtinctif auquel on puiſſe reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on feroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs. Depuis l'eſclave qui flate indignement ſon maître, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers de ſes ſem-



(1) Si l'on a oublié la raiſon dans la définition générale de l'homme, il étoit indiſpenſable de parler ici de la faculté de raiſonner. Il n'en eſt cependant point queſtion. Cette obmiſſion fortifie le ſoupçon que j'avois formé dès ma premiere note, que l'auteur croit avoir exprimé *la raiſon*, quand il dit *penſée*. Si cela eſt il y aura moins de mal dans la définition, mais elle ſera toujours vicieuſe, peu claire, & non abſolument convénable à l'objet défini, comme toute bonne définition le doit être. Qu'on voye l'article *penſée:* l'on y lira dans les premiéres lignes, *penſée, opération, perception, ſenſation, conſcience, idée, notion, ſemblent être tous des termes ſynonimes, du moins à des eſprits ſuperficiels & pareſſeux, qui les employent indifferemment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots abſolument ſynonimes, & qu'ils ne le ſont tous au plus que par la reſſemblance que produit en eux l'idée générale, qui leur eſt commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate.* L'auteur de l'article *penſée* en marquant comment chacun de ces mots diverſifie une idée principale par une idée acceſſoire, dit que l'*opération* eſt *la penſée en tant qu'elle eſt propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider*. Or comme *éclairer & guider l'ame* eſt le propre de la *raiſon*, j'imagine qu'en diſant *opération* l'auteur veut dire *raiſon*. Je laiſſe à MM. les Encyclopédiſtes à concilier & lier enſemble les différens articles qui conviennent à une même matiere, comme ſont dans le cas préſent les articles, *Homme*, *Penſée*, *Raiſon* & autres qui devroient ſe concilier, par une liaiſon ſi équivoque, mais quelle conſéquence tirerai-je de ce que j'ai rapporté de l'article *penſée*, en ſuppoſant que dans les divers articles *Homme* quand on a dit *penſée*, on entend *raiſon?* L'article *penſée* nous apprend que pluſieurs autres actes de l'homme ſe peuvent dire *penſées* dans le ſens déja expoſé, même les *ſenſations*; en ce cas on pourroit définir tout animal *un être qui penſe*. Donc la définition de l'homme donnée par les Encyclopédiſtes eſt obſcure & indéfinie, & ne convient pas *omni & ſoli*. Elle n'eſt pas même convertible: car j'accorderai que tout être qui raiſonne, a la faculté de penſer, mais je ne puis accorder que tout être qui penſe ait celle de raiſonner, & qu'ainſi *penſée & raiſon* ſoient ſynonimes, puis que ſuivant les principes mêmes de l'auteur de l'article *penſée* il n'y a point de mots abſolument ſynonimes. Donc tout au moins la définition que donne de l'Homme l'Auteur de cet article ſera vicieuſe s'il a voulu par *penſée* exprimer *raiſon*.

Prenez donc mieux le ſens du mot *raiſon*, accordez-la à l'homme comme elle lui convient, & en termes clairs & abſolus; & vous trouverez dans l'eſpéce ce caractére diſtinctif qu'apparemment vous n'y voulez point trouver, ce caractére qui eſt propre à l'homme ſeul & qui le diſtingue de tous les individus. Comment vous peut-il être venu en tête de prétendre que ce caractére conſiſte, comme il ſemble que vous le déſirez, dans une identité de reſſorts mouvans, & de motifs déterminans les individus de l'eſpéce humaine. Cette identité eſt incompatible avec la liberté de l'homme, autre caractére diſtinctif de l'eſpéce, qui en ennoblit plus qu'aucun autre la condition.

*Il y a*, dites vous, *tant de différence entre leurs actions qu'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer dans leurs motifs*. abbandonnez vous de grace à cette tentation: ne vous contraignez pas, où il n'en eſt pas beſoin. Ne ſuppoſez pas ſeulement, mais affirmez que les motifs des actions des hommes ſont auſſi différens que ces actions. Je crois que par motifs vous entendez les motifs déterminans, c'eſt-à-dire comme l'entend tout le monde, ces jugemens qu'on appelle *ultima & practica*. Ces jugemens quoique différens conviennent cependant tous dans une même fin, qui eſt l'attribut du ſujet, en l'appétant comme bon, ou bien en le prénant en averſion comme mauvais. Cette convénance vient du *déſir du bien être* ſentiment inné & commun à tout être *vivant & ſentant*. Seriez vous aſſez ſujet aux tentations pour être tenté de ſuppoſer encore de la pluralité & de la diverſité de motifs, de la nature de *ce déſir du bien être?* Il n'y a rien de plus facile que de le concevoir ſeul ſource unique & féconde, & commune en même tems des *variétés* ſans nombre que l'on voit dans les actions qu'il produit, *depuis l'eſclave qui flâte indignement ſon maitre, juſqu'à Thamas qui égorge des milliers d'hommes pour ne voir perſonne au deſſus de lui.* (Z)

blables, pour ne voir perſonne au-deſſus de lui, on voit des variétés ſans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractere plus marqués. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons que les apparences groſſieres de leur inſtinct. L'habitude de voir, qui ſeule apprend à diſtinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En obſervant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. *Voyez* INSTINCT. Mais toutes leurs actions raſſemblées laiſſent encore entre elles & l'*homme* une diſtance infinie. (1) Que l'empire qu'il a ſur elles ſoit uſurpé ſi l'on veut, il n'en eſt pas moins une preuve de la ſupériorité de ſes moyens, & par conſéquent de ſa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avantage lorſqu'on regarde les travaux immenſes de l'*homme*, qu'on examine le détail de ſes arts, & le progrès de ſes ſciences; qu'on le voit franchir les mers, meſurer les cieux, & diſputer au tonnerre ſon bruit & ſes effets. Mais comment ne pas frémir de la baſſeſſe ou de l'atrocité des actions par leſquelles s'avilit ſouvent ce roi de la nature? Effrayés de ce mélange monſtrueux, quelques moraliſtes ont eu recours pour expliquer l'*homme*, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand beſoin d'être expliqué. L'orgueil, la ſuperſtition & la crainte ont produit des ſyſtêmes, & ont embarraſſé la connoiſſance de l'*homme* de mille préjugés que l'obſervation doit détruire. La religion eſt chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au-delà des tems. La Philoſophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'*homme*, pour trouver des moyens, du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie paſſagere. (2)

Nous ne ſommes aſſurés de notre exiſtence que par des ſenſations. C'eſt la faculté de ſentir qui nous rend préſens à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous ſont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être conſidérés ſéparément, quoique nous les éprouvions toujours enſemble. Le premier effet eſt le principe de nos idées & de nos connoiſſances; le ſecond eſt celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les Philoſophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naiſſent en nous la perception, l'attention, la réminiſcence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. *Voyez* SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du deſir. C'eſt l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de ſentir appartient ſans doute à l'ame: mais elle n'a d'exercice que par l'entremiſe des organes matériels dont l'aſſemblage forme notre corps. De-là naît une différence naturelle entre les *hommes*. Le tiſſu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus ſenſibles, & en conſéquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impreſſion dont la force eſt inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne ſont que le réſultat d'une comparaiſon entre les différentes impreſſions que nous recevons. Ils ſont donc auſſi peu ſemblables d'un *homme* à un autre que ces impreſſions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque *homme* une ſorte d'aptitude particuliere qui le diſtingue des autres par les inclinations, comme il l'eſt à l'extérieur par les traits de ſon viſage. De-là on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui eſt ſouvent injuſte, & que les conſeils qu'on lui donne ſont plus ſouvent encore inutiles. Ma raiſon eſt étrangere à celle d'un *homme* qui ne ſent pas comme moi; & ſi je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. (3) Mais toutes nos ſenſations particulieres, tous les jugemens qui en réſultent, aboutiſſent à une diſpoſition commune à tous les êtres ſenſibles, le deſir du bien-être. Ce deſir ſans ceſſe agiſſant, eſt déterminé par nos beſoins vers certains objets. S'il rencontre des obſtacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le deſir irrité eſt ce qu'on appelle *paſſion*; c'eſt-à-dire un état de ſouffrance, dans lequel l'ame toute entiere ſe porte vers un objet comme vers le point de ſon bonheur. Pour connoître tout ce dont l'*homme* eſt capable, il faut le voir lorſqu'il eſt paſſionné. Si vous regardez un loup raſſaſié, vous ne ſoupçonnerez pas ſa voracité. Les mouvemens de la paſſion ſont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puiſſe s'y méprendre. Or en ſuivant un *homme* agité par quelque paſſion, je le vois fixé ſur un objet dont il pourſuit la jouiſſance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en ſépare. Le péril diſparoît à ſes yeux, & il ſemble s'oublier ſoi-même. Le beſoin qui le tourmente ne lui laiſſe voir que ce qui peut le ſoulager. Cette diſpoſition frappante dans un état extrême, agit conſtamment, quoique d'une maniere moins ſenſible dans tout autre état. L'*homme* ſans voir un caractere particulier qui le diſtingue, eſt donc toujours ce que ſes beſoins le font être. S'il n'eſt pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une paſſion & des obſtacles pour l'exciter à faire couler le ſang. Le méchant, dit Hobbes, n'eſt qu'un enfant robuſte. En effet, ſuppoſez l'*homme* ſans expérience comme *eſt un enfant*, quel *motif* pourroit l'arrêter dans la pourſuite de ce qu'il *deſire*? c'eſt l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la ſatisfaction de nos beſoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans ſon eſprit une idée de proportion entre le plaiſir qu'il cherche, & le dommage qu'il ſouffriroit s'il aliénoit les autres. De-là naiſſent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts ſont ſuperficiels. Les paſſions nous ramenent à l'enfance, en nous préſentant vivement un objet unique, avec ce dégré d'intérêt qui éclipſe tout. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la ſociété. *V.* SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puiſſent être les motifs qui forment & reſſerrent nos liens réciproques, il *eſt certain* que le ſeul reſſort qui puiſſe nous mettre en mouvement, le deſir du bien-être, tend ſans ceſſe à nous iſoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jettez un coup d'œil ſur l'univers, vous verrez les nations ſéparées entre elles, les ſociétés particulieres former des cercles plus étroits, les familles encore plus reſſerrées, & nos vœux toujours circonſcrits par nos intérêts, finir par n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Paſchal ne haiſſoit dans les autres, que parce qu'un grand philoſophe s'aime comme un *homme* du peuple, n'eſt donc pas haïſſable, puiſqu'il eſt univerſel & néceſſaire. C'eſt une diſpoſition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoiſſance doit nous rendre fort indulgens ſur ce que nous regardons comme torts à notre égard: on ne

(1) *Que l'empire qu'il exerce ſur elles ſoit uſurpé ſi l'on veut, il n'en eſt pas moins une preuve de la ſupériorité de ſes moyens, & par conſéquent de ſa nature.* Que penſera un eſprit foible en liſant ce paſſage? que la domination de l'homme ſur les animaux eſt une uſurpation, ou qu'au moins des eſprits ſupérieurs ont douté qu'elle fût légitime. On a diſputé ſans doute ſi l'homme avoit de droit cette domination ſur les animaux. Mais pourquoi rappeller ici une queſtion ſi déraiſonnable? elle prouvera ce que j'ai dit plus haut, que ſi tout être qui raiſonne, penſe; il ne s'enſuit pas que tout être qui penſe, raiſonne. Il ne faut cependant que peu de mots pour établir ſans réplique la domination de l'homme ſur les animaux. Liſez la Geneſe: *dominamini univerſis animantibus, quæ moventur ſuper terram.* (Z)

(2) La route du bonheur qui nous eſt préparée au-delà des temps eſt dans cette vie paſſagère, pendant laquelle relativement à ce terme, nous ſommes des voyageurs. C'eſt donc pendant cette même vie paſſagère que la Religion nous doit conduire dans la route du bonheur éternel. Or je demande: les moyens naturels que la Philoſophie doit trouver pour nous rendre meilleurs & plus heureux en cette vie, ſont-ils dans la même route, ou hors d'elle? hors de la route qui conduit au Souverain bonheur, je ne ſçais imaginer aucune bonté, aucune félicité même imparfaite. Cela eſt aiſé à démontrer. C'eſt une route à l'extrémité de laquelle ſe trouve le *Summum bonum* la ſouveraine félicité. Dans ſon cours, les dégrés qui conduiſent à l'extrême, les moyens d'y parvenir, ſont ſelon le rapport qu'ils ont avec cet extrême, tout ce qui peut rendre meilleurs & plus heureux ceux qui y voyagent, c'eſt-à-dire les hommes. La Religion donc qui ſeule peut conduire les hommes dans la route du bonheur qu'elle leur prépare au de-là des temps, eſt auſſi la ſeule qui puiſſe les rendre meilleurs & plus heureux pendant cette vie paſſagére. Détrompez vous donc, ſuperbes Philoſophes; la Philoſophie, abſtraction faite de la Religion, n'eſt qu'une chimere. Elle n'a de réalité qu'autant qu'elle tire ſes lumiéres de la Religion, qu'autant qu'elle lui eſt inviolablement ſoumiſe; mais dans ce cas elle eſt la Religion même, en tant qu'elle enſeigne aux hommes la morale, car la vraie Philoſophie eſt la morale de la vraie Religion. Les égaremens, les contradictions, les abſurdités de la prétendue Philoſophie naturelle, en ſont une preuve ſans exception. (Z)

(3) Rien de plus ridicule, rien de plus contraire même à la raiſon humaine. Si cela eſt, à quoi bon l'auteur de cet article veut il inſtruire les hommes? avec de tels principes, il ſeroit inutile de compoſer des livres, des dictionnaires enfin, pour leur inſtruction, & de ſe fier tant aux lumieres de la raiſon. Tout cet article dépoſe contre l'auteur. Voyez la premiere note; voyez auſſi l'article *Heureux*. (Z)

ne peut raiſonnablement attendre de l'attachement de la part des *hommes*, qu'autant qu'on leur eſt utile. Il ne faut pas ſe plaindre que le degré d'utilité en ſoit toujours la meſure, puiſqu'il eſt impoſſible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, eſt une image fidelle de l'union des *hommes* entre eux. Si les careſſes durent encore lorſqu'il eſt raſſaſié, c'eſt que l'expérience de ſes beſoins paſſés lui en fait prevoir de nouveaux. Ce qu'on appelle *ingratitude* doit donc être très-ordinaire parmi les *hommes*; les bienfaits ne peuvent exciter un ſentiment durable & deſintéreſſé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les éleve à leurs propres yeux. La reconnoiſſance eſt un tribut qu'un orgueil eſtimable ſe paye à lui-même, & cet orgueil n'eſt pas donné à tout le monde. Dans la ſociété, telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des beſoins apparens, ou de néceſſité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impoſe à nous-mêmes. On n'enviſage pas, comme effets du beſoin, les plaiſirs enchanteurs de l'amitié, ni les ſoins deſintéreſſés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne penſons ainſi, que faute de connoître tout ce qui eſt beſoin pour nous. Cet *homme*, dont la converſation vive fait paſſer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de ſentimens, m'eſt auſſi néceſſaire que la nourriture l'eſt à celui qui a faim. Il eſt en poſſeſſion de me délivrer de l'ennui, qui eſt une ſenſation auſſi importune que la faim même. Plus nos attachemens ſont vifs, plus nous ſommes aiſément trompés ſur leur véritable motif. L'activité des paſſions excite & raſſemble une foule d'idées, dont l'union produit les chimeres comme la fievre forge des rêves à un malade; cette erreur, ſur le but de nos paſſions, ne nous ſéduit jamais d'une maniere plus marquée, que dans l'amour. Lorſque le printems de notre âge a développé en nous ce beſoin qui rapproche les ſexes, l'eſpérance jointe à quelques rapports, ſouvent mal-examinés, fixe ſur un objet particulier nos vœux, d'abord errans; bientôt cet objet toujours préſent à nos deſirs, anéantit pour nous tous les autres: l'imagination active va chercher des fleurs de toute eſpece pour embellir notre idole. Adorateur de ſon propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans ſa maîtreſſe le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'aſſemblage complet des merveilles de la nature; ſon attention concentrée ne s'échappe ſur d'autres objets, que pour les ſubordonner à celui-là. Si ſon ame vient à s'épuiſer par des mouvemens auſſi rapides, une langueur tendre l'appeſantit encore ſur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le ſommeil, qu'avec le ſentiment de l'exiſtence; les ſonges la lui repréſentent, & plus intéreſſante que la lumiere, c'eſt elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors ſi l'art ou la pudeur d'une femme, ſans deſeſpérer ſes vœux, vient à les irriter par le reſpect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laiſſe à peine lever des yeux tremblans ſur cet objet majeſtueux: ſes deſirs ſont éclipſés par l'admiration; il croit ne reſpirer que pour ce qu'il adore; ſa vie ſeroit mille fois prodiguée, ſi l'on deſiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'oſoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux: le charme ceſſe avec le beſoin de jouir, les guirlandes ſe fannent, & les fleurs deſſéchées lui laiſſent voir une femme ſouvent auſſi flétrie qu'elles: il en eſt ainſi de tous nos ſacrifices. Les idées factices que nous devons à la ſociété, nous préſentent le bien-être ſous tant de formes différentes, que nos motifs originels ſe dérobent. Ce ſont ces idées, qui en multipliant nos beſoins, multiplient nos plaiſirs & nos paſſions, & produiſent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des beſoins aiſés à ſatisfaire; (1) il ſemble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les *hommes*; & la pareſſe qui leur eſt naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réſervé aux dieux, eſt l'objet éloigné que ſe propoſent tous les *hommes*, & chacun enviſage la facilité d'être heureux ſans peine, comme le privilége de ceux qui ſe diſtinguent; de-là naît dans chaque *homme* un deſir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce beſoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la pareſſe devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les *hommes* ſont agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit ceſſer la crainte de manquer du néceſſaire; mais l'idée de diſtinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette paſſion ſecondaire détruit celle qui lui a donné la naiſſance. Dès qu'un *homme* s'eſt comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ſes véritables beſoins ne ſont plus l'objet de ſon attention, ni de ſes démarches. Le repos, en perſpective, qui faiſoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amaſſe au de-là de ſes beſoins, tout *homme* paſſionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'eſt que l'effet d'une pareſſe plus profonde, eſt devenue aſſez rare pour être admirée, & dès lors elle a pû être encore un objet de jalouſie, puiſqu'elle étoit un moyen de conſidération. La plûpart des *hommes* modérés ont même été de tout tems ſoupçonnés de maſquer des deſſeins, parce qu'on ne voit dans les autres que la diſpoſition qu'on éprouve, & que les deſirs de chaque *homme* ne ſont ordinairement arrêtés que par le ſentiment de ſon impuiſſance. Si on ne peut pas attirer ſur ſoi les regards d'une république entiere, on ſe contente d'être remarqué de ſes voiſins, & on eſt heureux par l'attention concentrée de ſon petit cercle. Des prétentions particulariſées naiſſent ces différentes choſes, qui diviſent les connoiſſances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs; le foible, ne pouvant s'élever, eſt envieux, & tâche d'abaiſſer ceux qui s'élevent; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'eſt la ſociété. Ce deſir, par lequel chacun tend ſans ceſſe à s'élever, paroît contradire une pente à l'eſclavage, qu'on peut remarquer dans la plûpart des *hommes*, & qui en eſt une ſuite. Autrefois la crainte, & une ſorte de ſaiſiſſement d'admiration, ont dû ſoumettre les *hommes* ordinaires à ceux que des paſſions fortes portoient à des actions rares & hardies; mais depuis que la reconnoiſſance a des degrés, c'eſt l'ambition qui mene à l'eſclavage. On rampe aux piés du trône où l'on eſt encore au-deſſus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les *hommes* qui ont des prétentions communes, ſont donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hoſtilités ne ſont pas continuelles entre eux, c'eſt un repos ſemblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entre elles les apparences de la paix. Cette diſpoſition inquiete, qui agite intérieurement les *hommes*, eſt encore aidée par une autre, dont l'effet, aſſez ſemblable à celui de la fermentation ſur les corps, eſt d'aigrir nos affections, ſoit naturelles, ſoit acquiſes. Nous ne ſommes préſens à nous-mêmes que par des ſenſations immédiates, ou des idées, & le bonheur, que nous pourſuivons néceſſairement, n'eſt point ſans un vif ſentiment de l'exiſtence: malheureuſement la continuité affoiblit toutes nos ſenſations. Ce que nous avons regardé long-tems, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuſe & mal terminée. Le beſoin d'exiſter vivement eſt augmenté ſans ceſſe par cet affoibliſſement de nos ſenſations, qui ne nous laiſſe que le ſouvenir importun d'un état précédent. Nous ſommes donc forcés pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les ſenſations du même genre. De-là vient une inconſtance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progreſſion de deſirs, qui toujours anéantis par la jouiſſance, s'élancent juſques dans l'infini. Cette diſpoſition malheureuſe altere en nous les impreſſions les plus ſacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui néceſſaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque,



(1) *La nature ne nous a donné que des beſoins aiſés à ſatisfaire* &c. L'auteur de cet article ſemble adopter, à la fin du ſecond paragraphe, la définition du méchant donnée par Hobbes, dans laquelle on dit que *le méchant n'eſt qu'un enfant robuſte*. L'Encyclopédiſte en l'approuvant ajoute: *en effet ſuppoſez l'homme ſans expérience comme il eſt enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la pourſuite de ce qu'il deſire? C'eſt l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la ſatisfaction de nos beſoins*. Je laiſſe au lecteur à accorder, s'il le peut, enſemble cette derniere aſſertion de l'Encyclopédiſte avec ce qu'il dit ici des beſoins que la nature nous donne. Il me ſuffit de remarquer d'après les ſentimens du même Encyclopédiſte qu'un enfant doit manquer *des idées factices que nous devons à la ſociété qui nous préſente le bien-être ſous tant des formes différentes que nos motifs originels ſe derobent, & qui en multipliant nos beſoins, multiplient nos plaiſirs & nos paſſions, & produiſent nos vertus, nos progrès, & nos crimes*. L'idée donc du méchant a bien peu de rapport avec l'idée de l'enfant, & moins encore avec celle d'un enfant robuſte; car tout-au-plus la robuſteſſe dans un enfant qui n'eſt pas encore gâté par *les idées factices* de la ſociété, & qui ſent toujours la force des motifs originels, fera que les beſoins que la nature lui donne, lui ſeront plus aiſés à ſatisfaire. (*Z*)

cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des blessures, parurent bientôt insipides aux dames Romaines. On vit ce sexe, fait pour la pitié, poursuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la suite qu'ils expirassent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce spectacle affreux devint nécessaire pour achever l'émotion & completer le plaisir. Par-là notre attention se porte sur les choses nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là sont déterminés même nos goûts purement physiques. Les liqueurs fortes nous plaisent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au sang produit des idées vives, & semble doubler l'existence: on pourroit en conclure que le plaisir ne consiste que dans le sentiment de l'existence, porté à un certain dégré. En effet, en suivant ceux du chatouillement, depuis cette sensation vague, qui est une importunité jusqu'à ce dernier terme, au de-là duquel est la douleur: en descendant du chagrin le plus profond, jusqu'à cette douleur tendre & intéressante, qui en est une teinte affoiblie, on seroit tenté de croire que la douleur & le plaisir ne different que par des nuances. *Voyez* PLAISIR. Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons au besoin d'être émus une curiosité, qui devient la passion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux, qui nous entraîne à tous les spectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promene dans la région des chimeres. Ce qui est renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raison*, ne peut donc pas être long-tems pour nous le point fixe du bonheur. Les choses difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous séduire presque sûrement. *Voyez* FANATISME. La vigilance religieuse, & l'occupation de la priere ne suffisent pas à l'imagination mélancholique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il se charge; des charbons ardens qu'il mette sur sa tête, des clous qu'il s'enfonce dans ses chairs; il est averti de son existence d'une maniere plus intime & plus forte, que celui qui remplit simplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entierement défigurées. L'*homme* délicat & sensible devient foible & pusillanime: la dureté succede au courage; le contemplatif devient quiétiste, & le zélé est bientôt un homme atroce. Il en est ainsi des autres caracteres, & même de celui qui se montre de la maniere la plus constante dans quelques individus, la gaieté. Il est rare qu'elle dure plus long-tems que la jeunesse, parce qu'elle est absorbée par les passions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par son exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractere subsiste plus long-tems, parce qu'ils ne sont capables que d'intérêts superficiels, il s'altere par dégrés, & perd beaucoup de son honnêteté premiere. Les *hommes* légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, ressemblent assez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuisé toutes les situations plaisantes, finissent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne presque tous les individus, peut s'observer en grand dans la masse des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'histoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens se dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques: la monarchie est changée par le tems en pouvoir arbitraire. *Voyez* GOUVERNEMENT.

Lorsque dans un état la sécurité commence à polir les mœurs, & que les idées se tournent du côté des plaisirs, la vertu regne au milieu d'eux: une urbanité modeste couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage se produit sans pudeur & des goûts honteux insultent la nature. Dans les arts, vous verrez l'architecture quitter une simplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera son coloris; la même altération se fera sentir dans les ouvrages d'esprit. Le besoin de nouveauté mettra la finesse à la place de l'élégance; l'obscurité prendra celle de la force, on sophistiquera tout; une métaphysique puérile analysera les sentimens; tout sera perdu, si quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la physique expérimentale cultivée & le tableau de la nature présenté par des *hommes* d'une trempe forte & rare pourront donner à l'esprit humain un spectacle qui étendra ses vûes, & fera naître un nouvel ordre de choses.

Nous voyons que l'*homme* paresseux par nature, mais agité par l'impatience de ses desirs est le jouet continuel d'un esprit qui ne se renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croisent, rebuté par les obstacles, ou dégoûté par la jouissance, il semble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur soit son état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naissance aux lois qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les lois, il reste toûjours à la méchanceté un empire qui n'en est pas moins vaste pour être ténébreux. Dans une société nombreuse, une foule d'intérêts honnêtes & obscurs que la scélératesse peut troubler, lui donne sans danger un exercice continuel. La société humaine seroit donc une confédération de méchans que l'intérêt seul tiendroit unis, & auxquels il ne faudroit que la suppression de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en observant l'*homme* de près, il n'est pas possible de méconnoître en lui un sentiment doux qui l'intéresse au sort de ses semblables toutes les fois qu'il est tranquille sur le sien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monstres atrabilaires qu'une organisation vicieuse & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuse aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion nécessaire. La plûpart des *hommes*, lorsque des passions particulieres ne les enleveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une sensibilité précieuse qui est la source de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur constant. *Voyez* HUMANITÉ. Ce sentiment tempere dans l'*homme* l'activité de l'amour-propre; & peu semblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne sauroit donc l'inspirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur présenter des situations attendrissantes qui pussent le développer. Des leçons de bienféance seroient peut-être plus de leur goût, & leur serviroient sûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne sont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeunesse, elles s'emparent du terrain que les passions abandonnent, & leur douceur remplace l'yvresse de celles-ci. Elles élevent & remplissent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la sensation complete qu'elles procurent! Nous disons qu'on pourroit développer dans les enfans le sentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des *hommes* en général, soit à l'avantage de la société particuliere dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faisoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les *hommes* toutes les vertus relatives aux situations dans lesquelles ils sont placés. L'amour propre étant une fois dirigé vers un objet, une premiere action généreuse est un engagement pour la seconde, & des sacrifices qu'on a faits naît l'estime de soi-même qui soûtient & assûre le caractere qu'on s'est donné. On devient pour soi le juge le plus sévere. Cet orgueil estimable maîtrise l'ame, & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette estime de soi-même est le principe le plus sûr de toute action forte & généreuse; on ne doit point en attendre d'esclaves avilis par la crainte. L'asservissement ne peut conduire qu'à la bassesse & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'est l'exemple, l'exemple seul, qui modifie les *hommes*, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'essence des choses, parce qu'elles sentent elles-mêmes, les autres sont entraînés par l'imitation. C'est elle qui fait prosterner l'enfant aux piés des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magistrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émûs par les passions des autres, semblent annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports secrets qui les unissent. La société se trouve composée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque société particuliere un air de ressemblance qui perce à-travers la différence des caracteres. La continuité des exemples domestiques fait sans doute une impression forte sur les enfans; mais elle n'est rien en comparaison de celle qu'ils reçoivent de la masse générale des mœurs de leur tems. *Voyez* MOEURS. Chaque siecle a donc des traits marqués qui le distinguent d'une autre. On dit, *le siecle de la chevalerie*; on pourroit dire, *le siecle des* [illegible], *celui de la philosophie*; & plût à Dieu qu'il en vînt un qu'on pût appeller, *le siecle de la bienfaisance & de l'humanité!* Puisque ce sont l'exemple & l'opinion qui désignent

les differens points vers lesquels doit se tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'ensuit que les *hommes* se font, & qu'il est à-peu-près possible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver sur-tout dans une monarchie : le trône est un piédestal sur lequel l'imitation va chercher son modele. Dans les républiques, l'égalité ne souffre point qu'un *homme* s'éleve assez pour être sans cesse en spectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une satyre inutile des vices de son tems. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de sa situation actuelle. S'il est tranquille au-dehors, & qu'au-dedans le bon ordre & l'aisance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaisir, & la mollesse marchant à leur suite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaissement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divisions intestines menacent la sûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'esprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces passions tumultueuses produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les situations, pour en produire d'aussi subites dans les sentimens publics. Le caractere des nations est ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajouteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puissante du plaisir, si l'on prenoit soin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce sexe aimable privé des secours qui feroient également son bonheur & sa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & sensibles des passions plus vives que ne sont celles des *hommes*. Mais si l'amour propre & le goût du plaisir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent aussi d'une maniere plus forte le sentiment de la pitié qui en est la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & si l'on joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il semble que la jalousie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fausseté nécessaire. L'esclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractere, ne leur laisse qu'un orgueil sourd qui n'emploie que de petits moyens : dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois ceux de Circé. Si les femmes puisoient dans les principes qui forment leur enfance, l'estime des qualités nobles & généreuses ; si la parure ne les embellissoit qu'en faveur du courage ou des talens supérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres passions à faire éclorre le mérite en tout genre ; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui est leur ouvrage, sont punies de leurs soins par leurs succès ! *Article de M.* LE ROI. (1)

* HOMME, (*Politique*.) il n'y a de véritables richesses que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien sans la terre, & la terre ne vaut rien sans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre ; plus une société est nombreuse, plus elle est puissante pendant la paix, plus elle est redoutable dans les tems de la guerre. Un souverain s'occupera donc sérieusement de la multiplication de ses sujets. Plus il aura de sujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de soldats.

Ses états sont dans une situation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie sans regret. (2)

Mais ce n'est pas assez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir industrieux & robustes.

On aura des *hommes* robustes, s'ils ont de bonnes mœurs, & si l'aisance leur est facile à acquérir & à conserver.

On aura des *hommes* industrieux, s'ils sont libres.

L'administration est la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer, si faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau aussi redoutable que la disette.

*Voyez les articles* GOUVERNEMENT, LOIS, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, &c.

Ce sont les enfans qui font des *hommes*. Il faut donc veiller à la conservation des enfans par une attention spéciale sur les peres, sur les meres & sur les nourrices.

Cinq mille enfans exposés tous les ans à Paris peuvent devenir une pepiniere de soldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domestiques. Il y a des circonstances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec assez de profit ; il n'y en a aucune

(1) Vous avez dit à la premiere ligne du second paragraphe de cet article, que *nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations*, sans même mettre en question, s'il peut y avoir en nous un sentiment propre de cette existence, & si le sentiment du *Moi* est quelque chose hors des sensations, & s'il peut en être indépendant. Le ton d'un Philosophe doit toujours être affirmatif & dogm[illegible] mais vous commencez à hésiter sur votre décision, en re[illegible]out ce que nous faisons, à une je ne sçais quelle nécessi[illegible]tre avertis. Doutez au moins *qu'une puérile métaphisique* [illegible]s trompe. Si vous aviez mis un peu plus de liaison entre vo[illegible] idées dans cet article, vous auriez senti sans doute que vos principes ne suffisent pas pour expliquer les actions, qui parmi celles des hommes, méritent plus d'explication. L'homme est un être qui agit, & qui détermine librement ses actions; donc il raisonne. Votre conscience ne vous en laissera aucun doute. Cela posé, ce principe presque totalement méchanique des opérations, ce besoin d'être averti de sa propre existence n'aura lieu que dans votre imagination séduite par l'avidité de vous distinguer. Vous l'étendez trop libéralement à toute l'espéce humaine, & c'est selon vous la cause qui nous rend heureux. Nous sommes par notre nature portés à desirer le bien, & à fuir le mal: notre bonheur consiste à jouir du premier, & à être exempts du second: nous avons en nous le principe capable de distinguer l'un de l'autre: nous avons donc ce qui peut nous rendre heureux. Malheureusement le péché a corrompu & altéré ce principe, & cette altération est la source de nos erreurs dans l'application que nous en faisons aux moyens de nous procurer le bonheur. Si vous vouliez faire l'histoire de nos égaremens en cette matiere, si vous les vouliez réduire à un systême, à de mêmes principes, vous n'y réussiriez point, & vous entreprendriez ce que l'on peut absolument nommer *improbum laborem*. Concluons que de ces mêmes égaremens, de cette impossibilité qui est en nous d'atteindre *par nous mêmes* à ce que notre nature appete par sa constitution, naît la nécessité d'être conduits par une lumiere plus claire que les nôtres, par un guide plus sûr que notre raison. Devrons nous, ô Philosophe, nous en rapporter à vous? vous êtes un homme, vous ne pouvez donc nous fournir cette lumiere pure, ce guide assuré. L'expérience ne le démontre que trop: où donc les trouverons nous? dans la révélation. Elle nous a été donnée par notre miséricordieux créateur, qui a prévu combien elle nous seroit nécessaire. Quiconque la suit est heureux, non en vertu des principes que vous établissez, mais par le secours de la lumiere & de la grace qui vient de Dieu. Quiconque se trouve hors de la route tracée par ce guide assuré, un *Bayle* par exemple ou tel autre qui se fie à ses propres lumieres, ne peut être heureux, & s'égare de tant de manieres, qu'elles ne peuvent être réunies & resserrées dans aucun systême, se perd dans tant de faux sentiers, qu'il ne peut retrouver la véritable route. *Observez le cours de toutes les affections humaines.* Vous les verrez tendre à leur naturel & vrai but, c'est-à-dire à la vérité & à la félicité en suivant les lumieres de la Révélation; vous les verrez au contraire s'égarer & se perdre en ne les suivant pas. Elle seule peut *rompre, & redresser la marche naturelle des penchans humains vers l'égarement*, mais la perte de la vraie route est inévitable, si l'on ne suit que les prétendus *génies heureux*. La Révélation suffit donc à un vrai Philosophe, à un vrai chrétien, pour diriger heureusement sa course.

Si je vous disois, M. l'Encyclopédiste, que tout votre article *Homme* est rempli d'une *puérile métaphysique*, vous ne manqueriez pas, je crois, de me traiter d'*imbécille*; mais n'ai je pas le *droit* en revanche, & suivant vos principes de vous traiter *de fou*. Vous n'avez fait qu'une fois usage du mot *raison* pour établir ce ridicule *droit* réciproque: mais puisque selon vous nous avons réciproquement le privilége exclusif de raisonner à notre guise, & de nous croire plus sage l'un que l'autre, qui nous mettra d'accord? il faut un juge. Vous en appellerez à vous même, & moi j'en appelle à la Révélation.

Je ne finirois point si je voulois relever tout ce qui est défectueux dans cet article, & qui avilit l'homme au point de n'avoir aucunes vertus morales absolues, & de les rendre toutes relatives à son intérêt personnel; mais j'en ai dit assez pour que tout lecteur sentant, pensant & sur tout, *raisonnant suivant les principes de la vraie Philosophie*, c'est-à-dire de la Religion & de la *Révélation* puisse faire de mes notes une application judicieuse & plus étendue à tous les passages qui en ont besoin. (Z)

(2) L'auteur parle tant en politique qu'il pourroit sembler à quelqu'un qu'il oublie la religion. Cela n'est pourtant pas, car il sait très-bien lui-même qu'il n'y a point de bonne politique contraire à l'esprit de perfection, & aux conseils de la vraie religion. Il a donc en vûe seulement la multitude, & les façons de penser, qui regnent dans la masse des hommes, & qui par malheur ne sont pas conformes à la religion. Il y a bien moins d'hommes qui choisissent le célibat comme un état de perfection, que de ceux qui *craignent de faire des enfans* par des motifs détestables tout-à-fait contraires au bon ordre & au maintien de la société. Il y en a encore bien moins *qui quittent la vie sans regret* attendue la vanité des choses mondaines, & pour un motif conforme à celui de S. Paul, *cupio dissolvi & esse cum Christo*, qu'il n'y en a de ceux qui par un brutal assoupissement, par fanatisme, ou par d'autres fins mal entendus ou la quittent, ou semblent la quitter sans regret. (Z)

ne où la domesticité ne les emploie avec perte. Il faudroit asseoir sur les domestiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui sont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, sont les moins bien nourris, il faut qu'ils se dégoutent de leur état, ou qu'ils y périssent. Dire que l'aisance les en feroit sortir, c'est être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne se presse d'entrer dans une condition que par l'espoir d'une vie douce. C'est la jouissance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'est bon que quand le profit va au-delà des frais du salaire. La richesse d'une nation est le produit de la somme de ses travaux au-delà des frais du salaire.

Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage seroit très-inégal, & qui diviseroit le peuple en deux classes, dont l'une regorgeroit de richesse & l'autre expireroit dans la misere.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture sans perte.

A ces principes clairs & simples, nous en pourrions ajoûter un grand nombre d'autres, que le souverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté nécessaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hist. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur noblesse, c'est-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illustration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à se pousser par leurs vertus; c'est cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorsqu'il lui fut préferé pour la premiere magistrature: ,, Je ne prétens pas, dit Cicéron en plein sénat, m'étendre sur les louanges de mes ancêtres, par cette ,, seule raison qu'ils ont vécu sans rechercher les applaudissemens de la renommée populaire, & sans desirer l'éclat des honneurs que vous conférez ,,.

Cicéron étoit donc un *homme nouveau*; il étoit sans doute bien illustre par lui-même, & bien digne des premiers emplois; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ses funérailles le buste de cire de ses ayeux: celui-là seul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ses descendans. Ceux qui avoient les images de leurs ayeux, pour me servir des termes d'Asconius, étoient appellés nobles, *nobiles*; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines*; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appellés ignobles, *ignobiles*; ainsi la noblesse, le droit d'images, *jus imaginum*, se trouvoit attaché aux charges, aux dignités; c'est pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il l'étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. (*D. J.*)

HOMME LIBRE, (*Hist. des Francs.*) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe; les [illegible]res qu'ils possédoient étoient des terres allodiales; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les leudes vassaux, ou arriere-vassaux, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires*; de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du bourg, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivieres; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des lois des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontram & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de tems, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, *voyez l'Esprit des lois, liv. XXXI. ch. xxiii.* (*D. J.*)

HOMME D'ETAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rènes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli que du seul bien de sa patrie, de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vûe de gloire, de réputation, ni d'intérêt; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve; de soumettre toûjours ses propres affaires aux affaires publiques; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons: c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidelement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les lois, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toûjours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vûes, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public: le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. (*D. J.*)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412; leur chef étoit Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des Carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le Pere; que les plaisirs du corps étant de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis; que le tems de l'ancienne loi avoit été celui du Pere; que le tems de la nouvelle loi étoit celui du Fils; & qu'il [illegible] auroit bientôt un troisieme, qui seroit celui du [illegible] Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liber[illegible] Le carme se retracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mezerai, *Hist. de France.* (*G*)

HOMME D'ARMES. (*Art. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques*. Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes; sçavoir trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainsi appellé d'une espece de couteau ou bayonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appellées *compagnies d'ordonnance*; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cens hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le tems, une place de gendarme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'*homme d'armes*, ou qui composoient la *lance fournie*, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 Juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie; François I. huit, selon une autre ordonnance, du 28 Juin de l'an 1526. Les archers de ces *hommes d'armes* étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à rem-

remplir les places des *hommes d'armes*. *Voyez* COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les *hommes d'armes*, qu'on appelloit aussi *gendarmes*, formoient le corps de la gendarmerie. *Voyez* GENDARME.

HOMME, (*Jurisp.*) en matiere féodale, signifie tantôt *vassal*, & tantôt *sujet*, ou *censitaire*, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (*A*)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit aussi *leudes*, *leudi* vel *leodes*, & en françois *leudes*. *Voyez le style de Liege*, *chap. xix. art.* 11. (*A*)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la charte de commune, & participoient aux priviléges accordés par le seigneur. (*A*)

HOMME CONFISQUANT, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Peronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur *homme* vivant, mourant & *confisquant*; ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un *homme confisquant*.

L'obligation de fournir un *homme confisquant* au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier; mais suivant la derniere jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'*homme confisquant*, mais seulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut-justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé.

*Voyez les Mémoires de* M. Auzanet, *tit. de l'indemnité dûe par les gens de main-morte*. *Voyez aussi* HOMME VIVANT ET MOURANT. (*A*)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, sont des gens dont la personne est serve, à la différence des main-mortables, qui ne sont serfs qu'à raison des héritages qu'ils possedent, & qui sont d'ailleurs des personnes libres. Il est parlé des *hommes & femmes de corps* dans la coutume de Vitry, *art.* 1, 103, 140 *& suiv.* Châlons, *art.* 18, & en la coutume locale de Resberg, ressort de Meaux, & au *chap. xxxjx.* de l'ancien style de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au *liv. II.* de l'usage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces servitudes de corps, *Voyez* Beaumanoir, *chap. xlv. pag.* 254. (*A*)

HOMMES COTTIERS. On appelle ainsi en Picardie, Artois, & dans les Pays-bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils sont obligés de rendre la justice en personne, ou par procureur, avec leur seigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans plusieurs autres coutumes des Pays-bas. *Voyez* l'auteur des notes sur Artois, *art.* 1, *n.* 23 *& suiv.* (*A*)

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, sont les vassaux qui rendent la justice avec leur seigneur dominant; ce sont ses pairs. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art.* 23. (*A*)

HOMME FÉODAL *ou* FEUDAL, dans quelques coutumes, est le seigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. *Voyez* Ponthieu, *art.* 72 & 87 Boulenois, *art.* 15 & 39. Hainault, *chap. j, iv & v*: mais en l'*art.* 74 & 81 de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'*homme feudal* est le vassal. (*A*)

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques seigneuries, un sujet obligé d'exécuter les ordres de son seigneur, & de le suivre armé à la guerre. La maison qu'il occupoit s'appelloit *maison de fer*. Il y a encore un *homme de fer*, joüissant de certaines exemtions, dans le comté de Neuviller-sur-Moselle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-bas, sont les vassaux qui doivent rendre la justice avec le seigneur dominant. (*A*)

HOMME DE FOI, c'est le vassal. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 151, 174, 176 & 177. Bretagne, 283; 294, & 662. (*A*)

HOMME DE FOI LIGE, est le vassal qui doit la foi & hommage lige. *Voyez* FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE FOI SIMPLE, est celui qui ne doit que l'hommage simple, & non l'hommage lige. *Voyez* HOMMAGE SIMPLE. (*A*)

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vassaux, qui rendoient la justice avec leur seigneur dominant. Il en est souvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la *quest.* 169 de Jean le Coq; les vassaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur seigneur, sont appellés *hommes jugeans*. (*A*)

*Hommes jugeans* ou *jugeurs*, sont aussi les conseillers ou assesseurs, que les baillifs & prevôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces sortes d'assesseurs. *Voyez* HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. (*A*)

HOMME LIGE, *homo ligius*, est le vassal qui doit à son seigneur la foi & hommage lige. *Voyez* Ponthieu, *art.* 66, & *aux mots* FOI & HOMMAGE LIGE, & HOMMAGE LIGE. (*A*)

HOMME DE MAIN-MORTE, *ou* MAINMORTABLE, est la même chose, comme on voit dans la coutume de Vitri, *article* 78, *Voyez* MAINMORTE. (*A*)

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainsi un vassal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il est dit au *chap. lxvi.* de la vielle chronique de Flandres. (*A*)

HOMME DE PAIX, étoit un vassal qui devoit procurer la paix à son seigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puissant que lui. D'autres entendent par *homme de paix*, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de son hommage, la paix faite par son seigneur, comme il est dit *en la somme rurale*: mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. *Voyez ci-dessus* HOMMAGE DE PAIX. (*A*)

HOMME DE PLÉJURE, étoit un vassal qui étoit obligé de se donner en gage, ou ôtage pour son seigneur, quand le cas le requéroit, comme quand plusieurs barons, qui étoient vassaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir prison & ôtage pour le roi Jean, & faire *pléjure* de sa rançon. *Voyez les assises de Jerusalem*, *chap. ccvj.* Bouthellier, *som. lxxxvij. rur. l. m.* 1. *chap. vij. pag.* 429. (*A*)

HOMME DE POTE, *quasi potestatis*; c'est un sujet qui est dans une espece de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquitter d'autres droits & devoirs. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMMES PROFITABLES, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, *art.* 91. (*A*)

HOMME DU ROI, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. (*A*)

HOMME DE SERVICE, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez* Cujas *ad tit.* 5, *lib. II. feudor.* Boutillier, *som. rur.* (*A*)

HOMME DE SERVITUDE, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appellés dans la coutume de Troyes, *art.* 1. & 6. & dans celle de Chaumont, *art.* 9. *Voyez* HOMME DE CORPS. (*A*)

HOMME DE VIGNE est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. L'*homme de vigne* contient ordinairement 800. seps ou un demi quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommées*, est usitée dans le Lyonnois & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes*. (*A*)

HOMME VIVANT ET MOURANT, est un homme que les gens d'église & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils

qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que, par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, ſi l'héritage eſt tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicaire*.

Les gens d'égliſe de main-morte ſont obligés de donner *homme vivant* & *mourant*, pour toute acquiſition par eux faite, à quelque titre que ce ſoit.

Il n'eſt dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en eſt auſſi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité ſuffiſe pour les rotures; mais il eſt certain que l'on ne donne point d'*homme vivant* & *mourant* pour les francaleux, pas même au ſeigneur haut-juſticier. *Voyez* HOMME CONFISQUANT.

C'eſt au ſeigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant* & *mourant*, & non au ſeigneur haut-juſticier.

L'amortiſſement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'égliſe & de main-morte ne doivent au ſeigneur *homme vivant* & *mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant* & *mourant*, le ſeigneur pourroit ſaiſir le fief, & feroit les fruits ſiens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne ſont pas obligés de donner *homme vivant* & *mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés eccléſiaſtiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant* & *mourant*, une perſonne de leur corps, ou telle autre perſonne que bon leur ſemble, pourvû qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainſi à Paris, il faut que l'*homme vivant* & *mourant* ſoit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi ſe peut faire plûtôt, il ſuffit que l'*homme vivant* & *mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant* & *mourant* eſt décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il eſt dû un droit de relief pour la mutation du vaſſal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il eſt dû en outre un droit de chambellage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le ſeigneur peut ſaiſir le fief, & faire les fruits ſiens.

La mort civile de l'*homme vivant* & *mourant*, ſoit pour profeſſion en religion, ſoit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant* & *mourant*; il n'en eſt dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'eſt auſſi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant* & *mourant* eſt impreſcriptible, par quelque tems que les gens d'égliſe & de main-morte ayent joui de leur fief. *Voy. le tit. des fiefs* de Billecoq, *liv. V. chap. xij. ſect.* 6. (*A*)

HOMME'E, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt dans quelques endroits une meſure uſitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu-près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple, à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit pieds quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, meſure de Paris. *Voyez* HOMME DE VIGNE. (*A*)

HOMOCENTRIQUE. adj. *terme d'Aſtronomie*, il ſignifie la même choſe que *concentrique*; mais ce dernier mot eſt plus en uſage. *Voyez* CONCENTRIQUE.

Ce mot eſt grec, compoſé d'ὁμὸς, ſemblable, & κέντρον, centre. On expliquoit autrefois les mouvemens des aſtres dans le ſyſtème de Ptolomée, par le moyen de pluſieurs cercles *homocentriques* & excentriques : tous ces cercles ſont aujourd'hui bannis de l'Aſtronomie. *Voyez* EXCENTRIQUE. (*E*)

HOMOCTOPTOTON, ſ. m. (*Human.*) figure de rhétorique, par laquelle pluſieurs noms ont le même cas; par exemple, *mœrentes*, *flentes*, *gementes*, & *miſerantes*. C'eſt la figure de mots que les latins appellent *ſimiliter cadens*. (*G*)

HOMODROME, adj. *terme de Méchanique*. Levier *homodrome*, eſt un levier dans lequel le poids & la puiſſance ſont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec ὁμὸς *ſemblable*, & δρέμω je *cours*, parce que quand la puiſſance & le poids ſont du même côté du point d'appui, ils ſe meuvent dans le même ſens, comme on le voit *Planc. méchan. fig.* 2, où tandis que le poids *A* parcourt *Aa*, la puiſſance *B* parcourt *Bb* dans le même ſens.

Il y a deux ſortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig.* 2.) le poids eſt entre la puiſſance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxieme eſpece*. Dans l'autre, la puiſſance eſt entre le poids & l'appui (*fig.* 3.) on l'appelle *levier de la troiſieme eſpece*.

HOMOGENE, adj (*Phyſ.*) ſe dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils ſont compoſés de parties ſimilaires, ou de ſemblable nature. Il eſt oppoſé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez* HÉTÉROGENE.

Ce mot eſt compoſé du grec ὁμὸς *ſemblable*, & de γένος genre.

On appelle *fluide homogene*, celui qui eſt compoſé de parties, qui ſont toutes ſenſiblement de la même denſité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'eſt pas un *fluide homogene*, parce que ſes parties, ou ſes différentes couches ne ſont pas de la même denſité. *Voyez* ATMOSPHERE, AIR, & DENSITÉ.

*Lumiere homogene*, eſt celle dont les rayons ſont tous d'une même couleur, & par conſéquent d'un même dégré de réfrangibilité & réflexibilité. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

*Quantités homogenes* en *Algebre*, ſont celles qui ont le même nombre de dimenſions, comme $a^3$, $bbc$, $bcd$, &c. On dit que la *loi des homogenes* eſt conſervée dans une équation algébrique, lorſque tous les termes y ſont de la même dimenſion.

*Quantités ſourdes homogenes*, ſont celles qui ont le même ſigne radical, $\sqrt[3]{27}$ & $\sqrt[3]{3}$. *Voyez* SOURDES.

*Homogene de comparaiſon*, en *Algebre*, eſt la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle auſſi *nombre abſolu*. Ainſi, dans l'équation $x^3 - 3x + 4 = 0$, 4 eſt l'*homogene de comparaiſon*. On ne ſe ſert plus gueres de cette expreſſion, & on déſigne l'*homogene de comparaiſon* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. *Voyez* ÉQUATION. (*O*)

HOMOGENE, adj. (*Méd.*) ὁμογενὴς, *homogeneus*. Ce terme eſt ſouvent employé dans les ouvrages de Medecine, pour déſigner les ſubſtances dont les parties ſont égales entre elles, par leurs qualités intrinſeques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de Gorré, que le nom d'*homogene* eſt quelquefois donné à une ſorte de fievre continue, dont les ſymptomes ne changent point, ſont toujours les mêmes, ſoit par leur caractere, ſoit par leur durée: dans ce ſens, *homogene* eſt ſynonyme d'*homotone*. *Voyez* FIEVRE HOMOTONE.

HOMOGÉNÉITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Métaphyſiq.*) qualité qui donne à une choſe le nom d'*homogene*. *Voyez* HOMOGENE. L'*homogénéité* de la matiere eſt une queſtion peut-être impoſſible à réſoudre.

HOMOGRAMME, ſ. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au ſort la même lettre, & qui par cette raiſon devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enrégiſtrés, il s'agiſſoit de les apparier, & le ſort en décidoit. Pour cet effet on jettoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'eſt-à-dire qu'on jettoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien ſecouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes; ceux qui ſe trouvoient avoir la même lettre, combattoient enſemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (*D. J.*)

HOMOHYOIDIEN, *voyez* COSTO-HYOIDIEN.

HOMOIOTELEUTON, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui compoſent une période, ſe terminent de la même maniere: comme, *ut vivis invidioſè*, *delinquis invidioſè*, *loqueris odioſè*. Elles n'avoit lieu que dans la proſe chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poéſie; au moins quelques critiques penſent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoioteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre choſe qu'une conſonnance de phraſe.

Le mot eſt formé du grec ὅμοιος, *pareil*, & du verbe τελέω, *définio*, je termine: terminaiſon pareille. (*G*)

HOMOLOGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte paſſé par les parties; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atermoyement, une délibération faite dans une aſſemblée de créanciers.

On

On *homologue* aussi les sentences arbitrales ; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des Avocats & Procureurs. (*A*)

HOMOLOGUE, adj. *terme de Géométrie*, qui se dit des côtés des figures semblables qui sont opposés à des angles égaux. *Voyez* SEMBLABLE.

Ce mot est grec, composé d'ὁμοῖος, *semblable*, & λόγος, *ratio*, raison ; c'est-à-dire *quantité semblable*.

Les triangles équiangles ou semblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles semblables sont entre eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. *Voyez* RECTANGLES. (*E*)

HOMOLOGUER, *voyez* HOMOLOGATION.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) *univoque de même nom ; racines*, ὁμὸς, *semblable*, & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *æquivocus*, que j'emploierois volontiers à distinguer deux especes différentes d'*homonymes*, qu'il est à propos de ne pas confondre, si l'on veut prendre de ce terme une idée juste & précise.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, & dont par conséquent le sens actuel dépend toûjours des circonstances où il est employé. Tel est en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois signifie *l'animal domestique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne de montagnes située en Asie. Tel est aussi en françois le mot *coin*, qui signifie une sorte de fruit, *malum cydonium* ; un angle, *angulus* ; un instrument à fendre le bois, *cuneus* ; la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus*.

J'ai dit *diverses significations propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, & une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point *homonyme*, quoiqu'il ait diverses significations dans le sens propre & dans le sens figuré : dans le sens propre, il signifie le *son qui sort de la bouche* ; dans le figuré, il signifie quelquefois un *sentiment intérieur*, une *sorte d'inspiration*, comme quand on dit la *voix de la conscience*, & d'autres fois, un *suffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'*il vaudroit mieux peser les voix que de les compter*.

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entre eux que des différences très-légeres, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *voler*, *volare*, ne different entre eux que par la prononciation ; la syllabe *vo* est longue dans le premier, & breve dans le second ; *vôler*, *vòler*. Les mots *ceint*, *cinctus*, *sain*, *sanus* ; *saint*, *sanctus* ; *sein*, *sinus* ; & *seing*, *chirographum*, ne different entre eux que par l'ortographe. Enfin les mots *tâche*, *pensum* & *tache*, *macula*, different entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux especes d'*homonymes* est donc la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel : leurs caracteres spécifiques se tirent de cette ressemblance même. Si elle est totale & identique, les mots *homonymes* sont alors indiscernables quant à leur matériel ; c'est un même & unique mot, *una vox* ; & c'est pour cela que je les distingue des autres par la dénomination d'*univoques*. Si la ressemblance n'est que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a son mot propre, mais ces mots ont entre eux une relation de parité, *æquæ voces* ; & de-là la dénomination d'*équivoques*, pour distinguer cette seconde espece.

Dans le premier cas, un mot est *homonyme* absolument, & indépendamment de toute comparaison avec d'autres mots, parce que c'est identiquement le même matériel qui désigne des sens différens : dans le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, ont pourtant entre eux des différences, légeres à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la premiere espece, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé ; parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une proposition fausse, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espece exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes ; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630 ; & que cependant il n'y en a d'usités que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caracteres chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On sait que l'écriture chinoise est hyéroglyphique, que les caracteres y représentent les idées, & non pas les élémens de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes. *Voyez* ECRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoûtée : toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle ; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, &c. selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I. ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire ; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caracteres, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vûes de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient un même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'apperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grace à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les Rhéteurs ont mis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amantes sunt amentes*. *Voyez* PARONOMASE. „ On doit éviter les jeux qui sont vuides de sens, „ dit M. de Marsais, (*des tropes, part. III. artic. 7.*) „ mais quand le sens subsiste indépendamment des jeux „ de mots, ils ne perdent rien de leur mérite „.

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fondement à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du tems, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables ; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvency, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage (*de ratione discendi & docendi*), que les rébus expriment leur objet, *non sine aliquo sale*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse : cette méprise, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussitôt en ces termes : *hoc genus facilè in pueriles ineptias excidit*.

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espece il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espece & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si*, est conjonction quand on dit, *si vous voulez* ; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien* ; il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé*. *En* est quelquefois préposition, *parler en maître* ; d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. *Tout* est nom dans cette phrase, le *tout est plus grand que sa partie* ; il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur* ; il est adverbe dans cette troisieme, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger ; & l'on ne doit en

en fixer les eſpeces que par les différences ſpécifiques qui en déterminent les ſervices réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'eſt pour en obſerver les différentes métamorphoſes, qui ne ſont toutes que la nature ſous diverſes formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il eſt acceſſible à nos lumieres. *Voyez* MOT. (*B. E. R. M.*)

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, ſ. m. pl. (*Théol.*) ſont les noms que les Ariens donnoient autrefois aux Catholiques, parce qu'ils ſoutenoient que le fils de Dieu eſt *hommouſios*, c'eſt-à-dire *conſubſtantiel* à ſon pere. *Voyez* HETEROUSIENS, TRINITÉ, *&c.*

Hemeric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adreſſé un reſcrit à tous les évêques *homouſiens*. *Voyez* PERSONNE *&c. Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HOMOOUSIOS, adj. *terme de Théologie*, qui eſt de même ſubſtance ou eſſence qu'un autre. *Voyez* SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été niée par les Ebionites & les Cérinthiens dans le premier ſiecle, par les Théodotiens dans le ſecond, par les Artemoniens au commencement du troiſieme, & par les Samoſateniens ou Pauliens vers la fin du même ſiecle, on aſſembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samoſate, chef de cette derniere ſecte, & l'évêque d'Antioche furent dépoſés. Ce même concile publia auſſi un decret dans lequel J. C. eſt appellé *fils de Dieu*, & ὁμοούσιος, c'eſt-à-dire *conſubſtantiel* à ſon pere. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & conſacra la même expreſſion comme très-propre à énoncer la conſubſtantialité du verbe, & il n'y eut rien que les Ariens n'employaſſent pour faire condamner ce terme, ou du-moins le faire omettre ou rayer dans les profeſſions de foi. *Voyez* ARIANISME & ARIENS. (*G*)

* HOMOPATORIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) aſſemblées qui ſe tenoient chez les anciens; elles étoient compoſées des peres dont les enfans devoient paſſer dans les curies. *Dict. de Trévoux*.

HOMOPHAGE, ſubſt. adj. (*Gramm.*) qui mange de la chair crue. Ce mot eſt compoſé de ὠμὸς, *crud*, & de φάγω, *je mange*. Preſque tous les peuples ſauvages ſont *homophages*. C'eſt un avantage qu'ils ont ſur nous, s'il eſt vrai, comme le prétendent les Medecins, que les viandes crues ſe digerent plus aiſément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, ſ. f. (*Muſiq.*) concert de pluſieurs voix qui chantent à l'uniſſon; & ſi pluſieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela ſe nommoit ſelon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de ὁμοῦ, *enſemble*, & φωνή, *voix*. *Voyez* SYMPHONIE. (*D. J.*)

HOMORIEN JUPITER, (*Littérat.*) *Homorien* eſt un des ſurnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hiſt. liv. II*. après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui ſéparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faiſoient tous les ans des ſacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y aſſembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différend à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reſte Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, Ζεὺς ὁμόριος καὶ ὅριος, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des Latins. *Voyez* JUPITER TERMINAL, JUPITER LAPIS. (*D. J.*)

HOMOTONE, adj. (*Med.*) ἰσότονος, *homotonus*, ce terme ſignifie la même choſe qu'égal. *Voyez* EGAL, (*Med.*)

HOMUNCIONATES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) nom que les anciens donnerent dans le iv. ſiecle aux Orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux ſubſtances & deux natures en J. C. *Dict. de Trévoux*.

HOMUNCIONISTE, ſ. m. (*Théolog.*) eſt le nom que l'on donne aux ſectateurs de Photin, que l'on appelle auſſi *Photiniens*. *Voyez* PHOTINIENS.

On appelle ainſi les Photiniens, parce qu'ils ſoutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Dict. de Trévoux* (*G*)

HOMUNCIONITES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) les *Homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée ſur le corps de l'homme, & non pas dans ſon ame, dans la création du premier homme, lorſque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & ſimilitudinem noſtram*. Geneſ. *c. j. v.* 26. (*G*)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Aſie dans l'empire de la Chine, dont elle eſt la cinquieme province, au S. du fleuve jaune; elle eſt très-belle & très fertile; les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifong eſt la premiere, & Honan la ſeconde. *Long.* de Caifong à compter de Pékin, 2. 54. *lat.* 35. 50. *Long.* de Honan, 7. 5. *lat.* 35. 38. (*D. J.*)

HONDREOUS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'iſle de Ceylan aux nobles, qui ainſi que par-tout ailleurs, ſe diſtinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui deſcend juſqu'à la moitié de leurs jambes, de laiſſer tomber leurs cheveux ſur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* ſont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent; on le nomme *mundiana*. Il n'eſt point permis aux nobles de contracter des alliances avec des perſonnes d'une tribu inférieure à la leur; & le ſupplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaiſent, eſt de les faire proſtituer à des gens de la lie du peuple, qui ſont regardés comme abominables, & que l'on exclud du droit d'habiter dans les villes.

HONDT LE, (*Géog.*) bras de mer, qui s'eſt introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Eſcaut; ce n'étoit qu'un canal dans ſon origine en 980, mais une terrible inondation qui ſurvint en 1377, & qui ſubmergea pluſieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (*D. J.*)

HONDURAS, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle eſt dans l'audience de Guatimala; elle a environ 150 lieues de long, ſur 80 de large; Chriſtophe Colomb en fit la découverte dans ſon quatrieme voyage en 1502; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en eſt la capitale. (*D. J.*)

HONFLEUR, (*Géog.*) ville de France en haute Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute juſtice & amirauté; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honneflen* & *Hunneflotum*; ce nom, ſuivant M. de Valois, *notit. Gall. p.* 241. vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *vliet* dans le Pays-Bas, & qui ſignifie un petit *golfe* de mer, un lieu ſitué ſur un *golfe*. De *Hamfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cauſe de la conformité avec le mot *fleur* qui eſt connu, on a ajoûté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déja connue dès l'an 1200; elle eſt ſur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6 N. O. de Lizieux, 16. S. O. de Rouen, 42. N. O. de Paris. *Long.* 17$^{d}$. 43$'$. 17$''$. *lat.* 49$^{d}$ 25$'$. 21$''$. (*D. J.*)

HONGNETTE, ſ. f. (*Sculpture*.) eſpece de ciſeau pointu & quarré, ſervant principalement aux Sculpteurs en marbre. *Voyez les Pl. de Sculpt.*

HONGRE, ſ. m. (*Maréchallerie*.) c'eſt le cheval qu'on a privé des parties néceſſaires à la génération, par une opération qui conſiſte à lui ôter les teſticules, & qui s'appelle *hongrer*. *Voyez* les *articles* CHEVAL & CHATRER.

HONGRELINE, ſ. f. (*Gram. & mod.*) ſorte d'ajuſtement des femmes, fait en chemiſette à grandes baſques. On prétend qu'il a été ainſi appellé, parce que l'uſage en eſt venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. hiſt.*) vaſte pays en Aſie & en Europe.

La *Hongrie* aſiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne patrie des Huns ou Hongrois, qui paſſerent en Europe vers la décadence de l'empire; M. de Liſle la met à l'orient de la Bulgarie en Aſie; & comme la Bulgarie eſt entre le Wolga & la montagne de Caf, qui eſt une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* eſt entre cette montagne & l'Irtiſch, c'eſt-à-dire entre les 85. & les 100. deg. de *longitude*, & entre le 50. & le 55. deg. de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie*; ainſi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Walaques étoient voiſins en Aſie, comme ils le ſont en Europe.

La *Hongrie* en Europe eſt un grand pays d'Europe ſur le Danube; ſoit que les Hongrois ſoient deſcendans des Huns, ſoit qu'ils n'ayent rien de commun avec eux que de leur avoir ſuccédé, non contens des terres qu'ils poſſédoient à l'orient du Danube, ils le paſſerent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroiſe comprenoit au commencement du xjv. ſiecle la *Hongrie* propre, la Tranſylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Boſnie, la Dalmatie & la Servie; mais les progrès qu'elle fit en accroiſſement dans ces tems-là, reſſembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & ſort de ſon lit pour y rentrer bientôt après. Les ſuccès des armes ottomanes ont prodigieuſement diminué cette monarchie, & des provinces entieres s'en ſont détachées, quoique, par le traité de paix de Paſſarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valaquie, de la Bulgarie, de la Servie, de la Boſnie & de la Croatie.

Le royaume d'*Hongrie* en Europe eſt de nos jours d'environ 200 lieues de long ſur 100 de large; il eſt borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Tranſylvanie & l'Eſclavonie.

La *Hongrie* ſe diviſe en haute & baſſe; la haute contient 24 comtés, la baſſe 14, & l'Eſclavonie 7. Les principales rivieres ſont le Danube, la Save, la Drave, la Teiſſe, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwiſe; elles ſont fort poiſſonneuſes, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne paſſent pas pour être ſaines; les plus hautes montagnes ſont les monts Krapack, vers la Pologne & la Tranſylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui eſt néceſſaire ou agréable à la vie, les pâturages y ſont excellens pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y eſt admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y eſt la religion dominante; mais les proteſtans en grand nombre y ſont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Grate ou Strigonie, dont l'archevêque eſt primat du royaume, & Colocza. On y compte ſeize évêchés, dont ſix ſont ſuffragans de Strigonie.

La langue hongroiſe eſt un dialecte de l'eſclavonne, & par conſéquent elle a quelque rapport avec les langues de Boheme, de Pologne & de Ruſſie. La langue latine eſt auſſi familiere aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande néceſſaire à ce peuple; c'eſt même une choſe remarquable, que preſque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un Hongrois, l'autre Allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui ſe mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. *Long.* 35—47. *latit.* 45—49.

Pluſieurs écrivains ont publié l'hiſtoire intéreſſante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie*; nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux, que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* ſe gouvernoit autrefois comme la Pologne ſe gouverne encore; elle éliſoit ſes rois dans ſes dietes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puiſſance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du juſticier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toûjours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes priviléges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de diſpoſer de leurs ſerfs. La populace étoit eſclave, & l'eſt encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie compoſée de nobles & de leurs ſuivans; l'infanterie étoit un amas de payſans ſans ordre, qui combattoient dans le tems qui ſuit les ſemailles juſqu'à celui de la moiſſon.

On ſait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le chriſtianiſme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, ſe ſervit de la force & de la religion. Le pape Silveſtre II. ou ſon ſucceſſeur, il n'importe guère, le gratifia du titre de roi, & même de roi apoſtolique. C'eſt pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'eſt en vertu de ce mot *apoſtolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par leſquels les rois & les nations ſe gouvernent. Le chef d'une nation guerriere n'avoit oſé prendre le titre de roi ſans la permiſſion du pape.

Dans le même tems, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta ſur le trône en 1038. Les papes de leur côté ſoûtenoient qu'ils devoient donner cette couronne parce qu'ils avoient les premiers appellé du nom de roi, *le chef de la nation hongroiſe*. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'inveſtiture de la *Hongrie* à ſon fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un de ſes fiefs ordinaires, mais, en 1308, le pape Boniface VIII. donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, ſoûtenu de ſon parti & de ſon épée. La *Hongrie* ſous lui devint plus puiſſante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunit à ſes états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Tranſylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la ſuite des tems.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puiſſance de ſon royaume; il s'acquit une vraie gloire, car il fut juſte & fit de ſages lois. Ce prince cultivoit la Géométrie & l'Aſtronomie; il protégeoit les autres arts: c'eſt à cet eſprit philoſophique ſi rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves ſuperſtitieuſes du fer ardent & de l'eau bouillante; ſuperſtitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus groſſiers. Un roi qui connoiſſoit la ſaine raiſon, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de Louis fut égale à ſes autres qualités; ſes ſujets le chérirent, les étrangers l'admirerent; les Polonois, ſur la fin de ſa vie, l'élurent pour leur roi en 1370. Il régna heureuſement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il eſt preſque ignoré en Europe, il n'avoit pas regné ſur des hommes qui ſuſſent tranſmettre ſa gloire aux nations.

Il étoit ſi aimé, qu'après ſa mort les Hongrois élurent en 1382 ſa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvellé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maiſon d'Autriche. Sigiſmond épouſa Marie, fut à-la-fois empereur, roi de Boheme & d'*Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en priſon par ſes ſujets révoltés; en Boheme, il fut preſque toujours en guerre contre les Huſſites; & dans l'empire, ſon autorité fut ſans ceſſe contre-balancée par les priviléges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigiſmond, devint le premier prince de la maiſon d'Autriche, qui regna ſur la *Hongrie*; mais, quoique ſon regne ait été fort court, il fut la ſource des diviſions inteſtines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplerent la *Hongrie* & en firent une des malheureuſes contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles qui ſuivit les regnes des Ladiſlas & des Corvins, affoiblit encore prodigieuſement ce royaume, il ne ſe trouva plus en état de réſiſter aux Turcs; l'armée hongroiſe fut entierement détruite par celle de Soliman, à la célebre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II. dit le jeune, beau-frere de Charles V. y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume deſolé, dont il emmena plus de deux cens mille captifs.

„ En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé
„ dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les vrais
„ tréſors des blés & des vins; en vain elle y forma
„ des hommes robuſtes, bien faits, ſpirituels: on ne
„ voyoit preſque plus qu'un vaſte déſert, des villes
„ ruinées, des campagnes dont on labouroit une partie
„ les armes à la main, des villages creuſés ſous terre,
„ où les habitans s'enſeveliſſoient avec leurs grains &
„ leurs beſtiaux, une centaine de châteaux fortifiés,
„ dont les poſſeſſeurs diſputoient la ſouveraineté aux
„ Turcs & aux Allemands „.

Les empereurs de la maiſon d'Autriche devinrent finalement rois de *Hongrie*; mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la proteſtante, & entre pluſieurs partis, fut à-la-fois occupé par les armées turques & allemandes. C'eſt ce qu'on vit ſous tous les empereurs de cette maiſon: on vit en particulier ſous Léopold, élu en 1655, la haute *Hongrie* & la Tranſylvanie être le théâtre ſanglant des révolutions, des guerres & des dévaſtations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut que les droits de ſa couronne: il s'en fallut peu que le ſang des ſeigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coutât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à ſa maiſon le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le ſang de ſes parens & de ſes amis, ſouleva une partie de la *Hongrie*, & ſe donna à Mahomet IV. Le ſiége étoit déja devant Vienne en 1683, lorſque Jean Sobieski roi de Pologne, Charles V. duc de Lorraine, & les princes de

de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repousser les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joseph son fils fut couronné roi de *Hongrie* en 1687, héréditairement pour lui & la maison d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la personne de Charles VI.

Ce qui restoit de ses dépouilles après sa mort, fut prêt d'être enlevé à son illustre fille, & partagé entre plusieurs puissances; mais ce qui devoit l'accabler, servit à son élévation. La maison d'Autriche renaquit de ses cendres: la *Hongrie*, qui n'avoit été pour ses peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de résistances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ses défenseurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ses ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, sans le rendre plus respectable; elle goûta le plaisir & la gloire de faire nommer empereur son époux, & de recommencer une nouvelle maison impériale. (*D. J.*)

HONGRIE, *mal d'*, (*Medecine.*) maladie ainsi nommée, parce qu'elle commença à se faire sentir dans l'armée des impériaux en *Hongrie* en 1566, d'où elle se répandit ensuite dans toute l'Europe. On dit que c'est une fiévre maligne, accompagnée de defaillances dans l'estomac, d'une douleur & dureté dans la région épigastrique, d'une soif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue séche, d'un mal de tête constant qui finit par un délire. Cette maladie est très-contagieuse. M. Pringle croit que c'est une maladie formée par la combinaison d'une fiévre bilieuse & d'une fiévre d'hôpital. *Voyez Supplément du Dictionn.* de Chambers, *Appendix.*

HONGRIE, (*Art méchan.*) on appelle *cuirs de Hongrie*, de gros cuirs dont les Hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. *Voyez* CUIR DE HONGRIE.

HONGRIEUR, s. m. ouvrier qui prépare ou qui vend des cuirs préparés à la façon d'Hongrie.

Les *Hongrieurs* ne forment point une communauté. Ce sont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris sur la fin du dernier siecle la fabrique des cuirs à la façon d'Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes en 1702 & en 1705, par lesquelles il est ordonné entr'autres choses:

1°. Que les offices héréditaires des jurés *Hongrieurs*, créés par édit au mois de Janvier 1705, seront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il est accordé à ladite compagnie le privilége exclusif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon d'Hongrie.

3°. Défenses sont faites à toutes personnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui seront marqués à la marque des intéressés à cette compagnie.

5°. Enfin il est défendu à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, sous les peines, amende & confiscation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs d'Hongrie, sous le *mot* CUIRS. *Voyez* le *Dictionnaire du Commerce.*

HONNETE, adj. (*Morale.*) on donne ce nom aux actions, aux sentimens, aux discours qui prouvent le respect de l'ordre général, & aux hommes qui ne se permettent rien de contraire aux loix de la vertu & du véritable honneur.

L'*honnête* homme est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par sentiment des actions *honnêtes*, que les devoirs ne lui imposent pas.

L'*honnête* est un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus sociales; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables; & s'il n'est pas le caractere des grands hommes qu'on admire, il est le caractere des hommes qu'on estime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le respect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inspire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'esprit de justice, la bienséance, la délicatesse, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moralistes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout tems donner à l'*honnête* sur l'utile, parce que l'*honnête* est toûjours utile, & que l'utile qui n'est pas *honnête*, n'est utile qu'un moment. *Voyez* INTÉRÊT, ORDRE, REMORDS.

Quelques moralistes modernes se livrant avec plus de chaleur que de précision & de sens, à l'éloge des passions extrèmes, & relevant avec emphase les grandes choses qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'estime & même avec mépris des caracteres modérés & *honnêtes*.

Nous savions sans doute que sans les passions fortes & vives, sans un fanatisme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les passions; mais le feu est un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moralistes les plus indépendans de l'opinion se dépouillent moins de préjugés qu'ils n'en changent; la plûpart ne peuvent sortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des passions étoient nécessaires; s'ils sortent de ces deux républiques, c'est pour se renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre situation, à nos mœurs; du fond de leur cabinet paisible, des philosophes voudroient enflammer l'univers, & inspirer un enthousiasme funeste au genre humain; ils sont comme des dames romaines, qui de l'amphithéatre exhortoient les gladiateurs à combattre jusqu'à l'extrémité. Les disciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatisme & des passions, ont sans doute fait de grandes choses, mais l'Europe & l'Asie souffrent encore aujourd'hui de l'esprit & des préjugés qui leur furent inspirés par ces deux imposteurs. Les sociétés ne sont-elles donc établies que pour envahir? ne faut-il jouir jamais? Manco-Capac & Confucius ont été aussi des législateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains; ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs disciples une mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, & selon les circonstances, une passion active. Dans l'espace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naissance du monde il n'y en eut sur le reste de la terre.

Jettez les yeux sur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis; voyez leur étendue, leurs forces, leur *situation* respective, leur police, leurs lois, & jugez s'il faut exalter les passions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre; les passions éclairent sur leur objet, aveuglent sur le reste; elles vont à leur but, mais c'est en renversant les obstacles: quel théatre d'horreur, de crimes, de carnage seroit l'univers; quelles secousses dans toutes les sociétés, quels chocs, quelle opposition entre les citoyens, si les passions fortes & vives devenoient communes à tous les individus!

Si ces moralistes avoient examiné l'espece de passions qu'il falloit exciter dans certains états, selon leur étendue, leur force, le tems, les circonstances, ils auroient vu que généralement les législateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantisse le ressort des passions, les peuples de ces contrées sont de malheureuses victimes du despotisme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le brisent, & que des circonstances, qu'amene tôt ou tard la nature, les fassent sortir de la léthargie de l'esclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puisse supporter), on entretient les passions dont l'état a besoin; le talent, le mérite, les plus nécessaires à la patrie, ont des distinctions; & ces distinctions donnent des avantages physiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les passions utiles au dégré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'industrie; là, on excite la cupidité; ici l'esprit militaire, ici les arts; ici l'amour des lois. L'éloquence, la connoissance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie sont excités; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompense.

Il faut que dans toutes les sociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, fasse le commerce. Le desir du bien-être, & le [illegible] de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, suffisent toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le besoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même dégré de force & d'activité les passions de la partie qui doit commander. Elle [illegible]

verſeroient toute hiérarchie, toute concorde ; & ſi elles n'étoient pas dangereuſes dans le grand nombre des citoyens, elles y ſeroient au moins inutiles ; elles font le génie, mais doit-il être dans tous les hommes ? Si vous métamorphoſez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos ſillons ? Que feroit le marguillier de ſaint Roch de l'ame de Caton ? & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de Ceſar ?

Il n'y a preſque point de moraliſte & de politique, qui ne généraliſe trop ſes idées ; ils veulent toujours voir un principe de tout. Pluſieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere ; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne ſortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les paſſions ſont actives & turbulentes, qui ne les maîtriſe pas, veut rendre mépriſables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne ſe ſouviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athènes, celui des richeſſes dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normans, *&c.* les fléaux des nations.

Les *paſſions* modérées dans le grand nombre des citoyens, ſe prêtent aux loix, & ne troublent point la paix. Elles ſont pourtant genées par l'ordre général ; l'inſtinct de la nature eſt ſouvent contrarié par les conventions, & l'intérêt perſonnel preſſe & repouſſe l'intérêt perſonnel. Les ames *honnêtes*, & qui reſpectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a ſouvent à ſe dire, je renonce à un plaiſir extrême, mais qui feroit une peine ſenſible à mon ami. La calomnie me pourſuit, & je ne me juſtifierai pas en révélant des ſecrets qui aſſurent la tranquillité d'une famille, mais je me juſtifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le ſçaura pas. Je ſais m'arracher à des plaiſirs innocens, quand ils peuvent être ſoupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interpretée feroit peut-être perdre à quelques hommes le reſpect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis, je leur ſacrifierai ſouvent mes goûts, & jamais la juſtice. Voilà les ſentimens, les diſcours, les procédés de l'ame *honnête*, & ils ſuffiſent, à ce qu'il me ſemble, pour qu'on ne ſoit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*honnête*. On dit d'une femme qui n'a point d'amans, & qui peut être ne pourroit en avoir, qu'elle eſt *honnête femme*, quoiqu'elle ſe permette mille petits crimes obſcurs qui empoiſonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli ; l'eſtime que méritent ces petites vertus eſt ſi peu de choſe, en comparaiſon de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il ſemble que ces abus d'un mot qui exprime une ſi reſpectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui ſçait diſtinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole ; heureux qui porte au fond de ſon cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les tranſports de cette aimable & douce paſſion, s'écrie quelquefois avec le Guarini : *O ſantiſſima honeſtade, tu ſola ſei d'un alma ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philoſophe, l'homme de lettres, l'homme qui ſe rappelle avec plaiſir ces paroles de l'*honnête* & ſage Fontenelle. *Je ſuis né françois, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la conſolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu !* (1)

HONNETETÉ, ſ. f. (*Morale*) pureté de mœurs, de maintien, & de paroles. Cicéron la définiſſoit une ſage conduite, où les actions, les manieres & les diſcours, répondent à ce que l'on eſt & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en eſt un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui eſt bien. De ſimples omiſſions aux uſages reçus des bienſéances, attachées ſeulement au tems, aux lieux, & aux perſonnes, ne ſont que l'écorce de l'*honnêteté*. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle eſt ſur-tout fondée ſur les ſentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on ſçait que leur principal mérite eſt de laiſſer entrevoir le nud, ſans déguiſer les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractère du ſujet qu'elles veulent imiter. Ainſi l'*honnêteté* conſiſte 1°. à ne rien faire qui ne porte avec ſoi un caractere de bonté, de droiture & de ſincérité ; c'eſt là le point principal : 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la maniere & avec les réſerves preſcrites par la décence. Pour ce qui concerne l'*honnêteté* conſidérée dans le droit naturel, *voyez* HONNÊTE. (*D. J.*)

HONNEUR, ſ. m. (*Morale.*) Il eſt l'eſtime de nous mêmes, & le ſentiment du droit que nous avons à l'eſtime des autres, parce que nous ne nous ſommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous ſentons la force de les ſuivre. Voilà l'*honneur* de l'homme qui penſe, & c'eſt pour le conſerver qu'il remplit avec ſoin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le ſentiment de l'eſtime de ſoi-même eſt le plus délicieux de tous ; mais l'homme le plus vertueux eſt ſouvent accablé du poids de ſes imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expreſſion d'une eſtime, qui le réconcilie avec lui même.

De là deux ſortes d'*honneur* ; celui qui eſt en nous fondé ſur ce que nous ſommes ; celui qui eſt dans les autres, fondé ſur ce qu'ils penſent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par *peuple* j'entends tous les états, je n'en ſépare que l'homme qui examine l'étendue de ſes devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'impoſer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'*honneur* eſt l'eſtime qu'il a pour lui-même, & ſon droit à celle du public, en conſéquence de ſon exactitude à obſerver certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces loix, les unes ſont conformes à la raiſon & à la nature ; d'autres leur ſont oppoſées, & les plus juſtes ne ſont ſouvent reſpectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la maſſe des lumieres n'eſt jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçûes & conſervées ſans examen, étrangeres à ſa raiſon ; elles chargent ſa mémoire, dirigent ſes mœurs, gênent, repriment, ſecondent, corrompent & perfectionnent l'inſtinct de la nature.

L'*honneur*, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions eſtimables, ſouvent à des uſages funeſtes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuſe des vengeances, & preſque par-tout, malgré la religion, la raiſon & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'eſprit & de force, la pareſſe & la gravité ſont en *honneur*.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaiſe application de la honte attachée à ce qu'on appelle *ſe démentir* force quiconque a été injuſte un moment, à être injuſte toute ſa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, où la volonté arbitraire du prince, ou des miniſtres, diſtribue, ſans conſulter l'ordre & la juſtice, les châtimens & les récompenſes, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reſte ſans élévation ; l'homme dans cet état n'eſtime, ni lui, ni ſon ſemblable ; il craint plus le ſupplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des eſclaves, qui conſentent à l'être ? Mais ces gouvernemens durs, injuſtes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'exiſtent pas, ou n'exiſtent que comme des abus paſſagers,

(1) Le *Guarini* étoit un Poete ; & chacun ſçait comme on doit prendre les expreſſions infpirées par Apollon. Ce qu'ajoute l'auteur, les paroles qu'il cite de Fontenelle pourroient ſembler faire bien peu d'honneur aux Philoſophes, aux hommes de lettres, & en général aux François. Cependant il ne ſuffit pas pour être honnête, *de ne donner le plus petit ridicule à la plus petite vertu* : il faut les honorer toutes poſitivement, grandes & petites, il faut les pratiquer. Voulez vous o philoſophe, o homme des lettres, o François, &c. Voulez vous accomplir ce grand indiſpenſable devoir ! Soyez véritable Chrétien ; ne préſumez pas de vos forces, connoiſſez votre inſuffiſance à faire le bien, à pratiquer la vertu, apprenez d'après la conſcience, d'après l'expérience, que vous pouvez prendre ſur les actions de vous même, & que vous pouvez tirer de l'Hiſtoire du genre humain, apprenez je dis, que pour être vertueux & heureux, il vous eſt néceſſaire la force, la grace, la lumiere de l'Etre infini en intelligence, en puiſſance, en bonté, qui vous fortifie, vous guide, vous éclaire ; demandez la en eſprit de vérité & d'humilité, & vous ſçaurez alors *diſtinguer le véritable honnête* vous porterez alors *au fond de votre cœur l'amour de l'honnête, & dans les tranſports de cette aimable, & douce paſſion vous vous écrierez* quam ſuavis eſt Dominus omnibus invocantibus eum. (Z)

gers, & ce n'eſt jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut conſidérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'*honneur* étoit le reſſort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Eſt-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'*honneur* & de la vertu!

Il ne définit point l'*honneur*, & on ne peut en le liſant, attacher à ce mot une idée préciſe.

Il définit la vertu, l'amour des lois & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'eſt-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs poſſeſſions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des ſecours & des conſolations. Quand les hommes ſont contens du gouvernement ſous lequel ils vivent, quelque ſoit ſon genre, ils aiment les lois, ils aiment les princes, les magiſtrats qui les protegent & les défendent. La maniere dont les lois ſont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, ſont ce qu'on appelle *l'ordre politique*. Je crois que le préſident de Monteſquieu ſe ſeroit exprimé avec plus de préciſion, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre eſt dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature, ils aiment les proportions & la ſymétrie dans cet arbre, dont les feuilles ſe répandent en cercle ſur la tige, dans les différens émaux diſtribués ſymétriquement ſur l'inſecte, la fleur & le coquillage, dans l'aſſemblage des différentes parties qui compoſent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la ſymétrie dans un poëme, dans une piece de muſique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'eſprit la facilité de raſſembler dans un moment & ſans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de paſſer alternativement d'une partie à l'autre ſans s'égarer, de revenir ſur ſes pas quand il le veut, de porter ſon attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaiſir ſecret de raſſembler & de conſerver dans l'eſprit beaucoup de connoiſſances & d'idées, nous donne encore le plaiſir de les admirer; il nous étonne, & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec ſurpriſe naître d'un petit nombre de cauſes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer juſqu'au fanatiſme cet ordre utile, ſimple, grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protege, & décide de notre deſtinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contents de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perſes, on n'approchoit point des autels des dieux, ſans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui ſeul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immenſe, dont le monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit ſon champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'eſt le reſſort principal, que dans quelques ſituations, dans quelques circonſtances; l'*honneur* eſt par-tout un mobile plus conſtamment actif. Les couronnes civiques & murales les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me diſe point que je confonds ici l'*honneur* & la gloire, je ſçais les diſtinguer, mais je crois que par-tout où on aime la gloire, il y a de l'*honneur*. Il ſoutient avec la vertu les faiſceaux du conſul & le ſceptre des rois; l'*honneur* ou la vertu dans la république, dans la monarchie, ſont le principal reſſort, ſelon la nature des lois, la puiſſance, l'étendue, les dangers, la proſpérité de l'état.

Dans les grands empires, on eſt plus conduit par l'*honneur*, par le deſir & l'eſpérance de l'eſtime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne ſont preſque que ceux de la nature; les citoyens ſont unis entr'eux par le ſang, & par de bons offices mutuels; l'état n'eſt qu'une famille, à laquelle ſe rapportent tous les ſentimens du cœur, toûjours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y ſont impoſſibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténebres; les mœurs y ſont pures, & les vertus ſociales y ſont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naiſſante & les petites républiques de la Grece, où a regné l'enthouſiaſme de la patrie, étoient ſouvent en danger; la moindre guerre menaçoit leur conſtitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faiſoient naturellement de grands efforts; ils avoient à eſpérer du ſuccès de la guerre, la conſervation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porſenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, ſoit république, ſoit monarchie, les guerres ſont rarement dangereuſes pour la conſtitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a ſouvent à craindre que la perte de quelques places frontieres; le citoyen n'a rien à eſpérer du ſuccès de la nation; il eſt rarement dans des circonſtances où il puiſſe ſentir & manifeſter l'enthouſiaſme de la patrie. Il faut que ces grands états ſoient menacés d'un malheur qui entraîneroit celui de chaque citoyen, alors le patriotiſme ſe reveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle reſſource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y cauſa ni plus de douleurs, ni plus d'allarmes, que de nos jours en reſſentit la France pendant la maladie de ſon roi. Si la perte de la fameuſe bataille d'Hochted a fait faire des chanſons aux François mécontens du miniſtre; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ſes magiſtrats.

Mais, pourquoi cet *honneur* mobile preſque toujours principal dans tous les gouvernemens, eſt-il quelquefois ſi bizarre? pourquoi le place-t-on dans des uſages ou puériles, ou funeſtes? pourquoi impoſe-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raiſon épurée & la vertu? & pourquoi dans certains tems eſt-il particuliérement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres tems, à des actions & à des qualités d'un genre oppoſé?

Il faut ſe rappeller le grand principe de l'utilité de *David Hume*: c'eſt l'utilité qui décide toujours de notre eſtime. L'homme qui peut nous être utile eſt l'homme que nous honorons; & chez tous les peuples, l'homme ſans *honneur* eſt celui qui par ſon caractere eſt cenſé ne pouvoir ſervir la ſociété.

Mais certaines qualités, certains talens, ſont en divers tems plus ou moins utiles; honorés d'abord, ils le ſont moins dans la ſuite. Pour trouver les cauſes de cette différence, il faut prendre la ſociété dans ſa naiſſance, voir l'*honneur* à ſon origine, ſuivre la ſociété dans ſes progrès, & l'*honneur* dans ſes changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé, eſt né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ſes ſemblables, & contre les tigres, il s'aſſocie aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps eſt le principal mérite; la débilité eſt d'autant plus mépriſée, qu'avant l'invention de ces armes, avec leſquels un homme foible peut combattre ſans deſavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence fût-elle injuſte, n'ôte point l'*honneur*. La plus douce des occupations eſt le combat; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchiſe, la bonne-foi, qualités qui ſuppoſent le courage, ſont après lui les plus honorées; & après la foibleſſe, rien n'avilit plus que le menſonge. Si la communauté des femmes n'eſt pas établie, la fidélité conjugale ſera leur *honneur*, parce qu'elles doivent, ſans ſecours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maiſon, élever les enfans; parce que les états étant encore égaux, la convenance des perſonnes décide des mariages; que le choix & les engagemens ſont libres, & ne laiſſent pas d'excuſe à qui peut les rompre. Ce peuple groſſier eſt néceſſairement ſuperſtitieux, & la ſuperſtition déterminera l'eſpece de ſon *honneur*, dans la perſuaſion que les dieux donnent la victoire à la bonne cauſe. Les différens ſe décideront par le combat, & le citoyen, par *honneur*, verſera le ſang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le reſpect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur ſexe. On ne croit point qu'une femme puiſſe manquer de fidélité à un homme eſtimable, & l'*honneur* de l'époux dépend de la chaſteté de ſon épouſe.

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent sans cesse de nouveaux besoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La société entiere en jouit, l'inventeur est honoré, & l'esprit commence à être un mérite respecté. A mesure que la société s'étend & se polit, il naît une multitude de rapports d'un seul à plusieurs; les rivalités sont plus fréquentes, les passions s'entréheurtent; il faut des lois sans nombre; elles sont séveres, elles sont puissantes, & les hommes forcés à se combattre toujours, le sont à changer d'armes. L'artifice & la dissimulation sont en usage; on a moins d'horreur de la fausseté, & la prudence est honorée. Mille qualités de l'ame se découvrent, elles prennent des noms, elles ont un usage; elles placent les hommes dans des classes plus distinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces classes de citoyens ont de l'*honneur* des idées différentes.

La supériorité des lumieres obtient la principale estime; la force de l'ame est plus respectée que celle du corps. Le législateur attentif excite les talens les plus nécessaires; c'est alors qu'il distribue ce qu'on appelle les *honneurs*. Ils sont la marque distinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen est un homme de mérite & d'*honneur*. Il y a des *honneurs* pour toutes les classes. Le cordon de S. Michel est donné au négociant habile & à l'artisan industrieux; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre?

Dans cette société, ainsi perfectionnée, plusieurs hommes, après avoir satisfait aux fonctions de leur état, jouissent d'un repos qui seroit empoisonné par l'ennui sans le secours des arts agréables; ces arts, dans cette société non-corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la sensibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, dissipent l'ennui, fécondent l'esprit; & leurs productions devenues un des besoins principaux des premieres classes des citoyens, sont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette société étendue, des mœurs pures paroissent moins utiles à la masse de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduisent aux *honneurs*, ils ont l'estime générale, & souvent on s'informe à peine si ceux qui les possedent ont de la vertu: bien-tôt on ne rougit plus que d'être sot ou pauvre.

La société se corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'industrie, & même la cupidité; parce que l'état avoit besoin des citoyens opulens; mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richesses sont trop honorées, les emplois, les richesses sont héréditaires, & l'on *honore* la naissance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux ministres, conduit aux emplois, aux *honneurs*, aux richesses; on honore l'art de plaire.

Bien-tôt il s'éleve des fortunes immenses & rapides; il y a des *honneurs* sans travail, des dignités, des emplois sans fonctions. Les arts de luxe se multiplient, la fantaisie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'use dans des hommes desœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du singulier, les arts se dégradent, le frivole se répand, l'agréable est honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les *honneurs*, la gloire même, sont séparés du véritable *honneur*; il ne subsiste plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer; & le courage d'être pauvres; l'*honneur* de préjugé est éteint; & cet *honneur* qui soûtenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les secondes & dernieres classes que le véritable *honneur* dans la premiere.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aisément ses abus & ses mœurs sans changer de nature, le législateur voit le mal, tient le remede, & en fait usage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que sans elle le génie même ne puisse être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puisse être; car rien n'est aussi utile à un état que le véritable *honneur*.

Que le vice seul soit flétri, qu'aucune classe de citoyens ne soit avilie, afin que dans chaque classe tout homme puisse bien penser de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'*honneur* & de la vertu à l'amour & à l'observation de toutes les lois; que le guerrier qui manque à la discipline soit deshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ses lois; il faut qu'elles soient respectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il soit aimé; dans un pays où l'*honneur* doit regner, il faut aimer le législateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'*honneur* donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de son devoir; qu'il ne soit jamais un esclave attaché à son état, mais qu'il soit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince soit persuadé que les vertus qui fondent les sociétés, petites & pauvres, soûtiennent les sociétés étendues & puissantes; & les Mandevill & leurs infâmes échos ne persuaderont jamais aux hommes que le courage, la fidélité à ses engagemens, le respect pour la vérité & pour la justice ne sont point nécessaires dans de grands états.

Qu'il soit persuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne sauveront pas de la honte des mauvaises mœurs; l'*honneur* est actif, mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les *honneurs* est le moment où il se repose.

Les peuples ne se corrompent guere sans s'être éclairés; mais alors il est aisé de les ramener à l'ordre & à l'*honneur*: rien de si difficile à gouverner mal, rien de si facile à gouverner bien, qu'un peuple qui pense.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthousiasme de chaque état, mais il peut conserver le sentiment vif de l'*honneur*.

Que l'industrie soit excitée par l'amour des richesses & quelques *honneurs*; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne soient excités que par les *honneurs* ou par la gloire.

Un prince qui renverse les abus dans une partie de l'administration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guere d'abus qui ne soient l'effet des vices, & n'en produisent.

Enfin, lorsque le gouvernement aura ranimé l'*honneur*, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des tems de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la mollesse; l'*honneur* sera bien-tôt dans chaque citoyen, la conscience de son amour pour ses dévoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il se rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ses devoirs, & qu'il suit les principes. (1)

HONNEUR, (*Mytholog.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenser ses autels, & d'entrer dans son sanctuaire; il leur appartenoit de multiplier ses temples & ses statues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ses concitoyens, Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir; celui qu'on avoit nommé l'*épée de Rome*, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimede, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse; un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'*Honneur* & à la *Vertu*. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de maniere qu'il falloit passer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'*Honneur*; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable *honneur* que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'*Honneur* la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son *honneur* & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

*Honneur*

(1) L'auteur de cet article parle seulement en Philosophe, c'est-à-dire suivant les lumieres de sa raison: on ne doit pourtant pas s'étonner si on le trouve tout fier, affirmatif, dogmatique. C'est-là la coutume de Messieurs les philosophes. Il étoit donc tout-à-fait naturel, qu'il assignât en partage aux Philosophes l'indépendance des lois, les otant eux seuls de la lie du peuple, & faisant dépendre de leur seul examen *la nature & l'étendue de leurs véritables devoirs*. Cependant l'existence d'une loi supérieure à tout entendement humain, la nécessité même de cette loi est aussi prouvée, qu'on ne pourra jamais la démontrer avec des raisonnemens.

*Honneur* ſe prend encore en divers ſens; ainſi l'on dit, *rendre honneur à quelqu'un*: alors c'eſt une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le reſpect qu'on a pour la perſonne ou pour la dignité.

On dit *le point d'honneur*. *Voyez* POINT D'HONNEUR.

Les *conſeillers d'honneur* ſont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir ſéance. Il y a des eccléſiaſtiques, des gens d'épée, qui entrent au conſeil d'état comme *conſeillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princeſſes.

*Dames d'honneur*, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maiſon, dans leur ſuite. *Enfans d'honneur*, les gentilhommes qui ſont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* ſont certains priviléges affectés à quelques dignités, aux charges, particuliérement à celles de duc & pair, de chancelier, &c. comme d'entrer au louvre en carroſſe, d'avoir le tabouret chez la reine, &c.

Les *honneurs de la maiſon*, *d'un repas*, ſont certaines cérémonies qu'on obſerve en recevant des viſites, en faiſant des fêtes, & qu'on rend par ſoi-même, ou par quelque perſonne à qui on en commet le ſoin, comme d'aller recevoir les perſonnes ou les reconduire avec ſoin, de les bien placer, de leur ſervir les meilleurs morceaux, &c. & de faire toutes ces choſes d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* ſont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commiſſaire des pauvres, marguillier de ſa paroiſſe, juge-conſul, quartenier, conſeiller de ville, & enfin échevin: il a paſſé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'égliſe* ſont les droits qui appartiennent aux patrons de l'égliſe & aux ſeigneurs hauts-juſticiers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau-benite, la premiere part du pain beni, &c.

Les *honneurs* eſt un nom qu'on donne aux principales pieces qui ſervent aux grandes cérémonies, aux ſacres des rois & des prélats, aux baptêmes, &c. comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, &c. C'étoient tels ſeigneurs, telles dames, qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obſeques, on préſentoit autrefois les *honneurs*, c'eſt-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, &c.

Les *honneurs funebres* ſont les pompes & cérémonies qui ſe font aux enterremens des grands, comme tentures, herſes, oraiſons funebres, &c.

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce ſont les peintures; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de Blaſon, une place dans l'écu qui eſt au milieu de l'eſpace enfermé entre le chef & la faſce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle auſſi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *Voyez* POINT & ECU.

HONNEUR, *terme de commerce de lettre de change*. Faire *honneur* à une lettre de change, c'eſt l'accepter, & la payer en conſidération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toûjours tirer ſur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere; c'eſt quand une lettre de change ayant été proteſtée, un autre que celui ſur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endoſſeur. *Voyez* ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Diction. de commerce*. (*G*)

HONNITS-ANCAZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui produit une fleur blanche, qui, avec ſa queue qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jaſſemin.

HONOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves. *Long.* 24. 40. *latit.* 49. 48. (*D. J.*)

* HONORABLE, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honorer. Ainſi l'on dit ce titre eſt *honorable*. Il a reçû une bleſſure *honorable*. Un homme *honorable* eſt celui qui ſait faire les honneurs de ſa maiſon à ceux qui s'y préſentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins; ainſi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient ſynonymes. On appelloit *honorables perſonnes* celles qui avoient paſſé par les magiſtratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commiſſaires du châtelet, &c. Dans ce dernier ſens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui déſignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le Blaſon des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables*; ce ſont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juſte étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la faſce, le ſautoir, le giron & l'écuſſon; d'autres y ajoûtent la barre, la bordure & le treſcheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

HONORABLE, (*Juriſprud.*) amende *honorable*. *Voyez* AMENDE.

* HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gramm. ſynonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des ſervices rendus. C'eſt la maniere dont la rétribution eſt accordée; c'eſt la nature des ſervices rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne ſe diſent qu'au pluriel, & *honoraire* ſe dit au pluriel & au ſingulier. *Gages* n'eſt d'uſage qu'à l'égard des domeſtiques, ou de ceux qui ſe louent pour des occupations ſerviles. *Appointemens* eſt relatif à tout ce qui eſt en place, depuis la commiſſion la plus petite juſqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enſeignent quelques ſciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'eſpérance d'en recevoir un conſeil ſalutaire, ou quelque autre avantage qu'on obtient ou de leur fonction, ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appointemens* attachés au poſte ſont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* ſe reglent entre le maître & le diſciple. La viſite & l'ordonnance du medecin, le conſeil & la conſultation de l'avocat, la meſſe & les prieres des prêtres, ſont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gage* marque toûjours quelque choſe de bas. *Appointement* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gage*, & l'on offenſe celui dont on marchande le ſervice ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire*. La paye eſt du ſoldat; le ſalaire de l'ouvrier.

HONORAIRE, adj. de tout genre, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement (*Littérature.*) Il y dans les académies qui ſe ſont formées depuis l'établiſſement de l'académie françoiſe, une claſſe d'académiciens *honoraires*. Elle

eſt la

mens, & moins encor avec des déciſions tout affirmatives, & orgueilleuſes qu'elles ſoient. Que deviendroit la ſociété ſi la nature, & l'étendue des véritables devoirs des ſoi-diſant philoſophes dependoit de leurs examens dans un ſiecle principalement où ce levain d'orgueil fermente plus qu'à jamais, où tout homme s'érige en philoſophe? L'hiſtoire de la Philoſophie nous préſente les Philoſophes toujours ſe contrediſant, n'ignorant rien, ne prouvant rien, ſe moquant les uns des autres: & ce point, commun à tous, paroit le ſeul ſur lequel ils ont tous raiſon. Triomphant quand ils attaquent, ils ſont ſans vigueur en ſe défendant. Ils n'ont des raiſons que pour détruire, ils ne s'accordent que pour diſputer. L'inſuffiſance de l'Eſprit humain eſt la premiere cauſe de cette prodigieuſe diverſité des ſentimens, l'orgueil en eſt la ſeconde. Ils croyent avoir de l'intelligence, & ils n'ont que de l'imagination; cependant ils veulent tout pénetrer, tout connoître, la ſeule choſe, qu'ils ne ſavent point, eſt d'ignorer qu'ils ne peuvent ſavoir. Quand les Philoſophes ſeroient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux y prendroit-il d'intérêt? Chacun ſait bien que ſon ſyſtême n'eſt pas mieux fondé que les autres; mais il le ſoutient parce qu'il eſt à lui. Il n'y en a pas un ſeul, qui venant à connoître le vrai, & le faux, ne préferât le menſonge qu'il a trouvé, à la vérité, découverte par un autre. Où eſt le Philoſophe, qui pour ſa gloire ne tromperoit pas volontiers le genre humain? Où eſt celui, qui dans le ſecret de ſon cœur, ſe propoſe un autre objet que celui de ſe diſtinguer? Pourvu qu'il s'éleve au deſſus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ſes concurrens, que demande-t-il de plus? L'eſſentiel eſt de penſer autrement que les autres. Chez les croyans il eſt Athée, chez les Athées il ſeroit croyant. Ces ſont les ſentimens [illegible] vous, ô Philoſophes, celui qui vous a étudié, & qui a analyſé vos [illegible] ſyſtêmes. Pour ſe convaincre, que ces ſentimens [illegible] à la pure vérité, il ne faut que s'en rapporter à l'hiſtoire de la Philoſophie, à celle principalement de notre ſiecle. Comment donc ſe fier à vous, touchant la nature & l'etendue des devoirs examinés [illegible] découverts par vous? Comment s'aſſurer que la nature, l'é[illegible] de la vertu, de l'honneur ſoit telle, que vous nous la pr[illegible] Cependant vous nous avez debité en abregé une admira[illegible] ſtoire de l'homme, dont chaque Chrétien, & plus d'un [illegible] phe en rira ſans doute plutôt que de la prendre en ſer[illegible]

eſt la premiere pour le rang, ſans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toûjours pluſieurs qui ſeroient dignes d'être académiciens ordinaires, ſi, par un uſage que l'habitude ſeule empêche de trouver ridicule, leur naiſſance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'eſt pourquoi l'on voit des ſavans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & ſupérieurs par le rang & la naiſſance à quelques uns des *honoraires*, ont la délicateſſe de vouloir être diſtingués de ceux-ci, & la modeſtie de ne ſe pas compter parmi les autres; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette claſſe abſorbera inſenſiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des Sciences: *eh, monſeigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoiſe; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans ſon dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une claſſe d'*honoraires*. Il falloit qu'il ne fuſſent pas trop faits pour ce titre, puiſqu'ils en avoient tant de beſoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puiſqu'il ne leur ſuffiſoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, ſi l'on en faiſoit, eurent aſſez d'amour propre pour s'y oppoſer. Ils s'adreſſerent directement au Roi, qui approuva leurs raiſons, & rejetta ce projet. Si l'on continue l'hiſtoire de l'académie, ce fait n'y ſera vraiſſemblablement pas oublié. La perſonne qui par ſa naiſſance & par ſes ſentimens s'intéreſſoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, ſi j'en avois occaſion; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans ſon palais une ſociété littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les aſſemblées chacun prît un nom académique, & lui-même en adopta un, pour faire diſparoître tous les titres étangers. Charles IX. qui forma auſſi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie ſoit ſuivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le ſurnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Cet article eſt de M. Duclos, ſecrétaire de l'académie françoiſe.

Honoraire, (*Juriſprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux ſignifications différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'eſt-à-dire, qui ne rempliſſent pas toutes les fonctions, comme des conſeillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* Conseillers & Tuteurs.

Il y a auſſi des *honoraires*, c'eſt-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conſerver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils ſe démettent de leur office: on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans; cependant quelquefois, en conſidération des ſervices & du mérite perſonnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre tems.

Les *honoraires* conſervent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la ſeconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (*A*)

* HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de ſoûmiſſion, de reſpect, de vénération, & d'eſtime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens, & des cérémonies civiles. Un des préceptes du Décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* ſon pere & ſa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fenelon.

Honorer, *en termes de Commerce de lettres de change*, ſe dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par conſidération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change proteſtées, je vous prie de les *honorer*, c'eſt-à-dire de les accepter. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HONORIADE, ſ. f. (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure, [illegible] long-tems partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, ſucceſſeur du vieux Théodoſe; mais dans la ſuite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province; il en eſt parlé beaucoup dans les novelles & dans les conciles. (*D. J.*)

HONORIAQUE, ſ. m. *Honoriaci*, (*Hiſt. anc.*) nom d'une eſpece de milice ancienne qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, &c. en Eſpagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup de valeur & de vigilance, les paſſages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Conſtantius mit en garniſon dans ces paſſages les *Honoriaques*, qui non-contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, ſe joignirent à eux. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HONORIFIQUES (Droits) *Juriſprud.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot Droits honorifiques; nous ajoûterons ſeulement ici par forme de ſupplément & d'explication ſur ce qui eſt dit, qu'en Bretagne le patron jouit ſeul des *droits honorifiques*, & que le ſeigneur haut-juſticier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le ſentiment de M. Guyot, qui dans ſes obſervations ſur les *droits honorifiques*, a fait une diſſertation à ce ſujet, fondée ſur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai ſens de cette loi, ſuivant l'uſage conſtant du Parlement de Bretagne, ainſi que me l'a obſervé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non-ſeulement les moindres honneurs de l'Egliſe, mais auſſi *les droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y eſt formellement contraire, ſauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du Roi, du 24 Septembre de la même année, qui conſerve les poſſeſſions paſſées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

A l'égard des grands honneurs de l'Egliſe, qui ſont les ſeuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui ſont ſeigneurs de l'Egliſe; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur eſt réputé le fondateur, parce qu'il eſt réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'égliſe; ainſi en prouvant que l'égliſe eſt bâtie dans ſon fief, il ſatisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produiſant le titre de ſa féodalité ſur l'égliſe, il produit un titre ſuffiſant pour établir préſomptivement ſa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne ſoit pas ſeigneur de l'égliſe, il a les premiers honneurs, & le ſeigneur de l'égliſe les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on penſe que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toûjours été ainſi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'eſt une maxime conſtante en Bretagne; c'eſt même une opinion aſſez commune dans cette province, à ce que m'aſſûre M. du Parc Poulain, mais qui ſouffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorſqu'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur du fief de l'égliſe a tous les honneurs, quoiqu'il ne ſoit pas haut-juſticier; M du Parc dit qu'il a eu pluſieurs fois occaſion d'attaquer cette derniere propoſition dans des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de* 1539 pour la Bretagne, & *la déclaration du 24 Septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Eſpagne Tarragonoiſe, entre l'Hebre & Carthagène, ſelon Tite-Live, *liv. XXII.* Ortélius ſoupçonne que c'eſt préſentement *Villa-Joyoſa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Middleſex.

HONTE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt dans une ame honnête la conſcience d'une faute qui l'avilit; c'eſt dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'eſt dans un homme foible la crainte de la cenſure même injuſte. Le premier ſe releve par l'exercice de la vertu; le ſecond répare ſelon les circonſtances, & le troiſieme rampe de peur de tomber. *Voyez* Ignominie.

HONTEUSES, *en Anatomie*, ſe dit des parties de la génération, & de celles qui leur ſont relatives. *Voyez* Génération.

Honteuses, *arteres*, (*Angéiolog.*) les Anatomiſtes en diſtinguent trois; la *honteuſe* interne, la *honteuſe* commune ou moyenne, & la *honteuſe* externe.

La *honteuſe interne*, branche de l'hypogaſtrique, eſt ordinairement renfermée dans le petit baſſin, & ſe diſtribue à la veſſie, aux véſicules ſéminales, aux proſtates, & à quelques parties voiſines. Elle eſt beaucoup plus conſidérable dans les femmes, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle forme même plu-

pluſieurs contours ſur le corps de la matrice, afin qu'elle puiſſe s'étendre avec ce viſcere dans l'état de groſſeſſe. Cette artere eſt quelquefois double dans l'un & dans l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes. Il ſe trouve auſſi pluſieurs ſujets, où cette artere vient du rameau poſtérieur dans la *honteuſe commune*, dont nous allons parler.

La *honteuſe commune*, ou *moyenne*, procede ordinairement du tronc de l'artere ſciatique, quelquefois de l'artere hypogaſtrique, ſur-tout dans la femme, & eſt toûjours ſituée derriere la tubéroſité de l'iſchium; elle ſort du petit baſſin par la grande échancrure des os des îles, marche derriere l'apophyſe épineuſe de l'iſchium, & le ligament qui le joint à l'os ſacrum. Elle rentre enſuite dans la cavité du baſſin, & fait un contour derriere l'iſchium. Cette artere jette ordinairement derriere la tubéroſité de cet os, une branche qui ſe porte à l'anus, & ſe répand principalement ſur ſon ſphincter; on la nomme alors *hémorrhoïdale externe*, qui vient auſſi quelquefois de la *honteuſe interne*.

La *honteuſe commune*, continue ſon chemin tout le long de la branche antérieure de l'iſchium, derriere le principe du corps caverneux & ſon muſcle. Parvenue vers l'arcade cartilagineuſe de l'os pubis, elle perce le ligament ſuſpenſoire pour ſe terminer ſur le dos de la verge; elle donne dans ce trajet des rameaux au dartos, au bulbe de l'urethre, aux corps caverneux, & aux autres parties de la verge. Quelquefois auſſi l'artere qui marche ſur le dos du penis, vient de l'obturatrice; car les jeux de la nature ſont ici fort communs. La *honteuſe commune* ſuit dans le ſexe la même route, & ſe perd à-peu-près de la même maniere ſur le corps du clitoris; ſes principaux rameaux ſe diſtribuent au corps & aux jambes du clitoris, au plexus rétiforme, aux muſcles conſtricteurs, & à quelques parties de la vulve.

La *honteuſe externe* n'eſt guere moins conſidérable que les deux autres *honteuſes* dont nous venons de parler. Elle naît de la crurale, environ deux pouces au-deſſous du ligament inguinal, & ſe porte tranſverſalement vers les parties de la génération, dont elle arroſe les tégumens, en communiquant avec la *honteuſe commune*. (*D. J.*)

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle eſt à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long.* 22. 16. *latit.* 51. 25.

Cette ville eſt la patrie du Dominicain Jacques Hoogſtraten, inquiſiteur général en Allemagne, au commencement du xvj. ſiecle; ſon nom s'eſt conſervé dans l'Hiſtoire, pour la violence avec laquelle il exerça ſa charge, & par ſes injuſtes procédures contre le ſavant Reuchlin, un des premiers qui ſe ſoit appliqué à l'étude de la langue hébraique. Hoogſtraten ſurprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des Juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la ſuſpenſion de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas oſé le refuſer à Hoogſtraten, demanda l'avis des univerſités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina ſincerement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont pluſieurs étoient utiles, mais ſeulement ceux qui attaquoient directement la Religion Chrétienne; il ſoûtint ſon opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire:* Hoogſtraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de Théologie de *Paris* déclara le 2 Août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jetté au feu, & l'auteur ſuſpect d'héréſie, contraint à ſe rétracter. (*D. J.*)

HOORN, *ou* HORN. (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans la Weſtfriſe, avec un aſſez bon port. Quoiqu'Amſterdam lui ait enlevé une partie de ſon commerce, elle ne laiſſe pas de faire encore un grand trafic: c'eſt dans ſes pâturages que l'on engraiſſe les bœufs qui viennent du Dannemarck & du Holſtein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle eſt ſur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amſterdam. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 38. 45.

Junius (*Hadrien*) né à *Hoorn* le premier Juillet 1511, a été un des plus ſavans hommes de ſon tems; il perdit ſa bibliotheque & tous ſes manuſcrits dans le pillage de Harlem par les Eſpagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta ſa mort, qui arriva le 16 Juillet 1575. Ses principaux ouvrages ſont un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitis Sophiſtarum*; une Deſcription de la Hollande, ſous le titre de *Batavia*, & des Miſcellanes intitulés, *Animadverſorum*, *lib. VI.* Gruter les a inſérés dans ſon tréſor critique. (*D. J.*)

HOOZEN, ſub. m. (*Phyſ.*) eſt le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on obſerve en mer. *Voyez* TROMBE. (*O*)

* HOPITAL, ſ. m. (*Gramm. Morale & Politiq.*) ce mot ne ſignifioit autrefois qu'*hôtellerie:* les *hôpitaux* étoient des maiſons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les ſecours de l'hoſpitalité. Il n'y a plus de ces maiſons; ce ſont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute eſpece ſe réfugient, & où ils ſont bien ou mal pourvus des choſes néceſſaires aux beſoins urgens de la vie.

Dans les premiers tems de l'Egliſe, l'évêque étoit chargé du ſoin immédiat des pauvres de ſon diocèſe. Lorſque les eccléſiaſtiques eurent des rentes aſſûrées, on en aſſigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maiſons de piété que nous appellons *hôpitaux*. *Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maiſons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, ſous l'inſpection de l'évêque. *Voyez* EVÊQUE, DIACRE.

Elles furent enſuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la diſcipline, les clercs qui en poſſédoient l'adminiſtration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'adminiſtration des *hôpitaux* à des laïcs, qui prêteroient ſerment & rendroient compte à l'ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce decret. *Voyez* ÉCONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail hiſtorique des différens *hôpitaux*; nous y ſubſtituerons quelques vûes générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin.

Il ſeroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la miſere, qu'à multiplier des aſiles aux miſérables.

Un moyen ſûr d'augmenter les revenus préſens des *hôpitaux*, ce ſeroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré ſuffira pour ſubvenir aux beſoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuſte préparera à l'homme prudent une reſſource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naiſſent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces pareſſeux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des ſecours plus faciles & plus conſidérables que ceux qu'ils ſe procureroient par le travail, rempliſſent nos rues, nos temples, nos grands chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes eſt inconnue.

Rendre la condition des mendians de profeſſion & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maiſons, c'eſt oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à ſoûtenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une ſociété d'aſiles que pour les vrais pauvres, il eſt conforme à la Religion, à la raiſon, à l'humanité, & à la ſaine politique, qu'ils y ſoient le mieux qu'il eſt poſſible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* ſoient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement ſoit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns ſont ſains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les habitations des pauvres ſains ſoient dans les villes; il y a, ce me ſemble, pluſieurs raiſons qui demandent que celles des pauvres malades ſoient éloignées de la demeure des hommes ſains.

Un *hôpital* de malades eſt un édifice où l'architecture doit ſubordonner ſon art aux vûes du medecin: confondre les malades dans un même lieu, c'eſt les détruire les uns par les autres.

Il faut ſans doute des *hôpitaux* par-tout; mais ne faudroit-il pas qu'ils fuſſent tous liés par une correſpondance générale?

Si les aumônes avoient un reſervoir général, d'où elles ſe diſtribuaſſent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux ſalutaires par-tout où l'incendie ſeroit le plus violent.

Une diſette ſubite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province, pourquoi ne transfereroit-on pas le ſuperflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre?

Qu'on écoute ceux qui ſe récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce ſont la plûpart des hommes

hom-

horribles qui boivent le sang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le desordre général.

Le souverain est le pere de tous ses sujets; pourquoi ne seroit-il pas le caissier général de ses pauvres sujets?

C'est à lui à ramener à l'utilité générale, les vûes étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fond des pauvres est si sacré, que ce seroit blasphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les besoins extrèmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus absurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis, qu'un autre s'enrichit? Que seroit-ce s'ils étoient tous pillés?

Il y a tant de bureaux formés, & même assez inutilement; comment celui-ci dont l'utilité seroit si grande, seroit-il impossible? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce seroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils sont cependant bien connus de ceux qui les administrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des listes périodiques de la dépense & de la recette, on connoîtroit le rapport des secours & des besoins; & ce seroit avoir trop mauvaise opinion des hommes, que de croire que ce fût sans effet: la commisération nous est naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'administration de nos *hôpitaux*; on peut consulter là-dessus les différens mémoires que M. de Chamousset a publiés sous le titre de *vûes d'un citoyen*; & l'on y verra que des malades qui entrent à l'hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux*: d'où vient cette différence effrayante? *Voyez les articles* HÔTEL-DIEU & CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'est un *hôpital* établi par le Roi pour recevoir les officiers & les soldats malades ou blessés qui doivent y trouver tous les secours nécessaires, & qui les y trouveroient effectivement, si les reglemens faits à ce sujet, étoient exactement observés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France; ils sont sous la direction du ministre de la guerre, qui nomme aux places de medecins & de chirurgiens que le Roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourniture des subsistances; des commissaires ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fournissent aux troupes ce qu'ils sont obligés de fournir, & que les alimens soient bons; il y a aussi des inspecteurs de ces *hôpitaux*, &c.

Lorsque les armées sont en campagne, il y a un *hôpital* à la suite de l'armée. Celui qui la suit dans tous ses mouvemens est appellé par cette raison, *hôpital ambulant*. (*Q*)

HÔPITAL, (*Marine.*) c'est un vaisseau destiné pour mettre les malades, à la suite d'une armée navale ou escadre composée de dix vaisseaux, afin de les retirer des vaisseaux, où leur nombre pourroit embarrasser le service, & les soigner plus particulierement. L'ordonnance de la Marine de 1689 dit que le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital* sera sous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commissaire préposé à la suite de l'escadre.

Le bâtiment choisi pour servir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrès nécessaires à la navigation. Il faut que les ponts en soient hauts & les sabords bien ouverts, que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre-deux ponts soit libre, afin que l'on y puisse placer plus commodément les lits destinés pour les malades. (*Z*)

HOPLITE, sub. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturalistes désignoient des pierres luisantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que sont nos pyrites, quelques cornes d'ammon pyritisées à la surface, &c.

HOPLITES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats sacrés couroient armés. *Voyez* JEU. Ce mot est grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure*.

Un des beaux ouvrages du fameux Parrhasius étoit un tableau qui représentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & sembloit suer à grosses gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & sembloit tout essoufflé. Pline, *lib. XXXV. cap. x.* & Paschal, *de coronis*, *liv. VI. chap. xiv. Dict. de Trévoux.*

HOPLITODROMES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) on appelloit ainsi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au-moins le casque, le bouclier, & les bottines. Pausanias, *liv. II. des éliaques*, *cap. x.* dit que de son tems on voyoit encore à Olympie la statue d'un *hoplitodrome*. Elle portoit, dit-il, un bouclier tout semblable aux nôtres; elle avoit un casque sur la tête & des bottines aux piés. Théagenes leur donne aussi la cuirasse, mais légere. La course des *hoplitodromes* avoit toûjours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la soixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui se distingua par la vîtesse de sa course. Pindare fait aussi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux isthmiques. Dans la suite, les Eléens, selon Pausanias, retrancherent de leurs jeux cette sorte de course, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III.* (*G*)

HOPLOMAQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) étoient des especes de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du-moins du casque & de la cuirasse.

Ce mot est composé de deux autres mots grecs, ὅπλα, *armes*; & μάχομαι, *je combats*. *Diction. de Trévoux.* (*G*)

HOQUET, s. m. (*Médec.*) λυγμὸς, *singultus*; c'est une sorte de lésion de fonction, qui est de la nature des affections convulsives; elle consiste donc dans une contraction subite & plus ou moins répétée des membranes musculaires de l'œsophage qui se raccourcit par cet effet & soûleve l'estomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même tems en convulsion, opere une prompte & courte inspiration, avec une sorte de vibration sonore des cordes vocales, se porte par conséquent en en-bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'estomac qu'il couvre, que celui-ci est plus tiré en en-haut par le raccourcissement de l'œsophage: en sorte qu'il se fait là des mouvemens opposés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; entant que l'orifice supérieur de l'estomac auquel il se termine, & le haut de la gorge, deviennent comme les deux points fixes de l'œsophage tiraillé douloureusement dans toute son étendue, qui éprouve d'une maniere simultanée un raccourcissement dans toutes ses membranes, par sa contraction convulsive, & une violente tension en sens contraire de toutes ces mêmes membranes, par la dépression de l'estomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'est donc autre chose qu'un mouvement convulsif de l'œsophage & du diaphragme, qui se fait en même tems dans ces deux organes, avec une prompte inspiration courte & sonore.

La cause efficiente du *hoquet* est moins connue que ses effets, qui sont très-sensibles & très-manifestes, selon l'exposition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce soit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire cesser une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice supérieur de l'estomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres musculaires, dont les secousses peuvent détacher ou expulser la matiere irritante. *Voyez* EFFORT.

Le *hoquet* est à l'estomac ou au diaphragme ce qu'est l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poûmons, le ténesme pour le boyau rectum, &c. *Voyez* ÉTERNUMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être symptomatique ou critique, selon que la cause irritante est de nature à pouvoir être emportée ou non: mais il dépend toûjours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés; & il doit être attribué essentiellement à celle du diaphragme, qu'il soit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'estomac par la trop grande quantité d'alimens, qui distend douloureusement les parois de ce viscere, sur-tout à son orifice supérieur, lorsque le reste de ses tuniques ont assez de force pour résister à la distension qu'ils éprouvent. L'irritation de l'estomac peut aussi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y sont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente; des poisons qui dépouillent les tuniques nerveuses du glu naturel, de la mucosité dont elles sont enduites, & les exposent à des impressions trop fortes; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cause irritante peut aussi être appliquée aux parties nerveuses du diaphragme, par une suite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muscle, ou par un dépôt, une métastase d'humeurs acres dans sa substance, c'est-à-dire dans le tissu cellulaire qui pénetre dans l'interstice de ses fibres, ou entre les membranes dont il est comme tapissé, ou par extension de l'inflammation du foie, de l'estomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'observations concernant les différentes causes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laissent pas douter que le diaphragme ne soit l'organe qui est principalement mis en jeu dans cette lésion de fonctions; tant lorsqu'il est affecté immédiatement, que lorsqu'il ne l'est que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'est que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est l'effet d'un mouvement musculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'est pas moins vrai que l'estomac est le plus souvent le siége de l'irritation qui se communique aisément au diaphragme, sur-tout lorsque c'est l'orifice supérieur, c'est-à-dire le cardia, qui est principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même distribution, qui est celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent assez fréquemment le *hoquet* à cause de l'irritabilité du genre nerveux, qui est plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la disposition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur estomac. Les remedes délayans, adoucissans, les absorbans, de legers purgatifs, peuvent suffire pour emporter la cause du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de soupçonner la mauvaise qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'observations sur les différentes causes du *hoquet* & sur des causes singulieres rares de cet accident, il faut consulter les œuvres de Marcel Donat, *hist. mirab. lib. II.* celles de Skenkius, *observ. lib. III.* Bartholin, *observ. cent.* 2. fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas discontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui survient dans les maladies aiguës est toûjours un signe fâcheux; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il est le plus souvent l'avant-coureur de la mort. Il est toûjours très-funeste, lorsqu'il est causé par les vices du diaphragme, sur-tout lorsque c'est par communication de l'inflammation du foie. Il est fort à craindre pour les suites, lorsqu'il survient dans la passion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations excessives de toute espece; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulsions, qui sont presque toûjours un très-mauvais symptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée selon la nature de sa cause connue; lorsqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'estomac, occasionnée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuses, le lavage, comme l'eau seule froide ou chaude, qui favorise le passage des alimens dans les intestins, qui aide l'estomac à se vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émoussant leur activité, suffit pour faire cesser le *hoquet*, qui est très-souvent d'un caractere si benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un symptome morbifique; ensorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature se suffit à elle-même, par les secousses convulsives en quoi il consiste, pour faire cesser ce qui produit l'irritation. L'éternument spontané ou excité à dessein, délivre souvent du *hoquet*, par la même raison.

Mais si sa cause est plus rébelle & qu'il fatigue beaucoup, lorsqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui sont dans l'estomac, on est souvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire cesser par ce moyen l'impression irritante, dans les cas où le lavage, les boissons adoucissantes comme le petit-lait, les huiles douces prises pures, ou que l'on rend miscibles avec beaucoup d'eau. *Voyez* HUILE. Les émulsions & tisannes émulsionnées, antispasmodiques, ou tous autres secours de cette nature, qui sont très-bien indiqués, ont été employés sans le succès desiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection spasmodique de l'estomac ou de quelqu'autre partie voisine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même soit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulsions hypnotiques, les narcotiques, sont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, sont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres acres, corrosives, des poisons qui ont dépouillé de sa mucosité, de son enduit naturel la surface interne des tuniques de l'estomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, astringens, comme la thériaque, le diascordium, le kinna, la diete analeptique, sont indiqués lorsque le *hoquet* survient après une évacuation trop considérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, &c.

Mais s'il doit être attribué à quelque disposition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voisines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'est-à-dire par les saignées, & en général par le traitement anti-phlogistique avec les nitreux. Le *hoquet* est alors du nombre des symptomes que produit l'inflammation de l'estomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, &c. INFLAMMATION.

Enfin, si le *hoquet* dépend d'une cause méchanique qui irrite l'estomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne cesse pas que l'on n'ait corrigé la cause par les moyens indiqués selon les regles de l'art, on travaille en conséquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouses, des crochets, &c. (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la saignée & les autres moyens appropriés déjà mentionnés. On corrige le vice des côtes par la réduction de la luxation ou de la fracture. *Voyez* CÔTÉ, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.

HOQUETONS, s. m. (*Gram. Hist. mod.*) cavaliers qui servoient sous le grand-prevôt. Il se dit aussi de la casaque dont ils étoient vêtus.

HORAIRE, adj. (*Astronomie.*) se dit de ce qui a rapport aux heures. *Voyez* HEURE.

*Mouvement horaire diurne* de la terre est l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'espace d'une heure.

Il est à-peu-près de 15 degrés; car la terre fait sa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24e partie de 360 est 15. Cependant, comme tous les jours ne sont pas exactement égaux, & que le tems de la révolution de la terre autour de son axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au suivant, à cause du mouvement annuel de la terre dans son orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre soit toûjours de 15 degrés. *Voyez* EQUATION DU TEMS. (*O*)

*Cercles horaires*, sont douze grands cercles qui divisent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles passent par les poles du monde, & sont par conséquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun; c'est le nombre de degrés que la terre fait par heure dans son mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment: car si le demi-cercle *horaire* supérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du soir, & ainsi des autres. Le soleil passe ainsi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures sont composées de sorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit jusqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi jusqu'à minuit qui donnent les heures du soir. Ces cercles sont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les astronomes, les François & presque toutes les nations de l'Europe; savoir les astronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horison les premiers au lever du soleil, les autres à son coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les distinguer des premiers, appellés *cercles horaires astronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horison sans le couper, & dont l'un est le plus grand de tous ceux qui paroissent toûjours, l'autre le plus grand de ceux qui sont toûjours cachés. On imaginera ensuite que ces cercles sont divisés en 24 parties égales, commençant du méridien qui est le point où le parallele touche l'horison, & qu'on fasse passer par chaque point de cette division & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre desquels est l'horison, dont la partie orientale est pour la 24e heure babylonienne, & la partie occidentale pour la 24e heure ita-

italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *usage des globes*.

Les *lignes horaires* sont les lignes qui marquent les heures sur un cadran. Ces lignes sont les communes sections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre lesquelles la principale est la ligne méridienne, qui est la commune section du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, *&c.* (*O*)

*HORCUS LAPIS*, (*Hist. nat.*) c'est, suivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écrase aisément, & qui est, suivant eux, propre à souder l'argent & les métaux; on l'appelloit aussi *Catemia*.

HORDE, s. f. *terme de Géographie*, qui se dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes, ni d'habitation assûrée; mais qui courent l'Asie & l'Afrique, & demeurent sur des chariots & sous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont consommé toutes les denrées que le pays produit. Ainsi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ses odes:

> *Scythæ, quorum plaustra vagas*
> *Rite trahunt domos.*

*Horde* est un mot tartare, qui signifie *multitude*.

C'est proprement le nom que les Tartares qui habitent au-delà du Wolga, dans les royaumes d'Astracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* est un composé de cinquante ou soixante tentes rangées en rond, & qui laissent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien est ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers*. (*G*)

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, s. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Festus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 Avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cause des trente curies de Rome, & chaque curie fournissoit la sienne. On sacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y présida d'abord, ensuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des vestales.

Une grande famine arrivée sous le regne de Numa, lui donna lieu d'instituer cette fête. Ce prince étant allé consulter l'oracle de Faune, sur le moyen de faire cesser ce terrible fléau, eut réponse en songe, qu'il falloit sacrifier une génisse prête à mettre bas; il obéit, & la terre reprit sa fertilité.

*Hordicidies*, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'est dit pour *forda*; & ces fêtes s'appellent aussi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géog.*) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Asie dans l'Arabie pétrée, si près du mont Sinaï, qu'*Horeb* & Sinaï ne semblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'Ecriture les prend souvent l'un pour l'autre. Sinaï est à l'E. & *Horeb* à l'O. de sorte qu'au lever du soleil, il est couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont est fameux dans le vieux Testament; au pied de l'*Horeb* est le monastere de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où réside un évêque grec, & des religieux qui suivent la regle de saint Basile; il y a deux ou trois belles sources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) sacrifices solemnels, consistant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printems, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces sacrifices, selon Meursius, étoient offerts aux déesses appellées ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les saisons, & avoient en conséquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* aussi Potter, *Archæol. Græc. l. II. c. xx. t. I. p.* 439 (*D. J.*)

HORI, (*Géog.*) ville de Bohème, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom, dans la Laponie russienne.

HORIGUELA, (*Géog.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géog.*) riviere de Pologne, dans la province de Volhinie, qui a sa source dans la province de Lusuc, & qui se jette dans la riviere de Pzripice.

HORISON, s. m. (*Astron. & Géog.*) grand cercle de la sphere qui la divise en deux parties ou hémispheres, dont l'un est supérieur & visible, & l'autre inférieur & invisible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot est purement grec, & signifie à la lettre *finissant* ou *bornant* la vûe, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; aussi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horison*, vrai ou astronomique, que l'on nomme aussi *horison* rationnel, ou même absolument *horison*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il divise la sphere en deux parties égales ou hémispheres.

Tel est le cercle représenté par *HR*, (*Pl. astron. fig.* 52.) dont les poles sont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il suit que les divers points de l'*horison* sont éloignés de 90 deg. du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horison* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horison* visuel est un petit cercle de la sphere, comme *HR*, qui sépare la partie visible de la sphere de l'invisible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il est parallele à l'*horison* rationnel. Il est aussi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horison* visuel se divise en oriental & en occidental.

L'*horison* oriental est cette partie de l'*horison*, où les corps célestes paroissent se lever. *Voyez* LEVER.

L'*horison* occidental est la partie de l'*horison*, où les astres paroissent se coucher. *Voyez* COUCHER.

Il est visible que l'*horison* oriental & occidental changent selon la distance de l'astre au zénith, & selon sa distance de l'équateur. Car les points de l'*horison* oriental & de l'occidental sont ceux où l'*horison* est coupé par le cercle parallele à l'équateur que l'astre décrit; ainsi on voit que ces points doivent changer, selon que ce cercle est plus ou moins éloigné de l'équateur, & situé plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

*Horison*, en *terme de Géographie*, est un cercle qui rase la surface de la terre, & qui sépare la partie visible de la terre & des cieux, de celle qui est invisible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce soit de la sphere, c'est l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horison* sensible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horison sensible*, pour le distinguer de l'*horison* rationnel, qui passe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja observé; car nous devons rapporter tous les phénomenes célestes à une surface sphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il est vrai que ces deux *horisons* étant continués jusqu'aux étoiles fixes se confondent ensemble, & qu'ainsi la terre comparée à la sphere des étoiles fixes n'étant qu'un point, il doit s'en suivre que des cercles qui ne seront distans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faisant qu'un seul & même cercle; mais il n'en est pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre: c'est pourquoi la distinction des deux *horisons* est nécessaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horison sensible* un cercle qui détermine la portion de la surface de la terre, que nous pouvons découvrir de nos yeux; on l'appelle aussi *horison physique*.

On dit, dans ce sens, un *horison* borné, un *horison* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horison*, ou jusqu'à quel point la vûe d'un homme peut s'étendre, en supposant la terre un globe sans inégalités & tel que la vûe ne puisse être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que savoir les regles ordinaires de la Trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Supposons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograph. fig.* 8.) soit un grand cercle du globe terrestre, *C* son centre, *HC* son rayon, & *E* la hauteur de l'œil; il est évident que la partie visible de la surface de la terre est terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainsi, puisque *HE* est une tangente, il s'ensuit que l'angle *H* sera droit: on connoît donc *HC* qui est le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toises ou en piés, *CE* est la même longueur *HC*, à laquelle on ajoûte la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit opposé.

Ces trois parties connues, il est aisé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & ensuite le côté *HE*. Com-

Comme le côté *CE* est au sinus de l'angle droit *H*, de même le côté *HC* est au sinus de l'angle *E*, dont la valeur étant retranchée de 90 deg. donnera celle de l'angle *C*. On dira ensuite: comme le sinus de l'angle *E* est à son côté opposé *HC*, ou bien comme le sinus de l'angle *H* est à son côté opposé *CE*, de même le sinus de l'angle *C* est au sinus *EH*, qui est l'*horison* visible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORISON, *en Peinture*, est la ligne qui termine sur le ciel, tous les lointains aquatiques ou terrestres, de façon qu'elle les distingue du ciel, où ils semblent néanmoins toucher.

HORISONTAL, adj. (*Astron.*) qui est de niveau ou parallele à l'*horison*, qui n'est point incliné sur l'*horison*. *Voyez* HORISON.

On dit plan *horisontal*, ligne *horisontale*, distance *horisontale*, &c

*Cadran horisontal* est celui qui est décrit sur un plan parallele à l'*horison*, & dont le style est élevé suivant l'élévation du pole du lieu où il est construit.

Ces sortes de cadrans sont les plus simples & les plus aisés à décrire. *Voyez* CADRAN.

*Ligne horisontale* en perspective, est une ligne droite tirée du point de vûe parallelement à l'*horison*, ou l'intersection du plan du tableau & du plan *horisontal*.

*Parallaxe horisontale*. *Voyez* PARALLAXE.

*Plan horisontal*, est celui qui est parallele à l'horison du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement est de voir si deux points sont un plan *horisontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

*Plan horisontal en Perspective*, est un plan parallele à l'horison qui passe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

*Projection horisontale*. *Voyez* CARTE & PROJECTION.

*Refraction horisontale*. *Voyez* REFRACTION. *Chambers*. (*E*)

HORKI, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, sur le Dnieper.

* HORLOGE, s. m. (*Art méchan.*) machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties se peuvent mesurer, indique les parties du tems qui sont écoulées. Ainsi tout l'art de l'Horlogerie n'est autre chose que l'application du tems à l'espace.

Les hommes ont senti de bonne heure l'utilité de cet art; *voyez* dans *les articles suivans*, les progrès qu'il a faits depuis les premiers tems jusqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, (*Littérat.*) l'*horloge à eau*, autrement nommée *clepsydre*, étoit chez les anciens un vase qui servoit à mesurer le tems par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la construction de ces vases, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vitesse du fluide qui sort par le trou des clepsydres; nous ne considérons ici ce sujet que du côté de la littérature.

Elle distingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctésibius; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ses mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, suivant la description d'Athénée, n'étoit autre chose qu'un vase avec une espece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit versée. C'est-là cette clepsydre fameuse, à laquelle les orateurs & les historiens font si souvent allusion par tant d'expressions allégoriques, que Harpocration composa un livre exprès, pour en donner l'intelligence.

On mesuroit, nous dit-il, par ces sortes d'*horloges à eau* le tems des combats des plus habiles orateurs; de-là vient cette phrase, qu'un fréquent usage fit passer en proverbe: *Qu'il parle dans mon eau*, c'est-à-dire, *pendant le temps qui m'est destiné*, ἐν τῷ ἐμῷ ὕδατι διεξάγω; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le tems se limitoit par l'écoulement de la clepsydre, s'appelloit τῶν κλεψυδρῶν μετέχειν.

En effet, comme on avoit coûtume de verser trois parts d'eau égales dans le vase, une pour l'accusateur, l'autre pour l'accusé, & la troisieme pour le juge; cette coûtume fit naître les expressions usitées qu'on trouve dans Eschine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere*, *seconde*, *troisieme eau*. Aussi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes destinée à ce seul usage, & gardée par un lion d'airain, sur lequel s'asseyoit celui qui avoit l'emploi de distribuer l'eau dans le vase pour le jugement des procès. Il y avoit en même tems un inspecteur choisi par le sort, pour prendre garde que l'eau fût également distribuée, ainsi que Pollux le rapporte.

Platon considérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoyeries des avocats par cette distribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient esclaves, au lieu que les philosophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs discours sans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par plusieurs entraves, & sur-tout par l'écoulement de l'eau d'une misérable clepsydre qui les forçoit à se taire, κατεπείγει γὰρ ὕδωρ ῥέον.

Cependant l'usage du barreau d'Athènes passa dans celui de Rome sans aucune altération. On trouve dans plusieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret*, *aquam perdere*. Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de son siecle décidoient des plus grandes affaires; après avoir dit que leurs peres n'en usoient pas ainsi, ajoûte ironiquement: Pour „ nous, qui nous expliquons plus nettement, qui con„ cevons plus vîte, qui jugeons plus équitablement, „ nous expédions les affaires en moins d'heures, *pau„ cioribus clepsydris*, qu'ils ne mettoient de jours à „ les entendre „.

On sait en effet qu'on obligeoit l'orateur de suivre la loi, & qu'on ne lui laissoit pas le tems de prononcer un discours, qui étoit le fruit de plusieurs veilles: *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le tems qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepsydras clepsydris addere*.

On observoit seulement de suspendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faisoient pas le corps du discours, comme la déposition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret; c'étoit-là *aquam sustinere*.

Ce soin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un ministere inférieur, & les personnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere assez méprisable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des présens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement: alors dès qu'elle étoit écoulée, un sergent en avertissoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter: s'il en usoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire: *Il ne t'est pas permis de puiser dans mon eau*; de-là ces expressions proverbiales *parler en son eau*, *avoir la mesure d'eau*, pour signifier *être borné* & *assujetti* à un tems fixe.

Mais, malgré la sévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent insensiblement beaucoup d'injustices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défense de Rabirius, & les accusateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'*horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens sans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes sortes de ruses pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, soit en employant des eaux plus ou moins épaisses, soit en détachant, ou en ajoûtant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'usage à l'armée, pour diviser les veilles aux sentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques; plusieurs peuples s'en servoient aussi, pour marquer les heures du jour & de la nuit; témoin ce que dit César dans sa description de l'Angleterre, qu'il avoit observé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (*D. J.*)

HORLOGE *à rouages*, *à ressorts*, *à contrepoids*, *à sonnerie*, (*Hist. de l'Horlog.*) ce sont là tout autant de machines automates inventées pour mesurer le tems. De songer à le fixer, seroit un dessein extravagant; mais, dit M. l'Abbé Sallier, marquer les momens de sa fuite, compter les parties par lesquelles il nous échappe, c'est un fruit de la sagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conserve encore la beauté de l'invention, jointe à son utilité reconnue; cette decouverte est celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article historique des *horloges* à eau; pour ce qui regarde les *horloges* à sable, *voyez* SABLE. De cette maniere il nous reste seulement à parler de celles à rouages, à ressorts, à contrepoids, & à sonnerie; comme elles succéderent aux premieres, leur histoire nous intéresse de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions.

Après que Ctésibius, qui fleurissoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges* à eau, on trouva le secret d'en faire à rouage sur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur; Trimalcion en avoit une dans sa salle à manger. Cette invention néanmoins ne se perfectionna point;

point; car pendant plus de ſept ſiecles, il n'eſt parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoiſſons de nom que celles de Boëce & de Caſſiodore. On ſait que Caſſiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique; l'hiſtoire rapporte que s'étant retiré ſur ſes vieux jours dans un monaſtere de la Calabre, il s'y amuſoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa ſi bien tous les arts dans l'oubli, que lorſque deux cens ans après, le pape Paul I. envoya vers l'an 760, une *horloge à rouage* à Pepin le Bref, cette machine paſſa pour une choſe unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raſchild, ſi connu par ſon amour pour les ſciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres préſens, celui d'une *horloge*, dont nos hiſtoriens parlent avec admiration, & qui étoit vraiſſemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du-moins une *horloge* ſonnante, car il n'y en avoit point de telle du tems de Charlemagne, & dans toutes les villes de ſon empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xjv. ſiecle. De-là vient l'ancienne coûtume qui ſe conſerve en Allemagne, en Suiſſe, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertiſſent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaiſſance de toutes les ſciences & de tous les arts, imiterent auſſi les premiers les *horloges à roues* du pape Paul & du calife des Abaſſides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'eſt donc pas vrai, pour le dire en paſſant, que Gerbert qui mourut ſur le ſiege pontifical en 1003, ſoit l'inventeur des *horloges à roues*, comme quelques-uns l'ont avancé; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran ſolaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepſydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv. ſiecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, Bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans ſon pays; mais bien-tôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de ſon tems; il nous ſera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en tranſcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le ſieur de Mézieres, dans ſon ſonge du vieux pélerin. D'ailleurs, c'eſt un morceau aſſez curieux pour l'hiſtoire de l'ancienne horlogerie; le voici mot pour mot.

„ Il eſt à ſavoir que en Italie, y a aujourd'hui ung
„ homme en Philoſophie, en Medecine & en Aſtro-
„ nomie, en ſon degré ſingulier & ſolempnel, par com-
„ mune renommée ſur tous les autres excellent ès deſ-
„ ſus trois ſciences, de la cité de Pade. Son ſournom
„ eſt perdu, & eſt appellé *maiſtre Jehan des Orloges*,
„ lequel demeure à préſent avec le comte de Vertus,
„ duquel pour ſcience treble (*triple*) il a chacun an de
„ gaiges & de bienfaits, deux mille flourins, ou envi-
„ ron. Cetuy maiſtre Jehan des *Orloges*, a fait dans ſon
„ tems grands œuvres & ſolempnelles, ès trois ſciences
„ deſſus touchiées, qui par les grands clercs d'Italie,
„ d'Allemaigne & de Hongrie, ſont autoriſées, & en
„ grant réputation, entre leſquels œuvres, il a fait un
„ grant inſtrument par aucuns appellé *eſpere* (*ſphere*) ou
„ *orloge* du mouvement du ciel, auquel inſtrument, ſont
„ tous les mouvemens des ſignes & des planetes, avec
„ leurs cercles & épiticules (apparemment épicycles),
„ & différences par multiplication des roes ſans nom-
„ bre, avec toutes leurs parties, & a chacune planete
„ en ladite eſpere, particuliérement ſon mouvement.
„ Par telle nuit on peut voir clairement en quel ſigne
„ & degré les planetes ſont, & étoiles ſolempnelles du
„ ciel. Et eſt faite ſi ſoubtilement cette eſpere, que non-
„ obſtant la multitude des roes, qui ne ſe pourroient
„ nombrer bonnement ſans défaire l'inſtrument; tout le
„ mouvement d'icelle eſt gouverné par un tout ſeul con-
„ trepoids, qui eſt ſi grant merveille, que les ſolempnels
„ Aſtronomiens de loingtaines régions viennent viſiter
„ à grant révérence ledit maiſtre Jehan, & l'œuvre de
„ ſes mains; & dient tous les grant clercs d'Aſtrono-
„ mie, de Philoſophie & de Medecine, qu'il n'eſt mé-
„ moire d'homme, par eſcript ne autrement, que en ce
„ monde, ait fait ſi ſoubtil, ne ſi ſolempnel inſtrument
„ du mouvement du ciel, comme l'orloge deſuſdit; l'en-
„ tendement ſoubtil dudit maiſtre Jehan, il, de ſes pro-
„ pres mains, forgea ladite *orloge*, toute de laiton & de
„ cuivre, ſans aide de nulle autre perſonne, & ne fit au-
„ tre choſe en ſeize ans tout entiers, ſi comme de ce
„ a été informé l'écrivain de ceſtuy livre, qui a eu grant
„ amiſtié audit maiſtre Jehan.

Ce récit ſimplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du ſoleil ſuivant les douze ſignes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuſe, qui fut placée ſur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à ſon auteur & à tous ſes deſcendans, le ſurnom de *Horologius*, qui dans la ſuite prit la place du nom même. Cette famille ſubſiſte encore avec honneur en deux branches, l'une aggrégée au corps des Patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à ſonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1363, & emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. C'eſt l'ouvrage le plus beau, dit Froiſſart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer; entre les pieces ſingulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brochettes, qui devoient apparemment ſervir à faire ſonner les heures, ou du-moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuſe que les autres pays, à ſe procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui eſt la premiere groſſe *horloge* que la capitale du royaume ait poſſédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V. fit venir d'Allemagne; il aſſigna ſix ſols pariſis à cet ouvrier, & lui donna ſon logement dans la tour, ſur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers ſe ſont toûjours ſignalés par une adreſſe induſtrieuſe, ſe diſtingua ſinguliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de ſa façon. Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vû où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fuſſent l'une & l'autre, y étoient ſéparément diviſées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante-cinq ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, ſéparément ſur deux eſpeces d'évantails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre ſe rapprochent, l'une & l'autre alternativement ſelon la durée des heures qui ſuit celle des jours & des nuits; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onſembray mort en 1754.

On juge bien que l'Horlogerie ne tomba pas en Italie: l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie preſque toute ſemblable, & fort promptement, ſous la protection de Jean Galéas Viſconti.

Dans le tems de Louis XI. c'eſt-à-dire ſur le déclin du xv. ſiecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatifs à ſonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit ſon *horloge*, & la mit dans ſa manche, où elle ſonna: Louis XI. dit du Verſdier, non-ſeulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreuſement l'*horloge*. Carovagius ſur la fin du même ſiecle, fit un réveil pour André Alciat, lequel réveil ſonnoit l'heure marquée, & du même coup battoit le fuſil, & allumoit une bougie.

Vers le milieu du xvj. ſiecle, la méchanique des groſſes *horloges* s'étendit, & ſe perfectionna par-tout. Henri II. fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, ſoutient encore aujourd'hui ſa premiere réputation, & paſſe pour une des plus merveilleuſes de l'Europe, comme celle de Lyon paſſe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut conſtruite par Nicolas Lippius de Baslé, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourriſſon, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede, laquelle, ſelon la deſcription qu'en donne le docteur Heylin, n'eſt point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverſes villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers ſiecles, d'une ſtructure très-curieuſe.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuſes. Pancirolle aſſure que de ſon tems, c'eſt-à-dire ſur la fin du xv. ſiecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la groſſeur d'une amande, que l'on pouvoit porter au col. Un nommé Myrméci-

de ſe

de se distingua dans ce genre de travail; ces derniers siecles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adresse & l'industrie de l'ouvrier, ne sont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les composent, augmente à proportion de l'augmentation des surfaces qui suit leur petitesse. (*D. J.*)

* HORLOGE, (*Machin.*) quoique ce terme s'entende en général de toute machine, qui par l'engrainement de ses roues sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du tems; il se dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des églises, des châteaux, dans les salles & sur les escaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou *de chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du tems aient toujours été en se perfectionnant depuis le tems de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du siecle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de substituer la pendule au balancier, on les vit dans peu de tems parvenir à un degré de justesse qu'on n'auroit osé espérer sans cette heureuse découverte. *Voyez l'article* HORLOGERIE.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une assez grande durée pour pouvoir mesurer le tems, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le déterminer ensuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice, 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement; d'où il suit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un ressort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier; c'est cette partie d'une *horloge* que l'artiste appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui servent à sonner ou à répéter les heures, les noms de *sonnerie*, *répétition*, &c. *Voyez les articles* SONNERIE, MOUVEMENT, REPETITION, &c.

*Description des grosses horloges, ou horloges de clochers.* Depuis le tems de leur invention, la construction générale a été toujours la même jusqu'aux environs de 1732, que M. Leroi pere inventa les *horloges* horisontales, qui sont incontestablement préférables aux autres.

Nous avons représenté dans nos planches une grosse *horloge* horizontale vue par-dessus. La cage, qui est une espece de rectangle, est composée des barres *AB*, *BC*, *CD*, *DA*, qui sont retenues ensemble par des clavettes. Ces barres sont posées sur le champ, afin qu'elles aient plus de forces. *FE* est une autre barre posée dans le même sens, & qui sert à porter les pivots de la sonnerie & du mouvement. Le rectangle *EFCD* contient le mouvement, *R* est la grande roue; *G* le rouleau sur lequel s'enveloppe la corde qui porte le poids. Ce rouleau porte un cliquet *q*, qui s'engage dans les croisées de la grande roue de façon que le rouleau peut bien tourner de *G* en *X* sous la grande roue; mais de *G* en *P* il ne le peut pas. *H* est la seconde roue; *I* la roue de rencontre, & *KF* la verge des palettes à laquelle le pendule est attaché; mais qu'on ne peut voir ici à cause que l'on voit l'*horloge* en dessus. Ainsi supposant que le poids *P* entraîne le rouleau, il fera tourner la grande roue qui fera tourner la seconde roue, ainsi de suite jusqu'à la roue de rencontre qui les tourneroit avec toute la vitesse qui lui est imprimée par le poids, si cette vitesse n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre est obligée de faire vibrer en agissant sur les palettes *KK*. On voit par là, qu'ici le poids *P* produit le mouvement, & que l'action du pendule sur la roue de rencontre au moyen des palettes *KK* le modifient. Les nombres des roues & des pignons sont 80 à la grande roue; 10 au pignon de la seconde roue, qui est de 72; 8 au pignon de la roue de rencontre, qui a 25 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il est facile de voir qu'en conséquence de ces nombres la pendule battera les secondes. *Voyez là-dessus les articles* NOMBRE, VIBRATION, ECHAPPEMENT, PENDULE, &c.

Dans cette *horloge*, il y a, comme on voit, trois roues au mouvement; mais comme le nombre des roues est toûjours desavantageux, à cause que, multipliant les frottemens de l'*horloge*, elles en augmentent les inégalités; il s'en suit que lorsqu'on le peut, il est toûjours avantageux de diminuer leur nombre, & qu'il feroit mieux dans ce cas-ci de n'avoir que deux roues: par-là on gagneroit deux avantages; car, on diminueroit non-seulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a toûjours plus de puissance régulatrice. C'est ainsi que dans l'*horloge* exécutée sous les yeux de mon pere pour le séminaire des missions étrangeres, on n'a mis que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration est de deux secondes.

Le remontoir est formé par la lanterne *N*, qui engrene les dents de la roue *O* adaptée sur le rouleau; ainsi au moyen de la manivelle 20, on remonte le poids.

La sonnerie est contenue dans le rectangle *ADEF*; 4, *Z* & *Y* sont la grande roue, le rouleau & la lanterne du remontoir, qui sont construits de même que dans le mouvement, excepté cependant que la grande roue a des chevilles au nombre de 9, qui servent à lever la bascule du marteau; 12 est la seconde roue, 21 est le pignon du volant, & 18, 19 le volant; 6, 5, 9 est la bascule du marteau, dont la partie 9, comme on peut le voir dans *la tige*, s'avance sur les chevilles; *r 9 a* est la premiere détente mobile dans les points *c* & *b*: cette détente a une partie *a*, qui doit s'avancer dessous la partie 3, 21 du volant. *SUT* ♁ est la seconde détente, dont la partie ♁ ou le compteur entre dans les entailles du chaperon. La cheville *x* sur la tige du pignon du volant forme l'arrêt de la sonnerie; lorsque la premiere détente *r 9 a* est levée par la roue de cadran, elle éleve au moyen de la partie *S* la détente *ST*, & la dégage de la cheville *x*; mais, dans le même moment, le volant est arrêté par la partie 21, 3, qui rencontre la partie *a* de la premiere détente, de sorte que la sonnerie ne peut partir que lorsque cette détente n'étant plus soûtenue par la cheville de la roue de cadran, elle tombe & dégage le pignon du volant. Les nombres sont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engrene. Quant à la seconde roue & au pignon du volant, leur nombre est indéterminé. *Voyez là-dessus l'article* SONNERIE. La roue de compte a 90; le pignon, dans lequel elle engrene, fixé sur l'extrémité de l'arbre de la grande roue *a* 9; de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau, nombre de coups qu'une *horloge* doit sonner dans 12 heures, lorsqu'elle sonne les demies. *Voyez l'article* SONNERIE.

Les grosses *horloges* anciennes ne different point essentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la sonnerie, au volant & aux détentes, &c. mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y sont placées. Cette cage est composée d'onze pieces; savoir, de cinq montans, de quatre piliers, & de deux rectangles, l'un supérieur, l'autre inférieur, semblables à peu-près à celui de l'*horloge* que nous venons de décrire; chaque rectangle est ajusté & retenu avec les piliers de la même façon que les barres *BC*, *AD*, avec les barres *CD*, *AB*, ils ont chacun au milieu une traverse comme *E F*, qui sert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans sont placés au milieu des petits côtés des rectangles, de sorte que ces trois montans sont sur la même ligne, & vis-à-vis les uns des autres: ils servent à soûtenir les roues de la sonnerie & du mouvement. Le quatrieme montant est placé sur l'un des deux côtés des rectangles; son usage est de soûtenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant est opposé à celui qui porte la roue de compte, & sert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui la doit faire tourner. Il suit de cette disposition des montans dans les grosses *horloges* ordinaires, que les roues du mouvement & de la sonnerie ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale, ou à-peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids sur l'axe de la grande roue, est beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être; inconvénient qui ne subsiste point dans l'*horloge* de M. le Roy, & qui est d'autant plus considérable que la grande roue est obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la sonnerie. Pour bien comprendre la raison de ceci, imaginez qu'il y ait une puissance en *P*, qui tende à faire tourner la grande roue, & que la rue *H* dans le pignon de laquelle elle engrene, au lieu de se mouvoir, soit arrêtée fixément; il est clair que l'on peut supposer que le fuseau *e* sur lequel la dent porte, est le point d'appui de la grande roue, & qu'étant entraînée en en-bas par la puissance *P*, son pivot en conséquence de cette action appuie sur la parois de son trou avec une certaine force: or, pour estimer cette force, on peut regarder la distance entre le point *e* & l'axe de la grande roue comme un levier de la troisieme espece, dont le point d'appui comme *e* est à un bout, le poids ou la résistance à l'autre, & la puissance comme *P* au milieu; mais on sait que dans un levier de cette espece la puissance est toûjours plus grande que le poids: donc la pression du pivot sur son trou occasionnée par la puissance, est moindre que cette puissance, & cela dans le rapport de la distance *de* d'entre le rouleau

leau

leau & le point d'appui à celle qui est entre l'axe de la grande roue & ce même point.

Mais si l'on suppose pour un moment que la même puissance, au lieu d'être en *P*, soit en *X*, & qu'elle tende à faire tourner la roue de *G* en *Y*, le levier deviendra par ce changement de la seconde espece, la puissance étant à une extrémité, le point d'appui à l'autre, & le poids ou la résistance entre les deux, mais dans un levier de cette espece, la puissance est toûjours plus grande que le poids; donc la pression du pivot sur son trou, occasionnée par la puissance, sera plus grande que cette puissance même, & cela dans le rapport du diametre du rouleau, plus la distance *de* à cette même distance; donc lorsque la puissance, qui fait tourner la roue, est entre son pivot & le pignon, la pression est toûjours moindre que cette puissance; & que lorsqu'elle est de l'autre côté, & que le pivot est entre elle & le point d'appuy, cette pression est au contraire toûjours plus grande, mais les frottemens sont dans le même rapport que les pressions; donc, &c.

Ainsi on voit qu'il faut toûjours, autant qu'on le peut, que le poids ou la puissance qui fait tourner la grande roue, soit entre son pivot & le pignon, dans laquelle elle engrene.

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine*.) noms que l'on donne sur mer à un petit vaisseau composé de deux especes de bouteilles de verres jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plûtôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est de-là que les matelots appellent une derniere heure une *horloge*, divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit *horloges*, ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple & si connue, qu'elle ne mérite pas une description particuliere; cependant on peut en voir la construction dans le *Traité de la construction des instrumens de Mathématique*, de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau.

Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit, *l'horloge dort*, lorsque le sable s'arrête, c'est à quoi le timonier doit prendre garde; & *l'horloge moud*, lorsque le sable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne aux artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE les connoissances qu'il faut avoir pour posséder cette science, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la Géométrie, du calcul, des méchaniques, la Physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'Astronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *Horlogers* de Paris forment un corps ou communauté, dont le nombre n'est point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les statuts ou lois de la communauté des *Horlogers* portent en substance.

1°. Qu'il ne sera permis à aucun Orfevre, ni autre de quelqu'état & métier qu'il soit, de se mêler de travailler & négocier directement ou indirectement aucunes marchandises d'horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'est reçu maître *horloger* à Paris, sous peine de confiscation des marchandises & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne sera reçu de la maîtrise d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'*horloger*, par examen & par essai qui se fera en la boutique de l'un des gardes-visiteurs dudit art; ensemble que les chef-d'œuvres qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger* qu'il ne soit de bonne vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le tems porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprentif, que le premier n'ait fait les sept premieres années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au-dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boëtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelques villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur viduité seulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & joüir du privilége d'icelui métier, pourvû que icelles ayent en leur maison hommes, sçeurs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne joüiront plus dudit métier, ni des privileges d'icelui.

*Election des gardes-visiteurs, statuts de* 1544. 1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *Horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appellés aux élections des gardes-visiteurs *Horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appellés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur réception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres ainsi qu'il est accoûtumé.

*Convocation d'assemblées & reddition de comptes.*

Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'il n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge sont tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté reçus ou non-reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *Horlogers*, sera tenu d'avoir un registre-journal, qui sera cotté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera au jour & à mesure qu'elles seront faites.

*Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres.* 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visitation à tel jour & heure que bon leur semblera, appeller avec eux un sergent du Châtelet, sur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, soit en général ou en particulier; & faisant icelle visitation, prendre, saisir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui se trouveront mal-façonnés & de mauvaises étoffes, pour être par eux plus amplement vûs & visités, & être représentés en justice.

2°. Les gardes-visiteurs feront par chacun an chez chaque maître & veuve de maître, autant de visites qu'ils jugeront nécessaires; pour les maintenir dans la discipline qu'ils sont obligés d'observer, à condition que les maîtres n'en payeront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris est de la jurisdiction du lieutenant de police, ainsi que les autres corps de cette ville; ce qui concerne le titre des matieres d'or & d'argent dont on fait les boëtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'Horlogerie, ſont dépendantes de la communauté.

*Extraits* par F. B. *du livre des ſtatuts* des Horlogers *de Paris.*

HORLOGERIE, (*ordre encyclopédique*, *Méchanique*, *Phyſique*, *ſcience du mouvement*, &c.) *L'Horlogerie* eſt l'art de faire des machines qui meſurent le tems. L'art de meſurer le tems a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les ſiecles les plus reculés, puiſque cette connoiſſance eſt néceſſaire pour diſpoſer des momens de la vie: cependant il ne paroît pas que les anciens ayent eu aucune connoiſſance de l'*Horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer les *cadrans ſolaires*, de faire des *clepſydres* ou *ſabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il eſt vraiſſemblable que les premiers moyens que l'on a mis en uſage pour meſurer le tems, ont été les révolutions journalieres du ſoleil: ainſi le tems qui s'écoule depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, fit une meſure qui fut appellée un *jour*, & le tems compris depuis le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever fit la *nuit*; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle meſure étoit défectueuſe, puiſque ces ſortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver: il paroît que l'on ſe ſervit enſuite du tems qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du ſoleil au-deſſus de l'horiſon (lequel on nomme *midi*), juſqu'à ſon retour au même point; mais comme les beſoins des hommes augmenterent à meſure qu'ils devinrent plus inſtruits, cela les obligea à avoir des diviſions du tems qui fuſſent plus petites. Ils diviſerent donc le tems qui s'écoule entre deux midis, c'eſt-à-dire une révolution du ſoleil en vingt-quatre parties ou heures, de-là l'origine des cadrans ſolaires dont les heures ſont marquées par des lignes, voilà en gros l'origine de la meſure du tems par le mouvement du ſoleil: or on voit que cette maniere étoit ſujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit ſavoir l'heure pendant la nuit, ni lorſque le ſoleil étoit caché par des nuages; c'eſt ce qui donna lieu à l'invention des clepſydres ou horloges d'eau, *&c.*

Cette derniere maniere de meſurer le tems, toute imparfaite qu'elle eſt, a ſervi juſqu'à la fin du dixieme ſiecle, qui eſt l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement eſt communiqué par des roues dentées, la viteſſe réglée par un balancier, l'impulſion donnée aux roues par un poids, & le tems indiqué ſur un cadran diviſé en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue; cette aiguille fait un tour en douze heures, c'eſt-à-dire deux tours depuis le midi d'un jour au midi ſuivant. Lorſque l'on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premiers furent placés aux clochers des égliſes, des ouvriers adroits & intelligens enchérirent ſur ces découvertes, en ajoûtant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office eſt de faire frapper un marteau ſur une cloche les heures indiquées ſur le cadran; de ſorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit ſavoir les heures pendant la nuit ſans le ſecours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monaſteres; car il falloit qu'avant cette invention les religieux obſervaſſent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du ſervice, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux; auſſi attribue-t-on l'invention des horloges à roues au moine Gerbert, qui fut enſuite archevêque de Reims environ en 991, & enfin pape ſous le nom de Silveſtre II. on s'eſt ſervi juſques en 1651 de cette invention. *Voyez* l'*Hiſtoire de France* du préſident Hénault, *tome I. p.* 126.

Quand on fut ainſi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit des plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'eſt à ce tems que remonte l'origine du reſſort ſpiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on ſe ſert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement expoſée à des mouvemens, inclinaiſons, *&c.* qui empêcheroient l'action du poids, on fit auſſi des montres à ſonnerie. C'eſt proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*Horlogerie*; la juſteſſe, à laquelle on parvint pour meſurer le tems en ſe ſervant des horloges & des montres, étoit infiniment au-deſſus de la juſteſſe des ſabliers & horloges d'eau; auſſi faut-il avouer que c'eſt une des belles découvertes de ces tems-là: mais elle n'étoit rien en comparaiſon de la perfection que l'*Horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en régler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un reſſort ſpiral, qui produiſit ſur le balancier le même effet que la peſanteur ſur le pendule.

La juſteſſe de ces machines devint ſi grande par ces deux additions, qu'elle ſurpaſſe autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étoient au-deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'apperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fût l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle eſt telle que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toûjours dans le même tems: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde entre leſquelles le fil paſſoit, en ſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit des plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand tems, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéléré, & tellement que ſoit que le pendule décrivît des plus grands ou des plus petits arcs, le tems des oſcillations étoit toûjours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faſſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les tems des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *pirouette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cone, & tourne toûjours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, enſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cones inégaux, cela ne change point les tems des révolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le tems des révolutions eſt toûjours le même; ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des révolutions du pendule eſt fondé ſur une théorie qui m'a toûjours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le tems, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit: ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé, *de horologio oſcillatorio.* Je rapporterai ſes propres paroles.

„ Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on n'avoit ſu par écrit, ſoit par tradition, aucune connoiſſance de l'application du *pendule* aux horloges, encore moins de la cycloïde dont je ne ſache pas que perſonne me conteſte l'addition.

„ Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere, dont la date de l'impreſſion differe de ſept années celle des écrits où cette invention eſt attribuée à d'autres; quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée, les uns diſent qu'il paroît que ce grand homme avoit tourné ces recherches de ce côté; mais ils font plus, ce me ſemble, pour moi que pour lui, en avouant tacitement qu'il a eu dans ſes recherches moins de ſuccès que moi. D'autres vont plus loin, & prétendent que Galilée ou ſon fils a effectivement appliqué le pendule aux horloges; mais quelle vraiſſemblance

„ y a-t-il

„ y a-t-il qu'une découverte aussi utile, non-seulement „ n'eût point été publiée dans le tems même où elle „ a été faite, mais qu'on eût attendu pour la revendi- „ quer huit ans après la publication de mon ouvrage? „ dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raison „ particuliere pour garder le silence pendant quelque „ tems? Dans ce cas, il n'est point de découvertes qu'on „ ne puisse contester à son auteur „. . . .

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle est dans la théorie, n'a pas eu le succès que M. Huyghens s'en étoit promis; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer; mais la principale cause dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût suspendu par un fil flexible; or ce fil étoit susceptible des effets de l'humidité & de la sécheresse; & d'ailleurs il ne pouvoit supporter qu'une lentille legere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande résistance de l'air, ses inégalités étant d'autant plus grandes, que les corps sont plus petits. Or cette lentille devenoit sujette par ces raisons à causer des variations à l'horloge, & d'autant plus que la force motrice, soit le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand, ce qui produisoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit sur les oscillations du pendule libre, c'est-à-dire, qui fait les oscillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut servir que pendant quelques heures à mesurer le tems; & lorsqu'il est appliqué à l'horloge, ses oscillations sont troublées par la pression de l'échappement qui en entretient le mouvement, ensorte que, selon la nature de l'échappement, c'est-à-dire, que selon l'échappement est à repos ou à recul, les oscillations se font plus vîte ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Aussi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules, c'est de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas sensiblement des petites portions de cycloïde; ensorte qu'en faisant décrire au pendule de petits arcs, les oscillations en seroient isochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinssent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit usage des petits arcs; ce qui donna la facilité de faire en même tems usage des lentilles pesantes. Le sieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même tems des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles pesantes. Ce principe a été suivi depuis ce tems par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait usage; il fit même des lentilles pesant environ 50 à 60 livres; c'est le même système qu'a suivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la construction & l'exécution des pendules astronomiques, parce qu'elles étoient lorsque Huyghens les imagina. Les premiers horloges à pendule qui furent faites sur ces principes alloient 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui pese deux livres, & dont la descente est de cinq piés.

Au reste cette perfection que l'*Horlogerie* a acquise n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi *pendules*, & le balancier gouverné par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusques à Huyghens l'*Horlogerie* pouvoit être considérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la Géométrie & de la Méchanique pour ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, & dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la Géométrie, le calcul, la Méchanique & la Physique ont de plus sublime.

La grande précision avec laquelle le pendule divise le tems, facilita & donna lieu à de bonnes observations; ce qui fit appliquer des nouvelles divisions aux machines qui mesurent le tems. On divisa donc la 24e partie du jour, c'est-à-dire l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties que l'on nomme *secondes*, & la seconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainsi de suite. Ainsi la révolution journaliere du soleil d'abord divisée en 24 parties, l'est maintenant en 86400 secondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & secondes; pour cet effet on disposa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure: celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes, on disposa la machine de maniere qu'une de ses roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, & les 60 à une minute; on ajouta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser & à marquer exactement les parties du tems, les artistes Horlogers imaginerent à l'envi différens méchanismes, comme les pendules à réveils, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la semaine, les années, les quantiemes & phases de la lune, le lever & le coucher du soleil, les années bissextiles, &c. Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui sont très-ingénieuses & utiles: la premiere est la *répétition*, cette machine soit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on fait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La seconde est l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les Astronomes ont découvert après bien des observations, que les révolutions journalieres du soleil ne se font pas tous les jours dans le même tems, c'est-à-dire, le tems compris depuis le midi d'un jour au suivant, n'est pas toûjours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, & plus court en d'autres. Or le tems mesuré par les pendules étant uniforme par sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement les écarts du soleil. On a donc imaginé un méchanisme qui est tel que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille des minutes suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'*Horlogerie* ait produites jusqu'ici sont, les *spheres mouvantes* & les *planispheres*.

On appelle *sphere mouvante*, une machine tellement disposée, qu'elle indique & imite à chaque moment la situation des planetes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses: en un mot, elle représente en petit le système de notre monde. Ainsi, selon le dernier système reçû par les Astronomes, on place le soleil au centre de cette machine, qui représente la sphere du monde. Autour du soleil, tourne mercure; ensuite sur un plus grand cercle on voit *vénus*, puis la terre avec sa lune; après elle mars, ensuite jupiter avec ses quatre satellites, & enfin saturne avec ses cinq satellites ou petites lunes; chaque planete est portée par un cercle concentrique au soleil; ces différens cercles sont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, lesquelles sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete employe & imite parfaitement dans la machine le tems de la révolution que les Astronomes ont déterminé; ainsi mercure tourne autour du soleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 secondes. La lune fait sa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes; mars en un an 321 jours 18 heures; jupiter en onze ans 316 jours, & saturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La sphere mouvante n'est pas d'invention moderne, puisque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit composé & fait une qui imitoit les mouvemens des astres. On a fait dans ces derniers tems plusieurs spheres mouvantes, mais la plus parfaite dont on ait connoissance, est celle qui est placée à Versailles, laquelle a été calculée par M. Passement, & exécutée par d'Authiau.

On a aussi composé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la sphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planispheres*, les révolutions des planetes sont marquées sur un même plan par des ouvertures faites au cadran sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvemens célestes.

On a aussi enrichi l'*Horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il seroit trop long de rapporter ici; on peut consulter les ouvrages d'*Horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute; on trouvera sur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieusement imaginées pour parvenir à exécuter aisément toutes les par-

ties qui compoſent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes ſortes de pieces: cet ouvrage eſt proprement un recueil de machines d'*Horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*Horlogerie* embraſſe; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoiſſances pour poſſéder cette ſcience.

L'*Horlogerie* étant la ſcience du mouvement, cet art exige que ceux qui le profeſſent connoiſſent les lois du mouvement des corps; qu'ils ſoient bons géometres, méchaniciens, phyſiciens; qu'ils poſſedent le calcul, & ſoient nés non ſeulement avec le génie propre à ſaiſir l'eſprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entens donc pas ici par l'*Horlogerie*, ainſi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vû faire, & ſans ſavoir ſur quoi cela eſt fondé; ce ſont les fonctions du manœuvre: mais diſpoſer une machine d'après les principes, d'après les lois du mouvement, en employant les moyens les plus ſimples & les plus ſolides; c'eſt l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiſte horloger qui puiſſe devenir célebre; il faut premierement ſonder ſa diſpoſition naturelle, & lui apprendre enſuite la méchanique, &c. Nous allons entrer dans le détail de ce qu'il nous paroît devoir lui ſervir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on meſure le tems; comment les roues agiſſent les unes ſur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premieres notions, on lui fera ſentir la néceſſité de ſavoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiſte pour mettre en exécution les principes & les regles que ces ſciences preſcrivent; d'après cela on le fera étudier en même tems les machines & les ſciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoiſſances la main d'œuvre que comme l'acceſſoire.

Quand il ſera queſtion des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; comment on peut parvenir à les conſtruire tels, qu'ils donnent la plus grande juſteſſe, de quoi cela eſt dépendant; de la néceſſité de connoître comment les fluides réſiſtent aux corps en mouvement; de l'obſtacle qu'ils oppoſent à la juſteſſe; comment on peut rendre cette juſteſſe la plus grande poſſible; de l'étude ſur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette réſiſtence la moindre poſſible; du frottement qui réſulte du mouvement des corps qui ſe meuvent les uns ſur les autres; quels effets il en réſulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité poſſible; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenſer; de l'obſtacle qui en réſulte pour la juſteſſe des machines qui meſurent le tems; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occaſionnent, de l'utilité de la Phyſique pour ces différentes choſes, &c. Après l'avoir ainſi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faiſant ſeul ſentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la néceſſité d'avoir quelque notion d'Aſtronomie; c'eſt ainſi que les machines même ſerviront à lui faire aimer cet art, que les ſciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'abſolue néceſſité, & celle de joindre à ces connoiſſances la main d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ſes machines d'après les regles que preſcrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui ſont plus faciles à cauſe de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes ſortes d'effets & compoſitions.

La grande variété que l'on ſe permet, accoutume auſſi l'eſprit à voir les machines en grand: d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines préciſions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainſi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & poſſédant l'exécution, il paſſera aiſément à la pratique des montres, & d'autant mieux que le même eſprit qui ſert à compoſer & exécuter les pendules eſt également applicable aux montres qui ne ſont en petit que ce que les pendules ſont en grand.

Au reſte, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la *théorie*, de même la main ne ſe forme que par *l'uſage*; mais cela ſe fait d'autant plus vîte, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'eſt pour cette raiſon que je conſeille de commencer par l'étude de la ſcience avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même tems.

Il eſt eſſentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec préciſion; mais cela ne ſuffit pas encore. On ne poſſede pas l'*Horlogerie* pour en avoir les connoiſſances générales; ces regles que l'on apprend ſont applicables dans une machine actuellement exiſtente, ou dans d'autres qui ſeroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas *été* mis en uſage, & compoſer de nouvelles machines, c'eſt à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne poſſedent que des *regles*, & qui ne ſont pas doués de cet heureux génie que la nature ſeule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorſqu'on joint à ce don de la nature celui des Sciences, on ne peut que compoſer de très-bonnes choſes.

On voit d'après ce tableau, que pour bien poſſéder l'*Horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette *ſcience*, l'art d'exécuter, & le talent de compoſer, trois choſes qui ne ſont pas faciles à réunir dans la même perſonne; & d'autant moins, que juſques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*Horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'eſt que la derniere; cela eſt ſi vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée fera de très-grands écarts ſi elle ne l'eſt pas ſur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien ſi les principes ſont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais perſuadé qu'elle ne doit être qu'en ſousordre, & que l'homme qui *exécute* ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine: je ſouhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à ſa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me ſoupçonne de dépriſer ce que je ne poſſede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules, & en des parties très-difficiles: en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus inſiſter ſur cela, que la plûpart des perſonnes qui ſe mêlent de l'*Horlogerie* ſont fort *éloignées de penſer* qu'il faille ſavoir autre choſe que tourner & limer. Ce n'eſt pas uniquement leur faute; leur *préjugé* naît de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commiſſions & à ébaucher quelques pieces d'*Horlogerie*. S'il parvient au bout de ce tems à faire un mouvement, il eſt ſuppoſé fort habile. Il ignore cependant fort ſouvent l'uſage de l'ouvrage qu'il a fait. Il ſe préſente avec ſon ſavoir à la maîtriſe, il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui eſt *preſcrit*, eſt reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & ſe dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, ſi un homme, ainſi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui profeſſent l'Horlogerie. Mais il eſt à propos de diſtinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiſte qui poſſede les principes de l'art; ce ſont deux perſonnes abſolument différentes. Le premier pratique en général l'*Horlogerie* ſans avoir les premieres notions, & ſe dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le ſecond embraſſe au contraire cette ſcience dans toute ſon étendue: on pourroit l'appeller l'*architecte-méchanique*; un tel artiſte ne s'occupe pas d'une ſeule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut conſtruire. Il détermine la poſition de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimenſions; en un mot, il conſtruit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui ſont capables d'en exécuter chaque partie. C'eſt ſous ce point de vûe que l'on doit conſidérer l'*Horlogerie*, & que l'on peut eſpérer d'avoir des bonnes machines, ainſi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre eſt très-grand; que partie eſt exécutée par des ouvriers différens font toute leur vie la même choſe.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre vise en trois branches, leſquelles comprennent ouvriers qui travaillent à l'*Horlogerie*.

La premiere, les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers, &c. on les appelle *horlogers-grossiers*.

La seconde est celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers-penduliers*.

La troisieme est celle des ouvriers qui font les montres; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les grosses *horloges* sont des especes de serruriers-machinistes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans lesquels doivent être placées les roues. Ils forgent aussi leurs roues, qui sont de fer & leurs pignons d'acier; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir divisées au nombre de parties convenables; ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour disposer ces sortes d'ouvrages; car il faut de l'intelligence pour distribuer avantageusement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, sans cependant les rendre plus pesantes qu'il n'est besoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les constructions de ces machines varient selon les lieux où elles sont placées; les conduites des aiguilles ne sont pas faciles, la grandeur totale de la machine & des roues, &c. est relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour sonner les heures, ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour composer avantageusement ces sortes de machines, il est nécessaire de posséder la théorie de l'Horlogerie: ces mêmes ouvriers font aussi les *horloges* de château, d'escalier, &c.

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, est ce qu'on appelle *le mouvement en blanc*, lequel consiste dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle *faiseurs de mouvement en blanc*, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite consiste dans la dureté des roues & pignons; les dents des roues doivent être également grosses, distantes entr'elles, avoir les formes & courbures requises, &c.

2°. Le finisseur est celui qui termine les dents des roues, c'est-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans lesquels ils doivent tourner; il fait les engrénages, l'échappement, fait faire les effets à la sonnerie, &c. ou à la répétition. Il ajuste les aiguilles, enfin les finit, ajuste les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reste au méchaniste, c'est-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, si, par exemple, les engrénages sont bien faits, ainsi que les pivots des roues, si l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, si la pesanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit sont relatifs à la force motrice, &c. les effets de la sonnerie ou répétition.

3°. La fendeuse est une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiseur des ressorts fait les ressorts des pendules; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiseur de ressorts, c'est qu'il fasse le ressort fort long & de bon acier, que la lame diminue insensiblement de force depuis le bout extérieur jusqu'au centre; qu'il soit trempé assez dur pour ne pas perdre son élasticité, mais pas assez pour casser. Il faut que l'action du ressort, en se débandant, soit la plus égale possible, que les lames ne se frottent pas en se développant.

5°. Il y a les faiseurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules: ces ouvriers font aussi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à secondes, &c.

8°. Le polisseur est un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule; le finisseur termine & polit celles d'acier.

9°. Les émailleurs ou faiseurs de cadrans de pendules.

10°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

11°. Les ciseleurs font les battes à cartels pour les pendules.

12°. Les ébénistes font les boîtes de marqueterie & autres; les horlogers doivent diriger les ébénistes & ciseleurs pour le dessein des boîtes; & comme ils ne sont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il est à propos qu'ils consultent des architectes ou de bons dessinateurs.

13°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, &c.

14°. Les metteurs en couleurs: ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, &c. cette couleur imite la dorure.

15°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

16°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les polissent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines composées, sont exécutées par différens ouvriers en blanc, finisseurs, &c. & sont conduites & composées par l'horloger.

*Des ouvriers qui travaillent aux montres.* 1°. Le faiseur de mouvemens en blanc: il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, lesquels exigent à peu-près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres simples.

2°. Le faiseur de rouage; c'est une sorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers sont ceux qui font cette partie de la répétition qui est sous le cadran, dont le méchanisme est tel, que lorsque l'on pousse le bouton ou poussoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqué par les aiguilles.

4°. Le finisseur est l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiseur de mouvemens. Il y a deux sortes de finisseurs, celui qui finit le mouvement des montres simples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finissent les pivots des roues, les engrénages. Quand les montres sont à roues de rencontre, les finisseurs font aussi l'échappement. Le finisseur égalise la fusée avec son ressort; il ajuste le mouvement dans la boîte, remonte la montre dorée, & la fait marcher. Reste à l'horloger à la revoir, à examiner les engrénages, les grosseurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajustemens du spiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fusée, &c. Il retouchera lui-même les parties qui ne sont pas selon les regles, & donnera ainsi l'ame à la machine; mais il faut premierement qu'elle ait été construite sur des bons principes.

5°. Les faiseurs d'échappemens des montres à cylindre, ceux-ci ne font que les échappemens, c'est-à-dire, la roue de cylindre, le cylindre même sur lequel ils fixent le balancier, ils ajustent la coulisse & le spiral. Comme aucun des échappemens connu ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'est à ces méchanistes, qui font faire des échappemens, à prescrire la disposition & les dimensions de l'échappement, c'est-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la disposition de la machine & à la force du ressort, puisque, comme nous le verrons, c'est sur ce rapport que roule toute la justesse des montres.

6°. Le faiseur des ressorts des montres, il ne fait que les petits ressorts.

7°. La faiseuse de chaînes de montres; on tire cet ingénieux assemblage de Genève ou de Londres.

8°. Les faiseuses de spiraux; on tire aussi les spiraux de Genève.

Un spiral exige beaucoup de soin pour être bon, & sa bonté est essentielle dans une montre. Il faut qu'il soit du meilleur acier possible; qu'il soit bien trempé, afin qu'il restitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit, ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiseur de cadrans.

10°. Les faiseurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, rosettes, &c.

12°. Les doreuses, sont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties de montres. Il faut qu'elles usent de beaucoup de précautions pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amolissent pas.

13°. Les polisseuses sont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, &c. qui ne se dorent pas.

14°. Les ouvriers qui polissent les pieces d'acier, comme les marteaux, &c.

15°. Les fendeuses de roues.

16°. Ceux qui taillent les fusées & les roues d'échappement; la justesse d'une roue d'échappement dépend sur-tout de la justesse de la machine qui sert à la tailler, elle dépend aussi des soins de celui qui la fend.

Il est

Il est donc essentiel d'y apporter des attentions, puisque cela contribue aussi à la justesse de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiseurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciseleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20°. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes: les horlogers peuvent très-bien, sans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres; il faut pour cela qu'ils fassent choix d'habiles artistes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, soit pour homme, ou pour femme; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & instrumens dont se servent les horlogers; cela seroit long à décrire, & n'est d'ailleurs qu'accessoire à la main-d'œuvre.

On voit par cette division de l'exécution des pieces d'*Horlogerie*, qu'un habile artiste horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de son art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à mesure qu'ils se font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puisqu'elle est exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même chose; ainsi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'est de construire ses montres & pendules sur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à mesure qu'on l'exécute; de corriger les défauts, lorsque cela l'exige: enfin, lorsque le tout est exécuté, il doit rassembler les parties, & établir entre elles l'harmonie, qui fera l'ame de la machine. Il faut donc qu'un tel artiste soit en état d'exécuter lui-même au besoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne sait pas exécuter. Il est aisé de voir qu'une machine d'abord bien construite par l'artiste, & ensuite exécutée par différens ouvriers, est préférable à celle qui ne seroit faite que par un seul, puisqu'il n'est pas possible de s'instruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même tems avec la perfection dont est capable l'ouvrier qui borne toutes ses facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*Horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art est parvenu à son plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*Horlogerie* avec des soins & une délicatesse surprenante; ce qui prouve sans doute l'adresse de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la science, puisque les principes n'en sont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la justesse de la marche des montres & pendules, qui est le propre de l'*Horlogerie*. Il seroit donc à souhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes; & qu'on ne fît pas consister le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'est que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la composition, ce qui est le fruit du génie.

L'*Horlogerie* ne se borne pas uniquement aux machines qui mesurent le tems; cet art étant la science du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de son ressort. Ainsi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & instrumens, comme, par exemple, les instrumens propres à l'Astronomie & à la Navigation, les instrumens des Mathématiques, les machines propres à faire des expériences de Physique, &c.

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la société royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des instrumens d'Astronomie, & les connoissances qu'il possédoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la science de l'*Horlogerie* les exige toutes. Il est vrai qu'il faut pour cela des génies supérieurs; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artistes.

Nous distinguerons trois sortes de personnes, qui travaillent ou se mêlent de travailler à l'*Horlogerie*: les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, & qui le professent sans application & sans chercher à sortir de leur ignorance; ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, le hazard ayant décidé du choix de leur état.

Les seconds sont ceux qui par une envie de s'élever fort louable, cherchent à acquérir quelques connoissances & principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse. Enfin le petit nombre renferme ces artistes intelligens qui, nés avec des dispositions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler; il faut de plus une disposition particuliere donnée par la nature; cette disposition seule tient lieu de tout: lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties: si on veut faire usage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique; & un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyser: enfin rien n'échappe à ses observations; & quel chemin ne fera-t-il pas dans son art, s'il joint aux dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'ici à lui?

Il est sans doute rare de trouver des génies heureux, qui réunissent toutes ces parties nécessaires; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application; ce qu'ils feroient sans doute, s'ils avoient plus de motif pour les porter à se livrer tout entiers à la perfection de leur art; il ne faudroit, pour rendre un service essentiel à l'*Horlogerie* & à la société, que piquer leur amour-propre, faire une distinction de ceux qui sont horlogers, ou qui ne sont que des ouvriers ou des charlatans: enfin confier l'administration du corps de l'*Horlogerie* aux plus intelligens: faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de méchanique pour composer des pieces d'*Horlogerie*, il est à propos de les vérifier par des expériences; car, quoique ces principes soient invariables, comme ils sont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différens & assez difficiles à analyser: nous observerons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres sont faites par des gens sans intelligence qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénible que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un méchanisme composé sans regle, sans principe, & sans vûe; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences, est composée des artistes instruits des principes des machines, des lois du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, & qui doués d'un génie qui fait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la maniere la plus avantageuse, ensorte que s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analysés. J'avoue qu'une telle maniere de voir est très pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à fort peu de personnes de faire des expériences utiles, & qui ayent un but marqué.

L'*Horlogerie* livrée à elle-même sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée par sa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes, qui aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les eût encouragés par des récompenses. Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglois que l'on fit venir en France du tems de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roy*, éleve de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully *, il profita de ses lumieres; cela joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui: celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le

* C'est à Sully que nous devons la *regle artificielle du tems*, fort bon livre.

le *traité d'Horlogerie* de M. Thiout; on ne doit pas oublier feu Jean-Baptiſte Dutertre, fort habile horloger, Gaudron, Pierre le Roy, &c. Thiout l'aîné, dont le *traité d'Horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artiſtes grand nombre de recherches, & ſur-tout la perfection de la main-d'œuvre; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la meſure du tems, ils n'en ont aucunement traité. Il n'eſt pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'abſurdités; le ſeul ouvrage où il y ait des principes eſt le *Mémoire* de M. Rivaz, en réponſe à un aſſez mauvais écrit anonyme contre ſes découvertes; nous devons à ce *Mémoire* & à ces diſputes l'eſprit d'émulation qui a animé nos artiſtes modernes; il ſeroit à ſouhaiter que M. de Rivaz eût ſuivi lui-même l'*Horlogerie*, ſes connoiſſances en méchanique auroient beaucoup ſervi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artiſtes qui ont enrichi l'*Horlogerie*, méritent tous nos éloges; puiſque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant ſacrifié pour cela leur fortune; car il eſt bon d'obſerver qu'il n'eſt pas de l'*Horlogerie* comme des autres arts, tels que la Peinture, l'Architecture ou la Sculpture; dans ceux-ci l'artiſte qui excelle eſt non-ſeulement encouragé & récompenſé; mais, comme beaucoup de perſonnes ſont en état de juger de ſes productions, la réputation & la fortune ſuivent ordinairement le mérite. Un excellent artiſte horloger peut au contraire paſſer ſa vie dans l'obſcurité, tandis que des impudens, plagiaires, des charlatans & autres miſérables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dûs au mérite; car le nom qu'on ſe fait dans le monde, porte moins ſur le mérite réel de l'ouvrage que ſur la maniere dont il eſt annoncé, il eſt aiſé d'en impoſer au public qui croit le charlatan ſur ſa parole, vû l'impoſſibilité où il eſt de juger par lui-même.

C'eſt à l'eſprit d'émulation, dont nous venons de parler, que la ſociété des arts, formée ſous la protection de M. le Comte de Clermont, dut ſon origine. On ne peut que regretter qu'un établiſſement qui auroit pu être fort utile au public, ait été de ſi courte durée: on a cependant vû ſortir de cette ſociété de très-bons ſujets qui illuſtrent aujourd'hui l'académie des Sciences (*a*), & différens *Mémoires* (*b*) fort bien faits ſur l'*Horlogerie*. De concert avec pluſieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette eſpece d'académie, & propoſé à feu Mrs Julien le Roy, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort deſiré qu'il réuſsît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être ſi un tel en étoit; cette penſée me fit concevoir la cauſe de la chûte de la ſociété des arts, & deſeſpérer de la rétablir, à moins que le miniſtere ne favoriſât cet établiſſement par des récompenſes qui ſerviroient à diſſiper ces baſſes jalouſies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une ſociété ou académie d'*Horlogerie*.

Quoique l'*Horlogerie* ſoit maintenant portée au très-grand point de perfection, ſa poſition eſt cependant critique; car ſi d'un côté elle eſt parvenue à un degré de perfection fort au-deſſus de l'*Horlogerie* angloiſe par le ſeul amour de quelques artiſtes, de l'autre elle eſt prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut obſerver pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers ſans droit, ni talens, des domeſtiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choſes ôtent inſenſiblement la confiance que l'on avoit aux artiſtes célebres, leſquels enfin découragés & entraînés par le torrent, ſeront obligés de faire comme les autres, ceſſer d'être artiſtes pour devenir marchands. L'*Horlogerie* dans ſon origine en France paroiſſoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la ſuite une branche de commerce auſſi conſidérable qu'elle l'eſt devenue de nos jours; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle eſt abſolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection; nous poſſédons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boëtes de pendules & de montres, dont la décoration eſt fort au-deſſus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus enviſager l'*Horlogerie* comme un art ſeulement utile pour nous-mêmes: il faut de plus le conſidérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'eſt de l'établiſſement d'une telle ſociété que l'art de l'*Horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1°. une telle académie ſerviroit à porter l'*Horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artiſtes, ce qui eſt certain, puiſque les arts ne ſe perfectionnent que par le concours de pluſieurs perſonnes qui traitent le même objet.

2°. Les regiſtres de cette ſociété ſerviroient comme d'archives, où les artiſtes iroient dépoſer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéreſſés à ce qu'il ne ſe commît aucune injuſtice, empêcheroient les vols qui ſe font tous les jours impunément: ſur les mémoires que l'on raſſembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'Horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'eſt faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec ſuccès tant de conſtructions proſcrites, & c'eſt ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes ſortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art ſe perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir ſur ſes pas en tournant comme ſur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vû.

3°. L'émulation que donneroit cette ſociété, ſerviroit à former des artiſtes qui partant du point où leurs prédéceſſeurs auroient laiſſé l'art, le porteroient encore plus loin, car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou ſe réſoudre à être confondu avec le nombre très-conſidérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en réſulteroit un avantage pour chaque membre; car alors le public étant inſtruit de ceux à qui il doit donner ſa confiance, ceſſeroit d'aller acheter les ouvrages d'*Horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, aſſuré de ne trouver chez l'artiſte que d'excellentes machines; enfin de ces différens avantages, il en réſulteroit que la perfection où notre *horlogerie* eſt portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voiſins.

*Nota*. J'ai fait un *Diſcours préliminaire* à mon *Eſſai ſur l'Horlogerie*, de cet article que j'avois compoſé d'abord pour ce Dictionnaire.

HORMEZION, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, dont parle Pline, & qui, ſelon lui, étoit d'un rouge tirant ſur le jaune, & jettoit beaucoup de feu; elle étoit blanche à ſes extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) l'*hormin* ſauvage, *horminum ſylveſtre, lavandulæ folio*, eſt la principale eſpece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuſe ne meurt pas tous les ans, ainſi que celle de la ſclarée, à qui cette plante reſſemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus baſſes croiſſent ſur d'aſſez longs pédicules; elles ſont ridées, un peu inégales, découpées en pluſieurs endroits, & dentelées par les bords: ſes tiges ſont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux aux jointures, ſans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs ſont rares, verticillées, plus petites que celles de la ſclarée, & d'un bleu foncé; leur petit caſque s'éleve un peu au-deſſus du calice; les ombelles ſont à quelque diſtance les uns des autres, ils ont chacun au-deſſus deux feuilles très-petites: le calice de ces fleurs eſt aſſez large, & diviſé en deux parties; l'inférieure eſt ouverte dans le milieu, & la ſupérieure diviſée en deux cavités par une cloiſon. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur aſſez forte, & qui n'eſt point deſagréable; les lieux pierreux lui ſont propres; elle fleurit en Juin & Juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la ſclarée, mais dans un degré inférieur; on ne la cultive gueres dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, décrite par Pline & par d'autres anciens naturaliſtes; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMUS, (*Art orcheſtriq.*) une des danſes principales des Lacédémoniens, dans laquelle des jeunes garçons & des jeunes filles, diſpoſés alternativement & ſe tenant tous par la main, danſoient en rond.

Les

(*a*) MM. Clairaut & Deſparcieux ont été Membres de la ſociété des Arts.

(*b*) De MM. Gaudron & Leroy.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danses circulaires avoient été instituées à l'imitation du mouvement des astres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danses étoient divisés en strophes & antistrophes: dans les strophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche; & dans l'antistrophe, on prenoit une détermination opposée, c'est-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'est ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormes* ou danses en rond se trouvent chez toutes les nations, & jusques dans les ballets dansans des modernes: elles existoient déja du tems d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la description du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui dansoient ensemble, en se tenant par la main; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes sur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes lustrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, soûtenues par des baudriers d'argent; tantôt ils se partageoient en plusieurs files qui se mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié savant & léger, toutes les files se formoient en rond pour danser; ces danseurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaisir à ce spectacle; & au milieu du cercle, il y avoit deux sauteurs qui faisoient des sauts merveilleux . . . . . (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-est de Vienne. *Long.* 35. 20. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liége, capitale d'un comté de même nom, qui a sept lieues de longueur sur cinq de largeur, à une lieue de la Meuse & de Ruremonde, à six de Mastricht. *Long.* 23. 30. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORN (*cap de*), *Géog.* il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les Géographes placent communément ce cap, à 57$^{d}$. 30'. *de longit.* mais il paroît démontré, après d'exactes observations, que sa véritable situation est à 56$^{d}$. 28'. *de long.* (*D. J.*)

HORNBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, sur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille sud-est de Deux-Ponts. *Long.* 26. 11. *latit.* 49. 13. (*D. J.*)

HORBERG, (*Géogr.*) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une espece de forteresse sur une montagne: elle est sur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-ouest de Rotweil, six nord-est de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

HORNEDEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Essex.

HORNSTEIN, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) espece de pierre ainsi nommée par les mineurs d'Allemagne. *Voyez* CORNE (*pierre de*).

HORODISCZE, (*Géogr.*) petite ville d'Ucraine, au nord de Pultawa, sur la riviere de Psiol.

HOROGRAPHIE, s. f. (*Astronomie.*) c'est l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photosciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *scribo*, j'écris. *Chambers.* (*O*)

HOROLOGE, (*Lithur.*) est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BREVIAIRE, HOROLOGION. *Dict. de Trév.*

HOROLOGIOGRAPHIE, s. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Madeleine, feuillant, a donné un traité sur la construction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage est assez complet pour ce qui regarde la pratique & la description de toutes sortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne sont point accompagnées de leurs démonstrations. *Voyez* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a aussi donné quelquefois le nom d'*Horologiographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *Voyez* HORLOGERIE. (*O*)

HOROLOGION, s. m. (*Théol.*) est le nom d'un des livres ecclésiastiques des Grecs, qui leur sert comme de breviaire, où sont marqués tous leurs offices; sçavoir, celui qu'ils appellent *mésonycticon*, ou *de minuit*; celui qu'ils disent dès le grand matin, prime, tierce, sexte, none, vêpres, &c. Les Grecs ont un grand nombre de livres qui sont consacrés aux usages de l'église: de sorte qu'ils sont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorsqu'ils chantent leur office. C'est ce qui donna occasion à Antoine Arcudius, sous le pape Clément VIII. de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût servir comme de breviaire, & qui fût compris dans un seul volume; mais les Grecs l'ont rejetté, bien qu'il leur fût plus commode: de sorte que ce recueil est demeuré inutile, si ce n'est à l'égard de quelques m[illegible] grecs qui ne sont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des sav.* (*G*)

HOROMETRIE, s. f. l'art de mesurer [illegible] de diviser les heures, & de tenir compte du tems.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *mesure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMS, &c. (*O*)

HOROPTERE, s. m. *terme d'Optique*; c'est la ligne droite qui est tirée par le point où les deux axes optiques concourent ensemble, & qui est parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle est la ligne *A B* (*Plan. d'Optique, fig.* 67.), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E*, parallelement à *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a crû, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la vision distincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* est un plan qui passe par l'*horoptere*, & qui est perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers.*

Les auteurs d'Optique se sont servis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cause qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet est hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, selon ces auteurs, c'est à l'*horoptere* qu'on rapporte toûjours tous les objets qu'on voit; de sorte que les objets paroissent simples lorsqu'ils sont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorsqu'ils n'y sont pas. Nous ne prétendons point décider de la justesse de cette explication; il nous paroît seulement qu'elle se réduit à ceci, qu'un objet est vû simple, quand il est dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux, & que cet objet paroît double, quand il ne se trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'usage de l'*horoptere*, est le P. Aguilon, *Franciscus Aguilonius*, Jésuite, dans un gros traité d'Optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. (*O*)

HOROSCOPE, s. m. (*Divinat.*) c'est le degré de l'ascendant, ou l'astre qui monte sur l'horison en certain moment qu'on veut observer pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le succès qu'aura une entreprise, la qualité du tems, &c. *Voyez* ASCENDANT.

Ce mot est purement grec, & composé d'ὥρα, *heure*, & du verbe σκέπτομαι, *specto*, *considero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *ascendant*. *Voyez* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoscope*. On étoit autrefois si infatué d'*horoscopes*, qu'Albert le Grand, Cardan, & quelques autres, eurent, à ce qu'on dit, la témérité de *tirer* celle de Jesus-Christ.

On appelle aussi *horoscope*, une figure ou theme céleste, qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel & des astres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoscope*, *faire l'horoscope*, &c. On appelle aussi cela plus proprement *dresser une nativité*, quand il s'agit de prédiction sur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoscope* des villes, des états, des grandes entreprises.

L'*horoscope lunaire* est le point d'où sort la lune, quand le soleil est au point ascendant de l'orient. C'est ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en Astrologie. *Voyez* PARTIE.

*Horoscope* est aussi un instrument de Mathématique fait en forme de planisphere, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

*HORREA*, (*Hist. anc.*) c'étoient des magasins [illegible]blics établis dans les cités & mansions, & pourvûs [illegible] mis de blés & de chairs salées, pour les distribuer [illegible] soldats en route sur les chemins militaires de l'emp[illegible] C'est de-là, que vient le titre de Droit au code, *conditis in publicis horreis*; lesquels *condita* ou provi[illegible] de vivres, devoient être délivrées aux troupes sai[illegible] entieres, & non-corrompues.

Les

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'Eglise avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea*; c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea*.

On sait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Troyes, où une abbaye en retient encore le nom de *Horream*, comme il y a eu pareillement en France divers seigneurs qui placerent leurs granges à quelques distances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y bâtirent des maisons pour serrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'est formé dans diverses provinces plusieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, *de la Grange*, *de Granges*, &c. (*D. J.*)

* HORREUR, sub. fém. (*Gram.*) ce mot désigne l'aversion, quand elle est extrème: *les hypocrites s'empressent plus à témoigner* l'horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante, portée à son dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la pensée de la mort bien familiere, pour en voir l'image sous ses yeux & la sentir sans* horreur. Nous appliquons encore la même expression à une sorte de sensation particuliere, mêlée de frémissement, de respect, & de joie, que nous éprouvons à la présence de certains objets, ou dans certains lieux; & nous disons alors *le silence d'une forêt épaisse, le silence & l'obscurité qui y regnent, nous inspirent une* horreur *douce & secrette.* Nous transportons cette *horreur* aux choses mêmes, *dans l'horreur de la nuit; la sainte* horreur *des temples*. L'*horreur* prise en ce sens, vient moins des objets sensibles, que des idées accessoires qui sont réveillées sourdement en nous. Entre ces idées, sont l'éloignement des hommes, la présence de quelques puissances célestes, &c.

Horreur du vuide, (*Phys.*) mot vuide de sens, principe imaginaire dont on se servoit dans l'ancienne philosophie, pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes semblables. On disoit: *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide*. Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés ou environ, on vint jusqu'à ce point d'absurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que jusqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-tems sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau jusqu'à 32 piés, & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication; & bien-tôt après, M. Pascal démontra dans son traité de *l'équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas besoin ici d'un plus long article. *Voyez* Air, Tube de Torricelli, & *le traité cité de* M. Pascal. (*O*)

Horreur, *horror*, (*Med.*) se dit d'une sorte d'affection de l'ame, qui consiste dans une forte aversion que l'on conçoit pour quelque sorte d'aliment, de médicament; à l'égard desquels on se sent un dégoût, une répugnance insurmontable, qui portent non-seulement à ne pas en user, mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut, tant on est affecté desagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie, l'aversion pour la boisson de l'eau, & souvent de toute sorte de liquide, est poussée jusqu'à l'*horreur*.

Il est un symptome de fievre qu'on appelle *horreur*. *Voyez* Fievre horrifique.

HORRIBLE, adj. (*Gramm.*) qui inspire de l'horreur. *Voyez* Horreur.

HORRIPILATION, s. f. *horripilatio*, (*Med.*) c'est une sorte de frissonnement, qui n'est autre chose, qu'un mouvement convulsif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau se ride & se tend alternativement, comme par secousses très-promptes, ce qui resserre le bulbe des poils & le fait saillir sur la surface du corps; en sorte qu'ils paroissent se dresser, s'hérisser, pour ainsi dire, en conséquence de l'*horripilation*; ce qui est le plus souvent un symptome de fievre, accompagnée d'un sentiment de froid.

Ainsi l'*horripilation* est un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci se fait sentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* Frisson, Fievre, Fievre horrifique, Froid, *Econom. anim.*) Tremblement, Spasme.

HORS, (*Gramm.*) préposition françoise, qui correspond à l'*ex* des Latins. Elle marque le transport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles suivans.*

On dit il est *hors* de Paris; il est *dehors*; il est *hors* de lui-même.

Hors de cour. (*Jurisprud.*) *voyez* au mot Cour, *à l'article* Hors de cour.

Hors, *mettre hors* (*Grosses forges.*) dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il se dit de la discontinuation du travail d'un fourneau de fusion; la *mise hors* s'entend toûjours en mauvaise part: quand un maître de forge a consommé tous les matériaux qu'il destinoit au fondage, ce qui est prévu & volontaire; alors on dit qu'*il a fermé la halle*, qu'*il a arrêté son fourneau*, quand par quelqu'accident on est forcé de cesser la fusion, alors l'on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la cessation du travail, par la raison qu'il s'est entassé dans l'ouvrage & sur la thuyere une quantité, une masse de matiere mal digérée, qu'il n'est pas possible de fondre, soit à cause de son volume, soit à cause de sa nature; dans certain cas, ce n'est autre chose, qu'une fonte rapprochée par la séparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé. L'ouvrage commençant à s'embarrasser d'une partie un peu considérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede est d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, sont les seuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit assûrer, qu'excepté le cas de force majeure, avec les précautions & le travail bien suivi, on ne mettroit jamais *hors*.

J'ai vû des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors*; faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & du poussier de charbon, le métal n'avoit pû se tenir en bain. La *mise hors* est donc occasionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *mise hors*, pour se mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois jusqu'à la seconde marâtre, suivant la grosseur de la masse, pour pouvoir la tirer ou la *mettre hors*, refaire un nouvel ouvrage, &c. donc il est clair qu'un pareil accident est très-préjudiciable. *Voyez l'article* Grosses Forges.

* Hors d'oeuvre, s. m. (*Gramm. & Littérat.*) il se dit de tout morceau qui ne tient pas essentiellement au sujet qu'on traite. Il est presque synonyme à *digression*.

On a transporté ce mot dans la cuisine; les *hors d'œuvre* sont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui remplissent les intervalles qu'ils laissent entre eux sur une table. Il y a des *hors d'œuvres* à chaque service; & c'est le service qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Bohème, près de l'Elbe, dans le cercle de Konigratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre dans le Sussex, aux confins de Surrey, à 9 lieues de Londres; elle envoie deux députés au Parlement. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORTA, (*Mythol.*) déesse des Romains, qui présidoit sur la jeunesse, & l'excitoit au bien par ses fortes exhortations. Cette déesse est Hersilie; c'est à elle que Rome fit l'honneur de la déification après sa mort, en lui donnant le surnom de *Horta*. Romulus l'avoit choisie pendant qu'elle vécut pour sa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains eussent enlevées; & son choix fut consacré par la nation. Elle mit Hersilie dans le ciel avec son époux, & lui rendit des honneurs divins. Son temple ne se fermoit jamais, pour marquer que la jeunesse, cet âge si flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit besoin d'être portée sans cesse à la pratique de la vertu. (*D. J.*)

HORTAGILIER, s. m. (*Hist. mod.*) terme de relation, tapissier du grand-seigneur. *Voy.* Tapisseries.

Il n'y a point de ville mieux reglée que le camp du grand-seigneur; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé; car il y est bien mieux logé qu'à Constantinople, ni qu'en aucune autre ville de son empire.

Il a toujours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il est dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cens tapissiers, appellés *ortagilers*, qui vont toujours une journée devant, afin de choisir un lieu propre pour la dresser. Ils tendent premierement celle du sultan, & puis celles des officiers & des soldats de la Porte, selon leur rang. *Dict. de Trévoux.* (G)

HORTOLAGE, sub. m. (*Jardinage.*) la partie d'un jardin potager, qui est coupée par des couches & carreaux de plantes basses & de légumes tels qu'il s'en voit dans le grand potager du Roi à Versailles.

HORVA A MOI THEAU, (*Vénerie.*) cri du piqueur, lorsqu'il appelle les chiens à lui pour les faire *entrer* en quelque taillis ou fort.

HOSANNA, s. m. (*Théologie.*) est le nom que les Juifs donnent à une priere qu'ils récitent le septieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLE. Ce mot signifie *sauvez-nous*, *conservez-nous*.

R. Elias dit que les Juifs donnent aussi le nom d'*hosanna*, aux branches de saule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de saules dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hosanna*. Ce qu'Antonius Nebrissensis, dans son commentaire des mots hébreux de l'Ecriture, applique aux Juifs qui reçurent Jesus Christ comme le Messie en chantant *hosanna*. Grotius dans son commentaire sur le *chap. xxi. de S. Matthieu*, ℣. 9. observe que les fêtes des Juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne signifioient pas seulement leur sortie d'Egypte, dont ils célébroient la mémoire, mais aussi l'attente du Messie, & que même encore les Juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, disent qu'ils souhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Messie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant J. C. témoignoit sa joie, le reconnoissant pour le *Messie*. Simon, *Supplément aux cérémonies des Juifs*.

Il y a plusieurs de ces *hosannas*: les Juifs les nomment *hoschaunoth*, c'est-à-dire les *hosannas*. Les uns se récitent le premier jour, les autres le second, *&c.* & s'appellent l'*hosanna* du premier jour, l'*hosanna* du second, *&c.*

*Hosanna rabba*, ou grand *hosanna*, est le nom que les Juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le secours de Dieu, la rémission de leurs péchés, & sa bénédiction sur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils se servent fréquemment des *hoscaunoth*, ou prieres dont nous avons parlé.

Les Juifs donnent encore le nom d'*hosanna rabba* en particulier, au septieme jour des tabernacles, parce que c'est ce jour-là qu'ils demandent plus particulierement le secours de Dieu. (G)

HOSCHE, sub. fém. *ou* HOCHE, OUCHE, *ou* OULCHE, (*Jurisprud.*) tiré du mot *osca*, terme de la basse latinité, qui est employé dans quelques coutumes pour signifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui est près d'une maison, entourée de fossés ou de haies, & qui sert aux commodités de cette maison, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coutume de Nevers, *ch. v. art.* 1. & le *Gloss.* de Ducange, au mot *olche* & *osca*. (A)

HOSI, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troisieme métropole de cette province. Elle est, dit Martinius dans son Atlas Chinois, de 14$^{d}$ 26' plus occidentale que Pékin, à 24$^{d}$ 10' de *latitude*. (D. J.)

HOSIES, s. m. pl. (*Antiq.*) c'est ainsi qu'on appelloit les cinq sacrificateurs en titre d'office, préposés dans le temple de Delphes pour les sacrifices, qu'on venoit offrir avant que de consulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, & apportoient toute leur attention pour qu'elles fussent pures, saines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémit dans toutes les parties du corps, lorsqu'elle recevoit les effusions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas assez qu'elle secouât la tête, comme dans les sacrifices ordinaires, si quelqu'une de ses parties ne se fût pas ressentie de cette palpitation, les sacrificateurs *hosies* n'eussent point installé la Pythie sur le trépié.

Leur nom ὅσιοι, signifie des gens d'une sainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit ὁσιωτὴρ. Ces ministres étoient perpétuels, & la sacrificature passoit à leurs enfans; on les croyoit descendus de Deucalion. Ils avoient sous eux un grand nombre de sacrificateurs subalternes; & c'est Eurypide qui nous en a instruit le plus particulierement; la lecture des poetes grecs est une source de connoissances. (*D. J.*)

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, (*Géog.*) petite ville de Silésie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la partie d'un monastere destinée à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'est un logement, détaché du couvent, que les religieux bâtissent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont besoin d'y séjourner quelque tems. On entend encore par *hospice*, un lieu ou entrepôt que le monastere a dans quelque endroit qui en est éloigné, pour y retirer en passant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (A)

HOSPITA, (*Mythologie.*) surnom de Vénus; on lui rendoit un culte sous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, s. m. (*Myth.*) surnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hospes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hospitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raison ξένιος, vengeur des injures faites à des hôtes. *Jupiter hospitibus nam te dare jura loquuntur*; mais Jupiter n'étoit pas le seul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hospitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en passant, à Jupiter *hospitalier*, que les Samaritains consacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Bossuet, mais c'étoit à Jupiter Olympien, sous l'invocation duquel il ne subsista pas même long tems, si l'on adopte pour vrai, le récit que fait Joseph, *Antiq. liv. XIII. ch. vi.* de la dispute qui s'éleva en Egypte sous Ptolomée Philométor entre les Juifs & les Samaritains, au sujet de leur temple; les Samaritains soutenant que le temple de Garizim étoit le seul vrai temple du Seigneur, & les Juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jérusalem. (*D. J.*)

HOSPITALIERS, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) religieux que le pape Innocent III. a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils sont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche sur leur robe & sur leur manteau. Il y a à Paris des religieuses de l'ordre de S. Augustin, que l'on appelle *hospitalieres* de la charité de Notre Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le scapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuses font vœu d'hospitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorsqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, semblable à leur habit. Il y en a d'autres qui sont aussi de l'ordre de S. Augustin, & qui font les mêmes vœux, on les appelle *hospitalieres* de la miséricorde de Jesus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorsqu'elles sont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-dessus leur rochet. C'est l'archevêque de Paris qui est leur supérieur. *Diction.* de Moreri.

HOSPITALIERES *sœurs*, s. f. pl. (*Hist. de Malthe.*) c'est le nom primitif des religieuses de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jérusalem au milieu de l'onzieme siecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hospitaliers* de S. Jean de Jérusalem, pour avoir soin des chrétiens d'Europe qui alloient visiter les saints lieux. Elles renoncerent au siecle quelque tems après comme les freres *hospitaliers*, & se consacrerent au service des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui consistoit dans une simple robe noire, sur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent aussi les trois vœux solemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du saint sépulchre, & que le patriarche de Jérusalem reçut. Après la prise de cette ville par Saladin, les *sœurs hospitalieres* se retirerent en Europe, & y formerent depuis des établissemens considérables. Leur naissance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes: habit qui a varié en différentes provinces & en différens siecles. *Vertot.* (*D. J.*)

H

HOSPITALITE, s. f. (*Hist. sacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) l'*hospitalité* est la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inspiré par Dieu même. Il faut, disoient-ils, faire du bien aux personnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les sentimens humains, qui ne doivent point se borner aux liaisons du sang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, sur-tout si on les reçoit dans sa maison: la juste mesure de cette espece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, savoir aux secours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même société civile.

De tous tems les hommes ont eu dessein de voyager, de former des établissemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir, & il s'en trouvoit d'assez charitables pour leur donner un domicile, les soulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverses choses dont ils avoient besoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'histoire sacrée, a été du nombre de ces gens compatissans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaisir de les recevoir & de leur procurer tous les secours possibles. Nous lisons dans la Genese que ce digne patriarche rencontra, en sortant de sa tente, trois voyageurs, devant lesquels il se prosterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs force. Il ordonna en même tems à Sara de pétrir trois mesures de farine, & de faire cuire des pains sous la cendre: il fit rôtir lui-même un veau qu'il servit à ses hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne dissimulerai point que l'exercice de l'*hospitalité* se trouva resserré chez les Israélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorsqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voisins; cependant, sans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'esprit de cette charité ne s'éteignit pas entierement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, sur-tout pendant les tristes tems des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met sa distribution qu'il faisoit de trois en trois ans aux prosélytes & aux étrangers de sa part dans les dixmes. Job s'écrie au milieu de ses souffrances: „ Je „ n'ai point laissé les étrangers dans la rue, & ma por- „ te leur a toujours été ouverte „.

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient souvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injustice des hommes, réprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hospitalité* comme étant les plus sacrés & les plus inviolables: les voyages fréquens des sages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Helène du tems de la guerre de Troie, montrent assez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethyopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard au rapport d'Héliodore: & c'est sans doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les regaloit avec magnificence pendant plusieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hospitalité* sur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux, & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu sur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ses hôtes, il n'est pas étonnant que les Grecs regardassent l'*hospitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Aussi cette vertu étoit-elle poussée si loin dans la Grece qu'on fonda dans plusieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'est un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fussent exclus de cet honneur.

Les rois de Perse retirerent de grands avantages de la reception favorable qu'ils firent à divers peuples, & surtout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la persécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere sauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hospitalité* y fut connue dès les premiers tems. L'asyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en sont des preuves suffisantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refusé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le soleil couché.

Mais les Romains qui succéderent surpasserent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu; ils établirent à l'imitation des Grecs des lieux exprès pour domicilier les étrangers; ils nommerent ces lieux *hospitalia* ou *hospitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hospites*. Pendant la solemnité des Lectisternes à Rome on étoit obligé d'exercer l'*hospitalité* envers toutes sortes de gens connus ou inconnus; les maisons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de se servir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, est appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maisons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toûjours ouverts aux étrangers; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hospitalité* avec Persée, roi de Macédoine; & Jules-César, sans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. „ Rien n'est plus „ beau, disoit Cicéron, que de voir les maisons des „ personnes illustres ouvertes à d'illustres hôtes, & la „ république est intéressée à maintenir cette sorte de „ libéralité; rien même, ajoûte-t-il, n'est plus utile pour „ ceux qui veulent acquérir, par des voies légitimes, „ un grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup „ au-dehors „.

Il est aisé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces sentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit destiné; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux spectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir sa lassitude.

Il n'étoit pas possible après cela que les Romains n'admissent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hospitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Venus, déesse de la tendresse & de l'amitié. Minerve, Hercule, Castor & Pollux jouirent aussi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raison la premiere place; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hospitalité*, & le surnommerent Jupiter hospitalier, *Jupiter hospitalis*. Cicéron, écrivant à son frere Quintus, appelle toûjours Jupiter de ce beau nom; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

*Jupiter, hospitibus nam te dare jura loquuntur,*
*Hunc lætum, Tiriisque diem, Trojâque profectis*
*Esse velis, nostrosque hujus meminisse minores.*

Notre poësie n'a point de telles ressources, ni de si belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & presque toutes les nations du monde, observerent aussi régulierement les droits de l'*hospitalité*. C'étoit un sacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer sa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hospitalité* envers un étranger, ajoûte-t-il, va lui montrer une autre maison, où on l'exerce encore, & il y est reçu avec la même humanité. Les lois des Celtes punissoient beaucoup plus rigoureusement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compatissant, qui traitoit les esclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien acueillir les voyageurs? Ils allerent jusqu'à établir, & des hospices, & des magistrats particuliers, pour leur fournir les choses nécessaires à la vie, & prendre soin des funérailles de ceux qui mouroient dans leurs pays.

Je viens de prouver suffisamment, qu'autrefois l'*hospitalité* étoit exercée par presque tous les peuples du monde; mais le lecteur sera bien aise d'être instruit de quelques pratiques les plus universelles de cette vertu, & de l'étendue de ses droits: il faut tâcher de contenter sa curiosité.

Lorſqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir ſalué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere, & d'ami, plutôt ſelon ſon âge, que par rapport à ſa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans ſa maiſon, le faiſoit aſſeoir, & lui préſentoit du pain, du vin, & du ſel. Cette cérémonie étoit une eſpece de ſacrifice, que l'on offroit à Jupiter-Hoſpitalier.

Les Orientaux, avant le feſtin, lavoient les piés à leurs hôtes; cette pratique étoit encore en uſage parmi les Juifs, & Notre-Seigneur reproche au phariſien qui le recevoit à ſa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere diſtinction, parmi les anciens, prenoient ce ſoin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus roi de Sicile, conduiſirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit pluſieurs autres exemples, en parlant de Nauſicaa, de Polycaſte, & d'Helene. Le bain étoit ſuivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes: les Perſes, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finiſſoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ſes hôtes, & du ſujet de leur voyage, enſuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'uſage, & de la décence, de ne point laiſſer partir ſes hôtes, ſans leur faire des préſens, qu'on appelloit *xenia*; ceux qui les recevoient les gardoient ſoigneuſement, comme des gages d'une alliance conſacrée par la religion.

Pour laiſſer à la poſterité une marque de l'*hoſpitalité*, qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres, & des villes même, formoient enſemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on ſcioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié; c'eſt ce qui eſt appellé par les anciens, *teſſera hoſpitalitatis*, teſſere d'hoſpitalité. *Voyez* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *teſſeres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis ſont écrits; & lorſque les villes accordoient l'*hoſpitalité* à quelqu'un, elles en faiſoient expédier un decret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hoſpitalité* étoient ſi ſacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte, comme le crime le plus irrémiſſible; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruiſoit point celui de l'*hoſpitalité*, parce qu'il étoit cenſé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui ſe pratiquoit en cette rencontre, étoit de briſer la marque, le teſſere de l'*hoſpitalité*, & de dénoncer à un ami infidele, qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoiſſons plus ce beau lien de l'*hoſpitalité*, & l'on doit convenir que les tems ont produit de ſi grands changemens parmi les peuples & ſurtout parmi nous, que nous ſommes beaucoup moins obligés aux lois ſaintes & reſpectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il ſemble même, que pour être tenu par la loi naturelle, aux ſervices de l'*hoſpitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande ſoit hors de ſa patrie, pour quelque raiſon valable, ou du moins innocente; 2°. qu'il y ait lieu de le préſumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun deſſein de nous porter préjudice; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainſi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indiſpenſable, lorſque des maiſons publiques, commodes, & à différens prix, n'exiſtoient point encore parmi nous.

L'*hoſpitalité* s'eſt donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe eſt devenue voyageante & commerçante. (1) La circulation des eſpeces par les lettres de change, la ſûreté des chemins, la facilité de ſe tranſporter en tous lieux ſans danger, la commodité des vaiſſeaux, des poſtes, & autres voitures; les hôtelleries établies dans toutes les villes, & ſur toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont ſuppléé aux ſecours généreux de l'*hoſpitalité* des anciens.

L'eſprit de commerce, en uniſſant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaiſance des particuliers; il a fait beaucoup de bien & de mal; il a produit des commodités ſans nombre, des connoiſſances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens ſecrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouiſſance de tous les agrémens du pays où ils ſe rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépenſe. On les voit avec plaiſir, & ſans attachement, comme ces fleuves qui fertiliſent plus ou moins les terres par leſquelles ils paſſent. (*D. J.*)

HOSPODAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le ſouverains de la Valachie & de la Moldavie; c'eſt le grand-ſeigneur qui les établit, & ils ſont obligés de lui payer tribut. Le ſeul moyen de parvenir à cette dignité, c'eſt de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte, c'eſt ordinairement ſur le plus offrant que le choix tombe, ſans qu'on ait egard ni à la naiſſance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été poſſedée dans ce ſiecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit ſuccedé au célebre Maurocordato.

HOST, ſ. m. (*Juriſprud.*) que l'on écrivoit auſſi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hoſtis*, ſignifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelque autre ſeigneur; on entendoit auſſi quelquefois par le terme d'*hoſt* le ſervice militaire qui étoit dû au ſeigneur par ſes vaſſaux & ſujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raiſon de ce ſervice.

Le terme d'*hoſtis* ſe trouve en ce ſens dans la loi ſalique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Viſigoths, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers ſiecles de la troiſieme race, & dans les auteurs de ce tems.

Les vaſſaux & les tenanciers qui étoient tenus de ſe trouver à l'*hoſt*, étoient obligés, au premier mandement du ſeigneur, de ſe rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ſes expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *ſervice d'hoſt* ou *oſt*; on ajoutoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit ſouvent le ſervice d'*hoſt* & celui de chevauchée, parce qu'il ſe rencontroit ordinairement que celui qui devoit le ſervice d'*hoſt*, devoit auſſi le ſervice de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coûtume d'Anjou, qui dit que *hoſt* eſt pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée eſt pour défendre le ſeigneur; c'eſt-à-dire, que le ſervice d'*hoſt* ſe faiſoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le ſervice de chevauchée ſe faiſoit pour les guerres du ſeigneur même hors les limites de ſon territoire.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû ſeulement par les ſimples tenanciers & ſujets, il étoit dû principalement par les nobles feudataires & vaſſaux, aucuns d'eux n'en étoient exemts.

Les évêques même, les abbés, & autres eccléſiaſtiques, n'en étoient pas exemts; ils en étoient tenus de même que les laïcs, à cauſe du temporel de leurs égliſes.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faiſoient ce ſervice en perſonne; quelques-uns même commanderent les armées, & les hiſtoriens de ce tems font mention de pluſieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun eccléſiaſtique ne ſeroit contraint d'aller à l'*hoſt*; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui ſeroient choiſis par les autres pour donner la bénédiction, dire la meſſe, reconcilier & adminiſtrer les malades.

Les évêques ſe plaignirent de ce capitulaire, craignant que la ceſſation du ſervice militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Auſſi la défenſe qui leur avoit été faite ne fut pas long-tems obſervée; & l'on voit que ſous les rois ſuivans, tous les eccléſiaſtiques rendoient en perſonne le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée.

Un

(1) L'hoſpitalité n'eſt pas tout-à-fait perdue dans l'Europe, & beaucoup moins en Italie. Il y a par tout, & principalement à Rome des Hôpitaux où l'on reçoit d'une maniere la plus agréable & polie les pauvres voyageurs qui vont viſiter les lieux ſaints. Mais de quoi n'abuſe-t-il pas les hommes! Pluſieurs [illegible] monde ſous un faux titre de devotion tout [illegible] gratuits effets d'une ſainte Hoſpitalité! (Z)

En 1209, le roi confisqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*host* ou armée, prétendans qu'ils ne devoient le service que quand le roi y étoit en personne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguste, assommoit les ennemis avec une massue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le sang, comme cela lui étoit défendu, attendu sa qualité d'évêque.

Dans la suite du treizieme siecle, on obligea les ecclésiastiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du service militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304 Philippe le Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de se rendre en personne à son armée avec leurs gens, & les ecclésiastiques ne furent entierement déchargés du service militaire que par Charles VII. en 1445; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Espagne & Italie, le service personnel des ecclésiastiques a duré encore plus long-tems.

Le service d'*host* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes sortes de personnes indistinctement, mais seulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour se dispenser.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres postes.

Il y avoit néanmoins certains possesseurs qui en étoient dispensés, tels entre autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On dispensoit aussi du service d'*host* les femmes, les sexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les medecins, les jurisconsultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs nôces, enfin tous ceux qui obtenoient dispense du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le service d'*host*, ou de le faire pleinement, étoient souvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'host*, c'est-à-dire, un secours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choses nécessaires pour la guerre.

Le service d'*host* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale jusqu'à soixante ans; cela dépendoit au surplus des coûtumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*host* étoient exemts de toutes choses sur leur route; & tant que duroit leur service, ils avoient le privilege de ne pouvoir être poursuivis en justice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195: les lettres d'état paroissent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*host* sans un congé de celui qui commandoit: celui qui avoit quitté l'*host* du roi sans permission, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 sols.

L'obligation de servir à l'*host* n'étoit pas par-tout semblable, cela dépendoit des privileges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des personnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de sortir hors de leur territoire; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que jusqu'à une distance telle qu'ils pussent revenir le même jour coucher chez eux; quelques-uns devoient servir pendant trois jours, d'autres davantage. Le service dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les sujets du seigneur n'étoient tenus de servir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du seigneur, mais ils n'étoient pas obligés de donner du secours à ses alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le service d'*host* étoit dû indistinctement au seigneur, soit dans le territoire, ou au-dehors.

De droit commun, les vassaux devoient faire à leurs dépens le service d'*host* & de chevauchée; quelquefois on leur devoit des gages, & le seigneur étoit tenu de les indemniser du dommage qu'ils avoient souffert dans l'expédition où ils avoient servi.

Présentement le service militaire ne peut être dû par les vassaux & sujets qu'à leur souverain, c'est ce que l'on appelle en France le *service du ban & arriere-ban*. Le ban est la convocation des vassaux immédiats; l'arriere-ban est la convocation des arriere-vassaux.

*Voyez* les établissemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coûtumes de Normandie, de Saint-Omer de Loris, d'Aigues-mortes, le statut delphinal, les fors de Béarn, les priviléges de Montbrison, *&c.* & *aux mots* BAN & ARRIERE-BAN. (*A*)

HOST-BANNI, *héribannus*, c'étoit le ban que le seigneur faisoit publier à ce que ses vassaux eussent à se rendre à l'*host*, *anc. coût. de Normandie*, *ch. xliv.* (*A*)

HOSTAU, (*Géog.*) petite ville de Bohème dans le cercle de Pilsen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au seigneur pour le souage & tenement, c'est-à-dire, pour la permission d'habiter dans sa terre; les *pains d'hostelage* dont parle la coûtume de Dunois, *art.* 7. sont une rétribution dûe pour cet objet.

On entend aussi par *droit d'hostelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maisons & boutiques où ils mettent les marchandises qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

*Dépens d'hostelage* sont les frais & salaires dûs aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coûtume de Paris, *art.* 175. (*A*)

HOSTIE, s. f. (*Antiq.*) ce mot vient de *hostis*, ennemi, à cause que, dans les premiers siecles de barbarie, on en sacrifioit avant la bataille, pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hostie, *hostia*, & victime, *victima*. Isidore dit que la victime servoit pour les grands sacrifices, & l'*hostie* pour les moindres; que la victime ne se prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hostie* se tiroit des troupeaux à laine: c'est à quoi Horace semble faire allusion dans l'*ode* 17. *du liv. II.* où il exhorte Mécene à s'acquiter de ses voeux pour le recouvrement de sa santé, & à sacrifier des victimes, tandis que de son côté il veut immoler un agneau:

*. . . . . . Reddere victimas*
*Ædemque votivam memento,*
*Nos humilem feriemus agnum.*

Isidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hostie*, l'animal que le général d'armée sacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des sacrifices qu'il offroit après la victoire: *hostia ab hostire*, frapper; *victima, à victis hostibus*.

Aulu-Gelle ajoûte cette distinction entre l'*hostie* & la victime, que l'*hostie* pouvoit être sacrifiée indifféremment par toutes sortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puristes mettoient entre ces deux mots, plusieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indistinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux sortes d'*hosties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les entrailles desquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on se contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raison étoient appellées des hosties animales, *hostiæ animales*. Virgile a parlé de ces deux *hosties*, Ænéide, *liv. IV. v.* 63. & 64. & *liv. V. v.* 483. & 484.

Ces deux sortes d'*hosties* recevoient des noms différens, suivant les motifs des sacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonstances de tems, & cent autres combinaisons pareilles.

Les Romains nommoient hosties pures, *hostiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Festus.

Les hosties biennales, *hostiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire destiné pour leur sacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les six autres; ainsi *bidentes* est la même chose que *biennes*.

On entendoit par hosties précidanées, *hostiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes solennelles; mais Aulu-gelle, Festus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que sacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moisson, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hosties* indomtées, *hostiæ injuges*, désignoient celles qui n'avoient jamais été sous le joug; Virgile dit la chose plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ*.

Les *hosties* d'élite, *hostiæ lectæ, eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on séparoit du reste pour le sacrifice.

Les *hoſties* ſuccidanées ou ſucceſſives, *hoſtiæ ſuccidaneæ*, ſignifioient celles qu'on immoloit conſécutivement après d'autres pour réïtération du ſacrifice, lorſque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie eſſentielle; Paul Emile fit un pareil ſacrifice étant ſur le point de livrer bataille à Perſée, roi de Macédoine.

On appelloit *hoſties caucares* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'eſt-à-dire, qu'on en préſentoit la partie de la queue nommée *caviar*.

Les *hoſties* ambarvales, *hoſtiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on ſacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une proceſſion qu'on faiſoit pour la conſervation des biens de la terre.

Elles ſe diſtinguoient des *hoſties amburbiales*, qui caractériſoient celles qu'on menoit autour de limites de la ville de Rome.

Les *hoſties* d'holocauſte, *hoſtiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes conſumées par le feu, ſans qu'il en reſtât rien pour les ſacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hoſties* des particuliers, dites expiatoires, *hoſtiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour ſe purifier d'un crime, ou de quelque mauvaiſe action. Ce moyen commode de tranquilliſer ſa conſcience, s'eſt gliſſé ſous toutes ſortes de faces dans la plûpart des religions du monde.

Les *hoſties* ambiégnes, *hoſtiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on ſacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hoſtiæ mediales*; & celles dont les aruſpices examinoient les entrailles pour en tirer des préſages, ſe nommoient *hoſtiæ harugæ*.

Ce n'eſt-là qu'une liſte des principaux noms d'*hoſties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & ſans cette conſidération, je l'aurois entierement ſupprimée, car on ſe prête avec peine à entendre des mots qui n'offrent à l'eſprit que des puérilités ou des extravagances. (*D. J.*)

HOSTIE, (*Théologie.*) ſe dit de la perſonne du Verbe incarné, qui a été immolé comme une *hoſtie* en ſacrifice à ſon pere ſur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

*Hoſtie* ſe dit auſſi, dans l'Egliſe, du corps de N. S. Jeſus-Chriſt renfermé ſous les eſpeces du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hoſtie* dans le ſacrifice de la meſſe. *Voyez* MESSE.

C'eſt le pape Grégoire IX. qui ordonna qu'on ſonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hoſtie*. *Voyez* ADORATION.

Le ſaint-ciboire eſt le vaiſſeau où l'on garde les *hoſties*; c'eſt une eſpece de grand calice couvert. *Voyez* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trév.* (*G*)

HOSTILIA, (*Géogr. anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illuſtré pour avoir donné le jour à Cornelius Nepos, qui floriſſoit ſous Jules-Ceſar. Il étoit ami d'Atticus & de Cicéron; & compoſa pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains: on pourroit en rendre la lecture très-intéreſſante par un commentaire hiſtorique & critique, auquel on n'a point encore ſongé. *Hoſtilia* ſe nomme à préſent *Oſtiglia*. (*D. J.*)

HOSTILINA, ſ. f. (*Mythologie.*) déeſſe adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moiſſon abondante.

* HOSTILITÉ, ſ. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hoſtis*, *ennemi*. Une *hoſtilité* eſt une action d'ennemi.

Les *hoſtilités* ont un tems pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les eſpeces. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuſer.

Les *hoſtilités* commencent légitimement lorſqu'un peuple manifeſte des deſſeins violens, ou lorſqu'il refuſe les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il eſt prudent de prévenir ſon ennemi: & il y auroit bien de la maladreſſe à l'attendre ſur ſon pays, quand on peut ſe porter dans le ſien.

Les *hoſtilités* peuvent durer ſans injuſtice autant que le danger. Il ne ſuffit pas d'avoir obtenu la ſatisfaction qu'on demandoit. Il eſt encore permis de ſe précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a ſon but, & toutes les *hoſtilités* qui ne tendent point à ce but ſont illicites. Empoiſonner les eaux ou les armes, brûler ſans néceſſité, tuer celui qui eſt déſarmé ou qui peut l'être, dévaſter les campagnes, maſſacrer de ſang froid les ôtages ou les priſonniers, paſſer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce ſont des actions atroces qui deshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même ſe porter à ces excès, lorſqu'ils ſeroient devenus les ſeuls moyens de réduire ſon ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cauſe de vos haines?

Parmi les *hoſtilités* il y en a que les nations policées ſe ſont interdites d'un conſentement général; mais les loix de la guerre ſont un mélange ſi bizarre de barbarie & d'humanité, que le ſoldat qui pille, brûle, viole, n'eſt puni ni par les ſiens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en eſt pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on eſt emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il eſt permis de tuer un général ennemi. C'eſt une action que les anciens ſe ſont permiſe, & que l'Hiſtoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le ſeul point qui ſoit généralement décidé, c'eſt que l'exécration ſeroit la juſte récompenſe de la mort d'un général ennemi, ſi elle étoit la ſuite de la corruption d'un de ſes ſoldats.

On a proſcrit toutes les *hoſtilités* qui avoient quelqu'apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, ſ. f. (*Droit coutumier.*) c'eſt, dit Ragueau, un droit annuel de géline, que le vaſſal paye à ſon ſeigneur à cauſe du tènement. Il en eſt fait mention dans la coûtume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui ſignifie quelquefois l'*homme de corps du ſeigneur*: mais le plus ſouvent il exprime tous les *tenanciers d'un ſeigneur*; habitans, levans & couchans dans ſa cenſive. La cenſive où ils demeurent eſt appellée dans les anciens titres *hoſtiza*; ainſi la redevance que l'on paye par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hoſtize* en françois. (*D. J.*)

HOTE, ſ. m. (*Grammaire.*) terme relatif & réciproque, qui ſe dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui ſont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il eſt bien ſatisfait de ſes *hôtes*, en parlant de ſes locataires, ou ſoulocataires.

Il faut donc ſavoir que la coûtume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié ſur le ſeuil de la porte, & là ils juroient de ne ſe porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hoſpitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hoſpes*, les anciens latins diſoient *hoſtis*. C'eſt Cicéron lui-même qui nous apprend cela. Depuis *hoſtis* a ſignifié *ennemi*, tant l'idée de l'hoſpitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trévoux*.

HOTEL, ſ. m. (*Grammaire.*) les habitations des particuliers prennent différens noms, ſelon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maiſon* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* eſt toujours un grand bâtiment annoncé par le faſte de ſon extérieur, l'étendue qu'il embraſſe, le nombre & la diverſité de ſes logemens, & la richeſſe de ſa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *Planches d'Architecture*.

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Juriſprud.*) eſt le lieu public où ſe tient le conſeil des officiers & bourgeois d'une ville pour délibérer ſur les affaires communes.

L'établiſſement des premiers *hôtels de ville* remonte au tems de l'établiſſement des communes, & conſéquemment vers le commencement du xij. ſiecle. *Voyez* COMMUNES. (*A*)

HÔTEL *d'un ambaſſadeur*, (*Droit des gens.*) c'eſt ainſi qu'on nomme toute maiſon que prend un ambaſſadeur ou miniſtre, dans le lieu où il va réſider pour y exercer ſa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambaſſadeurs* comme des azyles pour eux & pour leurs domeſtiques. En effet, un ambaſſadeur & ſes gens ne peuvent pas dépendre du ſouverain chez lequel il eſt envoyé, ni de ſes tribunaux; aucun obſtacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement; on pourroit lui [illegible]ter des crimes, dit fort bien M. de Monteſqui[illegible] pouvoit être arrêté pour des crimes; on pourro[illegible] poſer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour [illegible] maiſon eſt donc ſacrée, & l'on ne peut l'a[illegible] devant ſon maître, qui eſt ſon juge ou ſo[illegible]

Mais on demande si leurs *hôtels* sont aussi des azyles pour les scélérats qui s'y réfugieroit. Quelques-uns distinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à se retirer chez un ambassadeur, mais une distinction arbitraire, & sur laquelle on peut contester, n'est pas propre à décider la question proposée. On écrivit en France plusieurs brochures dans le dernier siecle, en faveur de l'azyle sans exception, mais c'est qu'alors il s'agissoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambassade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, si la contestation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des ministres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du souverain auprès duquel l'ambassadeur réside, d'accorder ou de refuser le privilége, parce que le droit des gens ne demande rien de semblable.

Il est du moins certain que l'extension des prérogatives des ambassadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuisible, en entretenant l'abus des azyles, qui est toujours un grand mal. Mais pour abréger, *voyez* sur cette matiere, Thomasius, *de jure asyli legatorum ædibus competente*, & Bynkershoeck *du juge compétent des ambassadeurs*, *ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce sujet sur des principes fixes. (*D. J.*)

Hôtel des Invalides, *voyez* Invalides.

Hôtel de la Monnoye, *voyez* Monnoye.

Hôtel-Dieu, (*Hist. mod.*) c'est le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les administrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le siecle passé.

Qu'on se représente une longue enfilade de salles contiguës, où l'on rassemble des malades de toute espece, & où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq & six dans un même lit, les vivans à côté des moribonds & des morts; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités; & le spectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçû. Voilà l'*hôtel-Dieu*.

Aussi de ces misérables les uns sortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que souvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec lesquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, passent le reste de leurs jours dans une convalescence aussi cruelle que la maladie; & le reste périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuste soutient.

L'*hôtel-Dieu* est fort ancien. Il est situé dans la maison même d'Erceminalus, préfet ou gouverneur de Paris sous Clotaire III. en 665. Il s'est successivement accru & enrichi. On a proposé en différens tems des projets de réforme qui n'ont jamais pû s'exécuter, & il est resté comme un gouffre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont se perdre.

HOTELLERIE, s. f. (*Grammaire.*) bâtiment composé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux nécessaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les personnes qui font quelque séjour dans une ville.

Hôtellerie *de Turquie*, (*Hist. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les passans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations sur les grands chemins & dans les villes d'Asie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve sur les grands chemins, dit M. Tournefort, sont de vastes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, sur six de large; le reste de la place est destiné pour les mulets & pour les chameaux; la banquette sert de lit, de table & de cuisine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à sept ou huit piés les unes des autres, où chacun fait bouillir sa marmite. Quand la soupe est prête, on met la nape, & l'on se place autour de la banquette les piés croisés comme les tailleurs. Le lit est bien-tôt dressé après le souper, il n'y a qu'à étendre son tapis à côté de la cheminée, & ranger ses hardes tout-au-tour; la selle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot supplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va se pourvoir au village prochain, si l'on manque de quelque chose. On ne paye rien pour le gîte; ces retraites publiques ont conservé en quelque maniere le droit d'hospitalité, si recommandable chez les anciens. *Voyez* Hospitalité.

Les *hôtelleries* de villes sont plus propres & mieux bâties; elles ressemblent à des monasteres, car il y en a beaucoup avec de petites mosquées; la fontaine est ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les nécessités sont aux environs; les chambres sont disposées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout payement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à son aise, il suffit d'y avoir une chambre servant de cuisine, l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poisson, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, caffé, chandelle, jusqu'à du bois. Il faut s'adresser à des Juifs ou à des Chrétiens pour du vin; & pour peu de choses ils vous en fournissent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* si bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le ris. Voilà les fruits de la charité qui fait un point essentiel de la religion mahométane; & cet esprit de charité est si généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons Musulmans qui se logent dans des especes de huttes sur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire reposer & rafraichir les passans qui sont fatigués. Nous louons ces sortes de sentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur; nous sommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

HOTTE, s. f. (*Gramm. & arts méchan.*) panier d'osier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe sur les épaules avec des bretelles où les bras sont passés, & qui sert à porter différentes choses. Le côté qui touche aux épaules est plat; l'autre est arrondi. Cet instrument sert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs. Il y en a de ferrées qu'on appelle *batats*; il y en a d'ardoisées, de gaudronnées, de poissées, selon les différens usages auxquels elles sont destinées.

C'est un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il est composé d'un fond de bois, ovale sur le derriere de la hotte, & droit sur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* simplement, & l'autre au milieu du derriere pour soutenir l'ouvrage, & qui se nomme *maque plate*. *Voyez* Maques & Maque plate. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des costonailles, des roches, des faisses & un collet. *Voyez ces mots à leur article.*

Hotte, *de cheminée*, (*Architecture.*) c'est le haut ou le manteau d'une cheminée de cuisine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS les, (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne Espérance; ils sont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, La Loubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans sa description du cap.

Les *Hottentots* ne sont pas des Negres, dit avec raison l'auteur de l'Histoire naturelle de l'homme; ce sont des Caffres, qui ne seroient que basanés, s'ils ne se noircissoient pas la peau avec de la graisse & du suif, qu'ils mêlent pour se barbouiller. Ils sont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils se donnent pour le devenir; leurs cheveux collés ensemble par leur affreuse malpropreté, ressemblent à la toison d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples sont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté, ils sont d'une taille médiocre & fort légers à la course; leur langage est étrange, ils gloussent comme des coqs d'Inde; les femmes sont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plûpart une espece d'excrôissance, ou de peau dure & large qui leur croît au-dessus de l'os pubis, & qui descend jusqu'au milieu des cuisses en forme de tablier. Tachard & Kolbe disent que les femmes naturelles du Cap sont sujettes à cette monstrueuse difformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont assez de curiosité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, sont tous, à ce qu'assurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naissent tels, mais parce qu'on leur ôte un testicule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large; ils ne l'auroient cependant pas tel, si les meres ne se faisoient un devoir de le leur applatir peu de tems après leur naissance, parce qu'elles regardent un nez proéminent comme une difformité. Ils ont une levre fort grosse,

sur-

ſur-tout la ſupérieure, les dents très-blanches, les ſourcils épais, la tête groſſe, le corps maigre, les membres menus; ils ne vivent guéres paſſé quarante ans; la ſaleté dans laquelle ils ſe plaiſent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, ſont au nombre des cauſes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces ſauvages qui s'emploient volontiers au ſervice le plus bas & le plus ſale de la maiſon.

Ils vont preſque nuds, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles. leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, ſur dix à douze de largeur; ce ſont des pieux fichés qui ſe rejoignent par le haut; les côtés & le faîte ſont des branches groſſierement entrelacées avec les pieux, le bout eſt couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, eſt une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & ſortir, ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, ſi ce n'eſt qu'on veuille caractériſer ainſi leurs danſes nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples ſauvages, parce que c'eſt un mot qu'ils ſe répetent ſans ceſſe les uns aux autres lorſqu'ils danſent. (*D. J.*)

HOTTONIA, ſ. f. (*Botaniq. moderne*) plante aquatique, ainſi nommée à l'honneur de M. Hotton, profeſſeur en Botanique à Leyde. Voici ſes caracteres d'après Boerhaave.

La fleur eſt en roſe, compoſée d'un ſeul pétale diviſé en cinq ſegmens. Les diviſions pénetrent juſqu'au fond de la fleur, il part de ſon centre un piſtil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel ſont contenues pluſieurs ſemences ſphériques. Linnæus ajoûte que les étamines ſont cinq filamens droits, courts, coniques, placés ſur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les foſſés & dans les eaux profondes & croupiſſantes. Ses feuilles paroiſſent ſur la ſurface de l'eau en Avril & en Mai; les fleurs en épi croiſſent ſur des tiges aſſez longues & unies; elles ſont couleur de roſe, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement ſur la ſurface des eaux. (*D. J.*)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénerie.*) cri dont le valet de limier doit uſer quand il laiſſe courre un loup & un ſanglier.

HOU (*le cap de la*) *Géog.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance aſſez peu vers la mer. Il eſt par les 5$^{d}$ 10' de *lat. ſeptentrionale*, à environ moitié de la diſtance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (*D. J.*)

HOUACHE, OUAICHE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la trace que fait un vaiſſeau ſur les eaux en ſillant.

HOUAL, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'eſt à l'oueſt, mais il eſt beaucoup plus étendu au ſud de la riviere. Il eſt gouverné par un Prince qui ſe fait appeller *brak*, c'eſt-à-dire *roi*; auſſi M. de Liſle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Houal*. (*D. J.*)

* HOUAME, *ou* HOUAINE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecte Mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils ſe ſont fait une loi particuliere; ils n'entrent point dans les moſquées; ils font leurs prieres & leurs cérémonies ſous leurs pavillons, & finiſſent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'eſpece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme; en conſéquence l'objet leur eſt indifférent. Ils ſe précipitent ſur le premier qui ſe préſente. Il ne s'agit pas de ſe procurer un plaiſir recherché, ou de ſatisfaire une paſſion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux: belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *houame* ferme les yeux & accomplit ſa loi. Il y a quelques *houames* à Alexandrie, où ce culte n'eſt pas toléré; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géog.*) petite isle de France ſur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belle-Isle. Elle a quatre lieues de tour. *Long.* 14, 36. *lat.* 47, 20. (*D. J.*)

HOUBLON, *lupulus*, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs étamines, ſoutenues ſur un calice. Cette fleur eſt ſtérile, comme l'a obſervé Ceſalpin. Les embryons naiſſent ſur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, compoſés de pluſieurs feuilles qui ſont attachées à un poinçon, & qui couvrent des ſemences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Les racines du houblon ſont menues & entrelacées les unes dans les autres; il en ſort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleuſes, velues, creuſes, purpurines, ſans vrilles, leſquelles embraſſent étroitement les perches & les plantes ſur leſquelles elles grimpent. Ses feuilles ſortent des nœuds deux à deux, oppoſées, portées ſur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres; quelquefois elles imitent les feuilles de mûrier, & ſont entieres, terminées par une pointe; le plus ſouvent elles ſont découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'eſpece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naiſſent dans le *houblon mâle*, de l'aiſſelle des feuilles; elles ſont en grappes, comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, ſans pétales, compoſées de pluſieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles; elles ſont ſtériles.

L'eſpece femelle porte des fruits qui ſont comme des pommes de pin, compoſées de pluſieurs écailles membraneuſes, peu ſerrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées ſur un pivot commun, à l'aiſſelle deſquels naiſſent de petites graines, applaties, rouſſes, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuſe. Cette plante eſt très-commune dans les haies & les prés des pays, ſoit froids, ſoit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on ſeme & on cultive avec grand ſoin, & avec beaucoup de dépenſe, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, ſur leſquelles les tiges de *houblon* montent, & les ſurpaſſent même. Il ſe plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé: toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture; ſes épics chargés de fleurs, ſes écailles & ſa graine ſont plus grandes que dans ſon état ſauvage. Ses épis, qui ſont les pommes de pin, & que l'on appelle ſouvent, mais improprement, *fleurs*, ſe recueillent au mois d'Août & de Septembre. On les ſeche dans un four préparé pour cela; on les renferme enſuite dans des ſacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pouſſes de *houblon* qui paroiſſent au commencement du printems.

Les feuilles ſont ameres; leur ſuc ne change point la couleur du papier bleu; les fruits, ou les pommes de pin fraîches, ont une odeur agréable, & contiennent une graiſſe ou réſine aromatique, un peu viſqueuſe, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un ſel ammoniacal un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe, aromatique & un peu amere: c'eſt par cette raiſon qu'on n'en peut point tirer de ſel eſſentiel cryſtallin; car le ſel ammoniacal, ſur-tout s'il eſt joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cryſtaux, & étant ſéché, il devient comme un ſable terreux.

Il réſulte de cet expoſé, que le *houblon* renferme un ſel alumineux tartareux, amer. *Voyez* article ſuivant, ſes propriétés médicinales. (*D. J.*)

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, ſe ſervent avec ſuccès des tiges du *houblon* pour en préparer de la filaſſe, dont ils font une toile groſſiere; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jetter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, enſuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend ſur des toits de chaume pour y reſter expoſées pendant l'hiver aux injures de l'air; ſouvent elles y demeurent long-tems couvertes de neige; quelquefois on les laiſſe tremper dans l'eau de la mer, & enſuite on les expoſe alternativement à l'air libre, en les mettant ſur la terre, enſuite de quoi on les laiſſe tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou ſarmens de *houblon*, les expoſent pendant la nuit à la roſée. Enfin, on les fait ſécher à l'air, on les bat; on les fait de nouveau ſécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorſque la macération a été bien faite, on obtient de la filaſſe auſſi fine que celle du lin ou du chanvre: mais juſqu'à préſent on n'a pû la blanchir parfaitement; mais elle n'en a que plus de ſolidité, vû que le blanchiſſage ne fait que nuire à la durée de [illegible] peut cependant teindre la toile qui a été [illegible] l'employer à des uſages communs. Voy[illegible] *res de l'Académie de Suede, année* 17[illegible])

HOUBLON, (*Diete & Mat. méd.*) on fait cuire les jeunes pouſſes de *houblon* qui paroiſſent au printems dans de l'eau comme les aſperges, & on les mange avec de l'huile, du ſel & du vinaigre. On les apprête auſſi de pluſieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre; ſont utiles pour les obſtructions des viſceres, & ſur-tout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'uſage du *houblon* pour l'aſſaiſonnement de la biere. *Voyez* BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaiſes qualités que le *houblon* donnoit à la biere, eſt abſolument gratuit. On manque d'obſervations pour décider la queſtion agitée principalement en Angleterre; ſavoir, ſi la biere *houblonée* chaſſoit & fondoit la pierre des reins, ou ſi elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait aſſuré, c'eſt que les bieres rouges forcées de *houblon*, ſont plus enyvrantes, & qu'elles jettent dans un aſſoupiſſement dangereux; mais il n'eſt pas clair que ces effets ſoient dûs au *houblon*.

On ne ſe ſert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament: on pourroit l'employer cependant auſſi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obſtructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magiſtraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le ſyrop de chicorée compoſé, & ſon ſuc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (*B*)

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, (*Pêche.*) La *houche*, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, eſt une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à ſept branches: on s'en ſert au feu, contre *l'ordonnance de* 1669. Il faut un tems calme & une nuit obſcure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe; l'un ſe met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de ſapin ſecs & réſineux: la lueur de ce brandon attire le poiſſon à la ſurface, & le pêcheur le frappe de ſa *houche*. Cette pêche ſe fait en toute ſaiſon. On y prend des poiſſons qui peſent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, (*Géog.*) petite ville de l'isle de France dans la Beauce, au diocèſe de Chartres, ſur la Vègre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris, *long.* 19$^d$ 15′ 38″, *lat.* 38$^d$ 47′ 21″.

Guy Patin, homme de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèſe de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais: toutefois, puiſque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artiſan de ſa fortune; car de correcteur d'Imprimerie, il devint habile & ſage Médecin clinique. Il n'eut pas tort de ſe déclarer ennemi de l'antimoine, que de ſon tems on ne ſavoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuſe encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles ſont naturelles, parce que d'ailleurs, ſelon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des ſatyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laiſſa un fils, Charles Patin, qui ſe diſtingua par ſon ſavoir dans la Medecine, dans la Littérature, & ſur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ſes jours à Padoue en 1684, laiſſant deux filles, célebres par leurs écrits, & une femme qui a été auſſi auteur. Bayle a donné dans ſon dictionnaire un article curieux & fort étendu de Guy Patin & de ſon fils. (*D. J.*)

HOUE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert pour labourer les vignes & les terres lorſqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* ſe forge comme la bêche; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réſerve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *ſoude* la *houe* au collet, & le reſte s'acheve comme à tous les outils de cette eſpece. Le coupant de la *houe* eſt perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la ſuperficie de la terre, & la bêche plus ou moins profondément: la terre reſte ſur la *houe*; ce qui lui donne la facilité de la verſer, retourner, jetter, étendre comme il lui plaît. Ainſi l'on voit que cette manœuvre ſe rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *Voyez l'article* CHARRUE. Il y a un inſtrument appellé *houette*; c'eſt un diminutif de la *houe*. *Voyez* HOUETTE, & *nos Planc. d'Agric.*

HOUERE, (*Marine.*) *Voyez* HOURQUE.

* HOUETTE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert au lieu de la houe. *Voyez* HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne ſont pas perpendiculaires au reſte, mais paralleles.

HOUGUE (*la*) *Géog.* M$^{rs}$ Huet & Baudrand diſent *la Hogue*, mais l'uſage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue*; ſon nom latin eſt *Ogas*, ſelon Vital, *Ogigiæ* ſelon Cénalis, *caput Ogæ* ſelon Baudrand, & *Oga* ſelon la plûpart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un fort nommé *l'iſle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte Angloiſe en 1692.

La rade de la *Hougue* eſt excellente; c'eſt un lieu très-propre à y faire une place importante, ſoit pour le commerce, ſoit pour les vaiſſeaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'induſtrie de M. Colbert à en trouver les fond; on prétend cependant que la dépenſe de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaiſſeaux de ligne; ſon entretien ſeroit moins coûteux, & la force de cette poſition équivaudroit à celle de vingt vaiſſeaux, lorſque les François en auroient ſoixante & dix en mer. (*D. J.*)

HOUILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Flandre, en Hainault & dans le pays de Liége, au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoiſſoit depuis long-tems les cendres de charbon de terre qui ſe tiroient de Mons: l'uſage en a preſque ceſſé, depuis qu'en 1731 il s'eſt formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre graſſe qui fait le chauffage des Hollandois ſous le nom de *tourbes*; ce ſont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer*: on en a fait depuis un commerce très-conſidérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambreſis, & dans la partie de la haute Picardie, qui eſt de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'uſage n'en devînt plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes d'Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu auſſi beaucoup de ſuccès, quoiqu'elles ne paroiſſent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des haſards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce ſont des mines de terre de *houille*, qui ſe ſont trouvées à 20, 30, 40 piés de profondeur; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-tems & inutilement du charbon de terre; en 1756, près de Laon, ſur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres, qui ſe touchent & ne ſont ſéparés que par un ruiſſeau; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries; enfin, au détroit d'Anois & de Rumieny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant penſé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des ſels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent ſur leurs terres enſemencées & dans leurs prairies. Le ſuccès en fut ſi heureux, qu'il fut bientôt imité; ce qui engagea pluſieurs perſonnes à demander la permiſſion & le privilege de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permiſſion du Roi, ſuivant l'Arrêt du Conſeil de 1744.

Ces permiſſions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il réſulte de cet examen, que l'on s'eſt ſervi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies; que les cendres de tourbes, nommées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres ſemées en grains de fourrages; que l'on s'eſt ſervi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits déſignés ci-deſſus, paroiſſent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuſe, qui eſt le plus ſûr engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais ſalin & bitumineux eſt préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'eſt que de dilater les terres tenaces en ſe dilatant elle-même dans les tems humides. L'uſage de la marne,

ne, qui eſt fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* ſont ſulphureuſes & bitumineuſes; en les décompoſant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre: la partie bitumineuſe eſt l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, ſi on la laiſſe en tas pendant quelques jours en ſortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de ſoufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des foſſés, où elle fermente & s'allume ſans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle ſort de la mine, ſans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorſqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie ſans avoir été brûlée, il faut l'écraſer en poudre groſſiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaiſſeur d'un pouce; car étant ainſi crue, & ayant encore l'acide ſulphureux ou vitriolique, qui ne ſe conſume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, ſi on en répandoit de l'épaiſſeur de cinq à ſix pouces; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées eſt que les pluies du printems développant peu à peu l'acide ſulphureux, il trouve pour baſe la terre même qu'on veut amender; il forme avec le bitume un nouveau compoſé, qui eſt l'engrais qu'on deſire.

La ſeconde façon de s'en ſervir, eſt de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le ſoufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de deſſécher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus ſûres pour répandre ces cendres également, eſt de faire marcher parallelement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu ſerrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver ſi les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en ſont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon; placez-le, ſans le rompre, ſur la braiſe de l'atre de la cheminée; ſi c'eſt de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou ſans flamme, répandant une odeur de ſoufre ſuffoquante: s'il s'éleve de la flamme, la terre ſera trop ſulphureuſe, & il ne faudra jamais s'en ſervir que brûlée & réduite en cendres: retirez ce morceau à demi embraſé, & mettez-le ſur un plat de terre à l'air, l'odeur ſuffoquante diſparoîtra, & l'on ſentira une odeur douce de bitume terreſtre; cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laiſſant une maſſe très-friable de couleurs variées, dont la dominante eſt le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en ſeroit conſumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. „ J'ai mis, „ dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, au mois „ de Juin dernier, ſur trois petites caiſſes d'orangers, „ dont les feuilles étoient tombées, & qui étoient prêts „ à périr; j'ai arroſé tous les jours d'un verre d'eau; „ au quinze Septembre les trois petits orangers avoient „ depuis 22 juſqu'à 35 feuilles, & de nouvelles bran- „ ches „.

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, ſoit des terres *houilles* non brûlées, ſoit de celles qui ſont réduites en cendres; cela dépend des différens genres de productions & des différentes eſpeces de terres ſur leſquelles on les emploie: l'expérience ſeule inſtruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle eſpece d'engrais, que par l'expoſé du réſultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la Province ſur les différentes productions de la terre.

*Pour les blés*. Differentes perſonnes ont éprouvé pluſieurs procédés.

1°. On met la ſemence & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'enſemencer la terre, par cette méthode tous les grains germent, les épis ſe trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brouſure, le grian plus peſant, la terre purgée de mauvaiſes herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de ſemence.

2°. On jette la ſemence & les cendres enſemble ſans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres ſont préparées, & on ſeme enſuite. Ces deux façons s'appellent *enfouir les cendres avec la ſemence*; elles produiſent les mêmes effets que la premiere: cependant ces deux dernieres méthodes ne ſont pas auſſi généralement uſitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont ſemé au mois d'Avril des cendres de *houille* ſur des blés où l'eau avoit ſéjourné pendant l'hiver, & où il ne paroiſſoit point, pour ainſi dire, de plant; ce blé eſt devenu parfaitement beau.

*Dravieres*. On avoit ſemé dans un verger au mois d'Octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 Avril ſuivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy; on en fit ſaupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on uſe de cendres de mer. Vers les premiers jours de Juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie ſaupoudrée, qui dès-lors ſe trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été: à la récolte, la même partie ſaupoudrée de *houille* ſe trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Pluſieurs laboureurs, à qui on fit voir le ſuccès de ſon épreuve, en uſerent de même ſur les lentilles, dravieres & biſailles qu'ils avoient ſemées en Mars; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces biſailles, que pour les dravieres d'hiver & de Mars.

*Prairies*. Le 15 Février de la même année on fit jetter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, ſur une portion de pré où la mazée avoit ſéjourné, & où le jonc dominoit; la bonne herbe prit ſi fort le deſſus ſur les joncs, & devint ſi épaiſſe, qu'ils furent preſque tous étouffés; il n'en reparoiſſoit pas même la ſixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même choſe ſur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

*Trefles, luzernes & ſainfoins*. L'uſage des cendres de *houille* eſt d'un effet ſurprenant pour toutes ces productions, ſi néceſſaires ſur-tout dans les pays qui manquent de prairies: ce ſont ces fourrages qui forment ſi facilement ces prairies artificielles, auſſi propres ques les naturelles pour l'engrais des beſtiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être ſemé lors des pluies du mois d'Avril dans les champs déja enſemencés en blé, & ſur ceux ſemés en avoine & en orge, lorſque les grains ſont aſſez levés pour que toute la terre paroiſſe verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui reſteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait pluſieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printems. Ces cendres, & les racines, encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorſqu'on les remet en blé, des ſels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conſéquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été miſes en prairies. La qualité des terres doit régler les connoiſſeurs ſur la quantité de cendres qu'on doit y jetter; on obſerve ſeulement qu'on doit les jetter au commencement de Février ou de Mars, ſelon que les ſaiſons ſont plus ou moins avancées, en ſaiſiſſant, s'il eſt poſſible, un moment de pluie.

*Avoines*. Des laboureurs des environs de Noyon, enfouiſſent les avoines & les cendres avec beaucoup de ſuccès.

*Pois gris, lentillon, veſce & biſailles*. On met les ſemences & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les ſemences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut auſſi ſemer les cendres ſur ces productions lorſqu'elle ont germé & pouſſé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit ſi les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou ſainfoins.

*Vignes*. Un particulier avoit à Ceſſieres une portion de vignes, qui, plantées ſur un terrein refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de Février 1758, il fit mettre ſur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaiſſeur de terre *houille*, telle qu'elle ſortoit de la mine, c'eſt-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit abſolument mauvaiſe avant ſon épreuve, ſe trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raiſins en étoient auſſi

gros

gros que dans les meilleures vignes du terroir; le vin en fut fait séparément; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve; on l'a conservé jusqu'au mois d'Octobre 1760: ce vin s'est trouvé très-bon. On a encore observé que dans cette année d'épreuve, il n'a point poussé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* sont également bonnes pour les basses vignes; on y en répand 300 livres sur 80 verges de terrein.

*Legumes*. On a éprouvé que lorsque les légumes sont mangés de chenilles, si on les poudre de *houille* dès le grand matin à la rosée, & qu'on répete la même chose le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troisieme jour.

Plusieurs autres personnes sement des terres & cendres de *houille* sur toutes especes de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

*Couches*. L'utilité dont il seroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fit perir les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

*Procédé de l'expérience*. L'auteur de l'expérience fit faire dans son jardin deux couches différentes à la même exposition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainsi composée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval; on répandit sur toute son étendue la quantité d'une piece d'eau; on entassa ce premier lit le mieux qu'il fut possible; l'on mit ensuite sur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Cessieres telle qu'elle sort de la mine; on mit dessus pour troisieme lit quatre pouces de fumier un peu plus consommé que le premier; on y jetta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis sur le premier lit, après l'avoir bien foulé; on mit ensuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien consommé; enfin, par-dessus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La seconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On sema en même tems sur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour; le douzieme tout l'étoit & également verd: dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la suite de la production de la couche de *houille* a toûjours eu trois semaines d'avance sur celle où il n'y en avoit point; mais on a remarqué qu'il y falloit des arrosemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots*; il ne se trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, est si nécessaire à constater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui employeront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce soit, à vérifier avec l'attention la plus sûre, s'il se trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres insectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui se servent de ces cendres depuis quelques années, pourroient se ressouvenir si les souris qui ont desolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorsqu'après les productions ils éfondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de séparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant servir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau sur lequel on seme ne devant jamais être mêlé de *houille*: ces lits de *houille* ainsi séparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliser.

*Arbres fruitiers & arbustes*. M. Gouges, procureur du Roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de Juin 1758, des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis; ensorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fussent attaqués par les mêmes insectes. Il fit arroser ces arbres sur toutes les feuilles dès le grand matin, & les fit saupoudrer de *houille* calcinée & pulvérisée; il fit bécher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades; il les fit aussi bécher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée sans être pulvérisée.

Ces différens arbres furent suffisamment arrosés; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une seve si abondante, qu'à la fin de Juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop poussé. Depuis, les mêmes arbres ont toûjours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de ses lauriers, grenadiers & autres arbustes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-dessus l'expérience faite par M. Hellot sur ses orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoissance, on a crû devoir citer plus particulierement celles de M. Gouges, non-seulement parce que c'est lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ses expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Fauconcourt & Cessieres. La maison de campagne qu'il a à Cessieres lui ayant donné occasion d'examiner les travaux qui se faisoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient sorties de ces excavations & restées sur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes; il sentit une chaleur qui augmentoit insensiblement; il reconnut la fermentation qui se faisoit dans ces masses de terre; il apperçut dans différens endroit plusieurs petits soupiraux, d'où il vit sortir une fumée presque imperceptible; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu semblable à celui de la forge d'un maréchal; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & plusieurs lui parurent couverts de soufre; l'odeur en étoit très-forte; il l'avoit déja sentie aux approches de cet endroit: il y retourna six semaines après, le dix de Novembre, avec plusieurs personnes; il fut fort surpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits soupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs aussi vives qu'au printems; il reconnut les bancs de terre *houille*: & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au-moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il se détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter: ce qui a été tellement connu, que l'on est venu avec empressement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'Octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cens voitures à quatre & à six chevaux. Le prix n'en est pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'est-à-dire, par des puits & des galeries souterraines, d'où après que les terres ont été tirées, on les transporte dans des brûleries, qui sont de simples fossés, où elles se consument d'elles-mêmes & se réduisent en cendres, on vend trois livres le sac de trois cens vingt livres pesant. A Ham où on en a fait un magasin, il se vend trois livres douze sols; à Rocourt, près de Saint Quentin, il se débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magasins à Pont-Sainte-Maxence, sur le pié de trois livres neuf sols le sac, & à Beaumont-sur-Oise, trois livres douze sols.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze sols le septier, ce qui revient à-peu-près à trois livres le sac de trois cens vingt livres. On en forme un magasin à Rocourt, près de Saint-Quentin; & l'on compte en faire établir de ces trois différentes especes à Soissons & dans plusieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire usage par l'esprit de routine si contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop longtems en verd*. Ce reproche prouve que les *houilles* fournissent beaucoup de seve; ceux qui veulent retirer des fourrages secs n'ont qu'à semer les *houilles* un peu plutôt, c'est-à-dire, au plus tard en Février: ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent semer plus tard: rien de meilleur pour les chevaux que le sainfoin en verd; il suffit pour les nourrir sans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écraſées, les pierres brûlent là où elles reſtent.* Rien de ſi aiſé que de les piler chez ſoi avec une batte; les pierres ne ſont pas dures; on y gagne bien la façon; elles foiſonnent beaucoup plus, ſe répandent mieux, & ne tracent pas tant ſur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaiſe qualité aux fourrages.* C'eſt un préjugé; on s'en ſert tous les jours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût: un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis pluſieurs années ſans avoir éprouvé aucun accident.

Il eſt vrai qu'il faut avoir pluſieurs attentions:

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hyvernages, lentillons, veſces & biſailles de ce que l'on en met pour les trefles, luſernes & ſainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi ſeulement de l'hivernage, veſce, biſaille & lentillon; parce que ces fourrages ſont échauffans par eux-mêmes, qu'ils peuvent l'être encore plus lorſqu'ils ont été ſaupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude ſuivie & très-attentive de l'uſage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en ſervir relativement aux différentes eſpeces de terres & de productions; on a engagé pluſieurs perſonnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres: & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en ſont déja ſervis, ou qui en employeront dorénavant, de ſuivre leurs procédés avec les attentions néceſſaires pour s'aſſûrer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

HOVIUS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) *Anatomie.* Il a donné un ouvrage ſur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil; il paroît qu'il a fait dans cette partie un aſſez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par leſquels les humeurs entrent dans l'œil; & on nomme auſſi *réſeaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ*, 1716. 8°.

HOULES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont les vagues que la mer agitée pouſſe les unes contre les autres. (*Z*)

* HOULETTE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) bâton à l'uſage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il eſt compoſé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette: la feuillette eſt un morceau de fer en cuilliere tronquée. Le berger s'en ſert pour ramaſſer ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

*Houlette de Jardinier.* Voyez DÉPLANTOIR.

HOULETTE, (*à la Monnoie*) eſt une eſpece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, aſſez long pour aider le fondeur à porter la cuilliere pleine de métal en fuſion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui ſont de bois, cependant armés de deux machoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine.*) ſe dit de la mer lorſqu'elle eſt agitée & couverte de vagues. (*Z*)

* HOULVICHE, ſ. f. (*Pêche.*) ce filet & la bretelure ſervent également à la pêche des chiens de mer & des rouſſettes; mais c'eſt à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poiſſons; du reſte, la manœuvre de l'un & de l'autre eſt la même. Ainſi l'*houlviche* eſt une grande bretelure de l'eſpece des folles ou filets ſédentaires qui s'établiſſent ſur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent ſur les fonds de roches que l'eſpece de poiſſon qu'on pêche à l'*houlviche* fréquente volontiers; ils ſont pierrés par le bas & flottés par le haut; on les place au large depuis la fin d'Août juſqu'en Décembre, tems où les chiens de mer & les rouſſettes paroiſſent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces ſept lignes en quarré: il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouſſette, qu'on appelle *caniers*: c'eſt à peu de choſe près le même rêt que l'*houlviche* ou la bretelure.

HOULME (LE) *Géog.* petit pays de France, dans la baſſe Normandie, entre Domfront & Falaiſe. Il n'eſt remarquable que par ſon cidre, & par ſes mines de fer. (*D. J.*)

* HOUPPE, ſ. f. (*Art méchanique.*) c'eſt un aſſemblage de bouts de ſoie ou de laine, flottans & arrangés ſphériquement ſur une pelote à laquelle ils ſont attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos eccléſiaſtiques s'appelle une *houppe*. L'inſtrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci ſont blanches; & au lieu de fils de ſoie, la petite pelote eſt couverte de poils d'hédredon, ou du duvet le plus leger des autres oiſeaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions: le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tour ou de l'aiguillette, en eſt la *houppe*. Ce ſont des *houppes* qui pendent aux têtieres des chevaux de caroſſe. Le flocon de plumes que quelques oiſeaux portent ſur la tête eſt une *houppe*, & l'oiſeau eſt huppé; le tiroir de deſſus le chaperon, ou le chapelet, la cornette eſt en fauconnerie une *houppe*. Il y a des plantes à *houppe*, *voyez* HOUPPE (*Bot.*) il ſe dit auſſi en Anatomie; *voyez* HOUPPE, (*Anatomie*). Dans les manufactures, ſurtout d'Amiens, la *houppe*, c'eſt la même choſe que la laine peignée & préparée par le houpier ou peigneur. Dans le Blaſon, c'eſt la touffe de ſoie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Les rangs des *houppes* croiſſent en deſcendant: les cardinaux en ont cinq rangs; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au ſecond.

HOUPPE *nerveuſe*, (*Anatomie.*) petit mammelon qui tire ſon origine de l'expanſion des nerfs répandus dans le tiſſu de la peau. Ces petits mammelons ſont viſibles dans les parties qui ont le plus de ſentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la ſurface de la peau inégale & un peu raboteuſe, ſi l'intervalle qu'ils laiſſent, n'étoit occupé par le corps réticulaire, qui eſt une eſpece de crible, dont les trous ſont remplis par les *houppes nerveuſes*: elles paſſent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque ſillon de la peau, où elles ſont rangées en lignes paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occaſion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houppes nerveuſes*, l'ame qui eſt préſente par-tout, a des ſenſations plus ou moins vives, & ſi la partie devient calleuſe, l'ame n'aura plus de ſentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS-RÉTICULAIRE. (*D. J.*)

HOUPPÉE, (*Jardinage.*) on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles ſont faites en forme de houppes, & qu'elles ſe terminent en une eſpece de couronne. Les roſes de Gueldre ſont, par exemple, des *fleurs houppées*: les ſcorſonnaires, ou ſalſifix d'Eſpagne, les piſſenlis ſont des *graines houppées*. (*K*)

HOUPPÉE, ſub. f. (*Marine.*) c'eſt l'élévation de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme eſt peu d'uſage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui ſignifie prendre le tems que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaiſſeau quand la mer eſt agitée. (*Q*)

HOUPPER, v. act. (*Art. méchan.*) c'eſt faire la houppe & la placer.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie.*) c'eſt appeller ſon compagnon, lorſqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui ſort de ſa guete & entre en celle de ſon compagnon.

HOUPPIER, ſ. m. (*Manuf. en laine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. ruſtique.*) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur: c'eſt auſſi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) on nomme ainſi à la Chine un mandarin établi commiſſaire pour la perception des droits d'entrée & de ſortie: c'eſt une eſpece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y ſont auſſi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de ſortie qu'on paye pour les marchandiſes dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, (*Marine.*) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE, *ou* OURCE, ſ. f. (*Marine.*) cordage qui tient à bas bord & à ſtribord de la vergue d'artimon, & qui ne ſert jamais que du côté du vent, elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & de-là va paſſer à une poulie amarrée derriere le haubant, laquelle étrape a une caſſe à chaque extrémité; ce cordage ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche*

pre-

*premiere n°.* 110, le cordage appellé *bourse*, & ſa ſituation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt maçonner de moilons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, groſſiérement entre les poteaux d'une cloiſon; c'eſt auſſi faire l'aire d'un plancher ſur des lattes. *Hourdi* ſe dit de l'ouvrage, & c'eſt ce que Vitruve entend par *ruderatio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod.*) les Mahométans appellent ainſi les femmes deſtinées aux plaiſirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne ſont point celles avec leſquelles ils auront vécu dans ce monde; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté ſinguliere, dont les charmes ſeront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embraſſemens, & que la jouiſſance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils raſſemblent dans leurs ſérails, le paradis leur eſt fermé; auſſi n'entrent-elles point dans les moſquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu, & le bonheur qu'on trouve dans leurs careſſes les plus voluptueuſes n'eſt qu'une ombre légere de celle qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, ſ. f. (*Marine*) c'eſt un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flutes, & qui eſt mâté & appareillé comme un heu, ſi ce n'eſt qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une ſivadiere. Il eſt excellent pour l'envoyer & aller à la bouline; on s'en ſert beaucoup ſur les canaux d'Hollande, où l'on les voit naviger quoique le vent ſoit contraire, à force de faire de petites bordées; car pendant une horloge ils feront juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux qui le plus ſouvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou ſoixante tonneaux, & juſqu'à deux & trois cens tonneaux. On donne l'invention de cette ſorte de bâtiment à Eraſme. *Voyez*, *Planche XIII. Marine*, *fig.* 1, une *hourque* ſans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, ſont cinquante piés de quille, ſeize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vû faire le voyage des Indes orientales montés ſeulement de cinq ou ſix matelots. (*Z*)

HOURVARI, (*Vénerie.*) cri du chaſſeur qui rappelle ſes chiens lorſqu'ils ſont hors des voies.

HOUSBUL-HOOKUM, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expedition ſignée par le viſir ou premier miniſtre.

HOUSEAU, ſ. maſc. *terme d'Epinglier*, ce ſont de groſſes épingles d'une longueur proportionnée à leur groſſeur, propres à attacher pluſieurs doubles d'étoffe enſemble.

HOUSSAGE, ſ. m. (*Charpente.*) fermeture d'un moulin à vent. Elle ſe fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *Voyez* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpetr.*) on appelle *ſalpetre de houſſage*, celui qu'on balaie de deſſus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiſſ.*) il ſe dit de l'action de nettoyer les tapiſſeries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, ſ. f. pl. *termes de Bourreliers*, ce ſont des peaux de mouton garnies de leur laine, qui ont été préparées par les Mégiſſiers, & dont les Bourreliers ſe ſervent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent auſſi *biſquains*.

On appelle auſſi *houſſes* les couvertures de la ſelle des chevaux. Elles l'ornent & la garantiſſent. Les *houſſes* en botte ne s'étendent que ſur la croupe du cheval; les *houſſes* en ſoulier s'étendent ſur les flancs, & deſcendent juſqu'à l'étrier.

HOUSSES, (*Tapiſſ.*) ce ſont les couvertures des chaiſes, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuſe que les *houſſes* d'une étoffe plus groſſiere conſervent.

On dit auſſi qu'un lit eſt en *houſſe*, lorſqu'il a des pentes qui deſcendent juſqu'en bas, ou qui ſont ſoutenues ſur des bâtons ou barres, & lorſqu'il n'a point de rideaux qui ſe tirent ſur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princeſſes & les ducheſſes ont à l'imperiale de leur caroſſe en dehors, s'appelle une *houſſe*.

* HOUSSET, ſ. m. (*Serrurerie.*) eſpece de ſerrure encloiſonnée qu'on emploie aux coffres. Elle ſe poſe en-dedans. Elle ſe ferme en laiſſant tomber le couvercle auquel l'aubronnier eſt attaché. *Voyez* AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la ſerrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clé. *Voyez l'article* SERRURE.

HOUSSILLES, ſ. f. pl. (*Blaſon.*) brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. *Voyez* HOUSEAUX.

HOUSSINE, ſ. f. (*Maneg.*) petite branche longue & menue de houx, qui ſert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire ſortir la pouſſiere.

HOUSSOIR, ſ. m. (*Tapiſſ.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues ſoies de ſanglier, de porc, ou de plumes d'ailes de poules, de cannes, de coqs, *&c.* dont on ſe ſert pour houſſer les planchers, les murailles, les tapiſſeries, *&c.*

HOUSTALAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chef d'un jardin du grand-ſeigneur. Tous les vendredis les *houſtalars* viennent rendre compte aux boſtangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-ſeigneur. L'argent qui provient de cette vente eſt employé à la dépenſe de bouche.

HOUTEMANT, ſ. m. c'eſt dans les mines le nom que l'on donne aux ſergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, ſ. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt ordinairement monopétale, découpée en roſette; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie remplie d'oſſelets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HOUX, *aquifolium*, (*Hiſt. nat. Bot. & Jardinag.*) arbriſſeau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il ſe trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laiſſe le tems de s'élever; mais ordinairement il reſte en ſous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de viteſſe & le couvrent. Son écorce eſt verte ſur les jeunes branches, & de couleur de cendre ſur le vieux bois; ſes feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, ſont d'un verd brun des plus brillans, mais elles ſont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occaſionne des recourbures, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous de la feuille; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans ſont plates & unies. Le *houx* donne au mois de Mai des fleurs blanches d'une aſſez jolie apparence; les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de Septembre, reſtent ſur l'arbriſſeau pendant preſque tout l'hiver.

Le *houx* vient ſur les pentes des montagnes, dans les gorges ſerrées & expoſées au Nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & expoſés au froid; il ſe plaît, ſur-tout dans un terrein frais, léger & ſtérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voiſinage des petites ſources qui ſuintent à-travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il ſe refuſe aux terres fortes, & le fumier lui eſt pernicieux.

Cet arbriſſeau peut ſe multiplier de trois façons: en ſemant les graines, en couchant les branches, & par la greffe; le premier moyen eſt fort long, le ſecond eſt fort incertain, & le dernier ne ſert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui ſont panachées. Le parti le plus court & le plus ſûr, c'eſt de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les tranſplanter avec les précautions dont il ſera parlé ci-après. Mais ſi on veut faire des ſemis de *houx*, ſoit pour former des haies ou en faire une pepiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'eſt-à-dire aux mois de Novembre ou Décembre, avant qu'elle ne ſoit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiſeaux: & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au ſecond printems, quand même on la ſemeroit tout de ſuite, il y a un autre parti à prendre, qui eſt de mettre cette graine dans du ſable, & de la tenir pendant un an dans un lieu ſec: cela diſpenſe d'occuper inutilement un terrein qui ſe trouve en meilleure culture, lorſque les graines levent peu de tems après qu'elles ont été ſemées. On les ſemera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre juſqu'au

mois

mois de Mars de l'année ſuivante, cela ſera à peu-près égal. Nulle autre ſoin que de choiſir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propoſe deux moyens, l'un eſt de mettre en tas les baies du *boux* auſſi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laiſſer ſuer, fermenter & ſe deſſécher ainſi, ſans y toucher juſqu'au printems. Alors il ſe trouvera que les graines ſeront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé : ſi on les ſeme dans ce tems, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célebre Newton, eſt de méler un boiſſeau de ſon avec pareille quantité de graines de *boux*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laiſſer cette préparation pendant dix jours ſans la remuer, mais d'avoir ſoin de l'arroſer de tems en tems avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à ſécher. La chaleur du ſon fera fermenter les graines, & les diſpoſera à la végétation, en ſorte qu'on pourra les ſemer au bout d'un mois ou ſix ſemaines. On peut ſemer cette graine à plein champ, ou en rayon; cette derniere pratique eſt plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année, à trois ans ils auront quatre pouces, & ſeront propres à être tranſplantés en pepiniere: à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines: c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être greffés ou tranſplantés à demeure. Le *boux* croît très-lentement dans les commencemens; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pouſſe vigoureuſement, & on eſt bien dédommagé de l'attente, par l'épaiſſeur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *boux* peut s'élever à ſeize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'il s'eſt trouvé des *boux* en Angleterre qui avoient plus de ſoixante piés de haut; ce qu'il y a de sûr, on en a vû en France qui avoient trois piés de tour ſur trente d'élévation.

La tranſplantation ſera ici le point eſſentiel: comme il faut beaucoup de tems pour élever le *boux* de ſemence, il eſt d'uſage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois ſont défectueux, parce qu'ils manquent de racines: les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles; enfin le *boux*, qui aime l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le tranſplanter avec ſuccès; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs ſont les moins convenables: il faut choiſir les jeunes plants uniques & ſéparés, qui ſoient au plus de la groſſeur d'un petit doigt; il faut les tranſplanter d'abord dans une terre fraiche & légere, contre un mur expoſé au Nord; cette opération doit ſe faire au commencement d'Avril, par un tems ſombre & humide, il faudra rabattre la tige à un pié de terre, & chicotter les branches qui pourroient y reſter, enſuite les arroſer abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorſque les plants commenceront à pouſſer. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les tranſplanter à demeure. On peut auſſi réuſſir à la tranſplantation des *boux* qui ſont dans leur force; mais le ſeul moyen d'en venir à bout, c'eſt de les enlever avec la motte de terre; & comme il arrive rarement que cette opération puiſſe ſe faire aiſément dans les ſaiſons qui ſont propres à la tranſplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbriſſeaux au fort de l'hiver, dans le tems des grandes gelées: par ce moyen on conſerve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de ſe flater d'un bon ſuccès. Cependant ſi l'on s'apperçoit au mois de Mars ſuivant que ces plants, loin de pouſſer, ont les feuilles fannées, & qu'ils ſe deſſechent, il faudra les couper juſqu'au pié, & la plûpart repouſſeront vigoureuſement. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choiſiſſant dans le bois un an avant la tranſplantation, les *boux* quel on veut ſe procurer; on fait fouiller la terre tout-au-tour, en ne conſervant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver: ce travail force les arbriſſeaux à faire de nouvelles racines, & à ſe garnir de chevelu; & dans le tems des gelées il eſt plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les tranſplanter en grand: c'eſt de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laiſſant ſortir de la terre que quelques branches vigoureuſes qu'il faudra tailler à ſix pouces au-deſſus de terre; ordinairement ils réuſſiſſent par cette méthode. Lorſque l'on veut tranſporter des *boux* au loin, il eſt preſque indiſpenſable de les mettre dans des manequins avec leurs mottes.

Quoique cet arbriſſeau ſoit très-robuſte, & qu'il réſiſte aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur; le ſoleil ſur-tout eſt ſon plus grand ennemi.

Le bois du *boux* eſt blanc, dur, ſolide & peſant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à meſure que l'arbre groſſit. Les Ebéniſtes en font quelque uſage. Ses branches ſont ſouples & pliantes; elles conſervent cette faculté long-tems après avoir été coupées: on pourroit l'employer à de gros ouvrages, ſi cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiſeaux ſe fait avec l'écorce du *boux*. *Voyez* GLU.

Le *boux* eſt un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre ſous le ciſeau des figures ſurmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre: on a enfin reconnu que la taille en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'eſt borné à le mettre dans des boſquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aſpect. On en fait des paliſſades naturelles qui ſe garniſſent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur: on peut ſur-tout en former des haies vives, qui ſont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui reſtent pendant tout l'hiver ſur cet arbriſſeau. Ces haies ſont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défenſe. Le *boux* ne trace point, il ſe garnit de lui-même, & nul inſecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *boux* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curioſité a commencé en Angleterre, où le terrein s'eſt trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriſer: le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles ſont bigarées de pluſieurs couleurs, les a portés à raſſembler tous les *boux* dont les feuilles ſe ſont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liſerées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de couleur pourpre. Il eſt vrai qu'une feuille auſſi brillante que celle du *boux*, lorſqu'elle eſt mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant ſur le *boux* commun; c'eſt une bigarure que le hazard a produite, & que la greffe rend conſtante, ou plûtôt une dégradation, une ſorte de maladie qui a été occaſionnée par l'inſuffiſance ou la mauvaiſe qualité du terrein. Les *boux* panachés ſont plus délicats que l'eſpece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de ſoleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément; auſſi croiſſent ils plus lentement que le *boux* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, aſſure qu'on peut faire panacher le *boux* par art, en ſemant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en tranſplantant enſuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abſtiendra de cultiver, afin qu'il reſte toujours ferme & ſerré. On peut greffer le *boux* en fente, en écuſſon ou en approche: la greffe en écuſſon eſt la plus en uſage, elle ſe fait au mois de Mai: il faut lever un peu de bois avec l'écuſſon. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut ſe greffer ſur le *boux*; mais on ne trouve rien de bien conſtaté ſur ce fait. Ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt que le *boux* peut ſervir de ſujet à greffer le roſier: la roſe blanche double greffée ſur le *boux*, donne des roſes qui ſont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve aſſez fréquemment dans les bois où il croît des *boux*, quelques plants de cet arbriſſeau, dont la plûpart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune eſt que l'âge amene ce changement. Il eſt vrai que cette circonſtance ne ſe trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont ſix & huit piés de hauteur; mais auſſi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles ſont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont ſur les jeunes *boux*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'expoſition ou à la qualité de la terre, puiſque l'on trouve des *boux* à feuilles non épineuſes dans toutes ſortes d'expoſitions & de terreins. Il y a plûtôt lieu de préſumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui eſt ordinaire à une eſpece de *boux* particuliere.

On connoît peu d'eſpeces de cet arbriſſeau; voici à quoi elles ſe réduiſent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit eſt rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce ſont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hériſſon*. Sa feuille eſt hériſſée de piquans, tant à la bordure qu'en deſſus; lorſqu'on ſeme ſa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux eſpeces il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de pourpre; on leur a donné le nom des perſonnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles ſe ſont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbriſſeau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plates & unies, elles ſont d'un verd clair & luiſant, & elles ont très-peu d'épines, qui ſont ſi courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbriſſeau eſt rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeuneſſe n'a pas encore permis d'eſſayer ſi on peut les greffer ſur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahon*: c'eſt un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à ſeize piés dans la Caroline; il croît plus promptement que le *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles ſont dentelées ſans être armées de pointes; ſes fruits viennent en groſſes grapes, ils ſont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci eſt tiré de Catesby, auteur anglois, & c'eſt tout ce qu'on en ſait. Cet arbre n'eſt point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

HOUX, (*Mat. med.*) la décoction de la racine & de l'écorce eſt émolliente & réſolutive. On s'en ſert utilement, ſelon Mathiol, pour faire des fomentations ſur les articulations qui ſe ſont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, eſt merveilleuſement utile pour la colique & les tranchées des inteſtins. J. Rai en rapporte une obſervation d'une dame, qui ayant tenté en vain pluſieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enſeigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la medecine.

Les baies ſont utiles pour la colique; car, ſelon Dodonnée, elles purgent les humeurs épaiſſes & pituiteuſes, lorſqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffroy, *Mat. med.*

HOUS FRELON, *ruſcus*, (*Botanique.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de grelot: le calice eſt fendu en pluſieurs parties; le piſtil ſort du fond de la fleur & devient dans la ſuite un fruit ordinairement rond & mou; ce fruit renferme une ou deux ſemences, qui le plus ſouvent ſont dures. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE (*I*)

Les racines du *houx frelon*, ou *petit houx*, ſont blanches, épaiſſes, pleines de nœuds, entrelacées, & fort fibreuſes; ſes tiges ont environ un pié de haut; elles ſont pliantes & difficiles à rompre, ſtriées & couvertes de feuilles roides, fermes & nerveuſes, de la groſſeur & de la figure à peu-près de celles du petit myrthe, terminées en pointe, & fortement attachées aux tiges, ſes fleurs naiſſent ſur le milieu des feuilles; elles ſont petites, purpurines, & découpées en ſix ſegmens. Il leur ſuccede des baies ſemblables à celles de l'aſperge, qui contiennent deux ſemences.

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; ſa racine, dont ont fait ſeulement uſage en Medecine, eſt une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioſcoride a dit du *ruſcus*, qu'il pouſſoit de ſa racine au printems des rejettons tendres, que l'on mange comme les aſperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

HOUX, *petit*, (*Mat. méd.*) C'eſt principalement la racine de cette plante qu'on emploie en Médecine: elle eſt une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la doſe d'une demi-once ou d'une once, dans les priſanes, les apozèmes, & les bouillons qu'on preſcrit contre la jauniſſe, les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, les obſtructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropiſie.

Riviere, *cent. III. obſerv.* 52, rapporte qu'un certain mendiant ſouffroit depuis trois mois une hydropiſie très-conſidérable, & que comme ſa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux Medecins, il uſa, ſur l'avis d'une payſanne, qui apparemment lui donna ce bon conſeil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une ſimple infuſion de ſéné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuſer ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, ſelon le conſeil de Boerhaave, quoique ce ſoit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la doſe d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque tems, contre la néphrétique & l'hydropiſie. Ce vin paſſe auſſi pour utile contre les humeurs ſcrophuleuſes, mais ſa vertu eſt moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* ſont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede eſt peu connu, & encore moins uſité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le ſyrop des cinq racines apéritives, & les ſemences dans la benedicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot aſſez nouvellement introduit dans les troupes, qui ſignifie *combattre avec les huſſards*, ou *à leur maniere*, c'eſt-à-dire, *eſcarmoucher avec eux & ſelon leur méthode*. Ce qui ſe fait en tombant tout d'un coup ſur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faiſant eſſuyer le feu du mouſqueton, & ſe retirant après au plus vite & ſans ordre; c'eſt une eſpece d'eſcarmouche irréguliere. *Voyez* ESCARMOUCHE. (*Q*)

HOXTER, (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, ſur le Weſer, aux confins du Duché de Brunſwich, à 1 lieue N. O. de Corwey, 10 N. E. de Paderbon. *Long.* 27. *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

HOUZUN, *ou* GROTTUN, ſ. f. (*Venerie.*) Ces mots ſe diſent de la fange que le ſanglier laiſſe ſur les branches en s'y frottant, lorſqu'il eſt ſorti de la ſouille, & entré dans le bois. Ces lignes ſervent à connoître ſa hauteur.

HOY, l'*île de*, (*Géog.*) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & ſe diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayer*. Son havre nommé *North-hope*, eſt un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis ſauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfyſtone*: elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaiſſeur. Elle eſt creuſe, & en la creuſant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour ſervir de porte. Dans la cavité ſe trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire ſortir la fumée; c'étoit vraiſemblablement la cellule d'un hermite. L'île de *Hoy* a pluſieurs lacs remplis de poiſſon, & principalement de truites. (*D. J.*)

HOYAU, ſ. m. (*Jardinage*) eſt une eſpece de petite pioche dont ſe ſervent les vignerons & les terraſſiers, différent du pic qui eſt pointu par le bout; il eſt un peu large, & ſert à donner à la terre & aux vignes les labours néceſſaires. *Voyez nos Pl. d'Agricul.*

## H R

HRADISCH, (*Géog.*) ville de Bohème en Moravie, ſur la Morave, à ſix milles S. E. d'Olmutz, & à pareille diſtance de Brinn. *Long.* 35. 28. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

HRADISTIE, (*Géog.*) petite ville de Bohème, dans le cercle de Bruntzlau, ſur l'Iſer.

HRADSCHIN, (*Géog.*) partie de la ville de Prague en Bohème, dans laquelle eſt renfermé le Château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (*Géog.*) petite ville de Bulgarie, au nord-oueſt de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

## H U

HU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du troiſieme mois des Tartares du Catai. Il ſignifie auſſi dans la langue, *tigre* ou *léopard*.

HUAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt une eſpece de corvée dûe à quelques ſeigneurs par leurs habitans, qui ſont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorſque le ſeigneur veut y chaſſer. *Voyez* ce qui en eſt dit dans *le gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *huage*. (*A*)

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, pesoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu: les yeux ne sont pas enfoncés comme ceux de la buse; ils ont deux paupieres, l'inférieure est la plus grande. Cet oiseau est plus fort que la buse, il lui ressemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a sur toute la partie supérieure du corps. Il y a des plumes blanches sur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald buzard.* La gorge, la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes qui se trouvent sur le jabot ont une couleur de rouille: les jambes sont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aile, & douze dans la queue: les aîles & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiseau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur bleuâtre; le doigt extérieur peut se diriger en arriere; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buse. Le *huart* se trouve près des fleuves & des grands étangs, & même sur les côtes de la mer; il vit de poisson, quoiqu'il n'ait point de membrane aux piéds, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiseaux pêcheurs: il niche sur la terre entre des roseaux. Sa ponte est de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitolog. Voyez* OISEAU.

HEAU, s. m. (*Fauconn.*) ce sont les deux aîles d'une buse, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de Fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, s. m. (*Ornit.*) nom d'un oiseau très-commun près de Damas, & dont il est beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec des courtes aîles, à proportion de sa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aisément, augmente le plaisir des chasseurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiseau, & par cette simple description, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chasse avec des chiens-courans dans toutes les plaines sablonneuses de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT, SAINT (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au Comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé est sous la protection de la France. Ce bourg est aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10. S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60. N. E. de Paris. *Long.* 23. *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, sur une montagne, à une demie-lieue de Tremecen. *Long.* 17. 15. *lat.* 34. 32. (*D. J.*)

HUCHE, s. f. (*Marine.*) On appelle ainsi un vaisseau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Œconom. domest. & Forges*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les grosses forges on donne le même nom à un réservoir particulier d'eau, d'où elle tombe sur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, s. m. (*Véner.*) petit corps qui sert au chasseur pour parler à ses chiens. Il est encore d'usage dans le Blason: on dit, Horn porte d'or à trois *huchets* de gueule, *&c.*

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la chine, troisieme métropole de la province de Chékiang. Elle est remarquable par cinq temples consacrés aux hommes illustres. *Long.* 137. 50. *lat.* 30. 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, s. m. (*Bot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne. Il traîne à terre; sa feuille est à trois pointes; la fleur menue, rouge, assemblée au bout des branches; son fruit comme la noisette, de même forme en grosseur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que six ou sept de ses amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas; mais un peu de viande prise immédiatement après, arrête son action: on l'appelle aussi *hucispacolt*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HUDSON BAIE d' (*Géog.*) La *baie d'Hudson* est un grand golfe de la mer du nord, au septentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Estotiland, la nouvelle-France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henry*), fameux pilote Anglois, la découvrit en 1740 plus exactement que Frédéric Anschild, Danois, qui avoit connu le premier cette baie; *Hudson* cherchoit comme lui, un passage pour aller de la mer du nord à celle du sud.

Cette baie s'étend du nord au sud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole jusqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, est fort inégale; elle a près de 200 lieues dans sa partie septentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'est plus affreux que les environs de la *baie d'Hudson*; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture; que des rocs escarpés qui s'élevent jusqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées stériles, où le soleil ne pénétre jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y est libre que depuis le mois de Juillet, jusqu'à la fin de Septembre, encore y rencontre-t-on alors assez souvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour se débarasser de ces glaces qui les assiegent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'est le *lucri sacra fames*; c'est que nulle part, la traite des pelleteries ne se fait avec plus de profit. Ce sont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cause de la misere des sauvages qui les fournissent, sur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelson, *Voyez* HUDSON, *baie d'* (*Commerce.*) Ces sauvages ne sont pas seulement misérables, mais petits & mal-faits. Ils habitent l'été sous des tentes faites de peaux d'original ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique; l'hiver, ils vivent sous terre comme les Lapons, les Samoïèdes, se couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & se nourrissent de chair ou de poisson crud, car leur pays n'est que glace, & ne produit autre chose.

En effet, nous ne connoissons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Hudson*, sous la latitude de 57d. 20', & dont il a fait le triste récit à la société royale de Londres.

Quoique les maisons de cette habitation soient faites de pierre, que les murs ayent deux piés d'épaisseur, que les fenêtres soient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours: quoique l'on fasse dans ces chambres de très grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès; que l'on ferme bien les cheminées, lorsque le bois est consommé, & qu'il n'y reste plus que de la braise ardente, afin de mieux conserver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits se couvrent de glace de l'épaisseur de trois pouces, que l'on est obligé d'ôter tous les jours. L'on ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & suspendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y fasse continuellement un grand feu.

Ceux qui se hasardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non seulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du col, de piés & de mains, se trouvent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage, ne s'enleve, & qu'ils n'ayent quelquefois les doigts des piés gelés.

L'on peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivieres qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jeniseskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. (*D. J.*)

HUDSON (*Compagnie de la baie* D') *Commerce.* Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siecle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens ayent des colonies.

Les belles pelleteries que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada sa nation qu'on pouvoit y faire un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande

qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Assinipoals.

En 1670, une charte de Charles II. en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconsidérément pour toûjours en propriété toutes les terres voisines & au-delà de la baie de Hudson, qui ne sont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres sterlings (241500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établissement, a si-bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ses dividendes & son capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel simulé sur ses actionnaires, ensorte que chacun d'eux, sans rien débourser, vit avec joie ses fonds tripler, & pour dire quelque chose de plus, les actions de cette compagnie ont valu jusqu'à 500 livres sterlings. Il est vrai que les guerres presque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande-Bretagne jusqu'à la paix d'Utrech, ont souvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette société.

Les François & les Anglois se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie sur le lac supérieur, les autres pour se maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de Hudson.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la succession d'Espagne, & qui y avoient construit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle se trouvoit.

La *compagnie d'Hudson*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 jusqu'en 1720, augmenta jusqu'à 103500 liv. sterlings (2280500 liv. tournois) ses fonds, qu'elle estima (morts & vifs) 94500 livres sterlings (2273500 liv. tournois.)

En effet, quoique le seul négoce de ce pays-là se borne aux pelleteries, il faut que les profits soient bien grands, puisque les deux nations rivales s'en disputent de nouveau la possession, sans se rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui subsiste sept mois de l'année, pendant lesquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze pieds de haut; la mer s'y glace à la même épaisseur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'excessive rigueur des gelées: ajoûtez que le pays ne fournit absolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces tristes & malheureuses contrées.

Au reste, l'auteur François qui a pris, dans un petit ouvrage sur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudson* est un exemple sensible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie exclusive peut joüir long-tems du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter, au mépris de son devoir & de l'intérêt de la nation dont elle est membre. (*D. J.*)

HUDWICHWALD, (*Géog.*) ville maritime de Suede, capitale de l'Helsingie, sur la côté orientale du golfe de Bothnie, entre les îles d'Agan & de Holfoan. *Long.* 36. 10. *latit.* 60. 40. (*D. J.*)

HUÉ, *Sinoa*, (*Géog.*) ville d'Asie, capitale, & la seule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait sa résidence; elle est dans une plaine, partagée de l'est à l'ouest par un grand fleue. *Long.* 132. 40. *latit.* 17. 40. (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géog.*) fleuve d'Afrique. Il tire sa source du Grand-Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & se jette dans la mer près du port de Tebure; c'est le *Rubricatus* de Ptolomée. (*D. J.*)

* HUÉE, s. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte se fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaise actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui sort d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. (*Gram.*) c'est desaprouver par une houée. Ce mot est de Vénerie. On *hue* le loup, ou on le poursuit à grands cris. Il est aussi de pêche. On *hue* le poisson; le poisson est *hué* ou poussé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en Fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, suffragant de Saragose, & une université. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Osca*. Elle est dans un terrain fertile & excellent en vin, sur l'Isnela, à 9 lieues N. O. de Balbastro, 14 N. E. de Saragosse. *Long.* 17. 22. *latit.* 42. 2. (*D. J.*)

HUESCAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pied du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Long.* 15. 50. *latit.* 37. 32 (*D. J.*)

HUESNE, (*Géogr.*) petite île de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'observatoire immortel de Tycho-Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, *voyez* WEEN & URANIBOURG. *Long.* 30. 40. (*D. J.*)

* HUEIPACHTLI, s. m. (*Hist. mod.*) douzieme mois des Mexiquains; il répond à un jour de notre Octobre, leur année commençant au 26 Février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois seulement *pachtli*.

HUGRA, (*Géog.*) riviere de Russie qui se jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, subst. & adj. (*Hist. mod.*) nom que les Catholiques ont donné par sobriquet aux Protestans Calvinistes; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai sens qu'il avoit dans son origine, & ni Pasquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont sçu le deviner. Le voici.

L'évêque de Genève qui, suivant la remarque de M. de Voltaire, disputoit le droit de souveraineté sur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du seizieme siecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis assez long-tems deux partis dans Genève, celui des Protestans, & celui des Catholiques Romains. Les Protestans s'appelloient entre eux *Egnots*, du mot *eid-gnossen*, alliés par serment; les *Egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction opposée, & chasserent le reste. De-là vint que les Protestans de France eurent le nom d'*Egnots*, & par corruption de *Huguenots*, dont la plûpart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuses origines. Telle est l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faisoit peur aux enfans en Touraine: telle est encore l'opinion de Castelnau Mauvissiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a supposé valoir une maille du tems de Hugues-Capet, par où l'on a voulu signifier que les Protestans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais alloi. Ces insinuations ont fait couler des torrens de sang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, s. f. (*Cuisine.*) gros vaisseau, bas & large, de terre cuite & vernissée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUIA, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre qui ressemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou grise.

HUILE, s. f. (*Chimie, Pharmacie, Mat. medic. Diete.*) Le systême des connoissances chimiques bien résumé, porte à croire qu'il existe une *huile* générale universelle, un principe huileux primitif, très-analogue au soufre commun, du même ordre de composition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitrioliques & du phlogistique.

Le principe huileux, considéré sous ce point de vûe, ne différera du soufre commun que comme la plûpart des substances végétales & animales different des substances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'est-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré supérieur de subtilité, une mixtion plus délicate dûe aux élaborations propres à l'œconomie végétale ou animale, & peut-être à la surabondance du principe aqueux qui est particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçûe aussi comme étant au soufre ce qu'une *huile* rectifiée est à la même *huile brute*. Ce rapport seroit démontré sans doute, si on réussissoit à porter, par des rectifications, le soufre commun à l'état de ténuité spécifique de l'*huile*, à décomposer l'*huile*, & à démontrer ses principes aussi clairement qu'on a démontré ceux du soufre, & enfin à composer de l'*huile* artificielle, com-

comme on fait produire du ſoufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que ces trois problèmes pratiques doivent ſe ranger parmi les recherches chimiques les plus ſublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts ſupérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonſtration complette, ſi je retrouve le loiſir néceſſaire pour continuer, ſur l'analyſe végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire de feu M. le Duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entrepriſe, c'eſt que la nature ne préſente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'eſt pas parvenu juſqu'à préſent à dépouiller les moins compoſées de tout principe hétérogene, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la ſimplicité abſolue, c'eſt l'éther des chimiſtes modernes, ou l'*huile* retirée de l'eſprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* ETHER.

Les diverſes *huiles* que nous connoiſſons, ſont compoſées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de pluſieurs autres principes. Ce ſont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en conſtituent les genres & les eſpeces. Cette idée de la compoſition & des différences eſſentielles qui diſtinguent les *huiles* entre elles, eſt, ce me ſemble, plus exacte & plus lumineuſe que celle qu'on s'en feroit communément, en conſidérant chaque eſpece d'*huile* comme un compoſé ou un mixte eſſentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres eſpeces que la phlogiſtique; car il n'eſt pas égal de dire qu'une telle *huile* eſt formée par l'union d'un principe huileux univerſel, & de plus ou moins d'acide; ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans ſa mixtion ou dans ſa compoſition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide eſt un des principes conſtitutifs de l'*huile*, de ce que „ ſi on „ triture long-tems certaines *huiles* avec un ſel alkali, „ & qu'on diſſolve enſuite cet alkali dans l'eau, il don- „ ne des cryſtaux d'un véritable ſel neutre„; au lieu que d'après la premiere maniere d'enviſager notre objet, cette apparition d'un ſel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à *huile*, combiné au principe huileux dans celle qui préſente ce phénomene, de même qu'une ſubſtance *comme gommeuſe* eſt combinée au principe huileux dans les *huiles* par expreſſion, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le ſavon. Et certes, les compoſitions auſſi intimes que celles d'un corps très-ſimple, tel qu'eſt l'*huile*, ne ſe détruiſent pas par des moyens auſſi vulgaires que la trituration avec un ſel alkali; c'eſt bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la compoſition primitive de l'*huile*.

On range les diverſes *huiles* ſous le petit nombre des claſſes générales ſuivantes: on a les *huiles* eſſentielles, les huiles graſſes, & les *huiles* empyreumatiques. La ſeule qualité vraiment générale ou eſſentielle qui convient à toute *huile* ſans exception, c'eſt l'inflammabilité & la miſcibilité à une autre *huile* quelconque.

*Huiles eſſentielles*. Toutes les parties des végétaux qui ſont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* ſubtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou véſicules, ſenſibles même aux yeux nuds dans quelques ſujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de millepertuis, &c. Cette *huile* eſt libre, exémte de toute union chimique dans ces petits réſervoirs; il ne faut opérer aucune divulſion chimique pour l'en retirer; les opérations par leſquelles on l'obtient, ſont tout auſſi méchaniques, ou, ſi l'on veut, tout auſſi phyſiques que l'action de vuider une bouteille; elles ne ſont point partie de l'analyſe végétale. *Voy.* DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fourniſſent auſſi une pareille *huile*: quelques inſectes, comme la fourmi, en contiennent auſſi.

Cette *huile* eſt appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle eſt pénétrée, paroît étrange à ſa compoſition: on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* eſſentielle, pur, ſeul, au moins étendu ſeulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & ſans qu'un atome d'*huile* ſoit entraîné avec lui, en un mot, ſous la forme d'eau eſſentielle, *voyez l'art.* EAUX DISTILLÉES. Il paroît auſſi que c'eſt à ce principe que les *huiles* eſſentielles doivent leur volatilité; car dès qu'elles en ont été dépouillées, dès qu'un végétal a donné ſon eau eſſentielle, l'*huile* reſtée dans ſes réſervoirs a perdu ſa volatilité, un végétal épuiſé de ſa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même tems ſon *huile* eſſentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorſqu'elle eſt chargée du principe aromatique.

La méthode la plus uſitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* eſſentielles, eſt préciſément celle qui eſt décrite à l'*art.* EAUX DISTILLÉES, ſous le nom de *ſecond appareil* ou *ſecond procédé*; ſavoir, la diſtillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau diſtillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui ſuivent la premiere, quand on fait pluſieurs diſtillations de ſuite. Cette opération exécutée ſur les plantes aromatiques, donne conſtamment ces deux produits, l'eau diſtillée, & l'*huile* eſſentielle. La ſeule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'eſt celle par laquelle on la ſépare de l'eau: la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laiſſe raſſembler ces gouttes par le repos, ce qui ſe fait en fort peu de tems. Si l'*huile* eſt plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve juſqu'au plus haut de ſon cou; alors on verſe preſtement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue ſous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt; on attend que l'*huile* ſe ſoit ramaſſée au-deſſus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laiſſe échapper l'eau, par un petit filet, juſqu'à la derniere goutte; on referme l'ouverture dès que l'*huile* eſt parvenue ſur le doigt, & on la laiſſe tomber enſuite dans le vaiſſeau où on veut la ſerrer. Si l'*huile* eſt plus peſante que l'eau, on ſépare par inclination la plus grande partie de l'eau, & on verſe l'*huile*, avec ce qui reſte d'eau, dans l'entonnoir, &c. Il y a un récipient particulier, deſtiné à faciliter la ſéparation des *huiles* eſſentielles plus légeres que l'eau: c'eſt un matras, qui porte en-dehors une eſpece de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaiſſeau, & dont la courbure s'éleve juſqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les Planches de Chimie*. Il eſt clair que lorſque la liqueur reçue dans un pareil vaiſſeau, s'eſt élevée dans le cou juſqu'au-deſſus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaiſſeau doit ſe répandre par le tuyau, & que c'eſt la couche inférieure de cette liqueur qui doit ſe vuider la premiere; ainſi, la liqueur provenue de la diſtillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au-deſſus de ce niveau, la partie aqueuſe de cette liqueur, qui eſt la dominante, & qui gagne le fond du vaiſſeau, eſt vuidée à meſure que le produit de la diſtillation y eſt reçu; & l'*huile*, qui ſurnage, ſe ramaſſe dans la partie ſupérieure du vaiſſeau, en gagne peu-à-peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir preſque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on ſe propoſoit d'exécuter de ſuite eſt fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être reſtée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il eſt évident qu'un pareil inſtrument ne peut être employé à la ſéparation des *huiles* plus peſantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la ſéparation de celles-là, en compoſer un ſur le même principe, en renverſant la diſpoſition du tuyau, la faiſant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alembic, ou du ſerpentin, juſqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la diſtillation des *huiles* eſſentielles, ne paroît ſervir qu'à ramollir les parois des véſicules qui la contiennent, à les diſpoſer ainſi à être facilement rompues par l'*huile* raréfiée, tendant à l'état d'expanſion vaporeuſe ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever auſſi inaltérées qu'il eſt poſſible; peut-être auſſi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favoriſe leur volatilité, ſoit en ſoutenant leur expanſion, leur état de vapeur, par ſa chaleur, ſoit en les entraînant dans ſon propre tourbillon. Il ſeroit démontré que l'eau ne concourt point à la diſtillation des *huiles* eſſentielles à ce dernier titre, ſi une *huile* eſſentielle, déja délivrée de ſes petites priſons, s'élevoit preſqu'entierement dans un appareil où elle ſeroit renfermée ſeule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce dégré eſt ſupérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article* FEU.

Les *huiles* eſſentielles de citron, de cedre, & de tous les fruits de cette claſſe, qu'on nous apporte de Toſcane & de la côte de Gènes, ſous le nom d'*eſſences*, ſont retirées ſans le ſecours du feu. Les écorces de ces fruits con-

contiennent beaucoup d'*huile*, & elle est ramassée, en masses assez considérables, dans des vessies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces vessies. Il n'est personne qui n'ait pressé entre ses doigts un zeste d'orange ou de citron; la liqueur qu'on en exprime est de l'*huile* essentielle. Les Toscans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués sur de la glace, ou bien roulent ces fruits sur l'embouchure hérissée de pointes d'un entonnoir, placé sur un vaisseau, où toutes les gouttes sorties des petites blessures infiniment multipliées, vont se ramasser. On retire encore des *huiles* essentielles de quelques substances aromatiques, des clous de girofle, par exemple, en les distillant *per descensum*; mais cette méthode est imparfaite. *Voyez* GIROFLE & DESCENSUM.

*Propriétés chimiques des huiles essentielles.* Elles sont solubles par l'esprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles sont plus dures. Elles s'épaississent en vieillissant, & prennent la consistence de baume, & même de résine. *Voyez* BAUME & RESINE. On les préserve, autant qu'il est possible, de cet accident, en les gardant dans des vaisseaux exactement fermés, & mieux encore sous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être ressuscitées, du moins en partie, c'est-à-dire rétablies en état d'*huile* fluide, par la distillation avec l'eau; elles ont perdu cependant, en s'épaississant, une partie de leur odeur, qui ne se rappelle point par la distillation, ou à la place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* essentielles, retirées des divers végétaux, varient considérablement entr'elles, soit par la consistance, soit par la disposition plus ou moins grande à s'épaissir, soit par la gravité spécifique, soit par la couleur, &c. Une différence très-générale, est celle qui distingue les *huiles* qui sont naturellement concretes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui se gelent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, &c. de celles qui sont très-fluides, & constamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, &c. ces caracteres particuliers, quand ils sont remarquables, sont exposés aux *articles particuliers*. Une distinction générale, assez singuliere encore, c'est celle qui divise les *huiles* essentielles en plus légeres que l'eau, & en plus pesantes que ce liquide. Celles qui sont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, sont toutes, sans exception, plus légeres que l'eau, & celles qui sont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, soit occidentales, soit orientales: en un mot, de tous les climats très-chauds, sont plus pesantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a sur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne sont pas encore bien déterminées.

Toute l'*huile* qu'on retire des baumes, des résines & des bitumes, par la violence du feu, est très-analogue aux *huiles* essentielles. *Voyez* RESINE & TEREBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'observation générale qui attribue de l'*huile* essentielle à toutes ces substances, sont les fleurs de jasmin, de tubéreuse, de muguet, de jacinthe, de narcisse, & de lys, qui ont toutes entr'elles une analogie sensible. L'essence de jasmin, qu'on trouve communément chez les Parfumeurs, est une *huile* par expression, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jasmin, par une manœuvre fort simple. *Voyez* JASMIN.

*Usages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles essentielles.* Les *huiles* essentielles, récentes, subtiles, très-aromatiques, ont un goût amer, acre, vif, brûlant, qui annonce les vertus suivantes, qu'elles possedent en effet: elles sont, dans l'usage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, sudorifiques, stomachiques, aphrodisiaques; utiles pour corriger la mauvaise odeur de la bouche, *gravem spiritum*. On doit les donner toujours sous la forme d'*eleosaccharum* (*Voyez* ELEOSACCHARUM), soit pour les rendre miscibles aux humeurs digestives aqueuses, soit pour châtrer leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'estomac & les intestins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux sujets d'une constitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur usage externe est plus général; ces *huiles*, sur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, sous le nom d'*esprit*, sont éminemment résolutives, antiseptiques, brûlantes, *catheretica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour résoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour dissiper les douleurs des membres. La dissolution de ces *huiles* dans l'esprit de vin, le baume spiritueux de Fioravanti, par exemple, qui n'est autre chose qu'une pareille dissolution, remplit les mêmes vûes d'une maniere encore plus assurée. Les *huiles* essentielles, vives, sont employées, presque à titre de spécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'est sur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'*huile* très-subtile, ou esprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* essentielle très-aromatique, de celle de girofle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, suspend puissamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* essentielle, unie chimiquement au soufre, forme avec lui un composé, connu sous le nom de *baume de soufre*. Ce composé est un remede, qui doit principalement ses qualités médicamenteuses au soufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* essentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une espece de savon, appellé par les gens de l'art *savon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les esprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* essentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* essentielles fournissent aux Apoticaires une des matieres avec lesquelles ils aromatisent plusieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, syrops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toûjours les employer, sous la forme d'éleosaccharum, dans les liqueurs aqueuses destinées à l'usage intérieur.

C'est encore à des *huiles* essentielles que plusieurs liqueurs spiritueuses, destinées à l'usage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la saveur commune de l'esprit de vin, un goût vif, brûlant, passager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de Bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* essentielle: la même saveur est dûe à la même cause dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec l'*huile* essentielle de l'écorce des citrons même qu'on emploie, dont on forme sur-le-champ un éleosaccharum. *Voyez* ELEOSACCARUM.

*Huiles grasses.* Celles-ci sont encore libres, nues, isolées, ramassées à part dans des petits réservoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graisses animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces substances, mais elles ne sont pas, dans le langage de l'art, comprises sous la même dénomination. Les *huiles* grasses sont répandues dans toute la substance des sujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* essentielles ne sont placées qu'à la surface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette substance.

Les semences appellées *émulsives* (*Voyez* SEMENCES EMULSIVES), c'est-à-dire celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuse, ou une émulsion (*Voyez* EMULSION), contiennent de l'*huile* grasse. La semence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, tels que celle de noix, d'amande, de pignon, de noisette, de pêche, d'olive, &c. celle de tous les fruits à pepin, c'est-à-dire tous les pepins; les semences appellées froides, les semences de lin, de toutes les especes de chou, de rave, de navet, de pavot, &c. contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup aussi; c'est une substance jusqu'à présent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit aussi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* grasse de tous ces sujets en les écrasant, les pilant, les réduisant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une presse, ou d'un fort pressoir, pour l'opération en grand. Cette manœuvre est variée, sur les divers sujets, par quelques circonstances de manuel. *Voyez les articles particuliers* LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* grasses, a fait donner à l'espece, dont nous avons seulement parlé jusqu'à présent, le nom d'*huiles par expression*, en latin *olea pressa* ou *expressa*, & c'est-là leur dénomination spécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre espece d'*huile* grasse, caractérisée par la circonstance de se séparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muscade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voyez*

*ces articles particuliers*. Le beurre de cacao est la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle est la plus employée en Medecine. Les *huiles* par expression n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante; on n'en retire point des semences émulsives par la décoction.

*Propriétés chimiques des huiles grasses*. Elles sont insolubles par l'esprit-de-vin; elles contractent une espece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait soupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), si on les bat long-temps ensemble. Elles rancissent facilement, si on les expose à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* RANCIR. Elles sont toutes plus légeres que l'eau; elles sont fixes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, sans être considérablement altérées, sans passer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere spécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuse ou mucilagineuse, avec laquelle est combiné le principe huileux.

*Vertus médicinales, & usages diététiques des huiles grasses*. Ce n'est presque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en Medecine pour l'usage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au-dessus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu sujette à rancir. Le beurre de cacao n'est pas employé pour des qualités assez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expression; & d'ailleurs, ce remede est plus magnifique qu'utile, du moins que nécessaire.

Les *huiles* par expression, représentées dans l'usage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, sont le souverain adoucissant, relâchant, lubréfiant, émollient, béchique, sédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la suprême ressource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de Medecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine, tempérante, calmante*, qui voit partout des spasmes, des éréthysmes, des incendies, &c. Cette drogue remplit quelquefois très-utilement, il est vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiser les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus souvent encore, c'est un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expression, prises à très-haute dose sans mesure, fournissent une des ressources les plus assurées pour défendre l'estomac & les intestins contre l'action des poisons corrosifs.

L'*huile* d'olive est la seule *huile* par expression, que nous mêlons à nos alimens à titre d'assaisonnement. *Voyez* OLIVE.

L'usage extérieur des *huiles* grasses pures est fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* composées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la composition de plusieurs onguens, linimens, &c.

Les *huiles* par expression, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des savons employés en Medecine & dans divers arts. *Voyez* SAVON.

*Huiles empyreumatiques*. Le principe huileux est un des matériaux universels de la composition de tout végétal ou animal, de tout corps organisé, du tissu des *Sthaliens*. L'*huile* est aussi un des principes généraux de l'ancienne analyse, de celle qui s'exécute par la violence du feu sur tous ces corps; un des principes de Paracelse, ou plûtôt de Basile Valentin, ou d'Isaac le Hollandois, (*Voyez dans l'historique du mot* CHIMIE, les morceaux qui regardent ces auteurs); le soufre de ces Chimistes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs sectateurs qui n'ont pas désigné par ce mot le phlogistique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en est extraite, dégagée par la violence du feu, est une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des résines & des bitumes. On l'appelle aussi *fœtide*, parce que le corps à la décomposition duquel elle est dûe, a fourni en même-tems un principe salin, le plus souvent alkali-volatil, d'une odeur forte & desagréable, dont cette *huile* est empreinte, & auquel elle doit vraissemblablement sa mauvaise odeur. Les *huiles* empyreumatiques sont communément aussi noires & épaisses: elles doivent ces deux qualités, sur-tout la premiere, à une quantité considérable de matiere charbonneuse qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* VEGETALE, ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non seulement les tissus, c'est-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* grasses, les graisses, tous les sucs animaux, & toutes les substances végétales solubles par l'eau, excepté les sels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, &c. tous ces sujets, dis-je, donnent dans la distillation analytique de l'eau empyreumatique, & une *huile* empyreumatique [illegible] d'alkali-volatil, excepté celle qui provient [illegible] tion du lait & du corps muqueux. *Voyez* [illegible] QUEUX.

La théorie du dégagement de l'*huile* [illegible] que, celle de sa composition chimique, [illegible] duits & des phénomenes de son analy[illegible] au traité général de l'analyse des corps, [illegible] est un principe si essentiel. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES & VEGETALES ANALYSE, sur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques sont considérablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même absolument leur odeur étrangere & desagréable, par des rectifications répétées, qu'on exécute communément à feu nud & sans intermede; les premieres distillations demandent en effet un degré de feu assez fort, mais les *huiles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répetées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état, elles ont toutes les propriétés chimiques des *huiles* essentielles. La rectification des *huiles* empyreumatiques est considérablement hâtée par l'addition de la chaux-vive ou de l'alkali-fixe; mais ces intermedes, sur-tout le premier, en détruisent une partie très-considérable. *Voyez* CHAUX (*Chymie*.)

*Usages médicinaux des* huiles *empyreumatiques*; huiles *animale de Dippelius*; huile *de cade*; huile *de tartre*, huile *des philosophes*; huile *de papier*. Ce sont-à-peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins les plus employées en Medecine: la premiere, destinée à l'usage intérieur, est une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante distillations successives, & vantée comme un spécifique éprouvé contre l'épilepsie. Si cette vertu est confirmée par des observations décisives, ces observations ne sont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'assez rarement, à titre de très-puissant résolutif. L'*huile* de cade est retirée de l'oxycedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER, (*Chimie & Mat. méd.*) L'*huile* des philosophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

*Rapport* (HABITUS) *des* huiles *en général avec quelques autres substances*.

L'*huile* est immiscible à l'eau, aux sels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'esprit de fourmi; aux sucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne soit dans un état éminemment concret, comme le sucre), à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* est miscible au soufre, aux baumes, aux résines, aux graisses, aux bitumes, au phosphore de Kunckel; elle s'unit au sucre & au jaune d'œuf, & devient miscible aux liqueurs aqueuses par l'intermede de ces substances; elle dissout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces *métaux*, & sur-tout celles de plomb; elle se combine avec les sels alkalis sous la forme de savon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agissent puissamment sur elle, principalement le vitriolique & le nitreux; car l'acide du sel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, se combine avec l'*huile* la plus pure, c'est-à-dire l'*huile* essentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature résineuse, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente effervescence, accompagnée d'épaisses [illegible] considérable, & se combine ave[illegible] L'effervescence [illegible] a exposé le m[illegible] ARTIFICIELLE [illegible] duit avec l'*huile* [illegible] semblables. Le [illegible] ction mutuelle de[illegible] *huiles*, c'est l'inflammation spontanée [illegible] le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce [illegible] ne singulier mérite d'être considéré avec quelque détail.

*Inflam-*

*Inflammation des huiles.* Les expériences successives de Glauber, de Becher, de Borrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hoffman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* sans exception, aussi bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorsqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, composé de parties égales d'esprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la dose de l'acide composé, & la proportion de l'acide nitreux dans l'acide composé à mesure que l'*huile*, mise en expérience, est plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'assigner est pourtant assez généralement efficace; car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide composé est l'*instrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des substances éminemment huileuses, telles que les baumes liquides, mais il n'est nécessaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces substances. Becher a dit (*Physica subterranea, sect. V. cap. iij, n°. 106.*) que l'*huile* de vitriol & l'esprit de vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'instant qu'ils étoient mêlés; & même que si on éteignoit ce feu en bouchant le vaisseau qui contenoit le mélange, il se rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg assure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il est possible, l'*huile* de térébenthine, épaisse comme du syrop, & de couleur rousse, qui passe la derniere dans la distillation. *Mém. de l'Acad. royale des Scien.* 1701. Borrichius rapporte, *Acta medica & philosophica Hafniensium ann.* 1761. que l'esprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'esprit-de-vin par l'*huile* de vitriol est aujourd'hui généralement contestée; & beaucoup de chimistes doutent de celle de l'*huile* épaisse de térébenthine par l'acide du vitriol seul.

Tous les chimistes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait sans succès, lorsqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les Mémoires de l'académie des Sciences*, des expériences, par lesquelles non-seulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Borrichius, mais même fixe le succès de cette expérience par un manuel fondé sur des observations très-ingénieuses, & sur la meilleure *théorie* chimique. Ce manuel consiste à appliquer à un charbon rare, spongieux, sec, embrasé, qui s'éleve au sein du mélange pendant la plus vive effervescence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application se fait quelquefois par hasard, & presque toûjours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer; & alors l'inflammation se fait d'elle-même: c'est pour cela que les artistes, qui n'avoient découvert ni cette cause ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réussi assez constamment sur les *huiles* de cette derniere classe.

Nous avons déja parlé plusieurs fois d'une différence observée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables sont les *huiles* essentielles pesantes, denses, des substances végétales aromatiques des Indes; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent ensuite; les *huiles* essentielles très-subtiles, telles que l'*huile* de térébenthine, de cédra, de lavande, sont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes; enfin, les plus difficiles absolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, sont les *huiles* par expression; & les éminemment difficiles dans cette classe, sont les plus douces ou les plus mucilagineuses, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de féve & de navette.

Ce sont ces dernieres *huiles* seulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux seul, lors même qu'il l'a porté jusqu'à un degré de concentration auquel il est vraisemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales de bon acide vitriolique; car il est connu en Chimie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux: le premier doit donc l'enlever au dernier, lorsqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme, d'où il est aisé de conclure qu'il regarde comme impossible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique seul. Pour moi je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'ensemble des faits chimiques fondamentaux, rien qui puisse justifier le doute qu'on pourroit concevoir sur le fait, & encore moins qui puisse porter à le regarder comme impossible.

Pour donner une idée complette de toute la manœuvre nécessaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle sur la plus difficile de toutes les *huiles*, sur l'*huile* d'olive. „ Je prends de l'*huile* d'olive, de l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement fait, & de „ l'acide vitriolique concentré, de chacun une demi-„ once. Je mêle d'abord ensemble l'acide nitreux & „ l'acide vitriolique, & je les verse sur l'*huile*, qui est „ contenue dans une capsule ou segment de balon: ces „ matieres sont un instant sans agir; mais le mouvement s'excite bientôt, & elles entrent dans une violente effervescence; alors ayant à la main une fiole, „ où il y a une demi-once du même acide nitreux concentré, j'en verse environ un tiers sur les matieres: „ ce nouvel acide accélere considérablement l'effervescence: les vapeurs qui s'élevent sont beaucoup plus „ considérables & plus blanches. Un instant après je „ verse dessus l'autre tiers de l'acide nitreux; pour lors „ le mouvement s'accélere, & l'effervescence acquiert „ une rapidité étonnante; les vapeurs redoublent & sont „ très-blanches; & je verse le reste de l'acide nitreux sur „ le charbon embrasé: il paroît tout-d'un-coup scintillant, & l'*huile* s'enflamme. Les espaces de tems pour „ verser ainsi les portions d'acide nitreux, doivent être „ momentanés, cependant sans précipitation „.

Les doses absolues employées dans cette expérience sont suffisantes; mais en général, l'inflammation réussit d'autant mieux, qu'on emploie des quantités absolues plus considérables: mais sur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réussit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

*Huiles pharmaceutiques, ou par infusion & décoction.* On fait infuser ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de substances végétales & quelques substances animales, comme les petits chiens, les lésards, les crapauts, les vers de terre, le castor, &c. On passe ensuite ces *huiles* ou même on les garde sur le marc. Ces compositions sont destinées à l'usage extérieur, & elles sont, pour la plûpart, des préparations monstrueuses, parce que l'*huile* n'a aucune action sur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverses *huiles* sont rapportées aux articles particuliers. *Voyez, par exemple* CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, &c. (*b*)

*Huile d'antimoine, d'arsenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus.* Ce sont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaisses, denses, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la consistence de l'*huile* commune, & qui sont des dissolutions des substances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers des ces substances métalliques.

*Huile de chaux.* C'est le nom ordinaire du sel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorsqu'il est sous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* CHAUX (*Chimie.*)

*Huile de tartre, huile de tartre par défaillance.* On appelle communément ainsi le sel de tartre ou alkali fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voy.* TARTRE.

*Huile de vitriol.* C'est le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* VITRIOL. (*b*)

*Falsification des huiles essentielles.* Les *huiles* essentielles peuvent être falsifiées par le mélange d'une *huile* par expression, par celui d'un esprit de vin, ou par celui d'autres *huiles* essentielles.

Les *huiles* essentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, sortent rarement de leurs boutiques sans quelque falsification. L'*huile* de cannelle, celle de girofle, de macis & de muscade, sont ordinairement mêlées d'*huile* d'amandes ou d'*huile* de ben. Cette fraude se découvre aisément: on n'a qu'à tenter de dissoudre dans l'esprit-de-vin une *huile* ainsi falsifiée; car, comme l'esprit-de-vin est le menstrue des *huiles* essentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expression, il enlevera toute l'*huile* essentielle, & laissera au fond du vaisseau dans lequel on fera l'expérience, l'*huile* par expression très-pure, très-reconnoissable, & souvent en une quantité très-considérable.

Des

Des fripons plus adroits mêlent l'*huile* de cannelle ou de girofle avec une quantité très-considérable d'esprit-de-vin : ce mélange peut être porté jusqu'à parties égales de chaque liqueur; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui sont propres à ces *huiles* essentielles. Il n'est pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noye d'une grande quantité d'eau une *huile* essentielle fourrée d'esprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuse; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent sur l'eau, & s'en séparent sans la blanchir lorsqu'elles ne renferment point d'esprit-de-vin.

La troisieme espece de falsification, qui consiste à mêler une *huile* essentielle de vil prix à une autre *huile* essentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui est toûjours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thim, la menthe, l'origan, la sauge, le romarin, la lavande, *&c.* sont très-propres à être ainsi falsifiées. Mais cette fraude se découvre bientôt, & par l'action seule du tems; car l'odeur spécifique & agréable des *huiles* de ces plantes se dissipe lorsqu'on les a gardées un certain tems, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & se fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abregé pour produire dans ces *huiles* mélangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple; alors l'odeur plus subtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, *&c.* se dissipe la premiere, & il ne reste bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajoûter à cette épreuve deux signes assez démonstratifs de cette derniere falsification : le premier se déduit de ce que les *huiles* falsifiées par l'*huile* de térébenthine sont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* pures; & le second, de ce que les étiquettes appliquées assez ordinairement sur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, sont effacées en tout ou en partie par les exhalaisons de l'*huile* de thérébenthine; propriété qui est particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains Artistes distillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* essentielle, avec des substances très-chargées d'*huile* par expression, la rue, par exemple, avec les semences de pavot; & que dans cette opération, une assez bonne quantité d'*huile* par expression, qui est naturellement fixe, est enlevée dans la distillation par le secours de l'*huile* essentielle. Mais cette prétention a besoin d'être confirmée par des expériences; & si elle se trouve fondée, il restera à savoir encore si l'*huile* par expression enlevée dans cette distillation, a changé de nature, & quel est son nouvel état. *Voyez* Frid. Hoffmann, *Observat. physico-chimic. Lib. I. obs. ij.*

HUILE DES METAUX, (*Chimie*) c'est ainsi que quelques chimistes ont appellé le phlogistique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaison des métaux. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

HUILE D'ONCTION, (*Hist. sacr.*) c'est celle que Moyse avoit composée pour l'onction & la consécration du roi, du souverain sacrificateur, & de tous les vaisseaux sacrés, dont on se servoit dans la premiere maison de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap.* 30, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confi par artifice de parfumeur.

Moyse ordonna aux israëlites de garder précieusement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit déposée dans le lieu très-saint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les successeurs de sa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit l'*huile d'onction* pour mettre fin à toute dispute, personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre : ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jéhoahaz; mais chaque souverain sacrificateur étoit oint à sa consécration, ou lorsqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en sa place.

Les vaisseaux & les ustensiles qu'on oignoit avec l'*huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, l'autel des holocaustes, le lavoir & les vases qui en dépendoient.

Comme Moyse consacra toutes ces choses par l'*huile d'onction* à l'érection du tabernacle, aussi lorsque quelqu'une venoit à être détruite, à s'user, ou à [illegible]dre, elle pouvoit, tant que cette *huile* subsista, être rétablie & réparée, en faisant & consacrant [illegible] siles à la place, qui acquéroient la même sainteté [illegible] les premiers, au moyen de l'existence de l'*huile d'onction*; mais malheureusement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le second temple, ce triste accident causa un défaut de sainteté dans toutes les autres choses qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétablissement de leur temple, eurent une arche, un autel des parfums, une table des pains de proposition, un chandelier d'or, un autel des holocaustes, un lavoir avec les vases qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne servit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choses dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes usages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons aussi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le second temple fut encore privé de cinq choses qui constituoient la gloire principale du premier; savoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffre de bois de cédre, de trois piés neuf pouces de long, sur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faisoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au second temple le *Schekinna*, c'est-à-dire, la présence divine se manifestant dans une nuée qui reposoit sur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque chose que nous ignorons, & que Moyse mit dans le pectoral du souverain sacrificateur. *Exode* 28, 30, *Levitiq.* 8, 8. On sait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchassées douze pierres précieuses gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au second temple le feu sacré qui fut éteint lors de la destruction du premier temple; ensorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le second temple. 5°. L'esprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiserent encore.

Il ne faut donc pas être surpris que toutes ces choses, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le second temple, les vieillards, lorsqu'on en posoit les fondemens, versassent des larmes au souvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorsque, pour me servir des termes des prophetes, *le desir des nations, le seigneur qu'elles cherchoient entra dans son temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schekinna*, honora le dernier temple de sa présence, & à cet égard, *la gloire de la seconde maison* l'a emporté de beaucoup sur *celle de la premiere.* (*D. J.*)

HUILE DE CADE, (*Hist. des Drog.*) huile fétide, rousse ou noire, empyreumatique, qui se tire du tronc & des rameaux de l'oxycédre & du genevrier en arbre que l'on brûle dans quelques fours destinés à cet usage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, est puissamment résolutive; on s'en sert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en servent aussi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, semblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en distillant son bois par la cornue. (*D. J.*)

HUILE DE MÉDIE, (*Pharmac. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. [illegible] l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginerent que [illegible] fille d'Hécate avoit [illegible]

Ammien Marcellin [illegible] fleche dans cette *huile* [illegible] tre quelque corps in[illegible] médiatement sans possibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le

Le poiſon de Pharos, *venenum pharicum* de Nicandre, paſſoit pour être la même choſe que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de ſorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne ſoient la même choſe.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline aſſure poſitivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui eſt très-apparent, parce que les huiles minérales ſont les ſubſtances les plus inflammables que nous connoiſſions. Babylone eſt fameuſe chez pluſieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il eſt certain que le naphte s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux eſpeces, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraiſemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou *de Médée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'ayent extrémement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur eſt familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choſes étrangeres à leurs pays, en quoi nous les avons aſſez bien imités. (*D. J.*)

HUILE GRASSE, (*Peinture.*) eſt celle que les Peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Cette liqueur eſt compoſée d'*huile* de noix ou de lin, & de litarge qu'on fait bouillir; puis on laiſſe repoſer la litarge au fond du vaſe, & ce qui ſurnage eſt l'*huile graſſe*. *Voyez* LITARGE.

L'*huile* eſt auſſi employée dans les différens ouvrages d'Horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'uſure; car ſes particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent conſidérablement le frottement, en rempliſſant les intervalles qui ſe trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils ſoient; & elles empêchent ces parties d'engrener auſſi avant les unes dans les autres. Il eſt d'une grande conſéquence, dans les montres ſurtout, que l'*huile* que l'on emploie ſoit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article TIGERON, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conſerver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle eſt néceſſaire. (*T*)

HUILE, (*Relieure.*) les Relieurs-doreurs ſe ſervent d'*huile* pour mettre ſur le dos des livres qui ſont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui paſſent au moulin la navette, le chénevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expreſſion. Ils broient d'abord ces graines ſous une roue centrale qu'un cheval mene. En ſe broyant elles paſſent à-travers un plancher percé de trou, où on les ramaſſe autour de la roue. Delà on les porte à un preſſoir où on en exprime l'huile; la graine broyée eſt enfermée dans une groſſe toile, à travers laquelle l'huile ſort par l'action du preſſoir.

HUILIER, (*Verrer. & Orfev.*) petit vaiſſeau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on ſert ſur les tables. Ce vaiſſeau eſt ou une ſimple burette de verre ou de cryſtal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les ſoutient. Le luxe a donné aux *huiliers* toute la richeſſe des formes.

HUILIERES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont de petites cruches dont on ſe ſert dans un vaiſſeau pour tenir l'huile.

HUINE L', *ou* L'HUISNE, (*Géog.*) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend ſa ſource au Perche, & ſe jette dans la Sarte, au-deſſous du Mans; elle eſt diverſement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna*, *Hegina*, *Eucania*, *Idonea*. (*D. J.*)

HUIS, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie *port*. Les huiſſiers ont pris de là leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions eſt de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point publiques, & auxquelles on ne laiſſe entrer que les parties intéreſſées & leurs avocats & procureurs, afin d'éviter l'éclat que la cauſe pourroit faire.

On appelle auſſi *audiences à huis clos* les audiences qui ſe donnent à la grand'chambre ſur les bas ſiéges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement ſur la grande ſalle, n'eſt point ouverte alors comme elle l'eſt pendant les grandes audiences. (*A*)

HUISSIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un miniſtre de la juſtice, qui fait tous les exploits néceſſaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commiſſion émanées du juge.

Les *huiſſiers* ont été ainſi nommées, parce que ce ſont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction eſt de tenir la porte cloſe, lorſque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre ſans permiſſion du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être ſecrettes; de faire entrer ceux qui ſont mandés au tribunal, & d'en faire ſortir ceux qui y cauſent du trouble.

Ceux qui faiſoient la fonction d'*huiſſiers* & de ſergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores*, *cohortales*, *executores*, *ſtatores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *ſervientes*, d'où l'on a fait en françois *ſergent*. On les appelloit auſſi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occaſion ſignifioit *ſémonceur public*.

Dans la ſuite on diſtingua entre les ſergens ceux qui étoient de ſervice dans le tribunal.

Ceux qui faiſoient le ſervice au parlement, ſont appellés, dans un regiſtre de l'an 1317, *valeti curiæ*. & dans des lettres du 2 Janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On ſait que le terme de *varlet* ou *valet* ne ſignifioit pas alors une fonction vile & abjecte, tel que celle d'un domeſtique, puiſque les plus grands vaſſaux ſe qualifioient valets ou varlets de leur ſeigneur dominant; les places d'*huiſſier* au parlement s'achetoient déjà à cauſe des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huiſſier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple pour les *huiſſiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388 adreſſé *primo parlementi noſtri hoſtiario ſeu ſervienti noſtro*.

La plûpart des ſergens ayant ambitionné le titre d'*huiſſier*, quoiqu'ils ne fiſſent point de ſervice auprès du juge, on a appellé *huiſſiers audienciers* ceux qui ſont de ſervice à l'audience, pour les diſtinguer des autres *huiſſiers* ou ſergens.

Il étoit défendu aux *huiſſiers* même du parlement de ſe qualifier de *maitres*. Ce titre étoit alors réſervé aux magiſtrats; mais depuis que ceux-ci ſe ſont fait appeller *monſieur*, les *huiſſiers* ſe ſont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorſqu'il eſt en corps ou par députés, & auſſi devant les premiers officiers lorſqu'ils entrent au ſiége ou qu'ils en ſortent, afin de leur faire porter honneur & reſpect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur paſſage; c'eſt pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'eſt un des *huiſſiers* qui appelle les cauſes à l'audience ſur les placets, ou ſur un rôle ou mémoire. Ils ſont couverts en faiſant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs cauſes.

Les autres *huiſſiers* du même ſiége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres ſont chargés particulierement de faire faire ſilence & de faire ſortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'empriſonner ceux qui cauſent du trouble dans l'audience.

Ces *huiſſiers* font toutes ſignifications, ſaiſies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur reſſort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres ſeulement dans le reſſort du tribunal auquel ils ſont attachés.

Lorſqu'on fait rébellion contre eux, ils doivent en dreſſer leur procès verbal; c'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre *huiſſier* dans ſes fonctions, parce que l'injure eſt cenſée faite à la juſtice même dont il eſt le miniſtre.

François I. ayant appris qu'un de ſes *huiſſiers* avoit été maltraité, il ſe mit un bras en écharpe, voulant marquer par là qu'il regardoit ce traitement fait à cet *huiſſier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la juſtice étoit bleſſée en la perſonne d'un de ſes membres.

Jourdain de Lille, fameux par ſes brigandages ſous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huiſſier*, qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II. comte de Beaujeu, fut decreté de priſe-de-corps & empriſonné à la conciergerie, pour avoir fait jetter par la fenêtre un *huiſſier* qui lui vint ſignifier un decret; il fut même obligé, pour obtenir ſa liberté, de céder ſes états à Louis II. duc de Bourbon.

Le

Le prince de Galle en 1367 ayant empêché un *huissier* qui venoit pour l'ajourner, de faire son ministere, il fut déclaré contumax & rébelle par le parlement, & les terres que son pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confisquées.

La Rocheflavin rapporte aussi que le duc de Lorraine, comme sujet & hommager du roi, à cause du duché de Bar ressortissant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huissier* de lui faire une signification dans ses états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ses chevaux.

Anciennement les *huissiers* assignoient verbalement les parties, & ensuite en faisoient leur rapport au juge en ces termes: *a vous monseigneur le bailly.... mon très-douté ou redouté seigneur, monseigneur plaise vous savoir que le... j'ai entime un tel à comparoître, &c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huissier* ne signoit pas, il mettoit seulement son sceau; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huissiers* & sergens de savoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art.* 21, porte que les *huissiers* ou sergens exploitans en leur ressort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de justice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître; ils portoient aussi sur eux, pour le même objet, des écussons aux armes de France, mais tout cela ne s'observe plus.

Ils peuvent porter sur eux des armes pour la sûreté de leur personne, & se faire assister de main-forte afin que la force demeure à justice.

Les exploits des *huissiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui est de leur ministere; il y a néanmoins certains exploits où les *huissiers* sont obligés de se faire assister de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *Voyez* AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'est-à-dire que les *huissiers* & sergens ne sont pas garans de la validité des exploits; ils sont néanmoins responsables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (*A*)

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la personne du roi, & qui portoient le jour la masse devant lui. *Voyez* SERGENT D'ARMES. (*A*)

HUISSIER AUDIENCIER est celui qui est établi sous ce titre pour servir particulierement à l'audience. (*A*)

HUISSIER DE LA CHAINE; on donne ce surnom aux *Huissiers* du conseil & à ceux de la grande chancelerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *Voyez au mot* CONSEIL du roi ce qui est dit des *Huissiers*. (*A*)

HUISSIERS A CHEVAL sont ceux qui ont été établis au Châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers* à cause qu'ils vont à cheval. (*A*)

HUISSIER FIEFFÉ est celui qui tient son office en fief. Vers le commencement de la troisieme race, on donna en fief la plûpart des offices, jusqu'aux sergenteries: il y en a encore plusieurs offices d'*huissiers* qui ont conservé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne soient plus tenus en fief; tels sont les quatre sergens ou *huissiers fieffés* du Châtelet de Paris, lesquels sont du nombre des *huissiers* priseurs. (*A*)

PREMIER HUISSIER n'est pas le doyen des *huissiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de son office, le titre & les fonctions de *premier huissier* ont été attribués; c'est lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les transmet aux autres *huissiers* pour les faire exécuter: les *premiers huissiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens priviléges, qui sont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez* PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, &c. (*A*)

HUISSIER PRISEUR est celui qui est commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II. par l'édit de Février 1556, créa des offices de *priseurs-vendeurs des biens, meubles*; mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie par édit du mois de Mars 1576 à celle des *huissiers* & ses gens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté; cependant depuis ce tems, tous les *huissiers* s'ingérerent de faire les prisées; l'édit de Février 1697 désunit ces fonctions de celles de sergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux seulement: on fit la même chose pour les autres siéges royaux par l'édit du mois d'Octobre 1696, sur quoi il faut voir la déclaration du 12 Mars 1697, & les arrêtes du conseil des 4 Août 1699, 5 Août 1704, 19 Janv. & 15 Mai 1745. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Histoire de France.*) ce corps composé de seize officiers est un des plus anciens de la maison du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de massues, & couchoient dans les appartemens qui servoient d'avenues à la chambre du roi.

A présent ils servent l'épée au côté sous les ordres de Mrs les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la personne du roi lorsqu'il est dans son intérieur. C'est entre leurs mains qu'ils prêtent le serment de fidélité; c'est d'eux qu'ils reçoivent leurs certificats de service.

Aussi-tôt que la *chambre* est appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laissent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de sa majesté ont l'entrée de la *chambre*. Ils distinguent ensuite les plus qualifiés des seigneurs qui se sont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduisent au petit lever. Au moment où le roi a pris sa chemise, que l'on appelle *le grand lever*, ainsi que dans le cours de la journée, ils laissent entrer dans la *chambre* toutes les personnes dont ils peuvent répondre.

Le soir, quand le roi doit tenir conseil ou travailler dans sa *chambre*, l'*huissier* en avertit les ministres de la part de sa majesté, & tient les portes fermées jusqu'à ce que le conseil ou travail soit levé.

Au moment où le roi prend ses pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huissier* fait passer les courtisans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de justice, baptêmes & mariages, ainsi qu'à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, deux *huissiers* portent chacun une masse immédiatement devant sa majesté, de même qu'au sacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de satin blanc avec pourpoint, haut-de-chausse, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux sermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que sa majesté fait dans les villes de son royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur est dû un marc d'or ou sa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorsqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de sa présence, les *huissiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe sa majesté, & y placent les personnes connues conjointement avec les intendans des menus-plaisirs sous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de servir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur, ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les personnes qu'ils introduisent; & soit aux promenades, soit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes jusqu'à sept ans, & aux princesses de France jusqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maitres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huissiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur est accordé depuis près de 200 ans, ainsi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de sa majesté, ont fait que cette charge a été exercée sous Louis *XIV.* par des colonels & capitaines de vaisseaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouissent les *huissiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privileges.

HUISSIER-VISITEUR, (*Commerce & Marine.*) on appelle aussi dans les sieges des jurisdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois seulement commis par les juges de marine pour faire la visite des vaisseaux marchands, soit en entrant dans les ports, soit en sortant. Outre cette visite, dont ils doivent tenir des procès-verbaux exacts aussi bien que de l'arrivée ou du départ des vaisseaux, leurs fonctions sont de s'opposer au transport des marchandises de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile sans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, s. m. (*Arithm.*) est le huitieme terme de la suite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le second de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui est particuliere, & qui semble avoir jusqu'ici échappé aux observateurs: la voici avec sa démonstration.

8. Etant

8 étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 eſt la racine.

$$\overline{8.\ 1}+1=9.$$
$$\overline{8.\ 3}+1=25.$$
$$\overline{8.\ 6}+1=49.$$
$$\overline{8.\ 10}+1=81.$$ &c.

Il ſuit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par 8.

Soit un quarré impair quelconque repreſenté par $\overline{aa+2a+1}$ ($a$ étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 eſt diviſeur exact ou facteur de $\overline{aa+2a}$; 2°. que ſon co-facteur eſt un nombre triangulaire.

Les valeurs de $a$ ſont tous les termes de la ſuite des pairs 2, 4, 6, 8, &c. laquelle n'eſt elle-même que 2 multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, &c. La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le ſera donc par le même moyen pour tous les autres qui n'en ſont que des multiples. Or

le quarré de 2 eſt $4=\frac{8}{2}$
D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de ſon quarré, & eſt auſſi $\frac{8}{2}$ } on a donc $\overline{aa+2a}=\overline{2.\frac{8}{2}}=8.\ 1.$

Quant à la *ſeconde partie de la propriété*, la ſuite des $aa$ relative aux différentes valeurs de $a$, eſt le premier $aa$ ou $\frac{8}{2}$ multiplié ſucceſſivement par les quarrés des nombres naturels, . . . . . . . . . 1. 4. 9. &c.
celle des 2 $a$ n'eſt pareillement que le premier 2 $a$ $\left(\text{auſſi } \frac{8}{2}\right)$ multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, . . . 1. 2. 3. &c.

En ajoûtant enſemble terme à terme ces deux ſuites correſpondantes, il réſulte que le co-facteur de 8 eſt toûjours *la ſomme* d'un quarré & de ſa racine, *diviſée* par le dénominateur 2 (qu'on peut tranſporter du premier facteur au ſecond). Mais la moitié de la ſomme d'un quarré & de ſa racine, ou ſi l'on veut $\left(\frac{nn+n}{2}\right)$ eſt l'expreſſion caractériſtique d'un nombre triangulaire. Donc, &c. Il ſuit que ſi $n$ repréſente le quantieme d'un terme dans la ſuite des impairs, le quarré du terme même eſt $8.\overline{\frac{nn-n}{2}}+1$..... On emploie ici $\frac{nn-n}{2}$ au lieu de $\frac{nn+n}{2}$; parce qu'à cauſe de l'excluſion du premier quarré impair (1), au quantieme $n$ du terme dans la ſuite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non $n$, mais $\overline{n-1}$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expreſſion juſte du quarré, lors même que la racine eſt 1. Car alors le quantieme ſe confondant avec le terme même, $nn-n$ eſt $1-1=0$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, enſorte qu'il ne reſte que le ſecond (+1).

On pourroit au reſte faire entrer 8 dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si $n$ déſigne le quantieme de la racine dans la ſuite des pairs, le quarré pair ſera généralement $\frac{\overline{8.\ nn}}{2}$. La démonſtration en eſt ſi aiſée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme $nn$ eſt alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ eſt, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction tantôt un entier. Il ſuit que les quarrés pairs ne ſont diviſibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'eſt *ſans ſubir aucun changement*: au lieu que les impairs le ſont *tous*, mais ſous la condition de *perdre une unité*; compenſation qui partage aſſez également entre les deux eſpeces la propriété. *Article de M.* RALLIER DES OURMES.

HUITAIN, ſ. m. (*Lit.*) piece compoſée de huit vers. Il y en a de deux ſortes; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu enſemble: cette premiere eſpece de *huitain* eſt diviſée en deux quatrains. La ſeconde eſpece ſe fait de deux tercets qui ſont un *ſixain*, dont les deux premiers vers riment enſemble; le troiſieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le ſixieme; puis on ajoûte deux vers ſur une même rime. La premiere ſorte eſt la plus ſimple: la ſeconde eſt la plus variée.

HUITAINE, ſ. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours: c'eſt une affaire remiſe à la *huitaine*. Les délais des forcluſions d'écrire & produire ſont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cauſe ſoit au rôle pendant une *huitaine* franche; une adjudication, ſauf *huitaine*.

HUITAINE, ſ. m. (*Commerce.*) droit d'aides qui ſe leve en France ſur les vins vendus à pot & par aſſiete. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, ſ. m. (*Commerce.*) commis des aides, qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, ſ. f. *voyez* COQUILLE.

HUITRE, (*coquille d'*) *Science microſc.* Il n'eſt pas rare de voir ſur la coquille des *huitres*, dans l'obſcurité, une matiere luiſante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du ſoufre, laquelle s'attache aux doigts lorſq'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un tems conſidérable, quoique ſans aucune chaleur. M. Auxant a obſervé avec un microſcope cette matiere luiſante; il a trouvé qu'elle étoit compoſée de trois ſortes de petits animaux; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou vingt-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée; la ſeconde eſpece d'animalcule étoit rouge comme le ver-luiſant ordinaire, avec des plis ſur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête; la troiſieme eſpece étoit marquetée, une tête de ſole avec pluſieurs houppes de poils blanchâtres; à côté des derniers inſectes, il en vit quelques uns plus gros, de couleur griſe, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & ſix ou huit pieds blanchâtres; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez le Tranſ. Philoſ.* n°. 12. (*D. J.*)

* HUITRE. *Pêche des huitres ou Bourgneuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre eſt particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques braſſes de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils ſe ſont établis ainſi, ils mettent leur drague à la mer, ſoit à l'avant, ſoit à l'arriere du bateau. Les dragues ſont fort petites. Elles ont un ſac où les *huitres* ſont reçues. Ils halent enſuite à force de bras ſur le petit funin frappé ſur l'organeau de la drague, enſorte que le cablot ſe roidiſſant, leur donne lieu de tirer avec plus de force ſur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres; ils l'éloignent enſuite, & halent la drague, ſoit avant, ſoit arriere, car ils n'ont pas l'eſprit de pêcher, ſoit à la rame, ſoit à la voile, comme ſont les autres pêcheurs.

*Pêche des huitres au rateau*, comme elle ſe fait dans le fond de la baie de Vanne. Les pêcheurs ſe mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau ſans ſac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules ſur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huitres* avec ce rateau.

*Pêche des huitres à la drague*, comme elle ſe fait dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'eſt armée que d'un ſeul couteau. On pêche depuis la fin de Septembre juſqu'à la fin d'Avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en Mai, Juin, Juillet & Août, afin que les parcs ou foſſes d'*huitres* que l'on fait vuider de bord & d'autre ſoient garnis.

Il ſe ramaſſe auſſi beaucoup d'*huitres* à la baſſe eau de chaque marée, ſur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les ſauniers qui ſont autour de cette baie ſont des foſſes vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces; ces foſſes, qu'ils appellent *étangs*, ſont contigus, & même ſont partie des parcs des ſalines. Les pêcheurs y jettent leurs *huitres* pêle-mêle ſans aucune précaution; elles y ſont couvertes de vaſe noire pendant le ſéjour qu'elles y ſont, s'engraiſſent & ſe verdiſſent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau ſallée qui monte toutes les marées dans la baie n'entre point dans ces foſſes que le pêcheur ne le juge à-propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huitres vertes*. Le tranſport ne s'en fait que depuis le commencement d'Octobre juſqu'à la fin de Mars, mais elles ne ſont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans.

*Voyez* toutes ces pêches d'*huitres* dans nos Planches, où l'on a aussi représenté les étangs ou parcs aux *huitres vertes*. *Voyez aussi l'article* SALINES.

HUITRE, (*Diete & Mat. méd.*) Les *huitres* excitent le sommeil; elles donnent de l'appétit; elles provoquent les ardeurs de Vénus; elles poussent par les urines & lachent un peu le ventre; elles nourrissent peu. Leur usage est estimé par quelques-uns salutaire aux scorbutiques & à ceux qui sont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croyent si convenables à ces sortes de maladies. L'opinion commune est que l'*huitre* se digere difficilement, & qu'elle cause des obstructions quand on en fait un usage fréquent; cependant l'experience n'est pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger soir & matin, & en assez grande quantité, sans en être incommodés. On remarque même qu'elles passent assez vîte, & plusieurs gens assurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'estomac. Lémery, *traité des alimens*.

On peut ajoûter à ces éloges l'observation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'usage des *huitres*. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huitres* à peine machées: ce qui ne sert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réussit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huitres* sont un de ces alimens pour qui plusieurs personnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût est naturel chez quelques-unes, mais il est dû chez quelques autres à une espece d'empreinte laissée dans leur estomac par une indigestion d'*huitres*; ainsi sur ce point, comme sur la plûpart des sujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine disposition inconnue des organes de la digestion & de l'habitude.

Les écailles d'*huitres* fournissent à la Pharmacie un alkali terreux, absolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écrevisse, aux coquilles d'œuf, & à celles d'escargot, *&c. Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'esprit de nitre & l'esprit de sel dissolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles d'*huitres*, que des autres alkalis de la même nature, sçavoir des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur dissolution semble dépendre en partie de ce que la substance de la coquille d'*huitre* est remplie d'un sel salin, qui paroît manifestement sur la langue; ce sel tient déja la coquille à demi-dissoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aisément les pointes des acides pour en achever la dissolution; au lieu que la substance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entre-mêlée d'un sel salin, au contraire étant un corps sec & très-dur, leur dissolution est plus difficile.

Peut-être que la facilité de la dissolution des coquilles d'*huitres* est une des raisons de ses bons effets dans les estomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de sel salin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un simple sel marin, mais un sel qui a reçu un grand changement par l'animal; ce qui est confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le salin) de cette eau qui se trouve dans les interstices des feuilles qui composent la coquille lorsqu'on la casse avant qu'elle soit fort seche.

On prépare les coquilles d'*huitres* différemment; mais comme la préparation les peut altérer & gâter, particulierement lorsqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1700, la maniere dont il se servoit pour les préparer.

„ Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de l'*huitre* qui est creuse, en jettant l'autre moitié qui est „ plate; lavez-les bien des ordures extérieures, & faites-les secher pendant quelques jours au soleil; étant „ seches, pilez-les dans un mortier de marbre, elles se „ mettront en bouillie; exposez-les de nouveau au soleil pour les sécher; puis achevez de les piler, & passez la poudre par un tamis fin „.

Les coquilles d'*huitres* entrent dans le remede de mademoiselle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-tems la préférence aux *huitres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia*; ensuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente; & finalement ils ne purent plus souffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous sommes devenus aussi délicats que les Romains; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huitres* vertes. *Voyez à l'article* PÊCHE DES HUITRES, comment on les verdit.

Mais le secret que les Romains avoient de conserver les *huitres* ne nous est pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit sous Trajan, & lui fit parvenir des *huitres* très-fraîches au pays des Parthes. C'est ce même Apicius, selon quelques critiques, qui composa le fameux traité *de re culinaria*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'isle de Maguelone près de Montpellier, & le fit imprimer à Basle en 1541 in-4°. (*D. J.*)

HUITZIL-XOCHITL, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Mexique; dont le tronc est droit & uni; son écorce est verdâtre & son bois fort blanc; ses feuilles sont aigues & dentelées; ses fleurs sont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une résine qui a l'odeur de l'aneth.

* HUITZITZIL, s. m. (*Ornitholog.*) petit oiseau du Mexique; il n'est pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées; on en fait des tableaux. Il boit la rosée & suce les fleurs. Quand il est las, il fiche son bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant six mois comme s'il étoit mort; mais les pluies revenant, & la terre s'embellissant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

*HUIUS* ou *HUJUSCE DIEI*, (*Mytholog.*) sur-nom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (*Géog.*) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorkshire, avec un bon port & un arsenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouart Ier en est le fondateur; elle est à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* suivant Street, 19. 40. 49. *lat.* 53. 50. (*D. J.*)

HULOT, ULOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'ouverture où l'on met le mulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche* 4, *Marine*, *n°.* 180.

HULOTS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont les ouvertures qui sont dans le panneau de la fosse aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (*Hist. nat. Ornith.*) *Strix cinerea & forte ulula Aldrovandi.* Oiseau de proie, qui ne sort de sa retraite que la nuit. Willughbi a donné la description d'une *hulote* qui pesoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane sur la base du bec de cet oiseau & de ceux de son genre, comme il s'en trouve sur la base du bec des oiseaux de proie qui se montrent le jour. Les yeux de la *hulote* sont très-grands, le bord des paupieres est noir. Cet oiseau a très-peu de poids à proportion de son volume, dont la plus grande partie est en plume. Celles qui sont disposées en cercle autour des yeux & du bec sont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun; le corps est panaché de cendré & de brun; il y a sur la poitrine des taches oblongues & noires, & sur les grandes plumes des aîles des taches transversales noirâtres & roussâtres. Les piés sont couverts de plume; la plante est jaune; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu est tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST, (*Géog.*) petite, mais forte ville des Pays-Bas Hollandois, au Comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frederic-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Espagnols en 1615: depuis ce tems elle est restée aux Hollandois. Elle est à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Longit.* 21. 35. *latit.* 51 16.

C'est la patrie de Cornelius Jansénius, professeur en Théologie à Louvain, & qui à son retour du Concile de Trente, fut récompensé par le pape de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié plusieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le fameux Corneille Jansénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635, mort de la peste en 1638, & qui, depuis son décès, est devenu, sans s'en douter, chef d'une secte que la seule persécution peut étendre dans l'église & dans l'état. (*D. J.*) (1)



(1) *Voyez* l'article *Jansenius*. Mais cependant qu'est ce que cette *persécution?* l'Eglise & les sages gouvernemens, qui adherent aux saintes & pures intentions & ordonnances de l'Eglise, ne *persécutent* pas, mais châtient seulement des sujets rebelles & contentieux. Cette expression de l'Encyclopédiste sent toute l'obstination & le fanatique entêtement d'un Janséniste. Elle ne manquera pas de révolter le lecteur même désintéressé & impartial. (A)

HUMAIN, adj. (*Gram.*) qui appartient à la nature de l'homme. *Voyez* NATUREL.

Le corps *humain* eſt l'objet de la Médecine. *Voyez* CORPS & MÉDECINE.

Epicure & ſes ſectateurs nient que les dieux ſe mêlent des choſes *humaines*. *Voyez* EPICURIENS.

On diſtingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. (*Hiſt. nat.*) L'homme conſidéré comme un animal, offre trois ſortes de variétés; l'une eſt celle de la couleur; la ſeconde eſt celle de la grandeur & de la forme; la troiſieme eſt celle du naturel des différens peuples.

En paſſant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moſcovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoïedes, les Tartares ſeptentrionaux, & peut-être les Oſtiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les Sauvages au nord des Eſquimaux. On croiroit que c'eſt une race d'hommes dégénérée, d'une petite ſtature & d'une figure biſarre. Ils ont tous le viſage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant ſur le noir, les paupieres retirées vers les temples, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du viſage étroit, les levres épaiſſes, la voix grêle, la tête groſſe, les cheveux noirs & liſſés, la peau baſanée & couleur d'olive foncée. Ils ſont petits, trapus & maigres: la plûpart n'ont que quatre piés de hauteur, les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes; leurs mamelles ſont très-conſidérables; elles en ont le bout noir comme du charbon: des voyageurs diſent qu'elles n'ont de poil que ſur la tête, & qu'elles ne ſont pas ſujetes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids ſont groſſiers, ſuperſtitieux & ſtupides. Les Lapons Danois conſultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils courent en patins ſur la neige avec tant de viteſſe, qu'ils atteignent ſans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'uſage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en ſervent très-adroitement. Ils chaſſent; ils vivent de poiſſon ſec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poiſſon, broyée & mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont preſqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent ſous terre; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui eſt de pluſieurs mois. Les femmes ſont habillées de peau de renne en hiver, & de peaux d'oiſeaux en été. Dans cette derniere ſaiſon, ils ſe défendent de la piqueure des moucherons par une épaiſſe fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils ſont rarement malades. Leurs vieillards ſont robuſtes; ſeulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoibliſſent la vûe, & il y en a beaucoup qui ſont aveugles.

Les Tartares occupent un eſpace immenſe. Ils ont le haut du viſage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du viſage étroit, le menton long & avancé, la machoire ſupérieure enfoncée, les dents longues & ſéparées, les ſourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaiſſes, la face plate, le teint baſané & olivâtre, les cheveux noirs, la ſtature médiocre, le corps fort & robuſte, la barbe rare & par bouquets, les cuiſſes groſſes, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* ſont d'un aſpect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laiſſent croître aſſez pour en faire une treſſe de chaque côté du viſage. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes. Ils n'ont ni mœurs ni religion.

Le ſang Tartare s'eſt mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Ruſſes orientaux; & ce mélange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la race primitive.

Il y a parmi les Ruſſes ou Moſcovites beaucoup de viſages Tartares, des corps quarrés, des cuiſſes groſſes & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, ſont gros & gras, ont le viſage large & rond, les yeux petits, les ſourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écraſé, la barbe éparſe & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales ſont bruns & d'un teint plus baſané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire ſont blancs: au reſte, ces caracteres varient; mais en général ces peuples ſont mols, pacifiques, indolens, ſuperſtitieux, ſoumis, eſclaves & cérémonieux.

Les Japonois ſont aſſez reſſemblans aux Chinois, quant à la figure; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconſtans & vains, capables de ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & la fatigue; ils ſont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois ſont dans l'uſage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, enſorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, ſtérile & montueux d'Yeço, voiſins des Chinois & des Japonois, ſont groſſiers, brutaux, ſans mœurs & ſans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs & hériſſés, les cheveux noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le viſage velus, & ſont pareſſeux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée eſt plus montueuſe & plus méridionale que la Chine, ſont plus baſanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays eſt meilleur, & qui vivent ſous un climat moins chaud, ſont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, &c. ſont aſſez reſſemblans aux Chinois; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles eſt commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les allongent par art.

Ces peuples ne different guerres des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le viſage plat & la couleur olivâtre; mais en deſcendant vers le midi, les traits commencent à changer & à ſe diverſifier.

Les habitans de la preſqu'isle de Malaca & de l'isle de Sumatra ſont noirs, petits, vifs, bien proportionnés, braves & fiers.

Ceux de Java, voiſins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois; ils ont ſeulement la couleur rouge, mêlée de noir des malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci ſont blonds & blanc, ont les yeux foibles, ne peuvent ſupporter le grand jour, & ne voyent bien que la nuit.

On prétend que dans l'isle de Mindoro & dans l'isle Formoſe il y a des hommes à queue; ce fait eſt ſuſpect; mais un autre fait qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'il n'eſt permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent groſſes plûtôt, les prêtreſſes les foulent aux piés & les font avorter.

Aux isles Mariannes ou des Larrons, les hommes ſont très-grands, très-robuſtes & très-groſſiers; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poiſſon, & cependant ils parviennent à l'extrême vieilleſſe.

Au midi des isles Mariannes, & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous ſont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crêpus, le viſage maigre & laid. Parmi ces Papous ſi noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la preſqu'isle de l'Inde reſſemblent aux Européens pour la taille & les traits; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols ſont olivâtres.

Les Bengalois ſont plus jaunes que les Mogols. Ils ſont beaux & bien faits. Leurs femmes paſſent pour les plus laſcives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel ſont plus noirs que les Bengalois & moins civiliſés. Ceux de la côte de Malabar ſont encore plus noirs.

Les coûtumes de ces différens peuples de l'Inde ſont biſarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un inſecte. Les Naires de Calicut ſont au contraire tous chaſſeurs; ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monſtrueuſes.

Les habitans de Ceylan reſſemblent aſſez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres ſont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Perſans, voiſins des Mogols, en ſont peu différens. Il y a dans la Perſe beaucoup de belles femmes, mais elles y ſont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent miſérablement. Ils n'ont des peuples policés que la ſuperſtition. Les Egyptiens ſont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude du Nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol juſqu'en Barbarie, & même depuis le Gan-

le Gange jusqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne sont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y sont bruns & basanés, assez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent sous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces septentrionales du Mogol & de la Perse, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Circassiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe sont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Espagne, & de la Circassie en France, il ne laisse pas d'y avoir une singuliere ressemblance entre ces peuples si éloignés les uns des autres, mais situés à peu-près à une égale distance de l'équateur.

Les Cachemiriens sont beaux; le sang est encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circassie sont renommées pour leurs charmes, & c'est à juste titre. Les Mingreliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples sont blancs.

Les habitans de la Judée ressemblent aux autres Turcs; ils sont seulement plus bruns que ceux de Constantinople. Il en est de même des Grecs; ceux de la partie septentrionale sont fort blancs; ceux des îles ou provinces méridionales sont bruns. En général, les femmes greques sont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corse, de Sardaigne, & les Espagnols, situés à peu-près sous un même parallele, sont assez semblables pour le teint; mais plus basanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Moldaves, les Circassiens, & les autres habitans du Nord de l'Europe jusqu'en Laponie, où l'on trouve une autre espece d'hommes.

Les Espagnols sont maigres & assez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents assez bien rangées, mais le teint jaune & basané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande, & dans les provinces septentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve presque point en Dannemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths sont de haute taille; ils ont les cheveux lisses, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps musculeux & charnu, les cheveux, blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune-foncé.

Les Suédoises sont fécondes, & les hommes y vivent long-tems.

L'homme est plus chaste dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On est moins amoureux en Suede qu'en Espagne ou en Portugal, & cependant les Suédoises font plus d'enfans. On a appellé le Nord *officina gentium*.

Les Danois sont grands & robustes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoises sont blanches, assez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces septentrionales de la Moscovie, sont vigoureux & robustes. Ils ont pour la plûpart des cheveux blonds, & ressemblent assez aux Finois.

Il suit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, sans en dépendre entierement. Il y a différentes causes qui doivent influer sur la couleur, & même sur la forme des traits; telles sont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui sont au-delà du tropique, depuis la mer Rouge jusqu'à l'Océan, sont des especes de Maures, mais si basanés qu'ils paroissent presque tous noirs; ils sont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie sont très-noirs, excepté les Ethiopiens & les Abyssins. Les Ethiopiens sont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du visage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres grosses & épaisses, le nez épaté, & le visage fort noir.

Il y a sur les frontieres des deserts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophages* ou *mangeurs de sauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des insectes qui les dévorent. Après avoir vécu d'insectes, ils en sont mangés.

En examinant les différens peuples qui composent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des îles Canaries ne sont pas des negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces îles, sont des Maures assez basanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc sont encore des Maures. Ces Maures s'étendent jusqu'à la riviere du Sénégal, qui les sépare d'avec les negres. Les negres sont au midi, & absolument noirs.

Les Maures sont petits, maigres & de mauvaise mine, avec de l'esprit & de la finesse. Les Negres sont grands, gros, bien faits, mais niais & sans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui semblent faire la nuance entre les Maures & les Negres. Les Foules ne sont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils sont bien plus bruns que les Maures.

Les îles du cap Verd sont toutes peuplées de Mulatres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve sont sur le bord méridional du Sénégal; on les nomme *Jalofes*. Ils sont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille assez avantageuse, & moins durs de visage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luisante. A cela près, leurs femmes sont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal est moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine frisée. C'est par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez est épaté, si les levres sont grosses par artifice en quelques contrées, il est certain que dans d'autres ces traits sont donnés par la nature.

Les Négresses sont fort fécondes. Les Negres de Gorée & du cap Verd sont aussi bien faits & très-noirs. Ceux de Sierra-leona ne sont pas tout-à-fait si noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique sains, vivent peu. C'est une suite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'île de Saint-Thomas sont des Negres semblables à ceux du continent voisin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada sont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo sont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits où ils ont passé en reste infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment. Ils sont sensibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'esclaves, mais à celles de bêtes de somme; & nous sommes raisonnables! & nous sommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre jusqu'au cap des Voltes. On sait seulement que les hommes y sont moins noirs, & qu'ils ressemblent aux Hottentots dont ils sont les voisins.

Les Hottentots ne sont pas des Negres, mais des Cafres, qui se noircissent avec des graisses & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & frisés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme une espece qui tend à se rapprocher des blancs, ainsi que dans la race des blancs, les Maures comme une espece qui tend à se rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots sont petites. Elles ont une excroissance de chair ou de peau dure & large, qui commence au-dessus de l'os pubis, & qui leur tombe jusqu'au milieu des cuisses comme un tablier. L'usage est de ne laisser aux hommes qu'un testicule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres grosses. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal sont moins malpropres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux frisés & le nez plat.

Ceux de Sofola & du Monomotapa sont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagascar & de Mozambique, quoique noirs, ne sont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, sont différens des Cafres, qui sont des noirs d'une autre espece; mais ce qui acheve de résulter de ces observations, c'est que la couleur est principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des usages.

L'origine des noirs a fait de tous les tems une grande question. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples basanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nou

Nous allons conſidérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons conſidéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des eſpeces de Lapons ſemblables à ceux d'Europe & aux Samoïedes d'Aſie. Ceux du détroit de Davis ſont petits, olivâtres, à jambes courtes & groſſes, & voiſins comme en Europe, d'une eſpece grande, bien faite, & blanche, avec un viſage fort régulier.

Les ſauvages de la baie d'Hudſon & du nord de la terre de Labrador, ne paroiſſent pas de la même race. Ils ſont laids, petits, mal faits, & ont le viſage preſque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les ſauvages de terre neuve reſſemblent aſſez à ceux du détroit de Davis.

Les ſauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, juſqu'aux Aſſiniboils, ſont grands, forts, robuſtes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le teint baſané, peu de barbe, & preſque point de poil en aucune partie du corps; rien de plus reſſemblant qu'eux aux Tartares orientaux: auſſi ſont-ils ſous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Miſſiſſipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique ſeptentrionale, ſont plus baſanés que ceux du Canada, ſans cependant être bruns. Les Apalachites, voiſins de la Floride, ſont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des îles Lucaies ſont moins baſanés que ceux de Saint-Domingue & de l'île de Cube.

Les Caraibes ont la taille belle, ſont beaux, forts, diſpos & ſains. Quelques uns ont le front & le nez applatis; mais c'eſt par un caprice d'altérer la figure *humaine*, aſſez général chez tous les ſauvages. Leurs dents ſont belles, leurs cheveux longs & liſſes, leurs dents bien rangées, & leur teint olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils ſe laiſſent mourir plutôt que de ſervir. Leurs femmes ſont petites, ont les yeux noirs, le viſage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui ſont triſtes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique ſont bien faits, diſpos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux ſourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'iſthme de l'Amérique ſont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le teint baſané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les ſourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croiſſant dont les pointes tournent en bas; la vûe ſi foible, qu'ils ne ſortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naiſſent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penſer que les Chacrelas & les Bédas viennent auſſi de peres & de meres baſanés, ſur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'eſt que cette variété n'a lieu que du noir au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naiſſe des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, ſont tous ſous la même latitude. Autre ſingularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs alterent, & font paſſer par le jaune & le brun, & conduiſent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & ſouvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, ſans aucune tache, ſont ſourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou ſont de couleur de cuivre, comme ceux de l'iſthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils ſont blancs. Ceux de la terre ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, ſont baſanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui ſont preſque auſſi noirs que les Negres.

Les ſauvages du Bréſil ſont à peu-près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robuſtes & plus diſpos. Ils ont peu de maladies, vivent long-tems, ont la tête groſſe, les épaules larges, les cheveux longs, & ſont baſanés.

Les habitans du Paraguai ont la taille aſſez belle & aſſez élevée, le viſage un peu long & la couleur olivâtre. Ils ſont ſujets à une eſpece de lepre qui leur couvre tout le corps, ſans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili ſont d'un baſané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme les Mulatres qui viennent d'un blanc & d'une Négreſſe, ou d'une blanche & d'un Negre; du reſte ce ſont des hommes vigoureux.

C'eſt à l'extrémité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race giganteſque appellée les *Paragons*; on leur donne juſqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au-deſſus ou au-deſſous.

De ce qui précede il ſuit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une ſeule & même race d'hommes, plus ou moins baſanés. Les Américains ſortent d'une même ſouche. Les Européens ſortent d'une même ſouche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémiſphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des uſages, des climats; celle des bruns aux noirs a la même cauſe. *Voy. l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une ſeule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur la ſurface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention; variétés qui diſparoîtroient à la longue, ſi l'on pouvoit ſuppoſer que les peuples ſe déplaçaſſent tout-à-coup, & que les uns ſe trovaſſent ou néceſſairement ou volontairement aſſujettis aux mêmes cauſes qui ont agi ſur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubanton.*

HUMANISTE, ſ. m. (*Littérat.*) jeune homme qui fait le cours des études qu'on appelle *hmanités*. Voy. *ce mot*.

HUMANITE', ſ. f. (*Morale.*) c'eſt un ſentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & ſenſible. Ce noble & ſublime enthouſiaſme ſe tourmente des peines des autres & du beſoin de les ſoulager; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'eſclavage, la ſuperſtition, le vice, & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos ſemblables, ou nous empêche de les ſentir; mais il nous rend ſéveres pour les crimes. Il arrache des mains du ſcélérat l'arme qui ſeroit funeſte à l'homme de bien; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux; il ſe plaît à s'épancher par la bienfaiſance ſur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vû cette vertu, ſource de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt* ſe dit, en *Théologie*, de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le ſalut du genre humain.

Neſtorius ne pouvoit ſouffrir qu'on attribuât à la Divinité les infirmités, & les baſſeſſes de l'*humanité*, ni à celle-ci les attributs de la Divinité: ce qui l'engagea à ſoûtenir qu'il n'y avoit en Jeus-Chriſt qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jeſus Chriſt* conſiſtoit à avoir pris un corps & une ame ſemblables aux nôtres, avec les infirmités qui ſont les apanages & les ſuites de notre nature, excepté le péché, la concupiſcence, &c. (*G*)

HUMANITÉS, ſ. f. pl. (*Littérat.*) ſignifient les lettres humaines, c'eſt-à-dire l'étude de la Grammaire, du Grec & du Latin, de la Poéſie, de la Rhétorique & des anciens Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enſeigner dans les colleges, depuis la ſixieme juſqu'à la Philoſophie excluſivement. On dit d'un jeune homme qui s'eſt diſtingué dans toutes ces claſſes, qu'il a fort bien fait ſes *humanités*. L'on tient que Calvin fit ſes *humanités* au college de la Marche à Paris.

On appelle particulierement *humanités*, la claſſe de ſeconde, *ſecunda Rhetorices*; & Profeſſeurs d'*humanités*, *humanitatis Profeſſores*, ceux qui rempliſſent cette chaire. Les autres claſſes, telles que la troiſieme, la quatrieme, &c. s'occupent plus immédiatement de la Grammaire. On croit qu'on a nommé les Belles-Lettres *humanités*, parce que leur but eſt de répandre des graces dans l'eſprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniſer ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer qui eſt auſſi appellé *bernadet*, *renard*, & *porc*, parce qu'il ſe vautre dans la fange: il eſt du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête juſqu'à l'anus, en comparaiſon des autres chiens de mer; ſon corps a trois faces, une en-deſſous & deux en-deſſus. Il y a ſur le

dos

dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande eſt placée près de la tête; ce poiſſon a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau eſt rude & hériſſée de petits aiguillons, qui ſont plus forts ſur la tête & ſur le dos, que ſur les autres parties du corps. La tête eſt petite & applatie; les yeux ſont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au-devant. La bouche eſt grande; les dents ſont larges & pointues, diſpoſées en trois rangs dans la mâchoire ſupérieure, & en un ſeul dans l'inférieure. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons*, *liv. XIII. Voyez* POISSON.

HUMBER l', (*Géog.*) les François qui changent mal-à-propos l'ortographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre*, grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puiſqu'elle n'a point de ſource proprement dite, c'eſt un golfe, où ſe raſſemblent dans un même lit, l'Ouſe, la Trente, le Dun, le Darwent, &c. L'*Humber* eſt fort large, & porte toutes ſes eaux entre Spurnhead & Grimsby; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'oueſt à l'eſt, ſans autre port remarquable que celui de Hull, qui eſt à ſon embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeſte, ſoumis, ſans fierté, ſans orgueil. J'ai lû ſur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu; hypocriſie, vérité dont il ne ſeroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaiſon de ſon infinie puiſſance & du néant des créatures. On s'humilie à ſes propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on poſſede, & de la multitude des défauts dont elles ſont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur ſupériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* ſe prend pour bas. On dit les ſuperbes palais des rois ne ſe ſoutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'eſt à force de ſurcharger le malheureux de travail, & de diminuer ſa nourriture, que les grands ſe font une ſplendeur paſſagere.

HUMBLE *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi *abaiſſeur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT REMEDE, (*Médec.*) les *remedes humectans* ſont ceux qui ont l'eau pour baſe, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viſcoſité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps; telles ſont les herbes émollientes, les ſubſtances farineuſes, légumineuſes ou ſavonneuſes, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en Medecine, c'eſt remplir le corps humain de plus de liquide qu'il n'en a, & le diſpoſer en même tems, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant; l'eau qu'on boit, & qui ne ſéjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, ſi elle eſt chaude, ſans l'*humecter*; mais ſi l'on fait bouillir dans l'eau des choſes farineuſes, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les ſolides réſiſtent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* eſt plus grande qu'à l'égard des ſolides; car le ſang humain par l'action forte des vaiſſeaux ſur les fluides, acquiert aſſez vîte un épaiſſiſſement inflammatoire, & ne ſe mêle plus alors ſi facilement avec l'eau qui eſt introduite dans le corps.

L'on obſerve dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule auſſi-tôt par les urines & par les ſueurs, ſans que les urines ſoient moins rouges & que les ſymptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le ſang dans les vaiſſeaux, s'en ſépare promptement par tous les canaux excrétoires & ſécrétoires: dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même tems qu'on compoſera des boiſſons *humectantes*, par le ſecours des ſavons les plus doux, pour que ce mélange ſe faſſe plus aiſément avec le ſang, & ſoit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & aceſcentes, le ſuc des fruits d'été, le miel, le ſucre, ſont autant de ſavonneux qui conviennent ici, parce qu'ils diviſent le ſang trop porté à la concrétion; ils conviennent encore, ſi le ſang ſans diſpoſition inflammatoire, ſe trouve ténace & viſqueux.

Enfin les Grecs faiſoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir; ils uſoient auſſi beaucoup dans ce deſſein, de décoctions d'écreviſſes de riviere: du tems d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du maraſme, cauſé par le deſſéchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boiſſons, infuſions & décoctions *humectantes*, lorſqu'elles rebutent par leur fadeur. (*D. J.*)

HUMECTATION, ſ. f. HUMECTER, v. act. (*Art. méch.*) c'eſt arroſer de quelque liqueur une choſe ſeche. La pluie *humecte* la terre; le peintre *humecte* ſon pinceau, &c.

HUMER, v. act. (*Phyſiol.*) façon de boire en inſpirant enſemble de l'eau & de l'air, de ſorte que l'air prend la route de la trachée artere, pendant que l'eau reſte dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper; on éloigne les levres des mâchoires; on leve le bout de la langue du côté du palais; on releve les valvules du goſier, pour que l'air puiſſe paſſer, & enfin, en dilatant la poitrine, on inſpire, afin que l'air extérieur preſſe la liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complette de la maniere dont ſe fait l'action d'*humer*. (*D. J.*)

HUMERAL, adj. *en Anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humérus, ſe diſtribue principalement au muſcle deltoïde *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, &c.

*HUMERUS*, *terme d'Anatomie*, c'eſt le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate juſqu'au coude. *Voyez nos Planches d'Anatomie*. *Voyez auſſi* BRAS, OMOPLATE, &c.

L'*humerus* eſt un gros os long, rond & creux dans toute ſa longueur, d'une ſubſtance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A ſon extrémité ſuperiure eſt une groſſe tête ronde, couverte d'un cartilage fort liſſe, articulée avec la cavité clinoïde de l'omoplate par exarthroſe. Elle eſt un peu inclinée en-dedans; on remarque au-deſſous un petit col, & à ſa partie antérieure deux tubéroſités; une grande externe ſur laquelle on voit trois facettes ou empreintes muſculaires, une petite interne, entre ces deux tubéroſités une ſinuoſité pour le paſſage de la longue tête du biceps, & immédiatement au-deſſous de ces tubéroſités, des lignes ſaillantes qui bordent la ſinuoſité; celle de la groſſe tubéroſité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & antérieure de cet os; celle de la petite tubéroſité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête eſt beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie reſtante eſt fortement embraſſée par un ligament dont un des bords eſt attaché à la levre de la cavité cartilagineuſe de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os, ce qui les unit fortement enſemble, ſans empêcher pour cela que ſon mouvement ne ſoit le plus libre de toutes les articulations du corps; ce qui le rend ſujet aux dislocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* ſont deux apophyſes couvertes chacune d'un cartilage. L'extérieur & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *Voyez* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyſe eſt une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muſcles qui font mouvoir le poignet & les doitgs; la plus ſaillante eſt nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre auſſi dans cet os trois ſinus, l'un ſur la ſurface antérieure de la grande apophyſe, qui reçoit l'apophyſe coronoïde du *cubitus*; l'autre ſur la partie poſtérieure qui reçoit l'olécrane, & le troiſieme, qui eſt de figure ſémi-lunaire, & ſitué entre les deux apophyſes, correſpond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la ſinuoſité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, ſ. f. (*Econ. anim. Méd.*) le corps humain eſt compoſé de deux ſortes de parties, dont les unes ſont celles qui contiennent, & les autres celles qui ſont contenues: les unes ſont eſſentiellement ſolides, ou abſolument, ou reſpectivement; les autres ſont pour la plûpart fluides, ou ſuſceptibles de fluidité. *Voyez à l'article* FIBRE, la digreſſion ſur les ſolides & ſur les fluides en général, conſiderés dans le ſens des Phyſiologiſtes. Les ſolides ſont ſous la forme de canaux, de conduits, de vaſes ou réſervoirs, & conſtituent ce qu'on entend par *vaiſſeaux* dans la ſtructure des animaux: les fluides ſont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement uſité & aſſez reçû parmi les Medecins, qui répond à ce que les Grecs entendoient par leur τα ἐνεχόμενα.

Ainſi

Ainsi tous les fluides, de quelque espece qu'ils soient, ont des qualités propres au corps animal, c'est-à-dire qu'étant le produit des alimens & de la boisson, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un composé d'une nature qui non-seulement n'existe nulle part hors le corps humain, mais encore est particuliere à chaque individu; en sorte que le sang, la bile de Pierre, ne sont pas absolument composés de parties combinées de la même maniere que le sang, la bile de Paul: d'où il suit que chaque homme a son idiosyncrasie, sa constitution particuliere, soit que ces fluides, sous forme de colonne continue, coulent dans les vaisseaux, & se distribuent sans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, soit qu'ils soient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de maniere à pouvoir passer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réservoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque tems dans leur cavité, jusqu'à ce qu'ils prennent un autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de maniere qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, ensorte qu'elles ont très-peu de force de cohésion entre elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenantes, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistence, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plûpart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles sont rassemblées: d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Econ. anim.*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogene dans leur composition: soit que l'on cherche à la connoître par le raisonnement méchanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire par les causes communes de leur liquidité *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des fluides par accident: ainsi on conçoit, & on peut même l'observer, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites spheres ou globules de différent genre; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur composition, & que plus elles ont de consistence, plus les globules s'éloignent de la figure sphérique, & plus il s'y trouve de parties fibreuses mucilagineuses, mêlées avec ces globules, lesquelles sont susceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'observe par rapport à ceux-ci.

Ensorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres, en raison du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les composent; ainsi elle est différente à proportion qu'elles sont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes; puisqu'on y observe en effet des parties bien différentes entre elles, aëriennes, aqueuses, huileuses, mucilagineuses, salines, terreuses, qui différemment combinées, constituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diversité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente grosseur & de différente gravité spécifique, figurées de maniere à être plus ou moins susceptibles de cohésion, par conséquent de différente consistence.

Comme il résulte donc qu'il y a un grand nombre d'especes de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaisons de leurs différentes parties, les Medecins tant anciens que modernes, les ont distinguées en plusieurs classes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de considérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les usages auxquels la nature les a destinées, soit par rapport à l'état de santé, soit par rapport à celui de maladie.

La distinction entre les *humeurs* étoit déja connue dès le tems d'Hippocrate: après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, savoir le solide, l'humide & les esprits, c'est-à-dire ce qui contient, ce qui est contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui est contenu, il a en vue quatre sortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui se trouvent dans le corps, qui sont le sang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancholique, ou la bile noire; il attribuoit ensuite à ces quatre sortes d'*humeurs* quatre qualités principales; il prétendoit que le sang est chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & seche, & la mélancholie froide & seche: il pensoit ensuite que la combinaison de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le salé, l'âcre, l'insipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverses qualités, selon qu'elles sont abondantes ou qu'elles sont fortes; ces différentes qualités selon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font de mal à qui que ce soit, tant que les *humeurs* sont mêlées également, & que par ce mélange elles se temperent l'une l'autre; mais s'il arrive que les *humeurs* se séparent, qu'elles prédominent entre elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent sensibles & incommodes en même tems.

C'est de là que s'est formé le systême des tempéramens & des intempéries qui correspondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, systême qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *Voyez* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penser des anciens sur la nature des *humeurs*, suffit pour faire juger que la distinction qu'ils en faisoient en conséquence, ne pouvant être que systématique, il n'est point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On se bornera donc à exposer celle qui présente les idées les plus précises que l'on puisse se faire sur ce sujet, qui d'ailleurs étant susceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoissance qu'on acquiert par là, sert très-peu à celle qu'il est nécessaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La division des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, est donc celle qui est tirée de la différence de leur destination; ainsi on peut d'abord les considérer, en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece; les unes sont formées & continuellement renouvellées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort, comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour servir à la préparation du suc nourricier, & celles qui le forment; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrémentitielles*: les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu; telle est la lymphe, lorsqu'elle a acquis son dernier dégré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrémentitielles sont séparées du sang, pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu, & sont ensuite reportées dans la masse des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale: telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrémentitielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang, ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont ensuite perdues par leur disposition naturelle ou acquise, à dégénérer, à devenir nuisibles, si elles étoient plus long-tems retenues dans le corps animal; ensorte qu'il est nécessaire à la conservation de l'état sain, qu'elles en soient totalement séparées par une excrétion convenable; telles sont l'urine, la matiere de la transpiration.

Les

Les *humeurs* de la seconde classe sont recrémentitielles de leur nature, quoiqu'elles soient destinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées; mais elles n'en sont pas expulsées ou tirées à titre d'excrément, & seulement pour servir à des fonctions utiles & nécessaires dans d'autres individus; ainsi la semence virile sert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui sont une suite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il est plus intéressant de connoître chacune en particulier, relativement à leur composition, leurs qualités & leur destination spéciale, surtout à l'égard du sang, qui est comme l'assemblage des matériaux dont sont formées toutes les autres *humeurs*: ainsi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROSITÉ, MUCOSITÉ, BILE, *&c.*

Il reste à dire quelque chose en général des vices des *humeurs*; elles deviennent morbifiques lorsqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistence, sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les Pathologistes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles pechent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acescence ou par alkalescence. *Voyez* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI. Ou en tant qu'elles n'ont pas une consistence convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles pechent à cet égard par excès ou par défaut; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution. *Voyez* SANG *& ses vices*, EPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* est connue assez communément sous le nom de *cacochymie*. *Voyez* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail sur les vices dominans dans la masse des *humeurs*, consultez les *œuvres medicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Quesnay.

HUMEURS ANIMALES, (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.)

* HUMEUR, (*Morale.*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroissent plus l'effet du tempérament, que de la raison & de la situation.

On dit des hommes qu'ils agissent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naissent pas de la nature des choses. on donne le nom d'*humeur*, à un chagrin momentané, dont la cause morale est inconnue. Quand les nerfs & le physique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a sa source dans un amour-propre, delicat, trop humilié du mauvais succès d'une prétention déçue ou du sentiment d'une faute commise. L'*humeur* est quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le soulager ou pour le consoler, se livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on estime, s'avouer à soi-même la faute qu'on a faite; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvé jusqu'à présent contre l'*humeur*.

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne-humeur* est une espece d'épanouissement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'esprit.

Cette heureuse disposition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque chose de plus calme que la joie; c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus constante; celui qui la possede, est le même intérieurement, soit qu'il se trouve tout seul ou en compagnie; il goûte, il savoure les biens que le hazard lui présente, & ne s'abat point sous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous considérons cet homme avec les autres, *sa bonne-humeur* passe dans l'ame de ceux qui l'approchent, sa présence inspire un plaisir secret à tous ceux qui en jouissent, sans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la cause. Ils se portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de si bénignes influences.

Quand j'envisage physiquement la *bonne-humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la santé, chez les vieillards, qui ont peu d'infirmités; j'en ai vû plusieurs qui conservoient toujours ce caractere de *bonne-humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle saison; j'ai vû même, assez souvent, régner la *bonne-humeur* dans des personnes dont la santé étoit fort délicate, parce que ces personnes jouissoient du calme de l'esprit, & de la sérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choses qui puissent détruire la *bonne-humeur*, le sentiment du crime, & les douleurs violentes; mais encore si l'ame d'une personne douée naturellement de *bonne-humeur*, éprouve de l'angoisse dans les maux corporels, cette angoisse finit avec le mal, & la *bonne-humeur* reprend bientôt ses droits.

Je voudrois, s'il étoit possible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réfléxions sinistres qui les rongent, & à peser sur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a plusieurs, prises de la morale & de la raison, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne-humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature; jamais la Providence n'a eu dessein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la tristesse, les craintes, les agitations, & les soucis pleins d'amertumes. L'univers est un théatre dont nous devons tirer des ressources de plaisirs & d'amusemens, tandis que le philosophe y trouve encore mille objets dignes de son admiration. (*D. J.*) (1)

HUMEUR, *terme de Mégissier*; faire prendre de l'*humeur* aux peaux, est un terme qui signifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut passer en mégie, les mettre dans une cuve seche, & les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux*. *Voyez* MÉGIE.

HUMIDE, adj. (*Phys.*) *Voyez* HUMIDITÉ. Les anciens philosophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cause ou le principe de l'humidité des autres corps, qui sont plus ou moins *humides*, selon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU & ELÉMENT. *Chambers.*

HUMIDE, (*Médecine.*) l'une des quatre qualités premieres par lesquelles les Galénistes distinguoient les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine*.

HUMIDE, VOIE, (*Chimie.*) *procéder à la dissolution d'un sujet chimique par la voie humide*; c'est ainsi qu'on s'exprime pour désigner une dissolution, à laquelle on emploie un menstrue salin dissous dans de l'eau, lorsque la même dissolution se peut exécuter, & est usitée dans l'art, par l'application du même menstrue, sous forme seche ou concrete; ce dernier moyen est connu sous le nom de *voie seche*: (*Voyez* SECHE, *voie*) c'est ainsi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de soufre, par la *voie humide*, ou par la voie seche, selon qu'on y emploie l'alkali fixe dissous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c.* *Voyez* SOUFRE. KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. (*b*)

HUMIDE RADICAL, (*Med.*) c'est un terme fort employé, par les anciens, pour désigner la matiere balsamique, onctueuse, qui, selon eux, donne la fléxibilité, la souplesse à toutes les parties solides des corps animés, & sert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y subsiste avec elle, & à empêcher le desséchement des fibres, par l'effet de cet agent physique, qui tend à dissiper, à consumer entierement cette matiere & ce qui la contient, lorsqu'il vient à trop dominer, comme dans les fiévres ardentes, dans l'éthisie, & qu'elle ne lui suffit pas pour son entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.



(1) La Providence permet que le cœur de l'homme sente *la tristesse, les craintes, les agitations, les amertumes* par des fins dont la recherche n'est pas dans la sphere de l'entendement humain. Ce qu'il y a de certain est que la même Providence nous met en état de tirer parti de ces mêmes dispositions de notre cœur, c'est-à dire d'acquerir du mérite pour notre salut. La grace de Dieu nous est toujours nécessaire; il faut la demander quand nous nous sentons si mal affectés; elle seule peut nous aider dans la recherche. & dans l'évaluation des causes d'où viennent ces chagrins; lorsque la cause du mal est découverte la guerison est sûre, si l'on suit la direction du Médecin éternel. *Les ressources de plaisirs & d'amusemens que nous pouvons tirer du théatre de l'Univers* ne nous aideront jamais, si elles ne seront conformes à la bonne morale & à la raison eclairée & mue par la grace du tout-puissant. Songez je vous prie ces ames saintes qui s'humiliant sous le poid des afflictions adorent la providence, & demandent [illegible] à leur salut, ou la force de les souffrir, ou [illegible] livrer; & comparez-les avec ces étourdis qui sont toujours en recherche des plaisirs, & des amusemens sans jamais en trouver; ce parallele vous faira voir clairement ce que je [illegible] gner de vous dire. (Z)

HUMIDITÉ, s. f. qualité de ce qui est humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Aristote définit l'*humidité* une qualité passive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ses bornes, encore qu'il le soit aisément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ; cependant on peut dire dans un sens, & on le verra par la suite de cet article, que *fluide* & *humide* ne sont pas synonimes. Le mercure, par exemple, est certainement fluide, & cependant n'est pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les Péripatéticiens définissent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impression qu'on veut.

Les modernes considerent l'*humidité* comme une espece particuliere de fluidité, & la définissent en disant que c'est la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps solide, s'y attache, & communique sa qualité aux autres corps.

L'*humidité* prise en ce sens appartient au corps fluide; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre sens, en tant qu'elle appartient au corps solide auquel le fluide s'attache: c'est dans ce sens qu'on dit qu'une place couverte de brouillard est humide, qu'une piéce de bois est humide.

Il est certain que l'*humidité* n'est qu'une espece de mode relatif, car plus les parties constituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, sont disposées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide est humide: au contraire, ce fluide est d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces sortes de corps plus d'opposition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'est point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes; mais il doit passer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la surface desquels il s'attache; & de même l'eau, toute humide qu'elle est, par rapport à un grand nombre de corps, n'est pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, sur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cignes, & des autres oiseaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture seule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le bismuth, ne s'attachent point au verre lorsqu'ils sont seuls, au lieu qu'ils le sont, lorsqu'ils sont mêlés, au point de ne former qu'une seule masse, comme cela paroît par l'usage que l'on fait de cette composition pour étamer les glaces. *Voyez* ETAME.

L'air est un fluide très-sujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuses dont il se charge sans cesse, & se décharge ensuite; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygrometre ou hygroscope. *Voyez* HYGROMETRE. *Chambers*.

HUMIDITÉ, (*Med.*) c'est une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes especes de tempéramens & d'intempéries, selon qu'elle est combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut. *Voyez* QUALITÉ, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.

HUMIDIER, v. act. *en termes de Batteur d'or*, c'est l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légere de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. (*Gram.*) qui blesse la fierté & rabaisse l'homme au dessous de la dignité qui convient à sa nature, à son état, à sa fonction, à ses prétentions, à son sexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, s. f. (*Théologie morale.*) se dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaisse, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil; & en ce sens, *humiliation* est opposé à *mortification*, la premiere domptant l'esprit, & la seconde affoiblissant la chair.

*Humiliation* se dit aussi des exercices de pénitence, par lesquels on s'abaisse devant Dieu, pour fléchir sa justice, & expier les fautes par lesquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS L'ORDRE DES, (*Hist. monastiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la prison, où les avoit tenu l'empereur Conrard, ou, selon d'autres, Fréderic I. l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même siecle, principalement dans le Milanois; les *Humiliés* acquirent de si grandes richesses, qu'ils avoient 90 monasteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le scandale & dans un extrême relâchement, lorsqu'ils donnerent occasion au pape Pie V. de supprimer leur ordre; ce fut même un des principaux évenemens de son pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conspirerent contre sa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais, pendant qu'il faisoit la priere. Ce saint homme, qui ne fut que légerement blessé, demanda lui-même au pape la grace des coupables; mais Pie V. justement indigné, punit leur attentat par le dernier supplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maisons aux Dominicains & aux Cordeliers. *Voyez* les historiens du xvj. siécle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L.* (*D. J.*)

HUMILITÉ s. f. (*Morale.*) c'est une sorte de timidité naturelle ou acquise, qui nous détermine souvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle sur la foiblesse humaine, sur les fautes qu'on a commises, sur celles qu'on peut commettre, sur la médiocrité des talens qu'on a, sur la supériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses qualités personnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, &c. Il y a des occasions où l'amour-propre, bien entendu, ne conseille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil est l'opposé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaisse à ses propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux se surfait. Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise, & qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*; c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modestie; celui qui est humble ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est modeste peut connoître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui se l'avoue franchement, n'est ni humble, ni modeste; il est juste, & n'est pas sans quelque courage.

HUMORAL, adj. (*Gram. & Med.*) qui est produit par les humeurs vicieuses; ainsi on dit une tumeur *humorale*, pour la distinguer d'une tumeur qui aura une autre cause.

HUMORISTES, s. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuse académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *Humoristes* a été fondée par Paul Marcius, qui se servit de Gaspard Silvianus pour rassembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette société, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *Part. I. p.* 32.

La devise de l'académie des *Humoristes* est une nuée, qui, s'étant élevée des eaux salées de la mer, retombe en pluie douce avec cet hémistiche de Lucrece, *lib. VI. redit agmine dulci*. Jérôme Alexandre, *humoriste*, a fait trois discours sur cette devise.

Les obseques de M. Peiresc furent célébrées dans l'académie des *Humoristes*, dont il étoit, en plus de quarante sortes de langues. Gassend. *vita Peiresc, lib. VI. p.* 399. *Dict. de Trévoux*.

HUMORISTES, (*Med.*) c'est le nom sous lequel sont désignés, sur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les medecins de la secte galénique, dont la doctrine consistoit principalement à attribuer la plûpart des maladies aux seuls vices des humeurs, qu'ils faisoient consister dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorsqu'elles ne se temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPERIE, MEDECINE, MEDECIN.

HUMOROSI, s. m. pl. (*Littérat.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADEMIE.

Il ne faut point confondre les *Humorosi* de Cortone avec les *Humoristes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trévoux*.

HUMOUR, s. m. (*Morale.*) les Anglois se servent de ce mot pour désigner une plaisanterie originale, peu commune, & d'un tour singulier. Parmi les auteurs de cette nation, personne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaisanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il savoit donner à ses plaisanteries, produisit quelquefois, parmi ses compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pû attendre des ouvrages

ges les plus sérieux & les mieux raisonnés, *ridiculum acri*, &c. C'est ainsi, qu'en conseillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres ressources de commerce qui leur restassent; cette brochure a pour titre, *Proposition modeste pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même Auteur, est une satyre remplie d'*humour*. De ce genre est aussi la plaisanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiseur d'almanach, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les protestations que son adversaire pût faire pour assurer le contraire. Au reste, les Anglois ne sont point les seuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands secours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont sont pleins d'*humour*, & peuvent passer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette sorte de plaisanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'esprit, sérieuse & raisonnée, des Anglois.

HUMUS, (*Hist. nat.*) les Naturalistes empruntent souvent ce mot latin, même en françois, pour désigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décomposition des végétaux; c'est la terre brune ou noirâtre qui est à la surface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTABLE & TERREAU.

HUNA, (*Géog.*) riviere d'Hongrie, qui prend sa source en Dalmatie, qui sépare la Croatie & l'Esclavonie, & qui se jette dans la Save.

HUNDRED, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* est de 112. liv. d'avoir du poids, qui est la livre la plus forte des deux dont les Anglois se servent. Cette livre est de seize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, ensorte que le quintal de Paris qui est de cent livres, faisant à Londres cent neuf livres; le quintal anglois est d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE POIDS. *Dict. de Commerce.*

HUNDRED, (*Géog.*) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume est divisé en *shires* ou comtés, les shires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en *parishes* ou paroisses. Ce mot *hundred* est traduit en latin par *centuria*, c'est-à-dire un district de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être caution les uns pour les autres en justice, tant au criminel, qu'au civil. (*D. J.*)

HUNDSFELD, (*Géog.*) c'est-à-dire la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, dans la province d'Oels, sur la Weide, à 3 lieues de Breslaw. *Long.* 34. 50. *lat.* 51. 8. (*D. J.*)

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moselle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens souverains. (*D. J.*)

HUNDWYL, (*Géog.*) petite ville de la Suisse, au canton d'Appenzell, sur la riviere de Sintra.

HUNE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de plate forme ronde, posée en saillie autour du mât, dans le ton, soûtenue par des barrots, mais de façon qu'elle ne presse pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture nécessaire pour faire passer ou baisser les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de besoin. *Voyez Planche VI. figure* 19. le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle est posée, *voyez Planche I. Marine n°.* 59. la grande *hune*, 94. *hune* de misene, 16. *hune* de beaupré, 41. *hune* d'artimon.

C'est aux *hunes* que sont amarés les étais & les haubans; elles servent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire sentinelle, surtout dans les tems de brume & dans les parages, où l'on craint des brisans ou des corsaires.

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles se proportionnent sur la *hune* du grande mât. Il y a beaucoup de constructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* sur les baux; par exemple, si un vaisseau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence; la circonférence de la *hune* de la misene doit avoir un sixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimensions ne sont pas cependant constantes, elles varient suivant la méthode de chaque constructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* sont grandes, & plus elles sont propres pour les usages auxquels elles sont destinées; il est bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles seroient trop pesantes, & qu'elles défigureroient le vaisseau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contre elles ne se gâtent. Dans le vaisseau de guerre, elles sont entourées de bastingues, *voyez ce mot*. Lorsqu'il s'agit d'un combat, on y place aussi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (Z)

*Hunes de perroquet*, ce sont des especes de *hunes* faites avec des barres, seulement placées au-dessous du chouquet du mât de perroquet; on les appelle aussi *croisées*. (Z)

HUNFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près des frontieres d'Hongrie, sur la riviere d'Ohlau.

HUNIERS, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des voiles qui se mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier sens, *voyez* MATS; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* sont d'un grand usage; on dit *avoir les huniers à mi-mât*, *avoir les huniers dehors*: la premiere expression signifie que la *vergue* qui soûtient la voile n'est *hissée* que la moitié du mât; & la seconde, que les *huniers* sont au vent; on dit encore, *mettre le vent sur les huniers*, c'est placer les voiles appellées *huniers*, de telle sorte que le vent donne dessus & ne les remplisse pas. *Hisser & amener les huniers*, c'est les hausser & abaisser les voiles du grand mât de hune. Enfin *amener les huniers sur le ton*, c'est bailler les voiles nommées *huniers*, jusqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton*. (Z)

* HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, subst. m. (*Pêche.*) filet qui n'a rien de particulier; les pêcheurs s'en servent dans les rivieres autour des îles & îlots. *Voyez* nos *Planches de Pêche*.

HUNINGUE, *Hunninga*, (*Géog.*) petite, mais forte ville de la haute Alsace dans le Suntgow. Les fortifications sont du maréchal de Vauban; elle est sur le Rhin, aux frontieres de la Suisse, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Brisach. *Longit.* 25. 15. *latit.* 47. 42. (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Trève.

HUNS, (*Hist.*) peuple nombreux de la Scythie, ou de Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchang-Goei environ 1200 ans avant la naissance de Jesus-Christ, mais leur histoire n'est connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ére chrétienne. Les *Huns* soumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident jusqu'à la mer Caspienne, & posséderent tout le vaste pays que nous appellons *Tartarie*. Ils se subdiviserent en un grand nombre de nations différentes, qui, sous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Asie. En 376, sous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conserverent le nom de *Huns Hunni*, qui vient du nom Chinois *Hioung-Nou*, traverserent le palus Méotide, porterent l'allarme chez toutes les nations voisines du Tanaïs, vainquirent les Ostrogoths, & s'emparerent des pays situés au nord du Danube; de-là ils firent des courses fréquentes chez leurs voisins, & répandirent souvent la desolation sur les terres des Romains qu'ils se rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident; ils s'avancerent jusques sur le Rhin & dans les Gaules, se rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Besançon, de Toul, de Langres, de Metz; s'approcherent jusqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric roi des Visigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns*, & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne; on dit qu'en cette occasion, il périt trois cens mille hommes. Attila, après cette défaite, se retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cause des *Huns*; &, après avoir reparé ses pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie; Rome ne fut sauvée que par la trève que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna sur le Danube

bien réſolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occaſion; mais ſes deſſeins furent renverſés par ſa mort, arrivée en 454, & cauſée par la grande quantité de vin qu'il avoit bû. Ainſi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui ſe nommoit lui-même *la terreur des hommes*, & *le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la diviſion ſe mit parmi ſes ſujets, ſes enfans ne purent point contenir les peuples que leur pere s'étoit ſoumis, & peu-à-peu le nom des *Huns* diſparut preſque entierement de l'hiſtoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux; ils ſe faiſoient des inciſions au viſage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal faits: ils menoient une vie très-dure, ne ſe nourriſſant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la ſelle & le dos du cheval; ils n'habitoient ni maiſons ni villes; leurs femmes & leurs enfans vivoient ſous des tentes poſées ſur des chariots qu'ils tranſportoient à volonté d'un lieu dans un autre, ſans avoir de demeure fixe: ils ſupportoient la faim, la ſoif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés ſur le dos de leurs chevaux: il combattoient ſans ordre, & en pouſſant de grands cris; à la faveur de la légereté de leurs chevaux, on les voyoit fondre ſur l'ennemi & diſparoître à l'inſtant, pour revenir enſuite avec plus de fureur: ils étoient fourbes, cruels, ſans religion & ſans humanité, avides de rapines, haïſſant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez l'Hiſtoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tome II*.

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource en Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, & qui ſe jette dans le Weſer dans le comté d'Oldenbourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, ſur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON *ou* HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, ſur l'Ouſe, à 50 milles de Londres; elle envoie deux députés au Parlement. *Longit.* 17. 15. *latit.* 52. 15.

C'eſt à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599. Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, „ crurent la grande Bretagne enſevelie ſous ſes ruines, „ lorſqu'elle devint tout-à-coup plus formidable que jamais ſous la domination de Cromwell, qui l'aſſujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le maſque de la religion ſur le viſage, & qui, dans ſon gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un uſurpateur „.

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de ſon tems, fit fleurir le commerce de ſa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtiſé de tous les ſouverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromwell ſon ſucceſſeur, & conſerva ſon autorité juſqu'au dernier ſoupir. Le conſeil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Gregoire Léti ont écrit ſa vie, mais il lui falloit d'autres hiſtoriens; Waller a fait ſon éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de tranſcrire ici par cette ſeule raiſon. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloiſe n'eſt pas connue. Il s'agit ſeulement, pour entendre ce beau morceau, de ſavoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la grande Bretagne.

*We muſt reſign! Heav'n his great ſoul does claim,*
*In ſtorm as loud as his immortal fame:*
*His dying groans, his laſt breath, shakes our iſle.*
*And trees uncut for his fun'ral pile:*
*About his palace their broad roots are toſt*
*Into the air. So Romulus was loſt!*
*New Rome in ſuch a tempeſt miſs'd her king,*
*And from obeying fell to worshipping:*
*On Oeta's top thus Hercules lay dead,*
*With ruin'd oaks and pines about him ſpread.*
*Nature herſelf took notice of his death,*
*And ſighing, ſwell'd the ſea with ſuch a breath,*
*That to remoteſt shores her billows roll'd,*
*The approching fate of their great ruler told.*

Voici l'imitation de M. de Voltaire:

*Il n'eſt plus, c'en eſt fait, ſoumettons-nous au ſort,*
*Le ciel a ſignalé ce jour par des tempêtes;*
*Et la voix du tonnerre éclatant ſur nos têtes,*
*A déclaré ſa mort.*
*Par ſes derniers ſoupirs, il ébranle cette île,*
*Cette île, que ſon bras fit trembler tant de fois,*
*Quand, dans le cours de ſes exploits,*
*Il briſoit la tête des rois,*
*Et ſoumettoit un peuple à ſon joug ſeul docile.*
*Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus*
*Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,*
*Que le roi de ces lieux & ton maitre n'eſt plus.*
*Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,*
*Tel il quitta la terre au milieu des orages,*
*Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.*
*Obéi dans ſa vie, à ſa mort adoré,*
*Son palais fut un temple.* (*D. J.*)

HUNTINGTONSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au dioceſe de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maiſons; c'eſt un pays agréable, fertile, arroſé par pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

HUPE, LUPEGE, ſ. f. *upupa*, (*Hiſt. nat. Orinithol.*) oiſeau qui peſe trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec eſt noir, pointu, & un peu courbé. Il y a ſur la tête une belle crête, longue de deux pouces, compoſée de vingt-quatre ou vingt-ſix plumes, placées ſur deux files, qui s'étendent depuis le bec juſqu'à l'occiput; l'oiſeau éleve & abaiſſe ces plumes à ſon gré; elles ſont noires à l'extrémité, elles ont du blanc au-deſſous du noir, & le reſte eſt de couleur de marron teint de jaune; le cou eſt rouſſâtre; la poitrine eſt blanche, & a des taches noires: les vieux oiſeaux de cette eſpece n'ont de ces taches que ſur les côtés; la queue eſt compoſée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croiſſant blanc, placé de façon que ces deux extrémités ſont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aîle dix-huit plumes, qui ont des taches blanches ſur un fond noir; le croupion eſt blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des aîles. Willugh. *Ornith.*

HUPO L'HUILE DE, (*Hiſt. nat. medec.*) huile tirée par expreſſion dont on ſe ſert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne ſait d'où cette huile ſe tire. *Acta phyſico-medica nat. curioſ.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un conſeil ou tribunal chargé de l'adminiſtration des finances de l'empire, de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des mandarins & viceroîs; il tient auſſi les regiſtres publics, contenant le dénombrement des familles, où le cadaſtre qui ſe fait tous les ans des ſujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun eſt obligé de payer.

HUGUANG, (*Géog.*) ſeptieme province de la Chine, ſi fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en eſt la premiere métropole. (*D. J.*)

HUQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſpece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & deſcend juſqu'aux piés, à l'uſage des ſœurs noires quand elles ſortent.

HURA, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) arbriſſeau d'Amérique, dont on ne connoît que l'eſpece qui eſt à feuilles d'abutylon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom eſt impropre.

Voici ſes caracteres; ſa fleur en entonnoir eſt compoſée d'un ſeul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui eſt légerement découpé en douze parties; le piſtil eſt placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & diviſé en douze cellules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, eſpagnoles, angloiſes & françoiſes, cultivent cet arbriſſeau dans leurs jardins par curioſité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou ſeize piés, & ſe diviſe vers ſa cîme en pluſieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords: ſes feuilles, ainſi que les jeunes branches, ſont d'un verd foncé & pleines d'un ſuc laiteux qu'elles répandent, lorſqu'on vient à les couper ou à les broyer; ſi on laiſſe meurir parfaitement le fruit ſur cet arbriſſeau, la chaleur du ſoleil le fait crever avec une exploſion violente; ſes ſemences ſont diſperſées dans cette exploſion à une grande diſtance; lorſqu'elles ſont vertes, elles purgent par haut & par bas, & paſſent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit des poudriers, ou petits vaiſſeaux à mettre la poudre que l'on répand ſur l'écriture pour la ſécher; c'eſt pourquoi

quoi les Anglois nomment cette plante *ſand-box-tree*; mais ces ſortes de noms vulgaires uſités dans toutes les langues, ne font que jetter de la confuſion en Botanique. (*D. J.*)

HURE, ſ. f. (*Vénerie.*) on dit *hure de ſanglier*, en parlant de ſa tête.

HURE, *en terme de Vergettier*, eſt une broſſe garnie de tous côtés, percée dans ſon centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX LE, *pagus Huripenſis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'île de France, dont les lieux principaux ſont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiſeau. Il eſt inutile de diſputer ſur ſes limites & ſur celles du Gâtinois, pourvû qu'on ſoit aſſûré qu'elle eſt du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

HURLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) cri du loup, *Voyez* HURLER.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il ſe dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a tranſporté à l'homme & aux autres animaux, lorſque, dans la colere, la douleur ou quelqu'autre paſſion, ils pouſſent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens*.

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perſe, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs ſont exceſſives. *Long.* ſelon Tavernier, $85^{d}$. $15'$. *latit.* 32. 30. (*D. J.*)

HURONS LAC DES, (*Géog.*) le *lac des Hurons* communique au ſud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du ſud au nord depuis le $43^{d}$. juſques au 45. 30'. de *latit.* ſeptentrionale & de l'eſt à l'oueſt, entre les 293 & $299^{d}$. de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une ſi grande étendue n'eſt, dit-on, peuplée ſur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut ſe faire à de ſi prodigieux deſerts. (*D. J.*)

HURONS LES, (*Géog.*) peuple ſauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au S. le lac des *Hurons* à l'O, & le lac Ontario à l'E. Le pays eſt étendu, fertile & deſert, l'air y eſt ſain, & les forêts remplies de cédres; le nom de *Huron* eſt de la façon des François, leur vrai nom eſt *Tendat*.

La langue de ces ſauvages eſt gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoiſſance que d'un très petit nombre de choſes. Comme chaque nation du Canada, ainſi chaque tribu & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparemment parce que tous ces barbares ſont perſuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* ſelon les uns, du *chevreuil* ſelon les autres. Cette nation miſerable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire, qui n'eſt jamais le fils du prédéceſſeur, mais celui de ſa plus proche parente; car c'eſt par les meres qu'on regle la ſucceſſion. Les femmes ont la principale autorité; tout ſe fait en leur nom, & les chefs ne ſont, pour ainſi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire eſt trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'eſt-à-dire qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece d'initiation ou de cérémonie ſuperſtition que les ſauvages de la Virginie pratiquent ſur les jeunes gens de leur pays, lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge de 15 ans; & ſans laquelle ils ne ſont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie conſiſte à choiſir les jeunes gens qui ſe ſont le plus diſtingués à la chaſſe par leur adreſſe & leur agilité; on les confine pendant un certain tems dans les forêts, où ils n'ont communication avec perſonne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage ſe nomme *ouiſoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout deſquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils ſont obligés de paroître avoir totalement oublié le paſſé & d'affecter d'être ſourds, muets & inſenſibles, ſous peine d'être *huſcanoués* de nouveau. Pluſieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarraſſer la jeuneſſe des impreſſions de l'enfance, & de la rendre propre aux choſes qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand poiſſon qui ſe trouve dans le Danube en Hongrie, il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & peſe juſqu'à 3 ou 4 quintaux; il reſſemble à l'éturgeon. Il eſt très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacœus*. *Voyez* Brukmann, *epiſtol. itni. cent. I. epiſt.* 99.

Suivant M. Zimmermann, le *huſo* eſt un poiſſon de mer cétacé, il n'a ni écaille, ni os; ſes yeux ſont petits, & ſa gueule fort large. On prétend que ſa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit auſſi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poiſſon reſſemble beaucoup au cachalot. C'eſt avec ſa tête, ſa queue, ſa peau & ſa veſſie qu'on fait en Ruſſie la colle de poiſſon ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on paſſe enſuite la liqueur par une chauſſe, on la fait évaporer juſqu'à ce qu'elle ait la conſiſtence de la bouillie, on la verſe alors ſur des planches unies & frottées avec de la graiſſe; & quand la matiere eſt refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait ſécher. Ce poiſſon s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chimie*. (—)

HUSSARDS LES, ſ. m. (*Art milit.*) ſont une eſpece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppoſe à la cavalerie ottomane. Ils ſont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'eſt pour ſabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur ſabre, longue & menue qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail juſqu'à la croupe, au défaut de la ſelle, & en piquant panché ſur la tête du cheval. Ils s'en ſervent pour embrocher les ennemis. Je me ſers de ce terme, parce que cette épée eſt une eſpece de broche. Quand ils en uſent, ils l'appuient ſur le genou; ils ont encore des piſtolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havreſac. Ils ne ſe ſervent pas ſi communément en France de cette broche, mais c'eſt une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *penſeretesſche* ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre, eſt d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux qui ſont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vite que la groſſe cavalerie. Ils s'élevent au-deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux, ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient très-aiſément, & paſſent un defilé avec beaucoup de viteſſe. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vites, c'eſt que n'ayant que des bridons, ils en ont la reſpiration plus libre, & pâturent à la moindre alte ſans débrider. Quand ils font alte après quelque courſe vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délaſſer. Leurs ſelles ſont d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce ſont des treſſes de groſſe ficelle; elles ſont poſées ſur de bonnes couvertures en pluſieurs doubles, qui leur ſervent pour ſe coucher & couvrir leurs chevaux: le deſſus des ſelles ſont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs piſtolets auſſi-bien que leurs houſſes. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval juſqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe ſur les cuiſſes.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guere plus de ſon que les cors des poſtillons; leurs étendarts ſont en pointe. Et dans les armées de France, ils ſont d'ordinaire parſemés de fleurs-de-lis: leurs houſſes ſont de même: & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent ſur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendarts. Leur maniere de camper n'eſt pas réguliere; ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu du fourrage, parce qu'ils ne reſtent pas dans le camp: ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont fort petits, & ſouvent en courſe. Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination graude, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade ſur le dos & ſur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On ſe ſert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une troupe fort légere pour les courſes; mais ils ne peuvent tenir contre des eſcadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *huſſards* eſt tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une eſpece de pour-point ou de veſte qui ne va qu'à la ceinture; les manches en ſont fort étroites, & retrouſſées avec un bouton: ils ont une

gran-

grande culote en pantalon, c'eſt-à-dire qu'elle tient au bas des chauſſes: ils ont des bottines juſqu'aux genoux ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers qui ſont arrondis avec de petits talons; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemiſes des ſoldats ſont fort courtes, & ils en changent rarement; c'eſt pourquoi pluſieurs en ont de toile de coton bleue: leurs manteaux ne ſont guere plus longs que leurs pourpoints; ils les mettent du côté que vient la pluie: leurs bonnets ſont longs, & ils les bordent de peaux; la plus grande partie a la tête raſée, & ne laiſſe qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût & ſa dignité; ils ſont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures; ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes: il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui ſe plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été; & une boule d'argent ſur la poitrine quand ils ſont à cheval, pour marquer la nobleſſe. Les officiers des *huſſards* ſont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu-près comme dans le reſte de la cavalerie. *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le P. Daniel. (*Q*)

HUSSITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. mod.*) on nomma *Huſſites* les ſectateurs de Jean Hus, & de Hiéronime, diſciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Conſtance en 1415.

Tout le monde ſait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une Egliſe catholique, qui renferme dans ſon ſein les prédeſtinés; qu'un reprouvé n'eſt pas de cette Egliſe; que les ſeigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obſerver la loi; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de Jeſus-Chriſt, &c.

La flamme étouffa la voix de ceux qui ſoûtinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les ſuites; il ſortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronime, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs diſciples. Quand Sigiſmond voulut ſuccéder en Bohème à Wenceſlas ſon frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bucher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Huſſites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille: c'étoient des animaux ſauvages, que la ſévérité du concile avoit déchaînés; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur ſang la cruauté des peres de Conſtance; (1) Jean, ſurnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigiſmond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtoit, marchoit encore à la tête de ſes troupes, donnoit ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtoit aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau; on lui obéit: ce reſte de lui-même fut encore fatal à Sigiſmond, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohème avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croiſades: ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de deſolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*Hiſtoire générale*, *t. II. p.* 97-105. (*D. J.*)

HUSUM, (*Géog.*) ville de Danemarck dans la partie méridionale du Sleſwig, au baillage de *Huſum*, dont elle eſt le chef-lieu. Elle n'eſt pas ancienne, & n'a gueres commencé que vers l'an 1450, mais elle fleuriſſoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs poſſibles, incendies, pillages, inondations; elle eſt ſituée à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleſwig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long.* 42. 33. *lat.* 54. 22. (*D. J.*)

HUTITES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) hérétiques qui font une ſecte d'anti-luthériens. Ils étoient ſectateurs de Jean Hutus, & ſe croyoient réellement les enfans d'Iſraël venus pour exterminer les Cananéens. Ils diſoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & bûvant. Du Preau, *hiſt.* Florimont de Raymond, *de la naiſſ. de Chouſ. liv. II. c. xvj. num.* 3. Gautier, *Chron. ſect.* 16. *c. lxxj.* (*G*)

HUTTE, ſ. f. (*Gram.*) ſelon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes ſe conſtruiſoient avec des branches d'arbre & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques miſerables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

Hutte, ſ. f. (*Art. milit.*) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour ſe mettre à l'abri de la pluie & du mauvais tems. Les ſoldats qui campent, ſe font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *Voyez* Baraque. *Chambers*.

Avant l'uſage des tentes ou canonnieres, les ſoldats faiſoient des *huttes* dans les camps pour ſe mettre à couvert du mauvais tems. *Voyez* Canonnieres.

HUTTELHOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de baſſe Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (*Marine.*) c'eſt dans un gros tems amarer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent, & que le vaiſſeau ſe tourmente moins. Pour *hutter*, on abaiſſe le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord; mais lorſqu'on l'abaiſſe juſqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'eſt appiquer plûtôt que *hutter*. (*Q*)

HUTWEIL, (*Géog.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Méxique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il eſt de la grandeur de l'oranger; ſes feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles ſont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ſes branches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une ſemence brune. Dans toute ſaiſon, mais ſurtout à la ſuite des pluies, cet arbre donne par inciſion une eſpece de baume d'un jaune brun, amer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faiſant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits morceaux; ce beaume ſurnage à l'eau, mais il n'eſt pas ſi bon que celui qu'on tire par inciſion; on tire encore une eſpece d'huile de la ſemence de cet arbre.

HUVACAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols nomment les treſors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & ſous les débris de leurs temples; ces pauvres gens les cachoient comme des reſſources contre les beſoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces tréſors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Eſpagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs tréſors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monſtrueux, gris, tout couvert de poil, ſemblable à un chien par la partie qui eſt hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cet eſpece de chien de mer nageoit autour de baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui ſignifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafnienſia*, *ann.* 1671 & 72. *obſ.* 49.

HUY, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans l'évêché de Liége. Elle fut priſe & repriſe pluſieurs fois dans les guerres de Louis XIV. Elle eſt avantageuſement ſituée ſur la Meuſe, à 5 lieues S. O. de Liége, 6 N. E. de Namur. *Long.* 22, 57. *lat.* 50, 31.

Mélart (Laurent) natif de cette ville, dont il a été bourguemeſtre, nous en a donné l'hiſtoire à laquelle les curieux pourront recourir. (*D. J.*)

# H Y

HYAC, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus*. (*Bot.*) Voyez Jacinte (*Botanique*.)

Hyacinthe, ſ. m. (*Hiſt. natur. Lithologie.*) pierre précieuſe tranſparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif; elle n'eſt point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres précieuſes; un feu violent la fait entrer en fuſion.

Boëce

(1) Pourquoi dire que *la ſévérité du Concile* .... *la cruauté des Peres de Conſtance* avoit déchaîné les huſſites comme des animaux ſauvages, plutôt qu'attribuer cela à leur aveugle obſtination, à leur eſprit de rebellion, & à mille autres cauſes, qui firent toujours commettre aux hommes les plus grands & les plus terribles forfaits? Et ce que vous voudriez qu'on ne châtiât pas les ſujets rebelles, les blaſphemateurs de la parole de Dieu, les perturbateurs de la ſociété, les corrupteurs des ames innocentes de crainte, que de leurs cendres ne fortiſſent des hommes encore plus mauvais qu'eux? Quel eſt le gouvernement, quelle la ſecte, la communauté, l'homme enfin qui ſe regle de la ſorte? *Voyez* la note à l'art. *Conſcience* & l'art. *Chriſtianiſme* dans le ſupplement des notes au troiſieme tome pa. xxvj. *Voyez* auſſi la note à l'article *Intolerance*. (*Z*)

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes especes d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui est la plus chere & la plus estimée, est d'un jaune tirant sur le rouge, & est presque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus précieuse est celle qui est d'un rouge tirant sur le jaune, telle qu'est la couleur du sang bilieux.

La seconde espece est d'un jaune de saffran; la teinte rouge y est moins forte que dans la précédente.

La troisieme espece d'*hyacinthe* est plus claire encore, & sans sa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du succin ou de l'ambre jaune à qui elle ressemble parfaitement.

La quatriéme espece est d'un jaune plus clair encore, & sa couleur ressemble à celle de l'ambre gris ou du miel; c'est la moins estimée.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur si foncée, que l'on ne peut point distinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres sont si peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puisse faire juger que ce sont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topases & les chrysolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot pense que la pierre appellée *carbunculus* ou escarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jettant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, selon lui, n'excedent pas communément la grosseur d'un pois, & selon M. Hill, celle d'une noix de muscade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* se trouvent en crystaux à six côtés terminés par une pyramide exagone comme le crystal de roche, mais elles sont plus dures que lui; ou bien elles se trouvent sous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui se trouvent ainsi, sont plus dures que celles qui sont crystallisées. Voyez *Hill's naturel hystory of fossils*.

Les *hyacinthes* de la plus belle espece viennent des Indes orientales, & se trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient aussi des Indes occidentales. Celles de la moindre espece se trouvent en Europe & entr'autres sur les frontieres de la Bohème & de la Silésie.

On voit aisément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* passoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puisse en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, soit avec la topase, soit avec la chrysolite, soit avec le grenat & le rubacelle, soit avec toutes les pierres précieuses jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fausses *hyacinthes* ou *jargons* qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles sont d'un rouge matte & couleur de brique; elles ne sont point transparentes, & doivent être regardées comme du vrai crystal de roche opaque & coloré; elles ne sont pas plus dures que lui; leur figure est celle d'une colonne à six pans, terminée des deux côtés par deux pyramides exagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils désignoient sous ce nom étoit une espece d'améthyste, puisque, par la description qu'en donnent Pline & Théophraste, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraste, *traité des pierres avec les notes* de M. Hill, *pag. 65. de la traduction françoise*. M. Hill croit que c'est l'*hyacinthe* que les anciens connoissoient sous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs ayent prétendu qu'ils désignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puisqu'il dit que c'étoit une espece d'escarboucle qui ne différoit des autres que par sa couleur de flamme. Voyez *Hill's naturel history of fossils*. Voyez LYNCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compositions pharmaceutiques, après l'avoir écrasée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'est point soluble dans aucun dissolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre*) c'est un des cinq fragmens précieux. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*confection d'*) *Voyez* à l'art. CONFECTION.

HYACINTHIES, s. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on sait assez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclés en Laconie, étoit tellement aimé d'Apollon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le suivre, le séjour de Delphes, & qu'il fut la cause innocente de sa mort. Pausanias dit qu'on voyoit sur sa tombe la figure du dieu à qui s'adressoient les sacrifices; mais les jeux furent institués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes étoient employés à pleurer sa mort; on mangeoit sans couronne sur la tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triste repas; mais le troisieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux festins, aux cavalcades & autres réjouissances. On offroit ce jour-là des sacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter sa famille & ses domestiques. *Voyez* Meursius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de festis Græcorum*. (*D. J.*)

HYADES, s. f. pl. (*terme d'Astronomie.*) ce sont sept étoiles fameuses chez les Poëtes, qui, selon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'est pour cette raison qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὕειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale est l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. *Voyez* ALDEBARAN & TAUREAU.

Les Poëtes ont feint que les *hyades* sont filles d'Atlas & de Pleione, & que leur frere Hyas ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent sa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compassion, les transporterent au ciel & les placerent sur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres représentent les *hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter transporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers*. (*G*)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la constellation des *hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile: *Arcturum, pluviasque hyadas geminosque triones*. Les philosophes reconnoissent unanimement aujourd'hui que les étoiles sont trop éloignées de nous pour causer aucuns changemens ni aucune altération dans notre athmosphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALE', s. f. (*Myth.*) une des nymphes de la suite de Diane; c'étoit elle qui remplissoit les urnes qu'on répandoit sur la déesse, lorsqu'Actéon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloides*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, se dit de l'humeur vitrée. *Voyez* VITRÉE.

HYALOIDE, s. f. (*Hist. nat.*) nom d'une pierre précieuse fort brillante & transparente comme du crystal; il en est parlé dans les anciens naturalistes; on s'en servoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Plusieurs auteurs ont donné leurs conjectures sur cette pierre. M. Hill pense que c'est la même que Pline nomme *astrios*, qui étoit de la nature du crystal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette espece d'Amérique; elles se trouvent sur-tout sur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient si belles, qu'on les auroit presque prises pour de vrais diamans. Ce sont des cailloux blancs & transparens qui semblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité des pierres* de Théophraste, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Arragon, sur la riviere de saint Martin.

HYBOUCOUHU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui ressemble aux dattes, mais qu'on ne mange point: on en tire une huile que l'on conserve dans des cocos que l'on a vuidés; on en fait usage dans le pays pour une maladie appellée *tom*, occasionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'insinuent entre cuir & chair, & forment des pustules très-douloureuses. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno*; on prétend qu'elle est aussi très-bonne pour la guérison des plaies.

HYBRISTIQUES, s. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célebroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & sauvé la ville assiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repousser; c'est de l'affront qu'ils essuyerent, que la fête prit son nom: ὕβρις en grec signifie *injure*, *affront*, *ignominie*; elle fut grande pour des Spartiates, si tant est qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occasion. (*D. J.*)

HYCCARA, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, sur la côte septentrionale: ses ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini*.

Plu-

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt-onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où nâquit la fameuse courtisanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade: elle avoit donc sept ans lors de la destruction de sa patrie; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres prisonniers, & transportée à Corinthe; au bout de quelques années, sa beauté lui valut des hommages de toutes parts; de grands seigneurs, des orateurs illustres & des philosophes sauvages en devinrent éperdument amoureux; l'on compte au nombre de ses adorateurs, Démosthène, Diogène le cynique, qu'elle souffrit, tout pauvre & malpropre qu'il étoit, & le philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à son tour passionnée d'Eubatés, vainqueur aux jeux olympiques; elle lui fit même promettre qu'il l'épouseroit, mais il trouva moyen d'éluder sa parole; enfin Laïs s'étant rendue en Thessalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit éprise, les Thessaliennes conçurent tant de jalousie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, & l'assommerent dans le temple de Vénus à coups de chaises qu'elles trouverent sous leurs mains; mais on lui bâtit un tombau magnifique sur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommé que le temple de Vénus profané; tous ces faits peignent les mœurs d'un tems & d'un pays célebre. (*D. J.*)

HYDASPE, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaspes*; grand fleuve des Indes, sur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des sapins & des cèdres qu'il fit couper sur les monts Emodes. Horace, *l. I. ode* 22, appelle ce fleuve *fabulosus*, c'est-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire sa source du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet; porte ses eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Moultan & Bucor. N'est-ce point aujourd'hui le Ravi? L'*Hydaspe* dont parle Virgile, *Géorg. l. IV. v.* 211, & qu'il met en Médie, *Medus hydaspes*, n'est point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre; c'étoit un fleuve d'Asie, peu éloigné de la ville de Suzé; Strabon l'appelle *Choaspe*, & son eau passoit pour être délicieuse à boire. (*D. J.*)

HYDATIDE, s. f. (*Méd.*) ὑδατὶς, *aquula*; c'est, selon Galien (*lib. XIV. meth. med.*), une sorte de tumeur qui se forme d'une matiere aqueuse & graisseuse, sous la peau d'une paupiere, sur-tout de la supérieure, où elle cause ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie se traite comme l'œdeme de la paupiere; *voyez* Œdeme (*paupiere*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jean.

Mais, en général, les Medecins entendent par *hydatides* toutes sortes de tumeurs vésiculaires, qui se forment ordinairement, en assez grand nombre, tout-à-la-fois, dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques (*voyez* Lymphatiques, *vaisseaux*.) qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs se présentent rarement à la surface du corps; cependant Skenkius, dans ses observations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées sur le dos, grosses comme des œufs: on trouve aussi, dans les observations de M. Deidier, qu'il en avoit vû sur le bras, qui formoient comme une grape de perles.

Ce sont, sur-tout, les visceres que les observations nous démontrent être le plus susceptibles d'*hydatides*: Rhuysch rapporte (*Observations Anatomiques*, 17. 83.) avoir vû toute la masse du foie changée en un monceau d'*hydatides*: Pison a aussi observé (*Tractat. de collect. serof.*) des *hydatides* dans les poumons: on en a vû dans la rate, le mésentere, qui avoient été la source de l'hydropisie ascite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires sur-tout, sont aussi très-souvent affectés de cette sorte de tumeur. *Voyez* Hydropisie, Matrice, Ovaire.

Ainsi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaisseaux lymphatiques, qui se dilatent extraordinairement, sous forme de vésicules, à cause de l'étranglement que font les valvules dans ces vaisseaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur siége dans quelqu'un des visceres; il n'y a point de signe marqué, constant, qui puisse en faire connoître l'existence: d'ailleurs, ils sont plûtôt un symptome de maladie qu'une maladie en soi. S'il en paroît sur la surface du corps (ce qui est fort rare, parce que les vaisseaux lymphatiques ne sont pas libres) dans le tissu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les résolutifs spiritueux, pour les dissiper, si l'on ne juge pas à propos de donner issue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus souvent, lorsque les tumeurs sont considérables.

HYDATOIDE, s. f. (*Anat.*) est le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *Voyez* Humeur aqueuse.

Ce mot est composé de ὕδωρ, ὕδατος, *eau*, & εἶδος, *forme ressemblance*.

HYDATOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) c'est l'art de predire les choses futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* Hydromantie.

Ce mot est composé d'ὕδατος génitif d'ὕδωρ, & σκοπέω, *j'examine, je considere*.

Il y a une *hydatoscopie* naturelle & permise; elle consiste à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* Tems & Ouragans, *Dict. de Trévoux*.

HYDRAGOGUE, adj. p. sub. (*Médecine.*) médicament qui purge & chasse les eaux; ce mot est composé de ὕδωρ, *eau*, & de ἄγειν, *chasser*.

HYDRARGYROSE, s. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la salivation. L'excrétion de la salive a été long-tems regardée comme l'évacuation critique la plus salutaire pour la guérison de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que plusieurs personnes ne salivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laissé de guérir, on a pensé que la salivation n'étoit pas absolument nécessaire à la guérison de la vérole; & en effet, les évacuations par les selles, par les urines, par les sueurs, peuvent servir à la dépuration du sang, aussi utilement que la salivation. L'incommodité de cette excrétion a fait desirer qu'on pût administrer les frictions mercurielles, & éviter la salivation, c'est ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doses qu'à l'ordinaire, à des tems plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de tems en tems pour déterminer la mercure vers les intestins, ou de baigner les malades dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces sortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans, de toute espece, se sont donnés dans tous les tems pour avoir des remedes particuliers, qui guérissoient *infailliblement* la maladie vénérienne, sans garder la chambre, & par conséquent sans salivation. Les effets n'ont pas répondu aux promesses de ces empyriques; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers tems, réussir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire saliver, en le prenant revivifié du cinabre, en le faisant bouillir dans du vinaigre distillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il est certain que cette préparation a paru efficace sur quelques personnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'esquine, & de permettre aux malades de sortir; mais comme bien des personnes ne sont pas naturellement disposées à la salivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réussi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été absolument sans effet sur d'autres, qui ont salivé abondamment, après s'être frotté de l'onguent mercuriel camphré, *Voyez* Vérole. (*Y*)

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. (*Méchan.*) est un terme composé, dont quelques auteurs se servent pour designer certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du ressort de l'air. On peut voir, au mot Fontaine, la description de différentes machines de cette espece.

Les machines qui servent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydraulico-pneumatiques*; car ces machines agissent par le moyen du ressort de l'air, qui est augmenté par la chaleur; telle la machine hydraulique de Londres, qui est conduite sur ce principe. On a donné une idée de ces sortes de machines à l'*article* Feu. (*O*)

HYDRAULIQUE, s. f. (*Ordre encycl. Entend. Rais. Philosophie* ou *Science*, *Science de la nature*, *Mathématiques*, *Mathém. mixtes*, *Méchan. Hydrodynamique*, *Hydraulique*.) partie de la méchanique qui con-

fidere le mouvement des fluides, & qui enfeigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jailliffantes, que pour d'autres ufages.

Ce mot eft dérivé du grec ὑδραυλις, *eau fonnante*, formé d'ὕδωρ, *aqua*, eau, & αὐλος, *tibia*, flûte; la raifon de cette étymologie eft que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre chofe que la fcience qui enfeignoit à conftruire de jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des foufflets, on fe fervoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire fonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non feulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les Mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la fcience générale des mouvemens des fluides, & ont réfervé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'eft-à-dire l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens befoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, le lois du mouvement des fluides en général.

L'hydroftatique confidere l'équilibre des fluides qui font en repos: en détruifant l'équilibre, il en réfulte un mouvement, & c'eft-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* fuppofe donc la connoiffance de l'hydroftatique, ce qui fait que plufieurs des auteurs ne les féparent point, & donnent indifféremment à ces deux fciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydroftatique*. *Voyez* HIDROSTATIQUE. Mais il eft beaucoup mieux de diftinguer ces deux fciences par les noms différens d'*hydroftatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui fervent à cet ufage, comme les fiphons, les pompes, les feringues, les fontaines, les jets-d'eau, &c. font décrits chacun en leur place. *Voyez* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, &c. *Voyez* auffi la fuite de cet article, où l'on traite des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* font; Mariotte, dans font *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides*: Guglielmini, dans fa *Menfura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *voyez* FLUIDE: M. Newton, dans fes *Phil. Nat. Prin. Mathemat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*: M. Daniel Bernoully, dans fon traité Intitilé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738: M. Jean Bernoully, dans fon *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de fes œuvres, en 4. *vol. in-4°. à Laufanne*, 1743. J'ai auffi donné un ouvrage fur ce fujet, qui a pour titre *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. *Voyez* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie eft le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*: ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, font entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, fur-tout des *hydrauliques*: Gafp. Schottus, dans fa *Mechanica hydraulico-pneumatica*: de Chales, dans fon *Mundus mathematicus*: M. Belidor, dans fon *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Hiftoire de l'académie des Sciences*, *pour les années* 1737, 1750, 1753. (*O*)

MACHINES, HYDRAULIQUES. Les machines en général fervent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles font également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux; mais lorfqu'on fe fert des trois élémens de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'affurer d'une plus grande quantité d'eau; leur produit, qui eft prefque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tariffent la plûpart en été & en automne: on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines qui aient été conftruites jufqu'à préfent; elles pourront fervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire; on eft fûr de la réuffite des machines exécutées, qu'on peut confulter fur le lieu; au lieu que le fuccès des autres feroit très-incertain.

Ces machines font celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphimbourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réfervoir de l'égoût, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, fur les machines fuivantes, l'*Architecture hydraulique*, *tome II. page* 196; & l'*Encyclopédie*, pour la pompe à feu, à l'*article* FEU. (1)

Suivant

(1) C'eft ici la feconde fois qu'il eft queftion de machine à feu dans cet ouvrage, mais l'on n'y a fait connoître que celle dont l'invention eft par quelques-uns attribuée à Saveri & par d'autres à Neucomen. L'on n'y a point parlé d'une machine à feu d'un autre genre, inventée par le Docteur Papin, & qui paroît être demeurée dans l'oubli. Cependant Belidor dans fon Architecture Hydraulique, Mufchenbroek dans fon Effai de Phyfique en ont traité. Defaguliers en parle auffi comme d'une machine qu'il a conftruite; mais celui qui en fait mention plus au long eft Belidor. La brièveté requife dans ces notes ne nous permet pas d'entrer dans un long détail, cependant nous devons en peu de mots expliquer la différence de la machine de Saveri à celle de Papin.

Les principes font les mêmes, c'eft-à-dire que la vapeur contenüe dans la partie fupérieure d'une chaudiere bouillante, ayant la liberté de s'introduire dans un cilindre, en chaffe l'air avec violence: & une injection d'eau froide condenfant la vapeur, le vuide fuccede, & produit l'opération de l'une & de l'autre machine.

Dans celle de Saveri le vuide fe fait dans un cilindre dans lequel pend un pifton fufpendu à un balancier. Le pifton étant foulevé par la vapeur, l'autre extrémité du balancier s'abaiffe, & donne lieu à la defcente des piftons de plufieurs pompes ordinaires. Le vuide étant fait par la condenfation, le poids de l'atmofphere preffant fur le pifton du cilindre, le fait defcendre, & tire à foi le bras du balancier auquel il eft fufpendu, avec une force proportionnée à la réfiftance des piftons attachés à l'extrémité de l'autre bras, qui en fe relevant les fait remonter avec lui. Ce jeu alternatif produit l'effet que feroient des forces vivantes appliquées à l'autre bras du balancier. *Voyez l'article* FEU.

Dans la machine de Papin le vuide fe fait également dans un cilindre où le poids de l'atmofphere fait monter l'eau directement, immédiatement après la condenfation; & pour vuider le cilindre de l'eau dont il eft rempli, le retour de la vapeur la force à fortir par repulfion, comme dans une pompe refoulante. *Voyez* Mufchenbroek.

La Machine de Saveri a un méchanifme qui lui procure les moyens d'introduire la vapeur dans le cilindre & d'en intercepter la communication, d'entretenir par elle même des cuvettes deftinées à fournir l'eau d'injection pour condenfer la vapeur, & pour maintenir la chaudiere au même niveau à mefure que l'eau fe confomme par l'ébullition, & par l'évaporation. *Voy. l'article* FEU.

La machine de Papin qui n'avoit jamais été exécutée en grand, manquoit de ce méchanifme. L'introduction, & l'interception de la vapeur, l'injection d'eau froide, & l'interception du jet fe faifoient à la main par un homme affujetti à ouvrir & fermer des robinets; la chaudiere n'étoit point entretenüe, & après un certain nombre d'opérations dont la vigueur décroiffoit, à mefure que l'eau bouillante diminuoit, il falloit la remplir: le produit n'étoit point uniforme, & l'on perdoit du tems à remettre la machine en état de recommencer. *Voyez* Belidor, Mufchenbroek, Defaguliers.

Papin prétendoit difputer le pas à Saveri, mais Belidor a jugé la machine de Saveri de beaucoup fupérieure à celle de Papin dépourvüe de tous les fecours que fon émule fe procuroit par elle même. Il faut fans doute attribuer à des défauts fi effentiels l'oubli où cette machine eft tombée. Cependant Belidor en parle avec eftime, affûrant qu'il la mettroit de pair avec celle de Saveri, fi comme celle-ci elle étoit perfectionnée par un méchanifme qui fuppléât à tous fes befoins. Celle de Saveri, dit-il, *ne me paroît propre qu'à mouvoir les piftons des pompes ordinaires, celle de Papin eft plus propre à fournir l'eau pour mettre en mouvement des moulins, foulons &c.* Ce degré de perfection vient d'être donné à la machine de Papin par M. de CAMBRAY-DIGNY Directeur de l'Epargne de S. A. R. le GRAND DUC DE TOSCANE. C'eft un amateur qui a fçu être en même temps l'inventeur & l'exécuteur d'une correction fi utile. Il a conftruit cette machine en grand pour fournir l'eau aux falines de Caftiglione dans les Maremmes de Sienne en une quantité de beaucoup fupérieure au produit des machines connües.

Le produit de deux cilindres, qui fe rempliffent & fe vuident alternativement chacun fix fois par minute eft de 270000 pieds cubes en vingt-quatre heures, ce qui revient à 190000 barils environ mefure de Florence. Par un méchanifme beaucoup plus fimple que celui de la machine de Saveri, celle de M. DIGNY fe procure tous fes mouvemens & tous fes befoins. Une feule roüe horifontale de 7. pieds $\frac{1}{2}$ de diametre au centre d'impreffion des aubes fait jouer alternativement deux leviers pour l'introduction, & pour l'interception de la vapeur, & deux verges ou axes tournant fur eux mêmes, pour l'injection, & l'interception de l'eau froide pour la condenfation. Ces mêmes pieces donnent le mouvement aux parties d'un troifieme cilindre fort petit, qui fournit l'eau aux cuvettes d'injection: une manivelle mife en mouvement par une petite roüe placée au fommet de l'axe de la grande roüe, fournit l'eau pour l'entretien de la chaudiere, par une très petite pompe qui porte de l'eau douce: circonftance relative à la deftination de la machine qui éleve l'eau de la mer, laquelle n'eft point propre à cet entretien: dans tout autre cas où il s'agiroit d'élever l'eau d'un étang, d'une riviere &c. cette pompe qui caufe la moitié des réfiftances de la machine pourroit être fupprimée.

M. DIGNY a fenti l'inconvenient de faire refouler l'eau pour vuider des pompes ou cilindres d'un fi grand volume, car [illegible] 4. pieds $\frac{1}{2}$ de hauteur fur 25. pouces de diametre. Il les fait évacuer par le flanc fans aucun méchanifme, mais par le jeu [illegible] de la nature. Il y a pratiqué une ouverture, couverte d'une [illegible] pap-

Suivant le privilége accordé aux Léxicographes, nous rapporterons ces machines, & ſouvent les deſcriptions des auteurs qui en ont parlé.

*Architecture Hydraulique, tome II. page* 196. La machine de Marly eſt ici repréſentée dans ſon plan, & dans le profil d'une de ſes roues, qui ſont au nombre de 14. „ Cette roue, qui ſert à porter l'eau depuis „ la riviere de Seine juſqu'à l'aqueduc, a un courſier „ fermé par une vanne comme à l'ordinaire : ſon mou- „ vement produit deux effets ; le premier eſt de faire „ agir pluſieurs pompes aſpirantes & refoulantes, qui „ font monter l'eau, par cinq tuyaux, à 150 piés de „ hauteur, dans le premier puiſard, éloigné de la rivie- „ re de 100 toiſes ; le ſecond eſt de mettre en mouve- „ vement les balanciers qui font agir des pompes re- „ foulantes placées dans les deux puiſards ; celles qui ré- „ pondent au premier puiſard, reprennent l'eau qui a „ été élevée à mi-côte, & la font monter par ſept „ tuyaux dans le ſecond puiſard, élevé au-deſſus du „ premier de 175 piés, éloigné de 324 toiſes de la „ riviere : de-là, elle eſt repriſe de nouveau par les pom- „ pes qui ſont dans le ſecond puiſard, qui la refoulent, „ par ſix tuyaux de 8 pouces de diametre, ſur la plate- „ forme de la tour, élevée au-deſſus du puiſard ſupé- „ rieur de 177 piés, & de 502 piés au-deſſus de la ri- „ viere, dont elle eſt éloignée de 614 toiſes ; de-là l'eau „ coule naturellement ſur un aqueduc, de 330 toiſes „ de long, percé de 36 arcades, en ſuivant la pente „ qu'on lui a donnée juſqu'auprès de la grille du châ- „ teau de Marly, d'où elle deſcend dans les grands „ réſervoirs, qui la diſtribuent aux jardins & boſquets „.

*Planche I. des Mach. hydrauliques, fig.* 1. On a formé ſur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus ſolide qu'il a été poſſible, par des pilots & palplanches, garnis de maçonnerie, ainſi qu'on le pratique en pareil cas, & c'eſt ce qu'on remarque dans la 1re. 6e. & 7e. *figures*. A 14 piés audeſſus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui ſert à ſoutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue eſt accompagné de deux manivelles *C* & *D* ; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F*. (*Planche II. fig.* 6.) ſur ſon eſſieu. A ce varlet eſt une autre bielle pendante *G*, qui eſt accrochée au balancier *H*, aux extrémités duquel ſont deux poteaux pendans *II*, portans chacun 4 piſtons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK. fig.* 1. *Pl. I.*

*Fig.* 6. *Pl. II.* Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les piſtons qui répondent à la gauche du balancier aſpirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle paſſe dans le premier puiſard ; & lorſque la manivelle tire à ſoi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un ſens oppoſé au précédent, les piſtons de la gauche refoulent & ceux de la droite aſpirent, & continuent toûjours de faire la même choſe alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui ſont aux piſtons ne laiſſent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe aſpirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir toûjours de l'eau dans un baſſin *N* ; élevé à-peu-près à la hauteur du bord des corps de pompes ; ainſi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme piſton.

La manivelle *D*. (*Pl. II. fig.* 7.) donne le mouvement aux pompes du premier & du ſecond puiſard ; & pour juger comme cela ſe fait, il faut conſidérer la troiſieme *figure*, relativement à la ſeconde, du ſens qui leur convient ; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à ſoi, & pouſſe en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horiſontalement placés au-deſſous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur eſt communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui pouſſent ou qui tirent à elles le varlet ſupérieur ou inférieur, ſelon la ſituation de la manivelle.

*Pl. I. fig.* 1. L'on voit ſur le plan comme le varlet *X* peut ſe mouvoir ſur ſon axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faiſant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la 2 *fig. Pl. I.* de même le varlet *R* (*fig.* 7. *Pl. II.*), qu'on ne peut voir ſur le plan, mais qui eſt tout ſemblable à l'inférieur, répond auſſi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5 ; ainſi ces deux chaînes ſont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*. pour faire agir les pompes des puiſards, *fig.* 2. *Pl. I.* pour les entretenir, on les a ſoutenus avec les balanciers 6, poſés de 18 piés en 18 piés ; ces balanciers ſont traverſés par un boulon, qui appuie ſur le cours de lice 7, poſé ſur les chevalets 8.

La *figure* 2. *Pl. I.* eſt un profil qui peut être commun au premier & au ſecond puiſard, mais qui doit plûtôt appartenir au ſecond qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traverſent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y ſont.

*Fig.* 2. *Pl. I.* Lorſque la chaîne 4 & 5 tire à ſoi, de la droite à la gauche, le varlet 9, ce varlet enleve le chaſſis 11 ſuſpendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portans les piſtons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne ceſſe d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 eſt tirée, alors le poids du chaſſis 11, celui des cadres & des piſtons, fait baiſſer l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage ; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enleve le chaſſi 17, & les piſtons que ſoutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce ſecond équipage, qui ſont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, ſont ſoutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embraſſent, comme on le peut voir au plan du puiſard, *fig.* 5. *Pl. I.*

*Fig.* 3. *Pl. I.* On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du ſecond puiſard ; chaque corps de pompe 19, y eſt porté par des liens de fer 20 ; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne ſoit enlevé par le piſton dans le tems qu'il refoule : on voit auſſi que la tige 22, qui porte le piſton, eſt attachée à deux entretoiſes du chaſſis 23, que ce cadre & le piſton hauſſent & baiſſent enſemble ; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui ſervent à ſoulager la manœuvre lorſqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chaſſis.

*Fig.* 4. *Pl. I.* Cette figure eſt l'intérieur d'une des pompes de la riviere ; c'eſt un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une ſeule piece, dont l'un des bouts *GH* eſt uni par une bride avec un tuyau d'aſpiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*, l'autre bout *LMK*, qui eſt fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau ſur la montagne, au premier puiſard, en ouvrant ſon clapet *R*. Dans le milieu eſt une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piſton *Q*, parfaitement cylindrique & maſ-

paps, que la preſſion extérieure de l'atmoſphere ferme dans l'inſtant du vuide, & que le poids de l'eau, lorſque le cilindre eſt rempli, ouvre de lui même.

Il nous reſte à dire quel eſt l'agent qui met la roue en mouvement : c'eſt l'eau même, que rendent les deux cilindres, qui ſe déchargeant alternativement dans un réſervoir, l'entretiennent toujours plein. Ce réſervoir ſur une chûte & par un orifice proportionnés à la quantité d'eau qu'il peut dépenſer, ſe décharge ſur les aubes de la roue, qu'il fait agir d'un mouvement très uniforme ; toutes les réſiſtances de cette grande machine ſe réduiſent au centre d'impreſſion des aubes à 35. livres.

Nous aurions déſiré de pouvoir entrer dans le détail de ce méchaniſme, mais les bornes que nous nous ſommes preſcrites dans les notes, nous obligent de le remettre au premier ſupplément qui ſera fait à ce dictionaire. Ceux qui voudront plus particulierement connoître cette machine, qui peut être miſe au nombre des nouvelles inventions, peuvent ſe ſatisfaire, en liſant la deſcription que l'auteur en a donnée, dediée au GRAND DUC, & imprimée à Parme chez Philippe Carmignani 1766. enrichie de planches tres-bien deſſinées & gravées, de quelques détails intereſſans ſur d'autres machines, & d'une diſſertation tres-curieuſe ſur le rapport des ſels de Toſcane, avec ſix eſpeces de ſels étrangers les plus connus en Italie. Sous un ſtile modeſte on trouvera une connoiſſance fort étendue de la Phyſique, de l'Hydraulique, & du calcul, & une intelligence dans l'exécution de la machine & dans ſa deſcription, qui ne laiſſent rien à déſirer pour la théorie, & pour la pratique.

En donnant ce juſte éloge à l'auteur, nous eſperons faire naître parmi les amateurs une émulation qui deviendra utile à la ſociété, les ſciences mathematiques étant la ſource des commodités, qu'elle recherche avec tant d'empreſſement. (*P*)

fiſ, traverſé par la tige *TV* ſuſpendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet, *R*, & ſucceſſivement ſe rend dans le lieu deſtiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & ſecond puiſard, élevent l'eau dans leurs baches, ſans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'eſt-à-dire qu'au rez-de-chauſſée des bâtimens des puiſards il y a un baſſin, qui en occupe preſque toute la capacité, diviſée par des cloiſons pour former des baches, dans chacune deſquelles il y a ſix corps de pompes renverſées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge néceſſaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à ſec, & y faire deſcendre des ouvriers, ſans interrompre l'action des autres pompes.

*Deſcription de la pompe de Nymphinbourg.* „ C'eſt „ encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira „ les développemens d'une fort belle machine exécutée „ à Nymphinbourg, par M. le comte de Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Baviere; ſon objet „ eſt d'élever l'eau à 60 piés dans un réſervoir, pour „ la faire jaillir dans le jardin électoral.

„ L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & 2 „ de viteſſe par ſeconde, fait tourner une roue de 24 „ piés de diametre, dont l'arbre eſt accompagné de deux „ manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq. fig.* 1. 2. 4. „ *Pl. I.* & *fig.* 5. 6. *Pl. II.*) qui aboutiſſent à des „ tirans de fer *B*, répondans à des bras de levier *D*, „ qui font mouvoir deux treuils *C*, à chacun deſquels „ ſont attachés ſix balanciers *E*, que l'on diſtingue particuliérement dans la *fig.* 2. & 4. *Pl. I.* portans les „ tiges *F* des piſtons de douze corps de pompes *G*, „ partagés en quatre équipages,

*Fig.* 1. 3. 4. *Pl. I.* & *fig.* 5. *Pl. II.* „ Chacun de „ ces équipages eſt renfermé dans une bache *IK*, au „ fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, ar„ rêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés de „ trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe rendre „ dans les baches par des tuyaux de conduite *R* (*fig.* „ 6. *Pl. II.*), puiſſe s'introduire dans les corps de „ pompes „.

*Fig.* 3. 4. *Pl. I.* & *fig.* 5. & 6. *Pl. II.* Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches, *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrémités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig.* 3. *Pl. I.* qui repréſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en ſeroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

*Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris.* Cette machine repréſentée par les *Planches XXXVI*, *XXXVII*, *XXXVIII* & *XXXIX de la Charpente*, eſt compoſée de deux parties entierement ſemblables, qui ſont placées chacune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *Planche XXXVI.* eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue; & celle à gauche, le plan pris au-deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *EE*, &c. & les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *FF*, &c.

*Explication du plan au-deſſous du plancher.* La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *GG GG*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le plancher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes *KK* dont les inférieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *LL*, *Pl. XXXVII*, qui accompagnent les longs pieux *GG*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Æ æ*, *Æ æ*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 pieds, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a rempli de pierres; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Æ æ* eſt relié avec la palée *GG* par pluſieurs liens ou moiſes *FF*, *FF*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *Æ Æ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaſſis qui porte la roue eſt compoſé de huit poutres *CC*, *CC*, *CC*, *CC*, dont quatre ſont paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embraſſent par leurs extrémités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *CC CC* dans l'élévation); ces pieces reçoivent les extrémités de celles qui ſont paralleles au courant, ſur le milieu deſquelles poſent les tourillons *bb* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chaſſis quatre petits quarrés *dddd*, dans leſquels paſſent les aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes ſoient entierement plongées dans l'eau.

La roue eſt compoſée de huit aubes *YYY*, de 3 piés de large, ſur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *XX* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuſeaux, fixée ſur un arbre vertical *l*, *Pl. XXXVII.* Ce même rouet conduit auſſi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *ſ*, qui conduit les baſcules qui font agir trois corps de pompes, ainſi qu'il ſera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chaſſis, ſur lequel eſt porté la roue, & du côté d'amont, ſont fixés trois rouleaux ſervant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courſier pour modérer la viteſſe du courant, en faiſant que les aubes ſoient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs ſurfaces.

*Explication du plan au premier étage qui répond à la ſeconde roue.* *dddd*, extrémités ſupérieures des quatre aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis ſur lequel la roue eſt portée; *ff*, manivelles ou croiſées des crics avec leſquels on éleve le chaſſis & la roue; *gg* les priſons qui embraſſent les aiguilles; *hh*, les clefs qui traverſent les aiguilles, & repoſent ſur les priſons ou ſur les ſemelles des crics, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après. *dd*, extrémités ſupérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui ſervent à l'élever. *l*, extrémité ſupérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverſe le moyen du rouet horiſontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuſeaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *pqp*, fait agir trois corps de pompes, ſemblables à ceux cottés *r* dans l'autre moitié du plan; ce ſont là toutes les pieces eſſentielles de l'équipage que l'on appelle *du grande mouvement*.

L'équipage que l'on nomme *du petit mouvement* eſt compoſé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des baſcules *TXV*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes ſemblables à ceux cottés *y* dans l'autre moitié du plan; ainſi ces corps de pompes, pour les quatre mouvemens, ſont au nombre de 12, ſix pour chaque roue.

*Explication de la Pl. XXXVII qui repréſente l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vûes du côté d'amont.* La machine cottée *AA* eſt vûe au-deſſus de la grille ou briſe-glace *ZZ*; on a ſupprimé la clôture antérieure du premier étage pour laiſſer voir l'intérieur. On a auſſi ſupprimé les baſcules du petit mouvement pour miex laiſſer voir le rouet *m* du grand mouvement. *LLLL*, pieux qui accompagnent les palées *GG*. *HIK*, moiſes qui aſſemblent & relient tous les pieux *G N*, chapeau de la palée ſur lequel repoſent les corbeaux *O* ou *NR*, ſoutenus par des liens ſur leſquels poſent les poutres *RR* qui forment le plancher. *ff* &c. crics qui ſervent à élever les aiguilles *dd*, par leſquels le chaſſis eſt ſuſpendu. *gg*, les priſons [illegible] les priſons de l'aiguille de la vanne *d*. *cc cc*, deux [illegible] quatre montans qui ſervent de guides aux chaſſis. *YY*, les aubes de la roue. *XXX*, les courbes qui les aſſem-

blent, *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp*. *qr*, les chaînes & chaſſis des pompes. *r*, la bache où l'eau du puiſart *T* eſt conduite par les pompes aſpirantes *rX*, & de-là portée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution *AD AD*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 pieds au deſſus du niveau de la riviere.

La machine cottée *BB* eſt repréſentée en coupe. On ſuppoſe la grille abattue auſſi-bien que la clôture antérieure de l'étage au deſſus du plancher, pour laiſſer voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue a aubes. *S*, lanterne de 15 fuſeaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *fT*, les trois chaînes qui répondent aux baſcules *TXV*, dont le point d'appui eſt en *X*. *Vy*, les trois chaînes & les trois chaſſis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aſpirantes *yZ*, qui deſcendent au fond du puiſart *T*; la même eau eſt renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution placée au haut du bâtiment.

*Explication de la Planche XXXVIII.* Cette planche eſt la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du courſier. On y voit diſtinctement comment la palée eſt conſtruite, comment les pieux *GG* qui la compoſent ſont entretenus & liés les uns aux autres par les moiſes horiſontales *KKII*, par les moiſes obliques *HH*, & par le chapeau *NN* ſur lequel porte le plancher *RR*. *ZZZ*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier ſur lequel le tourillon repoſe. *XX*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *YY*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *fVX*, chaînes du petit mouvement. *dd*, aiguilles par leſquelles on éleve le chaſſis *CC* qui porte la roue. *ff*, les crics. *ge*, les priſons qui embraſſent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reſte à expliquer quelques-unes de ſes parties qui n'ont pas pu être repréſentées diſtinctement dans les Planches précédentes, à cauſe de la petiteſſe de l'échelle, & qui ſont repréſentées plus en grand *Pl. XXXIX*. La figure premiere eſt le plan plus en grand de la cuvette de diſtribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en eſt le profil. Au deſſus du puiſart *y* 2 2 *y* eſt cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, diviſée en pluſieurs ſéparations. *yr*, *yr*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. 2 2, tuyaux montans des deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, ſervant à eſtimer le produit de la machine. *x*, baſſinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on diſtribue aux différens quartiers. *ssss*, tuyaux deſcendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig.* 3. coupe longitudinale de l'une des baches & des ſix corps de pompes qui y ſont adaptées. *ABC*, les pompes foulantes dont les chapiteaux ſe réuniſſent à un ſeul tuyau *D*, qui ſe raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de diſtribution. *abc*, les trois pompes aſpirantes dont les tuyaux deſcendans *XZ*, vont chercher l'eau au fond du puiſart *T*. *Pl. XXXVII.* Tous les piſtons, les pompes aſpirantes & la pompe foulante *C*, ſont à clapets, les deux autres pompes foulantes *AB* ſont à coquille.

*Fig.* 4, coupe tranſverſale de la même baſche & des deux corps de pompes foulantes & aſpirantes. On y voit comment le chaſſis qui porte le piſton de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aſpirante, eſt aſſemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il eſt tiré.

*Fig.* 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les aſſemble.

*Fig.* 6, coupe du cric qui ſert à élever les aiguilles.

*Fig.* 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

*Fig.* 8, élévation des deux crics qui poſent ſur le plancher, & ſervent à élever les aiguilles du chaſſis & celle de la vanne. (*D*)

*Le moulin à vent de Meudon.* Ce moulin eſt ſitué vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbôn; il eſt monté ſur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *AA*, autour duquel eſt la baluſtrade de bois *BB*, pour pouvoir tourner tout-au-tour & monter ſur l'échelle tournante *LL*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il eſt beſoin de graiſſer de tems-en-tems. Le haut de la machine eſt un bâti de charpente compoſé d'entretoiſes & de moiſes qui entretiennent en deux endroits *CC*, *DD*, l'arbre immobile *EE* du moulin, qui eſt un cylindre creux, compoſé de quatre pieces aſſemblées par des frettes de fer par où paſſe une groſſe tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en-bas, & ſert d'axe à la lanterne horiſontale *F*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *HH*, qui ſert d'axe aux quatre volans ou aîles du moulin *III*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les aîles, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*, que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché ſur le rouet qui le ſerre ou le laiſſe libre par le moyen d'une baſcule *OO*, qui tire ou ſerre le bout du frein par une chaînette de fer *MM*. On voit dans le bas une citerne *PP*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reſte en bois *QQ*, qui tourne ſur une matrice de cuivre ſervant d'œil, au-travers de laquelle paſſe la tige de la manivelle *R*, fortement aſſemblée dans la tringle de bois *QQ*: cette manivelle *R* eſt coudée, tirant les chevalets *SS* attachés ſur des tourillons *TT*, leſquels en hauſſant & baiſſant, font lever les chaſſis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *VVVV*, qui trempent dans l'eau du puiſart *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *XXXX*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où eſt un pareil corps de pompe; le tout ſe raccorde au gros tuyau de fer de ſix pouces de diametre *YY*, qui va ſe rendre dans un reſervoir qui par d'autres tuyaux, fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou aîles du moulin ſont chargées de toile pour prendre tout le vent poſſible, & faire en ſorte en les tendant plus ou moins que l'axe où ſont attachées les aîles, ſoit préciſément dans la direction du vent, en ſorte qu'elles ne ſoient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

*La pompe du reſervoir de l'égoût mûe par quatre chevaux.* Le reſervoir de l'égoût ſitué au bas du boulevart, a été fait pour jetter l'eau avec impétuoſité dans les principaux égoûts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toiſes de long, ſur 17 & demie de large, & a 7 piés 8 pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau meſure de Paris. Ce reſervoir eſt fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aſpirantes à 6 corps de pompes mûes par deux chevaux chacune, & l'eau qui vient à fleur du reſervoir, y forme une nape de 66 pouces.

Cette pompe eſt pratiquée dans un grand bâtiment en face du reſervoir, formant deux maneges couverts *AA*, avec une citerne au milieu *BB*, de forme ovale; elle eſt remplie de 6 tuyaux aſpirans *CCCCCC*, ſoûtenus par des traverſes & entretoiſes *DD*, communiquans à 6 corps de pompes *EE*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où ſe forme une belle nape à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aſpirans *GG*, ſont attachées par des mouffles trois par trois à une manivelle *HH* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horiſontal *II*, terminé par une lanterne verticale *KK*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet horiſontal *LL*, attaché par des liens à un arbre perpendiculaire *MM*, tournant ſur un pivot *NN* à chaque extrémité, & mû par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'eſt ſi ſimple que cette machine, & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul ſuivant la nape de 66 pouces qui tombe continuellement dans le reſervoir, ce ſont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui font 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

*La pompe à feu.* Cette machine, quoiqu'extrèmement compliquée, eſt admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit; je l'ai vû placée à Londres aux bords de la Tamiſe en 1728; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & ſimplifiée par le retranchement de pluſieurs pieces; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui ſervent à la gouverner.

C'eſt une pompe placée dans un bâtiment où l'on a conſtruit un fourneau, au-deſſus duquel eſt une grande bouilloire de cuivre, ſphérique par en-haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout autour,

autour, & laissant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire est pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe est de cuivre, & d'un diametre à discrétion. Il est garni de son piston. Le piston descend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'est qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en est plus léger, & la vapeur le chasse d'autant plus facilement.

Il y a une chaine de fer, dont l'anneau est accroché à la tige du piston, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne sur un tourillon, dont les parties portent sur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau transmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en-dedans & au haut de l'alembic l'extrémité du tuyau de vapeurs.

C'est un fleau ou une coulisse de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle est fixée, qui se haussant par ce moyen & se baissant, donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans plusieurs trous faits dans son épaisseur, les axes recourbés & communiquans au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en haussant ou baissant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur descendant du réservoir au-dessus, & se coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection par un robinet qui s'ouvre & se ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la coulisse.

Il y a un petit tuyau qui sort de l'injecteur, & qui a un robinet toûjours ouvert. Il jette de l'eau prise dans le réservoir au-dessus, en couvre le piston de cinq à six pouces. C'est ainsi que l'éntrée est fermée à l'air, & le cuir du piston humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux dont le plus court atteint seulement a la surface de l'eau de la builloire, & l'autre va jusqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeurs conservées dans l'alembilique ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laisse écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne issue à l'eau qui déborde oit, lorsque le piston est relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau sur la soupape du tuyau qui laisse sortir & l'air du cylindre, & celui qui est amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou soupape couverte de plomb, laisse évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au-dessous du piston, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réservoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier font aller une pompe renversée qui fournit un petit réservoir, & des pompes aspirantes posées dans un puits d'où l'eau est portée dans un grand réservoir.

C'est par une cheminée que sort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réservoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réservoir sert à tel usage que l'on veut. C'est elle qui mesure le vrai produit de la machine.

Il est inutile d'entrer ici dans un plus long détail sur le principe d'action, sur l'utilité des parties, & sur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos Planches de Machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'est pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce sont ces petites différences qui nous ont determiné à revenir ici sur cette machine.

*Nouvelle Machine de M. Dupuis* C'est avec grand plaisir que nous saisissons l'occasion de rendre justice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement plusieurs charges considérables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à son retour, aux méchaniques, science qu'il avoit aimé de tout tems. Son cabinet étoit rempli de toutes les productions de son génie; enfin il inventa la machine suivante, qui fut approuvée de l'académie royale des Sciences, & fut exécutée en plusieurs endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du Roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis sa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilége exclusif de cette belle machine, & pourroit céder ses droits à ceux qui voudroient en faire tout l'usage qu'elle mérite.

Cette machine dans son intérieur est composée de deux coffres de bois posés l'un au-dessus de l'autre, & se garnissent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où est attachée la plate-forme, qui est garni de cuir, avec une rainure de son épaisseur pour éviter le trop de frottement; le coffre, où sont les mouvemens, est séparé en dedans par une cloison; ces deux coffres sont dans l'eau dont la superficie est comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, est inclinée dans la caisse, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caisse en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agissant sur une autre portion de cercle *D*, suivant lequel est taillé un des parois du coffre garni de cuir fort ou de bourre pour empêcher l'eau de descendre. Cette plate forme est percée de deux ouvertures garnies des clapets *EF*, qui donnent passage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *IK*, inclinée par le moyen de deux moufles ou d'un chassis à deux branches, & qui se raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va se rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmosphère, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & forcent à se lever les deux autres clapets *G* & *H* correspondans & placés sur le dessus de la caisse, au moyen de quoi l'eau passe dans une espece de hotte de cheminée, pour se communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réservoir ou lieu destiné.

*Fig.* 2. On peut établir cette pompe pour l'épuisement des eaux dans une mine, ainsi qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau est premierement attirée par une pompe aspirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une bache ou coffre de bois, & est reprise par une ou plusieurs pompes successivement jusqu'en haut. Le mouvement est une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y est attachée, & qui se rend pardessous dans le coffre où est la plate-forme; en haut c'est un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manege.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à plusieurs reprises, que pour soulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cent piés par une pompe foulante; le minéral est monté à bras dans des sceaux par le moyen d'un treuil.

*Fig.* 3. Cette machine peut être mûe par la force de l'eau, savoir par le courant d'une riviere, ou faisant tomber la chûte d'un ruisseau sur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où feroient attachées les deux tringles de fer qui correspondent aux coffres posés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut aussi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correspondante à l'axe des deux aîles, alors la tringle passe à-travers un arbre creusé, & tourne de tous sens, & vient se communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui sont posés au bas de la citerne.

*Fig.* 4. On voit de face le chassis de fer, qui est attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chassis se voit la patte-de-chat *BB* qui est chevillée sur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*fig.* 5.) le manege *A*, le rouet *B* portant sur son pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baisser les trois tringles *FFF* garnies de leur chassis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits, & font élever l'eau par les trois cheminées *G G G* qui se raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réservoir.

Il est bon de remarquer que quand la manivelle est simple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorsqu'elle est coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux séparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la mécanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompe ordinaires. La tringle est simple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle se termine en bas par une patte à deux branches, qui prend sur la plate-forme.

*Fig.* 6.

*Fig.* 6. Cette machine eſt encore d'une grande utilité, quand on veut deſſécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établiſſant ſur un des bords & par des baſcules menées par deux ou quatre hommes qui ſe ſuccéderont, ſans diſcontinuité, d'heure en heure; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau paſſant par les deux cheminées, ſera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour ſe vuider dans une auge debois & ſe perdre où l'on jugera à propos, toûjours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à-travers les terres, n'y puiſſe revenir. C'eſt ainſi que les Bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de pres de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de tems.

C'eſt ſur le pié de 6000 muids en vingt quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui ſe relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

*Fig.* 7. Le moindre effet que peut faire cette machine eſt d'être employée à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'uſage d'un petit jardin ou d'une maiſon; on mettra au bas du puits un coffre ſéparé en deux par une cloiſon, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle ſe joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'uſage de la maiſon; les deux tringles correſpondantes aux deux plate-formes ſeront mûes par une manivelle à bras, dont le mouvement ſera vertical par le moyen d'un tourillon; en hauſſant une pendant que l'autre deſcendra ſans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine eſt de n'avoir point de piſtons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'uſer moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne paſſe pas ordinairement, étant ſimple, la ſomme de douze cent livres; de pouvoir ſervir aux mines, aux deſſéchemens des marais & foſſés; de ſe loger dans les puits & par-tout, ſans échafaudage & ſans grande préparation; d'être miſe en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même eſpace de tems le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée juſqu'à préſent. La raiſon en eſt fort ſimple: le coffre, où eſt renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long ſur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par ſa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piſton qui lui ſoit proportionné; ainſi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux maneges à quatre chevaux tirant enſemble; & les ſix corps de pompes aſpirantes, environ deux muids par minutes; celle de M. Dupuis fournit, ſans manège, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à ſeize piés de haut, ſuivant le rapport de MM. de l'académie des Sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mûe par un ſeul cheval dans un manege avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourniroit huit muids au moins par minute, le reſte du produit abandonné pour les frottemens, ce qui feroit par jour 11520 muids.

*Pompe à bras* La pompe à bras *A* (*figure premiere*) eſt compoſée d'un tuyau de plomb *B B* de deux pouces de diametre, ayant ſon extrémité *C* coudée & portée ſur un ſocle de bois *D*; ce bout coudé doit être percé de pluſieurs trous, & tremper dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, ſervant de corps de pompe fait en entonnoir pour ſe raccorder avec le tuyau aſpirant *B B*, & pour ſervir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une ſoupape ou clapet *G*, & garni de filaſſe pour empêcher l'eau de deſcendre; le piſton *H* eſt garni de cuir par en haut avec ſon clapet *I*, & attaché à une anſe de fer *K*, ſuſpendue à une verge de fer *L*, attachée à la baſcule *M*, compoſée d'un levier & d'une poignée *N*, ſoutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où eſt un maſque dans une cuvette de pierre *Q*.

*Fig.* 2. La même machine *A* eſt répétée de profil; les *figures* marquées *R S fig.* 3. ſont deux outils de fer qui ſervent dans le tuyau à aſſeoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *ſecret*.



Les *figures* 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V fig.* 4 & 5. des plus ſimples dont on ſe ſerve; on la nomme *hollandoiſe*, étant très en uſage dans ces pays; on l'emploie dans les vaiſſeaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maiſon en Hollande qui n'en ait pluſieurs; c'eſt un tuyau d'aulne ou d'orme creuſé, au bas duquel, à la diſtance de ſix à ſept pouces, eſt un clapet *X* (*fig.* 5.) au deſſous duquel on perce pluſieurs trous qui trempent dans l'eau; il y a une tringle de bois *T*, dont un bout eſt attaché à l'anſe *Z* d'un piſton avec ſon clapet; l'autre bout tient à la baſcule de bois *a a* attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, &c. L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit deſtiné.

Le moteur ou la puiſſance appliquée à la poignée *N. fig.* 1. ou au bout du levier, &c. fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *O N* eſt de trente pouces, & l'autre *O M* n'a que cinq pouces; ainſi on voit que la puiſſance eſt la ſixieme partie du poids, ou comme 1 eſt à 6.

*La pompe pour les incendies*. Cette pompe A eſt pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas; on en voit ici la coupe *A*, *figure premiere* & le plan B, *figure* 2. Ce plan eſt quarré & eſt compoſé d'un bac partagé en trois parties par deux cloiſons *C C* percées en *D* de pluſieurs trous, pour que l'eau verſée dans les réſervoirs *C C* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig.* 2. par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *E E* qui ſont à ſes côtés, dont l'eau ſe communique par les deux paſſages *F* & *G* qui s'ouvrent & ſe ferment alternativement par des clapets; l'eau venant plus fortement par les deux piſtons, ſurmonte le trou *H*, & ſe réunit vers le ſommet du récipient où l'air ſe trouve de plus en plus condenſé: l'eau eſt refoulée ſans interruption, & lancée continuellement avec une viteſſe qui eſt preſque toûjours la même.

*Fig.* 3. La *figure* 3 expoſe un boyau de cuir *L M* qui s'ajuſte avec une boëte de cuivre au trou *H*, & l'eau y eſt refoulée pour être dirigée avec viteſſe par un ajutage *N* dans les endroits embraſés.

*Fig.* 4. On voit dans la quatrieme *figure* l'élévation de la même pompe compoſée d'une caiſſe de cuivre rouge, de trois piés de large, ſur deux piés & demi de haut, ſurmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités ſont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée aſſez longue pour que cinq ou ſix perſonnes puiſſent agir de front; il y a une ouverture *O* ſaillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à ſa deſtination. (*K*)

HYDRAULIQUE, (*Chimie*,) c'eſt le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu, & par le moyen d'un diſſolvant général, commun, ſimple, doux & homogene, ſavoir l'eau pure.*

L'unique moyen de cette nouvelle chimie, pour la qualifier comme ſon inventeur, eſt l'infuſion ordinairement aidée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration*.

Il place les corps dont il ſe propoſe d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de fayence, ou de bonne terre cuite & non-verniſſée, élevés de bord, dont le ventre eſt renflé & l'ouverture aſſez étroite; il verſe ſur ces corps une quantité d'eau froide ou tiéde, déterminée d'une façon aſſez vague, mais très-conſidérable par proportion à la quantité de matiere, employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina; les matieres & le diſſolvant rempliſſent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouſſoir qui porte à ſa partie ſupérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuſte une corde appliquée d'autre part à une grande roue horiſontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée ſur ſon axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le mouſſoir par le même méchaniſme que celui de la roue du cordier. Le mouſſoir doit parvenir juſqu'à un pouce près du fond du vaiſſeau. On ferme le vaiſſeau ou avec un couvercle briſé dans lequel il y a un trou pour paſſer le mouſſoir, ou avec des veſſies mouillées pour empêcher que la mouſſe qui s'éleve pendant l'opération ne ſe répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaiſſeau. Tout étant ainſi diſpoſé, on triture, ou on fait jouer le mouſſoir pendant plus ou moins de tems ſelon le tiſſu des matieres, & ſelon qu'on ſe propoſe d'obtenir ſeulement le principe le plus ſoluble, ou au contrarie d'épuiſer la matiere; car on peut par cette trituration épuiſer certaines matieres, du-moins juſqu'à les rendre inſipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis ſix juſqu'à vingt-quatre heures; il filtre

tre son infusion à-travers des toiles claires & de grosses étoffes de laine, on la laisse éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver; il la fait évaporer ensuite sur des assiettes de fayence à la chaleur du soleil, ou à celle du bain de vapeurs: il rejette comme inutile un sédiment qui se précipite lorsque la liqueur est évaporée à peu-près à moitié; la liqueur décantée & évaporée sur une autre assiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chimistes sur les sels métalliques sont trop justement contestées, pour que celles de M. de la Garaye sur les produits retirés de ces substances par sa méthode, ne restent encore au moins au rang des problèmes chimiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des substances minérales salines en opere bien réellement la dissolution parfaite; mais il ne faut pas tant de *mystere* pour dissoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine long-tems triturés ensemble & à grande eau, doivent se combiner en partie sous la forme de tartre stibié, mais c'est un moyen très-long & très-inutile de composer ce remede; la longue trituration du soufre peut être un moyen d'obtenir des connoissances nouvelles sur ce corps devenu si intéressant, par la théorie simple & lumineuse que Sthal a donné de sa mixtion. Mais certainement rien n'est moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que son sel de souvre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés seuls pour exemple, qu'une substance gélatineuse qui, dessechée sur les assiettes, approche de l'état de colle, ou des tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fournissant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'est qu'un présent très-inutile de la trituration; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de sel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée sur les minéraux & sur les animaux, sont à peine connus; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du-moins dans la vûe de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raison cette partie des travaux de l'auteur comme dûe à l'opinion qu'il a conçue de l'*universalité* de sa méthode, de son dissolvant, de sa nouvelle chimie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du sein des arts, ou renouvellées, ou appliquées à quelque usage nouveau, paroissent toûjours à des auteurs sans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir suppléer à toutes les anciennes ressources, en un mot, créer un art nouveau. Les sels essentiels de la Garaye, qui ont été distribués dans le public & qui sont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, sont retirés des végétaux. Pour peu qu'on soit versé dans les connoissances chimiques, on s'appercevra sur le champ que ces prétendus sels essentiels ne sont précisément & à la lettre que des extraits. C'est ainsi que les qualifie avec raison M. Geoffroy le cadet, dans un *Mémoire* qu'il a composé sur ce sujet, qui se trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la chimie *hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard 1745. Le résumé du jugement de M. Geoffroy sur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de son mémoire est celui-ci: „ Le sel essentiel, préparé selon la méthode de M. le comte de la Garaye, „ n'est point un sel essentiel, mais un extrait sec & bien „ fait, & on peut avoir par infusion...... des extraits „ aussi sûrs & aussi parfaits que par sa machine „. En effet, l'infusion ménagée par les gens de l'art est bien plus efficace, n'est ni si embarrassante, ni si dispendieuse que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des substances dont ils sont retirés tout aussi peu altérées, qu'elles le sont dans les remedes préparés par la trituration. Au reste, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les substances végétales solubles par l'eau; que c'est une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menstrue les parties résineuses & huileuses, les soufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conséquent tous les principes medicamenteux des végétaux. (*b*)

HYDRE DE LERNE, (*Mythol.*) monstre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Hésiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce serpent monstrueux qui faisoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & sur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint, qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plûtôt coupé une, qu'il en renaissoit plusieurs autres; Hercule, ajoûtent-ils, pour tarir la source de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à plusieurs têtes, suivant nos Mythologues, n'étoit autre chose qu'une multitude de serpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycène, & qui sembloient multiplier à mesure qu'on les détruisoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ses compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roseaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles; ensuite il dessecha ce marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement de eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. (*D. J.*) (1)

* HYDRÉLÉON, s. m. (*Pharm.*) huile commune & eau battues ensemble. Ce medicament pris par la bouche, excite le vomissement, est topique; il est anodin & supporatif.

HYDRENTEROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, hernie ou tumeur occasionnée par la descente des intestins avec des eaux dans le scrotum. *Voyez* HERNIE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau*; ἔντερον, *intestin*; & κήλη, *tumeur*.

C'est une maladie compliquée: l'hernie doit être réduite & contenue par un brayer, l'hydrocele doit être traitée à part: dans un cas pareil, s'il s'agissoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piqûre du sac herniarie & celle du testicule. *Voyez* HYDROCELE. (*T*)

HYDRIA, (*Antiq.*) vase percé de tous côtés, qui représentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le remplissoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le posoient ensuite sur une espece de théatre public: alors, dit Vitruve, tout le monde se prosternoit devant le vase, les mains élevées vers le ciel, & rendroit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit; mais cette cérémonie étoit nécessaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faisoit la richesse, dont le Nil fertilisoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux, *Voyez* CANOPE. (*D. J.*)

HYDRIEPHORES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) ὑδριαφόροι, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui résidoient à Athènes; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la procession des Panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol, græc. t. I. p.* 56. & 421. Ce *mot* est composé de ὕδωρ, *eau*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

*HYDRINUS LAPIS*, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se sont servi de ce nom, pour désigner la *pierre de serpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tuméfaction de la sur-peau du scrotum, causée par der humeurs aqueuses. C'est une œdeme des bourses qui rend la peau lisse & luisante; l'impression du doigt reste sur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient souvent œdémateuse par le progrès de l'infiltration, & alors elle représente une colone torse.

Cette maladie est assez familiere aux enfans nouveaux-nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes astringens ou discussifs. Les compresses trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roses de Provins: l'eau de chaux simple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, suffisent pour résoudre la tumeur aqueuse superficielle du scrotum; le cataplasme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, est un remede éprouvé dans ces sortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrobele* est un symptome & un accident de l'hydropisie ascite, ou une maladie essentielle causée par la difficulté du cours de sang dans des parties assez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne suffisent pas; il faut faire de légeres mouchetures à la sur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées; on applique ensuite sur la partie des compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites

avec

(1) Il y a eu trois îles de ce nom, une dans la mer Méditerranée proche de Cartage selon Etienne de Bysance; une autre dans la mer Adriatique, Pomponius Mela en parle; une aut[illegible] chez [illegible] Dolopes Phavorin. Hydre est aussi une Ville, & un [illegible] entre Myrine & Phocée. (*D*)

avec art, pour prévenir la gangrene qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite des ſcarifications faites ſans méthode ſur des parties œdémateuſes. *Voyez* Œdeme & Moucheture. (*Y*)

HYDROCARDIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour déſigner l'épanchement d'une humeur ſéreuſe, ſanieuſe ou purulente dans le péricarde; dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* eſt l'hydropiſie du péricarde; maladie dont M. Senac a parlé ſavamment dans ſon *Traité des maladies du cœur*. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, ſeront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorbition de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux reſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poulmon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyées un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionnera une toux ſeche; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de Medecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes les flots de l'eau contenue dans le péricarde lorſqu'il ſurvient des palpitations; on entrevoit néanmoins quelque mouvemet ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étende fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige? On doit avoir recours aux remedes évacuans; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction? On a guéri des abſcès de péricarde par inciſion; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à-peu-près à un pouce du ſternum; il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans la péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du trocart à deux pouces du ſternum, la pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de côtes, c'eſt-à-dire qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action & de ſes maladies*, par M. Senac, *conſeiller d'état, & premier medecin du Roi*; à Paris, chez Vincent, 1749. (*Y*)

HYDROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fauſſes ou humorales; c'eſt d'où lui vient ſon nom ὑδροκήλη, compoſé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On diſtingue deux ſortes d'*hydroceles*; l'une qui eſt faite par infiltration de lymphe ſéreuſe dans le tiſſu cellulaire du dartos & de la peau, *voyez* Hydrobele; & l'autre eſt faite par épanchement; celle-ci eſt une tumeur ronde & oblongue, liſſe & égale, placée dans le ſcrotum; elle eſt indolente, l'impreſſion du doigt n'y reſte pas en l'y appuyant, & l'on y ſent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du ſcrotum dans ſes progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît ſouvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* eſt une veſſie remplie d'eau, placée ſur l'un des teſticules auxquels elle eſt adhérente; la tumeur devient quelquefois ſi groſſe, que le raphé partage le ſcrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le ſiége de l'*hydrocele*; les uns ont multiplié les eſpeces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper; d'autres ont reſtraint le ſiége de l'*hydrocele* excluſivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon ſpermatique ou du teſticule. On a ſouvent vû des hydatides du cordon ſpermatique. L'eau amaſſée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon peut donc diſtendre peu-à-peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On ſent d'abord autour du cordon ſpermatique, au-deſſus du teſticule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle ſe diſſipe par la preſſion, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau juſqu'au teſticule. Cette tumeur croît peu-à-peu, elle diviſe pluſieurs cellules dont elle diſtend les parois juſqu'à former un ſeul ſac trè-ample & qui augmente toûjours en épaiſſeur. On a trouvé quelquefois la dilatation du ſac qui s'étendoit fort loin entre les muſcles obliques de l'abdomen. On a obſervé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépreſſion tranſverſale; c'eſt que ces tumeurs qui ſont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroiſſent que par la rupture des cellules.

L'eſpece d'*hydrocele* qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire; puiſque cette tunique forme réellement un ſac qui contient toûjours de l'eau. Si elle s'y ramaſſe en trop grande quantité, elle diſtendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'obſervation qui prouve que l'*hydrocele* ſe ſoit formée dans la propre ſubſtance du teſticule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cauſe de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du ſang dans les circumvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occaſionne fort ſouvent l'engorgement & la rupture des vaiſſeaux lymphatiques; de-là l'épanchement qui produit l'hydropiſie du ſcrotum. L'*hydrocele* eſt quelquefois un ſymptome de l'hydropiſie aſcite, & alors c'eſt plûtôt un œdéme des bourſes qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle ſe diſſipe par le ſuccès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compreſſions ſont des cauſes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes hernies, la maſſe & la compreſſion des parties occaſionnent la ſécrétion d'une humeur qui s'amaſſe dans le ſac herniaire, de telle ſorte qu'il en réſulte une vraie *hydrocele*. M. Monro aſſûre qu'au grand ſoulagement du malade, il a tiré ſix livres d'eau de la tumeur que formoit une oſchéocele ancienne & conſidérable.

Ætius nous apprend qu'Aſpaſia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, ainſi cette maladie au nombre de celles des femmes. Il ſe fait, dit-il „ une hernie „ aqueuſe dans les grandes levres; la partie eſt un peu „ gonflée, la tumeur eſt molle & ne réſiſte point, & „ l'on y ſent une ſorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* eſt palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* ſimple, qui n'eſt compliquée d'aucune maladie du teſticule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative conſiſte à vuider de tems

en

en tems la poche aqueuse par une simple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade sur le bord de son lit, ou dans un fauteuil, les cuisses écartées. On examine le côté du scrotum affecté, & l'on s'assure de l'endroit où est le testicule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramasser la matiere épanchée sous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le testicule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaisseaux de la peau; & en dirigeant la pointe de cet instrument, de façon à ne point toucher le testicule. Lorsqu'on a pénétré jusqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la soutenir, & on retire le poinçon avec la main droite, on laisse couler les eaux, & lorsque l'évacuation en est faite, on retire la cannule, en soutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faisant faire un demi-tour.

Le pansement de cette opération est fort simple. On applique sur la piquûre une petite compresse, comme pour une saignée; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourses avec une autre compresse qu'on soutient par le bandage appellé *suspensoir*. *Voyez* SUSPENSOIR. Cette cure n'est que palliative, parce qu'on est obligé de répéter cette opération lorsque la poche s'est de nouveau remplie d'eau, ce qui se fait en plus ou moins de tems dans les différens sujets: j'ai vû que cela alloit ordinairement à six ou huit mois.

La cure radicale consiste à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le sac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'usage du séton, ou des caustiques, ou de l'instrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne soit pas toujours également bon, il y a cependant des circonstances où l'un peut avec raison être préféré à l'autre. Le séton réussit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon spermatique. L'ouverture de la tumeur suivant sa longueur, suffit pour guérir les *hydroceles* qui ne sont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaisser les cellules, le séton qu'on peut faire passer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement suppuratoire; on se sert ensuite du baume de soufre, dont la vertu dessicative acheve de resserrer les follicules du tissu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la simple incision, ni le séton ne peuvent être regardés comme des moyens suffisans, si la tumeur est ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on est obligé, après l'incision des tégumens, de scarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien soin de ménager le cordon spermatique.

Lorsque l'eau est contenue dans une grande & unique cavité, soit qu'elle ait son siege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du testicule, le procédé opératoire est le même: il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute sa longueur, & de faire suppurer le sac. Il y a des praticiens qui préferent les caustiques à l'instrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produisent plus promtement la suppuration, & que l'incision attire souvent des inflammations fâcheuses.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'usage des caustiques ou de l'incision, M. Bertrandi, Chirurgien du Roi de Sardaigne, professeur d'Anatomie & de Chirurgie en la royale université de Turin, a proposé dans *les Mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il est associé, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le scrotum avec des remedes fortifians, & le soutient avec le suspensoir, jusqu'à ce qu'il se soit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, sans attendre que la tumeur soit portée à son ancien volume: puis il fait l'incision. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de l'hémorrhagie est bien moindre; les parties qui se sont rapprochées, & qu'on a fortifiées, sont plus susceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promtement & avec plus de facilité une suppuration louable.

Lorsque l'*hydrocele* est formée par la maladie du testicule, il faut procéder tout de suite à l'extirpation du testicule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit simplement abscédé, il suffiroit d'en faire l'ouverture, & par des pansemens méthodiques on pourroit parvenir à le conserver. On peut aussi dans l'*hydro-varicocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laissant assez de vaisseaux pour le retour du sang des testicules & des bourses.

La destruction du sac est un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorsqu'il a beaucoup de capacité, qu'il est épais & skirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reste doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrthe, puis coupé. Si le sac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laisser pendant quelques jours: la suppuration qui se formera dans la substance celluleuse, entre les restes du sac & les tégumens, en favorisera la séparation, sur-tout si l'on a eu la précaution de faire sur les portions restantes du sac, des scarifications qui se touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puissent être plus facilement détachées. Lorsque le sac est détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la consolidation de la playe. *Voyez* PLAYE, ULCERE, & *le mot* INCARNATION, *Chirurg.* (*Y*)

HYDROCEPHALE, *terme de Chirurgie*, tumeur aqueuse, ou hydropisie de la tête. Ætius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de plusieurs especes, eu égard à la situation des eaux. On en admet d'abord une externe sous les tégumens; c'est à proprement parler l'œdeme du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être comprise sous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois especes différentes suivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux sont épanchées entre le crâne & la dure-mere; dans la seconde, la collection est entre la dure-mere & la pie-mere, & la troisieme, qui est probablement la seule qui existe dans la nature, & qui soit prouvée par des observations positives, est l'augmentation contre nature des eaux qui sont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans sont sujets à l'*hydrocéphale* dès le sein de leur mere; & le volume excessif de la tête par cette cause, a souvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaissement des parois du crane par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la suite des coups ou chûtes qui occasionnent une commotion dans le cerveau, par laquelle la structure en est dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne sont pas resorbées. L'*hydrocéphale* se manifeste quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulsives & vermineuses des enfans. Cette maladie arrive aussi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obstructions aux glandes conglobées: en général; cette maladie est particuliere aux enfans. Dans les adultes, les sutures serrées ne permettent pas la distension des os du crane.

Il y a des signes qui accompagnent cette maladie depuis son commencement jusqu'à son plus funeste degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'assoupissement se manifeste par degrés, & devient plus fort à mesure que l'épanchement augmente; les enfans sont foibles, languissans, tristes & pâles. Ils ont l'œil morne; la prunelle dilatée, les sutures écartées, les os s'émincent deviennent mous, la tête grossit, devient monstrueuse & d'un poids insupportable; les convulsions tourmentent les malades, & si la tête vient à crever, le malade meurt peu de tems après.

On peut voir par cette terminaison quel jugement on doit porter sur l'opération que quelques-uns proposent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les desordres primitifs du cerveau, dont le skirrhe est souvent une cause de l'épanchement, ou la destruction consécutive des organes contenus dans le crane, ne laissent aucune ressource. On pourroit par des remedes hydragogues, détourner l'humeur dans sa formation, si on la pouvoit connoître à tems, l'*hydrocéphale* dans son principe; mais lorsqu'elle est confirmée & connue par les signes sensibles, le desordre est porté trop loin pour oser risquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, s. m. (*Astron.*) constellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verseau*. C'est un des douze signes du zodiaque, qui est composé de trente étoiles en tout, & le soleil y entre au mois de Janvier. Il tire son nom grec & latin, de ce qu'il est ordinairement pluvieux en Grece & en Italie: son nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

**HYDROCOLITE**, s. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient un fruit composé de deux semences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort. Instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

**HYDROCOTILE**, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui pousse plusieurs petites tiges grêles, sarmenteuses, & s'attachant à la terre. Sa feuille est ronde, creuse, portée sur une petite queue; sa fleur petite a cinq feuilles blanches, disposées en rose; le fruit qui lui succede composé de deux graines fort applaties, & semi-circulaires; sa racine fibreuse. Elle croît dans les marais, elle est un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, détersive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ *eau*, & de κοτύλη *cavité*, parce que sa feuille creuse est propre à ramasser l'eau.

**HYDRODYNAMIQUE**, s. f. (*Ordr. encycl. Entendement. Raison. Philosophie ou Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique.*) est proprement la dynamique des fluides, c'est-à-dire, la science qui enseigne les loix de leur mouvement. Ainsi, on voit que l'*Hydrodynamique* ne differe point, quant à l'objet, de la science qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-souvent *Hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *Dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enseigne à déterminer les mouvemens d'un systême de corps qui agissent de quelque maniere que ce soit, les uns sur les autres. Or, tout fluide est un composé de particules faciles à se mouvoir, & qui sont liées entre elles de maniere qu'elles alterent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainsi l'hydraulique & l'hydrostatique, est la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui se soit servi de ce terme, est M. Daniel Bernoulli, qui a donné ce titre à son Traité du mouvement des fluides, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit aussi. M. Daniel Bernoulli paroît être le premier qui ait réduit les lois du mouvement des fluides à des principes surs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydraulique n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déja donné en 1727, dans *les Mémoires de l'académie de Petersbourg*, un essai de sa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il se sert principalement du principe de la conservation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les Méchaniciens, & dont on fait un usage si fréquent dans la Dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens sous un autre nom. M. Jean Bernoulli a donné une Hydraulique, dans laquelle il se propose le même objet que M. Daniel Bernoulli son fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conservation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la science qu'il traite. M. Maclaurin a aussi donné dans son *Traité des fluxions* un essai sur le mouvement des fluides qui coulent dans des vases, & cet essai n'est autre chose qu'une extension de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru sur cette matiere, est celui que j'ai donné en 1744, sous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pû donner à cet ouvrage le titre d'*Hydrodynamique*, puisque c'est une suite du Traité de Dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les lois de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre possible, & de déterminer par un seul principe général, fort simple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernoulli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obscurité. Je crois aussi avoir prouvé que dans certaines occasions, M. Daniel Bernoulli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire usage. J'ajoûte que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe sans le démontrer, ou plutôt que la démonstration qu'il en donne n'est point satisfaisante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les savans, la justice dûe au mérite de cet ouvrage. Je traite aussi dans ce même livre de la résistance des fluides au mouvement des corps, de la refraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des lois du mouvement des fluides qui se meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois du mouvement des fluides, nous y renvoyerons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'instruire des principales lois de l'*Hydrodynamique*. Nous ajoûterons seulement ici quelques reflexions qui n'ont point été données dans cet artic. FLUIDES, & qui lui serviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui sort d'un vase. M. Newton a observé le premier que l'eau qui sortoit d'un vase, n'en sortoit pas sous une forme cylindrique, mais sous une forme de cône tronqué, qui va en se rétrecissant depuis la sortie du vase. M. Daniel Bernoulli ajoûte à cette observation (*voyez* son *hydrodynamique*, *sect.* 4), que quand les eaux sortent, non par un simple trou, mais par un tuyau, la veine se contracte, si les parois du tuyau sont convergens, & se dilate si ces parois sont divergens. La raison en est assez facile à appercevoir, c'est que l'eau dans sa direction, au sortir du tuyau, suit pendant quelque tems la direction des parois du tuyau, le long desquels elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau se varie donc suivant les différens cas, ce qui fait qu'il est très-difficile de déterminer exactement le tems qu'un vase met à se vuider, même quand on connoîtroit exactement la vîtesse de l'eau au sortir du vase. Car il est encore nécessaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas supposer cylindrique, & dont on ne peut pas supposer par conséquent que les parties se meuvent avec une égale vîtesse, puisque la vîtesse est en raison inverse de la largeur de la veine.

A l'occasion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *second livre de ses principes*, que l'eau qui sort d'un vase cylindrique par un trou fait à la base de ce vase, en sort en formant depuis la partie supérieure du vase jusqu'au trou, une espece de cataracte ou de veine qui va en se retrécissant, & dont la largeur à chaque endroit est en raison inverse de la vîtesse de l'eau, c'est-à-dire en raison inverse de la racine quarrée de la distance de cet endroit à la surface supérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte est une espece d'hyperbole du second genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées sont comme les abscisses. M. Jean Bernoulli dans son Hydraulique (*voyez le tome IV. de ses œuvres*) a très-bien prouvé l'impossibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui seroit hors de cette cataracte seroit stagnante, & par conséquent agiroit par sa pesanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune pression. *Voyez* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma seconde observation aura pour objet la pression des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette pression, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi consiste cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette pression devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la pression ne doit pas se changer en *suction*, comme le dit M. Daniel Bernoulli, c'est-à-dire que les parois du canal ne doivent pas être pressés de dehors en dedans, mais qu'ils le sont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article* cxlix *de mon ouvrage*. En vain m'objecteroit-on les expériences par lesquelles M. Bernoulli a prétendu confirmer sa théorie; ces expériences prouvent seulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui est évident par soi-même, que quand la pression du fluide est négative, la pression totale de l'air & du fluide sur les parties intérieures du canal, est moins grande que celle qui est exercée par l'air seul sur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abstraction de la pression de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'Hydraulique; & j'avois jugé que M. Bernoulli en faisoit abstraction lui-même en cet endroit, ainsi que dans tout le cours de son ouvrage. Si M. Bernoulli en disant p. 264 de son Hydrodynamique, *pressio in suctionem mutatur, id est, latera canalis introrsùm premuntur*, eût ajoûté ces trois mots, *ab aëre circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait sur cet article aucune objection; mais il semble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette pression changée en suction; *tunc autem*, dit-il (c'est-à-dire, dans le cas où la pression est négative) *res ità consideranda est, ac si loco columnæ aqueæ superincumbentis, & in æquilibrio positæ cum aquâ præterfluente, sit columna aquea appensa, cujus nisus descendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'est point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne est soûtenue, mais par la pression de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, se trouve égale à la pression que l'air supérieur exerce sur la surface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernoulli ne s'est pas suffisamment expliqué sur ce qu'il appelle *la pression changée en suction*: mais quoi qu'il en soit, il est certain que toute la théorie que j'ai établie est exactement vraie, en faisant abstraction, comme je l'ai supposé, de la pression de l'air environnant. C'est ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 Décembre 1746. *Je crois que vos raisons sont aussi-bien fondées que celles de M. Bernoulli, & que c'est une circonstance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la suction.... Si le tuyau étoit situé dans un espace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdit sa continuité (lorsque la pression est négative) comme vous prétendez. Votre théorie sera donc vraie dans le cas où le tuyau est placé dans un espace vuide d'air; & celle de M. Bernoulli l'est également, quand le tuyau se trouve en plein air.*

Au reste, quand on considere le tuyau en plein air, la théorie de M Bernoulli demande encore, ce me semble, quelque modification. Car lorsque le fluide descend pour sortir du vase, l'air qui environne ce vase de toutes parts n'est pas en repos, puisque l'air descend dans le tuyau à mesure que le fluide s'abaisse; ce qui ne peut se faire, sans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant; ainsi la pression de l'air sur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que si l'air étoit en repos; pour déterminer cette pression, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant; & c'est ce qui paroît très-difficile. Ne pourrat-il donc pas y avoir des cas où la pression de l'air sur la surface extérieure du tuyau ne soit pas plus grande, ou même ne soit plus petite que la pression sur la surface intérieure; auquel cas, les parois du tuyau ne seroient pas pressées de-dehors en-dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la pression du fluide qui coule dans le tuyau fût négative? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la pression des fluides qui sont en mouvement, est de faire abstraction de l'air qui environne le tuyau. C'est aussi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere observation aura pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII. de mon *essai sur la résistance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne suppose absolument aucune hypothese, & qu'elle est en même tems assez simple; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un essai de cette méthode, très-analogue à celle que j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la résistance des fluides. M. Euler, dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences de Prusse, pour l'année* 1755, a donné une méthode fort semblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'est pas générale. Je crois qu'il se trompe sur ce point, & je me flate d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occasion, que ma méthode est aussi générale qu'on le peut desirer, à-moins qu'on ne suppose le fluide *indéfini* & sans limites; ce qui n'a point lieu, & ne sauroit avoir lieu dans la nature. Il est vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il est si aisé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un solide, que je n'attache absolument aucun mérite à cette généralisation; & il me semble que M. Euler auroit dû rendre plus de justice à mon travail sur ce sujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai composé sur ce sujet n'étant pas de nature à pouvoir être inséré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je suppose pour fixer les idées, le vase plein & vertical, & je nomme $x$ les abscisses verticales & $z$ les ordonnées horisontales; je démontre 1°. que la vîtesse verticale doit être exprimée par $\theta q$, & l'horisontale par $\theta p$, $\theta$ étant une fonction du seul tems $t$ écoulé depuis le commencement du mouvement, & $q$, $p$, des fonctions de $x$ & de $z$. Ces fonctions de $x$ & de $z$ doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ soit une différentielle complette; 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en soit aussi une; 3°. que lorsque $z = y$, c'est-à-dire, lorsque $z$ devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vase, on ait $p\,dx - q\,dy = 0$; c'est-à-dire que $p\,dx - q\,dy = 0$ soit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vase. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toûjours possible que ces trois conditions eussent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonstration n'est pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne ensuite une méthode pour trouver la fonction $\theta$ du tems $t$, & une méthode pour déterminer la courbe que la surface supérieure du fluide forme à chaque instant. L'équation de cette courbe est aussi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: si cet accord n'a pas lieu, le problème ne peut se résoudre analytiquement. D'où il est aisé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puisse trouver rigoureusement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vase. On peut donc s'en tenir, ce me semble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *Traité des fluides*, méthode qui donne des résultats assez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne soit pas dans la rigueur mathématique.

Lorsque le fluide a une masse finie & un mouvement progressif, alors le tems $t$ doit nécessairement entrer dans l'expression de sa vîtesse, & les conditions précédentes doivent nécessairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide se meut suivant une ligne qui rentre en elle-même, sans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puisse supposer que le tems $t$ n'affecte point l'expression de la vîtesse. Dans ce cas on a toûjours $p\,dx - q\,dz =$ à une différencielle complette; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différencielle complette, qui donneroit

$$\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}, \text{ on a } d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right).$$

Voilà le précis des lois du mouvement des fluides, telles qu'elles sont exposées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches sur le mouvement des fluides, dont il seroit trop long de parler ici.

A l'égard de la résistance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie essentielle de l'*Hydrodynamique*. Voyez *les articles* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez aussi le *chap. j.* du troisieme livre de mon *Traité des fluides*, & mon *Essai sur la résistance des fluides*, Paris, 1752. (*O*)

HYDROGRAPHE, s. m. se dit d'une personne versée dans l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. (*O*)

HYDROGRAPHIE, s. f. (*Ordre encycl. Entend. Raison. Philos.* ou *Scienc. Science de la nature, Mathémat. Mathématiques mixtes, Astronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.*) C'est cette partie de la Géographie qui considere la mer, en tant qu'elle est navigable. *Voyez* GÉOGRAPHIE. Ce mot est composé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *describo*, je décris.

L'*Hydrographie* enseigne à construire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, &c. comme aussi les rochers, les bancs de sable, les écueils, les promontoires, les havres, les distances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant sur la mer que sur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un sens plus étendu, pour ce que nous appellons *l'art de naviguer*.

Dans ce sens, l'*Hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en servir, & généralement toutes les connoissances mathématiques nécessaires pour voyager sur mer le plus promptement & le plus sûrement qu'il est possible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les Peres Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*Hydrographie*. Le P. Dechales qui avoit déja examiné cette matiere dans son *cours* de Mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere suppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *Traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé plusieurs fois. M. Bouguer son fils, de l'académie royale des Sciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*Hydrographie*. *Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'instruire de l'*Hydrographie*. (*O*)

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, ſont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines*. *Voyez* CARTE. (*O*)

HYDROLOGIE, ſub. fém. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature, & de leurs propriétés.

* L'eau eſt toûjours eſſentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui ſe paſſent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits en ſe combinant avec d'autres ſubſtances avec qui elles ont de l'analogie, ſe modifient diverſement; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & préſentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'eſt parfaitement pure; elle eſt plus ou moins chargée de parties terreuſes, de parties ſalines, de parties ſulfureuſes & métalliques, *&c.* ce qui vient de la diſpoſition qu'elle a de diſſoudre preſque tous les corps de la nature. Toutes ces ſubſtances influent ſur ſa peſanteur, ſur ſa ſaveur, ſur ſon odeur, & même ſur ſa couleur; ces accidens varient en raiſon des proportions dans leſquelles ces matieres étrangeres ſe trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonſtances ont déterminé quelques naturaliſtes modernes à diſtribuer les eaux ſuivant un ordre ſyſtématique, & à en faire pluſieurs claſſes fondées ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes dans la nature. Pluſieurs auteurs avoient déja donné des deſcriptions des eaux tant en général qu'en particulier; & nous ne manquons point d'ouvrages qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le celebre M. Wallerius, eſt le premier qui ait donné une diviſion méthodique des eaux, dans ſon *Hydrologie*, dont la traduction françoiſe ſe trouve à la ſuite de ſa *Minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile phyſicien diviſe les eaux en deux claſſes générales, qui ſont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales; il ſoudiviſe les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre; & les ſecondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel ſont de différens genres; il y en a de fluides, telles que l'eau de pluie, de ſolides ou de gelées telle que la neige. Parmi les eaux *terreſtres* ſont les eaux coulantes, les eaux ſtagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales ſont ou ſpiritueuſes ou groſſieres, ou acidules, ou thermales.

A cette diſtribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou ſupplément, dans lequel il donne une diviſion des eaux étrangeres, c'eſt-à-dire, de celles qui ſe trouvent dans les minéraux, les plantes, & les animaux; il les diviſe en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes ſubſtances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *Hydrologie*; elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguſte Cartheuſer, ſous le titre de *Rudimenta hydrologiæ ſyſtematicæ*, & eſt imprimée à Francfort ſur l'Oder. Cet auteur diviſe toutes les eaux en inſipides & en ſapides, c'eſt-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres; ſavoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou ſucs lapidifiques. Il ſoudiviſe les eaux qui ont de la ſaveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du ſel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuſes, 6°. en eaux ſulfureuſes. 7°. en eaux bitumineuſes, 8°. en eaux ſavoneuſes, auxquelles il joint les eaux alumineuſes.

Telles ſont les diviſions ſyſtématiques des eaux que l'on nous a données juſqu'à préſent, ainſi que toutes les méthodes: elles ſont ſujettes à un grand nombre d'objections; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'hiſtoire naturelle. (—)

HYDROMANTIE, ſ. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* DIVINATION. Ce mot eſt grec & compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination*.

L'*Hydromantie* eſt une des quatre eſpeces générales de divination; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre; & on les appelle *Pyromancie*, *Aëromancie*, *Géomancie*.

Varron dit que l'*Hydromantie* a été inventée par les Perſes, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en ſont fort ſervis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit ſur l'Optique, nous ont donné la deſcription de pluſieurs machines qui ſont d'uſage dans cette ſcience.



Pour conſtruire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vûe au ſpectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau ſans changer la poſition de l'un ou de l'autre: prenez deux vaiſſeaux *ABF*, & *CGMK* (*Pl. hydraul. fig.* 31.), dont l'un ſoit plus haut que l'autre; rempliſſez le premier d'eau, & ſoutenez-le ſur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B*; partagez le vaiſſeau le plus bas *CM* en deux parties par une cloiſon *HI*, & adaptez un robinet à celle d'en-bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaiſir.

Placez un objet ſur la cloiſon que le ſpectateur placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *NL*.

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau deſcendant dans la cavité *CI*, le rayon *NL* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le ſpectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *NO*. Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui eſt marqué par la lettre, *P*, l'eau deſcendra dans la cavité la plus baſſe *HI*; la réfraction ceſſera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet, *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité ſe remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* REFRACTION.

Pour conſtruire un vaiſſeau *hydromantique* qui repréſente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vaſe cylindrique *ABCD* (*Pl. hydraul. fig.* 32.) partagé en deux par un verre *EF*, qui ne ſoit pas exactement poli: appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique ſous un angle de 45 degrés; que *IH* & *HG*, ſoient un peu moindres que la diſtance du foyer de la lentille *G*; en ſorte que l'image de l'objet puiſſe paſſer à-travers dans la cavité du vaiſſeau ſupérieur; noirciſſez la cavité inférieure, & rempliſſez celle de deſſus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromantie* conſidérée comme une branche de l'hiſtoire naturelle; mais, pour y revenir entant qu'elle eſt divination, nous ajoûtons après Delrio qu'il y a pluſieurs eſpeces d'*hydromantie*, dont voici les principales.

1°. Lorſqu'à la ſuite des invocations, & autres cérémonies magiques, on voyoit écrits ſur l'eau les noms des perſonnes, ou des évenemens, qu'on déſiroit de connoître, ordinairement ces noms ſe trouvoient écrits à rebours, au moins ſe rencontrerent-ils de la ſorte dans l'évenement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y ſervoit d'un vaſe plein d'eau, & d'un anneau ſuſpendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vaſe.

3°. On jettoit ſucceſſivement, mais à peu de tems l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la ſurface de cette eau, auſſi-bien que de leur interſection, on tiroit des préſages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec ſoin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette ſuperſtition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiſer tous les ans la mer, comme ſi c'étoit un être animé & raiſonnable; mais ce n'en eſt pas une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer ſi le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des ſuperſtitions, compriſes ſous le titre d'*hydromantie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Veniſe d'épouſer la mer Adriatique.

5°. On tiroit auſſi des préſages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on y croyoit voir repréſentées. C'eſt ainſi, ſelon Varron, qu'on apprit à Rome quelle ſeroit l'iſſue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines paſſoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voyez* PEGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une eſpece d'*hydromantie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque ſoupçon ſur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jettoient dans le Rhin les enfans dont elle étoient accouchées; & s'ils ſurnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'eſt à quoi Claudien fait alluſion dans ce vers,

*Et quos naſcentes explorat gurgite Rhenus.*

Ne ſeroit-ce pas ſur cet ancien uſage, que dans le même pays on faiſoit ſubir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accuſoit d'être ſorciers? *Voyez* EPREUVE.

7°. On remplissoit d'eau une tasse, ou un autre vase, & après avoir prononcé dessus certaines paroles, on examinoit si l'eau bouillonneroit, & se répandroit par-dessus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un bassin de verre, ou de crystal, puis on y jettoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choses dont on désiroit être instruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre sorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faisoient les eaux des fleuves dans les gouffres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromantie* une superstition qui a été en usage en Italie, & que Delrio assure qu'on pratiquoit encore de son tems. Lorsqu'on soupçonnoit quelques personnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces personnes sur autant de petits cailloux, qu'on jettoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns se servoient pour cette opération d'eau-bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Disquisit. magic. lib. IV. quæst. vj. sect.* 3. *pag.* 543. & 544.

HYDROMANTIQUE, s. f. (*Mathem.*) quelques auteurs ont appellé ainsi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulieres. Cette science, si elle en mérite le nom, est fondée principalement sur deux faits très-connus; l'un est, qu'un corps *R* placé au fond d'un vase plein d'eau, (*fig.* 31. *hydr.*) peut être vû par un œil *O*, placé près du bord du vase, quoique ce même œil ne pût le voir si l'eau étoit ôtée; l'autre est, que le fond *CHD* d'un vase plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'en est en effet, par exemple en *EIF*: ces deux phénomenes sont une suite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. (*O*)

HYDROMEL SIMPLE. (*Pharmacie & mat. med.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMEL *vineux*. (*Chimie & diete.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMETRE, s. m. (*Physiq.*) est le nom qu'on donne en général aux instrumens qui servent à mesurer la pesanteur, la densité, la vîtesse, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot est composé du grec ὕδωρ *eau*, & μέτρον, *mesure*. On donne communément le nom d'*aréometre* à l'instrument dont on se sert pour déterminer la pesanteur spécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on se sert pour mesurer la vîtesse, & par conséquent la force des eaux courantes, *voy. l'article* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMETRIE, s. f. (*Mathem. & Phys.*) c'est la science qui enseigne à mesurer la pesanteur, la force, la vîtesse de l'eau, & des autres fluides; ce mot est formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *mesure*. L'*Hydrométrie* comprend l'Hydrostatique & l'Hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme est moderne & de peu d'usage; on s'en est servi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de professeur d'*Hydrométrie* dans l'université de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a poussé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'église grecque qui étoient chargés de faire l'eau-bénite, & d'en faire l'aspersion sur le peuple. *Voyez* EAU-BENITE. Ce mot est composé d'ὕδωρ, *eau*, & μύστης, personne consacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aspersion de l'eau. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROMPHALE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui vient au nombril, & qui est causée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὕδωρ, *eau*, & ὀμφαλὸς, *nombril*.

On distingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle est molle, & néanmoins peu obéissante au toucher, & qu'elle ne diminue ni augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve transparente.

On dissipe l'*hydromphale* par des remedes résolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCELE. On la guérit aussi, si elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il semble que la fluctuation devroit être mise au nombre des signes caractéristiques de l'*hydromphale*. *Voyez* FLUCTUATION. (*Y*)

HYDROPARASTAN *ou* HYDROPARASTES, subst. masc. plur. (*Théologie.*) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle aussi *Encratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens*. *Voyez* ENCRATITES, AQUARIENS, &c. Ce mot est formé du grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je présente*, *j'offre*.

Les *Hydroparastates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit se servir d'eau au lieu de vin dans l'Eucharistie. *Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HYDROPHANE, s. f. *ou* adj. f. (*Hist. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot est formé de ὕδωρ, eau, & φαίνω, je brille, parce que le caractere distinctif de ce genre de pierres, est de jetter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce sont des pierres à demi-transparentes, composées de crystal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette composition donne à toute la masse un œil louche, terne & considérablement opaque, en sorte qu'on ne peut procurer à ces sortes de pierres un poli fin; cependant si on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quelques égards pellucides, mais leur transparence cesse, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les essuie.

Nous ne connoissons que deux especes de ce genre de pierres *hydrophanes*; l'une d'un gris blanchâtre sans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*, ou *l'œil du monde*; l'autre est semblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu: les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélus*. (*D. J.*)

HYDROPHOBE, adj. (*Méd.*) ὑδροφόβος, *aquam timens*. On se sert de ce terme, pour désigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morsure de certains animaux, & particulierement d'un chien enragé, qui est connue sous le nom de *rage*, à laquelle on donne aussi le nom d'*hydrophobie*, à cause de l'horreur de l'eau, qui en fait un des symptomes essentiels. *Voyez* HYDROPHOBIE, *rage*.

HYDROPHOBIE, s. f. (*Méd.*) ὑδροφοβία. Ce terme grec est composé des mots ὕδωρ, *eau*, & φόβος, *crainte*, *aquæ timor*. Il est employé par les Médecins, pour synonyme du mot *rage*, qui est la maladie de ceux qui sont affectés d'une sorte de délire furieux, à la suite de la morsure d'un chien, ou de quelques autres animaux enragés. Comme un des principaux symptomes qui accompagnent cette maladie, est une aversion insurmontable pour l'eau; c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie*. Mais comme elle est moins connue sous ce nom là, que sous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que sous cette derniere dénomination, qui est d'ailleurs plus spéciale: ainsi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, s. m. (*Myth.*) statue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémistocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur usage particulier, & ensuite il l'avoit consacrée dans un temple d'Athènes. Il retrouva son *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des statues que Xercès avoit emportées de Grece, & Thémistocle fit des efforts inutiles pour que le satrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'est celle qui, dans Pline, *l. XXXIV. chap. viij.* porte le nom d'Œnophore par la faute des copistes; mais tout est perdu en critique, si l'on admet des conjectures de cette espece, que le sens n'exige point, & qui ne sont point appuyées par les manuscrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, s. f. plur. (*Myth.*) cérémonie funebre qui s'observoit à Athènes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès; ainsi, *hydrophorie* étant un mot composé de ὕδωρ eau, & φέρω, *j'emporte*, désigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît sur les lieux où se trouvent des truffes par-dessous; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante sous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'est pas possible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font paroît tellement contraire à d'autres sentimens qu'ils soutiennent ailleurs, & même tellement opposé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de soupçonner ici quelque méprise. Ils disent que cette plante nous enseigne où sont les *truffes*; mais nous savons que par-tout où on en trouve,

ve, il ne vient point de plante au-deſſus. Peut-être que quelques-uns d'eux, ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocaſtanum*, que nous appellons en françois *terre-noix*. En ce cas, il eſt certain que les feuilles de celle-ci en ſont une ſûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne ſeroit qu'un ſecond nom de terrenoix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum cauſée par de l'eau & de l'air. C'eſt une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuoſité ſe fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le ſon qu'elle rend lorſqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuſe, ou plûtôt la flatuoſité de l'hydrocele ſe diſſipera par l'uſage des cataplaſmes diſcuſſifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camomille, de ſureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, *&c.* L'amas d'eau forme le fond & l'eſſentiel de la maladie; nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (*Y*)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'eſt l'épithete par laquelle on déſigne un malade affecté d'*hydropiſie* en général, mais elle eſt plus particulierement affectée par l'uſage à l'*hydropiſie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *aſcite*. *Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, ſ. f. (*Méd.*) ὕδρωψ, *hydrops*. C'eſt une maladie des plus conſidérables entre les affections chroniques. Elle conſiſte dans une collection contre nature d'humeurs aqueuſes ou ſéreuſes, rarement d'une autre nature, qui croupiſſent dans leurs vaiſſeaux relâchés, ou qui ſont extravaſées dans quelques cavités; d'où s'enſuivent différentes léſions de fonctions, ſelon le ſiege du mal, & toujours, lorſqu'il eſt dans des parties molles, ou qui ſont ſuſceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une diſtention extraordinaire proportionnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ſes cavités, l'*hydropiſie* eſt dite univerſelle; ſi les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropiſie* eſt particuliere, & alors elle prend différens noms, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées.

Lorſque l'humeur remplit, outre meſure, tout le tiſſu cellulaire, qui eſt ſous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffiſſure générale, on appelle cette eſpece d'*hydropiſie*, *leucophlegmatie*, lorſque l'humeur eſt pituiteuſe, épaiſſe, & *tirant ſur le blanc*: mais lorſqu'elle eſt ſimplement aqueuſe, ſéreuſe, ce qu'on diſtingue par la différente diſpoſition de la peau, dont la ſurface, dans ce dernier cas, eſt plus luiſante, plus étendue; on donne à cette ſorte d'affection le nom d'*anaſarque*, terme formé de deux mots grecs ἀνὰ σάρκα, *circa carnes*, pour ſignifier qu'elle a ſon ſiege dans la membrane cellulaire, qui entoure, qui enveloppe les muſcles, mais qui ne pénetre pas dans les interſtices des fibres charnues, qui forment les muſcles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, ſelon Boerhaave, *comment. in propr. inſtit. med.* § 732. cette maladie ne doit pas être appellée *anaſarque*, mais ὑποσάρκα, *intra carnes*, *hypoſarque*. *Voyez* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocéphale*, l'*hydropiſie* de la tête, ſoit qu'elle ait ſon ſiége au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCEPHALE. L'hydrophtalmie eſt l'*hydropiſie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voyez* HYDROPHTALMIE.

Il ſe forme quelquefois une eſpece d'*hydropiſie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui eſt une ſorte de *bronchocele*: *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropiſie* de poitrine n'a pas de nom particulier; *voyez* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*, *voyez* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropiſie* ſe forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*aſcite*, ἀσκίτης, ce qui ſignifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen ſont tendues comme un outre, par les humeurs dont eſt remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE: c'eſt l'*hydropiſie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vûe, lorſqu'on parle de l'*hydropiſie* ſimplement, ſans autre diſtinction: c'eſt auſſi ſous cette acception qu'il en ſera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropiſie* a ſon ſiége dans les cavités, plus ou moins diſtendues, du tiſſu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui ſont des duplicatures du péritoine, d'où ſont formés l'épiploon, le méſentere, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tiſſu qui revêt la ſurface des viſceres, leſquels ſe rempliſſent outre meſure, ſans ceſſer d'être diſtinctes entr'elles, d'où ſe forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropiſie* eſt appellée *enkiſtée*, *hydrops ſaccatus*, dans le premier cas, & *véſiculaire* dans le dernier. *Voyez* KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui ſe forme dans les bourſes, c'eſt-à-dire, dans le ſcrotum & avec différentes combinaiſons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les teſticules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *Voyez* HYDROCELE.

La matrice eſt auſſi ſuſceptible d'*hydropiſie*, ainſi que les ovaires, le vagin. *Voyez* MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorſque les humeurs ſont abondantes dans le tiſſu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropiſie*, mais *enflure œdémateuſe*, ſi la tumeur eſt fort étendue; ou *œdème* ſimplement, ſi elle eſt circonſcrite. *Voyez* ŒDEME.

Ainſi, il n'y a *hydropiſie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuſes, ſéreuſes, ou laiteuſes, d'un volume aſſez conſidérable, à proportion de la partie qui en eſt le ſiége. Or, donc, comme c'eſt un amas de liquides qui conſtitue eſſentiellement cette maladie, la tympanite qui n'eſt qu'une collection d'air dans la capacité du bas-ventre, eſt placée mal à propos, par quelques auteurs, parmi les différentes eſpeces d'*hydropiſie*, malgré la reſſemblance dans l'enflure à l'égard de l'aſcite, comme de l'emphysème, à l'égard de l'anaſarque. *Voyez* TYMPANITE, EMPHYSEME. Il arrive ſouvent complication de ces deux ſortes de maladies avec l'*hydropiſie*.

Il réſulte de toutes les obſervations que l'on a faites, à l'égard des différentes eſpeces d'*hydropiſie*, que l'on ne peut les attribuer qu'à deux ſortes de cauſes, qui ſont, 1°. tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe, & l'empêcher de paſſer librement des arteres, qui lui ſont propres dans les veines correſpondantes, en ſorte que les premiers de ces vaiſſeaux s'engorgent & ſe dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progreſſif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laiſſe pas de s'y en faire continuellement, effet de la cauſe impulſive, qui reſte à peu-près la même; d'où ſuit la rupture de ces mêmes vaiſſeaux qui, à force d'être diſtendus outre meſure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable ſolution de continuité, qui donne lieu à l'effuſion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne ceſſe d'y être portée. La foibleſſe des vaiſſeaux & des viſceres fait une cauſe de cette nature, attendu qu'il a été obſervé conſtamment que, la faculté qu'ont les pores abſorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y ſont répandues, eſt ſuſceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du ſang eſt trop grand, toutes les parties internes même ſe deſſechent, parce que les vapeurs deſtinées à les humecter ſont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravaſées ſous forme de vapeurs, faute d'être repriſes, ſe condenſent, s'accumulent ſous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures; & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, ſe conſervent plus long-tems que celles des veines, pour les reprendre, il s'enſuit le défaut d'équilibre reſpectif qui doit ſubſiſter dans la ſanté entre ces vaiſſeaux; défaut qui, à l'égard des ſolides conſidérés généralement, eſt la cauſe de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations ſpontanées, exceſſives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* EQUILIBRE, *OEcon. anim.* On peut auſſi ranger, dans l'eſpece des cauſes dont il s'agit ici, l'épaiſſiſſement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la maſſe, qui produiſent des obſtructions, des compreſſions, des reſſerremens ſpaſmodiques qui portent ſur les veines ſéreuſes, d'où ſuivent des engorgemens de ces vaiſſeaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropiſie*. Le ſpaſme cauſé par l'irritation méchanique ou phyſique du genre nerveux, lorſqu'il ſubſiſte un certain tems, peut également procurer des étranglemens dans les vaiſſeaux de toute eſpece, qui ont ſouvent les mêmes ſuites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes cauſes de l'*hydropiſie*, eſt confirmé par l'expérience de Lower, qui produiſoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de ſéroſité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le ſang.

2°.

2°. La diſſolution du ſang ou le défaut de conſiſtence de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres; il devient ſuſceptible de s'échapper ſous forme ſéreuſe dans les vaiſſeaux d'un genre qui n'eſt pas fait pour le recevoir naturellement, lorſqu'il a la conſiſtence qui lui eſt propre: il paſſe, dans les arteres ſéreuſes, dans les conduits collateraux qui ne ſont pas capables de réſiſtance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tiſſu cellulaire où quelques-uns aboutiſſent, il s'y jette, les remplit, les diſtend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdème, des bouffiſſures, de la leucophlegmatie, de l'anaſarque; ou s'il eſt dirigé vers les vaiſſeaux exhalans, il fournit les fluides qui fument continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupiſſent plus long-tems qu'on ne penſe communément ſans ſe corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles ſont renfermées, elles ſe conſervent comme les eaux de l'amnios, dans leſquelles nage le fœtus pendant tout ſon ſéjour dans la matrice, qui y ſont même quelquefois retenues pendant pluſieurs années ſans aucune corruption, dont peuvent être préſervées encore plus aiſément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une ſorte de conſiſtance mucilagineuſe, qui les rend peu ſuſceptibles du mouvement inteſtin qui produit la putréfaction. *Voyez* DISSOLUTION, PUTRÉFACTION. C'eſt par les effets de la diſſolution du ſang, qu'il arrive ſouvent que des phthiſiques paroiſſent mourir *hydropiques*; parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en ſang, avec la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire pour être bien conſtitué, il ne peut pas être retenu dans ſes propres vaiſſeaux, & il fournit aux autres une ſurabondance d'humeurs avec les ſuites mentionnées; dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des ſelles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les ſueurs colliquatives, ou le diabete qui s'établit en conſéquence, empêche qu'il ne ſe faſſe aucun amas d'eaux: ces malades au contraire meurent entierement deſſechés. *Voyez* COLLIQUATION, FIÉVRE HECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'eſt aucun des ſymptomes de l'*hydropiſie*, qui ne puiſſent être regardés comme les effets d'une des deux ſortes de cauſes différemment modifiées, ſur leſquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui diſpoſe principalement à produire l'*hydropiſie* dans quelque cas que ce ſoit, c'eſt le défaut de régime: d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être à ſuite d'une autre maladie: ce dernier cas eſt plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropiſie* eſt la maladie primitive, elle eſt quelquefois l'effet d'une diſpoſition héréditaire; mais elle eſt ordinairement cauſée par la léſion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digeſtions imparfaites; ou par la dégénération du ſang & de la maſſe des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaiſſe, qui engorge les vaiſſeaux qui la reçoivent, ou une ſérolité trop abondante qui les relâche, les diſtend & les force à ſe rompre; ou, par l'effet du froid, ſur l'habitude du corps qui donne lieu à une ſuppreſſion de la tranſpiration, dont la matiere reflue dans la maſſe des humeurs, & produit enſuite une ſorte de pléthore dans le ſyſtème des vaiſſeaux ſéreux & lymphatiques; lorſqu'elle ne ſe fait pas une iſſue par quelqu'autre voie d'excrétion: la réſidence dans des lieux humides, marécageux, expoſés au vent du midi, qui occaſionnent un relâchement dans l'habitude du corps toûjours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne ceſſe de s'imbiber par les pores abſorbans de la peau, a ſouvent auſſi les mêmes ſuites: une boiſſon abondante d'eau froide, ſur-tout lorſqu'elle eſt priſe, le corps étant échauffé par quelque cauſe que ce ſoit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le ſommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets; ſi elle n'eſt pas évacuée d'une maniere proportionnée à ſa quantité, par la voie du vomiſſement ou des ſelles, des urines ou des ſueurs.

L'*hydropiſie*, qui ſuccede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes cauſes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître: telles ſont toutes les fiévres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de ſoif, ſuivies d'une boiſſon proportionnée, & même ſans boiſſon par la ſeule acrimonie diſſolvante qu'elles occaſionnent dans la maſſe des humeurs: les fiévres intermittentes, invétérées, ſur-tout la fiévre-quarte, lorſqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'eſt trop hâté de la *couper* par l'uſage du quinquina; les obſtructions des viſceres rebelles à la nature & aux remedes, comme les ſkirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du meſentere, des inteſtins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons auſſi-bien que l'aſthme: les trop grandes évacuations de quelque eſpece qu'elles ſoient, comme les hémorrhagies, les ſaignées trop répétées, trop abondantes, la diarrhée, la dyſſenterie opiniâtre, invétérée; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop ſouvent employés, ainſi que les ſudorifiques, les diurétiques, les ptyaliſans qui produiſent de trop grands effets: la ſuppreſſion des évacuations néceſſaires, comme des urines, des menſtrues, des hémorrhoïdes: la mélancolie; la jauniſſe, le ſcorbut & autres de ſemblable nature: à toutes ces cauſes prédiſponentes de l'*hydropiſie*, on doit ajoûter la groſſeſſe qui, par le volume de la matrice, établit ſouvent une diſpoſition à cette maladie; entant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le ſang des extrémités inférieures & des viſceres de la région hypogaſtrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropiſie*, on obſerve en général que, dans toutes les eſpeces de cette maladie, il y a communément enflure, ou au-moins tumeur ſenſible dans quelque partie de l'habitude du corps; & un ſentiment de peſanteur dans l'intérieur, lorſque la collection d'humeurs ſe forme dans quelque capacité: on remarque que la couleur de la peau eſt toûjours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle eſt fort pâle, tirant ſur le verdâtre; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & ſont tourmentés par une ſoif continuelle, qui les porte à boire abondamment ſans que la boiſſon les ſoulage à cet égard, ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonſtance:

*Quò plus ſunt potæ, plus ſitiuntur aquæ.*

Mais chaque eſpece d'*hydropiſie* a ſes ſymptomes particuliers, à raiſon des différentes parties qui ſont affectées. *Voyez* HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, *&c.*

Pour ce qui eſt de l'aſcite dont il s'agit ici plus particulierement, il s'annonce ordinairement ainſi: les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuſe, plus ou moins ſéreuſe, qui conſerve pendant quelque tems l'enfoncement qui s'y fait par l'impreſſion un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mouſſe qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure diſparoît entiérement pendant la nuit, c'eſt-à-dire lorſque les malades étant couchés, le corps eſt dans une ſituation à-peu-près horiſontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte ſur l'action des vaiſſeaux ou du tiſſu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aiſément dans le torrent de la circulation; en ſorte que le matin il ne reſte plus de tumeur, ou au-moins elle eſt conſidérablement diminuée, mais elle ſe forme de nouveau pendant le jour; paroît le ſoir, de plus en plus conſidérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuiſſes au point de s'étendre juſqu'à la hauteur des reins, dans les bourſes, & le tiſſu cellulaire des tégumens de la verge qui ſe tuméfient toûjours davantage, tellement qu'elle eſt quelquefois comme enſevelie dans l'enflure: en même tems l'humeur commence à ſe jetter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toûjours plus abondante au point qu'elle diſtend bientôt les parois de l'abdomen juſques par-deſſus l'eſtomac, & cauſe un ſentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles ſont portées par leur poids, à meſure que le malade étant couché, ſe releve en différens ſens à droite & à gauche: & cette fluctuation eſt encore plus ſenſible, lorſque l'on frappe le ventre avec une main à l'oppoſite de l'autre qui le preſſe par côté; car alors les mains ſont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens ſymptomes ſuivent ordinairement cette marche, lorſque la cauſe de l'*hydropiſie* aſcite dépend d'un vice général dans les ſolides & dans les fluides, mais lorſque la cauſe eſt dans quelque viſcere du bas-ventre, l'enflure ſe forme ſouvent ſans être précédée de celle des extrémités inférieures, ſurvient inſenſiblement & preſque ſans que les malades s'en apperçoivent; c'eſt ce qui arrive, ſur-tout dans les *hydropiſies* enkiſtées: d'autres fois l'enflure ſe forme en très-peu de tems, & comme ſubitement; c'eſt le cas de l'aſcite proprement dit: outre cela, il y a encore à remarquer que quel-

quefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais ſeulement une partie plus ou moins conſidérable, de maniere que le ventre paroît, dans quelques cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté & de l'autre fort affaiſſé; ce qui arrive, lorſque l'*hydropiſie* eſt renfermée dans un ſac; mais lorſqu'elle eſt étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également ſaillant dans toute ſa ſurface, avec un ſentiment de peſanteur dans la région des aînes, lorſque le corps eſt droit; & ſouvent cette enflure augmente ſi fort, devient ſi prominente par le voulume exceſſif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la diſtenſion extrême de leur ventre ne les faſſe crever, en forçant ſes parois à ſe rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les ſupérieures diminuent de plus en plus, ſur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le deſſéchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets ſont cachés ſous l'enflure, dans les parties qui en ſont affectées: quelquefois cependant les mains & le viſage, le tour des yeux ſur-tout deviennent bouffis, lorſque le mal a fait de grands progrès; ce qui arrive principalement le matin, après le ſommeil: les malades éprouvent quelquefois de grandes demangeaiſons par tout le corps, & deviennent même ſujets à la gale; ce qui doit être attribué aux parties acres les plus groſſieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarraſſent & ſont, pour ainſi dire, laiſſées à ſec dans les vaiſſeaux de la peau. *Voyez* PRURIT, GALE.

Dans l'aſcite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle eſt ordinairement fort rouge & fort épaiſſe, parce que la ſéroſité du ſang ſe portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles reſtent privées de leur véhicule; & par la même raiſon, il ne ſe fait preſque point de tranſpiration, encore moins de ſueur; le ventre eſt le plus ſouvent auſſi très-pareſſeux, ſur-tout lorſqu'il y a obſtruction au foie & défaut de flux de la bile dans les inteſtins.

Mais un des ſymptomes des plus importans de l'*hydropiſie*, c'eſt la fiévre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente ſur le ſoir, mais de ſorte que le pouls eſt en général toûjours petit, très-fréquent, aſſez dur & tendu; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaiſſeaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* IRRITABILITÉ.

L'enflure de la groſſeſſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à diſtinguer cet état de celui de l'*hydropiſie* aſcite; mais cette difficulté ne ſubſiſte pas long-tems, ſi l'on fait attention à ce que la ſuppreſſion des menſtrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropiſie*; que les mamelles qui s'enflent dans la groſſeſſe, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie; que la femme groſſe ne ſent point de balotement, de fluctuation dans ſon ventre, ſelon les divers mouvemens qu'elle fait, ſur-tout lorſque elle eſt couchée, comme on les ſent dans l'*hydropiſie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la groſſeſſe, lorſque celle-ci eſt un peu avancée, parce qu'elle a ſon ſigne caractériſtique, qui eſt le mouvement de l'enfant par parties ſucceſſives; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui ſe fait toûjours en maſſe. C'eſt l'*hydropiſie* de la matrice (dont la cavité ſe remplit outre meſure de ſéroſités, ſans qu'on puiſſe dire pourquoi ſon orifice ne s'ouvre pas pour leur donner iſſue), qui eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Voyez* MATRICE.

Pour ce qui eſt des ſignes qui établiſſent la différence entre l'*hydropiſie* aſcite, la tympanité, la leucophlegmatie. *Voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du prognoſtic de l'*hydropiſie* en général, on peut dire qu'elle eſt toûjours difficile à guérir, & même dangereuſe, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable & plus invétérée, & lorſqu'elle ſuccede à une maladie aiguë. Cependant ſi les perſonnes affectées de cette maladie ont été naturellement robuſtes; que les viſceres faſſent encore aſſez bien leurs fonctions; que les forces ne ſoient pas beaucoup diminuées, que l'appétit ſubſiſte paſſablement; que les digeſtions ne ſoient pas laborieuſes; que la reſpiration ſe faſſe librement, ſans toux; que la ſoif ne ſoit pas fort preſſante, & que la langue ſoit rarement ſeche, ſur-tout après le ſommeil; que le ventre ſoit libre, ſans que les déjections ſoient trop fréquentes; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, ſans reſter relâché après leur opération; que l'urine change de qualité, ſelon la différence des boiſſons dont uſe le malade; qu'il ne ſe ſente pas de laſſitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer: ſi toutes ces conditions ſe rencontrent dans le même ſujet, c'eſt de très-bon augure; s'il ne s'en préſente que quelques-unes, c'eſt toûjours une raiſon d'avoir de l'eſpérance pour la guériſon de la maladie; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces diſpoſitions avantageuſes, l'état eſt deſeſperé.

Entre les eſpeces d'*hydropiſie*, l'anaſarque eſt celle qui eſt le moins à craindre; l'aſcite eſt toûjours dangereuſe, ſur-tout s'il eſt joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les cauſes qui y donnent lieu, ſont plus importantes; ainſi il eſt plus difficile à guérir, lorſqu'il eſt une ſuite de l'obſtruction du foie, que lorſqu'il provient ſeulement d'une trop grande boiſſon d'eau, ou de toute autre cauſe auſſi peu conſidérable: il eſt bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne ſoit pas bien conſidérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties: l'*hydropiſie* enkiſtée eſt moins funeſte que l'aſcite; parce que dans celle-là il ſe fait encore un peu de circulation de la ſéroſité renfermée dans le ſac, au lieu qu'elle eſt abſolument extravaſée & ſans aucun cours dans l'aſcite.

Le flux-de-ventre qui arrive au commencement de l'*hydropiſie*, ſans être cauſé par des indigeſtions, eſt le plus ſouvent très-ſalutaire, ſelon l'obſervation d'Hippocrate: il n'en eſt pas de même lorſque la maladie eſt fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere ſouvent la mort, parce que ce ſymptome n'eſt que le mauvais effet de la foibleſſe des viſceres: c'eſt auſſi pourquoi l'*hydropiſie*, lorſqu'elle eſt une ſuite de l'abus des purgatifs, comme des ſaignées, eſt la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fiévre, ſont un très-mauvais ſigne dans l'*hydropiſie*, d'autant plus que la quantité en eſt moindre; parce que c'eſt une preuve que la plus grande partie de la ſéroſité eſt détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs: c'eſt pourquoi il eſt convenable, ſelon le conſeil de Celſe, de comparer chaque jour la quantité de la boiſſon du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'obſerver le volume du ventre, en meſurant ſon contour avec un fil, ſur-tout lorſqu'on donne au malade des remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il ſe fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'eſt un fort bon ſigne; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a preſque plus rien à eſpérer, ainſi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées; parce qu'il y a lieu de penſer qu'il exiſte quelque vice incurable dans les viſceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorſque, dans cette maladie invétérée, il ſuivent des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particulierement aux jambes; ainſi que quand les malades rendent du ſang grumélé par la voie des ſelles, ou qu'ils deviennent ſujets à des hémorrhagies, particulierement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques ſont très-difficiles à guérir, parce que la cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des ſolides qui ont perdu leur reſſort, & parce que la maſſe des humeurs eſt appauvrie & preſque totalement privée de ſon baume naturel.

L'*hydropiſie* elle-même ſe guérit cependant quelquefois ſans le ſecours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorſque les jambes enflées ſe crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou bleſſure ou brûlure, & qu'il ſe fait une iſſue aux eaux contenues dans le tiſſu cellularie, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles ſont épanchées, en ſorte qu'elles s'écoulent ſouvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche ſe portent où il y a moins de réſiſtance; d'où ſuit quelquefois une évacuation complette non-ſeulement des humeurs qui forment les enflures extérieures, mais encore de celles qui ſont contenues dans les parties internes: de ſemblables vuidanges ſe font faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, ſur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le tems ou à la ſuite des regles, des lochies; ainſi que Fernel (*Pathol. lib. VI.*) rapporte en avoir vû des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropiſie*, il eſt de la prudence du medecin de bien examiner

quelle

quelle est la nature de cette maladie, quelle en est la cause: parce que si le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occasionné la collection des humeurs ne puisse pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir se renouveller à mesure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la source, il doit éviter, s'il y a moyen, de se charger de la cure, pour ne pas compromettre sa réputation, en paroissant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas possible de conserver la vie; ou, s'il ne peut pas refuser ses secours, il convient qu'il prévienne par un prognostic convenable sur l'évenement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropisie*, qui paroît susceptible de guérison, les indications principales sont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramassées, & ensuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle soit faite: c'est ce dernier effet seul qui rend la curation complette, parce que l'évacuation des humeurs est de peu d'importance pour les suites, si elles peuvent se ramasser de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cause, sont moins efficaces, tant que les parties affectées sont abreuvées, & que leur ressort est affoibli par le relâchement & la corruption occasionnés par la présence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en sont plus susceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets: il est donc nécessaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins essentielle, parce qu'elle est comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainsi, dans le cas de l'*hydropisie* ascite, simple, qui n'est pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La sueur dans l'ascite est plus nuisible que profitable, parce qu'elle tend à priver le sang de la sérosité, qui lui sert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fournissent la matiere de la collection des eaux, c'est-à-dire à la circonférence du corps où la masse des humeurs en manque déja, à cause qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des selles ou des urines, sont les seules qui sont véritablement avantageuses.

On doit cependant observer que l'*hydropisie* dans son commencement doit être traitée, comme la cachexie; & Vander-Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropisie* doit éviter l'usage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoiblissent de plus en plus le ton des solides, après en avoir excité l'éréthisme outre mesure: l'atonie suit toûjours le trop de tension spasmodique ou convulsive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'est pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup sur-coup, il faut n'y revenir ensuite que rarement, & il convient de faire usage dans l'intervalle des médicamens toniques, fortifians, tirés de la classe des amers, tels sur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent servir à tenir en regle les fonctions des organes de la digestion, & rétablir dans les solides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conséquent avant de faire usage de ces remedes, s'assûrer de ceux qui conviennent, eû égard à la facilité ou à la difficulté, avec laquelle les malades sont susceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui sont ordinairement d'une médiocre activité, sont souvent suffisans pour produire de grands effets dans les sujets qui sont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui sont d'une constitution foible, délicate & sensible, comme les femmes sujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il est nécessaire que les purgatifs, quels qu'ils soient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produisent que peu d'effets, sont plus nuisibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoiblissent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il est possible; pour ne pas laisser trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en sont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs sont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler aussi de plus en plus. *Voyez* E'QUILIBRE, *Economie animale*.

Les purgatifs les plus usités dans le traitement de l'*hydropisie*, sont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particulierement le tartre, le vin stibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques, le jalap, la résine, la seconde écorce de sureau, la gomme gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre sauvage, & sur-tout, l'*elaterium*, selon Vander-Linden, Lister, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de senné, avec le syrop de nerprun, *&c.* la rhubarbe à grande dose peut être employée avec succès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans le cas qui sont assez fréquens, où les malades, à cause de la foiblesse ou de la délicatesse de leur tempérament, ne peuvent soûtenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent; il faut absolument se retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont souvent opéré, sans aucun secours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les personnes les plus robustes; & que rien ne donne plus de soulagement aux hydropiques qu'un flux abondant d'urine, quand il se fait sans trop affoiblir les malades: tous les sels sont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ses préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la soif, qui est le symptome le plus inquiétant de cette maladie: on peut employer les nitreux dans des tisanes appropriées qui soient émulsionnées, ou dans du petit-lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toûjours employés en grande quantité. C'est pourquoi la plûpart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant prises à grandes doses, ont souvent réussi à guérir des *hydropisies* considérables & des plus rebelles, en évacuant abondamment par la voie des urines, & en fortifiant en même tems lorsqu'elles sont martiales: on fait aussi usage avec succès du suc de la plante nommée *kali* ou *soude*, des sels lixiviels, des infusions de cendres végétales, sur-tout de celles de genest, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & sur-tout de crapaud, dont Wierus, dans son livre intitulé *de Lamiis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par sa femme, qui, ennuyée de la dépense qu'elle faisoit pour son mari sans succès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à plusieurs reprises dans le dessein de l'empoisonner; ce qui produisit un effet tout contraire, car il recouvra la santé, ayant été délivré de son *hydropisie* par le grand flux d'urine que produisirent ces cendres: on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit observer que lorsqu'on entreprend la cure de l'*hydropisie* par le moyen des diurétiques, sur-tout des sels lixiviels avec effet, on ne doit point faire usage des purgatifs, mais seulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remedes essentiels; entant qu'ils sont destinés à empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en fasse une nouvelle collection; ce qui est mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, est un des moyens les plus propres pour fortifier; c'est pourquoi il est fort recommandé dans la cure de l'*hydropisie*, soit pur, soit rendu médicamentaire, & joignant à sa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'absynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature; le kina sur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des solides dans l'*hydropisie*, ainsi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *Voyez* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obstructions auxquelles on soit fondé d'attribuer la cause de l'*hydropisie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians; *voyez* OBSTRUCTION. Les martiaux sur-tout sont alors fort recommandés, & même les mercuriels, si l'épaississement des humeurs est leur vice dominant; mais ces derniers remedes seroient de vrais poisons, si elles péchoient par dissolution; & dans ce cas, les laitages seroient un des remedes les plus indiqués, aussi bien que les émulsions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit surtout joindre un régime sec.

Lister rapporte plusieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abstenant pendant long-tems de toute autre boisson, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foiblesse des visceres; & d'autres, qui à cause de la dissolution des humeurs, avoient passé plusieurs mois sans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiser leur soif, tenoient sur la langue une petite tranche de pain roti & trempé dans l'eau-de-vie, ce qui leur faisoit venir beaucoup de salive à la bouche. On a aussi employé avec succès, pour cet effet,

effet, l'eſprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades ſe lavent ſouvent la bouche: on a auſſi éprouvé du ſoulagement dans ce cas, de mâcher du citron ſans l'avaler.

Si l'*hydropiſie* doit être attribuée à quelque cauſe, qui reſſerre, qui comprime les vaiſſeaux, qui les force à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre, enſorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire ceſſer cette cauſe, ſi elle en eſt ſuſceptible. Ainſi, dans le cas qui eſt aſſez rare, où elle conſiſte dans l'éretiſme le ſpaſme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaiſſeaux, qui les étrangle, pour ainſi dire, les relâchans, les bains aqueux tiedes produiſent de bons effets, auſſi bien que les antiſpamodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonſpection. Si la compreſſion des vaiſſeaux provient des glandes obſtruées, du ſkirrhe des viſceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obſtructions, les ſkirrhes. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE.

Tels ſont, en général, les remedes internes qui ſont indiqués dans l'*hydropiſie*; mais ſi l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produiſent aucun effet pour la guériſon de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des ſelles, ni par la voie des urines, particulierement dans l'aſcite, il convient alors de recourir aux ſecours de la main, & d'en venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracenteſe, faite ſelon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorſque le malade eſt de bon âge, qu'il n'a pas perdu ſes forces, que la maladie n'eſt pas invétérée, & qu'il y a lieu de préſumer que les viſceres ſont en bon état; c'eſt le moyen le plus ſûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur ſéjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles ſont ſuſceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuſe, la diſpoſition, à ce que l'on puiſſe employer avec ſuccès, les remedes propres à détruire la cauſe du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrémité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages auſſi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours preſque toujours trop tard à cette opération, lorſque le mal a fait de ſi grands progrès, qu'il eſt devenu ſans remede.

C'eſt pourquoi, il faudroit peut-être moins compter ſur les ſecours à employer intérieurement, qui ont été propoſés, & faire uſage de la paracenteſe dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramaſſées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inſpection de ces mêmes eaux, ſoit du caractere & de la cauſe particuliere qui l'a fait naître, ſoit du prognoſtic convenable que l'on doit porter en conſéquence, & des indications qui ſe préſentent à remplir, pour empêcher que la collection ne ſe renouvelle.

Dans les *hydropiſies* enkiſtées, dans celles du péritoine, de l'omentum, des ovaires même, la paracenteſe ne convient pas moins que dans l'aſcite, lorſque l'on s'eſt aſſuré du véritable ſiege du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais, dans tous les cas où cette opération paroît praticable, ſi les diſpoſitions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne ſe préſentent pas, bien loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélerer la mort. *Voyez* PARACENTESE.

La Chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner iſſue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes eſpeces d'*hydropiſies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorſqu'elles proviennent des mêmes cauſes. Ces moyens ſont donc les ſcarifications, les fonticules, les ſétons, les véſicatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés ſur les parties charnues, dans les endroits vers leſquels les humeurs ſe portent par leur propre poids. Ces différens ſecours ſont quelquefois très-efficaces, ſur-tout ſi l'on peut entretenir les ouvertures, par leſquelles ſe font les écoulemens, avec l'attention de prémunir ces parties contre la diſpoſition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, ſur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffiſſure, d'enflure, d'œdème. *Voyez* GANGRENE.

Avant que de finir ſur le traitement de l'*hydropiſie*, il reſte quelque choſe à dire ſur les uſages de la ſaignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plûpart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la maſſe des humeurs eſt preſque toute compoſée de ſéroſité, & de très-peu de parties rouges du ſang, où il regne un relâchement, une atonie preſque univerſelle dans les ſolides, où l'expérience ſemble n'avoir rien établi qui ſoit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'eſt trouvé des auteurs à la ſuite d'Hyppocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la ſaignée dans l'*hydropiſie*. En effet, le pere de la Medecine, *de diæta in acutis*, recommande de tirer du ſang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne ſaiſon, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la reſpiration conſidérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on ſaigne dans l'*hydropiſie*, lorſque le foye, la rate & l'eſtomac ſont enflés, & dans les cas, où cette maladie eſt une ſuppreſſion des menſtrues, ou un flux hémorrhoïdal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. ſect. 5. §. 87.* rapporte une obſervation, dans laquelle il dit avoir vû une *hydropiſie* guérie à la ſuite de vingt ſaignées, après avoir réſiſté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-tems, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir expoſé ainſi le ſentiment de ces auteurs, conclud par l'adopter, d'après ſa propre expérience, pour les cas où on eſt aſſuré qu'il y a ſur-abondance de ſang dans un ſujet bien diſpoſé, ſur-tout lorſque le mal provient d'un aſthme ſanguin; & encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de leucophlegmatie, ou d'anaſarque, & point d'aſcite, à l'égard duquel il ſeroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'enſuit que la *réſorbtion* ſe fait à proportion, moins par les veines, ce qui eſt une nouvelle cauſe d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anaſarque & la leucophlegmatie cauſés par la pléthore, la ſaignée, en deſempliſſant les vaiſſeaux, fait ceſſer la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur reſſort, renvoient à la maſſe des humeurs, ce qu'ils contiennent de ſur-abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement avancer pour & contre la ſaignée, employée dans le traitement de l'*hydropiſie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours ſe préſente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perſpicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail ſur la *théorie* & le traitement de l'*hydropiſie*; mais on indiquera, pour ſuppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonſtanciée, proportionnée à l'importance du ſujet. Tels ſont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les obſervations d'Hyppocrate, de Celſe & des autres anciens, ſur-tout ce qui a rapport à l'*hydropiſie*, Piſon, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Liſter, Littre, Chomel, *Mémoires de l'acad. des Sciences de Paris*, 1707, 1708. & de ces derniers tems, Boerhaave, *dans ſes aphoriſmes*; Hoffman, dans *ſes œuvres paſſim*, & ſpécialement, *tome IV. part. IV. medic. ration. ſyſtem. cap. xiv.* pour ce qui regarde les obſervations anatomiques, Bonet, *ſepulchretum*, Rhuiſch; & pour la partie chirurgicale, Heiſter dans *ſes inſtitutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, ſ. f. (*Méd.*) c'eſt un terme grec compoſé de trois mots, qui ſignifient *eau*, *air*, *chair*, employés pour ſignifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuſes, & quelque carnoſité ou excroiſſance de chair.

Il eſt fait mention de l'*hydro-pneumo-ſarque* dans le livre des nouvelles obſervations ſur les abſcès de M. A. Severin. *Caſtel. med. lexic.*

HYDROPOTE, ſ. m. (*Méd.*) ὑδροπότης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec eſt particulierement employé pour déſigner une perſonne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand uſage de l'eau pour ſa boiſſon. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, qui conſiſte dans la dilatation demeſurée du globe, cauſée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'eſt à Nuck qu'on eſt redevable du mot *hydropthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exopthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement ſaillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuſe eſt démontrée dans l'*hydropthalmie*, par la prééminence de la cornée tranſparente, & par l'éloignement ou la pro-

fondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, eſt un ſigne que le corps vitré contribue à l'extenſion déméſurée des tuniques.

Les malades reſſentent preſque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'inſomnie & de fievre. Cette maladie eſt ordinairement chronique, & perſiſte dans ſon état ſans aucun changement, lorſque l'œil eſt parvenu au dernier degré d'extenſion que ſes membranes lui permettent. Maitre-Jan propoſe dans cette maladie beaucoup de remedes tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, ſuivant les différentes indications qui peuvent ſe préſenter; car il croit cette maladie ſujette à la réſolution & à la ſuppuration. Dans ce dernier cas il conſeille une petite ouverture, comme l'inciſion d'une ſaignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, ſur le blanc de l'œil, & qui pénetre par-delà l'uvée. Bidloo propoſe auſſi l'ouverture de l'œil, lorſque ſa protubérance eſt douloureuſe; & il rapporte le cas d'un homme qui eſt mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu ſe réſoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conſeillée, avec le célebre Cyprien ſon collegue, très-habile chirurgien d'Amſterdam. Il ajoûte à cette hiſtoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu exceſſivement gros à la ſuite de pluſieurs fluxions fort douloureuſes. On avoit employé en vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur; on appliqua enfin un cataplaſme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuſe de l'œil avec ſuppuration. Le malade ſouffrit les douleurs les plus aigues; on obtint le calme en vuidant l'œil par une inciſion que Bidloo fit au bord de la cornée tranſparente. Le globe ſe rétrecit & ſe conſolida parfaitement en peu de tems, ſans autre incommodité que la perte de la vûe.

Bidloo fait un précepte de ſa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'inciſion doive s'étendre par delà le bord inférieur de la cornée tranſparente, parce qu'il eſt poſſible que l'humeur vitrée ne ſoit pas liquéfiée, & qu'elle reſte en place avec le cryſtallin. Alors le globe de l'œil conſervera, dit-il, un certain volume, la cornée tranſparente ne ſera pas défigurée par une cicatrice deſagréable, & l'œil conſervera autant qu'il ſera poſſible l'apparence d'un état naturel: ſi au contraire les humeurs ſont entierement diſſoutes, cette inciſion ſera ſuffiſante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point exceſſif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heiſter aſſure avoir pratiquée avec ſuccès. Elle conſiſte à faire une ponction au bord de la cornée tranſparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cauſe l'*hydropthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par deſſus l'appareil, & les remedes convenables: on réitere ces ponctions auſſi ſouvent que la néceſſité le requiert, juſqu'à ce que l'œil ſoit réduit d'une maniere permanente dans ſon état naturel. L'uſage intérieur des remedes ſudorifiques & purgatifs favoriſe, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe eſt extrème, Heiſter conſeille une grande inciſion tranſverſale, ou même cruciale, pour vuider entierement l'œil. Il eſt le copiſte de Saint-Yves, lorſqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de ſe réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction conſidérable de l'œil, je me ſuis contenté de faire une ſimple inciſion tranſverſale d'un angle à l'autre. Elle fut ſuivie d'inflammation & de vomiſſemens lymphatiques, qui me donnerent de la défiance ſur l'utilité d'une inciſion auſſi étendue: ſans retrancher rien des tuniques, elles ſe ſont réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis, par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande inciſion que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heiſter ne la preſcrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la ſuite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de ſix ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui ſe portoient ſouvent ſur les yeux, ne pûrent la déterminer à ſe laiſſer vuider l'œil; le haſard la ſervit utilement. Elle ſe donna un coup violent à l'œil, en tombant ſur le bâton de l'angle d'une chaiſe de paille; la contuſion & l'échymoſe furent conſidérables. Quelques heures après l'œil s'eſt ouvert; il en eſt ſorti du ſang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit; la guériſon a été parfaite en 12 ou 15 jours ſans aucun accident. On remarque ſur la ſurface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muſcles, une protubérance ſolide & pliſſée, formée par la cornée tranſparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'eſt crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, préciſément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'inciſion, lorſqu'il eſt néceſſaire de vuider l'œil. L'inſpection de celui dont je parle, prouve que cette inciſion auroit l'inconvénient de laiſſer une inégalité protubérante; parce que les membranes en ſe reſſerrant ſur le centre du globe, la cornée tranſparente, qui eſt une portion de petite ſphere ajoûtée à une plus grande, doit néceſſairement former une ſaillie ſur la ſurface du globe retréci; ce qu'on évitera en inciſant dans toute l'étendue de la cornée tranſparente excluſivement. Cette inciſion ſuffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, ſans retrancher une portion des membranes. On ne peut trop ſimplifier les opérations de Chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & obſervés judicieuſement ſous leur véritable point de vûe. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (*Y.*)

HYDRO-SARCOCELE, ſ. f. *terme de Chirur.* nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le ſcrotum, accompagnée d'un teſticule ſarcomateux. La tuméfaction de la glande eſt ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe eſt l'effet de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques, engorgés par l'obſtruction du teſticule. Que l'hydrocele ſoit la maladie primitive, & que le teſticule ſain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, ſe relâche & ſe diſſolve, pour ainſi dire, ſa tunique propre viendra à ſe déchirer; il en arrivera quelquefois autant aux vaiſſeaux, c'eſt ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de ſang qu'on trouve quelquefois dans ces ſortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles préſentent, eſt de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à réſoudre l'engorgement du teſticule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplaſmes réſolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec ſuccès. Si les eaux ſe renouvellent, les remedes convenables au teſticule ſeront ſans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le teſticule à découvert, ce qu'on doit eſpérer de l'état où il ſe trouve; il eſt bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plûpart des *hydroſarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la caſtration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produiſoit l'*hydroſarcocele*. *Voyez* CASTRATION, & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raiſons qui exigent qu'on s'abſtienne de la ligature, qu'on avoit coûtume de pratiquer dans l'opération de la caſtration (*Y.*)

HYDROSCOPE, ſ. m. inſtrument qui étoit autrefois en uſage pour meſurer le tems. Ce mot eſt grec, formé d'ὕδωρ, *eau*, & σκοπέω, *je conſidere*. *Voyez* CHRONOMETRE.

C'étoit une eſpece d'horloge d'eau, compoſé d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On meſuroit le tems par des marques faites ſur le tuyau pour cet effet.

Syneſius décrit fort au long l'*hydroſcope* dans une de ſes lettres. Il eſt viſible que c'étoit une eſpece de clepſydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers.* (*O.*)

HYDROSTATIQUE, ſ. f. (*Ord. encycl. Entend. Raiſ. Philoſoph. Science de la nature, Mathématiques, Mathématiques mixtes, Méchan. Statiq. Hydroſtatiq.*) partie de la Méchanique qui conſidere l'équilibre des corps fluides, auſſi-bien que des corps qui y ſont plongés.

Ce mot eſt grec, & compoſé de ὕδωρ, *eau*, & de ἵστημι, *je poſe*. *Hydroſtatique* ſignifie proprement la *ſtatique* de l'eau, la ſcience de l'équilibre des eaux; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau ſont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*Hydroſtatique* à la ſcience de l'équilibre des fluides.

On confond ſouvent l'*Hydroſtatique* avec l'*Hydraulique*, à cauſe de l'affinité du ſujet, & pluſieurs auteurs ne les traitent point ſéparément. En effet les loix du mouvement des fluides ſe réduiſent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayons ſur l'*Hydroſtatique* eſt Archimede, qui en a donné les loix dans ſon traité *de inſidentibus humido*.

Parmi les modernes, le celebre M. Paſchal a donné ſur ce ſujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la peſanteur de l'air*.

M. Mariotte, dans un traité qu'il a publié en 1686, ſur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, dont

ne

ne presque toutes les propositions de l'*Hydrostatique* & de l'*Hydraulique*, prouvées par la raison & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois de l'*Hydrostatique*, & il ne nous reste presque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides est 1°. que la direction des forces soit perpendiculaire à la surface du fluide: 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la surface, & aboutissant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, soit en équilibre. M. Maclaurin est le premier qui ait fait usage de ce dernier principe, & qui l'ait heureusement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe résulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'est servi avec beaucoup de sagacité pour le même usage. Sur quoi *voyez le* chap. ij. *de mon essai sur la résistance des fluides* 1752.

Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au-dessous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, *&c.* la surface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'est-à-dire perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit sur les particules de fluide. Cependant lorsque le fluide est composé de couches infiniment peu épaisses, & dont la densité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être nécessairement observée, excepté à la surface supérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en suis servi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui est à la fin de mon *essai sur la résistance des fluides*, 1752, & la troisieme partie de *mes recherches sur le système du monde, liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant assez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. (*O*)

HYDROTITE, s. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par quelques auteurs à une espece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau; c'est la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. *Voyez cet article.*

* HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydruntum* dans Ciceron, *Hydrus* dans Lucain; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on passoit en Grece. „ En partant „ de Cassiope, dit Ciceron, *liv. XVI. Ep. 9. ad Ti-* „ *ronem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit „ & le jour suivant, à gagner en nous jouant l'Italie, „ où nous abordâmes à *Hydrunte* „. Le nom moderne est *Otranto*. (*D. J.*)

HYENE, *hyena*, (*Hist. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* CIVETTE, GLOUTON.

HYENE *pierre d'*, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle se trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene*; Pline dit qu'on alloit à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres, qui mises sous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HIERACITES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte ancienne ainsi appellée de son chef Hiérac. Cet hérésiarque étoit égyptien, & outre la langue de son pays, il savoit la langue greque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit aussi appliqué à l'étude des livres sacrés, dont il avoit une grande connoissance, car il a écrit des commentaires sur quelques-uns. Mais abusant de sa science, il tomba dans plusieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embrasserent.

Il nioit absolument la résurrection de la chair, prétendant que l'ame *seule ressusciteroit*, & qu'ainsi la résurrection *n'étoit* que spirituelle. Ce sont les propres paroles de saint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pû emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hiérac & ceux de sa secte condamnoient aussi les noces, étant dans cette pensée qu'elles n'avoient été permises que dans l'ancien testament, & jusqu'à Jesus-Christ, mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de se marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils soutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'usage de raison sont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les passages de l'Ecriture dont cet hérésiarque se servoit pour appuyer sa fausse doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene sur le mystere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit aussi les mêmes sentimens que les Orthodoxes touchant le Saint-Esprit, si ce n'est qu'il avoit embrassé là-dessus les erreurs des Melchisédéciens, sur lesquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-tems, & sa vie a toujours été fort austere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses disciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après sa mort. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYERINGEN, (*Géog.*) petite ville du royaume de Dannemarck, dans Jutlande.

HIERONYMITES, *ou* HERMITES DE S. JEROME, *voyez* JERONYMITES & HERMITES. Ce mot est composé d'*ἱερὸς sacré*, & de *ὄνομα nom. Dict. de Trévoux.*

HYES, (*Mythologie.*) surnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit sa mere Sémelé. Ou, selon d'autres, parce que sa fête arrivoit communément dans une saison pluvieuse.

* HYETIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & ils lui avoient élevé un autel sur le mont Hymette.

HYGIÉE, s. f. (*Mythol.*) c'est ainsi que les Grecs appellerent la déesse de la santé, car il étoit tout simple qu'ils missent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puissent posséder les mortels.

Comme tous les jours il se présentoit de nouvelles occasions de rendre un culte à cette déesse, il ne faut pas être surpris du grand nombre d'autels & de statues qu'on lui éleva, & si on la voit si souvent représentée sur le revers des médailles & sur les gravures antiques. Il y avoit peu de personnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne consacrassent quelque monument en mémoire de leur convalescence, à la fille d'Esculape & de Lampétie.

On la trouve presque toujours représentée avec un serpent qui étoit son symbole, ainsi qu'il l'étoit de son pere, dieu de la Medecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conservoit la santé aux hommes. Ceux qui se disent de nos jours les petits-fils d'Esculape, n'ont pas hérité de ce beau secret; la déesse *Hygiée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de son pere à Sycione, une belle statue couverte d'un voile; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laissa retomber.

On voit sur les anciens monumens cette déesse en sa qualité de *reine* de la Medecine, portant la couronne de laurier, & tenant le sceptre de la main droite, sur son sein est un serpent à plusieurs contours, qui avance sa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche; quelquefois elle est assise, mais d'ordinaire elle est debout.

On la trouve souvent figurée sur le revers des médailles & dans les gravures antiques, le roi de France possede dans son cabinet une pierre gravée qui représente cette déesse, & les connoisseurs prisent extrémement les beautés simples & naïves de sa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII. chap. xxxvij.* qu'on lui offroit un simple gâteau de fine farine, qu'on appella de son nom *hygeia*; étoit-ce pour indiquer que la santé est la fille de la sobriété, comme elle est la mere des plaisirs du sage? Quoi qu'il en soit, on voit sur une médaille que Tristan a fait graver, *tom. I. pag.* 628, une femme qui présente respectueusement un gâteau de cette espece à la déesse.

Remarquons ici que les Grecs donnerent aussi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & l'honorerent sous ce titre; la déesse de la sagesse étoit très-digne de ce surnom.

Les Romains qui adopterent sagement (1) toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déesse de la Santé, & de lui bâtir un temple sur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le salut de l'empire. *Voyez l'article de la déesse* SALUS.

*Elle écarte les maux, la langueur, les foiblesses,*
*Sans elle la beauté n'est plus.*
*Les amours, Minerve, & Morphée,*
*La soutiennent sur un trophée*
*De myrthe & de roses paré,*
*Tandis qu'à ses piés abattue*
*Rampe l'inutile statue*
*Du dieu Epidaure enchaîné.*

(*D. J.*)

(1) La pluralité des dieux est de sa nature si répugnante à la raison qu'il n'y a personne qui l'ait pû *sagement* adopter, quelque grand qui ait été l'égarement de l'esprit humain dans les ténebres de l'idolatrie & du paganisme, parce qu'il n'y a pas moins de contradiction, à nier l'existence d'un seul être nécessaire & infini, qu'à supposer qu'il puisse y en avoir plusieurs. (*W*)

HYGIENE, subst. fem. ὑγιεινὴ, (*Medecine.*) c'est un terme qui vient du grec ὑγιαίνειν, *sanus*, & qui sert à désigner la premiere des deux parties de la méthode medicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conservation de la santé actuellement existente, comme la seconde partie de cette méthode est la Thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la santé lorsque l'on l'a perdue: ainsi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pû se proposer pour le bien de l'humanité, par l'institution de la Medecine; sa partie pratique ne peut pas tendre à autre chose.

Mais de ces deux objets, le plus utile sans doute, est celui qui consiste à rendre l'état de santé aussi durable, que la vie humaine le comporte de sa nature, & à préserver cet état de tout ce qui peut lui causer quelque altération considérable de tout ce qui peut réduire à la triste nécessité de faire usage des secours de l'art, pour le rétablissement de la santé: car, comme dit Seneque, c'est un plus grand service de soûtenir quelqu'un qui est dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui est tombé: *pluris est labantem sustinere, quam lapsum erigere*. Ainsi le medecin auquel on peut devoir la conservation de sa santé, n'est pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guérison de quelque maladie.

Cependant comme il est très-rare que lorsqu'on se porte bien, ou que l'on croit se bien porter, l'on demande conseil sur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on est assez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la Medecine n'a pour objet que de guérir les maladies; c'est ce qui a fait que la partie de cette science, qui prescrit des regles à l'égard de la santé, paroît avoir été fort négligée, soit par les maîtres qui ont enseigné la Medecine, soit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. Ensorte que la plûpart des auteurs d'institutions médicales des derniers siecles, se sont presque bornés à donner la définition de l'*Hygiene*, sans exposition des préceptes salutaires en quoi elle consiste, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens medecins, parce qu'il leur suffisoit d'en sentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient sincérement à cœur de se rendre utiles à l'humanité; au lieu que la plûpart de ceux de ces tems-ci semblent ne se vouer à son service que pour la faire servir à leur propre utilité, puisqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à prescrire les regles qu'il faut observer pour la conservation de la santé, que l'on peut cependant entretenir bien plus aisément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guérison des maladies. *Voyez* la *dissertation* de Sthaal, *de curatione æquivoca*. Elle est le plus souvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aigues. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, sur-tout lorsqu'elles sont invétérées, sont presque toujours supérieures à tous les secours de l'art.

Ainsi la partie de la science medicinale qui peut être la plus avantageuse au genre humain, est donc sans contredit l'*Hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie saine, le bien de ce monde, qu'il importe le plus de conserver, qui est le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & sans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quam mellis habent*.

Mais pour conserver ce bien si précieux, autant qu'il en est susceptible dans un sujet bien constitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cause que la vie même qui le dispose à la mort, il est nécessaire de connoître avant toutes choses en quoi consistent la vie & la santé, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cause. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MEDECINE.

Pour satisfaire à ce qu'exige la conservation de la santé, on doit se proposer trois objets à remplir, savoir 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui sont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui sont propres, qui conviennent à son âge, à son sexe, au climat qu'il habite, à la profession, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les causes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut se garantir, de changer la disposition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre la vie durable autant qu'elle en est susceptible, en établissant, en préparant, ou en faisant subsister sans interruption, toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé. *Voyez* REGIME.

Ces conditions sont essentiellement renfermées dans le bon usage des six *choses*, que l'on appelle d'après les anciens, *non-naturelles*, qui deviennent naturelles, lorsque l'usage qu'on en fait tourne au profit de la santé; & contre nature, lorsque l'on en use d'une maniere qui est nuisible à l'économie animale, c'est-à-dire que ces choses qui existent indépendamment de la nature considérée comme puissance, qui regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant absolument nécessaires, & comme susceptibles de l'affecter avantageusement ou desavantageusement, selon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ses besoins & à l'ordre qui doit y subsister.

Ces six choses sont donc 1°. l'air, & tout ce qui se trouve dans l'atmosphere, comme le feu, les météores, les exhalaisons de la terre, &c. *Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boisson. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, &c. EAU, VIN, &c. DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le sommeil & la veille. *Voyez* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des suppressions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les passions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choses sont par conséquent de nature à influer indispensablement sur la conservation de la santé; par conséquent les regles qui doivent être prescrites sur leurs bons & leurs mauvais effets, constituent la partie de la Medecine pratique, qui est l'*Hygiene*: ainsi on trouvera une exposition sommaire de ces regles par rapport à chacune des choses non-naturelles, sous le mot *non-naturel*, ou sous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On se bornera ici à rapporter les sept lois ou préceptes proposés par le célebre Hoffman (*dissert. sept. leg. sanit. exhib. tom. V. opusc. dietetic.*) pour servir à diriger sur tout ce qui a rapport à la conservation de la santé.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque genre que ce soit, parce qu'il est extrèmement nuisible à l'économie animale; la sobriété & la modération en tout, par conséquent même en fait de vertu, ne sauroit trop être recommandée; c'est un conseil du sage Hippocrate, le meilleur connoisseur des vrais besoins du corps & de l'esprit (*aphor. 51. sect. 2.*); cette maxime est applicable à toutes les choses de la vie qui sont susceptibles d'influer sur la santé, & de porter quelque altération dans l'équilibre des solides & des fluides, c'est-à-dire dans la juste proportion du mouvement qui se fait entre eux, d'où dérive la disposition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & sanitatem durabilem præstant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées, parce que l'habitude est une seconde nature: cette regle est aussi importante à suivre dans le physique que dans le moral & dans le politique; parce que les choses que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne sont pas bien conformes aux intérêts de la santé, peuvent moins causer de desordre dans l'économie animale, que ce qui étant essentiellement salutaire ne seroit pas accoutumé. C'est ce qui est confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor. 49. sect. 11.*) que les personnes foibles ne sont pas incommodées par certaines choses auxquelles elles sont habituées, tandis que des personnes robustes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur sont extraordinaires, quoiqu'elles ne soient pas essentiellement nuisibles, ainsi lorsqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce soit, il faut se faire peu-à-peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio subita mala, quod paulatim & successive fit, id tutum est.*

3°. Il faut se conserver ou se procurer la tranquillité de l'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible, parce que c'est un des moyens des plus sûrs pour se maintenir en santé, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les passions de l'ame, dont elle est satisfaite, favorisent la distribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conséquent l'exercice de toutes les fonctions se fait avec facilité & d'une maniere soutenue; au lieu que la trop grande contention

les peines d'esprit, les chagrins, la tristesse habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le seul exercice de la faculté pensante, & tous les autres organes en sont privés à proportion; d'où s'ensuit un ralentissement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'ensuivre: ainsi la plûpart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'esprit, que par celles du corps; c'est pourquoi l'on peut dire avec Juvenal, que rien n'est plus à desirer pour la santé du corps, que la conservation de celle de l'ame. *Optandum ut sit mens sana in corpore sano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'esprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ses impuretés & ses autres mauvaises qualités, comme l'excès, les variations subites de pesanteur, de légereté, de chaleur, de froid & d'humidité qui operent à l'égard de nos solides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conséquence, qui peuvent avoir les suites les plus funestes. *Voyez* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certè sanitas ad extremam senectutem duraret*, dit Hoffman, *si cæteris paribus, aëre, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato semper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boisson, préférer toujours ce qui est le plus conforme au tempérament & à l'usage ordinaire, qui n'a pas été essentiellement nuisible, parce que la digestion, l'élaboration des humeurs qui en résultent, & leur distribution dans toutes les parties se font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainsi la matiere des alimens & de la boisson devant pénétrer dans les vaisseaux de notre corps, pour être changée en notre propre substance, ou pour servir aux autres différentes destinations; ensorte que le superflu, ou ce qui est inutile, ou ce qui pourroit devenir nuisible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émonctoires destinés à cet usage; il est nécessaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, soit de nature à favoriser la dissolution, la séparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux besoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'est ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le sentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conséquence sur les suites. C'est cette expérience raisonnée qui doit fournir les regles d'après lesquelles chaque homme sensé doit être le medecin de soi-même, pour se diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'usage des choses qui servent à la conservation de la santé. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet se trouve renfermé dans les paroles suivantes de l'Hippocrate allemand, *Ingesta salubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maximè commendanda sunt; cùm aliàs non negandum sit robustiora & exercitata corpora, etiam duriora, insalubritatis titulo notata, præcipuè usitata, sæpe sine læsione ferre posse.*

6°. Rien n'est plus important que d'établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exercice du corps que l'on est en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit, parce qu'il faut que la dépense soit égale à la recette pour se préserver de la surabondance ou du défaut d'humeurs. *Voyez* EXERCICE (*Econom. anim.*) Il suffira de rapporter ici la maxime du pere de la Medecine, l'oracle de Coos; parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce sujet: *Non satiari cibis & impigrum esse ad labores, sanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remedes, parce que rien n'est plus contraire à la santé que de causer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorsqu'elle n'a pas besoin de secours, ou qu'elle peut se suffire à elle-même. C'est d'après cette vérité bien sentie, que le célebre medecin Montanus, & à son imitation Wepfer & Brunner, terminent toutes leurs consultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en santé, par la recommandation de se livrer le moins possible aux Medecins & à la Medecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne sa confiance à des ignorans, qui n'ont souvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort supérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puisqu'ils sont extrêmement rares, & les autres aussi communs que dangereux; ensorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de medecin, comme des fleaux de l'humanité, de véritables pestes endémiques: ce qui fait douter, avec raison, si cette profession n'est pas plus nuisible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainsi, lorsqu'on jouit de la santé, & qu'il ne s'agit que de la conserver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir besoin de medecins, & de s'exposer à être les victimes de l'ignorance: lorsque la santé se dérange, & qu'on est menacé de maladie, la diete & l'eau, selon le célebre praticien de Paris M. Moulin, dit *Dumoulin*, sont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des suites. En général, on a raison de dire que l'on doit éviter de vivre medicinalement, si l'on ne veut pas vivre misérablement; & d'après cette maxime, Celse commence de cette maniere son traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conserver la santé: *Sanus homo, qui & bene valet & suæ spontis est, nullis obligare se legibus debet, ac neque iatralipta egere.* Et ailleurs, il ajoûte, *optima medicina est non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne sont pas toûjours à mépriser, persuadée que l'on peut très-bien se passer de Medecins, renferme, dans un seul distique, les principales regles de l'*Hygiene*, avec l'observation desquelles on peut se servir de medecin à soi-même, sur-tout si on n'est pas à portée d'en avoir de bons, ce qui est pis que d'en manquer entierement. Elle s'exprime donc ainsi.

*Si tibi deficiant Medici, Medici tibi fiant*
*Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.*

Pour supplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choses qui intéressent la conservation de la santé, il ne reste qu'à ajouter ici la loi générale que prescrit l'admirable Hippocrate, *epidem. lib. VI.* §. 6. sur la plûpart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, somnus, venus, omnia sunto mediocria.* De cette maniere, & par une seule épithete, il détermine, avec toute la précision possible, l'ordre même que l'on doit observer dans l'usage de ces choses par rapport au tems où il convient de le placer pour chacune en particulier, en les énonçant dans l'ordre successif qu'elles doivent avoir entre elles; c'est-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ses repas; que l'on ne doit se livrer aux plaisirs de l'amour qu'après le sommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reste encore à désigner les principaux auteurs qui ont écrit sur les regles à observer pour la conservation de la santé. On est, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*Hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été transmis sur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il semble qu'on ne peut rien ajoûter pour le fond, à ce que le pere de la Medecine nous a laissé concernant la conservation de la santé, dans son excellent traité *de aëre, aquis & locis*, dans son livre *de alimento*, dans ses dissertations *de diætâ salubri, de liquidorum usu*, & *passim*, dans presque tous ses ouvrages, particulierement dans ses livres *de flatibus, de genitura*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ses aphorismes.

Galien a beaucoup écrit sur l'*Hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate sur ce sujet, & particulierement des aphorismes 1, 4, 5, 17, du troisieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de sanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de consuetudine, de salubri diæta*, un autre *de exercitatione parvæ pilæ*. On peut consulter, sur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchsius dans son épitome, ainsi que celui de Valleriola *in locis communibus*.

Le Cicéron des Medecins, Celse, ne s'occupe, dans le premier de ses huit livres *de re medica*, que de ce qui a rapport à la conservation de la santé: on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*Hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'*Hygiene*, sous le titre *de correctione sex rerum non-naturalium*. On a aussi un ouvrage complet

de

de Jules Alexandrin *ſur les choſes ſalutaires*, où il eſt ſur-tout amplement queſtion de tout ce qui a rapport aux alimens: cette *hygiene* eſt diviſée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la Gymnaſtique medicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ſes livres *de ſanitate tuendâ* & dans le dernier de ſes ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnaſticâ*. *Voyez* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'inſtitutions de Medecine ont traité de l'*Hygiene* comme une des parties principales de cette ſcience; cependant pluſieurs d'entre eux, tel qu'Ethmuller, ſe ſont très-peu étendus ſur cette matiere, par les raiſons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec aſſez de détail; ce dernier ſur-tout, qui donne de fort bonnes choſes ſur la nature & le choix des alimens.

On peut conſulter une diſſertation ſur l'*Hygiene*, donnée par M. Bon, profeſſeur de l'univerſité de Valence: mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, eſt celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum ſanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être ſurpaſſé que par le traité complet d'*Hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions du célebre Hoffman, *tom. I. lib. II.* & par les ſavantes diſſertations diététiques inſérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la ſaine théorie de la Medecine eſt le plus redevable de ſon avancement, ainſi qu'à Boerhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions & dans les prélecons qui y ſont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à ſouhaiter que le baron de Haller eût voulu ſe charger, ou au moins donner le ſupplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la phyſiologie de cet auteur. (1)

HYGROCIRSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur variqueuſe des vaiſſeaux ſpermatiques, & ſuivie d'un épanchement d'eau dans le ſcrotum. *Voyez* VARICES. Ce mot eſt compoſé du grec ὑγρὸς, *humide*, & κιρσοκήλη, *hernie variqueuſe*.

Le gonflement variqueux des veines ſpermatiques eſt preſque toûjours la cauſe des hydroceles, parce que le ſang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la ſéroſité de rompre leurs vaiſſeaux, & de ſuinter dans les bourſes. Les ſignes diagnoſtics & les indications curatives de cette maladie ſe trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. (*Y*)

HYGROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine ou inſtrument qui ſert à marquer les degrés de ſéchereſſe ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, &c. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὑγρὸς, *humidus*, humide, & μετρέω, *metior*, je meſure.

Il y a diverſes eſpeces d'*hygrometres*; car tout corps qui s'enfle ou qui ſe raccourcit au moyen de la ſéchereſſe ou de l'humidité, peut ſervir d'*hygrometre*. Tels ſont la plûpart des bois, ſur-tout ceux de frêne, de ſapin, de peuplier, &c. comme auſſi les boyaux de chat, &c. Voici ceux qui ſont les plus en uſage.

*Conſtruction des hygrometres*. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que *A B* (*Voyez Pl. pneumatiq. fig. 7.*) ſur une muraille, en la faiſant paſſer ſur une roulette ou poulie *B*; & attachez à ſon autre extrémité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un ſtile *F G*. Poſez ſur la même muraille une plaque de métal *H I*, diviſée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'eſt une choſe inconteſtable que l'humidité raccourcit peu-à-peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à meſure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas préſent, le poids ne peut manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de deſcendre lorſqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le ſtile *F G* montre les eſpaces dont le poids monte & deſcend, & que ces eſpaces ſont égaux à l'allongement ou au raccourciſſement de la corde ou boyau *A B D*, l'inſtrument montera ſi l'air eſt plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus ſenſible, faites paſſer une corde de boyau par deſſus pluſieurs roulettes ou poulies *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F* & *G* (*fig. 8.*), & conduiſez-vous pour tout le reſte comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverſes parties de la corde *AB*, *BC*, *CD*, *DE*, *EF* & *FG*, ſoient paralleles à l'horiſon, comme dans la préſente *figure*, ou qu'elles ſoient perpendiculaires à l'horiſon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux ſur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même eſpace, & que ſon allongement ou ſon raccourciſſement devient par là plus ſenſible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau *A B* (*fig. 9.*) à un crochet de fer, & laiſſez tomber l'autre bout *B* ſur le centre d'un ais ou table horiſontale *E F*. Suſpendez près de *B* une balle de plomb *C* du poids d'une livre, & attachez-y un ſtile *C G*. Enfin, du centre *B* décrivez un cercle, & diviſez-le en pluſieurs parties égales. La conſtruction de cet *hygrometre* eſt fondée ſur ce qu'on a obſervé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & ſe détortillent de nouveau à meſure qu'ils ſe deſſechent. M. Molyneux, ſecrétaire de la ſociété de Dublin, dit qu'il s'eſt apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en ſoufflant deſſus huit ou dix fois, & en l'approchant enſuite d'une bougie. D'où il ſuit qu'à meſure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle ſe tord ou détord, & par conſéquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la ſéchereſſe.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau *H* (*fig. 10.*) à un crochet *H*, & à ſon autre bout une balle d'une livre peſant. Tracez deux cercles concentriques ſur la balle, & diviſez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un ſtile *N O* ſur un pied *N*, de façon que l'extrémité *O* touche preſque les diviſions de la balle.

La corde, en ſe tordant ou en ſe détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application ſucceſſive des différentes diviſions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chaſſis de bois *A B* & *C D* (*fig. 11.*), pratiquez-y des rainures dans leſquelles vous enchâſſerez des ais fort minces de bois de frêne *AEF*

*C.* &c.

(1) Chacun doit s'appliquer à connoître ſon tempérament, pour être ſoi même ſon medecin. Pour cela il faut ſçavoir diſtinguer, ce qui eſt propre à la conſervation de la ſanté. Perſonne n'ignore qu'une vie déréglée & contraire aux loix de la nature cauſe les plus dangereux dérangemens dans l'économie animale; d'un autre côté une vie trop méthodique, & trop aſſujettie à des régles minutieuſes & invariables, fait de l'homme un teſtacée, pour ainſi dire, ou un tronc d'arbre, & l'on n'en recueille bien ſouvent d'autre fruit, qu'une gêne continuelle, des jours ennuyeux, & une complexion languiſſante. C'eſt dans un juſte milieu que l'on peut jouir des douceurs d'une ſanté parfaite, en ne fatigant la nature ni par excès ni par défaut. Mais ſi rien n'eſt plus intéreſſant que de vivre, autant qu'il eſt poſſible, ſans incommodités, & d'entretenir le corps ſain & vigoureux; rien n'eſt auſſi plus utile que d'étudier les moyens de ſa propre conſervation, & de donner à la ſociété des régles & des préceptes, où chacun puiſſe choiſir ce qui convient mieux à la conſtitution de ſon individu. Auſſi y a-t-il eu de tout tems des hommes portés à l'étude de l'Hygiene, c'eſt-à-dire de l'art de conſerver la ſanté du corps, ſa beauté & ſes forces; & depuis Plutarque, qui a fait un excellent traité *de ſanitate tuenda* juſqu'à nous, il y a eu un très-grand nombre d'auteurs qui ont écrit ſur cette matiére. *Voyez* Boerhaave, *meth. ſtud. med. Tom. II. de diæta &c.*

Pluſieurs parmi ces auteurs méritoient par les ſages inſtructions, & par les préceptes utiles ſur cette matiére, dont leurs ouvrages ſont remplis, d'être particuliérement nommés & célébrés dans cet article. J'en nommerai quelques uns, pour donner à l'Italie la gloire qui lui eſt dûe, d'avoir produit ces grands Hommes. Le premier eſt Sanctorius qui s'eſt ſignalé par ſon ouvrage intitulé *Medicina Statica*, ouvrage qui ſurpaſſe tous les autres, par ſon exactitude & par le dégré de perfection auquel l'auteur l'a conduit, & où l'on puiſe tant de lumiéres pour penétrer dans les voies les plus ſecretes, & dans les opérations les plus cachées, par leſquelles les alimens que nous prenons ſont raffinés & changés imperceptiblement en notre propre ſubſtance; & pour connoître quels ſont les plus convenables à un corps délicat, & qu'els ſont les plus propres à un corps robuſte. Le ſecond eſt le ſçavant Cornaro, noble Vénitien qui dans un ouvrage petit en volume, mais ineſtimable par ce qu'il renferme, intitulé *Lode della ſobrietà*, très-connu & traduit en pluſieurs langues, enſeigne la maniére de vivre de longues années & de parvenir, comme il a fait, à l'âge de cent ans; quoiqu'il fût d'une foible complexion, & ſujet à pluſieurs infirmités. Il fait voir de quelle utilité eſt la ſobriété, la modération & l'uniformité dans les alimens. Le troiſiéme eſt Joſeph Antoine Pujati Profeſſeur à Padoue, qui a publié un livre intitulé *della preſervazione de' Letterati e della Gente ſedentaria*. Cette matiére, qui eſt très importante, parce qu'elle tend directement à la conſervation d'un ordre de perſonnes recommandables par mille motifs & ſurtout par l'utilité que leurs travaux procurent à la ſociété, avoit été traitée avant lui par un grand nombre d'auteurs, & particuliérement par Ficin, Plempie, & Hoffman; mais il faut convenir que Pujati a ſurpaſſé ceux qui l'ont prévenu, par la ſolidité & la juſteſſe de la théorie que ſon ouvrage contient, & par les excellentes régles de pratique & les préceptes réfléchis qu'il renferme, où chacun trouvera les moyens de pouvoir ſe livrer aux plus grandes occupations, ſans qu'il en réſulte du dérangement dans ſa ſanté. (*R*)

*C* & *G B D H*, de façon qu'ils puissent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités *A*, *B*, *C*, *D*, des chassis avec des clous, de façon qu'il reste entre eux un espace *E G H F* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, sur l'axe de laquelle vous poserez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & divisez-le en un grand nombre de parties égales.

On sait, par expérience, que le bois de frêne se gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il se resserre de nouveau à mesure que cette humidité diminue: ainsi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *A F* & *B H* se gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à mesure que l'humidité diminuera.

Or, comme la distance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer sans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui surviendront par rapport à l'humidité ou à la sécheresse.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent insensiblement moins exacts en vieillissant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le suivant est de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *A D C* (*fig.* 12), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids, & à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aisément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire sécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre ou l'on aura fait dissoudre du sel ammoniac ou du sel de tartre, & la faire sécher ensuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus pesante, descendra, au lieu qu'elle montera s'il est sec, de sorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les transactions philosophiques, dit qu'il vaut mieux se servir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins pesante, suivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de sorte qu'étant une fois saoulée d'humidité dans le tems le plus humide, elle conserve ou perd dans la suite la pesanteur qu'elle a acquise suivant que l'air est plus ou moins humide. Cette altération est si considérable, qu'on s'est apperçû que sa pesanteur avoit augmenté depuis trois dragmes jusqu'à neuf dans l'espace de 57 jours, & avoit changé la position de l'index d'une balance de 30 degrés. Un seul grain pesant de cette liqueur, après son entier accroissement, a varié si sensiblement son équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui seroit même allé jusqu'à trois pouces, si l'index eût été d'un pied, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une simple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés jusqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit substituer à l'huile de vitriol l'huile de soufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le stile au milieu du levier auquel le poids *E* est attaché, & en joignant à ce stile un index d'un pied & demi de long qui marqueroit les divisions sur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut suspendre le bassin qui contient la liqueur au bout du fleau près du stile, & faire l'autre extrémité si longue qu'elle puisse décrire un arc d'une grandeur considérable sur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclud d'une suite d'observations hygroscopiques, dont on peut voir la description dans les Transactions philosophiques, 1°. que le bois se resserre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il est plus sujet à ces altérations dans le printems: 2°. que ce mouvement arrive sur-tout pendant le jour, n'y ayant presque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les tems secs, le bois s'enflant le matin & se resserrant après-midi: 4°. que le bois se resserre de nuit comme de jour, lorsque le vent est au nord, au nord-est & à l'est en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les saisons de l'année; car il se meut beaucoup plus vite au printems qu'en hiver; il se resserre plus dans l'automne qu'au printems, & il a moins de mouvement en automne qu'en été; mais l'auteur n'a pas sans doute prétendu donner cette regle pour sure ni pour exacte. Elle est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les saisons. *Wolf* & *Chambers*.

Le plus simple de tous les *hygrometres* se fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une situation horisontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'exposé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui sert d'index, & qui marque, sur une échelle divisée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de sécheresse en descendant. Tel est l'*hygrometre* que l'on voit suspendu sous une des portes du vieux Louvre, mais qui est trop vieux à présent pour être bon. Assez souvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque chose de solide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverse qui se tourne à mesure que la corde se tord ou se détord; aux extrémités de cette petite traverse on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre sort d'une petite maison qui a deux portiques, lorsque le sec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait sortir, lorsque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de mystere, ne sont bons que pour amuser les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel est l'état actuel de l'atmosphere, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en est la piece principale est contenue comme dans un étui, où l'air ne se renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces instrumens n'apprend presque rien autre chose sinon que la corde est mouillée ou qu'elle est seche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en sort que peu à peu, & selon l'exposition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien souvent il arrive que l'atmosphere a déja perdu une grande partie de son humidité, avant que la corde en puisse donner aucun signe. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'est qu'il fasse connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaison au jour précédent; & l'on sait cela par tant d'autres signes, qu'il est assez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de savoir, c'est de combien l'humidité ou la sécheresse augmente ou diminue d'un tems à l'autre, & de pouvoir rendre ces instrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui ayent cette avantage.

Le bois verd, humide, lorsqu'on l'emploie, le devient moins à mesure qu'on le garde dans la chambre, & par conséquent il se retire & se retrécit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns sur les autres, se lâchent & se détordent d'elles mêmes; devenant plus humides, elles se tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La chose réussit assez bien les premiers mois, mais ce tems passé, il s'en faut bien qu'elle ait le même succès. La corde à boyau se racourcit trop lorsqu'elle n'est que peu humide, & s'allonge trop lorsqu'elle se trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'est pas assez épais pour rassembler long-tems l'humidité; il se desseche aussi trop vîte, & n'a pas assez de mouvement. Quant au coton suspendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il est bien vrai qu'il devient plus pesant au commencement, mais il reste dans la suite trop pesant, & son poids dépend aussi de celui de l'air, & de la poussiere qui se trouve dans l'air. Pour ce qui est du tuyau d'épi de blé, dont on fait aussi un *hygrometre*, il tourne très-sensiblement, tandis qu'il est verd, mais cela ne dure pas long tems. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du sel marin & du sel ammoniac, & que l'on suspend ensuite à une balance, après l'avoir pressée, reste bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus pesante, lorsqu'elle est humide; elle rassemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de son sel qui devient volatil, de sorte que cet instrument ne reste jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un tems humide, ce cuir s'humecte & s'allonge trop; & si l'humidité augmente extrèmement, le cuir se charge de tout côté d'une quantité prodigieuse d'humidité, de sorte qu'il en découle plusieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'allonger, sans compter qu'il ne sauroit rester une demi-année

née au même état. Tous ces instrumens sont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Musſch. *Essai de Physiq.* (*O*)

Hygrometre, (*Méd.*) les différens instrumens propres à mesurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins considérables, sont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zéle aussi louable, que laborieux, de faire des recherches sur les influences de cet élement & de tout ce qui y a rapport, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des observations sur les maladies qui regnent dans les différentes saisons de l'année, selon la différente température; parce qu'il y a des conséquences très-importantes à tirer des changemens qui se font dans l'atmosphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des causes morbifiques, ou à faire varier les symptômes, la terminaison des maladies, qui ont d'autres principes.

C'est par cette considération qu'Hofman, dans son Hygiene (*oper. tom. I. lib. II. cap. iij.*) recommande fort le bon usage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens degrés de chaleur & de pesanteur de l'atmosphere; parce qu'il y a un très-grand avantage à retirer des observations météorologiques, tant pour servir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une saison, dans un pays, que dans d'autres; que pour acquérir des connoissances, à la faveur desquelles on peut en prévoir, pour ainsi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préserver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* Meteorologique Observation. L'*hygrometre* est la même chose que l'hygroscope.

HYGROPHOBIE, s. f. (*Méd.*) ce terme grec signifie *aversion des liquides*; en général il est employé pour désigner un des principaux symptomes de la rage que l'on fait être appellée aussi *hydrophobie*; parce que cette aversion est plus particulierement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot; *Voyez* Rage, Hydrophobie.

HYGROSCOPE, s. m. (*Phys.*) est un mot qu'on emploie communément dans le même sens qu'*hygrometre*. *Voyez* Hygrometre. Ce mot est composé de *ὑγρὸς*, *humidité*, & *σκοπέω*, *video*, *specto*, je vois, je considere.

Wolfius néanmoins faisant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroscope* & l'hygrometre. Le premier, suivant lui, ne sert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la sécheresse, au lieu que l'hygrometre sert à les mesurer. L'*hygroscope*, selon lui, est donc un instrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne mesure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'est-à-dire, en les montrant, & en ce sens l'hygrometre & l'*hygroscope* sont la même chose. (*O*)

HYLEG *ou* HYLECH, *terme d'Astrologie*, par lequel on distingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naissance d'un homme, & qui influe sur toute sa vie. *Voyez* Nativité.

HYLICA, (*Géog. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copaïs, auquel il communique par une coupure. Wheler le décrit exactement dans son voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverse, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thèbes*, *τὴν Θηβαϊκὴν λίμνην*. (*D. J.*)

HYLLIS, (*Géog. anc.*) presqu'isle qu'on appelle aussi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, sur la mer Adriatique. Niger dit que c'est présentement *Capo Cista*. (*D. J.*)

HYLOBIENS, *Hylobii*, s. m. (*Hist. de Philos.*) sont des philosophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce qu'ils se retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot est composé de *ὕλη* *matiere*, & qui signifie aussi *bois*, *forêt*, & de *βίος*, *vie*. *Voyez* Brachmanes & Gymnosophistes.

HYLOPATHIANISME, s. m. (*Hist. de la Philologie.*) espece d'athéisme philosophique, qui consistoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'est autre chose que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturalistes, aussi bien que ceux qui ont suivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere mue par hasard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'est que ceux qui étoient dans les sentimens de Démocrite, se servoient de la supposition des atomes pour rendre raison des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* se servoient des formes & des qualités; mais dans le fond c'étoit une même hypothese d'athéisme, quoique sous différentes formes; & l'on peut nommer les uns athées atomistes, les autres *Hylopathiens* pour les distinguer. Aristote fait Thalès auteur de cette opinion; mais de bons garans représentent les sentimens de Thalès d'une autre maniere, & disent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choses de la matiere fluide, & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il semble que l'on n'a rapporté si diversement le sentiment de Thalès, que parce qu'il n'avoit laissé aucuns écrits; car Anaximandre est celui qui a le premier écrit sur les matieres de philosophie. C'est plutôt à celui-ci qu'à Thalès, qu'il faut imputer l'origine de l'athéisme des *hylopathiens*. Il disoit que la matiere premiere étoit je ne sais quoi d'infini, qui recevoit toutes sortes de formes & de qualités, sans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut suivi de quantité d'athées, entr'autres d'Hyppon surnommé l'athée, jusqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéisme dans la secte ionique, en établissant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalès il est justifié par Ciceron, Diogene Laërce, Clément d'Alexandrie. Aristote lui-même, dans son traité de l'ame, dit que Thalès a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalès comme du chef des athées *Hylopathiens*, que parce que ses disciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du sentiment de ce philosophe par ceux de ses sectateurs. C'est ce qui est souvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes, qui ont eu de meilleurs sentimens que leurs disciples. On devoit penser que les philosophes ne se gênoient pas si fort, qu'ils ne recherchassent & qu'ils ne soutinssent autre chose que les sentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient souvent du leur, soit que cela se fît par voie d'explication ou de conséquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils mêloient avec les opinions de leurs prédécesseurs. On a fait encore plus de tort aux sectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une secte les sentimens de chacun des particuliers qui faisoient profession de la suivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une secte un peu nombreuse, il ne pût y avoir grande diversité de sentimens, quand même on supposeroit que tous les membres s'accordoient à l'égard des principes généraux? On en use de même, pour le dire en passant, dans des recherches de plus grande conséquence que celle des opinions des philosophes payens; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabalistes quelques propositions que l'on croit avoir intérêt de soutenir, on dit, en termes généraux, que c'est-là l'ancienne cabale & même les sentimens de toute l'église judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque chose, on soutient hardiment que c'est-là l'opinion de tout leur siecle, duquel il ne nous reste peut-être que ces seuls écrivains-là, dont on ne fait point si les ouvrages reçurent l'applaudissement de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il seroit à souhaiter qu'on parlât moins affirmativement, surtout des points particuliers & des conséquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. J'avoue que l'histoire des sentimens de l'antiquité n'en paroitroit pas si complette; & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus souvent qu'on ne le fait communément; mais en se conduisant autrement, on s'expose au danger de prendre des conjectures fausses & incertaines pour des vérités reconnues & indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expressions suspendues, non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & universelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur esprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digression. Il est certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres, & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, seulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques superstitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalès le premier de la secte ionique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un esprit infini, neanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il disoit que le soleil n'étoit qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre, c'est-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces astres, & par conséquent que ce fussent des divinités. On accusa de même Socrate d'athéisme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre chose contre lui, sinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athènes n'étoient pas de véritables dieux. C'est pour cette raison que l'on traita d'athées les chrétiens pendant les premiers siecles, par-

vu...

qu'ils rejettoient les dieux du paganisme. Au contraire le peuple a souvent regardé de véritables athées, comme des gens persuadés de l'existence d'une divinité, seulement parce qu'ils observoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils se servoient des manieres de parler usitées. (1)

HYLOPHAGES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples d'Ethyopie, voisins des Hylogones, c'est-à-dire, chasseurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* signifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *liv. III. chap. xxiv. & xxv.* donne une description bien curieuse de tous ces divers peuples Ethyopiens. Il ajoûte, au sujet des *Hylophages*, qu'ils sont exposés à une maladie nommée *glaucoma*; „ c'est, continue-t-il, lorsque par trop de „ sécheresse l'humeur crystalline devient de la couleur „ d'un verd de mer, & cet accident leur ôte l'usage „ de la vûe „. Le plus habile medecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en sçait pas plus que l'historien qui vivoit du tems de César. (*D. J.*)

HYLOZOISME, s. m. (*hist. de la Philos.*) espece d'athéisme philosophique, qui attribue à tous les corps considérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant essentielle, sans en excepter le moindre atome, mais sans aucun sentiment & sans connoissance réfléchie; comme si la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints ensemble, formassent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philosophes attribuoient à la matiere, ils supposoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de se disposer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique sans délibération ni réflexion, & de se pousser à la plus grande perfection dont elles soient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organisation, se perfectionnoient elles-mêmes jusqu'à acquérir du sentiment & de la connoissance directe comme dans les bêtes, & de la raison ou de la connoissance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il est visible que les hommes n'auroient pas besoin d'une ame immatérielle pour être raisonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être aussi régulier qu'il l'est. La principale différence qu'il y a entre cette espece d'athéisme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'est que ces derniers supposent que toute sorte de vie est accidentelle, & sujette à la génération & à la corruption; au lieu que les *Hylozoïstes* mettent une vie naturelle, essentielle, & qui ne s'engendre ni ne se détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoissent aucune autre substance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampsaque l'origine de ce sentiment. Il avoit été disciple de Théophraste, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la secte Péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle espece d'athéisme. Velleius, épicurien & athée, en parle de cette maniere. *Nec audiendus Strato, qui physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi minuendive habeat, sed careat omni sensu. De nat. deorum, lib. I. cap. xiii.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne sçais quelle vie; ce qui faisoit croire qu'il regardoit la matiere ainsi animée comme une espece de divinité; c'est ce qui a fait dire à Seneque: *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum sine corpore fecit, alter sine animo? Apud Augustinum de civit. Dei, l. VI. c. x.* C'est là la cause pour laquelle Straton est quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en assurer encore par ce passage de Cicéron: *Strato Lampsacenus negat opera deorum se uti ad fabricandum mundum; quæcumque sint docet omnia esse effecta natura; nec ut ille qui asperis & levibus & hamatis uncinatisque corporibus concreta hæc esse dicit interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti, non docentis sed optantis. Acad. quæst. l. XI. c. xxxviii.* Il nioit donc aussi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choses; parce que Démocrite n'établissant aucun principe actif, ne rendoit aucune raison du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie intérieure & *plastique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient se donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais sans sentiment de soi-même ni connoissance réfléchie. *Quidquid aut sit aut fiat, naturalibus fieri aut factum esse docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établisse la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préside sur toute la matiere pour la former. C'est ce qui est en partie affirmé par Plutarque *advers. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots: „ Il nie que le monde lui-même „ soit un animal, mais il soutient que ce qui est selon „ la nature, suit ce qui est conforme à sa nature; que „ le hasard donne le commencement à tout, & qu'en„ suite chaque effet de sa nature se produit „. Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choses, il falloit qu'il donnât quelque chose au hasard, & qu'il fît dépendre le systême du monde d'un mélange du hasard & d'une nature reglée.

Tout *Hylozoïsme* n'est pas un athéisme. Ceux qui, en soutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même tems qu'il y a une autre sorte de substance qui est immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accusés d'athéisme. On ne sauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raisonnable est immortelle, pourroit être aussi persuadé que l'ame sensitive dans les hommes comme dans les bêtes, est purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plastique*, c'est-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les semences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps sont formés. Il pourroit croire en conséquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne soit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raisonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuser d'athéisme déguisé. Mais au lieu que l'ancien sentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des substances qui ne sont pas corps, quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les séparer, il faut avouer que l'*Hylozoïsme* est naturellement uni avec la pensée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainsi l'*Hylozoïsme* ne sauroit être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. En voici deux raisons; la premiere, c'est qu'alors l'*Hylozoïsme* dérive l'origine de toutes choses d'une matiere qui a une espece de vie, & même une connoissance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & souffrir. Quoique cela semble une espece de divinité, n'y ayant dans la matiere considérée en elle-même aucune connoissance réfléchie, ce n'est autre chose qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïstes* est une mystérieuse absurdité, puisque l'on suppose que c'est une chose parfaitement sage, comme étant la cause de l'admirable disposition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conscience intérieure ni connoissance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à sa véritable notion, est une intelligence parfaite, qui sçait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui est par-là souverainement heureuse. 2°. Les *Hylozoïstes* matérialistes, en établissant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puisque chaque atome a la sienne; vies collatérales, pour ainsi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préside sur tout l'univers; au lieu



(1) Lorsque deux ou trois peres de l'Eglise ont dit quelque chose qui n'a point de rapport à la doctrine de la foi, ni aux mœurs que l'Eglise catholique a toujours adoptées & conservées, mais qui regarde seulement une opinion de quelques docteurs privés, on ne peut pas dire, à la vérité, que leur opinion soit celle de tout leur siecle ou de toute l'Eglise: mais si dans quelque siecle que ce soit, deux ou trois docteurs seulement avoient écrit sur ce qui concerne le dogme catholique, alors leur sentiment est réputé celui de toute l'Eglise, quoique les autres écrivains du même siecle eussent gardé le silence à cet égard. On ne voit pas, par exemple, que dans le troisieme siecle, il y ait eu des peres & des docteurs qui, excepté Origene & saint Cyprien, ayent écrit sur la nécessité de conférer le baptême aux enfans: leur opinion cependant, n'en étoit pas moins pour cela celle de toute l'Eglise. Il en doit être de même des autres points de doctrine regardant les dogmes, quoique peu de peres de tel ou tel siecle, en ayent faite mention. (*W*)

lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'eſt ſuppoſer un être vivant & intelligent, qui eſt l'origine & l'architecte de tout. On voit donc que les *Hylozoïſtes* matérialiſtes ſont de véritables athées, quoique d'un côté ils ſemblent approcher de plus près de ceux qui reconnoiſſent un Dieu. C'eſt une néceſſité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu, & particulierement à la matiere; car il faut indiſpenſablement qu'ils lui attribuent l'exiſtence par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle eſt le premier principe de toutes choſes. La divinité à qui les *Hylozoïſtes* matérialiſtes rendent tout le culte dont ils ſont capables, eſt une certaine déeſſe aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui eſt je ne ſai quoi de parfaitement ſage & d'infaillible dans ſes lumieres, ſans en avoir aucune connoiſſance. Telles ſont les abſurdités inévitables en tout genre d'athéiſme. Si l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas deſtitués d'eſprit, n'ayent pû digérer l'éternité d'un être ſage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils ayent mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME, MATIERE. *Liſez* auſſi le premier article du tome II *de la biblioth. choiſie* de M. le Clerc.

HYMEN, ſ. m. (*Anatom.*) C'eſt ſous ce nom que les anciens ont déifié une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle retrécit l'entrée.

Le mot grec ὑμὴν, ſignifie proprement une *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χιτὼν & μῆνιγξ, deſquels mots on fait uſage ſuivant les parties du corps où ces membranes ſe trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis conſtamment par la nature au-devant du vagin; il l'appelle *velamen ſubtile quod in violatis rumpitur, cum effuſione ſanguinis*, le voile de la pudeur, qui ſe rompt dans la défloration avec effuſion de ſang. Piccolhomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *clauſtrum virginitatis*. Les Italiens l'appellent en conſéquence dans leur langue, *la telletta valvola, ſede della virginità*. Les Latins, *flos virginitatis*, *zona virginea*; & les matrones françoiſes, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent aſſez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en eſt formée.

Auſſi eſt-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui ſe trouve ou ne ſe trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui eſt viſible ou inviſible, a cauſé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jettée par la Diſcorde ſur la table des dieux aux nôces de Thétis & de Pelée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens Anatomiſtes diſputoient pour & contre l'exiſtance de cette membrane, ainſi que ſur ſa ſituation & ſa figure. Les modernes ont continué la même diſpute, ſans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédéceſſeurs.

Falloppe, Véſale, Riolan, Carpi, Plazzus, Techmeyer, Morgagni, Diemerbroeck, Drake, Heiſter, Ruyſch, Winſlow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non-ſeulement réelle, mais qu'on doit mettre conſtamment au nombre de celles de la génération des femmes. Ils aſſurent que cette membrane eſt charnue; qu'elle eſt fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaiſſe dans les filles adultes; qu'elle eſt ſituée au-deſſous de l'orifice de l'uretre; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin; qu'elle eſt percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, ſi petite néanmoins, qu'on pourroit à peine y faire paſſer un pois dans l'enfance, & une groſſe fève dans l'âge de puberté.

M. Winſlow entre dans les détails les plus propres à nous perſuader de l'exiſtance de l'*hymen*, comme d'une choſe conſtante. C'eſt, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges, ſur-tout dans la jeuneſſe & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois ſémi-lunaire, laiſſe une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de ſa cavité. Ce repli, continue-t-il, eſt formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes aîles. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légereté, par tempérament & par d'autres cauſes. Il ſe rompt preſque toûjours par la conſommation du mariage, mais il ſe détruit immanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reſte plus rien, ou ſeulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cauſe de quelque reſſemblance avec des feuilles de myrthe. On ne trouve point, ajoûte-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles ſont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garengeot, Santorini, ainſi qu'Heiſter dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII. & VIII. fig.* 4. ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens ſujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, auſſi fameux qu'accrédités, Ambroiſe Paré, Nicolas Maſſa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & pluſieurs autres, ſoutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'eſt point une choſe conſtante ni naturelle au ſexe, & qu'ils ſe ſont aſſurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de diſſections, que cette membrane n'exiſte jamais ordinairement. Ils avouent ſeulement qu'ils ont vû quelquefois une membrane qui uniſſoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils ſont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inſpection, répand la plus grande incertitude ſur l'exiſtence ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au moins de regarder les ſignes de virginité qu'on tire de cette membrane, non-ſeulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, ſi le partage des Anatomiſtes nous empêche de prononcer en faveur de l'exiſtence conſtante de la membrane *hymen*, il eſt toûjours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'eſt pas extrèmement rare. Auſſi Paré, Bartholin, Wierus, Mauriceau, qui n'eſtiment l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoiſſent tous l'avoir vû quelquefois. Columbus dit en particulier l'avoir obſervé dans trois filles. Kulm, en faiſant une diſſection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercurio, Spigelius, Plazzonus, Blaſius, Rolfincius, atteſtent même avoir vû pluſieurs fois cette membrane au-devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'Anatomiſtes, qui certifient que l'orifice du vagin eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou, par lequel les menſtrues s'écoulent; & qu'il réſulte de ce jeu de la nature un obſtacle à la conſommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuyſen, lib. I. *de clauſura uteri*, obſerv. 1. Benivenius, *de abditis morborum cauſis*, *cap. xxviij.* Cabrolius *obſerv. xxiij.* Fabricius ab Aquapendente, *obſer. chir. de hymene imperforato.* Hildanus, *Cent. III. obſerv. lx.* Schenckius, *lib. IV. de partibus genitalibus.* Sollingen, *obſerv.* c. Meeckren, *obſerv. chirurg. lx.* Mauriceau dans ſes obſervations ſur les maladies des femmes groſſes. Cowper dans ſon anatomie. Ruyſch, *obſer. chirurg. xxxij.* Saviard, *obſerv. chirurg. iv. &c.*

Dans les cas de l'exiſtance de cette membrane, qui porte obſtacle, ſoit aux devoirs du mariage, ſoit au cours des regles, il faut néceſſairement, avec un biſtouri, faire au cercle membraneux quatre petites inciſions, en forme de la lettre X, & la guériſon eſt immanquable.

Une choſe bien plus étrange, c'eſt qu'il eſt arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, ſans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour les paſſer ſous ſilence, & dans deux auteurs trop celebres pour que leur témoignage ne ſoit de grand poids.

Ambroiſe Paré ſera mon premier garant. Un orfévre, dit-il, qui demeuroit à Paris ſur le Pont-au-Change, épouſa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour eſt d'ordinaire [illegible] dans les premieres approches, ils s'y livrerent [illegible] l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à ſe plaindre, l'un de ce que ſa femme n'étoit [illegible] que dans les careſſes de ſon mari, [illegible] leur incroyable. Ils communiquerent [illegible] parens, qui ſe conduiſirent [illegible] dans la chambre [illegible]

favant Simon Pietre, docteurs en Medecine, avec Louis Hobert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleufe, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel auffi la femme étoit devenue groffe; car fix mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à fon mari, qui ne manqua pas de fe réconcilier avec elle.

Ruyfch me fournira le fecond exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour fecourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-tems fouffroit beaucoup, & jettoit de grands cris fans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'oppofoit à la fortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans fon entier, fort épaiffe, & pouffée par la tête de l'enfant. Ruyfch y fit faire promptement une incifion par un chirurgien. Cependant cette incifion ne put fuffire, parce qu'il fe trouva derriere une feconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere fermoit le paffage à l'enfant: il fallut donc l'incifer de la même façon. L'opération, faite, l'enfant vint au monde fort heureufement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous fes maux; feulement à caufe de la grande & longue tenfion que fa vulve & le fphincter de la veffie avoient foufferts, il lui furvint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques femaines.

L'on trouve dans cette derniere obfervation quatre chofes fingulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit une *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cette *hymen* ne l'avoit point empêché de concevoir. 3°. Qu'il s'étoit formé dans fon vagin, depuis la conception, une feconde membrane, qui fermoit le paffage à la fortie de fon enfant. 4°. Que cette feconde membrane, contre nature, provenoit vraifemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occafionnée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre caufe femblable.

Je pourrois ajoûter quelques autres remarques de Morgagny fur l'*hymen*, mais cet excellent auteur eft entre les mains de tous les Anatomiftes. Quant au gros ouvrage de Schurigius fur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'eft une compilation fans choix & fans goût. (*D. J.*)

Hymen, f. m. (*Mythol.*) ou Hymenée, dieu qui préfide aux mariages: Horace le nomme ingénieufement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen, ô hymenée*, qui lui étoit confacrée. *Voyez* Epithalame & Hymenée. (*D. J.*)

Hymen ou Hymenée, (*Iconograph.*) On repréfente ce dieu fous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de rofes, & tantôt de marjolaine: c'eft pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus fuave olentis amaraci*. Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit particulierement affecté aux noces; car on lit dans Pline que le voile de l'époufée étoit jaune: les Poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des fouliers jaunes. (*D. J.*)

HYMENÉE, f. f. (*Poéfie.*) chanfon nuptiale, ou du-moins efpece d'acclamation confacrée à la folemnité des noces, ἐν δὲ γάμοις ὑμέναιος, dit Athénée d'après Ariftophane.

Entre les différens fujets qu'Homere a repréfentés fur le bouclier d'Achille, toute la ville où eft placée la fcene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héfiode décrivant auffi fur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans fa naiffance n'étoit autre chofe que cette chanfon, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen, ô hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'hiftoire intéreffante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athènes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui préfidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie; né pauvre & d'une famille obfcure, il fe laiffa furprendre aux charmes d'une athénienne de fon âge, dont la naiffance égaloit la fortune. La difproportion étoit trop marquée pour lui laiffer la moindre efpérance; cependant à la faveur d'un déguifement dont fa jeuneffe & fa beauté écartoient le foupçon, il fuivoit par-tout fon amante. Un jour il l'accompagna jufqu'à Eleufis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées qui alloient offrir des facrifices à Cérès; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les raviffeurs après avoir pris terre dans une île deferte, s'y endormirent. *Hyménée* faifit l'occafion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'affemblée du peuple ce qu'il eft, ce qui lui eft arrivé, & promet fi on lui permet d'époufer celle dont il eft épris, qu'il la ramenera fans peine avec toutes fes compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux; c'eft pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il feroit toûjours invoqué dans la folemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les Poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illuftre généalogie; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus; mais il nous fuffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*Hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntons les recherches, paffa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une efpece de refrain ajufté à la mefure, témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete fi fouvent ce vers,

*Hymen, ô hymenæe, hymen ades, ô hymenæe.*

& ces autres,

*Io hymen, hymenæe io,*
*Io hymen, ô hymenæe;*

témoin encore Ariftophane qui, dans fa comédie des oifeaux, *acte v. fcene* 4, parlant du mariage de Pifthétérus avec la déeffe Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, Ὑμὴν, ὦ ὑμέναι, ὦ ὑμὴν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, fuivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux

*Depuis le jour célebre où la reine des dieux*
*Superbement ornée,*
*Par les fœurs du deftin fut au maître des cieux*
*Avec pompe amenée,*
*On n'a point encore vû d'hymen fi glorieux*
*Hymen, ô hyménée!*

C'eft ainfi que l'acclamation d'*Hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & fervit feulement à marquer les vœux & les applaudiffemens des chœurs, lorfque l'épithalame eut pris une forme réguliere: enfin, cette acclamation a paffé jufqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. (*D. J.*)

HYMETTE (le Mont,) *Géog. anc.* en latin *Hymettus*; Hérodote dit *Hymeffus*: montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athènes, au midi oriental, fur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne eft fort célebre dans les écrits des Poëtes, à caufe de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII. epig.* 87. nous dit,

*Pafcat & Hybla mas, pafcat* Hymettos *apes*.

Silius Italicus, *liv. XIV. v.* 200. s'exprime en ces mots,

*Tumque nectareis vocat* ad certamen Hymettum.
*Audax Hybla favis.*

Horace, *liv. II. fatyr. v.* 15. fe moque d'un homme délicat qui refuferoit de boire du vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

*Nifi* Hymettia *mella Falerno*
*Ne biberis diluta.*

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto*; mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il eft dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia jufqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curiofité de le vifiter, en parle ainfi dans *fon voyage, tome II. p.* 129. Le mont *Hymette* eft à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de fept à huit lieues de tour. Le deffus n'eft ni habité ni cultivé; il y a cependant un convent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui eft fort eftimé, parce qu'il eft moins âcre que les autres fortes de miel de la montagne, qu'il eft d'une bonne confiftance, d'une belle cou-

leur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du sorbet ou de l'hydromel.

Strabon assure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui se recueilloit proche des mines d'argent, qui sont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiston*, parce qu'il étoit fait sans fumée; aussi le fait-on de même à présent sur le mont *Hymette*, sans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de soufre, comme on le pratique en quelques pays. C'est pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non-seulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli*; leurs ruches sont couvertes de cinq ou six petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons; on y met un petit toît de paille par-dessus; lorsqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles sont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche; ils posent en même tems une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui est bâtie de la même façon; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croissent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres industrieuses. Enfin, le monastere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paye pour tous droits, qu'un sequin au vayvode; le miel des autres monasteres qui sont sur la même montagne, n'a pas une si grande réputation à Constantinople. (*D. J.*)

HYMETTE (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *Hist. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit sur-tout remarquable par sa finesse & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en servoient dans les édifices publiques.

HYMNE, sub. m. (*Littérature.*) *Hymne* vient de ὑδῶ, *louer*, *célébrer*; l'*hymne* est donc, suivant la force du mot, une louange, soit qu'il emploie le langage de la Poésie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, soit qu'il se borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon, & d'Aristide; mais si l'on fait attention à son principal & plus noble emploi, c'est une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les tems une partie essentielle du culte religieux; sans parler encore des Grecs ni des Romains; en orient les Chaldéens & les Perses; les Gaulois, les Lusitaniens en occident; toutes les nations enfin, soit barbares, soit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, suivant l'expression de Sophocle, se fit des dieux autant qu'il ressentit de besoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il desiroit. Il les remercia lorsqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiser, lorsqu'il se persuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle est l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à mesure que les siecles qui les produisirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverses classes, qu'ils fondent sur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pæan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectés à leurs différens *hymnes*, selon les divinités qui en faisoient l'objet. C'étoit des lithierses pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle division, & autres semblables, saute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philosophiques ou propres aux seuls Philosophes; trois especes d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle est aussi la division que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux sur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de Littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, sont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuses; les *hymnes* d'Orphée sont les seuls de ce caractere, qui soient venus jusqu'à notre tems, & ce sont les plus anciens de tous. Pausanias nous apprend que les initiés aux mysteres orphiques, avoient leurs *hymnes* composés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus saints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'est pour eux seuls qu'ils semblent composés; les initiés n'y sont occupés que de leurs propres intérêts; soit qu'ils veuillent appaiser les mauvais génies, ou se les rendre favorables; soit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'esprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la salubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des saisons, ils rapportent tout à eux; & jamais ils ne parlent pour les prophanes. „ Accor- „ dez à vos initiés une santé durable, une vie heureu- „ se, une longue & lente vieillesse; détournez de vos „ initiés, les vains phantomes, les terreurs paniques, les „ maladies contagieuses „. Μολεῖν, μύσταις, ils ne connoissent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, sont aussi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les seuls qui nous restent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique*, ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des surnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le soleil y est nommé *resplendissant*, agile dans sa course, pere & modérateur des saisons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguste épouse de Saturne, de principe des élemens. Voilà ce qui fait la sainteté de ces *hymnes*, & par où ils remplissent l'idée que Pausanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus pressant, que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, κλῦτε, *je vous invoque*, *je vous appelle*, καλῶ, κικλήσκω.

Je passe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainsi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils sont l'ouvrage des poëtes ses théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçû tous les dieux que les Poëtes avoient présentés, comme il avoit adopté toutes les avantures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit consideré que comme un roi puissant, qui gouverne un peuple céleste; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient aussi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les *hymnes* sont la récompense, le salaire des Immortels.

Les héros participerent ensuite au même tribut de louanges que les dieux; le tems nous a conservé beaucoup d'*hymnes*, soit grecs, soit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Hesiode appelle *race humaine & divine*, parce qu'on les supposoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déesse.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*; la politique & la flaterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produisit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la société, & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Césars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Milésiens, les porta à faire composer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'assure d'Auguste, & de quelques-uns de ses successeurs, à souffrir du-moins qu'on leur en adressât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'histoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naissance, leurs intrigues amoureuses, leurs avantures, leurs amusemens, tout jusqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des Poëtes, comme un fonds inépuisable de louanges pour les dieux. Ainsi la naissance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent son nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux sans doute, mais plein d'images agréables. „ La déesse à peine sor- „ tie de la mer, est portée sur les eaux par un zéphir; „ elle arrive en Cypre: les heures filles de Thémis & „ de Jupiter, accourent sur le rivage pour la recevoir; „ & après l'avoir parée comme une immortelle, elles „ la conduisent au palais des dieux, qui, frappés de sa „ beauté, recherchent à l'envi son alliance „. Une autre *hymne* à la même déesse est employé tout en entier à peindre ses amours avec Anchise, & les couleurs n'y sont que trop assorties au sujet.

Les *hymnes* qui s'adressent à Mercure, roulent communément sur son adresse inimitable à dérober. „ Vous „ n'étiez encore qu'enfant, dit Homere, dans l'hymne „ qu'il lui adresse, lorsque vous dérobâtes si finement „ les bœufs d'Apollon; il eut beau prendre un ton me-

„ naçant

„ naçant pour vous forcer à les rendre, il ne put s'em- „ pêcher de rire, en ſe voyant ſans carquois „.

Il eſt pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne ſont pas toûjours de ce caractere. On trouve quelquefois, & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inſpirer la vertu, ou le reſpect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaiſirs & les amuſemens de la déeſſe, il peint auſſi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du juſte, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naiſſance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui ſeul toute ſa puiſſance, qu'il eſt le maître & le juge des rois, & qu'il diſtribue à ſon gré les couronnes & les empires.

Il eſt même arrivé que la plûpart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque ſur-tout, paſſerent dans le culte public. On les chantoit dans les ſolemnités durant la cérémonie du ſacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces ſolemnités, pendant que le peuple s'aſſembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le ſacrifice, ou les libations ordinaires, &c. L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magiſtrat illuſtre dans les Lettres, M. Bouhier, rapporte au ſiecle des premiers Céſars, ſemble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On ſait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes*; & que ceux qui les compoſoient, ſe nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES, & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philoſophiques*, ceux que les Philoſophes ont compoſés ſuivant leur ſyſtème religieux; non que les Philoſophes euſſent un culte particulier, différent du culte populaire; ils ſe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienſéance, ramper avec lui aux piés des idoles; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoiſſoient un Dieu ſuprème, ſource & principe de tous les êtres. Pluſieurs admettoient avec ce Dieu ſuprème, des êtres ſubalternes, qui faiſoient mouvoir les reſſorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les avantures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéoſes, ils les mettoient au rang des fictions inſoutenables.

Le Dieu ſuprème eſt donc en général l'objet des *hymnes philoſophiques*; il eſt ſeulement quelquefois déguiſé ſous le nom de Jupiter, ou du ſoleil; & quelquefois caché ſous le voile de l'allégorie. Sa toute-puiſſance, ſon immenſité, ſa providence, & ſes autres attributs, en ſont la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philoſophique* ſimple, ſi l'*hymne* que les peres de l'Egliſe défenſeurs de notre foi, S. Julien, S. Clément, Euſebe, & autres, ont cité ſous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple ſeroit précieux, car il ſurprend pour le fond des choſes, & la grandeur des images. „ Tel eſt (dit cet *hymne*) „ l'Etre ſuprème, que le ciel tout entier ne fait que ſa „ couronne; il eſt aſſis ſur ſon trone entouré d'anges „ infatigables; ſes piés touchent la terre; de ſa droite, „ il atteint juſqu'à l'extrémité de l'Océan; à ſon aſpect, „ les plus hautes montagnes tremblent, & les mers friſ- „ ſonnent dans leurs profonds abîmes „. Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt encore moins ancien qu'un autre *hymne* ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe, ſecond fondateur du Portique; c'eſt d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous ſoit reſté en ce genre, le lecteur en va juger.

„ O pere des dieux (dit Cléanthe) vous qui réuniſ- „ ſez pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & infi- „ nie; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le „ gouvernez ſuivant les conſeils de votre ſageſſe; je „ vous ſalue, ô roi tout-puiſſant; car vous daignez nous „ permettre de vous invoquer. Vous ſerez, ô Jupiter, „ la matiere de mes louanges, & votre ſouveraine puiſ- „ ſance ſera le ſujet ordinaire de mes cantiques. Tout „ plie ſous votre empire; tout redoute les traits dont „ vos mains invincibles ſont armées; ſans vous rien „ n'a été fait, rien ne ſe fait dans la nature: vous vou- „ lez les biens & les maux ſelon les conſeils de votre „ loi éternelle. Grand Jupiter, qui faites entendre vo- „ tre tonnerre dans les nues, daignez éclairer les foi- „ bles humains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les „ égare; donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec „ laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne ché- „ riront d'autre occupation, que celle de chanter éter- „ nellement cette loi univerſelle qu'ils méconnoiſſent „.

Tel eſt le caractere des *hymnes philoſophiques*; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations ſingulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms myſtiques. Les *hymnes poétiques* ou populaires, en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les avantures fabuleuſes des dieux. Enfin, les *hymnes philoſophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient ſeulement dans les feſtins décrits par Athénée; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les Philoſophes ont rendu à la divinité.

Je laiſſe à des mains ſavantes le ſoin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes eſpeces d'*hymnes* qui ont paſſé juſqu'à nous. Il me ſuffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere ſur les initiations; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les tems où ils furent compoſés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique; enfin, que les *hymnes philoſophiques* ſont de quelque ſecours pour nous inſtruire de la croyance religieuſe des Philoſophes. J'ajoûte que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des uſages religieux, renferment encore des traits pour l'Hiſtoire prophane, dont les Littérateurs, vraiment éclairés, ſauront toûjours habilement profiter.

Dans notre uſage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme conſacré à la louange de Dieu, ou des myſteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'eſt quelquefois diſtingué dans cette carriere, car tous ſes *hymnes* ne ſont pas également bons; une vûe d'intérêt en a gâté la plus grande partie, & les connoiſſeurs ſentent bien que les inſpirations de ſa muſe étoient ſouvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes ſacrées de Rouſſeau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* du douze & treizieme ſiécle, ils ſont le ſceau de la barbarie; ce n'étoit pas ſur ce ton qu'Horace chantoit les jeux ſéculaires. (*D. J.*)

HYMNIA, (*Mythologie.*) ſurnom donné à Diane, ſous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit ſa prêtreſſe, mais Ariſtocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à ſa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit deſſervi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reſte des humains.

HYMNODE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chanteur d'hymne. C'eſt ainſi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les compoſoient. *Voyez* HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toûjours, & dans toutes les occaſions, de même ſexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles ſeulement, comme dans les fêtes de Pallas; tantôt des chœurs compoſés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere; dans les veillées, c'étoient les prêtres ſeuls; mais au lieu que dans les ſolemnités, on ſe ſervoit communément de la cythare, ici les prêtres uniſſoient leurs voix au ſon des flûtes. De-là vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils ſont, ſi je puis m'expliquer de la ſorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam*. (*D. J.*)

HYMNOGRAPHE, ſ. m. (*Antiq.*) compoſiteur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plûpart *hymnographes*, & les plus grands poëtes compoſerent tous des hymnes: ſans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe myſien, Stéſichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare; Pindare, dis-je, qui avoit choiſi, comme on ſait, Apollon delphien pour le ſujet ordinaire de ſes hymnes; qui chantoit dans le temple ceux qu'il avoit compoſés; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faiſant valoir le dieu, contribuoient ſans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenſes de toute eſpece aux excellens *hymnographes*; diſons plus, à peine commençoit-elle à ſe policer, qu'elle avoit établi des prix

en

en leur faveur. Pauſanias, parlant de pluſieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoûte qu'Orphée & ſon diſciple Muſée ne voulurent jamais conſentir à paroître dans la lyce, ſoit qu'ils ſe défiaſſent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignaſſent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent auſſi des prix & des récompenſes pour les *hymnographes*; mais ils n'y ſongerent que lorſqu'ils n'eurent plus, pour ainſi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes ſéculaires, des hymnes qui font encore notre admiration. La Poëſie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguſte & Mécene; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il propoſa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient paſſés, & ne devoient pas renaître ſous un tyran, qui croyoit couvrir ſes vices par un amour apparent pour les beaux Arts. (*D. J.*)

HYMNOLOGIE, ſ. f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

HYO-CERATO-PHARINGIEN, (*Anatomie.*) *Voyez* HYO-PHARINGIEN.

HYO-EPIGLOTIQUE, adj. pris ſubſt. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de l'épiglote, qui viennent de la baſe de l'os hyoïde, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la racine de l'épiglote.

HYO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muſcles qui s'attachent à l'os hyoïde, & ſe terminent dans la langue.

HYOIDE, *en Anatomie*; c'eſt un os ſitué à la racine de la langue, dont il eſt comme la baſe ou le ſoutien, *voyez* LANGUE. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il reſſemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme*; ce qui l'a fait auſſi appeller *ypſiloïde*.

Il eſt pour l'ordinaire compoſé dans les adultes de cinq petits os; celui du milieu, qui eſt le plus court & le plus gros, eſt appellé la *baſe*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La baſe de l'os *hyoïde* eſt de la longueur environ d'un pouce par-dehors où il eſt convexe, ſa face poſtérieure étant inégalement concave. Il eſt large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & ſont plus larges à leurs baſes qu'aux extrémités qui ſont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il a deux petites têtes cartilagineuſes appellées petites cornes, *cornicula*; vers la jonction de ſes cornes avec la baſe, & au bord ſupérieur elles ſont attachées aux apophyſes ſtyloïdes par des ligamens très-déliés; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyſes un petit muſcle, outre le ſtylo-cerato-hyoïdien; la petite corne & l'apophyſe ſtyloïde ne forment quelquefois qu'un ſeul os, quand le ligament qui les unit s'oſſifie. *Voyez* OSSIFICATION.

La baſe de ces os eſt comme poſée ſur la tête du larynx, & ſes grandes cornes ſont attachées par des ligamens aux apophyſes ſupérieures du cartilage ſcutiforme & par ſes petites cornes aux apophyſes ſtyloïdes. *Voyez* LARYNX & SCUTIFORME.

Il eſt mu par cinq paires de muſcles; ſavoir, par les ſterno-hyoïdiens les coraco-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les genio-hyoïdiens & les ſtylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muſcles en leurs places.

HYO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la baſe de l'os hyoïde, & ſe portent aux parties inférieures moyennes & ſupérieures du pharynx, en formant une eſpece de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winſlow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngiens*, de *petit kerato-pharyngien*, & de *baſio-pharyngiens*.

HYOPHTALMUS, (*Hiſt. nat.*) pierre ainſi nommée par les anciens, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROÏDIEN, *en Anatomie*, c'eſt ainſi qu'on appelle deux muſcles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la baſe de l'os hyoïde, & vont s'inſérer à la tubérosité oblique du cartilage tyroïde.

HYPPALAGE, ſ. f. ὑπαλλαγὴ, *changement*, *ſubverſion*, RR. ὑπὸ, *ſub*, & ἀλλαγεὶς, aor. 2. paſſ. d'ἀλλάττω, *muto*, lequel eſt dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les Grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également ſur l'idée générale de changement, ſavoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate*; mais il ſemble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere aſſez préciſe les caracteres diſtinctifs, puiſque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneid. III. 61.*) *dare claſſibus auſtros*, au lieu de dire *dare claſſes auſtris*: M. du Marſais (*des tropes, part. II. art. xviii.*) rapporte cette expreſſion à l'*hypallage*; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy (*Rhét. liv. I. chap. xij*) cite la même phraſe comme un exemple de l'énallage; & d'autres l'ont rapporté à l'hyperbate, *Méth. lat. de P. R. traité des figures de conſtr. ch. vj.* de l'hyperbate.

La ſignification des mots eſt inconteſtablement arbitraire dans ſon origine; & cela eſt vrai, ſur-tout des mots techniques, tels que ceux dont il eſt ici queſtion. Mais rien n'eſt plus contraire aux progrès des Sciences & des Arts, que l'équivoque & la confuſion dans les termes deſtinés à en perpétuer la tradition, par conſéquent rien de plus eſſentiel que d'en fixer le ſens d'une maniere préciſe & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois eſpeces générales de changemens, que les Grammairiens paroiſſent avoir enviſagés, quand ils ont introduit les trois dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont enſuite confondues.

Le premier changement conſiſte à prendre un mot ſous une forme, au lieu de le prendre ſous une autre, ce qui eſt proprement un échange dans les accidens, comme ſont les cas, les genres, les tems, les modes, &c. C'eſt à cette premiere eſpece de changement que M. du Marſais a donné ſpécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des Grammairiens. *Voyez* ENALLAGE. Mais ce terme n'eſt, ſelon lui, qu'un nom myſtérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour ſur les procédés d'aucune langue. J'aurai occaſion, dans pluſieurs articles de cet Ouvrage, de confirmer cette penſée par de nouvelles obſervations, & principalement *à l'article* TEMS.

La ſeconde eſpece de changement qui tombe directement ſur les mots, eſt uniquement relative à l'ordre ſucceſſif ſelon lequel ils ſont diſpoſés dans l'expreſſion totale d'une penſée. C'eſt la figure que l'on nomme communément *hyperbate*. *Voyez* HYPERBATE.

La troiſieme ſorte de changement, qui doit caractériſer l'*hypallage*, tombe moins ſur les mots que ſur les idées mêmes qu'ils expriment; & il conſiſte à préſenter ſous un aſpect renverſé la corrélation des idées partielles qui conſtituent une même penſée. C'eſt pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *ſubverſion*; outre que la prépoſition élémentaire ὑπὸ ſe trouve rendue ainſi avec fidélité, il me ſemble que le mot en eſt plus propre à déſigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas ſur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre juſques ſous l'écorce des mots, & juſques aux idées dont ils ſont les ſignes. Je vais juſtifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marſais, & je me ſervirai de ſes propres termes: ce que je ferai ſans ſcrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai ſimplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y inſérer entre deux crochets mes propres réflexions.

„ Cicéron, dans l'oraiſon pour Marcellus, dit à Céſar qu'on n'a jamais vû dans la ville ſon épée vuide du fourreau, *gladium vagina vacuum in urbe non vidimus*. Il ne s'agit pas du fond de la penſée, qui eſt de faire entendre que Céſar n'avoit exercé aucune cruauté dans la ville de Rome „. [Sous cet aſpect, elle eſt rendue ici par une métonymie de la cauſe inſtrumentale pour l'effet, puiſque l'épée nue eſt miſe à la place des cruautés dont elle eſt l'inſtrument]. „ Il s'agit de la combinaiſon des paroles qui ne paroiſſent pas liées entre elles comme elles le ſont dans le langage ordinaire; car *vacuus* ſe dit plûtôt du fourreau que de l'épée.

„ Ovide commence ſes métamorphoſes par ces paroles:

„ *In nova fert animus mutatas dicere formas*
„ *Corpora*.

„ La conſtruction eſt, *animus fert me dicere formas mutatas in nova corpora*; mon génie me porte à raconter les formes changées en de nouveaux corps: il étoit plus naturel de dire, *à raconter les corps*, c'eſt-à-dire, *à parler des corps changés en de nouvelles formes*.....

„ Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV.* 385.

„ *Et cum frigida mors animâ ſeduxerit artus*,

„ Après

„ après que la froide mort aura séparé de mon ame „ les membres de mon corps, il est plus ordinaire de „ dire, *aura séparé mon ame de mon corps*; le corps „ demeure, & l'ame le quitte: ainsi Servius & les au- „ tres commentateurs trouvent une *hypallage* dans ces „ paroles de Virgile.

„ Le même poete, parlant d'Enée & de la sibylle „ qui conduisit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid.* „ *VI.* 268.

„ *Ibant obscuri sola sub nocte per umbram*,

„ pour dire qu'ils marchoient tout seuls dans les téne- „ bres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la Rue „ disent que c'est ici une *hypallage*, pour *ibant soli sub* „ *obscura nocte*.

„ Horace a dit, *V. od. xiv.* 3.

„ *Pocula Lethæos ut si ducentia somnos*
„ *Traxerim*,

„ comme si j'avois bû les eaux qui amenent le sommeil „ du fleuve Léthé. Il étoit plus naturel de dire, *po-* „ *cula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

„ Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux presque „ éteints, *sopitos suscitat ignes* (*Æn. V.* 745.) Il n'y „ a point là d'*hypallage*, car *sopitos*, selon la constru- „ ction ordinaire, se rapporte à *ignes*. Mais quand, „ pour dire qu'Enée ralluma sur l'autel d'Hercule le „ feu presque éteint, Virgile s'exprime en ces termes, „ *Æn. VIII.* 542.

„ . . . . *Herculeis sopitas ignibus aras*
„ *Excitat*;

„ alors il y a une *hypallage*; car, selon la combinaison „ ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes sopitos in aris* „ *Herculeis*, id est, *Herculi sacris*.

„ Au livre XII. vers 187, pour dire, *si au contrai-* „ *re Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il s'ex- „ prime en ces termes:

„ *Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem*;

„ ce qui est une *hypallage*, selon Servius: *hypallage*, „ *pro*, *sin noster Mars annuerit nobis victoriam*, *nam* „ *Martem victoria comitatur* „.

[Cette suite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit suffisamment établir en quoi consiste l'essence de cette prétendue figure que les Rhéteurs renvoient aux Grammairiens, & que les Grammairiens renvoient aux Rhéteurs. C'est un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh, qui ne voit que l'*hypallage* si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plûtôt qu'une figure? Il est assez surprenant que M. du Marsais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé des principes dont il est la conclusion nécessaire. Ecoutons encore ce grammairien philosophe.]

„ Je ne crois pas, . . . , quoi qu'en disent les commen- „ tateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* dans ces „ vers de l'ode XVII. du livre I.

„ *Velox amœnum sæpe Lucretilem*
„ *Mutat Lycæo Faunus*;

„ c'est-à-dire que Faune prend souvent en échange le „ Lucrétile pour le Lycée; il vient souvent habiter le „ Lucrétile auprès de la maison de campagne d'Hora- „ ce, & quitte pour cela le Lycée sa demeure ordi- „ naire. Tel est le sens d'Horace, *comme la suite de* „ *l'ode le donne nécessairement à entendre*. Ce sont les „ paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette façon „ de parler (*Tom. I. pag.* 579.) *une vraie* hypallage, „ *ou un renversement de construction*.

„ Mais il me paroît que c'est juger du latin par le fran- „ çois, que de trouver une *hypallage* dans ces paroles „ d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus*. On com- „ mence par attacher à *mutare* la même idée que nous „ attachons à notre verbe, *changer*, *donner ce qu'on a* „ *pour ce qu'on n'a pas*; ensuite, sans avoir égard à la „ phrase latine, on traduit, *Faune change le Lucrétile* „ *pour le Lycée*; & comme cette expression signifie en „ françois, que Faune passe du Lucrétile au Lycée, & „ non du Lycée au Lucrétile, ce qui est pourtant ce „ qu'on sait bien qu'Horace a voulu dire; on est obligé „ de recourir à l'*hypallage* pour sauver le contre-sens „ que le françois seul présente. Mais le renversement „ de construction ne doit jamais renverser le sens, com- „ me je viens de le remarquer; c'est la phrase même, „ & non la suite du discours, qui doit faire entendre „ la pensée, si ce n'est dans toute son étendue, c'est „ au moins dans ce qu'elle présente d'abord à l'esprit „ de ceux qui savent la langue.

„ Jugeons donc du latin par le latin même, & nous „ ne trouverons ici ni contre-sens, ni *hypallage*; nous „ ne verrons qu'une phrase latine fort ordinaire en prose „ & en vers.

„ On dit en latin *donare munera alicui*, donner des „ présens à quelqu'un; & l'on dit aussi *donare aliquem* „ *munere*, gratifier quelqu'un d'un présent: on dit éga- „ lement *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare mœ-* „ *nia urbi*. De même on se sert de *mutare*, soit pour „ donner, soit pour prendre une chose au lieu d'une „ autre.

„ *Muto*, disent les Etymologistes, vient de *motu*, *mu-* „ *tare* quasi *motare*. (*Mart. Lexic. verb.* muto.) L'an- „ cienne maniere d'acquérir ce qu'on n'avoit pas, se fai- „ soit par des échanges; delà *muto* signifie également „ *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* quelque chose „ au lieu d'une autre; *emo* ou *vendo*, dit Martinius, & „ il cite Columelle, qui a dit *porcus lactens ære mu-* „ *tandus est*, il faut acheter un cochon de lait.

„ Ainsi *mutat Lucretilem* signifie *vient prendre*, *vient* „ *posseder*, *vient habiter le Lucrétile*, il achete, pour „ ainsi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

„ M. Dacier, sur ce passage d'Horace, remarque „ qu'*Horace parle souvent de même*; & *je sais bien*, „ ajoute-t-il, *que quelques historiens l'ont imité*.

„ Lorsqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit „ avoir acheté Jason pour toutes les richesses de l'uni- „ vers (*Met. l. VII. v.* 39.), il se sert de *mutare*:

„ *Quemque ego cum rebus quas totus possidet orbis*
„ *Æsonidem mutasse velim*:

„ où vous voyez que, comme Horace, Ovide emploie „ *mutare* dans le sens d'*acquérir ce qu'on n'a pas*, de „ *prendre*, d'*acheter une chose en donnant une autre*.

„ Le pere Sanadon remarque (*Tom. I. pag.* 175.) „ qu'Horace s'est souvent servi de *mutare* en ce sens: „ *mutavit lugubre sagum punico* (V. od. ix.) pour *pu-* „ *nicum sagum lugubri*: *mutat Lucana calabris pascuis* „ (V. od. j.) pour *calabra pascua lucanis*: *mutat uvam* „ *strigili* (II. *sat.* vij. 110.) pour *strigilim uvâ*.

„ L'usage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le sens de „ *prendre en échange*, est trop fréquent pour être autre „ chose qu'une phrase latine; comme *donare aliquem* „ *aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque chose, & „ *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles à une „ ville tout au tour, c'est-à-dire, entourer une ville de „ murailles „.

La regle donnée par M. du Marsais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des *hypallages*. Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers,

*Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem*;

n'est rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage*: c'est tout simplement, *Sin victoria annuerit nobis Martem esse nostrum*, si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous est favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo): & il cite cette phrase de Plaute (Bacchid.), *ego autem venturum annuo*.

On peut aussi aisément rendre raison de la phrase de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'est ainsi qu'il faut traduire quantité de passages: *vacui curis* (Cic.), dégagés de soins; *ab isto periculo vacuus* (Id.), dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit ensuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit: notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales; *vacua vagina*, fourreau vuide; *vacuus gladius*, épée nue; *vacuus animus*, esprit libre; &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particuliere qui résulte de l'application: & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce seroit se trom-

per

per que de croire que nous ayons en françois le juste équivalent du *vacuus* latin; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occasion, c'est rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la saine logique. Cet adjectif n'est pas le seul mot qui puisse occasionner cette espece d'erreur; car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, „ Il ne faut pas s'imaginer que quand on traduit „ des mots d'une langue dans l'autre, il soit toujours „ possible, quelque versé qu'on soit dans les deux langues, d'employer des équivalens exacts & rigoureux; „ on n'a souvent que des à-peu-près. Plusieurs mots „ d'une langue n'ont point de correspondans dans une „ autre; plusieurs n'en n'ont qu'en apparence, & different par des nuances plus ou moins sensibles des équivalens qu'on croit leur donner „.

Il me semble que c'est encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers: *Et cum frigida mors animâ seduxerit artus.* C'est la partie la moins considérable qui est séparée de la principale; & Didon envisage ici son ame comme la principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Enée en tous lieux; *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.). Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame*, c'est-à-dire, *lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la séparation des deux êtres qui étoient unis, est respective; le premier est séparé du second, & le second du premier; & l'on peut, sans aucun renversement extraordinaire, les présenter indifféremment sous l'un ou l'autre de ces deux aspects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raison, ou suggéré par le goût qui n'est qu'une raison plus fine.

C'est se méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit: *Pocula lethæos ut si ducentia somnos arente fauce traxerim:* il est aisé de voir que le poete compare l'état actuel où il se trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoisonnée, un breuvage qui cause un sommeil éternel & semblable au sommeil de ceux qui passent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce passage plus simplement, en prenant le mot *lethæus*, dans le sens même de son étymologie λήθη, *oblivio*; de-là la désignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faisoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis*; & par extension, *somnus lethæus*, *somnus omnium rerum oblivionem pariens*, un sommeil qui cause un oubli général. Au surplus, c'est le sens qui convient le mieux à la pensée d'Horace, puisqu'il prétend s'excuser de n'avoir pas fini certains vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli universel où le jette son amour pour Phryné.

*Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram.* Ce vers de Virgile est aussi sans *hypallage*. *Ibant obscuri*, c'est-à-dire, *sans pouvoir être vûs, cachés, inconnus:* Cicéron a pris dans le même sens à-peu-près le mot *obscurus*, lorsqu'il a dit (*Offic. II.*): *Qui magna sibi proponunt, obscuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus: dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX. 244.), *Vidimus obscuris primam sub vallibus urbem*, le mot *obscuris* est l'équivalent d'*absconditis* ou de *latentibus*, selon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV. *de variâ signif. serm. lit. O*): & nous-mêmes nous disons en françois *une famille obscure* pour *inconnue*. *Sola sub nocte*, pendant la nuit *seule*, c'est-à-dire, qui semble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à se croire seul; c'est une métonymie de l'effet pour la cause, semblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV. 13.) *pallida mors*, à celle de perse (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention sur le vrai sens des mots, sur le véritable tour de la construction analytique, & sur l'usage légitime des figures, l'*hypallage* va donc disparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de passages, où il sera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juste fondement d'y soupçonner quelque faute de copiste, & la corriger hardiment plutôt que de laisser subsister une expression totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais si enfin l'on est forcé de reconnoître dans quelques phrases l'existence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle est, & avouer que l'auteur s'est mal expliqué.

„ Les anciens étoient hommes, & par conséquent sujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la petitesse & une sorte de fanatisme à recourir aux figures pour excuser des expressions qu'ils condamneroient „ eux-mêmes, & que leurs contemporains ont souvent „ condamnées. L'*hypallage* ne [ doit ] pas prêter son „ nom aux contre-sens & aux équivoques; autrement „ tout seroit confondu; & cette [ prétendue ] figure deviendroit un asile pour l'erreur & pour l'obscurité „. (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troisieme en ordre après le Danube; son nom moderne est *le Bog.* (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, s. f. (*Myth.*) est le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou présentation de l'enfant-Jesus dans le temple. *Voyez* PURIFICATION. Ces deux mots sont grecs, ὑπαντὴ & ὑπαπαντὴ, & veulent dire *rencontre humble*, étant composés de ὑπὸ, qui signifie *bas*, *dessous*, & ἀντάω ou ἀπαντάω *je rencontre*, de ἀντὶ, *contre*. Ces dénominations sont prises de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophétesse dans le temple, dans le tems qu'on y porta le sauveur. *Dict. de Trév.* (1)

HYPATE, s. f. (*Musiq.*) est le nom qu'on donnoit dans l'ancienne musique au tétracorde le plus bas, & à la plus basse corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde des hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετράχορδον ὑπατῶν, celui qui étoit immédiatement au-dessus de la proslambanomene ou de la plus basse corde du mode, & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'est-à-dire, la plus basse du tétracorde des plus basses. Le tétracorde suivant s'appelloit tétracorde *meson* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meson*, c'est-à-dire, la plus basse des moyennes. *Voyez* TETRACORDE, SYSTEME, *&c.*

Nicomaque le Gérasenien prétend que ce mot d'*hypate*, qui signifie *suprème*, a été donné à la plus basse des cordes qui forment le diapason, par allusion au mouvement de Saturne qui est de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATOIDES, en *Musique*, sons bas. *Voyez* LEPSIS.

HYPECOON, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix composée de quatre petales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une silique plate & composée de plusieurs nœuds joints les uns avec les autres; elle renferme des semences faites le plus souvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la silique. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (I)

HYPÉE, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, isle de la mer de Marseille; c'est celle des trois Stœchades prétendues, qui est la plus proche de cette ville. Les Stœchades sont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere est l'*Hypæa* des anciens; elle n'a conservé que la premiere syllabe de son nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *colpus*, golfe, *&c.* *Voyez* IF *l'isle d'.* (*D. J.*)

HYPERBATE, s. m. (*Gramm.*) ce mot est grec, ὑπερβατὸν dérivé d'ὑπερβαίνω, *transgredi:* R. R. ὑπὲρ, *trans*, & βαίνω, *eo.* Quintilien a donc eu raison de traduire ce mot dans sa langue par *verbi transgressio:* & ce que l'on nomme *hyperbate* consiste en effet dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans le transport de ces mots du lieu où ils devroient être en un autre lieu.

„ La quatrieme sorte de figure [de construction], c'est „ l'*hyperbate*, dit M. du Marsais, c'est-à-dire, confusion, mélange de mots: c'est lorsque l'on s'écarte „ de l'ordre successif de la construction simple [ ou analytique ]: *Saxa vocant Itali, mediis, quæ in fluctibus, aras* (*Æn.* I. 113.): la construction est *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (sunt) *in fluctibus mediis.* Cette figure étoit, pour ainsi dire, naturelle au „ latin; comme il n'y avoit que les terminaisons des mots

(1) Il est très-vraissemblable que ce mot hypapant ou hypant, vû qu'il ne signifie autre chose que la fête de la Purification de la sainte Vierge ou Présentation de l'Enfant Jesus, quoique, à la vérité, les grecs ayent pû dériver cette dénomination du rencontre du vieillard Siméon & de la prophétesse Anne dans le temple, il est très-vraissemblable, dis-je, qu'on [illegible] mythologie que par méprise du copiste [illegible] de l'assignet à la Liturgie, à laque[illegible]

„ mots, qui, dans l'uſage ordinaire, fuſſent les ſignes „ des relations qui les mots avoient entre eux, les La- „ tins n'avoient égard qu'à ces terminaiſons, & ils pla- „ çoient les mots ſelon qu'ils étoient préſentés à l'i- „ magination, ou ſelon que cet arangement leur paroiſ- „ ſoit produire une cadence & une harmonie plus agréa- „ ble „. *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même ſens. „ C'eſt, dit-elle, (*des figures de conſtru- „ ction, ch. vj*) le mélange & la confuſion qui ſe trou- „ ve dans l'ordre des mots qui devroit être commun à „ toutes les langues, ſelon l'idée naturelle que nous „ avons de la conſtruction. Mais les Romains ont tel- „ lement affecté le diſcours figuré, qu'ils ne parlent preſ- „ que jamais autrement „.

C'eſt encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des Grammairiens*. „ L'*hyperbate* ſe fait, dit-il, „ lorſque l'ordre naturel n'eſt pas gardé dans l'arrange- „ ment des mots: ce qui eſt ſi ordinaire aux Latins, „ qu'ils ne parlent preſque jamais autrement; comme „ *Catonis conſtantiam admirati ſunt omnes.* Voilà une „ *hyperbate*, parce que l'ordre naturel demanderoit qu'on „ dît, *omnes ſunt admirati conſtantiam Catonis*. Cela „ eſt ſi ordinaire, qu'il ne paſſe pas pour figure, mais „ pour une propriété de la langue latine. Mais il y a „ pluſieurs eſpeces d'*hyperbate* qui ſont de véritables „ figures de Grammaire „. *Part. I. chap. xiv. n.* 8.

Tous ces auteurs confondent deux choſes que j'ai lieu de croire très-différentes & très-diſtinctes l'une de l'autre, l'*inverſion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renverſement d'ordre; & à partir de ce point de vûe général, on a pu aiſément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde ſi les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils préſentoient la même eſpece de renverſement. Quintilien (*Inſt. Lib. VIII. Cap. vj. de tropis*,) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phraſe de Cicéron (*pro Cluent. n.* 1.) *Animadverti, judices, omnem accuſatoris orationem in duas diviſam eſſe partes*; & il indique auſſi-tôt le tour qui auroit été ſans figure & conforme à l'ordre requis; *nam* in duas partes diviſam eſſe *rectum erat*, *ſed durum & incomptum*.

Perſonne apparemment ne diſputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de diſtinguer les locutions figurées d'avec les ſimples dans ſa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le ſentiment exquis que donne l'habitude à un eſprit éclairé & juſte, ſans aucune réflexion immédiate ſur la nature même de la figure, ſon autorité ſeroit ici une raiſon, & peut-être la meilleure eſpece de raiſon ſur l'uſage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par oppoſition à celui qu'il avoit nommé auparavant [illegible], eſt encore un renverſement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inverſion dans *in duas partes diviſam eſſe*, & le rhéteur romain nous aſſure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'eſt donc une néceſſité de conclure, que l'inverſion eſt le renverſement d'un autre ordre, ou un autre renverſement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renverſement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette concluſion, puiſqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne paſſent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui ſont de véritables figures de Grammaire*.

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'aſſigner les caracteres qui le différencient de l'inverſion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus aſſuré que de parcourir les différentes eſpeces d'*hyperbates*, qui ſont reconnues pour de véritables figures de Grammaire.

1°. La premiere eſpece eſt appellée *anaſtrophe*, c'eſt-à-dire proprement *inverſion*, du grec ἀναστροφὴ: racine ἀνὰ, *in* & στροφὴ, *verſio*. Mais l'inverſion dont il s'agit ici n'eſt point celle de toute la phraſe, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots corrélatifs, comme entre une prépoſition & ſon complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction ſubſéquente: ce ſont les ſeuls cas indiqués par les exemples que les Grammairiens ont coûtume de donner de l'anaſtrophe. Cette figure a donc lieu, lorſque le complément précede la prépoſition, *mecum*, *tecum*, *vobiſcum*, *quocum*, au lieu de *cum te*, *cum me*, *cum vobis*, *cum quo*; *maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria*, *Italiam contrà*, pour *contrà Italiam*; *quâ de re*, pour *de quâ re*: c'eſt la même choſe lorſque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm priùs abjunctos ſedula lavit equos*.

L'anaſtrophe eſt donc une véritable inverſion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'uſage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la prépoſition avant ſont complément, conformément à ce qui eſt indiqué par le nom même de cette partie d'oraiſon.

Ainſi la différence de l'inverſion & de l'anaſtrophe eſt, en ce que l'inverſion eſt un renverſement de l'ordre naturel ou analytique, autoriſé par l'uſage commun de la langue latine, & que l'anaſtrophe eſt un renverſement du même ordre, contraire à l'uſage commun & autoriſé ſeulement dans certains cas particuliers.

2°. La ſeconde eſpece d'*hyperbate* eſt nommée *tmeſis* ou tmèſe, du grec τμῆσις, *ſectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorſque par une licence que l'uſage approuve dans quelques occaſions, l'on coupe en deux parties un mot compoſé de deux racines élémentaires, réunies par l'uſage commun, comme *ſatis mihi fecit*, pour *mihi ſatisfecit*; *reique publicæ curam depoſuit*, pour *& reipublicæ curam depoſuit*; *ſeptem ſubjecta trioni* (*Géorg. iij.* 381) au lieu de *ſubjecta ſeptemtrioni*. On trouve aſſez d'exemples de la tmèſe dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon ſiecle.

Les droits de l'inverſion n'alloient pas juſqu'à autoriſer cette inſertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot compoſé. Ce n'eſt pas même ici proprement un renverſement d'ordre; & ſi c'eſt en cela que doit conſiſter la nature générale de l'*hyperbate*, les Grammairiens n'ont pas dû regarder la tmèſe comme en étant une eſpece. La tmèſe n'eſt qu'une figure de diction, puiſqu'elle ne tombe que ſur le matériel d'un mot qui eſt coupé en deux; & le nom même de tmèſe ou coupure, avertiſſoit aſſez qu'il étoit queſtion du matériel d'un ſeul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la conſtruction de la phraſe.

3°. La troiſieme eſpece d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèſe*, du mot grec παρένθεσις, *interpoſitio*, racines παρὰ, *inter*, ἐν, *in*, & θέσις, *poſitio*, dérivé de τίθημι, *pono*. Les deux prépoſitions élémentaires ſervent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la choſe nommée. Il y a en effet parenthèſe, lorſqu'un ſens complet eſt iſolé & inſéré dans un autre dont il interrompt la ſuite; ainſi il y a parenthèſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. ix.* 23.

*Tityre, dum redeo (brevis eſt via), paſce capellas.*

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'uſage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obſcurité ſur le ſens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'uſage fréquent que les Orateurs & les Hiſtoriens en faiſoient de ſon tems avant lui, à moins que le ſens détaché mis en parenthèſe ne fût très-court. *Etiam interjectione, quâ & Oratores & Hiſtorici frequenter utuntur, ut medio ſermone aliquem inſerant ſenſum, impediri ſolet intellectus, niſi quod interponitur breve eſt.* (*liv. VIII. cap. ij.*)

La quatrieme eſpece d'*hyperbate* s'appelle *ſynchiſe*, mot purement grec σύγχυσις, *confuſion*; συγχέω, *confundo*; racine σὺν, *cum* avec, & χέω, *fundo*, je répans. Il y a ſynchyſe quand les mots d'une phraſe ſont mêlés enſemble ſans aucun égard, ni à l'ordre de la conſtruction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots; ainſi il y a ſynchyſe dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII.* 57.

*Aret ager: vitio moriens ſitit aëris herba;*

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aëris* qui ſont corrélatifs, ſont ſéparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens ſitit*; le mot *aëris* à ſon tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *ſitit* & *herba* entre leſquels il eſt placé: l'ordre étoit, *herba moriens* (*præ*) *vitio aëris ſitit*.

5°. Enfin, il y a une cinquieme eſpece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui ſe fait, ſelon *la Méthode latine de* Port-royal, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle conſtruction. Il faut avouer que cette définition n'eſt rien moins que lumineuſe, & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'anacoluthe à la conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate*: „ c'eſt, dit-il, une figure „ de mots qui eſt une eſpece d'ellipſe .... par laquelle „ on ſous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce „ qui ne doit avoir lieu que lorſque l'ellipſe peut être „ aiſé-

„ aisément suppléée, & qu'elle ne blesse point l'usage „. *Voyez* ANACOLUTHE. Il justifie ensuite cette définition „ par l'étymologie du mot ἀκόλουθος, *comes*, compagnon; „ ensuite on ajoûte l'a privatif, & un euphonique, pour „ éviter le baillement entre les deux *a*; par conséquent „ l'adjectif *anacoluthe* signifie *qui n'est pas compagnon*, „ ou qui ne se trouve pas dans la compagnie de celui „ avec lequel l'analogie demanderoit qu'il se trouvât „. Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile. *Æn. II.* 330.

*Portis alii bipatentibus adsunt*
*Millia quot magnis nunquam venêre Mycenis;*

où il faut suppléer *tot* avant *quot*.

Il y a pareille ellipse dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus est alicundè aliquis objectus labor, omne quod est intereà tempus, priusquam id rescitum est, lucro est.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle construction, c'est qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, sans être le sujet d'aucun verbe, ce qui seroit en effet violer une loi fondamentale de la syntaxe latine; mais ces mots sont à l'accusatif, comme complément de la préposition sous-entendue *ergà: nam ergà omnes nos ... omne ... tempus .... lucro est ..*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la construction analytique, comme toute autre ellipse, & conséquemment ce n'est point une *hyperbate*, c'est une ellipse à laquelle il faut en conserver le nom, sans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'embarrasser, ou même à le séduire par les fausses apparences d'un savoir pédantesque. Si l'on trouve quelques phrases que l'on ne puisse par aucun moyen ramener aux procédés simples de la construction analytique, disons nettement qu'elles sont vicieuses, & ne nous obstinons pas à retenir *un terme spécieux, pour excuser dans les auteurs des choses qui semblent plûtôt s'y être glissées par inadvertence que par raison. Méth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il résulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues especes d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être comprises, la *tmèse* & l'*anacoluthe*; la premiere est, comme je l'ai déjà dit, une véritable figure de diction; la seconde n'est rien autre chose que l'ellipse même.

Il n'en reste donc que trois especes, l'*anastrophe*, la *parenthese* & la *synchyse*. La premiere est l'inversion du rapport de deux mots autorisée dans quelques cas seulement; la seconde est une interruption dans le sens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente nécessité, & n'y être sensible que le moins que l'on peut; la troisieme bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puisqu'elle consiste dans une véritable confusion des parties, & qu'elle n'est propre qu'à jetter de l'obscurité sur le sens dont elle embrouille l'expression. Cependant si la synchyse est légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas divisam esse partes*, pour *in duas partes divisam esse*; on ne peut pas dire qu'elle soit vicieuse, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non-seulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puisse ne pas entendre; *non ut intelligere possit, sed ne omninò possit, non intelligere.* Quintil. *lib. VIII. cap. ij.*

Or ces trois especes d'*hyperbate*, telles que je les ai présentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, est une interruption légere d'un sens total causée ou par une petite inversion qui déroge à l'usage commun, c'est l'anastrophe, ou par l'insertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'est la synchyse; ou enfin par l'insertion d'un petit sens détaché, entre les parties d'un sens principal, & c'est la parenthèse. (*E. R. M.*)

HYPERBIBASME; s. m. (*Gram.*) arrangement de mots qui renverse l'ordre de la construction: Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans sa vie de Chabrias, en ces termes: *Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quàm antè domum nisi redisset*, &c. pour *antequam*. L'*hyperbibasme* où l'on s'écarte ingénieusement de l'ordre successif de la construction dans les pensées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'est le terme le plus reçu. *Voyez* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui est un des beaux articles de Grammaire de cet Ouvrage. (*D. J.*)

HYPERBOLE, s. f. en *Géométrie*, c'est une des lignes courbes formées par la section d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône $A\,B\,C$ (*Pl. con. fig.* 27.) est coupé de telle sorte, que l'axe de la section $D\,Q$ étant continué, rencontre le côté du cône $A\,C$, prolongé jusqu'en $E$, la courbe qui naîtra de cette section sera une *hyperbole*.

Quelques auteurs définissent l'*hyperbole* une section du cône par un plan parallele à son axe; mais cette définition est défectueuse. Car bien qu'il soit vrai qu'une pareille section forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il est vrai aussi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne sera point parallele à l'axe, & qui ne sont point comprises dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique*.

On peut définir l'*hyperbole* une ligne courbe, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne droite composée de la même abscisse, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe transverse*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *parametre* de l'axe, est à l'axe transverse; (ou bien en nommant $y$ l'ordonnée, $x$ l'abscisse à l'axe transverse, & $b$ le parametre) c'est une ligne courbe dans laquelle $a\,y^2 = a\,b\,x + b\,x\,x$, c'est à dire, $b : a :: y^2 : a\,x + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionnelle entre l'axe transverse ou le parametre, est appellée l'*axe conjugué*; & si l'on coupe l'axe transverse $A\,B$ (*Pl. con. fig.* 27. *n.* 2.) en deux parties égales au point $C$, ce point est appellé le *centre de l'hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite $D\,E$ menée par le sommet $A$ de l'*hyperbole* parallelement à l'ordonnée, $M\,m$ (*fig.* 20.) est tangente à la courbe au point $A$. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene par le sommet $A$ d'une *hyperbole*, une ligne droite $D\,E$, parallele aux ordonnées $M_m$, & égale à l'axe conjugué, c'est-à-dire dont les parties $D\,A$ & $D\,E$ soient égales au demi-axe conjugué, & qu'on tire du centre $C$ par $D$ & $E$ les lignes $C\,F$ & $C\,G$, ces lignes seront les asymptotes de l'*hyperbole*. *Voyez* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle $C\,I\,A$, c'est-à-dire, le quarré dont le côté seroit $C\,I$ ou $I\,A$, est appellé la *puissance de l'hyperbole*. *Voyez* PUISSANCE.

*Propriétés de l'hyperbole.* Dans l'*hyperbole*, les quarrés des demi-ordonnées sont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abscisse, par une ligne droite composée de l'abscisse & de l'axe transverse; d'où il suit qu'à mesure que les abscisses $x$ augmentent, les rectangles $a\,x + x^2$, & par conséquent les quarrés des demi-ordonnées $y^2$, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de son axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, est au quarré de l'axe transverse, comme le parametre est au même axe transverse; d'où il suit que, puisque $b : a :: P\,M^2 : A\,P \times P\,B$, le quarré de l'axe conjugué est au quarré du transverse, comme le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse par une ligne composée de l'abscisse & de l'axe transverse.

3°. *Décrire une hyperbole par un mouvement continu:* plantez aux deux points $F$ & $Z$ (*fig.* 28.) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point $F$ un fil $F\,O\,C$, & l'autre extrémité $C$ de ce fil à la regle $C\,Z$, en observant que le fil $C\,F$ soit moindre que la longueur de la regle $C\,Z$; ensuite fixant un stile $O$ au fil, faites mouvoir la regle autour de $Z$, ce stile tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette description, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer $Z$, avec un intervalle $Z\,m$ plus grand que la ligne $A\,B$, laquelle on suppose être l'axe transverse de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Z\,b = A\,B$: avec l'intervalle restant $b\,m$, décrivez du point $F$ un autre arc qui coupe le premier au point $m$, & comme $Z\,m - F\,m = A\,B$, il s'ensuit que $m$ est un des points de l'*hyperbole*, & ainsi du reste.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée $P\,M$ (*fig.* 20.) d'une *hyperbole*, jusqu'à ce qu'elle rencontre l'asymptote en $R$, la différence des quarrés de $P\,M$ & $P\,R$, sera égale au quarré du demi-axe conjugué; d'où il suit qu'à mesure que la demi-ordonnée $P\,M$ augmente, la ligne droite $M\,R$ diminue, [illegible]

s'approche toujours de plus en plus de l'aſymptote, ſans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$ il eſt impoſſible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de $MR$ & de $Mr$ eſt égal à la différence des quarrés $PR^2$ & $PM^2$, d'où il ſuit que le même rectangle eſt égal au quarré du demi-axe conjugué $Cd$, & que tous les rectangles formés de la même maniere, ſont égaux.

6°. Lorſque $QM$ eſt parallele à l'aſymptote $CG$, le rectangle de $QM$ par $CQ$, eſt égal à la puiſſance de l'*hyperbole*; d'où il ſuit 1°. qu'en faiſant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui eſt l'équation de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. 2°. Que les aſymptotes étant données de poſition, auſſi bien que le côté de la puiſſance $CI$ ou $AI$, ſi l'on prend ſur l'une des aſymptotes tel nombre d'abſciſſes qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troiſiemes proportionnelles aux abſciſſes, & au côté de la puiſſance $CI$. 3°. Si l'on ne prend point les abſciſſes du centre $C$, mais de quelqu'autre point $L$, & que l'on ſuppoſe $CL = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conſéquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans l'*hyperbole*, l'axe tranſverſe eſt au parametre comme la ſomme de la moitié de l'axe tranſverſe & de l'abſciſſe eſt à la ſouſnormale; & la ſomme du demi-axe tranſverſe & de l'abſciſſe, eſt à l'abſciſſe, comme la ſomme de l'axe tranſverſe entier & de l'abſciſſe à la ſous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des *aſymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ſes points $m$ (*figure* 27.) deux lignes droites $Hm$ & $mK$, deux autres $LN$ & $NO$ paralleles aux précédens; on aura $Hm \times mK = LN \times ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite $HK$, de telle maniere qu'on voudra, entre les aſymptotes d'une *hyperbole*, les ſegmens $HE$ & $mK$ compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ſes aſymptotes, ſeront égaux. Il ſuit de là, ſi $Em = 0$, que la ligne droite $HK$ ſera tangente à l'*hyperbole*; par conſéquent la tangente $FD$, compriſe entre les aſymptotes, eſt coupée en deux au point d'attouchement $V$. Enfin, le rectangle des ſegmens $Hm$ & $mK$ paralleles à la tangente $DF$, eſt égal au quarré de la moitié de la tangente $DV$.

10°. Si par le centre $C$ (*fig.* 30.) on tire une ligne droite quelconque $CA$, & par le point $A$ une tangente $EAD$ terminée aux aſymptotes (on appelle la ligne $CA$ *demi-diametre tranſverſe*), & une ligne égale & parallele à $EAD$, menée par le centre $C$, eſt nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée $PM$, parallele au diametre conjugué, eſt au rectangle de l'abſciſſe par la ſomme du diametre tranſverſe quelconque $AB$, & de l'abſciſſe $AP$, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué $AD$ eſt au quarré de la moitié du diametre tranſverſe $CA$. D'où il ſuit qu'en ſuppoſant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2 ax + c^2 x^2) : \frac{1}{4} aa = \frac{4c^2 x}{a} + \frac{4c^2 x^2}{a^2}$; & faiſant $4c^2 : a = b$; on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainſi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole* par rapport à ſon axe, a lieu de la même maniere par rapport à ſes diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque $A$ & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* $M$, (*fig.* 20.) les lignes $AI$, $MQ$ paralleles à l'aſymptote $CG$; le rectangle de $MQ$ par $CQ$ ſera égal au rectangle de $CI$ par $IA$. Donc ſi $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes, ſera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des aſymptotes, qu'on la diviſe en parties égales, & que par chaque point de toutes ces diviſions qui forment autant d'abſciſſes qui augmentent ſans ceſſe également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre aſymptote; les abſciſſes repréſenteront une ſuite infinie de nombres naturels, & les eſpaces hyperboliques ou aſymptotiques correſpondans, la ſuite des logarithmes des mêmes nombres. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il ſuit delà que différentes *hyperboles* donneront différentes ſuites de logarithmes aux mêmes nombres naturels, & que pour déterminer une ſuite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus ſimple de toutes les *hyperboles* eſt l'équilatere c'eſt-à-dire celle dont les aſymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes ſont égaux; car l'angle droit des aſymptotes donne $CA = AD$ (*fig.* 20.). Dans cette même *hyperbole* le parametre eſt égal à l'axe, & ſon équation eſt en géral $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté ſans démonſtration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raiſons qui ont été déja dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou du plus haut genre, ſont celles qui ſont exprimées par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a+x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOÏDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois; celles du troiſieme, quatre, &c. *Voyez* ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du ſecond genre, &c. L'*hyperbole* du premier genre eſt appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius*. *Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui ſignifie *ſurpaſſer*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée $y^2$ étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$, ſurpaſſe le produit du parametre $b$ par l'abſciſſe $x$. *Voyez* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vû ci-deſſus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à aſymptotes, que l'on nomme auſſi *hyperboles*, quoiqu'elles ſoient différentes de celles dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m (a+x)^n$; & ces courbes peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes, de trois manieres: 1°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 34. *ſect. coniq.* ce qui arrivera ſi $m$ & $n$ ſont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 35. ce qui arrivera ſi $n$ eſt un nombre pair & $m$ un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig.* 36. ce qui arrivera ſi $m$ eſt pair & $n$ impair. On trouvera une propriété des paraboles à-peu-près ſemblable dans l'*article* PARABOLE. (*O*)

HYPERBOLE, (*Rhétor. Logiq. Poéſie.*) exagération ſoit en augmentant, ſoit en diminuant. Ce mot eſt grec, ὑπερβολή, *ſuperlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exſuperare*, excéder, ſurpaſſer de beaucoup.

L'*hyperbole* eſt une figure de Rhétorique, qui ſelon Seneque, mene à la vérité par quelque choſe de faux, d'outré, & affirme des choſes incroyables, pour en perſuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au-delà de la vérité pour mener l'eſprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui conſiſtent dans la ſeule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles ſont ſouvent dans une penſée qui contient une ou pluſieurs périodes; & l'*hyperbole* de la penſée ſe trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choſes qu'elle décrit, quoique cette figure ſe plaiſe plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes, eſt remarquable; il lui dit „ qu'il ne priſeroit jamais un cordonnier qui feroit les „ ſouliers plus grands que le pié „.

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvû qu'elle ne ſoit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle eſt même une beauté, ajoute-t-il, lorſque la choſe dont il faut parler eſt extraordinaire, & qu'elle a paſſé les bornes de la nature; car il eſt permis de dire plus, parce qu'il eſt difficile de dire autant; & le diſcours doit plûtôt aller au-delà, que de reſter en-deçà. Ainſi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Thermopyles, dit, „ qu'ils ſe défendirent en ce lieu juſqu'à ce que les „ Barbares les euſſent enſevelis ſous leurs traits.

L'on voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles ſont; & c'eſt ce qui leur arrive, quand je ne ſais quoi de grand dans les circonſtances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroiſſe, non que l'on ait amené les choſes pour l'*hyperbole* mais que l'*hyperbole*, eſt née de la choſe même. Les eſprits vifs, pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la juſteſſe, ſe laiſſent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux paſſions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en réſultent, ſervent d'excuſe, & pour ainſi dire, de remede à toutes les hardieſſes de l'élocution. Cependant les

*hyperboles* ſont auſſi permiſes dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'eſt une paſſion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athènes; ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité: „ il poſſede une terre „ en province, qui n'eſt pas plus grande qu'une épître „ de Lacédémonien „.

Mais dans les choſes ſérieuſes, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en ſert; car je croirois aſſez que c'eſt une figure défectueuſe en elle-même, puiſque par ſa nature elle va toujours au-delà de la vérité: cependant je pourrois citer quelques exemples rares, où l'*hyperbole* ſans aucune modification, frappe noblement l'eſprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Alexandre, l'orateur Démades s'écria, „ que ſi cette nouvel- „ le étoit vraie, la terre entiere auroit déja ſenti l'odeur „ du mort. Cette ſaillie hardie préſente à la fois l'étendue de l'empire d'Aléxandre, comme ſi l'univers lui étoit ſoumis; & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en uſage: dans ce mot ſi fier, ſi fort & ſi court, ſe trouve l'emphaſe, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poéſie qu'en proſe, quand elle eſt accompagnée d'un brillant coloris & d'images repréſentées dans un beau jour. C'eſt ainſi que Virgile nous peint hyperboliquement la légereté de Camille à la courſe.

*Illa vel intactæ ſegetis per ſumma volaret*
*Gramina, nec teneras curſu læſiſſet ariſtas,*
*Vel mare per medium fluctu ſuſpenſa tumente*
*Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.*

C'eſt encore ainſi que Malherbe, pour peindre le tems heureux qu'il promet a Louis XIII. dans l'ode qu'il lui adreſſe, dit:

*La terre en tous endroits produira toutes choſes,*
*Tous métaux ſeront or, toutes fleurs ſeront roſes;*
*Tous arbres oliviers.*
*L'an n'aura plus d'hiver; le jour n'aura plus d'ombre;*
*Et les perles ſans nombre*
*Germeront dans la Seine au milieu des graviers.*

Il n'eſt pas beſoin que j'entaſſe un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoûte une réflexion générale ſur les *hyperboles*.

Il y en a que l'uſage a rendu ſi communes, qu'on en ſaiſit la ſignification du premier coup, ſans avoir beſoin de penſer qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela ſignifie qu'il fait mauvaiſe chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner ſa vie. On dit encore qu'un homme ne ſait rien, quand il ne ſait pas ce qu'il lui convient de ſavoir pour ſa profeſſion, ou pour ſon métier. Mais il n'eſt pas rare qu'on ſe trompe en fait d'expreſſions hyperboliques, quand elles tombent ſur quelque ſujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas aſſez le génie, & qu'on ne s'eſt pas rendu aſſez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer ſon propre mérite; cette phraſe bien priſe, ſignifie qu'il faut être auſſi éloigné de ſe vanter de ſon propre mérite, que ſi on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus; cela veut dire ſeulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci ſans néceſſité. Cependant, pour avoir pris ces ſortes d'expreſſions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes & de maximes outrées. (*D. J.*)

HYPERBOLEON, *en Muſique*, eſt le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot eſt le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβολαῖος, *excellent*, *éminent*; comme ſi les ſons les plus aigus étoient les plus parfaits. (*S*)

HYPERBOLIFORME, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (*O*)

HYPERBOLIQUE, adj. ſe dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque ſens que l'on prenne ce mot. (*O*)

HYPERBOLOÏDE, ſub. f. (*Géom.*) eſt le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature eſt exprimée par l'équation $a y^{m+n} = b x^{m} (a+x)^{n}$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $a y^{2} = b a x + b x x$, de l'hyperbole ordinaire. (*O*)

HYPERBORÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs fruits pour être conſacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pauſanias rapporte qu'ils faiſoient paſſer leurs offrandes de main en main juſqu'à Délos; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaſpes, les Arimaſpes aux Aſſédons, & les Aſſédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs ſe chargeoient de les remettre à Praſies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous reſtent, Hérodote, Strabon, Pauſanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* ſous le pole, ſous le nord, ſous le vent du nord, au-delà du nord, au-delà de borée, *ultra aquilonem*, & c'eſt de-là que vient leur nom; par ces expreſſions *au-delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement ſous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit ſouffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à pluſieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux (& leurs philoſophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne ſe faiſoit jamais ſentir, devoit être admirable; ils en firent comme nous dirions nous, un paradis terreſtre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuſe terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, ſans que jamais ils fuſſent troublés ni par la diſcorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danſes continuelles, les concerts de muſique compoſés des divers inſtrumens, y faiſoient les délices de tous les âges, & toute la vie ſe paſſoit dans l'allégreſſe & dans les feſtins; à peine la mort appellée au ſecours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaiſir, des gens ennuyés d'une priſon qui ceſſoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis, &c.*

Cette idée étoit ſi généralement adoptée des Grecs, qu'ils diſoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens*; cependant les bons auteurs, bien loin de regarder ces peuples d'un œil ſi favorable, nous les peignent ſous un climat très-âpre, où l'éloignement du ſoleil, les frimats, la glace & la neige, n'inſpiroient ni la gaieté, ni les plaiſirs. Virgile nous repréſente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs ſe reſſentoient de la froideur des vents qui les accabloient, *& pecudum fulvis velantur corpora ſetis.*

Mais la queſtion importante eſt de déſigner quel étoit en Géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens*; plus l'on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils different de ſentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Mela les placent derriere les Monts-Riphées, & par-delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'oppoſite de la Celtique, nom qui dans ſon opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au ſeptentrion qu'à l'occident; en un mot, ſuivant les uns, ce peuple dont ils ne déſignent point la réſidence particuliere, étoit en Europe, & ſuivant les autres, il étoit en Aſie. Que tant d'écrivains s'accordent ſi mal ſur la poſition des peuples *Hyperboréens*; on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on conſidere que Strabon avoue que de ſon tems, on ne connoiſſoit pas même les pays ſitués au-delà de l'Elbe, bien moins ceux qui ſont plus au nord vers l'océan ſeptentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, eſt cauſe que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au ſujet des monts Riphées & des *Hyperboréens*.

De ſavans Géographes modernes, qui ont bien vû que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puiſqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens* dans les extrémités de notre continent, dans les ſombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'eſt ainſi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; ſelon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne ſont autre choſe que les nations ſeptentrionales du nord, ſans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* ſont les montagnes ſeptentrio-

males où Ptolomée met la source du Volga, ne connoissant rien au-delà de cette source. Les peuples *Hyperboréens* de nos jours, sont les Russes septentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin, jusqu'aux bords de l'océan, & selon lui, le nom de *Celtes* étoit synonyme avec celui d'*Hyperboréens*.

M. l'abbé Banier, qui a fait sur ce sujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des Inscriptions, ayant grand égard au système des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, pense que les peuples du nord qui habitoient au-delà de cette province, sont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* sa dissertation; *voyez* aussi le discours de l'Abbé Gédoyn sur le même sujet & dans le même recueil.

On n'est pas sans doute en peine de savoir quel a été le sentiment de Rudbeck sur les peuples que nous cherchons, & l'on se doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede sa patrie, comme le grand théatre de l'Histoire ancienne, qui en a fait le séjour des descendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Hespérides, & tous les héros de la Fable, Persée, les Gorgones & le reste, n'a pas manqué d'y placer aussi les *Hyperboréens*.

*Caligine tectus*
Orithyam *amans*, *caris amplectitur alis*. (*D. J.*)

HYPERCATALECTIQUE, adj. (*Littér.*) *terme de Poésie greque & latine*, qui se dit des vers où il y a une ou deux syllabes de trop, au-delà de la mesure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot est grec ὑπερκαταληκτικὸς, composé d'ὑπὲρ, *sur*; & καταλήγω, *mettre au nombre*, *ajoûter*; de sorte qu'*hypercatalectique* est la même chose que *surajoûté*.

On distingue les vers grecs & latins par rapport à la mesure en quatre sortes; en vers *acatalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il ne manque rien; en *catalectiques*, qui sont ceux à la fin desquels il manque une syllabe; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux syllabes de plus, on les nomme aussi *hypermetres*. *Voyez* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE, *Dict. de Trévoux*. &c. (*G*)

HYPERCATHARSE, s. f. (*Med.*) ὑπερκάθαρσις, *super-purgatio*; ce terme est employé pour désigner l'effet immodéré, excessif, par conséquent toûjours nuisible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, (*Mythol.*) surnom donné à Junon, sous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, s. f. (*Med.*) ὑπέρκρισις, *super indicatio*, ce terme signifie une *crise* violente, excessive, qui se fait dans une maladie, lorsque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conséquence, en sorte que les effets qui en résultent sont suivis d'un abattement si considérable, que la vie des malades est en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, s. m. (*Littér.*) censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* est formé d'ὑπὲρ, *sur*; & de κριτικὸς, de κριτὴς, *juge*; de κρίνω, *judico*, je juge.

La requête des Dictionnaires de Menage à l'Académie françoise commence ainsi,

*A nosseigneurs académiques*,
*Nosseigneurs les* hypercritiques.

où le terme *hypercritiques* est pris dans le sens de critiques, souverains juges en dernier ressort des ouvrages d'esprit, & c'est ce qu'il signifie à la lettre. (*G*)

HYPERDIAZEUXIS est, en *Musique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapason entre deux tétracordes. Telle est la disjonction qui regne entre les tétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TETRACORDE. (*S*)

HYPERDORIEN, ad. (*Musiq.*) est une des modes de l'ancienne musique appellée autrement *mixolydien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que la fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode dorien. *Voyez* MODE.

On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (*S*)

HYPERDULIE, s. f. *terme de Théologie*, culte qu'on rend à la sainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot est grec, ὑπερδουλεία, composé de ὑπὲρ, *au-dessus*; & δουλεία, *culte*, *service*.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux saints, & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il est d'un ordre supérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HYPER-ÉOLIEN, (*Musique.*) le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la musique des Grecs. Ce mode, non plus que l'Hyperlydien qui le suit, n'étoit pas si ancien que les autres. Aristoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que sept, le retranchoit avec plusieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode éolien, dont il tiroit son origine. (*S*)

HYPEREPHIDROSE, s. f. (*Med.*) ὑπερεφίδρωσις, *supersudatio*; ce terme signifie une évacuation excessive par la voie des sueurs. *Voyez* SUEUR.

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, (*Musique.*) c'est le nom qu'Euclide & plusieurs anciens donnent au mode de la musique greque, appellé *hyperionien* par d'autres auteurs. *Voyez* HYPERIONIEN. (*S*)

HYPERICOIDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur est composée de quatre pétales disposés en rond & inégaux: les deux plus grands sont opposés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice est composé de deux feuilles; il en sort un pistil, qui devient dans la suite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, (*Musique.*) est le nom d'un des modes de la musique des Grecs, appellé aussi par quelques-uns *hyperiastien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit sa fondamentale, une quarte au-dessus de l'ionien dont il tiroit son origine; & c'est le douzieme mode du grave à l'aigu, selon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPERLYDIEN, *en Musique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que son voisin l'hyper-éolien, n'étoit pas si ancien que les treize autres; & Aristoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il est ici question, s'appelloit *hyperlydien*, parce que sa fondamentale étoit une quarte au-dessus de celle du mode lydien, dont il tiroit son origine. *Voy.* MODE. (*S*)

HYPERMETRE, adj. (*Littér.*) terme de poésie ancienne. *Voyez* HYPERCATALECTIQUE; c'est la même chose. Ce mot vient d'ὑπὲρ, *sur*; & μέτρον, *mesure*.

HYPERMIXOLYDIEN, (*Musique.*) un des modes de la musique des anciens. *Voyez* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, (*Musiq.*) différence qui se trouve entre les dièses enharmonique & chromatique; & cette différence est exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{128}{125}$. (*D. J.*)

HYPERO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles du pharinx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, (*Musique.*) appellé aussi par Euclide *hypermixolydien*, est, en Musique, le plus aigu des treize modes d'Aristoxene, faisant le diapason avec l'hypodorien le plus grave de tous. (*S*)

HYPERSARCOSE, s. f. *terme de Chirurgie*, excroissance charnue, qui se forme dans les plaies & les ulceres.

C'est précisément une végétation qui differe d'une excroissance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels de la partie; tels sont les polypes, les condylomes, les fics, &c. *Voyez* EXCROISSANCE, & que l'*hypersarcose* est une chair ulcérée.

Il n'est pas possible de parvenir à la guérison des plaies ou des ulceres avec *hypersarcose*, sans avoir détruit cette excroissance charnue: on la consomme communément avec des escharotiques, comme les trochisques de sublimé corrosif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, &c. les carnosités de l'ulcere sont des *hypersarcoses*. *Voyez* CARNOSITÉS.

Il y a beaucoup d'observations qui ont fait voir que des excroissances fongueuses que l'amputation réiterée & l'usage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cedé à l'usage des remedes fondans & des pur-

gatifs.

gatifs. On a principalement cette expérience à l'occaſion des *hyperſarcoſes* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroiſſances fongueuſes qui ſe forment ſur l'œil, ſont à-peu-près dans le même cas. On ſait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'inſtrument tranchant, ſuivant que leur baſe eſt large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne ſoient bien décidement carcinomateuſes, employer des remedes cathérétiques pour conſumer la racine, avec la circonſpection que preſcrivent la délicateſſe & la ſenſibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo ſe plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les cauſtiques: il a vu que l'eſcarre étant tombée, l'*hyperſarcoſe* ſe reproduiſoit, & qu'il a été obligé de ſe réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis que le meilleur corroſif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de ſafran ou d'opium, & dont on touche l'excroiſſance ſelon l'art avec un pinceau. *L'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, année* 1703, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un eccléſiaſtique de Lyon d'une excroiſſance à l'œil qui ſe renouvelloit toûjours, malgré des extirpations réïterées. Cette obſervation eſt intéreſſante.

L'excroiſſance étoit fongueuſe ſur la conjonctive; elle commença par un point rouge au petit angle; elle s'accrut au point de couvrir abſolument la cornée ſans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une ſeconde que l'on emporta encore, & à laquelle ſuccéda une troiſieme. On propoſa au malade d'y appliquer le feu; il ne put s'y réſoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit: après avoir médité ſur ſa maladie, il lui fit uſer pendant quinze jours d'une tiſane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce tems, on baſſinoit ſimplement l'excroiſſance avec de l'eau céleſte; enſuite on lui appliqua un ſéton entre les deux épaules, pour faire diverſion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même tems à l'eau céleſte de l'alun calciné: le malade fut purgé une fois la ſemaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints enſemble tarirent en deux mois la ſource de l'humeur qui cauſoit l'excroiſſance, & elle diſparut.

Le ſuccès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter ſur le fruit de ſes opérations, qu'en ſachant aider la nature par tous les ſecours qui peuvent favoriſer ſon action. (*Y*)

HYPERTHYRON, ſ. m. *terme d'Architecture antique*, eſpece de table que l'on met en forme de friſe ſur les jambages des portes & au-deſſus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE FENETRE, *&c.* Ce mot vient de ὑπὲρ, *ſuper*; & θύρα, *janua*, porte. *Vitruve*. (*G*)

HYPETHRE, ſ. m. (*Archit. antiq.*) en grec ὑπαίθριον, en latin *hypethrum*, eſpece de temple des anciens, découvert & expoſé à l'air; ce *mot* dérive de ὑπὸ, *ſous*; & αἶθρα, *air*; c'eſt, ſelon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert; mais l'on appelloit ainſi ſpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en-dehors deux rangs de colonnes tout-autour, & autant en-dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaſtiles; il y en avoit de pignoſtiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périſtile, ce qui étoit une choſe eſſentielle à ces ſortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coſſutius, architecte de Rome, bâtit à Athènes, étoit dans ce goût-là. Pauſanias parle auſſi d'un temple de Junon ſur le chemin de Phalere, ſemblable à celui de Jupiter, ſans toît, ni portes: il ne faut pas s'en étonner; comme Jupiter & Junon ſont pris ſouvent pour l'air ou le ciel, l'on penſa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuſſent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puiſque leur puiſſance embraſſoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux juſqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces ſortes de temples étoient remplis de ſtatues de divinités de la main des plus excellens artiſtes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ſtatues coloſſales du ciſeau de Myron; Marc-Antoine les enleva toutes trois; mais Auguſte en reſtitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule; il ne garda que celle du Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. (*D. J.*)

* HYPHIALTES, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiſſoient en ſonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Bythinie; c'eſt celle qui ſuit le Sangar, & qui baigne la ville de Pruſe. (*D. J.*)

HYPNOLOGIQUE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπνολογική, *hypnologica*; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il eſt traité de la maniere dont doit être reglé le ſommeil, pour être conforme aux intérêts de la ſanté.

L'ouvrage de cet auteur eſt intitulé, *Manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὕπνος, *ſomnus*. *Caſtell. lexic. medic. Voyez* SOMMEIL.

HYNOTIQUE, adj. (*Med.*) tout medicament dont la vertu eſt de procurer le ſommeil.

HYPNUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) c'eſt le nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles, qui produiſent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plûpart obliques qui tombent de travers, & dont les bords ſont quelquefois denteiés, & quelquefois entiers. Elles ſont portées ſur de longs pédicules, qui naiſſent des aiſſelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure eſt entourée d'une peau écailleuſe, différente des feuilles. Ajoûtez que les branches des *hypnums* ſe répandent ſur terre, & ſont vivaces. La famille de ce genre de mouſſes eſt fort nombreuſe; on les diviſe & ſoudiviſe en pluſieurs ordres & en pluſieurs eſpeces; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius ſur les *mouſſes*, & en partie dans le *ſupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

HYPOCATHARSE, ſ. f. (*Méd.*) ὑποκάθαρσις, *hypocatharſis*, ce terme ſignifie une *purgation foible*, dont l'effet a reſté au-deſſous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé, pour procurer une évacuation de cette eſpece, ou qui n'a pas été proportionné au beſoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, ſ. m. (*Antiq.*) *hypocauſtum*, ὑπόκαυστον en grec, de ὑπὸ *ſous* & καίω, *je brûle*; eſpece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauſte* étoit un très-grand fourneau maçonné au-deſſous de deux grandes étuves jointes enſemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on rempliſſoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combuſtibles, dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers; mais le principal uſage de l'*hypocauſte* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM. (*D. J.*)

HYPOCHONDRE, ſ. m. & f. (*Med.*) ſe dit vulgairement d'une perſonne affectée de la mélancholie hypochondriaque: les Medecins ſe ſervent du terme d'*hypochondriaque*, comme ſynonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MELANCHOLIE.

HYPOCHONDRES, ſ. m. pl. *terme d'Anatomie*, *hypochondria*, qui ſe dit de l'eſpace qui eſt de chaque côté de la région épigaſtrique, ou partie ſupérieure du bas-ventre. *Voyez* ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot eſt composé de la prépoſition ὑπὸ, *ſub*, ſous; & χόνδρος, *cartilage*, c'eſt-à-dire, *cartilagini ſubjacens*, qui eſt au-deſſous du cartilage.

Les *hypochondres* compoſent la partie ſupérieure de l'épigaſtre: ils ſont ſitués de chaque côté entre le cartilage enſiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'eſtomac. On les diviſe par rapport à leur ſituation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie eſt dans l'*hypochondre* droit & la rate & une grande partie de l'eſtomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE, & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *Voyez* VENTRE.

Les *hypochondres* ſont ſujets à pluſieurs maladies. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Medec.*) les parties tant externes qu'internes, placées ſous les cartilages des fauſſes côtes dans l'eſpace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au-deſſus de ſa ſection priſe à la hauteur du nombril, forment dans le ſens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la Medecine, les *hypochondres*, qui ſont auſſi deſignés par quelques auteurs latins, & entr'autres, par Lommius, (*Obſerv. medic. lib. tert.*) ſous le nom de *præcordia*.

La région hypochondriaque eſt donc par conſéquent cet eſpace, dans lequel ſe trouvent renfermés pluſieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES (*Anat.*). Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'eſt-à-dire, leur diſpoſition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des ſignes

ſûrs

ſuſceptibles de fournir les conſéquences les plus importantes, pour ſervir à établir le prognoſtic des maladies.

C'eſt par cette conſidération, fondée ſur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'aſſurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoiſſances, des indices, ſur les ſuites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la diſpoſition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui ſuit, ſur le bon état des *hypochondres*, on ne ſe trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils ſeront ſouples au toucher, ſans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun ſentiment de douleur. *Hypochondria autem optima ſunt, ſi dolore vacant, ſi mollia & æqualia ſunt, dextrâ ac ſiniſtrâ parte. in 1. progn.* parce que c'eſt une preuve que le diaphragme, l'eſtomac, & ſur-tout le foie & la rate, qui ſont les vrais viſceres des *hypochondres*, n'ont ſouffert aucune altération; ce qui eſt toûjours de très-bon augure dans les maladies aigues, & qui doit faire beaucoup eſpérer pour la guériſon, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text.* 281, aſſûre qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il eſt ſans inflammation, lorſqu'il eſt accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce ſymptome ſe diſſipe ordinairement avec les déjections qui ſuivent, ſur-tout ſi elles ſont flatueuſes.

La tenſion des *hypochondres*, ſans douleur, mais avec peſanteur de tête, ſurdité, éblouiſſement, annonce, ſelon Galien (*in lib. III. de criſib. cap. xij*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tenſions douloureuſes, les gonflemens des *hypochondres* ſont très-ſouvent des effets du ſpaſme, & ils deviennent très-dangereux, lorſqu'ils ſuppriment les évacuations qui doivent ſe faire, par la voie des ſelles, ſur-tout dans les derniers tems des maladies, parce que cette ſuppreſſion occaſionne ſouvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore aſſurgunt, alvo ſuppreſſâ, malum quod, ſi & ſopor acceſſerit, peſtiferum.* Hippoc. *apud Duret, lib. I. cap.* 32.

Lorſque les *hypochondres* réſiſtent au tact ſans tenſion, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les viſceres qui y répondent. C'eſt ce qu'enſeigne Galien, lorſqu'il dit: *hypochondriorum mollium reſiſtentiam ſignificare viſcus aliquod eſſe inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. in 3. epid. tom. II. text.* 1.

Mais lorſqu'ils ſont affectés de tenſion douloureuſe, il y a lieu de penſer que le diaphragme ou les parties qui y répondent, ſont enflammées, comme il arrive dans la pleuréſie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à ſepto tranſverſo vicinæ partes trahuntur.* Galen *in lib. III. epid. com. iij. text.* 1.

Auſſi Hippocrate ne craint pas d'aſſurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, ſur-tout lorſqu'elle eſt conſidérable, & qu'elle ſe forme ſubitement au commencement des maladies, eſt un ſigne de mort prochaine, à-moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muſcles abdominaux: mais ſi elle ſe forme lentement & qu'elle dure long-tems, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abſcès. *Tumor durus & dolens, ſi magnus eſt, in utroque hypochondrio aut in dextro eſt peſſimus; talis quoque ſignificat, ab initio, mortem brevi fore. In I. libr. progn. text.* 39. Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigeſimum tranſcendit diem & febris detinet & tumor non deſiſtit, in ſuppurationem vergi contingit.*

Pour avoir un plus grand détail ſur tout ce qui a rapport aux ſignes prognoſtics tirés de l'état des *hypochondres*, il faut conſulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, ſur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité *de præſagiendâ vitâ & morte* de Proſper Alpin; les obſervations ſéméiotiques de Lommius, *&c. Voyez* Prognostic.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. (*Med.*) c'eſt l'épithete par laquelle on déſigne les malades affectés de la mélancholie, qui a ſon ſiége, ou qui eſt cenſée l'avoir, dans les viſceres des hypochondriaques, ſur-tout le foie, la rate.

Hypochondriaque, (*paſſion ou affection*); c'eſt ainſi qu'eſt ordinairement déſignée par les Medecins une eſpece de maladie, dont la mélancholie eſt le genre; puiſque l'atrabile en eſt auſſi l'humeur morbifique, qui infecte toute la maſſe des fluides, comme dans la maladie générique, mais ſe fixe plus particulierement ſur les organes ou viſceres du bas-ventre; en ſorte que lorſqu'elle eſt dépoſée ſur quelqu'un des viſceres des hypochondres, ou qu'elle porte ſes effets indirectement ſur ces parties, par le moyen du ſpaſme, elle conſtitue alors l'affection *hypochondriaque*, comme lorſqu'elle établit quelque rapport de léſion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *paſſion hyſtérique*. *Voyez* Melancholie, Vapeurs.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, ſ. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* Cataracte. Ce mot eſt grec, ὑπόχυμα, & veut dire dans ſa propre ſignification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occaſionnée par l'épanchement d'une humeur craſſe ſur la prunelle.

HYPOCISTE, ſ. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis ſi long-tems le ſuc *hypociſte*, eſt appellée par les Botaniſtes *hypociſtis*. Elle naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes, & reſſemble par ſa forme à l'orobanche.

Sa tige eſt groſſe de quatre ou cinq lignes dans ſa partie inférieure, d'un ou deux pouces à ſon extrémité ſupérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle eſt charnue, pleine de ſuc, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort aſtringent, couverte de petites feuilles ou écailles, épaiſſes, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mouſſe, de différente couleur dans les différentes eſpeces. Elle porte pluſieurs fleurs à ſon ſommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaiſſes, ou d'écailles ſemblables aux précédentes.

La fleur reſſemble à un calice de la fleur du grenadier; elle eſt d'une ſeule piece, en cloche, longue de ſept ou huit lignes; ſa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la ſupérieure eſt diviſée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le tems convenable, jettent une pouſſiere très-fine; ainſi cette partie tient lieu de piſtil, d'étamines, & de ſommet.

La partie inférieure de la fleur groſſit peu-à-peu, juſqu'à un demi-pouce d'épaiſſeur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il eſt mou, partagé intérieurement comme par des rayons en ſix ou huit parties, plein d'un ſuc viſqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de pluſieurs graines très-menues & poudreuſes. Ce globule cannelé qui termine le piſtil, demeure toûjours attaché à ce fruit qui eſt ſphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciſte ſur lequel elle naît; alors il reſte ſur la racine une petite foſſe liſſe, ſans aucun veſtige de fibres.

M. de Tournefort a obſervé dans l'île de Crete des eſpeces d'*hypociſte* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ſes *élémens de Botanique*; il n'y avoit que l'*hypociſte* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres eſpeces étoient ſans odeur.

Il n'eſt pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociſte* ſe multiplie: cette plante ne croît jamais que ſur les racines des arbuſtes appellés des *ciſtes*, qui ſe plaiſent dans les landes les plus ſeches des pays chauds. Environ deux pouces au-deſſus du collet de ces arbuſtes, il ſort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciſte; elle eſt charnue comme une aſperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laiſſent chacune un fruit gros comme une noiſette, aſſez rond, charnu, rempli de ſemences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui ſe deſſeche lorſqu'elles ſont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pouſſe au-deſſus du collet de la racine, qui eſt quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il ſemble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire paſſer les graines, que les crevaſſes de la terre; ces crevaſſes en été ſont fort communes dans les landes des pays chauds, & ſe reſſerrent aux premieres pluies; ainſi la glue dont elles ſont enveloppées, s'humectant peu-à-peu, ne les colle pas ſeulement contre les racines du ciſte, mais elle les fait éclorre, & leur ſert de premiere nourriture. C'eſt-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociſte*. (*D. J.*)

HYPOCRAS, ſ. m. (*diete*) ſorte de boiſſon, qui ſe prépare avec du vin, du ſucre, de la canelle, du gérofle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait ſur le champ avec de l'eau & des eſſences: il y a de l'*hypocras* de bierre, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une eſſence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, ſ. f. (*Gramm.*) eſpece de diſſimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en eſt coupable, le nom d'*hypocrite*. *Voyez l'article ſuivant.*

HYPO-

HYPOCRITE, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt un homme qui ſe montre avec un caractere qui n'eſt pas le ſien: les diſtinctions flateuſes & l'eſtime du public qu'obtient une ſorte de mérite; la néceſſité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foibleſſe de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le bleſſer, mille autres cauſes, forcent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Tout a ſes *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaiſir, la douleur, &c.

Mais le nom d'*hypocrite* eſt donné plus particulierement à ces hommes conſtamment faux & pervers, qui ſans vertus & ſans religion, prétendent faire reſpecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils ſont zélés pour ſe diſpenſer d'être honnêtes; héros ou ſaints, pour ſe diſpenſer d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix reſpectée pour accuſer le mérite ou de crime ou d'impiété.

*Le ciel eſt dans leurs yeux, l'enfer eſt dans leurs cœurs.*

HYPODIAZEUXIS, dans la *Muſique* des Grecs, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui ſe trouve entre deux tétracordes ſéparés par un troiſieme tétracorde, & par une disjonction; ainſi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes ſynnemenon & hyperboleon. *Voyez* TETRACORDE. (*S*)

HYPODORIEN, (*Muſique.*) le plus grave de tous les modes de l'ancienne muſique. Euclyde dit que c'eſt le plus aigu; mais comme il eſt contredit par tous les autres auteurs, & qu'il ſe contredit lui-même un moment après; on doit croire que c'eſt une faute de copiſte ou d'impreſſion.

Le mode *hypodorien* a ſa fondamentale une quarte au-deſſous de celle du mode Dorien dont il tire ſon origine. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPODROME, ſ. m. (*Antiq.*) lieu fameux à Conſtantinople; c'étoit une eſpece de cirque ou de carriere, où l'on faiſoit des exercices & des courſes de chevaux. Ce mot eſt grec ἱππόδρομος, compoſé d'ἵππος, *cheval*, & δρόμος, *courſe*, du verbe δρέμω, *je cours*.

HYPOEOLIEN, (*Muſique.*) eſt un des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclyde appelle auſſi *hypolydyen grave*. Il tire ſon origine du mode éolien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOGASTRE, ſ. m. *hypogaſtrium*, *terme d'Anatomie*, c'eſt la partie inférieure du bas-ventre, qui commence deux ou trois doigts au-deſſous du nombril, & va juſqu'à l'os pubis. *Voyez* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot eſt grec, formé d'ὑπὸ, *ſous*, & γαστὴρ, *ventre*. *Dictionnaire de Trévoux*.

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION). *Voyez* HYPOGASTRE. On donne auſſi le nom d'*hypogaſtrique* à la branche de l'artere iliaque, qui deſcend dans le baſſin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogaſtrique* produit la petite iliaque, la ſciatique, la feſſiere, la honteuſe tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, &c. *Voyez* ILIAQUE, SCIATIQUE, &c. & *les articles ſuivans*.

HYPOGASTRIQUE (*artere*), *Angéiologie*, groſſe artere que les iliaques jettent à environ deux pouces de leur origine.

Elle paroît dans le fœtus auſſi conſidérable que le tronc de l'iliaque qui la produit; mais dans l'adulte, ce n'en eſt qu'une branche, qui ſe diſtribue, tant aux parties contenues dans le baſſin, qu'à celles qui occupent les dehors de cette cavité.

La diviſion de cette artere varie ſi fort, ſuivant la remarque de M. Lieutaud, qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets; ainſi nous n'aſſurerons point que l'*artere hypogaſtrique* ſe diviſe en quatre, cinq, ſix, ou ſept branches, parce que nous ne pouvons pas le ſavoir; mais nous dirons qu'il réſulte ordinairement de ſa diviſion huit arteres, qui ſont l'ombilicale, la petite iliaque, la honteuſe interne, l'obturatrice, la feſſiere, la ſciatique, la honteuſe commune, & l'hémorrhoïdale externe.

On pourroit ajouter à ces vaiſſeaux la ſacrée, qui vient ſouvent du tronc de l'*hypogaſtrique*, & quelquefois de la grande iliaque. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE (*veine*), *Angéiolog.* cette veine autrement dite *iliaque interne*, eſt formée des veines qui viennent des parties internes & externes du baſſin. Les noms qu'on donne aux arteres des mêmes parties, conviennent également aux veines; mais il faut remarquer que ces veines ſont quelquefois multipliées, & qu'on en trouve aſſez ſouvent deux ou trois pour une artere. Elles forment des plexus très-remarquables aux environs des parties de la génération; elles communiquent encore avec les vaiſſeaux méſentériques, cruraux, &c. On doit obſerver auſſi qu'il n'y a point de veine qui accompagne l'artere ombilicale, qu'on fait être une production de l'artere *hypogaſtrique*. A ces cas différens près, la diſtribution des veines de toutes ces parties ſe rapporte aſſez bien à celle des arteres.

Meſſieurs Ruyſch, Littre, & du Verney, ont obſervé que les extrémités des *veines hypogaſtriques* ſont percées de trous aſſez ſenſibles. Il eſt clair que le ſang qui doit paſſer des arteres dans les petits filets des extrémités des veines, y paſſera plus facilement en vertu de cette méchanique. M. Mery la découvrit il y a plus de 80 ans dans les veines de la rate du veau; & parce que le beſoin de faire rentrer le ſang dans les veines, eſt aſſez le même par tout le corps, & que la difficulté eſt toûjours aſſez grande, quoiqu'inégale en différens endroits, il a ſoupçonné que toutes les racines des veines pourroient bien être ainſi percées, du-moins d'une maniere inſenſible; mais les injections les plus délicates n'ont point confirmé cette conjecture. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE, (*Medec.*) dans les maladies où la veſſie & la matrice peuvent être intéreſſées, les Medecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogaſtrique*; parce qu'ils en peuvent tirer bien des ſignes diagnoſtics & prognoſtics pour tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en preſſant avec les doigts l'hypogaſtre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tenſion; ſi l'on cauſe un ſentiment douloureux au malade, &c. *Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGEE, ſ. m. *terme d'Aſtrologie*, eſt le nom que les Aſtrologues donnent aux maiſons céleſtes qui ſont au-deſſous de l'horiſon, ſur-tout à la partie la plus baſſe du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau ſous terre. Les Grecs après avoir perdu l'uſage de brûler les corps des morts, les enterrerent ſous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogées*, & qui étoient aſſez ſemblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos égliſes. Chaque corps parmi les Grecs avoit ſa place dans ces ſortes de monumens ſéparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au rez-de-chauſſée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la ſuite, les grandes richeſſes des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bien-tôt ils la ſurpaſſerent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux ſoûterrains compoſés de pluſieurs appartemens, dans chacun deſquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes ſépulchrales; ils ornerent encore ces appartemens ſoûterrains de peintures à freſque, de moſaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richeſſe & d'une dépenſe infiniment plus conſidérable, que celles des plus belles ſépultures élevées ſur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de tems-en-tems, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot eſt formé d'ὑπὸ, *deſſous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abuſivement à toutes les parties d'un bâtiment qui ſont ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-mangers, &c. mais ce n'étoit point-là le ſens du mot *hypogée* dans ſon origine. (*D. J.*)

HYPOGÉE, *hypogæum*, *terme d'Architecture*; les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux ſemblables. Vitruve, *lib. VI. chap. xj.* Ce mot eſt grec ὑπόγαιον, formé de ὑπὸ, *ſous*, & γαῖα, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de quelques parties qui ſe remarquent ſous la langue.

Les nerfs *hypogloſſes* externes, ou grands *hypogloſſes*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moëlle allongée*, ou *paire linguale*, naiſſent de côté & d'autre entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par pluſieurs petits filets qui ſe collent enſemble, percent la dure-mere, & ſortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *Voyez* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur paſſage entre la jugulaire & la carotide, jettent pluſieurs filets aux glandes jugulaires,

res, &c. un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent ensuite gagner la mâchoire inférieure & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la premiere & la seconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils se distribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, s. f. (*Art numism.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* sur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célebre amazone de ce nom, dont il est parlé dans Athénée, dans Strabon, & sur tout dans Diodore de Sicile. Tristan a tâché de l'expliquer, cette médaille, mais il ne paroît pas qu'il ait réussi. (*D. J.*)

HYPOIASTIEN, un des modes de l'ancienne musique. *Voyez* HYPOIONIEN. (*S*)

HYPOIONIEN, (*Musique.*) le second au grave des modes de l'ancienne musique, qu'Euclyde appelle aussi *hypoiastien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au-dessous du mode ionien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOLYDIEN, (*Musique.*) est, dans l'ancienne musique, un mode qui tire son origine du lydien, & dont la fondamentale est une quarte au-dessous de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde distingue deux modes *hypolydiens*; savoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui est le même que l'*hypoæolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneste, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

HYPOMIXOLYDIEN, (*Musique.*) mode qu'on prétend avoir été ajoûté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne musique. C'est proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale est une quarte au-dessus de la sienne, qui est la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOMNEMATOGRAPHE, (*Antiq. ecclés.*) nom qu'on donnoit dans la primitive Eglise à celui des officiers de l'évêque qui tenoit sous ses yeux le registre de ses consécrations. On voit que ce mot est composé de ὑπὸ, *dessous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris*. (*D. J.*)

HYPOMOCHLION, s. m. *terme de Méchanique*, c'est le point qui soûtient le levier, & sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baisse, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot est grec, & vient d'ὑπὸ, *sous*, & μοχλὸς, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* est souvent une roulette que l'on place sous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir soûlever le levier plus aisément. *Chambers.* (*O*)

HYPOPHASE, s. f. (*Méd.*) ὑπόφασις, *subapparitio*, du verbe ὑποφαίνομαι, *subappareo*. C'est un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux, qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entre elles, en sorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui est une marque de grande foiblesse, & un très-mauvais signe dans les maladies aiguës. *Voyez* YEUX, (*Séméiotique.*)

HYPOPHASIE, s. f. *suspectio* (*Méd.*) c'est un terme grec qui sert à désigner une sorte de clignotement dans lequel les paupieres restent tellement rapprochées, qu'elles ne laissent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conséquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce resserrement des paupieres a lieu, lorsqu'on a beaucoup de sensibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille est encore dilatée; ou lorsqu'on ne veut que se conduire à travers un air chargé de fumée ou de poussiere, dont on veut se garantir les yeux. *Voyez* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, plante, (*nomencl. Botan.*) c'est ains que les modernes nomment les plantes qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles; ils disent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroître barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut désigner. Il est composé de ὑπὸ, *sous*, φύλλον, *une feuille*, & σπέρμα, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, s. f. *terme de Chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fistuleux; ce mot est grec, [illegible], qui signifie la même chose. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Musique.*) un des modes de l'ancienne musique. Il tiroit son origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au-dessus de la sienne. *Voyez* MODE.

Euclyde parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci; c'est celui qu'on appelle plus correctement *hypoionien*. *Voyez ce mot.* (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Medec.*) c'est un terme grec employé pour désigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui est bouffie, dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate se sert de ce mot dans ce sens, *coac. text.* 39. &c. *Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, s. m. (*Méd.*) c'est une espece de *trichiase*, de chûte des cils. *Voy.* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, s. m. (*Antiq. grecq.*) [illegible], *prophete en sous ordre*, de ὑπὸ & προφήτης; on appelloit ainsi chez les Grecs les subdélégués des devins, c'est-à-dire, de ceux qui rendoient la réponse des dieux qu'on venoit consulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de rester muets faute d'organes; il falloit, en cas d'absence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinssent leurs places, qui exerçassent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS est, *en Musique*, le nom d'une corde ajoûtée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la proslambanomenos des Grecs; c'est-à-dire, au-dessous de tout le système, & qu'il exprima par la lettre Γ. *Voyez* GAMME, SYSTÈME. (*S*)

HYPOPYON, s. m. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux, qui consiste en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot est grec, ὑπόπυον, composé de ὑπὸ, *sous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la signification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainsi tous les amas de pus qui viennent des abscès des parties intérieures de l'œil, ou du sang épanché au-dedans de l'œil & qui a suppuré, & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abscès qui se fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui se fait au-dedans de l'œil, lorsque cet abscès s'ouvre en-dedans. Ceux-ci restraignent la signification du terme.

L'*hypopyon* est causé par la rupture des vaisseaux de la cornée, occasionnée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du sang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la suppuration par le moyen de cataplasmes convenables, secondés du régime & des saignées qu'on réitere relativement aux circonstances. Les auteurs prescrivent des sachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les sommités de sauge, d'euphraise, d'hyssope & la semence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique ensuite chaudement; ces secours peuvent procurer la résolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du sang épanché sous la cornée par la rupture de quelques vaisseaux de l'uvée à l'occasion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes sont inefficaces, & que les malades souffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le succès possible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus se fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & se desseche sans aucun inconvénient. Mais une piquûre avec la lancette n'étant point dangereuse; en la faisant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à se débarasser de la matiere qui forme l'abscès.

L'appareil & la cure sont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOGIE. (*Y*)

HYPORCHEME, s. m. (*Littérature.*) on appelloit ainsi chez les Grecs une sorte de poésie, faite non seulement pour être chantée & jouée sur la flute & sur la cythare, mais encore pour être dansée au son des voix & des instrumens. C'est un chant accompagné de danse, dit Proclus: or cette danse, selon Athénée, étoit une imitation ou une représentation des choses mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien semble insinuer que ces *hyporchemes* se dansoient le plus ordinairement au son de la lyre ou de la cythare; aussi étoit-ce, comme l'assûre Athénée, *lib. XIV. cap. vij.* une des trois especes de poésie lyrique sur le chant desquelles on dansoit; & cette danse *hyporchématique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danse comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouée & badine. *Voyez* CORDAX.



Cepen-

Cependant, s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainsi que le péan, étoit consacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là sans doute la danse devenoit plus sérieuse. Elle se faisoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu consumoit la victime. Sur quoi il est bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV. cap. vj.* qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter, leur prescrivoient les gestes convenables à l'expression de la poésie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit regner dans ces sortes de danses. On peut consulter sur ce point Meursius dans son traité intitulé *orchestra*. Du reste, Plutarque, dans son traité de la Musique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poésie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poésie *hyporchématique*; on conjecture seulement que les vers étoient de mesure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voyez* PYRRHIQUE. *Notes de M.* Burette *sur le traité de la musique de Plutarque. Mem. de l'acad. des belles-Lettr. tome X.*

HYPOSPADIAS, s. m. *terme de Chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'uretre directement à l'extrémité du gland. Quand on est ainsi conformé, l'ouverture de l'uretre est entre l'os pubis & le frein; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour pisser en-avant, il faut relever la verge de façon que le gland soit directement en-haut. Cette mauvaise conformation est très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut se faire en ligne directe: l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle aussi du nom d'*hypospadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la section du filet, qui n'exige qu'un pansement très-simple avec un peu de charpie qu'on laisse jusqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il suffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour consolider les portions du filet que l'instrument tranchant a divisées. (*Y*)

HYPOSPATISME, s. m. *terme de la Chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui consistoit à faire sur le front trois incisions jusqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaisseaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions sur les yeux. Ce mot est grec, ὑποσπαθισμὸς, formé d'ὑπὸ, *dessous*, & σπάθη, *spatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois incisions, passoient une spatule entre le péricrane & les chairs. *Diction. de Trévoux*.

Quelques auteurs proposent de couper ou détruire les gros vaisseaux du visage contre la maladie nommée *goutte-rose*, (*voyez* GOUTTE-ROSE), dans le dessein d'intercepter le cours du sang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII. cap. iij.* dit que la rougeur du visage vient quelquefois de l'abondance du sang, qui, rapporté par la grande veine du front, se répand subitement dans tout le visage. Une comtesse l'ayant consulté à cette occasion, il apperçut que lorsqu'elle lui parloit, le sang se répandoit précipitamment de cette veine sur tout le visage. Il fit raser l'endroit de la veine un peu au-dessus de la suture coronale; il cautérisa la peau, & comprima avec un bandage convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toûjours de ses rougeurs, la face se trouvant privée par la destruction de cette veine, du sang qu'elle lui rapportoit. (*Y*)

HYPOSPHAGMA, (*Medecine*.) c'est un terme grec qui signifie la même chose qu'*échymose*, en général, mais qui est employé particulierement pour désigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHIMOSE, ŒIL.

On trouve aussi quelquefois des auteurs qui se servent du terme d'*hyposphagma*, comme synonyme d'*hæmalops*. Voyez HÆMALOPS.

HYPOSTASE, s. f. *hypostasis*, (*Théolog.*) est un mot grec qui signifie à la lettre *substance* ou *essence*, & en Théologie, *personne*. *Voyez* PERSONNE. Ce mot est grec ὑπόστασις, & composé d'ὑπὸ, *sub*, sous, & ἵστημι, *sto*, *existo*, je suis, j'existe, d'où *subsistentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une seule nature en Dieu & trois *Hypostases*, ou Personnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypostase* est très-ancien dans l'Eglise. S. Cyrille le répete souvent, aussi-bien qu'*union*, selon l'*hypostase*. Il se trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Nestorius, où il l'emploie au lieu de πρόσωπον, que nous rendons ordinairement par celui de *personne*, & qui n'étoit pas assez expressif. Les philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *Hypostases*. Ils ont étendu la Divinité jusqu'à trois *Hypostases*, & employé même quelquefois le terme de *Trinité*; de sorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la consubstantialité des trois *Hypostases*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité par rapport à la distinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il soit nécessaire de concevoir aucune infériorité respective des *hypostases*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypostase* est la même chose que *substance* ou *essence*. Ainsi c'étoit une hérésie de dire *que Jesus-Christ est d'une autre* hypostase *que le Pere*, parce que *hypostase* signifioit *essence*; mais l'usage changea. *Voyez* ARIEN & ARIANISME.

Dans le besoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, & ce changement fut la source de la contestation. La phrase τρεῖς ὑποστάσεις, dont se servoient les Grecs, scandalisa les Latins, qui ont accoûtumé de rendre le mot ὑπόστασις par celui de *substantia*. La stérilité de la langue latine, en matiere de Théologie, ne leur fournissoit qu'un seul mot pour deux grecs οὐσία & ὑπόστασις, & les mettoit hors d'état de distinguer l'*essence* de l'*hypostase*. Ils aimerent donc mieux se servir du terme de *trois personnes* que de celui de *trois hypostases*. On termina enfin cette dispute dans un synode qui se tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanase assista; & depuis ce tems-là, les Latins ne se sont plus fait un scrupule de dire *trois hypostases*, ni les Grecs *trois personnes*. Les Grecs prirent la coûtume de dire μία οὐσία, τρεῖς ὑποστάσεις, *une essence*, *trois subsistances*, & les Latins non dans le même sens, *una essentia*, *tres substantiæ*, mais, *una essentia* ou *substantia*, *tres personæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypostase* dans son ancienne signification, ne pouvoient supporter qu'on admît *trois hypostases*, c'étoient *trois essences divines* selon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en servoient contre les Sabelliens, déclarerent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois sujets qui subsistent également, & non pas trois substances ou essences différentes. Dans ce sens, ils reconnoissoient *trois hypostases* dans une seule essence. D'autres entendoient par *essence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypostase* une nature singuliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier est une modification de la nature ou essence universelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Basile appliquée à la Divinité, emporteroit le trithéisme; parce que si les trois Personnes de la Trinité sont trois *Hypostases*, précisément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifestement trois Dieux. *Diction. de Trévoux*.

HYPOSTASE, *sedimentum*, s. m. (*Med.*) ce terme grec signifie la partie la plus grossiere de l'urine, qui se dépose ou tend à se déposer au fond du vase, où elle est contenue; c'est le sédiment de l'urine qui est aussi appellé quelquefois *hypostème*, mot qui est par conséquent synonyme d'*hypostase*. *Voyez* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) se dit en Théologie en parlant du mystere de l'incarnation.

L'union *hypostatique* est celle de la nature divine avec la nature humaine dans la personne du Verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les Chimistes & particuliérement Paracelse entendent par principe *hypostatique* les trois élémens chimiques, le *sel*, & *soufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *Voyez* PRINCIPE & ELÉMENT.

HYPOSTROPHE *ou* HYPOTROPE, (*Med.*) ce terme grec a deux significations; ou il est employé pour désigner l'action d'un malade, qui se tourne & se retourne dans son lit d'un côté à l'autre, & c'est le sens dans lequel Hippocrate s'en sert, *Epid. lib. VII. &c.* ou il est synonyme de *récidive*, rechûte dans les maladies selon le même auteur, *Epid. l.* [illegible] *Voyez* RÉCIDIVE, RECHÛTE.

HYPOSYNAPHE, *en Musique*, est, au rapport du vieux Bacchius, la séparation de deux tétracordes par la consonance de quarte, de sorte que les sons homolo-

mologues de ces deux tétracordes ont entre eux cinq tons d'intervalle : tels sont les deux tétracordes *hypaton* & *synnemenon*. *Voyez* SYSTÈME, TETRACORDE. (*S*)

HYPOTENUSE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la soûtendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce *mot* est grec, *soûtendante*, formé d'ὑπὸ, *sous*, & τείνω, *j'étends*. La plûpart des Géometres écrivent *hypotenuse* par une *h*; si cette ortographe n'est pas vicieuse, ce mot ne doit pas venir de τείνω, *j'étends*, mais de [illegible], *je puis*. On s'en rapporte là-dessus aux savans.

Dans le triangle $KML$ (*Pl. géom. fig.* 71.) le côté $ML$, opposé à l'angle droit $K$, est appellé *hypotenuse*.

C'est un théorème fameux en Géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle $KML$, le quarré de l'*hypotenuse* $ML$ est égal aux quarrés des deux autres côtés $KL$ & $KM$; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur. Il fut si charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muses pour les remercier de ce bienfait. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Institutions de Géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'aîné, observe qu'il est assez difficile de concevoir la raison pour laquelle Pythagore s'est livré à des transports si marqués à l'occasion de cette découverte : car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas sur le champ la liaison qu'elle a avec toutes celles que la suite des tems a manifestées : l'usage de cette proposition est effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit presque rien savoir, les Mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence : cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de Géométrie ne faisoient que de naître? Il faut donc, quoique l'histoire n'en dise rien, supposer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propositions fondées sur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être mises elles-mêmes au nombre des grandes découvertes : & avec tout cela, la reconnoissance de Pythagore ne laissera pas de nous paroître extrème; car il y a bien d'autres vérités dans la Géométrie élémentaire, plus sublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit; telles sont celles qui enseignent que *les trois angles d'un triangle pris ensemble sont égaux à deux angles droits*; que *les triangles semblables ont leurs côtés proportionnels*; & celles par où l'on résout tous les problèmes de la Trigonométrie, moyennant les sinus.

Au reste, la proposition de Pythagore se déduit très-simplement d'une proposition fort connue dans les élémens; ce qui va nous fournir une nouvelle démonstration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoissance.

On sait que *si d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une secante qui aillent se terminer à la circonférence du cercle, la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entiere & la partie de cette sécante qui est hors du cercle*. Soit donc le triangle rectangle $ABC$ (*Pl. de Géom. fig.* 23. *n°.* 1.) Avec l'un des deux côtés $CA$ qui comprennent l'angle droit, décrivons un cercle du centre $C$, & prolongeons l'*hypotenuse* $BC$ jusqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en $D$; supposons maintenant que l'*hypotenuse* $BC = h$, le côté $AC = CL = CD = r$; ainsi $BD = h + r$ & $BL = h - r$ soit aussi le côté $AB = t$. Il s'agit de démontrer que $hh = rr + tt$.

*Démonstration* par la proposition précédente $BD.AB :: AB.BL$ ou $h + r.t :: t.h - r$; donc, en faisant le produit des extrèmes & celui des moyens, l'on a $hh - rr = tt$, & par conséquent $hh = rr + tt$. *C. Q.F.D.* (*E*)

De ce que $hh = rr + tt$, il n'en faut pas conclure que $h = r + t$; car la racine quarrée de $rr + tt$ n'est pas $r + t$, puisque le quarré de $r + t$ est $rr + 2rt + tt$. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vû plusieurs commençans qui croyoient que la proposition du quarré de l'*hypotenuse* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypotenuse* est plus petite que la somme des deux côtés; ces deux propositions sont au contraire parfaitement d'accord; car, puisque $hh = rr + tt$ & que $rr + tt$ est moindre que $rr + 2rt + tt$, c'est-à-dire que $\overline{r+t}^2$, il s'en suit que $hh$ est moindre que $\overline{r+t}^2$, & par conséquent $h$ moindre que $r + t$.

HYPOTHECAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHEQUE, s. f. (*Jurisprud.*) est un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier pour plus grande sûreté de sa dette.

Ce *mot* vient du grec ὑποθήκη, qui signifie une chose sur laquelle une autre est imposée, c'est-à-dire qui est sujette à quelque obligation.

Lorsque le créancier ne se confie pas pleinement en la bonne-foi ou en la solvabilité du débiteur, il prend pour sa sûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre : la sûreté qui se trouve dans le gage est plus grande que celle des cautions ou fidéjusseurs, de-là vient cette maxime, *plus cautionis est in re quam in personâ*.

On oblige les choses en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par simple convention; la premiere est ce que l'on appelle *gage*, ou, si c'est un immeuble, *engagement* ou *antichrese*; la seconde est la simple *hypotheque*, où le débiteur oblige son héritage sans néanmoins se dessaisir du fond, ni de la jouissance en faveur de son créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais aussi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que sur l'assûrance des fonds du débiteur; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour sûreté de la dette; savoir, l'*antichrese* & la simple *hypotheque*.

Lorsqu'ils se contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ses biens francs & quittes de toute autre *hypotheque*; & comme, en prenant cette voie pour sûreté de la dette, le débiteur demeuroit en possession de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui se voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il est parlé de ces brandons dans deux endroits de Démosthene; il est dit dans l'un, qu'ayant été fait une descente sur un héritage, pour savoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut sommé de montrer les brandons supposé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* sur cet *héritage* : l'autre passage est dans son oraison πρὸς Σπουδίαν où il dit qu'un testateur ordonne que pour mille dragmes qui restoient à payer de la dot de sa fille, sa maison soit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'usage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du tems de Solon; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ses poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient posés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans sa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui séparoient les héritages, & a cru de-là que Solon avoit non-seulement réduit les dettes, mais aussi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone; mais la vérité est que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remise d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de se libérer : c'est pourquoi il se vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient sur les terres, ainsi chez les Grecs *brandonner un héritage*, signifioit la même chose que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers tems, avoient inventé une espece de vente simulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en possession de l'héritage de son débiteur, jusqu'à ce que la somme prêtée fut rendue.

Mais comme souvent les créanciers abusoient de ces ventes simulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie; on introduisit l'usage d'en céder ouvertement la possession.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de se dessaisir, c'est pourquoi l'on parvint comme par degrés à se contenter de la simple *hypotheque*, dont l'usage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne se suppléoit point, elle dépendoit de la convention; mais il n'étoit pas besoin que l'acte fût publié ni authéntique.

Les biens présens étoient seuls sujets à l'*hypotheque*, jusqu'à ce que Justinien l'étendit aussi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis son obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoissance que par le commentaire de Caïus.

L'usage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, se pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par plusieurs lois du digeste: aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maisons *superscribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes personnes, de faire de ces appositions de marques sur les héritages de leur autorité privée; cette défense fit perdre l'usage d'apposer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais usé de marques ou brandons pour la simple *hypotheque*, mais seulement aux gages de justice & choses saisies.

L'*hypotheque* se contracte par le seul consentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une stipulation expresse, ensuite l'*hypotheque* fut suppléée de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne sais pourquoi l'on tient communément que c'est l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque*; il est vrai qu'il en est parlé dans l'*article liij*. de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, suivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij. & xciij.*

Elle a lieu du jour du jugement même, lorsque le jugement est contradictoire; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens sur procès par écrit, elle n'est que du jour de la signification du jugement à procureur; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv. des requêtes civiles, art. ij.* quand la sentence est confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la sentence.

Pour mieux assûrer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un second créancier ne soit point trompé, plusieurs coûtumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une espece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantissement* & qui se fait en trois manieres; savoir, par saisine & désaisine, ou par vest & devest, par main-assise & par mise en possession: dans quelques coûtumes on pratique une autre espece de nantissement pour les rentes constituées, appellé *ensaisinement*; en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques*; en Normandie, on fait *lectures* le contrat, mais cette lecture ne sert pas pour l'*hypotheque*.

Henri III. par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats seroient contrôlés & enregistrés, sans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x.* & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV. renouvella cet édit au mois de Juin 1606, mais il ne fut registré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les *articles cxxxiij, & cxxxiv, des placités*.

En 1673, le Roi établit un greffe dans chaque baillage & sénéchaussée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'opposer pour la conservation de leurs droits; les opposans devoient être préférés sur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'opposition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'Avril 1674.

En 1693, le Roi établit le contrôle des actes des Notaires. L'édit porte que les actes seront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il est dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non-contrôlés acquérir aucuns privileges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut supprimé pour les actes reçus par les Notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 Avril 1694, le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 Septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 Décembre 1723, il fut supprimé pour Paris à commencer du 7 Janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre disposition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothéquer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne jurisprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produisoit point d'action particuliere; lorsque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit user de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoissoit pas encore le droit de suite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quasi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'instar de celle qu'établit le préteur Servius, en faveur du propriétaire, à l'effet de suivre & revendiquer les meubles de ses locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quasi servienne* ou *hypothécaire* s'intentoit soit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la chose *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action personnelle sans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* sans la personnelle, ou de cumuler les deux actions ensemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produisoit qu'une simple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à saisir l'héritage & à le mettre sous la main de la justice, mais seulement à ce que le créancier fût mis en possession pour en jouir par lui jusqu'au parfait payement de sa dette.

Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'*hypotheque*, aussi-bien que les immeubles.

Non seulement ils se distribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorsqu'ils sont encore en la possession du débiteur; mais ils peuvent être suivis par *hypotheque*, lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui passent avant des créanciers *hypothécaires*.

On observoit autrefois la même chose dans les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, mais présentement on y suit la disposition de l'*article clxx*. de la coûtume de Paris, qui porte que les meubles n'ont point de suite par *hypotheque*: quoique cette regle semble n'exclure que le droit de suite contre un tiers: il est néanmoins certain que, dans les pays où elle est reçue, le prix des meubles étant encore en la possession du débiteur, ne se distribue point par ordre d'*hypotheque*, mais seulement suivant l'ordre des privileges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles se distribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils sont encore dans la possession du débiteur, mais ils n'ont point de suite par *hypotheque*.

Pour ce qui est de l'*hypotheque* sur les immeubles, elle produit par-tout un droit de suite.

Lorsque le contrat a exécution parée contre l'obligé, il n'est pas besoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé, on peut saisir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois sortes d'actions *hypothécaires*, savoir, l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après discussion du principal obligé & de ses cautions; l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la discussion; & l'action personnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé personnel, ou contre ses héritiers qui sont en même tems détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action personnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que séparément, l'héritier entant que tenu personnellement avoit le bénéfice de division, c'est-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour sa part personnelle, & entant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de discussion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui sont aussi biens tenans, ne peut opposer ni division, ni discussion; il est tenu personnellement pour sa part, & *hypothécairement* pour le tout, & lorsque l'action d'*hypotheque* est ainsi jointe avec la personnelle, elle est prorogée jusqu'à quarante ans, parce que la prescription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action personnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui résultoit du Droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne se pouvoit adresser au tiers détenteur qu'après discussion, & que d'un autre côté le tiers détenteur prescrivant par dix ans entre présens, & vingt ans entre absens, le créancier pouvoit être frustré de son *hypotheque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ses biens à deux créanciers à la fois, il falloit que les causes de la premiere *hypotheque* fussent accomplies avant d'en contracter une seconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuellement subsistante étoit réputé stellionataire; le créancier n'avoit donc pas besoin d'exiger de son débiteur la déclaration que ses biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit le faire de lui-même. Cet usage s'observoit non-seulement

dans

dans l'ancienne Rome, mais auſſi ſous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'églogue des baſiliques; celui qui y contrevenoit étoit pourſuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit ſe racheter de la peine qu'en reſtituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France, il eſt permis d'*hypothéquer* ſes biens, ſucceſſivement à pluſieurs créanciers, & le débiteur n'eſt réputé ſtellionataire que lorſqu'il fait une fauſſe déclaration ſur l'état de ſes dettes; ſi on ne lui demande point cette déclaration, il n'eſt pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties; car celle-même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un conſentement que la loi préſume être donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*.

Mais le conſentement exprès ou tacite ne ſuffit pas parmi nous pour conſtituer l'*hypotheque*; il faut auſſi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre ayent caractere pour inſtrumenter dans le lieu, & pour les perſonnes qui s'obligent; c'eſt pourquoi les jugemens & contrats paſſés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* ſont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothequer* les mêmes biens à d'autres perſonnes au préjudice de l'*hypotheque* qui eſt déja acquiſe à un premier créancier.

2°. Que ſi le bien *hypothéqué* ſort des mains du débiteur, le créancier le peut ſuivre en quelques mains qu'il paſſe, tellement que le tiers détenteur eſt obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les cauſes, ou de laiſſer le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé ſur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyſeau en ſon *traité du déguerpiſſement*, *liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles ſe regle par la date des contrats: *prior tempore, potior jure*; il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui paſſent les premieres, quoique leur date ne ſoit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'Août 1669 attribue aux deniers royaux un privilege ſur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui eſt mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un tranſport, ceſſion ou délégation, ſe fait ordinairement ſubroger aux privileges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

*Purger les hypotheques*, ſignifie *effacer l'impreſſion* qu'elles avoient faite ſur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le decret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* ſur les héritages & rentes foncieres & conſtituées; à l'égard des rentes ſur le roi, on obtient des lettres de ratification; le ſceau fait le même effet pour les offices, lorſque les nouvelles proviſions ſont ſcellées ſans aucune oppoſition.

*Voyez* au Digeſte les titres *de pignoribus & hypothecis, in quibus cauſis pignus vel hypotheca tacitè contrahitur. Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari non poſſunt. Qui potiores in pignore vel hypotheca habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca ſolvitur. De diſtractione pignorum vel hypothecarum. Voyez* auſſi au code, *liv. VIII. tit.* 14. 15. 16. 17. 18. 19. 26. 28. 29. 30. & 31. la novelle 17 *ch. xv.* & la nov. 164. *ch. j.* Regulantius *de pignoribus & hypothecis.* Baſnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques.* Loyſeau en *ſon traité du déguerpiſſement, liv. III.* (*A.*)

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE eſt celle qui dérive d'un contrat; chez les Romains, il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit ſtipulée expreſſément; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque*; ſoit que la ſtipulation *d'hypotheque* ſoit expreſſe ou non, elle y eſt toûjours ſousentendue. (*A*)

HYPOTHEQUE EXPRESSE eſt celle qui eſt ſtipulée nommément dans l'uſage: les notaires abregent cette ſtipulation, & ſe contentent de mettre le mot *obligeant* avec un *&c.* par où l'on ſoutentend *obligeant tous ſes biens préſens & à venir à l'exécution des préſentes.* (*A*)

HYPOTHEQUE GÉNÉRALE eſt celle qui comprend tous les biens préſens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* ſpéciale, qui eſt limitée à certains biens comme aux biens préſens, & non aux biens à venir, ou qui eſt reſtrainte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la ſpéciale, c'eſt que la même choſe peut être obligée généralement à pluſieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* ſpécialement qu'à un ſeul ſous peine de ſtellionat.

L'*hypotheque* ſpéciale oblige le créancier de diſcuter le bien qui lui eſt ainſi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adreſſer aux autres; mais pour prévenir cette difficulté, on a coûtume de ſtipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogera point à la ſpéciale, ni la ſpéciale à la générale. *Voyez* Baſnage *des hypotheques, chap. v.* (*A*)

HYPOTHEQUE LÉGALE eſt celle qui procéde de la loi ſans aucune convention expreſſe des parties, mais qui eſt fondée néanmoins ſur un conſentement tacite que la loi préſume, donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*; c'eſt pourquoi elle eſt auſſi appellée en droit *hypotheque tacite*.

Telle eſt l'*hypotheque* que le mineur a ſur les biens de ſon tuteur du jour que celui-ci accepte ſa commiſſion; le tuteur a pareillement *hypotheque* ſur les biens de ſon mineur pour le reliquat qui lui eſt dû; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur eſt du jour de ſon inſtitution; à Paris & ailleurs, elle n'eſt que du jour de la clôture de ſon compte.

La loi donne auſſi à la femme une *hypotheque* pour ſa dot, tant ſur les biens de ſon mari que ſur les biens de ceux qui l'ont promiſe, quoique cette *hypotheque* n'ait point été ſtipulée.

L'Egliſe, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* ſur les biens des bénéficiers & autres adminiſtrateurs du jour de leur adminiſtration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a auſſi une *hypotheque* tacite, & même un privilege pour ſon fret & pour les avaries ſur les marchandiſes qu'il a dans ſon navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ſes loyers ſur les meubles des locataires & ſous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* ſemblable pour leur legs ſur les biens du teſtateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Baſnage, *chap. vi.* (*A*)

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE eſt la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Baſnage, *traité des hypotheques*, *ch. vi.* (*A*)

HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE eſt celle qui dérive d'une cauſe privilégiée, & qui donne la préférence ſur les créanciers qui n'ont qu'une ſimple *hypotheque*.

Telle eſt l'*hypotheque* du bailleur de fond qui eſt préferée à tous autres pour ſon payement ſur le fond qu'il a vendu.

Telle eſt auſſi l'*hypotheque* de celui qui eſt créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne ſe regle pas par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cauſe dont ils procedent; ce qui eſt fondé ſur la loi 32. au digeſte *de rebus auctor. jud. poſſid.* (*A*)

HYPOTHEQUE SIMPLE eſt oppoſée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE. (*A*)

HYPOTHEQUE SPÉCIALE eſt oppoſée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER eſt une eſpece ſinguliere d'*hypotheque* uſitée dans la Flandre flamande, qui ſe donne proviſionnellement pour ſûreté de la dette, ſans qu'il ſoit dû aucun droit ſeigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la ſûreté proviſionnelle paſſe en *hypotheque* abſolue, & il en eſt dû un droit ſeigneurial, ſuivant le placard du 21 Janvier, 1621, qui eſt au *ſecond volume des placards de Flandres, fol.* 443. Il eſt parlé de cette ſûreté proviſionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij.* & *ibi Vanden Hane in notis.* Il cite Rypæus *in not. jur. belg. de redditibus, n°.* 29.

On a douté ſi cette ſûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années; mais le bureau des Finances de Lille l'a ainſi décidé le 23 Juillet 1734. *Voy.* l'*Inſt. au droit belgique, part. II. tit. V. §. 9. n°.* 17. (*A*)

HYPOTHEQUE TACITE eſt celle qui a lieu ſans convention expreſſe, ainſi l'*hypotheque* légale eſt une *hypotheque* tacite. On donne auſſi ce nom à l'*hypotheque* réſultante d'un acte authentique, lorſque l'*hypotheque* n'y eſt pas ſtipulée.

*Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (*A*)

HYPOTHENAR, ſ. m. (*Anatomie.*) nom d'un muſcle ſitué ſous le thenar; il prend ſes attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en-dedans de la

main

main que le thenar de l'os du carpe qui soutient le pouce & se termine à l'os sésamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHESE, s. f. (*Métaphysiq.*) c'est la supposition que l'on fait de certaines choses pour rendre raison de ce que l'on observe, quoique l'on ne soit pas en état de démontrer la vérité de ces suppositions. Lorsque la cause de certains phénomenes n'est accessible ni à l'expérience, ni à la démonstration, les Philosophes ont recours aux *hypotheses*. Les véritables causes des effets naturels & des phénomenes que nous observons, sont souvent si éloignées des principes sur lesquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on est obligé de se contenter de raisons probables pour les expliquer. Les probabilités ne sont donc pas à rejetter dans les sciences; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit presque toûjours être une tentative très-imparfaite, & souvent sans succès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays, dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir essayé de toutes les autres; ainsi, il faut que quelques-uns courent risque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypotheses* doivent donc trouver place dans les sciences, puisqu'elles sont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vûes; car une *hypothese* étant une fois posée, on fait souvent des expériences pour s'assûrer si elle est bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non-seulement elle rende raison du phénomene, mais encore que toutes les conséquences qu'on en tire s'accordent avec les observations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refuser notre assentiment, & qu'elle équivaut à une démonstration. L'exemple des Astronomes peut servir merveilleusement à éclaircir cette matiere: il est évident que c'est aux *hypotheses*, successivement faites & corrigées, que nous sommes redevables des belles & sublimes connoissances, dont l'Astronomie & les sciences qui en dépendent sont à présent remplies. Par exemple, c'est par le moyen de l'*hypothese* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des tems, & celle des tems & des distances, & ce sont ces deux fameux théorèmes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la supposition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les lois de la Méchanique, & d'assigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps célestes. C'est de la même maniere que nous sommes parvenus à savoir que *Saturne* est entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui est séparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point observé tel que les Astronomes le décrivent à présent; mais il en observa plusieurs phases, qui ne ressembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau, & comparant ensuite les changemens successifs de ces phases, & toutes les observations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypothese* qui pût y satisfaire, & rendre raison de ces différentes apparences; celle d'un anneau réussit si bien, que par son moyen, non-seulement on rend raison des apparences, mais on prédit encore les phases de cet anneau avec précision.

Il y a deux excès à éviter au sujet des *hypotheses*, celui de les estimer trop, & celui de les proscrire entierement. Descartes, qui avoit établi une bonne partie de sa philosophie sur des *hypotheses*, mit tout le monde savant dans le goût de ces *hypotheses*, & l'on ne fut pas long-tems sans tomber dans celui des fictions. Newton & sur-tout ses disciples, se sont jettés dans l'extrémité contraire. Dégoutés des suppositions & des erreurs, dont ils trouvoient les livres de philosophie remplis, ils se sont élevés contre les *hypotyeses*, ils ont taché de les rendre suspectes & ridicules, en les appellant le poison de la raison & la peste de la philosophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianisme sera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypothese*? Celui-là seul qui seroit en état d'assigner & de démontrer les causes de tout ce que nous voyons, seroit en droit de bannir entierement les *hypotheses* de la Philosophie.

Il faut que l'*hypothese* ne soit en contradiction avec aucun des premiers principes qui servent de fondement à nos connoissances; il faut encore se bien assûrer des faits qui sont à notre portée, & connoître toutes les circonstances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'est de vouloir faire passer une *hypothese* pour la vérité elle-même, sans en pouvoir donner des preuves incontestables. Il est très-important pour le progrès des sciences, de ne se point faire illusion à soi-même & aux autres sur les *hypotheses* que l'on a inventées. La plûpart de ceux qui depuis *Descartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheses*, pour expliquer des faits que bien souvent ils ne connoissoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire passer leurs suppositions pour des vérités, & c'est-là en partie la source de dégoût que l'on a pris pour les *hypotheses*; mais en distinguant entre leur bon & leur mauvais usage, on évite d'un côté les fictions & de l'autre on n'ôte point aux sciences une méthode très-nécessaire à l'art d'inventer, & qui est la seule qu'on puisse employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de plusieurs siecles & les travaux de plusieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypotheses* seront toûjours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Descartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypotheses* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles, & ce seroit mal entendre l'intérêt des sciences que de vouloir condamner des exemples justifiés par des succès aussi éclatans en métaphysique; une *hypothese* doit être regardée comme démontrée fausse, si, en examinant la proposition qui l'exprime, elle est conçue dans des termes vuides de sens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, si elle n'explique rien, si elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on se propose de résoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheses*. *Voy. le chap. v. des Institutions de Phys.* & sur-tout *le traité des Systèmes* de M. l'Abbé de Condillac.

HYPOTHESE, en *Mathématiques*, c'est une supposition que l'on fait, pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problême. Il y a donc deux choses principalement à considérer dans une proposition mathématique, l'*hypothese* & la conséquence; l'*hypothese* est ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conséquence énoncée dans la proposition, ensorte qu'une conséquence ne peut être vraie, en Mathématiques, à moins qu'elle ne soit tirée de l'*hypothese*, ou de ce que les Géometres appellent les *données* d'une question ou d'une proposition: quand une conséquence seroit vraie absolument, si elle ne l'est pas relativement à l'*hypothese* ou aux *données* de la proposition, elle passe & doit effectivement passer pour fausse en Mathématiques, puisqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu; on n'a donc pas pris l'état de la question, & par conséquent l'on a fait un paralogisme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui est en question.

Dans cette proposition, *si deux triangles sont équiangles, leurs côtés homologues sont proportionels*; la premiere partie, *si deux triangles sont équiangles*, est l'*hypothese*; & la seconde, *leurs côtés homologues sont proportionels*, est la *conséquence*. (E)

HYPOTHESE, (*Med.*) ce mot grec est synonyme d'*opinion*. *Voyez* OPINION, SYSTEME, MÉDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTYPOSE, s. f. (*Rhetor.*) l'*hypotypose*, dit Quintilien, est une figure qui peint l'image des choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, & non simplement en entendre le récit.

On se sert de cette figure lorsqu'on a des raisons pour ne pas exposer simplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'est en quoi consiste l'éloquence, qui n'a pas tout le succès qu'elle doit avoir, si elle frappe simplement les oreilles sans remuer l'imagination & sans aller jusqu'au cœur.

L'*hypotypose* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'est pas la tournure qu'on aime le moins; ainsi Virgile peint la consternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit sa mort,

*Miseræ calor ossa reliquit:*
*Excussi manibus radii, revolutaque pensa.*

Ainsi Cicéron se plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipse inflammatus scelere & furore, in forum venit; ardebant oculi, toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poésie tire tout son lustre de l'*hypotypose*; j'en pourrois alléguer mille exemples, un seul me suffira. J'entends le portrait de la Mollesse personnifiée dans le Lutrin.

La

*La molleſſe oppreſſée*
*Dans ſa bouche à ce mot ſent ſa langue glacée;*
*Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,*
*Soupire, étend ſes bras, ferme l'œil & s'endort.*

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la deſcription que je trouve ſous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, eſt une *hypotypoſe* ſi parfaite, que je ne puis la paſſer ſous ſilence. Il eſt queſtion du chanoine, qui, pour frapper ſes ennemis,

*Saiſit un viel infortiat,*
*Groſſi des viſions d'Accurſe & d'Alciat;*
*Inutile ramas de gothique écriture,*
*Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,*
*Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,*
*Où pendoit à trois clous un reſte de fermoir.*

Lutrin, Chant V.

Il y a d'autres *hypotypoſes*, qui reſſemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle eſt cette peinture d'un repas de débauche qu'on liſoit dans une harangue de Ciceron, qui n'eſt pas parvenue juſqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vino vacillantes, partim heſternâ potatione oſcitantes; verſabatur inter hos Gallius, unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda lutulento vino, coronis languidulis, & ſpinis cooperta piſcium.* Quintilien, qui nous a conſervé ce beau paſſage, ajoute; *quid plus videret, qui intraſſet?*

Mais une *hypotypoſe* ſublime, c'eſt le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Joſabet ſauva Joas du carnage: elle s'exprime ainſi.

*Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,*
*Revient à tout moment effrayer mon eſprit.*
*De princes égorgés la chambre étoit remplie.*
*Un poignard à la main l'implacable Athalie,*
*Au carnage animoit ſes barbares ſoldats,*
*Et pourſuivoit le cours de ſes aſſaſſinats.*
*Joas laiſſé pour mort, frappa ſoudain ma vue;*
*Je me figure encore ſa nourrice éperdue,*
*Qui devant les bourreaux s'étoit jettée en vain,*
*Et foible le tenoit renverſé ſur ſon ſein.*
*Je le pris tout ſanglant; en baignant ſon viſage,*
*Mes pleurs du ſentiment lui rendirent l'uſage,*
*Et ſoit frayeur encore, ou pour me careſſer,*
*De ſes bras innocens je me ſentis preſſer.*
*Grand Dieu que mon amour ne lui ſoit point funeſte!*

Acte I. Scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le ſonge qu'elle a fait, n'eſt pas une *hypotypoſe* moins admirable; voici comme elle peint ce ſonge, ce cruel ſonge qui l'inquiete tant, & qui par-tout la pourſuit.

*C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,*
*Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,*
*Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.*
*Ses malheurs n'avoient poit abattu ſa fierté,*
*Même elle avoit encor cet éclat emprunté,*
*Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,*
*Pour réparer des ans l'irréparable outrage.*
*Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi,*
*Le cruel Dieu des Juifs l'emporte auſſi ſur toi.*
*Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,*
*Ma fille! En achevant ce mots épouvantables,*
*Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer,*
*Et moi je lui tendois les mains pour l'embraſſer;*
*Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mêlange*
*D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,*
*Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,*
*Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux.*

Acte I. Scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotypoſes*, en vers ou en proſe, ſont des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un ſeul ou de pluſieurs objets, ſoit laconiquement, ſoit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la choſe même; & c'eſt ce que ſignifie le mot grec *hypotypoſe*. *Voyez* IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, *&c.* (*D. J.*)

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie*. *Voyez* HYOIDE.

HYPSISTARIENS, ſ. m. pl. (*Théolog.*) ſecte d'hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & qui furent ainſi appellés de la profeſſion qu'ils faiſoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot eſt grec, ὑψιστάριοι, formé d'ὕψιστος, *Hypſiſtos*, *Très Haut*.

La doctrine des *Hypſiſtariens*, étoit un aſſemblage du paganiſme, du judaïſme & du Chriſtianiſme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les Chrétiens; mais ils révéroient avec les payens le feu & les éclairs: ils obſervoient le ſabbath, & la diſtinction des choſes mondes & immondes avec les Juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Maſſaliens. *Voyez* MASSALIENS. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HYRCANIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Aſie, au midi de la mer Caſpienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'Hyrcanie, *Hircanum mare*; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit ſéparée de cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, ſavoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juſte de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caſpienne d'occident en orient, au lieu qu'elle eſt du nord au ſud, cette erreur faiſoit une étendue très-oppoſée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* déſigne dans Xénophon un pays d'Aſie au midi de la Babylonie, qui eſt par conſéquent différente de l'*Hyrcanie* ſeptentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé préſentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le diſtinguer d'une grande province de Perſe, nommée *Irac Agémi* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hyrcanie* voiſine de la mer Caſpienne; ces deux *Iracs* ſont ſéparés par les hautes montagnes du Curdiſtan & du Louveſtan. *Voyez* ſur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. des Inſcript. & Belles-Lettres, tome VI.* (*D. J.*)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Daunienne ſelon Ptolomée; l'on croit que *Hyrium* eſt l'*Uria* de Pline; mais Celſus Citadinus prétend que ce ſont deux villes différentes; ſelon lui *Hyrium* eſt aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* eſt *Oria*; cette derniere eſt dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre eſt vers le mont Gargan. (*D. J.*)

HYSIUS, (*Mythologie.*) ſurnom donné à Apollon, à cauſe d'un temple qu'il avoit à *Hyſica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponſes sûres lorſqu'il en avoit bû.

HYSSOPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *hyſſopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure eſt diviſée en trois pieces, dont celle du milieu eſt creuſée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'aîles. Il ſort du calice un piſtil, attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Miller en compte cinq ou ſix eſpeces; décrivons la plus commune, *hyſſopus officinarum, cærulea, ſpicata*, C. B. P.

Sa racine eſt ligneuſe, dure, fibrée, de la groſſeur du doigts; ſes tiges ſont hautes d'une coudée, ligneuſes, caſſantes, branchues; ſes feuilles naiſſent deux à deux & oppoſées; elles ſont longues d'un pouce ou d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, liſſes, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs ſont en grand nombre au ſommet des branches, diſpoſées en maniere d'anneaux ſur de longs épis, tournées preſque toutes d'un même côté; elles ſortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq ſegmens, pointus; elles ſont grandes, d'une ſeule piece, bleues, & en gueule; la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu eſt creuſée en cueilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits ſommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un piſtil, attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins; elle eſt toute d'uſage, & a les qualités d'inciſer, d'atténuer, & de diſcuter; elle eſt ſur-tout deſtinée aux mala-

maladies tartareuſes des poumons, & paſſe pour très-utile dans l'aſthme humoral. Elle contient un ſel ammoniacal uni avec une huile, ſoit ſubtile eſſentielle aromatique, ſoit épaiſſe & bitumineuſe.

Nous ne connoiſſons point l'*hyſſope* des anciens, mais ce n'étoit pas le même que le nôtre; Dioſcoride, en parlant d'une plante appellée *Chryſocomé*, dit que c'eſt un petit arbriſſeau qui a la fleur en raiſin comme l'*hyſſope*; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille ſemblable à celle de l'*hyſſope*, diſpoſée en ombelle: or notre *hyſſope* n'a point la feuille en forme de paraſſol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raiſin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur, rapportée dans les évangéliſtes que l'*hyſſope* des anciens devoit être un petit arbriſſeau qui fourniſſoit du bois aſſez long. On emplit, dit S. Jean, *chap. xix. v. 29.* une éponge de vinaigre, & l'ayant miſe au bout d'un bâton d'*hyſſope*, on la porta à la bouche de Jeſus-Chriſt en croix; à la vérité le grec dit ſeulement, ayant miſe autour d'un *hyſſope*; mais ce qui prouve que cet *hyſſope* étoit un eſpece de bâton, c'eſt que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conſéquence d'un paſſage de Joſephe, où il dit de Salomon, d'après le vieux teſtament, que ce prince avoit décrit chaque eſpece d'arbre, depuis le cedre juſqu'à l'*hyſſope*. L'hyſſope des anciens étoit donc un arbre, un arbriſſeau, & par conſéquent ce n'étoit point l'*hyſſope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyſſope* s'élevoit à une aſſez grande hauteur; mais cette ſuppoſition eſt gratuite, & n'eſt point appuyée du témoignage des Botaniſtes modernes qui ont herboriſé dans ces pays-là. (*D. J.*)

HYSSOPE, (*Diete & Mat. med.*) l'*hyſſope* eſt une Plante aromatique d'une odeur forte; elle a une ſaveur vive & un peu âcre.

On s'en ſert dans quelques provinces à titre d'aſſaiſonnement, dans quelques ragoûts & dans les ſalades, mais ſon goût & ſon odeur ne plaiſent qu'à peu de perſonnes.

Elle eſt deſtinée principalement dans l'uſage medicinal, à diviſer les glaires épaiſſes retenues dans les véſicules du poumon, & à en faciliter l'expectoration; ou bien, ce qui eſt la même choſe, on l'emploie comme un béchique inciſif très-puiſſant. C'eſt à ce titre qu'elle paſſe pour ſpécifique dans l'aſthme humide priſe en infuſion dans de l'eau ou dans du vin: on l'a employée auſſi quelquefois avec ſuccès dans l'aphonie; dans ce dernier cas on mêle ordinairement ſon infuſion avec du lait; dans l'un & dans l'autre on peut employer le ſyrop ſimple & la conſerve d'*hyſſope*. L'eau diſtillée de cette plante paſſe encore pour utile dans les mêmes maladies; on peut aſſurer au moins que cette eau eſt du nombre de celles qui ne ſont pas ſans vertu. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

L'infuſion d'*hyſſope* priſe habituellement le matin à jeun, eſt encore un bon remede pour fortifier l'eſtomac, & pour donner de l'appétit. Elle eſt analogue en ceci aux feuilles de méliſſe & à celles de petite ſauge, qui ſont plus en uſage que celles-ci.

Les feuilles & les ſommités d'*hyſſope* entrent dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques. (*b*)

HYSTERAPETRA, (*Hiſt. nat.*) c'eſt la même choſe que la pierre nommée *hyſterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, ſ. f. (*Med.*) ce mot grec compoſé d'ὑστέρα, *uterus*, & d'ἄλγος, *dolor*, ſignifie *douleur* de la matrice. *Voyez* DOULEUR, MATRICE.

HYSTERIES, ſ. f. pl. (*Antiq.*) fêtes conſacrées à Vénus, dans leſquelles on lui immoloit des cochons: ὗς, gén. ὑὸς en grec, ſignifie un *cochon*. (*D. J.*)

HYSTERIQUE, adj. ὑστερικὸς, *uterinus*, (*Med.*) eſt une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice: ainſi on appelle *hyſtérique* la plûpart des maladies de cette partie; on dit colique *hyſtérique*, flux *hyſtérique*, fureur *hyſterique* &c. On donne le nom d'*hyſteriques* aux perſonnes mêmes qui ſont affectées de ces maladies, & aux remedes qui ſont employés ſpécialement pour leur traitement. *Voyez* MATRICE.

HISTÉRIQUE, (*paſſion ou affection.*) c'eſt ainſi que l'on déſigne aſſez communément parmi les Medecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ſes cauſes & à ſes ſymptomes, dans laquelle la plûpart de ceux qui en ont écrit, ſur-tout parmi les anciens, ont penſé que la matrice eſt le ſiege de la cauſe principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *paſſion hyſtérique*.

Mais comme la plus ſaine partie des auteurs modernes ne diſtingue la *paſſion hyſtérique* de la paſſion hypochondriaque, que parce que la cauſe occaſionnelle de celle-là dépend ſouvent des léſions de fonctions particulieres au ſexe féminin, quoique la cauſe prochaine ſoit la même, puiſqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'eſt le genre nerveux qui eſt principalement affecté; ce qui eſt démontré par les ſymptomes auſſi multipliés que variés, qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulſifs ou ſpaſmodiques; il s'enſuit que l'on doit auſſi rapporter l'eſpece de maladie dont il s'agit ici, à la mélancholie qui en eſt comme le genre: ainſi *voyez* MÉLANCHOLIE.

Et comme un des ſymptomes des plus ordinaires dans la *paſſion hyſtérique* comme dans l'affection hypochondriaque, eſt l'embarras dans la tête, ſi connu ſous le nom de *vapeurs*, c'eſt celui ſous lequel il en ſera traité, qui fournira en ſon lieu matiere à un article dans lequel ſera circonſtancié ce qui eſt particulier à chaque ſexe, dans ces deux eſpeces de mélancholie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE *pierre*, (*Hiſt. nat. Lythol.*) c'eſt une pierre noire, arrondie, qui prend aſſez bien le poli; elle eſt fort peſante, & ſe trouve en Amérique dans la nouvelle Eſpagne; on lui attribue des vertus ſingulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorſqu'on l'applique extérieurement ſur le nombril. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus*.

De Laët parle d'une pierre d'Amérique qu'il poſſédoit; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent; il croit que c'étoit la pierre connue ſous le nom de *lapis uterinus*, ou *hyſtericus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hyſtérolite*. Voyez *cet article*.

HYSTÉROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La ſituation de la matrice dans le milieu du baſſin, & la ſtructure de ce viſcere, n'en paroiſſent guere favoriſer le déplacement; il ſembleroit même que dans l'extenſion conſidérable que cette partie acquiert dans la groſſeſſe, ſon volume devroit être un obſtacle à l'hernie; mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne préverroit jamais; des obſervations bien conſtatées mettent l'hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien ſingulier ſur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à ſon mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque tems après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite: la femme étoit enceinte, la tumeur devenoit groſſe de jour en jour. On voyoit ſous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruiſch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la ſuite d'une ſuppuration à l'aine. Dans le tems d'une groſſeſſe, cette hernie pendoit juſqu'aux genoux; mais dans les douleurs de l'accouchement, la ſage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui ſortit naturellement par les voies ordinaires.

L'hernie de la matrice exige le ſecours d'une compreſſion modérée, & d'une ſituation propre à en favoriſer l'effet. Par ces moyens, lorſque cette incommodité eſt commençante, on pourroit parvenir à remettre peu-à-peu la matrice à ſa place; on préviendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, leſquelles dans le cas de groſſeſſe, peuvent devenir des cauſes déterminantes de l'opération céſarienne. L'obſervation de Ruiſch prouve qu'une matrice formant une hernie conſidérable, peut rentrer dans le baſſin, ſe contracter, permettre & favoriſer un accouchement par les voies naturelles. Ce fait eſt bien extraordinaire. (*Y*)

HYSTEROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) en latin, *hyſterolithus*, *hyſtera petra*, *cunnolithus*, pierre ainſi nommée, parce qu'elle repréſente d'une maniere diſtincte l'extérieur des parties de la génération du ſexe féminin. Elle eſt fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle reſſemble auſſi, parce qu'elle eſt convexe & polie d'un côté; par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il ſort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & reſſemblant aux *labia pudenda*.

Langius

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une est à peu près de la grandeur d'une noix, telle est celle qui vient d'être décrite; l'autre est plus petite, & n'est que de la grandeur d'une noisette; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque est garnie de petits sillons transversaux & paralleles; cette derniere espece se trouve en Suisse. *Voyez* Langius, *historia lapidum figuratorum, p.* 48.

Wallerius distingue aussi deux especes d'*hystérolites*; il appelle l'une *simple*, & l'autre *ailée*; peut-être entend-il par-là la même distinction que Langius.

Wormius parle d'une *hystérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, représentées très-distinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hystérolite*, à cause que les parties naturelles des deux sexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Musæum Wormianum*, pag 83. & 84.

Les *hystérolites* ne paroissent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont servi de noyau. Les auteurs sont partagés sur la coquille qui a pû donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle est entiérement inconnue. Baier croit que l'*hystérolite* est la même chose que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'est la même chose que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle ressemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hystérolite* est le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *ostreopectinites ventricosa*. Le *musæum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hystérolites* ne se trouvent nulle part en si grande abondance que près du château de Braubach sur le Rhin, sur les confins du landgraviat de Hesse. On en trouve aussi, suivant Gesner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitstein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moselle se jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique assez rarement dans le duché de Brunswick, près de la ville de Wolfembutel; ces dernieres ne sont point fort dures, elles n'ont que la consistence de la terre ou de l'argille séchée. Les *hystérolites* de la petite espece, dont parle Langius, se trouvent en Suisse.

Il ne faut point confondre les *hystérolites* dont il est question dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui représentent assez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de Castres*, parce qu'elles se trouvent en Languedoc dans le voisinage de cette ville; ces dernieres doivent être regardées comme une espece de madrépore, elles sont formées par plusieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hystérolite* est la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel; elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce savant académicien ajoute, que „ peut-être par rapport à une ressemblance qui n'est guere éloignée de celle de la bouche, le culte de cette pierre fut imaginé; & on ne crut point trouver de symbole plus convenable, que cette pierre ainsi figurée, pour représenter une déesse, qui selon les Poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & qui selon les Philosophes, étoit la nature même, source féconde de tout ce qui paroît dans l'Univers. „ *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *tom. VI. p.* 528. (—)

HYSTEROLOGIE, s. f. (*Rhét.*) figure de pensée où l'ordre naturel des choses est renversé, comme l'indique l'étymologie du mot; les Grecs l'appellent autrement, ὕστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans son *XI. liv. chap. ij.* quand il dit: *quædam.... turpiter convertuntur*, ut si peperisse *narres*, *deinde*, concepisse..... *in quibus, si id quod posterius est dixeris, de priore tacere optimum est*.

Cette figure que nous appellons renversement de pensée, est rare en prose, parce qu'on s'en apperçoit aisément en relisant ses productions à tête reposée. Mais elle est fréquente chez les Poëtes, à qui la mesure des vers, la nécessité de la rime, le feu de l'enthousiasme, & peut-être encore la paresse, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire souvent une chose, avant celle qui la doit précéder; la seconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte; & ce défaut plus ou moins grand, est toûjours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette censure ces trois vers si connus & si goutés.

*Mais au moindre revers funeste,*
*Le masque tombe, l'homme reste,*
*Et le héros s'évanouit.*

Le pléonasme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hystérologie*, ou renversement de pensée. Quand on a dit qu'il ne reste plus que l'homme, il est inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il est de toute nécessité que le héros ait disparu, pour qu'on ne voye plus que l'homme; de même qu'il faut avoir conçû pour enfanter. Mais si le poëte avoit pû dire, le masque tombe, le héros s'évanouit, & l'homme reste, il auroit peint la chose telle qu'elle est, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que soient les renversemens de pensées, on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin, si l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un personnage troublé par le premier mouvement d'une passion impétueuse, parce qu'alors ils serviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette passion. Il est vrai que ce qu'on propose ici n'est pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de succès, en cherchant à imiter son langage. *Voyez* HYPERBATE. (*D. J.*)

HYSTEROMOTOCIE, *ou* HYSTEROTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération césarienne*. *Voyez* CÉSARIENNE. C'est un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus*, matrice, & de τομὴ, *sectio*, section, incision. (*Y*)

HYSTEROPOTME, s. m. (*Antiq.*) on nommoit ainsi chez les Grecs les personnes qui revenoient chez leurs parens, après un si long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'assister à la célébration d'aucune cérémonie religieuse, qu'après leur purification, qui consistoit dans une sorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils parussent comme de nouveaux nés. (*D. J.*)

HYSTEROTOMIE, s. f. *terme d'Anatomie*, dissection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot est formé du grec ὑστέρα, *matrice*, & τέμνω, *je coupe, je disseque*.

HYSTRICITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard, qui se forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninsule de Malacque; c'est le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en espagnol, *piedra de puerco*, *bézoard de Goa*, *pierre de Malaque*, &c. Cette pierre s'est vendue souvent un prix très-considérable à cause des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf, évêque de Breslau, en avoit payé une mille florins d'Hollande, ou deux mille livres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* BEZOARD.

HYVOURAHE', s. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre du Brésil, dont l'écorce est blanche & luisante comme de l'argent, son bois est rougeâtre; quand on fend l'écorce, il en sort un suc laiteux d'un goût salin, assez semblable à celui de la réglisse. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; son fruit est d'un beau jaune, de la grosseur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la transpiration, & on s'en sert au Brésil pour guérir le mal vénérien.

I, ſ. m. c'eſt la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois conſonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la ſeule ſur laquelle on ne mettoit point de ligne horiſontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majuſcule, au milieu même ou à la fin des mots PIſO, VIVVS, ÆDILIS, &c. C'eſt à cette pratique que, dans l'Aulularie de Plaute, Staphyle fait alluſion, lorſque voulant ſe pendre, il dit: *ex me unam faciam litteram longam*.

L'uſage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'inférer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte; de-là *ahala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum*; peut-être même que *mihi* n'eſt que l'orthographe proſodique ancienne de *mi* que tout le monde connoit, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *roole* pour *rôle*, *ſéparement* pour *ſéparément*, &c.

Un *I* long, par ſa ſeule longueur, valoit donc deux *ii* en quantité; & c'eſt pour cela que ſouvent on l'a employé pour deux *ii* réels, MANVBIS pour MANVBIIS, DIS pour DIIS. De-là l'origine de pluſieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *ei*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* étoit abſolument muet. *Voyez* ſur cette matiere le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit auſſi conſonne chez les Latins; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Charitius, de Diomede, de Térencien, de Priſcien, & autres, doit diſſiper tous les doutes, & ruiner entierement les objections des modernes.

1°. Les ſyllabes terminées par une conſonne, qui étoient brèves devant les autres voyelles, ſont longues devant les *i* que l'on regarde comme conſonnes, comme on le voit dans *ādjŭvat*, *āb Jŏve*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne ſont longs que par poſition, à cauſe de la diphthongue *iu* ou *io*, qui étant forte à prononcer, ſoutient la premiere ſyllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, eſt une imagination ſans fondement, & démentie par leur propre briéveté. Cette briéveté même des premieres ſyllabes de *jŭvat* & de *Jŏve* prouve que ce ne ſont point des diphthongues, puiſque les diphthongues ſont & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article HIATUS. D'ailleurs ſi la longueur d'une ſyllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la ſuivante, pourquoi la premiere ſyllabe ne feroit-elle pas longue dans *ădāctus*, dont la ſeconde eſt une diphtongue longue par nature, & par ſa poſition devant deux conſonnes? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque choſe ſur la prononciation de la ſyllabe précédente; les efforts de l'organe pour la production de la ſyllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui ſont contiguës ſoit avant ſoit après.

2°. Si les *i*, que l'on regarde comme conſonnes étoient voyelles; lorſqu'ils ſont au commencement du mot, ils cauſeroient l'éliſion de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point: *Audaces fortuna juvat; interpres divûm Jove miſſus ab ipſo*.

3°. Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle ſe changeoit ſouvent en conſonne; & c'eſt par-là qu'ils déterminent la meſure de ces vers: *Arietat in portas, parietibuſque premunt arctis*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui eſt beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, ſelon lequel ces vers commenceroient par un pié de quatre brèves: il faudroit que ce ſentiment fût appuyé ſur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la ſynérèſe, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en conſonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* conſonne? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du ſon *i*; n'en doutons pas, ils en ſeroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'inſtitution d'un caractere propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* F ou Ⅎ à la place de l'*u* conſonne, parce que cet *u* avoit ſenſiblement une autre valeur dans *uinum*, par exemple, que dans *unum*: & la forme même du *digamma* indique aſſez clairement que l'articulation déſignée par l'*u* conſonne, approchoit beaucoup de celle que repréſente la conſonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous mêmes, qui ne ſentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'eſt que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication auſſi prompt, auſſi ſûr, & auſſi efficace que notre impreſſion: c'eſt par-là que nous avons connu dans les derniers tems, & que nous avons en quelque maniere été contraints d'adopter les caracteres diſtincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux conſonnes *j* & *v*.

Il ſemble donc néceſſaire de conclure de tout ceci, que les Romains prononçoient toûjours *i* de la même maniere, aux différences proſodiques près. Mais ſi cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* conſonne? c'eſt qu'ils avoient ſur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marſais lui-même, qui prétendent diſcerner un *i* conſonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aieux*, *foyer*, *moyen*, *payeur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ieux*, *fo-ier*, *moi-ien*, *pai-ieur*, *voi-ielle*: MM. Boindin & du Marſais appellent cette prétendue conſonne un *mouillé foible*. *Voyez* CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas conſonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *j* pour le repréſenter?

Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas l'oreille aſſez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre choſe que le ſon foible & rapide d'un *i*; je ne me doute pas même de la moindre preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre choſe, & je n'en ai encore trouvé que des aſſertions ſans preuve. Ce ſeroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, eſt conſonne, parce que le ſon ne peut en être continué par une cadence muſicale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'eſt qu'il eſt la voyelle prépoſitive d'une diphthongue; qu'il dépend par conſéquent d'une ſituation momentanée des organes, ſubitement remplacée par une autre ſituation qui produit la voyelle poſtpoſitive; & que ces ſituations doivent en effet ſe ſuccéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un ſon, quoique compoſé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* ſoit une conſonne, parce qu'on eſt forcé de paſſer rapidement ſur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même inſtant? Non; *ui* dans *lui* eſt une diphtongue compoſée des deux voyelles *u* & *i*; *ie* dans *pai-ié* en eſt une autre, compoſée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins: un préjugé pareil ſuffiſoit pour décider chez eux toutes les difficultés de proſodie qui naîtroient d'une aſſertion contraire; & les preuves que j'ai données plus haut de l'exiſtence d'un *i* conſonne parmi eux, démontrent plûtôt la réalité de leur opinion que celle de la choſe: mais il me ſuffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont crû.

Quoi qu'il en ſoit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation *je*: les Latins leur annonçoient un *i* conſonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je*: ils en con-

conclurent la néceſſité d'employer l'*i* latin, & pour le ſon *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raiſon de diſtinguer l'*i* voyelle de l'*i* conſonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage? Notre orthographe a changé; le Bureau typographique nous indique les vrais noms des nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conſéquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit aſſûrément l'ouvrage le plus propre à introduire avec ſuccès un changement ſi raiſonnable: mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, ſi l'on alloit ſi directement contre un uſage univerſel. Qu'il me ſoit permis du moins de diſtinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le ſont en effet dans notre alphabet, Peut-être le public en ſera-t-il plus diſpoſé à voir l'exécution entiere de ce ſyſtème alphabétique, ou dans une ſeconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

*I*, c'eſt la neuvieme lettre & la troiſieme voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractere eſt de repréſenter le ſon foible, délié, & peu propre au port de voix que preſque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les ſyllabes du mot latin *inimici*. Nous repréſentons ce ſon par un ſimple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au-deſſus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voiſine. Au reſte, il eſt ſi aiſé d'omettre ce point, que l'attention à le mettre eſt regardée comme le ſymbole d'une exactitude vetilleuſe: c'eſt pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choſes, on dit qu'il met les points ſur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *i trema*, celui ſur lequel on met deux points diſpoſés horiſontalement; quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diérèſe*; & j'approuverois aſſez cette dénomination, qui ſerviroit à bien caractériſer un ſigne orthographique, lequel ſuppoſe effectivement une ſéparation, une diviſion entre deux voyelles; *διαίρεσις*, *diviſio*, de *διαιρέω*, *divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diérèſe ſur une voyelle. Le premier eſt, quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphtongue ſans cette marque de ſéparation: ainſi il faut écrire *Laïs*, *Moïſe*, avec la diérèſe, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le ſecond cas eſt, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coûtume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux points; ainſi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté*, *Guïſe* (ville) avec diérèſe, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guidé*, *guiſe*, fantaiſie.

Il y a quelques auteurs qui ſe ſervent de l'*i tréma* dans les mots où l'uſage le plus univerſel a deſtiné l'*y* à tenir la place de deux *ii*: c'eſt un abus qui peut occaſionner une mauvaiſe prononciation; car ſi au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conſéquent peut prononcer *pa-ïer*, *envo-ïer*, *mo-ïen*, de même que l'on prononce *pa-ïen*, *a-ïeux*.

C'eſt encore un abus de la diérèſe que de la mettre ſur un *i* à la ſuite d'un *e* accentué, parce que l'accent ſuffit alors pour faire détacher les deux voyelles; ainſi il faut écrire, *athéiſme*, *réintégration*, *déifié*, & non pas *athéïſme*, *réïntégration*, *déïfié*.

Notre orthographe aſſujettit encore la lettre *i* à bien d'autres uſages, que la raiſon même veut que l'on ſuive, quoiqu'elle les deſapprouve comme inconſéquens.

1°. Dans la diphtongue oculaire *AI*, on n'entend le ſon d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* ſe prononce de même que l'*e* muet; comme dans *faiſant*, nous *faiſons*, que l'on prononce *feſant*, nous *feſons*: il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des tems qui conſervent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils ſe rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté univerſellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* ſe prononce de même que l'*e* fermé; comme dans j'*adorai*, je *commençai*, j'*adorerai*, je *commencerai*, & les autres tems ſemblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet.

Ailleurs *ai* repréſente un *ê* fort ouvert; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *ſouhaits*. Au reſte, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'établir des régles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait ſemblables, ſe prononce diverſement: on prononce je *fais*, comme je *fés*; & je *fais*, comme je *fès*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai* comme *a*, *douarière*.

C'eſt encore à-peu-près le ſon de l'*e* plus ou moins ouvert, que repréſente la diphthongue oculaire *ai*, lorſque ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir naſale; comme dans *faim*, *pain*, *ainſi*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *EI* eſt à-peu-près aſſujettie aux mêmes uſages que *AI*, ſi ce n'eſt qu'elle ne repréſente jamais l'*e* muet. Mais elle ſe prononce quelquefois de même que l'*é* fermé; comme dans *veiné*, *peiner*, *ſeigneur*, & tout autre mot où la ſyllabe qui ſuit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* ſe rend par un *è* peu ouvert, comme dans *veine*, *peine*, *enſeigne*, & tout autre mot où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet: il en faut ſeulement excepter *reine*, *reître* & *ſeize*, où *ei* vaut un *ê* fort ouvert. Enfin, l'*ei* naſal ſe prononce comme *ai* en pareil cas: *plein*, *ſein*, *éteint*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore ſa valeur naturelle dans la diphtongue *oi*, qui eſt quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphtongue *oi* n'eſt qu'oculaire, elle repréſente quelquefois l'*è* moins ouvert, comme dans *foible*, il *avoit*; & quelquefois l'*ê* fort ouvert, comme dans *Anglois*, j'*avois*, ils *avoient*.

Si la diphtongue *oi* eſt auriculaire, c'eſt-à-dire, qu'elle indique deux ſons effectifs que l'oreille peut diſcerner; ce n'eſt aucun des deux qui ſont repréſentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i*: au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou*; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me ſemble approcher ſouvent de l'*a*; *devoir*, *fournoi*, *lois*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, ſi la diphtongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir naſale, l'*i* y déſigne encore un *è* ouvert; *loin*, *foin*, *témoin*, *jointure*, &c.

C'eſt donc également un uſage contraire à la deſtination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de repréſenter le ſon de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi*; & les Ecrivains modernes qui ont ſubſtitué *ai* à *oi* par-tout où cette diphtongue oculaire repréſente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, je *liſais*, il *pourrait*, *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, je *liſois*, il *pourroit*, *connoître*; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre auſſi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire; mais on ſe charge du riſque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a aſſez prémunie contre les embarras de cette équivoque; & l'on s'expoſe à une juſte cenſure, en prenant en quelque ſorte le ton législatif, dans une matiere où aucun particulier ne peut jamais être légiſlateur, parce que l'autorité ſouveraine de l'uſage eſt incommunicable.

Non-ſeulement la lettre *i* eſt ſouvent employée à ſignifier autre choſe que le ſon qu'elle doit primitivement repréſenter: il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer ſimplement ce ſon primitif. Ainſi les lettres *u i* ne repréſentent que le ſon ſimple de l'*i* dans les mots *vuide*, *vuider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précede le ſon *i*. De même les lettres *i e* repréſentent ſimplement le ſon *i* dans *maniement*, je *prierois*, nous *remercierons*, il *liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précéde l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le ſuit dans le ſecond, ſont des lettres abſolument muettes.

La lettre *J*, chez quelques auteurs, étoit un ſigne numéral, & ſignifioit *cent*, ſuivant ce vers,

> J. C *compar erit*, & centum *ſignificabit*.

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, *i* ſignifie *un*, & l'on peut en mettre juſqu'à quatre de ſuite pour exprimer juſqu'à quatre unités. Si la lettre numérale *i* eſt placée avant *v* qui vaut *cinq*, ou avant *x* qui vaut *dix*, cette poſi-

tion

tion indique qu'il faut retrancher *un* de *cinq* ou de *dix*; ainsi IV signifie *cinq moins un* ou *quatre*, IX signifie *dix moins un* ou *neuf*: on ne place jamais I avant une lettre de plus grande valeur, comme L *cinquante*, C *cent*, D *cinq cens*, M *mille*; ainsi on n'écrit point IL pour *quarante-neuf*, mais XLIX.

La lettre I est celle qui caractérise la monnoie de Limoges.

*J*, s. m. c'est la dixieme lettre & la septieme consonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduisirent les premiers dans l'impression. Conformément au systême de la *Grammaire générale de P. R.* adoptée par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre est *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la premiere personne; car la valeur propre de ce caractere est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *Josse*, & qui est la foible de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. *J* est donc une consonne linguale, sifflante, & foible. *Voyez au mot* CONSONNE, le systême de M. du Marsais sur les consonnes, & à l'article H, celui que j'adopte sur le même sujet.

On peut dire que cette lettre est propre à l'alphabet françois, puisque de toutes les langues anciennes que nous connoissons, aucune ne faisoit usage de l'articulation qu'elle représente; & que parmi les langues modernes, si quelques-unes en font usage, elles la représentent d'une autre maniere. Ainsi les Italiens, pour prononcer *jardins*, *jorno*, écrivent *giardino giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *p. 9. édit. de Paris* 1709. Les Espagnols ont adopté notre caractere, mais il signifie chez eux autre chose que chez nous; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, se prononçant presque comme s'il y avoit *ikko*, *Khouan*, Voyez *la Méthode espagnole de P. R. p. 5. édit. de Paris*, 1660.

Les maîtres d'écriture ne me paroissent pas apporter assez d'attention pour différencier le J capital de l'I: que ne suivent-ils les erremens du caractere courant? L'I ne descend pas au-dessous du corps des autres caracteres, le J descend: voilà la regle pour les capitales. *Article de M.* BEAUZÉE.

* *J*, (*Ecriture.*) nous avons aussi dans l'écriture, ainsi que dans l'impression, un *j* consonne & un *i* voyelle; & dans chacun de ces caracteres, un *i* consonne ou voyelle, coulé; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* consonne, qui n'en est qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il se forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement simple des doigts mus dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droit à gauche. A la partie inférieure de cette lettre, le poignet agit de concert avec les doigts. Voyez *nos Planches d'Ecriture.*

# I A J A

* JAA-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'est aussi un officier des janissaires chargé de lever les enfans de tribut. Il est accompagné dans ses fonctions d'un écrivain ou secrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, s. m. (*Bot. exotiq.*) arbrisseau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *mangelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pousse un si grand nombre de tiges, qu'on a peine à discerner la principale. Le Jaa-ja croît dans l'eau, & l'on y trouve souvent des huitres attachées. *Dict. de Trévoux.*

* JAAROBA, s. m. (*Bot. exotiq.*) espece de feve du Brésil; elle est semblable à la cuiette, seulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, à feuilles de ricin commun; ses fleurs sont blanches, à cinq pétales. Ses baies sont moins grosses qu'un grain de poivre. Elles ont à leur sommet une espece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABAYAHITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de secte parmi les Musulmans, qui suivant Ricaut, enseignent que la science de Dieu ne s'étend point à toutes choses; que le tems & l'expérience lui ont appris plusieurs choses qu'il ignoroit auparavant. Dieu, disent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoissance exacte de tous les évenemens particuliers qui doivent arriver dans le monde, il est obligé de le gouverner selon les occurrences. *Voyez* PROVIDENCE, PRÉSCIENCE, CONTINGENT. *Diction. de Trévoux.*

* JABE, s. m. (*Hist. anc.*) l'acception de ce mot est incertaine. C'est ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correspondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jesora.

JABATOPETA, *voyez* JABOTAPITA.

JABI, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'or, derriere le fort de Saint Georges de la Mine. Bosman dans sa description de la Guinée, dit que le roi de ce canton est un si petit seigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandise, de peur de n'en être jamais payé, vû sa pauvreté. Ce pays est arrosé par la riviere de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Bossumpra*, à cause qu'ils se tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une riviere divinisée par des Maures. (*D. J.*)

JABIRU, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) grand oiseau de riviere de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue; il est plus grand qu'un cigne, son col est gros comme le bras, sa tête est fort grande, son bec est droit, & a environ dix à onze pouces de long, il est un peu recourbé par le bout; ses jambes ont environ deux piés de longueur, & sont couvertes d'écailles. Il est tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'est point garni de plumes, & n'est couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient tombées, & que l'on n'a vû cet oiseau que mort. *Voyez* Margrave, *hist. Brasiliensis*.

JABIRUGUACU, s. m. (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiseau du Brésil, appellé par quelques-uns *nandua-poa*, & par les Hollandois *schenrvogel*; cet oiseau tient beaucoup au genre des grues; il a un bec large, long de sept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrémité. Il porte sur le sommet de la tête une espece de couronne osseuse, d'un gris blanc; son long col & sa tête sont revêtus de peau écailleuse, sans aucunes plumes; le reste du corps est couvert de plumes blanches; mais les grosses plumes des aîles sont noirâtres avec une teinte pourpre. Il passe pour un manger délicieux. Ray, *Ornitholog.* pag. 202. (*D. J.*)

JABLE, s. m. *terme de Tonnelier*, c'est la partie des douves d'un tonneau qui excede les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités.

Le *jable* se prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle sont enfoncées & assujetties les douves du fond de la futaille, jusqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure se nomme aussi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge sur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on se propose de jauger, faisant attention cependant que quand le *jable* d'une piece est plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne nécessairement un excédent de jauge. *Voyez* JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force sous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'est faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, s. f. (*Tonnelier.*) c'est un instrument dont les Tonneliers se servent pour faire le jable des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil est composé de deux pieces de bois, l'une cilindrique & l'autre quarrée; au bout de celle-ci est un morceau d'acier dentelé comme une scie. Le tonnelier qui s'en sert appuie la partie cilindrique de plat sur les bords des tonneaux qu'il a assemblés, & conduisant l'outil tout au tour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*. Voyez *nos Planches de Tonnellerie*.

* JABORANDE, s. m. (*Bot. exot.*) plante haute de deux piés, qui a ses tiges ligneuses, grandes, noueuses, tortues & inégales; sa racine fort grosse, & divisée en un grand nombre de parcelles & de filamens; ses fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ses graines renfermées sous une double cosse, brunes applaties, & de la figure à peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne sait où croît le *jaborande*; sa racine passe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux.*

JABOT, s. m. (*Ornithol.*) *ingluvies*, *colum*, poche membraneuse située près du cou des oiseaux, & au bas de leur œsophage.

Tous

Tous les oiseaux ont un élargissement au bas de l'œsophage, qu'on appelle le *jabot*, qui leur sert pour garder quelque tems la nourriture qu'ils ont avalée sans mâcher, avant que de la laisser entrer dans le ventricule.

Les Physiologistes donnent trois usages apparens à ce sac; le premier de disposer la nourriture à la digestion; le second de la serrer quelque tems, afin que le ventricule ne s'emplisse pas trop, dans les occasions où les oiseaux trouvent & amassent plus de nourriture que leur estomac n'en doit tenir pour la pouvoir bien digérer; le troisieme de réserver cette nourriture pour la porter à leurs petits.

Les pigeons ont ce *jabot* fort ample; ils l'enflent & l'élargissent extraordinairement, pour un autre usage que celui de réserver une grande quantité de nourriture; car l'air qu'ils attirent pour la respiration, entre aussi dans le *jabot*, & gonflant cette partie, produit la grosse gorge, qui est particuliere aux pigeons. Quelques anatomistes prétendent avoir trouvé dans la trachée artere des pigeons, le conduit par lequel l'air entre dans leur *jabot*.

L'onocrotale a un grand sac fait par l'élargissement de son œsophage, qu'on lui voit pendu en-devant, depuis le dessous du bec, jusqu'au bas du col; en cet endroit la peau n'est point garnie de plumes, mais seulement d'un duvet très-court, arrangé en long sur l'éminence de chacune des rides que ce sac fait en se pliant comme une bourse.

Le *jabot* du coroman, dont l'œsophage souffre une dilatation pareille à celle de l'œsophage de l'onocrotale, est plus caché, étant recouvert de plumes à l'ordinaire; ces sacs servent à l'un & à l'autre de ces deux especes d'oiseaux, à recevoir les poissons qu'ils avalent fort grands, & tout entiers.

Quand les hérons veulent manger des moules, ils les avalent avec leurs coquilles; & lorsqu'ils sentent qu'elles sont ouvertes, par la chaleur qui a relâché les ressorts de leurs muscles, ils les vomissent pour en manger la chair. Il y a apparence que c'est le *jabot* qui leur sert à cet usage, sa chaleur étant suffisante pour faire ouvrir les moules.

Les singes ont dans la bouche des poches aux deux côtés de la mâchoire où ils serrent tout ce qu'ils veulent garder; on dit aussi qu'il y a un poisson qui a comme le singe, ce sac dans la gueule, où ses petits viennent se jetter quand ils ont peur. (*D. J.*)

JABOTAPITA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre d'une hauteur médiocre du Brésil, & du genre des ochna de Linnæus; *voyez* OCHNA.

Margrave & Pison l'appellent, *arbor baccifera racemosa, Brasiliensis, baccâ trigonâ, proliferâ*. Il se plaît sur les rivages de la mer; son écorce est inégale, de couleur grisâtre; ses branches sont molles & pliantes, ses feuilles sont alternes, vertes, oblongues, pointues; ses fleurs sont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles sont passées, il leur succede un fruit qui vient en grapes, c'est-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la grosseur d'un noyau de cerise, de figure presque triangulaire, à laquelle sont attachées trois ou quatre autres baies sans pédicule, ovoïdes, de la même grosseur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût est stiptique; on en tire de l'huile par expression. Ces baies servent encore aux mêmes usages que nos baies de myrthe, pour arrêter les cours de ventre, resserrer, & fortifier les intestins. (*D. J.*)

JABOTI, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) nom qu'on donne en Amérique à une espece de tortue qui s'y trouve; son écaille est noire, & l'on y remarque plusieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les piés sont bruns, mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synops. quadruped.*

JABURANDIBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Brésil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la description; ils se sont contentés de dire que ses feuilles sont un spécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre espece à feuilles rondes, moins grandes que les premieres; ce dernier a des racines dont le goût est aussi fort que le gingembre, & qui appliquées sur les gencives, dissipent tous leurs maux.

* JABUTICABA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre qui croît au Brésil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pié jusqu'au sommet, ensorte qu'on apperçoit à peine l'arbre. Ce fruit est noir, rond, de la grosseur d'un petit limon, d'un suc doux comme celui du raisin mûr, & salutaire aux fiévreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, *ou* JACHT, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

JACA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'est le *joaca* de Parkinson, le tjaca-marum, *Hort. Malab. palma, fructu aculeato, ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acosta*, & le *jaqua* ou *jaaca* de nos voyageurs, *Acosta, Garcias, Tragoso, Linschoot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuse. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui soit connu dans le monde. Il sort du tronc, ainsi que des principales branches, & est souvent enseveli dans la terre avec le bas du tronc, auquel il est adhérant. Il est de figure conique, d'une palme de large sur deux de longueur, & pese ordinairement quinze à vingt livres; il est couvert d'une coque verte, épaisse, & parsemée d'une infinité de tubercules, écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en-dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe est épaisse, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans sa chair, comme dans un sac; ces amandes sont couvertes d'une peau mince, cartilagineuse, blanchâtre & transparente; sous cette pellicule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une seconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos chataignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un pistil épais, cendré, semblable à une colonne, autour duquel les plus petits fruits sont disposés circulairement; une de leurs extrémités pénetre dans le pistil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on observe entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blanchâtres, jaunâtres, qui tiennent au pistil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le pistil & l'écorce, un suc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales. Il y en a plusieurs especes, que l'on distingue par leurs fruits qui sont plus ou moins gros, succulens & savoureux. (*D. J.*)

JACAMACIRI, s. m. (*Ornith. exot.*) oiseau très-remarquable du Brésil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derriere. Il est de la grosseur de l'alouette; ses piés sont jaunes; sa tête, son dos, & ses ailes sont d'un verd gai, mélangé de jaune & de rouge; son ventre & sa poitrine sont d'un cendré sale; mais comme toutes ses couleurs sont très-éclatantes au soleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le lustre & la beauté, selon Margrave. *Hist. Bras.* (*D. J.*)

JACANA, s. m. (*Ornith. exot.*) belle espece de colombe du Brésil, qui aime les lieux humides; ses jambes d'un jaune verd, sont plus élevées que celles de nos pigeons, & ses orteils, principalement ceux de derriere, sont plus longs; sa couleur du dos, du ventre & des ailes, est nuée de verd & de noir; son col & sa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; sa tête est petite, & couverte d'une coeffe colorée comme la turquoise orientale, son bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hist. Bras.* (*D. J.*)

* JACAPE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de jonc du Brésil, qui ne porte ni semence ni fleurs. On le met au-dessus de la plaie de la morsure d'un serpent, & il soulage. Pison dit avoir fait usage avec succès de la décoction de sa racine contre le poison. Ray.

JACAPU, s. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Brésil qu'on doit ranger dans la classe des merles, puisqu'il en a la figure, la grosseur & la noirceur, à l'exception que sa poitrine est d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag.* 143. (*D. J.*)

JACAPUCAIO, s. m. (*Botan. exot.*) Pison caractérise cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Brasiliensis, cortice, fructu, ligneo, quatuor nuces continente*. C'est un grand arbre du Brésil, qui se plait dans les lieux marécageux du cœur du pays; son bois est très-compact; son écorce est grise, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ses feuilles ressemblent à celles du meurier, dentelées en leurs bords, & en quelque maniere torses & recourbées; son fruit est gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à sa partie inférieure en cône obtus, attaché & suspendu par un pédicule ligneux. Il est couvert d'une écorce jaune extrêmement dure, & au bout qui regarde la terre, il est fermé en façon de boete par un couvercle

qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle ſe détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même tems qu'il tombe, il laiſſe tomber auſſi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des mirobolans chébules, & contenant une amande d'un goût très-ſavoureux, comme celui des piſtaches; on les mange rôties, on en donne pour nourriture à pluſieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expreſſion. La coque des noix eſt employée à faire des taſſes, des gobelets; le bois de l'arbre réſiſte à la pourriture, & on le préfere à tout autre pour des axes de moulins à ſucre; ſon écorce extérieure deſſéchée & pilée, ſert pour calfeutrer des vaiſſeaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil, qui produit un fruit ſemblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des eſpeces de chataignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété ſinguliere de faire tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès, inconvénient qu'il n'a point lorſqu'on le fait rôtir.

JACARANDA, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Piſon a décrit deux eſpeces; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux ſont marbrés, durs, & employés dans la Marqueterie.

Le blanc eſt ſans odeur; ſes feuilles ſont petites, pointues, luiſantes en-deſſus, blanches en-deſſous, oppoſées directement le long des branches; chaque rameau pouſſe divers rejettons, qui portent pendant pluſieurs jours des boutons gros comme des noyaux de ceriſes, olivatres, & diſpoſés en grappes; ces boutons en s'ouvrant, ſe diviſent chacun en cinq feuilles inclinées en bas, & ſoyeuſes au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, preſque ronde, jaune, d'une odeur ſuave, s'épanouiſſant vers le côté, & pouſſant au milieu pluſieurs étamines blanches, terminées par des ſommets jaunes, en maniere de vergettes de ſoie. A ces fleurs ſuccede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu ſinguliere; car il eſt inégal, boſſu, tortueux, inclinant toujours en bas par ſon poids, rempli d'une chair verte blanchâtre, dont les habitans des lieux ſe ſervent au lieu de ſavon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que ſon bois eſt noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

* JACARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, reſſemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le muſeau du loup. Ces animaux ne ſortent guere que la nuit; ils vont en troupes; ils ont le cri plaintif; à les entendre de loin, on diroit que ce ſont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes ſortes de volaille. Il y a entre eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un bâton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanieres, qui contiendroient vingt perſonnes, où l'on trouve raſſemblés juſqu'à trente *jacards*.

JACCARE *ou* JACARET, ſ. m. (*Zoolog. exot.*) animal du Bréſil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais ſeulement une eſpece de membrane qui l'imite, & qui eſt mobile; ſes yeux ſont gros, ronds, brillans, gris & bleux, avec une prunelle d'un beau noir; les jambes antérieures ſont foibles & très-déliées, les poſtérieures ſont plus longues & plus fortes, les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en ſont dénués; les piés de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, ſur une moitié de ſa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poiſſons. Ray. *ſynt. quadr. p.* 262. (*D. J.*)

JACARINI, ſ. m. (*Zool. exot.*) ſorte de chardonneret du Bréſil, pour la figure & la groſſeur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Bréſil eſt d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le deſſous des aîles tout blanc. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JACATIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit ſemblable au limon, dont le jus eſt très-acide. Ce jus ſe trouve auſſi dans toute l'écorce de l'arbre qui eſt fort rare, & qui ne ſe trouve que dans la Capitainie de Saint-Vincent.

JACATET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle auſſi *Jachathtib* & *Jacatrib*, & non *Lécatrib*, comme on lit dans Kirker.

JACATRA, (*Géog.*) ancienne ville d'Aſie dans l'île de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait enſuite, ſous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que poſſede la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance. *Voyez* BATAVIA. (*D. J.*)

JACCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché ſuffragant de Sarragoſſe, & une fortereſſe; elle eſt ſur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Hueſca, 10 N. E. de Sarragoſſe. Ptolomée en parle, & elle a conſervé ſon nom ſans aucun changement. *Lon.* 17. 16. *lat.* 42. 22. (*D. J.*)

JACCAL, ſ. m. (*Zoolog.*) Dellon écrit *jacard*; eſpece de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *ſquilachi*. Il eſt plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit preſque toujours en troupe juſqu'à des centaines enſemble; ils habitent dans des tanieres, d'où ils ſortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent juſqu'à des ſouliers. C'eſt un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'eſt ſelon toute apparence le même que le *jacard*. *Voyez* Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Obſerv. liv.* 2. *chap.* 108. & Ray, *Synopſ. quad. p.* 174. (*D. J.*)

IACCHAGOGUE, ſ. m. (*Antiq.*) on nommoit de ce nom ceux qui portoient en proceſſion la ſtatue de Iacchus, c'eſt-à dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleuſiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de mirthe. (*D. J.*)

IACCHUS, ſ. m. (*Littér.*) c'eſt le nom, ſous lequel Bacchus étoit révéré à Eleuſis. Des neuf jours deſtinés chaque année à la célébration des myſteres de Cérès, le ſixieme étoit entierement conſacré à *Iacchus*, c'eſt-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit ſa ſtatue en grande cérémonie d'Athènes à Eleuſis, & tous les initiés chantoient & danſoient autour depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Grecs ayant une fois admis l'exiſtence des dieux, ils en tirerent parti pour ſatisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce ſont eux qui pouroient dire à Cérès, à *Iaccus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaiſirs*. (*D. J.*)

JACÉE, *jacea*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embrion devient dans la ſuite une ſemence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante eſpeces, la plus commune mérite ſeule d'être ici décrite; les Botaniſtes la nomment *jacea nigra*; *jacea vulgaris*, *jacea nigra pratenſis*, *latifolia*.

Sa racine eſt aſſez épaiſſe, ligneuſe, vivace, fibreuſe d'une ſaveur aſtringente, & qui cauſe des nauſées. Les premieres feuilles, qui ſortent de la racine, ont quelque choſe de commun avec celles de la chicorée, car elles ſont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige eſt quelquefois unique, quelquefois il y en a pluſieurs qui ſortent d'une même racine; elle eſt haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannellée, ferme, roide, difficile à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées ſur la tige, ſont nombreuſes, ſans ordre, ſemblables à celles qui ſont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur baſe. Des aiſſelles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles ſemblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs compoſées de pluſieurs fleurons en tuyau, découpées profondément vers leur ſommet en cinq parties; ces fleurons ſont purpurins, fort ſerrés, appuyés ſur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice eſt compoſé d'écailles noirâtres, diſpoſées en maniere de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs ſont ſeches, les embryons ſe changent en des ſemences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante eſt commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de ſel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuſe; ſes feuilles & ſes fleurs ſont rarement d'uſage, excepté pour déterger & réſoudre les ulceres. (*D J.*)

JACHAL, *voyez* JACCAL.

JACHERE, ſ. f. (*Agricult.*) c'eſt une terre labourable, ſur laquelle on ne ſeme rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la diſpoſer à produire du blé.

Les ſpéculateurs en agriculture ont beaucoup raiſonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroît en faire perdre une. L'uſage conſtant de cette méthode dans beaucoup de pays eſt une préſomption qu'elle eſt appuyée ſur des raiſons très-fortes ; & le ſuccès d'une culture différente dans d'autres lieux eſt une preuve que cette année de repos n'eſt pas par-tout d'une indiſpenſable néceſſité.

Il paroît difficile de ſe paſſer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenſer la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter ſans interruption s'épuiſent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend ſur elles. L'année de repos eſt pour la plûpart une condition eſſentielle à la recolte du blé.

Pendant cette année la culture a deux objets ; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets ſont remplis par les labours, lorſqu'ils ſont diſtribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaiſes, parce que la difficulté de ſaiſir le moment favorable pour les labourer, eſt beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorſqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il eſt poſſible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui ſurviennent ameubliſſent & façonnent la terre, lorſqu'elle eſt retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit ſur les recoltes.

Vers la fin d'Avril, lorſque les ſemailles de Mars ſont finies, on donne le ſecond labour aux *jacheres*, & les autres ſucceſſivement, à meſure que l'herbe vient à croître. *Voyez* LABOUR. Dans les intervales de chacun de ces labours, les troupeaux paiſſent ſur les *jacheres* qui leur ſont très-utiles depuis le printems juſqu'au moment où la recolte des foins leur laiſſe les prés libres.

La terre expoſée ainſi pendant un an, dans preſque toutes ſes parties, aux influences de l'air, acquiert une diſpoſition à la fécondité qui eſt néceſſaire pour aſſurer une récolte abondant de blé. Mais ſi l'on veut rendre & le repos & les labours auſſi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours ſoient toujours faits par un tems ſec, & ſuivis, quelques jours après, d'un herſage. Sans ces deux conditions la terre n'eſt point ſuffiſamment ameublie, & les herbes ne ſont pas aſſez detruites. Dans les années pluvieuſes, ſouvent quatre labours ne ſuffiſent pas ; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaiſſent en établiſſent la néceſſité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'eſt pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier ſur les terres. Lorſque la cour en eſt ſuffiſamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le ſecond labour. Il ſe deſſeche moins alors, que lorſqu'il eſt répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il eſt mieux mêlé avec la terre par les labours qui ſuivent le ſecond.

Si une terre eſt dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-tems engraiſſée, on peut ſans crainte, ne pas la laiſſer entierement oiſive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de Mars au mois de Novembre, & on herſe bien ce labour. Au mois de Mars ſuivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y ſeme de bonne heure des pois ou de la veſce. Dès qu'ils ſont recueillis, on laboure encore pour ſemer le blé dont on peut ſe promettre une bonne recolte. Mais il eſt ſage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conſeiller aux cultivateurs de ne traiter ainſi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres ſe réparent tous les ſix ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands ſuccès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle eſt celle qui a été pratiquée par Patulot. *Voyez l'Eſſai ſur l'amélioration des terres*.

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'eſt donner à un champ le premier labour.

JACI D'AQUILA, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile ſur la côte orientale, entre le golphe de ſainte-Theele & Ponta Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. *Long.* 33. 2. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

JACINTE, *hyacinthus*, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopetale & découpée en ſix parties ; elle a, en quelque façon, la forme d'une cloche, & par le bas celle d'un tuyau. Le piſtil ſort du fond de la fleur & devient dans la ſuite un fruit arrondi qui a trois côtes, qui eſt diviſé en trois loges, & qui renferme des ſemences quelquefois arrondies, quelquefois plates. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

JACINTHE, *voyez* HYACINTHE.

JACKAASHAPUCK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à une plante qui eſt connue par les Botaniſtes ſous le nom de buſſerole, *vitis idæa*, *uva urſi*, *myrtillus ruber minor humi ſerpens*. Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre ; on la faiſoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles ſechées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée, & comme elles ſont fort aſtringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de ſalive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas beſoin de faire venir cette plante d'Amérique ; elle ſe trouve en très-grande quantité ſur nos montagnes, & ſur-tout ſur les Pyrénées ; on en trouve auſſi ſur les Alpes & en Suéde. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suéde, année* 1743. On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéreſſantes, & ſur-tout celle d'être un puiſſant litontriptique, & de diviſer la pierre très-promptement de la veſſie. (—)

JACOBÉE, *jacobæa*, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons ; les fleurons & les demi-fleurons ſont portés chacun ſur un embryon, & tous ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & fendu en pluſieurs pieces. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'eſpeces, toutes inutiles en Medecine ; ainſi nous ne décrirons que la plus commune, nommée par les Botaniſtes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine eſt attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cauſe du grand nombre de fibres blanchâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges ſont ſouvent nombreuſes ; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée ; quelquefois elles ſont liſſes, d'autres fois un peu cotonneuſes, purpurines, ſolides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & ſans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie ſupérieure en quelques rameaux ; ſes feuilles ſont oblongues, diviſées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont preſque juſqu'à la côte ; enſuite par d'autres découpures ſecondaires, liſſes, d'un verd foncé, ſur-tout en-deſſus.

Ses fleurs naiſſent à la cime des tiges & des rameaux ; elles ſont diſpoſées en forme de paraſols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune ; leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons en tuyaux, diviſés en cinq ſegmens à leur ſommet, & la couronne eſt de demi-fleurons pointus, portés ſur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui eſt partagé en pluſieurs pieces. Les embryons ſe changent après que la fleur eſt ſéchée, en des ſemences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles ſont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & eſt quelquefois d'uſage pour ſécher, déterger, & conſolider les ulceres ; ſes feuilles ameres, aſtringentes, & très-deſagréables au goût, changent légérement la teinture de tourneſol. Il paroît qu'elles contiennent un ſel eſſentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevent à quatre, cinq, ou ſix piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de ſe rompre ; elle ſoutient le froid des plus grands hivers, & ſe multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuſes qui ſuivent la regle de S. Dominique, à cauſe de leur principal couvent qui eſt près de la porte S. Jacques à Paris ; c'étoit auparavant un hôpital de pélerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. *Voyez* DOMINICAIN.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle auſſi les *freres prêcheurs* ; il ſont un des corps des quatre mendians. *Voyez* PRÊCHEUR & MENDIANT. *Dictionnaire de Trévoux*.

JACOBITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partiſans de Jacques II.

ques II. qui soutenoient le dogme de l'obéissance passive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéissance sans bornes. Mais la plûpart des membres du parlement, & de l'église anglicane, penserent avec raison, que tous les Anglois étoient tenus de s'opposer au roi, dès qu'il voudroit changer la constitution du gouvernement; ceux donc qui persisterent dans le sentiment opposé, formerent avec les Catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appellé *Jacobites*, ceux qui croyent que la succession du trone d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maison d'Hanovre; ce qui est une erreur née de l'ignorance de la constitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, soit qu'ils prêtent serment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le tems des factions d'Yorck & de Lankastre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, sans être contre la constitution de son pays. Elle transportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille; & celui qui suivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lankastre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendît, que le droit ne fût de son côté. Aujourd'hui les descendans du duc d'Yorck sont exclus de leurs prétentions à la couronne par les lois, de l'aveu même de ceux qui reconnoissoient la légitimité de leur naissance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement est rébelle à la constitution sous laquelle il est né, aussi-bien qu'au prince qui est sur le trone. La loi de son pays a établi le droit de succession d'une nouvelle famille; il s'oppose à cette loi, & soutient sur sa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la constitution du royaume a cru devoir nécessairement éteindre. (*D. J.*) (1)

JACOBSTADT, (*Géog.*) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de faisans du Brésil, dont le plumage est noir & gris; ils different pour la grosseur: suivant les voyageurs, leur chair est si délicate, qu'elle surpasse pour le goût celles de tous nos oiseaux d'Europe.

JACQ *ou* JACQUE, s. m. (*Marine.*) on nomme ainsi le pavillon de Beaupré d'Angleterre; il est bleu, chargé d'un sautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. *Voyez Planche XIX. suite des pavillons, celui de Jacque.* (*Q*)

JACQUERIE (LA) s. f. *Hist. de France*, sobriquet qu'on s'avisa de donner à une révolte de paysans, qui maltraités, rançonnés, desolés par la noblesse, se soulevérent à la fin en 1356, dans le tems que le roi Jean étoit en Angleterre. Le soulevement commença dans le Beauvoisis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *jacquerie*, parce que les gentilshommes non contens de vexer ces malheureux laboureurs, se mocquoient encore d'eux, disant qu'il falloit que *Jacque-bon-homme* fît les frais de leurs dépenses. Les paysans réduits à l'extrémité, s'armerent; la noblesse de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur desespoir. Cependant au bout de quelques semaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête; & tout le reste se dissipa. Mais s'ils eussent été victorieux? (*D. J.*)

JACQUES DE L'EPÉE (ST.) *second juge de l'Espadal*, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre militaire établi en Espagne en 1170, sous le regne de Ferdinand II. roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courses des Maures qui troubloient les pélerins de St. Jacques de Compostelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à assurer les chemins.

Ils proposerent aux chanoines de S. Eloi, qui avoient un hôpital sur la voie françoise, de s'unir à leur congrégation. L'union se fit en 1170, & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre est celle de grand-maitre, qui a été réunie à la couronne d'Espagne. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs, ni Sarrasins, ni hérétiques, ni repris en aucune maniere par l'inquisition.

Les novices sont obligés de faire le service de la Marine pendant six mois sur les galeres, & de demeurer un mois dans un monastere. Autrefois ils étoient véritablement religieux, & faisoient vœu de chasteté; mais Alexandre III. leur permit de se marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance, & de chasteté conjugale, auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge, depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix rouge sur la poitrine. Cet ordre est le plus considérable de tous ceux qui sont en Espagne. Le roi conserve avec soin le titre de grand-maître *de S. Jacques*, comme un des plus beaux droits de sa couronne, à cause des revenus, & des riches commanderies, dont il lui donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands aimant mieux y être reçûs que dans celui de la Toison d'or, parce qu'ils esperent parvenir par-là aux commanderies, & que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Espagne, mais particulierement en Catalogne, des privileges considérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & pour devise, *rubet ensis sanguine Arabum*. Aujourd'hui c'est une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui se rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Espagne, sont un monument de reconnoissance des secours que les François donnerent souvent aux Espagnols contre les Maures.

* JACQUES (*S.*) *hôpital S. Jacques*, *Hist. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzieme siecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII. reconnoissant le droit de patronage & d'administration laïque que les fondateurs de cette maison s'étoient réservé à eux & à leurs successeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établissement qu'on construiroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle seroit desservie par quatre chapelains; que l'un d'eux sous le nom de *trésorier*, ordonneroit de toutes les choses ecclésiastiques & autres qui concerneroient l'office divin seulement; qu'il auroit charge d'ame des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur administreroit les sacremens; que ce trésorier rendroit compte tous les ans aux administrateurs; que ceux-ci présenteroient au trésorier des personnes capables de remplir les chapellenies, & que la trésorerie venant à vaquer, un des chapelains seroit présenté par les administrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de trésorier. Une bulle de Clément VI. confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la suite; mais quatre seulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'institution étoit l'hospitalité envers les pélerins de *S. Jacques*; mais elle y a toûjours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre sexe. En 1676, on tenta de réunir cette maison à l'ordre hospitalier de S. Lazare; mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'administration & l'état de l'hôpital *S. Jacques* ont été un sujet de contestations qui ne sont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit proposé de ramener cet établissement à sa premiere institution; mais il ne paroît pas qu'on ait goûté son projet. *Voyez* parmi les différens mémoires qu'il a publiés sous le titre de *vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, (*pierre de S.*) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturalistes ont donné à une espece de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuse. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius.

JACQUES, (*S.*) *Géog. Voyez* SANT-IAGO.

JACTANCE, s. f. (*Morale.*) c'est le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle pense. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le style noble, parce qu'il est moins du bon ton de se louer soi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* est quelquefois utile au mérite médiocre, elle seroit funeste au mérite supérieur; je ne hais point trop la *jactance*, son but est de s'élever & non de rabaisser.

JACTATION, s. f. (*Medec.*) c'est un symptome de maladie; il consiste en ce que les malades étant extré-



(1) Les *Jacobites* sont encore une secte d'Orientaux appellés autrement *Monophysites*, qu'ils croient une nature en Jesus-Christ. *Voy.* l'article *Monophysites* dans cette Encyclopédie & plus diffusement l'article *Jacobites* dans Moreri. (*D*)

trèmement inquiets, ne peuvent rester au lit dans une même attitude, & en changent continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils se jettent d'une côté du lit à l'autre; ils se tournent souvent; ils s'agitent, s'étendent, se courbent; ils promenent leurs membres çà & là, & ne discontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ses parties, ayant la physionomie triste, & poussant souvent des soupirs, des gémissemens.

Cet état accompagne souvent les embarras douloureux d'estomac, les nausées fatiguantes, la disposition au vomissement prochain, les douleurs vives, comme convulsives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques d'un caractere délétere, portent des impressions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foiblesse.

La *jactation* est toûjours un mauvais signe dans les maladies, sur-tout lorsqu'elle survient à l'abattement des forces constant & considérable; lorsque le vice morbifique a son siége dans quelques parties nobles; lorsqu'elle est accompagnée de sueurs de mauvaise qualité, de froid aux extrémités; mais elle est de moindre conséquence, lorsqu'elle arrive dans les tems de crise; qu'elle ne se trouve avec aucun autre mauvais symptome, & qu'elle n'est point suivie de défaillance, de délire ou de phrénésie.

La *jactation* est à-peu-près la même chose que l'anxiété, l'inquiétude: on peut consulter sur ce qui y a rapport, les traités de Séméiotique dans la partie qui roule sur les prognostics: mais on trouve le précis très-bien circonstancié de tout ce qu'ont observé les anciens sur le sujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Prosper Alpin, *de præsagiendâ vitâ & morte ægrotantium, lib. III. cap. iv. &c.* dans celui de Duret, *in coacas prænotiones Hippocratis passim*, &c.

JACUA-ACANGA, s. m. (*Botan. exot.*) espece d'héliotrope du Brésil décrite par Pison, & que les Portugais appellent *fédagoso*; sa tige rameuse & velue croît à la hauteur de deux à trois piés; ses feuilles sont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entre elles, une sorte d'épic long d'un pié, garni de grains verds comme au plantain, excepté que ces épics sont courbés en queue de scorpion, finissant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; sa racine est longue d'un pié, presque droite, ligneuse, jettant peu ou point de filamens, brune en-dehors, blanche en-dedans, & d'un goût insipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE, *ou* E'JACULATOIRE, adject. (*Theolog.*) par cet épithete, on désigne des prieres courtes & ferventes adressées à Dieu du fond de l'ame; les pseaumes de David en sont remplis.

JACUPEMA, s. m. (*Ornith. exot.*) espece de faisan du Brésil de la grosseur de nos poules; sa large queue est d'un pié de longueur; ses jambes sont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de sa tête en maniere de crête, qui est bordée de blanc; sa gorge a un appendice assez semblable aux barbes du coq; son ventre est legerement tacheté de blanc; ses piés sont d'un beau rouge; on apprivoise aisément cet oiseau; il tire son nom de son cri qui est *jacu, jacu, jacu*, Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JACUT, s. m. (*Hist. nat.*) on croit que les Médecins arabes désignent sous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre prétieuse étoit redevable de sa couleur, & en conséquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres pensent que les arabes désignoient par ce mot général le rubis, le saphir, & l'hyacinthe; ce qui paroît certain, c'est que rien n'est plus mal fondé que les vertus médicinales que l'on attribue à ces sortes de pierres.

JACUT-AGA, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand-seigneur. C'est le premier des deux eunuques qui ont soin du trésor; ils sont l'un & l'autre au-dessus de l'esneder-bassi. Le *jacut-aga* a le tiers du deuxieme denier que l'esneder-bassi prend sur tout ce qui se tire du trésor. *Dict. de Trév. & Vigece.*

JADDESES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'isle de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obscur, qui sont chargés de desservir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troisieme ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddeses*, sur-tout lorsqu'il a fait bâtir à ses dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de crédit sur l'esprit des démons, qui passent chez eux pour avoir un pouvoir absolu sur les hommes, & à qui les *jaddeses* offrent un coq en sacrifice dans la vûe de les appaiser. Les *jaddeses* sont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. *Voyez* KOPPUS.

JADE, s. m. (*Hist. nat. Lithologie.*) c'est une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou grisâtre; elle est d'une dureté extrème, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais sa surface paroît toûjours comme humide ou grasse; elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle est brisée, son tissu intérieur est parfaitement semblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de transparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; sa couleur, quoique toûjours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un verd jaunâtre très-clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* les nom de *pierre divine*, à cause des propriétés merveilleuses que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée sur les reins étoit très-propre à en soulager les douleurs, & faisoit passer le sable & la pierre par les urines; ils la regardoient aussi comme un remede souverain contre l'épilepsie, & étoient persuadés que de la porter en amulette c'étoit un préservatif contre les morsures des bêtes venimeuses. On a un traité imprimé sous le nom de *pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de tems que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ses grandes vertus la faisoient rechercher avec empressement par les dames, & elles en payoient très-cherement les plus petits morceaux; mais il paroît que cet enthousiasme populaire est actuellement passé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit si légerement accordée.

On a donné aussi au *jade* le nom de *pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont aussi donné ce nom. *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de sabres & de coutelas, ainsi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *pierre des Amazones*, parce qu'on assure qu'il se trouve sur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale; quelques naturalistes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne sont point la même chose que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui se rencontre dans l'île de Sumatra, mais M. de la Condamine assure que la pierre des Amazones ne differe en rien du *jade* oriental: elle se trouve chez les Topayos, nation indienne établie sur les bords de la riviere des Amazones, plus aisément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique sont très-artistement travaillés, & paroissent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui sont cylindriques, & percés depuis un bout jusqu'à l'autre; cela paroît d'autant plus surprenant, que la pierre est extrèmement dure, & que ces peuples ignoroient l'usage du touret & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le paitrissant quand il étoit mou, & qu'ils s'étoit ensuite durci à l'air, fable que l'expérience a suffisamment réfutée. *Voyez le voyage de la riviere des Amazones*, par M. de la Condamine, *page 140. & suiv. édit. in-8°.*

On trouve aussi des morceaux de *jade* creusés, & taillés en vases & en figures différentes; d'autres sont en plaques, sur lesquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des talismans, *&c.*

Quelques naturalistes regardent le *jade* comme une espece de jaspe; mais il semble en différer par sa dureté, qui est beaucoup plus considérable que celle du jaspe; outre cela, il a plus de transparence que le jaspe, il ne prend point le poli comme lui, puisque, comme nous l'avons déja remarqué, le *jade* a toujours un air gras à sa surface. (—)

JADE, (*Mat. med.*) *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADE'RA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, selon Pline & Ptolomée; elle est appellée sur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Augusta, Felix, Jadera*; & une médaille de Domitien porte, *Col. Augusta, Jadera*; c'est aujourd'hui *Zara Vecchia*. (*D. J.*)

JADIS, (*adv. de tems.*) *Jadis* est synonyme a *autrefois*, ils se disent l'un & l'autre d'un tems très-éloi-

gné

gné dans le passé; mais *autrefois* est d'usage dans la prose & dans la poésie, au lieu que *jadis* semble réservé à la poésie: on s'en sert aussi dans le style plaisant; on dit quelquefois une femme de *jadis*; on n'aime plus comme on aimoit *jadis*.

JAEN, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale d'un canton appellé *Royaume*, dans l'Andalousie, avec un évêché suffragant de Tolede, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III. roi de Castille prit *Jaen* sur les Maures en 1243; elle est dans un terrein abondant en fruits exquis, & très-riche en soie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Baeca, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long.* 14. 45. *lat.* 37. 38. (*D. J.*)

JAFA, (*Géog.*) autrefois dite par les étrangers *Joppé*, ancienne ville d'Asie dans la Palestine, & fameuse dans l'Ecriture-sainte, à 8 lieues de Jérusalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de sa charité; elle est aujourd'hui si misérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment consiste en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-seigneur, qui y reçoit quelque tribut des pélerins du lieu. *Long.* 52. 55. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une presqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent sur les Portugais le 21 Juin 1658, & depuis ce tems-là elle leur est demeurée. *Long.* 98. *lat.* 9. 30. (*D. J.*)

JAFISMKE, s. m. (*Commerce.*) c'est ainsi que les Russes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte sur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimstal, en Bohème. Les *jafismkes* passent en Russie sur le pié des écus de France.

JAGARA, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Indiens donnent à une espece de sucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce sucre est fort blanc, mais il n'a point la délicatesse de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS ou GIAGUES, s. m. (*Hist. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'est rendu redoutable à tous ses voisins par ses excursions & par la desolation qu'il a souvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'est-à-dire sur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de plusieurs voyageurs & missionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté si loin la cruauté & la superstition; en effet, ils nous présentent le phénomene étrange de l'inhumanité la plus atroce, autorisée & même ordonnée par la religion & par la législation. Ces peuples sont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appellés *kilombos*, à-peu-près comme les Arabes du désert ou Bédouins; ils ne cultivent point la terre; la guerre est leur unique occupation; non-seulement ils brûlent & détruisent tous les pays par où ils passent, mais encore ils attaquent leurs voisins, pour faire sur eux des prisonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le sang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu plusieurs chefs fameux dans les annales africaines, sous la conduite desquels ils ont porté au loin le ravage & la desolation: ils conservent la mémoire de quelques héroïnes qui les ont gouvernés, & sous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célebre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de sa mere, par sa valeur & par ses talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les lois les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les sentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raison; ces lois, qui s'appellent *Quixillos*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Persuadée que la superstition seule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à son secours; elle parvint à en imposer à ses soldats par un crime si abominable, que leur raison fut réduite au silence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les mysteres des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puissans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce discours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter son fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le pila tout vif, de ses propres mains, aux yeux de son armée; après l'avoir réduit en une espece de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle se fit frotter tout le corps en présence de ses soldats; ceux-ci, sans balancer, suivirent son exemple, & massacrerent leurs enfans pour les employer aux mêmes usages. Cette pratique abominable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent détestable. Pour remédier à la destruction des mâles, causée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevoit à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoissoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres lois que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuse reine, étoit, sans doute, de rendre ses guerriers plus terribles, en détruisant en eux les liens de la nature & du sang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes; cependant on remarque que cette défense ne fit qu'exciter l'appétit exécrable des *Jagas* les plus distingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes; quelques-uns de ces chefs faisoient, dit-on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on assure qu'en conséquence de leurs lois, ils mangent de la chair humaine qui se vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réserver les femmes stériles, pour être tuées aux obseques des grands; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainsi rompu tous les liens les plus sacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur législatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en présence de l'armée. A l'égard des lois relatives à la religion, elles consistoient à ordonner de porter dans des boëtes ou châsses les os de ses parens, & de leur offrir de tems en tems des victimes humaines, & de les arroser de leur sang, lorsqu'on vouloit les consulter. De plus, on sacrifioit des hécatombes entieres de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois; on enterroit tout vifs plusieurs de ses esclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on ensevelissoit avec lui deux de ses femmes, à qui on cassoit préalablement les bras. Le reste des cérémonies religieuses étoit abandonné à la discrétion des *singhillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécrable, dont eux seuls savent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embrassé le christianisme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & sur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an universal history, vol. XVI.*

JAGERNDORFF, (*Géog.*) ville & château de Silésie, sur l'Oppa, à 6 lieues O. de Tropaw, 26. S. E. de Breslaw. *Long.* 35. 22. *lat.* 50. 4.

C'est la patrie de Georges Frantzkius, savant jurisconsulte d'Allemagne; il devint par son mérite chancelier d'Ernest, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans un incendie sa bibliotheque & ses manuscrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plupart de ses ouvrages, entr'autres ses *Commentarii in pandectas juris civilis*, & ses *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés plusieurs fois. (*D. J.*)

JAGGORI, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les habitans de Ceylan à une espece de sucre, qui se tire d'un arbre appellé *ketule*. *Voyez* ce mot.

JAGIR ou JAQUIR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou district assigné par le gouvernement, soit pour l'entretien d'un corps de troupes, soit pour les réparations ou l'entretien d'une forteresse, soit pour servir de pension à quelque officier favorisé.

IAGO DE LOS CAVALLEROS, SANT, (*Géog.*) ville de l'Amérique, une des principales de l'île espagnole, & dont les habitans sont de la derniere pauvreté; elle est sur le bord oriental de la riviere d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long.* 307. 30. *lat.* 19. 40. (*D. J.*)

IAGO *de* CUBA, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & sur la riviere de même nom; elle fut bâtie par les Espagnols en 1514, mais la Havane a pris le dessus, & tout le commerce de cette ville y a été transféré. (*D. J.*)

IAGO *del* ESTERO, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, sans murs, sans fossés, & sans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de maisons; c'est néanmoins la résidence de l'inquisiteur ordinaire de la province. Elle est située sur une riviere poissonneuse, dans un pays plat, fertile en froment, en seigle, en orge, en fruits, & en tigres carnassiers; sa distance du Potosi est à environ 70 lieues. *Long.* 315. 35. *lat. mérid.* 28. 25. (*D. J.*)

IAGO *de las* VALLES, *Sant*, (*Géog.*) petite ville presque deserte de l'Amérique septentrionale, dans l'audience de Mexico; elle est sur la riviere de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long.* 276. 40. *lat.* 23. (*D. J.*)

IAGO *de la* VEGA, *Sant*, (*Géog.*) belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Espagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée; c'est la résidence du gouverneur de la Jamaïque: elle est à présent fort peuplée, sise à 2 lieues de la mer, dans une plaine, sur une riviere, à 5 lieues de Port-Royal. *Long.* 300. 50. *lat.* 18. (*D. J.*)

IAGO, *Sant*, (*Géog.*) considérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché suffragant de Lima, & une audience royale; c'est la résidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquisition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaste plaine, abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, sur la petite riviere de Mapécho, qui la traverse de l'E. à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen desquels on arrose les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagé entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renversa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs si vénéneuses, que tous les habitans, qui sont Espagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cens personnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît sous le 33e degré de lat. Sud, sont extrèmement modifiées par le voisinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées jusqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à *Sant-Iago*, au plus fort de l'été, une heureuse température; la terre y est d'une fertilité singuliere, & procure toutes sortes d'arbres fruitiers; le paturage est excellent, & on y engraisse une grande quantité de bétail; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & sont d'un goût délicieux. *Long.* 308. *lat. mérid.* 33. 40. (*D. J.*)

JAGOARUM, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal assez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'est qu'il aboie comme le chien; qu'il se trouve au Brésil; qu'il est comme le chien de cette contrée; qu'il est fort vorace; qu'il vit de fruit & de proie; qu'il est marqueté de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25 lieues N. O. de Nissa, 38. S. E. de Belgrade *Long.* 39d 50'. *lat.* 44. (*D. J.*)

JAGOS, s. m. (*Géog.*) nom d'un peuple d'Afrique, dont il est parlé dans Maty & de la *Croix*: ce sont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du soleil, hommes agiles & robustes, & voleurs de profession. Ils sont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & passent pour anthropophages; ils habitent la basse Ethiopie, & sur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, s. m. (*Hist. nat.*) espece de sucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorsque le tari est récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaissit, & devient en consistance de miel; en le laissant bouillir plus long-tems, il acquiert la solidité du sucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant presqu'aussi blanc; c'est avec ce sucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ses confitures, au rapport de Dellon; les Malabares appellent ce sucre *jagara*, & les Portugais *jagre*. *Dict. de Trévoux*. (*D. J.*)

JAGRENATE *ou* JAGANAT, (*Géog.*) lieu des Indes, située à 45 milles de Ganjam, sur l'une des embouchures du Gange, c'est-là où le grand bramine, c'est-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait sa résidence, à cause du pagode qu'on y a bâti, & dont nous allons parler. *Long.* 103d 45' 30". *lat.* 19. 50.

L'édifice de ce temple indien, le plus célebre d'Asie, est extrèmement élevé, & renferme une vaste enceinte. Il donne son nom à la ville qui l'environne, & à toute la province; mais la grande idole qui est sur l'autel, en fait la gloire & la richesse: cette idole, nommée *Késora*, a deux diamans à la place des yeux; un troisieme diamant, attaché à son cou, lui descend sur l'estomac; le moindre de ces diamans est d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude, sont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis; elle est couverte, depuis les épaules jusqu'aux piés, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, selon les occasions; ses mains sont faites de petites perles, appellées *perles à l'once*; sa tête & son corps sont de bois de santal.

Ce dieu, car c'en est un dans l'esprit des Indiens, quoiqu'il soit assez semblable à un singe, est continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entierement noirci; il a sa sœur à sa main droite, & son frere à sa gauche, tous deux vêtus & debout; devant lui paroît sa femme, qui est d'or massif: ces quatre idoles sont sur une espece d'autel, entouré de grilles, & personne ne peut les toucher que certains bramines destinés à cet honneur. Autour du dôme qui est fort élevé, & sous lequel cette famille est placée, ce ne sont, depuis le bas jusqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plûpart représentent des monstres hideux, faits de pierres de différentes couleurs; derriere la déesse *Késora*, est le tombeau d'un des *prophetes* indiens, à qui l'on rend aussi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pélerins vont faire leurs moindres offrandes; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands évenemens, se sont voués à quelque dieu, en apportent la ressemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le secours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui possede toutes ces idoles, est le plus fréquenté de l'Asie, à quoi contribue beaucoup sa situation sur le Gange, dont les eaux lavent de toutes souillures; on y aborde de toutes parts, & le revenu en est si considérable, par les taxes & les aumônes, qu'il pourroit suffire à nourrir dix milles personnes chaque jour: l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles, est un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate*, qui est *prince souverain*, quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville, il faut payer trois roupies, c'est pour le raja; avant même que de mettre le pié dans le temple, il faut payer une roupie pour les bramines, & c'est la taxe des plus pauvres pélerins, car les riches donnent magnifiquement. Le grand-prêtre, qui dispose seul des revenus du temple, a soin, avant que d'accorder la permission aux pélerins de se raser, de se laver dans le Gange, & de faire les autres choses nécessaires pour s'acquitter de leurs vœux, de taxer chacun selon ses moyens, dont il s'est exactement informé; le tout est appliqué à l'entretien du pagode, à celui des dieux du temple, à la nourriture des pauvres, & à celle des prêtres qui doivent *vivre* de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du *temple*, & les dévotions aux idoles, le concours de monde qui y aborde de toutes les partie de l'Inde, *soit* en-deçà, *soit* endelà du Gange, n'en est que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pélerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cens lieues, en se prosternant sans cesse sur la *route*, jusqu'à la fin de leur pélerinage, qui dure quelquefois plusieurs années. D'autres traînent par mortification de longues & pesantes chaînes attachées à leur ceinture; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer, dans laquelle leur tête est enfermée: on a vû des Indiens se précipiter sous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate*, & se faire briser les os par piété.

Enfin, la superstition réunissant tous les contraires, on a vû d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu, pour être honorée du titre de son épouse, comme on en présentoit une quelquefois en Egypte au dieu Anubis; & d'un autre côté, on conduisoit au bucher de jeunes veuves, qui se jettoient gaiement dans les flammes sur les corps de leurs maris. (*D. J.*)

JAGST *ou* JAXT, (*Géog.*) riviere de Franconie, qui prend sa source dans le comté d'Œttingen, & qui se jette dans le Neckar, près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de martin-pêcheur du Bréſil, nommé par les Portugais *papapéxe*; ſon bec eſt noir, long, & pointu; ſes jambes ſont fort courtes, & un des orteils eſt placé derriere ſon dos; ſa tête, ſa queue, & ſes aîles, ſont couleur de fer; ſon col eſt entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc; le goſier, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc uniforme: il eſt marqueté ſur chaque œil d'une tache blanche; ſa queue & ſes aîles ont auſſi des mouchetures blanches, qui paroiſſent à découvert quand cet oiſeau vole. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAGUACIRI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal du Bréſil de la groſſeur & de la couleur du renard; il vit de crabe, d'écreviſſe & de la canne de ſucre, il fait quelquefois un grand dégat dans ces plantations; du reſte il eſt innocent, il dort beaucoup, & on le prend ſans peine. *Dict. de Trév.*

JAGUANA, (*Géog.*) les Eſpagnols la nomment Santa-Maria del Puerto, *fanum ſanctæ-Mariæ ad Portum*; petite ville de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola, à ſoixante lieues de Saint-Domingue. Elle fut ſurpriſe par les Anglois en 1591, mais ils l'ont rendue aux Eſpagnols. *Long.* 306. 15. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

JAGUARA, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal du Bréſil, que Margrave regarde comme une eſpece de tigre; mais il en differe en pluſieurs choſes, & approcheroit davantage du léopard par ſes mouchetures rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça*, *l'once*, & il paroît en effet qu'on peut aſſez bien le mettre dans la claſſe des onces ou lynx proprement ainſi nommés. Sa tête, ſes oreilles, ſes piés, & toutes ſes autres parties, quadrent à cette eſpece de chat; ſes griffes ſont crochues en demi-lune, & très-pointues; ſes yeux ſont bleus, & brillent dans l'obſcurité; ſa queue eſt de la longueur de celle du chat, en quoi elle differe de celle du linx ordinaire. Le *jaguara* eſt jaune ſur tout le corps, avec de belles tachetures noires différemment diſpoſées. C'eſt une bête ſauvage, courageuſe & auſſi friande de chair humaine, que de celle des autres animaux. (*D. J.*)

JAGUARACA, ſ. m. *Ichthyol. exot.*) poiſſon du Bréſil, ſemblable en pluſieurs choſes au ſcorpion de la méditerranée. Il eſt de la groſſeur d'une perche d'eau douce, & préſente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire ſur le dos; ſa queue eſt fourchue, ſes ouies ſont armées de pointes qui bleſſent ceux qui le prennent; tout ſon corps eſt revêtu de petites écailles d'un brillant argentin, excepté ſur le ventre qui eſt d'un blanc mate; ſa tête eſt rouge, couverte d'une eſpece de croute chevelue. On prend ce poiſſon parmi les roches, & il eſt excellent à manger. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAGUARETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de bête féroce du Bréſil que Margrave regarde comme un tigre, & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau eſt jaunâtre, remplie de grandes taches noires & brunes, qui ſont rondes ou d'une figure indéterminée. Il reſſemble au jaguara, mais il eſt plus grand que lui. *Voyez* JAGUARA. Cet animal eſt très-cruel & avide de chair humaine. Ray, *Synopſ. quadruped.*

IAHOUA-KATTO *ou* AIOUA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon des mers du Bréſil, dont la face reſſemble, dit-on, à la tête d'un bœuf; c'eſt un poiſſon de la famille des orbes; il a la queue fourchue.

JAICK LE, (*Géog.*) grande riviere de la Tartarie à ſon extrémité orientale. Elle la ſépare du Turqueſtan, prend ſa ſource au Caucaſe, dans la partie que les Tartares nomment *Aral-tag*, à 53 dégrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne; elle ſe jette dans la mer Caſpienne, à 45 lieues à l'Eſt de l'embouchure du Wolga; il y a une quantité prodigieuſe de poiſſon, dont on tranſporte les œufs ſalés par toute l'Europe, ſous le nom de *caviar*. *Voyez* CAVIAR. (*D. J.*)

JAICZA, (*Géog.*) ville forte de la Turquie européenne, dans la Boſnie, dont elle eſt la capitale, ſur la Pliva, à 20 lieues N. O. de Bagnaluck, 52 S. O. de Bude, 54 N. O. de Belgrade. *Long.* 35. 10. *lat.* 45. 5. (*D. J.*)

JAILLIR, verb. & JAILLISSANT, adj. (*Hydr.*) ſe dit des eaux qui s'élevent en l'air, & qui y ſont pouſſées avec violence. *Voyez* JET D'EAU. (*K*)

JAIS *ou* JAYET, ſ. m. *gagates*, *lapis thracius*, *ſuccinum nigrum*. (*Hiſt. nat. minéral.*) On nomme ainſi une ſubſtance d'un noir luiſant, opaque, ſeche, & qui a preſque la dureté d'une pierre; elle prend un poli auſſi vif qu'une agate; elle eſt legere au point de nager ſur l'eau; elle brûle dans le feu, répand une fumée fort épaiſſe, accompagnée d'une odeur ſemblable à celle du charbon de terre. Le *jais* eſt une ſubſtance réſineuſe ou bitumineuſe, qui a pris de la ſolidité & de la conſiſtence dans le ſein de la terre; elle eſt plus legere, plus pure & moins chargée des parties terreſtres, que le charbon de terre; & quand on la brûle, elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une eſpece de charbon foſſile très-pur, qu'on nomme *kennel-coal*, qu'il ſeroit aiſé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles, attendu que le *jais* ſe trouve par maſſes détachées, ou par morceaux de différentes grandeurs dans le ſein de la terre, au lieu que le charbon de terre ſe trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* ſe trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & ſur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a auſſi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve ſont toujours accompagnés d'une terre argilleuſe, noirâtre; ils ont une figure qui les fait reſſembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le ſuccin & tous les bitumes, le *jais* ne tire ſon origine de bois extrèmement réſineux, qui ont été enfouis dans le ſein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuſe s'eſt décompoſée & a été détruite dans la terre, de maniere qu'on ne trouve plus que la partie réſineuſe qui, en ſe durciſſant, a conſervé la forme du bois qui lui a ſervi comme de moule.

Tout le monde ſait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boëtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces uſages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfile les uns près des autres, pour faire des ajuſtemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'eſt appellé *jais* que très-improprement. (—)

JAYET, (*Chimie & Matiere médicinale.*) l'analyſe chimique prouve clairement que le *jayet* eſt un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne différe preſque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terreſtres. Le *jayet* diſtilé ſans intermede donne d'abord un phlegme blanchâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaiſſe. Il laiſſe un réſidu abondant très-ſpongieux, qui n'a pas été examiné que je ſache.

Le *jayet* s'enflame aiſément & ſans le ſecours des ſoufflets; il brûle en repandant une fumée noire & épaiſſe, & il ne ſe fond point au feu. L'eſprit-de-vin n'en tire qu'une teinture très-legere.

Quelques anciens, tels que Dioſcoride & Ætius, ont celebré dans le *jayet* la vertu émolliente & réſolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflamés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'uſage, parmi nous, que de ſon huile, ſoit noire, ſoit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxyſmes de paſſion hyſtérique, & l'odeur bien forte de cette huile les ſoulage en effet; on donne auſſi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, auſſi bien que l'huile de ſuccin, contre les vapeurs hyſtériques, & la ſuppreſſion des menſtrues & des vuidanges. Il regne au ſujet de ce remede une erreur populaire qui n'a pas le plus leger fondement. On penſe communément que l'uſage intérieur de l'huile de *jayet* cauſe infailliblement la ſtérilité, & que les lois défendent au médecin d'en donner à une femme ſans l'aveu de ſon mari. (*b*)

JAIZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi* de l'imbro-orbaſſi eſt grand écuyer ſur le regiſtre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de renard de la baſſe Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chaſſe de concert avec le lion qui partage avec lui ſa proie.

JAKAN, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquetée en dedans de taches couleur de ſang. Une autre eſpece, qui ſe nomme *ſiaga*, croît ſur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempé.

JACK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de fruit particulier à l'iſle de Ceylan, & à qui les habitans donnent différens noms ſuivant ſes différens degrés de maturité;

turité; on le nomme *polos* lorſqu'il commence à pouſſer, *coſe* lorſqu'il eſt encore verd, & *ouaracha* ou *vellas* lorſqu'il eſt parfaitement mûr. Ce fruit croît ſur un grand arbre; ſa couleur eſt verdâtre; il eſt hériſſé de pointes & d'une groſſeur prodigieuſe; il eſt rempli de graines comme la citrouille; ce fruit eſt d'une grande reſſource pour le peuple; on le mange comme on fait les choux, & il en a le goût; un ſeul *jack* ſuffit pour raſſaſſier ſept à huit perſonnes; ſes graines ou pepins ont la couleur & le goût des châtaignes; on les fait cuire à l'eau ou ſous les cendres.

JAKSHABAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle auſſi *jachchaban* ou *mois de roſées*.

JAKUSI, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent au dieu de la medecine; ils le repréſentent debout, la tête entourée de rayons; il eſt porté ſur une feuille de tarato ou de *nymphæa*.

JAKUTES *ou* YAKUTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation tartare payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle eſt diviſée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans de certains tems, ils font des ſacrifices aux dieux & aux diables; ils conſiſtent à jetter du lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent, en buvant de l'eau-de-vie juſqu'à perdre la raiſon. Ils n'ont d'autres prêtres que des *ſchamans*, eſpeces de ſorciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de ſupercheries, par leſquels il n'y a qu'une nation auſſi groſſiere qui puiſſe être ſéduite. Ils ſont tributaires de l'empire de Ruſſie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un uſage bien étrange des *Jakutes*, c'eſt que, lorſqu'une femme eſt accouchée, le pere de l'enfant s'approprie l'arriere-faix & le mange avec ſes amis qu'il invite à un régal ſi extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie ſur les bords du grand fleuve de Lena qui va ſe jetter dans la mer glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y eſt toujours gelée juſqu'à une très-grande profondeur. Les habitans dépoſent leur proviſion de poiſſon & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles ſe conſervent très-long-tems. Les environs de cette ville ſont très-ſtériles à cauſe du froid qui y regne. C'eſt dans ſon territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'éléphans enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle eſt placée au 58e degré 26 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Ruſſes. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JALA, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, ſitués dans la partie orientale de l'isle de Ceylan. Cet état eſt fort dépeuplé, à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie ſur une isle formée par le Nil.

JALAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que quelques ſeigneurs ſont fondés à prendre ſur chaque piece de vin vendue en détail; c'eſt la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage*. Ce mot *jalage* vient de ce qu'on meſure le vin, dû pour ce droit, dans une jale ou vaiſſeau contenant un certain nombre de pintes de vin. La *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient ſeize pintes. *Voyez* l'*article* 402 *de la Coûtume d'Orleans*. (*A*)

JALAP, *jalapa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légerement; elle a deux calices; l'un l'enveloppe, l'autre la ſoutient; celui-ci devient dans la ſuite un fruit arrondi qui renferme une ſemence de même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voy* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoſo*, celle dont on emploie les racines ſous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la deſcription de cette eſpece. Elle porte au Pérou de groſſes racines noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'où ſort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuſe & fort branchue: les feuilles naiſſent oppoſées, & ſe terminent en pointe d'un verd obſcur, ſans odeur. Les fleurs ſont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un double calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les ſoutient. Le dernier devient un fruit ou une capſule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuſe & chagrinée, obtuſe d'un côté, & terminée de l'autre par un bord ſaillant en forme d'anneau. Cette capſule renferme une ſemence ovoïde, rouſſâtre: toute cette plante ne differe preſque du *ſolanum mexicanum magno flore C. B. P.* que l'on a coutume d'appeller en françois *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé; ou plutôt c'eſt un liſeron d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houtton.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plûpart des eſpeces de *jalap*, ſoit par le moyen des racines qui réuſſiſſent très-bien, ſoit par les graines; on ſeme d'abord les graines au commencement du printems dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les tranſplante dans une autre couche, à ſix pouces de diſtance, pour leur faire prendre racine; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles ſe ſont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On tranſporte ces pots à la fin de Mai dans des lieux à demeure, ayant ſoin de ſoutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroſer au beſoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent conſtamment des fleurs différentes ſur un même pié, depuis le mois de Juin juſqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaiſir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il eſt vrai cependant que les fleurs de *jalap* ſe ferment pendant le jour à la chaleur du ſoleil; mais le ſoir à ſon coucher, elles s'épanouiſſent de nouveau & continuent dans cet état juſqu'à ce que le lendemain le ſoleil vienne les refermer; c'eſt pourquoi, ſans doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainſi, toutes les fois que le ciel eſt couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'autonne, les fleurs de *jalap* reſtent épanouies preſque tout le jour.

Comme elles naiſſent ſucceſſivement & ſe ſuccedent promptement, leurs graines qui mûriſſent peu de tems après, tombent à terre. C'eſt-là qu'il faut les ramaſſer ſoigneuſement une ou deux fois par ſemaine, pour les reſemer enſuite. On choiſit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produiſent toujours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégénerent quelquefois en fleurs ſimples, jaunes, rouges, pourpres, blanches; mais elles retiennent conſtamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les eſpeces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoſo*, eſpece de liſeron du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un ſi grand débit. Elle tire ſon nom de Xalappa, ville de la nouvelle Eſpagne, ſituée à ſeize lieues de la Vera-Crux, d'où elle eſt venue pour la premiere fois en Europe.

On compte que preſque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ ſix mille livres de cette racine. (*D. J.*)

JALAP, (*Mat. méd.*) le *jalap* eſt une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-ſec, & coupée en tranches. L'extérieur en eſt noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parſemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choiſir le *jalap* en gros morceaux brillans ou réſineux, qu'on ne puiſſe rompre avec les mains, mais qui ſe briſent facilement ſous le marteau, qui s'enflamment dès qu'on les expoſe à la flamme, ou au charbon embraſé, & qui ſoient d'un goût vif & *nauſéeux*. Il faut toujours le demander en morceaux entiers, & non pas briſé, ou en poudre; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, eſt communément vieux, carié, ſans vertu.

Le *jalap* contient une réſine & un extrait, qu'on peut en retirer ſéparément par les menſtrues reſpectives de ces ſubſtances, c'eſt-à-dire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon Geoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de réſine, & quatre onces d'extrait. Cartheuſer a retiré d'une once de *jalap* bien choiſi, environ demi-once d'extrait, & deux ſcrupules de réſine; ce qui donne une proportion bien différente de celle de Geoffroy. Il eſt vraiſemblable que cette variété de réſultats, eſt plûtôt dûe dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la maniere de procéder, qu'à la diverſité des ſujets ſur leſquels chacun a opéré: car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins réſineux, il n'eſt pas permis de ſuppoſer qu'ils puiſſent tant varier à cet égard, étant obſervé

d'ailleurs

d'ailleurs que tout bon *jalap* possede un degré d'activité, à peu près constant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en substance, est de purger puissamment, & pourtant sans violence. C'est le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus sûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magistere, c'est-à-dire, la resine de *jalap* sur des chiens, & dont le résultat a été que cette drogue causoit sur l'estomac & les intestins de ces animaux les effets des poisons corrosifs, ces expériences, dis-je, ne prouvent rien, même contre la résine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doses excessives, & que tous les remedes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuisibles, mortels, lorsqu'on force leur dose jusqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus de *jalap* entier ou en substance; car nous observerons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remedes est bien différente. Nous disons donc que l'observation constante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en substance est un excellent, & un très-sain, très-fidel purgatif, que les Médecins abandonnent très-mal-à propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réservent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues sont indiqués. Le *jalap* entier est, encore un coup, un purgatif qui n'est point violent, & qui ajoûté à la dose de douze, quinze & vingt grains aux médecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du senné & de la rhubarbe, pourgeroit efficacement & sans violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'est pas assez démontré par l'expérience que cette derniere pratique soit louable.

Le *jalap* entier est, à la dose de demi-gros & d'un gros donné seul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropisies, les œdèmes, les queues des fievres intermittentes, certaines maladies de la peau, *&c. Voyez* HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge presque point, & pousse seulement par les urines: ce remede n'est point d'usage.

La résine de *jalap* donnée seule ou nue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puissamment, mais ce n'est jamais, sans exciter de tranchées cruelles; l'irritation qu'elle cause s'oppose même assez souvent à son effet purgatif, & alors le malade est violemment tourmenté, & est peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice est commun aux résines purgatives; *voyez* PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces substances avec le jaune d'œuf, ou avec le sucre; *voyez* CORRECTIF. C'est principalement avec la résine de *jalap* & le sucre qu'on prépare les émulsions purgatives, qui sont des remedes très-doux. *Voyez à l'article* EMULSION. (b)

JALAVA, (*Hist. nat. Bot.*) fruit d'un arbre des *Indes orientales*, qui est de la grosseur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, sans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, s. m. (*Hist. eccl.*) nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choses; il méritoit nos hommages sur-tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares de principautés & de puissances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALE, s. f. (*Commerce*) mesure de liquides qui tient environ quatre pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

IALEME, s. m. (*Belles-lettres*) sorte de chanson lugubre, en usage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement si languissantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Hesychius ἰαλέμου οἰκτρότερος, *plus misérable*, ou *plus froid qu'un ialème*. Adrianus Junius rapporte aussi, comme un proverbe, ces mots grecs, ἐν τοῖς ἰαλέμοις [illegible] *digne d'être mis au rang des ialèmes*. Il se fonde sur ce que dit le poëte comique Menandre; que si vous ôtez la hardiesse à un amant, c'est un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des *ialèmes*. Junius ajoûte qu'*ialème* étoit le nom d'un homme plein de défauts & de desagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la composition des *ialèmes*.

JALOCZINA, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend sa source sur les frontieres de la Transilvanie, & qui se jette dans le Danube.

JALOFES, *les*, *ou* GELOFFES, s. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres comprises entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, sur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* sont tous extrêmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille assez avantageuse. Leur peau est très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & desagréable, quand ils sont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes aussi-bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'est cette couleur vraiment noire qu'elles estiment le plus.

Elles sont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particulierement pour les blancs, auxquels elles se livrent pour quelque présent d'Europe, dont elles sont fort curieuses; d'ailleurs leurs maris ne s'opposent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs sœurs, tenant à honneur de n'être pas refusés, tandis qu'ils sont fort jaloux des hommes de leur nation. Ces négresses ont presque toujours la pipe à la bouche, se baignent très-souvent, aiment beaucoup à sauter & à danser au bruit d'une calebasse, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danses, sont autant de postures lascives, & de gestes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à se donner des vertus, comme celles de la discrétion, & de la sobriété, de sorte que pour s'accoûtumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domestiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas est arrivée. Mais une chose plus vraie, c'est leur goût pour se peindre le corps de figures ineffaçables; la plûpart des filles, avant que de se marier, se font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez presque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. *Voyez* FARD.

Les *Jalofes* sont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croît ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire de l'ambre-gris, & des esclaves. *Voyez* Dapper, *Descrip. de l'Afrique*, *p.* 228. *& suiv.* (*D. J.*)

JALOIS, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont on se sert à Guise, & aux environs, pour mesurer les grains. Le *jalois* de froment pese 80 livres poids de marc, de meteil, 76; de seigle, aussi 76; d'avoine, 50 livres: un *jalois* fait cinq boisseaux de Paris. A Riblemont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boisseaux mesure de Paris, *Diction. de Commerce*. (G)

JALONS, s. m. pl. (*Arpentage.*) ce sont des bâtons droits, longs de cinq à six piés, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguisés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils servent à prendre de longs alignemens, & souvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les distinguer de loin dans le nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalon d'emprunt* une mesure portative, qui est la même que la hauteur les *jalons* qui supportent le niveau, & que l'on présente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalon*, on a fait *jalonner*.

JALOUSIE, s. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette passion est si fort semblable par sa nature & par ses effets, à l'envie dont elle est sœur, qu'elles se confondent ensemble. Il me paroît pourtant que par l'envie, nous ne considérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le desirons pour nous, au lieu que la *jalousie* est de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on est *jaloux* de celle qu'on possede.

La *jalousie* ne regne pas seulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez lesquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeste; elle tient à la rivalité de la position, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *jalousie* en amour, cette fiévre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du soleil, & qui n'est pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

* La *jaloufie*, dans ce dernier fens, eft la difpofition ombrageufe d'une perfonne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne faffe part de fon cœur, de fes fentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être refervé, s'allarme de fes moindres démarches, voit dans fes actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en foupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette paffion cruelle & petite marque la défiance de fon propre mérite, eft un aveu de la fupériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes font exempts de la *jaloufie*; les amans délicats craignent de l'avouer, & les époux en rougiffent.

C'eft fur tout la folie des vieillards, qui avouent leur infuffifance, & celle des habitans des climats chauds, qui connoiffent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jaloufie* écrafe les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté prefque dans toutes les contrées de l'orient.

JALOUSIE, (*Architecture.*) c'eft une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois croifées diagonalement, qui laiffent des vuides en lofange; par lefquelles on peut voir fans être apperçus. Les plus belles *jaloufies* fe font de panneaux d'ornemens de fculpture évidés, & fervent dans les églifes, aux jubés, tribunes & confeffionaux, aux écoutes, lanternes & ailleurs.

JALOUX, adjectif (*Grammaire.*) celui qui a le vice de la jaloufie. *Voyez* JALOUSIE.

JALOUX, adj. (*Marine.*) fe dit d'un vaiffeau qui roule & fe tourmente trop, de forte qu'il eft en danger de fe renverfer, s'il n'eft pas affez lefté, ou fi l'arrimage n'eft pas bien fait. Ce terme n'eft guere en ufage que dans la Méditerrannée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jaloufe*.

Vaiffeau *jaloux*, fe dit auffi d'un vaiffeau qui a le côté foible. (Z)

* JAM ou JEM, (*Hift. mod.*) la troifieme partie du cycle duodénaire des Cathaïens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* eft auffi la troifieme partie. *Jam* ou *jem* fignifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot, *Biblioth. orientale*.

JAMA, (*Géog.*) ville de l'empire ruffien, fur la riviere de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude* 47. *lat.* 59. 15. (*D. J.*)

* JAMACARU, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) il y a en Amérique plufieurs efpeces de figuiers fous ce nom. Ray en compte fix, toutes rafraichiffantes, à l'exception de la femence qui eft aftringente & deffiicative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en eft confeillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en ufe. *Dictionnaire de Trévoux*.

JAMACAII, f. m. (*Ornith. exot.*) oifeau très-joli du Bréfil, & de la groffeur d'une alouette. Son bec eft un peu courbé en bas; fa jolie petite tête eft noire, ainfi que fon gofier. Le deffus du cou, la poitrine, & le ventre font jaunes; fes aîles font noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; fa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, eft toute noire; fes jambes & fes piés font rembrunis. Margrave *Hift. Brafil.* (*D. J.*)

JAMAGOROD, (*Géogr.*) place importante & forterefle de l'Ingrie, vers la Finlande, fur la riviere de Laga, à trois milles de Narva; elle a été prife en 1703 par les Ruffes fur les Suédois.

JAMAIQUE, f. f. *la*, (*Géog.*) grande île de l'Amérique feptentrionale, découverte par Chriftophe Colomb, en 1494. Elle eft à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint-Domingue, à 116 de Porto-bello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'eft un fommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de fources fraîches, qui fourniffent l'île de rivieres agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui eft néceffaire à la vie. Les rivieres & la mer font fort poiffonneufes; la verdure y eft perpétuelle, l'air fain, & les jours & les nuits y font à peu-près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a plufieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oifeaux fauvages, des plantes très-curieufes, peu d'animaux mal-faifans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'hiftoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a longtems féjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à fes dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le fecond en 1725; cet ouvrage vaut une dixaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliotheques de curieux.

L'Amiral Pen, fous le regne de Cromwell, prit *la Jamaique* fur les Efpagnols en 1655; depuis ce tems-là elle eft reftée aux Anglois, qui l'ont foigneufement cultivée, & l'ont rendue une des plus floriffantes plantations du monde. On y compte aujourd'hui près de foixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres; enfin fon importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang: elle eft divifée en quatorze paroiffes ou jurifdictions.

Cette île produit du fucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortues, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le fel, le gingembre; le piment, & autres épiceries: les drogues, comme le gayac, les racines de fquine, la falfepareille, la caffe, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* felon Harvis, 301d 33' 45''. *lat.* méridionale 17. 40. *lat.* feptentrionale 18. 45. (*D. J.*)

JAMA-JURI, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) efpece de lis ainfi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de reffemblance avec celle qu'ils nomment *kana-ko-juri*, excepté que fes feuilles font minces & plus longues, & la femence très-dure; elle croît fur les montagnes. *Voyez éphémérid. nat. curiof. décur. II anno* 8. *obf.* 191.

JAMAIS, adv. de tems. (*Gramm.*) Il fe dit par négation de tous les périodes de la durée, du paffé, du préfent, de l'avenir. Il eft impoffible que l'ordre de la nature foit jamais fufpendu. De quelque phénomene que les tems paffés ayent été témoins, & quelque phénomene qui frappe les yeux des hommes à venir, il a la raifon de fon exiftence, de fa durée, & de toutes fes circonftances dans l'enchaînement univerfel des caufes qui comprend l'homme, ainfi que tous les autres êtres fenfibles, ou non.

JAMBA, (*Géog.*) petit royaume de l'Indouftan, fur le Gange, qui le traverfe du N. au S. On n'y connoît qu'une feule ville du même nom. (*D. J.*)

JAMBAGE, f. m. (*Maçonnerie.*) fe dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes fortes de *jambages*, piliers quarrés, & pié-droits, font appellés *orthoftatæ* par Vitruve.

JAMBAGES *de cheminée*, font les deux petits murs qu'on éleve de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux groffes pieces de bois d'équarriffage pofées à plomb fur des femelles, & affujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* font emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horifon, & appellées les *jumelles*, entre lefquelles font placées les poupées. *Voyez* TOUR.

JAMBAGE, *en Ecriture*, fe dit en général d'une partie de lettre, & particulierement des pleins droits.

Il y a deux fortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches. *Voyez le volume des Planches*, à la table de l'Ecriture, *Pl. des principes*.

JAMBE *la*, f. f. (*Anat. Chir. Médec. Orthoped.*) en grec *κνήμη* en latin *crus* ou *tibia*, feconde partie de l'extrémité inférieure du corps humain, qui s'étend depuis le genou jufqu'au pié; elle eft compofée de deux os, dont l'un fe nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyfe fupérieure du cubitus; quoi qu'il en foit, *voyez* ROTULE, TIBIA, PÉRONÉ.

Continuons la defcription générale de la *jambe*, enfuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie eft expofée; la Chirurgie, la Medecine, & l'Orthopédie, s'uniffent pour y porter une main fecourable.

La premiere chofe qui frappe nos yeux dans l'adminiftration anatomique de la *jambe*, c'eft la forte articulation du tibia avec le fémur, par plufieurs ligamens nerveux qui fe croifent en fautoir. De la feule articulation du tibia avec le fémur dépendent les mouvemens de flexion, d'extenfion, de demi-rotation que la *jambe* fait, foit en-dedans, foit en-dehors, car le péroné immobile par lui-même, obéit toujours au tibia.

Les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de pluſieurs muſcles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui ſont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaſte externe; 3°. le vaſte interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi nerveux; 9°. le demi membraneux; 10°. le poplité. Quelques-uns y joignent le faſcia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muſcles, car nous ne parlerons ici que de leurs uſages en général.

On attribue communément l'extenſion de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vaſtes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi nerveux, le grêle interne, le couturier, & le poplité, comme fléchiſſeurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à-demi fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en-dehors, & le poplité la tournant de devant en-dedans.

Mais ſi l'on conſidere attentivement les attaches de preſque tous les muſcles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux ſimples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que le grêle antérieur, par exemple, vû ſon attache à l'os des îles peut fléchir la cuiſſe, indépendamment de ſon uſage pour l'extenſion de la *jambe*. Le muſcle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, ſert encore ſûrement à faire la rotation de la cuiſſe de devant en dehors, ſoit qu'elle ſoit étendue ou fléchie; il fait croiſer cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorſqu'ils travaillent étant aſſis.

La plûpart des autres muſcles, comme le *faſcia-lata*, ſont communs à la cuiſſe & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une ſur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne ſont pas même les ſeuls moteurs de la *jambe* ſur la cuiſſe, & de la cuiſſe ſur la *jambe*, car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muſcles jumeaux, dont l'on borne le ſervice à l'extenſion du pié.

De plus, quelques-uns des muſcles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le couturier, le grêle interne, le demi-nerveux, & le demi-membraneux, meuvent encore la cuiſſe ſur le baſſin, & le baſſin ſur la cuiſſe.

En un mot, preſque tous les muſcles de la *jambe* ſont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre ſon uſage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulieres.

Remarquez enfin, que tous ces muſcles ſont très-longs, & ſitués les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs uſages. Il n'y a que le poplité qui ſoit un petit muſcle; il eſt même comme hors de rang, étant placé au-deſſus de la cuiſſe.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* ſont expoſées, car nous n'avons rien à dire de nouveau ſur les arteres, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déja fait mention à *l'article* CRURAL, *Anatomie*.

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus ſouvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal ſoignés, mal emmaillotés, ou qui les ont fait marcher trop-tôt; de-là, les uns ont le tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en-dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarſe; l'on appelle en latin ces derniers *vari*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés ſont tournés en-dehors, & ceux-ci ſont nommés *valgi*; en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, ſoit par maladie, ſoit par conformation naturelle, ſoit par des tiraillemens violens lors de leur naiſſance.

Tous ces divers états, & le degré où ils peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour leſquels il faut s'adreſſer aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus ſûr pour prévenir ces ſortes de difformités, eſt de veiller à ce que les enfans ſoient emmaillotés ſoigneuſement, avec intelligence, & de les empêcher, ſur-tout ceux qui ont de la diſpoſition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou aſſis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les traîner dans un chariot, juſqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force ſuffiſante.

2°. Suppoſé que l'enfant ait apporté la difformité de naiſſance, ou qu'elle paroiſſe ſe former, il faut ſe ſervir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppoſe à la guériſon, on joindra les bains, les linimens, les fomentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il eſt des moyens très-ſimples, qui ſuffiſent ſouvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en-dedans, on peut ſe ſervir des marche-piés de bois en uſage chez les religieuſes pour leurs jeunes penſionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens ſont creuſés de maniere, que les piés y étant engagés ſe trouvent néceſſairement tournés en-dehors. Si c'eſt ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés contournés en-dedans; un peu d'art, de ſoins, & d'attention, operent des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toûjours entre ſes bras ſur le même côté; engagez-la de changer ſa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorſque la courbure des *jambes* vient du rachitiſme, il s'agit de guérir la cauſe du mal, & après cela de redreſſer la *jambe*, comme on s'y prend pour redreſſer la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* penchent plus d'un côté que de l'autre, on peut eſſayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des ſouliers plus hauts de ſemelles & de talons du côté que les *jambes* penchent.

7°. Il faut donner aux enfans des ſouliers fermes & qui ne tournent point, ſur-tout en-dehors, parce qu'alors ils font ſans ceſſe tourner la pointe du pié en-dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes ſortes d'efforts. Salzmann rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été ſouvent porté à califourchon ſur les épaules de ſon frere aîné; il eſt vraiſſemblable que la cauſe de cet accident provenoit de la violente tenſion que les muſcles des *jambes* ſouffrirent, étant long-tems & ſouvent pendantes ſans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras ſe retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidiſſement des muſcles, il faut les aſſouplir par des bains, des douches, des linimens; ſi elle eſt produite par le deſſéchement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; ſi c'eſt l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede eſt entierement du reſſort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excede la longueur de l'autre, ſoit par conformation naturelle, accident qui eſt incurable, ſoit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuiſſe de l'enfant, lors de ſa naiſſance; dans ce dernier cas on trouvera le baſſin de travers, & penché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux ſuccès ont juſtifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conſeillent de s'y prendre de la maniere ſuivante.

Après avoir couché l'enfant ſur le dos, on lui liera légerement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en pluſieurs doubles, & en façon de jarretiere; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins ſans violence, ſur l'épaule de l'enfant, du même côté; aſſujettiſſez-l'y, de maniere qu'elle ne puiſſe gliſſer; enſuite, vous emmailloterez l'enfant avec adreſſe. La compreſſion que le bandage du maillot fait ſur la bande, qui eſt tendue depuis le genou de l'enfant juſques ſur ſon épaule, oblige cette bande à ſe tendre encore davantage, détermine la partie trop inclinée du baſſin à remonter & à ſe remettre dans ſa ſituation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles ſéparés; ſavoir, JAMBE *amputation*, & JAMBE *fracture*, *Chirurg*. (*D. J.*)

JAMBES *antérieures & poſtérieures de la moëlle allongée*, (*Anat.*) *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, ſ. f. (*Hiſt. des Inſectes.*) partie du corps des inſectes qui leur ſert à ſe ſoutenir, à marcher, & à d'autres uſages.

Les inſectes aîlés connus ont tous des *jambes*, ſans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une ſeule articulation; de ce nombre ſont les chenilles, dont les *jambes* antérieures ſe terminent par un crochet pointu. L'on trouve auſſi des inſectes à *jambes* longues, & qui

& qui ont trois, quatre, cinq, ſix, & même juſqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même inſecte ne ſont pas toutes égales en longueur; les poſtérieures du plus grand nombre ſont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'eſt cependant pas ſi générale, qu'il n'y en ait dont les *jambes* antérieures ſurpaſſent les poſtérieures en longueur.

Les *jambes* des inſectes ſont ordinairement compoſées de trois parties; la premiere eſt une eſpece de cuiſſe, elle tient immédiatement au ventre, & eſt plus groſſe vers ſon origine, quoiqu'il y ait des inſectes dont la cuiſſe eſt moins groſſe en-haut qu'en-bas; la ſeconde eſt la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties ſont revêtues chez quelques inſectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeller *pointes articulaires*; la troiſieme partie de la *jambe* eſt le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. *Voyez* Pié.

Les inſectes ne font pas tous le même uſage de leurs *jambes*; elles leur ſervent principalement pour marcher, mais il y en a à qui elles ſervent encore de crampons pour s'attacher fortement; quelques-uns en font uſage pour ſauter, & les ſauts qu'ils font ſont ſi grands, qu'on dit qu'une puce ſaute deux cens fois plus loin que la longueur de ſon corps. Pour cet effet, ces inſectes ont non-ſeulement des *jambes*, des cuiſſes fortes & ſouples, mais encore des muſcles vigoureux, & doués d'une vertu élaſtique, par laquelle l'animal peut s'élever aſſez haut en l'air.

Les *jambes* ſervent de gouvernail aux inſectes qui nagent, & c'eſt par la direction du mouvement de ces membres, qu'ils arrivent préciſément au point où ils veulent aller; elles tiennent en équilibre le corps des inſectes qui volent, & le dirigent ſelon la volonté de l'animal; elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes, & leur ſervent de gouvernail, pour ſe tourner du côté qu'il leur plaît. D'autres, qui ont la vûe courte, s'en ſervent pour ſonder le terrein, devant ou derriere eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux, leurs antennes, & leur corps, & à en ôter la pouſſiere qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouiſſent la terre, ſe ſervent de leurs *jambes* en guiſe de bêche; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de pluſieurs inſectes, qui l'emploient à cet uſage, eſt prodigieuſe, ſi on la compare avec leur petiteſſe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſerrer dans la main quelque ſcarabée, on ſera ſurpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'eſt encore avec ce ſecours qu'ils font des creux dans la terre & des routes ſouterraines. Comme quelques animaux uſent de leurs *jambes* pour ſe défendre, l'on trouve auſſi des inſectes qui en font le même uſage; il y en a qui s'en ſervent pour ſaiſir leur proie, & la tenir ſerrée.

Enfin, la conſtruction des *jambes* des inſectes eſt ſouvent une marque pour diſtinguer les eſpeces reſſemblantes les unes des autres; c'eſt ainſi qu'on peut diſtinguer les mouches carnaſſieres des autres mouches, comme on connoît le faucon & le vautour à leurs ſerres.

Quelques naturaliſtes modernes prétendent qu'il y a des inſectes qui ont d'abord les *jambes* ſur le dos, & qui, après leur transformation, les ont enſuite ſous le ventre; c'eſt ce que M. de Réaumur ſemble dire de l'inſecte ſingulier dont il a fait la deſcription dans les *Mém. de l'acad. des ſciences*, *année* 1714; mais, outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain, ſi l'animal avoit par hazard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des inſectes, ce qui n'eſt pas ſans exemple, il ſe pourroit que, malgré les apparences du contraire, l'inſecte de M. de Réaumur eût les *jambes* à l'oppoſite de ſon dos. (*D. J.*)

Jambe de bois, *membre artificiel*, qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident, ou par une opération de chirurgie. La conſtruction de ces ſortes d'inſtrumens, doit être dirigée par le chirurgien intelligent, afin d'imiter la nature autant qu'on le peut, & ſuppléer aux fonctions dont on eſt privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuiſſe, ou dans celle de la *jambe*; les difformités naturelles ou accidentelles de la partie; les complications permanentes de certains accidens incurables, telles que des tumeurs, des cicatrices, &c. toutes ces choſes préſentent des variations, qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'uſage libre & commode d'une *jambe de bois*. Il faut choiſir un ouvrier ingénieux, qui ſache ſaiſir les vûes qu'on lui donne, & qui puiſſe les rectifier en cas de beſoin. Ambroiſe Paré a recueilli dans ſes œuvres la figure de diverſes inventions de *jambes*, de bras, & de mains artificielles, qui réparent les difformités que cauſe la perte des membres, & qui ſervent à remplir l'action qu'ils exerçoient, & il en fait honneur à un ſerrurier de Paris, homme de bon eſprit, nommé *le petit Lorrain*. La *jambe de bois* dont les pauvres ſe ſervent eſt aſſez connue; mais il y en a d'autres qu'on modele ſur la *jambe* ſaine, qu'on chauſſe comme elle, qui par des charnieres & reſſorts artiſtement placés dans le pié facilitent la progreſſion. Lorſque la perſonne veut s'aſſeoir, elle tire un petit verrou, qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* eſt gravée dans Ambroiſe Paré, & la deſcription eſt faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puiſſe la leur faire exécuter ſans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne reſpirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très-utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour ſoûtenir le pié, & un arc-boutant qui embraſſe le moignon de la feſſe, & qui fait que l'homme en marchant eſt comme aſſis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les reſſources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'Hiſtoire de l'académie royale des ſciences nous apprend dans l'éloge du P. Sébaſtien, carme, & grand méchanicien, que ſur ſa réputation un gentilhomme ſuédois vint à Paris lui redemander, pour ainſi dire, ſes deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au-deſſus des coudes. Il s'agiſſoit, dit M. de Fontenelle, de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, diſtribués par des fils à des doigts qui ſeroient fléxibles. Pour peu qu'on faſſe attention à ce projet, on ſentira qu'il n'étoit pas raiſonnable, & qu'il n'eſt pas poſſible de faire agir la puiſſance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, ſur les reſſorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébaſtien ne s'effraya pas de l'entrepriſe, & qu'il préſenta ſes eſſais à l'académie des Sciences. Ambroiſe Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroiſſent remplir toutes les intentions qu'on peut ſe propoſer dans les cas où ils ſont néceſſaires. *Voyez* Prothese.

Jambes de hune. (*Marine.*) *Voyez* Gambes.

Jambe, (*Maréchallerie.*) partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil juſqu'au ſabot, & au train de derriere depuis le jarret juſqu'au même endroit. Lorſqu'on veut exprimer ſimplement la partie des *jambes* qui va juſqu'aux boulets, on l'appelle *le canon de la jambe*. *Voyez* Canon. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval ſont d'être larges, plates & ſeches; c'eſt-à-dire, que quand on les regarde de côté, elles montrent une ſurface large & applatie; *nerveuſes*, c'eſt-à-dire, qu'on voie diſtinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jarret va ſe rendre dans le boulet. *Voyez* Boulet. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être fines, c'eſt-à-dire étroites & menues, on les appelle auſſi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui eſt le contraire des plates, *les jambes* du montoir *& les jambes hors* du montoir. *Voyez* Montoir. *Avoir bien de la jambe & avoir peu de jambe*, ſe dit du cheval ſelon qu'il a les *jambes* larges ou fines. *N'avoir point de jambes*, ſe dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gorgées. *Voyez* Gorge. Les *jambes* ruinées & travaillées. *Voyez* Ruiné & travaillé. Les *jambes* roides. *Voyez* Roide. La *jambe* de veau eſt celle qui au lieu de deſcendre droit du genouil au boulet, plie en devant; c'eſt le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, eſt la même choſe que boiter; chercher la cinquieme *jambe* ſe dit d'un cheval qui peſe à la main du cavalier, & qui s'appuie ſur le mors pour ſe repoſer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval ſe ſoulage ſur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Raſſembler ſes quatre *jambes*. *Voyez* Rassembler. Droit ſur ſes *jambes*. *Voyez* Droit. Faire trouver des *jambes* à ſon cheval, c'eſt le faire courir vîte & très-long-tems. Comme les *jambes* du cavalier ſont une des aides, *voyez* Aides. *Jambe* dedans, *jambe* dehors ſont des expreſſions qui ſervent à diſtinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors ſera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, ſi le cheval manie à droite, le talon droit ſera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite ſera celle de dedans. Par conſéquent la *jambe* & le talon gauches ſeront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le con-

traire arrivera si le cheval manie à gauche. Soûtenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. *Voyez* SOUTENIR. Laisser tomber ses *jambes*. *Voyez* TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. *Voyez* APPROCHER. On dit du cheval qui devient sensible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Connoître, obéir, répondre aux *jambes*, se dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

IAMBES, *de filleu* (*terme de riviere.*) c'est la partie d'un bateau foncet, servant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, s. m. (*Littér.*) *iambus*, terme de prosodie greque & latine, pié de vers composé d'une breve & d'une longue, comme dans θεῶ, λέγω, *Dii*, *meas*. *Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle aussi un pié vîte, rapide, *per citus*.

Ce mot, selon quelques-uns, tire son origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'usa que de paroles choquantes & de sanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proserpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec ἰὸς, *venenum*, venin, ou de ἰαμβίζω, *maledico*, je médis, parce que ces vers composés d'*iambes*, furent d'abord employés dans la satyre. *Dict. de Trévoux*.

Il semble qu'Archiloque, selon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particulierement propre à la satyre.

*Archilochum proprio rabies armavit iambo*. Art Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

JAMBÉ, adj. f. (*Maréchallerie.*) bien *jambé*, ou bien de la jambe; bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN; bien en selle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, s. m. (*Bot. exot.*) nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la grosseur d'une poire, rouge-obscur en couleur, sans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro*, croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au loug & au large, forment un grand ombrage & un bel aspect; son écorce est lisse, de couleur grise-cendrée; son bois est cassant; sa feuille ressemble de figure au fer d'une lance; elle est unie, d'un verd-brun par le haut, & d'un verd-clair par le bas, ses fleurs sont rouges-purpurines, odorantes, d'un goût aigrelet, & ont au milieu plusieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du sucre. (*D. J.*)

JAMBETTE, s. f. (*Charpenterie.*) est une piece de bois, qui se met au pié des chevrons & sur les enrayures. *Voyez nos Planches de Charpente*.

* JAMBETTE, (*Pelleterie.*) c'est la seconde espece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle est fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort supérieure au samoul-bacha ou celle du col. On en pourroit avoir encore une quatrieme espece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, sur-tout à Constantinople.

JAMBI, (*Géog.*) royaume des Indes sur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoit qu'une seule ville située sur une riviere qui forme un assez beau golfe. (*D. J.*)

JAMBIER, s. m. *en Anatomie*, est un nom que l'on donne à deux muscles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *postérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condile externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers son milieu; ensuite il se retrécit & forme un tendon grêle & uni qui passe sous le ligament annulaire, & va s'insérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarse qui soûtient le gros orteil. La fonction de ce muscle est de tirer le pié en-haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie*.

Le *jambier* postérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interosseux; son tendon qui est fort & uni passe sous le ligament annulaire par le sinus qui est derriere la malléole interne, & va s'insérer à la partie interne de l'os scaphoïde. *Voyez* nos *Planches anat.*

*Petit jambier* postérieur, *voyez* PLANTAIRE.

IAMBIQUE, adj. (*Littér.*) espece de vers composé entierement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *iambe*. *Voyez* IAMBE.

Les vers *iambique* peuvent être considérés ou selon la diversité des piés qu'ils reçoivent, ou selon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois especes qui ont des noms différens.

1°. Les purs *iambiques* sont ceux qui ne sont composés que d'*iambes*, comme la quatrieme piece de Catulle, faite à la louange d'un vaisseau.

*Phaselus ille, quem videtis hospites.*

La seconde espece sont ceux qu'on appelle simplement *iambes* ou *iambiques*. Ils n'ont des iambes qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toûjours être un *iambe*; & aux impairs des spondées, des anapestes, & même un dactyle au premier. Tel est celui que l'on cite de la Médée de Seneque.

*Servare potui, perdere an possim rogas?*

La troisieme espece sont les vers *iambiques* libres, qui n'ont par nécessité d'iambe qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phedre.

*Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.*

Dans les comedies, on ne s'est pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le sixieme pié est toûjours indispensablement un *iambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de syllabes, on appelle *iambe* ou *iambique* dimetre celui n'a que quatre piés.

*Queruntur in sylvis aves.*

Ceux qui en ont six s'appellent *trimetres*, ce sont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le théatre, surtout pour la tragédie; ils sont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés en usage dans nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la prose, & qu'ils sentent moins l'art & l'affectation.

*Dii conjugales, tuque genialis tori*
*Lucina custos*, &c.

Ceux qui en ont huit se nomment *tétrametres*, & l'on n'en trouve que dans les comédies.

*Pecuniam in loco negligere, maximum*
*Interdum est lucrum.*

Terent.

Quelques-uns ajoûtent un *iambe* monometre, qui n'a que deux piés.

*Virtus beat.*

On les appelle *monometres*, *dimetres*, *trimetres* & *tétrametres*, c'est-à-dire, d'une, de deux, de trois, de quatre mesures, parce qu'une mesure étoit de deux piés, & que les Grecs les mesuroient deux piés à deux piés, ou par épitrices, & en joignant l'iambe & le spondée ensemble.

Tous ceux dont on a parlé jusqu'ici sont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, sans qu'il y manque rien, ou qu'il y ait rien de trop.

Les imparfaits sont de trois sortes; les catalectiques auxquels il manque une syllabe.

*Musæ jovem canebant.*

Les brachycatalectiques auxquels il manque un pié entier.

*Musæ jovis gnatæ.*

Les hypercatalectiques qui sont ceux qui ont une syllabe ou un pié de trop.

*Musæ sorores sunt Minervæ*,
*Musæ sorores Palladis lugent*.

La plûpart des hymnes de l'Eglise sont des *iambiques* dimetres, c'est-à-dire de quatre piés. *Dict. de Trévoux*.

JAMBLIQUE SEL DE, (*Pharmac. anc.*) sorte de sel préparé avec le sel ammoniac, le poivre, le gimgembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il est inutile de donner les noms & les doses; cette composition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, passoit chez les anciens pour un excellent minoratif stomachique. On le prenoit à-jeun, soit seul en poudre, soit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. *Voyez* Gorræus. (*D. J.*)

JAMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits ressemblent à des pom-

pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Romanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (*D. J.*)

JAMBOLONE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbuste des Indes, qui est à-peu-près comme le myrthe, mais dont la feuille ressemble à celle du fraisier & le fruit aux grosses olives; son fruit se confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, f. m. (*Hist. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par sa forme elle ressemble à un *jambon*; c'est une espece de pinne marine.

JAMBON, *en terme de Cuisinier*, c'est la cuisse ou l'épaule du porc ou du sanglier, sechée & assaisonnée pour être gardée plus long-tems, & mangée avec plus de goût. On prépare de la maniere qui suit les *jambons* de Westphalie qui sont si fort en vogue: on les sale avec du salpêtre, on les met en presse pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de genievre, & ensuite on les fait sécher à la fumée de bois de genévrier.

Les meilleurs *jambons* que nous avons en France sont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros *jambon*.

JAMBOS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruits des Indes qui est de la grosseur d'une poire; il y en a deux especes, l'une est d'un rouge obscur sans noyau, & qui est d'un goût très-agréable; l'autre est d'un rouge-clair à un noyau aussi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *iamboli*, les Persans *tuphat*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit est très-touffu, & donne beaucoup d'ombre; il est grand comme un prunier, sa fleur est d'un rouge vif tirant sur le pourpre, l'odeur en est très-agréable, il sort de son calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine est forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit plusieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *ven-ku*, & les Portugais *jambon*. On est dans l'usage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du sucre aussi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fievres bilieuses.

JAMBU, f. m. (*Ornithol. exot.*) espece de perdrix du Brésil, d'un jaune-brun, & d'une délicatesse de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. Margrave, *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

JAMES-BOROUGH, (*Géog.*) ville d'Irlande sur la riviere de l'Hannon, dans la province de Leinster.

JAMES-ISLE, (*Géog.*) grande île des terres arctiques, ou plûtôt vaste pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une seule île. Il est borné au nord par la mer Christiane, à l'orient par le détroit de Davis, au sud-ouest par le détroit d'Hudson, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles mais ce ne sont que des conjectures, puisque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous est inconnu. (*D. J.*)

JAMES-RIVIER, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale en Virginie; elle arrose divers cantons, & se décharge finalement à l'entrée de la baie de Chesapeack (*D. J.*)

JAMES *sainte*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au diocèse d'Avranches, à 3 lieues de Pontorson, 67 S. O. de Paris. *Long.* $16^{d}$. 28'. 1''. *lat.* $48^{d}$. 29'. 22''. (*D. J.*)

JAMES-TOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la Virginie, sur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle est sur une presqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au-dessus de son embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. *Long.* 300. 5. *lat.* 37. (*D. J.*)

JAMETS, *Gemmatium*, (*Géog.*) petite ville de France au Barrois, sur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. *Long.* 23. 5. *latit.* 49. 25. (*D. J.*)

JAMI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamazi*; & qu'il n'est pas permis de faire dans les petites mosquées appellées *meschids*. Un *jami* bâti par quelque sultan est appellé *jami-selatyn* ou *royal*. *Voyez* Cantemir, *Hist. Ottomane*.

* JAMIDES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom d'une des deux familles spécialement destinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

* JAMIS TOILE A, (*Commerce.*) espece de toile de coton, qui se tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, f. m. (*Hist. mod.*) ce sont des moines japonnois, qui font profession de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent dans une très-grande austérité; ils passent leur tems à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils se baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux especes; les uns se nomment *Tosansa*, & les autres *Fonsansa*. Les premiers sont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le sommet est d'un froid excessif, nommée *Ficoosan*; ils disent que s'ils étoient souillés lorsqu'ils y montent, le renard, c'est-à-dire, le diable les saisiroit. Quand ils sont revenus de cette entreprise périlleuse, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amassées au général de leur ordre, qui en échange leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de secrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de sorciers. Ils font un grand mystere de leurs prétendus secrets, & n'admettent personne dans leur ordre sans avoir passé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abstenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver sept fois le jour dans l'eau froide, de les faire asseoir les fesses sur les talons, de frapper dans cette posture les mains au-dessus de la tête, & de se lever sept cens quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempher, *Voyage du Japon*.

JAMMA-BUDO, (*Hist. nat. Bot.*) c'est une vigne sauvage du Japon, dont les grappes sont petites, & les grains de la grosseur des raisins de Corinthe sans pepins; elle sert à garnir les berceaux.

JAMNA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la petite île Baléare, c'est-à-dire de l'île Minorque; on croit communément que c'est *Citadella* sur la côte occidentale de l'île. (*D. J.*)

JAN, f. m. (*jeu.*) au *trictrac* se dit de la disposition du jeu, lorsqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient plusieurs faces, & disent qu'on l'a mis en usage dans le jeu du trictrac pour marquer la diversité des faces; il y a plusieurs sortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompense, *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définissent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre ensemble.

*Jan de Mézéas*, au trictrac, est un coup qui se fait quand au commencement d'une partie; on se saisit de son coin de repos sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorsqu'on amene un as, & six l'on en amene deux.

*Jan qui ne peut*, au trictrac, se fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent sur une dame découverte de l'adversaire, & que les cases ferment les passages; & il se fait encore au *jan* de retour, lorsque vous ne pouvez jouer les nombres que voux avez amenés.

*Jan de récompense*. On fait un *jan* de récompense au trictrac, lorsque le nombre de points produits par les dés jettés, tombe en les comptant sur une dame découverte de son adversaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du *petit jan*, sont différens. Dans la premiere on ne gagne sur chaque dame découverte que deux points par simples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par simples, & de six par doubles. Mais si on bat par deux manieres simples, on gagne huit point, & douze par trois.

Le *jan de récompense* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il se fait encore, quand s'étant saisi de son coin de repos, on bat celui de son adversaire qui est vuide, & pour lors on gagne quatre points par simples, & six par doubles.

*Jan de retour*, au trictrac, est un jeu qu'on ne peut faire sans avoir rompu son grand *jan*, parce qu'il faut se servir des mêmes dames qui le composoient. Pour y parvenir, on passe les dames dans la premiere table de son adversaire, & on les conduit dans la seconde qui est celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui l'on joue; & si-tôt que les cases de cette derniere table sont remplies, le *jan de retour* est fait. On ne sauroit passer que la fleche sur laquelle on prend passage, ne soit absolument nue, autrement le passage est fermé: c'est un passage pour la battre, & même une autre qui seroit plus loin; mais on

ne

ne pourroit pas paſſer pour cela; tant qu'on garde ſon *jan de retour*, & lorſqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On ſaura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, ſoit qu'il ait joué par ſimples ou par doubles; quand le *jan de retour* eſt rompu, on leve à chaque coup, ſelon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plutôt fait, gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains juſqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui ſont le tout ou la partie complette du trictrac.

*Jan de deux tables* au trictrac, eſt celui qui ſe fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées de ſorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverſe partie. *Jan de deux tables* eſt un haſard du jeu de trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par ſimple & ſix par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puiſſe pas placer ſes dames dans l'un ni dans l'autre de ſes coins, ne pouvant être pris que par deux dames à-la-fois; cependant, parce qu'on a la puiſſance de les y mettre on en tire le profit.

*Jan de trois coups*, au trictrac, ſe dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups ſix dames de ſuite depuis la pile juſqu'où eſt compriſe la caſe de ſannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut ſe faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut ſeulement marquer quatre points pour ſon *jan*, & faire une caſe dans ſon grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tels que *jan de courtes chauſſes*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever ſon *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, *&c.* On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plûpart de ces *jans*.

* JANA, ſ. f. (*Mytholog.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du D, que l'J conſonne entraîne dans pluſieurs langues. Varron appelle la lune dans ſes différentes phaſes, *Jane croiſſante & décroiſſante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le ſoleil s'eſt appellé auſſi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal quadrupede qui ſe trouve en Afrique dans la Nigritie; il eſt auſſi haut qu'un cheval, mais il n'eſt point ſi long; ſes jambes ſont menues, ſon cou eſt long, ſa peau eſt rouſſe ou jaunâtre avec des raies blanches; ſon front eſt armé de cornes comme les bœufs.

* JANACI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) jeunes hommes courageux, ainſi appellés chez les Turcs de leur vertu guerriere.

JANACONAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la nouvelle Eſpagne un droit que les Indiens ſoumis aux Eſpagnols ſont obligés de payer pour leur ſortie, lorſqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

* JANCAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petit fourneau de terre à l'uſage des Chinois qui s'en ſervent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géog.*) royaume d'Aſie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninſule de l'Inde, qui eſt au-delà du Gange.

JANEIRO Rio, (*Géog.*) riviere de l'Amérique méridionale ſur la côte du Bréſil; elle donne ſon nom à une province ou capitainerie où eſt St Sébaſtien. Elle fut découverte par François Villegagnon proteſtant, en 1515; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janéiro* que j'ai qualifié de riviere, eſt plutôt un golfe, puiſque l'eau en eſt ſalée, & que l'on y trouve des poiſſons de mer, des requins, des raies, des marſouins, & même juſqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *aubius arbor pruno ſimilis, ſpinoſa*. Il vient ſans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & eſt tout hériſſé d'épines; ſa fleur eſt blanche; ſon fruit reſſemble à celui du ſorbier, jaune quand il eſt mûr, d'un goût de prune ſauvage, ſtiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remedes aſtringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*)

JANJA, (*Géog.*) fleuve de la Sibérie ſeptentrionale, qui ſe jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géog. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne ſoit pas compriſe dans le nombre des ſept, qui ont fait donner à cette capitale le nom de la ville aux ſept montagnes, *urbs ſepticollis*.

Le *Janicule* avoit tiré ſa dénomination de Janus qui y demeuroit vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne; ils poſſédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne ſubſiſtaſſent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laiſſé d'orner l'Enéïde de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen, ces deux villes dont les murs ſont renverſés; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques; celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie*.

> *Hæc duo præterea disjectis oppida muris,*
> *Relliquias, veterumque vides monimenta virorum,*
> *Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem*
> Janiculum *huic, illi fuerat Saturnia nomen.*
>
> Ænéïd. liv. VIII. v. 355.

Cette oppoſition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline ſe ſert pour déſigner le *Janicule*. Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir ſur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Pline, & Solin. Euſebe dans ſa chronique y met auſſi la ſépulture du poëte Stace; Victoré place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On poſoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le tems des Comices, & on y montoit la garde pour la ſûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend ſous elle le Vatican, & ſe termine à l'egliſe de *Santo-Spirito in Saſſia*. On l'appelle communément *Montorio*, à cauſe de la couleur de ſon ſable qui eſt jaunâtre; c'eſt un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculenſis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il ſe rompit par la ſuite des tems, & demeura dans un triſte état de décombres, juſqu'à ce que Sixte IV. en ait conſtruit un autre à la place: c'eſt de-là que lui vient ſon nom moderne, *ponte Siſto*. (*D. J.*)

JANIPABA, ſ. m. *ganipa, fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. eſpece de génipa du Bréſil, & des îles de l'Amérique, dont il eſt un des plus grands arbres, reſſemblant au hêtre; ſon écorce eſt griſe ou blanche; ſon bois eſt moëlleux & fragile; ſes rameaux ſont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luiſantes, & en forme de langue de bœuf; ſa fleur eſt petite, d'une ſeule piece, en cloche, approchante de celle du narciſſe, blanche, tachetée de jaune en-dedans, répandant une odeur de giroſle; ſon fruit eſt plus gros qu'une orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée; ſa chair ſolide, jaunâtre, viſqueuſe, s'amollit en mûriſſant, & donne un ſuc aigrelet, d'un parfum aſſez agréable: on trouve au milieu de ce fruit, qui eſt partagé en deux, des ſemences comprimées, preſque orbiculaires; on mange le fruit quand il eſt mûr; on en tire par expreſſion une liqueur vineuſe, qui dans le commencement eſt aſtringente & rafraîchiſſante, mais qui étant gardée, perd ſon aſtriction, & devient échauffante. (*D. J.*)

JANISARKI, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Conſtantinople le baſar couvert, où l'on vend les drogues & les toiles. C'eſt un vaſte bâtiment fermé par deux grandes voutes, ſous l'une deſquelles ſont toutes les boutiques de Droguerie, & ſous l'autre celles des Marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce.*

JANISSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) ſoldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & ſur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'eſt-à-dire, *nouveaux ſoldats*, que nous nommons *janiſſaires*, ſe montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établiſſement, dont nous ignorons l'époque. Quelques hiſtoriens prétendent que c'eſt le ſultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja inſtituée, la forme qu'on voit ſubſiſter encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *jen-y-céris aghaſi*; nous diſons en françois l'*aga des janiſſaires*; & c'eſt un des premiers officiers de l'empire.

Com-

Comme on distingue dans les armées de sa hautesse les troupes d'Europe, & les troupes d'Asie, les *janissaires* se divisent aussi en *janissaires* de Constantinople, & *janissaires* de Damas. Leur paye est depuis deux aspres jusqu'à douze; l'aspre vaut environ *six* liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit est de drap de Salonique, que le grand-seigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une surveste de drap bleu; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend sur les épaules.

Leurs armes sont en tems de guerre un sabre, un mousquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce sont les soldats du monde qui ont toûjours été le mieux alimentés; chaque oda de *janissaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on sera peut-être bien-aise de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant; les choses à cet égard, n'ont point changé depuis son voyage en Turquie.

Les *janissaires* vivent honnêtement dans Constantinople; cependant ils sont bien déchus de cette haute estime où étoient leurs prédécesseurs, qui ont tant contribué à l'établissement de l'empire turc. Quelques précautions qu'ayent pris autrefois les empereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles; elles ont dégénéré. Il semble même qu'on soit bien-aise depuis plus d'un siecle, de les voir moins respectées, de crainte qu'elles ne se rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janissaires*, il est pourtant sûr que dans tout ce vaste empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui soient vrais *janissaires*, ou *janissaires* de la Porte: autrefois cette milice n'étoit composée que des enfans de tribut, que l'on instruisoit dans le Mahométisme. Présentement cela ne se pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janissaires* de se marier, les Musulmans étant persuadés que les soins du ménage rendent les soldats moins propres à la profession des armes: aujourd'hui se marie qui veut avec le consentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas sans argent; mais la principale raison qui détourne les *janissaires* du mariage, c'est qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées sont d'être chef de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes casernes, distribuées en plusieurs chambres: chaque chambre a son chef qui y commande. Il reçoit ses ordres des capitaines, au-dessus desquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga seul.

Le bonnet de cérémonie des *janissaires* est fait comme la manche d'une casaque; l'un des bouts sert à couvrir leur tête, & l'autre tombe sur leurs épaules; on attache à ce bonnet sur le front, une espece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fausses pierreries. Quand les *janissaires* marchent à l'armée, le sultan leur fournit des chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes; savoir un cheval pour 10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque sultan sur le trone, on augmente leur paye pendant quelque tems d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans; & les autres, quoiqu'ils ayent des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les solacs & les peyes qui soient de la garde de l'empereur; les autres ne vont au serrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les desordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville: tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'ayent qu'une canne à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entre eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de rester, ceux qui doivent être reçûs, passent en revûe devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le registre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa jurisdiction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux sermens lors de leur enrôlement; le premier, de servir fidellement le grand-seigneur; le second, de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires*, & cette grande union soutient singulierement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils sont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

De-là vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en tems de paix, une milice si redoutable. Elle déposa Bajazet II. en 1512; elle avança la mort d'Amurat III. en 1595; elle menaça Mahomet III. de le détrôner. Osman II. qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le serrail jusques au château des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette insolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faîte des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renverserent du trone son fils Mahomet IV. à cause du malheureux succès du siége de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier visir. Ils préférerent à cet habile sultan son frere Soliman III. prince sans mérite, & le déposerent à son tour quelque tems après. Enfin, en 1730, non-contens d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand visir, le rei-Effendi, & le capitan bacha; ils déposerent Achmet III. l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirerent sultan Mahomet, fils de Mustapha II. & le proclamerent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie. (*D. J.*)

JANNA (LA) *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine, sur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Thessalie des anciens; Larisse en est la capitale; ses principales rivieres sont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidène qui est leur *Apidanus*, & l'Agrioméla, qui est leur *Sperchius*. (*D. J.*)

JANNANINS, s. m. pl. (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des esprits qu'il croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont consulter & adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoissent un dieu suprême nommé *Kanno*, leur principal culte est réservé pour ces prétendus esprits. Chaque négre a son *jannanin* tutélaire, à qui il s'adresse dans ses besoins, il va le consulter dans son tombeau, & regle sa conduite sur les réponses qu'il croit en avoir reçûes. Ils vont sur-tout les interroger sur l'arrivée des vaisseaux européens, dont les marchandises leur plaisent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les esclaves ne sont point admis: on croiroit s'attirer la colere du génie, si on permettoit la violation de cette regle.

JANOUARE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede du Brésil, monté sur des jambes hautes & seches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la course. Il est de la grandeur d'un chien, sa peau est tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui est très-agile & très-vorace, cause beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere est dans la haute Podolie; la seconde dans la province de Mazovie, sur les frontieres de la Prusse; & la troisieme est en Lithuanie, dans la province de Briescia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, située dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohème au cercle de Kaurschim, fameuse par la bataille de 1645, où le général suédois Torstenson defit les Impériaux. Elle est à six milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long.* 32. 28. *latit.* 5. 12. (*D. J.*)

JAN-RAIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond,

son

ſon calice devient dans la ſuite un fruit aîlé, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence arrondie. *Plumier*.

* JANSENISME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) diſpute ſur la grace, & ſur différens autres points de la doctrine chrétienne, à laquelle un ouvrage de Corneille Janſénius a donné lieu.

Corneille Janſénius naquit de parens catholiques à Laerdam en Hollande. Il étudia à Utrecht, à Louvain & à Paris. Le fameux Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, ſon ami, le mena à Bayonne, où il paſſa douze ans en qualité de principal du collége. Ce fut-là qu'il ébaucha l'ouvrage qui parut après ſa mort ſous le titre d'*Auguſtinus*. De retour à Louvain, il y prit le bonnet de docteur, obtint une chaire de profeſſeur pour l'Ecriture-ſainte, & tôt nommé à l'évêché d'Ypres qu'il ne poſſéda pas long-tems. Il mourut de peſte quelques années après ſa nomination.

Il avoit travaillé vingt ans à ſon ouvrage. Il y mit la derniere main avant ſa mort, & laiſſa à quelques amis le ſoin de le publier.

Ce livre le fut en effet en 1640 à Louvain en un volume *in-folio*, diviſé en trois parties, qui traitent principalement de la grace.

On trouve dans l'ouvrage de Janſénius, & dans ſon teſtament, diverſes proteſtations de ſa ſoûmiſſion au S. Siége.

Le pape Urbain VIII. proſcrivit en 1649 l'*Auguſtinus* de Corneille Janſénius, comme renouvellant les erreurs du Bayaniſme. Cornet, ſyndic de la faculté, en tira quelques propoſitions, qu'il déféra à la Sorbonne, qui les condamna. Le docteur Saint-Amour & ſoixante & dix autres appellerent de cette déciſion au parlement. La faculté porta l'affaire devant le clergé. Les prélats, dit M. Godeau, voyant les eſprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyerent la choſe au pape Innocent X. Cinq cardinaux & treize conſulteurs tinrent par l'ordre d'Innocent, dans l'eſpace de deux ans & quelques mois, trente-ſix congrégations. Le pape préſida en perſonne aux dix dernieres. Les propoſitions y furent diſcutées. Le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, & quelques autres qui défendoient la cauſe de Janſénius, furent entendus; & l'on vit paroître en 1653 le jugement de Rome qui cenſure & qualifie les propoſitions ſuivantes.

Premiere propoſition. *Aliqua Dei præcepta hominibus juſtis volentibus & conantibus, ſecundùm præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia. Deeſt quoque illis gratia quâ poſſibilia fiant*. Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des hommes juſtes qui veulent les accomplir, & qui font à cet effet des efforts ſelon les forces préſentes qu'ils ont. La grace même qui les leur rendroit poſſibles, leur manque.

Cette propoſition qui ſe trouve mot pour mot dans Janſénius, fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathème, & hérétique.

Calvin avoit prétendu que tous les commandemens ſont impoſſibles à tous les juſtes, même avec la grace efficace, & cette erreur avoit été proſcrite dans la ſixieme ſeſſion du concile de Trente.

La doctrine de l'Egliſe eſt que *Deus impoſſibilia non jubet, ſed jubendo monet & facere quod poſſis, & petere quod non poſſis*; que Dieu n'ordonne rien d'impoſſible, mais avertit en ordonnant & de faire ce que l'on peut, & de demander ce que l'on ne peut pas.

Seconde propoſition: *interiori gratiæ in ſtatu naturæ lapſæ nunquam reſiſtitur*. Dans l'état de nature tombée, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure.

Cette propoſition n'eſt pas mot à mot dans l'ouvrage de Janſénius; mais la doctrine qu'elle préſente fut notée d'héréſie, parce qu'elle parut oppoſée à ces paroles de J. C. *Jeruſalem, quoties volui congregare filios tuos, ſicut gallina congregat pullos ſuos ſub alis, & noluiſti*. Jéruſalem, combien de fois n'ai-je pas voulu raſſembler tes enfans, comme la poule raſſemble ſes petits ſous ſes aîles, & tu ne l'a pas voulu? & à celles-ci que S. Etienne adreſſe aux Juifs: *durâ cervice & incircumciſis cordibus, vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis*. Têtes dures, cœurs incirconcis, vous réſiſtez toûjours à l'Eſprit ſaint; & à ce paſſage de S. Paul, *videte ne quis veſtrûm deſit gratiæ Dei*. Faites qu'aucun de vous ne réſiſte à la grace de Dieu.

Troiſieme propoſition: *ad merendum vel demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur in homine libertas à neceſſitate, ſed ſufficit libertas à coactione*. Dans l'état de nature tombée, l'homme pour mériter ou pour démériter n'a pas beſoin d'une liberté exemte de néceſſité, il lui ſuffit d'une liberté exemte de contrainte.

On ne lit pas cette propoſition dans Janſénius, mais celle-ci: l'homme eſt libre, dès qu'il n'eſt pas contraint. La néceſſité ſimple, c'eſt-à-dire la détermination invincible qui part d'un principe extérieur, ne répugne point à la liberté. Une œuvre eſt méritoire ou déméritoire, lorſqu'on la fait ſans contrainte, quoiqu'on ne la faſſe pas ſans néceſſité. *Voyez lib. VI. de grat. Chriſt.* C'eſt la ſuite du penchant de la délectation victorieuſe, où l'homme mérite & démérite, quoique ſon action exemte de contrainte ne le ſoit pas de néceſſité.

La propoſition troiſieme fut déclarée hérétique; car il eſt de foi que le mouvement de la grace efficace même n'emporte point de néceſſité.

Luther & Calvin n'avoient admis dans l'homme de liberté que pour le phyſique des actions. Quant au moral, ils prétendoient que l'exemtion de contrainte ſuffiſoit; & que quoique néceſſité, on pourroit mériter ou démériter; le concile de Trente avoit anathématiſé ces erreurs.

Quatrieme propoſition; *ſemi-pelagiani admittebant prævenientis gratiæ neceſſitatem ad ſingulos actus, etiam ad initium fidei; & in hoc erant hæretici quod vellent eam gratiam talem eſſe cui poſſet humana voluntas reſiſtere vel obtemperare*. Les ſémi-pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils penſoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit s'y ſoumettre ou y réſiſter.

La premiere partie de cette propoſition eſt un fait, & on lit dans Janſénius, *liv. VII. & VIII. de l'héréſ. pélag.* il n'eſt pas douteux que les demi-Pélagiens n'ayent admis la néceſſité d'une grace actuelle & intérieure pour les premieres volontés de croire, d'eſpérer, *&c.*

Cette opinion de Janſénius ſur le ſémi pélagianiſme eſt regardée par tous les Théologiens comme contraire à la vérité & à l'autorité de S. Auguſtin, & la qualité de *fauſſe* de la cenſure tombe là-deſſus.

Quant à la ſeconde partie qui concerne le dogme, elle a été qualifiée d'*hérétique*. Ainſi il paroît qu'il falloit dire, 1°. que les ſémi-Pélagiens n'ont point admis la néceſſité d'une grace intérieure pour le commencement de la foi; 2°. que, quand ils l'auroient admiſe, ils n'auroient point erré en prétendant que cette grace étoit telle que la volonté pût y conſentir ou la rejetter.

Cinquieme propoſition: *ſemi-Pelagianum eſt dicere Chriſtum pro omnibus hominibus mortuum eſſe aut ſanguinem fudiſſe*. C'eſt une erreur demi-pélagienne que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu ſon ſang pour eux.

Janſénius dit, *de grat. Chriſt. lib. III. cap. ij.* que les peres, bien loin de penſer que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour le ſalut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique, & que le ſentiment de S. Auguſtin eſt, qu'il n'eſt mort que pour les prédeſtinés, & qu'il n'a pas plus prié ſon Pere pour le ſalut des réprouvés que pour le ſalut des démons.

Le ſymbole de Nicée a dit, *qui propter nos homines & propter noſtram ſalutem deſcendit de cœlis... incarnatus eſt.... paſſus eſt...* & la cinquieme propoſition fut condamnée comme impie, blaſphématoire & hérétique.

Cependant M. Boſſuet dit, *juſtif. des réflex. moral. p. 67.* qu'il ne faut pas faire un point de foi également décidé de la volonté de ſauver tous les juſtifiés, & de celle de ſauver tous les hommes.

Telles ſont les cinq fameuſes propoſitions qui donnerent lieu à la bulle d'Innocent X. à laquelle on objecta que les cinq propoſitions n'étoient pas dans le livre de Janſénius, & qu'elles n'avoient pas été condamnées dans le ſens de cet auteur, & l'on vit naître la fameuſe diſtinction du fait & du droit.

Diverſes aſſemblées du clergé de France tenues en 1654, 5, 6, & 7, ſtatuerent, 1°. que les cinq propoſitions étoient dans le livre de Janſénius; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le ſens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X. adreſſa à ce ſujet un bref en 1654. Alexandre VII. ſon ſucceſſeur, dit dans ſa conſtitution de 1656, que les cinq propoſitions extraites de l'*Auguſtinus*, ont été condamnées dans le ſens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, ſoûtint que les propoſitions n'étoient point dans Janſénius; qu'elles n'avoient point été condamnées dans ſon ſens, & que toute la ſoûmiſſion qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, ſe réduiſoit au ſilence reſpectueux. *Il prétendit encore que la grace manque au ju-*

ſte

ste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne peche pas; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne censura en 1656 ces deux propositions, & M. Arnauld ayant refusé de se soûmettre à sa décision, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats signent encore cette censure.

Cependant les disputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes assemblées tenues depuis 1655. jusqu'en 1661, dressa une formule de foi que les uns souscrivirent, & que d'autres rejetterent. Les évêques s'adresserent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la signature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII. dont voici la teneur.

*Ego N. constitutioni Apostolicæ Innocent. X. datæ die tertia Maii, an. 1653, & constitutioni Alex. VII. datæ die sexta Octob. an. 1656. summorum pontificum, me subjicio, & quinque propositiones ex Cornelii Jansenii libro cui nomen est* Augustinus *excerptas, & in sensu ab eodem auctore intento, prout illas prædictas propositiones sedes apostolica damnavit, sincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc sancta Evangelia.*

Louis XIV. donna en 1665 une déclaration qui fut enregistrée au parlement, & qui confirma la signature du formulaire sous des peines grieves. Le formulaire devint ainsi une loi de l'Eglise & de l'Etat.

Les défenseurs du formulaire disent que les cinq propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius, car elles ont été déférées & discutées à Rome dans ce sens.

Ce sens est clair ou obscur. S'il est clair, le pape, les évêques & tout le clergé est donc bien aveugle. S'il est obscur, les Jansénistes sont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X. est irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Eglise. Personne ne doute, dit M. Bossuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propositions ne soit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers distinguerent expressément dans leurs mandemens la question de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commissaires. Il s'éleva une contestation sur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & sous son successeur Clément IX. MM. d'Estrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Chalons, proposerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs diocèses une nouvelle signature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propositions de Jansénius sans aucune restriction, la premiere ayant été jugée insuffisante.

Les quatre évêques y consentirent. Cependant dans les procès-verbaux des synodes diocésains qu'ils tinrent pour cette nouvelle signature, on fit la distinction du fait & du droit, & l'on inséra la clause du silence respectueux sur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée? C'est une grande question entre les Jansénistes & leurs adversaires.

Il est certain que la question de fait peut être prise en divers sens. 1°. Pour le fait personnel, c'est-à-dire quelle a été l'intention personnelle de Jansénius. 2°. Pour le fait grammatical, savoir si les propositions se trouvent mot pour mot dans Jansénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propositions à Jansénius, & leur liaison avec le dogme.

On convient que la decision de l'Eglise ne peut s'étendre au fait pris soit au premier soit au second sens. Mais est-ce du fait pris dans ces deux sens, ou du fait pris au troisieme qu'il faut entendre la distinction dans laquelle persisterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui se joignirent à eux? C'est une difficulté que nous laissons à examiner à ceux qui se chargeront de l'histoire ecclésiastique de ces tems.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clement IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la souscription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Hennebel*, pour se plaindre de cette témérité; & Innocent XII. donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un desquels il dit: „ Nous attachant inviolablement aux constitutions de nos prédécesseurs Innocent X. &
„ Aléxandre VII. nous déclarons que nous ne leur
„ avons donné ni ne donnons aucune atteinte, qu'elles
„ ont demeuré & demeurent encore dans toute leur
„ force „. Il ajoûte dans l'autre: „ Nous avons ap-
„ pris avec étonnement que certaines gens ont osé avan-
„ cer que dans notre premier bref, nous avions altéré
„ & réformé la constitution d'Alexandre VII. & le
„ formulaire dont il a prescrit la signature. Rien de
„ plus faux, puisque par ledit bref nous avons confir-
„ mé l'un & l'autre, que nous y adhérons constam-
„ ment, que telle est & a toûjours été notre inten-
„ tion „.

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Jansénistes, les *prétendus Jansénistes*. Ce mot de *prétendus* diversement interprété par les deux partis, achéve d'obscurcir la question de la signature pure & simple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX. les esprits avoient été assez tranquilles, lorsqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conscience. Voici ce que c'est.

On supposoit un ecclésiastique qui condamnoit les cinq propositions dans tous les sens que l'Eglise les avoit condamnées, même dans le sens de Jansénius de la maniere qu'Innocent XII. l'avoit entendu dans ses brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit refusé l'absolution, parce que, quant à la question de fait, c'est-à-dire, à l'attribution des propositions au livre de Jansénius, il croyoit que le silence respectueux suffisoit; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle pensoit de ce refus d'absolution.

Il parut une décision signée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le sentiment de l'ecclésiastique n'étoit ni nouveau ni singulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Eglise, & qu'on ne devoit point pour ce sujet lui refuser l'absolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conscience occasionna plusieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient signé une rétractation. Un seul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les disputes renouvellées ne finissant point, Clément XI. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après plusieurs brefs, publia sa bulle, *Vineam Domini Sabaoth*. Elle est du 15 Juillet 1705. Et il paroît que son objet est de déclarer que le silence respectueux sur le fait ne suffit pas pour rendre à l'Eglise sa pleine & entiere obéissance qu'elle exige des fideles.

La question étoit devenue si embarrassée, si subtile, qu'on dispute encore sur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au silence respectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, se rétracta dans la suite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de finesse que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la distinction du double sens des propositions de Jansénius, l'un qui est le sens vrai, naturel & propre de Jansénius, & l'autre qui est un sens putatif & imaginé. On convint que les propositions étoient hérétiques dans le sens putatif & imaginé par le souverain pontife, mais non dans leur sens vrai, propre & naturel.

Voilà où la question du *Jansénisme* & du formulaire en est venue.

Les disputes occasionnées par le livre de Quesnel & par sa condamnation, ayant commencé précisément lorsque celles que l'ouvrage de Jansénius avoit excitées, alloient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Jansénistes* aux défenseurs de Quesnel & aux adversaires de la bulle *Unigenitus*. *Voyez les articles* QUESNELISTES, *UNIGENITUS*, &c.

JANSENISTE, s. m. (*Mode.*) c'est un petit panier à l'usage des femmes modestes, & c'est la raison pour laquelle on l'a appellé *janséniste*. *Voyez l'article* PANIER.

JANTE, s. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charronage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carrosse, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer sur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées: 2°. que quoiqu'elles n'aient pas besoin d'une épaisseur considérable, cependant il est nécessaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais seront forts: 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* soient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne

soient

foient point coupées : 4°. il ne faut laiffer aux *jantes* aucun aubier, car fi l'aubier eft dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais fera éclater l'aubier, & ce rais fera comme inutile ; fi au contraire l'aubier eft dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particuliérement les bouts des bandes, feront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante* ; pour lors la roue perdant fa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par fauts & par fecouffes, qui contribueront beaucoup à fa deftruction entiere, & à caffer la bande qui porteroit à faux. *Voyez nos Planches de Charron*. (*D. J.*)

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce font fix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enfemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compofent les roues de l'affut du canon.

L'épaiffeur des *jantes* varie fuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eft deftiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont fix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiffeur ; à celles de feize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiffeur ; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiffeur ; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiffeur ; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiffeur.

* JANTILLE, f. f. (*Art méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer fon mouvement. Elle fert auffi à élever les eaux à l'aide des roues difpofées à cet effet. De *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, f. m. (*Littérat.*) forte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit confacré ; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de fel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

JANUALE PORTE, (*Antiq.*) porte de Rome fituée fur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occafion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la Poéfie ; *voyez-le*. (*D. J.*)

JANUALES, f. f. (*Hift. anc.*) fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier de Janvier par des danfes & d'autres marques de réjouiffances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les confuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des facrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on fe faifoit des préfens & d'heureux fouhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, felon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le refte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel ; la douceur de ces fruits étant regardée comme le fymbole de préfages favorables pour l'année. (*G*)



JANVIER, (*Aftron. & Hift. anc.*) mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au folftice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fuffent fous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci fe trouvoit confacré particuliérement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *janual*, ainfi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont la douceur faifoit tirer d'heureux prognoftics pour le cours de l'année. *Voyez* JANUAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artiftes & artifans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'eft, dit Ovide, le dieu Janus qui le prefcrivit en ces termes :

*Tempora commifi nafcentia rebus agendis,*
*Totus ab aufpicio, ne foret annus iners.*

Cette idée étoit bien plus raifonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour fe diftinguer des Romains, parce que ceux-ci fe régaloient le foir en l'honneur de Janus. (1)

Les confuls défignés prenoient poffeffion ce jour-là de leur dignité, depuis le confulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Lufcus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple, tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis fous le joug.

Les flamines faifoient des vœux pendant ce facrifice pour la profpérité de l'empire & pour le falut de l'empereur, après lui avoir prêté le ferment de fidélité. Ces vœux & ce ferment étoient faits pareillement par tous les autres magiftrats. Tacite nous dit dans fes annales, *liv. XVI*. qu'on fit un crime à Trafea d'avoir manqué de fe trouver au ferment & aux vœux de la magiftrature, pour le falut de l'empereur. Ovide vous dira plus diftinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains fe fouhaitoient une heureufe année, & prenoient garde de laiffer échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient foin d'envoyer des préfens à leurs amis, qu'on appelloit *ftrenæ*, des étrennes. *Voyez* ETRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & fes diverfes fêtes.

Le fecond jour étoit eftimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raifon *dies ater*, jour funefte.

Le troifieme & le quatrieme étoient jours comitiaux.

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le fixieme paffoit pour malheureux.

Le feptieme on célébroit la venue d'Ifis chez les Romains.



(1) Ceux qui font profeffion de vivre felon l'Evangile ne peuvent fans penfer de la maniere la plus abfurde, & fans heurter de front les lumieres de la droite raifon, blâmer les anciens chrétiens de ce qu'ils jeûnoient le premier jour de janvier. Ces premiers chrétiens étoient perfuadés que la premiere penfée & la premiere démarche d'un vrai chrétien, doit être de travailler à fauver l'ame, comme l'enfeigne le divin Redempteur, lorfqu'il dit, de commencer par la recherche du royaume de Dieu & de fa juftice : *Quærite primum regnum Dei & juftitiam ejus* : ils favoient que leurs principales occupations & toutes leurs actions devoient tendre à la patrie célefte, le féjour d'ici-bas n'étant que paffager : *non habemus hic manentem civitatem, fed futuram requirimus* : enfin ils réfléchiffoient continuellement à la prophétie, dont parle S. Matthieu au ch. 9. v. 15. & la vérifioient en eux-mêmes ; il y eft dit que le jour viendroit que l'époux leur feroit ôté & qu'alors ils jeûneroient : *venient autem dies, cum auferetur ab eis fponfus, & tunc jejunabunt*. Les payens vouloient rendre le premier jour de l'an de bonne augure pour eux, en travaillant chacun ce jour-là, de la profeffion qui leur étoit propre, & en y folemnifant les fêtes du dieu Janus par des divertiffemens. Les Chrétiens au contraire plus éclairés croyoient avec raifon ne pouvoir mieux attirer fur eux les bénédictions du Seigneur, dans le cours de chaque année, qu'en commençant chaque nouvelle année de leur vie mortifiée & pénitente par la pratique du jeûne & d'autres bonnes œuvres. La différence d'une conduite fi oppofée, provient de ce que les premiers, étoient des hommes tous charnels, & les autres étoient tous fpirituels. Nous ne pouvons mieux autorifer notre jufte cenfure, qu'en l'appuyant du témoignage des SS. Peres, tel que S. Auguftin, ou l'auteur du fermon 129. in *Append.* S. Pierre Chrifologue (*fermone* 155.) S. Maxime Evêque de Turin en fa cinquieme homelie rapportée dan le Tom. 1. du *Mufæum ital.* du P. Mabillon : S. Boniface Evêque de Mayence au ch. 6. de fa lettre au Pape Zacharie & autres SS. Peres, qui tous fe font récriés contre les infamies que les payens étoient en ufage de pratiquer le premier du mois de janvier : ils en ont pris occafion de recommander le jeûne ce même jour. Ecoutons S. Auguftin, ce grand docteur de l'Eglife, en fon fermon 198. l'on fait, dit-il, confifter la folemnité de ce jour-là dans la joie du fiecle, dans des plaifirs charnels, dans le bruit des chanfons les plus vaines, dans des feftins & dans des danfes honteufes = *folemnitas gentium quæ fit hodierno die in lætitia fæculi atque carnali, & in ftrepitu vaniffimarum cantionum, in conviviis, & faltationibus turpibus* = depuis adreffant la parole au peuple, il ajoûte ces paroles dignes d'un Evêque : Voudriez vous commencer l'année & célebrer les étrennes comme des payens, jouer à des jeux de hafard, & vous enyvrer ! quoi avez vous ces jours-là une autre croyance, une autre efpérance & un autre amour que les autres jours ! Les payens, & ceux qui leur reffemblent donnent des étrennes, faites des aumones : ils fe laiffent enchanter par des chanfons luxurieufes, prénez votre plaifir à la lecture des faintes écritures : ils courent aux théatres, empreffez vous d'aller aux Eglifes : ils s'enyvrent & vous autres jeûnez ; fi vous ne pouvez pas jeûner, mangez au moins avec fobriété : *Alturus es celebrationem ftrenarum ficut paganus, lufurus alea, & inebriaturus te? quomodo aliud credis, aliud fperas, aliud amas? dant illi ftrenas, date vos eleemofinas : avocantur illi cantionibus luxuriarum, avocate vos fermonibus fcripturarum : currunt illi ad theatrum, vos ad Ecclefiam : inebriantur illi, vos jejunate. Si hodie non poteftis jejunare, cum fobrietate prandete.*

Le jeûne recommandé par S. Auguftin & par plufieurs autres Peres de l'Eglife dans le cinquieme fiecle, l'a été encore dans le feptieme, par le fecond canon du quatrieme Concile de Tolede, qui même l'a commandé, & enfuite par l'ancien ordre romain, & par Alcuin. Le P. Thomaffin dans fon fçavant traité des Jeûnes de l'Eglife, & le P. Marthene en parlant de l'ancienne difcipline de l'Eglife, & plufieurs autres écrivains catholiques, rapportent divers autres paffages de doctrine pour prouver avec plus d'évidence, la fainteté & la néceffité du jeûne en général, & de celui qu'on obfervoit le premier jour de chaque année en particulier. (*A*)

Le huitieme étoit jour d'assemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainsi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déesse Carmenta, mere d'Evandre. *Voyez* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de Mars.

Le douzieme étoit jour d'assemblée, quelquefois on y faisoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, consacré à Jupiter, se marquoit dans le calendrier par ces deux lettres, N. P. *Nefastus primâ parte diei*, pour dire qu'il étoit seulement fête le matin; on sacrifioit au souverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme semblable au dixieme, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on solemnisoit pour la seconde fois les carmentales, nommées par cette raison *carmentalia secunda*.

Au seizieme arrivoit la dédicace de ce grand & superbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Drusilla décora de plusieurs statues, & d'un autel magnifique.

Depuis le seize jusqu'au premier Février, étoient des jours comitiaux, ou d'assemblée, si vous en exceptez le dix-sept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les féries sémentines pour les semailles; le vingt-sept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Castor & de Pollux à l'étang de Juturna, sœur de Turnus, le vingt-neuvieme, où se donnoient les *équiries*, *equiria*, c'est-à-dire les jeux de courses de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on sacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient Γαμηλιὼν, ils solemnisoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon, fête instituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient aussi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la sortie d'Isis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit consulter Ovide dans *ses fastes*, Varron, Festus, Hospinien *de origine festorum*, Meursius, Pitiscus, Danet, & les *antiquités greq. & romaines*. Le soleil entre dans ce mois au signe du verseau. (*D. J.*)

JANVILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long.* 19. 40. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

JANUS TEMPLE DE, (*Hist. rom. Médaill. Littér.*) temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa son successeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en tems de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. De-là cette inscription que l'on voit au revers de plusieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ marique partâ, Janum clausit*; & cette inscription trouvée à Mérida en Espagne: *Imp. Cæsar. Divi F. Augustus, Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pot. X. Im. VIII, Orbe, mari & terra pacato, templo Jani clauso, &c.* De-là les surnoms de *Patuleius*, & de *Clusius*, comme qui diroit l'*ouvert*, & le *fermé*.

Il paroît par le plus grand nombre des inscriptions, que ce temple se nommoit tout court Janus; *Janum clausit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'est-à-dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout à l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, jusqu'au regne d'Auguste, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma, fut sous le regne de Numa, l'instituteur de cette cérémonie; la seconde fois, à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la troisieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguste le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Espagne, l'an 730; la cinquieme fois, sous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naissance de Jesus-Christ; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la sixieme fois, sous Néron, l'an 811; la septieme fois, sous Vespasien, l'an 824; la huitieme fois enfin, sous Gordien le jeune, à peu-près vers l'an 994. de Rome.

Il n'est pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient observé cette cérémonie. Il est vrai qu'Ammian Marcellin dans son *hist. liv. XVI. ch. x.* semble dire positivement, que Constance II. après ses victoires vint à Rome l'an 1105 de sa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluso* Jani *templo*, *stratisque hostibus cunctis*; mais comme on assure que ce passage se lit différemment dans les manuscrits, & assez obscurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaises raisons sur l'institution de l'ouverture du temple de *Janus* en tems de guerre, & de sa clôture en tems de paix. Les uns nous disent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut sur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en tems de guerre, afin de tirer toujours du secours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'usage de l'ouvrir en tems de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la pensée d'Ovide: pourquoi, demande le poëte à Janus, ferme-t-on votre temple en tems de paix, & l'ouvre-t-on en tems de guerre? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des soldats romains quand ils sont une fois partis pour l'armée; & je le ferme en tems de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en sorte plus.

Il y avoit à Rome plusieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler; les uns portoient le nom de *Janus bifrons*, ou à deux faces; les autres de *Janus quadrifrons*, ou quatre faces: ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre saisons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté désignoient les trois mois de chaque saison, ce qui faisoit les douze mois de l'an. Varron nous assure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus*; ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du janicule.

La Fable & les historiens ne connoissent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le suppose communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de son nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ere chrétienne, & eut Saturne pour successeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide au premier livre de ses Fastes, lui fait raconter ingénieusement, les merveilles de son histoire, de son culte, & de sa souveraine puissance. Ce sont du moins des fictions plus amusantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment son nom de l'hébreu *jain*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raison historique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs sacrifices & leurs prieres; c'est, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui institua des rites sacrés. „ Le seul nom de *Ja-* „ *nus*, suivant le récit de ce mythologue, indique qu'il „ préside sur toutes les portes qui s'appellent *januæ*. „ On le peint tenant d'une main une clé, & de l'autre „ une baguette, pour marquer qu'il est le gardien des „ portes, & qu'il préside aux chemins; quelques-uns „ prétendent que *Janus* est le soleil maître des portes „ du ciel, qu'il ouvre le jour en se levant, & qu'il le „ ferme en se couchant. Ses statues le représentent of- „ frant de la main droite le nombre de CCC, & de la „ main gauche celui de LXV, parce qu'il est le dieu „ de l'année. Dans le culte que nous lui rendons, con- „ tinue Macrobe, nous invoquons *Janus geminus*, Ja- „ nus *pater*, Janus *junonius*, Janus *consivius*, Janus *Qui-* „ *rinus*, Janus *Patuleius*, & Janus *Clusivius* „. Tous ces noms s'entendent d'eux mêmes.

Comme *Janus* passa pour un roi sage, prudent & éclairé, on supposa qu'il savoit le passé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conséquence de cette idée, on le peignit avec une tête à deux visages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ses questions romaines, rapporte deux opinions différentes sur les deux têtes adossées de *Janus*; c'est, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi des Barbares, & changea de langue & de genre de vie; ou

parce

parce qu'il perſuada au peuple groſſier du Latium, de s'appliquer à l'Agriculture, & de ſe policer. Quoi qu'il en ſoit, on repréſentoit preſque toujours *Janus* avec deux viſages; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaiſamment d'avoir ſeul le privilege de ſe voir par-devant & par-derriere, *ſolus de ſuperis qui tua terga vides*. Sa monnoie étoit de l'eſpece que l'on appelloit *ratita* parce qu'elle portoit d'un côté ſa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaiſſeau. Cette monnoie déſignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il ſe réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détrôné par ſon fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. (*D. J.*)

JANUS, (*Littérat. rom.*) les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhauſſées, qui traverſent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & ſous leſquelles on paſſe. Ces *janus* étoient pour la plûpart incruſtés & ornés de ſtatues; Suetone & Publius Victor le diſent expreſſément. Il y avoit pluſieurs de ces ſortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La ſeule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des uſuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* ſavoir une à chaque bout & une troiſieme au milieu: *forum porticibus, tabernisque claudendum, & Janos tres faciendos locavere*, ce ſont les paroles de cet hiſtorien, qui ſignifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troiſieme de ces *janus* nommé *janus medius* étoit célebre; Horace en parle dans une de ſes ſatyres, & Cicéron en pluſieurs endroits de ſes offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans ſa *VI. Philippique*, eſt ſous la protection d'Antoine, *Antonius* jani medii *patronus eſt*. On peut voir ſi l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. (*D. J.*)

JAOCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſeconde métropole. Son territoire fournit preſque toute la vaiſſelle de porcelaine dont ſe ſervent les Chinois. Elle eſt plus occidentale que Pékin de $32^{d}$. & eſt à 29. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

JAPACANI, ſubſt. maſc. (*Ornitholog. exot.*) oiſeau du *Bréſil* de la plus petite eſpece; ſon bec noir, eſt long, pointu, un peu courbé en bas; ſon dos & ſa tête ſont noirs; le cou & les aîles ſont d'un verd brun; ſa queue en-deſſus eſt toute noire, & toute tachetée de blanc en-deſſous; ſa gorge, ſon ventre & ſes cuiſſes ſont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires tranſverſales. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAPARANDIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, *arbor pomifera Braſilienſis, flore roſaceo, fructu rotundo, ſegmento ſuperius velut ablato*, de Margrave & Piſon. Son écorce eſt cendrée, ſon bois eſt dur & moëlleux; ſes feuilles nombreuſes, oblongues, pointues, nerveuſes, naiſſent ſans ordre ſur les rameaux. Ses fleurs ſemblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la roſe, ſont polypétales, & ſoutenues trois à trois par un même pédicule; elles ont au milieu pluſieurs petites étamines, diſpoſées en rond, avec un ſommet jaune & tremblant. Il leur ſuccede des fruits gris en-dehors, jaunes en-dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais applatis au deſſus, comme ſi on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la groſſeur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de foie luiſante. (*D. J.*)

JAPARE, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javanois, Perſans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, &c. Les femmes y ſont également laides, & portées à l'amour. *Voyez* les recits des *voyages de la Compagnie hollandoiſe*. *Long.* 128. 40. *latit.* méridionale. 6. 45. (*D. J.*)

JAPODES, *les*, (*Géog. an.*) les *Japodes*, ſelon Strabon, ou JAPIDES, ſelon Ptolomée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en de-çà & au-delà des Alpes, juſqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie; qu'elle poſſédoit quatre villes, *Metulum, Arupinum, Monetium*, & *Vendum*; qu'elle étoit très-belliqueuſe, quoiqu'elle vécût pauvrement de miel & d'épautre; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faiſoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguſte laſſé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réuſſit. Dion Caſſius, *l. XLIX. de ſon Hiſtoire*, parle de cette conquête d'Auguſte. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Iſtrie, & du Vendiſmarck. Il eſt très-vraiſemblable que les *Japodes* ſont les *Jaunthalers* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Averſperg, les *Monetii*, Manſperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windiſchgratz. (*D. J.*)

JAPON, *le*, (*Géog.*) grand pays de la partie la plus orientale de l'Aſie. C'eſt un compoſé de quantité d'îles, dont les trois principales ſont celles de Niphon, de Saikokf, & de Sikokf; ces trois îles ſont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles; les unes petites, pleines de rochers ſtériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le *Japon*, ont été diviſées l'an 590 de J. C. en ſept principales contrées, qui ſont partagées en quarante-huit provinces, & ſubdiviſées en pluſieurs moindres diſtricts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3128 mans, & 6200 kokfs de ritz; car au *Japon*, tous les revenus ſont réduits à ces deux meſures en ritz; un mans contient dix mille kokfs, & un kokfs trois mille balles ou ſacs de ritz.

Le tems eſt fort inconſtant dans cette vaſte contrée, l'hiver eſt ſujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs exceſſives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout dans les mois de Juin & de Juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs ſont très-fréquens. La mer qui environne le *Japon*, eſt fort orageuſe, & d'une navigation périlleuſe, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils, qu'il y a au-deſſus & au-deſſous de l'eau.

Le terroir eſt en général montagneux, pierreux, & ſtérile; mais l'induſtrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à ſe paſſer des pays voiſins. Toute la nation ſe nourrit de ritz, de légumes & de fruits, ſobriété qui ſemble en elle une vertu plûtôt qu'une ſuperſtition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales; les tremblemens de terre n'y ſont pas rares, & détruiſent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues ſecouſſes.

La plus grande richeſſe du *Japon* conſiſte en toutes ſortes de minéraux & de métaux, particulierement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de ſoufrieres, entr'autres une île entiere qui n'eſt que ſoufre. La province de Bungo produit de l'étain ſi fin & ſi blanc, qu'il vaut preſque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fourniſſent des pierres précieuſes, jaſpes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans pluſieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris ſe recueille ſur les côtes, & chacun peut l'y ramaſſer. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le *Japon* poſſede auſſi des drogues eſtimées, qui ſervent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le ſel armoniac; le vif-argent & le borax y ſont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* eſt ſitué entre le 31 & le $42^{d}$ de *latitude* ſeptentrionale. Les Jeſuites, dans une carte corrigée ſur leurs obſervations aſtronomiques, le placent entre le 157 & le $175^{d}$ 30' de *longitude*. Il s'étend au nord-eſt, & à l'eſt-nord-eſt; ſa largeur eſt très-irréguliere, & étroite en comparaiſon de ſa longueur, qui priſe en droite ligne, & ſans y comprendre toutes les côtes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il eſt comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut dégré, par des caps, des bras de mer, des anſes & des baies. Il ſe trouve un bras de mer entre les côtes les plus ſeptentrionales du *Japon*, & un continent voiſin; c'eſt un fait confirmé par les découvertes récentes des Ruſſes; Jedo eſt aujourd'hui la capitale de cet empire; c'étoit autrefois *Meaco*. *Voyez* JEDO & MEACO.

Si le *Japon* exerce la curioſité des Géographes, il eſt encore plus digne des regards d'un philoſophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, ſur le tableau intéreſſant qu'en a fait l'hiſtorien philoſophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le ſeul de l'Aſie qui n'a jamais été vaincu, qui paroît invincible; qui n'eſt point, comme tant d'autres, un mélange de diffé-

différentes nations, mais qui ſemble aborigene; & au cas qu'il deſcende d'anciens Tartares, 1200 ans avant J. C. ſuivant l'opinion du P. Couplet, toujours eſt-il ſûr qu'il ne tient rien des peuples voiſins. Il a quelque choſe de l'Angleterre, par la fierté inſulaire qui leur eſt commune, & par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrémités de notre hémiſphere; mais ſon gouvernement ne reſſemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, ſon ſyſtème n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiij. ſiecle, par le recit du celebre Marco Polo. Cet illuſtre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant ſervi long-tems ſous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premiers notions de ces îles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ſes contemporains qui admettoient les fables les plus groſſieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: ſon manuſcrit reſta long-tems ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Chriſtophe Colomb, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne ſe trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémiſphere qu'il découvrit; il en étoit ſi convaincu, qu'étant abordé à Hiſpaniola, il ſe crut dans le *Zipangri* de Marco Polo.

Cependant; pendant qu'il ajoûtoit un nouveau monde à la monarchie d'Eſpagne, les Portugais de leur côté s'aggrandiſſoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur eſt dûe, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorſque Martin Alphonſe de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois portugais, Antoine de Mota, François Zeimoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de paſſer à la poſtérité, furent jettés par une tempête ſur les côtes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine; voilà l'origine de la premiere connoiſſance qui ſe répandit du *Japon en* Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cent ans aſſez ſemblable à celui du calif des Muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-tems qu'en aucune autre nation du monde. La ſucceſſion de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines (car dans ce pays-là les femmes ne ſont point excluës du trône pontifical) remonte 660 ans avant notre ere vulgaire. (1)

Mais les princes ſéculiers s'étant rendus inſenſiblement indépendans & ſouverains dans les provinces, dont l'empereur eccléſiaſtique leur avoit donné l'adminiſtration, la fortune diſpoſa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté conſommée, qui d'une condition baſſe & ſervile, devint un des plus puiſſans monarques de l'univers; on l'appella *Taico*.

Il ne détruiſit, en montant ſur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir, mais depuis lors l'empereur eccléſiaſtique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole révérée, avec l'apanage impoſant d'une cour magnifique; *voyez* DAIRO. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les Allemans ont voulu faire à Rome, Taïco l'a fait au *Japon*, & ſes ſucceſſeurs l'ont confirmé. (2)

Ce fut ſur la fin du xvj ſiecle, vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. Taïco inſtruit de l'état de l'empire, & des vûes ambitieuſes des princes & des grands, qui avoient ſi longtems pris les armes les uns contre les autres, trouva le ſecret de les abaiſſer & de les dompter. Ils ſont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo, c'eſt-à-dire, de l'empereur ſéculier, qu'il peut les diſgracier, les exiler, les dépouiller de leurs poſſeſſions, & les faire mourir quand il lui plaît, ſans en rendre compte à perſonne. Il ne leur eſt pas permis de demeurer plus de ſix mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils paſſent les autres ſix mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne ſont gouvernées par des lieutenans, & par des receveurs; tous les revenus de ces terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il ſemble que quelques miniſtres qu'on a eu en Europe ayent été inſtruits par le grand Taïco.

Ce prince, pour mettre enſuite ſon autorité à couvert de la fureur du peuple, qui ſortoit des guerres civiles, fit un nouveau corps de lois, ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſemblent pas être écrites, comme celles de Dracon, avec de l'encre, mais avec du ſang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, ſans eſpoir de pardon, ni de ſurſéance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il eſt vrai, dit M. de Monteſquieu, que le caractere étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, bizarre, & qui brave tous les périls & tous les malheurs, ſemble à la premiere vûe, abſoudre ce législateur de l'atrocité de ſes lois; mais des gens, qui naturellement mépriſent la mort, & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaiſie, ſont-ils corrigés ou arrêtés par la vûe des ſupplices, & ne peuvent-ils pas s'y familiariſer?

En même tems que l'empereur, dont je parle, tachoit par des lois atroces, de pourvoir à la tranquillité de l'état, il ne changea rien aux diverſes religions établies de tems immémorial, dans le pays, & laiſſa à tous ſes ſujets la liberté de penſer comme ils voudroient ſur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui eſt la plus étendue au *Japon*, admet des récompenſes & des peines après la vie, & même celle de Sinto qui a tant de ſectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien, quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux ſectes s'accordent dans la morale. Leur principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, ſont les nôtres; le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, ſont défendus; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoûtent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ere vulgaire. Ils ne different donc de nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'eſt pas à leur honte. Il eſt vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables groſſieres avant le Chriſtianiſme.

La nature humaine a établi d'autres reſſemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des ſortileges que nous avons eu ſi long-tems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faiſoient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il eſt permis de parler ainſi) a ſeul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont auſſi depuis très-long-tems des religieux, des hermites, des inſtituts même,

(1) Chacun connoît de lui-même la grande injure qu'on fait au ſaint Siege, en comparant ſon gouvernement avec celui qui avoit lieu anciennement dans le Japon & avec celui des Califes. L'auteur de cet article avoüe que les anciens Dairi, c'eſt-à-dire les empereurs du Japon, rendoient leur ſouveraineté héréditaire, en admettant les femmes à ſucceder de même que les mâles. La particularité de cette circonſtance ſuffiroit, pour convaincre de la différence qu'il y a entre les conſtitutions de l'empire du Japon, pour la ſucceſſion à la couronne, & l'élection du Pape & ſon gouvernement. L'autorité du Pape s'étend ſur toute l'Egliſe en général, & en qualité de prince il ne commande que dans ſes états particuliers: dans le premier cas ſon autorité vient immédiatement de Dieu, dans le ſecond on le conſidere comme un autre ſouverain: mais quoique cette autorité vienne auſſi de Dieu, elle ne dépend pas pour cela de la révélation comme la premiere. (A)

(2) Il eſt vrai que Taïco dès qu'il fut monté ſur le thrône de l'empire des Japonois, laiſſa joüir le vieux ſouverain d'une ombre de puiſſance, reſſerrée dans les limites étroites des choſes ſacrées de la fauſſe & extravagante religion des Japonois, mais on ne peut pas aſſurer que les Allemands ayent tenté de faire la même choſe à Rome, & que les Turcs l'ayent executé à Bagdat. L'Empereur Charles-quint, en s'emparant de Rome ſous le pontificat de Clemens VII. n'a jamais eû intention de la retenir & de la conſerver pour lui: ce fait hiſtorique eſt ſi notoire qu'il eſt inutile de le retracer ici. On ſait auſſi que Bagdat, où les anciens Califes arabes, faiſoient leur réſidence, a paſſé des mains des Mogols en celles du Sophi de Perſe, & qu'elle fut priſe en 1638 par Amurat IV. qui, dans ſon nouveau reglement pour le gouvernement de cette ville conquiſe, voulut & ordonna que le Cadi, ou gouverneur exerceroit en même tems la charge de Mufti ſous la dépendance du Sultan & du Divan de Conſtantinople: mais quand bien même le gouvernement de Rome auroit quelque reſſemblance avec ceux du Japon & de Bagdat, la prétendüe reſſemblance ne pourroit jamais ſe conſiderer que relativement à l'extérieur & à quelque ſimple formalité, & il ſera toûjours vrai de dire, que Rome chrétienne, quant à ſon origine, à ſes reglemens & à ſon gouvernement, differe autant de ce qui regarde le Japon & Bagdat, qu'il y a de diſparité entre le jour & la nuit, & entre la vérité & le menſonge. (A)

me, qui ne sont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne société de solitaires, qui faisoient vœu de combattre pour la religion. (1)

Le *Japon* étoit également partagé entre plusieurs sectes sous un pontife roi, comme il l'est sous un empereur séculier; mais toutes les sectes se réunissoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempsycose & ceux qui n'y croyoient pas, s'abstenoient & s'abstiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent service à l'homme; tous s'accordent à les laisser vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moyse *tue & mange*, n'est pas dans leurs principes, & vraissemblablement le Christianisme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle se réduit toute à la simple morale, elle a charmé tous les esprits de ceux qui ne sont pas attachés aux bonzes, & c'est toujours la saine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philosophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puissance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il semble qu'on abuse plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philosophes japonnois regardent l'homicide de soi-même, comme une action vertueuse, quand elle ne blesse pas la société; le naturel fier & violent de ces insulaires met souvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'est en Angleterre.

La liberté de conscience ayant toujours été accordée dans cet empire, ainsi que dans presque tout le reste de l'Orient, plusieurs religions étrangeres s'étoient paisiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainsi que

---

(1) Il paroît que l'auteur de cet article non-seulement confond les sortileges, les pélerinages & les apothéoses des peuples du Japon, avec ceux usités dans l'Eglise catholique; mais encore qu'il en déduit la ressemblance de la foiblesse de la nature humaine; ce qu'on ne peut même penser sans la plus grande impiété.

On peut dire avec vérité que les sortileges, de la maniere dont ils étoient pratiqués par les gentils, sont superstitieux, puisque Minerve, ainsi que dit Plutarque, en fut l'inventrice; d'autres en attribuent l'origine aux Perses, puisqu'Aman avoit déterminé de jetter les sorts pour faire périr & pour détruire la nation juive, qui se trouvoit alors répandue dans le vaste & immense empire d'Assuerus; & c'est de-là qu'est provenue l'origine de la fête, que les Juifs font encore tous les ans, & qu'ils appellent *Purim* qui est un mot persan, & non pas hébreu. Les grecs jettoient aussi les sorts avec superstition; ils avoient tant à Athènes qu'à Sparthe des endroits & des temples destinés à cette fonction, comme le dit Pausanias, & Cicéron dans son traité de l'art de deviner, & ils y observent que les Romains même en faisoient usage.

Le peuple juif au contraire, se servoit du sort d'une maniere toute opposée, & qu'on ne pouvoit blâmer, n'y ayant point de superstition: & c'est ainsi que quelquefois Dieu même avoit ordonné d'employer la voie du sort, comme on le peut voir dans les saintes Ecritures. En effet le partage des portions de terrein qu'on devoit donner à chaque tribu dans la Palestine, l'élection du premier Roi, la distribution des charges, que les prêtres, les lévites, les musiciens & les portiers devoient à leur égard & à leur tour exercer dans le temple, la destination de celui d'entre les prêtres qui devoit par semaine y brûler l'encens & les parfums & y offrir tous les jours les sacrifices, tel que Zacharie pere de saint Jean-Baptiste, sont des exemples incontestables que les élections se faisoient alors par la voie du sort, mais sans la moindre superstition, puisque c'étoit Dieu qui le dirigeoit, comme Salomon le dit expressément en ses proverbes: *sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur*.

L'exemple des anciens juifs a été suivi & adopté par les Apôtres qui tirerent au sort pour admettre Mathias à l'apostolat: on en trouve plusieurs autres exemples dans la primitive Eglise, & entr'autres lorsque les avis se trouvoient partagés, pour l'élection des Evêques, comme il arriva dans celle de S. Martin de Tours, selon le rapport de Sulpice sévere. Mais comme dans ces sortes d'élections faites par la voie du sort, il arrivoit souvent des grands désordres qui donnoient matiere à des procès, dont le gouvernement politique des Etats prenoit connoissance, ainsi que l'observe Ducange dans son Glossaire; on fit diverses loix pour défendre, à l'avenir, de rien commettre à la décision du sort: le Pape Honorius III. a fait en conséquence une décrétale digne d'être remarquée: l'usage des élections par sort, y est nommément à jamais défendu & condamné; *sortis usum in electionibus perpetua prohibitione damnamus*. Il est bon de remarquer que les Apôtres & à leur exemple, les Chrétiens, avant de jetter les sorts avoient coutume de recourir à Dieu par la priere, le jeûne & d'autres bonnes œuvres, afin qu'il lui plût manifester sa volonté, par cette voie simple & innocente du sort: ce qui fait voir clairement la différence essentielle qu'il y a à ce sujet entre les anciens Chrétiens & les Japonois modernes.

Passons maintenant aux sacrés pélerinages des Chrétiens, dont Bellarmin, Gretserus & plusieurs autres controversistes catholiques, ont pris la défence contre Calvin, Danæus, Hospinien & autres Protestans. Il nous suffira de démontrer que les pélerinages des Chrétiens sont saints, & qu'ils n'ont rien de superstitieux; parce qu'ils sont entrepris pour la gloire & pour l'honneur de Dieu & des Saints; & parce qu'il a plû à Dieu tant de fois, de faire voir par des miracles évidens qu'il les approuvoit & les agréoit, comme l'atteste saint Jérôme en combattant les erreurs de Vigilance, & saint Ambroise dans une de ses homélies, où sont détaillés les grands prodiges & miracles, que Dieu a opéré sur les tombeaux des SS. Martyrs, Gervais & Protais, en faveur des Chrétiens, dont la dévotion & la piété les avoit porté, à faire des voyages & des pélerinages pour visiter les tombeaux de ces Martyrs. Ces voyages que les pélerins catholiques font par dévotion peuvent aussi être mis au rang & au nombre des peines satisfactoires, c'est-à-dire, des pénitences que les chrétiens doivent faire pour satisfaire à la justice divine, après la remise de la coulpe & des peines éternelles qu'ils avoient mérité; ils servent aussi à ranimer la piété de quelques fidèles simples ou peu éclairés, qui sont en possession de visiter les sanctuaires plus par curiosité que par dévotion, leur principal objet étant d'admirer les beautés & les raretés qui y sont consignées: le bon exemple faisant plus d'impression dans les cœurs que tous les discours, comme l'a si bien dit Horace dans les vers suivans:

*Segnius irritant animos demissa per aures,*
*Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.*

Nous croyons avec toute raison que c'est par ce motif d'expiation qu'il avoit été ordonné dans le Deutéronome aux Israëlites d'aller trois fois par an visiter le tabernacle: notre divin Sauveur, s'est soumis lui même à cette pieuse pratique, ainsi que les Apôtres; saint Paul l'un d'eux se hâtoit dans le voyage mentionné au ch. xx. de leurs actes, pour pouvoir arriver à Jérusalem au tems marqué pour y célébrer la fête de la Pentecôte.

On alloit même visiter cette sainte ville de Jérusalem dans les premiers siecles de l'Eglise: on y a vû dès le commencement du Christianisme des pélerins de toute condition aller vénérer les sépulchres des saints Apôtres & des Martyrs, comme l'enseigne Eusebe de Césarée, & autres écrivains illustres de son tems. On ne doit donc pas regarder l'usage des pélerinages des Chrétiens comme des choses superstitieuses, ni les mettre en parallele avec les voyages, que les Japonois font aux tombeaux des leurs prétendus saints: ces voyages des Japonois, sont semblables à ceux que les Turcs font à la Mecque: on les doit condamner parce qu'ils sont entrepris pour rendre culte, & vénération à un objet blâmable en lui même, & qui est même immonde: & l'on peut appliquer à ce propos ce que répondit saint Jérôme à Vigilance: le culte des payens, dit ce saint Docteur, est condamnable parce qu'il est adressé à des idoles: mais on doit louer & approuver celui des Chrétiens parce qu'il est décerné à Dieu & aux saints Martyrs de la foi.

Cette réponse de S. Jérôme, est très-à-propos encore pour faire connoître la différence qu'il y a entre les apothéoses des Japonois & les canonisations des saints que les souverains Pontifes ne passent, & n'en prononcent le decret dans l'Eglise catholique, qu'après un long & mûr examen des vertus de ces mêmes saints, & après la vérification des miracles authentiques opérés par leur intercession.

Le sçavant Pape Benoît XIV. dans son ouvrage immortel (*de Servorum Dei Beatificatione & Beatorum Canonizatione* ch. VII. du Livr. I.) rapporte des exemples anciens, & il allegue les raisons, qui constatent l'autorité des souverains Pontifes pour ce qui regarde la canonisation des saints.

Nous finirons cette note par une réflexion, sur quelque vraissemblance qu'il y a entre les cérémonies sacrées du Christianisme, & celles du Japon, & que plusieurs auteurs ont admises; & entre autres le P. Kirker dans sa Chine illustrée & M. l'Abbé Banyer dans son *Histoire des cérémonies, mœurs & coûtumes religieuses de tous les peuples du monde*, au commencement du septieme volume: on y trouve aussi les relations du Japon publiées par Koempfer, par le P. Charlevoix & par d'autres Historiens & Voyageurs. Mais cette conformité extérieure & superficielle ne préjudicie en rien à la majesté & à la sainteté des cérémonies du culte & de l'adoration dûe à Dieu seul, & que l'Eglise catholique emploie dans l'exercices des mysteres de notre religion. Il est cependant nécessaire d'avertir d'être en garde contre les reflexions de Pierre Bayle à cette occasion: il y a tout lieu de croire que l'auteur de cet article, les a copiées mot à mot. Parmi les conformités qu'on suppose être entre les cérémonies des Européens & celles des Japonois, il est parlé de la preuve du feu; mais comme cette preuve n'intéresse pas directement les choses sacrées, nous la passons sous silence. Nous ne pouvons au contraire nous dispenser de marquer notre étonnement de ce que l'auteur se contente de parler de la prétendue ressemblance respective des cérémonies sacrées des Européens & des Japonois, sans rien dire des mœurs de ces derniers, ni de leurs usages dans la société civile & qui sont si différens des nôtres: il n'aura sûrement pas consulté l'Histoire du Japon, par l'Abbé de Marsy qui les appelle nos antipodes, en matiere de morale. Suppléons-y en peu de mots.

Les Japonois portent dans l'intérieur de leurs maisons ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieux en habits, ils réservent les plus ordinaires & les plus vils, pour s'en revêtir lorsqu'ils sortent; la couleur noire est pour les grandes cérémonies, & pour les jours de réjouissance & de joie: la blanche au contraire, est pour le deuil; ils saluent avec les piés sans jamais se servir des mains: ils ont la liberté de vendre leurs propres enfans, de les prostituer & même de les faire mourir dès qu'ils sont nés. Lorsque leur fils aîné est arrivé à un certain âge, on le met en possession de tous les biens paternels; les peres & meres ne s'en reservent qu'une modique portion, pour leur subsistance indispensable & pour celle des autres jeunes freres: on ne donne point de dot aux filles quand on les marie; leur pere peut au contraire exiger un présent à titre de récompense & d'indemnité pour la peine qu'il a eu de les élever.

On ne trouve pas dans le livre de l'Abbé de Marsy, ni dans cet article, indiqué au moins le discours remarquable qu'un pilote espagnol eut en présence du roi de Tosa, avec le commissaire envoyé par l'empereur du Japon, qui fut le premier motif impulsif de la proscription du Christianisme dans ce pays: il seroit à propos de lire ce qu'en dit le pere Charlevoix, dans son Histoire du Japon reimprimée à Paris en 1754. (*d*)

que la voie fût ouverte à l'évangile dans ces vastes contrées; personne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux sur la fin du seizieme siecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambassade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII, est, ce me semble, l'hommage le plus flateur que le saint-siege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun sujet ne peut sortir, a été sur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous; à présent leur tête y est à prix, & ce prix même y est fort considérable: il est d'environ douze mille livres.

L'indiscrétion d'un prêtre portugais, qui refusa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cause de cette révolution. La seconde, fut l'obstination de quelques jésuites, qui soutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maison qu'un seigneur japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce seigneur leur redemandoit. La troisieme, fut la crainte d'être subjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes possessions, & l'empéreur enfin craignit pour l'état. Les Espagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voisines du *Japon*; on savoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'est pas étonnant que les Japonnois fussent allarmés.

L'empereur séculier du *Japon* proscrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ses sujets sous peine de mort; mais comme on permettoit toujours le commerce aux Portugais & aux Espagnols, leurs missionnaires faisoient dans le peuple autant de prosélytes, qu'on en condamnoit au supplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays; malgré cette défense, le gouverneur des îles Philippines fit passer des Cordeliers en ambassade à l'empereur du *Japon*. Ces ambassadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale; ils furent chassés, & la persécution redoubla. Il y eut long-tems des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuse rébellion des chrétiens, qui se retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire; alors ils furent poursuivis, attaqués, & massacrés au nombre de trente-sept mille l'année suivante 1638, sous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce massacre affreux étouffa la révolte, & abolit entierement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Espagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouissoient, ils auroient été aussi paisibles dans cet empire, que les douze sectes établies à Méaco, & qui composoient ensemble dans cette seule ville, au-de-là de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroit assez, par les soins qu'ont les Hollandois de se le conserver, à l'exclusion des autres peuples, que ce commerce produisoit, surtout dans les commencemens, des profits immenses. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Asie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, vernissés, comme paravents, tables, coffres, boëtes, cabarets, & autres semblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une espece supérieure au nôtre; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entreprises de négoce.

Le *Japon*, aussi peuplé que la Chine à proportion, & non moins industrieux, tandis que la nation y est plus fiere & plus brave, possede presque tout ce que nous avons & presque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien supérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'esprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu, ajoûte M. de Voltaire! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyghens appliqua la cycloïde aux pendules à secondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits; ces pays, dis-je, sont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne sont à présent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (*D. J.*)

JAPONNER. v. act. (*Poterie.*) c'est donner une nouvelle cuisson aux porcelaines de la Chine, pour les faire passer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoûte des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui sont toutes bleues & blanches; mais ces ornemens ajoûtés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu: avec toutes ces précautions, les connoisseurs ne sont pas trompés.

* JAPONOIS, Philosophie des (*Hist. de la Philosophie.*) Les Japonois ont reçu des Chinois presque tout ce qu'ils ont de connoissances philosophiques, politiques & superstitieuses, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la Compagnie de Jésus, fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne: il y prêcha: il y fut écouté; & le Christ seroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, si l'on n'eût point allarmé les Peuples par une conduite imprudente qui leur fit soupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au salut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en souffre point d'autre: on ne l'eut pas plutôt deshonoré au Japon en lui associant celui d'intérêt & de politique, que les persécutions s'éleverent, que les échaffauds se dresserent, & que le sang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien est telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui sans fouler le Christ aux pieds; cérémonie ignominieuse à laquelle on dit que quelques Hollandois plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, se soumettent sans répugnance.

Les fables que les *Japonois* & les Chinois débitent sur l'antiquité de leur origine, sont presque les mêmes; & il résulte de la comparaison qu'on en fait, que ces sociétés d'hommes se formoient & se polissoient sous une ere peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliste, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang distingué parmi nos meilleurs livres, divise l'histoire *japonoise* en fabuleuse, incertaine & vraie. La période fabuleuse commence long-tems avant la création du monde, selon la chronologie sacrée. Ces peuples ont eu aussi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de son bonheur & de sa durée. Le tems du mariage du dieu Isanagi Mikotto & de la déesse Isanami Mikotto, fut l'âge d'or pour eux. Allez d'un pole à l'autre; interrogez les peuples, & vous y verrez par-tout l'idolatrie & la superstition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce sont des hommes qui se rendent respectables à leurs semblables, en se donnant ou pour des dieux ou pour des descendans des dieux. Trouvez un peuple sauvage; faites du bien; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous serez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ere, remplit la période incertaine. Ils y succedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs sujets d'un reste de férocité naturelle, par l'institution des loix & l'invention des arts, l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'institution des loix qui en fait la sécurité.

Fohi, le premier législateur des Chinois, est aussi le premier législateur des *Japonois*, & ce nom n'est pas moins célebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le représente tantôt sous la figure d'un serpent, tantôt sous la figure d'un homme à tête sans corps, deux symboles de la science & de la sagesse. C'est à lui que les *Japonois* attribuent la connoissance des mouvemens célestes, des signes du zodiaque, des révolutions de l'année, de son partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils disent qu'il vivoit l'an 396 de la création, ce qui est faux, puisque l'histoire du déluge universel est vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonois* instruits par un même homme, n'ont pas eu vraisemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers est le Siaka des seconds. Il est de la même période; mais les Siamois, les *Japonois* & les Chinois qui le réverent également, ne s'accordent pas sur le tems précis où il a vécu.

L'histoire vraie du Japon ne commence guere qu'à 660 avant la naissance de J. C. c'est la date du regne de Syn-mu; Syn-mu qui fut si cher à ses peuples qu'ils le surnommerent *Nin-O*, le très grand, le très-bon, *optimus maximus*; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi.

Ce fut sous ce prince que vécut le philosophe Roosi, c'est-à-dire le vieillard enfant. Koosi ou Confucius naquit 50 ans après Roosi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les disciples les plus illustres de Con-

fucius,

fucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. *L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans, fut transmise à Kolſobosati, disciple de Xékia*; d'où il est évident que le *Japon* n'avoit dans les commencemens d'autres notions de *philoſophie*, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que soit la diversité que le tems y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'est pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philosophe de la secte de Xékia, porta au Japon le livre kio. Ce sont proprement des pandectes de la doctrine de son maître. Cette philosophie fut connue dans le même tems à la Chine. Quelle différence entre nos philosophes & ceux-ci! Les rêveries d'un Xékia se répandent dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelquefois parmi nous avec les talens les plus sublimes, écrit les choses les plus sages, ne change pas le moindre usage, vit obscur, & meurt ignoré.

Il paroît que les premieres étincelles de lumiere qui aient éclairé la Chine & le Japon, sont parties de l'Inde & du Brachmanisme.

Kobote établit au Japon la doctrine ésotérique & exotérique de Foi. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakubasi, ou le temple du cheval blanc; ce temple subsiste encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté sur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & secrette lorsque Darma, le vingt-huitieme disciple de Xékia, passa de l'Inde au Japon.

Mokuris suivit les traces de Darma. Il se montra d'abord dans le Tinsiko, sur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, sous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & se répandit dans les contrées voisines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet évenement fait date dans la chronologie des *Japonois*. Le prince Tonda Josimits porta la connoissance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'est au dieu Amida que le temple Sinquosi fut élevé, & sa statue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impostures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette ressemblance entre la vraie religion & les fausses, pour que notre foi nous fût méritoire; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations sur lesquelles Dieu n'avoit point résolu dans ses decrets éternels d'ouvrir l'œil de sa miséricorde. (1)

Voilà donc la superstition & l'idolatrie s'échapant des sanctuaires égyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, sous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva; car il n'est pas donné aux opinions des hommes de rester les mêmes en traversant le tems & l'espace.

Nous observerons d'abord que le Japon entier ne suit pas le dogme de Xékia. Le mensonge national est tolérant chez ces peuples, il permet à une infinité de mensonges étrangers de subsister paisiblement à ses côtés.

Après que le Christianisme eût été extirpé par un massacre de trente-sept mille hommes, exécuté presqu'en un moment, la nation se partagea en trois sectes. Les uns s'attacherent au sintos ou à la vieille religion; d'autres embrasserent le budso ou la doctrine de Budda, ou de Siaka, ou de Xékia, & le reste s'en tint au siudo, ou au code des philosophes moraux.

*Du Sintos, du Budso, & du Siudo.* Le sintos qu'on appelle aussi *sinsiu* & *kammitsi*, le culte le plus ancien du Japon, est celui des idoles. L'idolatrie est le premier pas de l'esprit humain dans l'histoire naturelle de la religion; c'est de-là qu'il s'avance au manichéisme, du manichéisme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolatrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami sont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie se rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoïstes paroissent avoir de l'immortalité de l'ame, est fort obscure; ils s'inquietent peu de l'avenir: rendez-nous heureux aujourd'hui, disent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reste. Ils reconnoissent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux subalternes qu'ils ont placés dans les étoiles: mais ils ne les honorent ni par des sacrifices ni par des fêtes. Ils sont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent présider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux évenemens importans de la vie.

Ils ont un souverain pontife qui se prétend descendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une assemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'installer parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on pense bien qu'il n'est pas assez maladroit pour oublier le prédécesseur du prince régnant, & que le prince regnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il espere un jour les honneurs divins. C'est ainsi que le despotisme & la superstition se prêtent la main.

Rien de si mystérieux & de si misérable que la physicologie de cette secte. C'est la fable du chaos défigurée. A l'origine des choses le chaos étoit; il en sortit je ne sçais quoi qui ressembloit à une épine; cette épine se mut, se transforma, & le Kunitokhodatsno micotto ou l'esprit parut. Du reste, rien dans les livres sur la nature des dieux ni sur leurs attributs, qui ait l'ombre du sens commun.

Les Sentoïstes qui ont senti la pauvreté de leur système, ont emprunté des Budsoïstes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font secte, croyent que l'ame d'Amida a passé par métempsycose dans le Tensio-dai-sin, & a donné naissance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au-dessus du trente-troisieme ciel; que celle des méchans sont errantes jusqu'à ce qu'elles ayent expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur avenir par l'abstinence de tout ce qui peut souiller l'ame, la sanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple est rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en est ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, sont des ignorans & des ambitieux, & le peu de cérémonies religieuses auxquelles le peuple est assujetti, est conforme à son caractere mol & voluptueux.

Les Budsoïstes adorent les dieux étrangers Budso & Fotoke: leur religion est celle de *Xekia*. Le nom *Budso* est indien, & non *japonois*. Il vient de *Budda* ou *Budha*, qui est synonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'est sous la forme de cet homme que Wisthnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* désignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils soient, sans en excepter les saints & les philosophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les esprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoient en mépris les idoles; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthousiasme & l'opiniâtreté aidés de l'inconstance des peuples & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la sagesse de Confucius. On dit qu'il se coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduisît au sommeil. Au reste les *Japonois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & des récompenses à venir; & une multitude de disciples de Confucius passerent dans la secte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de se rendre vénérable par la sainteté de ses mœurs. La premiere idole publique de Xékia fut élevée chez les

(1) C'est par les lumieres de la raison & par les miracles, que les chrétiens se sont éclairés; & quoiqu'on ne doive pas démontrer les Mysteres de notre sainte religion, il est cependant prouvé que la croyance des mêmes mysteres vient de Dieu même, source de la vérité; d'où il s'ensuit que les moyens, dont on s'est servi pour éclairer nos esprits, & pour nous faire connoître la pure & vraie doctrine de l'Evangile, sont tout-à-fait différents de ceux que le démon a employé, pour attirer les peuples du Japon au culte d'Amida; & que la différence qui se trouve entre la vérité & l'imposture, est précisement la même qu'on est forcé de reconnoître entre les miracles de notre religion & ceux des Japonois. On ne doit pas s'en tenir sur cela à la seule Histoire du P. Charlevoix; il seroit bon de consulter aussi les lettres édifiantes & curieuses. (A)

les *Japonois* l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ses côtés la statue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida est regardé par les disciples de Xékia comme le dieu suprème des demeures heureuses que les bons vont habiter après leur mort. C'est lui qui les rejette ou les admet. Voilà la base de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine ésotérique, c'est que tout n'est rien, & que c'est de ce rien que tout dépend. De-là le distique qu'un enthousiaste xékien écrivit après trente ans de méditations, au pied d'un arbre sec qu'il avoit dessiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'est rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inscription d'un philosophe de la même secte: mon cœur n'a ni être ni non-être; il ne va point, il ne revient point, il n'est retenu nulle part. Ces folies paroissent bien étranges; cependant qu'on essaye, & l'on verra qu'en suivant la subtilité de la métaphysique aussi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne seront guere moins ridicules.

Au reste, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, méprisent toute discipline qui consiste en paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *soquxin*, *soquhut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, selon eux, qu'un principe de toutes choses, & ce principe est par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il existe de toute éternité; il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement ni décroissement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ses successeurs.

Les autres errent & erreront jusqu'à la fin du monde: alors le principe commun absorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenses à venir.

Nulle différence réelle entre la science & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation est le souverain bien, & l'état le plus voisin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie ils forment des communautés, se levent à minuit pour chanter des hymnes, & le soir ils se rassemblent autour d'un supérieur qui traite en leur présence quelque point de morale, & leur en propose à méditer.

Quelles que soient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & se cultivent. Les entendemens, disent-ils, ne sont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que si ces gens ont des choses en quoi ils valent moins que nous, ils en ont aussi en quoi nous ne les valons pas.

La troisieme secte des *Japonois* est celle des Sendosivistes ou de ceux qui se dirigent par le sicuto ou la voie philosophique. Ceux-ci sont proprement sans religion. Leur unique principe est qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu seule peut nous rendre aussi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant est assez à plaindre en ce monde, sans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon assez heureux sans qu'il lui faille encore une récompense future. Ils exigent de l'homme qu'il soit vertueux, parce qu'il est raisonnable, & qu'il soit raisonnable parce qu'il n'est ni une pierre ni une brute. Ce sont les vrais principes de la morale de Confucius & de son disciple *japonois* Mooss. Les ouvrages de Mooss jouissent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendosivistes ou philosophes *Japonois* se réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *djin* est de la maniere de conformer ses actions à la vertu.

Le second *gi*, de rendre la justice à tous les hommes.

Le troisieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *tsi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *sin*, de la pureté de la conscience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux, point de métempsycose; il y a une ame universelle qui anime tout, dont tout émane, & qui absorbe tout; ils ont quelques notions de spiritualité; ils croient l'éternité du monde; ils célebrent la mémoire de leurs parens par des sacrifices; ils ne reconnoissent point de dieux nationnaux; ils n'ont ni temple ni cérémonies religieuses: s'ils se prêtent au culte public, c'est par esprit d'obéissance aux loix; ils usent d'ablutions & s'abstiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous; ils ne permettent pas seulement le suicide, ils y exhortent: ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius est dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Christianisme, qu'ils eussent une idole; elle est placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur secte souffrit beaucoup de la persécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-tems qu'un prince *japonois*, appellé *Sisen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philosophie, fonda une académie dans ses domaines, y appella les hommes les plus instruits, les encouragea à l'étude par des récompenses; & la raison commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorsque de vils petits sacrificateurs qui vivoient de la superstition & de la crédulité des peuples, fachés du discrédit de leurs rêveries porterent des plaintes à l'empereur & au dairo, & menacerent la nation des plus grands desastres, si l'on ne se hâtoit d'étouffer cette race naissante d'impies. Sisen vit tout-à-coup la tyrannie ecclésiastique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ses projets, & en cédant ses livres & ses dignités à son fils. C'est Kempfer même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous instruire du genre d'obstacles que les progrès de la raison doivent rencontrer par-tout. *Voyez* Bayle, Bruker, Possevin. *Voyez aussi les articles* INDIENS, CHINOIS & ÉGYPTIENS.

JAPPER. v. n. (*Gramm.*) C'est le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, ou JUPUJUBA, s. m. (*Ornithol. exot.*) oiseau du Bresil de la classe des pic-verds. Tout son corps est d'un noir luisant, avec une grande moucheture jaune sur le milieu de chaque aile, & une rayure semblable près du croupion. On admire l'adresse & la délicatesse avec laquelle il forme son nid qui pend à l'extrémité des branches d'arbes. Ray, *Ornitholog. p.* 98. (*D. J.*)

JAPYGIE, s. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne*), ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle est nommée indifféremment par les Auteurs, *Japigie*, *Messapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, & *Calabre*. *Voyez* Hérodote, *lib. III. chap. cxxxviij. lib. IIII. chap. lxxxxjx. lib. VIII. chap. clxx.* Strabon, *liv. VI.* & Pline, *liv. V. chap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna son nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Messapie. M. de Lisle dans sa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, savoir la Daunienne & la Peucétienne. Antoine Galatœus, medecin, a publié un livre exprès, fort rare & fait savant, de la situation de la *Japygie*, *de situ Japygiæ*. Basil. 1558, *in* 12. (*D. J.*)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'est-là le nom de l'ouest-nord-ouest, quand il souffle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argestes* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il souffloit toujours en pouppe jusqu'au dessous du Péloponnese; voilà pourquoi Horace, *liv. I. ode* 3, le souhaite au vaisseau qui devoit porter Virgile sur les côtes de l'Attique.

*Ventorumque regat pater*
*Obstrictis aliis, præter* japyga,
*Navis, quæ tibi creditum*
*Debes Virgilium; finibus Atticis*
*Reddas incolumem, precor,*
*Et serves animæ dimidium meæ.* (*D. J.*)

JAQUE LE, ou LA JAQUE, (*Art milit.*) étoit autrefois une espece de juste-au-corps qui venoit au moins jusqu'aux genoux, que Nicot définit ainsi: JAQUE, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient composés. Ils s'appelloient aussi *gambessons* ou *gambesson*. *Voyez* GAMBESON.

JAQUEMART, s. m. (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un ressort placé au premier balancier, on le croyoit capable de relever la vis du balancier; C'est ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, s. f. (*Gram. mod.*) c'est le vêtement des enfans; il consiste en un jupon attaché à un

corps. On dit auſſi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vêtement d'enfant ou de religieux, qui deſcend juſqu'aux piés, ſous lequel le corps eſt nud, & qui ne couvre pas un autre vêtement.

JAR ou JIAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'Avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le ſecond de l'année ſainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixieme de ce mois les juifs font le deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ſes deux fils Ophni & Phinées. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Nisan, la font dans le mois de *Jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendant la pâque.

Le dix-huitieme jour les Juifs commençoient la moiſſon du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troiſieme ils célebrent une fête en mémoire de la purification du temple, fait par Judas Macchabée, après qu'il en eut chaſſé les Syriens. Le vingt-neuvieme ils font mémoire de la mort du prophete Samuel. *Diction. de la Bib.* (*G*)

JARANNA, (*Géog.*) forteresse de l'empire ruſſien dans la province de Daurie, habitée par les Tonguſes, nation tartare. C'eſt près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, ſ. m. *caaypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) ſerpent d'Amérique aſſez ſemblable à notre vipere européenne, & non moins dangereuſe par ſon venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, de couleur brune marquetée d'une belle rayure rouge, ondée, & qui décourt en forme de chaîne ſur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag.* 330. (*D. J.*)

JARARACA ou JARACUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent d'Amérique; il eſt vivipare & produit un très-grand nombre de petits; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur; ſes dents ſont très-grandes & longues comme celles des autres ſerpens venimeux; elles ſont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne ſort que lorſqu'il mord. Sa morſure eſt ſi dangereuſe, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray. *Synopſis anim.*

JARDIN, ſ. m. (*Arts.*) lieu artiſtement planté & cultivé, ſoit pour nos beſoins, ſoit pour nos plaiſirs.

On a compoſé les *jardins*, ſuivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terraſſes, d'allées, de boſquets, de jets-d'eau, de ſtatues, de boulingrins, pour les promenades, la fraîcheur, & les autres appanages du luxe ou du goût. Auſſi le nom de *jardin* ſe prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres; c'eſt ce que déſigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec παράδεισος, *paradis*, ſignifie la même choſe. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés; c'eſt ainſi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme; la Touraine eſt nommée le *jardin de la France* par la même raiſon.

Il eſt quelquefois parlé, dans l'Ecriture-ſainte, des *jardins* du roi, ſitués au pié des murs de Jéruſalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* conſacrés à Vénus, à Adonis. Iſaïe, *chap. j, verſ.* 29, reproche à ce peuple les ſcandales & les actes d'idolatrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* ſuſpendus de Sémiramis ou de Babylone. *Voyez* JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perſe ſe plaiſoient fort à briller par la dépenſe de leurs *jardins*; & les ſatrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur diſtrict, d'une étendue prodigieuſe, clos de murs, en forme de parcs, dans leſquels ils enfermoient toutes ſortes de bêtes pour la chaſſe. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaſe fit à Daſcyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le tems de leur opulence, étoient, pour me ſervir de ſes expreſſions, *inſtar villarum, quibus vivaria includi ſolebant*. On y priſoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Luculle, & de Mecene. Ils n'offroient pas ſeulement en ſpectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, des vergers, des potagers, des parterres, mais de ſuperbes palais & de grands lieux de plaiſance, ou maiſons champêtres faites pour s'y repoſer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4. *hortorum nomine, in ipſâ urbe, delicias, agros, villaſque* *poſſident*. Le même goût continue de regner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reſte quelques lettres à Ciceron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguſte*, qui enſeigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques-uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduiſit auſſi la méthode de tailler les arbres & les boſquets dans des formes régulieres. Il paſſa la fin de ſes jours dans un de ces lieux de plaiſance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit ſon tems & ſes études au progrès des plantations, auſſi bien qu'à rafiner ſur la délicateſſe d'une vie ſplendide & luxurieuſe, qui étoit le goût général de ſon ſiecle. Enfin il écrivit, ſur les *jardins* & l'agriculture, pluſieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie ruſtique qui parurent après lui.

Les François ſi long-tems plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le ſiecle de Louis XIV. C'eſt ſous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau, & s'y diſtingua; mais ſa paſſion pour l'Agriculture l'emporta ſur toute autre étude; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne ſongea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ſes expériences, ce qu'on ne ſavoit pas encore en France, qu'un arbre tranſplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a pouſſées depuis qu'il eſt replanté, & qui ſont comme autant de bouches par leſquelles il reçoit l'humeur nourriciere de la terre. Il ſuit delà qu'au lieu de conſerver les anciennes petites racines, quand on tranſplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles ſe ſechent & ſe moiſiſſent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueuſement les arbres. Avant lui nous ne ſongions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme, & le dégager des branches qui l'offuſquent. Il a ſu, il nous a enſeigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre à donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne, même à le répandre également ſour toutes ſes branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pouſſe ordinairement que des rameaux & des feuilles; qu'il faut réprimer avec adreſſe la forte pente qu'il a à ne travailler que pour ſa propre utilité; qu'il faut lui couper de certaines groſſes branches, où il porte preſque toute ſa ſéve, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaiſſées, parce que ce ſont les ſeules qui fourniſſent du fruit en abondance.

*Ainſi la Quintinie apprit de la nature,*
*Des utiles* jardins *l'agréable culture.*

Charles II. roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de ſon eſtime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une penſion très conſidérable pour ſe l'attacher; mais l'eſpérance de s'avancer pour le moins autant dans ſon pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuſes. Il ne ſe trompa pas; M. Colberg le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maiſons royales, & cette nouvelle charge fut créée en ſa faveur.

André le Nôtre, né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une ſagacité ſinguliere, pour la diſtribution & l'embelliſſement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit ſans ceſſe éclore, ſous le crayon de cet homme unique en ſon genre, mille compoſitions admirables, & nous devons à lui ſeul toutes les merveilles qui font les délices de nos maiſons royales & de plaiſance.

Cependant depuis la mort de ce célebre artiſte, l'art de ſon invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'eſt peut-être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir enchéri ſur ſes grandes & belles idées, nous avons laiſſé tomber abſolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple & les principes; nous ne ſavons plus faire aucune de ces choſes, dans leſquelles il excelloit, des *jardins* tels que celui des Thuilleries, des terraſſes comme celle de Saint-Germain en Laye, des boulingrins comme à Trianon, des portiques naturels comme à Marly, des

treillages comme à Chantilly, des promenades comme celles de Meudon, des parterres du Tibre, ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Verſailles.

Qu'on blâme, ſi l'on veut, la ſituation de ce dernier château, ce n'eſt point la faute de le Nôtre; il ne s'agit ici que de ſes *jardins*. Qu'on diſe que les richeſſes prodiguées dans cet endroit ſtérile y ſiéent auſſi mal que la friſure & les pompons à un laid viſage; il ſera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art, de génie & d'intelligence, pour embellir, à un point ſingulier de perfection, un des plus incultes lieux du royaume.

Jettons ſans partialité les yeux ſur notre ſiecle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles ſituations de notre choix, & dont le Nôtre auroit ſu tirer des merveilles? Nous y employons un goût ridicule & meſquin. Les grandes allées droites nous paroiſſent inſipides; les paliſſades, froides & uniformes; nous aimons à pratiquer des allées tortueuſes, des parterres chantournés, & des boſquets découpés en pompons; les plus grands lieux ſont occupés par de petites parties toujours ornées ſans grace, ſans nobleſſe & ſans ſimplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables; l'on voit par tout des vaſes de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, & autres pareils ouvrages de ſculpture d'une exécution médiocre, qui nous prouvent aſſez clairement que la frivolité a étendu ſon empire ſur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en eſt pas de même d'une nation voiſine, chez qui les *jardins* de bon goût ſont auſſi communs, que les magnifiques palais y ſont rares. En Angleterre, ces ſortes de promenades, pratiquables en tout tems, ſemblent faites pour être l'azyle d'un plaiſir doux & ſerain; le corps s'y délaſſe, l'eſprit s'y diſtrait, les yeux y ſont enchantés par le verd du gazon & des boulingrins; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vûe. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là, je ne dis pas les petits, mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La ſeule nature modeſtement parée, & jamais fardée, y étale ſes ornemens & ſes bienfaits. Profitons de ſes libéralités, & contentons-nous d'employer l'induſtrie à varier ſes ſpectacles. Que les eaux faſſent naître les boſquets & les embelliſſent! Que les ombrages des bois endorment les ruiſſeaux dans un lit de verdure! Appellons les oiſeaux dans ces endroits de délices; leurs concerts y attireront les hommes, & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de ſentiment, que le marbre & le bronze, dont l'étalage ne produit qu'une admiration ſtupide. *Voyez* au mot JARDIN *d'Eden*, la charmante deſcription de Milton; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. (*D. J.*)

JARDIN *d'Eden*, (*Géog. ſacrée.*) nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden, c'eſt-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. Tandis que les ſavans recherchent ſans ſuccès la poſition de cette contrée (*voyez* EDEN & PARADIS TERRESTRE), amuſons-nous de la deſcription enchantereſſe du *jardin* même, faite par Milton.

*A bliſfull field, circled with groves of myrrh,*
*And flowing odours, caſſia, nard, and balm,*
*A wilderneſſ of ſweets! for nature here*
*Wantonn'd as in prime, and play'd at will*
*Her virgin faciens, pouring forth more ſweet*
*Wild, above rule or art, enormous bliſſ!*
*Out of this fertile ground, God cauſed to grow*
*All trees of nobleſt Kind for ſight, ſmell, taſte,*
*And all amidſt them, ſtood the Tree of life,*
*High eminent, blooming ambroſial fruit*
*Of vegetable gold; and next to life,*
*Our death, the Tree of Knowledge, grew faſt by.*
*A happy rural ſeat, of various view!*
*Groves, whoſe rich trees wept odorous gums, and balm;*
*Others whoſe fruit, burniſh'd with golden rind,*
*Hung amiable; Heſperian fable true,*
*If true, here only, and of delicious taſte!*
*Betwixt them lawns, or level-downs, and flocks*
*Grazing the tender herb, were interpos'd;*
*Or palmy hillock, or the flowry lap,*
*Of ſome irriguous valley, ſpread her ſtore;*
*Flow'rs of all hew, and without thorn, the roſe:*
*Another ſide, umbrageous grots, and caves*
*Of cool receſſ, o'er which the mantling vine*
*Lays forth her purple grapes, and gently creeps*
*Luxuriant. Mean while murm'ring water fall*
*Down the ſlope hills, diſpers'd, or in a lake*
*That to the fringed bank, wiht myrtle crown'd,*
*Her cryſtal, mirrour holds, unite their ſtreams.*
*The birds their choir apply: Airs, vernal airs,*
*Breathing the ſmell of field and grove, attune*
*The trembling leafs, while univerſal Pan,*
*Knit with the graces, and the Hours in dance,*
*Led on th'eternal ſpring ....*

Thus was this place. (*D. J.*)

JARDIN, ſ. m. (*Marine.*) nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaiſſeau, lorſqu'ils ne ſont point couverts. (*Q*)

JARDIN, (*Fauconnerie.*) on dit *donner le jardin*, à jardiner le lanier, le ſacre, l'autour, &c. c'eſt l'expoſer au ſoleil dans un *jardin*, ou ſur la barre, ou ſur le roc, ou ſur la pierre froide.

JARDINS *de Babylone*, (*Hiſt. anc.*) les *jardins de Babylone* ou de *Semiramis* ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'eſt-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient ſoûtenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, ſur leſquelles poſoit un aſſemblage immenſe de poutres de bois de palmier; le tout ſupportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté plusieurs ſortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit ſoigneuſement. Les arroſemens ſe faiſoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépenſe, on auroit fait dans un terrein choiſi des *jardins* infiniment ſupérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & l'on ne ſauroit dire juſqu'à quel point les hommes en ſont épris. (*D. J.*)

JARDINAGE, le *jardinage* eſt l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes ſortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art eſt fort étendu, & a pluſieurs branches, ſi l'on fait attention à toutes les différentes parties qui compoſent les jardins, *voyez* JARDIN. On ne peut douter que ce ne ſoit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faiſoient leurs délices. Pline (*Hiſt. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait ſi bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri*. Les philoſophes les plus diſtingués ont ſuivi leur exemple, & nous liſons dans Goetzius, *de eruditis hortorum cultoribus diſſertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraſte, Démocrite, Platon, Caton, Ciceron, Columelle, Palladius, Varron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Gaſton frere de Louis XIII. Louis XIII. Louis XIV. Monſieur frere unique de Louis XIV. les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*, on appelle *émeraude jardineuſe* celle dont le vert n'eſt pas d'une ſuite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air-brun entre-courant & entreluiſant, un éclat engourdi, foible & plein de craſſe. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, ſ. m. (*Art. Méch.*) eſt celui qui a l'art d'inventer, de dreſſer, tracer, planter, élever & cultiver toutes ſortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractere de toutes les plantes, pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au mot JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les poſſeder toutes; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage: ainſi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier-fleuriſte*, celui qui prend ſoin des orangers un *orangiſte* (Daviler,) des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchais*, des ſimples un *ſimpliciſte* (Furetiere), des pépinieres un *pépiniériſte* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point de détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il ſuffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils ſe ſuccedent, & ſont preſque toûjours les mêmes. La ſaiſon de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres uſées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caiſſes & autres ouvrages.

JARDINIERE, ſ. f. (*Brodeur.*) petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemiſe ou de quelqu'autre vêtement ſemblable.

JARDON ou JARDE, ſ. m. (*Maréchallerie.*) tumeur calleuſe & dure qui vient aux jambes de derriere du cheval, & qui eſt ſituée au-dehors du jarret, au lieu que l'éparvin vient en-dedans. *Voyez* EPARVIN.

Les *jardons* eſtropient le cheval lorſqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce *mot* ſignifie auſſi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleiſel*.

JARETTA LA, (*Géog.*) riviere de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce sont diverses petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va se perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGEAU, *ou* GERGEAU, (*Géog.*) ancienne ville de France dans l'Orléannois sur le bord méridional de la Loire, avec un pont qui faisoit un passage important durant les guerres civiles. Le roi Charles VII. tint ses grands jours dans cette ville en 1430, & Louis XI y maria sa fille Jeanne de France avec Pierre de Bourbon comte de Beaujeu, le 3. de Novembre 1473. *Jargeau* n'est pas le *Gergovia* de César, mais elle est connue sous le nom de *Gergosilum* dans le 9e siecle; & dans le 10e, elle appartenoit à l'église d'Orléans; aussi l'évêque d'Orléans en est encore le seigneur temporel; elle est à 4 lieues S. E. d'Orléans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 19. 45. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

* JARGON, s. m. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions. Il se dit 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il se parle dans nos provinces. 2°. D'une langue factice, dont quelques personnes conviennent pour se parler en compagnie & n'être pas entendues. 3°. D'un certain ramage de société qui a quelquefois son agrément & sa finesse, & qui supplée à l'esprit véritable, au bon sens, au jugement, à la raison & aux connoissances dans les personnes qui ont un grand usage du monde; celui-ci consiste dans des tours de phrase particuliers, dans un usage singulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expression recherchée. On peut le pardonner aux femmes: il est indigne d'un homme. Plus un peuple est futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage si opposée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchise dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une soirée, fut une espece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli, d'obligeant, de délicat, d'ingénieux, il emporte toûjours avec lui une idée de frivolité. On distingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme simples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme composées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainsi l'on dit que l'italien, l'espagnol & le françois ne sont que des *jargons* latins. En ce sens, le latin ne sera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainsi cette distinction des langues en langues primitives & en *jargons*, est sans fondement. *Voyez l'article*. LANGUE.

JARGONS, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle aussi *jargons* des crystallisations d'un rouge-jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes; elles viennent d'Espagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, s. m. (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom se lit dans les inscriptions des ruines de Palmyre. Elle avoit selon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne sur la tête, & un croissant derriere les épaules, car *jari* signifie le *mois* auquel la lune préside. *Jaribolus* n'est peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le soleil qui tourne en différentes manieres, à cause de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caracteres grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens: de ce *mot* de *baal* ou *belus* ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres semblables qu'on trouve dans les inscriptions. (*D. J.*)

* JARIUNA, s. m. (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dan l'île de Huaga & qui ressemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'un palme, mou comme la figue, savoureux & vulnéraire; on emploie sa feuille dans les luxations. *Ray.*

JARLOT, *ou* RABLURE, (*Marine.*) c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaisseau. *Voyez* RABLURE. (*Q*)

JARNAC, (*Géog.*) bourg de France dans l'Angoumois sur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angoulême, 100 S. O. de Paris. *Long.* 17$^{d}$. 22′. *lat.* 45. 40.

C'est à la bataille donnée sous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de son âge, & traitreusement, par Montesquiou capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui sous le nom d'Henri III. monta depuis sur le trône; ainsi périt (non sans soupçon des ordres secrets de ce prince) le frere du roi de Navarre pere d'Henri IV. (1) Il réunissoit à sa grande naissance toutes les qualités du héros & les vertus du sage, sa vie n'offre qu'un mélange d'évenemens singuliers; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injustement à perdre la tête, il ne dut son salut qu'au décès de François II. qui arriva dans cette conjoncture: il fut ensuite fait prisonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guise son ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manieres & les procédés les plus propres à adoucir son infortune; ils mangerent le soir à la même table, & comme il ne se trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou dispersés, ils coucherent ensemble, ce qui est, je pense, un fait unique dans l'histoire. Henri de Bourbon mort empoisonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de son illustre pere; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'espace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en lisent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéresse aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir triompher de l'injustice du sort, & des entreprises odieuses de leurs ennemis (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohème sur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz 25 N. E. de Prague. *Long.* 33. 55. *lat.* 50. 18. (*D. J.*)

IAROSLAW, (*Géog.*) ville de Pologne au Palatinat de Russie, avec une bonne citadelle; elle est remarquable par sa foire & par la bataille que les Suédois gagnerent sous ses murs en 1656; elle est sur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg, 50 S. E. de Cracovie. *Long.* 40. 58. *lat.* 49. 58. (*D. J.*)

JARRE, s. f. (*Commerce.*) cruche de terre à deux anses, dont le ventre est fort gros. Ce mot vient de l'espagnol *jarra* ou *jarro*, qui signifie la même chose.

C'est aussi une espece de mesure: la *jarre* d'huile contient depuis 18 jusqu'à 26 jallous; la *jarre* de gingembre pese environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* est une mesure de contenance pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particulierement à Metelin où elle est de six orques, qui font environ quarante pintes de Paris. *Voyez* ORQUE & PINTE. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

JARRE, terme dont les *Chapeliers* se servent pour désigner le poil long, dur & luisant, qui se trouve sur la superficie des peaux de castor, & qui n'étant pas propre à se feutrer, est tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

*Arracher le jarre*, c'est l'ôter de dessus les peaux avec des especes des pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *arracheuses* ou *épluchеuses*.

Les chapeliers se servent du *jarre* pour remplir des especes de pelotes couvertes de chifons de laine, avec lesquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le lustre. *Voyez* CHAPEAU, *voyez aussi* CASTOR.

*Jarre* se dit aussi du poil de vigogne.

JARRES *ou* GIARES, plur. (*Marine.*) ce sont de grandes cruches ou vaisseaux de terre, dans lesquels on met de l'eau douce pour la conserver meilleure que dans les futailles; on les place ordinairement dans les galeries du vaisseau. (*Q*)

JARREBOSSE, (*Marine.*) *voyez* CANDELETTE, qui est la même chose.

JARRET LE, s. m. (*Anat.*) c'est la jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie postérieure. La jointure de l'os de la cuisse avec ceux de la jambe dans la partie antérieure se nomme le *genou*, au sujet duquel M. Mery rapporte un fait bien singulier dans le recueil de l'académie des Sciences, c'est l'historie d'une exostose au genou qui pesoit vingt livres. (*D. J.*)



(1) On ne peut nier que Loüis de Bourbon & son fils Henri, n'ayent été doüés des grandes & rares qualités, & qu'ils n'ayent été de grands guerriers; mais leur obstination à soûtenir les Huguenots & à les proteger, & la rébellion qu'ils fomenterent les armes à la main, ternira à jamais leur mémoire, & fera qu'on les regarde toûjours comme cause principale de tant de sang répandu dans toute la France, du tems de François II. jusques au regne d'Henri IV. (*A*)

JARRET, (*Maréchallerie.*) dans le cheval, c'est la jointure du train de derriere, qui assemble la cuisse avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les *jarrets* grands, ambles, bien vuidés & sans enflure, qu'il sache bien plier les *jarrets*. Des *jarrets* gras, charnus & petits sont défectueux. *Plier les jarrets*, *voyez* PLIER; on dit d'un cavalier qui serre les *jarrets* avec trop de force & sans y avoir de liant, qu'il a des *jarrets de fer*.

JARRET, (*Hydr.*) en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pû faire aller en droite ligne à cause de la situation du terrein, ou de la disposition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarettée*: il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *Voyez* CONDUITE. (*K*)

JARRET, (*Coupe des pierres.*) imperfection d'une direction de ligne ou de surface, qui fait une sinuosité ou un angle. Le *jarret* saillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorsque leur jonction ne se fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'est pas tangente à la courbe.

JARRET, *en terme d'Eperonnier*, est cette partie d'un mors qui descend depuis le rouleau jusqu'aux petits tourets de la premiere chaînette. *Voyez* CHAINETTE & TOURETS, & *nos Planches de l'Eperonnier*.

JARRET, (*Jardinage.*) se dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ses ramilles, & dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité, ce qui forme une espece de *jarret*.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie.*) c'est la même chose que *crochu*. *Voyez* CROCHU.

JARRETIER, (*Anat.*) *Voyez* POPLITÉ.

JARRETIERE, s. f. lien avec lequel on attache ses bas.

L'*ordre de la jarretiere*, c'est un ordre militaire institué par Edouard III. en 1350, sous le titre des suprèmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jartiere*. *Voyez* ORDRE.

Cet ordre est composé de vingt-six chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre est ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise, *honni soit qui mal y pense*. *Voyez* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une société qui a son grand & son petit sceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huissier. *Voyez* PRÉLAT, CHANCELIER, &c.

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des souchanoines, des porte-verges, & vingt-six pensionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez* CHANOINES, &c.

L'ordre de la *jarretiere* est sous la protection de saint Georges de Cappadoce, qui est le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez* GEORGES.

L'assemblée ou chapitre des chevaliers se tient au château de Windsor dans la chapelle de saint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, sous le regne de Charles I. & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait construire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie sont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuses, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & aux solennités, ils ont un surtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de G G G, composé de roses émaillées, &c. *Voyez* MANTEAU, COLLIER, &c.

Quand il ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de saint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public sans la *jarretiere*, sous peine de six sols huit deniers qu'ils sont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* est de tous les ordres séculiers le plus ancien & le plus illustre qu'il y ait au monde. Il a été institué 50 ans avant l'ordre de saint Michel de France, 83 ans avant celui de la toison d'or, 190 ans avant celui de saint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez* TOISON D'OR, CHARDON, *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecosse, ELÉPHANT, &c.

Depuis son institution, il y a eu huit empereurs & vingt-sept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes souverains étrangers qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient sur son origine: on raconte communément qu'il fut institué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comtesse de Salisbury, qu'elle avoit laissé tomber en dansant, & que le roi Edouard ramassa: mais les antiquaires d'Angleterre les plus estimés traitent ce récit d'historiette & de fable.

Cambden, Fern, &c. disent qu'il fut institué à l'occasion de la victoire que les Anglois remporterent sur les François à la bataille de Crécy: selon quelques historiens, Edouard fit déployer sa *jarretiere* comme signal du combat, & pour conserver la mémoire d'une journée si heureuse, il institua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le symbole de l'union indissoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-dessous.

Le pere Papebroke, dans *ses analectes* sur saint Georges, au troisieme tome des actes des Saints publié par les Bollandistes, nous a donné une dissertation sur l'ordre de la *jarretiere*. Il observe que cet ordre n'est pas moins connu sous le nom de *saint Georges* que sous celui de la *jarretiere*; & quoiqu'il n'ait été institué que par le roi Edouard III. néanmoins avant lui, Richard I. s'en étoit proposé l'institution du tems de son expédition à la terre-sainte (si l'on en croit un auteur qui a écrit sous le regne d'Henri VIII.) cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas sur quoi cet auteur fonde son opinion, & que malgré presque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette institution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froissard, à l'an 1344, ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'histoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une assemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette assemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'ensuivra que cet ordre subsistoit dès l'an 1344; par conséquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, est une pure supposition, car il est constant que la bataille de Crécy ne fut donnée qu'en 1346 le 26. d'Août. Comment donc Edouard auroit-il pû instituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un évenement qui n'étoit encore que dans la classe des choses possibles? ou s'il a retardé jusqu'en 1350 à l'instituer en mémoire de la victoire de Crécy, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'usage commun de ces sortes d'établissemens, qui suivent toujours immédiatement les grands évenemens qui y donnent lieu. Ne seroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là sauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien sentir; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ses foiblesses. En tout cas, si la *jarretiere* de la comtesse de Salisbury est une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Crécy pour *signal du combat*, est une nouvelle historique.

En 1551 Edouard VI. fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le composa en latin, & l'on en conserve encore aujord'hui l'original écrit de sa main; il y ordonna que l'ordre ne seroit plus appellé *l'ordre de saint Georges*, mais celui de la *jarretiere*; & au lieu du portrait de saint Georges suspendu ou attaché au collier, il y substitua l'image d'un cavalier portant un livre sur la pointe de son épée, le mot *protectio* gravé sur l'épée, & *verbum Dei* gravé sur le livre, & dans la main gauche une boucle sur laquelle est gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une histoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawson, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn.

Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des descriptions des cérémonies usitées à l'installation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé Mendocius Valetus, a composé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *speculum augiricanum*, qui a été imprimé depuis sous le titre de *cathéchisme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur sens moral.

JARRETIERES, (*Littérature.*) en Italie comme en Grece les femmes galantes se piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches; c'étoit même un ornement des filles les plus sages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danses publiques, les *jarretieres* servoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos usages n'exigent pas ce genre de luxe; c'est pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne sont pas si magnifiques que celles des dames greques & romaines. (*D. J.*)

JARS, *voyez* OYE.

JAS D'ANCRE, ſ. m. (*Marine.*) aſſemblage de deux pieces de bois de même forme & de même groſſeur, jointes enſemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne ſe couche ſur le fond lorſqu'on la jette en mer; ce qui eſt néceſſaire pour que les pattes de l'ancre puiſſent s'enfoncer & mordre dans le fond, ſoit ſable ou vaſe. *Voyez* ANCRE. (Z)

JAS, ſ. m. (*Salines.*) c'eſt, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans les marais ſalans au premier réſervoir de ces marais. Le *jas* n'eſt ſéparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre ſeche, & on y laiſſe entrer l'eau ſalée par la varaigne, qui eſt une ouverture aſſez ſemblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *Voyez* MARAIS SALANS, SALINES, *&c.* (*D. J.*)

JASIDE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) les *jaſides* ſont des voleurs de nuit du Curdiſtan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, juſqu'à ce que les grandes neiges les obligent de ſe retirer; & en attendant ils ſont à l'affut, pour piller les foibles caravanes qui ſe rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jaſides*, parce que par tradition, ils diſent qu'ils croient en *Jaſide*, ou Jeſus; mais ils craignent & reſpectent encore plus le diable.

Ces ſortes de voleurs errans s'étendent depuis Monſul ou la nouvelle Ninive, juſqu'aux ſources de l'Euphrate. Ils ne reconnoiſſent aucun maître, & les Turcs ne les puniſſent que de la bourſe lorſqu'ils les arrêtent; ils ſe contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorſqu'ils ſont les plus forts; on en eſt quitte alors pour une ſomme d'argent, & c'eſt le meilleur parti qu'on puiſſe prendre; il n'en coute quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont conſumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, ſuivant toujours les caravanes à la piſte, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans, & à avoir ſoin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils deſcendent des anciens Chaldéens; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la ſcience des aſtres; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de detourner les mulets chargés de marchandiſes, qu'ils dépayſent adroitement à la faveur des ténebres. (*D. J.*)

JASMELÉE, ſ. f. (*Pharm. anc.*) eſpece d'huile que les Perſes nommoient auſſi *jaſme*; on la préparoit par l'infuſion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de ſéſame; on s'en ſervoit pour oindre le corps au ſortir du bain, quand il s'agiſſoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à ſupporter, c'eſt tout ce qu'en dit Ætius dans ſon *Tétrab. I. ſerm.* I. (*D. J.*)

JASMIN, ſ. m. *jaſminum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir, & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

JASMIN, *jaſminum*, arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpeces qui ont entre elles tant de différences, qu'il n'eſt guere poſſible de faire en général une deſcription ſatisfaiſante ſur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbriſſeaux ſont des plantes ſarmenteuſes & grimpantes, qui veulent un appui, tandis que les autres ſe ſoutiennent ſur leurs tiges. Il y a des *jaſmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges: les uns ſont toujours verds, d'autres quittent leurs feuilles: dans pluſieurs eſpeces les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout: ceux qui peuvent paſſer l'hiver en pleine terre, ſont en petit nombre; la plûpart exigent l'orangerie, & il faut même la ſerre chaude à quelques-uns. Toutes ces diſſemblances exigent un détail particulier pour chaque eſpece.

Le *jaſmin blanc commun* pouſſe de longues tiges, ſarmenteuſes, auxquelles il faut un ſoutien; ſa feuille d'un verd foncé eſt compoſée de pluſieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroiſſent à la fin de Juin, & ſe renouvellent juſqu'aux gelées; elles ſont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui ſe répand au loin. Cet arbriſſeau ne porte point de graines dans ce climat, mais il ſe multiplie aiſément de boutures ou de branche couchée, qu'il faut faire au printems. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines ſuffiſantes pour être tranſplantés au bout d'un an; mais les branches couchées font toujours des plants plus forts & mieux conditionnés; c'eſt la méthode la plus ſimple & la plus ſuivie. Ce *jaſmin* réuſſit dans tous les terreins; mais il lui faut l'expoſition la plus chaude afin qu'il ſoit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font périr juſque contre terre, dans les hivers trop rigoureux: cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler ſouvent pour le retenir dans la forme qu'on veut lui faire garder; avec l'attention néanmoins de conſerver & paliſſer les petites branches; ce ſont celles qui produiſent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été ſuivie, il faudra y ſuppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de Mars ou d'Avril: ſi on la faiſoit plutôt, les frimats venant à deſſécher le bout des branches, en ôteroient l'agrément & la production. Ce *jaſmin* ſert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies: c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on peut l'employer le plus avantageuſement, lorſqu'il eſt entremêlé de roſiers & de chevrefeuilles. La verdure égale & conſtante de ſes feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ſes fleurs, & la qualité aſſez rare de n'être ſujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun inſecte, doivent engager à placer ce *jaſmin* dans les jardins d'ornement. Cette eſpece de *jaſmin* a deux variétés: l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc: elles ſont plus délicates que l'eſpece commune, la blanche ſur-tout; il faut les tenir en pot, & les ſerrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écuſſon, & cette greffe réuſſit rarement: néanmoins ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le ſujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbriſſeau dont l'œil écuſſonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas pouſſé, & qu'il ſe ſoit deſſéché. Ce qui déſigne dans le *jaſmin* une fineſſe de ſeve très-active & très-communicative.

Le *jaſmin jaune d'Italie*, c'eſt un petit arbriſſeau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige ſe ſoutient, ſa feuille eſt large, brillante & d'un beau verd; ſa fleur eſt jaune, petite & ſans odeur. Il eſt encore plus délicat que l'eſpece précédente. Il faut le mettre dans un terrein léger, contre un mur de bonne expoſition, & le couvrir de paillaſſons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées: on peut auſſi le greffer en écuſſon ou en approche ſur le *jaſmin* jaune commun, qui eſt le ſuivant: ce ſera même un moyen de le rendre plus robuſte.

Le *jaſmin jaune commun* s'éleve à cinq ou ſix piés: il pouſſe du pié quantité de tiges minces qui ſe ſoutiennent fort droites, & dont l'écorce eſt verte & cannelée; ſa feuille eſt petite, faite en treffle, & d'un verd brun; ſes fleurs d'un jaune aſſez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches; elles paroiſſent au mois de Mai, & elles ſont ſans odeur. Les baies noires qui leur ſuccedent, peuvent ſervir à le multiplier; mais il eſt plus court & plus aiſé de le faire par les rejettons que cet arbriſſeau produit dans la plus grande quantité. Il réuſſit dans tous les terreins; il eſt très-robuſte; il fait naturellement un très-joli buiſſon: & comme il garde ſes feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un boſquet d'arbres toujours verds.

Le *jaſmin d'Eſpagne* eſt un bel arbriſſeau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pouſſe des tiges minces & foibles, dont l'écorce eſt verte; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles du *jaſmin* commun; mais elles les ſurpaſſent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en-deſſus & veinées de rouge en-deſſous, ſont plus grandes & d'une odeur plus délicieuſe; ce *jaſmin* eſt délicat, il faut le tenir en pot & lui faire paſſer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette ſaiſon. Mais pour l'avoir dans toute ſa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où avec quelques précautions, il réſiſtera aux hivers ordinaires: on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limonneuſe & fraiche contre un mur, à l'expoſition la plus favorable & la plus chaude; ce qui ſe doit faire au mois de Mai, afin que l'arbriſſeau puiſſe faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra paliſſer les rejettons à la muraille, & retrancher à deux piés ceux qui feront trop vigoureux, afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de Juillet, & dureront juſqu'aux gelées; alors il faudra ſupprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches, qui étant trop tendres, occaſionneroient de la moiſiſſure en ſe flétriſſant, & in-

fecteroient l'arbre; enſuite couvrir l'arbriſſeau par un tems ſec avec des paillaſſons qu'on levera dans les tems doux, & qu'on n'ôtera entierement que vers le milieu d'Avril; alors il faudra le tailler, & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux; ce qui fera produire quantité de fleurs qui ſeront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci conſiſte à couper tous les ans au mois de Mars, toutes leurs branches à un œil au-deſſus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les ſoutenir en vigueur; car ſi on les laiſſoit monter à leur gré, ils s'épuiſeroient & dépériroient bientôt. On multiplie cet arbre par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbriſſeau qui eſt à fleur double; cette fleur eſt compoſée d'un premier rang de cinq ou ſix feuilles, du milieu deſquelles il s'en éleve trois ou quatre, qui quand elles ne s'épanouiſſent pas, reſtent ſerrées dans le milieu de la fleur, où elles forment un globule: cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jaſmin* d'Eſpagne ſimple, & elle ſe ſoutient plus long-tems ſur l'arbriſſeau, où elle ſe deſſeche ſans tomber; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri ſe r'ouvre, & donne une ſeconde fleur. On multiplie & on cultive ce *jaſmin* comme celui à fleur ſimple; l'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin jaune des Indes*, ou le *jaſmin jonquille*: c'eſt un bel arbriſſeau, qui par l'éducation qu'on eſt forcé de lui donner, faute d'une température ſuffiſante dans ce climat, ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuſe, qui a du ſoutien: ſes feuilles en forme de treffle, ſont grandes & de la plus brillante verdure; ſes fleurs qui viennent aux extrémités des branches, ſont jaunes, petites, raſſemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille, & de longue durée; l'arbriſſeau en fournit pendant tout l'été & une partie de l'automne. On le tient en pot, & on le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jaſmin* d'Eſpagne, quoiqu'il ſoit moins délicat. On peut le multiplier de graines ou de branches couchées; mais cette derniere méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre: ſi on marcotte ſes branches au mois de Mars, elles auront au printems ſuivant de bonnes racines pour la tranſplantation. Il faut tailler ce *jaſmin* au printems, ſupprimer les branches languiſſantes, & n'accourcir que celles qui s'élancent trop, attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrémité, & que cet arbriſſeau étant plus ligneux que les autres *jaſmins*, les nouveaux rejettons qu'il pouſſeroit ne ſeroient pas aſſez forts pour fleurir la même année. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin des Açores* eſt un très-bel arbriſſeau, dont la délicateſſe exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver; auſſi ne s'éleve-t-il qu'à trois ou quatre piés, parce qu'on eſt obligé de le tenir en pot. Ce *jaſmin* ſe garnit de beaucoup de branches, ce qui permet de lui donner une forme réguliere. Sa feuille eſt grande, d'un verd foncé, très brillant. Ses fleurs ſont petites, blanches, d'une odeur douce, très-agréable; elles viennent en grappes & en ſi grande quantité que l'arbriſſeau en eſt couvert: elles durent pendant tout l'automne. Les graines qu'elles produiſent dans ce climat ne levent point. On peut le multiplier de marcotte; mais l'uſage eſt de le greffer comme le *jaſmin* d'Eſpagne ſur le *jaſmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jaſmin* jonquille, ſi ce n'eſt pour la taille, qu'il faut faire au printems, & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbriſſeau. Nul ménagement à garder pour conſerver les branches à fleurs, attendu qu'elles ne viennent que ſur les nouveaux rejettons. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin d'Arabie*, c'eſt le plus petit & le plus délicat de tous les *jaſmins*; on ne peut guere le laiſſer en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été; il lui faut une ſerre chaude pour lui faire paſſer l'hiver. Ses feuilles ſont entieres, arrondies, de médiocre grandeur, & placées par paires ſur les branches; ſes fleurs ſont purpurines en-deſſous, & d'un blanc terne en-deſſus, qui devient jaunâtre dans le milieu; elles exhalent une odeur délicieuſe, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jaſmin* fleurit au printems & pendant tout l'automne. Dans ſa jeuneſſe la taille lui eſt néceſſaire pour lui faire prendre de la conſiſtence; on doit au printems couper à moitié les jeunes rejettons juſqu'à ce que la tête de l'arbriſſeau en ſoit ſuffiſamment garnie, après quoi on ſe contente de retrancher les branches foibles, ſeches ou ſuperflues. On le multiplie par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jaſmin* qui eſt à fleur double, & c'eſt ce qui en fait toute la différence. L'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin de Virginie*, cet arbriſſeau ſelon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jaſmins*, attendu qu'il eſt d'un genre tout différent que l'on nomme *bignone*. Mais comme il eſt plus généralement connu ſous le nom de *jaſmin*, il eſt plus convenable d'en traiter à cet article. Ce *jaſmin* pouſſe de tiges longues & ſarmenteuſes qui s'attachent d'elles-mêmes aux murailles, à la faveur des griffes dont les rejettons ſont garnis à chaque nœud. Ces griffes reſſemblent à celles du lierre, & ſont auſſi tenaces; l'écorce des jeunes branches eſt jaunâtre; ſa feuille eſt auſſi d'un verd jaunâtre; elle eſt grande, compoſée de pluſieurs folioles qui ſont profondément dentelées & attachées à un filet commun; elle a quelque reſſemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroiſſent au mois de Juillet, & elles durent juſqu'en Septembre; elles ſont raſſemblées en grouppes aſſez gros au bout des jeunes rejettons: un grouppe contient quelquefois juſqu'à vingt-cinq fleurs, qui ſont chacune de la groſſeur & de la longueur du petit doigt, & d'un rouge couleur de tuile: elles fleuriſſent par partie; les unes ſe détachent & tombent, tandis que les autres s'épanouiſſent; elles n'ont point d'odeur. Ce *jaſmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que l'on fait au printems, & qui font aſſez de racines pour être tranſplantées au bout d'un an. On peut auſſi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui ſont attachées à chaque nœud, font préſumer une grande diſpoſition à faire des racines; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réuſſiſſent qu'en petit nombre: on les fait au mois de Mars; celles qui proſperent ne ſont en état d'être tranſplantées qu'après deux ans. La taille de cet arbriſſeau demande des attentions pour lui faire produire des fleurs: il faut retrancher au printems toutes les branches foibles ou ſeches; tailler celles qu'on veut conſerver à trois ou quatre yeux, à peu près comme la vigne, & les paliſſer fort loin les unes des autres. Cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il eſt forcé d'y revenir ſouvent; mais il faut ſe garder de le tondre au ciſeau, & d'accourcir indifféremment tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroiſſent qu'au commencement de Juillet, il faut attendre ce tems pour arranger ce *jaſmin*; on retranche alors toutes les branches gourmandes qui ne donnent aucune apparence de fleurs, & on attache à la paliſſade toutes celles qui en promettent. Ce *jaſmin* eſt très-robuſte, il croît très-promptement, & il s'éleve à une grande hauteur. Il réuſſit à toutes expoſitions & dans tous les terreins, ſi ce n'eſt pourtant que dans les terres ſeches & légeres ſon feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbriſſeau; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites; toutes deux ſont d'un moindre accroiſſement: elles ne s'élevent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les multiplier, les cultiver, & les conduire comme la grande eſpece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la ſixieme édition de ſon dictionnaire des Jardiniers, d'un *jaſmin de Caroline à fleur jaune*; mais cet arbriſſeau eſt très-rare. C'eſt un grimpant toujours verd; ſes feuilles ſont étroites & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui ſont d'une odeur délicieuſe. Il peut paſſer en pleine terre dans les hivers ordinaires: on le multiplie de branches couchées.

Dans le ſyſteme botanique de Linnæus, le *jaſmin* eſt un arbriſſeau qui fait un genre de plante particulier, qu'il caractériſe ainſi; le calice de la fleur eſt oblong, tubulaire, d'une ſeule piece, découpé à l'extrémité en cinq ſegmens. La fleur eſt compoſée ſemblablement d'un ſeul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans ſon extrémité ſupérieure. Les étamines ſont deux courts filamens; les antheres ſont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le piſtil eſt compoſé d'un germe arrondi. Le ſtile eſt un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit eſt une baie liſſe, rondelette, avec une loge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pedicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze eſpeces de *jaſmin*, auxquelles il faut néceſſairement ajoûter le caffier, ou l'arbre du caffé, nommé par Commelin *jaſminum arabicum, caſtaneæ folio, flore albo, odoratiſſimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéreſſe tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la deſcription du *jaſmin* ordinaire de nos jardins, *jaſminum vulgatius, flore albo*.

C'eſt un arbriſſeau qui pouſſe un grand nombre de tiges longues, vertes, grêles, foibles & pliantes, leſquelles

les s'étendent beaucoup, & ont beſoin d'être ſoûtenues. Elles ſont couvertes de feuilles oblongues, pointues, liſſes, crenelées, d'un verd obſcur, rangées comme par paires le long d'une côte, qui eſt terminée par une ſeule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naiſſent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles; elles forment un tuyau évaſé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles ſont portées ſur un calice fort court, ce qui fait qu'elles ſont ſujettes à tomber après leur épanouiſſement. Chaque fleur eſt remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux ſemences ovoïdes & plates. Cet arbriſſeau fleurit aux mois de Juin & de Juillet; & ſes charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais, exhalent un parfum délicieux. (*D. J.*)

JASMIN, (*Chimie.*) les fleurs de *jaſmin* ſont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la diſtillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle eſt réellement miſcible.

On choiſit pour cette eſpece d'extraction une huile par expreſſion abſolument inodore, & qui ne ſoit point ſujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne ſauroit ſe ſervir pour cet uſage des huiles eſſentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce qu'elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite *à l'article* BEN, *Hiſt. natur. & Botan.* Voyez *cet article.*

L'eſſence de *jaſmin* de nos Parfumeurs n'eſt autre choſe que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jaſmin.*

Si l'on veut faire paſſer le parfum de cette eſſence dans l'eſprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre enſemble dans une bouteille pendant un certain tems: l'eſprit de vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatiſera d'une maniere très-agréable. (*b*)

JASMIN, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une chûte de différens ornemens en franges, en paquets, en ſabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, *&c.* Pour plus grand enjolivement, on varie les *jaſmins* en diverſes manieres, enſorte qu'une partie eſt en franges, une autre en aſſemblage de différens ouvrages brillans pour faire contraſte. *Voy.* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jaſmins* le nom de *chûte*, ſans doute parce qu'ils pendent de quelque endroit que ce ſoit.

JASPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuſes*. Elle eſt très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier; elle eſt opaque à cauſe de la groſſiereté de ſes parties colorantes, ſans quoi le *jaſpe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raiſon dire que le *jaſpe* eſt une agate non-tranſparente, mêlée d'un plus grand nombre de parties terreſtres & groſſieres. Cependant il y a des morceaux de *jaſpe* dans leſquels on trouve des taches ou veines tranſparentes; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le quartz ou le caillou fait la baſe du *jaſpe*, ainſi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaſpe.*

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaſpes*; il y en a qui n'ont qu'une ſeule couleur, qui eſt ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou griſe, *&c.* le *jaſpe* rouge eſt le plus rare, & cela dans différentes nuances; d'autres ſont de pluſieurs couleurs différentes, tels ſont ceux qu'on nomme *jaſpes fleuris*, dans lequel on voit des couleurs jaunes, rouges, griſes, blanches, *&c.* confuſément répandues. L'imagination des Naturaliſtes a travaillé ſur ces ſortes de *jaſpes*, où quelques-uns ont vû ou du moins ont crû voir les figures les plus extraordinaires, qui ne ſont ſouvent repréſentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le haſard pur, & par la diſpoſition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaſpes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturaliſtes; c'eſt ainſi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaſpe* jaunâtre moucheté de rouge. Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaſpe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, ſans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaſpes* en faveur de différences qui ne ſont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne ſont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire: les vrais Naturaliſtes ne doivent s'embarraſſer que de ce qui conſtitue l'eſſence d'une pierre, ſans s'arrêter à des petites variétés minutieuſes. Si cependant quelqu'un vouloit un détail ſur les différentes dénominations données au *jaſpe* à cauſe de ſes différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *hiſtoire naturelle des foſſiles* en anglois.

Le *jaſpe ſanguin* eſt vert, & rempli de taches rouges comme du ſang.

Le *jaſpe floride* ou *fleuri* eſt de pluſieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* eſt un vrai *jaſpe* d'un bleu plus ou moins vif, parſemé de petits points brillans comme de l'or. *Voyez* LAPIS.

Le caillou d'Egypte eſt un vrai *jaſpe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait ſinguliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes eſt auſſi un vrai *jaſpe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogiſtes allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*, n'eſt qu'une eſpece de *jaſpe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent auſſi le porphyre au rang des *jaſpes*.

Quelques Naturaliſtes mettent le jade au rang des *jaſpes*; mais il y a des différences entre ces deux pierres. *Voyez* JADE.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaſpe* avec le marbre. La différence entre eux eſt très-ſenſible: le premier donne des étincelles, lorſqu'on le frappe avec un briquet, & ne ſe diſſout point dans les acides; au lieu que le marbre s'y diſſout, & ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaſpe* ſe trouve dans le ſein de la terre par maſſes détachées de différentes grandeurs: des voyageurs parlent d'un morceau de *jaſpe* de neuf piés de diametre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans ſon voyage de Sibérie, dit y avoir vû, dans le voiſinage de la riviere d'Argun, une montagne qui eſt preſque entierement compoſée d'un *jaſpe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, de ſorte qu'il eſt rare de trouver des morceaux de trois livres exemts de gerſures & de défauts. Le même auteur ajoûte que quelquefois on en a tiré des maſſes qui peſoient un ou deux piés (le pié fait 33 livres); mais ils ſe fendoient à l'air au bout de quelques jours, de ſorte qu'on ne pouvoit point s'en ſervir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.*

On trouve auſſi des *jaſpes* de différentes couleurs en Bohème, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales, parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en ſont plus vives.

On ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici l'expérience ſinguliere de Beccher ſur le *jaſpe*. Ce ſavant chimiſte mit du *jaſpe* dans un creuſet avec un mélange convenable (*adhibitis requiſitis*), pour le faire entrer en fuſion, il luta le couvercle avec le creuſet; en donnant un feu violent, la matiere ſe fondit. Quand le creuſet fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaſpe* avoit formé une maſſe ſolide preſque auſſi dure que cette pierre étoit auparavant; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuſe & demi-tranſparente, comme une agate blanche; mais les parois ſupérieurs du creuſet, c'eſt-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaſpe* n'avoit pu toucher pendant la fuſion, étoient couverts d'une couleur de *jaſpe* parfaite, & il ne leur manquoit que la conſiſtence & la dureté pour reſſembler parfaitement à du *jaſpe* poli; mais cette couleur n'étoit que légerement attachée à la ſuperficie. De cette maniere Beccher a ſéparé la partie colorante du *jaſpe*, qu'il nomme ſon *ame*, & l'a ſublimée par la violence du feu. *Voyez* Beccher, *Phyſica ſubterranea, édition de* 1739, *page* 77. Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à ſon *jaſpe* pulvériſé; du-moins eſt-il certain qu'en verſant de l'huile de vitriol ſur du *jaſpe* en poudre, & le mettant enſuite ſous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaſpe* diſparoît, & il reſte ſous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans ſa *Pyritologie*, décrit un *jaſpe* très-ſingulier qui ſe trouve près de Freyberg en Miſnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaſpe*, ou *de corail*: on trouve 1°. une couche de ſpath très-peſant,

ſant, 2°. au-deſſous eſt du cryſtal de roche; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaiſſeur; enſuite 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal, 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil; & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcedoine; enfin on voit un quarré compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſent plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *pierre de corne*. *Voyez la Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entierement opaques qui ſont du *jaſpe*. On en trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, *&c.* On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE CAMÉE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur-tout des Lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il eſt rare de la trouver grande; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique; les Italiens en ſont fort curieux; ils la nomment *jaſpi-camei*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles*. (—)

JASPE-ONYX, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches ou des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré par-tout. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. med.*) c'eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature*; c'eſt un médicament *ſigné*. *Voyez* SIGNATURE. (*Mat. med.*) & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement celui qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge (ce qui eſt ſa ſignature), a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les pertes de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sennert, & la tourbe des pharmacologiſtes paracelſiſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci. (*b*)

* JASPER, v. act. (*Peint. & Relûre*) c'eſt peindre en jaſpe. Les Relieurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racine de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée: il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. *Voyez l'article* RELIURE.

JASPRIN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Peſt, ſur la riviere de Zagiwa.

JASQUE, (*Géog.*) petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25$^{d}$. 31'. d'élévation, & eſt éloigné d'Ormus de 30 lieues; il dépend du gouverneur de Gomron. *Voyez* Thévenot, *voyage du Levant*. (*D. J.*)

JASSI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui, ſuivant M. Gmelin ſe trouve abondamment dans quelques rivieres de Sibérie; il dit que c'eſt le même poiſſon que Geſner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS, *ou* JASUS, (*Géog, anc.*) ville d'Aſie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *liv. IX. chap. viij.* La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἰασός; c'eſt préſentement *Askem-Kaleſi*. *Voy.* ASKEM-KALESI.

Chérille poëte grec, étoit natif de *Jaſe*; il ſe rendit célebre par ſon poëme ſur la victoire, que les Athéniens remporterent contre Xerxès; & cet ouvrage leur parut ſi beau, qu'ils lui donnerent une piece d'or pour chaque vers. C'eſt ainſi qu'Octavie récompenſa Virgile pour l'éloge de Marcellus qu'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Enéide. Nous connoiſſons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne ceſſons de l'admirer; mais le tems nous a envié la piece de Chérille qui lui fit tant d'honneur; il ne nous reſte que quelques courts fragmens des vers du poëte de Carie. (*D. J.*)

JASTIEN, adj. (*Muſique.*) C'eſt en Muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donnent à ce mode, que la plûpart des autres auteurs appellent *ionien*. *Voyez* MODES. (*S*)

JASWA-MOREWAIA, (*Médecine.*) c'eſt ainſi que les Ruſſiens nomment une maladie épidémique fort contagieuſe qui paroît être la peſte; elle ſe fait ſentir aſſez fréquemment en pluſieurs endroits de la Sibérie, & ſur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la riviere d'Irtiſch, & chez les Calmouques. Le mot ruſſien *moreſwie* ſignifie *peſte*, & *jaſwa* ſignifie *bubon*; cependant cette maladie differe de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde ſans diſtinction d'age ni de ſexe, les chevaux eux-mêmes n'en ſont point exempts; elle s'annonce par une tache blanche ou rouge qui ſe place ſur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a ſouvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur eſt entierement dépourvûe de ſentiment; elle eſt dure & s'éleve un peu au-deſſus du reſte de la peau; elle augmente en peu de tems, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la groſſeur du poing & a toûjours la même dureté & la même inſenſibilité. Le malade éprouve durant ce tems une grande laſſitude, & une ſoif extraordinaire; il perd entierement l'appétit, eſt toûjours aſſoupi; il lui prend des étourdiſſemens auſſi-tôt qu'il ſe tient debout; il ſent un ſerrement conſidérable de la poitrine; enfin, il a de la difficulté à reſpirer; ſon haleine devient puante; il pâlit ou jaunit; il éprouve de grandes douleurs intérieurement; il ſe retourne & change perpétuellement de ſituation, & la ſoif va toûjours en augmentant. Quand tous ces ſymptomes ſont ſuivis d'une ſueur abondante, c'eſt un ſigne que la mort approche; & les perſonnes robuſtes périſſent ordinairement le dixieme ou onzieme jour; les plus délicates ne vont pas ſi loin. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ne ſe plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure; on ne remarque aucun changement ſur la langue, aucune conſtipation, ni rétention d'urine, & la tête demeure ſaine juſqu'au dernier moment.

Auſſi-tôt qu'un tartare apperçoit une de ces taches ſur ſon corps, il va trouver un coſaque, qui n'eſt ordinairement qu'un medecin de beſtiaux; il arrache la tache avec ſes dents juſqu'au ſang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne en-deſſous en tous ſens, & continue à la détacher ainſi juſqu'à ce que le malade ſente ſon aiguille; après quoi il acheve de l'arracher avec les dents: il mâche enſuite du tabac, & le ſaupoudre d'un peu de ſel ammoniac; il applique ce mélange ſur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il ſe contente de la bander; il renouvelle le tabac & le ſel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à la guériſon parfaite, qui ſe fait au bout de deux, cinq, ou ſept jours, ſuivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon: il n'y a pas lieu de craindre que les autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend ſa couleur naturelle, & la plaie ſe cicatriſe. Le régime qu'on fait obſerver au malade conſiſte à le tenir dans un endroit obſcur, à l'empêcher de boire, ou ſi on le lui permet, ce n'eſt que du petit-lait aigri; les autres boiſſons lui ſont interdites; on lui défend auſſi les fruits à ſiliques, & toute nourriture ſujette à fermenter; on lui permet le pain trempé dans le petit lait, du bouillon de poulet, des raves; mais toute viande eſt regardée comme nuiſible. On a remarqué que la chair qui eſt au-deſſous de la tache qu'on a enlevée, eſt bleuâtre.

Cette maladie ſe manifeſte dans les chevaux à-peu près par les mêmes ſymptomes, excepté que la tache ou le bubon ſont beaucoup plus conſidérables; ſouvent leur ſoif eſt ſi ardente, qu'ils ſe noyent dans les rivieres à force de boire. Quand on s'apperçoit à tems qu'ils ſont attaqués de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce juſqu'au vif un fer rouge. Ce bubon ſe forme ſur toutes les parties du corps

du

du cheval, mais sur-tout sur le poitrail, & sur les parties de la génération: on laisse manger très-peu l'animal durant la cure; les vaches sont moins sujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons tiré le détail qui précede, observe qu'on ne se souvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peste en Sibérie. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce savant voyageur dit avoir eu occasion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie: la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton; & comme après avoir eu recours au remede usité par les Cosaques, il négligea de faire autre chose; M. Gmelin voyant que le cas étoit pressant, eut recours aux remedes les plus violens; il commença par faire à la plaie des scarifications profondes; il arrêta le sang avec de l'eau de-vie, faute d'autre chose; il répandit sur la plaie du précipité rouge, & mit par-dessus un emplâtre émollient, pour exciter la suppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre prises quatre grains de mercure doux à trois heures de distance: de cette maniere, il le tira d'affaire & fit disparoître les symptomes qui menaçoient sa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie, tome IV. de l'édition allemande*. (—)

IATRALIPTE, s. m. (*Gymn. milit. & medic.*) un *iatralipte* dans sa premiere signification, étoit un officier particulier du gymnase, dont l'emploi se bornoit à oindre les athletes pour les exercices athlétiques; on le nommoit autrement *aliptès*, alipte.

Ensuite le mot *iatralipte*, désigna un medecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuses, un medecin oignant, ἰατραλείπτης, mot composé de ἰατρὸς, *medecin*, & ἀλείφω, *je oins*; cette methode de traitement s'appella ἰατραλειπτικὴ, *iatraliptique*. Ce fut, au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & disciple d'Esculape, qui mit ce genre de medecine en usage.

On sait que dans le tems des Romains l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on se servoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de personnes. Alors ceux qui enseignoient l'art d'administrer ces onguens ou ces huiles aux gens en santé se firent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent sous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuses de jointures pour assouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépileurs & des dépileuses *alipilarii* & *constrices*; enfin, des personnes de l'un & de l'autre sexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums nécessaires, *unctores & unctrices*; j'ai déja dit quelque chose de ces divers offices au mot GYMNASTIQUE (*medicinale.*) *Voyez-le* (*D. J.*)

IATRIQUE, s. f. (*Med.*) ἰατρικὴ, *iatrice, medica*, c'est une épithete du mot grec τέχνη, *ars*, qui est sous-entendu: ensorte qu'elle est employée comme substantif, pour signifier l'art ou la science de la *Medecine*.

C'est dans le même sens, que le mot ἰατρὸς est synonyme de *medicus*, *medecin*: ainsi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chimicus*, *medicinæ studiosus*, c'est-à-dire, *medecin*, *premier medecin*, *medecin praticien*, *medecin chimiste*, *étudiant en Medecine*. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN.

Le terme grec ἰατρικὰ est encore employé quelquefois, pour signifier un *médicament*, comme le mot françois *medecine* a aussi deux acceptions: par l'une il signifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puisqu'on dit *prendre une medecine*, dans le même sens, que *se purger*: & même dans quelques provinces le peuple appelle toute sorte de remede une *medecine*. *Voyez* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

* JATTE, s. f. (*Art méchaniq.*) vaisseau rond, fait d'une piece de bois creusée au tour, qui sert à la cuisine, à la vendange, & à une infinité d'autres usages dans le domestique & dans les atteliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, s. f. (*Marine.*) c'est une enceinte de planches mises vers l'avant du vaisseau, qui servent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorsqu'elle est poussée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *Voyez* GATTE. (*Z*)

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, (*Artificier.*) l'artifice dont il s'agit, est semblable aux roues de feu appellées *girandoles*, si on le considere seulement par son effet; mais il en differe en plusieurs choses dans la construction.

1°. Dans sa situation qui est horisontale, au lieu que les roues à feu sont ordinairement posées verticalement, pour qu'elles soient mieux exposées à la vûe.

2°. Leur révolution ne se fait pas sur un essieu fixe, mais sur une base flotante sur l'eau.

3°. Son centre n'est pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'est qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fusées pour le faire tourner plus ou moins long-tems, ce qui en détermine aussi le diametre. Supposons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fusées de la grosseur de celle qu'on appelle de *partement*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creusera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fusées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, assujettissant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois sur lesquels on fait passer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou assez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice, comme on voit à la figure.

Pour supporter cet octogone ainsi équippé, & lui donner le pivot sur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; son fond extérieur doit être convexe en hémisphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait aussi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter sous le milieu un cône renversé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau, assujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou bassin sera cloué sous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ses joints & sur toute sa surface, pour le rendre impénétrable à l'eau. *Voy. nos Planches d'Artificier*.

JATTE, *terme de Passementier Boutonnier*, est une espece de sébille à pressoir trouée par le milieu, & placée à la renverse sur quatre piés de bois. C'est sur cette *jatte* que les Passementiers Boutonniers fabriquent avec des fuseaux les gros cordons de soie, de fleuret, de fil, &c. qui servent à faire des guides de chevaux de carrosse, à suspendre des lustres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres usages, &c. *Voyez dans nos Planches de* PASSEMENTIER BOUTONNIER un ouvrier travaillant à la *jatte*: la *jatte* en particulier, savoir la *jatte* une, & la *jatte* chargée d'ouvrage.

JAU, *voyez* DORÉE.

JAVA, (L'ISLE DE) *Géog.* nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une est appellée la *grande Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de la Sonde, au N. les îles de Banca & de Bornéo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la sépare de la terre d'Engraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de *Java*, c'est la Ἰαβαδίου, *Jaba diu* de Ptolomée: ce mot *diu*, qui dans le langage des Indiens, veut dire un *île*, nous fait connoître que l'île de *Java* portoit déja le même nom qu'aujourd'hui du tems de cet auteur, & c'est une chose bien remarquable. Ptolomée ajoute, que *Jaba diu*, signifie l'*île de l'Orge*, & l'on sait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il semble que les habitans de Bornéo ayent les premiers découverts cette île; du-moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle est au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne sont pas les uniques souverains de l'île; elle a ses rois & ses peuples qui sont alliés de la compagnie; cette compagnie possede la côte du Nord, où elle a bâti de très-bonnes forteresses pour sa défense; la côte méridionale est occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puissant est le *sourapati*; l'intérieur du pays est sous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait sa résidence à Cartasoura.

L'île de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tsieribom qui est considérable; son roi est indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve ensuite le pays de Tagal, où sont de vastes campagnes de riz, le petit royaume de Greffic qui a son roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Presque toute la côte méridionale est bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaste région presque inaccessible, c'est entre cette chaîne & la mer, que se trouve le pays de Kadoevang, qui est soumis à l'empereur; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie; à plus forte raison peut-elle compter sur les vassaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui sont entre la mer & les montagnes au midi de l'île; en un mot, elle a par tout la supériorité territoriale, & finalement ce qui lui assure la possession de la grande *Java*, c'est la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui est assurée par un traité conclu en 1725, & exécuté jusqu'à ce jour.

L'île de *Java* en renferme plusieurs autres; elle est traversée par diverses grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres; elle produit beaucoup de riz; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, &c. On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries; on y a très-abondamment des bêtes domestiques & sauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à souhait.

Les lieux inhabités sont peuplés de tigres, de rinocéros, de cerfs de buffles, de sangliers, de fouines, de chats sauvages, de civettes, de serpens; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui se promenent sur le rivage sans précaution. Quelques montagnes de l'île sont des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* est la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau est en grande vénération dans le pays. Les Européens y professent comme en Hollande, la religion réformée: Valentin qui a séjourné long-tems dans cette île, en a publié en hollandois la description la plus exacte, mais trop diffuse, & compilée sans ordre; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laisse rien à desirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de sud-est, près de l'île de Sumatra, entre le 123 & le 134$^d$ de *long.* & entre le sixieme $^d$ de *lat.* sud pour sa partie la plus septentrionale, & 8.$^d$ 30'. pour sa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement *l'île de Bali*, & est située à l'E. de l'île de *Java*; elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit: on remarque au sud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8 $^d$. 30'. de *lat.* sud; l'île de Bali est très-peuplée; ses habitans sont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race; les fruits les plus communs, sont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis; la mer y est des plus poissonneuses; le prince de Bali exerce sur ses sujets un empire absolu; son île est une rade commune pour les vaisseaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macassar, Timor, & Solor; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchissemens, à cause de l'abondance & du bon marché des denrées; la ville capitale de l'île porte aussi le nom de *Bali*. (*D. J.*)

JAVARIS, f. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) animal quadrupede assez semblable au sanglier, qui se trouve dans quelques parties de l'Amérique; ses oreilles sont très-courtes, & il n'a presque point de queue; son nombril est sur le dos; il y a de ces animaux qui sont tout noirs; d'autres sont mouchetés de blanc; ils ont un cri plus desagréable que celui du cochon; leur chair est assez bonne à manger; ils sont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont sur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poûmon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-tems sans se fatiguer; d'ailleurs ils sont armés de fortes dents ou défenses.

JAVART, f. m. (*Maréchallerie.*) c'est une petite tumeur qui se résoud en apostume au bourbillon, & se forme au paturon sous le boulet, & quelquefois sous la corne: le *javart* nerveux est celui qui vient sur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient sous la corne. Il faut dessoler le plus souvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. *Voyez* DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, f. m. (*Jurisprud.*) terme usité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de sable. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. jv.* (*A*)

JAVELINE, f. f. (*Art milit.*) on appelloit ainsi une espece de demi-pique dont les anciens se servoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & son fer avoit trois faces aboutissantes en pointe; on s'en servoit à pié & à cheval: cette arme est encore en usage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite banderole sous le fer. Les Maures se servent de cette javeline avec une adresse surprenante: ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre; & le poids qui est à l'extrémité du talon fait que le côté du fer est toujours plus long que vers le talon; ce qui sert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un escadron armé de la sorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du second, si celui-ci ose tenter l'avanture, chaque cavalier étant comme assuré de tuer son homme; car il porte son coup de toute la longueur de son arme, en se levant droit sur les étriers. Il se baisse & il s'étend jusques sur le cou de son cheval, & porte son coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher, & il se releve avec la même légereté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant; mais rien ne sauroit résister contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

* JAVELLE, f. f. (*Econ. rustiq.*) c'est la quantité de blé, d'avoine, de seigle, ou d'un autre grain qui se moissonne, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille & couper d'une seule fois: on ramasse les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain est devenu noir & pesant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller*: *javeller*, c'est mettre le grain en *javelle*, pour le faire sécher; il faut laisser javeller le blé pendant trois ou quatre jours: dans les saisons pluvieuses, le blé est plus long-tems à javeller.

JAVELOT, f. m. *jaculus*, *acontias*, *serpent*, *sagittaris*, (*Hist. nat.*) ce serpent a été ainsi nommé, parce qu'étant monté sur les arbres, il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait sur les animaux & même sur les hommes qui sont aux alentours; il est si prompt qu'on l'a aussi appellé *serpent volant*: on dit qu'il se porte d'un seul saut à la distance de vingt coudées; on lui a aussi donné le nom de *cenchrias*, *aspisacontias*, &c. Il y a différentes especes d'*acontias*; Bellon en trouva un dans l'île de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt; sa couleur étoit cendrée, tirant sur le blanc de lait; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient sur toute la longueur du dos jusqu'à la queue; il étoit parsemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des serpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques îles de la Méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit savoir si le serpent que les habitans de ces pays appellent *saettone* est un *acontias*; on prétend que ces serpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande Jonston. *Voyez* SERPENT.

JAVELOT, (*Art milit.*) espece de dard, dont se servoient les anciens, & particulierement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & si amenuisée, dit Polybe, qu'au premier coup elle se faussoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art. milit.*) espece de petite pique qui s'élançoit sans le secours de l'arc, c'est-à-dire par la force seule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens se servoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, (*Gymnast. athlétiq.*) espece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agonistiques,

& celui

& celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont se servoient les Pentathles, se nommoit [illegible] chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit [illegible]; c'étoit un des cinq qui composoient le pentathle, suivant l'opinion la plus commune; les quatre autres étoient la course, le saut, le disque & la lutte. Dans la suite des tems, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* consacré par un long usage. *Voyez* PENTATHLE *(D. J.)*

JAVER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale d'une province considérable de même nom, dans la basse Silesie, avec une citadelle & une grande place environnée de portiques; elle est à 5 lieues S. E. de Schweidnitz, 12 S. O. de Breslaw, 35, N. E. de Prague. *Long.* 34. 4'. *lat.* 50. 66. (*D. J.*)

* JAUFFNDEIGRA, s. m. (*Hist.*) nom du troisieme mois des Islandois, il répond à notre Mars; c'est le mois de l'équinoxe du printems. *Jauffndeigra manudar* signifie *mois équinoctial*.

JAUGE, s. f. (*Gram. & Art.*) c'est en général un instrument dont on se sert pour connoître la quantité de quelque qualité physique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la consistence, *&c.* d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* à déterminer la capacité de svaisseaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, *&c.* qu'un muid contient de liquide. *Voyez* sa construction & son usage au *mot* JAUGE. On dit la *ligne de jauge*; c'est le trait marqué sur le bâton ou la verge de *jauge*. *Voyez* le *même article*.

JAUGE facile pour les vaisseaux en vuidange, tels que tonneaux, feuillettes, *&c.* Pour commencer l'opération, il faut avoir, indépendamment du modele qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois sur laquelle les pouces soient marqués. Cette verge sert à mettre dans la piece dont on veut savoir combien il y a de * pots debités. Pour prendre la hauteur de pouces, non-compris l'épaisseur du bois à la bonde, que la piece a de diametre, en laissant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la piece jusques au fond; cette verge sert en même tems à voir combien il reste de pouces marquant mouillant dans la piece.

Cela posé & bien compris, il faut présentement tâcher de s'expliquer plus clairement sur l'usage que l'on fait du triangle de *jauge*. *Voyez* les *figures*.

Avant que d'aller plus avant, il faut savoir que les lignes transversales du triangle ne sont d'aucun autre usage que pour conduire l'échelle des pouces toûjours sur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant en forme d'equerre, qui comptent; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales; car, pour opérer, le triangle doit être couché à-plat, le plus grand côté en-haut.

Je suppose à présent une piece marquée de la continence de 186 pots, telle mesure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diametre à la bonde non-compris l'épaisseur du bois à ladite bonde; restent à 8 pouces marquans mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots restans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche sur l'échelle des pouces (qui est la même que cette regle de papier divisée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui est la quantité de pouces, que la piece a de diametre à sa bonde; je mets ce nombre 25 paralellement du côté vis-à-vis sa premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui est le nombre premier de cette échelle des pouces, vis-à-vis la derniere ligne du triangle qui est le nombre 100. Lorsque je suis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces justes; savoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis-à-vis la derniere ligne du triangle, je vois combien de lignes sur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 est les 8 pouces restant mouillant dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes sur le triangle, pour-lors je multiplie la continence de ma piece qui est de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'est-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernieres figures. Les deux premieres figures sont la quantité de pots restante dans la piece, & les deux dernieres retranchées sont autant de centaines parties d'un pot en sus des entiers.



*Exemple*. La piece contient 186 pots.
elle reste à huit pouces marquant mouillant de liqueurs, lesquels 8 pouces me donnent sur le triangle 26 lignes.

Multiplication { 1116
372

les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reste 48 pots $\frac{36}{100}$ de pots. $48|\frac{36}{100}$

*Preuve*. La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne restant qu'à 8 pouces mouillant, il y a 17 pouces vuides.

Je pose l'échelle de pouces, comme ci-dessus, sur le triangle, & je cherche combien de lignes sur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces, qui sont les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide que j'ai faite pour le restant mouillant, en multipliant la continence de la piece qui est 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du résultat de mes deux multiplications ensemble, la continence entiere de ma piece.

*Exemple*. La piece contient 186 pots.
il y a 17 pouces de manque de liqueur,
qui donnent 74 lignes sur mon triangle, 74

Multiplication { 744
1302

Les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reste de vuide $137|\frac{64}{100}$

Et par l'opération ci-dessus, il reste de liqueur dans la piece, $48\ \frac{36}{100}$
Total égal à la continence marquée sur la piece, $185\ \frac{100}{100}$
*ou* 186

On voit par cette opération combien il reste de liqueur dans une piece, suivant la continence qui est marquée sur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece est jaugée à sa juste continence: ce qui ne se peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorsqu'elle est vuide, c'est-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau qui entreront dans la piece pour la remplir.

Dans le commerce, un muid est de bonne ou mauvaise *jauge*, quand il est plus ou moins grand, relativement à son espece, à son usage, aux usages & aux lieux.

La *jauge* en *Architecture*, c'est dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné sur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, sur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métier à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de soie*; la seconde *jauge du métier*. *Voyez* l'*article* BAS AU MÉTIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* est une plaque de fer, fendue de distance en distance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & servent à déterminer les mesures & les especes différentes d'aiguilles. *Voyez* nos *Planches de l'Aiguilletier-bonnetier*.

Les *Chainetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont aussi leur *jauge*; c'est un composé de plusieurs *s* redoublées. L'intervalle qui se trouve entre deux *s*, sert à mesurer le fil dont la grosseur est marquée à côté par un chiffre qui la désigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les sortes dont les numeros ne sont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Couturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur sert à marquer sur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere est un morceau de fer rond, de la longueur de sept à huit pouces, emmanché de bois par en-haut, un peu recourbé par en-bas, & aplati de maniere à former une surface quarrée longue qui finit en s'arrondissant; cette surface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorsque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler sur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La seconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas est fendu en deux & est mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis sur le côté qui sert à augmenter ou à retrécir l'in-



* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

l'intervalle des deux raies. On s'en ſert comme de la *jauge* à bord. *Voyez* ces *jauges* dans nos *Planches* de *Ceinturier*.

La *jauge* du *Charpentier* eſt une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long ſur un pouce de large, diviſée par lignes & par pouces, & ſervant à tracer les mortoiſes, tenons, *&c. Voyez* nos *Planches de Charpenterie*.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle *&c.* ont un fil d'archal plié en *s* à pluſieurs plis, plus ou moins ſerrés les uns contre les autres, & meſurent par leurs intervalles la groſſeur des fils de laiton. *Voyez* la *Planche du Cloutier d'épingle*.

*Voyez* à l'*article* FAYENCE ce que c'eſt que la *jauge* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jauge*, ſoit une terre, ſoit un quarré, ſoit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont auſſi une meſure portative qui leur ſert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres, & qu'ils appellent *jauge*.

Le *Tonnelier* a ſa *jauge*: c'eſt un inſtrument qui lui ſert à réduire à une meſure connue, la capacité ou continence de divers tonneaux. C'eſt un bâton ou une tringle de fer, quarré, de quatrée à cinq lignes d'équarriſſage, & de quatre piés deux ou trois pouces le longueur. Par un des côtés, elle eſt diviſée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la meſure de neuf différentes ſortes de vaiſſeaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; ſur le ſecond, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; ſur le troiſieme, la pipe & le buſſard; ſur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf eſpeces de tonneaux a deux places ſur la *jauge*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au-deſſus de chaque caractere appartenant à chaque vaiſſeau, des points placés d'eſpace en eſpace déſignent un ſeptier ou huit pintes de liqueur, meſure de Paris, excédant la juſte continence du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boëte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expoſe cette boëte à une ſource, tous les trous bouchés; elle s'emplit & ſe répand; alors il débouche le plus petit, puis le ſuivant, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que la boëte laiſſant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la ſource, & demeurant par conſéquent toûjours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il ſera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; *voyez ce dernier*.

JAUGEAGE, ſ. m. (*Commerce.*) action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

*Jaugeage* ſe dit auſſi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaiſſeaux à liqueurs.

*Jaugeage* ſignifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides ſur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainſi l'on dit: „ Il „ a été payé tant pour les droits de *jaugeage* & cour- „ tage de ce vin „. *Dict. de Com.* (*G*)

JAUGER, v. act. (*Géom.*) c'eſt l'art de meſurer la capacité ou le contenu de toutes ſortes de vaiſſeaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaiſſeaux peuvent contenir, *&c.* Ainſi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de vie, *&c.* Si toutes les ſurfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, ſi les ſurfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs auſſi approchées que l'on voudroit; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces ſurfaces preſque au haſard, n'ont rien de régulier & ſont tranſcendantes à la Géométrie la plus tranſcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur ſuppoſer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il ſe pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes mêmes ne ſeront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne ſoient en même tems fort ſimples, & ne produiſent des méthodes courtes & faciles, car le plus ſouvent ce ne ſeront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'uſage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur ſacrifie quelque choſe de la juſteſſe. Le jaugeage le plus difficile eſt celui des vaiſſeaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la ſurface d'un même vaiſſeau, & produiſent ſa capacité. Comme on ne jauge les vaiſſeaux que pour ſavoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandiſes, outre toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires pour faire voyage, parce que les ſouverains levent des droits ſur ces marchandiſes, on appelle proprement *jaugeage des vaiſſeaux* la meſure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais ſeulement de la partie de cette capacité que les marchandiſes peuvent remplir. Ainſi le vaiſſeau étant conſtruit, & pourvu ſeulement de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau*; ſi de plus on le charge de toutes les marchandiſes qu'il peut porter commodément ou ſans péril, il enfonce beaucoup davantage & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la diſtance de cette ligne juſqu'à celle où le vaiſſeau ſeroit prêt de ſubmerger, ſe prend par rapport au milieu du vaiſſeau qui en eſt la partie la plus baſſe, & en même tems la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaiſſeau auſſi chargé qu'il peut l'être, eſt ordinairement un pié au-deſſous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort ſont toutes deux horiſontales, & par conſéquent paralleles, & il faut concevoir que par elles paſſent deux ſections ou coupes du vaiſſeau, qui ſont auſſi deux plans horiſontaux. Il eſt viſible que c'eſt entre ces deux plans qu'eſt compriſe toute la capacité du vaiſſeau que les marchandiſes occupent ou peuvent occuper; c'eſt elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, eſt d'un poids égal à celui des marchandiſes; & ſi l'on ſait quel eſt ce volume & par conſéquent ſon poids, car un pié cube d'eau peſe 72 livres, on ſait le poids des marchandiſes du vaiſſeau. La difficulté de ce jaugeage conſiſte en ce que chacune des deux coupes horiſontales du vaiſſeau a une circonférence, ou un contour très-biſarre formé de différentes portions de courbes différentes; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainſi la Géométrie doit deſeſpérer d'en avoir les aires. Quant à la diſtance des deux plans, qui eſt la hauteur du ſolide qu'ils comprennent, il eſt très-aiſé de la prendre immédiatement. La lumiere de la Géométrie manquant, les hommes ont, pour ainſi dire, été abandonnés chacun à ſon ſens particulier; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens tems, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de *Toulouſe*, amiral de France, chef du conſeil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris ſon ſentiment, en lui envoyant en même tems les meilleures métohodes pratiquées, ſoit chez les étrangers, ſoit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque choſe d'aſſez ſûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du ſoin de répondre aux intentions de S. A. S. On peut voir dans l'*hiſtoire de l'académie an.* 1721, *p.* 57, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* ſuivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conſeil de la marine, & préféra celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle conſiſte à prendre l'aire des deux ſurfaces horiſontales de la partie du vaiſſeau ſubmergée par la charge, & à multiplier la moitié de la ſomme des deux aires par la hauteur de la partie ſubmergée. Tout bien conſidéré (c'eſt la concluſion de M. de *Fontenelle*), il faut que la pure Géométrie ſe recuſe elle-même de bonne grace ſur le fait du jaugeage, & qu'elle en laiſſe le ſoin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuſe. M. *Formey*.

Le jeaugeage conſiſte donc à réduire à quelque meſure cubique connue la capacité inconnue des vaiſſeaux de différentes formes, cubiques, parallelipipedes, cylindriques, ſphéroïdes, coniques, *&c.* & à ſupputer, par exemple, combien ces vaiſſeaux peuvent contenir de quartes, de pintes, *&c.* d'une liqueur, comme de bierre, de vin, d'eau-de-vie.

Le jeaugeage eſt une partie de la Stéréométrie. *Voy.* STÉRÉOMÉTRIE.

Les principaux vaiſſeaux, que l'on a communément à *jauger*, ſont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, *&c.*

Par

Par rapport aux ſolidités des vaſes cubes, parallélipipedes, priſmatiques, il eſt facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres meſures, en multipliant l'aire de leur baſe par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez* PRISME, *&c.*

Quant aux vaſes cylindriques, on trouve la même choſe, en multipliant l'aire de leur baſe circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-deſſus. *Voyez* CYLINDRE.

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barrils, *&c.* peuvent être conſidérés comme des ſegmens d'un ſphéroïde, coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe; ce qui les ſoumet au théorème d'Oughtred, qui apprend à meſurer les tonneaux: le voici. Ajoûtez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la ſomme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaiſſeau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Meſſieurs Wallis, Caſwel, *&c.* penſent qu'il ſeroit mieux de conſidérer nos tonneaux comme des portions de fuſeaux paraboliques, qui ſont moindres que les portions des ſphéroïdes de même baſe & de même hauteur. Cette maniere de les conſidérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughtred, qui les ſuppoſe des ſphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les ſuppoſe des conoïdes paraboliques; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tronqués; cette derniere méthode eſt la moins exacte de toutes.

La regle ordinaire, pour tous les tonneaux, eſt de prendre les diametres au bondon & au fond; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond; faiſant enſuite une ſomme de ces tiers, que l'on multiplie par la longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces ſolides la capacité du tonneau.

Mais le jeaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou ſe fait principalement par le moyen d'inſtrumens, que l'on appelle *verge ou regle de jauge*; avec cela l'affaire eſt expédiée ſur le champ, & l'on ſçait, ſans un plus long calcul, quelle eſt la capacité d'un vaiſſeau propoſé; ce qui n'eſt pas d'une petite conſidération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage: c'eſt pourquoi nous allons ici nous étendre principalement ſur les différens inſtrumens de jaugeage.

*Conſtruction d'une verge ou regle de jauge*, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vaſe cylindrique quelconque, ou de tout autre vaiſſeau ordinaire. Prenez le diametre $AB$ d'un vaiſſeau cylindrique $ABDE$ (*Pl. d'arpent. fig.* 26.) qui tient une des meſures dans leſquelles on évalue le fluide; que ce ſoit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits ſur la ligne indéfinie $A\,7$. depuis $A$ juſqu'à 1 portez une ligne droite égale au diametre $AB$, alors $B\,1$ ſera le diametre d'un vaſe qui contient deux meſures, & de même hauteur que le premier.

De plus, ſoit $A\,2 = B\,I$, alors $B\,2$ ſera le diametre d'un vaſe qui contient trois meſures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même maniere les diametres $B\,4$, $B\,5$, $B\,6$, $B\,7$, *&c...* d'autres vaiſſeaux plus grands.

Enfin mettez ſur le côté d'une verge ou d'une regle, les différentes diviſions $A\,1$, $A\,2$, $A\,3$ *&c.* ainſi trouvées; & ſur l'autre côté mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une meſure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous aurez par ce moyen une verge, une regle, ou un bâton de jauge entierement complet.

Car, les cylindres de même hauteur ſont entr'eux comme les quarrés de leurs diametres; par conſéquent le quarré du diametre qui contient 2, 3 ou 4 meſures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une; & puiſque dans le premier $AB = A\,1$, le quarré de $B\,1$ eſt double, celui de $B\,2$ eſt triple, celui de $B\,3$ eſt quadruple, *&c.* il eſt évident que les lignes droites $A\,2$, $A\,3$, $A\,4$, *&c.* ſont les diametres des vaiſſeaux ou des vaſes propoſés.

Ainſi, en appliquant ces diviſions ſur le côté d'un vaſe cylindrique, on verra tout-à-coup combien de meſures contiendra un vaſe cylindrique d'une certaine baſe, & de même hauteur que celui qui contient une meſure.

C'eſt pourquoi, en trouvant par les diviſions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une eſt contenue dans la hauteur du vaſe donné, & multipliant par ce nombre le diametre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit ſera le nombre de meſure que contient le vaſe propoſé.

Par exemple, ſi le diametre du vaſe cylindrique $= 8$, & la hauteur $= 12$, ſa capacité ſera $= 96$ meſures. Remarquez 1°. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une meſure, plus auſſi ſera grand le diametre de la baſe; d'où il ſuit que ce diametre, & les diametres des cylindres qui contiennent pluſieurs meſures, ſeront plus facilement diviſibles en plus petites parties.

2°. Les diametres des vaſes qui contiennent une, ou pluſieurs parties décimales d'une meſure, ſe trouveront en diviſant une ou pluſieurs parties décimales du vaſe qui contient une meſure, par la hauteur de ce vaſe, ce qui donnera l'aire de la baſe circulaire; d'où il eſt aiſé d'en déterminer le diametre.

Et l'on trouvera de la même maniere les diametres pour les diviſions des vaſes qui contiennent deux ou pluſieurs meſures.

*Uſage de la verge ou du bâton de jauge.* Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'eſt-à-dire, pour déterminer le nombre de meſures, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vaſe la verge ou le bâton de jauge, ainſi qu'on l'a enſeigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau $AC$ *fig.* 27. & des diametres $GH$, $AB$. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, ſans une grande erreur, pour un cylindre qui a ſa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & ſa baſe égale au cercle, dont le diametre eſt moyen proportionnel arithmétique entre les diametres à l'endroit des fonds, & celui du milieu ſous le bondon, trouvez ce diametre que vous appellerez *diametre égal*; alors multipliant ce nombre ainſi trouvé, par la longueur du tonneau $AC$, le produit ſera le nombre des meſures contenues dans le vaiſſeau propoſé.

Suppoſons, par exemple, $AB = 8$, $GH = 12$, $AC = 15$, le *diametre d'égalité* ſera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 meſures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diametres des deux bouts ou des deux fonds, ne ſoient point égaux, meſurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leur ſomme pour le diametre, qui doit vous ſervir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaiſſeau, ſans aucun calcul abſolument, & dont on fait uſage en différentes parties de l'Allemagne & dans les Pays-bas; mais comme on y ſuppoſe que tous les vaiſſeaux ſont ſemblables les uns aux autres, & que leur longueur eſt double du *diametre égalé*, c'eſt-à-dire, double de la moitié de la ſomme des diametres $AB$, $GH$, on ne peut pas s'en ſervir par tout avec ſûreté. Cependant Kepler la préfere à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matiere eſt ſuſceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fût ordonné que l'on conſtruisît tous les tonneaux ſelon cette proportion. (*E*)

On trouve dans *les Mémoires de l'académie des Sciences* 1741 un excellent mémoire de M. Camus, ſur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des ſegmens d'un rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit ſon ſommet ſur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une conſtruction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, eſt un bâton quarré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces eſt diviſée en piés, pouces, *&c.* les autres ſont marquées de diviſions relatives aux différentes eſpeces de tonneaux qu'on peut avoir à meſurer. Le bâton de jauge de M. Camus eſt d'une conſtruction très-différente, & d'un uſage plus ſûr & plus univerſel. *Voyez* le volume *cité des Mém. de l'ac. de* 1741, *pag.* 385. *Voyez* auſſi *l'Hiſtoire de la même année.* (*O*)

JAUGER, (*Coupe des pierres.*) c'eſt appliquer une meſure d'épaiſſeur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les ſurfaces oppoſées paralleles.

JAUGER, (*Hydr.*) On connoît la quantité d'eau que fournit une ſource, par le moyen d'un inſtrument appellé *jauge*, conſtruit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée par devant de pluſieurs ouvertures circulaires, d'inégale groſſeur, qui vont depuis un pouce juſqu'à deux lignes de diametre. Il y a ſouvent des tuyaux appellés *canons*, qui ſe bouchent

avec

avec des couvercles attachés à une petite chaîne, lesquels se tirent ou se bouchent suivant le besoin; la jauge est meilleure sans canons, & il y a moins de frottement. Elle est séparée dans le milieu par une cloison de la même matiere, appellée *languette de calme*, servant à calmer la surface de l'eau, que le tuyau de la source amene avec impétuosité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où sont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit sa force, & par conséquent sa dépense. Les cloisons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes; elles ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puisse remonter dans l'autre partie de la cuvette, & se communiquer par tout.

On fait entrer dans cette cuvette l'eau d'une source, & ensuite on la vuide par ces ouvertures; si elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, si elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainsi des autres. Quand elle ne remplit pas entierement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce, d'un quart, d'un demi-quart, & jusqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainsi elle doit être 7 lignes au-dessus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, jusqu'à ce que l'eau soit montée une ligne au-dessus, & on la laisse couler ensuite pour juger de son effet; alors l'eau se trouve un peu forcée, & le tuyau est entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faisoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au dessus de l'orifice des jauges, elle seroit alors trop forcée, & dépenseroit beaucoup plus: l'eau étant donc tenue une ligne au-dessus de l'orifice d'un pouce, ou à 7 lignes de son centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépense pendant l'espace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ mesure de Paris, ce qui donne par heure deux muids $\frac{3}{4}$ & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitieme du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, sur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout sens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il est constant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les surfaces des cercles sont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire est toujours plus petit que le quarré, à cause des quatre angles. L'usage est de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui est trop, puisque par la proportion du quarré au cercle, qui est de 14 à 11, on trouve dans la superficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui est de 113 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui est 36, il ne reste que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes $\frac{1}{2}$ mesure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même mesure, ce qui est une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle est moins sujette aux frottemens, & moins exposée à se détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a plusieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépense des eaux, & de les distribuer; les particuliers y gagneroient aussi, & ils perdroient proportionnellement, chacun suivante leurs jauges dans les diminutions d'eau qui sont inévitables. Il est aisé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit trente-six lignes de large, sur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui sont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui est une des plus petites jauges, la base aura une ligne sur la même hauteur 4, ainsi des autres.

Les Fontainiers ont un instrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; sa base a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque saut, de maniere que le plus petit terme de la division commence par une ligne $\frac{1}{2}$, le second est 2, ensuite $2\frac{1}{2}$, en sorte que tous les termes ont pour différence un $\frac{1}{2}$; ces nombres sont chiffrés sur 23 séparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs superficies. Le manche qui soutient cette quille sert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y passe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille sur le champ, on connoît si la mesure est exacte.

Cet instrument n'est point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépense d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou neuf lignes de sortie, ne donne pas précisément le quart de dépense de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de sortie, comme elle devroit faire, puisque la superficie de la premiere qui est 9 lignes est le quart exactement de la seconde qui est 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports des superficies des jauges qui produiroient quelqu'avantage aux concessionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruisseau ou une petite riviere, se peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, construit de clayonnages avec des pierres & de la glaise, & ajustez sur le devant une planche de plusieurs trous d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même calibre, rangés sur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruisseau, qui sera contrainte de passer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruisseau donne en un certain tems.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faisant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le reservoir pendant l'espace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (*K*)

JAUGEUR, s. m. officier de ville qui fait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *Voyez* JAUGEAGE & JAUGER.

Chaque juré-*jaugeur* doit avoir sa jauge juste & de bon patron, suivant l'échantillon qui est dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit aussi imprimer sa marque sur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, si la jauge est bonne, la lettre *M*, si elle est trop foible ou moindre, & la lettre *P*, si elle est plus forte avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y sont trouvées de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir sa marque particuliere, laquelle il doit figurer en marge du regiître de sa réception, pour y avoir recours dans le besoin, en cas de fausse jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la piece se trouve marquée, demeurant responsable envers l'acheteur, si la jauge est moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il est permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais sont payés par le premier *jaugeur* si la jauge se trouve défectueuse, & par celui qui s'en plaint, si elle se trouve bonne.

Nul aprentif *jaugeur* ne peut s'immiscer de faire aucune jauge, s'il n'a servi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende; & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en est responsable en son nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les grosses mesures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des regles certaines. Il en est parlé dans le recueil *des ordonnances de Saint Louis en* 1258; & ils étoient alors commis par le prévôt des marchands & échevins de Paris. Charles VI. en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à six *jaugeurs* & six apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq sols par muid de vin, cidre, bierre, eau-de-vie, &c. entrant à Paris par eau ou par terre. On ajoûta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, sous le titre d'essayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été supprimés, les jurés-*jaugeurs* se trouverent réduits à leur ancien nombre de seize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conseil, du 12 Septembre 1719; enfin les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Diction. de commerce*. (*G*)

JAU-

**JAUMIERE**, ſ. f. (*Marine.*) petite ouverture à la poupe du vaiſſeau proche de l'étambord, par laquelle le timon paſſe pour ſe joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaiſſeur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans; à l'égard de ſa hauteur, elle eſt un peu plus grande que ſon ouverture intérieure. Lorſqu'on eſt en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par là dans le vaiſſeau; mais ſi on ne veut pas prendre cette précaution, on laiſſe entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, ſans autre inconvenient.

**JAUNE**, adj. (*Gram. Phyſiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *Voyez* COULEUR & LUMIERE.

Il y a pluſieurs ſubſtances *jaunes* qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque tems au ſoleil & à la roſée, telles ſont la cire, la toile de chanvre, *&c. Voy.* BLANCHISSEMENT, POIL, *&c.*

Ces mêmes ſubſtances, quoiqu'entierement blanches, ſi on les laiſſe long-tems ſans les mouiller redeviennent *jaunes*.

Le papier & l'ivoire préſentés au feu deviennent ſucceſſivement *jaunes*, rouges & noirs. La ſoie qui eſt devenue *jaune* ſe blanchit, par le moyen de la fumée du ſoufre. *Voyez* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune*, en teinture eſt une des cinq couleurs primitives. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potaſſe, enſuite on lui donne la couleur avec la gaude. *Voyez* GAUDE.

La turmeric donne auſſi un bon *jaune*, mais moins eſtimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un *jaune* tirant ſur l'or; & l'on fait une quatrieme eſpece de *jaune* avec de la fariette, mais c'eſt le moindre de tous.

Le verd ſe fait ordinairement avec du *jaune* & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du *jaune*, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le *jaune* doré, l'aurore, la penſée, le nacarat, l'iſabelle & la couleur de chamois, qui ſont toutes des nuances du *jaune*.

JAUNE DE NAPLES (*Peinture.*) Le *jaune de Naples* eſt une pierre ſeche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & ſable pour faire corps enſemble; elle eſt cependant friable. Elle ſe tire des environs du mont Véſuve, proche Naples, & participe beaucoup du ſoufre; elle a un ſel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en la faiſant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours; malgré cela le ſel pénetre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au-dehors; il faut auſſi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorſqu'on la broye ſur le porphyre, ne point ſe ſervir de couteau de fer pour la ramaſſer, parce que le fer la fait verdir & noircir; mais on ſe ſert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur eſt très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE *des Corroyeurs*, couleur que ces ouvriers donnent aux cuirs; cette couleur ſe fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun ſur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, juſqu'à ce que le tout ſoit réduit aux deux tiers pour le moins. *Voyez* CORROYEUR.

JAUNE *d'œuf*. *Voyez* ŒUF.

**JAUNIR**, verb. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps *jaunit*; on dit auſſi *jaunir* un corps.

JAUNIR, *en terme de Doreur ſur bois*, ſe dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'aſſiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR, *en terme d'Epinglier*, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque tems dans de l'eau & de la gravelle; on bat enſuite le paquet ſur un billot, à force de bras, pour en ſéparer la rouille & la gravelle; on le jette enſuite dans de l'eau fraiche, on le feſſe encore quelque tems, *voyez* FESSER; on le fait ſécher au feu ou au ſoleil, pour le tirer enſuite. *Voyez* TIRER. *Voyez la Planche de l'Epinglier*. *Voyez* auſſi celle du *laiton*, & l'*article* LAITON.

JAUNIR, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les ſecouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *Voyez* GRAVELLE.

**JAUNISSE**, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une maladie dont le ſymptome caractériſtique eſt le changement de la couleur naturelle du corps en jaune; on l'appelle auſſi en françois par pléonaſme, *ictere jaune*, en latin *icterus flavus*, *aurugo*, *morbus regius*; en grec ἴκτερος; l'étymologie de ce mot vient d'une eſpece de belette, ἴκτις, ou milan, qu'on appelloit auſſi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes; ainſi *ictere* eſt ſynonyme à *jauniſſe*: les anciens l'employoient auſſi dans ce ſens-là. Hyppocr. *paſſim*, & Galen, *definit. medical. n°.* 276. Le nom d'*aurigo* lui vient de la reſſemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'eſt peut-être auſſi pour cette raiſon qu'on l'appelle *morbus regius*; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains: c'eſt avec plus d'eſprit que de raiſon que Quintus Severinus dit,

*Regius eſt vero ſignatus nomine morbus,*
*Molliter hic quoniam celsâ curandus in aulâ.*

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *jauniſſe*, par rapport à la variété des ſymptomes, à la différence des cauſes, & à la maniere de l'invaſion; on peut diviſer d'abord l'ictere en chaud & en froid, cette diviſion eſt aſſez importante en pratique, en primaire & ſecondaire, en critique & ſymptomatique; il y en a auſſi une eſpece qui eſt périodique. La décoloration jaune qui conſtitue cette maladie, n'eſt quelquefois ſenſible que dans les yeux & au viſage; d'autres fois on l'obſerve ſur toute l'habitude du corps; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures ſont auſſi dans certains cas teintes de la même couleur; il y a même des cas où elle a infecté juſqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Obſervat. anatom.* 57, qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent auſſi quelquefois la même couleur, la ſalive, la tranſpiration, la ſueur, mais plus fréquemment les urines en ſont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Perſans la ſueur eſt quelquefois tellement jaune, que non-ſeulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impreſſion jaune très-ſenſible ſur les murs & les portraits qui ſe trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques ictériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune; il y a quelques obſervations qui prouvent, ſi elles ſont vraies, que la couleur même du ſang a été changée en jaune; Théodore Wuingerus dit avoir vû quelquefois le ſang des perſonnes ictériques imitant la couleur de l'urine des chevaux, & il aſſure qu'ayant fait ſaigner une femme attaquée de *jauniſſe*, il avoit peine à diſtinguer ſon ſang d'avec ſon urine. Quelquefois la couleur jaune du viſage devient ſi forte, ſi *ſaturée*, qu'elle tire ſur le verd, le livide & le noir; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux eſt quelquefois ſi altérée, que la vue en eſt affoiblie & dérangée; les objets paroiſſent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent ſouvent par la même raiſon, c'eſt-à-dire par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on obſerve dans la plûpart des ictériques des vomiſſemens, cardialgie, anxiétés, difficulté de reſpirer, laſſitude, défaillances: les malades ſe plaignent d'une douleur *compreſſive* aux environs du cœur, & vers la région inférieure du ventricule, d'un malaiſe, d'un tiraillement ou déchirement obſcur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit; le pouls eſt toûjours petit, inégal concentré, quelquefois, & ſur-tout au commencement, dur & ſerré; l'inégalité de ce pouls conſiſte, ſuivant M. Bordeux, *en ce que deux ou trois pulſations inégales entr'elles ſuccedent à deux ou trois pulſations parfaitement égales, & qui ſemblent naturelles*. Dans l'ictere chaud, la chaleur eſt plus forte, elle eſt acre, la ſoif eſt inextinguible, le pouls eſt dur & un peu vîte, les diarrhées ſont bilieuſes, de même que les rots & vomiſſemens, les urines ſont preſque rouges couleur de feu; dans l'ictere froid, la chaleur eſt ſouvent moindre que dans l'état naturel, le pouls eſt ſans beaucoup d'irritation, ſans roideur, le ventre eſt conſtipé, les excrémens ſont blanchâtres, les vomiſſemens glaireux, le corps eſt languiſſant, engourdi, fainéant, &c.

Les cauſes qui produiſent le plus conſtamment cette maladie, les ſymptomes qui la conſtituent, les obſervations anatomiques faites ſur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, ſont autant de raiſons de préſumer que la *jauniſſe* eſt formée

par

par une pléthore de bile mêlée avec le fang, ou par un fang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres font prefque toûjours appercevoir des vices dans le foie; le plus fouvent ce font des obftructions dans le parenchime de ce vifcere, occafionnées par une bile épaiffie, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obfervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans lefquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans la véficule du fiel; on en tira jufqu'à foixante & douze de la véficule de Rumoldus van-der-Borcht, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniffe*. *Journal des curieux*, *ann.* 1670. On a trouvé dans plufieurs le foie extrèmement groffi, la véficule du fiel gorgée de bile, le canal cholidoque obftrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'obfervation d'une *jauniffe*, occafionnée par la mauvaife conformation de ce conduit, qui étoit telle que fon extrémité qui eft du côté du foie étoit fort évafée, tandis que fon ouverture dans les inteftins étoit capillaire. On a vû auffi quelquefois la ratte d'une groffeur monftrueufe, ou d'une petiteffe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus-Lufitanus fait mention d'un ictere noir, furvenu à une perfonne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. obferv.* 137. Je fupprime une foule d'autres femblables obfervations, qui donnent lieu de penfer que dans la *jauniffe* la bile regorge dans le fang, ce qui peut arriver de deux façons, ou fi le fang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en féparer, fans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en fecond lieu, fi cette excrétion ou fécrétion eft empêchée par l'épaiffiffement de la bile, l'atonie des vaiffeaux, leur obftruction, &c. le premier cas eft celui de l'ictere chaud, qui eft principalement excité par les paffions d'ame vive, par des travaux exceffifs, des voyages longs fous un foleil brûlant, par des boiffons vineufes, fpiritueufes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieufes, & cependant va fe féparer dans les autres couloirs, fans avoir égard aux lois de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paffions d'ames languiffantes, une vie fédentaire, méditative, trifte, mélancolique, des études forcées, faites fur-tout d'abord après le repas, font les caufes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morfure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, *&c.* les exhalaifons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poifons, excitent auffi quelquefois à l'ictere: ces caufes concourent aux obftructions du foie, aux calculs biliaires, *&c.* La fécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le fang ne peut fe décharger de celle qui s'eft formée déja dans fes vaiffeaux ou dans le foie, & il en paffe très-peu dans les inteftins, ce qui rend le ventre pareffeux & les excrémens blanchâtres, *&c.*

Lorfque la *jauniffe* eft l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le feptieme jour, c'eft-à-dire avant la coction, elle eft cenfée fymptomatique; celle qui paroît après ce tems là, & qui termine la maladie, eft critique. Lorfque la *jauniffe* fuccede à l'inflammation, ou skirrhe du foie, à la colique hépatique, elle eft fecondaire ou deutéropathique; fi elle paroît avant aucune léfion manifefte de ce vifcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eft périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véficule du fiel ou dans le canal cholidoque.

*Diagnoftic.* La plus légere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du vifage, des yeux, par exemple, fuffit pour s'affurer de la préfence de cette maladie, & l'on peut auffi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un diagnoftic affuré des efpeces & des caufes.

*Prognoftic.* La *jauniffe* ne fauroit être regardée comme une maladie dangereufe; il eft rare, lorfqu'elle eft fimple, d'y voir fuccomber les malades; lorfqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des caufes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, *&c.* La *jauniffe* eft fouvent falutaire, critique; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14e jour, elle eft d'un bon augure, pourvû qu'en même tems l'hyppocondre droit ne foit pas dur, autrement elle feroit un mauvais figne. Hyppocr. *aphor.* 64. *lib. IV.* L'ictere furvenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'eftomac, des coliques, diffipe tous ces fymptomes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils font fort fujets. Il eft fort avantageux auffi à quelques hyftériques; il eft critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictere eft prêt à guérir quand le malade fent une démangeaifon par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls confervant fon *inégalité particuliere* devient fouple & mou; on a obfervé que les fueurs, le flux hémorrhoïdal, la dyffenterie, ont terminé cette maladie fujette à de fréquens retours. L'hydropifie eft une fuite affez fréquente des *jauniffes* négligées ou mal traitées, alors le foie fe durcit, & c'eft avec raifon qu'Hippocrate regarde comme pernicieufe la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor.* 52. *lib. VI.* On peut auffi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abfcès au foie. La tenfion du ventre, la tympanite, le vomiffement purulent, les déjections de la même nature, l'oppreffion, les défaillances, la confomption, *&c.* font dans cette maladie des fignes mortels. Si l'ictere paroît fans friffon dans une maladie aiguë, avant le feptieme jour, il eft un figne fâcheux. *Aphor.* 62. *lib. IV.* L'ictere chaud eft accompagné d'un danger plus prompt, preffant, mais moins certain que le froid; celui qui eft périodique eft très-fâcheux; celui qui fuccede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, eft le plus dangereux, il défigne un dérangement ancien & confidérable dans le foie.

Les différentes efpeces de *jauniffe* demandent des traitemens particuliers; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, feroient pernicieux dans le chaud; & par la même raifon, ceux qui pourroient réuffir dans le chaud ne feroient que blanchir dans l'ictere froid; les uns & les autres feroient tout au moins inutiles dans la *jauniffe* critique, qui ne demande aucune efpece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud font les émétiques en lavage, les refraichiffans, antibilieux, acides, le petit-lait nitré; par exemple, une légere limonade, des apofemes avec la patience, la laitue, l'ofeille, la racine de fraifier, le nitre, le criftal minéral, *&c.* Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il eft bon même de les réitérer fouvent; l'*ictere qui dépend d'une cacochimie bilieufe, ne fe diffipe que par de fréquens purgatifs.* Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les médicamens appropriés pour lors font les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de fcammonée; mais il faut avoir attention d'affouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaiffeaux qui font dans l'irritation, d'appaifer l'orgafme & la fougue du fang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, *de loc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit-lait ferré, les eaux minérales acidules; telles font celles de Vals, de Paffi, de Forges, *&c.*

Dans l'ictere froid, l'indication qui fe préfente naturellement à remplir, eft de divifer & de défobftruer; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particulierement leur action fur le foie, ceux-là font préférables; tels font l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & fur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes ftomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement falins, des légeres diffolutions de fel de glauber, de fel de faignette, & autres femblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques; celle qui eft compofée avec l'aloës & le tartre vitriolé produit des effets admirables. *J'ai éprouvé* dans pareils cas l'efficacité des cloportes écrafés en vie, & mêlés avec le fuc de cerfeuil, l'*élixir* de propriété de Paracelfe, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, font auffi très-convenables dans ce cas-là. Les favonneux font très-propres pour emporter les réfidus d'une *jauniffe* mal guérie; ils font particulierement indiqués dans les *jauniffes* périodiques qui dépendent des calculs biliaires: on ne connoît pas jufqu'ici de diffolvans, de fondans plus affurés; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils foient infaillibles. Lorfque l'ictere commence à fe diffiper, il faut recourir aux martiaux, & fur-tout aux eaux minérales ferrugineufes, falines, & principalement aux thermales, comme celles de balaruc, *&c.* Comme dans cette efpece d'ictere le ventre eft pareffeux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité; ne pourroit-on pas fuppléer le défaut de bile naturelle en faifant avaler des pilules compofées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont penfé? *Article de M.* Menuret.

Jaunisse, (*Maréchallerie*) c'eft une maladie des chevaux, qui eft fort approchante de la *jauniffe* des hommes.

Cette

Cette maladie est de deux especes, la jaune & la noire.

La jaune est, suivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obstructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutissent: ces obstructions sont occasionnées par des matieres visqueuses ou graveleuses que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compression des vaisseaux sanguins qui l'avoisinent, moyennant quoi la matiere qui devroit se changer en fiel enfile les veines, & est portée dans toute la masse du sang, ce qui le teint en jaune; de sorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroissent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie consiste à rendre un cheval lâche, pesant, ......, aisément surmené par le plus petit travail ou le moindre exercice, &c.

JAUTEREAUX, (*Marine.*) *voyez* JOUTEREAUX.

JAXARTES, s. m. (*Géog.*) riviere d'Asie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ses soldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin; mais si cette erreur est excusable dans des gens de guerre désorientés, elle n'est point pardonnable à Quint-Curse, qui, *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toûjours cette riviere le *Tanaïs*. Le nom moderne que les historiens lui donnent est *Sihun*. *Voyez* SIHUN.

J'ajouterai seulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus jusqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES. (*Hist. nat.*) *Voyez* JAIS.

JAZYGES, (*Géog. anc.*) peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métanastes, qui furent subjugués par les Romains, habitoient sur les bords de la Theisse & du Danube; voilà tout ce que nous en savons aujour-d'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de *longitude* & de *latitude*, dans un chapitre exprès qu'il leur a destiné; c'est *le chapitre vij. du livre III.* de son ouvrage. (*D. J.*)

# I B

IBA-PARANGA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de prunier du Brésil; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la grosseur & de la figure d'une amande; il en renferme trois: il est bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. *Ray.*

IBAICAVAL, (*Géog.*) riviere d'Espagne dans la Biscaye, qui va se jetter dans la mer à Bilbao.

IBAR, (*Géog.*) riviere de la Servie en Hongrie, qui se jette dans le Danube près de Semendria.

IBEIXUMA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre du Brésil, décrit par Marcgrave. Il porte un fruit sphérique, de la grosseur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr; il est hérissé de tubercules bruns, & contient une substance visqueuse; il noircit dans sa maturité, & se partage ensuite en cinq segmens égaux, contenant chacun des semences brunes, rondes & oblongues, de la grosseur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre est gluante, & sert aux mêmes usages que le savon d'Espagne. Marcgrave, *Hist. Brasil.* & Ray. *Hist. plant.* *Voyez* aussi SAVONIER. (*D. J.*)

IBERIE, (*Géog. anc.*) ancien nom de deux pays différens, l'un en Asie & l'autre en Europe. L'*Ibérie asiatique* est une contrée de l'Asie, entre la mer Noire & la mer Caspienne; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide; elle est présentement comprise dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* est l'ancienne Espagne, nommée *Iberia*, soit pour sa position occidentale à cause des Ibériens asiatiques qui s'y établirent selon Varron, soit à cause de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la séparoit en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'eussent entierement conquise.

L'*Iberie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & ensuite par les Phéniciens, ainsi que depuis les Espagnols ont découvert l'Amérique; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour-à-tour de quoi les enrichir dans les trésors que la terre produisoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, aussi riches que celles du Méxique & du Pérou, que le tems a épuisées comme il épuisera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendans de Gomer profiterent bien mal des présens que leur faisoit la nature, puisqu'ils furent subjugués successivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & sont aussi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inscriptions, médailles, qui se trouvent par-tout dans leur royaume, que le seroient les *Ibériens* asiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoît encore les Espagnols de nos jours dans le portrait que Justin fait des *Iberiens* de l'Europe; *corpora hominum ad inediam ... parati; dura omnibus & adstricta parsimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quam vitæ.* Leurs corps peuvent souffrir la faim; ils savent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (*D. J.*)

IBIBIRABA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, qui porte des baies, une fleur en rose, & un fruit de la grosseur de la cerise, où l'on trouve plusieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit est doux, & d'un goût un peu résineux; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec sa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête: on tire de ses fleurs, cueillies avant le lever du soleil, & de ses feuilles, une eau rafraîchissante & mondificative, dont on use dans les inflammations des yeux. *Ray.*

IBIBOBOCA, subst. masc. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral*. Il a communément deux pieds de long, est gros comme le pouce, & sa queue se termine en une pointe très-mince; il est entierement d'un blanc luisant sous le ventre, sa tête est couverte d'écailles d'une figure cubique dont quelques-unes sont noires sur les bords. Son corps est moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne se remue que fort lentement, & est regardé comme très-venimeux. Ray, *synops. anim.*

IBIJARA, subst. masc. (*Ophiol. exot.*) le même serpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de la cabeças*. Il passe pour être de la classe des amphisbènes, c'est-à-dire, des serpens à deux têtes, ce qui est une grande erreur. Comme sa tête & sa queue sont d'une même forme & épaisseur, & que cet animal frappe également par ses deux parties de son corps, on a supposé qu'elles étoient également dangereuses, seconde erreur à ajouter à la premiere. L'*ibijara* est un serpent de la plus petite espece; car il n'a guere que la longueur d'un pied, & la grosseur du doigt; sa couleur est d'un blanc luisant, tacheté de rayures & d'anneaux d'une jaune de cuivre ou brun; ses yeux sont si petits qu'ils ne paroissent que comme une tête d'épingle; il vit en terre de fourmis & autres petits insectes. Les Portugais du Brésil prétendent que sa piquure est inguérissable. Ray, *Syn. anim. p.* 289. (*D. J.*)

IBIJAU, s. m. (*Ornith. exot.*) sorte de chat-huant du Brésil, du genre des tete-chevres, & de la grosseur d'une hirondelle; sa tête est grosse & applatie; son bec est extrêmement fin, & laisse appercevoir au-dessus ses deux narines; sa bouche ouverte est excessivement grande; sa queue est large, & ses jambes sont basses; tout son corps est couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (*D. J.*)

IBIRACOA, s. m. (*Ophiol. exot.*) serpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge; sa morsure passe pour être extrêmement cruelle par ses effets. (*D. J.*)

IBIS, *ibis*, s. m. (*Ornith.*) oiseau d'Egypte: celui qui a été décrit *dans les mémoires pour servir à l'Hist. nat. dressée par M. Perrault, III. partie*, ressembloit beaucoup à la cygogne. *Voyez* CYGOGNE. *Voyez aussi la Pl. X. fig.* 3. *Hist. nat.* Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le col & les piés à proportion encore plus petits; le plumage étoit d'un blanc sale & un peu roussâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au-dessous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à son origine; le bout n'étoit pas pointu; il avoit un demi-pouce de largeur; les deux pieces du bec étoient recourbées en-dessous dans toute leur longueur; elles avoient à la base une couleur jaune claire, & sur l'extrémité une couleur orangée; toute leur surface étoit polie comme de l'ivoire: lorsque le bec étoit fermé, il paroissoit parfaitement conique au-dehors, & il avoit au-dedans une cavité de même forme qui communiquoit au-dehors par un trou rond placé au bout du bec;

bec; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon jusqu'aux doigts, étoient gris; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* se nourrit de serpens, de lézards, de grenouilles, *&c. Voy.* OISEAU.

IBITIN, s. m. (*Histoire naturelle.*) serpent très-dangereux des îles Philippines; il est d'une grosseur & d'une longueur prodigieuse; il se tient suspendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre sa proie sur laquelle il s'élance. Il attaque de cette maniere les hommes, les cerfs, les sangliers, *&c.* qu'il dévore tout entiers, après quoi il se serre contre son arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, s. m. (*Théologie.*) les rabbins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, selon la loi mosaïque rapportée au *chap. xxv.* du Deutéronome, peut épouser sa belle-sœur, veuve de son frere, mort sans enfans. (*D. J.*)

IBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans l'évêché d'Osnabruck; elle est à quatre lieues d'Osnabruck, 12. N. E. de Munster. *Long.* 25. 46. *lat.* 52. 20. (*D. J.*)

IBYARA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent du Brésil, dont on nous dit que la morsure produit le même effet que celle de l'hemorrhois. *Voyez* HEMORRHOIS.

# I C

ICACO, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; il s'éleve du fond du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui est cassant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, subst. fem. (*Hist. ancienne.*) fêtes que les philosophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naissance de ce philosophe. C'est du mot εἰκὰς *vingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maisons, & lui faisoient des sacrifices ou des libations.

* ICANATES, s. m. (*Hist. & Art milit.*) soldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit *domestique. Diction. de Trév.*

* ICAQUES, s. m. pl. (*Géog.*) peuples du golfe d'Honduras, ainsi appellés d'un petit prunier dont les branches sont revêtues en tout tems de petites feuilles longuetes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, suivies d'un petit fruit rond de la grosseur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourrissent, empêchent leurs voisins de dépouiller cet arbre de son fruit quand il est mûr, par des gardes composés des plus braves d'entr'eux, & armés de fleches & de massues. L'*icaque* croît aux Antilles en buisson.

ICARIENNE, MER. (*Géog. anc.*) Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les isles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites isles & de rochers dont elle est remplie, en rend la navigation dangereuse, *scopulis surdior Icari*, dit Horace. Les Poëtes ont feint qu'Icare, dont tout le monde sait l'avanture, tomba dans cette mer & lui laissa son nom. (*D. J.*)

*ICCIUS* PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS* PORTUS, (*Géog. anc.*) car on varie sur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit Ἴτιον, ancien port de la Gaule, sur la Manche. Les uns, comme M. de Thou, Vigenere, Marlien, *&c.* pensent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joseph Scaliger, Sanson, & plusieurs autres, prétendent que c'est Boulogne; ce dernier a composé un traité pour la défense de cette opinion. Enfin d'autres savans (car nous avons quantité de dissertations sur ce port) disent que c'est entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Ictius portus*: or Wissant ou Wissand est situé au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, est le plus resserré, & d'où le trajet pour passer en Angleterre est le plus court; son nom signifie originairement *sable blanc*; les Romains n'ayant point de double w, l'ont obmis, & avec une terminaison latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Wissand est présentement un village assis sur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais; mais ce lieu a été de plus grande étendue; c'étoit un bourg précédemment; & Froissard lui donnoit de son tems le nom de *grosse ville*. Trente Historiens rapportent qu'avant que les Anglois se fussent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour passer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reste aucun vestige. M. du Cange a remarqué en se rendant sur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chaussées de Brunehaut*, aboutissent à Wissand aussi bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICELE, s. m. (*Mythol.*) fils du sommeil, selon la fable, & frere de Morphée. Il avoit la propriété de se changer en toutes sortes de formes parfaitement ressemblantes, comme son nom le désigne du verbe [illegible] *je suis semblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v.* 639. l'appelloient *Icele*, & les hommes *Phobetor*, c'est-à-dire, celui qui épouvante. Cette fable étoit prise des illusions trompeuses que font les songes dans le sommeil, *varias imitantia formas somnia, delusæ mentis imago. Voyez* SONGE. (*D. J.*)

ICENIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'isle de la Grande-Bretagne; ils habitoient les bords de l'Ouse, que d'autres appellent *Iken* ou *Yen*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conservent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth*; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike*: mais il y avoit aussi d'autres *Icéniens dans* l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching*; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voisin des Trinobantes, qui fut ensuite appellé *Cast-Anglea*; il y comprend Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les avantures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæptarchie, le pays des *Icéniens* devint les royaume des Anglois orientaux, qui à cause de sa position à l'orient fut appellé *East-Angle-Ryk*, & eut pour premier roi Uffa. (*D. J.*)

ICH-DIEN. (*Hist. mod.*) C'est le mot des armes du Prince de Galles, qui signifie en haut-Allemand *je sers*.

M. Henri Spelman croit que ce mot est saxon *ic* ð*ien*, *ic-thien*; le saxon ð *d* avec une barre au-travers ð étant le même que *th*, & signifiant *je sers* ou *je suis serviteur*; car les ministres des rois saxons s'appelloient *thient*.

* ICHARA-MOULI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît aux indes orientales, & à laquelle on attache plusieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune description.

ICHIEN *ou* ICHIN, s. m. (*Commerce.*) C'est l'aulne du Japon, à laquelle on mesure les étoffes de soie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* est à-peu-près de trois aulnes de Hollande. *Voyez l'article suivant.* (G)

ICHIN, s. m. (*Commerce.*) aulne ou mesure des longueurs dont on se sert au Japon. Cette mesure est uniforme dans toutes les îles qui composent ce vaste empire; non-seulement chaque marchand a des *ichins* dans sa boutique auxquels il mesure & vend ses marchandises; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus presqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier si on ne lui a point fait faux aunage. Cette espece d'aulne a environ six pieds de long divisés en six parties, & chacune de ses divisions en dix autres, en sorte que l'*ichin* entier a soixante divisions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aulnes de Hollande, & une canne de Provence. *Voyez* AULNE & CANNE, *Dictionnaire de Commerce.* (G)

* ICHNÉ, adj. fém. (*Mythologie.*) surnom de Thémis déesse de la justice, & de Nemesis vengeresse des crimes. *Ichnée* vient de ἴχνος, trace, vestige. Ces divinités furent ainsi appellées de ce qu'on les supposoit toujours attachées sur les pas des coupables.

ICHNEUMON, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede. *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON, (*Hist. nat.*) Insecte; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées; elles ont deux fortes dents, quatre aîles, & d'assez longues antennes qu'elles agitent continuellement; c'est pourquoi on a appellé ces insectes *vibrantes*. Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'especes d'*ichneumons*, & de grandeur très-différente; les uns n'ont point de queue apparente; d'autres en ont une qui est très-longue dans plusieurs especes. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente, déposent leurs œufs sur des chenilles; les vers qui

en

en éclosent vivent de la substance de ces chenilles, & forment des coques qui sont rangées régulierement les unes à côté des autres, & attachées à des branches d'arbres, d'arbrisseaux, ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros, & qui éclosent aussi sur des chenilles, forment leurs coques sur une feuille; ces coques sont blanches & dispersées sur la feuille; de gros *ichneumons* ne déposent qu'un œuf ou deux sur chaque chenille: les vers qui en sortent suffisent pour la manger, & deviennent presqu'aussi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille, la percent par le côté, & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrein sur lequel elle se trouve posée: ces coques sont rondes, blanches, & grosses comme un grain de froment: elles semblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui sont sur des feuilles, & qui ont différentes couleurs, du noir, du blanc, du brun, disposées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui sont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces, & attachées à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche sur le milieu. „ Lorsqu'on les prend sur la main „ elles sautent à terre où elles continuent de faire plu„ sieurs sauts à des distances de tems trop éloignées les „ unes des autres pour que l'on puisse croire que ce sont „ les bonds d'une balle qui feroit ressort „. En effet les bonds que fait la coque sont causés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie postérieure une espece d'aiguillon qui pénetre dans les chairs les plus compactes, & même dans des substances beaucoup plus dures; cet aiguillon est renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou sort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'insecte; il s'en sert pour enfoncer ses œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les déposent seulement sur la chenille, mais le ver sort de l'œuf par le bout qui pose sur son corps, & y entre en naissant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres insectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid soit fermé; lorsque le ver de l'*ichneumon* est éclos, il mange les vers qui sortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'est-à-dire à longue tarriere, percent avec cette tarriere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tarriere des *ichneumons* est composée de trois filets aussi déliés que des poils. Quelquefois ils sont réunis ensemble, d'autrefois ils sont séparés les uns des autres; celui du milieu est la tige de la tarriere, les autres sont les étuis. La tarriere est ferme, solide & dentelée par le bout: „ l'espece de cannelure qui paroît la „ partager en deux est le canal par lequel l'insecte fait „ descendre ses œufs „. Il fait faire à sa tarriere des demi-tours à droite & à gauche en la pressant contre la substance qu'il veut percer. *Abregé de l'histoire des Insectes, tom. III. pag.* 142 *& suiv. Voyez* INSECTE.

ICHNOGRAPHIE. sub. f. (*Mathem.*) Ce mot signifie proprement le plan ou la trace que forme sur un terrein la base d'un corps qui y est appuyé.

Ce mot vient du grec ἴχνος, *vestigium*, trace, & de γράφω, *scribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une description de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

*En perspective*, c'est la vûe ou la représentation d'un objet quelconque, coupé à sa base ou à son rez-de-chaussée par un plan parallele à l'horison.

L'ICHNOGRAPHIE, *en Architecture*, est une section transverse d'un bâtiment, qui représente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaisseur des murailles, les distributions des pieces, les dimensions des portes, des fenêtres, des cheminées, les saillies des colonnes & des piédroits, en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille section.

*En Fortification*, le mot *ichnographie* signifie le *plan* ou la *représentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une forteresse, soit qu'on trace cette représentation sur le terrein ou sur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (*E*)

C'est aussi, dans la même science, le plan ou le dessein d'une forteresse coupée parallelement & un peu au-dessus du rez-de-chaussée. *Voyez* PLAN.

L'ICHNOGRAPHIE est la même chose que ce que nous appellons *plan géométral*, ou simplement *plan*. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horison, & qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN.

ICHOGLAN, s. m. (*Hist. turq.*) espece de page du grand-seigneur.

Les *ichoglans* sont de jeunes gens qu'on éleve dans le serrail, non-seulement pour servir auprès du prince, mais aussi pour remplir dans la suite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce dessein, est inestimable aux yeux des Turcs. Il n'est pas inutile de la passer en revûe, afin que le lecteur puisse comparer l'esprit & les usages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens, qui doivent un jour occuper les premieres dignités, une profession de foi musulmane, & en conséquence on les fait circoncire: on les tient dans la soumission la plus servile; ils sont châtiés séverement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent sur leur conduite; ils gémissent pendant 14 ans sous ces sortes de précepteurs, & ne sortent jamais du serrail, que leur terme ne soit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la salle du divan: la premiere qu'on appelle *la chambre inférieure*, est ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-seigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aspres de paye par jour, c'est-à-dire, la valeur d'environ sept à huit sols de notre monnoie. On leur enseigne sur-tout à garder le silence, à tenir les yeux baissés, & les mains croisées sur l'estomac. Outre les maitres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent soin de les instruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après six ans de cette pratique, ils passent à la seconde chambre avec la même paye, & les mêmes habits qui sont assez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particulierement aux langues: ces langues sont la turque, l'arabe, & la persienne. A mesure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à se servir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manege, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en avant, en-arriere, & sur la croupe, à droite & à gauche. Le grand-seigneur s'amuse quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompense ceux qui paroissent les plus adroits. Les *ichoglans* restent quatre ans dans cette classe, avant que d'entrer dans la troisieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de toutes autres choses, que nous n'imaginerions pas, c'est-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des instrumens, à raser, à faire les ongles, à plier des vestes & des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge du grand-seigneur, à dresser des chiens & des oiseaux; le tout afin d'être plus propres à servir auprès de sa hautesse.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entre eux qu'à certaines heures; & s'ils se visitent quelquefois, c'est toûjours sous les yeux des eunuques qui les suivent par-tout. Pendant la nuit, non-seulement leurs chambres sont éclairées; mais les yeux de ces argus, qui ne cessent de faire la ronde, découvrent tout ce qui se passe. De six lits en six lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troisieme chambre les pages du trésor, & ceux qui doivent servir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le sorbet, le caffé, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le serrail. Ceux qui ne paroissent pas assez propres à être avancés plus près de la personne du sultan, sont renvoyés avec une petite récompense. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui est aussi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de persévérance; car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien souvent passer la vocation. Ainsi la troisieme chambre est réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'est que de 40 personnes, bien éprouvées dans les trois premieres classes; leur paye est double, & va jusqu'à neuf ou dix aspres par jour. On les habille de satin, de brocard, ou de toile d'or, & ce sont proprement les gentils-hommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais; mais le sultan est leur idole; car ils sont dans l'âge propre à soupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorsqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent son sabre, son manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le sorbet, & celui qui tient l'étrier quand sa hautesse monte à cheval, ou qu'elle en descend.

C'est entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que sont distribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imagi-

nent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités néceſſaires à ceux que le ſultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'eſclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant ſi long-tems, qui ont mis leur étude à faire les ongles, à raſer, à parfumer, à ſervir dans le bain, à laver du linge, à plier des veſtes, des turbans, ou à préparer du ſorbet, du caffé, & autres boiſſons, ſeroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On penſe différemment à la cour du grand-ſeigneur; c'eſt ces gens-là que l'on en gratifie par choix & par préférence; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, il s'en repoſent ſur leurs lieutenans, qui ſont d'ordinaire des fripons ou des eſpions que le grand-viſir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir ſous ſa férule. (*D. J.*)

ICHOREUX, EUSE, adj. (*terme de Chirurgie*) on appelle *ichoreuſe*, l'humeur ſéreuſe & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exangues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroſes, les tendons, ne fourniſſent jamais une ſuppuration vraiment purulente; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une eſpece de ſanie: ce mot vient du grec ἰχὼρ, *ichor*, *ſanies*, ſanie, ou ſéroſité âcre.

On tarit la ſource de l'humeur, *ichoreuſe* dans les plaies des parties membraneuſes & aponévrotiques, par l'uſage de l'eſprit de térébenthine. Ce médicament deſſeche l'extrémité des vaiſſeaux qui fournit l'*ichor*. Lorſque dans la piquûre d'une aponévroſe ou d'un ligament, les matieres *ichoreuſes* & âcres ſeront retenues derriere, elles y produiſent des accidens qu'on ne fait ceſſer ordinairement qu'en faiſant une inciſion pour donner une iſſue à ces matieres; l'inciſion eſt d'ailleurs indiquée pour arrêter les ſuites funeſtes de l'étranglement que l'aponévroſe enflammée fait ſur les parties qu'elle embraſſe. *Voyez* GANGRENE.

Si le pus eſt *ichoreux* par le défaut de reſſort des chairs relâchées & ſpongieuſes d'un ulcere, les remedes déterſifs corrigent ce vice; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou anti-putrides. *Voyez* DÉTERSIF. Les chairs mollaſſes d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle dont il ne ſort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me ſuis ſervi avec ſuccès dans ce cas de la poudre de ſcammonée & de rhubarbe; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du pois. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent: ces bons effets montrent la juſteſſe de l'idée des anciens ſur la qualité des remedes déterſifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*. (*Y*)

ICHOROÏDE, ſ. f. (*Medecine.*) moiteur, ſueur, dite *malſaine*, & ſemblable à la ſanie que rendent les ulceres.

ICHTYODONTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poiſſons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les groſſopetres ou dents de lamies, les crapaudines, *&c.* (—)

ICHTYOLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom générique donné par quelques naturaliſtes à toutes les pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons, ou à toutes les parties de poiſſons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, *&c.* En un mot, le nom d'*ichtyolite* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poiſſons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poiſſons; on en trouve auſſi en Allemagne dans le voiſinage d'Abensleben, d'Eiſleben, de Mansfeld, d'Oſterode, ainſi que dans le duché de Deux-Ponts. *Voyez* PIERRES, EMPREINTES, PETRIFICATIONS, *&c.* (—)

ICHTHYOLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) la ſcience qui traite des poiſſons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* eſt premierement de diſtinguer toutes les parties des poiſſons, par leurs noms propres; ſecondement, d'appliquer à chaque poiſſon ſes noms génériques & ſpécifiques, c'eſt-à-dire ceux qui conſtituent ſon genre & ſes eſpeces; troiſiemement d'expoſer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliſte qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poiſſon, pour rapporter à ſa propre famille tout poiſſon étranger ou inconnu qui s'offre à ſes yeux; de ſorte qu'au moyen de ſes marques caractériſtiques, il puiſſe découvrir ſon eſpece & l'aſſigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Enſuite, par des obſervations ſubſéquentes, il tâchera de ſavoir le lieu de l'habitation du poiſſon dont il s'agit, ſi c'eſt l'eau douce, ſalée, courante ou dormante; *item* ſa nourriture végétable ou animale, & de quelle ſorte; ſon tems, ſa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-briévement à la deſcription des parties du poiſſon; car les diſcours étendus à cet égard ſont plûtôt une charge qu'une inſtruction judicieuſe. La vraie méthode des genres & des eſpeces, eſt la principale fin de l'Hiſtoire naturelle.

On diviſe communément les poiſſons en trois claſſes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés ſont ceux dont la queue eſt parallele à l'horiſon, quand le poiſſon eſt dans ſa poſture naturelle: les cartilagineux ſont ceux dont les nageoires qui ſervent à nager ſont ſoûtenues par des cartilages à la place des rayons oſſeux qui ſoûtiennent les nageoires dans les autres poiſſons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels ſont les caracteres des deux premieres claſſes de poiſſons. Tous les poiſſons qui ont leurs nageoires ſoûtenues par des rayons oſſeux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horiſontalement, & qui ont des os & non des cartilages, ſe nomment *poiſſons épineux*.

Les poiſſons cétacés ſont rangés par les derniers écrivains de l'Hiſtoire naturelle, ſous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en pluſieurs choſes avec les animaux terreſtres; & on les diſtingue les uns des autres par les caracteres qui ſervent à la diſtinction des quadrupedes, particulierement par les dents. La ſtructure générale de ces poiſſons, c'eſt la même dans tous; leur ſeule différence conſiſte dans les dents & le nombre des nageoires. C'eſt donc des dents & des nageoires ſeules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poiſſons cétacés.

Les poiſſons cartilagineux different ſeulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la poſition de leurs dents, qui dans les cétacés conſtituent les caracteres génériques, varient ſi fort dans les cartilagineux, que cela s'étend juſques ſur les diverſes eſpeces du même genre: ainſi les diſtinctions des genres des poiſſons cartilagineux, ne peuvent être tirés que de leurs figures & du nombre des trous de leurs ouies.

Les caracteres des deux claſſes des poiſſons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, ſont aiſés à trouver; mais les caracteres des épineux demandent plus de ſoins, & ne s'offrent pas ſi promptement aux yeux. L'étendue de cette claſſe & la grande reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs genres différens, ne facilitent pas l'entrepriſe qui conſiſte à les diſtinguer les uns des autres. Quoique ce ſoit une regle générale, que les caracteres génériques des poiſſons doivent être pris de leurs parties extérieures; cependant dans les cas où ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il eſt néceſſaire que les caracteres primitifs du genre ſoient tirés des parties qui ſont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poiſſon dont il s'agit, en même tems qu'elles ſont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiſte pour diſcerner ſolidement ces caracteres; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui ſembloient d'abord les plus propres à les établir, ſont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poiſſon peut paroître un des caracteres eſſentiels pour fonder la diſtinction générique; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choſes ne ſont ici d'aucun ſervice. Preſque toutes les eſpeces de *cyprini*, genre fondé ſur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrémité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choſes les caracteres de ce genre de poiſſon, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuſes & des queues unies. D'ailleurs il y a pluſieurs genres différens de poiſſons, dans leſquels les nageoires & la queue ſont entierement ſemblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins paſſer pour des marques collatérales de diſtinction; mais cette idée même n'eſt pas ſuffiſante, parce que ces marques ſont communes à pluſieurs genres de poiſſons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps considéré en longueur & largeur, semblent encore des caracteres essentiels; mais ils ne le sont pas davantage pour établir les distinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, est un peu pointu, comme dans la carpe ordinaire, tandis qu'il est convexe dans presque tous les autres. Ce seul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à constituer un caractere générique.

Le ventre de la plûpart des poissons du même genre est applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de sillon entre les nageoires du ventre & l'anus: cependant dans la tenche tout le corps est applati de la tête à la queue. Ajoûtez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie singulierement dans les *cyprini* de différentes especes, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, sont plus fixes, & par conséquent d'une grande importance pour constituer les distinctions des genres entre les poissons. Cependant comme les mêmes figures sont communes à plusieurs especes également, elles servent plûtôt à distinguer les ordres, les classes & les familles des poissons, que leurs genres. Ainsi les poissons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *scorpænæ* des auteurs, se ressemblent par la figure de la tête, & néanmoins sont de genres très-différens.

Comme la position & la forme des écailles sont assez semblables dans le même genre de poisson, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale distinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à plusieurs genres de poissons, il est impossible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Disons la même chose d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices suffisans, pour former les caracteres distinctifs des genres.

Quant à la position des nageoires, tout le monde convient que les saumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cobitides*, ou loches, sont autant de divers genres de poissons; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même situation. Celles de la poitrine sont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, ensuite celles du ventre, & derriere toutes, est la nageoire de l'anus. La même observation se peut étendre à d'autres genres de poissons.

La situation des dents est semblable dans plusieurs especes d'un même genre, comme dans plusieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, savoir dans le gosier à l'orifice de l'estomac. Les saumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires au palais, à la langue, & au gosier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au gosier, & n'en ont point sur la langue; mais parmi les *coregoni* il y a une espece, savoir *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire supérieure, au palais, & au gosier. Une autre espece que les Suédois nomment *silk-ioia*, n'en a que sur la langue; & une autre espece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *greyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & sur la langue. Il est donc certain, qu'aucun caractere générique ne sauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux servir à former le caractere des genres, à cause de leur variété dans les individus d'une même espece, comme dans les brochets, & les saumons.

Le nombre des nageoires n'est pas plus favorable à ce dessein, parce qu'il est égal dans plusieurs genres, & quelquefois variable dans diverses especes des mêmes genres. La longue merluche, *asellus longus*, est évidemment du même genre que les autres *aselli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires sur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une sur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-sept nageoires, & le thon vingt cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poissons, puisqu'ils conviennent ensemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui soutiennent les nageoires des poissons, particulierement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverses especes d'un même genre; il est vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour distinguer les especes, mais elle ne l'est pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui se trouvant dans tous les poissons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os se rencontrent dans presque tous les poissons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaisseur de la membrane les rende moins visibles que dans d'autres. Le nombre de ces os est d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poissons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *scombri*, de perches, de *gadi*, de *syngnathi*, c'est-à-dire, de ceux dont les mâchoires sont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du museau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverses especes de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapisse les ouies, est régulierement le même dans chaque espece; tous les *gadi* ont régulierement sept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* six, les *clariæ* sept, les *clupeæ* huit, les *esoces* quatorze, & ainsi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poissons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs especes pour le nombre de ces os; ce sont les saumons & les *coregoni*. Parmi les saumons, quelques especes en ont sept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'est une chose cependant bien digne d'observation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes especes, seulement pour les genres de poissons, chez lesquels toutes les especes se ressemblent si fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette ressemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les saumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuse, semblable à une nageoire sur le derriere du dos, les diverses especes de chaque genre se ressemblent tellement, qu'il est difficile de les distinguer en plusieurs occasions.

Par rapport aux nageoires, plusieurs genres de poissons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les saumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *osmeri*, les *cobitides*, les *spari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils sont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres sont épaisses & prominentes; les *gastérostei*, ou ceux dont le ventre est soutenu par des bandes osseuses, les *esoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un seul côté; tous, dis-je, ont sept nageoires radiées de côtes osseuses. Ce même nombre de sept nageoires est commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les especes d'un même genre ont constamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il est très-rare que les divers genres ayent ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous sept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gastérostei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont six. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caracteres & dans leur face externe, qu'on n'est point en crainte de les confondre ensemble. Concluons que le nombre des os qui soutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus essentiel de tous les caracteres pour la distinction des genres des ostéoptérygions ou poissons osseux; cependant, quoique ce caractere soit essentiel à la détermination des genres, il n'est pas toûjours suffisant.

En effet, pour rapporter solidement les poissons à leurs propres genres, il est non seulement nécessaire, que tous ceux d'un même genre ayent le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils ayent dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils ayent une même position, & le même nombre de nageoires. 4°. La position des dents doit semblablement être la même; car généralement toutes les especes de poissons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être semblables en figure & en position. Voilà les considérations nécessaires pour fonder les genres naturels & véritables de poissons. Si toutes ces choses se rencontrent dans toutes les especes; s'il se trouve de plus une analogie dans la situation, la forme des autres parties externes & internes, particulierement de l'estomac, des appendices, des intestins, de la vessie urinaire, il ne restera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, sur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres se trouve régulierement parfait dans chaque espece du même genre; quelques-uns le seront plus, d'autres moins; mais les trois choses essentielles au genre pour la similitude, sont le même nombre d'os dans la membrane branchiostege, la même figure & forme extérieure générale, & la même position de nageoires; les autres circonstances ne sont qu'additionnelles & confirmatives.

Il ré-

Il résulte de ce détail, qui est un précis du système & des découvertes d'Artedi, quelles sont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poissons, & quelles sont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artédy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous disons seulement que ses recherches sur cette matiere, sont plus approfondies & plus solides que celles de tous les naturalistes qui l'ont précédé jusqu'à ce jour en cette partie. (*D. J.*)

ICHTHYOLOGISTE, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliste qui a donné quelque ouvrage sur les poissons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce sujet, soient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodement sous les classes particulieres que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologistes* systématiques sont Aristote, Pline, Albert-le Grand, Gaza, dans son interprétation d'Aristote, Marschall, Wotton, Bellon, Rondelet, Salvian, Gesner, Aldrovand, Joniton, Charlton, Ray, Willughby, Artédy.

Les *Ichthyologistes*, qui ont écrit seulement sur des poissons de pays ou de lieux particuliers, sont Ovide, sur les poissons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, sur ceux de la mer Adriatique; Ausone & Figulus, sur ceux de la Moselle; Mangolt, sur ceux du lac Podamique; Paul Jove, sur ceux du lac Larius; Pierre Gilles, sur ceux de la côte de Marseille; Salviani, sur ceux de la mer de Toscane; Schwencfeld, sur ceux de Silésie; Schoenveld, sur ceux d'Hambourg; Pison & Margrave, sur ceux du Brésil; Petiver, Ruysch & Valentin, sur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Ausone, Oppiau, ont écrit en vers, & les autres en prose.

Les *Ichthyologistes*, qui ont tiré leurs observations des écrivains qui les ont précédé, sont Pline, Athénée, l'auteur des livres *de naturâ rerum*, Albert-le-Grand, Marschall, Gesner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Johnston, Charlton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologistes* qui n'en ont point observé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaise; d'autres enfin se sont contenté de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologistes*, qui n'ont point suivi de méthode, sont Ovide, Œlien, Athénée, Ausone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans son *Histoire des poissons romains*. Parthénius, Ruysch, *&c.*

Les *Ichthyologistes* méthodiques sont Aristote, inventeur de la division générale des poissons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet sont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté plusieurs choses aux idées d'Aristote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naissance à la belle méthode trouvée par Artédy.

Les *Ichthyologistes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne se point gêner, sont Marschall, Salviani, dans sa *Tabula piscatoria*, Gesner, Schenveldt, Johnston, *&c.*

Il est d'autres écrivains qui n'ont considéré que l'*Ichthyologie* sacrée, ou l'anatomie particuliere de quelques poissons, comme par exemple, Blasius, Severinus, Tyson; outre d'autres naturalistes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la société royale; il faut mettre au rang de ceux qui se sont attachés à éclaircir l'Ecriture-sainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommendables *Ichthyologistes* sont sans doute Aristote, Bellon, Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artédy. Il faut aussi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs descriptions de poissons particuliers, ont jetté des lumieres sur cette partie de l'histoire naturelle: tels sont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marsigly, Grew, Catesby, *&c.* Cependant Willughby est avec raison regardé par Artédy, comme étant à tous égards le premier des *Ichtyologistes*; mais Artédy lui même ne mérite guere de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront se faire une belle bibliotheque ichtyologique.

Ælianus, *de animalibus*, curâ Gronovii. Amst. 1731. *in*-4°. 2 vol. edit. *opt.*

Albertus Magnus, *de animalibus*, libri XXVI. Venet. 1519. fol. Lugd. 1651. fol. edit. *opt.*

Aldrovandi (Illyssis) *de piscibus*. Bonon. 1613. in-fol. cum fig. edit. *opt.*

Athenæus, grœco-latin. è curâ Casauboni. Lugd. 1657. in-fol. edit. *opt.*

Aristoteles, *de animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Tolosæ 1619. fol. ed. *opt.* item, *ex interpretatione* Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. *opt.*

Artedy (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Ausonii (Decii Magni) *Opera*, *curâ* Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moselle, dont il décrit les poissons, est le meilleur de ses ouvrages.

Belon, (Pierre) *Histoire naturelle des étranges poissons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diversité des poissons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Observations de choses mémorables*, &c. Paris 1554, in-4°.

Blasii (Gerardi). *Anatom. aquatilium*, *Amstel.* 1681. in-4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hierozoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. *opt.*

Bonfueti (Francisci) *de universâ aquatilium naturâ*, *carmen*. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *History of Florida, Carolina*, &c. Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans son dictionnaire & dans ses commentaires sur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomasticon zoicon*. Oxon. 1671. fol. edit. secunda *opt.*

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Historia*. Romæ 1616, in-4°. edit. *unica*.

Donati (Antonii) *Trattato de pesci marini, che nascono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) *de piscinis & piscibus*, Tiguri 1559. 8°. edit. prima. Norib. 1623. 8°. ed. *auctior*. Helmst. 1671, in-4°. edit. *opt.*

Figuli (Caroli) ἰχθυολογία, *sive de piscibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Wolfgangi) *Historia animalium*, &c. Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Gesnerus (Conrad.) *de piscibus & aquatilibus*, *lib. iv.* Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) *de gallicis & latinis nominibus piscium*. Lugd. 1535, 4°. edit. *prima*.

Grew (Nehem.) *in musæo societ. regiæ*. Lond. 1681. fol. fig.

Johnstonus (Joannes,) *de piscibus & cetis*, *lib. v.* Francof. 1649. fol. fig. edit. *prima*.

Jovius (Paulus,) *de piscibus romanis*. Romæ 1524. fol. edit. prima *opt.* Basil. 1531, in-8°. edit. secunda.

Klein (Jacob. Theodor.) *de piscibus Tractatus*. Gedani 1739. in-4°.

Linocier (Geoffroy,) *Histoire des plantes, animaux, poissons, serpens*. Paris 1584, in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaspar.) *in operibus editis*. Basileæ 1710. in-4°.

Marschalcus (Nicolaüs,) *de aquatilium & piscium historiâ*. Rostochii *apud auctorem* 1520, in-fol.

Marsigli (Aloisius Ferdin. Comes de), *dans son histoire physique de la mer*, Amst. 1725, fol. fig. & dans son quatrieme tome de son Danube.

Massarius (Franc.) *Annotationes & castigationes in nonum Plinii librum, de naturâ piscium*. Basileæ 1537. in-4°. Lutetiæ apud Vascosan 1542, in-4°. edit. *opt.*

Oppiani Ἁλιευτικῶν, *sive de naturâ & venatione piscium*, lib. v. apud Juntas, 1515 in-8°. Lutetiæ 1555, in-4°. Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. *opt.*

Parthenius (Nicolaus) *de halieuticâ*. Neapoli 1693, in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinæ icones & nomina*, XX. tabulis. Lond. 1713, in-fol. Item, *in sui gazophylacii naturæ & artis*, decadibus X. Lond. 1702. in-fol.

Piso & Margravius, *in historiâ Brasiliæ*. Lugd. Batav. 1648 & 1651, in-fol.

Plinius (Cajus) *in historiâ naturali*, *curâ Harduini*. Lutetiæ 1723, in-fol.

Raii (Joannis) *synopsis methodica piscium*. Lond. 1713, in-8°.

Rondelet (Guillaume.) *de piscibus marinis*. Lugd. 1554, fol. 2. tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abregé parut à Lyon en 1558, fol. fig.

Rudbeck (Olai.) *Ichthyologia Biblica*. Upsal. 1705, in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *thesaurus imaginum piscium testaceorum*, &c. Lugd. Batav. 1711, fol. & dans son livre intitulé, *Amboinische Rariteit-Kamer*, Amst. 1705, fol.

Ruysch (Frederic.) Il n'y a de ce célebre Anatomiste, que quelques courtes descriptions de poissons étrangers dans ses ouvrages. Le Trésor latin des animaux, publié sous son nom, à Amsterdam en 1718, in-fol. fig.

n'eſt autre choſe qu'une nouvelle édition de Johnſton.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium hiſtoria*. Romæ 1555, 1558, 2 tom. fol. fig. *nitid.* édition unique, rare & précieuſe.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia*. Hamb. 1624, in-4°.

Schwencfeldi (Gaſpari) *Theoriotrophæum Sileſiæ*. Lignit. 1603, in-4°.

Seba (Alberti) *Theſaurus rerum naturalium*. Amſtel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piſcibus exoticis.*

Severinus (Marc. Aurel.) *De reſpiratione piſcium*, Neapoli 1659, in-fol. Amſtel. 1661, fol. edit. *opt.*

Sibbaldi (Roberti,) dans ſa *ſcotiâ illuſtratâ*. Edinb. 1684, fol. fig.

Sydeta (Marcellus,) *de remediis ex piſcibus*; Græce cum metricâ verſione. Lutet. apud Morellum, 1591, in-8°. rare.

Valentini (Michael Bernardus.) *Amphitheatrum zootomicum*. Francof. 1720, fol. fig.

Vincentii (Bellovacenſis.) *Speculum naturale*. Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piſcibus.*

Willughby (Franciſci.) *Hiſtoria piſcium*. Oxonii 1686, fol. fig. C'eſt une édition donnée par Ray, qui a revû, corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium*, lib. x. Lutetiæ apud Vaſcoſan, 1552, in-fol. (*D. J.*)

ICHTHYOMANTIE, ſ. f. (*Art. divinat.*) eſpece de divination qui ſe tiroit en conſidérant les entrailles des poiſſons. On faiſoit ſur ces animaux à peu près les mêmes obſervations, que l'on avoit coutume de faire ſur les autres victimes. Tiréſias & Polydamas y recoururent dans le tems de la guerre de Troye. Pline, *livre xxxii, chap. ii.* rapporte qu'à Myre en Lycie, on jouoit de la flute à trois repriſes, pour faire approcher les poiſſons de la fontaine d'Apollon, appellée *curius*; que ces poiſſons ne manquoient pas de venir; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jettoit, ce que les conſultans prenoient en bonne part; & que tantôt ils la mépriſoient & la repouſſoient avec leur queue, ce qu'on regardoit comme un préſage funeſte. *Ichthyomantie* eſt un terme formé de ἰχθὺς, *poiſſon*, & de μαντεία, *divination*. (*D. J.*)

ICHTHYOPETRES, ſ. f. (*Hiſt. nat. foſſ.*) pierres qui portent empreinte de poiſſons. *Voy. l'article* PIERRE.

ICHTHYOPHAGES, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, mangeurs de poiſſons; les anciens ont ainſi nommé pluſieurs nations, dont ils ignoroient les vrais noms, & ſavoient ſeulement qu'elles habitoient au bord de la mer, & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédroſie; Pauſanias en décrit ſur la mer Rouge; & Pline en peuple pluſieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuſe. C'en eſt aſſez pour faire voir que cette dénomination générale, donnée par les anciens à tant de peuples différens, prouve qu'ils ne les connoiſſoient point. (*D. J.*)

ICHTHYS, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) fameuſe acroſtiche de la ſybille Erytrée, dont parlent Euſebe & ſaint Auguſtin, dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ἰησοῦς χριστὸς θεοῦ υἱὸς σωτήρ, c'eſt-à-dire, *Jeſus-Chriſt fils de Dieu ſauveur*, dont les lettres initiales en grec ſont ἰχθύς. *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPERIE, ſ. m. (*Hiſt. des Foſſiles.*) le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries*, *ichthyperſa*, aux palais oſſeux des poiſſons, qu'on trouve fréquemment foſſiles, à une grande profondeur en terre, & enſevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. Lhuyd les a nommés *ſiliquaſtra*, à cauſe de leur reſſemblance dans cet état à des ſiliques, ou gouſſes de lupins, & autres plantes légumineuſes.

C'eſt cette reſſemblance qui a fait croire à pluſieurs naturaliſtes, que c'étoit des foſſiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine; mais ce ſont uniquement des couvertures oſſeuſes des différentes parties de la bouche de poiſſons cartilagineux, & peut-être d'autres eſpeces, dont la principale nourriture ayant été de coquillages, un palais oſſeux leur convenoit pour les pouvoir briſer; en effet, les *ichthypéries* ſont pour la plûpart entiérement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état foſſile, en tas joints enſemble, tels qu'ils étoient dans la bouche du poiſſon; cependant ils paroiſſent communément en pieces & en fragmens.

Ils ſont tous de la ſubſtance des crapaudines, & de cent figures différentes, conformément aux diverſes eſpeces de poiſſons, ou aux différentes parties de la bouche du poiſſon.

Le plus grand nombre reſſemble de figure à une demi-gouſſe de lupin, à un pois, ou à une feve de marais; mais courts, larges, les autres longs & énfilés, boſſelés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhomboïdes, triangulaires, en un mot de toutes ſortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce juſqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns liſſes & polis, d'autres ſtriés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'eſt pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blanchâtres, enfin de tachetés de diverſes couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que par-tout ailleurs; car il eſt peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fourniſſent plus ou moins. *Voyez* l'Hiſtoire des foſſiles, écrite par M. Hill, en anglois. (*D. J.*)

ICI, adv. de lieu, (*Gramm.*) il déſigne, l'endroit où l'on eſt; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maiſon & qui demande du maître s'il eſt *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maiſon. En changeant la queſtion, on concevra par la réponſe que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville; mais je ne connois aucun cas où il puiſſe déſigner une province, une très-grande contrée; je ne crois pas qu'un homme qui feroit aux îles, diſe d'un autre qu'il eſt *ici*. Il répéteroit le mot *îles*, ou il changeroit ſa façon de parler.

ICICARIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique, car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, eſt l'olivier d'Egypte aſſez ſemblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* eſt caractériſé par Ray, *arbor Braſilienſis, foliis pinnatis, floſculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hiſt. 2. 1546. C'eſt le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, kakouſa *javanis*, Hort Beaum. 35. *Pruniſera fago ſimilis, ex inſula Barbadenſi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex ſurinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Muſ. Zeylan 48, &c.

C'eſt un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, ſon tronc cependant n'eſt pas fort gros; ſon écorce eſt liſſe & cendrée; ſes feuilles ſont compoſées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrémité par une ſeule, ſemblable à celle du poirier, longue de trois doigts, finiſſant en pointe, épaiſſe comme du parchemin, d'un verd gai & luiſant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la baſe des feuilles compoſées, ſortent pluſieurs petites fleurs ramaſſées en grappes ou par anneaux; elles ſont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur eſt occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits de la groſſeur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la réſine de cet arbre; car ſi l'on fait le ſoir une inciſion à l'écorce, il en découle pendant la nuit une réſine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écraſé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette réſine a la conſiſtance de la manne, eſt d'une couleur verte un peu jaunâtre, & ſe manie aiſément. *Voyez* ſon article. Si l'on preſſe un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* ſans l'ouvrir, elle donne par la ſeule preſſion une odeur aſſez vive. (*D. J.*)

* ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, ſubſt. m. pl. (*Mytholog.*) il ſe diſoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἰκίδιος, dérivé de οἶκος, *maiſon*.

ICONDRE, (*Géog.*) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagaſcar. Il eſt montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30. (*D. J.*)

ICONE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Cappadoce, dans le département de la Lycaonie, ſelon Ptolomée: Strabon, contemporain d'Auguſte & de Tibere, en parle *lib. XII. p.* 586, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit ſans doute peu de tems après; car nous liſons dans les actes des Apôtres, *chap. xiv. v.* 1. 18. 20. qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il eſt encore queſtion de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres, *chap. xiij. v.* 51. *chap. xvj. v.* 2. & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v.* 1. *Tout cela s'accorde* avec le témoignage de Pline, *liv. V. chap. xxvij.* qui dit que

de

de son tems c'étoit une ville célebre; elle fut épiscopale de bonne heure. Hieroclès & les autres auteurs des Notices ecclésiastiques, la nomment *métropole*.

*Icone* devint la conquête des Turcs avant qu'ils eussent passé en Europe; ils en formerent le siége d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croisés d'Allemagne conduits par Conrard; l'empereur blessé, qui comptoit arriver à Jérusalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

*Cogni* est le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle est grande, peuplée, située dans une belle campagne, fertile en blé, en arbres fruitiers, & en toutes sortes de légumes. Elle est la capitale de toute la Caramanie, & le Beglierbeg y fait sa résidence ordinaire. Le sangiac de Cogni a sous lui dix-huit ziamets & cinq cens douze timars. Rochefort, dans *son voyage de Turquie*, en a donné une ample description. (*D. J.*)

ICONIQUE STATUE, (*Antiq. greq.*) on nommoit ainsi dans la Grece les statues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux sacrés. On mesuroit exactement ces statues sur leur taille & sur leurs membres, & l'on les appella *statues iconiques*, parce qu'elles étoient censées devoir représenter plus parfaitement qu'aucune autre, la ressemblance de ceux pour qui elles étoient faites. *Voyez* STATUE. (*D. J.*)

ICONIUM, (*Géog. anc.*) *Voyez-en l'article sous le nom françois* ICONE.

ICONOCLASTES, s. m. (*Théologie.*) briseurs d'images. Nom qu'on donna dans le vij. siecle à une secte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. *Voyez* IMAGES.

Ce mot est grec Εἰκονοκλάστης formé de εἰκὼν, *image*, & κλάειν, *rumpere*, rompre, parce que les *Iconoclastes* brisoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui se sont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'est dans ce sens qu'on appelle *Iconoclastes* non-seulement les réformés, mais encore quelques-unes des églises d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'opposent au culte des images de Dieu & des saints, & qu'ils en brisent toutes les figures & représentations dans les églises. *Voyez* LATRIE, *culte*, &c.

Les anciens *Iconoclastes* soutenus d'abord par les califes sarrasins, ensuite par quelques empereurs grecs, tels que Leon l'Isaurien & Constantin Copronyme, remplirent l'orient de carnages & d'horreurs. Sous Constantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, où les *Iconoclastes* furent condamnés. Mais leur parti se releva sous Nicéphore, Leon l'Arménien, Michel le Begue & Theophile, qui les favoriserent & tolérerent, & commirent eux-mêmes contre les Catholiques des cruautés inouies, dont on peut voir le détail dans l'histoire que M. Mainbourg a donnée de cette hérésie.

Parmi les nouveaux *Iconoclastes*, on peut compter les Pétrobrusiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wiclefites, les Hussites, les Zuingliens & les Calvinistes, qui dans nos guerres de religion, se sont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclastes*. (*G*)

ICONOGRAPHIE, s. f. *iconographia*, (*Antiq.*) description des images ou statues antiques de marbre & de bronze, des bustes, des demi-bustes, des dieux pénates, des peintures à fresque, des mosaïques & des miniatures anciennes. *Voyez* ANTIQUE, STATUE, *&c.*

Ce mot est grec, εἰκονογραφία, & vient d'εἰκὼν, *image*, & γράφω, *je décris*.

ICONOLATRE, s. m. (*Théologie.*) qui adore les images, est le nom que les Iconoclastes donnent aux Catholiques qu'ils accusent faussement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εἰκὼν, *image*, & λατρεύω, *j'adore*. *Voyez* IMAGE, IDOLATRIE, *&c.* (*G*)

ICONOLOGIE, s. f. (*Antiq.*) science qui regarde les figures & les représentations, tant des hommes que des dieux.

Elle assigne à chacun les attributs qui leur sont propres, & qui servent à les différencier. Ainsi elle représente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ses côtés; Neptune avec un trident, monté sur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné sur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau sur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coeffé d'un chapeau ailé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit consacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirse & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à son char, qui est suivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une massue; Junon portée sur des nuages avec un paon à ses côtés; Vénus sur un char tiré par des cignes, ou par des pigeons; Pallas le casque en tête, appuyée sur son bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ses côtes une chouette qui lui étoit consacrée; Diane habillée en chasseresse, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les Poëtes & les Peintres après eux se sont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une espece de corps aux attributs divins, aux saisons, aux fleuves, aux provinces, aux sciences, aux arts, aux vertus, aux vices, aux passions, aux maladies, *&c.* Ainsi la Force est représentée par une femme d'un air guerrier appuyée sur un cube; on voit un lion à ses piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un serpent, symbole de cette vertu; à la Justice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occasion un toupet de cheveux sur le devant de sa tête chauve par-derriere; des couronnes de roseaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une couronne fermée, un sceptre & un cheval; à l'Asie un encensoir, *&c.* (1)

ICONOMAQUE, adj. (*Gramm.*) qui attaque le culte des images. L'empereur Leon Isaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* est synonyme à *Iconoclaste*. *Voyez* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est un corps ou solide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entre eux.

On peut considérer l'*icosaèdre* comme composé de vingt pyramides triangulaires, dont les sommets se rencontrent au centre d'une sphere, & qui ont par conséquent leurs hauteurs & leurs bases égales; d'où il suit qu'on aura la solidité de l'*icosaedre*, en multipliant la solidité d'une de ces pyramides par 20, qui est le nombre des bases. Harris & Chambers. (*E*)

* ICOSAPROTE, s. m. (*Hist. mod.*) dignité chez les Grecs modernes. On disoit un *icosaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous disons un *cent-suisse*.

ICREPOMONGA, s. m. (*Hist. nat.*) serpent marin des mers du Brésil, qui se tient communément immobile sous les eaux; on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille; on assure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent si fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débarasser, & le serpent en fait sa proie. Il s'avance quelquefois sur le rivage, où il s'arrange de maniere à occuper un très-petit espace; les mains des hommes qui voudroient le saisir demeurent attachées à son corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

ICTERE, (*Medecine.*) *Voyez* JAUNISSE.

*ICTERIUS LAPIS*, (*Hist. nat.*) nom que les anciens ont donné à une pierre fameuse par la vertu de guérir la jaunisse qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre especes; la premiere étoit d'un jaune foncé; la seconde d'un jaune plus pâle & plus transparente; la troisieme se trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre avec des veines foncées; la quatrieme espece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une description aussi seche, il est très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre si vantée. *Voyez* Pline, *hist. nat.* (—)

ICTIAR, s. m. (*Hist. d'Asie.*) officier qui a passé par tous les grades de son corps, & qui par cette raison a acquis le droit d'être membre du divan. *Pococ. egypt.* pag. 166. (*D. J.*)



(1) Cette science est fort necessaire aux Poëtes, aux Peintres, & aux Sculpteurs. Pour vous en instruire consultez l'Iconologie de Cesar Ripa, quoique défectueuse en quelque partie; voyez la mythologie de Noël le Comte, les Tableaux de Philostrate, Apollodore, Hygin & l'Iconologie tirée recemment de divers auteurs par J. B. Boudard, & imprimée à Parme sous les auspices de l'Infant Don Philippe, grand Protecteur des beaux-Arts. (*D*)

# ID

IDA, f. m. (*Géog. anc.*) il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade, & l'autre dans l'île de Crete.

Le mont *Ida* en Troade, pris dans toute fon étendue, peut être regardé comme un de ces grands réfervoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivieres; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Æfepe & le Granique; d'autres dans l'Hellefpont, comme les deux entre lefquelles la ville d'Abidos étoit fituée; j'entends le Ximois, & le Xante qui fe joint avec l'Andrius: d'autres enfin vont fe perdre au midi dans le Golphe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainfi Horace, *liv. III. ode* 20, a eu raifon d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorfqu'il dit de Ganymede,

*Raptus ab aquosâ* Idâ.

Diodore de Sicile ajoute que cette montagne eft la plus haute de tout l'Hellefpont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui femble fait exprès pour y recevoir des divinités; c'eft là où l'on prétend que Paris jugea les trois déeffes, qui difputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce fecret fi utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux; ce qui eft plus sûr, c'eft que le mont *Ida* s'avance par plufieurs branches vers la mer, & de là vient qu'Homere fe fert fouvent de cette expreffion, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneïd. liv. III. v.* 5. parle de même.

*Claffemque fub ipfâ*
*Antandro & Phrygiâ molimur montibus* Ida.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on fait, eft dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidinzic*, ou la *petite Aidine*, pouffe plufieurs branches, dont les unes aboutiffent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'oueft, & quelques-unes s'avancent au fud, jufque au golphe de Gueretto, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à préfent du mont *Ida* de Crete, fitué au milieu de cette île. Virgile, *Æneid. liv. III. v.* 104. l'appelle *mons Idæus*.

*Creta Jovis magni medio jacet infula ponto,*
*Mons* Idæus *ubi, & gentis cunabula noftræ.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-feulement par les belles villes qui l'environnoient, mais fur-tout parce que felon la tradition populaire, le fouverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naiffance. Auffi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Pfiloriti*.

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que fon illuftre nom; cette montagne fi célebre dans la Poéfie, ne préfente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pelé; on n'y voit ni payfage ni folitude agréable, ni fontaine, ni ruiffeau: à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de foif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter jufques à la Tragacantha, fi hériffée de piquans, que les Grecs l'ont appellé *épine de bouc*. Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raifon de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

Au refte le nom *Ida* dérive du grec ἴδα, qui vient lui-même d'ἰδεῖν, qui fignifie *voir*, parce que de deffus ces montagnes, qui font très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de deffus le mont *Ida* de la Troade, que deffus le mont *Ida* de Crete. (*D. J.*)

*IDALIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Chypre confacrée à la déeffe Venus, & qui ne fubfiftoit plus déja du tems de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus*; *Idalis* veut dire le *pays du mont Ida*. J'ai déja parlé de cette montagne. (*D. J.*)

IDANHA-NUEVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille Idanha. *Long.* 11. 23. *latit.* 39. 42. (*D. J.*)

IDANHA-VELHA, (*Géog.*) c'eft-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut prife d'affaut par les Irlandois en 1704; elle eft fur le Ponful, à dix lieues N. E. de Caftel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long.* 12. 32. *lat.* 39. 46. (*D. J.*)

IDÉAL, adj. (*Gramm.*) qui eft d'idée. On demande d'un tableau fi le fujet en eft hiftorique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppofe à *réel*. On dit c'eft un homme *idéal*, pour défigner le caractere chimérique de fon efprit; c'eft un perfonnage *idéal*, pour marquer que c'eft une fiction, & non un être qui ait exifté; fa philofophie eft toute *idéale*, par oppofition à la philofophie d'obfervations & d'expérience.

IDÉAL, (*Docimaft.*) poids *idéal* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IDÉE, f. f. (*Philof. Log.*) nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les chofes, de fe les repréfenter. L'*idée* ou la perception eft le fentiment qu'a l'ame de l'état où elle fe trouve.

Cet article, un des plus importans de la Philofophie, pourroit comprendre toute cette fcience que nous connoiffons fous le nom de *Logique*. Les *idées* font les premiers degrés de nos connoiffances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raifonnemens, la méthode que nous préfente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées*. Il feroit aifé de s'étendre fur un fujet auffi vafte, mais il eft plus à propos ici de fe refferrer dans de juftes bornes; & en indiquant feulement ce qui eft effentiel, renvoyer aux traités & aux livres de Logique, aux effais fur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de Philofophie qui fe font multipliés de nos jours, & qui fe trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous repréfentons, ou ce qui fe paffe en nous mêmes, ou ce qui eft hors de nous, foit qu'il foit préfent ou abfent; nous pouvons auffi nous repréfenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occafion de l'impreffion qu'il a fait fur nos organes, fe nomme *fenfation*.

Celle d'un objet abfent qui fe repréfente fous une image corporelle, porte le nom d'*imagination*.

Et la perception d'une chofe qui ne tombe pas fous les fens, ou même d'un objet fenfible, quand on ne fe le repréfente pas fous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle*.

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & fe combinent d'une infinité de manieres; il n'eft pas befoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le fens le plus étendu, comme comprenant & la fenfation & l'*idée* proprement dite.

Réduifons à trois chefs ce que nous avons à dire fur les *idées*, 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles repréfentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles repréfentent ces objets.

1°. Il fe préfente d'abord une grande queftion fur la maniere dont les qualités des objets produifent en nous des *idées* ou des fenfations; & c'eft fur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la caufe en eft l'intelligence, ou la faculté de penfer, ou fi l'on veut encore, fa maniere d'exifter; & quant à celles que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour caufes les *idées* elles-mêmes, & la comparaifon que l'ame en fait. Reftent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des fens; fur quoi l'on demande comment les objets produifant feulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame? Pour réfoudre cette queftion, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir feulement à ce que nous préfentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce myftere inexpliquable, qui fait l'union merveilleufe de ces deux fubftances.

Remonter à la premiere caufe, en difant que la faculté de penfer a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer fimplement que toutes nos *idées* viennent des fens; ce n'eft pas affez, & c'eft même ne rien dire fur la queftion: outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* foient dans nos fens, telles qu'elles font dans notre efprit, & c'eft là la queftion. Comment à l'occafion d'une impreffion de l'objet fur l'organe, la perception fe forme-t-elle dans l'ame?

Admettre une influence réciproque d'une des fubftances fur l'autre, c'eft encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même fes *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impreffion de

l'objet, & qu'elle ſe repréſente les objets deſquels par le ſeul moyen des *idées* elle acquiert la connoiſſance, c'eſt une choſe plus difficile encore à concevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien; c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont par cela même, qu'on n'en a ni le ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Etre ſouverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu? Ce roman métaphyſique ne ſemble-t-il pas dégrader l'intelligence ſuprème? La fauſſeté des autres ſyſtèmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſſemblable? & n'eſt-ce pas jetter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même?

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées*; ce qui ſemble déja former un préjugé contre ce ſyſtème. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque partie étant une ſuite des autres parties; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il ſuit que, comme les choſes qui arrivent dans l'univers ſe ſuccédent ſuivant certaines lois, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres lois adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtème de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui ſe ſuccedent; mais ce n'eſt pas-là la ſeule difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtème, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui vraiſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont elle n'a pas la *conſcience* (pour me ſervir du terme introduit par M. Locke) ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle qu'elle apperçoit, en ſorte que la perception ſoit le ſentiment même, ou la conſcience qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe en elle; l'un ou l'autre ſyſtème, auxquels ſe réduiſent proprement tous ceux que nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes; nous ne connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces facultés que par leurs effets: ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps, & réciproquement celle du corps ſur l'ame: mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans l'obſcurité, & ſera ſans doute toujours livré aux conjectures.

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent hors de nous & dans nous, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas; tels ſont les corps, les eſprits, l'Etre ſuprême. Ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, *&c.* Ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plûtôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *Voyez* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimeres, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées*; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit; entre la plûpart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets, ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes rélations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerveroit, quand même il exiſteroit ſeul. Ou elles ſont des qualités *ſecondes*, qui ne conſiſtent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puiſſance qu'il a d'agir ſur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; ſi c'eſt ſur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *ſenſibles*; *ſi c'eſt* ſur d'autres, nous les appellons *puiſſances ou facultés*. Ainſi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, ſont des qualités ſenſibles, qui ne ſeroient rien s'il n'y avoit des êtres ſenſibles, chez leſquels ce corps peut exciter ces *idées* ou ſenſations; de même la puiſſance qu'il a de fondre le plomb par exemple, lorſqu'il lui eſt appliqué, eſt une qualité ſeconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été abſolument inconnues, ſi l'on n'avoit jamais fait l'eſſai de cette puiſſance du feu ſur le plomb.

Diſons que les *idées* des qualités premieres des objets repréſentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* exiſtent réellement; qu'ainſi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, eſt véritablement conforme à l'étendue qui exiſte. Je penſe qu'il en eſt de même des puiſſances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ſes qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu conſume le bois, je crois que la plûpart des hommes conçoivent le feu, comme un amas de particules en mouvement, ou comme autant de petits coins qui coupent, ſéparent les parties ſolides du bois, qui laiſſent échapper les plus ſubtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée, tandis que les plus groſſieres tombent en forme de cendre.

Mais, pour ce qui eſt des qualités ſenſibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne ſont point réelles, elles ne ſont point ſemblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire,

re, ſur le jugement qu'on porte des puiſſances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les ſens, les qualités originales dans les élemens dont les corps ſont composés; de ce que les *idées* des qualités ſenſibles, qui ſont effectivement toutes ſpirituelles, ne nous paroiſſent tenir rien de la groſſeur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les ſenſations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités ſenſibles, ſuite du myſtere inexplicable qui regne, comme nous l'avons dit, ſur la liaiſon de l'ame & du corps. Mais, pour cela, le fait n'en eſt pas moins vrai; & ſi nous en cherchons les raiſons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous eſt fidellement repréſentée par la ſenſation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cauſe; ſi ce n'eſt que nous voyons diſtinctement l'impreſſion que l'aiguille produit chez moi, en s'inſinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même choſe à l'égard du feu; mais cette différence, fondée uniquement ſur la portée de nos ſens, n'a rien d'eſſentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités ſenſibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou ſenſations; c'eſt que la même qualité nous eſt repréſentée par des ſenſations très-différentes, de douleur ou de plaiſir ſuivant les tems & les circonſtances. L'expérience montre d'ailleurs en pluſieurs cas, que ces qualités que les ſens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps ſont des qualités réelles, qui exiſtent réellement dans les corps, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets; mais que les qualités ſenſibles n'y ſont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille; qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui ſont les ſources & les principes des qualités ſecondes, ou ſenſibles, leſquelles n'ont rien de ſemblable avec celles-ci qui en dérivent, & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voyent ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne ſoient frappées d'aucun ſon, que votre nez ne ſente aucune odeur; dès-lors toutes ces couleurs, ces ſons, & ces odeurs s'évanouiront & ceſſeront d'exiſter. Elles rentreront dans les cauſes qui les ont produites, & ne ſeront plus ce qu'elles ſont réellement, une figure, un mouvement, une ſituation de partie: auſſi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette diſtinction bien établie pourroit nous mener à la queſtion de l'eſſence & des qualités eſſentielles des êtres, à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs; à ce que nous connoiſſons des ſubſtances, & à ce qui nous en reſtera toujours inconnu, aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe; mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces ſujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette diſtinction ſur la maniere de connoître les qualités premieres & les qualités ſenſibles d'un objet, & paſſons aux êtres qui n'ont qu'une exiſtence idéale. Pour les faire connoître, nous choiſiſſons, comme ayant un rapport diſtinct à nos perceptions, ceux que notre eſprit conſidere d'une maniere générale, & dont il ſe forme ce que l'on appelle *idées univerſelles*.

Si je me repréſente un être réel, & que je penſe en même tems à toutes les qualités qui lui ſont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, eſt une *idée* ſinguliere; mais, ſi écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête ſeulement à quelques qualités de cet être, qui ſoient communes à tous ceux de la même eſpece, je forme par-là une *idée* univerſelle, générale.

Nos premieres *idées* ſont viſiblement ſingulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'obſerve enſuite d'autres êtres qui reſſemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette reſſemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par leſquelles mon pere, ma nourrice, ſont diſtingués de ces êtres; ainſi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge enſuite par ce que j'entends dire, que cette *idée* ſe trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle eſt déſignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'eſt-à-dire, j'écarte de pluſieurs *idées* ſingulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'eſt donc à l'*abſtraction* que ces ſortes d'*idées* doivent leur naiſſance. *Voyez* ABSTRACTION.

Nous avons raiſon de les ranger dans la claſſe des êtres de raiſon, puiſqu'elles ne ſont que des manieres de penſer, & que leurs objets qui ſont des êtres univerſels, n'ont qu'une exiſtence idéale, qui néanmoins a ſon fondement dans la nature des choſes, ou dans la reſſemblance des individus; d'où il ſuit qu'en obſervant cette reſſemblance des *idées* ſingulieres, on ſe forme des *idées* générales; qu'en retenant la reſſemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainſi l'on conſtruit une ſorte d'échelle ou de pyramide qui monte par dégré, depuis les individus juſqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui eſt celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, ſont en même tems eſpece & genre; eſpece, relativement au dégré ſupérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La reſſemblance entre pluſieurs perſonnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger ſous une même claſſe, déſignée ſous le nom d'*animaux*. Les animaux ont pluſieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme ſous le nom d'*êtres vivans*; l'on peut aiſément ajoûter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle preſente l'être vivant, pour le genre, ayant ſous lui deux eſpeces, les animaux & les plantes, qui, relativement à des dégrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette expoſition des *idées* univerſelles, qui ne ſont telles, que parce qu'elles ont moins de parties, moins d'idées particulieres, il ſemble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre eſprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* ſont abſtraites, & plus on a de peine à les ſaiſir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans ſon eſprit par un nom particulier, & dans ſa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'eſt que ces *idées* abſtraites ne tombent ni ſous les ſens, ni ſous l'imagination, qui ſont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire uſage. Que pour produire ces *idées* univerſelles ou abſtraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, obſerver & retenir celles qui ſont communes, écarter celles qui ſont propres à chaque individu; ce qui ne ſe fait pas ſans un travail d'eſprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, ſi l'on n'appelle les ſens & l'imagination au ſecours de l'eſprit, en fixant ces *idées* par des noms; mais, ainſi déterminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'uſage des langues nous apprennent que preſque tous les mots, qui ſont des ſignes de nos idées, ſont des termes généraux, d'où l'on peut conclure. que preſque toutes les *idées* des hommes ſont des *idées* générales, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé & plus commode de penſer ainſi d'une maniere univerſelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoiſſons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms ſinguliers? Nos connoiſſances, il eſt vrai, ſont fondées ſur les exiſtences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choſes, rangées pour cela ſous certaines eſpeces, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire ſur les *idées* univerſelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'exiſtence n'eſt qu'idéale: paſſons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

3°. A cet égard on diſtingue les *idées*, en *idées claires* ou *obſcures*, appliquant par analogie à la vûe de l'eſprit, les mêmes termes dont on ſe ſert pour le ſens de la vûe. C'eſt ainſi que nous diſons qu'une *idée* eſt *claire*, quand elle eſt telle, qu'elle ſuffit pour nous faire connoître ce qu'elle repréſente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, eſt *obſcure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorſque, ſans héſiter, nous la diſcernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées* obſcures des diverſes nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, le couleur de ceriſe pour le couleur de roſe. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui fait diſtinguer ſûrement une action vertueuſe d'une qui ne l'eſt pas; mais c'eſt en avoir une *idée* obſcure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obſcurité des *idées* peuvent avoir divers degrés, ſuivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les diſcerner de toute autre. L'*idée* d'une même choſe peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obſcure pour ceux-ci, très-obſcure à ceux-là; de même elles peuvent être obſcures dans un tems, & devenir très-claires dans un autre. Ainſi une *idée* claire peut être ſubdiviſée en *idée diſtincte* & *confuſe*. *Diſtincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons obſervé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font recconnoître, rendre compte des différences qui diſtinguent cette *idée* d'autres à peuprès ſemblables; mais on doit appeller une *idée confuſe*, lorſqu'étant claire, c'eſt-à-dire diſtinguée de toute autre, on n'eſt pas en état d'entrer dans le détail de ſes parties.

Il en eſt encore ici comme du ſens de la vûe. Tout objet vû clairement ne l'eſt pas toujours diſtinctement. Quel objet ſe préſente avec plus de clarté que le ſoleil, & qui pourroit le voir diſtinctement à moins que d'affoiblir ſon éclat? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge eſt une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais ſi l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoît la couleur rouge, il ne ſaura que répondre. Cette *idée* claire eſt donc confuſe pour lui, & je crois qu'on peut dire la même choſe de toutes les perceptions ſimples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de la beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juſte & ſûr, n'héſiteront pas à le diſtinguer ſur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne ſauront pas rendre raiſon de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* diſtincte de la beauté. Et voilà une différence ſenſible entre une *idée* ſimplement claire, & une *idée* diſtincte; c'eſt que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une choſe, ne ſauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adreſſez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuſe de la beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoûtera quelques ſynonymes; c'eſt un poëme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette* c'eſt-à-dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tout tems & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout tems un fou d'un homme ſage?

Outre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*. On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée*; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions a une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également poſſibles, celle qui ſuit la loi; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlateur ſuprème qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent, comme conformes à la volonté de Dieu; & cette *idée* de la vertu eſt non-ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plûpart de ceux qui l'emploient, ne penſent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre; aller au-de-là ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclairer ſoi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vûes, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons: au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

De-là on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſidument ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude, & l'on ſe fera par-là une habitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effaçant autant & par les mêmes degrés, par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame, en ſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent: des *idées* légérement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuite confuſes puis, obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en n'avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain *ordre* les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales, de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre; de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible. Tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes, ſoit parce que l'objet eſt trop compoſé, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les demêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties; que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la millieme partie de ce qu'il y auroit à connoître, pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la vérité des *idées* plus diſtinctes ſur

des

des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très-obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plûpart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. *Voyez* MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques?

Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun, & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſtacle, deviendroient un aide, un ſecours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* diſtinctes, dont ils doivent être les ſignes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la Grammaire que nous renvoyons.

Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choſes à dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, ſ. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particulierement ſur le mont Ida; par la même raiſon ſes miniſtres les dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Ideæ magnæ matri*. On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halycarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe. (*D. J.*)

IDÉEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter, ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p.* 473. le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. I.* Euſtathe ſur Homere, *Iliad.* 2. *p.* 353. & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fuſible. La chronique de Paros (*Epoch.* 11. *Marm. oxon. p.* 163.) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, ſous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis & Damnaé*; *voyez les mémoires de l'acad. des Inſcr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act & neut. (*Gram.*) de deux ou pluſieurs choſes différentes n'en faire qu'une; on dit auſſi *s'identifier*.

IDENTIQUE, adj. *Voyez* ſon ſubſtantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres ſont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, ſous le même ou ſous différentes formes; par exemple, $a=a$, ou $aa-xx=(a+x)+(a-x)$, ſont des équations *identiques*. Dans ces équations, ſi on paſſe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils ſe détruiſent mutuellement, & que tout ſe réduit à $o=o$, ce qui n'apprend rien. Ces ſortes d'équations ne ſervent à rien pour la ſolution des problêmes, & il faut prendre garde dans la ſolution de certains problèmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*, car on croiroit être parvenu à la ſolution, & l'on ſe tromperoit: c'eſt ce qui arrive quelquefois; par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir réſolu le problème, parce qu'on eſt parvenu à une équation qui en apparence differe de la propoſée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes. (*O*)

IDENTITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) l'*identité* d'une choſe eſt ce qui fait dire qu'elle eſt la même & non une autre; il paroît ainſi qu'*identité* & unité ne different point, ſinon par certain regard de tems & de lieu. Une choſe conſidérée en divers lieux, ou en divers tems, ſe retrouvant ce qu'elle étoit, eſt alors dite la même choſe. Si vous la conſidériez ſans nulle différence de tems ni de lieu, vous la diriez ſimplement *une choſe*; car par rapport au même tems & au même lieu, on dit voilà *une choſe*, & non voilà la *même choſe*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une ſubſtance intelligente, toûjours préciſément la même, à raiſon de ſon unité ou indiviſibilité, quelques modifications qu'il y ſurvienne, telles que ſes penſées ou ſes ſentimens. Une même ame n'en eſt pas moins préciſément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de penſées ou de ſentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'eſt plus dite préciſément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ſes modifications, telles que ſa figure & ſon mouvement.

Obſervons que l'uſage admet une *identité* de reſſemblance, qui ſe confond ſouvent avec la vraie *identité*; par exemple, en verſant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'eſt le *même* vin; & en faiſant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits ſont de *même* drap. Cette *identité* n'eſt que dans la *reſſemblance*, & non dans la *ſubſtance*, puiſque la ſubſtance de l'un peut ſe trouver détruite, ſans que la ſubſtance de l'autre ſe trouve altérée en rien. Par la *reſſemblance* deux choſes ſont dites auſſi la *même*, quand l'une ſuccede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, en ſorte que ce ſont deux ſubſtances toutes différentes; ainſi la ſubſtance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'eſt toûjours la même riviere, bien que la ſubſtance de l'eau qui forme cette riviere change & s'écoule à chaque inſtant; ainſi le vaiſſeau de Theſée étoit dit toûjours le même vaiſſeau de Theſée, bien qu'à force d'être radoubé il ne reſtât plus un ſeul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord; ainſi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la ſubſtance qui compoſoit le même corps quand cet homme n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes materielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre* L. Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtème de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications, du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais il ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours*. Quand on ſe plaint que de nouveaux amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de

la même humeur, du même âge, &c. ce sont là des changemens par où nous passons; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux sont des individus différens des anciens.

M. Loke me paroît définir juste l'*identité* d'une plante, en disant que l'organisation qui lui a fait commencer d'être plante subsiste: il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui sert de fondement à la concordance. *Voyez* CONCORDANCE.

Un simple coup d'œil jetté sur les différentes especes de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles. La premiere classe comprend toutes les especes de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plûpart des langues, reçoivent à leurs terminaisons des changemens qui désignent des idées accessoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur signification. La seconde classe renferme les especes de mots indéclinables, c'est-à-dire les adverbes, les prépositions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le discours une forme immuable, parce qu'ils expriment constamment une seule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere classe, les unes sont communes à toutes les especes qui y sont comprises, & les autres sont propres à quelqu'une de ces especes. Les inflexions communes sont les nombres, les cas, les genres & les personnes; les tems & les modes sont des inflexions propres au verbe.

C'est entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, & ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui reglent cette premiere détermination, conformément aux usages de chaque langue: les autres mots correlatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur correlatif, qui leur sert comme d'original: celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés. C'est ordinairement un nom ou un pronom qui est le correlatif dominant; les adjectifs & les verbes sont subordonnés: c'est à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, est comme une livrée qui atteste leur dépendance.

Cette dépendance est fondée sur un rapport, qui est, selon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par opposition, ne sont qu'un, n'expriment ensemble qu'une seule & même chose indivisible; *la loi naturelle*, *la loi politique*, *la loi évangélique*, sont trois objets différens, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* est un objet aussi unique que *la loi* en général. C'est la même chose du verbe avec son sujet; *le soleil luit*, est une expression qui ne présente à l'esprit qu'une seule idée indivisible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-distinctement une idée attributive, fort différente du sujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir *identité* entre des idées si disparates?

C'est que les noms & les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés, *voyez* NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes présentent à l'esprit des sujets quelconques sous une idée précise, applicable à tout sujet déterminé qui en est susceptible; *voyez* VERBE. Or il en est, dans le discours, de cette idée vague de sujet quelconque, comme de la signification générale & indéfinie des symboles algébriques dans le calcul: de part & d'autre, la généralisation des idées n'a été instituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'est à la charge de ramener la précision dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'est la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui désigne l'application du sens vague de l'un au sens précis de l'autre, & l'*identification* du sujet vague présenté par la premiere espece, avec le sujet déterminé énoncé par la seconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puisque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me soit permis d'insister un peu sur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui sert de fondement à la concordance. J'ose avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte; il la suppose entre le sujet d'un mode & ce mode: en voici la preuve dans son supplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag.* 62. Il rapporte d'abord un passage de M. du Marsais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il assure que la concordance n'est fondée que sur l'*identité physique* de l'adjectif avec le substantif; puis il discute ainsi l'opinion du grammairien philosophe.

„ S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenance „ sans marquer l'*identité physique*, il s'ensuit que la con- „ cordance n'est pas fondée uniquement sur cette *iden-* „ *tité*, comme le prétend M. du Marsais. Or dans ces „ expressions *meus liber*, *Evandrius ensis*, *meus* mar- „ que l'appartenance du livre à moi, *Evandrius* mar- „ que l'appartenance de l'épée à Evandre; ces deux „ mots *meus liber*, & ces deux autres *Evandrius ensis*, „ présentent à l'esprit deux objets divers, dont l'un n'est „ pas l'autre; & bien loin de désigner l'*identité physi-* „ *que*, ils indiquent au contraire une vraie diversité physi- „ que. *Meus liber* équivaut à *liber mei*, [illegible], le li- „ vre de moi; *Evandrius ensis* équivaut à *ensis Evan-* „ *dri*, l'épée d'Evandre; par conséquent le sentiment „ qui fonde la concordance sur l'*identité physique* n'est „ pas exact, & M. du Marsais n'a point tant à se glo- „ rifier d'en être l'auteur; encore s'il eût dit que la „ concordance est fondée sur l'*identité* physique ou mé- „ taphysique, il auroit rendu ce sentiment probable: ce „ n'est pas moi qui suis une même chose avec mon li- „ vre, *c'est la qualité d'être à moi*, *c'est la propriété de* „ *m'appartenir qui est une même chose avec mon livre*; „ de même ce n'est pas Evandre qui est une même cho- „ se avec son épée, mais c'est la qualité d'être à Evan- „ dre. On peut soutenir qu'*il y a rapport d'*identité *mé-* „ *taphysique entre la qualité d'appartenir & la chose ap-* „ *partenante*; mais on ne prouvera jamais, ce me sem- „ ble, qu'il puisse s'y trouver un rapport d'*identité phy-* „ *sique*, puisque l'appartenance n'est qu'une qualité mé- „ taphysique „.

La doctrine de M. Fromant sur l'*identité* n'est point équivoque; mais elle confond positivement la nature des choses. L'*identité* ne suppose pas deux choses différentes, il n'y auroit plus d'*identité*; elle suppose seulement deux aspects d'un même objet: or une substance & un mode sont des choses si différentes, que nous en avons nécessairement des idées toutes différentes, & conséquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, sous quelque dénomination que ce soit, entre une substance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance est donc l'*identité* du sujet, présenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere précise & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me servir du même exemple, *meus liber*, ne présentent pas à l'esprit deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété: la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le sujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, est l'être particulier déterminé par le nom *liber*: *meus*, par lui-même, exprime un sujet quelconque ainsi qualifié; mais dans le cas présent, il est appliqué au sujet particulier *liber*; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre sujet, en vertu même de son indétermination. La concordance indique donc l'application du sens vague d'une espece au sens précis de l'autre; & l'*identité*, si j'ose le dire, *très-physique* du sujet énoncé par les deux especes de mots, sous des aspects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, *l'identité physique de l'adjectif avec le substantif*, comme a fait M. du Marsais, parce que l'adjectif & le substantif sont des mots absolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot: l'*identité* n'appartient pas aux différens signes d'un même objet, mais à l'objet désigné par différens signes. Il me semble pourtant que l'on pourroit regarder l'expression de M. du Marsais comme un abrégé de celle que la justesse métaphysique paroît exiger; mais quand cela ne seroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la premiere exposition d'un principe véritablement utile & lumineux? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marsais n'ait à se glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe? M. Fromant lui-même ne doit guere se glorifier d'en avoir fait une censure si peu mesurée & si peu juste; je dis, *si peu juste*, car il est évi-

dent

dent que c'eſt pour avoir mal compris le vrai ſens du principe de l'*identité*, qu'il eſt tombé dans l'inconſéquence qui a été remarquée en un autre lieu. *Voyez* GENRE. *Art. de M.* BEAUZÉE.

IDES, LES, ſ. f. plur. (*Calendrier romain.*) *idus, uum*, ce terme étoit d'uſage chez les Romains pour compter & diſtinguer certains jours du mois; on ſe ſert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du breviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient ſix jours devant les nones, & les autres en avoient ſeulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainſi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le ſixieme dans les huit autres, on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant juſqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, ſelon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore ſavoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & ſe reſſouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le ſixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier ſe datera *tertio idus*, le troiſieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; ſi c'eſt dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'eſt que le ſept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cauſe que celui des *ides* n'eſt que le quinze.

Pour trouver aiſément le jour qui marque les dates des *ides* dont ſe ſert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-deſſus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date juſqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, ſelon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, ſi la lettre eſt datée *quinto idus Januarii*, c'eſt-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui eſt le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il reſtera neuf; ainſi le cinquieme avant les *ides*, eſt le neuf de Janvier. Si la lettre eſt datée *quinto idus Julii*, qui eſt un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez ſeize; ôtez-en cinq, il reſte onze; ainſi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'eſt le onzieme dudit mois.

On obſervera la même méthode quand on voudra employer cette ſorte de date, par exemple, ſi j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf juſqu'à ſeize il y a ſept jours; ainſi je date *ſeptimo idus Julii*, le ſeptime jour avant les *ides* de Juillet. *Voyez* Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones*.

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que pluſieurs dérivent de l'ancien toſcan *iduare*, qui ſignifioit *diviſer*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties preſqu'égales. D'autres tirent ce mot d'*idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être auſſi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoi qu'il en ſoit, la raiſon pour laquelle chaque mois a huit *ides*, c'eſt que le ſacrifice ſe faiſoit toûjours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour obmettre peu de choſe en littérature ſur ce ſujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient conſacrées à Mercure; les *ides* de Mars paſſerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partiſans de la tyrannie, depuis que Céſar eut été tué ce jour-là; le tems d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient conſacrées à Diane, & les eſclaves les chommoient auſſi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magiſtrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent tranſportées finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, ſ. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'eſpece, le caractere, la diſpoſition, le tempérament propre d'une choſe, d'une ſubſtance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, ſ. f. (*Gram.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* eſt ſynonyme à *dialecte*; ainſi nous avons l'*idiome* gaſcon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai.

* IDIOMELE, ſ. m. (*Théolog.*) certains verſets qui ne ſont point tirés de l'Ecriture-ſainte, & qu'on chante ſur un ton particulier dans l'office divin ſuivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de ἴδιος, *propre*, *particulier*, & de μέλος, *chant*.

IDIOPATHIE ſ. f. (*Méd.*) ἰδιοπάθεια, *proprius affectus*: c'eſt un terme de Pathologie, employé pour diſtinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie, parce que la cauſe phyſique de cette affection a ſon ſiége là où ſe manifeſte la léſion des fonctions.

Ainſi l'apoplexie eſt *idiopathique* lorſqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de ſang qui ſe forme dans les ventricules du cerveau.

La pleuréſie eſt une maladie *idiopathique*, lorſqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même choſe que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un ſens oppoſé à ceux de *ſympathie* & de *deutéropathie*. *Voyez* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Patholog.*) ἰδιοπαθικός, mot dérivé du grec; il eſt formé de ἴδιος, qui ſignifie *propre* & πάθος, *paſſion*, *affection*, *maladie*; c'eſt comme ſi on diſoit *maladie propre*; ſon ſens eſt parfaitement conforme à ſon étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cauſe eſt propre à la partie où l'on obſerve le principal ſymptome. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phréneſie *idiopathique* lorſque la cauſe, le dérangement qui excite la phrénéſie, eſt dans le cerveau; ces maladies ſont par-là oppoſées à celles qu'on nomme *ſympathiques*, qui ſont entraînées par une eſpece de ſympathie, de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainſi un délire phrénétique occaſionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, eſt cenſé ſympathique; l'affection ſe communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *eſſentiel*, & qu'il n'eſt point oppoſé à *ſymptomatique*, la même maladie pouvant être en même-tems ſymptomatique & *idiopathique*. *Article de M.* MENURET.

IDIOSYNCRASE, ſ. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot composé de ἴδιος, *propre*, σὺν, *avec*, & κρᾶσις, *mélange*.

Comme il paroît que chaque homme a ſa ſanté propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les ſolides que dans les fluides, quoiqu'ils ſoient ſains chacun; on a nommé cette conſtitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps auſſi ſains, *idioſyncraſe*, & les vices qui en dépendent paſſoient quelquefois pour incurables, parce qu'on penſoit qu'ils exiſtoient dès les premiers inſtans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toûjours à une diſpoſition innée, ces maladies des vaiſſeaux & des viſceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la molleſſe & le repos, a le corps foible & languiſſant; une payſanne en venant au monde, ſemblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe, devient forte & vigoureuſe; la débilité de la premiere, & les maladies qui en réſultent, ſont donc priſes mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne ſauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idioſyncraſe* exiſte, il faut y avoir un grand égard dans l'uſage des remedes, ſans quoi l'on riſque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'obſervation, confirmée par l'expérience de tous les tems & de tous les lieux. (*D. J.*)

* IDIOT, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui ſervent aux opérations de l'entendement eſt ſi grand, qu'il eſt incapable de combiner aucune idée, en ſorte que ſa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille conſiſte, ce me ſemble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui ſignifie *homme particulier*, qui s'eſt renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'eſt-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *ſage*. Il y a eu un célebre myſtique qui prit par modeſtie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne penſoit.

IDIOTISME, ſubſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt une façon de parler éloignée des uſages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une lan-

langue particuliere. R. *ἴδιος*, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'est un terme général dont on peut faire usage à l'égard de toutes les langues; un *idiotisme* grec, latin, françois, *&c.* C'est le seul terme que l'on puisse employer dans bien des occasions; nous ne pouvons dire qu'*idiotisme* espagnol, portugais, turc, *&c.* Mais à l'égard de plusieurs langues, nous avons des mots spécifiques subordonnés à celui d'*idiotisme*, & nous disons *anglicisme*, *arabisme*, *celticisme*, *gallicisme*, *germanisme*, *hébraïsme*, *hellénisme*, *latinisme*, *&c.*

Quand je dis qu'un *idiotisme* est une façon de parler adaptée au génie propre d'une langue particuliere, c'est pour faire comprendre que c'est plûtôt un effet marqué du génie caractéristique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richesses d'une langue peuvent passer aisément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, selon les différens degrés de liaison qu'il y a, ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'espagnol & le françois sont entés sur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotismes* particuliers, parce que ce sont des langues différentes; mais il est difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotismes* de la langue qui sera leur source commune, & il ne seroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celticismes*. Il ne seroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotismes* de l'une des trois dans l'autre, à cause des liaisons, de voisinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui subsistent depuis long-tems entre les peuples qui les parlent; comme on n'est pas surpris de rencontrer des *arabismes* dans l'espagnol, quand on fait l'histoire de la longue domination des Arabes en Espagne. Personne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité sont pleins d'*hellénismes*: & si tous les littérateurs conviennent qu'il est plus facile de traduire du grec que du latin en françois, c'est que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue greque que de celui de la langue latine, & que notre langage est presque un *hellénisme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroissent avoir entre elles le moins d'affinité, c'est qu'en françois même nous hébraïsons. C'est un *hébraïsme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au sens que l'on nomme communément *superlatif*. *Voyez* AMEN & SUPERLATIF. Et le superlatif le plus énergique se marquoit en hébreu par la triple répétition du mot: de là le triple *kirie eleison* que nous chantons dans nos églises, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *sanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des esprits célestes. Or il est vraissemblable que notre *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le symbole de cette triple répétition, très-saint, *ter sanctus*, ou *sanctus*, *sanctus*, *sanctus*: & notre usage de lier *très* au mot positif par un tiret, est fondé sans doute sur l'intention de faire sentir que cette addition est purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du-moins qu'il faut y attacher le sens qu'il auroit s'il étoit répété trois fois; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le sens superlatif dont il s'agit, ne sont jamais liés de même au mot positif auquel, on les joint pour le lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïsmes* d'une autre espece: *un homme de Dieu*, *du vin de Dieu*, *une moisson de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme*, *du vin très-bon*, *une moisson très-abondante*; ou, en rendant par-tout le même sens par le même tour, *un homme parfait*, *du vin parfait*, *une moisson parfaite*: les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui est le modele & la source de toute perfection. C'est cette espece d'*hébraïsme* qui se trouve au *Ps.* 35. *v.* 7. *justitia tua sicut montes Dei*, pour *sicut montes altissimi*; & *au Ps.* 64. *v.* 10. *flumen Dei*, pour *flumen maximum*.

Malgré les *hellénismes* reconnus dans le latin, on a cru assez légérement que les *idiotismes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conséquence on a pris & donné des idées fausses ou louches; & bien des gens croient encore qu'on ne désigne par ce nom général, ou par quelqu'un des noms spécifiques qui y sont analogues, que des locutions vicieuses imitées maladroitement de quelque autre langue. *Voyez* GALLICISME. C'est une erreur que je crois suffisamment détruite par les observations que je viens de mettre sous les yeux du lecteur: je passe à une autre qui est encore plus universelle, & qui n'est pas moins contraire à la véritable notion des *idiotismes*.

On donne communément à entendre que ce sont des manieres de parler contraires aux lois de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotismes* qui sont dans ce cas; & comme ils sont par-là même les plus frappans & les plus aisés à distinguer, on a cru aisément que cette opposition aux lois immuables de la Grammaire, faisoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre espece d'*idiotismes* qui sont des façons de parler éloignées seulement des usages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotismes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y sont suivies, & qu'il n'y a de violé que les institutions arbitraires & usuelles: les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotismes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y sont violées. Ces deux especes sont comprises dans la définition que j'ai donnée d'abord; & je vais bien-tôt les rendre sensibles par des exemples; mais en y appliquant les principes qu'il convient de suivre pour en pénétrer le sens, & pour en découvrir, s'il est possible, les caracteres du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotismes réguliers* n'ont besoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés ensuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands disent, *diese gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois, *ces savans hommes*; & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manieres avec le nom *männer*, comme l'adjectif latin *docti* avec le nom *viri*, ou l'adjectif françois *savans* avec le nom *hommes*; ainsi les Allemans observent en cela, & les lois générales & les usages communs. Mais ils disent, *diese männer sind gelehrt*; & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri sunt doctè*, & en françois, *ces hommes sont savamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes sont savans*: *gelehrt* est donc un adverbe, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des usages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi consiste le *germanisme* lorsqu'ils s'agit d'exprimer un attribut; mais quelle peut être la cause de cet *idiotisme*? le verbe exprime l'existence d'un sujet sous un attribut. *Voyez* VERBE. L'attribut n'est qu'une maniere particuliere d'être; & c'est aux adverbes à exprimer simplement les manieres d'être, & conséquemment les attributs: voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raisonnement avec l'usage presque universel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le sujet du verbe? Je réponds qu'il n'y a peut-être entre la maniere commune & la maniere allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit saisi deux momens différens d'une même action: le *germanisme* saisit l'instant qui précede immédiatement l'acte de juger, où l'esprit considere encore l'attribut d'une maniere vague & sans application au sujet: la phrase commune présente le sujet tel qu'il paroît à l'esprit après le jugement, & lorsqu'il n'y a plus d'abstraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance; & c'est ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaison dont la concordance puisse en désigner l'application à quelque sujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caracteres de l'application: ce qui est rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le sujet. Mais peut-être faut-il sous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri sunt docti*, c'est la même chose que *hi viri sunt viri docti*; & que *ego sum miser*, c'est la même chose que *ego sum homo miser*: en effet la concordance de l'adjectif avec le nom, & l'identité du sujet exprimé par les deux especes, ne s'entendent clairement & d'une maniere satisfaisante, que dans le cas de l'apposition; & l'apposition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipse. Je tirerois de tout ceci une conclusion surprenante: la phrase allemande est donc un *idiotisme* régulier, & la phrase commune un *idiotisme* irrégulier.

Voici un *latinisme régulier* dont le développement peut encore amener des vues utiles: *neminem reperire est id qui velit*. Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarrassant: *qui velit id* (qui veuille cela) est une proposition incidente déterminative de l'antécédent *neminem*; *neminem* (ne personne) est le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire*; *neminem qui velit id* (ne trouver personne qui veuille cela); c'est une construction exacte & réguliere. Mais que faire du mot *est*? il est à la troisieme personne du singulier; quel en est le sujet? comment pourra-t-on lier

à ce

à ce mot l'infinitif *reperire* avec ses dépendances? Consultons d'autres phrases plus claires dont la solution puisse nous diriger.

On trouve dans Horace (III. *Od.* 2.) *dulce & decorum est pro patriâ mori*; & encore (IV. *Od.* 12.) *dulce est desipere in loco*. Or la construction est facile: *mori pro patriâ est dulce & decorum*; *desipere in loco est dulce*: les infinitifs *mori* & *desipere* y sont traités comme des noms, & l'on peut les considérer comme tels: j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perse, *Sat.* 1. *scire tuum nihil est*; l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *scire*, désigne bien que *scire* est considéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre premiere phrase: le verbe *reperire* est ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *est*; ou en termes plus justes, c'en est le sujet grammatical, qui seroit au nominatif, s'il étoit déclinable: *reperire neminem qui velit id*, en est donc le sujet logique. Ainsi il faut construire, *reperire neminem qui velit id*, *est*, ce qui signifie littéralement, *ne trouver personne qui le veuille*, *est* ou *existe*; ou en transposant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille*, *n'est pas* ou *n'existe pas*; ou enfin, en ramenant la même pensée à notre maniere de l'énoncer, *on ne trouve personne qui le veuille*.

C'est la même syntaxe & la même construction partout où l'on trouve un infinitif employé comme sujet du verbe *sum*, lorsque ce verbe a le sens adjectif, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas simplement verbe substantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'existence réelle comme attribut, & conséquemment qu'il est équivalent à *existo*. Ce n'est que dans ce cas qu'il y a *latinisme*; car il n'y a rien de si commun dans la plûpart des langues, que de voir l'infinitif sujet du verbe substantif, quand on exprime ensuite un attribut déterminé: ainsi dit-on en latin *turpe est mentiri*, & en françois, *mentir est une chose honteuse*. Mais nous ne pouvons pas dire *voir est* pour *on voit*, *voir étoit* pour *on voyoit*, *voir sera*, pour *on verra*, comme les Latins disent *videre est*, *videre erat*, *videre erit*. L'infinitif considéré comme nom, sert aussi à expliquer une autre espece de *latinisme* qu'il me semble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'explication duquel les rudimens ont substitué les difficultés ridicules & insolubles du redoutable *que* retranché. *Voyez* INFINITIF.

II. Pour ce qui regarde les *idiotismes irréguliers*, il faut, pour en pénétrer le sens, discerner avec soin l'espece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il est possible, jusqu'à la cause qui a occasionné ou pû occasionner cet écart: c'est même le seul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puisque ce génie ne consiste que dans la réunion des vues qu'il s'est proposées, & des moyens qu'il a autorisés.

Pour discerner exactement l'espece d'écart qui détermine un *idiotisme irrégulier*, il faut se rappeller ce que l'on a dit au *mot* GRAMMAIRE, que toutes les regles fondamentales de cette science se réduisent à deux chefs principaux, qui sont la Lexicologie & la Syntaxe. La Lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoissance des mots considérés en soi & hors de l'élocution: ainsi dans chaque langue, le vocabulaire est comme l'inventaire des sujets de son domaine, & son principal office est de bien fixer le sens propre de chacun des mots autorisés dans cet idiome. La Syntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'ensemble de l'élocution; & ses décisions se rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui sont la concordance, le régime & la construction.

Si l'usage particulier d'une langue autorise l'altération du sens propre de quelques mots, & la substitution d'un sens étranger, c'est alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez *ce mot*.

Si l'usage autorise une locution contraire aux lois générales de la Syntaxe, c'est alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de construction*, mais que j'aimerois mieux que l'on désignât par la dénomination plus générale de *figure de Syntaxe*, en réservant le nom de *figure de construction* aux seules locutions qui s'écartent des regles de la construction proprement dite. *Voyez* FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux especes d'écart que l'on peut observer dans les *idiotismes irréguliers*.

1°. Lorsqu'un trope est tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre sens, c'est un *idiotisme* de la langue originale qui l'a adopté; & cet *idiotisme* est *irrégulier*, parce que le sens propre des mots y est abandonné; ce qui est contraire à la premiere institution des mots. Ainsi le superstitieux euphémisme, qui dans la langue latine a donné le sens de *sacrifier* au verbe *mactare*, quoique ce mot signifie dans son étymologie *augmenter davantage* (magis auctare); cet euphémisme, dis-je, est tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans une autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *sacrifice*. *Voyez* EUPHEMISME.

C'est pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotismes* déja remarqués au *mot* GALLICISME, dans lesquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains, (*voy.* TEMS); comme quand on dit, *je viens de lire*, *je venois de lire*, pour *j'ai* ou *j'avois lû depuis peu de tems*; *je vais lire*, *j'allois lire*, pour *je dois*, ou *je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur signification originelle, & ne marquent plus le transport d'un lieu en un autre; ils ne servent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la postériorité; & nos phrases rendues littéralement dans quelque autre langue, ou n'y signifieroient rien, ou y signifieroient autre chose que parmi nous. C'est une catachrese introduite par la nécessité (*voyez* CATACHRESE), & fondée néanmoins sur quelque analogie entre le sens propre & le sens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, suppose une existence antérieure dans le lieu d'où l'on vient; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit; voilà précisément la raison du choix de ce verbe, pour servir à l'expression des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la postériorité d'existence dans le lieu où l'on va; & dans le tems qu'on y va, on est dans l'intention d'y être bientôt: voilà encore la justification de la préférence donnée à ce verbe, pour désigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur signification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées accessoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, est également vrai des figures de Syntaxe: telle figure est un *idiotisme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la version littérale qui en seroit faite, y auroit un autre sens. Ainsi l'usage où nous sommes, dans la langue françoise, d'employer l'adjectif possessif masculin, *mon*, *ton*, *son*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, est un *idiotisme irrégulier* de notre langue, un *gallicisme*; parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y seroit qu'un solécisme. Nous disons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima*; *ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio*: c'est que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occasionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous sont interdits par la constitution de notre langue, & dont il étoit plus raisonnable de faire usage, que de violer une loi aussi essentielle que celle de la concordance que nous transgressons: ils pouvoient dire *anima mea*, *opinio tua*; & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinion ta*. Notre langue sacrifie donc ici un principe raisonnable aux agrémens de l'euphonie (*voyez* EUPHONIE), conformément à la remarque sensée de Cicéron, *Orat. n.* 47: *impetratum est à consuetudine ut peccare, suavitatis causâ, liceret*.

Voici une ellipse qui est devenue une locution propre à notre langue, un *gallicisme*, parce que l'usage en a prévalu au point qu'il n'est plus permis de suivre en pareil cas la Syntaxe pleine: *il ne laisse pas d'agir*, *notre langue ne laisse pas de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'est-à-dire *il ne laisse pas* le soin *d'agir*, *notre langue ne laisse pas* la faculté *de se prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laisse pas* la foiblesse *d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces phrases le mérite de la briéveté à une locution pleine, qui sans avoir plus de clarté, auroit le désagrément inséparable des longueurs superflues.

S'il est facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotismes*, il n'en est pas de même des vues particulieres qui peuvent y influer: la variété de ces causes est trop grande, l'influence en est trop délicate, la complication en est quelquefois trop embarrassante pour pouvoir établir à ce sujet quelque chose de bien certain. Mais il n'en est pas moins constant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverses langues, qu'elles en sont des émanations, & qu'elles peuvent en

en devenir des indices. „ Il en est des peuples en-
„ tiers comme d'un homme particulier, dit du Trem-
„ blay, *traité des langues, chap.* 22; leur langage est
„ la vive expression de leurs mœurs, de leur génie &
„ de leurs inclinations; & il ne faudroit que bien exa-
„ miner ce langage pour pénétrer toutes les pensées de
„ leur ame & tous les mouvemens de leur cœur. Cha-
„ que langue doit donc nécessairement tenir des perfe-
„ ctions & des défauts du peuple qui la parle. Elles au-
„ ront chacune en particulier, disoit-il un peu plus haut,
„ quelque perfection qui ne se trouvera pas dans les au-
„ tres, parce qu'elles tiennent toutes des mœurs & du
„ génie des peuples qui les parlent: elles auront chacu-
„ ne des termes & des façons de parler qui leur seront
„ propres, & qui seront comme le caractere de ce gé-
„ nie „. On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe; *amen, amen; sanctus, sanctus, sanctus:* la vivacité françoise n'a pû s'en accommoder, & *très-saint* est bien plus à son gré que *saint, saint, saint.*

Mais si l'on veut démêler dans les *idiotismes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la premiere chose essentielle qu'il y ait à faire, c'est de s'assurer d'une bonne interprétation littérale. Elle suppose deux choses; la traduction rigoureuse de chaque mot par sa signification propre, & la réduction de toute la phrase à la plénitude de la construction analytique, qui seule peut remplir les vuides de l'ellipse, corriger les rédondances du pléonasme, redresser les écarts de l'inversion, & faire rentrer tout dans le systême invariable de la Grammaire générale.

„ Je sais bien, dit M. du Marsais, *Meth. pour ap-*
„ *prendre la langue latine, pag.* 14, que cette traduction
„ littérale fait d'abord de la peine à ceux qui n'en con-
„ noissent point le motif; ils ne voyent pas que le but
„ que l'on se propose dans cette maniere de traduire,
„ n'est que de montrer comment on parloit latin; ce
„ qui ne peut se faire qu'en expliquant chaque mot la-
„ tin par le mot françois qui lui répond.

„ Dans les premieres années de notre enfance, nous
„ lions certaines idées à certaines impressions; l'habitu-
„ de confirme cette liaison. Les esprits animaux pren-
„ nent une route déterminée pour chaque idée particu-
„ liere; de sorte que lorsqu'on veut dans la suite exciter
„ la même idée d'une maniere différente, on cause dans
„ le cerveau un mouvement contraire à celui auquel il
„ est accoutumé, & ce mouvement excite ou de la sur-
„ prise ou de la risée, & quelquefois même de la dou-
„ leur: c'est pourquoi chaque peuple différent trouve
„ extraordinaire l'habillement ou le langage d'un autre
„ peuple. On rit à Florence de la maniere dont un Fran-
„ çois prononce le latin ou l'italien, & l'on se moque
„ à Paris de la prononciation du Florentin. De même
„ la plûpart de ceux qui entendent traduire *pater ejus,*
„ *le pere de lui*, au lieu de *son pere*, sont d'abord por-
„ tés à se moquer de la traduction.

„ Cependant comme la maniere la plus courte pour
„ faire entendre la façon de s'habiller des étrangers c'est
„ de faire voir leurs habits tels qu'ils sont, & non pas
„ d'habiller un étranger à la *françoise*; de même la
„ meilleure méthode pour apprendre les langues étran-
„ geres, c'est de s'instruire du tour original, ce qui
„ ne peut se faire que par la traduction littérale.

„ Au reste il n'y a pas lieu de craindre que cette fa-
„ çon d'expliquer apprenne à mal parler françois.

„ 1°. Plus on a l'esprit juste & net, mieux on écrit
„ & mieux on parle: or il n'y a rien qui soit plus pro-
„ pre à donner aux jeunes gens de la *netteté* & de la
„ justesse d'esprit, que de les exercer à la traduction lit-
„ térale, parce qu'elle oblige à la *précision*, à la *pro-*
„ *priété* des termes, & à une certaine exactitude qui
„ empêche l'esprit de s'égarer à des idées étrangeres.

„ 2°. La traduction littérale fait sentir la différence
„ des deux langues. Plus le tour latin est éloigné du
„ tour françois, moins on doit craindre qu'on l'imite
„ dans le discours. Elle fait connoître le génie de la
„ langue latine, ensuite l'usage [illegible] que le maître
„ apprend le tour de la langue françoise „. *Article de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE, (*idole* vient du grec *εἴδος, figure, εἴδωλον, représentation d'une figure, λατρεύειν, servir, révérer, adorer.* Ce mot *adorer* est latin, & a beaucoup d'acceptions différentes; il signifie *porter la main à la bouche* en parlant avec respect; *se courber, se mettre à genoux, saluer,* & enfin communément *rendre un culte suprême.*

Il est utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous les Payens étoient *idolâtres*, & que les Indiens sont encore des peuples *idolâtres*: premierement, on n'appella personne payen avant Théodose le jeune; ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ pagani*, qui conserverent leur ancienne religion: secondement, l'Indoustan est mahométan, & les Mahométans sont les implacables ennemis des images & de l'*idolatrie*: troisiémement, on ne doit point appeller *idolâtres* beaucoup de peuples de l'Inde qui sont de l'ancienne religion des Perses, ni certaines côtes qui n'ont point d'*idoles*.

*S'il y a jamais eu un gouvernement idolâtre.* Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple sur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre*. Ce mot est une injure que les Gentils, les Politéistes sembloient mériter; mais il est bien certain que si on avoit demandé au sénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perse, *êtes-vous idolâtres?* ils auroient à peine entendu cette question. Nul n'auroit répondu, nous adorons des images, des *idoles*. On ne trouve ce mot *idolâtre, idolatrie*, ni dans Homere, ni dans Hésiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les servît en dieux, qu'on les crût des dieux. (1)

Quand

---

(1) Que les anciens grecs & les anciens romains n'ayent été véritablement des idolâtres, ce n'est point une nouvelle opinion. Porphire, Jamblique, Julien l'apostat, rapporté & réfuté par Petau, & tous les philosophes payens des bas siecles, nommément les platoniciens, l'avoyent déjà soutenue. Et comme ils ne pouvoient répondre aux objections des Chrétiens, qui démontroient jusques à l'évidence combien l'idolâtrie est opposée à la raison, ils commencerent à s'en défendre disant que leurs idoles étoient le symbole de la divinité, qu'ils enseignoient être unique dans l'univers. Ce sentiment a trouvé plusieurs défenseurs dans nos tems, particulierement s'il est question de ce qu'on appelle les anciens sages. Il me suffira de n'en citer qu'un seul, qui est le sçavant Warburthon; cet auteur en parlant de la divine mission de Moyse, opina que le grand secret qu'on ne reveloit qu'à ceux qu'on initioit dans les mysteres d'Isis, étoit le dogme de l'unité d'un Dieu, adoré sous diverses formes & figures: c'est de-là qu'il trouve la doctrine & les maximes de tels mysteres dans le sixieme livre de l'Enéide de Virgile. A la vérité Apulée, philosophe platonicien, dans son livre de l'âne d'or, explique distinctement ces mêmes mysteres comparés avec cette idolâtrie crasse qui est cachée sous ceux de Cybele.

Parmi les preuves qu'entre autres, on donne de cette opinion, qui est au moins ingénieuse si elle n'est pas solide, on rapporte les propres paroles d'Isis qui, dans son apparition à Apulée, dit qu'el-
„ le même est l'origine de la nature & des toutes choses: qu'elle
„ est la souveraine des élemens, la génération initiale des siecles,
„ la premiere & la plus distinguée de tous les dieux, & celle dont
„ tout le monde entier adore le nom sous diverses formes & dé-
„ nominations, & avec des cérémonies différentes „.

Le lecteur doit pourtant réfléchir qu'Apulée, qui étoit un ennemi juré du nom chrétien, s'étoit mis en tête de proposer un systême du paganisme, qui ne pût autrement être susceptible des justes censures de ses adversaires. C'est ainsi qu'il proposa une souveraine divinité qu'on pouvoit facilement concilier avec le systême émanatif, qui est expliqué dans le Parmenide de Platon, & qui n'étoit pas impossible de réduire à celui du Panthéisme, suivi & adopté par plusieurs anciens philosophes, parmi lesquels l'impie Collins a eu la malignité de faire entrer le saint écrivain du Pentateuque. Mais qu'au surplus le dogme de l'unité de Dieu, étoit renfermé dans les mysteres d'Isis: *hic labor, hoc opus.* Apulée nous assure (*Apolog.*) qu'il portoit avec lui ses idoles lorsqu'il voyageoit, & il y introduit la déesse Isis qui recommande le culte d'Osiris, qui étoit une autre fausse divinité d'Egypte. Clément d'Alexandrie, qui étoit très-versé dans les mysteres éleusiens, dont il en a transcrit un cantique fameux dans ses *Stromates*, ne fait aucune mention de cette doctrine du *monothéisme*: on y trouve plutôt la preuve du contraire, ainsi que dans le sixieme livre de l'Enéide; il y est dit que Thésée fut condamné aux peines éternelles pour avoir méprisé les dieux.

D'autres écrivains ont été d'avis que les idoles n'étoient pas des vraies divinités, qu'elles en étoient seulement la représentation. On croit cependant devoir avertir le lecteur qu'encore qu'on pût admettre cette opinion, l'auteur de cet article ne s'en tromperoit pas moins, s'il pensoit qu'il n'y avoit point d'idolâtrie dans le culte qu'on rendoit à de telles images, & qu'on pouvoit le mettre en parallele & le confondre avec le culte sacré que les catholiques rendent aux images de Dieu & de ses saints; puisqu'il est certain que les gentils étoient persuadés que de la même maniere que les *habitans dans les maisons, & que l'épée dans le fourreau*, les fausses divinités étoient dans les statues, sur-tout lorsqu'elles avoient été consacrées: J'ai cru devoir rapporter les mêmes expressions, dont l'incrédule Burnet s'est servi dans son traité pernicieux (*de statu mortuorum*) afin qu'on ne croye pas que je veuille combattre cet auteur, sans en avoir des raisons très-légitimes; telle que l'est par exemple celle de la cérémonie de l'évocation des dieux tutélaires des villes, pratiquée par les romains lorsqu'ils faisoient le siege de ces mêmes villes. Ils croyoient fermement, les romains, qu'en vertu de cette évocation, les statues des dieux tutélaires demeuroient privées de la présence des divinités qui y habitoient, & que les dieux courroucés sortoient aussi-tôt de ces mêmes statues, où ils étoient, & qu'ainsi la ville assiegée étant privée de leur pré-

Quand les capitaines romains & carthaginois faisoient un traité, ils attestoient toutes les divinités; c'est en leur présence, disoient-ils, que nous jurons la paix: or les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement étoit très long, n'étoit pas dans la tente des généraux; ils regardoient les dieux comme présens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas assurément le simulacre qui constituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les statues de leurs fausses divinités dans les temples? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainsi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur



n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fausse divinité représentée par ce bois & par ce marbre. La différence entre eux & nous n'est pas qu'ils eussent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faisions point: la différence est que leurs images figuroient des êtres fantastiques dans une religion fausse, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le consul Pline adresse ses prieres aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse; ces images n'étoient pas immortelles.



Ni

---

présence & de leur protection devenoit plus facile à prendre, mais que ces dieux retournoient dans les statues après la fin du siége & lorsqu'on les avoit apaisés: c'est ce qui fait dire à Silius Italicus: nous avons apaisé la colere des habitans du ciel, leurs divinités retournent: *placavimus iras cælicolum, redeunt divi*. Lampride parlant de cette évocation a dit: on a vu dans la place les vestiges des dieux qui sortoient: *vestigia deorum in foro visa sunt exeuntium*: enfin Xiphilin ajoûte qu'on a aussi trouvé dans le capitole une grande quantité de vestiges des dieux qui s'en alloient: *inventa quoque sunt in capitolio multa & magna vestigia deorum excedentium*.

Arnobius (liv. V.) dit „ que les gentils faisoient encore cette „ autre réponse: qu'on ne regardoit pas comme des dieux les ma- „ tieres d'or, d'argent &c. dont on formoit leurs statues; mais „ qu'on adoroit dans ces statues faites de la main des ouvriers, les „ divinités qui, en conséquence de la dédicace qu'on leur en fai- „ soit, s'y insinuoient, & y habitoient immédiatement après la dé- „ dicace „. Et Lactance en refutant les erreurs des religions profanes, parlant d'une de ces idoles, observe d'après les gentils, que dans le tems qu'on fond & qu'on jette en moule la statue & la représentation de quelque fausse divinité, & lorsque le ciseleur en perfectionne l'ouvrage, elle n'a aucun caractere de divinité, qu'enfin lorsqu'on la fonde, lorsqu'on la couche par terre, & qu'on la remet sur pied, elle n'est pas encore un dieu, mais dès qu'elle est ornée, consacrée & vénérée, elle est alors un dieu: *dum funditur, fabricatur, sculpitur, nondum deus est: plumbatur, construitur, erigitur, nec adhuc deus est; ornatur, consecratur, oratur, postremo deus est*: il n'y avoit plus alors de difficulté à regarder la statue comme le dieu même, parce que les gentils croyoient que la dédicace ou consécration qu'on en faisoit, obligeoit la divinité à y habiter. Origene & les autres Peres enseignent la même chose lorsqu'ils inserent dans leurs ouvrages la réponse de Celse, & celle des autres apologistes payens. Si le lecteur daigne réfléchir que les premiers Chrétiens pensoient que les démons étoient les vrais habitans des statues des faux dieux, & s'il se rappelle toutes les histoires qu'on en rapporte, il ne pourra s'empecher de reconnoître combien l'opinion que j'ai éclaircie devient plus lumineuse.

Pour connoître si les payens étoient non-seulement polithéistes, mais encore idolâtres, il faut examiner ce que c'est qu'une idole. S. Paul la définit une chose qui ne peut avoir aucune existence dans le monde: *nihil est idolum in mundo*. Les Peres donnent le nom d'idoles à ces fausses représentations materielles, dont le tout-puissant, dans l'ancienne loi défendit la construction. Si donc les gentils adoroient les figures des faux dieux, parce qu'ils prétendoient que ces prétendues divinités y habitoient de la maniere que l'ame est dans le corps humain, & que ces statues s'imbiboient, pour ainsi dire, de la divinité qu'ils y adoroient, on ne peut les disculper de la tâche d'une idolâtrie crasse; ils ont été donc de vrais idolâtres, puisqu'ils rendoient un culte divin aux statues des leurs divinités, & puisqu'ils leur offroient de l'encens & des victimes. La plus grande partie de ces divinités n'avoit jamais été du nombre des hommes: mais elles étoient le fruit de l'imagination échauffée & de la folle fantaisie des prêtres, ou l'effet de la politique impie des Monarques & des conquérans; ce qui est encore un nouveaux titre pour autoriser à donner aux gentils le nom d'idolâtres selon l'idée que S. Paul nous en fournit.

J'ai parlé jusqu'ici de deux opinions sur le culte que les gentils rendoient aux statues de leurs dieux, je viens maintenant à la troisieme qui défend l'idolâtrie des gentils mêmes dans le sens le plus naturel, & dans laquelle on soûtient qu'on adoroit les idoles comme étant des dieux, & que les figures de marbre, de bronze, de bois &c. qui étoient exposées au culte public, étoient regardées comme des vraies divinités: j'en produirai quelques preuves que j'ai tirées principalement de la sainte Ecriture. On lit au ch. 32. de l'Exode, que les Juifs pressent Aaron, afin qu'il leur fît fabriquer des dieux; & qu'on n'eut pas plutôt exposé le veau d'or à l'adoration publique qu'on ne l'appella pas une image, ou un symbole de la divinité, mais qu'on le regarda comme un vrai dieu, Dieu *Jehova*. Dans le ch. 18. des Juges il est parlé des plaintes faites par Micha de ce qu'on lui avoit volé les dieux qu'il avoit fait faire pour lui même. Dans le ch. 5. du premier livre des Rois on voit la description de Dagon, dieu des philistins, comme d'une vraie idole, mais dont il ne resta plus que le tronc lorsque l'arche du Seigneur fut placée devant ce prétendu dieu, & qu'alors ce peuple regarda l'arche même comme un autre dieu, mais un dieu sublime & plus puissant que leur dieu Dagon. David (ps. 113. & 114.) fait connoître clairement que les idoles d'or & d'argent ne sont pas des dieux, mais qu'elles sont l'ouvrage des mains des hommes, & qu'elles n'ont aucune sensibilité, ni aucun mouvement. Ces statues & ces idoles, dit ce roi prophete, ont des yeux & cependant, elles ne voyent pas, elles ont des oreilles, & elles n'entendent pas, elles ont des mains & elles ne peuvent rien toucher, elles ont enfin des piés, & elles ne marchent pas. Mais sans parler des plusieurs autres autorités de ce genre, je retracerai sous les yeux du lecteur l'accusation intentée contre S. Paul, mentionnée au chap. 19. des Actes. Elle étoit fondée sur ce que cet Apôtre enseignoit que ce qu'on fabrique des mains, ne peut jamais être une divinité & des dieux: *non sunt dii qui manibus fiunt*. On peut ajoûter à tant de témoignages de l'Ecriture une foule, pour ainsi dire, de passages des Peres de l'Eglise lorsqu'ils combattent l'idolâtrie, & lorsqu'ils démontrent que Dieu est incorporel. Ces passages sont recueillis dans le 1. & dans le 2. livre des dogmes théologiques du P. Petau. Pour appuyer ma seconde opinion je ne citerai qu'Arnobius seul, dont j'ai déjà parlé; parce que dans son premier livre contre les gentils, il avoue qu'il a été aveuglé jusqu'*à adorer des dieux qu'on avoit formé sur des enclumes, & avec des marteaux*, & qu'il avoit cru *que du bois, des pierres & des os, étoient de vrais dieux*. Enfin les anciens écrivains mêmes, les poëtes grecs & romains, croyoient fermement que les statues des dieux, étoient véritablement des dieux. Les habitans de Tyr ne lierent-ils pas avec des chaînes d'or les statues d'Hercule afin que ce dieu ne prît pas la fuite, & ne les abandonnât pas lorsqu'Alexandre fit le siége de leur ville? Après le siége de Tarente, on demanda à Fabius si l'on devoit mettre parmi le butin les statues des dieux pour les emporter avec les autres dépouilles; ce général répondit qu'il falloit laisser aux Tarentins leurs dieux courroucés.

Il n'y a aucun doute que les grecs & les romains, n'ayent parlé avec les statues de leurs dieux comme si elles avoient été de vraies divinités. Je retracerai ici à ce sujet le vers de Perse, dont que je sache, personne avant moi ne s'est servi dans le cas en question: *O Jane a tergo quem nulla ciconia pinxit*. Janus sçavoit garder ses épaules parce qu'il étoit bifront: cette prérogative comment pouvoit-elle appertenir à ce dieu sinon que relativement à ses statues? croyoit-il donc, le poëte, que la statue fût le dieu Janus même; & telle étoit aussi la croyance des gentils lorsqu'ils, dans la primitive Eglise, présentoient aux Martyrs des idoles afin qu'ils les adorassent. Les réponses données par ces généreux athletes du nom chretien, confirment encore la vérité de cette croyance générale.

Je ne disconviens pas cependant que la deuxieme & la troisieme opinion, ne puissent se concilier ensemble en séparant le vulgaire idolâtre, d'avec les payens instruits & éclairés. Le premier aura crû que les divinités & les statues n'étoient qu'une seule & même chose: les autres auront consideré les statues comme autant d'habitations propres & personnelles à chaque dieu. Arnobius qui, après avoir été philosophe payen, devint un defenseur zélé de l'Evangile, expose, selon moi, dans son VI. livre, ces deux opinions tout ensemble & les refute: il commence par instruire la populace idolâtre, il leur apprend que ces statues qui leur inspirent tant de crainte, & tant de respect ne sont autres que des os, des pierres, du cuivre, de l'or, de l'argent, de la terre cuite, du bois, de la poix mêlée avec du plâtre. *simulacra ista, quæ vos terrent, ossa, lapides, æra sunt, argentum, aurum, testa, lignum sumptum ex arbore, aut commixtum gypso*; &, s'adressant ensuite à ceux qui étoient un peu plus éclairés & qui s'imaginoient que les dieux animoient ces statues, il tache de les convaincre & de les détromper en leur demandant pourquoi tiennent-ils les statues de leurs divinités enfermées sous de si grosses clefs, & avec des barreaux, des verrouils, & des cadenats d'une grandeur si enorme, dès qu'ils sont persuadés que leurs divinités sont vivantes & animées dans ces mêmes figures: *si apertum vobis est in signorum visceribus deos vivere, cur eos sub validissimis clavibus, ingentibusque sub claustris, sub repagulis, pessulis habetis inclusos?*

Je me flate d'avoir exposé la véritable idée qu'on doit avoir de l'idolâtrie des gentils: examinons maintenant en peu de mots les raisons qu'on apporte dans cet article pour prouver le contraire. Elles sont fondées sur ce que le mot idolâtrie ne se trouve ni dans Homere, ni dans Hesiode, ni même dans Herodote: la réponce s'annonce d'elle même & elle est toute naturelle: c'est parce que ces gens-là ne croyoient pas que les images de leurs dieux fussent de simples idoles, mais parce qu'ils étoient persuadés qu'elles étoient de vraies divinités. Les capitaines romains & carthaginois prenoient toûjours les dieux pour témoins de leurs traités, parce qu'ils se persuadoient que les dieux voyoient les actions humaines, ou directement par eux mêmes, comme il est dit dans Homere & dans Virgile, ou par le moyen de leurs dieux subalternes, tel par exemple que Mercure est réprésenté dans Ovide, & telle qu'est l'étoile Arcturus dont parle Plaute dans le prologue du *Rudens*. Je pourrois encore répondre que les étendarts des legions romaines qu'on exposoit en la présence des généraux de Rome payenne, n'étoient tant respectés & n'étoient regardés comme des choses sacrées que parce qu'on y voyoiet réprésentées des idoles: je parle d'après le temoignage de Pline l'ancien: je dirai plus; Suétone & Hérodien attestent que les peuples barbares adoroient ces étendarts, comme ils racontent de l'avoir fait le roi Artaban. Mais à quoi bon d'aller plus avant sur de pareilles recherches dès que l'on sait que les payens étoient persuadés que leurs principaux dieux possedoient souverainement la science de toutes les affaires terrestres: & que c'est pour cela qu'ils leur adressoient des prieres & qu'ils les invoquoient, comme fait Enée dans Virgile, & Ovide lui même dans le commencement de ses méthamorphoses: les orateurs, & notamment Cicéron, & Pline le jeune, dans le panégirique de Trajan, en firent de même. Selon les principes & selon les lois du paganisme, les dieux habitoient tout-à-la-fois & dans l'olimpe & dans leurs statues. Boulanger, Vossius, Wan-Dale, & tant d'autres auteurs en fournissent des preuves, pour ainsi dire, à chaque page, & nous paroissons surpris de ce que l'auteur de cet article n'en soit pas informé: disons même & avouons qu'il feint de l'ignorer, puisqu'il avance que *ni les derniers tems du Paganisme, ni les plus reculés n'offrent pas un seul fait qui puisse faire conclure qu'on adorât réellement une idole*. Le lecteur est maintenant en état de décider si cette proposition est vraie ou fausse. (*A*)

Ni les derniers tems du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons ſanctifié ces coutumes, & nous ne ſommes point *idolâtres*.

Les femmes en tems de ſécbereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient piés nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſceaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat*. Nous avons conſacré cet uſage illégitime chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châſſes des ſaints pour obtenir les bontés de l'Etre ſuprème par leur interceſſion?

Si un turc, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuſer d'abord de mettre notre confiance dans les ſimulacres que nous promenons ainſi en proceſſion; mais il ſuffiroit d'un mot pour le détromper. (1)

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*; que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toûjours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons-nous pas eu depuis pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certaines autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie*?

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculapes, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonnoit point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au-deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis-je, pouvoit bien à la vûe de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappée d'une horreur religieuſe, & adorer ſans le ſavoir la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans nos temples à nos payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les inſtruire que c'eſt aux bienheureux, aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apothéoſes; les Grecs diviniſoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Nos apothéoſes ſont d'une genre bien plus ſublime; nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes ſimplement vertueux qui ſeroient la plûpart ignorés ſur la terre, s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apothéoſes des anciens ſont faites par flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Cicéron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du polithéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*. (2)

Horace fait parler une ſtatue de Priape; il lui fait dire: *j'étois autrefois un tronc de figuier; un charpentier ne ſachant s'il feroit de moi un dieu ou un banc, ſe détermina enfin à me faire dieu*, &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier, en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette avanture, en diſant, *ils ne ſeront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues; on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pû ſervir également aux fonctions les plus viles. Un trone, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit donc conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire: vous voyez dans Martial,

> *Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,*
> *Non facit ille deos.*

Dans Ovide. *Colitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
*Forma Dei montes habitare ac numina gaudet.*

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des oracles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin; mais certainement l'opinion regnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère, & dans les chœurs des tragédies greques, que des prieres à Apollon,

(1) Les femmes de Rome payenne avoient recours aux fauſſes divinités dans le tems des grandes ſécbereſſes: elles en portoient les ſtatues en proceſſion comme font les catholiques. *Un ſeul mot* dit-on, *ſuffiroit pour détromper un Turc & un chinois lettré & pour leur faire voir clairement la difference qu'il y a à cet égard entre les Romains payens & les chrétiens catholiques*. Mais où eſt-il ce *mot*? pourquoi le taire avec une maligne prétérition? ne ſait on pas qu'il n'eſt pas permis à un catholique de propoſer de telles difficultés ſans donner en même tems les réponſes qui y conviennent, ni d'avancer des propoſitions qui renferment du venin ſans en préſenter l'antidote? Je dirai donc quel eſt que ce mot que l'extenſeur de cet article a omis. Les gentils & leurs femmes recouroient à leurs divinités infames en leur rendant un vrai culte de latrie; les catholiques au contraire s'adreſſent au vrai Dieu, ils l'invoquent de tout leur cœur & ils en implorent l'aſſiſtance & les graces par la médiation de ſes ſaints; s'ils en vénerent les images & les reliques, c'eſt avec un culte relatif qui ſe rapporte directement au Prototype, c'eſt-à-dire à Dieu qui renferme en lui même la ſainteté & l'excellence qui méritent le culte & la vénération. (*A*)

(2) Lorſqu'on refléchit ſur ce que nous venons d'obſerver, on reconnoit aiſément que les argumens qu'on oppoſe pour démontrer que les gentils n'étoient pas idolâtres, ſont ennuyeux, & ne concluent rien. Les apothéoſes des empereurs romains, ont été toûjours regardées comme les effets ridicules d'une flatérie, qu'on ne peut aſſez blâmer, par ceux même qui en pratiquoient les cérémonies. Combien de fois ne s'eſt-on pas ſervi des apothéoſes pour cacher aux yeux du public la tache infame du regicide? perſonne n'ignore la réponſe que fit Caracalla touchant l'apothéoſe de Geta qu'il avoit tué de ſa propre main entre les bras mêmes de ſa propre mere, Mammée. J'ai déjà fait remarquer à l'article *Janus*, la différence qui ſe trouve entre les apothéoſes des payens & celles des Chrétiens: au reſte, ſi l'on ne rendoit pas aux médailles d'Auguſte le même culte dont on honoroit ſes ſtatues, c'eſt parce que ces dernieres étoient conſacrées, & parce qu'en conſéquence & relativement au ſyſtême lithurgique de Rome ancienne, elles avoient une vertu & un caractere de divinité ſemblables aux fauſſes divinités dont elles prenoient le nom: c'eſt ainſi qu'Horace appelle dieu, la ſtatue de Priape: *maluit eſſe deum; jam deus ego*. (*A*)

ſon, qui rend ſes oracles ſur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adreſſée à une ſtatue.

Ceux qui profeſſoient la magie, qui la croyoient une ſcience, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le ſecret de faire deſcendre les dieux dans les ſtatues, non pas les grands dieux, mais les dieux ſecondaires, les génies. C'eſt ce que Mercure Triſmégiſte appelloit *faire des dieux*; & c'eſt ce que S. Auguſtin réfute dans ſa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les ſimulacres euſſent rien en eux de divin, puiſqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me ſemble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût aſſez habile pour donner une ame à une ſtatue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux; Jupiter & non pas ſon image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la ſtatue de Neptune qui ſoulevoit les mers, ni celle d'Apollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéiſtes, & n'étoient point des *idolâtres*.

*Si les Perſes, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, & de quelle antiquité eſt l'origine des ſimulacres appellés idoles; hiſtoire abrégée de leur culte.* C'eſt un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au ſoleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-tems ni ſimulacres, ni temples; ſi elles ſe tromperent, c'eſt en rendant aux aſtres ce qu'elles devoient au créateur des aſtres: encore les dogmes de Zoroaſtre, ou Zarduſt, recueillis dans le Sadder, enſeignent-ils un être ſuprême vengeur & rémunérateur; & cela eſt bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune *idole*; il a toûjours conſervé le culte ſimple du maître du ciel *Kingtien*, en tolérant les pagodes du peuple. Gengis-Kan chez les Tartares n'étoit point *idolâtre*, & n'avoit aucun ſimulacre; les Muſulmans qui rempliſſent la Grece, l'Aſie mineure, la Syrie, la Perſe, l'Inde, & l'Afrique, appellent les Chrétiens *idolâtres*, *giaour*, parce qu'ils croyent que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briſerent toutes les ſtatues qu'ils trouverent à Conſtantinople dans ſainte Sophie, dans l'égliſe des ſaints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en moſquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toûjours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des ſaints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces ſaints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'*idolâtrie* la plus complette; cependant il n'en eſt rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un ſeul Dieu, & ne reverent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ſes ſaints. Les Iconoclaſtes, & les Proteſtans ont fait le même reproche d'*idolâtrie* à l'Egliſe; & on leur a fait la même réponſe. (1)

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées préciſes, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & ſans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & ſur-tout les Polithéiſtes. On a écrit des volumes immenſes; on a débité des ſentimens différens ſur l'origine de ce culte rendu à Dieu, ou à pluſieurs dieux, ſous des figures ſenſibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne ſait pas qui inventa les habits & les chauſſures, & on veut ſavoir qui le premier inventa les *idoles!* Qu'importe un paſſage de *Sanconiaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le cahos, l'eſprit, c'eſt-à-dire le ſouffle, amoureux de ſes principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp, & ſa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos? que Cronos leur deſcendant avoit deux yeux par derriere, comme par-devant qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à ſon fils Taut; voilà un des reſpectables monumens de l'antiquité.

Orphée, antérieur à Sanconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans ſa théogonie, que Damaſcius nous a conſervée; il repréſente le principe du monde ſous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un viſage au milieu qu'il appelle *viſage-dieu*, & des aîles dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées biſarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images ſenſibles & hyéroglyphes ſont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philoſophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polithéïſme, le bon ſens vous dira que dès qu'il a eu des hommes, c'eſt-à-dire des animaux foibles, capables de raiſon, ſujet à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont ſenti leur foibleſſe & leur dépendance: ils ont reconnu aiſément qu'il eſt quelque choſe de plus puiſſant qu'eux. Ils ont ſenti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui ſouvent les détruit: une dans le feu qui conſume, & dans l'eau qui ſubmerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui préſident à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révérer la force inviſible qui faiſoit luire aux yeux le ſoleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut ſe former une idée de ces puiſſances ſupérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere ſenſible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même, étoit toute remplie de ces images ſous leſquelles Dieu eſt repréſenté. Il daigne parler dans un buiſſon le langage humain; il paroît ſur une montagne. Les eſprits céleſtes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le ſanctuaire eſt rempli de chérubins, qui ſont des corps d'hommes avec des aîles & des têtes d'animaux; c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur groſſiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré ſa défenſe de peindre & de ſculpter aucune figure, a donc daigné ſe proportionner à la foibleſſe humaine, qui demandoit qu'on parlât aux ſens par des images.

Iſaïe dans le *chap. VI.* voit le Seigneur aſſis ſur un trône, & le bas de ſa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend ſa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de ſaphir, & Dieu lui paroît comme un homme aſſis ſur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les ſtatues, les *idoles*, pour repréſenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perſes, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles*; mais bien-tôt Iſis & Oſiris furent figurés; bien-tôt Bel à Babylone fut un gros coloſſe; Brama fut un monſtre biſarre dans la preſqu'île de l'Inde. Les Grecs ſur-tout multiplierent les noms des dieux, les ſtatues & les temples; mais en attribuant toûjours la ſuprème puiſſance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs: ces peuples placerent toûjours tous les dieux dans le ciel ſans ſavoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres ſupérieurs habitaſſent dans les nuées qui ne ſont que de l'eau. On en avoit placé d'abord ſept dans les ſept planettes, parmi leſquelles on comptoit le ſoleil; mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, ſix mâles & ſix femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium*; Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié; Veſta prit ſa place.

Enſuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Eſculape; les dieux infernaux, Pluton, Proſerpine, ceux de la mer, comme Thétis, Amphitrite, les Néréides, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profeſſion, pour chaque action de la vie, pour les enfans,

(1) Les Perſes, les Sabéens & les Egyptiens furent de vrais idolâtres, parce que le culte qu'ils rendoient au ſoleil, aux étoiles, aux élémens & aux animaux étoit une vraie idolâtrie, d'autant plus que lorſque S. Paul dit, *ſcimus idolum nihil eſſe in mundo*, on ne doit pas entendre ces paroles relativement à l'exiſtence du ſujet, mais relativement à la vertu & à l'excellence de ce même ſujet: c'eſt ainſi que l'ont entendu S. Chriſoſtome & les autres peres mentionnés par Suicer (Theſaur. Eccleſiaſt. εἴδωλον) Quoique donc le ſoleil, les étoiles, les élémens & les animaux, ne ſoient pas des êtres imaginés & chimériques, cela n'empeche pas que le culte que les nations anciennes leur rendoient ne ſoit une vraie idolâtrie, puiſqu'on rendoit à des choſes créées le même culte & les mêmes honneurs qui ne ſont dûs qu'au Créateur, & puiſqu'on les croyoit douées de la même vertu ſupreme & de l'excellence qui ne ſe trouve qu'en Dieu ſeul. Il eſt pourtant faux que les Chinois n'ayent jamais eu aucunes idoles: le lecteur pourra s'en convaincre par la lecture du pere Kirker, du P. Bartoli, de l'Abbé Banyer & de tous les auteurs qui ont écrit depuis peu ſur les cérémonies chinoiſes, & ſur le culte de Confucius, & ſur celui qu'on rend aux parens après leur décès. (A)

fans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On divinisa enfin les empereurs: ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déeſſe Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déeſſe des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples; les petits dieux Pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit ſon cabinet; c'étoient les amuſemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autoriſés par aucun culte public. On laiſſoit agir à ſon gré la ſuperſtition de chaque particulier: on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si perſonne ne ſait quand les hommes commencerent à ſe faire des *idoles*, on ſait qu'elles ſont de l'antiquité la plus haute; Tharé pere d'Abraham en faiſoit à Ur en Chaldée: Rachel déroba & emporta les *idoles* de ſon beau-pere Laban; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion préciſe avoient les anciennes nations de tous ces ſimulacres? Quelle vertu, quelle puiſſance leur attribuoit-on? Croira-t-on que les dieux deſcendoient du ciel pour venir ſe cacher dans ces ſtatues? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'eſprit divin? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout? C'eſt encore ſur quoi on a très-inutilement écrit; il eſt clair que chaque homme en jugeoit ſelon le degré de ſa raiſon, ou de ſa crédulité, ou de ſon fanatiſme. Il eſt évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs ſtatues, pour s'attirer plus d'offrandes; on ſait que les Philoſophes déteſtoient ces ſuperſtitions; que les guerriers s'en mocquoient; que les magiſtrats les toléroient, & que le peuple toûjours abſurde ne ſavoit ce qu'il faiſoit: c'eſt en peu de mots l'hiſtoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'eſt pas fait connoître.

On peut ſe faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que pluſieurs villes rendirent à un chien, à un ſinge, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblêmes: enſuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toûjours du bœuf & des oignons; mais il eſt difficile de ſavoir ce que penſoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons ſacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient aſſez ſouvent: on faiſoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la ſtatue avoit prononcées lorſqu'on en fit la tranſlation du palais du roi Attale:

*Ipſa peti volui, ne ſit mora, mitte volentem,*
*Dignus Roma locus quo deus omnis eat.*

„ J'ai voulu qu'on m'enlevât; emmenez-moi vîte;
„ Rome eſt digne que tout dieu s'y établiſſe „.

La ſtatue de la fortune avoit parlé; les Scipions, les Cicérons, les Céſars à la vérité n'en croyoient rien; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient auſſi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des ſtatues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres*? Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal de l'erreur même: car chaque nation reconnoiſſant pluſieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ſes voiſins euſſent auſſi les leurs. Si vous exceptez Cambiſe, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'hiſtoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion excluſive; & les prêtres ne ſongerent qu'à multiplier les offrandes & les ſacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits; bien-tôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeoient eux-mêmes; ils devinrent bouchers & cruels: enfin, ils introduiſirent l'uſage horrible de ſacrifier des victimes humaines, & ſur-tout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perſes, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations; mais à Héliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on ſacrifioit les étrangers: heureuſement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette ſuperſtition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois veſtales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince, les Gaulois, les Germains, faiſoient communément de ces affreux ſacrifices.

On ne peut guere lire l'hiſtoire, ſans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il eſt vrai que chez les Juifs Jephté ſacrifia ſa fille, & que Saül fut prêt d'immoler ſon fils. Il eſt vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathème, ne pouvoient être rachetés, ainſi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périſſent: mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut: & ce n'eſt pas aux hommes à ſe mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à uſurper les droits de l'Etre ſuprème. (1)

Pour conſoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux ſacriléges, il eſt important de ſavoir que chez preſque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie ſacrée, & l'erreur populaire; le culte ſecret, & les cérémonies publiques; la religion des ſages, & celle du vulgaire. On n'enſeignoit qu'un ſeul Dieu aux initiés dans les myſteres; il n'y a qu'à jetter les yeux ſur l'hymne attribué à Orphée, qu'on chantoit dans les myſteres de Cérès Eleuſine, ſi célebres en Europe & en Aſie.

„ Contemple la nature divine, illumine ton eſprit,
„ gouverne ton cœur, marche dans la voie de la juſtice; que le Dieu du ciel & de la terre ſoit toûjours
„ préſent à tes yeux. Il eſt unique, il exiſte ſeul par lui-
„ même; tous les êtres tiennent de lui leur exiſtence; il
„ les ſoûtient tous; il n'a jamais été vu des yeux mor-
„ tels, & il voit toutes choſes „.

Qu'on liſe encore ce paſſage du philoſophe Maxime de Madaure, dans ſa lettre à ſaint Auguſtin „. Quel „ homme eſt aſſez groſſier, aſſez ſtupide, pour douter „ qu'il ſoit un Dieu ſuprème, éternel, infini, qui n'a „ rien engendré de ſemblable à lui-même, & qui eſt le „ pere commun de toutes choſes „? Il y a mille témoignages que les ſages abhorroient non-ſeulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéiſme. Epi-

(1) On ne trouve dans toute l'Ecriture ſainte que deux ſeuls exemples de victimes humaines: le premier eſt celui d'Iſac: Dieu l'ayant ainſi ordonné pour cimenter la foi d'Abraham, mais non pas pour l'obliger à répandre le ſang de ſon fils: le ſecond eſt celui de Jephté: il eſt bon de lire à ce ſujet la ſçavante diſſertation de D. Calmet. La circonſtance critique du danger imminent où ſe trouvoit Jonathas d'être fait mourir par Saül n'a aucun rapport avec cet argument, ainſi que les interpretes du texte ſacré nous l'enſeignent: mais tels exemples ne peuvent jamais autoriſer les rites cruels & impies des ſacrifices humains, qui étoient en uſage chez les idolâtres, & dont il eſt parlé dans le Déuteronome, & dans le livre des Nombres: on ne peut les lire ſans être ſaiſi d'horreur: ils ont commis toutes les abominations que le Seigneur Dieu déteſte, juſqu'à offrir leurs propres enfans, tant garçons que filles, en ſacrifice à leurs dieux, & à en jetter enſuite les corps au feu pour les conſumer: *omnes abominationes quas averſatur Dominus fecerunt diis ſuis offerentes filios & filias, & comburentes igni*. La vérité eſt également bleſſée en ce qu'on dit que le ſacrifice des animaux ſuccéda aux oblations des fruits de la terre, puiſque les premiers hommes pratiquoient auſſi les ſacrifices ſanglans des animaux, & dans le tems même qu'Abel offroit les premices des fruits de la terre, Caïn immoloit à Dieu les premiers agneaux de ſon troupeau. Ce ne fut donc pas l'avarice, & la gourmandiſe des prêtres qui donna lieu à ſacrifier tant d'animaux & à répandre leur ſang ſur les autels.

Que les premiers hommes offrirent ſimplement des fruits de la terre, Porphire eſt celui qui l'a écrit s'appuyant de l'autorité de Théophraſte, avec qui il ſoûtient le culte d'un ſeul Dieu chez les premiers habitateurs de la terre. Mais pour bien comprendre les motifs de la fiction dont ſe ſert Porphire, il ſuffit d'obſerver que ſon but étoit de ſe former un ſyſtème de religion qu'il pût oppoſer au Chriſtianiſme & le combattre par ce moyen. Sans parler des hommes qui ont vécu avant le déluge, les auteurs critiques ſacrés obſervent que les deſcendans de Noé introduiſirent l'idolâtrie dans le monde, & qu'ils adorerent la milice du ciel; quelques auteurs prétendent que cette milice comprenoit le ſoleil & les étoiles; & d'autres diſent qu'elle étoit compoſée de génies & d'eſprits céleſtes. Voſſius, le Clerc, D. Calmet, Wan-Dale & d'autres ſçavans écrivains, en parlent d'une maniere très-diffuſe, & ils expliquent comment les hommes ſont parvenus par gradation au culte des faux dieux: ils leur attribuoient des figures humaines, ſoit parce que ces dieux avoient été des hommes qui étoient redevables de leur qualité de divinité au ſeul caprice, ſoit parce qu'ils étoient ſeulement l'effet de la production d'une imagination échauffée & trop ſouvent idéale. On peut lire ce que l'auteur du livre de la ſageſſe a écrit ſur ce qui a donné lieu à l'idolâtrie. On ne parviendra jamais à la détruire ou du moins à la diſculper par la ſimple fiction de culte public & de culte ſecret; ce que j'ai dit à cet égard démontre l'inſuffiſance des conſéquences qu'on voudroit tirer de cette diſtinction.

Epictete, ce modele de résignation & de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle jamais que d'un seul Dieu : voici une de ses maximes. „ Dieu m'a créé, Dieu est au-dedans de moi ; je „ le porte par-tout ; pourrois-je le souiller par des pen„ sées obscènes, par des actions injustes, par d'infâmes „ desirs ? Mon devoir est de remercier Dieu de tout, „ de le louer de tout, & de ne cesser de le benir qu'en „ cessant de vivre „. Toutes les idées d'Epictete roulent sur ce principe.

Marc-Aurele, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Epictete dans l'esclavage, parle souvent à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre suprème & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini ? *Notre ame*, dit-il, *est une émanation de la divinité ; mes enfans, mon corps, mes esprits viennent de Dieu.*

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & universelle ; les Epicuriens la nioient ; les pontifes ne parloient que d'un seul Dieu dans les mystères ; où étoient donc les *idolâtres* ?

Au reste, c'est une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du tems de Théodose le jeune, il ne resta plus d'*idolâtres* que dans les pays reculés de l'Asie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septieme siecle : le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du tems de Charlemagne ; la Pologne & tout le Septentrion resterent long-tems après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie* : la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au de-là du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques lapons, quelques samoïedes, quelques tartares, qui ayent persévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M. de Voltaire. Voyez* ORACLES, RELIGION, SUPERSTITION, SACRIFICES, TEMPLES.

IDOLOTHYTES, s. m. (*Théolog.*) c'est le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on présentoit ensuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux assistans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au sujet de la manducation de ces *idolothytes*, & dans le concile de Jérusalem il leur fut ordonné de s'en abstenir, cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & présentées ensuite aux repas des chrétiens, les plus scrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fût plus un acte de religion. S. Paul consulté sur cette question, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, sans s'informer si cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvû que cela ne causât point de scandale aux foibles. Cependant l'usage de ne point manger des *idolothytes* a subsisté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypse ceux de Pergame sont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faisoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive église il est défendu aux chrétiens, par plusieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j. 15. I. Corinth. j. 8. Apocalyps. 2.*

IDON-MOULLY, s. m. (*Botan. exot.*) c'est le nom malabare d'une espece de prunier des Indes orientales, que les Botanistes appellent *prunus indica, fructu umbilicato, pyriformi, spinosa, racemosa*, ce qui suffit pour le distinguer des autres pruniers ; ajoutez qu'il s'éleve jusqu'à la hauteur de soixante & dix piés ; il est décrit dans l'*Hort. malab. part. IV. tab.* 18. *p.* 41. (*D. J.*)

IDRA, (*Géog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, sur la riviere d'Elsinum : presque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

IDRIA, (*Géog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par sa mine de vif-argent, appartient à la maison d'Autriche ; elle est de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieste. *Long.* 31. 35. *lat.* 46. 16.

La riche mine de vif-argent que cette ville possede dans son propre sein, est une chose bien curieuse. L'entrée de cette mine n'est point, sur une montagne, mais dans la ville même ; elle n'a pas plus de 120 ou 130 brasses de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du simple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches mines du monde en ce genre ; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'est-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorsqu'on en tiroit un morceau qui pesoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lû.

Etant descendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 brasses de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu seize mille barres de fer, qu'on avoit achetées dans la Carinthie ; on employoit aussi quelquefois au même usage 800 barres de fer tout-à-la-fois, pour purifier le vif-argent dans seize fournaises ; on en mettoit 50 dans chaque fournaise, 25 de chaque côté, 12 dessus & 13 au-dessous ; le produit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 sacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit jusqu'à Chremnits, en Hongrie, pour s'en servir dans cette mine d'or ; chaque sac pesoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille sacs de vif-argent purifié en réserve ; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a presque épuisé la mine & le bois nécessaire pour le travail. (*D. J.*)

IDSTEIN, (*Géog.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, résidence d'une branche de la maison de Nassau, à qui elle appartient ; elle est à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long.* 25. 53. *lat.* 50. 9. (*D. J.*)

IDULIE, s. f. (*Belles-lettres.*) c'est ainsi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut être elle a pris son nom. (*D. J.*)

IDUMÉE, s. f. (*Géog. anc.*) pays d'Asie, aux confins de la Palestine & de l'Arabie ; l'*Idumée* tire son nom d'*Edom* ou *Esaü*, qui y fixa sa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr, à l'orient & au midi de la mer Morte ; ensuite ses descendans, comme nous le verrons tout-à-l'heure, se répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui est au midi de la Palestine, & finalement dans la Judée méridionale, lorsque ce pays devint comme desert durant la captivité de Babylone ; ainsi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut distinguer les tems. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient resserrés à l'orient & au sud de la mer Morte, au pays de Seïr ; mais dans la suite l'*Idumée* s'étendit beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Bosra*, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Pétra* ou *Jectaël*.

L'*Idumée* dont Strabon, Josephe, Pline, Ptolomée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie Pétrée* de Pétra sa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les descendans d'Edom ou d'Esaü, fut de-là nommé le *pays d'Edom*.

Dans la suite des tems une sédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie se sépara du reste, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui se trouvoit alors comme deserte, par l'absence de ses habitans captifs à Babylone ; ceux-ci conserverent le nom d'*Iduméens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne suivirent pas les autres, se joignirent aux Ismaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Ismael, & le pays qu'ils posséderent *Nabathée* ; c'est sous ce nom qu'il en est souvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois ; Nabuchodonosor, cinq ans après la prise de Jérusalem, subjugua toutes les puissances voisines de la Judée, & en particulier les Iduméens ; Judas Macchabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre ; enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circoncision ; dès-lors ils demeurerent assujettis aux derniers rois de la Judée, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains. (*D. J.*)

IDYLLE, *terme de Poésie*, petit poeme champêtre qui contient des descriptions ou narrations de quelques aventures agréables. *Voyez* ECLOGUE. Ce mot vient du grec εἰδύλλιον, diminutif d'εἶδος, *figure, représentation*, parce que le propre de cette poésie est de représenter naturellement les choses.

Théocrite est le premier auteur qui ait fait des *idylles* ; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'usage. *Voy.* PASTORAL.

Les *idylles* de Théocrite, sous une simplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables ; elles paroissent puisées dans le sein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'est

C'est une poésie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient plus dans les *idylles* à la simplicité originale de Théocrite: notre siecle ne souffriroit pas une fiction amoureuse qui ressembleroit aux galanteries grossieres de nos paysans. Boileau remarque que les *idylles* les plus simples sont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des sujets sur lesquels roule ordinairement l'*idylle*.

*Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête*
*De superbes rubis ne charge point sa tête;*
*Et sans mêler à l'or l'éclat des diamans,*
*Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornemens:*
*Telle aimable en son air, mais humble dans son style,*
*Doit éclater sans pompe une élégante* idylle;
*Son tour simple & naïf n'a rien de fastueux,*
*Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.*
Art poëtique, chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle est fort légere: les auteurs les confondent souvent. Cependant il semble que l'usage veut plus d'action, de mouvement dans l'églogue, & que dans l'*idylle* on se contente d'y trouver des images, des récits, ou des sentimens seulement. *Cours de belles-lettres, tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'est pourtant pas absolument générale. Dans l'églogue, dit-il, ce sont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaisirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les passions & les soins dont la nôtre est traversée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'est nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos passions ou de nos usages, avec la simplicité de leurs mœurs & de leurs sentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere sur une allégorie soutenue, tirée de l'instinct des animaux ou de la nature des choses inanimées; tel est le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres: d'où il est aisé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'églogue, puisque sous ce rapport elle suppose un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus: son esprit peut donc être plus orné, plus vif, moins simple & moins uni que ne seroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. I.*

# J E

JE ou GE, s. m. (*Commerce.*) mesure des longueurs dont on se sert en quelques endroits des Indes. *Voy.* GE.

*Jé*, mesure des liqueurs dont on se sert en quelques lieux d'Allemagne, particulierement à Ausbourg. Le *jé* est de deux muids, ou de douze besons, le beson de douze masses; huit *jé* font le féoder. *Voyez* BESON, MASSE, FEODER. *Dict. de commerce.*

JEAN-LE-BLANC, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau de *S.* Martin, *pygargus*, oiseau du genre des aigles. Willughbi a donné la description d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui pesoit huit livres & demie; il avoit six piés quatre pouces d'envergure, & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit sa base avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les piés avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche le commencement du cou avoit une couleur roussâtre, le croupion étoit noirâtre; au reste, le corps avoit une couleur obscure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aîle vingt-sept grandes plumes noirâtres, elles sont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit composée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiseau differe de celui qu'Aldrovande a décrit sous le nom de *pygargus*. Willugh. *Ornit. Voyez* OISEAU.

JEAN DE GAND, (*Hist. nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiseau qui se trouve dans le nord, sur les côtes de Spitzberg; il a la grosseur & la forme d'une cygogne, ses plumes sont blanches & noires comme les flemmes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poissons, sur lesquels il s'élance avec une dextérité singuliere: cet oiseau habite les mers du nord, où se font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean.*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Testament, qui contient l'histoire de la vie & des miracles de Jesus-Christ, écrit par l'apôtre S. *Jean*, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieillesse, lorsque vers l'an du salut 97 les évêques & les fideles d'Asie lui ayant demandé avec empressement qu'il leur écrivît l'histoire de ce qu'il avoit vû & oui de notre Sauveur, il se rendit à leurs desirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui sert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La sublimité des connoissances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. *Jean* le surnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypse dont nous avons parlé sous son titre, cet apôtre a composé trois épitres que l'Eglise reconnoît pour canoniques. On lui a supposé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ses prétendus voyages; des actes dont se servoient les Encratites, les Manichéens & les Priscillianistes; un livre de la mort & de l'assomption de la Vierge; un symbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocésarée par la sainte Vierge & par saint *Jean*. Ce symbole fut cité dans le cinquieme concile écuménique; mais les actes & l'histoire dont nous venons de parler, ont été de tout tems généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible.*

JEAN, S. (*Hist. ecclés.*) il y a un grand nombre de communautés ecclésiastiques & religieuses instituées sous le nom de S. *Jean*. Les unes subsistent encore; d'autres se sont éteintes. L'histoire ecclésiastique fait mention des chanoines hospitaliers de S. *Jean*-Baptiste de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva, ils portoient une croix noire sur leurs robes & sur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit aussi des sœurs hospitalieres du même nom. Il est parlé des hospitaliers & des hospitalieres de S. *Jean*-Baptiste de Dottingam; des hermites de S. *Jean*-Baptiste de la pénitence, établis en Navarre sous l'obéissance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. *Jean*-Baptiste, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, sous le titre de S. *Jean* l'évangéliste; l'ordre de S. *Jean* de Jérusalem, de S. *Jean* de Latran, &c.

JEAN, (*mal de S.*) c'est une espece de maladie convulsive, qui tient de la nature de l'épilepsie, dans laquelle on tombe de son haut, après s'être fort agité, comme en dansant, en sautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, selon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appellée *la danse de S. Wit. Voyez* EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Vasgau, aux confins de la Lorraine, sur la Sarre, dans le Comté de Sarbruck; elle est à 5 lieues O. de Deux-Ponts. *Long.* 25. 47. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derriere la cap Rouge à 45 deg. 40 min. de lat. septentr. Cette riviere est fort dangereuse, si on ne reconnoît bien les basses, les rochers, & les pointes qui sont des deux côtés; elle est renommée pour la pêche des saumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louisiane; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & se jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGELY, S. (*Géog.*) *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle est sur la Boutonne, à 6 lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 17. 5. *lat.* 45. 56.

Cette ville a été le lieu de la naissance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il est auteur d'une histoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 jusqu'à 1664; il la composa dans un esprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des pensions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette histoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caracteres, car les phrases de Tacite en fournissent presque toutes les couleurs, & semblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraiſſemblablement de poiſon à S. *Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) ſon couſin, n'en reçut la nouvelle qu'en verſant un torrent de larmes, *purpureos & ego ſpargam flores*; il les mérite par ſes malheurs & par ſes vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de ſon pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de ſa religion; ayant échappé comme on ſait avec le roi de Navarre au maſſacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que ſon autorité ne s'étendoit pas ſur les conſciences, & en même tems il quitta la cour. Il eſt grand pere du célebre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom), ſi fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, &c. (*D. J.*) (1)

Jean de Lône, S. (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef lieu du bailliage de même nom, & la ſixieme qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Eſpagne, & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le ſiege en 1635. Louis XIII. par reconnoiſſance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres ſubſides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle eſt ſituée; c'eſt ſur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

Jean de Luz, S. (*Géog.*) *Lucius Vicus*; le nom baſque eſt *Loitzun*, petite ville de France en Gaſcogne, la deuxieme du pays de Labour, & la derniere du côté de l'Eſpagne, avec un port. Elle eſt ſur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Liſle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E de Fontarabie, 4 S. O de Bayonne, 174. S. O. de Paris. *Long* 15. 59. 28. *lat.* 43. 23. 15. (*D. J.*)

Jean de Maurienne, S. (*Géog.*) petite ville de Savoie, ſans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Vienne; elle eſt ſur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 1. *lat.* 45. 18. (*D. J.*)

Jean-pied-de-Port, S. (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, à une lieue des frontieres d'Eſpagne, autrefois capitale de la baſſe Navarre, avec une citadelle ſur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il eſt au pié de cette chaine de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les paſſages ou défilés par où l'on peut traverſer les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* eſt à l'entrée de ces *ports* ou paſſages, on la nomme S. *Jean pied-de port*; elle eſt ſur la Nive, à l'entrée d'un des paſſages des Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris. *Long.* 16. 22. *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

Jean d'Ulua, S. (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale ſur la mer du nord, dans la nouvelle Eſpagne, à l'entrée du port de la Véra-Crux; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20. *lat.* 19. (*D. J.*)

JEANNE, l'île de sainte, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche l'extrémité de l'île de Madagaſcar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; ſa fertilité engage les vaiſſeaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties ſeptentrionales des Indes, à aller s'y raffraîchir; elle abonde en ritz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plûpart viennent ſans culture. On y voit auſſi beaucoup de miel & de cannes de ſucre; tous les fruits y ſont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans eſt la mahométane, mêlée des ſuperſtitions; il y a dans cette île de belles moſquées. Les femmes y ſont en quelque maniere eſclaves, car elles cultivent ſeules la terre, ſervent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid.* 12. 30. (*D. J.*)

JEBLE. *Voyez* Yeble.

JEBUSES, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece de prêtreſſes de l'île de Formoſa ou de Tay-Van, qui eſt ſituée vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtreſſes, qui font le métier de ſorcieres & de devinereſſes, en impoſent au peuple par des tours de forces au-deſſus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le ſacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; enſuite, à force de contorſions, de poſtures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une eſpece de frénéſie, à la ſuite de laquelle elles prétendent avoir eu des viſions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le tems qu'il fera, de chaſſer les eſprits malins, &c. Une autre fonction des *jébuſes* ou prêtreſſes de Formoſa, eſt de fouler aux piés les femmes qui ſont devenues groſſes avant l'âge de trente-ſept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'eſt, dit-on, point permis par les lois du pays de devenir mere avant cet âge.

JEÇO, (*Géog.*) grande île d'Aſie, au nord de la partie ſeptentrionale de Niphon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle eſt remplie de bois, les habitans ne vivent preſque que de chaſſe & de poiſſon. Quelques cartes mettent ce pays d'Aſie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'eſt une erreur de plus de 50 degrés. Kœmpfer aſſure que cette île eſt à 42 degrés de lat. ſept. N. N. E. *vis-à-vis* la grande province d'Oſiu. (*D. J.*)

JECTIGATION, ſ. f. (*Méd.*) *jectigatio*, ce terme a plus d'une ſignification; il eſt pris pour une eſpece de tremblement, de mouvement convulſif, de palpitation que l'on reſſent dans tout le corps ou dans le cœur ſeulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; enſorte que, ſelon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* eſt une eſpece d'épilepſie. *Voyez* Epilepsie, Palpitation.

Sennert emploie ce mot dans un autre ſens; ſelon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*), on doit le regarder comme barbare, & ſignifie la même choſe qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui ſont un ſymptome de maladie. *Voyez* Jactation.

JEDBINSK, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

IEDO, (*Géog.*) ville d'Aſie, capitale du Japon, dans l'île de Niphon, avec un ſuperbe palais fortifié, où l'empereur fait ſa réſidence.

*Iédo* eſt une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle eſt comptée comme la premiere, la plus conſidérable & la plus vaſte de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans ſa longueur: le nombre de ſes habitans eſt prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverſe, & ſe jette dans la mer par cinq embouchures. On a conſtruit ſur cette riviere un pont de 42 braſſes de longueur. Les maiſons des particuliers ſont petites, baſſes, & bâties de bois, ce qui occaſionne ſouvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples ſuperbes conſacrés aux dieux de toutes les ſectes & religions établies au Japon. Le château deſtiné pour l'empereur & ſa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, eſt fortifié de toutes parts; la ſtructure des appartemens qui le compoſent, & qui ſont immenſes pour la grandeur, eſt d'une beauté exquiſe ſelon l'architecture du pays, qui n'eſt pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni deſſein, ni proportion; les plafonds, les ſolives, & les piliers, ſont de cedre, de camphre, de bois de jeſeri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la deſcription complette d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157. *lat.* 35. 32. (*D. J.*)

JEDOGAWA-TSUTSUSI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un cytiſe fort célebre au Japon; ſes rameaux ſont hériſſés de pointes; ſa feuille eſt couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en diſtingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEJUNUM, ſ. f. (*Anat.*) le ſecond des inteſtins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toûjours moins plein que les autres. *Voyez* Intestins.



(1) Henri de Bourbon étoit certainement doüé d'excellentes & rares qualités d'eſprit & de corps, mais ce fut lui qui, avec ſon pere, fomenta la rebellion que les calviniſtes ou les huguenots autrement dits, ſuſciterent en France contre le Roi même: ce prince s'oublia juſques à abandonner la religion ſainte de ſes ancêtres, & il jetta conjointement avec ſon pere la ſemence de cette diſcorde qui pendant tant d'années dechira le ſein de la France. (*C*)

JEGUR, (*Hiſt. nat.*) C'eſt le nom qu'on donne en Tartarie à une eſpece de graine dont la tige reſſemble aſſez à une canne de ſucre, & s'éleve auſſi haut qu'elle; la graine eſt ſemblable à du ris, & forme comme une eſpece de grappe au ſommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croît abondamment ſur les bords de la riviere d'Amon, qui eſt l'Oxus des anciens.

* JEHOVA ou JEHOVAH, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, ſa force, ſa ſignification, ſes voyelles & ſa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être*: *Jehovah* eſt celui qui eſt.

JELLE, ſ. m. (*Navigation*) c'eſt le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui ſont fort en uſage en Norvege & en Ruſſie.

JEMMA ou GEMENE, (*Géog.*) riviere de l'Indouſtan, qui paſſe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui ſe jette dans le Gange à environ 23 *dégrés de latitude ſeptentrionale*.

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Laponie l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helſingie, & la Dalécarlie. Elle eſt pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (*D. J.*)

JEMSEE, (*Géog.*) ville du Royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Tavaſthus, près d'un lac fort-poiſſonneux.

JENCKAU, (*Géog.*) ville de Bohème, dans le cercle de Czaslau, ſur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de perroquet du Bréſil, qui eſt de la groſſeur du merle, & a comme cet oiſeau le bec & les jambes noires. Son dos, ſes ailes & ſa queue ſont d'un verd bleuâtre; le bout des aîles eſt noirâtre; ſa tête, le cou & la poitrine ſont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

JENE, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maiſon de Saxe-Eiſenac, avec une univerſité qui fait tout ſon luſtre. Elle eſt ſur la Sala, à 2 lieues ſud-eſt de Weimar, 4 ſud-oueſt de Naunbourg, 7 ſud-eſt d'Erford. Schuttens (*Joh. Henr.*) a donné une deſcription de ſes foſſiles & de ſes minéraux, ſous le titre de *Oryehtographia Jenenſis*. Lipſiæ, 1720, *in*-8°. *Long.* ſelon Caſſini, 28. 55. 30, *lat.* 54. 25.

Entre les médecins qu'a produits *Jène*, car la médecine y eſt cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gonthier Chriſtophe), qui a publié pluſieurs ouvrages dont les principaux ſont: *In phyſiologiam introductio*, Helmſtad 1681, *in*-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684. *in*-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695. *in*-4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amſtel, 1709, *in*-8°. (*D. J.*)

JENEEN, (*Géog.*) vieille ville d'Aſie, dans la Paleſtine, avec un ancien château & deux moſquées. C'eſt le lieu de la réſidence d'un émir qui leve un caphar ſur tous ceux qui vont de Jéruſalem à Nazareth. On feroit tenté de croire que c'eſt la Naïm de l'Ecriture, ſi Maundred ne les diſtinguoit dans ſon voyage d'Alep à Jeruſalem. (*D. J.*)

JENJAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Indouſtan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, ſur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord oueſt de Déhly, *long.* 49. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

JENIPAN ou JENIPAPAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de calbaſſe des Indes, de la groſſeur d'un œuf de canard; l'écorce n'en eſt point dure, la chair qui eſt à l'intérieur eſt blanche, mêlée de petits grains applatis; le goût en eſt un peu âpre, ſans cependant être deſagréable; l'arbre qui porte ce fruit reſſemble au frêne; ſon écorce, comme celle du fruit, eſt d'un gris clair. *Dict. de Hubner.*

JENISESKOI, autrement JENISCEA, ou JENISEISK, (*Géog.*) ville aſſez peuplée de l'empire ruſſien dans la Tartarie, en Sibérie, ſur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Oſtiaques & des Tunguſes. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguſes payens qui habitent le long de la riviere, y payent au ſouverain de Ruſſie un tribut de toutes ſortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jeniſcéa*, ſe déborde comme le Nil, l'eſpace de 70 milles, & fertiliſe les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cauſe de neuf poroges ou chutes d'eau qui étant à quelque diſtance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'iſle de Gansko à ſon embouchure, & après un très-long cours, il ſe jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jeniſeskoi*, ſuivant le P. Gaubil, 100. 42. 45. *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croît que des eſpeces de groſeilles ſauvages, rouges & noires, mais ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que le plus grand *froid* obſervé juſqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Sibérie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baiſſa pendant quelques heures à 70 dégrés au deſſous de la congélation.

On ſait que le dégré de froid de 1709 à Paris exprimé par 15 dégrés $\frac{1}{2}$ au-deſſous de la congélation, a paſſé long-tems pour le plus conſidérable dont on ait eu connoiſſance dans nos climats. On ſait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puiſque lorſqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertiſſoit en neige la vapeur qu'on exhaloit, le thermometre qui meſuroit ce froid deſcendit au trenteſeptieme dégré de celui de M. de Réaumur; mais 37 dégrés comparés à 70 dégrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre, relativement à celui de *Jeniſeskoi* en 1735.

Cependant ſi l'on juge du froid par ſes effets, on en trouvera peut-être d'auſſi cruels rapportés dans pluſieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer ſeptentrionale, furent obligés de paſſer l'hyver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne ſe garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Chérès y étoit ſi parfaitement gelé en maſſes, qu'ils ſe le diſtribuoient par morceaux. *Voy. encore l'article* HUDSON, *baie de.* (*Géog.*) (*D. J.*)

JENKOPING. *Janocopia*, (*Géog.*) ville ouverte de Suede, dans la province de Smaland, ſur le lac Water, avec une citadelle, à 22 lieues nord-oueſt de Calmar, 18 ſud-eſt de Falkoping. *Long.* 31. 55. *lat.* 57. 22. (*D. J.*)

JENIZZAR, (*Géog.*) ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Coménolitari, bâtie ſur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle eſt à 5 lieues ſud-oueſt de Salonique, 7 nord'eſt de Caravéria. *Long.* 40. 12. *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui eſt l'ancienne *Pheræ* de Theſſalie. (*D. J.*)

JENO, (*Géograph.*) ville & château de la haute-Hongrie, vers la frontiere de la Tranſylvanie, ſur la riviere de Keres, entre Gyalay & Temeſvar.

JENUPAR, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, dans la péninſule de l'Inde, en-deçà du Gange, ſous la domination du Grand-Mogol.

JEN-Y-CERIS-EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) officiers des janiſſaires, dont la charge répond à celle de prevôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent ſurvenir parmi les janiſſaires; s'il s'agit de délits conſidérables, & de choſes trè-graves, il en fait ſon rapport à l'aga qui décide en dernier reſſort. *Voyez* JANISSAIRE. (*D. J.*)

JEQUITINGUACU, (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit qui croît au Bréſil, & qui reſſemble à nos groſſes fraiſes; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luiſant comme du jais, & dont l'écorce eſt très-amere. On écraſe ce noyau qui eſt de la groſſeur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du ſavon.

JERA, (*Géograph.*) riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfembuttel, qui prend ſa ſource dans la principauté d'Halberſtadt.

JEREMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théolog.* livre canonique de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de *Jérémie* ſon auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anatoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jéruſalem.

*Jérémie* étoit de race ſacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiſer, ſur la fin du regne de Joſias, & continua ſes prophéties juſqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* eſt terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc uſque verba Jeremiæ*, ℣. 64. Le 52 eſt de Baruch ou d'Eſdras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons encore ſes lamentations, où il dépeint & déplore d'une maniere pathétique la déſolation & la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens. Cet ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſés ſuivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate,

te, qui ne se rencontre ni dans l'hébreu, ni dans la paraphrase chaldaïque, ni dans le syriaque, & qui paroît avoir été ajoutée pour servir d'argument à ce livre.

Le style de *Jérémie* est moins sublime & moins véhément que celui d'Isaïe; mais il est plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *appenderunt mercedem meam triginta argenteos.*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont se servoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérome dans son commentaire sur S. Matthieu, *chap. XXVII.* Dupin, *differt. prélim. sur la bib. chap. iij. liv. I, §. xviij. pag.* 358 *& suiv.* (*G*)

JÉRÉPÉ-MONGA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) serpent marin qui se trouve au Brésil; il se tient sous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il sort quelquefois & se repose sur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; si l'on cherche à dégager la main prise avec l'autre, celle-ci se prend également: alors l'animal se déploie, se jette dans les eaux, & y entraîne sa proie.

JÉRICHO, (*Géog. anc.*) appellée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Asie dans la Palestine, bâtie par les Jébuséens à deux lieues du Jourdain, & à sept de Jerusalem; c'est la premiere ville du pays de Chanan, que Josué prit & saccagea; on en rebâtit une nouvelle dans son voisinage. Vespasien la détruisit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée sous les empereurs chrétiens; & décorée d'un siége épiscopal; mais finalement les guerres des Sarrasins dans la terre-sainte, ont détruit le siége & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes si gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

*La rose de Jericho* louée dans l'Ecriture, est une *plante qui nous est inconnue; elle ne présente point celle à laquelle les modernes donnent* vulgairement ce nom, & qui est une espece de *thlaspi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jericho* dont il avoit déja fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Josephe saisit cette occasion du campement de Pompée, pour observer que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de son baume. Pline rapporte d'après Théophraste, que cet arbrisseau balsamifere ne se trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec πλέθρα), & l'autre de moins encore; mais ce n'est ni *Jericho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Egypte qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau, c'est l'Arabie heureuse. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y prospéroit. En tout cas les choses ont bien changé: il n'y a plus de jardins à *Jericho*, ni de baume en Judée; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuse, & pour dire quelque chose de plus, le mot hébreu *zori*, que nous avons rendu par *baume*, est un mot générique qui signifie seulement toute gomme résineuse; ainsi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une espece de térébenthine dont on se servoit pour les blessures & quelques autres maux.

Josephe prétend encore que les environs de *Jéricho* ressembloient au paradis terrestre tandis que selon Suidas ils étoient pleins de serpens & de viperes; cependant *Jéricho* est très-fameuse dans l'Ecriture-sainte; Moyse l'appella *la ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de justes louanges; c'est à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un superbe palais dans lequel il finit ses jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un regne célebre par d'illustres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de se procurer consécutivement la faveur de Sextus César, de Cassius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain; il en reçut l'investiture en marchant au capitole entre les deux triumvirs; il prit Jérusalem, se soutint auprès d'Antoine malgré Cléopatre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta sans cesse sa puissance par les bontés d'Octave, & introduisit dans son royaume des coutumes étrangeres; il réédifia Samarie, construisit par-tout des forteresses, procura de ses propres fonds de grands secours aux Juifs pendant la famine & la peste qui les desoloit, fonda plusieurs villes, & dissipa les brigands de la Tragonite; enfin il fut nommé Procurateur de Syrie, éleva un superbe temple en l'honneur d'Auguste, rebâtit celui de Jérusalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne splendeur, & obtint d'Agrippa toutes sortes de graces en faveur de ses sujets.

Tel a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans son domestique; on sçait quels troubles sa sœur Salomé excita dans sa famille, & quelles en furent les tristes suites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans sa 80e année, le grand-prêtre Aristobule son beau-frere, Joseph son propre oncle, Alexandra mere de Mariamne son épouse, cette belle & vertueuse Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reste de sa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui sacrifica trois fils à sa colere, Alexandre, Aristobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier dans les plus cruels tourmens, dont Josephe vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui restoient encore, Archélaus, Hérode & Philippe, partagerent ses états. (*D. J.*)

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & baillage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, sur les frontieres de Brandebourg.

JERKÉEN, (*Géogr.*) ville d'Asie, capitale de la petite Tartarie, sur les bords de la riviere d'Ilac; elle est assez grande. C'est l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie septentrionale de l'Asie, de la Chine, de la grande Tartarie, & de la Sibérie.

JÉRONYMITES, s. m. (*Théol.*) est le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux, autrement appellés *hermites de saint Jérôme*. *Voyez* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de Saint Jérôme d'Espagne*, doivent leur naissance au tiers-ordre de saint François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, sous le nom de *saint Jérôme*, qu'ils avoient choisi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les constitutions du couvent de sainte Marie du Sépulchre, avec la regle de saint Augustin; & pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, sans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronymites* sont en possession du couvent de saint Laurent de l'Escurial, où les rois d'Espagne ont leur sépulture; de ceux de saint Isidore de Seville, & de saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du XV siecle. Sixte IV. les mit sous la jurisdiction des *Jéronymites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de saint Jérôme. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

Les hermites de saint Jérôme de l'Observance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocese de Séville, & leur donna une regle composée des sentimens de Saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V. qui dispensa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Gambacorti fonda la troisieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1568, que Pie V. leur ordonna d'en faire des solemnels; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronymites*, dite *des hermites de S. Jérôme de Fiesoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII. sous la regle & les constitutions de Saint Jérôme; mais Eugene IV. leur donna en 1441 la regle de saint Augustin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit; mais en 1460, Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient, ce qui occasionna une division parmi eux. Clément IX. supprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

JEROPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui porte les choses sacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit surtout *jérophores*, ceux qui, dans les cérémonies, portoient les statues des dieux.

IEROPHILAX, s. m. (*Hist.*) garde des choses sacrées, titre qui désigne assez la fonction de celui qui le

le portoit dans l'Eglise grecque: il revient à notre sacristain.

IEROSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) inspection des choses sacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* ARUSPICES & ARUSPICINES.

JEROSLAW, (*Géogr.*) M. de l'Isle écrit *Yéroslawle*, ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, sur le Wolga. *Long.* 58. 30. *Lat.* 57. 24. (*D. J.*)

JERSEY, (*Géog.*) île de la mer Britannique, sujette aux Anglois, quoique sur les côtes de France, à 10 lieues des côtes de Bretagne, & à cinq de celles de Normandie. Elle jouit d'un air sain & d'un terroir fertile; elle est très peuplée, défendue par deux châteaux, & dépend du comté de Hant. On croit qu'elle a fait autrefois partie du Cotentin, & qu'elle en a été séparée par la mer qui a inondé le terrein, qui la joignoit à la terre ferme. *Voyez* Hadrien de Valois, *Notit. Gal. p.* 219. Son circuit est de 21 milles; S. Elie en est le chef-lieu. *Long.* $15^{d}$. 15'. 25''. *Lat.* $49^{d}$. 14' 20''.

Saint Magloire natif du pays de Galles, établit pendant sa vie un couvent dans cette île, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au fauxbourg S. Jacques, dans un monastere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'est aujourd'hui le séminaire de Saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poëte, reçut le jour à *Jersey*, vers le milieu du xij siecle. Il est l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers françois; ce livre fort rare, est important pour ceux qui recherchent la signification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. (*D. J.*)

JERTH, s. m. (*Hist. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une espece de mousse qui y croit ainsi que dans d'autres pays froids. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait des rennes d'heure en heure, pour les faire transpirer. Les principales maladies de ce pays sont les pleurésies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce seul remede. Au défaut de cette racine de *jerth*, on se sert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Description de la Laponie*.

JERVENLAND, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Estonie, sujet à la Russie; le chateau de Wittentein, & le bourg d'Oberbalen, en sont les lieux principaux. (*D. J.*)

IERUSALEM, (*Géog.*) ancienne & fameuse ville d'Asie, capitale du petit royaume d'Israël, après que David l'eut conquis sur les Jébuséens. Depuis ce tems-là *Jérusalem* éprouva bien des événemens, & son histoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des vicissitudes de cette ville, cent fois prise, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Sesac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amasias roi d'Israël, enleverent consécutivement les trésors du temple; mais Nabuchodonosor ayant pris la ville même pour la quatrieme fois, la réduisit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jérusalem* fut reconstruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, effiégea & ruina *Jérusalem*. Ensuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les sacrifices; elle jouit d'une assez grande paix jusqu'aux démêlés d'Hircan & d'Aristobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jérusalem* 63 ans avant J. C. & démolit ses murailles, dont Jules César permit le rétablissement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province sous l'obeissance du gouverneur de Syrie, que les Juifs se révolterent, & passerent au fil de l'épée la garnison romaine; Alors l'empereur Titus vint en personne dans le pays, assiégea *Jérusalem*, l'emporta, la brûla, & la réduisit en solitude, l'an 70 de l'ere chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire.

> *Jérusalem conquise, & ses murs abattus,*
> *N'ont point éternisé le grand nom de Titus;*
> *Il fut aimé, voilà sa grandeur véritable.*

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jérusalem* fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut emmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soûmirent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de J. C. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils respecterent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de subsistance, que le pélérinage des Chrétiens & des Musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulchre. Tous payoient un léger tribut à l'émir turc qui résidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curiosité des pélerins.

Dans ces conjonctures, on vit se répandre en Europe cette opinion religieuse ou fanatique, que les lieux de la naissance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infideles, le seul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces misérables. L'Europe se trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur proposoit d'expier en suivant leur passion dominante: ils prirent la croix & les armes. *Voyez* CROISADES.

Les églises & les cloitres acheterent à vil prix plusieurs terres des seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Asie; Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit sa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. Les moindres seigneurs châtelains partirent à leurs frais, les pauvres gentils-hommes servirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople: moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent aussi, comptant ne trouver sur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourrissant.

La premiere expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jérusalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut massacré. Après ce carnage, les croisés dégouttans de sang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le sépulcre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jérusalem*; mais, comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & se contentât du port de Joppé.

En peu de tems, de nouveaux états divisés & subdivisés entre les mains des chrétiens, passerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. Cependant la situation des croisés étoit si mal affermie, que Baudoin premier roi de *Jérusalem*, après la mort de Godefroy son frere, fut pris presque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoiblissant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Lusignan couronné roi de *Jérusalem*, marcha contre Saladin, il devint son captif, & fut traité comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jérusalem*, fit laver avec de l'eau rose la mosquée qui avoit été changée en église, & fit graver sur la porte: „ le roi Saladin serviteur de Dieu, mit cette „ inscription après que le tout-puissant eut pris *Jérusa-* „ *lem* par ses mains. „ Il fonda des écoles musulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'église du saint sépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe se troubla; les rois suspendirent leurs querelles pour marcher au secours de l'Asie, & cependant leur armée saccagea Constantinople, au lieu d'aller reprendre *Jérusalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas, démolit en 1218, le reste des murailles de ce triste lieu.

En 1244, son territoire n'appartenoit déja plus à personne. Les Chorasmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de musulmans, de chrétiens & de Juifs. De nouveaux turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reste des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim empereur des Turcs, ayant vaincu le soudan d'Egypte en 1517, se rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conséquent de *Jérusalem*, qui est demeurée jusqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, sous la domination du grand-seigneur.

Elkods est son nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle est à 45 lieues S.O. de Damas, 18 de la mer Méditerranée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* suivant de la Hire 58 deg. 29 min. 30 sec. suivant Street, 55 deg. 11 min. 30 sec. Suivant Cassini, 52 deg. 51 min. 30 sec. *Lat.* suivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 sec. Suivant Street 32. 10. Suivant Cassini 31. 50. (*D. J.*)

JERUSALEM, *temple de* (*Hist. sac. & proph.*) autrement nommé *temple de Salomon*, parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes solemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa description est trop épineuse pour nous y engager, & les savans qui ont consumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder ensemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loisir de consulter, de confronter Villalpand dans *ses commentaires sur Ezéchiel*; Louis Cappel dans *son abrégé de l'histoire judaïque*; Constantin l'empereur, dans *son ouvrage sur le traité du thalmud*, intitulé *Middotth*; Jean Lightfoot, dans *le recueil de ses œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illustres d'entre les modernes, qui ont épuisé cette matiere sans beaucoup de succès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre; mais l'embarras de sa description consiste principalement dans ses décorations, ses ornemens, ses portes, ses portiques, ses galeries & ses cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées justes, que les détails de l'Ecriture-sainte, de Josephe, & du thalmud sont également confus. (1)

Personne n'ignore les tristes catastrophes que ce temple éprouva dans le cours des siecles. Après avoir subsisté 424 ans, il fut ravagé & détruit par Nabuchodonosor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ses soins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace sous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, souillé, & prophané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin sacrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cent talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer sa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richesses y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un siecle, que le pillage qu'en fit Crassus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la somme de dix mille talens, c'est-à-dire, plus de deux millions sterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoye; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la splendeur fut de courte durée. Tout le monde sait qu'il subit le sort de *Jérusalem*, lorsque Titus assiégéa cette ville, l'emporta, la brûla, & la réduisit en cendre, l'an 70 de l'ere vulgaire. (*D. J.*)

JESI, (*Géog.*) ancienne ville de l'état de l'église; dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du saint siege: elle est sur une montagne proche la riviere de *Jési*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30. 55. *lat.* 43. 30. Il y a aussi une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Niphon, au voisinage de Méneo. *Long.* 157. 40. *lat* (*D. J.*)

JESSELMERE, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. *Long.* 90. 15. *lat.* 26. 40. (*D. J.*)

JESSERO, (*Géog.*) nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirkniz, qui disparoît sous terre pour se remontrer de nouveau à quelque distance de-là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoît encore de l'autre côté des montagnes.

JESNITZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Dessau, sur la riviere de Muldau.

JESILBASCH, s. m. (*Hist.*) terme de relation; il signifie *tête-verte*, & c'est le nom que les Persans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. *Voyez* TURBAN. *Diction. de Trévoux*.

JESUAT, (*Géog.*) contrée de l'Indoustan, dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Néebal, à l'E. par le royaume d'Assem, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

JESUATES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques*, ou *jésuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jésuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de *Jesus* à la bouche. Il y ajouterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siecles les *jésuates* n'ont été que freres lais; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plûpart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelque endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la républiqne demanda leur suppression à Clement IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape accorda en 1668. *Voyez le Dict. de Trévoux*.

JESUITE, s. m. (*Hist. ecclés.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu sous le nom *de compagnie* ou *société de Jésus*.

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne sera qu'un extrait succinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers tems.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-neuf premieres années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la mere de Dieu, au mont Ferrat en Catalogne, d'où il se retira dans la solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des *exercices spirituels*, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. *Abregé hist. de la C. D. J.*

Décoré du titre de chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zele, ignorance & succès. *Même ouvrage*.

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vûes.

Après divers plans formés & rejettés, Ignace & ses collegues se vouerent de concert à la fonction de catéchiser les enfans, d'éclairer de leurs lumieres les infideles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Evangile aux Japonois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *jésuite* Acosta ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des ames & la propagation de la foi; le pape Paul III.

---

(1) On ne peut pas dire que l'auguste fabrique du temple de Jerusalem ait été *une petite masse de bâtiment*; parceque, quand bien même on voudroit parler du troisieme fabriqué par Herode, lequel, si non dans l'étendue dumoins dans la magnificence, étoit inférieur à celui de Zorobabel & bien plus à celui de Salomon, la surface de ce même temple étoit de 600. coudées en quarré, qui selon le calcul de D. Calmet revient à 1025. piés du roi. Cet auteur dans son dictionnaire de la bible en a fait la description d'après ce qui en est dit dans la sainte Ecriture & d'après les sçavantes plumes qui l'ont interpretée. Je conviens que ceux qui en ont écrit ne sont pas autrement d'accord sur quelque partie de peu de conséquence, mais je nie la confusion & l'obscurité, qu'on voudroit faire présumer selon ce qu'on avance en cet article: où l'on y confond la sainte Ecriture inspirée par Dieu même, avec l'autorité humaine de Flav. Josephe, & avec les traditions incertaines & souvent fabuleuses du Thalmud. Mais quand même nous voudrions nous en tenir à ce que dit Flav. Josephe de l'attaque du Temple & des ordres inutiles que Tite donna pour le préserver de la fureur des flammes, cela ne suffira pas pour donner une juste idée, je ne dis pas d'une petite masse de bâtiment, mais d'un édifice majestueux & véritablement digne de la grandeur & de la magnificence royale? (*A*)

Paul III. conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espece de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome; & l'an 1540 les obstacles furent levés; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoît XIV. qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots; ce pontife, que nous regretterons long-tems encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siége; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jésuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on sait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoit, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilege de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen singulier de s'en créer tous les jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vivæ vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien, il est aisé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Lainèz & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, *des coadjuteurs spirituels*, *des écoliers approuvés*, *des freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, *des novices*, *des affiliés* ou *adjoints*, ou *Jésuites de robe-courte*. Ils disent que cette derniere classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, & qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solemnels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangeres.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*.

Les écoliers approuvés sont ceux qu'on a conservés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui se sont liés en particulier par trois vœux non solemnels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & portant empêchement dirimant.

C'est le tems & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs spirituels.

Ces grades, sur-tout celui de profès, supposent deux ans de noviciat, sept ans d'études, qu'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir faites dans la société; sept ans de régence, une troisieme année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui où notre Seigneur Jésus-Christ fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ses écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut sortir, & il peut être chassé par le général.

Le général seul, même à l'exclusion du pape, peut admettre ou rejetter un sujet.

L'administration de l'ordre est divisée en assistances, les assistances en provinces, & les provinces en maisons.

Il y a cinq assistans; chacun porte le nom de son département, & s'appelle l'*assistant* ou d'Italie, ou d'Espagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un assistant est de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille sur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maison, celui de *recteur*.

Chaque province contient quatre sortes de maisons; des maisons professes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enseigne, des résidences où vont séjourner un petit nombre d'apostolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité ecclésiastique; ils ne peuvent accepter la crosse, la mitre, ou le rochet, que du consentement du général.

Qu'est-ce qu'un *jésuite*? est-ce un prêtre séculier? est-ce un prêtre régulier? est-ce un laïc? est-ce un religieux? est-ce un homme de communauté? est-ce un moine? c'est quelque chose de tout cela, mais ce n'est point cela.

Lorsque ces hommes se sont présentés dans les contrées où ils sollicitoient des établissemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les tems fait mystere de leurs constitutions, & jamais ils n'en ont donné entiere & libre communication aux magistrats.

Leur régime est monarchique; toute l'autorité réside dans la volonté d'un seul.

Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les *Jésuites* en sont les fauteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéissance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité & la domination universelle, afin que maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tous.

Nous ne finirions point si nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des constitutions nouvelles, ou d'en renouveller d'anciennes, & sous telle date qu'il lui plaît; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improuver, de consulter ou d'ordonner seul, d'assembler ou de dissoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'absoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légere ou d'un crime, d'annuller ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de supprimer un ouvrage, de distribuer des indulgences ou des anathèmes, d'associer ou de retrancher; en un mot, il possede toute la plénitude de puissance qu'on peut imaginer dans un chef sur ses sujets; il en est la lumiere, l'ame, la volonté, le guide, & la conscience.

Si ce chef despote & machiavéliste étoit par hasard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il se trouvat un seul fanatique, où est le prince, où est le particulier qui fût en sûreté, sur son trône ou dans son foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces sont tenus d'écrire au général une fois chaque mois; les recteurs, supérieurs des maisons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il est enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu sur les maisons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la conduite des sujets; l'autre, de leur esprit, de leurs talens, de leurs caracteres, de leurs mœurs: en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conséquence, le général reçoit chaque année environ deux cens états circonstanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choses temporelles, que pour les choses spirituelles.

Si ce général étoit par hasard un homme vendu à quelque puissance étrangere; s'il étoit malheureusement disposé par caractere, ou entraîné par interêt à se mêler de choses politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire?

Centre où vont aboutir tous les secrets de l'état & des familles, & même des familles royales; aussi instruit qu'impénétrable; dictant des volontés absolues, & n'obéissant à personne; prévenu d'opinions les plus dangereuses sur l'aggrandissement & la conservation de sa compagnie, & les prérogatives de la puissance spirituelle; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut se défier, quel est l'homme sous le ciel à qui ce général ne pût susciter des embarras fâcheux, si encouragé par le silence & l'impunité il osoit oublier une fois la sainteté de son état?

Dans les cas importans, on écrit en chiffres au général.

Mais un article bisarre du régime de la compagnie de Jésus, c'est que les hommes qui la composent sont tous rendus par serment espions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuse & puissante. En un moment elle exista en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuse, redoutable & turbulente; par-tout s'affranchissant des loix, portant son caractere d'indépendance & le conservant, marchant comme si elle se sentoit destinée à commander à l'univers.

Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, il ne s'est presque écoulé aucune année sans qu'elle se soit signalée par quelque action d'éclat. Voici l'*abrégé chronologique de son histoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 Août 1762, qui supprime cet ordre, comme une secte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, *&c*.... commandés par un chef étranger & machiavéliste par institut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, est chassé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Ausbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria est supplicié au Monomotapa, comme espion du Portugal & de sa société.

En 1578, ce qu'il y a de *Jésuites* dans Anvers en est banni, pour s'être refusés à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre Elisabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conspirations sont tramées contre sa vie, par des *Jésuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ses pernicieuses rêveries sur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere est armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *jésuite* Varade.

En 1594, les *Jésuites* sont chassés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, saisi d'écrits apologétiques de l'assassinat d'Henry IV. est conduit à la greve.

En 1597, les congrégations *de auxiliis* se tiennent, à l'occasion de la nouveauté de leur doctrine sur la grace, & Clément VIII. leur dit: *brouillons, c'est vous qui troublez toute l'Eglise*.

En 1598, ils corrompent un scélérat, lui administrent son Dieu d'une main, lui présentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle descendant du ciel sur sa tête, l'envoyent assassiner Maurice de Nassau, & se font chasser des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chasse du college de Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bucher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, sont abandonnés au supplice.

En 1606, rebelles aux decrets du sénat de Venise, on est obligé de les chasser de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaillac assassine Henry IV. Les *Jésuites* restent sous le soupçon d'avoir dirigé sa main; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur dessein fût de porter la terreur dans le sein des monarques, la même année Mariana publie avec son institution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jésuites* sont chassés de Boheme, comme perturbateurs du repos public, gens soulevant les sujets contre leurs magistrats, infectant les esprits de la doctrine pernicieuse de l'infaillibilité & de la puissance universelle du pape, & semant par toutes sortes de voies le feu de la discorde entre les membres de l'état. (1)

En 1619, ils sont bannis de Moravie, pour les mêmes causes.

En 1631, leurs cabales soulevent le Japon, & la terre est trempée dans toute l'étendue de l'empire de sang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querele absurde du jansénisme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la misere plusieurs familles. Celle de nos jours n'est pas la premiere, comme on voit.

En 1709, leur basse jalousie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, disperse leurs os, & renverse les murs sacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui si lourdement sur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, au nombre desquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de l'état, sous le plus doux des ministeres.

La même année le *jésuite* Jouvency, dans une histoire de la société, ose installer parmi les martyrs les assassins de nos rois; & nos magistrats attentifs font brûler son ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de sûreté pour sa personne, & de moyen de tranquilliser ses états, que dans le bannissement des *Jésuites*.

En 1728, Berruyer travestit en roman l'histoire de Moïse, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le scandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il est incertain que l'évangile soit Ecriture sainte.

C'est dans ce même tems qu'Hardouin commence à infecter son ordre d'un scepticisme aussi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & sacrilege Girard.

En 1743, l'impudique Benzi suscite en Italie la secte des Mamillaires.

En 1745, Pichon prostitue les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, & abandonne le pain des saints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jésuites* du Paraguay conduisent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes souverains.

En 1757, un attentat parricide est commis contre Louis XV. notre monarque, & c'est par un homme qui a vécu dans les foyers de la société de Jésus, que ces peres ont protégé, qu'ils ont placé en plusieurs maisons; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs classiques, où la doctrine du meurtre des rois est enseignée. C'est comme ils firent en 1610, immédiatement après l'assassinat de Henry IV. mêmes circonstances, même conduite.

En 1758, le roi du Portugal est assassiné, à la suite d'un complot formé & conduit par les *Jésuites* Malagrida, Mathos & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux assassins est chassée de la domination portugaise.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ses correspondans. On réclame en France la justice des tribunaux contre le *jésuite* banqueroutier, & la société est déclarée solidaire du pere la Valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une jurisdiction à une autre. On y prend connoissance de ses constitutions; on en reconnoît l'abus, & les suites de cet événement amenent son extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jésuitisme. Il n'y en a aucune entre lesquelles on n'en pût intercaller d'autres semblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas présumer d'ignorés?

Mais ce qui precede suffit pour montrer que dans un intervalle de deux cens ans, il n'y a sortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a sortes de doctrines perverses qu'elles n'ait enseignées. L'*Elucidarium* de Posa en contient lui seul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus distingués fanatiques. C'est-là qu'on lit entr'autre chose de la mere de Dieu, qu'elle est *Dei-pater* & *Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été sujette à aucune excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *secundum generalem naturæ tenorem ex parte maris & ex parte fœminæ*, à la production du corps de Jésus-Christ, & mille autres folies.

La doctrine du probabilisme est d'invention jésuitique.

La doctrine du péché philosophique est d'invention jésuitique.

Lisez l'ouvrage intitulé les *Assertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémissez des horreurs que les théologiens de cette société ont débitées depuis son origine, sur la simonie, le blasphème, le sacrilege, la magie, l'irreligion, l'astrologie, l'impudicité, la fornication, la pédérastie, le parjure, la fausseté, le mensonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compensation occulte, l'homicide, le suicide, la prostitution, & le régicide; ramas d'opinions, qui, comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans son second compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus sacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuse, à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant l'infraction de ses lois; à étouffer tout sentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la désolation dans les empires, par l'enseignement du régicide; à renverser les fondemens de la révélation, & à substituer au christianisme des superstitions de toute espece.

Lisez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 Août 1762, la liste infamante des condamnations qu'ils ont subies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liste plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera sans doute ici pour se demander comment cette société s'est affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour se perdre; illustrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des souverains en les assassinant, la protection du clergé

(1) *Voyez* la note à l'article *Infaillibilité*.

clergé en le dégradant, une si grande autorité dans l'Eglise en la remplissant de troubles, & en pervertissant sa morale & ses dogmes.

C'est ce qu'on a vû en même tems dans le même corps, la raison assise à côté du fanatisme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigorisme à côté du relâchement, la science à côté de l'ignorance, l'esprit de retraite à côté de l'esprit de cabale & d'intrigue, tous les contrastes réunis. *Il* n'y a que l'humilité qui n'a jamais pû trouver un asile parmi ces hommes.

Ils ont eu des poëtes, des historiens, des orateurs, des philosophes, des géometres, & des érudits.

Je ne sais si ce sont les talens & la sainteté de quelques particuliers qui ont conduit la société au haut degré de considération dont elle jouissoit il n'y a qu'un moment; mais j'assurerai sans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les seuls qu'elle eût de s'y conserver; & c'est ce que ces hommes ont ignoré.

Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangeres à leur état, & indignes de leur profession, il a fallu qu'ils tombassent dans le mépris qui a suivi, & qui suivra dans tous les tems, & dans toutes les maisons religieuses, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puissance qui pouvoient empêcher une petite société comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au respect qu'on doit & qu'on rend toûjours à la science & à la vertu, à vous soutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace assemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un espace libre & vuide que la considération forme & réserve autour de lui. Vous avez perdu ces notions si communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troisieme de vos généraux, s'est accomplie sur vous. Il vous disoit, ce saint & bon-homme: „ Il viendra un tems „ où vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil „ & à votre ambition, où vous ne vous occuperez plus „ qu'à accumuler des richesses & à vous faire du crédit, où vous négligerez la pratique des vertus; alors „ il n'y aura puissance sur la terre qui puisse vous ramener à votre premiere perfection, & s'il est possible de „ vous détruire, on vous détruira „.

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée sur la même base qui soutient l'existence & la fortune des grands, passassent comme eux; la prospérité des *Jésuites* n'a été qu'un songe un peu plus long.

Mais en quel tems le colosse s'est-il évanoui? au moment même où il paroissoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jésuites* remplissoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeunesse, qui fait l'esperance des premieres familles de l'état, remplissoit leurs écoles, il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de sa femme & de ses enfans; moins protégés que protecteurs de notre clergé, ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne se croyoient-ils pas? J'ai vû ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout évenement a ses causes. Quelles ont été celles de la chûte inopinée & rapide de cette société? en voici quelques-unes, telles qu'elles se présentent à mon esprit.

L'esprit philosophique a décrié le célibat, & les *Jésuites* se sont ressentis, ainsi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jésuites* se sont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & tristes ennemis. Qu'en est-il arrivé? c'est qu'au lieu de couvrir leur coté foible, on l'a exposé, & qu'on a marqué du doigt aux sombres enthousiastes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'est plus trouvé parmi eux d'homme qui se distinguât par quelque grand talent; plus de poëtes, plus de philosophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a méprisé le corps.

Une anarchie interne les divisoit depuis quelques années; & si par hasard ils avoient un bon sujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'est lassé d'eux.

Leur journaliste de Trévoux, bon-homme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec son livret bien mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre sa société notre [illegible] de Voltaire, qui a fait pleuvoir sur elle & sur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ses confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans, tantôt comme des ignorans, donnant l'exemple & le ton à tous nos plaisans subalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément se moquer d'un *Jésuite*, & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire sans conséquence.

Les *Jésuites* étoient mal depuis très-long-tems avec les dépositaires des lois, & ils ne songeoient pas que les magistrats, aussi durables qu'eux, seroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes nécessaires & des moines turbulens, & que si l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu sur eux, dans cet instant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient si pauvres de talens & de ressources, que dans tout l'ordre il ne s'est pas trouvé un homme qui sût dire un mot qui fît ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pû s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études se relevoient dans l'université, elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorsqu'on étoit à demi convaincu que pour le meilleur emploi du tems, la bonne culture de l'esprit, & la conservation des mœurs & de la santé, il n'y avoit guere de comparaison à faire entre l'institution publique & l'éducation domestique.

Ces hommes se sont mêlés de trop d'affaires diverses; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement persuadé que son bônnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a insulté lorsqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorsqu'ils publierent leurs constitutions; ils le furent bien davantage, lorsqu'oubliant combien leur existence étoit précaire, ils mirent des magistrats qui les haïssoient à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce systême de fanatisme, d'indépendance & de machiavélisme, avec les lois de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des souverains, & leur donner à penser? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année?

Enfin, le moment fatal étoit venu; le fanatisme l'a connu, & en a profité.

Qu'est ce qui auroit pû sauver l'*ordre*, contre tant de circonstances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice? un seul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût existé parmi les *Jésuites*; mais il falloit en connoître le prix, laisser aux mondains le soin d'accumuler des richesses, & songer à ressusciter Cheminais de sa cendre.

Ce n'est ni par haine, ni par ressentiment contre les *Jésuites*, que j'ai écrit ces choses; mon but a été de justifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magistrats qui en ont fait justice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de se rétablir dans ce royaume, s'ils y réussissent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent espérer de s'y maintenir. (1)



(1) Après tout ce qu'on a dit des Jésuites dans cet article, on va ajouter quelque chose de ce que leurs partisans, produisent en leur faveur.

Premierement ils font remarquer que l'Institut de la Société a été approuvé par bien dix-huit Papes, qui ont gouverné l'Eglise depuis son établissement: que le Concile de Trente en a fait honorable mention, & plusieurs Saints & illustres personnages lui ont rendu des glorieux témoignages.

A tant d'ouvrages qu'on a publié contre cette Société, ils opposent *l'Histoire latine de la Compagnie de Jesus en sept volumes in-folio*: les fautes commises par quelques Jésuites n'y sont pas deguisées: & ils prétendent que tout soit appuié sur des pieces authentiques & sur des relations des contemporains non suspects. Ils proposent sur-tout de consulter le livre intitulé *Alphonsi Huylenbrouc Soc. Jesu vindicationes adversus &c.* imprimé à Bruxelles en 1715 & *les vindications du même*, imprimées à Gand en 1713. Ils soutiennent qu'on trouveroit la refutation de tout ce qui avoit été debité jusqu'alors contre la Société. Ils ajoutent *la réponse à l'idée générale de vices principaux de l'Institut des Jésuites en 1761*. Cet ouvrage est un de premiers, que, ces Peres ayent fait paroître pour

leur

JÉSUITESSES, s. f. (*Hist. ecclés.*) ordre de religieuses, qui avoient des maisons en Italie & en Flandres. Elles suivoient la regle des *Jésuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le saint siege, elles avoient plusieurs maisons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans lesquelles il y avoit une supérieure, entre les mains de qui les religieuses faisoient leurs vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais elles ne gardoient point de clôture, & se mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloises, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, lesquelles instruites & exercitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres Jésuites, établirent cet ordre; leur dessein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt supérieure générale de plus de deux cent religieuses. Le pape Urbain VIII. supprima cet ordre par une bulle du 13 Janvier 1630, adressée à son nonce de la basse Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII.* Vilson, *rapporté par* Heidegger. *Hist. papatus*, §. 35.

JESUPOLIS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la petite Russie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui ressemble au *philirrea*. Ses feuilles sont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies sont de la grosseur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, (*Hist. & Philosoph.*) (1) fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *Philosophie par excellence*, si l'on veut s'en tenir à la chose sans disputer sur les mots, a beaucoup influé sur la Morale & sur la Métaphysique des anciens pour l'épurer, & la Métaphysique & la Morale des anciens sur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'est sous ce point de vue que nous nous proposons de la considérer. *Voyez* ce que nous en avons déja dit à *l'article* CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomniateurs obscurs, qui nous accusent de traiter la doctrine de *Jesus-Christ* comme un systême, nous ajouterons avec saint Clément d'Alexandrie, Φιλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ σοφίας ἐρῶντες τῆς πάντων δημιουργοῦ καὶ διδασκάλου, τουτέστι τοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ; *Philosophi apud nos dicuntur qui amant sapientiam, quæ est omnium opifex & magistra, hoc est filii Dei cognitionem.*

A parler rigoureusement, *Jesus-Christ* ne fut point un philosophe; ce fut un Dieu. Il ne vint point proposer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles; il ne vint point faire des syllogismes, mais des miracles, les apôtres ne furent point des philosophes, mais des inspirés. Paul cessa d'être un philosophe lorsqu'il devint un prédicateur. *Fuerat Paulus Athenis*, dit Tertullien, *& istam sapientiam humanam, adfectatricem & interpolatricem veritatis de congressibus noverat, ipsam quoque in suas hæreses multipartitam varietate sectarum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jerosolymis? quid academiæ & ecclesiæ? quid hæreticis & christianis? nobis curiositate non opus est, post* Jesum Christum, *nec inquisitione post evangelium. Cum credimus, nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non esse quod ultra credere debemus.* Paul avoit été à Athènes; ses disputes avec ses Philosophes lui avoient appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de sectes opposées qui les divisoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes & Jérusalem? entre des sectaires & des chrétiens? il ne nous reste plus de curiosité, après avoir ouï la parole de *Jesus-Christ*, recherché après avoir lû l'Evangile. Lorsque nous croyons nous ne desirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la distinction d'Athènes & de Jérusalem, de l'académie & de l'Eglise, bien déterminée. Ici l'on raisonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on sait tout ce qu'il importe de savoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en est une infaillible. Le philosophe dit *amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas*. J'aime Platon, j'aime Aristote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus du droit à cet axiome, car son Dieu est pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la simplicité du Christianisme ne tarda pas à se ressentir de la diversité des opinions philosophiques qui partageoient ses premiers sectateurs. Les Egyptiens conserverent le goût de l'allégorie; les Pytagoriciens, les Platoniciens, les Stoïciens, renoncerent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de présenter la vérité. Ils attaquerent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philosophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'hérésies; la plûpart sous un faux air de philosophie. On en a un exemple frappant, entre autres dans celle des Valentiniens. *Voyez l'article* VALENTINIENS. De là cette haine des Peres contre la Philosophie, avec laquelle leurs successeurs ne se sont jamais bien reconciliés. Tout systême leur fut également odieux, si l'on en excepte le Platonisme. Un auteur du seizieme siecle nous a exposé cette distinction, avec son motif & ses inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation sera longue; mais elle est pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & plusquam par erat, benigne à nostris susceptus, cum ethnicus esset, & hostium famosissimus antesignanus, & variis tum Græcorum, tum exterarum gentium superstitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famosâ illâ ad Ægyptum navigatione. Ingenii sui, alioqui præclarissimi vires adeo roboravit, & patria eloquentia usque adeo disciplinas adauxit, ut sive de Deo, & de ipsius una quadam nescio quâ trinitate, bonitate, providentia, sive de mundi creatione, de cœlestibus mentibus, de dæmonibus, sive de anima, sive tandem de moribus sermonem habuerit, solus è Græcorum numero ad sublimem sapientiæ græcæ metam pervenisse videretur. Hinc nostri prima mali labes. Hinc hæretici spargere voces ambiguas in vulgus ausi sunt; hinc superstitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Ecclesiam Dei, agmine facto, cœpit irruere. Hinc Ecclesiæ parietibus, tectis, columnis ac postibus sanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque scelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone sapientia, tantaque leporis eloquentiæ dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipse actus, triumpharet. Nam, ut à primis nostrorum patrum proceribus exordiar, si Clementem Alexandrinum inspicimus, quanti ille Platonem fecerit, plusquam sexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere suorum librorum limine salutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejusdem sententiam iverit, magno quidem sui & christianæ reipublicæ detrimento experimur. Si Justinum, gavisus ipse olim est, se in Platonis doctrinam incidisse.*



leur défense: on la croit d'un Jésuite de Toulouse. Puis ils alleguent *le Mémoire concernant l'institut, la doctrine & l'établissement des Jésuites en France* imprimé à Rennes en 1762. avec approbation, & *les observations sur l'Institut de la Société des Jésuites*. Personne, ils disent, n'ignore les noms des auteurs de ces derniers ouvrages, noms bien connus, & qui font voir que les Jésuites ont chez eux des personnes qui sont en état de les défendre.

En renvoyant aussi à *l'Apologie de l'Institut des Jésuites* en deux volumes imprimé en 1763, ouvrage attribué à un jeune Jésuite Italien; ils se contentent depuis d'indiquer parmi plusieurs autres de leurs ouvrages le plus considérable de tous, c'est *la réponse au livre des assertions* en quatre volumes in 4°. C'est là où l'on trouvera, le procès des Jésuites instruit plus amplement que nulle part.

Enfin ils remettent le public au suffrage du Souverain Pontife qui a approuvé de nouveau leur institut par sa Bulle *Apostolicum* donnée au commencement de l'année 1765 & leur a fait beaucoup d'éloges.

En effet on ne peut nier que cette Société de Jesus n'ait eu & n'ait encore aujourd'hui bien des hommes beaucoup recommendables par leur piété & par leur doctrine en tout genre.

Il vient de paroître au public une lettre anonyme sans date, adressée à l'Auteur de cet article en réponce de tout ce, qu'il a dit sur le compte des Jésuites. Le public en donnera son jugement. Comme nous sommes tout a fait impartiales, & leurs malheurs & leurs avantages sont etrangers pour nous nous laissons après tout a qui de droit le soin de juger & de prononcer. (*D*)

(1) On auroit desiré qu'on eût traité cet article avec un peu plus de clarté pour ce qui regarde la Théologie: L'Auteur après avoir dit que la religion chrétienne est *la philosophie par excellence*, qui a pour objet la véritable sagesse, pour se mettre à couvert de tout reproche, il renvoye au mot *Christianisme*, article traité en Théologien: il pouvoit aussi se donner la peine de nous remettre aux mots *Eucharistie, Hostie, Messie, Verbe, Viatique, &c.* où l'on designe les attributs de la divinité de Jesus Christ & l'étendue de tous les bienfaits moraux que notre Sauveur Dieu & homme nous a faits, qui il nous fait & peut toujours nous faire. (*W*)

*vidiſſe. Si Euſebium, noſtra ille ad Platonem cuncta ferè ad ſatietatem uſque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculſus eſt, utcum Græcos affectus curare tentaſſet, medicamenta non ſine Platone præparante, illis adhibere ſit auſus. Si vero tandem Auguſtinum, diſſimulem ne pro millibus unum, quod referre piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem ſacroſancta appellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualeſque viros victus ille græcus ad ſui benevolentiam de ſe triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipſemet Plato in multorum animis ſeſe veluti hoſtis dexterrimus inſinuaverit; quem tamen vel egregie corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum ſervari præſtitiſſet.* Joan. Bapt. Criſp.

Je ne vois pas pourquoi le Platoniſme a été reproché aux premiers diſciples de *Jeſus-Chriſt*, & pourquoi l'on s'eſt donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun ſyſtème de Philoſophie qui ne contînt quelques vérités? & les Chrétiens devoient-ils les rejetter parce qu'elles avoient été connues avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas l'avis de ſaint Juſtin, qui dit des Philoſophes, *quæcumque apud omnes recte dicta ſunt, noſtra Chriſtianorum ſunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Chriſtianiſme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphyſicien, à force de ſubtiliſer ſes idées, ait ou non rencontré je ne ſais quelle opinion qui lui ſoit analogue? Qu'en conclure, ſinon que ce myſtere loin d'être impoſſible, comme l'impie le prétend, n'eſt pas tout-à-fait inacceſſible à la raiſon.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la diſpute, nos premiers docteurs ſe ſont quelquefois embarraſſés dans des paralogiſmes, ont mal choiſi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raiſon & des ſciences naturelles.

4°. Qu'en ſuivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la ſociété, en deviendroit la deſtruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonſtances des tems & aux paſſions des hommes, & non à la religion qui eſt divine, & qui montre par-tout ce caractère.

Après ces obſervations ſur la doctrine des Peres en général, nous allons parcourir leurs ſentimens particuliers, ſelon l'ordre dans lequel l'hiſtoire de l'Egliſe nous les préſente. (1)

Saint Juſtin fut un des premiers Philoſophes qui embraſſerent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du ſecond ſiecle, & ſigna de ſon ſang la foi qu'il avoit défendue par ſes écrits. Il avoit d'abord été ſtoïcien, enſuite péripatéticien, pytagorien, platonicien, lorſque la conſtance avec laquelle les Chrétiens alloient au martyre, lui fit ſoupçonner l'impoſture des accuſations dont on les noirciſſoit. Telle fut l'origine de ſa converſion. Sa nouvelle façon de penſer ne le rendit point intolérant; au contraire, il ne balança pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de ſauver tous ceux qui avant & après *Jeſus-Chriſt*, avoient ſçû faire un bon uſage de leurs raiſons. *Quicumque*, dit-il, *ſecundum rationem & verbum vixere, Chriſtiani ſunt, quamvis athæi, id eſt, nullius numinis cultores habiti ſunt, quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his ſimiles, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Miſael & Elias, & alii complures*; & celui qui nie la conſéquence que nous venons de tirer de ce paſſage, & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, eſt, ſelon Brucker d'auſſi mauvaiſe foi que s'il diſputoit en plein midi contre la lumiere du jour.

Juſtin penſoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plûpart des peres de ſon tems, que les Anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'enſuit que quelques éloges qu'on puiſſe donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuiſent plus à la religion qu'ils ne la ſervent, par l'importance qu'ils ſemblent attacher aux choſes, lorſqu'on les voit occupés à obſcurcir des queſtions fort claires. Saint Juſtin étoit homme, & s'il s'eſt trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir?

Tatien ſyrien d'origine, gentil de religion, ſophiſte de profeſſion, fut diſciple de ſaint Juſtin. Il partagea avec ſon maître la haine & les perſécutions du cynique Creſcence. Entraîné par la chaleur de ſon imagination, Tatien ſe fit un chriſtianiſme mêlé de philoſophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux ſouilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du Chriſtianiſme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de ſens. Celui ci fut l'auteur de l'héréſie des Encratites. *Voyez cet article*. Cet exemple ne ſera pas le ſeul d'hommes transfuges de la Philoſophie que l'Egliſe reçut d'abord dans ſon giron, & qu'elle fut enſuite obligée d'en rejetter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ſes opinions, on voit qu'il étoit dans le ſyſtème des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & réſuſcite avec le corps, que ce n'étoit point une ſubſtance ſimple, mais compoſée de parties; que ce n'étoit point par la raiſon, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit diſtingué, mais par l'image & la reſſemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que ſi le corps n'eſt pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne differe de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le ſecret de ſe faire auteurs de nos maladies, en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'eſt par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu; tendance qu'il doit travailler ſans ceſſe à recouvrer, *&c.*

Théophile d'Antioche eut ocaſion de parcourir les livres des Chrétiens chez ſon ſavant ami Antiloque, & ſe convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarraſſa pas entierement de ſon platoniſme. Il appelle le Verbe λόγος, & ce mot joue dans ſes opinions le même rôle que dans Platon. Du moins le ſavant Petau s'y eſt il trompé.

Athenagoras fut en même tems chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot λόγος, qui a cauſé tant de querelles; lorſqu'il dit: *à principio Deus, qui eſt mens æterna, ipſe in ſe ipſo* λόγον *habet, cum ab æterno rationalis ſit*; & ailleurs, *Plato excelſo animo mentem æternam & ſola ratione comprehendendum Deum eſt contemplatus, de ſuprema poteſtate optime diſſeruit*. Le Verbe ou λόγος, eſt en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raiſonné de toute éternité. Platon homme d'un eſprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit auſſi au commerce des Anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à préſent autour du globe, & traverſent autant qu'il eſt en eux, les

(1) Les peines & les ſoins que le pere *Baltus*, le pere *Mairan*, de *Bullus* & autres écrivains, ſe ſont donnés pour démontrer le faux de l'accuſation du Platoniſme intentée contre les premiers Peres de l'Egliſe, ne ſont ni inutiles ni dans le cas d'être cenſurés; car n'eſt-il pas vrai que Laurent Mosheim avoit avancé dans une diſſertation que les Platoniciens avoient corrompue la pureté des dogmes enſeignés par J. C. à ſes premiers diſciples? & Jean le Clerc n'eut-il pas la hardieſſe & l'effronterie de prétendre trouver le ſyſtème platonicien dans le commencement de l'Evangile de S. Jean? Il y avoit donc beſoin que des écrivains catholiques priſſent la défence de l'orthodoxie des Peres antiniceniens, fiſſent connoître que les Peres de Nicée n'avoient jamais été Trithéiſtes & démontraſſent le contraire de ce qui avoit été avancé par le Clerc, Cudworth, par Corcel & par les autres auteurs qui avoient attaqué les premiers Peres, dont la philoſophie & l'érudition n'avoient porté aucune atteinte à la religion chrétienne qu'ils profeſſoient.

Je n'entends pas pour cela excuſer les Peres des erreurs, dans leſquelles ils ſont tombés à l'occaſion des leurs diſputes en qualité de philoſophes; je dirai même que ils ſe ſont beaucoup fatigués pour s'inſtruir à fond de ce qui regardoit la philoſophie payenne, non-ſeulement pour ſe mettre en état d'effacer la tache d'ignorance qu'on leur reprochoit, mais encore afin de pouvoir répondre avec ſolidité aux difficultés que les ſages du ſiecle, & principalement, les Platoniciens avoient élevées: pluſieurs d'entr' eux en étoient déjà inſtruits lorſqu'ils paſſerent du paganiſme à la vérité de l'Evangile.

Le nom de Gnoſtiques fut donné dès les premiers ſiecles de l'Egliſe à ceux qui avoient tenté d'allier les vérités de la religion chrétienne avec les maximes de la ſageſſe payenne. Richard Simon, Luc Holſtenius, Colberge, Vitringhe, Beauſobre, & quoique avec de vûes différentes, Rudolph Cudworth & Laurent Mosheim, travaillerent beaucoup pour approfondir leurs différens ſyſtèmes.

On ne doit pas confondre ces Gnoſtiques dont parlent Clement d'Alexandrie, S. Denys l'aréopagite & autres Peres cités par Suicer (v. γνωστικός) avec une ſecte d'hérétiques qui s'arrogeoient ce nom par oſtentation & par ambition, afin d'avoir la reputation de paſſer pour poſſeder la vraie ſageſſe. La différence qu'il y a entre les premiers & le ſeconds conſiſte en ce que ceux-là s'efforçoient de concilier la doctrine de la philoſophie humaine avec la vérité des choſes revelées dont ils ne doutoient pas, au lieu que les ſeconds confondoient les oracles du Chriſtianiſme avec les fauſſes opinions des philoſophes payens, & ils formerent des ſyſtèmes vains & capricieux, tels furent ceux de Valentin & d'autres philoſophes, ſelon qu'a été ici remarqué fort-à-propos par l'auteur de cet Article. Au reſte ſi les premiers ont erré à l'égard de quelque article, il faut répondre qu'ils étoient hommes, & qu'ils étoient conſéquemment ſujets à ſe tromper, ſur-tout dans des diſcuſſions de matieres philoſophiques, où, aumoins directement, la révélation n'a aucune part. (A)

les deſſeins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolatrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le ſommeil dans nos eſprits, des ſonges & des images qui les ſouillent, *&c.*

Après Athénagore, on rencontre dans les faſtes de l'Egliſe, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à expoſer avec ſoin les ſentimens des Philoſophes payens, & l'autre à en purger le Chriſtianiſme. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'Irenée eût été auſſi inſtruit qu'Hermias fut zèlé; il eût travaillé avec plus de ſuccès.

Nous voici arrivés au tems de Tertullien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui ſeroit peut-être à la tête de tous les docteurs du Chriſtianiſme, s'il eût pû concevoir la diſtinction des deux ſubſtances, & ne pas ſe faire un Dieu & une ame corporels. Ses expreſſions ne ſont point équivoques. *Quis negabit*, dit-il, *Deum corpus eſſe, & ſi ſpiritus ſit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le ſecond ſiecle. Il avoit été l'éleve de Pantaenus, philoſophe ſtoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de ſa philoſophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au Chriſtianiſme, on ſera tenté de la croire un peu pytagorique; & ſi l'on en juge par la diverſité de ſes opinions, fort éclectique. L'éclectiſme ou cette philoſophie qui conſiſtoit à rechercher dans tous les ſyſtèmes ce qu'on y reconnoiſſoit de vérités, pour s'en compoſer un particulier, commençoit à ſe renouveller dans l'Egliſe. *Voyez l'article* ECLECTIQUE.

L'hiſtoire d'Origene, dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit ſeul un volume conſidérable: mais nous nous en tiendrons à notre objet, en expoſant les principaux axiomes de ſa Philoſophie.

Selon Origene, Dieu dont la puiſſance eſt limitée par les choſes qui ſont, n'a créé de matiere qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu eſt un corps ſeulement plus ſubtil. Toute la matiere tend à un état plus parfait. La ſubſtance de l'homme, des Anges, de Dieu & des perſonnes divines eſt la même. Il y a trois hypoſtaſes en Dieu, & par ce mot il n'entend point des perſonnes. Le fils differe du pere, & il y a entre eux quelque inégalité. Il eſt le miniſtre de ſon pere dans la création. Il en eſt la premiere émanation. Les Anges, les eſprits, les ames occupent dans l'univers un rang particulier, ſelon leur degré de bonté. Les Anges ſont corporels; les corps des mauvais anges ſont plus groſſiers. Chaque homme à un ange tutélaire, auquel il eſt confié au moment de ſa naiſſance ou de ſon baptême. Les Anges ſont occupés à conduire la matiere, chacun ſelon ſon mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps ſont des priſons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commiſes antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des eſprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus ſubtil qui les enveloppe. Elles paſſent ſucceſſivement dans différens corps. L'état d'ame eſt moyen entre celui d'eſprit & de corps. Les ames les moins coupables ſont allées animer les aſtres. Les aſtres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en viciſſitude, la damnation n'eſt point éternelle; les ames peuvent ſe relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions baſſes où les ames des pécheurs ſubiſſent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en ſortent libres de ſouillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés du bonheur de l'homme, perdre ſes erreurs, connoître la vérité, être ange, s'aſſimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit ſucceſſivement ſur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité ſe remplit dans un eſpace de ſiecles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur ſera général & parfait. A ce monde il en ſuccédera un autre; à celui-ci un troiſieme, & ainſi de ſuite, juſqu'à celui où Dieu ſera tout en tout, & ce monde ſera le dernier. La baſe de ce ſyſtème, c'eſt que Dieu produit ſans ceſſe, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront juſqu'à la conſommation des ſiecles où il n'y aura plus que lui.

Les tems de l'Egliſe qui ſuivent, virent naître Anatolius, qui réſuſcita le Parépatétiſme; Arnobe, qui mêlant l'Optimiſme avec le Chriſtianiſme, diſoit que nous prenant pour la meſure de tout, nous faiſons à la nature qui eſt bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les ſectes philoſophiques, qu'il ne put ſouffrir que ni Socrate ni Platon euſſent dit d'eux-mêmes quelque choſe de bien, & qui affectant des connoiſſances de toutes ſortes d'eſpeces tomba dans un grand nombre de puérilités qui défigurent ſes ouvrages d'ailleurs très-précieux; Euſebe, qui nous auroit laiſſé un ouvrage incomparable dans ſa préparation évangélique, s'il eût été mieux inſtruit des principes de la Philoſophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes abſurdes des argumentateurs de ſon tems pour les vrais ſentimens de ceux dont ils ſe diſoient les diſciples; Didyme d'Alexandrie; qui ſçut très bien ſéparer d'Ariſtote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philoſophe & chrétien, croire avec jugement, & raiſonner avec ſobriété; Chalcidius, dont le Chriſtianiſme eſt demeuré fort ſuſpect juſqu'à ce jour; Auguſtin, qui fut d'abord manichéen; Syneſius, dont les incertitudes ſont peintes dans une lettre qu'il écrivit à ſon frere d'une maniere naïve qui charme. La voici: *ego cum me ipſum conſidero, omnino inferiorem ſentio quam ut epiſcopali faſtigio reſpondeam*. Plus je m'examine moi-même, plus je me ſens au-deſſous du poids & de la dignité épiſcopale; *at ſane apud te de animi mei motibus diſputabo, neque enim apud alium, quam amiciſſimum tuum unaque mecum educatum caput, commodius iſtud facere poſſum*. Je ne balancerai point à vous dévoiler mes ſentimens; & à qui pourrois je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je ſuis le plus cher? *Te enim æquum eſt & earumdem curarum eſſe participem, & cum noctu vigilare, tum interdiu cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare poſſim*. Il faut qu'il partage tous mes ſoins; s'il eſt poſſible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refuſera pas. *Audi igitur qui ſit mearum rerum ſtatus, quarum pleraque, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ*. Vous connoiſſez deja une partie de ma ſituation, écoutez-moi, mon frere, & ſachez le reſte. *Cum exiguum onus ſuſcepiſſem, commode mihi hactenus ſuſtinuiſſe videor, philoſophiam*. Juſqu'à préſent je me ſuis contenté du rôle de philoſophe; il étoit facile, & je crois m'en être aſſez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité; & parce qu'on m'a vû ſoutenir ſans peine un fardeau leger, on a cru que j'en pourrois porter un plus peſant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis exiſtimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoſcere nequeant*. Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laiſſons point ſéduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poſte plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu' après avoir pour ainſi dire, mépriſé l'un, l'on me reconnoiſſe indigne de l'autre. *Vereor autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittam, ab utroque excidam, poſtquam alterum quidem contempſero, alterius vero non fuerim dignitatem aſſecutus*. Dieu, la loi, & la main ſacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme; il ne me convient ni de m'en ſéparer, ni de vivre ſecrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipſe & lex & ſacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & teſtor neque me ab ea prorſus ſejungi velle, neque adulteri inſtar cum ea clanculum conſueſcere*. Je partage mon tems en deux portions. J'étudie ou j'enſeigne. En étudiant, je ſuis ce qu'il me plaît. En enſeignant, c'eſt autre choſe. *Duobus hiſce tempus identidem diſtinguo ludis, atque ſtudiis. At cum in ſtudiis occupor, tum mihi uni deditus ſum; in ludendo vero, maxime omnibus expoſitus*. Il eſt difficile, il eſt impoſſible de chaſſer de ſon eſprit des opinions qui y ſont entrées par la voie de la raiſon, & que la force de la démonſtration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en pluſieurs points, la Philoſophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos decrets. *Difficile eſt, vel fieri potius nullo pacto poteſt ut quæ dogmata ſcientiarum ratione ad demonſtrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Noſti autem Philoſophiam cum pleriſque ex pervulgatis uſu decretis pugnare*. Jamais, mon frere, je ne me perſuaderai que l'origine de l'ame ſoit poſtérieure au corps; je ne prendrai jamais ſur moi de dire que ce monde & ſes autres parties puiſſent paſſer en même tems. J'ai une façon de penſer qui n'eſt point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine uſée & rebattue de la réſurrection, je ne ſais quoi de ténébreux & de ſacré, que je ne ſaurois digérer. Une ame imbue de la Philoſophie, un eſprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expoſe pas ſans répugnance à la néceſſité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi perſuaſero animum origine eſſe poſterio-*

*speriorem corpore; mundum cæterasque ejus partes una interire nunquam dixero; tritam illam ac decantatam resurrectionem sacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque absum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certe quidem Philosophia imbutus ac veritatis inspector mentiendi necessitati non nihil remittit.* Il en est de la vérité comme de la lumiere. Il faut que la lumiere soit proportionnée à la force de l'organe, si l'on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténebres conviennent aux ophtalmiques, & le mensonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'esprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'est pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam respondent. Et oculus ipse non sine damno suo immodica luce perfruitur. Ac uti ophtalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodesse arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perspicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez; je ne refuse pas d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractere & ma franchise, philosophant dans mon cabinet, répetant des fables en public, n'enseignant rien de nouveau, ne desabusant sur rien, & laissant les hommes dans leurs préjugés à peu près comme ils me viendront; mais le croyez-vous? *Hæc si mihi episcopalis nostri muneris jussa concesserint, subire hanc dignitatem possint, ita ut domi quidem philosopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitùs docens, sic nihil etiam dedocens atque in præsumptâ animi opinione sistens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque soit populaire dans ses opinions, je me décélerai sur le champ. On me conférera l'épiscopat si l'on veut; mais je ne veux pas mentir. J'en atteste Dieu & les hommes. Dieu & la vérité se touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ses yeux. Non, mon frere, non, je ne puis dissimuler mes sentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de ma pensée. Mon cœur est sur le bord de mes levres. C'est en pensant comme je fais, c'est en ne disant rien que je ne pense, que j'espere de plaire à Dieu. *Si dixerint episcopum opinionibus popularem esse, ego me illico omnibus manifestum præbebo. Si ad episcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, horum homines testes facio. Affinis est Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque mihi ab animo lingua dissidebit. Ita sentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror.* Voyez les *ouvrages* de Synésius *dans la Collect. des Peres de l'Eglise.*

Cette protestation ne l'empêcha point d'être consacré évêque de Ptolomaïs. Il est incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philosophe infecté de Platonisme, & s'en faisant honneur. On eut égard, dit Photius, à la sainteté de ses mœurs, & l'on espéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour sur la résurrection & sur les autres dogmes que ce philosophe rejettoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boëtce, Æneas Gazæus, Zacharie le Scholastique, Philopon & Nemesius, ferment cette ere de la Philosophie chrétienne que nous allons suivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en exposant les révolutions depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Cette philosophie des émanations, cette chaîne d'esprits qui descendoit & qui s'élevoit, toutes ces visions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oisiveté pieuse de ces contemplateurs inutiles qui remplissoient les forêts, les monasteres & les solitudes; aussi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétisme au contraire, dont la dialectique subtile fournissoit des armes aux hérétiques, s'accréditoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Aristote avec Platon; mais celui-ci perdit de jour en jour; Aristote gagna, & la philosophie alexandrine étoit presque oubliée, lorsque Jean Damascene parut. Il professa dans le monde le Péripatétisme qu'il ne quitta point dans son monastere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les scholastiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damascene fit-il bien d'associer Aristote à *Jesus-Christ*, & l'Eglise lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ses dogmes à la mode scholastique? c'est ce que je laisse discuter à de plus habiles.

Les ténebres de la barbarie se répandirent en Grece au commencement du huitieme siecle. Dans le neuvieme la Philosophie y avoit subi le sort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la suite de l'ignorance des empereurs, & des incursions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme; sous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & stipendia des maîtres. Les connoissances s'étendirent un peu sous Constantin Porphyrogenete. Psellus l'ancien & Léon Byzantin son disciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de succès. L'honneur de relever les Lettres & la Philosophie étoit réservé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois déposé, mit toute l'Eglise d'orient en combustion. Cet homme nous a conservé dans sa bibliotheque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'existent plus. Il fit aussi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a surnommé le Sage, & qui a passé pour un des hommes les plus instruits de son tems. On trouve sous le regne de Léon, dans la liste des restaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Ephesius, de Magentinus, d'Eustratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent suivis de Georgius de Pachimere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Psellus le jeune, & de quelques autres travaillans successivement à ressusciter les Lettres, la Poésie & la Philosophie aristotélique & péripatéticienne jusqu'à la prise de Constantinople, tems où les connoissances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons examiner l'état de la Philosophie depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Nous avons vû les Sciences, les Lettres & la Philosophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainsi dire à Boëtce. La haine que Justinien portoit aux Philosophes; la pente des esprits à l'esclavage, les miseres publiques, les incursions des Barbares, la division de l'Empire romain, l'oubli de la langue greque, même par les propres habitans de la Grece, mais sur-tout la haine que la superstition s'efforçoit à susciter contre la Philosophie, la naissance des Astrologues, des Genethliaques & de la foule des fourbes de cette espece, qui ne pouvoient espérer d'en imposer qu'à la faveur de l'ignorance, consommerent l'ouvrage; les livres moraux de Grégoire devinrent le seul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes; & quand n'y en a-t-il plus? mais les obstacles étoient trop difficiles à surmonter. On compte parmi ceux qui chercherent à secouer le joug de la barbarie, Capella, Cassiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Augustin; au commencement du septieme siecle, Isidore d'Hispale, les moines de l'ordre de S. Benoît, sur la fin de ce siecle Aldhelme, au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les tems antérieurs, ni les tems postérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, si la Providence eût placé à côté de lui des personnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la science abattue, & la releva. On vit renaître par ses encouragemens les connoissances profanes & sacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la Philosophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant; mais la superstition renversoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma subsisterent, & c'est de-là qu'est sortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui est-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne? Qui est-ce qui consacrera à l'immortalité le nom d'Alfred, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme siecle, & qui se fit distinguer dans le neuvieme; Strabon, Scot, Enginhard, Aulegisus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wenfride, Lupus-Servatus, Herric, Angilbert, Egobart, Clément, Wandalbert, Reginon, Grimbeld, Ruthard, & d'autres qui repousserent la barbarie, mais qui ne la dissiperent point. On sait quelle fut encore l'ignorance du dixieme siecle. C'étoit en vain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des asyles & des secours à la Science, l'ignorance duroit. Ah, si ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'histoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la stupidité; & combien il est difficile de reproduire la lumiere, lorsqu'une fois elle s'est éteinte! Il ne faut qu'un homme & moins d'un siecle pour hébêter une nation; il faut une multitude d'hommes & le travail de plusieurs siecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produisirent en Angleterre Bridferth, Dunstan, Alfred de Malmesburi; celles de France, Remy, Constantin Abbon; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Israel,

Ratge-

Ratgerius, *&c.*.. mais aucun ne se distingua plus que notre Gerbert, souverain pontife sous le nom de *Sylvestre second*, & notre Odon; cependant le onzieme siecle ne fut pas fort instruit. Si Guido Arétin composa la gamme, un moine s'avisa de composer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux siecles suivans. Les princes occupés d'affaires politiques, cesserent de favoriser les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces tems que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anselmes ses disciples, qui eurent pour contemporains ou pour successeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre d'Amien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres, tels que Roscelin.

La plûpart de ces hommes, nés avec un esprit très-subtil, perdirent leur tems à des questions de dialectique & de théologie scholastique; & la seule obligation qu'on leur ait, c'est d'avoir disposé les hommes à quelque chose de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétisme occuper toutes les têtes au commencement du douzieme siecle. Que font Constantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Frisingue, *&c.* ils traduisent Aristote, ils disputent, ils s'anathématisent, ils se détestent, & ils arrêtent plûtôt la Philosophie qu'ils ne l'avancent. *Voy.* dans Gerson & dans Thomasius l'histoire & les dogmes d'Almeric. Celui-ci eut pour disciple David de Dinant. David prétendit avec son maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature; que les idées créent & sont créées; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, *&c.* Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proscrivit la doctrine d'Aristote; mais tel est le caractere de l'esprit humain, qu'il se porte avec fureur aux choses qu'on lui défend. La proscription de l'Aristotélisme fut la date de ses progrès, & les choses en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Aristotélisme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philosophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme siecles entiers. Elle prit alors le nom de *scholastique*. *Voyez* SCHOLASTIQUE *philosophie*. C'est à ce moment qu'il faut aussi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jettés dans le cours du douzieme siecle. Du droit canonique, de la théologie scholastique & de la philosophie, mêlés ensemble, il naquit une espece de monstre qui subsiste encore, & qui n'expirera pas si-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. *Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie*, institué à Avignon par le pape Jean XXII. en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Christ en Portugal. *Voyez* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de Chevalerie* connu à Rome sous le nom de *Jesus & Marie* du tems du pape Paul V. qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les lois de cet ordre, que l'on a encore, il est ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les solemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleste, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape proposoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre sans faire preuve de leur noblesse, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cens écus de rente pour le moins, dont ils jouissoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equestr.*

* JET, s. m. (*Gramm.*) il se dit, 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un instrument; le *jet* de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras: 2°. de l'espace qu'il mesure à deux *jets* de pierre: 3°. de la poussée d'une branche: 4°. des essains d'abeilles: 5°. des eaux jaillissantes: 6°. du calcul par les jettons: 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en plusieurs autres arts, *voyez les articles suivans*.

JET *des bombes*, (*Artillerie*.) est le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une distance donnée, *&c.* *Voyez les articles* BALISTIQUE & PROJECTILE, où sont expliquées les lois du mouvement des bombes, ou plûtôt en général de tout corps pesant lancé avec une vîtesse & une direction donnée. *Voyez aussi* JET, *Art milit.* (*O*)

JET *d'eau* (*Hydraulique*.) est une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un seul ajutage qui en détermine la grosseur. Les *jets* croisés en forme de berceaux, sont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Consultez *ces articles* à leur lettre. (*K*)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter aussi haut qu'est l'eau dans son réservoir. En effet, l'eau qui sort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de son réservoir, si la résistance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. *Voyez l'article* FLUIDE. Mais cette résistance & ces frottemens font que l'eau perd nécessairement une partie de son mouvement, & par conséquent ne remonte pas aussi haut. Ce même auteur a aussi fait voir que lorsqu'un grand *jet* se distribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la somme de toutes les dépenses de ses branches; & que si le réservoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage six lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* se trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ses œuvres. *Chambers*. (*O*)

JET se dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, *&c.* étoient des *armes de jet*. Dans l'usage présent, les canons, les mortiers, les fusils, *&c.* sont les *armes de jet* qui ont été substituées aux anciennes.

*Jet* se dit particulierement de la bombe jettée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la science de les tirer avec méthode pour les faire tomber sur des lieux déterminés. Cette science fait la principale partie de la *balistique*, qui traite du mouvement des corps pesans jettés ou lancés en l'air suivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horison. *Voyez* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vû *au mot* BOMBE quelle est à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait usage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient observé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horison, portoit la bombe à des distances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorsqu'il surpassoit cette valeur, les distances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit sous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoissance que la théorie a depuis confirmée, lorsqu'il s'agissoit de jetter des bombes, on commençoit à s'assûrer, par quelques épreuves, de la portée sous l'angle de 45 degrés; & lorsqu'on vouloit jetter les bombes à une distance moins grande, on faisoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle se prenoit au hasard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à peu-près la direction ou l'inclinaison qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes sur les lieux proposés.

Telle étoit à peu-près la science des premiers bombardiers; elle leur servoit presque autant que si elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & solidement le mortier dans la position qu'on veut lui donner, sont des causes qui dérangent presque toûjours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit sur l'Artillerie, comme Tartaglia de Bresce, Diego Usano, *&c.*.. croyoient que la bombe, ainsi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; savoir, le *violent* ou le droit le, *mixte* ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, selon ces auteurs, tant que l'impulsion de la poudre l'emportoit considérablement sur la pesanteur de la bombe: aussi tôt que cette impulsion venoit à être balancée par la pesanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe; elle redevenoit

natu-

naturelle ou perpendiculaire, lorfque la pefanteur l'emportoit fur la force de l'impulfion de la poudre.

C'eft à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premiers idées exactes fur ce fujet. Il confidéra la bombe comme fe mouvant dans un milieu non réfiftant; & en fuppofant que la pefanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bien tôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe eft une parabole. *Voyez* PARABOLE.

Si l'on fuppofe qu'un corps foit pouffé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horifontale, elle fera celle de *projection* de ce corps, c'eft-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à fe mouvoir; fon mouvement le long de cette ligne fera appellé *mouvement de projection*.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en fuppofant qu'il foit fans pefanteur, & que le milieu dans lequel il fe meut ne réfifte point), il parcourt des efpaces égaux dans des tems égaux; mais fi l'on confidere que la pefanteur qui agit toujours fur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorfqu'il fe meut librement, on verra bien-tôt que fon mouvement fera compofé de celui de projection, & de celui que lui imprime fa tendance au centre de la terre; qu'ainfi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de pefanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps fe mouvroit dans une ligne droite qui feroit la diagonale d'un parallélograme dont les deux côtés feroient entr'eux comme le mouvement de projection eft à celui de la pefanteur.

Mais comme la pefanteur fait parcourir au corps des efpaces inégaux dans des tems égaux, la ligne qui réfulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut divifer celle de projection en plufieurs parties égales; ces parties étant parcourues dans des tems égaux, peuvent exprimer le tems de la durée du mouvement du corps: & comme les efpaces que la pefanteur fait parcourir au mobile font comme les quarrés des tems, ces efpaces font donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainfi $A\,6$ (*Planc. VIII. fig. 2. de l'Art. milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en $B$ fur le plan horifontal $AB$, on divifera cette ligne en plufieurs parties égales, par exemple en 6, abaiffant des perpendiculaires de tous les points de divifion de $A\,6$ fur $AB$, l'efpace $6\,B$ parcouru par la pefanteur, fera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le tems exprimé par $A\,1$, comme 36 eft à 1. C'eft pourquoi on prendra $D\,I$ de la 36e partie de $6\,B$; par la même raifon $2\,E$ fera les $\frac{4}{36}$ de $6\,B$, $3\,F$ les $\frac{9}{36}$, $4\,G$ les $\frac{16}{36}$, & $5\,H$ les $\frac{25}{36}$, faifant enfuite paffer une courbe par les points $D$, $E$, $F$, $G$, $H$, $B$, elle fera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de fon mouvement.

Si par le point $A$ on mene $Ab$ égale & parallele à $6\,B$, & que par les points $D$, $E$, $F$, $G$, $H$, $B$, on tire des paralleles à $A6$, les parties de la ligne $Ab$, $Ad$, $Ae$, &c. feront égales aux efpaces que la pefanteur aura fait parcourir à la bombe; elles feront les abfciffes de la courbe $ADEFGHB$, & les ordonnées $Dd$, $Ee$, $Ff$, feront égales aux divifions correfpondantes de $A6$. D'où il fuit que les quarrés des ordonnées de cette courbe font entr'eux comme les abfciffes. Mais cette propriété appartient à la parabole: donc la courbe décrite par la bombe eft une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile fe meut eft réfiftant, la courbe qu'il décrit n'eft plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit favoir quelle eft la loi fuivant laquelle l'air réfifte au mouvement. En fuppofant que cette réfiftance foit proportionnelle aux quarrés des viteffes, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile eft une efpece d'hyperbole dont le fommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe; la perpendiculaire abaiffée de ce point fur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande eft celle du côté du mortier. Comme plufieurs expériences ont fait voir que la réfiftance de l'air n'opere pas affez fenfiblement fur le mouvement des bombes, pour caufer des erreurs fenfibles dans les calculs où l'on en fait abftraction; nous fuppoferons, comme on le fait ordinairement, qu'elles fe meuvent dans un milieu non réfiftant.

Les lignes de projection des bombes jettées parallelement ou obliquement à l'horifon, font autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent; car comme la pefanteur agit toûjours fur les corps qui fe meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection; par conféquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On fait que les bombes fe tirent avec des efpeces de canons courts appellés *mortiers*. *Voyez* MORTIER. La poudre dont le mortier eft chargé eft la force qu'on emploie pour chaffer la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impreffions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en fuppofant que la force dont la poudre eft capable, eft acquife par la chute de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur fera grande, & plus la force ou la viteffe acquife pendant la durée de la chute, le fera auffi. C'eft pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puiffe fe confidérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En fuppofant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet* des bombes; mais comme on peut auffi les déduire du mouvement des corps pefans, nous allons en donner un précis, en ne fuppofant que la connoiffance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la viteffe avec laquelle la bombe eft pouffée fuivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous fuppoferons qu'elle a acquis cette viteffe en tombant d'une hauteur déterminée $BA$ (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art. milit. n°. 2.*)

Il eft démontré que fi un corps pefant qui a acquis une viteffe en tombant d'une hauteur déterminée $BA$, eft pouffé de bas en haut avec cette viteffe, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement rétardé, dans le même tems que celui de la durée de fa chûte le long de cette hauteur. *Voyez* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on fuppofe qu'il fe meuve d'un mouvement uniforme pendant le même tems, avec la viteffe acquife en tombant de $B$ en $A$, il parcourra un efpace double de $AB$, c'eft-à-dire $AC$: dans le tems qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de $B$ en $A$, & à remonter de $A$ en $B$ d'un mouvement rétardé, il parcourra d'un mouvement uniforme $AE$ quadruple de $AB$.

Si le corps pefant eft pouffé fuivant une ligne de direction quelconque $AF$, (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.*) avec la viteffe acquife par fa pefanteur en tombant librement de $B$ en $A$, pour avoir la diftance où ce corps ira tomber, foit fur un plan horifontal $AX$, ou incliné au-deffus de l'horifon $AY$, ou au-deffous $AZ$; il faut fur $AE$, quadruple de $AB$, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en $F$ ou $f$; fi l'on abaiffe de ce point la verticale $FfG$, le point $G$ où elle rencontrera les plans $AX$, $AY$ & $AZ$, fera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde $EF$. On aura les deux triangles femblables $EAF$, $FAG$; car les angles $EAF$, $AFG$ font égaux étant alternes: de plus, l'angle $FEA$ qui a pour mefure la moitié de l'arc $FfA$, eft égal à $FAG$ qui étant formé de la tangente $AG$ & de la corde $FA$, a pour mefure la moitié du même arc $FfA$: donc les deux triangles $AEF$ & $FAG$ font femblables. C'eft pourquoi l'on a $EA . AF :: AF . FG$. Mais dans la proportion continue *le premier terme eft au dernier comme le quarré du premier eft au quarré du fecond*. Donc $EA . FG :: \overline{EA}^2 . \overline{AF}^2$. Et $\sqrt{EA} . \sqrt{FG} :: EA . AF$. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les viteffes que le mobile acquiert en tombant librement de $E$ en $A$, & de $F$ en $G$; car les viteffes peuvent être exprimées par les racines quarrées des efpaces que la pefanteur fait parcourir au mobile. Il fuit de-là que les efpaces $EA$ & $AF$ étant entr'eux comme les viteffes précédentes, font parcourus uniformément dans le même tems. Ainfi ils peuvent exprimer ces viteffes, mais les efpaces parcourus par la pefanteur font entr'eux comme les quarrés des viteffes. Donc, puifque $EA$ & $FG$ font entr'eux comme les quarrés de $EA$ & de $AF$, ces lignes font celles que la pefanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le tems qu'il décriroit $EA$ & $AF$ uniformément, c'eft-à-dire dans un tems double de celui qu'il employeroit à tomber de $B$ en $A$, d'un mouvement accéléré, ou ce qui eft la même chofe, dans celui qu'il employeroit à monter de $A$ en $B$, & à defcendre de $B$ en $A$.

Il eft

Il eſt évident que cette démonſtration s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n°. 2.*) à la ligne de projection $Af$ des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de $A$ aux différens points de l'arc $AfFE$; que ſi le plan eſt horiſontal comme $AX$ (*fig.* 1.), l'arc $AfFE$ eſt une demi-circonférence dont $AE$ eſt le diametre; mais que ſi le plan eſt élevé ſur l'horiſon comme $AY$ (*fig.* 2.) l'arc précédent eſt plus petit que la demi-circonférence, & qu'il eſt plus grand quand le plan eſt abaiſſé ſous l'horiſon, comme $AZ$ (*fig.* 3.)

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point $A$ ſur $AY$ & $AZ$, la perpendiculaire indéfinie $AN$ (*fig.* 2 *&* 3.); puis du point $C$ milieu de $AE$, élever ſur cette ligne une autre perpendiculaire $CL$, qui étant prolongée juſqu'à la rencontre de $AN$, la coupera dans le point $O$ qui ſera le centre de l'arc. C'eſt pourquoi, ſi de ce point pris pour centre, & de l'intervalle $OA$ ou $OE$ on décrit l'arc $AfFN$ terminé en $N$ (*fig.* 3.) par ſa rencontre avec $AN$ (*fig.* 3.) & prolongée juſqu'en $E$ (*fig.* 4) on aura l'arc demandé.

La diſtance $AG$ à laquelle la bombe va tomber du mortier, ſe nomme *la ligne de but*, ou *l'amplitude* de la parabole; $AE$ quadruple de $AB$, *la force du jet*; & $FG$ ou $fG$, *la ligne de chûte*.

Comme il n'eſt point d'uſage de tirer les bombes parallelement à l'horiſon, nous n'entrerons point dans le détail des circonſtances particulieres de ce *jet*; nous donnerons ſeulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la viteſſe néceſſaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas eſt égale à celle du but, pendant que la peſanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on ſuppoſe que du point $B$ (*fig.* 11), élevé ſur l'horiſontal $AX$ de la quantité $BA$, on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en $G$ ſur $AX$, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la viteſſe que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection $BF$ d'un mouvement uniforme, pendant que la peſanteur lui fera décrire $BA$ ou $FG$ d'un mouvement accéléré, il faut mener $BF$ parallele à $AX$, terminée en $F$ par ſa rencontre avec $GF$ perpendiculaire à $AX$. On coupera $BF$ en deux également en $D$, & l'on tirera $AD$, ſur laquelle on élevera la perpendiculaire $DE$, qui ſera terminée en $E$ par ſa rencontre avec le prolongement de $AB$; l'on aura $EB$ pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de $B$ en $A$ acquiert une viteſſe capable de lui faire décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du tems de la durée de ſa chûte d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire $BD$ moitié de $BF$, dans le même tems; comme $AB$ & $BD$ ſont ainſi parcourus uniformément dans le même tems, ces deux lignes ſont entr'elles comme les viteſſes qui les leur font parcourir. Mais à cauſe du triangle rectangle $ADE$, l'on a $AB.\ BD :: BD.\ BE$; ce qui donne $\sqrt{AB}.\ \sqrt{BE} :: AB.\ BD$. Or la viteſſe par la chûte le long de $AB$ eſt égale à la racine quarrée de $AB$; donc la racine quarrée de $EB$ exprime la viteſſe par $BD$: donc $EB$ eſt la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une viteſſe capable de pouſſer la bombe par le mouvement de projection de $B$ en $D$, dans le tems de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de $BA$. Or dans un tems double cette même viteſſe doit lui faire parcourir $BF$ double de $BD$; donc elle lui fera parcourir cet eſpace dans le tems que la peſanteur fera parcourir à la bombe la ligne $BA$; donc, *&c.*

*La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte ſont en proportion continue*, c'eſt-à-dire que (*Planc VIII. n°. 2. fig.* 1, 2 *&* 3.) $AE.\ AF :: AF.\ FG$; ce qui eſt évident, puiſque les triangles ſemblables $EAF$, $FAG$ donnent cette même proportion.

Il ſuit de-là que lorſqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaiſon du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle $FGA$ on connoît $AG$ par la ſuppoſition, ainſi que l'angle $FAG$. De plus l'angle $AGF$ qui eſt droit *fig.* 1, & qui eſt égal à $GAP$, plus $GPA$, *fig.* 2, & au droit $APG$ moins $PAG$ *fig.* 3. C'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de $GF$ & de $AF$. Ces deux lignes étant connues, on trouvera $AE$, en cherchant une troiſieme proportionnelle à $GF$ & $AF$.

On voit par-là que ſi l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on obſerve l'angle d'inclinaiſon du mortier, & la diſtance où la bombe ſera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agiſſant ſur elle dans la direction du mortier, ſoit capable de produire le même effet que l'impulſion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points $fF$ (*fig.* 4.) on tire $fd$ & $FD$ perpendiculaire à $AE$, ces lignes ſeront égales à l'amplitude $AG$. Or comme tous les points de la demi-circonférence $AFfE$ terminent les différentes lignes de projection ſelon leſquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber ſur $AX$ avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet* $AE$, il s'enſuit que ſi de tous ces points on mene des perpendiculaires à $AE$, ou ſi l'on tire une infinité d'ordonnées à $AE$, elles exprimeront chacune la diſtance où la bombe ira tomber, tirée ſous l'angle d'inclinaiſon formé par l'horiſontale $AX$, & par les lignes de projection menées de $A$ aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence $AfFE$.

Il réſulte de cette conſidération (*Planc. VIII. n°.* 2. *fig.* 1 *&* 4.), 1°. que le rayon $CL$ étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande diſtance $AM$ où la bombe peut être chaſſée par la charge du mortier, comme l'on a cette amplitude lorſque la ligne de projection eſt $AL$ qui donne l'angle $LAM$ de 45 degrés, puiſque ſa meſure eſt la moitié de l'arc $AffL$ de 90 degrés, il s'enſuit que pour avoir la plus grande diſtance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection ſoit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également diſtantes du rayon $CL$ perpendiculaire ſur $AE$ ſont égales, les inclinaiſons $Af$, $AF$ également au-deſſus & au-deſſous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainſi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même diſtance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées $df$, $df$, ſont les ſinus des arcs $Af$, $Af$, & que les angles $fAG$, $fAG$ ont pour meſure la moitié de ces arcs, les portées $AG$, $AG$ égales aux ordonnées $df$, $df$ ſont entr'elles comme les ſinus des arcs $Af$, $Af$, ou ce qui eſt la même choſe, *comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier*.

Ainſi, lorſque l'angle d'inclinaiſon du mortier eſt de 15 dégrés, l'arc $Af$ eſt à 30; mais comme le ſinus de cet arc eſt la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée ſous l'angle de 15. degrés, eſt la moitié de celle qu'on a ſous l'angle de 45 degrés*.

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve ſur l'horiſontal $AX$ (*fig.* 1. *Planc. VIII. n°.* 2.), il faut du point $I$ milieu de $AG$, élever ſur cette ligne la perpendiculaire $IR$, prolongée juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection $AF$. On ſuppoſe qu'elle le fait en $R$. Si l'on coupe enſuite $IR$ en deux également en $K$, ce point ſera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conſéquent $IK$ ſera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, conſidérez que $IR$ coupant $AG$ en deux également, coupe de même $AF$ en $R$, & que comme $IR$ eſt la moitié de la ligne de chûte $FG$, $IK$ moitié de $IR$ eſt le quart de $FG$. Or le tems que la bombe emploie à parcourir $AF$ par ſon mouvement de projection, eſt double de celui de $AR$; mais les eſpaces que la peſanteur lui fait parcourir, ſont entr'eux comme les quarrés des tems; donc la ligne de chûte $FG$ eſt quadruple de $RK$ ou $IK$; donc $IK$ exprime la plus grande élévation de la bombe ſur l'horiſontale $AX$.

Les principes précédens ſuffiſent pour la réſolution des différens problèmes qui concernent le *jet* des bombes, lorſque le plan où elles doivent tomber eſt de niveau avec la batterie. On peut auſſi les appliquer aux plans élevés au-deſſus de l'horiſon, ou inclinés au-deſſous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne ſont point entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes ſuivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, ſoit que le plan ſur lequel elle doit tomber ſoit élevé ſur l'horiſon, ou incliné au-deſſous.

Soient pour cet effet les *figures* 2 *&* 3. *Planc. VIII. n°.* 2. Nous ſuppoſerons dans la premiere que le plan $AY$ ſur lequel la bombe doit tomber, eſt élevé ſur l'horiſontale $AX$ de 20 degrés, & dans la ſeconde, que $AZ$ eſt au-deſſous, de la même quantité.

Cela poſé, l'arc dont $AE$ eſt la corde, ſera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence car l'angle

*N A E* eſt égal à *G A X* formé par le plan incliné *A Y*, & l'horiſontale *A X*: or *E A N* a pour meſure la moitié de l'arc *N E*; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la ſuppoſition le double *N E* doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il reſtera 140 degrés pour l'arc *A L E*, dont *A E* eſt la corde.

La perpendiculaire *C L* qui coupe la corde *E A* en deux également, coupe de la même maniere l'arc *A L E*; c'eſt pourquoi dans cet exemple l'angle *L A G* de la plus grande portée a pour meſure le quart de 140 degrés, c'eſt-à-dire 35 degrés.

Il eſt évident que les angles également au-deſſus & au-deſſous de cet angle donneront les mêmes portées, ainſi que ceux qui different également de 45 degrés, lorſque le plan ſur lequel la bombe doit tomber, eſt horiſontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan *A Z*, *fig.* 3, eſt au-deſſous de l'horiſontale *A X* de 20 degrés; l'arc *A L N E* en aura 180 plus 40, c'eſt à-dire 220; le quart de ce nombre qui eſt 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe ſur *A Z*.

Il eſt aiſé de tirer de-là une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe ſur un plan élevé ſur l'horiſon ou incliné au-deſſous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reſte: dans le ſecond, il faut ajoûter à 180 degrés le double de l'inclinaiſon du plan, & prendre également le quart de la ſomme qui en réſulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajouter dans le ſecond à 45 degrés la moitié de l'inclinaiſon du plan ſous l'horiſon.

PROBLÈMES. I. *Ayant tiré une bombe ſous un angle de projection pris à volonté & connoiſſant la diſtance où elle aura été tombée ſur un plan horiſontal, trouver la force du* jet.

Soit (*fig.* 4. *Pl. VIII. n°.* 2.) l'angle de projection *F A Y*, & *G* le point où la bombe aura tombé ſur le plan horiſontal *A Y*.

Comme on ſuppoſe que *A G* eſt connue, on trouvera par la Trigonométrie *F G* & *A F*, cherchant enſuite une troiſieme proportionnelle à *F G* & *A F*, on aura la force du *jet A F*.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon d'une quantité connue *G A X*, (*fig.* 5.) on connoîtra dans le triangle *F A G*, l'angle *A G F*, qui eſt égal à *G A P*, plus *A P G*, l'angle de projection *F A G*, & le côté *A G*; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance des deux autres côtée *A F* & *F G*.

Si le plan eſt incliné au-deſſous de l'horiſon, (*fig.* 6.) on connoîtra l'angle d'inclinaiſon *X A Z*, & par conſéquent *A G P*, qui en eſt le complément; l'angle *P A F* formé par l'horiſontale *A X*, & la ligne de projection *A F* eſt auſſi connue. Donc *G A F* qui eſt égal à *G A P*, plus *P A F*, le ſera également; or comme le côté *A G* eſt ſuppoſé connu, on connoît dans le triangle *G A F* un côté & les angles; c'eſt pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoiſſance des des deux autres côtés *G F* & *A F*.

Les lignes de chûte & de projection, (*fig.* 5. & 6.) étant connues, on leur cherchera une troiſieme proportionnelle, qui ſera la force du *jet E A*.

II. *La force du* jet *étant connue, trouver la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque, fig.* 1. 2. & 3. *Pl. VIII. n.* 2°.

Il eſt évident par tout ce que l'on a expoſé précédemment, que la plus grande diſtance où la bombe peut être portée ſur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet A E*, eſt déterminée par la partie *A M* du plan, compriſe entre le point *A*, où l'on ſuppoſe le mortier & la parallele *L M*, à la force du *jet A E*, menée de l'extrémité *L* de la ligne *C L* qui coupe l'arc *A L E* en deux également. C'eſt pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de *A M* dans les *fig.* 1. 2. & 3. pour la réſolution du problème propoſé.

Lorſque le plan eſt horiſontal (*figu.* 1.), on a déja vu que la plus grande diſtance où la bombe peut tomber eſt égale à la moitié de la force du *jet A E*, & qu'elle ſe trouve en tirant le mortier ſous l'angle *L A M* de 45 degrés.

Si le plan *A Y* (*fig.* 2.) eſt incliné au-deſſus de l'horiſon *A X*, d'une quantité connue *Y A X*, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée *L A M*, comme on l'a enſeigné ci-devant, & chercher enſuite la valeur de la ligne de projection, *A L*.

Pour cet effet, conſidérez que l'angle *N A Y* eſt droit; qu'ôtant de cet angle les angles connus *N A E* & *L A Y*, il reſtera l'angle *E A L*: or dans le triangle rectangle *A C L*, connoiſſant *A C* égal à la moitié de la force du *jet A E*, & un angle *C A L*, on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de *A L*.

Préſentement dans le triangle *A M L*, on connoîtra le côté *A L*, l'angle *L A M*, & *A M L* égal à *M A X*, plus l'angle droit *A R M*; c'eſt pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoiſſance de la plus grande diſtance *A M*, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet A E*.

Si le plan eſt incliné ſous l'horiſon comme *A Z* (*fig.* 3.), & qu'on connoiſſe l'angle d'inclinaiſon *X A Z* formé par l'horiſontale *A X* & le plan *A Z*, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection *L A M*, de la plus grande portée de la bombe; on ôtera enſuite de l'angle droit *N A Z*, l'angle de projection *L A Z*, il reſtera l'angle *N A L*, auquel ajoutant *N A C* égal à celui de l'inclinaiſon du plan *X A Z*, on aura *E A L*, ou *C A L*. Alors dans le triangle *A C L*, connoiſſant, outre cet angle, le côté *C A*, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoiſſance de *A L*.

La ligne de projection *A L* étant ainſi connue, de même que les angles de la baſe du triangle *L A M*, ſavoir *L A M* & *A M L* (ce dernier eſt égal à *A P G*, moins *P A G*), il ſera aiſé de venir par la Trigonométrie à la connoiſſance de *A M*, ou de la plus grande portée de la bombe.

III. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la diſtance où elle ira, tirée ſous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toûjours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui eſt la même choſe, *la force du* jet *étant toûjours la même*.

Lorſque le plan eſt horiſontal, les différentes portées ſont entr'elles comme les ſinus des angles doubles de l'inclinaiſon de mortier; c'eſt pourquoi l'on trouvera la diſtance demandée par cette analogie.

*Comme le ſinus total eſt un ſinus de l'angle double de l'inclinaiſon du mortier; ainſi la plus grande diſtance eſt à la diſtance demandée.*

Si le plan donné *A Y* (*fig.* 5.) eſt incliné ſur l'horiſon *A X*, du centre *O* de l'arc *A L N*, on tirera le rayon *O F*: comme l'arc *A L F* eſt double de celui de l'inclinaiſon du mortier, l'angle *A O F* ſera connu; le rayon *A O* le ſera auſſi, car connoiſſant dans le triangle rectangle *O C A*, le côté *A C* égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle *O A C*, qui eſt égal à celui de l'inclinaiſon du plan *Y A X*, on viendra aiſément à la connoiſſance de *O A*. Ainſi dans le triangle *A O F*, on connoîtra les angles & les côtés *O A* & *O F*, qui feront venir à la connoiſſance de la ligne de projection *A F*. Dans le triangle *A F G*, on connoîtra le côté *A F*; de plus l'angle d'inclinaiſon donné *F A G*, & l'angle *A G F* égal à *A P G*, plus *P A G*; par conſéquent on trouvera par la Trigonométrie la diſtance demandée *A G*.

Si le plan *A Z* eſt incliné ſous l'horiſon (*fig.* 6.) il eſt évident qu'on viendra de la même maniere à la connoiſſance de la ligne de projection *A F*, & enſuite à celle de la diſtance demandée *A G*.

IV. *La plus grande diſtance où une bombe puiſſe aller ſur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver l'angle de projection ou l'inclinaiſon du mortier pour la faire tomber à une diſtance donnée.*

Si le plan eſt horiſontal, on fera cette analogie.

*Comme la plus grande diſtance eſt à la diſtance donnée; ainſi le ſinus total eſt au ſinus de l'angle double de celui de projection.*

Ce ſinus étant connu, on cherchera dans les *tables de ſinus* l'angle auquel il appartiendra; ſa moitié ſera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan eſt incliné au-deſſus ou au-deſſous de l'horiſon comme *A Y* & *A Z* (*fig.* 5. & 6.), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit: voici néanmoins une méthode aſſez facile pour y parvenir.

Nous ſuppoſerons d'abord (*fig.* 5.) que le plan *A Y* eſt élevé ſur l'horiſon *A X* d'une quantité connue *Y A X*; que *E A* eſt la force du *jet*, & l'arc *A L E* décrit du point *O*, milieu du diametre *A N*, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous ſuppoſerons auſſi que *A G* eſt la diſtance donnée. C'eſt pourquoi ſi l'on imagine que par G, on a mené *G F* parallele à *A E*, qui coupe l'arc *A L E* en *f*, & *F*; tirant

*F*; tirant du point *A*, les lignes de projection *A f*, & *A F*, elles donneront l'angle demandé *f A G*, ou *F A G*.

Pour venir à la connoissance de cet angle par le calcul, il faut observer que dans le triangle *A G F*, on connoît le côté donné *A G*; de plus l'angle *A G F* égal à *G A P* plus *G P A*; qu'ainsi si l'on parvient à la connoissance de *G F*, ou de *A F*, on pourra connoître par la Trigonométrie, l'angle de projection *F A G*.

Pour cet effet, soit tiré du centre *O* de l'arc *A L F* sur *A E*, la perpendiculaire *O C*, qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de cet arc en *L*, le coupera en deux également, ainsi que *A E* en *C*, & *F f* en *T*.

On aura le triangle rectangle *A C O*, dans lequel le côté *A C* qui est égal à la moitié de la force du *jet A E* sera connu, ainsi que l'angle *O A C*, égal à celui de l'élévation du plan *T A X*, ou *G A P*; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de *O C* & de *O A*, égale à *O L*.

Présentement si l'on prolonge *F G* jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horisontale *A X* dans le point *P*, il sera aisé, dans le triangle rectangle *A P G*, semblable au triangle *A C O*, de venir à la connoissance de *A P* & de *P G*.

Comme *C T* est égale à *A P*, à cause des paralleles *A E* & *F P*, *O T* qui est égal à *O C* plus *C T* sera connue; si l'on ôte *O T* de *O L*, il restera *T L*.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoissance de *F T* ou *T f*, en multipliant *O L* plus *O T* par *T L*, & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer *FG ou fG*, il faut considérer que *C A* moins *P G* est égale à *T G*; ajoûtant *T F* à cette ligne, on a *F G*, & ôtant *T f* de cette même ligne *A C*, il restera *f G*.

*G F* ou *G f* étant connue, on connoît dans le triangle *A F G* ou *A f G* deux côtés, & l'angle *A G F* compris par ces côtés; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des angles *F A G*, *A F G*.

Lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est incliné sous l'horison *A X*, comme *A Z fig. 6.* il est clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection *F A G*, pour faire tomber la bombe à la distance donnée *A G*.

*Remarques*. 1°. Il est évident que, si la distance *A P*, prise du point *A*, où l'on suppose la batterie, *fig. 5 & 6.* jusqu'à la rencontre de la ligne de chûte *F G* avec l'horisontale *A X*, est plus grande que *C L*, le problème est impossible; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc *A L E* dans aucun point. Et 2°. que si *A P* se trouve égale à *C L*, l'angle cherché sera celui de la plus grande portée de la bombe.

2°. On peut, par la résolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horisontal, ou incliné à l'horison, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont données. *M. Belidor* a rempli cet objet dans le *Bombardier françois* pour les plans horisontaux; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe, au-dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élévation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

*Description & usage de l'instrument universel pour jetter les bombes*. Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec regle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abreger. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans *l'Art de jetter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison l'*instrument universel*.

C'est un cercle *X*, *fig. 7.* assez grand pour être divisé en degrés; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle *A F* tangente à sa circonference, attachée fixement à l'extrémité de son diametre *A B*, & de pareille longueur; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle *A F*, un filet *R P*, de maniere qu'on puisse le faire couler le long de *A F*; ce filet est tendu par un plomb *P*, qui tient à son extrémité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet instrument, *l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jetter une bombe à une distance donnée sur un plan horisontal, ou de niveau avec la batterie*.

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du *jet A E*, *fig. 8.* étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection *F A G*, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du *jet A E*, & le diametre *A B* de l'instrument universel *X*, égal à la regle *A F*, divisée en 200 parties égales; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée *A G*, que nous supposerons ici de 250 toises.

Ainsi nommant *x* le quatrieme terme de cette regle, l'on aura 923 . 200 :: 250 . *x*; faisant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de *x*, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet *R P* de l'instrument universel *X*, *fig. 7 & 8.* depuis *A* jusqu'à la 54e division *R* de la regle *A F*; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de maniere que la regle *A F* soit parallele à l'horison. Alors le filet *R P* coupera l'instrument dans deux points *d* & *D*, qui donneront les arcs *A d*, *A D*, dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel *X*, placé immédiatement sous l'horisontale *A G*, *fig. 8*, de maniere que le diametre *A B* soit dans le prolongement de la force du *jet A E*. On verra alors que les parties *A d*, *A d D* du demi-cercle de *X* sont proportionnelles à *A F* & *A f F* de la demi-circonférence *A f F E*, ou que les triangles *A R D*, *A G F* sont semblables, ainsi que *A R d*, *A G f*; d'où il suit que les arcs *A d* & *A d D* sont de même nombre de degrés que *A f* & *A f F*; mais *f A G* & *F A G* sont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point *G*. Donc, &c.

*Remarque*. Si le filet *R P*, au lieu de couper le demi-cercle de l'instrument ne faisoit que le toucher, l'angle de projection cherché seroit de 45 degrés, & la portée donnée seroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème seroit impossible, c'est-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne seroit pas suffisante pour chasser la bombe à la distance donnée.

*Si l'angle d'inclinaison du mortier, ou de la ligne de projection est donné, & qu'on veuille savoir à quelle distance la charge du mortier portera la bombe sur un plan horisontal, supposant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent*.

On fera couler le filet *R P* le long de la regle *A F*, *fig. 7 & 8.* qu'on tiendra dans une situation parallele à l'horison, jusqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'instrument dans un point *d*, qui donne l'arc *A d* double de l'inclinaison donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de *A F*, depuis *A* jusqu'en *R*, que nous supposons être le point auquel le filet *R P* étant parvenu, donne l'arc *A d* double de l'inclinaison du mortier. Supposant que le nombre des parties de cette regle, depuis *A* jusqu'en *R*, soit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront toutes les parties de la regle *A E*, & celle de la force du *jet A E*. Le troisieme sera *A R*, supposé de 54 parties; ainsi l'on aura 200 . 923 :: 54 . *x* : faisant cette regle, on trouvera 250 toises pour la distance *A G* où la bombe ira tomber.

*Si le plan sur lequel la bombe doit tomber, est plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'instrument universel, l'angle d'inclinaison convenable pour la faire tomber à une distance donnée*.

Soit le plan *A T*, *fig. 9.* élevé sur l'horison *A*, & d'une quantité connue *T A M*, le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, soit aussi *A G*; la distance donnée, & la force *A F* décrite de 923 toises, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaison du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horisontale *A M*, on trouvera ensuite le nombre des parties de la regle *A F* de l'instrument universel, correspondant aux toises de *A E*, par cette regle de trois. La

La force du *jet* $AE$. . . . . . . 923 toises
est à la somme des parties de la regle $AF$. . . . . . . . . . .200.
comme . . . . . . . . . . . . . . . . $NM$.
est à . . . . . . . . . . . . . . . . . $AR$.

La partie $AR$ de la regle $AF$ étant connue, on placera le filet $RP$ en $R$, & l'on fera ensorte qu'il y soit attaché fixement. Cela fait, on mettra l'instrument universel verticalement en $A$, *fig.* 10. on le disposera de maniere que le prolongement de la regle $AF$, donne sur le lieu donné $G$, où la bombe doit tomber. Alors le filet $RP$ qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'instrument dans deux points $d$ & $D$, qui détermineront les arcs $Ad$, $AD$, dont la moitié sera la valeur des deux inclinaisons du mortier pour jetter la bombe en $G$.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, si le lieu où la bombe doit tomber, est au-dessus de l'horison.

*Remarque*. Il est évident que si le filet $RP$ ne faisoit que toucher le demi-cercle $AdDB$, la distance $AG$ seroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème seroit impossible.

Pour démontrer cette opération, il faut, comme on l'a fait dans la précédente, supposer le demi-cercle $AFfEN$, *fig.* 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet* $AE$, & imaginer que le diametre $AB$ de l'instrument universel, est placé dans le prolongement du diametre $NA$ de ce demi-cercle; alors la regle $AF$ sera dans le prolongement de $AG$, & l'on verra que le filet $RP$ coupe le demi-cercle de l'instrument, de la même maniere que la ligne de chûte $FG$ coupe $AfFEN$; ainsi les angles $FAG$, $RAD$ sont égaux, de même que $fAG$, $RAD$, &c.

Il est aisé d'observer que, comme le point $A$ du diametre $AB$ de l'instrument universel est élevé sur l'horison, la direction $AG$ n'est pas exactement la même, que si ce point étoit immédiatement sur la ligne $BM$; mais comme cette élévation est très-petite, par rapport à la distance $AG$, la différence qui en résulte, ne peut être d'aucune considération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'est par cette raison qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *Voyez* MORTIER. *Article de M. Le Blond*.

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine.*) c'est l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. Un vaisseau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voiles, & de la toile pour en faire en cas de besoin.

JET DE FEU, (*Artificier.*) on appelle ainsi certaines fusées fixes, dont les étincelles font d'un feu clair comme les gouttes d'eau jaillissantes, éclairées le jour par le soleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La composition des *jets* n'est autre chose qu'un mélange de poulverin, & de limaille de fer. Lorsqu'elle est fine, pour les petits *jets*, on en met le quart du poids de la poudre, & lorsqu'elle est grosse, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette dose de force, lorsqu'on se propose d'imiter des cascades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 jusqu'à 20 pouces de long, & depuis six lignes jusqu'à 15 de diametre.

JET (*Brasserie.*) c'est une espece de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre sur le derriere, à travers lesquelles on passe un bâton de six à sept piés de long, dont le bout est emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout est un contrepoids de plomb. Cet instrument sert à jetter l'eau, ou les métiers dans les bacs. *Voyez l'article* BRASSERIE & *ses Planches*. *Voyez aussi* l'article JETTER.

JETS (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainsi des tuyaux de cire que l'on pose sur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la suite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainsi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laissent dans le moule reposé des canaux qui servent à trois différens usages; les uns sont les égoûts par lesquels s'écoulent toutes les cires; les autres sont les *jets* qui conduisent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laissent une issue libre à l'air renfermé dans l'espace qu'occupoient les cires, lequel, sans cette précaution, seroit comprimée par le métal à mesure qu'il descendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour se faire une sortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils soient plus légers, & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être posés, & diminuent de grosseur depuis le haut jusqu'au bas. *Voyez à l'article* BRONZE, *la Fonderie des statues équestres; & dans nos Planches de Fonderie, les figures*.

JET (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie.*) ce sont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment ensemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis son entrée jusqu'à l'autre bout opposé. Ce *jet* est la premiere chose qui se présente en fondant, & sert pour ainsi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reste du moule, jusqu'à la matrice. *Voyez* MOULE, *Voyez aussi nos Planches*.

JET JETTER, (*Jardinage.*); on dit qu'un arbre fait de beaux *jets*, qu'il *jette* bien, quand on voit sortir des branches fortes & vigoureuses de sa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jetté* de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage.*) c'est la pousse même de l'année qui forme un *jet*.

JET D'EAU, (*Menuiserie.*) c'est une traverse des bas des dormans aux chassis à verre, qui rejette l'eau lorsqu'il pleut. *Voyez les figures de nos Planches*.

JET DE MOULE. (*à la Monnoye.*) c'est l'action de verser le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or se jette dans les moules avec le creuset, en le prenant avec des hapes creuses construites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on se sert de cuillieres, en puisant dans le creuset le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, *ou* RET TRAVERSANT, (*Pêche.*) ces mots sont en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville, & la sorte de *rets* qu'ils désignent se tend en-travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; sa chûte, deux brasses & demie à trois brasses, & sa longueur, 30 à 35 brasses. Son pié est garni de plaques de plomb qui le font caler, & sa tête est soutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs sur la Somme se servent du *jet* autrement que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent sur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De-là ils le filent jusqu'au bord; à l'extrémité opposée, au bout de la piece où est frappée l'ancre, ils mettent une grosse pierre ou cabliere à une brasse au plus du rivage; & comme il ne reste alors pas assez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute sa hauteur, il se replie & forme une espece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & sur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & sur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoissent ainsi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche exposée au courant.

Lorsque le *jet* est ainsi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cent brasses au-dessus du filet, vont & viennent, refoulant la marée vers le filet, chantant, faisant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, sifflant, & frappant sur le bord du bateau. D'autres cependant se mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poisson s'éleve du fond où il est enfoui, fuit le courant, & va se jetter dans la follée du filet qu'on releve de tems en tems du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une seule piece. Le poisson pris, on replace le filet, & l'on continue la pêche jusqu'à ce que la marée montante la fasse cesser.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en seroit pas moins bonne, sans le fracas qu'ils font; il est d'habitude; mais la précaution d'agiter l'eau est nécessaire pour faire sortir le poisson.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu du coleret, sur-tout lorsqu'on le traîne. Sédentaire, il est fixé à des pieux, traversant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poisson renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ses mailles qui sont de deux pouces. Il est, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, *chez le Plombier*, c'est un petit entonnoir de cuivre, qui est à un des bouts du moule à fondre les tuyaux sans soudure, & par lequel on verse le métal fondu dans le moule. *Voyez* PLOMBIER. *Voyez nos Planches de Plomberie*.

JET,

JET, (*Juriſprudence.*) ſur mer ſe dit lorſque pour ſoulager le navire, on eſt obligé de jetter une partie de ſa charge.

On entend auſſi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéreſſés au navire doit ſupporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *l. III. tit.* 8. ſi par tempête, ou par chaſſe d'ennemis ou de pyrates, le maître du navire ſe croit obligé de *jetter* en mer une partie de ſon chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de ſon équipage; & ſi les avis ſont partagés, celui du maître & de l'équipage doit être ſuivi.

Les uſtenſiles du vaiſſeau, & autres choſes les moins néceſſaires, les plus peſantes & de moindre prix, doivent être *jettées* les premieres, & enſuite les marchandiſes du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir regiſtre des choſes *jettées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, ſinon devant le juge ordinaire, la cauſe pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'eſt en pays étranger qu'il aborde, il doit faire ſa déclaration devant le conſul de la nation françoiſe. Après l'eſtimation des marchandiſes ſauvées, & de celles qui ont été *jettées*, la répartition de la perte ſe fait ſur les unes & ſur les autres, & ſur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jetté* eſt payé par contribution ſur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le payement des effets qui étoient ſur le tillac, s'ils ſont *jettés* ou endommagés par le *jet*, ſauf au propriétaire ſon recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils ſont ſauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raiſon du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne ſauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandiſes qui peuvent être ſauvées du naufrage, ne ſont point tenues du payement ni du dédommagement de celles qui ont été *jettées* ou endommagées.

Mais ſi le navire ayant été ſauvé par le *jet*, & continuant ſa route vient à ſe perdre, les effets ſauvés du naufrage, contribuent au *jet* ſur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils ſe trouvent, déduction faite des frais du ſauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore pluſieurs autres regles pour la contribution qui ſe fait à cauſe du *jet*. (*A*)

JET, *terme de Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiſeau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réſerve*.

JETIJEUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Bréſil, dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur eſt celle d'une rave ordinaire. C'eſt un purgatif: écraſée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fievre. Les Portugais la font auſſi confire avec du ſucre; on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, (*Géog.*) ville de Tartarie ſur les bords du Dnieper, où réſide le chef des Coſaques de Zaporow.

JETTÉ, ſ. m. (*Danſe.*) c'eſt un pas qui ne fait que partie d'un autre. *Voyez* COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* ſeul ne peut remplir une meſure; il en faut faire deux de ſuite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il ſe lie aiſément avec d'autres. Comme ce n'eſt que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légereté.

Eſt-il queſtion de le faire en avant? je ſuppoſe que l'on ait le pié gauche devant, & le corps poſé deſſus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie ſur la jambe gauche, la droite s'en approche en ſe relevant; ce qui ſe fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureuſement, vous rejette ſur la droite; & lorſque vous vous relevez en tombant ſur la pointe du pié droit, vous finiſſez le pas en poſant le talon. On en peut faire pluſieurs de ſuite d'un pié comme de l'autre, en obſervant la même regle.

JETTÉS EN CHASSÉ, *terme de Danſe*; il ſe dit des pas formés de la maniere qui ſuit.

Le corps étant poſé ſur le pié gauche, on plie deſſus; on paſſe par-devant la jambe droite qui eſt en l'air en l'étendant; & lorſque l'on ſe releve, elle ſe croiſe en ſe jettant deſſus à la troiſieme poſition; ainſi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de ſe lever derriere, le genou droit ſe plie auſſitôt; en ſe relevant on ſe *jette* ſur le gauche, qui tombe derriere à la troiſieme poſition; on chaſſe le droit en le faiſant lever; on plie ſur le pié gauche, & l'on ſe rejette ſur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre ſans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie ſur une jambe, ſon mouvement fait relever l'autre, & en ſe relevant le corps retombe deſſus le pié droit en devant; & en ſe rejettant deſſus le gauche, le corps tombe ſur ce pié. On voit par là l'équilibre qu'il faut obſerver dans ce pas, & la perfection qui en réſulte.

JETTÉE, ſ. f. (*Architect. maritim.*) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jetter une grande quantité de quartiers de pierres, pour ſervir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le reſſerrer à ſon entrée.

Les *jettées* ſont utiles à pluſieurs uſages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le ſable, ou la vaſe qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2°. à haler les vaiſſeaux, qui en entrant ne peuvent ſe ſervir de leurs voiles, à cauſe des vents contraires. 3°. à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaiſſeaux qui ſont dans le port; 4°. ſouvent auſſi à reſſerrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau ſuffiſante pour tenir les vaiſſeaux à flot. La tête des *jettées* eſt ſouvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaiſſeaux qui entrent dans le port. (*D. J.*)

JETTÉES, *en terme de Fortification*, ſont des eſpeces de digues, ou larges chauſſées qui avancent dans la mer, à l'extrémité deſquelles on conſtruit des forts qui défendent l'entrée du port. *Voyez l'article* CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* eſt le ſubſtantif. *Voyez l'article* JET.

JETTER, (*Marine.*) ce terme s'emploie dans différentes ſignifications par les marins.

*Jetter dehors le fond du hunier*, c'eſt pouſſer dehors la voile du mât de hune.

*Jetter du bled ou autres grains à la bande*, c'eſt *jetter* ou pouſſer vers un ſeul côté du vaiſſeau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cal; ce que l'on ne fait que lorſqu'on y eſt contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

*Jetter l'ancre*, c'eſt laiſſer tomber l'ancre lorſqu'on eſt dans une rade pour y arrêter le vaiſſeau.

*Jetter le plomb ou la ſonde*, c'eſt laiſſer tomber la ſonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

*Jetter un vaiſſeau ſur des rochers ou à la côte*, c'eſt aller donner exprès contre un rocher ou ſur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorſqu'on eſpere par ce moyen ſauver l'équipage ou les marchandiſes, dont on voit la perte certaine ſans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance eſt privé pour toujours des fonctions de ſon état, & même ſuivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de deſſein prémédité, *jetté* un navire ſur un banc ou à la côte, il eſt puni de mort, & on attache ſon cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, *en termes de Braſſerie*; c'eſt après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une ſeconde fois ſur la drège.

JETTER EN SOIE, *en terme de Boutonnier*; c'eſt l'action de couvrir un moule de bouton d'une ſoie tournée ſur la bobine en pluſieurs brins. Cette bobine eſt montée ſur un rochet (*voyez* ROCHET), ſur lequel elle eſt fixe, quoiqu'en levant la bobine ſur la partie moins groſſe du rochet, l'ouvrier la faſſe tourner à meſure qu'il emploie ſa ſoie; pendant ce *jettage*, la bobine eſt fixe pour que l'ouvrier puiſſe ſerrer ſa ſoie autour du bouton; on *jette* ainſi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'aſſeoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez* CERCEAUX. On dit auſſi *jetter en cerceau*, ce qui n'eſt autre choſe que de les poſer, de les arrêter avec de la ſoie ou de l'or, &c.

JETTER, *en terme de Cirier*, c'eſt verſer la cire ſur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'eſt la ſeconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voyez* IMPRIMER & CERCEAU, & *nos Planches*.

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, (*Fonderie.*) pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on ſe contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que

que l'on met de telle épaisseur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un mastic fait avec du tuileau bien pulvérisé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorsque l'ame est achevée, on desassemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaisseurs de terre, & ensuite on remet le moule tout assemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais ensorte pourtant qu'il en soit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas jusqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui se trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela sert à cuire l'ame, & à secher le plâtre que les épaisseurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'est éteint de lui-même, on a un souflet avec lequel on fait sortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; ensuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'espace qu'occupoit la terre sans qu'il soit nécessaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, si ce n'est pour de grandes pieces.

Jetter le Plomb sur toile, (*Plombier.*) c'est se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par-dessus pour jetter le plomb en lames très-fines. *Voyez* Plomberie.

Cette maniere de *jetter* le plomb est défendue aux plombiers par leurs statuts; cependant il y a de certains ouvrages pour lesquels ces sortes de tables de plomb *jetté* sur toile sont nécessaires. *Voyez l'article* Plombier, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb sur toile.*

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement sur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet instrument de musique. La pratique en est semblable à celle qu'on met en usage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-dessus & l'article* Orgue.

Jetter en sable, se dit en *termes de Fonderie*, de ce qui est *jetté* dans de petits moules faits de sable ou de poudre d'ardoise, de piés de mouton, d'os de seche, de cendres & autres choses semblables; & on appelle *pistole sablée*, celle qu'on a moulée & *jettée en sable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau. *Voy. les fig. du Fondeur en sable.*

Jetter, on dit *en Peinture & en Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en disposer les plis de façon qu'ils annoncent sans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies sont bien *jettées*; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, est d'autant plus expressif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on se sert dans le monde; mais il faut que suivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis se trouvent comme par hazard, autour des membres.

Jetter sur la piece, *terme de Potier d'étain:* c'est *jetter* une anse en moule sur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une autre; cela se fait par le moyen d'un moule en cuivre composé de plusieurs morceaux qui s'ajustent les uns aux autres; les moules sont percés aux endroits où l'anse doit s'attacher à la piece. *Voyez* la forme d'un moule d'anse & ses différens morceaux *aux figures du métier.*

Pour *jetter sur la piece*, on remplit les pots de sable ou de son, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, ensuite on met à la bouche du pot en dedans, le linge dans lequel il y a du sable mouillé qu'on nomme *drapeau à sable*, puis on prend le moule d'anse dont les pieces sont jointes ensemble, & tenues par une ou deux serres de fer; on pose le moule sur la piece qu'on tient devant soi sur les genoux; ensuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillere qui est sur le fourneau avec une autre cuillere plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui se soude de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même jusqu'à ce que tout soit *jetté*.

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules séparés dont on rapporte les anses ou autres choses qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler* (*voyez* Mouler les anses), ou on les joint par le moyen de la soudre légere. *Voyez* Souder a la soudure legere.

Jetter sur le pié, chez les *Vergettiers*, c'est rouler en prenant sous le pié le chiendent pour le dépouiller de son écorce, & le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

Jetter, *terme de Fauconnerie:* on dit *jetter* un oiseau du poing, ou le donner du poing après la proie qui fuit. *Jetter sa tête*, c'est mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, s. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui servoit chez les anciens à faire des calculs sans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choses de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire instructif dont je vais profiter, sur l'origine & l'usage des *jettons*. Ils sont peut-être aussi anciens que l'Arithmétique même, pourvû qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guise de monnoie, qui sont aujourd'hui si communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, suffisoient au calcul journalier de gens qui méprisoient, ou qui ne connoissoient pas l'or & l'argent. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui la plûpart des nations sauvages; & la maniere de se servir de ces coquillages ou de ces petites pierres, est au fond trop simple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des sciences, employoient cette sorte de calcul pour soulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils se servoient aussi de petites pierres d'une même couleur, comme faisoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en servir dans les calculs, ψηφοφορία. Ils avoient encore l'usage de ἄβαξ, en latin *abacus*. *Voyez* Abaque.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent longtems, c'est que le mot *lapillus* est quelquefois synonyme à celui de *calculus*.

Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'est pourquoi Juvenal dit *sat. xj. v.* 131.

*Adeò nulla uncia nobis*
*Est eboris nec Tessellæ, nec* calculus *ex hâc*
*Materiâ*

Il est vrai qu'il ne reste aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de *jettons*; mais cent expressions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: de-là ces mots *ponere calculos*, pour désigner une suite de raisons; *hic calculus accedat*, pour signifier une nouvelle preuve ajoutée à plusieurs autres; *calculum detrahere* lorsqu'il s'agissoit de la suppression de quelques articles; *voluptatum calculos subducere*, calculer, considérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faisoient allusion à l'addition ou à la soustraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fussent. Capitolin parlant de la jeunesse de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertulien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii*; les Jurisconsultes les nommoient *calculones*, lorsqu'ils étoient ou esclaves, ou nouvellement affranchis; & lorsqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable, & le titre de sa charge étoit *a calculis*, *a rationibus*.

On se servoit de ces sortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, soit pour les scrutins, soit pour spécifier les jours heureux ou malheureux. De là viennent ces phrases, *signare*, *notare aliquid albo nigrove lapillo*, *seu calculo*, *calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une personne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des suffrages, dans les assemblées du peuple & du sénat. Ces mêmes *jettons* servoient aussi dans les calculs, puisque l'expression *omnium calculis*, pour désigner l'unanimité les *suffrages*, est tirée du premier emploi de ces sortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & froté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Caffia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le fcrutin, eft exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées fur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere fignifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les caufes capitales, en avojent de marqués à la lettre *A* pour l'abfolution, *abfolvo*; à la lettre *C.* pour la comdamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre efpece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoient ceux dont on fe fervoit dans les jeux publics, & par lefquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 jufqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici*.

Si nous paffons maintenant aux véritables *jettons*, ainfi nommés proprement dans notre langue, lefquels font d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, c'eft je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du XIV. fiecle. On n'oferoit en fixer l'époque au regne de Charles VII. quoique ce foit le nom de ce prince avec les armes de France qui fe voit fur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent fur une de leurs faces, font ceux de *gettoirs*, *jettoners*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *giétons*, & depuis plus d'un fiecle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus jufte, ce nom, varié feulement par les changemens arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit fon étymologie à l'action de compter, ou de jetter, *à jactu*, comme le penfe Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette derniere efpece, que Saumife a latinifé en les nommant *jacti*, ou *jactones*, n'offroient dans leurs infcriptions que le fujet pour lequel ils avoient été faits, favoir pour les comptes, pour les finances. On lit fur quelques-uns de ceux qui ont été frappés fous le regne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; fous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; fous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. juffu Lud. XII*; & fous quelques rois fuivans, *qui bien jettera, fon compte trouvera*.

L'ufage des *jettons* pour calculer étoit fi fort établi, que nos rois en faifoient fabriquer des bourfes pour être diftribuées aux officiers de leur maifon qui étoient chargés des états des comptes, & aux perfonnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainfi dans les légendes; *pour l'écurie de la royne*, fous Anne de Bretagne; *pour l'extraordinaire de la guerre*, fous François I; *pro pluteo domini Delphini*, fous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'ufage defquelles ces *jettons* étoient deftinés: *pour les gens des comptes de Bretagne*, *gettoirs aux gens de finances*; *pro camera computorum Breffiæ*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les deftinoit. Ainfi nous en avons fur lefquels fe trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII; de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances fous Charles VIII; de Jean Teftu, confeiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur fous Henri II.

Les villes, les compagnies & les feigneurs en firent auffi fabriquer à leur nom, & à l'ufage de leurs officiers. Les *jettons* fe multiplierent par ce moyen, & leur ufage devint fi néceffaire pour faire toutes fortes de comptes, qu'il n'y a guere plus d'un fiecle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la fcience qu'elle avoit dans cette forte de calcul.

Les états voifins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jettons* de métal; il en parut peu de tems après en Lorraine, dans les pays bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoifes, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, &c.

Dans le dernier fiecle, on s'eft appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'ufage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des devifes de toutes efpeces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes; on en donne dans ce royaume aux cours fupérieures & à différentes perfonnes qualifiées par leur naiffance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il eft le protecteur.

Voilà l'hiftoire complette des *jettons*, depuis que de petites pierres employées aux calculs, ils fe font métamorphofés en pieces d'or ou d'argent, de même forme que la monnoie courante; mais de quelque nature qu'ils foient, ils peuvent également fervir aux mêmes ufages; fur quoi Charron dit avec efprit, que les rois font de leurs fujets comme des *jettons*, & les font valoir ce qu'ils veulent, felon l'endroit où ils les placent. (*D. J.*)

JETTON, eft un petit inftrument de cuivre ou de fer mince, à l'ufage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre inftrument auffi de fer ou de cuivre, appellé *juftification*. L'un & l'autre fervent à s'affurer fi les lettres font bien en ligne, c'eft-à-dire de niveau les unes avec les autres, en pofant le *jetton* horifontalement fur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de fes côtés bien dreffé & bien droit en forme de regle, fe pofe auffi perpendiculairement fur plufieurs lettres qui font dans la juftification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'eft une marque qu'elles font égales en hauteur, & bien par conféquent. Le contraire fe fait fentir lorfque ce *jetton* pofe fur les unes & non fur les autres; on s'affure également de la jufteffe du corps avec le même inftrument. *Voyez* JUSTIFICATION, *Planche & figures*.

JETTONS, REJETTONS, (*Jard.*) *Voyez* TAILLES.

* JETTONNIERS, f. m. pl. (*Hift. littér.*) ceux qui affiftent régulierement à l'académie françoife, & entre lefquels les jettons deftinés aux abfens fe partagent. Les *jettonniers* font les travailleurs de cette fociété littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui fe jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, f. m. (*Droit naturel & Morale.*) efpece de convention fort en ufage, dans laquelle l'habileté, le hafard pur, ou le hafard mêlé d'habileté, felon la diverfité des *jeux*, decide de la perte ou du gain, ftipulés par cette convention, entre deux ou plufieurs perfonnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui paffent pour être de pur efprit, d'adreffe, ou d'habileté, le hafard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toûjours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il furvient quelquefois des cas imprévûs, & qu'enfin l'efprit ou le corps ne fe trouvent pas toûjours également bien difpofés, & ne font pas toûjours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en foit, l'amour du *jeu* eft le fruit de l'amour du plaifir, qui fe varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amufer, à fe délaffer, à fe récréer, par toutes fortes de *jeux*, fuivant leur génie & leurs tempéramens. Long-tems avant les Lydiens, avant le fiege de Troye & durant ce fiege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp pafferent dans les villes, à l'ombre du loifir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les feuls qui bannirent entiérement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magiftrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promptement, en leur difant que ce feroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens paffionnés d'un plaifir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oifiveté, du luxe & des richeffes. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les lois romaines ne permirent de jouer que jufqu'à une certaine fomme; mais ces lois n'eurent point d'exécution, puifque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de mettre tout fon bien au hafard du *jeu* eft marqué précifément dans fa premiere fatyre, *vers* 88.

*. . . . . . . . . . . . . . Alea quando*
*Hos animos? Neque enim loculis comitantibus itur*
*Ad cafum tabulæ, pofita fed luditur arca.*

„ La phrénéfie des *jeux* de hafard a-t-elle jamais été „ plus grande? Car ne vous figurez pas qu'on fe con- „ tente de rifquer, dans ces académies de *jeux*, ce qu'on „ a par occafion d'argent fur foi; on y fait porter exprés.

„ près des caſſettes pleines d'or, pour les jouer en un „ coup de dé „.

Ce qui paroît plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de haſard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jactu*, pour me ſervir de ſon expreſſion, leur perſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, ſans en ignorer les mauvaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habilité des tenans que du haſard des cartes & des dés; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entierement du caprice des dés & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procéde de l'avarice ou de l'eſpoir d'augmenter proptement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habilité du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & ne tiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entierement du haſard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin, qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. „ Le *jeu* nous plait „ en général, dit-il, parce qu'il attache notre avarice, „ c'eſt-à-dire, l'eſperance d'avoir plus. Il flatte notre „ vanité, par l'idée de la préférance que la fortune nous „ donne, & de l'attention que les autres ont ſur notre „ bonheur. Il ſatisfait notre curioſité, en nous procu„ rant un ſpectacle. Enfin, il nous donne les différens „ plaiſirs de la ſurpriſe. Les *jeux* de haſard nous inté„ reſſent particulierement, parce qu'il nous préſentent „ ſans ceſſe des événemens nouveaux, prompts & inat„ tendus. Les *jeux* de ſociété nous plaiſent encore par„ ce qu'ils ſont une ſuite d'événemens imprévûs qui „ ont pour cauſe l'adreſſe jointe au haſard „.

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fît rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voyent point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de haſard ayent rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du haſard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal; & dès que le danger de perdre, & l'eſperance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet; ſans parler du tems précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoit à ce ſujet les vers ſi délicats & ſi pleins de vérité de Mde Deshoulieres.

*Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,*
*Eſt un dangereux aiguillon:*
*Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,*
*On commence par être dupe,*
*On finit par être fripon.*

C'eſt envain qu'on ſait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes; on ſe flate qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont favoriſé depuis l'origine du monde.

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les lois des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes* (pour me ſervir du terme d'Ariſténete) & celles de tous les *jeux* de haſard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in*-12. où cette matiere, envisagée ſelon les principes de Morale & de Droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumieres que de jugement: j'y renvoie les lecteurs curieux. (*D. J.*)

*Le jeu* occupe & flate l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui; il n'y a que peu d'hommes qui ayent une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que ſa converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du deſœuvrement: on ne joue pas aſſez.

JEU DE LA NATURE. (*Anat. Phyſiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de pluſieurs de ſes parties ſolides, différentes de celle qui eſt appellée *naturelle*, parce qu'elle ſe préſente ordinairement.

Si l'on ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les ſingularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes ſtructures mieux connues, & par conſéquent les hypothéſes plus rares. Peut-être encore qu'avec le tems, on pourroit, par toutes les conformations particulieres, tirer des éclairciſſemens ſur la conformation générale.

Je n'examinerai point ſi toutes ces conſéquences ſont également juſtes; c'eſt aſſez de remarquer qu'on peut raſſembler un nombre très-conſidérable d'obſervations qui conſtatent les *jeux de la nature* à pluſieurs égards, & qui ſont en même tems fort ſinguliers. J'avois moi-même formé ſur ce ſujet un grand recueil, que je regrette, & qui a péri dans un naufrage. Je deſire que quelqu'un plus heureux travaille un plan de cette eſpece, en réuniſſant avec choix les faits épars ſur cette matiere, & ſur-tout en accompagnant ſon ouvrage de réflexions phyſiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données ſur les *jeux* du crâne. Ce travail ainſi digéré, répandroit, je penſe, des lumieres intéreſſantes ſur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendroit quantité de faits curieux; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conſervé le ſouvenir.

*Premier exemple.* Jeux *variés* de la nature *dans un même ſujet.* Non ſeulement l'on a découvert par l'Anatomie des *jeux de la nature* dans diverſes perſonnes, ſur quelques parties du corps humain en particulier; mais il ſe rencontre quelquefois dans un même ſujet pluſieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vû de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il diſſéquoit en 1740.

Savoir, 1°. ſix vertebres lombaires dans un ſujet qui avoit vingt-ſix côtes, dont la premiere ſoûtenoit les petites côtes ſurnuméraires, & la derniere étoit continuée à la premiere de l'os ſacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre ſujet la veine iliaque droite revenant à ſon origine, après avoir fait quelque chemin au-deſſous du tronc de la veine-cave, & formant une eſpece d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vû quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artere pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes ſujets, portoient ſur des ramifications de vaiſſeaux, ſur des vertebres doubles, ſur des os, &c. nous n'en parlerons pas.

*Second exemple de ſemblables* jeux. M. Poupart, faiſant la diſſection d'une fille âgée de ſept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artere, ni veine émulgente, ni rein, ni uretere, ni artere, ni veines ſpermatiques; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fût flétrie ou détruite par quelque indiſpoſition. Le rein & l'uretere du côté droit étoient ſeulement plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hiſt. de l'acad. ann.* 1700, *p.* 35.

*Troiſieme exemple.* Jeux de la nature *tant intérieurement qu'extérieurement.* Voici un troiſieme exemple de *jeux de la nature*, tant en-dedans qu'en dehors, dans une petite fille qui vécut peu de jours, & qui fut diſſéquée ſoigneuſement par Saviard & Duverney.

Les

Les mains de cette fille étoient extérieurement semblables aux mitaines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au-dehors ; elles avoient en dedans plusieurs replis à l'ordinaire ; il n'y avoit point de doigts à leurs extrémités, mais elles étoient terminées par un gros bourlet ; les piés étoient comme les mains sans orteils, & terminés de la même maniere.

L'on remarquoit à l'extrémité de chaque os du métacarpe & du métatarse un petit allongement qui sembloit être disposé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaisseaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une seule artere, au lieu de deux, qui sont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogastrique ; & cette artere étoit formée du tronc de l'artere, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

Les capsules rénales étoient trois fois plus grosses qu'elles ne le sont naturellement, & leurs vaisseaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein ni vaisseaux émulgens, ni ureteres ; mais en poursuivant la dissection jusqu'à une tumeur qui s'élevoit sur l'os sacrum, à l'endroit où il commence sa courbure pour former le bassin de l'hypogastre, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient distans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & cependant liés ensemble par le moyen d'un petit uretere, qui sortant du rein droit, alloit se décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretere sortant du canal gauche ; ce canal commun se portoit dans une poche commune.

Le souffle introduit dans cette poche donna lieu d'observer deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artere spermatiques, lesquelles se distribuoient de leur côté à un petit testicule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaisseaux déférens, & leur vagin fort court ; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune ; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretere, qui déchargeoit la sérosité séparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il est probable, par la description de ces organes, que si cet enfant eût vécu jusqu'à l'âge des adultes, il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la semence avec les excrémens, tant stercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matieres stercorales seroient sorties involontairement. Saviard, *observ.* 94.

*Quatrieme exemple de* jeux de la nature *dans la transposition des visceres d'un enfant*. J'ai lû les observations de deux ou trois exemples bien singuliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des Sciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout sujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, est dans le cabinet du Roi, n°. 350. M. Daubenton en a donné la description & la figure dans l'*histoire de ce cabinet*, *tab. iij. p.* 204. *Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainsi que les visceres qui y étoient renfermés, paroissent à découvert ; on voit clairement leur transposition. Voici comme ils sont situés.

La pointe du cœur est tournée à droite, & la base est inclinée à gauche. Les troncs des gros vaisseaux sont transposés d'un côté à l'autre ; ainsi la courbure de l'aorte est dirigée du côté droit, l'œsophage est placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere se trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie est à l'endroit où devroit être la rate, qui est placée du côté droit ; l'orifice supérieur de l'estomac est à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal intestinal étoit en sens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas est placé sous la rate, & son conduit est dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal cholidoque. Il n'avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capsules atrabilaires étoient à leur place.

Les vaisseaux étoient transposés comme les visceres, & le canal thorachique s'ouvroit dans la souclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriver dans la scissure du foie.

L'enfant est mort cinq jours après sa naissance ; mais faut-il en attribuer la cause au dérangement de ses parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées ? C'est ce dont il est permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un soldat qui a vécu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine & dans le bas-ventre. On n'a connu cette singularité de déplacement de parties que par l'ouverture de son cadavre.

*Cinquieme exemple de pareils* jeux *dans un vieillard.* Le soldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de son cadavre en présence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva la veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de se détourner ensuite du côté droit pour entrer dans la scissure du foie, se trouvoit effectivement placée, ainsi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entierement l'hypochondre gauche, & la scissure regardoit le derriere du cartilage xiphoïde. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigastrique, & déclinoit vers l'hypocondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œsophage y entroit par le côté droit, & passoit au-devant de l'uretere ; puis descendant & se glissant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traversé, se glissoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'estomac, suivant la même route, étoit situé du côté droit, entre le foie & la rate ; le pylore & l'intestin duodenum se trouvoient au-dessous du foie ; & ce boyau passant par-dessous la veine & l'artere mésentérique supérieure, puis faisant sa courbure, se glissoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les intestins grêles avoient aussi changé de situation ; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau passoit à l'ordinaire, mais de gauche à droite, sous l'extrémité du foie, du ventricule & de la rate, & descendoit ensuite dans la région iliaque droite, pour produire le rectum.

La même transposition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales ; car le rein droit se trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine spermatique droite sortir de l'émulgente, & la veine spermatique gauche sortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres sortoient du rein droit, l'un du bassinet à l'ordinaire, & l'autre de sa partie inférieure.

Les capsules atrabilaires avoient aussi passé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capsule gauche recevant la sienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce changement ; sa base étoit situé au milieu de la poitrine, mais sa pointe inclinoit du côté droit contre son ordinaire, qui est de se porter du côté gauche. De cette façon, le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine, & la veine-cave qui en sortoit du même côté, produisoit deux troncs à l'ordinaire ; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres, & l'artere du poumon sortoit de ce même ventricule, se glissant du côté droit, & là se partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte sortant du ventricule gauche, & se trouvant placé au côté droit de la poitrine, se courboit du même côté contre la coûtume ; après quoi, perçant le diaphragme au côté droit, & descendant jusqu'à l'os sacrum, il occupoit toûjours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poûmon sortant du même ventricule, se courboit aussi un peu du côté droit.

Enfin, la veine azygos se trouvoit au côté droit du corps des vertebres, ensorte que la distribution des vaisseaux souffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux visceres. *Voyez l'observat.* 112 *de* Saviard, *ou l'hist. de l'acad. royale des Sciences de* 1686 *à* 1699, *tom. II. p.* 44.

6° *Autres exemples confirmatifs*. Ce fait tout étrange, tout surprenant qu'il paroisse, n'est cependant pas unique ; on avoit déjà vû à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme, au lieu de M. le duc de Beaufort, & dont le corps, après avoir été roué, fut disséqué par M. Bertrand, chirurgien qui en a publié l'histoire avec des remar-

marques, dans un traité particulier. Cette même histoire est détaillée plus au long dans les *observ. médic.* de M. Cattier, docteur en Médecine. Bonet l'a inséré dans son *sepulchretum*, liv. IV. sect. 1. obs. 7. §. 3. Il en est aussi fait mention dans les mémoires de Joly, qui à cette occasion rapporte qu'on avoit observé la même chose dans un chanoine de Nantes.

Un savant plein d'érudition, ce doit être M. Falconet, m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald, imprimé à Paris en 1661, où il est dit qu'on trouva une pareille transposition de visceres en 1657, dans le cadavre du sieur Audran, commissaire des gardes françoises.

On peut joindre à tout ceci l'observation d'Hoffman, imprimée à Leipsick en 1671, *in*-4°. sous le titre de *Cardianastrophe, seu cordis universi, memorabilis observatio*, &c.

*Septieme exemple de* jeux de la nature *sur la situation de visceres dans la poitrine*. Les *Transactions philosophiques* de l'année 1702, n°. 275, & les *acta eruditorum*, même année 1702, p. 524. font le détail du cas suivant, qui est fort extraordinaire.

Charles Holt, en disséquant un enfant de deux mois, en présence de trois témoins experts en Anatomie, ne découvrit ni d'intestins hormis le rectum, ni de mésentere dans la cavité du bas ventre; mais ayant détaché le sternum, il les trouva dans la cavité de la poitrine, couchés sur le cœur & les poumons. Pour comble de surprise, l'omentum & le médiastin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos: le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme, & étoit caché dessous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit absolument naturel, & avoit servi au passage des intestins dans la poitrine, car tout étoit entier sans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des intestins avec aucune autre partie du corps; cependant l'enfant avoit vêcu, prenoit tous les jours des alimens, & alloit à la selle.

Ce petit nombre de faits singuliers, tirés de bonnes sources, ne suffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du tems de Pline, nous pouvons répéter avec lui, *ignotum est quo modo & per quos vivimus*.

*Huitieme exemple de* jeux de la nature *sur le manque des parties de la génération*. Ces parties, qui depuis tant de siecles renouvellent continuellement la face de l'univers par un méchanisme inexplicable, sont non-seulement exposées à des vices bisarres d'origine & de conformation; mais quelquefois même elles manquent absolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainsi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre sexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainsi le docteur Barton témoigne avoir vû dans le comté d'Yorck un enfant qui ressembloit entierement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun vestige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'espace qui est entre le nombril & l'os pubis, se trouvoit une substance spongieuse, nue, sans prominence, tendre, fort sensible, percée de pores innombrables, desquels pores l'urine sortoit sans cesse. L'enfant a vêcu cinq ans, & est mort de la petite vérole. *Mém. d'Edinb. ann.* 1740. *tom. V. p.* 428.

*Exemples de* jeux de la nature *qui peuvent être utiles dans la pratique*. Il est possible quelquefois de trouver dans les *jeux de la nature* des variations, dont la connoissance peut avoir quelque utilité, c'est-à-dire peut servir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crane, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde, que dans aucune autre; parce que, faute de connoître ces *jeux*, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture considérable.

*Observation générale*. Enfin, personne n'ignore les *jeux de la nature* qui s'étendent sur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-seulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimensions proportionnelles dans deux personnes différentes; mais dans la même personne une partie n'est point exactement semblable à la partie correspondante. Par exemple, souvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimensions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés sont faciles à comprendre; elles tirent leur origine de celle de l'accroissement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaisseaux qui se distribuent à ces parties, des muscles qui les couvrent, &c. C'est à l'art du dessein qu'on doit les idées de la proportion; le sentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon, on a mieux connu la nature par la représentation que par la nature même. (*D. J.*)

Jeux de la Nature, *lusus naturæ*. (*Hist. nat. Lithologiæ*.) Les Naturalistes nomment ainsi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui ressemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, &c. sans qu'on puisse indiquer la cause qui a pû leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainsi conformées ne different point dans leur essence des pierres ordinaires; ce sont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux, ou du grès, &c. toute la différence, s'il y en a, vient de la curiosité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'histoire naturelle, & qui attachent souvent de la valeur à ces pierres, en raison de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius a raison de dire que dans ces sortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des ressemblances grossieres, que l'imagination des propriétaires supplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plûtôt les nommer *lusus lithophilorum* que *lusus naturæ*.

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence sur lesquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herborisées, les agates & les jaspes, & les marbres sur lesquels on remarque différens objets, dont la ressemblance n'est formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces sortes de pierres.

Bruckmann, grand compilateur d'histoire naturelle, rapporte une dissertation, intitulé *de Papatu à natura detestato*; l'auteur de cette ridicule dissertation est un nommé Gleichmann. Il y est question d'une pierre, sur laquelle on voyoit, ou du-moins on croyoit voir, une religieuse ayant une mitre sur sa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ses bras. Il dit que la papesse Jeanne se présenta aussitôt à son imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papisme. *Voyez* Bruckmann, *Epistolæ itinerariæ, centuria I. epistol. lvj.* On conserve deux agates dans le cabinet d'Upsal, sur l'une desquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & sur l'autre le passage de la mer Rouge par les enfans d'Israël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie, tome I.*

Il y a des gens qui connoissant le goût de quelques collecteurs d'histoire naturelle pour le merveilleux, savent le mettre à profit, & leur font payer cherement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le secret d'y former par art, ou du-moins dans lesquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des ressemblances qu'elle n'avoit fait que tracer grossierement, avec de la dissolution d'or, avec celle d'argent, &c. On peut tracer des desseins assez durables sur les agates; il est aussi fort aisé d'en former sur le marbre, &c. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. page* 172 *de la traduction françoise, & tome II. page* 128.

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des causes connues, telles que sont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre, celles dans lesquelles on voit des empreintes de végétaux & de poissons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, &c. ce n'est point le hasard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* Fossiles.

Il ne faut point non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toûjours sous une forme constante & déterminée, tels que les crystallisations, les marcassites, &c. & encore moins ceux qui sont des produits de l'art des hommes. *Voyez* Figurées Pierres. (—)

Jeu de mots, (*Gramm.*) espece d'équivoque, dont la finesse fait le prix, & dont l'usage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'esprit fondée sur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le son, mais qui different à l'égard du sens. *Voyez* Pointe.

Les *jeux de mots*, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises & les symboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorsqu'ils sont déli-

délicats, dans la converſation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Deſtouches,

*Auteur ſolide, ingénieux,*
*Qui du théatre êtes le maître,*
*Vous qui fites* le Glorieux,
*Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.*

Ces ſortes de *jeux de mots* ne ſont point interdits, lorſqu'on les donne pour un badinage qui exprime un ſentiment, ou pour une *idée* paſſagere; car ſi cette idée paroiſſoit le *fruit* d'une réflexion ſérieuſe, ſi on la débitoit d'un *ton* dogmatique, on la regarderoit avec raiſon comme une petiteſſe frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le ſublime, dans les ouvrages graves & ſérieux, dans les oraiſons funebres, & dans les diſcours oratoires. C'eſt par exemple un *jeu de mots* bien miſérable que ces paroles de Jules Maſcaron, évêque de Tulles, & puis d'Agen, dans l'oraiſon funebre d'Henriette d'Angleterre. „ Le grand, l'invincibile, le magnanime Louis, à „ qui l'antiquité eut donné mille *cœurs*, elle qui les mul„ tiplioit dans les héros, ſelon le nombre de leurs gran„ des qualités, ſe trouve ſans *cœur* à ce ſpectacle „.

Il eſt certain que ce mauvais goût a paru & s'eſt éclipſé à pluſieurs repriſes dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaiſanterie, & du ridicule, ſuccédera à l'amour du bon, du ſolide & du vrai. Si cette réflexion eſt juſte, craignons, le retour prochain de ce mauvais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas ſi-tôt le retour des *jeux de mots* groſſiers; nous ſommes encore aſſez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux ſpectacles des farceurs, ou aux artiſans qui ſont les plaiſans de leur voiſinage. (*D. J.*)

JEU, *ludus* (*Bell. lett.*) *Voyez* JOUER & JEUX.

JEU DE THÉATRE, (*en poëſie.*) *Voyez* DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, &c.

JEUX (SALLE DE). *Voyez* THÉATRE, AMPHITHÉATRE, &c.

JEUX, ſ. m. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) ſortes de ſpectacles publics qu'ont eû la plûpart des peuples pour ſe délaſſer, ou pour honorer leurs dieux; mais puiſque parmi tant de nations nous ne connoiſſons gueres que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion conſacra chez eux ces ſortes de ſpectacles; on n'en connoiſſoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à pluſieurs enſemble; il y avoit un arrêt du ſénat romain qui le portoit expreſſément. On commençoit toûjours à les ſolemniſer par des ſacrifices, & autres cérémonies religieuſes; en un mot, leur inſtitution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs ſe diviſoient en deux eſpeces différentes; les uns étoient compris ſous le nom de *gymniques*, & les autres ſous le nom de *ſcéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la courſe à pié, à cheval, en char, la lutte, le ſaut, le javelot, le diſque, le pugilat, en un mot le pentathle; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faiſoit ces *jeux*, ſe nommoit *Gymnaſe*, *Paleſtre*, *Stade*, &c. ſelon la qualité des *jeux*. *Voyez* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, &c.

A l'égard des *jeux ſcéniques* on les repréſentoit ſur un théatre, ou ſur la ſcene, qui eſt priſe pour le théatre entier. *Voyez* SCENE.

Les *jeux* de Muſique & de Poëſie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs repréſentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agiſſoit que des ouvrages d'eſprit, du chant, de la muſique, les juges étoient aſſis lorſqu'ils diſtribuoient les prix; & dans les combats violens & dangereux, les juges prononçoient debout: nous ignorons la raiſon de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les loix, les ſtatuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choſes préſuppoſées connues, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de *jeux*, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Iſthmiens, ne ſortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité ſubſiſteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* ſolemnels qu'on vient de nommer; dans ces *jeux* qu'on faiſoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une ſi prodigieuſe multitude de ſpectateurs & de combattans; dans ces *jeux*, dis-je, à qui ſeuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompenſe qu'une ſimple couronne d'herbe; elle étoit d'olivier ſauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache ſec aux *jeux* Iſthmiques. La Grece voulut apprendre à ſes enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Auſſi liſons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perſe, Tigrane entendant parler de ce qui conſtituoit le prix des *jeux* ſi fameux de la Grece, il ſe tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement: „ Ciel, avec quels hommes nous avez-vous mis aux „ mains! inſenſibles à l'intérêt, ils ne combattent que „ pour la gloire „. *Voyez* donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* paſſagers, qu'on célébroit dans la Grece; tels ſont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniverſaire de ſon pere Anchiſe. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés, des *jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuiraſſes, des boucliers, des caſques, des épées, des vaſes, des coupes d'or, des eſclaves. On n'y diſtribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réſervées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne ſont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les diſtingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris ſous le nom de *jeux circenſes* & de *jeux ſcéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres ſur la ſcéne. A l'égard des *jeux* conſacrés aux dieux, on les diviſoit en *jeux ſacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils ſe faiſoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertiſſans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *Voyez* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRES, VOTIFS.

Les rois réglerent les *jeux Romains* pendant le tems de la royauté; mais après qu'ils eurent été chaſſés de Rome, dès que la république eut pris une forme réguliere, les conſuls & les préteurs préſiderent aux *jeux Circenſes*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéïens eurent la direction des *jeux Plébéïens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, ſous le titre de *jeux Mégaléſiens*. *Voyez* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de ſpectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit ſpécialement *jeux Romains*, & que l'on diviſoit en grands, *magni*, & très-grands, *maximi*.

Le ſénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adreſſe & l'habileté de Camille, la joie fut ſi vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoiſſance de la tranquillité, dont ils eſperoient jouir, le ſénat ordonna que l'on fît de grands *jeux* à l'honneur des dieux, & qu'on les ſolemnisât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eû lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non ſeulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient dans les enfers; & les *jeux* inſtitués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois ſortes, connus ſous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *Voy.* TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TERENTINS.

Les *jeux ſcéniques* comprenoient toutes les repréſentations qui ſe faiſoient ſur la ſcene. Elles conſiſtoient en tragédies, comédies, ſatyres, qu'on repréſentoit ſur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertiſſemens plus agréables, on les préludoit par des danſeurs de corde, des voltigeurs, & autres ſpectacles pareils; enſuite on introduiſit ſur la ſcene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les tems où la corruption chaſſa les mœurs & la vertu. *Voyez* SCÉNIQUES, *jeux*, SCHOENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux ſcéniques* n'avoient point de tems marqués, non plus que ceux que les conſuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner ſa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons; là ſe donnoient des combats d'hommes ou d'a-



nimaux,

nimaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane; les autres à Neptune & au soleil. *Voyez* AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, *&c.*

Les *jeux séculaires* en particulier; ne se célébroient que de cent ans en cent ans. *Voyez* SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux actiaques*, *Augustaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguste; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés sur les mêmes modeles. *Voyez Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plûpart des villes qui en demanderent; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *son voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toûjours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Muræna, à qui porteroit le plus loin la magnificence; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés; l'autre avoit couvert l'amphithéatre de tuiles de cuivre surdorées, *&c.* Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arène entiere de lames d'argent: de sorte, dit Pline, „ qu'on vit pour „ la premiere fois les bêtes marcher & combattre sur „ ce métal „. Cet excès de dépense de César, étoit proportionné à son excès d'ambition; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspiroit à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vûe générale; mais comme ils font une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs: voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NEMEENS, NERONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLENIENS, PANATHENÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS, SCÉNIQUES, SÉCULAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS; TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (*D. J.*) (1)

JEUX AUGUSTAUX, *Augustales ludi*, (*Antiq. Rom.*) les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'Octo-

(1) Pour bien connoître les jeux publiques de Rome ancienne, & pour mieux entendre les auteurs classiques qui en parlent, il est necessaire d'ajouter à la liste qu'on donne dans cet article les jeux suivans; sçavoir les *Agonales*, les *Astiques* ou *Attiques*, les *Capitolins*, les *Castellates*, les *Castrenses*, les *Decennales*, les *Equestres*, les *Foliatiques*, les *Gladiatoires*, les *Honoraires*, les *instauratifs*, les *Juvenales*, les *Latins*, les *Lustrales*, les *Miscelliens*, les *Musicales*, les *Natalices*, les *Novendiales*, les *Piscatoires*, les *Pontificales*, les *Questoriens*, les *Quinquennales*, les *Saturnales*, les *Sigillaires*, les *Theatrales*, & les *Triomphales*.

Les jeux *Agonales* se célébroient à Rome à la porte agonale pour appaiser les dieux, lorsque le débordement du Tibre inondoit la plaine du Cirque maxime.

Les *Astiques* ou *Attiques* se représentoient aussi à Rome sur le théatre, mais avec le rit grec. Suetone en fait mention dans la vie de C. Caligula: quelques uns les ont confondus mal-à-propos, selon la sçavante remarque de Pitisquus, avec les *Actiaques*.

Les *Capitolins* furent institués après la délivrance du Capitole dont les Gaulois Senons s'étoient emparés. Tite-Live en parle au livre 5. de son histoire.

Les *Castellates* étoint des jeux d'enfans qu'on représentoit en public, comme on peut voir dans la vie de Gallien écrite par Capitolin, au ch. 6.

Les *Castrenses* étoient les jeux que faisoient les soldats lorsqu'ils se reposoient dans les camps de l'armée: Suetone qui en fait la relation, dit à cette occasion que Tibere pour ne rien laisser soupçonner de sa maladie, non seulement y assista, mais qu'il lança même des fleches sur un sanglier.

Octavien Auguste fit célebrer les *Decennales* lorsqu'il se démit du commandement, pour le pouvoir reprendre sans envie, & comme sollicité par le peuple.

Les *Decennales* de Gallien se firent avec tant de luxe, qu'ils fixerent l'admiration de Rome entiere: & pour mieux en conserver la mémoire on en fit frapper des médailles, & on en fit mention dans les inscriptions.

Il y avoit cinq sortes de jeux *équestres*: la premiere se nommoit *prodome*, c'etoit une course de chevaux montés par des hommes, qui les devoient regler jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au but déterminé. Voyez Ciceron en son 2. livre des lois & Ammien Marcellin liv. 14. ch. 2. La seconde, étoit la course des Chariots, dont parle Horace dans sa premiere Ode à Mecene, où, pour mieux en faire sentir la velocité, il dit que les roues de ces chariots étoient brulantes. La troisieme, s'appelloit course *decurforienne*: elle se faisoit autour du bucher des morts & sur tout des Césars, dont on faisoit l'apothéose. La quatrieme se nommoit *feviral*: Jule Capitolin, en fait mention en parlant de la nomination au consulat d'Antonin le philosophe par Antonin le pieux. La cinquieme comprenoit les jeux *équestres neptunales*: on les célebroit deux fois l'an, sçavoir le 21. juin & le 16 de juillet: Ovide en parle dans ses Fastes.

Les jeux *faliaques* ou *faliatiques*, tirent leur origine des couronnes composées de feuilles & de fleurs, qui étoient le prix destiné pour les vainqueurs de la course, & que les spectateurs jettoient sur eux.

Les jeux *gladiatoriens* étoient les plus usités chez les romains, ils les admettoient dans la plus grande partie de leurs fêtes, & même dans leurs festins particuliers. Un des principaux spectacles des fêtes saturnales qu'on célebroit le 14. janvier étoit celui des gladiateurs.

Les jeux *honoraires*, n'étoient point des jeux différens des autres, on appelloit de ce nom, tous les jeux généralement quelconques qu'on représentoit à l'honneur des personnes qui avoient rendu service à la république & de celles sur-tout qui faisoient la dépense des jeux. On donna aussi ce nom aux jeux qu'Auguste faisoit faire dans Rome pendant 30. jours de suite.

Les *Instauratifs*, étoient les jeux qui avoient été interrompus, ou qui n'avoient pas bien reussi, & que les pontifes ordonnoient qu'on recommençât, sur les instances qu'en faisoient les épulons de Jupiter: Cicéron fait allusion à ces jeux dans son livre *de Divinatione*.

Néron établit les jeux *Juvenales*, lorsqu'il se fit faire la barbe pour la premiere fois. Ces jeux ne furent pas toujours publics, comme ceux que furent exécutés par la jeunesse en accomplissement du vœu que le consul Salinatur en avoit fait, dans la guerre qu'il avoit eue avec les gaulois.

Les jeux *Latins* se célebroient sur le mont alban dans les jours des fêtes latines que Tarquin le superbe avoit établis pour trois jours; on y ajouta un quatrieme après la reconciliation du menu peuple avec la noblesse, comme il se peut voir dans la vie de Camille par Plutarque.

Les jeux *Lustrales* se faisoient avec pompe & solemnité le 26. Mars en honneur du dieu de ce nom, on y nettoyoit & on y repolissoit les trompettes, les aigles des enseignes & les autres instrumens de guerre: cette fonction a fait aussi donner à ces jeux le nom de *Rubigalia*, c'est-à-dire de la rouille.

Quelques-uns crayent que les jeux *Miscellaires*, tirent leur origine de Miscelius fondateur de *Crotone*, & qu'ils n'étoient autres que les jeux athlétiques; d'autres prétendent que l'origine de ces jeux provient de ce qu'ils étoient un mélange de jeux de diverses sortes réunis ensemble sans aucun ordre, pour divertir le peuple: & tel est le sentiment du fameux Pitiscus. Juvenal en parle aussi dans sa XI Satyre & Suetone ajoute que Caligula avoit établi ces jeux à Lyon.

Les jeux *musicales* consistoient en un agréable défi que les chanteurs & les joueurs d'instrumens faisoient entre eux à qui reussiroit mieux: on en trouve divers exemples dans les vies de Néron, & de Domitien.

On couronnoit par des jeux solemnels qu'on appelloit natalices le jour de l'anniversaire de la naissance des personnages illustres, tels que furent Alexandre le grand, Jules César, Tite, Nerva & Adrien qui pour divertir le peuple fit donner pendant six jours le spectacle des gladiateurs, & qui refusa les jeux *circenses* que le sénat lui avoit décerné.

Les jeux *novendiales* furent établis pour honorer la mémoire des défunts le nouvieme jour après leur mort: le peuple y assistoit avec des habits noirs & portoit sur la tête des couronnes de branches de peuplier.

On représentoit encore ces mêmes jeux en l'honneur des dieux à l'occasion de quelque phénomene qui paroissoit indiquer quelque évenement funeste, pour appaiser la colere des dieux, & pour détourner le fleaux dont les romains se croyoient ménacés: ces derniers jeux avoient été établis par Tullus à cet effet. On lit dans Festus que le Préteur de la ville ordonnoit les jeux *piscatoriens* dans le cours du mois de juin, & qu'ils se faisoient au de-là du Tibre.

On appelloit *Pontificales* les jeux qui se donnoient au public par ordre des nouveaux Pontifes, comme le rapporte Suetone en parlant d'Auguste. Il étoit de même des jeux *questoriens*: Tacite parle entre autres questeurs de *Dolabella* qui donna au public des fêtes & des jeux superbes à l'occasion de la dignité de questeur lorsqu'il en prit possession. L'etimologie des jeux *quinquennales* s'annonce d'elle même: ils étoient très anciens dans Rome, Auguste les refforma & les enrichit dans de nouvelles magnificences, comme il avoit fait à l'égard des jeux *actiaques*.

On prétend que les jeux *saturnales* ont précedé la fondation de Rome: le jour marqué pour les représenter étoit le 19. de Decembre: les esclaves y étoient admis.

Les jeux *sigillares*, étoient presque comme les saturnales. Les romains étoient dans l'usage de se faire reciproquent des présents dans les uns & dans les autres, comme il est plus amplement expliqué dans la vie d'Adrien. Ausurplus ces présents consistoient ordinairement en petites statues d'or ou d'argent, & quelquefois de terre cuite: la rue où l'on vendoit ces sortes de statues à Rome s'appelloit *Sigillaria*. Les jeux *Theatrales* differoient des scéniques en ce que dans ceux-là, les spectateurs jouissoient du plaisir de la danse, & de l'harmonie de la musique vocale & instrumentale sans y entendre le recit d'aucunes fables, ainsi que Pitisquus l'observe.

Enfin les jeux *Triomphales* se donnoient après quelque victoire remarquable; on réiteroit aussi ces mêmes jeux un jour dans l'année, par exemple, le 19. d'août on renouvelloit les jeux du triomphe de Trajan, & le jour précedent, on célébroit ceux d'Antonin le pieux. (C.)

d'Octobre, c'eſt-à-dire le 12 de ce mois; & le ſénat par un decret ſolemnel, émané ſous le conſulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fuſſent encore repréſentés le même jour au bout de huit ans. *(D. J.)*

JEUX CARNIENS, *(Antiq. greq.)* fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut inſtituée dans la xxvj olympiade, & telle en fut l'occaſion ſuivant Pauſanias, *liv. III. ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devin fameux, inſpiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peſte tout le camp des Doriens; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiſerent les manes du devin par des expiations, qui furent preſcrites ſous le nom de *fêtes Carniennes*; d'autres, continue Pauſanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils diſent que les Grecs, pour conſtruire ce cheval de bois ſi fatal aux Troyens, ayant coupé ſur le mont Ida beaucoup de cornouilliers (κρανίας), dans un bois conſacré à Apollon, irriterent ce dieu contre eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en ſon honneur, & lui donnerent le ſurnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faiſoit le ſujet de leur diſgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque choſe de militaire: on dreſſoit neuf loges, en maniere de tentes que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες, ſous chacun de ces ombrages ſoupoient enſemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours; on y célébroit des jeux, & l'on y propoſoit un prix aux joueurs de cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, & Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conſéquent introduit dans la muſique le genre chromatique: les Lacédémoniens ſuſpendirent ſa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du tems de Pauſanias. *Mém. des Inſcript. tom. XIV. (D. J.)*

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, *(Antiq. rom.)* *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grans dieux de la Grece: voici quelle fut l'occaſion de ces *jeux*.

A. Poſthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu ſolemnel, au cas que la victoire les rétablît, de faire repréſenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Caſtor & de Pollux*. Le ſuccès de cette guerre ayant été favorable, le ſénat, pour remplir le vœu de Poſthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voüés.

Ces *jeux* étoient précédés du ſpectacle des gladiateurs, & les magiſtrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & ſuivis d'une nombreuſe cavalcade, portoient les ſtatues ou les images des dieux en proceſſion, depuis le capitole juſques dans la place du grand cirque. *Voyez* les autres détails dans Hoſpinien, *de feſtis Græcorum*, & dans *le Dict.* de Pitiſcus. *(D. J.)*

JEUX CURULES, *(Antiq. Rom.)* *les jeux curules* ou *équeſtres* conſiſtoient en des courſes de chars ou à cheval, qui ſe faiſoient dans le cirque dédié à Neptune ou au ſoleil. *(D. J.)*

JEUX ELEUTHÉRIENS, *voyez* JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME, *(Hiſt. Rom.)* tous les enfans ont des *jeux* qui ne ſont pas indifférens pour faire connoître l'eſprit des nations. Les *jeux* de nos enfans ſont ceux de la toupie, de cligne-muſette, de colin-maillard, &c. Les enfans de Rome repréſentoient dans leurs *jeux* des tournois ſacrés, des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous liſons dans Suétone que Neron dit à ſes gens de jetter dans la mer ſon beau-fils Rufinus Criſpinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ferebatur ducatus & imperia ludere*.

Un de leurs principaux *jeux* étoit de repréſenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere*. Il y avoit des juges, des accuſateurs, des défendeurs, & des licteurs pour mettre en priſon celui qui ſeroit condamné. Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre, où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à ſa défenſe Caton, qui étoit du *jeu*; alors Caton ſe fit jour à-travers ſes camarades, délivra ſon client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le ſuivirent.

Ce Caton, depuis ſi grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de ſon âge. Quand Sylla donna le tournoi ſacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes; mais tous les enfans ſe mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête; alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne. *(D. J.)*

JEUX DE LA LIBERTÉ, *(Antiq. greq.)* on appelloit ainſi les *jeux* qui ſe célébroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la lxxv. olympiade, l'an de Rome 275.

Ariſtide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une aſſemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un ſacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même tems il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébreroit les *jeux de la liberté*, où l'on couroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix propoſés pour cette courſe.

On célébroit encore du tems de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'anniverſaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éleuthérien, c'eſt-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent auſſi *éleutheria*, jeux ou fêtes éleuthériennes. *Voyez* ELEUTHERE. *(D. J.)*

JEU DE FIEF, *(Juriſprud.)* eſt une aliénation des parties du corps matériel du fief, ſans diviſion de la foi dûe pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en eſt dit *au mot* FIEF. *(A)*

JEUX DE HASARD. *Voyez l'article* JOUER.

JEU, *(Marine.)* on dit le *jeu du gouvernail*; c'eſt ſon mouvement.

JEU DE VOILES. *Voyez* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti* quand de deux ou pluſieurs perſonnes qui ont part à un vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleures, ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

JEU, *(terme d'Horlogerie.)* ſi l'on ſuppoſe une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra ſe mouvoir dans ce trou de-çà & de-là; c'eſt l'eſpace qu'elle parcourt, en ſe mouvant ainſi, que les Horlogers appellent le *jeu*. Ainſi ils diſent qu'un pivot a du *jeu* dans ſon trou, lorſqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorſqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'eſt encore de même qu'ils diſent qu'une roue a trop de *jeu* dans ſa cage, lorſque la diſtance entre ſes deux parties n'eſt pas aſſez grande, & qu'elle differe trop de celle qui eſt entre les deux platines. Il faut que les roues ayent un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puiſſent ſe mouvoir avec liberté; ſans cela elles ſont gênées, défaut eſſentiel, dont il réſulte beaucoup de frottemens & par conſéquent beaucoup d'uſure. *Voyez* ROUE, TIGE, PORTÉE, &c.

JEU, en fait d'*eſcrime*; on entend par *jeu*, la poſition des épées de deux eſcrimeurs qui font aſſaut.

L'aſſaut comprend deux *jeux*, qui ſont le *ſenſible* & *l'inſenſible*. Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même aſſaut, en paſſant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'eſt pourquoi je les traiterai ſéparement. *Voyez* JEU *ſenſible & inſenſible*.

JEU INSENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait ſans le ſentiment de l'épée. *Voyez* ASSAUT, & SENTIMENT D'EPÉE.

Cet aſſaut s'exécute toujours ſous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi ſe mette en garde, d'abord qu'il ne ſouffre pas que les épées ſe touchent, vous tenez la garde haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que les eſcrimeurs étant en garde, leurs épées ne ſe touchent point, mais qu'elles ſe rencontrent dans les parades, & dans les attaques.

*De ce qu'on doit pratiquer dans l'aſſaut du jeu inſenſible. Article I.* Dans ce *jeu*, 1°. comme on ne ſent pas l'épée de l'ennemi, on ſe met toujours hors de meſure pour éviter d'être ſurpris. 2°. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde baſſe, la pointe de l'épée vis-à-vis l'eſtomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné, & qu'il ne puiſſe faire aucune attaque ſans détourner cette pointe. 3°. On regarde ſa main droite, afin de s'appercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la ſienne.

*Article II.* Les attaques qui ſe font dans ce *jeu*, ſont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on

qu'on est hors de mesure; d'où il suit que l'ennemi ne peut pas vous prendre sur ce tems. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & q'il aille à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, on les entreprend ainsi.

*Exemple*. Lorsque vous faites le premier tems de la feinte, ou feinte droite, *voyez* FEINTE, si l'ennemi va à votre épée, vous profitez de son mouvement pour entrer en mesure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier dégagement est volontaire, & les autres forcés (*Voyez* DEUXIEME DÉGAGEMENT FORCÉ), & qu'au dernier vous détachez l'estocade.

*Article III*. L'ennemi qui vous attaque, est obligé, par votre position, de détourner votre épée. *Voyez* ENGAGEMENT. S'il la force, *voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ. Et s'il la veut frapper, dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

*Article IV*. On regarde le pié gauche de l'ennemi, & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en mesure, on l'attaque sur ce mouvement par une estocade. Ce procédé l'oblige de parer, & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

*Article V*. Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte, s'il ne va pas à l'épée, *Voyez* ALLER A L'ÉPÉE, vous entrez en mesure sans dégager, en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'estocade sur le tems que vous entrez en mesure, incontinent que vous y êtes arrivé, & de la position où vous êtes, vous détachez l'estocade droite; car il est à présumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorsque vous entrez en mesure, alors y étant arrivé, vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

*Article VI*. Dans ce *jeu*, on entreprend ni botte de passe, ni de volte, ni desarmement, excepté le desarmement en faisant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant, quand il porte une estocade de seconde.

*Article VII*. Toutes les fois que l'ennemi vous parera une estocade, & que vous lui en parerez une, il faut suivre ce qui est dit aux articles 1, 2, 3 du *jeu sensible*. *Voyez* JEU SENSIBLE.

*Article VIII*. Si en attaquant l'ennemi il se défend par la parade du cercle, vous ferez sous les armes ce qui se pratique sur les armes au 10 article du *jeu sensible*. *Voyez* 10 *article du jeu sensible*.

JEU SENSIBLE, est un assaut qui se fait par le sentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE, & ASSAUT.

Cet assaut s'exécute sur les armes, ou sous les armes, si les escrimeurs tiennent une garde basse ou ordinaire, & sous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez* GARDE ORDINAIRE *ou* GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute, il faut absolument la tenir de même; mais s'il en tient une basse, vous pouvez tenir la même, ou bien la garder haute.

On suppose dans ce *jeu* que l'ennemi laisse sentir son épée.

*Avertissement*. Pour entendre ce que je dirai sur ce *jeu*, j'avertis 1°. qu'il sera toujours supposé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2°. Tout ce qui se fait dans la garde haute, se peut faire dans la garde ordinaire, à moins que je ne fasse des remarques particulieres. 3°. Quand je ferai tirer de pié ferme, il sera supposé qu'on est en mesure, & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4°. Quand je parlerai d'estocade droite, il sera entendu qu'elle se portera sans dégager. 5°. Quand j'indiquerai un mouvement quelconque, de tirer quarte, ou parer quarte, ou tierce, &c. ils se feront comme il est expliqué en son lieu.

*De ce qui doit se pratiquer dans l'assaut du* jeu *sensible sur les armes*, ou *sous les armes*. *Article I*. On fait d'abord attention si l'on est en mesure ou hors de mesure. *Voyez* MESURE. Si l'on est en mesure, on regarde le pié droit de l'ennemi, par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer; & l'on sent son épée, parce que ce sentiment nous en assure la position, & nous avertit s'il dégage, ou s'il porte l'estocade droite, ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE. Supposons maintenant que les épées soient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi, est d'opposer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes, & détermine l'ennemi ou à dégager, ou à porter l'estocade en dégageant, ou à demeurer en place. 1°. *S'il dégage*, détachez incontinent l'estocade de tierce-droite. 2°. S'il porte l'estocade en dégageant, son pié droit vous avertit de parer, & vous tâchez de riposter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3°. s'il demeure en place, vous détachez l'estocade de quarte-droite, ou vous faites un coulement d'épée. *Voyez* COULEMENT D'ÉPÉE DE PIÉ FERME.

*Article II*. Si dans l'instant qu'on pare l'estocade, on ne saisit pas le tems de la riposte, *voyez* RIPOSTE; on donne le tems à l'ennemi de se remettre en garde; pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir poussé une botte, il faut absolument que l'ennemi se remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'estocade; donc, si on l'attaque sur ce tems, on le mettra dans la nécessité de parer, & on le prendra dans le défaut de sa parade. *Voyez* DÉFAUT.

*Exemple*. Pendant que l'ennemi feint de se remettre sans quitter son épée, & en la sentant toujours également, on lui porte une estocade droite, qu'on n'allonge qu'à demi, c'est-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera, s'il pare, vous dégagez finement, & vous lui détachez l'estocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-estocade droite, vous l'acheveriez; car il ne seroit plus à tems de la parer.

*Article III*. Si l'ennemi pare l'estocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais aussi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui est de se remettre avec vous, c'est-à-dire, de quitter l'opposition, parce qu'il croit que vous vous remettrez en garde.

*Exemple*. Après que l'ennemi a paré votre estocade, vous feignez de vous remettre en garde, & si vous vous appercevez, par le sentiment de l'épée, qu'il cesse d'opposer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce défaut, en lui repoussant la même estocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi résistoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le côté opposé à découvert, il est certain qu'il se portera nécessairement à parer de ce côté-là; c'est pourquoi en finissant de vous remettre, vous feindrez une estocade en dégageant, *voyez* FEINTE: & dans l'instant qu'il se portera à la parade, vous dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'est-à-dire qu'il recevra le coup d'un côté, tandis, qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la mesure: si l'ennemi profite du tems que vous vous remettez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

*Article IV*. Vous pourrez aussi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'ÉPÉE; & s'il pare votre estocade, observez, en vous remettant, ce qui est contenu en l'*article III*. Si l'ennemi vous porte une botte, observez ce qui est contenu à l'*article I*. & *II*. & si l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'estocade, c'est signe qu'il a rompu la mesure, c'est pourquoi portez-lui une estocade de passe. *Voyez* ESTOCADE DE PASSE. Si l'ennemi pare l'estocade de passe, vous remettrez promtement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir sur vous; mais remarquez qu'il n'est pas alors en mesure; (car vous êtes aussi éloigné de lui, qu'avant de porter l'estocade de passe;) c'est pourquoi il ne faut pas s'amuser à parer, mais remarquer son pié gauche, & aussi-tôt qu'il le remue, détacher l'estocade droite, s'il ne force pas votre épée, & si vous sentez qu'il la force, vous détacherez l'estocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

*Article V*. Si l'on est hors de mesure, il faut observer le pié gauche de l'ennemi, & sentir son épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE.

Les attaques qu'on doit faire hors de mesure, sont des coulemens d'épées; & toutes les fois que l'ennemi pare votre estocade, & que vous parez la sienne, il faut suivre les maximes des *articles I. II. III.*

*Article VI*. Quelque mouvement que l'ennemi puisse faire hors de mesure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le tems pour l'attaquer. Observez continuellement son pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenser qu'en l'avançant; mais aussi-tôt qu'il l'avance, détachez-lui l'estocade droite, s'il ne force pas votre épée, & s'il la force, portez l'estocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Il faut

Il faut aussi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la finesse de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'estocade, afin de vous la riposter; *voyez* RIPOSTE; il n'y a que la pratique qui puisse vous faire connoître cette ruse. Cette remarque se rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, *précepte* 21, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

*Article VII.* Tout ce qui est enseigné aux *articles* 1, 2, 3, 4, 5, 6, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte basse, & en seconde; il n'y a qu'à déterminer une de ses positions, & suivre ce qui y est enseigné.

*Article VIII.* Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il est clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de son dessein, dont vous tâcherez de profiter.

*Exemple.* Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, *&c.* vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'estocade, afin de lui riposter, ou de le desarmer; *voyez* RIPOSTE & DESARMEMENT; ou pour volter, *voyez* ESTOCADE DE VOLTE. *Nota* que le desarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte basse, ni en seconde; & l'estocade de volte ne se pratique que dans le *jeu sensible*.

*Article IX.* Quelque variées que puissent être les attaques d'un escrimeur, elles se rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

*Article X.* Si l'ennemi se défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE, DU CONTRE-DEGAGEMENT, vous le poursuivrez dans le défaut de cette parade.

*Exemple.* Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1°. tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la sienne; 2°. dégager finement cette pointe autour de sa lame, en suivant son même mouvement; 3°. pendant ce dégagement vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée, jusqu'à ce qu'elle soit si près de son corps qu'il ne puisse plus parer, & alors vous enfoncerez l'estocade.

*Nota* que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde son mouvement, (maxime que doivent observer tous ceux qui font cette mauvaise parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera necessairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez aussi-tôt l'estocade du même côté que les épées se seront touchées; c'est-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une estocade de quarte; & si c'est hors les armes, vous lui porterez une estocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pousser l'estocade du même côté où les épées se touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DEFAUT & ASSAUT) quand il a porté son bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté opposé, & il lui est naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par son mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'estocade au même instant, & du même côté que les épées se touchent; c'est pourquoi j'ai eu raison de vous faire détacher cette estocade, puisqu'en la portant avec opposition, ainsi que je l'ai enseigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garentissez en même tems de celle de l'ennemi.

JEUX, (*Orgue.*) noms que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui sont rangés sur le même regiltre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des sons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des sons qui different encore d'une autre maniere, de même que plusieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obscur, qui dans cette comparaison répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les distinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui est le *c sol ut*, le plus grave des basses. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiste, lorsque le clavier n'est point à ravalement. Ainsi on dit que le prestant sonne le quatre-pié, parce que son plus grand tuyau (*le c sol ut*) a quatre piés de long. La doublette sonne le deux-pié, parce que son plus grand tuyau, le même *c sol ut* au clavier, n'a que deux piés; de même des autres *jeux*, comme on peut voir dans la table du rapport des *jeux*, *dans nos Planches d'orgue*, & à leurs *articles particuliers*.

Cette table du rapport des *jeux* représente par les espaces ou colonnes verticales les octaves réelles, c'est-à-dire celles qui sont au dessus & au dessous du son fixe marqué un pié. Nous prenons pour son fixe le son que rend un tuyau d'un pié: ce son est moyen entre les extrèmes de l'orgue, & est l'octave du son fixe de M. Sauveur; le pié harmonique est au pié de roi comme 17 à 18; ainsi il n'a que 11 pouces 4 lignes. On a marqué par les longueurs qui rendent les sons, & par les signes + ou —, les octaves de ces sons, savoir les octaves aigues ou au-dessus du son fixe par +1, +2, +3, +4, les octaves graves, ou au-dessous du même son fixe par —1, —2, —3, —4, & par les longueurs un pié, qui est le ton; $\frac{1}{2}$ pié, qui est l'octave au-dessus; $\frac{1}{4}$ pié, la double octave, & $\frac{1}{8}$ pié, qui est la triple octave aigue.

On trouve les octaves graves en doublant successivement la longueur du tuyau de ton; pour la premiere 2 piés, pour la seconde 4 piés, pour la troisieme 8 piés, pour la quatrieme 16 piés, & pour la cinquieme 32 piés; dans laquelle les tuyaux ne descendent au plus que jusqu'à la quinte. *Voyez la table du rapport des* jeux qui sont ceux qui suivent.

*Montre de 16 piés toute d'étain, dont le plus grand tuyau le c sol ut des basses, a 16 piés de long.* Voyez MONTRE DE 16 PIÉS, & *la figure Planche d'orgue.*

*Bourdon de 16 piés.* Les basses, c'est-à-dire deux octaves, & quelquefois trois sont en bois, & les dessus ont seulement une octave en plomb bouchés aussi-bien que les basses & à oreilles pour les accorder. *Voyez l'article* BOURDON DE SEIZE PIES, & *la fig. Planche d'orgue.*

*Bombarde d'étain ou de bois*, est un *jeu* d'anche. *Voy.* TROMPETTE. Elle sonne le 16 piés. *Voy* BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue.*

*Bourdon de 4 piés bouché sonnant* le 8 piés; les basses de ce *jeu* sont de bois, les tailles de plomb bouchées à rase & à oreilles, & les dessus à cheminées & à oreilles. *Voyez* BOURDON DE QUATRE PIES BOUCHE, & *la fig. Planche d'orgue.*

*Huit piés ouverts*, ou *huit piés en résonance*, sonne l'unisson de quatre piés bouché: ce *jeu* est d'étain & ouvert par le haut. *Voyez* HUIT PIÉ OUVERT, & *la figure Planche d'orgue.*

*Prestant.* Le prestant sonne le quatre piés: ce *jeu* est d'étain, c'est le premier *jeu* de l'orgue, sur lequel on fait la partition, & sur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilége à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui composent l'orgue. *Voy.* PRESTANT & *la figure Planche d'orgue.*

*Flûte* sonne l'unisson du prestant, mais est de plus grosse taille; les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez* FLUTE, JEU D'ORGUE, & *la figure Planche d'orgue.*

*Gros nazard*, sonne la quinte au-dessus du huit piés, & la quarte au-dessous du prestant; ce *jeu* est fait en pointe ou en fuseau par le haut, comme la *figure* le fait voir; & quelquefois il est comme les autres, les basses bouchées à rase, les tailles à cheminées & les dessus ouverts. *Voyez* GROS NAZARD, & *la figure Planche d'orgue.*

*Double tierce*, sonne la tierce au-dessus du prestant ou 4 pié: ce *jeu* est de plomb & fait en pointe par le haut; on l'accorde par les oreilles. *Voyez* DOUBLE TIERCE, & *la fig. Pl. d'orgue.*

*Nazard.* Ce *jeu* qui est de plomb & fait en pointe, sonne la quinte au-dessus du prestant ou 4 pié, & la tierce mineure au-dessus de la double tierce, l'octave au-dessus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorsqu'il est fait en pointe par les oreilles; quelquefois sur-tout dans les petits cabinets d'orgue les basses sont bouchées à rase, les tailles à cheminées, & les dessus ouverts. *Voyez la fig. Pl. d'orgue*, & *l'article* NAZARD.

*Quarte de nazard*, sonne l'octave au-dessus du prestant, & par conséquent le deux piés, le *jeu* qui est de plomb a les basses à cheminées & les dessus ouverts. *Voyez la figure.* Il y a des orgues où ce *jeu* a les dessus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article 4. de nazard.*

*Doublette.* La doublette sonne l'octave au-dessus du prestant, & l'unisson de la quarte de nazard; elle doit porter 2 piés de long: ce *jeu* est d'étain. *Voyez* DOUBLETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

*Tierce.* La tierce est de plomb, & forme la tierce au-dessus de la doublette ou 2 piés, & l'octave au-dessus de la double-tierce. *Voyez* TIERCE, *jeu d'orgue*, & *la figure Pl. d'orgue.*

Lari-

*Larigot*. Le larigot sonne l'octave au-dessus du nazard, & la quinte au-dessus de la doublette ou du 2 piés: ce *jeu* est de plomb, & tout ouvert. *Voyez* LARIGOT, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Grand cornet*, composé de cinq tuyaux sur chaque touche, est composé d'un dessus de bourdon *A*, c'est-à-dire, des deux octaves supérieures: ce qui comprend les tailles & les dessus proprement dits, d'un dessus de flûte *B*, d'un dessus de nazard *C*, d'un dessus de quarte de nazard *D*. & d'un dessus de tierce *E*. *Voy.* GRAND-CORNET, & *la figure Pl. d'orgue*: ce *jeu* n'a que deux octaves.

*Cornet de récit*, est composé de même que le grand cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RECIT, & *la figure*; ce *jeu* n'a que deux octaves.

*Cornet d'écho*, composé de même que le grand cornet de cinq tuyaux sur chaque touche, mais qui sont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* est renfermé dans le pié de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainsi un écho. *Voy.* CORNET D'ECHO, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Flûte allemande*, la flûte allemande sonne l'unisson des dessus du huit piés, c'est-à-dire le deux piés; ce *jeu* qui est de plomb & de grosse taille, n'a que les deux octaves des tailles & des dessus comme les cornets d'écho de récit, grand cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLUTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

*Fourniture*, partie du plein *jeu*, est composée de 4, 5, 6, ou 7 tuyaux sur chaque touche; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Cimballe*, partie du plein *jeu*; elle a aussi plusieurs tuyaux sur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE, & *la figure Planche d'orgue*.

*Trompette*, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du huit piés; ce *jeu* est d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Voix humaine de l'orgue*, sonne l'unisson du huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* est d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, est à moitié fermé par une lamme de même matiere, que l'on soude sur l'ouverture du tuyau: ce *jeu* est un *jeu* d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Cromorne*, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du 8 piés; les corps de ce *jeu* sont cylindryques, c'est-à-dire, ne sont pas plus larges en-haut qu'en-bas. *Voyez* CROMORNE, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Clairon*, *jeu* d'anches de l'orgue, sonne l'octave au-dessus de la trompette & l'unisson du prestant, & par conséquent le 4 pié; ce *jeu* est d'étain, & est plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Voix angélique*, sonne l'unisson du prestant ou le 4 pié, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle est semblable: ce *jeu* est d'étain, & est à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE, & *la figure Pl. d'orgue*.

*Trompette de récit*, sonne l'unisson de la trompette, & par conséquent le 8 pié: ce *jeu* qui est d'étain n'a que les deux octaves des dessus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RECIT, & *la figure* qu'il faut imaginer plus petite.

Tous ces *jeux* de l'orgue sont accordés entre eux, comme il est dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* suivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'est avec le pié qu'on abbaisse les touches du clavier de pédale qui les fait parler; ces *jeux* sont,

*La pédale de 4 ou de 4 piés*, sonne l'unisson du prestant. Lorsqu'il y a ravalement, le ravalement descend à l'unisson du 8 piés; les basses de ce *jeu* se font en bois, & les dessus en plomb tous ouverts. *Voyez l'article* PÉDALE *de* 4, & *la figure Planche d'orgue*.

*Pédale de clairon*, *jeu* d'anche; ce *jeu* qui est d'étain, sonne l'unisson de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez* PÉDALE DE CLAIRON.

*Pédale de* 8, autrement nommée *pédale de flûte*, sonne l'unisson du 8 pié; les basses de ce *jeu* sont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon; les dessus sont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8 *ou* DE FLUTE.

*Pédale de trompette*, *jeu* d'anche, sonne l'unisson du 8 piés, & par conséquent l'unisson de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle est de plus grosse taille: ce *jeu* est d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

*Pédale de bombarde*, *jeu* d'anche, ne se met que dans des orgues bien complets; elle sonne l'unisson de la bombarde, & par conséquent du 16 piés. Ce *jeu* est d'étain ou de bois; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALE DE BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue*.

Tous ces *jeux* sont rangés sur les sommiers ou pieces gravées, en telle sorte que l'organiste laisse aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le registre qui passe sous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce jeu qu'il lui plaît, en ouvrant la soupape qui ferme la gravûre sur laquelle le tuyau répond. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE, & *l'article* ORGUE.

On laisse partir ordinairement plusieurs *jeux* à la fois, ce qui forme des *jeux* composés; le principal de ces jeux composés s'appelle *plein jeu*, qui est le montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés, le prestant, la doublette, la fourniture, la cimbale & la tierce.

Les autres *jeux* composés sont à la discrétion des Organistes qui les composent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre presque infini de combinaisons qu'on en peut faire celles qui leur plaisent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaisons possibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, *&c.* quelqu'unes doivent être exclues: telles, par exemple, que celles dont les sons correspondans à une même touche, forment une dissonance comme les tierces & la quarte de nazard. *Voyez* la *table générale du rapport & de l'étendue des* jeux *de l'orgue*.

JEU, *terme de Fauconnerie*. On dit donner le *jeu* aux autours, c'est leur laisser plumer la proie.

JEU, *terme de tripôt*; c'est une division d'une partie de paume: les parties sont ordinairement de huit *jeux*; chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze; le premier se nomme *quinze*; le second *trente*; le troisieme *quarante-cinq*; & le quatrieme *jeu*. Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils sont *quinzains*; quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils sont *trentains*; quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux*; & pour lors il faut encore deux coups gagnés de suite pour avoir le *jeu*: le premier se nomme *avantage*, & le second *jeu*.

Lorsque les deux joueurs ont chacun *sept jeux*, ils sont ce qu'on appelle *à deux de jeu*; alors la partie est remise en deux *jeux* gagnés de suite, dont le premier se nomme *avantage de jeu*.

Cette acception du mot *jeu*, est commune à presque tous les *jeux* qui se jouent par parties. La partie est composée de plusieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux* a gagné la partie.

JEU, (*l'île d'*,) *Géog.* petite île de l'Océan, sur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'*Arbauge*; c'est à tort que quelques-uns appellent cette île l'*île de l'Oie*, d'autres *l'île des Oeufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu*; il faut dire *l'île-Dieu*, suivant M. de Valois, dans sa *not. Gall.* p. 393. (*D. J.*)

JEUDI, s. m. (*Hist. & Chron.*) est le cinquieme jour de la semaine chrétienne, & le sixieme de la semaine judaïque. Ce jour étoit consacré par les payens à la planete de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui est venu son nom. *Voyez* JOUR & SEMAINE. (*G*)

JEVER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne son nom. Le *Jéverland* ne s'étend en long & en large qu'à trois milles, & contient 18 paroisses, plusieurs châteaux, monasteres, & églises; il appartient à la maison d'Anhalt-Zerbst. (*D. J.*)

JEUMERANTE, *outil de Charron*; c'est une petite planche de bois plat, formant la [illegible] partie d'un cercle qui sert aux Charrons de patron pour faire les gentes de roues. *Voy. nos Planches du Charron*.

JEUNE, *voyez l'article* JEUNESSE.

JEUNE, (*Jardinage.*) comme on nomme l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un viell arbre.

JEUNE, (*Vénerie.*), les *jeunes* cerfs sont ceux qui sont à leur deuxieme, troisieme, & quatrieme tête; ils peuvent pousser jusqu'à huit, dix, & douze andouilleres, suivant les pays.

JEÛNE, s. m. (*Littérat.*) abstinence religieuse, accompagnée de deuil & de macération.

L'usage du *jeûne* est de la plus grande antiquité; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis ter-

terrestre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de vie; mais c'est-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une seule chose. Sans faire remonter si haut l'établissement de cette pratique, & sans parler de sa solemnité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avoient aussi leurs *jeûnes* sacrés; en Egypte, par exemple, on jeûnoit solemnellement en l'honneur d'Isis, au rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coûtumes: chez les Athéniens il y avoit plusieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleusine, & des Thesmophories, dont l'observation étoit accompagnée de *jeûnes*, particulierement pour les femmes, qui passoient un jour entier dans un équipage lugubre, sans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triste des Thesmophories: ceux qui vouloient se faire initier dans les mysteres de Cybèle, étoient obligés de se disposer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès, & les autres divinités du paganisme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtresses, qui rendoient leurs oracles; comme aussi de ceux qui se présentoient pour les consulter; & lorsqu'il s'agissoit de se purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indispensable.

Les Romains, plus superstitieux que les Grecs, pousserent encore plus loin l'usage des *jeûnes*; Numa Pompilius lui-même observoit des *jeûnes* périodiques, avant les sacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous lisons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant consulté par ordre du sénat, les livres de la sybille, à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés coup-sur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les suites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'observer de cinq en cinq ans: il paroît aussi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous passons aux nations asiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P.* le Comte, que les Chinois ont de tems immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préserver des années de stérilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres désastres. Tout le monde sait que les Mahométans suivent religieusement le même usage; qu'ils ont leur ramadan, & des dervis qui poussent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit sur une pratique si généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'est établie d'elle-même, & que les peuples s'y sont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maison étoit en deuil, tout le monde s'empressoit à lui rendre les derniers devoirs; on le pleuroit; on lavoit son corps; on l'embaumoit; on lui faisoit des obseques conformes à son rang: dans ces occasions, on ne pensoit guere à manger, on *jeûnoit* sans s'en appercevoir.

De même dans les désolations publiques, quand un état étoit affligé d'une sécheresse extraordinaire, de pluies excessives, de guerres cruelles, de maladies contagieuses, en un mot de ces fléaux où la force & l'industrie ne peuvent rien; on s'abandonne aux larmes; on met les désolations qu'on éprouve sur la colere des dieux qu'on a forgés; on s'humilie devant eux; on leur offre les mortifications de l'abstinence; les malheurs cessent; ils ne durent pas toûjours; on se persuade alors qu'il en faut attribuer la cause aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures semblables.

Ainsi les hommes affligés de calamités particulieres ou publiques, se sont livrés à la tristesse, & ont négligé de prendre de la nourriture; ensuite ils ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit desolée, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux ou de leurs idoles: cette idée saisissant tous les peuples, leur a inspiré le deuil, les vœux, les prieres, les sacrifices, les mortifications, & l'abstinence. Enfin, Jesus-Christ étant venu sur la terre, a sanctifié le *jeûne*, & toutes les sectes chrétiennes l'ont adopté; mais avec un discernement bien différent; les unes en regardant superstitieusement cette observation comme une œuvre de salut; les autres, en ne portant leurs vûes que sur la solide piété, qui se doit toute entiere à de plus grands objets. (*D. J.*) (1)

JEUNES *des Juifs*. (*Hist. sacrée & prophane*.) Ce peuple de col roide, toujours attaché à la lettre de la loi, sans être capable d'en saisir l'esprit, a cru de tout tems pouvoir racheter ses péchés par des rites extérieurs, des macérations, des *jeûnes*. Il en observa de lui-même étant en Egypte. De-là vint que Moïse entrant dans le génie de cette nation, lui prescrivit un *jeûne* solemnel pour la purifier dans le desert.

Diverses conjonctures engagerent les souverains sacrificateurs à multiplier ces sortes de cérémonies. L'histoire sacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité observoient depuis la destruction de la ville & du temple, en mémoire des calamités qu'ils avoient souffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois, parce que ce jour-là Nabuchodonosor avoit mis la premiere fois le siége devant Jérusalem. *II.* Rois, *xxv.* 1. Jérémie, *liv. I.* 4. Zacharie, *VIII.* 19.

Le second *jeûne* arrivoit le 9 du quatrieme mois, à cause que ce jour-là la ville avoit été prise. *II.* Rois, *xxv.* 3. Jérémie, *XXIX.* 2. Zacharie, *VIII.* 19.

Le troisieme *jeûne* se célébroit le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. Jérémie, *LII.* 12. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19.

Le quatrieme *jeûne* se solemnisoit le 3 du septieme mois, parce que dans ce jour Guédalia avoit été tué, & qu'à l'occasion de cet accident le reste du peuple avoit été dispersé & chassé du pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Jérémie, *XLI.* 1. Zacharie, *VII.* 5. & *VIII.* 19.

Les Juifs observent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes*, quoiqu'ils ne soient pas fixés exactement aux mêmes jours dans leur présent calendrier, que dans le premier.

Leur présent calendrier, pour le dire en passant, a été fait par R. Hillel, vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la solaire par le moyen des intercalations; la maniere en est inconnue: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avoit toûjours son commencement à l'équinoxe du printems, saison à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'usage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte, le fixoit nécessairement.

Outre ces grands *jeûnes* universels, il y avoit des *jeûnes* de surérogation deux fois par semaine, dont ceux qui se piquoient de régularité, se faisoient une loi particuliere; & l'on voit qu'ils étoient en usage du tems de J. C.

---

(1) Le jeûne qu'on considere dans cet article comme un effet de la tristesse humaine, est d'institution divine: il est dit dans le Levitique, ch. 16, que Dieu avoit ordonné aux Juifs de jeûner le 10. jour du septieme mois: ce ne sont donc pas les *hommes qui ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion*, mais c'est Dieu qui a prescrit quelques jeûnes particuliers indépendamment de ceux que les hommes pouvoient pratiquer volontairement; tels furent les jeûnes de Moyse, d'Elie & de Judith, dont il est fait mention dans le texte sacré. On ajoute que les hommes *ont cru qu'en macerant leur corps, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux*. Je ne veux pas approfondir sur quelle opinion, ou par quel motif, les gentils se sont determinés à jeûner, mais je soutiens que Dieu a ordonné le jeûne pour purger l'ame des fautes qu'elle avoit commises, & afin qu'elle pût satisfaire à la justice divine par cet acte pénal. C'est pour cela que dans le passage du Levitique qu'on vient de citer, on trouve immédiatement après le commandement fait au peuple de jeûner, celui de se purifier dans un jour indiqué & d'y expier toutes les fautes, & il est dit nommément, vous serez purifiés devant le Seigneur: *in hac die erit expiatio vestri, atque mundatio ab omnibus peccatis vestris; coram Domino mundabimini*.

On écrit aussi que J. C. étant venu sur la terre a sanctifié le jeûne, ce qui est très vrai, puisqu'il a jeûné quarante jours & quarante nuits: c'est par ce jeûne qu'il s'est préparé à sa prédication divine: on ne doit pas dire qu'il y ait de la superstition à considerer le jeûne comme une œuvre de salut, puisque J. C. lui-même l'a regardé comme tel, on voit dans S. Matthieu c. 6. que J. C. recommande de jeûner sans ostentation, & que le jeûne ne fut connu que du Pere céleste, qui voit ce qui se passe dans le secret & qui en donnera la recompense: . . . *Pater tuus qui videt in absondito, reddet tibi*. Il n'y a aucun doute que la recompense dont parle J. C. doit être donnée dans le ciel & qu'elle sera éternelle: telle est la doctrine que les Peres & les interpretes ont enseignée, & c'est ce qui resulte de ce qui est consigné dans la sainte Ecriture. Le jeûne est donc une œuvre de salut, qui ne sera pas moins méritoire pour l'augmentation de la grace & de la gloire, qu'elle sera satisfactoire pour la diminution de la peine temporelle que la divine justice exige après la remission de la peine éternelle.

Les Théologiens catholiques soutiennent unanimement cette doctrine: il est vrai cependant que le jeûne, n'est pas la seule œuvre du salut éternel, puisqu'il ne peut produire de fruits qu'autant qu'il est précédé de l'union de celui qui jeûne, avec Dieu par le moyen de la grace sanctifiante: le jeûne avec l'affection au peché à cet égard est inutil. (*A*)

J. C. puisque le Pharisien de l'évangile se glorifioit de les garder religieusement, *jejuno bis in sabbato*, dit-il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes, c'est-à-dire des derniers jours de leurs mois lunaires, & des *jeûnes* de l'anniversaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vû des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année, en mémoire de la version des septante, pour expier cette lache condescendance de leurs docteurs pour un prince étranger; & cette prévarication insigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoit été faite que pour eux seuls.

Je n'entrerai point dans le détail des observances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation; ce sont des choses connues de tout le monde; on sait que leurs abstinences devoient durer 27 ou 28 heures, qu'elles commençoient avant le coucher du soleil, & ne finissoient que le lendemain quand les étoiles paroissoient; qu'ils prenoient ces jours-là des surtous blancs faits exprès, en signe de pénitence; qu'ils se couvroient d'un sac; qu'ils se couchoient sur la cendre; qu'ils en mettoient sur leur tête, & dans les grandes occasions sur l'arche de l'alliance; que plusieurs passoient toute la nuit & le jour suivant dans le temple, en prieres, en lectures tristes, les piés nuds & la discipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulierement leurs abstinences, ils se contentoient de manger le soir du pain trempé dans l'eau, & du sel pour tout assaisonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui souhaiteront s'instruire particulierement de toutes ces choses, peuvent consulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Basnage, & plusieurs autres savans qui ont traité à fond des cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles. (*D. J.*)

JEÛNE, (*Médecine.*) la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, est souvent d'un aussi grand effet pour préserver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur usage est utile & nécessaire pour conserver la santé: ainsi les personnes d'un tempérament foible, délicat, se trouvent très-bien non-seulement de diminuer de tems en tems la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entierement de manger, en retranchant par intervalles quelque repas; ce qui est sur-tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelque tems sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printems, semble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médecinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs. (1)

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute sorte de personnes; il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins de dissipation; aussi Hippocrate assure-t-il (*aphor. xiij. sect.* 1.) que les vieilles gens se passent plus facilement de manger que les autres, par opposition aux enfans qui ne se passent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainsi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens tems de la vie. *Voyez* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEUNER (FAIRE) *un arbre*. Cette opération est encore fort récente dans le *jardinage*. On suppose un arbre dont un côté pousse vigoureusement pendant que l'autre est très-maigre. On fait soustraction des sucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre jusqu'aux racines, & en lui substituant de la terre maigre ou un sable de ravine; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais nécessaires. On s'apperçoit quelque tems après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où se trouve l'arbre; si c'est un arbre en espalier, on dépalisse les branches maigres pour les laisser pousser en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuses pour en arrêter la seve, souvent même on les tord un peu. (*K*)

JEUNESSE, *juventus*, s. f. (*Littérat.*) c'est cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adolescence, s'étend jusqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'automne, [illegible], regardant la *jeunesse* comme la saison de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité sont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Isthmioniques,

Ὅστις ἐὼν καλὸς εἶχεν ἀφροδίτας
Εὐθρόνου μνάστειραν ἁδίσταν ὀπώραν.

„ De tous les beaux garçons chez qui l'automne (c'est-„ à-dire le printems de la vie) reveille la passion de „ l'amour „.

Les Latins suivirent les mêmes idées, ou les emprunterent des Grecs; de là vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raisin que l'*automne* va peindre de ses plus vives couleurs.

*Jam tibi lividos*
*Distinguet* autumnus *racemos*
*Purpureo varius colore.*

Ode v, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*automne*, par rapport à l'âge; & nous ne nous en servons qu'au sujet des personnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeunesse* le printems des beaux jours, & en d'autres termes,

*Cette agréable saison*
*Où le cœur à son empire*
*Assujettit la raison.*

Le Guarini la nomme *verde etade*; elle porte partout avec elle les heureuses saillies de l'imagination, les attraits séduisans, & les graces enchanteresses.

Cet âge a ses défauts comme les autres, qui n'ont pas échapé au crayon des grands peintres.

*Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices,*
*Est prompt à recevoir l'impression des vices,*
*Est vain dans ses discours, volage en ses desirs,*
*Rétif à la censure, & fou dans les plaisirs.*

J'ajoûte que la *jeunesse* sans expérience se livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit besoin d'imiter. Trop présomptueuse elle se promet tout d'elle-même quoique fragile, croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre; elle se confie légerement & sans précaution. Entreprenante & vive elle pousse ses projets au delà de sa portée, & plus loin que ses forces ne le permettent. Elle vole à son but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ses chimeres, tente au hasard, marche en aveugle, prend des partis extrèmes & s'y précipite; semblable à ces coursiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeunesse*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'est toujours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie, n'allons [illegible]

(1) Les jeûne que les Chrétiens pratiquent au commencement du printems, est non-seulement une loi de tempérance qui est avantageuse pour la santé du corps, mais il est aussi une loi pénale qui est encore plus utile pour le salut de l'ame. C'est dans cette derniere vûe que l'Eglise a établi le jeûne du Carême, auquel on fait allusion dans cet article: les priéres qu'elle met alors dans la bouche des fideles, en forme la preuve. Quelques Peres de l'Eglise, comme S. Jerôme (*liv. 2. contra Jovin.*) prétend que l'origine du jeûne du carême vient de celui de J. C. dont on a parlé dans la note précédente: d'autres qui sont en plus grand nombre, sont d'avis que le jeûne du Carême est d'institution apostolique, quoiqu'on n'en trouve pas des preuves claires dans les actes des Apôtres: il y est seulement parlé plusieurs fois du jeûne des Apôtres, entre lesquels S. Paul recommande tant de fois le jeûne, dans ses deux lettres aux corinthiens: mais la tradition constante de l'Eglise, est celle qui nous enseigne à reconnoître les Apôtres comme les instituteurs du jeûne du carême. Le sçavant Thomassin dans le ch. 6. & suivans de la 1. partie de son traité du jeûne, dont on admire l'érudition, a réuni toutes les autorités des anciens Peres & des Conciles qui démontrent que l'origine du jeûne du Carême provient des Apôtres: on trouve aussi dans le même auteur toutes les preuves nécessaires pour se convaincre que les Chrétiens ont toujours regardé le Carême comme un remède contre la concupiscence & qui sert à mortifier le corps & à fortifier l'esprit. Si l'auteur de cet article qui avoit parlé du jeûne des juifs, avoit passé à celui des chrétiens, & à ces abstinences rigoureuses des anciens fideles & [illegible] orientaux, il auroit eu un beau champ pour être diffus avec avantage sur un argument, où il n'y a pas moins d'érudition que d'édification. (*A*)

pas ridiculement eſtimer le mérite des ſaiſons par leur hiver, ni mettre la plus triſte partie de notre être au niveau de la plus floriſſante. Si l'âge avancé veut des égards & des reſpects, la *jeuneſſe*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à ſa ſuite, ſont dignes de nos autels.

Ceux qui *parlent* en faveur de la vieilleſſe, comme ſage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeuneſſe*, comme vicieuſe, folle, & débauchée, ne ſont pas de juſtes appréciateurs de la valeur des choſes; car les imperfections de la vieilleſſe ſont aſſurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeuneſſe*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides ſur l'eſprit que ſur le front. Il ſe voit peu d'ames, diſoit Montagne, qui en vieilliſſant ne ſentent l'aigre & le moiſi; & quand Montagne parloit ainſi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui ſont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeuneſſe*; & ſi ſes écarts menent trop loin, ceux de la vieilleſſe froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le ſang qui fermente dans la *jeuneſſe*, la rend ſenſible aux impreſſions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidiſſement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux ſeuls le repli de l'humanité.

La *jeuneſſe* eſt légere par bouillonnement; la vieilleſſe conſtante par pareſſe. D'un côté la pétulance qui s'abuſe dans ſes projets; de l'autre une méfiance générale, & des ſoupçons continuels; défauts qui ſe peignent dans les yeux, dans les diſcours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme eſt amoureux de la nouveauté, parce qu'il eſt curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard eſt entêté de ſes préjugés, parce qu'ils ſont les ſiens, & qu'il n'a plus le tems de s'inſtruire, ni la force de ſe paſſionner.

En un mot on ne peut donner raiſonnablement la préférence au couchant des jours ſur leur midi. Mais ſouvenons-nous que ce midi, ce bel âge ſi juſtement vanté, n'eſt qu'une fleur preſqu'auſſi-tôt flétrie qu'elle eſt écloſe. Les graces riantes, les doux plaiſirs qui l'accompagnent, la force, la ſanté, la joie s'évanouiſſent comme un ſonge agréable; il n'en reſte que des images fugitives: & ſi par malheur on a conſumé dans une honteuſe volupté cette brillante *jeuneſſe*, il ne lui ſuccede qu'un triſte & cruel ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés. On paye cher le ſoir les folies du matin. (*D. J.*) (1)

JEUNESSE, *Prince de la* (*Antiq. Rom.*) *Voyez* PRINCE.

JEUNESSE, *juventus*. (*OEcon. anim.*) Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les tems de la vie, la différence la plus marquée de ces changemens eſt ce qui détermine celle des âges: ainſi comme on appelle enfance & adoleſcence ou puberté, les deux premieres parties de ſon cours, qui renferment l'eſpace de tems qui s'écoule entre la naiſſance & le terme de l'accroiſſement, on donne le nom de *jeuneſſe* au tems de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimenſions qui lui conviennent, acheve de ſe perfectionner en acquérant toute la force & la ſolidité néceſſaire à ſa conſervation: par conſéquent la durée de la *jeuneſſe* s'étend depuis environ 21 ans juſqu'à 35 que commence la virilité.

Il ſuit donc de-là qu'en adoptant la diſtribution des tems de la vie, par ſeptenaires d'années, comme l'ont fait la plûpart des auteurs qui ont traité de la diviſion des âges, la *jeuneſſe* ſe trouve compriſe dans le quatrieme & le cinquieme ſeptenaires, après leſquels vient l'age viril ou de conſiſtence. *Voyez* AGE, VIE, ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE. (*Maladies de la.*) Les changemens qui ſe font dans le corps humain, d'où réſulte la différence des âges, établiſſent auſſi des diſpoſitions à différentes ſortes de maladies: ainſi comme on a obſervé que les mouvemens des humeurs ſont plus déterminés vers les parties ſupérieures, pendant la premiere moitié de la vie; ce qui donne lieu, pendant le cours de l'enfance & de l'adoleſcence, au flux de ſang, par le nez, qui ſont ſouvent habituels, (*voyez* HÉMORRHAGIE), & à pluſieurs autres ſortes d'affections de la tête, dont il a été fait mention en traitant des maladies de l'enfance. *Voyez* ENFANCE & ENFANT, (*maladies des*).

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premieres la conſiſtence, la ſolidité qui conviennent à leurs fonctions; elles deviennent ſuſceptibles de réſiſter davantage aux efforts des fluides qui portent enſuite leurs effets ſur celles qui étant les plus voiſines de proche en proche, n'ont pas encore à proportion autant de reſſort, de force ſyſtaltique: conſéquemment les viſceres de la poitrine deviennent plus ſujets à être affectés, comme l'a très-judicieuſement remarqué Hippocrate (*aphor.* 29. *ſect.* 3.) & à éprouver des engorgemens; d'où ſuivent des embarras inflammatoires, des dilatations forcées de vaiſſeaux, des ſolutions de continuité dans leurs parois; d'où ſe forment des angines, des pleuréſies tant vraies que fauſſes, des fluxions de poitrine, des péripneumonies ou hémoptiſies qui deviennent habituelles, & tous les effets qui peuvent s'enſuivre, tels que des toux d'abord peu fatigantes, enſuite ſeches & opiniâtres; des tubercules, des ulceres dans la ſubſtance des poumons, la phtyſie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies, leur nature & leur traitement, *voyez* les articles de ce Dictionnaire qui leur ſont propres, ainſi que ceux de NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, FLUXION. Conſultez auſſi la diſſertation de Hoffman, *de ætatis mutatione, morborum cauſſâ & remedio*, où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la Médecine, concernant les maladies propres à chaque âge, & la diſpoſition à ce que certaines maladies puiſſent être guéries par les ſuites mêmes des changemens qui le caractériſent. Sthaal ainſi que ſon diſciple Neuter, ont auſſi traité très-utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en réſultent dans l'œconomie animale.

JEVRASCHKA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom que les Ruſſes donnent à un animal quadrupede qui eſt aſſez commun aux environs de la ville de Jakusk en Sibérie. Cet animal eſt une eſpece de marmotte, mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent ſous terre, & leur demeure a une entrée & une ſortie; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres ſont toujours en mouvement, & vont chercher des grains ou des plantes pour ſe nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevraſchka*: ſa tête eſt aſſez ronde; ſon muſeau eſt très-court; on n'apperçoit point ſes oreilles; il a tout au plus un pié de long; ſa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur, eſt garnie de poils fort longs; elle eſt noirâtre, mêlée de jaune en-deſſus, & rougeâtre en-deſſous; ſon corps eſt renflé comme celui d'une ſouris; les poils en ſont gris mêlés de jaune; le ventre eſt rougeâtre, & les pattes ſont jaunâtres; les pattes de derriere ſont plus longues que celles de devant; ces dernieres ont quatre ergots un peu crochus, & les premieres en ont cinq; ils mordent très-fort, & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal; ils ſe tiennent ſur leurs pattes de derriere, & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes; ils engendrent ordinairement en Avril, & ont de cinq à huit petits en Mai. C'eſt ſuivant M. Gmelin une marmotte en petit. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JÉZIDE *ou* JÉZIDÉEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom qui ſignifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voy.* HÉRÉTIQUE. Dans ce ſens *jézidéen* eſt oppoſé à *muſulman*. *Voyez* MUSULMAN. Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Haſan & Huſſein, neveux de Mahomet par leur mere, & qui perſécuta la poſtérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & de-là vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jéſides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du perſan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils diſent qu'il y a deux ſortes de *Jéſides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemiſes fendu; il n'a



(1) Il eſt à préſumer que l'auteur de cet article n'a pas conſulté le livre de Ciceron, *de ſenectute*, puiſqu'il exalte tant la jeuneſſe aux dépens de la vieilleſſe. La ſolidité des reflexions & la maturité des conſeils ſont ordinairement le fruit d'une longue expérience. Virgile donnoit de grandes louanges à la prudence conſommée d'Ulliſſe qui avoit parcouru pluſieurs villes & qui avoit examiné les mœurs diverſes d'un grand nombre d'habitans: *qui mores hominum multorum vidit & urbes*. Perſonne n'ignore que Roboam perdit par le pernicieux conſeil de quelques jeunes gens ſes compagnons, le commandement qu'il avoit ſur les dix tribus qui ſe ſéparerent de lui: ſi ce prince avoit ſuivi l'avis des viellards que Salomon ſon pere lui avoit laiſſé pour lui donner des conſeils, il n'auroit pas pleuré inutilement ſa diſgrace: on ne voit que trop d'exemples ſemblables dans l'hiſtoire. (*A*)

il n'a qu'une ouverture ronde pour paſſer la tête, & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumiere deſcendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik, ou chef de leurs ſectes. Les *Jéſides* noirs ſont *faquirs* ou religieux. *Voyez* FAQUIR.

Les Turcs & les *Jéſides* ſe haïſſent fort les uns les autres; & la plus grande injure que l'on puiſſe dire à un homme en Turquie, c'eſt de l'appeller *jéſide*. Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils ſont perſuadés que *Jézide* leur chef eſt Jeſus-Chriſt, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Muſulmans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circoncition que quand ils y ſont forcés par les Turcs. Leur ignorance eſt extrème; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'Evangile & aux livres ſacrés des Juifs, ſans les lire ni ſans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni moſquées ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte ſe réduit à chanter des cantiques ſpirituels à l'honneur de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, de Moïſe & de Mahomet. Quand ils prient ils ſe tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs régardent le midi; ils croient qu'il ſe pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la juſtice de Dieu dans l'autre monde. De-là vient qu'ils ſe font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne ſe vange: auſſi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudiſſent.

Les *Jézides* noirs ſont réputés ſaints, & il n'eſt pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne ſont pourtant la plûpart que des bergers. Il ne leur eſt pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laiſſent ce ſoin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes, changent ſouvent de demeure, & habitent ſous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roſeaux & d'épines liés enſemble. Ils diſpoſent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire eſt de deux cent écus, quelles qu'elles ſoient. Le divorce leur eſt permis, pourvû que ce ſoit pour ſe faire faquir. C'eſt un crime parmi eux de raſer ou de couper ſa barbe, quelque peu que ce ſoit. Ils ont certaines coutumes qui ſemblent montrer qu'ils deſcendent de quelque ſecte de Chrétiens; par exemple, dans leurs feſtins l'un d'eux préſente une taſſe pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du ſang de J. C. celui-ci baiſe la main de celui qui lui préſente la taſſe, & la boit. *Diction. de Trévoux*.

# I F

IF, ſ. m. *taxus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de ſommets, qui, pour la plûpart, ont la forme d'un champignon; cette fleur eſt ſtérile, l'embryon devient dans la ſuite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de ſuc, elle renferme une ſemence. Il y a de ces fruits qui reſſemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embraſſe la ſemence. Tournefort, *Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toûjours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'uſage que l'on en fait, & la contrainte où on l'aſſujettit, il ne paroît nulle part que ſous la forme d'un arbriſſeau. Si cependant on le laiſſe croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'éleve, groſſit, & devient un moyen arbre. Son écorce eſt mince, rougeâtre, & ſans gerſures à tout âge; ſes feuilles ſont petites, étroites, aſſez reſſemblantes à celles du ſapin, mais d'un verd obſcur & triſte. L'arbre donne au printems, aux extrémités de ſes jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écailleux qui ſervent à féconder ſes fruits; ce ſont des baies molles, viſqueuſes, & d'un rouge vif, dont chacune contient une ſemence.

Cet arbre eſt très-robuſte; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers ſur le ſommet des montagnes les plus froides, dans les gorges ſerrées & expoſées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux ſecs & pierreux, dans les terres légeres & ſtériles. Il peut venir ſous les autres arbres, & il eſt ſi traitable, qu'on le voit réuſſir dans tous les terreins où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puiſſe le faire échouer.

L'*if* ſe multiplie aiſément des ſemences, de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen eſt le plus lent, mais le meilleur qu'on puiſſe employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes ſeroient préférables par leur célérité, ſi elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, ſoit parce qu'ils ſont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* eſt mûre au mois de Septembre, elle reſte ordinairement ſur les arbres juſqu'en Décembre; mais comme les oiſeaux en ſont fort avides, on court riſque de n'en plus trouver en différant plus long-tems de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'Octobre. On peut la ſemer ſur-le-champ, ou attendre le printems, ou bien l'automne ſuivante, ou même différer juſqu'à l'autre printems. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printems ſuivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au ſecond printems, & il en ſera de même des graines que l'on aura ſemées dans les trois autres tems; enſorte qu'il faut que cette graine ſoit ſurannée pour être aſſuré de la voir lever au bout de ſix ſemaines. Comme il n'y a preſque rien à gagner en la ſemant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du ſable, en un lieu ſec; on épargnera l'occupation du terrein, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra ou laiſſer ſuer les graines, ou les mettre en fermentation: *voyez* ce qui a été dit à ce ſujet *à l'article* HOUX.

Il faut ſemer la graine d'*if* dans un terrein frais & léger, contre un mur expoſé au nord. Bien des gens la ſement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce; la ſeconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troiſieme année, ils auront communément un pié; c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre ſont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de tranſplanter les jeunes plants, tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les diſpoſer à pouvoir être enlevés avec la motte lorſqu'on voudra les placer à demeure: pendant le ſéjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaiſſir, & on les prépare ainſi à prendre les figures auxquelles on les deſtine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printems; on ſe ſert pour cela des branches qui ſe trouvent au pié des vieux arbres, & pour en aſſurer le ſuccès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'Avril, par un tems humide, dans un terrein frais & bien meuble, contre un mur, à l'expoſition du nord. Les plus jeunes branches ſont les meilleures pour cet œuvre; le plus grand nombre de ces boutures pouſſera la premiere année, & annoncera du ſuccès; mais la plûpart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra ſe deſſécher & périr par le hâle du printems ſuivant, ſi on n'a grand ſoin de les couvrir & de les arroſer: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troiſieme année, qui ſera le tems de les tranſplanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conſeillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le tems qu'ils ſont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les tranſplanter à demeure, & c'eſt ſur-tout au choix de la ſaiſon qu'il faut s'attacher. Le froid de l'hiver & le grand été n'y ſont nullement propres; tous autres tems ſont convenables, à l'exception toutefois des commencemens du printems, & particulierement de ce tems ſec, vif & brûlant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle eſt le fléau des arbres toûjours verds; c'eſt l'intempérie la plus à craindre pour les plants de ces arbres, qui ſont jeunes ou languiſſans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la tranſplantation de l'*if* ſont ceux d'Avril & de Septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un tems doux, nébuleux & humide; garantir les plants du ſoleil en les couvrant de paille, & les arroſer ſouvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de tranſplanter ſont trop forts, il ſera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions poſſibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on ſera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec

a motte de terre, & mis en manequin pour en assurer le succès. L'*if* est un arbre agreste, sauvage, robuste; dès qu'il est repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* est rougeâtre, veineux & fléxible, très-dur, très-fort, & presque incorruptible; sa solidité le rend propre à différens ouvrages de Menuiserie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ebénistes.

On ne plante presque jamais cet arbre, pour le laisser croître naturellement, on ne l'emploie au contraire que pour l'assujettir à différentes formes, qui demandent des soins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il est toûjours verd, & puis c'est tout; mais sa verdure est si obscure, si *triste*, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impose. Autrefois les *ifs* envahissoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuses & surchargées qu'on leur laissoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût soit dominant pour les arbrisseaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles symétriques; on le place aussi entre les arbres des allées, autour des bosquets d'arbres toûjours verds, dans les salles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur usage que l'on puisse faire de cet arbre, c'est d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de séparation, & sur-tout de hautes palissades; il est très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il est susceptible. Ces haies & ces palissades sont d'une force impénétrable, par l'épaisseur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* est peut-être de tous les arbres celui qui souffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conserve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre sous les ciseaux du jardinier des figures rondes, coniques, spirales, en pyramide, en vase, &c. le mois de Juillet est le tems le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plûpart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuisibles; le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, son ombre même tout en est venimeux, à ce qu'ils assurent; il peut causer la mort à l'homme; à plusieurs animaux quadrupedes, & aux oiseaux: ils citent même quantité de faits à ce sujet. Mais il paroît que cette malignité si excessive doit être surtout attribuée à une autre espece d'*if*, qui ne se trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luisantes que celles de l'espece que nous cultivons. M. Evelyn, dans son *Traité des forêts*, rapporte avoir vû à Pise en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur si forte & si active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, sans ressentir un grand mal de tête. Il est très-certain que le fruit de notre *if* ne cause aucun mal; on a vû souvent des enfans & des animaux en manger sans aucun inconvénient; bien des gens se sont trouvés dans le cas de se reposer, & même de dormir sous son ombre, sans en avoir ressenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent comprendre en même tems le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de soupçonner qu'il est très-dangereux d'en manger: il y a sur cela un exemple assez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit sur un âne des plantes au jardin du Roi à Paris, au mois de Septembre 1751, il attacha son âne dans une arriere cour du château, où il y avoit une palissade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à transporter dans les serres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit pressé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à sa portée & lorsque le conducteur revint pour prendre son âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir subitement, malgré les secours d'un maréchal qui fut appellé sur le champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit survenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eut mangé quelque chose de venimeux. Jean Bauhin dans son *histoire des Plantes* cite un pareil fait d'un âne mort subitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles sont plus larges & plus luisantes; l'autre, dont les feuilles sont rayées de jaune: celle-ci a si peu d'agrément qu'on ne s'est point encore avisé de la tirer d'Angleterre, où la curiosité pour les plantes panachées trouve plus de partisans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette sorte d'*if* panaché n'a presque nulle beauté; que pendant l'été, qui est le tems où cet arbre pousse vigoureusement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle présente plûtot une défectuosité qu'un agrément; qu'il est vrai qu'elle est plus apparente en hiver, mais qu'il faut beaucoup de soin pour empêcher l'arbre de reprendre son état naturel.

IF, (*Médecine.*) Dioscoride, Galien, Pline, presque tous les anciens naturalistes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poisons; non-seulement ses fruits, l'infusion ou la décoction de ses feuilles & de son bois, ont, selon ces auteurs, une qualité assoupissante & véritablement venimeuse, mais encore il est dangereux de dormir à son ombre, & de s'occuper pendant un certain tems continu à le tailler. Les naturalistes modernes s'accordent au contraire assez à absoudre cet arbre de ces qualités pernicieuses. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonspects que les modernes sur les assertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raisonnable de pancher vers le sentiment des derniers. (*b*)

IF, *l'île d'*, *Hypæa*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui sont devant le port de Marseille. Le fort qui la défend passe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) *ou* UFARAN selon Dapper, & OFIN selon d'autres, canton d'Afrique sur la côte de l'Océan, au sud-ouest du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans sont tous Mahométans, & n'admettent point de supplices par leurs lois; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus sévere se borne au bannissement, & cette peine suffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

# I G

* IGBUCAMI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, dont le fruit est semblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dyssenterie. L'*Igbucami* est commun dans le gouvernement de S. Vincent.

* IGCIGA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil qui produit un mastic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaissit & sert d'encens. On fait une emplâtre de cette liqueur, qu'on applique sur les parties affectées d'humeurs froides.

Il a un autre arbre de la même classe, qu'on appelle *igraigeica* ou *mastic dur*; sa résine est transparente comme le verre. Les sauvages s'en servent pour blanchir leurs vaisseaux de terre. *Dict. de Trévoux.*

IGHUCAMICI, (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Brésil, dont le fruit ressemble assez au coing, mais qui est rempli de pepins. On dit que c'est un remede puissant contre le flux de sang & les diarrhées.

IGLAW, (*Géog.*) ville d'Allemagne, en Moravie, sur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krem, 30 S. E. de Prague. Elle a été plusieurs fois prise & reprise, pendant les guerres civiles de Boheme. *Long.* 33. 40. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

IGLESIAS, (*Géog.*) ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché suffragant de Cagliari. Elle est située à l'ouest, & au fond du golphe, auquel elle a donné son nom. *Long.* 26. 28. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

IGLO, (*Géog.*) en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, (*Géog. anc.*) *ou* SIGMANUS, selon les divers éditions de Ptolomée, *liv. II. c. vij.* riviere de la gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir son embouchure dans la mer. On conjecture que c'est l'Eyre; mais ce seroit plûtôt le Boucaut de Mémisan, où se portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune. (*D. J.*)

IGNAMA-CONA, (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, dont la chair est fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, son poids ordinaire est de plusieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'*igname* d'Afrique & d'Amérique, & qui se trouve aussi dans les Indes orientales: celui-ci conserve toûjours le goût d'une châtaigne.

* IGNAME, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante d'Amérique; c'est une espece de patate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture; ses tiges sont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en sont plus grandes & plus fortes qu'à la patate, d'un verd plus brun & plus luisant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux sur des pédicules quarrés, & laissent entr'elles une grande distance. Les fleurs sont jaunâtres, & ramassées en épi; les racines grosses, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obscure & très-fibreuse & d'une chair blanche, succulente, farineuse, & même vineuse; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'*igname* croît aussi en Afrique, en Guinée, *&c.* On a fait d'*iguiane* & d'*igname* deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il soit évident que ce sont deux noms de la même plante, qui peut-être en a encore un troisieme. Cette imperfection de la nomenclature en histoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confusion & de difficulté dans l'étude de la science.

IGNARE, f. m. (*Gram.*) qui n'a point de lettres. *Voyez* IGNORANCE. Les élus ont été qualifiés en quelques édits de gens *ignares* & non lettrés. *Voyez le Dict. de Trév.* Il vient du latin *ignarus*.

IGNÉE, adj. masc. & fém. (*Phyl.*) qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu, *matiere ignée*. *Voyez* FEU & CHALEUR.

* IGNICOLE, f. m. (*Gram.*) adorateur du feu. *Voyez l'article* GUEBRE.

IGNITION, f. f. (*Chimie.*) état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'est-à-dire capable de porter l'incendie dans plusieurs matieres combustibles.

On emploie quelquefois aussi le mot d'*ignition*, pour désigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime assez bien le degré extrème d'*ignition*, car la plûpart des corps qui sont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puisse leur communiquer sont véritablement éblouissans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conséquent paroissent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeller en françois *rougissement*.

L'usage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception est assez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en feu, ensorte qu'il est une *ignition* avec flamme, & une *ignition* sans flamme; mais c'est toûjours la derniere espece que cette expression désigne, & la premiere est toûjours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou *communément* dite peut résider ou dans un corps combustible, ou dans un corps incombustible; dans le premier cas elle s'appelle aussi *embrasement*, & elle ne subsiste dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle existe, elle y consume un des principes de ce corps, sa matiere combustible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-tems par le dégagement & l'*ignition* successive de cette substance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & selon la théorie de ce phénomene, que j'ai proposée à l'*art. Calcination*, (*Voyez* CALCINATION.) la matiere d'une flamme sensible ou insensible. L'*ignition* des corps combustibles n'a pas besoin par conséquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieur aussi fort que celui qui la constitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombustibles peut subsister au contraire très-long-tems, même à l'air libre, sans altération du corps qu'elle échauffe, & demande nécessairement pour être excitée & entretenue dans ces corps l'application *antécédente* & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps *mis en ignition*, que l'usage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes sont si réellement distincts, & cependant si généralement confondus par les plus grands Physiciens, par Newton lui-même, (*voyez* son idée sur l'*ignition* ou *sur le feu*, rapportée & réfutée, *art.* CHIMIE, *p.* 348, *col. ii.*) qu'il me paroît nécessaire de les désigner par deux noms différens; de consacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombustibles, & de n'employer que celui d'*embrasement* pour les combustibles.

La consommation ou *consomption* de l'aliment du feu, ou du principe combustible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorsque ces matieres sont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmosphere. *Voyez* CALCINATION & CHARBON. L'espece de soufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogistique, paroît seul excepté de cette loi. *Voyez* NITRE. Les matieres combustibles mises en *ignition* dans les vaisseaux fermés, sont donc exactement alors dans le cas des corps incombustibles. Toutes ces notions qui sont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogistique, seront ultérieurement développées à l'*art.* PHLOGISTIQUE. Il faut encore consulter les *articles déja cités*, CHIMIE, CHARBON & CALCINATION, & *les articles* CHAUX MÉTALLIQUE, CENDRES, CHIMIE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE. (*b*)

* IGNOBLE, adj. (*Gram.*) il se dit de l'air, des manieres, des sentimens, du discours & du style. L'air est *ignoble*, lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous nous méprenons sur son état, & nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent aux membres, ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les passions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'estime, a de la confiance en lui-même, ne se fait aucun reproche secret, & n'en craint point des autres, sent ses avantages naturels ou acquis, est résigné aux évenemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre; il annoncera communément ce caractere par ses traits, sa démarche, ses regards & son maintien, & il nous laissera dans l'esprit une image qui nous servira de modele. Si la noblesse de l'air se trouve jointe à la beauté, à la jeunesse & à la modestie, qui est-ce qui lui résistera?

Les manieres sont *ignobles*, lorsqu'elles décelent un intérêt sordide; les sentimens, lorsqu'on y remarque la vérité, la justice & la vertu blessées par la préférence qu'on accorde sur elles à tout autre objet; le ton dans la conversation, & le style dans les écrits, lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils & populaires; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puissent annoblir.

* IGNOMINIE, f. f. (*Gram. & Morale.*) dégradation du caractere public d'un homme; on y est conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action est une tache qui ne s'efface jamais; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui est tombé dans l'*ignominie* est condamné à marcher sur la terre la tête baissée; il n'a de ressource que dans l'impudence ou la mort. Lorsque l'équité des siecles absout un homme de l'*ignominie*, elle retombe sur le peuple qui l'a flétri. Un législateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuses* qu'aux actions, dont la méchanceté sera avouée dans tous les tems & chez toutes les nations.

IGNORANCE, f. f. (*Métaphysique*) l'*ignorance* consiste proprement dans la privation de l'idée d'une chose, ou de ce qui sert à former un jugement sur cette chose. Il y en a qui la définissent *privation ou négation de science*; mais comme le terme de science, dans son sens précis & philosophique, emporte une connoissance certaine & démontrée, ce seroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la restreindre au défaut des connoissances certaines. On n'ignore point une infinité de choses qu'on ne sauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, est donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point absolument d'idée, ou les choses sur lesquelles nous n'avons pas ce qui est nécessaire pour former un *jugement*, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vû d'huître, par exemple, est dans l'*ignorance* du sujet même qui porte ce nom; mais celui à la vûe duquel une huître se présente en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oseroit affirmer que ce soit un mets mangeable, beaucoup moins que ce soit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la supposition que personne ne l'ait instruit là-dessus, ne lui fournissent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer, à la vérité, que l'huître est bonne à manger, mais c'est un soupçon, un jugement hasardé; rien ne l'assure encore de la possibilité de la chose.

Les causes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui est entre les idées que nous avons; 3°. de ce que nous ne réfléchissons pas assez sur nos idées: car si nous considérons en premier

lieu

peu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choses mêmes, puisque nous n'avons pas une idée claire & distincte de la substance même qui est le fondement de tout le reste, nous reconnoîtrons aisément combien peu nous pouvons avoir de notions certaines; & sans parler des corps qui échappent à notre connoissance, à cause de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous sont inconnus à cause de leur petitesse. Or, comme ces parties subtiles qui nous sont insensibles, sont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle se sert, & desquels dépendent les secondes qualités & la plûpart des opérations naturelles, nous sommes obligés, par le défaut de leur notion, de rester dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur sujet, nous étant impossible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuscules aucune idée précise & distincte.

S'il nous étoit possible de connoître par nos sens ces parties déliées & subtiles, qui sont les parties actives de la matiere, nous distinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raison pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne serions point embarassés d'expliquer pourquoi l'argent se dissout dans l'eau-forte, & non point dans l'eau régale; au contraire de l'or, qui se dissout dans l'eau régale, & non pas dans l'eau-forte. Si nos sens pouvoient être assez aigus pour appercevoir les parties actives de la matiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte sur celles de l'argent, & cette méchanique nous seroit aussi facile à découvrir, qu'il l'est à l'horloger de savoir comment, & par quel ressort, se fait le mouvement d'une pendule; mais le défaut de nos sens ne nous laisse que des conjectures, fondées sur des idées qui sont peut-être fausses, & nous ne pouvons être assurés d'aucune chose sur leur sujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réussissent pas toûjours, & dont chacun explique les opérations secrettes à sa fantaisie.

La difficulté que nous avons de trouver la connéxion de nos idées, est la seconde cause de notre *ignorance*. Il nous est impossible de déduire en aucune maniere les idées des qualités sensibles que nous avons des corps; il nous est encore impossible de concevoir que la pensée puisse produire le mouvement dans un corps, & que le corps puisse à son tour produire la pensée dans l'esprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'esprit agit sur la matiere, & la matiere sur l'esprit; la foiblesse de notre entendement ne sauroit trouver la connéxion de ces idées, & le seul secours que nous ayons, est de recourir à un agent tout-puissant & tout sage, qui opere par des moyens que notre foiblesse ne peut pénétrer.

Enfin notre paresse, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, sont aussi des causes de notre *ignorance*. Nous avons souvent des idées complettes, desquelles nous pouvons aisément découvrir la connéxion; mais faute de suivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puissent nous apprendre quelle espece de convenance ou de disconvenance elles ont entr'elles, nous restons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* est blâmable, & non pas celle qui commence où finissent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous sommes, & non pas tels qu'il semble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoissances que nous n'avons pû nous procurer, & qui sans doute ne nous sont pas fort nécessaires, puisque nous en sommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre siecle, m'affliger sérieusement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux aîles.

IGNORANCE, (*Morale.*) L'*ignorance*, en Morale, est distinguée de l'*erreur*. L'*ignorance* n'est qu'une privation d'idées ou de connoissance; mais l'erreur est la non-conformité ou l'opposition de nos idées avec la nature & l'état des choses. Ainsi l'*erreur* étant le renversement de la vérité, elle lui est beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui est comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, simplement pour connoître ce qu'elles sont en elles-mêmes; notre principal but est de les envisager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement distinctes l'une de l'autre, se trouvent pour l'ordinaire mêlées ensemble & comme confondues, ensorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* est souvent la cause de l'erreur; mais jointes ou non, elles suivent les mêmes regles, & produisent le même effet par l'influence qu'elles ont sur nos actions ou nos omissions. Peut-être même que dans l'exacte précision, il n'y a proprement que l'erreur qui puisse être le principe de quelque action, & non la simple *ignorance*, qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées ne sauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur sont de plusieurs sortes, & il est nécessaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur considérée par rapport à son objet est ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à son origine, l'*ignorance* est ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur est *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur sur l'action ou sur l'affaire dont il s'agit, elle est *essentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur est de *droit* ou de *fait*, suivant que l'on se trompe, ou sur la disposition d'une loi, ou sur un *fait* qui n'est pas bien connu. Ce seroit, par exemple, une erreur de *droit*, si un prince jugeoit que de cela seul qu'un état voisin augmente insensiblement en force & en puissance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une personne libre, étoit une erreur de *fait*.

L'*ignorance* dans laquelle on se trouve par sa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on se seroit garanti, si l'on eût pris tous les soins dont on étoit capable, est une *ignorance volontaire*, ou bien c'est une erreur *vincible*. Ainsi le polithéisme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire usage de leur raison pour comprendre qu'il n'y avoit nulle nécessité de supposer plusieurs dieux. Mais l'*ignorance* est *involontaire*, & l'erreur est *invincible*, si elles sont telles que l'on n'ait pû ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les soins moralement possibles. C'est ainsi que l'*ignorance* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils eussent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire & invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *essentielle*, celle qui a pour objet quelque circonstance nécessaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe sur l'action faite en conséquence, ensorte que sans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur essentielle que celle des Troyens, qui à la prise de leur ville, lançoient des traits sur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la greque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* est celle qui n'a par elle-même nulle liaison nécessaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conséquent ne sauroit être considérée comme la vraie cause de l'action.

A l'égard des choses faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle est involontaire dans son origine & dans sa cause. Si un prince traverse ses états, travesti & *incognito*, ses sujets ne sont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui sont dûs. Mais on imputeroit avec raison une sentence injuste à un juge qui par sa négligence à s'instruire du *fait* ou du *droit*, auroit manqué des connoissances nécessaires pour juger avec équité. Au reste, la possibilité de s'instruire, & les soins que l'on doit prendre pour cela, ne s'estiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie; on considere ce qui se peut ou ne se peut pas moralement, & avec de justes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matiere de lois & de devoirs, passe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omissions qui en sont les suites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans lesquels la nature de la chose qui se trouve par elle-même d'une discussion difficile, jointe au caractere & à l'état de la personne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur insurmontable, & par conséquent digne d'excuse. C'est à la prudence du législateur à peser ces circonstances, & à modifier l'imputation sur ce pié-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la riviere de Noa.

IGUANA, f. m. (*Zoolog.*) sorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur est dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie grise; dans quelques autres elle est d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du col à la queue regne une chaîne d'écailles vertes, applaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du sieur Seba donne la description & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*)

* IGUARUCU, f. m. (*Hift. nat. Zoologie.*) animal du Bréfil; c'eft un amphybie. Il vit fous l'eau comme les poiffons; il marche fur la terre comme les quadrupedes; il grimpe aux arbres comme quelques ferpens. Il fe retire dans les broffailles. Il a la forme du crocodile; il eft de la groffeur du bœuf; fa peau eft noire; il n'a point d'écailles dures comme le crocodile; fon corps eft uni, mais tacheté. Son dos eft hériffé d'arrêtes en forme de peigne, depuis la tête jufqu'à la queue. L'ouverture de fa gueule eft grande; fes dents d'une force médiocre, & plûtôt menues que groffes. Ses ongles, femblables aux ferres des oifeaux, mais foibles & innocens; il pond des œufs en grande quantité, & on les mange. Il fouffre long tems la foif & la faim. Sa chair eft un mets délicat; les Efpagnols s'y font faits, & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

## I H

IHNA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend fa fource à Reetz; & après avoir traverfé la Poméranie, fe jette dans la mer Baltique.

IHOR, (*Géog.*) ville d'un petit royaume de même nom en Afie, dans le continent de Malaca. Les habitans font mahométans, & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques, qu'ils appellent *pracs*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à caufe de leur figure. Le roi de Siam fe fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cens livres de notre monnoie actuelle, *Long.* 121. 30. *lat.* 1. 58. (*D. J.*)

## J I

JIMBLET, f. m. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eft une petite partie du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie; c'eft un bout de fil de fer de fix à huit lignes de longueur, qui fe met au bois de la partie fupérieure du moule, à l'endroit où fe met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout fur le bois du moule, & paffe entre le bois & ce *jimblet*, qui fert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *Voyez* Attache *&* *les Planches de Fondeur en caracteres.*

JIN *ou* GIN, (*Hift. mod.*) nom par lequel les Mahométans défignent une efpece de malins efprits. Il y en a, felon eux, de mâles & de femelles; ce font les incubes & les fuccubes. On les regarde comme étant d'une fubftance plus groffiere que *Schaitan* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. hift. ott.*

JITO, f. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréfil, dont les baies rouges dans leur maturité, & conftamment atachées à leur pédicule pendant toute l'année, font difpofées en forme de grappes de raifin, & reffemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur; mais elles font ligneufes en-dedans, & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réfide dans l'écorce jaune & âcre de fa racine, qui purge avec violence, même à la dofe d'un fcrupule. *Voyez* Pifon. (*D. J.*)

JIYA, f. m. (*Zoolog.*) efpece de loutre amphybie d'Amérique, autrement nommé *carigueibeia*, & qui eft de la groffeur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat, le nez plus pointu, les yeux noirs, les oreilles arrondies, placées très-bas, & aux côtés du mufeau, une forte de mouftache de quelques poils roides; les piés font compofés de cinq orteils, dont il y en a un plus petit que les autres; fon poil eft court, doux, tout noir, excepté fur la tête où il eft brun, & tacheté de jaune fous la gorge. Cet animal vit de carnafferie, & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. Ray. *fyn. quadrup. p.* 189. (*D. J.*)

## I K

IKAZINA, (*Géogr.*) ville du grand-duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna. Elle eft bâtie en bois.

IKEGUO, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que les Ethiopiens & les Abyffins nomment les généraux de leurs ordres monaftiques, dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* eft élu par les abbés & fupérieurs des différens monafteres, qui comme chez nos moines font eux-mêmes élus à la *pluralité des voix*.

* IKENDI, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft le fecond mois des Tartares orientaux, & de ceux qui font partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle auffi *aicundi*. Voyez *le dictionn. de Trévoux*.

* IKENDIN, f. m. (*Hift. mod.*) le midi des Turcs.

## I L

ILA, (*Géogr.*) île d'Ecoffe entre les Hébrides d'environ fept lieues de long fur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poiffon, & en pierre à chaux. C'eft ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois fa cour, & l'on voit encore les ruines de fon palais. (*D. J.*)

ILAMBA, (*Géog.*) vafte province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle eft divifée en plufieurs feigneuries fort peuplées, dont chacune a fon *fova*, qui commande au village de fon reffort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le paffage à l'ennemi, mais nous n'en favons aucun autre détail. (*D. J.*)

ILANTZ, (*Géog.*) ville des Grifons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue grife; elle a à fon tour les affemblées des trois ligues du pays. Elle eft fur le Rhin, à 7 lieues S. O. de Coire. *Long.* 26. 45. *lat.* 46. 38. (*D. J.*)

* ILAPINASTE, f. m. (*Myth.*) furnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de εἰλαπινάζειν, *célébrer par des feftins*. Ainfi Jupiter *Ilapinafte*, c'eft la même chofe que Jupiter honoré par des feftins.

ILCHESTER, (*Géog.*) ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommerfetshire. Elle envoie deux députés au Parlement, & eft fur l'Ill, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit fe vanter d'avoir donné naiffance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizieme fiecle. Il fut furnommé le *docteur admirable*, & il l'eft par fes découvertes dans l'Aftronomie, dans l'Optique, dans les Méchaniques & dans la Chimie. Depuis Archimede, la nature ne forma point de génie plus pénétrant; il eut la premiere idée de la reformation du calendrier Julien, & à peu-près fur le plan qu'on a fuivi fous Grégoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obfcure, les télefcopes & les miroirs ardens. S'il n'introduifit pas la Chimie en Europe, il eft du moins un des premiers qui l'y ayent cultivé. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la maniere précife dont il parle des effets de fa compofition. Voici fes propres termes, il font bien curieux: *Modica materia adaptata* (*fcilicet ad quantitatem unius pollicis*) *fonum facit horribilem*, & *corufcationem oftendit violentam*, & *hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus deftruatur.* Il mourut à Oxford en 1392, âgé de 78 ans (*D. J.*)

ILCUSSIIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Pologne, du Palatinat de Cracovie, dans la petite Pologne, fameufe par fes mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE (Saint). *Géog.* magnifique maifon royale d'Efpagne dans la nouvelle Caftille, au territoire de Ségovie. C'eft le Verfailles d'Efpagne, & qui a commencé de même par être une maifon de chaffe. Philippe V. l'a bâti en 1720, & l'a depuis ce tems-là beaucoup embelli. (*D. J.*)

ILEO-COLIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une branche de l'artere méfentérique fupérieure, qui fe diftribue à l'inteftin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne qui prend fa fource dans les montagnes du Tyrol, & qui va fe jetter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, (*Géogr. anc.*) *Ilercaones*, *Ilercaonei*, *Ilercaonenfium regio*, ancien peuple de l'Efpagne taragonoife, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne jufqu'à celle de Valence. (*D. J.*)

ILERGETES, f. m. pl. (*Geogr. anc.*) *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Efpagne taragonoife fur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par fes Ilercaons au fud, & par les Vafcons à l'oueft & au nord-oueft. (*D. J.*)

ILES, f. f. *en Anatomie*, l'os des *iles*, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainfi nommé par les anciens, parce qu'ils foutient les flancs. *V.* Flanc.

C'eft la plus grande des trois pieces dont les os innominés font compofés dans les jeunes fujets.

Il eft fitué à la partie fupérieure du baffin: on le divife en crête, en bafe, en bord antérieur, en bord poftérieur,

térieur, en deux faces; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête est la partie supérieure arrondie en forme d'arcade, dont la portion postérieure, qui est la plus épaisse, est appellée *tubérosité*; on distingue dans son épaisseur deux levres & deux interstices.

Le bord antérieur a deux interstices, appellées l'une *épine antérieure supérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences sont séparées par une échancrure; on en remarque de même deux au bord postérieur, mais elles sont plus près l'une de l'autre.

La base ou partie inférieure est la plus épaisse de toutes; elle forme antérieurement la portion supérieure de la cavité cotyloïde, & postérieurement presque toute la grande échancrure sciatique.

La face latérale externe est convexe antérieurement & concave postérieurement.

La face latérale interne est inégalement concave; elle a en-arriere plusieurs inégalités, parmi lesquelles il y a une grande facette cartilagineuse de la figure d'une *S* qui sert à la symphise cartilagineuse de cet os avec l'os sacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géog.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, sur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long.* 8. 28. *lat.* 30. 40. (*D. J.*)

ILHÉOS, (*Géog.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Brésil. Elle appartient aux Portugais, & est dans un pays fertile. *Long.* 340. 10. *lat. mérid.* 15. 25. (*D. J.*)

ILIADE, s. m. (*Littérat.*) nom d'un poëme épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homere a composés. *Voyez* EPIQUE.

Ce mot vient du grec ἰλιὰς, d'ἴλιον, *ilium*, nom de cette fameuse ville que les Grecs tinrent assiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinerent à la fin, à cause de l'enlévement d'Helene, & qui fait l'occasion de l'ouvrage dont le véritable sujet est la colere d'Achille.

Le dessein d'Homere dans l'*iliade* a été de faire concevoir aux Grecs divisés en plusieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conserver entre eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que causa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & sa mésintelligence avec Agamemnon; & les avantages qu'ils retirerent de leur union. *Voyez* FABLE, ACTION.

L'*iliade* est divisée en vingt-quatre livres, que l'on désigne par les lettres de l'alphabet. Pline parle d'une *iliade* écrite sur une membrane si petite & si déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de l'*iliade*, *voyez* le P. le Bossu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques soutiennent que l'*iliade* est le premier & le meilleur poëme qui ait paru au monde. Aristote en a presque entiérement tiré les regles de sa poétique; & il n'a eu autre chose à faire que d'établir des regles sur la pratique d'Homere. Quelques auteurs disent qu'Homere a non-seulement inventé la Poésie, mais encore les Arts & les Sciences, & qu'il donne dans son poëme des marques visibles qu'il les possédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* POESIE.

M. Barns de Cambridge va mettre un ouvrage sous presse, dans lequel il prouve que Salomon est l'auteur de l'*iliade*.

L'*iliade*, dit M. de Voltaire dans son essai sur la poésie épique, est pleine de dieux & de combats. Ces sujets plaisent naturellement aux hommes; ils aiment ce qui leur paroit terrible. Ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de sorciers qui les effraient. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les siennes.

De ces deux sujets qui remplissent l'*iliade*, naissent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ses dieux & la grossiéreté de ses héros. C'est reprocher à un peintre d'avoir donné à ses figures les habillemens de leur tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'est pas un grand mérite de trouver de l'absurdité dans la théologie payenne, mais il faudroit être bien dépourvû de goût, pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déesse de la Beauté, si la ceinture de Venus sont de son invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainsi orné cette religion que nous lui reprochons? & si ces fables étoient déja reçûes avant lui, peut-on mépriser un siecle qui avoit trouvé des allégories si justes & si charmantes?

Quant à ce qu'on appelle grossiereté des héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer & souffler le feu, & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en sont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede, a fait six mois sa cuisine à Demir-Tocca, sans rien perdre de son héroïsme; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que si on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ses héros, c'est qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Les anciens se faisoient une gloire d'être robustes, leurs plaisirs étoient des exercices violens. Ils ne passoient point leurs jours à se faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languissamment d'une maison à l'autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à représenter un Ajax & un Hector, & non un courtisan de Versailles ou de Saint-James. *Essai sur la poésie épique*.

On peut également excuser les défauts de style ou de détail qui se trouvent dans l'*iliade*; ses censeurs n'y trouvent nulle beauté, ses adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles, défectueux, traînans, quelques harangues trop longues, des descriptions quelquefois trop détaillées, des répétitions qui rebutent, des épithetes trop communes, des comparaisons qui reviennent trop souvent, & ne paroissent pas toujours assez nobles. Mais aussi ces défauts sont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables, qui frappent, qui enlevent, qui ravissent, & qui sollicitent pour les taches légeres dont nous venons de parler, l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*iliade* en prose, M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original, l'autre affecte en quelque sorte de le défigurer.

ILIAQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives à l'iléon. *Voyez* ILEON.

L'artere *iliaque* est une des branches de la division de l'aorte inférieure. *Voyez* AORTE.

L'artere *iliaque* se porte obliquement vers la partie latérale & supérieure de l'os sacrum, là elle se divise en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne*, ou *artere hypogastrique*, qui se jette dans le bassin; & l'autre *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & supérieures du bassin, sans jetter de branches considérables, & vient passer sous le ligament de Fallope, où elle fournit plusieurs branches, & prend le nom *d'artere crurale*. *Voyez* HYPOGASTRIQUE & CRURALE.

Le muscle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ses épines antérieures, de leur intervalle; en descendant sur la partie inférieure de ce même os, se joint au grand psoas, & s'insere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *passion*, (*Medecine*.) *ileus*, εἰλεὸς; ce nom est dérivé du mot grec εἰλεῖν, qui signifie *être replié*, *contourné*; *circumvolvi*, *contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *passio volvulosa*; elle est décrite dans Cœlius Aurelianus sous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent aussi χορδαψὸς, pensant que les intestins sont alors tendus comme des cordes; son nom vulgaire francisé est *miserere*, nom tiré sans doute de la compassion qu'arrache l'état affreux des personnes qui en sont attaquées. Le symptome qui caractérise cette maladie est un vomissement presque continuel avec constipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'estomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuses, même des excrémens; quelquefois aussi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les suppositoires. S'il en faut croire quelques medecins observateurs, en même tems ils ressentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre; la soif est immodérée, la chaleur excessive, la foiblesse extrême, le pouls est dur, vibratil, serré, vîte, la respiration est difficile; à ces accidens surviennent quelquefois, lorsque la maladie est à son dernier période, le hoquet, convulsion, délire, sueurs froides, défaillances, réfroidissement des extrémités, &c. Cette maladie est quelquefois contagieuse, comme l'a observé Schenkhius, *lib. III. observ.* Amatus Lusitanus (*Observ. cap. viij.*) assure l'avoir vûe épidemique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie est au rapport de Bartholin (*Epist. cap. iv. pag.* 529.) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique.

que. On lit dans Forestus une observation singuliere de Dodonée, touchant une *passion iliaque* périodique, dont les paroxysmes revenoient tous les trois jours. *Lib. XXI. observ.* 19.

Les causes de cette maladie sont extérieures ou internes; on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'observation nous découvre les autres; c'est par elle que nous savons que la *passion iliaque* est souvent excitée par les poisons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guilandius, au rapport de Prosper Alpin (*Method. medend.*), fut attaqué d'une *passion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra*; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Lusitanus a observé une *passion iliaque* déterminée par un arrêt subit de la sueur & de la transpiration dans un jeune seigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'usage déplacé des astringens, a quelquefois occasionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramassés dans le cœcum, qui en avoit été resserré & retréci. On en a vu survenir à la suite d'une blessure dans le bas-ventre; mais les causes les plus fréquentes sont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait souvent appercevoir les causes internes, c'est-à-dire les vices, les dérangemens qui produisent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de personnes mortes de *passion iliaque*, on voit le conduit intestinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuses, crétacées, plâtreuses, *&c.* tantôt par des inflammations considérables, très-souvent par l'étranglement des intestins descendus dans le scrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'intestin. Quelques auteurs ont refusé de croire que cette cause eût lieu, par la singuliere & cependant très-ordinaire raison, qu'ils ne comprenoient pas comment les intestins attachés au mésentere, pouvoient ainsi se déranger; mais ce raisonnement, quelque plausible qu'il puisse être, doit céder à une foule d'observations qui constatent ce fait: ces replis sont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a observé trois dans l'intestin ileon; Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vû jusqu'à sept. On peut ajouter à cela les observations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boscus, & de plusieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les intestins des personnes qui sont mortes de cette maladie, est l'intussusception ou invagination d'une portion d'intestin dans une autre; on a vû quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cause est attestée par beaucoup d'observations de Columbus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruisch; c'est celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. *Voyez* Barthol. Peyer a observé jusqu'à trois semblables invaginations dans le même sujet; Patin traite aussi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne l'a jamais vû. Quelquefois ces duplicatures se rencontrent sans qu'il y ait *passion iliaque*, comme je l'ai observé dans un homme qui mourut subitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'est pas rare de trouver aussi dans les cadavres les intestins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fussent serrés par une corde. Le skirrhe du mésentere ou des parties environnantes est une des causes découvertes par les inspections anatomiques. Le pancreas grossi & obstrué en comprimant l'intestin, en a occasionné l'inflammation, l'ulcere & la *passion iliaque*. Kerkringius, *observ. anatom.* 42. On trouve souvent l'épiploon & les intestins grangrenés & sphacelés; la corruption est quelquefois si grande, qu'elle empêche d'enlever les visceres & de pouvoir examiner la cause du mal. Baillou, *liv. II. épidém.* Hildan, *de gangren. cap. iv.* Il paroit pourtant par toutes ces observations, qu'il ne suffit pas que le conduit intestinal soit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui fasse sur les intestins le même effet que les emétiques font sur l'estomac. Ces causes peuvent agir dans les intestins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les symptomes; lorsque les greles sont affectés, les douleurs sont plus vives, les vomissemens plus fréquens; les matieres qu'on rend par le vomissement sont chimeuses ou chyleuses. Lorsque les gros intestins sont attaqués, les vomissemens sont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles se font sentir principalement aux hyppocondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, *&c.*

Le diagnostic de cette maladie n'est pas difficile, elle est très-bien caractérisée par le vomissement joint à la constipation totale; mais il est très-important d'en bien distinguer les causes, sur-tout de reconnoître l'inflammation lorsqu'elle est présente; alors les douleurs sont vives, la fievre est plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls est dur & fréquent. La connoissance de ce qui a précédé peut aussi fournir des éclaircissemens; on peut s'appercevoir facilement en examinant le malade si la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres causes sont trop cachées pour qu'on puisse même les soupçonner, on est obligé d'agir en aveugle, & ce n'est pas le seul cas où l'on soit réduit au tatonnement & à la divination souvent funestes, mais indispensables.

*Prognostic.* La *passion iliaque* est une maladie très-dangereuse, fort aiguë, qui est bientôt terminée plûtôt en mal qu'en bien: lorsqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en est accompagnée, il est rare qu'on en réchappe; il y a plus à espérer si elle est la suite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'intestin, ou du moins on a toûjours le pis-aller de l'opération; elle se guérit assez facilement lorsqu'elle est la suite d'une constipation opiniâtre, d'un rentrement d'intestin, *&c.* La guérison est prochaine lorsque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne sont point fixes ni continues; il n'y a plus de danger lorsque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les selles; mais le péril est pressant, & il ne reste plus d'espérance, lorsque les douleurs qui étoient extrémement aiguës, viennent à cesser tout-à-coup sans que les autres symptomes diminuent, alors l'abbatement des forces est plus sensible, l'haleine est puante, la foiblesse & la vîtesse du pouls augmentent, les *sincopes* sont fréquentes, la gangrene est formée, & la mort est prochaine; le hoquet, la convulsion, le délire *survenans* à la *passion iliaque* sont des signes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor.* 10. *lib. VII.*

*Curation.* Cette maladie est une de celles où la nature n'opere rien pour sa guérison; elle exige les secours de l'art les plus prompts & les plus appropriés; ils doivent être variés suivant les différentes causes: lorsqu'il y a inflammation ou qu'elle est à craindre, il est à propos de faire une ou deux saignées, de donner des lavemens émolliens, anodins, d'appliquer sur le bas-ventre des fomentations de la même nature; intérieurement on doit avoir recours aux remedes *rafraichissans*, *tempérans*, anti-orgastiques, calmans; tels sont les eaux de poulet, tisanes émulsionnées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman; si les douleurs sont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite dose; on peut essayer quelques légers purgatifs en les associant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *Voyez* HERNIE. Lorsqu'on n'a à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus stimulans; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'instrument de Dekkers, est très-convenable; Hippocrate conseille d'enfler les boyaux avec de l'air; il y a des soufflets propres à cette opération: Celse recommande avec raison les ventouses. Les Chinois guérissent cette maladie par le cautere actuel. On a vû quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds sur le ventre; il ne faut pas trop perdre du tems à employer ces remedes; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de Vanhelmont, aux balles de plomb, d'argent ou d'or; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire scivi*; ou ce qui est encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux *livres*, & agiter, promener en voiture, s'il est possible, le malade; mille observations constatent l'efficacité de ce remede. Ne seroit-il pas à propos de faire marcher ces malades piés nuds sur un terrein froid & mouillé? Les personnes saines à qui il arrive de faire pareille chose, sont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces secours inutilement employés, quelques auteurs proposent d'ouvrir le ventre, de dénouer & raccommoder les intestins: cette opération est cruelle, elle peut être inutile, dangereuse; mais c'est une derniere ressource dans des cas absolument désespérés. *Article de M.* MENURET.

ILIBOBOCA, s. m. (*Ophiolog. exot.*) serpent du Brésil nommé par les Portugais, *cobra de coral*. Il est de la longueur de deux piés & de la grosseur du pouce, qui s'amenuise encore davantage vers la queue, & se termine en pointe; son ventre est tout blanc, mais d'un blanc argentin & lustré; sa tête est couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écail-

écailles noires; son corps est tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & passe pour très-dangereux. Ray, *syn. anim. pag.* 327. (*D. J.*)

ILIMSK, (*Géog.*) province & ville de Sibérie, située sur la riviere d'Ylim qui se jette dans celle de Tungus, qui elle même se perd dans le fleuve de Jenisci. Elle est habitée par des Tartares Tunguses & par des Russes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkusk.

ILION, (*Géog. anc. & Littér.*) voilà le nom qui nous est si cher dans l'ancienne ville de Troie, dans l'Asie mineure.

> Ilion, *toi dont le nom seul a des charmes pour moi!*
> *Ne verrai-je jamais rien de toi; ni la place*
> *De ces murs élevés & détruits par les dieux,*
> *Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace,*
> *Ni des tems fabuleux enfin la moindre trace*
> *Qui pût me présenter l'image de ces lieux!*

Non, on ne verra rien de tous ces précieux restes de l'antiquité! L'*Ilion* dont il s'agit, fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade; il ne trouva qu'un village qui portoit son nom, bâti à trente stades au-delà. Ce prince fit de riches présens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laissa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lysimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante stades; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y passerent, l'an 477 de Rome; & la premiere fois que les Romains entrerent en Asie, c'est-à-dire l'an de Rome 564, *Ilion* avoit plûtôt l'air d'un bourg que d'une ville; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla consola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-César qui se regardoit comme un des descendans d'Enée, s'affectionna entiérement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non-seulement de nouvelles terres à ses habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit si loin ses bienfaits sur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le soupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y transporter les richesses de l'empire.

On eut encore la même frayeur sous Auguste, qui en qualité d'héritier de Jules-César, auroit pû exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en plusieurs occasions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle; le second y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Rhétiens la belle statue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait transporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, sont persuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguste du dessein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace composa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poésie lyrique, qui commence par *justum & tenacem propositi virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce discours.

> Ilion, Ilion!
> *Fatalis incestusque judex,*
> *Et mulier peregrina vertit*
> *In pulverem.*

*Ilion, la détestable Ilion!* c'est par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des sentimens d'aversion pour cette ville; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélene; l'une est une femme étrangere, l'autre un juge fatal à sa patrie, un violateur de l'hospitalité; Laomédon & les Troyens sont des perfides, des parjures, livrés depuis long-tems à la colere des dieux. Voilà le sujet de cette piece lyrique découvert; & vraissemblablement Horace la fit de concert & par les conseils de Mécene & d'Agrippa: jamais le poëte n'eut un sujet plus délicat à manier, & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

*Ilion* subsista encore sous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ses habitans. Il y en a une de Marc-Aurele, qui représente Hector sur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, sur lesquelles la légende est la même; mais le char est à quatre chevaux. On en a aussi à deux chevaux frappées sous Sévere & sous Gordien.

C'est de l'*Ilion* dont il est ici question, que les voyageurs disent avoir vû les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brulerent impitoyablement dans une seule nuit. *Voyez* TROIE. (*D. J.*)

ILISSIDES, adj. fem. pl. (*Mythol.*) *Ilissides*, ou *Ilissiades* est un surnom des Muses, pris du fleuve *Ilissus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux sacrées. *Voyez* ILISSUS, *Géog.* (*D. J.*)

ILISSUS, (*Géog. anc.*) ville & riviere de Grece dans l'Attique; du tems de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'est pourquoi il dit, *locus Ilissos*; les Athéniens avoient sur le bord de la riviere un autel consacré aux Muses Ilissiades; c'étoit aussi sur les bords de l'*Ilissus* que se faisoit la lustration dans les petits mysteres; ses eaux étoient réputées sacrées par un statut de religion, *sacro instituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Ilissus*, pour arroser leurs jardins, & on n'en voit presque plus que le lit. (*D. J.*)

ILITHYE, s. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & sœur d'Hébé, présidoit comme sa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement, lui promettoient des sacrifices, si elles venoient à être heureusement délivrées. Cette déesse avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, savoir à la naissance & à la mort de chaque personne. Servius Tullius établit cet usage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naissances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déesse *Ilithye* sur les médailles & dans les inscriptions antiques, sous le titre de *Juno Lucina*, ou simplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de plusieurs *Ilithyes* & de plusieurs Lucines, parce qu'il y avoit plusieurs déesses qui présidoient aux enfantemens. *Post hæc Ilithyas placato puerperas hostiis*, dit l'oracle de la Sybille. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui signifient la même fonction. Le premier est latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres sont grecs: *Ilithya* vient de ἐλεύθειν, *oriri*; & *génétyllis* de γένεσις, *nativité* (*D. J.*)

ILIVILIHU, s. m. (*Ornithol. exot.*) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiseau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *coturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans les lieux élevés, & qu'elle n'est pas plus grosse qu'un moineau; elle est remarquable par le joli mélange de la couleur de son pennage. (*D. J.*)

ILKUSCH, *Ilcussum*, (*Géog.*) ville royale de Pologne au palatinat de Cracovie, remarquable par ses mines d'argent, mêlées avec du plomb; il est bon d'observer ici, que les mines ne sont point entiérement du droit royal en Pologne; elles appartiennent au seigneur sur la terre duquel elle se rencontrent, & ce seigneur en fait quelque reconnoissance au roi; mais les mines qui sont sur les terres de la couronne, comme par exemple, celles d'*Ilkusch* se partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville est dans un pays ingrat, au pié de plusieurs montagnes, à six lieues N. O. de Cracovie. *Long.* 37. 35. *lat.* 50. 26. (*D. J.*)

ILL L', (*Géograph.*) riviere de France en Alsace, qu'elle traverse presque dans toute sa longueur; elle a sa source à l'extrémité du Santgaw, & se jette dans le Rhin à deux lieues au-dessous du pont de Strasbourg. L'*Ill* arrose plusieurs villes, & reçoit dans son cours quelques rivieres considérables; ses débordemens ne sont guere moins nuisibles que ceux du Rhin. (*D. J.*)

* ILLAPS, s. m. (*Théolog.*) espece d'extase contemplative où l'on tombe par des degrés insensibles, où les sens extérieurs s'alienent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu différent de celui qui succede à la possession d'une femme bien aimée & bien estimée. (1)



(1) La sensation spirituelle & interne dont parlent les Théologiens, & sur-tout les Mistiques, est l'infusion du S. Esprit & des ses dons dans l'ame des justes, d'où il s'ensuit que l'extase contemplative qui ravit hors des sens est plutôt un effet de cette sensation spirituelle que la sensation même. Rien de plus indécent & de plus faux, & rien qui soit plus dans le cas d'une juste censure que l'infame parallel qu'on fait de cette sensation spirituelle avec le plaisir qu'on éprouve dans la jouissance d'une femme aimée & estimée avec juste raison. La douceur que Dieu repand dans le cœur de ceux qui l'aiment véritablement n'est pas certement comparable à la

* ILLATION, s. f. (*Logiq. Théolog. Hist.*) ce terme est de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure: ainsi connoître par *illation*, c'est la même chose que connoître par *voie de conséquence*.

L'*illation* est dans la messe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *préface*. L'*illation* & la préface avoient encore pour synonymes les mots *contestation & immolation*.

*Illation* se dit aussi pour *retour*; ainsi l'*illation* de saint Benoît, c'est la fête du retour de ses reliques de l'église de saint Agnan d'Orleans à Fleure.

ILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Roussillon, à quatre lieues de Perpignan; elle est jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI. p. 440. Long.* 21. 20. *lat.* 42. 25. (*D. J.*)

ILLÉGITIME, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est contre la loi, & opposé à quelque chose de légitime, comme une conjonction *illégitime*, une enfant *illégitime*. *Voyez* BATARD, LEGITIME. (*A*)

ILLESCAS, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à six lieues au sud de Madrid.

ILLIBÉRAL, adv. (*Gram.*) services bas, méchaniques. *Voyez* LIBERAL.

* ILLICITE, adj. (*Gram. & Morale*) qui est défendu par la loi. Une chose *illicite* n'est pas toujours mauvaise en soi; le défaut de presque toutes les législations, c'est d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la bisarrerie des défenses. On rend les hommes méchans en les exposant à devenir infracteurs; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une chose vers laquelle l'impulsion constante & invincible de la nature les emporte sans cesse? Mais quand ils auront foulé aux piés les lois de la société, comment respecteront-ils celles de la nature; surtout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux soit renversé, & que le préjugé leur fasse regarder comme des crimes atroces, des actions presqu'indifférentes? Par quel motif celui qui se regardera comme un sacrilege, balancera-t-il à se rendre menteur, voleur, calomniateur? Le concubinage est *illicite* chez les chrétiens; le trafic des armes est *illicite* en pays étrangers; il ne faut pas se défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui sortiroit de ce monde sans avoir rien fait d'*illicite*! plus heureux encore celui qui en sort sans avoir rien fait de mal! Est-il, ou n'est-il pas *illicite* de parler contre une superstition consacrée par les lois? Lorsque Ciceron écrivit ses livres sur la divination, fit-il une action *illicite*? Hobbes ne sera pas embarrassé de ma question; mais osera-t-on avouer les principes d'Hobbes, sur-tout dans les contrées où la puissance temporelle est distinguée de la puissance spirituelle? (1)

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT., (*Géog.*) ville déserte de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au diocèse de Guaxaca. Elle est sur une montagne, à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 280. 5. *lat.* 17. 35. (*D. J.*)

ILLIMITÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point de limite. Il est relatif au tems & à l'espace. On dit un tems *illimité*, un espace *illimité*: il l'est aussi à la puissance. Il n'y a point de puissance légitime & *illimitée* sur la terre; il y a même un sens très-raisonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'est pas; elle est bornée par l'essence des choses. Les notions que nous avons de sa justice sont immuables: où en serions-nous, s'il en étoit autrement? Cependant on ne peut être trop circonspect lorsqu'il s'agit d'élever ses idées jusqu'à un être d'une nature aussi différente de la nôtre; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaisons, à une conformité bien rigoureuse. Mais, voulons-nous vivre & mourir en paix, faisons descendre notre justice jusqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaisse la sienne jusqu'à nous.

ILLINOIS, s. m. pl. (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-est, ou est-nord-est, n'est navigable qu'au printems; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au sud-quart-sud-est, & se décharge dans le Missipipi, vers le 39 deg. de latitude.

Le pays des *Illinois* est encore arrosé par d'autres grandes rivieres; on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Missipipi. Il est par-tout couvert de vastes forêts, de prairies & de collines. La campagne & les prairies abondent en bysons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute sorte de gibier, particulierement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux, consistent principalement en des especes de néfliers, des pommiers, & des pruniers sauvages, qu'on pourroit bonifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne se donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un si grand pays, on ne connoît que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cent *Illinois*, est à plus de 50 lieues du second.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute sorte de figures bisarres, qu'ils se gravent sur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiseaux, se barbouillent le visage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverses couleurs. Ils ont des tems de festins & de danses, les unes en signe de réjouissance, les autres de deuil: ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes sont communément grands, & tous très-lestes à la course. La chasse fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le blé d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enterment dans des creux sous terre, pour le conserver pendant l'été. Le reste du travail regarde les femmes & les filles; ce sont elles qui pilent le blé, qui préparent les viandes boucannées, qui construisent les cabanes, & qui, dans les courses nécessaires, les portent sur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adresse de coudre ensemble très-artistement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des bysons ou bœufs sauvages, à en faire des sacs & des ceintures. Ces bœufs sont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une grosse bosse sur le dos vers les épaules, ils sont encore tout couverts d'une laine fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion consiste à honorer une espece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, selon eux, est maître de la vie & de la mort. *Voyez* MANITOU.

Je ne conseille pas au lecteur qui sera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage supposé; mais il y a quelque chose de mieux sur les *Illinois*; c'est une lettre du P. Gabriel Marest, Jésuite missionnai-

la delectation trompeuse de l'amour charnel & terrestre: cette douceur spirituelle peut être appellée une goutte de ce torrent qui inonde les ames de ceux qui ont le bonheur de comprendre ce que c'est que l'empirée, ou la félicité céleste: ceux-ci possedent Dieu avec une vision claire & avec un amour pur & parfait; ils se trouvent dans l'état de cette possession agréable & de ce plaisir que les Théologiens appellent de jouissance, à laquelle les extases amoureuses de certains justes de la terre ont autant de ressemblance qu'il y en a entre l'état de la vie mortelle, & celui de la gloire éternelle. (*A*)

(1) Il semble qu'on n'ait d'autre vue dans cet article que de fronder les loix divines & ecclésiastiques qui sont opposées à certaines inclinations naturelles. Je ne veux pas entrer dans l'examen de la question agitée par les moralistes, si la malice des actions illicites, est toujours intrinseque avec ces mêmes actions, ou si elle dépend de la défense rigoureuse de ces mêmes actions; je ne crois pas aussi devoir avertir le lecteur que les éguillons de la concupiscence depuis le moment fatal du peché originel, ont renversé l'ordre de la subordination qui est dûe à ce qu'on appelle la droite raison: je dirai seulement que Dieu accorde les graces nécessaires pour résister aux assauts de la concupiscence; & pour vaincre les inclinations illicites. Il n'y a rien de plus dangereux & qui soit moins permis que de se conformer au systême impie d'Hobbes dans cette matiere morale: la société des hommes y est considérée comme une troupe de bêtes féroces [illegible], & toujours prêtes à s'emparer de tout pour tout [illegible] y méprise souverainement les préceptes que Dieu [illegible] l'homme: on y envisage l'état naturel de l'homme [illegible] une guerre perpétuelle, on y fait aux yeux ses lumieres [illegible] a éclairé par le moyen de la révélation [illegible] que pour apprendre à distinguer ce qui est permis [illegible] avec ce qui ne l'est pas. Il y eut un auteur [illegible] Thomas Hobbes, puisque dans son Léviathan il [illegible] placer au nombre des actions permises celle [illegible] & la religion, si le Prince nous le commandoit [illegible] de ce même ouvrage (ch. 42.) il y a avancé [illegible] xime constante qu'il n'est pas défendu aux souverains [illegible] les sermens. En faut-il davantage pour décider [illegible] possibilité de se prévaloir des lumieres d'Hobbes pour [illegible] la véritable idée qu'on doit avoir de ce qui est illicite [illegible] que ces lumieres sont fausses & condamnables, non-seulement [illegible] les pays où l'on fait la distinction de la puissance temporelle [illegible] la puissance ecclésiastique, mais encore dans tous les pays [illegible] où l'on voudroit faire usage des lumieres de la raison bornée aux loix que Dieu a gravées dans le cœur des hommes ou qu'il leur a révélées dans les saintes Ecritures. (*A*)

ſionnaire, qui eſt inſérée dans *le Recueil des lettres édifiantes*, *tom. XI.* (*D. J.*)

ILLOCK, (*Géog.*) petite ville de la baſſe-Hongrie dans l'Eſclavonie. Elle eſt ſur le Danube, à 2 lieues de Peterwaradin, S S. E. d'Iſſek, 30 N. O. de Belgrade. *Long.* 37. 15. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

ILLUMINATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la paſſion d'un corps opaque qui eſt éclairé; il ſe dit au ſimple & au figuré. Au ſimple, de la maniere dont nos temples ſont éclairés à certains jours ſolemnels; des lumieres que le peuple eſt obligé d'entretenir la nuit ſur ſes fenêtres, lorſque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maiſons ſont décorées, dans les mêmes circonſtances, ou dans quelques fêtes particulieres. Nos artiſtes ſe ſont ſouvent diſtingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui conſiſte à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres ſymmétriquement diſtribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le ſacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous ſervons de la même expreſſion, pour déſigner ces inſpirations d'en-haut, que quelques perſonnes privilégiées ont éprouvées. La foi eſt un don & une *illumination* de l'Eſprit-ſaint.

Illuminations, ſe dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints ſur des corps tranſparens, comme le verre, la gaſe, le papier, la toile, *&c.* derriere leſquels on met des lumieres qu'on ne voit point, & qui font appercevoir les objets repréſentés. On s'en ſert dans les décorations de théâtre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris ſubſt. (*Théolog.*) c'eſt le nom que l'on donnoit anciennement dans l'Egliſe à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* Baptême.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui conſiſtoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptiſé, un cierge allumé, ſymbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce ſacrement. *Voyez* Cathécumene. *Dictionnaire de Trévoux*.

Illuminé, nom d'une ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Eſpagne, vers l'an 1575, que les Eſpagnols appelloient *Alambrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, originaire de l'île de Ténérif, & une carmélite appellée Catherine de Jéſus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de diſciples, dont la plupart furent pris par l'Inquiſition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraiſon ſublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état ſi parfait, qu'ils n'avoient plus beſoin ni de l'uſage des ſacremens, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même ſe laiſſer aller aux actions les plus infames ſans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux*.

La ſecte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, diſciples de Pierre Guérin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une ſeule ſecte, ſous le nom d'*illuminés*; mais Louis XIII. les fit pourſuivre ſi vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie ſur-éminente, inconnue & inuſitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les SS. & la bienheureuſe Vierge, qui, ſelon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoutoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; qu'étant parvenus à cette union, il falloit laiſſer agir Dieu ſeul en nous, ſans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'Egliſe n'avoient jamais ſçu ce que c'étoit que dévotion; que ſaint Pierre étoit un homme ſimple, qui n'avoit rien entendu à la ſpiritualité, non plus que ſaint Paul; que toute l'Egliſe étoit dans les ténebres & dans l'ignorance ſur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conſcience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus beſoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres ſupérieurs eccléſiaſtiques. Sponde. *Vittorio Siri*.

Les Freres de la Roſe-Croix ont auſſi été appellés *illuminés*. *Voyez* Rose-Croix.

ILLUSION, ſ. f. (*Gram. & Littérat.*) c'eſt le menſonge des apparences, & *faire illuſion*, c'eſt en général tromper par les apparences. Nos ſens nous font *illuſion*, lorſqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorſqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne ſont. Les verres de l'Optique nous font *illuſion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur & la diſtance. Nos paſſions nous font *illuſion* lorſqu'elles nous dérobent l'injuſtice des actions ou des ſentimens qu'elles nous inſpirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on deſire: l'*illuſion* augmente en proportion de la force du ſentiment, & de la foibleſſe de la raiſon; elle flétrit ou embellit toutes les jouiſſances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment où on perd les *illuſions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y-a-t-il de l'enthouſiaſme ſans *illuſion*? Tout ce qui nous en impoſe par ſon éclat, ſon antiquité, ſa fauſſe importance, nous fait *illuſion*. En ce ſens, ce monde eſt un monde d'*illuſions*. Il y a des *illuſions* douces & conſolantes, qu'il ſeroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre eſt le pere des *illuſions*; la nature a les ſiennes. Une des plus fortes eſt celle du plaiſir momentané, qui expoſe la femme à perdre ſa vie pour la donner; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'eſt le charme de l'*illuſion* qui nous aveugle en une infinité de circonſtances, ſur la valeur du ſacrifice qu'on exige de nous, & ſur la frivolité de la récompenſe qu'on y attache. Portez mon *illuſion* à l'éxtrème, & vous engendrerez en moi l'admiration, le tranſport, l'enthouſiaſme, la fureur & le fanatiſme. L'orateur conduit la perſuaſion; l'*illuſion* marche à côté du poëte. L'orateur & le poëte ſont deux grands magiciens, qui ſont quelquefois les premieres dupes de leurs preſtiges. Je dirai au poëte dramatique: voulez-vous me faire *illuſion*, que votre ſujet ſoit ſimple, & que vos incidens ne ſoient point trop éloignés du cours naturel des choſes; ne les multipliez point; qu'ils s'enchaînent & s'attirent; méfiez-vous des circonſtances fortuites, & ſongez ſur-tout au peu de tems & d'eſpace que le genre vous accorde.

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (*Juriſprud.*) ſe dit de quelque convention ou diſpoſition, qui eſt conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'eſt-à-dire l'éluder, & faire qu'elle demeure ſans effet, comme ſi on ſtipuloit qu'un homme, notoirement inſolvable, payera après ſa mort. (*A*)

*ILLUSTRATI*, ſ. m. pl. (*Hiſt. littér.*) nom d'une académie ou ſociété littéraire, établie à Caſal en Italie. Elle a pris pour emblême le ſoleil & la lune, avec l'inſcription, *lux indeficiens*: on ignore cependant ce que cette lumiere a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, S'ILLUSTRER, (*Gramm.*) un homme *illuſtre* eſt celui qui a mérité l'eſtime & la conſidération générale de ſa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maiſon *illuſtre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illuſtres*, grecs & romains. La maiſon de Bourbon eſt la plus *illuſtre* en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, Ciceron a été le plus *illuſtre* des orateurs de ſon tems, Virgile le plus *illuſtre* des poëtes: je ne ſais ſi ces deux phraſes ſont d'une grande pureté; il eſt certain que le mot *illuſtre* ne ſe dit pas auſſi-bien en pareil cas que le mot *grand*. Ciceron a été le plus *grand* des orateurs de ſon tems; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un ſtatuaire, un muſicien, peut s'*illuſtrer* dans ſon art. *Illuſtre* s'applique rarement aux choſes, & je n'aime pas, les rois d'Egypte ont été ceux qui ont laiſſé de plus *illuſtres* marques de leur grandeur. Il ſe prend toujours en bonne part: un ſcélérat n'eſt point *illuſtre*; il eſt *fameux*, il eſt *inſigne*. Les écrivains hardis ſe jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, adj. (*Littérat.*) en latin *illuſtris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux perſonnes qui ſe diſtinguoient ſur les autres par leur naiſſance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illuſtris*, le ſecond, *clariſſimus*, & le troiſieme *ſpectabilis*; mais *illuſtris* marquoit une prééminence eſſentielle, deſorte qu'il ſe donnoit ſeulement aux conſuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la premiere & ſeconde race, ſe trouvoient honorés du titre d'*illuſtris*, ou d'*illuſter*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans ſon hiſtoire de l'Abbaye de ſaint Denis, il y en a pluſieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illuſter*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajoûter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithete d'homme *illuſtre*. Les maires du pa-

lais, après avoir uſurpé peu à peu l'autorité ſouveraine s'arrogerent auſſi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il paſſa tout de ſuite aux comtes, & aux grands ſeigneurs du royaume, dans les lettres que ſes ſucceſſeurs leur adreſſoient. On en décoroit ſemblablement les évêques & les abbés de haute conſidération; enfin il eſt tombé de mode, & s'eſt changé en ſuperlatif dans le ſeul uſage de la cour de Rome, qui donne le titre de ſeigneurie *illuſtriſſime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (*D. J.*)

ILLUTATION, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On ſe ſert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a ſoin de renouveller lorſqu'elle eſt ſeche, à deſſein d'échauffer, de deſſécher, & de diſcuter, dans le cas de rhumatiſme, de douleur ſciatique, &c.

ILLYRIE L' (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il ſouſentend le mot *ſolum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, ſelon les divers tems, a été différemment bornée par les anciens Géographes; & c'eſt à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à pluſieurs pays, au nombre deſquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faiſoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin; c'eſt, dit le P. Briet, le pays ſitué ſur la mer Adriatique, & que l'on diviſe en Liburnie & en Dalmatie: Ptolomée *livre ij*, *chap. xvij*. borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Iſtrie, au levant par la haute Myſie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, que du tems d'Auguſte on diviſoit l'*Illyrie* en haute & baſſe, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres; les Japydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie*; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, eſt commun à tout le golfe de Veniſe.

Les Romains eurent de la peine à ſubjuguer les Illyriens; mais Auguſte les ſoumit entierement après la défaite d'Antoine; la notice de l'Empire ſous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-ſept provinces; & celle de l'Empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois diocèſes, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit ſoumis au préfet du prétoire d'Italie; ſavoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux diocèſes; l'empire d'Occident eut pour ſa part le diocèſe de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripenſe.

Chacun de ces trois diocèſes avoit ſon métropolitain; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich; le ſecond diocèſe, ou la Dacie, qui comprenoit les pays ſitués entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique; le troiſieme diocèſe, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Theſſalonique.

La connoiſſance de l'*Illyrie*, priſe dans toute ſon étendue, eſt très-néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, car ſans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Theſſalie, de l'Achaïe & de l'Isle de Crete, avec l'*Illyrie*, ſi on ſe figuroit ſeulement, ſous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le repréſente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

ILM, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans le comté de Henneberg, & qui ſe jette dans la Sala au-deſſus de Naumbourg.

Il y a une autre riviere appellée *Ilm* ou *Ilme*, qui arroſe le duché de Brunſwick, & qui ſe jette dans la Leine.

ILMEN LAC D', (*Géog.*) lac de l'Empire Ruſſien, dans le duché de la grande Novogorod; il a près de ſoixante werſtes ou lieues Ruſſiennes dans ſa longueur du ſud au nord, & environ quarante dans ſa largeur, qui eſt en général aſſez égale. (*D. J.*)

ILOIRES, (*Marine.*) *Voyez* HILOIRES.

ILMENT, (*Géog.*) grand fleuve d'Aſie, au royaume de Perſe, qui ſe jette dans l'Océan.

ILOTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom des eſclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponneſe, ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part des naturels du pays, mais ſur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être ſoumiſe, ſe révolta contre eux. Les Spartiates aſſiégerent cette place, la prirent à diſcrétion, & pour faire un exemple de ſévérité, en réduiſirent en eſclavage les habitans, eux & tous leurs deſcendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des eſclaves publics, employés aux miniſteres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur; mais les magiſtrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des beſoins preſſans on s'en ſervoit à la guerre, & pluſieurs y ont mérité leur liberté par leur ſervice. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en ſe multipliant ils ne fuſſent tentés de ſe révolter; & par cette raiſon l'on expoſoit les enfans qui naiſſoient d'eux au-delà du nombre fixé; mais cette loi inhumaine dura peu; du reſte on en uſoit très-rigoureuſement avec les *Ilotes*; on les fuſtigeoit cruellement & ſans raiſon en certains tems de l'année ſeulement, pour leur faire ſentir le poids de la ſervitude; on alloit même juſqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu ſurchargés de travaux. Par une autre biſarrerie auſſi condamnable, on les obligeoit à s'enyvrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fuſſent par ce ſpectacle détournés du vice de l'yvrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnaſes, & à les ramener. Ceux-ci étoient des eſpeces d'affranchis, qui ne jouiſſoient pas néanmoins de tous les privileges des perſonnes libres, quoique par leur bonne conduite ils puſſent arriver à ce dégré de liberté, puiſque Lyſandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naiſſance, & qu'en conſidération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILS, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere, elle a ſa ſource dans un lac des montagnes qui ſéparent la Baviere de la Bohème, & tombe dans le Danube à Ilſtadt, vis-à-vis Paſſaw; elle produit des perles très-rondes & aſſez groſſes, au rapport de Wagenſeil. (*D. J.*)

ILSNA, (*Géog.*) riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Breſſici, qui ſe jette dans le Bug.

ILST, ELZA, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergoo, à deux lieues du Zuiderſée, à quatre lieues de Leuwarden. *Long.* 23. 8. *lat.* 53. 3.

Quatre freres nommés Popma Auſone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Ilſt*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les Belles-Lettres, ce qui eſt très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs; mais l'aîné Auſone Popma paroît s'être le plus diſtingué par ſon érudition, en qualité de grammairien; *voyez*, ſur ces ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. (*D. J.*)

ILSTADT, *Ilſtadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ils, vis-à-vis de Paſſaw. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 28. (*D. J.*)

*ILUANATERRA*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuſe que l'on prétend être bonne contre le ſcorbut. Wallerius donne ce nom à une eſpece de marne, ou à une terre argilleuſe, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne ſait d'où lui vient ce nom.

ILURO, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ſelon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains; c'eſt préſentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca; *Iluro* ayant été détruite par les Mores, fut depuis rebatie au même lieu; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inſcriptions; & on a tiré de ſes ruines quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Veſpaſien & de Titus. (*D. J.*)

## I M

IMAGE, ſ. f. en *Optique*, eſt la peinture naturelle & très-reſſemblante qui ſe fait des objets, quand ils ſont oppoſés à une ſurface bien polie. *Voyez* MIROIR, &c.

*Image* ſignifie plus généralement le ſpectre ou la repréſentation d'un objet que l'on voit, ſoit par réflexion, ſoit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'eſt un des problêmes des plus difficiles de l'Optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, &c.

IMAGE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſe dit des repréſentations artificielles que font les hommes, ſoit en peinture ou ſculpture; le mot d'*image* dans un ſens eſt conſacré aux choſes ſaintes ou regardées comme telles. L'uſage & l'adoration des *images* ont eſſuyé beaucoup de contradictions dans le monde. L'héréſie des Iconoclaſtes ou Iconomaques, c'eſt-à-dire, *briſe-images*, qui commença ſous Leon l'Iſaurien en 724, remplit l'empire grec de maſſacres & de cruautés, tant ſous ce prince, que ſous ſon fils Conſtantin Copronyme; cependant l'égliſe grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'égliſe d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée ſous Conſtantin & Irenne, rétablit toutes choſes dans leur premier état; & celui de Francfort n'en condamna les déciſions que pour une erreur de fait & ſur une fauſſe verſion. Cependant depuis l'an 815 juſqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclaſtes ſe ralluma en Orient, & alors leur héréſie fut totalement éteinte: mais diverſes ſectes, à commencer par les Petrobruſiens & les Henriciens l'ont renouvellée en Occident depuis le douzieme ſiecle. A examiner tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard, & à juger ſainement des choſes, on voit que ces ſectaires & leurs ſucceſſeurs ont fait une infinité de fauſſes imputations à l'égliſe Romaine, dont la doctrine a tojours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & ſubordonné très-diſtinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'expoſition de la foi de M. Boſſuet. Ainſi tant de livres, de déclamations, de ſatyres violentes des miniſtres de la Religion Prétendue Réformée, pour prouver que les Catholiques romains idolâtroient & violoient le premier commandament du décalogue, ne font autre choſe que le ſophiſme que les Dialecticiens appellent *ignoratio elenchi*. Ces artifices ſont bons pour ſéduire des ignorans; mais il eſt étonnant que l'eſprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, juſqu'à leur faire haſarder de pareils écrits, & à les empêcher de diſcerner les abus qui pourroient ſe rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'Egliſe en avoit toujours cru, & d'avec le fond de ſa doctrine ſur cet article.

Les Luthériens blâment les Calviniſtes d'avoir briſé les *images* dans les égliſes des Catholiques, & regardent cette action comme une eſpece de ſacrilége, quoiqu'ils traitent les Catholiques romains d'idolâtres, pour en avoir conſervé le culte. Les Grecs ont pouſſé ce culte ſi loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de reſpect aux *images*; cependant l'égliſe d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais diſputé que ſur des termes; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent abſolument les *images*, & ne ſouffrent aucunes ſtatues ni figures dans leurs maiſons, & encore moins dans leurs ſynagogues & dans les autres lieux conſacrés à leurs dévotions. Les Mahométans ne les peuvent ſouffrir non plus, & c'eſt en partie pour cela qu'ils ont détruit la plûpart des beaux monumens d'antiquité ſacrée & prophane, qui étoient à Conſtantinople.

Les Romains conſervoient avec beaucoup de ſoin les *images* de leurs ancêtres, & les faiſoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eût quelquefois de marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les veſtibules de leurs maiſons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maiſon changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduiſit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inſcriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles repréſentoient, auſſi bien que les actions par leſquelles ils s'étoient diſtingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ſes ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieuſement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on briſoit leurs *images*.

IMAGE, (*Belles-Lettres.*) ſe dit auſſi des deſcriptions qui ſe font par le diſcours. *Voyez* DESCRIPTION.

Les *images*, ſuivant la définition qu'en donne Longin, ſont des penſées propres à fournir des expreſſions, & qui préſentent une eſpece de tableau à l'eſprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un ſens beaucoup moins étendu, lorſqu'il dit que les *images* ſont des diſcours que nous prononçons, lorſque par une eſpece d'enthouſiaſme, ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choſes dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre uſage que parmi les Poëtes. Le but qu'on ſe propoſe dans la Poéſie, c'eſt l'étonnement & la ſurpriſe; au lieu que dans la proſe, c'eſt de bien peindre les choſes, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *Voyez* POESIE.

Ces *images* ou ces peintures ſont d'un grand ſecours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au diſcours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles ſont menagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainſi dire, & ſoumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poéſie, toute deſcription courte & vive, qui préſente les objets aux yeux autant qu'à l'eſprit. Telle eſt dans Virgile cette peinture de la conſternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de ſon fils:

*Miſeræ calor oſſa reliquit,*
*Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.*
Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Ciceron: *Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, muliercula nixus in littore*; ou cette *image* de Racine dans Athalie:

*De princes égorgés la chambre étoit remplie,*
*Un poignard à la main l'implacable Athalie*
*Au carnage animoit ſes barbares ſoldats*, &c.

*Voyez* HYPOTIPOSE.

IMAGE, (*Gravure.*) il ſe dit auſſi de certaines eſtampes pieuſes, ou autres, groſſierement gravées. C'eſt delà que vient le ſubſtantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui ſont curieux de livres embellis d'eſtampes, *qu'ils aiment les* images.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poiſſon. Pour cet effet, prenez de la colle de poiſſon bien nette & bien claire; briſez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraîche, enſuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure juſqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura ſuffiſamment, ſi elle fait la goute ſur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; ſerrez-les à l'entour d'une corde, ou avec du coton, ou d'une mêche de lampe, qui ſerve à retenir la colle; frottez-les de miel; verſez deſſus la colle juſqu'à ce que tout le moule en ſoit couvert, expoſez-les au ſoleil; la colle s'égaliſera & ſe ſéchera; quand elle ſera ſeche, l'*image* ſe détachera du creux, d'elle même, ſera mince comme le papier, ou de l'épaiſſeur d'une médaille, ſelon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés ſeront rendus, & l'*image* ſera luſtrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, ſoit avec le bois de Bréſil, de Fernambouc, ſoit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, &c. Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne ſoit pas trop épaiſſe; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt que dans l'imagination, ainſi l'on dit en ce ſens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire*. Sous ce point de vûe, *imaginaire* ne s'oppoſe point à réel; car un bonheur *imaginaire* eſt un bonheur réel, une peine *imaginaire* eſt une peine réelle. Que la choſe ſoit ou ne ſoit pas comme je l'imagine, je ſouffre ou je ſuis heureux; ainſi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité eſt toûjours dans la ſenſation. Le malade *imaginaire* eſt vraiment malade, d'eſprit au moins, ſinon de corps. Nous ſerions trop malheureux, ſi nous n'avions beaucoup de biens *imaginaires*.

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainſi en *Algebre* les racines paires de quantités négatives. La raiſon de cette dénomination eſt, que toute puiſſance paire d'une quantité quelconque, poſitive ou négative, a néceſſairement le ſigne +, parce que + par +, ou − par −, donnent également +; *Voy.* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'en ſuit que toute puiſſance paire, tout quarré, par exemple, qui a le ſigne −, n'a point de racine poſſible (*voyez* RACINE.), & qu'ainſi la racine d'une telle puiſſance eſt impoſſible ou *imaginaire*. Les quantités *imaginaires* ſont oppoſées aux quantités *réelles*. *Voy.* RÉEL & EQUATION.

Non-

Non-seulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt[2]{-aa}$, est *imaginaire*; mais encore si on y joint une quantité réelle $b$, le tout devient *imaginaire*; ainsi $b+\sqrt[2]{-aa}$ est *imaginaire*, ce qui est évident; car si $b+\sqrt[2]{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle $c$, on auroit $\sqrt[2]{-aa}=c-b$, ce qui est impossible.

Les quantités composées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires simples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toûjours se réduire à $e+f\sqrt{-1}$, $e$ & $f$ étant des quantités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même proposition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il est aisé de voir que sa démonstration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma dissertation sur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toûjours se réduire à $e+f\sqrt{-1}$, $e$ & $f$ étant des quantités réelles. M. Euler a donné de son côté, dans les mémoires de 1749, une démonstration de cette proposition, qui differe entierement de la mienne, & qui ne me paroît pas aussi simple. On peut voir les démonstrations des deux propositions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, sur le calcul intégral.

Un corollaire de cette proposition, qui est démontré fort simplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'est que si $e+f\sqrt{-1}$ est une des racines d'une équation, $e-f\sqrt{-1}$ en sera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toûjours en nombre pair. *Voyez* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes ensemble peuvent former une quantité réelle, p. ex. $\sqrt[3]{a+b\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{a-b\sqrt{-1}}$ est une quantité réelle. *Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. (*O*)

IMAGINAIRE, (*Docimastique.*) poids *imaginaire* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique, Métaphys. Litterat. & Beaux-Arts.*) c'est le pouvoir que chaque être sensible éprouve en soi de se représenter dans son esprit les choses sensibles; cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les sens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compose; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muses *filles de Mémoire*.

Il est très-essentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les composer, sont au rang des choses dont nous ne pouvons rendre aucune raison; ces ressorts invisibles de notre être sont dans la main de l'Etre supreme qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, est-il le seul instrument avec lequel nous composions des idées, & même les plus métaphysiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un son si vous ne vous représentez pas l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vû si vous avez des yeux, ou touché si vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penser au triangle en général si votre *imagination* ne se figure, au moins confusément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous représentiez des unités redoublées, sans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abstraits, *grandeur, vérité, justice, fini, infini*; mais ce mot *grandeur* est-il autre chose qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, si vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité, mensonge*, si vous n'avez pas apperçu par vos sens que telle chose qu'on vous avoit dit existoit en effet, & que telle autre n'existoit pas? & de cette expérience ne composez-vous pas l'idée générale de vérité & de mensonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image sensible, qui vous fait souvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & fort souvent ce qui n'étoit pas?

Avez-vous la notion de juste & d'injuste autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire sous un maître; vous aviez envie de bien épeller, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-injuste; vous avez vû le salaire refusé à un ouvrier, & cent autres choses pareilles. L'idée abstraite du juste & de l'injuste est-elle autre chose que ces faits confusément mêlés dans votre *imagination*?

Le fini est-il dans votre esprit autre chose que l'image de quelque mesure bornée? L'infini est-il autre chose que l'image de cette même mesure que vous prolongez sans fin?

Toutes ces opérations ne se font-elles pas dans vous à-peu-près de la même maniere que vous lisez un livre? vous y lisez les choses, & vous ne vous occupez pas des caracteres de l'alphabet, sans lesquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choses. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caracteres sur lesquels glissoit votre vûe; ainsi tous vos raisonnemens, toutes vos connoissances, sont fondées sur des images tracées dans votre cerveau: vous ne vous en appercevez pas; mais arrêtez-vous un moment pour y songer, & alors vous voyez que ces images sont la base de toutes vos notions; c'est au lecteur à peser cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célebre Addisson dans ses onze essais sur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du *spectateur*, dit d'abord que le sens de la vûe est celui qui fournit seul les idées à l'*imagination*; cependant, il faut avouer que les autres sens y contribuent aussi. Un aveugle né entend dans son *imagination* l'harmonie qui ne frappe plus son oreille; il est à table en songe; les objets qui ont résisté ou cédé à ses mains, font encore le même effet dans sa tête: il est vrai que le sens de la vûe fournit seul les images; & comme c'est un espece de toucher qui s'étend jusqu'aux étoiles, son immense étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres sens ensemble.

Il y a deux sortes d'*imagination*, l'une qui consiste à retenir une simple impression des objets; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manieres. La premiere a été appellée *imagination passive*, la seconde *active*; la passive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle est commune aux hommes & aux animaux; de-là vient que le chasseur & son chien poursuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes font alors plus que se ressouvenir, car les songes ne sont jamais des images fidelles; cette espece d'*imagination* compose les objets, mais ce n'est point en elle l'entendement qui agit, c'est la mémoire qui se méprend.

Cette *imagination passive* n'a pas certainement besoin du secours de notre volonté, ni dans le sommeil, ni dans la veille; elle se peint malgré nous ce que nos yeux ont vû, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché; elle y ajoûte, elle en diminue: c'est un sens intérieur qui agit avec empire; aussi rien n'est-il plus commun que d'entendre dire, *on n'est pas le maître de son imagination*.

C'est ici qu'on doit s'étonner & se convaincre de son peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en songe des discours suivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit sur le même sujet étant éveillé? que l'on résoud même des problèmes de mathématiques? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune maniere. Or, s'il est incontestable que des idées suivies se forment en nous, malgré nous, pendant notre sommeil, qui nous assurera qu'elles ne sont pas produites de même dans la veille? est-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute? ne paroît-il pas qu'elles nous sont données comme les mouvemens de nos membres? & si le pere Malebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées sont données de Dieu, auroit-on pû le combattre?

Cette faculté passive, indépendante de la réflexion, est la source de nos passions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pousse vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, selon la maniere dont elle les représente. L'image d'un danger inspire la crainte; celle d'un bien donne des desirs violens: elle seule produit l'enthousiasme de gloire, de parti, de fanatisme; c'est elle qui répandit tant de

mala-

maladies de l'esprit, en faisant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps; c'est elle qui persuada à tant d'hommes qu'ils étoient obsédés ou ensorcelés, & qu'ils alloient effectivement au sabat, parce qu'on leur disoit qu'ils y alloient. Cette espece d'*imagination* servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'est servie pour dominer. C'est encore cette *imagination passive* des cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes d'une impression qu'une mere a reçue; les exemples en sont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vû de si frappans, qu'il démentiroit ses yeux s'il en doutoit; cet effet d'*imagination* n'est guere explicable, mais aucun autre effet ne l'est davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers ressorts de notre être.

L'*imagination active* est celle qui joint la réflexion, la combinaison à la mémoire; elle rapproche plusieurs objets distans, elle sépare ceux qui se mêlent, les compose & les change; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'*imagination passive*; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que si vous proposez à cent personnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'*imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'elle a reçu? c'est ce don que l'on appelle *génie*; c'est-là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré & de divin.

Ce don de la nature est *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vû qu'on soulevoit une grosse pierre que la main ne pouvoit remuer, l'*imagination active* inventa les leviers, & ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des leviers déguisés. Il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas cette sorte d'*imagination* que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'*ennemie du jugement*; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle éleve tous ses édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant d'*imagination* qu'Homere. C'est par elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caracteres, des passions; invente sa fable, en présente l'exposition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même tems le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans; ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toûjours sain regne dans les fables d'Esope, elles seront toûjours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées; mais ces *imaginations* fantastiques, toûjours dépourvues d'ordre & de bon sens, ne peuvent être estimées; on les lit par foiblesse, & on les condamne par raison.

La seconde partie de l'*imagination active* est celle de détail, & c'est elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'est elle qui fait le charme de la conversation; car elle présente sans cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux; elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine, elle emploie les circonstances les plus frappantes, elle allegue des exemples, & quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oisiveté anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment se peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'est sur-tout dans la Poésie que cette *imagination* de détail & d'expression doit régner; elle est ailleurs agréable, mais là elle est nécessaire; presque tout est image dans Homere, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expressions pittoresques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode; mais la plûpart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui sans être poëte ose donner une tragédie, fait dire à Hyppolite,

*Depuis que je vous vois j'abandonne la chasse.*

Mais Hyppolite, que le vrai poëte fait parler, dit,

*Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.*

Ces *imaginations* ne doivent jamais être forcées, empoulées, gigantesques. Ptolomée parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vûe, & qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

*Des montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,*
*Que la nature force à se venger eux-mêmes,*
*Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents,*
*De quoi faire la guerre au reste des vivans.*

Une princesse ne doit point dire à un empereur,

*La vapeur de mon sang ira grossir la foudre,*
*Que Dieu tient déja prête à te réduire en poudre.*

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée & si fausse.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes; ils servent à rendre les autres ridicules.

L'*imagination active* qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, & qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler; car c'est-là l'enthousiasme, il consiste dans l'émotion & dans les images: alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que diroit la personne qu'il introduit.

*Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vûe,*
*Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;*
*Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler.*

L'*imagination* alors ardente & sage, n'entasse point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps & d'esprit,

*Qu'il est flanqué de chair, gabionné de lard,*

Et que la nature

*En maçonnant les remparts de son ame,*
*Songea plûtôt au fourreau qu'à la lame.*

Il y a de l'*imagination* dans ces vers; mais elle est grossiere, elle est déréglée, elle est fausse; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau: c'est comme si on disoit qu'un vaisseau est entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'*imagination* dans l'éloquence que dans la poésie; la raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes; l'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée: le poëte a pour base de son ouvrage la fiction; ainsi l'*imagination* est l'essence de son art; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'*imagination* ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la Peinture. On cite sur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon dans le sacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avoit eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere, de l'autorité d'un monarque, & du respect pour ses dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie des Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, & la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général les *imaginations* des Peintres, quand elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art; toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* est toûjours naturelle; la fausse est celle qui assemble des objets incom-

compatibles; la bisarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraissemblance; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats, des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le cahos. Lucifer qui se transforme en crapaud; un ange coupé en deux par un coup de canon, & dont les deux parties se rejoignent incontinent, *&c.* . . . . . L'*imagination* forte approfondit les objets, la foible les effleure, la douce se repose dans des peintures agréables, l'ardente entasse images sur images, la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caracteres, mais qui admet très-rarement le bisarre, & rejette toûjours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée est la source de toute *imagination*, cette même mémoire surchargée la fait périr; ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms & de dates, n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses, ont d'ordinaire l'*imagination* stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien plus souvent le partage de ces *imaginations passives*, bornée à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces *imaginations actives* & laborieuses qui assemblent & combinent des idées, car cette *imagination active* a toûjours besoin du jugement; l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajoûter à cet article, que par ces mots *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes distincts, dont l'un a le don de sentir, l'autre se ressouvient, un troisieme *imagine*, un quatrieme juge. Les hommes sont plus portés qu'on ne pense à croire que ce sont des facultés différentes & séparées; c'est cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connoissons que par leurs effets, sans pouvoir rien connoître de cet être. *Cet article est de M.* DE *VOLTAIRE*.

IMAGINATION *des femmes enceintes sur le fœtus*, *pouvoir de l'*. Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice; qu'il n'y soit attaché que par de petits mammelons extérieurs à ses enveloppes; qu'il n'y ait aucune communication du cerveau de la mere avec le sien: on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit aussi le fœtus; que les impressions de l'une portoient leurs effets sur le cerveau de l'autre; & on a attribué à cette influence les ressemblances, les monstruosités, soit par addition, soit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on observe souvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux nés, & sur-tout par les taches qu'on voit sur leur peau, tous effets, qui, s'ils dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raisonnablement être attribués à celle des personnes qui croyent les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'est susceptible d'avoir aucun pouvoir de cette espece.

On a cependant poussé sur ce sujet, le merveilleux aussi loin qu'il pouvoit aller. Non-seulement on a voulu que le fœtus pût porter les représentations réelles des appétits de sa mere, mais on a encore prétendu, que par une sympathie singuliere, les taches, les excroissances, auxquelles on trouve quelque ressemblance, avec des fruits, par exemple des fraises, des cerises, des mûres, que la mere peut avoir desiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la saison où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces représentations paroît croître avec eux: mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroissances de la peau, changer bien plus souvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du sang est accéléré; & cet effet est tout simple. Dans le tems où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées sont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le sang donne ces différentes teintes à la peau, selon qu'il pénetre dans ses vaisseaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaisseaux sont plus ou moins condensés, ou relâchés, qu'ils sont plus ou moins grands & nombreux; selon la differente temperature de l'air, qui affecte la surface du corps, & que le tissu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroissance, se trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cause l'appétit de la mere, qui se représente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hist. nat. tom. IV. chap. xj*) n'ont-elles pas des formes & des couleurs aussi variées que les objets de ces appétits? Que de figures singulieres ne verroit-on pas, si les vains desirs de la mere étoient écrits sur la peau de l'enfant!



Comme nos sensations ne ressemblent point aux objets qui les causent, il est impossible que les fantaisies, les craintes, l'aversion, la frayeur, qu'aucune passion en un mot, aucune émotion intérieure puissent produire aucune représentation réelle de ces mêmes objets; encore moins créer en conséquence de ces représentations, ou retrancher des parties organisées, faculté, qui pourroit s'étendre au tout, seroit malheureusement presqu'aussi souvent employée pour détruire l'individu dans le sein de la mere, pour en faire un sacrifice à l'honneur, c'est-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuses qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne se feroit presque que des enfans mâles; toutes les femmes, pour la plûpart, sont affectées des idées, des desirs, des objets qui ont rapport à ce sexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice, est à cet égard aussi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'est de la poule qui le couve, on peut croire tout aussi volontiers, ou tout aussi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres se trouverent conformés de maniere qu'ils paroissoient rompus.

Cet exemple qui en a tant imposé au P. Mallebranche, prouve très-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit; 1°. parce que le fait est équivoque; 2°. parce qu'on ne peut comprendre raisonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomene. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences physiques, soit qu'on ait recours à des moyens méchaniques; il est impossible de s'en rendre raison d'une maniere satisfaisante. Puisque le cours des esprits dans le cerveau de la mere, n'a point de communication immédiate qui puisse en conserver la modification jusqu'au cerveau de l'enfant; & quand même on conviendroit de cette communication, pourroit-on bien expliquer comment elle seroit propre à produire sur les membres du fœtus les effets dont il s'agit? L'action des muscles de la mere mis en convulsion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cause, peut-elle aussi jamais produire sur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets assez déterminés, pour opérer des solutions de continuité, plus précisément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui sont de nature alors à plier, à se courber, plûtôt qu'à se rompre? Peut-on concevoir que de pareils efforts méchaniques, qui portent sur le fœtus, puissent produire aucune autre sorte d'altération, qui puissent changer la structure de certains organes, préférablement à tous autres?

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomene de l'enfant rompu, explication d'ailleurs qu'il est toûjours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain, ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonstances, qu'en supposant quelque vice de conformation, qui auroit subsisté indépendamment du spectacle de la roue, avec lequel il a seulement concouru, en donnant lieu de dire très-mal-à-propos, *post hoc*, *ergo propter hoc*. L'enfant rachitique, dont on voit le squelette au cabinet d'histoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inspection desquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les [illegible] quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le sein de sa mere, sans qu'il soit fait mention qu'elle ait été spectatrice du supplice de la roue, qu'ils se sont [illegible] ensuite, & ont formé les calus.

Les choses les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *hist. nat.* arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires, & qui arrivent très-souvent. Dans le nombre infini de combinaisons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus singuliers doivent se trouver, & se trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres; dès-lors on peut parier que sur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus; ou avec telle autre difformité ou monstruosité particuliere, qu'on voudra supposer. Il se peut donc naturellement, & sans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il soit né un enfant avec les apparences de membres rompus

qu'il

qu'il en ſoit né pluſieurs ainſi, ſans que les meres euſſent aſſiſté au ſpectacle de la roue; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant étoit formé avec cette défectuoſité, l'ait mis au monde après avoir vu ce ſpectacle dans le cours de ſa groſſeſſe; enſorte que cette défectuoſité n'ait jamais été remarquée comme une choſe ſinguliere, que dans le cas du concours de deux événemens.

C'eſt ainſi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités ſur la peau, ou dans d'autres parties, que l'on ne fait obſerver qu'autant qu'elles ont eu que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans ſon ſein. Mais il arrive plus ſouvent encore que les femmes qui croyent devoir mettre au monde des enfans marqués, conſéquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur groſſeſſe, les mettent au monde ſans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections, ce qui reſte ſous ſilence mille fois pour une; où le concours ſe trouve entre le ſouvenir de quelque fantaiſie qui a précédé, & quelque défectuoſité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'eſt point une *imagination* agiſſante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites; elles ont été formées par l'épanchement d'un ſuc hétérogène, qui s'eſt inſinué dans les diverſes parties de la pierre: ſelon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, ſa trace a formé différentes figures. Or, cette diſtribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cauſe libre n'a pu diriger, & qui a pu varier; la route de l'épanchement de ce ſuc, & l'effet qui en a réſulté, ſont donc un pur effet du haſard. *Voyez* HASARD.

Si un pareil principe peut occaſionner dans ces corps des reſſemblances aſſez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cauſe aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit ſur les corps des enfans. Il eſt prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer; par conſéquent que les figures défectueuſes ou monſtrueuſes qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des réſiſtances ou des relâchemens particuliers dans les ſolides. Ces circonſtances n'ayant pas plus de diſpoſition à être déterminées par une cauſe libre, que celles qui produiſent des irrégularités, des défectuoſités, des monſtruoſités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres; elles ont pu varier à l'infini, & conſéquemment faire varier les figures qui en ſont la ſuite. Si elles ſemblent repréſenter une groſeille plutôt qu'un œillet, ce n'eſt donc que l'effet du haſard. Un événement qui dépend du haſard, ne peut être prévu, ni prédit; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui eſt auſſi rare, qu'il eſt commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puiſſe la ſuppoſer, ne pourra jamais être regardée que comme un ſecond effet du haſard.

Mais, c'eſt aſſez s'arrêter ſur les effets dont la ſeule crédulité a fait des ſujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illuſtre auteur de l'hiſtoire naturelle, que malgré les progrès de la Philoſophie, & ſouvent même en dépit du bon ſens, les faits dont il s'agit, ainſi que beaucoup d'autres, reſteront vrais pour bien des gens, quant aux conſéquences que l'on en tire. Les préjugés, ſur-tout ceux qui ſont fondés ſur le merveilleux, triompheront toujours des lumieres de la raiſon; & l'on ſeroit bien peu philoſophe, ſi l'on en étoit ſurpris.

Comme il eſt ſouvent queſtion dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raiſons générales & philoſophiques ſont moins d'effet qu'une hiſtoriete; il ne faut pas compter qu'on puiſſe jamais perſuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaiſies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pû ſatiſfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander, avant la naiſſance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaiſies, de ces envies ſouvent auſſi reſpectées qu'elles ſont impérieuſes, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conſéquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il eſt arrivé quelquefois de faire cette queſtion, on a fâché les gens ſans les avoir convaincus.

Mais cependant, comme le préjugé à cet égard, eſt très-préjudiciable au repos & à la ſanté des femmes enceintes, quelques ſavans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *diſſertation* du docteur Blondel, *en forme de lettres*, à Paris, chez Guérin, 1745. traduite de l'anglois en notre langue, qui renferme des choſes intéreſſantes ſur ce ſujet. Mais cet auteur nie preſque tous les faits qui ſemblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination*; mais la plûpart ſont des faits certains. Ils ſerviront toujours à fortifier la façon de penſer reçue, juſqu'à ce que l'on ait fait connoître, que l'on ait pour ainſi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cauſe.

Les mémoires de l'académie des Sciences renferment pluſieurs diſſertations ſur le même ſujet, qui ſont dignes ſans doute de leurs ſavans auteurs, & du corps illuſtre qui les a publiés; mais, comme on y ſuppoſe toujours certains principes connus des ſeuls phyſiciens, elles paroiſſent peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philoſophiques deſtinés à l'inſtruction du vulgaire, & des dames ſur-tout, doivent être traités différemment d'une diſſertation, & tels que *legat ipſa Lycoris*. C'eſt à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans leſquelles la matiere paroît être très-bien diſcutée, & d'une maniere qui la met à la portée de tout le monde; ce qui eſt d'autant plus louable, qu'il n'eſt perſonne effectivement qui ne ſoit intéreſſé à acquérir des lumieres ſur ce ſujet, que l'on trouve auſſi très-bien traité dans les *commentaires ſur les inſtitutions* de Boerhaave, § 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où ſe trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des obſervations ſur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. *Voyez* ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, *voyez* PASSION DE L'AME, MELANCHOLIE, DELIRE.

IMAL, ſ. m. (*Comm.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boiſſeaux meſure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

IMAM ou IMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) miniſtres de la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot ſignifie proprement ce que nous appellons prélats, *antiſtites*; mais les Muſulmans le diſent en particulier de celui qui a le ſoin, l'intendance d'une moſquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete après lui.

*Iman*, ſe dit auſſi abſolument par excellence des chefs, des inſtituteurs ou des fondateurs des quatre principales ſectes de la religion mahométane, qui ſont permiſes. *Voyez* MAHOMÉTISME. Alí eſt l'*iman* des Perſes, ou de la ſecte des Schiaites; Abu-beker, l'*iman* des Sunniens, qui eſt la ſecte que ſuivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre ſecte.

Les Mahométans ne ſont point d'accord entr'eux ſur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croyent de droit divin, & attachée à une ſeule famille, comme le pontificat d'Aaron; les autres ſoutiennent d'un côté qu'elle eſt de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croyent pas tellement attachée à une famille, qu'elle ne puiſſe paſſer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, ſelon eux, exempt non-ſeulement des péchés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être dépoſé, s'il y tombe, & ſa dignité transférée à un autre.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt conſtant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Muſulmans, celui qui nie que ſon autorité vient immédiatement de Dieu, eſt un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'eſt partout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les diſtingue du commun des Turcs: leur habillement eſt preſque le même, excepté leur turban qui eſt un peu plus large, & pliſſé différemment. Un *iman* privé de ſa dignité, redevient ſimple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le viſir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du miniſtre ſont toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, eſt la prédication, qui roule ordinairement ſur la vie de Mahomet, ſa prétendue miſſion, ſes miracles, & les fables dont fourmille la tradition muſulmane. Ils tâchent au reſte de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leur manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & compoſée. Un turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & ſi le coupable étoit chrétien, il ſeroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il eſt en titre, ne peut être puni de

mort; la plus grande peine qu'on lui puisse infliger, ne s'étend pas au-delà du bannissement. Mais les sultans & leurs ministres ont trouvé le secret d'éluder ces privileges, soit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, distinction qui les fait passer au rang des gens de guerre, soit en les faisant déclarer *infideles* par une assemblée de gens de loi, & dès-lors ils sont soumis à la rigueur des lois. *Guer. mœurs des Turcs, liv. II. tome I.*

IMARET, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une maison bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande mosquée; elle est semblable à un hôpital ou hôtellerie, & est destinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAÜS, (*Géog. anc.*) longue chaîne de montagnes qui traverse l'Asie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ses branches au septentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* séparoit l'Inde de la Scythie, comme il sépare encore aujourd'hui l'Indostan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt; on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie deserte, *Moréghar*; dans le Mogolistan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les sources du Gange. Une de ses plus considérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* se divise au septentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous décrirons celles qui serpentent sur le globe de la terre, par une espece de connexion & d'enchaînement. (*D. J.*)

IMBECILLE, s. m. (*Logique*) c'est celui qui n'a pas la faculté de discerner différentes idées, de les comparer, de les composer, de les étendre, ou d'en faire abstraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* passa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne savoit pas compter au-dessus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adolescence, il demanda à sa mere, si elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere....

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne sauroient les rappeller, ou les rassembler promptement, n'ont que très-peu de pensées. Ceux qui ne peuvent distinguer, comparer & abstraire des idées, ne sauroient comprendre les choses, faire usage des termes, juger, raisonner passablement; & quand ils le font, ce n'est que d'une maniere imparfaite sur des choses présentes, & familieres à leur sens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit assez bien jusqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foiblesse de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles* & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. Les fous au contraire, semblent être dans l'extrémité opposée, car il ne paroît pas que ces derniers ayent perdu la faculté de raisonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal-à-propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & se trompent de la même maniere que ceux qui raisonnent juste sur de faux principes. Ainsi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juste conséquence, être servi, honoré selon sa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur corps d'être cassé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins considérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui constitue vraissemblablement la différence qui se trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'est que les fous joignent ensemble des idées mal-assorties & extravagantes, sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propositions, & ne raisonnent que peu ou point du tout, suivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne sais, si certains *imbécilles* qui ont vécu quarante ans sans donner le moindre signe de raison, ne sont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*, signifient-ils des especes tellement marquées par des essences distinctes, que nulle autre espece ne puisse intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vint nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puisque nous sommes portés à en faire une espece distincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de savoir & de rechercher de pareilles choses. Qu'ils tombent, ou qu'ils se soutiennent (pour me servir d'un passage de S. Paul, *Rom. xiv.* 4.) cela regarde leur maître. D'ailleurs, soit que nous déterminions quelque chose, ou que nous ne déterminions rien sur leur état à venir, il ne sera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* sont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne dispose pas de ses créatures suivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les distingue point conformément aux noms, & aux chimeres qu'il nous plaît de forger. (*D. J.*)

* IMBIBER, verb. act. & neut. (*Gramm.*) on dit *imbiber*, & *s'imbiber*. L'éponge s'imbibe d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere physique dont se fait l'imbibition ne nous est pas toujours distinctement connue. Par quel méchanisme, si un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & retombe de l'autre bout au-dehors du verre, fait-il la fonction de siphon; *s'imbibera-t-il* sans cesse d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bientôt la raison à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de *s'imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchimistes ont transportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, s. f. (*Chimie.*) c'est une espece ou une variété de la macération, dont le caractere distinctif consiste en ce que le liquide appliqué à une substance concrete, est absorbé tout entier, ou presque entier par cette substance; c'est ainsi qu'une éponge est *imbibée* d'eau, &c. Cette opération est peu en usage dans les travaux ordinaires de la Chimie. On l'emploie dans quelques arts chimiques; par exemple, dans la préparation de l'orseil, du tournesol, & de quelques autres fécules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes desquelles on travaille à les extraire. (*b*)

IMBLOCATION, subst. m. (*Hist. des Coûtum.*) terme consacré chez les écrivains du moyen âge, pour désigner la maniere d'enterrer les corps morts des personnes excommuniées; cette maniere se pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins, parce qu'il étoit défendu de les ensevelir, & à plus forte raison de les mettre en terre sainte. *Imblocation* est formé de *bloc*, amas de pierres. *Voyez* du Cange, *Glossaire latin*, au mot *imblocatus*. (*D. J.*)

* IMBRICE, adj. (*Art.*) c'est par cette épithete qu'on distingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il est sûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIM, s. m. (*Hist. nat.*) nom que l'on donne dans les îles de Feroe ou Farroe à un oiseau de la grosseur d'une oie, qui, dit-on, ne sort jamais de l'eau. Cet oiseau a le cou fort long ainsi que le bec; ses plumes sont grises sur le dos & blanches sur la poitrine; son cou est tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une espece de collier. Il vit dans l'eau parce que ses piés sont placés en arriere, & sont d'ailleurs si foibles qu'ils ne pourroient point soutenir son corps; & ses aîles sont trop petites pour qu'il puisse voler. Sous chaque aîle il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'est là qu'il tient ses œufs cachés & qu'il les couve; d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclore que deux petits. Ces oiseaux paroissent sur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different suivant la description qui vient d'être donnée. *Voyez Acta Hafniensia, ann.* 1671 & 72, *observ.* 49.

IMBRIKDAR-AGA, subst. m. (*Hist. mod.*) nom d'un officier de la cour du sultan, dont la fonction est de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, (*Géog.*) île [illegible] Chersonnèse de Thrace, séparée par un petit trajet de mer de la Thessalie. Philippe de Macédoine s'en rendit [illegible], & y exerça un pouvoir absolu. [illegible] le de même nom [illegible] de l'Archipel, & qu'elle étoit consacrée à [illegible]; quoi qu'il en soit, l'île d'*Imbros* se nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. *Voyez* LEMBRO. (*D. J.*)

IMI, s. m. (*Commerce.*) mesure de liquides en usage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, (*Géog.*) petit royaume d'Asie, entre les montagnes qui séparent la mer Caspienne & la mer Noire. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Gareil, & la Géorgie. Sa longueur est de six vingt mille stades, sa largeur de soixante mille. Les peuples du mont Cauca-

se,

fe, avec qui l'*Imirette* confine, font les Géorgiens & les Turcs au midi; au feptentrion, ces Caracioles ou Circaffiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les hiftoriens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* eft un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieufes plaines. Il s'y trouve des minieres de fer; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coûtumes, c'eft la même chofe qu'en Mingrélie, qui a été autrefois fous fa domination, ainfi que les peuples du Guriel; ils font tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'eft-à-dire du roi d'*Imirette* eft de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans jufqu'à vingt; il envoie fon tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il fe nomme *le roi des rois*: qu'eft donc le pacha du grand-feigneur vis-à-vis de lui?

La turquie ne s'eft point fouciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il eft impoffible d'obferver le Mahométifme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendus par la loi mahométane; outre que le peuple y eft épars, errant & vagabond: de forte que les Turcs fe font contentés de faire en forte que toutes ces provinces leur ferviffent de pepinieres d'efclaves. On dit qu'ils en tirent fix ou fept mille chaque année.

Des égards & des obftacles à peu près femblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vaftes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenfes du mont Caucafe. C'eft une obfervation remarquable que cet ancien ufage de tribut d'enfans pour efclaves. La Colchide le payoit à la Perfe dès les premiers âges du monde; c'eft une autre chofe bien finguliere, que dans tous les fiecles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de fi beau fang, & en fi grande quantité. (*D. J.*)

IMITATIF, adj. (*Gramm.*) qui fert à l'imitation; c'eft le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur fignification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue greque, font dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaifon verbale ἴζειν pour caractérifer l'imitation: ἀττικίζειν, de ἀττικὸς; σικελίζειν, de σικελὸς; βαρβαρίζειν, de βάρβαρος, &c. La terminaifon ἴζειν pourroit bien venir elle-même de l'adjectif ἴσος, *pareil*, *femblable*, qui femble fe retrouver encore à la terminaifon des noms terminés en ισμὸς, que les Latins rendent par *ifmus*, & nous par *ifmes*, comme *archaïfme*, *néologifme*, *hellénifme*, &c. Il me femble par cette raifon même, que l'on pourroit les appeller auffi des noms *imitatifs*.

Nous avons confervé en françois la même terminaifon *imitative*, en l'adaptant feulement au génie de notre langue, *tyrannifer*, *latinifer*, *francifer*. Anciennement on écrivoit *tyrannizer*, *latinizer*, *francizer*, comme on peut le voir au *traité de la Gramm. fr.* de R. Etienne, imprimée en 1569 (*pag.* 42.): & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaifie l'avons-nous altérée?

Les Latins ont fait pareillement une alteration à la terminaifon radicale, dont ils ont changé le z en *ff*: *atticiffare*, *ficiliffare*, *patriffare*. Voffius (*Gramm. lat. de derivatis*) remarque que les Latins ont préféré la terminaifon latine en *or* à la terminaifon greque en *iffare*, & qu'en conféquence ils ont mieux aimé dire *græcari* que *græciffare*.

Si j'ofois propofer une conjecture contre l'affertion d'un fi favant homme, je dirois que cette différence de terminaifon doit avoir un fondement plus raifonnable qu'un fimple caprice; & la réalité de l'exiftence des deux mots latins *græciffare* & *græcari* eft une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on fait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet une exacte fynonymie. Il me paroît affez vraiffemblable que la terminaifon *iffare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaifon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs: *atticiffare* (parler comme les Athéniens), *patriffare* (parler en pere); *græcari* (boire comme les Grecs), *vulpinari* (agir en renard, rufer). Les verbes *imitatifs* de la premiere efpece ont une terminaifon active, parce que l'imitation de langage n'eft que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui fe fuccedent de loin à loin, ou même d'un feul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la feconde efpece ont une terminaifon paffive; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eft plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paffions qui caractérifent les mœurs, de maniere que le fujet qui imite eft pour ainfi dire transformé en l'objet imité: *græcari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard: de forte qu'il eft à préfumer que ces verbes, réputés déponens à caufe de la maniere active dont nous les traduifons, & peut-être même à caufe du fens actif que les Latins y avoient attaché, font au fond de vrais verbes paffifs, fi on les confidere dans leur origine & felon le véritable fens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raifon de leur fignification ufuelle, font des verbes actifs, abfolus; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter; abfolus, parce que le fens en eft complet & défini en foi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaifon latine en *iffare* ne fuffit pas pour en conclure que le verbe eft *imitatif*: l'affonnance feule n'eft pas un guide affez fûr dans les recherches analogiques; il faut encore faire attention au fens des mots & à leur véritable origine. C'eft en quoi il me femble qu'a manqué Scaliger (*De cauf. ling. lat. cap. cxxiij.*), lorfqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiffare*: ce n'eft pas qu'il ne fente qu'il n'y a point ici de véritable imitation: *neque enim*, dit-il, *aut imitamur aut fequimur Cyathum*; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaifon. Le verbe grec qui correfpond à *cyathiffare*, c'eft κυαθίζειν, & non pas κωθωνίζειν, comme les vrais *imitatifs*; ce qui prouve que l'affonnance de *i, thiffare* avec les verbes *imitatifs* eft purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

* IMITATION, f. f. (*Gramm. & Philofoph.*) c'eft la repréfentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point; c'eft l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *difcours*, & le difcours eft oratoire ou poétique. *Voyez* ÉLOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des fons, l'*imitation* s'appelle *mufique*. Voyez *l'article* MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. *Voyez l'article* PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matiere femblable, l'*imitation* s'appelle *fculpture*. Voy. *l'article* SCULPTURE. La nature eft toujours vraie; l'art ne rifquera donc d'être faux dans fon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoffibilité d'en approcher d'affez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce foit, a fon enfance, fon état de perfection, & fon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie; parce que nous apprétions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obftacles furmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature des objets qui nous affectent plus que d'autres; ainfi quoique l'*imitation* des premiers foit peut-être plus facile que l'*imitation* des feconds, elle nous intéreffera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artifte font bien différens. C'eft la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tiendra l'artifte fufpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation*; il tient trop au technique qu'il ignore: ce font des qualités dont la connoiffance eft plus générale & plus commune, qui fixeront fes regards. L'*imitation* eft rigoureufe ou libre; celui qui imite rigoureufement la nature en eft l'hiftorien. *Voyez* HISTOIRE. Celui qui la compofe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en difpofe à fon gré, en eft le poëte. *Voyez* POÉSIE. On eft hiftorien ou copifte dans tous les genres d'*imitation*. On eft poëte, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace difoit aux imitateurs, *ô imitatores fervum pecus*, il ne s'adreffoit ni à ceux qui fe propofoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant fur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eft un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eft auffi un homme de génie. *Voyez l'article fuivant*.

IMITATION, f. f. (*Poéfie Rhétor.*) on peut la définir, l'emprunt des images, des penfées, des fentimens, qu'on puife dans les écrits de quelque auteur, & dont on fait un ufage, foit différent, foit approchant, foit en enchériffant fur l'original.

Rien n'eft plus permis que d'ufer des ouvrages qui font entre les mains de tout le monde; ce n'eft point un crime de les copier; c'eft au contraire dans leurs écrits,

écrits, selon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richesse des termes, la variété des figures, & la maniere de composer: ensuite, ajoute cet orateur, on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne consiste dans l'*imitation* adroitement déguisée.

Laissons dire à certaines gens que l'*imitation* n'est qu'une espece de servitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne servent qu'à la fortifier. C'est ce que M. Racine a prouvé solidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stésychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraissemblablement n'a pû lui-même, sans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la Poésie à son plus haut point de perfection. Virgile n'écrit presque rien qu'il n'imite; tantôt il suit Homere, tantôt Théocrite, tantôt Hésiode, & tantôt les poetes de son tems; & c'est pour avoir eu tant de modeles, qu'il est devenu un modele admirable à son tour.

J'avoue qu'il n'est pas impossible que des hommes plus favorisés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent sans guides; mais de tels exemples sont si merveilleux, qu'ils doivent passer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a besoin de secours pour croître & se soutenir; il ne trouve pas tout dans son propre fonds. L'ame ne sauroit concevoir ni enfanter une production célebre, si elle n'a été comme fécondée par une source abondante de connoissances. Nos efforts sont inutiles, sans les dons de la nature; & nos efforts sont imparfaits si l'on n'accompagne ces dons, si l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne suffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation*; il faut savoir encore quelles regles on doit suivre pour en retirer les avantages qu'elle est capable de procurer.

La premiere chose qu'il faut faire est de se choisir un bon modele. Il est plus facile qu'on ne pense de se laisser surprendre par des guides dangereux; on a besoin de sagacité pour discerner ceux auxquels on doit se livrer. Combien Séneque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de son tems & du nôtre? Lucain a égaré plusieurs esprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne possédoient pas le feu de son éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition de lui dérober la gloire du style ampoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduise seul & nous fasse oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du suc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius, & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoute encore de nouveaux traits que Séneque lui présente.

Le discernement n'est pas moins nécessaire pour prendre dans les modeles qu'on a choisis les choses qu'on doit imiter. Tout n'est pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui est bon ne convient pas également dans tous les tems & dans tous les lieux.

De plus, ce n'est pas assez que de bien choisir; l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuse, & pleine de liberté. La bonne *imitation* est une continuelle invention. Il faut, pour ainsi dire, se transformer en son modele, embellir ses pensées, & par le tour qu'on leur donne, se les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laisser ce qu'on ne peut enrichir. C'est ainsi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

*Mon imitation n'est point un esclavage:*

„ Je n'emploie que l'idée, les tours & les lois que „ nos maîtres suivoient eux-mêmes „.

*Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,*
*Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,*
*Je l'y transporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,*
*Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.*

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la pensée d'un autre, par l'image sous laquelle il représente le vers si connu d'Horace, *pallida mors æquo pulsat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

*Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,*
*Est sujet à ses lois;*
*Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre,*
*N'en défend pas nos rois.*

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorsqu'étant prêt de mourir, il trouve son fils:

Ὦ παῖ, γένοιο πατρὸς εὐτυχέστερος,
Τὰ δ' ἄλλ' ὁμοῖος.

Virgile exprime la même chose d'une maniere différente.

*Disce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,*
*Fortunam ex aliis.*

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

*Fais connoître à mon fils, les héros de sa race:*
*Autant que tu pourras, conduis-le sur leur trace;*
*Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,*
*Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.*

M. Despréaux qui disoit en badinant, „ qu'il n'étoit „ qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, „ s'est si fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en est fait un trésor, qui lui appartient justement; en imitant toujours, il est toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a joûté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu sans honte.

Si Virgile n'avoit pas osé joûter contre Homere, nous n'aurions point sa magnifique description de la descente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de son héros. C'est ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour se rendre original en imitant; c'est de cette maniere que les grands Peintres & les Sculteurs imitent la nature, je veux dire en l'embellissant. *Voyez* le *mémoire* de M. l'abbé Fraguier sur les *imitations* de l'Enéide.

L'approbation constante que l'Iphigénie de Racine a reçûe sur le théâtre françois, justifie sans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athènes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Eurypide, de l'aveu d'Aristote, ne donne pas à son Iphigénie, un caractere constant & soutenu; d'abord, elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuste d'un pere barbare: un moment après, elle change de sentiment, elle excuse ce pere, & prie Clytemnestre de ne point haïr Agamemnon, pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne sentant la faute d'Eurypide, a pris grand soin de l'éviter; il a peint cette fille toujours respectueuse & toujours soumise aux volontés de son pere.

Ainsi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inspire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens; c'est ce qui fait dire à un de nos meilleurs poëtes:

*Mon feu s'échauffe à leur lumiere,*
*Ainsi qu'un jeune peintre instruit*
*Sous Coypel & sous l'Argilliere,*
*De ces maîtres qui l'ont conduit,*
*Se rend la touche familiere;*
*Il prend noblement leur maniere,*
*Et compose avec leur esprit.*

Ne rougissons donc pas de [illegible] des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils soient nos maîtres, la grande distance que nous voyons entre eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru si glorieusement est encore ouverte; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations*; si nous ne les atteignons pas, du-moins nous pouvons en approcher; & après les grands hommes, il est encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortensius ne rallentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à desespérer ses rivaux que Corneille? cependant il a trouvé un égal; & quoiqu'un autre ait mérité la même couronne, la sienne lui est demeurée toute entiere, n'a rien perdu de son éclat.

Concluons que c'est à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'est de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. (*D. J.*)

Imi-

IMITATION, s. f. (*Morale.*) c'est, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carriere de la gloire & de la vertu, doit commencer par se proposer d'excellens modeles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de ressemblance, pour une parfaite conformité; mais avec le tems, il doit devenir lui-même son modele, c'est-à-dire régler ses actions par ses actions, & donner des exemples après en avoir suivi. (*D. J.*)

IMITATION *en Musique*, est l'emploi d'un même tour de chant dans plusieurs parties qui se font entendre l'une après l'autre. A l'unisson, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce soit, l'*imitation* est toujours bien prise, même en changeant plusieurs notes, pourvû que le même chant se reconnoisse toûjours, & qu'on ne s'écarte point des loix d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus sensible, on la fait précéder d'un silence. On traite l'*imitation* comme on veut; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à sa liberté; en un mot les regles en sont aussi relachées que celles de la fugue sont séveres: c'est pourquoi les grands maîtres la dédaignent, & toute *imitation* trop affectée décele presque toûjours un écolier en composition.

IMITATIVE, PHRASE, (*Gram. & Poésie*). J'appelle phrase *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philosophique) toute phrase qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous servons par instinct naturel, pour donner l'idée de la chose que la phrase exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à son gré le sentiment dont il est touché, a recours naturellement à l'expedient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ses sentimens par des sons inarticulés. Nous sommes portes par un mouvement naturel à dépeindre par des sons inarticulés le fracas qu'une maison aura fait en tombant, le bruit confus d'une assemblée tumultueuse, & plusieurs autres choses. L'instinct nous porte à suppléer par ces sons inarticulés, à la stérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les Ecrivains latins, particulierement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue est infiniment plus riche, sont remplis de *phrases imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les Ecrivains du bon tems. Elles ont été louées par les Romains du siecle d'Auguste qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel est le vers de Virgile qui dépeint Poliphéme.

*Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.*

Ce vers prononcé en supprimant les syllabes qui font élision, & en faisant sonner l'*u* comme les Romains le faisoient sonner, devient si l'on peut s'exprimer ainsi un vers monstrueux. Tel est encore le vers où Perse parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne sauroit aussi prononcer qu'en nazillant.

*Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.*

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, suivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poëtes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phrases imitatives*, n'ont pas réussi au goût des François, comme ces poëtes latins réussissoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un coursier, *le champ plat, bat, abbat*. Nous ne traitons pas plus sérieusement les vers où Ronsard décrit en *phrase imitative* le vol de l'aloüette.

*Elle guindée du zéphire,*
*Sublime en l'air, vire & revire,*
*Et y décligne un joli cri,*
*Qui rit, guérit, & tire l'ire*
*Des esprits mieux que je n'écris.*

Pasquier rapporte plusieurs autres *phrases imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ses recherches*, où il veut prouver que notre langue n'est pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Pasquier rapporte, réfutent seuls sa proposition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phrases imitatives* dans des vers, il ne s'ensuit pas que ces vers soient bons. Il faut que ces *phrases imitatives* y ayent été introduites, sans préjudicier au sens & à la construction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poésie françoise, qui soient de cette espece, & qu'on puisse opposer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les tems ont loué dans les ouvrages des poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoissoit même en ce genre que la description d'un assaut qui se trouve dans l'ode de Despreaux sur la prise de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phrase imitative* le soldat qui gravit contre une breche, & qui vient le fer & la flamme en main,

*Sur les monceaux de piques,*
*De corps morts, de rocs, de briques,*
*S'ouvrir un large chemin.*

Je n'examinerai pas si l'exemple de l'Abbé du Bos est très-bon; je dirai seulement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois sont plus fertiles, que les nôtres en *phrases imitatives*, comme Adisson l'a prouvé par plusieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve aussi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaisir les objets par des *phrases imitatives*; témoin la description suivante du travail des Cyclopes.

*One stirs the fire and one the bellows blows,*
*The hissing steel in the smithy drown'd;*
*The grot with beating anvils groans around.*
*By turns their arms advance in equal time,*
*By turns their hand descend, and hammers chime.*
*They turn the glowing mass with crooked tongs*
*The fiery work proceeds with rustick songs.*

(*D. J.*)

IMMACULÉ, adj. (*Théolog.*) qui est sans tache ou sans péché.

Les Catholiques se servent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour signifier qu'elle est née sans péché originel. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Quand on donne le bonnet à un docteur de Sorbonne, on lui fait jurer qu'il soutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La sorbonne fit ce decret dans le 14e siecle, & quatre-vingt autres universités l'ont fait depuis à son imitation. *Voyez* SORBONNE.

Au reste il faut observer que dans cette savante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuse & catholique*, & c'est en ce sens-là que ses candidats la soutiennent tous les jours dans leurs theses: mais il leur est défendu aussi bien qu'aux professeurs de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Espagne se sont obligés à soutenir cette prérogative de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

Il y a aussi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plûpart des couvents, de laquelle il y a une société de filles séculieres qui ont pour fin d'onorer l'*immaculée conception* de la Vierge. Elles en font tous les ans une protestation en public, & tous les jours en particulier. (*G*)

IMMANENT, adj. (*Philos. Théolog.*) qui demeure dans la personne, ou qui n'a point effet au-dehors.

Les Philosophes ont distingué les actions en *immanentes* & transitoires. Les Théologiens ont adopté la même distinction. L'action *immanente* est celle dont le terme est dans l'être même qui l'a produite. La transitoire est celle dont le terme est hors de l'être qui l'a produite. Ainsi Dieu a engendré le fils & le Saint Esprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions transitoires.

IMMATÉRIALISME ou SPIRITUALITÉ. (*Métaph.*) L'*immatérialisme* est l'opinion de ceux qui admettent dans la nature deux substances essentiellement différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *esprit*. Il paroît certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la spiritualité. Ils croyoient de concert que tous les êtres participoient à la même substance, mais que les uns étoient matériels seulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, les anges & les génies, disent Porphyre & Jamblique, sont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec

ce qui

ce qui eſt corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philoſophie ſe ſont conſervés, on ne connoît point de ſubſtance ſpirituelle, & on regarde la mort comme la ſéparation de la partie aërienne de l'homme de la partie terreſtre. La premiere s'éleve en haut, & la ſeconde retourne en bas.

Quelques modernes ſoupçonnent que puiſqu'Anaxagoras a admis un eſprit dans la formation de l'univers, il a connu la ſpiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainſi qu'ont fait preſque tous les autres philoſophes. Mais ils ſe trompent étrangement; car par le mot d'*eſprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere ſubtile, ignée, extrêmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle & des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croye que les philoſophes grecs avoient une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle, lorſqu'il eſt clair que tous les premiers peres de l'Egliſe ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'égliſe greque juſque dans ces derniers ſiecles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le tems de S. Auguſtin?

Pour juger ſainement dans quel ſens on doit prendre le terme d'*eſprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de ſa véritable ſignification, il faut d'abord faire attention dans quelle occaſion il s'en faut ſervir, & à quel uſage ils l'ont employé. Ils en uſoient ſi peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en ſervoient très-ſouvent. Le mot d'*eſprit* ſe trouve très-ſouvent dans Lucrece pour celui d'*ame*; celui d'*intelligence* eſt employé au même uſage: Virgile s'en ſert pour ſignifier l'ame du monde, ou la matiere ſubtile & intelligente qui répandue dans toutes ſes parties le gouverne & le vivifie. Ce ſyſtème étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens; les Stoïciens qui n'étoient proprement que des Cyniques réformés, l'avoient perfectionné; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette ame; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *eſprit intellectuel*: cependant avoient-ils une ſubſtance toute ſpirituelle? pas d'avantage que Spinoſa, ou du moins guere plus; ils croyoient, dit le P. Mourgues dans ſon plan théologique du pythagoriſme, avoir beaucoup fait d'avoir choiſi le corps le plus ſubtil (le feu), pour en compoſer l'intelligence ou l'eſprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage; car dans le nôtre, ce qui eſt eſprit n'eſt pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une choſe étoit corps parce qu'elle étoit eſprit. . . . Je ſuis obligé de faire cette obſervation ſans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu eſt un eſprit intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut ſe changer en telle choſe qu'il veut, & reſſembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes, *d'eſprit intellectuel*, détermineroient la ſignification du terme ſuivant, à un feu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un ſavant moderne, ne refuſeront peut-être pas de ſe ſoumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le ſentiment des anciens philoſophes, puiſqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extrèmement précis, ne laiſſe pas d'être fort clair. C'eſt de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'eſprit n'eſt qu'une matiere ſubtile, & il parle comme diſant une choſe connue & avouée de tous les philoſophes. „ Notre ame, dit-il, qui eſt air, nous tient en vie, „ auſſi l'eſprit & l'air contient en être tout le monde, „ car l'eſprit, & l'air ſont deux noms qui ſignifient la mê- „ me choſe „. Je ne penſe pas qu'on puiſſe rien demander de plus fort & de plus clair en même tems. Dira-t-on que Plutarque ne connoiſſoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoiſſance que lui? On peut bien avancer une pareille abſurdité; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance?

Platon a été de tous les philoſophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable ſpiritualité; cependant lorſqu'on examine avec un peu d'attention la ſuite & l'enchaînement de ſes opinions, on voit clairement que par le terme d'*eſprit* il n'entendoit qu'une matiere ignée, ſubtile & intelligente; ſans cela, comment eût il pu dire que Dieu avoit pouſſé hors de ſon ſein une matiere dont il avoit formé l'univers? Eſt-ce que dans le ſein d'un eſprit on peut placer de la matiere? Y a-t-il de l'étendue dans une ſubſtance toute ſpirituelle? Platon avoit emprunté cette idée de Timée de Locre qui dit que Dieu voulant tirer hors de ſon ſein un fils très-beau, produiſit le monde qui ſera éternel, parce qu'il n'eſt pas d'un bon pere de donner la mort à ſon enfant. Il eſt bon de remarquer ici que Platon, ainſi que Timée de Locre ſon guide & ſon modele, ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu, il falloit que de tout tems la matiere eût ſubſiſté dans la ſubſtance ſpirituelle, & y eût été enveloppée. N'eſt-ce pas là donner l'idée d'une matiere ſubtile, d'un principe délié qui conſerve dans lui le germe éternel de l'univers?

Mais, dira-t-on, Ciceron en examinant les différens ſyſtèmes des Philoſophes ſur l'exiſtence de Dieu, rejette celui de Platon comme inintelligible, parce qu'il fait ſpirituel le ſouverain être: *Quod Plato ſine corpore Deum eſſe cenſet, id quale eſſe poſſit intelligi non poteſt.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce paſſage, que Ciceron ou Velleius qu'il fait parler, ait penſé que Platon avoit voulu admettre une divinité ſans étendue, impaſſible, abſolument incorporelle, enfin ſpirituelle, ainſi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déterminée à l'eſprit, c'eſt-à-dire à l'intelligence compoſée d'une matiere ſubtile qu'il admettoit pour ce Dieu ſuprème; car toutes les ſectes qui reconnoiſſoient des dieux, leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble ſur l'eſſence ſubtile de leur dieu, l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui ſervoit de corps. C'eſt cette privation d'un corps matériel & groſſier, qui fait dire à Velleius que ſi ce dieu de Platon eſt incorporel, il doit n'avoir aucun ſentiment, & n'être ſuſceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philoſophes anciens, excepté les Platoniciens, ne penſoient point qu'un eſprit hors du corps pût reſſentir ni plaiſir ni douleur; ainſi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel, c'eſt-à-dire uniquement compoſé de la matiere ſubtile qui faiſoit l'eſſence des eſprits, comme un dieu incapable de plaiſir, de prudence, enfin de ſenſation.

Si vous doutez encore du matérialiſme de Platon, liſez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ſes penſées diverſes, fondé ſur un paſſage d'un auteur moderne, qui a expliqué & dévoilé le platoniſme. Voici le paſſage que cite M. Bayle. „ Le „ premier dieu ſelon Platon eſt le dieu ſuprème à qui „ les deux autres doivent honneur & obéiſſance, d'autant qu'il eſt leur pere & leur créateur. Le ſecond „ eſt le dieu viſible, le miniſtre du dieu inviſible, & le „ créateur du monde. Le troiſieme ſe nomme le *monde*, ou l'*ame* qui anime le monde, à qui quelques-uns „ donnent le nom de *démon*. Pour revenir au ſecond „ qu'il nommoit auſſi le *verbe*, l'entendement ou la raiſon, il concevoit deux ſortes de verbe, l'un qui a réſidé de toute éternité en Dieu, par lequel Dieu renferme de toute éternité dans ſon ſein toutes ſortes de „ vertus, faiſant tout avec ſageſſe, avec puiſſance & „ avec bonté: car étant infiniment parfait, il a dans ce „ verbe interne toutes les idées & toutes les formes des „ êtres créés. L'autre verbe qui eſt le verbe externe & „ proféré, n'eſt autre choſe ſelon lui, que cette ſubſtance que Dieu pouſſa hors de ſon ſein, ou qu'il engendra pour en former l'univers. C'eſt dans cette vûe „ que le mercure Triſmegiſte a dit que le monde eſt „ conſubſtantiel à Dieu „. Voici maintenant la conſéquence qu'en tire M. Bayle: Avez-vous jamais rien lû „ de plus monſtrueux? Ne voilà-t-il pas le monde formé d'une ſubſtance que Dieu pouſſa hors de ſon ſein? „ Ne le voilà-t-il pas l'un des trois Dieux, & ne faut-il „ pas le ſubdiviſer en autant de dieux qu'il y a de parties dans l'univers diverſement animées? N'avez-vous „ point là toutes les horreurs, toutes les monſtruoſités „ de l'ame du monde? Plus de guerres entre les dieux „ que dans les écrits des poëtes? les dieux acteurs de „ tous les péchés des hommes? les dieux qui puniſſent „ & qui commettent les mêmes crimes qu'ils ordonnent „ de ne point faire? „

Enfin, pour conclure par un argument tranchant & déciſif, c'eſt une choſe avancée de tout le monde, que Platon & preſque tous les philoſophes de l'antiquité ont ſoutenu que l'ame n'étoit qu'une partie ſéparée du tout, que Dieu étoit ce tout, & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de réfuſion. Or il eſt évident qu'un tel ſentiment emporte néceſſairement avec lui le matérialiſme. L'eſprit tel que nous l'admettons n'eſt pas ſans doute compoſé de parties qui puiſſent ſe détacher les unes des

autres;

autres; c'est là ce caractere propre & distinctif de la matiere. *Voyez l'article de* l'AME DU MONDE. (1)

Comme l'ancienne philosophie confondoit la *spiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même substance, croyant de plus que ce qui est ma[illegible] devenir insensiblement spirituel, & le devien[t] en effet. Les peres des premiers siecles de l'Eglise se l[ivr]erent à ce systême; car il est indispensable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les questions qui roulent sur l'essence de l'esprit, sont si déliées, si abstraites, les idées en échappant avec tant de légereté, l'imagination y est si contrainte, l'attention si tôt épuisée, que rien n'est si facile, & dès-là si pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y saisit pas d'abord certains principes, est hors de route; il marche sans rien trouver, ou ne rencontre que l'erreur: ce n'est pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plûpart simples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philosophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains; c'est à leur déférence trop soumise pour les systêmes reçûs. Si le succès n'est presque dans tout que le prix d'une sage audace, on peut dire que c'est dans la philosophie principalement qu'il faut oser; mais ce courage de raison qui se cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres: appliqués seulement à maintenir dans sa pureté le dogme de la foi, tout le reste ne leur sembloit qu'une spéculation plus curieuse que nécessaire. Soigneux tout au plus d'arriver jusqu'où les autres avoient été, la plûpart très-capables d'aller plus loin, ne sentirent pas assez les ressources que leur offroit la beauté de leur génie.

Origene ce savant si respectable, & consulté de toutes parts, n'entendoit par *esprit* qu'une matiere subtile, & un air extrêmement léger. C'est le sens qu'il donne au mot [illegible], qui est l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout esprit selon la notion propre & simple de ce terme, est un corps. Par cette définition il doit nécessairement avoir cru que Dieu, les anges & les ames étoient corporels; aussi l'a-t-il cru de même, & le savant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce sujet: il tâche de le justifier contre une partie; mais enfin il convient qu'il est certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroissoit point dans l'Ecriture quelle étoit l'essence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a crû que les anges & les ames étoient composés d'une matiere subtile qu'il appelloit *spirituelle*, eu égard à celle qui compose les corps. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il a aussi admis une essence subtile dans la divinité; car il dit en termes exprès que la nature des ames est la même que celle de Dieu. Or si l'ame humaine est corporelle, Dieu doit donc l'être. Le savant M. Huet a rapporté avec soin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroissent opposés à ceux qui le condamnent; mais les termes dont se sert Origene, sont si précis, & la façon dont parle le savant prélat est si foible, qu'on connoît aisément que la seule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre son original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont soutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé sur la *spiritualité* de Dieu, que sur celle des ames & des anges.

Tertullien s'est expliqué encore plus clairement qu'Origene sur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *spirituel* dans le sens dont on se servoit de ce mot chez les anciens. „ Qui peut nier, dit-il, que Dieu ne soit „ corps, bien qu'il soit esprit? tout esprit est corps, & „ a une forme & une figure qui lui est propre „. *Quis autem negabit Deum esse corpus, etsi Deus spiritus? Spiritus etiam corpus sui generis in suâ effigie.* Un livre entier nous reste de sa main, où il établit ce qu'il pense de l'ame; & ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur y est clair, sans mélange de ténebres, lui qu'on accuse d'être confus ailleurs, presque sans mélange de clarté. C'est-là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nomme la *cathégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raison y comprend-il l'ame de l'homme qu'il soutient corporelle.

Ce sentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas sa source comme celui des autres, dans l'opinion dominante; il estimoit trop peu les Philosophes, & Platon luimême, dont il disoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les hérésies. Il se trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la sorte; parce qu'une femme pieuse rapportoit que dans un moment d'extase, une ame s'étoit montrée à elle, revêtue des qualités sensibles, lumineuse, colorée, palpable, & qui plus est, d'une figure extérieurement humaine; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de blesser la foi. Circonspection dont on peut louer le motif, mais impardonnable entant que philosophe. Ce n'est pas qu'il ne dise quelquefois que l'ame est un esprit; mais qu'en conclure, sinon que cette expression n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle signifie dans le nôtre? Par le mot *esprit*, nous concevons une intelligence pure, indivisible, simple; eux n'entendoient qu'une substance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps exposés à la perception des sens.

Je sais que dans les écoles on justifie Tertullien, du moins par rapport à la *spiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *substances* & de *corps* comme synonymes; ainsi lorsqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne soit corps?* c'est comme si l'on disoit, *qui peut nier que Dieu ne soit une substance?* Quant aux mots de *spirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, selon les Scholastiques, un sens très-opposé. L'*incorporel* signifie le *néant*, le vuide, la privation de toute substance, le *spirituel* au contraire désigne une substance, qui n'est point matérielle. Ainsi, lorsque Tertullien dit, que tout esprit est corps, il faut l'entendre en ce sens, que tout esprit est une substance.

C'est par ces distinctions que les Scholastiques prétendent réfuter les reproches que S. Augustin a faits à Tertullien d'avoir crû que Dieu étoit corporel; il est assez singulier qu'ils se soient figurés que Tertullien ne connoissoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *substance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Est-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable

---

(1) Plusieurs auteurs prétendent que la substance spirituelle a été inconnue des anciens philosophes, & que le mot grec [illegible] que Tertullien a traduit par le latin *incorporeus* ou *incorporalis*, ne signifie autre chose qu'une matiere pure, déliée & simple: mais comme quelques philosophes anciens se sont servi dans leurs ouvrages de certaines expressions qui donnent lieu de douter s'ils ont connu l'immatérialité de l'Etre suprème, j'en rapporterai quelques-unes en peu de mots. Je commencerai par les Platoniciens.

Les amis aussi bien que les ennemis de Platon assurent unanimement que le Dieu de ce philosophe étoit incorporel. Les Epicuriens lui en font un reproche comme d'une erreur: c'est pourquoi, Cicéron (liv. I. *de nat. deor.*) fait paroître sur la scene Velleius pour critiquer Platon sur ce qu'il nioit que Dieu eût un corps, parce qu'il il est, dit-il, impossible de définir la nature de Dieu, & de comprendre ce qu'il est, dès qu'on nie qu'il ait un corps, auquel cas il faut nécessairement qu'il soit privé de tout sentiment & même de la prudence & du plaisir . . . *caret enim sensu necesse est, caret etiam prudentia, caret voluptate.* Laërce, Alcinous, Plutarque, Maximien de Tyr, Plotin, Porphire, Jamblique, Dion Crisostome, Constantin dans le discours qu'il prononça *ad sanctorum cœtum*, & les autres Platoniciens de profession, ou les collecteurs des sentimens de cet illustre philosophe nous représentent Dieu comme séparé de quelque matiere que ce soit, même de la plus déliée & de la plus pure. S. Augustin (liv. VIII. de Civit. Dei ch. 6.) parle des Platoniciens en ces propres termes: *viderunt ergo isti philosophi quos cæteris non immerito fama atque gloria prælatos videmus nullum corpus esse Deum, & ideo cuncta corpora transcenderunt quærentes Deum, viderunt quidquid mutabile est, non esse summum Deum, & ideo omnem speciem transcenderunt quærentes summum Deum. Deinde viderunt omnem speciem in re quacunque mutabili quæ est quidquid illud est, quoque modo, & qualiscunque natura est non esse posse nisi ab illo qui vere est, quia incommutabiliter est.* C'est ainsi que S. Augustin parle des Platoniciens, lui qui, comme tout le monde ne peut disconvenir, a connu & a enseigné la nature d'un Etre immatériel, de la même maniere que nous la connoissons & comme nous l'enseignons. Je passe des Platoniciens aux Peripateticiens.

Le premier moteur d'Aristote n'est composé d'aucune partie: ce philosophe en fournit la preuve au ch. 15. du liv. VIII. des principes naturels: en outre, dans le livre XIV. de la Metaphysique ch. 7. il soutient que la substance du premier Etre, est immuable, éternelle & séparée de tout ce qui peut tomber sous les sens. On ne doit donc pas s'étonner de ce que Velleius qui étoit imbu des maximes d'Epicure condamne Aristote de ce qu'il prétendoit que Dieu n'a point de corps: *sine corpore vult esse Deum*, comme dit Cicéron dans le I. livre de la nature des dieux.

Antisthene chef de la secte cinique enseignoit qu'il n'y avoit aucune image de Dieu, & tel fut au rapport de Plutarque le sentiment de Numa Pompilius & de Salluste le cinique, qui, dans son traité des dieux & du Monde, s'efforça de prouver que Dieu est immuable, éternel & incorporel. Je finis cet examen des anciens philosophes par les paroles de Cicéron, au livr. I. des Tusculanes: *nec vero Deus ipse qui intelligitur, a nobis alio modo intelligi potest, nisi mens soluta quædam & libera, segregata ab omni concretione mortali, omnia sentiens & movens.* Il importe peu, à la vérité, que des philosophes payens ayent erré: je crois cependant que les Platoniciens n'ont pas rendu le systême du matérialisme aussi clairement, & celui de la *relation* avec une démonstration aussi facile, que le prétendent M. Bayle & l'auteur de cet article. (-?)

ritable signification de ces termes? Cette peine qu'on se donne pour justifier Tertullien, est aussi infructueuse que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le dessein de prouver que Platon avoit crû la création de la matiere. Le savant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Justin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *spiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprès, que les anges étoient corporels, que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laissé séduire par l'amour des femmes, & de les avoir connu charnellement. Certainement, je ne crois pas que personne s'avise de vouloir spiritualiser les anges de S. Justin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres spirituels. „ Toute la substance, dit-il, „ qui ne peut être soumise à aucune autre à cause de sa légéreté, a cependant un corps „ qui constitue son essence. Si nous appellons Dieu *incorporel*, ce n'est pas qu'il le soit; mais c'est parce „ que nous sommes accoûtumés d'approprier certains „ noms à certaines choses, à désigner le plus respectueusement qu'il nous est possible, les attributs de la Divinité. Ainsi, parce que l'essence de Dieu ne peut „ être apperçûe, & ne nous est point sensible, nous l'appellons *incorporel* „.

Tatien, philosophe chrétien, dont les ouvrages sont imprimés à la suite de ceux de S. Justin, parle dans ces termes de la *spiritualité* des anges & des demons: „ Ils „ ont des corps qui ne sont point de chair, mais d'une „ matiere spirituelle, dont la nature est la même que „ celle du feu & de l'air. Ces corps spirituels ne peuvent être apperçûs que par ceux à qui Dieu en accorde le pouvoir, & qui sont éclairés par son esprit „. On peut juger par cet échantillon des idées que Tatien a eues de la véritable *spiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes formels, que Dieu étoit corporel. Après cela, il est inutile de rapporter s'il croyoit les ames corporelles; on le sent bien sans doute. Quant aux anges, il leur faisoit prendre les mêmes plaisirs que S. Justin, plaisirs où le corps est autant nécessaire que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corporelle. Après avoir examiné toutes les opinions des Philosophes sur la matiere dont l'essence de l'ame est composée, & les avoir toutes regardées comme incertaines; il dit qu'elles ont toutes cependant quelque chose de véritable, notre ame ou le principe de notre vie étant dans le sang, dans la chaleur & dans l'esprit; mais qu'il est impossible de pouvoir exprimer la nature qui résulte de ce mélange, parce qu'il est plus facile d'en voir les opérations que de la définir. Le même auteur ayant établi par ces principes la corporéité de l'ame, dit qu'elle est quelque chose de semblable à Dieu. Il rend par conséquent Dieu matériel, sans s'en appercevoir, & sans connoître son erreur, car selon les idées de son siecle, quoique ce fût celui de Constantin, un esprit étoit un corps composé de matiere subtile. Ainsi, disant que l'ame étoit corps, & cependant quelque chose de semblable à Dieu, il ne croyoit pas dégrader davantage la nature divine & la *spiritualité*, que lorsque nous assûrons aujourd'hui que l'ame étant spirituelle, est d'une nature semblable à celle de Dieu.

Arnobe n'est pas moins précis ni moins formel sur la corporéité spirituelle que Lactance. On pourroit lui joindre S. Hilaire, qui dans la suite pensa que l'ame étoit étendue; S. Grégoire de Nazianze, qui disoit qu'on ne pouvoit concevoir un esprit, sans concevoir du mouvement & de la diffusion; S. Grégoire de Nysse, qui parloit d'une sorte de transfiguration inconcevable sans matérialité; S. Augustin, qui [illegible] l'ame en trois parties, division qui [illegible] de son essence [illegible] vant de sa [illegible] presque de même [illegible] Jean de Thessalonique au septieme concile général, comme un article de tradition attestée par S. Athanase, [illegible] Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les ames humaines ne sont dégagés de la matiere. Dans [illegible] moins de grands personnages avoient enseigné dans l'Eglise une philosophie plus correcte, mais [illegible] jugé se conserver apparemment dans [illegible] & le montrer [illegible] (1).

Les Grecs modernes ont été [illegible] dans les mes idées que les anciens. [illegible] l'autorité de M. de Beausobre, l'un des plus savans hommes qu'il y ait eu en Europe. Voici comme il parle dans son histoire de Manichée & du Manichéisme. „ Quand je considere, dit-il, la maniere dont ils expliquent l'union des deux natures [illegible] „ m'empêcher [illegible] qu'ils ont crû la nature „ divine corporelle. *L'incarnation*, disent-ils, *est un parfait mélange des deux natures: la nature spirituelle subtile pénétre la nature matérielle & corporelle, ensorte qu'elle soit répandue dans toute cette nature, & mêlée toute entiere avec elle, ensorte qu'il n'y ait aucun lieu de la nature matérielle qui soit vuide de la nature spirituelle.* Pour moi, qui connois Dieu comme un esprit, je connois aussi l'Incarnation comme „ un acte constant & irrévocable de la volonté du fils „ de Dieu, qui veut s'unir la nature humaine, & lui „ communiquer toutes les perfections qu'une nature „ créée est capable de recevoir. Cette explication du „ mystere de l'Incarnation est raisonnable; mais, si je „ l'ose dire, ou celle des Grecs n'est qu'un amas de „ fausses idées & de termes qui ne signifient rien, ou „ ils ont connu la nature divine comme une matiere „ subtile „.

Le grand homme que je viens de citer, va nous prouver que dans le quatorzieme siecle, il falloit, selon le principe des Grecs, qu'ils crussent encore que l'essence de Dieu étoit une lumiere sublime incorporelle dans le sens des anciens peres, c'est-à-dire, étendue, ayant des parties diffuses, enfin telle que les Philosophes grecs concevoient la matiere subtile, qu'ils nommoient *incorporelle*. Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzieme siecle une vive contestation sur une question beaucoup plus curieuse qu'utile; c'est de savoir si la lumiere qui éclata sur la personne de J. C. lorsqu'il fut transfiguré, étoit une lumiere créée ou incréée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, soutenoit qu'elle étoit incréée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Constantinople sous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumiere qui parut sur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C. sa lumiere propre, celle qui émane de l'essence divine, ou plûtôt celle qui est une seule & même chose avec cette essence, & non une autre. Voyons actuellement les réflexions de M. de Beausobre. „ Il y a des corps, dit-il, que leur éloignement ou leur petitesse rendent invisibles; mais il „ n'y a rien de visible qui ne soit corps, & les Valentiniens avoient raison de dire que tout ce qui est visible est corporel & figuré. Il faut aussi que le concile de Constantinople qui décida conformément à „ l'opinion de Palamas, & sur l'autorité d'un grand „ nombre de peres, qu'il émane de l'essence divine une „ lumiere incréée, laquelle est comme son vêtement, „ & qui parut en J. C. dans sa transfiguration; il faut, „ dis-je

(1) On ne peut assurer avec vérité que les Peres qui ont éclairé l'Eglise avant S. Augustin, ayent erré sur la spiritualité & sur l'immatérialité de Dieu. Le P. Nourv dans l'Apparat de la bibliotheque des peres, & le P. Marchal dans la concordance des SS. Peres, & plusieurs autres écrivains & Théologiens ont fait l'apologie de plusieurs de ces Peres, & ils ont démontré la vérité de ce que j'ai avancé. Je ne dirai que deux mots sur le docte Petau, parce qu'il est censé d'être un censeur trop rigide des opinions des anciens Peres sur de semblables argumens. Cet Auteur dans les dogmes théologiques [Tom. I. liv. II. ch. 2.] rapporte les argumens dont on s'étoit servi pour prouver l'immatérialité & la simplicité de Dieu; & pour se donner plus de poids, il s'appuye sur le témoignage des Peres les plus accredités, tels que S. Gregoire de Nysse S. Ambroise, S. Athanase, S. Maxime, Fauste de Riez, S. Cirille d'Alexandrie, S. Hilaire, S. Augustin & autres. On ne doit pas être surpris de ce que S. Augustin ait répandu plus de lumieres sur ce dogme, & de ce qu'il en ait parlé avec plus de clarté que les autres, parce que le S. Docteur voulant combattre le dualisme des Manichéens, qu'il avoit lui-même professé dans sa plus tendre jeunesse, devoit nécessairement démontrer l'unité, l'immatérialité & la simplicité de Dieu. Pour revenir au P. Petau, cet auteur avoue au ch. I. précédent & ailleurs, que Tertullien, Meliton Evêque de Sardes & autres, ou avoyent accordé un corps à Dieu, ou avoyent traité de son immatérialité à contretems & avec trop d'obscurité: mais l'erreur de quelques auteurs seulement, qui sont en petit nombre, ne doit pas préjudicier au sentiment constant du plus grand nombre des anciens Peres. M. de Beausobre, cet auteur profond qui en faisoit peu de cas, a recueilli dans son histoire du Manichéisme quelques passages de ces Peres pour avoir occasion de les censurer: mais les vraies regles d'une critique judicieuse, sont d'examiner tout le contenu d'un discours, l'argument, & le motif qui a determiné l'auteur à écrire; il faut peser la valeur des autres expressions avec lesquelles on peut éclaircir un passage obscur de quelque Pere. Ce sont-là les vraies regles de la bonne critique: plusieurs écrivains avant moi ont remarqué combien M. de Beausobre s'en est écarté. (...)

„ dis-je, ou que ce concile ait crû que la divinité eſt „ un corps lumineux, ou qu'il ait établi deux opinions „ contradictoires, car il eſt abſolument impoſſible qu'il „ émane d'un eſprit une lumiere viſible, & par conſé- „ quent corporelle „.

Je crois qu'on peut fixer dans le ſiecle de S. Auguſtin la connoiſſance de la pure *ſpiritualité*. Je penſerois aſſez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce tems-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faiſoient également matériels, quoiqu'ils donnaſſent au bon principe, c'eſt à dire à Dieu, le nom de *lumiere incorporelle*, ne contribuerent pas peu au développement des véritables notions ſur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on ſentit qu'il conviendroit de leur oppoſer l'exiſtence d'une Divinité purement ſpirituelle. On examina s'il étoit poſſible que ſon eſſence pût être incorporelle dans le ſens que nous entendons ce mot, on trouva bien-tôt qu'il étoit impoſſible qu'elle en pût avoir un autre; alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *ſpiritualité* de Dieu fût connue dans l'Egliſe quelque tems avant la converſion de S. Auguſtin, comme il paroît par les ouvrages de S. Jérome, qui reproche à Origene d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'eſprit des plus ſavans Théologiens. S. Auguſtin nous apprend qu'il n'avoit été retenu ſi longtems dans le Manichéiſme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *ſpiritualité* de Dieu, *C'étoit-là*, dit-il, *la ſeule preſque inſurmontable cauſe de mon erreur*. Ceux qui ont médité ſur la queſtion qui embarraſſoit S. Auguſtin, ne ſeront pas ſurpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils ſavent que malgré la néceſſité qu'il y a d'admettre un Dieu purement ſpirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroiſſent bien contradictoires. Eſt-il rien de plus abſtrait & de plus difficile à comprendre qu'une ſubſtance réelle qui eſt par-tout, & qui n'eſt dans aucun eſpace; qui eſt toute entiere dans des parties qui ſont à une diſtance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique? Eſt-ce une choſe enfin bien aiſée à comprendre qu'une ſubſtance qui eſt toute entiere dans chaque point de l'immenſité de l'eſpace, & qui néanmoins n'eſt pas auſſi infinie en nombre que le ſont les points de l'eſpace dans leſquels elle eſt toute entiere? S. Auguſtin eſt bien excuſable d'avoir été arrêté par ces difficultés; ſur-tout dans un tems où la doctrine de la pure *ſpiritualité* de Dieu ne faiſoit, pour ainſi dire, qu'éclore. Ce fut lui-même qui dans les ſuites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors ſur l'eſſence de Dieu, il raiſonna toûjours en parfait matérialiſte ſur les ſubſtances ſpirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il ſuppoſa trois ou quatre différentes matieres ſpirituelles, c'eſt-à-dire ſubtiles. Il compoſa de l'une, l'eſſence des ſubſtances céleſtes; de l'autre, qu'il diſoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit auſſi formée d'une matiere qui lui étoit affectée & particuliere.

On voit combien les idées de la pure *ſpiritualité* des ſubſtances immatérielles étoient encore confuſes dans le tems de S. Auguſtin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obſcures & inintelligibles, il ne faut que conſulter ce qu'il dit ſur l'ouvrage qu'il avoit écrit au ſujet de ſon immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré ſon conſentement, & qu'il eſt ſi obſcur, ſi confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorſqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il ſemble que quelque tems après S. Auguſtin, loin que la connoiſſance de la pure *ſpiritualité* ſe perfectionnât, elle fut peu-à-peu obſcurcie. La philoſophie d'Ariſtote, qui devint en vogue dans le douzieme ſiecle, fit preſque retomber les Théologiens dans l'opinion d'Origene & de Tertullien. Il eſt vrai qu'ils nierent formellement que dans l'eſſence ſpirituelle il ſe trouvât rien de corporel, rien de ſubtil, rien enfin qui appartînt au corps, mais d'un autre côté ils détruiſoient tout ce qu'ils ſuppoſoient, en donnant une étendue aux eſprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les ſubſtances ſpirituelles occupoient & rempliſſoient un lieu fixe & déterminé: or ces opinions ſont directement contraires aux ſaines idées de la *ſpiritualité*. Ainſi, l'on peut dire que juſqu'aux Cartéſiens, les lumieres que S. Auguſtin avoit données ſur la pure incorporéité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les Théologiens condamnoient Origene & Tertullien; & dans le fond, ils étoient beaucoup plus proches du ſentiment de ces anciens que de celui de S. Auguſtin. Ecoutons ſur cela raiſonner M. Bayle *à l'article de* SIMONIDE de ſon *dictionnaire hiſtoriq. & critique*: „ Juſ- „ qu'à M. Deſcartes, tous nos docteurs, ſoit théolo- „ giens, ſoit philoſophes, avoient donné une étendue „ aux eſprits, infinie à Dieu, finie aux anges & aux „ ames raiſonnables. Il eſt vrai qu'ils ſoûtenoient que „ cette étendue n'eſt point matérielle, ni compoſée de „ parties, & que les eſprits ſont tout entiers dans cha- „ que partie de l'eſpace qu'ils occupent: *toti in toto*, „ *& toti in ſingulis partibus*. De-là ſont ſortis les trois „ eſpeces de préſence locale, *ubi circumſcriptivum*, *ubi* „ *definitivum*, *ubi repletivum*; la premiere pour les „ corps, la ſeconde pour les eſprits créés, & la troi- „ ſieme pour Dieu. Les Cartéſiens ont renverſé tous „ ces dogmes: ils diſent que les eſprits n'ont aucune „ ſorte d'étendue, ni de préſence locale; mais on rejette „ leur ſentiment comme très-abſurde. Diſons donc qu' „ encore aujourd'hui preſque tous nos Philoſophes & „ tous nos Théologiens enſeignent, conformément aux „ idées populaires, que la ſubſtance de Dieu eſt répan- „ due dans des eſpaces infinis. Or, il eſt certain que „ c'eſt ruiner d'un côté ce qu'on bâtit de l'autre. C'eſt „ redonner en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit „ ôtée. Vous dites qu'il eſt un eſprit, voilà qui eſt bien; „ c'eſt lui donner une nature différente de la matiere. „ Mais en même tems vous dites que ſa ſubſtance eſt „ répandue par-tout; vous dites donc qu'elle eſt éten- „ due? Or nous n'avons point d'idée de deux ſortes „ d'étendue: nous concevons clairement que toute éten- „ due, quelle qu'elle ſoit, a des parties diſtinctes, im- „ pénétrables, inſéparables les unes des autres. C'eſt „ un monſtre que de prétendre que l'ame ſoit toute „ dans le cerveau & toute dans le cœur. On ne con- „ çoit point que l'étendue divine & l'étendue de la ma- „ tiere puiſſent être au même lieu, ce ſeroit une véri- „ table pénétration de dimenſions que notre raiſon ne „ conçoit pas. Outre cela, les choſes qui ſont pénétrées avec une troiſieme, ſont pénétrées entre elles, „ & ainſi le ciel & le globe de la terre ſont pénétrés „ entre eux car ils ſeroient pénétrés avec la ſubſtance „ divine, qui, ſelon vous, n'a point de parties; d'où „ il réſulte que le ſoleil eſt pénétré avec le même être „ que la terre. En un mot, ſi la matiere n'eſt matiere „ que parce qu'elle eſt étendue, il s'enſuit que toute „ étendue eſt matiere: l'on vous défie de marquer au- „ cun attribut différent de l'étendue par lequel la ma- „ tiere ſoit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut „ venir que de l'étendue, nous n'en ſaurions concevoir „ que ce fondement; & ainſi vous devez dire que ſi les „ eſprits étoient étendus, ils ſeroient impénétrables; ils „ ne ſeroient donc point différens des corps par la pé- „ nétrabilité. Après tout, ſelon le dogme ordinaire, „ l'étendue divine n'eſt ni plus ni moins ou impéné- „ trable ou pénétrable que celle du corps. Les parties, „ appellez *les virtuelles*, tant qu'il vous plaira, ces par- „ ties, dis-je, ne peuvent point être pénétrées les unes „ avec les autres; mais elles peuvent l'être avec les „ parties de la matiere. N'eſt ce pas ce que vous dites „ de celles de la matiere? mais elles peuvent pénétrer „ les parties virtuelles de l'étendue divine. Si vous con- „ ſultez exactement le ſens commun, vous concevrez „ que lorſque deux étendues ſont pénétrativement au „ même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable que l'autre. On „ ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere „ differe d'aucune autre ſorte d'étendue par l'impéné- „ trabilité: il eſt donc certain que toute étendue eſt auſſi „ matiere; & par conſéquent vous n'ôtez à Dieu que „ le nom de corps, & vous lui en laiſſez toute la réa- „ lité lorſque vous dites qu'il eſt étendu „? Conſultez *l'article de l'*AME, où l'on prouve, à la faveur de la raiſon & de quelques étincelles de bonne philoſophie, qu'outre les ſubſtances matérielles, il faut encore admettre des ſubſtances purement ſpirituelles & réellement diſtinctes des premieres. Il eſt vrai que nous ignorons ce que ſont au fond que ces deux ſortes de ſubſtances; comment elles viennent ſe joindre l'une à l'autre; ſi leurs propriétés ſe réduiſent au petit nombre de celles que nous connoiſſons. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de décider; & d'autant plus impoſſible, que nous ignorons abſolument en quoi conſiſte l'eſſence de la matiere, &

ce que les corps sont en eux-mêmes. Les modernes, il est vrai, ont fait sur cela quelques pas de plus que les anciens ; mais qu'il leur en reste encore à faire ! (1)

IMMATRICULATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie inscription de quelqu'un dans la matricule ou regiître; les nouveaux officiers sont reçus & *immatriculés* dans le siége où ils exercent leur fonction. Les nouveaux propriétaires des rentes assignées sur les revenus du Roi, se font *immatriculer* par les payeurs pour pouvoir toucher les rentes. *Voyez* IMMATRICULE & MATRICULE. (*A*)

IMMATRICULE, adject. (*Jurisprud.*) est l'acte contenant l'inscription de quelqu'un dans la matricule ou regiître commun. L'*immatricule* d'un huissier ou autre officier est l'acte par lequel il a été inscrit au nombre des officiers du tribunal. L'*immatricule* d'un nouveau rentier ou propriétaire de quelque partie de rente assignée sur les revenus du Roi, est l'acte par lequel il est inscrit & reconnu en qualité de nouveau propriétaire de cette rente, à l'effet d'en être payé au lieu & place du précédent propriétaire. *Voyez* IMMATRICULATION & MATRICULE. (*A*)

IMMEDIAT, adj. (*Gramm.*) qui suit ou précede un autre sans aucune interposition. *Voyez* MEDECINE.

*Immédiat* signifie aussi, *qui agit sans moyen*, *sans milieu*. On dit dans ce sens, grace *immédiate*, & cause *immédiate*.

On a vû depuis quelques années de grandes disputes sur la grace *immédiate* entre les Théologiens. Il s'agissoit de savoir, si la grace agit sur le cœur & sur l'esprit par une efficacité *immédiate*, indépendamment des circonstances externes ; ou si un certain assemblage, ou certain ménagement de circonstances, jointes au ministere de la parole, peuvent produire la conversion des ames. *Voyez* GRACE. *Voyez le diction. de Trévoux*.

IMMEMORIAL, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se dit de ce qui passe la mémoire des hommes qui sont actuellement vivans, & dont on ne connoît point le commencement. On dit, par exemple, que de tems *immémorial* on en a usé ainsi, ou que l'on a une possession *immémoriale* d'un héritage. La possession de trente ou quarante ans, & même de cent ans, n'est point *immémoriale*, dès que l'on en connoît l'origine. *Voyez* POSSESSION. (*A*)

IMMENSITÉ, s. f. (*Métaphysiq.*) ce terme est relatif à l'étendue, comme celui d'*éternité* à la durée. L'éternité est un tems sans limites ; l'*immensité* est un espace sans bornes.

On entend par l'*immensité de Dieu*, la présence de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut être présent par tout de trois manieres : 1°. par la connoissance, parce que rien ne lui est caché ; 2°. par son opération ou par sa puissance, parce qu'il produit & conserve tout en tout lieu ; 3°. par son essence ou par sa substance, entant qu'il pénetre tout, & qu'il se trouve par-tout substantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré sur l'*immensité* de Dieu, les Valentiniens, les Gnostiques, les Manichéens [illegible] deux principes [illegible] bon, & l'autre [illegible] région de la lumiere, & le [illegible] bres, par conséquent [illegible] quant à la substance.

Worst[illegible] mé Dieu [illegible] présent [illegible]

Descartes & ses [illegible] cipes, que [illegible] ce; ainsi, [illegible] connoissance & par sa puissance [illegible] grande différence entre le [illegible] celui des Scotistes [illegible] s'ensuit que Dieu [illegible] séquent il [illegible] de imperfe[illegible] cartes, c'est [illegible] de ne pou[illegible] ment il [illegible]

Ce qui [illegible] c'est qu'ils [illegible] corder que [illegible] stance, qu'on ne [illegible] qu'il est par-tout [illegible] part, ou il y seroit librement [illegible] cessairement & par sa nature. On ne [illegible] y soit librement, parce qu'il pourroit [illegible] dans un autre, ce qui détruit entierement l'unité, la simplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu soit borné quelque part par sa nature, parce qu'il faudroit dire en même tems que par sa nature il a une maniere d'exister *finie*, ce qui est ridicule ; & d'ailleurs on n'apperçoit ni dans la nature de Dieu, ni dans celle du lieu, rien par où Dieu doive être plûtôt là qu'ici.

Les Scotistes admettent, 1°. deux sortes d'étendue. L'une qui est substance, l'autre qui est modification. La premiere a des parties substancielles, posées les unes hors des autres ; par conséquent elle est divisible, mobile & corporelle : la seconde est propre aux esprits. Elle a aussi des parties hors les unes des autres, mais distinguées seulement d'une maniere formelle, par conséquent cette étendue est indivisible. 2°. Ils soutiennent que Dieu a une étendue éternelle, nécessaire, infinie, par conséquent immobile; de-là ils concluent que l'*immensité* de Dieu n'est point dans un lieu, mais qu'elle est plûtôt le lieu universel, & que Dieu est tout entier sous chaque partie de l'*immensité*.

Les Thomistes rejettent cette étendue formelle pour en substituer une virtuelle ; mais ils admettent avec les Scotistes, que Dieu est infiniment répandu hors de lui-même, & qu'il existe tout entier sous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raisons dont les deux partis appuient leur opinion ; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de subtilité que de vraie Logique. *Voyez* DIEU & L'ESPACE. (2)

IMMER-

(1) Il n'y a rien de plus absurde & de plus inconséquent que le long raisonnement de M. Bayle sur l'infinité, & sur l'immatérialité de Dieu. S'il y a un Dieu, Etre nécessaire & subsistant par lui même, il doit aussi être infini *d'une infinité de plenitude & d'immensité*, suivant l'argument plein d'esprit de M. Clarke Tom. I. chap. 7. Mais lorsque M. Bayle met en parallele la présence universelle de Dieu avec son extension, il attribue à Dieu très-simple & immatériel, une propriété, & une relation, ou rapport, qui ne conviennent uniquement qu'à ce qui est matériel ; il détruit donc autant qu'il peut la vraie idée de ce même Dieu, de sorte que ce seul faux argument porte avec soi, comme l'observe M. Jacquelot, la conviction manifeste que ce philosophe de Roterdam étoit un vrai Athéiste. (*A*)

(2) On ne peut se former une juste idée de Dieu si l'on ne considere l'immensité comme un de ses attributs. Cette proposition est si évidente, qu'elle n'a pas même échappé à la connoissance des philosophes payens. Aristote (liv. 1. *de anima*) attribue à Thalès l'expression de Virgile *Jovis omnia plena*. elle a été repetée, au rapport de Laërce, par Diogene, & par Aristide dans ses harangues : Aratus l'a paraphrasée avec élégance au commencement de ses phénomenes. Xenophon place une expression semblable, au nombre des maximes mémorables de Socrate, qui avoit dit que la Divinité occupoit tout l'univers, c'est ce qui a determiné Jamblique, dans ses Mysteres, ainsi que Démocrate à exhorter les hommes à se bien comporter parce que Dieu étoit intimément présent à tout, & par tout, & parce qu'il voyoit, & connoissoit tout.

Je croirois que les témoignages de ces philosophes devroient suffir pour faire connoître qu'il n'y avoit qu'une voix sur l'immensité de Dieu, & que cette opinion étoit générale ; cependant Epicure l'a niée ; on pourroit dire le même d'Aristote, puisqu'il soutient (liv. 8 ch. 15. *de principiis*) que le premier moteur, c'est-à-dire Dieu, habitoit dans la partie supérieure du monde.

Les Peres de l'Eglise ont écrit sur cette matiere avec plus de clarté, & avec plus de solidité, & sur-tout Clement d'Alexandrie, Origene son disciple, Théophile d'Antioche, Eusebe de Césarée, Basile, Gregoire de Nysse, Cirille d'Alexandrie, Ambroise, Augustin, & autres dont Petau, & quelques Théologiens, ont recueilli les traités & les ont mis dans tout leur jour.

On ne doit pas être surpris de ce qu'une verité si connue ait été démontrée par un si grand nombre de Peres de l'Eglise, puisqu'ils non seulement ont écrit contre la Théologie vulgaire des Payens qui nioient cette immensité à leurs Dieux, même à ceux qu'ils regardoient comme les principaux, mais encore contre quelques hérétiques que l'auteur de cet article a préposé avec raison à Vorstius, à Calvin, & aux Sociniens, tels furent les Valentiniens, les Gnostiques & les Manichéens, & encore Tatien.

Si l'on veut approfondir les raisons de l'immensité de Dieu, on les trouvera sans peine dans les ouvrages des théologiens, & des métaphysiciens de notre siecle. Dieu, disent-ils, est infiniment parfait, & il existe par conséquent dans quelque partie du monde que ce soit, & même dans la plus petite ; parce que de sa non existence en quelque part, il en résulteroit une espece d'imperfection. En second lieu, si Dieu pouvoit exister dans un lieu, plus que dans un autre, il seroit nécessairement un Etre fini, & limité, tandis que l'infinité de Dieu, & sa simplicité souveraine, exigent qu'il soit en même-temps par-tout, & en quelque lieu que ce puisse être, sans qu'il soit possible de lui assigner aucune limite, ni aucune fin. D'ailleurs Dieu doit se trouver dans le lieu qu'il occupe, ou par liberté d'élection, ou par nécessité de nature. Le premier cas est impossible, parce que si l'on admettoit une fois la liberté d'élection en Dieu, il s'en suivroit nécessairement qu'il pourroit priver quelque lieu de sa divine présence, en laissant celui qu'il occupoit pour passer à un autre, ce qui repugne à sa Divine infinité. Dieu doit donc se trouver dans les lieux par nécessité de nature, or cette nature étant infinie, il doit se trouver, & il se trouve réellement par tout en même tems ; enfin si Dieu opere par tout, & si son opération ne peut être séparée, ni indistincte de sa divine essence, cette divine essence doit être par tout. Dieu se

dit

IMMERSION, s. f. (*Gramm.*) action par laquelle on plonge quelque chose dans l'eau, ou dans tel autre fluide. *Voyez* Fluide.

Dans les premiers siecles du Christianisme, on baptisoit par *immersion*; par trois *immersions*. On prétend que cette coutume subsiste encore en Portugal & chez les Anabatistes. *Voyez* Baptême. Elle a cessé dans le treizieme siecle dans l'église latine, & on lui a substitué le baptême par infusion, comme il se pratique aujourd'hui; mais le baptême par *immersion* est encore en usage dans l'église greque. (*G*)

Immersion, en *termes d'Astronomie*, se dit quelquefois lorsqu'une étoile ou une planete est si proche du soleil, qu'on ne peut la voir, parce qu'elle est comme enveloppée dans ses rayons. *Voyez* Occultation Héliaque.

*Immersion*, se dit plus ordinairement pour signifier le commencement d'une éclipse de lune, c'est-à-dire, le moment où la lune commence à être obscurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même chose, mais moins proprement, de l'éclipse du soleil, lorsque le disque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* Eclipse.

*Emersion* est le terme opposé à *immersion*, & c'est le moment dans lequel la lune commence à sortir de l'ombre de la terre, celui où le soleil commence à montrer les parties de son disque que la lune nous cachoit.

Comme la lune n'est jamais entierement obscurcie dans ses éclipses, mais qu'elle conserve une couleur rougeâtre, le moment précis de son *immersion*, ou de son entrée dans l'ombre, n'est pas aisé à déterminer par observation; il en est de même du moment précis de l'*émersion*. Au contraire dans les éclipses de soleil, le moment de l'*immersion*, ou le commencement de l'éclipse est instantané & très-remarquable, parce que la partie éclipsée du disque du soleil n'est pas simplement obscurcie, mais entierement cachée. Le moment de l'*immersion*, dans les éclipses de lune arrive en même tems pour tous les peuples de la terre, il en est de même du moment de l'*émersion*; cependant comme ces momens sont difficiles à déterminer, il est très-rare que deux observateurs placés dans le même endroit, les déterminent précisément à la même heure.

*Immersion*, se dit aussi en parlant des satellites de jupiter, & sur-tout du premier satellite, dont l'observation est d'une si grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* Satellites.

On appelle *immersion* du premier satellite, le moment auquel cette petite planete nous paroît entrer dans le disque de jupiter; & *émersion*, le moment auquel elle paroît en sortir.

On observe les *immersions* depuis la conjonction de jupiter avec le soleil jusqu'à son opposition, & les émersions, depuis son opposition jusqu'à sa conjonction. La commodité de ces observations consiste en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'anné.

L'*immersion* des satellites de jupiter dans l'ombre de cette planete est beaucoup plus aisée à déterminer avec précision que l'*immersion* de la lune, parce que ces satellites étant fort petits, s'obscurcissent & disparoissent presque dans un instant. C'est ce qui fait que les éclipses des satellites de jupiter donnent la longitude avec plus de justesse que les éclipses de lune. *Voyez* Longitude. *Chambers*. (*O*)

IMMEUBLES, s. m. pl. (*Jurisp.*) sont des biens fixes qui ont une assiete certaine, & qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, prés, bois, vignes, & les maisons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, sans avoir de corps matériel ni de situation fixe, sont réputés *immeubles* par fiction, tels que sont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, servitude, & tels sont encore les offices; tels sont aussi, dans certaines coutumes, les rentes constituées, lesquelles, dans d'autres, sont réputées meubles.

Les *immeubles* se reglent par la loi de leur situation; ils sont susceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être restitué lorsqu'il y a lésion d'outre-moitié du juste prix.

Si le possesseur d'un *immeuble* est troublé, il peut intenter complainte.

Quand on discute les biens d'un mineur, il faut priser les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles* fictifs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables; mais les offices, les rentes constituées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne sont pas sujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels tenus en fief. *Voyez* Meubles. (*A*)

Immeubles ameublis, sont ceux que l'on répute meubles par fiction, ce qui ne se pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, sans cette fiction, n'y entreroient pas. *Voyez* Ameublissement, & Communauté de biens.

Immeubles fictifs *ou* par fiction, sont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, sont néanmoins considérés de vrais *immeubles*.

Tels sont les meubles attachés à fer & à clou, ou scellés en plâtre, & mis dans une maison pour perpétuelle demeure.

Les deniers stipulés propres, sont aussi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reste ils conservent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de son héritage, ou du remboursement d'une rente à lui appartenante, sont réputés *immeubles* dans sa succession, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes constituées dans les rentes, où elles sont réputées *immeubles*, sont encore des *immeubles fictifs*. *Voyez* Fiction & Propres fictifs. (*A*)

IMMINENT, adj. (*Gramm.*) qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond assez souvent, different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il est proche, & l'autre qu'il est grand.

IMMIXTION, s. f. (*Jurisp.*) est le maniement des effets d'une succession que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne se disoit que par rapport aux héritiers siens; lorsque les héritiers étrangers faisoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité semble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'héritier; & *immixtion* est tout acte par lequel un héritier présomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; de sorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité. *Voyez* Hérédité, & Succession. (*A*)

IMMOBILE, adj. (*Gramm.*) qui ne se meut point; il se dit au simple & au figuré. La frayeur le saisit, il reste *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie stoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philosophe souffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne souffre pas. Le stoïcisme pratique caractérisoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'est-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que seroit-ce qu'une société d'hommes aussi maîtres d'eux-mêmes? Nous ressemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'espace à son gré, sans qu'on puisse deviner ce qu'il va devenir, quelle route il suivra



dit lui-même expressément par le prophete Jeremie: *nunquid non cœlum & terram ego impleo?* J'ai cru devoir rapporter ces preuves afin que le lecteur comprenne que Dieu est immense par son essence, & non pas par sa seule connoissance, & par ses opérations puisque ces deux prérogatives, ou attributs de la Divinité ne sont pas suffisans pour bien concevoir l'immensité de Dieu.

„ Pour mieux expliquer cette divine immensité, ajoute M. Clarke „ (Tom. I. ch. 8.) les Scholastiques ont eu la présomption d'avan- „ cer que l'immensité de Dieu est un *point*, comme son éternité, „ disent-ils, est un *instant*, mais cette expression est tout-à-fait in- „ intelligible. Ce qu'on peut dire là-dessus avec plus de certitude, „ revient à ceci; qu'au lieu que les Etres créés, & finis, ne peu- „ vent être présens que dans un seul lieu à la fois, & qu'au lieu „ que les êtres corporels ne sont dans ce lieu-là même que d'une „ maniere très-imparfaite, & très-inégale par rapport à leur pou- „ voir, & à leur activité; la cause suprème au contraire (qui pos- „ sede une essence infinie, & parfaitement simple, & qui com- „ prend en soi-même toutes choses d'une maniere très-éminente) „ la cause suprème, dis-je, est en tout tems également présente à „ chaque point de l'immensité, tout comme si l'immensité ne con- „ sistoit réellement que dans un seul point, présente au reste en „ deux manieres, & par son essence très-simple, & par l'exercice „ immediat de tous ses attributs „. (*A*)

il suivra, où il pourra se fixer; si un rien l'arrête, un rien le sépare & l'emporte. Un stoïcien est un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé; ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la secousse de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est de la nature des immeubles, soit réels ou fictifs.

Il y a des choses *immobiliaires* tels que sont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que sont les rentes constituées, des actions *immobiliaires*, savoir celles qui tendent à avoir quelque chose d'immobilier. *Voyez* MOBILIAIRE, ACTION, DETTES. (*A*)

IMMODÉRÉ, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODÉRATION.

IMMODESTE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODESTIE.

IMMOLATION, IMMOLER, (*Littérat.*) ces termes ne désignoient point chez les Latins le sacrifice sanglant, mais la consécration faite aux dieux d'une victime, en mettant sur sa tête une espece de pâte salée. *Immolare*, n'étoit autre chose que *molâ*, ou *farre molito & sale hostiam perspersam diis sacrare*, comme Festus nous l'apprend. *Mola* signifie une espece de gâteau d'orge, que l'on assaisonnoit de sel; on l'émioit sur le front de la victime; & c'étoit la marque de sa consécration, ou de son devouement aux autels: voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils désignent le sacrifice sanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la messe que nous appellons la *préface*.

*Immoler* se prend aussi au figuré. La pratique de la vertu est un sacrifice continuel, où nos passions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts sont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris desquels on expose un de leurs semblables, sont des méchans, s'ils ne sont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le sacrifice qu'on leur offre. Que seroit-ce s'ils en jouissoient avec une joie secrette?

IMMONDE, adj. (*Gramm.*) expression inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également sortis des mains de la nature cherchent leur bien-être, & suivent la grande loi de l'intérêt, sans qu'on puisse raisonnablement les en blâmer. Le pourceau est pour le juif un animal *immonde*, le juif est presque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïse avoit distingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'esprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, (*Gramm. & Métaphys.*) qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution & à la mort. Dieu est *immortel*; l'ame de l'homme est *immortelle*, non parce qu'elle est spirituelle, mais parce que Dieu qui est juste, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvassent dans l'autre monde un sort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle resteroit après sa séparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant; si elle n'y retombe pas, c'est qu'il lui plaît de la conserver. Matérielle ou spirituelle, elle subsisteroit également, s'il lui plaisoit de la conserver. Le sentiment de la spiritualité & de l'*immortalité*, sont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être spirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la spiritualité de l'ame croyoit à son *immortalité*. C'est par Dieu & non pas par elle-même que l'ame est; c'est par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philosophes démontrent que l'ame est spirituelle; & la foi nous apprend qu'elle est *immortelle*, & elle nous en apprend aussi la raison.

*L'immortalité* se prend encore pour cette espece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce sentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, est la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'estime de nos semblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous sacrifions notre vie, nous cessons d'exister réellement, pour vivre en leur souvenir. Si l'*immortalité* considérée sous cet aspect est une chimere; c'est la chimere des grandes ames. Ces ames qui prisent tant l'*immortalité*, doivent priser en même proportion les talens, sans lesquels elles se la promettroient en vain; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Histoire & la Poésie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils sont tombés dans la nuit de l'oubli, parce [illegible] point eu un [illegible] qui les ait *imm*[illegible] faits, & les ren[illegible] empires, sans [illegible] verse l'intervalle [illegible] prend à tous les [illegible] hommes ne sont [illegible] tres qui pourr[illegible] d'actions célèb[illegible] nature & le [illegible] l'avenir. Celui [illegible] méprisera aussi [illegible] ra rarement [illegible] fmis.

Mais, y a-t-il [illegible] ment de l'*immor*[illegible] tiennent aucun [illegible] quand ils ne [illegible] mes fortement [illegible] avec lesquels [illegible] excite du néant [illegible] entendons plus ou moins [illegible] porteront de [illegible]

Si un homme [illegible] un vieux coffre [illegible] pier capable de me traduire [illegible] scélérat & comme un infâme; je [illegible] j'aye la démonstration absolue que ce coffre ne sera point ouvert de mon vivant; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maison, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je suis bien étonné que ceux qui ont enseigné aux hommes *l'immortalité* de l'ame, ne leur ayent pas persuadé en même tems qu'ils entendront sous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorsqu'ils ne seront plus.

IMMORTELLE, s. m. *elichrisum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés sur un embrion, & soutenus par un calice écailleux, luisant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embrion devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

*L'immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, est nommée par Tournefort, *stoechas citrina, angustifolia*. Sa racine est simple, grosse, ligneuse, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevent à la hauteur d'un ou deux piés, sont lanugineuses, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naissent au sommet des tiges, ramassées en maniere de têtes ou de bouquets, composées de plusieurs fleurons réguliers, découpées sur le haut en étoiles, de couleur citrine, & soutenues par des calices écailleux, secs, jaunes & brillans. La graine qui succede à chaque fleuron, est oblongue, odorante, âcre, rousse, & garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux secs, sablonneux, arides des pays chauds, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier; elle passe pour incisive, apéritive & emménagogue; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui est d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à déchoir sur la plante, & qu'ensuite on la mette dans un endroit sec, elle se conserve quelques années sans se gâter, peut-être parce que son calice écailleux est privé de phlegme; quoi qu'il en soit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour se parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle est de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Espagnols la chérissent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des champs, pour en orner les chapelles de leurs églises; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ces pays-là plusieurs belles variétés de cette fleur qui semble faite pour leur terroir. (*D. J.*)

IMMUABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui soit *immuable*. La nature est dans un état de vicissitude perpétuelle. C'est une suite nécessaire de la loi générale de tous les corps: ou ils se meuvent, ou ils tendent à se mouvoir.

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, (*Jurisprud.*) est définie *vacatio & libertas à muneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou imposition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit signifie trois choses différentes, savoir, *don* ou *présent fait*

*pour*

*pour cauſe, charge ou devoir, & office ou fonction publique*.

Les Romains appelerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par ſucceſſion de tems pluſieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cauſe qu'ils les chargés de répondre ſur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fiſc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut uſer de contrainte pour obliger d'accepter ces ſortes de places & autres ſemblables, & alors elles furent conſidérées comme des charges publiques, *munera quaſi onera*; *munus enim aliquando ſignificationis, diſtinguendi honorem ſeu officium*, dit la loi *munus* au digeſte *de verborum ſignif.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même ſens conſidérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuſe pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes*, *ſeu liberi à muneribus publicis*. Ainſi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui ſignifie exemption de quelque charge ou devoir; & le terme d'*immunitas* a été conſacré en droit pour exprimer cette exemption, ainſi qu'on le peut voir dans pluſieurs titres du digeſte & du code.

Le titre *de excuſationibus* au digeſte qui concerne les excuſes que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excuſatione munerum*, concerne les *immunités* par leſquelles on peut s'exempter des diverſes fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuſes ſont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelque autre fonction ſupérieure ou incompatible.

Le code contient auſſi pluſieurs titres ſur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedenda*, où il eſt dit que les preſidens des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fauſſes *immunités*, ſeront punis du feu.

Les titres *de decurionibus*, *de vacatione muneris publici*, *de decretis decurionum ſuper immunitate quibuſdam concedenda*, *de excuſationibus munerum*, & autres titres ſuivans, traitent auſſi de diverſes *immunités*.

Dans notre uſage on joint ſouvent enſemble les termes de *franchiſes*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne ſont cependant pas ſynonymes. La franchiſe conſiſte à n'être pas ſujet à certaines charges ou devoirs; les libertés ſont auſſi à-peu-près la même choſe que les franchiſes, le privilege conſiſte dans quelque droit qui n'eſt pas commun à tous; les exemptions & *immunités* qui ſignifient la même choſe, ſont l'affranchiſſement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui ſans cette exemption y auroit été ſujet.

L'*immunité* eſt quelquefois priſe pour le droit d'aſyle; quelquefois le lieu même qui ſert d'aſyle, s'appelle l'*immunité*; quelquefois enfin le terme d'*immunité* eſt pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer l*'immunité *de l'Egliſe*.

Les *immunités* peuvent être accordées à des particuliers, ou à des corps & communautés.

Les proviſions des officiers contiennent ordinairement la clauſe que le pourvû jouira des honneurs, prérogatives, franchiſes, privileges, exemptions & *immunités* attachés à ſon office.

Les villes & communautés ont auſſi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre ſeigneur ou autre perſonne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée ſur la poſſeſſion.

L'*immunité* eſt perſonnelle ou réelle.

On entend par *immunité perſonnelle* celle qui exempte la perſonne de quelque devoir perſonnel, comme du ſervice militaire de guet & de garde, de tutelle & curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle eſt auſſi l'exemption de payer certaines impoſitions, comme la taille, les droits de péages, les droits dûs au roi pour mutation des héritages qui ſont dans ſa mouvance.

L'*immunité réelle* eſt celle qui eſt attachée à certains fonds, & dont le poſſeſſeur ne jouit qu'à cauſe du fonds, & non à cauſe d'aucune qualité perſonnelle. Telles ſont les *immunités* dont jouiſſent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, ſoit pour l'exemption de taille, ſoit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers ſans avoir payé de maîtriſe, ſoit pour n'être pas ſujets à la viſite & juriſdiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ſes *immunités*. La nobleſſe eſt exempte de taille & des charges publiques qui ſont au-deſſous de ſa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont auſſi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui ſont propres à certaines profeſſions, & qui ſont fondées ou ſur la néceſſité de leur miniſtere, ou ſur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités*, les plus conſidérables ſont celles qui ont été accordées ſoit à l'Egliſe en général, ou ſingulierement à certaines Egliſes, chapitres & monaſteres, ou à chaque eccléſiaſtique en particulier.

Ces *immunités* ſont de trois ſortes; les unes ſont attachées à l'édifice même de l'Egliſe, & aux biens eccléſiaſtiques; les autres ſont attachées à la perſonne des eccléſiaſtiques qui deſſervent l'égliſe; d'autres enfin ſont attachées à la ſeule qualité d'eccléſiaſtique.

La premiere eſpece d'*immunités* qui eſt de celles attachées à l'édifice même de l'égliſe, & aux biens eccléſiaſtiques, conſiſte 1°. en ce que ces ſortes de biens ſont hors du commerce. Les égliſes ſont miſes en droit dans la claſſe des choſes appellées *res ſacræ*, & ſont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius* parce qu'elles n'appartiennent proprement à perſonne; elles ſont hors du patrimoine, & ne peuvent être engagées, vendues, ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là-deſſus tout-à-fait les mêmes idées que les Romains; car ſelon nos mœurs, quoique les égliſes n'appartiennent proprement à perſonne, cependant par leur deſtination elles ſont attachées à certaines perſonnes plus particulierement qu'à d'autres; ainſi chaque égliſe cathédrale eſt le chef-lieu du diocèſe; chaque égliſe paroiſſiale eſt propre à ſes paroiſſiens; les égliſes monachales appartiennent chacune à quelque ordre ou congrégation, & ainſi des autres; de ſorte qu'on pourroit plûtôt mettre les égliſes dans la claſſe des choſes appellées en droit *res communes*, dont la propriété n'appartient à perſonne, mais dont l'uſage eſt commun à tout le monde.

Les biens d'égliſe ne peuvent être engagés, vendus, ni autrement aliénés, ſans une néceſſité ou utilité évidente pour l'égliſe, & ſans y obſerver certaines formalités qui ſont une enquête *de commodo & incommodo*, l'autoriſation de l'Evêque diocéſain, le conſentement du patron s'il y en a un, qu'il y ait des publications faites en juſtice en préſence du miniſtere public, enfin que le contrat d'aliénation ſoit homologué par le juge royal.

2°. La preſcription des biens d'égliſe ne peut être acquiſe que par quarante ans, à la différence des biens des particuliers, qui, ſelon le droit commun, ſe preſcrivent par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens avec titre, & par trente ans ſans titre.

3°. L'*immunité* des égliſes conſiſte en ce qu'elles ſont tenues en franche-aumône. Le ſeigneur, qui donne un fonds pour conſtruire une égliſe, cimetiere ou autre lieu ſacré, ne ſe réſerve ordinairement aucun droit ni devoir ſur les biens par lui donnés, auquel cas on tient communément qu'il ne reſte plus ni foi ni juriſdiction ſur le fonds, du-moins quant à la choſe, mais non pas quant aux perſonnes qui ſont toujours juſticiables du juge du lieu; & même quoique le ſeigneur ne perçoive aucune redevance ſur le fonds, & qu'on ne lui en paſſe point de déclaration ou aveu, il ne perd pas pour cela ſa directe ni ſon droit de juſtice ſur le fonds même, de ſorte que s'il eſt néceſſaire de faire quelqu'acte de juriſdiction dans l'égliſe même, ſes officiers ſont conſtamment en droit de le faire.

Le ſeigneur conſerve auſſi ſur le fonds-aumôné le droit de patronage.

On diſtingue la pure-aumône de la tenure en franche-aumône; la premiere eſt quand on donne à l'égliſe des biens temporels, produiſans un revenu ſur leſquels le fief & la juriſdiction demeurent, ſoit au donateur, s'il a le fief & la juriſdiction ſur le lieu, ſoit au ſeigneur, ſi le donateur ne l'eſt pas; les héritages donnés à l'égliſe en pure-aumône ſont tenus franchement, & ſans en payer aucune redevance ni autre droit, ſi ce n'eſt *ad obſequium precum*.

Mais l'égliſe ne poſſede en franche-aumône ou pure-aumône que ce qui lui a été donné à ce titre; ſes autres biens ſont ſujets aux mêmes loix que ceux des particuliers.

4°. Une

4°. Une autre *immunité* des églises, c'étoit le droit d'asyle; mais ce privilége n'appartenoit pas singulierement à l'église, car il tiroit son origine de ce que dans la loi de Moïse, Dieu avoit lui-même établi six villes de refuge parmi les Israëlites, où les coupables pouvoient se mettre en sureté, lorsqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré. Les payens avoient aussi leurs asyles; non-seulement les autels & les temples en servoient, mais aussi les tombeaux & les statues des héros. Il y a encore des villes en Allemagne, qui ont conservé ce droit d'asyle; les palais des princes ont ce même privilége, & tous les souverains ont le droit d'asyle dans leurs états pour les sujets d'un autre prince, qui viennent s'y réfugier, à moins que l'intérêt commun des puissances ne demande que le coupable soit rendu à son souverain.

A l'égard des églises, c'étoient les asyles les plus inviolables; dans leur institution ils ne devoient servir que pour les infortunés & ceux que le hasard ou la nécessité exposoient à la rigueur de la loi; mais dans la suite on en fit un usage odieux, en les faisant servir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands scélérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces asyles, à l'instigation d'Eutrope son favori; il fit entre autres choses une loi pour assujettir les œconomes des églises à payer les dettes des refugiés que les clercs refusoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de se repentir de ce qu'il avoit fait faire; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'église de Constantinople l'asyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant résister aux cris du peuple qui demandoit Eutrope, envoya pour l'arracher de l'autel; une troupe de soldats vint assiéger l'église l'épée à la main. Eutrope se cacha dans la sacristie; S. Jean Chrisostome, patriarche de cette église, se présenta pour appaiser la fureur des soldats. Ils se saisirent de lui, & le menerent au palais comme un criminel; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient présens par ses larmes & par ce qu'il leur dit sur le respect dû aux saints autels, qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en sûreté, tant qu'il seroit dans cet asyle. Il en sortit quelques jours après dans l'espérance de se sauver; mais il fut pris & banni, & dans la même année il eut la tête tranchée. Après sa mort, Arcadius rétablit l'*immunité* des églises.

Théodore le jeune fit en 431 une loi concernant les asyles dans les églises. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui sont en péril, & qu'ils seront en sûreté non-seulement près de l'autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'église, pourvu qu'ils y entrent sans armes. Cette loi fut faite à l'occasion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une église de Constantinople; une troupe d'esclaves s'y étant refugiée près du sanctuaire s'y maintint les armes à la main pendant plusieurs jours, au bout desquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit aussi en 466 une loi portant défense sous peine capitale, de tirer personne des églises, ni d'inquieter les évêques & les œconomes pour les dettes des réfugiés, dont on les rendoit responsables suivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines p[illegible] de ces dispositions favorables des souver[illegible] cette *immunité* à tous les bâtimens [illegible] dépendances de l'église. Ils marqu[illegible] enceinte, au-delà de laquelle [illegible] bornes pour limiter la jurisdiction [illegible] devenoient comme autant [illegible] & bravoit [illegible]

Nous [illegible]

pour [illegible] tion [illegible] à faire [illegible]

En Italie [illegible] & autres [illegible] minels. On [illegible] tendue qu'il [illegible] (1).

En France, [illegible] d'asyle dans les [illegible] L'église de S. Martin [illegible] refusoitables, on ne p[illegible] pable d'un sacrilége des plus [illegible]

Les conciles tenus alors [illegible] doient de ne point attenter [illegible] dans les églises.

L'*immunité* fut étendue jusqu'[illegible] des églises, aux maisons des évêques, & à [illegible] lieux renfermés dans leurs enceintes, afin [illegible] obliger les réfugiés de rester continuellement dans l'église, où plusieurs actions, nécessaires à la vie, ne pourroient se faire avec bienséance.

Lorsqu'il n'y avoit point de porche, ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit sur un arpent de terre autour de l'église, comme il est dit dans un decret de Clotaire, qui est à la suite de la loi salique, §. *xiij.*

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* ecclésiastique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet asyle, sans leur donner une assurance juridique de la vie & de la rémission de leurs crimes, sans qu'ils fussent sujets à aucune peine.

Charlemagne fit sur cette matiere deux capitulaires fort différens; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort suivant les lois, qui se réfugient dans l'église, n'y doivent point être protegés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les églises serviront d'asyle à ceux qui s'y réfugieront; qu'on ne les condamnera à mort, ni à mutilation de membre.

Mais il faut observer qu'on en exceptoit certains crimes, pour lesquels on n'accorde jamais de grace.

L'église ne pouvoit pas non plus servir d'asyle aux criminels qui s'étoient évadés de prison.

Lorsque le criminel avoit le tems de se retirer dans un lieu d'asyle, avant que la justice se fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire son procès; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, suivant ce qui est dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv.*

Philippe-le-bel défendit de tirer les coupables des églises, où ils étoient refugiés, sinon dans les cas où le droit l'autorisoit.

Enfin,

(1) L'auteur de cet article pouvoit faire observer que les Papes ont toujours exclus du privilege de l'asile, les crimes les plus atroces. Pie cinq, Sixte-quint, Gregoire XIV. Benoît XIII. & XIV. ont fait diverses Constitutions, & Decrets pour declarer indignes du privilege de l'asyle.

1°. Les voleurs, & les assassins de grands-chemins.

2°. Les saccageurs, & les assassins des campagnes.

3°. Ceux qui tuent, ou frappent jusqu'à effusion de sang dans un lieu d'immunité, quand bien même on n'y trouveroit que la personne tuée, ou l'homicide.

4°. Ceux qui sont coupables d'homicides faits par trahison.

5°. Ceux des assassins dont les différens genres & especes sont designées dans la Bulle Benedictine.

6°. Les chrétiens devenus hérétiques qui se retireroient dans les Eglises pour se soustraire aux peines qu'ils méritent pour avoir embrassé l'hérésie & pour l'avoir professée.

7°. tous les criminels de leze Majesté, & ceux qui y ont participé, ou qui en ont donné les conseils même indirectement.

8°. Les homicides volontaires, & de dessein prémedité.

9°. Ceux qui falsifient, ou alterent les lettres, Bulles & decrets apostoliques, & les cedules ou billets à ordre des Banques publiques, & ceux qui volent dans ces mêmes Bureaux, ou banques.

10°. Les faux monnoyeurs, & ceux qui en diminuent le vrai poids.

11°. Ceux qui s'arrogent le nom, & le titre de ministres de la justice pour pénetrer dans les maisons, dans le dessein d'y voler, d'y tuer, ou d'y maltraiter quelqu'un.

D'autres Papes, comme Clement XI, & la Congregation de l'immunité ont restreints les privileges des asiles par divers decrets. On peut consulter les livres qui en parlent, & nommément Ferrari Tom. 4. de la Biblioteque Canonique.

Mais comme l'immunité locale, c'est-à-dire le privilege de l'asile n'appartient pas à l'eglise de droit naturel, ou divin, mais par droit humain, c'est à dire civil, & ecclesiastique, comme les jurisconsultes, & les Canonistes les plus sensés, & les plus sçavans le démontrent clairement, il s'en suit que chaque souverain dans ses etats, peut supprimer le droit d'asile, & faire des réglemens pour ce qui concerne le premier & que le souverain Pontife peut en faire de même pour ce qui regarde le second. Ils peuvent relativement aux circonstances des lieux, des personnes & des tems, & selon qu'ils estimeront plus à propos, pour l'honneur qu'on doit à Dieu, & aux Eglises, & pour le maintien de la sureté publique, priver les Eglises, & les lieux sacrés du droit d'asile, & d'immunité, les concordats arrêtés entre le Pape Benoît XIII. & le Roi de Sardaigne, & entre Benoît XIV. & le Roi de Naples en fournissent des exemples. Il y a eu aussi un concordat sur le même sujet entre Benoît XIV. & les etats de Milan & un autre entre ce même Pontife & la Republique de Lucques.

Le parfait silence de l'auteur de cet article sur l'immunité locale qui a lieu en Italie, s'étant uniquement retranché sur les droits d'immunité dont jouit la France, m'a déterminé à faire ces observations. J'y ajoute l'usage constant de la ville de Rome, abondante en lieux d'asile, de ne pouvoir extraire un criminel de ces mêmes lieux d'asyle sans le consentement préalable du Pape, quoique le delit soit du nombre de ceux exceptés de la faveur de l'asyle, autrement l'emprisonnement, & la procedure seroient nuls. Ce consentement du Pape s'appelle en latin *ex ordine Sanctissimi*, (A)

Enfin, François I. par son ordonnance de 1539, *art.* 166, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes personnes en lieu de franchise, sauf à les réintégrer, quand il y aura decret de prise de corps decerné à l'encontre d'eux sur les informations, & qu'il sera ainsi ordonné par le juge; tel est le dernier état de l'*immunité* ecclésiastique par rapport au droit d'asyle.

Pour ce qui est des *immunités* qui peuvent appartenir aux ecclésiastiques, soit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur respect envers l'église & la personne de ses ministres, ont accordé aux ecclésiastiques plusieurs priviléges, exemptions & *immunités*, soit par rapport à leur personne ou à leurs biens; ces priviléges sont certainement favorables; on ne prétend pas les contester.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques ecclésiastiques l'ont prétendu, que ces priviléges soient de droit divin, ni que l'église soit dans une indépendance absolue de la puissance séculiere.

Il est constant que l'église est dans l'état & sous la protection du souverain; les ecclésiastiques sujets & citoyens de l'état par leur naissance, ne cessent pas de l'être par leur consécration; leurs biens personnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'église (en quoi l'on ne comprend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement sujets aux charges de l'état, sauf les priviléges & exemptions que les ecclésiastiques peuvent avoir.

Ces priviléges ont reçu plus ou moins d'étendue, selon les pays, les tems & les conjonctures, & selon que le prince étoit disposé à traiter plus ou moins favorablement les ecclésiastiques, & que la situation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'observoit par rapport aux ministres de la religion sous la loi de Moïse, on trouve que la tribu de Lévi fut soumise à Saül, de même que les onze autres tribus, & si elle ne payoit aucune redevance, c'est qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre imposition que le cens qui étoit dû à cause des fonds.

Jesus-Christ a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les sujets de l'obéissance des rois; il a enseigné que l'église devoit payer le tribut à César, & en a donné lui-même l'exemple, en faisant payer ce tribut pour lui & pour ses apôtres.

La doctrine de S. Paul est conforme à celle de J. C. Toute ame, dit-il, est sujette aux puissances. S. Ambroise, évêque de Milan, disoit à un officier de l'empereur: *si vous demandez des tributs, nous ne vous les refusons pas, les terres de l'église payent exactement le tribut.* S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'église payoient le tribut.

Les ecclésiastiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* jusqu'à la fin du troisieme siecle. Constantin leur accorda de grands priviléges; il les exempta des corvées publiques; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impositions.

Sous Valens, ils cesserent d'être exempts des charges publiques; car dans une loi qu'il adressa en 370 à Modeste, préfet du prétoire, il soumet aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des églises seroient sujettes aux charges ordinaires, & les affranchit seulement des charges extraordinaires.

Justinien, par sa novelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires; ailleurs il exempte les églises des charges extraordinaires seulement; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Constantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des sépultures, dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'église de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs jusqu'à la fin du huitieme siecle. S. Grégoire recommandoit aux défenseurs de Sicile de faire cultiver avec soin les terres de ce pays, qui appartenoient au saint siége, afin que l'on pût payer plus facilement les impositions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans, & jusqu'à Benoît II, le pape étoit confirmé par l'empereur, & lui payoit 20 liv. d'or; les papes n'ont été exempts de tous tributs, que depuis qu'ils sont devenus souverains de Rome & de l'exarcat de Ravenne, par la donation que Pepin en fit à Etienne III.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, tous les ecclésiastiques, soit gaulois ou romains, étoient sujets aux tributs, comme dans le reste de l'empire.

Depuis l'établissement de la monarchie françoise, on suivit pour le clergé ce qui se pratiquoit du tems des empereurs, c'est-à-dire que nos rois exempterent les ecclésiastiques d'une partie des charges personnelles; mais ils voulurent que les terres de l'église demeurassent sujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la seconde race de nos rois, tems où les fiefs étoient encore inconnus, les ecclésiastiques devoient déjà, à cause de leurs terres, le droit de giste ou procuration, & le service militaire; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les ecclésiastiques encore long-tems sous la troisieme race.

Le droit de giste & de procuration consistoit à loger & nourrir le roi & ceux de sa suite, quand il passoit dans quelque lieu où des ecclésiastiques séculiers ou réguliers avoient des terres; ils étoient aussi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de sa part dans les provinces.

A l'égard du service militaire, lorsqu'il y avoit guerre, les églises étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vassaux & un certain nombre de personnes, & de les y entretenir; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ses vassaux. Quelques-uns de nos rois, tel que Charlemagne, dispenserent les prélats de se trouver en personne à l'armée, à condition d'envoyer leurs vassaux sous la conduite de quelque autre seigneur; il y avoit des monasteres qui payoient au roi une somme d'argent pour être déchargés du service militaire.

Outre le droit de giste & le service militaire, les ecclésiastiques fournissoient encore quelquefois au roi des secours d'argent pour les besoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560, qu'ils payeroient le tiers de leur revenu; tous les évêques y souscrivirent, à l'exception d'Injuriosus, évêque de Tours, dont l'opposition fit changer le roi de volonté; mais si les ecclésiastiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers, il est du-moins constant qu'ils payoient au roi, ou autre seigneur duquel ils tenoient leurs terres, la dixme ou dixieme partie des fruits, à l'exception des églises qui en avoient obtenu l'exemption, comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560, ensorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'église. Chaque église étoit dotée suffisamment, & n'avoit de dixme ou dixieme portion que sur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la suite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'église, de même que les concessions du droit actif de dixmes, on a regardé les dixmes comme étant ecclésiastiques de leur nature.

Les églises de France étoient aussi dès lors sujettes à certaines impositions. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Theodobert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebert, aussi roi d'Austrasie & petit-fils de Clotaire I. affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts.

Charles Martel, qui sauva dans tout l'Occident la religion de l'invasion des Sarrasins, fit contribuer le clergé de France à la récompense de la noblesse qui lui avoit aidé à combattre les infideles; l'opinion commune est qu'il ôta aux ecclésiastiques les dixmes pour les donner à ses principaux officiers; & c'est de-là que l'on tire communément l'origine des dixmes inféodées; mais Pasquier, en *ses recherches, liv. III. chap. xxxxij*, & plusieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes; qu'il prit seulement une partie du bien temporel des églises, sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la noblesse françoise, & que l'inféodation des dixmes ne commença qu'au premier voyage d'outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a été dit il y a un moment que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il est certain d'ailleurs que sous la seconde race, les ecclésiastiques, aussi bien que les seigneurs & le peuple, faisoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutôt qu'une libéralité volontaire; car il y avoit une taxe sur le pié du revenu des fiefs, aleux & autres héritages que chacun possédoit. Les historiens en font mention sous les années 826 & suivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiegne les présens que les évêques; les abbés, les comtes & le peuple faisoient au Roi tous les ans, & que ces présens

ſens étoient proportionnés au revenu de chacun; Louis le Débonnaire les reçut encore des trois ordres à Orléans, Vorms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à ſon évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Toulouſe tenu en 846, où il eſt dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à ſon évêque, conſiſtoit en un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau; le tout étoit évalué deux ſols, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reſte du peuple, Charles le Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant ſur le clergé que ſur le peuple; ayant réſolu, à la priere de Jean VIII. dans une aſſemblée générale au parlement, de paſſer les monts pour faire la guerre aux Sarraſins qui ravageoient les environs de Rome & tout le reſte de l'Italie, il impoſa un certain tribut ſur tout le peuple & même ſur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient ſur les prêtres, c'eſt-à-dire, ſur les curés & autres bénéficiers de leur diocèſe, cinq ſols d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aiſés; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le Roi; on prit même quelque choſe du tréſor des égliſes pour payer ce tribut; cette levée fut la ſeule de cette eſpece qui eut lieu ſous la ſeconde race.

On voit auſſi, par les actes d'un ſynode tenu à Soiſſons en 853, que nos rois faiſoient quelquefois des emprunts ſur les fiefs de l'Egliſe. En effet, Charles le Chauve, qui fut préſent à ce ſynode, renonça à faire ce que l'on appelloit *præſtarias*, c'eſt-à-dire, de ces ſortes d'emprunts, ou du-moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'Egliſe étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des ſubventions que le clergé de France a fourni dans la ſuite à nos rois, cela étant déja expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les eccléſiaſtiques ſont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impoſitions, comme tous les ſujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils ſont exempts du logement des gens de guerre, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité.

On les exempte auſſi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage, mais ils ne ſont pas exempts des charges de police, comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maiſons, & autres obligations ſemblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'égliſe, c'eſt la juriſdiction que les ſouverains lui ont accordée ſur ſes membres, & même ſur les laïcs dans les matieres eccléſiaſtiques; c'eſt ce que l'on traitera plus particulierement au mot JURISDICTION ECCLESIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que ſi on entreprend quelque choſe contre les priviléges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ conſuetudine, reſtaurabuntur ad egardum concilii noſtri*; on rappelle par là toutes les *immunités* de l'égliſe aux regles de la juſtice & de l'équité.

On ne reconnoit point en France les *immunités* accordées aux égliſes & au clergé par les bulles des papes, ſi ces bulles ne ſont revêtues de lettres patentes dûment enregiſtrées.

Les libertés de l'égliſe gallicane ſont une des plus belles *immunités* de l'égliſe de France. *Voyez* LIBERTÉS

*Voyez* les conciles, les hiſtoriens de France, les ordonnances de la ſeconde race, les mémoires du clergé.

*Voyez* auſſi les traités *de immunitate eccleſiaſticâ*, par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hyeronime Albanus. (*A*) (1)

IMMUNITÉ, (*Hiſt. greq.*) les *immunités* que les villes greques, & ſur-tout celle d'Athenes, accordoient à ceux qui avoient rendu des ſervices à l'état, portoient ſur les exemptions, des marques d'honneur & autres bienfaits.

Les exemptions conſiſtoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du feſtin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les ſpectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les aſſemblées, des couronnes, le droit de bourgeoiſie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du public, des monumens, des ſtatues, & ſemblables diſtinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui paſſoient quelquefois dans leurs familles. Athenes ne ſe contenta pas d'ériger des ſtatues à Harmodius & à Ariſtogiton ſes libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs deſcendans de toutes charges, & ils jouiſſoient encore de ce glorieux privilege pluſieurs ſiecles après. Ainſi tout mérite étoit ſûr d'être récompenſé dans les beaux jours de la Grece; tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le deſir de la gloire & l'amour de la patrie. (*D. J.*)

* IMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Théologie.*) c'eſt l'attribut de Dieu, conſidéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu eſt *immuable* quant à ſa ſubſtance; il l'eſt auſſi quant à ſes idées. Il eſt, a été, & ſera toujours de l'unité la plus rigoureuſe. (2)

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'Egliſe dans la Romagne, avec un évêché ſuffragant de Ravenne. Cette ville eſt bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ſes lettres, *liv. XII. épit.* 5. Strabon l'appelle Φόρον Κορνήλιον. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque ſéjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui eſt reſté à cette ville; elle fut ruinée pas Narsès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; enſuite les Bolonois, les Manfrédi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin Céſar-Borgia la prit, & la ſoumit au S. Siege, qui en eſt demeuré poſſeſſeur. Elle eſt ſur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, ſoixante-cinq N. de Rome. *Long.* 29. 18. *lat.* 44. 22.

*Imola* a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poëte Flaminio, le juriſconſulte Tartagny, & l'anatomiſte Valſalva.

Flaminio (Marc Antoine) fut le premier de ſon pays, dit M. de Thou, qui exprima aſſez heureuſement en vers latins la majeſté des pſeaumes de David, & il invita par ſon exemple, François Spinula à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du Cardinal Farneſe & du Cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles juriſconſultes de ſon ſiecle; on le nommoit alors en Italie le *monarque du droit*; ſes conſeils, ſes traités ſur les clémentines, ſur le texte des decrétales, & ſes autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été ſouvent imprimés, comme à Veniſe en 1571; à Francfort en 1575, à Lyon en 1585, &c. Il mourut à Bologne en 1487, âgé de cinquante-trois ans.

Valſalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-ſept ans, fut diſciple de Malpighi, & s'eſt diſtingué par ſon

(1) Les Canoniſtes & les Théologiens qui attribuent aux loix humaines, le droit d'aſyle, ou d'immunité, ne ſont pas d'accord entre eux lorſqu'ils parlent de l'immunité perſonelle, les uns la font deſcendre du droit divin, les autres, conjointement avec l'auteur de cet article prétendent qu'elle doit ſon exiſtence aux loix humaines; les premiers ſe fondent ſur pluſieurs Textes du droit canon, & ſur d'autres raiſons extraites de l'écriture ſainte & du Concile de Trente (Seſſion 25. ch. 20. de reform.) & ils ſuppoſent que c'eſt Dieu, & l'égliſe qui ont ordonné l'établiſſement de cette immunité; les autres ſont d'avis, comme je l'ai dit ci-deſſus, que l'immunité perſonnelle a été introduite, & établie par les lois des Princes chacun dans leurs états, & par celles de l'égliſe, ils citent quelques Canons qui ont été pour ainſi dire confirmés par l'hiſtoire ſucceſſive des tems, où elle a été introduite, & qui ont été témoins de ſon extention. Quant à moi je propoſerois de ſuivre l'avis du ſçavant Covarruvia, en conciliant ces deux opinions oppoſées, & en ſoutenant que lorſqu'il s'agit du ſpirituel, les Clercs ſont exempts de la juriſdiction laïque par le droit divin, *de Jure Divino*, mais que dans les affaires temporelles & dans celles qui ne ſont pas véritablement ſacrées, c'eſt-à-dire lorſqu'il y a une mixtion du temporel, & du ſpirituel, alors l'immunité des clercs tire ſon origine des loix humaines de l'Empereur Conſtantin, & des autres Empereurs & ſouverains auxquelles l'égliſe repréſentée par les Conciles, & reglée par les decretales des ſouverains Pontifes, s'eſt conformée. (*A*)

(2) L'immutabilité de Dieu ſe conſidere en cinq modes, 1°. dans l'eſſence, & l'exiſtence, 2°. dans le rapport au lieu, 3°. dans les accidents, 4° dans la connoiſſance 5°. dans les decrets, & dans les déterminations de ſa volonté. Ainſi ce qu'on a dit dans cet article n'eſt pas ſuffiſant pour exprimer le vrai caractere de l'immutabilité divine. Le Calviniſte Vorſtius, & les ſociniens l'admettent ſeulement dans l'eſſence de l'Etre ſupreme, ils la nient dans les autres modes, & ſur tout dans les decrets de ſa volonté. Ce ne ſont pas ſeulement les Théologiens qui prouvent par des autorités, & par des raiſons deduites de la ſainte ecriture, que la ſimplicité divine exige l'immutabilité dans les cinq modes différents dont on vient de parler ſans préjudice des actes libres de Dieu relativement aux créatures, les Methaphyſiciens le démontrent encore avec la derniere évidence. (*A*)

ſon excellent traité *de natura humanâ*, dont la meilleure édition eſt *Bononiæ* 1704, in-4°. avec figures. (*D. J.*)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par oppoſition à *pair*, un nombre qui ne ſe peut exactement diviſer par 2.

2. Tout nombre *impair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'eſt de ce chiffre ſeul qu'il prend ſon nom; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10=2\times5$, ſont conſéquemment diviſibles par 2; & juſques-là le nombre reſte pair.

3. Il eſt évident que l'obſtacle qui ſe rencontre à la diviſion exacte d'un chiffre ſimple par 2, ne réſide que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la ſouſtraction de l'unité, & par une ſuite (*n*°. 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'eſt par *multiplication* ou par *diviſion* (on ſuppoſe celle-ci exacte), le produit ou le quotient ſont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

5. Telles ſont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général; mais le caprice & la ſuperſtition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité: *numero Deus impare gaudet*. C'eſt en nombre *impair* que le rituel magique preſcrivoit ſes plus myſtérieuſes opérations; *necte tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'eſt-il pas aſſujetti juſqu'à la Medecine? L'année *climactérique* eſt dans la vie humaine une année *impaire*; entre les jours critiques d'une maladie (*voyez* CRISE), les *impairs* ſont les jours dominans, ſoit par leur nombre, ſoit par leur énergie. Au reſte, en rejettant ce qu'il y a de chimérique dans la plûpart de ces attributions, nous ne laiſſons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'eſt-à-dire du genre qui leur convient; & nous en ferons mention dans leur article particulier. *Voyez* entre autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la ſuite l'un de l'autre, il réſulte une progreſſion arithmétique indéfinie, dont le premier terme eſt 1, & la différence 2: c'eſt ce qu'on nomme *la ſuite des impairs*.

Cette ſuite a une propriété remarquable relative à la formation des puiſſances; mais qui n'a juſqu'ici, du-moins que nous ſachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute ſon étendue.

7. A toute puiſſance numérique d'une racine $r$ & d'un expoſant $e$ quelconques, répond dans la ſuite générale des *impairs* une ſuite ſubalterne des termes conſécutifs, dont la ſomme eſt cette puiſſance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme $p$, & le nombre des termes $n$.

8. A l'égard des puiſſances d'un *expoſant pair*, la choſe a déja été exécutée. On s'eſt apperçu que le premier terme de la progreſſion ſubalterne ne differe point de celui de la ſuite principale, & que le nombre des termes eſt exprimé par la racine ſeconde de la puiſſance cherchée; c'eſt-à-dire que pour ce cas-là . . . . . . $p=1$.
Faut-il élever 5 à la quatrieme puiſſance,
on a . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . $n=r^{\frac{e}{2}}$

$p=1$ } dernier terme 49, ſomme des extrêmes 50;
$n=25$ } ſomme totale $625=5^4$.

9. Quant aux puiſſances d'un *expoſant impair*, il n'a juſqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progreſſion ſubalterne dont elles ſont la ſomme, eſt enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la ſuite principale: mais il en ſera toûjours tiré & comme montré au doigt par cette formule, . . . . . . $p=\overline{\overline{r-1}\times r^{\frac{e-1}{2}}}+1$.
& le nombre des termes par cet autre $n=r^{\frac{e-1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 3 à la ſeptieme puiſſance; on trouve

$p=\overline{2\times27}+1=55$ } dernier terme 107; ſomme
$n$ . . . . . . . . . . $=27$ } des extr. 162; ſomme totale $2187=3^7$.

10. Les choſes conſidérées ſous ce point de vûe, élever une racine quelconque à une puiſſance donnée; ce n'eſt que chercher la ſomme d'une progreſſion arithmétique, dont, avec la différence conſtante 2, on connoît le premier terme & le nombre des termes (variables l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération; comme en toute progreſſion arithmétique qui a 2 pour différence (*Voyez* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE.), la ſomme eſt $\overline{2p+2n-2}\times\frac{n}{2}=\overline{p+n-1}\times n$; en ſubſtituant au lieu de $p$ & de $n$ leurs valeurs indiquées par les formules, le réſultat ſera la puiſſance demandée.

Si $p,=1$, $\overline{p+n-1}\times n$ ſe réduit à $n\times n=n^2$: mais (n°. 8.) quand l'expoſant eſt pair, on a $p=1$. Donc quand l'expoſant eſt pair, la ſomme de la progreſſion ſubalterne (égale à la puiſſance cherchée) eſt le quarré du nombre même de ſes termes.

En effet, dans le premier exemple ci-deſſus, $n^2=\overline{25}^2=625=5^4$.

11 Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), ſont des puiſſances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaiſſer tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'expoſant de $r$, juſqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reſte il eſt facile de rappeller les puiſſances de l'une & de l'autre claſſe à une formule commune, qui aura même ſur celles qu'on vient de voir, cet avantage, qu'outre la ſolution de tous les cas poſſibles, elle donnera de plus toutes les ſolutions poſſibles de chaque cas. (Car dès que $e>3$, le problème devient indéterminé; c'eſt-à-dire qu'il y a dans la ſuite générale des *impairs* pluſieurs ſuites ſubalternes, dont la ſomme eſt la puiſſance cherchée).

$m$, dans la nouvelle formule ci-audeſſous, eſt un nombre quelconque $<e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être $o$, & *impair* dans celles d'un expoſant *impair*. Autant que $m$ aura de valeurs, autant le problème aura de ſolutions; & $m$ aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), expriment d'unités.

$p=\overline{\overline{r^m-1}\times r^{\frac{e-m}{2}}}+1.$
$n=r^{\frac{e-m}{2}}.$
} On pourroit même abſolument ſupprimer la formule de $n$, dont la valeur ſe produit toûjours dans la formule de $p$, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez $e$ en deux parties à volonté, & donnez à $r$ chacune de ces deux parties pour expoſant; vous aurez deux puiſſances de $r$. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de $p$; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de $n$.

14. Si les deux parties dans leſquelles $e$ ſe trouve partagé ſont le moins inégales qu'il ſe puiſſe; ou (ce qui revient au même) ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à $m$ la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir; enſorte qu'elle ſoit $o$ pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair*: on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

{ $m=o$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.
{ $m=2$ donne $p=\overline{24\times5}+1=121$, $n$ . . . . . . . . . . $=5$. d'où $\overline{p+n-1}\times n=125\times5=625=5^4$.

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

{ $m=1$ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.
{ $m=3$ donne $p=\overline{26\times9}+1=235$, $n$ . . . . . . . . . . $=9$ d'où $\overline{p+n-1}\times n=243\times9=2187$
{ $m=5$ donne $p=\overline{242\times3}+1=727$, $n$ . . . . . . . . . . $=3$ d'où $\overline{p+n-1}\times n=729\times3=2187$
} $=3^7$.

16. Si l'on vouloit une démonſtration, on peut s'en procurer une fort ſimple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expreſſion de $p$ & de $n$ pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progreſſion arithmétique dont la différence ſoit 2, & qu'on ſe donne la peine d'en faire la ſomme; on trouvera pour dernier réſultat $r^t$, c'eſt-à-dire la puiſſance cherchée.

17. Ce qu'on connoiſſoit juſqu'à préſent de cette propriété de la ſuite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand ſecours, & ne diſpenſoit pas de recourir à la pratique uſitée pour former les puiſſances même d'un expoſant pair, toutes les fois que $\frac{t}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puiſſance de 7, il falloit préalablement trouver $7^5$, qui indique le nombre des termes dont la ſomme eſt $7^{10}$. En un mot on ne pouvoit ſe paſſer de la méthode ordinaire que dans le ſeul cas (aſſez rare) où $e$ eſt une puiſſance de 2.

De plus, on ne ſoupçonnoit pas que la progreſſion ſubalterne, dont la ſomme eſt la puiſſance d'un expoſant pair cherchée, ſe trouvât ailleurs qu'à l'origine de la ſuite principale. On tenoit, il eſt vrai, une ſolution de cette partie la plus expoſée en vûe du problème; mais on ne s'aviſoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vû, autant que $\frac{t}{2}$ exprime d'unités.

18. Nommant $s$ le nombre des termes qui précedent $p$ dans la ſuite générale des *impairs*, & qu'il faut ſauter vers l'origine pour monter juſqu'à lui; on aura (par la nature des progreſſions) $2s + 1 = p$: & ſubſtituant cette valeur dans $\overline{p+n-1}\times n$, on trouvera la ſomme de la progreſſion ou $r^t = \overline{2s+n}\times n$. Mais on a auſſi, comme il eſt évident, $r^t = r^{\frac{t+m}{2}} \times r^{\frac{t-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n = r^{\frac{t-m}{2}}$: donc $2s + n = r^{\frac{t+m}{2}}$. C'eſt-à-dire que

„ Si au nombre des termes de la ſuite ſubalterne dont „ la ſomme eſt une puiſſance quelconque $r^t$, on ajoûte le double du nombre de ceux qui en précédent „ le premier dans la ſuite générale; il en réſulte une „ puiſſance complette de $r$, dont l'expoſant eſt invariablement $\frac{t+m}{2}$ „.

Théorême aſſez ſingulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais ſimplement de leur nombre.

Dans l'exemple du n°. 9 $n = \ldots\ldots\ldots 27$, $s = \frac{55-1}{2} = 27$; d'où $2s = 54$ or $27 + 54 = 81 = 3^4 = 3^{\frac{7+1}{2}}$.

*Article de M.* Rallier des Ourmes.

IMPALANCA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau eſt tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recourbées en raiſon de ſon âge. Sa chair eſt très-bonne à manger, excepté dans le tems du rut. On eſtime ſur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui eſt regardée comme un excellent antidote contre toutes ſortes de poiſons. Cet animal ſe trouve dans pluſieurs parties de l'Afrique, & ſurtout dans le royaume de Congo.

IMPALPABLE, adj. (*Phyſiq.*) eſt ce dont on ne peut diſtinguer les petites parties par les ſens, & particulierement par celui du toucher.

IMPANATEURS, ſ. f. (*Théologie.*) nom donné aux Luthériens, qui rejettant le dogme de la tranſubſtantiation, ſoutenoient que dans le ſacrement de l'euchariſtie, après les paroles de la conſécration, le corps de Jéſus-Chriſt ſe trouvoit avec la ſubſtance du pain, qui n'étoit point détruite. *Voyez* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Oſiandre, l'un des principaux Luthériens, qui paſſa juſqu'à dire en parlant des eſpeces euchariſtiques, *ce pain eſt Dieu*. Une ſi étrange opinion, dit M. Boſſuet, n'eut pas beſoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par ſa propre abſurdité, & Luther ne l'approuva point. *Hiſt. des variat. liv. II. n°.* 3. (*G*)

IMPANATION, ſ. f. (*Théol.*) eſt un terme dont les Théologiens ſe ſervent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la conſécration, le corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt demeure dans l'euchariſtie avec la ſubſtance du pain & du vin. *Voyez* CONSUBSTANTIATION.

IMPANGAZZA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroît être particulier à ces contrées. Il reſſemble aſſez à un bœuf ou à un buffle; ſes cornes ſont faites comme celles d'un bouc, mais très-liſſes. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient aſſez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il eſt auſſi connu ſous le nom de *dante*. Cet animal eſt d'une grande viteſſe; quand il a été bleſſé il ſe tourne contre ſon chaſſeur, qui ne peut éviter ſa furie qu'en grimpant promptement à un arbre, au pié duquel l'animal reſte juſqu'à ce que quelque nouveau coup le faſſe tomber mort. Sa chair eſt très-bonne à manger. Les tigres & les lions en ſont auſſi friands que les hommes. Les *impangazzas* pour ſe mettre en défenſe contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine; lorſqu'ils ſont attaqués, ils forment un cercle, en préſentant leurs cornes de tous les côtés, ainſi ils ſe défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la Medecine; on en frotte les membres attaqués de paralyſie.

* IMPARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) une action eſt *impardonnable*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de pardon pour elle. *Voyez* PARDON. Il ſemble que les hommes paitris d'imperfections, ſujets à mille foibleſſes, remplis de défauts, ſoient plus ſéveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en eſt une fois flétri l'eſt pour toujours.

* IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque choſe. Ainſi un ouvrage eſt *imparfait*, ou lorſqu'on y remarque quelque défaut, ou lorſque l'auteur ne l'a pas conduit à ſa fin. Un livre eſt *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorſqu'un miniſtre eſt déplacé, & que celui qui lui ſuccede a la petiteſſe d'abandonner ſes projets. Il y a dans la Muſique des accords *imparfaits*. *Voyez* ACCORDS. Une cadence *imparfaite*. *Voyez* CADENCE. En Arithmétique, des nombres *imparfaits*. *Voyez* NOMBRES. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainſi, car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monſtres. Tout y eſt enchainé, & le monſtre y eſt un effet auſſi néceſſaire que l'animal parfait. Les cauſes qui ont concouru à ſa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à l'éternité des choſes. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele ſubſiſtant dans la nature, auquel on peut comparer ſes productions. Nous ne ſommes pas dignes de louer ni de blâmer l'enſemble général des choſes, dont nous ne connoiſſons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* ſont des mots vuides de ſens, lorſque le tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoiſſances.

IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit*: & quelquefois employé ſeul & ſubſtantivement, ainſi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'eſt un tems du verbe diſtingué de tous les autres par ſes inflexions & par ſa deſtination: *j'étois* (eram) eſt l'*imparfait* de l'indicatif; *que je fuſſe* (eſſem) eſt l'*imparfait* du ſubjonctif. Voilà des connoiſſances de fait & perſonne ne s'y méprend. Mais il n'en eſt pas de même des principes raiſonnés qui concernent la nature de ce tems: il me ſemble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fauſſes; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractériſe moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a enviſagé. Ceci eſt développé & juſtifié à *l'article* TEMS. On y verra que ce tems eſt de la claſſe des préſens, parce qu'il déſigne la ſimultanéité d'exiſtence, & que c'eſt un préſent antérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M.* BEAUZÉE.

IMPARTABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui ne peut pas ſe partager; on le dit auſſi quelquefois de ce qui ne peut pas ſe partager commodément. *Voyez* PARTAGE. (*A*)

* IM-

* IMPARTIAL, adj. (*Gramm.*) on dit d'un juge qu'il eſt *impartial* lorſqu'il peſe ſans acception des choſes ou des perſonnes, les raiſons pour & contre. Un examen *impartial*, lorſqu'il eſt fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus eſſentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui eſt-ce qui l'a? le voyageur? il a été trop loin pour regarder les choſes d'un œil non prevenu: le juge? il a ſes idées particulieres, ſes formes, ſes connoiſſances, ſes préjugés: l'hiſtorien? il eſt d'un pays, d'une ſecte, *&c.* Parcourez ainſi les différens états de la vie, ſongez à toutes les idées dont nous ſommes préoccupés, faites entrer en conſidération l'âge, l'état, le caractere, les paſſions, la ſanté, la maladie, les uſages, les goûts, les ſaiſons, les climats, en un mot la foule des cauſes tant phyſiques que morales, tant innées qu'acquiſes, tant libres que néceſſaires, qui influent ſur nos jugemens; & prononcez après cela ſi l'homme qui ſe croit ſincérement très-*impartial*, l'eſt en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour bien juger; le partial s'y refuſe.

* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, (*Gramm. & Théolog.*) qui ne peut éprouver de douleurs. C'eſt un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jeſus Chriſt après la réſurrection. C'en eſt un de ſon corps dans l'euchariſtie. Les eſprits & les corps glorieux ſeront *impaſſibles*. Si l'ame eſt fortement préoccupée de quelque grande paſſion, elle en devient pour ainſi dire *impaſſible*. Une mere qui verroit ſon enfant en danger, courroit à ſon ſecours les piés nuds à-travers des charbons ardens, ſans en reſſentir de douleur. L'enthouſiaſme & le fanatiſme peuvent élever l'ame au-deſſus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'hiſtoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à ſon gré, & ſe rendoit *impaſſible* même par l'action du feu.

IMPASTATION, ſ. f. (*Pharmacie.*) c'eſt la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre ſubſtance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochiſques, des tablettes, ou autre compoſition de forme ſolide.

Impastation, (*Architecture.*) mélange de divers matériaux de couleur & de conſiſtence différente, qui ſe fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*impaſtation* eſt quelquefois un ouvrage de maçonnerie, fait du ſtuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obéliſques & ces groſſes colonnes antiques qui nous reſtent, étoient faites les unes par *impaſtation* & les autres par fuſion. *Dict. de Trévoux.*

IMPATIENCE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de celui qui ſouffre ou qui attend avec agitation l'accompliſſement de ſes vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pû ſouvent modérer par les ſecours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui ſe livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit avant qu'il ſoit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de ſoi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* ſoit une force & une vigueur de l'ame, c'eſt une foibleſſe & une impuiſſance de ſouffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne ſait pas attendre & ſouffrir, reſſemble à celui qui ne ſait pas taire un ſecret; l'un & l'autre manquent de force pour ſe retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main aſſez ferme pour arrêter quand il le faut ſes courſiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéiſſent plus au frein, briſent le char, & jettent le conducteur dans le précipice; ainſi les effets de l'*impatience* peuvent ſouvent devenir funeſtes. Mais les plus ſages leçons contre cette foibleſſe ſont bien moins puiſſantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

IMPECCABILITÉ, ſ. f. (*Théologie.*) état de celui qui ne peut pécher. C'eſt auſſi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* Péché.

Les Théologiens diſtinguent différentes ſortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jeſus Chriſt entant qu'homme, lui convient à cauſe de l'union hypoſtatique; celle des bienheureux eſt une ſuite de leur état; celle des hommes eſt l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: auſſi les Théologiens diſtinguent-ils ces deux choſes; ce qui eſt ſur-tout néceſſaire dans les diſputes contre les Pélagiens, pour expliquer certains termes qu'il eſt aiſé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trév.* (*G*)

IMPÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq. & Phyſ.*) qualité de ce qui ne ſe peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain eſpace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* Matiere.

Quelques auteurs définiſſent l'*impénétrabilité*, ce qui diſtingue une ſubſtance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extenſion d'une choſe eſt différente de celle d'une autre; enſorte que ces deux choſes étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent néceſſairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* Solidité.

Il n'y a aucun doute ſur cette propriété à l'égard des corps ſolides, car il n'y a perſonne qui n'en ait fait l'expérience, en preſſant quelque métal, pierre, bois, *&c.* Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple, renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce ſoit. La même choſe eſt vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des eſprits. Pour ce qui eſt de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque ſorte être comprimé, lorſqu'on pouſſe le piſton en bas; mais quelque grande que ſoit la force qu'on emploie pour enfoncer le piſton dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air eſt fortement comprimé, il fait autant de réſiſtance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Cartéſiens prétendent que l'étendue eſt *impénétrable* par sa nature: d'autres philoſophes diſtinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui conſtituent l'eſpace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui conſtituent les corps. *Voyez* Etendue Espace & Matiere.

Si nous n'euſſions jamais comprimé aucun corps, quand même nous euſſions vû ſon étendue, il nous eût été impoſſible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne ſe fait d'autre idée d'un corps lorſqu'on le voit, ſinon qu'il eſt étendu de la même maniere que lorſqu'on ſe trouve devant un miroir ardent de figure ſphérique & concave, on apperçoit entre le miroir & ſon œil d'autres objets repréſentés dans l'air, leſquels perſonne ne pourroit jamais diſtinguer des objets ſolides & véritables, ſi l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & ſi l'on ne découvroit enſuite que ce ne ſont que des images. Si un homme n'eût vû pendant toute ſa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais ſenti aucun corps, il auroit bien pû avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les Philoſophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la ſeule étendue la nature & l'eſſence du corps. C'eſt ainſi qu'une erreur en amene une autre. Ils ſe fondent ſur ce raiſonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un ſecond pié cube, à moins que le premier pié cube ne ſoit anéanti: par conſéquent l'étendue oppoſe à l'étendue une réſiſtance infinie, ce qui marque qu'elle eſt impénétrable. Mais c'eſt une pure pétition de principe, qui ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, que l'étendue ſoit la ſeule notion primitive du corps, laquelle étant poſée, conduit à toutes les autres propriétés. *Article de M.* Formey.

IMPÉNITENCE, ſ. f. (*Théolog.*) dureté, endurciſſement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de ſe repentir. *Voyez* Pénitence & Persévérance.

L'*impénitence* finale eſt un péché contre le S. Eſprit, qui ne ſe pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (*G*)

IMPENSES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) ſont les choſes que l'on a employées, ou les ſommes que l'on a déburſées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une choſe qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On diſtingue en droit trois ſortes d'*impenſes*, ſavoir, les *néceſſaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenſes* néceſſaires ſont celles ſans leſquelles la choſe ſeroit périe, ou entierement détériorée, comme le rétabliſſement d'une maiſon qui menace ruine.

Les *impenſes* utiles ſont celles qui n'étoient pas néceſſaires, mais qui augmentent la valeur de la choſe,

comme la conſtruction d'un nouveau corps de bâtiment, ſoit à l'uſage du maître ou autrement.

Les *impenſes* voluptuaires ſont celles qui ſont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la choſe, comme ſont des peintures, des jardins de propreté, *&c.*

Le poſſeſſeur de bonne foi qui a fait des *impenſes* néceſſaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits juſqu'à ce qu'on lui ait rembourſé ſes *impenſes*.

A l'égard des *impenſes* voluptuaires, elles ſont perdues même pour le poſſeſſeur de bonne foi.

Pour ce qui eſt du poſſeſſeur de mauvaiſe foi qui bâtit, ou plante ſciemment ſur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la perte de ce qu'il a dépenſé; cependant comme on préfere toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a ſouffert les *impenſes* néceſſaires, à les lui rembourſer, & même les *impenſes* utiles, ſuppoſé qu'elles ne puiſſent s'emporter ſans grande détérioration; mais le poſſeſſeur de mauvaiſe foi n'eſt jamais traité auſſi favorablement que le poſſeſſeur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juſte valeur de ſes *impenſes*; au lieu que pour le poſſeſſeur de mauvaiſe foi, on les eſtime au plus bas prix.

*Voyez* la loi 38. au ff. *de heredit. petit.* les lois 53. & 216. ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les inſtitut. *liv. II. tit.* 1. §. 30. Le Brun de la commun. *liv. III. chap. ij. ſect.* 1. *diſt.* 7. Le Prêtre, *arrêts de la cinquieme*, *cent.* 2. *chap. lxxxix.* Leveſt, *arrêt* 17. Carondas, *liv. V. rep.* 10. Auzannet ſur *l'art.* 244. *de la coût. de Paris.* (*A*)

IMPÉRATIF, v. adj. (*Gram.*) on dit le ſens *impératif*, la forme *impérative*. En Grammaire on emploie ce mot ſubſtantivement au maſculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'eſt en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plûpart des Grammairiens ont crû l'une relative au préſent, & l'autre au futur. Mais il eſt certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puiſqu'on les trouve réunies dans les mêmes phraſes pour y exprimer le même ſens à cet égard, ainſi que l'obſerve la méthode latine de P. R. *Rem. ſur les verbes*, *chap. ii. art.* 5.

> *Aut ſi es dura*, NEGA; *ſin es non dura*, VENITO.
> Propert.

> *Et potum paſtas* AGE, *Tityre*; *& interagendum*,
> *Occurſare capro* (*cornu ferit ille*) CAVETO. Virg.

Ce n'eſt donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il eſt bien plus vraiſſemblable qu'elles n'ont d'autre deſtination que de caractériſer en quelque ſorte l'eſpece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une ſimple exhortation, un conſeil, un avertiſſement, une priere même, ou tout au plus un conſentement, une ſimple permiſſion; & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du moins une exhortation ſi preſſante, qu'elle ſemble exiger l'exécution auſſi impérieuſement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle eſt ou un ſubalterne qui prie, ou un égal qui donne ſon avis; s'il eſt ſupérieur, c'eſt un ſupérieur plein de bonté, qui conſent à ce que l'on deſire, & qui par ménagement, déguiſe les droits de ſon autorité ſous le ton d'un égal qui conſeille ou qui avertit: dans le ſecond cas, celui qui parle eſt un maître qui veut abſolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien ſenſible le deſir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne ſouffre point de délai. Ceci n'eſt qu'une conjecture; mais le ſtyle des lois latines en eſt le fondement & la preuve; *ad divos* ADEUNTO *caſtè* (Cic. iij. *de leg.*); & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les paſſages mêmes que l'on vient de citer.

*Aut ſi es dura*, NEGA; c'eſt comme ſi Properce avoit dit: „ ſi vous avez de la dureté dans le caractere, & „ ſi vous conſentez vous-même à paſſer pour telle, il „ faut bien que je conſente à votre refus, *nega* „: (ſimple conceſſion). *Sin es non dura*, VENITO; priere urgente qui approche du commandement abſolu, & qui en imite le ton impérieux; c'eſt comme ſi l'auteur avoit dit: „ mais ſi vous ne voulez point avouer un cara- „ ctere ſi odieux; ſi vous prétendez être ſans reproche „ à cet égard, il vous eſt indiſpenſable de venir, il faut „ que vous veniez, *venito* „.

C'eſt la même choſe dans les deux vers de Virgile. *Et potum paſtas* AGE, *Tytire*; ce n'eſt ici qu'une ſimple inſtruction, le ton en eſt modeſte, *age*. Mais quand il s'intéreſſe pour Tityre, qu'il craint pour lui quelqu'accident, il éleve le ton, pour donner à ſon avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occurſare Capro*... CAVETO: *cave* ſeroit foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt; il faut quelque choſe de plus preſſant, *caveto*.

Trompé par les fauſſes idées qu'on avoit priſes des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un préſent & un futur: dans ſon ſyſtème le préſent eſt *lis* ou *liſez*; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gramm. franç. *in*-12. *Paris* 1706, *pag.* 340.); mais il eſt évident en ſoi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne differe en rien de ce qu'il appelle le *futur* ſimple de l'indicatif, & que je nomme le *préſent* poſtérieur (*voyez* TEMS); ſi ce n'eſt, dit-il, *en ce qu'il eſt employé à un autre uſage*. C'eſt donc confondre les modes que de rapporter ces expreſſions à l'*impératif*: & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le préſent poſtérieur, ou ſi l'on veut, le futur de l'indicatif, ſoit jamais employé dans le ſens *impératif*. S'il ſe met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'eſt que les deux modes ſont également directs (*voyez* MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative*. Mais le ſens *impératif* eſt ſi peu commun à ces deux formes, que l'on ne ſubſtitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire diſparoître le ſens acceſſoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémiſme.

On s'abſtient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle eſt ſi grande, ou quand la juſtice ou la néceſſité de la choſe eſt ſi évidente, qu'il ſuffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution: *Dominum Deum tuum* ADORABIS, *& illi ſoli* SERVIES (*Matth. iv.* 10.) pour *adora* ou *adorato*, *ſervi* ou *ſervito*.

On s'abſtient encore de cette forme par euphémiſme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impreſſion de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reſte le choix entre ces différentes formes eſt uniquement une affaire de goût, & il arrive ſouvent à cet égard la même choſe qu'à l'égard de tous les autres ſynonymes, que l'on choiſit plutôt pour la ſatisfaction de l'oreille que pour celle de l'eſprit, ou pour contenter l'eſprit par une autre vûe que celle de la préciſion. Au fond il étoit très-poſſible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au tems de l'indicatif que je nomme *préſent* poſtérieur: *vous* ADOREREZ *le Seigneur votre Dieu*, *& vous ne* SERVIREZ *que lui*. C'eſt même le ſeul moyen direct que l'on ait dans pluſieurs langues, & ſpécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troiſieme perſonne: le ſtyle des réglemens politiques en eſt la preuve.

Puiſque dans la langue latine & dans la françoiſe, on remplace ſouvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui eſt purement indicative, il s'enſuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur eſt propre, la même dénomination de préſent poſtérieur. Cette conſéquence ſe confirme encore par l'uſage des autres langues. Non-ſeulement les Grecs emploient ſouvent comme nous, le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'uſer du préſent poſtérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif: οἶσθ' οὖν ὃ δρᾶσον, pour δράσεις (Eurip.); littéralement, *ſcis ergo quid fac*, pour *facies* (vous ſavez donc ce que vous ferez?). C'eſt pour la même raiſon que la forme *impérative* eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante, dans la langue hébraïque; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs: par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *ſecond futur*. Leur penſée revient à la mienne; mais nous employons diverſes dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui ſont propres au langage didactique; & j'adopterois volontiers dans ce ſens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit.* 1. *period.* 4.) *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdicit*. J'oſe me flater de donner à l'*article* TEMS une

une justification plausible du changement que j'introduis dans la nomenclature des tems.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des tems: c'est qu'il en est de celui que je nomme *présent* postérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui sont reconnus pour des présens en latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol; il est dérivé de la même racine immédiate qui est exclusivement propre aux présens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raison d'inscrire dans la classe des présens, le tems *impératif* dont il s'agit.

| | Indicatif. | Subjonctif. | Infinitif. | Impératif. |
|---|---|---|---|---|
| Latin. | *laudo.* | *laudem.* | *laudare.* | *lauda* ou *laudato.* |
| Allemand. | *ich lobe.* | *dass ich lobe.* | *loben.* | *lobe.* |
| François. | *je loue.* | *que je loue.* | *louer.* | *loue* ou *louez.* |
| Italien. | *lodo.* | *ch'io lodi.* | *lodare.* | *loda.* |
| Espagnol. | *alabo.* | *que alabe.* | *alabar.* | *alaba.* |

Si nos Grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent; outre qu'elles auroient servi à leur faire prendre des idées justes de chacun des tems, elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne sache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, si ce n'est M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ses tables, mais qui semble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne ensuite. *Opusc. sur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue greque; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonstances, devoit montrer sensiblement dans nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Apollone avoit dit (*lib. I. cap.* 30.) *qu'on ne commande pas les choses passées ni les présentes:* chacun a répeté cet adage sans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du présent ni du prétérit; & il semble en conséquence que personne n'ait osé voir ce que l'usage le plus fréquent mettoit tous les jours sous les yeux. *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai:* il est clair que l'expression *ayez lû* est *impérative*; qu'elle est du tems prétérit, puisqu'elle désigne l'action de *lire* comme passée à l'égard de mon retour: enfin que c'est un prétérit postérieur, parce que ce passé est relatif à une époque postérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai*.

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le présent. Il est pareillement bien remplacé par le prétérit postérieur de l'indicatif; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai:* & cette substitution de l'un des tems pour l'autre a les mêmes principes que pour les présens; c'est énergie ou euphémisme quand on s'attache à la précision; c'est harmonie quand on fait moins d'attention aux idées accessoires différencielles. Enfin ce prétérit se trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois; il est composé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

| | Indicatif. | Subjonctif. | Infinitif. | Impératif. |
|---|---|---|---|---|
| Prés. auxil. | *j'ai.* | *que j'aye.* | *avoir.* | *aye.* |
| Prét. comp. | *j'ai lû.* | *que j'aye lû.* | *avoir lû.* | *aye lû.* |
| Prés. auxil. | *je suis.* | *que je sois.* | *être.* | *sois.* |
| Prét. comp. | *je suis sorti.* | *que je sois sorti.* | *être sorti.* | *sois sorti.* |

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Disc. viij.* du verbe, *pag.* 13.) que *l'usage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, parce qu'il ne caractérise l'idée accessoire *de commandement, à la premiere & seconde personne, que par la suppression des pronoms dont le verbe se fait ordinairement accompagner, & à la troisieme personne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troisieme personne *impérative*, que nous employons pour cela celle du tems correspondant du subjonctif, *qu'il lise, qu'il ait lû*; & qu'alors il y a nécessairement une ellipse qui sert à rendre raison du subjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il lise*, je désire *qu'il ait lû*. En cela nous imitons les Latins qui font souvent le même usage, non-seulement de la troisieme, mais même de toutes les personnes du subjonctif, dont on ne peut alors rendre raison que par une ellipse semblable.

Mais pour ce qui concerne la seconde personne au singulier, & les deux premieres au pluriel, la suppression même des pronoms, qui sont nécessaires par-tout ailleurs, me paroît être une forme caractéristique du sens *impératif*, & suffire pour en constituer un mode particulier; comme la différence de ces mêmes pronoms suffit pour établir celle des personnes.

D'après toutes ces considérations, il résulte que l'*impératif* des conjugaisons latines n'a que le présent postérieur; que ce tems a deux formes différentes, plus ou moins *impératives*, pour la seconde personne tant au singulier qu'au pluriel, & une seule forme pour la troisieme.

*sing.* 2. lege *ou* legito.
3. legito.
*plur.* 2. legite *ou* legitote.
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'usage le supplée par le subjonctif; & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y est ajouté faussement & mal-à-propos.

La *méthode latine* de P. R. propose une question, savoir comment il se peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe passif, vû que ce qui nous vient des autres ne semble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes: & on répond que c'est que la disposition & la cause en est souvent en notre pouvoir; qu'ainsi l'on dira *amator ab hero*, c'est-à-dire *faites si bien que votre maître vous aime*. Il me semble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponse plus satisfaisante à cette question. La forme *impérative* ajoute à la signification principale du verbe, l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle; & de quelque cause que puisse dépendre l'effet qui en est l'objet, il peut le desirer & exprimer ce desir: il n'est pas nécessaire à l'exactitude grammaticale, que les pensées que l'on se propose d'exprimer aient l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même tems très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains sages ne perdent jamais de vûe.

Par rapport à la conjugaison françoise, l'*impératif* admet un présent & un prétérit, tous deux postérieurs, dans l'un & dans l'autre, il n'y a au singulier que la seconde personne, & au pluriel les deux premieres.

| *Présent post.* | *Prétérit post.* |
|---|---|
| *sing.* 2. lis *ou* lisez. | *sing.* 2. aye *ou* ayez lû. |
| *plur.* 1. lisons. | *plur.* 1. ayons lû. |
| 2. lisez. | 2. ayez lû. |

Je m'arrête principalement à la conjugaison des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai posés peuvent servir à rectifier les conjugaisons des autres langues, si les Grammairiens s'en sont écartés.

Je terminerai cet article par deux observations, la premiere, c'est qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui soit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les tems qui y sont d'usage, sont véritablement un présent postérieur, ou un prétérit postérieur. Quel est donc le sens de la maxime d'Apollone, qu'*on ne commande pas les choses passées ni les présentes*? On ne peut l'entendre que des choses passées ou présentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque postérieure à l'acte de la parole, c'est le contraire; *on ne commande que les choses passées ou présentes*, c'est-à-dire que l'on desire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexistent avec l'époque, qu'elles soient passées ou présentes lors de l'époque. Ce n'est point ici une these métaphysique que je prétends poser, c'est le simple résultat de la déposition combinée des usages des langues; mais j'avoue que ce résultat peut donner lieu à des recherches assez subtiles, & à une discussion très-raisonnable.

La seconde observation est de M. le président de Brosses. C'est que, selon la remarque de Léibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.), la vraie racine des verbes est dans l'*impératif*, c'est-à-dire au présent postérieur. Ce tems en effet est fort souvent monosyllabe dans la plûpart des langues: & lors même qu'il n'est pas monosyllabe, il est moins chargé qu'aucun autre, des additions

ditions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées accessoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne discerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de présumer, qu'en comparant les verbes synonymes de toutes les langues par le présent postérieur de l'*imperatif*, on pourroit souvent remonter jusqu'au principe de leur synonymie, & à la source commune d'où ils descendent, avec les altérations différentes que les divers besoins des langues leur ont fait subir. (*B. E. R. M.*)

IMPERATOIRE, s. f. *imperatoria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en umbelle, composée de plusieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, disposés en rond, & soûtenus par un calice qui devient un fruit composé de deux semences plates, presqu'ovales, legerement cannelées & bordées; la plûpart de ces semences quitrent leurs enveloppes: ajoûtez à ces caracteres que les feuilles de la plante sont ailées & assez grandes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui est une des sept especes de genre de plante, se nomme simplement *imperatoria*, ou *imperatoria major*, & par Dodonée *astrantia*.

Sa racine qui serpente obliquement, est de la grosseur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles sont composées de trois côtes arrondies, d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagées en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve jusqu'à une coudée ou une coudée & demie: elle est cannelée, creuse, & porte des fleurs en rose, disposées en parasol: les fleurs sont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placés en rond à l'extrémité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, presque ovales, rayées légerement sur le dos, & bordées d'une aîle très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*, ou du-moins ils l'ont décrite avec tant d'obscurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorsqu'on fait une incision dans sa racine, ses feuilles, & sa tige, il en découle une liqueur huileuse, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale: si l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de vésicules, qui sont remplies d'une substance oléagineuse, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en Juillet, & se plaît dans les montagnes d'Autriche, de Stirie, d'Auvergne, de plusieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'est de-là qu'on nous apporte la racine seche, dont on fait avec raison un grand usage en Medecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, est fort inférieure à la montagneuse.

La racine d'*imperatoire* est genouillée, de la grosseur du pouce, ridée, comme sillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques sous le nom d'*impératoire*, est d'une odeur vive & aromatique, & d'une saveur âcre & brûlante: elle donne par la distillation une grande quantité d'huile essencielle, selon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les sudorifiques. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE *&* SUDORIFIQUE.

Entre plusieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, son efficacité contre la froideur & l'impuissance est sur-tout remarquable.

Cette racine est presque absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; elle entre dans les préparations suivantes de la pharmacopée de Paris, savoir, l'eau thériacale, l'eau *impériale*, l'eau générale, l'esprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun (*b*)

*IMPERATOR*, s. m. (*Belles-Lettres.*) titre que les soldats déféroient par des acclamations à leur général, après quelque victoire signalée. Il ne le gardoit que jusqu'à son triomphe; mais Jules-César l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ses successeurs, & de leur souveraine puissance. (*D. J.*)

IMPERATRICE, s. f. (*Hist. anc.*) femme de l'empereur: le sénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguste*, *Augusta*, à sa femme & à ses filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs personnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un brasier, & des faisceaux entourés de lauriers, pour les distinguer de ceux des principaux magistrats de l'empire. Cependant comme plusieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou sont restées peu de tems sur le trône, les plus habiles antiquaires se trouvent fort embarrassés pour ranger quelques médailles singulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus souvent dans l'histoire. Faustine & Lucile sont les seules qui nées de peres empereurs, ont été cause en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, *imperatrix*, *augusta*, *&c.* (*Hist. mod. & droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouse de l'empereur. Lorsque l'empereur se fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de sa dignité; cette cérémonie doit se faire comme pour l'empereur à Aix-la Chapelle: elle a un chancellier pour elle en particulier; c'est toûjours l'abbé prince de Fulde qui est en possession de cette dignité: son grand-aumônier ou chapelain est l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les lois d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Jurisconsultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ses enfans, & par conséquent gouverner pendant leur minorité.

La princesse qui regne aujourd'hui en Russie, porte le titre d'*impératrice*, qui est à présent reconnu par toutes les puissances de l'Europe; ce titre a été substitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Russies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

* IMPERCEPTIBLE, adj. (*Gramm.*) il se dit au simple de tout ce qui échappe par sa petitesse à l'organe de la vûe; & au figuré de tout ce qui agit en nous & sur nous d'une maniere fugitive & secrette qui échappe quelquefois à notre examen le plus scrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps composés, des mixtes, des sur-composés, des tissus, mais des corps organisés, vivans, des animaux qui nous sont *imperceptibles*, & ces animaux qui se dérobent à nos yeux & à nos microscopes, sont peut-être une vermine qui les dévore, & ainsi de suite. Qui sait où s'arrête le progrès de la nature organisée & vivante? Qui sait quelle est l'étendue de l'échelle selon laquelle l'organisation se simplifie? Qui sait où aboutit le dernier terme de cette simplicité, où l'état de nature vivante cesse, & celui de nature brute commence? Nous sommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'esprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en sont pas moins puissans.

IMPERFECTION, s. f. (*Gramm.*) *voyez* IMPARFAIT.

IMPERFORATION, s. f. (*Chirurgie.*) maladie chirurgicale qui consiste dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin, & l'urethre, sont les parties les plus sujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la suite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties; mais il est plus souvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des remarques sur les vices de conformation de l'anus, qui sont insérées dans *le premier tome des Mém. de l'acad. royale de Chirurgie*. L'auteur distingue les différens états de l'intestin fermé; & d'après plusieurs observations, il indique les moyens qui conviennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux est lorsque la nature a, pour ainsi dire, oublié, la partie du *rectum* qui doit former l'anus; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien; & il est certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous; car il est quelquefois possible de donner issue aux matieres fécales: M. Petit a imaginé à ce sujet un trocart dont la canule est fendue des deux côtés; il est plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez* TROCART. Il faut souvent faire une incision entre les fesses, & porter le doigt dans cette incision pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le trocart dans l'intestin. Si l'on a réussi, on peut aggrandir l'ouverture en introduisant une lancette ou un bistouri dans la fente de la canule; on ne risquera pas que la pointe de ces instrumens blesse aucune partie, parce qu'elle est toûjours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui se présente ordinairement sous la forme d'une corde dure & compacte: car si l'on manque de passer par l'enceinte du muscle sphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura nécessairement pendant toute sa vie une issue involontaire de matieres; ce qui est un mal plus fâcheux que la mort n'est à cet âge. Malgré ces inconvéniens, qui sont souvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout événement

l'évacuation des matieres retenues; ce qui est fort facile, lorsque, comme il arrive souvent, il ne se trouve qu'une membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & vestige d'*anus*. *Voyez le Mém. de* M. Petit.

L'urethre n'est jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fistuleuse par où les urines ont un cours libre, c'est un fait prouvé par un grand nombre d'observations. Si l'ouverture qui donne passage à l'urine se trouve au periné ou à la verge, à une distance assez éloignée de l'extrémité du gland, il est impossible de réparer ce défaut, qui est un obstacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet instrument convenable percer le gland jusqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture: on pourroit ensuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de passer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit consumer les bords avec quelques caustiques, pour, après la chûte de l'escarre, réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au collége des Medecins de Londres. *Voyez son traité des maladies de la peau.*

Les femmes naissent souvent avec l'*imperforation* du vagin: cette maladie n'est pas si dangereuse que la clôture de l'anus; les accidens qu'elle cause ne se manifestent que lorsque les regles surviennent. Fabrice d'Aquapendente, rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée jusqu'à l'âge de 13 ans, commença à sentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui se communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuisses*; les Medecins la traitoient comme si elle eût une goutte sciatique. Le corps s'exténua; il survint une petite fiévre presque continue, avec dégoût, insomnie, & délire. Il se forma enfin une tumeur dure & douloureuse au bas du ventre, à la région de la matrice: on observa que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrémité; & ayant visité la malade, il fendit d'une simple incision la membrane hymen; il sortit une grande quantité de sang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'instant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ses incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près semblable; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le bas-ventre distendu comme si elle avoit été enceinte; à l'examen des parties on trouva l'hymen sans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme si ç'eût été une chûte de matrice: il sortit par l'incision qu'on y fit quatre pintes de sang grumelé de couleurs & de consistances différentes, qui n'étoit que celui des regles supprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an après. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuses à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile: Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen sans être *imperforé* forme quelquefois une cloison qu'il est nécessaire d'inciser; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui suit. Une femme de *Hesse*, au rapport de *Mœcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume: elle voulut néanmoins se marier, & vécut dans cet état avec son mari (fort patible sans doute sur l'article) pendant huit ans; mais enfin il plaida pour le divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Hesse*, qui par l'avis des *mages* & de Dryender fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laissa la jouissance de son épouse à un second mari qu'elle épousa bien-tôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eut la bonté d'être parein.

Dionis (*cours d'opérations*), en parlant sur cette matiere, fait observer que l'étendue de l'incision dépend de la prudence du chirurgien. Si on consultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites: mais si on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la situation trop supérieure du trou de l'hymen est un obstacle au coït. Cet auteur fut consulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers essayerent en vain de dépuceller, ce sont ses termes. Moi voyant, continue t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement opposé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit passage aux menstrues, je lui dis de me venir trouver lorsqu'elle voudroit se marier, lui promettant lui ôter ce défaut; mais elle n'y est point venue: je croi qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiste que moi, qui lui enfonça son hymen. L'auteur se proposoit de lui fendre avec un bistouri la cloison membraneuse depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à souffrir l'accointance d'un mari. (*Y*)

IMPERIAL, (*Hist. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *Voyez* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit sa majesté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *Voyez* COURONNE. Chambre *impériale*, est une cour souveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *Voyez*, CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. *Voyez aux articles suivans* IMPÉRIALES *villes*.

Diete *impériale*, est l'assemblée de tous les états de l'empire. *Voyez* DIETE.

Elle se tient ordinairement à Ratisbonne; l'empereur ou son commissaire, les électeurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les princesses, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y assistent.

La diete est divisée en trois colléges, qui sont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs seuls composent le premier, les princes, les prélats, les princesses & les comtes le second, & les députés des villes *impériales*, le troisieme.

Chaque collége a son directeur qui propose & préside aux délibérations. L'électeur de Mayence l'est du collége des électeurs, l'archevêque de Saltzbourg & l'archiduc d'Autriche président à celui des princes; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où se tient la diete, est directeur du collége des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a sa voix; mais les prélats (c'est ainsi qu'on appelle les abbés & prevôts de l'empire) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colléges sont d'accord, il faut encore le consentement de l'empereur, & sans cela les résolutions sont nulles: s'il consent on dresse le *recès* ou résultat des résolutions, & tout ce qu'il porte est une loi, qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. *Voyez* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLÉGE.

IMPÉRIALES (*villes*), *Droit public german.* en allemand *reichs stadte*. On appelle *villes* libres & *impériales*, certaines villes, qui ne reconnoissant point de souverain particulier, sont immédiatement soumises à l'empire & à son chef qui est l'empereur. Ces villes se trouvant exemptes de la jurisdiction du souverain, dans les états duquel elles sont situées, ont séance & droit de suffrage à la diete de l'empire, comme en étant des états immédiats; autrefois les villes médiates y avoient aussi le même droit, mais elles en sont excluses aujourd'hui; c'est pour cela que Brème & Hambourg n'en jouissent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales*, mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne, qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monasteres, afin de garantir des religieux & des religieuses desarmés contre les insultes des barbares. On fit la même chose pour les cités où demeuroient les évêques, auxquels on permit de faire murer leur résidence. Henri l'Oiseleur acheva d'établir l'usage des villes, en établissant des marchés dans les villes, & en les fortifiant pour la défense de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour, fit aussi multiplier les villes; les empereurs qui seuls avoient le privilége de donner les droits municipaux à une nouvelle ville, accorderent aux évêques, aux ducs, & aux comtes, la permission d'en bâtir. Ensuite l'abus que plusieurs ducs & comtes firent de leur autorité, & l'oppression qu'ils exercerent, ayant causé des desordres dans l'empire, donna quelquefois occasion aux empereurs de soustraire certaines villes à la jurisdiction de ces seigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la souveraineté de leurs métropoles, qui ne reconnoissoient que les empereurs & leurs officiers; mais ces prélats ayant avec le tems obtenu des états en souveraineté, voulurent l'exercer aussi sur leurs métropoles. De-là tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines, & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes, comme Cologne, Lubec, Worms, Spire, Augsbourg, ont conservé leur liberté: d'autres, comme Munster, Osnabrug, Treves, Magdebourg, ont été obligées de reconnoître la jurisdiction de leurs évêques pour le temporel.

Les

Les ligues auxquelles donnerent occasion les interregnes & les troubles de l'empire, telle que fut celle du Rhin, la Hanse teutonique, la confédération de Suabe, furent cause que diverses villes se voyant appuyées par une alliance, devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le tems la plûpart ayent été contraintes de rentrer sous l'obéissance, à mesure que le pouvoir de leurs anciens souverains croissoit, il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire, & qui ont eu le bonheur de conserver malgré eux leur liberté. D'autres se sont maintenues dans la possession de plusieurs grands priviléges; telles sont les villes de Brunswick, Rostock, Wismar, Strahlsund, Osnabrug, Herford.

Il est encore arrivé que durant les guerres civiles, des villes se sont attachées au parti de l'empereur, qui pour les récompenser, les a honoré des priviléges de *villes impériales*. Lubeck fut redevable de sa liberté à la proscription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches, & leurs souverains dans le besoin, ou portés de bonne volonté pour elles, ont pu racheter leur liberté pour de l'argent; c'est ce qu'a fait la ville de Lindau; Ulme se conduisit de même envers l'abbaye de Reichenaw, racheta d'elle à beaux deniers comptans son indépendance, & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Plusieurs *villes impériales* ont été sujettes dans le cours des siecles à diverses révolutions; telles, quoiqu'*impériales*, ont été forcées de se soûmettre à leurs évêques, & telles autres ont été engagées par les empereurs; mais aujourd'hui la plûpart ont obtenu le privilége de ne pouvoir être engagées. Plusieurs de ces villes s'étant trouvées plus foibles que les princes contre lesquels elles étoient en guerre, sont restées sous la domination des vainqueurs: telles sont Attembourg, Chemnitz, Zuickau, autrefois *villes impériales*; & enfin subjuguées par Frédéric margrave de Misnie. Constance ayant refusé de recevoir l'*interim*, a été mise au banc de l'empire par Charles-Quint, & forcée de se soumettre; d'autres *villes impériales* ont été absolument perdues pour l'empire, comme Basle, Berne, Zuric, qui aujourd'hui sont du corps de la république des Suisses. Metz, Toul, & Verdun, par la paix de Munster; Strasbourg & autres par la paix de Riswich, ont été cédées à la France.

On partage présentement les *villes impériales* d'Allemagne sous deux bancs, qui sont celui du Rhin, & celui de Suabe. *Voyez* IMPÉRIALES *villes*. (*Géog.*)

Mais il faut lire *Struvii syntagma Juris publici*, *Jenæ* 1711. *in*-4°. pour de plus amples instructions sur l'origine, les droits, & les priviléges des villes nommées *impériales*. (*D. J.*)

IMPÉRIALE, (*ville*) *Géogr.* ville immédiatement soumise à l'Empire, & à son chef. *Voyez l'article* IMPÉRIALES (*villes*.) *Droit public german*. On compte présentement quarante-neuf villes impériales, divisées en deux bancs, qui sont ceux du Rhin & de Suabe.

Les villes du banc du Rhin, au nombre de treize, sont Cologne, Aix-la-Chapelle, Lubeck, Worms, Spire, Francfort sur le Mein, Goslar, Mulhausen, Nordhausen, Wetzlar, Gelnhausen, Dortmund & Friedberg.

Celles du banc de Suabe, au nombre de trente-six, sont, Ratisbonne, Ausgbourg, Nuremberg, Ulm, Memmingen, Kaufbouren, Eslingen, Rentlengen, Nortlingen, Dunckelspihel, Biberach, Aalen, Boffingen, Gihengen, Rotenbourg, Hall, Rotweil, Uberlingen, Pfullendorf, Weil, Hailbron, Buchorn, Wangen, Gemnid, Lindau, Ravensbourg, Winsheim, Wimpfen, Offembourg, Zell, Buchau, Leutkirk, Schweinfurt, Kempten, Weissembourg, & Gengenbach.

Il y a eu plusieurs autres *villes impériales* qui ont été démembrées, soit par cession, soit par aliénation des empereurs; il y en avoit huit à dix dans l'Alsace seule, Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schelstat, Landau, Keisersberg, Roshein, Turcheim, *&c.* conquises par Louis XIV. & sur lesquelles l'Empire a cédé son droit de souveraineté à la France.

Les *villes impériales* subsistantes sont le troisieme collége de la diete; mais ce collége des villes n'est presque plus aux dietes que le témoin de ce qui se passe entre les deux autres colléges, celui des électeurs & celui des princes. Il est vrai que le collége des villes a droit de connoître de toutes les affaires qui concernent l'Empire; mais ce droit ne consiste guere à consulter, il consiste seulement à conclure au point que ses résolutions n'ont aucune force, si elles sont différentes de celles des deux autres colléges que je viens de nommer. Le directoire de celui-ci est tenu d'ordinaire par le magistrat de la *ville impériale* où la diete est convoquée; & si c'est dans une ville qui ne soit pas *impériale*, la premiere ville de chaque banc le fait exercer alternativement par son syndic. (*D. J.*)

* IMPÉRIALES, s. f. pl. (*Manufact. d'ourdissage.*) serges fabriquées de laine fine de toison du pays de Languedoc, ou de laine d'Espagne de pareille qualité.

Elles auront quarante-trois portées & demi de quarante fils chacune, faisant dix-sept cens quarante fils, qui seront passés dans des peignes larges de quatre pans, pour avoir quatre pans moins un pouce au sortir du métier, & trois pouces & demi au retour du foulon.

Celles du Gevaudan seront de dix-neuf portées de quatre-vingt-seize fils chacune, & passées en peignes ou rots de quatre pans moins un doigt, pour avoir en toile quatre pans moins deux doigts de large, & au retour du foulon trois pans & demi, mesure de Montpellier, ou trois quarts d'aune, mesure de Paris.

Nous avons douze cannes quatre pans de longueur en toile, pour revenir à douze cannes foulées, ou vingt aunes de Paris. Libre aux manufacturiers de doubler ou tripler cette longueur, sauf l'attention de les marquer par des montres placées à chaque douze cannes quatre pans, qu'ils seront obligés de couper avant que de les exposer en vente.

Et les ouvriers mettront à un coin du chef de chaque piece le nom du lieu, avec du fil ou coton, si la piece est en toile.

Les tondeurs payeront cinquante livres d'amende, si pliant quelque piece, ils laissent dehors le bout où sera le nom du lieu de la fabrique. Combien de sottises! sans compter la défense de sortir ces étoffes de la province, sans avoir été visitées & marquées à Montpellier & à Nismes par les inspecteurs.

IMPÉRIALE, s. f. (*Menuiserie.*) est le chassis d'un lit, ou le dessus de la caisse d'un carrosse.

IMPÉRIALE, (*Jeu.*) nom d'une sorte de jeu de cartes qu'on croit, avec quelque vraissemblance, avoir été ainsi nommé, parce que ce fut un empereur qui le mit le premier en crédit. On le joue comme le piquet à deux personnes, & à trente-deux cartes, le roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit & sept. Il y a quelques provinces où on le joue à 36 cartes, y ajoûtant les six de chaque couleur.

On convient de ce que l'on veut jouer avant de commencer, & à combien d'*impériales* se jouera la partie. Le nombre ordinaire des *impériales*, dont est composée une partie, est de cinq; mais on peut l'augmenter & le diminuer au gré des joueurs, qui peuvent être trois si on le juge à propos, en jouant toutefois nécessairement avec trente-six cartes.

C'est un avantage pour celui qui donne; celui qui tire la plus haute carte fait, en quoi l'*impériale* est différente du piquet où la plus haute carte fait battre & donner les cartes par son adversaire.

Celui qui fait commence donc à donner les cartes alternativement à soi-même ou à son adversaire deux à deux ou trois à trois, il tourne ensuite la carte qui est immédiatement derriere le talon, & cette carte s'appelle *la triomphe*. *Voyez* TRIOMPHE.

Au jeu de l'*impériale*, les cartes ont toûjours la même valeur, & cette valeur est aussi la même qu'à tous les autres jeux de cartes selon l'ordre qui suit, le roi, la dame, le valet, l'as, le dix, neuf, huit, sept & six, la plus forte enlevant toûjours la plus foible.

Lorsque l'on joue à trois, il ne reste point de cartes; & celui qui fait, tourne la derniere des cartes qu'il se donne, & c'est la triomphe du coup.

Le premier à jouer assemble d'abord toutes les cartes de la même couleur comme au jeu de piquet, & fait son point de même. Si son adversaire ne le pare avec un plus haut, il compte quatre points, & en cas d'égalité, c'est le premier en cartes qui compte par droit de primauté.

S'il a quelque *impériale*, il doit la montrer avant que d'accuser son point, sans quoi elle ne lui vaudroit rien. *Voyez* IMPÉRIALES.

Celui qui a dans son jeu le roi, la dame, le valet & l'as de la couleur dont il tourne, compte pour cela deux *impériales*. Ces *impériales* étalées sur la table, on compte alors le point, comme on l'a déja dit plus haut; & celui qui est le premier à jouer, jette une carte, celle de son jeu qu'il juge à propos, forçant son antagoniste de prendre, s'il peut, avec une carte de la même couleur, & de couper s'il n'en a point.

Après que l'on a joué de la sorte toutes les cartes, celui qui a plus de mains compte quatre points pour chaque levée qu'il a de plus que les six qu'il doit avoir, & il les marque pour lui.

Si

Si l'on joue à *trois*, le premier à jouer est obligé de faire atout. Le reste du jeu se joue comme à deux; car si l'on fait plus de quatre levées, on marque quatre points pour celle qu'on a de plus.

Quant à la maniere dont on marque ses points au jeu de l'*impériale*, on le fait avec des fiches & des jettons; les fiches servent à marquer les *impériales*, & les jettons tous les quatre points dûs à ceux qui font plus de six levées à deux, & de quatre à trois; & lorsque l'on a six jettons de marqués, l'on les leve & l'on met une fiche à leur place, parce que six jettons font 24 points qui valent une *impériale*.

Si celui qui a fait, tourne un honneur, il marque pour lui un jetton.

Celui qui coupe avec le six de triomphe, ou avec le sept à son défaut, ou même l'as, le valet, la dame, le roi, ou bien jouant ce six ou ce sept autrement, & faisant la main, marque autant de jettons qu'il a levé d'honneurs.

Celui qui ne fait point la levée avec un honneur qu'il a joué, son adversaire en ayant un plus fort que le sien, ne compte point pour l'honneur qu'il a joué; mais celui qui l'a pris, marque pour les deux qu'il a levé. De même, celui qui ayant joué le six de triomphe ou le sept, s'il n'y a point de six, perdroit la main que l'autre leveroit par une triomphe qui ne seroit pas un honneur, il ne laisseroit pas de marquer à son avantage l'honneur qu'il leveroit, encore qu'il ne l'ait pas joué. Ayant fini de jouer ses cartes, un joueur qui en trouve de plus que les douze qu'il doit avoir de son jeu, marque quatre points pour chaque levée qu'il a de surplus que l'autre.

Nous avons dit que vingt-quatre points faisoient une *impériale*. Mais ces points pris à plusieurs fois, peuvent être effacés, s'il y en a moins que vingt-quatre. Par exemple, si un joueur avoit marqué du coup précédent, dix, quinze ou vingt points, moins ou plus, pourvû que cela n'aille pas à vingt-quatre, & que son adversaire se trouve avoir une *impériale* en main le coup d'après, ou retournée, elle rendroit les points nuls, & il seroit obligé de les démarquer, sans que celui qui auroit une *impériale* démarquât rien, à moins que son adversaire n'en eût une aussi.

*L'impériale* que l'on marque pour six jettons assemblés en divers coups, efface de même les points que l'adversaire peut avoir.

On doit commencer à compter par la tourne, puis les *impériales* que l'on a en main, ou celles qui sont retournées & le point; les honneurs suivent le point, & ensuite ce que l'on a levé de cartes de plus que celles de son jeu.

A l'égard des regles prescrites dans le jeu de l'*impériale*, elles sont d'autant moins variables qu'elles sont fondées sur la maniere dont il se joue, & tirées du fond même de ce jeu, comme on peut le voir dans les suivantes. Lorsque le jeu se trouve faux, c'est-à-dire, lorsque le nombre des cartes n'y est pas, le coup où l'on s'en apperçoit est nul, mais les précédens sont bons, & valent de même que si le jeu eût été complet.

On doit faire refaire, s'il y a quelques cartes retournées dans le jeu.

Celui qui renonce, c'est-à-dire, ne joue pas de la couleur qu'on lui a demandée, en ayant dans son jeu, perd deux *impériales*. Les cartes ne se donnent que par trois ou par quatre.

Qui oublie de compter son point, ne peut le compter après le coup, non plus que les *impériales*.

Pour compter ses *impériales*, il faut les avoir accusées devant le point.

On ne peut mêler son jeu au talon, sous peine de perdre la partie.

Qui donne mal, perd son tour & une *impériale*.

Le jeu est bon, quoiqu'il y ait une carte de retournée au talon.

On compte quatre points pour un honneur qu'on a levé, soit qu'on l'ait jetté ou non.

On perd une *impériale*, lorsque pouvant prendre une *impériale*, on ne le prend pas, soit qu'on ait de la couleur jouée, soit qu'on manque à couper quand on le peut.

Une *impériale* en main ou retournée, lorsqu'elle vaut, efface les points que son adversaire a. Il en est de même de l'*impériale* faite de six jettons assemblés à diverses reprises.

On profite des fautes que son adversaire fait, & on marque les *impériales* qu'il perd.

Une *impériale* faite avec des points des cartes qui surpassent le nombre de celles de son jeu, ne laisse aucuns points marqués à l'autre joueur; au lieu qu'une *impériale* finie par les honneurs, ne peut point empêcher de marquer ce que l'on gagne de cartes.

La tourne est reçûe à finir la partie par préférence à une *impériale* en main.

L'*impériale* en main passe devant une *impériale* tournée, si elle a lieu. L'*impériale* tournée devant le point, le point devant l'*impériale* qu'on fait tomber, & celle-ci devant les honneurs, & les honneurs devant les cartes qui font les derniers points du jeu à compter.

L'*impériale* retournée & celle que l'on fait tomber, n'ont lieu que lorsque l'on joue sans restriction. *Voyez* IMPÉRIALE RETOURNÉE & IMPÉRIALE *qu'on fait tomber*.

L'*impériale* qu'on fait tomber n'a lieu que dans la couleur qui est triomphe.

L'*impériale* de triomphe en main, en vaut deux sans compter la marque des honneurs. Celui qui est le premier en cartes, marque son point par droit de primauté, quand l'autre joueur l'a égal. On ne quitte point la partie sans le consentement respectif des joueurs, sous peine de la perdre.

IMPÉRIALE, *en termes du jeu de ce nom*, signifie un certain nombre de cartes formant entre elles une séquence réguliere, ou étant toutes d'une même valeur. Il y a plusieurs sortes d'*Impériales*, comme sous les noms de *premiere*, *seconde impériales*, d'*impériales tournées* ou *retournées*, & d'*impériales qu'on fait tomber*. Voyez *chacun de ces mots à leur article*.

IMPÉRIALE RETOURNÉE est celle qui se fait lorsqu'ayant dans sa main trois cartes de la même valeur ou de la même couleur, on tourne la quatrieme, après avoir donné les cartes qu'il faut donner à chacun.

IMPÉRIALE *qu'on fait tomber* est celle qu'on acheve avec des triomphes qu'on leve, n'en ayant dans sa main qu'une partie de ce qu'il en faut pour faire une *impériale*.

IMPÉRIALE (*premiere*) est un assemblage de quatre cartes de la même valeur, comme les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets, les quatre sept, si le jeu n'a que trente-deux cartes, & les quatre six s'il en a trente-six.

IMPÉRIALE (*seconde*) c'est une séquence de quatre cartes de la même couleur, comme le roi, la dame, le valet & l'as.

IMPÉRIALE, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, à quatre lieues de la mer du Sud, au bord de la riviere de Cauten. Elle a été fondée par le gouverneur Pierre Valdivia en 1551, à 39 lieues de la Conception, où l'évêque s'est retiré depuis la prise de la ville par les Indiens. Elle est dans un pays charmant, sur une roche escarpée; mais il lui manque un bon port, à cause des bancs de sable, qui y mettront toûjours un obstacle invincible. *Long.* 305. *latit. mérid.* 38. 40. (*D. J.*)

* IMPÉRIEUX, (*Gram. & Morale.*) on le dit de l'homme, du caractere, du geste & du ton. L'homme *impérieux* veut commander par-tout où il est; cela est dans son caractere; il a le ton haut & fier, & le geste insolent. Les hommes *impérieux* avec leurs égaux sont impertinens, ou vils avec leurs supérieurs; impertinens, s'ils demeurent dans leurs caracteres; vils, s'ils en descendent. Si les circonstances favorisoient l'homme *impérieux*, & le portoient aux premiers postes de la société, il y seroit despote. Il est né tyran, & il ne songe pas à s'en cacher. S'il rencontre un homme ferme, il en est surpris; il le regarde au premier coup d'œil comme un esclave qui méconnoit son maître. Il y a des amis *impérieux*; tôt ou tard on s'en détache. Il y a peu de bienfaiteurs qui ayent assez de délicatesse pour ne le pas être. Ils rendent la reconnoissance onéreuse, & font à la longue ces ingrats. On s'affranchit quelquefois de l'homme *impérieux* par les services qu'on en obtient. Il contraint son caractere, de peur de perdre le mérite de ses bienfaits. L'amour est une passion *impérieuse*, à laquelle on sacrifie tout. Et en effet, qu'est-ce qu'il y a à comparer à une femme, à une belle femme, au plaisir de la posséder, à l'ivresse qu'on éprouve dans ses embrassemens, à la fin qui nous y porte, au but qu'on y remplit, & à l'effet dont ils sont suivis?

Les femmes sont *impérieuses*; elles semblent se dédommager de leur foiblesse naturelle par l'exercice outré d'une autorité précaire & momentanée. Les hommes *impérieux* avec les femmes, ne sont pas ceux qui les connoissent le plus mal; ces rustres-là semblent avoir été faits pour venger d'elles les gens de bien qu'elles dominent, ou qu'elles trahissent.

* IMPÉRISSABLE, adj. (*Gram. & Philos.*) qui ne peut périr. Ceux qui regardent la matiere comme

me éternelle, la regardent aussi comme *impérissable*. Rien, selon eux, ne se perd de la quantité du mouvement, rien de la quantité de la matiere. Les êtres naissans s'accroissent & disparoissent, mais leurs élémens sont éternels. La destruction d'une chose a été, est & sera à jamais la génération d'une autre. Ce sentiment a été celui de presque tous les anciens Philosophes, qui n'avoient aucune idée de la création.

IMPERIT, IMPERITIE, (*Gram.*) ignorance des choses de l'état qu'on professe. Un juge, un avocat, un ecclésiastique, un notaire, un érudit, un medecin, un chirurgien, peuvent être accusés d'*impéritie*. *Impéritie* est un peu plus d'usage qu'*impérit*. Cependant on lit, *école du monde*: „ le bon prélat Salcidius „ fut tellement pénétré de l'esprit du népotisme, que „ quoique son neveu, très-*impérit* en toutes choses, eût „ une femme vivante & des enfans, il trouva le moyen „ de le faire prêtre, chanoine, official, grand-vicaire, „ & surintendant du temporel & du spirituel de son „ évêché „. *Voyez le diction. de Trévoux*.

*IMPERIUM*, (*Littér.*) ce mot qu'on ne peut rendre en françois que par périphrase, & qu'on trouve si souvent dans les auteurs, mérite une explication. Il faut savoir, que lorsqu'il regarde le consul ou le préteur qu'on envoyoit gouverner les provinces, ce consul ou préteur partoit avec soi deux sortes de puissance, dont l'une se nommoit *potestas*, & l'autre *imperium*; la premiere étoit le droit de jurisdiction sur les personnes; droit qui étoit déféré par un décret du sénat; mais la seconde se conféroit par une loi que le peuple assemblé faisoit exprès. Cette derniere puissance consistoit dans un pouvoir suprême donné au consul ou au préteur sur les gens de guerre, comme gens de guerre: ensorte qu'alors ils avoient sur le militaire pouvoir de vie & de mort, sans forme de procès, & sans appel. Cette grande prérogative se nommoit en un seul mot *imperium*; prérogative dont le peuple romain retint toujours à lui la collation, la continuation, ou prorogation. Quand c'étoient des magistrats ordinaires, qu'il falloit envoyer dans les provinces, le peuple assemblé par curies, leur conféroit ou leur refusoit le pouvoir nommé *imperium*. De même si c'étoit à quelque personne privée que le gouvernement d'une province fût accordé, par la recommandation de son rare mérite, le peuple s'assembloit par tribus pour lui conférer la puissance nommée *imperium*. Il résulte de-là, que *potestas senatus-consulto, imperium lege deferebatur*. (*D. J.*)

IMPERSONNEL, adject. (*Gram.*) le mot *personnel* signifie *qui est relatif aux personnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux personnes*. C'est dans le premier sens, que les Grammairiens ont distingué les pronoms *personnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois personnes: & c'est dans le second sens que l'on peut dire que les verbes sont *personnels*, quand on les envisage comme susceptibles d'inflexions relatives aux personnes. Le mot *impersonnel*, est composé de l'adjectif *personnel*, & de la particule privative *in*: il signifie donc, *qui n'est pas relatif aux personnes*, ou *qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux personnes*. Les Grammairiens qualifient d'*impersonnels* certains verbes qui n'ont, disent-ils, que la troisieme personne du singulier dans tous leurs tems; comme *libet*, *licet*, *evenit*, *accidit*, *pluit*, *lucescit*, *oportet*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *miseret*, *tædet*, *itur*, *fletur*, &c. Cette notion, comme on voit, s'accorde assez peu avec l'idée naturelle qui résulte de l'étymologie du mot; & même elle la contredit, puisqu'elle suppose une troisieme personne aux verbes que la dénomination indique comme *privés de toutes personnes*.

Les Grammairiens philosophes, comme Sanctius, Scioppius, & l'auteur de la *Grammaire générale*, ont relevé justement cette méprise; mais ils sont tombés dans une autre: ils ne se contentent pas de faire entrer dans la définition des verbes *impersonnels*, la notion des personnes; ils y ajoûtent celle des tems & des nombres: *quod certâ personâ non finitur, sed nec numerum aut tempus certum habet, ut amare, amavisse*, dit Scioppius (*Gram. philos. de verbo*); impersonale *illud omninò deberet esse, quod personis, numeris, & temporibus careret, quale est amare & amari*, dit Sanctius, (*Minerv. lib. I. cap. xii.*) N'est-il pas évident que les idées du nombre & du tems ne font rien à l'*impersonalité*? D'ailleurs, pour donner en ce sens la qualification d'*impersonnels* aux infinitifs *amare*, *amavisse*, *amari*, & semblables, il faut supposer que les infinitifs n'admettent aucune différence de tems, ainsi que le prétend en effet Sanctius (*ibid. cap. xiv.*): mais c'est une erreur fondée sur ce que ce savant homme n'avoit pas des tems une notion bien exacte; la distinction en est aussi réelle à l'infinitif qu'aux autres modes du verbe. (*Voyez* INFINITIF & TEMPS) & l'auteur de la *Grammaire générale* (*Part. II. ch. xix.*) semble y avoir fait attention, lorsqu'il attribue au verbe *impersonnel* de marquer indéfiniment, sans nombre & sans personne.

En réduisant donc l'idée de la *personalité* & de l'*impersonalité* à la seule notion des personnes, comme le nom même l'exige; ces mots expriment des propriétés, non d'aucun verbe pris dans sa totalité, mais des modes du verbe pris en détail; de maniere que l'on peut distinguer dans un même verbe, des modes *personnels* & des modes *impersonnels*; mais on ne peut dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

Les modes sont *personnels* ou *impersonnels*, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes; & cette différence vient de celle des points de vûe sous lesquels on y envisage la signification essentielle du verbe. (*Voyez* MODES.) L'indicatif, l'impératif, & le subjonctif, sont des modes *personnels*; l'infinitif & le participe sont des modes *impersonnels*. Les premiers sont *personnels*, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes: à l'indicatif, 1. *amo*, 2. *amas*, 3. *amat*; à l'impératif 2. *ama* ou *amato*, 3. *amato*; au subjonctif, 1. *amem*, 2. *ames*, 3. *amet*. Les derniers sont *impersonnels*, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes: à l'infinitif, *amare* & *amavisse* n'ont de rapport qu'au tems; au participe, *amatus*, *a*, *um*, *amandus*, *a*, *um*, ont rapport au temps, au genre, au nombre, & au cas, mais non pas aux personnes.

Or il n'y a aucun verbe, dont la signification essentielle & générique ne puisse être envisagée sous chacun des deux points de vûe qui fondent cette différence de modes: on ne peut donc dire d'aucun verbe, qu'il soit totalement *personnel*, ou totalement *impersonnel*.

On m'objectera peut-être que la signification des mots étant arbitraire, les Grammairiens ont pu donner la qualification d'*impersonnels* à certains verbes défectifs qui n'ont que la troisieme personne du singulier, & qui s'emploient sans application à aucun sujet déterminé; qu'en ce cas, leur usage devient pour nous une loi inviolable, malgré toutes les raisons d'analogie & d'étymologie que l'on pourroit alléguer contre leur pratique.

Je connois toute l'étendue des droits de l'usage en fait de langue: mais j'observerai avec le P. Bohurs, (*Rem. nouv. tom. II. pag.* 340.) que *comme il y a un bon usage qui fait la loi en matiere de langue, il y en a un mauvais contre lequel on peut se révolter justement, & la prescription n'a point lieu à cet égard*: j'ajoûterai avec M. de Vaugelas, (*Rem. sur la langue franç. tom. I. préf. pag.* 20.) que *le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur*; que *le bon au contraire est composé, non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix*; & que *c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues*. Si ces deux écrivains, reconnus avec justice pour les plus sûrs appréciateurs de l'usage, ont pu en distinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le bon de l'élite, & non de la pluralité des voix; combien n'est-on pas plus fondé à suivre la même regle en fait du langage didactique, où tout doit être raisonné, & transmettre avec netteté & précision les notions fondamentales des Sciences & des Arts? *Si l'usage*, dit encore M. de Vaugelas, (*ibid. pag.* 19.) *n'est autre chose, comme quelques-uns se l'imaginent, que la façon ordinaire de parler d'une nation dans le siége de son empire; ceux qui y sont nés & élevés, n'auront qu'à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques pour bien parler la langue de leurs pays*. J'en dis autant du langage didactique: s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui se mêlent d'expliquer les principes des Arts & des Sciences; il n'y a plus de choix à faire, les termes techniques ne seront plus techniques, par la raison même que souvent ils seront introduits par le hasard, ou même par l'erreur, plûtôt que par la réflexion & par l'art.

Tel est en effet le mot *impersonnel*; on l'applique mal, & il suppose faux. J'ai déja fait sentir qu'il est mal appliqué, quand j'ai remarqué qu'il désigne comme privés de toutes personnes les prétendus verbes *impersonnels*, dans lesquels on reconnoit néanmoins une troisieme personne du singulier. Pour ce qui est de la supposition de faux, elle consiste en ce que les Grammairiens s'imaginent que ces verbes s'emploient sans application à aucun sujet déterminé, quoiqu'ils ne soient pas à l'infini-

tif,

tif, qui eſt le ſeul mode où le verbe puiſſe être dans cette indétermination. *Voyez* INFINITIF.

Mais ne nous contentons pas d'une remarque ſi générale; peut-être ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour les Grammairiens qu'il s'agit de convaincre. Entrons dans une diſcuſſion détaillée des exemples les plus plauſibles qu'ils alleguent en leur faveur. Ces verbes prétendus *imperſonnels* ſont de deux ſortes; les uns ont une terminaiſon active, & les autres une terminaiſon paſſive.

I. Parmi ceux de la premiere ſorte, arrêtons-nous d'abord à cinq, qui dans les rudimens font ordinairement une figure très-conſidérable; ſavoir *miſeret*, *piget*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*. On a déja indiqué, *article* GENITIF, que ces verbes étoient réellement *perſonnels*, & appliqués à un ſujet déterminé: le génitif qui les accompagne pour l'ordinaire, ſuppoſe un nom appellatif qui le précede dans l'ordre analytique, & dont il doit être le déterminatif; que feroit-on de ce nom appellatif communément ſous-entendu, ſi on ne le mettoit au nominatif comme ſujet grammatical des verbes en queſtion? On trouve à l'*article* GÉNITIF, pluſieurs exemples où l'on a ſuppléé ainſi ce nom; mais on ne s'y eſt autoriſé pour le faire, que d'un ſeul texte de Plaute, (*Stich. in arg.*) *& me quidem hæc conditio nunc non pœnitet*, (& à la vérité cette condition ne me peine point à préſent); explication littérale, qui fait aſſez ſentir combien eſt poſſible l'application de ce verbe à d'autres ſujets. Voici des preuves de fait pour les autres. On lit dans Valerius Flaccus, (*lib. II. de Vulcano*), *Adelinem ſcopulo inveniunt, miſerentque, foventque*; où l'on voit *miſerent* au pluriel, & appliqué au même ſujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*. Plaute nous fournit un paſſage où *piget* & *pudet* tout-à-la-fois ſont appliqués *perſonnellement*, s'il eſt poſſible de le dire: *quod pudet facilius fertur quam illud quod piget*; (*in Pſeud.*) Lucain emploie *pudebunt* au pluriel; *ſemper metuit quem ſæva pudebunt ſupplicia*; & l'on trouve *pudent* dans Térence, *non te hæc pudent?* (*in Adelph.*) Pour ce qui eſt de *tædet*, on le trouve avec un ſujet au nominatif dans Séneque, (*lib. I. de irâ*) *ita ea tædet quæ invaſit*: & Aulu-Gelle, (*lib. I.*) s'en ſert même au pluriel; *verbis ejus defatigati pertæduiſſent*.

S'il s'agit des verbes qui expriment l'exiſtence des météores & autres phénomenes naturels, comme *pluit*, *fulminat*, *fulgurat*, *luceſcit*, ils ſont dans le même cas que les précedens. On trouve dans les écrivains les plus ſûrs, des exemples où ils ſont accompagnés de ſujets particuliers, comme tous les autres verbes reconnus pour *perſonnels*. *Malum quod implui ceteris, non impluat mihi*; (Plaut. *Moſtell.*) *Multus ut in terras depluerit que lapis*; (Tib. *lib. II.*) *non denſior aëre grando, nec de concuſſâ tantum pluit ilice glandis*; (Virg. *Geor. IV.*) *Fulminat Æneas armis*; (Id. *Æn. XII.*) *Antra ætnæa tonant* (Id. *Æn. VIII.*) *Et eluceſcet aliquando ille dies*; (Cic. *pro Mil.*) *Veſperaſcente cœlo Thebas poſſunt pervenire* (Corn. Nep. *Pelop.*) Il ſeroit ſuperflu d'accumuler un plus grand nombre d'exemples; mais je remarquerai que la maniere dont quelques grammairiens veulent que l'on ſupplée le ſujet de ces verbes, lorſqu'il n'eſt pas exprimé, ne me paroît pas aſſez juſte: ils veulent qu'on leur donne un ſujet *cognatæ ſignificationis*, c'eſt-à-dire un nom qui ait la même racine que le verbe, & que l'on diſe par exemple *pluvia pluit*, *fulmen fulminat*, *fulgur fulgurat*, *lux luceſcit*. C'eſt introduire gratuitement un pléonaſme, ce qu'on ne doit jamais ſe permettre qu'en faveur de la netteté ou de l'énergie. On a voulu indiquer un moyen général de ſuppléer l'ellipſe; mais ne vaudroit-il pas mieux renoncer à cette vûe, que de lui ſacrifier la juſteſſe de l'expreſſion, comme il ſemble qu'on la ſacrifie en effet dans *lux luceſcit*? *Lux* ſignifie proprement *la ſplendeur du corps lumineux*; *luceſcit* veut dire *acquiert des degrés de ſplendeur*; car *luceſcere* eſt un verbe inchoatif, *Voyez* INCHOATIF. Réuniſſez ces deux traductions, & jugez; *la ſplendeur acquiert des degrés de ſplendeur!* Conſultons les bonnes ſources, & réglons-nous dans chaque occurrence ſur les exemples les plus analogues que nous aurons trouvés ailleurs: c'eſt, je crois, la regle générale la plus ſûre que l'on doive propoſer, & qu'il faille ſuivre.

Parcourons encore quelques verbes de terminaiſon active, prétendus *imperſonnels* par la foule des grammatiſtes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des ſujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

Accidit. *Qui dies quàm crebrò accidat, experti debemus ſcire*; (Cic. *pro Mil.*) *En accido ad tua genua*; (Tacit.)

Contingit. *Nam neque divitibus contingunt gaudia ſolis*. (Hor. *epiſt. I. 17.*)

Decet. *Nec velle experiri quàm ſe aliena deceant*; *id enim maximè quemque decet quod eſt cujuſque maximè ſuum*. (Cic. *Offic. I.*)

Libet & lubet. *Nam quod tibi lubet, idem mihi libet*. (Plaut. *Moſtell.*)

Licet. *Non mihi idem licet quod iis qui nobili genere nati ſunt*. (Cic.)

Licet & oportet. *Eſt enim aliquid quod non oporteat, etiamſi liceat*, *quidquid verò non licet, certè non oportet*. (Cic. *pro Balbo*.)

Oportet. *Hæc facta ab illo oportebant*. (Terent.) *Adhuc Achillis quæ adſolent, quæque oportent ſigna ad ſalutem eſſe, omnia huic eſſe video*. (Id.)

Si nous trouvons ces verbes appliqués à des ſujets déterminés dans les exemples que l'on vient de voir, pourquoi faire difficulté de reconnoître qu'il en eſt encore de même, lorſque ces ſujets ne ſont pas exprimés, ou qu'ils ſont moins apparens? *Me liceat caſum miſerari inſontis amici*; (*Æn. V.*) le ſujet de *liceat* dans ce vers, c'eſt *me miſerari caſum inſontis amici*: c'eſt la même choſe dans ce texte d'Horace, *Licuit ſemperque licebit ſignatum præſente notâ, producere nomen*; (*art. poet.* 58.) le ſujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'eſt l'infinitif *producere*; le ſujet logique, c'eſt *ſignatum præſente notâ producere nomen*. On lit dans Corn. Nepos, (*Milt. 1.*) *Accidit ut Athenienſes Cherſoneſum colonos vellent mittere*; la conſtruction pleine montre clairement le ſujet du verbe *accidit*: c'eſt *res accidit ita ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum*; ou bien, *hæc res, ut Athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum accidit*: ſelon la premiere maniere, le nom ſous-entendu *res* eſt le ſujet d'*accidit*, & *ita ut Athenienſes*, &c. eſt une expreſſion adverbiale, modificative du même verbe *accidit*; ſelon la ſeconde maniere, le nom ſous-entendu *res*, n'en eſt que le ſujet grammatical, *hæc ut Athenienſes vellent*, &c. eſt une propoſition incidente, déterminative de *res*, & qui conſtitue avec *res* le ſujet logique du verbe *accidit*. On peut, ſi je ne me trompe, choiſir aſſez arbitrairement l'une de ces deux conſtructions, également approuvées par la ſaine Logique; mais il réſulte également de l'une & de l'autre qu'*accidit* n'eſt pas *imperſonnel*. Je ne dois pas inſiſter davantage ſur cette matiere; il ſuffit ici d'avoir indiqué la voie pour découvrir le ſujet de ces verbes revêtus de la terminaiſon active, & taxés fauſſement d'*imperſonnalité*.

II. Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allegue ſous la terminaiſon paſſive, ſoient employés ſans relation à aucun ſujet; cela eſt abſolument contraire à la nature des modes *perſonnels*, qui ne ſont revêtus de cette forme, que pour être mis en concordance avec le ſujet particulier & déterminé auquel on les applique. Mais la méthode de trouver ce ſujet merite quelque attention; & je ne puis approuver celle que Priſcien enſeigne, & qui a été adoptée enſuite par les meilleurs grammairiens.

Voici comment s'explique Priſcien: (*lib. XVIII.*) *ſed ſi quis & hæc omnia* imperſonalia *velit inſpicere penitus, ad ipſas res verborum referuntur, & ſunt tertiæ perſonæ, etiamſi prima & ſecunda deficiant*. Il ajoute un peu plus bas: *poſſunt habere intellectum nominativum, ipſius rei, quæ in verbo intelligitur: nam cùm dico* curritur, curſus *intelligitur*; & ſedetur, ſeſſio; & ambulatur, ambulatio; *ſic & ſimilia*; *quæ res in omnibus verbis etiam abſolutis neceſſe eſt ut intelligatur*; *ut* vivo, vitam; & ambulo, ambulationem; & ſedeo, ſeſſionem; & curro, curſum.

Sanctius, (Minerv. *lib. III. cap. j.*) donne à ces paroles de Priſcien, le nom de paroles d'or, *aurea Priſciani verba*, tant la doctrine lui en paroît plauſible: auſſi l'adopte-t-il dans toutes ſes conſéquences, & il s'en ſert (*cap. iij.*) pour prouver qu'il n'y a point de verbes neutres, & que tous ſont actifs ou paſſifs. Pour moi je ne ſaurois me perſuader, que pour rendre raiſon de quelques locutions particulieres, il faille adopter univerſellement le pléonaſme, qui eſt en ſoi un vice entierement oppoſé à l'exactitude grammaticale, & qui n'eſt en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vûes particulieres que l'art de la parole ne doit point négliger. „ Il y auroit autant de raiſon, comme l'obſerve très-bien M. Lancelot, (Gramm. gén. „ *part. II. ch. xviij.*) de prétendre que quand on dit „ *homo candidus*, il faut ſous-entendre *candore*, que de „ s'imaginer que quand on dit *currit*, il faut ſous-entendre *curſum*, ou *currere*„. Toute la langue latine deviendroit donc un pléonaſme perpétuel: que dis-je? Il en

en feroit ainfi de toutes les langues; & rien ne me difpenferoit de dire que *je dormois*, fignifie en françois, *je dormois le dormir*; & ainfi du refte. *Credat judæus Apella, non ego*.

Tout le monde fait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur*, plufieurs hommes font trouvés, & *multos homines reperire eft*, trouver, ou l'action de trouver plufieurs hommes, eft; ce qui fignifie également, felon le tour de notre langue, *on trouve plufieurs hommes*. C'eft ainfi que Virgile (*Æn. VI. 595.*) dit, *Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, & qu'il auroit pû dire, fi n'eût été la contrainte du vers, *Necnon & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur*. Il n'y a plus qu'à fe laiffer aller au cours des conféquences de cette obfervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des fuppofitions arbitraires & peu juftes. *Itur, fletur, ftatur, curritur*, &c. font pareillement des expreffions équivalentes à *ire eft, flere eft, ftare eft, currere eft*; ce qui paroît fans doute plus raifonnable que *ire*, ou *itio itur, flere*, ou *fletus fletur; ftare*, ou *ftatio ftatur; currere*, ou *curfus curritur*; quoiqu'en ait penfé Prifcien, & ceux qui l'ont répété d'après lui. Or dans *ire eft, flere eft, ftare eft*, il y a très-nettement un fujet, favoir *ire, flere, ftare*; & le verbe perfonnel *eft*: *itur, fletur, ftatur*, ne font que des expreffions abrégées, qui renferment tout-à-la-fois le fujet & le verbe, de même à-peu-près que *eo, fleo, fto*, font équivalens à *ego fum iens, ego fum flens, ego fum ftans*, renfermant conjointement le fujet de la premiere perfonne, & le verbe.

On a coutume de regarder comme un latinifme très-éloigné des lois de la fyntaxe générale, le tour *ire eft*; & je ne fais fi l'on s'eft douté que l'equivalent *itur* s'écartât le moins du monde des lois les plus ordinaires; c'eft pourtant l'expreffion la moins naturelle des deux, & la plus difficile à juftifier. *Ire* eft l'action d'aller, cela eft fimple, quand on ne veut affirmer que l'action d'aller, fans affigner à cet acte aucun fujet déterminé. Mais comment le tour paffif *itur* peut-il préfenter la même idée? c'eft que l'effet produit par une caufe eft en foi purement paffif, & n'exifte que paffivement; ainfi il fuffit d'employer la voix paffive pour affirmer l'exiftence paffive de cet effet, quand on ne veut pas en défigner la caufe active. Ceci me paroît encore naturel, mais beaucoup plus détourné que le premier moyen; & par conféquent le fecond tour approche plus que le premier de ce que l'on nomme *idiotifme*.

Cette obfervation me conduit à une queftion qui y a bien du rapport & qui va peut-être apprêter à rire à cette foule d'érudits, qui ont garni leur mémoire de tous les mots & de tous les tours matériels de la langue latine, fans en approfondir un feul; qui en connoiffent la lettre, fi l'on veut, mais qui n'en ont jamais pénétré l'efprit. *Itum eft, fletum, eft, ftatum eft*, on alla, on pleura, on s'arrêta; ces tours font-ils actifs ou paffifs?

Afin de répondre avec précifion, qu'il me foit permis de remarquer en premier lieu que, *ire eft*, eft au préfent, *itum eft* au prétérit, & *eundum eft* au futur; perfonne apparemment ne le conteftera. En fecond lieu que ces trois tours font analogues entre eux, puifque dans tous trois, l'idée individuelle de la fignification du verbe *ire* eft employée comme fujet du verbe fubftantif; d'où il fuit que ces trois expreffions font comparables entr'elles, comme parties d'une même conjugaifon, de la même maniere, quant au fens, que *doceo, docui, docturus fum*. Il en eft donc du fens d'*itum eft*, comme de celui d'*ire eft*, & de celui d'*eundum eft*; mais il eft hors de doute que *ire eft* eft un tour actif, & il eft aifé de prouver qu'il en eft de même de *eundum eft*. On lit dans Virgile (*Ænéide XI.* 230.) *pacem trojano ab rege petendum*, il faut demander la paix au prince troyen: *pacem* eft à l'accufatif à caufe du verbe actif *petendum*, qui n'eft autre chofe que le gérondif de *petere*, & qui n'en différe que par la relation au tems. Nos rudimentaires modernes imagineront peut-être une faute des copiftes à ce vers de Virgile, & croiront qu'il faut lire *petendam*, afin de ne pas y avouer le fens actif, mais mal-à-propos. Servius qui vivoit au quatrieme fiecle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiffé fur Virgile un commentaire eftimé, loin de vouloir efquiver *pacem petendum*, remarque que c'eft un tour néceffaire quand on employe le gérondif; *cum per gerundi modum aliquid dicimus, per accufativum elocutionem formemus neceffe eft, ut petendum mihi eft equum*; il ajoûte à cela un exemple pris dans Lucrece, *æternas quoniam pœnas in morte timendum*. Min-Ellius, dans fes annotations fur Virgile, obferve fur le même vers que c'eft une façon de parler familiere à L[illegible] dont il cite d'abord le même exemple que Serv[illegible] un fecond, *motu privandum eft corpora*. Il [illegible] avouer que comme *petendum eft pacem* e[illegible] active, *eundum eft* à plus forte raifon doit [illegible]lement dans le fens actif; devoir aller, *eund*[illegible] *devoir aller eft*, c'eft-à-dire *on doit aller*, [illegible] *eft*, ire eft, fignifie *on va*.

Servius au même endroit déja cité, après [illegible] tiré de Lucrece, en ajoûte un autre tiré [illegible] *caftra fine vulnere introitum*, mettant ainfi [illegible] ligne *petendum, timen*[illegible] *introitum*, [illegible] également par la dénomination de [illegible] le *fervitum matribus* [illegible] expliqué de même, [illegible] *quis talia fando*, &c. [illegible] *five pro infinitivo* [illegible]. Ce dernier mot eft important; il prouve que [illegible] *eundum*, font également du mode [illegible] qu'apparemment ils ne doivent différer entre eux [illegible] les relations temporelles; auffi n'eft-[illegible] que different les trois phrafes *ire e*[illegible], que nous traduifons activement par *on* [illegible] *eft allé*, *on doit aller*.

Concluons donc par analogie que *itum eft* eft également actif, qu'il fignifie littéralement *être allé eft*, & felon le tour françois, *on eft allé*.

Il faut bien que Varron ait penfé que le fupin *fpectatum* avoit le fens actif, quand il a dit *effe in Arcadia fcio fpectatum fuem* pour *fpectaffe*, dit la méthode latine de Port-royal. Et Plaute a dit dans le même fens (*Amphytr. in prol.*) *juftam rem & facilem effe oratum à vobis volo*: fur quoi il eft bon de remarquer que fans *volo*, ce comique auroit dit, *juftam rem & facilem effe oratum à vobis*, conformément à l'analogie que j'établis ici, & que lui-même a fuivie dans le texte dont il s'agit.

Quelques-uns de nos grammairiens françois, par un attachement aveugle à la prétendue *impérfonnalité* des verbes latins, ont voulu la retrouver dans notre phrafe françoife, *on va, on eft allé, on doit aller; il faut, il pleut*, &c. mais il eft évident que c'eft fermer les yeux à la lumiere: quelle que puiffe être l'origine de notre *on*, il eft conftant que c'eft un pronom général qui défigne par l'idée précife de la troifieme perfonne, un fujet d'une nature quelconque, & conféquemment qu'il n'y a point d'*impérfonnalité* partout où on le rencontre. Dans les autres exemples notre *il* eft chargé des mêmes fonctions, avec cette différence que *on* fixe plus particulierement l'attention fur les hommes, & que *il* détermine d'une maniere plus générale. *Il pleut*, c'eft-à-dire, l'eau *pleut*. *Il faut aimer Dieu*, *il* eft un pronom appellatif, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, de forte que le fujet total eft *il aimer Dieu*; *faut* manque, eft néceffaire, à l'imitation du *defideratur* latin. *Il y a des hommes*, ou *plufieurs philofophes qui le nient*, c'eft-à-dire *il des hommes*, ou *il* favoir *plufieurs philofophes qui le nient*, *a* place ici. Dans *il des hommes* le déterminatif de *il* y eft joint par la prépofition *de*; dans il *plufieurs philofophes*, le déterminatif eft joint à *il* par fimple oppofition, comme cela étoit très-commun *al tems Innocent III.* Villehardouin.

IMPERTINENCE, f. f. (*Morale.*) l'ufage a changé le fens de ce mot; il exprimoit autrefois une action ou un difcours oppofé au fens commun, aux bienféances, aux petites regles qui compofent le favoir vivre. On ne s'en fert guere aujourd'hui que pour caractérifer une vanité dédaigneufe, conçue fans fondement, & montrée fans pudeur; cette forte de vanité eft affez commune. Heureux qui peut en rire! l'homme fage & fenfé en eft plus le martyr que le frondeur. La vanité, l'*impertinence*, le fot orgueil des rangs, lui paroiffent les inconvéniens néceffaires de l'hiérarchie, qui maintient l'ordre de l'amour de fa gloire qui vivifie la nation.

IMPERTINENT, (*Gramm. & Morale.*) l'*impertinence* fe dit du caractere de l'homme, & d'une action qu'il aura faite: on dit de l'homme c'eft un *impertinent*; de l'action c'eft une *impertinence*. Il faut cependant obferver qu'il en eft de l'*impertinence* comme du menfonge, de l'injuftice, & de la plûpart des autres qualités bonnes ou mauvaifes. Celui qui a dit un menfonge, ou qui a commis une injuftice, n'eft pas pour cela un homme injufte ni un menteur; & celui qui a dit ou fait une *impertinence*, un homme *impertinent*. L'*impertinent* ne diftingue ni les lieux, ni les circonftances, ni les chofes, ni les perfonnes. Il parle, & il offenfe; il parle encore, & il offenfe encore. Il n'eft pas toujours fans efprit, mais il eft fans jugement, fans délicateffe; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'eft un fat outré. Je ne fais fi l'*impertinent* eft fort fenfible à fon propre caractere, quand il le

il le rencontre dans un autre: je ne le crois pas. C'eſt le bon eſprit, & un grand uſage du monde qui corrigent de l'*impertinence* qu'on tient de la mauvaiſe éducation. S'il y a des hommes *impertinens*, il ne manque pas de femmes *impertinentes*. Une petite maîtreſſe ou une *impertinente*, c'eſt preſque la même choſe; il y en a d'autres encore.

IMPERTINENT, (*Juriſprud.*) eſt oppoſé à *pertinent*. Ce terme ne s'applique guere qu'en matiere de faits dont on demande à faire preuve, quand les faits ne ſont pas de nature à être admis; pour en ordonner la preuve, on dit qu'ils ſont *impertinens* & inadmiſſibles. *Voyez* FAITS, PERTINENT & PREUVE. (*A*)

IMPERTURBABLE, IMPERTURBABILITÉ, (*Gram.*) il ne ſe dit guere que de la mémoire. Ce prédicateur a une mémoire qui ne ſe trouble jamais, *imperturbable*. Cependant, on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il eſt *imperturbable* dans ſes principes; alors il eſt relatif à la diſpute. C'eſt par l'étude, les connoiſſances acquiſes, la reflexion, l'intérêt, le caractere, que nous nous rendons *imperturbables* dans nos ſentimens, nos projets, nos réſolutions, *&c.* il faut avoir la raiſon pour ſoi, ſinon d'*imperturbable* qu'on étoit, on devient entêté, opiniâtre.

IMPÉTRABLE, adj. (*Juriſpud.*) ſe dit de ce qui ſe peut demander; ce terme n'eſt guere uſité qu'en matiere bénéficiale. On dit qu'un bénéfice eſt vacant & *impétrable*, lorſqu'il n'eſt pas rempli de fait ou de droit. *Voyez* BÉNÉFICE, DÉVOLUT, VACANCE. (*A*)

IMPÉTRANT, adj. (*Juriſprud.*) en termes de chancellerie, ſignifie celui qui obtient des lettres du prince; cependant dans les lettres il n'eſt qualifié que d'*expoſant*, parce qu'il n'eſt *impétrant* qu'après avoir obtenu les lettres. *Voyez* IMPÉTRATION. (*A*)

IMPÉTRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale, ſe dit de l'obtention que l'on fait d'un bénéfice en cour de Rome; il ſe dit auſſi en ſtyle de chancellerie, pour exprimer l'obtention de toutes ſortes de lettres: celui qui les obtient eſt appellé l'*impétrant*. *Voy.* IMPÉTRANT. (*A*)

IMPÉTUEUX, IMPÉTUOSITÉ, (*Gram.*) termes relatifs à la violence du mouvement. Le vent eſt *impétueux*; les flots de la mer ſont *impétueux*; le Rhône eſt *impétueux*. Il ſe dit au figuré de la jeuneſſe, de la colere, du caractere, du zele, du ſtyle, du diſcours, & de preſque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. C'eſt une affaire d'organiſation, à laquelle ni l'éducation, ni la réflexion, ni les malheurs, ni l'âge ne remédient pas toujours. Il eſt dangereux de s'oppoſer à l'*impétuoſité*, ſoit au ſimple, ſoit au figuré. Un Orateur *impétueux* nous entraîne; un Orateur grave nous accable. L'*impétuoſité* eſt communément de courte durée; il faut la laiſſer paſſer.

IMPIE, adj. (*Gram.*) Celui qui médit d'un Dieu qu'il adore au fond de ſon cœur. Il ne faut pas confondre l'incredule & l'*impie*. L'incrédule eſt un homme à plaindre; l'*impie* eſt un méchant à mépriſer. Les chrétiens qui ſavent que la foi eſt le plus grand de tous les dons, doivent être plus circonſpects que les autres hommes, dans l'application de cette injurieuſe épithete. Ils n'ignorent pas qu'elle devient une eſpece de dénonciation, & qu'on compromet la fortune, le repos, la liberté, & même la vie de celui qu'on ſe plaît à traduire comme un *impie*. Il y a beaucoup de livres hétérodoxes, il y a peu de livres *impies*. On ne doit regarder comme *impies* que les ouvrages où l'auteur inconſéquent & hérétique blaſphême contre la religion qu'il avoue. Un homme a ſes doutes; il les propoſe au public. Il me ſemble qu'au lieu de brûler ſon livre, il vaudroit beaucoup mieux l'envoyer en ſorbonne, pour qu'on en préparât une édition où l'on verroit, d'un côté les objections de l'auteur, de l'autre les réponſes des docteurs. Que nous apprennent une cenſure qui proſcrit, un arrêt qui condamne au feu? rien. Ne ſeroit-ce pas le comble de la témérité, que de douter que nos habiles théologiens diſperſaſſent comme la pouſſiere toutes les miſérables ſubtilités du mécréant. Il en ſeroit ramené dans le ſein de l'Egliſe, & tous les fideles édifiés s'en fortifieroient encore dans leur foi. Un homme de goût avoit propoſé à l'académie françoiſe une occupation bien digne d'elle, c'étoit de publier de nos meilleurs auteurs, des éditions où ils remarqueroient toutes les fautes de langue qui leur auroient échappé. J'oſerois propoſer à la ſorbonne un projet bien digne d'elle, & d'une toute autre importance; ce ſeroit de nous donner des éditions de nos hétérodoxes les plus célebres, avec une réfutation, page à page. D'*impie* on fait *impiété*.

IMPITOYABLE, adj, (*Gramm.*) qui eſt ſans pitié. *Voyez* PITIÉ. On doit être *impitoyable* envers les méchans, toutes les fois que la commiſération qu'on exerceroit envers eux, tourneroit contre les bons. Ce n'eſt pas toujours le juge, c'eſt la loi qui eſt ſourde & *impitoyable*. On dit le fer *impitoyable* ne pardonnoit à perſonne; l'enfer & la mort ſont *impitoyables*. Les pécheurs impénitens trouveront dans le Dieu de la miſéricorde qui les a faits, & qui connoît leur foibleſſe, un arbitre *impitoyable*. Voilà le ſeul cas peut-être, où la foi nous empêche de prendre ce mot en mauvaiſe part.

IMPLANTER, verbe actif. (*Gramm. & Anat.*) c'eſt avoir ſon origine & ſon attache profondement en quelque endroit. Les cheveux ſont *implantés* ſur la tête. Les oreillettes & les arteres s'*implantent* dans le cœur.

IMPLEXE, adj. (*Littérat.*) Il ſe dit des poëmes épiques, & des ouvrages dramatiques; c'eſt l'oppoſé de ſimple. L'ouvrage eſt ſimple quand il n'y a point de renverſement dans la fortune du héros. *Implexe* ſi la fortune du héros devient mauvaiſe de bonne qu'elle étoit, ou de mauvaiſe devient bonne. On croit que le ſujet *implexe* eſt plus propre à émouvoir les paſſions.

IMPLICITE, IMPLICITEMENT, *Implicite*, adj. *terme de l'école*, eſt le contraire d'*explicite*, & ſignifie *non expliquée*, *non développée*. Volonté *implicite*, foi *implicite*.

Volonté *implicite* eſt celle qui ſe manifeſte moins par des paroles que par des circonſtances & par des faits. Telle clauſe, par exemple, ſans être énoncée dans un contrat, y eſt cenſée contenue, parce qu'elle ſuit de la volonté *implicite* & primitive des contractans, laquelle ſe démontre, tant par la nature de l'acte, que par d'autres clauſes équivalentes, & nettement exprimées.

Foi *implicite* eſt un acquieſcement général & ſincere à tout ce que l'Egliſe nous propoſe, ſans que le fidele porte ſa vûe ni ſa foi, ſur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus ſouvent

La plûpart des hommes n'ont, comme on ſait, qu'une foi *implicite*; trop occupés de leurs affaires temporelles, ils n'ont ni le tems, ni le génie néceſſaire pour acquérir les connoiſſances que ſuppoſe une foi explicite un peu étendue. Heureuſement ils en ont toujours aſſez pour ſaiſir le principal objet de la foi que J. C. nous demande, je veux dire la ferme confiance que nous devons avoir en ſa parole. En effet, le Sauveur n'inſiſte pas, comme les Théologiens, ſur une adhéſion expreſſe, pas même ſur une adhéſion *implicite* à des opinions controverſées dans l'école, & dont la plûpart n'intéreſſent ni la religion, ni les mœurs.

La confiance, la foi invariable en ſa puiſſance & en ſa médiation, eſt preſque le ſeul article qu'il exige de nous; & c'eſt ce qu'il témoigne ſans équivoque dans les divers paſſages où il parle de la foi; en voici quelques-uns pris au haſard & ſans choix, car ils ont tous le même ſens dans la bouche du Sauveur.

Jéſus admirant l'extrême confiance du Centenier, dit en marquant ſa ſurpriſe: „ en vérité je n'ai point trouvé une ſi grande foi, même en Iſraël „. *Matth.* 8. 10.

Dans une autre occaſion, voyant la foi de ceux qui lui préſentoient un paralytique: „ mon fils, dit-il au malade, ayez confiance, vos péchés vous ſont remis „. *Matth.* 9. 2.

Il dit de même à l'hémorroïſſe: „ ma fille ayez confiance, votre foi vous a ſauvée. „ *Matth.* 9. 22.

Saint Pierre marchant ſur les eaux, & paroiſſant effrayé, Jéſus lui tendit la main, en lui diſant: homme „ de peu de foi, pourquoi avez-vous douté „? *Matth.* „ 14. 31.

Il dit à un aveugle qui demandoit ſa guériſon avec de grands cris: „ allez, votre foi vous a ſauvé „. *Marc*, „ 10. 52.

Il dit ecore à un lépreux qu'il avoit guéri, & qui lui rendoit grace à genoux: „ levez-vous, allez, votre foi „ vous a ſauvé „. *Luc*, 17. 19.

„ Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné ſon fils „ unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle „. *Jean*, 3. 16.

Qu'on examine dans le texte des évangeliſtes tous les paſſages où il eſt queſtion de la foi, & l'on verra qu'ils n'expriment que l'intime perſuaſion de la divinité du Sauveur, que la confiance en ſes mérites infinis. Principe fondamental de la foi néceſſaire à tous les hommes, & qui ſemble ſe réduire à croire l'unité d'un Dieu en trois perſonnes, & la divinité de J. C. unie à l'humanité, pour opérer le ſalut du genre humain; foi efficace & fructifiante, dont le Sauveur fait dépendre non-ſeulement les guériſons miraculeuſes, & les autres prodiges

diges de la toute-puiſſance, mais encore la rémiſſion des péchés, & les récompenſes de la vie éternelle; foi par conſéquent bien différente d'une adhéſion ſtérile à tant de propoſitions débattues parmi les ſcholaſtiques, & qui n'ont au reſte que peu ou point de rapport au perfectionnement de nos mœurs.

Il réſulte de ces obſervations que la plûpart des dogmes énoncés par l'Egliſe, bien que ſolidement établis ſur ſon infaillibilité, ne tiennent pourtant que le ſecond rang dans le ſyſtème de notre croyance; & qu'ainſi la connoiſſance expreſſe en eſt moins néceſſaire au ſalut; en un mot, qu'ils peuvent devenir l'objet de la foi *implicite*, ou de ce qu'on appelle *foi du peuple* ou *du charbonnier*.

*Implicitement*, adverbe, vient d'*implicite*, & ſe prend à proportion dans le même ſens. Telle propoſition qui n'eſt pas en termes exprès dans un livre, y eſt pourtant contenue *implicitement*, parce qu'elle eſt une conſéquence néceſſaire de la doctrine qu'on y établit.

IMPLIQUER, verbe actif, (*Gramm.*) c'eſt engager dans un ſoupçon, une affaire, une accuſation. Cet accuſé a *impliqué* beaucoup de monde dans ſon action. Les plus braves d'entre les Romains ſe trouverent *impliqués* dans les conjurations qu'on forma contre les oppreſſeurs de leur liberté.

On dit encore, cette propoſition *implique* contradiction, lorſqu'en la décompoſant, on y remarque ou des conditions, ou des circonſtances, ou des idées, ou des ſuppoſitions, qui ne peuvent co-exiſter, ou qui s'excluent réciproquement.

IMPLORER, verbe actif, (*Gramm.*) c'eſt demander avec toutes les marques de l'inſtance. On *implore* du ſecours; on *implore* la juſtice; on *implore* le bras ſéculier. Si les Eccléſiaſtiques *implorent* le bras ſéculier contre ceux qui refuſent de les écouter avec docilité, ils oublient que leur conduite eſt proſcrite dans l'Evangile, qui leur ordonne d'enſeigner, & non de perſécuter; de ſauver, & non de perdre, de s'éloigner, & non de frapper; d'être des hommes de paix & non des hommes de ſang.

IMPOLI, IMPOLITESSE, (*Gramm.*) c'eſt une ignorance groſſiere, ou un mépris déplacé des égards de convention dans la ſociété. *Voyez l'article* POLITESSE.

*IMPORCITOR*, ſ. m. (*Myth.*) dieu de la campagne & de l'agriculture, qui préſidoit chez les anciens Romains, à la troiſieme façon que l'on donnoit aux terres, après qu'on leur avoit confié le grain. Ce mot vient de *porca*, terme par lequel on déſignoit la forme élevée des ſillons; le flamine invoquoit le dieu *imporcitor*, en ſacrifiant à Cérès & à la Terre. *Dict. de Trévoux*.

IMPORTANCE, ſ. f. (*Gram.*) terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou ſi nous y attachons une grande valeur, il eſt *important*. On dit d'un meuble précieux, un meuble d'*importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entrepriſe, qu'elle eſt d'*importance*, ſi les ſuites en peuvent devenir ou très-avantageuſes, ou très-nuiſibles. Le mal & le bien donnent également de l'*importance*. D'*importance* on a fait *important*, qui ſe prend à peu-près dans le même ſens. On dit, il eſt *important* de bien commencer, d'aller vîte, de marcher ſourdement. Il faut que le ſujet d'un poëme épique ou dramatique ſoit *important*. Combien de queſtions futiles qui auroient à peine agité les ſcholaſtiques dans l'ombre & la pouſſiere de leurs claſſes, ſi le gouvernement ne leur avoit donné de l'*importance*, par la part qu'il y a priſe! Qu'il oſe les mépriſer, & bientôt il n'en ſera plus parlé. Qu'il en faſſe un ſujet de diſtinction, de préférence, de grace, & bientôt les haines s'accroîtront; les peuples s'armeront, & une diſpute de mots finira par des aſſaſſinats & des ruiſſeaux de ſang. L'adjectif *important* a deux acceptions particulieres. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, c'eſt un homme *important*; on le dit auſſi de celui qui ne peut rien ou peu de choſe, & qui met tout en œuvre pour ſe faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. Les nouveaux débarqués, ceux qui ſollicitent des graces, des places, ſont à tout moment ici la dupe des *importans*. La ville & la cour regorgent d'*importans* qui font payer bien cher leur nullité. Les *importans* ſont dans les cours, ce que les prêtres du paganiſme étoient dans leurs temples. On les croyoit en grande familiarité avec les dieux, parce qu'ils ne s'en éloignoient jamais. On leur portoit des offrandes qu'ils acceptoient, & ils s'engageoient à parler au ciel, à qui ils ne diſoient rien, ou qui ne les entendoit pas. En un mot l'*important* eſt ſans naiſſance, mais il voit des gens de qualité; il eſt ſans talens, mais il protege ceux qui en ont; il eſt ſans crédit, mais il ſe met en chemin pour rendre ſervice; *il ne fait rien*, mais il conſeille ceux qui font mal. S'il a une petite place, il croit y faire de grandes choſes; enfin il tâche de faire croire à tout le monde & ſe perſuader à lui-même que ſes diſcours, ſes actions, ſon exiſtence, influent ſur la deſtinée de la ſociété.

* IMPORTATION, ſ. f. (*Commerce.*) il ſe dit de tous les objets de commerce que nous recevons de l'étranger. Son corrélatif eſt *exportation*, qui ſe dit de tous les objets de commerce que l'étranger reçoit de nous. Si la valeur de l'*importation* eſt égale à la valeur de l'exportation, nous ne perdons ni ne gagnons. Une vûe de politique, ce ſeroit d'accroître l'exportation autant qu'il eſt poſſible, & peut-être de diminuer autant qu'il eſt poſſible l'*importation*.

IMPORTUN, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt celui qui embarraſſe, incommode, ennuie, chagrine par ſa préſence, ſes diſcours & ſes actions hors de ſaiſon.

Un *importun* offre avec chaleur ſes ſervices à des gens qui ne veulent pas l'employer; il prend le moment que ſon ami eſt accablé d'affaires pour lui parler de ſciences; il va ſouper chez ſa maîtreſſe le ſoir même qu'elle a la fièvre; il entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage, & qui ne cherchent qu'à ſe repoſer de leurs fatigues; en un mot, il ne ſait jamais diſcerner le tems & les occaſions, & loin d'obliger les autres, il leur déplaît, & leur devient à charge. Ce rôle ridicule, qu'il joue dans la ſociété, eſt le vrai rôle d'un ſot; un homme habile, dit la Bruyere, ſent d'abord s'il convient ou s'il ennuie; il ſait diſparoître l'inſtant qui précede celui où il ſeroit de trop quelque part. (*D. J.*)

* IMPOSANT, ad. IMPOSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt l'effet de tout ce qui imprime un ſentiment de crainte, d'admiration, de reſpect, d'égard, de conſidération. On en impoſe ou par des qualités réelles, ou par des qualités apparentes. Il ſe dit & des perſonnes & des choſes. La dignité, le ton, le viſage, le caractere, le regard, en impoſent dans la perſonne. La grandeur, l'élévation, la maſſe, le faſte, l'éclat, la dépenſe, l'eſpace, l'étendue, la durée, l'ancienneté, le travail, la perfection, en impoſent dans les choſes. Rien n'en impoſe au ſage que ce qui excite en lui un ſentiment réfléchi d'admiration, d'eſtime ou de reſpect. En *impoſer* ſe prend encore dans un ſens différent; pour tromper, mentir, ſéduire. On *impoſe* auſſi une pénitence, une tâche, un nom, une taxe, les mains, un fardeau, &c. acceptions du verbe *impoſer*, aſſez éloignées des précédentes.

IMPOSER, *terme d'Imprimerie en lettres*. *Impoſer* une *forme*, c'eſt après avoir arrangé les pages ſur le *marbre* ſelon l'art, les renfermer dans un chaſſis de fer, les garnir en tout ſens de différens *bois* taillés pour les différentes ſortes de *formats*, & par le moyen des *bizeaux* & des *coins*, rendre le tout ſolide & portatif. *Voyez les mots italiques chacun à leur article. Voyez auſſi* IMPOSITION, *terme d'Imprimerie en lettres*, & *les Planches de l'Imprimerie*.

IMPOSITION, (*Juriſprud.*) ſignifie ſouvent la même choſe qu'*impôt* ou *tribut*: on dit, par exemple, l'*impoſition* des tailles, celle du dixieme ou du vingtieme, &c.

Quelquefois par *impoſition*, on entend la repartition qui eſt faite de ces impôts ſur les contribuables. *Voyez* IMPOT. (*A*)

IMPOSITION. On ſe ſert de ce mot en Lorraine, au lieu de celui de *taille*, pour exprimer les ſommes qui ſe levent ſur les ſujets pour les beſoins de l'état. Les *impoſitions* de cette province pour l'année 1748 montent, ſans y comprendre celle du vingtieme, à près de deux millions neuf cens trente-cinq mille livres au cours de France. La principale *impoſition* eſt appellée *ſubvention*. C'étoit autrefois la ſeule, & elle comprenoit toutes les charges. Elle n'eſt ni réelle, ni perſonnelle; elle eſt mixte. Les autres *impoſitions*, qui ſe répartiſſent ſur les mêmes principes que la ſubvention, ſont pour la dépenſe des ponts & chauſſées; la ſolde de la maréchauſſée; les gages & appointemens d'officiers militaires, de judicature, de finance, & pour le ſupplément du prix des fourrages aux troupes de cavalerie en quartier dans la *Province*. Le roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, fixe chaque année par des arrêts de ſon conſeil des finances, la ſomme impoſée ſur les deux duchés. La Lorraine en ſupporte ordinairement les deux tiers, le Barrois le ſurplus. Ces arrêts ſont adreſſés avec des lettres patentes à la chambre des comptes de Lorraine & à la chambre des comptes de Bar, leſquelles en font chacune dans ſa province la répartition ſur les différentes paroiſſes ou communautés qui en dépendent. Elles adreſ-

ſent

ſent à chaque communauté un mandement fort étendu, qui explique les principes & la maniere de procéder à la levée des deniers de l'*impoſition*, l'exemption qui en eſt accordée aux nobles, aux eccléſiaſtiques, &c. Auſſitôt après la réception du mandement de la chambre des comptes, le maire ou principal officier fait aſſembler la communauté, & on élit trois aſſeyeurs à la pluralité des voix, l'un tiré de la haute claſſe, un autre de la moyenne claſſe, le troiſieme de la baſſe claſſe des contribuables. Ces aſſeyeurs font ſeuls ſur les particuliers la répartition de la ſomme impoſée ſur le corps de la communauté. Le rôle qu'ils en ont formé eſt remis à deux collecteurs choiſis & différens des aſſeyeurs. Ces collecteurs font la levée & le recouvrement des deniers ſans le miniſtere d'huiſſiers ou ſergens, & portent les deniers au receveur particulier des finances en deux termes, Janvier & Juillet. Les ſommes ſe remettent enſuite par le receveur particulier au receveur général des finances en exercice.

L'*impoſition du vingtieme* n'a commencé en Lorraine qu'en 1750. Le ſecond vingtieme au premier Octobre 1756; & les quatre ſous en ſus du premier vingtieme en Janvier 1757. Il s'y perçoit comme en France. *Article de M.* Durival *le jeune.*

Imposition *des mains*, (*Théologie.*) onction eccléſiaſtique par laquelle la miſſion évangélique & le pouvoir d'abſoudre ſont communiqués. *Voyez* Chirotonie & Mains.

L'*impoſition* des mains étoit une cérémonie judaïque qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coûtume, & toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelqu'un, on lui mettoit les mains ſur la tête. Notre Sauveur a ſuivi cette coûtume, ſoit qu'il fallût benir des enfans ou guérir des malades, en joignant la priere à cette cérémonie. Les apôtres de même *impoſoient* les mains à ceux à qui ils conféroient le S. Eſprit. Les prêtres en uſoient ainſi, lorſqu'ils introduiſoient quelqu'un dans leur corps; & les apôtres eux-mêmes recevoient de nouveau l'*impoſition* des mains, lorſqu'ils s'engageoient à quelque nouveau deſſein. L'ancienne égliſe donnoit l'*impoſition* des mains à ceux qui ſe marioient, & les Abyſſins le font encore. *Voyez* Mariage.

Mais ce nom qui eſt général dans ſa premiere ſignification, a été reſtraint par l'uſage à l'*impoſition* des mains par laquelle on confere les ordres. Spanheim a fait un traité *de impoſitione manuum*. Triſenthorius & Braunius ont ſuivi ſon exemple. *Voyez* Ordination.

Il eſt auſſi fait mention fréquemment dans les écrits des peres & des auteurs eccléſiaſtiques, d'une *impoſition* des mains par laquelle on recevoit les hérétiques qui, abjurant leurs erreurs, rentroient dans le ſein de l'Egliſe. On ſait que le ſacrement de confirmation ſe confere par l'*impoſition* des mains de l'évêque jointe à l'onction du ſaint chrême & à la priere. Il y avoit encore une autre *impoſition* des mains pour reconcilier les pénitens, ce qui a fait ſoûtenir à quelques théologiens que l'*impoſition* des mains étoit la matiere du ſacrament de pénitence, mais ce ſentiment n'eſt pas ſuivi. Le plus grand nombre penſe que cette *impoſition* des mains uſitée dans la premiere Egliſe à l'égard des pénitens, étoit ſeulement cérémonielle & non ſacramentelle.

*Impoſition* ſe dit auſſi d'une eſpece de tranſplantation qui ſe fait pour la cure de certaines maladies. *Voyez* Transplantation.

On prend le plus que l'on peut de la mumie ou de l'excrément de la partie malade, ou de tous les deux enſemble, on les place dans un arbre ou dans une plante, entre l'écorce & le bois, & on recouvre le tout avec du limon. Au lieu de cela, il y en a qui font un trou de tariere dans le bois pour y placer cette mumie ou cet excrément; après quoi ils bouchent le trou avec un tampon de même bois, & mettent du limon par-deſſus.

Lorſqu'on ſouhaite un effet durable, il faut choiſir un arbre de longue durée, comme le chêne. Si on le veut prompt, il faut un arbre qui croiſſe promptement; & dans ce dernier cas, on doit retirer ce qui ſert de milieu à la tranſplantation, ſi-tôt que l'effet s'eſt enſuivi, à cauſe que la trop grande altération de l'eſprit pourroit nuire au malade. *Dict. de Trévoux.*

Imposition, *terme d'Imprimerie en lettres*; c'eſt une des *fonctions* du *compoſiteur*: lorſqu'il a le nombre de pages qu'il lui faut pour *impoſer*, il les arrange ſur le *marbre*, ſuivant les regles de l'art, amplement détaillées dans l'article de la *main d'œuvre de l'*Imprimerie. *Voyez cet article.* Enſuite il confere les folio de ſes pages pour voir ſi elles ſont bien placées, poſe le *chaſſis*, place la *garniture*, délie les pages, & les ſerre dans la garniture, jette les yeux ſur chaque page l'une après l'autre pour voir s'il n'y a point quelques lettres dérangées; s'il y en a, les redreſſe avec la *pointe*, garnit la forme de *coins*, les ſerre avec la main, *taque* la forme, & la *ſerre*. Les pages doivent être placées de maniere que quand les deux côtés du papier ſont imprimés, la ſeconde page ſe trouve au revers de la premiere, la quatrieme au revers de la troiſieme, & ainſi de ſuite. *Voyez tous les mots italiques chacun à leur article. Voyez auſſi les planches de l'Imprimerie.*

IMPOSSIBLE, adj. (*Métaphyſique.*) c'eſt tout ce qui renferme contradiction. Deux idées qui s'excluent réciproquement, forment un aſſemblage qui eſt *impoſſible*, de même que l'aſſemblage qui l'exprime.

Il faut bien prendre garde ici aux notions trompeuſes & déceptrices que l'on prend quelquefois pour des idées claires. Il arrive en effet que nous nous formons de ſemblables idées qui nous paroiſſent évidentes, faute d'attention, parce que nous avons une idée de chaque terme en particulier, quoiqu'il ſoit *impoſſible* d'en avoir aucune de la phraſe qui naît de leur combinaiſon. Ainſi l'on penſeroit d'abord entendre ce que l'on veut dire par *une figure renfermée entre deux lignes droites*; & l'on croiroit parler d'un corps régulier en parlant d'un corps *à neuf faces égales*, parce qu'on entend tous les termes qui entrent dans ces propoſitions. Cependant il implique contradiction que deux lignes droites renferferment un eſpace, & faſſent une figure, & qu'un corps ait neuf faces égales & ſemblables. On a encore un exemple de ces idées déceptrices dans le *mouvement le plus rapide* d'une roue, dont M. Leibnits s'eſt ſervi contre les Carteſiens; car il eſt aiſé de faire voir que le mouvement le plus rapide eſt *impoſſible*, puiſqu'en prolongeant un rayon quelconque, ce mouvement devient plus rapide à l'infini. On voit par ces exemples, qu'il eſt très-poſſible de croire avoir une idée claire d'une choſe, dont cependant nous n'avons aucune idée.

L'*impoſſible* eſt tel abſolument ou hypothétiquement, ſuivant qu'il répugne au principe de contradiction, ou à celui de la raiſon ſuffiſante. L'*impoſſible abſolu*, c'eſt ce qui ne ſauroit être, quelque ſuppoſition que vous faſſiez, parce qu'il répugne à l'eſſence même du ſujet, dont on voudroit le rendre attribut, comme un triangle à quatre angles, une montagne ſans vallée. C'eſt-là l'*impoſſible*, proprement dit, mais on connoît auſſi une *impoſſibilité conditionnelle*, qui vient de ce qu'une choſe n'a ni n'aura jamais de raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. Un voyage de la terre à la lune implique contradiction, entant que les hommes ſont deſtitués des moyens requis pour l'exécuter. C'eſt ſur cette diſtinction que MM. Leibnits & Volf fondent leur néceſſité abſolue & hypothétique.

On peut regarder comme *impoſſible* au premier ſens, 1°. tout ce qui ſe contredit ſoi-même; 2°. tout ce qui contredit à quelque propoſition démontrée; 3°. toute combinaiſon d'attributs qui s'excluent réciproquement.

Tout *impoſſible abſolu* eſt un véritable *rien*, à quoi ne répond aucune idée. Car ſi l'on met enſemble deux choſes inalliables, elles ſe détruiſent l'une l'autre, & il ne reſte rien. Des propoſitions qui expriment des combinaiſons abſolument *impoſſibles*, ne ſauroient donc être l'objet de la puiſſance de Dieu, qui s'exerceroit en ce cas ſur le *rien*. Ce n'eſt point la borner que dire qu'elle ne s'étend pas juſques-là; car le néant ne ſauroit être ſon objet, puiſqu'il n'eſt ſuſceptible de rien. De telles propoſitions ne ſauroient être non plus l'objet de notre foi; car il ne dépend pas de moi de croire qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, qu'elle ſoit ici & ailleurs, qu'elle ſoit une & trois au même ſens & de la même maniere.

IMPOSTE, ſ. f. (*Coupe des pierres.*) du latin *impoſitum*, mis deſſus, eſt le rang ou plûtôt le lit de pierre ſur lequel on établit la naiſſance de la voute, dit le *couſſinet*. *Impoſte* ſignifie auſſi cet ornement de moulures qui couronne un piédroit ſous la naiſſance d'une arcade; lequel ſert de baſe à un autre ornement cintré, appellé *archivolte*.

IMPOSTURE, ſ. f. (*Gram. Morale.*) ce mot vient du verbe *impoſer*. Or on en impoſe aux hommes par des actions & par des diſcours. Les deux crimes les plus communs dans le monde, ſont l'*impoſture* & le vol. On en impoſe aux autres, on s'en impoſe à ſoi-même. Toutes les manieres poſſibles dont on abuſe de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, ſont autant d'*impoſtures*. Mais le vrai champ & ſujet de l'*impoſture* ſont les choſes inconnues. L'étrangeté des choſes leur donne crédit. Moins elles ſont ſujettes à nos diſcours ordinaires, moins on a le moyen de les combattre. Auſſi Platon dit-il, qu'il eſt bien plus aiſé de ſatisfaire, parlant de la nature des dieux que de la nature

ture des hommes, parce que l'ignorance des auditeurs prête une belle & large carriere. D'où il arrive que rien n'est si fermement cru que ce qu'on sait le moins, & qu'il n'y a gens si assûrés que ceux qui nous content des fables, comme alchimistes, prognostiqueurs, indicateurs, chiromantiens, medecins, *id genus omne*, auxquels je joindrois volontiers, si j'osois, dit Montagne, un tas d'interpretes & contrôleurs des desseins de Dieu, faisant état de trouver les causes de chaque accident, & de voir dans les secrets de la volonté divine les motifs incompréhensibles de ses œuvres; & quoique la variété & discordance continuelle des événemens les rejette de coin en coin & d'orient en occident, ils ne laissent pourtant de suivre leur esteuf, & de même crayon peindre le blanc & noir. Les *imposteurs* qui entraînent les hommes par des merveilles, en sont rarement examinés de près; & il leur est toûjours facile de prendre d'un sac deux moutures. *Voyez la suite du xxxj. chap. du I. livre des essais.*

IMPOSTURE, *en maladie*, est une ruse ou artifice qu'on pratique pour paroître attaqué d'une maladie qu'on n'a pas. Les Medecins & les Chirurgiens, dans les rapports qu'ils sont obligés de faire en justice, doivent être très-attentifs à ne se point laisser tromper. Il y a dans les ouvrages de Galien un petit traité sur ce sujet. Jean-Baptiste Sylvaticus a composé une dissertation dans laquelle il donne des regles pour découvrir les maladies simulées: *de iis qui morbum simulant deprehendendis*. Tous les auteurs qui ont écrit avec quelque attention sur la medecine légale, n'ont point oublié les tromperies imaginées pour paroître malade. Fortunatus Fidelis, qui passe pour le premier qui ait écrit des questions medicales relatives à la Jurisprudence, a donné sur cette matiere des principes auxquels Zacchias, medecin de Rome, a ajoûté quelques détails. Mais ils ont tous été devancés dans cette carriere par notre fameux chirurgien Ambroise Paré, qui a spécialement écrit sur les *impostures* des gueux qui feignent d'être sourds & muets, qui contrefont les ladres, sur les artifices des femmes qui paroissent avoir des cancers à la mammelle, des descentes de matrice, & autres maux, pour exciter la compassion du peuple, & en recevoir de plus amples aumônes. Il est entré de l'art & de l'industrie jusque dans les moyens d'abuser le public par les voies les plus honteuses. En général, il y a trois motifs auxquels on peut rapporter tous les faits dont les auteurs ont fait mention; la crainte, la pudeur & l'intérêt. C'est par la crainte du supplice qu'un criminel contrefait l'insensé; par pudeur, une fille se plaint d'hydropisie, pour cacher une grossesse; par intérêt, une femme se dit enceinte, & prend les précautions qui peuvent le faire croire, afin de pouvoir supposer un enfant, &c. Il y a beaucoup de circonstances délicates où il faut user d'une grande prudence, & être capable de discernement pour aller à la recherche de la vérité, & rendre aux juges un témoignage fidele & éclairé. Le motif présumé conduit à l'examen des différentes *impostures* qu'on a rangées sous trois genres, qui ont chacun leurs regles générales & particulieres. Le premier genre comprend les maladies dont la nature ne se manifeste pas, & qui n'ont d'autres signes de leur existence supposée que les plaintes & les cris de ceux qui s'en disent attaqués. On met dans le second genre des maladies réelles, mais factices; & sous le troisieme, les apparences positives de maladies qui n'existent point, comme des échymoses artificielles pour s'être frotté de mine de plomb, des crachemens de sang simulés, &c. Il faut voir ces détails dans les livres qui en traitent, afin d'être en garde contre de pareilles supercheries, par lesquelles on pourroit être l'occasion de torts fort préjudiciables, par des jugemens portés avec légereté, faute de connoissance ou d'attention suffisante. (*Y*)

IMPOT, s. m. (*Droit politiq. & Finances.*) contribution que les particuliers sont censés payer à l'état pour la conservation de leurs vies & de leurs biens.

Cette contribution est nécessaire à l'entretien du gouvernement & du souverain; car ce n'est que par des subsides qu'il peut procurer la tranquillité des citoyens; & pour lors ils n'en sauroient refuser le payement raisonnable, sans trahir leurs propres intérêts.

Mais comment la perception des *impôts* doit-elle être faite? Faut-il la porter sur les personnes, sur les terres, sur la consommation, sur les marchandises, ou sur d'autres objets? Chacune de ces questions, & celles qui s'y rapportent dans les discussions de détails, demanderoient un traité profond qui fût encore adapté aux différens pays, d'après leur position, leur étendue, leur gouvernement, leur produit & leur commerce.

Cependant nous pouvons établir des principes certains sur cette importante matiere. Tirons-les ces principes des écrits lumineux d'excellens citoyens, & faisons-les passer dans un ouvrage où l'on respire les progrès des connoissances, l'amour de l'humanité, la gloire des souverains, & le bonheur des sujets.

La gloire du souverain est de ne demander que des subsides justes, absolument nécessaires; & le bonheur des sujets est de n'en payer que de pareils. Si le droit du prince pour la perception des *impôts*, est fondé sur les besoins de l'état, il ne doit exiger de tributs que conformément à ces besoins, les remettre d'abord après qu'ils sont satisfaits, n'en employer le produit que dans ces mêmes vûes, & ne pas le détourner à ses usages particuliers, ou en profusions pour des personnes qui ne contribuent point au bien public.

Les *impôts* sont dans un état ce que sont les voiles dans un vaisseau, pour le conduire, l'assurer, l'amener au port, non pas pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le submerger.

Comme les *impôts* sont établis pour fournir aux nécessités indispensables, & que tous les sujets y contribuent d'une portion du bien qui leur appartient en propriété, il est expédient qu'ils soient perçus directement, sans frais, & qu'ils rentrent promptement dans les coffres de l'état. Ainsi le souverain doit veiller à la conduite des gens commis à leur perception, pour empêcher & punir leurs exactions ordinaires. Néron dans ses beaux jours fit un édit très-sage. Il ordonna que les magistrats de Rome & des provinces reçussent à toute heure les plaintes contre les fermiers des *impôts* publics, & qu'ils les jugeassent sur le champ. Trajan vouloit que dans les cas douteux, on prononçât contre les receveurs.

Lorsque dans un état tous les particuliers sont citoyens, que chacun y possede par son domaine ce que le prince y possede par son empire, on peut mettre des *impôts* sur les personnes, sur les terres, sur la consommation, sur les marchandises, sur une ou sur deux de ces choses ensemble, suivant l'urgence des cas qui en requiert la nécessité absolue.

L'*impôt* sur la personne ou sur sa tête, a tous les inconvéniens de l'arbitraire, & sa méthode n'est point populaire: cependant elle peut servir de ressource lorsqu'on a un besoin essentiel de sommes qu'il faudroit indispensablement rejetter sur le commerce, sur les terres ou leur produit. Cette taxe est encore admissible, pourvû qu'elle soit proportionnelle, & qu'elle charge dans une proportion plus forte les gens aisés, en ne portant point du tout sur la derniere classe du peuple. Quoique tous les sujets jouissent également de la protection du gouvernement & de la sûreté qu'il leur procure, l'inégalité de leurs fortunes & des avantages qu'ils en retirent, veut des impositions conformes à cette inégalité, & veut que ces impositions soient, pour parler ainsi en progression géométrique, deux, quatre, huit, seize, sur les aisés; car cet *impôt* ne doit point s'étendre sur le nécessaire.

On avoit divisé à Athenes les citoyens en quatre classes; ceux qui tiroient de leurs biens cinq cent mesures de fruits secs ou liquides, payoient au public un talent, c'est-à-dire soixante mines. Ceux qui en retiroient trois cent mesures, devoient un demi-talent. Ceux qui avoient deux cent mesures, payoient dix mines. Ceux de la quatrieme classe ne payoient rien. La taxe étoit équitable; si elle ne suivoit pas la proportion des biens, elle suivoit la proportion des besoins. On jugea que chacun avoit un nécessaire physique égal; que ce nécessaire physique ne devoit point être taxé; que l'abondant devoit être taxé; & que le superflu devoit l'être encore davantage.

Tant que les *impôts* dans un royaume de luxe ne seront pas assis de maniere qu'on perçoive des particuliers en raison de leur aisance, la condition de ce royaume ne sauroit s'améliorer; une partie des sujets vivra dans l'opulence, & mangera dans un repas la nourriture de cent familles, tandis que l'autre n'aura que du pain, & dépérira journellement. Tel *impôt* qui retrancheroit par an cinq, dix, trente, cinquante louis sur les dépenses frivoles dans chaque famille aisée, & ce retranchement fait à proportion de l'aisance de cette famille, suffiroit avec les revenus courans pour rembourser les charges de l'état, ou pour les frais d'une juste guerre, sans que le laboureur en entendît parler que dans les prieres publiques.

On croit qu'en France une taxe imposée dans les villes seulement, sur les glaces, l'argenterie, les cochers, les laquais, les carosses, les chaises à porteurs, les toiles peintes des Indes, & autres semblables objets, rendroit annuellement quinze ou vingt millions; elle ne seroit pas moins nécessaire pour mettre un frein à la dépopulation

des

des campagnes, que pour achever de répartir les *impôts* de la façon la plus conforme à la juſtice diſtributive; cette façon conſiſte à les étendre ſur le luxe le plus grand, comme le plus onéreux à l'état. C'eſt une vérité incontestable que le poids des tributs ſe fait ſur-tout ſentir dans ce royaume, par l'inégalité de ſon aſſiette, & que la force totale du corps politique eſt prodigieuſe.

Paſſons à la taxe ſur les terres, taxe très-ſage quand elle eſt faite d'après un dénombrement, une eſtimation vraie & exacte; il s'agit d'en exécuter la perception à peu de frais, comme cela ſe pratique en Angleterre. En France l'on fait des rôles où l'on met les diverſes claſſes de fonds. Il n'y a rien à dire quand ces claſſes ſont diſtinguées avec juſtice & avec lumieres; mais il eſt difficile de bien connoître les différences de la valeur des fonds, & encore plus de trouver des gens qui ne ſoient pas intéreſſés à les méconnoître dans la confection des rôles. Il y a donc deux ſortes d'injuſtices à craindre, l'injuſtice de l'homme, & l'injuſtice de la choſe. Cependant ſi la taxe eſt modique à l'égard du peuple, quelques injuſtices particulieres de gens plus aiſés ne méritoient pas une grande attention. Si au contraire on ne laiſſe pas au peuple par la taxe, de quoi ſubſiſter honnêtement, l'injuſtice deviendra de plus criantes, & de la plus grande conſéquence. Que quelques ſujets par haſard ne payent pas aſſez dans la foule, le mal eſt tolérable; mais que pluſieurs citoyens qui n'ont que le néceſſaire payent trop, leur ruine ſe tourne contre le public. Quand l'état proportionne ſa fortune à celle du peuple, l'aiſance du peuple fait bien-tôt monter la fortune de l'état.

Il ne faut donc point que la portion des taxes qu'on met ſur le fermier d'une terre, à raiſon de ſon induſtrie, ſoit forte, ou tellement décourageante de ſa nature, qu'il craigne de défricher un nouveau champ, d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux, ou de montrer une nouvelle induſtrie, de peur de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne pourroit payer. Alors il n'auroit plus d'émulation d'acquérir, & en perdant l'eſpoir de devenir riche, ſon intérêt ſeroit de ſe montrer plus pauvre qu'il n'eſt réellement. Les gens qui prétendent que le payſan ne doit pas être dans l'aiſance, débitent une maxime auſſi fauſſe que contraire à l'humanité.

Ce ſeroit encore une mauvaiſe adminiſtration que de taxer l'induſtrie des artiſans; car ce ſeroit les faire payer à l'état, préciſément parce qu'ils produiſent dans l'état une valeur qui n'y *exiſtoit pas*: ce ſeroit un moyen d'anéantir l'induſtrie, ruiner l'état, & lui couper la ſource des ſubſides.

Les *impôts* modérés & proportionnels ſur les conſommations de denrées, de marchandiſes, ſont les moins onéreux au peuple, ceux qui rendent le plus au ſouverain, & les plus juſtes. Ils ſont moins onéreux au peuple, parce qu'ils ſont payés imperceptiblement & journellement, ſans décourager l'induſtrie, d'autant qu'ils ſont le fruit de la volonté & de la faculté de conſommer. Ils rendent plus au ſouverain qu'aucune autre eſpece, parce qu'il s'étendent ſur toutes choſes qui ſe conſomment chaque jour. Enfin ils ſont les plus juſtes, parce qu'ils ſont proportionnels, parce que celui qui poſſede les richeſſes ne peut en jouir ſans payer à proportion de ſes facultés. Ces vérités, malgré leur évidence, pourroient être appuyées par l'expérience conſtante de l'Angleterre, de la Hollande, de la Pruſſe, & de quelques villes d'Italie, ſi tant eſt que les exemples ſoient propres à perſuader.

Mais il ne faut pas ajouter des *impôts* ſur la conſommation, à des *impôts* perſonnels déja conſidérables; ce ſeroit écraſer le peuple, au lieu que ſubſtituer un *impôt* ſur la conſommation, à un *impôt* perſonnel, c'eſt tirer plus d'argent d'une maniere plus douce & plus imperceptible.

Il faut obſerver en employant cet *impôt*, que l'étranger paye une grande portion des droits ajoutés au prix des marchandiſes qu'il achete de la nation. Ainſi les marchandiſes qui ne ſervent qu'au luxe, & qui viennent des pays étrangers, doivent ſouffrir de grands *impôts*. On en rehauſſera les droits d'entrée, lorſque ces marchandiſes conſiſteront en des choſes qui peuvent croître, ou être également fabriquées dans le pays, & on en encouragera les fabriques ou la culture. Pour les marchandiſes qu'on peut tranſporter chez l'étranger, s'il eſt de l'avantage public qu'elles ſortent, on levera les droits de ſortie, ou même on en facilitera la ſortie par des gratifications.

Enfin les *impôts* ſur les denrées & les marchandiſes qu'on conſomme dans le pays, ſont ceux que les peuples ſentent le moins, parce qu'on ne leur fait pas une demande formelle. Ces ſortes de droits peuvent être ſi ſagement ménagés, que le peuple ignorera preſque qu'il les paye.

Pour cet effet, il eſt d'une grande conſéquence que ce ſoit le vendeur de la marchandiſe qui paye le droit. Il ſçait bien qu'il ne le paye pas pour lui, & l'acheteur qui donne le fonds, le paye, le confond avec le prix. De plus, quand c'eſt le citoyen qui paye, il en réſulte toutes ſortes de gênes, juſqu'à des recherches qu'on permet dans ſa maiſon. Rien n'eſt plus contraire à la liberté. Ceux qui établiſſent ces ſortes d'*impôts*, n'ont pas le bonheur d'avoir rencontré la meilleure ſorte d'adminiſtration.

Afin que le prix de la choſe, & l'impoſition ſur la choſe puiſſent ſe confondre dans l'eſprit de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la valeur de la marchandiſe & l'*impôt*; & que ſur une denrée de peu de valeur on ne mette point un droit exceſſif. Il y a des pays où le droit excede de quinze à vingt fois la valeur de la denrée, & d'une denrée eſſentielle à la vie. Alors le prince qui met de pareilles taxes ſur cette denrée, ôte l'illuſion à ſes ſujets; ils voyent qu'ils ſont impoſés à des droits tellement déraiſonnables, qu'ils ne ſentent plus que leur miſere & leur ſervitude. D'ailleurs, pour que le prince puiſſe lever un droit ſi diſproportionné à la valeur d'une choſe, il faut qu'il la mette en ferme, & que le peuple ne puiſſe l'acheter que de ſes fermiers, ce qui produit mille deſaſtres.

La fraude étant dans ce cas très-lucrative, la peine naturelle, celle que la raiſon demande, qui eſt la confiſcation de la marchandiſe, devient incapable de l'arrêter; il faut donc avoir recours à des peines japonnoiſes, & pareilles à celles que l'on inflige aux plus grands crimes. Des gens qu'on ne ſauroit regarder comme des hommes méchans, ſont punis comme des ſcélérats: toute la proportion des peines eſt ôtée.

Ajoutons que plus on met le peuple dans la néceſſité de frauder ce fermier, plus on enrichit celui-ci, & plus on appauvrit celui-là. Le fermier avide d'arrêter la fraude, ne ceſſe de ſe plaindre, de demander, de ſurprendre, d'obtenir des moyens de vexations extraordinaires, & tout eſt perdu.

En un mot les avantages de l'*impôt* ſur les conſommations, conſiſtent dans la modération des droits ſur les denrées eſſentielles à la vie, dans la liberté de contribution à leur conſommation, & dans l'uniformité d'impoſition. Sans cela, cette eſpece d'*impôt* admirable dans le principe, n'a plus que des inconveniens. *Voyez*-en la preuve dans l'excellent ouvrage intitulé *recherches & conſidérations ſur les finances*, 1758, in-4°. 2 *vol.*

L'*impôt* arbitraire par tête eſt plus conforme à la ſervitude que tout autre. L'*impôt* proportionnel ſur les terres eſt conforme à la juſtice. L'*impôt* ſur les marchandiſes convient à la liberté d'un peuple commerçant. Cet *impôt* eſt proprement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance & à l'acheteur & à l'état. Plus le gouvernement eſt modéré, plus l'eſprit de liberté regne, plus les fortunes ont de ſûreté, plus il eſt facile aux négocians d'avancer à l'état & aux particuliers des droits conſidérables. En Angleterre, un marchand prête réellement à l'état cinquante livres ſterling, à chaque tonneau de vin qu'il reçoit de France. Quel eſt le marchand qui oſeroit faire une choſe de ce genre dans un pays gouverné comme la Turquie? Et quand il l'oſeroit faire, comment le pourroit-il avec une fortune ſuſpecte, incertaine, ruinée?

La plûpart des républiques peuvent augmenter les *impôts* dans les preſſans beſoins, parce que le citoyen qui croit les payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir, par l'effet de la nature du gouvernement. Dans la monarchie mitigée, les *impôts* peuvent s'augmenter, parce que la ſageſſe, l'habileté du gouvernement, y peut procurer des richeſſes; c'eſt comme la récompenſe du prince, à cauſe du reſpect qu'il a pour les lois.

Cependant plus il les reſpecte, plus il doit borner les *impôts* qu'il eſt forcé d'établir, les diſtribuer proportionnellement aux facultés, les faire percevoir avec ordre, ſans charges & ſans frais. L'équité de la levée des tributs de la ville de Rome, tenoit au principe fondamental du gouvernement, fondé par Servius Tullius, & ne pouvoit être enfreinte que la république ne fût ébranlé du même coup, comme l'expérience le juſtifia.

L'impoſition miſe par Ariſtide ſur toute la Grece, pour ſoutenir les frais de la guerre contre les Perſes, fut répartie avec tant de douceur & de juſtice, que les contribuables nommerent cette taxe l'*heureux ſort de la Grece*; & c'eſt vraiſſemblablement la ſeule fois qu'une taxe a eu cette belle qualification. Elle montoit à 450 talens;

talens; bien-tôt Périclès l'augmenta d'un tiers; enfin ayant été tripiée dans la suite, sans que la guerre fut plus ruineuse par sa longeur, ou par les divers accidens de la fortune, cette pesanteur d'*impôt* arrêta le progrès des conquêtes, épuisa les veines du peuple qui devenu trop foible pour résister à Philippe, tomba sous le joug de son empire.

Ayons donc pour maxime fondamentale de ne point mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, mais à ce qu'il doit donner équitablement; & si quelquefois on est contraint de mesurer les *impôts* à ce que le peuple peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner; sans ce ménagement il arrivera qu'on sera forcé ou de surcharger ce malheureux peuple, c'est-à-dire de ruiner l'état, ou de faire des emprunts à perpétuité, ce qui conduit à la surcharge perpétuelle de l'imposition, puisqu'il faut payer les intérêts; finalement il en résulte un désordre assuré dans les finances, sans compter une infinité d'inconvéniens pendant le cours de ces emprunts. Le principe qu'on vient de poser est bien plus constant, d'un effet plus étendu, & plus favorable à la monarchie, que les trésors amassés par les rois.

Le souverain doit ôter tous les *impôts* qui sont vicieux par leur nature, sans chercher à en réprimer les abus, parce que la chose n'est pas possible. Lorsqu'un *impôt* est vicieux par lui-même, comme le sont tous les tributs arbitraires, la forme de la régie, toute bonne qu'elle est, ne change que le nom des excès, mais elle n'en corrige pas la cause.

La maxime des grands empires d'orient, de remettre les tributs aux provinces qui ont souffert, devroit être portée dans tous les états monarchiques. Il y en a où elle est adoptée, mais où en même tems elle accable autant & plus que si elle n'y étoit pas reçue, parce que le prince n'en levant ni plus ni moins, tout l'état devient solidaire. Pour soulager un village qui paye mal, on charge de la dette un autre village qui paye mieux; on ne rétablit point le premier, on détruit le second. Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer pour éviter des exécutions qui suivent promptement, & le danger de payer, crainte de surcharges.

On a osé avancer que la solidité des habitans d'un même village étoit raisonnable, parce qu'on pouvoit supposer un complot frauduleux de leur part. Mais où a-t-on pris, que sur des suppositions, on doive établir une chose injuste par elle-même, & ruineuse pour l'état? Il faut bien, dit-on, que la perception des *impôts* soit fixe pour répondre aux dépenses qui le sont. Oui la perception des *impôts* qui ne seront pas injustes & ruineux. Remettez sans hésiter de tels *impôts*, ils fructifieront immanquablement. Cependant ne peut-on pas faire des retranchemens sur plusieurs de ces dépenses qu'on nomme *fixes*? Ce que l'entente peut dans la maison d'un particulier, ne le pourroit-elle pas dans l'administration d'un état? N'a-t-il point de ressources pour économiser dans les tems de paix, se libérer s'il est endété, former même des épargnes pour les cas fortuits, les consacrer au bien public; & en attendant, les faire toujours circuler entre les mains des trésoriers, des receveurs, en prêts à des compagnies solides, qui établiroient des caisses d'escompte, ou par d'autres emplois.

Il y a cent projets pour rendre l'état riche, contre un seul dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse de l'état. Gloire, grandeur, puissance d'un royaume! Que ces mots sont vains & vuides de sens, auprès de ceux de liberté, aisance, & bonheur des sujets! Quoi donc, ne seroit-ce pas rendre une nation riche, & puissante, que de faire participer chacun de ses membres aux richesses de l'état? Voulez-vous y parvenir en France? les moyens s'offrent en foule à l'esprit; j'en citerai quelques-uns par lesquels je ne puis mieux terminer cet article.

1°. Il s'agit de favoriser puissamment l'Agriculture, la population & le commerce, sources des richesses du sujet & du souverain. 2°. Proportionner le bénéfice des affaires de finance à celui que donne le négoce & le défrichement des terres en général; car alors les entreprises de finances seront encore les meilleures, puisqu'elles sont sans risque, outre qu'il ne faut jamais oublier que le profit des financiers est toujours une diminution des revenus du peuple & du roi. 3°. Restraindre l'usage immodéré des richesses & des charges inutiles. 4°. Abolir les monopoles, les péages, les privileges exclusifs, les lettres de maîtrise, le droit d'aubaine, les droits de franc-fiefs, le nombre & les véxations des fermiers. 5°. Retrancher la plus grande partie des fêtes. 6°. Corriger les abus & les gênes de la taille, de la milice & de l'imposition du sel. 7°. Ne point faire de traités extraordinaires, ni d'affoiblissement de monnoies. 8°. Souffrir le transport des especes, parce que c'est une chose juste & avantageuse. 9°. Tenir l'intérêt de l'argent aussi bas que le permet le nombre combiné des prêteurs & des emprunteurs dans l'état. 10°. Enfin, alléger les *impôts*, & les répartir suivant les principes de la justice distributive, cette justice par laquelle les rois sont les représentans de Dieu sur la terre. La France seroit trop puissante, & les François seroient trop heureux, si ces moyens étoient mis en usage. Mais l'aurore d'un si beau jour est-elle prête à paroître? (*D. J.*)

IMPOT *en faveur du Théâtre*, c'est dans les anciens auteurs un *impôt* qu'on levoit sur le peuple par voie de taxe, pour payer les frais des représentations théatrales ou d'autres spectacles. *Voyez* SPECTACLE.

Il y avoit plusieurs questeurs ou tresoriers particuliers pour cet *impôt*; il fut établi par une loi d'Eubulus, que ce seroit un crime capital de détourner à d'autres usages l'argent destiné aux frais du théâtre, & même de s'en servir pour les besoins de la guerre.

Parmi nous on tire du théâtre même une espece d'*impôt* en faveur des pauvres. C'est le quart de la somme que produit chaque représentation, & on l'appelle *le quart des hôpitaux* à l'entretien desquels cet argent est affecté.

On accepte l'aumône du comédien, & on lui refuse des prieres.

* IMPRATICABLE, (*Gramm.*) qui ne peut être pratiqué. Il se dit des choses & des personnes. Ces chemins sont *impraticables*. C'est un homme *impraticable*. Tout ce qui fait un obstacle insurmontable à l'exercice de nos facultés, sur-tout corporelles, s'appelle ou peut s'appeller *impraticable*.

IMPRÉCATION, s. f. (*Antiq. greq. & rom.*) *execratio*, *devotio*, *deprecatio*, *obsecratio*, c'est-à-dire malédiction. Ce terme dans l'acception commune, désigne proprement des vœux formés par la colere ou par la haine.

On appelle de ce mot les expressions emportées, que le desir de la vengeance nous arrache, lorsque nous sentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïssons, nous osons réclamer le secours de la divinité, & l'inviter à épouser nos ressentimens.

Mais il s'agit ici de ces *imprécations* singulieres des anciens, que leur religion & la croyance des peuples autorisent. Ce sujet vraiment curieux pour un littérateur philosophe, a fait la matiere de plusieurs savans mémoires insérés dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres: il en faut détacher les généralités les plus importantes & les plus assortissantes au plan de cet Ouvrage.

Commençons par distinguer les *imprécations* des anciens, en *imprécations* publiques, en *imprécations* des particuliers, & en *imprécations* contre soi-même, lorsqu'on se dévouoit pour la patrie; mais nous ne dirons rien de ces dernieres, parce que nous en avons déjà traité à *l'article* DÉVOUEMENT, (*Hist. & Littér.*)

J'entends par *imprécations* publiques, celles que l'autorité publique ordonnoit en certains cas chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

Les citoyens impies, mais sur-tout les oppresseurs de la liberté & les ennemis de l'état, furent l'objet le plus ordinaire de ces sortes d'*imprécations*. Alcibiade en subit la peine, pour avoir mutilé les statues de Mercure, & pour avoir profané les sacrés mysteres de Cérès.

Dès que les Athéniens eurent secoué le joug des Pisistratides, un decret du sénat ordonna des *imprécations* contre Pisistrate & ses descendans. Un pareil decret en ordonna de plus fortes encore contre Philippe, roi de Macédoine. Tite-Live nous en a conservé la teneur que voici.

Le peuple, dit-il, obtint du sénat un decret, qui portoit que les statues qu'on avoit élevées à ce prince, seroient renversées; que tous ses portraits seroient déchirés; que son nom & ceux de ses ancêtres de l'un & de l'autre sexe, seroient effacés; que les fêtes établies en son honneur seroient réputées profanes, & les jours où on les célébroit, des jours malheureux; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à sa gloire, seroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les prêtres dans toutes leurs prieres publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, seroient obligés de joindre des malédictions contre la personne & la famille de Philippe. On inséra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit être imaginé pour flétrir le nom du roi de Macédoine, seroit avoué & adopté par le peuple d'Athênes; & que si quelqu'un osoit s'y opposer, il seroit regardé pour ennemi de l'état.

Eschine nous apprend que les Amphictions s'obligerent par une amere *imprécation*, non-seulement à ne jamais cultiver, mais même à ne jamais permettre qu'on cultivât les terres des Cyrrhéens & des Acragallides, qui avoient prophané le temple de Delphes, & s'étoient gorgés du butin des offrandes dont l'avoit enrichi la piété des peuples: voici les propres termes de l'*imprécation*, ils sont bien curieux.

„ Si quelqu'un, soit particulier, soit ville, soit nation „ entiere, viole cet engagement, qu'on les déteste com„ me criminels de leze-majesté divine envers Apollon, „ Latone, Diane & Minerve; que leurs terres ne don„ nent point de fruits; que leurs femmes n'enfantent „ pas des hommes, mais des monstres; que leurs trou„ peaux ne produisent que des masses contraires à l'or„ dre de la nature; que sans cesse de tels gens succom„ bent dans toute expéditions de guerre, dans tout ju„ gement de tribunal, dans toute délibération de peuple, „ qu'eux, leur famille & leur race, périssent par une „ extermination totale; qu'enfin aucune victime de leur „ part ne trouve grace devant les quatre divinités of„ fensées, & qu'à jamais elles rejettent de semblables „ sacrifices.

Comme toutes les *imprécations* avoient pour but d'attirer la colere des dieux sur la tête de celui contre qui on les prononçoit, les divinités, qui dans la Mythologie présidoient à la vengeance, entre lesquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les *imprécations*.

Les vœux qu'on leur adressoit sont appellés indistinctement, *execrationes*, *execrationum carmen*, *diræ*, *deprecationes*, *devotiones*, *vota feralia*, termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque chose de funeste; & afin de répandre une sorte d'horreur sur les sacrifices qui faisoient partie de la cérémonie, on les offroit ces sacrifices, non sur des autels élevés, mais dans des fosses profondes que l'on creusoit exprès.

Le premier but de ces prieres vengeresses étoit de mettre les divinités infernales en possession du coupable, qu'on leur abandonnoit; c'est ce qu'on entendoit par les deux mots *devovere diris*. Ceux qui avoient été ainsi devoués étoient regardés comme des ennemis publics, & comme des hommes exécrables. Bannis de la société, ils n'avoient plus de part aux aspersions qui se faisoient avec les tisons sacrés trempés dans le sang des victimes. Ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, ni d'assister aux assemblées du peuple. Chassés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçus après leur mort: on ne vouloit pas que leurs vêtemens fussent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient deshonorée, servît à les couvrir; à moins que sur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fussent réhabilités. La réhabilitation se faisoit en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes dieux, dont on avoit imploré l'assistance par les *imprécations*.

Mais les meurtriers, les assassins, les parricides ne pouvoient jamais se flater de cet avantage. C'est ainsi que le déclare Œdipe dans Sophocle, lorsqu'il prononce ses violentes *imprécations* contre le meurtrier de Laïus. „ Je „ défends, dit-il, qu'en aucun lieu de mes états, ce mal„ heureux soit reçû dans les sacrifices & dans les com„ pagnies: je défends qu'on ait rien de commun avec „ lui, pas même la participation de l'eau lustrale; & „ j'ordonne qu'on le bannisse comme un monstre, de „ toutes les maisons où il se retireroit. Puisse le crimi„ nel éprouver l'effet des malédictions dont je l'accable „ aujourd'hui. Qu'il traîne une vie misérable, sans feu, „ sans lieu, sans secours, & sans espoir d'être jamais „ réhabilité.

Les *imprécations* furent originairement établies par le concours de la religion & de la politique, pour exclure de la société & de la participation aux avantages qui y sont attachés, ceux qui seroient capables d'en détruire l'ordre & l'administration. On regarda les *imprécations* comme une suite naturelle du droit commun, dont jouit tout gouvernement, de pouvoir retrancher de son sein, les membres qui le bouleversent & les sujets rebelles.

Je n'examinerai point si l'usage qu'on en a fait dans l'antiquité en divers tems & en plusieurs pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & si la passion se couvrant du voile de la religion & du bien public, ne les a pas quelquefois injustement appliquées, je sais qu'on les employoit très-rarement, & seulement dans des cas extrêmes. Cependant on ne sauroit nier que les formules n'en fussent blâmables, & qu'en même tems elles étoient accompagnées de cérémonies infamantes, qu'il falloit retrancher. Mais les abus des excommunications qui ont succédé aux *imprécations* des Payens, sont bien autrement condamnables. Il n'y en a que trop d'exemples dans les derniers siecles. „ Dieu, dit M. l'abbé de „ Fleury, a permis les suites affreuses des fausses idées „ qu'on a eu si long-tems sur l'excommunication pour „ nous en desabuser à jamais, du-moins par l'expérien„ ce „. *Voyez* EXCOMMUNICATION. (1)

On peut même ajouter, à la décharge des *imprécations* des anciens, qu'elles n'étoient pas toujours mêlées de formalités odieuses, & qu'elles varioient suivant la nature du crime qui y donnoit lieu, & suivant les idées que les peuples en avoient. Lorsque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit regardée comme la source de tous les desordres, chassoient de leur île un citoyen corrompu; ils ne formoient contre lui d'autre vœu, sinon qu'il fût obligé de passer sa vie hors de sa patrie, dans la compagnie de gens qui lui ressemblassent, *imprécation* bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour législateur.

L'usage des *imprécations* passa des Grecs chez les Romains; elles s'étoient glissées à Rome, dès la naissance de la république, & elles y subsisterent dans les tems postérieurs. Valerius Publicola, autorisé par le peuple, dévoua aux dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oseroit aspirer à la royauté. Crassus, ce Romain si fameux par ses richesses, ayant formé le dessein d'aller conquérir le pays des Parthes, surmonta par la faveur de Pompée, l'opposition que les pontifes mettoient à cette entreprise; mais le tribun Atéius s'étant fait apporter dans l'endroit par où Crassus devoit passer, un réchaud plein de feu, y jetta quelques parfums, fit des aspersions, & prononça une formule conçûe en termes si effrayans, qu'on la nomma *carmen desperatum*.

Telles étoient la plûpart des *imprécations* particulieres; je les définis, des prieres qu'on adresse à un être suprême, pour l'engager à se porter vengeur des injures, dont sa protection n'a pas garanti, & dont on est hors d'état de se venger.

Rien n'est plus naturel à la foiblesse accablée, que d'implorer l'assistance d'un pouvoir supérieur à ceux qui l'oppriment. Les hommes dans tous les tems ont adressé leurs vœux aux dieux protecteurs de l'humanité. L'idée de tirer vengeance des maux qu'on a soufferts par la malice ou la violence des autres, est une idée pleine de douceur & de consolation. Les malheureux ne desirent guere moins la vengeance de leurs calamités, que la protection des dieux, pour la conservation de leurs repos. Il se sont toujours adressés à la justice divine, pour la punition des offenses dont ils ne peuvent se flater d'obtenir la satisfaction d'une autre maniere. Les vœux commencent ou l'espoir vient à cesser.

Il est beaucoup parlé dans l'antiquité des *imprécations* célebres, dont l'effet a rempli également de terreur & de pitié, les théâtres de la Grece, & quelquefois les nôtres. Il est vrai que c'est par le canal des poëtes que la connoissance de ces *imprécations* est parvenue jusqu'à nous; mais il n'est pas moins vrai que les poëtes sont les historiens des tems les plus éloignés, & les témoins d'une vieille tradition, dont le souvenir quand ils écrivoient, n'étoit pas encore effacé de la mémoire des hommes.



(1) Les imprecations étoient fort en usage chez les juifs, la lecture du livre de Job nous en fournit les exemples, ils sont encore plus frequents dans celui des pseaumes. Léon de Modene, rapporte que les Juifs modernes, se servoient d'imprecations dans leurs excommunications. L'Eglise a toujours faites de semblables imprécations dans les Excommunications, & sur-tout lorsqu'elle fulmine ce qu'on appelle l'excommunication majeure: mais elle n'a alors d'autre but que d'imprimer la terreur à ceux de ses enfans qu'elle a été contrainte d'excommunier à cause de la grandeur, & de l'énormité de leurs fautes. Afin qu'en reflechissant sur les abominations que merite la faute qui les a fait separer de l'eglise, & qui les rend nécessairement exposés aux chatimens terribles, & aux peines dont elle les menace par ses execrations, ils procurent au plutôt de s'en affranchir, & qu'ils se mettent en état de se faire relever de l'excommunication.

Ces excommunications servent aussi à intimider les fideles elle les dispose à se tenir éloignez de ces fautes, & de ces pechés que l'église punit ordinairement par l'excommunication; on doit la regarder comme une peine medicinale: c'est ce seul caractere de l'excommunication qui doit faire comprendre le motif des imprécations dont nous voyons que l'eglise fait usage toutes les fois qu'elle est obligée de lancer le foudre de l'excommunication.

Or de toutes les *imprécations*, dont les écrits des poëtes sont remplis, les plus remarquables ont été celles que les peres irrités ont faites contre leurs enfans.

Il faut d'abord observer que soit qu'elles eussent leur fondement légitime dans quelques grand outrage, soit qu'elles ne fussent que le produit d'un esprit troublé par des soupçons injustes, l'événement n'en étoit pas moins funeste à ceux qui en étoient frappés.

Pour découvrir la cause de cette opinion reçûe chez les anciens, il faut remontier aux tems du monde, qui ont précédé l'établissement des états. Alors un pere de famille, maître absolu de la destinée de ses enfans, ne voyoit rien au-dessus de lui que les dieux. Il en étoit en quelque sorte l'image vivante; & comme les peres par leur sagesse, s'attiroient de leurs enfans l'admiration, & le respect qui en est inséparable, de même par leur tendresse & par leurs soins, ils en avoient le cœur & l'attachement. Les enfans ne voyoient donc après les dieux, rien qui fût si bon ni si grand, que les auteurs de leur naissance; aussi de toute ancienneté, le respect dû aux peres par leurs enfans marche à côté du culte des dieux.

Les Furies, nées selon Hésiode du sang d'un pere outragé par son fils, de Célus mutilé par Saturne, étoient les ministres infatigables des vengeances paternelles. C'étoit à elles que les peres dans l'excès de leur colere, adressoient les *imprécations* contre leur propre sang; & s'ils appelloient quelque autre divinité à leur vengeance, les Furies étoient toujours prêtes à se joindre à elles, pour exécuter leurs ordres. Althée, dit Homere, frappoit à genoux la terre avec les mains, lorsqu'elle proféroit son *imprécation* contre son fils Méléagre, & demandoit aux dieux des enfers & à Proserpine la mort de ce fils infortuné, la Furie qui erre dans les ténebres, entendit du fond du Tartare sa funeste priere.

L'effet même des *imprécations* paternelles sur des enfans innocens, ne se révoquoit point en doute, parce que le pere étoit regardé comme le souverain seigneur de sa famille. La politique fortifia dans l'esprit des hommes une opinion d'où dépendoit le repos de l'ordre public.

Entre les *imprécations* prononcées par un pere avec justice, personne ne peut oublier celle d'Œdipe contre Etéocle & Polinice, qui leur fut si fatale. C'est le principal point de vûe des *Phéniciennes* d'Eurypide, & de la tragédie d'Eschyle, intitulée *les sept devant Thebes*.

On ne se ressouvient pas moins des *imprécations* de Thésée, qui toutes injustes qu'elles étoient, donnerent la mort à Hyppolite son fils vertueux, & à lui une douleur mortelle. C'est encore le sujet de la tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hyppolite*.

L'histoire moderne rapporte que le malheureux Henri IV. empereur d'Allemagne, trompé par son indigne fils, qui le dépouilla de sa couronne, s'écrioit en mourant. „ Dieu des vengeances, vous vengerez ce parricide „. Ainsi de tout tems, les hommes ont imaginé que Dieu exauçoit les *imprécations* des mourans, & sur-tout celles des peres. Erreur utile & respectable, dit M. de Voltaire, si elle pouvoit arrêter le crime!

En général, les Romains croyoient que les *imprécations* avoient une telle force, qu'aucun de ceux contre qui elles avoient été faites, n'en pouvoit éviter l'effet. C'est en profitant de cette opinion superstitieuse, qu'Horace dans un ode satyrique contre la magicienne Canidie, lui dit: „ vos maléfices ne changeront point le „ cours de la justice des dieux; mais mes *imprécations* „ vont attirer sur vous la colere du ciel, & nul sacri- „ fice n'en pourra détourner l'accomplissement.

*Dira detestatio*
*Nullâ expiatur victimâ.*

Ode V. lib. V.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les anciens, à la prise & à la destruction des villes, qui leur avoient couté beaucoup de sang, prononcerent quelquefois des *imprécations* contre quiconque oseroit les rétablir.

Quelques-uns croient que ce fut-là la principale raison, pour laquelle Troie ne put jamais se relever de ses cendres, les Grecs l'ayant dévouée à une chûte éternelle & irréparable.

Ces *imprécations* contre des villes entieres saccagées & renversées, passerent chez les Juifs, qui les goûterent avec avidité, & les employerent impitoyablement. Ainsi nous lisons que Josué à la destruction de Jéricho, fit de fatales *imprécations* contre quiconque oseroit la rebâtir; ce qui fut accompli au bout d'environ 537 ans, dans la personne d'Hiel de Béthel, [illegible] dans ce long espace de tems d'une [illegible] cette ville n'avoit point été bâtie sur [illegible] l'ancienne, mais dans son voisinage. [illegible] la mort d'Hiel, qu'on vint demeurer [illegible] qu'il avoit réparée.

Mais tous les peuples s'accorderent [illegible] *précations* contre les violateurs des sépulchres, [illegible] tout étoient des lieux réputés sacrés. [illegible] tombeaux de diverses formules terribles; [illegible] teur meure le dernier de sa race, qu'il s'attire l'indignation des dieux, qu'il soit privé de la sépulture, qu'il soit précipité dans le Tartare, qu'il voie les ossemens des siens déterrés & dispersés, que les mysteres d'Isis troublent à jamais son repos, que ses descendans soient réduits au même état qu'il éprouve. *Deos iratos habeat.... ossa suorum eruta atque dispersa videat, si quis de eo sepulchro violarit*, &c.

Enfin, les *imprécations* furent en usage chez les Gaulois, mais il n'appartenoit qu'aux druides de les prononcer, & la desobéissance à leurs décisions étoit au rapport de César, *de bello Gallico*, lib. VI. p. 220, *edit. variorum*, le cas le plus ordinaire où ils les employassent. On en peut croire César sur sa parole, il avoit vû ce qu'il avançoit, & s'il ne l'avoit pas vû, on pourroit l'en croire encore. (*D. J.*)

IMPRÉCATIONS, s. f. pl. (*Littérat.*) *diræ*: ce sont les déesses impitoyables que l'on nommoit *Furies* sur la terre; *Euménides* aux enfers, & *imprécations* dans le ciel, dit Servius sur *le quatrieme livre de l'Enéide*.

Quelques uns croient que leur nom latin *diræ* vient du grec δεῖναι, qui signifie *terribles*.

*Incinctæ igni*
*Incedunt cum ardentibus tædis.*

On les invoquoit toujours dans toutes les prieres qu'on faisoit contre ses ennemis, ou contre les scélerats.

Ces prétendues déesses vengeresses avoient outre leurs temples & leurs bois sacrés, des libations qui leur étoient propres, & dans lesquelles on n'employoit que l'eau & le miel, sans aucun mélange de vin. On ne parloit qu'avec une horreur religieuse de ces divinités infernales & célestes. On évitoit de prononcer leurs deux noms d'*imprécations* & de *Furies*, & l'on leur substituoit celui d'*Euménides*, qui n'offroit rien d'affreux. *Voyez* EUMÉNIDES.

Enfin, comme on tremble toujours à l'aspect de la main qui va nous frapper, aussi n'y avoit-il rien qui portât avec soi plus d'épouvante que le caractere des Furies, dont Héraclite disoit qu'elles arrêteroient le soleil même, s'il vouloit se détourner de sa route; mais il ne s'agit pas ici de s'étendre davantage, le lecteur peut consulter leur article, où l'on est entré dans de grands détails. (*D. J.*)

IMPRÉCATION, (*Littérat.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur souhaite des malheurs à ceux à qui il parle. Elle est quelquefois dictée par l'horreur pour le crime & pour les scélérats, comme celle-ci du grand-prêtre Joad dans l'Athalie de Racine.

*Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan & sur elle*
*Répandre cet esprit d'imprudence & d'erreur,*
*De la chûte des rois, funeste avant-coureur.*

Quelquefois elle est l'effet de l'indignation, mais le plus souvent celui de la colere & de la fureur. Ainsi dans Rodogune Cléopatre expirante, souhaite à son fils Antiochus & à cette princesse tous les malheurs réunis.

*Puisse le ciel, tous deux vous prenant pour victimes,*
*Laisser tomber sur vous la peine de mes crimes.*
*Puissiez-vous ne trouver dedans votre union,*
*Qu'horreur, que jalousie, & que confusion;*
*Et pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,*
*Puisse naître de vous un fils qui me ressemble.*

IMPREGNATION, s. f. (*Oecon. anim.*) ce terme est proprement synonyme de *fécondation*. *Voyez* FÉCONDATION, GÉNÉRATION, GROSSESSE.

IMPREGNER, verb. act. (*Gram.*) *impregner* un corps d'un autre, c'est répandre les molecules de celui-ci entre les molécules du premier, ensorte qu'il y en ait par-tout également: c'est ainsi qu'un drap est *imprégné* de la liqueur colorante; qu'une eau est *imprégnée* de sel, &c. Ainsi l'*imprégnation* se fait ou par le mélange, ou par l'imbibition, ou par la combinaison, ou par la dissolution, &c.

IMPRENABLE, adj. ( *Gram.* ) qui ne peut être pris, forcé. Il ne se dit guere que d'une place fortifiée. Il n'y a aucune place imprenable depuis l'invention de la poudre à canon.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui ne peut être prescrit, comme le domaine du roi. Il y a des choses qui sont *imprescriptibles* de leur nature, de maniere qu'elles ne peuvent jamais être prescrites; d'autres qui, quoique sujettes en général à la loi de la prescription, ne peuvent être prescrites pendant un certain tems où la prescription ne court pas. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est la nature d'une chose qui la rend imprescriptible, ou non sujette à être prescrite, soit activement ou passive. *Voyez* PRESCRIPTION. (*A*)

IMPRESSE, adj. (*Philosoph.*) on dit des especes *impresses*, & des especes *expresses*. On entend par les premieres, des émanations qui se détachant des corps dont elles sont des simulacres legers, viennent frapper nos organes, & sont transmises au *sensorium commune*, où le principe intelligent s'en occupe & s'en forme des concepts qu'on appelle *especes expresses*. Les especes *impresses* sont matérielles, les expresses sont spirituelles; les unes & les autres sont chimériques. *Voyez les articles* IDÉES, SENSATION, *&c.*

IMPRESSION, s. f. (*Gram.*) c'est en général la marque de l'action d'un corps sur un autre. Les piés des animaux s'impriment sur la terre molle. Le coin laisse son *impression* sur la monnoie. Les objets extérieurs font *impression* sur nos sens. Les *impressions* reçues dans la jeunesse, ressemblent aux caracteres gravés sur l'écorce des arbres; ils croissent & se fortifient avec eux. Ce n'est point par les *impressions* de détail, qu'il faut juger de la bonté morale d'un ouvrage dramatique, mais par l'*impression* derniere qu'on en remporte. Vous avez cent fois ri du mysanthrope Alceste; vous l'avez trouvé brutal, opiniâtre, insensé, ridicule; mais à la fin, vous prendriez volontiers son rôle dans la société, & vous l'estimez assez pour souhaiter de lui ressembler. Le mot *impression* a cent autres acceptions diverses, tant simples que figurées.

IMPRESSION, s. f. c'est le produit de l'art de l'Imprimeur. La beauté d'une *impression* dépend de tant de circonstances différentes, qu'il est presque impossible de trouver à cet égard un seul livre également bien conditionné; il n'y a guere que du plus ou moins.

L'*impression* de Hollande a dû la réputation dont elle jouissoit, à l'élégance de ses caracteres, & à la beauté de son papier. La fonderie en caracteres a surpassé ici celle de Hollande; mais il seroit encore à desirer qu'en faisant l'œil un peu plus creux, il devînt moins sujet à se remplir d'encre, & s'écrasât moins promptement. Les caracteres anciens sont moins beaux, mais ils conservent plus long-tems l'œil net par cette raison.

Il seroit encore d'une grande utilité dans l'Imprimerie, que tous les caracteres, même chez les différens fondeurs, fussent exactement de la même hauteur; mais par une politique qui nuit extrèmement à la qualité de l'*impression*, chaque fondeur a presque des hauteurs particulieres. Et quand dans la même feuille on est obligé d'employer différens caracteres, ce qui arrive souvent, on a le desagrément de voir une partie noire, & l'autre blanche. Tout le talent des imprimeurs à la presse ne peut y remédier entierement.

Pour le papier, bien-loin que nos manufactures égalent celles de Hollande, il devient de plus en plus mauvais. Dans la même main de papier, il se trouve souvent des feuilles de trois épaisseurs différentes; du blanc & du gris. Les imprimeurs trempant leur papier, & touchant leur forme suivant la qualité du papier, ne peuvent que se tromper souvent. On voit dans une édition une feuille noire, après une blanche. C'est cependant quelquefois la faute des imprimeurs.

IMPRESSIONS *digitales*, ( *Anatom.* ) c'est ainsi qu'on nomme quelques enfoncemens superficiels, que présente la partie de l'os frontal, qui forme la voûte orbitaire. On appelle ces enfoncemens *impressions digitales*, parce qu'ils ressemblent assez à ceux qu'on feroit avec l'extrémité des doigts sur une matiere molle. Ils sont formés par les circonvolutions de la substance corticale des lobes antérieurs du cerveau. *Voyez* FRONTAL *os*. (*D. J.*)

IMPRIMAGE, s. m. se dit parmi les *Tireurs d'or*, de l'action de l'avanceur qui passe une fois son fil dans chacun de ses prégatons, ce qui fait le premier & le second *imprimage*.

IMPRIMER, (*Grammaire.*) c'est porter l'empreinte d'un objet sur un autre.

*Imprimer en lettres*, c'est porter l'empreinte des lettres sur du papier, ou quelqu'autre matiere propre à la recevoir.

*Imprimer en taille-douce*, c'est porter l'empreinte d'une planche gravée sur des surfaces propres à la prendre; & aussi de toutes les autres manieres d'*imprimer*. *Voyez les articles* IMPRIMERIE EN LETTRES, *&* IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE.

IMPRIMER, *en Architect.* v. a. c'est peindre d'une ou de plusieurs couches d'une même couleur à huile ou à détrempe les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, de serrurerie, & quelquefois les plâtres qui sont au-dedans ou au dehors des bâtimens, autant pour les conserver, que pour les décorer.

On appelle toutes les peintures de bâtimens *peintures d'impressions*.

IMPRIMER, *en terme de Cirier*, c'est imbiber la méche d'une premiere couche de cire, pour la rendre plus facile à prendre les autres.

IMPRIMER, se dit *en Peinture*, des couches de colle & de celles de couleurs qu'on met sur les toiles, pour les rendre telles qu'elles doivent être pour y faire quelque tableau. Lorsque les toiles sont imprimées, il faut qu'elles soient bien séches avant de peindre dessus.

*Imprimer* se dit aussi des couches de couleurs à huile ou en détrempe qu'on donne sur les ouvrages de charpenterie, de menuiserie, & de serrurerie & de maçonnerie, soit pour les conserver ou les embellir de divers ornemens, de figures, panneaux, *&c.*

*Imprimer* se dit encore des estampes que l'on imprime.

IMPRIMERIE, s. f. (*Hist. des Invent. modern.*) art de tirer sur du papier l'empreinte des lettres, des caracteres mobiles, jettés en fonte, & qui servent de moule. On l'appelle autrement *art typographique*, & c'est un fort bon terme. Venons à la chose.

L'*Imprimerie*, cet art si favorable à l'avancement des Sciences, qui acquierent toûjours de la perfection à mesure que les connoissances se multiplient, fut trouvée vers le milieu du quinzieme siecle, à-peu-près dans le tems que la Gravûre fut connue, & les Romains n'avoient qu'un pas à faire pour en avoir la gloire.

Les auteurs qui ont écrit sur cette matiere s'accordent assez à fixer l'époque de cet art depuis l'année 1440, & à faire honneur à la ville de Mayence de l'avoir vû naître dans son sein. Harlem, qui se vante de cette gloire, a des partisans, & ent'autres Boxhorn. Enfin, la ville de Strasbourg a les siens, & en particulier MM. Mentel & Scheffiin. (1)

Tou-

(1) Les Hollandois prétendent que Laurent Coster bourgeois de Harlem a été l'inventeur de l'imprimerie en Europe vers l'an 1440. & même quelques années auparavant.

Adrien Junius, Pierre Scriverius, Marc Tuerius, & autres l'attestent comme un fait constant, ainsi que M. Méerman Magistrat de Roterdam qui vient de donner au public 2. vol. in-4°. sur l'origine de l'imprimerie, ouvrage extrèmement goûté de tous les sçavans, il y est dit nommément que l'imprimerie a été inventée & executée à Harlem par Laurent Coster.

Deux inscriptions Latines composées par ordre du Senat après la mort de Coster, & placées sous son portrait à la face de sa maison viennent au secours de ces témoignages: les auteurs François, qui en parlent les ont rendues telles qu'elles ont été composées, & telles qu'elles suivent.

I.

MEMORIÆ SACRUM.
TYPOGRAPHIA ARS OMNIUM ARTIUM CONSERVATRIX
NUNC PRIMUM INVENTA CIRCA ANNUM CIƆCCCCXL.

II.

VIRO CONSULARI LAURENTIO COSTERO HARLEMENSI
ALTERI CADMO, ET ARTIS TYPOGRAPHYCÆ
CIRCA ANNUM DOMINI MCCCCXL. INVENTORI PRIMO,
BENE DE LITTERIS AC TOTO ORBE MERITO.
HANC Q: L: Q: C: STATUAM QUIA ÆREAM NON HABUIT,
PRO MONUMENTO POSUIT
CIVIS GRATISSIMUS.

Jacques Religieux Carme, & Jacques Mentel attribuent à la ville de Strasbourg la gloire de l'invention de l'imprimérie par un nommé Jean Mentel Bourgeois de cette même ville, & ils sont d'avis que Jean Genfleich qui étoit de Mayence & qui avoit été domestique de ce Mentel, avoit communiqué les sécrets de son maître sur l'art Typographique, à Jean Guttenberg, avec lequel il s'étoit associé.

L'Abbé

Toutefois, si l'on en juge impartialement, on ne peut guere douter que Guttenberg ne soit le véritable auteur de l'*Imprimerie*. Il étoit natif de Mayence, & sortoit d'une famille patricienne de cette ville, qui paroît avoir porté différens noms, celui de Zumjungen-aben, & celui de Gensfleisch. On trouve dans des contrats passés à Strasbourg, en 1441 & 1442, qu'il est appellé *Joannes* dictus *Gensfleisch, alias nuncupatus* Guttenberg, *de Moguntia*.

On assûre que Guttenberg, étant à Strasbourg en 1439, passa un acte avec trois bourgeois de cette ville, pour mettre en œuvre plusieurs arts, & *secrets merveilleux qui tiennent du prodige*. Ce sont, dit M. Scheffliu, les termes du traité (écrit en allemand) sans toutefois spécifier en quoi consistoient ces arts; cependant il est permis de soupçonner que l'art d'imprimer étoit du nombre de ces secrets qualifiés de *merveilleux*.

En effet, l'invention de l'*Imprimerie* a été regardée, dans les commencemens, comme tenant du prodige, & même du sortilege. Les parties contractantes n'auront pas jugé à propos de s'expliquer plus clairement, dans l'espérance de tirer un profit considérable d'un art pour lequel il n'y avoit pas même encore de terme consacré.

En 1450, Guttenberg étant à Mayence pour chercher des amis qui vinssent au secours de ses fonds épuisés, fit dans cette année une nouvelle association avec Faust de Mayence. Voilà pourquoi Pierre Schoeffer, associé & gendre de Faust, a mis l'époque de l'origine de l'*Imprimerie* à Mayence dans ladite année 1450.

En 1452, le même Pierre Schoeffer, domestique de Faust, trouva le secret de jetter en fonte les caracteres, & mit par conséquent la derniere main à la perfection de l'*Imprimerie*; car jusqu'alors Guttenberg & Faust n'avoient imprimé qu'avec des lettres sculptées en relief sur le bois & sur le métal: il falloit des lettres mobiles fondues, & c'est ce que Schoeffer exécuta.

En 1465, l'électeur de Mayence Adolphe II. honora Guttenberg de ses bonnes graces, eut soin de sa fortune, & le reçut au nombre des gentilshommes de sa maison, avec une pension honnête. Guttenberg ne jouit pas long-tems de ces avantages; il mourut trois ans après à Mayence en 1468, & fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville.

Je n'entrerai point ici dans un plus grand détail sur la vie des trois hommes qui ont les premiers imprimé des livres, & je ne dirai rien de la maniere dont se fait l'*Imprimerie*. Voyez *cet article*.

Je remarquerai seulement que ceux qui ne sont pas instruits de ce qui constitue essentiellement cet art admirable, ont fixé son origine ou à l'invention des tables gravées en bois, ou à celle des lettres fixes; tandis qu'il est aisé de concevoir que la découverte des lettres mobiles, gravées en relief & jettées en fonte, en est la vraie base. Si donc la mobilité des caracteres fait le fondement de l'*Imprimerie*, ce ne sont ni les Chinois qui impriment à-peu-près de la même façon qu'on imprime aujourd'hui les estampes, ni ceux de Harlem dont la prétention ne sauroit s'étendre au-delà des tables de bois gravées, qui peuvent s'attribuer la gloire de l'invention. Ainsi le *speculum humanæ salvationis*, gardé précieusement dans leur ville comme un monument incontestable de l'*Imprimerie* inventée chez eux par Laurent Coster, ne décide rien. Plusieurs autres ouvrages de cette espece, qu'on trouve chez des curieux, sont imprimés dans le même goût de gravûre.

On sait comment l'*Imprimerie* s'est répandue depuis 1462, par la révolution que Mayence éprouva cette même année. Adolphe, comte de Nassau, soutenu par le pape Pie II. ayant surpris cette ville impériale, lui ôta ses libertés & ses priviléges. Alors, tous les ouvriers, qu'elle avoit dans son sein, à l'exception de Guttenberg, s'enfuirent, se disperserent, & porterent leur art dans les lieux & les pays où il n'étoit pas connu.

C'est à cet événement que tous les historiens [illegible] Jean Schoeffer, fils de Pierre & petit-fils de Faust [illegible] cent l'époque de la dispersion, dont l'Europe [illegible]

En effet, par cette dispersion, les ouvriers de Mayence porterent leur industrie de toutes parts. Udalric [illegible] Suvenheim, & Arnold Pannarts, se rendirent à Rome, où l'on les logea dans le palais des Maximes. Ils imprimerent en 1467 le traité de S. Augustin de la cité de Dieu, une Bible latine, les offices de Ciceron, & quelques autres livres. En 1468, on vit un ouvrage sortir de l'Imprimerie d'Angleterre. A Venise, Jean de Spire & Vandelein publierent les épitres de S. Cyprien en 1471. Dans la même année, Sixtus Rufinger fit paroître à Naples quelques ouvrages pieux. A Milan, Philippe de Lavagna mit au jour un Suétone en 1475.

A Paris, Ulric Gering, Martin Crantz, & Michel Friburger, commencerent à imprimer dans une salle de la maison de Sorbonne; & quatre ans après, Pierre Maufer, natif de Rouen, mit au jour dans sa patrie *Alberti Magni de lapidibus & mineralibus*.

A Strasbourg, selon le témoignage de Gebweiler & de Wimphelinge, Jean de Cologne & Jean Mentheim se distinguerent par leurs caracteres de fonte, & eurent pour successeur Henri Eggestein.

On vit paroître à Lyon en 1478, les pandectes medicinales de Matthæus Sylvaticus. On imprima la même année dans Genève, un traité des anges du cardinal Ximenès.

Abbeville fit voir en 1486, en 2 volumes *in-fol.* l'ouvrage de la cité de Dieu de S. Augustin, traduit par Raoul de Presles en 1375. C'est le premier & peut-être l'unique livre qui ait été imprimé dans cette ville.

Jean de Westphalie mit au jour à Louvain, *Petrus Crescentius de agriculturâ*. A Anvers, Gérard Leeuw publia en 1489, *ars epistolaris Francisci Nigri*. A Déventer, Richard Pafraet imprima *itinerarium Johannis de Hese*.

Enfin, à Seville même, Paul de Cologne, & ses associés tous allemands, publierent un *Floretum S. Matthæi* en 1491.

Dans ce tems-là, Jean Amerbach faisoit imprimer de bons ouvrages à Basle, en caracteres ronds & parfaits. Mais dix ans auparavant, l'Italie donnoit déja des éditions précieuses en caracteres grecs, Milan, Venise, & Florence, en eurent l'honneur.

Ainsi non-seulement l'on est parvenu rapidement, par le secours de l'impression, à multiplier les connoissances mais encore à fixer & à transmettre jusqu'à la fin des siecles les pensées des hommes, tandis que leurs corps sont confondus avec la matiere, & que leurs ames se sont envolées au séjour des esprits.

Tous les autres arts qui servent à perpétuer nos idées, périssent à la longue. Les statues tombent finalement en poussiere. Les édifices ne subsistent pas aussi long-tems que les statues, & les couleurs durent moins que les édifices. Michel Ange, Fontana & Raphael sont ce que Phidias, Vitruve & Appelles étoient dans la sculpture, & les travaux de ceux-ci n'existent plus.

L'avantage que les auteurs ont sur ces grands maîtres, vient de ce qu'on peut multiplier leurs écrits, en tirer, en renouveller sans cesse le nombre d'exemplaires qu'on desire, sans que les copies le cedent en valeur aux originaux.

Que ne payeroit-on pas d'un Virgile, d'un Horace, d'un Homere, d'un Ciceron, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Pline, si leurs ouvrages étoient confinés dans un seul lieu, ou entre les mains d'une personne comme peut l'être une statue, un édifice, un tableau?

C'est donc à la faveur du bel art de l'*Imprimerie* que les hommes expriment leurs pensées dans des ouvrages qui peuvent durer autant que le soleil, & ne se perdre que dans le bouleversement universel de la nature. Alors seulement, les œuvres inimitables de Virgile & d'Homere

---

L'Abbé Triteme soutient que ce même Jean Guttenberg qui demeuroit à Mayence, s'y étoit associé avec Jean Fust dont la maison étoit contigue à la sienne; mais qu'il étoit natif de Strasbourg qu'on appelle aussi Argentine.

On veut qu'environ l'an 1440. Laurent Coster ait imprimé la grammaire de Donat, mais qu'il avoit gravé les caracteres, ou lettres sur des tables de bois, & de la même maniere qu'il se pratiquoit longtems auparavant dans la chine.

D'autres soutiennent que le premier livre imprimé, a pour titre *Speculum nostræ salutis*, & qu'il a été imprimé dans la ville d'Harlem par Laurent Coster, & que le premier exemplaire de ce livre est conservé à Harlem, avec des précautions, & avec des honneurs distingués, qu'il est envelopé d'un voile de soye, & renfermé dans une boëte d'argent sous plusieurs clefs dont la garde n'est confiée qu'aux principaux Magistrats de la ville: ce fait est rapporté par plusieurs auteurs, & notamment par Messon Tome 1. de ses lettres du voyage d'Italie, page 24 & suivantes Edition de la Haye 1702.

Il est fait mention dans quelques journaux de deux *livres* imprimés avant l'année 1457. le premier sous le titre de l'histoire de S. Jean, & le second, l'art de mourir *ars moriendi*, & qu'ils se trouvent dans la Bibliotheque du Comte de Pembrock à Londres.

Jean Fust, & Pierre Schoeffer de Mayence imprimerent dans la même année 1447 *Psalmorum Codex*, en 1459. *Rationalis divinorum officiorum codex*. en 1460. *Joannis Baldi de Janua Catholicon*. La fameuse Bible latine qu'on prétend que Jean Fust avoit vendue à Paris comme si elle eut été un manuscrit, avoit été imprimée en 1462.

On assure que les Turcs ont fait venir chez eux depuis peu des Imprimeurs, & des fondeurs de caracteres pour faire imprimer dans leur langue. (A)

mere périroit avec tous ces mondes qui roulent ſur nos têtes.

Puiſqu'il eſt vrai que les livres paſſent d'un ſiecle à l'autre, quel ſoin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talens à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine? ſi par notre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, diſoit Pline le jeune, tâchons du moins d'en écrire qui ſoient dignes d'être lûes.

Les perſonnes qui ſeroient avides de diſcuſſions détaillées ſur l'origine de l'*Imprimerie*, & ſur ſes inventeurs, pourront ſe ſatisfaire dans Baillet, Chevillier, la Caille, Mallinkroot, Mentel, Pancirolle, Polydore Virgile *de rerum inventoribus*, Michael Mayer *verba Germanorum inventa*, Almeloveen *de novis inventis*, les Tranſact. philoſoph. *&c.* Scheflin, Fournier.

Mais les perſonnes curieuſes d'acquérir la connoiſſance des premieres & des meilleures éditions des livres en tout genre, doivent feuilleter la plume à la main, la bibliotheque de Fabricius & les annales typographiques de Maittaire. Cette étude fait une branche d'érudition, qu'on aime beaucoup dans les pays étrangers, & à laquelle je ne me repens pas de m'être autrefois attaché. Elle eſt du-moins indiſpenſable aux bibliothécaires des rois, & aux libraires qui recherchent l'acquiſition des livres précieux, ou qui s'adonnent à en faire des catalogues. (*D. J.*) (1)

IMPRIMERIE, c'eſt l'art de rendre le diſcours, parlé ou écrit, par des caracteres mobiles convenablement aſſemblés & contenus, & d'en attacher l'empreinte ſur des feuilles de papier.

La main d'œuvre de l'*Imprimerie* en lettres, ou *Typographie*, conſiſte dans deux opérations principales; ſavoir la compoſition ou l'aſſemblage des caracteres, & l'impreſſion ou l'empreinte des caracteres ſur le papier. On appelle, dans l'*Imprimerie*, *compoſiteur* ou *ouvrier de la caſſe* celui qui travaille à l'aſſemblage des caracteres; on appelle *imprimeur* ou *ouvrier de la preſſe* celui qui travaille à l'impreſſion ou à l'empreinte des caracteres ſur le papier par le moyen de la preſſe.

Nous allons commencer par les opérations du compoſiteur, qui ſont la diſtribution, l'aſſemblage des lettres ou la compoſition, l'impoſition, & la correction.

Il prend d'abord dans les rayons ou tablettes de l'imprimerie, deux *caſſes* du caractere deſtiné pour l'ouvrage ſur lequel il doit travailler, une caſſe de *romain* & une d'*italique*. Il dreſſe ces deux caſſes dans le rang ou la place qu'il doit occuper. Le rang le plus clair eſt le plus avantageux; & il doit être arrangé de façon que quand le compoſiteur travaille à ſa caſſe, il préſente le côté gauche à l'endroit d'où il tire ſon jour. Le caractere romain étant ordinairement celui dont il entre le plus dans la compoſition, la caſſe de romain ſe place le plus près du jour, & la caſſe d'italique à côté. S'il y a quelque tems que les caſſes n'ont ſervi & qu'elles ſoient poudreuſes, le compoſiteur prend un ſoufflet, & ſouffle tous les caſſetins l'un après l'autre pour en faire ſortir la pouſſiere, en commençant par le haut de la caſſe. Il regarde enſuite s'il n'y a point dans ſes deux caſſes quelques lettres d'un autre corps; s'il en trouve, il les ôte & les donne au *prote* (qui eſt celui qui a ſoin des caracteres & des uſtenciles de l'imprimerie) pour les mettre à leur place. S'il y a quelques ſortes de trop, il les ſurvuide & les met dans des cornets. *Voyez l'article* CASSE, *& nos Planches d'Imprimerie.*

*Diſtribution.* Après que le compoſiteur a donné à ſes deux caſſes le plus de propreté qu'il lui a été poſſible, il doit *diſtribuer*. Pour cela le prote lui donne des paquets de lettre ſi le caractere eſt en paquet. Le compoſiteur en ôte l'enveloppe, les arrange ſur le marbre (*voyez* MARBRE) ou ſur un *ais*, l'œil en deſſus & le cran tourné de ſon côté, prend de l'eau claire avec une éponge, en mouille la quantité qui lui eſt néceſſaire pour emplir ſa caſſe, & délie les paquets à meſure qu'il les diſtribue. Si le caractere eſt en forme, le prote indique au compoſiteur une forme de diſtribution. Il va la prendre, l'apporte, met ſur le *marbre* ou grand ais ou le plus ſouvent deux demi-ais, met la forme ſur ces ais, l'œil du caractere en deſſus, prend un marteau, l'y deſſerre, mouille le caractere avec l'éponge, ôte le *chaſſis* (*voyez* CHASSIS), ôte auſſi la *garniture* (*voyez* GARNITURE), la met arrangée ſur un autre ais, garde ce chaſſis & cette garniture s'ils doivent lui ſervir, ſinon les donne au prote pour les ſerrer. Le compoſiteur prend une *réglette* (*voyez* RÉGLETTE), qui doit être un peu plus longue que les lignes de diſtribution, & enleve les titres courans des pages, les lignes de *quadrats* (*voyez* QUADRATS), les *vignettes* (*voyez* VIGNETTES), les *réglets* doubles ou ſimples (*voyez* RÉGLETS), en un mot tout ce qu'il croit pouvoir lui ſervir dans ſa compoſition, & le met dans une *galée*. *Voyez* GALÉE.

Enſuite il poſe le plat de ſa réglette contre le corps du caractere du côté du cran, & du côté de la main gauche le bout de la réglette au niveau des lignes de diſtribution; il appuie le doigt annulaire de chaque main contre la réglette; & preſſant les lignes de côté également

---

(1) La Bibliotheque du Comte de Pembrock, n'eſt pas la ſeule, où l'on puiſſe trouver des anciennes éditions, celle du Roi de France à Paris, & celle du Pape, autrement dite du Vatican à Rome, en abondent, les Catalogues qu'on a commencé à donner de cette derniere, en adminiſtrent la preuve.

On ne doit pas omettre l'occaſion qui ſe préſente de parler de la Biblioteque du Cardinal Neri Corſini à Rome, elle eſt compoſée d'environ 45000. volumes reliés en veau, & des plus belles éditions en toutes matieres, & en diverſes langues.

On peut compter plus de mille volumes des plus anciennes éditions y compris celles qui ſont antérieures à l'année 1500. ſans parler d'environ 300 grands volumes en forme d'Atlas, qui contiennent les eſtampes les plus recherchées de meilleures écoles de l'Europe, & de deſſeins en tout genre des plus grands maîtres: il y en a même qui ſont uniques, & qui ne ſe trouvent que dans cette Bibliotheque & ſans parler auſſi des excellens, & rares manuſcrits, le tout recueilli, & mis en ordre, par les ſoins infatigables du Prelat Jean Bottari, l'un des Bibliothécaires du Pape au Vatican, & ſi connu dans la république des lettres par ſon érudition profonde & univerſelle, par ſa ſaine morale, & par la regularité de ſes mœurs.

On y trouve auſſi les machines pneumatiques & celles de l'électricité avec les inſtrumens les plus curieux pour les opérations mathématiques, & avec une ſuite de portraits des auteurs les plus renommés & repréſentés d'après le vrai.

Cette Bibliotheque eſt placée dans une des ailes du vaſte & magnifique palais de ce Cardinal, elle eſt contigüe à l'appartement du jeune Cardinal du même nom ſon petit neveu, & ſon digne imitateur en tout genre; mais comme il auroit fallu un vaſe trop grand & trop étendu pour contenir cette Bibliotheque en ſon entier, ce qui auroit pu démonter la ſimétrie & la nobleſſe de l'excellente architecture de ce palais, qui fait l'admiration des étrangers, on y a remedié en la plaçant dans une grande galerie & dans ſept grandes ſalles qui y correſpondent ornées d'arcs ſoutenus par des colonnes d'un marbre diſtingué, & le tout de plein-pied, avec une antichambre, & un eſcalier qui lui ſont propres, & qui ont l'entrée particuliere dans la même rüe où ſont les portes principales du Palais. Il y a un Bibliothecaire & autres perſonnes pour ſon adminiſtration, & pour la diſtribution des livres, & leur arrangement, avec des fonds ſuffiſans pour l'entretien de la Bibliotheque & dependance, & pour l'achat des livres nouveaux & autres qui mériteroient d'y être incorporés.

La noble généroſité de cette éminence, & ſon amour pour les belles lettres, & pour l'avantage du public, dont on peut dire qu'il eſt le protecteur l'ont déterminé à rendre pour toujours cette Bibliotheque publique, ainſi qu'un grand, & très-beau jardin, où les françois, reconnoiſſent avec plaiſir le goût de la nation, en y voyant des caſcades telles qu'on les admire à S. Claud & les ornemens de jardins qui imitent en partie ceux de Marly & Trianon, avec un bois qui les termine, & aſſez étendu pour être dans la ville, il eſt planté ſur une petite Colline d'où l'on peut découvrir toute Rome, de ſorte qu'on peut avec toute liberté, s'y recréer la vûe, & y méditer ſur ce qu'on peut avoir lû dans la Bibliotheque: elle a commencé à être publique en 1753.

Parmi le grand nombre des éditions anciennes, & antérieurs à l'année 1500, qu'on y conſerve, on ne peut trop admirer une Bible latine en grand *in folio*, & ſur parchemin de l'édition de Veniſe en 1471 avec quantité de vignettes, & de figures en mignature faites avec le pinceau des plus habiles peintres en ce genre; la moindre de ces figures eſt d'un grand prix: l'impreſſion imite parfaitement le burine, & on la prendroit aiſement pour un ſuperbe manuſcrit: on y trouve auſſi le Breviere & le miſſal Mozzarabe relié en velour, orné de plaques d'argent. On ſçait que ces livres ont été en uſage pendant 120. ans environ, qu'ils ont été compoſés par les ſoins de S. Iſidore par ordre du quatrieme Concile de Tolede, & qu'après l'invaſion des Maures, on ne s'en ſervoit plus que dans quelques Egliſes ſeulement, qu'enfin les Maures ayant été chaſſés, Richard de S. Victor ayant voulu introduire le rit Romain à la place du Mozzarabe, cela donna lieu à un duel & à l'expérience du feu ſuivant l'uſage qui ſe pratiquoit alors, & que le partis du Mozzarabe, ayant toujours été vainqueur, le Roi d'Eſpagne fut obligé d'interpoſer ſon autorité pour l'abolir, mais que le Cardinal François Ximenes le fit rétablir pour avoir lieu ſeulement dans l'Egliſe de Tolede.

Le Lactance Firmien *de divinis inſtitutionibus*, édition de 1465, les diſcours ou ſermons de S. Léon imprimés à Rome par Arnauld Pannartq en 1470, & une partie de l'hiſtoire de Juſtin de l'impreſſion de Nicolas Janſon de Veniſe dans la même année 1470, pluſieurs auteurs claſſiques, & notamment Juvenal ſans date pas même à la fin du livre ſuivant l'ancien uſage des premiers tems de la Typographie, ſont auſſi dans cette bibliotheque, avec beaucoup d'autres livres rares qu'on eſt obligé de paſſer ſous ſilence pour ne pas tant amplifier ces notes qui par leur nature doivent être conciſes: il ſeroit indiſpenſable de parler de quelques livres chinois qu'on y trouve, & dont il y en a qui ſont anterieurs à l'invention du papier, mais pour ne pas ennuyer le lecteur par une repetition de la deſcription de ces livres, je le renvoye à ceux qui en parlent diffuſement. Je finis en obſervant qu'il n'y a aucun étranger qui ait été à Rome, qui ne ſoit en état de ſuppléer à tout ce qu'il y auroit à dire à l'avantage de la maiſon Corſini. On me pardonnera cette digreſſion que l'amour de la vérité a néceſſitée. (*)

ment en ſens contraire avec l'indicateur & le doigt du milieu auſſi de chaque main, & tirant un peu vers lui, il ſépare, puis enleve une quantité de caractere qui s'appelle *une poignée*, plus ou moins groſſe à proportion de la longueur des lignes de diſtribution. La main droite ſoutient ſeule un inſtant cette poignée, pendant lequel la gauche s'ouvre & ſe préſente les doigts écartés pour la recevoir & la ſoutenir ſur le doigt annullaire ou ſur le petit doigt, appuyée contre le pouce dans toute ſa hauteur. Le compoſiteur commence à diſtribuer. Il prend avec le doigt du milieu, l'index & le pouce de la main droite, en commençant par la fin de la ligne qui ſe trouve la premiere en deſſus, un, deux ou trois mots de la diſtribution, à proportion de leur longueur; & ſoutenus ſur le doigt annullaire, il les lit, & par un petit mouvement du pouce, de l'index & du doigt du milieu, en met chaque lettre l'une après l'autre dans le caſſetin (*voyez* CASSETIN) de la caſſe, qui lui eſt deſtiné. Il prend enſuite deux ou trois autres mots, il les diſtribue de même, & encore deux ou trois autres après juſqu'à ce que la premiere ligne ſoit finie. Il entame de même la ligne ſuivante qui ſe trouve la premiere en-deſſus, & ainſi ſucceſſivement les autres lignes juſqu'à ce que la poignée ſoit entierement diſtribuée. Enſuite il prend pluſieurs autres poignées & les diſtribue de même, juſqu'à ce que la caſſe ſe trouve remplie. En diſtribuant, le cran doit être deſſous, & l'œil de la lettre tourné du côté du compoſiteur, à cauſe de la commodité évidente qui en réſulte dans la diſtribution, malgré la méthode contraire de quelques étrangers, qui diſtribuent le cran deſſus, & le pié du caractere tourné de leur côté. Le compoſiteur doit en diſtribuant éviter avec le plus grand ſoin de faire ce qu'on appelle dans l'*Imprimerie* des *coquilles*, c'eſt-à-dire de mettre dans un caſſetin les lettres qui ſont d'un autre caſſetin. Les lettres de la diſtribution devant entrer dans la compoſition, il arrive du mélange, que le compoſiteur qui porte la main dans un caſſetin pour prendre une lettre, en prend une autre; ce qui charge l'épreuve de fautes & le compoſiteur de corrections. Si en diſtribuant il lui échappe quelque lettre & qu'elle tombe dans un autre caſſetin, il doit la chercher auſſi-tôt, & faire enſorte de la trouver pour la mettre à ſa place. Quand le compoſiteur a fini de diſtribuer, il voit ſi ſa caſſe eſt bien aſſortie; s'il lui manque quelque ſorte, il la cherche dans les autres caſſes du même caractere; s'il en a quelqu'une de trop, il la ſurvuide.

Il prend enſuite la juſtification. *Prendre la juſtification*, c'eſt deſſerrer, avec le dos de la lame d'un couteau, la vis d'un *compoſteur*, & en faire mouvoir les branches, c'eſt-à-dire les avancer ou reculer dans toute la longueur de la lame, en portant la vis & l'écroux d'un trou à un autre, à proportion de la longueur des lignes de l'ouvrage, & ſerrer la vis. *Voyez* COMPOSTEUR, *& les mots marqués en caracteres italiques. Voyez auſſi les Planches d'Imprimerie*. Si l'ouvrage eſt commencé, il faut prendre la juſtification ſur une ligne bien juſtifiée (c'eſt-à-dire ni forte ni foible) d'une nouvelle compoſition. Il ne faut point la prendre ſur une ligne de diſtribution; on riſqueroit de la prendre trop foible, parce que les lignes ſe reſſerrent & ſe rétreciſſent plus ou moins à proportion du plus ou moins de tems qu'elles reſtent en chaſſis, & les lignes de petit caractere plus que les lignes de gros caractere. Si la copie eſt imprimée, & que la réimpreſſion ſe faſſe du même *format* & du même caractere, il faut en préſentant le compoſteur ſur une page, prendre la juſtification tant ſoit peu plus large que les lignes, par exemple d'un t, parce que le papier, qui a été trempé pour l'impreſſion, s'eſt retréci en ſéchant: ou bien le compoſiteur choiſit une ligne un peu ſerrée de cette page imprimée, la compoſe, & prend la juſtification ſur cette même ligne. Quand on prend la juſtification d'un ouvrage de longue haleine, on détermine ordinairement la longueur des lignes ſur un nombre d'm m du caractere; par exemple la juſtification des lignes à deux colonnes de l'Encyclopédie eſt de 20 E E couchées & un ç droit. Au moyen de cette détermination, ſi l'on eſt obligé de déjuſtifier le compoſteur pour un autre ouvrage, on eſt ſûr en reprenant de retrouver juſte la juſtification, & de ne point varier.

La juſtification priſe, le compoſiteur prend une galée ou *in-fol.* ou *in*-4°. ou *in* 8°. ſuivant le format de l'ouvrage ſur lequel il va travailler, & la place ſur les petites capitales de ſa caſſe de romain.

*Compoſition*. Le prote lui donne une quantité de copie plus ou moins conſidérable, après avoir marqué l'alinéa où il doit commencer; c'eſt une attention à laquelle il ne faut point manquer quand il y a pluſieurs compoſiteurs ſur un ouvrage, pour éviter de compoſer deux fois la même choſe, comme cela arrive quelquefois. Si cette copie eſt in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la plie en deux, en met le bas dans la crenure de ſon viſorion (*voyez l'article* VISORION *& nos Planches*), & en arrête le haut avec le *mordant* (*voyez l'article* MORDANT), préciſément au-deſſus de la ligne où il doit commencer. Enſuite tenant ſon compoſteur de la main gauche, le rebord en-deſſus & en-dedans de la main, les quatre doigts deſſous, & le pouce dans le vuide que forment le rebord des couliſſes & l'équerre qui eſt au bout du compoſteur, il lit trois ou quatre mots de la copie, puis avec le pouce, le doigt index & le doigt du milieu de la main droite, il leve toutes les lettres de ces trois ou quatre mots, l'une après l'autre dans chaque caſſetin où elle ſe trouve, après avoir donné un coup-d'œil pour en voir le cran, & les arrange dans le vuide du compoſteur ſous le pouce de la main gauche qui les maintient, l'œil de la lettre en haut, & le cran en bas & en-deſſous, obſervant de mettre un eſpace moyen ou deux minces entre chaque mot, & d'avancer le pouce & les doigts de la main gauche vers le bout du compoſteur à meſure qu'il s'emplit. Quand ces trois ou quatre mots ſont compoſés, il en lit trois ou quatre autres, en leve de même toutes les lettres, & les met dans le compoſteur juſqu'à ce qu'il ſoit plein ou à peu de choſe près. Alors le mot qui ſe trouve au bout de la ligne eſt fini, ou il ne l'eſt pas; ſi le mot eſt fini, le compoſiteur juſtifie ſa ligne, c'eſt-à-dire la fait de la longueur déterminée dans le compoſteur par la juſtification qu'il a priſe, en mettant également des eſpaces plus ou moins entre chaque mot, juſqu'à ce que le compoſteur ſoit tout-à-fait plein, & que la ligne s'y trouve un peu ſerrée. Si le mot n'eſt pas fini, le compoſiteur peut le diviſer par ſyllabes, & avant une ſyllabe au moins de deux lettres, en mettant une diviſion au bout de la ligne, plus ou moins forte, ſuivant la place qu'il a. Si la ligne eſt d'un petit format, c'eſt-à-dire in 12, in-16, in-18, *&c.* le compoſiteur peut la mettre dans la galée avec les doigts de la main droite ſeulement, ſans le ſecours de la réglette, en preſſant le commencement de la ligne avec le pouce, preſſant la fin en ſens contraire avec le doigt index, la ligne appuyée ſur le côté du doigt du milieu dans ſa longueur. Si la ligne eſt in-8°. ou in-4°. le compoſiteur prend ſa réglette de la main droite, la poſe à plat ſur la ligne qui eſt dans le compoſteur, appuie un bout de la réglette contre le talon de la couliſſe du compoſteur; & avec le pouce en-deſſus ſur la réglette, le doigt annullaire ou le petit doigt qui arrête le commencement de la ligne, le doigt index qui en maintient la fin, & le doigt du milieu qui la ſoutient par le milieu en-deſſous, il tranſporte la ligne du compoſteur dans la galée. Si la ligne eſt in-fol. le compoſiteur eſt obligé de ſe ſervir des deux mains pour la mettre dans la galée. Il commence enſuite la ſeconde ligne, la finit, la juſtifie, la met dans la galée de la même maniere, puis la troiſieme, la quatrieme & les ſuivantes de la même maniere, obſervant d'eſpacier également les mots & de bien juſtifier les lignes, à cauſe de l'égal inconvénient qui réſulte d'une ligne trop forte ou d'une ligne trop foible. Une ligne trop foible ne peut pas être ſerrée dans l'impoſition par les bois de la garniture, & met les lettres de cette ligne dans le cas de s'écarter les unes des autres, & même de tomber dans le tranſport qu'on fait de la forme, du marbre ſur la preſſe aux épreuves, & de la preſſe aux épreuves ſur le marbre pour corriger. Une ligne trop forte empêche les lignes de deſſus & les lignes de deſſous d'être ſerrées, & les met dans l'inconvénient des lignes trop foibles. Le compoſiteur doit auſſi avoir l'attention de jetter la vûe ſur chaque ligne avant de la juſtifier ou en la juſtifiant, pour voir s'il n'a point en compoſant oublié ou doublé quelque lettre ou quelque mot, s'il n'a point renverſé ou mis quelque lettre pour une autre, comme cela arrive très-ſouvent: alors il ajoutera dans la ligne ce qui ſera oublié, ôtera ce qui ſera doublé, & changera les lettres qui devront être changées avant de mettre la ligne dans la galée. Le compoſiteur n'oubliera pas non plus de baiſſer ſon mordant ſur la copie à meſure qu'il compoſe, pour faire enſorte de ne rien oublier, & pour trouver du premier coup d'œil la ligne & le mot où il en eſt.

Quand il a compoſé le nombre de lignes qu'il faut pour former une page ou un paquet, & même une ligne de plus, qui eſt celle qui doit commencer la page ſuivante, & qu'il laiſſe dans le compoſteur pour ſe retrouver plus facilement ſur la copie, il prend de la main droite une ficelle plus ou moins fine, ſuivant le corps

du

du caractere, & coupée de longueur à pouvoir faire deux tours & demi ou trois tours autour de la page; il en fait un bout avec le pouce & le doigt index de la main gauche, pour le mettre au coin que forme le dernier mot de la derniere ligne de la page, & l'y maintient pendant que la main droite après avoir fait avec la ficelle un tour entier autour de la page, vient arrêter ce bout en paſſant par-deſſus, ſerre la ficelle en appuyant contre le rebord de la galée, pendant que la main gauche maintient la page; fait un ſecond tour entier avec la ficelle au-deſſous du premier, en la maintenant de même, & la ſerre encore, & vient l'arrêter en tête de la page, en paſſant par-deſſous les tours la partie de la ficelle qui eſt avant l'autre bout, & la ſerrant dans le coin que forme le dernier mot de la premiere ligne. Quand la ficelle eſt plus longue, le compoſiteur fait un tour de plus; quand elle ne l'eſt pas aſſez, il ne fera que deux tours, & l'arrêtera au bas de la page, au commencement de la derniere ligne. Il évitera de l'arrêter à côté de la page ſi le caractere eſt petit, à cauſe du vuide qui ſe fait en ce cas entre le côté de la page & la ficelle, & qu'il peut s'échapper quelques lettres. En quelque part qu'il l'arrête, il doit toujours faire en ſorte qu'il en reſte un bout long d'un pouce ou deux, & qu'en tirant ce bout, la ficelle puiſſe ſe dégager facilement.

Quand la page eſt liée, le compoſiteur la met au milieu de la galée, pour baiſſer la ficelle en tête & au commencement des lignes, un peu plus bas que la moitié du corps de la lettre; le rebord de la galée en ayant empêché. Si la page eſt d'un grand format, par exemple in-fol. ou in-4°. le compoſiteur la laiſſe ſur la couliſſe, & la met ſur les planches qui ſont ſous ſon rang. Si la page eſt in-8°. in-12. in-18. *&c.* il leve de la main gauche le bout de la galée, pour donner la facilité à la main droite de ſaiſir la page & de la ſoutenir, pendant que la main gauche, après avoir quité la galée, prend un *porte-page*, & ſe préſente les doigts étendus pour recevoir la page. Le compoſiteur reprend alors de la main droite la page ſoutenue ſur le porte-page, (le porte-page eſt une feuille de papier pliée à peu près du format de la page, qui ſert à ſoutenir les pages liées, pour les tranſporter ſans riſque d'un endroit à l'autre) & la met deſſous ſon rang. Il met enſuite la galée à ſa place ſur les petites capitales, prend ſon compoſteur dans lequel il trouve la premiere ligne de la ſeconde page, la met dans la galée, compoſe la ſeconde ligne & les ſuivantes, forme la ſeconde page, la lie avec une ficelle, & la met auſſi ſoutenue ſur un portepage ſous ſon rang à côté de la premiere. Quand la troiſieme eſt faite, il la met ſur la ſeconde, obſervant de mettre enſuite l'une ſur l'autre, la quatre & la cinq, la ſix & la ſept, la huit & la neuf, *&c.* juſqu'à la derniere, qui doit être ſeule, ou qu'on poſe ſur la premiere. Cet arrangement eſt néceſſaire pour ne ſe point tromper dans l'impoſition.

*Impoſition.* Auſſitôt que le compoſiteur a, ſoit de ſa compoſition, ſoit de celle des autres compoſiteurs qui travaillent avec lui ſur le même ouvrage, le nombre de pages ſuffiſant pour faire une feuille (*voyez* METTRE EN PAGE, *& tous les mots marqués en lettres italiques*); c'eſt-à-dire quatre pages pour un in fol. huit pages pour un in-4°. ſeize pages pour un in-8°. vingt-quatre pages pour un in-12. *&c.* il doit *impoſer*, c'eſt-à-dire partager en deux formes (*voyez l'article* FORME) les pages qui doivent entrer dans la feuille, une forme ſervant pour imprimer un côté du papier, & l'autre forme ſervant pour l'autre côté. Ces deux formes ont chacune un nom différent: l'une s'appelle le *côté de la premiere*, parce que la premiere page y entre; l'autre s'appelle la *deux & trois*, ou le *côté de la deux & trois*, parce que la deuxieme & la troiſieme pages y entrent.

Suppoſons donc que ce ſoit un in-8°. On choiſit ce format comme étant plus compliqué que l'in-fol. & l'in-4°. & l'étant moins que l'in-12. l'in-18. *&c. Voyez* IMPOSITION; *& aux Planches d'Imprimerie, les différentes eſpeces d'impoſitions.* Suppoſons que ce ſoit un in-8°. que le compoſiteur ait à impoſer, & qu'il veuille commencer par la deux & trois: il laiſſe la premiere, & prend enſemble deſſous ſon rang, de la main droite, la deux & la trois, qu'il met dans ſa main gauche; laiſſe la quatre & la cinq, & prend la ſix & la ſept: il les apporte ſur le marbre, ôte à chacune ſon porte-page, met la deux ſous ſa main droite, la trois ſous ſa main gauche, le bas de ces deux pages de ſon côté; la ſix, tête contre tête au-deſſus de la trois, & la ſept, tête contre tête au-deſſus de la deux, enſorte que les quatre coins de la forme ſe trouvent occupés. Il retourne enſuite à ſon rang; laiſſe la huit & la neuf, & prend la dix & la onze; laiſſe la douze & la treize, & prend la quatorze & la quinze. Il vient au marbre, met la dix à côté de la ſept, & la onze à côté de la ſix; met la quatorze à côté de la trois, & la quinze à côté de la deux. Voilà les huit pages de la forme *deux & trois* rangées ſur le marbre comme elles doivent être pour l'impoſition. Le compoſiteur collationne les folio de ces huit pages, & en mouille les bords avec une éponge, pour éviter que les lettres ne tombent étant debout; ce qui peut arriver ſur-tout ſi le caractere eſt petit. Il poſe d'abord ſon chaſſis, dont la barre du milieu étant du haut en bas, partage la forme en deux parties de quatre pages chacune. La partie du côté gauche du compoſiteur, s'appelle le *premier coup*; la partie du côté droit s'appelle le *ſecond coup*. Il place enſuite les *bois de la garniture* & les *biſeaux*, qui ſe trouvent proportionnés au format & à la grandeur des pages, obſervant de ne point engager ſous les *bois* le bout de la ficelle qui lie chaque page. Il ſerre un peu les pages entre les bois, & délie chaque page l'une après l'autre, en commençant par celles qui ſont le plus près de la barre du milieu du chaſſis. Pour cela il prend de la main droite le bout de la ficelle d'une page, tire un peu pour dégager l'avant-bout de cette ficelle, en appuyant de la main gauche ſur le bord de la page où il trouve quelque réſiſtance, & prenant garde d'enlever aucune lettre, juſqu'à ce que la page ſoit entierement déliée. Il met cette ficelle à part, approche les bois de la page déliée autant qu'il eſt poſſible, & délie de même celle qui en eſt la plus proche; enſuite il délie les pages qui ſont dans le même côté du chaſſis, les ſerre dans les bois de garniture, en appuyant les doigts contre le dedans du chaſſis, & pouſſant les biſeaux avec le pouce. Puis il redreſſe les lettres qui paroiſſent n'être pas droites, en frappant doucement avec le bout des doigts ſur l'œil de la lettre, & parcourt des yeux toutes les extrémités des pages, pour voir s'il y a quelque lettre dérangée; alors il la redreſſe avec la pointe, ſerre le côté de la forme avec les doigts le plus qu'il peut, & le garnit de *coins*. Enſuite il délie les pages de l'autre côté du chaſſis, avec la même précaution & la même attention, ſerre avec les doigts, & y met les coins. Puis il prend un *taquoir* (*voyez l'article* TAQUOIR *& les Planches*), taque la forme, c'eſt-à-dire porte le taquoir ſur toutes les pages de la forme l'une après l'autre, en frappant doucement deſſus avec le manche d'un marteau, pour abaiſſer les lettres hautes; enſuite en frappant avec la maſſe du même marteau ſur les coins, il les ſerre peu-à-peu, & par degrés l'un après l'autre, en commençant par ceux du pié & par les plus petits. Après avoir ſerré, il ſouleve tant-ſoit-peu la forme, pour voir s'il y a quelque lettre qui branle, & qui puiſſe tomber en levant la forme. Si cet inconvénient vient d'un défaut des bois de garniture ou du chaſſis, il eſt facile d'y remédier, en pouſſant un peu avec la pointe les lettres de deſſus ou de deſſous ſur celles qui veulent tomber. Si au contraire l'inconvénient vient de quelque ligne mal juſtifiée, c'eſt-à-dire trop foible par elle-même, ou parce qu'elle ſe trouve précédée ou ſuivie d'une ligne trop forte, qui l'empêche d'être ſerrée par le bois de la garniture, le compoſiteur eſt obligé de deſſerrer, de juſtifier la ligne, ou celle de deſſus ou de deſſous qui cauſe l'inconvénient, de ſerrer, & de ſonder la forme: alors ſi rien ne branle, il la leve, regarde ſur le marbre, ſi rien n'eſt tombé, la porte auprès de la preſſe aux épreuves, & la met de champ contre un mur ou quelque choſe de ſtable, de façon qu'elle ne préſente que le pié de la lettre.

Il n'y a encore qu'une forme impoſée, qui eſt celle appellée la *deux & trois*; il faut préſentement impoſer le côté de la *premiere*. Le compoſiteur va prendre ſous ſon rang les huit pages qui reſtent, qui ſont la premiere, la quatre & la cinq, la huit & la neuf, la douze & la treize, & la ſeize, qui eſt la derniere, & les apporte ſur le marbre. Il place la premiere ſous ſa main gauche, la quatre ſous ſa main droite, la cinq, tête contre tête au-deſſus de la quatre, la huit, tête contre tête au-deſſus de la premiere, la neuf à côté de la huit, la douze à côté de la cinq, la treize à côté de la quatre, & la ſeize à côté de la premiere; la premiere & la derniere d'une feuille étant toujours dans l'impoſition à côté l'une de l'autre, excepté dans le cas où la feuille forme pluſieurs cartons ſéparés, alors la premiere & la derniere de chaque carton doivent être placées à côté l'une de l'autre, ainſi qu'à toutes les impoſitions quelconques. Le compoſiteur revoit les folio de ſes pages, les mouille avec une éponge, couche ſon chaſſis, met la garniture, délie ſes pages, garnit de coins un côté, puis en fait autant de l'autre côté, taque la forme, la ſerre, la ſonde pour voir ſi rien ne branle, la leve, la porte où il a mis l'autre, & la met avec elle pié contre pié.

Auſſi-

Auſſitôt que ces deux formes ſont impoſées, le compoſiteur avertit les ouvriers de la preſſe (*voyez l'article* PRESSE *& les Planches*) de faire *épreuve* (*voyez l'article* EPREUVE), leur indique où il a mis les formes, & de quel format elles ſont, & leur en donne la copie (*voyez l'article* COPIE) pour la remettre au prote avec l'épreuve. Celui des deux ouvriers de la preſſe qui doit faire l'épreuve, prend les balles (*voyez l'article* BALLE *& nos Planches*) & une feuille de papier blanc ramoitie, enveloppée (ſi c'eſt l'été) dans une feuille de papier gris auſſi ramoitie, pour empêcher la feuille blanche de ſécher, va à la preſſe aux épreuves (dans preſque toutes les imprimeries, il y en a une deſtinée à cet uſage), met les balles ſur les chevilles, & les feuilles ramoities ſur le tympan, déroule la preſſe ſi elle eſt roulée, regarde s'il y a deſſus quelques lettres tombées de la forme dont on a fait précédemment épreuve, & les ôte s'il en trouve. Pendant cet intervalle le ſecond ouvrier de la preſſe prend une des formes à faire épreuve, celle qui ſe trouve devant, la met de champ ſur la preſſe de façon que le côté de l'œil ſoit tourné du côté des jumelles, & la préſente au premier imprimeur, qui la reçoit, la couche, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, roule un peu la preſſe pour voir ſi la forme ſe trouve préciſément ſous le milieu de la platine, déroule la preſſe, prend de l'encre, en appuyant légérement une des balles ſur le bord de l'encrier, les diſtribue en les faiſant pluſieurs fois paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les tournant en ſens contraire; touche la forme, c'eſt-à-dire l'empreint d'une couche d'encre très-légere, en appuyant deux ou trois fois les balles ſur l'œil du caractere, & remet les balles ſur les chevilles. Comme en touchant la forme avec les balles, les bois de la garniture ont été un peu atteints d'encre, & qu'ils pourroient noircir les marges de la feuille deſtinée pour l'épreuve, les deux ouvriers de la preſſe couvrent ces bois avec des bandes de maculature, ou avec une *braie*, qui eſt une maculature découpée ſuivant la grandeur des pages; puis ils regardent avec attention ſi la braie ou les bandes ne portent pas ſur la lettre, ce qui feroit *mordre* l'épreuve, c'eſt-à-dire qu'il y auroit ſur l'épreuve quelqu'endroit qui ne viendroit pas, ou ne paroîtroit pas imprimé; à quoi on remédie facilement en éloignant la bande ou la braie autant qu'il eſt néceſſaire. Celui qui fait l'épreuve, couche ſa feuille de papier blanc ſur la forme, en prenant garde à la bien *marger*; couche auſſi ſur cette feuille la feuille de papier gris, s'il craint que la feuille blanche ne ſoit pas aſſez moite, ou qu'elle ſeche trop tôt; met par-deſſus un *blanchet*, abaiſſe deſſus le *tympan* dégarni pour maintenir le blanchet; roule la *preſſe* à moitié, & tire le *barreau* deux ou trois fois, plus ou moins fort, en raiſon de la grandeur du format & de la petiteſſe du caractere; roule encore la preſſe plus ou moins avant, ſuivant la grandeur de la forme, & tire le barreau deux ou trois fois; déroule aſſez pour que le milieu de la forme ſe trouve ſous le milieu de la platine, & tire encore le barreau deux ou trois fois. L'ouvrier de la preſſe déroule alors entierement la preſſe, leve le tympan & les blanchets ſeulement, & regarde ſon épreuve. S'il s'apperçoit qu'il y ait quelqu'endroit qui n'ait point été imprimé, il monte ou deſcend, avance ou recule la forme ſur la preſſe, ſans déranger aucunement la feuille qui tient encore à l'œil du caractere, remet le blanchet, abaiſſe le tympan, fait repaſſer ſous la *platine* l'endroit qui n'a point été foulé, & tire le barreau deux ou trois fois. S'il n'y a que quelque inégalité dans le *foulage*, il y ſupplée en appuyant la racine du pouce ſur les endroits qui paroiſſent avoir été moins foulés; puis il leve la feuille de deſſus la forme doucement & avec précaution, crainte de la déchirer, & la remet dans ſon enveloppe pour la maintenir moite & en état de recevoir l'impreſſion de l'autre côté, n'étant encore imprimée que d'un ſeul côté. Il leve la forme de deſſus la preſſe, l'y maintient de champ en faiſant avec une main, reçoit de l'autre main l'autre forme qui lui eſt préſentée par le ſecond ouvrier qui ſaiſit celle qui vient de paſſer ſous la preſſe, & la porte auprès du compoſiteur. Le premier ouvrier abaiſſe la ſeconde forme ſous la preſſe, en regarde la ſignature pour voir ſi ſon compagnon ne s'eſt point trompé, & ne lui a point apporté une forme pour une autre, parce qu'en ce cas il faudroit faire une autre épreuve, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe, prend un peu d'encre s'il eſt néceſſaire, diſtribue les *balles*, touche la forme, met les bandes ou la braie ſur les bois de garniture, poſe la feuille du côté qu'elle eſt blanche ſur la forme, de façon que les pages à imprimer puiſſent ſe rencontrer juſte ſur celles qui viennent de l'être, & prenant garde de tranſpoſer, c'eſt-à-dire intervertir l'ordre des pages en renverſant la feuille au lieu de la retourner, ou la retournant au lieu de la renverſer; met la feuille de papier gris; met le blanchet par-deſſus abaiſſe le tympan, roule la preſſe, imprime le ſecond côté comme il a imprimé le premier; déroule la preſſe, leve le tympan & le blanchet, obſerve le foulage, remédie aux défauts, leve la feuille, la plie en trois ou quatre, ſelon le format, la preſſe un peu avec la main ſur le tympan pour abaiſſer le foulage, & la porte au prote avec la copie, tandis que le compagnon porte la ſeconde forme auprès du compoſiteur, & la met avec la premiere. Il y a de l'art à faire une bonne épreuve; tous les ouvriers qui travaillent à la preſſe n'y réuſſiſſent pas également, parce qu'ils négligent ſouvent les précautions indiquées ici.

Le prote déploie l'épreuve & la laiſſe ſécher: quand elle eſt ſeche, il la plie & la coupe: alors il fait venir un lecteur, qui eſt ordinairement un apprenti, qui lit la copie, pendant que le prote le ſuit attentivement mot à mot ſur l'épreuve, & marque à la marge, au moyen de différens ſignes uſités dans l'*Imprimerie*, & qu'on voit dans *nos Planches*, les fautes que le compoſiteur a faites en compoſant, comme les lettres renverſées, les coquilles, les fautes d'orthographe, les fautes de grammaire & de ponctuation, les bourdons ou omiſſions, les doublons ou répétitions; obſervant de rendre ſes corrections intelligibles, de les placer par ordre, & autant que faire ſe peut, à côté des lignes où elles ſe trouvent. Après que l'épreuve a été lûe ſur la copie, le prote la relit encore ſeul, s'il en a le tems, & marque les fautes qui lui ont échappé à la premiere lecture. Enfin il vérifie les folio, les ſignatures & la réclame; après quoi il porte l'épreuve au compoſiteur, & lui explique les endroits où par la multiplicité des corrections il pourroit y avoir quelque difficulté, & qui ont beſoin d'explication.

*Correction*. Le compoſiteur examine ſon épreuve: c'eſt là qu'il trouve ou la récompenſe de ſa capacité & de ſon application, ou la peine dûe à ſon impéritie & à ſon inattention. Etant obligé de corriger ſes fautes, moins il y en a ſur ſon épreuve, plûtôt il en eſt quitte; au lieu que quand l'épreuve eſt chargée de corrections, il faut y employer un tems conſidérable, ce qui le fatigue beaucoup, la correction étant la fonction la plus pénible du compoſiteur; encore eſt-il preſqu'impoſſible que l'ouvrage n'en ſouffre. Après donc avoir examiné ſon épreuve & bien compris toutes les corrections, il va prendre une de ſes formes à corriger, la premiere qui ſe préſente, s'il n'y a point dans la correction à reporter d'une forme à l'autre: s'il y a à reporter d'une forme à l'autre, le compoſiteur ne commence pas à corriger celle dans laquelle il y aura à reporter, pour éviter de deſſerrer deux fois la même forme. Il prend donc une des deux formes, la met ſur un marbre, l'y couche, & la deſſerre avec le marteau. Il revient enſuite à ſa caſſe, prend un compoſteur, & leve ſa correction, c'eſt-à-dire prend dans ſa caſſe les lettres dont il aura beſoin pour faire les corrections marquées ſur ſon épreuve. En levant ſa correction exactement, le compoſiteur ne peut manquer de tout corriger; car s'il oublie de faire quelque correction, les lettres qu'il trouve dans ſon compoſteur, autres que celles qu'il a ôtées dans la forme corrigée, l'avertiſſent de l'omiſſion. On ſuppoſe encore que l'ouvrage eſt in-8°. & que la forme deſſerrée ſur le marbre eſt le côté de deux & trois. Il commence par lever les lettres qui ſont marquées à la deux, puis il va à la trois; paſſe la quatre & la cinq, leve la correction de la ſix & la ſept; paſſe la huit & la neuf, leve la correction de la dix & la onze; paſſe la douze & la treize, leve la correction de la quatorze & de la quinze, & laiſſe la ſeize. Il met enſuite une pincée ou deux d'eſpaces ſur un papier, prend ſa pointe, & va au marbre pour corriger. Il regarde ſi les coins de la forme ſont aſſez deſſerrés pour donner tant-ſoit-peu de jeu au caractere, ſans cependant qu'aucune lettre puiſſe ſe déplacer.

Le compoſiteur tenant donc de la main gauche le compoſteur dans lequel ſont les lettres néceſſaires pour la correction, & la pointe de la main droite, exécute ſur la forme de la façon que nous allons l'expliquer, les corrections marquées ſur ſon épreuve, dans le même ordre qu'il en a levé les lettres: il commence par corriger la deux, puis il va à la trois, à la ſix & à la ſept, à la dix & à la onze, à la quatorze & à la quinze. Chaque ligne où il y a de la correction (à-moins que ce ne ſoit ſimplement un eſpace à abaiſſer, ce qui ſe corrige en appuyant ſur cet eſpace le bout de la pointe), il faut l'élever tant-ſoit-peu au-deſſus des autres, en preſſant avec le bout de la pointe une extrémité de la ligne (le commencement ou la fin, ſelon que la page eſt tour-

née relativement au compositeur) & en pressant en sens contraire l'autre extrémité avec le bout du doigt du milieu ou du doigt annullaire de la main gauche. Au moyen de cette petite élévation, il peut piquer avec sa pointe les lettres à changer, sans craindre d'affecter l'œil des lettres qui se trouvent au-dessus ou au-dessous. Il est cependant mieux d'enlever la lettre que l'on veut ôter avec le pouce & l'index de la main droite; on ne risque nullement alors de gâter la lettre; les bons compositeurs l'exécutent ainsi. Quand donc il n'y a qu'une lettre à changer, il pique cette lettre du côté du cran ou du côté opposé, relativement à la position de la page, il l'enleve, la met dans le composteur après les lettres de la correction, prend la lettre qui se trouve la premiere dans le composteur, la met à la place de celle qu'il vient d'ôter, & l'enfonce avec le bout du doigt du milieu de la main droite, ou avec le bout du manche de la pointe, en frappant légérement dessus. Si cette lettre substituée est precisément de la même force, il n'y a rien à ajouter ni à diminuer dans la ligne. Si la lettre substituée est plus forte, il faut diminuer à proportion dans les espaces de la ligne: si au contraire cette lettre substituée est plus foible, il faut ajouter aux espaces dans la même proportion; il en est de même quand il y a dans la ligne quelque lettre à ajouter ou à supprimer. S'il y a à ajouter quelque lettre, il faut autant diminuer dans les espaces qui sont entre les mots: s'il y a quelque lettre à supprimer, il faut ajouter dans les espaces. Quand il y a quelque mot à changer, & que le mot à substituer est à-peu-près égal en nombre de lettres, cette correction est très-facile à faire, & s'exécute le plus souvent dans la même ligne & sans aucun remaniment, c'est-à-dire sans aucun mouvement d'une ligne à l'autre. Mais s'il y a quelque mot à ajouter ou à supprimer, cela ne peut se faire qu'en remaniant plusieurs lignes, & quelquefois même toutes les lignes jusqu'à la fin de l'alinéa. S'il y a un mot à ajouter, le compositeur enleve la ligne de la forme, la met dans le composteur de la justification, ôte de la fin de la ligne autant de syllabes qu'il est nécessaire pour faire place au mot à ajouter, met ces syllabes à part, justifie la ligne & la met à sa place. Il prend ensuite ce qu'il a mis à part, le met d'abord dans son composteur, enleve de la forme la ligne suivante, en met ce qu'il peut dans le composteur, diminue dans les espaces le plus qu'il lui est possible, s'il croit par ce moyen pouvoir s'exempter de remanier le reste de l'alinéa, ôte le surplus de la ligne, le met encore à part, justifie cette ligne, & la met dans la forme. Il continue ainsi de porter d'une ligne à l'autre ce qu'il a de trop, jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus rien & qu'il tombe juste en ligne. Quand au contraire il y a quelque mot à supprimer, il faut mettre la ligne dans le composteur, ôter ce qui est à supprimer, rapprocher les mots qui doivent se suivre, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre couchée sur le bord du chassis, en prendre le nombre de syllabes nécessaire pour remplir la ligne où est la suppression, justifier cette ligne en ajoutant quelques espaces de plus entre les mots, & la remettre dans la forme. Il faut ensuite remettre dans le composteur le restant de la ligne dans laquelle on a pris pour remplir la précédente, tirer de la forme la ligne suivante, la mettre de même couchée sur le bord du chassis, en prendre ce qui sera nécessaire pour parfaire la ligne qui la précede, la justifier en mettant quelques espaces de plus entre les mots, la remettre dans la forme, & continuer ainsi d'emprunter d'une ligne à l'autre jusqu'à ce qu'il soit tombé juste en ligne. Il est presque impossible que ces deux inconvéniens ne nuisent à l'économie de l'ouvrage. Les lignes où l'on a été obligé d'ajouter quelque mot, sont plus serrées que les autres, c'est-à-dire qu'il y a moins d'espace entre les mots; au contraire dans celles dont on a retranché quelque chose, les lignes en paroissent plus au large. Il vaut mieux dans l'un & l'autre cas remanier quelques lignes de plus, pour éviter toute difformité. Ce ne sont jusqu'ici que les corrections *ordinaires*. Quand le compositeur a corrigé la premiere forme, que nous avons supposé être le côté de la deux & trois, il compose les lettres qui sont restées de sa correction, les va distribuer, leve la correction de la seconde forme, en commençant par la premiere page de la feuille; passe la deux & la trois, leve la correction de la quatre & de la cinq; passe la six & la sept, leve la correction de la huit & la neuf; passe la dix & la onze, leve la correction de la douze & la treize; passe la quatorze & la quinze, leve la correction de la seize qui est la derniere. Il retourne au marbre, regarde s'il n'est rien resté sur la forme, serre les coins avec la main, taque la forme, la serre avec le marteau, la sonde, la leve sur le marbre, regarde s'il n'en est rien tombé, & la porte aux environs de la presse aux épreuves. Ensuite il desserre l'autre forme qui est le côté de la premiere, & la corrige de même & dans le même ordre qu'il a corrigé l'autre forme qui étoit le côté de la deux & trois.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent, comme nous venons de le dire, que des corrections ordinaires. Quand il y en a d'extraordinaires, c'est-à-dire que le compositeur a fait quelque bourdon ou omission considérable, par exemple de huit lignes; alors, après avoir fait dans les deux formes les corrections ordinaires, telles que celles dont nous venons de parler, il faut composer le bourdon tout simplement, si c'est un alinéa qui a été omis: si au contraire le bourdon est au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut prendre dans la forme la ligne où il est marqué, la mettre dans le composteur, mettre à part ce qui ne doit aller qu'après le bourdon, le composer, & faire ensorte en mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne juste avec ce qui a été mis à part. Ensuite il faut mouiller les deux formes avec l'éponge, les desimposer, c'est-à-dire en ôter la garniture, & remanier en cette sorte. Supposons donc, comme nous avons dit, que le bourdon soit de huit lignes, & qu'il tombe à la neuvieme page de la feuille, il faut y placer les huit lignes du bourdon, puis ôter huit lignes du bas de cette page, pour les mettre au haut de la dix, ôter huit lignes du bas de la dix, & les mettre au haut de la onze, & ainsi porter du bas d'une page au haut de la suivante, jusqu'à la derniere de la feuille, & même jusqu'à la derniere qui sera en page, à-moins qu'il ne se trouve au bas d'une page quelque blanc occasionné par un titre qui n'a pas pû entrer, ou qu'il a fallu faire commencer en page; en ce cas s'il se trouve assez de place pour les huit lignes qu'il y a de trop, le compositeur ne touchera point aux pages suivantes.

Si au contraire le compositeur a fait un doublon, c'est-à-dire s'il a composé deux fois la même chose, & que ce doublon soit d'un alinéa entier, il faut séparer la page en deux dans sa longueur, soit avec un couteau, soit en pressant les lignes par les extrémités en sens contraire, & enlever le doublon, puis rapprocher les lignes qui doivent se suivre. Mais si le doublon se trouve au milieu d'un alinéa & au milieu d'une ligne, il faut mettre cette ligne dans le composteur, ôter de cette ligne ce qu'il y a à supprimer, ôter les lignes suivantes jusqu'à la fin du doublon, parfaire la ligne qui est dans le composteur, & faire en sorte en remaniant quelques lignes, s'il est nécessaire, & mettant un peu plus ou un peu moins d'espaces entre les mots, de tomber en ligne; ensuite en supposant toûjours le doublon de huit lignes, & qu'il se trouve à la neuvieme page de la feuille, il faut prendre huit lignes du haut de la dix, & les mettre au bas de la neuf pour la completter; prendre huit lignes du haut de la onze, & les mettre au bas de la dix, & ainsi prendre du haut d'une page pour porter au bas de la précédente, jusqu'à la derniere de la feuille, dont il faudra remplir le vuide avec de la nouvelle composition; à-moins, comme nous venons de le dire, qu'il ne se trouve au haut d'une page un titre qui ne puisse entrer dans le vuide de la précédente, ou qui doive absolument commencer en page; en ce cas on met un petit *fleuron* au bas de la page qui précede le titre, & les pages suivantes restent dans le même état. Les mouvemens tant pour l'augmentation que pour la suppression se peuvent faire aisément sur le marbre quand les pages ne sont pas additionnées; mais quand elles le sont, & qu'il y a des additions à porter d'une page à l'autre, il faut mettre les pages dans la galée; il ne seroit guere possible de justifier sur le marbre les colonnes d'addition.

Quand le bourdon n'est que d'une, deux, trois, & même de quatre lignes, le compositeur peut s'exempter de remanier la feuille entierement, en regagnant quelques lignes, s'il est possible, c'est-à-dire en supprimant les lignes qui à la fin d'un alinéa ne sont composées que d'une, ou de deux syllabes, & en faisant entrer ces syllabes dans la ligne précédente en diminuant les espaces. Il peut aussi faire deux pages longues, c'est-à-dire y mettre une ligne de plus, pourvû que ces deux pages se rencontrent l'une sur l'autre, l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verso*; mais cela ne peut se faire qu'aux pages où il n'y a point de signature. Il en est de même quand le compositeur n'a doublé que deux ou trois lignes; il pourra en alonger quelqu'une, s'il se trouve que la fin d'un alinéa remplisse justement la ligne, & que cette ligne, ou même celle qui la précede se trouve un peu serrée: alors il ne sera pas difficile de rejetter une

ſyllabe de la pénultieme ligne de cet alinéa dans la derniere, & de prendre dans cette derniere ligne une ſyllabe ou deux pour former une ligne de plus. Il pourra auſſi faire deux pages, courtes, c'eſt-à-dire y mettre une ligne de moins, ſoit qu'il y ait une ſignature, ſoit qu'il n'y en ait point, en obſervant auſſi que les deux pages courtes ſe rencontrent l'une ſur l'autre, c'eſt-à-dire l'une au *folio recto*, l'autre au *folio verſo*. Au moyen de cette reſſource qui eſt un peu contraire à la régularité de l'ouvrage, le compoſiteur trouve le moyen, ſans remanier beaucoup de pages, de placer un bourdon & de remplir un doublon de quelques lignes.

Voilà enfin la premiere épreuve corrigée. Le compoſiteur ſerre les deux formes, les porte à la preſſe aux épreuves, & avertit les imprimeurs qu'il y a une ſeconde à faire. Les imprimeurs font cette ſeconde épreuve comme nous avons vû qu'ils ont fait la premiere, reportent les formes à la place du compoſiteur, & donnent l'épreuve au prote, qui l'envoye avec la copie à l'auteur ou au correcteur. Cette ſeconde épreuve ne devroit ſervir que pour ſuppléer à ce qui a été omis à la premiere, ſoit de la part du prote en liſant, ſoit de la part du compoſiteur en corrigeant: mais il y a des auteurs qui par négligence ou autrement attendent l'épreuve pour mettre la derniere main à leur ouvrage, & font des changemens, des augmentations, des ſuppreſſions qui rendent la correction de la ſeconde épreuve beaucoup plus épineuſe que celle de la premiere; enſorte qu'il faut une troiſieme & même quelquefois une quatrieme épreuve. Le compoſiteur eſt obligé de corriger la ſeconde épreuve, mais c'eſt quand il n'y a que quelques lettres à changer & que les corrections ſont légeres: quand elles ſont conſidérables, elles ſe font ordinairement par les compoſiteurs *en conſcience*, qui ſont des ouvriers capables d'aider le prote dans ſes fonctions; ou ſi c'eſt le compoſiteur qui les fait, il en eſt dédommagé à proportion du tems qu'il y a employé. La derniere épreuve étant corrigée, il porte les formes aux ouvriers de la preſſe qui doivent les tirer, & ſon miniſtere eſt entierement rempli pour cette feuille. *Voyez* COMPOSITION, COMPOSITEUR, *& les mots marqués en lettres italiques. Voyez auſſi*, pour tout ce qui entre dans la compoſition, comme *regless*, *filets*, *vignettes*, *fleurons*, *lettres de deux points*, *&c.* ces articles à leur ordre alphabétique.

*Impreſſion*. Quoique les opérations du compoſiteur pour la préparation des formes ſoient longues & demandent beaucoup d'attention, cependant ſon travail demeureroit dans l'obſcurité ſans le ſecours des ouvriers de la preſſe; c'eſt la preſſe qui donne pour ainſi dire le jour & la publicité à l'ouvrage du compoſiteur: mais auparavant il y a pluſieurs fonctions à faire, qui ſe partagent entre les deux compagnons, y ayant ordinairement deux ouvriers à chaque preſſe; on les diſtingue par les noms de *premier* & de *ſecond*.

Les fonctions des ouvriers de la preſſe ſont de tremper le papier & le remanier, préparer les cuirs pour les balles, monter les balles & les démonter, laver les formes, mettre en train, *&c.*

*Préparation du papier*. L'imprimeur, après avoir mis des *cuirs* dans l'eau, pour l'uſage dont nous parlerons dans la ſuite, doit tremper ſon papier; & il le doit faire avec d'autant plus d'attention, que la bonne préparation du papier eſt une des choſes qui contribuent principalement à la bonté de l'impreſſion. Mais avant de le tremper, il doit s'informer, s'il y en a eu déja d'employé, combien de fois il le faut tremper la main. Si c'eſt la premiere fois qu'on en emploie, il examinera le format & le caractere de l'ouvrage; parce que ſi le format eſt grand & le caractere petit, le papier doit être plus trempé que quand le format eſt petit & le caractere gros. Il y a même quantité de petits ouvrages, comme billets de mariage, billets de bout-de-l'an, avertiſſemens de communauté, quittances, *&c.* qui s'impriment à ſec. Il examinera enſuite la qualité du papier, s'il eſt collé ou s'il ne l'eſt pas, une main de papier collé devant être trempée plus de fois qu'une main de papier non-collé, parce que le papier collé prend beaucoup moins d'eau, & que l'eau le pénetre peu. Il compte enſuite ſon papier & le partage par dix mains, qui doivent faire quand les mains ſont à 25, deux cent cinquante feuilles ou une *marque*: les quatre marques font un mille. C'eſt un ſoin que l'imprimeur doit prendre pour ſavoir ſi ſon papier eſt juſte, & ſi celui qui le lui a donné ne s'eſt pas trompé. S'il lui manque quelques mains, il doit les demander, pour éviter les *défets*, qui malgré les ſoins ne ſont toûjours que trop conſidérables.

Dans toutes les imprimeries il y a une baſſine de cuivre ou un bacquet de bois ou de pierre, qui peut contenir trois ou quatre voies d'eau; l'eau doit être nette: l'eau de fontaine ou de riviere eſt préférable à l'eau de puits. L'imprimeur étend d'abord une *maculature* griſe ſur une table ou ſur un ais à côté de la baſſine. Cette table doit être unie & ne doit pencher d'aucun côté, afin qu'en trempant le papier, l'eau ne ſe porte pas plus d'un côté que d'un autre. Deſſus la maculature griſe l'imprimeur doit mettre une maculature blanche, parce que la feuille blanche ou imprimée qui ſe trouve immédiatement deſſus ou deſſous la maculature griſe, eſt preſque toûjours gâtée, la maculature griſe lui communiquant des taches. L'imprimeur jette avec la main un peu d'eau ſur ces deux maculatures, plus ou moins ſelon qu'il le juge à propos. Enſuite d'une main il prend une main de papier par le dos, & par la tranche de l'autre main; il la plonge d'une main par le dos dans l'eau, plus ou moins profondément & plus ou moins vîte en raiſon du caractere de l'ouvrage & de la qualité du papier, la retire de l'eau, & avec les deux mains la met vîte ſur la maculature blanche, le dos de la main au milieu, en ſépare ſept à huit feuilles, les étend; reprend par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, le met ſur la partie qui vient d'être trempée, en ſépare ſept à huit feuilles & les étend; reprend encore par le dos le reſte de la main, le plonge dans l'eau, le retire, l'ouvre juſte par le milieu, & l'étend ſur les deux parties qui viennent d'être trempées. Il prend une autre main de papier & la trempe de même, puis encore une autre, & la trempe encore de même, & ainſi de ſuite juſqu'à la quantité de quatre ou cinq marques, qui font mille ou douze cent cinquante feuilles, obſervant à chaque marque de plier une feuille en biais par le coin, de façon que le coin déborde le papier de huit ou dix lignes; cette feuille ainſi pliée ſert à marquer le papier, c'eſt-à-dire à le partager en marques, prenant garde qu'il ne ſe faſſe des plis au papier, & ayant grand ſoin d'appuyer de tems en tems les deux mains ſur le milieu du papier pour abaiſſer les dos: ſans cette attention il ſe feroit une élévation au milieu qui empêcheroit l'eau d'y pénétrer, & qui la feroit s'écouler uniquement vers les bords; d'où il s'enſuivroit que les bords du papier ſeroient plus trempés que le milieu. Nous avons ſuppoſé que le papier devoit être trempé trois fois la main. Quand il ne faut le tremper que deux fois, après avoir plongé la main dans l'eau, on en ſépare dix ou douze feuilles, & on les étend; on prend le reſte de la main, on le plonge dans l'eau, on l'ouvre juſte par le milieu, on l'étend, & la main eſt trempée deux fois. Il y a du papier qu'on ne trempe qu'une fois la main; il y en a d'autre qu'on trempe trois fois les deux mains; pour cela on trempe alternativement une main deux fois, & l'autre main une fois. Quand l'imprimeur a trempé ſon papier, il met deſſus une maculature blanche, puis une maculature griſe, ſur laquelle il jette de l'eau avec la main autant qu'il le juge néceſſaire; enſuite il le met ſur un ais aux environs de ſa preſſe, met un autre ais par-deſſus, avec une pierre ou un poids de quarante ou cinquante livres pour le charger. Si le papier eſt collé, l'imprimeur ne le charge pas tout de ſuite; il le laiſſe quelque tems pour prendre ſon eau.

*Remanier le papier*. Sept à huit heures après que le papier a été trempé, il faut le remanier, c'eſt-à-dire changer la poſition des feuilles relativement les unes aux autres, afin que la moiteur du papier ſe diſtribue également dans toutes ſes parties; car c'eſt dans cette égalité que conſiſte la bonne préparation du papier. Pour cela l'imprimeur décharge ſon papier, le tranſporte ſur une table, le découvre, étale d'abord ſur la table la maculature griſe, puis la blanche, prend une poignée de trois ou quatre mains, la met à deux mains ſur la maculature blanche, ne la quitte point d'une main, pendant que l'autre paſſe & repaſſe pluſieurs fois ſur le papier pour en ôter les rides. Il coupe ſa poignée à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur la maculature blanche; reprend ce qui reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il coupe encore ſon papier à huit ou dix feuilles en deſſous, qu'il laiſſe ſur celles qu'il a déja laiſſées, reprend la reſte de la poignée, le renverſe, paſſe & repaſſe la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus. Il réitere cette manœuvre de couper ſon papier à ſept à huit feuilles en deſſous, de les laiſſer ſur le tas, de renverſer ou retourner ce qui reſte de la poignée, paſſer la main ſur le papier qui ſe trouve en deſſus pour en ôter les rides, & frapper deſſus s'il y a quel-

ques endroits plus élevés, jusqu'à ce que la poignée soit entierement remaniée. Après cette poignée il en prend une autre, puis encore une autre jusqu'à la fin du papier. S'il s'apperçoit qu'il soit trop trempé, il le partage en plusieurs poignées, & les laisse exposées à l'air dans l'Imprimerie autant de tems qu'il faudra; ensuite il le remanie. Si au contraire il n'étoit pas assez trempé, il pourra jetter de l'eau dessus avec la main ou avec l'éponge à chaque poignée, plus ou moins grosse, autant qu'il le jugera à propos, ensuite le charger, puis le remanier. Il y a du papier qu'il faut remanier plusieurs fois. L'inconvénient est égal quand le papier est trop trempé, ou qu'il ne l'est pas assez. Quand il est trop trempé il refuse l'encre, ou reste dessus la forme, l'emplit, & l'impression est pochée. Quand il ne l'est pas assez, les lettres ne viennent qu'à moitié, & l'impression paroit égratignée. Après que le papier a été remanié, il faut le couvrir avec la maculature blanche, puis avec la maculature grise, mettre un ais par-dessus, le charger, & le laisser encore sept à huit heures avant de l'employer.

Si la peau du tympan n'est pas bonne, l'imprimeur en prend une bien saine, sans tache autant que faire se peut, d'égale épaisseur par tout. Il la met tremper une demi-heure ou une heure dans la bassine, la retire, en exprime l'eau, & la met pliée une heure ou deux sous du papier trempé; puis après avoir arraché la vieille peau, il enduit de colle le chassis du tympan, & la tringle de fer; il pose dessus la nouvelle peau du côté de la chair, & la queue en bas, l'étend, & l'applique bien tout-autour, la découpe en haut pour laisser sortir les petits couplets, y passe les brochettes, & la laisse sécher. Quand elle est seche, il la perce avec la pointe de ses ciseaux à l'endroit qui répond aux trous du chassis, & y passe la vis, qui avec l'écrou, sert à maintenir les pointures en état.

Quand l'imprimeur veut faire une *braie*, qui n'est autre chose qu'une peau plus petite que celle que l'on vient d'employer, il coupe avec ses ciseaux la vieille peau tout-autour du chassis en dedans, enduit le chassis de colle & y applique la braie. L'imprimeur fait alternativement un tympan & une braie, c'est-à-dire qu'il emploie alternativement une grande & une petite peau.

La peau du petit tympan se colle comme celle du grand. La différence qu'il y a c'est que la peau du petit tympan doit être plus forte & plus épaisse, & qu'après l'avoir collée, on met un bois de longueur (on appelle ainsi les bois à l'usage de l'Imprimerie) au long de chaque bande en dedans, & un autre bois en traves, que l'on fait entrer un peu à force, pour maintenir ces bandes en état; sans cette précaution les bandes n'étant que de fer mince, rentreroient en dedans à mesure que la peau se banderoit en séchant.

*Préparation des cuirs.* Il faut aussi préparer les cuirs pour les balles. Ces cuirs sont taillés dans des peaux de moutons, que l'on prend chez les Mégissiers, après avoir été quelque tems dans le plein pour en faire tomber la laine. Les cuirs ne durent point quand les peaux ont resté trop long-tems dans le plein, parce que la chaux les consume. On choisit ordinairement les plus épaisses.

Pour tailler ces cuirs, on met une peau de mouton sur une table, le côté de la chair en dessous; on l'étend; on a un rond de bois ou de maculature, de deux piés & demi de circonférence, que l'on applique sur le milieu de la peau, en commençant par la tête; on décrit une ligne tout-autour du rond avec la pointe des ciseaux; on pose ensuite le rond au-dessous de la ligne ronde que l'on vient de décrire, & on en décrit une seconde; on en décrit une troisieme au-dessous de la seconde. Ensuite en coupant avec de bons ciseaux dans ces lignes rondes, on a trois cuirs dans chaque peau. Si la peau est grande, on coupe dans les côtés des especes de cuirs, qui étant plus minces, ne sont bons qu'à faire ce qu'on appelle dans l'Imprimerie *des doublures*, qui sont un double cuir qu'on met sous le principal. Quand les cuirs sont coupés, on les étend pour les faire sécher; sans cela ils se corromproient, & on ne pourroit pas les garder; mais quand on les garde trop long-tems ils se racornissent & deviennent difficiles à apprêter. Quand on veut s'en servir, on les met tremper dans de l'eau nette, comme nous avons dit que l'imprimeur doit faire avant de tremper son papier.

Après qu'un cuir a trempé sept ou huit heures, plus ou moins, à proportion du tems qu'il y a que les cuirs ont été coupés, l'imprimeur le corroie, c'est-à-dire le tire de l'eau, le met sur une planche, l'arrête avec un pié, & de l'autre le crosse en appuyant de toute sa force, pour en exprimer l'eau, & le rendre souple & maniable. Ensuite il le ramasse, l'étend tant qu'il peut avec les deux mains, le frappe plusieurs fois contre le mur, & le corroie encore. Il le met tremper une seconde fois, & le corroie de la même maniere. Il le met tremper une troisieme fois, s'il est nécessaire, & le corroie, jusqu'à ce que presque toute l'humidité en soit exprimée, & qu'il soit doux & souple comme un gant. Il enduit ensuite de petit vernis, qui est de l'huile de noix ou de lin recuite, le cuir du côté de la laine, & le laisse s'imbiber pendant quelque tems, enveloppé d'une maculature humide si c'est l'été. Il en faut faire autant à l'autre cuir. En préparant ainsi deux cuirs pour les deux balles, on a soin de préparer aussi deux doublures, qui sont ou deux autres cuirs plus minces de même espece, & qui ne demandent d'autres préparations que d'être souples & ramoitis, ou deux vieux cuirs qu'on fait servir en doublures, après les avoir brossés dans la lessive pour en ôter l'encre. Cette sorte de doublure est préférable & conserve mieux les cuirs. La doublure maintient le cuir dans une douce humidité pendant cinq ou six heures, plus ou moins selon la saison, & l'empêche de se racornir.

Il faut aussi de la laine telle qu'on l'achette chez les marchands, on la tire quand elle est neuve, ou on la carde quand elle a servi quelque tems. Il en faut environ une demi-livre pour chaque pain. On appelle dans l'Imprimerie *un pain de laine*, la quantité de laine qui se met dans chaque balle.

*Monter les balles.* Quand les cuirs sont bien préparés, & qu'il y a de la laine tirée ou cardée, un des ouvriers de la presse monte ses balles. Pour cela il commence par attacher légerement le cuir & la doublure au bois de balle, avec un clou qu'il met sur le bord du bois de balle, & au bord du cuir & de la doublure, de façon que le côté de la laine se trouve en-dessus; puis il fait faire un demi-tour à son bois de balle, étale bien le cuir & la doublure; ensuite le bois de balle couché & le manche tourné de son côté, il prend avec ses deux mains la quantité de laine qu'il juge nécessaire pour former son pain de laine, & la met dans la capacité du bois de balle appuyé contre son estomac. Il prend l'extrémité du cuir & de la doublure diamétralement opposée à celle qu'il a déja attachée, & l'attache aussi. Il examine ensuite s'il a pris assez de laine pour donner à sa balle une figure ronde, & qu'elle soit un peu ferme; il attache un troisieme clou au milieu des deux qui viennent d'être attachés. Ces trois clous sont seulement pour maintenir le cuir & la doublure, pendant que l'imprimeur les attache plus solidement sur le bord du bois de balle, au moyen de dix ou douze clous qu'il met à la distance de trois doigts l'un de l'autre en plissant les extrémités du cuir & de la doublure l'un sur l'autre, & en les appliquant le plus ferme qu'il peut dessus le bord du bois de balle, afin qu'en touchant la laine ne sorte pas.

Quand les balles sont montées, il faut les ratisser pour enlever les ordures qui se sont attachées aux cuirs en les corroyant, & en montant les balles: l'imprimeur verse sur le milieu du cuir d'une balle environ plein une cuilliere à bouche de petit vernis, tourne la balle pour que le vernis ne tombe point, prend l'autre balle, les met l'une sur l'autre, & les distribue comme après avoir pris de l'encre, pour que ce vernis s'étende bien sur toute la surface des cuirs des deux balles, & en détache les ordures. Ensuite il en met une sur les chevilles de la presse, prend un coûteau dont la lame soit non tranchante, & avec cette lame il enleve le petit vernis & toutes les ordures qui se rencontrent sur la superficie du cuir d'une balle. Il met cette balle aux chevilles, & prend l'autre qu'il ratisse de même, puis la suspend au-dessus de la premiere à une corde attachée à la jumelle. L'imprimeur ratisse les balles toutes les fois qu'il les a montées; il doit les ratisser aussi dans le courant de la journée, pour enlever de dessus les cuirs les ordures qui s'y attachent en travaillant, & qui viennent de l'encre & du papier. En un mot il ne doit rien négliger pour avoir de bonnes balles, car elles sont l'ame de l'ouvrage; & il est impossible de faire de bonne impression avec de mauvaises balles.

Pendant la préparation des balles & du papier, un des deux imprimeurs a dû coller une *frisquette*, c'est-à-dire coller au chassis de la frisquette un parchemin ou deux ou trois feuilles de papier fort, pour l'usage dont nous allons parler. On se sert ordinairement de vieilles peaux de tympan; on colle par-dessus une feuille de papier blanc.

*Laver les formes.* L'imprimeur doit auſſi laver les formes avant que de les mettre ſous preſſe. Comme il n'y a point de forme prête, ſur laquelle il n'y ait eu deux ou trois épreuves, & même davantage, & qu'il faut plus d'encre pour une épreuve que pour une feuille ordinaire quand la forme eſt en train, l'œil du caractere ſe trouve encré; ce qui rendroit l'impreſſion pâteuſe, ſi on n'avoit pas le ſoin de laver les formes auparavant. Un des deux imprimeurs prend donc une forme une heure ou deux avant de la mettre ſous preſſe, pour qu'elle ait le tems de ſécher, la porte au bacquet, en bouche le trou avec un tampon, la couche, verſe deſſus une quantité de leſſive pour la couvrir, la broſſe juſqu'à ce que l'œil du caractere ſoit net, & le chaſſis & la garniture propres, débouche le trou pour laiſſer écouler la leſſive, leve la forme, la laiſſe égoutter quelque tems, regarde attentivement s'il n'en eſt rien tombé, la retire du bacquet, la rince avec de l'eau nette, & la laiſſe ſécher. La leſſive dont on ſe ſert pour laver les formes n'eſt autre choſe que de la leſſive de blanchiſſeuſe, dans laquelle on met de la potaſſe ou une eſpece de ſel blanc qu'on appelle *drogue*, qui fond dans la leſſive, & qui la rend plus douce. Quand le tirage d'une forme eſt fini, l'imprimeur eſt obligé de la laver. Il doit y avoir dans toutes les imprimeries un endroit deſtiné à tremper le papier, laver les formes, laiſſer les formes de diſtribution, mettre les cuirs tremper, *&c.* on le nomme *tremperie*. *Voyez ce mot & nos Pl.*

Il doit enſuite préparer ſon encre; cette fonction n'eſt pas longue; il ne faut que bien nettoyer l'*encrier*, prendre avec la *palette* une quantité d'encre dans le barril, la mettre dans l'encrier, la bien broyer avec le *broyon*, la ramaſſer avec la palette, la broyer encore, puis la mettre dans un des coins de l'encrier. Un ouvrier de la preſſe curieux de ſon ouvrage, ne manque pas le matin de broyer toute l'encre qu'il a dans ſon encrier, avant que de ſe mettre au travail, pour l'entretenir dans un état de liquidité convenable.

Nous avons laiſſé les balles, l'une aux chevilles de la preſſe, & l'autre ſuſpendue à la jumelle; il faut leur faire prendre l'encre; l'imprimeur en broie ſur le bord de l'encrier, & en prend avec une de ſes balles, puis avec l'autre, & les diſtribue, c'eſt-à-dire les fait paſſer & repaſſer l'une ſur l'autre, en les frottant & les appuyant avec force l'une contre l'autre, juſqu'à ce que toute la ſurface des deux cuirs, de griſe qu'elle étoit, ſoit d'un beau noir luiſant, & également noire par tout. Si l'imprimeur voit qu'il y ait quelqu'endroit ſur les cuirs qui n'a pas bien pris l'encre, & qu'il s'apperçoive que cela vient de ce que les cuirs ſont humides, il brûle une feuille de papier, & paſſe les cuirs par-deſſus la flamme, en diſtribuant les balles. Si après cela les cuirs refuſent encore de prendre, il les frotte ſur une planche ou dans les cendres, pour en diſſiper l'humidité, puis y met du petit vernis, les ratiſſe, prend de l'encre, & les diſtribue juſqu'à ce que les cuirs paroiſſent bien pris également. Quand les cuirs n'ont pas été bien corroyés, ils ont de la peine à prendre, ſur-tout l'hiver tems pendant lequel les imprimeries ſont fort humides; de façon que l'imprimeur eſt quelquefois obligé de les démonter, c'eſt-à-dire de les détacher entierement du bois de balle, & de les corroyer de nouveau. Pour éviter cet inconvénient qui fait perdre du tems, il ne s'agit que de les bien corroyer avant de les monter. Dans les imprimeries où il y a d'autres ouvriers de la preſſe, ceux qui ont des cuirs bien pris, pour faire plaiſir à ceux qui en ont deux nouveaux, prennent une de leurs balles, & leur en donnent une des leurs; au moyen de cet arrangement les deux cuirs neufs ſont bientôt pris, les deux vieux cuirs aidant à faire prendre les nouveaux.

*Mettre en train.* Après que le compoſiteur a corrigé la derniere épreuve d'une feuille, il porte les formes auprès de la preſſe des imprimeurs qui doivent les tirer, & leur donne en même tems cette épreuve. Le premier des deux ouvriers, qui eſt celui qui doit mettre en train, eſſuie le marbre de la preſſe avec un morceau de papier, prend une forme (on commence ordinairement par le côté de deux & trois), la met ſur la preſſe, l'ajuſte bien au milieu de la preſſe & ſous le milieu de la platine, & l'arrête avec ſix coins par le moyen des cornieres. Il abaiſſe enſuite le tympan ſur la forme, le mouille en dedans avec une éponge, le laiſſe quelque tems prendre ſon eau, pendant lequel il frotte ſes blanchets, puis après avoir preſſé ſon éponge pour en faire ſortir l'eau, il ramaſſe avec cette éponge toute l'eau qui peut être dans le tympan, met dedans les blanchets bien étendus, & le carton, & par-deſſus le petit tympan pour les maintenir en état.

L'imprimeur leve ſon tympan & fait la marge. Nous continuons de ſuppoſer que la forme eſt *in*-8°. Il prend une feuille de ſon papier, la plie en deux, en marque bien le pli, la porte bien au milieu ſur un côté de la forme, de maniere que le pli de cette feuille ſe trouve au milieu de la barre du milieu du chaſſis, déplie la feuille & l'étend, & tâte avec ſon doigt ſi ſa marge eſt égale tout-autour. Il porte enſuite légerement l'éponge ſur le tympan, l'abaiſſe ſur la feuille, paſſe la main ſur le petit tympan en appuyant un peu afin que la feuille s'attache au grand tympan, & enleve la feuille. C'eſt cette feuille qui regle la marge de toutes les autres, c'eſt-à-dire que c'eſt ſur cette feuille que l'on poſe toutes les autres avant que de les imprimer en papier blanc ou du premier côté. Puis il déchire deux doigts de l'angle de cette feuille qui ſe trouve en bas du tympan ſous ſa main gauche, parce que cet angle l'empêcheroit d'enlever de deſſus le tympan les feuilles à meſure qu'elles s'impriment.

Il poſe ſes *pointures* de façon que l'ardillon ſe rencontre juſte ſur le pli du milieu de la feuille, & réponde à la mortaiſe de la barre du milieu du chaſſis. Pour en être ſûr, il couvre ſa marge d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan ſur la forme, & appuie la main ſur le petit tympan vers le bout des pointures: s'il ne trouve point de réſiſtance c'eſt ſigne que l'ardillon répond juſte à la mortaiſe du chaſſis. On arrête les pointures ſur chaque côté du tympan au moyen d'une *vis* & d'un *écrou*. Elles ſervent au moyen des trous qu'elles font à chaque feuille qui s'imprime du premier côté, à faire rencontrer les pages de la ſeconde forme exactement ſur les pages de la premiere forme tirée.

Il taille ſa friſquette quand elle eſt ſeche. Il l'attache au tympan par le moyen des *brochettes*, & l'abaiſſe; puis après avoir touché la forme, il abaiſſe le tympan, roule la preſſe, & imprime le parchemin ou le papier collé ſur la friſquette. Il déroule, leve le tympan, & avec des ciſeaux découpe dans la friſquette ce qui doit être imprimé, & laiſſe tout ce qui doit être blanc. Puis il appuie le doigt tout autour des pages découpées, pour voir ſi rien ne mord, c'eſt-à-dire s'il a bien coupé tout ce qui doit être imprimé, & ſi quelque partie de la friſquette ne porte pas ſur le caractere, ce qui l'empêcheroit de venir. Il doit auſſi éviter de couper plus qu'il ne faut, car cela barbouilleroit, & il faudroit en collant la friſquette, y remettre ce qu'il en auroit ôté de trop. Au moyen de la friſquette, les feuilles paſſent ſous la preſſe, & en reviennent ſans avoir la moindre atteinte d'encre dans les marges.

Quand l'imprimeur a taillé ſa friſquette, quelquefois même avant de la tailler, il fait ſon regiſtre en papier blanc. Il prend une feuille de ſon papier, la marge, la couvre d'une mauvaiſe feuille, abaiſſe le tympan, & la fait paſſer ſous preſſe pour l'imprimer, quoique la forme n'ait point été touchée. Il déroule la preſſe, leve le tympan, leve auſſi la feuille, la retourne *in*-8°., c'eſt-à-dire de haut-en-bas & ſens-deſſus-deſſous, la pointe ou la met dans les mêmes trous, la couvre de la mauvaiſe feuille, & la fait paſſer une ſeconde fois ſous preſſe ſans avoir été touchée; puis il déroule la preſſe, leve le tympan, & voit ſur cette feuille, ſur laquelle il n'y a des deux côtés que l'empreinte en blanc des caracteres, ſi les huit pages de cette même forme ſe rencontrent exactement les unes ſur les autres. Si les pages ſe rencontrent exactement les unes ſur autres, le regiſtre en papier blanc eſt fait; & cela doit être quand le chaſſis eſt juſte, quand les garnitures ſont bonnes, & les pointures bien au milieu. Si les pages ne ſe rencontrent pas, il examine ſi le défaut vient du chaſſis, de la garniture, ou des pointures. Il remédie aux défauts du chaſſis & de la garniture en y ajoûtant quelques reglettes, & à l'égard des autres défauts, il y remédie auſſi en faiſant mouvoir les pointures. Après cela il tire une ſeconde feuille en blanc, pour être plus ſûr de la *rencontre* juſte des pages de ſa forme les unes ſur les autres. Quand l'imprimeur a bien fait ſon regiſtre en papier blanc, ſa forme eſt en train; & il lui eſt beaucoup plus facile de faire le regiſtre de la retiration, c'eſt-à-dire de la ſeconde forme.

Il fait la tierce, jette avec l'éponge de l'eau ſur le tympan, & deſſerre la forme. La *tierce* eſt la premiere feuille qu'il tire après avoir mis ſa forme en train. Il porte cette feuille avec la derniere épreuve au prote, qui examine avec attention ſi rien ne mord ou ſi rien ne barbouille, ſi la marge eſt bonne, ſi toutes les fautes marquées par l'auteur ou le correcteur ſur la derniere épreuve ont été exactement corrigées, & s'il n'y a point dans la forme des lettres mauvaiſes, dérangées, hautes

ou baſſes, tombées, *&c.* S'il y a quelque choſe à corriger, le prote le marque ſur la tierce, & le corrige, après quoi il avertit les imprimeurs qu'ils peuvent aller leur train.

Alors l'imprimeur prend le taquoir, taque la forme, la ſerre un peu moins que quand il faut la lever, & décharge le tympan, en mettant deſſus deux ou trois mauvaiſes feuilles de papier ſec, & les tirant comme pour les imprimer. Puis les deux compagnons partagent le travail: l'un prend le barreau, l'autre prend les balles, & cela pendant le tirage d'une rame, qui contient cinq cens feuilles; après quoi celui qui étoit au barreau prend les balles, & celui qui avoit les balles prend le barreau: quand la preſſe eſt rude, la mutation ſe fait plus ſouvent.

L'office de celui qui a les balles eſt de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, de toucher & de veiller à l'ouvrage. Pour broyer de l'encre, il poſe le bord du broyon ſur le tas d'encre, il s'y en attache un peu qu'il étend ſur le bord de l'encrier. Il vaut mieux en broyer peu à la fois & en broyer plus ſouvent. Quand on en broie peu à la fois, elle s'étend plus facilement ſur l'encrier, & ſe diſtribue mieux. Il prend de l'encre en approchant le cuir d'une des balles du bord de l'encrier. Il en faut prendre plus ou moins ſouvent, en raiſon du format & du caractere; puis il diſtribue les balles, c'eſt-à-dire qu'il les paſſe & repaſſe pluſieurs fois l'une ſur l'autre en les tournant en ſens contraire. C'eſt une fonction qu'il ne doit point ſe laſſer de faire; car rien ne contribue plus à faire une impreſſion égale, que de prendre peu d'encre à la fois, & de diſtribuer ſouvent les balles. Enſuite il touche la forme, c'eſt-à-dire qu'il empreint l'œil du caractere d'une couche d'encre légere, en faiſant paſſer & repaſſer les balles ſucceſſivement ſur toutes les parties de la forme, en obſervant de bien appuyer les balles ſur le caractere, de ne preſque point le quitter en touchant, & de toucher du milieu des balles en les tenant bien droites. Enfin après avoir touché, il doit regarder attentivement l'ouvrage, pour voir ſi la friſquette ne mord point, ou ſi rien ne barbouille, ſi tout vient également, & quand on eſt en papier blanc, ſi la marge eſt bonne. Quand il y a quelque ordure ſur la forme, ce qui arrive ſouvent, auſſi-tôt qu'il s'en apperçoit ſur le papier, il doit la chercher ſur la forme & l'enlever avec la pointe. S'il voit quelque défaut, il doit y remédier, en avertir ſon compagnon. Par exemple, s'il y a quelques endroits ſur la forme qui viennent plus foibles, on met ſur le tympan quelques hauſſes de papier gris, préciſément de la grandeur de l'endroit foible; on les fait tenir avec un peu de ſalive, & on les mouille avec l'éponge. Si au contraire il y a quelques endroits qui viennent trop fort, & qui faſſent ſur la feuille comme une eſpece de bouquet, il faut mettre un ſupport, qui eſt une réglette plus ou moins forte pour empêcher le trop de foulage.

L'ouvrier de la preſſe qui eſt au barreau eſt celui qui imprime. Il prend la feuille, la porte ſur le tympan, la poſe ſur la marge le plus juſte qu'il peut, en jettant un coup d'œil tout-autour, abaiſſe la friſquette, abat le tympan, roule la preſſe à moitié de la main gauche, prend le barreau de la main droite, tire le premier coup, c'eſt-à-dire imprime la moitié de la forme, laiſſe le barreau s'en retourner ſans le quitter, roule la preſſe tout au fond ou à peu près, ſuivant le format de l'ouvrage, tire le ſecond coup, c'eſt-à-dire imprime l'autre moitié de la forme; laiſſe le barreau s'en retourner ſeul & de ſon propre mouvement ſous le *chevalet*, déroule la preſſe, leve le tympan & la friſquette, prend la feuille imprimée avec les deux mains, & la poſe à côté du papier blanc; obſervant, quand il a bien réglé ſon coup, de ne point aller ni plus ni moins avant, & de veiller auſſi à l'ouvrage.

Quand donc les compagnons ſont en train, tout le travail ſe partage de façon qu'ils ſont également occupés tous les deux, & que ni l'un ni l'autre ne perd un moment. Pendant que le ſecond imprimeur touche, le premier prend une feuille, la marge & abaiſſe la friſquette. Après que la forme eſt touchée, il abat le tympan, roule la preſſe, tire ſon premier & ſon ſecond coup, déroule la preſſe & leve le tympan. Auſſi-tôt que le tympan eſt levé, le ſecond imprimeur touche pour une autre feuille; & pendant qu'il touche, le premier leve la friſquette, prend la feuille imprimée, la met à côté du papier à imprimer, prend une feuille blanche, la marge, & abaiſſe la friſquette; & après que la forme a été touchée abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille, déroule la preſſe, & leve le tympan. Pendant que le premier imprimeur abat le tympan, roule la preſſe, imprime la feuille, déroule la preſſe, & leve le tympan, le ſecond a alternativement le tems de broyer de l'encre, d'en prendre, de diſtribuer les balles, & de regarder l'ouvrage; car auſſi-tôt que le tympan eſt levé, ſi rien n'arrête, le ſecond imprimeur doit toucher, afin que ſon compagnon n'attende pas après lui. Cette manœuvre ſe continue ainſi pendant tout le tirage d'une forme. *Voyez* au mot PRESSE, le détail & la deſcription de toutes ſes parties, & les *Planches d'Imprimerie*.

Quand tout le papier blanc eſt tiré d'un côté, le premier imprimeur ſerre la forme, ôte trois coins de regiſtre, ordinairement les deux d'en bas & un des côtés près de la *platine*, leve la forme, & la donne au ſecond imprimeur qui la reçoit, & lui préſente en même tems la *retiration*, c'eſt-à-dire la forme du côté de la premiere. Le premier imprimeur couche cette forme ſur le marbre de la preſſe, & doit avoir attention à la mettre dans la même poſition que l'autre. Ce qui ſe fait au moyen d'un clou qui eſt au *coffre*, & qui indique le milieu de la preſſe; & au moyen du compas, avec lequel il a dû prendre la hauteur de la premiere forme avant de la lever. Puis il voit ſi l'ardillon de ſes pointures entre dans la mortaiſe du chaſſis en abaiſſant le tympan, & appuyant la main ſur le bout des pointures. Enſuite l'imprimeur retourne ſon papier de haut-en-bas & ſens-deſſus-deſſous, enſorte que le côté imprimé ſe trouve deſſous, & le côté à imprimer deſſus; puis il fait ſon regiſtre en retiration. Il prend une feuille de ſon papier imprimé d'un côté, il la pointe, c'eſt-à-dire il la met dans les mêmes trous qui ont été faits en imprimant le premier côté, la couvre d'une mauvaiſe feuille, & la tire en blanc. Sur cette feuille il voit ſi les pages de la ſeconde forme ſe rencontrent juſtes ſur les pages de la premiere forme. Si elles ſe rencontrent, le regiſtre eſt fait; ſi elles ne ſe rencontrent pas, il faut y remédier, comme nous avons dit au regiſtre en papier blanc, en ajoûtant au chaſſis ou à la garniture, & en faiſant mouvoir les pointures. Enſuite il fait la tierce du ſecond côté, & la porte au prote qui la voit comme il a vu la tierce du premier côté, & qui la corrige s'il trouve quelque choſe à corriger. Pendant que le prote voit la tierce, l'imprimeur met une feuille de papier de décharge ou de papier gris ſur ſon tympan, par-deſſous les pointures ſans les remuer, la mouille avec l'éponge & l'étend bien en paſſant le dos de la main par-deſſus, déchire l'angle qui ſe trouve de ſon côté au bas du tympan, & arrête la feuille aux quatre coins avec un peu de colle, comme il a fait à la marge.

Pendant que le premier imprimeur fait les fonctions dont nous venons de parler, le ſecond n'eſt pas oiſif. D'abord il lave la forme qui ſort de deſſous la preſſe; puis ſi les balles ſont ſeches, il les démonte, rafraîchit les cuirs, remonte les balles & les ratiſſe; ou bien il prépare du papier, ſoit en le trempant, ſoit en le remaniant, pour une autre feuille à tirer, après que celle qui eſt ſous preſſe ſera finie. Pour démonter les balles & rafraîchir les cuirs, il prend *le pié-de-chevre*, détache ſeulement quatre ou cinq clous de ſuite, ceux qui paroiſſent le moins bien attachés, ſépare le cuir de la doublure, & paſſe, ſans ôter le pain de laine, l'éponge mouillée ſur l'envers du cuir & ſur le côté de la doublure qui touche au cuir, puis remonte les balles & les ratiſſe.

Le premier imprimeur, dès que la tierce eſt corrigée, taque la forme, la ſerre, & décharge le tympan. Le ſecond touche, & le premier tire; ils font tous deux la même manœuvre qui a été expliquée au tirage de la premiere forme, & avec le même ſoin & la même attention. Toute la différence qu'il y a, c'eſt qu'au lieu de marger les feuilles, on les pointe, & qu'au lieu de prendre garde à la marge, on prend garde ſi le regiſtre ne ſe dérange point, c'eſt-à-dire ſi les pages du premier & du ſecond côté ſe rencontrent bien les unes ſur les autres; en obſervant de retourner de tems en tems une feuille, pour voir la couleur de l'impreſſion du premier côté, afin de donner au ſecond côté la même teinte; au moyen de cette attention, l'impreſſion ſera égale & ſuivie des deux côtés. Il obſervera auſſi de changer la feuille de décharge à chaque rame plus ou moins, à proportion que le premier côté décharge ſur cette feuille; ſans cela l'impreſſion maculeroit.

Tous les ſoirs en quittant l'ouvrage, celui des deux imprimeurs qui eſt au barreau, décharge la forme, ſi le tirage n'en eſt pas fini, en mettant ſur le tympan deux ou trois mauvaiſes feuilles ſeches & les tirant, il retourne ces feuilles & les tire une ſeconde fois: ou bien il trempe ſuperficiellement la broſſe dans la leſſive, en donne quatre ou cinq tours à la forme, & la décharge comme

me nous venons de voir, ou bien, s'il y a encore beaucoup à tirer sur la forme, il la porte au bacquet, la lave, la laisse sécher pendant la nuit, & le lendemain matin la met sur la presse.

L'autre imprimeur démonte les balles, mais il y fait un peu plus de façon que pour les rafraîchir pendant la journée. Après avoir détaché cinq ou six clous, il ôte le pain de laine, le presse entre ses deux mains en tournant pour le desapplatir, sépare le cuir de la doublure, plie le cuir en deux du côté qu'il est encré; prend de l'eau nette dans une jatte, y plonge plusieurs fois la doublure en la maniant pour la rendre douce; y plonge aussi le cuir à l'envers, & le frotte à deux mains principalement quand il est neuf; étale la doublure & le cuir par dessus, & les roule l'un sur l'autre jusque sur l'extrémité du bois de balle: le cuir & la doublure roulés ensemble font alors comme une espece de bourlet, que l'imprimeur plonge plusieurs fois dans l'eau & presse avec la main. Il en fait autant à l'autre balle; puis il les met l'une auprès de l'autre à terre dans un lieu humide, & les couvre d'un vieux blanchet ramoiti.

Quand il y a mille ou douze cent cinquante de papier tiré des deux côtés, les imprimeurs le chargent. On le met entre deux ais, sous un poids de quarante ou cinquante livres, plus que moins, & on l'y laisse pendant cinq ou six heures. Après que le papier a été chargé, le foulage étant applati, l'impression paroît plus unie, plus nourrie, & fort davantage. *Cet article est du Prote de l'Imprimerie de M. Le Breton.*

Il nous reste à parler de l'impression en rouge & noir, c'est-à-dire de celle dans laquelle on imprime sur la même forme avec ces deux couleurs. Pour y procéder, quand les épreuves ont été faites en noir, on doit laver la forme avec une plus grande attention qu'à l'ordinaire, de façon qu'il ne reste point de noir sur le caractere; on doit la laver avec de la lessive bien chaude. Delà on la met en train sur la presse avec une grande précaution: on serre bien les coins de registre, de maniere que la forme ne puisse nullement se déranger; on fait ensorte que les couplets du tympan & de la frisquette ne puissent vaciller aucunement. On découpe ensuite sur la frisquette la partie qui doit venir en rouge, & les morceaux de parchemin que l'on en ôte doivent se coller sur le tympan, au même endroit où ils étoient à la frisquette; ou on les met sous chacun des mots de la forme qui doivent se trouver en rouge; c'est ce qu'on appelle *taquonner*, ces morceaux détachés de la frisquette se nomment *taquons*. Par ce moyen on donne de hauteur au caractere. (Dans les imprimeries où l'on fait souvent des livres d'église, & autres où cette impression est plus usitée, il y a des caracteres plus hauts destinés à cet usage). On imprime comme à l'ordinaire la partie rouge; quand elle est finie sur une forme, on la lave encore fortement pour détacher le rouge, on ôte les mots ou les lignes qui ont été imprimés, on y substitue des quadrats, on reporte la forme sur la presse, & avec les mêmes précautions on imprime la partie noire. Il n'est pas aisé de faire rencontrer exactement & en ligne cette sorte d'impression; le moindre dérangement dans le jet du tympan ou de la frisquette, ou dans les pointures, suffit pour la gâter. Peu d'imprimeurs y réussissent; & c'est ce qu'ils ont de plus difficile à exécuter.

Les peaux dont on se sert pour les balles à l'impression rouge sont peaux blanches. Pour la composition de cette espece d'encre, *voyez au mot* Encre d'*imprimerie*.

Imprimerie en taille douce, (*Art méchanique.*) c'est l'art de porter sur une feuille de papier, un morceau de satin, ou quelqu'autre substance semblable, l'empreinte des traits qu'on a tracés à l'eau-forte, ou au burin, ou autrement sur une planche de cuivre ou de bois.

Cette opération se fait par le moyen de deux rouleaux, entre lesquels on fait passer la planche, après qu'elle est encrée. Ces rouleaux font partie d'une machine qu'on appelle *la presse*.

L'action des rouleaux attache l'encre qui remplit les traits dont la planche est gravée, à la feuille de papier, au vélin, ou au satin dont on la couverte.

La feuille chargée de ces traits, s'appelle une *estampe*.

La fonderie en caracteres, & l'*Imprimerie* proprement dite, ont concouru pour multiplier à l'infini les productions de l'esprit, ou plutôt les copies de ces productions. La gravure & l'*imprimerie en taille douce* ont rendu à la peinture le même service, ou à peu près. Je dis à peu près, parce que l'estampe ne conserve pas tout le mérite du tableau.

Grace à ces deux derniers arts, avec un peu de goût, on peut sans grande opulence renfermer dans quelques porte-feuilles choisis, plus de morceaux en gravure, que le potentat le plus riche ne peut avoir de tableaux dans ses galeries. La gloire des grands maîtres ne passe pas tout-à-fait.

*Description de la presse.* La presse des imprimeurs en taille douce est composée de deux forts assemblages de charpente *A, B, C, D*, *Planche de l'imprimerie en taille douce, fig.* 6. Ces assemblages sont entretenus l'un avec l'autre par deux traverses. Ils sont composés chacun d'un patin *A, B*, aux extrémités duquel sont des billots ou calles *l, m*, qui élevent la presse.

La face supérieure du patin est percée de cinq mortoises. Celle du milieu reçoit le tenon de la jumelle *C D*. Les deux plus voisines sont destinées aux tenons inférieurs des jambettes *I K*, qui maintiennent les jumelles dans la position verticale. Les deux autres sont les lieux des tenons inférieurs des colonnes *G H*, qui portent les bras *O F* de la presse.

Il faut imaginer un assemblage tout-à-fait semblable à celui-ci, & tenu parallelement par les deux traverses dont nous avons parlé.

Dans ces deux assemblages, chaque jumelle est percée des deux grandes ouvertures quadrangulaires *r s x*, *y z x*, arrondies en plein ceintre du côté qu'elles se regardent. C'est dans ces ouvertures que passent les tourillons des rouleaux, comme nous l'expliquerons plus bas.

Chaque jumelle est encore percée sur chaque face latérale de deux mortaises; l'une, qui est la supérieure, est double, & reçoit le double tenon du bras, dont l'autre extrémité est portée par la colonne. La mortaise inférieure reçoit le tenon supérieur de la jambette.

Les deux assemblages ou fermes de l'un desquels on vient de donner la description, sont arrêtés ensemble par deux traverses de deux piés de longueur. La traverse inférieure qu'on voit en *P O*, *fig.* 5. & en *P*, *fig.* 1, est fixée par un tenon & une vis *L* dans chaque jumelle. On voit, *fig.* 1 & 6, cette place *L*. La traverse supérieure *H H*, *fig.* 5 & 6, que l'on nomme aussi *le sommier*, l'est par des queues d'hironde & communément ornée de quelques moulures. Le tout est fait de bon bois de chêne ou de noyer.

Les rouleaux, *fig.* 7 & 8, qui ont environ sept pouces de diametre, & sont terminés par des tourillons, dont le diametre est de quatre pouces & demi, doivent être de bon bois de noyer sans aubier, de quartier, & non de rondin. On peut aussi y employer l'orme.

Un des tourillons du rouleau supérieur, *fig.* 7, est terminé par un quarré, auquel on adapte un moulinet croisé, par le moyen duquel on fait tourner ce rouleau, comme on le dira plus bas.

Les tourillons des rouleaux, *fig.* 7 & 8, s'appliquent aux parties arrondies des ouvertures *r s x*, *y z x* des jumelles, *fig.* 6; & le reste de leur espace est rempli des boëtes, des hausses & des calles.

Les boëtes *O P*, *fig.* 9, au nombre de quatre, sont des pieces de bois de même dimension, soit en largeur, soit en épaisseur, que l'ouverture de la jumelle. Elles ont trois pouces & demi; elles sont évuidées cylindriquement pour s'appliquer sur le tourillon. On les garnit intérieurement d'une plaque de fer blanc, dont les oreilles *a, b*, *fig.* 9. percées chacune d'un trou, entrent dans les entailles *a, b*, pratiquées aux faces latérales de la boëte, où elles sont fixées par des clous.

Les hausses *K K* sont aussi au nombre de quatre. Ce sont de petites planches d'un pouce environ d'épaisseur, & des mêmes dimensions du reste que la base des boëtes auxquelles elles doivent s'appliquer.

Les calles sont des pieces de carton, dont le nombre est indéterminé, & dont les dimensions correspondent à celles des hausses auxquelles on les appliquera.

Les deux fermes étant assemblées, pour achever de monter la presse, on fera entrer les tourillons de rouleaux dans les ouvertures des jumelles; savoir, ceux du rouleau dont un des tourillons est terminé par un quarré, *fig.* 7, dans les ouvertures supérieures *r s x*, *fig.* 6; & ceux de l'autre rouleau, *fig.* 8, dans les ouvertures inférieures *y z x*, *fig.* 6. On placera aussi les tenons de la traverse *P O*, *fig.* 5 & 1, dans les mortaises des jumelles, destinées à les recevoir, & où ils seront fixés par les vis *L*, *fig.* 1 & 6, & l'on couronnera cette charpente du sommier *H H*, *fig.* 5 & 6. La fonction du sommier est d'empêcher l'écartement des jumelles.

Cela fait, on introduira dans l'entaille inférieure de chaque jumelle, & du côté de *x y*, *fig.* 6, une boëte *z*, *fig.* 9, garnie de sa plaque de fer blanc, & préalablement enduite de vieux-oing. On enduira de la même maniere le tourillon du rouleau. On placera sous cette boëte une hausse, ensorte que le tourillon du rouleau accole la partie con-

concave *x* de l'ouverture *y z x*. Sur les tourillons du rouleau supérieur, on place de semblables boëtes, surmontées par des hausses recouvertes de calles, jusqu'à ce que les ouvertures *r f x* soient suffisamment garnies.

On ajustera ensuite deux petits ais dans les rainures des bras de la presse, au-dessous desquels on placera une traverse terminée par des queues d'hironde, qui entreront dans les entailles pratiquées aux extrémités des bras. Ces traverses en empêcheront l'écartement.

Une attention essentielle, c'est que la ligne de jonction des deux rouleaux soit plus élevée d'environ un pouce, que la surface supérieure des petits ais dont on vient de parler.

On adapte le moulinet au rouleau supérieur, en faisant entrer le tenon quarré de ce rouleau dans l'ouverture de même forme qu'on voit au centre de la croisée du moulinet, *fig.* 10, & bientôt la presse sera prête à marcher. Il ne s'agit plus que d'y ajuster la table.

La table de la presse est une planche de noyer, d'un pouce & demi environ plus étroite que l'intervalle qui est entre les jumelles. Elle a environ trois piés & demi de longueur; ses faces doivent en être parfaitement dressées, sur-tout celle de dessus; on l'introduit entre les rouleaux, ôtant pour cet effet, s'il est nécessaire, quelques-unes des calles qui remplissent les ouvertures supérieures des jumelles, ou en faisant, au moyen du moulinet, tourner le rouleau supérieur. Une des extrémités de la table étant amincie, elle sera prise par les rouleaux, & entraînée entr'eux dans leur mouvement. Les rouleaux doivent la comprimer fortement. Elle ne doit toucher à aucune autre partie de la presse; c'est par cette raison qu'on a fait la partie supérieure du rouleau de dessous d'environ un pouce plus élevée que la table dormante, composée des petits ais placés entre les bras de la Presse.

Outre la presse qui est à la vérité l'instrument principal, l'attelier de l'imprimeur en taille douce doit encore être pourvû,

1°. de langes.

2°. de linges ou torchons.

3°. d'un tampon ou d'une balle.

4°. de noir de fumée, ou noir d'Allemagne.

5°. d'une marmite de fer pour cuire l'huile de noix.

6°. d'un marbre & de sa molette pour broyer le noir.

7°. d'un poële à feu & d'un gril pour chauffer la planche.

8°. de différens ais & de bacquets pour la trempe du papier.

*Des langes*. Ils sont de laine blanche, d'un bon drap bien foulé sans aucune inégalité. On en emploie quelquefois de serge fine que l'on applique les premiers sur la planche, & qu'on recouvre de langes plus grossiers. Ils n'auront ni ourlet ni lisiere. On s'en pourvoira de deux ou trois grandeurs différentes, pour les changer au besoin selon l'étendue des planches & des papiers; mais comme à force de passer sous le rouleau, ils deviennent durs, & se chargent d'humidité, il est à propos de les étendre le soir; & le matin, lorsqu'ils seront secs, on les maniera, froissera ou foulera en tous sens, pour les bien assouplir. Il faut aussi en avoir de rechange, afin de pouvoir, sans interruption de travail, laver ceux qui sont devenus trop durs, & les débarrasser de la colle qu'ils ont prise du papier mouillé, sur lequel on les a posés si souvent dans le cours du tirage.

*Des linges ou torchons*. Ce sont des lambeaux de vieux linges dont on se servira pour essuyer la planche, lorsqu'elle aura été encrée.

*Du tampon ou de la balle*. On la fait d'un bon linge de chanvre, doux & fin, à demi usé; on le coupe par bandes larges de cinq à six pouces; on roule ces bandes fort serré, comme on rouleroit un ruban, mais le plus fermement possible; on en forme comme une molette de peintre. En cet état on les coud avec du bon fil, en plusieurs doubles, qu'on fait passer à-travers dans tous les sens. On s'aide dans ce travail d'une alene. Le tampon ou la balle bien cousue, & réduite à environ trois pouces de diametre, on la rogne avec un couteau bien tranchant; l'autre côté sera arrondi en demi-boule, afin que le creux de la main s'y puisse appliquer commodément lorsqu'il s'agira d'encrer la planche.

*Du noir de fumée ou du noir d'Allemagne*. Le meilleur noir qui soit à l'usage des Imprimeurs en taille douce se fait par la combustion des matieres résineuses; c'est une véritable suie. *Voyez l'article* NOIR DE FUMÉE. Le bon noir doit avoir l'œil velouté; en le froissant entre les doigts, il s'y écrasera comme l'amidon. Le noir commun n'aura pas un œil si beau; au lieu de l'éprouver doux entre les doigts, on le trouvera rude & graveleux. Il use fort les planches; on le tire des lies du vin brûlées.

*De la marmite à cuire l'huile*. Elle sera de fer, assez grande; il faut que son couvercle s'y ajuste bien exactement. On y mettra la quantité qu'on voudra d'huile de noix, la meilleure & la plus pure, ensorte toutefois qu'il s'en manque au moins quatre à cinq doigts qu'elle ne soit pleine. On la couvrira, & l'on fera bouillir l'huile, ayant attention qu'elle ne se répande & ne s'enflamme. On la remuera souvent, soit avec une pince, soit avec des cuilleres de fer, jusqu'à ce que le feu y prenne légerement de lui-même. On pourra l'allumer avec un morceau de papier enflammé qu'on y jettera, lorsqu'elle sera chaude au point requis; alors on retirera la marmite de dessus le feu, on la placera dans un coin de la cheminée, observant de remuer l'huile. Cette ignition durera au moins une demi-heure, & l'on aura fait la premiere huile, celle qu'on appelle *huile foible*.

On arrêtera la combustion, en fermant la marmite de son couvercle, ou en appliquant à la surface un linge mouillé qui empêche la communication avec l'air.

Cela fait, on aura un vaisseau net, dans lequel on versera l'huile qu'on conservera.

On préparera l'huile forte comme on a préparé l'huile foible, on la laissera seulement brûler beaucoup plus de tems. On poussera l'inflammation jusqu'à ce qu'elle soit devenue épaisse & gluante, ce qu'on reconnoîtra en en laissant tomber quelques goutes sur une assiette; si ces goutes refroidies filent comme un syrop très-fort, l'huile forte est faite.

Il y en a qui jettent dans l'huile bouillante, ou qui font bouillir en même tems & avec elle, une croute de pain ou de la terre d'ombre.

S'il arrivoit que l'huile fût trop brûlée, on ajouteroit dans la marmite une quantité convenable d'huile non brûlée.

Il est prudent de faire cette opération dans un jardin, une cour, ou quelque lieu découvert.

*De la maniere de broyer le noir*. On nettoyera bien le marbre & sa molette, qu'on voit *fig.* 4, on écrasera la quantité de noir qu'on veut broyer. On aura à côté de soi de l'huile foible, on en arrosera peu-à peu le noir; on observera de ne pas mettre trop d'huile à la fois sur le noir, qui veut être broyé le plus à sec qu'il est possible.

Cette détrempe étant faite, on retirera avec le couteau ou l'amassette le noir sur un des angles de la pierre, & reprenant petite portion à petite portion le noir qui n'a été broyé qu'en gros, on le rétendra sur toute la pierre, en repassant dessus la molette en tout sens, jusqu'à ce que le broyement & l'affinage soient achevés.

Le broyement & l'affinage parfaits, on relevera derechef avec le couteau ou l'amassette ce noir. On donnera le même apprêt à celui qu'on aura détrempé, puis on reviendra sur le tout; on le remettra au milieu de la pierre; on y ajoûtera en deux ou trois tours de molette une certaine quantité d'huile forte.

Il faut moins d'huile forte lorsque l'encre apprêtée doit servir à des planches usées, ou dont la gravure n'est pas profonde; un peu d'usage & d'expérience dirigeront là-dessus.

*De la poële à feu & du gril*. On aura une poële de fer ou de fonte, sur laquelle on placera un gril; c'est sur ce gril qu'on posera les planches pour les échauffer médiocrement. Il doit y avoir un peu d'intervalle entre le gril & la poële, pour donner un libre accès à l'air entre la planche & le feu, qui doit être couvert de cendres chaudes.

*De la maniere de tremper le papier*. Pour tremper de grand papier, il faut avoir un baquet plein d'eau claire, & deux forts ais barrés par derriere; que ces ais soient de la grandeur du papier déployé. Les barrures fortifieront les ais & les empêcheront de coffiner, & feront une commodité lorsqu'il s'agira d'enlever les ais avec le papier dont ils seront chargés.

Cela préparé, on prendra cinq ou six feuilles de papier avec les deux mains. On les tiendra par les angles, & on les passera toutes ensemble, deux ou trois fois, dans l'eau claire du baquet, selon que le papier sera plus ou moins fort, plus ou moins collé; ensuite on les étendra sur un des ais, par-dessus celles-ci les cinq ou six autres qu'on aura trempées, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait épuisé la quantité de papier qu'on veut tremper.

Le papier trempé mis sur un des ais on le couvrira de l'autre ais, son côté uni appliqué au papier, & l'on chargera le tout d'un poids pesant, ou l'on serrera les ais dans une presse; cette opération produira deux effets con-

contraires, elle fera entrer dans le papier l'eau dont il a besoin, & elle en chassera celle qui est superflue.

Il faut laisser en cet état le papier jusqu'à ce qu'on veuille tirer. Le papier trempé le soir peut servir le lendemain, & s'il arrive qu'on en ait trempé plus qu'on n'en pourroit employer, on met ce qui en reste entre celui qu'on trempe le soir, & le lendemain on l'emploie le premier.

On trempera plus long-tems le papier fort & bien collé, moins long-tems le papier foible & le moins collé.

On alune quelquefois le papier ou les étoffes sur lesquelles on veut imprimer; l'encre s'y attache plus facilement. Pour cet effet, on dissout de l'alun dans de l'eau bouillante, & l'on trempe le papier de cette eau.

*De la maniere d'encrer & d'imprimer*. L'ouvrier premier de la vignette imprime; l'ouvrier second encre.

La planche gravée ayant été limée par les bords, on en pose l'envers sur le gril, qui est au-dessus de la poële à feu. On la laisse modérément chauffer; on a un torchon blanc & net; on la prend par un des angles; on la porte sur une table bien affermie, & prenant le tampon, & avec le tampon du noir, on applique le tampon & le noir sur la planche, coulant, pressant, frappant en tous sens sa surface, jusqu'à ce que ses traits soient bien chargés de noir.

Si l'on se sert d'un tampon neuf, il faut prendre trois ou quatre fois plus de noir que quand le tampon sera vieux, aura servi, & sera bien abreuvé.

Une attention qu'il ne faut pas négliger, c'est de tenir le tampon & le noir en lieu propre, & où ils ne soient point exposés à la poussiere & aux ordures, car en encrant on feroit des rayures sur la planche.

Lorsque le tampon a beaucoup servi, & qu'il est devenu dur par le noir qui s'y est attaché & séché, il faut en enlever quelques rouelles, & le traiter ensuite comme un tampon neuf.

Ayant donc bien rempli de noir les tailles de la planche, on essuie légerement le plus gros du noir, le superflu qu'on emporte avec un torchon qu'on passe aussi sur les bords de la planche. On a un autre torchon blanc, on y essuie la paume de sa main; on passe ensuite cette main essuyée sur la planche même, hardiment & en tout sens; on réitere cet essuiement sur la planche, & à chaque fois on essuie sa main au torchon blanc, on parvient ainsi à ne laisser à la planche aucun noir superflu; il n'en reste que dans ses tailles, & elle est disposée à l'impression.

Alors on étendra sur la table de la presse, que l'on aura fait venir par le moyen du moulinet de l'un ou de l'autre côté, une feuille du même papier sur lequel on doit imprimer; sur cette feuille de papier on placera un lange fin, sur celui-ci un plus gros, & ainsi de suite jusqu'au dernier, observant que les extrémités des langes ne répondent pas vis-à-vis les unes des autres; que, par exemple, si le premier lange est à sept ou huit pouces loin du rouleau, le second qui le couvre en soit moins éloigné d'un ou deux pouces, & ainsi du troisieme, du quatrieme, &c. on le pratique de cette maniere, pour former par les épaisseurs graduées de tous ces langes comme un plan mesuré qui facilite leur passage sous le rouleau.

Ayant donc tourné le moulinet du sens convenable, & fait par ce moyen passer les langes bien étendus de l'autre côté de la presse, sans toutefois qu'ils en sortent tout-à-fait & qu'ils ne soient plus sous le rouleau, on relevera les langes sur le rouleau, pour découvrir la feuille de papier qui y a passé avec eux, & prenant la planche encrée & essuyée, comme on l'a prescrit, & l'ayant modérément réchauffée, on la posera par l'envers sur la feuille de papier qui est sur la table, observant de laisser des marges paralleles & égales aux côtés opposés. Sur la planche ainsi placée, on posera une feuille de papier trempé. Le papier trempé, pour la commodité de l'*imprimeur*, sera sur un ais, au sommet de la presse. Sur la feuille de papier trempé on mettra une feuille de maculature; on rabattra sur celle-ci les langes, & en tournant le moulinet d'un mouvement doux & uniforme, ce qui est essentiel, le tout sera entraîné entre les rouleaux. La forte pression attachera l'encre dont les tailles de la planche sont chargées, à la feuille de papier trempé, & l'estampe sera tirée. La feuille qu'on aura mise dessous la planche, de même grandeur que la feuille trempée, guidant l'ouvrier, l'estampe sera bien margée. On prend aussi la maculature de même grandeur que la feuille trempée.

L'*imprimeur* releve ensuite les langes sur le rouleau pour découvrir l'estampe, qu'il enleve de dessus la planche, & qu'il place sur la table, *fig.* 3. Il recommence ensuite à encrer la planche; il la replace, & il tire une seconde épreuve, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait entierement employé son papier trempé.

On fait quelquefois passer & repasser plusieurs fois la planche entre les rouleaux, sur-tout lorsque le noir a été détrempé avec de l'huile forte. Dans les autres cas, la planche n'y passe qu'une seule fois.

Alors l'*imprimeur* a deux tables, sur l'une il met les estampes tirées, & sur l'autre celles qui sortent de l'autre côté.

Il arrive encore que l'on pose premierement les langes sur la table; sur les langes une maculature, ensuite le papier; sur le papier, la planche gravée; sur la planche gravée, deux ou trois gros langes, & que tout étant ainsi disposé on tire l'estampe.

On imprime aussi les estampes en plusieurs couleurs. *Voyez* là dessus l'*article* GRAVURE.

Si la planche est inégale, c'est à-dire plus ou moins épaisse en un endroit qu'en un autre, on met dessous, entre la planche & la table, des morceaux de carton ou de gros papier déchiré, suivant la forme de ces inégalités, on parvient à rendre par ce moyen la pression égale par-tout.

S'il arrive que les tailles d'une planche soient remplies de noir séché, il faut la faire bouillir dans de la lessive, ou bien poser la planche à l'envers sur deux petits chenets, & couvrir toute sa surface d'environ un doigt d'épaisseur de cendres sassées, tamisées & détrempées avec de l'eau, puis avec de mauvais papier, ou de la paille, faire du feu pardessous, ensorte que la cendre mouillée soit comme bouillante; en bouillant elle dissoudra & prendra tout le noir des tailles.

Après cela on jettera de l'eau claire sur la planche, jusqu'à ce qu'on n'y apperçoive aucun vestige de cendres. Si on essuyoit la planche sans cette précaution, on ne manqueroit pas de la rayer.

La planche étant ainsi nettoyée, on la serrera dans un endroit sec.

C'est à l'art d'imprimer, comme nous l'avons dit en commençant cet article, que nous devons la multiplication des chefs-d'œuvres des grands Peintres.

Si les anciens qui connoissoient l'art de graver avoient sû tirer des épreuves de leurs planches, il est vraissemblable qu'ils auroient transporté cette invention à l'impression des livres; il n'eût fallu pour cela qu'exercer des écrivains à écrire à rebours une écriture cursive sur des planches vernies; mais peut-être l'art de forger, laminer & planer les planches de cuivre; celui de préparer l'eau, leur étoient-ils inconnus. Du moins il paroît que la plûpart des ouvrages en cuivre qui nous sont parvenus d'eux ont été fondus. Si cela est, ceux qui connoissent ces sortes de travaux, jugeront de la difficulté qu'il y auroit eu à préparer, sans le secours des machines modernes, la quantité nécessaire de planches pour former l'édition d'un livre un peu considérable. Avec ce secours même, on emploie rarement la gravure à l'impression de la lettre, à moins qu'il ne s'agisse que de quelques lignes, ou tout au plus de quelques pages.

IMPRIMERIE, on appelle aussi de ce nom *le lieu où* l'on imprime. Ce lieu ne peut être trop clair; il doit être solidement bâti: les imprimeries de *Paris* en général sont tenues dans des endroits fort incommodes, parce qu'un grand espace de terrein de plain pié est fort-rare. Les maîtres Imprimeurs de Paris sont obligés par leurs réglemens de tenir leurs imprimeries dans l'enceinte de l'université.

IMPRIMERIE-ROYALE, (*Hist. litt.*) elle a été établie par François I. en 1531. Ce prince fit fondre des caracteres hébreux, grecs & latins, dont il confia la garde à Robert Etienne son imprimeur ordinaire, auquel son fils de même nom succéda en 1559.

L'*imprimerie royale* fut perfectionnée sous Louis XIII. placée aux galeries du Louvre, & dirigée par Sebastien Cramoisi. Il eut la garde des poinçons, des matrices & de tout ce qui appartient à l'art d'*imprimerie*. Sebastien Mabre fils d'une de ses filles, lui succéda; celui-ci mourut en 1687. Sa veuve fut continuée dans sa place.

En 1690 M. de Louvois appella de Lyon Jean Anisson; dans les provisions expédiées en 1691 à Jean Anisson, il est qualifié de recteur & conducteur de son *imprimerie royale*, & garde des poinçons, matrices, caracteres, planches gravées, presses & autres ustensiles servant aux impressions.

Jean Anisson céda sa place en 1707 à Claude Rigaud son beau-frere.

Louis Laurent Anisson neveu de Jean Anisson obtint le 19 Mars 1723, la concurrence avec Rigaud; & la

ſurvivance de celui-ci, Rigaud mourut au mois de Juillet ſuivant.

Le 22 Août 1735 Jacques Aniſſon du Perron entra en fonction avec Louis Laurent Aniſſon ſon frere. (1)

C'eſt ce dernier qui préſide maintenant à l'*imprimerie royale* qui, de quelque côté qu'on la conſidere, eſt une des mieux diſpoſées, des plus occupées, des plus riches, des plus vaſtes, & des plus belles qu'il y ait au monde.

C'eſt-là qu'on imprime preſque tous les papiers publics qui émanent du miniſtere.

On y a fait, & on y fait encore des éditions très-précieuſes d'auteurs renommés, en toutes langues & en tous caracteres.

Les mémoires des académies, & quelquefois les ouvrages des académiciens s'impriment à l'*imprimerie royale*.

Lorſqu'il plaît au Roi d'honorer & de gratifier ſpécialement un auteur, il ordonne l'impreſſion de ſon ouvrage à ſon *imprimerie*, & lui fait préſent de ſon édition.

Quelquefois lorſqu'un ouvrage important eſt d'une grande exécution & d'une depenſe conſidérable, le Roi, en qualité de protecteur des lettres, s'en charge, & les exemplaires reſtent entre les mains & à la garde de l'imprimeur du roi. On en fait des préſens aux ambaſſadeurs, aux miniſtres, aux grands & aux gens de lettres qui ſollicitent cette grace, & à qui il eſt rare qu'on la refuſe.

IMPRIMERIE *de Conſtantinople*, (*Hiſt. turq.*) elle a été dreſſée par les ſoins du grand-viſir Ibrahim bacha, qui aimoit la paix & les ſciences. Il employa tout ſon crédit auprès de Achmet III. pour former cet établiſſement, & en ayant eu la permiſſion au commencement de ce ſiecle, il ſe ſervit d'un hongrois éclairé, & d'un juif nommé Jones pour diriger l'entrepriſe. Il fit fondre toutes ſortes de caracteres au nombre de plus de deux cent mille, & l'on commença en 1727 par l'impreſſion d'un dictionnaire turc, dont on a vendu les exemplaires juſqu'à 30 piaſtres. Cette *imprimerie* contient ſix preſſes, quatre pour les livres, & deux pour les cartes.

La révolution arrivée en 1730 par la dépoſition du grand-ſeigneur, & la mort de ſon viſir qui fut ſacrifié, n'a point détruit cet établiſſement, quoiqu'il ſoit contraire aux maximes du gouvernement, aux préceptes de l'alcoran; & aux intérêts de tant de copiſtes qui gagnoient leur vie à copier.

On ſait auſſi que les Juifs ont la liberté d'imprimer en Turquie les livres de leur religion. Ils obtinrent en 1576 d'avoir à Conſtantinople une imprimerie pour cet objet, & dès-lors ils répandirent en Orient les exemplaires de la loi qui y étoient fort peu connus. (*D. J.*) (2)

IMPRIMERIE, c'eſt ainſi que les Tanneurs appellent une grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir les cuirs; c'eſt ce qu'on appelle auſſi les mettre en coudrement. *Voyez* TANNEUR.

IMPRIMEUR, ouvrier travaillant à l'imprimerie: le prote, le compoſiteur, & l'imprimeur à la preſſe, ſont compris ſous ce nom. Pour les opérations différentes de chacun d'eux, *voyez au mot* IMPRIMERIE.

Le prote d'une imprimerie étant celui ſur lequel roule tout le détail, & étant obligé de veiller également ſur les compoſiteurs & les imprimeurs, il doit connoître parfaitement la qualité de l'ouvrage des uns & des autres, & ſur-tout ne pas trop donner à l'habitude & aux préjugés d'état qui nuiſent ſi fort aux progrès de tous les arts. Pour ce qui regarde la *compoſition*, il doit ſavoir ſa langue, & être inſtruit dans les langues latine & greque; poſſéder à fond l'orthographe & la ponctuation; connoître & ſavoir exécuter la partie du compoſiteur, pour lui indiquer en quoi il a manqué, & le moyen le plus convenable pour réparer ſes fautes. Quant à l'*impreſſion*, il doit avoir aſſez de goût pour décider quelle eſt la teinte qu'il faut donner à l'ouvrage; avoir l'œil à ce que les étoffes ſoient préparées convenablement; ſavoir par quel endroit peche la preſſe quand l'ouvrage ſouffre, & connoître aſſez toutes ſes parties pour les faire réparer au beſoin & comme il convient. Pour la lecture des *épreuves*, comme c'eſt ſur lui que tombe le reproche des fautes qui peuvent ſe gliſſer dans une édition, il faudroit qu'il connût autant qu'il eſt poſſible, les termes tirés, & ſavoir à quelle ſcience, à quel art, & à quelle matiere ils appartiennent. Il y a de l'injuſtice à lui imputer les irrégularités, quelquefois même certaines fautes d'ortographe; chaque auteur s'en faiſant une à ſon goût, il eſt obligé d'exécuter ce qui lui eſt preſcrit à cet égard. En un mot on exige d'un prote qu'il joigne les connoiſſances d'un grammairien à l'intelligence néceſſaire pour toutes les parties du manuel de ſon talent. *Voyez* PROTE.

Il faut au compoſiteur, pour exceller dans ſon état, une grande partie des qualités néceſſaires dans le prote, puiſque c'eſt parmi ſes ſemblables que l'on choiſit ce dernier. Il a beſoin dans ſes opérations d'une grande attention pour ſaiſir le ſens de ce qu'il compoſe, & placer la ponctuation à-propos; pour ne rien oublier, & ne pas faire deux fois la même choſe, fautes dans leſquelles la plus légere diſtraction fait ſouvent tomber. Il doit éviter dans ſa compoſition les mauvaiſes diviſions d'une ligne à l'autre (on ne devroit jamais diviſer un mot d'une page à l'autre); eſpacier également tous les mots de la même ligne, & tâcher qu'une ligne ſerrée ne ſuive ou ne précede pas une ligne trop au large; mettre de l'élégance dans ſes titres, ſans défigurer le ſens; qu'il prenne garde, en corrigeant ſes fautes, de rendre ſa compoſition auſſi belle & auſſi bien ordonnée que s'il n'y avoit pas eu de fautes; en un mot, qu'il exécute ce qui lui eſt preſcrit à l'*article* IMPRIMERIE. *Voyez* auſſi COMPOSITEUR.

Un imprimeur à la preſſe doit joindre à une grande attention ſur la teinte & le bel œil de l'impreſſion, beaucoup de capacité pour juger d'où peuvent provenir les défauts de ſon impreſſion, ſoit dans le dérangement de quelqu'une des parties de la preſſe, ſoit dans le mauvais apprêt de ſes balles, de ſon papier & de ſes étoffes, ſoit enfin dans la façon de manœuvrer. Son talent eſt de faire paroître l'impreſſion également noire & nette, non-ſeulement ſur la même feuille, mais ſur toutes les feuilles du même ouvrage, & de faire que toutes les pages tombent exactement l'une ſur l'autre. *Voyez* IMPRIMERIE.

Il faut pour une belle impreſſion, qu'elle ne ſoit ni trop noire, ni trop blanche; elle doit être d'un beau gris: trop noire, elle vient pochée, le caractere paroît vieux, & ſon œil eſt plein; trop blanche, elle vient égratignée, & fatigue les yeux du lecteur. Au reſte on en juge mieux à la vûe que par raiſonnement.



(1) Je dirai, à la gloire qui eſt ſi juſtement dûe à l'imprimérie Royale, que Jacques François Colombes premier imprimeur du Roi eſt un homme très-profond dans les Sciences, & qu'en 1746. un des ſavants Religieux de la Congregation de S. Maur, en a fait l'éloge comme d'une perſonne qui ſavoit parfaitement non ſeulement les langues latine, & greque, mais encore l'hebraïque. *Vir non latine ſolum, & græce ſciens, ſed etiam hebraicis litteris egregie inſtructus.* (*A*)

(2) Me ſeroit-il permis de terminer cet article typographique, en annonçant au public l'invention d'une preſſe portative, & infiniment ſimple, dont je ſuis l'auteur! Ses opérations ſont bien plus promptes, & bien moins embaraſſantes, que celles des preſſes ordinaires: les expériences qui en ont été faites, en ſont autant de preuves & ſemblent lui devoir mériter l'honneur de pouvoir être de quelque utilité aux miniſtres des couronnes & aux généraux d'armée, lorſqu'ils ſont en campagne; elle leur faciliteroit une prompte expédition, & diſtribution des ordres, qui doivent être donnés en un inſtant en pluſieurs endroits différents, & en même tems.

Deux morceaux de bois de Noyer, ou planches un peu épaiſſes, bien unies, coupées d'équerre ſur la grandeur d'une feuille de papier à peu-près, & reunies enſemble en forme de tabatiere, attachées ſur l'un des côtés, & avec un manche ſur l'autre côté de la planche ſupérieure, forment tout le corps de cette machine: elle s'ouvre, & ſe ferme pour les opérations néceſſaires. Il y a entre ces deux planches unies enſemble, autant d'eſpace, qu'il y en a beſoin pour contenir la forme des caracteres, ou lettres, & tout ce qui convient pour l'impreſſion. Lorsqu'on veut ſe ſervir de cette machine, il faut l'ouvrir, & aſſujettir la partie inférieure avec des vis ſur une table de bois quelle qu'elle ſoit, qui ait cependant un peu de conſiſtance: on place ſur cette partie inférieure un chaſſis qui doit contenir les caracteres, & on l'arrête avec de vis amovibles pour pouvoir y ſerrer les caracteres à diſcretion, après qu'on les y a placés dans l'ordre qui eſt convénable. On place ſur la partie intérieure de l'autre planche le morceau d'étoffe de laine mais bien gros & redoublé; la feuille de papier, qu'on doit imprimer; la friſquette nouée vers le côté du manche, pour couvrir les marges de la feuille à imprimer, & pour lui conſerver ſa blancheur, & on y ajuſte deux aiguilles ou pointes d'acier, qui ſervent à fixer tout ce qu'on vient de décrire: ces pointes paſſent par des trous, & y ſont aſſujetties par derriere avec des vis pour les pouvoir ôter lorſqu'elles ſe gâtent. Il faut enfin avoir un chevalet de bois pour ſoutenir par-derriere cette planche lorſqu'on l'ouvre, afin qu'elle ne s'ouvre plus qu'il ne faudroit.

Le tout ainſi diſpoſé, on donne l'encre aux caracteres avec les balles, qui en ſont imbibées extérieurement, on ferme la machine, & on en preſſe les deux parties l'une ſur l'autre par le moyen du manche dont on a parlé.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir connoiſſance des preſſes ordinaires d'imprimérie pour concevoir la facilité, & l'avantage de cette preſſe portative, n'y ayant non plus de difficulté à la mettre en œuvre, lorſqu'elle eſt une fois diſpoſée, qu'il y en a à ouvrir, & refermer un livre, & à en comprimer les feuilles par le moyen de ſa couverture. (*D*)

Il n'eſt peut-être pas inutile ici qu'un *imprimeur* faſſe obſerver aux auteurs que c'eſt ſouvent leur faute ſi leurs livres ont beſoin de ſi longs errata. Leur négligence à écrire liſiblement les noms propres & les termes de ſciences ou d'arts qui ne peuvent être familiers à un compoſiteur, en eſt preſque toujours la cauſe. Il eſt impoſſible qu'un *imprimeur* entende aſſez bien toutes les matieres ſur leſquelles il travaille, pour ne pas ſe tromper quelquefois. On engage les gens de lettres à vouloir bien faire attention à cet avertiſſement, pour que leurs œuvres ne ſoient pas deshonorées auſſi ſouvent qu'elles le ſont par des fautes groſſieres.

A l'art d'exprimer & de communiquer nos penſées les plus abſtraites, à l'art d'écrire, on ne pouvoit rien ajoûter de plus intéreſſant, que celui de répéter cette écriture avec promptitude, avec élégance, avec correction, & preſque à l'infini, par le moyen de l'imprimerie. De-là vint que bien-tôt après ſa découverte, les *imprimeurs* ſe formerent & ſe multiplierent en ſi grand nombre.

Mais nous devons parler ici principalement de ceux qui joignirent à la ſcience de l'art une vaſte érudition, & une grande connoiſſance des langues ſavantes; il y en a même pluſieurs qui ſe ſont immortaliſés par d'excellens ouvrages ſortis de leurs mains. Voici les noms des plus illuſtres, à qui tous les peuples de l'Europe doivent de la reconnoiſſance, car ils ont tous profité de leur ſavoir, de leurs travaux, & de leur induſtrie.

*Amerbach* (*Jean*) *Amerbachius*, Baslois, fleuriſſoit ſur la fin du xv. ſiecle. Il publia divers auteurs, entre leſquels il corrigea lui-même les œuvres de ſaint Ambroiſe qu'il mit au jour en 1492, & celles de ſaint Auguſtin qu'il n'acheva qu'en 1506, aidé des ſecours de ſon frere; ne deſirant que la perfection de l'imprimerie, il fondit de nouveaux caracteres ronds, ſupérieurs à ceux qu'on connoiſſoit en Allemagne: & pour ſoutenir ſon art dans ſa patrie, il y appella Froben & les Pétri. Il étoit extrèmement jaloux de la correction des livres qu'il publioit. Il eut des enfans qui ſe diſtinguerent dans la république des lettres, & il leur fit promettre en mourant de donner au public les œuvres de ſaint Jérome, ce qu'ils exécuterent avec fidélité.

*Badius* (*Joſſe*), en latin *Jodocus Badius*, *Aſcenſius*, parce qu'il étoit d'Aſſche, bourg du territoire de Bruxelles, où il naquit en 1462. Il ſe rendit célébre par ſon ſavoir & par ſes éditions; ayant été reçu profeſſeur en grec à Paris, il y établit une belle imprimerie, ſous le nom de *prælum aſcenſianum*, de laquelle ſortirent entr' autres ouvrages, nos meilleurs auteurs claſſiques, imprimés en caracteres ronds, peu connus avant lui dans ce royaume, & qu'il ſubſtitua au gothique, dont on ſe ſervoit auparavant. Cependant ſes caracteres n'ont pas l'agrément de ceux des Etiennes, mais ſes éditions ſont correctes. Il mettoit d'ordinaire ce vers latin à la premiere page de ſes livres.

*Ære meret* Badius, *laude auctorem*, *arte legentem*.

Il mourut à Paris en 1535. Deux de ſes filles épouſerent de fameux *imprimeurs*, l'une Michel Vaſcoſan, l'autre Robert Etienne. Cette derniere ſavoit très-bien le latin. Son fils Conrard Badius prit le parti de ſe retirer à Genève, où il fut à ſon tour imprimeur & auteur. Les fils, filles & gendre de Joſſe Badius, firent tous à l'envi proſpérer avec zele l'art admirable de l'Imprimerie.

*Blæuv* (*Guillaume*) dit *Janſonius Cæſius*, né en Hollande dans le xvij. ſiecle avoit été ami particulier & diſciple de Tycho-Brahé. Ses ouvrages géographiques & ſes magnifiques impreſſions rendent ſa mémoire honorable.

*Bomberg* (*Daniel*), natif d'Anvers dans le xv. ſiecle, alla s'établir à Veniſe, où après avoir appris l'hébreu, il s'acquit une gloire durable par ſes éditions hébraïques de la bible, en toutes ſortes de formats, & par les commentaires des Rabbins qu'il mit au jour. Il commença ce travail en 1511, & le continua juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1550. On fait grand cas de ſa bible hébraïque publiée l'an 1525, en quatre volumes in-fol. Il a donné le Thalmud, en xj. volumes *in-folio*: il imprima trois fois cet ouvrage, & chaque édition lui coûta cent mille écus. On dit qu'il dépenſa quatre millions d'or en impreſſions hébraïques, & qu'il mourut fort pauvre. Alors l'imprimerie étoit glorieuſe, aujourd'hui ce n'eſt qu'un art lucratif.

*Camuſat* (*Jean*) ſe diſtingua dans le xvij. ſiecle à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer que de bons livres en eux-mêmes, ſans en enviſager le profit, de ſorte qu'on regardoit comme une preuve de bonté pour l'ouvrage, lorſqu'il ſortoit de ſon imprimerie.

*Colines* (*Simon de*), en latin *Colinæus*, né au village de Gentilly près de Paris, dans le xvj. ſiecle; il épouſa la veuve de Henri Etienne l'aîné, employa d'abord les caracteres d'Etienne, mais dans la ſuite il en fondit lui-même de beaucoup plus beaux. Il introduiſit en France l'uſage du caractere italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers; & ſon italique eſt préférable à celui d'Alde Manuce, qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs donnés par Colines, ſont d'une beauté & d'une correction admirable. Il y a de lui une édition du teſtament grec, où le fameux paſſage de l'épitre de Saint Jean des trois témoins manque. J'ai une fois acheté par curioſité un petit teſtament latin dédié au pape, approuvé & imprimé à Louvain, où ce paſſage ne ſe trouvoit pas mieux. Colines mourut, à ce qu'on croit, vers l'an 1647; mais on ignore l'année de ſa naiſſance.

*Commelin* (*Jérome*) né à Douay, s'établit & mourut à Heidelberg en 1597. Non-ſeulement ſes éditions ſont recherchées des curieux, mais il étoit lui-même très-ſavant dans la langue greque; nous en avons pour preuve des notes de ſa façon ſur Héliodore, Apollodore, & quelques autres auteurs.

*Coſter* (*Laurent*), natif de Harlem, eſt celui à qui ſes compatriotes attribuent l'invention de l'imprimerie. Ils diſent qu'avant l'an 1440 il forma les premiers caracteres de bois de hêtre, qu'enſuite il en fit d'autres de plomb & d'étain, & qu'enfin il trouva l'encre dont l'Imprimerie ſe ſert encore. En conſéquence de cette opinion on grava ſur la porte da la maiſon de cet homme ingénieux, l'inſcription ſuivante: *Memoriæ ſacrum*, *typographia*, *ars artium omnium conſervatrix*, *nunc primùm inventa*, *circa annum* 1440. On conſerve encore ſoigneuſement dans la ville de Harlem le premier livre fait par cet artiſte, & qui porte pour titre, *ſpeculum humanæ ſalvationis*; mais le lecteur peut voir ce qu'on a lieu de penſer de la découverte de Coſter, au mot IMPRIMERIE.

*Cramoiſi* (*Sébaſtien*), né à Paris dont il fut échevin. Il obtint par ſon mérite la direction de l'imprimerie du Louvre, établie par Louis XIII. mourut en 1669, & eut pour ſucceſſeur ſon petit-fils. Mais quoique pluſieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exactitude, ni la beauté de celles qui ſont ſorties des imprimeries des Etienne, des Manuce, des Plantin, & des Froben. Les Martin, Coignard & Muguet ont ſuccédé aux Cramoiſi, & ont à leur tour enrichi la république des lettres, d'éditions très-belles & très-eſtimées.

*Creſpin* (*Jean*) en latin *Criſpinus*, natif d'Arras au commencement du xvj. ſiecle, & fils d'un juriſconſulte, étoit fort verſé dans le droit, le grec & les belles-lettres; fut reçû avocat au parlement de Paris; mais s'étant retiré à Genève vers l'an 1548, pour y profeſſer en ſûreté le calviniſme, il y fonda une belle imprimerie dans laquelle il publia entr'autres ouvrages un excellent lexicon grec & latin, *in-folio*, dont la premiere édition vit le jour en 1560. Creſpin mourut de la peſte en 1572. Euſtache Vignon ſon gendre continua & perfectionna l'imprimerie que ſon beau-pere avoit établie.

*Dolet* né à Orléans dans le xvj. ſiecle, imprimeur & Libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Etienne Dolet, bon humaniſte, & brûlé à Paris le 3 Août 1546, pour ſes ſentimens ſur la religion. Il auroit encore imprimé la verſion françoiſe de la plûpart des œuvres de Platon, du malheureux Etienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par ſon ſupplice.

*Elzévirs* (*les*), bien des gens regardent les Elzévirs comme les plus habiles *imprimeurs*, non-ſeulement de la Hollande, mais de toute l'Europe. Bonaventure, Abraham, Louis, & Daniel Elzévirs, ſont les quatre de ce nom, qui ſe ſont tant diſtingués dans leur art. A la vérité, ils ont été fort au-deſſous des Etiennes, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques; mais ils ne leur ont cédé, ni dans le choix des bons livres qu'ils ont imprimés, ni dans l'intelligence du métier; & ils les ont ſurpaſſé pour l'agrément & la délicateſſe des petits caracteres. Leur Virgile, leur Térence, leur Nouveau Teſtament grec, & quelques autres livres de leur preſſe, où il ſe trouve des caracteres rouges, ſont des chefs-d'œuvres de leur art. Ils ont imprimé pluſieurs fois le catalogue de leurs éditions, qui comprennent entre autres tous les auteurs claſſiques, dont les petits caracteres ſont auſſi jolis, que nuiſibles à la vûe.

*Etienne* (*les*), je les regarde comme les rois de l'Imprimerie, tant pour l'érudition, que pour les éditions greques & hébraïques. On nomme huit Etiennes, qui ſe ſont illuſtrés dans leur carriere; mais Robert Etienne, & Henri II. ſon fils, ſe ſont immortaliſés par leur

goût

goût pour leur art, & par leur ſavoir. Ils tiennent l'un & l'autre un grade ſupérieur dans la république des lettres.

Le célebre Robert Etienne avoit acquis une connoiſſance éminente des langues & des humanités. Il s'appliqua particulierement à mettre au jour de magnifiques éditions des bibles hébraïques & latines. Il eſt le premier qui les ait diſtinguées par verſets: François I. lui donna ſon imprimerie royale. Claude Garamond, & Guillaume le Bé en fondirent les caracteres; mais les traverſes injurieuſes que Robert Etienne eſſuya, l'obligerent de quitter ſa patrie vers l'an 1551, & de ſe retirer à Genève, pour y profeſſer ſa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célebre, ſont celles de toute l'Europe, où l'on voit le moins de fautes d'impreſſion. Mill aſſure que dans ſon Nouveau-Teſtament grec des éditions de 1546, 1549, & 1551, ainſi que dans l'édition de 1549 in-ſeize, il ne s'y trouve pas une ſeule faute typographique, & qu'il n'y en a qu'une dans la préface latine, ſavoir *pulres* pour *plures*. On ſait par quel moyen il parvint à cette exactitude: il expoſoit à ſa boutique & affichoit ſes dernieres épreuves à la porte des colléges en promettant un ſol aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvriroient, & il leur tenoit exactement ſa parole.

Il mourut à Genève le ſept Septembre 1559, agé de 56 ans, après s'être comblé de gloire; je dis *comblé de gloire*, parce que nous devons peut-être autant à ſon induſtrie ſeule qu'à tous les autres ſavans & artiſtes qui ont paru en France depuis François I. juſqu'à nos jours.

Son beau tréſor de la langue latine a immortaliſé ſon nom, quoiqu'il ait été ſecouru dans ce travail par Budé, Tuſan, Baif, Jean Thirry de Beauvoiſis, & autres. La premiere édition eſt de Paris 1536, la ſeconde de 1542, la troiſieme à Lyon en 1573, & la derniere à Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son deſintéreſſement & ſon zele pour le bien public, peignent le caractere d'un digne citoyen. Je ne lui dois point d'éloges à cet égard; mais du-moins ne falloit-il pas le calomnier, juſqu'à l'accuſer d'avoir volé les caracteres de l'imprimerie du Roi en ſe retirant, & d'avoir été brûlé en effigie pour ce ſujet.

Il entretenoit chez lui dix à douze ſavans de diverſes nations; & comme ils ne pouvoient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint ſi familiere dans cette maiſon, que ſes correcteurs, ſa femme, ſes enfans, & les anciens domeſtiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laiſſa un frere & deux fils dont il me convient de parler.

*Etienne* (*Charles*), frere de Robert I. après s'être fait recevoir docteur en Medecine dans la faculté de Paris, eut l'imprimerie du Roi & la ſoutint honorablement. Les Anatomiſtes lui doivent trois livres *de diſſectione partium corporis humani*, qui ne ſont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545 in-folio avec figures, & l'année ſuivante en François chez Colinée. Charles Etienne a le premier prouvé contre Galien, que l'œſophage ſe diviſoit ſéparément de la trachée-artere, & que la membrane charnue étoit adipeuſe. Il mourut en 1568, ne laiſſant qu'une fille nommée *Nicole*, auteur de quelques ouvrages en proſe & en vers. Elle fut recherchée par Jacques Grévin, medecin & poëte; & c'eſt pour elle qu'il compoſa ſes *amours d'Olympe*; mais elle épouſa Jean Liébaud medecin.

*Etienne* (*Robert II*) ne voulut pas ſuivre ſon pere à Genève, & fut conſervé conjointement avec ſon oncle Charles dans la direction de l'imprimerie royale, où il fit imprimer depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de ſon pere.

*Etienne* (*Henri II.*) fils de Robert I. & frere de Robert II. eut la réputation d'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, & des plus érudits dans les langues greque & latine. Il publia le premier tout jeune encore, les poéſies d'Anacréon, qu'il traduiſit en latin. Il compoſa l'apologie pour Hérodote, eſpece de ſatyre contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, dont il échappa par la fuite; mais il s'eſt immortaliſé par ſon tréſor de la langue greque, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598. agé de 70 ans, laiſſant des fils, & une fille qu'Iſaac Caſaubon ne dédaigna pas d'épouſer.

Almelovéen a donné la vie des Etienne, qu'on peut lire: cette famille a produit je ne ſai combien de gens de mérite.

*Fauſt* (*Jean*) aſſocié pour l'imprimerie au célebre Guttenberg, qui lui en apprit le ſecret. Ils imprimerent conjointement avec le ſecours de Schoeffer, pluſieurs livres, & entr'autres la bible, dont les facteurs de Fauſt apporterent en 1470, divers exemplaires à Paris, qu'ils vendirent d'abord ſoixante écus piece, au lieu de quatre-vingt ou cent écus, qu'ils en pouvoient tirer. Ce bon marché ſurprit les acheteurs, qui ne ſe laſſoient d'admirer la parfaite reſſemblance qu'ils trouvoient dans l'écriture de toutes ces bibles. Ils furent encore plus étonnés de voir ces facteurs en diminuer le prix juſqu'à trente écus; & n'en pouvant démêler la cauſe, ils les accuſerent de magie. Enfin, ils apprirent que leurs exemplaires de la bible n'étoient point écrits, mais imprimés ſans aucun ſortilége, par un nouvel art, & à peu de frais, en comparaiſon de l'écriture. Alors il ſe pourvurent en juſtice contre les facteurs de Fauſt; mais le Parlement mit à néant toutes les demandes de ceux qui avoient acheté des bibles de ces étrangers, & les condamnerent à les payer.

*Froben* (*Jean*), natif d'Hammelburg, s'établit à Basle, & y fit fleurir l'Imprimerie ſur la fin du xv. ſiecle. Il fut le premier dans toute l'Allemagne qui ſut joindre à la délicateſſe de ſon art, le choix des bons auteurs. On lui doit la premiere édition des ouvrages d'Eraſme en neuf tomes in-folio, les ouvrages de S. Jérôme, & de S. Auguſtin; & l'on prétend que ce ſont ſes trois chefs-d'œuvre pour l'exactitude. Il mourut en 1527, laiſſant à ſon fils Jérôme, & à ſon gendre Epiſcopius, le ſoin de maintenir la réputation de ſon imprimerie. Nous devons à ces deux derniers, aidés de Sigiſmond Gélénius pour la correction des épreuves, l'édition des peres grecs qu'ils commencerent par les ouvrages de S. Baſile; mais quelque exactes qu'elles ſoient, celles du Louvre en ont fait tomber le mérite & le prix.

*Gérine* (*Ulric*), allemand, fut un des trois *imprimeurs*, que les docteurs de la maiſon de Sorbonne firent venir à Paris vers l'an 1470, pour y faire les premieres impreſſions: les deux autres étoient Martin Crantz, & Michel Friburger. Il paroît en 1477, que Géring reſta le maître des imprimeries établies par la Sorbonne, & qu'il s'aſſocia Maynial en 1479; Rembolts prit la place de ce dernier en 1489, & Géring travailloit encore avec lui en 1508. Il mourut en 1510, & employa les grandes richeſſes qu'il avoit acquiſes dans ſon art, à des fondations conſidérables en faveur des colléges de Sorbonne & de Montaigu. Le premier livre qui ſortit de la preſſe de la maiſon de Sorbonne, ſont les épitres de Gaſparinus Pergamenſis. Ce choix ſeul prouve aſſez la barbarie dans laquelle nous étions alors plongés, & que l'art même de l'Imprimerie ne put diſſiper de long-tems.

*Gravius* (*Henri*), né à Louvain, où il avoit enſeigné la Théologie; mais il ſe rendit à Rome, appellé par le pape Sixte V, qui lui donna l'intendance de la bibliotheque, & de l'imprimerie du Vatican. Il y mourut peu de tems après, en 1591, agé de 55 ans.

*Gryphius* (*Sébaſtien*), né à Reutlingen, ville de Souabe, ſur la fin du xv. ſiecle, *vir inſignis ac litteratus*, dit Majorage. Il s'établit à Lyon, où il s'acquit un honneur ſingulier, par la beauté & l'exactitude de ſes impreſſions. On eſtime beaucoup ſes éditions de la bible en hébreu, & même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la bible latine qu'il publia en 1550, en 2 vol. in-folio. Il ſe ſervit pour cette édition latine du plus gros caractere qu'on eût vu juſqu'alors. Elle ne cede pour la beauté qu'à la ſeule bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son tréſor de la langue ſainte de Pagnin, qu'il mit au jour en 1529, eſt un chef-d'œuvre. Il avoit de très-habiles correcteurs; l'errata des commentaires ſur la langue latine d'Etienne Dolet, n'eſt que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme 2. vol. in-folio. Gryphius mourut en 1556, à l'âge de 63 ans; mais ſon fils Antoine Gryphius continua de ſoutenir la réputation de l'imprimerie paternelle.

*Guttenberg* (*Jean*), voilà le citoyen de Mayence, à qui l'opinion générale donne l'invention de l'Imprimerie dans le milieu du xv. ſiecle.

Après avoir eſſayé quelque tems l'idée qu'il en avoit conçûe, il s'aſſocia Jean Fauſt, riche négociant de la même ville; & avec l'aide de Schoeffer, qui étoit alors domeſtique, & qui depuis fut gendre de Fauſt; ils travaillerent à exécuter leur deſſein depuis 1440. Leur ébauche étoit d'abord très-imparfaite, puiſqu'ils ne firent que tailler des lettres ſur des planches de bois, comme on fait quand on veut écrire ſur les vignettes gravées en bois. Mais ayant remarqué la longueur du travail qu'ils avoient mis à imprimer de cette maniere un vocabulaire latin, intitulé *Catholicon*, ils inventerent des lettres détachées & mobiles qu'ils firent de bois dur, juſqu'à ce

que Schoeffer s'avvisa de frapper des matrices, pour avoir des lettres de métal fondu.

Tritheme qui nous apprend ces particularités, les écrivoit en 1514 dans sa chronique de Hirshaugen, où il assûre qu'il les tenoit de Schoëffer lui-même; & son témoignage sur cette matiere, est appuyé par l'auteur d'une chronique allemande, qui écrivoit en 1499, & qui dit qu'il savoit ce fait particulier d'Orlic Zell hanovrien, imprimeur à Cologne.

Il est certain, que de toutes les premieres impressions qui portent quelque date, on n'en connoît point de plus anciennes, que celles de Faust & de Schoëffer. D'ailleurs, ils se sont toûjours donnés pour les premiers *Imprimeurs* de l'Europe, en marquant que Dieu avoit favorisé la ville de Mayence, de l'invention de ce bel art, sans qu'on voye que personne pendant cinquante ans les ait démentis, ni ait attribué cette découverte à d'autre. Consultez l'article IMPRIMERIE, *Hist. des inventions modernes*.

*Hervagius (Jean)*, nè à Basle, contemporain d'Erasme, qui l'estimoit beaucoup. Si Alde Manuce, dit-il, a mis le premier au jour le prince des orateurs grecs, nous sommes redevables à Hervagius, de l'avoir fait paroître dans un état beaucoup plus accompli, & de n'avoir épargné ni soin, ni dépense, pour lui donner sa perfection. L'imprimerie de Basle, établie par Amerbach, soutenue par Froben, ne tomba point sous Hervagius, qui épousa la veuve de ce dernier.

*Jenson (Nicolas)*, né en France, alla s'établir à Venise en 1486, où il surpassa par la beauté de ses caracteres, les imprimeurs allemans que cette ville avoit eu jusqu'alors, & jetta les fondemens de la réputation que l'imprimerie de Venise s'acquit depuis par les beaux talens des Manuces.

*Juntes (les) Juntæ*, sont à jamais célebres entre les *Imprimeurs* du xvj. siecle. Ils s'établirent à Florence, à Rome, & à Venise, & tinrent le premier rang dans l'Italie avec les Manuces. Nous ne cessons d'admirer les éditions dont on leur est redevable; & on a des catalogues qui font voir avec étonnement l'étendue & la multiplicité de leurs travaux.

*Maire (Jean)*, hollandois, prit le parti de se fixer à Leyde, & d'y donner de charmantes éditions de livres latins. Grotius, Vossius, & Saumaise, en faisoient grand cas.

*Manuces (les)*, ces habiles & laborieux artistes d'Italie, ont élevé l'Imprimerie dans leur pays au plus haut degré d'honneur.

Alde Manuce, *Aldus Pius Manucius*, le chef de cette famille, étoit natif de Bassano dans la marche Trévisane. Il a illustré son nom par ses propres ouvrages. On a de lui des notes sur Homere & sur Horace, qui sont encore estimées; mais il est le premier qui imprima correctement le grec sans abbréviations, & grava de même que Colines, les caracteres romains de son imprimerie. Il mourut à Venise en 1516, dans un age fort avancé.

*Paul Manuce* son fils, né en 1512, soutint la réputation de son pere, & fut également versé dans l'intelligence des langues & des humanités. On lui doit en ce genre la publication d'excellens ouvrages de sa main, sur les antiquités greques & romaines, outre des lettres composées avec un travail infini. On lui doit en particulier une édition très-estimée des œuvres de Cicéron, avec des notes & des commentaires.

Pie IV. le mit à la tête de l'imprimerie apostolique & de la bibliotheque vaticane. Il mourut à 62 ans en 1574, & eut pour fils Alde Manuce le jeune, qui servit encore à rehausser sa gloire.

En effet, ce dernier passa pour l'un des plus savans hommes de son siecle. Clément VIII. lui donna la direction de l'imprimerie du Vatican; mais cette place étant d'un fort modique revenu, il fut contraint pour subsister, d'accepter une chaire de rhétorique, & de vendre la magnifique bibliotheque que son pere, son ayeul, ses grands oncles, avoient formée avec un soin extrème, & qui contenoit, dit-on, quatre-vingt mille volumes. Enfin, il mourut à Rome en 1597, sans autre récompense, que les éloges dus à son mérite; mais il laissa des ouvrages précieux; tels sont ses commentaires sur Cicéron, Horace, Salluste, & Velleius Paterculus, de même que son livre *dell' antichità delle romane inscrizioni*. Ses *lettere* sont écrites avec la politesse d'un homme de cour qui seroit très-éclairé.

*Mentel (Jean)*, gentilhomme allemand de Strasbourg, à qui quelques auteurs attribuent l'invention de l'Imprimerie en 1440. Ils disent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier, puis d'étain fondu, & ensuite d'une matiere composée de plomb, d'étain, de cuivre, & d'antimoine, mêlés ensemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttenberg pour faire des matrices & des moules; & qu'ensuite Guttenberg se rendit à Mayence, où il s'associa Faust. Mais, outre que tous ces faits ne sont point appuyés de preuves, on ne produit aucun livre imprimé dans les premiers tems à Strasbourg. Enfin, il est certain que Guttenberg & ses associés, ont passé pendant 50 ans, pour les inventeurs de l'Imprimerie, & s'en sont glorifiés hautement, sans que personne se soit alors avisé de les démentir, ni de leur opposer Mentel.

*Millanges (Simon)*, né dans le Limousin en 1540, après avoir fait ses études, se rendit à Bourdeaux en 1572, pour y dresser une belle imprimerie. Les jurats de cette ville soutinrent cette entreprise de leur argent & de leur crédit. Millanges se distingua par la correction de ses éditions, & mourut en 1621 âgé de 82 ans, ayant été un des bons *imprimeurs* du royaume pendant près d'un demi-siecle.

*Morel (les)*, nous devons aux Morels bien des éloges pour leur savoir & les beaux livres qu'ils ont publiés.

Morel (Guillaume), né en Normandie, selon la Croix du Maine, & célebre *imprimeur* de Paris, étoit savant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'imprimerie royale, après que Turnebe se fut démis de cet emploi en 1555. Ses éditions greques sont fort estimées. Il commença lui-même quelques ouvrages, entr'autres un dictionnaire grec, latin, françois. Il mourut en 1564.

Morel (Frédéric), apparemment parent éloigné de Guillaume, versé dans les langues savantes, fut gendre & héritier de Vascosan, dont il fit valoir l'imprimerie, & mourut à Paris en 1583, agé d'environ 60 ans, laissant un fils d'un mérite supérieur, nommé semblablement *Frédéric*.

Celui-ci après avoir été professeur & *interprete* du Roi, fut pourvu de la charge d'*imprimeur* ordinaire de Sa Majesté, pour l'hébreu, le grec, le latin, & le françois. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés & traduits du grec sur les manuscrits de la bibliotheque du Roi, avec des notes, sont des preuves authentiques de son érudition. Il mourut en 1630, agé de 78 ans, & laissa deux fils, Claude, & Gilles.

Claude Morel donna les éditions de plusieurs peres grecs, entr'autres de S. Athanase. Gilles Morel son frere lui succéda, & publia les œuvres d'Aristote en quatre vol. in-folio, outre la grande bibliotheque des peres, qu'il mit au jour en 1643, en dix-sept volumes in-folio. Gilles Morel est devenu conseiller au grand-conseil.

*Moret (Jean)*, flamand, gendre de Plantin, & son successeur à Anvers. Plusieurs de ses éditions ne sont pas moins belles, ni moins exactes que celles de son beau-pere. Le docte Kilien donna son tems à les corriger jusqu'en 1607. Moret finit ses jours en 1610, & laissa son imprimerie à son fils Balthasar Moret. Celui-ci se fit connoître par son érudition, & par ses commentaires géographiques sur le théatre du monde d'Ortélius. Il mourut en 1641.

*Nivelle (Sébastien)*, libraire & *imprimeur* de Paris, fleurissoit au milieu du xvj. siecle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ses dépens, on ne doit jamais oublier le corps du Droit civil avec les commentaires d'Accurse. C'est un livre précieux, un chef-d'œuvre que Nivelle fit paroître en 1576, en cinq volumes in-folio; mais Olivier de Harzy, & Henri Thierry *imprimeurs*, en partagent aussi la gloire.

*Oporin (Jean)*, natif de Basle, après d'excellentes études, prit le parti de l'Imprimerie, en s'associant aux Winter. Il faisoit rouler continuellement six presses, avoit plus de cinquante ouvriers, corrigeoit toutes les épreuves, & s'attachoit sur-tout à imprimer les ouvrages des anciens avec beaucoup de soin & d'exactitude; mais il mourut fort endetté en 1568, à 61 ans. On lui doit des tables très-amples de Platon, d'Aristote, de Pline, & autres auteurs de l'antiquité.

*Palliot (Pierre)*, *imprimeur* & généalogiste, né à Paris en 1608, de bonne famille, se maria à 25 ans à Dijon avec la fille d'un *imprimeur*; alliance qui le détermina à embrasser la profession de son beau-pere, qu'il a exercée long-tems, & toûjours honorablement. Il a imprimé tous ses livres, qui sont en très-grand nombre, mais qui n'intéressent que les curieux de la généalogie des maisons de Bourgogne. Palliot grava lui-même le nombre prodigieux de planches de blason dont ils sont remplis. C'étoit un homme exact & infatigable au travail. Il mourut à Dijon en 1698, à l'âge de 89 ans, & laissa sur les familles de Bourgogne 13 volumes in-

folio

folio de mémoires manuscrits qui étoient dans la bibliotheque de M. Joly de Blezé, maître des Requêtes; j'ignore où ils ont passé depuis.

*Patisson (Mamert)*, natif d'Orléans, étoit très-habile dans les langues savantes & dans la sienne propre. Il épousa la veuve de Robert Etienne en 1580, se servit de son imprimerie & de sa marque. Ses éditions sont correctes, ses caracteres beaux, & son papier très-bon. En un mot, il n'a omis aucun des agrémens qu'on recherche dans les livres: aussi ses impressions vont-presque de pair avec celles de Robert-Etienne. Mamert mourut en 1600.

*Plantin (Christophe)*, né en Touraine, acquit du savoir dans les belles-lettres, se retira à Anvers, & y porta l'impression au plus haut point de son lustre. Ses éditions sont extrèmement exactes, par les soins de plusieurs habiles correcteurs dont il se servoit, savoir de Victor Giselin, de Théodore Purman, de François Hardouin, de Corneille Kilien, & de Raphelinge, dont il fit son gendre. Le roi d'Espagne lui donna le titre d'archi-*imprimeur*; mais ce sont les impressions, & non pas les rois qui donnent ce titre à un artiste. Le chef-d'œuvre de celui-ci est la Polyglotte, qu'il imprima sur l'exemplaire de Complute, & cette édition faillit à le ruiner. M. de Thou passant à Anvers en 1576, vit chez Plantin dix-sept presses roulantes. Guichardin a fait une belle description de son imprimerie; & d'autres ont vanté la magnificence avec laquelle il vivoit. Il finit sa carriere en 1598, agé de 76. ans.

*Quentel, Pierre*, allemand se rendit illustre à Cologne, sur la fin du xvj. siecle, par l'édition de tous les ouvrages de Denys le Chartreux, qu'il fit imprimer avec soin; il valoit bien mieux faire rouler ses presses sur les livres utiles de l'antiquité qui manquoient en Allemagne.

*Schoeffer (Pierre)* de Gernsheim, pourroit être regardé comme l'inventeur de l'*Imprimerie*; car c'est lui qui imagina de foudre des lettres mobiles, en quoi consiste principalement cet art. Jean Faust son maître fut si charmé de cette découverte, qu'il lui donna sa fille en mariage: ceci arriva vers le milieu du xv. siecle.

*Thori* ou *Tori (Geoffroi)* né à Bourges dans le xvj. siecle, libraire-juré à Paris, contribua beaucoup à perfectionner les caracteres d'*imprimerie*, & composa un livre qui parut après sa mort, intitulé *le Champ-fleuri, contenant l'art & science de la proportion des lettres, vulgairement appellées romaines*, à Paris l'an 1592. *in*-4°. Il mourut en 1550.

Claude Garamond fut éleve & contemporain de Tori; il fleurissoit déjà en 1510, & porta la gravure des caracteres au plus haut point de perfection, par la figure, la justesse & la précision qu'il y mit. *Voyez* CARACTERES d'*imprimerie*.

*Vascosan (Michel)*, né à Amiens, épousa une des filles de Josse Badius, & s'allia à Robert Etienne qui avoit épousé l'autre. Tous deux aussi sont les meilleurs *imprimeurs* que la France ait eû dans ces tems reculés. Tous les livres imprimés par Vascosan sont recommandables par le choix, par la beauté des caracteres, la bonté du papier, l'exactitude des corrections, & l'ampleur de la marge.

*Vitré (Antoine)* parisien, s'est rendu fameux dans le xvij. siecle, par le succès avec lequel il a porté l'*imprimerie*, presque au période de la perfection. Quoique de son tems les Hollandois semblassent être les maîtres de cet art. On croit que Vitré étoit capable de les surpasser, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consonne d'avec la voyelle dans les lettres *i* & *j*, *u* & *v*.

Quoi qu'il en soit la polyglotte de Guy Michel le Jay qu'il a imprimée, est un chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté & la beauté des caracteres, que par l'industrie & l'exactitude de la correction. Sa bible latine *in-folio* & *in*-4°. va de pair avec tout ce qu'on connoit de mieux. En un mot il a égalé Robert Etienne pour la beauté de l'*imprimerie*; mais il a terni sa gloire en faisant fondre les caracteres précieux des langues orientales, qui avoient servi à imprimer la bible de M. le Jay, pour n'avoir aucun rival après sa mort.

M. de Flavigny s'étant avisé de censurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la bible magnifique qu'il avoit mise au jour, & qu'il étoit bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables, par une seule faute d'impression qui n'étoit point dans son manuscrit. Il avoit cité le passage de S. Matthieu, *ejice primum trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionita prenant un vif intérêt à la défense de la bible où il avoit travaillé, ayant lû la critique de M. Flavigny, l'accusa par sa réponse de mœurs corrompues, de sacrilege, & d'une impiété sans exemple, d'avoir osé corriger le texte sacré, en substituant un mot infame, à la place du terme honnête de l'evangéliste. Qui croiroit que tous ces sanglans reproches n'avoient d'autre fondement qu'une inadvertance d'*imprimerie*? La premiere lettre du mot *oculo* s'étoit échapée fortuitement de la forme, après la revûe de la derniere épreuve, lorsque le compositeur toucha une ligne mal dressée, pour la remettre droite.

*Wechels (les)* Chrétien & André son fils *imprimeurs* de Paris & de Francfort, sont très-estimés dans leur art, par les éditions qu'ils ont mises au jour. On dit qu'ils possédoient une bonne partie des caracteres de Henri Etienne. Mais ce qui a le plus contribué à rendre leurs éditions précieuses, c'est d'avoir eu pour correcteur de leur *imprimerie* Fréderic Sylburge, un des premiers grecs & des meilleurs critiques d'Allemagne. L'*errata* d'un *in-folio* qu'il avoit corrigé, ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Chrétien Wechels vivoit encore en 1552, & André qui se retira de Paris après le massacre de la saint Barthelemy, où il courut le plus grand danger, mourut à Francfort en 1582. Jean Wechels son fils lui succéda.

*Westphale (Jean)* „ le premier de ma connoissance, „ dit Naudé, qui se soit mêlé de l'*imprimerie* dans „ les Pays-bas, fut un Jean de Westphale, lequel s'é„ tablit à Louvain l'an 1475, & commença son labeur „ par les morales d'Aristote. Cet imprimeur se nomma „ tantôt *Johannes de Westphalia*, tantôt *Johannes Westphalia, Paderbonensis* „.

Voilà depuis l'origine de l'*Imprimerie* les principaux maîtres qui se sont rendu célebres. Dans cette liste je n'ai point parlé des Anglois, parce que les noms de leurs habiles artistes en ce genre, ne sont guere connus hors de leurs pays. D'ailleurs, il me semble que c'est seulement au commencement du dernier siecle que cet art fut poussé en Angleterre au point de perfection où il s'est toujours soutenu depuis; alors on vit des chefs-d'œuvres sortir de leurs *imprimeries*. Rien dans le monde n'est supérieur à l'édition greque de saint Jean Chrysostome, en huit volumes *in-folio*, de l'*imprimerie* de Norton achevée en 1613 dans le college-royal d'Eaton (*Etonæ*) près de Windsor, par les soins du docte Henri Savile.

Mais la beauté des caracteres qu'emploient les *Imprimeurs* anglois, le choix de leur papier, la grandeur des marges, le petit nombre d'exemplaires qu'ils tirent, & l'exactitude de la correction qu'ils mettent dans les livres importans, ne sont pas les seuls avantages qui peuvent attirer à l'*Imprimerie* de la Grande-Bretagne, une attention toute particuliere. (*D. J.*)

Il y a trois corps & communautés d'*Imprimeurs*.

Les *Imprimeurs* de livres, les *Imprimeurs* en taille-douce, & les *Imprimeurs* Imagers, Tapissiers & Dominotiers. *Voyez* DOMINOTIERS.

Avant l'invention des caracteres, le corps des *Imprimeurs* en lettres étoit composé d'Ecrivains, de Libraires, de Relieurs, d'Enlumineurs, & de Parcheminiers.

Ce corps étoit tout-à-fait dépendant de l'université & de son recteur.

Le parcheminier préparoit les peaux sur lesquelles on écrivoit.

L'écrivain qu'on appelloit *stationnaire*, copioit sur les peaux l'ouvrage que le libraire fournissoit.

Le relieur mettoit en volume les feuilles copiées.

L'enlumineur peignoit, relevoit d'or bruni; en un mot décoroit le volume qui retournoit chez le libraire qui le vendoit.

Nos *Imprimeurs* en lettres ont succédé à l'état & aux privileges des stationnaires. Ils sont aggrégés à l'université, & soumis aux ordonnances & statuts du recteur; mais le corps ne comprend plus que les *Imprimeurs* & les Libraires, que le réglement de 1686 affranchit en grande partie de l'autorité de l'Université.

Ce réglement fixe le nombre des *Imprimeurs* à trente-six.

Depuis ce réglement il est intervenu un grand nombre d'arrêts, d'édits & déclarations relatifs au corps & à la communauté des *Imprimeurs-Libraires*.

On a rassemblé toutes ces pieces dans un volume considérable, qui forme ce qu'on appelle *le code de la Librairie*.

Il est traité dans ce code de tout ce qui appartient aux privileges, au nombre, à la demeure, aux presses, aux caracteres, au papier, à la marge, à l'apprentissage, à la réception, aux visites, à la maitrise, aux connoissances, aux permissions, aux approbations, à la censure, aux syndics, aux adjoints, aux correcteurs, aux compositeurs, aux pressiers, &c. voyez l'article LIBRAIRIE.

Avant

Avant 1694 les *Imprimeurs* en taille-douce n'étoient que de simples compagnons que les Graveurs & Imagers de Paris avoient chez eux.

Ce fut dans cette année qu'ils eurent des statuts, dont les principaux reglent le nombre des syndics, l'apprentissage, la bourse commune, le chef-d'œuvre, la reception, &c.

Il n'y a que deux syndics, dont l'un est le trésorier de la bourse commune. Le fond de la bourse consiste au tiers du salaire. Ce produit se distibue tous les quinze jours, frais, & rentes constitués de la communauté deduits. Les veuves des maitres jouissent de la maîtrise, & ont part à la bourse. Les apprentifs ne peuvent être obligés pour moins de quatre ans, & chaque maître n'en peut avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprentif soit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir servi compagnon deux années depuis son apprentissage. Il n'y a que les fils de maîtres qui soient dispensés du chef-d'œuvre. Les maîtres ne peuvent demeurer ailleurs que dans le quartier de l'université, & n'y peuvent avoir ou tenir plus d'une imprimerie. Il est défendu expressément à toutes personnes quelles qu'elles soient d'avoir des presses, soit en lettres, soit en taille-douce.

*Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi* (*Hist. litt.*) Ce sont les titres de ceux qui ont été créés sous Louis XIII. le 22 Février 1620, pour imprimer les édits, ordonnances, réglemens, déclarations, &c. & de ceux qui leur ont succédé.

Ces *Imprimeurs*, de la création de Louis XIII, étoient de ses officiers domestiques, & commensaux de sa maison, avec attribution de gages. Leurs successeurs ont les mêmes prérogatives.

Il n'y en avoit que deux. L'une de ces charges est à présent possédée par André François Le Breton, & l'autre par Jacques Colombat, dont le pere obtint en 1719 le titre additionnel de préposé à la conduite de l'imprimerie du cabinet de sa majesté.

Ils sont aujourd'hui au nombre de six. Les quatre de création postérieure, n'ont d'abord été que brévetés par chacun des secrétaires d'état.

Plusieurs arrêts consécutifs les ont tous maintenus dans leurs premiers privileges & anciennes fonctions, & les dernieres lettres-patentes qu'ils ont obtenues en leur faveur, sont du 9 Décembre 1716, enregistrées au Parlement le 12 Janvier 1717.

Outre ces *Imprimeurs*, il y en a encore un particulierement titré Noteur de la chapelle de sa Majesté, & exclusivement privilégié à l'impression de sa musique. Cette charge fut créé par Henri II. Ce fut un Ballard qui la posséda, & c'est un de ses descendans qui la possede encore aujourd'hui.

Ceux qui ont rangé le code de la Librairie n'ont fait aucune mention de ces places, qui semblent destinées spécialement à ceux qui se conduisent avec honneur dans leurs corps.

IMPRIMEUR, s. f. (*Peint.*) pour préparer les toiles imprimées à l'huile dont on se sert dans la peinture ordinaire; on a un couteau d'un pié & demi de longueur, qui a le tranchant émoussé, & dont le manche fait un angle obtus avec le dos; on tend la toile sur un chassis; on la frotte avec la pierre ponce, pour en user les nœuds; on lui donne un enduit de colle de poisson, lorsqu'elle est grosse & claire; car si c'est une batiste, ou une autre toile serrée, comme les Peintres d'un genre précieux ont coutume de les prendre, l'enduit de colle devient superflu. On laisse sécher cet enduit; on prépare un gris en délayant à l'huile du blanc & du noir: on jette ce gris sur la toile; on l'étend & le traîne sur toute sa surface avec le couteau, ce qui s'appelle *donner une impression*, on laisse sécher cette premiere impression: il faut pour cela quatre à cinq jours, selon la saison. Quand cette impression est séche, on en donne une seconde qu'on laisse sécher aussi, & alors la toile est préparée pour la peinture à l'huile.

* IMPROBATION, IMPROUVER, ( *Gram.* ) il est plus court & plus clair de fixer l'acception des mots par des exemples que par des définitions, qui composées d'autres mots quelquefois plus abstraits, plus généraux, plus indéterminés, ne font que promener un lecteur sur un cercle vicieux. Un prince corrompu par la flatterie qui se récrie avec admiration sur tout, regarde le silence d'un homme de bien comme une *improbation* secrette, & celui-ci se trouve à la longue disgracié pour s'être tu, comme il l'eût été pour avoir parlé. M. Duguet dit de certains édits qu'on apporte quelquefois aux parlemens pour être enregistrés, que les juges n'opinent alors que par un morne & triste silence, & que la maniere dont ils enregistrent est le sceau de leur *improbation*. Si vos démarches sont innocentes, soyez tranquille; l'*improbation* passagere des hommes prévenus ne les rendra point criminelles, tôt ou tard le public vous connoîtra pour ce que vous êtes, & l'ignominie s'asseira sur vos ennemis.

IMPROMTU, s. m. (*Poësie.*) ou plûtôt INPROMTU, terme latin qui a passé dans notre langue; c'est une petite piece de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractere propre & distinctif est d'être fait sans préparation, sur un sujet qui se présente.

L'*in-promtu* a commencé visiblement par les reparties grossieres des laboureurs dans leurs noces & fêtes rustiques, où ils ne connoissent que la joie & les vapeurs du vin. La nature libre a produit l'*in-prompta*, c'est sa premiere ébauche; l'art est venu la corriger, la réformer & la polir; sur quoi Moliere fait dire plaisamment à une de ses précieuses, que c'est la pierre de touche du bel esprit.

Les *in-promptu* que la nature avoit créés se tinrent quelque tems dans les bornes d'une taillerie plus divertissante que piquante & chagrine, mais peu-à-peu ses railleries devinrent ameres & mordantes; leur excès excita des plaintes, & ces plaintes attirerent à Rome une loi qui sévit contre ceux qui blesseroient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *in-promtu*, ou autres.

Au lieu d'adopter la loi romaine, nous avons donné des lois aux *in-promptu*; nous voulons que ces sortes de pieces soient le fruit d'un heureux moment, & qu'elles ayent toujours un air simple, aisé, naturel, qui garantisse qu'elles n'ont point été faites à loisir; c'est pourquoi nous permettons quelques licences dans ces sortes d'ouvrages en faveur de leur amusement passager; le Comte Hamilton en a prescrit les regles dans les vers suivans, où il appelle l'*in promptu*,

*— Un certain volontaire,*
*Enfant de la table & du vin,*
*Difficile, & peu nécessaire,*
*Vif, entreprenant, téméraire,*
*Etourdi, négligé, badin,*
*Jamais rêveur ni solitaire,*
*Quelquefois délicat & fin,*
*Mais tenant toûjours de son pere.*

La plûpart des jolies pieces de Lainez, madrigaux, chansons, épigrammes, ont été faites le verre à la main; il partageoit son tems entre l'étude & le plaisir de la table. Un de ses amis lui témoignant un jour sa surprise de le voir à huit heures du matin à la bibliotheque du Roi, & pour ainsi dire au sortir d'un grand repas de la veille, Lainez lui répondit par cet *in-promptu* ingénieux,

*Regnat noste calix, volvuntur biblia mane,*
*Cum Phœbo, Baccus dividit imperium.*

On rapporte que Théophile étant allé dîner chez un grand seigneur, où tout le monde lui disoit qu'un de ses amis étoit fou puisqu'il étoit poète, il répondit en riant,

*J'avouerai sans peine avec vous*
*Que tous les poëtes sont fous;*
*Mais sachant bien ce que vous êtes,*
*Tous les fous ne sont pas poëtes.*

Non-seulement nous voulons que l'*in-promtu* naisse du sujet, mais il faut de plus qu'il renferme une pensée plaisante, vive, juste, neuve, agréable; une raillerie ingénieuse, ou mieux encore, une louange fine & délicate.

Les vers que Gacon dit sur-le-champ à ses amis, qui lui montroient le portrait de Thomas Corneille, sont plaisans;

*Voyant le portrait de Corneille,*
*Gardez-vous de crier merveille,*
*Et dans vos transports n'allez pas*
*Prendre ici Pierre pour Thomas.*

On connoît l'*in-promtu* que Poisson (Raimond), un de nos meilleurs acteurs comiques, fit à dîner chez M. Colbert, qui avoit tenu un de ses enfans sur les fonts baptismaux. Comme M. Colbert ne devoit arriver qu'au fruit, tout le monde avoit profité de son absence pour élever sa gloire, quand Poisson prit la parole, & dit,

*Ce grand ministre de la paix,*
Colbert, *que la France révere,*
*Dont le nom ne mourra jamais,*
*Hé bien, Messieurs, c'est mon compere.*

L'*in-promptu* suivant est de Mademoiselle Scudery, sur des fleurs que M. le Prince cultivoit.

*En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier*
*Arrose d'une main qui gagne des batailles,*
*Souviens-toi qu'Apollon élevoit des murailles,*
*Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.*

Mais entre plusieurs jolis *in-promptu* de nos poëtes, qu'on ne peut oublier, je ne dois pas taire celui que M. de S. Aulaire fit à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans, chez madame la duchesse du Maine, qui l'appelloit son *Apollon*. Cette princesse ayant proposé un jeu, où l'on devoit dire un secret à quelqu'un de la compagnie, elle s'adressa à M. de S. Aulaire, & lui demanda le sien; il lui répondit:

*La divinité qui s'amuse*
*A me demander mon secret,*
*Si j'étois Apollon ne seroit pas ma muse,*
*Elle seroit Thétis & le jour finiroit.*

C'est une chose très-singuliere, dit M. de Voltaire, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, ayent été faits lorsqu'il étoit plus que nonagénaire. (*D. J.*)

IMPROPRE, adj. Les Grammairiens usent de ce mot, comme d'un terme technique, en trois occasions différentes.

1°. Ils ont coutume de distinguer deux sortes de diphthongues, des propres & des *impropres*. *Voyez* DIPHTHONGUE. Ils appellent diphthongues *propres* celles qui font effectivement entendre deux sons consécutifs dans une même syllabe, comme *ieu* dans *Dieu*; & ils appellent diphthongues *impropres*, celles qui n'en ont aux yeux que l'apparence, parce que ce sont des assemblages de voyelles qui ne représentent pourtant qu'un son unique & simple, comme *ai* dans *mais*.

La réunion de plusieurs voyelles représente une diphthongue ou un son simple; dans le premier cas, c'est proprement une diphthongue; mais dans le second, ce n'est point une diphthongue, & il y a une véritable antilogie à dire que c'est une diphthongue *impropre*. J'avoue cependant qu'il y a pour les yeux une apparence réelle de diphthongue, puisqu'il y a les signes de plusieurs sons individuels; c'est pourquoi je pense que l'on peut donner à ces assemblages de voyelles le nom de diphthongues *oculaires*, & alors la dénomination de diphthongues *auriculaires* convient très-bien par opposition aux diphthongues propres. Ces dénominations semblent présenter à l'esprit des notions plus précises, plus exactes, & même plus lumineuses, que celles de *propres* & d'*impropres*.

2°. M. Restaut établit sept sortes de pronoms, & ceux de la septieme espece sont les indéfinis, qu'on appelle encore, dit-il, (*VII. Ed. pag.* 154.) pronoms *impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi bien regarder comme des adjectifs que comme des pronoms.

Je ne dis rien ici de la division des pronoms, adoptée par cet auteur & par tant d'autres qui n'ont pas plus approfondi que lui la nature de cette partie d'oraison. *Voyez* PRONOM. Je ne veux que remarquer combien leur langage même est propre à les rendre suspects de peu d'exactitude dans leurs idées & dans leurs principes. Comment se peut-il faire en effet que des mots soient tout-à-la-fois pronoms & adjectifs, c'est-à-dire, selon les notions qu'ils établissent eux-mêmes, qu'ils tiennent la place des noms, & qu'ils soient en même tems inséparables d'un substantif? De quels noms tiennent-ils donc la place, ces prétendus pronoms qui n'osent paroître sans être accompagnés par des noms? La dénomination de pronoms *impropres* que leur donnent ces Grammairiens, est un aveu réel de leur déplacement dans la classe des pronoms, & tous leurs efforts pour les y établir ne peuvent leur ôter cet air étranger qu'ils y conservent, & qui certifie l'inconséquence des auteurs dans la distribution des especes. Enfin, ces mots sont pronoms ou ne le sont pas; dans le premier cas, ils sont des pronoms propres, c'est-à-dire vraiment pronoms; dans le second cas, il faut les tirer de cette classe & les placer dans une autre, où ils ne seront plus rangés *improprement*.

3°. On appelle encore terme *impropre* tout mot qui n'exprime pas exactement le sens qu'on a prétendu lui faire signifier; ce qui fait, comme on voit, un véritable vice dans l'élocution. Par exemple, il faut choisir entre *élection* & *choix*: „ ces deux mots, dit le P. Bou-„ hours (*Rem. nouv. tome I, pag.* 170.), ne doivent „ pas se confondre. *Election* se dit d'ordinaire dans une „ signification passive, & *choix* dans une signification „ active. L'*élection d'un tel* marque celui qui a été „ élu; *le choix d'un tel* marque celui qui choisit. L'é-„ lection *du doge a été approuvée de tout le peuple de* „ *Venise*; le choix *du sénat a été approuvé générale-* „ *ment* „. Dans ces exemples les mots *élection* & *choix* sont pris dans une acception propre; mais ils deviendroient des termes *impropres*, si l'on disoit au contraire *le choix du doge* ou *l'élection du sénat*. Le purisme du P. Bouhours lui-même ne l'a pas toûjours sauvé d'une pareille méprise. En expliquant (*ibid. pag.* 228) la différence des mots *ancien* & *vieux*, voici comme il s'énonce: „ on dit, *il est mon* ancien „ *dans le parlement*, „ c'est-à-dire qu'*il est reçu* devant *moi*, quoiqu'il soit „ peut-être plus jeune que moi „. *Devant* est ici un terme *impropre*; il falloit dire *avant*. T. Corneille montre bien clairement la raison de cette différence, dans sa *note* sur la *remarque* 274 de Vaugelas; & M. l'abbé Girard la développe encore davantage dans ses *synonymes françois*. *Voyez* PROPRIETÉ.

Ce n'est que dans ce troisieme sens que je trouverois convenable que le mot *impropre* fût regardé comme un terme technique de grammaire. Une idée ne laisse pas d'être exprimée par un terme *impropre*, quoiqu'il manque quelque chose à la justesse ou à la vérité de l'expression; mais une diphthongue *impropre* n'est point une diphthongue, & un pronom *impropre* n'est point un pronom.

IMPROPRIATION, s. f. *terme de Jurisprudence canonique*, se dit des revenus d'un bénéfice ecclésiastique qui sont entre les mains d'un laïque.

Elle differe de l'*appropriation* par laquelle les profits d'un bénéfice sont entre les mains d'un évêque, d'un collége, *&c.* On emploie aujourd'hui ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre. On prétend qu'il y a 3845 *impropriations* en Angleterre. *Voyez* APPROPRIATION.

IMPROPRIETÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui n'est pas propre. *Voyez* PROPRE & PROPRIETÉ.

Les Grammairiens distinguent trois sortes de fautes dans le langage, savoir le solécisme, le barbarisme, & l'*impropriété*. Celle-ci se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre, & qui ait une signification convenable; comme si on disoit un *grand ouvrage*, en parlant d'un livre prolixe & diffus; le mot *grand* seroit impropre, ou parce qu'il seroit équivoque, *grand ouvrage* pouvant se dire d'un livre long, mais bien fait & utile; & il ne seroit pas aussi net, aussi expressif que *diffus*, qui caractérise un défaut. *Voyez* SOLECISME & BARBARISME.

* IMPROVISTER IMPROVISTEUR, (*Gram.*) il se dit du talent de parler en vers, sur le champ & sur un sujet donné. Quelques Italiens le possedent à un degré surprenant: on a d'eux des pieces qui ont été enfantées de cette maniere miraculeuse, & qui sont pleines d'idées, de nombre, d'harmonie, de fiction, de feu, & de chaleur. Après une longue méditation & un long travail, il est incertain qu'on eût mieux fait.

IMPROUVER, v. act. (*Gramm.*) synonyme de *desapprouver*. *Voyez* APPROUVER & DESAPPROUVER.

IMPRUDENCE, s. f. (*Morale.*) manque de précaution, de réflexion, de délibération, de prévoyance, soit dans le discours, soit dans la conduite, car la prudence consiste à régler l'un & l'autre. *Voyez* PRUDENCE.

L'*imprudence*, apanage ordinaire de l'humanité, est si souvent la cause de ses malheurs, que le cardinal de Richelieu avoit coûtume de dire, qu'*imprudent* & malheureux étoient deux termes synonymes. Il est du moins certain, que les *imprudences* consécutivement répétées, sont de très-grandes fautes en matiere d'état; qu'elles conduisent aux desastres des gouvernemens, & qu'elles en sont les tristes avant-coureurs. (*D. J.*)

IMPUBERES, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté, qui est de 14 ans accomplis pour les mâles, & 12 pour les filles.

On distingue entre les *impuberes*, ceux qui sont encore en enfance, c'est-à-dire au-dessous de sept ans; ceux qui sont proches de l'enfance, c'est-à-dire qui sont encore plus près de l'enfance que de la puberté; enfin, ceux qui sont proches de la puberté.

Suivant le Droit romain, les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne pouvoient rien faire par eux-mêmes; ceux qui étoient proche de la puberté, pouvoient sans l'autorité de leur tuteur, faire leur condition meilleure; au lieu qu'ils ne pouvoient rien faire à leur desavantage sans être autorisés de leur tuteur.

En France même, en pays de droit écrit, les *impuberes* ne peuvent agir par eux-mêmes, & leur tuteur ne les autorise point, il agit pour eux.

En matiere criminelle, on suit la distinction des lois romaines, qui veulent que les *impuberes* étant encore en enfance, ou proche de l'enfance, ne soient pas soumis aux peines établies par les lois, parce qu'on présume qu'ils sont encore incapables de dol; au lieu que les *impuberes* qui sont proche de la puberté, étant présumés capables de dol, doivent être punis pour les délits par eux commis: mais en considération de la foiblesse de leur âge, on adoucit ordinairement la peine portée par la loi. C'est pourquoi il est rare qu'ils soient punis de mort; on leur inflige d'autres peines plus légeres, comme le fouet, la prison, selon l'atrocité du crime. *Voy.* la loi 7. cod. *de pæn. Voyez* la Peirere au mot *Crime*; Peleus, *quest.* 16. Soefve, *tome I. cent.* 1. *chap. lviij.* (*A*)

IMPUDENCE, s. f. (*Morale.*) manque de pudeur pour soi-même, & de respect pour les autres. Je la définis une hardiesse insolente à commettre de gaieté de cœur des actions dont les lois, soit naturelles, soit morales, soit civiles, ordonnent qu'on rougisse; car on n'est point blâmable, de n'avoir pas honte d'une chose, qu'aucune loi ne défend; mais il est honteux d'être insensible aux choses qui sont deshonnêtes en elles mêmes.

Ce vice a différens degrés, & des nuances différentes, selon le caractere des peuples. Il semble que l'*impudence* d'un françois brave tout, avec des traits qui font rire, en même tems que la réflexion porte à en être indigné: l'*impudence* d'un italien est affectueuse & grimaciere; celle d'un anglois est fiere & chagrine; celle d'un écossois est avide; celle d'un irlandois est flatteuse, légere, & grotesque. J'ai connu, dit Adisson dans le spectateur, un de ces *impudens* irlandois, qui trois mois après avoir quitté le manche de la charrue, prit librement la main d'une demoiselle de la premiere qualité, qu'un de nos anglois n'auroit pas osé regarder entre les deux yeux, après avoir étudié quatre années à Oxford, & deux ans au Temple.

Mais sous quelque aspect que l'*impudence* se manifeste, c'est toûjours un vice qui part d'une mauvaise éducation, & plus encore d'un caractere sans pudeur, en sorte que tout *impudent* est une espece de proscrit naturellement par les lois de la société. *V.* EFFRONTÉ.

IMPUDENCE, (*Antiq. grec.*) l'*Impudence*, ainsi que l'Injure ou l'Outrage, eurent dans la ville d'Athenes un temple commun, dont voici l'histoire en peu de mots. Il y avoit à l'Aréopage deux especes de masses d'argent taillées en siéges, sur lesquelles on faisoit asseoir l'accusateur & l'accusé. L'une de ces deux masses étoit consacrée à l'*Injure*, & l'autre à l'*Impudence*. Cette ébauche de culte fut perfectionnée par Epiménides, qui commença par élever à ces deux especes de divinités allégoriques, des autels dans les formes; & bien-tôt après, il leur bâtit un temple, dont Ciceron parle ainsi dans son II. livre des lois; *illud vitiosum Athenis, quod Cylonis scelere expiato, Epimenide Cretensi suadente, fecerunt contumeliæ fanum* & impudentiæ. *Virtutes*, ajoute l'orateur romain, *non vitia consecrare decet.* Sans doute qu'il faut consacrer les vertus & non pas les vices: mais, quoi qu'en dise Ciceron, ce que les Athéniens firent ici, ne s'écartoit point de son principe; ils en remplissoient parfaitement l'idée; leur temple à l'Outrage & à l'*Impudence*, n'indiquoit point qu'ils honorassent ces deux vices; il désignoit tout au contraire, qu'ils les détestoient. C'est ainsi que les Grecs & les Romains sacrifierent à la peur, à la fievre, à la tempête, aux dieux des enfers; ils n'invoquoient en un mot toutes les divinités; nuisibles, & ne leur rendoient un culte, que pour les détourner de nuire. Au reste, le temple dont il s'agit présentement, répondoit à celui qu'Oreste avoit consacré aux Furies, qui en l'amenant à Athènes, lui procurerent la protection de Minerve, comme nous l'apprenons de Pausanias, *in Attic.* (*D. J.*)

IMPUDICITÉ, IMPUDIQUE, (*Gramm.*) qui est contraire à la pudeur. *Voyez* PUDEUR.

IMPUISSANCE, s. f. (*Med.*) nom formé du mot *puissance*, & de la particule négative *in* ou *im*, qui désigne cette maladie, dans laquelle les hommes d'un âge requis ne sont pas propres à l'acte vénérien, ou du-moins ne peuvent pas l'accomplir exactement. Il faut pour une copulation complette non-seulement l'érection de la partie destinée à cette fonction, mais outre cela son intromission dans le vagin; & cet acte n'est qu'une peine inutile, s'il n'est pas suivi de l'éjaculation: ce qui constitue trois especes particulieres d'*impuissance*, & qui en établit les trois causes générales.

1°. L'érection est une suite & un effet assez ordinaire de l'irritation singuliere occasionnée par la semence; ainsi 1°. le défaut ou la rapidité de cette liqueur peuvent l'empêcher; ce qui arrive à cette espece d'homme que l'avarice ou la brutalité ont privé du caractere le plus distinctif de la virilité. (*Voyez* EUNUQUE.) Ceux qui ont fait un usage immodéré de remedes trop froids, tels que sont principalement le nénuphar, dont l'usage continué environ douze jours empêche, suivant le rapport de Pline, la génération de la semence; l'*agnus castus* passe pour avoir cette propriété; les vierges athéniennes pour conserver avec moins de peine leur virginité, parsemoient leurs lits de branches de cet arbre: quelques moines chrétiens ont aussi par le même remede diminué le mérite de leur continence forcée. On assûre que la semence de cet arbre produit le même effet prise intérieurement à ceux aussi qui sont encore convalescens d'une maladie aiguë. La matiere de la semence est employée chez eux à l'accroissement & à la nutrition qui sont alors plus considérables; & enfin, aux personnes épuisées & affoiblies par toutes sortes de débauches.

2°. Une des grandes causes d'érection est l'imagination remplie d'idées voluptueuses, frappée de quelque bel objet, bouillante de le posséder; le sang & les esprits semblent alors agités par cette idée; ils se portent avec rapidité à la verge, en dilatent & distendent toutes les petites cellules, & la mettent en état de remplir les desirs déja formés. Lorsque cette cause vient à manquer, l'érection ne se fait que mollement, ou même point du tout: ainsi un mari sera *impuissant* vis-à-vis d'une femme laide, dégoutante, libertine, gâtée, qui au lieu d'amour excitera chez lui l'aversion, le mépris, ou la crainte. La pudeur peut être aussi un obstacle à l'érection, elle est gravée si profondément dans le cœur, que les libertins les plus outrés ne pouvant la secouer, il leur est impossible d'ériger devant beaucoup de monde: c'est ce qui fait encore voir l'absurdité des congrès établis autrefois pour constater la virilité. L'étude trop forcée, des méditations profondes, un état permanent de mélancolie, dissipent les pensées amoureuses, semblent empêcher la génération de la semence, rendent *impuissant*. Aurget rapporte une observation d'un jeune homme qui tomba dans cette maladie après avoir passé plusieurs nuits à l'étude. *Biblioth. medic. pratiq. lib. IX.* La crainte d'un maléfice, l'imagination frappée des menaces des noueurs d'éguillette, a eu très-souvent l'effet attendu, & n'a que trop accrédité ce préjugé dans l'esprit du bas peuple, toûjours ignorant, & par conséquent crédule. Il y a une foule d'observations très-bien constatées de paysans, qui la premiere nuit de leurs noces, quoique très-bien conformés, n'ont jamais pû ériger malgré le voisinage, les caresses, les attouchemens d'une femme jolie, aimable, & aimée, parce qu'ils étoient, disoient-ils, *enchantés*, *ensorcelés*, parce *qu'on leur avoit noué l'éguillette*. Il est à remarquer que ceux qui veulent s'amuser ou se venger de ces gens-là par ce prétendu maléfice, ont toûjours soin de les en avertir, de les en menacer; ils pratiquent même en leur présence quelques-uns des secrets qui passent pour avoir cette vertu: ce qui leur frappe l'imagination, de façon que lorsqu'ils veulent se joindre amoureusement à leurs femmes, ils n'osent presque pas; ils sont tristes, abattus, languissans. Ayant des causes aussi évidentes de ce fait, il seroit ridicule de l'attribuer aux effets magiques, ou à la puissance du démon: le seul magique ou miraculeux tire son origine du secret des causes; mais finissons, c'est une folie, dit un auteur ancien, de s'arrêter trop à réfuter & approfondir les folles opinions. 3°. Une condition nécessaire à l'érection, est le bon état & l'action des muscles qui vont de l'os ischium sur le dos de la verge sous le nom d'*érecteurs*; ainsi la paralysie de ces muscles est une raison suffisante d'*impuissance* par défaut d'érection; elle peut dépendre des causes générales de la paralysie, *voyez* PARALYSIE, ou être une suite d'un exercice trop violent, trop continué de cette partie, ou même du non-exercice; ces muscles perdent par un trop long repos leurs forces, leur jeu, & leurs actions; les rayaux nerveux qui y portent les esprits animaux s'engorgent ou se flétrissent; la même chose arrive aux conduits séminaires, aux testicules, à la verge. Vidus Vidius rapporte qu'on trouva dans un jeune ecclésiastique qui avoit toûjours gardé la con-

continence propre à son état, les testicules flétris, les vaisseaux spermatiques desséchés, & le membre viril extrèmement diminué. L'équitation trop long tems continuée produit aussi quelquefois cette maladie. Jacques Fontanus raconte qu'un jeune seigneur devint *impuissant* par cette cause; il y a beaucoup d'autres semblables observations. Les chûtes sur le dos, sur l'os *sacrum*, & autres parties voisines, peuvent être suivies de la paralysie des muscles érecteurs, comme il est arrivé à une personne dont Fabrice de Hilden nous a donné l'histoire, *Cent. in. observ. 59.* qui quoique dans l'impossibilité d'ériger, avoit des desirs extrèmement lubriques, & sentoit cette douce irritation dans les parties génitales, qui prépare, dispose au plaisir, & en augmente la vivacité. Il arrive quelquefois même qu'on éjacule dans cet état-là; Raymond-Jean Forns a une observation qui le prouve. *Consult. medic. Tom. I.*

2°. La seconde cause d'*impuissance* est le défaut d'intromission qui arrive ordinairement par quelque vice de conformation, lorsque la verge manque tout-à-fait, lorsqu'elle n'est pas droite, lorsqu'elle est d'une grosseur monstrueuse, ou d'une extrème petitesse; quoiqu'elle entre alors dans le vagin, elle est incapable d'exciter une femme à l'éjaculation, & il est bien difficile que la matrice puisse recevoir comme il faut la semence qui en sort, quoiqu'elle s'abaisse ou s'allonge à un certain point pour la pomper & l'absorber entierement. D'ailleurs un homme si mal partagé manque de force, de chaleur, d'esprits, & de semence. L'intromission peut aussi être empêchée par la grosseur du ventre dans les hommes qui ont trop d'embonpoint, sur-tout s'ils ont affaire à une femme qui soit dans le même cas; si ce vice est considérable, c'est inutilement qu'on cherche des situations plus avantageuses & commodes, il est ordinairement suivi d'*impuissance*.

3°. La troisieme cause enfin dépend de l'éjaculation: si elle ne se fait pas du tout, ou si elle se fait autrement qu'elle ne doit, l'éjaculation manque totalement, 1°. par l'absence des arteres spermatiques, ainsi que l'a observé Riolan, *Anthropogr. lib. II. cap. xxiij.* 2°. par le défaut des testicules qui peuvent manquer, être obstrués, desséchés, relâchés, *&c.* 3°. par le vice des canaux déférens, qu'on a quelquefois trouvés nuls, dérangés, flétris, desséchés, racornis, Plater. *Prax. lib. I. cap. xvij.* Scholzius rapporte que dans un jeune homme mort *impuissant* & épileptique, les tuyaux déférens étoient à peine sensibles, les vaisseaux préparans ou spermatiques manquoient d'un côté, & les testicules étoient retirés dans le ventre. *Journal des curieux, ann. 1671. observ.* 62. 4°. par la foiblesse, le relâchement des vésicules séminales, ou l'obstruction de leurs tuyaux excrétoires. Ces conduits qui donnent issue à la semence peuvent être bouchés par les cicatrices des ulceres qui se trouvent dans ces parties à la suite des gonorrhées, par des caruncules, par des calculs. Marcus Donatus dit avoir trouvé dans la prostate une pierre qui empêchoit l'élaboration de l'humeur prostatique, & l'excrétion de la vraie semence. *Histor. mirab. lib. IV. cap. vj.* Il y a une autre observation parfaitement semblable dans Frédéric Loffius, *lib. I. observ.* 33. Il peut aussi arriver que la constriction dans laquelle sont ces parties durant l'acte vénérien, soit si forte qu'elle ferme totalement l'ouverture des conduits excréteurs; c'est ce qui fait que souvent le trop d'ardeur empêche l'éjaculation; c'est le cas d'un jeune homme bien constitué, dont le docteur Cockburne rapporte l'histoire, *Essai & observat. d'Edimbourg.* Lorsqu'il vaquoit aux devoirs & plaisirs conjugaux avec sa femme, il se tourmentoit inutilement sans pouvoir éjaculer; cependant en même tems il éprouvoit des pollutions nocturnes, ce qui donna lieu de penser au medecin que l'érection trop forte, la trop grande vivacité du jeune homme étoient la cause de cette *impuissance*; l'indication étoit claire; le remede étoit naturel & facile: il réussit aussi; quelques évacuations & un peu de régime guérirent totalement cette maladie. 4°. L'éjaculation de la semence sera interceptée, si le trou de l'urethre est bouché dans l'imperforation de la verge, ou recouvert par le prépuce dans le phimosis; il y aura également *impuissance* si l'éjaculation ne se fait pas comme il faut, c'est-à-dire par le trou de l'urethre, avec force & vivacité; si par exemple la verge est percée de plusieurs trous, ou s'il n'y en a qu'un qui soit placé endessous, à côté, ou ailleurs; il y a un fait fort singulier à ce sujet rapporté dans la *bibliotheque medico-pratique de* Manget, *lib. IX.* touchant un jeune homme qui ne pouvoit jamais éjaculer, quoiqu'il érigeât fortement: il se forma après un an dans la région épigastrique droite trois petits trous par lesquels la semence sortoit pendant le coït, il l'exprimoit aussi quand il vouloit comme du lait. Si le canal de l'urethre est parsemé de caruncules qui brisent, moderent, & dérangent le mouvement impétueux de la semence; si les vésicules séminales affoiblies n'expriment cette humeur que lâchement, & qu'elle ne sorte que goutte à goutte, *&c.* toutes ces causes d'*impuissance* bien constatées, sont des raisons suffisantes de divorce.

On distingue l'*impuissance* de la stérilité ou inféconddité de l'homme, en ce que celle-ci ne suppose que le défaut de génération, peut dépendre de quelques vices cachés de la semence & existe souvent sans *impuissance*. Un homme très-vigoureux, très-*puissant*, peut être inhabile à la génération, au lieu que celui qui est *impuissant* ou peu propre au coït, à l'acte vénérien, est toûjours stérile.

Cette maladie n'est accompagnée ordinairement d'aucune espece de danger; elle n'entraine après elle que du desagrément; elle prive l'homme d'une fonction très-importante à la société, & très-agréable à lui-même; ce qui peut le rendre triste, le jetter dans la mélancolie; & il y a cependant tout lieu de croire qu'une *impuissance* subite sans cause apparente, & dans une personne qui n'est point accoutumée à cet accident, est l'avant-coureur de quelque grande maladie; la cessation de l'*impuissance* à la suite d'une maladie aigüe est un très-bon signe.

*Curation.* Il y a des cas où il n'est pas nécessaire de donner des remedes; comme par exemple, lorsqu'un homme n'est impuissant que dans certaines circonstances, au sortir d'une maladie aigüe, après des exercices violens, ou vis-à-vis d'une seule femme par crainte, par pudeur, par mépris, par haine, ou par excès d'amour; il seroit ridicule d'accabler, ainsi que le conseille un certain Louis Ranneman, le mari & *la femme* de saignées, de purgations, de pillules, d'aposèmes, de vins médicamenteux, de baumes, d'onguens, d'injections, *&c.* Il est d'autres cas où les remedes les plus propres à exciter l'appétit vénérien, les plus stimulans seroient parfaitement inutiles; tels sont ceux où l'*impuissance* dépend d'un défaut de conformation. Ces remedes seroient aussi insuffisans, lorsque l'imagination est vivement frappée par la crainte & la persuasion d'un sortilége. Je remarquerai seulement par rapport à ces gens-là, qu'il ne faut pas heurter leurs sentimens; les meilleures raisons ne font aucune impression sur ceux qui donnent tête baissée dans ce ridicule; l'opiniâtreté suit de près l'ignorance. Ainsi il est à-propos quand on veut guérir ces imaginations, de flatter ces personnes, de paroître persuadés & touchés de leur accident, & leur promettre des secours immanquables pour le dissiper; les plus extraordinaires sont toûjours les plus efficaces; comme merveilleux, ils sont plus propres à gagner la confiance, ce qui est un point important; c'est une grande partie de la santé que de l'espérer. C'est ainsi que Montagne rétablit par un talisman d'or la vivacité d'un comte qui l'avoit perdue par la crainte d'un sortilége. Je ne suis pas surpris de voir détruire l'effet de ces prétendus maléfices par les testicules d'un coq pendus aux piés du lit, par la graisse de loup, ou d'un chien noir, frottée à la porte, en faisant pisser le malade à travers l'anneau conjugal, *&c.* Enfin, l'*impuissance* qui exige des remedes, & qui est guérissable, est celle qui dépend du relâchement, de la foiblesse, de la paralysie des parties destinées à la génération, du défaut de semence, ou de sa rapidité, de la froideur du tempérament, de l'indifférence pour les plaisirs vénériens. C'est ici que conviennent ces fameux remedes connus sous les noms fastueux de *précipitans*, *aphrodisiaques*, *&c.* & que l'euphémisme médicinal a appellé plus pudiquement *remedia ad magnanimitatem*. Il y a lieu de croire que ces remedes procurent une plus grande abondance de semence, qu'ils la rendent plus *âcre*, plus active, qu'ils déterminent le sang & les esprits animaux vers les parties génitales. Il n'est personne qui n'ait éprouvé que ces remedes échauffent, mettent en mouvement, & fouettent les humeurs; que leur usage est suivi d'érections plus fortes & plus fréquentes. La plûpart sont des alimens, tels sont les écrevisses, les chairs des vieux animaux, les artichaux, les trufes, le céleri, la roquette, de qui on dit avec raison: *excitat ad venerem tardos eruca maritos*. A ceux-là on peut ajouter l'ambre, le musc, l'opium, chez ceux qui sont accoutumés à son action; mais par-dessus tout, les mouches cantharides. On use de ces remedes intérieurement, & on en fait diverses compositions pour l'usage extérieur, pour frotter, fomenter les parties malades. Il n'en est point qui agisse aussi promptement & avec tant d'efficacité déterminément sur les parties qui servent à l'acte vénérien, que

que les mouches cantharides priſes intérieurement, ou appliquées ſous forme de véſicatoire. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut avoir recours à ces remedes qu'après avoir éprouvé les naturels, c'eſt-à-dire l'attrait du plaiſir permis à toute l'énergie licite des embraſſemens, des attouchemens, des careſſes, des baiſers, des doux propos. Parmi les ſecours capables d'animer & d'exciter à l'acte vénérien, il faut compter le *fouet*. Meibomius a fait un traité particulier ſur les avantages & ſur les vertus aphrodiſiaques, dans lequel on peut voir beaucoup d'obſervations qui en conſtatent l'efficacité. C'eſt un expédient uſité chez les vieillards libertins, par lequel ils tâchent de réveiller leur corps engourdi & languiſſant. *Cet article eſt de M.* MENURET.

IMPUISSANCE, (*Juriſprud.*) eſt une inhabilité de l'homme ou de la femme pour la génération.

Les lois canoniques ne diſtinguent que trois cauſes d'*impuiſſance*; ſavoir, la frigidité, le maléfice, & l'inhabilité qui vient *ex impotentiâ coeundi*.

Ces cauſes ſe ſubdiviſent en pluſieurs claſſes.

Il y a des cauſes d'*impuiſſance* qui ſont propres aux hommes, comme la frigidité, le maléfice, la ligature ou nouement d'éguillette; les cauſes propres aux femmes ſont l'empêchement qui provient *ex clauſurâ uteri, aut ex nimiâ arctitudine*; les cauſes communes aux hommes & aux femmes ſont le défaut de puberté, le défaut de conformation des parties néceſſaires à la génération, ou lorſque l'homme & la femme ne peuvent ſe joindre *propter ſuperabundantem ventris pinguedinem*.

Les cauſes d'*impuiſſance* ſont naturelles ou accidentelles; celles-ci ſont perpétuelles ou momentanées; il n'y a que les cauſes d'*impuiſſance* perpétuelles qui forment un empêchement dirimant du mariage, encore excepte-t-on celles qui ſont ſurvenues depuis le mariage.

On diſtingue auſſi l'*impuiſſance abſolue* d'avec celle qui eſt ſeulement reſpective ou relative. La premiere, quand elle eſt perpétuelle, qu'elle a précédé le mariage, le diſſout, & empêche d'en contracter un autre. Au lieu que l'*impuiſſance* reſpective ou relative, c'eſt-à-dire, qui n'a lieu qu'à l'égard de deux perſonnes entr'elles, n'empêche pas ces perſonnes, ou celle qui n'a point en elle de vice d'*impuiſſance*, de contracter mariage ailleurs.

La frigidité eſt lorſque l'homme, quoique bien conformé extérieurement, eſt privé de la faculté qui anime les organes deſtinés à la génération.

Le défaut de ſemence de la part de l'homme eſt une cauſe d'*impuiſſance*: mais on ne peut pas le regarder comme *impuiſſant*, ſous prétexte que ſa ſemence ne ſeroit pas prolifique; c'eſt un myſtere que l'on ne peut pénétrer.

La ſtérilité de la femme, en quelque tems qu'elle arrive, n'eſt pas non plus conſidérée comme un effet d'*impuiſſance* proprement dite, & conſéquemment n'eſt point une cauſe pour diſſoudre le mariage.

On met au nombre des empêchemens dirimans du mariage le maléfice, ſuppoſé qu'il provînt d'une cauſe ſurnaturelle (ce que l'on ne doit pas croire légérement), & qu'après la pénitence enjointe & la cohabitation triennale, l'empêchement ne ceſsât point & fût réputé perpétuel: mais ſi l'*impuiſſance* provenant de maléfice, peut être guérie par des remedes naturels, ou que la cauſe ne paroiſſe pas perpétuelle, ou qu'elle ne ſoit ſurvenue qu'après le mariage: dans tous ces cas elle ne forme point un empêchement dirimant.

Quoique le défaut de puberté ſoit un empêchement au mariage, cet empêchement ne ſeroit pas dirimant, ſi la malice & la vigueur avoient précédé l'âge ordinaire de la puberté.

La vieilleſſe n'eſt jamais réputée une cauſe d'*impuiſſance*, ni un empêchement au mariage, ſoit qu'elle précede le mariage, ou qu'elle ſurvienne depuis.

Il en eſt de même des infirmités qui ſeroient ſurvenues depuis le mariage, quand même elles ſeroient incurables, & qu'elles rendroient inhabiles à la génération.

La connoiſſance des demandes en nullité de mariage pour cauſe d'*impuiſſance* appartient naturellement au juge ſéculier; & pendant les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, les juges ſéculiers étoient les ſeuls devant leſquels ces ſortes de cauſes fuſſent portées. Néanmoins, préſentement les juges d'égliſe ſont en poſſeſſion de connoître de ces ſortes de demandes, ſauf en cas d'abus l'appel au parlement.

Les premieres auxquelles on a recours dans cette matiere, ſont l'interrogatoire des parties, le ferment des parens, la viſite du mari & de la femme. On ordonne auſſi la preuve du mouvement naturel, lorſque le mari eſt accuſé de frigidité.

On ordonnoit auſſi autrefois le congrès, ce qui a été ſagement aboli.

On ordonne ſeulement encore quelquefois la cohabitation triennale pour éprouver les parties, & connoître ſi l'*impuiſſance* eſt réelle & perpétuelle.

Dans le cas où le mariage eſt déclaré nul pour cauſe d'*impuiſſance*, les canons permettent aux contractans la cohabitation fraternelle; mais alors ils doivent réellement vivre avec la même retenue que des perſonnes qui ne ſont point mariées.

*Voyez* au code le titre *de frigidis & caſtratis*, & aux décrétales le titre *de frigidis & maleficiatis*; les *conférences de* Caſeneuve, Hotman & Tagerau, *traités de l'impuiſſance*. *Voyez* auſſi le *traité de la diſſolution du mariage pour cauſe d'impuiſſance*, par M. Bouhier. (*A*)

IMPUISSANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt inhabile à faire quelque choſe.

On appelle *impuiſſant* un homme qui eſt inhabile à la génération. *Voyez ci-deſſus* IMPUISSANCE.

On dit auſſi qu'un acte ou un titre & un moyen eſt *impuiſſant* pour prouver telle choſe, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut pas avoir cet effet. (*A*)

IMPULSIF, adj. (*Phyſique*.) qui agit par impulſion. Ainſi on dit *force impulſive*, *vertu impulſive*. *Voyez* IMPULSIVE.

IMPULSION, ſ. f. (*Phyſique*.) eſt l'action d'un corps qui en pouſſe un autre, & qui tend à lui donner du mouvement, ou qui lui en donne en effet. On trouvera *à l'article* PERCUSSION les lois de l'*impulſion* des corps. On verra dans ce même article & aux *articles* COMMUNICATION & EQUILIBRE, ce qu'on peut penſer ſur la néceſſité de ces lois. Au reſte, la propriété ou la vertu par laquelle un corps en pouſſe un autre, & lui communique du mouvement, eſt quelque choſe de fort obſcur, & il ſemble qu'on doit être preſque auſſi étonné de voir qu'un corps qui en frappe un autre, le dérange de ſa place, que de voir un morceau de fer ſe précipiter vers une pierre d'aimant, ou une pierre tomber vers la terre. C'eſt donc une erreur de croire que l'idée de l'*impulſion* ne renferme aucune obſcurité, & de vouloir, à l'excluſion de tout autre principe, regarder cette force comme la ſeule qui produiſe tous les effets de la nature. S'il n'eſt pas abſolument démontré qu'il y en ait d'autre, il s'en faut beaucoup qu'il ſoit démontré que cette forme ſoit la ſeule qui agiſſe dans l'univers. *Voy.* ATTRACTION, GRAVITATION, &c. (*O*)

* IMPUNI, IMPUNITÉ, IMPUNÉMENT, (*Gram. & Morale*) Les fautes demeurent *impunies*, ou parce que la loi n'a point décerné de châtiment contre elles, ou parce que le coupable réuſſit à ſe ſouſtraire à la loi. Ce qui arrive ou par les précautions qu'il a priſes pour n'être point convaincu, ou par les malheureuſes prérogatives de ſon état, de ſon rang, de ſon autorité, de ſon crédit, de ſa fortune, de ſes protections, de ſa naiſſance, ou par la prévarication du juge; & le juge prévarique, lorſqu'il néglige la pourſuite du coupable ou par indolence ou par corruption. Quelle que ſoit la cauſe de l'*impunité*, elle encourage au crime.

IMPURETÉ, ſ. f. (*Medecine*.) nom entierement françois, par lequel on déſigne la *non-pureté* des premieres voies, c'eſt-à-dire, l'état de l'eſtomac & des inteſtins infectés, altérés & corrompus, il répond au mot grec ἀκαθαρσία. Il s'annonce par des peſanteurs d'eſtomac, douleurs de tête, diarrhées, vomiſſement, rots, défaut d'appétit; la langue eſt chargée, amere, &c. Ce vice eſt fameux en Medecine par les diſtinctions minutieuſes & innombrables qu'on en a établi, & par les rôles multipliés qu'on lui a fait jouer dans la production des maladies. En effet, quelques écrivains ſpéculatifs ont diviſé & ſubdiviſé les *impuretés*, ſaburre, crudités, en acide, alkaline, muriatique, inſipide, bilieuſe, pituiteuſe, &c. & chaque vice particulier a été cenſé le germe d'une maladie différente; le paſſage des *impuretés* dans le ſang renferme preſque toute la théorie moderne, c'eſt la baſe de toutes les maladies aiguës, la célebre cauſe morbifique à combattre, & dont il faut empêcher l'augmentation pour prévenir les redoublemens; c'eſt auſſi le foyer qu'il faut vuider dans toutes les maladies généralement, parce qu'il n'en eſt point, diſent-ils, qui ne ſoient produites, ou du moins entretenues par un foyer d'*impuretés*, par un levain vicieux placé dans les premieres voies; & c'eſt enfin la ſource de ces indications toûjours les mêmes, toûjours ſemblables & toûjours uniques, de purger & de rétablir les digeſtions dans des maladies eſſentiellement différentes, c'eſt ce qui fait redouter la ſaignée à quelques medecins dans les maladies aiguës, dans la crainte d'augmenter le repompement

de

de ces *impuretés*; car tel est le danger de ces théories; qu'elles influent sur la pratique, & la rendent de plus en plus incertaine, au grand détriment de l'humanité.

Ces *impuretés* sont le plus souvent la suite & le résidu d'une mauvaise digestion; quelquefois aussi elles dépendent d'une altération générale des humeurs; elles sont la cause la plus fréquente des indigestions. *Voyez ce mot.* Pour les dissiper, il ne faut ordinairement que du régime, une diete sévere; car, remarque avec raison le divin Hippocrate, aphorist. 9. lib. XI. *plus on nourrira un corps impur, & plus on augmentera le mal.* Celse recommande aux personnes chargées d'*impuretés*, de ne pas se baigner, *corpora impura non sunt balneanda.* Si quelques jours de diete ne dissipoient pas ces mauvais sucs, il faut donner un purgatif doux, ou un émétique, suivant l'indication; mais il faut avoir soin de préparer à la purgation par beaucoup de lavages, de délayans, c'est un précepte du grand Hippocrate; lorsqu'il s'agit de purger les corps impurs, dit-il, *aphor. 10. lib. XI.* il faut rendre les matieres fluxiles; les purgatifs réussissent alors beaucoup mieux, & ne sont sujets à aucuns inconvéniens. On peut avant & après la purgation faire usage de quelque leger stomachique. On peut parmi ces remedes en choisir d'agréables, & qui n'en sont pas moins efficaces; tels sont les vins robustes d'Alicante, de Malaga, de Bordeaux, *&c.* Un mets ou un remede qui plaît quoique moins bon, doit être préféré à ceux qui, avec plus de vertu, seroient desagréables. Hippoc. *aphor.* 38. *lib. XI.*

IMPURETÉ, sub. fém. IMPUR, adj. (*Morale.*) le mot d'*impureté* est un terme générique qui comprend tous les déréglemens dans lesquels l'on peut tomber, relativement à la jonction charnelle des corps, ou aux parties naturelles qui l'operent. Ainsi la fornication, l'adultere, l'inceste, les péchés contre nature, les regards lascifs, les attouchemens deshonnêtes sur soi ou sur les autres, les pensées sales, les discours obscènes, sont autant de différentes especes d'*impureté*.

Il ne suffit pas d'être marié pour ne point commettre d'actions *impures* avec la personne que l'hymen semble avoir livrée entierement à nos desirs. Si la chasteté doit régner dans le lit nuptial, l'*impureté* peut aussi le souiller; on ne doit point, comme Onan, tromper les fins de la nature. Les plaisirs qu'elle nous offre sont assez grands, sans qu'un raffinement de volupté nous fasse chercher à les augmenter: il est même des tems où elle nous les défend par les obstacles qu'elle y apporte, & que nous devons respecter. L'ancienne loi ordonnoit la peine de mort contre le mari qui dans ces momens-là ne mettoit pas de frein à ses sales desirs, & contre la femme qui se prêtoit à ses honteuses caresses.

Au reste, nous ne prétendons pas suivre l'*impureté* dans toutes ses routes, ni entrer dans des détails que la décence ordonne de supprimer. Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point peuvent aller les attouchemens voluptueux, sans devenir criminels; nous ne chercherons pas les circonstances où ils peuvent être permis ou même nécessaires; nous nous garderons bien de décider, comme l'a fait un honnête jesuite, que le mari a moins à se plaindre, lorsque sa femme s'abandonne à un étranger d'une maniere contraire à la nature, que quand elle commet simplement avec lui un adultere; parce que, dit-il, de la premiere façon on ne touche pas au vase légitime sur lequel seul l'époux a reçu des droits exclusifs. Il faut laisser toutes ces horreurs ensevelies sous les cendres des *Fillincius*, des *Escobar*, & des autres casuistes leurs confreres, dont le parlement de Paris par arrêt du six Août 1761, vient de faire brûler les ouvrages, pour une raison plus importante encore.

Il y avoit dans l'ancienne loi une *impureté* légale qui se contractoit de différentes façons, comme par l'attouchement d'un mort, *&c.* on alloit s'en purifier par certaines cérémonies. C'est encore une des choses que Mahomet a prises chez les Juifs, & qu'il a transportées dans son alcoran.

La religion des Payens étoit remplie de divinités qui favorisoient l'*impureté*. Vénus en étoit la déesse, & les bois sacrés qu'on trouvoit ordinairement autour de ses temples, étoient les théâtres de sa débauche. Il y avoit même des pays où toutes les femmes étoient obligées de se prostituer une fois en l'honneur de la déesse; & l'on peut juger si la dévotion naturelle à leur sexe, leur permettoit de s'en tenir-là. S. Augustin, dans sa cité de Dieu, rapporte que l'on voyoit au capitole des femmes impudiques qui se destinoient à satisfaire les besoins amoureux de la divinité, dont elles ne manquoient guere de devenir enceintes. Il est à croire que les prêtres s'en aidoient un peu, & desservoient alors plus d'un autel. Le même pere dit qu'en Italie, & sur-tout à Lavinium, dans les fêtes de Bacchus, on portoit en procession des membres virils, sur lesquels la matrone la plus respectable mettoit une couronne. Les fêtes d'Isis en d'autres pays étoient semblables à celles-là, c'étoit même relique & mêmes cérémonies.

On trouve encore dans la cité de Dieu, (*lib. VI. cap. ix.*) l'énumeration des divinités que les Payens avoient créées pour le mariage, & auxquelles ils avoient donné des fonctions assez deshonnêtes, & qui présentoient des images fort *impures*. Lorsque la fille avoit engagé sa foi à son époux, les matrones la conduisoient au dieu Priape, qui avoit toûjours un membre d'une grosseur monstrueuse, sur lequel on faisoit asseoir la nouvelle mariée. On lui ôtoit sa ceinture, en invoquant la déesse appellée *Virginiensis*; le dieu *Subigus* soumettoit la femme aux transports de son mari; la déesse *Prema* la tenoit sous lui pour empêcher qu'elle ne se remuât trop; & venoit enfin la déesse *Pertunda*, comme qui diroit *perforatrice*. Son emploi étoit d'ouvrir à l'homme le sentier de la volupté; heureusement que cette fonction avoit été donnée à une divinité femelle; car, comme le remarque très-bien S. Augustin, le mari n'eût pas souffert volontiers qu'un dieu lui rendit ce service: & (pourroit-on ajouter encore) qu'il lui donnât du secours dans un endroit où trop souvent il n'a guere besoin d'aide.

IMPUTABILITE', s. f. (*Droit naturel.*) c'est la qualité de l'action *imputable* en bien, ou en mal, l'*imputation* est l'acte du législateur, du juge, du magistrat, ou de tout autre, qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action de nature à lui être *imputée*. *Voyez* IMPUTATION. (*D. J.*)

IMPUTATION, s. f. (*Droit politiq. & Moral.*) Une qualité essentielle des actions humaines est d'être susceptible d'*imputation*; c'est-à-dire, que l'agent en peut être regardé avec raison comme le véritable auteur, que l'on peut les mettre sur son compte; tellement que les effets bons ou mauvais qui en proviennent, lui seront justement attribués, & retomberont sur lui comme en étant la cause.

Il ne faut pas confondre l'imputabilité des actions humaines avec leur *imputation* actuelle. La premiere est une qualité de l'action; la seconde est un acte du législateur, du juge, *&c.* qui met actuellement sur le compte de quelqu'un une action qui de sa nature peut être imputée.

L'*imputation* est donc proprement un *jugement par lequel on déclare que quelqu'un étant l'auteur ou la cause morale d'une action commandée ou défendue par les lois, les effets bons ou mauvais qui s'ensuivent, doivent actuellement lui être attribués; qu'en conséquence il en est responsable, & qu'il doit en être loué ou blâmé, récompensé ou puni.*

Ce jugement d'*imputation*, aussi-bien que celui de la conscience, se fait en appliquant la loi à l'action dont il s'agit, en comparant l'une avec l'autre, pour prononcer ensuite sur le mérite du fait, & faire ressentir en conséquence à celui qui en est l'auteur, le bien ou le mal, la peine ou la récompense que la loi y a attachée. Tout cela suppose nécessairement une connoissance exacte de la loi & de son véritable sens, aussi-bien que du fait en question & de ses circonstances. Le défaut de ces circonstances ne pourroit que rendre l'application fausse & le jugement vicieux.

Pour bien établir les principes & les fondemens de cette matiere, il faut d'abord remarquer que l'on ne doit pas conclure de la seule *imputabilité* d'une action à son *imputation actuelle*. Afin qu'une action mérite d'être actuellement *imputée*, il faut le concours de ces deux conditions, 1°. qu'elle soit de nature à pouvoir l'être, & 2°. que l'agent soit dans quelque obligation de la faire ou de s'en abstenir. Un exemple rendra la chose sensible. De deux jeunes hommes que rien n'oblige d'ailleurs à savoir les Mathématiques, l'un s'applique à cette science, & l'autre ne le fait pas. Quoique l'action de l'un & l'omission de l'autre soient par elles-mêmes de nature à pouvoir être *imputées*, cependant elles ne le seront dans ce cas-ci, ni en bien, ni en mal. Mais si l'on suppose que ces deux jeunes hommes sont destinés, l'un à être conseiller d'état, l'autre à quelque emploi militaire: en ce cas, leur application ou leur négligence à s'instruire dans la Jurisprudence, ou dans les Mathématiques, leur seroit méritoirement *imputée*; d'où il paroit que l'*imputation actuelle* demande qu'on soit dans l'obligation de faire quelque chose ou de s'en abstenir.

2°. Quand on *impute* une action à quelqu'un, on le rend, comme on l'a dit, responsable des suites bonnes ou mauvaises de l'action qu'il a faite. Il suit de-là que pour rendre l'*imputation* juste, il faut qu'il y ait quelque liaison nécessaire ou accidentelle entre ce que l'on a fait ou omis, & les suites bonnes ou mauvaises de l'action ou de l'omission; & que d'ailleurs l'agent ait eu connoissance de cette liaison, ou que du moins il ait pû prévoir les effets de son action avec quelque vraissemblance. Sans cela, l'*imputation* ne sauroit avoir lieu, comme on le sentira par quelques exemples. Un armurier vend des armes à un homme fait qui lui paroît en son bon sens, de sang froid, & n'avoir aucun mauvais dessein. Cependant cet homme va sur le champ attaquer quelqu'un injustement, & il le tue. On ne sauroit rien *imputer* à l'armurier, qui n'a fait que ce qu'il avoit droit de faire, & qui d'ailleurs ne pouvoit ni devoit prévoir ce qui est arrivé. Mais si quelqu'un laissoit par négligence des pistolets chargés sur sa table, dans un lieu exposé à tout le monde; & qu'un enfant qui ne connoît pas le danger, se blesse ou se tue; le premier est certainement responsable du malheur qui est arrivé; car c'étoit une suite claire & prochaine de ce qu'il a fait, & il pouvoit & devoit le prévoir.

Il faut raisonner de la même maniere à l'égard d'une action qui a produit quelque bien: ce bien ne peut nous être attribué, lorsqu'on en a été la cause sans le savoir & sans y penser; mais aussi il n'est pas nécessaire, pour qu'on nous en sache quelque gré, que nous eussions une certitude entiere du succès: il suffit que l'on ait eu lieu de le présumer raisonnablement; & quand l'effet manqueroit absolument, l'intention n'en seroit pas moins louable.

*L'imputation est simple ou efficace.* Quelquefois l'*imputation* se borne simplement à la louange ou au blâme; quelquefois elle va plus loin. C'est ce qui donne lieu de distinguer deux sortes d'*imputation*, l'une *simple*, l'autre *efficace*. La premiere est celle qui consiste seulement à approuver ou à desapprouver l'action, ensorte qu'il n'en résulte aucun autre effet par rapport à l'agent. Mais la seconde ne se borne pas au blâme ou à la louange; elle produit encore quelque effet bon ou mauvais à l'égard de l'agent, c'est-à-dire, quelque bien ou quelque mal réel qui retombe sur lui.

*Effets de l'une & de l'autre.* L'*imputation* simple peut être faite indifféremment par chacun, soit qu'il ait ou qu'il n'ait pas un intérêt particulier & personnel à ce que l'action fût faite ou non: il suffit d'y avoir un intérêt général & indirect. Et comme l'on peut dire que tous les membres de la société sont intéressés à ce que les lois naturelles soient bien observées, ils sont tous en droit de louer ou de blâmer les actions d'autrui, selon qu'elles sont conformes ou opposées à ces lois. Ils sont même dans une sorte d'obligation à cet égard; le respect qu'ils doivent au legislateur & à ses lois l'exige d'eux; & ils manqueroient à ce qu'ils doivent à la société & aux particuliers, s'ils ne témoignoient pas, du moins par leur approbation ou leur desaveu, l'estime qu'ils font de la probité & de la vertu, & l'aversion qu'ils ont au contraire pour la méchanceté & pour le crime.

Mais à l'égard de l'*imputation* efficace, il faut, pour la pouvoir faire légitimement, que l'on ait un intérêt particulier & direct à ce que l'action dont il s'agit se fasse ou ne se fasse pas. Or ceux qui ont un tel intérêt, ce sont 1°. ceux à qui il appartient de régler l'action; 2°. ceux qui en sont l'objet, c'est-à-dire, ceux envers lesquels on agit, & à l'avantage ou au desavantage desquels la chose peut tourner. Ainsi un souverain qui a établi des lois, qui ordonne certaines choses sous la promesse de quelque récompense, & qui en défend d'autres sous la menace de quelque peine, doit sans doute s'intéresser à l'observation de ses lois, & il est en droit d'*imputer* à ses sujets leurs actions d'une maniere efficace, c'est-à-dire, de les récompenser ou de les punir. Il en est de même de celui qui a reçû quelque injure ou quelque dommage par une action d'autrui.

Remarquons, enfin, qu'il y a quelque différence entre l'*imputation* des bonnes & des mauvaises actions. Lorsque le législateur a établi une certaine récompense pour une bonne action, il s'oblige par cela même à donner cette récompense, & il accorde le droit de l'exiger à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur obéissance; mais à l'égard des peines décernées pour les actions mauvaises, le législateur peut effectivement les infliger, s'il le veut; mais il ne s'ensuit pas de-là que le souverain soit obligé de punir à la rigueur: il demeure toûjours le maître d'user de son droit ou de faire grace, & il peut avoir de bonnes raisons de faire l'un ou l'autre.

*Application des principes précédens.* 1°. Il suit de ce que nous avons dit, que l'on *impute* avec raison à quelqu'un toute action ou omission, dont il est l'auteur ou la cause, & qu'il pouvoit & devoit faire ou omettre.

2°. Les actions de ceux qui n'ont pas l'usage de la raison ne doivent point leur être *imputées*. Car ces personnes n'étant pas en état de savoir ce qu'elles font, ni de le comparer avec les lois, leurs actions ne sont pas proprement des actions *humaines*, & n'ont point de moralité. Si l'on gronde ou si l'on bat un enfant, ce n'est point en forme de peine; ce sont de simples corrections, par lesquelles on se propose principalement d'empêcher qu'ils ne contractent de mauvaises habitudes.

3°. A l'égard de ce qui est fait dans l'yvresse toute ivresse contractée volontairement, n'empêche point l'*imputation* d'une mauvaise action commise dans cet état.

4°. L'on n'*impute* à personne les choses qui sont véritablement au-dessus de ses forces, non plus que l'omission d'une chose ordonnée si l'occasion a manqué; car l'*imputation* d'une *omission* suppose manifestement ces deux choses, 1°. que l'on ait eu les forces & les moyens nécessaires pour agir; 2°. que l'on ait pû faire usage de ces moyens sans préjudice de quelqu'autre devoir plus indispensable. Bien entendu que l'on ne se soit pas mis par sa faute dans l'impuissance d'agir: car alors le législateur pourroit aussi légitimement punir ceux qui se sont mis dans une telle impuissance que si étant en état d'agir ils refusoient de le faire. Tel étoit à Rome le cas de ceux qui se coupoient le pouce, pour se mettre hors d'état de manier les armes, & pour se dispenser d'aller à la guerre.

A l'égard des choses faites par ignorance ou par erreur, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce que l'on fait par une ignorance invincible, &c. *Voyez* IGNORANCE.

Quoique le tempérament, les habitudes & les passions ayent par eux-mêmes une grande force pour déterminer à certaines actions; cette force n'est pourtant pas telle qu'elle empêche absolument l'usage de la raison & de la liberté, du moins quant à l'exécution des mauvais desseins qu'ils inspirent. Les dispositions naturelles, les habitudes & les passions ne portent point invinciblement les hommes à violer les lois naturelles, & ces maladies de l'ame ne sont point incurables. Que si au lieu de travailler à corriger ces dispositions vicieuses, on les fortifie par l'habitude, l'on ne devient pas excusable pour cela. Le pouvoir des habitudes est, à la vérité, fort grand; il semble même qu'elles nous entraînent par une espece de nécessité à faire certaines choses. Cependant l'expérience montre qu'il n'est point impossible de s'en défaire, si on le veut sérieusement; & quand même il seroit vrai que les habitudes bien formées auroient sur nous plus d'empire que la raison; comme il dépendoit toûjours de nous de ne pas les contracter, elles ne diminuent en rien le vice des actions mauvaises, & ne sauroient en empêcher l'*imputation*. Au contraire, comme l'habitude à faire le bien rend les actions plus louables, l'habitude au vice ne peut qu'augmenter le blâme. En un mot, si les inclinations, les passions & les habitudes pouvoient empêcher l'effet des lois, il ne faudroit plus parler d'aucune direction pour les actions humaines; car le principal objet des lois en général est de corriger les mauvais penchans, de prévenir les habitudes vicieuses, d'en empêcher les effets, & de déraciner les passions, ou du moins de les contenir dans leurs justes bornes.

Les différens cas que nous avons parcourus jusqu'ici n'ont rien de bien difficile. Il en reste quelques autres un peu plus embarrassans, & qui demandent une discussion un peu plus détaillée.

Premierement on demande ce qu'il faut penser des actions auxquelles on *est forcé*; sont-elles de nature à pouvoir être *imputées*, & doivent-elles l'être effectivement?

Je réponds, 1°. qu'une violence physique, & telle qu'il est absolument impossible d'y résister, produit une action involontaire, qui bien-loin de mériter d'être actuellement *imputée*, n'est pas même *imputable* de sa nature.

2°. Mais si la *contrainte* est produite par la crainte de quelque grand mal, il faut dire que l'action à laquelle on se porte en conséquence, ne laisse pas d'être volontaire, & que par conséquent elle est de nature à pouvoir être *imputée*.

Pour connoître ensuite si elle doit l'être effectivement, il faut voir si celui envers qui on use de contrainte est dans l'obligation rigoureuse de faire une chose ou de s'en abstenir, au hasard de souffrir le mal dont il est menacé. Si cela est, & qu'il se détermine contre son devoir, la contrainte n'est point une raison suffisante pour le mettre

tre à couvert de toute *imputation*; car en général, on ne ſauroit douter qu'un ſupérieur légitime ne puiſſe nous mettre dans la néceſſité d'obéir à ſes ordres, au haſard d'en ſouffrir, & même au péril de notre vie.

En ſuivant ces principes, il faut donc diſtinguer ici entre les actions *indifférentes* (*voyez l'article* MORALITÉ) & celles qui ſont moralement néceſſaires. Une action indifférente de ſa nature, extorquée par la force, ne ſauroit être *imputée* à celui qui y a été contraint, puiſque n'étant dans aucune obligation à cet égard, l'auteur de la violence n'a aucun droit d'exiger rien de lui. Et la loi naturelle défendant formellement toute violence, ne ſauroit en même tems l'autoriſer, en mettant celui qui la ſouffre dans la néceſſité d'exécuter ce à quoi il n'a conſenti que par force. C'eſt ainſi que toute promeſſe ou toute convention forcée eſt nulle par elle-même, & n'a rien d'obligatoire en qualité de promeſſe ou de convention; au contraire elle peut & elle doit être *imputée* comme un crime à celui qui eſt auteur de la violence. Mais ſi l'on ſuppoſe que celui qui emploie la contrainte ne fait en cela qu'uſer de ſon droit & en pourſuivre l'exécution, l'action, quoique forcée, ne laiſſe pas d'être valable, & d'être accompagnée de tous ſes effets moraux. C'eſt ainſi qu'un débiteur fuyant, ou de mauvaiſe foi, qui ne ſatisfait ſon créancier que par la crainte prochaine de l'empriſonnement ou de quelque exécution ſur ſes biens, ne ſauroit réclamer contre le payement qu'il a fait, comme y ayant été forcé.

Pour ce qui eſt des bonnes actions auxquelles on ne ſe détermine que par force, &, pour ainſi dire, par la crainte des coups; elles ne ſont comptées pour rien, & ne méritent ni louange ni récompenſe. L'on en voit aiſément la raiſon. L'obéiſſance que les lois exigent de nous doit être ſincere, & il faut s'acquitter de ſes devoirs par principe de conſcience, volontairement & de bon cœur.

Enfin à l'égard des actions manifeſtement mauvaiſes & criminelles, auxquelles on ſe trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & ſur-tout de la mort; il faut poſer pour regle générale, que les circonſtances fâcheuſes où l'on ſe rencontre, peuvent bien diminuer le crime de celui qui ſuccombe à cette épreuve; mais néanmoins l'action demeure toujours vicieuſe en elle-même, & digne de reproche; en conſéquence de quoi elle peut être *imputée*, & elle l'eſt effectivement, à moins que l'on n'allegue en ſa faveur l'exception de la néceſſité. Une perſonne qui ſe détermine par la crainte de quelque grand mal, mais pourtant ſans aucune violence phyſique, à exécuter une action viſiblement mauvaiſe, concourt en quelque maniere à l'action, & agit volontairement, quoiqu'avec regret. D'ailleurs il n'eſt point abſolument au-deſſus de la fermeté de l'eſprit humain, de ſe réſoudre à ſouffrir & même à mourir, plûtôt que de manquer à ſon devoir. Le législateur peut donc impoſer l'obligation rigoureuſe d'obéir, & il peut avoir de juſtes raiſons de le faire. Les nations civiliſées n'ont jamais mis en queſtion ſi l'on pouvoit, par exemple, trahir ſa patrie pour conſerver ſa vie. Pluſieurs moraliſtes payens ont fortement ſoutenu qu'il ne falloit pas céder à la crainte des douleurs & des tourmens, pour faire des choſes contraires à la religion & à la juſtice.

> *Ambiguæ ſi quando citabere teſtis*
> *Incertæque rei; Phalaris licet imperet, ut ſis*
> *Falſus, & admoto dictet perjuria tauro,*
> *Summum crede nefas animam præferre pudori,*
> *Et propter vitam vivendi perdere cauſas.*
>
> Juvenal, *Sat.* 8.

Telle eſt la regle. Il peut arriver pourtant, comme nous l'avons inſinué, que la néceſſité où l'on ſe trouve fourniſſe une exception favorable, qui empêche que l'action ne ſoit *imputée*. Les circonſtances où l'on ſe trove donnent quelquefois lieu de préſumer raiſonnablement, que le législateur nous diſpenſe lui-même de ſouffrir le mal dont on nous menace, & que pour cela il permet que l'on s'écarte alors de la diſpoſition de la loi, & c'eſt ce qui a lieu toutes les fois que le parti que l'on prend pour ſe tirer d'affaire, renferme en lui-même un mal moindre que celui dont on étoit menacé.

*Des actions auxquelles pluſieurs perſonnes ont part.* Nous ajouterons encore ici quelques réflexions ſur les cas où pluſieurs perſonnes concourent à produire la même action. La matiere étant importante & de grand uſage, mérite d'être traitée avec quelque préciſion.

1°. Les actions d'autrui ne ſauroient nous être *imputées*, qu'autant que nous y avons concouru, & que nous pouvions & devions les procurer, ou les empêcher, ou du-moins les diriger d'une certaine maniere. La choſe parle d'elle-même; car *imputer* l'action d'autrui à quelqu'un, c'eſt déclarer que celui-ci en eſt la cauſe efficiente, quoiqu'il n'en ſoit pas la cauſe unique; & que par conſéquent cette action dépendoit en quelque maniere de ſa volonté dans ſon principe ou dans ſon exécution.

2°. Cela poſé, on peut dire que chacun eſt dans une obligation générale de faire enſorte, autant qu'il le peut, que toute autre perſonne s'acquitte de ſes devoirs, & d'empêcher qu'elle ne faſſe quelque mauvaiſe action, & par conſéquent de ne pas y contribuer ſoi-même de propos délibéré, ni directement, ni indirectement.

3°. A plus forte raiſon on eſt reſponſable des actions de ceux ſur qui l'on a quelque inſpection particuliere. C'eſt ſur ce fondement que l'on *impute* à un pere de famille la bonne ou la mauvaiſe conduite de ſes enfans.

4°. Remarquons enſuite que pour être raiſonnablement cenſé avoir concouru à une action d'autrui, il n'eſt pas néceſſaire que l'on fût ſûr de pouvoir la procurer ou l'empêcher, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes; il ſuffit que l'on eût là-deſſus quelque probabilité ou quelque vraiſſemblance. Et comme d'un côté ce défaut de certitude n'excuſe point la négligence; de l'autre ſi l'on a fait tout ce que l'on devoit, le défaut de ſuccès ne peut point nous être *imputé*; le blâme tombe alors tout entier ſur l'auteur immédiat de l'action.

5°. Enfin il eſt bon d'obſerver encore, que dans la queſtion que nous examinons, il ne s'agit point du degré de vertu ou de malice qui ſe trouve dans l'action même, & qui la rendant plus excellente ou plus mauvaiſe, en augmente la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine. Il s'agit proprement d'eſtimer le degré d'influence que l'on a ſur l'action d'autrui, pour ſavoir ſi l'on en peut être regardé comme la cauſe morale, & ſi cette cauſe eſt plus ou moins efficace, afin de meſurer pour ainſi dire ce degré d'influence qui décide de la maniere dont on peut *imputer* à quelqu'un une action d'autrui; il y a pluſieurs circonſtances & pluſieurs diſtinctions à obſerver. Par exemple, il eſt certain qu'en général, la ſimple approbation a moins d'efficace pour porter quelqu'un à agir, qu'une forte perſuaſion, qu'une inſtigation particuliere. Cependant la haute opinion que l'on a de quelqu'un, peut faire qu'une ſimple approbation ait quelquefois autant, & peut-être même plus d'influence ſur une action d'autrui que la perſuaſion la plus preſſante, ou l'inſtigation la plus forte d'une autre perſonne.

L'on peut ranger ſous trois claſſes les cauſes morales qui influent ſur une action d'autrui. Tantôt cette cauſe eſt la principale, enſorte que celui qui exécute, n'eſt que l'agent ſubalterne; tantôt l'agent immédiat eſt au contraire la cauſe principale, tandis que l'autre n'eſt que la cauſe ſubalterne; d'autres fois ce ſont des cauſes collatérales qui influent également ſur l'action dont il s'agit.

Celui-là doit être cenſé la cauſe principale qui, en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, influe tellement ſur l'action ou l'omiſſion d'autrui, que ſans lui cette action n'auroit point été faite, ou cette omiſſion n'auroit pas eu lieu, quoique d'ailleurs l'agent immédiat y ait contribué ſciemment. Ainſi David fut la cauſe principale de la mort d'Urie, quoique Joab y eût contribué connoiſſant bien l'intention du roi.

Au reſte, la raiſon pour laquelle un ſupérieur eſt cenſé être la cauſe principale de ce que font ceux qui dépendent de lui, n'eſt pas proprement la dépendance de ces derniers, c'eſt l'ordre qu'il leur donne, ſans quoi l'on ſuppoſe que ceux-ci ne ſe ſeroient point portés d'eux-mêmes à l'action dont il s'agit.

Mais celui-là n'eſt qu'une cauſe collatérale, qui en faiſant ou ne faiſant pas certaines choſes, concourt ſuffiſamment & autant qu'il dépend de lui, à l'action d'autrui; enſorte qu'il eſt cenſé coopérer avec lui, quoique l'on ne puiſſe pas préſumer abſolument que ſans ſon concours, l'action n'ait pas été faite.

Tels ſont ceux qui fourniſſent quelques ſecours à l'agent immédiat, ceux qui lui donnent retraite & qui le protegent, celui par exemple, qui tandis qu'un autre enfonce une porte, prend garde aux avenues, &c. Un complot entre pluſieurs perſonnes, les rend pour l'ordinaire également coupables. Tous ſont cenſés cauſes égales & collatérales, &c.

Enfin la cauſe ſubalterne eſt celle qui n'influe que peu ſur l'action d'autrui, qui n'y fournit qu'une légere occaſion, ou qui ne fait qu'en rendre l'exécution plus facile, de maniere que l'agent, déja tout déterminé à agir, & ayant pour cela tous les ſecours néceſſaires, eſt ſeulement encouragé à exécuter ſa réſolution. Comme quand on lui indique la maniere de s'y prendre, le mo-

ment

ment favorable, le moyen de s'évader, ou quand on loue son dessein, & qu'on l'excite à le suivre, *&c.*

Ne pourroit-on pas mettre dans la même classe l'action d'un juge, qui au lieu de s'opposer à un avis qui a tous les suffrages, mais qu'il croit mauvais, s'y rangeroit par timidité ou par complaisance? Le mauvais exemple ne peut aussi être mis qu'au rang des causes subalternes, parce que ceux qui les donnent ne contribuent d'ordinaire que foiblement au mal que l'on fait en les imitant. Cependant il y a quelquefois des exemples si efficaces, à cause du caractere des personnes qui les donnent, & de la disposition de ceux qui les suivent, que si les premiers s'étoient abstenus du mal, les autres n'auroient pas pensé à le commettre; & par conséquent ceux qui donnent ces mauvais exemples, doivent être considérés tantôt comme causes principales, tantôt comme causes collatérales, tantôt comme causes subalternes.

L'application de ces distinctions & de ces principes se fait d'elle-même; toutes choses d'ailleurs égales, les causes collatérales doivent être traitées également; mais les causes principales méritent sans doute plus de louange ou de blâme, & un plus haut degré de récompense ou de peine que les causes subalternes. J'ai dit, toutes choses étant d'ailleurs égales; car il peut arriver par la diversité des circonstances, qui augmentent ou diminuent le mérite ou le démérite d'une action, que la cause subalterne agisse avec un plus grand degré de malice que la cause principale, & qu'ainsi l'*imputation* soit aggravée à son égard. Supposé par exemple, qu'un homme de sang froid assassinât quelqu'un à l'instigation d'un autre qui se trouvoit animé contre son ennemi; quoique l'instigateur soit le premier auteur du meurtre, on trouvera son action faite dans un transport de colere, moins indigne que celle du meurtrier, qui l'a servi dans sa passion, étant lui-même tranquille & de sens rassis.

IMPUTATION, (*Théologie.*) est un terme dogmatique fort usité chez les Théologiens, quelquefois dans un bon & quelquefois dans un mauvais sens. Lorsqu'il se prend en mauvaise part il signifie l'attribution d'un péché qu'un autre a commis.

L'*imputation* du péché d'Adam a *été* faite à sa postérité, parce que par sa chûte tous ses descendans sont devenus criminels devant Dieu, comme s'ils étoient tombés eux-mêmes, & qu'ils portent la peine de ce premier crime. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

L'*imputation*, lorsqu'on la pred en bonne part, est l'application d'une justice étrangere. *Voy.* JUSTIFICATION.

L'*imputation* des mérites de Jesus-Christ ne signifie autre chose chez les réformés, qu'une justice extrinseque, qui ne nous rend pas véritablement justes, mais qui nous fait seulement paroître tels, qui cache nos péchés, mais qui ne les efface pas.

Luther, qui le premier a voulu expliquer la justification par cette *imputation* de la justice de Jesus-Christ, prétendoit que ce qui nous justifie & ce qui nous rend agréable aux yeux de Dieu, ne fut rien en nous, mais que nous avons été justifiés, parce que Dieu nous *imputoit* la justice de Jesus-Christ comme si elle eût *été* la nôtre propre, parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi. A quoi il ajoutoit qu'on étoit justifié dès qu'on croyoit l'être avec certitude. Bossuet, *hist. des variat. tom. I. liv. I. pag.* 10.

C'est pour cela que les Catholiques ne se servent point du terme d'*imputation*, & disent que la grace justifiante qui nous applique les mérites de Jesus-Christ, couvre non-seulement nos péchés, mais même les efface; que cette grace est intrinseque & inhérente, qu'elle renouvelle entierement l'intérieur de l'homme, & qu'elle le rend pur, juste & sans tache devant Dieu, & que cette justice inhérente lui est donnée à cause de la justice de Jesus-Christ, c'est-a-dire par les mérites de sa mort & de sa passion. En un mot, disent-ils, quoique ce soit l'obéissance de Jesus-Christ qui nous a mérité la grace justifiante, ce n'est pas cependant cette obéissance qui nous rend formellement justes. Et de la même maniere, ce n'est pas la desobéissance d'Adam qui nous rend formellement pécheurs, quoique ce soit cette desobéissance qui nous a mérité & attiré le péché & les peines du péché.

Les Protestans disent que le péché du premier homme est *imputé* à ses descendans, parce qu'ils sont regardés & punis comme coupables à cause du péché d'Adam. Les Catholiques prétendent que ce n'est pas en dire assez, & que non-seulement nous sommes regardés & punis comme coupables, mais que nous le sommes en effet par le péché originel.

Les Protestans disent aussi que la justice de Jesus-Christ nous est *imputée*, & que notre justification ne se fait que par l'*imputation* de la justice de Jesus-Christ, parce que ses souffrances nous tiennent lieu de justice, & que Dieu accepte sa mort comme si nous l'avions soufferte. Mais les Catholiques enseignent que la justice de Jesus-Christ est non seulement *imputée*, mais réellement communiquée aux fideles par l'opération du S. Esprit; ensorte que non-seulement ils sont réputés, mais rendus justes par sa grace.

IMPUTATION, (*Jurisprudence.*) signifie l'acquittement qui se fait d'une somme dûe par le payement d'une autre somme.

Celui qui est débiteur de plusieurs sommes principales envers la même personne & qui lui fait quelque payement, peut l'*imputer* sur telle somme que bon lui semble, pourvû que ce soit à l'instant du payement.

Si le débiteur ne fait pas sur le champ l'*imputation*, le créancier peut la faire aussi sur le champ, pourvû que ce soit *in duriorem causam*, c'est-à-dire sur la dette la plus onéreuse au débiteur.

Quand le débiteur ni le créancier n'ont point fait l'*imputation*, elle se fait de droit, aussi *in duriorem*.

Lorsqu'il est dû un principal portant intérêt, l'*imputation* des payemens se fait suivant la disposition du droit *prius in usuras*; cela se pratique ainsi dans tous les parlemens de droit écrit.

Le parlement de Paris distingue si les intérêts sont dûs *ex naturâ rei*, ou *ex officio judicis*: au premier cas les payemens s'*imputent* d'abord sur les intérêts; au second elle se fait d'abord sur le principal, ensuite sur les intérêts. *Voyez le recueil de questions* de M. Bretonnier, au *mot* INTERÊTS. (*A*)

# I N

INABORDABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut aborder. *Voyez* ABORD, ACCÈS, ACCUEIL, ABORDER.

INACCESSIBLE, adj. (*Gramm.*) dont on ne peut approcher. Il se dit au simple & au figuré. Les torrens qui tombent de cette montagne en rendent le sommet *inaccessible*. Les grands sont *inaccessibles*. Il y a peu de cœurs *inaccessibles* à la flaterie.

INACCESSIBLE, (*Géom.*) une hauteur ou une distance *inaccessible* est celle qu'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle, telle que l'eau, ou autre chose semblable. *Voyez* HAUTEUR, DISTANCE, *&c.*

INACTION, s. f. (*Gramm. & Théolog.*) cessation d'agir. On dit il préfere le repos à tout, & les plus grands intérêts ne le tireront pas de l'*inaction*. Ainsi il est synonyme tantôt à indolence, tantôt à paresse ou à indifférence; trois qualités ennemies de l'action & du mouvement.

Les Mystiques appellent *inaction* une privation de mouvement, un anéantissement de toutes les facultés, par lequel on ferme la porte à tous les objets extérieurs, & l'on se procure une espece d'extase durant laquelle Dieu parle immédiatement au cœur. Cet état d'*inaction* est le plus propre selon eux, à recevoir le Saint-Esprit. C'est dans ce repos & dans cet assoupissement que Dieu communique à l'ame des graces sublimes & ineffables.

Quelques-uns ne la font pas consister dans cette espece d'indolence stupide, ou cette suspension générale de tous sentimens. Ils disent que par cette cessation de desirs, ils entendent seulement que l'ame ne se détermine point à certains actes positifs, & qu'elle ne s'abandonne point à des méditations stériles, ou aux vaines spéculations de la raison; mais qu'elle demande en général tout ce qui peut être agréable à Dieu, sans lui rien prescrire.

Cette derniere doctrine est celle des anciens Mystiques, & la premiere celle de Quiétistes. *Voyez* MYSTIQUES, & QUIÉTISTES.

Il est vrai cependant, à parler en général, que l'*inaction* n'est pas un fort bon moyen pour réussir auprès de Dieu. Ce sont nos actions qui nous attirent ses faveurs; il veut que nous agissions, c'est-à-dire qu'avec sa grace nous desirions & nous fassions le bien; & notre inaction ne sauroit lui être agréable.

INADMISSIBLE, adj. (*Jurisprud.*) c'est ce que l'on ne doit pas recevoir; il y a des cas, par exemple, où la preuve par témoins est *inadmissible*, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être ordonnée. Certains faits en particulier ne sont pas *admissibles*, savoir ceux qui ne sont pas pertinens. *Voyez* ENQUÊTE, FAITS, PERTINENT & PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

* INADVERTANCE, s. f. (*Gramm. & Morale.*) action ou faute commise sans attention à ses suites. Il

faut

faut pardonner les *inadvertances*. Qui de nous n'en a point commis? Il y a des hommes que la nature a formé *inadvertans* & distraits. Ils sont toujours pressés d'agir, ils ne pensent qu'après. Toute leur vie se passe à faire des offenses & à demander des pardons. L'*inadvertance* est un des défauts de l'enfance. C'est l'effet en eux de la vivacité & de l'inexpérience.

INALIENABLE, adj. (*Jurisp.*) se dit des choses dont la propriété ne peut valablement être transportée à une autre personne. Le domaine de la couronne est *inaliénable* de sa nature; les biens d'église & des mineurs ne peuvent aussi être *aliénés* sans nécessité ou utilité évidente. *Voyez* DOMAINE, EGLISE, MINEURS (*A*)

* INALLIABLE, (*Gramm.*) qui ne se peut allier avec. Il se dit au simple & au figuré. Ces métaux sont *inalliables*. Les intérêts de Dieu & ceux du monde sont *inalliables*. *Voyez* ALLIER.

* INALTERABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut s'altérer ou être altéré. Il n'y a rien dans la nature qui soit *inaltérable*, le froid, le chaud, l'humidité, la raréfaction, le mouvement, la fermentation, &c. sont des causes d'*altération* qui agissent sans cesse.

*Inaltérable* se dit aussi au figuré; placez le stoïcien dans la prospérité, placez-le dans la disgrace, sa grande ame demeurera *inaltérable*.

INAMOS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit qui croît sur un arbre des Indes qui ressemble à nos pruniers & par le fruit & par la fleur.

INANITION, s. f. (*Medecine.*) ce mot exprime dans le langage medicinal populaire, plus encore que dans la vraie langue de l'art, un état de langueur & d'épuisément presque absolu, l'extrème degré de foiblesse. Il est spécialement consacré par l'usage à désigner cette espece de foiblesse, la moins grave de toutes, qui provient du défaut de nourriture accoutumée, soit qu'on en ait pris moins qu'à l'ordinaire dans un ou plusieurs repas précédens; soit que l'heure accoutumée d'un repas soit simplement retardée. Ce sentiment peut à peine être regardé comme une incommodité. Quant aux états de foiblesse d'accablemens plus inhérens, plus graves, qui sont des objets vraiment medicinaux. *Voyez* FORCE, FOIBLESSE, DÉBILITÉ, EPUISEMENT, ENERVATION, EXTENUATION. (*b*)

INAPPERCEVABLE, *voyez* APPERCEVABLE.

INAPPLICATION, INAPPLIQUÉ, *voyez* APPLICATION.

INAPPRETIABLE, *voyez* APPRÉTIER.

INAPPETENCE, (*Medecine.*) *voyez* DÉGOUT.

INARIMÉ, (*Géog. anc.*) c'est un des anciens noms de l'île d'Ischia, située vis-à-vis de Cumes dans le golphe. *Voyez* ISCHIA.

Les Latins ont ici transporté la fable de Tiphoée que les Grecs avoient placé en Asie, & en ont gratifié cette île, à laquelle ils ont donné ce nom *Inarimé*, qui ressemble un peu à celui des montagnes de Syrie ou de Cilicie. (*D. J.*)

INARTICULÉ adj. (*Gramm.*) se dit des sons, des syllabes ou des mots qui ne sont pas prononcés distinctement. *Voyez* ARTICULATION & VENT.

* INATTAQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être attaqué. Cette ville est *inattaquable*. Ce titre est *inattaquable*.

* INATTENDU, adj. (*Gramm.*) auquel on ne s'attend point. Une épithete bien choisie tient lieu d'une phrase entiere, & produit une impression vive & *inattendue*. Il fut d'autant plus sensible à la disgrace qu'elle fut plus *inattendue*.

INATTENTION, s. f. (*Gramm.*) manque d'attention. *Voyez* ATTENTION.

INAUGURATION, s. f. (*Hist. mod.*) cérémonie qu'on fait au sacre d'un empereur, d'un roi, d'un prélat, qu'on appelle ainsi à l'imitation des cérémonies que faisoient les Romains quand ils entroient dans le college des augures. *Voyez* ROI, COURONNE, CONSECRATION, &c.

Ce mot vient du latin *inaugurare*, qui signifie *dédier* quelque temple, élever quelqu'un au sacerdoce, ayant pris auparavant les augures. *Voyez* AUGURES. *Dict. de Trévoux*.

Ce mot est plus usité en latin qu'en françois, où l'on se sert de ceux de *sacre*, ou *de couronnement*.

INBAB, s. f. (*Commerce.*) toiles qu'on vend au Caire. Les grandes *inbabs* n'ont que 30 piés à la piece, & se vendent cent cinquante médaris.

INCA ou YNCA, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois & aux princes de leur sang.



La chronique du Pérou rapporte ainsi l'origine des *incas*. Le Pérou fut long-tems un théatre de toutes sortes de crimes, de guerres, de dissensions & de desordres les plus abominables, jusqu'à ce qu'enfin parurent deux freres, dont l'un se nommoit Mangocapac, dont les Indiens racontent de grandes merveilles. Il bâtit la ville de Cusco, il fit des loix & des réglemens, & lui & ses descendans prirent le nom d'*inca*, qui signifie *roi* ou *grand seigneur*. Ils devinrent si puissans qu'ils se rendirent maîtres de tout les pays qui s'étend depuis Parto jusqu'au Chili, & qui comprend 1300 lieues, & ils le posséderent jusqu'aux divisions qui survinrent entre Guascar & Atabalipa; car les Espagnols en ayant profité, ils se rendirent maîtres de leurs états, & détruisirent l'empire des *incas*.

On ne compte que douze *incas*, & l'on assure que les personnes les plus considérables du pays portent encore aujourd'hui ce nom. Mais ce n'est plus qu'un titre honorable sans aucune ombre d'autorité, aussi-bien que celui de *cacique*.

Quant aux anciens *incas* qui regnerent avant la conquête des Espagnols, leur nom en langue péruviene, signifioit proprement & littéralement *seigneur* ou *empereur*, & *sang-royal*. Le roi étoit appellé *capacinca*, c'est-à-dire *seigneur par excellence*; la reine s'appelloit *pallas*, & les princes simplent *incas*. Leurs sujets avoient pour eux une extrème vénération, & les regardoient comme les fils du soleil, & les croyoient infaillibles. Si quelqu'un avoit offensé le roi dans la moindre chose, la ville d'où il étoit originaire ou citoyen, étoit démolie ou ruinée. Lorsque les *incas* voyageoient, chaque chambre où ils avoient couché en route étoit aussi-tôt murée, afin que personne n'y entrât après eux. On en usoit de même à l'égard des lieux où ils mouroient; on y enfermoit tout l'or, l'argent, & les autres choses précieuses qui s'y trouvoient au moment de la mort du prince, & l'on bâtissoit de nouvelles chambres pour son successeur.

Les femmes & les domestiques du roi défunt étoient aussi sacrifiés dans les funérailles; on les brûloit en même tems que son corps, & sur le même bucher. *Voyez l'histoire des incas* par Garcilasso de la Vega.

INCAS, *Pierre des* (*Hist. nat.*) on nomme ainsi une espece de pyrite martiale, très-dure & susceptible d'un très-beau poli; son nom lui vient de ce que les *incas* ou rois du Pérou se servoient, dit-on, au défaut de miroirs, de ces pyrites, quand elles avoient été bien polies; d'ailleurs on lui attribuoit un grand nombre de vertus. On fait encore aujourd'hui dans l'Amérique espagnole des boutons & des pierres pour les bagues de ces sortes de pyrites, & l'on est dans le préjugé de croire qu'elles changent de couleur, lorsque celui qui la porte est menacé de maladie. Quand elles sont taillées en facettes, elles ressemblent beaucoup à de l'acier poli, excepté qu'elles tirent un peu sur le jaune. Nous avons dans toutes les parties de l'Europe un grand nombre de pyrites qu'on pourroit employer aux mêmes usages, si on le jugeoit à propos.

Les plus belles mines connues de cette pierre sont dans la province de Santafé de Bogora; on y nomme cette pierre *sorotché*.

INCAMERATION, s. f. (*Jurisprud.*) c'est l'union de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Ce terme paroit venir de ce qu'anciennement on disoit *chambre* pour exprimer le domaine du prince; cela étoit ainsi usité en France. *Voyez au mot* CHAMBRE. (*A*)

INCANTATION, s. f. *Voyez* ENCHANTEMENT.

INCAPABLE, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui n'a pas les qualités & dispositions nécessaires pour faire ou recevoir quelque chose.

Par exemple il y a des personnes *incapables* des effets civiles, comme les aubains & les morts civilement.

Les enfans exhérédés sont incapables de succéder.

Certaines personnes prohibées, sont *incapables* de recevoir des dons & legs.

Les fils de famille sont *incapables* de s'obliger sans le consentement de leur pere. (*A*)

INCAPACITÉ, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie le défaut de pouvoir.

Il y a *incapacité* de s'obliger, & de contracter, de disposer entre-vifs, & par testament, de donner à certaines personnes, ou de recevoir d'elles, ester en jugement. *Voyez* CAPACITÉ, DONATION, ESTER EN JUGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

INCARNADIN, adj. (*Gramm.*) synonyme d'*incarnat*. *Voyez celui-ci.*

INCARNAT, adj. (*Peinture & Teinture.*) couleur de chair fraîche & vermeille. L'*incarnat* des roses. Bouche *incarnate*.

INCARNATIF, IVE, adj. *terme de Chirurgie* qui se dit des bandages, des sutures & des remedes.

On appelle *bandage incarnatif* celui qui est capable de procurer la réunion des levres d'une plaie. On donne plus particulierement ce nom à l'espece de bandage qu'on applique pour les plaies en long, & qui se fait avec une bande roulée à deux chefs, & fendue dans le milieu. *Voyez Pl. II. fig.* 23. On commence l'application de cette bande sur la partie du membre qui est opposée à la plaie. On ramene les deux globes, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, jusques sur les bords de la division qu'on se propose de réunir. On passe un des chefs de la bande par l'ouverture susdite, qui doit se trouver précisément sur la plaie; on tire également les deux chefs en les portant vers la partie opposée, jusqu'à ce que les levres de la plaie soient exactement rapprochées, & l'on finit par des circulaires. Ce bandage est un moyen curatif, & est connu sous le nom d'*unissant*. Le chirurgien avant de l'appliquer, doit prendre toutes les précautions prescrites par les regles de l'art, pour assurer le succès de la réunion, tels que débarasser l'intérieur de la plaie des corps étrangers, des caillots de sang qui empêcheroient la consolidation. *Voyez* PLAIE. Ce bandage est particulierement fort utile dans l'opération du bec-de-lievre. *Voyez* BEC-DE-LIEVRE.

*La suture incarnative* est celle qui rejoint les levres d'une plaie, & qui les tient unies ensemble. On la fait de plusieurs manieres dont on parlera au *mot* SUTURE. Mais il est bon d'avertir que la Chirurgie moderne éclairée par les progrès qu'on a fait dans cette science, va tous les jours avec succès au rabais des opérations; qu'on a des moyens plus doux, plus efficaces, & moins chargés d'inconvéniens que les sutures, pour la réunion des plaies. On peut voir à ce sujet un excellent mémoire composé par M. Pibrac, & imprimé dans le troisieme volume des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, *sur l'abus des sutures*.

*Les remedes incarnatifs* sont, suivant tous les auteurs, des médicamens qui ont la vertu de faire croître la chair dans les ulceres; on leur a aussi donné le nom de *sarcotiques*. Quand on examine avec reflexion la nature des médicamens qu'on donne pour *incarnatifs*, on voit qu'ils n'ont d'autre vertu que celle de déterger & de dessécher. Les auteurs se sont abusés dans l'énumération des indications curatives des ulceres, qu'ils disent être la suppuration, la mondification, l'*incarnation*, & l'exsiccation. Il n'y a aucun tems de la cure où il soit question de reproduire des chairs, si cette régénération est un être de raison; & c'est ce qu'on trouve prouvé dans les livres mêmes qui ont approfondi cette question, quoiqu'on y explique cette prétendue régénération. La plaie qui résulte d'une amputation, n'offre aucunes indications pour la régénération des chairs; il suffit que leur surface desséchée, ou mastiquée avec le sang qui s'y est répandu, soit humectée & nettoyée par la suppuration, & que ces chairs fournissent le peu de séve qui est nécessaire pour la production de la cicatrice. M. Quesnay premier medecin ordinaire du Roi, dont les lumieres & l'expérience garantissent la solidité de sa doctrine, rapporte à ce sujet une observation très-importante. „ Il me souvient, dit-il, que dans les premiers „ tems que je commençois à pratiquer la Chirurgie, je „ fis l'amputation d'une jambe, & qu'après que la sup„ puration fut établie, je continuai l'usage du digestif „ ordinaire; les chairs devinrent fort molles & fort gon„ flées, & il survint une suppuration si abondante, que „ le malade tomba dans une espece d'épuisement & de „ foiblesse, qui l'auroit peut-être fait mourir, si je n'eus„ se pas reprimé au plûtôt cette grande suppuration. Je „ me servis, continue M. Quesnay, pour cet effet de „ charpie seche, ayant reconnu que dans ces plaies il faut, dès que la suppuration est établie, avoir immédiatement la cicatrice en vûe; & qu'aussi-tôt que cette suppuration devient excessive, on doit avoir recours sur le champ à de légers dessicatifs. *Voyez* ce que nous avons dit des vûes générales pour la curation des ulceres, au *mot* DETERSIF.

Si la nature agit sans régénération de chairs dans la plaie d'une amputation qu'on mene à cicatrice, peut-on supposer un autre mécanisme pour la réunion d'une plaie profonde dans un membre que l'on conserve? Les parties sont les mêmes dans l'un & dans l'autre cas: la réunion ne doit pas se faire par des loix différentes dans des parties qui ont la même texture, la même organisation, & à l'action desquelles la forme ou la figure de la plaie n'apporte ni peut apporter aucun changement essentiel. Nous tâcherons de donner la preuve de cette vérité au *mot* INCARNATION. (Y)

INCARNATION, s. f. *terme de Théologie*; union du verbe divin avec la nature humaine, ou mystere par lequel le verbe éternel s'est fait homme, afin d'opérer notre rédemption. *Voyez* TRINITÉ.

Les Indiens reconnoissent une espece de trinité en Dieu, & disent que la seconde personne de cette trinité s'est déja *incarnée* neuf fois, & *s'incarnera* encore une dixieme. Ils lui donnent un nom particulier dans chacune de ces *incarnations*. *Voyez Kirc. Chin. illust.*

L'ere en usage chez les Chrétiens, suivant laquelle ils comptent leurs années, est celle de l'*incarnation*, c'est-à-dire de la conception de J. C. dans le sein de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

C'est Denys le petit qui a le premier établi cette ere vers le commencement du vj. siecle; car on avoit suivi jusqu'à lui la maniere de composer les années par l'ere de Dioclétien. *Voyez* ERE & EPOQUE.

On fit reflexion quelque tems après que l'on ne comptoit point les années des hommes du tems de leur conception, mais de celui de leur naissance, & on retarda d'un an le commencement de cet ere, en gardant du reste le cycle de Denys en son entier.

A Rome on compte les années de l'*incarnation*, ou de la naissance de J. C. c'est-à dire du 25 de Décembre; c'est le Pape Eugene IV. qui le premier en 1431, a daté ses bulles de l'*incarnation*. En France, en Angleterre, & dans plusieurs autres pays, on compte aussi de l'*incarnation*, mais les uns la prenant de la naissance, & les autres de la conception de Notre-Sauveur. Les Florentins se fixent au jour de la naissance, & commencement l'année à Noël. *Voy.* Petav. *de Doct. temp.* *Grandamiens, de die nat.* & NATIVITÉ, ANNÉE, CALENDRIER, &c. (1)

INCARNATION, *terme de Chirurgie*, qui se dit de la régénération des chairs dans les plaies & dans les ulceres. C'est le troisieme état dans lequel ils se trouvent pendant la curation méthodique. Il est précédé de la suppuration & de la mondification ou détersion & suivi de la dessication qui produit la cicatrice. *Voyez* DÉTERSIFS & INCARNATIFS.

Cette doctrine quoique généralement admise, ne paroît pas fondée sur les faits. C'est un principe certain que les vaisseaux sensibles, les nerfs remarquables, & les tendons ne se réparent pas, lorsqu'ils ont souffert une déperdition de substance; car on ne trouve jamais aucune de ces parties dans le corps des cicatrices. Les fibres charnues, ou la chair qui forme les muscles, ne se réparent point non plus: on peut s'en convaincre par l'examen des cicatrices qui se font aux grandes plaies des muscles; car non-seulement la substance de ces cicatrices n'est point fibreuse, mais nous voyons que chaque extrémité de muscle se resserre & se rabat à l'endroit de la division; & que la consolidation étant faite, il reste toujours à l'endroit de la plaie, un enfoncement proportionné à la déperdition de la substance musculeuse. Les cicatrices qu'on voit aux membres qui ont reçu des blessures profondes par des armes à feu, montrent clairement la vérité du principe posé.

Suppo-

(1) Les Florentins étoient en possession depuis très-long-tems, de compter, & de commencer chaque année le vingt-cinq Mars jour de la fête de l'incarnation du Redempteur, & non pas à Noël, ni le jour de l'octave, qui est celui de la circoncision de Jesus-Christ, & universellement connu pour être le premier de l'année: mais le feu Empereur François premier pere du Grand-Duc Regnant, voulut qu'on s'y uniformât au Calendrier Romain. On commença donc en l'année sainte 1750 à Florence & dans toute la Toscane à observer cette uniformité du Calendrier.

On ne peut pas nier que l'ere de Denys le petit n'ait été retrogradée ou retardée d'un an à cause des neuf mois qui se trouvent entre l'incarnation du Sauveur & sa naissance, ni que cette correction ait été universellement reçûe, puisque la ville de *Pise* en Toscane, anticipoit toujours d'un an entier, & ce qu'elle a pratiqué jusque'en 1750 qu'elle s'en est désistée par obeissance aux ordres de son prince souverain, & pour se conformer au stil introduit à Florence, & dans toute l'étendue de la Toscane.

Il ne sera pas inutil d'observer que Denys le petit avoit établi son Cycle l'an de Jesus-Christ 526, & qu'on a prudemment observé dans cet article qu'il falloit consulter le docte Petau à l'occasion de Denys, & des corrections de son ere. (...)

Supposons un ulcere large & profond à la partie antérieure de la cuisse, avec déperdition de la substance des muscles, & dans lequel l'os soit découvert. Il restera une fistule, si l'os n'est préalablement recouvert de chairs vives & vermeilles, susceptibles de consolidation semblable à celle qui se fait aux parties molles. Mais si l'ulcere de l'os est mondifié & bien detergé, ainsi que les parois de la solution de continuité des parties molles, la cure se fera promptement, & s'achevera solidement par une bonne cicatrice. On remarque dans le progrès de la cure une dépression des parties molles qui se fera successivement de la circonférence vers le centre. La peau s'enfoncera insensiblement des deux côtés, en s'approchant du centre de la division. Lorsque les tégumens se seront avancés autant qu'il leur aura été possible, relativement à la dépression des parties subjacentes qui forment les parois de la plaie, la cicatrice commencera à se former; elle s'avancera jusqu'à ce qu'elle soit entierement collée immédiatement à l'os, & se confonde avec lui. S'il y avoit une substance qui reparât & reproduisît la substance détruite, il ne resteroit pas un creux & un vuide proportionné à la déperdition de la substance de la partie; & la pellicule qui forme la cicatrice ne seroit pas immédiatement adhérente à l'os auquel elle tient lieu de périoste. Dans la plaie qui reste après l'amputation d'une mammelle cancéreuse, si l'on a été obligé pour l'extirpation du mal, de découvrir par une dissection exacte une portion du muscle grand pectoral, & même de l'entamer en quelques points, comme cela arrive quelquefois, la cicatrice sera intimement adhérente & confondue avec la substance du muscle dans les endroits qui auront été entamés, ou entierement privés du tissu cellulaire. Ces faits ne prouvent pas la réparation de la substance détruite, & ils sont incontestables.

M. Van Swieten dans ses commentaires sur l'*aphorisme* 158 de Boerhaave, dit positivement que la matiere vive & vermeille qui remplit la cavité des plaies, & qui en fait l'*incarnation*, n'est pas de la chair musculeuse, quoiqu'on lui donne le nom de matiere charnue; que c'est une nouvelle substance qui croît dans les plaies par un travail merveilleux de la nature, *mirabili naturæ artificio*. Il admire la sagesse infinie du créateur dans la prétendue génération de cette substance reproductive; & en parlant de la consolidation, il n'oublia pas de dire qu'après l'extirpation des tumeurs considérables, telles que sont les mammelles, la cicatrice est enfoncée, immobile, & adhérente aux parties subjacentes. On voit dans l'exposé de l'illustre auteur que je cite, le flambeau de l'expérience qui éclaire une des faces de l'objet, pendant que l'autre reste couverte du voile de la prévention. Il est facile de le lever. Il y a des observations sans nombre qui prouvent la non-régénération; je vais en prendre une qui mérite une considération particuliere. Les plaies faites pour l'inoculation de la petite vérole paroissent fermées le troisieme & le quatrieme jour, mais le cinquieme la plaie forme une ligne blanchâtre, environnée d'une petite rougeur. Dès le sixieme jour les plaies s'ouvrent, leurs bords deviennent blancs, durs & élevés, avec une rougeur inflammatoire ou érésipélateuse, plus ou moins étendue dans la circonférence. A mesure que la maladie fait du progrès, les levres de la plaie s'écartent davantage, l'inflammation & la suppuration avancent d'un pas égal avec l'inflammation & la suppuration des pustules, de sorte que ces petites plaies qui n'étoient dans leur origine qu'une ligne sur la peau, semblable à une égratignure, forment ensuite des ulceres pénétrans dans le corps graisseux, & quelquefois larges d'un demi-pouce. Voilà donc une plaie si légere qu'elle en mérite à peine le nom; une simple égratignure, qui par l'engorgement des parties circonvoisines, se montre sous les apparences d'une plaie large & profonde, qui fournit une suppuration abondante. Pour consolider cette plaie, il ne faut pas que des chairs se régénerent & remplissent le vuide qu'on apperçoit; l'affaissement des parois, par le dégorgement de la suppuration, rapprochera les levres de cette plaie de son fond; tout se rétablit dans l'ordre naturel, la légere égratignure se desseche, à peine en reste-t-il un vestige.

Un auteur moderne a admis deux sortes de suppuration dans les plaies; une suppuration primitive & abondante qui opere le dégagement de la partie, & un affaissement manifeste: il l'a appellée *suppuration préparante*, pour la distinguer de cette suppuration louable qui n'est plus que l'excrétion du suc nourricier des parties divisées; il appelle cette suppuration secondaire, *suppuration régénérante*, parce que c'est quand elle a lieu qu'on croit voir les bourgeons d'une nouvelle chair se développer pour remplir le vuide que l'affaissement seul fait disparoître. Car ce n'est jamais le fond des plaies qui s'éleve au niveau de la surface; il est manifeste que ce sont les bords qui s'affaissent & se dépriment, & qui continuent de le faire à mesure que la suppuration opere le dégorgement des vaisseaux qui s'ouvrent dans la cavité de la plaie. C'est par l'affaissement & la dépression des solides qu'une légere goutte de suc nourricier consolide les orifices de ces vaisseaux de la circonférence au centre, successivement de proche en proche. Supposons un instant que cet affaissement cesse de continuer, supposons qu'il se fasse une régénération de chairs, ce seroit le plus grand obstacle à la cicatrisation. Ces chairs en croissant dans le fond de la plaie, feroient bailler son ouverture, & en augmenteroient les dimensions: jamais l'extension des vaisseaux qu'on donne pour l'agent de la reproduction des chairs, ne menera au resserrement qui est de l'essence de la cicatrice, puisque sans ce resserrement il est de toute impossibilité qu'il se fasse une consolidation. Nous voyons tous les jours que par l'usage indiscret des remedes relachans & huileux dans les plaies, le tissu des chairs s'amollit, & qu'elles deviennent pâles & fongueuses; il faut les affaisser par des remedes dessicatifs; on panse avec de la charpie seche, souvent il faut avoir recours à des caustiques tels que la pierre infernale pour donner aux chairs engorgées la consistence nécessaire, & les mettre dans l'état de dépression qui permet la consolidation. Il est certain que la cicatrice n'avancera point si la dépression est interrompue. Que seroit-ce si les chairs augmentoient & se reproduisoient? Les sujets bien constitués qui sur la fin de la guérison d'une plaie avec déperdition de substance, se livrent à leur appétit, & prennent une nourriture trop abondante, retardent par cette augmentation de sucs nourriciers, la formation de la cicatrice. La plaie se r'ouvre même quelquefois par le gonflement des chairs qui rompt une cicatrice tendre & mal affermie, parce qu'il détruit manifestement l'ouvrage de la dépression.

Il y a des cas où la grande maigreur est un obstacle à la réunion des parties divisées; ceux qui sont dans cet état doivent être nourris avec des alimens d'une facile digestion, qui refournissent la masse du sang de sucs nourriciers. Mais dans ce cas-là même on doit distinguer le rétablissement de l'embonpoint nécessaire jusqu'à un certain dégré, d'avec la prolongation végétative des vaisseaux qui opéroit la régénération d'une nouvelle substance. Comme la réunion ne peut jamais se faire que par l'affaissement des parties, c'est une raison pour qu'on n'en doive pas attendre dans les sujets exténués: il faut donc leur donner un degré d'embonpoint qui puisse permettre aux parties le mécanisme sans lequel la réunion n'auroit jamais lieu.

Le fait de pratique qui m'arrête le plus sur l'idée de la régénération, c'est la réunion d'une plaie à la tête, avec perte de tégumens qui laissent une assez grande portion du crane à découvert. On voit dans ce cas les chairs qui bourgeonnent de toute la circonférence des tégumens, & qui gagnent insensiblement sur une surface convexe qui ne se déprime point. Mais j'ai bien-tôt découvert l'erreur de mes sens. Les bourgeons charnus ne croissent pas sur la surface de l'os; c'est l'exfoliation de sa lame extérieure, si mince qu'on voudra la supposer, qui découvre la substance vasculeuse par laquelle l'os est organisé & au nombre des parties vivantes. Ce réseau se tuméfie un peu parce qu'il n'est plus contenu par la lame osseuse dont il étoit recouvert avant l'exfoliation de cette lame. Cette tuméfaction est légere & superficielle, & n'est qu'accidentelle & passagere; car la cicatrice qui se forme de la circonférence au centre, ne se fait réellement que par l'affaissement & la conglutination successive de ces bourgeons vasculeux tuméfiés. S'ils ne s'affaissoient point, la cicatrice n'avanceroit pas: il est certain qu'ils se dépriment, & que la cicatrice bien faite est toujours plus basse que le niveau des chairs. La cicatrice dans le cas posé, recouvre l'os immédiatement, & y a de très-fortes adhérences, sans aucune partie intermédiaire; cela ne peut être autrement, puisque cette cicatrice n'est elle-même que l'obturation des vaisseaux découverts par l'exfoliation, & dont les extrémités qui produisoient le pus, sont fermés par une goutte de suc nourricier épaissi. En déposant toute préoccupation, & en consultant les faits avec une raison éclairée, on connoîtra bien-tôt que dans la réunion des plaies, l'idée de leur *incarnation* n'est pas soutenable. (*Y*)

INCASSAN, (*Géog.*) petite contrée d'Afrique sur la côte d'or; les Brandebourgeois y ont formé quelques habitations, mais qui ne seront pas vraissemblablement de durée. (*D. J.*)

INCATENATI, (*Hiſt. littéraire.*) nom d'une ſociété littéraire établie à Vérone en Italie, qui avoit pour objet l'avancement des ſciences & des connoiſſances humaines; ce nom pourroit convenir à preſque toutes les ſociétés de gens de lettres, à qui on cherche toujours à donner des entraves, comme ſi on craignoit que les lumieres ne devinſſent trop communes. Quoi qu'il en ſoit, cette ſociété ne ſubſiſta à Vérone que juſqu'en 1543; elle fut alors réunie à celle des *Philarmonici*.

INCENDIAIRE, ſ. m. (*Gram.*) ſcélérat qui met le feu aux édifices des particuliers. L'incendiaire eſt puni des plus rigoureux ſupplices.

* INCENDIE, ſ. m. (*Gram.*) grand feu allumé par méchanceté ou par accident. Les villes bâties en bois ſont ſujettes à des *incendies*. Les fermes iſolées dans les campagnes, ſont quelquefois *incendiées* par des malfaiteurs. On a des ſeaux & des pompes publics qu'on emploie dans les *incendies*.

Il ſe prend auſſi au figuré. Il ne faut quelquefois qu'un mot indiſcret pour allumer un *incendie* dans une ame innocente & paiſible. Le Dante a renfermé les héréſiarques dans des tombeaux, d'où l'on voit la flamme s'échapper de toutes parts, & porter au loin l'*incendie*. Cette image eſt belle.

INCENDIES, (*caiſſe des*) *Hiſt. mod.* Dans pluſieurs provinces d'Allemagne on a imaginé depuis quelques années un moyen d'empêcher ou de réparer une grande partie du dommage que les *incendies* pouvoient cauſer aux particuliers qui ne ſont que trop ſouvent ruinés de fond en comble par ces fâcheux accidents. Pour cet effet, dans chaque ville la plûpart des citoyens forment une eſpece d'aſſociation autoriſée & protégée par le ſouverain, en vertu de laquelle les aſſociés ſe garantiſſent mutuellement leurs maiſons, & s'engagent de les rebâtir à frais communs lorſqu'elles ont été conſumées par le feu. La maiſon de chaque propriétaire eſt eſtimée à ſa juſte valeur par des experts prépoſés pour cela; la valeur eſt portée ſur un regiſtre qui demeure dépoſé à l'hôtel-de-ville où l'on expédie au propriétaire qui eſt entré dans l'aſſociation, un certificat dans lequel on marque le prix auquel ſa maiſon a été évaluée; alors le propriétaire eſt engagé à payer en cas d'accident une ſomme proportionnée à l'eſtimation de ſa maiſon, ce qui forme un fond deſtiné à dédommager celui dont la maiſon vient à être brûlée.

Dans quelque pays chaque maiſon après avoir été eſtimée & portée ſur le regiſtre, paye annuellement une ſomme marquée, dont on forme le capital qui doit ſervir au dédommagement des particuliers; mais on regarde cette méthode comme plus ſujette à des inconvéniens que la précédente; en effet elle peut rendre les citoyens moins vigilans par la certitude d'être dédommagés, & la modicité de ce qu'ils payent annuellement peut tenter ceux qui ſont de mauvaiſe foi, à mettre eux-mêmes le feu à leurs maiſons, au lieu que de la premiere maniere chacun concourt proportionnellement à dédommager celui qui perd ſa maiſon.

L'uſage d'aſſurer ſes maiſons contre les incendies ſubſiſte auſſi en Angleterre; on peut auſſi y faire aſſurer ſes meubles & effets; on a pris dans ces chambres d'aſſurances des précautions très-ſûres pour prévenir les abus, la mauvaiſe foi des propriétaires, & les incendies.

INCERATION, ſ. f. (*Pharmac.*) réduction de quelque ſubſtance ſeche, par un mélange inſenſible d'un liquide approprié, juſqu'à ce que le tout forme la conſiſtence d'une cire molle. (*D. J.*) (1)

INCERTAIN, adj. (*Gram.*) *Voy.* INCERTITUDE.

INCERTAIN, (*Maréchalerie.*) ſe dit des chevaux qui ne ſont pas fermes dans le manége dont on les recherche, ou qui ne le ſavent pas bien encore. On dit ce cheval eſt *incertain*, inquiet & turbulent; il faut le confirmer dans tel & tel manége. *Voyez* CONFIRMER.

INCERTITUDE, ſ. f. (*Métaphyſique.*) état d'indéciſion de l'ame, lorſque les ſenſations, les perceptions, ſont ſur elle des impreſſions égales, ou à-peu-près égales. Cet état dure juſqu'à ce que de nouvelles ſenſations ou perceptions liées avec les dernieres qui nous étoient préſentes, viennent rompre l'équilibre, nous entraîner, & nous décider tantôt bien, tantôt mal, mais d'ordinaire aſſez promptement. (*D. J.*)

INCESSIBLE, adj. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui ne peut être cédé ou tranſporté par une perſonne à une autre. Par exemple, le droit de retrait lignager eſt *inceſſible*. (*A*)

INCESSION, ſ. f. *terme de Médecine*, eſpece de demi-bain ordinairement préparé avec la décoction de différentes plantes propres pour les extrémités inférieures: dans l'inceſſion le malade s'aſſied juſqu'au nombril. *Voyez* BAIN.

Ses uſages ſont d'appaiſer les douleurs, d'amollir les parties, de chaſſer les vents, & d'exciter les regles.

INCESTE, ſ. f. (*Théolog.*) conjonction illicite entre des perſonnes qui ſont parentes juſqu'aux dégrés prohibés par les loix de Dieu ou de l'Egliſe.

L'*inceſte* ſe prend plûtôt pour le crime qui ſe commet par cette conjonction, que pour la conjonction même, laquelle dans certains tems & dans certains cas, n'a pas été conſidérée comme criminelle: car au commencement du monde, & encore aſſez long-tems depuis le déluge, les mariages entre freres & ſœurs, entre tante & neveu, & entre couſins-germains, ont été permis. Les fils d'Adam & d'Eve n'ont pû ſe marier autrement, non plus que les fils & filles de Noé, juſqu'à un certain tems. Du tems d'Abraham & d'Iſaac, ces mariages ſe permettoient encore; & les Perſes ſe les ſont permis bien plus tard, puiſqu'on dit que ces alliances ſe pratiquent encore à-préſent chez les reſtes des anciens Perſes. *Voyez* GAVRES *ou* GUEBRES.

Quelques auteurs penſent que les mariages entre freres & ſœurs & autres proches parens ont été permis, ou du moins tolérés juſqu'au tems de la loi de Moyſe; que ce légiſlateur eſt le premier qui les ait défendus aux Hébreux. D'autres tiennent le contraire; & il eſt mal aiſé de prouver ni l'un ni l'autre ſentiment, faute de monumens hiſtoriques de ces anciens tems.

Les mariages défendus par la loi de Moyſe, ſont 1°. entre le fils & ſa mere, ou entre le pere & ſa fille, & entre le fils & la belle-mere. 2°. Entre les freres & ſœurs, ſoit qu'ils ſoient freres de pere & de mere ou de l'un & de l'autre ſeulement. 3°. Entre l'ayeul ou l'ayeule, & leur petit-fils ou leur petite-fille. 4°. Entre la fille de la femme du pere & le fils du même pere. 5°. Entre la tante & le neveu; mais les rabbins prétendent qu'il étoit permis à l'oncle d'épouſer ſa niece. 6°. Entre le beau-pere & la belle-mere. 7°. Entre le beau-frere & la belle-ſœur. Cependant il y avoit à cette loi une exception, ſavoir, que lorſqu'un homme étoit mort ſans enfans, ſon frere étoit obligé d'épouſer la veuve pour lui ſuſciter des héritiers. 8°. Il étoit défendu au même homme d'épouſer la mere & la fille, ni la fille du fils de ſa propre femme, ni la fille de ſa fille, ni la ſœur de ſa femme, comme avoit fait Jacob en épouſant Rachel & Lia.

Tous ces degrés de parenté dans leſquels il n'étoit pas permis de contracter mariage, ſont exprimés dans ces quatre vers:

*Nata, ſoror, neptis, matertera, fratris & uxor*
*Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,*
*Uxoriſque ſoror, privigni nata, nuruſque*
*Atque ſoror patris, conjungi lege vetantur.*

Moyſe défend tous ces mariages *inceſtueux* ſous la peine du retranchement. *Quiconque*, dit-il, *aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de ſon peuple*, c'eſt-à-dire, ſera mis à mort. La plûpart des peuples policés ont regardé les *inceſtes* comme des crimes abominables; quelques-uns les ont punis du dernier ſup-

(1) Ce mot incération peut ſe rapporter tant aux antiquités romaines, & greques, qu'à l'idolâtrie, puiſque parmi les proverbes des anciens Romains, il y avoit celui dont parle Pline en ſa lettre à Trajan: *genua incerare deorum*; l'uſage des anciens Romains payens, étoit d'attacher aux genoux des ſtatues de leurs Dieux, leurs placets ou ſupliques, ils les écrivoient ſur des tablettes de bois enduites de cire, de-là eſt venu le proverbe, *incerabant genua deorum*. Les anciens étoient auſſi en uſage d'embraſſer les genoux des perſonnes dont ils imploroient la protection, c'eſt ce qui fit dire à Seneque, *hora momentum intereſt inter ſolium, & aliena genua*. Plaute l'avoit dit avant lui, puiſque dans ſa piece du Rudens il avoit introduit un eſclave dans l'acte d'embraſſer les genoux d'un vieillard pour l'émouvoir à compaſſion, comme ſi les genoux étoient le ſiege de la commiſération ainſi que le remarque un ſavant critique.... *quaſi in genibus ſedes miſerationis eſſet*.

Quant aux idoles, il eſt certain, qu'elles étoient quelquefois entierement enduites de cire, & qu'elles en étoient recouvertes comme d'un habit, la preuve en réſulte de ces paroles de Plaute, *ſane illita ceris*, ce qui donne lieu à dire que le mot incération ſignifie encore l'art, & l'acte de l'ouvrier à couvrir de cire les ſtatues des dieux, indépendamment de l'uſage, d'attacher aux genoux de ces ſtatues les placets écrits ſur la cire, & dont parle Ciceron dans ſes Offices à l'occaſion de la ſtatue de Marius. (*A*)

ſupplice. Il n'y a que des barbares qui les ayent permis. Calmet, *diction. de la bible*, *tom. II. pag.* 368. & 369.

Parmi les Chrétiens, non-ſeulement la parenté, mais encore l'alliance forme un empêchement dirimant du mariage, de même que la parenté. Un homme ne peut ſans diſpenſe de l'Egliſe contracter de mariage après la mort de ſa femme avec aucune des parentes de ſa femme au quatrieme degré, ni la femme après la mort de ſon mari, avec ceux qui ſont parens de ſon mari au quatrieme degré. *Voyez* EMPÊCHEMENT.

On appelle *inceſte* ſpirituel le crime que commet un homme avec une religieuſe, ou un confeſſeur avec ſa pénitente. On donne encore le même nom à la conjonction entre perſonnes qui ont contracté quelqu'alliance ou affinité ſpirituelle. Cette affinité ſe contracte entre la perſonne baptiſée & le parain & la maraine qui l'ont tenue ſur les fonts, de même qu'entre le parain & la mere, la maraine & le pere de l'enfant baptiſé, entre la perſonne qui baptiſe & l'enfant baptiſé, & le pere & la mere du baptiſé. Cette alliance ſpirituelle rend nul le mariage qui auroit été célébré ſans diſpenſe, & donne lieu à une ſorte d'*inceſte* ſpirituel, qui n'eſt pourtant pas prohibé par les loix civiles, ni puniſſable comme l'*inceſte* ſpirituel avec une religieuſe, ou celui d'un confeſſeur avec ſa pénitente.

INCESTUEUX, adj. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui provient d'un inceſte. On appelle *commerce inceſtueux* le crime d'inceſte. *Voyez* INCESTE. Un mariage *inceſtueux* eſt celui qui eſt contracté entre perſonnes parentes en un degré prohibé, ſans en avoir obtenu diſpenſe.

Un batard *inceſtueux* eſt celui qui eſt né de deux perſonnes parentes ou alliées en un degré aſſez proche pour ne pouvoir contracter mariage enſemble ſans diſpenſe.

Ces ſortes de batards ne peuvent être légitimés par le mariage ſubſéquent de leurs pere & mere, quand même ceux-ci obtiendroient diſpenſe pour ſe marier enſemble. *Voyez* BATARD. (*A*)

INCESTUEUX, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de ſecte qui s'éleva en Italie vers l'an 1063.

L'héréſie des *inceſtueux* commença à Ravenne. Les ſavans de la ville conſultés par les Florentins ſur les degrés de conſanguinité qui empêchent le mariage, leur répondirent que la ſeptieme génération marquée par les canons devoit ſe prendre des deux côtés joints enſemble, enſorte qu'on comptât quatre générations d'un côté & trois de l'autre.

Ils prouvoient cette opinion par un endroit de Juſtinien, où il dit „ qu'on peut épouſer la petite-fille de „ ſon frere ou de ſa ſœur, quoiqu'elle ſoit au quatrie- „ me degré „: d'où ils concluoient, ſi la petite-fille de mon frere eſt à mon égard au quatrieme degré, elle eſt au cinquieme pour mon fils, au ſixieme pour mon petit-fils, & au ſeptieme pour mon arriere petit-fils.

Pierre Damien écrivit contre cette opinion, & Alexandre II. la condamna dans un concile tenu à Rome. *Dict. de Trévoux*.

INCH, ſ. m. (*Meſure.*) nom d'une meſure applicative, dont on ſe ſert en Angleterre; c'eſt proprement ce qu'on appelle *pouce* en France; mais avec quelque différence; car ſi l'on ſuppoſe le pié diviſé en mille parties, le pié anglois étant mille, le pié royal de Paris ſera 1068, 11 pouces, 8 lignes. Le grain d'orge eſt au-deſſous de l'*inch*, & eſt la plus petite de ces ſortes de meſures angloiſes; il faut trois grains d'orge pour un *inch*; quatre *inchs* font la poignée; trois poignées le pié; un pié & demi fait la coudée; deux coudées font un yard ou verge, & un yard & un quart fait une aune de France, ou pour parler exactement, la verge angloiſe fait neuf neuviemes de l'aune de Paris; de ſorte que neuf yards font ſept aunes de Paris. (*D. J.*)

INCHOATIF, adj. (*Gram.*) Priſcien, & après lui la foule des Grammairiens, ont déſigné par cette dénomination, les verbes caractériſés par la terminaiſon *ſco* ou *ſcor*, ajoutée à quelque radical ſignificatif par lui-même. Tels ſont les verbes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Augeſco*, | dérivé de | *Augeo*, | Verbes, |
| *Albeſco*, | | *Albeo*, | |
| *Caleſco*, | | *Caleo*, | |
| *Frigeſco*, | | *Frigeo*, | |
| *Dulceſco*, | | *Dulcis*, | Adjectifs. |
| *Miteſco*, | | *Mitis*, | |
| *Lapideſco*, | | *Lapis, dis*, | Noms ſ. |
| *Iraſcor*, | | *Ira*. | |

Au reſte cette dénomination pourroit avoir été adoptée bien légèrement, & il ne paroît pas que dans l'uſage de la langue latine, les bons écrivains aient ſuppoſé dans cette ſorte de verbe, l'idée acceſſoire d'*inchoation* ou de commencement, que leur nom y ſemble indiquer. Le ſtyle des commentaires de Céſar devoit avoir & a en effet de l'élégance, de la pureté & de la juſteſſe; celui de Caton (de R. R.) doit encore avoir plus de préciſion, parce qu'il eſt purement didactique; cependant ces deux auteurs ayant beſoin de marquer le commencement de l'événement déſigné par des verbes prétendus *inchoatifs*, ſe ſont ſervis l'un & l'autre du verbe *incipio: cum* MATURESCERE *frumenta inciperent*, Cæſ. *Et ubi primum incipiunt* HISCERE, *legi oportet*, Cat. Cicéron qui ſavoit louer avec tant d'art, & qui connoiſſoit ſi bien les différences délicates des mots les plus aiſés à confondre, dit à Céſar (*pro Marcel.*) en faiſant l'éloge de ſa juſtice & de ſa douceur, *at verò hæc tua juſtitia & lenitas* FLORESCIT *quotidie magis:* peut-on penſer qu'il ait voulu lui dire que tous les jours il ceſſoit d'avoir de la juſtice & de la douceur pour recommencer chaque jour à en montrer davantage? En ce cas, c'étoit une ſatyre ſanglante plutôt qu'un éloge; & dans Cicéron, une abſurdité plutôt qu'un effet de l'art.

C'eſt donc ſur d'autres titres, que ſur la foi du nom d'*inchoatif*, qu'il eſt néceſſaire d'établir le caractere différentiel de cette ſorte de verbe. Conſultons les meilleurs écrivains. On lit dans Virgile, *Georg.* III. 504.

*Si in proceſſu cœpit* CRUDESCERE *morbus*;

Sur quoi Servius fait cette remarque, *crudeſcere, validior fieri, ut dejectâ* CRUDESCIT *pugna camillâ:* & lorſqu'il en eſt à ce vers de l'Eneïde, XI. 833. il l'explique ainſi, *crudeſcit, crudelior fit cæde multorum*; ce qui peut ſe juſtifier par l'autorité même de Virgile, qui avoit dit ailleurs dans le même ſens, *magis effuſo* CRUDESCUNT *ſanguine pugnæ*. *Æn.* VII. 788.

Au douzieme livre de l'Eneïde (45.), Virgile s'exprime ainſi:

*Haud quaquam dictis violentis Turni*
*Flectitur; exuperat magis,* ÆGRESCITque *medendo.*

Et voici le commentaire du même Servius: *indè magna ejus ægritudo creſcebat, unde ſe ei Latinus remedium ſperabat afferre.*

Il eſt donc évident que *crudeſcere* exprime l'augmentation graduelle de la cruauté, & *ægreſcere* l'augmentation graduelle de la douleur: & c'étoit apparemment d'après de pareilles obſervations que L. Valle (*Elegant. lib. I.*) vouloit que l'on donnât aux verbes de cette eſpece le nom d'*augmentatifs*. Mais ce terme eſt déja employé dans la Grammaire greque & dans la Grammaire italienne, pour déſigner des noms qui ajoutent à l'idée individuelle de leur primitif, l'idée acceſſoire d'un degré extraordinaire, mais fixe d'augmentation. D'ailleurs ne paroîtroit-il pas choquant d'appeller *augmentatifs* les verbes *deſloreſcere, decreſcere, deferveſcere, &c.* qui expriment à la vérité une progreſſion graduelle, mais de diminution plutôt que d'augmentation? Ce n'eſt que cette progreſſion graduelle qui caractériſe en effet les verbes dont il s'agit, & c'étoit d'après cette idée ſpécifique qu'il falloit les nommer *progreſſifs*.

Ces verbes ont tous la ſignification paſſive; & c'eſt pour cela que Servius les explique tous par le verbe paſſif *fieri*; il y ajoute un comparatif pour déſigner la gradation caractériſtique: CRUDESCERE, *validior fieri*; & de même AUGESCERE, *fieri major*; CALESCERE, *fieri calidior*; MITESCERE, *fieri mitior*; LAPIDESCERE, *fieri ad lapidis naturam propior*; DEFERVESCERE, *minus fervidus fieri, &c.*

Nous avons auſſi en françois des verbes *progreſſifs*, ou ſi l'on veut, des verbes *inchoatifs*, qui ſont pour la plûpart terminés en *ir*, comme *blanchir, jaunir, vieillir, grandir, rajeunir, fleurir*, &c. (*B. E. R. M.*)

INCIDEMMENT, adv. (*Gramm. & Juriſp.*) ſe dit de ce qui vient à l'occaſion de quelque choſe, par exemple le défendeur qui eſt aſſigné pour le payement d'une ſomme, & qui prétend que le demandeur lui doit auſſi quelque choſe, ſe conſtitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

Lorſque dans une conteſtation on produit comme titre une ſentence, & que celui auquel on l'oppoſe pour faire ceſſer l'induction que l'on en tire contre lui en interjette appel, c'eſt appeller *incidemment* de cette ſentence. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCIDENCE, ſ. f. *en Méchanique* exprime la direction ſuivant laquelle un corps en frappe un autre.

On appelle ordinairement en Optique, *angle d'incidence* l'angle compris entre un rayon incident ſur un plan, & la perpendiculaire tirée ſur le plan au point d'*incidence*.

Par exemple, ſi l'on ſuppoſe que *AB* (*Pl. optiq. fig.* 26.) ſoit un rayon incident qui parte du point rayonnant *A* & tombe ſur le point d'*incidence B*, & *HB* une perpendiculaire ſur *DE* au point d'*incidence*, l'angle *ABH* compris entre *AB* & *HB* ſera l'angle d'*incidence*.

Quelques auteurs appellent *angle d'incidence* le complément de ce dernier angle; ainſi ſuppoſant que *AB* ſoit un rayon incident, & *HB* une perpendiculaire, comme ci-devant; l'angle *ABD* compris entre le rayon & le plan réfléchiſſant ou rompant *DE* eſt appellé par ces auteurs l'*angle d'incidence*; mais la premiere dénomination eſt la plus uſitée, ſur-tout dans la Dioptrique.

Il eſt démontré en Optique 1°. que l'angle d'*incidence ABH* (*Fig.* 26.) eſt toujours égal à l'angle de réflexion *HBC*, ou l'angle *ABD* à l'angle *CBE*. *Voyez* REFLEXION.

2°. Que les ſinus des angles d'*incidence* & de réfraction ſont toujours l'un à l'autre en raiſon conſtante.

3°. Que dans le paſſage des rayons de l'air dans le verre, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt au ſinus de l'angle de réfraction comme 300 à 193, ou à peu-près comme 14 à 9; au contraire, que du verre dans l'air, le ſinus de l'angle d'*incidence* eſt à celui de l'angle de réfraction comme 195 à 300, ou comme 9 à 14.

Il eſt vrai que M. Newton ayant démontré que les rayons de lumiere ne ſont pas tous également réfrangibles, on ne peut fixer au juſte le rapport qu'il y a entre les ſinus des angles de réfraction & d'*incidence*; mais on a indiqué ci-deſſus la proportion la plus approchante, c'eſt-à-dire celle qui convient aux rayons de refrangibilité moyenne. *Voyez* LUMIERE, COULEUR, REFRANGIBILITÉ.

*Cathere d'incidence*. *Voyez* CATHERE & REFLEXION.

*Ligne d'incidence* dans la Catoptrique, eſt une ligne droite, comme *AB* (*Pl. optiq. fig.* 26), par laquelle la lumiere vient du point rayonnant *A* au point *B* de la ſurface d'un miroir. On l'appelle auſſi *rayon incident*. *Voyez* RAYON.

*Ligne d'incidence* dans la Dioptrique eſt une ligne droite, comme *AB* (*fig.* 56.), par laquelle la lumiere vient ſans réfraction dans le même milieu du point rayonnant à la ſurface du corps rompant *HKLI*.

*Point d'incidence* eſt le point *B* ſur lequel tombe le rayon *AB*. *fig.* 26.

*Axe d'incidence* eſt le perpendiculaire *BH* tiré du point d'*incidence B* ſur la ſurface réfléchiſſante ou rompante. *Chambers*. (*O*)

INCIDENT, adj. (*Phyſiq. & Optiq.*) on appelle *rayon incident* les rayons de lumiere qui tombent ſur une ſurface. *Voyez* INCIDENCE. (*O*)

INCIDENT, ſ. m. (*Gramm.*) événement, circonſtance particuliere. *Incident* dans un poëme eſt un épiſode, ou action particuliere liée à l'action principale, ou qui en eſt dépendante. *Voyez* ACTION & EPISODE.

Une bonne comédie eſt pleine d'agréables *incidens*, qui divertiſſent les ſpectateurs, & qui en forment l'intrigue. Le poëte doit faire choix des *incidens* ſuſceptibles des ornemens convenables au caractere de ſon poëme. La variété d'*incidens* bien amenés & bien ménagés, fait la beauté du poëme héroïque, qui doit toujours embraſſer une certaine quantité d'*incidens* pour ſuſpendre le dénouement, qui ſans cela iroit trop vîte. *Voyez* EPIQUE. *Dict. de Trévoux*.

INCIDENT, (*Juriſprud.*) eſt une conteſtation acceſſoire ſurvenue à l'occaſion de la conteſtation principale: par exemple, ſur une demande en payement du contenu en un billet, ſi l'on fait difficulté de reconnoître l'écriture ou la ſignature, c'eſt un *incident* qu'il faut juger préalablement; de même ſi celui qui eſt aſſigné demande ſon renvoi, ou propoſe quelque exception dilatoire, ce ſont autant d'*incidens*.

Toute requête contenant nouvelle demande relative à la conteſtation principale, & formée après que l'inſtance eſt liée, eſt une demande *incidente*.

Si la nouvelle demande a un objet indépendant de la premiere conteſtation, alors on ne la regarde plus comme *incidente*, mais comme une demande principale qui doit être formée à domicile, & inſtruite ſéparément de la premiere.

Les *incidens* ou demandes *incidentes* ſont de deux ſortes; les uns ſont des préalables ſur leſquels il faut d'abord ſtatuer, comme les renvois & déclinatoires, les exceptions dilatoires, les communications de pieces, & les autres ſont des acceſſoires de la demande principale, & ſe jugent en même tems. *Voyez* DEMANDE, JONCTION, DISJONCTION. (*A*)

INCIDENTE, adj. (*Grammaire.*) on diſtingue en Grammaire la propoſition principale & la propoſition *incidente*. La propoſition *incidente* eſt toujours partielle à l'égard de la principale; & l'on peut dire que c'eſt une propoſition particuliere liée à un mot dont elle eſt un ſupplément explicatif ou déterminatif.

Par exemple, quand on dit, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt une propoſition totale; *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *ſavans*, dont elle eſt un ſupplément explicatif, parce qu'elle ſert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui juſtifie l'énoncé de la propoſition principale, *les ſavans devroient ſurpaſſer les autres hommes en ſageſſe*; la propoſition partielle, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt donc une propoſition *incidente*.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt une propoſition totale; *qui vient de la vertu*, c'eſt une propoſition partielle liée au mot *gloire*; mais elle en eſt un ſupplément déterminatif, parce qu'elle ſert à reſtreindre la ſignification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cauſe particuliere qui la procure, ſavoir *la vertu*; ainſi la propoſition partielle *qui vient de la vertu*, eſt une propoſition *incidente*.

Il y a donc deux ſortes de propoſitions *incidentes*, la premiere eſt explicative, & elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée du mot auquel elle eſt liée, pour en faire ſortir pour ou contre la propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique; la ſeconde eſt déterminative, & elle ajoûte à l'idée du mot auquel elle eſt liée, une idée particuliere qui la reſtraint à une étendue moins générale.

Lorſque la propoſition *incidente* eſt explicative, on peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que laiſſant dans toute l'étendue de ſa valeur le mot ſur lequel elle tombe, elle peut en être ſéparée ſans qu'il ceſſe d'exprimer la même idée. Mais ſi la propoſition *incidente* eſt déterminative, on ne peut la retrancher de la principale ſans en altérer le ſens, parce que reſtraignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle eſt liée, elle ne peut en être ſéparée, ſans qu'il recouvre ſa premiere généralité par la ſuppreſſion de l'idée particuliere exprimée dans la propoſition *incidente*. Ainſi dans le premier exemple, *les ſavans qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, la principale conſervera toujours le même ſens dans toute ſon intégrité parce qu'elle aura toujours le même ſujet & le même attribut, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes*. Mais dans le ſecond exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; ſi l'on ſupprime la propoſition *incidente*, l'intégrité de la principale eſt altérée au point que ce n'eſt plus la même, parce que ce n'eſt plus le même ſujet; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, ayant une cauſe quelconque, de maniere qu'il en réſulte une propoſition fauſſe, au lieu de la premiere qui eſt vraie.

Quand la propoſition *incidente* eſt explicative, elle eſt toujours liée au mot ſur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, &c. Le mot expliqué par la propoſition *incidente* eſt appellé *l'antécédent* du pronom conjonctif & de la propoſition *incidente* même, & c'eſt toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, ſans altérer la vérité ſubſtituer l'antécédent au pronom conjonctif, pour transformer la propoſition *incidente* en principale, en ſoumettant l'antécédent à la même ſyntaxe que le pronom conjonctif. Ainſi lorſqu'on a la propoſition totale, *les ſavans, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, &c. on peut dire, *les ſavans ſont plus inſtruits que le commun des hommes*; & cette propoſition devenue principale, a encore la même vérité que quand elle étoit *incidente*. Ce ſeroit la même choſe de ces autres propoſitions *incidentes*: *l'homme que Dieu a doué de raiſon*, *la providence par qui tout eſt gouverné*, *la religion chrétienne dont les preuves ſont invincibles*: après la ſubſtitution de l'antécédent à la place du pronom conjonctif ſelon la même ſyntaxe, on aura autant de propoſitions principales également vraies; *Dieu a doué l'homme de raiſon*, *tout eſt gouverné par la providence*, *les preuves de la religion chrétienne ſont invincibles*. Mais

Mais quand la propoſition *incidente* eſt déterminative, quoiqu'elle ſoit amenée par l'un des pronoms conjonctif *qui, que, dont, lequel, &c.* on ne peut pas la rendre principale, en ſubſtituant l'antécédent au pronom conjonctif, ſans en altérer la vérité. Ainſi dans la propoſition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce ſeroit affirmer que toute gloire en général a ſa ſource dans la vertu, ce que ne diſoit point la propoſition *incidente*, & qui eſt faux en ſoi. *Voyez* la Logique de P. R. *Part. I. ch. viij.* & *Part. II. ch. v.* *& vj.*

M. du Marſais définit la propoſition *incidente*, celle qui ſe trouve entre le ſujet perſonnel & l'attribut d'une autre propoſition qu'on appelle *propoſition principale* (*voyez* CONSTRUCTION); & il ajoûte que le mot *incidente* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la propoſition *incidente* tombe en effet entre le ſujet & l'attribut de la propoſition principale. La définition & l'étymologie du mot *incidente* ſont également erronées.

Le mot latin *incidere* ſignifie autant *tomber ſur* que *tomber dans*; & c'eſt aſſurément dans ce premier ſens que l'on a donné le nom d'*incidente* à une propoſition partielle, liée à un mot dont elle développe la compréhenſion, ou dont elle reſtraint l'étendue: toute propoſition *incidente* tombe ſur l'antécédent; elle eſt amenée pour lui dans la propoſition principale; & c'eſt par rapport à lui qu'elle doit prendre un nom qui caractériſe ſa deſtination: pourquoi ſeroit-elle nommée relativement à la propoſition principale, puiſque quand elle eſt ſimplement explicative, elle n'apporte abſolument aucun changement au ſens de la principale?

Pour ce qui regarde l'aſſertion de M. du Marſais, qui prétend que la propoſition *incidente* ſe trouve entre le ſujet perſonnel & l'attribut de la propoſition principale; il me ſemble que c'eſt une opinion bien ſurprenante dans ce grammairien philoſophe, pour quiconque a lû ce qu'on a cité ci-deſſus de la *Logique de P. R.* Il y eſt dit, & la choſe eſt évidente, qu'une propoſition *incidente* peut tomber ou ſur le ſujet de la propoſition principale, ou ſur l'attribut, ou ſur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, propoſition dont le ſujet eſt modifié par une *incidente*. *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, propoſition dont l'attribut renferme une *incidente*. *Les grands qui oppriment les foibles ſeront punis de Dieu, qui eſt le protecteur des opprimés*, propoſition qui renferme deux *incidentes*, l'une qui tombe ſur le ſujet, & l'autre qui modifie l'attribut. Ce n'eſt donc pas au ſujet ſeul de la principale qu'il faut rapporter l'*incidente*; c'eſt à tout mot dont on veut développer la compréhenſion ou reſtraindre l'étendue.

J'ajoûterai encore une remarque: c'eſt que les pronoms conjonctifs *qui, que, dont, lequel, &c.* ne ſont pas, comme on le penſe ordinairement, les ſeuls mots qui ſervent à lier les propoſitions *incidentes* déterminatives à leurs antécédens. Dans cette phraſe, par exemple, *l'état préſent des Juifs prouve que notre religion eſt divine*; il y a une propoſition *incidente*, ſavoir *notre religion eſt divine*; elle eſt liée à ſon antécédent ſous-entendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalente à *qui eſt*; & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'état préſent des Juifs prouve* une vérité, qui eſt *notre religion eſt divine*. Cette maniere d'analyſer explique auſſi naturellement la phraſe italienne, l'allemande & l'angloiſe: *je crois que j'aime*, c'eſt-à-dire *je crois* une choſe qui eſt *j'aime*: en italien, *credo* che *amo*, c'eſt-à-dire *credo* coſa che è *amo*; en allemand, *ich glaube daſs ich liebe*, c'eſt-à-dire *ich glaube* eine dinge daſs iſt *ich liebe*; en anglois, *i think that i love*, c'eſt-à-dire *i think* a thing that is *i love*. Les Anglois vont même plus loins, ils ſuppriment tout ce qui n'eſt pas la propoſition *incidente*, qu'ils enviſagent alors comme un ſeul mot complément du premier verbe; *i think i love*, comme ſi l'on diſoit en allemand *ich glaube ich liebe*, en italien *credo amo*, & en françois *je crois j'aime*.

*L'incrédulité eſt ſi injuſte qu'elle condamne la religion ſans la connoître*, c'eſt-à-dire *l'incrédulité eſt injuſte* à un point qui eſt *elle condamne la religion ſans la connoître*: la propoſition *incidente* déterminative, *elle condamne la religion ſans la connoître*, eſt donc liée par la conjonction *que* à l'antécédent vague *un point* renfermé dans l'adverbe *ſi*: tout adverbe équivaut comme on ſait, à une præpoſition avec ſon complément, *ſi* (tellement, à un point).

*Perſonne ne ſait ſi le lendemain lui ſera donné*, c'eſt-à-dire *perſonne ne ſait* cette choſe incertaine, qui eſt *ſi le lendemain lui ſera donné*. Le génie du latin confirme ce tour analytique; on s'y ſert du même mot *an* pour le doute & pour l'interrogation, & cet uſage eſt très-raiſonnable.

Ajoûtons un exemple latin: *Pauſanias ut audivit Argilium confugiſſe in aram, perturbatus eo venit* (Nep. *Pauſan.* IV.); il y a de ſous-entendu *ſtatim* (*in tempore ſtante, adſtante, præſente*, dans l'inſtant même); quel inſtant? *ut Pauſanias audivit, &c.* ainſi *Pauſanias audivit Argilium confugiſſe in aram* eſt une propoſition *incidente* déterminative de l'antécédent ſous-entendu *ſtatim*, dont la ſignification eſt en ſoi indéterminée.

On ne doit donc pas avancer généralement & ſans reſtriction, comme a fait l'auteur de la *Logique* ou *l'art de penſer*, que les propoſitions *incidentes* ſont celles dont le ſujet eſt *qui*. Outre que l'on vient de voir qu'une ſimple conjonction eſt ſouvent le lien de la propoſition *incidente* avec ſon antécédent, il eſt certain encore que le pronom conjonctif n'eſt pas toujours ſujet de l'*incidente*: il eſt quelquefois le déterminatif d'un nom qui eſt une partie quelconque de l'*incidente*: *les écrivains dont la foi eſt ſuſpecte, les juges dont on achete les ſuffrages, les philoſophes ſelon l'opinion deſquels l'ame eſt immortelle, &c.* Quelquefois il eſt le complément du verbe ou d'une prépoſition; *la juſtice que vous violez, les moyens par leſquels vous vous ſoûtenez*, &c.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt eſſentiel d'obſerver 1°. que la propoſition *incidente*, ſoit explicative, ſoit déterminative, forme avec ſon antécédent un tout, qui eſt une partie logique de la propoſition principale; l'antécédent en eſt la partie grammaticale correſpondante. *La religion que nous profeſſons eſt divine*; dans cette phraſe *la religion* eſt le ſujet grammatical de la propoſition principale, & prendroit en latin la terminaiſon du nominatif pour caractériſer cette fonction que la grammaire lui aſſigne; *la religion que nous profeſſons* eſt le ſujet logique, parce que c'eſt l'expreſſion totale de l'idée unique dont la propoſition principale énonce un jugement, aſſure qu'elle *eſt divine*: la Grammaire n'enviſage comme ſujet que le mot *religion*, pour le revêtir de la livrée relative à cette deſtination; la raiſon, ὁ λόγος, ſans compter les mots, enviſage une idée totale. *Il faut que je cede*; *il* (*illud, illud negotium*, cela, cette choſe), ſujet grammatical de *faut*; *il que je cede*, ſujet logique; *il que je cede faut* (eſt néceſſaire), propoſition totale. Ce que l'on vient de voir de la propoſition *incidente* qui tombe ſur le ſujet, eſt encore le même quand elle tombe ſur le complément d'une prépoſition ou d'un verbe, ou ſur le complément déterminatif d'un nom appellatif.

2°. Il faut reconnoître dans toute propoſition *incidente* les mêmes parties eſſentielles que dans la principale, le ſujet, l'attribut, les divers complémens, *&c.* Par exemple, *Céſar fut le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, c'eſt une propoſition totale & principale; *dont il devoit être le défenſeur*, eſt *incidente*; *il* (Céſar) ſujet de l'*incidente*; *devoit*, verbe qui renferme l'attribut grammatical *devant* (étoit devant); *devant être le défenſeur dont* ou *de laquelle*, attribut logique; *dont* (*de laquelle*), complément déterminatif du nom appellatif *le défenſeur*: telles ſont les parties de la propoſition *incidente*, déterminative de l'antécédent d'*une république*. Dans la propoſition principale, d'*une république* eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif *le tyran*; *d'une république dont il devoit être le défenſeur*, en eſt le complément déterminatif logique; *le tyran*, attribut grammatical de la propoſition principale; *le tyran d'une république dont il devoit être le défenſeur*, attribut logique: *Céſar* eſt le ſujet de la propoſition totale.

3°. Le mot conjonctif qui ſert à lier la propoſition *incidente* à ſon antécédent, doit toûjours être à la tête de la propoſition *incidente*, & immédiatement après l'antécédent, ſoit grammatical, ſoit logique, ſans cela le rapport de liaiſon ne ſeroit pas aſſez ſenſible, & l'énonciation en ſeroit moins claire. Cependant dans notre langue même, dont la marche eſt analogue à l'ordre analytique, le pronom conjonctif peut être après une prépoſition dont il eſt complément, *les amis ſur qui vous comptez*, ou même après le complément grammatical d'une prépoſition, s'il eſt déterminatif de ce complément, *les amis ſur le ſecours deſquels vous comptez*.

4°. En conſéquence de la diſtinction des *incidentes* en explicatives & déterminatives, M. l'abbé Girard (*Vrais principes, diſc. xvj.*) établit une regle de ponctuation qui me paroît très-raiſonnable; c'eſt de mettre entre deux virgules la propoſition *incidente* explicative, & de mettre de ſuite ſans virgule la déterminative. En

effet,

effet, l'explicative eſt une eſpece de remarque interjective miſe en parentheſe, que l'on peut ajoûter ou retrancher à la propoſition principale ſans en altérer le ſens; elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaiſon logique bien néceſſaire: mais la déterminative eſt une partie eſſentielle du tout logique qu'elle conſtitue avec ſon antécédent; ſi on la retranche, ou change le ſens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainſi il ne faut pas même la ſéparer de l'antécédent par une virgule qui indiqueroit fauſſement la ſéparabilité des deux idées. Il faut écrire avec la virgule, *il eſt rare que le mérite ſeul perce à la cour, où rien ne réuſſit ſans protection*; & ſans virgule, *il eſt rare que le ſeul mérite réuſſiſſe dans une cour où tout ſe fait par intrigue*: ce ſont les exemples de M. l'abbé Girard.

INCIDENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie faire naître des incidens, pour empêcher la fin d'une conteſtation. *Voyez* INCIDENT. (*A*)

INCINÉRATION, ſ. f. (*Chimie.*) l'action de réduire en cendres. *Voyez* CENDRES & CALCINATION.

INCISA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au duché de Monferrat, dans le territoire d'Acqui, ſur la riviere de Belbo.

INCISIF, IVE, adj. (*Anatom.*) ſe dit de quelques dents, de ſix muſcles, & de certains trous qui ont rapport à ces dents.

Les dents *inciſives*, que d'autres nomment *rieuſes* parce qu'elles ſe découvrent quand on rit, ſont au nombre de huit, quatre à chaque mâchoire, ſituées à la partie antérieure & au milieu des autres. *Voyez nos Pl. anat.*

Elles ſont plus courtes & plus tranchantes que les autres, & elles ſont plantées dans leurs alvéoles par des racines ſimples qui ſe terminent en pointes; c'eſt ce qui fait qu'elles tombent aiſément, ſur-tout celles d'en-haut.

On les appelle *inciſives*, parce qu'elles tranchent, qu'elles coupent & qu'elles inciſent les viandes. *Voyez* DENT.

Le grand *inciſif* vient du rebord inférieur de la foſſe orbitaire, paſſe le long des aîles du nez où quelques-unes de ſes fibres ſe terminent, & s'inſere à l'orbiculaire au-deſſus des dents *inciſives*.

Le petit *inciſif* de la lévre ſupérieure s'attache au-deſſus des dents *inciſives*, & ſe termine en partie à l'orbiculaire, & en partie aux aîles du nez.

Le petit *inciſif* de la lévre inférieure s'attache au-deſſous des dents *inciſives*, & ſe termine à la peau du menton entre les deux portions obliques du quarré.

Le trou *inciſif* ou guſtatif, ou palatif antérieur, eſt l'orifice du canal ſitué à la partie poſtérieure des deux premieres dents *inciſives* antérieures; il eſt percé de bas en-haut & forme une eſpece d'y romain, c'eſt-à-dire qu'il a deux trous par en-haut, qui ſe terminent en-bas dans un ſeul. Ce canal eſt formé par les os maxillaires. *Voyez* MAXILLAIRE.

INCISIF, adj. (*Thérapeutique.*) c'eſt un nom générique que les Humoriſtes donnent à certains remedes qu'ils croient propres à diviſer, briſer, atténuer les humeurs épaiſſes, viſqueuſes, tenaces, &c. *Voyez* ATTÉNUANT & VICE DES HUMEURS, *au mot* HUMEURS, (*Médec.*)

INCISION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui exprime génériquement une opération par laquelle on diviſe avec un inſtrument tranchant la continuité des parties. On fait des *inciſions* pour évacuer le pus contenu dans un dépôt purulent, *voyez* ABSCÈS. Pour aggrandir les plaies, extirper les calloſités des ulceres & des fiſtules, *voyez* PLAIES, ULCERES, FISTULES. Pour extraire les corps étrangers, ou réputés tels, *voyez* CÉSARIENNE, LITHOTOMIE, HAUT APPAREIL. Pour retrancher quelque membre, *voyez* AMPUTATION. Pour ſéparer ce qui eſt uni contre l'ordre de la nature, *voyez* IMPERFORATION. Pour réduire des parties qui ſont hors de leur place, *voyez* RÉDUCTION.

Les *inciſions* different par leur grandeur, par leur ſituation, par la nature des parties qu'on diviſe, & par la direction des *inciſions*; à ce dernier égard les unes ſont longitudinales, les autres obliques, les autres tranſverſales; il y en a de circulaires, de cruciales, de triangulaires, en *V*, en *T*, &c.

Le point eſſentiel dans l'ouverture des abſcès, eſt de procurer autant qu'il eſt poſſible une iſſue, par laquelle les matieres puiſſent s'écouler facilement & complettement. Le pus qui croupit devient plus nuiſible dans un abſcès, lorſque par l'ouverture l'air y a accès, qu'auparavant. Si la ſituation de l'abſcès ne permet pas de l'ouvrir de façon que les matieres puiſſent s'écouler par leur propre pente, il y a des cas où l'on ſupplée à ce défaut par une contre-ouverture. Pour la faire, on retient d'un panſement à l'autre la matiere dans le foyer de l'abſcès, au moyen d'un tamponnement méthodique, & d'un bandage légerement compreſſif; la fluctuation peut alors indiquer l'endroit où le pus ſe préſente le plus ſuperficiellement. Quand l'endroit où l'on doit faire la contre-ouverture répond par une ligne droite à la premiere *inciſion*, on peut au moyen d'une ſonde à bouton ſoulever les tégumens, & pénétrer dans le foyer ſur l'extrémité de cette ſonde. La contre-ouverture peut auſſi ſe faire de dedans en-dehors, avec un trocart particulier deſtiné à cette opération; *voyez* CONTRE-OUVERTURE. En général les contre-ouvertures ne peuvent ſuffire que lorſqu'elles ſont faites dans les endroits mêmes où le pus ſéjourne, & où la pente l'entraîne le plus. Si la contre-ouverture ne pouvoit pas être aſſez étendue, ou qu'elle ne répondit pas immédiatement au foyer de l'abſcès, elle ne laiſſeroit pas que de pouvoir être utile en certains cas, au moyen d'un *ſeton*, *voyez* SETON. La compreſſion, le bandage expulſif, & les injections, peuvent remplir les vûes du chirurgien, & opérer efficacement l'évacuation du pus, la déteņſion des parois du foyer & leur récollement, ſans avoir recours à la contre-ouverture. On doit ménager les *inciſions* le plus qu'il eſt poſſible, & ne ſe déterminer à les pratiquer que dans le beſoin démontré.

La queſtion que l'académie royale de Chirurgie propoſa en 1732 pour le premier prix, à la naiſſance de cette compagnie, demandoit *pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations quels ſont les cas où le cautere eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence*. Le mémoire qui a été couronné eſt imprimé à la tête du premier tome du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie; cet ouvrage contient des préceptes excellens ſur la doctrine des *inciſions*, & dont tout chirurgien doit être inſtruit.

L'extraction des corps étrangers & l'ouverture des abſcès profonds, demandent une grande connoiſſance de l'Anatomie, parce que les cas qui exigent ces opérations étant ſujets à une infinité de variations, il ne peut y avoir aucune méthode fixée par les préceptes pour la diverſité de chaque cas. C'eſt à la prudence & au ſavoir à guider de concert la main du chirurgien; ce ſont ſes lumieres qui conduiront l'inſtrument avec la fermeté & la préciſion néceſſaire pour ne faire que ce qu'il faut, & inciſer à propos & avec connoiſſance de cauſe les parties qu'il eſt important de ne pas reſpecter.

Il y a peu d'opérations qui n'exigent des *inciſions*; pour leſquelles il y a des regles particulieres.

Les inflammations & les gonflemens conſidérables qui menacent un membre de gangrene, ne viennent ſouvent que de l'étranglement cauſé par quelques fibres aponévrotiques, dont la ſection feroit ceſſer tous les accidens. *Voyez* GANGRENE.

Les *inciſions* qu'on fait ſuperficiellement pour procurer le dégorgement des parties œdémateuſes ſe nomment *mouchetures*: ſi elles pénétroient dans le corps graiſſeux, telles qu'on en fait dans les engorgemens ſanguins qui menacent de ſuffoquer le principe vital dans la gangrene, s'appellent *ſcarifications*; enfin, on donne le nom *de taillades* aux *inciſions* profondes qui pénetrent quelquefois juſqu'à l'os dans le ſphacele. *Voyez ces mots*. (*Y*)

INCISION, INSÉRER, INCISER, (*Jardin.*) eſt l'art d'enter, de greffer. *Voyez* GREFFE.

INCLINAISON, ſ. f. *en terme de Phyſique*, ſe dit de la ſituation mutuelle de deux lignes ou de deux plans l'un par rapport à l'autre, en ſorte qu'ils forment au point de leur concours un angle aigu ou obtus.

L'*inclinaiſon* d'une ligne droite à un plan eſt l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée dans ce plan par le point où il ſe trouve coupé par la ligne inclinée, & par le point où il ſe trouve auſſi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce ſoit de la ligne inclinée. *Voyez* LIGNE.

Quelques auteurs d'Optique appellent *angle d'inclinaiſon* ce que les autres appellent *angle d'incidence*, *voyez* INCIDENCE; mais l'uſage le plus commun eſt d'appeller *angle d'inclinaiſon* (*fig.* 26. *Optiq.*) les angles *ABD*, *CBG*, formés par les rayons *AB*, *BC*, & la ſurface *DE*.

L'*inclinaiſon* de l'axe de la terre eſt le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle compris entre le plan de l'équateur & celui de l'écliptique, qui eſt d'environ 23 deg. $\frac{1}{2}$.

L'*inclinaiſon* d'une planete à l'écliptique eſt l'angle compris entre l'écliptique & le lieu de la planete dans ſon

ſon orbite. La plus grande *inclinaiſon* de Saturne, ſuivant Kepler, eſt de $2^d\,32'$; celle de Jupiter $1^d\,20'$, celle de Mars $1^d\,50'\,30''$, celle de Vénus de $30^d\,22'$, celle de Mercure de $6^d\,54'$.

Suivant M. de la Hire, la plus grande *inclinaiſon* de Saturne eſt de $2^d\,33'\,30''$, celle de Jupiter de $1^d\,19'\,20''$, celle de Mars de $1^d\,51'\,0''$, celle de Vénus de $3^d\,23'\,5''$, & celle de Mercure de $6^d\,52'\,0''$.

C'eſt une aſſez grande queſtion dans l'Aſtronomie phyſique, que de ſavoir la cauſe de l'*inclinaiſon* des orbites des planetes à l'écliptique. Dans le ſyſtème de Newton on n'en rend aucune raiſon, & ce phénomene paroît être du nombre de ceux dont ce philoſophe a dit à la fin de ſes principes qu'ils n'ont point de principe méchanique, *originem non habent ex cauſis mechanicis*. Deſcartes a tenté de l'expliquer; mais ſes efforts & ceux de ſes ſectateurs n'ont pas été fort heureux, & cette *inclinaiſon* des orbites eſt même une des principales difficultés qu'on oppoſe au ſyſtème des tourbillons. Car comment concevoir que les planetes ne ſe meuvent pas dans un même plan, ou dans des plans paralleles, ſi les couches du tourbillon ne ſe croiſent pas; & ſi ces couches ſe croiſent, comment peuvent-elles conſerver leur mouvement? L'académie royale des Sciences de Paris propoſa cette queſtion en 1734 pour le ſujet du prix qu'elle donne tous les ans, & elle partagea ce prix entre deux pieces, l'une de M. Jean Bernoulli, profeſſeur de Mathématique à Basle, l'autre de M. Daniel Bernoulli ſon fils. La piece de M. Jean Bernoulli eſt intitulée *nouvelle phyſique céleſte*; il y donne un ſyſtème général de l'univers, ſur lequel on pourroit faire beaucoup d'objections, & il y explique conformément à ſon ſyſtéme, le phénomene dont il s'agit. A l'égard de M. Daniel Bernoulli, ce que ſa piece a de plus remarquable & de plus ingénieux, c'eſt un calcul qu'il fait, & par lequel il prétend prouver que l'*inclinaiſon* des orbites des planetes n'eſt point l'effet du haſard, & qu'elle doit néceſſairement avoir une cauſe méchanique: voici à peu près le précis de ſon raiſonnement; il remarque que les planetes ne s'éloignent pas beaucoup de l'écliptique, & que l'orbite de Mercure, qui eſt celle qui s'en éloigne le plus, ne fait qu'un angle d'environ ſept degrés avec l'écliptique; deſorte que les orbites des planetes n'occupent ſur la ſphere du monde qu'une zone de la largeur d'environ ſept degrés. Il calcule enſuite combien il y a à parier que ſept corps jettés au hazard ſur la ſurface d'une ſphere y ſeront diſpoſés dans une zone plus grande que ſept degrés, & il trouve qu'il y a 1419856 à parier contre 1, qu'elles n'iroient pas toutes vers le même côté du ciel entre des limites ſi étroites; d'où il conclut que cette *inclinaiſon* a néceſſairement une cauſe. Mais 1°. ne pourroit-on pas répondre que les cometes, qui ſont des planetes véritables, ont des orbites fort élevées au-deſſus du plan de l'écliptique, & qu'ainſi ſur le nombre de toutes les planetes, qui eſt peut-être très-grand, il n'eſt pas ſurprenant qu'il y en ait ſept qui ſoient à peu près dans le plan de l'écliptique? 2°. Ne pourroit-on pas croire que le calcul des lois du ſort ne doit pas s'appliquer ici? En effet, quand on calcule quelque choſe par ces lois, il s'agit toujours d'un effet qui n'eſt point encore arrivé; & comme tous les effets ſont également poſſibles, on détermine aiſément qu'il y a tant à parier qu'un effet déterminé n'arrivera pas. Mais quand une fois l'effet eſt arrivé, il eſt alors inutile de ſe ſervir des lois du ſort pour ſavoir combien il y avoit à parier qu'il n'arriveroit pas; car tous les effets ſont également poſſibles, comme nous l'avons déja dit, & il faut bien qu'il en arrive quelqu'un; deſorte qu'il n'eſt pas extraordinaire que tel effet arrive plûtôt que tel autre. Par exemple, ſi deux perſonnes jouent enſemble avec deux dez, il y a 35 à parier contre 1, qu'un des joueurs n'amenera pas deux 6 à la fois, mais il y a de même 35 à parier contre 1, qu'il n'amenera pas deux autres nombres quelconques; par exemple, 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*; par conſéquent ſi le joueur dont il s'agit amene par hazard deux 6, cela n'eſt pas plus ſingulier que s'il amenoit 3 avec le dez *A* & 4 avec le dez *B*. Nous avons cru devoir nous étendre un peu là-deſſus, parce qu'il nous paroît que le calcul des lois du ſort pourroit donner ſouvent lieu à des raiſonnemens de cette eſpece qui ne ſeroient pas concluans, ou qui s'ils l'étoient, donneroient lieu à des doutes très-fondés ſur la maniere dont on calcule les lois du ſort. *Voyez l'article* Jeu. De quelque maniere que les planetes ſoient diſpoſées, il y avoit avant la création, l'infini contre 1 à parier qu'elles ne le ſeroient pas ainſi, parce qu'il y avoit une infinité d'autres manieres de les diſpoſer; mais je ne vois pas qu'on en puiſſe conclure que leur diſpoſition préſente eſt plutôt qu'une autre, l'effet d'une cauſe méchanique.

*Inclinaiſon* d'un plan, en *terme de Gnomonique*, eſt l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan & l'horiſon.

Pour trouver cette *inclinaiſon*, prenez d'abord une équerre garnie d'un fil à plomb, & appliquez ſur votre plan un des côtés de cette équerre, de maniere que le fil à plomb s'ajuſte ſur l'autre côté, alors le côté de l'équerre appliqué ſur le plan ſera de niveau; menez le long de celui-ci une ligne horiſontale, & élevez ſur elle une perpendiculaire, le long de laquelle vous appliquerez de nouveau un côté de votre équerre; ſi le fil à plomb tombe ſur l'autre côté de cette équerre, c'eſt une preuve que le plan eſt horiſontal. Si votre fil ne tombe point ſur l'autre côté de votre équerre, appliquez ſur cette équerre un quart de ce cercle, dont les côtés s'ajuſtent ſur les côtés de l'équerre, & obſervez ſur le quart de cercle quel eſt l'angle que fait le fil à plomb avec le côté de l'équerre qui n'eſt point appliqué ſur le plan; ce ſera l'angle d'*inclinaiſon* du plan.

L'*inclinaiſon* de deux plans eſt l'angle aigu que forment les deux lignes droites tirées dans chaque plan par un même point de leur commune ſection, perpendiculairement à cette ſection commune.

Ainſi (*Pl. géométr. fig.* 98.) l'*inclinaiſon* du plan *K E G L* au plan *A C D B* eſt l'angle *F H I* ou *f h i* formé par les lignes droites *H F* & *F I*, perpendiculaires à la ligne de ſection *E G* au point *F*. *Chambers*. (*O*)

INCLINATION, ſ. f. (*Philoſophie morale*.) penchant, diſpoſition de l'ame à une choſe par goût & par préférence.

Les *inclinations* ſont une pente de la volonté, qui l'entraîne vers certains objets plutôt que vers d'autres, mais d'une maniere aſſez égale & aſſez tranquille pour ne pas troubler ſes opérations & même pour les faciliter d'ordinaire.

Les *inclinations* naiſſent du méchaniſme particulier de nos organes, qui dépend de la conformation primitive des ſens, & qui nous porte à nous procurer la jouiſſance de certaines choſes que nous enviſageons comme une ſource de félicité; tel eſt le goût naturel que les uns ont pour la muſique, d'autres pour l'étude, &c.

Les *inclinations* different des appétits que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim & la ſoif, leſquels appétits ne tendent qu'à notre conſervation, & ceſſent lorſqu'on a ſatisfait les beſoins corporels; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'ame, qui a ſa ſource dans les ſenſations agréables, & dans la continuation de ces ſenſations.

Les *inclinations* different auſſi des paſſions qui conſiſtent dans des affections violentes, actuelles & habituelles; car les *inclinations* exiſtent avant même que nous ayons été affectés par les ſenſations & perceptions qu'elles nous rendent agreables ou deſagréables.

Enfin, les *inclinations* different de l'inſtinct qui tient lieu dans les animaux de connoiſſance, d'expérience, de raiſonnement & d'art, pour leur utilité & pour leur conſervation. *Voyez* Instinct. (*D. J.*)

Inclination, Penchant, (*Gram. ſynon.*) L'*inclination* s'acquiert, le *penchant* eſt inné; le *penchant* eſt violent, l'*inclination* eſt douce. On ſuit ſon *inclination*; le *penchant* entraîne. Ils ſe prennent l'un & l'autre en bonne & en mauvaiſe part; on a des *penchans* honnêtes, & des *inclinations* droites, & des *inclinations* perverſes, & des *penchans* honteux.

Inclination, (*Chimie & Pharmacie*.) l'action d'incliner doucement un vaiſſeau, pour en faire couler une liqueur. *Voyez* Décanter.

INCLINÉ, adj. *plan incliné* en *termes de Méchanique*, eſt celui qui fait un angle oblique avec l'horiſon.

Il eſt démontré qu'un corps, tel que *D* (*Pl. Méc. fig.* 58.), qui eſt appuyé ſur un *plan incliné*, perd toujours une partie de ſa peſanteur; & que la puiſſance ou force *L* néceſſaire pour le ſoutenir dans une direction *A C* parallele au plan, eſt à la peſanteur de *D*, comme la hauteur *B A* du plan eſt à ſa longueur *C A*. Cette propoſition ſe démontre aiſément en décompoſant l'effort abſolu de la peſanteur du corps *D*, ſuivant *Q F* en deux efforts *Q G*, *Q E*, dont l'un *Q G* eſt détruit par la réſiſtance du plan auquel il eſt perpendiculaire; & l'autre *Q E*, parallele au plan, eſt à l'effort total, comme *Q E* eſt à *Q F*, c'eſt-à-dire, comme *A B* eſt à *A C*, à cauſe des triangles ſemblables *E Q F*, *A B C*; d'où il ſuit que l'inclinaiſon du plan peut être ſi petite, qu'il ne faille qu'une force extrémement petite pour ſoutenir deſſus un poids conſidérable.

La force avec laquelle un corps pesant descend le long d'un *plan incliné*, est à la force avec laquelle il descendroit perpendiculairement, comme le sinus de l'angle de l'inclinaison du plan est au rayon; car le sinus de l'inclinaison est au rayon, comme *AB* à *AC*. *Voyez* DESCENTE.

Supposons que l'on connoisse la pesanteur d'un corps, & qu'il soit question de trouver la puissance *P* nécessaire pour le soutenir sur un *plan incliné D*. J'appelle le poids *W*, & la puissance *P*. J'ai par la regle précédente sin. tot. sin. incl. comme *V* à *P*, c'est-à-dire, comme le rayon est au sinus d'inclinaison, ainsi le poids est à la puissance que l'on cherche; & comme les trois premiers termes sont donnés, il s'ensuit que le quatrieme l'est aussi.

Les lois du mouvement des corps qui descendent sur des *plans inclinés*, sont absolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui descendent perpendiculairement; avec cette seule différence, que la pesanteur doit être diminuée dans la raison de la hauteur du plan à sa longueur. C'est pourquoi si on appelle *g* la pesanteur absolue, *h* la hauteur du plan, *l* sa longueur, il faudra mettre $\frac{gh}{l}$ au lieu de *g* dans les calculs, qui du reste seront absolument les mêmes. *Voyez* les *articles* ACCÉLÉRATION, DESCENTE, FORCE, & *l'article* PLAN, où les lois dont il s'agit, seront détaillées.

INCLUSIVEMENT, adv. (*Grammaire & Jurisprudence.*) est opposé à *exclusivement*; il signifie que la chose dont on parle, est comprise dans la convention ou disposition. Par exemple, quand on dit que le mariage est défendu par le droit canon jusqu'au quatrieme dégré *inclusivement*, c'est-à-dire que le quatrieme degré est compris dans la prohibition. (*A*)

*INCOGNITI*, (*Hist. littéraire.*) c'est le nom qu'a pris une société littéraire, établie à Venise, qui a pour sa devise le fleuve du Nil, avec cette épigraphe, *Incognito e pur noto*. Si les gens de lettres étoient moins affamés de gloire, & plus curieux de savoir que de se produire, il régneroit plus d'harmonie entr'eux, les connoissances humaines feroient plus de progrès, & on n'attacheroit point un si haut prix à des suffrages que souvent on méprise.

*INCOGNITO*, adv. (*Gram. & Hist. mod.*) terme purement italien, qui signifie qu'un homme est dans un lieu, sans vouloir y être connu. Il se dit particulierement des grands qui entrent dans une ville, & qui marchent dans les rues sans pompe, sans cérémonie, sans leur train ordinaire, & sans les marques de leur grandeur.

Les grands en Italie ont coutume de se promener dans la ville *incognito*, & ils ne sont pas bien-aises qu'on les salue dans ces occasions. Ce n'est pas absolument qu'ils veuillent qu'on les méconnoisse, mais c'est qu'ils ne veulent point être traités avec les cérémonies, ni recevoir les honneurs dûs à leur rang.

Quand les chevaux des carrosses des princes, des cardinaux & des ambassadeurs, n'ont point de houppes qu'ils appellent *fiocchi*, & que les rideaux des carrosses qu'ils nomment *bandinelle*, sont tirés, ils sont censés être *incognito*, & l'on n'est point obligé de s'arrêter, quand ils passent, ni de les saluer.

Les cardinaux vont aussi sans calotte rouge, quand ils veulent être *incognitò*. *Voyez* CHAPEAU & CARDINAL, *Voyez* le *Dictionnaire de Trévoux*.

Quand des princes voyagent, & veulent éviter les formalités & les discussions du cérémonial, ils gardent l'*incognitò*, & prennent un autre nom que leur titre de souveraineté; ainsi quand le duc de Lorraine vint en France, il y parut sous le nom de comte de Blamont.

INCOLAT DROIT D', (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Bohème un droit que le souverain accorde aux étrangers qui ne sont point nés dans le royaume, en vertu duquel ils jouissent des mêmes prérogatives que les autres citoyens. Ce droit s'appelle en Pologne *indigenat*. Les hommes devant être regardés la plus grande richesse d'un état, les princes sont intéressés à les attirer chez eux, & la qualité d'étranger ne devroit jamais exclure des avantages d'aucune société.

INCOMBUSTIBLE, adj. m. f. (*Chimie.*) corps incapable du véritable embrasement, parce qu'il ne contient point l'aliment propre du feu, que le phlogistique n'est point principe, ni immédiat ni médiat de sa composition. *Voyez* COMBUSTION, IGNITION & PHLOGISTIQUE. (*b*)

INCOMBUSTIBLE, BOIS, (*Hist. nat.*) on assure qu'il se trouve en quelques endroits d'Italie des arbres ou arbrisseaux dont le bois ne brûle point, quand même on le laisseroit exposé pendant plusieurs heures consécutives dans un brasier ardent. On ajoûte même que les miroirs ardens ne font aucun effet sur lui; on dit qu'à l'extérieur il ressemble à du bois de chêne, excepté qu'il est plus tendre, & que son écorce & son intérieur sont un peu rougeâtres; il se coupe & se taille aisément, sur-tout quand il a passé plusieurs fois par le feu; il tombe au fond de l'eau, quelques petits que soient les morceaux; en le mâchant dans la bouche, on n'y trouve point de goût minéral, ni la rudesse du sable.

Vitruve, dans son *livre. II. chap. ix.* attribue ces propriétés au *larix*; & Pline dit dans le *livre XVI. chap. x.* de son histoire naturelle, *exceptâ larice, quæ nec ardet, nec carbonem facit, nec alio modo ignis vi consumitur, quam lapides*. Il seroit question de savoir quel est l'arbre que ces auteurs ont appellé *larix*, vû que celui à qui les Botanistes donnent aujourd'hui ce nom, est très-combustible. On a aussi trouvé un bois *incombustible* en Espagne, près de Séville. *Voyez* les *Voyages de* Keyssler, & la *Bibliotheque choisie de* le Clerc, *tom. XII. pag.* 57.

INCOMMENSURABLE, adj. (*terme de Géométrie.*) il se dit de deux quantités qui n'ont point de mesure commune, quelque petite qu'elle soit, pour mesurer l'une & l'autre. *Voyez* COMMENSURABLE, SOURD & IRRATIONNEL.

Le côté d'un quarré est *incommensurable* avec sa diagonale, comme le démontre Euclides; mais il est commensurable en puissance, parce que le quarré de la diagonale contient deux fois le quarré fait sur le côté.

On dit aussi que des surfaces sont *incommensurables* en puissance, lorsqu'elles ne peuvent être mesurées par aucune surface commune. (*E*)

On a démontré aux mots FRACTION & DIVISEUR, que si deux nombres *a*, *b*, n'ont point de diviseur commun, autre que l'unité, leurs quarrés *aa*, *bb*, leurs cubes *a*3, *b*3, &c. & ainsi du reste, n'auront point de diviseur commun, autre que l'unité; d'où il s'ensuit que le quarré, le cube, &c. d'une fraction $\frac{a}{b}$ est toujours une fraction; j'entends ici par fraction toute quantité dans laquelle *a* ne se peut diviser exactement par *b*; soit que *a* soit plus petit ou plus grand que *b*: donc tout nombre entier, comme 2, 3, 5, 6, &c. qui ne sauroit avoir pour racine quarrée un nombre entier, ne sauroit avoir pour racine quarrée un entier, plus une fraction; donc on ne sauroit exprimer en nombre la racine quarrée de ces sortes de nombres; ainsi la racine quarrée de 2, par exemple, est *incommensurable* à l'unité; & en général on appelle *incommensurable* la racine du dégré *m* de tout nombre entier *p*, dont on ne peut trouver la racine du dégré *m* en nombres entiers; car il est démontré que cette racine ne sauroit être exprimée par quelque nombre que ce puisse être.

A plus forte raison, les racines des *incommensurables* sont *incommensurables*, comme le seroit, par exemple, la racine de la racine de 2.

Il y a cette différence entre les *incommensurables* & les imaginaires 1°. que les *incommensurables* peuvent se représenter par des lignes, (comme la diagonale du quarré), quoiqu'ils ne puissent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les imaginaires ne peuvent ni se représenter, ni s'exprimer. *Voyez* IMAGINAIRE. 2°. Qu'on approche des *incommensurables* autant qu'on veut par le calcul; *voyez* APPROXIMATION, ce qu'on ne peut faire des imaginaires, *voyez* EQUATION. (*O*)

INCOMMODE, adj. (*Grammaire & Morale.*) il se dit de tout ce qui nous gêne, de quelque maniere que ce soit. Ainsi un forgeron est un voisin *incommode*. Il y a des vertus *incommodes*; on aimeroit mieux des vices faciles. Il y a d'honnêtes fâcheux, de bonnes gens très-*incommodes*.

INCOMMODÉ, adj. (*Marine.*) se dit d'un vaisseau à qui il est arrivé quelque accident, comme de perdre quelques-uns de ses mâts, d'avoir sa manœuvre en desordre, d'être désemparé dans un combat, ou d'avoir une voie d'eau. (*Z*)

INCOMMODER, verb. act. (*Gram.*) il se prend dans le même sens qu'*incommode*; mais il a quelques acceptions particulieres. Ainsi l'on dit d'une batterie de canon placée avantageusement, que l'ennemi en étoit fort *incommodé*; qu'un commerçant a été *incommodé* par les banqueroutes qu'il a souffertes; qu'on est *incommodé* d'une legere blessure, &c.

INCOMMODITÉ, (*Medecine.*) signifie la même chose que maladie legere. *Voyez* MALADIE.

INCOMMUTABLE, adj. (*Gram. & Jurispr.*) est ce qui ne peut plus être changé. Un propriétaire *in-*

*commutable* eſt celui qui ne peut plus être évincé par aucun retrait, hypotheque, ou autre action. (*A*)

INCOMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) c'eſt lorſque le droit de propriété devient irrévocable en la perſonne d'un acquéreur, lequel ne peut plus être évincé, ſoit par retrait féodal, lignager, ou conventionnel, ou autrement. On dit alors qu'il devient propriétaire *incommutable*. *Voyez* EVICTION. (*A*)

INCOMPARABLE, adj. (*Gram.*) ce qui eſt ſi parfait dans ſon genre, qu'on ne trouve rien qui puiſſe lui être comparé. Combien de choſes qui ont été *incomparables* autrefois, & qu'on ne daigne plus regarder?

INCOMPATIBLE, adj. (*Phyſ.*) qui ne peut ſubſiſter ou demeurer avec un autre ſans le détruire. Ainſi on dit que le froid & le chaud ſont *incompatibles* dans un même ſujet; de même le mouvement & le repos ſont *incompatibles* dans un même corps. Lorſque les états de deux corps ſont *incompatibles*, il doit néceſſairement arriver du changement dans l'état de tous les deux, ou dans celui de l'un des deux. Ainſi quand un corps en mouvement vient en frapper un autre en repos, il faut néceſſairement que le choc le meuve, ou que s'il reſte en repos, le choquant perde ſon mouvement, ou change de direction. *Voyez* COMMUNICATION (*O*)

INCOMPATIBLE, (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui ne peut s'accorder avec quelqu'autre choſe. Les bénéfices & les charges ſont *incompatibles* lorſqu'on ne peut les poſſeder en même tems. *Voyez* BENEFICES & OFFICES. (*A*)

INCOMPATIBILITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt le défaut de pouvoir réunir enſemble certaines fonctions.

Il y a certains bénéfices qui ſont *incompatibles* dans une même perſonne, comme deux bénéfices *ſub eodem tecto*, deux bénéfices-cures, & en général tous bénéfices qui requierent réſidence.

Il y a auſſi *incompatibilité* entre certains offices & emplois, ſoit à cauſe que l'un & l'autre exigent réſidence, ou parce que l'un eſt au-deſſous de la dignité de l'autre, ou d'un état tout différent. *Voyez* INCOMPATIBLE. (*A*)

INCOMPETENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de pouvoir & de juriſdiction en la perſonne d'un juge, pour connoître d'une affaire.

L'*incompétence* procede de pluſieurs cauſes, ſavoir:

1°. En matiere perſonnelle, lorſque le défendeur n'eſt pas domicilié dans l'étendue de la juriſdiction où il eſt aſſigné.

2°. S'il a été aſſigné devant le juge ordinaire, & qu'il s'agiſſe de choſes dont la connoiſſance eſt ſpécialement attribuée à certains juges.

3°. S'il a demandé ſon renvoi devant le juge de ſon privilége.

4°. En matiere criminelle, tout juge eſt compétent pour informer & decréter; mais au-delà de cette inſtruction, chaque juge ne peut connoître que des crimes commis dans l'étendue de ſa juriſdiction.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 6. *art.* 3 & 4, veut que les *incompétences* ſoient jugées ſommairement à l'audience, & que les appellations comme de juges *incompétens*, ſoient inceſſamment vuidées par expédient au parquet.

En général l'*incompétence* eſt ou *ratione perſonæ*, ou *ratione materiæ*.

La premiere eſt lorſqu'une perſonne aſſignée devant le juge ordinaire, a le pouvoir de demander d'être renvoyée devant le juge de ſon privilege; le défendeur doit propoſer cette *incompétence in limine litis*, car dès qu'il a fait le moindre acte, par lequel il a reconnu la juriſdiction, il ne peut plus demander ſon renvoi parce que l'*incompétence* du juge ordinaire n'eſt pas abſolue; le défendeur a ſeulement la faculté de demander ſon renvoi, lorſque les choſes ſont entieres.

Il n'en eſt pas de même, quand l'*incompétence* eſt *ratione materiæ*; il ne dépend pas des parties de proceder devant un juge qui eſt abſolument *incompétent* pour connoître de la matiere. Le juge en ce cas doit renvoyer devant ceux qui en doivent connoître; ou ſi ces juges ſont ſes ſupérieurs, il doit ordonner que les parties ſe pourvoiront; c'eſt ce qui réſulte de l'ordonnance de 1667, *tit.* 6.

On dit quelquefois une *incompétence* pour un appel comme de juge *incompétent*.

Les appels comme de juge *incompétent* ſe portent directement au parlement, *omiſſo medio*. *Voyez* COMPÉTENCE, DÉCLINATOIRE, RENVOI. (*A*)

* INCOMPLEXE, adj. (*Gramm. & Logiq.*) qui n'eſt pas composé. On appelle *ſyllogiſmes incomplexes* ceux dont les propoſitions ſont ſimples.



* INCOMPREHENSIBLE, adj. (*Gram. & Métaphyſique.*) qui ne peut être compris. Lorſqu'une propoſition eſt *incompréhenſible*, c'eſt ou la faute de l'objet, ou la faute des mots. Dans le premier cas, il n'y a point de reſſource; dans le ſecond, il ſe faut faire expliquer les mots. Si les mots bien expliqués, il y a contradiction entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt fauſſe; s'il n'y a ni convenance ni diſconvenance entre les idées, la propoſition n'eſt point *incompréhenſible*, elle eſt vuide de ſens. Il eſt indécent d'en faire de ſemblable à des gens ſenſés. Il y a deux grands principes qu'il ne faut point perdre de vûe: c'eſt qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y ſoit venu par la voie des ſens, & qui par conſéquent ne doive, en ſortant de l'entendement, retrouver des objets ſenſibles pour ſe rattacher. Voilà en Philoſophie le moyen de reconnoître les mots vuides d'idées. Prenez un mot: prenez le plus abſtrait; décompoſez-le; décompoſez-le encore, & il ſe réſoudra en dernier lieu en une repréſentation ſenſible. C'eſt qu'il n'y a en nous que des repréſentations ſenſibles, & des mots particuliers qui les déſignent, ou des mots généraux qui les raſſemblent ſous une même claſſe, & qui indiquent que toutes ces repréſentations ſenſibles, quelque diverſes qu'elles ſoient, ont cependant une qualité commune.

* INCONCEVABLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'une maniere abſolue, ou d'une maniere relative. Dans le premier ſens, *inconcevable* eſt ſynonyme à *incompréhenſible* (*voyez ce mot*); dans le ſecond ou à égard au cours ordinaire des choſes, & c'eſt ſous ce point de vûe qu'on dit d'une choſe *qu'elle eſt incompréhenſible* ou *inconcevable*. Exemple, ſi un homme fait une action qui le deshonore, qui renverſe ſa fortune, qui ſoit contraire à ſes penchans, en un mot dans laquelle on n'apperçoive rien qui ait pû l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle eſt *inconcevable*.

*Inconcevable* eſt encore une expreſſion d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonſtances puériles & communes. Ainſi nous diſons d'un poëte, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers.

INCONFIDENS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit dans les royaumes d'Eſpagne de Naples & de Sicile, au commencement de ce ſiecle, les perſonnes peu affectionnées au gouvernement actuel, & ſoupçonnées d'entretenir une correſpondance illicite avec la maiſon d'Autriche qui prétendoit à ces couronnes, & ſes partiſans. Philippe V. roi d'Eſpagne, établit des tribunaux pour rechercher ceux qui étoient dans ces diſpoſitions; ils avoient ordre de s'aſſûrer de leurs perſonnes ou de les éloigner du pays.

* INCONGRU, INCONGRUITÉ, (*Gram.*) le premier ſe dit des fautes contre la langue ou la Logique; & le ſecond, des fautes contre l'honnêteté, la bienſéance & les uſages reçus. Le dictionnaire de Trévoux rend *incongruité* par *inurbanitas*; mais *inurbanitas* marque une habitude, & *incongruité* ne marque qu'une action.

* INCONNU, adj. (*Gram.*) il ne ſe dit point des choſes qu'on ne connoit point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connoit pas, mais des choſes qu'on connoit & des qualités qu'on y ſoupçonne. Ainſi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne ſoient liés, mais la liaiſon nous en eſt *inconnue*. Nous voyons agir un de nos ſemblables, nous lui ſuppoſons un motif bon ou mauvais, mais il nous eſt *inconnu*. L'épithete *inconnu* ſe joint toûjours à quelque choſe qu'on connoit.

INCONNUE, adj. *pris ſubſtantiv.* (*terme d'Algebre.*) On appelle ainſi la quantité qu'on cherche dans la ſolution d'un problème. *Voyez* EQUATION, PROBLÈME, &c. (*O*)

* INCONSEQUENCE, INCONSEQUENT, (*Gram. Logiq. & Morale.*) il y a *inconſéquence* dans les idées, dans le diſcours & dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il penſe ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devroit faire, il eſt *inconſéquent* dans ſon diſcours & dans ſes idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déja tenue, ou contraire à ſes intérêts; il eſt *inconſéquent* dans ſes actions. Il y a encore une troiſieme *inconſéquence*, c'eſt celle des penſées & des actions, & c'eſt la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconſéquence* encore dans la vie que dans les jugemens. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans les ténebres, & qui ne croit point aux revenans, qu'il ſoit *inconſéquent*. Sa frayeur n'eſt pas libre. C'eſt un mouvement habituel dans

ſes organes qu'il ne peut empêcher, & contre lequel ſa raiſon réclame inutilement.

* INCONSIDERÉ, adj. (*Gram.*) il ſe dit ou des actions ou des diſcours, lorſqu'on n'en a pas peſé les conſéquences. On ſe perd par un propos *inconſidéré*; on s'embarraſſe par une promeſſe *inconſidérée*; on ſe ruine par une largeſſe *inconſidérée*.

Il ſe dit auſſi des perſonnes. Vous êtes un *inconſidéré*; vous vous êtes déchaîné contre la galanterie au milieu d'un cercle de femmes.

* INCONSTANCE, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) indifférence ou dégoût d'un objet qui nous plaiſoit; ſi cette indifférence ou ce dégoût naît de ce qu'à l'examen nous ne lui trouvons pas le mérite qui nous avoit ſéduit, l'*inconſtance* eſt raiſonnable; s'il naît de ce que nous n'éprouvons plus dans ſa poſſeſſion le plaiſir qu'il nous faiſoit; s'il eſt le même, mais s'il ne nous émeut plus; s'il eſt uſé pour nous; s'il ne nous fait plus cette impreſſion qui nous enchaînoit; ſi la fée a perdu ſa baguette, il faut que le charme ceſſe, & l'*inconſtance* eſt néceſſaire. Celui qui fait des vœux qu'il ne pourra rompre; celui qui prononce un ſerment qui l'engage à jamais, eſt quelquefois un homme qui préſume trop de ſes forces, qui s'ignore lui-même & les choſes du monde. Je ne connois qu'un remede à l'*inconſtance*, c'eſt la ſolitude & les ſoins aſſidus. Fuir la diſſipation qui nous répandroit ſur trop d'objets, pour que nous puſſions demeurer à un ſeul. Sur-tout multiplier les ſacrifices. Vous vous rendrez tous les jours l'un à l'autre plus agréables, ſi tous les jours vous vous rendez l'un à l'autre plus néceſſaires. Je ne blâme point l'*inconſtance* qui nous fait abandonner un objet de prix pour un objet plus précieux encore, dans toutes ces bagatelles qui ne ſouffrent point, qui ne ſentent point, & qui font notre bonheur ſans le partager. Mais en amitié, en attachement de cœur, ſi l'on permettoit cette préférence; on quitteroit, on ſeroit quitté, & la porte ſeroit ouverte au plus étrange déréglement.

* INCONTESTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être conteſté. Il ſe dit d'une rente, d'un fait, d'un titre, d'un droit, *&c.*

INCONTINENCE, ſubſt. fem. (*Morale.*) vice oppoſé à la *pudicité*, à la *continence*. *Voy.* CONTINENCE.

Nous ne décrirons point les diverſes eſpeces d'*incontinence*, elles ne ſont que trop connues, & quelques-unes trop honteuſes pour que la pudeur ne fût pas allarmée d'un pareil détail. Il nous ſuffira donc de quelques remarques ſur ce déréglement dans la recherche des plaiſirs de l'amour.

La corruption qui en réſulte eſt double, parce qu'elle ſe porte d'abord ſur deux perſonnes, & que d'ailleurs ſes mauvais effets ſe répandant enſuite ſur pluſieurs, confondent les droits des familles & ceux des ſucceſſions; par conſéquent tout le corps de l'état en ſouffre, & la dépopulation de l'eſpece s'en reſſent à proportion que le vice prend faveur.

Il la prend néceſſairement avec le luxe qu'il accompagne toûjours, & dont il eſt toûjours accompagné; c'eſt ce qu'on vit à Rome ſous les empereurs. Comme leurs lois ne tendoient ni à réprimer le luxe, ni à corriger les mœurs, on afficha ſans crainte le débordement de l'*incontinence* publique.

Il n'eſt pas vrai qu'elle ſuive les lois de la nature, elle les viole au contraire; c'eſt la modeſtie, c'eſt la retenue qui fait ces lois. Mais l'exemple, les converſations licentieuſes, les images obſcènes, le ridicule qu'on jette ſur la vertu, la mauvaiſe honte qui a tant de force, établiſſent la licence & la corruption des mœurs dans tout un pays: le nôtre en peut être une aſſez bonne preuve.

Cependant perſonne n'ignore à quel point ces ſortes d'excès ſont funeſtes, & le nombre des hommes *incontinens* eſt aſſez grand pour en donner des exemples; pluſieurs ont péri d'épuiſement dans leurs plus beaux jours, tels que de tendres fleurs privées de leur ſeve par le vent brûlant du midi. Combien d'autres qui ont pris dès leur enfance les germes d'une maladie honteuſe, & ſouvent incurable? La nature, qui n'a voulu accorder aux individus que de courts momens pour ſe perpétuer, agit pour leur conſervation avec la plus grande économie, &, pour ainſi dire, avec la derniere épargne; elle n'opere qu'avec regle & meſure. Si on la précipite, elle tombe dans la langueur. En un mot, elle emploie toute la force qui lui reſte à ſe ſoûtenir encore, s'il eſt poſſible; mais elle perd abſolument ſa vertu productrice & ſa puiſſance générative. (*D. J.*)

INCONTINENCE D'URINE. (*Medecine.*) L'*incontinence d'urine* eſt une incommodité ſuffiſamment définie par le nom qu'elle porte, & auquel les Medecins n'attachent d'autre ſens que ſon ſens naturel.

Cette incommodité eſt propre à la veſſie: elle ne ſuppoſe aucun vice dans les organes deſtinés à ſéparer l'urine, ni dans cette humeur excrémenticielle. Auſſi l'urine répandue par les ſujets attaqués de la maladie dont il s'agit, eſt-elle, tout étant d'ailleurs égal, pareille à celle que rendent les ſujets ſains; à cela près ſeulement qu'elle peut être un peu plus crue, c'eſt-à-dire privée du ton de couleur qu'elle acquiert dans la veſſie par le ſéjour naturel. C'eſt par-là que l'*incontinence d'urine* eſt diſtinguée du diabete ou flux d'urine. *Voyez* DIABETE.

L'*incontinence d'urine* eſt encore appellée *piſſement involontaire*, *mictus involuntarius*. Ce qui ſuit eſt tiré du précis de la Médecine-pratique de M. Lieutaud. L'*incontinence d'urine*, ſans cauſe manifeſte, eſt familiere aux enfans & aux vieillards: elle n'a lieu dans les premiers que pendant le ſommeil; mais les vieillards y ſont expoſés dans tous les tems. L'abus des diurétiques, l'accouchement laborieux, le calcul, les chûtes, l'opération de la taille, le trop long ſéjour dans l'eau froide, l'apoplexie & les affections ſoporeuſes; le plus haut degré de toutes les maladies aiguës, *&c.* peuvent donner lieu à l'écoulement involontaire de l'urine. L'âge & l'éducation en délivrent les enfans; mais on la guérit rarement dans les vieillards, comme dans tous les cas où elle reconnoît pour cauſe un vice dans les organes. Tout le monde ſait encore combien ce ſymptôme eſt redoutable dans les maladies aiguës.

L'*incontinence d'urine* venant le plus ſouvent du relâchement ou de la paralyſie des organes, on juge que l'ouverture des cadavres ne doit pas nous fournir beaucoup de lumieres: on a vû cependant l'hydropiſie de la moelle de l'épine, la groſſeur des reins demeſurée, des pierres & des ulceres dans ces viſceres (l'auteur de l'article obſerve conſéquemment à l'idée qu'il a donnée de l'*incontinence d'urine*, que l'écoulement qui a été occaſionné par ces vices des reins étoit un vrai diabete, dont le piſſement involontaire n'étoit qu'un ſymptôme), on a trouvé la veſſie racornie & incapable de dilatation, ulcérée, livide & gangrenée, contenant des pierres & des abſcès, comprimée par la tumeur de la matrice & autres parties voiſines. On a rencontré les ureteres extrèmement dilatés, ſuppléant à la veſſie qui étoit très-reſſerrée, *&c.* ſans faire mention de différens deſordres qui donnent lieu aux urines de couler involontairement par le périnée, par le ſcrotum, par l'anus, l'ombilic, *&c.*

Les aſtringens, tels que l'eau dans laquelle on a éteint des briques rougies au feu, de vin rouge, les roſes de Provins, la grande conſoude, la prêle, la noix de cyprès, le cachou, le maſtic, les martiaux, *&c.* ſont les remedes les plus propres à fortifier les organes relâchés. On peut donner encore dans la même vûe les aromatiques, tels que la menthe, le calament, le poivre, le giroſle, la noix muſcade, *&c.* C'eſt auſſi pour la même raiſon qu'on préfere la rhubarbe & les myrobolans aux autres purgatifs, lorſque l'état des premieres voies en demande. On propoſe encore les injections aromatiques & fortifiantes, ainſi que les cataplaſmes, les fomentations, les linimens, les demi-bains & les lavemens qui ont la même propriété: on a même vû en cette occaſion de bons effets des bains froids. Tout le monde a entendu parler de la poudre de ſouris & de quelques autres remedes de bonnes femmes que le degré de confiance qu'on y attache peut rendre efficaces. (L'auteur de l'article oſe encore avancer que dans ce cas les Medecins doivent avoir peu de confiance à cette confiance.) On ſait enfin qu'on a imaginé divers inſtrumens qui, en comprimant la verge & l'uretre, empêchoient l'urine de couler, mais peu de gens peuvent en ſupporter l'incommodité. On a uſé auſſi pour les femmes d'un peſſaire qui produit le même effet, mais on rencontre de leur part la même difficulté. Je ne parle pas de différens vaſes de cuir, de verre ou d'argent, propres à recevoir l'urine, que ceux qui veulent ſe garantir de la mauvaiſe odeur & de la malpropreté portent ſans beaucoup de répugnance.

* INCONVENIENT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout obſtacle qui ſe préſente dans la conduite d'une affaire, & de toutes les ſuites deſavantageuſes qui naiſſent de ſa concluſion. Il n'y a preſque rien qui n'ait ſes avantages & ſes *inconvéniens*. L'homme prudent, qui voit dans l'avenir, ſe garde bien de peſer les uns & les autres relativement au moment.

*Inconvénient* ſe dit auſſi d'une opinion, d'un ſyſtème, d'une démarche, *&c.*

**INCORPOREL**, adj. (*Gram. & Métaphyſ.*) ſubſtance ſpirituelle qui n'a point de corps. *Voy.* ESPRIT & CORPS.

L'ame de l'homme eſt *incorporelle*, & peut ſubſiſter ſans le corps. *Voyez* AME, & IMMATÉRIEL.

Les idées indépendantes du corps ne peuvent ni être corporelles, ni être reçues dans un ſujet corporel. Elles nous découvrent la nature de notre ame, qui reçoit ce qui eſt *incorporel*, & qui le reçoit au-dedans de ſoi d'une maniere *incorporelle*, excepté le mouvement que mon ame reçoit quand je me meus, & qu'elle reçoit tout-à-fait à la maniere des corps. Voilà donc une modification diviſible dans un ſujet indiviſible.

INCORPOREL, (*Juriſ.*) ſe dit des choſes non matérielles, qui conſéquemment n'ont point de corps, & que l'on ne peut toucher corporellement, telles que ſont les droits & actions qu'on appelle *droits incorporels*. *Voyez* DROITS. (*A*)

**INCORPORER**, verbe actif, (*Gram.*) c'eſt en général unir un corps à un autre; il ſe dit au ſimple & au figuré. Ces ſubſtances *s'incorporent* facilement l'une avec l'autre. On a *incorporé* cette troupe dans celle-ci. Les vaincus furent *incorporés* aux vainqueurs. Le vice *s'incorpore* à l'homme; & il faut plus de tems encore pour l'en ſéparer, qu'il n'en a fallu pour le prendre.

INCORPORER, (*Pharmacie*) c'eſt lier & donner une certaine conſiſtance à un corps pulvérulant, pour en former un électuaire, un bol, un liniment, un onguent; en un mot un remede interne ou externe ſous forme ſolide, en l'introduiſant peu-à-peu dans un ſyrop, une conſerve, une graine ou tout autre excipient. (*b*)

* **INCORRECTION**, ſ. f. (*Gram. Littér. Deſſein.*) Si le ſtyle s'écarte ſouvent des lois de la Grammaire, on dit qu'il eſt *incorrect*, qu'il eſt plein d'*incorrection*. Si une figure deſſinée peche contre les proportions reçues, on dit qu'elle eſt *incorrecte*. Le reproche d'*incorrection* ſuppoſe un modele connu, auquel on compare l'imitation. *Voyez* CORRECTION.

**INCORRIGIBLE**, adj. (*Gram.*) qui ne peut être corrigé. L'imbécillité, l'opiniâtreté & les paſſions rendent les hommes *incorrigibles*. Ou ils ne conçoivent pas la vérité des conſeils qu'on leur donne, ou ils en conviennent, & n'ont pas la force de les ſuivre. Je ne ſais pas comment on corrige les enfans mal-nés; il y a des vices de l'eſprit qui ſont *incorrigibles*. On ne donne pas de la ſenſibilité à ceux qui n'en ont point: je doute qu'on rectifie le jugement. Si un enfant péche par défaut de ſenſibilité, il faut lui imprimer profondement des idées d'ordre & de juſtice: heureux s'il peut les recevoir & les conſerver! Quand on trouve trop de difficultés à affoiblir une paſſion, il faut en fortifier une autre, & n'abandonner un enfant à ſon ſort, qu'après avoir tout tenté pour le corriger.

**INCORRUPTIBLE**, adj. (*Gram.*) qui n'eſt point ſujet à corruption. *Voyez* CORRUPTION. Il n'y a rien dans la nature d'*incorruptible*. Cependant la corruption ne ſe dit guere que des ſubſtances animales & végétales. On regarde les ſels, les pierres, les métaux, &c. comme *incorruptibles*. Les ſels ſe diſſolvent, ſe décompoſent, les pierres tombent en poudre, les métaux ſe réduiſent en chaux, encore faut-il en excepter l'or.

*Incorruptible* ſe dit au figuré. Un juge *incorruptible*. Il y a peu de gens dont la probité ſoit *incorruptible*.

INCORRUPTIBLES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom de ſecte.

Les *incorruptibles* étoient un rejetton des Eutychiens.

Ils diſoient que le corps de J. C. étoit *incorruptible*; par-là ils entendoient que dès qu'il fut formé dans le ſein de ſa mere, il n'étoit ſuſceptible d'aucun changement, ni d'aucune altération, pas même des paſſions naturelles & innocentes, comme la faim & la ſoif; en ſorte qu'avant ſa mort il mangeoit ſans beſoin, comme après ſa réſurrection. On voit par là d'où leur venoit ce nom: on les appelloit auſſi *incorrupticoles*. *Dict. de Trévoux.*

**INCRASSANT**, ou **EPAISSISSANT**, (*Médecine thérapeutique*) Les Medecins appellent *incraſſation*, ou *épaiſſiſſement* procuré aux humeurs par des remedes, le changement de ces humeurs trop fluides, trop ſubtiles, en une conſiſtance plus denſe, plus tenace, plus groſſiere.

La plus grande fluidité, qu'on a auſſi appellé *la diſſolution des humeurs*, a été un vice très-anciennement obſervé; & la vûe de la corriger par des remedes, eſt comptée parmi les indications médecinales dès le commencement de la Médecine rationnelle. Mais les anciens, les Galeniſtes ſur-tout n'ont conſidéré ce vice que dans les humeurs excrémenticielles, & principalement dans la bile. Ils le regardoient comme un obſtacle à l'évacuation ſuffiſante & utile de ces humeurs, comme les empêchant de céder à l'action de la force expultrice, ou comme propre à une humeur particuliere, qui étant mêlée à la maſſe du ſang, l'agitoit, le raréfioit, produiſoit l'orgaſme. *Voyez* ORGASME. Wedel & Juncker auteurs modernes, qui ſont mis avec raiſon au premier rang pour la théorie de l'action des médicamens, ne donnent point d'autre idée de l'état des humeurs qui indique l'*incraſſation*.

C'eſt une invention, & vraiſemblablement un préjugé de notre ſiecle, que l'opinion d'une diſſolution de la maſſe entiere des humeurs, du ſang proprement dit, de la lymphe, &c. & que le projet de les épaiſſir par les ſecours de l'art.

La Medecine moderne emploie à produire l'*incraſſation*, entendue en ce dernier ſens, des remedes de différentes vertus. Les évacuans de toutes les eſpeces, par le moyen deſquels on chaſſe du corps la partie la plus liquide de la maſſe du ſang; l'exercice pour fortifier les organes qui ſont mis par-là en état de condenſer les humeurs; les remedes toniques acides, acerbes, auſteres dans la même vûe; les aſtringens ſtyptiques vulgaires, qu'on croit altérer directement & immédiatement la conſiſtance des humeurs; les anodins, & antiſpaſmodiques, antorgaſmiques, qui ſont cenſés agir en calmant leur fougue; & enfin les *incraſſans*, proprement dits, qui ſont le ſujet propre de cet article. *Voyez* ſur l'action des autres remedes que nous venons d'indiquer leurs articles particuliers: EVACUANT, EXERCICE, STYPTIQUE, &c.

Les remedes appellés *incraſſans* par excellence ſont des ſubſtances fournies par le regne végétal, & par le regne animal, fades, inodores, collantes, ſolubles dans les liqueurs aqueuſes, qu'elles épaiſſiſſent & qu'elles rendent glaantes ſenſiblement; & qui étant digérées & portées dans la maſſe du ſang, ſont cenſées y produire le même effet par une vraie mixtion, interpoſition, introſuſception de leur ſubſtance entiere & inaltérée, *immediata & ſubſtantiali ſui miſcela, interpoſitione, introſuſceptione, ſolutione.*

Les médicamens auxquels on accorde éminemment cette propriété, ſont la plûpart des ſubſtances muqueuſes, végétales, & animales, & principalement les émulſions ordinaires ſucrées, le ſuc & les décoctions de régliſſe; les décoctions ou tiſannes de citrouille, de carouge, de racine de guimauve, de grande conſoude, qui eſt bien plus mucilagineuſe que ſtyptique, &c. l'orge, le riz, l'avoine, le ſagou, & preſque tous les farineux, *Voyez* FARINEUX, ſoit en décoction, ſoit préparés en crême, ou en potage avec l'eau, le lait; les émulſions végétales, comme le lait d'amande, &c. ou le bouillon; les décoctions, & le ſyrop de chou rouge, & de navet; les châtaignes, le chocolat appellé de *ſanté*, les ſucs gélatineux animaux, tels que la gelée de corne de cerf, les bouillons de limaçons, de grenouilles, & ceux de jeunes animaux; comme poulets & veaux, les brouets, ou bouillons légers de ces dernieres viandes appellés communément *eau de poulet, eau de veau*, les bouillons de veau au bain-marie fort uſités à Montpellier, les œufs, le lait & les laitages, &c.

Pour évaluer exactement les vertus réelles de ces ſubſtances, il faut obſerver,

Premierement, que ce ſont ici des véritables alimens, des alimens purs & proprement dits *exquiſita*, des alimens qui ne ſont point du tout médicamenteux. *Voyez* NOURRISSANT & MÉDICAMENT.

Secondement, que toutes ces ſubſtances, & en général toutes les ſubſtances propres à nourrir les animaux, ſont ſujets à un changement ſpontané, appellé *fermentation* (*Voyez* FERMENTATION.), & que le premier effet de ce changement eſt de détruire la viſcoſité de ces ſubſtances, qui ne leur eſt enſuite jamais rendue par aucune altération ultérieure.

Troiſiemement, que ces ſubſtances éprouvent dans l'eſtomac & dans les inteſtins une altération qui détruit encore plus puiſſamment leur conſiſtance, leur viſcoſité, & qu'elles ne fourniſſent conſtamment au ſang qu'une liqueur toujours très-fluide & très-*tenue*, ſavoir, le chyle, lequel recevant des élaborations ultérieures dans les organes de la ſanguification, eſt abſolument différent, dégénéré de la matiere qui l'a fourni, avant, d'être véritablement incorporé, aſſimilé avec le ſang.

Quatriemement, qu'il n'en eſt pas moins vrai que lorſqu'on mange des corps farineux & des doux non fermentés, la ſalive, & vraiſemblablement les humeurs œſophagiene & gaſtrique ſont épaiſſies & rendues glutines.

Cinquiemement, il eſt obſervé encore que ceux qui tirent leur nourriture ordinaire des corps farineux non

fermentés, comme du blé de Turquie & des châtaignes, qui sont l'aliment commun des habitans de plusieurs provinces, que ces hommes, dis-je, sont gros, gras, pour ainsi dire empâtés, & en même-tems lourds, paresseux, foibles.

On peut tirer de ces observations les conséquences suivantes.

Premierement, que les remedes appellés *incrassans* ne sont pas proprement des médicamens; & que puisqu'ils sont au contraire de simples & véritables alimens, ils doivent être employés à grande dose, & pendant long-tems, s'ils sont en effet indiqués quelquefois.

Secondement, qu'on évalue très-mal leur opération sur les humeurs du corps vivant, dans le sein desquelles ils sont introduits par la route commune du chyle, & après avoir essuyé divers changemens considérables, en estimant cette opération par les effets de ces substances inaltérées sur des liqueurs mortes, *inertes*, contenues dans des vaisseaux purement passifs, *in vitro*, & que s'il n'est pas démontrable à la rigueur que ces prétendus *incrassans* n'operent sur les humeurs aucun épaississement direct & immédiat, du moins cette assertion est-elle très-vraissemblable: surquoi on peut faire cette remarque singuliere, que de tous les moyens d'*incrassation* artificielle proposés au commencement de cet article, le plus vain, le plus nul, du moins le plus incertain, c'est l'emploi des matieres appellées *incrassantes* par excellence.

Troisiemement, que l'épaississement réellement causé à la salive, & les sucs œsophagien & stomacal, par l'usage des farineux non fermentés, & sur-tout des doux exquis, n'infirme en rien le sentiment que nous venons de proposer, parce que ces sucs sont immédiatement imprégnés, chargés de ces substances immuées, inaltérées. Cette considération en fournit une autre qui est immédiatement liée à la premiere; c'est qu'il n'y a que les sucs & les organes digestifs qui soient évidemment affectés par nos *incrassans*, & qu'ainsi l'on peut raisonnablement déduire leurs vertus médicinales, s'ils en ont en effet, de leur action sur les sucs & sur ces organes.

Quatriemement enfin, que le mol embonpoint des *alphitophages*, ou mangeurs de farine, ne prouve rien en faveur de la théorie vulgaire, c'est-à-dire de celle qui fait agir ces matieres dans le corps comme dans les vaisseaux chimiques; car certainement être gros & gras, n'est pas la même chose qu'avoir les humeurs épaisses & visqueuses.

Mais comme un moyen curatif peut être très-utile, quoiqu'on n'ait qu'une fausse théorie de son action, & que par conséquent, après avoir démontré l'insuffisance de celle-ci, il reste à savoir encore quels sont les usages des corps bien ou mal nommés *incrassans*. Nous dirons premierement que l'espece d'aliment pur, doux, de facile digestion, abondant en matiere nutritive, auquel on a donné le nom d'*incrassant*, est bon, & vraissemblablement à cause des qualités que nous venons d'y remarquer dans les cas suivans.

On les donne communément & avec succès aux personnes seches, exténuées, épuisées par le travail, ou par un usage excessif de l'acte vénérien; aux phthisiques, à ceux qui sont attaqués de toux opiniâtres, qui sont dans le marasme, ou dans la fievre hectique; à ceux qui sont sujets aux dartres, aux érésipeles, aux rhumatismes; dans les ophtalmies, avec écoulement d'humeurs abondantes & âcres; dans le scorbut, les flux de ventre colliquatifs, les sueurs abondantes, la fievre ardente putride, &c.

Il nous reste à observer que nous avons dans l'art, outre ces *incrassans* généraux, des *incrassans* particuliers, d'une humeur excrémenticielle particuliere, c'est-à-dire des *incrassans*, dans le sens des anciens; savoir, ceux qu'on destine à épaissir l'humeur bronchique, ou à mûrir la matiere des crachats dans les rhumes. Ces remedes sont une espece de béchique, ou pectoral. *Voyez* PECTORAL, *Méd. thérap.* (*b*)

INCREDULE, INCREDULITÉ, (*Gram.*) L'*incrédulité* est définie par le diction. de Trév. une disposition d'esprit qui nous fait rejetter les choses, à moins qu'elles ne nous soient bien démontrées: en ce sens l'*incrédulité* est une qualité louable, excepté en matiere de foi.

Il y a deux sortes d'*incrédulité*, l'une réelle & l'autre simulée.

L'*incrédulité réelle* ne peut être vaincue que par des raisons supérieures à celles qui s'opposent dans notre esprit à la croyance qu'on exige.

Il faut abandonner à son malheureux sort l'*incrédulité* simulée; il faut attendre cette sorte d'hypocrite au dernier moment, à ce moment où l'on n'a plus la force de s'en imposer à soi-même ni aux autres.

* INCRÉÉ, adj. (*Gramm.*) qui n'a point eu de commencement, & conséquemment n'aura point de fin. Tous les anciens Philosophes ont dit, rien ne se fait de rien; ainsi la matiere étoit, selon eux, *incréée*, éternelle. Pour nous, il n'y a que Dieu qui soit *incréé*. *Voyez les articles* DIEU & CRÉATION.

* INCROYABLE, adj. (*Gram. & Métaphysiq.*) ce qui ne nous paroît pas digne de foi. Il faut avoir égard aux circonstances, au cours ordinaire des choses, à la nature des hommes, au nombre de cas où de pareils évenemens ont été démontrés faux, à l'utilité, au but, à l'intérêt, aux passions, à l'impossibilité physique, aux monumens, à l'histoire, aux témoins, à leur caractere, en un mot, à tout ce qui peut entrer dans le calcul de la probabilité, avant que de prononcer qu'un fait est digne ou indigne de notre croyance.

Le mot *incroyable* est hyperbolique, comme dans ces exemples: Xercès fit passer dans la Grece une multitude *incroyable* de soldats. Alexandre se plaisoit à tenter des choses *incroyables*.

Celui qui ne trouve rien d'*incroyable* est un homme sans expérience & sans jugement.

Celui qui ne croit rien, & à qui tout paroît également impossible, a un autre vice d'esprit qui n'est pas moins ridicule.

Il y a une telle diversité dans la constitution générale des hommes, qu'il n'y en a pas deux à qui un même fait paroisse également croyable ou *incroyable*. Faites-en l'expérience, & vous verrez que celui-ci vous dira que la vraissemblance que telle chose est, à la vraissemblance qu'elle n'est pas, est dans le rapport de 1 à 10, & l'autre dans le rapport de 1 à 1000.

INCRÉMENT, dans la *Géométrie* se dit de la quantité dont une quantité variable augmente ou croît; si la quantité variable décroît ou diminue, sa diminution ou son décroissement s'appelle encore alors *incrément*; mais l'*incrément* est négatif. *Voyez* DIFFERENTIEL & FLUXION.

M. Taylor a appellé *incrémens* les quantités différentielles. *Voyez* son ouvrage intitulé *Methodus incrementorum*, &c. (*O*)

INCRUSTATION, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) On nomme ainsi une croûte ou enveloppe de pierre qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné pendant quelque tems dans de certaines eaux. L'*incrustation* ne doit pas être confondue avec la pétrification; cependant elle peut contribuer beaucoup à nous faire connoître la maniere dont elle s'opere. Les *incrustations* varient avec la nature de la terre qui a été dissoute, ou du moins divisée par les eaux; mais les *incrustations* les plus ordinaires sont calcaires, parce qu'il n'y a point de terre qui soit plus disposée à être mise en dissolution que la terre calcaire. Il y a aussi des *incrustations* ochracées ou couleur d'ochre, parce que la terre dont les eaux étoient chargées étoit mêlée de parties ferrugineuses qui se sont déposées avec elle sur les corps qui séjournent dans ces eaux, & ont formé peu-à-peu une croûte ou enveloppe autour d'eux: de cette derniere espece sont les *incrustations* fameuses qui se font dans les eaux thermales des bains de Carlsbade en Bohème; elles se forment très-promptement, & prennent assez exactement la figure des plantes, des bois & des autres corps qu'on y laisse tremper; elles sont d'un beau rouge pourpre ou foncé. Les eaux d'Arcueil, près de Paris, ont aussi la propriété de former très-promptement une croûte autour des corps qu'on y laisse séjourner, & elles bouchent au bout d'un certain tems les tuyaux de plomb par où elles passent.

Il y a aussi des *incrustations* métalliques; telles sont celles que l'on voit sur certaines pierres, sur lesquelles on remarque un enduit ou une croûte de pyrite ou de cuivre; mais celles-là sont formées par les exhalaisons minérales. *Voyez* MINES.

On appelle aussi *incrustations* l'enduit qui se forme peu-à-peu sur les parois des grottes & des cavernes: ces dernieres doivent leur origine aux eaux chargées de sucs lapidifiques, qui suintent au-travers des rochers & y déposent la partie terreuse, qui se durcit à l'air, & forme une croûte que l'œil peut aisément distinguer de la roche ou pierre à laquelle elle s'est attachée: c'est ainsi que se forment les stalactites. *Voyez* STALACTITE.

Dans les chambres graduées des salines, où l'on fait passer l'eau chargée de sel pardessus des fagots ou des épines, il se forme aussi au bout de quelque-tems autour de ces corps des *incrustations* qui ont exactement la figure du corps autour duquel elles se sont *incrustées*. L'on voit quelquefois des nids d'oiseaux, des branches, &c. qui sont ainsi *incrustés*, & que les personnes peu instrui-

inſtruites regardent comme des pétrifications rares & ſingulieres.

Tout le monde a un exemple familier de l'*incruſtation* dans l'enduit qui ſe forme journellement ſur les parois des vaiſſeaux dans leſquels on fait bouillir de l'eau; on voit que leur intérieur ſe tapiſſe d'une croûte terreuſe, qui à la longue prend la conſiſtence d'une pierre. (—)

INCRUSTATION, (*Archit. rom.*) en latin *incruſtatio*, ou *tectorium opus*, dans Vitruve; ſorte d'enduit dont les murs, les planchers, les toîts, les pavés, les friſes & autres parties des temples, des palais & des bâtimens étoient couvertes comme un pain l'eſt de croûte.

On diſtinguoit chez les Romains quatre ſortes d'*incruſtations* principales, qui compoſoient ce genre d'ornement, & dont le lecteur ne ſera pas fâché d'être inſtruit.

La premiere eſpece ſe faiſoit d'un ſimple enduit de mortier; ſi c'étoit de chaux, les Architectes romains qui ne s'en ſervoient qu'à blanchir, le nommoient *albarium opus*; s'il y avoit du ſablon, de l'arene mêlée avec de la chaux, *arenatum*; & ſi c'étoit du marbre battu & pulvériſé, *marmoratum*; c'eſt de telles *incruſtations* que Pline parle *liv XXXVI, chap. xxiij.* quand il dit: *Tectorium, niſi ter arenato, & bis marmorato inductum eſt, non ſatis ſplendoris habet*. Voilà la ſeule *incruſtation* connue dans le ſiecle des Curtius & des Fabricius; mais cette ſimplicité ne dura pas long-tems.

La ſeconde eſpece d'*incruſtation* qui ſuivit de près, s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées ſur la ſurface des murs. Les maiſons des grands en furent parées ſur la fin de la république. Cornelius Népos veut que Mamurra, chevalier romain, ſur-intendant des architectes de Jules-Céſar dans les Gaules, ſoit le premier qui revêtit ſa maiſon du mont Cœlius de feuilles de marbre ſciées en grandes & fines tables. Lépide & Luculle l'ayant imité, cette invention s'accrut merveilleuſement par d'autres citoyens également riches & curieux, & ſur-tout par les empereurs.

On ne ſe contenta plus d'expoſer à la vûe le marbre en œuvre, on commença ſous Claude à le peindre ou à le teindre, & ſous Néron à le couvrir d'or, & à le mettre en compartimens de couleurs, qu'on diverſifioit, pommeloit, mouchetoit, & ſur leſquels on faiſoit des figures de toutes ſortes de fleurs, de plantes & d'animaux. C'eſt ce que Pline, *liv. XXXV, chap. i.* nous apprend dans ſon ſtyle pittoreſque: *Jam vero pictura in totum marmoribus pulſa jam quidem & auro: nec tantum ut parietes toti operiantur, verum & interraſo marmore, vermiculatis ad effigies rerum & animalium cruſtis. Non placent jam abaci, non ſpatia montis in cubiculo delitentia. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum, Neronis vero, maculas, quæ non eſſent, in cruſtis inſerendo, unitatem variare: ut ovatus eſſet Numidicus; ut purpura diſtingueretur Synnadicus, qualiter illos naſci optarent deliciæ: montium hæc ſubſidia deficientium.*

Pline veut dire dans ce bel endroit, que les eſprits des Romains de ce tems-là étoient tellement portés par le luxe à ce genre de recherches, qu'ils ne goûtoient plus les grandes tables de marbre quarrées, (*abacos*) ni celles qui décoroient leurs appartemens, ſi elles n'étoient peintes ou teintes de couleurs étrangeres. Les marbres de Numidie & de Synnada en Phrygie, qui étoient les plus précieux de tous, ne leur paroiſſoient plus aſſez beaux, à cauſe de leur ſimplicité. Il falloit marqueter, diaprer, jaſper de pluſieurs couleurs ceux que la nature avoit produits d'une ſeule. Il falloit que le marbre numidien fût chargé d'or, & le ſynnadien teint en pourpre: *ut ovatus eſſet numidicus, ut purpura diſtingueretur ſynnadicus*; on ſous-entend *lapis*, qui précede un peu plus haut. Dapinet transformant, comme un autre Deucalion, des pierres en des hommes, a pris les deux mots *numidicus* & *ſynnadicus* pour deux citoyens romains, l'un décoré du triomphe, qu'on appelloit *ovatio*, & l'autre revêtu de pourpre.

Lès marbres numidien & ſynnadien ſont les mêmes que Stace appelle *lybicum, phrygiumque ſilicem*, dont la maiſon de Stella Violantilla étoit toute *incruſtée*, ainſi que du marbre verd de Lacédémone.

> *Hic libycus phrygiuſque ſilex; hic dura Laconum*
> *Saxa virent.*

Le marbre de Numidie, *ovatus*, ſignifie *auratus*, chargé d'or, parce qu'on doroit le marbre avec du blanc-d'œuf, comme on dore le bois avec de l'or en couleur.

Pour ce qui eſt de la teinture des marbres, cet art étoit déja monté à une telle perfection, que les ouvriers de Tyr & de Lacédémone, ſi ſupérieurs dans la teinture du pourpre, portoient envie à la beauté & à l'éclat de la couleur purpurine qu'on donnoit aux marbres. C'eſt Stace qui nous en aſſure encore.

> *Rupeſque nitent, queis purpura ſæpe*
> *Oebalis, & Tyrii moderator livet abene.*

Le troiſieme genre d'*incruſtation* dont les Romains décoroient leurs bâtimens en dedans & en dehors, s'exécutoit avec de l'or ou de l'argent pur. Cette ſorte d'*incruſtation* ſe pratiquoit en deux manieres; ſavoir, ou par ſimples feuilles d'or & d'argent battu, ou par lames ſolides de l'un & de l'autre métal. Les Romains firent des dépenſes incroyables en ce genre.

La dorure en feuilles du temple de Jupiter Capitolin par Domitien, coûta ſeule plus de douze mille talens, c'eſt-à-dire, plus de trente-ſix millions de nos livres. Plutarque, après avoir parlé de cette dorure ſomptueuſe du capitole, ajoute: ſi quelqu'un s'en étonne, qu'il viſite les galeries, les baſiliques, les bains des concubines de Domitien, il trouvera bien dequoi s'émerveiller d'avantage.

La mode s'établit chez les particuliers de faire dorer les murs, les planchers & les chapiteaux des colomnes de leurs maiſons. *Laquearia, quæ nunc, & in privatis domibus auro teguntur, e templo Capitolino, tranſiere in cameras, in parietes quoque, qui jam & ipſi, tanquam vaſa inaurantur*, nous dit Pline, *liv. XXXV. cap. iij.*

C'étoit une choſe ordinaire à Rome du tems de Properce, de bâtir de marbre de Ténare, & d'avoir des planchers d'ivoire ſur des poutres dorées. Les deux vers ſuivans l'indiquent.

> *Quod non Tænariis domus eſt mihi fulta metallis,*
> *Nec camera auratas inter eburna trabes.*
> Propert. Lib. III. *Eleg.* 2.

L'autre *incruſtation* d'or conſiſtoit en lames ſolides de ce métal, paſſées par les mains des Orfevres, & appliquées aux poutres, lambris, ſolives des maiſons, portes des temples, & maçonnerie d'amphitéatres. Ces lames d'or ſont déſignées dans les auteurs par ces mots, *craſſum, vel ſolidum aurum*, pour les diſtinguer des feuilles d'or battu, qu'ils nommoient *bracteas*, & qui ſervoient aux ſimples dorures: il faut bien que cet uſage d'*incruſtation* de lames d'or fût commun ſous l'empire de Domitien, puiſque Stace parlant du tems où l'ancienne frugalité regnoit encore, dit dans *ſa Thébaide, liv. I.*

> *Et nondum craſſo laquearia fulta metallo,*
> *Montibus aut late Graiis effulta nitebant*
> *Atria.*

Lucain nous aſſure que les poutres du palais de Cléopatre avoient été couvertes de ces *incruſtations* de lames d'or; ce qu'il met au rang des ſuperfluités des ſiecles les plus corrompus, qui les euſſent à peine ſouffertes dans un temple.

> *Ipſe locus templi (quod vix corruptior ætas*
> *Extruat) inſtar erat; laqueataque tecta ferebant*
> *Divitias*, craſſumque *trabes abſconderat* aurum.

Toutefois rien ne reſſemble en ce genre à la magnificence preſque incroyable que déploya Néron, en faiſant revêtir intérieurement de lames d'or tout le théatre de Pompée, lorſque Tiridate, roi d'Arménie, vint le voir à Rome, & même pour n'y demeurer qu'un ſeul jour: auſſi ce jour, tant à cauſe de la dorure de ce théatre, que pour la ſomptuoſité de tous les vaſes & autres ornemens dont on l'enrichit, fut appellé le *jour d'or*. *Claudii ſucceſſor Nero, Pompeii theatrum operuit auro in unum diem*, quod Tiridati, *regi Armeniæ oſtenderet*, dit Pline, *liv. XXXIII. cap. iij.* Ce n'eſt donc pas ridiculement que le poëte Aſconius, parlant de la ville de Rome, la caractériſe en ces termes:

> *Prima urbs inter Divûm domus*, aurea *Roma.*

Quant aux lames d'argent, Séneque nous raconte que les femmes de ſon ſiecle avoient leurs bains pavés d'argent pur, enſorte que le métal employé pour la table, leur ſervoit auſſi de marche-pié. Argento *fæminæ lavantur, & niſi argentea ſint ſolia, faſtidiunt, eademque materia & probris ſerviat, & cibis.*

On

On en étoit venu juſqu'à enchâſſer dans le parquetage des appartemens, des perles & des pierres précieuſes. *Eo deliciarum pervenimus, ut niſi* gemmas *calcare nolimus*. Et Pline dit à ce ſujet qu'il ne s'agiſſoit plus de vanter des vaſes & des coupes enrichies de pierreries, puiſque l'on marchoit ſur des bijoux, que l'on portoit auparavant ſeulement aux doigts.

Stace n'a point oublié ce trait de luxe effréné, lorſque décrivant une maiſon de campagne appartenante à Manlius Vopiſcus, il ajoute:

*Vidi artes, veterumque manus, variiſque metalla*
*Viva modis: labor eſt, auri memorare figuras:*
*Aut ebur, aut dignas digitis contingere* gemmas.
*Dum vagor aſpectu, viſuſque per omnia duco,*
*Calcabam, nec opimus opes.*
*Lib. ſylvar. Manlii Vopiſci.*

Le quatrieme genre d'*incruſtations*, ſur lequel je ſerai court, conſiſtoit en ouvrages de marqueterie & de moſaïque, *opera teſſellata, muſiva, lithoſtrata, & ceroſtrata*, dont on décoroit auſſi les palais & les maiſons particulieres. Dans ces ſortes d'*incruſtations*, différentes en forme & en matiere, on employoit aux ouvrages deux ſortes d'émaux, les uns & les autres faits ſur tables d'or, de cuivre ou autre métal, propres à recevoir couleurs & figures par le feu. Quand ces émaux étoient de pieces ou tables quarrées, on les appelloit *abacos*; quand elles étoient rondes, on les nommoit *ſpecula* & *orbes*.

Un homme ſe croyoit pauvre ſi tous les appartemens de ſa maiſon, chambres & cabinets ne reluiſoient d'émaux ronds ou quarrés, d'un travail exquis, ſi les marbres d'Alexandrie ne brilloient d'*incruſtations* numidiennes, & ſi la marqueterie n'étoit ſi parfaite qu'on la prît pour une vraie peinture.

Mais que Séneque avoit raiſon d'apprécier en ſage tous ces ſortes d'ornemens à leur valeur réelle! C'eſt un beau morceau que celui de *l'épître* 115, dans laquelle il fait la réflexion ſuivante. „ Semblables, dit-il, à des „ enfans, & plus ridicules qu'eux, nous nous laiſſons „ entraîner à des recherches de fantaiſie, avec une paſ„ ſion auſſi coûteuſe qu'extravagante. Les enfans ſe „ plaiſent à amaſſer, à manier de petits cailloux polis „ qu'ils trouvent ſur le bord de la mer; nous, hom„ mes faits, nous ſommes fous de taches & de variétés „ de couleurs artificielles, que nous formons ſur des „ colomnes de marbre, amenées à grands frais des lieux „ arides de l'Egypte, ou des deſerts d'Afrique, pour „ ſoutenir quelque galerie. Nous admirons de vieux „ murs que nous avons enduits de feuilles de marbre, „ ſachant bien le peu de prix de ce qu'elles cachent, & „ ne nous occupant que du ſoin de tromper nos yeux, „ plûtôt que d'éclairer notre eſprit. En *incruſtant* de „ dorures les planchers, les plafonds & les toîts de nos „ maiſons, nous nous repaiſſons de ces illuſions men„ ſongeres, quoique nous n'ignorions pas que ſous cet „ or il n'y a que du bois ſale, vermoulu, pourri, & „ qu'il ſuffiſoit de changer contre du bois durable & „ proprement travaillé. (*D. J.*)

* INCUBATION, ſ. f. (*Gram. & Hiſt. nat.*) il ſe dit de l'action de la femelle des oiſeaux, lorſqu'elle ſe met & demeure ſur ſes œufs pour les couver. La durée de l'*incubation* n'eſt pas la même pour tous les oiſeaux.

INCUBE, ſ. m. (*Divinat.*) nom que les Démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme.

Delrio, en traitant de cette matiere, poſe pour premier axiome inconteſtable que les ſorcieres ont coutume d'avoir commerce charnel avec les démons, & blâme fort Chytrée, Wyer, Biermann, Godelman, d'avoir été d'une opinion contraire, auſſi-bien que Cardan & Jean-Baptiſte Porta, qui ont regardé ce commerce comme une pure illuſion.

Il eſt vrai que ſaint Juſtin martyr, Clément Alexandrin, Tertullien, ſaint Cyprien, ſaint Auguſtin & ſaint Jérôme ont penſé que ce commerce étoit poſſible; mais de la poſſibilité à l'acte il y a encore une grande diſtance. Delrio prouve cette poſſibilité, parce que les démons peuvent prendre un corps & des membres phantaſtiques, les échauffer juſqu'à un certain degré. Quant à la ſemence néceſſaire à la conſommation de l'acte vénérien, il ajoûte que les démons peuvent enlever ſubtilement celle que des hommes répandent dans des illuſions nocturnes ou autrement, & en imiter l'éjaculation dans la matrice: d'où il conclut que les *incubes* peuvent engendrer, non pas de leur propre nature, puiſque ce ſont des eſprits, mais parce que la ſemence qu'ils ont ainſi enlevée conſerve encore aſſez d'eſprits vitaux & de chaleur pour contribuer à la génération.

Pour appuyer ce ſentiment, cet auteur cite ſérieuſement ce que les Platoniciens ont penſé du commerce des hommes avec les génies; ce que les Poëtes ont dit de la naiſſance des demi-dieux, tels qu'Enée, Sarpedon, &c. & ce que nos vieilles chroniques racontent de l'enchanteur Merlin. Les faits de ſorcellerie qu'il ne rejette jamais, viennent auſſi à ſon ſecours. On peut juger par la ſolidité de ces preuves, de celle de l'opinion qu'il ſoutient, & que le lecteur peut voir en ſon entier dans les *diſquiſitions magiques* de cet auteur, *liv. II, queſt.* 15, *pag.* 159. & *ſuiv.*

Il eſt bien plus raiſonnable de penſer que tout ce qu'on raconte des *incubes*, & ce qu'en ont dit elles mêmes les ſorcieres dans leurs dépoſitions, eſt l'effet d'une imagination ardente & d'un tempérament fougueux. Que des femmes abandonnées à la dépravation de leur cœur, embraſées de deſirs impurs, ayent eu des ſonges & des illuſions vives, & ayent cru avoir commerce avec les démons, il n'y a rien-là de ſi étonnant qu'à s'imaginer qu'on eſt tranſporté dans les airs ſur un manche à balai, qu'on danſe, qu'on fait bonne chere, qu'on adore le bouc, & qu'on a commerce avec lui ou avec ſes ſuppôts. Tout ceci cependant ne paſſe parmi les eſprits ſenſés, que pour des effets d'une imagination vivement frappée; il lui en coûte encore moins d'efforts pour ſuppoſer des *incubes*.

INCUBO, gen. NIS. (*Littérat.*) Ce mot, qu'on ne peut rendre que par périphraſe, ſigifioit chez les Latins, un démon familier, un génie gardien des tréſors de la terre.

Les gens du petit peuple de Rome croyoient que les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, étoient gardés par des eſprits, qu'ils nommoient *incubones*, & qui avoient de petits chapeaux, dont il falloit d'abord ſe ſaiſir, après quoi, ſi on avoit le bonheur d'y parvenir, on devenoit leur maître, & on les contraignoit à déclarer & à découvrir où étoient ces tréſors: on appelloit ce chapeau du génie, *le chapeau de Fortunatus*. Peut-être que les directeurs des mines des Romains avoient répandu ces contes pour mieux cacher la manœuvre de leurs opérations. (*D. J.*)

* INCULQUER, v. act. (*Gram.*) enfoncer en frappant avec le pié. Je ne ſais s'il a jamais été uſité au ſimple, mais il ne l'eſt plus qu'au figuré. On dit d'une maxime, qu'on ne peut trop l'*inculquer* aux hommes; d'une vérité, qu'on ne peut l'*inculquer* de trop bonne heure aux enfans.

* INCULTE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas cultivé. Des terres *incultes*. Il eſt démontré qu'en tout pays où il reſte des terres *incultes*, il n'y a pas aſſez d'hommes, ou qu'ils y ſont mal employés.

*Inculte* ſe dit auſſi au figuré; les hommes de cette province ont de l'eſprit, mais *inculte*.

Il y a peu de terres *incultes* en France, mais elles y ſont mal cultivées.

INCURABLE, (*Méd.*) ſe dit d'une maladie, d'une icommodité, d'une infirmité qui ne peut être guérie. *Voyez* aux articles particuliers des diverſes maladies, quelles ſont celles qui ſont *incurables*, ſoit par leur nature, ſoit par leur degré, ſoit par quelqu'autre circonſtance.

Les affections *incurables* admettent encore quelquefois un traitement *palliatif*, (*Voyez* PALLIATIF.) & demandent auſſi quelquefois un régime particulier. *Voyez* RÉGIME. (+)

INCURABLES, ſ. m. pl. (*Gouvernem.*) maiſon fondée pour les pauvres malades dont la guériſon eſt deſeſpérée.

Ceux qui n'adoptent pas les établiſſemens perpétuels fondés pour les ſecours paſſagers, conviennent néanmoins de la néceſſité des maiſons publiques hoſpitalieres, conſacrées au traitement des malades; & comme dans la multiplicité des maladies, il y en a que l'art humain ne peut guérir, & qui ſont de nature à devenir contagieuſes, ou à ſubſiſter très-long-tems ſans détruire la machine, le gouvernement a cru néceſſaire dans la plûpart des pays policés, d'établir des maiſons expreſſes pour y recevoir ces ſortes de malades, & leur donner tous les ſecours que dictent les ſentimens de la compaſſion & de la charité. Un particulier d'Angleterre a fondé lui ſeul dans ce ſiecle, & de ſon bien, légitimement acquis par le commerce, un hôpital de cet ordre. Le nom de ce digne citoyen, immortel dans ſa patrie, mérite de paſſer les mers & d'être porté à nos derniers neveux. C'eſt de M. Thomas Gay, libraire à Londres, que je parle; l'édifice de ſon hôpital pour les *incurables*, lui a coûté

trente

trente mille livres ſterling (690 mille livres tournois); enſuite pour comble de bien-faits, il l'a doté de dix mille livres ſterling, de rente, 230 mille livres tournois. (*D. J.*) (1)

* INCURSION, ſ. f. (*Gram.*) entrée bruſque de troupes ennemies dans une contrée qu'elle traverſe en la dévaſtant. L'empire Romain a beaucoup ſouffert des *incurſions* des Barbares. La Pologne eſt expoſée aux *incurſions* des Tartares.

*Incurſion* ſe prend encore dans un ſens un peu détourné du précédent. On dit d'un homme lettré qu'il s'eſt appliqué à telle ſcience, mais qu'il a fait de grandes *incurſions* dans d'autres.

INCUSE, *numiſma*, (*Médaille.*) *monnoyage*, médaille antique ou moderne, qui ſe trouve ſans revers, ou porte en creux la tête qui eſt en boſſe de l'autre côté, parce que le monnoyeur a oublié de mettre les deux quarrés en la frappant.

Cette faute eſt aſſez commune ſur les monnoies modernes depuis Othon & Henri l'Oiſeleur; dans les antiques conſulaires, il ſe rencontre quelquefois des médailles *incuſes*, parmi les impériales de bronze & d'argent. La cauſe en eſt due à la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impreſſion de la même tête d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toûjours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible, que celui du quarré. *Voyez* le P. Joubert, *ſcience des médailles*. (*D. J.*)

INDAL, (*Géog.*) riviere de Suede; elle a ſa ſource dans les montagnes de la Norvege, aux confins de ce royaume, & ſe perd après un long cours dans le golphe de Bothnie. (*D. J.*)

INDECHIFFRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être déchiffré. *Voyez* DECHIFFRER.

INDE, l' (*Géog. anc. & moderne.*) les anciens donnerent d'abord ce nom au pays ſitué ſur le grand fleuve Indus en Aſie; & c'eſt la ſeule *Inde* des anciens proprement dite. Ils la diviſerent enſuite en *Inde* en-deçà du Gange, *India intrà Gangem*, & en *Inde* au-delà du Gange, *India extrà Gangem*.

Je n'ai garde d'entrer dans le détail des peuples & des villes que Ptolomée & les autres géographes mettent dans les *Indes* en-deçà & en-delà du Gange. Ce détail ſeroit d'autant plus inutile, qu'ils n'en avoient qu'une idée très-confuſe, & que les cartes dreſſées exactement d'après les poſitions de Ptolomée, nous montrent cette partie du monde très-différemment de ſon véritable état; Cellarius a fait un abrégé du tout, qu'on peut conſulter.

Cependant il importe de remarquer ici que les anciens ont quelquefois nommé *Indiens*, les peuples de l'Ethiopie; un ſeul vers le prouveroit.

*Ultrà Garamantas &* Indos
*Proferet imperium.*

Ce vers eſt de Virgile, en parlant d'Auguſte, qui ayant effectivement conquis quelques villes d'Ethiopie, obligea ces peuples à demander la paix par des ambaſſadeurs. De plus, Elien met auſſi des Indiens auprès des Garamantes dans la Lybie; & pour tout dire, l'Ethiopie eſt nommée *Inde* dans Procope.

Mais les Indiens dont parle Xénophon dans ſa Cyropédie ne ſont point les peuples de l'*Inde* proprement dite, qui habitoient entre l'Indus & le Gange, ni les Ethiopiens de Virgile, d'Elien, & de Procope; ce ſont encore d'autres nations qu'il faut chercher ailleurs. M. Freret croit que ce ſont les peuples de Colchos & de l'Ibérie. *Voyez* ſes raiſons dans les *Mém. des Belles-Lettres*, *Tome VIII.*

Pour les Indiens de Cornélius Népos jettés par la tempête ſur les côtes de Germanie, ſi le fait eſt vrai, ce ne ſeront vraiſemblablement que des Norvégiens ou des Lapons, qui navigeant ou pêchant ſur le golphe Bothnique, furent pouſſés par la tempête dans la mer Baltique, vers la côte méridionale. Leur couleur étrangere, la ſimplicité des Germains chez leſquels ils aborderent, l'ignorance où l'on étoit alors de la Géographie du Nord & du Levant, purent les faire paſſer pour Indiens. On donnoit ce nom aux étrangers venus des régions inconnues; & même par le manque de lumieres, ſur le rapport de l'Amérique avec les *Indes*, ne lui a-t-on pas donné le nom d'*Indes* occidentale?

Ce ne fut que ſous le regne d'Auguſte que l'on pouſſa la navigation vers le nord de la Germanie, juſqu'à la Cherſonneſe cimbrique qui eſt le Jutland. Ce fut auſſi ſeulement ſous cet empereur, que la navigation d'Egypte aux *Indes* commença à ſe régler; alors Gallus gouverneur du pays, fit partir pour les *Indes*, une flote marchande de 120 navires, du port de la *Souris*, *μυὸς ὅρμος*, aujourd'hui *Caſir*, ſur la mer Rouge. Les Romains flatés par le profit immenſe qu'ils retiroient de ce trafic, & affriandés à ces belles & riches marchandiſes qui leur revenoient pour leur argent, cultiverent avidement ce négoce, & s'y ruinerent. Tous les peuples qui ont négocié aux *Indes*, y ont toûjours apporté de l'or, & en ont rapporté des marchandiſes.

Quoiqu'on ſache aſſez que ce commerce n'eſt pas nouveau, néanmoins c'eſt un ſujet ſur lequel M. Huet mérite d'être lû, parce qu'il l'a traité ſavamment & méthodiquement, ſoit pour les tems anciens, ſoit pour le moyen âge.

Darius 509 ans avant J. C. réduiſit l'*Inde* ſous ſa domination, en fit la douzieme préfecture de ſon empire, & y établit un tribut annuel de 360 talens euboïques; ce qui, ſuivant la ſupputation la plus modérée, montoit, à environ un million quatre-vingt-quinze mille livres ſterlings. Voilà pourquoi Alexandre vengeur de la Grece, & vainqueur de Darius; pouſſa ſa conquête juſques aux *Indes*, tributaires de ſon ennemi. Après les ſucceſſeurs d'Alexandre les Indiens vécurent aſſez longtems dans la liberté & dans la molleſſe qu'inſpire la chaleur du climat & la richeſſe de la terre; mais nous n'avons connu l'hiſtoire & les révolutions de l'*Inde*, que depuis la découverte qui a porté facilement nos vaiſſeaux dans ce beau pays.

Perſonne n'ignore que ſur la fin du XV. ſiecle, les Portugais trouverent le chemin des *Indes* orientales, par ce fameux cap des Tempêtes, qu'Emmanuel roi de Portugal nomma *cap de Bonne-Eſpérance*; & ce nom ne fut point trompeur. Vaſco de Gama eut la gloire de le doubler le premier en 1497, & d'aborder par cette nouvelle route dans les *Indes* orientales, au royaume de Calicut.

Son heureux voyage changea le commerce de l'ancien monde, & les Portugais en moins de 50 ans, furent les maîtres des richeſſes de l'*Inde*. Tout ce que la nature produit d'utile, de rare, de curieux, d'agréable, fut porté par eux en Europe: la route du Tage au Gange fut ouverte; Lisbonne & Goa fleurirent. Par les mêmes mains les royaumes de Siam & de Portugal devinrent alliés; on ne parloit que de cette merveille en Europe, & comment n'en eût-on pas parlé? Mais l'ambition qui anima l'induſtrie des hommes à chercher de nouvelles terres & de nouvelles mers, dont on eſpéroit tirer tant d'avantages, n'a pas été moins funeſte que l'ambition humaine à ſe diſputer, ou à troubler la terre connue.

Cependant jouiſſons en philoſophes du ſpectacle de l'*Inde*, & portant nos yeux ſur cette vaſte contrée de l'orient, conſidérons l'eſprit & le génie des peuples qui l'habitent.

Les Sciences étoient peut-être plus anciennes dans l'*Inde* que dans l'Egypte; le terrain des *Indes* eſt bien plus beau, plus heureux, que le terrain voiſin du Nil; le ſol qui d'ailleurs y eſt d'une fertilité bien plus variée, a dû exciter davantage la curioſité & l'induſtrie. Les Grecs y voyagerent avant Alexandre pour y chercher la ſcience. C'eſt-là que Pythagore puiſa ſon ſyſtème de la métempſycoſe; c'eſt-là que Pilpay, il y a plus de deux mille ans, renferma ſes leçons de morale dans des fables ingénieuſes, qui devinrent le livre d'état d'une partie de l'Indouſtan. *Voyez* FABULISTE.

C'eſt chez les Indiens qu'a été inventé le ſavant & profond jeu d'échecs; il eſt allégorique comme leurs fables,



(1) Il y a très-long-tems que les pieuſes fondations des incurables ſubſiſtent en Italie: on ne peut lui refuſer la gloire de l'origine de cette inſtitution: il y a de ces maiſons, ou hôpitaux, à Rome, à Naples, à Veniſe, à Florence, à Lucques, & en pluſieurs autres villes d'Italie l'hôpital des incurables à Florence a été érigé en l'année 1519, par la piété de quelques bourgeois, afin de procurer quelque ſoulagement à ceux des pauvres malades dont les maladies étoient, ou ſans remede, ou d'une longue & difficile guériſon. Les autres nations qui ont établi, & qui ont fondé ces ſortes d'hôpitaux n'ont fait qu'imiter la piété des Italiens qui ſont auſſi fondateurs d'autres maiſons pour diverſes œuvres de piété. (*A*)

bles, & fournit comme elles des leçons indirectes. Il fut imaginé pour prouver aux rois que l'amour des sujets est l'appui du trone, & qu'ils font sa force & sa puissance. *Voyez* ECHECS (*jeu des*).

C'est aux *Indes* que les anciens gymnosophistes vivans dans une liaison tendre de mœurs & de sentimens, s'éclairoient des Sciences, les enseignoient à la jeunesse, & jouissoient de revenus assurés, qui les laissoient étudier sans embarras. Leur imagination n'étoit subjuguée, ni par l'éclat des grandeurs, ni par celui des richesses. Alexandre fut curieux de voir ces hommes rares; ils vinrent à ses ordres, ils refuserent ses présens, lui dirent qu'on vivoit à peu de frais dans leurs retraites, & qu'ils étoient affligés de connoître un si grand prince, occupé de la funeste gloire de désoler le monde.

L'Astronomie, changée depuis en Astrologie a été cultivée dans l'*Inde* de tems immémorial; on y divisa la route du soleil en douze parties; leur année commençoit quand le soleil entroit dans la constellation que nous nommons *le Bélier*; leurs semaines furent toûjours de sept jours, & chaque jour porta le nom d'une des sept planetes.

L'Arithmétique n'y étoit pas moins perfectionnée; les chiffres dont nous nous servons, & que les Arabes ont apportés en Europe du tems de Charlemagne, nous viennent de l'*Inde*.

Les idées qu'ont eu les Indiens d'un Etre infiniment supérieur aux autres divinités, marquent au moins qu'ils n'adoroient autrefois qu'un seul Dieu, & que le polithéisme ne s'est introduit chez eux, que de la maniere dont il s'est introduit chez tous les peuples idolâtres. Les Bramines successeurs des Brachmanes, qui l'étoient eux-mêmes des gymnosophistes, y ont répandu l'erreur & l'abrutissement; ils engagent quand ils peuvent les femmes à se jetter dans des buchers allumés sur le corps de leurs maris. Enfin, la superstition & le despotisme y ont étouffé les Sciences, qu'on y venoit apprendre dans les tems reculés.

La nature du climat qui a donné à ces peuples une foiblesse qui les rend timides, leur a donné de même une imagination si vive, que tout les frappe à l'excès. Cette délicatesse, cette sensibilité d'organes, leur fait fuir tous les périls, & les leur fait tous braver.

Par la même raison du climat, ils croient que le repos & le néant sont le fondement de toutes choses, & la fin où elles aboutissent. Dans ces pays où la chaleur excessive accable, le repos est si délicieux, que ce qui réduit le cœur au pur vuide, paroît naturel; & Foé législateur de l'*Inde*, a suivi ce qu'il sentoit, lorsqu'il a mis les hommes dans un état extrèmement passif.

Ce qu'on peut résumer en général du vaste empire, sous le joug duquel sont les pauvres Indiens, c'est qu'il est indignement gouverné par cent tyrans, soumis à un empereur dur comme eux, amolli comme eux dans les délices, & qui dévore la substance du peuple. Il n'y a point-là de ces grands tribunaux permanens, dépositaires des lois, qui protegent le foible contre le fort. On n'en connoît aucun ni dans l'Indoustan ou le Mogol, ni en Perse, ni au Japon, ni en Turquie; cependant si nous jugeons des autres Indiens par ceux de la presqu'île en-deçà du Gange, nous devons sentir combien un gouvernement modéré seroit avantageux à la nation. Leurs usages & leurs coûtumes, nous présentent des peuples aimables, doux, & tendres, qui traitent leurs esclaves comme leurs enfans, qui ont établi chez eux un petit nombre de peines, & toûjours peu séveres.

L'adresse & l'habileté des Indiens dans les Arts méchaniques, fait encore l'objet de notre étonnement. Aucune nation ne les surpasse en ce genre; leurs orfévres travaillent en filigrame avec une délicatesse infinie. Ces peuples savent peindre des fleurs, & dorer sur le verre. On a des vases de la façon des Indiens propres à rafraîchir l'eau, & qui n'ont pas plus d'épaisseur que deux feuilles de papier collées ensemble. Leur teinture ne perd rien de sa couleur à la lessive; leurs émouleurs fabriquent artistement les pierres à émouler avec de la laque & de l'émeril; leurs maçons carrellent les plus grandes salles d'un espece de ciment qu'ils font avec de la brique pilée & de la chaux de coquillages, sans qu'il paroisse autre chose qu'une seule pierre beaucoup plus dure que le tuf.

Leurs toiles & leurs mousselines sont si belles & si fines, que nous ne nous lassons point d'en avoir, & de les admirer. C'est cependant accroupis au milieu d'une cour, ou sur le bord des chemins, qu'ils travaillent à ces belles marchandises, si recherchées dans toute l'Europe, malgré les lois frivoles des princes pour en empêcher le débit dans leurs états. En un mot, comme le dit l'historien philosophe de ce siecle, nourris des productions de leurs terres, vétus de leurs étoffes, éclairés dans le calcul par les chiffres qu'ils ont trouvés, instruits même par leurs anciennes fables, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, nous leur devons des sentimens d'intérêt, d'amour, & de reconnoissance. (*D. J.*)

INDES, (*Géog. mod.*) les modernes moins excusables que les anciens ont nommé *Indes*, des pays si différens par leur position & par leur étendue sur notre globe, que pour ôter une partie de l'équivoque, ils ont divisé les *Indes* en *orientales* & *occidentales*.

Nous avons déja parlé des *Indes* orientales au mot *Inde* (*l'*). Nous ajouterons seulement ici, qu'elles comprennent quatre grandes parties de l'Asie, savoir l'Indoustan, la presqu'île en-deçà du Gange, la presqu'île au-delà du Gange, & les Iles de la mer des *Indes*, dont les principales sont celles de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Bornéo, les Celebes, les Maldives, les Moluques, auxquelles on joint communément les Philippines & les Iles Mariannes. Lorsqu'il n'est question que de commerce, on comprend encore sous le nom d'*Indes orientales*, le Tonquin, la Chine, & le Japon; mais à parler juste, ces vastes pays, ni les Philippines, moins encore les Iles Mariannes, ne doivent point appartenir aux *Indes* orientales, puisqu'elles vont au-delà.

Peu de tems après que les Portugais eurent trouvé la route des *Indes* par le cap de Bonne-Espérance, ils découvrirent le Brésil; & comme on ne connoissoit pas alors distinctement le rapport qu'il avoit avec les *Indes*, on le baptisa du même nom; on employa seulement pour le distinguer le surnom d'*occidentales*, parce qu'on prenoit la route de l'Orient en allant aux véritables *Indes*, & la route d'Occident pour aller au *Brésil*. De-là vint l'usage d'appeller *Indes orientales*, ce qui est à l'orient du cap de Bonne-Espérance, & *Indes occidentales*, ce qui est à l'occident de ce cap.

On a ensuite improprement étendu ce dernier nom à toute l'Amérique; & par un nouvel abus, qu'il n'est plus possible de corriger, on se sert dans les relations du nom d'*Indiens*, pour dire *les Amériquains*. Ceux qui veulent parcourir l'histoire ancienne des Indiens pris dans ce dernier sens, peuvent consulter Herréra; je n'ai pas besoin d'indiquer les auteurs modernes, tout le monde les connoît; je dirai seulement que déja en 1602, Théodore de Bry fit paroître à Francfort un recueil de descriptions des *Indes* orientales & occidentales, qui formoit 18 vol. in-fol. & cette collection complete est recherchée de nos jours par sa rareté.

Le peuple a fait une division qui n'est rien moins que géographique, il appelle *grandes Indes*, les *Indes* orientales, & *petites Indes*, les *Indes* occidentales. (*D. J.*)

INDES, COMPAGNIE FRANÇOISE DES (*Comm. Droit polit.*) Lorsque la France étoit obligée de recevoir des autres nations les marchandises des *Indes*, c'étoit elle qui fournissoit à la dépense des vaisseaux étrangers qui les lui portoient. Voilà la considération qui engagea M. Colbert, dont le génie se tourna principalement vers le Commerce, à former en 1664 une *Compagnie des Indes occidentales*, & une autre des *Indes orientales*. Le Roi donna pour l'établissement de cette derniere plus de six millions de notre monnoie d'aujourd'hui. On invita les personnes riches à s'y intéresser: les reines, les princes, & toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce tems-là, les cours supérieures donnerent douze cens mille livres: les financiers deux millions; le corps des marchands 650 mille livres; en un mot, toute la nation seconda son maître & Colbert.

On conçut d'abord la plus haute idée de cette compagnie orientale, & on en espéra les plus grands succès; mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux *Indes*, l'infidélité des autres, leurs divisions, la faute de M. Colbert d'avoir confié la gestion à des financiers plus qu'à des négocians, la guerre de 1667 pour les droits de la reine, qui n'étoient rien moins qu'incontestables; celle de 1672 contre la Hollande, que Louis XIV. vouloit détruire, parce qu'elle étoit riche & fiere; la perte des escadres envoyés aux *Indes* dans ce tems-là; enfin, les guerres ruineuses pour la nation depuis le commencement du siecle jusqu'à la paix d'Utrecht, réduisirent les choses en un tel état, que ce qui a subsisté de cette compagnie, ou plûtôt celles qui se formerent de ses débris en diverses fois jusque en 1719, n'en ont été proprement que l'ombre & le squelete.

Mettons dans ce rang la cession que la Compagnie fit de son commerce & de ses priviléges en 1710 à de riches négocians de S. Malo, qui se chargerent du négoce des *Indes* orientales, moyennant dix pour cent qu'ils donnoient du total de la vente des marchandises qu'ils

en

en rapportoient. Ce commerce languit d'abord dans leurs mains, & il étoit trop foible pour remplir nos besoins. Il nous falloit toûjours acheter de nos voisins la plus grande partie des marchandises qui venoient en Europe des pays orientaux, servitude onéreuse à l'état, dont Colbert avoit voulu l'affranchir.

Dans cette même vûe, pour profiter des grandes dépenses qui avoient été faites à ce sujet depuis 55 ans, & pour ne pas laisser un si beau dessein sans effet, M. Law, cet illustre écossois, auquel nous devons l'intelligence du commerce, & qui cependant a été chassé de France, & est mort dans la misere à Venise; M. Law, dis-je, qui en Mai 1716, avoit établi une banque générale en France, & une compagnie de commerce, sous le nom de *Compagnie d'occident* avec des actions, ôta la compagnie des *Indes* aux Malouins, & réunit cette compagnie au mois de Mai 1719, à celle d'occident. On nomma la nouvelle compagnie, *Compagnie des Indes*. C'est celle qui subsiste aujourd'hui; & elle est le seul vestige qui nous reste du grand & noble système de M. Law.

Cette réunion fit bien-tôt monter les anciennes actions de la compagnie d'occident, qui n'étoient qu'au pair, à 130 pour cent. La confiance augmentant, on souscrivit en moins d'un mois pour plus de 50 millions d'actions. Par arrêt du 11 Octobre 1719, les 50 millions furent poussés jusqu'à 300 millions. En un mot, pour abréger, il y eut sept créations d'actions, montant à 624 mille, nombre à la vérité prodigieux, mais qui n'auroit pas été au-delà des forces de la compagnie, si elle n'avoit promis un dividende de 200 livres par action; ce qui étoit beaucoup au-dessus de son pouvoir: aussi les actions furent-elles réduites à 200 mille dans la suite.

Cependant le crédit de la *Compagnie des Indes*, soutenu des progrès de la banque royale, fut si singulier, qu'en Novembre 1719, on vit avec une extrème surprise les actions monter à 10000 livres (vingt fois plus que leur premiere valeur), malgré la compagnie même, qui pour les empêcher de monter, en répandit en une seule semaine pour 30 millions sur la place, sans pouvoir les faire baisser.

Plusieurs causes, comme nous allons le dire d'après M. Dutôt qui a écrit sur ce sujet un livre admirable pour la profondeur & la justesse, contribuerent à cette prodigieuse augmentation. 1°. L'union de la ferme du tabac. 2°. Celle des compagnies. 3°. Celle des monnoies & affinage. 4°. Celle des fermes générales. 5°. Celle des recettes générales. 6°. Le défaut d'emploi des deniers provenans des remboursemens des rentes sur la ville & charges supprimées. 7°. Le prêt de 2500 livres que faisoit la banque sur chaque action, moyennant 2 pour cent par an d'intérêt. 8°. Enfin les gains faits, & le desir d'en faire, porterent les choses à cet excès.

*La Compagnie des Indes* prêta 1600 millions à Sa Majesté pour rembourser pareille somme sur les 2 milliards 62 millions 138 mille livres en principal, que le Roi devoit à son avenement à la couronne. La compagnie retenoit par ses mains sur les revenus de Sa Majesté pour l'intérêt de son prêt, 48 millions, non compris son bénéfice sur les fermes, sur le tabac, sur les monnoies, & sur son commerce des deux *Indes*, de sorte que ses bénéfices pouvoient égaler sa recette au moment que le nombre de ses actions fut réduit à 200 mille.

Cependant l'union de la banque à cette compagnie qui devoit ce semble leur servir d'un mutuel appui, devint par la défiance, l'artifice & l'avidité, le terme fatal où commença la décadence de l'une & de l'autre. Les billets de la banque tomberent dans le discrédit, de même que les actions de la compagnie, le 10 Octobre 1720, tems où les billets de banque furent supprimés, & le crédit de l'état bouleversé. La banque périt entierement, & la *compagnie des Indes* fut prête à être entraînée par sa chûte, si l'on n'avoit fait des efforts depuis 1721 jusqu'en 1725 pour soutenir cette compagnie. Dans ladite année 1725 le Roi donna finalement au mois de Juin deux édits enregistrés au Parlement, l'un portant confirmation des privileges accordés à ladite compagnie pendant les années précédentes, & l'autre sa décharge pour toutes ses opérations passées.

Ce sont les deux principaux édits qui ont fixé l'état & le commerce de cette compagnie sur le pié où elle est. Je ne suivrai point depuis lors jusqu'à ce jour ses prospérités, ses malheurs, les vicissitudes, ses traverses, ses contradictions, ses emprunts, ses améliorations, & ceux dont elle est encore susceptible. Tout cela n'est point du ressort de cet ouvrage, & d'ailleurs on ne pourroit guere en dire son sentiment sans risquer de déplaire.

Je me contenterai seulement de remarquer que c'est à tort que dans le tems des adversités de cette compagnie, on proposa sa destruction, & l'abolition du commerce des *Indes*, comme un établissement à charge à l'état; les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante & resserrée, déclamoient de même en 1664, ne faisant pas réflexion que les marchandises des *Indes* devenues nécessaires, seroient payées plus chérement à l'étranger. 2°. Si l'on porte aux *Indes* orientales plus d'especes qu'on n'en retire, ces especes qui viennent du Pérou & du Méxique, sont le prix de nos denrées portées à Cadix. 3°. Il faut encore considérer ce commerce par rapport aux épiceries, aux drogues, & aux autres choses qu'il nous procure, que nos provinces ne produisent pas, dont nous ne pouvons nous passer, & que nous serions obligés de tirer de nos voisins. 4°. La construction & l'armement de nos vaisseaux qui les vont chercher, se faisant dans le royaume, l'argent qu'on y emploie n'en sort point; il occupe du monde, il éleve des hommes à la mer, c'est un grand avantage pour l'état. Ainsi, bien loin que ce commerce soit à charge à la France, elle ne sauroit trop le protéger & l'augmenter. Il ne détruit point les autres branches de négoce qui n'ont jamais été si florissantes. La quantité de vaisseaux pour l'Amérique est presque triplée depuis la régence. Quelles autres lumieres voulons-nous pour nous éclairer? 5°. Enfin il est de la bonne politique de pouvoir être informé avec certitude de tout ce qui se passe dans les autres parties du monde, à cause des établissemens qu'y ont les autres nations, ce qui ne se peut faire qu'en y commerçant. Le grand Colbert sentoit bien ces avantages, & le gouvernement présent connoît de plus en plus cette nécessité & l'utilité de ce commerce, puisqu'il le protege puissamment.

Concluons que tant que cette compagnie sera soutenue & bien dirigée, elle trouvera toujours en elle-même la consommation de ses retours que nous portons même déja chez nos voisins. Elle a la propriété de Pontichéri qui lui assure le commerce de la côte de Coromandel & de Bengale, les îles de Bourbon & Maurice, la quantité de fonds & de vaisseaux nécessaires, la représentation de ses actions sur la place qui lui font une seconde valeur réelle, circulante, & libre, des fondemens peut-être équivalens à ceux de la *compagnie des Indes* d'Angleterre, & des établissemens solides, quoique beaucoup moins étendus que ceux de la *Compagnie des Indes* orientales de Hollande. Enfin ses retours sont très-considérables, puisqu'ils vont présentement (1752) à plus de 24 millions par an. (*D. J.*)

INDES, (*Compagnie Hollandoise des*) *Commerce*. Il y a en Hollande deux *Compagnies des Indes*, l'orientale & l'occidentale, dont je vais parler en peu de mots, bien fâché de ne pouvoir m'étendre.

*De la Compagnie orientale*. Le desespoir & la vengeance, dit M. Savary, & il dit bien vrai, furent les premiers guides qui apprirent le chemin des *Indes* aux Hollandois, cette nation née pour le commerce. L'Espagne leur ayant fermé tous ses ports, & sous le prétexte de la religion, les persécutant avec une rigueur, pour ne pas dire avec une barbarie extrème, ils entreprirent en 1595 d'aller chercher en Asie le commerce libre & assuré qu'on leur refusoit en Europe, afin d'acquérir des fonds pour entretenir leurs armées, & maintenir leurs privileges & leur liberté.

La nécessité inspira en 1594 à quelques Zélandois encouragés par le P. Maurice, le projet de se frayer une nouvelle route pour la Chine & les *Indes* orientales par le nord-est, comme on vient de le tenter tout récemment avec quelque vraissemblance de succès; mais d'un côté les froids extrèmes de la nouvelle Zemble, & de l'autre les glaces impénétrables du détroit de Weigatz, ruinerent & rebuterent les escadres qui y furent alors envoyées, de même qu'elles rebuterent les Anglois qui dès l'an 1553 avoient travaillé à la même recherche.

Cependant, tandis que les armateurs de Zélande tentoient inutilement & malheureusement ce passage, d'autres compagnies prirent avec succès en 1595 la route ordinaire des Portugais, pour se rendre en Asie. Cette derniere entreprise fut si heureuse, qu'en moins de sept ans divers particuliers armerent jusqu'à dix ou douze flottes qui presque toutes retournerent avec des profits immenses.

Les états généraux appréhendant que ces diverses compagnies particulieres ne se nuisissent, leurs directeurs furent assemblés, & consentirent à l'union, dont le traité fut confirmé par leurs H. P. le 20 Mars 1602, époque bien remarquable, puisqu'elle est celle du plus célebre, du plus durable, & du plus solide établissement de commerce qui ait jamais été fait dans le monde.

Le premier fonds de cette compagnie fut de 6 millions 600 mille florins (environ 13 millions 920 mille livres de notre monnoie) & les états généraux lui accorderent un octroi ou concession exclusive pour 21 ans. Par cet octroi déja renouvellé cinq fois (en 1741), & qui coûte à chaque renouvellement environ 2 millions de florins à la compagnie, elle a droit de contracter des alliances, de bâtir des forteresses, d'y mettre des gouverneurs & garnisons, des officiers de justice & de police, en faisant néanmoins les traités au nom de leurs H. P. auquel nom se prêtent aussi les sermens des officiers tant de guerre que de justice. Soixante directeurs partagés en diverses chambres, font la régie de la compagnie, & l'on sait qu'il n'est rien de plus sage & de plus prudemment concerté que la police & la discipline avec laquelle tout y est reglé.

Les Hollandois, après avoir été quelque tems sur la défensive, attaquerent au fond de l'Asie ces mêmes maîtres qui jouissoient alors des découvertes des Portugais, les vainquirent, les chasserent, & devinrent en moins de 60 ans les souverains de l'orient. La compagnie formée en 1602 gagnoit déja près de 3 cent pour cent en 1620. Elle a choisi le cap de bonne Espérance pour le lieu des rafraîchissemens de ses flottes; elle a établi dans les *Indes* orientales 40 comptoirs, bâti 25 forteresses, entr'autres en 1619, & pour le centre de son commerce, la ville de Batavia, la plus belle de l'Asie, dans laquelle résident plus de 30 mille Chinois, Javanois, Chalayes, Amboiniens, &c. & où abordent toutes les nations du monde.

De plus, cette compagnie a ordinairement dans les *Indes* plus de 100 vaisseaux depuis 30 jusqu'à 60 pieces de canon, 12 à 20 mille hommes de troupes réglées, un gouverneur qui ne paroît en public qu'avec la pompe des rois, sans que ce faste asiatique, dit M. de Voltaire, corrompe la frugale simplicité des Hollandois en Europe. Heureux! s'ils savent la conserver en rappellant le commerce général qui s'échappe tous les jours de leurs mains par plusieurs détours, passe dans le nord, ou se fait ailleurs directement sans leur entremise.

En effet il faut convenir que le commerce & cette frugalité sont l'unique ressource des provinces unies; car quoique leur compagnie orientale se trouve la seule qui ait eu le bonheur de se maintenir toujours avec éclat sur son premier fonds, sans aucun appel nouveau, ses grands succès sont en partie l'effet du hasard qui l'a rendue maîtresse des épiceries; trésors aussi réels que ceux du Pérou, dont la culture est aussi salutaire à la santé, que le travail des mines est nuisible, trésors enfin dont l'univers ne sauroit se passer. Mais si jamais ce hasard, ou plûtôt la jalousie éclairée, l'industrie vigilante, offre à quelqu'autre peuple la culture de ces mêmes épiceries si enviées, alors cette célebre compagnie aura bien de la peine à soutenir les frais immenses de ses armemens, de ses troupes, de ses vaisseaux, de la régie de tant de forteresses & de tant de comptoirs. Déja depuis plusieurs années quelques nations de l'Europe sont en concurrence avec elle pour le poivre qu'elle ne fournit presque plus à la France en particulier. Déja..... Mais qu'on jette seulement les yeux sur le sort de la compagnie occidentale.

*De la compagnie occidentale.* Elle commença en 1621, avec les mêmes lois, les mêmes privileges que la compagnie orientale, & même avec un fonds plus considérable, car il fut de 7 millions 200000 florins, partagés en actions de 6000 florins argent de banque, ce qui fit en tout 1200 actions, & les états généraux pour favoriser cette compagnie, lui firent présent de trois vaisseaux montés de 600 soldats. Ses conquêtes & ses espérances furent d'abord des plus brillantes. Il paroît par les regîtres de cette compagnie, que depuis l'an 1623 jusqu'en 1636, elle avoit équipé 800 vaisseaux tant pour la guerre que pour le commerce dont la dépense montoit à 451 millions de florins, & qu'elle en avoit enlevé aux Portugais ou aux Espagnols 545 qu'on estimoit 60 millions de florins, outre environ 30 millions d'autres dépouilles. Elle fut pendant les premieres années en état de faire des répartitions de 20, 25 & 50 pour cent. Elle s'empara de la baie de tous les Saints, de Fernambouc, & de la meilleure partie du Bresil.

Cependant cette rapide prospérité ne fut pas de longue durée. Ces conquêtes même si glorieuses & si avantageuses l'engagerent à faire des efforts qui l'épuiserent; d'autres causes qu'il seroit inutile de rapporter, concoururent à son desastre: il suffira de dire qu'elle perdit ses conquêtes, qu'elle n'a jamais pû se relever, & qu'elle fut dissoute à l'expiration de son second octroi, le 20 Septembre 1674. Alors il se forma une nouvelle compagnie composée des anciens participans & de leurs créanciers; c'est cette compagnie qui subsiste aujourd'hui, mais seulement avec quelques médiocres établissemens en Afrique, une portion dans la société de Surinam, & le reste de son commerce est presque réduit à une traite de Negres dans le peu de terrein qu'elle possede en Amérique. (*D. J.*)

Indes Orientales, *compagnie des* . . . . . . . . *en Danemark*, (*Commerce.*) Je me propose de tracer ici l'établissement, les vicissitudes & l'état présent de la *compagnie des Indes orientales en Danemark*: ce sera l'extrait fort abrégé d'un mémoire très-curieux sur ce sujet, que M. le comte d'Eckelbath, ci-devant ministre de S. M. D. en France, a bien voulu me communiquer, & pour lequel je lui renouvelle mes remercimens.

Chrétien IV, roi de Danemark, voyant les avantages que des puissances voisines tiroient de la navigation de l'*Inde*, résolut d'encourager ses sujets à entreprendre ce même commerce: il y réussit, & il se forma sous ses yeux la premiere compagnie des *Indes Orientales* en Danemark, à laquelle il donna, par sa déclaration du 17 Mars 1616, un octroi pour 12 ans, lui accorda un privilege exclusif, lui fit présent des bâtimens nécessaires pour servir de magasins, lui permit d'employer des pilotes & des matelots de sa flotte, s'intéressa dans cette compagnie, & engagea les seigneurs de sa cour d'en faire autant, en assignant une part sur leurs appointemens pour être jointe au fonds de la compagnie.

Comme on s'occupoit à équiper trois vaisseaux, qui devoient partir pour les *Indes* sous la conduite de Roland Crape, & pour tenter d'obtenir de quelque prince indien la permission de fonder un établissement sur la côte de Coromandel; un évenement favorable augmenta les espérances de l'entreprise.

Jean de Welleck, directeur du comptoir hollandois de Calicatta & de la côte de Coromandel, envoya en 1611 Marcellus Boschhouwer, son facteur, à Ceylan, muni de lettres de créance du prince Maurice d'Orange & des états généraux, pour y négocier un traité de commerce avec l'empereur de Candy, le premier & le plus puissant des rois de Ceylan. Sa négociation fut heureuse, il la termina favorablement; mais quand il voulut s'en retourner, l'empereur, qui l'affectionnoit, lui en refusa la permission, sous prétexte qu'il devoit rester en sa cour, en qualité de ministre ou d'otage, jusqu'à ce que sa nation eût rempli les conditions du traité, & fourni les troupes & l'artillerie stipulées pour chasser les Portugais de son empire. Cependant les Hollandois, déja assez occupés de leurs guerres dans l'*Inde*, negligerent cette affaire, & le secours promis n'arriva point.

Pendant ce tems-là Boschhouwer s'avançoit toujours dans les bonnes graces de l'empereur Cenuwiraat Adasseyn, qui l'élevoit aux plus grandes dignités. Il fut fait prince de Migonime, de Kokelecor, d'Anangepare & de Mivitgale, chevalier de l'ordre du soleil d'or, président du conseil de guerre, premier ministre de toutes les affaires, & amiral général des forces maritimes: Tel est le titre fastueux qu'il se donne dans sa lettre écrite au roi Chrétien IV, datée du cap de Bonne-Espérance le 27 Juillet 1619.

Boschhouwer passa quatre années à la cour de Candy; mais voyant que les Hollandois ne pensoient plus à lui, & s'ennuyant d'un esclavage honorable, il persuada l'empereur de lui permettre d'aller lui-même hâter le secours promis, & au cas qu'il ne pût l'obtenir des Hollandois, d'en traiter avec d'autres nations. L'empereur lui fit expédier des pleins pouvoirs pour toutes les puissances avec lesquelles il jugeroit à-propos de négocier, & Boschhouwer, chargé de ses lettres, partit de l'isle de Ceylon en 1615.

Il se rendit d'abord aux établissemens des Hollandois dans l'*Inde*; mais les trouvant par-tout en guerre, & par conséquent hors d'état de faire une nouvelle entreprise, il passa la même année en Europe & arriva en Hollande. La métamorphose d'un facteur en prince, les airs qu'il se donnoit, & le cérémonial qu'il exigeoit, déplurent à la *compagnie des Indes* & à ses anciens maîtres. Il en fut piqué; & apprenant qu'on travailloit en Danemark à l'établissement d'une nouvelle *compagnie des Indes*, il partit pour Copenhague, & y arriva au mois de Juin 1617, avec sa femme, dite la princesse de Migomnie.

Boschhouwer fut bien reçu du roi de Danemark, qui accepta la proposition d'un traité avec l'empereur de Candy, & le signa le 2 d'Août 1618. En conséquence sa majesté fit armer deux vaisseaux de guerre, l'Elephant & le Christian, avec la Yacht l'Oresund, & en donna

donna le commandement à Ove Giedde, alors âgé de 26 ans, qui mourut en 1661 amiral & ſénateur du royaume. La compagnie arma de ſon côté le David, la Patience & le Copenhague. Tous ces vaiſſeaux partirent du Sond le 29 Novembre 1618, & firent route enſemble juſqu'au-delà du cap de Bonne-Eſpérance, où Roland Crape ſe ſépara de M. de Giedde, & ſe rendit avec les trois vaiſſeaux de la compagnie, ſur la côte de Coromandel, pour laquelle il étoit deſtiné.

Après une navigation fort pénible, M. de Giedde arriva le 16 Mai 1620 ſur les côtes de Ceylon, & le 12 Juin il jetta l'ancre au port de Cotjares, ſitué dans la baie de Trinquemale. Les Portugais, qui vouloient encore faire les maîtres de la mer de l'*Inde*, lui avoient enlevé le Yacht l'Oreſund. Mais ce qui dérangea le plus cette expédition, ce fut le décès de Boſckhouwer, qui, après avoir doublé le cap, mourut à bord de M. de Giedde.

L'empereur de Candy reçut d'abord aſſez bien les Danois, & fit rendre pluſieurs honneurs à leur amiral; mais ayant appris la mort de ſon miniſtre, que ſelon les apparences on avoit eu ſoin de lui cacher en arrivant, il changea de ſentiment, refuſa de ratifier le traité, & accuſa Boſckhouwer d'avoir paſſé les bornes de ſon pouvoir, & d'avoir promis au-delà de ce qu'il étoit poſſible d'exécuter. Les Portugais de leur côté appuyerent ſous main les ſentimens de l'empereur, & lui offrirent leur aſſiſtance en cas que ces nouveaux hôtes vouluſſent entreprendre de le chagriner.

M. de Giedde, après être reſté quatre mois ſans fruit à Ceylon, partit du port de Cotjares, & arriva à Tranquebar, ſur la côte de Coromandel, le 25 d'Octobre 1620. En quittant la rade, il eut le malheur de voir ſon vaiſſeau le Chriſtian toucher & s'engrever tellement, qu'il fut obligé de l'abandonner. Les Portugais, en profiterent, & garnirent des canons qu'ils tirerent de ce navire, un fort qu'ils conſtruiſirent dans la baie de Trinquemale immédiatement après le départ des Danois.

Roland Crape, pendant ce tems-là, avoit fait ſon trajet fort heureuſement. Arrivé à la côte de Coromandel, il s'arrêta devant Carikal, ville maritime du Tanjour, y mit pié à terre, & ſe rendit auprès du Naicke, ou prince Malabare nommé Ragounade, duquel il obtint en propre pour la compagnie, le village de Trangambar aujourd'hui Tranquebar, à un mille & demi au nord de Carikal. Il y fit bâtir des habitations & un comptoir en maçonnerie, qu'il aſſura du côté de la terre par deux baſtions garnis de fauconneaux, & enferma la place d'un bon mur. Il jetta encore les fondemens d'une citadelle à quatre baſtions, & lui donna le nom de Dansborg. Elle a été achevée, & ſe trouve aujourd'hui (1758) dans un très-bon état.

Après avoir pris tous ces arrangemens, pourvu à la ſûreté de la colonie, & fait prêter le ſerment à Roland Crape & aux autres officiers, il mit à la voile avec le vaiſſeau l'Eléphant, reſta quelque-tems ſous Ceylon, arriva à la rade de Copenhague le 30 Mars 1622, & y fut ſuivi un mois après par le vaiſſeau le David, capitaine Niels Roſemkranz, chargé pour le compte de la compagnie.

Ce commerce naiſſant donna d'abord quelque jalouſie aux Hollandois, & les états généraux défendirent à tous leurs ſujets de s'y intéreſſer, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Cependant, ſur les repréſentations de M. Cariſius, miniſtre du roi de Danemark, il fut ſurſis à l'exécution de ces ordonnances, & on lui déclara qu'on agiroit là-deſſus d'accord avec les Anglois, & qu'on ſuivroit leur exemple. Le miniſtre réſident du roi à Londres, le ſieur Sinkler, ſoutenu par M. Cariſius, qui y paſſa en 1619, firent ſi bien auprès du roi Jacques I. qu'il donna permiſſion à tous ſes capitaines expérimentés dans la navigation, aux pilotes & aux matelots de s'engager au ſervice de la compagnie danoiſe lorſqu'elle pourra en avoir beſoin.

Toutefois comme le fonds de la compagnie n'étoit encore en 1624 que de 189614 reichſdahlers, cette ſomme ſe trouva preſque abſorbée par les acquiſitions & les établiſſemens aux *Indes*; de ſorte que le roi ſoutint lui ſeul la dépenſe de ce commerce à ſes propres frais pendant pluſieurs années.

En 1639 il nomma quatre directeurs, du nombre deſquels étoit Roland Crape & Guillaume Leyel, natif d'Elſenoër, qui avoit longtems parcouru la Perſe & les *Indes*. Cette nouvelle direction expédia deux vaiſſeaux, le Soleil, commandé par Claus Rytter, & le Chriſtianshaven par M. Leyel; mais l'un de ces deux vaiſſeaux périt aux Dunes à ſon retour en 1644, & l'autre fut jetté aux isles Canaries, où le gouverneur eſpagnol s'en empara.

Leyel ayant cependant trouvé le moyen de ſe rendre à Tranquebar, acheva les fortifications de Dansborg, continua avec les trois vaiſſeaux qu'il avoit, le commerce de Ceylon & autres endroits de l'*Inde*; accueillit les Portugais, qui, expulſés & pourchaſſés par les Hollandois, ſe réfugioient à Tranquebar, & leur permit d'y bâtir une égliſe. Il manda ces petits ſuccès en cour, & fit dans ſes derniers rapports, datés du 15 Novembre 1646, des mémoires qui marquoient beaucoup de connoiſſances & de lumieres. Mais le roi Chrétien IV. décéda le 28 Février 1648, & les guerres occuperent trop le commencement de Fréderic III. pour qu'on penſât à Copenhague aux affaires de Tranquebar.

Leyel mourut peu de tems après. Ses ſucceſſeurs ſe brouillerent avec le Naïck de Tanjour, qui en 1648, mit le ſiége devant Tranquebar, afin de venger un more employé à la douane, & chaſſé pour ſes malverſations. Cependant on trouva le moyen d'appaiſer le Naïck; mais la colonie dépériſſoit ſans reſſource faute de ſecours d'Europe, & ne ſe ſoûtenoit que par un petit commerce avec l'intérieur du pays, ayant des démêlés continuels avec les Indiens pour celui de Belleſor; en un mot, les Danois s'y éteignirent peu-à-peu, de ſorte qu'en 1665, il n'en reſta vivant qu'un ſeul homme, Eskild Anderſen, qui de canonnier qu'il avoit été, fut proclamé commandant par les habitans. Celui-ci engagea un ſergent, nommé Gert von Hagen, qui ſervoit alors à Nagapatnam, de porter en Danemark le triſte tableau de leurs miseres; c'eſt ce qu'il exécuta fidellement.

Il arriva à Copenhague en 1668, & ſes dépêches diſpoſerent le roi Fréderic III. à faire équiper une frégate pour y tranſporter une centaine de perſonnes, Henri Eggers fut envoyé en qualité de commandant. La frégate mouilla heureuſement devant Tranquebar en 1669, & y fut reçue avec une joie inexprimable; mais cette petite recrue ne put rétablir un commerce qui étoit éteint.

Cependant au commencement du regne de Chrétien V. il ſe forma une nouvelle *compagnie des Indes*, qui, le 28 Novembre 1670, obtint un octroi pour 40. ans. Le fonds de cette compagnie conſiſtoit en vaiſſeaux & effets, dont S. M. lui fit préſent, eſtimés 79073 reichsdahlers. Les intéreſſés y ajoûterent pour premier paiement la ſomme de 162800 écus de banque.

En 1673 la compagnie commença à expédier ſes vaiſſeaux pour l'*Inde*. Les premieres années furent aſſez favorables. En 1680 on avoit partagé entre les intéreſſés, tous frais faits, 48840 écus; mais enſuite la perte du vaiſſeau le Dansborg, qui périt ſous les isles de Feroé, & qu'on n'avoit pas fait aſſurer, fit tomber ſes actions: les intéreſſés augmenterent néanmoins leur fonds de 12 pour cent, 20963 écus de banque. Enfin leur commerce eſſuya un échec terrible en 1682, par la perte de la loge de Bantam, où les Hollandois avoient tellement gagné le deſſus, qu'ils en avoient expulſé les Danois auſſi-bien que les Anglois.

Le roi, pour relever le courage abattu de la malheureuſe compagnie, lui fit préſent en 1685 de quatre frégates, & envoya à Tranquebar, en qualité de ſon commiſſaire, Wulff Henri de Callnein, lieutenant-colonel d'infanterie. Cet officier remporta de grands avantages dans la guerre que la colonie eut à ſoûtenir contre les Mores, & depuis 1688 juſqu'en 1698, les intéreſſés eurent un revenant-bon de 217747 écus. Dans la même année 1698, la paix ſe conclut avec les mores de Bengale; & le roi, pour animer le commerce de l'*Inde*, prolongea pour 40 ans l'octroi donné en 1670; ce qui fut confirmé par Fréderic IV.

Depuis 1699 juſqu'en 1709, le négoce de l'*Inde* rendit encore 189665 écus, enſuite il tomba totalement. La peſte, la guerre, les troubles dans l'*Inde*, le ſecond ſiége que le Naick de Tanjour mit devant Tranquebar en 1698, la mauvaiſe conduite de pluſieurs officiers & employés, la perte de 13 de ſes vaiſſeaux, & ſurtout celle de la plûpart de ſes établiſſemens, acheverent de ruiner la compagnie, au point que ne pouvant plus ſe ſoûtenir, & ne voyant pas de moyens de ſe relever, les intéreſſés abandonnerent entierement le négoce de l'*Inde* en 1729, & ſe ſéparerent en 1730, en remettant au roi ſon octroi, qui avoit encore 20 ans à courir. Fréderic IV. fut le ſeul qui ne perdit point courage. Il tenta de faire continuer un commerce qu'il ne voyoit abandonné par ſes ſujets qu'avec beaucoup de regret; & quelques particuliers s'étant aſſociés de nouveau par ſes preſſantes ſollicitations, il leur fit expédier une permiſſion d'envoyer deux vaiſſeaux à Tranquebar, & les deux vaiſſeaux mirent à la voile.

Jusqu'ici la compagnie danoise s'étoit bornée au commerce de l'*Inde*, sans avoir essayé en droiture celui de la Chine, qui, depuis qu'il est connu, a toûjours passé pour le plus riche de tous ceux de l'Asie. Cette même année un nommé Pieter Baschers, natif de Bremen, qui avoit longtems vécu dans l'*Inde*, vint à Copenhague, & présenta un plan pour former ce commerce, & le réunir avec celui de Tranquebar. Ses propositions furent goûtées, & S. M. accorda à ceux qui s'y intéresseroient deux octrois, l'un du 10 Février, & l'autre du 15 Mars 1730. On dressa la maniere de former les souscriptions, & les associés de l'année précédente eurent la préférence d'y prendre telle part qu'il leur plairoit.

Le feu roi de Danemark, alors prince royal, non-seulement s'intéressa dans ce commerce, mais, pour l'animer encore davantage, il s'en déclara le directeur. On tint une assemblée générale en sa présence, & on y élut du nombre des intéressés, huit syndics (committirse) pour avoir soin de l'intérêt de la société. Les souscriptions s'étant bientôt remplies, on fit partir pour la Chine le Prince-Royal, commandé par le capitaine Tonder, aujourd'hui vice-amiral, & pour Tranquebar les vaisseaux Fréderic IV. & le Lion d'or. Bientôt après on expédia deux autres vaisseaux pour Tranquebar; savoir, la Reine Anne-Sophie & la Wendela: tous ces vaisseaux revinrent heureusement à Copenhague, excepté le Lion d'or, qui échoua sur les côtes d'Irlande.

Ces premiers arrangemens ayant réussi, & leur retour ayant justifié les avantages qu'on pourroit tirer du commerce de la Chine, le prince royal devenu roi sous le nom de Chrétien VI, crut devoir former une compagnie plus étendue, & plus en état de continuer la navigation de l'*Inde* & de la Chine. Pour cet effet S. M. expédia le 12 Avril 1732, un octroi de 40 ans à la compagnie, lui accorda, avec le titre de *compagnie royale des Indes*, des prééminences, priviléges & franchises, & ordonna que les intéressés des sociétés de l'an 1729, 1730 & 1731 y seroient admis préférablement.

Ces anciens intéressés & les nouveaux s'unirent, & convinrent d'un réglement, qui prescriroit les opérations de la compagnie. Ensuite on tint une assemblée générale, dans laquelle on élut pour président Chrétien-Louis de Plessen, ministre d'état, & on lui adjoignit quatre directeurs & cinq hauts-participans pour former la direction, pourvoir aux besoins, & veiller au maintien, à la sûreté & aux avantages de la société.

C'est ainsi que se forma en 1732 la *compagnie royale danoise des Indes orientales* & de la Chine, continuée jusqu'à présent. Son commencement consista en 400 actions, chacune de 250 écus courans de Danemark, pour faire le fonds constant de la compagnie; ensuite les intéressés fournirent au prorata par action les frais nécessaires pour l'achat & l'équipement des vaisseaux qu'on avoit résolu de mettre en mer. Le produit du fonds constant fut employé en partie à l'acquisition des maisons, magasins & effets que les anciennes compagnies avoient, tant à Copenhague qu'à Tranquebar, & à faire passer dans l'*Inde* un fonds qui y resteroit toûjours, pour y soûtenir les fabriques. A mesure que le commerce a prospéré, la compagnie a ajoûté à ses bâtimens, & magasins, & a augmenté le fonds continuel de Tranquebar.

Pour donner aux lecteurs une idée juste de l'état actuel de cette compagnie, je pourrois leur mettre devant les yeux les opérations d'année en année: mais comme ce détail seroit également long & ennuyeux, il suffira de dire que par le résultat que j'en ai tiré, il paroît que la nouvelle compagnie, depuis sa naissance en 1732 jusqu'en 1753 exclusivement, a expédié 60 vaisseaux, dont 28 pour Tranquebar, & 32 pour la Chine. Elle en a eu de retour 43; savoir, 19 de l'*Inde*, & 24 de Canton. Sept de ses vaisseaux se sont entierement perdus, six autres ont échoué, & quatre ont été abandonnés. Malgré ces malheurs, le prix des actions étoit en 1754, tout assuré & tout fourni, d'onze mille jusqu'à 11600 écus de Danemark. Le fonds roulant, c'est-à-dire ce que chaque action a contribué à l'achat, équipement & cargaison des vaisseaux arrivés en 1754, ou en mer, se montoit par vieilles actions à 7750 écus 2 marcs 6 schelings, qui ajoûtés au fonds constant, qui est de 750 écus, donne 8500 écus 2 marcs 6 schelings, prix intrinseque; le reste, savoir, 2499 écus 3 marcs 10 schelings, est pour l'assurance & le profit de ceux qui vendent des actions au prix de 11000 écus.

Nous ne ferons pas l'énumération des petits établissemens & des comptoirs que la compagnie danoise possede actuellement dans l'*Inde*; nous dirons seulement que depuis peu elle a fait un fonds à Tranquebar pour renouveller le commerce du poivre, & bâtir une loge sur la côte de Travancoor.

Il est bien singulier qu'après tant de malheurs consécutifs éprouvés pendant plus d'un siecle, cette compagnie, cent fois culbutée, détruite, anéantie, se soûtienne encore au milieu de la rivalité du même trafic par les trois puissances maritimes. Mais on ne doit pas douter que la protection constante des rois de Danemark, les soins que se sont donnés ceux qui successivement en ont été les présidens; une direction économe, sage, attentive & desintéressée, une liberté entiere, exempte de gêne dans les assemblées générales & annuelles, où toutes les opérations se décident, ne soient les vraies sources de la subsistance & de la prospérité de cette compagnie, supérieure à ce que les intéressés oserent jamais s'en promettre. (*D. J.*)

INDE, s. m. (*Commerce.*) drogue fort employée dans la teinture pour le bleu, & qu'on nomme autrement *indigo*. *Voyez* INDIGO. (*D. J.*)

INDE, *rouge d'* (*Hist. nat.*) Les Anglois nomment *indian red*, ou *rouge d'Inde*, une espece d'ochre d'un beau pourpre, très-pesante, très-dure & compacte, remplie de particules luisantes, qui colore fortement les mains, s'attache à la langue, est d'un goût austere & astringent; elle fait une ébullition très-vive lorsqu'elle est jettée dans l'eau, mais elle ne s'y divise point; elle durcit dans le feu sans changer de couleur. On trouve une grande quantité de cette terre dans l'isle d'Ormus, dans le golphe persique, d'où on la transporte dans l'*Inde*, où l'on s'en sert pour peindre les maisons. C'est une très-bonne couleur. *Voyez* Mender d'Acosta, *Hist. nat. des fossiles*. (—)

* INDÉCENT, adj. (*Gram. & Morale.*) qui est contre le devoir, la bienséance & l'honnêteté. Un des principaux caracteres d'une belle ame, c'est le sentiment de la *décence*. Lorsqu'il est porté à l'extrème délicatesse, la nuance s'en répand sur-tout, sur les actions, sur les discours, sur les écrits, sur le silence, sur le geste, sur le maintien; elle releve le mérite distingué; elle pallie la médiocrité; elle embellit la vertu; elle donne de la grace à l'ignorance.

L'*indécence* produit les effets contraires. On la pardonne aux hommes, quand elle est accompagnée d'une certaine originalité de caractere, d'une gaieté particuliere & cynique, qui les met au dessus des usages: elle est insupportable dans les femmes. Une belle femme *indécente* est une espece de monstre, que je comparerois volontiers à un agneau qui auroit de la férocité. On ne s'attend point à cela. Il y a des états dont on n'ose exiger la *décence*: l'anatomiste, le médecin, la sage-femme sont *indécens* sans conséquence. C'est la présence des femmes qui rend la société des hommes *décente*. Les hommes seuls sont moins *décens*. Les femmes sont moins *décentes* entr'elles qu'avec les hommes. Il n'y a presqu'aucun vice qui ne porte à quelqu'action *indécente*. Il est rare que le vicieux craigne de paroître *indécent*. Il se croit trop heureux quand il n'a que cette foible barriere à vaincre. Il y a une *indécence* particuliere & domestique; il y en a une générale & publique. On blesse celle-ci peut-être toutes *les fois* qu'entraîné par un goût inconsidéré pour la vérité, on ne ménage pas assez les erreurs publiques. Le luxe d'un citoyen peut devenir *indécent* dans les tems de calamité; il ne se montre point sans insulter à la misere d'une nation. Il seroit *indécent* de se réjouir d'un succès particulier au moment d'une affliction publique. Comme la *décence* consiste dans une attention scrupuleuse à des circonstances légeres & minutieuses, elle disparoît presque dans le transport des grandes passions. Une mere qui vient de perdre son fils ne s'apperçoit pas du desordre de ses vêtemens. Une femme tendre & passionnée, que le penchant de son cœur, le trouble de son esprit & l'yvresse de ses sens abandonne à l'impétuosité des desirs de son amant, seroit ridicule si elle se ressouvenoit d'être *decente*, dans un instant où elle a oublié des considérations plus importantes. Elle est rentrée dans l'état de nature: c'est son impression qu'elle suit, & qui dispose d'elle & de ses mouvemens. Le moment du transport passé, la *décence* renaîtra; & si elle soupire encore, ses soupirs seront *décens*.

* INDÉCIS, adj. (*Gramm.*) qui se prend aussi quelquefois substantivement. On laisse en Philosophie, en Théologie, beaucoup de questions *indécises*. Il y a des hommes *indécis* sur lesquels il ne faut pas compter plus que sur des enfans. Ils voyent un poids égal à toutes les raisons; les inconvéniens les plus réels & les plus légers les frappent également; ils tremblent toû-

jours

jours de faire un faux pas. Ce n'est jamais la raison, mais la circonstance qui les détermine. C'est le dernier qui leur parle qu'ils croyent. Si l'on pouvoit comparer les mouvemens de l'ame qui délibere à celui d'un pendule, comme on distingue dans le mouvement du pendule l'instant où il commence à se mouvoir, la durée de ses oscillations, & l'instant où il se fixe; dans le mouvement de l'esprit qui délibere, il y auroit le moment où l'examen commence, la durée de l'examen ou l'*indécision*, & le moment où l'*indécision* cesse, celui de la résolution & du repos.

INDÉCLINABLE, adj. *terme de Grammaire*. On a distingué à l'article FORMATION deux sortes de dérivation, l'une philosophique, & l'autre grammaticale. La dérivation philosophique sert à l'expression des idées accessoires propres à la nature d'une idée primitive. La dérivation grammaticale sert à l'expression des points de vûe sous lesquels une idée principale peut être envisagée dans l'ordre analytique de l'énonciation. C'est la dérivation philosophique qui forme, d'après une même idée primitive, des mots de différentes especes, où l'on retrouve une même racine commune, symbole de l'idée primitive, avec les additions différentes destinées à représenter l'idée spécifique qui la modifie, comme *AMo*, *AMor*, *AMicitia*, *AMicus*, *AMator*, *AMatoriè*, *AMicè*, &c. C'est la dérivation grammaticale qui fait prendre à un même mot diverses inflexions, selon les divers aspects sous lesquels on envisage dans l'ordre analytique la même idée principale dont il est le symbole invariable, comme *AMICus*, *AMICi*, *AMICo*, *AMICum*, *AMICorum*, &c. Ce n'est que relativement à cette seconde espece que les Grammairiens emploient les termes *déclinable & indéclinable*.

Un simple coup d'œil jetté sur les différentes especes de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles, mais pourtant essentielles, qui sont la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité*.

La premiere classe comprend toutes les especes de mots qui, dans la plûpart des langues, reçoivent des inflexions destinées à désigner les divers points de vûe sous lesquels l'ordre analytique présente l'idée principale de leur signification; ainsi les mots *déclinables* sont les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes.

La seconde classe comprend les especes de mots qui, en quelque langue que ce soit, gardent dans le discours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur signification y est toujours envisagée sous le même aspect; ainsi les mots *indéclinables* sont les prépositions, les adverbes, les conjonctions & les interjections.

Les mots considérés de cette maniere sont *essentiellement déclinables*, ou *essentiellement indéclinables*; & si l'unanimité des usages combinés des langues ne nous trompe pas sur ces deux propriétés opposées, elles naissent effectivement de la nature des especes de mots qu'elles différencient; & l'examen raisonné de ces deux caracteres doit nous conduire à la connoissance de la nature même des mots, comme l'examen des effets conduit à la connoissance des causes. *Voyez* MOT.

Au reste, il ne faut pas se méprendre sur le véritable sens dans lequel on doit entendre la *déclinabilité* & l'*indéclinabilité essentielle*. Ces deux expressions ne veulent dire que la possibilité ou l'impossibilité absolue de varier les inflexions des mots relativement aux vûes de l'ordre analytique; mais la *déclinabilité* ne suppose point du tout que la variation actuelle des inflexions doive être admise nécessairement, quoique l'*indéclinabilité* l'exclue nécessairement: c'est que la non existence est une suite nécessaire de l'impossibilité; mais l'existence, en supposant la possibilité, n'en est pas une suite nécessaire.

En effet, les mots essentiellement *déclinables* ne sont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils sont déclinés, ils ne l'y sont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné presque par-tout, ne l'est point dans la langue franque, qui ne fait usage que de l'infinitif; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent déterminent les diverses applications dont il est susceptible. Les noms qui en grec, en latin, en allemand, reçoivent des nombres & des cas, ne reçoivent que des nombres en françois, en italien, en espagnol & en anglois, quoique maints Grammairiens croyent y voir des cas, au moyen des prépositions qui les remplacent effectivement, mais qui ne le sont pas pour cela. Les verbes latins n'ont que trois modes personnels, l'indicatif, l'impératif & le subjonctif: ces trois modes se trouvent aussi en grec & en françois; mais les Grecs ont de plus un optatif qui leur est propre, & nous avons un mode suppositif qui n'est pas dans les deux autres langues.

Il y a dans les diverses langues de la terre mille variétés semblables, suites naturelles de la liberté de l'usage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome, & quelquefois par le simple hazard ou le pur caprice. Que les noms ayent en grec, en latin & en allemand des nombres & des cas, & que dans nos langues analogues de l'Europe ils n'ayent que des nombres, c'est génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs se déclinent, il y en ait que l'usage a privés des inflexions que l'analogie leur destinoit, c'est hazard ou caprice.

Il me semble que c'est aussi caprice ou hazard, que ces noms ou ces adjectifs anomaux soient les seuls qu'il ait plû aux Grammairiens d'appeller spécialement *indéclinables*. J'aimerois beaucoup mieux que cette dénomination eût été réservée pour désigner la propriété de toute une espece, en y ajoûtant, si l'on eût voulu, la distinction de l'*indéclinabilité* naturelle & de l'*indéclinabilité* usuelle; dans ce cas, les anomaux dont il s'agit ici, auroient dû plûtôt se nommer *indéclinés* qu'*indéclinables*, parce que leur *indéclinabilité* est un fait particulier qui déroge à l'analogie commune par accident, & non une suite de cette analogie.

Quoi qu'il en soit de la dénomination, ces anomaux *indéclinables* n'apportent dans l'élocution latine aucune équivoque; & il est d'un usage bien entendu, quand on fait l'analyse d'une phrase latine où il s'en trouve, de leur attribuer les mêmes fonctions qu'aux mots *déclinés*. Ainsi en analysant cette proposition interjective de Virgile, *cornu ferit ille*, il est sage de dire que *cornu* est à l'ablatif comme complément de la préposition sous-entendue *cum* (avec), quoique *cornu* n'ait réellement aucun cas au singulier: c'est faire allusion à l'analogie latine, & c'est comme si l'on disoit que *cornu* auroit été mis à l'ablatif, si l'usage l'eût *décliné* comme les autres noms. J'avoue cependant qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à se servir plutôt de ce tour conditionnel que de l'affirmation positive; & j'en use ainsi quand il s'agit de l'infinitif, qui est un vrai nom *indéclinable*: dans *turpe est mentiri*, par exemple, je dis que l'infinitif *mentiri* est le sujet du verbe *est*, & qu'il seroit au nominatif s'il étoit *déclinable*: dans *clamare cœpit*, que *clamare* est le complément objectif de *cœpit*, & qu'il seroit à l'accusatif s'il étoit *déclinable*, &c. *Voyez* INFINITIF.

Mais ce qui est raisonnable par rapport à la phrase latine, seroit ridicule & faux dans la phrase françoise. Dire que dans *j'obéis au roi*, *au roi* est au datif, c'est introduire dans notre langue un jargon qui lui est étranger, & y supposer une analogie qu'elle ne connoît pas, [illegible]. (*B. E. R. M.*)

INDÉFINI, adj. (*Géomét.*) *Voyez* INFINI.

INDÉFINI, (*Gramm.*) ce mot est encore un de ceux que les Grammairiens emploient comme techniques en diverses occasions; & il signifie la même chose qu'*indéterminé*. On dit sens *indéfini*, article *indéfini*, pronom *indéfini*, tems *indéfini*.

1°. *Sens indéfini*. „ Chaque mot, dit M. du Marsais (*Tropes, part. III. art. ii. pag.* 233.), a une „ certaine signification dans le discours, autrement il ne „ signifieroit rien; mais ce sens, quoique déterminé „ (c'est-à-dire, quoique fixé à être tel) ne marque pas „ toujours précisément un tel individu, un tel particu- „ lier; ainsi on appelle *sens indéterminé* ou *indéfini*, ce- „ lui qui marque une idée vague, une pensée généra- „ le, qu'on ne fait point tomber sur un objet particu- „ lier „.

Les adjectifs & les verbes, considérés en eux-mêmes, n'ont qu'un sens *indéfini*, par rapport à l'objet auquel leur signification est appliquable: *grand*, *durable*, expriment à la vérité quelque être *grand*, quelque objet *durable*; mais cet être, cet objet, est-ce un esprit ou un corps? est-ce un corps animé ou inanimé? est-ce un homme ou une brute? &c. La nature de l'être est *indéfinie*, & ce n'est que par des applications particulieres que ces mots sortiront de cette indétermination, pour prendre un sens *défini*, du-moins à quelques égards; *un grand homme*, *une grande entreprise*, *un ouvrage durable*, *une estime durable*. C'est la même chose des verbes considérés hors de toute application.

Je dis que les applications particulieres tirent ces mots de leur indétermination, *du-moins à quelques égards*. C'est que toute application qui n'est pas absolument individuelle ou spécifique, c'est-à-dire qui ne tombe pas précisément sur un individu ou sur toute une espece,

laisse

laisse toujours quelque chose d'*indéfini* dans le sens: ainsi quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espece humaine; mais ce n'est pas à toute l'espece, ni à tel individu de l'espece; ainsi le sens demeure encore *indéfini* à quelques égards, quoiqu'à d'autres il soit déterminé.

Les noms appellatifs sont pareillement *indéfinis* en eux mêmes. *Homme*, *cheval*, *argument*, désignent à la vérité telle ou telle nature; mais si l'on veut qu'ils désignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en fassent disparoître le sens *indéfini*: par exemple, *cet homme est savant*, *l'homme est sujet à l'erreur*, &c. *Voyez* ABSTRACTION, APPELLATIF, ARTICLE.

2°. *Article indéfini*. Quelques Grammairiens françois, à la tête desquels il faut mettre l'auteur de la *Grammaire générale*, *Part. II. ch. vij*, ont distingué deux sortes d'articles, l'un *défini*, comme *le*, *la*; & l'autre *indéfini*, comme *un*, *une*, pour lequel on met *de* ou *des* au pluriel.

Non content de cette premiere distinction, la Touche vint après M. Arnauld & M. Lancelot, & dit qu'il y avoit trois articles *indéfinis*: „ Les deux premiers, dit-„ il, servent pour les noms des choses qui se prennent „ par parties dans un sens *indéfini*: le premier est pour „ les substantifs, & le second pour les adjectifs; je les „ appelle articles *indéfinis partitifs*: le troisieme article „ *indéfini* sert à marquer le nombre des choses, & c'est „ pour cela que je le nomme *numéral* „. *L'art de bien parler françois*, *liv. II. ch. j*. Le P. Buffier & M. Restaut, à quelques différences près, ont adopté le même systême; & tous ont eu en vue d'établir des cas & des declinaisons dans nos noms, à l'imitation des noms grecs & latins; comme si la Grammaire particuliere d'une langue ne devoit pas être en quelque sorte le code des décisions de l'usage de cette langue, plutôt que la copie inconséquente de la Grammaire d'une langue étrangere.

Je ne dois pas répéter ici les raisons qui prouvent que nous n'avons en effet ni cas ni déclinaisons (*voyez ces mots*); mais j'observerai d'abord avec M. Duclos (*Rem. sur le chap. vij. de la II. Part. de la Gramm. génér.*) „ que ces divisions d'articles, *défini*, *indéfini*, n'ont ser-„ vi qu'à jetter de la confusion sur la nature de l'arti-„ cle. Je ne prétends pas dire qu'un mot ne puisse être „ pris dans un sens *indéfini*, c'est-à-dire dans sa signi-„ fication vague & générale; mais loin qu'il y ait un „ article pour la marquer, il faut alors le supprimer. „ On dit, par exemple, qu'*un homme a été traité avec* „ *honneur*; comme il ne s'agit pas de spécifier l'hon-„ neur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point „ d'article; *honneur* est pris *indéfiniment* „, parce qu'il est employé en cette occurrence dans son acception primitive, selon laquelle, comme tout autre nom appellatif, il ne présente à l'esprit que l'idée générale d'une nature commune à plusieurs individus, ou à plusieurs especes, mais abstraction faite des especes & des individus. „ Il n'y a, continue l'habile secrétaire de l'Acadé-„ mie françoise, qu'une seule espece d'article, qui est *le* „ pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, „ & *les* pour le pluriel des deux genres: *le* bien, *la* „ vertu, *l'*injustice; *les* biens, *les* vertus, *les* injustices „.

En effet, dès qu'il est arrêté que nos noms ne subissent à leur terminaison aucun changement qui puisse être regardé comme cas, que les sens accessoires représentés par les cas en grec, en latin, en allemand, & en toute autre langue qu'on voudra, sont suppléés en françois, & dans tous les idiomes qui ont à cet égard le même génie, par la place même des noms dans la phrase, ou par les prépositions qui les précedent; enfin que la destination de l'article est de faire prendre le nom dans un sens précis & déterminé: il est certain, ou qu'il ne peut y avoir qu'un article, ou que s'il y en a plusieurs, ce seront différentes especes du même genre, distinguées entre elles par les différentes idées accessoires ajoutées à l'idée commune du genre.

Dans la premiere hypothese, où l'on ne reconnoîtroit pour article que *le*, *la*, *les*, la conséquence est toute simple. Si l'on veut déterminer un nom, soit en l'appliquant à toute l'espece dont il exprime la nature, soit en l'appliquant à un seul individu déterminé de l'espece, il faut employer l'article; c'est pour cela seul qu'il est institué: *l'homme est mortel*, détermination spécifique; *l'homme dont je vous parle*, &c. détermination individuelle. Si on veut employer le nom dans son acception originelle, qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul; l'intention est remplie: *parler en homme*, c'est-à-dire *conformément à la nature humaine*; sens *indéfini*, où il n'est question ni d'aucun individu en particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi l'introduction de l'article *indéfini* seroit au moins une inutilité, si ce n'étoit même une absurdité & une contradiction.

Dans la seconde hypothese, où l'on admettroit diverses especes d'articles, l'idée commune du genre devroit encore se retrouver dans chaque espece, mais avec quelque autre idée accessoire qui seroit le caractere distinctif de l'espece. Tels sont peut-être les mots *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deux*, *trois*, & tous les autres nombres cardinaux; car tous ces mots servent à faire prendre dans un sens précis & déterminé, les noms avant lesquels l'usage de notre langue les place; mais ils le font de diverses manieres, qui pourroient leur faire donner diverses terminaisons. *Tout*, *chaque*, *nul*, articles collectifs, distingués encore entre eux par des nuances délicates; *quelque*, *certain*, articles partitifs; *ce*, article démonstratif; *mon*, *ton*, *son*, articles possessifs; *un*, *deux*, *trois*, &c. articles numériques, &c. Ici il faut toujours raisonner de même: vous déterminerez le sens d'un nom, par tel article qu'il vous plaira ou qu'exigera le besoin; ils sont tous destinés à cette fin; mais dès que vous voudrez que le nom soit pris dans un sens *indéfini*, abstenez-vous de tout article; le nom a ce sens par lui-même.

3°. *Pronoms indéfinis*. Plusieurs Grammairiens admettent une classe de pronoms qu'ils nomment *indéfinis* ou *impropres*, comme je l'ai déja dit ailleurs. *Voyez* IMPROPRE. On verra au *mot* PRONOM, que cette partie d'oraison détermine les objets dont on parle, par l'idée de leur relation de personalité, comme les noms les déterminent par l'idée de leur nature. D'où il suit qu'un pronom, qui en cette qualité seroit *indéfini*, devroit déterminer un objet par l'idée d'une relation vague de personalité, & qu'il ne seroit en soi d'aucune personne, mais qu'il seroit applicable à toutes les personnes. Y a-t-il des pronoms de cette sorte? Non: tout pronom est ou de la premiere personne, comme *je*, *me*, *moi*, *nous*; ou de la seconde, comme *tu*, *te*, *toi*, *vous*; ou de la troisiéme, comme *se*, *il*, *elle*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leurs*, *eux*, *elles*. *Voyez* PRONOM.

4°. *Tems indéfinis*. Nos Grammairiens distinguent encore dans notre indicatif deux prétérits, qu'ils appellent l'un *défini*, & l'autre *indéfini*. Quelques-uns, entre lesquels il faut compter M. de Vaugelas, donnent le nom de *défini* à celui de ces deux prétendus prétérits, qui est simple, comme *j'aimai*, *je pris*, *je reçus*, *je tins*; & ils appellent *indéfini* celui qui est composé, comme *j'ai aimé*, *j'ai pris*, *j'ai reçu*, *j'ai tenu*. D'autres au contraire, qui ont pour eux l'auteur de la *Grammaire générale* & M. du Marsais, appellent *indéfini* celui qui est simple, & *défini* celui qui est composé. Cette opposition de nos plus habiles maîtres me semble prouver que l'idée qu'il faut avoir d'un tems *indéfini*, étoit elle-même assez peu déterminée par rapport à eux. On verra, *article* TEMS, ce qu'il faut penser des deux dont il s'agit ici, & quels sont ceux qu'il faut nommer *définis* & *indéfinis*, soit présens, soit prétérits, soit futurs. (*B. E. R. M.*)

INDÉLÉBILE, adj. (*Théologie*.) qui ne se peut effacer. Ce mot est formé du latin *delere effacer*, avec la préposition *in*, prise dans un sens négatif. Les sacremens de baptême, de confirmation & d'ordre impriment un caractere *indélébile*. *Voyez* CARACTERE. (*G*)

INDÉLIBÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui s'est fait sans attention, sans examen, sans délibération, presque machinalement. On dit un jugement *indélibéré*, un mouvement *indélibéré*.

INDEMNE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) est celui qui est acquitté ou dédommagé de quelque chose par une autre personne; celui dont le garant prend le fait & cause, doit sortir *indemne* de la contestation. *Voyez* INDEMNITÉ. (*A*)

INDEMNITÉ, f. f. (*Jurisprud.*) signifie en général ce qui est donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne souffre quelque dommage.

Quelquefois par ce terme, on entend un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un indemne. Ce terme est sur-tout employé dans ce sens pour exprimer un écrit par lequel on promet d'acquitter quelqu'un de l'événement d'une obligation ou d'une contestation, soit en principal & intérêts, ou pour les frais & dépens.

*Indemnité* est quelquefois pris pour diminution; un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail, demande au propriétaire une *indemnité*, c'est-à-dire une diminution sur le prix de son bail.

*Indemnité* est aussi un terme propre pour exprimer la garantie dûe à la femme par son mari, & sur ses biens, pour les dettes auxquelles elle s'est obligée pour son mari,

ou qui sont dettes de communauté, dont elle ne profite pas au cas qu'elle renonce à la communauté. L'hypotheque de la femme pour ces sortes d'*indemnités* est du jour du contrat de mariage en pays coutumier; en pays de droit écrit, elle n'a lieu que du jour de l'obligation de la femme, à moins que l'*indemnité* ne soit stipulée par contrat de mariage.

*Indemnité* dûe au seigneur est un droit en argent que les gens de main-morte sont tenus de payer au seigneur de qui relevent les héritages qu'ils acquierent, à quelque titre que ce soit, pour le dédommager de ce que ces héritages sont pour ainsi dire hors du commerce, attendu que les gens de main-morte cherchent rarement à aliéner, & qu'ils ne le peuvent faire que difficilement, à cause des formalités nécessaires pour de telles aliénations, au moyen de quoi, le seigneur est privé des droits qu'il recevroit à chaque mutation, & autres droits casuels qu'il pourroit avoir si les héritages n'étoient pas possédés par des gens de main-morte.

Le seigneur a néanmoins toujours un droit de relief à chaque mutation d'homme vivant & mourant.

Le droit d'amortissement que les gens de main-morte payent au roi, n'empêche pas qu'ils ne doivent aussi un droit d'*indemnité*, soit au roi, si l'acquisition est dans sa mouvance, ou au seigneur particulier dans la mouvance duquel est l'héritage; & s'il y a un autre seigneur qui ait la justice, le droit d'*indemnité* se partage entre eux, de maniere que celui qui a la justice prend la dixieme partie du droit d'*indemnité*, pour le dédommager des droits de deshérence, confiscation, & autres droits que donne la justice; le seigneur de fief prend le surplus du droit.

Quant à la fixation du droit d'*indemnité*, elle est différente selon les pays & les coutumes.

Au parlement de Paris on regle ce droit au cinquieme du prix de l'héritage; on observe la même chose dans toutes les coutumes qui n'ont point de disposition contraire.

La coutume de Sens regle ce droit à la valeur des fruits de trois années de l'héritage, ou au sixieme du prix de l'acquisition, au choix & option des gens de main-morte.

En Normandie l'*indemnité* est du tiers pour les fiefs & du quart pour les rotures.

En Dauphiné on l'évalue à un droit de lods de vingt ans en vingt ans.

Mais ordinairement les gens de main-morte ont soin de prévenir le seigneur du dessein qu'ils ont d'acquérir & de composer avec lui.

Ce payement du droit d'*indemnité* ne peut être demandé aux gens de main-morte qu'après qu'ils ont obtenu des lettres d'amortissement, étant incertain jusques-là s'ils resteront possesseurs de l'héritage.

Quand un héritage est donné par testament à des gens de main-morte, c'est aux héritiers du testateur à payer le droit d'*indemnité*: on suppose que le testateur en leur donnant l'héritage, a eu intention que ses héritiers fissent tout ce qui seroit nécessaire pour les mettre en état de le posséder; suivant la regle, *qui vult finem, vult & media*; mais quand l'héritage est donné entre-vifs, c'est aux gens de main-morte à payer le droit d'*indemnité*: on ne peut pas dans ce cas admettre la même présomption que dans le précédent, parce que si le donateur avoit voulu payer le droit d'*indemnité*, il l'auroit fait lui-même de son vivant.

Le payement du droit d'*indemnité* est sujet à prescription par trente ans contre un seigneur temporel, & par quarante ans contre l'Eglise.

Les gens de main-morte qui ont payé le droit d'*indemnité* ne laissent pas d'être tenus d'acquitter les cens & rentes dûs sur l'héritage.

Il n'est point dû d'*indemnité* pour l'acquisition d'un héritage allodial.

Les gens de main-morte n'en doivent pas non-plus lorsqu'ils acquierent de la main du seigneur ou de son consentement.

*Voyez* Dumoulin sur *l'art.* 51. *de la nouv. coût. de Paris, gl. xj. n.* 68; *la déclaration du* 21 *Novembre* 1724; *l'arrêt du conseil du* 9 *Décembre* 1727; Bacquet, *des amortissemens, ch. liij. & liv.* D'Olive, *liv. II. ch. xij. & suiv.* Boniface, *tome I. liv. II. tit.* 31. *ch. xxj.* Salvaing, *de l'usage des fiefs, ch. lix.* Hevin-sur-Frain, *pag.* 259; Du fait, *liv. I. ch. ccxlj. & liv. III. ch. ccxlix.*

*Voyez aussi* AMORTISSEMENT, HOMME VIVANT ET MOURANT, & MAIN-MORTE. (*A*)

INDEPENDANCE, s. f. (*Philosoph. Morale.*) la pierre philosophale de l'orgueil humain; la chimere après laquelle l'amour-propre court en aveugle; le terme que les hommes se proposent toujours, & qui empêche leurs entreprises & leurs desirs d'en avoir jamais, c'est l'*indépendance*.

Cette perfection est sans doute bien digne des efforts que nous faisons pour l'atteindre, puisqu'elle renferme nécessairement toutes les autres; mais par-là même elle ne peut point se rencontrer dans l'homme essentiellement limité par sa propre existence. Il n'est qu'un seul être *indépendant* dans la nature; c'est son auteur. Le reste est une chaîne dont les anneaux se lient mutuellement, & dépendent les uns des autres, excepté le premier, qui est dans la main même du créateur. Tout se tient dans l'univers: les corps célestes agissent les uns sur les autres; notre globe en est attiré, & les attire à son tour; le flux & reflux de la mer a sa cause dans la lune; la fertilité des campagnes dépend de la chaleur du soleil, de l'humidité de la terre, de l'abondance de ses sels, &c. Pour qu'un brin d'herbe croisse, il faut pour ainsi dire, que la nature entiere y concoure; enfin il y a dans l'ordre physique un enchaînement dont l'étrange complication fait un cahos que l'on a eu tant de peine à débrouiller.

Il en est de même dans l'ordre moral & politique. L'ame dépend du corps; le corps dépend de l'ame, & de tous les objets extérieurs: comment l'homme, c'est-à-dire l'assemblage de deux parties si subordonnées, seroit-il lui-même *indépendant*? La société pour laquelle nous sommes nés nous donne des lois à suivre, des devoirs à remplir; quel que soit le rang que nous y tenions, la dépendance est toujours notre apanage, & celui qui commande à tous les autres, le souverain lui-même ne voit au-dessus de sa tête les lois dont il n'est que le premier sujet.

Cependant les hommes se consument en des efforts continuels pour arriver à cette *indépendance*, qui n'existe nulle part. Ils croient toujours l'appercevoir dans le rang qui est au-dessus de celui qu'ils occupent; & lorsqu'ils y sont parvenus, honteux de ne l'y point trouver, & non guéris de leur folle envie, ils continuent à l'aller chercher plus haut. Je les comparerois volontiers à des gens grossiers & ignorans qui auroient résolu de ne se reposer qu'à l'endroit où l'œil borné est forcé de s'arrêter, & où le ciel semble toucher à la terre. A mesure qu'ils avancent l'horison se recule; mais comme ils l'ont toujours en perspective devant eux, ils ne se rebutent point, ils se flatent sans cesse de l'atteindre dans peu, & après avoir marché toute leur vie, après avoir parcouru des espaces immenses, ils tombent enfin accablés de fatigue & d'ennui, & meurent avec la douleur de ne se voir pas plus près du terme au-quel ils s'efforçoient d'arriver, que le jour qu'ils avoient commencé à y tendre.

Il est pourtant une espece d'*indépendance* à laquelle il est permis d'aspirer: c'est celle que donne la Philosophie. Elle n'ôte point à l'homme tous ses liens, mais elle ne lui laisse que ceux qu'il a reçus de la main même de la raison. Elle ne le rend pas absolument *indépendant*, mais elle ne le fait dépendre que de ses devoirs.

Une pareille *indépendance* ne peut pas être dangereuse. Elle ne touche point à l'autorité du gouvernement, à l'obéissance qui est dûe aux lois, au respect que mérite la religion: elle ne tend pas à détruire toute subordination, & à bouleverser l'état, comme le publient certaines gens qui crient à l'anarchie, dès qu'on refuse de reconnoître le tribunal orgueilleux qu'ils se sont eux-mêmes élevé. Non, si le philosophe est plus *indépendant* que le reste des hommes, c'est qu'il se forge moins de chaînes nouvelles. La médiocrité des desirs le délivre d'une foule de besoins auxquels la cupidité assujettit les autres. Renfermé tout entier en lui-même, il se détache par raison de ce que la malignité des hommes pourroit lui enlever. Content de son obscurité, il ne va point pour en sortir ramper à la porte des grands, & chercher des mépris qu'il ne veut rendre à personne. Plus il est dégagé des préjugés, & plus il est attaché aux vérités de la religion, ferme dans les grands principes qui font l'honnête homme, le fidele sujet & le bon citoyen. Si quelquefois il a le malheur de faire plus de bruit qu'il ne le voudroit, c'est dans le monde littéraire où quelques nains effrayés ou envieux de sa grandeur, veulent le faire passer pour un Titan qui escalade le ciel, & tâchent ainsi par leurs cris d'attirer la foudre sur la tête de celui dont leurs propres dards pourroient à peine piquer légérement les piés. Mais que l'on ne se laisse pas étourdir par ces accusations vagues dont les auteurs ressemblent assez à ces enfans qui crient au feu lorsque leur maître les corrige. L'on n'a jusqu'ici guere vû de philosophes qui aient excité des revoltes, renversé le gou-

vernement, changé la forme des états; je ne vois pas que ce soit eux qui aient occasionné les guerres civiles en France, fait les proscriptions à Rome, détruit les républiques de la Grece. Je les vois par-tout entourés d'une foule d'ennemis, mais par-tout je les vois persécutés & jamais persécuteurs. C'est-là leur destinée, & le prince même des Philosophes, le grand & vertueux Socrate, leur apprend qu'ils doivent s'estimer heureux lorsqu'on ne leur dresse pas des échafauds avant de leur élever des statues.

INDEPENDANT, s. m. (*Théologie.*) *indépendans*, nom qu'on donne à quelques sectaires d'Angleterre & des Provinces-unies. Ils ont été ainsi appellés parce qu'ils font profession de ne dépendre d'aucune assemblée ecclésiastique. *Voyez* PURITAINS.

Ils prétendent que chaque église ou congrégation particuliere, comme ils parlent, a en elle-même radicalement & essentiellement tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement; qu'elle a toute la puissance ecclésiastique & toute la jurisdiction, & qu'elle n'est point sujette à une ou plusieurs églises, ni à leurs députés, ni à leurs assemblées, ni à leurs synodes, non plus qu'à aucun évêque.

Quoique les *indépendans* ne croyent pas qu'il soit nécessaire d'assembler des synodes, ils disent que si l'on en tient, on doit considérer leurs résolutions comme des conseils d'hommes sages & prudens, auxquels on peut déférer, & non comme des décisions auxquelles on soit obligé d'obéir. *Voyez* SYNODE, CONCILE, *&c.*

Ils conviennent qu'une ou plusieurs églises peuvent aider une autre église de leurs conseils & de leurs secours; la reprendre même lorsqu'elle péche, pourvû qu'elle ne s'attribue point le droit d'une autorité supérieure qui ait le pouvoir d'excommunier.

Dans les matieres de foi & de doctrine les *indépendans* sont entierement d'accord avec les réformés, & leur indépendance regarde plutôt la politique & la discipline, que le fond de la religion. *Voyez* CALVINISME.

Durant les guerres civiles d'Angleterre, les *indépendans* étant devenus le parti le plus puissant, presque toutes les sectes contraires à l'église anglicane se joignirent à eux, ce qui fait qu'on les distingue en deux sectes.

Les premiers sont Presbytériens, & n'en different qu'en matiere de discipline. Les autres que M. Spanheim appelle *faux indépendans*, sont un amas confus d'Anabaptistes, de Sociniens, d'Antinomes, de Familiaristes, de libertins, *&c.* *Voyez* PRESBYTÉRIENS, ANTINOMES, *&c.*

Voici ce que dit le P. d'Orléans de l'origine de cette secte. Du sein même de cette secte étoit née depuis quelque tems, sous prétexte d'une plus grande reforme, une autre secte non-seulement ennemie du roi, mais de la royauté qu'elle entreprit d'abolir tout-à-fait, pour former une république, au gouvernement de laquelle chacun pût avoir part à son tour. On ne peut dire précisément quand cet étrange dessein fut formé par la secte des *indépendans*; c'est le nom qu'on avoit donné à la secte dont il s'agit, sur ce que faisant profession de porter la liberté évangélique encore plus loin que les Puritains, non-seulement elle ne vouloit point d'évêques, mais elle rejettoit même les synodes, prétendant que chaque assemblée devoit se gouverner elle même indépendamment de toute autre, & faisant consister en cela la liberté des enfans de Dieu.

D'abord on n'avoit distingué ces nouveaux sectaires entre les Presbytériens, que comme on distingue les fervens des tiedes, & les parfaits des relâchés, par un plus grand éloignement des pompes & des prééminences, soit dans l'église, soit dans l'état, par un plus grand zele à réduire la pratique de l'évangile à sa plus grande pureté. Leur maxime sur l'*indépendance* les fit distinguer en leur faisant donner un nom, & les rendit suspects aux autres; mais ils eurent assez d'adresse & d'artifice pour avancer leurs affaires, & pour faire un grand nombre de prosélites.

L'*indépendantisme* ne subsiste qu'en Angleterre, dans les colonies angloises & dans les Provinces-unies. Un nommé Morel voulut l'introduire en France dans le xvj. siecle, mais le synode de la Rochelle où présidoit Beze, & celui de Charenton en 1644, condamnerent cette erreur. *Dictionnaire de Trévoux.*

INDETERMINÉ, adj. (*Mathémat.*) se dit d'une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines & prescrites.

On appelle, en Mathématiques, *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données & constantes, dont la grandeur reste toûjours la même; dans une parabole, par exemple, les co-ordonnées $x$ & $y$ sont des *indéterminées*, & le parametre est une quantité constante. (*O*)

Un problème *indéterminé* est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. *Voyez* PROBLÈME, COURBE, LIEU, *&c.*

On demande, par exemple, un nombre qui soit multiple de 4 & de 5; ce nombre peut être 20, 40, 60, *&c.* à l'infini, & ainsi du reste.

On regarde ordinairement un problème comme *indéterminé*, lorsqu'il renferme plus d'inconnues que d'équations, parce qu'alors on ne peut jamais réduire les équations à une seule qui ne contienne qu'une inconnue. Cependant il est certains problèmes qui par leur nature sont déterminés, quoiqu'ils renferment moins d'équations que d'inconnues. Un exemple éclaircira & prouvera en même tems ce que nous avançons. Supposons que l'on partage 40 sols à 20 personnes, hommes, femmes, & enfans, en donnant aux hommes 4 sols, aux femmes 2 sols, aux enfans 1 sol. On demande combien il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans. Il est certain qu'il y a ici trois inconnues, $x$, $y$, $z$, & que l'on ne peut trouver que ces deux équations $x+y+z=20$; & $4x+2y+z=40$. La premiere donne $z=20-x-y$, & $4x+2y+20-x-y=40$, ou $3x+y=20$, & $x=\frac{20-y}{3}$. Or il semble d'abord que l'on puisse prendre pour $y$ tout ce qu'on veut; mais on fera réflexion que comme $y$ exprime un certain nombre de personnes, aussi-bien que $x$, il faut que $y$ & $x$ soient chacun des nombres entiers positifs. D'où il s'ensuit que $y$ doit être un nombre entier plus petit que 20, & que $20-y$ doit être divisible exactement par 3. On fera donc successivement $20-y$ égal à tous les multiples de 3; sçavoir $20-y=3$, $20-y=6$, $20-y=9$, $20-y=12$, $20-y=15$, $20-y=18$; & l'on ne sauroit aller plus loin, parce que si on prenoit $20-y=21$, on auroit $y=-1$: c'est pourquoi on aura toutes les solutions possibles de ce problème dans la table suivante.

$y=17.\ x=1.\ z=2.$
$y=14.\ x=2.\ z=4.$
$y=11.\ x=3.\ z=6.$
$y=8.\ x=4.\ z=8.$
$y=5.\ x=5.\ z=10.$
$y=2.\ x=6.\ z=12.$

ce qui fait en tout six solutions possibles. (*O*)

INDEVOT, adj. (*Grammaire.*) qui manque de piété envers les dieux, de vénération envers les choses sacrées. *Voyez* DÉVOTION.

INDEX, *terme d'Anatomie*, le second doigt de la main, & celui qui suit le pouce. *Voyez* DOIGT.

Il est ainsi appellé d'*indico*, j'indique, je montre, parce qu'il sert ordinairement à cet usage: delà vient que l'on donne le nom d'*indicateur* à l'extenseur de l'*index*. *Voyez* EXTENSEUR, ABDUCTEUR, & ADDUCTEUR.

Les Grecs le nomment λιχανὸς, *lécheur*, parce qu'on le met dans les fauces pour en goûter, & qu'après on le leche. D'autres prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause que c'est de lui dont les nourrices se servent pour prendre la bouillie qu'elles donnent à leurs nourrissons, & de ce qu'ordinairement elles le léchent, pour goûter si elle n'est point trop chaude.

*Index*, en terme d'Arithmétique, est la même que la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. *Voyez* LOGARITHME.

L'*index* est ce qui montre de combien de rangs le nombre absolu qui appartient au logarithme consiste, & de quelle nature il est, soit qu'il soit un nombre entier ou une fraction.

Par exemple, dans ce logarithme, 2, 521293, le nombre qui est au côté gauche du point est appellé *index*; & comme il vaut 2, il montre que le nombre absolu qui lui appartient doit avoir trois rangs: car il vaut toûjours un de plus que l'*index*, à cause que l'*index* de 1 est 0; celui de 0, 1; & celui de 100, 2, *&c.* comme dans cet exemple,

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
1 2 3 4 5 6 7 8 9

où les nombres de dessus sont les *index* de ceux de dessous. C'est pourquoi dans les petites tables des logarithmes de Brigg, où l'*index* est omis, il faut toûjours le suppléer avant d'opérer.

Lorsque le nombre absolu est une fraction, l'*index* du logarithme est un signe négatif, & on le marque ainsi $\bar{2}.\ 562293$: ce qui montre que le nombre correspondant est une fraction décimale de trois rangs, sçavoir 1. 365.

Il y a

Il y a une maniere particuliere de marquer ces *index*, quand ils expriment des fractions, qui eſt fort en uſage aujourd'hui. Elle conſiſte à prendre, au lieu du vrai *index*, ſon complément arithmétique à 10. Voici comment on écrit le logarithme dont nous venons de parler. $\overline{8}$. 562293.

*Voyez* au mot LOGARITHME, combien il eſt néceſſaire d'ajoûter ou de retrancher des *index*.

INDEX, (*Juriſpr.*) terme latin qui eſt uſité dans le langage françois pour ſignifier la table des matieres que l'on met à la fin d'un livre. On a deux *index* des corps de droit civil & canon, qui ſons fort amples & fort utiles.

On appelle auſſi *index* le catalogue des livres défendus par le concile de Trente.

Il y a à Rome une congrégation de l'indice ou de l'*index*, à laquelle on attribue le droit d'examiner les livres qui y doivent être inſérés, & dont la lecture doit être défendue, ſoit abſolument, ou *donec corrigantur*. Je ne ſçais ſi nous n'avons pas le ſens commun, ou ſi c'eſt la congrégation de l'indice qui en manque, mais il eſt sûr qu'il n'y a preſque pas un ſeul bon livre de piété, ou de morale dans notre langue, qu'elle n'ait proſcrit. (*A*) (1)

INDEX (*Commerce.*) nom que les négocians & teneurs de livres donnent à un livre compoſé de vingt-quatre feuillets, qui ſe tient par ordre alphabétique, dont on ſe ſert pour trouver facilement ſur le grand livre ou livre de raiſon les *folio* où ſont débitées & créditées les différentes perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. L'*index* ſe nomme auſſi *alphabeth*, *table* ou *répertoire*. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire de Commerce*.

*INDICA GEMMA*., (*Hiſt. nat*) pierre précieuſe, qui ſuivant Pline, ſe trouvoit dans les Indes, & qu'il dit être d'un rouge brun, & dont en la frottant il ſuintoit une liqueur pourpre. Le même auteur dit qu'il y avoit une autre pierre à qui on donnoit le même nom, qui étoit blanche, & paroiſſoit comme couverte de pouſſiere. *Voyez* Pline, *liv. XXXVII. chap. x.*

INDICATEUR, ſ. m. *terme d'Anatomie*, muſcle de l'*index*, ou du ſecond doigt après la pouce. *Voyez* INDEX.

Le premier des muſcles propres de l'*index* eſt l'*indicateur*, ainſi appellé parce qu'il nous ſert à montrer quelqu'un. On l'appelle auſſi l'*extenſeur propre de l'index*. Voyez EXTENSEUR.

INDICATIF, adj. (*Gramm.*) le mode *indicatif*, la forme *indicative*. L'*indicatif* eſt un mode perſonnel qui exprime directement & purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut.

Comme ce mode eſt deſtiné à être adapté à tous les ſujet déterminés dont il peut être queſtion dans le diſcours, il reçoit toutes les inflexions perſonnelles & numériques, dont la concordance avec le ſujet eſt la ſuite néceſſaire de cette adaptation; cette propriété lui eſt commune avec tous les autres modes perſonnels ſans exception.

Mais il exprime *directement*. C'eſt une autre propriété qu'il ne partage point avec le mode ſubjonctif, dont la ſignification eſt oblique. Toute énonciation dont le verbe eſt au ſubjonctif, eſt l'expreſſion d'un jugement acceſſoire, que l'on n'enviſage que comme partie de la penſée que l'on veut manifeſter; & l'énonciation ſubjonctive n'eſt qu'un complément de l'énonciation principale. Celle ci eſt l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on ſe propoſe de manifeſter, & le verbe qui en fait l'ame doit être au mode *indicatif*. Ainſi ce mode eſt direct, parce qu'il ſert à conſtituer la propoſition principale que l'on enviſage; & le ſubjonctif eſt oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation détournée qui entre dans le diſcours par accident & comme partie dépendante. *Je fais de mon mieux*; dans cette propoſition, *je fais* exprime directement, parce qu'il énonce immédiatement le jugement principal que je veux faire connoître. *Il faut que je faſſe de mon mieux*; dans cette phraſe, *je faſſe* explique obliquement, parce qu'il énonce un jugement acceſſoire ſubordonné au principal, dont le caractere propre eſt il *faut*. C'eſt à cauſe de cette propriété que Scaliger le qualifie, *ſolus modus aptus ſcientiis, ſolus pater veritatis. de cauſ. l. I. v.* 116.

J'ajoûte que le mode *indicatif* exprime *purement* l'exiſtence du ſujet, pour marquer qu'il exclue toute autre idée acceſſoire, qui n'eſt pas néceſſairement compriſe dans la ſignification eſſentielle du verbe; & c'eſt ce qui diſtingue ce mode de tout autre mode direct. L'impératif eſt auſſi direct, mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle. *Voyez* IMPERATIF. Le ſuppoſitif que nous ſommes obligés de reconnoître dans nos langues modernes, eſt direct auſſi; mais il ajoûte à la ſignification générale du verbe l'idée acceſſoire d'hypotheſe & de ſuppoſition. *Voyez* SUPPOSITIF. Le ſeul *indicatif*, entre les modes directs garde ſans mélange la ſignification pure du verbe. *Voyez* MODE.

C'eſt apparemment cette derniere propriété qui eſt cauſe que dans quelque langue que ce ſoit, l'*indicatif* admet toutes les eſpeces de tems qui ſont autoriſées dans la langue, & qu'il eſt le ſeul mode aſſez communément qui les admette toutes. Ainſi pour déterminer quels ſont les tems de l'*indicatif*, il ne faut que fixer ceux qu'une langue a reçus. *Voyez* TEMS. (*B. E. R. M.*)

INDICATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le renſeignement des biens d'un débiteur que le détenteur d'un héritage pourſuivi hypotécairement fait au créancier, afin que celui-ci diſcute préalablement les biens indiqués.

C'eſt à celui qui demande la diſcuſſion à *indiquer* les héritages qu'il prétend y être ſujets, & ſi par ſon *indication* il induit le créancier en erreur, il eſt tenu de l'indemniſer des ſuites de la mauvaiſe conteſtation où il l'a engagé. *Voyez* DISCUSSION. (*A*)

INDICATION, INDIQUANT, INDIQUÉ, (*Medec.*) *indication* ne ſignifie autre choſe en Médecine que *vûe*, *deſſein*, *objet* à remplir. *Indiquant* ſe dit de l'état du malade conſidéré comme déterminant le medecin à procéder d'une maniere particuliere, comme lui fourniſſant des *indications*; & enfin on appelle *indiqué* le ſecours que le medecin emploie d'après l'*indication*. On diſtingue par exemple les *indications* en vitales, curatives, prophylactiques, ou préſervatives, palliatives, &c. c'eſt-à-dire qu'on ſe propoſe en traitant un malade de conſerver ſa vie, de ſoutenir ſes forces, &c. ce qui eſt l'*indication* vitale; de lui adminiſtrer les divers remedes qui peuvent opérer ſa guériſon; & c'eſt là l'*indication* curative; de le préſerver des maladies, ou des accidens dont il eſt menacé, ce qui conſtitue l'*indication* prophylactique; enfin d'adoucir, de modérer autant qu'il eſt poſſible les maux qu'on ne peut guérir radicalement, ce qui fait l'*indication* palliative.

Un amas de matieres crues, ou la préſence d'un poiſon dans l'eſtomac, *indiquent* ou ſont *indicans* d'un vomitif; l'ouverture d'un artere indique la ligature, la compreſſion, l'application de l'agaric, &c. ce vomitif, cet agaric, ſont *indiqués* par le poiſon, par l'ouverture de l'artere.

Nous n'entendons faire de ce petit nombre de propoſitions qu'un article purement grammatical, expliquer le langage de la Médecine en cette partie; car quant à l'art de lier les *indications* aux *indicans*, & de les remplir par les *indiqués* particuliers les plus convenables, ou comme l'on s'exprime plus communément l'art de ſaiſir & de remplir les *indications*, il n'eſt pas moins fondamental, moins univerſel que l'art même de la Médecine, & il eſt au moins exactement la même choſe que la méthode de guérir proprement dite, ou la partie de la Médecine appellée *Thérapeutique*. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE. (*b*)

INDICES, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont des circonſtances en matiere criminelle, qui ſont penſer que l'accuſé eſt coupable du crime dont il eſt prévenu; par exemple s'il a changé de viſage, & a paru ſe toubler lorſqu'on l'a rencontré auſſi-tôt après le délit; s'il a paru s'enfuir; ſi on l'a trouvé les armes à la main, ou qu'il y eût du ſang ſur ſes habits; ce ſont là autant d'*indices* du crime.

Les contradictions même dans leſquelles tombent les accuſés, forment auſſi une eſpece d'*indice*.

Mais tous ces *indices*, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne forment pas des preuves ſuffiſantes pour condamner un accuſé; ils font ſeulement naître des ſoupçons & pluſieurs *indices* qui concourent, peuvent être conſidérés comme un commencement de preuve qui détermine quel-



(1) La lecture des livres françois n'a été jamais défendue par la congrégation de l'*Index* lorſqu'ils contiennent une vraie piété & guident à la dévotion: il faut dire pourtant que cette ſage congrégation ſe determine toujours avec diſcernement, n'oubliant jamais rien de ce qui peut contribuer aux avantages du Chriſtianiſme. (*W*)

quelquefois les juges à ordonner un plus amplement informé, même quelquefois à condamner l'accusé à subir la question s'il s'agit d'un crime capital; ce qui ne doit néanmoins être ordonné qu'avec beaucoup de circonspection, attendu que les *indices* les plus forts sont souvent trompeurs. On en a vu des exemples bien sensibles dans les affaires de Lebrun & du sieur Langlade. Charondas, *l. IX. chap.* 1. rapporte aussi le cas d'un mari que la Cour étoit sur le point de condamner à mort, comme ayant tué sa femme, laquelle heureusement pour lui fut alors représentée. (*A*)

INDICTION, f. f. (*Littérat. & Chronolog.*) l'*indiction* est en Chronologie un cercle de quinze années juliennes accomplies. Il faut savoir que ce terme a d'abord signifié un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, sous le nom d'*indictio tributaria*. Il est vraisemblable que ce tribut étoit levé pour la subsistance des soldats, & particulierement de ceux qui avoient servi pendant quinze ans la république. Quoi qu'il en soit, lorsque l'état de l'empire romain changea de face sous les derniers empereurs, on conserva le terme *indictio*, mais on l'employa simplement pour marquer une espace de quinze années.

On chercheroit inutilement le tems où l'on commença de se servir de l'*indiction* dans de dernier sens, on l'ignorera toujours. Ceux qui disent que Constantin, après avoir aboli les jeux séculaires & vaincu Maxence, introduisit l'époque de l'*indiction* au mois de Septembre 312, devinent sans doute, puisqu'ils ne peuvent pas rapporter la preuve.

On n'a pas mieux démêlé l'origine & le commencement de l'*indiction* romaine, ou si l'on veut pontificale; ce second point d'histoire est encore un des plus obscurs. Le P. Mabillon s'est donné des peines inutiles pour l'éclaircir, & Ducange n'a pas été plus heureux dans son Glossaire.

Ce qu'on sait de vrai, c'est que les papes, après que Charlemagne les eut rendus souverains, commencerent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction*, qui fut fixée au premier Janvier 313 de l'an de J. C. auparavant ils les datoient par les années des empereurs; & enfin ils les ont datés par les années de leur pontificat, comme le prouve le synode que le pape Jean XV. tint en 998.

Aujourd'hui la cour de Rome, pour empêcher les faussetés qui pourroient se commettre dans les provisions des bénéfices, dans les bulles & autres expéditions, en y changeant les dates, a imaginé de les multiplier, d'y en ajoûter de petites aux grandes, & d'y rappeller cinq ou six fois la même date en plusieurs manieres, ce qui est une précaution excellente; car si le faussaire n'altere qu'une partie des dates, il sera refuté par toutes les autres, & s'il les altere toutes, il sera facile de découvrir sa fourberie, en y regardant de près.

Les grandes dates de la chancellerie sont l'année courante de N. S. & celle du pape régnant. Les petites dates sont les années courantes de l'*indiction*, du nombre d'or, & du cycle solaire.

Pour entendre la date de l'*indiction* romaine actuelle, il faut se rappeller qu'elle a été fixée au premier Janvier de l'an 313 de l'ere commune, d'où il suit que l'an 312 avoit douze d'*indiction*, car divisant 312 par 15 il reste 12; par conséquent on a supposé que le cycle de l'*indiction* commenceroit 3 ans avant la naissance de J. C. supputation fictive qui n'a aucun rapport avec les mouvemens célestes.

Maintenant donc si vous voulez savoir le nombre de l'*indiction* romaine qui répond à une année donnée ajoûtez 3 à l'année donnée, divisez la somme par 15, ce qui reste après la division, sans avoir égard au quotient, est le nombre de l'*indiction* cherchée.

Si l'on vous demandoit par exemple le nombre de l'*indiction* papale qui répond à l'année 1700, vous ajoûterez 3 à 1700, vous diviserez la somme de 1703 par 15, le reste de la division donnera 8, qui est le nombre de l'*indiction* de l'an 1700.

De même pour trouver l'*indiction* de l'an 1759, on ajoûtera 3 à 1759 qui feront 1762; on divisera 1762 par 15, le reste de la division donnera 7 pour le nombre de l'*indiction* que l'on cherche; même opération à l'égard de toute autre année.

L'*indiction* dans son origine ne désignoit point, comme on l'a déja dit, une époque chronologique. Ce mot vient du latin *indictio*, qui signifie *dénonciation*, *ordonnance*. Le tems de l'*indiction* des empereurs romains étoit celui où l'on avertissoit le peuple de payer un certain tribut, & cette *indiction* impériale avoit lieu vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre, parce qu'alors la récolte étant faite, le peuple pouvoit payer le tribut ordonné, *tributum indictum*. (*D. J.*)

INDIENNES, f. f. (*Commerce.*) nom sous lequel on comprend généralement les toiles peintes qui nous viennent des Indes. *Voyez l'article* TOILE PEINTE.

INDIENS, PHILOSOPHIE DES, (*Hist. de la Philosophie.*) On prétend que la Philosophie a passé de la Chaldée & de la Perse aux Indes. Quoi qu'il en soit, les peuples de cette contrée étoient en si grande réputation de sagesse parmi les Grecs, que leurs philosophes n'ont pas dédaigné de les visiter. Pythagore, Démocrite, Anaxarque, Pyrrhon, Apollonius & d'autres, firent le voyage des Indes, & allerent converser avec les brachmanes ou gymnosophistes *indiens*.

Les sages de l'Inde ont été appellés *brachmanes* de Brachme fondateur de la secte, & *gymnosophistes*, ou sages qui marchent nuds, de leur vêtement qui laissoit à découvert la plus grande partie de leur corps.

On les divise en deux sectes, l'une des *brachmanes*, & l'autre des *samanéens*; quelques-uns font mention d'une troisieme sous le nom de *Pramnes*. Nous ne sommes pas assez instruits sur les caracteres particuliers qui les distinguoient; nous savons seulement en général qu'ils fuyoient la société des hommes; qu'ils habitoient le fond des bois & des cavernes; qu'ils menoient la vie la plus austere, s'abstenant de vin & de la chair des animaux, se nourissant de fruits & de légumes, & couchant sur la terrre nuë ou sur des peaux; qu'ils étoient si fort attachés à ce genre de vie, que quelques-uns appellés auprès du grand roi, répondirent qu'il pouvoit venir lui-même s'il avoit quelque chose à apprendre d'eux ou à leur commander.

Ils souffroient avec une égale constance la chaleur & le froid; ils craignoient le commerce des femmes; si elles sont méchantes, disoient-ils, il faut les fuir parce qu'elles sont méchantes; si elles sont bonnes, il faut encore les fuir de peur de s'y attacher. Il ne faut pas que celui qui fait son devoir du mépris de la douleur & du plaisir, de la mort & de la vie, s'expose à devenir l'esclave d'un autre.

Il leur étoit indifférent de vivre ou de mourir, & de mourir ou par le feu, ou par l'eau, ou par le fer. Ils s'assembloient jeunes & vieux autour d'une même table; ils s'interrogeoient réciproquement sur l'emploi de la journée, & l'on jugeoit indigne de manger celui qui n'avoit rien dit, fait ou pensé de bien.

Ceux qui avoient des femmes les renvoyoient au bout de cinq ans, si elles étoient stériles; ne les approchoient que deux fois l'année, & se croyoient quittes envers la nature, lorsqu'ils en avoient eu deux enfans, l'un pour elles, l'autre pour eux.

Buddas, Dandamis, Calanus & Iarcha, sont les plus célebres d'entre les Gymnosophistes dont l'histoire ancienne nous a conservé les noms.

Buddas fonda la secte des Hylobiens, les plus sauvages des Gymnosophistes.

Pour juger de Dandamis, il faut l'entendre parler à Alexandre par la bouche d'Onésicrite, que ce prince dont l'activité s'étendoit à tout, envoya chez les Gymnosophistes. ,, Dites à votre maître que je le loue du ,, goût qu'il a pour la sagesse, au milieu des affaires ,, dont un autre seroit accablé; qu'il fuie la mollesse; ,, qu'il ne confonde pas la peine avec le travail, & ,, puisque ses philosophes lui tiennent le même langage, ,, qu'il les écoute. Pour vous & vos semblables, Onésicrite, je ne desapprouve vos sentimens & votre conduite qu'en une chose, c'est que vous préfériez la loi ,, de l'homme à celle de la nature, & qu'avec toutes ,, vos connoissances vous ignoriez que la meilleure demeure est celle, où il y a le moins de soins à prendre ,,.

Calanus, à qui l'envoyé d'Alexandre s'adressa, lorsque ce prince s'avança dans les Indes, débuta avec cet envoyé par ces mots. ,, Dépose cet habit, ces souliers, ,, assied-toi nud sur cette pierre, & puis nous converserons ,,. Cet homme d'abord si fier, se laissa persuader par Taxile de suivre Alexandre, & il en fut méprisé de toute la nation, qui lui reprocha d'avoir accepté un autre maître que Dieu. A juger de ses mœurs par sa mort, il ne paroît pas qu'elles se fussent amollies. Estimant honteux d'attendre la mort, comme c'étoit le préjugé de sa secte, il se fit dresser un bucher, & y monta en se félicitant de la liberté qu'il alloit se procurer. Alexandre touché de cet héroïsme institua en son honneur des combats équestres & d'autres jeux.

Tout ce qu'on nous raconte d'Iarcha est fabuleux.

Les Gymnosophistes reconnoissoient un Dieu fabricateur & administrateur du monde, mais corporel: il avoit ordonné tout ce qui est, & veilloit à tout.

Selon

Selon eux l'origine de l'ame étoit céleste; elle étoit émanée de Dieu; & elle y retournoit. Dieu recevoit dans son sein les ames des bons qui y séjournoient éternellement. Les ames des méchans en étoient rejettées & envoyées à différens supplices.

Outre un premier Dieu, ils en adoroient encore de subalternes.

Leur morale consistoit à aimer les hommes, à se haïr eux-mêmes, à éviter le mal, à faire le bien, & à chanter des hymnes.

Ils faisoient peu de cas des sciences & de la philosophie naturelle. Iarcha répondit à Apollonius, qui l'interrogeoit sur le monde, qu'il étoit composé de cinq élémens, de terre, d'eau, de feu, d'air & d'éther. Que les dieux en étoient émanés; que les êtres composés d'air étoient mortels & périssables, & que les êtres composés d'éther étoient immortels & divins; que les élémens avoient tous existé en même tems; que le monde étoit un grand animal engendrant le reste des animaux; qu'il étoit de nature mâle & femelle, *&c.*

Quant à leur philosophie morale, tout y étoit grand & élevé. Il n'y avoit, selon eux, qu'un seul bien, c'est la sagesse. Pour faire le bien, il étoit inutile que la loi l'ordonnât. La mort & la vie étoient également méprisables. Cette vie n'étoit que le commencement de notre existence. Tout ce qui arrive à l'homme n'est ni bon ni mauvais. Il étoit vil de supporter la maladie, dont on pouvoit se guérir en un moment. Il ne falloit pas passer un jour sans avoir fait quelque bonne action. La vanité étoit la derniere chose que le sage déposoit, pour se présenter devant Dieu. L'homme portoit en lui-même une multitude d'ennemis. C'est par la défaite de ces ennemis qu'on se préparoit un accès favorable auprès de Dieu.

Quelle différence entre cette philosophie & celle qu'on professe aujourd'hui dans les Indes! Elles sont infectées de la doctrine de Xekia, j'entends de sa doctrine ésotérique; car les principes de l'exotérique sont assez conformes à la droite raison. Dans celle-ci, il admet la distinction du bien & du mal; l'immortalité de l'ame; les peines à venir; des dieux; un dieu suprême qu'il appelle *Amida*, &c. Quant à sa doctrine ésotérique, c'est une espece de Spinosisme assez mal entendu. Le vuide est le principe & la fin de toutes choses. La cause universelle n'a ni vertu ni entendement. Le repos est l'état parfait. C'est au repos que le philosophe doit tendre, *&c.* Voyez *les articles* PHILOSOPHIE *en général*, EGYPTIENS, CHINOIS, JAPONNOIS, *&c.*

* INDIFFERENCE, s. f. (*Gram. & Philosophie morale.*) état tranquille dans lequel l'ame placée vis-à-vis d'un objet, ne le desire, ni ne s'en éloigne, & n'est pas plus affectée par sa jouissance qu'elle ne le seroit par sa privation.

L'*indifférence* ne produit pas toûjours l'inaction. Au défaut d'intérêt & de goût, on suit des impressions étrangeres, & l'on s'occupe de choses, au succès desquelles on est de soi-même très-indifférent.

L'*indifférence* peut naître de trois sources, la nature, la raison & la foi; & l'on peut la diviser en *indifférence* naturelle, *indifférence* philosophique, & *indifférence* religieuse.

L'*indifférence* naturelle est l'effet d'un tempérament froid. Avec des organes grossiers, un sang épais, une imagination lourde, on ne veille pas; on sommeille au milieu des êtres de la nature; on n'en reçoit que des impressions languissantes; on reste indifférent & stupide. Cependant l'*indifférence* philosophique n'a peut-être pas d'autre base que l'*indifférence* naturelle.

Si l'homme examine attentivement sa nature & celle des objets; s'il revient sur le passé, & qu'il n'espere pas mieux de l'avenir, il voit que le bonheur est un fantome. Il se refroidit dans la poursuite de ses desirs; il se dit, *nil admirari prope res est una, Numici, solaque, quæ possit facere & servare beatum*; Numicius, il n'y a de vrai bien que le repos de l'*indifférence*.

L'*indifférence* philosophique a trois objets principaux, la gloire, la fortune & la vie. Que celui qui prétend à cette *indifférence* s'examine, & qu'il se juge. Craint-il d'être ignoré? d'être indigent? de mourir? Il se croit libre, mais il est esclave. Les grands fantomes le séduisent encore.

L'*indifférence* philosophique ne differe de l'*indifférence* religieuse que par le motif. Le philosophe est indifférent sur les objets de la vie, parce qu'il les méprise; l'homme religieux, parce qu'il attend de son petit sacrifice une récompense infinie.

Si l'*indifférence* naturelle, réfléchie, ou religieuse est excessive, elle relâche les liens les plus sacrés. On n'est plus ni pere attentif, ni mere tendre, ni ami, ni amant, ni époux. On est indifférent à tout. On n'est rien, ou l'on est une pierre.

INDIGENAT, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité en Pologne & dans quelques autres pays pour signifier *naturalité*. Donner l'*indigenat*, c'est naturaliser quelqu'un. Ce mot vient du latin *indigena*, qui signifie *naturel du pays*. (*A*)

INDIGENE, (*Géogr.*) on ne trouve pas dans les dictionnaires le mot *indigène*, mais il devroit, ce me semble, être reçû depuis long-tems dans notre langue. On appelloit *indigenæ*, chez les anciens latins, les premiers habitans d'un pays; que l'on croyoit n'être point venus s'y établir d'un autre lieu. *Indigena* est formé d'*indu*, employé anciennement pour *in*, comme on le voit quelquefois dans Lucrece, & de *geno*, au lieu duquel on dit *gigno*, mais d'où *genus* & *genitus* sont formés. Ce mot s'exprime en grec par ἐγγενής, *qui a été engendré-là*.

Les payens ignorant leur premiere origine, se figurerent que les premiers hommes avoient été engendrés par la terre; & en conséquence, ils se crurent une production de cette terre qu'ils habitoient. Les Germains ne donnoient à leur dieu Tuiscon, pere de Mannus, l'un & l'autre fondateurs de leur nation, qu'une origine commune avec les arbres de leurs forêts. Les Athéniens, qui affectoient de se dire αὐτόχθονες, ou *nés d'eux-mêmes*, ne se prenoient pas dans un autre sens. Mais sans nous arrêter à réfuter leurs erreurs, c'est assez de dire que par le mot *indigène* nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y sont nés, pour les distinguer de ceux qui viennent ensuite s'y établir. C'est ainsi que les Hotentots étoient *indigènes* par rapport aux Hollandois, qui ont commencé la colonie au cap de Bonne-Espérance; & la postérité de ces mêmes Hollandois est devenue *indigène* dans ce pays-là par rapport aux nouvelles familles qui iront l'augmenter. (*D. J.*)

* INDIGENT, adj. (*Gram.*) homme qui manque des choses nécessaires à la vie, au milieu de ses semblables, qui jouissent avec un faste qui l'insulte, de toutes les superfluités possibles. Une des suites les plus fâcheuses de la mauvaise administration, c'est de diviser la société en deux classes d'hommes, dont les uns sont dans l'opulence & les autres dans la misere. L'*indigence* n'est pas un vice, c'est pis. On accueille le vicieux, on fuit l'*indigent*. On ne le voit jamais que la main ouverte & tendue. Il n'y a point d'*indigent* parmi les sauvages.

INDIGESTE, adj. (*Diete.*) se dit d'un aliment incapable d'être digéré, & qui seroit par conséquent plus proprement appellé *indigestible* ou *indigérable*. Un pareil aliment est encore appellé, dans le langage ordinaire, *lourd*, *pesant* & *chargeant*.

Ce mot ne se prend point à la rigueur & dans un sens absolu, parce que les matieres absolument incapables d'être digérées sont rejettées de la classe des alimens, lors même qu'elles contiennent une substance nutritive. Ainsi comme on ne s'avise point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuses, *&c.* quoique ces matieres soient *indigestes* par excellence, ce n'est pas dans celles de cet ordre que les Medecins considerent cette qualité. Ainsi donc un aliment *indigeste* n'est qu'un aliment de difficile digestion.

Il n'y a point d'aliment généralement & absolument *indigeste*; c'est-à-dire, dont la digestion soit difficile pour tous les sujets. Cette considération est nécessairement liée à la précédente: car une matiere qui seroit constamment & universellement difficile à digérer, seroit aussi infailliblement exclue de la classe des alimens qu'une matiere absolument incapable de digestion. Un aliment *indigeste* est donc celui qui est difficilement digéré par le plus grand nombre de sujets sains; ou par un ordre entier de sujets sains. *Voyez la fin de cet article.*

On a remarqué à l'*art.* ALIMENT & à l'*art.* DIGESTION (*Voyez ces articles.*), que les divers estomacs ne s'accommodoient pas également des mêmes alimens, & qu'on observoit communément à cet égard des bisarreries fort singulieres. Or comme ces bisarreries sont telles que les alimens les plus parfaits, les plus généralement propres à une digestion aisée & louable, y sont soumis comme les plus *indigestes*; il est clair que ces accidens ne doivent point être mis sur le compte des alimens.

Les alimens réellement *indigestes* en soi par leur constitution propre, sont de deux especes, savoir ceux qui par leur tissu dense, serré, membraneux, fibreux, coëneux, coriace, visqueux, opposent aux organes & aux sucs digestifs une résistence trop forte. Ce sont parmi les alimens qu'on tire des animaux les cartilages, la chair

dure

dure des animaux vieux, maigres, ou salée, ou fumée, ou trop récente, le gosier des oiseaux, le cœur de tous les animaux, *&c.* la peau, comme coëne de lard, peau de hure de sanglier, de grosse volaille, *&c.* les parties membraneuses, comme estomac, boyaux, *&c.* les piés de cochon, de veau, de mouton, *&c.* les huitres, les limaçons, les écrevisses & tous les crustacées, la seche, la raie & autres poissons dont la chair est très-fibreuse; les œufs durs, *&c.* & parmi ceux que fournissent les végétaux, le pain bis, gluant, mal levé, mal cuit, la croute de pâté & autres pâtisseries non-fermentées, feuilletées, *&c.* les peaux ou écorces des fruits, & éminemment l'écorce blanche des oranges, des citrons, *&c.* les feuilles de certaines plantes dures, minces, séches, comme de pimprenelle, de persil, *&c.* les racines & bulbes d'un tissu fibreux & serré, comme le sont souvent celles du panais, des raves qui commencent à monter, *&c.* les oignons, *&c.* des fruits à parenchyme fibreux comme les oranges, ou d'un tissu ferme & compacte, comme amande, noix, *&c.* les semences légumineuses entieres, & mal ramollies par la cuite, *&c.*

La seconde classe d'alimens *indigestes* comprend ceux qui par leur consistance molle, égale, douce, *dissoute*, leur fadeur, leur inertie, & peut-être une qualité laxative *occulte*, n'excitent point convenablement le jeu des organes digestifs, & sont trop tôt & trop facilement pénétrés par les humeurs digestives. Ce sont les viandes grasses, délicates, fondantes, la graisse, les laitages surtout mêlés avec les œufs & le sucre; les fruits doux, succulens & fondans, les vins doux, le mout, le miel, les sucreries, *&c. Voyez tous les articles* particuliers où il est traité des diverses matieres comprises sous les différentes divisions que nous venons d'assigner.

Les alimens *indigestes* de la premiere classe exercent presque infailliblement leur opération malfaisante sur les sujets délicats, élevés mollement, peu exercés, *&c.* mais pourtant sains, du moins à cela près, *voyez* SANTÉ & sont au contraire éminemment convenables aux sujets, vigoureux, menant une vie dure, laborieuse, *&c.* & réciproquement ceux de la seconde classe sont tout aussi communément funestes aux sujets vigoureux, & utiles aux sujets foibles. *Voyez* DOUX, DIETE *&* RÉGIME. (*b*)

INDIGESTION. s. f. (*Medec.*) Ce mot composé est proprement françois, quoiqu'il soit formé du simple *digestio* qui est latin, & de la particule privative latine *in*. (Le mot *indigestio* que quelques medecins ont employé dans des ouvrages latins, est un vrai barbarisme). Notre *indigestion* est l'affection que les Grecs ont appellé ἀπεψία & δυσπεψία, & les latins *cruditas:* car les différences attachées à ces divers noms méritant peu de considération, peuvent être négligées sans scrupule.

L'*indigestion* est une espece particuliere de digestion viciée, vicieuse ou lésée; savoir, la nullité, ou du moins la très-grande imperfection de la digestion des alimens; & ce mot ne désigne pas seulement ce vice considéré en soi & strictement, mais l'ensemble de tous les accidens, c'est-à-dire la maladie dont il est cause. Au reste, les noms les plus usités de la plûpart des maladies sont pris dans la même acception: il est tout commun dans le langage de la Médecine de prendre comme ici la cause pour l'effet. L'*indigestion* est donc une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cause évidente est la présence des alimens non digérés dans l'estomac.

L'*indigestion* simple ou légere, celle que nous venons d'appeller une *incommodité*, *voyez* INCOMMODITÉ, s'annonce par un sentiment de pesanteur dans l'estomac, par des rapports chargés du goût & de l'odeur, ou même de quelques parties des alimens contenus dans l'estomac; par des nausées, par des douleurs d'entrailles, par une gêne quelquefois assez considérable dans la respiration, par la pâleur du visage, des angoisses, & même des défaillances; par un pouls lent, petit, serré, frémissant, stomachal. Tous ces symptomes se manifestent dans un tems plus ou moins éloigné du repas qui les occasionne; ordinairement quatre ou cinq heures après ce repas; quelquefois beaucoup plus tard, & même après plusieurs heures d'un sommeil assez tranquille.

L'*indigestion* grave & vraiment maladive est accompagnée du gonflement de l'estomac, des hypochondres, de tout le bas-ventre; de borborygmes ou flatuosités que les malades tentent envain de chasser par les voies ordinaires; de respiration difficile, ronflante, sifflante ou entrecoupée; d'affection soporeuse, de convulsions, de délire, de fievre.

Je divise l'*indigestion* en nécessaire & en accidentelle.

J'appelle *nécessaire* ou *infaillible* celle qu'éprouvent des sujets chez qui la digestion des alimens quelconques est essentiellement impossible; comme chez ceux qui ont le pylore fermé ou considérablement retréci; l'estomac desséché, racorni, calleux, ou dans un relâchement absolu, une espece d'atonie, de paralysie (image sous laquelle on peut se représenter l'état de l'estomac de certains vieillards qui, après avoir été très-voraces, ont presque absolument perdu la faculté de digérer); chez ceux encore dont l'estomac est comprimé par une tumeur considérable des parties voisines; ou bien blessé, abscédé, déplacé, *&c.*

J'appelle *indigestion accidentelle*, celle qui arrive dans les sujets vraiment sains, ou qui n'ont point de disposition *maladive* bien décidée; ou bien qui, quoique réellement malades, ne sont point incapables de digérer sous certaines circonstances, comme celles d'une certaine consistence des alimens, d'une certaine quantité, *&c.* Ainsi, quoique dans les fievres aigues & dans les grandes plaies *suppurantes*, par exemple, l'*indigestion* soit une suite presque infaillible de l'usage des alimens solides, cependant les alimens liquides se digerent suffisamment dans ce cas, *&c.*

Nous avons déja suffisamment indiqué les causes de l'*indigestion* infaillible; celles de l'*indigestion* accidentelle ont été divisées avec raison en causes extérieures, & en dispositions particulieres du sujet affecté. Les causes de ces deux classes peuvent agir séparément & indépendamment les unes des autres. Elles peuvent aussi concourir, agir ensemble, ce qui est le cas le plus ordinaire.

Les causes extérieures des *indigestions* sont principalement les erreurs de régime que les auteurs de diete réduisent à ces chefs par rapport aux alimens: manger trop; manger des alimens indigestes, *voyez* INDIGESTE, ou des mélanges incongrus d'alimens, *voyez* RÉGIME; manger mal-à-propos, ou lorsqu'il ne faut point comme lorsqu'on n'a pas encore digéré le repas précédent, ou même pour plusieurs sujets très-sains & bien vigoureux, manger à des heures insolites. C'est encore, selon des auteurs, une erreur grave dans l'usage des alimens d'intervertir l'ordre dans lequel on doit les prendre. Mais les observations & les lois qu'ils nous ont laissées sur cet ordre prétendu sont absolument précaires & démenties par l'expérience journaliere, *voyez* RÉGIME. Boire excessivement pendant le repas, même la liqueur la plus innocente en soi, comme l'eau fraîche; & boire peu de tems après le repas, sont aussi des causes communes d'*indigestion*. L'ivresse contractée en mangeant, en est une cause bien plus fréquente encore: quant à l'usage des autres choses non-naturelles, l'exercice violent, & même l'exercice modéré chez les uns, le repos & le sommeil chez les autres, l'acte vénérien, un accès de passion violente, un froid soudain, *&c.* toutes ces choses, dis-je, survenant au repas, sont des causes communes d'*indigestion*.

Les dispositions particulieres sont, outre l'état évident de maladie dont nous avons parlé déja, comme la fievre aigue & les grandes plaies suppurantes, sont, *dis-je*, les intempéries, c'est-à-dire l'état plus ou moins éloigné de l'état sain (*voyez* INTEMPÉRIE) de l'estomac & des autres organes qui servent à la digestion, le défaut, l'excès, ou les vices des sucs digestifs, la constitution pituiteuse, humide, lâche, accompagnée d'extrème embonpoint, de paresse, de stupidité, de penchant au sommeil, de coup apoplectique, *&c.* la disposition passagere de tout le corps acquise par une fatigue excessive, par une grande contention d'esprit, par une passion violente, le dégoût, ou même le manque de faim, l'amas des restes de plusieurs digestions imparfaites précédentes, l'écoulement des regles, un accès d'hémorrhoïdes ou de goutte manquée, ou se préparant laborieusement.

Les causes extérieures agissant seules, c'est-à-dire sur les sujets réellement sains, ne produisent jamais que l'*indigestion* simple ou légere. Les dispositions particulieres, même les plus légeres, peuvent sans être secondées par aucune cause extérieure, & par les seules révolutions propres à l'économie animale, ou si l'on veut par le mauvais effet d'un grand nombre de digestions toûjours pénibles pour des organes malades; effet cependant longtems insensible, sourd, caché, peuvent, dis-je, occasionner de tems-en-tems de vraies *indigestions*, & même de la pire espece, & d'autant plus graves, qu'elles se seront préparées de plus loin. Ces cas ne sont pas rares; cependant c'est communément le concours des causes extérieures & des dispositions particulieres qui produit les *indigestions* graves. Comme il n'y a que ce concours qui vraissemblablement puisse produire une maladie proprement dite. *Voyez* MALADIE.

Les *indigeſtions* que j'ai appellées *infaillibles*, étant comme ce nom même l'exprime, des accidens toûjours prévus, elles peuvent toûjours être détournées par un régime convenable; & c'eſt preſque à les prévenir, que ſe borne uniquement le ſecours que l'art peut fournir dans ce cas; car ces *indigeſtions* ſurviennent à des ſujets ſi foibles, ou d'ailleurs ſi malades, qu'ils y ſuccombent le plus ſouvent, ou du moins que leur mort en eſt conſidérablement hâtée. Au reſte elles indiquent, lorſqu'elles ne ſont pas abſolument incurables, les ſecours communs aux *indigeſtions* graves en général; ſecours que nous indiquerons dans la ſuite de cet article.

Les *indigeſtions* legeres, celles qu'éprouvent les ſujets ſains & vigoureux, ſe terminent ordinairement d'elles-mêmes par une abondante purgation, ſoit par le vomiſſement & par les ſelles, ſoit par les ſelles ſeulement, ce qui s'appelle *percer*; une pareille *indigeſtion* doit être regardée comme un effort critique, ſuivi de l'effet le plus complet; ou ſi l'on veut, comme l'action d'une forte medecine, comme une ſuperpurgation plus ou moins modérée.

Les malades & les Medecins ont coûtume de ſeconder cette évacuation ſpontanée par une boiſſon abondante d'une liqueur aqueuſe tiede, ou même par quelques grains de tartre ſtibié donnés ſoit en lavage, ſoit en une ſeule doſe. Ces ſecours abregent en effet le mal-aiſe ſouvent très-incommode, les angoiſſes, la douleur; mais il eſt ſûr qu'ils ne ſont pas néceſſaires, & qu'une courageuſe expectation ſuffiroit le plus ſouvent. Il eſt plus généralement utile de donner après que les évacuations ſpontanées ont preſque entierement ceſſé, un purgatif doux, & dont l'effet ſe borne, autant qu'il eſt poſſible, à entraîner le reſte des alimens non digérés, & quelques ſucs, dont l'excrétion a été vraiſſemblablement augmentée, forcée pendant l'*indigeſtion*. Les eaux minérales purgatives ſont éminemment propres à remplir cette indication.

Les *indigeſtions* qui ſe préſentent ſous l'apparat le moins effrayant, qui ont d'abord le caractere par lequel nous avons défini les *indigeſtions* legeres, & lors même qu'elles tendent à la ſolution de la maniere la plus avantageuſe, qu'elles percent; ces affections, dis-je, qui ſelon ce que nous venons de faire entendre, méritent à peine le nom d'*incommodité* chez les perſonnes ſaines & vigoureuſes, ne doivent pas être regardées comme une affection d'auſſi peu de conſéquence chez les ſujets mal conſtitués dont nous avons fait mention plus haut. Elles peuvent dans tous les tems de l'attaque dégénérer en *indigeſtion* grave. On ne ſauroit trop ſe hâter, ſur-tout dans les ſujets humides, pléthoriques, lourds, chargés d'embonpoint, ſujets aux affections ſoporeuſes, de dégager l'eſtomac & les inteſtins par le ſecours de puiſſans évacuans, & ſur-tout du tartre émétique donné d'abord à aſſez haute doſe pour vuider l'eſtomac, & enſuite très-étendu & mêlé à la manne, ou aux ſels purgatifs, ou bien diſſous dans une eau minérale, chargée d'un ſel ou de ſels neutres.

*L'indigeſtion* grave eſt relativement à ſa terminaiſon accompagnée de vomiſſement, ou d'évacuation par les ſelles; ou bien elle n'eſt point accompagnée de ces évacuations, & elle s'appelle dans le langage ordinaire *indigeſtion ſeche*. La derniere eſt communément regardée comme plus dangereuſe que la premiere; mais cette opinion n'eſt pas confirmée par l'expérience. Il n'eſt pas rare de voir, ſur-tout chez des hommes mélancholiques & chez des femmes vaporeuſes, des *indigeſtions* ſeches, accompagnées de gonflement conſidérable du bas-ventre, de douleurs de colique très-cruelles, de borborygmes énormes, de convulſions, de fievre, ſe diſſiper en deux ou trois jours ſans aucun ſecours médicinal, ou tout au plus par celui de quelques lavages, & moyennant la diete la plus ſévere; & n'être terminées par aucune évacuation abdominale, mais ſeulement par la voie de la tranſpiration & par l'écoulement de quelques urines troubles: & d'un autre côté des *indigeſtions* qui produiſent de bonne heure le vomiſſement, n'en ſont pas moins ſuivies pour cela des accidens les plus funeſtes, d'affections convulſives ou ſoporeuſes, d'inflammations du bas-ventre, d'une fievre prolongée, & qui devient une ſeconde maladie ſuſceptible de toutes les diverſes déterminations vers la poitrine, la tête, les viſceres du bas-ventre, & de tous les caracteres de maladie humorale, nerveuſe, maligne, *&c. Voyez* MALADIE.

L'*indigeſtion* grave n'a pas, comme on voit par ce court expoſé, un caractere conſtant & une marche uniforme, d'après quoi on puiſſe établir une méthode curative générale; on peut avancer ſeulement que l'adminiſtration convenable des boiſſons aqueuſes & des divers évacuans, ſoit émétiques, ſoit purgatifs, doit fournir la baſe de la curation dans tous les cas.

C'eſt un ancien dogme en Medecine, de ne pas ſaigner dans les *indigeſtions*, non plus que pendant l'effet d'un purgatif, dans les coliques d'eſtomac, & dans les coliques inteſtinales. Les Medecins s'en ſont un peu écartés dans le traitement des coliques, vraiſſemblablement mal-à-propos: l'obſervation a prouvé que la ſaignée étoit preſque conſtamment funeſte pendant l'action d'un vrai purgatif. Quelques medecins mettent aujourd'hui en problème ſi on doit ſaigner dans les *indigeſtions*, *voyez Journal de Medecine*, *Février* 1759; & la mode paroît même être ſur le point de ſe décider pour l'affirmative. Car la pléthore, les éréthiſmes, l'engorgement du cerveau annoncé par l'aſſoupiſſement, le délire, les convulſions, ſont des états que la théorie courante a ſi fort réaliſés, & qu'elle a ſoumis ſi excluſivement, auſſi bien que la violence de la fievre, à l'action victorieuſe de la ſaignée, que certes il eſt difficile de renoncer à la conſéquence pratique qui découle naturellement de ſes principes. Auſſi eſt-il deja écrit qu'il faut ſaigner dans les *indigeſtions*, lorſque la fievre eſt violente, la pléthore évidente, *&c. voyez Journal de Medecine à l'endroit déja cité*. Mais j'oſe l'avancer avec aſſurance: cette pratique eſt proſcrite par trop d'événemens malheureux. Les raiſons ſur leſquelles on l'a appuyée juſqu'à préſent ſont, s'il eſt permis d'ainſi parler, ſi rationelles; & la diſtinction des cas qu'on a voulu aſſigner les uns à l'émétique, les autres à la ſaignée, cette diſtinction ſur laquelle on l'établit principalement, conſtitue une diviſion ſi incomplette, puiſqu'on a omis ceux qu'il falloit livrer à l'expectation ou au rien-faire; l'utilité de la ſaignée eſt ſi peu manifeſtée par des faits, d'ailleurs l'analogie des funeſtes effets de la ſaignée pendant l'action réelle d'un purgatif, eſt ſi frappante; l'induction plus générale à tirer de ce que l'*indigeſtion* eſt un effort critique très-évident, très-actuel, très préſent, & du trouble dangereux que la ſaignée a coutume de jetter dans un pareil travail; enfin, le peu de valeur réelle de la ſaignée en ſoi, & comme ſecours véritablement curatif; toutes ces conſidérations doivent faire prévaloir l'ancienne pratique, rendre la ſaignée ſcrupuleuſement prohibée dans l'*indigeſtion* proprement dite, pendant tout le tems où l'on peut raiſonnablement ſoupçonner l'action des alimens non digérés ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins. Or nous penſons que dans les *indigeſtions* graves prolongées, cette cauſe doit être ſoupçonnée au-moins pendant trois jours. Quant à leurs ſuites proprement dites, c'eſt-à-dire ce tems qu'il faut regarder comme une maladie ſecondaire ou ſubſéquente, la circonſtance d'avoir été produite ou déterminée par une *indigeſtion*, ne paroît point influer ſur le caractere de cette maladie, de façon à contre-indiquer les ſecours ordinaires. (*b*)

INDIGETE, ſ. m. & f. (*Littér.*) nom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux: ſans diſcuter ici les différentes opinions des ſavans ſur la ſignification & l'origine de ce mot, je me contenterai de dire, que le ſentiment le plus vraiſſemblable eſt de ceux qui le dérivent de *inde genitus*, ou de *in loco degens*, ou bien encore de *inde*, & *ago*, pris pour *dego*, je vis, je demeure. En effet, on appelloit auſſi ces dieux, *dieux locaux*, *dii locales*; ou pour m'exprimer avec Servius, *dieux topiques*.

Les dieux *Indigetes* étoient communément des mortels diviniſés, qui étoient cenſés des dieux du lieu, des protecteurs des lieux où on les faiſoit dieux. Virgile joint *patrii* avec *Indigetes*, comme étant la même choſe, *dii patrii*, *Indigetes*, Géorg. l. v. 498.

Les dieux auxquels les Romains donnoient le nom d'*Indigetes*, ſont entr'autres Faune, Veita, Enée, Romulus, ou Quirinus tous dieux d'Italie; à Athènes Minerve dit Servius, & Didon à Carthage. Mais parmi les dieux *Indigetes*, il n'y en avoit point de plus célebre & dont le culte fût plus répandu, que celui d'Hercule. La Grece, l'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, & la Phénicie, lui avoient élevé des temples & des autels.

Il eſt vrai que l'on trouve *Jupiter Indiges*; mais ce Jupiter *Indigete*, eſt Enée, & non le grand Jupiter. Le fils d'Anchiſe ayant perdu la vie dans un combat contre Mézence, comme ſon corps ne ſe trouva point, parce qu'on l'avoit peut-être jetté dans le fleuve Numicus, près duquel s'étoit donné la bataille, on dit que Vénus, après l'avoit purifié dans les eaux de cette riviere, l'avoit mis elle-même au rang des dieux. Sur cette tradition, on prit ſoin de lui élever un tombeau dans cet endroit, monument qui ſubſiſtoit encore du tems de Tite-Live; & là, on lui offrit des ſacrifices ſous le nom

de

de *Jupiter Indigete*. Tout cela paroît incontestable par le témoignage de Tite-Live, *liv. I. ch. iij. & liv. VI. chap. xij.* C'est aussi ce que confirme Servius, sur le *I. liv. de l'Enéide*, *v.* 262, où il ajoute que dans ce sens; *Indiges* vient de *in diis ago*, je suis parmi les dieux.

Le lecteur peut consulter sur les *Indigetes*, leurs temples & leur culte, Pausanias & Strabon entre les anciens; & parmi les modernes, outre Vossius, l'ouvrage de Meursius, *de Græciâ feriatâ*, mérite d'être lû. (*D. J.*)

INDIGIRKA, (*Géog.*) fleuve de la partie septentrionale de la Sibérie, qui a son embouchure dans la mer glaciale.

* INDIGNATION, s. f. (*Gramm.*) sentiment mêlé de mépris & de colere que certaines injustices inattendues excitent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colere passe; l'*indignation* plus réfléchie dure: elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* est muette; c'est moins par le propos que par ses mouvemens qu'elle se montre. Elle ne transporte pas, elle gonfle; il est rare qu'elle soit injuste; nous sommes souvent *indignés* d'un mauvais procédé, dont nous ne sommes pas l'objet. Une ame délicate *s'indigne* quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenses qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adresse, des préférences mêmes qu'on lui accorde; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter.

* INDIGNE, adj. (*Gramm.*) qui ne mérite pas une chose. C'est la honte de l'Eglise d'être gouvernée par des hommes *indignes* du rang où ils sont élevés. *Dictionnaire de Trévoux*.

Il se dit aussi des actions: il y a des hommes vains qui croient qu'il est *indigne* d'eux de parler honnêtement à leurs domestiques.

Il est *indigne* de la grace qu'il me demande; il s'est rendu *indigne* de mon amitié; il a fait une action *indigne* d'un galant homme.

Ce qui n'est pas *indigne* d'un pere qui a une femme & des enfans; d'un amant qui est sensible à la misere de celle qu'il aime; d'un ami qui parle pour son ami, seroit quelquefois *indigne* d'un homme libre.

INDIGNES, (*Jurisprud.*) sont ceux qui pour avoir manqué à quelque devoir envers une personne de son vivant ou après sa mort, ont démérité à son égard, & en conséquence sont privés par la loi de sa succession ou des legs & autres droits qu'ils pouvoient avoir à répéter sur ses biens.

Ainsi le donataire qui use d'ingratitude envers son donateur, se rend *indigne* de la donation; & quoiqu'en général elle soit irrévocable de sa nature, néanmoins dans ce cas, elle peut être révoquée par le donateur, mais elle ne l'est pas de plein droit.

La femme qui est convaincue d'adultere perd sa dot & toutes ses conventions matrimoniales; le mari ne lui doit que des alimens dans un couvent.

Celle qui quitte son mari sans cause légitime, ou qui étant veuve se remarie dans l'an du deuil, ou qui vit impudiquement soit dans l'an du deuil ou depuis, ou qui se remarie à une personne *indigne* de sa condition, est privée, selon le Droit écrit, de tous ses gains nuptiaux.

Le conjoint survivant qui a procuré la mort du prédécédé, ou qui n'en a pas poursuivi la vengeance, est aussi privé comme *indigne* des avantages qu'il auroit pû prétendre en vertu de la loi, coutume, ou usage sur les biens du prédécédé.

L'héritier testamentaire ou ab intestat qui est auteur ou complice de la mort du défunt, ou qui a négligé d'en poursuivre la vengeance, se rend *indigne* de la succession; la peine s'étend même jusqu'aux enfans du coupable.

Il faut néanmoins observer qu'il y a des circonstances telles que la minorité & autres, qui peuvent excuser l'héritier de n'avoir pas poursuivi la mort du défunt.

Celui qui a attenté à l'honneur du défunt, ou qui lui a fait quelque injure grave, se rend aussi *indigne* de sa succession.

On doit appliquer aux légataires ce qui vient d'être dit de l'héritier.

Ceux qui traitent de la succession de quelqu'un de son vivant, qui ont empêché le défunt de faire un testament, qui tiennent le testament caché, au préjudice des héritiers, sont *indignes* de la succession, & de toutes les libéralités que le défunt auroit pû leur faire.

Chez les Romains, ce qui étoit ôté aux *indignes*, appartenoit au fisc; mais parmi nous le fisc n'en profite point; les biens appartiennent à ceux qui les auroient eu, si la personne devenue *indigne* ne les eût pas recueillis.

L'indignité est différente de l'incapacité, en ce que celle-ci empêche d'acquérir; l'autre empêche bien aussi d'acquérir, mais elle opere de plus que l'*indigne* ne peut conserver ce qu'il a acquis. *Voyez le tit. 9. du XXXIV. liv. du Digeste*, & *le tit. 35. du VI. livre du code*. (*A*)

INDIGO, autrement appellé INDE, s. m. (*Botan. & Comm.*) substance de couleur bleue servant aux Teinturiers & aux Peintres en détrempe, provenant d'une plante nommée *indigo* par les François, & *anillo* par les Espagnols.

Cette plante est très-commune aux Antilles, à S. Domingue, dans presque tous les pays chauds de l'Amérique, & dans plusieurs endroits des Indes orientales, d'où elle paroît avoir pris le nom qu'elle porte. *Voyez* INDIGOTIER.

La graine de l'*indigo* après avoir été semée dans un bon terrain, bien nettoyé de toute herbe étrangere, produit une espece d'arbuste, haut d'environ deux piés & quelquefois plus, divisé en plusieurs tiges & branches chargées de petites feuilles ovales, d'un verd foncé pardessus, & d'une nuance beaucoup plus pâle en-dessous.

Aux fleurs qui sont d'une couleur rougeâtre & très-petites, succedent des siliques d'une ligne de grosseur, longues d'environ un pouce & recourbées en croissant, renfermant des semences brunes.

L'*indigo* est mis au rang des plantes vulnéraires détersives, en latin *emerus americanus siliquâ incurvâ*.

Cette plante étant sortie de terre, peut être coupée au bout de deux mois pour en faire usage; mais il faut prévenir le tems où elle commence d'entrer en fleur; six semaines après cette premiere récolte, les jets sont devenus assez forts pour en faire une seconde, & si le tems le permet, l'on peut ainsi continuer les coupes, de six semaines en six semaines, jusqu'à ce que la plante dégénere; ce qui n'arrive ordinairement qu'à la fin de la seconde année; alors on est contraint d'arracher les souches, & de semer de nouvelles graines, observant toûjours de ne pas le faire pendant un tems de sécheresse.

Les chenilles font de grands dégats dans les champs d'*indigo*; cela oblige souvent les habitans de couper la plante avant sa parfaite maturité. Mais quoique ces insectes soient répandus en grand nombre parmi les branches & les feuilles, on ne laisse pas de transporter le tout dans les cuves destinées aux opérations dont on parlera ci-après; & la teinture qu'on en retire n'en est pas ordinairement moins belle. On peut même croire au contraire, que la partie extractive de la plante ayant été digérée par les chenilles, en devient plus parfaite; c'est ce que l'on remarque dans les especes de mouches nommées *cochenilles*, qui tirent leur subsistance du fruit de la raquete, dont la substance rouge, après avoir été digérée par ces insectes, acquiert beaucoup de fixité & devient une marchandise précieuse pour la teinture en écarlate.

Avant de parler de la façon dont on fabrique l'*indigo*, il est à propos de détailler les instrumens & ustensiles nécessaires à ce travail.

L'eau claire étant essentielle pour les opérations des indigoteries, on a grande attention de les établir aux environs de quelque ruisseau d'eau courante; l'attirail de ces laboratoires consiste principalement dans trois grandes cuves en forme de bacs ou bassins de figure à-peu-près quarrée; ces cuves sont construites de bonne maçonnerie en bain de mortier, bien enduite de ciment, plus élevées les unes que les autres, & disposées par degrés; de façon que la plus haute de ces cuves qu'on nomme la *trempoire*, puisse aisément se vuider par des robinets dans celle de dessous, nommée la *batterie*, & celle-ci dans *le reposoir* ou cuve inférieure. *Voyez Planc. d'Agriculture, une Indigoterie*.

Les proportions de la trempoire sont à-peu-près dix-huit à vingt piés de longueur, sur quatorze à quinze de largeur, & trois & demi à quatre piés de profondeur; la batterie doit avoir un peu plus que la moitié de la capacité de la trempoire; quant au reposoir, il ne contient au plus qu'un tiers de la batterie, ses bords étant beaucoup moins élevés.

A peu de distance de ces bacs est un hangard ouvert de tous côtés, sous lequel on expose l'*indigo*, pour le faire sécher à l'abri du soleil & de la pluie, le mettant pour cet effet dans des caissons de bois, especes d'augets, longs de 3 piés, sur environ 20 pouces de large, & 3 ou 4 de profondeur.

Il faut avoir dans une indigoterie plusieurs sceaux de bois, percés de trous de tarriere, & attachés à de longues & fortes perches; on les emploie pour battre & agiter la teinture, après l'avoir fait passer de la trempoire dans la batterie.

On doit aussi se précautionner d'un nombre suffisant de sacs de grosse toile, longs d'un pié & demi, & terminés en pointe comme des capuchons de moine; ce sont des especes de chausses servant à faire égoutter l'*indigo*, avant de le mettre dans les caissons.

Le principal artiste, ou l'*indigotier* (ainsi qu'on le nomme aux Isles) a encore soin de se pourvoir d'une petite tasse d'argent, bien polie, dont il se sert à faire des essais sur la teinture, comme on le dira en son lieu.

*Procédé pour faire* l'indigo *selon l'usage pratiqué aux îles de l'Amérique.* La plante ayant acquis son degré de maturité, on la coupe assez près de terre avec des couteaux courbés en serpettes; on en fait quelquefois des bottes, mais la meilleure façon est de la mettre dans des sacs, afin de la transporter plus sûrement sans en perdre; on en remplit totalement le trempoire, dans laquelle on fait entrer une suffisante quantité d'eau pour submerger toute la plante, qui surnageroit & s'éleveroit au-dessus des bords de la cuve, si on n'avoit pas soin de l'assujettir, en la chargeant par-dessus avec des morceaux de bois; le tout ainsi disposé, on laisse macérer les substances, en attendant l'effet de la fermentation, plus ou moins prompte selon la température de l'air; mais il est fort rare en ces climats que cela passe 24 heures.

Alors la plante s'échauffe considérablement par l'action de l'eau, aidée de la chaleur de l'air; les principes s'atténuent, & les sels par leur développement favorisent l'extraction de la partie colorante dont l'eau se charge, acquérant une belle couleur bleue foncée, tirant un peu sur le violet; lorsqu'elle est parvenue au point desiré par l'artiste, on ouvre les robinets par où cette eau ainsi colorée coule dans la batterie; on nettoie aussi-tôt la trempoire, afin de lui faire recevoir de nouvelles plantes, & par ce moyen le travail se continue sans interruption.

L'eau qui a passé de la trempoire dans la batterie, se trouve donc impregnée du sel essentiel de la plante, & d'une huile tenue, intimement liée par la fermentation à une terre très-subtile, dont l'aggrégation constitue la fécule ou substance bleue que l'on cherche.

Il s'agit maintenant de séparer cette fécule d'avec le sel; c'est ce que doit opérer le travail qui se fait dans la batterie.

On agite donc violemment la teinture contenue dans cette cuve, en y plongeant & retirant alternativement les sceaux percés dont on a déja parlé.

C'est ici où la science de l'indigotier peut se trouver en défaut, pour peu qu'il manque d'attention; car s'il cesse trop tôt de faire agir les sceaux, il perd beaucoup de la partie colorante qui n'a pas encore été séparée du sel; & si au contraire il continue de faire battre la teinture après l'exacte séparation, les parties se rapprochent, forment une nouvelle combinaison, & le sel, par sa réaction sur l'huile tenue & la terre subtile, excite une seconde fermentation, qui altére la teinture, & en noircit la couleur; c'est ce que les fabricans appellent *indigo brûlé*.

Pour prévenir ces accidens, l'indigotier observe soigneusement les différens phénomenes qui se passent dans le travail de la batterie, & afin de s'assurer du point exact de séparation, il prend de tems en tems, avec une tasse d'argent bien propre, un peu de la teinture; il la regarde attentivement, & s'il s'apperçoit que les molécules colorées se rassemblent en se séparant du reste de la liqueur, il fait promptement cesser le mouvement des sceaux, pour donner le tems à la fécule bleue de se précipiter au fond de la cuve, où on la laisse se rasseoir jusqu'à ce que l'eau soit totalement déféquée & éclaircie; alors on débouche successivement des trous percés à différentes hauteurs, par lesquels cette eau étant regardée comme inutile, se répand en dehors des cuves.

La fécule bleue qui est restée au fond de la batterie, ayant acquis la consistance d'une boue liquide, on ouvre les robinets, & on la fait passer dans le reposoir; c'est dans cette derniere cuve qu'elle se repose & se dégage encore de beaucoup d'eau superflue; on la met ensuite égoutter dans les sacs en forme de chausses, & quand il ne filtre plus d'eau au-travers de la toile, cette matiere, devenue plus épaisse, est vuidée dans les caissons qu'on a eu soin de disposer par rangs sous le hangard, en les élevant sur des planches à quelque distance de terre.



L'*indigo* ayant achevé de perdre son humidité dans les caissons, est brisé par morceaux, & lorsqu'il est suffisamment sec, on l'enferme dans des tonneaux, pour le livrer aux marchands.

Il résulte des opérations dont on vient de parler, que l'*indigo* en masse n'est autre chose qu'une simple fécule précipitée & dégagée du sel qui la tenoit suspendue & errante dans l'eau des cuves; ainsi la définition qu'en donne le P. Labat, dans son voyage aux îles de l'Amérique, n'est pas exacte, lorsqu'il dit, *page* 178 *du premier volume*, que l'*indigo* est composé du sel & de la substance de la plante. Ce n'est pas la seule faute à reprendre dans cet auteur.

La mauvaise odeur qui s'exhale des cuves, lorsqu'elles sont mises en action, fait périr beaucoup d'ouvriers; c'est une des principales causes de la diminution des indigoteries dans les îles françoises; peut-être seroit-il possible de remédier à ce danger, en administrant à propos le sel essentiel de la plante que l'eau entraîne avec elle, & que l'on néglige, faute d'en connoître les propriétés; c'est aux medecins qui sont dans le pays, à faire sur cela les observations qu'ils croiront nécessaires. On peut aisément retirer ce sel au moyen de la crystallisation, ou par évaporation de l'eau jusqu'à siccité, s'il n'est pas de nature à crystalliser.

Les Teinturiers emploient l'*indigo* avec différentes drogues, pour teindre en bleu les étoffes de soie & de laine.

Voici la préparation de l'*indigo* pour la teinture des toiles aux Indes orientales.

L'ouvrier ayant réduit en poudre une certaine quantité d'*indigo*, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide; il y joint une quantité proportionnée de chaux, réduite pareillement en poussiere; ensuite il flaire l'*indigo*, pour connoître s'il ne sent point l'aigre; & en ce cas-là, il ajoute encore de la chaux, pour lui faire perdre cette odeur. Prenant alors une suffisante quantité de graines de tavaréi, il les fait bouillir dans un sceau d'eau pendant vingt-quatre heures: il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'*indigo* préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours, & l'on a soin de l'agiter quatre ou cinq fois par jour avec un bâton de bambou.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la toile enduite de cire, après l'avoir pliée en double, ensorte que le dessus de la toile soit en dehors, & que l'envers soit en dedans. On la laisse tremper environ deux heures dans la préparation d'*indigo*; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables. On voit par là que les teintures indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité des opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute; savoir, si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs en bleu, sur-tout quand il y en a peu de cette couleur dans un dessein. Les Indiens conviennent que cela se pourroit, mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendroit pas, & qu'après deux ou trois lessives, il disparoîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue, doit être attribuée à la graine de tavaréi, qui croît aux Indes orientales. Elle est d'un brun clair, olivâtre, un peu amere, cylindrique, de la grosseur d'une ligne, & difficile à rompre avec la dent.

De quelque maniere que l'*indigo* soit préparé, on ne s'en sert en Medecine, ni pour l'extérieur, ni pour l'intérieur; on prétend même qu'en Saxe il est défendu de l'employer intérieurement: cependant je n'oserois décider que ce fût un poison; c'est assez de savoir que c'est une drogue lucrative, dont toutes les nations se disputent le commerce. Il semble que les *indigos* des îles françoises conservent encore l'avantage du bon marché, ruineux pour les *indigos* des colonies angloises, qui sont néanmoins mieux préparés.

Le bon *indigo*, non falsifié avec de l'ardoise pilée ou du sable, brûle entierement, lorsqu'on le met sur une pelle rouge. Il est léger, flottant sur l'eau; & si on le rompt par morceaux, l'intérieur doit être net, d'un beau bleu, très-foncé, tirant sur le violet, & paroissant cuivré, si on le frotte avec un corps poli, ou le dessus de l'ongle.

Celui qu'on nomme *guatimalo* est fort estimé; il se fabrique aux environs de Guatimala, ville de la nouvelle Espagne.

On fait encore beaucoup de cas de l'*indigo* sarquisse, qui se tire d'un village de même nom, situé dans les Indes orientales.

Le prix de cette marchandise varie beaucoup; on l'a vu plusieurs fois monter d'un écu à 7 liv. 10 s. & même fort au-dessus d'une pistole la livre. (*M. L. R.*)

INDIGO BATARD, (*Botan.*) plante extrèmement répandue dans les îles de l'Amérique, ressemblant beaucoup au véritable *indigo*; elle donne aussi par la fermentation une couleur bleue, estimée plus parfaite & très-supérieure en beauté, mais en si petite quantité, que les habitans la négligent & la regardent comme la mauvaise herbe du pays.

INDIGOTIER, s. m. (*Botan. exotiq.*) sorte de sous-arbrisseau étranger, dont on tire la fécule si connue sous le nom d'*indigo*.

Nous allons parler de cette plante & de sa fécule avec beaucoup d'exactitude, à cause de l'utilité que les arts en retirent, & nous nous attacherons à beaucoup d'ordre & de netteté, pour nous garantir des erreurs qui regnent dans quelques ouvrages de botanique, dans tous nos dictionnaires, & plus encore dans les récits des voyageurs.

*Noms latins de* l'indigotier *chez les Botanistes*. Nos Botanistes, soit par système, soit par fantaisie, ont fort différentié leurs noms latins de l'*indigotier*. Il est appellé *indigo vera, colutex foliis, utrinsque Indiæ*, act. philos. *Lond. n.* 276. *pag.* 703. *Nil sive anil glastum indicum*, Park. Theat. 600. *Emerus americanus, siliqua incurva*, Tourn. Inst. 666. *Coronilla indica ex qua* indigo volch. 124. *Caachira prima*, Pis. (ed. 1658.) 198. *Hervas de anil, lusitanis*, Marcgr. 57. *Xiuhquilith pitzahac, sive anil tenuifolia*, Hern. 108. *Colutea indica herbacea, ex qua* indigo, Herm. Cat. Hort. Lugd. Bat. 168. & Hort. Monsp. 61. *Coluteæ affinis fruticosa, floribus spicatis, purpurascentibus, siliquis incurvis, è cujus tinctura* indigo *conficitur*, Cat. Jamaic. 141. Hist. 2. 34. Tabula 189. fol. 2. *Sban aniliferum indicum, coronillæ foliis*, Breyn. Prodr. 2. 91. *Ameri*, Hort. Malab. 1. 926. *Phaseolus americanus*, vel *Brasilianus sextus*, C. B. P. 242. *Isatis indica, foliis rorismarini glasto affinis*, ejusdem 113. *Hin awaru, polygala indica, ex qua* indigo *minor*, Herm. Mus. Zeil. 43. *Indicum*, Offic. Dapper appelle cette plante *banquets*. Les Anglois la nomment *the indigo plant*, & les François *indigotier*.

*Ses caracteres*. Cette plante est de courte durée; ses feuilles sont rangées par paires, sur une côte terminée à l'extrémité par une seule feuille; ses fleurs sont du genre des fleurs légumineuses, pour la plûpart disposées en épis, & composées de cinq pétales; le pétale supérieur ou l'étendard est plus large que les autres; les pétales inférieurs sont courts & terminés en pointe. Au milieu de la fleur, est situé le pistil, qui devient ensuite une gousse articulée, contenant une graine cylindrique dans chaque cellule exactement fermée.

*Ses especes*. Il y a trois especes connues d'*indigotier*.

1°. *Anil, sive* indigo *americana, siliquis in faculæ modum contortis*, Marchand, *Mém. de l'acad. royale des scien. ann.* 1718.

2°. *Anil, sive* indigo, *americana, fruticosa, argentea, floribus è viridi purpureis, siliquis falcatis, Colutex affinis, fruticosa, argentea, floribus spicatis, è viridi purpureis, siliquis falcatis*, Sloan. Cat. Jam.

3°. *Anil, sive* indigo *siliquis latis, aliquantulum incurvis; Emerus, Indicus, siliqua aliquantulum incurva, ex quo* indigo, Breyn.

*Description de la premiere espece*. Comme la premiere espece est la principale; qu'on lui a vû porter en Europe des fleurs & des graines dans sa perfection, & qu'elle procure le meilleur *indigo*, j'en vais donner ici la description de M. Marchand, faite d'après nature.

Son port représente une maniere de sous-arbrisseau, de figure pyramidale, garni de branches depuis le bas jusque vers son extrémité, revêtues de plusieurs côtes feuillées plus ou moins chargées de feuilles, suivant que ces côtes sont situées sur la plante.

Sa racine est grosse de trois à quatre lignes de diametre, longue de plus d'un pié, dure, coriace, cordée, ondoyante, garnie de plusieurs grosses fibres étendues çà & là & un peu chevelues, couverte d'une écorce blanchâtre, charnue, qu'on peut facilement dépouiller dessus la partie interne dans toute sa longueur. Cette substance charnue a une saveur âcre & amere; le corps solide a moins de saveur, & toute la racine a une légere odeur, tirant sur celle du persil.

De cette racine s'éleve immédiatement une seule tige, haute d'environ deux piés ou davantage, de la grosseur de la racine, droite, un peu ondoyante de nœud en nœud, dure & presque ligneuse, couverte, d'une écorce légerement gercée & rayée de fibres, de couleur gris-cendré vers le bas, verte dans le milieu, rougeâtre à l'extrémité, & sans apparence de moëlle en-dedans.

Les branches & les épis de fleurs sortent de l'aisselle du côté feuillé, & chaque côté selon sa longueur est garni depuis cinq jusque à onze feuilles rangées par paires, à la réserve de celle qui termine la côte, laquelle feuille est unique. Les plus grandes de ces feuilles ont près d'un pouce de long, sur demi pouce de large; elles sont toutes de figure ovale, lisses, douces au toucher & charnues; leur couleur est verd foncé en-dessous, sillonnées en-dessus, & attachées par une queue fort courte.

Depuis environ le tiers de la tige jusque vers l'extrémité, il sort de l'aisselle des côtés des épis de fleurs longs de trois pouces, chargés de douze à quinze fleurs, alternativement rangées autour de l'épi. Chaque fleur est composée de cinq pétales, disposés en maniere de fleurs en rose, plus ou moins foiblement teintes de couleur de pourpre, sur un fond verd blanchâtre; le milieu de la fleur est garni d'un pistil verd.

La fleur n'a point d'odeur, mais les feuilles de la plante étant froissées ou mâchées ont une odeur & une saveur légumineuse. Lorsque les pétales sont tombés, le pistil s'allonge peu-à-peu, & devient une silique cartilagineuse, courbée, longue de plus d'un pouce, articulée dans toute sa longueur; cette silique étant mûre est de couleur brune, lisse, & luisante en-dehors, blanchâtre en-dedans, & contient six à huit graines, renfermées dans des cellules séparées par de petites cloisons membraneuses. Les graines sont cylindriques, fort dures, & d'un goût légumineux.

La seconde espece s'éleve à la hauteur de cinq ou six piés, & peut subsister deux ou trois ans, mise en hiver dans une bonne serre. On pourroit la cultiver par-tout, où la premiere manqueroit.

La troisieme espece se cultive comme la premiere, & est employée indifféremment avec elle dans les Indes à la préparation de l'*indigo*.

*Culture de l'*indigotier *en Europe par les curieux*. Cette plante est annuelle en Europe. On dit qu'elle dure deux années dans les Indes occidentales, dans le Brésil & au Mexique, où on la cultive en abondance, ainsi qu'on fait depuis long-tems dans l'Egypte, au Mogol, *&c.*

On seme ici cette plante sur couche au printems, & quand elle a poussé des rejettons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les transporte dans de petites caisses remplies de bonne terre, & on plonge ces caisses dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caisses, & au mois de Juin elles produisent des fleurs, qui sont bientôt succédées par des siliques.

*Son utilité pour les arts*. Quelles que soient les prétendues vertus médicinales qu'on lui attribue, selon Commelin, aux *Indes*, nous, ne les reconnoissons point en Europe, & nous nous contentons d'admirer les usages réels qu'on a su tirer de tems immémorial de la fécule de cette plante.

On appelle ses feuilles préparées *inde* & *indigo*, drogue qui est si utile aux Peintres & aux Teinturiers, qu'ils ne sauroient s'en passer pour leur bleu. L'*inde* donne cette couleur en peinture étant broyé & mêlé avec du blanc, & il donne une couleur verte étant broyé avec du jaune; les Blanchisseuses en emploient pour donner une couleur bleuâtre à leur linge, & les Teinturiers s'en servent avec le voüéde pour faire leur beau bleu.

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'*indigo*. Pline croit que c'est une écume de roseaux, qui s'attache à une espece de limon qui est noir quand on le broie, & qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioscoride pense que c'est une pierre, mais aujourd'hui nous savons non-seulement que l'*indigo* est une fécule, ou un suc épaissi qu'on tire aux Indes par artifice de la tige & des feuilles de l'*indigotier*; nous sommes encore très-instruits de la manœuvre de l'opération.

Comme le détail en est fort curieux, & qu'il intéresse le commerce, les Arts, la Physique & la Chimie, j'ai tâché d'en puiser quelques lumieres dans les meilleures sources.

*Culture de* l'indigotier *aux Indes pour le commerce*. Pour éviter toute équivoque, je nommerai *anil* ou *indigotier* la plante; & *inde* ou *indigo* la fécule qu'on en tire, & dont on fait tant d'usage. Les Espagnols nomment cette fécule *anillo*.

Nous connoissons deux plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire: l'une est l'*isatis* ou *glastum*, qu'on nomme *pastel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie, où on le cultive & où on le prépare.

L'autre

L'autre eſt l'*anil* qui croît dans les Indes orientales & occidentales, duquel on tire une préparation ſur les lieux, ſous le nom d'*inde* ou d'*indigo*, & que l'on envoie en Europe.

L'*anil* ou *indigotier* demande une bonne terre, graſſe, unie, qui ne ſoit point trop ſeche; il veut être planté ſeul, mangeant & dégraiſſant beaucoup le terrein où on le cultive; auſſi ne peut-on prendre trop de précautions pour arracher les herbes qui croiſſent autour, lorſqu'il commence à pouſſer, & juſqu'à ce qu'il ſoit en parfaite maturité.

On ſarcle & on nettoie pluſieurs fois le terrein où l'on veut planter la graine d'*anil*. Il me ſemble qu'on devroit dire *ſemer*; mais le terme de *planter* eſt conſacré dans les îles. On pouſſe quelquefois la propreté ſi loin, qu'on balaie le terrein comme on balayeroit une chambre. Après cela on fait les trous où l'on doit mettre les graines: pour cet effet, les eſclaves ou autres qui doivent y travailler, ſe rangent ſur une même ligne à la tête du terrein, & marchant à reculons, ils font de petites foſſes de la largeur de leur houe, de la profondeur de deux à trois pouces, éloignées en tous ſens les unes des autres d'environ un pié, & en ligne droite le plus qu'il eſt poſſible.

Quand le terrein a été bien préparé, & les mauvaiſes herbes bien extirpées, on plante la graine de l'*anil* dans les trous dont on vient de parler, qui ſont tirés au cordeau, & éloignés les uns des autres d'un pié en tous ſens; ils mettent onze ou treize graines dans chaque trou; une eſpece de ſuperſtition ayant établi de le ſemer ainſi en nombre impair: la ſuperſtition ſe mêle par-tout.

Ce travail eſt le plus pénible qu'il y ait dans la manufacture de l'*indigo*; car il faut par l'uſage que ceux qui plantent ſoient preſque toujours courbés ſans ſe redreſſer, juſqu'à ce que la plantation de toute la longueur de la piece ſoit achevée. Lorſqu'ils ſont arrivés au haut de la piece, ils reviennent ſur leur pas, & recouvrent les foſſes où ils ont mis la graine, en y pouſſant avec le pié la terre qu'ils en ont tirée; & ainſi la graine ſe trouve couverte d'environ deux pouces de terre.

Toute ſaiſon eſt bonne pour ſemer la graine d'*anil*; il faut cependant obſerver que ce ne ſoit pas par un tems trop ſec. On choiſit donc pour l'ordinaire un tems humide & qui promette de la pluie; & alors on eſt ſûr de voir la plante levée au bout de trois ou quatre jours.

Quelques précautions qu'on ait priſe pour nettoyer le terrein où les graines ont été plantées, il ne faut pas s'endormir quand l'*anil* eſt hors de terre, parce que la bonté du terrein jointe à l'humidité, à la chaleur du climat, & aux abondantes roſées qui tombent toutes les nuits, fait naître une quantité prodigieuſe de mauvaiſes herbes qui étoufferoient & gâteroient abſolument l'*indigotier*, ſi on n'avoit pas un ſoin extrème de ſarcler dès qu'il en paroît, & d'entretenir la plante dans une propreté extraordinaire; ſouvent même les herbes ſont en partie cauſe qu'il s'engendre une eſpece de chenilles qui dévorent en moins de rien toutes les feuilles d'*indigotiers*.

Depuis que la plante eſt ſortie de terre, il ne faut que deux mois pour la mûrir entierement, & la mettre en état d'être coupée; autrement elle fleuriroit, & ſes feuilles devenant trop dures & trop ſeches, donneroient moins d'*indigo*. Après cette premiere coupe la plante repouſſe, & l'on peut continuer de la couper de ſix en ſix ſemaines, ſuppoſé que le tems ſoit pluvieux; car lorſqu'on coupe en tems de ſéchereſſe, on perd les chouques, c'eſt-à-dire les piés de la plante qui étant bien ménagée peut durer deux années, après quoi il faut l'arracher.

Quant à la maniere d'en tirer la fécule colorante, *voyez l'article* INDIGO.

* INDIQUER, v. act. (*Gram.*) On *indique* un tems, un lieu, une perſonne & une choſe; c'eſt la faire connoître & la déſigner: un tems & un lieu, c'eſt le donner & le fixer.

On m'a *indiqué* un ouvrier capable d'exécuter cette machine. Les tables de l'ouvrage vous *indiqueront* le fait que vous cherchez. Il *indiqua* l'aſſemblée au troiſieme jour des ides de Mars. La place publique fut le lieu qu'il m'*indiqua*.

INDIRE, (*Juriſprud.*) *ou* DROIT D'INDIRE AUX QUATRE CAS, eſt un privilege qui appartient à certains ſeigneurs, de doubler leurs rentes & le revenu de leurs terres en quatre cas différens, leſquels, ſuivant la coutume de Bourgogne, ſont le voyage d'outremer, le cas de la nouvelle chevalerie, ſi le ſeigneur eſt priſonnier de guerre, & le mariage d'une fille du ſeigneur.

Ce terme paroît venir du latin *indicere*, qui ſignifie *aſſigner*, *impoſer*; on diſoit *indicere veſtigalia*.

M. le Prince fit lever en 1695, pour l'année ſuivante, le droit d'*indire*, dans ſon comté de Charolois, pour le mariage de Madame la ducheſſe du Maine.

Ce droit étoit autrefois aſſez commun, mais préſentement il y a peu de ſeigneurs qui en jouiſſent: il reçoit différens noms, ſelon les pays. *Voyez le titre des fiefs* de M. Guyot, *tom. VI. tit. de la taille au quatre cas, chap. i.* (*A*)

* INDIRECT, adj. (*Gram.*) c'eſt l'oppoſé de *direct*. *Voyez* DIRECT. Il ſe prend au phyſique & au moral. On dit au phyſique une choſe *indirecte*; un mouvement *indirect*; au moral, un moyen *indirect*, des voies *indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*. *Oblique* ſe prend toujours en mauvaiſe part. *Indirect* ne ſe prend ni en bonne ni en mauvaiſe part. Entrer dans un bénéfice par des voies *indirectes*, n'eſt pas y entrer par des voies obliques & illicites. Il faut que la louange ſoit *indirecte*. On peut donner un avis *indirect*.

On diſtingue en Logique des modes *indirects* de ſyllogiſme. *Voyez* SYLLOGISME.

Oblique, *indirect*, & une infinité d'autres termes ſemblables, ſont empruntés du mouvement. Un corps pouſſé vers un point, ou ſuit la ligne droite & la plus courte, ou s'en approche par des détours, & le va frapper ou perpendiculairement ou ſous un autre angle. Voilà ce qui a donné l'idée de *direction*, & c'eſt de-là qu'on a formé les mots *directs*, *indirects*, &c.

INDISCIPLINABLE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas ſuſceptible de diſcipline. *Voyez* DISCIPLINE.

INDISCIPLINÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point été ſoumis à la diſcipline, ou qui n'en a pas profité. Un ſoldat *indiſcipliné* perd ſon officier par la déſobéiſſance, la débauche, les querelles & la déſertion. Il faut qu'un officier ſe faſſe aimer & craindre.

* INDISCRET, adj. & ſubſt. (*Grammaire.*) qui releve une choſe confiée. L'homme qui ſait penſer, parler & prévoir les ſuites de ſes paroles, n'eſt pas *indiſcret*. Par un excès de confiance on ouvre ſon cœur à des indifférens; on répand ſon ame devant eux; c'eſt une foibleſſe à laquelle on eſt entraîné par l'inexpérience & par la peine. La peine cherche à ſe ſoulager; l'inexpérience nous dérobe le danger de notre franchiſe. Les malheureux & les enfans ſont preſque tous *indiſcrets*. L'indiſcretion peut devenir un crime. Un geſte, un regard, un mot, le ſilence même eſt *indiſcret*. Fuyez les *indiſcrets*. *Vetabo qui cæteris ſacra*, &c. La vanité rend *indiſcret*. Mais l'indiſcretion n'eſt pas ſeulement relative à la confiance; elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zele qu'il eſt *indiſcret*; d'une action qu'elle eſt *indiſcrete*. Cette indiſcrétion a lieu dans toutes les circonſtances où nous manquons par étourderie ou par faux jugement. Une femme tendre compte ſur la diſcrétion de l'homme qu'elle favoriſe; c'eſt une condition tacite qu'il ne faut jamais oublier, pas même avec ſon ami. Pourquoi lui confiriez-vous un ſecret qui n'appartient point à vous ſeul. Il y a beaucoup d'amans *indiſcrets*, parce qu'il y a peu d'hommes honnêtes. Après l'indiſcrétion des amans heureux, la plus commune eſt celle des bienfaiteurs. Il n'y en a guere qui ſentent combien il eſt doux de ſavoir ſeul l'action généreuſe qu'on a faite. Que celui même que vous avez ſecouru l'ignore s'il ſe peut. Pourquoi appeller en confidence un tiers entre le ciel & vous? J'aime à me perſuader pour l'honneur du genre humain, qu'il y a eu des ames généreuſes qui ont gardé en elles-mêmes des actions héroïques pendant toute la vie, & qui ſont deſcendues ſous la tombe avec leur ſecret.

* INDISPENSABLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit des devoirs & des lois. Un devoir *indiſpenſable* eſt celui qu'on ne peut ni omettre ni oublier ſans être coupable. Une loi *indiſpenſable* eſt celle à laquelle on ne peut ſe ſouſtraire ſans crime. Les ſecours qu'on doit à ſon pere & à ſon ami ſont *indiſpenſables*. L'obſervation des loix naturelles eſt *indiſpenſable*.

* INDISPOSÉ, adj. (*Gram.*) que ne jouit pas de toute ſa ſanté, dont le corps a ſouffert quelque dérangement léger. Il ne faut pas négliger les *indiſpoſitions*, on peut en faire des maladies; mais il y a peut-être plus de danger encore à les écouter. Combien la nature en auroit guéri d'elle même, ſi le médecin ne s'y étoit pas oppoſé!

*Indiſpoſé* a une autre acception. Il ſe dit au moral d'un état de l'ame dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous en deſirons. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladreſſe, ou les autres les y placent

par méchanceté. S'il y a des fautes qu'on ne peut s'empêcher de punir, il y en a sur lesquelles il faut fermer les yeux; c'est lorsque les châtimens au lieu de rendre les personnes meilleures, ne serviroient qu'à les *indisposer*. *Dictionn. de Trévoux*.

* INDISSOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être dissous, rompu. Le mariage est un engagement *indissoluble*. L'homme sage frémit à l'idée seule d'un engagement *indissoluble*. Les législateurs qui ont préparé aux hommes des liens *indissolubles*, n'ont guere connu son inconstance naturelle. Combien ils ont fait de criminels & de malheureux? (1)

* INDISTINCT, adj. (*Gram.*) dont toutes les parties ne se séparent pas bien les unes des autres, & ne font pas une sensation claire & nette. On dit que la mémoire ne nous laisse quelquefois des choses éloignées que des notions *indistinctes*; mais qu'est-ce que cela signifie? que nous nous rappellons seulement quelques circonstances d'un fait qui restent isolées, faute d'autres circonstances dont le souvenir est effacé. Il en est de même des images *indistinctes* que le sommeil nous présente, & des objets que nous n'appercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures se séparent; l'ensemble qu'elles formoient disparoît, & nous n'en pouvons plus juger: c'est une machine desassemblée, & à laquelle il manque encore des pieces.

INDIVIDU, s. m. (*Métaphysiq.*) c'est un être dont toutes les déterminations sont exprimées. Quand il reste des déterminations à faire dans la notion de l'espece, & qu'on les assigne toutes d'une maniere qui ne répugne pas à l'espece, on parvient à l'*individu*; car l'espece n'exprimant que les choses communes aux *individus*, omet les différences qui les distinguent. Indiquez-donc ces différences, & vous dépeindrez par-là même l'*individu*. L'espece de *cheval* renferme tout ce qui se trouve dans chaque animal de cette espece, certaine figure, proportion de parties; & ajoûtez-y tel poil, tel âge, telle conformation précisément determinée, tel lieu où un cheval se trouve, & vous aurez l'idée d'un *individu* de cette espece; & voilà le vrai principe d'*individuation*, sur lequel les scholastiques ont débité tant de chimeres. Ce n'est autre chose qu'une détermination complette, de laquelle naît la *différence numérique*. *Pierre* est un homme, *Paul*, est un homme, ils appartiennent à la même espece; mais ils different *numériquement* par les différences qui leur sont propres. L'un est beau, l'autre laid; l'un savant, l'autre ignorant, & un tel sujet est un *individu* suivant l'étymologie, parce qu'on ne peut plus le diviser en nouveaux sujets qui ayent une existence réellement indépendante de lui. L'assemblage de ses propriétés est tel, que prises ensemble elles ne sauroient convenir qu'à lui. Les scholastiques expriment les circonstances d'où l'on peut recueillir ces propriétés par le vers suivant,

*Forma, figura, locus, stirps, nomen, patria, tempus.*

Les différentes subtilités qu'ils proposent là-dessus ne méritent pas de nous arrêter; il vaut mieux lire le chapitre du *Traité de l'entendement humain*, où M. Loke examine ce que c'est qu'identité & diversité. Je rapporterai ici une partie de ce qu'il dit *liv. II. chap.* 27, *v.* 3. „ Il „ est évident que ce qu'on nomme *principium individuationis* dans les écoles, où l'on se tourmente si fort „ pour savoir ce que c'est; il est, dis-je, évident que ce „ principe consiste dans l'existence même, qui fixe cha„ que être, de quelque sorte qu'il soit, à un tems par„ ticulier, & à un lieu incommunicable à deux êtres de „ la même espece. . . . . Supposons, par exemple, un „ atôme, c'est-à-dire un corps continu sous une surface „ immuable qui existe dans un tems & dans un lieu dé„ terminé. Il est évident que dans quelque instant de son „ existence qu'on le considere, il est dans cet instant le „ même avec lui-même; car étant dans cet instant ce „ qu'il est effectivement, & rien autre chose, il est le „ même, & doit continuer d'être tel aussi long-tems que „ son existence est continuée; car pendant tout ce tems „ il sera le même, & non un autre. . . . Quant aux „ créatures vivantes, leur identité ne dépend pas d'une „ masse composée des mêmes particules, mais de quel„ que autre chose; car en elles un changement de gran„ des parties de matiere ne donne point d'atteinte à l'i„ *dentité*. Un chêne qui d'une petite plante devient un „ grand arbre, est toûjours le même chêne. Un pou„ lain devenu cheval, tantôt gras, tantôt maigre, est „ toûjours le même cheval „. *Voyez* IDENTITÉ.

INDIVIS, adj. (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose qui n'est pas divisé ou partagé; on dit en ce sens un héritage *indivis*, une succession *indivise*.

Quelquefois par le terme d'*indivis* simplement on entend l'état d'*indivision* dans lequel les co-propriétaires jouissent; on dit en ce sens que plusieurs personnes jouissent par *indivis*, pour dire qu'ils possedent en commun.

*Indivis* est opposé à *divis*; lorsqu'un héritage est partagé, chacun des co-partageans jouit à part & *divis* de sa portion.

Pour sortir de l'état d'*indivis*, il y a deux voies; savoir, la licitation & le partage. *Voyez ci-après* LICITATION & PARTAGE. (*A*)

INDIVISIBLE, adj. (*Géométrie.*) on entend par ce mot en Géométrie ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans lesquels un corps ou une figure quelconque peut être résolue en dernier ressort, selon l'imagination de quelques Géometres modernes. *Voyez* INFINI.

Ils prétendent qu'une ligne est composée de points, une surface de lignes paralleles, & un solide de surfaces paralleles & semblables; &, comme ils supposent que chacun de ces élémens est *indivisible*, si, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverse ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne sera le même que le nombre des élémens de la figure proposée.

Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélogramme, un prisme, un cylindre, peut se résoudre en élémens ou *indivisibles*, tous égaux entre eux, paralleles & semblables à la base; que pareillement un triangle peut se résoudre en lignes paralleles à sa base, mais décroissantes en proportion arithmétique, & ainsi du reste.

On peut aussi résoudre un cylindre en surfaces courbes cylindriques de même hauteur, mais qui décroissent continuellement à mesure qu'elles approchent de l'axe du cylindre, ainsi que le font les cercles de la base sur laquelle s'appuient ces surfaces courbes.

Cette maniere de considérer les grandeurs s'appelle *la Méthode des indivisibles*, qui n'est au fond que l'ancienne méthode d'exhaustion déguisée, & dont on prend les conclusions comme principes sans se donner la peine de les démontrer; car toutes les raisons que les partisans des *indivisibles* ont imaginées pour établir leurs élémens, sont de purs paralogismes ou des *pétitions* de principe, ensorte que l'on est absolument obligé de recourir à la méthode d'exhaustion pour démontrer à la rigueur les principes des *Indivisibilistes*; d'où il suit que leur méthode n'en est point une nouvelle, puisqu'elle a besoin d'une autre pour être démontrée, ainsi que nous le verrons bientôt quand nous aurons donné un exemple de la maniere de procéder dans une démonstration de Géométrie par la prétendue méthode des *indivisibles*. *Voyez* EXHAUSTION.

Ce qui a gagné des partisans aux *indivisibles*, c'est que par leur moyen on abrege merveilleusement les démon-

(1) Il n'est pas de la sagesse de l'homme de trembler à la seule idée d'un nœud indissoluble, tel qu'est celui du mariage. On ne peut dire sans alterer la vérité que les législateurs qui ont ordonné l'indissolubilité du mariage, ignoroient l'inconstance naturelle des hommes: Jesus-Christ qui est le divin législateur, a lui-même prescrit cette indissolubilité en disant que l'homme & la femme une fois unis par le mariage ne forment plus qu'une seule & même chair; *erunt duo in carne una*. Dieu est celui qui a ordonnée cette union du mariage; il n'y a donc personne qui puisse la dissoudre, *quod Deus coniunxit homo non separet*.

Cette inconstance naturelle est un défaut; si on l'admettoit une fois pour un motif de dissolution du mariage, non-seulement il détruiroit une loi naturelle, mais il donneroit lieu à de très-grands inconveniens dans la société humaine. Je sai que les Juifs pouvoient répudier leurs femmes, mais la même sainte écriture qui me l'apprend, m'ajoute que Dieu ne leur avoit accordé cette permission qu'à cause de la dureté de leur cœur, *ob duritiam cordis*: il étoit donc nécessaire de supprimer une telle permission dans la loi de grace, puisqu'elle est si contraire à la nature du mariage, qui est d'autant plus digne d'égards & de respects, qu'il est aujourd'hui élevé à la dignité de sacrement; l'union des sentimens & de la volonté respective de l'homme & de la femme y est considerée comme une des fins principales de cette alliance.

Pour peu qu'on reflechisse sur les deux devoirs inséparables du mariage qui sont la naissance des enfans & leur éducation, & qui sont en même tems deux devoirs de la nature, *duo officia naturæ*, on comprendra qu'il est impossible de les remplir de la maniere qu'il convient sans une perpetuelle cohabitation des peres & meres, & que si on leur permettoit une fois de se séparer, soit pour vivre dans le célibat, soit pour passer à un autre engagement, le premier en souffriroit beaucoup, & le second en souffriroit encore d'avantage. On doit enfin considerer que l'église par un esprit de douceur permet, par des motifs graves, la séparation du corps & quelquefois aussi celle d'habitation & toutes les deux ensemble, laissant cependant subsister le lien du sacrement. (*A*)

monſtrations mathématiques ; on peut en voir un exemple dans le fameux théorème d'Archimede, qu'*une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit*.

Suppoſons un cylindre, une demi-ſphere, & un cône renverſé (*Pl. de Géom. fig.* 99.), tous de même baſe & de même hauteur, & coupés par un nombre infini de plans paralleles à la baſe, & que *d g* ſoit un de ces plans ; il eſt évident qu'en quelqu'endroit qu'on la prenne, le quarré de *d h* ſera égal au quarré du rayon de la ſphere, que le quarré *e h* = le quarré *c h* ; ainſi, puiſque les cercles ſont entr'eux comme les quarrés de leurs rayons, & que l'on trouvera par-tout que le quarré de *c k* ou de *b d*, rayon du cylindre, égale la ſomme des quarrés de *b k* & *c h* ou *e h* rayons de la demi-ſphere & du cône, on voit que le cercle du rayon du cylindre vaut la ſomme des cercles correſpondans des rayons de la demi-ſphere & du cône, par conſéquent tous les cercles qui compoſent le cylindre, c'eſt-à-dire tout le cylindre eſt égal à la ſomme des cercles qui conſtituent la demi-ſphere & le cône, c'eſt-à-dire que le cylindre eſt égal à la ſomme de la demi-ſphere & du cône, ainſi le cylindre moins le cône vaut la demi-ſphere ; mais on ſait d'ailleurs que le cône n'eſt que le tiers du cylindre, donc les deux autres tiers du cylindre ſont égaux à la demi-ſphere ; & en prenant le cylindre total & la ſphere entiere, on voit évidemment qu'une ſphere eſt les deux tiers du cylindre qui lui eſt circonſcrit.

Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus aiſé ni de plus élégant que cette démonſtration ; c'eſt dommage qu'elle ait beſoin elle-même d'une autre démonſtration, ainſi qu'on le trouve prouvé d'une maniere invincible (& à laquelle les Géometres qui y avoient le plus d'intérêt n'ont oſé répliquer) dans un ouvrage intitulé *inſtitutions de Géometrie*, &c. imprimé à Paris chez Debure l'aîné en 1746, en 2 vol. *in*-8°. voici ce qu'on lit à ce ſujet *pag.* 309 *du ſecond tome* : La ſeule maniere „ dont on pourroit concevoir que des ſurfaces vien„ droient à compoſer un ſolide, c'eſt qu'elles fuſſent „ poſées immédiatement les unes ſur les autres ; or il „ eſt impoſſible de diſpoſer de cette façon plus de deux „ ſurfaces. Prenez-en trois ; mettez l'une des trois entre „ les deux autres, celle du milieu touchera l'inférieure „ par-deſſous, & la ſupérieure par-deſſus : elle ſera donc „ compoſée de deux ſurfaces, qui auront entre elles „ quelque diſtance ; mais deux ſurfaces attachées enſem„ ble qui laiſſent entre elles quelque diſtance compo„ ſent un vrai ſolide, en regardant comme un tout ces „ ſurfaces & la diſtance qui les ſépare. On a donc ſup„ poſé l'impoſſible quand on a demandé que l'on mît „ une ſurface immédiatement entre deux ſurfaces : or, „ ſi l'on ne peut pas mettre une ſurface immédiate„ ment entre deux ſurfaces, on n'en pourra jamais fai„ re réſulter un ſolide, qui n'eſt autre choſe, ainſi que „ le prétendent les *Indiviſibiliſtes*, qu'un aſſemblage de „ ſurfaces poſées immédiatement les unes ſur les au„ tres „.

Cependant malgré cette abſurdité & bien d'autres, que l'on peut voir dans l'ouvrage même, „ les *Indi*„ *viſibiliſtes* ne ſe rendent pas, pourſuit l'auteur ; au lieu „ de tranches ſuperficielles, avec leſquelles nous pré„ tendons engendrer ou conſtituer les ſolides, vous n'a„ vez qu'à ſuppoſer, diſent-ils, des ſolides d'une épaiſ„ ſeur infiniment petite, & vous ſerez pleinement ſatis„ faits, car des ſolides pourront apparemment compo„ ſer un ſolide.

„ Depuis cette réponſe il paroît que l'on n'a plus in„ quiété les partiſans des *indiviſibles*, & que leurs prin„ cipes ont acquis toute l'autorité des premiers axio„ mes. Cette autorité s'eſt d'autant plus fortifiée, que „ les *indiviſibles*, aboutiſſent à des concluſions qui ſont „ démontrées à la rigueur par des voies inconteſtables. „ Un rapport ſi juſte pourroit-il être la production d'un „ faux principe „ ?

Reprenons la méthode des *Indiviſibiliſtes*. Quand ils veulent démontrer, par exemple, que les pyramides de même baſe & de même hauteur ſont égales, ils imaginent que ces pyramides ſoient coupées par un nombre infini de plans paralleles à leur baſe, & comme le nombre de ces plans eſt meſuré par la perpendiculaire qui déſigne leur hauteur commune, il s'enſuit que „ ces py„ ramides ont un même nombre de coupes ou de tran„ ches ; on l'accorde. Il eſt démontré géométrique„ ment que toutes les tranches de l'une ſont égales à „ toutes les tranches de l'autre, chacune à ſa corre„ ſpondante ; on en convient encore : or les pyramides „ ſont compoſées de ces tranches. Il eſt bon de s'ex„ pliquer : ſont-ce des tranches ſuperficielles, c'eſt-à-di„ re, ces tranches ne ſont-elles que des ſurfaces ? les „ défenſeurs des *indiviſibles* en ont reconnu l'impoſſi„ bilité. Il faut donc que ce ſoient des tranches ſoli„ des qui compoſent les pyramides ; ainſi il reſte à dé„ montrer que ces tranches ſolides ſont égales, chacu„ ne à ſa correſpondante : les *Indiviſibiliſtes* le ſuppo„ ſent. Leur démonſtration eſt donc une pétition de „ principe.

„ A la vérité ils prouvent à la rigueur que les baſes en„ tre leſquelles ſont compriſes les tranches élémentai„ res, ou les petites pyramides tronquées, ont une é„ galité correſpondante ; mais c'eſt changer l'état de la „ queſtion. Je demande que l'on m'établiſſe une égali„ té de ſolides, & l'on n'aboutit qu'à une égalité de „ ſurfaces. Quel paralogiſme !

„ Je conviendrai, tant qu'on voudra, que ces tran„ ches élémentaires correſpondantes ont une épaiſſeur „ infiniment petite ; mais la difficulté qui étoit d'abord „ en grand revient ici en petit, la petiteſſe ne faiſant pas „ l'égalité. Que l'on me prouve donc que chaque tran„ che infiniment petite eſt égale en ſolidité à ſa corre„ ſpondante ; car c'eſt-là préciſément l'expoſé de la „ propoſition.

„ On voit maintenant pourquoi la méthode des *in*„ *diviſibles* fait parvenir à des vérités démontrées d'ail„ leurs, c'eſt qu'il eſt fort aiſé de trouver ce que l'on „ ſuppoſe.

„ Ainſi ceux qui ſe conduiſent par cette méthode tom„ bent dans une pétition de principe ou dans un para„ logiſme. S'ils ſuppoſent que les petites tranches élé„ mentaires correſpondantes ont une égale ſolidité, c'eſt „ préciſément l'état de la queſtion. Si après avoir dé„ montré l'égalité des ſurfaces qui terminent ces tran„ ches par-deſſus & par-deſſous, on en déduit l'égalité „ de ces petits ſolides, il y a un paralogiſme inconce„ vable ; on paſſe de l'égalité de quelques portions de ſurfaces à l'égalité entiere des ſolidités „.

S'il n'étoit pas honteux de recourir à des autorités dans une ſcience qui ne reconnoît pour maître que l'évidence ou la conviction qui en naît, on citeroit M. Iſaac Newton, que l'on ne ſoupçonnera pas d'avoir parlé ſur cette matiere d'une maniere inconſidérée : *contractiores*, dit-il, *redduntur demonſtrationes per methodum* indiviſibilium ; *ſed quoniam durior eſt* indiviſibilium *hypotheſis, & propterea methodus illa minus geometrica cenſetur, malui*, &c. *Voyez la ſect. prem. du prem. liv. des Princ.* de M. Newton, *au ſchol. du lem. xj.*

Au reſte, Cavalleri eſt le premier qui ait introduit cette méthode dans un de ſes ouvrages intitulé *Geometria indiviſibilium*, imprimé en 1635. Torricelli l'adopta dans quelques-uns de ſes ouvrages, qui parurent en 1644 ; & Cavalleri lui-même en fit un nouvel uſage dans un autre traité publié en 1647, & aujourd'hui même un aſſez grand nombre de Mathématiciens conviennent qu'elle eſt d'un excellent uſage pour abréger les recherches & les démonſtrations mathématiques. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*E*)

* INDOCILE, INDOCILITÉ, (*Gram.*) ils ſe diſent de l'animal qui ſe refuſe à l'inſtruction, ou qui plus généralement ſuit la liberté que la nature lui a donnée, & répugne à s'en départir. Les peuples ſauvages ſont d'un naturel *indocile*. Si nous ne briſions de très-bonne heure la volonté des enfans, nous les trouverions tous *indociles* lorſqu'il s'agiroit de les appliquer à quelque occupation. L'*indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, de l'orgueil, ou de la ſottiſe ; c'eſt ou un vice de l'eſprit qui n'apperçoit pas l'avantage de l'inſtruction, ou une férocité de cœur qui la rejette. Il faut la diſtinguer d'une autre qualité moins blâmable, mais plus incorrigible, qu'on pourroit appeller *indocibilité*. L'indocibilité, s'il m'eſt permis de parler ainſi, eſt la ſuite de la ſtupidité. La ſottiſe des maîtres fait ſouvent l'*indocilité* des enfans. J'ai de la peine à concevoir qu'une jeune fille qui peut ſe ſoumettre à des exercices très-frivoles & très-pénibles, qu'un jeune homme qui peut ſe livrer à des occupations très-difficiles & très-ſuperflues, n'eût pas tourné ſa patience & ſes talens à de meilleures choſes, ſi l'on avoit ſu les lui faire aimer.

INDOLENCE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt une privation de ſenſibilité morale ; l'homme *indolent* n'eſt touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nœuds du ſang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature ; il jouit de ſon repos qu'il aime, & c'eſt ce qui le diſtingue de l'indifférence qui peut avoir de l'inquiétude, de l'ennui ; c'eſt à ce calme deſtructeur des talens, des plaiſirs & des vertus, que nous amenent ces prétendus ſages qui attaquent ſans ceſſe les paſſions. Cet état d'*indolence* eſt aſſez l'état naturel de l'homme ſauvage, & peut-être celui d'un eſprit étendu qui a tout vu & tout comparé. IN-

INDOMPTABLE, adj. (*Manege.*) ſe dit d'un cheval ou d'un autre animal, qui, quelques moyens qu'on emploie, refuſe abſolument d'obéir à l'homme, & reſte indompté.

Il eſt rare qu'on ne vienne pas à bout d'un animal, quelque féroce qu'il ſoit, par la privation du ſommeil & par le beſoin.

INDOSCYTHE, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aſie aux confins de la Scythie & de l'Inde, vers le confluent du Cophène & de l'Indus. Ptolomée place pluſieurs villes dans l'*Indoſcythie*; mais il l'étend beaucoup trop loin, quand il l'avance juſqu'à la mer des Indes. (*D. J.*)

INDOUS, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation payenne de l'Inde, qui demeure en-deçà du Gange, & qui profeſſe une religion plus épurée que les Banians qu'ils ont en horreur. Les *Indous* adorent un ſeul Dieu, & croient l'immortalité de l'ame.

INDOUSTAN, (*Géog.*) contrée des Indes orientales, qui forme l'empire du grand mogol, entre l'Inde & le Gange; auſſi les Géographes Perſans l'appellent le pays de *Hend* & de *Send*, c'eſt-à-dire des deux fleuves qu'on veut dénommer.

Les Gaznévides furent les premiers conquérans de l'*Indouſtan*, leur regne commença par Sebekreghin l'an 367 de l'hégire; il ſoumit pluſieurs rajas ou princes des Indes, & les contraignit d'embraſſer le mahométiſme. Les Gaznévides, après 213 ans, eurent pour ſucceſſeurs les Gaurides, qui firent place aux eſclaves Turcs; la poſtérité de ces derniers poſſedoit l'*Indouſtan*, entre l'Indus & le Gange, lorſque les Mogols, ſucceſſeurs de Tamerlan, y formerent le nouvel empire que l'on appelle le *Mogol*, empire qui a ſouffert vers le milieu de ce ſiecle d'étranges & terribles révolutions. *Voyez* MOGOL. (*D. J.*)

IN-DOUZE, ſ. m. (*Gramm. Imprim.*) forme de livre où la feuille a fourni vingt-quatre pages. L'*in-douze* eſt plus ou moins grand, ſelon l'étendue de la feuille.

INDRE, *Inger*, (*Géog.*) riviere de France, qui prend ſa ſource dans le Berry, paſſe à Loches en Touraine, & ſerpentant vers le couchant, ſe jette dans la Loire, à deux lieues au-deſſous de l'embouchure du Cher. Grégoire de Tours appelle cette riviere *Anger*, d'autres *Angera*, d'autres *Andria*, & *Endria*, d'où s'eſt formé le nom qu'elle porte aujourd'hui. (*D. J.*)

* INDUBITABLE, ad. (*Gramm.*) dont on ne peut douter. Il y a peu de choſes *indubitables*. *Voyez* DOUTE.

INDUCTION, (*Log. & Gramm.*) *Hæc ex pluribus perveniens quo vult, appellatur inductio, quæ græce ἐπαγωγὴ nominatur, qua plurimum eſt uſus in ſermonibus Socrates*. Cic. in Top. 10.

C'eſt une maniere de raiſonner, par laquelle on tire une concluſion générale & conforme à ce que l'on a prouvé dans tous les cas particuliers; elle eſt fondée ſur ce principe, reçu en Logique. Ce qui ſe peut affirmer ou nier de chaque individu d'une eſpece, ou de chaque eſpece d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'eſpece & de tout le genre.

Souvent & dans le langage ordinaire la concluſion ſeule s'appelle *induction*.

Si l'on peut s'aſſurer d'avoir obſervé tous les cas particuliers, de n'avoir omis aucun des individus, l'*induction* eſt complette, & l'on a la certitude; mais malheureuſement les exemples en ſont rares: il n'eſt que trop aiſé de laiſſer échapper quelques obſervations qui ſeroient néceſſaires pour avoir une énumération entiere.

J'ai fait des expériences ſur les métaux; j'ai obſervé que l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb & le mercure étoient peſans, j'en conclus que tous les métaux ſont peſans. Je puis m'aſſurer que j'ai fait une *induction* complette, parce que ces ſept corps ſont les ſeuls auxquels on donne le nom de métaux.

J'ai été trompé dix fois conſécutivement, ſuis-je en droit de conclure qu'il n'y a point d'homme qui ne ſe faſſe un plaiſir de me tromper? Ce ſeroit-là une *induction* bien imparfaite; cependant ce ſont celles qui ſont le plus en uſage.

Mais peut-on s'en paſſer, & toutes incompletes qu'elles ſont, ne ſont-elles pas une ſorte de preuve qui a beaucoup de force? Qui peut douter que l'empereur de la Chine n'ait un cœur, des veines, des arteres, des poumons, fondé ſur ce principe, que tout homme ne peut vivre qu'autant qu'il a toutes ces parties intérieures? Et comment s'en eſt-on aſſuré? Par analogie ou par une *induction* très imparfaite, puiſque le nombre des perſonnes que l'on a ouvertes, & par l'inſpection deſquelles on s'eſt convaincu de cette vérité, eſt incomparablement plus petit que celui des autres hommes.

Dans l'uſage ordinaire, & même ſouvent en Logique, l'on confond l'*induction* & l'analogie. *Voyez* ANALOGIE. Mais l'on pourroit & l'on doit les diſtinguer, en ce que l'*induction* eſt ſuppoſée complette. Elle étudie tous les individus ſans exception; elle embraſſe tous les cas poſſibles, ſans en omettre un ſeul, & alors ſeulement elle peut conclure & elle conclut avec une connoiſſance ſûre & certaine; mais l'analogie n'eſt qu'une *induction* incomplete qui étend ſa concluſion au-delà des principes, & qui d'un nombre d'exemples obſervés, conclut généralement pour toute l'eſpece.

A l'occaſion du rapport que ces deux mots ont l'un avec l'autre, nous pourrons ajoûter ici bien des choſes qui nous paroîſſent eſſentielles, & qui ont été omiſes à l'article ANALOGIE, où ce mot ſemble avoir été pris plus particulierement dans le ſens grammatical. C'eſt d'ailleurs une des ſources de nos connoiſſances (*Voyez* CONNOISSACES.), & par cela même un ſujet aſſez intéreſſant pour qu'il ſoit permis d'y revenir.

Nous aimons les propoſitions générales & univerſelles, parce que ſous une expreſſion ſimple, elles renferment un nombre infini de propoſitions particulieres, & qu'elles favoriſent ainſi également notre deſir de ſavoir & notre pareſſe. De peu d'exemples, d'un quelquefois, nous nous preſſons de tirer une concluſion générale. Quand on aſſure que les planetes ſont habitées, ne ſe fonde-t-on pas principalement ſur l'exemple unique de la terre? D'où ſavons-nous que toutes les pierres ſont peſantes? Quelle preuve avons-nous de l'exiſtence particuliere de notre eſtomac, de notre cœur, de nos viſceres? L'analogie. L'on ſe mocqueroit de quelqu'un qui douteroit de ces vérités; cependant s'il oſoit demander que l'on expoſât le poids des raiſons que l'on a de penſer ainſi, je crois que l'on pourroit s'y trouver embarraſſé: car cette conſéquence, *cela ſe fait d'une telle maniere chez les uns, donc cela ſe fait de la même maniere chez tous les autres*, n'eſt point une conſéquence légitime; jamais on ne la réduira aux lois d'un raiſonnement sûr; on n'en fera jamais une preuve démonſtrative. Nous ſavons d'ailleurs que l'analogie peut nous tromper; mais en convenant qu'elle nous conduit très-ſouvent & preſque toûjours à la vérité; qu'elle eſt d'une néceſſité abſolue, ſoit dans les ſciences & dans les arts, dont elle eſt un des principaux fondemens, ſoit dans la vie ordinaire, où l'on eſt obligé d'y avoir recours à tous momens, nous cherchons ſeulement à en faire connoître la nature, à la réduire à ce qu'elle eſt, c'eſt-à-dire à un principe de probabilité, dont il importe d'examiner la force d'où elle tire ſa ſolidité, & quelle confiance on peut & on doit avoir en une preuve de cette eſpece.

Pour cela parcourons les diverſes ſciences où l'on en fait uſage. Nous les diviſons en trois claſſes, relativement à leur objet: (*Voyez* L'ORDRE ENCYCLOPÉDIQUE.) en ſciences *néceſſaires*, telles que la Métaphyſique, les Mathématiques, une bonne partie de la Logique, la Théologie naturelle, la Morale: 2°. en ſciences *contingentes*; l'on comprendra ſous ce titre la ſcience des eſprits créés & des corps: 3°. en *arbitraires* & ſous cette derniere claſſe l'on peut ranger la Grammaire, cette partie de la Logique, qui dépend des mots, ſignes de nos penſées, cette partie de la Morale ou de la Juriſprudence, qui eſt fondée ſur les mœurs & les coutumes des nations.

Il ſemble que les ſciences dont l'objet eſt néceſſaire, & qui ne procedent que par démonſtration, devroient ſe paſſer d'une preuve qui ne va qu'à la probabilité; & véritablement il vaudroit mieux en chercher de plus exactes; mais il eſt pourtant vrai de dire que, ſoit par néceſſité, ſoit par une foibleſſe naturelle, qui nous fait préférer des preuves moins rigides & plus aiſées à celles qui ſeroient plus démonſtratives, mais plus embarraſſées, l'on ne peut guere ſe paſſer ici de l'analogie. Dans la Métaphyſique, par exemple, & dans les Mathématiques, les premiers principes, les axiomes ſont ſuppoſés, & n'ont d'ordinaire aucune autre preuve que celle qui ſe tire de l'*induction*. Demandez à un homme qui a beaucoup vécu ſans réfléchir, *ſi le tout eſt plus grand que ſa partie*, il répondra que oui, ſans héſiter. Si vous inſiſtez, & que vous vouliez ſavoir ſur quoi eſt fondé ce principe, que vous répondra-t-il? ſinon que ſon corps eſt plus grand que ſa tête, ſa main qu'un ſeul doigt, ſa maiſon qu'une chambre, ſa bibliotheque qu'un livre; & après pluſieurs exemples pareils, il trouveroit fort mauvais que vous ne fuſſiez pas convaincu. Cependant ces exemples & cent autres ne ſont qu'une *induction* bien légere en comparaiſon de tant d'autres cas où l'on applique ce même axiome. Sans nous arrêter à examiner ſi ces principes ſont eux-mêmes ſuſceptibles de démonſtra-

ſtra-

ſtration, & ſi on peut les déduire tous des définitions, il ſuffit pour montrer l'importance de la preuve d'analogie, de remarquer qu'au moins la plupart, pour ne pas dire tous les hommes, parviennent à connoître ces principes, & à s'en tenir pour aſſurés par la voie de l'*induction*. Combien d'autres vérités dans la Logique, dans la Morale, dans les Mathématiques, qui ne ſont connues que par elle? Les exemples en ſeroient nombreux ſi l'on vouloit s'y arrêter. Il eſt vrai que ſouvent l'on pourroit donner de ces vérités des preuves exactes & tirées de la nature & de l'eſſence des choſes; mais ici, comme ſur les principes, le grand nombre ſe contente de l'expérience ou d'une *induction* très-bornée; & même l'on peut aſſurer que la plûpart des vérités qui ſe trouvent préſentement démontrées, ont d'arbord été reçues ſur la foi de l'*induction*, & qu'on n'en a cherché les preuves qu'après s'être aſſuré par la ſeule expérience de la vérité de la propoſition.

L'uſage de l'analogie eſt bien plus conſidérable dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*, c'eſt-à-dire, dépendant & n'exiſtant que par la volonté du créateur. J'oſe dire que ſi l'on fait attention à la maniere dont nous parvenons à la connoiſſance des choſes placées hors de nous, on pourra aſſurer que toutes les ſciences contingentes ſont fondées ſur l'analogie: quelle preuve a-t-on de l'exiſtence des autres hommes? L'*induction*. Je ſens que je penſe; je vois que je ſuis étendu; je conçois que je ſuis un compoſé de deux ſubſtances, le corps & l'ame; enſuite je remarque hors de moi des corps ſemblables au mien; je leur trouve les mêmes organes, du ſentiment, des mouvemens comme à moi; je vis, ils vivent; je me meus, ils ſe meuvent; je parle, ils parlent; je conclus que comme moi ce ſont des êtres compoſés d'ame & de corps, des hommes en un mot. Lorſque nous voulons rechercher les propriétés de l'ame, étudier ſa nature, ſes inclinations, ſes mouvemens, que fait-on autre choſe que deſcendre en ſoi-même, chercher à ſe connoître, examiner ſon entendement, ſa liberté, ſa volonté, & conclure par cette ſeule *induction*, que ces mêmes facultés ſe trouvent dans les autres hommes, ſans autre différence que celle que les actes extérieurs leur prêtent.

En Phyſique, toutes nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie: ſi la reſſemblance des effets ne nous mettoit pas en droit de conclure à la reſſemblance des cauſes, que deviendroit cette ſcience? Faudroit-il chercher la cauſe de tous ces phénomenes ſans exception? Cela ſeroit-il poſſible? Que deviendroit la Médecine & toutes les branches pratiques de la Phyſique ſans ce principe d'analogie? Si les mêmes moyens mis en œuvre dans les mêmes cas ne nous permettoient pas d'eſpérer les mêmes ſuccès, comment s'y prendre pour la guériſon des maladies? Que conclure de pluſieurs expériences, d'un grand nombre d'obſervations?

Enfin l'uſage de l'*induction* eſt encore plus ſenſible dans les ſciences qui dépendent uniquement de la volonté & de l'inſtitution des hommes. Dans la Grammaire, malgré la bizarrerie des langues, on y remarque une grande analogie, & nous ſommes naturellement portés à la ſuivre, ou ſi l'uſage va contre l'analogie, cela eſt regardé comme irrégularité; ce qu'il eſt bon de remarquer pour s'aſſurer de ce que l'on a déja dit, que l'analogie n'eſt pas un guide ſi certain qu'il ne puiſſe ſe tromper quelquefois.

Dans cette partie de la juriſprudence, qui eſt toute fondée ſur les mœurs & les uſages des nations, ou qui eſt de l'inſtitution libre des ſociétés, on voit régner auſſi la même analogie. Rarement arrive-t-il que tout ſoit ſi bien, ſi univerſellement réglé dans la conſtitution des états, qu'il n'y ait quelquefois conflit entre les diverſes puiſſances, les divers corps, pour ſavoir auquel appartient telle ou telle attribution; & ces queſtions, ſur leſquelles nous ſuppoſons la loi muette, comment ſe décident-elles, que par l'analogie? Les juriſconſultes romains ont pouſſé ce principe très-loin; & c'eſt en partie par cette attention à le ſuivre, qu'ils ont rendu leur juriſprudence ſi belle, qu'elle a mérité le nom de *raiſon écrite*, & qu'elle a été preſqu'univerſellement adoptée de tous les peuples.

Il n'y a donc, dira-t-on, que ſimple probabilité dans toutes nos connoiſſances, puiſqu'elles ſont toutes fondées ſur l'analogie, qui ne donne point de vraie démonſtration. Je réponds qu'il faut en excepter au moins les ſciences néceſſaires, dans leſquelles l'*induction* eſt ſimplement utile pour découvrir les vérités qui ſe démontrent enſuite. J'ajoute que quant à nos autres connoiſſances, s'il manque quelque choſe à la certitude parfaite, nous devons nous contenter de notre ſort, qui nous permet de parvenir, au moyen de l'analogie, à des vraiſſemblances telles que quiconque leur refuſe ſon conſentement, ne ſauroit éviter le reproche d'une délicateſſe exceſſive, d'une très-grande imprudence, & ſouvent d'une inſigne folie.

Mais ne nous en tenons pas-là; voyons ſur quoi eſt fondée la confiance que nous devons donner à la preuve d'*induction*; examinons ſur quelle autorité l'analogie vient ſe joindre aux ſens & au témoignage pour nous conduire à la connoiſſance des choſes; & c'eſt ici la partie la plus intéreſſante de cet article.

En faiſant paſſer en revûe les trois claſſes de ſciences que nous avons établies, commençons par celles dont l'objet eſt *arbitraire*, ou fondé ſur la volonté libre des hommes: il eſt aiſé d'y appercevoir le principe de la preuve d'analogie. C'eſt le goût que nous avons naturellement pour le beau, qui conſiſte dans un heureux mélange d'unité & de variété: or l'unité ou l'uniformité, & c'eſt ici la même choſe, emporte l'analogie, qui n'eſt qu'une entiere uniformité entre des choſes déja ſemblables à pluſieurs égards. Ce goût naturel pour l'analogie ſe découvre dans tout ce qui nous plaît: l'eſprit lui-même n'eſt qu'une heureuſe facilité à remarquer les reſſemblances, les rapports. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Muſique, qui ſont les arts dont l'objet eſt de plaire, ont toutes leurs regles fondées ſur l'analogie. Qu'y avoit-il donc de plus naturel que de fuir la bizarrerie & le caprice, de faire régner l'analogie dans toutes les ſciences dont la conſtitution dépend de notre volonté? Dans la Grammaire, par exemple, ne doit-on pas ſuppoſer que les inventeurs des langues, & ceux qui les ont polies & perfectionnées, ſe ſont plûs à ſuivre l'analogie & à en fixer les lois? On pourra donc décider les queſtions grammaticales avec quelque certitude en conſultant l'analogie? Ajoutons, pour remonter à la ſource de ce goût pour l'uniformité, que ſans elle les langues ſeroient dans une étrange confuſion; ſi chaque nom avoit ſa déclinaiſon particuliere, chaque verbe ſa conjugaiſon; ſi le régime & la ſyntaxe varioient ſans regle générale, quelle imagination aſſez forte pourroit ſaiſir toutes ces différences? quelle mémoire ſeroit aſſez fidelle pour les retenir? L'analogie dans les ſciences arbitraires eſt donc fondée également & ſur notre goût & ſur la raiſon.

Mais elle nous trompe quelquefois; c'eſt que les langues, pour me ſervir du même exemple, étant formées par l'uſage, & ſouvent par l'uſage de ceux dont le goût n'eſt pas le meilleur ni le plus ſûr, ſe reſſentent en quelque choſe du goût que nous avons auſſi pour la variété, ou bien l'on viole les lois de l'analogie pour éviter certains inconvéniens qui naîtroient de leur obſervation, comme quelques prononciations rudes qu'on n'a pu ſe réſoudre à admettre: c'eſt ainſi que nous diſons *ſon ame*, *ſon épée*, au lieu de *ſa ame*, *ſa épée*; & ſi l'on y prend garde, on trouvera ſouvent dans la variété la plus grande une analogie plus grande qu'on ne s'y attendoit: l'exemple cité en fournit la preuve. Puiſque c'eſt le créateur lui-même qui nous a donné ce ſentiment de la beauté & ce goût pour l'analogie, ſans doute il a voulu orner ce magnifique théâtre de l'univers de la maniere la plus propre à nous plaire, à nous qu'il a deſtinés à en être les ſpectateurs. Il a voulu que tout s'y préſentât à nos yeux ſous l'aſpect le plus convenable, le plus beau, le plus parfait: je parle de ce qui ſort immédiatement de ſes mains, ſans être gâté par la malice des hommes. Dès-lors il a dû ordonner que l'uniformité & l'analogie s'y montraſſent dans tout leur jour; que les proportions, l'ordre, l'harmonie y fuſſent exactement obſervées; que tout fût reglé par des loix générales, ſimples, en petit nombre, mais univerſelles & fécondes en effets merveilleux: c'eſt auſſi ce que nous obſervons & ce qui fonde la preuve d'analogie dans les ſciences dont l'objet eſt *contingent*.

Ainſi tout eſt conduit par les lois du mouvement, qui partent d'un ſeul principe, mais qui ſe diverſifient à l'infini dans leurs effets; & dès qu'une obſervation attentive des mouvemens des corps nous a appris quelles ſont ces lois, nous ſommes en droit de conclure par analogie que tous les évenemens naturels arrivent & arriveront d'une maniere conforme à ces lois.

Le grand maître du monde ne s'eſt pas contenté d'établir des lois générales, il s'eſt plû encore à fixer des cauſes univerſelles. Quel ſpectacle à l'eſprit obſervateur qu'une multitude d'effets qui naiſſent tous d'une même cauſe! Voyez que de choſes différentes produiſent les rayons que le ſoleil lance ſur la terre, la chaleur qui ranime, qui conſerve nos corps, qui rend la terre féconde, qui donne aux mers, aux lacs, aux rivieres, aux

fon-

fontaines leur fluidité; la lumiere qui récrée nos yeux, qui nous fait diſtinguer les objets, qui nous donne des idées nettes de ceux qui ſont les plus éloignés. Sans ces rayons point de vapeurs, point de pluies, point de fontaines, point de vents. Les plantes & les animaux deſtitués d'alimens, périroient en naiſſant, ou plûtôt ne naîtroient point du tout; la terre entiere ne ſeroit qu'une maſſe lourde, engourdie, gelée, ſans variété, ſans fécondité, ſans mouvement.

Voyez encore combien d'effets naiſſent du ſeul principe de la peſanteur univerſelle; elle retient les planetes dans la carriere qu'elles parcourent autour du ſoleil, comme autour de leur centre particulier; elle réunit les différentes parties de notre globe; elle attache ſur ſa ſurface les villes, les rochers, les montagnes; c'eſt à elle qu'il faut attribuer le flux & reflux de la mer, le cours des fleuves, l'équilibre des liqueurs, tout ce qui dépend de la peſanteur de l'air, comme l'entretien de la flamme, la reſpiration & la vie des animaux.

Mais ce n'eſt pas ſeulement pour nos plaiſirs & pour ſatisfaire notre goût que Dieu a créé ce monde harmonique & reglé par les lois ſages de l'analogie, c'eſt ſur-tout pour notre utilité & notre conſervation. Suppoſez qu'on ne puiſſe rien conclure d'une *induction*, que ce raiſonnement ſoit frivole & trompeur, je dis qu'alors l'homme n'auroit plus de regle de conduite & ne ſauroit vivre. Car ſi je n'oſe plus faire uſage de cet aliment que j'ai pris cent fois avec ſuccès pour la conſervation de ma vie, de peur que ces effets ne ſoient plus les mêmes, il faudra donc mourir de faim. Si je n'oſe me fier à un ami dont j'ai reconnu en cent occaſions le caractere ſûr, parce que peut-être il aura changé ſans cauſe apparente du ſoir au matin, comment me conduire dans le monde? Il ſeroit aiſé d'accumuler ici les exemples. En un mot, ſi le cours de la nature n'étoit pas réglé par des lois générales & uniformes, par des cauſes univerſelles; ſi les mêmes cauſes n'étoient pas ordinairement ſuivies des mêmes effets, il ſeroit abſurde de ſe propoſer une maniere de vivre, d'avoir un but, de chercher les moyens d'y parvenir; il faudroit vivre au jour le jour, & ſe repoſer entierement de tout ſur la providence. Or ce n'eſt pas-là l'intention du créateur, cela eſt manifeſte; il a donc voulu que l'analogie régnât dans ce monde & qu'elle nous ſervît de guide.

S'il arrive que l'analogie nous induiſe quelquefois en erreur, prenons-nous-en à la précipitation de nos jugemens & à ce goût pour l'analogie, qui ſouvent nous fait prendre la plus légere reſſemblance pour une parité parfaite. Les concluſions univerſelles ſont admiſes par préférence, ſans faire attention aux conditions néceſſaires pour les rendre telles, & en négligeant des circonſtances qui dérangeroient cette analogie que nous nous efforçons d'y trouver. Il faut obſerver auſſi que le créateur a voulu que ſes ouvrages euſſent le mérite de la variété ainſi que celui de l'uniformité, & que nous nous trompons ainſi en n'y cherchant que ce dernier.

Il nous reſte à examiner la probabilité qui réſulte de l'*induction* dans les ſciences *néceſſaires*. Ici les principes de beauté & de goût ne ſont point admiſſibles, parce que la vérité des propoſitions qu'elles renferment ne dépend point d'une volonté libre, mais eſt fondée ſur la nature des choſes. Il faudroit donc, comme nous l'avons déjà dit, abandonner la preuve d'analogie, puiſque l'on peut en avoir de plus ſûres; mais dès qu'elle n'eſt pas ſans force, cherchons d'où elle peut venir.

Dans les ſujets néceſſaires, tout ce que l'on y conſidere eſt eſſentiel; les accidens ne ſont comptés pour rien. Ce que l'eſprit enviſage eſt une idée abſtraite dont il forme l'eſſence à ſon gré par une définition, & dont il recherche uniquement ce qui découle de cette eſſence, ſans s'arrêter à ce que des cauſes extérieures ont pu y joindre. Un géometre, par exemple, ne conſidere dans le quarré préciſément que ſa figure; qu'il ſoit plus grand ou plus petit, il n'y fait aucune attention; il ne s'attache qu'à ce qu'il peut déduire de l'eſſence de cette figure, qui conſiſte dans l'égalité parfaite de ſes quatre côtés & de ſes quatre angles. Mais il n'eſt pas toujours aiſé de tirer de l'eſſence d'un être mathématique ou métaphyſique tout ce qui en découle: ce n'eſt quelquefois que par une longue chaîne de conſéquences, ou par une ſuite laborieuſe de raiſonnemens, qu'on peut faire voir qu'une propriété dépend de l'eſſence attribuée à une choſe. Je ſuppoſe qu'examinant pluſieurs quarrés ou pluſieurs triangles différens, je leur trouve à tous une même propriété, ſans qu'aucun exemple contraire vienne s'offrir à moi, je préſume d'abord que cette propriété eſt commune à toutes ces figures, & je conclus avec certitude que ſi cela eſt, elle doit découler de leur eſſence. Je tâche de trouver comment elle en dérive; mais ſi je ne peux en venir à bout, dois-je conclure de-là que cette propriété ne leur eſt pas eſſentielle? Non aſſurément; mais que j'ai la vûe fort bornée, ou qu'elle n'en découle que par un ſi long circuit de raiſonnemens, que je ne ſuis pas capable de le ſuivre juſqu'au bout. Il reſte donc douteux ſi cette propriété, que l'expérience m'a découverte dans dix triangles, par exemple, appartient à l'eſſence générale du triangle, auquel cas ce ſeroit une propriété univerſelle qui conviendroit à tous les triangles, ou ſi elle découle de quelque qualité particuliere à une ſorte de triangles, & qui par un haſard très-ſingulier, ſe trouveroit appartenir à ces dix triangles ſur leſquels j'en ai fait l'eſſai. Or il eſt aiſé de concevoir que ſi ces dix triangles ſont faits différens les uns des autres, ils n'ont vraiſſemblablement d'autre propriété commune que celle qui appartient à tous les triangles en général; c'eſt-à-dire qu'ils ne ſe reſſemblent en rien, qu'en ce que les uns & les autres ſont des figures qui ont trois côtés: du moins cela eſt très-vraiſſemblable; & cela le devient d'autant plus, que l'expérience faite ſur ces triangles a été plus ſouvent répétée, & ſur des triangles plus différens. Dès-lors il eſt auſſi très-vraiſſemblable que la propriété que l'on examine découle non de quelque propriété commune à ces dix triangles mis en épreuve, mais de l'eſſence générale de tous les triangles; il eſt donc très-vraiſſemblable qu'elle convient à tous les triangles, & qu'elle eſt elle-même une propriété commune & eſſentielle.

Ce même raiſonnement peut s'appliquer à tous les cas ſemblables; d'où il ſuit 1°. que la *preuve* d'analogie eſt d'autant plus forte & plus certaine, que l'expérience eſt pouſſée plus loin, & que l'on l'*applique* à des choſes plus différentes. 2°. Que plus la propriété dont il s'agit eſt ſimple, & plus l'*induction* eſt forte, ſuppoſant le même nombre d'expériences; car une propriété ſimple doit naturellement découler d'une maniere fort ſimple d'un principe fort ſimple: or quoi de plus ſimple que l'eſſence d'une choſe, ſur-tout que l'eſſence générale d'un être univerſel & abſtrait.

Je trouve donc ici le principe d'analogie fondé ſur l'expérience & ſur la ſimplicité qui approche le plus de la vérité. Cependant que l'on n'oublie jamais que l'*induction* ne nous donne au fond qu'une ſimple probabilité plus ou moins forte: or dans les ſciences néceſſaires on demande plus que la probabilité; on veut des démonſtrations, & elles en ſont ſuſceptibles. Ne nous laiſſons donc pas arrêter par une lâche pareſſe, ou ſéduire par la facilité de la preuve d'analogie. Je conſens que l'on ſe ſerve de ce moyen pour découvrir la vérité, mais il ne faut pas élever ſur un pareil fondement l'édifice des ſciences qui peuvent s'en paſſer.

INDULGENCE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) rémiſſion donnée par les papes de la peine dûe aux péchés, ſous certaines conditions preſcrites.

M. l'abbé Fleuri, qui ſera mon premier guide ſur cette matiere, commence par remarquer que tous les catholiques conviennent que l'Egliſe peut accorder des *indulgences*, & qu'elle le doit en certains cas; mais il ajoûte que c'eſt à ſes miniſtres à diſpenſer ſagement ſes graces, & à n'en pas faire une profuſion inutile ou même pernicieuſe.

La multitude des *indulgences*, & la facilité de les gagner devint un grand obſtacle au zele des confeſſeurs éclairés. Il leur étoit difficile de perſuader des pénitences à un pécheur qui pouvoit racheter ſes péchés par une aumône légere, ou par la ſeule viſite d'une égliſe; car les évêques du onzieme & du douzieme ſiecle accordoient libéralement des *indulgences* à toutes ſortes d'œuvres pies, comme pour le bâtiment d'une égliſe, d'une chapelle, l'entretien d'un hôpital, un pélerinage à Rome, & même tout ouvrage utile au public, un pont, une chauſſée, le pavé d'un grand chemin. Pluſieurs *indulgences* jointes enſemble rachetoient la pénitence toute entiere.

Quoique le quatrieme concile de Latran qui ſe tint dans le xiij. ſiecle, appelle ces ſortes d'*indulgences indiſcretes, ſuperflues*, rendant mépriſables les clés de l'égliſe, & énervant la pénitence; cependant Guillaume évêque de Paris, célebre dans le même ſiecle, ſoutenoit qu'il revient plus d'honneur à Dieu, & d'utilité aux ames de la conſtruction d'une égliſe, que de tous les tourmens des œuvres pénales. Il prétendoit encore qu'on accordoit avec beaucoup de raiſon des *indulgences* pour la fondation des hôpitaux, la réparation des ponts & des chemins, parce que ces ouvrages ſervent aux pélerins & autres perſonnes qui voyagent pour des cauſes pieuſes.

Si ces raiſons étoient ſolides, continue M. Fleury, elles auroient dû toucher tous les ſaints évêques des premiers ſiecles qui avoient établi les pénitences canoniques; mais ils portoient leurs vûes plus loin. Ils comprenoient que Dieu eſt infiniment plus honoré par la pureté des mœurs, que par la conſtruction & l'ornement des égliſes matérielles, par le chant, les cérémonies, & tout le culte extérieur, qui n'eſt que l'écorce de la religion, dont l'ame eſt la vertu. Or, comme la plûpart des chrétiens ne ſont pas aſſez heureux pour ſuivre toujours ſes devoirs, ces ſages paſteurs ne trouverent point de meilleurs remedes pour ramener les pécheurs, que de les engager, non pas à des aumônes, à des viſites d'égliſes, & à des cérémonies extérieures, où le cœur n'a point de part, mais à ſe punir volontairement eux-mêmes en leurs propres perſonnes, par le retranchement de tous les plaiſirs. Auſſi les Chrétiens n'ont jamais été plus corrompus, que quand les pénitences canoniques perdirent de leur vigueur, & que les *indulgences* prirent leur place.

En vain l'Egliſe laiſſoit à la diſcrétion épiſcopale de remettre une partie de la pénitence canonique, ſuivant les circonſtances, & la ferveur du pénitent, les *indulgences* plus commodes ſapperent toute pénitence. Mais on vit avec ſurpriſe ſous le pontificat d'Urbain II. qu'en faveur d'une ſeule bonne œuvre, le pécheur fut déchargé de toutes les peines temporelles dont il pouvoit être redevable à la juſtice divine. Il ne falloit pas moins qu'un concile nombreux, préſidé par ce pape en perſonne, pour autoriſer cette nouveauté. Ce concile donc accorda une *indulgence*, une rémiſſion pléniere de tous les péchés à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-ſainte.

On avoit bien déja employé l'invention de racheter en peu de jours par quelques œuvres pies des années de pénitence, par exemple dans la commutation de pénitence, les pélerinages de Rome, de Compoſtelle & autres lieux, y entroient pour beaucoup. Mais comme la croiſade en Orient étoit un voyage pénible à entreprendre, qu'il étoit accompagné de tous les périls de la guerre, dans un pays éloigné, & contre des infideles, on crut qu'on ne pouvoit rien faire de trop en ſa faveur. D'ailleurs l'*indulgence* tenoit lieu de ſolde aux croiſés; & quoi qu'elle ne donnât pas la nourriture corporelle, elle fut acceptée de tout le monde en payement. On ſe flatta de ſubſiſter aux frais du public, des riches, des Grecs & des Muſulmans.

Les nobles qui ſe ſentoient la plûpart chargés de crimes, entr'autres de pillages ſur les égliſes & ſur les pauvres, s'eſtimerent heureux d'avoir remiſſion pléniere de tous leurs péchés, & pour toute pénitence leur exercice ordinaire, qui étoit de faire la guerre, outre l'eſpérance, s'ils étoient tués, d'obtenir la couronne du martyre.

La nobleſſe entraina le petit peuple, dont la plus grande partie étoit des ſerfs attachés aux terres, & entierement dépendans de leurs ſeigneurs. En un mot chacun ſe perſuada qu'il n'y avoit qu'à marcher vers la Terre-ſainte pour aſſurer ſon ſalut. On ſait quelle fut la conduite des croiſés, & le ſuccès de leurs entrepriſes.

Cependant l'idée d'Urbain II. fut adoptée, goûtée & perfectionnée par ſes ſucceſſeurs; quelques-uns même étendirent le privilege des *indulgences* aux perſonnes qui ne pouvant, ou ne voulant point s'armer pour les croiſades, fourniroient un ſoldat à leur ſolde.

Bientôt ces faveurs ſpirituelles furent diſtribuées à toutes les perſonnes qui ſe mirent en campagne contre ceux que les papes déclarerent hérétiques en Europe. Le long ſchiſme qui s'éleva ſous Urbain VI. engagea même les doubles pontifes de délivrer des *indulgences* les uns contre les autres. Walſingham moine bénédictin de l'abbaye de ſaint Albans, dit là-deſſus, qu'ils donnerent au „ monde cette leçon, qu'un ſtratagème, quelque ſacré „ qu'il ſoit, ne devroit jamais être employé deux fois „ dans le même ſiecle „.

Néanmoins Alexandre VI. s'en ſervoit avec ſuccès pour payer l'armée qu'il deſtinoit à la conquête de la Romagne. Le cardinal Bembo prétend qu'il vendit des *indulgences* en Italie pour près de ſeize cent marcs d'or; & c'eſt le moindre reproche qu'on puiſſe faire à ce pontife.

Après le pontificat déteſté, mais heureux d'Alexandre VI. (dit l'auteur de l'hiſtoire générale, dont le tableau terminera cet article) après le regne guerrier, & plus heureux encore de Jules II. Jean de Médicis fut orné de la thiare à l'âge de trente ſix ans, & prit le nom de Léon X. La religion n'eut rien d'auſtere ſous ſon pontificat; & ce qui l'offenſoit le plus, n'étoit pas apperçu dans une cour occupée d'intrigues & de plaiſirs.

Le prédéceſſeur de Léon X. le Pape Jules II. ſous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, avoit deſiré que Rome eût un temple qui ſurpaſsât ſainte Sophie de Conſtantinople, & qui fût le plus beau qu'on eût encore vû ſur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir.

Léon X. ſuivit ardemment ce grand projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ſes magnificences avoient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. Léon X. eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert quelquefois les coffres des Chrétiens, pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les états de la Chrétienté des *indulgences* plénieres, contenant la délivrance des peines du purgatoire, ſoit pour ſoi-même, ſoit pour ſes parens & amis. Il y eut par-tout des bureaux d'*indulgences*; on les affermoit comme les droits de la douane. Pluſieurs de ces comptoirs ſe tenoient dans les cabarets de Rome, & l'on y jouoit publiquement aux dez, dit Guichardin, le pouvoir de tirer les ames du purgatoire. Le prédicateur, le fermier, le diſtributeur, y firent de bons profits; le pape ſur-tout y gagna prodigieuſement. On en peut juger ſi l'on daigne ſeulement ſe rappeller qu'un de ſes légats qu'il envoya l'an 1518 dans les royaumes de Danemark, de Suede, & de Norvege, les plus pauvres de l'Europe, y vendit des *indulgences* pour près de deux millions de florins. Léon X. toujours magnifique, diſſipoit en profuſions toutes ces richeſſes, à meſure qu'elles lui arrivoient.

Mais le malheur voulut qu'on donna aux Dominicains la ferme des *indulgences* en Allemagne; les Auguſtins qui en avoient été long-tems poſſeſſeurs, en furent jaloux, & ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe, deſſilla les yeux des peuples ſur le trafic ſcandaleux des *indulgences*, & produiſit trois cens ans de diſcordes, de fureurs, & d'infortunes chez trente nations. (*D. J.*) (1)

INDULGENCE, ſ. f. (*Morale*) c'eſt une diſpoſition à ſupporter les défauts des hommes, & à pardonner leurs fautes; c'eſt le caractere de la vertu éclairée. Dans la jeu-



(1) Il ſemble que l'auteur ſe ſoit fait un capital dans cet article de réunir ſous un ſeul point de vûe tous les abus que le trop grand uſage des indulgences a introduits, mais on s'y eſt bien donné de garde de démontrer le vrai caractere des indulgences. On n'y parle pas de leurs extenſions, & l'on n'en établit pas les fondemens contre les accuſations injuſtes des Proteſtans.

L'on devoit obſerver que la coulpe, & la peine éternelle étant remiſes dans le Sacrement de pénitence, il reſte encore à ſatisfaire à la juſtice divine, ou par des œuvres pénales en cette vie, ou par celles du Purgatoire en l'autre: l'on devoit ajouter que les mérites infinis de Jeſus-Chriſt, & de ſes œuvres pénales & ſatisfactoires, & ceux de tant de pieux, & ſaints pénitens, & les bonnes œuvres que pratiquent ceux des juſtes ſur la terre qui n'en ont pas beſoin pour eux, forment le tréſor des indulgences qui s'appliquent, ou aux vivans par forme d'abſolution, ou à ceux qui ſont dans le purgatoire, par forme de ſuffrage, & même d'entiere délivrance de leurs peines: ce dogme eſt fondé ſur la communion des Saints, & ſur les ſecours que ſe donnent mutuellement les membres de l'Egliſe, ſelon ce qu'enſeigne S. Paul lui même qui comme revêtu de la puiſſance que Jeſus-Chriſt avoit donnée à tous ſes Apôtres, accorda une des premieres indulgences au jeune homme inceſtueux, dont il eſt parlé dans les deux lettres de cet Apôtre aux Corinthiens.

L'Egliſe qui ſait que les péchés quoique pardonnés quant à la coulpe, & quant à la peine éternelle, doivent être purgés par des peines temporelles, avoit établi dans les premiers tems des peines canoniques: on abregeoit ces peines par les indulgences, c'eſt-à-dire par la compenſation des pénitences faites volontairement par des chrétiens en état de grace, pour & à la place des pécheurs qui étoient condamnés à ces peines canoniques. C'eſt préciſément ce que faiſoient les S. Martyrs qui appliquoient, pour ainſi dire, aux pénitents, les peines & les tourmens qu'ils ſouffroient pour le maintien, & pour la défenſe de la foi, afin d'abreger, & même de faire ceſſer la ſuite, & les longueurs des diverſes degrés de pénitence, qu'on avoit déterminé, & qu'on avoit reglé pour la ſatisfaction des péchés qu'ils avoient commis. C'eſt pourquoi S. Cyprien dans le tems même qu'il exhorte les Martyrs à ne pas accorder ſi facilement des billets d'indulgence & de remiſſion aux pécheurs, reconnoît que les martyrs avoient ce pouvoir non ſeulement vis-à-vis de l'égliſe, mais encore au tribunal même de Dieu, & il conſole ceux qui étoient tombés, en les aſſurant que les mérites, & les bonnes œuvres des juſtes, ont un grand pouvoir auprès de Dieu le ſouverain juge, *poſſe apud judicem plurimum merita, & opera juſtorum*.

jeunesse, dans les premiers momens de l'enthousiasme, pour l'ordre & le beau moral, on jette un regard dédaigneux sur les hommes qui semblent fermer les yeux à la vérité, & s'écartent quelquefois des routes de l'honnête; mais les connoissances augmentent avec l'âge, l'esprit plus étendu *voit* un ordre plus général; il voit dans la nature des êtres, leur excellence, & la nécessité de leurs fautes. Alors on aspire à réformer ses semblables comme soi-même, avec la douce chaleur d'un intérêt tendre qui corrige ou console, soutient & pardonne.

L'envie plus contrariée par le mérite, qu'offensée des défauts, voit le mal à côté du bien, & le censure dans l'homme qu'on estime.

L'orgueil pour avoir le droit de condamner tous les hommes, les juge d'après les idées d'une perfection à laquelle aucun ne peut atteindre.

La vertu toujours juste, plaint le méchant qui se dévore lui-même, & jusques dans les sévérités on la trouve consolante.

INDULGENCE, (*Art numismatique.*) cette vertu si rare chez les hommes, est représentée dans une médaille de Gordien, par une personne assise entre deux animaux indomptés. Est-ce pour marquer que la douceur, que l'*indulgence* peut adoucir les esprits les plus farouches? Dans une autre médaille, l'*indulgence* d'*Auguste* est caractérisée par une femme assise, qui tend la main droite, & qui tient un sceptre de la gauche; par ouvrage de la flaterie. L'*indulgence* prétendue d'Octave n'étoit qu'une politique adroite, que la conjoncture des tems l'obligeoit d'employer, & le sceptre qu'il tenoit le rendoit odieux à sa patrie.

*Les Parthes, les Persans vouloient des souverains,*
*Mais le seul consulat pouvoit plaire aux Romains.*
(*D. J.*)

INDULT, s. m. (*Jurisprud.*) *indultum*, qui vient du verbe *indulgere*, signifie en général une grace accordée par le pape à certaines personnes.

Les *indults* sont actifs ou passifs.

On appelle *indults actifs* des graces accordées par le pape aux cardinaux, & à quelques autres collateurs ordinaires, pour pouvoir conférer les bénéfices dépendans de leur collation, librement & sans pouvoir être prévenus durant les six mois accordés par le concile de Latran aux collateurs ordinaires. Ce qui a lieu à l'égard des cardinaux, soit qu'ils conferent seuls, ou avec un chapitre. Ce privilege fut accordé aux cardinaux par Paul IV. par une bulle de l'année 1555, & après lui ses successeurs l'ont pareillement confirmé. Il a été aussi confirmé par des lettres patentes, enregistrées au grand-conseil.

Du tems du même Paul IV. vers l'an 1560, sur les grandes plaintes de tout le college des cardinaux, il leur fut encore accordé *per contractum indultum & compactum, juramento solemni corroboratum*, que le pape ne derogeroit point à la regle des 20 jours à leur préjudice, ce que Dumolin appelle le *compact*. Ces sortes de graces ne sont qu'une réduction au droit commun, & conséquemment elles sont favorables.

Les *indults passifs* sont aussi des graces accordées par les papes à certaines personnes, pour pouvoir être pourvûes de certains bénéfices si elles sont capables de les posséder, ou de présenter des clercs à leur place, pour être ensuite nommés par le roi à un collateur de France; ces sortes d'*indults* sont proprement des graces *expectatives*: l'*indult* de MM. du Parlement est de cette qualité.

On subdivise l'*indult* actif en *indult ordinaire & extraordinaire*.

L'*indult* actif ordinaire est donné aux cardinaux [illegible] autres collateurs ordinaires, lesquels en vertu de ces *indults* ont droit de conférer, nommer ou présenter [illegible] tous les mois, même dans les six mois réservés au pape dans la Bretagne, sans pouvoir être prévenus, [illegible] être assujettis aux réserves apostoliques, excepté celles qui sont *in corpore juris*, telles que les vacances *in curiâ romanâ*.

Il est rare au surplus que le pape affranchisse les [illegible] lateurs ordinaires non-cardinaux de la prévention [illegible] égard, mais seulement à l'égard des légats [illegible] légats.

Les *indults* actifs extraordinaires sont des bulles [illegible] cordées par les papes aux cardinaux & autres ecclésiastiques, même aux princes séculiers, comme aux empereurs, rois de France, ducs de Savoie, à l'effet de [illegible] confirmer dans le droit de nommer aux bénéfices dans les mois apostoliques & autres.

L'*indult* du Parlement de Paris est un *indult* actif à l'égard du roi, & passif à l'égard des collateurs; c'est une grace purement expectative accordée au *Parlement* par les papes. Les historiens disent que ce fut le pape Eugene IV. qui l'accorda en 1431, à la priere de Charles VII. Cependant on soutient que la bulle d'Eugene IV. ne se trouve point, & qu'elle n'a jamais paru; qu'il n'en a point donné de perpétuelle, ou au moins qu'elle n'a point eu d'exécution. Quoiqu'il en soit, ce droit fut confirmé par Paul III. en 1538. à la priere de François I. & depuis par Clément IX. sur les instances de Louis XIV.

En vertu de cet *indult*, chaque roi a droit pendant son regne de placer une nomination sur chaque collateur ordinaire ou patron, de maniere que si pendant le même regne il arrive plusieurs mutations de collateurs ou patrons, chaque successeur doit au roi une collation sur un *indult*.

Les officiers qui participent à ce droit d'*indult* du Parlement, sont au nombre de 352, savoir, M. le chancelier & M. le garde des sceaux. Lorsque ces deux fonctions sont réunies, on donne deux *indults* à M. le chancelier. Les autres officiers sont le premier président, les neuf présidens-à-mortier, trente-trois conseillers de la grand'chambre, trois présidens, & trente-deux conseillers

---

Le même S. Cyprien nous enseigne que les Evêques sont les dispensateurs des indulgences, & qu'en les accordant ils délivrent des ames détenües dans le Purgatoire des obstacles qui peuvent empecher, ou pour mieux dire qui retardent l'heureux moment, où ils doivent jouir de la gloire du Ciel: ce S. Evêque, & Martyr se plaint avec raison de ce que certains prêtres, s'arbitroient de se charger des billets des S. Martyrs, & d'accorder eux mêmes les indulgences aux Penitens.

Mais comme quelques Evêques prodiguoient le trésor des indulgences sans examiner s'il y avoit de justes raisons pour les accorder, on leur a restreint ce pouvoir: le Concile de Latran, Canon 62 a nommément réservé au souverain Pontife seulement la faculté de pouvoir plus ou moins dispenser le trésor des indulgences, à proportion des causes, & du besoin de l'église, sans limiter leur pouvoir, d'où il résulte qu'on ne doit pas accorder les indulgences sans causes légitimes. Le même concile de Latran, *Canon. cum ex ea*, inseré dans le corps du droit canon a declaré superflues, vaines, & inutiles, les indulgences qui pourroient être, ou avoir été accordées sans justes & legitimes causes. Le Concile de Trente ajoute que de telles indulgences ne servent qu'à énerver la rigueur salutaire de la pénitence, & à entretenir la tiedeur, & même l'inaction des fideles dans ce qui *regarde* les œuvres du salut.

Il y a de deux sortes d'indulgences, les unes sont limitées & affectées pour la remission, & pour le soulagement des peines pendant un nombre fixe, & déterminé de jours, & d'années; les autres sont totales, & plenieres. On ne doit pas cependant assurer, ni donner comme une chose certaine que Dieu accepte toujours les indulgences en entier, & avec la même extension que les Papes y ont attachée, parce qu'encore que le trésor des indulgences soit infini, & inépuisable à jamais, comme Alexandre VI. l'a expliqué dans l'extravagante *de pœnis & remiss.* & qui commence par le mot *Unigenitus*: il n'y a aucune convention faite entre Dieu & les hommes pour la diminution des peines temporelles que la divine justice exige, & qui dépendent de Dieu même. On peut croire qu'il se meut à compassion par la disposition du pénitent vraiement contrit, qui pour avoir gagné l'indulgence, n'est pas pour cela exemt de l'obligation de satisfaire à la divine justice par des œuvres pénales. Dieu peut aussi se laisser fléchir par les mêmes causes qui auroient déterminé les souverains Pontifes à accorder des indulgences.

Les jubilés ne sont autres que des concessions d'indulgences plenieres, avec la faculté de pouvoir dans ces saints tems être absous de tous cas reservés, & des censures qu'on pourroit avoir encourues, & d'être dispensés de quelques vœux simples, ou d'en obtenir la commutation, & de pouvoir enfin jouir de diverses & semblables graces spirituelles.

Il ne m'appartient pas de parler contre les abus introduits dans la distribution des indulgences, & dont on fait pompe dans tout le contenu de cet article. Je dirai & je conviendrai que les abus se sont introduits même dans l'administration, & dans la reception des sacremens dont on ne s'approche que trop par habitude plutôt que par devotion, & par amour, & pour nous purifier de plus en plus & augmenter en nous les secours spirituels de la grace: je dirai qu'il y a des abus dans la maniere dont on s'acquitte des œuvres de pieté, & de religion, mais qu'on doit remedier à tous ces abus comme on a fait pour les indulgences: c'est le souverain pasteur de l'église qui les dispense pour l'avantage spirituel de l'église. Me sera-t-il permis d'ajouter que le pecheur vraiment contrit, & absous legitimement par le Sacrement de pénitence, ne doit, ni se prévaloir des indulgences plenieres, & des autres pour se dispenser de faire pénitence de ses fautes passées, parce que s'il n'en a pas besoin pour lui même, elle serviroit à lui acquerir & à lui mériter une recompense dans le ciel: il ne doit pas aussi négliger de se mettre en état de gagner les indulgences, sans rien omettre de tout ce qui est commandé à cet égard, par ceux des souverains Pontifes qui peuvent avoir accordé ces indulgences, & par ses pasteurs légitimes. (*A*)

ſeillers de chacune des cinq chambres des enquêtes, trois préſidens & quatorze conſeillers de la premiere chambre des requêtes du palais, trois préſidens & quatorze conſeillers de la ſeconde; le procureur-général & les avocats généraux; les deux greffiers en chef, civil & criminel; le greffier des préſentations, les quatre notaires ou ſecrétaires de la cour, le receveur & payeur des gages du Parlement, le premier huiſſier & greffier en chef des requêtes du palais; les quatre vingt maîtres des requêtes, le procureur-général & l'avocat-général des requêtes de l'hôtel, & les deux greffiers en chef de cette juriſdiction.

Ce droit d'*indult* du Parlement ne s'étend point aux ducs & pairs, ni aux conſeillers au grand-conſeil; quoique ceux-ci deviennent conſeillers honoraires en la grand' chambre du parlement, après 20 ans de ſervice au grand-conſeil. Il ne s'étend pas non plus aux eccléſiaſtiques, auxquels leurs bénéfices donnent le titre & le rang de conſeillers d'honneur du Parlement.

L'officier qui a droit d'*indult*, peut en vertu de ce droit requérir un bénéfice pour lui-même, s'il a les qualités néceſſaires pour le poſſéder; s'il ne les a pas ou qu'il ne veuille pas faire uſage de ſon *indult* pour lui-même, il nomme en ſon lieu & place un eccléſiaſtique.

L'eccléſiaſtique nommé par un indultaire préſente un placet au garde des ſceaux, à l'effet d'obtenir du roi des lettres de préſentations ſur tous les bénéfices d'un tel collateur, ou bien il peut laiſſer au roi le choix du collateur; & même ſi la nomination eſt inſcrite avant l'obtention des lettres du roi, on doit laiſſer à ſon choix le collateur.

L'indultaire ayant obtenu les lettres de nomination du roi qui contiennent le choix du collateur, & la préſentation que le roi lui fait de l'indultaire, doit faire ſignifier ces lettres au collateur ou patron eccléſiaſtique, par deux notaires apoſtoliques, ou par un de ces notaires & deux témoins. Il n'eſt pas néceſſaire que ces lettres ſoient ſignifiées dans l'année, la nomination qu'elles contiennent étant perpétuelle elles ne ſont point ſujettes à ſurannation.

Mais lorſque l'indultaire les a fait ſignifier, il doit en faire infinuer la ſignification dans le mois au greffe des infinuations eccléſiaſtiques du diocèſe, où ſont les bénéfices des collateurs ou patrons.

L'*indult* ne peut être placé que ſur un ſeul collateur.

Lorſqu'il y a un bénéfice vacant, l'indultaire peut le requérir ſoit en perſonne, ou par procureur ſpécial; les actes de requiſition & de refus s'il y en a, doivent être reçus & infinués de même que la ſignification de l'*indult*.

Si les chapitres ou monaſteres ſur leſquels on a placé l'*indult*, ne conferent pas les bénéfices conjointement avec leur chef, il faut ſignifier tant au chef qu'au corps.

La nomination de l'indultaire ne peut être faite, que la place du collateur ou patron ne ſoit remplie; ainſi, lorſque la nomination eſt ſur un evêché, elle ne peut être faite qu'après le brevet de nomination du roi à la prélature qui étoit vacante; mais on n'eſt pas obligé d'attendre les proviſions de Rome.

Deux collateurs qui permutent leurs bénéfices, deviennent ſujets à un nouveau droit d'*indult*.

L'indultaire peut requérir le premier bénéfice vacant après la ſignification de l'*indult*, & même celui qui vient à vacquer dans le tems de la ſignification; & comme le droit des indultaires eſt reputé plus ancien que celui des gradués, ils ſont préférés à ceux-ci, en cas de concurrence. Ils ſont auſſi préférés aux brévetaires de joyeux avenement & autres expectans, bien entendu que les indultaires doivent avoir les qualités & capacités requiſes pour poſſeder le bénéfice qui vient à vacquer.

Les eccléſiaſtiques ſéculiers qui ont un *indult*, ne peuvent pas requérir des bénéfices réguliers, à moins que ce ne ſoient des bénéfices vacans par la mort des commandataires, que le collateur ou un des exécuteurs de l'*indult* peuvent conférer en commende aux indultaires, pourvû que ce ne ſoient pas des prieurés conventuels vraiment électifs, ou des offices clauſtraux.

Si le collateur ordinaire, ou à ſon refus, un des exécuteurs de l'*indult*, a conféré à l'indultaire ſéculier un bénéfice régulier qui n'a pas coutume d'être poſſédé en commende, l'indultaire doit obtenir du pape dans les huit mois une confirmation de la commande, & déclarer dans ſes proviſions qu'elle n'aura lieu que pour cette fois, autrement il y auroit nullité.

Le défaut de requiſition du bénéfice vacant ne fait pas perdre à l'indultaire ſon droit pour les autres bénéfices qui viendront à vacquer; mais ayant une fois requis il ne peut plus ſe déſiſter, & s'il fait quelque paction avec un autre contendant, il eſt réputé rempli de ſon droit.

Les exécuteurs de l'*indult* nommés par la bulle de Paul III. étoient les abbés de ſaint Magloire, de ſaint Victor, & le chancelier de l'égliſe de Paris; mais par la bulle ampliative de Clément IX. ce ſont l'abbé de ſaint Denis, celui de ſaint Germain des Prés, & le grand archidiacre de l'égliſe de Paris.

C'eſt à l'un de ces exécuteurs que l'indultaire doit s'adreſſer en cas de refus de la part de l'ordinaire de donner des proviſions.

Les exécuteurs de l'*indult* ont ſix mois pour conférer, à compter du jour du refus, attendu qu'ils conferent par dévolution.

Les chapitres & communautés, ſoit ſéculiers ou réguliers, ne ſont chargés d'*indult* qu'une fois ſeulement pendant le regne de chaque roi.

Lorſque les religieux ont le droit de conférer pendant la vacance de l'abbaye, ils peuvent être chargés d'un *indult*, à cauſe du changement de regne, ſur tout ſi la vacance de l'abbaye dure un tems conſidérable.

Les abbayes de filles, qui ont des bénéfices à leur nomination, ſont ſujettes à l'*indult* du parlement.

Les cardinaux n'y ſont pas ſujets, ſoit que l'ampliation qui en a été faite par Clément IX. n'ait été accordée qu'à cette condition, ou qu'ils prennent tous des lettres qui les en exemptent.

La promotion au cardinalat ne fait point ouverture à l'*indult*, à moins que le cardinal ne garde pas ſes bénéfices, & qu'il n'y ait un nouveau collateur nommé, ſur lequel le roi place un *indult*.

Quand le collateur n'a pas rempli la nomination qui lui étoit adreſſée, ſon ſucceſſeur eſt chargé de deux nominations d'*indult*, une de ſon chef, l'autre pour ſon prédéceſſeur, laquelle doit être remplie la premiere.

Dès que le collateur a donné à l'indultaire un bénéfice de ſa collation, il eſt cenſé rempli, pourvû que l'*indult* fût placé ſur cette collation, & que le bénéfice ſoit de la valeur & qualité requiſes. Cette réplétion a lieu de plein droit, quand même le collateur & l'indultaire auroient ſtipulé que la collation n'étoit pas faite pour remplir l'*indult*.

On n'aſſujettit à l'*indult* que les collateurs qui ont dix bénéfices à leur diſpoſition.

Les bénéfices ſujets à l'*indult* ſont ceux dont la collation appartient au collateur comme ordinaire, & non ceux qu'il confere par dévolution.

L'*indult* du parlement de Paris n'a pas lieu en Artois, ni dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun; le grand-conſeil juge qu'il a lieu en Bretagne, même dans les mois du pape.

On peut nommer ſur un coadjuteur avec future ſucceſſion, afin qu'il confere lorſqu'il ſera titulaire.

Les collateurs étrangers, qui poſſedent des bénéfices dans le royaume, ſont ſujets à l'*indult*.

Il y a certains bénéfices qui ne ſont pas ſujets à l'*indult*, tels que les offices clauſtraux, la premiere dignité *poſt pontificalem* de l'égliſe cathédrale, lorſqu'elle eſt à l'élection du chapitre & confirmation de l'évêque.

Le premier bénéfice qui vient à vaquer depuis la ſignification faite par l'indultaire, le remplit de droit, bien entendu que ce bénéfice ſoit de la qualité & valeur requiſes. Si le premier ne convient pas, la réplétion ſera opérée par le ſecond, ou, pour parler plus exactement, par le premier qui ſe trouve de la qualité convenable.

Si deux bénéfices ſujets à l'*indult*, vaquent en même tems, l'indultaire doit avoir celui qui eſt de moindre revenu; & s'ils ſont égaux, le collateur a le choix de donner celui qu'il juge à propos, pourvû qu'il ne ſoit pas au-deſſous de 600 livres, & que ce ne ſoit pas un bénéfice-cure.

Depuis la bulle d'ampliation de Clément IX. on ne peut plus obliger les indultaires d'accepter des bénéfices-cures ou à charge d'ames, ni des bénéfices au-deſſous de 600 livres de revenu, au lieu de 200 livres, à quoi leur droit étoit auparavant fixé. Clément IX. leur a auſſi accordé le droit de pouvoir être pourvûs en commende par les ordinaires de bénéfices réguliers.

Si l'eccléſiaſtique nommé par un officier du parlement décede ou abdique avant d'être pourvû, l'officier peut en nommer un autre, pourvû que cet officier ſoit encore titulaire.

L'officier du parlement peut nommer à la fois deux clercs, l'un ſéculier, l'autre régulier; mais dès que l'un eſt rempli, l'autre ne peut plus requérir.

L'indultaire ne peut transmettre son droit à un autre, sans le consentement de l'officier qui l'a nommé.

Faute par l'indultaire de requérir dans les six mois, la collation faite par l'ordinaire devient irrévocable; mais quand la réquisition est faite dans les six mois, elle annulle les provisions données au préjudice de l'*indult*.

La nomination à un *indult* ne peut pas servir de titre clérical.

La connoissance des contestations, au sujet du droit d'*indult*, est attribuée au grand-conseil.

Le pape peut déroger à la regle des vingt jours contre les indultaires autres que les cardinaux, ce qui opere que le bénéfice n'est pas réputé vacant par mort, quoique le titulaire décede dans les vingt jours depuis la résignation. *Voyez* les traités de l'*indult* par Pinson, Regnaudin & Cochet de Saint-Valier, & les auteurs qui traitent des matieres bénéficiales. (*A*)

INDULT ACTIF est le droit accordé par le pape aux cardinaux & autres collateurs, de conférer les bénéfices de leur collation, sans pouvoir être prévenus dans les six mois. *Voyez* ce qui en est dit au commencement de l'article précédent. (*A*)

INDULT EXTRAORDINAIRE est une concession faite par le pape à des cardinaux & autres ecclésiastiques, même à des princes séculiers pour nommer à des bénéfices auxquels ils n'auroient pas droit de nommer autrement, comme pour nommer dans les mois réservés au pape dans les pays où cette réserve a lieu. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE *&* INDULT DU ROI. (*A*)

INDULT, avec la clause *libere & licite*, est la concession faite par le pape à un collateur de pouvoir conférer pendant les six mois, sans être sujet à la prévention. *Voyez ci-après* INDULT ORDINAIRE. (*A*)

INDULT ORDINAIRE est opposé à *indult extraordinaire*; c'est un *indult actif* accordé par le pape aux collateurs ordinaires pour conférer librement, & sans être sujets à la prévention, même dans les mois réservés au pape. On y insere ordinairement la clause de pouvoir conférer *libere & licite*. (*A*)

INDULT PASSIF, c'est le droit accordé par le pape à certaines personnes de pouvoir être pourvû à ce titre d'un bénéfice, ou d'y nommer en leur place une personne capable; l'*indult* du parlement est de cette espece. (*A*)

INDULT DU PARLEMENT. *Voyez ce qui en est dit dans l'article premier concernant* l'indult *en général*.

INDULTS DU ROI sont différentes bulles accordées au roi par les papes, en vertu desquelles il nomme à certains bénéfices.

Par exemple, c'est en vertu d'*indults* d'Innocent XIII. des 29 & 31 Août 1722 que le roi nomme aux bénéfices consistoriaux dans les Pays-bas françois & dans la Franche-Comté.

C'est aussi par un bref d'*indult* de Clément IX. qu'il nomme aux évêchés de Metz, Toul & Verdun, même à tous les bénéfices que le pape avoit droit de nommer en vertu du concordat germanique; & par une suite du même *indult*, les canonicats, prébendes, dignités majeures des cathédrales, & les principales dignités des collégiales, ne peuvent être résignées dans ces trois évêchés sans la permission & l'agrément du roi.

Les *indults* d'Alexandre VII. & de Clément IX. lui ont encore attribué deux différens droits dans les églises de Metz, Toul & Verdun, savoir l'alternative & la réserve. En vertu de l'alternative, il pourvoit aux bénéfices qui vaquent en Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre. En vertu de la réserve, il nomme aux premieres dignités en quelque tems qu'elles vaquent. *Voyez les lois ecclésiastiques, titre de la collation des bénéfices*, & Drapier *des matieres bénéfic. tit. des* indults. (*A*)

INDULTAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a droit d'indult, tels que les officiers du parlement de Paris.

On entend aussi par *indultaire* celui qu'un officier du parlement, ayant droit d'indult, a nommé pour jouir de l'effet de son indult, & qui requiert un bénéfice en vertu de cet indult, ou bien qui l'a déja obtenu à ce titre.

Un *indultaire*, c'est-à-dire celui qui a droit d'indult, peut se nommer lui-même, s'il est clerc, ce que ne peut pas faire le patron ni le collateur.

L'*indultaire* peut être prévenu par le pape avant sa réquisition.

Mais les *indultaires* sont préférés aux gradués.

La nomination d'un *indultaire* sur un collateur qui a déja acquité l'indult est nulle, suivant la paulinè ou bulle de Paul III.

Si l'ordinaire refuse de donner des provisions à l'in-
*dultaire*, celui-ci doit s'adresser aux exécuteurs de l'indult. *Voy.* EXECUTEURS DE L'INDULT & INDULT. (*A*)

INDURATION, s. f. *terme de Chirurgie*, c'est une des cinq terminaisons des tumeurs humorales. *Voyez* APOSTEME. Quand les parties les plus fluides de l'humeur qui forme une apostème se dissipent, les parties les plus grossieres se durcissent, & l'apostème se termine par *induration* ou endurcissement.

Cette terminaison n'est pas toûjours desavantageuse, car lorsqu'on n'a pû obtenir la résolution d'une inflammation intérieure, il est plus favorable qu'elle se termine par *induration* que de suppurer.

La cause prochaine de l'*induration* est l'indolence de la partie & la disposition que les humeurs ont à s'endurcir; les apostèmes situés dans les corps glanduleux & dans le voisinage des articulations s'endurcissent aisément parce qu'ils sont formés ordinairement par la partie blanche du sang qui est fort susceptible d'*induration*.

Les causes éloignées de l'*induration* sont l'application indue des remedes répercussifs & résolutifs. *Voyez* PHLEGMES.

Lorsqu'on s'apperçoit, à la dureté de la tumeur & à la diminution de la chaleur & de la douleur, que la tumeur se termine par *induration*, il faut avoir recours aux émolliens. *Voyez* SKIRRHE. (*Y*)

*INDUS*, s. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Asie qui donne son nom à l'Inde; Pline dit que les habitans le nommoient *Sindus*, & en effet son nom moderne est *le Sinde*. *Voyez* SINDE. L'*Indus*, selon Ptolomée, prend sa source au mont Imaüs, à quelque distance de celle du Gange, poursuit son cours vers le midi occidental, & le Gange se porte vers le midi oriental. *Pline* dit que l'*Indus* reçoit dix-neuf rivieres, dont la plus célebre est l'Hydaspe. Arrien lui donne deux embouchures; mais il ne parle apparemment que des deux grandes embouchures par lesquelles ce fleuve étoit navigable, car Ptolomée lui en donne sept, dont il marque les noms. (*D. J.*) (1)

INDUSTRIE, s. f. (*Métaphys.*) l'*industrie* prise dans un sens métaphysique, est, suivant M. Quesnay, qui me fournira cet article, une faculté de l'ame, dont l'objet roule sur les productions & les opérations méchaniques; qui sont le fruit de l'invention, & non pas simplement de l'imitation, de l'adresse & de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artisans.

Quoique l'*industrie* soit fille de l'invention, elle differe du goût & du génie. Le sentiment exquis des beautés & des défauts dans les arts, constitue le goût. La vivacité des sentimens, la grandeur & la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le génie. L'imagination tranquille & étendue, la pénétration aisée, la conception prompte, donnent l'*industrie*. Ceux qui sont fort industrieux, n'ont pas toujours un goût sûr, ni un génie élevé. Je dis plus, des génies ordinaires, des génies peu propres à rechercher, à découvrir, à saisir des idées abstraites, peuvent avoir beaucoup d'*industrie*.

Ces trois facultés ne portent pas sur le même objet. Le goût discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le génie, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes & imprévûes; mais ces sortes de sensations, que font naître le génie ou le goût, ne sont point l'objet de l'*industrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à représenter les opé-

rations

(1) Je ne dois pas laisser de remarquer ici que ce n'est point le fleuve Indus qui ait donné son nom au pays du grand Mogol, comme plusieurs auteurs, qui se sont trompés, l'ont avancé; parce qu'au contraire c'a été le fleuve qui a pris le sien de ce pays qui, par rapport à leur religion, qui est fort étendue & fort ancienne, se nomme la terre d'Indous. Les premiers voyageurs grecs arrivés à ce fleuve qui sépare la Perse de l'Indoustan, faute d'en savoir le vrai nom, lui donnerent d'abord celui de *riviere des Indous*. L'usage dans la suite lui a attaché tout court celui d'Indus. Les Géographes persans l'appellent Sinde. Dans l'Indoustan se nomme *Pang ab*, mot qui signifie les cinq eaux, parce qu'il est composé de cinq rivieres. Si ce pays eût dû prendre le nom d'un fleuve il l'auroit pris du Gange qui le traverse, & qui est trois ou quatre fois plus grand que l'autre. *Voy.* Savary, sixieme édition. (*D*)

rations méchaniques de la nature, à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuses & d'intéressantes par le merveilleux qu'elles présenteront à l'esprit.

Les facultés du goût, du génie & de l'*industrie* exigent aussi divers genres de sciences pour en perfectionner l'exercice. Le goût se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le génie soit un pur don de la nature, il s'étend par la connoissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caracteres, des passions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque & échauffe le génie. L'*industrie* doit être dirigée par la science des propriétés de la matiere, des lois des mouvemens simples & composés, des facilités & des difficultés que les corps qui agissent les uns sur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouvemens. L'*industrie* est l'ouvrage d'un goût particulier décidé pour la méchanique, & quelquefois de l'étude & du tems. Presque toutes les différentes lumieres de l'*industrie* sont bornées à des perceptions sensibles, & aux facultés animales. (*D. J.*)

Industrie, (*Droit polit. & Commerce.*) ce mot signifie deux choses; ou le simple travail des mains, ou les inventions de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts & aux métiers; l'*industrie* renferme tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses, & souvent les réunit toutes les deux.

Elle se porte à la culture des terres, aux manufactures, & aux arts; elle fertilise tout, & répand par-tout l'abondance & la vie: comme les nations destructrices font des maux qui durent plus qu'elles, les nations industrieuses font des biens qui ne finissent pas même avec elles.

En Amérique, la terre y produit naturellement beaucoup de fruits dont on se nourrit; si on laissoit en Europe la terre inculte, il n'y viendroit guere que des forêts, des chênes, des pins, & autres arbres stériles. Ainsi pour faire valoir la terre en Europe, il y falloit beaucoup de travaux, d'*industrie*, & de connoissances; car l'on voit toûjours marcher d'un pas égal les besoins, l'*industrie*, & les connoissances. C'est pourquoi dans les états européens, l'on doit extrèmement protéger, récompenser les laboureurs, & les hommes utilement industrieux. La raison en est évidente; tout accroissement dans la culture, & toute *industrie*, multiplie les denrées, les marchandises, & attire dans l'état l'argent qui est le signe de leurs évaluations.

C'est une vérité usée qu'il est presque honteux de répéter; mais dans certains pays, il y a des gens qui éludent les expédiens qu'on leur donne pour la faire fructifier, & sacrifient continuellement les principes de cette espece, aux préjugés qui les dominent. Ils ignorent que les gênes imposées à l'*industrie*, la détruisent entierement; & qu'au contraire, les efforts de l'*industrie* qu'on encourage, la font prospérer merveilleusement par l'émulation & le profit qui en résulte. Bien loin de mettre des impôts sur l'*industrie*, il faut donner des gratifications à ceux qui auront le mieux cultivé leurs champs, & aux ouvriers qui auront porté le plus loin le mérite de leurs ouvrages. Personne n'ignore combien cette pratique a réussi dans les trois royaumes de la grande Bretagne. On a établi de nos jours par cette seule voie en Irlande, une des plus importantes manufactures de toile qui soit en Europe.

Comme la consommation des marchandises augmente par le bon marché du prix de la main-d'œuvre, l'*industrie* influe sur le prix de cette main-d'œuvre, toutes les fois qu'elle peut diminuer le travail, ou le nombre des mains employées. Tel est l'effet des moulins à eau, des moulins à vent, des métiers, & de tant d'autres machines, fruits d'une *industrie* précieuse. On en peut citer pour exemple les machines inventées par M. de Vaucanson, celle à mouliner les soies connue en Angleterre depuis vingt ans, les moulins à scier les planches, par lesquels sous l'inspection d'un seul homme, & le moyen d'un seul axe, on travaille dans un heure de vent favorable, jusqu'à quatre-vingt planches de trois toises de long; les métiers de rubans à plusieurs navettes, ont encore mille avantages; mais toutes ces choses sont si connues, qu'il est inutile de nous y étendre. M. Melon a dit très-bien, que faire avec un homme, par le secours des machines de l'*industrie*, ce qu'on feroit sans elles avec deux ou trois hommes, c'est doubler, ou tripler le nombre des citoyens.

Les occasions d'emploi pour les manufacturiers, ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. Donc la nation qui possédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif, toutes circonstances égales. Tel est le pouvoir de l'*industrie*, lors qu'en même tems les voies du commerce intérieur & extérieur sont libres. Alors elle fait ouvrir à la consommation des marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Qu'on ne vienne plus objecter contre l'utilité des inventions de l'*industrie*, que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'instant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de subsister; que les ouvriers sans emploi deviendront plutôt des mendians à charge à l'état, que d'apprendre un autre métier; que la consommation a des bornes; de sorte qu'en la supposant même augmentée du double, par la ressource que nous vantons tant, elle diminuera dès que l'étranger se sera procuré des machines pareilles aux nôtres; enfin, qu'il ne restera au pays inventeur aucun avantage de ses inventions d'*industrie*.

Le caractere de pareilles objections est d'être dénuées de bon sens & de lumieres; elles ressemblent à celles que les bateliers de la Tamise alléguoient contre la construction du pont de Westminster. N'ont-ils pas trouvé ces bateliers de quoi s'occuper, tandis que la construction du pont dont il s'agit, répandoit de nouvelles commodités dans la ville de Londres? Vaut-il pas mieux prévenir l'*industrie* des autres peuples à se servir de machines, que d'attendre qu'ils nous forcent à en adopter l'usage, pour nous conserver la concurrence dans les mêmes marchés? Le profit le plus sûr sera toûjours pour la nation qui aura été la premiere industrieuse; & toutes choses égales, la nation dont l'*industrie* sera la plus libre, sera la plus industrieuse.

Nous ne voulons pas néanmoins desapprouver le soin qu'on aura dans un gouvernement de préparer avec quelque prudence l'usage des machines industrieuses, capables de faire subitement un trop grand tort dans les professions qui emploient les hommes; cependant cette prudence même n'est nécessaire que dans l'état de gêne, premier vice qu'il faut commencer par détruire. D'ailleurs, soit découragement d'invention, soit progrès dans les arts, l'*industrie* semble être parvenue au point, que ses gradations sont aujourd'hui très-douces, & ses secousses violentes fort peu à craindre.

Enfin, nous concluons qu'on ne sauroit trop protéger l'*industrie*, si l'on considere jusqu'où ses revenus peuvent se porter pour le bien commun dans tous les arts libéraux & méchaniques; témoin les avantages qu'en retirent la Peinture, la Gravûre, la Sculture, l'Imprimerie, l'Horlogerie, l'Orfévrerie, les manufactures en fil, en laine, en soie, en or, en argent; en un mot, tous les métiers & toutes les professions. (*D. J.*)

* INDUT, s. m. (*Liturg. & Rubriq.*) c'est un de ces clercs revêtus d'une aube & d'une tunique, qui assistent à la messe le diacre & le soûdiacre. Ce terme est d'usage dans l'église de Paris.

* INÉBRANLABLE, adj. (*Gramm.*) il se prend au physique & au moral; qui ne peut être ébranlé. On dit ce mur est *inébranlable*; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent *inébranlables*; cet homme est *inébranlable* dans ses résolutions. Cette qualité est un effet de caractere ou de réflexion; le stoïcien demeureroit *inébranlable* au milieu des ruines du monde: *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ*.

* INEFFABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il se dit des attributs de Dieu, des mysteres de la Religion, des douceurs de la vie future, & de la vision béatifique. Dieu s'appelle quelquefois par emphase l'*ineffable*.

* INEFFAÇABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut effacer; il se dit au physique & au moral: une tache *ineffaçable*; un caractere *ineffaçable*. *Voyez* Effacer.

INEFFECTIF, *voyez* Effectif.
INEFFICACE, *voyez* Efficace.

* INÉGAL, adj. (*Gramm.*) qui est plus grand ou plus petit qu'un autre; il se dit au physique & au moral, des choses & des personnes.

Ces grandeurs sont *inégales*; ce chemin est *inégal*, c'est-à-dire qu'il n'est pas plein & uni; ils se sont battus à forces *inégales*.

Il est d'un caractere *inégal*; le commerce des personnes *inégales* est très-incommode; elles vous ramenent sans cesse sur vous-mêmes, & l'on se tourmente à chercher en soi le motif du changement qu'on apperçoit en elles.

INÉGALITÉ, s. f. terme fort en usage dans l'*Astronomie* pour désigner plusieurs irrégularités qu'on observe dans le mouvement des planetes.

On verra dans l'*article* OPTIQUE, en quoi consiste l'*inégalité* optique du mouvement des planetes; *inégalité* qu'on nomme ainsi pour la distinguer de l'*inégalité* réelle, le mouvement des planetes n'étant point uniforme. On trouvera aux *articles* LUNES, SYZYGIES, QUADRATURES, &c. les différentes *inégalités* du mouvement de la lune.

Le mot *inégalité* est principalement d'usage en parlant des mouvemens des satellites de Jupiter. On y distingue deux *inégalités* principales; la premiere, qu'on a remarquée dans le mouvement des satellites, ou ce qui est la même chose, dans le retour de ces satellites à l'ombre de Jupiter, dépend de l'excentricité de l'orbite de Jupiter. Elle produit une équation tantôt additive, tantôt soustractive, dont la plus grande monte à 39' 8" pour le premier satellite, & pour les trois autres à 1h 18' 35"; deux h 38' 27" $\frac{1}{2}$; six h 10' 26" $\frac{1}{2}$. Cette premiere *inégalité* dependante de l'excentricité, doit répondre à la plus grande équation du centre de Jupiter, laquelle étant de 5d 31' $\frac{1}{2}$, lorsque cette planete se trouve dans les moyennes distances, il faut nécessairement que chaque satellite parcoure dans son orbe un arc de pareille grandeur, lorsqu'il s'agit de réduire les conjonctions moyennes aux véritables.

Il y a une autre *inégalité*, qu'on appelle *seconde inégalité*; elle est la même pour tous les satellites, & elle dépend du mouvement successif de la lumiere. Ce mouvement fait que les éclipses des satellites de Jupiter paroissent arriver plus tard lorsque Jupiter est en conjonction, que lorsqu'il est en opposition avec la terre; parce que dans la conjonction de Jupiter la lumiere des satellites a tout le diametre de l'orbe de la terre à traverser de plus que dans l'opposition. *Voyez* LUMIERE.

Cette *inégalité*, lorsqu'elle est la plus grande qu'il est possible, a été déterminée par M. Bradley de 16' 15"; il est visible qu'elle est la plus grande qu'il est possible, lorsque Jupiter est en conjonction, c'est-à-dire dans la plus grande distance de la terre, & qu'elle doit être d'autant moindre, que cette planete s'approche davantage de l'opposition. *Inst. astr. de M.* LE MONNIER. (*O*)

INÉLÉGANT, *voyez* ELEGANT.

* INÉNARRABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être raconté: S. Paul transporté au troisieme ciel, vit des choses *inénarrables*, qu'il n'a pu raconter.

INEPTIE, INEPTE, (*Gram. & Morale.*) c'est l'état d'une ame qui n'a d'aptitude à rien, elle est l'effet d'une stupidité que ne remue aucune passion; elle est aussi l'effet des circonstances qui placent un homme de mérite dans des postes au-dessous de lui, ou seulement opposés à son génie. Les hommes communs deviennent *ineptes* pour avoir trop dispersé la dose bornée de sensibilité & de talens qu'ils avoient reçû de la nature; ils ont trop essayé & trop peu persévéré, ils finissent par n'avoir qu'une ombre d'existence. A la cour & dans la capitale, ils peuvent être encore ce qu'on appelle *hommes de bonne compagnie*, ou se faire *des connoisseurs*.

* INÉPUISABLE, adj. (*Gram.*) qui ne se peut épuiser: il se dit au physique & au moral. Cet étang est *inépuisable*; cet ouvrage est une mine de connoissances *inépuisable*, ce mot est relatif aux fluides.

INERTIE, s. f. (*Géom.*) *voyez* FORCE D'INERTIE.

* INESPÉRÉ, adj. (*Gram.*) qu'on n'espéroit point; un bonheur *inespéré*, un coup *inespéré*.

* INESTIMABLE, adj. (*Gram.*) cet adjectif n'est pas l'opposé de l'adjectif simple; *estimable*, ou qu'on estime; *inestimable*, qu'on ne peut trop estimer. On dit que le Roi a dans ses gardes-meubles des richesses *inestimables en Peinture*, & qu'elles y périssent sous la poussiere; il ne se dit pas des personnes.

INÉTENDU, (*Gram.*) *voyez* ÉTENDU & ÉTENDUE.

INÉVIDENT, (*Gram.*) *voyez* EVIDENT, EVIDENT.

* INÉVITABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éviter; il se dit de la mort, du destin, & de toutes ces loix générales & communes de la nature, auxquelles ni la force & l'industrie ne peuvent nous soustraire.

On le transporte par exagération à d'autres choses qui ne sont pas également nécessaires.

INEXACT, (*Gram.*) *voyez* EXACT, EXACTITUDE.

* INEXCUSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut excuser aux yeux de l'homme qui a médité sur la foiblesse humaine; il y a peu de fautes absolument *inexcusables*.

* INEXORABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir; il se dit des choses & des personnes. Ma douleur *inexorable* à toute heure me suit, *Rac.* Cet [illegible] est de génie. Les loix sont *inexorables* & [illegible] un homme dur & *inexorable*.

INEXPÉRIENCE, (*Gram.*) *voyez* EXPÉRIENCE.

INEXPIABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expier; *voyez* EXPIATION.

INEXPLICABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut expliquer. *Voyez* EXPLIQUER, EXPLICATION.

INEXPRIMABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut exprimer. *Voyez* EXPRIMER, EXPRESSION.

* INEXPUGNABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut emporter de force; il se dit au physique & au moral, des choses & des personnes. Cette citadelle & cette [illegible] sont *inexpugnables*.

INEXTINGUIBLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut éteindre. *Voyez* ETEINDRE.

INFAILLIBILITÉ, s. f. (*Théolog.*) don d'être infaillible, c'est-à-dire de ne pouvoir ni se tromper ni être trompé. *Voyez* INFAILLIBLE.

Les Théologiens catholiques conviennent tous que l'Eglise a reçû de Jesus-Christ le don d'*infaillibilité* lorsqu'elle est assemblée dans un concile écuménique; & ceux qui dans ces derniers tems ont contesté cette prérogative à l'Eglise dispersée, semblent n'avoir pas assez fait attention à la promesse que Jesus-Christ a faite à son Eglise *d'être avec elle*, c'est-à-dire de l'assister de ses lumieres & de son esprit *tous les jours jusqu'à la consommation des siecles*. Les Protestans contestent à l'Eglise même assemblée son *infaillibilité*.

On distingue deux sortes d'*infaillibilités*, l'une passive, qui fait que toute la société des Fideles ne peut jamais succomber à l'erreur; l'autre active, accordée seulement à tous les pasteurs de l'Eglise pris collectivement, & en vertu de laquelle ils décident sans pouvoir se tromper, tous les points qui concernent la foi & la morale. Les Protestans reconnoissent la premiere sorte d'*infaillibilité* & rejettent la seconde, sur des prétextes qu'eux-mêmes combattent tous les jours dans la pratique, puisqu'ils déferent à l'autorité de leurs synodes & consistoires.

Les Théologiens ajoutent encore que l'*infaillibilité* de l'Eglise s'étend aux faits dogmatiques non révélés, c'est-à-dire à l'attribution de tel ou tel sens à telle ou telle doctrine. Ce point a donné lieu à de vives disputes dans ces derniers tems au sujet du livre de Jansenius.

Les principales raisons qu'on allegue en faveur de l'*infaillibilité* active de l'Eglise, sont tirées 1°. des promesses de Jesus-Christ & de la doctrine des Apôtres, surtout de saint Paul: 2°. de l'obscurité des écritures: 3°. de l'insuffisance du jugement privé & de la difficulté de la méthode de discussion pour les simples en matiere de religion, & par conséquent de la nécessité où l'on est d'avoir un juge infaillible pour la décision des controverses.

L'*infaillibilité* du pape est une opinion particuliere de quelques Théologiens, rejettée par le plus grand nombre, & sur-tout par l'Eglise gallicane. (1)

IN-

(1) L'auteur dit dans cet article que l'infaillibilité active a été accordée à tous les pasteurs de l'église, réunis ensemble, il auroit pu ajouter trois choses. La premiere, que les pasteurs, c'est-à-dire les Evêques doivent être unis au chef, qui est le Pape; c'est en conséquence de cette union qu'on tient pour infaillibles les décisions des Conciles écuméniques, auxquels le Pape a présidé, ou personnellement, ou par ses legats. La seconde, qu'en matiere de dogmes de la foi & dans les points de morale, l'union des pasteurs dispersés sur la terre pour le gouvernement de leurs propres dioceses avec le Pape, nous assure de l'infaillibilité de leurs jugemens. La troisieme, qu'encore que les théologiens qui soutiennent l'infaillibilité du Pape ne soient pas en petit nombre il y en a encore qui soutiennent le sentiment opposé, & notamment dans l'église gallicane: au lieu de dire que *l'infaillibilité du Pape est une opinion particuliere de quelques Théologiens* &c.

Le premier monument qu'alleguent quelques auteurs pour établir que dans les tems reculés, & fort antérieurs à 1682, l'infaillibilité étoit une opinion universellement reçue en France, est une lettre écrite à S. Léon Pape au nom des peres du Concile national tenu à Arles en France en 455, elle contient, dit-on, une protestation de leur part de recevoir les écrits de ce Pape comme un symbole de foi, *apostolatus vestri scriptum, & symbolum fidei*.

On ajoute que telle devoit être la croyance de l'église gallicane sur l'infaillibilité, puisque la novelle de Valentinien III. ordonnoit aux Evêques des Gaules, de ne rien faire, & de ne rien tenter, sans l'autorité du Pape, & que tout ce que le S. Siege auroit une fois arrêté, ou pourroit décreter, devoit servir de loi à tous en général, & en particulier . . . *hinc venerabilis papa,*

*urbis*

INFAILLIBILISTE, f. m. qui défend l'infaillibilité ; nom qu'on donne aux Théologiens qui soutiennent l'infaillibilité du pape.

INFAILLIBLE, adj. (*Théolog.*) qui ne peut se tromper ni être trompé. *Voyez* TROMPERIE, ERREUR. Ce mot est formé de la préposition *in*, prise privativement, & de *fallo*, je trompe.

On peut être *infaillible* ou par nature ou par privilege. Dieu seul est *infaillible* de la premiere maniere ; c'est une suite nécessaire de sa souveraine perfection. L'Eglise est *infaillible* de la seconde maniere, parce que Dieu lui en a accordé le privilege. *Voyez* INFAILLIBILITÉ.

Les Catholiques soutiennent que l'Eglise est *infaillible*, soit qu'elle se trouve assemblée dans un concile œcuménique, soit qu'elle soit dispersée, & cela en vertu des promesses de Jesus-Christ : *qui vos audit me audit ; ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*. Les Protestans au contraire, prétendent que l'Eglise, soit assemblée soit dispersée, est sujette à l'erreur.

Parmi les Catholiques, quelques Théologiens défendent cette opinion, que le pape quand il prononce *ex cathedrâ*, c'est-à-dire après avoir assemblé le conclave, est *infaillible*. Quelques-uns ont été jusqu'à prétendre que le souverain pontife, même, comme personne privée, & quand il prononçoit *proprio motu*, étoit *infaillible*. Cette doctrine n'est pas reçûe en France, où l'on pense que les jugemens des papes ne sont point *infaillibles* ni irréformables, à moins qu'ils ne soient appuyés du consentement de l'Eglise. (1)

Entre ces deux sentimens, quelques-uns en ont imaginé un mitoyen ; c'est de distinguer le siége de Rome, du pontife qui l'occupe, & de soutenir que ce siége non-seulement n'a jamais erré, mais encore qu'il ne peut errer.

INFAISABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut-être exécuté. *Voyez* FAIRE, EXÉCUTER.

INFAMATION, f. f. (*Jurisprud.*) signifie ce qui emporte contre quelqu'un une note d'infamie. En matiere civile les jugemens qui condamnent à quelque aumône, & en matiere criminelle ceux qui condamnent en quelque amende, ou à une peine afflictive, emportent *infamation*, c'est-à-dire notent d'infamie celui qui est condamné. *Voyez* INFAMIE. (*A*)

INFAMES, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) *quasi sine famâ*, sont ceux qui ont perdu la réputation d'honneur & de probité.

Tels sont ceux qui sont condamnés aux galeres ou au bannissement à tems, ou dont le bannissement n'est que d'une province, d'une ville, ou d'une jurisdiction.

Tels sont aussi ceux qui ont été condamnés à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Pour que les condamnations en matiere criminelle emportent infamie, il faut qu'elles aient été prononcées par arrêt ou par sentence rendus sur recollement & confrontation, & qu'il n'y ait point eu d'appel, ou que la sentence ait été confirmée par arrêt.

Ceux qui ont encouru la mort civile sont aussi *infames*. Il y a encore d'autres personnes qui sont réputées

*infa*

---

*urbis æterna auctoritate, & pro lege esse quidquid sanxit, vel sanxerit apostolicæ sedis auctoritas.*

En outre, disent-ils, S. Avitus Evêque de Vienne en Dauphiné qui vivoit dans le commencement du sixieme siecle, écrivit vers l'an 503, au nom des Evêques ses confreres une lettre aux sénateurs de Rome, à l'occasion de l'élection du Pape Simmaque pour reconnoître, non seulement son autorité & sa supériorité sur les Evêques, mais encore la faculté qu'il avoit de réformer ce que les Evêques auroient pu arrêter sur quelque point douteux : *posse si quid forte nutaverit reformare*. Et que le même S. Avitus dans une lettre au Pape *Hormisda*, l'avoit assûré du dévouement de tous les Evêques de France, & qu'ils suivroient son avis dans les matieres de la foi : *De totius Galliæ devotione polliceor omnes vestram super statu fidei optare sententiam.*

De cette autorité de S. Avitus on passe à celle tirée des déclarations faites par le clergé de France dans le concile tenu à Tours en 567 ; on dit qu'il étoit composé de presque toute l'église gallicane, & qu'on y avoit reconnu pour irréformable le decret qu'Innocent I. y avoit envoyé, & que tous les Evêques y professerent la même obéissance envers tout ce qui émane du faint Siege, que celle que les Evêques leurs prédécesseurs avoient eu ci-devant en pareil cas : *patres nostri hoc semper custodierunt quod Romanorum pontificum definivit auctoritas.*

On trouve une semblable déclaration dans le Concile Romain, mentionnée & inserée dans la vie de S. Léon, & redigée par Anastase ; on y lit que ce Concile avoit été convoqué par ordre de Charlemagne, que la plus grande partie des Evêques qui le formoient, étoient françois, & qu'on y reconnut le Pape comme le chef de toutes les églises : *Et à nemine ipse à Deo vult judicari ... a sede apostolica omnes nos, & vicario (Dei) judicamur, quemadmodum antiquus mos fuit, & sicut ipsemet Summus Pontifex conservit, judeat & canonice obedimus.*

Le même langage de soumission se trouve encore dans la lettre d'Hincmar Archevêque de Rheims à Nicolas premier, au nom du clergé de France : *omnis fere cum sinioribus, fatemur nostras ecclesias subditas esse Romanæ Ecclesiæ, & nos Episcopos in primatu B. Petri subditos esse Romano Pontifici.*

Cette opinion de l'Archevêque Hincmar se trouve soutenue avec perséverance dans son opuscule sur le divorce du Roi Lothaire : *de omnibus dubiis, vel obscuris quæ ad rectæ fidei tenorem, vel pietatis dogmata pertinent sancta romana ecclesia, ut omnium Ecclesiarum mater, & magistra, nutrix, & doctrix est consulenda, & ejus salubria monita sunt tenenda.*

Il est dit dans le Concile de Pontion tenu en 876, en y parlant du Pape Jean VIII. : *honor domino & spirituali patri nostro Joanni Summo Pontifici, & universali universalis Papæ ab omnibus conservetur, & quæ secundum suum ministerium auctoritate apostolica decreverit, cum summa veneratione ab omnibus suscipiatur, & debita illi obedientia in omnibus prædetur.*

Cette soumission aux decrets des Papes ne prouve-t-elle pas la sureté où vivoit l'église de France de ne pouvoir être trompée, qu'autant que tout successeur de Saint Pierre n'est pas censé pouvoir errer en matiere de Religion ?

S. Ives Evêque de Chartres qui vivoit dans le commencement du douzieme siecle, & qui étoit très-versé dans la connoissance des saints Canons, disoit : *hominis pravitatis esse sedis apostolicæ judiciis, & constitutionibus obviare*. On veut que peut-être S. Bernard ait nommément reconnu l'infaillibilité du Pape, parce qu'il dit dans sa lettre à Innocent II. : *dignum namque arbitror ibi resarciri fidei, ubi non possit fides sentire defectum, cui enim alteri sedi dictum est unquam, ego pro te rogavi, ut non deficiat fides tua !*

Depuis l'établissement de l'université de Paris, les Evêques de France, & cette fameuse école, n'ont pas, dit-on, changé de sentiment sur l'infaillibilité du Pape, puisqu'en 1314 Etienne Archevêque de Paris après avoir dit dans une de ses ordonnances que, *Ecclesia Romana omnium fidelium mater & magistra, in firmissima B. Petri Vicarii Christi petra fundata est*, il ajoute, *ad quam velut ad universam regulam, catholicæ veritatis pertinet approbatio, & reprobatio doctrinarum, declaratio dubiorum & confutatio errorum.*

Quelques années après, on soutint une thèse publique dans la faculté de Théologie de Paris, avec toute solemnité. La premiere proposition étoit que, *ad sanctam sedem apostolicam pertinet auctoritate judiciali suprema circa ea quæ sunt fidei judicialiter definire, cujus fides nunquam deficit.*

Cette position doit bien servir de éclaircissement à la supplique que fit la noblesse de France au Pape Clement V. pour obtenir la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. pour fait d'hérésie sans cependant le considérer comme Pape, mais comme personne privée : *non enim ut Papa potuit esse hæreticus, sed ut privata persona.*

Dans l'assemblée générale du clergé de France tenue à Melun en 1579 à l'occasion de l'hérésie de Luther, & de Calvin, on a donné à l'Eglise Romaine le titre de *Magistra, columna, & firmamentum veritatis*. Et après un peu *omnia* fait (les reglemens qu'on y arrêta) *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ nostis in præcepti, populum fidelium instruat, & certam fidei, & morum correctionis regulam traditam sequi, judicio & auctoritati subjicimus*. Le clergé de France n'entendoit pas parler de l'Eglise Romaine répandue par tout le monde catholique, mais de celle de Rome à laquelle il faut nécessairement que toutes les Eglises se réunissent & s'accordent : *ad quam necessarium est omnem convenire Ecclesiam.*

Le livre d'Edmond Richer, *De Ecclesiastica Potestate*, a été condamné par deux Conciles, & par la Sorbonne, l'auteur en a fait sa rétractation solemnelle le 7. decembre 1629, & on y a déclaré l'Eglise romaine *matrem & magistram Ecclesiarum & infallibilem veritatis judicem*. La Sorbonne dans son *Prima mensis* du même mois de decembre, avoit fait un decret pour obliger les étudians à s'engager par serment à ne rien faire imprimer, & à ne soutenir dans les theses aucune proposition contraire aux decrets, & aux jugements des souverains Pontifes.

Ce qui s'est passé dans la même Sorbonne en l'année 1663 sur les cinq propositions dans l'affaire de M. Gabriel Drouet de Villeneuve, & ce que fit en 1665 le clergé de France semble prouver que la même doctrine subsistoit encore alors en France ; ces derniers au nombre de 85 écrivirent au Pape Innocent X. pour fixer les sentimens sur les cinq propositions de Jansenius par un jugement immuable du faint Siege : *in quo fides Petri nunquam deficiens perpetuo conservatur.*

Trois ans après la condamnation de ces 5. propositions les mêmes Evêques écrivirent le 15. Juillet une autre lettre au Pape pour lui déclarer que : *judicia pro sancienda regula fidei a summis pontificibus lata super Episcoporum consultationes divinæ æque ac summâ per universam ecclesiam auctoritate niti cui christiani omnis ex officio ipsius quoque mentis obsequium præstare tenentur, seu episcopi suam in consultat... sententiam ponant, seu non ponant.*

Après tous ces témoignages, il semble que dans les siecles antérieurs à l'année 1682, la France ait reconnu l'infaillibilité du Pape touchant les décrets de la foi & des mœurs. (*A*)

(1) Je crois que l'auteur de ce même article confond le mot *conclave* avec celui de *Consistoire*, & que c'est de ce dernier qu'il entend parler, c'est-à-dire de cette assemblée de Cardinaux tenue en présence du Pape, où l'on traite les affaires les plus importantes, où l'on fait la création des Cardinaux, & la préconisation des Evêques, & où enfin les Cardinaux signent les bulles qui sont susceptibles de cette formalité.

Quant au Conclave il n'a lieu qu'après la mort du Pape & pour y procéder à l'élection du successeur. Ce qu'on dit en cet article sur le jugement infaillible du Pape considéré comme personne privée, est hasardé aux dépens de la vérité ; il n'y a point de théologiens qui aient porté si loin l'extension de l'infaillibilité. D'ailleurs c'est par la distinction de personne privée, & de personne publique, & par celle de docteur particulier, & de docteur de l'Eglise qu'on répond aux objections des adversaires de l'infaillibilité, & qui sont tirées de quelques expressions de Jean XXII, Adrien VI, &c. (*A*)

*infâmes* de fait, quoiqu'elles n'aient pas encouru l'infamie de droit. *Voyez ci-après*, & INFAMIE.

Ceux qui sont seulement *infâmes* sans être morts civilement, ne perdent ni la liberté ni la vie civile, & les droits de cité qui en font partie; ils peuvent en conséquence faire tous actes entre-vifs & à cause de mort, & sont pareillement capables de succéder, & de toutes dispositions faites à leur profit, soit entre-vifs ou à cause de mort.

Les *infâmes* ayant perdu l'honneur sont incapables de toutes fonctions de judicature & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne soient réhabilités par lettres du prince.

Ils ne peuvent aussi posséder aucun bénéfice.

Enfin leur témoignage est ordinairement rejetté tant en jugement que dehors; ou si par défaut d'autres preuves, ou quelques autres circonstances, on est forcé de l'admettre, on y a peu d'égard; il dépend de la prudence du juge de déterminer le degré de foi que l'on peut y ajouter. *Voyez ci-après* INFAMIE. (*A*)

INFAMIE, s. f. (*Jurisprud.*) est la perte de l'honneur & de la réputation. On distingue deux sortes d'*infamie*, celle de *fait* & celle de *droit*.

L'*infamie* de fait est celle qui provient d'une action deshonorante par elle-même, & qui dans l'opinion de tous les gens d'honneur, perd de réputation celui qui en est l'auteur, quoiqu'il n'y ait aucune loi qui y ait attaché la peine d'*infamie*.

Cette *infamie* de fait est encourue par ceux qui sont notoirement usuriers publics, ou qui menent une vie scandaleuse & infâme.

Ceux qui ayant été accusés d'un crime grave, n'ont été renvoyés qu'avec un *plus amplement informé*, ou un *hors de cour*, ne sont pas véritablement infâmes; mais ils demeurent toujours notés jusqu'à ce qu'ils aient été déchargés de l'accusation, & cette note emporte une espece d'*infamie* de fait.

Suivant le droit romain, le témoignage de ceux qui étoient infâmes de fait n'étoit point reçû en justice; parmi nous ils peuvent être dénonciateurs & témoins; mais c'est au juge à donner plus ou moins de foi à leurs déclarations ou dépositions, selon qu'ils sont suspects.

Ceux qui sont infâmes de fait ne peuvent être reçus dans aucun office de judicature, ni dans aucune autre place honorable.

L'*infamie* de droit est celle qui provient de la condamnation pour crime, lorsque la condamnation emporte mort naturelle ou civile, ou lorsque l'accusé est condamné aux galeres ou au bannissement à tems, ou d'un certain lieu seulement, ou à faire amende honorable, au fouet, à la fleur-de-lys, à demander pardon à genoux, au blâme, ou à une amende pécuniaire en matiere criminelle, ou à une aumône en matiere civile.

Ces sortes de condamnations excluent ceux contre qui elles ont été prononcées, de toutes dignités & charges publiques; c'est pourquoi Livius Salinator étant censeur, nota d'ignominie toutes les tribus du peuple romain, parce qu'après l'avoir condamné par jugement public, elles l'avoient fait consul, & ensuite censeur; il n'excepta que la tribu Metia, qui ne l'avoit point ni condamné, ni élevé à la magistrature.

L'interdiction perpétuelle d'une fonction publique rend aussi incapable de toute autre place honorable.

Le decret d'ajournement personnel ou de prise de corps, emporte aussi interdiction contre l'officier public, & conséquemment une exclusion de toute autre place honorable; mais cette interdiction & exclusion cesse lorsque l'accusé obtient un jugement d'absolution, ou qu'il est seulement condamné à une peine légere & non infamante.

Le témoignage de ceux qui ont encouru l'*infamie* de droit est rejetté, excepté pour le crime de leze-majesté, où l'on reçoit la dénonciation & le témoignage de toutes sortes de personnes.

On reçoit même quelquefois la déposition des infâmes de droit, au sujet de crimes ordinaires; mais le juge n'y a d'égard qu'autant qu'il convient.

Il y avoit certaines actions chez les Romains qui étoient infamantes, telles que celles du vol, de la rapine, de l'injure & du dol, tellement que ceux qui avoient transigé sur une telle action, *acceptâ pecuniâ*, étoient réputés infâmes; il y avoit même quatre actions, qui quoique procédantes de contrats & quasi-contrats, étoient infamantes, du-moins quant à l'action directe.

En France les actions, ni les transactions pour cause de délit, ne sont jamais infamantes; il n'y a que les condamnations pour crimes & délits, tendantes à quelque peine corporelle ou ignominieuse, qui emportent *infamie* de droit. *Voyez au digeste, le tit. ex quibus causis infamia irrogatur*, & *ci-devant* INFAMES. (*A*)

INFANT, adj. qui se prend aussi subst. (*Hist. m[illegible]*) titre d'honneur qu'on donne aux enfans de quelques [illegible]ces, comme en Espagne & en Portugal. *Voyez* P[illegible]CE, FILS.

On dit ordinairement que ce titre s'est introduit [illegible] Espagne à l'occasion du mariage d'Eléonor d'Angleterre, avec Ferdinand II. roi de Castille, & que ce prince le donna pour la premiere fois au prince Fernand son fils; mais Pélage évêque d'Oviédo, qui vivoit l'an 11[illegible], nous apprend dans une de ses lettres, que dès le regne d'Evremond II. le titre d'*infant* & d'*infante* étoit déja usité en Espagne. *Dict. de Trévoux.*

INFANTADO, (*Géog.*) contrée d'Espagne avec titre de duché; elle est composée des villes d'Al[illegible], Salmeron, Valdéolivas, & de plusieurs bourgades. Cette contrée fut nommée *Infantado*, parce que plusieurs enfans fils de rois l'avoient possédée. Ferdinand & Dona Isabella l'érigerent en duché le 21 Juillet 1475, pour récompenser les services de don Diégo Hurtado. (*D. J.*)

INFANTERIE, s. f. (*Art milit.*) c'est dans les armées les troupes qui combattent à pié, & qu'[illegible] aussi *fantassins* & *piétons*.

L'*infanterie* fait la partie la plus importante [illegible] considérable des armées en Europe. Elle [illegible] toutes sortes de terreins; elle seule défend [illegible] villes; dans les batailles elle n'est pas moins [illegible] cavalerie, qui agit seulement dans les [illegible] & spacieux. La rase-campagne, dit Vegece, est propre pour la cavalerie; les villes, les plaines & les lieux escarpés sont propres pour l'*infanterie*.

Quelqu'utile que soit l'*infanterie* dans toutes les actions de la guerre, nous ne mettrons point en question si une armée doit être composée seulement d'*infanterie* ou de cavalerie. Les armées doivent être par-tout en état de combattre; il suit de-là, qu'elles ont besoin des deux especes de troupes nécessaires à cet effet.

Une armée qui n'auroit que de l'*infanterie* ou de la cavalerie, se trouveroit privée de l'avantage qui résulte du concours de ces différentes troupes. Si dans un pays de bois & de montagnes, la premiere est plus utile que la cavalerie, cette derniere a aussi quelqu'avantage en plaine; car quoiqu'il soit possible de gagner des batailles en terrein uni avec de l'*infanterie*, comme on l'a vû du tems des Romains, & du tems que les piques étoient en usage, la *victoire ne sauroit être complette* à cause de la facilité que la cavalerie a de s'éloigner de l'*infanterie*. C'est ce que Xénophon observe dans la fameuse retraite des dix mille; comme l'armée des Grecs n'avoit point de cavalerie, *elle ne pouvoit*, dit cet auteur, *rien gagner dans la victoire*, & *elle perdoit tout dans une défaite*.

La cavalerie est encore très-utile pour soutenir l'*infanterie*. Si l'on suppose qu'une ligne d'*infanterie*, derriere laquelle est une ligne de cavalerie, soit battue ou poussée, la cavalerie peut, en tombant sur les troupes victorieuses, que la charge ne peut manquer d'avoir dérangé, leur en imposer, si elle ne peut les rompre & arrêter leur poursuite. Il en est de même d'une ligne de cavalerie soutenue par de l'*infanterie*: c'est ainsi qu'on fortifie une arme par l'autre; mais on ne le fait point lorsqu'on partage la cavalerie également aux aîles, & qu'on met l'*infanterie* au centre. *Voyez* ARMÉE & ORDRE DE BATAILLE.

Il ne faut pas s'épuiser en longs raisonnemens pour démontrer l'utilité de la cavalerie dans les armées; un peu d'attention & de réflexion sur les différentes actions de la guerre suffit pour s'en convaincre; mais on ne doit pas conclure de-là qu'on ne sauroit la rendre trop nombreuse. Ce n'est pas son usage que M. le chevalier de Folard a blâmé dans plusieurs endroits de son commentaire sur Polybe, mais l'abus du trop grand nombre. La cavalerie est fort couteuse; la dépense de mille hommes à cheval, dit M. le marquis de Santacrux, suffit pour payer 2500 hommes à pié. Cette dépense n'est pas le seul inconvénient qui résulte d'une trop grande quantité de cavalerie. Elle ne peut se maintenir long-tems dans un camp qu'il conviendroit quelquefois de conserver, à cause de la disette & de la difficulté des fourrages; d'ailleurs l'armée ne peut s'éloigner des rivieres, on en a besoin pour les chevaux, & quand on défend un camp retranché, il peut résulter de grands inconvéniens d'avoir trop de cavalerie & peu d'*infanterie*. Il faut donc qu'il y ait une juste proportion entre l'*infanterie* & la cavalerie. Ce qui peut servir à la déterminer, c'est l'examen des différentes actions propres à chacun de ces corps, les secours mutuels qu'ils doivent se

pro-

procurer, la nature du pays où l'on doit faire la guerre, & l'espece d'ennemis que l'on a à combattre.

Chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers inventeurs de la science militaire, la cavalerie, suivant les Tacticiens, étoit la sixieme partie de l'*infanterie*, c'est-à-dire qu'elle étoit à l'*infanterie* comme 1 est à 6. La phalange étoit composée de 16384 hommes pesamment armés, & de 8192 hommes de troupes légeres. Ces deux nombres font ensemble 24576 hommes. La cavalerie étoit de 4096 hommes; ce qui fait voir qu'elle étoit la sixieme partie du nombre précédent, & par conséquent la septieme partie de celui de l'armée. Chez les Romains le rapport de l'*infanterie* à la cavalerie étoit beaucoup plus petit, il étoit à-peu-près comme 1 est à 20, ou comme 3 est à 50. Ce rapport n'étoit pas suffisant; aussi les Romains se trouverent-ils souvent dans des circonstances fâcheuses pour l'avoir adopté.

Quoique le rapport de la cavalerie à l'*infanterie* fut établi de 1 à 6 par les Tacticiens grecs, les généraux ne s'y bornoient pas toujours; ils le varioient suivant les occasions. „ Dans l'armée que les officiers grecs formerent pour le service du roi d'Egypte, il n'y avoit „ pas plus de 5000 hommes de cavalerie pour 70000 „ hommes d'*infanterie*. Le dernier Philippe fit la guerre au proconsul Flamininus avec 2000 cavaliers joints „ à la phalange; la Thessalie, dont on fit le théatre de „ la guerre, étoit un pays montagneux, où une cavalerie plus nombreuse auroit été inutile. On remarque „ mieux* cette proportion dans l'armée d'Alexandre le „ grand; il marcha en Asie avec 30000 hommes d'*infanterie* & 5000 de cavalerie. *Note de* M. Guischardt „ *sur la Tactique d'Arrien*.

Les Romains qui dans les tems brillans de la république, avoient peu de cavalerie & beaucoup d'*infanterie*, n'eurent presque plus que de la cavalerie quand ils furent dans leur décadence, ce qui fournit cette réflexion à M. le président de Montesquieu, „ que plus une „ nation se rend savante dans l'art militaire, plus elle „ agit par son *infanterie*; & que moins elle le connoît, „ plus elle multiplie sa cavalerie. C'est que, ajoute cet „ illustre auteur, sans la discipline, l'*infanterie* pesante „ ou légere n'est rien, au lieu que la cavalerie va toujours dans son desordre même. L'action de celle-ci „ consiste plus dans son impétuosité & un certain choc; „ celle de l'autre dans sa résistance & une certaine immobilité; c'est plutôt une réaction qu'une action. Enfin la force de la cavalerie est momentanée; l'*infanterie* agit plus long-tems; mais il faut de la discipline pour qu'elle puisse agir long-tems. *Grandeur des Romains*, &c. *chap. xviij*.

C'est en effet la bonne discipline qui peut rendre à l'*infanterie* son ancienne supériorité sur la cavalerie, & peut être le renouvellement des piques. Les Grecs ne négligoient rien pour exercer leur *infanterie*; mais ils se soucioient fort peu du maniment de la pique; c'étoit les évolutions qu'on enseignoit aux troupes, comme la chose la plus essentielle, dit un auteur que nous avons cité dans cet article; & M. le maréchal de Saxe est, dit-il, entré dans l'esprit des anciens, quand il met le secret de l'exercice dans les jambes & non dans les bras.

Le rapport de la cavalerie à l'*infanterie*, qui paroît être le plus communément suivi aujourd'hui dans les armées, est à peu-près celui d'1 à 2, ou de 2 à 5; ensorte que la cavalerie est environ le tiers ou les deux septiemes de l'armée. Ce rapport s'accorde assez exactement avec celui que M. le maréchal de Saxe établit dans ses *rêveries* ou mémoires sur la guerre. Mais cet illustre général distingue la cavalerie en deux especes; savoir, en grosse cavalerie & en dragons. „ De la premiere qui, dit-il, est la véritable, il en faut peu, parce qu'elle coute beaucoup „. Il estime que quarante escadrons de cette cavalerie sont suffisans pour une armée de quarante à cinquante mille hommes; mais qu'à l'égard des dragons il en faut au moins le double.

Ces quarante escadrons à 150 hommes chacun, font 6000 hommes; si on leur ajoute le double de dragons, c'est-à-dire douze mille, on aura 18000 hommes pour la cavalerie de l'armée dont il s'agit. Cette armée étant supposée de quarante à cinquante mille hommes, on peut par conséquent la regarder comme de quarante-cinq mille; dans cette supposition dix-huit mille est les deux cinquiemes. On voit par-là que M. le maréchal de Saxe met à peu-près les deux septiemes de l'armée en cavalerie & dragons. C'est le double de la cavalerie des Grecs.

M. le marquis de Santacrux ne demande point une cavalerie aussi nombreuse. Il prétend que si le pays où l'on fait la guerre est un pays de plaines, il suffit que la cavalerie, en y comprenant les dragons, soit la quatrieme ou la cinquieme partie de l'armée; que si l'armée doit agir dans un pays de montagnes, entrecoupé de bois & de ravins, la cavalerie peut être réduite à la sixieme partie de l'armée. Ce sentiment paroît mériter d'autant plus d'attention, que cet illustre auteur, en diminuant le grand nombre de cavalerie qu'on emploie actuellement dans les armées, se rapproche davantage de l'usage des Grecs, qu'on ne peut se dispenser de regarder comme nos maîtres dans l'art militaire.

A l'égard des différentes manieres dont on a formé l'*infanterie*, & des différens corps dont on l'a composé, *voyez* PHALANGE, LEGION, COHORTE, MANIPULE, REGIMENT, BATAILLON, BRIGADE, COMPAGNIE, *&c.*

INFANTICIDE, s. m. (*Jurisprud.*) est le crime de celui ou celle qui procure la mort à son enfant.

Tout homme qui tue en général méritant la mort, à plus forte raison celui qui tue son enfant, une telle action faisant frémir la nature.

Les femmes & filles qui font périr leur fruit durant leur grossesse par l'avortement, soit par des breuvages & autres mauvaises voies, commettent aussi-bien un *infanticide*, que celles qui font périr leurs enfans par le fer ou autrement après leur accouchement.

La loi de Moïse distinguoit; si l'enfant dont la femme se faisoit avorter étoit formé, ou vivant & animé, elle étoit punie de mort; s'il n'étoit point encore animé, la loi ne prononçoit point de peine contre elle.

Les Romains faisoient une autre distinction entre celles qui défaisoient leur fruit, étant corrompues par argent, & celles qui le commettoient par haine & aversion contre leur mari, ou par quelque autre motif de passion; au premier cas on les condamnoit à mort. En effet Ciceron dans l'oraison *pro Cluentio*, fait mention d'une femme milésienne qui fut punie du dernier supplice pour avoir, après le décès de son mari, fait périr l'enfant dont elle étoit enceinte, moyennant une somme d'argent qui lui avoit été donnée par les héritiers que son mari avoit substitués à ce posthume; au second cas elles étoient seulement bannies pour un certain tems, suivant les rescrits des empereurs.

La religion chrétienne plus pure que les lois des Juifs & des Romains, tient pour homicide celle qui détruit son fruit avant qu'il soit vivant, aussi-bien que celle qui le détruit après lui avoir donné la naissance; il semble néanmoins que dans ce dernier cas le crime soit plus grand, parce que l'enfant est privé du baptême.

Un ancien arrêt du 22 Décembre 1480, condamna une femme qui avoit suffoqué ou autrement tué son enfant, à être brûlée vive.

La peine n'est pourtant pas si rigoureuse suivant l'édit d'Henri. II. de l'année 1556, donné contre les filles & femmes qui celent leur grossesse & leur enfantement; cet édit veut que celles qui se trouveront dans ce cas sans en avoir pris témoignage suffisant, même de la vie & de la mort de leur enfant lors de l'issue de leur ventre, & l'enfant ayant été privé du baptême & de la sépulture publique & accoutumée, elles soient tenues pour avoir homicidé leur enfant, & pour réparation publique, punies de mort & du dernier supplice, de telle rigueur que la qualité particuliere du cas le méritera.

On renouvelle de tems en tems la publication de cet édit, & depuis il y a eu plusieurs exemples de femmes pendues pour avoir tué leurs enfans. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION D'ENFANT, & SUPPRESSION DE PART. (*A*)

INFATIGABLE adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut lasser. *Voyez* FATIGUE.

INFATUER, *infatuare*, (*Hist. anc.*) préoccuper, prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'on ait de la peine à l'en desabuser.

Ce mot vient du latin *infatuare*, qui signifie *rendre fol*, mettre une personne hors de son bon sens. Ce verbe vient de *fatuus* fol, dérivé du verbe *fari*, qui est tiré du grec φαγκμαι, d'où vient φαγης, qui signifie la même chose que *vates* en latin, & devin en françois; à cause que les devins étoient saisis d'une espece de fureur ou de folie, quand ils alloient prononcer leurs prédictions & leurs oracles. *Voyez* PROPHÉTIES & ENTHOUSIASME.

Les Romains appelloient *infatués*, *infatuati*, ceux qui croyoient avoir des visions, qui s'imaginoient avoir vû le dieu Faune, qu'ils appelloient *Fatuos*. *Voyez* FATUAIRES. *Diction. de Trévoux*.

INFECOND, *Voyez* FÉCOND & FÉCONDITÉ.

*INFECONDI*; (*Hist. litt.*) c'est le nom que prit une société littéraire qui s'établit à Rome en 1650. Ils eurent pour devise un terrein couvert de neige avec cette inscription, *germinabit*.

INFECT, INFECTER, (*Gramm.*) ces mots viennent du latin *inficere*, imprégner, teindre; & nous les avons transportés de la couleur aux odeurs. Un lieu, un air, un corps sont *infects*, lorsqu'ils offensent l'odorat par une forte odeur de putréfaction.

*Infect* ne se prend qu'au physique. *Infecter* se prend encore au moral. L'hérésie a *infecté* cette province. L'air du monde est infecté, & il faut y être fait pour n'en être pas corrompu.

INFEODATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de mettre en fief une chose qui ne l'étoit pas.

On entend aussi par *inféodation* l'acte par lequel le seigneur dominant a donné à quelqu'un un héritage, ou autre immeuble, à la charge de le tenir de lui en fief.

L'usage des *inféodations* est, comme on le conçoit, aussi ancien que l'établissement des fiefs, si ce n'est qu'on veuille dire que les grandes seigneuries qui ont formé les premiers fiefs, furent établies sans acte d'*inféodation*; & que les ducs & les comtes, & autres grands officiers de la couronne, profitant de la confusion où étoit le royaume vers la fin de la seconde race & au commencement de la troisieme, se rendirent eux-mêmes propriétaires des offices & terres dont ils n'avoient auparavant que l'administration, sans en avoir aucun acte de concession du souverain.

Mais lorsque les choses rentrerent un peu dans l'ordre, nos rois obligerent ces seigneurs à leur faire la foi & hommage, & donner aveu & dénombrement des terres qu'ils tenoient d'eux; & ce furent là les premieres *inféodations*.

A peu près dans le même tems, les ducs & les comtes, & autres grands seigneurs qui tenoient leurs terres directement du roi, voulant avoir aussi des vassaux, firent des *sous-inféodations* d'une partie de leurs terres.

On inféoda alors non-seulement les héritages & droits réels, mais aussi les offices.

Il ne subsiste guere de ces premiers actes d'*inféodation*; au défaut du titre primitif, il suffit de rapporter des actes déclaratifs.

Dans la suite des tems les seigneurs ont encore fait d'autres *inféodations*, & leurs vassaux ont aussi fait des *sous-inféodations*; les uns & les autres en font encore quand bon leur semble.

Ces *inféodations* & *sous-inféodations* sont un contrat synallagmatique entre le seigneur dominant & le vassal, auquel l'un ne peut rien changer sans le consentement de l'autre.

Le seigneur dominant du vassal qui a sous-inféodé, ne peut empêcher ce jeu de fief, pourvû qu'il n'excede pas ce dont il est permis de se jouer suivant la coutume.

S'il inféode la *sous-inféodation*, alors le vassal ne lui reporte plus que la mouvance qu'il a sur l'arriere-vassal; s'il ne l'inféode pas, le vassal doit lui reporter tous les domaines comme auparavant, & en cas d'ouverture du fief du vassal, le seigneur dominant exerce ses droits sur l'arriere-fief, comme s'il n'y avoit pas eu de *sous-inféodation*. *Voyez* Fief & Jeu de Fief. (*A*)

Inféodation, s. f. (*Jurisprud.*) se prend aussi pour la mise en possession du fief que le nouveau vassal acquiert de la part du seigneur dominant, par la réception que celui-ci fait de son vassal en foi & hommage.

L'*inféodation* prise en ce sens, est pour les fiefs ce que l'ensaisinement est pour les rotures.

La foi & hommage faite en l'absence ou au refus du seigneur, tient lieu d'*inféodation*, de même que la souffrance accordée au vassal.

La réception par main souveraine a aussi le même effet.

L'année du retrait lignager ne court à l'égard des fiefs, que du jour de l'*inféodation*. (*A*)

*Inféodation des rentes, charges ou hypotheques*, est encore une reconnoissance que le seigneur dominant fait des rentes, charges, & hypotheques, que le vassal a imposé sur son fief.

Cette *inféodation* est expresse ou tacite.

L'*inféodation* expresse se fait lorsque le seigneur dominant déclare par un acte formel qu'il approuve le bail à cens ou à rente qui a été fait des héritages tenus de lui en fief, & qu'il reçoit le vassal à foi & hommage pour le cens ou la rente.

Elle est encore expresse lorsque le seigneur a reçu un dénombrement dans lequel le vassal a énoncé le cens ou la rente, ou bien lorsque le seigneur a reçu le quint ou le relief pour le cens ou la rente, ou fait quelque autre acte d'investiture.

Si les officiers du seigneur avoient reçu le dénombrement sans le consentement du seigneur, cela ne pourroit pas lui préjudicier; mais le seigneur doit faire réformer le dénombrement.

L'*inféodation* tacite est celle qui se fait lorsque le vassal a employé dans son dénombrement le cens ou la rente, avec les héritages qui en sont chargés, & les noms des détenteurs d'iceux, & que le seigneur a reçu le dénombrement dans cette forme sans le blâmer.

Quand le cens ou la rente est inféodé, le vassal fait la foi & hommage pour le domaine qu'il a donné à cens ou à rente, mais seulement pour le cens ou la rente pour lesquels il paye les droits; & il ne reporte dans son aveu que le cens ou la rente au lieu du domaine.

Lorsque le seigneur dominant jouit du fief de son vassal, soit par droit de saisie féodale, ou pour son relief, il est obligé d'acquitter les charges qu'il a inféodées, au lieu qu'il n'est pas tenu de celles qui ne sont pas inféodées. *Voyez les articles* 28 & 59 *de la Coutume de Paris*. (*A*)

INFEODER, v. act. (*Jurisprud.*) c'est donner en fief, ou recevoir en foi & hommage, ou reconnoître une rente, ou autre charge imposée par le vassal sur le fief. *Voyez* Inféodation.

INFERER, verb. act. (*Logique.*) c'est conclure, c'est tirer des conclusions d'un raisonnement. Cette faculté intellectuelle consiste dans la perception de la liaison qui se trouve entre les idées moyennes, dans chaque degré de la déduction d'un raisonnement. L'esprit par-là vient à découvrir la convenance, ou la disconvenance certaine de deux idées; ou bien il vient à voir simplement leur connexion probable.

*Inférer*, n'est donc autre chose que déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition qu'on a déja donnée comme véritable. Par exemple, supposons avec Locke qu'on avance cette proposition, „ les hommes seront punis, ou récompensés dans l'au„ tre monde „; & que de-là on veuille en *inférer*, donc les hommes peuvent se déterminer eux-mêmes dans leurs actions. La question est de savoir si l'esprit a bien ou mal fait cette *inférence*; s'il l'a faite en trouvant des idées moyennes, & en considérant leur connexion dans leur véritable ordre, il a tiré une juste conséquence; s'il l'a faite sans une telle vûe, loin d'avoir tiré une conséquence fondée en raison, il a montré seulement le desir qu'il avoit qu'elle le fût, ou qu'on la reçut en cette qualité.

L'acte d'*inférer* est un des plus beaux apanages de la faculté raisonnable, quand elle tire des conséquences par la seule perception de la connexion des idées; mais l'esprit est si fort porté à tirer des conséquences, soit par le violent desir qu'il a d'étendre ses lumieres, ou par le grand penchant qui l'entraîne à favoriser les sentimens qu'il a une fois adoptés, que d'ordinaire il se hâte d'*inférer* avant que d'avoir apperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrèmes. (*D. J.*)

*INFERIÆ*, s. f. pl. (*Littérat.*) mot latin consacré, qu'on ne peut rendre en françois que par une longue périphrase.

Les *inféries* étoient des sacrifices ou offrandes que les anciens faisoient pour les morts, sur leurs tombeaux.

A la coutume barbare d'immoler en sacrifice des prisonniers de guerre sur la tombe des grands capitaines, comme fit Achille sur celle de Patrocle, succéda l'usage chez les Romains, de faire battre des gladiateurs autour du bucher en l'honneur du défunt, & ces victimes humaines se nommoient *inferiæ*.

On appelloit du même nom le sacrifice des animaux pour les morts. On égorgeoit une bête noire, on répandoit son sang sur la tombe; on y versoit des coupes de vin & de lait chaud; on y jettoit des fleurs de pavots rouges; on finissoit cette cérémonie par saluer & par invoquer les manes du défunt. *Voyez* Servius *sur Virgile*.

Enfin, si l'on ne répandoit que du vin sur la tombe, le vin destiné à cet usage s'appelloit aussi *inferium vinum*. (*D. J.*)

INFERIEUR, (*Gramm.*) eſt oppoſé à *ſupérieur*. *Voyez* SUPERIEUR.

| | | |
|---|---|---|
| Machoire *inférieure*. | *Voyez* | MACHOIRE. |
| Oblique *inférieur*. | | OBLIQUE. |
| Dentelé *inférieur*. | | DENTELÉ. |
| Sous-capulaire *inférieur*. | | SOUS-CAPULAIRE. |
| Abaiſſeur de la machoire *inférieure*. | | ABAISSEUR. |
| Releveur de la levre *inférieure*. | | RELEVEUR. |

INFERIEURE, MER, (*Géog.*) *inferum mare*. Les Romains voyant l'Italie entourée de la mer excepté du côté de Alpes, diſtinguerent cette mer par rapport à leur pays, en ſupérieure & en *inférieure*; ils appellerent *inferum mare* celle qui bat les côtes occidentales de leur preſqu'île, & *ſuperum mare*, celle qui en lave l'autre côté. La mer *inférieure* s'étendoit depuis la mer Liguſtique, c'eſt-à-dire depuis la côte de Gènes juſqu'à la Sicile; c'eſt la même mer que quelques grecs appelloient méridionale, & tyrrhénienne.

Cette diſtinction en a produit une autre, que les Latins ont employée pour les arbres qui croiſſoient ſur les montagnes de l'Apennin; car comme cette chaîne de montagnes partage l'Italie en deux du nord au ſud, de ſorte qu'un des côtés de l'Apennin envoie ſes rivieres dans la mer *ſupérieure*, & l'autre les ſiennes dans la *mer inférieure*, & qu'en même tems il porte du bois à bâtir; ils ont diſtingué les arbres qui croiſſent du côté de la mer Adriatique, par le nom de *ſupernas*, & ceux qui croiſſent du côté de la mer de Toſcane, par le nom d'*infernas*. Pline, *lib. XVI. cap. xix.* dit que le ſapin de ce dernier côté étoit préféré à celui de l'autre côté; *Romæ infernas abies ſupernati præfertur*. Vitruve, *lib. II. cap. x.* emploie la même expreſſion, & dit: *infernates quæ ex apricis locis advortantur, meliores ſunt quam quæ ab opacis de ſupernatibus advehantur*. (*D. J.*)

*INFERIUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) libation d'un peu de vin que les Romains faiſoient à Jupiter, lorſqu'ils perçoient un tonneau de vin; alors ils prononçoient ces mots, *mactus hoc vino inferio eſt*. Cette eſpece de ſacrifice étoit d'obligation. Le vin étoit ſujet à confiſcation, ſi l'on étoit convaincu d'y avoir manqué. On s'approprioit l'uſage du tout par la goutte qu'on offroit aux dieux.

INFERNALE, PIERRE, *Voyez ſous le mot* PIERRE.

INFERNAUX, ſub. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom que l'on donna dans le xvj. ſiecle aux partiſans de Nicolas Gallus, & de Jacques Smidelin, qui ſoutenoient que J. C. deſcendit dans le lieu où les damnés ſouffrent, & y fut tourmenté avec ces malheureux. Gautier, *chron. ſec. xvj. 195.*

INFESTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt incommoder, tourmenter, ravager. Cette forêt eſt *infeſtée* de voleurs. Les ennemis *infeſterent* la frontiere. Les mers ſont *infeſtées* de pyrates.

INFESTUCATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt une tradition & miſe en poſſeſſion d'un fond, qui ſe faiſoit par le vendeur en faveur de l'acheteur, en remettant à ce dernier en ſigne de tradition, un petit bâton, ou même une branche d'arbre appellée *feſtuca*. *Voyez le Gloſſ.* de Ducange, *au mot feſtuca* & *infeſtucare*, & *ci-après* TRADITION.

INFIBULATION, ſ. f. (*Chirurgie.*) opération de Chirurgie, que les anciens pratiquoient ſur les jeunes hommes, pour les empêcher d'avoir commerce avec les femmes. *Voyez* FIBULA.

INFIDELE, adj. (*Théolog.*) ſe dit de ceux qui ne ſont pas baptiſés, & qui ne croyent point les vérités de la religion chrétienne. C'eſt en ce ſens qu'on appelle les idolâtres & les mahométans *infideles*.

C'eſt le baptême qui diſtingue un hérétique d'un *infidele*. Celui-ci ne connoît ſouvent pas même les dogmes de la foi. L'autre les altere ou les combat.

Les Théologiens diſtinguent deux ſortes d'*infideles*. Les *infideles négatifs* & les *infideles poſitifs*. Par *infideles négatifs* ils entendent ceux qui n'ont jamais entendu ni refuſé d'entendre la prédication de l'évangile: & par *infideles poſitifs* ceux qui ont refuſé d'entendre la prédication de l'évangile, ou qui l'ayant entendue ont fermé les yeux à ſa lumiere.

INFIDELITÉ (*Théolog.*) en tant qu'elle eſt un vice oppoſé à la foi, eſt en général un défaut de foi; en ce ſens quiconque n'a pas la foi, eſt dans l'*infidelité*.

L'*infidelité* proprement dite eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont jamais fait profeſſion des vérités chrétiennes.

On diſtingue deux ſortes d'*infidelité*. L'une poſitive, l'autre négative. La premiere eſt un défaut de foi dans ceux qui ayant entendu parler de Jeſus-Chriſt & de ſa religion, ont refuſé de s'y ſoumettre. La ſeconde eſt un défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connoître Jéſus-Chriſt & ſa loi. La premiere eſt un péché très-grave. L'autre eſt un malheur, mais non pas un crime, parce qu'elle eſt fondée ſur une ignorance invincible qui, ſelon tous les Théologiens, excuſe de péché.

INFIDELITÉ, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) Ce mot ſe prend encore pour l'infraction du ſerment que des époux ou des amans ſe ſont fait, de ne pas chercher le bonheur, l'homme entre les bras d'une autre femme, la femme dans les embraſſemens d'un autre homme. Les loix divines & humaines blâment les époux *infideles*; mais l'inconſtance de la nature, & la maniere dont on ſe marie parmi nous, ſemblent un peu les excuſer. Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſa femme? Qui eſt-ce qui ſe choiſit ſon époux? Moins il y a eu de conſentement, de liberté, de choix dans un engagement, plus il eſt difficile d'en remplir les conditions, & moins on eſt coupable aux yeux de la raiſon d'y manquer. C'eſt ſous ce coup d'œil que je hais plus les amans que les époux *infideles*. Et qui eſt-ce qui les a forcés de ſe prendre? Pourquoi ſe ſont-ils fait des ſermens? La femme *infidele* me paroît plus coupable que l'homme *infidele*. Il a fallu qu'elle foulât aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré pour elle dans la ſociété: mais on dira, plus ſon ſacrifice eſt grand, moins ſon action eſt libre, & je répondrai qu'il n'y a point de crime qu'on n'excuſât ainſi. Quoi qu'il en ſoit, le commerce de deux *infideles* eſt un tiſſu de menſonges, de fourberies, de parjures, de trahiſons, qui me déplaît: que les limites entre leſquels il reſſere les careſſes qu'un homme peut faire à une femme, ſont bornées! que les momens doux qu'ils ont à paſſer enſemble ſont courts! que leurs diſcours ſont froids! Il ne s'aiment point; il ne ſe croient point; peut-être même ils ſe mépriſent. Diſpenſez les amans de la fidélité, & vous n'aurez que des libertins. Nous ne ſommes plus dans l'état de nature ſauvage, où toutes les femmes étoient à tous les hommes, & tous les hommes à toutes les femmes. Nos facultés ſe ſont perfectionnées; nous ſentons avec plus de délicateſſe; nous avons des idées de juſtice & d'injuſtice plus développées; la voix de la conſcience s'eſt éveillée; nous avons inſtituée entre nous une infinité de pacts différens; je ne ſais quoi de ſaint & de religieux s'eſt mêlé à tous nos engagemens; anéantirons-nous les diſtinctions que les ſiecles ont fait naître, & ramenerons-nous l'homme à la ſtupidité de l'innocence premiere, pour l'abandonner ſans remords à la variété de ſes impulſions? les hommes produiſent aujourd'hui des hommes; regretterons-nous les tems barbares où ils ne produiſoient que des animaux?

INFILTRATION, ſ. f. *terme de Chirurgie* nouvellement en uſage pour exprimer l'inſinuation de quelques fluides dans le tiſſu cellulaire des parties ſolides. L'*infiltration* differe de l'épanchement en ce que les liquides extravaſés abreuvent pour ainſi dire & imbibent les tiſſus cellulaires dans l'*infiltration*, & que dans l'épanchement ces mêmes fluides font une maſſe, & ſont en congeſtion dans un foyer cauſé par la rupture ou l'écartement des parties ſolides. L'anaſarque eſt une hydropiſie par *infiltration*. L'anevriſme faux eſt accompagnée d'une *infiltration* de ſang, &c.

Il ſe forme ordinairement une œdématie pâteuſe ſur la fin des inflammations qui ſe ſont terminées par ſuppuration; cette *infiltration* qui vient de l'inertie du tiſſu cellulaire, eſt un ſigne indicatif d'un abſcès caché & profond. L'*infiltration* œdémateuſe eſt quelquefois l'effet de la contraction des membranes cellulaires du tiſſu adipeux dans le cas où l'inflammation occupe des parties membraneuſes au voiſinage de ce tiſſu. On voit cette bouffiſſure aſſez fréquemment aux éréſypeles de la face. La bouffiſſure peut ſe manifeſter dans des parties éloignées du ſiége de la maladie. Telle eſt par exemple l'enflure des mains dans les ſuppurations de poitrine. On l'attribue à la gêne que le ſang trouve à ſon retour par la compreſſion des matieres épanchées. La circulation devenue plus lente, les ſucs lymphatiques s'*infiltrent* dans les cellules du tiſſu adipeux.

L'*infiltration* ne peut ſe guérir que par la ceſſation des cauſes qui l'ont produite & qui l'entretiennent, ce qui ſoumet la matiere *infiltrée* à l'effet des remedes réſolutifs extérieurs, dont l'action peut être utilement favoriſée par l'uſage des médicamens intérieurs capables de procurer des évacuations par les urines, par les ſelles & par les ſueurs. Si ces moyens ſont inefficaces, la chirurgie opératoire fera ce à quoi la médicale n'a pas ſuffi, en

en procurant par des mouchetures le dégorgement des cellules *infiltrées*. *Voyez* MOUCHETURES. Quand la bouffissure sera le symptome d'un abscès, c'est par l'incision qu'on en fera, & par la parfaite évacuation du pus, qu'on parviendra à guérir l'*infiltration*.

Les brides que forment les cicatrices profondes à la suite de certaines plaies, principalement de celles qui ont pour cause les armes à feu, laissent des engorgemens pâteux qui subsistent long-tems. Les bains locaux avec la lessive de cendres de sarment, fondent la lymphe visqueuse qui séjourne dans les cellules affoiblies du tissu graisseux; ces bains donnent du ressort aux membranes extérieures, & par leur chaleur & leur humidité ils relâchent & détendent les parties qui font les brides. On prend dans la même intention les eaux de Bourbon, de Barege, de Bourbonne, *&c. Voyez* DOUCHES. On fourre la partie dans la saignée d'un boeuf, s'il est possible de le faire; enfin on tâche par tous les moyens possibles, de remplir les indications que nous venons d'exposer.

INFINI, adj. (*Métaphysiq.*) Ce mot peut signifier deux choses, l'*infini* réel, & l'*infini* qui n'est tel que par un défaut de nos connoissances, l'indéfini, l'inassignable. Je ne saurois concevoir qu'un seul *infini*, c'est-à-dire que l'être infiniment parfait, ou *infini* en tout genre. Tout *infini* qui ne seroit *infini* qu'en un genre, ne seroit point un *infini* véritable. Quiconque dit un genre ou une espece, dit manifestement une borne, & l'exclusion de toute réalité intérieure, ce qui établit un être fini ou borné. C'est n'avoir point assez simplement consulté l'idée de l'*infini*, que de l'avoir renfermé dans les bornes d'un genre. Il est visible qu'il ne peut se trouver que dans l'universalité de l'être, qui est l'être infiniment parfait en tout genre, & infiniment simple.

Si on pouvoit concevoir des *infinis* bornés à des genres particuliers, il seroit vrai de dire que l'être infiniment parfait en tout genre seroit infiniment plus grand que ces *infinis*-là; car outre qu'il égaleroit chacun d'eux dans son genre, & qu'il surpasseroit chacun d'eux en les égalant tous ensemble, de plus il auroit une simplicité suprème qui le rendroit infiniment plus parfait que toute cette collection de prétendus *infinis*.

D'ailleurs chacun de ces *infinis* subalternes se trouveroit borné par l'endroit précis où son genre se borneroit, & le rendroit inégal à l'être *infini* en tout genre.

Quiconque dit inégalité entre deux êtres, dit nécessairement un endroit où l'un finit & où l'autre ne finit pas. Ainsi c'est se contredire que d'admettre des *infinis* inégaux.

Je ne puis même en concevoir qu'un seul, puisqu'un seul par sa réelle infinité exclut toute borne en tout genre, & remplit toute l'idée de l'*infini*. D'ailleurs, comme je l'ai remarqué, tout *infini* qui ne seroit pas simple, ne seroit pas véritablement *infini*: le défaut de simplicité est une imperfection; car à perfection d'ailleurs égale, il est plus parfait d'être entierement un, que d'être composé, c'est-à-dire que n'être qu'un assemblage d'êtres particuliers. Or une imperfection est une borne; donc une imperfection telle que la divisibilité, est opposée à la nature du véritable *infini* qui n'a aucune borne.

On croira peut-être que ceci n'est qu'une vaine subtilité; mais si on veut se défier parfaitement de certains préjugés, on reconnoîtra qu'un *infini* composé n'est *infini* que de nom, & qu'il est réellement borné par l'imperfection de tout être divisible, & réduit à l'unité d'un genre. Ceci peut être confirmé par des suppositions très-simples & très-naturelles sur ces prétendus *infinis* qui ne seroient que des composés.

Donnez-moi un *infini* divisible, il faut qu'il ait une infinité de parties actuellement distinguées les unes des autres; ôtez-en une partie si petite qu'il vous plaira, dès qu'elle est ôtée, je vous demande si ce qui reste est encore *infini* ou non. S'il n'est pas *infini*, je soutiens que le total avant le retranchement de cette petite partie, n'étoit point un *infini* véritable. En voici la preuve: tout composé fini auquel vous rejoindrez une très-petite partie, qui en auroit été détachée, ne pourra point devenir *infini* par cette réunion; donc il demeurera fini après la réunion; donc avant la desunion il étoit véritablement fini. En effet qu'y auroit-il de plus ridicule que d'oser dire que le même tout est tantôt fini & tantôt *infini*, suivant qu'on lui ôte ou qu'on lui rend une espece d'atôme? Quoi donc, l'*infini* & le fini ne sont-ils différens que par cet atôme de plus ou de moins?

Si au contraire ce tout demeure *infini*, après que vous en avez retranché une petite partie, il faut avouer qu'il y a des *infinis* inégaux entr'eux; car il est évident que ce tout étoit plus grand avant que cette partie fût retranchée, qu'il ne l'est depuis son retranchement. Il est plus clair que le jour que le retranchement d'une partie est une diminution du total, à proportion de ce que cette partie est grande. Or c'est le comble de l'absurdité que de dire que le même *infini* demeurant toujours *infini*, est tantôt plus grand & tantôt plus petit.

Le côté où l'on retranche une partie, fait visiblement une borne par la partie retranchée. L'*infini* n'est plus *infini* de ce côté, puisqu'il y trouve une fin marquée. Cet *infini* est donc imaginaire, & nul être divisible ne peut jamais être un *infini* réel. Les hommes ayant l'idée de l'*infini*, l'ont appliquée d'une maniere impropre & contraire à cette idée même à tous les êtres auxquels ils n'ont voulu donner aucune borne dans leur genre; mais ils n'ont pas pris garde que tout genre est lui-même une borne, & que toute divisibilité étant une imperfection qui est aussi une borne visible, elle exclut le véritable *infini* qui est un être sans bornes dans sa perfection.

L'être, l'unité, la vérité, & la bonté sont la même chose. Ainsi tout ce qui est un être *infini* est infiniment un, infiniment vrai, infiniment bon. Donc il est infiniment parfait & indivisible.

De-là je conclus qu'il n'y a rien de plus faux qu'un *infini* imparfait, & par conséquent borné; rien de plus faux qu'un *infini* qui n'est pas infiniment un; rien de plus faux qu'un *infini* divisible en plusieurs parties ou finies ou *infinies*. Ces chimériques *infinis* peuvent être grossierement imaginés, mais jamais conçus.

Il ne peut pas même y avoir deux *infinis*, car les deux mis ensemble seroient sans doute plus grands que chacun d'eux pris séparément, & par conséquent ni l'un ni l'autre ne seroit véritablement *infini*.

De plus, la collection de ces deux *infinis* seroit divisible, & par conséquent imparfaite, au lieu que chacun des deux seroit indivisible & parfait en soi; ainsi un seul *infini* seroit plus parfait que les deux ensemble. Si au contraire on vouloit supposer que les deux joints ensemble seroient plus parfaits que chacun des deux pris séparément, il s'ensuivroit qu'on les dégraderoit en les séparant.

Ma conclusion est qu'on ne sauroit concevoir qu'un seul *infini* souverainement un, vrai & parfait.

INFINI, (*Géomet.*) *Géometrie de l'infini*, est proprement la nouvelle Géométrie des infinimens petits, contenant les regles du calcul différentiel & intégral. M. de Fontenelle a donné au public en 1727 un ouvrage, intitulé *Elémens de la Géométrie de l'infini*. L'auteur s'y propose de donner la métaphysique de cette géométrie, & de déduire de cette métaphysique, sans employer presque aucun calcul, la plûpart des propriétés des courbes. Quelques géometres ont écrit contre les principes de cet ouvrage; *voyez le second volume du Traité des fluxions* de M. Maclaurin. Cet auteur attaque dans une note le principe fondamental de l'ouvrage de M. de Fontenelle; *voyez aussi la Préface de la traduction de la méthode des fluxions* de Newton, par M. de Buffon.

M. de Fontenelle paroit avoir cru que le calcul différentiel supposoit nécessairement des quantités infiniment grandes actuelles, & des quantités infiniment petites. Persuadé de ce principe, il a cru devoir établir à la tête de son livre qu'on pouvoit toûjours supposer la grandeur augmentée ou diminuée réellement à l'*infini*, & cette proposition est le fondement de *tout* l'ouvrage; c'est elle que M. Maclaurin a cru devoir attaquer dans le traité dont nous avons parlé plus haut: voici le raisonnement de M. de Fontenelle, & ce qu'il nous semble qu'on y peut opposer. „ La grandeur étant susceptible d'augmentation sans fin, il s'ensuit, dit il, qu'on „ peut la supposer réellement augmentée sans fin; car „ il est impossible que la grandeur susceptible d'augmentation sans fin soit dans le même cas que si elle n'en „ étoit pas susceptible sans fin. Or, si elle n'en étoit „ pas susceptible sans fin, elle demeureroit toûjours finie; „ donc la propriété essentielle qui distingue la grandeur „ susceptible d'augmentation sans fin de la grandeur qui „ n'en est pas susceptible sans fin, c'est que cette derniere demeure nécessairement toûjours finie, & ne peut „ jamais être supposée que finie; donc la premiere de ces „ deux especes de grandeurs peut être supposée actuellement *infinie* „. La réponse à cet argument est qu'une grandeur qui n'est pas susceptible d'augmentation sans fin, non-seulement demeure toûjours finie, mais ne sauroit jamais passer une certaine grandeur finie; au lieu que la grandeur susceptible d'augmentation sans fin, demeure toûjours finie, mais peut être augmentée jusqu'à surpasser telle grandeur finie que l'on veut. Ce n'est donc point la possibilité de devenir *infinie*, mais la possibilité de surpasser telle grandeur finie que l'on veut (en demeurant cependant toûjours finie) qui distingue

la grandeur ſuſceptible d'augmentation ſans fin, d'avec la grandeur qui n'en eſt pas ſuſceptible. Si l'on réduiſoit le raiſonnement de M. de Fontenelle en ſyllogiſme, on verroit que l'expreſſion *n'eſt pas dans le même cas* qui en ſeroit le *moyen terme*, eſt une expreſſion vague qui préſente pluſieurs ſens différens, & qu'ainſi ce ſyllogiſme peche contre la regle qui veut que le moyen terme ſoit *un*. *Voyez l'article* DIFFÉRENTIEL, où l'on prouve que le calcul différentiel, ou la géométrie nouvelle, ne ſuppoſe point à la rigueur & véritablement de grandeurs qui ſoient actuellement *infinies* ou infiniment petites.

La quantité *infinie* eſt proprement celle qui eſt plus grande que toute grandeur aſſignable; & comme il n'exiſte pas de telle quantité dans la nature, il s'enſuit que la quantité *infinie* n'eſt proprement que dans notre eſprit, & n'exiſte dans notre eſprit que par une eſpece d'abſtraction, dans laquelle nous écartons l'idée de bornes. L'idée que nous avons de l'*infini* eſt donc abſolument *négative*, & provient de l'idée du fini, & le mot même négatif d'*infini* le prouve. *Voyez* FINI. Il y a cette différence entre *infini* & *indéfini*, que dans l'idée d'*infini* on fait abſtraction de toutes bornes, & que dans celle d'*indéfini* on fait abſtraction de telle ou telle borne en particulier. Ligne *infinie* eſt celle qu'on ſuppoſe n'avoir point de bornes; ligne *indéfinie* eſt celle qu'on ſuppoſe ſe terminer où l'on voudra, ſans que ſa longueur ni par conſéquent ſes bornes ſoient fixées.

On admet en Géometrie, du moins par la maniere de s'exprimer, des quantités *infinies* du ſecond, du troiſieme, du quatrieme ordre; par exemple, on dit que dans l'équation d'une parabole $y = \frac{x^2}{a}$, ſi on prend $x$ *infinie*, $y$ ſera *infinie* du ſecond ordre, c'eſt-à dire auſſi *infinie* par rapport à l'*infinie* $x$, que $x$ l'eſt elle-même par rapport à $a$. Cette maniere de s'exprimer n'eſt pas fort claire; car ſi $x$ eſt *infinie*, comment concevoir que $y$ eſt infiniment plus grande? voici la réponſe. L'équation $y = \frac{x^2}{a}$ repréſente celle-ci $\frac{y}{x} = \frac{x}{a}$, qui fait voir que le rapport de $y$ à $x$ va toûjours en augmentant à meſure que $x$ croît, enſorte que l'on peut prendre $x$ ſi grand, que le rapport de $y$ à $x$ ſoit plus grand qu'aucune quantité donnée: voilà tout ce qu'on veut dire, quand on dit que $x$ étant *infini* du premier ordre, $y$ l'eſt du ſecond. Cet exemple ſimple ſuffira pour faire entendre les autres. *Voyez* INFINIMENT PETIT.

*Arithmétique des infinis*, eſt le nom donné par M. Wallis à la méthode de ſommer les ſuites qui ont un nombre *infini* de termes. *Voyez* SUITE *ou* SÉRIE *&* GÉOMÉTRIE. (*O*)

INFINIMENT PETIT, (*Géom.*) on appelle ainſi en Géométrie les quantités qu'on regarde comme plus petites que toute grandeur aſſignable. Nous avons aſſez expliqué au mot DIFFÉRENTIEL ce que c'eſt que ces prétendues quantités, & nous avons prouvé qu'elles n'exiſtent réellement ni dans la nature, ni dans les ſuppoſitions des Géometres. Il nous reſte à dire un mot des *infiniment petits* de différens ordres, & à expliquer ce qu'on doit entendre par-là. Prenons l'équation même $y = \frac{x^2}{a}$ que nous avons déja conſidérée au mot INFINI, on dit ordinairement en Géométrie que quand $x$ eſt *infiniment petit*, $y$ eſt *infiniment petit* du ſecond ordre, c'eſt-à-dire auſſi *infiniment petit* par rapport à $x$, que $x$ l'eſt par rapport à $a$; l'explication de cette maniere de parler eſt la même que nous avons déja donnée au mot INFINI: elle ſignifie que plus on prendra $x$ petit, plus le rapport de $y$ à $x$ ſera petit, enſorte qu'on peut toûjours le rendre moindre qu'aucune quantité donnée. *Voyez* LIMITE, *&c.* (*O*)

INFINITIF, adj. (*Gramm.*) le mode *infinitif* eſt un des objets de la Grammaire, dont la diſcuſſion a occaſionné le plus d'aſſertions contradictoires, & laiſſé ſubſiſter le plus de doutes; & cet article deviendroit immenſe, s'il falloit y examiner en détail tout ce que les Grammairiens ont avancé ſur cet objet. Le plus court, & ſans doute le plus ſûr, eſt d'analyſer la nature de l'*infinitif*, comme ſi perſonne n'en avoit encore parlé: en ne poſant que des principes ſolides, on parvient à mettre le vrai en évidence, & les objections ſont prévenues ou réſolues.

Les inflexions temporelles, qui ſont excluſivement propres au verbe, en ont été regardées par Scaliger comme la différence eſſentielle: *tempus autem non videtur eſſe affectus verbi, ſed differentia formalis, propter quam verbum ipſum verbum eſt.* (*De Cauſ. L. L. lib. V. cap. cxxi.*) Cette conſidération, très-ſolide en ſoi, l'avoit conduit à définir ainſi cette partie d'oraiſon: *verbum eſt nota rei ſub tempore, ibid.* 110. Scaliger touchoit preſque au but, mais il l'a manqué. Les tems ne conſtituent point la nature du verbe; autrement il faudroit dire que la langue franque qui eſt le lien du commerce des Echelles du Levant, eſt ſans verbe, puiſque le verbe n'y reçoit aucun changement de terminaiſons; mais les tems ſuppoſent néceſſairement dans la nature du verbe une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes, & cette idée ne peut être que celle de l'exiſtence, puiſque l'exiſtence ſucceſſive des êtres eſt la ſeule meſure du tems qui ſoit à notre portée, comme le tems devient à ſon tour la meſure de l'exiſtence ſucceſſive. *Voyez* VERBE.

Or cette idée de l'exiſtence ſe manifeſte à l'*infinitif* par les différences caractériſtiques des trois eſpeces générales de tems, qui ſont le préſent, le prétérit & le futur; par exemple, *amare* (aimer) en eſt le préſent; *amaviſſe* (avoir aimé) en eſt le prétérit; & *amaſſere* (devoir aimer) ſelon le témoignage & les preuves de Voſſius (*Analog. III.* 17.) en eſt l'ancien futur, auquel on a ſubſtitué depuis des futurs compoſés, *amaturum eſſe, amaturum fuiſſe*, plus analogues aux futurs des modes perſonnels; *voyez* TEMS. L'uſage, malgré ſes prétendus caprices, ne peut réſiſter à l'influence ſourde de l'analogie.

Il faut donc conclure que l'eſſence du verbe ſe trouve à l'*infinitif* comme dans les autres modes, & que l'*infinitif* eſt véritablement verbe: *verbum autem eſſe, verbi definitio clamat; ſignificat enim rem ſub tempore.* (Scalig. *ibid.* 117.) Si Sanctius & quelques autres Grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'*infinitif* pouvoient s'employer indiſtinctement les unes pour les autres, ſi quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas ſe dire que l'*infinitif* eût des tems différens, ni par conſéquent qu'il fût verbe, c'eſt une erreur évidente, & qui prouve ſeulement que ceux qui y ſont tombés n'avoient pas des tems une notion exacte. Un mot ſuffit ſur ce point: ſi les inflexions temporelles de l'*infinitif* peuvent ſe prendre ſans choix les unes pour les autres, l'*infinitif* ne peut pas ſe traduire avec aſſûrance, & *dicis me legere*, par exemple, peut ſignifier indiſtinctement *vous dites que je lis, que j'ai lu*, ou *que je lirai*.

Il ſemble qu'une fois aſſûré que l'*infinitif* a en ſoi la nature du verbe, & qu'il eſt une partie eſſentielle de ſa conjugaiſon, on n'a plus qu'à le compter entre les modes du verbe. Il ſe trouve pourtant des Grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui en avouant que l'*infinitif* eſt partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en ſoit un mode; mais malgré les noms impoſans des Scaliger, des Sanctius, des Voſſius, & des Lancelot, j'oſerai dire que leur opinion eſt d'une inconſéquence ſurprenante dans des hommes ſi habiles; car enfin, puiſque de leur aveu même l'*infinitif* eſt verbe, il préſente apparemment la ſignification du verbe ſous un aſpect particulier, & c'eſt ſans doute pour cela qu'il a des inflexions & des uſages qui lui ſont propres, ce qui ſuffit pour conſtituer un mode dans le verbe, comme une terminaiſon différente avec une deſtination propre ſuffit pour conſtituer un cas dans le nom; mais quel eſt cet aſpect particulier qui caractériſe le mode *infinitif*?

Cette queſtion ne peut ſe réſoudre que d'après les uſages combinés des langues. L'obſervation la plus frappante qui en réſulte, c'eſt que dans aucun idiome l'*infinitif* ne reçoit ni inflexions numériques, ni inflexions perſonnelles; & cette unanimité indique ſi ſûrement le caractere différentiel de ce mode, ſa nature diſtinctive, que c'eſt de-là, ſelon Priſcien (*lib. VIII. de modis.*) qu'il a tiré ſon nom: *unde & nomen accepit* INFINITIVI, *quod nec perſonas nec numeros definit*. Cette étymologie a été adoptée depuis par Voſſius (*analog. III. 8.*), & elle paroît aſſez raiſonnable pour être reçue de tous les Grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui conſtate la forme extérieure de l'*infinitif*, ce ſeroit proprement nous en tenir à l'écorce des choſes: pénétrons, s'il eſt poſſible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les perſonnelles ont, dans les modes où elles ſont admiſes, une deſtination connue; c'eſt de mettre le verbe, ſous ces aſpects, en concordance avec le ſujet dont il énonce un jugement. Cette concordance ſuppoſe identité, entre le ſujet déterminé avec lequel s'accorde le verbe; & le ſujet vague préſenté par le verbe ſous l'idée de l'exiſtence (*voyez*

*yez* IDENTITÉ.); & cette concordance désigne l'application du sens vague du verbe au sens précis du sujet.

Si donc l'*infinitif* ne reçoit dans aucune langue ni inflexions numériques, ni inflexions personnelles, c'est qu'il est dans la nature de ce mode de n'être jamais appliqué à un sujet précis & déterminé, & de conserver invariablement la signification générale & originelle du verbe. Il n'y a plus qu'à suivre le cours des conséquences qui sortent naturellement de cette vérité.

I. Le principal usage du verbe est de servir à l'expression du jugement intérieur, qui est la perception de l'existence d'un sujet dans notre esprit sous tel ou tel attribut (s'Gravesande, *Introd. à la philos. II. vij.*); ainsi le verbe ne peut exprimer le jugement qu'autant qu'il est appliqué au sujet universel ou particulier, ou individuel, qui existe dans l'esprit, c'est-à-dire à un sujet déterminé. Il n'y a donc que les modes personnels du verbe qui puissent constituer la proposition; & le mode *infinitif*, ne pouvant par sa nature être appliqué à aucun sujet déterminé, ne peut énoncer un jugement, parce que tout jugement suppose un sujet déterminé. Les usages des langues nous apprennent que l'*infinitif* ne fait dans la proposition que l'office du nom. L'idée abstraite de l'existence intellectuelle sous un attribut, est la seule idée déterminative du sujet vague présenté par l'*infinitif*; & cette idée abstraite devenant la seule que l'esprit y considere, est en quelque maniere l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir. *Voyez* NOM.

Dans les langues modernes de l'Europe, cette espece de nom est employée comme les autres noms abstraits, & sert de la même maniere & aux mêmes fins. 1°. Nous l'employons comme sujet ou grammatical, ou logique. Nous disons, *MENTIR est un crime*, de même que *le mensonge est un crime*, sujet logique; *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Christianisme est une extravagance inconcevable*, de même que *l'aveuglement volontaire sur les preuves*, &c. ici *fermer* n'est qu'un sujet grammatical; *fermer les yeux aux preuves éclatantes du Christianisme*, est le sujet logique. 2°. L'*infinitif* est quelquefois complément objectif d'un verbe relatif: *l'honnête homme ne sait pas MENTIR*, comme *l'honnête homme ne connoît pas le mensonge*. 3°. Il est souvent le complément logique ou grammatical d'une préposition: *la honte de MENTIR*, comme *la turpitude du mensonge*; *sujet à DEBITER des fables*, comme *sujet à la fievre*; *sans DÉGUISER la vérité*, comme *sans déguisement*, &c.

Quoique la langue grecque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point assujetti ses *infinitifs* à ce genre d'inflexion; mais les rapports à l'ordre analytique que les cas désignent dans les autres noms, sont indiqués pour l'*infinitif* par les cas de l'article neutre dont il est accompagné, de même que tout autre nom neutre de la même langue: ainsi les Grecs disent au nominatif & à l'accusatif τὸ εὔχεσθαι (le prier), comme ils diroient ἡ εὐχή, *precatio*, ou τὴν εὐχήν, *precationem* (la priere); ils disent au génitif τοῦ εὔχεσθαι (du prier), & au datif τῷ εὔχεσθαι (au prier), comme ils diroient τῆς εὐχῆς, *precationis* (de la priere), & τῇ εὐχῇ, *precationi* (à la priere). En conséquence l'*infinitif* grec ainsi décliné est employé comme sujet ou comme régime d'un verbe, ou comme complément d'une préposition; & les exemples en sont si fréquens dans les bons auteurs, que le *manuel des Grammairiens* (*Traité de la synt. gr. ch. j. regl. 4*) donne cette pratique comme un usage élégant.

La différence qu'il y a donc à cet égard entre la langue grecque & la nôtre, c'est que d'une part l'*infinitif* est souvent accompagné de l'article, & que de l'autre il n'est que bien rarement employé avec l'article. Cette différence tient à celle des procédés des deux langues en ce qui concerne les noms.

Nous ne faisons usage de l'article que pour déterminer l'étendue de la signification d'un nom appellatif, soit au sens spécifique, soit au sens individuel; ainsi quand nous disons *les hommes sont mortels*, le nom appellatif *homme* est déterminé au sens spécifique; & quand nous disons *le roi est juste*, le nom appellatif *roi* est déterminé au sens individuel. Jamais nous n'employons l'article avant les noms propres, parce que le sens en est de soi-même individuel; peut-être est-ce par une raison contraire que nous ne l'employons pas avant les *infinitifs*, précisément parce que le sens en est toûjours spécifique; *MENTIR est un crime*, c'est-à-dire, *tous ceux qui mentent commettent un crime*, ou *tout mensonge est un crime*.

Les Grecs, au contraire, qui emploient souvent l'article par emphase, même avant les noms propres (*Voyez la méth. gr. de P. R. liv. VIII. ch. iv.*), sont dans le cas d'en user de même avant les *infinitifs*. D'ailleurs l'inversion autorisée dans cette langue, à cause des cas qui y sont admis, exige quelquefois que les rapports de l'*infinitif* à l'ordre analytique y soient caractérisés d'une maniere non équivoque: les cas de l'article attaché à l'*infinitif* sont alors les seuls signes que l'on puisse employer pour cette désignation. Nous, au contraire, qui suivons l'ordre analytique, ou qui ne nous en écartons pas de maniere à le perdre de vûe, le secours des inflexions nous est inutile, & l'article au surplus n'y suppléeroit pas, quoi qu'en disent la plûpart des Grammairiens: nous ne marquons l'ordre analytique que par le rang des mots; & les rapports analytiques, que par les prépositions.

La langue latine qui, en admettant aussi l'inversion, n'avoit pas le secours d'un article déclinable pour marquer les relations de l'*infinitif* à l'ordre analytique, avoit pris le parti d'assujettir ce verbe-nom aux mêmes métamorphoses que les autres noms, & de lui donner des cas. Il est prouvé (*article* GÉRONDIF) que les gérondifs sont de véritables cas de l'*infinitif*; & (*article* SUPIN) qu'il en est de même des supins: & les anciens Grammairiens désignoient indistinctement ces deux sortes d'inflexions verbales par les noms de *gerundia*, *participalia* & *supina*; (Priscian. *lib. VIII. de modis.*) Ce qui prouve que les unes comme les autres tenoient la place de l'*infinitif* ordinaire, & qu'elles en étoient de véritables cas.

L'*infinitif* proprement dit se trouve néanmoins dans les auteurs, employé lui-même pour différens cas. Au nominatif: *virtus est vitium FUGERE* (Hor.) c'est-à-dire, *FUGERE vitium* ou *fuga vitii est virtus*. Au génitif: *tempus est jam hinc ABIRE me*, pour *meæ hinc abitionis* (Cic. *Tuscul. I.*) A l'accusatif: *non tanti emo POENITERE* (Plaut.) pour *pœnitentiam*; c'est le complément d'*emo*: *introiit VIDERE*, (Ter.) pour *ad VIDERE*, de même que Lucrece dit *ad SEDARE sitim fluvii fontesque vocabant*; c'est donc le complément d'une préposition. A l'ablatif: *audito regem in Siciliam TENDERE* (Salust. *Jugurth.*) où il est évident qu'*audito* est en rapport & en concordance avec *tendere* qui tient lieu par conséquent d'un ablatif. On pourroit prouver chacun de ces cas par une infinité d'exemples: Sanctius en a recueilli un grand nombre que l'on peut consulter (*Minerv. III. vj.*) Je me contenterai d'en ajouter un plus frappant tiré de Cicéron; (*ad Attic. XIII. 28.*) *Quam turpis est assentatio, cum VIVERE ipsum turpe sit nobis!* Il est clair qu'il en est ici de *vivere* comme d'*assentatio*; l'un est sujet dans le premier membre; l'autre est sujet dans le second; l'un est féminin, l'autre est neutre; tous deux sont noms.

II. Une autre conséquence importante de l'indéclinabilité de l'*infinitif*, c'est qu'il est faux que dans l'ordre analytique il ait un sujet, que l'usage de la langue latine met à l'accusatif. C'est pourtant la doctrine commune des Grammairiens les plus célebres & les plus philosophes; & M. du Marsais l'a enseignée dans l'Encyclopédie même, d'après la *méthode latine* de P. R. *Voy.* ACCUSATIF & CONSTRUCTION. C'est que ces grands hommes n'avoient pas encore pris, de la nature du verbe & de ses modes, des notions saines: & il est aisé de voir (*articles* ACCIDENT, CONJUGAISON), que M. du Marsais en parloit comme le vulgaire, & qu'il n'avoit pas encore porté sur ces objets le flambeau de la Métaphysique, qui lui avoit fait voir tant d'autres vérités fondamentales ignorées des plus habiles qui l'avoient précédé dans cette carriere.

Puisque dans aucune langue l'*infinitif* ne reçoit aucune des terminaisons relatives à un sujet; il semble que ce soit une conséquence qui n'auroit pas dû échapper aux Grammairiens, que l'*infinitif* ne doit point se rapporter à un sujet. Ce principe se confirme par une nouvelle observation; c'est que l'*infinitif* est un véritable nom, qui est du genre neutre en grec & en latin, qui dans toutes les langues est employé comme sujet d'un verbe, ou comme complément, soit d'un verbe, soit d'une préposition, avec lequel enfin l'adjectif se met en concordance dans les langues où les adjectifs ont des inflexions relatives au sujet; tout cela vient d'être prouvé: or est-il raisonnable de dire qu'un nom ait un sujet? C'est une chose inouie en Grammaire, & contraire à la plus saine Logique.

Il n'est pas moins contraire à l'analogie de la langue latine, de dire que le sujet d'un verbe doit se mettre à l'accusatif: la syntaxe latine exige que le sujet d'un verbe personnel soit au nominatif; pourquoi n'assigneroit-on pas le même cas au sujet d'un mode impersonnel, si on le croit appliquable à un sujet? Deux principes si opposés n'auront qu'à concourir, & il en résultera infailliblement quelque contradiction. Essayons de vérifier cette conjecture.

Le

Le ſens formé par un nom avec un *infinitif* eſt, dit-on, quelquefois le ſujet d'une propoſition logique; & en voici un exemple: *magna ars eſt non* APPARERE ARTEM, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette maniere: ARTEM *non* APPARERE *eſt magna ars* (l'art ne point paroître eſt un grand art). Mais ſi *artem non apparere* eſt le ſujet total ou logique de *eſt magna ars*; il s'enſuit qu'*artem*, ſujet immédiat de *non apparere*, eſt le ſujet grammatical de *eſt magna ars*: c'eſt ainſi que ſi l'on diſoit *ars non apparens eſt magna ars*, le ſujet logique de *eſt magna ars* ſeroit *ars non apparens*, & cet *ars*, ſujet immédiat de *non apparens*, ſeroit le ſujet grammatical de *eſt magna ars*. Mais ſi l'on peut regarder *artem* comme ſujet grammatical de *eſt magna ars*, il ne faut plus regarder *artem eſt magna* comme une expreſſion vicieuſe, quelque éloignée qu'elle ſoit & de l'analogie & du principe invariable de la concordance fondée ſur l'identité. Ceci prouve d'une maniere bien palpable, que c'eſt introduire dans le ſyſtème de la langue latine deux principes incompatibles & deſtructifs l'un de l'autre, que de ſoutenir que le ſujet de l'*infinitif* ſe met à l'accuſatif, & le ſujet d'un mode perſonnel au nominatif.

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir montré l'inconſéquence & la fauſſeté de la doctrine commune ſur l'accuſatif, prétendu ſujet de l'*infinitif*: il faut y en ſubſtituer une autre, qui ſoit conforme aux principes immuables de la Grammaire générale, & qui ne contrediſe point l'analogie de la langue latine.

L'accuſatif a deux principaux uſages également avoués par cette analogie, quoique fondés diverſement. Le premier, eſt de caractériſer le complément d'un verbe actif relatif, dont le ſens, indéfini par ſoi-même, exige l'expreſſion du terme auquel il a rapport: *amo* (j'aime), eh quoi? car l'amour eſt une paſſion relative à quelque objet; *amo Ciceronem* (j'aime Cicéron). Le ſecond uſage de l'accuſatif eſt de caractériſer le complément de certaines propoſitions; *per mentem* (par l'eſprit), *contrà opinionem* (contre l'opinion), &c. C'eſt donc néceſſairement à l'une de ces deux fonctions qu'il faut ramener cet accuſatif que l'on a pris fauſſement pour ſujet de l'*infinitif*, puiſqu'on vient de prouver la fauſſeté de cette opinion: & il me ſemble que l'analyſe la mieux entendue peut en faire aiſément le complément d'une prépoſition ſouſentendue, ſoit que la phraſe qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif tienne lieu de ſujet dans la propoſition totale, ſoit qu'elle y ſerve de complément.

Reprenons la propoſition *magna ars eſt non apparere artem*. Selon la maxime que je viens de propoſer, en voici la conſtruction analytique: *circà artem, non apparere eſt ars magna* (en fait d'art, ne point paroître eſt le grand art: l'accuſatif *artem* rentre par-là dans l'analogie de la langue; & la phraſe, *circà artem*, eſt un ſupplément circonſtanciel très-conforme aux vûes de l'analyſe logique de la propoſition en général, & en particulier de celle dont il s'agit.

Cicéron, dans ſa ſeptieme lettre à Brutus, lui dit: *mihi ſemper placuit non rege ſolum, ſed regno liberari rempublicam*; c'eſt-à-dire, conformément à mon principe, *circa rempublicam, liberari non ſolum a rege, ſed a regno placuit ſemper mihi* (à l'égard de la république, être délivré non ſeulement du roi, mais encore de la royauté, m'a toujours plû, a toujours été de mon goût).

*Homines eſſe amicos Dei quanta eſt dignitas!* (D. Greg. magn.) *Erga homines, eſſe amicos Dei eſt dignitas quanta!* (A l'égard des hommes, être amis de Dieu eſt un honneur combien grand!) C'eſt encore la même méthode; mais je ſupplée la prépoſition *erga* pour indiquer qu'il n'y a pas néceſſité de s'en tenir toujours à la même; c'eſt le goût ou le beſoin qui doit en décider. Mais remarquez que l'*infinitif eſſe* eſt le ſujet grammatical de *eſt dignitas quanta*; & le ſujet logique, c'eſt *eſſe amicos Dei*. *Amicos* s'accorde avec *homines*, parce qu'il s'y rapporte par attribution, ou, ſi l'on veut, par attraction. C'eſt par la même raiſon que Martial a dit, *nobis non licet eſſe tam diſertis*, quoique la conſtruction ſoit *eſſe tam diſertis non licet nobis*: c'eſt que la vûe de l'eſprit ſe porte ſur toute la propoſition, dès qu'on en entame le premier mot; & par-là même il y a une raiſon ſuffiſante d'attraction pour mettre *diſertis* en concordance avec *nobis*, qui au fond eſt le vrai ſujet de la qualification exprimée par *diſertis*.

*Cupio me eſſe clementem*: (Cic. I. Catil.) c'eſt-à-dire, *cupio erga me eſſe clementem*. Le complément objectif grammatical de *cupio*, c'eſt *eſſe*; le complément objectif logique, c'eſt *erga me eſſe clementem*, (l'exiſtence pour moi ſous l'attribut de la clémence); c'eſt-là l'objet de *cupio*.

En un mot, il n'y a point de cas où l'on ne puiſſe au moyen de l'ellipſe, ramener la phraſe à l'ordre analytique le plus ſimple, pourvû que l'on ne perde jamais de vûe la véritable deſtination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. On me demandera peut-être s'il eſt bien conforme à cette analogie d'imaginer une prépoſition avant l'accuſatif, qui accompagne l'*infinitif*. Je réponds, 1°. ce que j'ai déja dit, qu'il faut bien regarder cet accuſatif, ou comme complément de la prépoſition, ou comme complément d'un verbe actif relatif, puiſqu'il eſt contraire à la nature de l'*infinitif* de l'avoir pour ſujet: 2°. que le parti le plus raiſonnable eſt de ſuppléer la prépoſition, parce que c'eſt le moyen le plus univerſel, & le ſeul qui puiſſe rendre raiſon de la phraſe, quand l'énonciation qui comprend l'*infinitif* & l'accuſatif eſt ſujet de la propoſition: 3°. enfin que le moyen eſt ſi raiſonnable qu'on pourroit même en faire uſage avant des verbes du mode ſubjonctif: ſuppoſons qu'il s'agiſſe, par exemple, de dire en latin, *ſerez-vous ſatisfait, ſi à l'arrivée de votre pere, non content de l'empêcher d'entrer, je le force même à fuir*; ſeroit-ce mal parler que de dire, *ſatin' habes, ſi advenientem patrem tuum faciam non modo ne introeat, verum ut fugiat*? J'entends la réponſe des faiſeurs de rudimens & des fabricateurs de méthodes: cette locution eſt vicieuſe, ſelon eux parce que *patrem tuum advenientem* à l'accuſatif ne peut pas être le ſujet, ou, pour parler leur langage, le nominatif des verbes *introeat* & *fugiat*, comme il doit l'être; & que ſi on alloit le prendre pour régime de *faciam*, cela opéreroit un contre-ſens. Raiſonnement admirable, mais dont toute la ſolidité va s'évanouir par un mot: c'eſt Plaute qui parle ainſi (*Moſtell.*). Voulez-vous ſavoir comme il l'entend? le voici: *ſatin' habes, ſi* erga *advenientem patrem tuum* ſic *faciam* ut *non modo ne introeat, verum ut fugiat*; & il en eſt de *faciam erga patrem ſic ut*, &c. comme de *agere cum patre, ſic ut*: or ce dernier tour eſt d'uſage, & on lit dans Nepos (*Cimon.* 1.) *egit cum Cimone ut eam ſibi uxorem daret*.

Il réſulte donc de tout ce qui précede, que l'*infinitif* eſt un mode du verbe qui exprime l'exiſtence ſous un attribut d'une maniere abſtraite, & comme l'idée d'une nature commune à tous les individus auxquels elle peut convenir; d'où il ſuit que l'*infinitif* eſt tout-à-la-fois verbe & nom: & ceci eſt encore un paradoxe.

On convient aſſez communément que l'*infinitif* fait quelquefois l'office du nom, qu'il eſt nom ſi l'on veut, mais ſans être verbe; & l'on penſe qu'en d'autres occurrences il eſt verbe ſans être nom. On cite ce vers de Perſe (*Sat. I.* 25.) *Scire tuum nihil eſt niſi te ſcire hoc ſciat alter*, où l'on prétend que le premier *ſcire* eſt nom ſans être verbe, parce qu'il eſt accompagné de l'adjectif *tuum*, & que le ſecond *ſcire* eſt verbe ſans être nom, parce qu'il eſt précédé de l'accuſatif *te*, qui en eſt, dit-on, le ſujet. Mais il n'y a que le préjugé qui fonde cette diſtinction. Soyez conſéquent, & vous verrez que c'eſt comme ſi le poëte avoit dit, *niſi hoc ſcire tuum ſciat alter*, ou comme le dit le P. Jouvency dans ſon interprétation, *niſi ab aliis cognoſcatur*; enſorte que la nature de l'*infinitif*, telle qu'elle réſulte des obſervations précédentes, indique qu'il faut recourir à l'ellipſe pour rendre raiſon de l'accuſatif *te*, & qu'il faut dire, par exemple, *niſi alter ſciat hoc ſcire pertinens ad te*, ce qui eſt la même choſe que *hoc ſcire tuum*.

N'admettez ſur chaque objet qu'un principe: évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie: vous voilà ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image. (*B. E. R. M.*)

INFIRMER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie *caſſer*, *annuller* une ſentence ou un contrat ou un teſtament.

Ce terme eſt ſur-tout uſité pour les ſentences qui ſont corrigées par le juge d'appel. Le juge qui *infirme*, ſi c'eſt un juge inférieur, dit qu'il a été mal jugé par la ſentence, bien appellé; émendant, il ordonne ce qui lui paroît convenable. Lorſque c'eſt une cour ſouveraine qui *infirme* la ſentence, elle met l'appellation & ſentence dont a été appellé au néant, émendant: & néanmoins dans les matieres de grand criminel, les cours prononcent ſur l'appel par bien ou mal jugé, & non par l'appellation au néant, ou l'appellation & ſentence au néant. (*A*)

INFIRMERIE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans les communautés un lieu, un appartement, un bâtiment particulier deſtiné pour les malades.

INFIRMERIE, (*Jardin.*) eſt un lieu deſtiné aux arbres en caiſſes qui ſont languiſſans, ainſi que ceux qui

ſont

font nouvellement plantés, & aux fleurs empotées du jour; ce n'eſt autre choſe qu'un abri qu'on leur choiſit à l'ombre, comme une allée ou un bois, où ils ſoient préſervés des vents & du gros ſoleil.

INFIRMIER, ſ. m. (*Medec. Chirurg.*) eſt un employé ſubalterne dans les hôpitaux, prépoſé à la garde & au ſoulagement des malades; il eſt dans les hôpitaux & maiſons de charité ce que parmi le peuple on nomme trivialement *garde-malade*. Cet emploi eſt auſſi important pour l'humanité, que l'exercice en eſt bas & répugnant; tous ſujets n'y ſont pas également propres, & les adminiſtrateurs des hôpitaux doivent, autant par zèle que par motif de charité, ſe rendre difficiles ſur le choix de ceux qui s'y deſtinent, puiſque de leurs ſoins dépend ſouvent la vie des malades: un *infirmier* doit être patient, modéré, compatiſſant; il doit conſoler les malades, prévenir leurs beſoins & ſupporter leurs impatiences.

Les devoirs domeſtiques des *infirmiers* ſont, d'allumer le matin les feux dans les ſalles & de les entretenir pendant le jour; de porter & diſtribuer les portions de vivres, la tiſanne & les bouillons aux malades; d'accompagner les medecins & chirurgiens pendant les panſemens; d'enlever après les bandes, compreſſes & autres ſaletés; de balayer les ſalles & d'entretenir la propreté dans l'hôpital, parmi les malades, dans les choſes qu'ils leur diſtribuent & ſur leurs propres perſonnes; de vuider les pots-de-chambre & chaiſes-percées; de ſécher & changer le linge des malades; d'empêcher le bruit, les querelles & tout ce qui pourroit troubler leur repos; d'avertir l'aumônier de ceux qu'ils apperçoivent en danger; de tranſporter les morts & de les enſevelir; d'allumer les lampes le ſoir, de viſiter les malades pendant la nuit; enfin de veiller continuellement ſur eux, de leur donner tous les ſecours que leur état exige, & de les traiter avec douceur & charité. Voilà en général leurs obligations; les officiers des hôpitaux doivent donner leur attention à ce qu'ils les rempliſſent exactement. & les punir s'ils s'en écartent.

Voici quelques diſpoſitions qui les regardent dans la direction & la diſcipline d'un hôpital militaire.

Ils y ſont aux ordres du commiſſaire des guerres chargé de la police de l'hôpital, aux gages de l'entrepreneur, & nourris aux frais du Roi, à la même portion que les ſoldats malades.

Le nombre en eſt fixé à un pour vingt malades, ou douze bleſſés, ou dix vénériens, ou deux officiers: en cas de maladie ils ſont traités dans l'hôpital ſur le même pié que les ſoldats malades, mais aux frais de l'entrepreneur, qui ne peut les renvoyer qu'après leur guériſon & du conſentement du commiſſaire des guerres: le directeur ne doit dans aucun cas ſe ſervir de ſoldats pour *infirmier*.

Tout *infirmier* qui ſort de l'hôpital ſans permiſſion, ou qui y rentre ivre, qui eſt convaincu d'avoir vendu des alimens aux malades, ou retranché quelque choſe de leur portion pour en augmenter la ſienne, eſt puni d'amende pour la premiere fois, & chaſſé de l'hôpital en cas de récidive.

Celui qui eſt convaincu de vol, friponnerie ou malverſation, eſt châtié ſévérement pour l'exemple, & même livré à la juſtice, ſi le cas le requiert.

Les *infirmiers* ſont reſponſables des effets gardés par les défunts, qui ſe trouveroient avoir été détournés.

Celui qui étant de garde pendant la nuit, eſt ſurpris endormi, doit être puni d'amende, & chaſſé s'il a abandonné la ſalle.

Celui qui eſt convaincu d'avoir traité les malades avec négligence, dureté ou mépris, d'avoir négligé de les changer de linge après des ſueurs, ou de leur avoir refuſé d'autres ſecours néceſſaires, doit être chaſſé & puni ſuivant l'exigence du cas.

Ces diſpoſitions ſont tirées pour la plûpart des réglemens concernant les hôpitaux militaires, du premier Janvier 1747, époque du rétabliſſement de la regle & du bon ordre dans l'adminiſtration de cette partie difficile & intéreſſante du ſervice.

Dans les hôpitaux bourgeois & maiſons de charité, ce ſont des femmes ou des ſœurs hoſpitalieres qui y ſont chargées des fonctions des *infirmiers*, & l'on eſt généralement content de la maniere dont elles s'en acquittent. On ne peut nier que les femmes ne ſoient plus propres à ces fonctions que les hommes; en effet, par la ſenſibilité & la douceur naturelle à leur ſexe, elles ſont plus capables qu'eux de ces ſoins touchans, de ces attentions délicates, ſi conſolantes pour les malades, & ſi propres à hâter leur guériſon. Il eſt peu de nos lecteurs qui n'ait éprouvé par lui-même ce que nous avançons, & qui n'ait préféré, & qui ne préfere encore dans l'état de maladie, les ſervices d'une femme à ceux d'un homme, toutes choſes égales.

Si le ſentiment intérieur de la nature & l'expérience ſe réuniſſent pour nous démontrer cette vérité, pourquoi n'en profitons-nous pas pour l'intérêt du ſervice & de l'humanité?

Qui empêche qu'on ne ſubſtitue aux *infirmiers* dans tous les hôpitaux militaires du royaume des *infirmieres* aux mêmes gages & fonctions, tirées non de l'ordre des ſœurs hoſpitalieres, mais du ſein du peuple indigent? on devroit s'en promettre le même ſervice que de ces ſœurs, & un meilleur que celui des *infirmiers*, premier avantage. Ces hommes ſeroient rendus aux ouvrages de la terre, ou des arts méchaniques, autre avantage: mais nous en appercevons un plus précieux encore dans ce changement, ce ſont les nouvelles occaſions d'emploi & de travail qu'il procureroit à un nombre de femmes ou filles, dans l'énorme quantité de déſœuvrées involontaires qui fourmillent dans nos villes, qui deſirent & cherchent des occupations, & qui faute d'en trouver, reſtent en proie aux dangers & aux malheurs d'une oiſiveté forcée. Cet article eſſentiel & trop négligé parmi nous, ſi important pour la population, pour les mœurs & l'honnêteté publique, mériteroit les plus ſérieuſes attentions de la part du gouvernement.

Au ſurplus nous ne répondrons aux objections qu'on pourroit nous faire ſur le changement propoſé pour les hôpitaux militaires, qu'en préſentant l'exemple de ce qui ſe pratique avec ſuccès dans les hôpitaux bourgeois & les maiſons de charité du royaume, où les ſoldats malades des troupes du roi ſont reçus & traités, comme dans les hôpitaux même de ſa majeſté. *Voyez* GARDE-MALADE. *Article de M.* DURIVAL *le jeune*.

INFIRMITÉ, ſ. f. (*Medecine.*) ou plutôt (*Gram.*) par la force du mot ſignifie *foibleſſe*, & par l'uſage *dérangement habituel* d'une fonction particuliere, & qui n'importe pas eſſentiellement à l'économie générale de la vie & de la ſanté. La privation abſolue, la diminution conſidérable, ou la dépravation de l'action des organes des ſens, de la génération, du mouvement volontaire, lorſque ces vices ſont conſtans, ſont des *infirmités*; ſoit qu'elles dépendent de quelque léſion particuliere dans des ſujets, très-bien conſtitués d'ailleurs. Telle peut être la *ſurdité*, la *cécité*, la *claudication*, l'*impuiſſance*, &c. dans un ſujet jeune & vigoureux; ſoit qu'elles dépendent d'une cauſe plus générale, telles ſont les *infirmités* de la vieilleſſe. Au reſte c'eſt un vice ſenſible dans la fonction immédiate & prochaine des organes, qui s'appelle *infirmité*; car on ne donne pas ce nom aux vices ſecondaires ou cachés. Par exemple la difficulté de mâcher faute de dents eſt une *infirmité* en ſoi, & indépendamment de la digeſtion pénible, qui peut être une ſuite de la maſtication imparfaite. La ſtérilité chez une femme bien conditutée ſenſiblement, ne s'appelle pas *infirmité*; & on donne ce nom à l'imperforation, ou à la chûte de matrice qui cauſe la ſtérilité, mais ſans égard à cet effet éloigné. (*b*)

INFLAMMABILITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) dans le ſens le plus précis, c'eſt la propriété d'un corps capable d'être enflammé, ou de brûler avec flamme. Mais l'uſage a étendu cette dénomination à la propriété générale de brûler, ſoit avec flamme, ſoit ſans flamme. Dans ce dernier ſens qui eſt le plus ordinaire, *inflammabilité* eſt ſynonyme de *combuſtibilité*. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLE, adj. (*Gramm.*) qui peut s'enflammer.

INFLAMMABLE, (*Chimie.*) corps doué de l'inflammabilité.

INFLAMMABLE, *principe*, (*Chimie.*) c'eſt un des noms les plus uſités du feu combiné, ou phlogiſtique. *Voyez* PHLOGISTIQUE.

INFLAMMABLES, *ſubſtances*. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les ſubſtances du regne minéral, qui ont la propriété de s'enflammer, & de brûler. Elles ſe trouvent dans l'intérieur de la terre, & quelquefois à la ſurface; on les déſigne quelquefois ſous le nom de *ſoufres*, mais cette dénomination eſt impropre, attendu que le ſoufre eſt lui-même une des *ſubſtances inflammables*, que l'on rencontre dans le ſein de la terre. On compte dans ce nombre les bitumes, le naphte, le pétréole, la poix minérale, l'aſphalte, le charbon foſſile, le jais, le ſuccin, l'ambre, le ſoufre. *Voy. ces différens articles*. (—)

INFLAMMATION, ſ. f. (*Chimie.*) eſt l'état d'un corps qui brûle avec flamme. *Voy.* FLAMME. (*b*)

INFLAMMATION, MALADIES INFLAMMATOIRES. (*Medecine.*) Quoique ces deux noms paroiſſent au premier coup d'œil ſynonymes, ſi l'on veut

les

les analyſer d'après l'obſervation, on pourra s'appercevoir qu'ils renferment des idées différentes. Toute *maladie inflammatoire* peut bien ſuppoſer l'*inflammation*, mais il me paroît, & j'en donnerai les raiſons plus bas, que toute *inflammation* ne doit pas être regardée comme *maladie inflammatoire*: ainſi je ferai de ces deux mots deux articles ſéparés, traitant d'abord de l'*inflammation* en général ou extérieure, & enſuite des *maladies inflammatoires*. Je donnerai donc d'abord 1°. l'hiſtoire de la maladie, c'eſt-à-dire l'expoſé de ce que les ſens ou l'obſervation découvrent dans toute *inflammation*, ce qui eſt conſéquemment très-certain & à l'abri de toute diſcuſſion. Je paſſerai enſuite à la théorie, ou à l'examen des cauſes moins évidentes, refuſées aux témoignages de nos ſens, partie féconde en diſpute comme en erreur; enfin j'expoſerai la partie thérapeutique-pratique, qui comprendra les ſignes diagnoſtiques & prognoſtics, & la curation proprement dite.

*L'hiſtoire. Symptomes. Inflammation* eſt un mot générique employé pour déſigner cette claſſe de maladie fort étendue & très-multipliée, dont le caractere eſt l'augmentation de chaleur dans une partie jointe à une douleur plus ou moins vive.

A ces ſymptomes ſeuls & conſtans, caractériſtiques de toute *inflammation*, ſoit extérieure, ſoit interne, on peut ajoûter la tumeur & la rougeur de la partie affectée, qui ne ſont vraiment ſignes, & qu'on n'apperçoit que dans les *inflammations* extérieures, & qui vraiſſemblablement n'exiſtent pas moins dans celles qui attaquent les parties internes; lorſque les *inflammations* ſont un peu conſidérables, & ſur tout lorſqu'elles ſont dolorifiques à un certain point, la fievre ne manque pas de ſurvenir, & il faut remarquer qu'elle eſt plutôt compagne de la douleur, & proportionnée à ſa vivacité, qu'à la grandeur de l'*inflammation*. Ainſi l'on en voit qui ſont très-conſidérables ſans la moindre émotion dans le pouls, tandis qu'une *inflammation* très-peu étendue, mais ſuivie de beaucoup de douleur, un panaris, par exemple, allumera une fievre très-violente. Mais, quoique dans toutes les *inflammations* le mouvement du ſang ne ſoit pas accéléré par tout le corps, on obſerve toujours que les arteres de la partie enflammée battent plus vîte & plus fort que dans l'état ordinaire; & pour s'en aſſurer, l'on n'a qu'à preſſer un peu avec la main la partie enflammée; le malade peut s'en convaincre lui-même en appuyant cette partie contre quelque corps dur: ce mouvement des arteres augmenté, peut paſſer pour une fievre locale. Il n'eſt rien moins que démontré que la circulation du ſang ſoit plus rapide dans cette partie; c'eſt un fait cependant unanimement reçu, & déduit très-peu conſéquemment, de la rougeur & de la chaleur augmentées dans la partie; il ne falloit que voir, & l'on a voulu raiſonner. De ce raiſonnement très-hypothétique, il ſuit encore une conſéquence qui eſt tout au moins une hypothèſe, c'eſt que la chaleur & la rougeur ne peuvent augmenter ſans que la circulation ſoit accélérée, & que par conſéquent elles ſont un effet immédiat & néceſſaire du mouvement du ſang.

Si la fievre qui ſurvient à l'*inflammation* eſt forte, elle entraîne avec ſoi les ſymptomes ordinaires, la ſoif, les inquiétudes, maux de tête, délire, *&c.* & autres dérangemens dans les différentes fonctions.

*Variétés ou différences.* On a diſtingué les *inflammations* en externes & en internes ſuivant qu'elles ont leur ſiege à l'extérieur, ou dans quelques parties intérieures du corps; celles-ci à moins qu'elles ne ſoient produites par quelque cauſe externe, conſtituent les maladies inflammatoires; elles ſont toujours accompagnées d'une fievre plus ou moins aiguë, nous en verrons plus bas les différentes eſpeces.

C'eſt aux *inflammations* extérieures que convient uniquement la fameuſe diviſion, en phlegmoneuſes, & en éréſipélateuſes, auxquelles on a tenté infructueuſement & fort mal-à-propos, de réduire toutes les eſpeces d'*inflammations*. La premiere claſſe comprend celles qui ſont marquées par une tumeur dure, d'un rouge obſcur, une douleur vive, ordinairement pulſative, une réſiſtence aſſez forte, & ſurtout une circonſcription très-ſenſible; on les appelle *inflammations phlegmoneuſes*, ou ſimplement *phlegmon*, qui ſignifie chez les Grecs, *je brûle*, & qu'on employoit du tems d'Hippocrate pour déſigner une *inflammation* quelconque mais qui fut reſtreint ſous Eraſiſtrate à l'*inflammation* particuliere dont nous parlons; les clous ou furoncles fourniſſent un exemple aſſez fréquent de cette *inflammation*.

Dans la ſeconde claſſe ſont renfermées les *inflammations* qui ont pour caractere une chaleur très-vive, une rougeur tirant ſur le jaune ou couleur de roſe, une douleur vive & très-aiguë, une tumeur très-peu élevée, nullement circonſcrite, ni rénitente, cédant au contraire très-facilement à la preſſion du doigt, mais ſe rétabliſſant auſſi-tôt, & preſque toujours accompagnée d'œdème. J'ai dit que cette diſtinction ne peut avoir lieu qu'à l'extérieur; les principaux ſignes qui établiſſent ces différences ne ſont ſenſibles qu'à l'œil, & au tact; ainſi quand même ils exiſteroient réellement à l'intérieur, ils ne ſauroient être ſaiſis, mais en outre l'éréſipele eſt une affection cutanée dont le ſiege n'eſt que dans le tiſſu de la peau. On l'obſerve principalement aux piés, aux mains, & au viſage; il y en a une eſpece qui eſt fixe aux piés, & qui en empêche les mouvemens: on l'appelle *éréſipele ſcorbutique. Voyez* ERÉSIPELE. *Sthaal*, & après lui *Neuter*, *Junker*, & autres éclectiques, admettent une troiſieme eſpece d'*inflammation*, qu'ils appellent *apoſtémateuſe*, dont le caractere principal eſt une grande tendance à la ſuppuration.

Il y a auſſi une autre diviſion de l'*inflammation* très-ſcholaſtique, mais peu uſitée, en phlogoſe, *inflammation* proprement dite, & *inflammation* ſiſtrophique; ces différences ont été tirées du degré & de la violence des ſymptomes de l'*inflammation*.

Outre cette variété qu'on obſerve dans les ſymptomes qui conſtituent l'*inflammation*, il y a des différences qu'il eſt très-important de remarquer dans la maniere dont elles ſe terminent. On compte ordinairement quatre terminaiſons différentes, qui ſont la réſolution, la ſuppuration, l'induration, & la gangrene. La réſolution a lieu lorſque l'*inflammation* ſe diſſipe graduellement ſans aucune altération ſenſible des vaiſſeaux; on peut rapporter à la réſolution la déliteſcence, qui n'en differe que par le plus de promptitude. La ſuppuration ſe fait, lorſque le ſang arrêté, & les vaiſſeaux obſtrués ſont changés en une humeur tenace égale, blanchâtre, douce, qu'on appelle *pus*; au lieu de la tumeur inflammatoire on trouve un abſcès. L'*inflammation* ſe termine par l'induration, lorſqu'elle laiſſe après elle une tumeur dure, indolente, purement lymphatique, connue ſous le nom de *skirrhe*; & enfin la terminaiſon ſe fait par la gangrene: lorſque la partie enflammée meurt, les ſymptomes inflammatoires ceſſent tout à coup, on obſerve une couleur plombée, livide, noirâtre, un ſentiment fort obſcur, & une odeur cadavéreuſe, deſagréable. Le dernier degré de mortification ou de gangrene, s'appelle *ſphacele*; la ſuppuration & l'induration ſont les terminaiſons les plus ordinaires des *inflammations* phlegmoneuſes, elles ſe réſolvent cependant quelquefois, & ſe gangrenent auſſi, mais moins ſouvent que les éréſipeles, à qui ces deux terminaiſons ſont principalement affectées: il peut arriver, & j'ai même vu un exemple, que l'éréſipele ſe termine en œdème, c'eſt-à-dire qu'il laiſſe après lui une tumeur molle, inſenſible, cédant à l'impreſſion du doigt, & en conſervant l'empreinte; j'ai vu auſſi beaucoup d'éréſipeles s'ulcérer, cette terminaiſon n'eſt pas rare.

*Cauſes évidentes.* Les cauſes dont il eſt ici queſtion, connues ſous le nom de principes dans les écrits de nos auteurs minutieuſement exacts, & rigoureux, ſont celles qu'une obſervation conſtante nous a fait voir produire, concourir à la production de l'*inflammation*; les unes diſpoſent le ſang & les humeurs à cet état; on les appelle *proëgumenes*; les autres ſurvenant excitent & mettent en jeu cette diſpoſition; on les nomme *procatartiques*. Suivant cela, il n'eſt point de cauſe qui ne puiſſe contribuer à produire l'*inflammation*; quelque erreur qui ſe ſoit commiſe dans l'uſage de ce qu'on appelle dans les écoles, *les ſix choſes non-naturelles*, peut donner occaſion à cette maladie; ainſi l'air froid ou chaud l'excite quelquefois; ce même air peut auſſi produire cet effet à raiſon des particules hétérogenes, dont il eſt quelquefois rempli, ou par une diſpoſition inconnue. J'ai obſervé l'automne paſſé à Lyon, que preſque toutes les perſonnes qui reſtoient à la campagne, étoient couvertes de furoncles. 2°. Le mouvement trop rapide, les exercices violens en ſont une cauſe fréquente; 3°. les erreurs dans le régime diététique y diſpoſent beaucoup; 4°. la ſuppreſſion des excrétions, ſur-tout ſanguines, eſt très-ſouvent ſuivie d'*inflammation*; 5°. on a vu quelquefois ſurvenir aux paſſions d'ames, ſur-tout vives, comme la colere, des éréſipeles; 6°. enfin les veilles trop long-tems continuées, ſont très-propres à jetter dans le ſang la diſpoſition inflammatoire. A ces cauſes on peut ajoûter l'application topique de tout corps irritant, comme le feu, le froid vif, les cauſtiques, les bleſſures, fractures, luxations, compreſſions, diſtorſions, ligatures, les corps étrangers, &c. Les morſures, ou piqures d'animaux venimeux, ſont auſſi des cauſes qu'on

voit tous les jours produire l'*inflammation*. On observe que celles qui agissent en irritant, & sur-tout en arrêtant la transpiration, produisent assez communément les érésipeles; les engelures dépendent principalement de cette cause; ceux qui sont rebelles & périodiques dépendent d'un dérangement, d'un vice particulier dans les voies biliaires & hémorrhoïdales; les phlegmons situés pour l'ordinaire plus profondement dans le tissu cellulaire & les glandes, sont excités par des causes moins promptes, & le plus souvent internes; ils sont assez souvent dépuratoires, ou critiques.

L'*inflammation* attaque tous les âges, tous les sexes, tous les sujets, tous les tempéramens; personne n'est à l'abri d'une maladie, dont les causes sont extérieures, si multipliées, & si *obvies*. Je crois pouvoir assurer en général, que les femmes y sont plus sujettes que les hommes; que plus on approche de l'enfance, plus l'on en est susceptible. (Remarquez que je ne parle ici que de l'*inflammation*, & non des maladies inflammatoires, où l'on observe le contraire); ainsi les enfans y sont très-sujets. Ils sont impressionales à la moindre cause, & chez eux les *inflammations* suivant la pente naturelle des humeurs, se portent plus à la tête; on observe aussi des aphtes, des légeres *inflammations* derriere les oreilles, aux tonsilles, aux yeux, des *inflammations* exhanthématiques sur la tête, au visage. Après eux viennent les adolescens, ensuite les jeunes gens; & chez eux les *inflammations* s'observent principalement au col & à la poitrine.

Après ceux-ci, les adultes plus disposées aux *inflammations*, & aux embarras des visceres situés dans les hypocondres; enfin dans les vieillards elles sont très-rares, & attaquent plutôt les parties inférieures, comme les reins, & les articulations. *Voyez* Hippocrate, *Aphor. liv. III.*

Le tempérament sanguin y est plus propre que le phlegmatique; ceux qui ont un sang sec & épais, qu'on appelle *inflammatoire*, reçoivent très-facilement les impressions fâcheuses des causes éloignées. Le tempérament bilieux mélancolique, le plus sensible de tous est aussi sujet à l'*inflammation*. Les personnes hémorrhoïdaires, bilieuses, hépatiques, semblent avoir une disposition particuliere aux érésipeles périodiques, qui, par le défaut du traitement, deviennent très-opiniâtres.

*La théorie*. La théorie de l'*inflammation* n'est autre chose que la recherche ou l'examen des causes inconnues qui la produisent, ou plutôt qui la constituent. Il s'agit ici de cette cause, que les scholastiques appellent *cause prochaine, contenente*, dont la présence entraîne nécessairement l'*inflammation*, & qui cessant d'exister, termine tout de suite l'*inflammation*. Cette cause, ce changement intérieur qu'éprouvent alors le sang & les vaisseaux, entierement dérobé au témoignage des sens, est par la même fort incertain, très-obscur; & c'est ce qui l'a rendu la source de beaucoup de discussions, de disputes, d'hypotheses, & en conséquence de beaucoup d'erreurs. Le raisonnement seul peut percer ce mystere; aussi est-il bien difficile de donner sur cette matiere rien de certain, & c'est un grand point d'atteindre le vraisemblable; pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter un coup d'œil sur les différens sentimens qui ont partagé depuis très-long-tems les Medecins.

Les anciens pensoient que l'*inflammation* se formoit par une fluxion rapide d'une humeur chaude & agitée, dans une partie, & sur-tout dans les vaisseaux destinés à renfermer les esprits. C'est ainsi qu'ils appelloient les arteres, qu'ils ont cru jusqu'à Galien qui combat vivement cette erreur, entierement vuides de sang; si c'étoit un sang pur & médiocrement épais, dit après Galien Paul d'Egine, l'*inflammation* étoit phlegmoneuse, le mélange du sang & de la bile seule ainsi ramassée, occasionnoit les dartres, &c.

On voit à-travers les fautes qu'entraînoit nécessairement le défaut d'anatomie, l'ignorance de la circulation du sang, le mauvais état de la physique, &c. que les anciens faisoient consister l'*inflammation* dans l'arrêt & l'accumulation du sang, d'un sang agité dans les extrémités des arteres. Ce sentiment a été renouvellé, après avoir été long-tems ridiculisé & mis en oubli, & on l'a donné comme nouveau, de même que bien d'autres opinions des anciens.

Pendant l'espace de dix-huit siecles que les Medecins ne juroient que par Galien & par Hippocrate, & ne savoient pas penser sans leur secours, on n'a rien innové dans la doctrine des anciens; & cette théorie, la seule qu'il y eût, étoit généralement adoptée de tout le monde.

Lorsqu'au commencement du xvj. siecle la Chimie au sortir du berceau commença à fleurir & à dominer, elle éblouit alors loin d'éclairer; tout le monde lui rendit les armes, & la face de la Medecine fut entierement changée; les écoles ne retentirent plus que des noms imposans & mal définis de sel, de soufre, d'esprit, &c. On métamorphosa le corps humain en alembic; le sang fut regardé comme un magasin de différens sels, de soufre, & autres principes chimiques; on plaça dans toutes les parties & dans touts les couloirs, des fermens particuliers destinés à chaque secrétion; en un mot, on pensa que les effervescences, fermentations, & autres phénomenes chimiques qu'on observe dans les laboratoires, devoient se remarquer aussi dans le corps humain. Il fut décidé que toutes les maladies devoient leur origine à des combinaisons contre nature des différens principes qui composent le sang; ainsi Paracelse déduisit la fievre de l'*inflammation* d'un principe nitro-sulfureux qui se formoit dans le sang, lorsque des mucilages, des esprits salins & nitreux se mêloient à un soufre impur & fétide, lorsque ce mélange étoit considérable & répandu dans tout le corps, deux qui résultoient de sa progémination, acéteuses, froides & mercurielles, ensuite grasses, inflammables, & sulfureuses, produisoient successivement le froid & le chaud fébril. Ce mélange restreint & concentré dans une partie, & toûjours entretenu par un abord continuel des mêmes matieres, formoient l'*inflammation*.

Un sang abondamment chargé de parties huileuses & sulfureuses, dit Wolfangus Wedelius, venant à s'arrêter dans les pores, causera l'*inflammation*, sur-tout érésipélateuse, parce que les parties salines sulfureuses venant à se dilater & à se raréfier, causeront une irritation qui déterminera les efforts de l'archée surveillant.

Willis tour-à-tour fameux anatomiste, grand medecin, excellent chimiste, & sur-tour si zelé fermentateur, qu'il souhaitoit, peut-être pas sans fondement, que les Medecins ressemblassent à des vinaigriers, plaça dans tous les couloirs, dans tous les visceres, des fermens particuliers; il composa le sang humain de ses cinq principes universels, savoir d'esprit, de phlegmes, de sels, de soufre, & de terre, ou *caput mortuum*; & comme s'il opéroit dans son laboratoire, il procede ainsi à cette composition; il enchaîne les esprits dans les corpuscules grossiers & terreux; par cette sage précaution, il prévient leur dissipation: d'ailleurs ces esprits retenus font de continuels efforts pour s'échapper; ils mettent en mouvement, dilatent, subtilisent leurs liens, volatilisent les sels, dissolvent les soufres, les rendent miscibles à l'eau, brisent la terre, & enfin mêlent intimement ces principes entre eux. De ce mélange il résulte un corps fluide auquel les soufres dissouts donnent une couleur rouge; ce fluide ainsi formé, est le sang dont les parties sont toûjours dans un mouvement intestin de fermentation, ou d'effervescence, dit Willis; car il confond souvent ces deux mouvemens que la chimie moderne a réellement distingués. Lorsque ce mouvement intestin semblable à la fermentation vineuse, est réduit à un juste milieu, il établit la santé: arrêté, diminué, ou augmenté par différentes causes, il est la source de différentes maladies; si les parties salines & sulfureuses sont plus abondantes, ou plus développées dans une partie, elles embarrasseront le mouvement du sang, l'empêcheront de circuler; d'où il resultera un choc plus grand & plus subit des parties différentes; & de là naîtront avec l'*inflammation* tous les différens symptomes, la tumeur, la rougeur, la chaleur & la douleur, & la fievre surviendra; si quelque principe, sur-tout actif, comme les esprits & le soufre, prend le dessus, il s'excitera une sorte d'effervescence, comme il arrive dans un tonneau de vin, lorsque quelque partie, sur-tout le tartre, prédomine; cette effervescence ou la fievre durera jusqu'à ce que le sang enflammé par le feu fébril ait deflagré.

Chirac, illustre professeur de Montpellier, homme né avec un génie hardi & créateur, doué de talens supérieurs, & renommé par les changemens considérables qu'il a apportés dans la théorie & la pratique de la Medecine, pensoit aussi que le sang étoit composé de sels, de soufre, de terre & d'eau; que les sels qui entroient dans sa composition étoient de différente nature, les uns acides, & les autres alkalis; ils entretenoient par leur choc mutuel un mouvement de fermentation, ou plutôt d'effervescence, nécessaire à la coction des humeurs & à leurs différentes secrétions; si quelques causes augmentoient l'énergie de ces sels, leur choc devenoit plus fort, la chaleur plus vive, la fermentation augmentoit. Si cette cause avoit lieu dans tout le corps, la fievre étoit excitée; si elle étoit restrainte à une partie, & sur-tout le sang étant déja coagulé par les acides, ce n'étoit qu'une fievre topique, ou *inflammation*.

Quel-

Quelques ſectateurs de la phyſique de Deſcartes ont trouvé la cauſe de l'*inflammation* dans cette matiere ſubtile éthérée qui, ſelon eux, eſt le premier & le ſeul moteur de toutes choſes : en ſuppoſant auparavant le ſang épaiſſi & arrêté dans quelques parties, la matiere ſubtile qui avant cet épaiſſiſſement parcouroit en liberté les pores du ſang ouverts & diſpoſés en droite ligne, ne ſauroit ſe mouvoir avec la même facilité dans les pores retrécis & tortueux d'un ſang coagulé ; ainſi elle ſera obligée de faire des efforts pour briſer les liens, pour vaincre les obſtacles qui s'oppoſent à ſon mouvement, pour expulſer les matieres hétérogenes qui bouchent les pores ; tous ces efforts, ces mouvemens, ſeront néceſſairement ſuivis de chaleur, de rougeur, de douleur, & en un mot il y aura *inflammation*.

On ne ſauroit nier que tous ces ſyſtèmes ne ſoient imaginés avec beaucoup d'eſprit ; il eſt fâcheux qu'ils n'ayent d'autre mérite, & qu'ils ſoient ſi éloignés de la vérité ; une réfutation ſérieuſe me paroît ſuperflue ; les nouvelles analyſes du ſang & des humeurs en ont banni tous ces principes, qui étoient redevables de leur exiſtence à l'imagination bouillante & préoccupée de quelques chimiſtes ; la matiere éthérée ne méritoit pas un traitement plus favorable ; la ſaine Phyſique en a reconnu l'inſuffiſance & le défaut, & l'a condemnée, ainſi que les lois du mouvement de ce grand homme, à une inaction perpétuelle. Auſſi toutes ces hypothèſes, fruit de l'imagination, ne ſe ſont ſoutenues que peu de tems en faveur de la nouveauté, & ſont tombées dans l'oubli auſſi-tôt qu'elles ont eu perdu ce foible avantage, *opinionum commenta delet dies*.

Les méchaniciens ont ſuccédé aux Chimiſtes ; ils ſe ſont élevés ſur les débris de la Chimie, dont ils ont renverſé les opinions ; le corps humain changea dans leur main de nature ; il ceſſa d'être laboratoire, & fut transformé en un magaſin de cordes de leviers, poulies, & autres inſtrumens de méchanique, dont le principal but devoit être de concourir au mouvement des humeurs ; en un mot, le corps fut regardé comme une machine ſtatico-hydraulique ; & on ne balança pas un moment à en expliquer toutes les fonctions par les voies aveugles & démontrées géométriquement de la méchanique inorganique ; mais il eſt arrivé très-ſouvent qu'on a fait une fauſſe application des principes les plus certains ; leur théorie de l'*inflammation*, & celle de la fievre, qui eſt preſque la même, eſt fondée ſur ce principe, dont la vérité n'eſt rien moins que démontrée dans la fievre, mais qui eſt aſſûrée dans l'*inflammation* ; ſavoir que le cours du ſang eſt gêné & preſque nul dans les extrémités capillaires.

M. Didier, ancien profeſſeur en notre univerſité, célebre ſur-tout par les reſſources heureuſes que lui fourniſſoit une imagination vive dans les cas les plus deſeſpérés, le premier qui ait fait jouer la machine dans le corps humain, regardoit la ſtagnation du ſang dans les petites artérioles comme cauſe ſuffiſante de l'*inflammation*. Cela poſé, diſoit-il, le ſang qui continuellement pouſſé par le cœur, vient heurter contre ces obſtructions, rebrouſſe chemin, paſſe plus vîte par les vaiſſeaux collatéraux ; parce qu'une plus grande quantité doit paſſer dans un tems donné. Il arrive donc au cœur par un chemin plus court, par conſéquent plus promptement, & en plus grande quantité ; d'où s'enſuit encore la fievre génerale, qu'il doit regarder dans ſon ſyſtème comme compagne inſéparable de l'*inflammation*. Cette explication n'eſt qu'un enchaînement de principes faux & contraires aux lois du mouvement ; car, ſelon ces lois, un corps mu avec un certain degré de viteſſe, rencontrant un corps de la même denſité en repos, lui communique la moitié de ſa viteſſe ; donc le ſang pouſſé par le cœur contre celui qui eſt arrêté, doit perdre de ſa viteſſe loin d'en acquérir une nouvelle ; loin donc de traverſer plus vîte les vaiſſeaux adjoints, donc il ne doit pas non plus arriver plus promptement au cœur ; car ſouvent le paſſage par les vaiſſeaux collatéraux n'abrege point le chemin ; d'ailleurs il doit y parvenir en moindre quantité, puiſqu'une partie des extrémités capillaires lui refuſe une iſſue ; il eſt démontré que la maſſe d'un fluide qui s'échappe d'un tube par différens orifices, eſt proportionnelle à leur nombre. Si dans une pompe de trois orifices égaux, on en bouche deux, le piſton continuant de jouer avec la même force, la quantité du fluide qui ſortira par le ſeul orifice ſera ſous-triple de celle qui s'échappoit auparavant par les trois. Ainſi les petits vaiſſeaux s'étant bouchés par la ſuppoſition, la maſſe du ſang qui ſera tranſmiſe au cœur diminuera à proportion ; donc ces obſtacles ne tendront qu'à diminuer la force & la viteſſe des contractions du cœur, loin de les augmenter ; la gangrene & la ſyncope dans ces circonſtances ſeroient plus à craindre que l'*inflammation* & la fievre.

M. Fizes, auſſi fameux profeſſeur en l'univerſité de Montpellier, ſuit exactement l'opinion de Didier ; il penſe avec lui que la ſtagnation du ſang ſuffit pour augmenter ſa vîteſſe dans les vaiſſeaux voiſins, & même par tout le corps ; il ajoute que les parties fibreuſes du ſang embarraſſant l'embouchure des vaiſſeaux lymphatiques, la lymphe ne ſera point ſéparée. Or cette ſecrétion qui, ſelon lui, arrête le cours du ſang, n'ayant pas lieu, le ſang ira d'autant plus vite, que ſa viteſſe dans les extrémités artérielles ſurpaſſe celle de la lymphe dans ſes vaiſſeaux appropriés : citons les propres termes de l'auteur, pour ne pas paroître les avoir obſcurcis : *hinc ſanguinis celeritas in ea proportione creſcet qua ſanguinis per vaſa minima projecti celeritas lymphæ per ductus exiguos fluentis celeritatem ſuperat* ; ce qui donne encore le raiſon ſi recherchée de l'augmentation prétendue dans la viteſſe du ſang, ſoit dans la partie, ſoit dans tout le corps : c'eſt aſſurément prendre bien de la peine pour donner la raiſon d'un fait qui n'eſt rien moins qu'évident ; il me ſemble voir tous les Chimiſtes diſputer, entaſſer des volumes, pour rendre raiſon d'une dent d'or ſuppoſée naturelle à un enfant qui étoit à la cour d'un duc de Toſcane, tandis que le fait étoit faux ; ou les Phyſiciens ſe mettre à la torture pour expliquer les lampes éternelles de Deſcartes, dont on conſtata la fauſſeté. Cette lymphe qui reſte dans le ſang ſert encore à expliquer la force des contractions du cœur, qu'on croit devoir être jointes à la viteſſe pour faire la fievre ; car par ſon moyen la maſſe du ſang augmentera. D'où il ſuivroit que la fievre ſera proportionnée à la quantité de lymphe qui reſtera dans le ſang ; & qu'ainſi une *inflammation* très-étendue (pour ne pas aller chercher d'autres exemples étrangers, auſſi contraires à cette aſſertion) ſera toûjours ſuivie d'une fievre conſidérable ; & une *inflammation* qui occupera peu d'eſpace, dans laquelle peu de vaiſſeaux lymphatiques ſeront embarraſſés par ces prétendues parties *fibreuſes*, ne ſera jamais ſuivie de la fievre : mais la fievre aiguë qui ſurvient aux panaris, & mille autres obſervations, font voir tout le faux & l'inſuffiſance de cette théorie.

Le grand Boerhaave & l'illuſtre Swieten, le commentateur de ſes fameux & obſcurs aphoriſmes, admettent auſſi à peu-près la même opinion ; ils y ajoutent un certain broyement du ſang qui ſe fait dans les vaiſſeaux obſtrués par la contraction de ces mêmes vaiſſeaux, & par l'impulſion du ſang qui aborde continuellement avec la même viteſſe, ou une plus grande ; du reſte, c'eſt encore ici un ſang qui va au cœur par des chemins plus courts dont la maſſe eſt auſſi augmentée. Il faut, diſent-ils, ou que ce ſang ſurabondant reſte dans les vaiſſeaux libres, ou il doit en ſortir avec plus de viteſſe : l'un des deux eſt aſſurément indiſpenſable ; l'obſervation & l'expérience que le commentateur a fait ſur un chien, font voir qu'il n'y reſte pas ; donc, concluent-ils, ſa viteſſe augmente. D'ailleurs la pléthore ſuffit, ſelon qu'ils l'expoſent ailleurs, pour déterminer le cœur à des contractions plus violentes & plus réitérées. Quoique la fauſſeté de cette théorie qui eſt pourtant encore la plus reçue dans les écoles, appuyée du grand nom de Boerhaave, ſoit aſſez démontrée par ce que nous avons dit, je remarquerai que ſon broyement eſt purement imaginaire ; que ſa pléthore loin de produire la fievre, doit retarder les contractions du cœur ; auſſi voyons-nous que le pouls des perſonnes pléthoriques eſt remarquable par ſa lenteur : concluons auſſi que ſuivant ces ſyſtèmes, une perſonne qui aura la moitié du corps gangrenée, par exemple, devra avoir une fievre extrèmement aiguë, dont la force ſera en raiſon compoſée de l'augmentation des humeurs & de la briéveté de leur chemin. Remarquons enfin, pour en déterminer la nouveauté, que cette ſtagnation d'un ſang broyé & en movement de nos modernes, ne differe pas beaucoup de la congeſtion d'un ſang agité & bouillant que Galien avoit établi.

Les éclectiques ou animiſtes, avec Stahl, ou plutôt Hippocrate leur chef, voyant ou croyant voir l'impoſſibilité de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchaniſme, ont recouru à une puiſſance hyper-méchanique, qu'ils en ont fait le premier auteur. Cette puiſſance ou faculté motrice eſt connue dans les ouvrages d'Hippocrate, Galien & autres illuſtres peres de la Medecine ancienne, ſous les noms de *nature*, d'*ame*, de *chaud inné*, d'*archée*, de *chaleur primordiale effective*, &c. Tous ces noms étoient ſynonymes & indifféremment employés pour déſigner l'ame, comme on peut le voir par une foule de paſſages d'Hippocrate, & comme

Galien le dit expreſſément dans le livre intitulé, περι ριγυ και τρομυ où il s'exprime ainſi : και εγω φυσις και η ψυχη ουδεν αλλο τι εστι, *la nature & l'ame ne ſont rien autre choſe*. Dans les maladies les anciens croyoient reconnoître ſon ouvrage bienfaiſant, αι δε φυσιες, dit Hippocrate, *Epid. lib. VI.* των νουσων ιητροι, & ils la regardoient dans l'état de ſanté comme un principe veillant à la conſervation du corps attirant ce qui lui paroiſſoit bon, le retenant, aſſimilant ce qui pouvoit contribuer à la nutrition de ſon domicile, & chaſſant ce qui ne pouvoit que lui être nuiſible. Galen. *de differ. febr. lib. II. cap. xj.*

Stahl a renouvellé, corrigé, châtié, ou pour mieux dire, habillé à la moderne le ſentiment des anciens qu'on a vu depuis ſe glorifier du beau nom de *ſtahlianiſme*. L'appui d'un ſi grand maître a attiré beaucoup de ſectateurs à cette opinion. On a cru voir l'ame ou la nature, bonne & prévoyante mere, opérer avec choix & ſuccès, quoiqu'à l'aveugle, guérir obligeamment des maladies qu'elle ne connoît pas, & manier avec intelligence des reſſorts dont la ſtructure & le méchaniſme lui ſont auſſi cachés : qu'importe ? On a obſervé dans l'éternuement une quantité de muſcles mis en jeu & mûs d'une façon particuliere très-appropriée pour balayer & emporter les parties acres qui irritoient la membrane pituitaire ; dans le vomiſſement, un méchaniſme très-joliment imaginé pour dégager l'eſtomac ſurchargé, ſans chercher, ſans faire attention que ces effets auroient peut-être pû être exécutés avec moins d'efforts & moins de dépenſe de fluide nerveux. On a crié que ces opérations ſe faiſoient le mieux qu'il fût poſſible dans la plus parfaite des machines, & conſéquemment par la plus ſpirituelle & la plus bienfaiſante des intelligences ; tous les viſceres, tous les vaiſſeaux ſont parſemés de nerfs, qui ſemblent être ſes émiſſaires & ſes eſpions qui l'avertiſſent des irritations, des dérangemens qui demandent ſon action ; ils ſont munis & entourés de fibres muſculaires propres à exécuter les mouvemens que l'ame juge néceſſaires.

Cela poſé, pour expliquer l'*inflammation*, les Stahliens ſuppoſent la ſtagnation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires ou dans les pores, comme parle Stahl ; l'ame dès-lors attentive à la conſervation de ſa précieuſe machine, prévoyant le mal qui arriveroit ſi le ſang croupiſſoit long-tems immobile dans les vaiſſeaux, envoie une plus grande quantité de fluide nerveux dans les vaiſſeaux obſtrués & circonvoiſins pour emporter cette obſtruction. Si l'*inflammation* eſt plus conſidérable, ou plûtôt ſi la douleur plus vive la lui fait paroître telle, & le danger plus preſſant, l'ame en général inſtruite proportionnera le remede à la grandeur du péril ; voyant l'inſuffiſance du premier ſecours, augmentera par tout le corps (aſſez inutilement) le mouvement du cœur & des arteres ; ce qui quelquefois réſoudra l'*inflammation* ; d'autres fois la fera gangrener, ſi un médecin attentif ne fait pas modérer la fougue & l'ardeur de ce principe impétueux ; ſi le ſort du combat eſt malheureux, que la maladie ait le deſſus, c'eſt au défaut des forces, à la mauvaiſe diſpoſition des organes que le peu de ſuccès doit être attribué, & quelquefois auſſi, remarque fort naïvement Neuter, fervent animiſte, aux erreurs de l'ame, qui pouvant ſe tromper, & ſe trompant en effet très-ſouvent dans les choſes morales, ne doit pas être cenſée infaillible dans celles qui concernent la conſervation de la vie & de la ſanté.

Cette théorie, qui paroît d'abord très-ſatisfaiſante, & qui eſt ſur-tout aſſez conforme à la pratique, a été miſe dans un très-beau jour, & fort ſavamment expoſée dans une très-belle & très-géométrique diſſertation, que M. de Sauvages a fait ſoutenir il y a quelques années aux écoles de Médecine de Montpellier.

Quelles que ſoient cependant les autorités & les apparences de cette opinion, elle eſt fondée ſur un principe dont la vérité ne paroît pas inconteſtable : c'eſt l'ame, dit-on, qui eſt la cauſe efficiente de l'*inflammation*, parce qu'elle eſt le principe des mouvemens vitaux ; quelques effets que les paſſions d'ame font ſur le corps ont d'abord fait haſarder ce paradoxe, & l'on a cru qu'il étoit à-propos de ne pas laiſſer un ſi bel agent ſans ouvrage, d'autant mieux que la matiere ſeule a été jugée incapable de ſe mouvoir par elle-même. Il eſt vrai que ſi notre corps étoit une machine brute, inorganique, il faudroit néceſſairement que quelqu'autre agent en dirigeât, ſoutînt & augmentât les mouvemens ; & les erreurs des Méchaniciens ne me paroiſſent partir d'autre principe que de ce qu'ils n'ont pas conſidéré les animaux comme des compoſés, vivans & organiſés. Mais quand même on ſeroit obligé d'admettre une faculté motrice qui agît & opérât dans le corps, elle devroit être cenſée différente de l'ame, & deſtinée à regler les mouvemens vitaux, tandis que l'ame ſeroit occupée à penſer ou à veiller ſur les fonctions animales. Ce qui donneroit occaſion de penſer ainſi, c'eſt en premier lieu le peu de connoiſſance qu'a l'ame de ce qui regarde la nature & ſes opérations ; en ſecond lieu, c'eſt que le corps ſe trouve quelquefois dans certaines ſituations où l'ame ſemble avoir abandonné les rênes de ſon empire ; tous les mouvemens animaux ſont abolis ; les demi-animaux, la reſpiration, par exemple, ſont beaucoup affoiblis, & cependant alors les mouvemens vitaux s'exécutent ſouvent avec aſſez de facilité : la même choſe s'obſerve dans le ſommeil, qui n'eſt qu'une légere image de cet état morbifique ; l'ame ne ſent rien ; des cauſes ſouvent aſſez actives de douleur ne parviennent point juſqu'à elle, n'excitent aucun ſentiment fâcheux : cependant alors les fonctions vitales s'exercent avec plus de force, ce ſemble, & d'uniformité.

Mais, demandera-t-on, cette nouvelle faculté motrice eſt-elle ſpirituelle, matérielle, ou tient-elle un milieu entre ces deux états ? Je réponds 1°. qu'ayant lieu auſſi-bien dans les animaux & les végétaux que dans l'homme, elle ne ſauroit être ſpirituelle : je dis *dans les végétaux*, parce qu'on y obſerve le même méchaniſme, quoique plus ſimple, que dans les animaux, & que je les regarde comme compris ſous la claſſe des corps organiſés, & ne différant que par nuances des animaux irraiſonnables (l'homme doué d'une ame penſante & raiſonneuſe, faiſant ſa claſſe à part). Outre la circulation des humeurs, la nutrition, la génération, la végétation, &c. ne voit-on pas, pour choiſir un exemple qui ſoit de mon ſujet, dans quelques arbres ſurvenir des tumeurs après des coups, après la piquure de certains inſectes ? Pour ce qui regarde les animaux, perſonne ne doute qu'ils ne ſoient ſujets à l'*inflammation* & autres maladies comme les hommes, & que chez eux ces maladies ne ſe guériſſent de même.

2°. Tous ces efforts prétendus opérés par un principe auſſi bienfaiſant qu'intelligent, & toujours dirigés à une bonne fin, ſont trop conſtans & trop ſemblables pour n'être pas l'effet d'un méchaniſme aveugle. Dans tous les tems, dans tous les pays, dans tous les ſexes, les âges, dans tous les animaux, (je ne dis pas les végétaux, parce que cette partie de leur hiſtoire, qui traite des maladies, ne m'eſt pas aſſez connue), ces efforts s'exécutent de la même maniere ; ils conſiſtent dans l'augmentation du mouvement vital, lorſque les obſtacles irritans à vaincre ſont dans le ſyſtème vaſculeux, lorſque les nerfs qui ſervent aux fonctions vitales ſont irrités, ce qui arrive le plus ſouvent ; & le mouvement des muſcles augmente contre ou ſans la volonté de l'ame, & il ſurvient des convulſions univerſelles ou particulieres, lorſque l'irritation porte ſur les autres nerfs, comme il arrive aux enfans & aux hyſtériques. Il eſt auſſi ſimple & auſſi néceſſaire que ces efforts s'exécutent, & qu'à l'irritation ſurvienne l'*inflammation*, qu'il eſt naturel que la preſſion d'un reſſort dans une montre à répétition faſſe ſonner les heures. Si une faculté clairvoyante conduiſoit ces efforts, elle devroit les proportionner aux dangers, aux forces, au tempérament & à l'état de la maladie, les varier, les diverſifier ſuivant les circonſtances, & même les ſupprimer lorſqu'ils pourroient être nuiſibles ou infructueux. Si l'on obſervoit ces efforts ainſi dirigés, & conſéquemment toujours ſuivis d'un heureux ſuccès, qu'on les rapporte à l'ame ou à tout autre principe intelligent, rien de plus naturel ; mais voir toujours la même uniformité dans des cas abſolument indifférens, voir des ſimptomes multipliés & dangereux, ſouvent la mort même ſuccéder aux efforts de ce principe, appellé bienfaiſant ; voir des convulſions violentes, quelquefois mortelles, excitées par une cauſe très-légere ; toutes les puiſſances du corps déchaînées, la fievre la plus aiguë animée pour détacher l'ongle du doigt dans un panaris ; voir au contraire ces efforts modérés & trop foibles dans une *inflammation* ſourde du foie ; ne pouvoir pas prévenir la ſuppuration d'un viſcere ſi néceſſaire à la ſanté & à la vie ; voir enfin des *inflammations* légeres en apparence, ſuivies bientôt de la mort de la partie ou de tout le corps, par le moyen de ces mouvemens prétendus ſalutaires ; voir, dis-je, tous ces effets, & les attribuer à un principe auſſi bien-faiſant qu'intelligent, c'eſt, à ce qu'il me ſemble, raiſonner bien peu conſéquemment.

3°. Dans tout corps vivant & organiſé, on obſerve une propriété ſinguliere, plus particulierement attachée aux parties muſculeuſes, que Gliſſon a le premier démontré dans les animaux, & appellée *irritabilité*, & qui

eſt

est connue dans divers écrits sous les noms synonymes de *sensibilité*, *mobilité & contractilité*. Elle est telle, que lorsqu'on irrite ces parties, elles se contractent, se roidissent, se mettent en mouvement, & semblent vouloir se délivrer de la cause qui les irrite; le sang abonde en plus grande quantité & plus vîte au point ou l'irritation s'est faite; ce point-là devient plus rouge & plus saillant, & il s'y forme une *inflammation* plus où moins considérable: on en voit quelques traces dans les végétaux; quoiqu'elle y soit moins sensible, elle y est très-assurée. Cette propriété entierement hors du ressort de l'ame, également présente, quoique dans un degré moins fort & moins durable dans les parties séparées du corps, que dans celles qui lui restent unies, est le principe moteur, la nature, l'archée, &c. elle suffit pour expliquer la fievre, l'*inflammation* & les autres phénomenes de l'économie animale qu'on déduisoit de l'ame ou nature. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, &c.

Toutes les expériences faites sur les parties contractées ou sensibles des animaux, démontrent que pour faire naître l'*inflammation* il ne faut qu'augmenter à un certain point la contractilité des petits vaisseaux artériels d'une partie sujette aux lois de la circulation & exposée à l'action des nerfs. L'irritation qui produit cet effet, est cette épine dont parle Vanhelmont, qui attire d'abord à un point le sang qui s'y accumule peu-à-peu tout-à-l'entour, qui s'arrête ensuite dans les petits vaisseaux qui y vont aboutir; ce qui donne lieu aux symptomes *inflammatoires*. Cette théorie (si ce que nous venons d'avancer mérite ce nom) n'est qu'un exposé ou un corollaire de ce que les expériences offrent aux yeux les moins attentifs. *Voyez* IRRITABILITÉ & SENSIBILITÉ.

Appliquons à présent à cette cause déterminée quelques considérations ou propositions qui nous conduiront à l'examen des causes éloignées évidentes, & dont le développement terminera cette partie.

1°. On croit communément que la stagnation du sang est nécessairement la base de toute *inflammation:* cette assertion mérite quelqu'éclaircissement; prise dans le sens qui se présente naturellement, elle est trop générale; c'est-à-dire si l'on pense, comme c'est le sentiment unanimement reçu, que la stagnation du sang est un principe qui doit précéder & produire l'*inflammation*. Cette proposition ainsi donnée universellement est fausse. Il y a bien des *inflammations* excitées par le feu, les caustiques actifs, &c. qui suivent de trop près l'application de la cause, pour qu'on puisse supposer que le sang a dû s'arrêter avant que les symptomes parussent: cette supposition seroit d'ailleurs gratuite & démontrée fausse, parce que ces causes suffisent pour augmenter l'irritabilité & exciter les symptomes *inflammatoires*. Il est bien vrai que dans ces *inflammations* cet arrêt du sang ne tarde pas à avoir lieu; ainsi dans certains cas il est cause, dans d'autres il est l'effet de l'*inflammation*. La tumeur présente dans toute *inflammation*, quoiqu'inobservable dans celles qui sont internes, toujours constante malgré la syncope & la mort même, le siége de l'*inflammation* & les causes qui la produisent concourent à fournir des preuves incontestables de ce fait. Par stagnation, hérence, arrêt du sang, &c. je n'entends pas le repos absolu, mais seulement son mouvement retardé de façon qu'il aborde plus vîte à la partie qu'il n'en revient.

2°. L'*inflammation* n'a lieu que dans les petits vaisseaux artériels, sanguins ou lymphatiques. La stagnation qui se feroit dans les gros troncs seroit suivie de la syncope ou de la mort; si par une ligature on intercepte dans un vaisseau artériel considérable le mouvement du sang, l'animal sur qui on fait l'expérience devient inquiet, s'agite & meurt dans les convulsions, & l'on n'apperçoit d'autre *inflammation* que celle des petits rameaux qui rampent dans les parois de l'artere liée, dans lesquels la ligature a gêné ou interrompu le cours des humeurs. La proposition qui annonce que le siége de l'*inflammation* n'est que dans les vaisseaux artériels, est fondée sur le peu de contractilité ou sensibilité des veines, sur leur disposition, qui est telle que le sang va toujours d'un endroit plus difficile dans un plus large & plus aisé. Elle est cependant trop générale, à moins que sous le nom d'arteres on ne veuille aussi comprendre les veines qui en font les fonctions, & dont les ramifications se multiplient en convergeant: la veine porte est dans ce cas-là; aussi je pense que c'est dans ses extrémités qu'est le siége de l'*inflammation* sourde du foie, si difficile à connoître & à guérir. Nous avons ajouté que les vaisseaux susceptibles d'*inflammation* étoient sanguins ou lymphatiques; en effet, le sang peut s'arrêter dans les premiers, ou s'égarer dans les lymphatiques qui naissent des vaisseaux sanguins; ce qui produit l'*inflammation* par erreur de lieu de Boerhaave, le premier qui ait développé cette idée, qui ne lui appartient pas, que Chirac pourroit revendiquer avant lui, mais dont la découverte doit être, avec plus de raison, comme l'a déja remarqué M. Fizes, attribuée au célebre Vieussens, medecin de Montpellier, le plus grand des anatomistes françois. Il expose fort clairement cette doctrine dans son traité intitulé: *Novum systema vasorum*. Il dit avoir vu dans les intestins d'un homme mort d'une *inflammation* dans cette partie-là, les vaisseaux lymphatiques nouvellement découverts, tous remplis de sang, „ qui par leur replis tortueux & leur entrelacement réitéré présentoient un spectacle étonnant & fort agréable; & de cette observation il suit clairement, ajoute ce grand medecin, que le sang trop abondant ou raréfié peut quelquefois s'épancher dans les vaisseaux lymphatiques dilatés, y arrêter & produire une nouvelle *inflammation* dont je n'ai eu aucune idée claire avant d'avoir découvert l'origine, l'insertion & les distributions des vaisseaux secretoires du corps humain „. Boerhaave n'ignoroit pas la vérité de ce fait, rapporté par Vieussens; cependant sans lui en rendre de justes hommages, il donne cette idée comme lui appartenante. Les anciens avoient eu quelque idée de cette *inflammation*. Galien dit dans un endroit (*Method. med. lib. X. cap. x.*) que l'*inflammation* est quelquefois si violente, que non-seulement les petits vaisseaux sanguins sont engorgés, mais même les vastes espaces qui sont entre ces vaisseaux sont distendus par un sang chaud & abondant: on pourroit croire qu'il veut parler des petites ramifications lymphatiques qui sont dans le tissu cellulaire. On voit un exemple frapant & démonstratif de cette *inflammation* dans l'ophtalmie, où la cornée opaque arrosée dans l'état naturel des seuls lymphatiques transparens, paroît alors n'être qu'un tissu de vaisseaux sanguins gonflés: l'*inflammation* des tendons, des os, des cartilages, &c. offre le même spectacle & la même preuve. Il y a d'ailleurs des observations qui démontrent que le sang peut se faire jour à-travers les plus petits vaisseaux; ainsi on a vu des personnes dont la sueur étoit entremêlée de globules rouges; on voit des crachats teints de sang, sans qu'on puisse soupçonner la rupture des petits vaisseaux; les tuyaux excrétoires de la matrice à-travers lesquels il ne suinte ordinairement qu'une humeur ténue & lympide, laissent dans le tems de la menstruation passer du sang rouge en quantité; si dans ces vaisseaux lymphatiques encore irritables, au lieu du sang, la lymphe, au transport de laquelle ils sont destinés, vient à s'arrêter, il se formera une *inflammation* blanche, que Boerhaave appelle du *second genre*, & qui est connue sous le nom d'*œdème chaud*; cet auteur s'abandonnant à sa théorie, pense qu'il peut y avoir autant de genres d'*inflammation*, qu'il y a de genres décroissans de vaisseaux séreux; mais il ne fait pas attention que l'obstruction ne suffit pas, il faut outre cela qu'elle ait lieu dans les vaisseaux irritables; sans cela il se forme un skirrhe, ou un œdeme, & non une *inflammation* séreuse; les expériences apprennent qu'on n'apperçoit aucune trace d'irritabilité dans les vaisseaux lymphatiques qui sont parvenus à une certaine petitesse. L'on peut conclure de ce que nous avons dit, que toutes les parties qui ont des vaisseaux sanguins ou lymphatiques du premier & second genre, sont sujettes à l'*inflammation*, & conséquemment il n'y a point de partie à l'abri de cette affection, puisque les admirables & malheureusement perdues injections de Ruisch, nous apprennent que toutes les parties ont des vaisseaux assez considérables; il n'est pas jusqu'aux os qui ne puissent être susceptibles d'*inflammation*. Galien assûre qu'ils peuvent s'enflammer même indépendamment des membranes qui les environnent; les observations de Hinc (*voy. son traité de l'inflammation des os*) confirment cette assertion.

Les causes qui produisent l'*inflammation*, peuvent se réduire à deux chefs principaux; savoir à celles qui augmentent d'abord l'irritabilité dans la partie avant de produire la stagnation, & à celles dont l'effet primitif est cette stagnation qui détermine ensuite & excite l'augmentation de contractilité: ces deux causes peuvent agir ensemble & se compliquer.

On peut ranger à la premiere classe toutes les causes irritantes, le feu, les caustiques, les vésicatoires, le froid extrèmement âcre, les applications huileuses, rances, ou simplement emplastiques, qui agissent en arrêtant la transpiration, les frictions, l'écoulement ou le dépôt de quelque humeur qui ait une âcreté très-marquée, comme il arrive aux hydropiques, aux jambes desquels en observe des legeres *inflammations* excitées par la sérosité qui s'échappe, aux femmes qui ont des fleurs blanches d'un mau-

mauvais caractere, ou un flux gonorrhoïque virulent, tout l'intérieur du vagin est *enflammé*. L'éréſipele ſcorbutique dépend auſſi de la même cauſe: toutes ces *inflammations* paroiſſent participer davantage de l'éréſipele que du phlegmon. Je crois que dans l'éréſipele le ſang eſt le plus ſouvent mêlé avec la matiere de la tranſpiration, ou avec quelqu'autre humeur ténue, acre, & ſur-tout bilieuſe. Les éréſipeles qui ſurviennent à des coleres effrénées dépendroient-elles d'un dérangement excité dans le foie? Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que bien des éréſipeles, & ſur-tout ceux qui ſont périodiques, méritent ſouvent d'être attribués à quelque changement opéré dans ce viſcere; c'eſt la pratique & l'obſervation qui ont donné naiſſance à cette idée. Les *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures, luxations, diſtorſions, & en un mot aux affections dolorifiques, doivent être auſſi renfermées dans cette claſſe.

La ſeconde claſſe établie des cauſes qui excitent l'*inflammation*, comprend celles qui produiſent d'abord l'hérence du ſang ou l'obſtruction des vaiſſeaux, & qui y diſpoſent. Pour que le ſang s'arrête ou coule plus difficilement dans les vaiſſeaux de quelque partie, il faut que ſa maſſe augmente par-deſſus la capacité des vaiſſeaux; ce qui peut arriver, ou par l'augmentation abſolue du ſang, ou par la diminution de la capacité des vaiſſeaux, ou enfin par le concours de ces deux cauſes, l'*inflammation* n'ayant lieu que dans les petits vaiſſeaux, où à peine les globules ſanguins peuvent paſſer à la ſuite l'un de l'autre; il eſt évident que ſi les globules ſont trop fortement liés les uns aux autres pour pouvoir ſe deſunir par l'action trés-foible de ces petits vaiſſeaux, l'obſtruction ſe formera: or ce vice pourra être produit par le froid, les venins coagulans, les ſpiritueux, abſorbans, acides, auſteres, inviſquans & agiſſans topiquement. Cette diſpoſition ſera engendrée & entretenue dans le corps par l'uſage immodéré des liqueurs ſpiritueuſes, aromatiques, vineuſes, par les exercices violens, la pléthore, la ſuppreſſion des excrétions ſanguines, l'augmentation des ſéreuſes; la maſſe du ſang augmentera encore, eu égard à la capacité de ces petits vaiſſeaux, ſi plusieurs globules pouſſés avec trop de rapidité ſe préſentent en même tems à l'embouchure d'un vaiſſeau qui n'en peut admettre qu'un; c'eſt le cas de la fievre.

Parmi les cauſes qui peuvent diminuer la capacité des vaiſſeaux, ſe préſente d'abord la compreſſion, qui peut être excitée par des corps étrangers, des tentes, des tampons, par exemple, placés mal-à-propos dans les plaies par des chirurgiens inhabiles, par des ligatures trop ſerrées, par les parties dures de notre corps déplacées ou rompues, comme il arrive dans les fractures, luxations, par le poids du corps ſur une partie; ainſi il ſurvient des *inflammations* au coxis, aux trochanters, aux épaules des perſonnes qui reſtent long-tems couchées ſur le dos. La compreſſion peut auſſi être produite par un ſang trop abondant & raréfié, diſtendant certains vaiſſeaux; ceux qui ſont voiſins ſouffrent de cette diſtenſion; leur capacité en eſt par là diminuée: c'eſt ce qui a lieu dans les fievres ardentes *inflammatoires*.

L'allongement des vaiſſeaux, leur diſtorſion peut, en changeant leur figure, en diminuer le diametre; on ſait que de toutes les figures iſopérimetres, le cylindre eſt, après la ſphere, celle qui contient le plus de maſſe; ſi cette figure change de capacité, elle diminue néceſſairement: cette cauſe peut avoir lieu dans les luxations diſtorſions de membres; c'eſt elle qui, de concert avec la douleur violente, produit les *inflammations* qu'on obſerve chez les criminels qui ont ſouffert la torture.

Enfin la capacité peut être retrécie par la propre contractilité des vaiſſeaux; leurs parois ont une force qui les fait tendre à ſe rapprocher de l'axe: cette force eſt toujours combattue & empêchée d'avoir ſon effet par le mouvement & la préſence du ſang; ſi cette force augmente, ou que la force qui la contrebalance diminue, alors les parois approchées mutuellement accourciront le diametre, & rendront le paſſage plus étroit. Toutes les cauſes qui rendent l'irritabilité plus forte, augmentent cette tendance: ces cauſes ont été détaillées plus haut; c'eſt ce qui prouve encore que la ſtagnation du ſang ſuit de près l'augmentation de l'irritabilité; le mouvement & la quantité de ſang qui retiennent en équilibre cette tendance venant à diminuer, elle aura auſſitôt ſon effet; c'eſt ce qui arrive dans les hémorrhagies, & c'eſt la cauſe la plus fréquente des *inflammations* qui ſurviennent aux bleſſures & aux opérations; les vaiſſeaux coupes obéiſſant à cette force, ſe retirent, ſe cachent dans les chairs, & après que le mouvement & la quantité du ſang ont été diminués par l'hémorrhagie, leurs parois s'appliquent mutuellement, le paſſage eſt preſqu'entierement bouché; c'eſt ce qui fait que ces *inflammations* ſe terminent toujours par la ſuppuration.

Enfin, ſans que le ſang augmente en maſſe, ou le vaiſſeau diminue en capacité, la proportion peut être dérangée & y avoir obſtruction; c'eſt lorſque le ſang s'*égare* dans les vaiſſeaux lymphatiques; il faut même pour cela que l'embouchure de ces vaiſſeaux ſoit dilatée; la trop grande quantité de ſang, ſon mouvement trop rapide, ſa raréfaction produiſent ſouvent cet effet. Il eſt aſſez ordinaire de voir les vaiſſeaux de la cornée engorgés de ſang dans les perſonnes pléthoriques; la chaleur, & ſur-tout une chaleur humide en eſt la cauſe la plus fréquente; rien n'eſt ſi propre à relâcher, affoiblir les vaiſſeaux & à y attirer le ſang; c'eſt ce qui fait que les ophtalmies ſont ſi communes, & comme épidémiques dans les conſtitutions chaudes & humides ſans vents (Hippocr. *epidem. lib. III.*); mais ces cauſes produiſent encore plus ſûrement cet effet ſi elles ſont ſuivies des cauſes contraires; c'eſt-à-dire ſi à la chaleur ſuccede le froid; à l'agitation des humeurs leur repos; à la raréfaction du ſang ſa condenſation, parce qu'alors le ſang reſte dans les vaiſſeaux où il étoit entré; c'eſt la raiſon pourquoi il ſurvient des *inflammations* aux perſonnes qui ayant extrèmement chaud, s'expoſent au froid, ou boivent de l'eau extrèment fraiche.

Telles ſont les cauſes qui peuvent produire la ſtagnation *inflammatoire* du ſang; telle eſt leur différente façon d'agir: j'en paſſe beaucoup d'autres ſous ſilence qui peuvent donner naiſſance à l'obſtruction; je ne parle ici que de celles qui peuvent l'occaſionner promptement, & qui peuvent ſeules produire l'*inflammation*: car une obſtruction qui ſe formeroit peu-à-peu ne féroit aucune violence aux arteres, qui prêteroient inſenſiblement ſans ſouffrir aucune irritation, & ſans entraîner conſéquemment les ſymptomes *inflammatoires*.

Mais de quelque façon que ſoit amenée l'obſtruction quelque cauſe que ce ſoit (pourvu qu'elle ait agi promptement) qui ait gèné retardé empêché le mouvement du ſang dans des vaiſſeaux ſoumis aux lois de la circulation, ce ſang, toujours pouſſé par l'abord continuel de celui qui ſuit, agira contre les parois des vaiſſeaux avec d'autant plus de force, que ſon action, ſelon l'axe, ſera plus empêché, ſon mouvement inteſtin, qui eſt continuellement bridé & retenu par le mouvement progreſſif, augmentera: double cauſe de l'irritation qu'il excitera dans ſes vaiſſeaux; l'irritabilité animée par-là ou par toute autre cauſe irritante étrangere, deviendra plus active; les phénomenes qui en dépendent ſeront plus ſenſibles; ainſi les contractions des arteres étant plus fortes & plus réitérées, le ſang abordera à la partie plus abondamment: effet néceſſaire de l'action augmentée des vaiſſeaux: ſuite manifeſte & conſtante de toute irritation. Mais 1°. le ſang ne s'en allant pas en même proportion de la partie enflammée qu'il y aborde, il s'accumulera, diſtendra les vaiſſeaux, augmentera le volume de la partie, l'élevera au-deſſus du niveau des autres, & produira la tumeur. 2°. La diſtraction des fibres nerveuſes qui forment le tiſſu des vaiſſeaux, ſuivant leur diſtenſion trop forte, cauſera la douleur. 3°. La chaleur augmentera dans la même proportion que l'action *réciproque* des vaiſſeaux ſur le ſang, & du ſang ſur les vaiſſeaux; elle ſera d'autant plus forte, que le mouvement progreſſif ſera plus gêné; elle ſera beaucoup aidée par le mouvement inteſtin, pour lors plus *développé*, & par un caractere particulier du ſang. *Voyez* CHALEUR. 4°. La rougeur ſera proportionnée à la quantité du ſang arrêté, au nombre de vaiſſeaux lymphatiques engorgés, *&c.* Si un ſang épais, abondant forme la matiere de l'obſtruction, la tumeur ſera dure, la rougeur plus vive, la chaleur & la douleur moindres; l'*inflammation* ſera phlegmoneuſe; ſi c'eſt un ſang au contraire fluxile, acre, détrempé de bile ou de matiere perſpiratoire qui ſoit arrêté dans les vaiſſeaux entamés, unique ſiége de l'éréſipele, la tumeur ſera très-ſuperficielle, molle, la rougeur très-douce, *&c.* l'*inflammation* ſera un éréſipele.

Si l'irritation eſt peu conſidérable, que la douleur ne ſoit pas trop forte, ces ſymptômes accompagneront ſeuls l'*inflammation*; & le mouvement des arteres indépendant de celui du ſang, ne ſera augmenté que dans la partie: cette irritation détermine-t-elle une plus grande quantité de fluide nerveux à la partie, ou ne fait-elle qu'augmenter les vibrations des nerfs? Il n'y a que de la probabilité de côté & d'autre: un peu plus de connoiſſance du corps humain pourroit éclaircir la queſtion; mais c'eſt une queſtion qui n'eſt pas de notre ſujet, qui ſeroit inutile & vraiſſemblablement infructueuſe; ne mêlons point d'ailleurs à nos faits rien d'hypothétique. Par la même raiſon qu'une légere irritation n'augmente l'action que

des

des nerfs de la partie, & n'excite qu'une fievre locale, une irritation beaucoup plus vive doit, par la communication des nerfs & leur sympathie connue & démontrée par les effets, augmenter le jeu & le mouvement de tous les organes vitaux, c'est-à-dire exciter une fievre générale; aussi voyons-nous que la fievre survient non pas aux *inflammations* les plus vastes, mais à celles qui sont les plus dolorifiques.

On peut déduire de tout ce que nous avons dit, pourquoi les *inflammations* de la peau, des parties membraneuses, sont si dolorifiques & si vives; pourquoi au contraire celles qui ont leur siége dans le parenchime des visceres, sont assez lentes & suivies d'une pesanteur plûtôt que d'une douleur; pourquoi l'*inflammation* du foie qui dépend de l'obstruction des extrémités de la veine porte, est si lourde & si opiniâtre; pourquoi les enfans, les femmes sont plus sujets à l'*inflammation*, &c.

Déduisons enfin de notre théorie, pour terminer cette partie, les différentes issues de l'*inflammation*. Nous en avons compté six: la résolution, la suppuration, la gangrene, l'induration, la terminaison en œdème, & l'exulcération.

1. La résolution se fait lorsque les phénomenes *inflammatoires* disparoissent sans qu'on observe le moindre dérangement, le plus léger vice dans la partie *enflammée*; le sang alors suit ses routes accoutumées, & les vaisseaux restent dans leur entier. Lorsque l'*inflammation* n'a son siége que dans les extrémités artérielles sanguines, rien n'est plus simple; la seule cessation des causes qui avoient déterminé l'*inflammation* suffit à cet effet; si c'est une ligature, une compression, un corps étranger, un caustique, *&c.* ces causes cessant d'agir, l'*inflammation* se résout, pourvu que l'obstruction ne soit pas trop forte. L'oscillation modérée des vaisseaux rend le sang plus fluide, & son mouvement intestin plus développé par la stagnation, concourt aussi admirablement à sa fluxilité; ainsi l'*inflammation* peut être mise dans la classe des maladies qui se guérissent par elles-mêmes. L'impétuosité modérée des humeurs, une certaine souplesse dans les vaisseaux, la qualité d'un sang ni trop épais ni trop *acre*, mais suffisamment détrempé par la sérosité, favorisent beaucoup la résolution. On voit par-là pourquoi cette terminaison est plus familiere aux érésipeles. Si le sang est arrêté dans les vaisseaux, il faut, pour la résolution, ou qu'il rétrograde, ou qu'il passe des arteres lymphatiques dans les veines correspondantes; le mouvement des arteres suffit pour faire rétrograder le sang arrêté, ou pour le diviser & le rendre capable de passer par les petits vaisseaux, comme le prouve une observation très-curieuse de Leeuvenhoek. Ce physicien observateur examinoit avec le microscope dans une chauve-souris à demi-morte de froid & d'inanition, cette membrane fine & délicate qui fait les fonctions d'aîle dans cet animal, il n'apperçut d'abord aucun mouvement, mais cinq à six heures après que la chauve-souris eut été ranimée par la chaleur, il vit avec le microscope dans une artere quelques globules de sang arrêté, qui par les oscillations de cette artere, alloient & revenoient, rétrogradoient & ensuite avançoient dans ces vaisseaux, jusqu'à ce que suffisamment atténués, ils pussent en sortir. Si l'obstruction n'a lieu que dans le commencement des vaisseaux lymphatiques, alors la résolution pourra se faire par rétrogradation; mais si le sang trop engagé dans les vaisseaux lymphatiques ne peut revenir dans les sanguins, alors il est transmis de ces arteres dans les veines; & pour qu'il puisse les trouver, il est assez inutile de recourir à la prétendue composition & décomposition d'un globule rouge en six globules séreux; le sang peut être atténué par les contractions successives des arteres, comme dans l'observation de Leeuvenhoek, suffisamment pour pouvoir enfiler les plus petits vaisseaux: bien des observations prouvent en effet que le sang peut traverser, en conservant sa masse & sa couleur, tous les différens ordres des vaisseaux lymphatiques & séreux. Haller dit avoir vû sortir par intervalles de l'hypocondre droit d'une personne, une assez grande quantité de sang sans la moindre blessure. (*Oper. practic. pagin.* 584.) Moor raconte qu'une fille âgée de 22 ans, bien réglée, eut une hémorrhagie très-considérable par les joues & les bras, sans qu'on pût observer la plus légere solution de continuité. (*Præfat. de medicin. instaur.*) M. de Lamure, célebre professeur de Montpellier, m'a rapporté avoir vû le canal thorachique tellement gorgé de sang, qu'il en imposoit pour un vaisseau sanguin. Enfin, sans aller entasser d'autres faits aussi concluans, le chien cruellement & fort à-propos fouetté car M. Astruc, présente un exemple incontestable d'une semblable résolution.

Si par une passion d'ame vive, ou quelqu'autre cause subite, ou même par l'application de quelques répercussifs trop énergiques, ou appliqués à contre-tems, la tumeur *inflammatoire* disparoit tout-à-coup; c'est le cas de la délitescence. Elle se fait par la retrogradation du sang *inflammatoire* dans les vaisseaux plus considérables, d'où il se jette souvent sur quelqu'autre partie; ce transport, ce changement s'appellent *μετάστασι métastase*.

2°. Lorsque l'obstruction est trop forte, que la résolution ne peut avoir lieu, on observe dans la partie *enflammée* un battement très-vif & très sensible, une douleur aiguë & beaucoup de dureté; bien-tôt après la tumeur s'amollit, la douleur cesse, & il n'y a plus aucun battement; une ouverture naturelle ou pratiquée par l'art, donne issue à une liqueur blanchâtre, épaisse, égale & sans caractere d'âcreté, lorsque le pus mérite d'être appellé *légitime & sincere*. On croit communément que cette liqueur résulte du mélange des débris des vaisseaux déchirés & rompus avec le sang, & qu'elle est l'effet de l'action mechanique des parties environnantes. C'est un sentiment que M. Fizes a soutenu & présenté sous le jour le plus favorable dans un très savant & utile traité sur la suppuration; mais qu'il me soit permis, malgré une autorité si pondérante, de faire observer, 1°. que le mélange des petits filamens vasculeux est assez gratuitement supposé & très-peu nécessaire pour la formation du pus. L'on voit très-souvent des suppurations abondantes, sans qu'on puisse même soupçonner que la destruction des vaisseaux y ait la moindre part. J'ai vû dans la poitrine d'un homme mort à la suite d'une pleurésie, plus de douze livres de pus qui remplissoit toute la capacité droite de la poitrine, & qui étoit placé entre la plevre & les muscles intercostaux; on ne voyoit dans ces parties que quelques légers déchiremens. Il peut bien se faire que dans ces grandes suppurations, qui dessechent le corps, le tissu cellulaire réduit à son premier état muqueux, contribue en quelque chose à la formation du pus; du-moins alors il est détruit. 2°. Je pense avec Stahl que le mouvement oscillatoire des vaisseaux environnans ne suffit pas pour la suppuration, & qu'il ne sert qu'à modérer le mouvement intestin du sang; il est très-certain que la sanguification, la nature du sang, & bien d'autres phénomenes de l'économie animale, le prouvent; il est certain, dis-je, que le sang est continuellement agité par un mouvement intestin de putréfaction, qui dans l'animal vivant est retardé & prévenu par les excrétions, par l'abord du chyle, par le mouvement progressif, & par l'action des vaisseaux; dès que le sang est hors du corps, ces causes n'ayant plus lieu, ce mouvement augmente, & le sang se pourrit; lorsqu'il est arrêté dans quelque partie, la même chose arrive; si dans les parties *enflammées*, le mouvement oscillatoire ne persistoit pas, la putréfaction auroit son effet total; mais étant retenu en partie, & contrebalancé par le mouvement des vaisseaux, son action se réduit à dissoudre & détruire le tissu mucilagineux du sang, ou à le réduire en pus.

3°. Il est facile par ce que nous venons de dire, d'appercevoir comment & quand la gangrene terminera l'*inflammation*; savoir, lorsque l'obstruction sera très-considérable, l'engorgement fort grand, alors les arteres distendues au-delà de leur ton cesseront de battre; le mouvement progressif du sang & l'action des vaisseaux totalement suspendue, la vie cessera dans la partie; elle ne consiste, de même que celle de tout le corps, que dans la continuité de ces mouvemens. La fermentation putride déjà fort développée dans le sang altéré qui fait la base de cette *inflammation*, n'ayant plus de frein qui la modere, ne tardera pas à avoir son effet, la putréfaction totale aura lieu; la partie qui est alors gangrenée devient plombée, brune, livide, noirâtre, perd tout sentiment, & exhale une odeur putride, cadavéreuse; c'est alors le sphacele, dernier degré de mortification.

La partie gangrenée est pour l'ordinaire couverte de petites ampoules, cloches, φλυκταῖναι, qui sont formées par l'épiderme qui se souleve, & qui renferme une sérosité âcre séparée du sang & de l'air, produit ou plutôt dégagé par la fermentation putride. Il paroît encore par-là fort inutile d'aller encore recourir à un déchirement, à une rupture des vaisseaux obstrués. On voit enfin que l'impétuosité des humeurs vers la partie *enflammée*, leur acreté, la grandeur de l'obstruction, doivent concourir beaucoup à faire dégénérer l'*inflammation* en gangrene.

4°. L'induration est une terminaison familiere aux *inflammations* qui attaquent les glandes conglobées ou lymphatiques, parce qu'alors il y a double obstruction; savoir celle du sang & celle de la lymphe, s'il n'y a que

l'obstru-

l'obstruction sanguine de résolue, & que la lymphe reste accumulée dans ses vaisseaux, elle y formera une tumeur dure, indolente, skirrheuse.

5°. Il peut arriver sur-tout dans les érésipeles qui sont formées par l'arrêt du sang, & de beaucoup de sérosité dans les vaisseaux cutanés, sanguins & lymphatiques, que le sang soit dissipé seul; la tumeur sereuse persistera, elle sera molle, insensible, *&c.* c'est le cas des érésipeles qui se terminent en œdème.

6°. L'exulcération aura lieu principalement dans les *inflammations* qui ont leur siége dans des vaisseaux tendres & délicats, exposés au frottement, à l'impression du froid; la moindre cause déchire ces petits vaisseaux, le froid les fait gercer avant que le pus soit formé. On peut en avoir des exemples assez fréquens dans cette espece d'*inflammation* érésipélateuse, connue sous le nom de *mules*, *engelures*.

*Partie thérapeutique. Le diagnostic.* Il ne suffit pas de connoître l'*inflammation*, il faut en distinguer les différentes especes, & il est aussi très-important d'être instruit des causes qui l'ont produit; c'est sur ces trois points principalement que doit rouler le diagnostic. L'histoire de l'*inflammation* exposée au commencement de cet article, répand un grand jour sur cette partie; nous savons en effet que la douleur & la chaleur fixées à une partie, sont des signes qu'il suffit d'appercevoir pour être assuré que la partie à laquelle on les rapporte est *enflammée*. Si cette partie est intérieure, la fievre plus ou moins aiguë survient, & l'on observe un dérangement dans les fonctions propres à cette partie; si l'*inflammation* est externe, à la douleur & à la chaleur, on voit se joindre pour confirmer le diagnostic, la rougeur & la tumeur de la partie *enflammée*. 2°. Il n'y a pas plus de difficulté pour distinguer une *inflammation* phlegmoneuse d'avec celle qui est érésipélateuse; qu'on se rappelle les signes que nous avons détaillés plus haut, propres à l'une ou à l'autre de ces *inflammations*, & qui les différentient aussi de celles qui ne participent ni de l'une ni de l'autre. 3°. Le diagnostic des causes exige plus de recherches & un examen plus grand, & il est plus nécessaire qu'on ne pense pour la curation. Il faut dans cette partie que le malade & les assistans aident le medecin; c'est le cas de dire avec Hippocrate: δεῖ δὲ οὐ μόνον ἑαυτὸν (ἰατρὸν) παρέχειν τὰ δέοντα ποιοῦντα, ἀλλὰ τὸν νοσοῦντα, καὶ τοὺς παρεόντας, καὶ τὰ ἔξωθεν. „ Il ne suffit pas que le medecin fasse exactement ce qui convient, il faut que „ le malade, les assistans & les choses extérieures y con„ courent. *Aphor. 1. lib. I.*

Le point principal consiste à déterminer si les causes sont internes ou extérieures locales; on peut, & par le témoignage & en interrogeant le malade, savoir si l'*inflammation* est dûe à l'action du feu, du froid, d'un caustique, à une luxation, fracture, compression, *&c.* Si aucune de ces causes ou autre extérieure quelconque n'a précédé, il y a tout lieu d'assurer que c'est une cause interne, un vice du sang qui a déterminé l'*inflammation*; l'on peut en outre s'instruire quel est le vice du sang, des humeurs, qui mérite d'être accusé; si c'est la raréfaction, l'épaississement, ou la trop grande quantité de sang par les signes propres à ces différens états. *Voyez* RARÉFACTION, EPAISSISSEMENT, PLÉTHORE. Si l'*inflammation* survient à la fin d'une fievre putride, maligne, pestilentielle, *&c.* & sur-tout si elle est accompagnée d'une diminution dans les symptômes, elle est censée critique. Ces *inflammations* ordinairement phlegmoneuses, ont leur siége dans les glandes parotides ou inguinales, d'où leur est venu le nom de *parotides* ou *bubons*; ce n'est pas qu'il n'en survienne dans d'autres parties, j'en ai vû plusieurs fois. Quant aux érésipeles, on juge qu'ils doivent être attribués à un sang bilieux, ou à quelque dérangement dans le foie, lorsqu'ils viennent sur-tout au visage sous cause évidente, qu'ils sont périodiques & très-opiniâtres.

*Le prognostic.* Les jugemens qu'on peut porter sur les suites de l'*inflammation* sont extrèmement différens; le siége, la grandeur, les causes, l'espece d'*inflammation* la vivacité des symptômes, des accidens, les terminaisons, & mille circonstances, en font varier le prognostic à l'infini; c'est ce qui fait que les généralités dans ces cas-ci sont souvent si fautives, & presque toujours inutiles; ce qui me donne occasion de faire observer 1°. que ceux qui ont voulu donner un prognostic générique pour toute *inflammation*, & qui ont dit que c'étoit une maladie aiguë, par conséquent toujours dangereuse, & qui ont fait sonner bien haut qu'*elle attaquoit le principe vital*, *&c.* n'ont donné que des mots vuides de sens & pleins de faussetés; car il est très-certain qu'il y a des *inflammations* sans danger tout comme il y en a avec danger; & bien plus il y en a qui loin d'apporter aucune incommodité, sont souvent très-salutaires.

2°. Quand je dirai que telle ou telle *inflammation* est plus ou moins dangereuse que telle ou telle autre, je prie qu'on ne prenne pas cela à la lettre, de façon qu'on regarde la proposition comme rigoureusement vraie, & à l'abri de toute exception; & je ne parle que de ce qui arrive ordinairement, & je regarderois même comme un grand point de rencontrer juste le plus souvent. Il faut pour réaliser une pareille assertion, un concours de circonstances, qu'il est bien rare, pour ne pas dire impossible, de rassembler: il faut placer deux *inflammations*, dont on compare le prognostic dans des cas absolument semblables; si l'on veut par exemple, décider sur deux *inflammations*, dont l'une est à la tête & l'autre aux extrémités, supposer le même degré d'*inflammation*, la même cause, la même constitution de sang, le même tempérament, le même sujet, le même siége, le même engorgement, *&c.* & quand on aura réuni toutes ces circonstances, il faudra, pour ne pas courir le risque de se tromper, dire qu'ordinairement l'*inflammation* à la tête est plus dangereuse que celle qui est aux extrémités; & cela arrivera effectivement le plus souvent. Il est assez reçû qu'une *inflammation* intérieure est pleine de danger, tandis que celle qui est externe, n'a pour l'ordinaire aucune suite fâcheuse; cependant un panaris, un charbon, seront suivis d'une mort prompte, tandis qu'une pleurésie se terminera heureusement. Autre exemple, la résolution est communément regardée comme la terminaison la plus favorable; cependant elle seroit nuisible dans toutes les *inflammations* critiques, dans celles qui dépendent d'un virus; & enfin, je crois que dans toutes celles qui ont quelque cause intérieure, la suppuration est préférable. On voit par-là que ces signes généraux qui regardent le prognostic, & sur-tout le prognostic comparé, dont tous les traités de Medecine regorgent, & moyennant lesquels on prétend s'afficher praticien consommé, ne sont souvent que des corollaires théoriques, qui ne menent pas à grand'chose. Le véritable prognostic ne peut bien se saisir qu'au lit du malade; les circonstances & les accidens qu'on observe, *&c.* le décident. Je vais néanmoins, pour me conformer aux usages reçûs, & suivre l'ordre proposé, donner là-dessus quelques généralités peu rigoureuses, & dont je ne garantis pas l'utilité dans la pratique.

1°. Les *inflammations* qui attaquent quelque partie considérable interne, quelque viscere, sont plus dangereuses que celles qui ont leur siége extérieur; parmi celles-ci, celles qui occupent la tête ou le col, comme les érésipeles qui l'entourent en forme de collier, que les Grecs appellent ζωστήρ, sont plus à craindre que celles qui sont aux piés, aux mains, *&c.* Leur siége dans les parties tendineuses, aponévrotiques, glanduleuses, nerveuses, dans les membranes tendues, extrèmement sensibles, les rend plus fâcheuses que celles qui sont dans les cas opposés.

2°. Les *inflammations* formées & entretenues par quelque vice général du sang, sont plus difficiles à guérir, & plus dangereuses que celles qui ne supposent qu'un dérangement local dans la partie affectée; & parmi les causes extérieures, il y en a qui agissent plus violemment, comme le feu, les caustiques actifs, fractures, *&c.* & qui augmentent par-là le péril de l'*inflammation*.

3°. La grandeur de l'*inflammation* contribue rarement à la rendre plus fâcheuse; c'est sur-tout la vivacité de la douleur & la violence des accidens qui la suivent, qui peuvent rendre le danger plus ou moins pressant, comme la fievre, les veilles, convulsions, délire, *&c.*

4°. On croit communément que l'*inflammation* érésipélateuse est plus dangereuse que le phlegmon, parce, dit-on, que le sang est plus âcre, la douleur plus vive, la gangrene plus prochaine, *&c.*

5°. La constitution du sujet, le tempérament, l'âge, *&c.* peuvent aussi faire varier le prognostic; chez les personnes cacochymes, les scorbutiques, hydropiques, *&c.* les *inflammations* se résolvent rarement; elles dégénerent en suppuration de mauvais caractere, ou en gangrene, de même que dans les tempéramens phlegmatiques & les vieillards. Dans les jeunes gens d'un tempérament vif & sanguin, chez les personnes extrèmement sensibles, les accidens sont toujours plus graves; la terminaison est bien-tôt décidée en bien ou en mal.

6°. De toutes les terminaisons, la résolution est ordinairement la plus heureuse, la seule qui soit vraîment & entierement curative; les autres terminaisons sont des maladies où la mort succede à l'*inflammation*. Il est des cas particuliers où la suppuration est plus avantageu-

geuſe; & quoique la gangrene ſoit l'état de mort, la terminaiſon la plus fâcheuſe, il eſt des cas au-moins à l'extérieur, où elle eſt plus à ſouhaiter qu'à craindre; c'eſt lorſque les accidens qui ſurviennent à l'*inflammation* ſont extrèmement violens, le corps eſt prêt à ſuccomber aux efforts trop actifs & trop long-tems ſoutenus d'une fievre opiniâtre; alors la mort d'une partie eſt néceſſaire pour ſauver la vie de tout le corps.

La partie du prognoſtic la plus certaine & la plus utile dans la pratique, eſt celle qui comprend les ſignes qui préſagent la terminaiſon de l'*inflammation*. On doit s'attendre à la réſolution lorſque les ſymptômes de l'*inflammation* ſont modérés, que la doleur eſt légere, ou plutôt n'eſt qu'une ſimple demangeaiſon, lorſqu'on commence à voir une diminution graduée & inſenſible dans le volume & la dureté de la tumeur, & qu'on obſerve une humidité ſur la partie *enflamée*. 2°. La ſuppuration s'annonce par l'augmentation des ſymptomes par le caractere de la douleur, qu'on appelle *pulſative*, par la figure de la tumeur, qui finit en une pointe extrèmement dure, & dans la quelle le battement eſt plus ſenſible. Cette terminaiſon eſt plus fréquente & plus avantageuſe dans les phlegmons que dans les éréſipeles, où la ſuppuration eſt fort rare, & preſque toujours d'un mauvais caractere. 3°. Les *inflammations* qui tendent à l'induration occupent toujours des parties glanduleuſes; elles ſont phlegmoneuſes; la douleur, le volume, la chaleur, diminuent ſenſiblement, & cependant la dureté, la réſiſtence deviennent plus marquées; cette gradation s'obſerve juſqu'à ce que l'*inflammation* ſoit transformée en ſkirrhe; cette terminaiſon eſt plus incommode que dangereuſe. 4°. Lorſque l'*inflammation* eſt éréſipélateuſe, qu'elle occupe un eſpace aſſez conſidérable, que la tumeur qui l'accompagne eſt fort élévée, molle, facile à recevoir l'impreſſion du doigt, & lente à ſe rétablir, on peut, comme je l'ai obſervé, s'attendre qu'à l'*inflammation* ſurviendra un œdème. 5°. On doit craindre l'exulcération dans les parties qui ſont foibles, délicates, comme au bout des mammelles, au vagin, aux yeux, dans celles qui ſont expoſées à l'air froid, & ſur-tout quand c'eſt à cette cauſe que l'*inflammation* doit être attribuée, comme on l'obſerve dans les engelures. 6°. Les ſignes qui préſagent la terminaiſon en gangrene, ſont une augmentation conſidérable des ſymptômes, une tenſion exceſſive, une douleur extrèmement vive, mais ſans battement; & lorſqu'elle eſt déja commencée, la peau ſe flétrit, devient plombée, & la douleur ceſſe preſqu'entiérement.

*La curation*. Nous pouvons appliquer ici avec encore plus de raiſon, ce que nous avons dit du prognoſtic de l'*inflammation*; c'eſt qu'il eſt bien difficile, j'oſe même dire dangereux, de donner des méthodes thérapeutiques générales; ainſi ne pouvant entrer dans un détail circonſtancié de tous les cas particuliers, ni ſuivre toutes les indications qui pourroient ſe préſenter, nous nous contenterons d'expoſer quelques conſidérations pratiques ſur l'uſage des remedes qu'on a coutume d'employer dans le traitement des *inflammations* extérieures; telles ſont la ſaignée, les émolliens, anodins, narcotiques, réſolutifs, ſuppuratifs, antigangréneux. Il nous ſuffira de faire obſerver qu'on ne doit pas négliger les ſecours intérieurs; lorſque la cauſe qui a produit l'*inflammation* eſt interne, il faut approprier les remedes à la cauſe; dans l'épaiſſiſſement inſiſter ſur les apéritifs, incififs ſalins, ſudorifiques, *&c.* dans la raréfaction, faire principalement uſage des boiſſons abondantes, acides ou nitreuſes; dans les éréſipeles du viſage périodiques, avoir recours aux émétiques, aux antibilieux, hépatiques, fondans, aux eaux minérales, acidules, aux martiaux, & ſur-tout à l'aloës combiné avec le tartre vitriolé; il eſt inutile d'avertir qu'il faut, autant qu'on le peut, faire ceſſer l'action des cauſes evidentes connues, remettre une luxation, rappeller des excrétions ſupprimées, *&c.*

1°. *La ſaignée*. Le plus ſûr, le plus inconteſtable, & peut-être le ſeul effet de la ſaignée, eſt de deſemplir les vaiſſeaux, de diminuer la quantité de ſang; cet effet eſt ſuivi d'un relâchement dans le ſyſtème vaſculeux, & d'une diminution très-marquée dans la force des organes vitaux. De ces principes connus & conſtatés par une obſervation journaliere, on peut déduire les cas d'*inflammation* où la ſaignée convient. Toutes les fois la quantité ou le mouvement du ſang ſont trop augmentés, que l'irritabilité eſt trop animée, que la douleur, la chaleur, la fievre & les autres accidens preſſent un peu trop vivement; dans d'autres cas elle ſera tout au moins inutile, quelquefois dangereuſe; au reſte quand je dis que la ſaignée peut être dangereuſe, je ne parle pas d'une ou deux ſaignées, qui de la maniere dont on les fait en quelques lieux, ne ſont le plus ſouvent qu'indifférentes; mais de ces ſaignées copieuſes & multipliées à l'excès, qui ſont aujourd'hui & ici fort à la mode. Boerhaave regarde la ſaignée comme extrèmement avantageuſe dans l'*inflammation* par erreur de lieu. Quant à moi, il me paroît qu'à l'exception de quelque cas très-rare, il n'y a pas de plus mauvais remede; mais voici comment Boerhaave raiſonne, (obſervez qu'il raiſonne, & qui pis eſt, théoriquement à ſa coutume): le ſang qui eſt arrêté dans les lymphatiques doit, pour que la réſolution ait lieu, rétrograder; or cette rétrogradation étant empêchée par l'abord continuel du ſang pouſſé par les forces de la circulation, moins il y aura de ſang, moins il ſera pouſſé avec force contre ces petits vaiſſeaux, & plus facilement ſe fera la rétrogradation du ſang engagé: raiſonnement très-lumineux, qui le conduit à ordonner dans ces cas là, des grandes évacuations de ſang, des relâchans, & des frictions légeres ſans doute; *evacuatione magna ſanguinis arterioſi, venoſique per ſanguinis miſſionem*; 2. *laxatione fibrarum*; 3. *frictione artificiali*. Qu'il me ſoit permis d'oppoſer à l'autorité du grand Boerhaave, 1°. que les grandes évacuations de ſang, pour me ſervir de ces termes, relâchent & affoibliſſent les vaiſſeaux, & que cependant pour que la rétrogradation ait lieu, il faut des oſcillations un peu fortes de la part de ces vaiſſeaux délicats. 2°. Que rien ne contribue plus à diminuer ces oſcillations, à former & augmenter l'obſtruction par l'erreur de lieu, que la foibleſſe & le relâchement des vaiſſeaux, comme il eſt forcé de l'avouer lui-même, *aph.* 118. 3°. Que dans les cas même où cette obſtruction auroit été produite par le mouvement augmenté du ſang, la ſaignée abondante ſeroit pernicieuſe, préciſément parce qu'elle diminueroit ce mouvement; les cauſes qui font naître l'obſtruction par erreur de lieu, ajoute ce grave auteur dans le même aphoriſme, ne la rendent jamais plus opiniâtre que lorſqu'elles ſont ſuivies des cauſes oppoſées. 4°. Remarquons enfin pratiquement que les ophtalmies, qui offrent un exemple de cette eſpece d'*inflammation*, ſont très-ſouvent augmentées par les ſaignées, qu'on ſe garde bien de les traiter par les émolliens relâchans, *&c.* que les remedes qui ſont les plus appropriés dans ces cas, ſont les roborans, réſolutifs un peu forts, les répercuſſifs, tels que l'eau-roſe, l'eau de fenouil, l'alun, *&c.* les relâchans n'y conviennent pas mieux; & les frictions qu'il conſeil auſſi pourroient être d'un grand ſecours ſi on les faiſoit fortes; *dura (frictio), ligat, ſtringit*; elles reſſerrent, produiſent un effet contraire à ſes ſaignées; une friction foible tombe dans l'inconvénient des relâchans, *mollis ſolvit*. Hippocr. *de medic. offic.*

*Les émolliens narcotiques*. 2°. Il en eſt des émolliens relâchans, *&c.* comme de la ſaignée, ils conviennent dans les mêmes cas; leur principal effet eſt de détendre, d'humecter, d'affoiblir, d'efféminer, pour parler avec Hippocrate, les ſolides, d'en diminuer l'irritabilité; vertu que poſſedent éminemment & d'une façon ſinguliere les narcotiques pris intérieurement, ou ſimplement appliqués à l'extérieur; tous ces remedes ſont évidemment indiqués lorſque la douleur eſt extrèmement aiguë, la tenſion très-conſidérable, la contractilité exceſſive; mais il eſt ſurprenant de voir appliquer ces remedes, ſur-tout les émolliens, dans preſque toutes les *inflammations*, malgré le peu de ſuccès, ou même les inconvéniens qu'on voit en réſulter ſi ſouvent. Les narcotiques ſont plus dangereux, ils exigent auſſi beaucoup plus de circonſpection & de prudence dans leur adminiſtration; ils calment tout de ſuite les douleurs les plus vives, émouſſent & aſſoupiſſent pour ainſi dire, la ſenſibilité, diminuent le mouvement des arteres, qui en eſt une ſuite & par conſéquent la vie de la partie; auſſi n'eſt-il pas rare de voir des *inflammations* terminées en gangrene par l'uſage hors de propos de ces médicamens. Ce que nous venons de dire peut auſſi s'appliquer à quelques préparations du plomb, dont l'effet eſt merveilleux dans les mêmes cas où ces remedes conviennent; mais ſi on les applique indifféremment à toutes les *inflammations*, à la maniere des charlatans ou des enthouſiaſtes, ils produiſent ſouvent de très-pernicieux effets. J'ai vû par exemple, une ophtalmie très-legere augmenter conſidérablement par l'application de la liqueur de Saturne; le malade couroit riſque de perdre l'œil ſi l'on n'avoit ôté bien-tôt cet excellent topique. Je ne ſaurois cependant croire que ce remede agiſſe en répercuſſif, comme on le penſe communément, fondé ſur ſes ſuccès heureux dans les *inflammations* éréſipélateuſes: je me ſuis convaincu du contraire dans la guériſon d'une gale que j'opérai par ce ſeul remede; je vis avec étonnement

que par l'application de la liqueur de Saturne, les pustules, loin de rentrer, sortirent plus abondamment, & se multiplierent beaucoup; après quelques jours d'éruption, elles sécherent.

*Les résolutifs.* Je n'entends pas ici par résolutifs cette foule de médicamens de différente espece, quoique compris sous le même nom & la même classe qui, soit en ramollissant, soit en stimulant, soit en calmant les douleurs, peuvent concourir à la résolution d'une *inflammation*. Je n'appelle de ce nom que ceux qui passent pour avoir la vertu de diviser le sang épaissi, engagé, & de le faire passer par les extrémités des petits vaisseaux, & qui dans le vrai ne font que resserrer, agacer, & stimuler les vaisseaux. Leur prétendue action sur le sang n'est rien moins que suffisamment prouvée; il n'y a que le mercure, & peut-être le plomb, dans qui cette propriété soit réelle ou du moins constatée d'une maniere satisfaisante, ainsi c'est en agissant simplement sur les vaisseaux que les remedes dont il est ici question concourrent à la résolution; cette terminaison étant principalement operée par les oscillations des vaisseaux & le mouvement intestin du sang; on voit par-là que les résolutifs seront très-appropriés dans les cas où les symptomes de l'*inflammation* ne sont pas violens, où il faudra augmenter le ton des vaisseaux relâchés, ranimer le mouvement des humeurs engourdies. Dans les érésipeles œdémateux par exemple, leur principal usage est sur la fin des *inflammations*, pour aider une résolution qui s'opere lentement; & il faut pour les employer en sûreté, que la résolution commence à se faire, ou plutôt qu'elle soit à-demi faite. La précipitation à cet égard est toûjours nuisible; si l'*inflammation* étoit trop considérable, la tumeur dure, l'obstruction trop forte, leur application ne pourroit qu'être très-pernicieuse. Il en est de même à plus forte raison des répercussifs, qui ne different des résolutifs que par le degré d'adstriction plus fort; ils fortifient, resserrent, & crispent davantage les vaisseaux. Appliqués à contre-tems, ils font plus sûrement dégénérer l'*inflammation* en gangrene; ils doivent être bannis de l'usage dans toutes les *inflammations* qui dépendent de quelque cause interne; ils risqueroient d'occasionner quelque transport ou métastase dangereuse; mais dans les *inflammations* occasionnées par quelque cause extérieure, ils produisent de très-bons effets, si on les applique de bonne heure; la retardement pourroit avoir des inconvéniens fâcheux; dans les brulures, l'esprit-de-vin, un des forts répercussifs appliqué dès le commencement, est regardé comme spécifique. Ils ont la propriété singuliere & très-remarquable de prévenir les *inflammations* qu'on a sujet de craindre à la suite d'une chute, d'une luxation, d'une foulure, &c. On se trouve très-bien de plonger tout de suite, après quelqu'un de ces accidens, la partie affectée dans de l'eau bien froide, ou de l'esprit-de-vin. En général ces remedes réussiront mieux dans les *inflammations* érésipélateuses, que dans les phlegmons; mais leur succès dépend toûjours de la promptitude de l'application.

*Suppuratifs.* Il y a différens remedes connus sous le nom de *suppuratifs*, *maturatifs*; parce qu'accidentellement & dans quelques cas particuliers, ils ont accéléré ou favorisé la suppuration; mais à proprement parler, il n'y a point de vrai suppuratif; la suppuration est une véritable coction, ouvrage de la nature, c'est-à-dire, du mouvement du sang & de l'action des vaisseaux. Ainsi tout remede, eu égard aux conditions où se trouveroient le sang & les vaisseaux, peut devenir suppuratif & cesser de l'être. On observe cependant que l'application de certains médicamens est assez constamment suivie de cet effet; mais il paroît que c'est plutôt à la forme du remede qu'au remede lui-même, qu'il doit être attribué. C'est lorsque ces remedes sont disposés en forme d'onguens, cataplasmes, emplâtres, & par-là rendus très-propres à intercepter la transpiration, accélérer en conséquence le mouvement intestin, & augmenter l'engorgement qu'ils peuvent faire tourner à la suppuration une *inflammation* qui sans cela peut-être se résoudroit. Ainsi ces remedes conviendront dans les *inflammations* critiques, pestilentielles, dans celles qui sont produites & entretenues par un virus ou quelqu'autre cause interne; ils sont plus appropriés aux phlegmons, sur-tout dans le tems qu'ils s'élevent en pointe, & que les douleurs & les battemens y aboutissent, & y sont plus sensibles, signes d'une suppuration prochaine.

*Les anti-gangreneux.* On a donné le nom d'*anti-gangreneux*, ou *anti-septiques*, à des médicamens qu'on a cru capables de prévenir la gangrene, de la guerir, ou d'en arrêter les progrès. Ces remedes ne sont que des résolutifs très-énergiques, dont l'effet se réduit à relever avec plus ou moins d'activité le ton, & augmenter le mouvement des vaisseaux. Presque toutes les *inflammations* qui dégénerent en gangrene tendent à cette terminaison à cause de l'excessive irritabilité, de la roideur & de la tension trop considérable des vaisseaux qui les empêchent de réagir & de modérer le mouvement intestin du sang: ainsi l'idée d'employer les stimulans anti-gangreneux, dans la vûe de prévenir la gangrene, est une idée purement théorique, & qui n'est d'accord avec la pratique que dans quelques cas particuliers très-rares d'*inflammation*, où le mouvement du sang ralenti joint à un trop grand relâchement, à une espece d'insensibilité, fait craindre la gangrene. Si elle est déja commencée, que la partie soit un peu ramollie, la sensibilité émoussée, & les vaisseaux flétris & relâchés; on peut en sûreté les ranimer par les spiritueux roborans anti-septiques; le plus sûr, ou pour mieux dire, le seul secours propre à prévenir la gangrene, qui est aussi très-propre à en arrêter les progrès, consiste dans les scarifications.

INFLAMMATOIRES, Maladies. (*Medecine.*) *L'histoire. Les maladies inflammatoires* sont caractérisées principalement par une fievre aiguë, proprement appellée *fievre inflammatoire*, & par les signes plus ou moins marqués de l'inflammation, rapportés à une partie qui décide pour l'ordinaire l'espece & le nom de la *maladie inflammatoire*. Il n'est pas nécessaire, comme quelques-uns ont pensé, que l'inflammation attaque une partie interne considérable; elle a souvent son siége à l'extérieur; mais une condition qui me paroît absolument requise, c'est que la cause soit interne, ou qu'elle ait agi sur tout intérieurement.

*Varieté.* On peut par rapport au siége de l'inflammation, établir deux classes de *maladies inflammatoires*, dans les unes l'inflammation est extérieure, exanthématique; dans les autres elle occupe quelque partie interne. A la premiere classe, on peut rapporter la petite vérole, la rougeole, la fievre milliaire, érésipélateuse: la porcelaine, les aphthes, la peste même, marqué pour l'ordinaire par des bubons parotides, charbons, &c. La seconde comprend l'inflammation du cerveau, appellée fort improprement par Etmuller & Bartholin *sphacélisme*, la phrénésie, l'angine, pleurésie, péripneumonie, paraphrénésie, l'inflammation de l'estomac, du foie, de la matrice, &c. *Voyez ces mots.*

Ces maladies sont ordinairement précédées d'un état *neutre* qui dure quelques jours, pendant lesquels la maladie n'est pas encore décidée; on n'est pas encore malade; on n'est qu'indisposé; on se sent un mal-aise universel, des lassitudes, pesanteurs de tête, dégoût, langueur d'estomac, indigestion. &c. La maladie commence le plus souvent par un froid, un tremblement plus ou moins vif, auquel succede la fievre; les tems auxquels les signes d'inflammation commencent à se manifester sont fort différens. Pour l'ordinaire le point de côté qui marquera la pleurésie, paroît dès le premier jour de la fievre, dans l'instant du frisson; l'inflammation varioleuse paroît le troisieme ou quatrieme jour, &c. La douleur varie aussi suivant la partie enflammée; elle est vive, aiguë, lorsque quelque partie membraneuse, tendue, est affectée: elle est au contraire modérée, sourde, souvent n'est qu'une pesanteur incommode, lorsque l'inflammation occupe le parenchyme même des visceres. Le caractere du pouls est proportionné à la douleur: dans celles qui sont vives, il est dur, serré, tendu; dans les cas opposés, il est plus mol & plus souple; ses caracteres changent aussi suivant la situation de la partie & le tems de la maladie. Dans les inflammations de la tête il est plus fort, plus dilaté, plus plein, en un mot supérieur; dans celles qui attaquent les visceres inférieurs, il est plus petit, plus concentré, moins égal. Au commencement de la maladie, dans le tems d'irritation ou de crudité, il est dur, serré, fréquent: sur la fin quand l'issue est ou doit être favorable, il se rallentit, se développe, s'amollit, devient plus souple & rebondissant, & enfin prend les modifications propres aux évacuations critiques qui sont sur le point de se faire, & qui doivent terminer la maladie. *Voyez* Pouls. Le sang qu'on tire des personnes attaquées de ces maladies se fige d'abord qu'on le laisse reposer, & il est recouvert d'une croûte jaune ou verdâtre plus ou moins épaisse. Les fonctions propres aux parties enflammées sont dérangées; la phrénésie, paraphrénésie, sont suivies de délire; dans la pleurésie & péripneumonie, la respiration est gênée; l'hépatitis produit l'ictere, &c. Enfin, on observe des différences dans le nombre, la nature, & l'intentité des symptomes, suivant la partie enflammée, le degré d'inflammation, l'activité des causes, le tempérament du malade, &c.

Les terminaiſons des *maladies inflammatoires* peuvent être les mêmes que celles de l'inflammation; mais avec cette différence qu'il n'y a jamais de réſolution ſimple. Lorſque ces maladies ſe terminent par cette voie, on obſerve que cette terminaiſon eſt précédée ou accompagnée de quelque évacuation ou dépôt critique. Ces évacuations varient dans les différentes eſpeces de *maladies inflammatoires*, & ſuivant la partie affectée. Lorſque la partie qui eſt enflammée a des vaiſſeaux excrétoires, la criſe s'opere plus ſouvent & plus heureuſement par cette voie. Dans les *maladies inflammatoires* de la poitrine, la criſe la plus ordinaire & la plus ſûre ſe fait par l'expectoration; elle ſe fait auſſi quelquefois avec ſuccès par les ſueurs & par les urines, mais jamais par le dévoiement. Lorſque les parties contenues dans le crâne ſont affectées, l'hémorrhagie du nez ou l'excrétion des matieres cuites, puriformes, par le nez, les oreilles, ſont les plus convenables; le cours-de-ventre eſt auſſi fort bon. Lorſque l'inflammation attaque les viſceres du bas-ventre, la maladie ſe juge bien par les urines & les ſelles: la matrice a ſon couloir particulier plus approprié pour les excrétions critiques des maladies dont elle eſt le ſiége. Le flux hémorrhoïdal termine auſſi quelquefois les inflammations du foie. Quoique ces criſes s'operent communément de la façon que je viens d'expoſer, il arrive dans des conſtitutions épidémiques, que la nature ſemble ſe choiſir un couloir pour y déterminer toutes les excrétions critiques dans quelque partie que porte principalement la maladie. Le couloir des poumons plus général qu'on ne penſe, eſt très-ſouvent affecté pour cela. J'ai vu pendant toute l'automne de 1748, à Montpellier, toutes les *maladies inflammatoires* de la poitrine, du ventre, de la tête, les fievres malignes, ſe terminer ſingulierement par l'expectoration. Toute autre excrétion procurée par le défaut de la nature, ou l'inopportunité des remedes, étoit toûjours inutile ou pernicieuſe. Les *maladies inflammatoires* exanthématiques ne ſe terminent jamais mieux que par la ſuppuration: il y en a, comme la rougeole, qui ſe deſſechent ſimplement & ne laiſſent que des petites pellicules ſurfuracées. Auſſi obſerve-t-on que cette terminaiſon ſuperficielle juge très-imparfaitement la maladie; on lui voit très-ſouvent ſuccéder des petites fievres lentes très-difficiles à diſſiper.

*Les cauſes*. Les *maladies inflammatoires* different encore bien ici de l'inflammation; l'action momentanée des cauſes ne ſuffit pas pour les produire; il faut non-ſeulement que la cauſe qui diſpoſe à l'inflammation agiſſe pendant long-tems, mais il eſt ſouvent néceſſaire qu'elle ſoit excitée, miſe en jeu par quelqu'autre cauſe qui ſurvienne. Ces maladies ſont travaillées & préparées de loin, & parmi les cauſes qui forment & entretiennent cette diſpoſition, les vices de l'air méritent une conſidération particuliere; on ne peut attribuer qu'à cette cauſe toutes les *maladies inflammatoires* contagieuſes, épidémiques. Mais quelle eſt la partie, la qualité de l'air, le miniſtre qui produit ces maladies? c'eſt ce qu'on ignore: des obſervations chimico-météorologiques qui nous manquent, faites dans différentes ſaiſons, dans différens tems ou circonſtances, pourroient éclaircir cette queſtion qui eſt très-importante. La mauvaiſe nourriture, les travaux immodérés, les veilles, les boiſſons aromatiques ſpiritueuſes, les chagrins, peuvent favoriſer cette cauſe, aider à cette diſpoſition, rendre plus ſuſceptibles des fâcheuſes impreſſions de l'air. La ſuppreſſion ou diminution des excrétions qui purifient le ſang, ſur-tout de la tranſpiration, eſt une cauſe aſſez fréquente des *maladies inflammatoires*: il ne faut cependant pas croire que cet arrêt de la tranſpiration produiſe auſſi généralement les pleuréſies, qu'on ſemble le penſer trop communément: il eſt certain que les viciſſitudes d'un air chaud & froid, arrêtent, troublent la ſueur, la tranſpiration; qu'elles peuvent par-là former la diſpoſition *inflammatoire*; mais elles n'exciteront une pleuréſie que dans ceux qui y auront une diſpoſition formée. Dans les autres elles produiront des toux, des rhumes, des catarrhes, ſuite fréquente & naturelle de la tranſpiration pulmonaire arrêtée par ces ſortes d'imprudences. D'environ quinze cens perſonnes qui ſortent des ſpectacles de Paris fort échauffées, ſuant même, pour paſſer dans un air glacé, il n'y en a quelquefois pas une ſeule qui éprouve au ſortir une pleuréſie; pluſieurs en ſont ſeulement enrhumés. Les cauſes qui peuvent exciter une diſpoſition *inflammatoire* déja formée agiſſent promptement; une paſſion d'ame vive, des excès dans le boire & le manger, l'expoſition du corps chaud à un air froid, des boiſſons trop fraîches, &c. peuvent produire cet effet.

*Sujets*. Les cauſes qui diſpoſent aux *maladies inflammatoires* & qui les produiſent, agiſſant également dans tous les ſujets, ſur-tout dans les conſtitutions épidémiques, il ſemble à raiſonner théoriquement, que tout le monde devroit indifféremment ſubir ces maladies; & que les perſonnes les plus foibles devroient y ſuccomber d'abord, enſuite celles qui ſont plus fortes, enfin les perſonnes les plus robuſtes. L'on verroit ainſi la force des tempéramens graduée, pour ainſi dire, par ces épidémies. L'obſervation, la ſeule qui doive nous conduire ici, nous découvre le contraire, comme Hippocrate l'a déjà remarqué. Jettons un coup d'œil ſur les perſonnes qui ſont attaquées des *maladies inflammatoires*; nous ne pourrons preſque appercevoir que des gens à extérieur toreux, des payſans endurcis par les miſeres & les fatigues, beaucoup d'hommes, très-peu de femmes, d'enfans, de vieillards, mais principalement des adultes, qui paroiſſent jouir de la ſanté la plus forte & la plus durable, & dans qui les forces ſont au plus haut point de vigueur. Ainſi verrons-nous dans ces épidémies des hommes qui par leur tempérament & leur régime devoient ſe promettre une ſanté longue & floriſſante, mourir victimes d'une *maladie inflammatoire*; tandis qu'un jeune efféminé, amolli par les délices, abattu par les débauches, ou une chlorotique délicate & languiſſante ne riſqueront pas du tout de l'éprouver. Il ſemble que leur ſang appauvri ne ſoit pas ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions, qu'il ne ſoit pas propre à la *fermentation inflammatoire*. Ces maladies ſuppoſent dans les ſujets qui en ſont attaqués une certaine force, un certain ton dans le ſang & les vaiſſeaux. D'ailleurs les maux de tête, les dégoûts, les indiſpoſitions ou incommodités qui les précedent, ſont des maladies réelles pour des corps délicats; au lieu que ces révolutions même réitérées, ne font que des impreſſions ſourdes & peu ſenſibles ſur des corps vigoureux.

Il eſt à propos de remarquer en outre que certaines perſonnes ſont plus diſpoſées à certaines *maladies inflammatoires*, qu'à d'autres. Ainſi dans une conſtitution épidémique, on verra régner des phrénéſies, des angines, des pleuréſies, des rhumatiſmes, &c. Les enfans ſont, par exemple, particulierement ſujets à la petite vérole & à la rougeole; maladies qui ſemblent leur être propres. Les jeunes gens, ſur-tout ceux qui ont été pendant leur enfance ſujets à des hémorrhagies du nez, ſont, ſuivant la remarque d'Hippocrate, ſingulierement diſpoſés aux angines. Les phrénéſies ſont plus fréquentes dans les tempéramens colériques, très-ſenſibles dans les perſonnes qui s'occupent beaucoup à la méditation & à l'étude. Il paroît qu'il y a dans la partie affectée une diſpoſition antécédente, une foibleſſe naturelle qui y détermine le principal effort de la maladie: ὅκη ἂν, dit Hippocrate, καὶ πρότερον πονέσῃ τι πρὸ τοῦ νοσεῖν, ἐνταῦθα στηρίζει ἡ νόσος: ſi avant que la maladie ſoit déclarée, on a ſenti quelque gêne dans quelque partie, la maladie y ſera plus forte. *Aph.* 33. *liv. IV.*

*La théorie*. La cauſe des *maladies inflammatoires*, diſent preſque tous les medecins, eſt une inflammation de quelque partie interne conſidérable, d'où les Méchaniciens font venir à leur façon la fievre & les autres accidens; les Animiſtes diſent qu'il n'eſt pas poſſible qu'une inflammation attaque un viſcere néceſſaire à la vie, ſans attirer l'attention bienfaiſante de l'ame qui détermine en conſéquence les efforts tout-puiſſans de ſa machine pour combattre, vaincre, & mettre en déroute un ennemi ſi dangereux.

Pour faire ſentir l'inconſéquence & le faux de cette aſſertion, je n'ai qu'à préſenter à des yeux qui veuillent voir, le tableau des *maladies inflammatoires*: il ſera facile d'y obſerver 1°. que la fievre commence à ſe manifeſter au-moins auſſi-tôt que l'inflammation & pour l'ordinaire quelques jours auparavant; 2°. que cette inflammation eſt ſouvent peu conſidérable, comme on peut s'en convaincre par les ſymptômes, & après la mort du malade, par l'ouverture du cadavre; tandis que la fievre eſt très-aiguë, quelquefois même après des pleuréſies violentes, on n'apperçoit aucune trace d'inflammation; 3°. que toute inflammation même des viſceres, n'eſt pas *maladie inflammatoire*. On feroit un aveu manifeſte d'inexpérience, ſi on confondoit une inflammation du poumon, de la plevre, ſurvenue à la ſuite d'un coup d'épée dans ces parties avec une pleuréſie ou peripneumonie; 4°. qu'on faſſe attention aux cauſes qui produiſent l'inflammation & à celles qui excitent les *maladies inflammatoires*, & qu'on examine leur maniere d'agir; 5°. qu'on jette un coup d'œil ſur les *maladies inflammatoires* externes, &c. elles ſeules ſoumiſes au témoignage de nos ſens, peuvent nous guider ſûrement.

ment, & nous éclaircir cette matiere; 6°. enfin, que l'on considere l'invasion, la marche, & les terminaisons de ces maladies. C'est une erreur manifeste de croire que les pleurésies surviennent après s'être exposé tout chaud à un air froid, parce que le froid resserre les vaisseaux, retient la transpiration, & donne lieu par-là à un engorgement *inflammatoire*. Si cela arrivoit, les inflammations seroient dans la peau, & non pas dans la plevre, par exemple, & seroient une engelure, & non pas une *maladie inflammatoire*; alors de toutes ces considérations réunies, nous concluons que l'inflammation des visceres ou les exanthemes *inflammatoires*, sont plutôt l'effet que la cause de la fievre putride, qui fait la base & l'essence de toute *maladie inflammatoire*.

Au reste, quand je dis une fievre putride, je ne parle pas de ces fievres putrides imaginaires, prétendues produites par un levain vicieux placé dans les premieres voies dont il s'échappe continuellement quelques parties qui vont épaissir le sang, donner lieu aux redoublemens, &c. Ces fievres sont bannies de la vraie medecine hippocratique, & n'existent que dans les cayers ou livres de quelques praticiens routiniers. J'entends par fievre putride, une fievre préparée & travaillée de loin par des causes qui agissant peu-à-peu sur le sang & les humeurs, les changent & les alterent. Ainsi les fievres qui méritent le nom de *putrides*, sont toûjours jointes avec une dégénération des humeurs qui est réparé & corrigée par les efforts fébrils & par les évacuations critiques, toûjours nécessaires dans ces maladies.

La maniere dont ce changement operé dans le sang excite la fievre, est encore inconnue, la matiere est trop obscure, & la théorisomanie trop générale, pour qu'on n'ait pas beaucoup raisonné, théorisé, disputé; mais tout ce que nous avons jusque ici là-dessus, prouve la difficulté de l'entreprise & le courage des entrepreneurs bien plus que leur capacité. Je n'entreprendrai point d'exposer ni de réfuter tout ce que cette question a fait éclore de faux, de ridicule, &c. un pareil détail seroit trop long; peut-être ennuyeux, & sûrement inutile. Je remarquerai seulement que l'idée de Willis sur la fievre est la plus naturelle, la plus simple, & la plus pratique. Cet auteur pense, & presque tous les medecins en conviennent aujourd'hui, que le sang est dans un mouvement continuel de fermentation, semblable, dit-il, à celui qui agite les parties du vin. Si ce mouvement augmente & devient contre-nature, le sang bouillonnera, se raréfiera, excitera la fievre. Or cette fermentation peut augmenter de deux façons; 1°. par la surabondance de quelques principes actifs, des soufres & des esprits; par exemple, comme il arrive dans le vin, lorsque le tartre est trop abondant, il s'excite une fermentation, ou plutôt celle qui est toûjours présente, s'anime, devient plus violente. 2°. Lorsque quelque corps étranger, non miscible avec les humeurs, troublera la fermentation ordinaire, l'analogie le conduit encore ici; si on jette dans un tonneau plein de vin quelque corps hétérogene, du suif, par exemple, la fermentation est réveillée, & par son moyen les parties étrangeres, ou surabondantes qui l'avoient excitée, sont brisées, attenuées, decomposées, renvoyées à la circonférence, ou précipitées sous forme de lie au fond du tonneau. Ne voit-on pas, si l'on veut accuser juste, arriver la même chose dans le sang? Y a-t-il rien de plus conforme à ce qui se passe dans les fievres putrides simples, ardentes, ou *inflammatoires*? C'est avec bien de la raison que Sydenham qui n'envisageoit les maladies que pratiquement, considéroit la fievre sous ce point de vûe, & l'appelloit *ébullition*, *effervescence*, *mouvement fermentatif*, &c. & il partoit de cette idée dans la pratique sûre & heureuse qu'il suivoit. C'est pourtant là cette théorie qui est si fort décreditée aujourd'hui; il est vrai qu'elle est confondue avec des erreurs, ou des choses moins évidentes; il est peut-être sûr aussi que le zele pour la fermentation a emporté Willis trop loin; mais n'est-on pas tombé dans un excès au-moins aussi condamnable, quand on a voulu la rejetter absolument? L'esprit humain dans ses connoissances & ses opinions, ressemble à un pendule qui s'écarte de côté & d'autre, jusqu'à ce qu'il revienne après bien des oscillations, se reposer à un juste milieu: nous poussons d'abord à l'excès les opinions nouvelles; nous les appliquons indifféremment à tous les cas; prises trop généralement elles deviennent fausses, absurdes; on le sent, on les abandonne, & au lieu de les restreindre, donnant dans l'écueil opposé, on les quitte entierement. Enfin, après bien des disputes & des discussions, on entrevoit la vérité; on revient sur ses pas; on fait revivre les anciennes opinions: souvent bien surpris de répéter en d'autres mots simplement ce qui avoit déjà été dit, on parvient par-là à ce milieu raisonnable, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution, dont les exemples ne sont pas rares en Medecine, fasse recommencer les vibrations. C'est ainsi qu'Hippocrate & Galien ont été regardés pendant long-tems comme les législateurs censés, infaillibles de la Medecine; ensuite ils ont été persiflés & ridiculisés; leurs sentimens, leurs observations, ont été regardés comme des faussetés, des chimeres, ou tout au-moins des inutilités. De nos jours en notant leurs erreurs, on a rendu justice à leur mérite, & l'on a vu presque toutes leurs opinions reparoître sous de nouvelles couleurs. La circulation du sang offre un exemple frappant & démonstratif de cette vérité: depuis qu'Harvey eût fait ou illustré par des expériences cette découverte, qui a plus ébloui qu'éclairé, on a été intimement persuadé que le sang suivoit les routes qu'Harvey lui avoit tracées. On commence cependant aujourd'hui à revenir un peu à la façon de penser sur cette matiere des anciens; le peu d'utilité que cette prétendue découverte a apporté, a dû d'abord inspirer de la méfiance sur sa réalité; les soupçons ont été principalement confirmés par les mouvemens du cerveau, que le célebre M. *de la Mure* a le premier observés & savamment exposés dans un excellent memoire lû à la société royale des Sciences de Montpellier, & inseré dans *les Mémoires de l'académie royale des Sciences de Paris*, *année* 1739. On ne tardera pas, je pense, à revenir de même à l'égard des Chimistes; le tems de leurs persécutions est passé; on corrigera les uns, on modérera l'ardeur de ceux qu'un génie trop bouillant ou un enthousiasme fougueux avoit emportés trop loin; & l'on appliquera de nouveau & avec succès, les principes chimiques mieux constatés & plus connus au corps humain qui en est plus susceptible, que de toutes les démonstrations geométriques, auxquelles on a voulu infructueusement & mal-à-propos le plier & le soumettre.

Il y a tout lieu de croire que la disposition *inflammatoire* qui est dans le sang, poussée à un certain point, ou mise en jeu par quelque cause procatarctique survenue, réveille sa fermentation, ou pour parler avec les modernes, son mouvement intestin de putréfaction; il n'en faut pas davantage pour augmenter sa circulation, soit, comme il est assez naturel de le penser, que la contractilité des organes vitaux, & en conséquence leur action, soit animée par-là, soit que l'augmentation de ce mouvement intestin suffise pour faire la fievre, sans que l'action des vaisseaux y concoure, de même lorsque le vin est agité par une forte fermentation, & qu'il est dans un mouvement rapide, les parois du tonneau n'y contribuent en rien.

Le sang ainsi enflammé, & mû avec rapidité, se portera avec plus d'effort sur les parties qui seront disposées, & s'y dégagera peut-être d'une partie du levain *inflammatoire*; il semble en effet que ces inflammations des visceres ou d'autres parties, soient des especes de dépôts salutaires quoiqu'*inflammatoires*; ce qui prouve que les visceres sont dans ces maladies pour l'ordinaire réellement enflammées, c'est qu'on y observe 1°. tous les signes de l'inflammation, les mêmes terminaisons par la suppuration, l'induration & la gangrene. La partie où se fera l'inflammation, décidera la qualité & le nombre des symptômes, &c. Ainsi l'inflammation de la substance du cerveau sera accompagnée de foiblesse extrème, de délire continuel, mais sourd, tranquille, d'abolition dans le sentiment & le mouvement, à l'exception d'une agitation involontaire des mains, qu'on nomme *carpofalgie*, tous symptômes dépendans de la sécrétion troublée & interceptée du fluide nerveux; celle qui aura son siege dans les membranes extrèmement sensibles qui enveloppent le cerveau, entraînera à raison de sa sensibilité des symptômes plus aigus, un délire plus violent: lorsque la *maladie inflammatoire* portera sur la poitrine, la respiration sera gênée, &c.

Cette croûte blanche, jaune, ou verdâtre qui se forme sur le sang qu'on a tiré des personnes attaquées de ces maladies, paroît n'être qu'un tissu des parties lymphatiques, du suc muqueux, nourricier, dont la sécrétion est empêchée: on observe aussi cette qualité de sang chez les personnes enceintes & autres, où il y a pléthore de suc nourricier; on pourroit avancer, dit fort ingénieusement M. Bordeu, que le suc muqueux qui nage dans le sang, a quelque rapport au blanc d'œuf qui clarifie une liqueur troublée dans laquelle on le fait bouillir. Ce suc porté dans tous les vaisseaux par le moyen de la fievre, entraîne avec lui toutes les parties d'urine, de bile & d'autres liqueurs excrémenticielles; il clarifie pour ainsi dire le sang; c'est ce qui se passe dans les maladies putrides *inflammatoires*.

*Partie*

*Partie thérapeutique. Le diagnoſtic.* Le diagnoſtic des *maladies inflammatoires* eſt très-ſimple & tout naturel. 1°. Il eſt facile, en ſe rappellant ce que nous avons dit plus haut ſur la cauſe, l'invaſion, la marche & les terminaiſons de ces maladies, de s'aſsurer de leur préſence. 2°. L'on peut en diſtinguer les différentes eſpeces par les ſignes qui leur ſont propres, & qu'on peut voir rapportés au long dans les articles qui concernent les *maladies inflammatoires* en particulier. *Voy.* PLEURÉSIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* 3°. La connoiſſance des cauſes qui ont diſpoſé, produit, excité ces maladies, eſt aſſez peu néceſſaire pour la curation; on peut cependant, ſi l'on en eſt curieux, l'obtenir par les rapports du malade & des aſſiſtans; il eſt peut-être plus important pour la pratique de ſavoir ſi la *maladie inflammatoire* eſt épidémique, dépendante d'une cauſe générale; un praticien qui voit beaucoup de malades, peut s'en inſtruire lui-même.

*Prognoſtic.* Les ſymptômes eſſentiels aux *maladies inflammatoires*, ou les accidens qui ſurviennent ordinairement dans leur cours, en rendent le prognoſtic toujours fâcheux; on peut aſſurer avec raiſon que ces maladies ſont dangereuſes. L'inflammation ou le dépôt *inflammatoire* qui ſe fait dans quelques parties, n'en augmente qu'accidentellement le danger; quelquefois, le plus ſouvent même, il le diminue. Ce dépôt débarraſſe, comme nous l'avons déjà remarqué, le ſang d'une partie du levain *inflammatoire*. Il y a tout lieu de croire que la *maladie inflammatoire* ſeroit plus dangereuſe s'il n'y avoit point de partie particulierement affectée. Nous voyons que la fievre ardente ou *cauſus*, eſpece de *maladie inflammatoire* qui n'eſt décidée à aucune partie, eſt très-dangereuſe; Hippocrate la range parmi les maladies mortelles; lorſque les inflammations extérieures ſont formées, la fougue du ſang ſe rallentit, la violence des ſymptômes s'appaiſe, & l'on jette le malade dans le danger le plus preſſant, ſi l'on empêche la formation de ces dépôts *inflammatoires*, comme il eſt arrivé à ceux qui ont voulu, ſacrifiant leurs malades à une aveugle routine, accoutumer la petite vérole à la ſaignée, & comme l'éprouvent encore aujourd'hui ceux qui ſans autre indication veulent guérir les *maladies inflammatoires* par la ſaignée; on ne ſauroit cependant diſconvenir que ces inflammations attaquant des parties conſidérables dont les fonctions ſont néceſſaires à la vie, n'augmentent quelquefois le danger des *maladies inflammatoires*; c'eſt ce qui fait qu'on doit regarder les *maladies inflammatoires* qui ſe portent à l'extérieur, comme les moins dangereuſes: quant à celles qui affectent quelque partie interne, leur danger varie ſuivant la ſituation, la néceſſité, la connexion, la diſpoſition, la ſenſibilité du viſcere enflammé, & ſur-tout ſuivant la nature, le nombre & la vivacité des ſymptômes que cette inflammation détermine. Pour porter un prognoſtic plus juſte, il me paroît quoi qu'on en diſe, que l'on peut tirer quelque lumiere de l'examen de la conſtitution épidémique. Si l'on obſerve une certaine uniformité dans les ſymptômes de pluſieurs *maladies inflammatoires* qui regnent en même tems, ou un génie épidémique, on peut régler ſur les ſuites plus ou moins fâcheuſes qu'ont eu les précédentes, les jugemens de celles ſur leſquelles on eſt obligé de prononcer.

Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies très-aiguës, dont le ſort eſt toujours décidé avant le quatorzieme jour, ſouvent le ſept, quelquefois le quatre elles ſe terminent à la ſanté par une réſolution critique, quelquefois par la ſuppuration; la gangrene entraîne tojours avec elle non-ſeulement la mort de la partie, mais celle de tout le corps; il y a une eſpece de *maladie inflammatoire*, l'angine, dont le ſiége eſt dans les parties glanduleuſes du goſier, qu'on a vu quelquefois ſe terminer par l'induration; alors la douleur, la chaleur de la partie enflammée diminuent, la fievre ſe rallentit ſans que la difficulté d'avaler ſoit moindre, & ſans que ce ſentiment incommode que le malade éprouve d'un corps comprimant, ceſſe ſenſiblement. Alors à l'inflammation ſuccede un skirrhe.

On doit s'attendre à voir périr le malade ſi l'on n'obſerve aucun relâche dans les ſymptômes ni le quatrieme ni le cinquieme jour, ſi le pouls conſerve toujours un caractere d'irritation; l'on voit alors ſurvenir différens phénomenes qui par leur gravité ou leur anomalie annoncent la mort prochaine. Ces ſignes varient ſuivant les maladies. *Voy.* leur détail *au mot* SIGNE, FIEVRE, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE, PHRÉNÉSIE, *&c.* Si à des ſymptômes extrèmement vifs, à une fievre violente, à une douleur aiguë ſuccede tout de ſuite une fievre preſque inſenſible, des défaillances fréquentes, une apathie générale, que le pouls devienne petit, mol & intermittent, la couleur du viſage plombée, *&c.* la gangrene commence à ſe former, le malade ne tardera pas à mourir. La réſolution dans les *maladies inflammatoires* internes, eſt de toutes les terminaiſons la plus favorable; on a lieu de l'attendre lorſque les ſymptômes ſont aſſez modérés, & tous appropriés à la maladie, lorſque le quatrieme ou le ſeptieme jour on voit paroître des ſignes de coction, que les urines ſe chargent d'un ſediment ou d'un nuage blanchâtre, que le pouls commence à ſe développer, que la peau devient ſouple & humide, en un mot que tous les ſymptômes diminuent: à ces ſignes ſuccedent les ſignes critiques qui annoncent la dépuration du ſang, & l'évacuation des mauvais ſucs, par les couloirs appropriés. Si ces maladies ne conſiſtoient que dans l'inflammation d'une partie, il ne faudroit pour leur terminaiſon qu'une ſimple réſolution de cette inflammation; mais ce qui prouve encore mieux ce que nous avons avancé, que le ſang étoit altéré, c'eſt qu'il faut néceſſairement une dépuration & des évacuations critiques. Ces évacuations, & l'organe par lequel elles doivent ſe faire, ſont prédits & déſignés d'avance par différens ſignes; les plus sûrs & les plus néceſſaires ſont ceux qu'on tire des modifications du pouls. *Voyez* POULS.

La ſuppuration dans les *maladies inflammatoires* extérieures, eſt toujours un grand bien; mais elle n'eſt pas toujours un grand mal dans celles qui attaquent les parties internes; il n'eſt pas néceſſaire d'avoir blanchi dans la pratique pour avoir vû beaucoup de *maladies inflammatoires* ſe terminer par la ſuppuration ſans aucune ſuite fâcheuſe; il m'eſt arrivé ſouvent de rencontrer des péripneumonies qui ſuppuroient ſans que le malade courût un danger preſſant; on ne doit pas s'effrayer autant qu'on le fait de ces ſuppurations internes, pourvû que les viſceres dans leſquels elles ſe forment, ayent des tuyaux excrétoires: on peut ſe flatter juſqu'à un certain point, qu'ils donneront paſſage aux matieres de la ſuppuration: ſi cette partie n'eſt point un organe excrétoire, la ſuppuration eſt plus dangereuſe; mais dans ces cas même qui ignore les reſſources de la nature? N'arrivet-il pas ſouvent des heureuſes métaſtaſes, des tranſports ſalutaires, des abſcés d'une partie interne à l'extérieur? N'a-t-on pas vû des vomiques ſe vuider par des urines, par des abſcès aux jambes, *&c.*

J'ai obſervé un dépôt au cerveau ſe vuider & ſe renouveller juſqu'à trois fois par le nez & les oreilles; combien n'y a-t-il pas d'obſervations à-peu-près ſemblables? On en pourroit conclure qu'il faut ſouvent favoriſer les ſuppurations loin de les détourner; c'eſt pourquoi il eſt très-important de connoître les cas où la ſuppuration doit terminer l'inflammation.

Lorſque les ſymptômes ſont violens, qu'ils diminuent peu durant le tems de la coction dont on n'obſerve que quelques légers ſignes, & qu'ils reparoiſſent avec plus d'activité, que la fievre eſt forte, que le pouls quoiqu'un peu développé eſt toujours dur, ſur-tout vibratil, & qu'il y a une roideur conſidérable dans l'artere, que les douleurs que le malade éprouve dans la partie affectée deviennent plus aiguës, qu'il y ſent un battement plus vif & plus répété, la ſuppuration eſt à craindre, & l'on peut aſſurer alors que cette iſſue ſe prépare. L'abſcès eſt formé lorſque tous ces ſymptômes diſparoiſſent, qu'il ne reſte plus qu'une peſanteur; il ſurvient alors pour l'ordinaire des friſſons. Si le pouls vient dans ces circonſtances à indiquer un mouvement critique du côté de quelques couloirs, on peut préſumer que le pus s'évacuera par les organes dont le pouls annonce l'action.

On peut pour completter entierement ce prognoſtic, y rapporter toutes les prédictions, tous les ſignes qu'on trouve dans les ouvrages du divin Hippocrate, concernant les maladies aiguës. Nous ſouhaiterions bien pouvoir entrer dans un détail circonſtancié ſi utile; mais l'ordre propoſé pour traiter ces matieres ne le comportant pas, nous renvoyons le lecteur aux écrits immortels de ce prince de la Medecine, d'autant plus volontiers, que nous ſommes aſſurés qu'outre un prognoſtic excellent & certain qu'on en tirera, on y prendra du goût pour cette véritable medecine d'obſervation, & une haine avantageuſe pour ces practiques théoriques & routinieres.

*La curation.* Les *maladies inflammatoires* ſont des maladies qui ſe guériſſent par leurs propres efforts: la fermentation excitée dans le ſang, pour parler avec Willis, ſuffit pour briſer, atténuer, décompoſer, aſſimiler, évacuer les matieres qui l'ont excitée, ou comme dit Vanhelmont, la colere & les efforts de l'archée peuvent ſeuls arracher l'épine incommode qui les a déterminés. Ainſi l'on doit laiſſer à la nature le ſoin de guérir ces

ſortes de maladies; l'art n'offre aucun ſecour vraiment curatif; il en fournit qui peuvent modérer, diminuer la fievre & la violence des ſymptômes, ou même l'augmenter s'il eſt néceſſaire, & favoriſer telle ou telle excrétion critique; mais il n'y a point de remedes qui rétabliſſent & purifient le ſang, & qui emportent les engorgemens *inflammatoires* des viſceres. Mais telle eſt l'inconſéquence & le danger des théories les plus reçues, qu'elles conduiſent leurs adhérens à des pratiques très-erronées & très-pernicieuſes; les uns prenant un ſymptôme pour la cauſe, penſent que dans ces maladies l'inflammation des viſceres eſt le point capital, & y dirigent toutes leurs indications; ils mettent tout en œuvre pour prévenir, empêcher, ou faire ceſſer cette inflammation, & en conſéquence entaſſent erreur ſur erreur: ils ont recours à la ſaignée qu'ils répetent douze, quinze, vingt, trente fois, juſqu'à ce que le malade eſt réduit à la derniere foibleſſe. D'autres croient que ces inflammations ſont toujours produites & entretenues par la ſalure, par un levain, par un foyer ſitué dans les premieres voies; ils mettent tout leur ſoin a détruire, épuiſer ce foyer, & pour en venir plûtôt à bout, ils réiterent tous les deux jours au moins les purgatifs. Que de funeſtes effets ſuivent l'application des remedes auſſi peu convenables! Que de malades j'ai vu ſacrifiés à de ſemblables pratiques! J'en rappelle le ſouvenir avec douleur.

Qu'on conſidere les effets de ces remedes pour ſe convaincre encore plus de leur importunité, & en premier lieu pour ce qui regarde la ſaignée; il eſt conſtant 1°. qu'elle n'attaque pas la cauſe de la maladie, qu'elle relâche & affoiblit conſidérablement les malades quand elle eſt ſouvent réitérée. 2°. Qu'elle trouble & dérange les évacuations critiques. 3°. D'un autre côté les avantages qu'on prétend en retirer ne ſont rien moins que ſolidement conſtatés. La ſaignée fréquente, publient hautement ſes amis, empêche, prévient, diminue l'inflammation. Quand le fait ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux, elle n'en ſeroit pas plus avantageuſe: elle empêcheroit par-là le ſang de ſe dégorger & de ſe purifier en partie. Que penſeroit-on d'un homme qui propoſeroit de prévenir la formation des exanthemes *inflammatoires* dans la petite vérole, ou des bubons dans la peſte? on le traiteroit de charlatan, & cette propoſition feroit hauſſer les épaules, & exciteroit la riſée: la plûpart des tieurs ſeroient dans le même cas. Nous devons raiſonner des *maladies inflammatoires* internes, comme de celles qui ont leur ſiége à l'extérieur. C'eſt la même maladie & le même méchaniſme; mais heureuſement il eſt rare que les ſaignées empêchent l'inflammation; elles produiſent plûtôt l'effet oppoſé, en relâchant, affoibliſſant les vaiſſeaux; elles augmentent la diſpoſition de la partie affectée, qui n'eſt probablement qu'une foibleſſe, & elles rendent par-là l'engorgement irréſoluble.

Autre prétendu avantage de la ſaignée, que ſes partiſans font ſonner bien haut, c'eſt de prévenir la ſuppuration. Il conſte, par un grand nombre d'obſervations, que vingt & trente ſaignées n'ont pu dans bien des cas détourner la ſuppuration, quand l'inflammation a pris une fois cette tournure. Je ſerois plus porté à croire que cette terminaiſon eſt amenée & accelérée par les fréquentes ſaignées, ſur-tout ſi on les fait dans le tems qu'une évacuation critique va terminer la *maladie inflammatoire* par la réſolution; j'en ai pour garant plus de cinquante obſervations dont j'ai été le témoin oculaire: je n'en rapporte qu'une. Un jeune homme étoit au neuvieme jour d'une fluxion de poitrine; il avoit été ſaigné quatre ou cinq fois; le pouls étoit ſouple, mou, rebondiſſant, critique, ſans caractere d'irritation; l'expectoration étoit aſſez facile, on ſaigne le malade; les crachats ſont à l'inſtant beaucoup diminués; la fievre, les inquiétudes augmentent; on veut calmer ces ſymptomes; on reſaigne, le malade s'affoiblit, la fievre perſiſte, le pouls ſe concentre, l'artere devient roide, les crachats ſont entierement ſupprimés; il ſurvient des friſſons, crachement de pus, ſueurs nocturnes; le malade meurt le vingt-unieme jour. Mais je vais plus loin; quand il ſeroit poſſible de prévenir la ſuppuration, il ſeroit ſouvent dangereux de le tenter: s'eſt-on jamais aviſé de vouloir empêcher la ſuppuration des puſtules varioleuſes? A-t-on pû y réuſſir, ou ſi on l'a fait, la mort du malade n'a-t-elle pas ſuivi de près une entrepriſe ſi téméraire? La même choſe doit arriver à l'intérieur; il vaut mieux laiſſer ſubir au malade l'évenement incertain d'une ſuppuration interne, que de l'expoſer à une mort aſſurée, la nature a mille reſſources pour évacuer le pus, quand même (ce qui eſt le cas le plus fâcheux) le viſcere n'auroit point de tuyau excrétoire. Si la ſuppuration eſt extérieure, il ne faut rien oublier pour la favoriſer; elle eſt toujours ſalutaire, & n'a aucun inconvénient remarquable; elle épargne beaucoup de remedes, & procure un prompt & ſûr rétabliſſement. On peut juger par-là que la ſaignée (je parle ſur-tout de celle qui eſt ſouvent réitérée) eſt nuiſible & dangereuſe, loin de produire les effets heureux qu'on a coutume d'en attendre. Au reſte, quand je blâme ces ſaignées, je n'en blâme que l'abus, qui a fait plus de mal qu'on ne tirera jamais d'utilité des ſaignées modérées. Je n'ignore pas qu'une ſeconde ou troiſieme ſaignée peuvent très-bien convenir dans le tems de crudité ou d'irritation des *maladies inflammatoires*, pour diminuer, calmer la violence de certains ſymptomes, pour rallentir l'impétuoſité trop grande des humeurs: on peut la placer très-avantageuſement au commencement de ces maladies, ſur-tout dans des ſujets pléthoriques, lorſque le pouls eſt oppreſſé, petit, enfoncé; mais ayant du corps & une certaine force, la ſaignée alors éleve, développe le pouls, augmente la fievre, & fait manifeſter l'inflammation dans quelques parties; il ſemble qu'elle favoriſe le dépôt *inflammatoire*; ainſi lorſque la quantité ou le mouvement exceſſif du ſang retarde l'éruption de quelque fievre exanthématique, nous la facilitons par la ſaignée, & ce ſont les cas où elle eſt le plus favorable. Il importeroit fort peu qu'on tirât le ſang du pié ou du bras, ſi dans la ſaignée du pié on ne le faiſoit tremper dans l'eau chaude; & c'eſt ſouvent à cette eſpece de bain que méritent d'être rapportés bien des effets qu'on attribue ſans fondement à l'évacuation du ſang faite déterminément par le pié. Cette ſaignée, pratiquée de cette façon, eſt préférable dans les maladies de la tête: deux ou trois ſaignées au plus placées à-propos pendant l'irritation, dans les *maladies inflammatoires* ſuffiſent. J'ai vû beaucoup de malades attaqués de ces maladies, il m'eſt rarement arrivé de preſcrire plus de deux ou trois ſaignées; je n'ai jamais eu lieu de m'en repentir. Les ſaignées ainſi modérées, ſont toujours ſuivies d'un heureux ſuccès; elles ne peuvent être qu'indifférentes, ſi elles ne ſont pas utiles; la qualité du ſang coéneux eſt une foible raiſon pour engager à multiplier les ſaignées; tout le ſang eſt ſemblable; ſi on le tiroit tout, il offriroit juſqu'à la derniere goutte le même phénomene.

2°. Nous pouvons appliquer aux purgatifs cathartiques dont il eſt ici queſtion, ce que nous avons dit de la ſaignée. Quelques ſignes de putridité aſſez ordinairement préſens dans ces maladies, & qui en ſont plûtôt l'effet que la cauſe; la couleur blanchâtre de la langue ont été ſaiſis auſſitôt pour des ſignes indiquant l'adminiſtration des purgatifs. En conſéquence on a purgé; les digeſtions toujours léſées ont offert les mêmes ſignes, on a cru qu'il y avoit un amas de mauvais ſucs dans les premieres voies, on a voulu l'évacuer, on a repurgé; le même ſuccès accompagnant l'opération de ces remedes, on les a réitérés ainſi de ſuite, tous les deux jours juſqu'à ce que la ſanté, ou plûtôt une convaleſcence longue & pénible, ou la mort terminât la maladie.

1°. Le principe ſur lequel eſt fondée cette adminiſtration fréquente des purgatifs, eſt au moins hypothétique, pour ne pas dire démontré faux. 2°. L'action des purgatifs affoiblit. 3°. Elle attire aux inteſtins toutes les humeurs, & les dérive des autres couloirs; elle détourne principalement la matiere de la tranſpiration. 4°. Ils empêchent par-là les autres évacuations critiques. 5°. Leur uſage réitéré énerve le ton des ſolides, & du ſang même, & en épuiſe (pour parler avec les anciens) l'humide radical. Cependant, à parler vrai, ces remedes, à moins qu'ils ne ſoient extrèmement réitérés, ne ſont pas auſſi dangereux que la ſaignée; la raiſon en eſt, qu'on les donne fort légers; l'on prétend purger, & l'on ne purge point; le remede, heureuſement pour le malade, ne produit pas l'effet que le médecin en attend, auſſi ſouvent ces remedes donnés dans le tems de la crudité, ne changent rien à la maladie; ils ſont ſimplement indifférens. Il n'en eſt pas de même dans le tems que la criſe ſe fait; ſi l'évacuation critique ſe fait par les ſelles, les purgatifs la ſecondent, mais pour un heureux ſuccès, effet du haſard. Combien de fois n'arrive-t-il pas que la criſe préparée par un autre couloir, eſt dérangée par l'action d'un purgatif hors de propos? J'ai vû cependant, ſouvent par un biſarre effet du purgatif, l'expectoration favoriſée, le medecin n'ayant d'autre indication qu'une aveugle routine, vouloir purger. Il ne donnoit que de la manne; elle ne produiſoit aucun effet par les ſelles, pouſſoit alors par les crachats: c'étoit exactement le cas de dire que le remede en ſavoit plus que le medecin. Un nombre infini de malades doivent, ainſi que je l'ai obſervé, leur ſalut au qui pro quo fortuné du remede. Un autre purgatif auroit purgé, arrêté

les crachats & augmenté la maladie. Il eſt bien heureux que ces praticiens routiniers ne ſe ſervent que des remedes de peu d'activité, & qu'ils ayent entierement abandonné les purgatifs des anciens. Les purgatifs en général ſont moins contraires dans les *maladies inflammatoires* de la tête, que dans celles qui portent à la poitrine; dans celles-ci *Baglivi*, trop outré, les regarde comme une peſte. Il eſt cependant certains cas où ils pourroient être employés dès le commencement avec fruit, ou du moins ſans inconvénient. Il eſt à-propos de balayer les premieres voies lorſqu'elles ſont infectées de mauvais ſucs, & qu'elles ſont comme engourdies ſous leur poids; on eſſaye d'ailleurs par ce moyen à préparer aux alimens & aux remedes un chemin pur & facile qui, ſans cette précaution, paſſeroient dans le ſang, changés, altérés & corrompus. Ces cas doivent être bien examinés; le point principal eſt de bien ſaiſir l'indication; les ſignes ordinaires de putridité ſont ſouvent trompeurs & paſſagers: un purgatif qui ne ſeroit indiqué que par eux, ſeroit ſouvent trop haſardé. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit tirer beaucoup de lumieres de la connoiſſance des différentes modifications du pouls; on y peut obſerver certains caracteres qui font connoître lorſque l'eſtomac eſt ſurchargé, les inteſtins ſont infectés de mauvais ſucs, lorſque les humeurs ſe portent vers les premieres voies. *Voyez* Pouls. Alors on a tout à eſpérer d'un purgatif placé dans ces circonſtances; il doit être léger ou médiocre; pour peu qu'il fût fort il exciteroit des ſuperpurgations; le développement du pouls ſuccédant à l'opération du remede, en marque la réuſſite. Il n'en eſt pas des purgatifs émétiques comme des cathartiques, les effets en ſont bien différens; les émétiques, loin de détourner, d'arrêter la tranſpiration, la favoriſent, l'augmentent; loin d'empêcher les dépôts *inflammatoires*, ils ſemblent y concourir; ils facilitent l'éruption varioleuſe, languiſſante; ils aident à la déciſion des criſes: on les donne ſouvent moins pour procurer l'évacuation des matieres qui ſont dans l'eſtomac, que pour exciter une ſecouſſe générale, qui eſt preſque toujours très-avantageuſe, & qui ſemble viſer & parvenir au même but que la fievre elle-même; ainſi arrive-t il ſouvent que la fievre eſt calmée, ſuſpendue, quelquefois totalement emportée par l'action d'un émétique. Je ſuis étonné, dit Sydenham, du ſoulagement que les émétiques procurent dans les maladies; car ſouvent les matieres évacuées ſont en petite quantité, & ne paroiſſent avoir aucun mauvais caractere; les ſymptomes en ſont ſouvent beaucoup diminués, & la maladie parcourt paiſiblement & ſans danger ſes différentes périodes; c'eſt ce qui fait qu'ils conviennent beaucoup au commencement des maladies. Sydenh. *Oper. med. conſtit. epid. an.* 1661. *cap. iv. & v.*

Quelquefois auſſi l'eſtomac eſt réellement affecté, il eſt ſurchargé, affaiſſé, & il entraine l'affaiſſement de toute la machine; il concentre, reſſerre le pouls, il tend l'artere & la rend vibratile. L'émétique adminiſtré alors produit un effet étonnant. La préſence du pouls ſtomacal, a remarqué fort judicieuſement M. Borden, favoriſe l'effet de l'émétique, & peut ſervir d'indication certaine pour le placer. Je crois qu'il eſt toujours à-propos de commencer le traitement d'une *maladie inflammatoire* par l'émétique; on pourra, ſuivant l'indication & la vivacité des ſymptomes, le faire précéder d'une ou de deux ſaignées, pour en prévenir les mauvais effets & en faciliter même l'opération; lorſqu'on le donne avec ces précautions, & au commencement de la maladie ſur-tout, il n'y a rien à craindre, mais tout à eſpérer de ſon adminiſtration. Le cas où il ſembleroit le plus contre-indiqué, ſont les *maladies inflammatoires* de la poitrine; ce ſont pourtant celles où il réuſſit le mieux; il n'y a que des medecins inexpérimentés qui puiſſent s'effrayer d'un point de côté ou d'un crachement de ſang; on voit au contraire ces accidens diminuer après l'opération de l'émétique; on peut après, ſi l'indication eſt bien marqué, & ſi le cas l'exige, donner un ou deux cathartiques pris dans la claſſe des médiocres ou des minoratifs; mais rarement on eſt obligé de recourir à ces remedes; je ſerois d'avis que dans leur exhibition on eût un peu plus d'égard au jour de la maladie. *Hippocrate*, exact obſervateur, a remarqué que les purgatifs étoient plus utiles les jours pairs, & que leur uſage étoit ſouvent dangereux les jours impairs: cette remarque mérite quelque attention. Si après qu'on a fait précéder ces remedes, la fievre *inflammatoire* eſt modérée, qu'on n'obſerve rien de dangereux, d'anomale dans le cours des ſymptomes, le medecin doit reſter oiſif ſpectateur, juſqu'à ce que la coction faite il ſe prépare quelque effort critique à ſeconder ou, pour s'accommoder aux préjugés reçus, & ſatisfaire l'envie ſinguliere qu'ont quelques malades d'être médicamentés, on peut les amuſer par des riens, par des remedes indifférens dont la medecine abonde, par des petits laits, des ptiſanes, des loochs, des lavemens; encore doit-on être plus circonſpect pour ces derniers remedes dans les fievres exanthématiques, dans celles qui portent à la poitrine; ils ſont ſouvent *mauvais*: j'en ai vû de très-pernicieux effets dans la petite vérole. Si la fievre étoit trop forte, ce qui eſt aſſez rare, on pourroit avoir recours aux ſaignées, aux lavages, aux delayans, &c. Si elle eſt trop foible, qu'on apperçoive une langueur, un affaiſſement dans la machine, il faut recourir de bonne heure aux remedes qui animent, ſtimulent les vaiſſeaux, aux cordiaux, plus ou moins actifs, aux élixirs ſpiritueux, aromatiques, aux huiles eſſentielles, à l'ether. Ces remedes employés à-propos peuvent ſauver quelquefois la vie aux malades, dans le cas où le dépôt *inflammatoire* ne peut être formé, & qu'il va ſe faire un repompement dangereux de cette matiere dans le ſang; lorſqu'il eſt à craindre qu'un malade ſuccombe dans le froid d'un redoublement, on peut lui faire paſſer ce détroit, & le mettre en état de ſupporter des efforts critiques, & de réſiſter aux évacuations qui doivent terminer la maladie; mais pour donner ces remedes, il ne faut pas attendre que le malade ſoit à l'agonie, hors d'état d'en profiter. Il eſt ſi ordinaire aux Medecins de différer l'uſage des cordiaux juſqu'à ces derniers momens, dans la crainte mal entendue d'augmenter la fievre & d'échauffer, qu'il ſemble qu'on porte un arrêt de mort à un malade quand on veut lui preſcrire une potion cordiale. De tous les cordiaux, ceux qui agiſſent le plus vîte & le plus ſûrement, & qui ſont les plus propres à tirer le ſang & les vaiſſeaux de l'engourdiſſement, ſont ſans contredit les véſicatoires; leur application releve le pouls, augmente ſa force & ſa tenſion, fait ceſſer les aſſoupiſſemens, calme ſouvent les délires opiniâtres. On a vû des pleurétiques tirés comme par enchantement des portes de la mort par l'application des véſicatoires ſur le côté affecté; les efforts critiques ſont aidés, & même déterminés par leur moyen; il n'y a pas de remede plus aſſuré pour favoriſer une criſe languiſſante; mais comme ils produiſent de grands biens quand ils ſont appliqués à-propos, ils ſont beaucoup de mal quand ils ſont employés à contre-tems; c'eſt pourquoi ils exigent dans leur uſage beaucoup de circonſpection.

Lorſque la criſe eſt prête à ſe faire, la nature nous en inſtruit par divers ſignes: elle nous fait même connoître le couloir qu'elle deſtine à l'excrétion critique; on peut lui aider dans cet ouvrage, & déterminer les humeurs aux tuyaux excrétoires qu'elle doit choiſir, dit Hippocrate, *ἃ δεῖ ἄγειν ὅκου ἂν μάλιστα ῥέπῃ ἡ φύσις, ταῦτα ἄγειν διὰ τῶν ξυμφερόντων χωρίων*. *Voyez* Crise. „ Il faut pouſſer aux couloirs que la nature affecte, les humeurs qui „ doivent être évacuées par les endroits les plus convenables. *Aphor.* 21. *libr. I.* Il eſt très-important de bien examiner les différens ſignes critiques; on n'en doit négliger aucun pour connoître ſûrement par quel endroit ſe fera l'évacuation critique; ſi la maladie doit ſe juger par l'expectoration, on ne peut ſeconder cette excrétion véritablement que par le kermès minéral; tous les autres béchiques ſous forme de loock, de ptiſanes, ne ſont que peu ou point d'effet; ſi la criſe ſe prépare par les ſueurs, on doit donner les ſudorifiques plus ou moins forts, ſuivant la longueur des efforts critiques: les légers purgatifs facilitent la criſe qui doit ſe faire par le dévoiement, ainſi des autres.

Si la maladie ſe termine par la ſuppuration, il faut entierement laiſſer tout l'ouvrage à la nature, ſans l'affoiblir par les laitages affadiſſans, &c. on pourra tout au plus lui aider lorſque les caracteres du pouls indiqueront qu'elle ménage l'évacuation du pus par quelque couloir. Le méchaniſme des métaſtaſes nous eſt totalement inconnu, & nous ne ſommes pas plus inſtruits de ce qu'il faudroit faire pour les déterminer. Je crois cependant, dans les ſuppurations de la poitrine, qu'il ſeroit à-propos de tenter l'application des cauteres du feu aux jambes: dans ces maladies la nature affecte ſouvent cette voie. On pourroit auſſi dans certains cas de ſuppuration interne, procurer, par des opérations chirurgicales, une iſſue au pus renfermé dans quelque cavité, par l'empyème dans les pleuréſies, par le trépan dans les phrenéſies, &c. Si la ſuppuration eſt extérieure, le traitement eſt tout ſimple, il n'exige aucune conſidération particuliere. *Article de M.* Menuret.

INFLEXIBILITÉ, INFLEXIBLE, (*Grammaire.*) qu'on ne peut fléchir. Il ſe dit au phyſique & au moral. Il y a des bois *inflexibles*. La plûpart des corps foſſiles ſont *inflexibles*, ou ne peuvent être pliés ſans

être rompus. On dit un homme *inflexible*, un caractere *inflexible*. Il s'applique donc aux personnes & aux choses. L'*inflexibilité* n'est ni une bonne ni une mauvaise qualité; c'est la circonstance qui en fait un vice ou une vertu.

INFLEXION, s. f. *terme de Gramm.* On confond assez communément les mots *inflexion* & *terminaison*, qui me paroissent pourtant exprimer des choses très-différentes, quoiqu'il y ait quelque chose de commun dans leur signification. Ces deux mots expriment également ce qui est ajoûté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaison* n'est que le dernier son du mot modifié, si l'on veut, par quelques articulations subséquentes, mais détaché de toute articulation antécédente. L'*inflexion* est ce qui peut se trouver dans un mot entre la partie radicale & la terminaison. Par exemple *am* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *amo*; dans *amabam*, *amabas*, *amabat*, il y a à remarquer *inflexion* & *terminaison*. Dans chacun de ces mots la *terminaison* est différente, pour caractériser les différentes personnes; *am* pour la premiere, *as* pour la seconde, *at* pour la troisieme: mais l'*inflexion* est la même pour marquer que ces mots appartiennent au même tems; c'est *ab* par tout.

Voila donc trois choses que l'étymologiste peut souvent remarquer avec fruit dans les mots, la *partie radicale*, l'*inflexion* & la *terminaison*. La *partie radicale* est le type de l'idée individuelle de la signification du mot; cette racine passe ensuite par différentes métamorphoses, au moyen des additions qu'on y fait, pour ajoûter à l'idée propre du mot les idées accessoires communes à tous les mots de la même espece. Ces additions ne se font point témérairement, & de maniere à faire croire que le simple hasard en ait fixé la loi; on y reconnoît des traces d'intelligence & de combinaison, qui déposent qu'une raison saine a dirigé l'ouvrage. L'*inflexion* a sa raison; la *terminaison* a la sienne; les changemens de l'une & de l'autre ont aussi la leur; & ces élémens d'analogie entre des mains intelligentes, peuvent répandre bien de la lumiere sur les recherches étymologiques, & sur la propriété des termes. On peut voir *article* TEMPS, de quelle utilité est cette observation pour en fixer l'analogie & la nature, peu connue jusqu'à présent. (*B. E. R. M.*)

INFLEXION, s. f. *en Optique*, est la même propriété des rayons de lumiere, qu'on appelle autrement & plus communément *diffraction*. *V.* DIFFRACTION.

*Point d'inflexion* d'une courbe, en *terme de Géométrie*, est le point où une courbe commence à se courber, ou à se replier dans un sens contraire à celui dans lequel elle se courboit d'abord; c'est-à-dire ou de concave qu'elle étoit vers son axe elle devient convexe, ou réciproquement.

Si une ligne courbe telle que $AFK$ (*Pl. de Géom. fig.* 100.) est en partie concave & en partie convexe vers quelque ligne droite que ce soit, comme $AB$: le point $F$, qui sépare la partie concave de la partie convexe, est appellé le *point d'inflexion*, lorsque la courbe étant continuée au-delà de $F$, suit la même route; mais lorsqu'elle revient vers l'endroit d'où elle est partie, il est appellé *point de rebroussement*. *Voyez* REBROUSSEMENT.

Pour concevoir ce que l'on vient de dire, il faut considérer que toute quantité qui augmente ou qui diminue continuellement, ne peut passer d'une expression positive à une négative, ou d'une négative à une positive, qu'elle ne devienne auparavant égale à l'infini ou à zéro. Elle devient égale à zéro lorsqu'elle diminue continuellement, & égale à l'infini lorsqu'elle augmente continuellement.

Maintenant si l'on mene par le point $F$ l'ordonnée $EF$ & la tangente $FL$, & d'un point $M$ pris sur la partie $AF$, l'ordonnée $MP$, & la tangente $MT$, pour lors, dans les courbes qui ont un *point d'inflexion*, l'abscisse $AP$ augmente continuellement, de même que la partie $AT$ du diametre comprise entre le sommet de la courbe & la tangente $MT$, jusqu'à ce que le point $P$ tombe en $E$; après quoi elle commence à diminuer: d'où il suit que la ligne $AT$ doit devenir un *maximum* $AL$, lorsque le point $P$ tombe sur le point $E$.

Dans les courbes qui ont un point de rebroussement, la partie $AT$ augmente continuellement, de même que l'abscisse, jusqu'à ce que le point $T$ tombe en $L$; après quoi elle diminue de nouveau: d'où il suit que $AP$ doit devenir un *maximum*, lorsque le point $T$ tombe en $L$.

Si $AE = x$, $EF = y$, on aura $AL = \frac{y\,dx}{dy} - x$, dont la différence, en supposant $dx$ constante, est $\frac{-ddy.dx}{dy^2} \times y$, qui étant faite $= 0$, pour avoir le cas où $AL$ est un *maximum* (*voyez* MAXIMUM), donnera $ddy = 0$; formule générale pour trouver le *point d'inflexion* ou de rebroussement, dans les courbes dont les ordonnées sont paralleles entre elles. Car la nature de la courbe $AFK$ étant donnée, on peut trouver la valeur de $y$ en $x$, & celle de $dy$ en $dx$; laquelle valeur de $dy$ étant différenciée en faisant $dx$ constante, on aura une équation en $x$, qui étant résolue donnera la valeur de $AP = x$, qui portera au *point d'inflexion* $F$.

Au reste il faut remarquer qu'il y a des cas où il faut faire $ddy = \infty$ au lieu de $0$.

M. l'abbé de Gua, dans ses *usages de l'analyse de Descartes*, a fait des observations importantes sur cette regle, pour trouver les *points d'inflexion*, & y a ajoûté la perfection qui lui manquoit. *Voyez* cet ouvrage, *p.* 268.

On peut voir *au mot* DIFFÉRENTIEL, ce que nous avons dit sur la regle pour trouver les *points d'inflexion*, en faisant $\frac{dy}{dx} = z$, elle consiste à trouver le point où $z$ est un *maximum* ou un *minimum*: ainsi toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'application de la regle pour les *points d'inflexion*, sont précisément les mêmes qui peuvent se rencontrer dans l'application de la regle pour les *maxima* & *minima*. Voyez donc l'*artic.* MAXIMUM, & remarquez que pour trouver les *points d'inflexion* de la courbe dont $x$ & $y$ sont les co-ordonnées, il suffit de trouver les *maxima* & *minima* des ordonnées de la courbe dont $x$ & $z$ sont les co-ordonnées. Or puisqu'on a une équation entre $x$ & $y$, & une autre entre $x$, $y$ & $z$, il est aisé d'en avoir une entre $x$ & $z$, en faisant évanouir $y$. *Voyez* EQUATION & EVANOUIR, &c. (*O*)

INFLUENCE, s. f. (*Métaphysiq.*) terme dont on s'est servi pour rendre raison du commerce entre l'ame & le corps, & qui fait la premiere des trois hypotheses reçues sur cette matiere. *Voyez* l'examen des deux autres dans les *articles* CAUSES OCCASIONNELLES, & HARMONIE PRÉÉTABLIE. On y prétend que l'ame agit physiquement sur le corps, & le corps sur l'ame, par une action réelle & une véritable *influence*. C'est le systême le plus ancien & le plus goûté du vulgaire; cependant il ne réveille absolument aucune idée: il ne présente à l'esprit qu'une qualité occulte: voici les principales raisons qui empêchent de l'admettre. 1°. On ne fera jamais comprendre, même à ceux qui admettent l'action d'une substance créée sur l'autre, que deux substances aussi différentes que l'ame & le corps, puissent avoir une communication réelle & physique, & sur-tout que le corps puisse agir sur l'ame & l'affecter par son action. Supposer dans l'ame & dans le corps un pouvoir à nous inconnu d'agir l'un sur l'autre, c'est ne rien expliquer; on ne peut soutenir ce systême avec quelqu'apparence, qu'en avouant que l'ame est matérielle, aveu auquel on ne se laissera pas aisément aller crainte des conséquences. 2°. On a aujourd'hui une démonstration contre ce systême; car M. de Leibnitz & d'autres grands hommes ont découvert plusieurs *lois* de la nature qui y sont entierement contraires, & que les plus grands mathématiciens ont cependant reconnues pour certaines; telles sont celles-ci. 1°. Qu'il n'y a point d'action dans les corps sans réaction, & que la réaction est toujours égale à l'action; or, dans l'action du corps sur l'ame, il ne sauroit-y avoir de réaction, l'ame n'étant pas matérielle. 2°. Que dans tout l'univers il se conserve toujours la même quantité de forces vives, ou de la force absolue. 3°. Qu'il s'y conserve aussi la même quantité de force directive, ou la même direction dans tous les corps ensemble, qu'on suppose agir entre eux de quelque maniere qu'ils se choquent. Or il est aisé de voir que la seconde loi ne sauroit subsister, si l'ame peut donner du mouvement au corps, car en ce cas elle augmentera la quantité des forces vives, ou de la force absolue; & la troisieme ne sera pas moins renversée, si l'ame a le pouvoir de changer la direction de son corps, & par son moyen celle des autres. *Voyez* Vattel, *Déffense du syst. Leibn.* 894. 134. Les Carthésiens ont déja senti ces difficultés qui leur ont fait rejetter l'*influence* physique, quoiqu'ils se soient trompés en disant qu'il se conserve toujours la même quantité de mouvement.

La

La cauſe occaſionnelle n'eſt que l'occaſion ſeulement, & non pas la cauſe directe de l'effet qui s'enſuit.

L'*influence* rejettée a conduit les Philoſophes à deux autres ſyſtèmes ſur l'union de l'ame & du corps. L'un eſt celui des cauſes occaſionnelles du P. Mallebranche, & l'autre celui de l'harmonie préétablie de M. Leibnitz. *Voyez ſon article.*

Ceux qui admettent les cauſes occaſionnelles, conçoivent que Dieu eſt lui-même l'auteur immédiat de l'union que nous remarquons entre l'ame & le corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut. Je veux jetter une boule, Dieu étend mon bras, applique ma main ſur la boule, me la fait empoigner, &c. Tous ces mouvemens ſe font exactement pendant que je le veux, & c'eſt pour cette raiſon que je me crois la cauſe de ces différens mouvemens. Les mouvemens de l'ame & du corps ne ſont donc que l'occaſion de ce qui ſe paſſe dans l'un & dans l'autre. Pareillement lorſque des corps étrangers agiſſent ſur nos nerfs, Dieu eſt l'auteur immédiat des perceptions qui naiſſent de leur action: pendant que ma main s'applique à la boule, je ne ſens point la boule, mais Dieu me donne la perception de cet attouchement.

Ceux dont nous rapportons le ſentiment, étendent même cette action immédiate de Dieu juſqu'à la communication du mouvement, lorſqu'un corps en choque un autre.

Cette opinion eſt fondée 1°. ſur ce que poſé ce commerce réciproque & occaſionnel, on comprend aiſément que le corps & l'ame ſont une ſeule perſonne; car, puiſque l'ame eſt gouvernée à l'occaſion du corps, & le corps à l'occaſion de l'ame, aucune de ces deux ſubſtances n'eſt totale & complette, aucune par conſéquent n'eſt perſonne. 2°. En ce qu'il eſt vraiſſemblable que Dieu eſt la ſeule cauſe efficiente de ce commerce; car l'*influence* mutuelle de l'ame ſur le corps, & du corps ſur l'ame, ne ſauroit jamais ſe comprendre.

Mais il y a des philoſophes auxquels les conſéquences de ce ſyſtême paroiſſent ridicules; par exemple ce n'eſt point un boulet de canon qui tue un homme, c'eſt Dieu qui le fait. Le mouvement du canonnier, dont le bras remué par la puiſſance de Dieu a porté du feu ſur la poudre d'un canon, a déterminé Dieu à enflammer la poudre; la poudre enflammée a déterminé Dieu à pouſſer le boulet, & le boulet pouſſé juſqu'à la ſuperficie extérieure du corps de l'homme, a déterminé Dieu à briſer les os de cet homme. Un poltron qui s'enfuit, ne s'enfuit pas; mais le mouvement de ſa glande pinéale agitée par l'impreſſion d'un bataillon ennemi, qui vient à lui hériſſé de bayonnetes au bout du fuſil, détermine Dieu à remuer les jambes de ce poltron, & à le porter du côté oppoſé à celui d'où vient ce bataillon.

On a ſouvent dit dans un ſens moral que le monde eſt un théâtre où chacun joue ſon rôle, mais on pourroit dire ici dans un ſens phyſique que l'univers eſt un théâtre de marionettes, & que chaque homme eſt un polichinelle, qui fait beaucoup de bruit ſans parler, & qui s'agite beaucoup ſans ſe remuer. (1)

INFLUENCE, ſ. f. (*Phyſ.*) on appelle ainſi l'effet réel ou prétendu que les aſtres produiſent ſur la terre & ſur les corps qu'elles renferment, ou qui la couvrent. Nous diſons *réel* ou *prétendu*; car d'une part il ne paroît pas que les étoiles & les planetes fort éloignées, puiſſent produire ſur nos corps & ſur notre tête aucun effet ſenſible, eu égard à leur petiteſſe; de l'autre on ne peut douter de l'*influence* très-ſenſible du ſoleil, & même de la lune ſur notre atmoſphere. L'action de ces deux aſtres, de l'aveu de tous les philoſophes, produit le flux & reflux de la mer; or cette action ne peut agiter la mer ſans paſſer auparavant par l'atmoſphere, & ſans y produire par conſéquent des effets très-ſenſibles; or on ſait à quel point les changemens de l'atmoſphere agiſſent ſur les corps terreſtres. L'*influence* du ſoleil & de la lune ſur ces corps, eſt donc très-réelle & très-ſenſible; il eſt vrai pourtant que celle du ſoleil l'eſt encore plus que celle de la lune, à cauſe de la chaleur de cet aſtre. *Voyez* SOLEIL, LUNE, & VENT; *voyez auſſi* ASTROLOGIE.

INFLUENCE *ou* INFLUX DES ASTRES, ſ. m. (*Med. Phyſique générale, partie thérapeut.*) Ce mot pris dans le ſens le plus étendu, ſignifie une action quelconque des aſtres ſur la terre & ſur toutes ſes productions; la connoiſſance des effets qui ſont cenſés réſulter de cette action, ne nous regarde qu'autant qu'elle peut être de quelqu'utilité en Medecine, par le rapport de ces effets avec les plantes, les animaux, & ſur-tout l'homme, objet noble & précieux de cette ſcience. Nous ne conſidérons que ſous ce point de vûe cette partie de l'Aſtronomie, qui eſt appellée plus particulierement Aſtrologie; *voyez ce mot*. Nous ne pouvons nous empêcher d'être un peu longs, & d'entrer dans bien des détails ſur une matiere célebre chez les anciens, regardée par eux comme très-importante, & fort diſcréditée chez la plûpart des medecins modernes.

L'*influence des aſtres* étoit un dogme fameux dans l'antiquité la plus reculée, dont on étoit perſuadé même avant qu'on pensât à en connoître ou à en déterminer le cours. L'application de l'Aſtrologie à la Medecine eſt auſſi très-ancienne; elle eut lieu dans ces tems d'ignorance, où cette ſcience encore dans ſon berceau, exercée par des dieux, n'étoit qu'un mélange indigeſte & biſarre d'un aveugle empyriſme & d'une obſcure ſuperſtition. On voit dans quelques livres qui nous reſtent d'*Hermès* ou de *Mercure*, que toute ſa medecine étoit principalement fondée ſur l'Aſtrologie & ſur la Magie. Quelques phénomenes trop évidens, & trop conſtamment attachés à la marche du ſoleil, pour qu'on pût en méconnoître la ſource, firent d'abord appercevoir une



(1) On ne peut nier que l'explication qu'on donne de l'union, très-étroite qu'il y a entre l'ame, & le corps humain ne ſoit pas juſte: c'eſt ce qui a donné un ſi beau champ aux auteurs de tant de ſyſtèmes qu'ils ont imaginés ſur cette union. Les plus renommés ſont l'influence phyſique, les cauſes occaſionnelles, & l'harmonie préétablie.

Les Peripateticiens, & pluſieurs auteurs modernes, ont pris la défence du premier; le pere Mallebranche, eſt auteur du ſecond, & Silvain Regis en a donné l'explication. Leibnitz & après lui Wolfius, eſt l'auteur du troiſieme.

Il y a encore deux autres ſyſtèmes qui peuvent avoir place dans cet article; ce ſont ceux de Platon, & de Deſcartes. Platon ſoutient. (in *Alcibiade* & in *Fædone*,) que l'ame préſide au corps de la même maniere que le pilote au vaiſſeau, en dirigeant le manœuvres, & qu'elle ſe ſert du corps comme d'un inſtrument par le moyen d'une ſubſtance moyenne, d'où dépend immédiatement l'énergie, c'eſt-à-dire la vie, & le ſentiment. S. Auguſtin, Gaſſendi, Cudworth, & le Clerc ont adopté cette opinion.

Deſcartes nie avec Platon que l'ame ſoit la forme ſubſtantielle du corps humain, il la place au cerveau dans la glande pineale comme ſur un throne, d'où il prétend que les mouvemens du corps ſont animés & réveillés par le moyen des eſprits vitaux, mais il n'admet aucune ſenſation dans le corps, parce qu'il croit que l'ame y produit d'elle même tous les ſentimens ſans qu'il ſoit beſoin d'une ſubſtance moyenne, qu'il nie,

Perſonne ne peut aſſurer, ni atteſter quelle de ces cinq opinions, eſt la vraie, & quelle eſt celle qu'on doit adopter.

Les Panthéiſtes, & les partiſans de Locke ſont d'accord avec les Peripateticiens ſur ce qui regarde l'influence phyſique, mais avec des principes différens. Les Enthouſiaſtes ſuivent le ſyſtême de Mallebranche; les Idéaliſtes celui de Leibnitz; les Mechaniciens s'attachent à Deſcartes. Le philoſophe Genoveſi ſoutient dans ſon traité de la métaphyſique, que les philoſophes nobles & généreux ſe rangent du parti de Platon. J'avoue ingenuement que l'influence phyſique de l'ame; c'eſt-à dire cette ſubſtance ſpirituelle qui eſt dans le corps, ou dans une ſubſtance matérielle, eſt ſuſceptible de beaucoup de difficultés, parce qu'il eſt difficile de comprendre de quelle maniere deux ſubſtances d'une nature ſi différente peuvent agir l'une ſur l'autre; cependant dès qu'il eſt demontré qu'il y a dans l'homme une ame, c'eſt-à-dire une ſubſtance ſpirituelle qui penſe, & dès qu'il eſt certain que tout ce qui eſt materiel ne peut être ſuſceptible de la penſée, vû que ce qui convient à la matiere, eſt la quantité, l'extenſion, ou l'étendue, le mouvement, & la forme, & il doit s'en ſuivre néceſſairement que le corps matériel étant obeiſſant à la volonté de l'ame ſpirituelle, cette même ame influe conſequemment dans le corps d'une maniere qui eſt à la vérité ſurprenante, mais qui n'en eſt pas moins vraie, comme l'obſerve S. Auguſtin: c'eſt auſſi ce que l'expérience journaliere, qui eſt un grand maître, nous démontre.

Pluſieurs philoſophes modernes conviennent encore conjointement avec les Peripateticiens que l'ame eſt la forme ſubſtantielle du corps. Le celebre Genoveſi s'eſt beaucoup étendu ſur cet argument dans la deuxieme partie de ſa methaphyſique: ce qui étant une fois ſuppoſé, il en reſulte néceſſairement l'action reciproque de ces deux ſubſtances qui forment, & qui compoſent ce total qu'on appelle l'*homme*.

Quant à la difficulté ſur l'action égale à la réaction, & ſur ce beau mouvement qui ne s'augmente pas, mais qui conſerve toujours la même force directive, on répond que ces lois ſont invariables, lorſqu'on conſidere la nature dans un ordre purement mechanique, mais non pas lorſqu'on fonde la raiſon de ce mouvement ſur un principe immechanique, & incorporel: & ſans cela on peut retorquer ces mêmes objections & argumens contre tous les autres ſyſtêmes.

Je finis mes obſervations, & ma note par cette réflexion, que laiſſant à part la revelation, la perſuaſion interne, c'eſt-à dire cet intérieur éclairé par les lumieres de la droite raiſon, & qu'on appelle communement la conſcience laquelle ſelon l'avis de M. Locke fait notre conviction ſur la réalité de notre exiſtence, nous rend certains de la liberté, quelle qu'elle ſoit, dans nos actions, & du domaine que la partie ſupérieure de l'homme exerce ſur l'intérieure. On ne pourra donc pas dire ſans heurter de front la vérité que les hommes ſont comme autant de marionnettes qui font beaucoup de bruit ſans parler, qui s'agitent extrémement ſans ſe remuer, parce que dès qu'on eſt perſuadé de l'influence phyſique, on comprend indiſpenſablement que chaque homme en particulier eſt une vraie ſource animée de ſes propres actions, & qu'il tire de ſon intérieur tout mouvement néceſſaire pour le rendre maître de ces mêmes actions, & pour le conſtituer membre util à la ſociété. (A)

une influence générale de cet astre sur notre globe, & ses phénomenes principaux & les plus apparens sont la lumiere, la chaleur, & la sécheresse. On vit en même tems combien les hommes, les animaux, & sur-tout les végétaux, étoient affectés par ces qualités, effets immédiats du soleil, par les variations qui y arrivoient, par leur diminution, ou par une privation sensible; savoir l'obscurité, & sur-tout le froid & l'humidité. Cette *influence* assurément incontestable ne fixa pas beaucoup l'attention, peut-être le peu de sensation qu'elle fit, pouvoit être attribué à son trop d'évidence; on ne tarda pas à la généraliser, on l'étendit d'abord à la lune, aux planetes, & enfin à toutes les étoiles fixes. On tourna bientôt en certitude les premiers soupçons que l'analogie, & peut-être quelques faits observés, firent naître sur l'*influx lunaire*. On fut beaucoup plus frappé de cette *influence* obscure, mal-constatée, peu fréquente, que de celle du soleil qui tomboit tous les jours sous les sens, & dont on ressentoit à tout moment les effets; sans doute parce qu'elle fournissoit à l'esprit humain jaloux des découvertes, plus flatté de celles qui sont difficiles, d'ailleurs avide de dispute, des matieres abondantes de recherche & de discussion. On chercha dans cette action obscure de la lune la cause de tous les effets, dont on ignoroit la véritable source. L'ignorance en augmenta extraordinairement le nombre, & les esprits animés par quelque correspondance réellement observée entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune, se livrerent à cet enthousiasme semillant, actif, qu'entraîne ordinairement le nouveau merveilleux, & que les succès animent, porterent cette doctrine à l'excès, & la rendirent insoutenable. La même chose arriva à l'égard des autres astres; on leur attribua non-seulement la vertu de produire les maladies, ou d'entretenir la santé suivant leur différens aspects, leur passage, leur situation, &c. Mais on crut en même tems qu'ils avoient le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, le caractere, le génie, la fortune des hommes. On les fit présider aux plus grands événemens, & on prétendit trouver dans leurs mouvemens la connoissance la plus exacte de l'avenir. Cette doctrine ainsi outrée, remplie d'absurdités, défigurée par les fables, le mensonge, la superstition, fut pendant long-tems méprisée & négligée par les sçavans, & tomba en conséquence entre les mains des ignorans & des imposteurs, nation extrèmement étendue dans tous les tems, qui d'abord trompés eux-mêmes, tromperent ensuite les autres. Les uns aveugles de bonne foi, croyoient ce qu'ils enseignoient; d'autres assez éclairés pour sentir le ridicule & le faux de leur doctrine, ne laissoient pas de la publier & de la vanter. Bien des gens font encore de même aujourd'hui, soit pour soutenir une réputation établie, soit dans l'esperance d'augmenter leur fortune aux dépens du peuple, & souvent des grands assez sots pour les écouter, les croire, les admirer & les *payer*. Une admiration stérile, *illucrative*, n'est pour l'ordinaire le partage que du vrai savant.

L'*influence des astres* étoit particulierement en vigueur chez les Chaldéens, les Egyptiens & les Juifs. Elle entroit dans la philosophie cabalistique de ces derniers peuples, qui pensoient que chaque planete influoit principalement sur une partie déterminée du corps humain, & lui communiquoit l'*influence* qu'elle recevoit d'un ange, qui étoit lui-même soumis à l'*influence* particuliere d'une *splendeur* ou *sephirot*, nom qu'ils donnoient aux émanations, perfections ou attributs de la divinité; de façon, suivant cette doctrine, que Dieu influoit sur les splendeurs, les splendeurs sur les anges, les anges sur les planetes, les planetes sur l'homme. *Voyez* CABALE. Les cabalistes croyoient que tout ce qui est dans la nature, étoit écrit au ciel en caracteres hébreux; quelques-uns même assuroient l'y avoir lu. Moyse, selon Pic de la Mirandole, avoit exprimé tous les effets des astres par le terme de *lumiere*, parce qu'il la regardoit comme le véhicule de toutes leurs *influences*. Ce fameux législateur eut beaucoup d'égard aux astres dans la composition de sa loi, & régla des cérémonies & des pratiques de religion, sur l'*influence* particuliere qu'il prétoit aux uns & aux autres. Il ordonna que le jour du repos on préviendroit & l'on détourneroit par la priere & la dévotion les mauvaises *influences* de Saturne, qui présidoit au jour; mit la défense du meurtre sous Mars, &c. *Voyez* CABALE; & il est singulier qu'on remarque sérieusement, que Mars *est plus propre à les produire qu'à en arrêter le cours*.

Hippocrate le premier & le plus exact observateur, fit entrer cette partie de l'Astronomie dont il est ici question, dans la Medecine dont il fut le restituteur, ou pour mieux dire le créateur; & il la regardoit comme si intéressante, qu'il refusoit le nom de *medecin* à ceux qui ne la possédoient pas. „ Personne, dit-il dans la pré- „ face de son livre, *de signific. vit. & mort.* ne doit „ confier sa santé & sa vie à celui qui ne sait pas l'Astro- „ nomie, parce qu'il ne peut jamais parvenir sans cette „ connoissance à la perfection nécessaire dans cet art. „ Ceux au contraire, dit-il ailleurs, (*l. de aer. aquis* „ *& loc.*) qui ont exactement observé les changemens „ de tems, le lever & le coucher des astres, & qui au- „ ront bien remarqué la maniere dont toutes ces choses „ seront arrivées, pourront prédire quelle sera l'année, „ les maladies qui régneront, & l'ordre qu'elles sui- „ vront „. C'est d'après ces observations qu'Hippocrate recommande, & qu'il a sans doute faites lui-même, qu'il a composé les aphorismes où sont très-exactement classées les maladies propres à chaque saison, relativement aux tems, aux pluies, aux vents qui ont régné dans cette même saison & dans les précédentes. *Voyez* APHORISMES, *lib. III.* Mais ceux parmi les astres, dont l'*influence* lui paroît plus marquée & plus importante à observer, sont les *pléyades*, *l'arcture & le chien*; il veut qu'on fasse une plus grande attention au lever & au coucher de ces étoiles, ou constellations, parce que ces jours sont remarquables, & comme critiques dans les maladies, par la mort, ou la guérison des malades, ou par quelque métastase considérable. *lib. de aere, aqua.* Et lorsqu'il commence la description de quelque épidémie, il a soin de marquer expressément la constitution de l'année, l'état des saisons, & la position de ces étoiles. Il avertit aussi d'avoir égard aux grands changemens de tems qui se font aux solstices & aux équinoxes, pour ne pas donner alors des remedes actifs, qui produiroient de mauvais effets. Il conseille aussi de s'abstenir en même tems des opérations qui se font par le fer ou le feu; il veut qu'on les differe à un tems plus tranquille.

Galien, commentateur & sectateur zélé de la doctrine d'Hippocrate, a particulierement goûté ses idées sur l'*influence des astres* sur le corps humain. Il les a confirmées, étendues dans un traité fait *ex professo* sur cette matiere, & dans le cours de ses autres ouvrages. Il donne beaucoup plus à la lune que ne faisoit Hippocrate; & c'est principalement avec la période qu'il fait accorder ses jours critiques. Leur prétendu rapport avec une efficacité intrinseque des jours & des nombres supposés par Hippocrate, étant usé, affoibli par le tems, & renversé par les argumens victorieux d'Asclépiade. Galien n'eut d'autre ressource que dans l'*influence* de la lune pour expliquer la marche des crises; & pour faire mieux appercevoir la correspondance des jours *critiques fameux*, le 7, le 14 & le 21, avec les phases de la lune, il imagina un mois *médicinal*, analogue au mois lunaire; il donna par ce moyen à son systême des crises, combiné avec l'*influx* lunaire, un air de vraissemblance capable d'en imposer, & plus que suffisant pour le faire adopter par des medecins qui ne savoient penser que d'après lui, & qui regardoient son nom à la tête d'un ouvrage, d'une opinion, comme un titre authentique de vérité, & comme la preuve la plus incontestable. *Voy. l'article* CRISE. Il admettoit aussi l'*influence* des autres astres, des planetes, des étoiles, qu'il prouvoit ainsi, partant du principe que l'action du soleil sur la terre ne pouvoit être révoquée en doute. „ Si l'aspect récipro- „ que des astres ne produit aucun effet, & que le soleil, „ la source de la vie & de la lumiere, regle lui-seul les „ quatre saisons de l'année, elles seront tous les ans exa- „ ctement les mêmes, & n'offriront aucune variété dans „ leur température, puisque le soleil n'a pas chaque an- „ née un cours différent. Puis donc qu'on observe tant „ de variations, il faut recourir à quelqu'autre cause dans „ laquelle on n'observe pas cette uniformité „. *Comment. in secund. lib. prorrhetic.* On ne sauroit nier que ce raisonnement de Galien ne soit très-plausible, très-satisfaisant & très-favorable à l'*influence des astres*; il indique d'ailleurs par-là une cause physique d'un fait dont on n'a encore aujourd'hui que des causes morales. Ce dogme particulier n'avoit besoin que de l'autorité de Galien, pour devenir une des lois fondamentales de la Médecine clinique; il fut adopté par le commun des medecins, qui n'avoient d'autre regle que les décisions de Galien. Quelques medecins s'éloignant du chemin battu, oserent censurer cette doctrine quelquefois fausse, souvent outrée par ses partisans; mais ils furent bientôt accablés par le nombre. Les medecins routiniers ont toujours souffert le plus impatiemment, que les autres s'écartassent de leur façon de faire & de penser. L'Astrologie devenant plus à la mode, la théorie de la Médecine s'en ressentit. Comme il est arrivé toutes les fois

que

que la Physique a changé de face, la Médecine n'a jamais été la derniere à en admettre les erreurs dominantes; les medecins furent plus attachés que jamais à l'*influence des astres*. Quelques-uns sentant l'impossibilité de faire accorder tous les cas avec les périodes de la lune, eurent recours aux autres astres, aux étoiles fixes, aux planetes. Bientôt ces mêmes astres furent regardés comme les principales causes de maladie, & l'on expliqua par leur action le fameux τὸ θεῖον d'Hippocrate, mot qui a subi une quantité d'interpretations toutes opposées, & qui n'est par conséquent pas encore défini. On ne manquoit jamais de consulter les astres avant d'aller voir un malade; & l'on donnoit des remedes, ou l'on s'en abstenoit entierement, suivant qu'on jugeoit les astres favorables ou contraires. On suivit les distinctions frivoles établies par les astrologues des jours heureux & malheureux, & la Médecine devint alors ce qu'elle avoit été dans les premiers siecles, appellés *tems d'ignorance*; l'Astrologie fut regardée comme *l'œil gauche de la Medecine, tandis que l'Anatomie passoit pour être le droit*. On alloit plus loin; on comparoit un medecin destitué de cette connoissance à un aveugle qui marchant sans bâton, bronche à chaque instant, & porte en tremblant de côté d'autre des pas mal-assurés; un rien le détourne, & il est dans la crainte de s'égarer: ce n'est que par hasard & à tâtons qu'il suit le bon chemin.

Les Alchimistes, si opposés par la nature de leurs prétentions aux idées reçues, c'est-à-dire au Galénisme, n'oublierent rien pour le détruire; mais ils respecterent l'*influence* des astres, ils renchérirent même sur ce que les anciens avoient dit, & lui firent jouer un plus grand rôle en Medecine. Ils considérerent d'abord l'homme comme une machine analogue à celle du monde entier, & l'appellerent *microcosme*, μικρόκοσμος, mot grec qui signifie *petit-monde*. Ils donnerent aux visceres principaux les noms des planetes dont ils tiroient, suivant eux, leurs *influences* spéciales, & avec lesquelles ils croyoient entrevoir quelque rapport; ainsi le cœur consideré comme le principe de la vie du *microcosme*, fut comparé au soleil, en prit le nom & en reçut les *influences*. Le cerveau fut appellé *lune*, & cet astre fut censé présider à ses actions. En un mot, on pensa que Jupiter influoit sur les poumons, Mars sur le foie, Saturne sur la rate, Venus sur les reins, & Mercure sur les parties de la génération. Les Alchimistes ayant supposé les mêmes influences des planetes ou des astres auxquels ils donnoient le nom, sur les sept métaux, de façon que chaque planete avoit une action particuliere sur un métal déterminé qui prit en conséquence son nom: ils appellerent l'or, *soleil*; l'argent, *lune*; le vif-argent, *Mercure*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*, & le plomb, *Saturne*. L'analogie qui se trouva entre les noms & les *influences* d'une partie du corps & du métal correspondant, fit attribuer à ce métal la vertu spécifique de guérir les maladies de cette partie; ainsi l'or fut regardé comme le spécifique des maladies du cœur, & les teintures solaires passoient pour être éminemment cordiales; l'argent fut affecté au cerveau; le fer au foie, & ainsi des autres. Ils avoient conservé les distinctions des humeurs reçûes chez les anciens en pituite, bile & mélancholie: ces humeurs recevoient aussi les *influences* des mêmes planetes qui influoient sur les visceres dans lesquels se faisoit leur sécrétion, & leur dérangement étoit rétabli par le même métal qui étoit consacré à ces parties; de façon que toute leur medecine consistoit à connoitre la partie malade & la nature de l'humeur peccante, le remede approprié étoit prêt. Il seroit bien à souhaiter que toutes ces idées fussent aussi réelles qu'elles sont ou qu'elles paroissent chimériques, & qu'on pût réduire la Medecine à cette simplicité, & la porter à ce point de certitude qui résulteroient de la précieuse découverte d'un spécifique assûré pour chaque maladie; mais malheureusement l'accomplissement de ce souhait est encore très-éloigné, & il est même à craindre qu'il n'ait jamais lieu, & que nous soyons toujours réduits à la conjecture & au tâtonnement dans la science la plus intéressante & la plus précieuse, en un mot où il s'agit de la santé & de la vie des hommes; science qui exigeroit par-là le plus de certitude & de pénétration. Quelque ridicules qu'ayent paru les prétentions des Alchimistes sur l'*influence* particuliere des astres & sur l'efficacité des métaux, on a eu de la peine à nier l'action de la lune sur le cerveau des fous, on n'a pas cessé de les appeller *lunatiques* (σεληνιαζομένους); on a conservé les noms planétaires des métaux, les teintures solaires de Minficht ont été long-tems à la mode, & encore aujourd'hui l'or entre dans les fameuses gouttes du général la Motte; les martiaux sont toujours & méritent d'être regardés comme très-efficaces dans les maladies du foie; & l'on emploie dans les maladies chroniques du poumon l'anti-hectique de Poterius, qui n'a d'autre mérite (si c'en est un) que de contenir de l'étain.

Ces mêmes planetes qui, par leur *influence* salutaire, entretiennent la vie & la santé de chaque viscere particulier, occasionnent par leur aspect sinistre des dérangemens dans l'action de ces mêmes visceres, & deviennent par-là, suivant les Alchimistes, causes de maladie; on leur a principalement attribué celles dont les causes sont très-obscures, inconnues, la peste, la petite vérole, les maladies épidémiques & les fievres intermittentes, dont la théorie a été si fort discutée & si peu éclaircie. Les medecins qui ont bien senti la difficulté d'expliquer les retours variés & constans des accès fébrils, ont eu recours aux astres, qui étoient pour les medecins de ce tems ce qu'est pour plusieurs d'aujourd'hui la nature, *l'idole & l'asyle de l'ignorance*. Ils leur ont donné l'emploi de distribuer les accès suivant l'humeur qui les produisoit; ainsi la lune par son *influence* sur la pituite étoit censée produire les fievres quotidiennes; Saturne, à qui la mélancholie étoit subordonnée, donnoit naissance aux fievres quartes; le cholérique Mars dominant sur la bile, avoit le district des fievres tierces; enfin on commit aux soins de Jupiter le sang & les fievres continues qui étoient supposées en dépendre. *Zacutus lusit. de medic. princip.* D'autres medecins ont attribué tous ces effets à la lune; & ils ont crû que ses différentes positions, ses phases, ses aspects, avoient la vertu de changer le type des fievres, & d'exciter tantôt les tierces, tantôt les quartes, &c. *conciliat. de different. febr.* 88. Pour compléter les excès auxquels on s'est porté sur l'*influence des astres*, on pourroit y ajouter toutes les fables de l'Astrologie judiciaire, *voyez ce mot*, les prédictions, les horoscopes, *&c.* qui ont pris naissance à la même source; les noms que les poëtes avoient donné aux planetes, en divinisant, pour ainsi dire, les vertus ou les vices de quelques personnes, avoient donné lieu à ces délires des Astrologues, & faisoient penser que Saturne étoit mélancholique, Jupiter gai, Mars belliqueux. On renouvella les anciennes fictions sur les qualités de ces prétendus dieux, qu'on appliqua aux planetes qui les représentoient; Venus fut libertine, & Mercure voleur. En conséquence, lorsqu'on se proposa de tirer l'horoscope de quelqu'un, on chercha quel astre avoit passé par le méridien dans l'instant de sa naissance; & sur ce point déterminé, on conclut les qualités, l'état, les mœurs, la fortune future de cette personne; de façon que si Mars avoit présidé à sa naissance, on pronostiqua du courage, & on assura que l'enfant prendroit le parti des armes. Celui qui naissoit sous Venus, devoit être porté pour les femmes, enclin au libertinage, *&c.* Tous ces caracteres décidés ne venoient que de l'*influence* d'un seul astre, & les caracteres composés étoient l'effet de l'*influence* compliquée de plusieurs astres; par exemple, si Saturne & Mercure passoient ensemble par le méridien, c'étoit un signe que l'enfant seroit mélancholique & voleur, & ainsi des autres. On prétendit aussi lire dans les constellations les présages de longue vie. Du reste, on tâcha de s'accommoder au goût, au desir, aux penchans des parens. Enfin ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on réussissoit assez souvent, & qu'on étoit en grand crédit; tant il est facile de duper, de plaire, de se faire admirer par des prédictions, sur-tout quand on a l'esprit de ne pas les faire positives, & de les envelopper de quelque obscurité. L'enthousiasme étoit si outré pour ces Astrologues, que les rois de France, il n'y a pas encore deux siecles, en entretenoient plusieurs dans leur cour, les combloient d'honneur & de présens, & décidoient sur leurs oracles la paix, la guerre & tous les grands évenemens. Plusieurs savans & des medecins de réputation étoient entichés de ces idées, entr'autres le fameux Cardan, qui poussa fort loin cette prétendue science, & duquel il nous reste une grande quantité d'horoscopes: on assure que son entêtement étoit au point que pour satisfaire à son horoscope qui avoit fixé le jour de sa mort, il se fit mourir par une cruelle abstinence, à laquelle il se condamna lui-même.

Lorsque l'Astrologie ou la doctrine sur l'*influence des astres* eut été ainsi avilie, que tous ces abus s'y furent glissés, & que les fables les plus grossieres & les plus grandes absurdités eurent pris la place des véritables observations, les bons esprits abandonnerent ce dogme, & le renouvellement des Sciences le fit entierement disparoître. Les opinions nouvelles étant devenues l'idole à la mode, le seul titre d'ancienneté suffisoit aux systèmes pour le faire proscrire; les medecins devinrent aussi in- con-

confidérés contradicteurs des anciens qu'ils en avoient été pendant plusieurs fiecles admirateurs aveugles; l'*influence des astres* fut regardée comme une production frivole & chimérique de quelque cerveau affecté par la lune; & enfin l'on bannit avec une fcrupuleufe févérité des écoles tout ce qui avoit rapport à cette doctrine, fans chercher à approfondir ce qu'il pouvoit y avoir de vrai & d'utile. Enfin, après que le pendule, emblème de l'efprit humain, eut vibré dans les extrémités oppofées, il fe rapprocha du milieu; après qu'on fe fut porté à ces excès de part & d'autre, l'attrait de la nouveauté diffipé & fes preftiges évanouis, on rappella quelques anciens dogmes, on prit un chemin plus jufte & plus affuré fans fuivre indiftinctement tous les anciens dogmes; on tâcha de les vérifier: quelques obfervations bien conftatées, firent appercevoir au docteur Mead une certaine correfpondance entre quelques phénomenes de l'économie animale & les périodes de la lune. Il fuivit cette matiere, fit des recherches ultérieures, & fe convainquit de la réalité d'un fait qu'on n'ofoit plus foupçonner. Il communiqua fes idées dans une petite, mais excellente differtation, dont le titre eft *de l'empire du foleil & de la lune fur le corps humain*. Deux illuftres medecins anglois, Goad & Kook, s'appliquerent enfuite à examiner le pouvoir & la force des planetes à produire les vents, les pluies & les autres variations dans l'atmofphere, en conféquence de leurs pofitions & de leurs afpects, foit avec la lune, foit principalement entre elles. Frédéric Hoffman affure avoir vérifié leurs obfervations, & les avoir trouvées conformes à l'expérience: *differt. de aftror. influx. in corpore humano*. Urbain Hierne, célebre chimifte de nos jours, a de nouveau introduit l'*influence des aftres* dans la Chimie; il prétend que les trois fameux principes, le *fel*, le *foufre* & le *mercure* dont tout corps *vifible* & *compréhenfible* eft compofé, réfultent des mélanges des émanations des aftres & de quelques élémens fublunaires: „ „ La lumiere, dit-il, être immatériel émané du foleil, „ parvenue fur la furface des planetes, fe combine avec „ les vapeurs qui s'en élevent, avec l'eau *fupra-célefte* „ qui entre dans leur compofition, fe *matérialife* par-là, „ & prend un caractere particulier encore indéterminé „ fuivant les planetes qui la réfléchiffent „. C'eft de cette combinaifon variée que viennent les différentes *influences* propres à chaque planete; il regarde, avec Moïfe, la lumiere comme leur véhicule; mais avant de parvenir à la terre, cette lumiere déja matérialifée par l'union des atomes élevés des autres planetes, reçoit de nouvelles combinaifons dans la lune, qu'il appelle, d'après les anciens rabins, l'*entonnoir de la nature*, d'où elle eft enfin renvoyée fur la terre, particulierement chargée de l'efficacité de cette planete fecondaire qui fe manifefte fur la mer, les faifons, les humeurs, les maladies, & les autres chofes qui obéiffent à la lune. C'eft cette même lumiere qui, felon ce favant chimifte, s'uniffant à la matiere éthérée, à l'air plus craffe, à l'eau qui y eft contenue, enfuite à l'acide univerfel, forme le fel qu'il appelle *aftral*, *naturel*, *vierge*. Des différentes folutions, décompofitions & récompofitions de ce fel réfulte le *foufre de l'univers*, *l'ame du monde*, *fils du foleil*, &c. enfin l'union amicale de ces deux fubftances primitives donne naiffance à une *créature d'une nature particuliere*, qu'il appelle *mercure catholique*. *Voyez* MERCURE, SEL & SOUFRE; *voyez auffi* l'ouvrage de Hierne, *act. chimic. Holmienf. tom. I. cap. vj.* avec les notes de Gotfchalck Valerius. M. de Sauvages, fameux profeffeur en l'univerfité de Medecine de Montpellier, fit foutenir dans fes écoles une thèfe fur l'*influence des aftres*, où il tâche, guidé par l'obfervation, à l'exemple de Mead, de prendre un jufte milieu entre les éloges exceffifs des Medecins aftrologues & le mépris outré des nouveaux théoriciens.

Telle eft à-peu-près l'hiftoire des vérités, des conjectures, des erreurs & des folies qui ont pris naiffance de l'*influence des aftres*; hiftoire toujours curieufe & intéreffante pour le philofophe, qui y voit retracé le tableau conftant & varié des variations de l'efprit humain. Le medecin y découvre fous d'autres couleurs les mêmes fcenes qui fe font paffées à l'égard de plufieurs autres dogmes théoriques, & quelquefois, qui pis eft, pratiques de Medecine. Quoique ces opinions ayent fait moins de bruit, quoique leur abfurdité ait moins paru à découvert, les erreurs qui en font provenues n'en ont été ni moins confidérables, ni moins funeftes; & tel qui rit des prétentions ridicules des Aftrologues, de leurs prédictions trompeufes, mais le plus fouvent indifférentes à la fanté, ne fait pas attention qu'il a des idées dominantes qu'il pouffe à l'excès, & qui, quoique plus conformes à la façon préfente de penfer & de s'exprimer, font fouvent plus éloignées du vrai, & prefque toujours plus dangereufes. *Voyez* FERMENTATION, ACRIMONIE, EPAISSISSEMENT, SAIGNÉE, PURGATIFS, &c.

Nous allons tâcher, en fuivant les traces des auteurs que nous avons cités en dernier lieu, d'examiner ce qu'il y a de pofitif dans l'*influence des aftres*, de pénétrer dans ce puits profond où réfide la vérité cachée & obfcurcie par les fables, la fuperftition, &c. de féparer le vrai du faux, le certain de l'incertain, de retenir & de faire appercevoir ce qu'il peut y avoir d'utile & d'avantageux dans cette fcience. D'abord il n'eft pas douteux que les aftres ne produifent quelque effet fur la terre, fur l'air, fur les animaux. Quand ces effets ne feroient pas auffi évidens pour la plûpart qu'ils le font, quand l'action réciproque des aftres ne feroit pas connue, la croyance prefque continuelle de tous les peuples, de tous les favans, de tous les medecins, me paroît, en faveur de cette doctrine, l'argument le plus inconteftable. Il eft en effet moralement impoffible qu'un dogme conftamment & univerfellement foutenu pendant plufieurs fiecles par des phyficiens de *différentes* fectes, combattu enfuite & abandonné, & enfin rétabli de nouveau, ne foit pas foncierement vrai; le faux, fur-tout en matiere de fcience, n'a que des partifans paffagers, le vrai feul peut arracher un confentement unanime; ou fi les préjugés ou quelque attrait de nouveauté le font difparoître, fi quelque menfonge mêlé l'altere, le cache à nos yeux, ce n'eft que pour un tems, il ne tarde pas à percer les nuages qui l'obfcurciffoient. Mais la lumiere du foleil, des aftres, frappe tous les jours les yeux; la chaleur, le froid, la féchereffe, l'humidité, les vents, la pluie, les météores, ne ceffent de nous affecter; accoutumés à ces impreffions, nous en fommes peu frappés, & nous négligeons d'en pénétrer les caufes. Ces effets font inconteftablement dûs à l'opération du foleil vraifemblablement jointe à celle des planetes plus voifines. La gravitation mutuelle des planetes eft un phénomene dont il n'eft plus permis de douter, quoiqu'on en ignore la caufe; l'effet qui réfulte de cette gravitation fur la terre & fur fes productions, eft un nouveau moyen d'*influence*. Ces effets, beaucoup plus fenfibles de la part de la lune dont la proximité & la vîteffe, relativement à la terre, compenfent au-delà le défaut de maffe, font très-manifeftes fur la mer par le flux & reflux qu'elle éprouve; comment eft-ce que l'homme, la machine la plus fenfible, la plus impreffionable, ne feroit-il pas affecté par une force qui fait une impreffion très-marquée fur les corps les plus bruts, les moins doués de fentiment, fur l'air, l'eau & la terre? Les obfervations font ici d'accord avec le raifonnement. Parmi le grand nombre que les faftes de la Medecine nous offrent, nous choifirons les plus conftatées & les plus récentes; celles-ci ne pourront point être foupçonnées d'être dictées par la prévention & les préjugés.

Nous diftinguons auparavant avec M. de Sauvages, trois efpeces d'*influence*; favoir, l'*influence morale*, *phyfique & méchanique*; nous appellons *influence morale*, cette vertu myftérieufe fondement de l'Aftrologie judiciaire (*voyez* ce mot) attribuée aux planetes & aux étoiles fixes, de décider & de régler le fort, la fortune, les mœurs, le caractere, &c. des hommes en conféquence d'un afpect particulier, du paffage au méridien dans un tems marqué, &c. c'eft fur cette *influence* que portent les prédictions, les horofcopes, les devinations, qui ont rapport aux chofes fortuites, aux événemens volontaires ou regardés comme tels, &c. Nous n'ignorons pas que ces oracles, femblables à ceux que rendoient anciennement les Sibylles, font le plus fouvent fufceptibles d'une double interprétation, très-obfcurs, & quelquefois auffi faux; mais nous favons en même tems que quelquefois ils ont rencontré très-jufte, en entrant même dans des détails très-circonftantiés. Nous tenons d'un prélat refpectable l'hiftoire d'une femme, à qui un tireur d'horofcope détailla avec la derniere exactitude les moindres particularités de fa vie paffée & future; & tout ce qu'il lui dit, foit fur le paffé, foit fur l'avenir, fe trouva entierement conforme à la vérité: le prélat qui m'a raconté ce fait, en a été lui-même témoin oculaire, & toute une grande ville a vû avec furprife toutes les prédictions s'accomplir ponctuellement. Il y a bien d'autres femblables faits auffi-bien conftatés que le philofophe fpéculatif traite d'erreurs populaires; il les méprife, ne les approfondit point, & les déclare impoffibles, parce qu'il n'en voit point les raifons. Pour nous, nous nous contenterons d'expofer les faits fans hazarder un jugement qui ne pourroit qu'être inconfidéré, n'étant point appuyé fur des raifons fuffifantes qui en démon-

montrent l'impoffibilité, fachant d'ailleurs qu'il eft bien prouvé que des fous, dans des violens accès de manie, ont pû lire dans l'avenir, & que les événemens ont enfuite confirmé ce qu'ils avoient annoncé dans cet état. *Voyez* MANIE. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette *influence*, parce que nous n'en appercevons aucune utilité pour la Medecine, point auquel nous rapportons tous nos travaux.

*L'influence* que nous avons nommée *phyfique*, eft cette action des aftres, dont les effets font manifeftés fur l'air avant d'affecter le corps, & qui même ne l'affectent le plus fouvent qu'en conféquence des variations qui font excitées dans l'atmofphere. On pourroit appeller cette *influence*, *météorologique médiate*; la caufe & le méchanifme en font inconnus; les phénomenes qui en réfultent, peuvent feuls la rendre fenfible.

Nous donnons le nom d'*influence méchanique* à celle qu'on croit dépendre & fuivre les lois de cette tendance mutuelle qu'ont tous les aftres les uns à l'égard des autres, connue fous le nom de *gravitation*, expliquée par divers phyficiens, tantôt par les tourbillons, & tantôt par l'attraction. Nous allons entrer dans quelque détail fur ces deux efpeces d'*influences*, dont la réalité & les avantages paroiffent affez conftatés.

*Influence phyfique du foleil.* I. Le foleil eft de tous les aftres celui dont l'action *phyfique* fur les hommes eft la plus apparente: perfonne n'ignore que la lumiere & la chaleur en font les effets primitifs; mais ces mêmes effets, & fur-tout la chaleur deviennent encore la fource d'un grand nombre d'autres phénomenes; ou pour parler avec plus d'exactitude, cette même caufe (qu'on croit être le mouvement) qui donne lieu à la lumiere & à la chaleur, produit auffi d'autres effets; car ni la lumiere ni la chaleur ne font dans les corps appellés *lumineux & chauds*; ce font des fenfations particulierement modifiées dans les yeux & dans l'organe du toucher: le foleil confidéré comme influant phyfiquement fur la terre, peut être regardé comme un feu immenfe, fucceffivement placé dans des diftances & des pofitions différentes, foit par rapport à toute la terre, foit relativement à quelques contrées. Les effets en font parlà plus variés & par conféquent plus fenfibles; une tranquille & conftante uniformité frappe rarement, & n'excite pas à chercher la caufe; le foleil entant que lumineux, ne ceffe jamais d'agir fur la terre en général; mais il y a toujours quelques parties qui ne font point éclairées; la partie antipode de celle qui reçoit directement les rayons du foleil, eft dans l'obfcurité, tandis que celle-ci jouit du fpectacle brillant & utile de la lumiere; le mouvement de la terre fur fon axe préfente pendant les vingt-quatre heures fucceffivement toutes les parties de la terre au foleil, & occafionne par-là dans elles une alternative de lumiere & d'obfcurité, fur laquelle porte la diftinction frappante du jour & de la nuit. Pour appercevoir les effets de la lumiere fur l'homme & fur les animaux, qu'un phyficien porte des yeux attentifs fur tout ce qui fuit les lois de la fimple nature dans ces chaumieres ruftiques, où l'art n'eft point encore venu la maîtrifer & la plier à fes caprices; il verra lorfque le jour a fait place à la nuit, tous les travaux interrompus, le ramage des oifeaux fufpendu, les vents appaifés, tout en un mot annoncer & preparer un fommeil tranquille & reftaurant, encore attiré par un travail pénible, bien différent & bien au-deffus de cette ombre de fommeil qui vient languiffamment fur les pas de la molleffe & de l'indolence, que la lumiere du jour auquel on l'a différé, interrompt & trouble, & qui ne peut être profond que lorfque l'obfcurité la plus parfaite peut en quelque façon reffembler à la nuit. Mais lorfque l'aurore naiffante ramene la lumiere, & annonce le retour prochain du foleil, voyez tous les oifeaux témoigner par leurs chants l'impreffion qu'ils en reffentent; le coq bat des aîles & leve fes cris perçans jufqu'aux cieux; le fommeil fe diffipe, le jour paroît, & le regne du travail commence. *Voyez* JOUR, NUIT & LUMIERE.

Le medecin apperçoit dans les perfonnes que quelques maladies rendent plus fenfibles, des preuves évidentes de l'action de la lumiere; les maniaques, par exemple, les phrénétiques, les typhomaniaques, ceux qui font dans quelqu'accès d'hydrophobie, & ceux enfin qui ont mal aux yeux, font pour l'ordinaire bleffés par la lumiere; les ténebres leur font infiniment plus favorables; la lumiere rend les délires plus fougueux, l'obfcurité les appaife; c'eft pourquoi il eft très-important d'y placer ceux qui font attaqués de ces maladies, précaution que recommandoient fpécialement les méthodiques. Baillou raconte que madame de Varades étant malade, tomba dans une fyncope violente dans l'inftant de l'immerfion du foleil dans une éclipfe & qu'elle en revint naturellement lors de l'émerfion, que le foleil recouvra fa lumiere. Il n'eft perfonne qui n'ait éprouvé en écrivant, en compofant, combien la lumiere & les ténebres influent diverfement fur les idées & fur la maniere de les énoncer. Nous voyons enfin dans bien des maladies, la mort furvenir, ou quelque changement confidérable fe faire au lever & au coucher du foleil. Ramazzini dit avoir obfervé des fievres épidémiques qui redoubloient vivement fur le foir vers le coucher du foleil, de façon que les malades étoient extrèmement abattus, prefque mourans; ils paffoient dans cet état toute la nuit; mais ils en fortoient promptement dès que le foleil paroiffoit fur l'horifon, & ils pouvoient fe lever & fe promener. *Conftit. épidem. ann.* 1691. *Voyez* LUMIERE, SOLEIL, &c.

Les effets du foleil, comme principe de la chaleur, font beaucoup plus grands, plus étendus, & mieux conftatés; c'eft avec raifon qu'on l'appelle la fource de la vie, de toutes les productions de la terre; c'eft fur-tout par elle que les plantes vivent, végetent; les animaux mêmes ne peuvent s'en paffer; une privation trop prompte & trop fenfible produit beaucoup d'incommodités. *Voyez* FROID. Lorfqu'elle eft auffi pouffée à l'excès contraire, elle entraîne de grands inconvéniens. *Voyez* CHALEUR, FEU. Les effets de la chaleur fur les corps ne font jamais plus marqués & plus mauvais que lorfqu'on s'expofe en repos aux rayons directs du foleil, & fur-tout ayant la tête découverte; d'abord la peau devient éréfipélateufe, enfuite noire, un mal de tête affreux furvient, on tombe dans le délire, ou dans un affoupiffement mortel; c'eft ce qu'on appelle *coup de foleil*. Voyez *ce mot à l'article* SOLEIL. La chaleur que nous éprouvons du foleil varie beaucoup, fuivant qu'elle eft directe ou réfléchie, fuivant les diftances, l'obliquité des rayons, la quantité & la direction des points qui réfléchiffent; de-là naiffent les différences de chaleur, à l'ombre ou au foleil, dans les plaines, dans les vallées, ou fur les hautes montagnes; de-là auffi les diftinctions des faifons: dans la pofition où nous fommes, les plus grandes chaleurs fe font reffentir dans le tems où le foleil eft le plus éloigné, mais où l'obliquité de fes rayons eft moins grande. *Voyez* SAISONS, ÉTÉ, AUTOMNE, HYVER & PRINTEMS. Tout le monde fait par expérience l'*influence* des faifons fur l'homme; les maladies qui en dépendent font exactement claffées par Hippocrate; & les Medecins obfervateurs qui l'ont fuivi, ont bien remarqué qu'il y avoit des maladies particulieres à chaque faifon, & que les maladies qui paffoient d'une faifon à une autre, changeoient de génie, de type, de caractere & demandoient fouvent une méthode curative différente. *Voyez fur-tout* FIEVRE INTERMITTENTE. La chaleur influe non feulement fur nous par une action immédiate, c'eft-à-dire lorfqu'elle eft trop forte en augmentant la tranfpiration, la fueur, en occafionnant des foibleffes, laffitudes, langueurs, en efféminant, ramolliffant les vaiffeaux, animant le mouvement inteftin du fang, rendant les fommeils inquiets & la refpiration lente, hâtée, laborieufe; mais encore par les effets qui la fuivent lorfqu'elle eft appliquée à la terre, à l'eau, aux végétaux, &c. On n'a pour s'en convaincre, qu'à voir ce qui fe paffe lorfque les rigueurs de l'hiver font diffipées, qu'un printems gracieux lui fuccede, & enfin lorfque les ardeurs de l'été fe font reffentir: d'abord on voit toutes les plantes fortir de la terre, renaître, fleurir, embaumer l'air de leurs parfums, le rendre & plus fain & plus délicieux; les vapeurs élevées pendant le jour retombent le foir en férain, & le matin en rofée, & humectent de nouveau la terre; mais lorfque le brûlant *firius* paroît, les vapeurs élevées avec plus de force & en plus grande abondance, deviennent la matiere des orages, des pluies, des tonneres, des eclairs, &c. la terre cependant devient aride, les marais fe deffechent, les exhalaifons les plus mauvaifes s'en élevent & fe répandent dans l'air; les animaux morts fe pourriffent promptement, & infectent l'atmofphere de miafmes contagieux; les rivieres & les fontaines abaiffées fourniffent une eau moins falutaire; les vins tournent dans les caves; les alimens font moins bons, digérés avec plus de peine, &c. delà viennent toutes ces efpeces de fievres ardentes, inflammatoires, pétéchiales, pourprées, malignes, &c. les diffenteries, diarrhées bilieufes, la pefte enfin, & les maladies épidémiques; ces accidens feroient encore bien plus grands, fi les fruits que produit alors la terre n'en prenoient une grande partie; nous avons fucceffivement les cerifes, les fraifes, les prunes, les poires, les melons,

lons, les concombres, les pêches, les figues, les raisins, les azéroles, &c. lorsque ces fruits manquent, ou qu'ils sont viciés, ou enfin lorsqu'on en fait des excès, les maladies sont plus mauvaises & plus fréquentes.

Sans m'arrêter à beaucoup d'autres exemples, je me contenterai de faire observer combien on pourroit tirer de lumieres d'une observation exacte des effets de la chaleur; on pourroit se présenter d'avance le tableau des maladies qui régneront, du caractere générique qu'elles affecteront; la connoissance qu'on auroit de ces maladies seroit bien plus exacte, & la pratique plus sûre. On ne peut qu'applaudir au zele des Medecins qui s'appliquent aux observations météorologiques, tels que les Medecins d'Edimbourg & l'auteur du journal de Medecine à Paris. On pourroit seulement exiger un peu plus de détails, & qu'à mesure qu'on raconte, on fît les applications nécessaires qui se présentent, & sur-tout qu'on comparât les résultats avec ceux d'Hippocrate.

*Influence physique de la lune.* On a absolument rejetté toute *influence* de la lune, excepté celle qui dépend de sa gravitation, que nous avons appellée *méchanique*; & lorsque les femmes ont objecté qu'elles s'appercevoient que les rayons de la lune brunissoient leur teint, on a fait des expériences pour chercher l'explication d'un fait qui paroissoit assez constaté par la relation des femmes dans un point le plus intéressant pour leur vanité; on exposa un miroir ardent aux rayons de la lune, qu'on ramassa de façon à leur donner un éclat prodigieux, on mit au foyer un thermometre extrèmement mobile, la liqueur n'en reçut aucune impression, ne monta pas sensiblement; on en conclut avec raison que les rayons de la lune n'étoient pas capables de produire de la chaleur; & sur cela on décida qu'ils ne pouvoient pas brunir, & qu'ainsi l'observation des femmes étoit une de ces erreurs populaires que le philosophe doit nier lorsqu'il ne sait pas les expliquer; il eût été plus sage de bien constater le fait, d'en chercher une autre cause, ou de le croire sans l'approfondir, sans en pénétrer la cause, comme l'on fait dans bien d'autres cas. Voici quelques autres observations qui démontrent cette action physique de la lune, dûe vraissemblablement à sa lumiere: la lumiere ne seroit-elle qu'une émanation? seroit-elle, comme l'a pensé Hierne, combinée, lorsqu'elle sort de la lune, avec quelques vapeurs, avec quelques corps étrangers? quoi qu'il en soit, voici le fait. Mathiolus Faber rapporte qu'un jeune mélancholique quelques jours avant l'éclipse de lune, devint plus triste, plus sombre qu'à l'ordinaire, & qu'au moment de l'éclipse il devint furieux, courant de côté & d'autre dans sa maison, dans les rues & les carrefours, l'épée à la main, tuant & renversant tout ce qu'il trouvoit sur ses pas, hommes, animaux, portes, fenêtres, &c. *Miss. natur. curiosor. in appendic. dec II. ann.* 19. *pag.* 49. Baillou raconte qu'en 1691, vers le solstice d'hiver, il y avoit beaucoup de fluxions, de morts subites, especes d'apoplexies, & de sueurs angloises. Au mois de Décembre pendant la nuit, il se fit des changemens inouis, incroyables; les corps les plus sains étoient languissans; les malades sembloient tourmentés par des démons, prêts à rendre l'ame; il n'y avoit d'autre cause apparente qu'une éclipse; „ & „ comme nous ne l'appercevions pas, ajoute Baillou, „ nous ne pouvions assez nous étonner de tout ce que „ nous voyons, nous en ignorions absolument la cause; „ mais ces délires soudains, les convulsions inattendues, „ les changemens les plus considérables & les plus „ prompts qu'on observa cette nuit dans les maladies, „ nous firent bien connoître que tous ces troubles étoient „ excités par les affections du soleil, de la lune & du „ ciel„. Ramazzini a aussi observé le danger que couroient les malades pendant les éclipses; il remarque qu'une fievre pétéchiale, épidémique, dont il donne la description, étoit beaucoup plus fâcheuse après la pleine lune & dans les derniers quartiers, & qu'elle s'appaisoit vers la nouvelle lune; mais que pendant une éclipse de lune tous ces malades mouroient. *Constit. annor.* 1692 & 1693. On voit là quelques raisons qui justifient la crainte excessive que certains peuples avoient des éclipses, comme d'un signe de malheurs, opinion qui aussi a été appliquée aux cometes, peut-être pas sans fondement. On observe en Amérique, 1°. que le poisson exposé à la lueur de la lune, perd son goût, & devient mollasse; les *Espagnols* l'appellent *allunado*. 2°. Que les mulets qu'on laisse coucher à la lune dans les près, lorsqu'ils sont blessés, perdent l'usage de leurs membres & la blessure s'irrite, ce qui n'arrive pas dans d'autres tems. 3°. Que les hommes qui dorment à la lune sont brisés & rompus à leur reveil; les plus vigoureux n'y résistent pas: ces faits m'ont été attestés par un témoin oculaire, qui m'a rapporté qu'un de ses amis ajoutant peu de foi à ce que lui racontoient les habitans du pays, s'offrit de passer la nuit à sa fenêtre, bien exposé aux rayons de la lune; il le fit en effet, & paya bien cher son incrédulité & sa fanfaronnade; il resta pendant sept à huit jours sans pouvoir remuer ni piés ni mains. Il est fait mention dans les mélanges des curieux de la nature (*dec.* 1. *ann.* 1. *observ.* 19.), d'un vertige excité par les rayons de la lune. Il seroit à souhaiter que des observateurs éclairés & attentifs, s'appliquassent à vérifier & à confirmer ces observations; peut-être dans le tems des éclipses pourroit-on prévenir les grands accidens qu'elles occasionnent. Dans ces pays les promenades à la lune sont moins nuisibles qu'en Amérique, les amans seuls se plaignent de cette incommode clarté; si l'on s'y enrhume quelquefois, ou si l'on y prend des douleurs, on ne manque pas de les attribuer au serein; est-ce avec raison? ne tomberoit-il pas plus abondamment pendant que la lune luit?

*Influence physique des autres astres.* Il ne vient absolument point de chaleur des planetes ni des étoiles fixes, la lumiere qui s'en échappe est très-foible, très-peu propre à faire quelqu'impression sensible; nous n'en voyons aussi aucun effet: la production des vents, de la pluie, &c. que Goad & Kook leur attribuent, si elle est réelle, vient sans doute de leur gravitation, & par conséquent est une *influence* méchanique dont il sera question plus bas. L'*influence* physique des cometes mérite plus d'attention, quoiqu'elle soit assurément dépourvue de toute utilité; ces especes de planetes peuvent s'approcher d'assez prés de la terre pour lui faire éprouver & à ses habitans l'activité de leur *influence*. Voyez les ingénieuses conjectures de M. de Maupertuis. *Voyez l'article* COMETE.

*Influence méchanique du soleil.* II. Cette *influence* est fondée sur l'action constante qui porte les planetes les unes vers les autres, & toutes vers le soleil, qui est à son tour attiré par chacune; l'*influence* méchanique du soleil sur la terre n'est point un probleme, c'est un fait très-décidé; c'est en obéissant à cette *influence* que la terre résistant à chaque point à sa force de projection, est comme obligée de former une courbe autour du soleil; ses effets, quoique très-réels sur l'homme, sont trop constans & trop nécessaires pour être beaucoup sensibles; le mouvement de rotation de la terre ne fait de même sur eux aucune impression, cette *influence* croissant en raison inverse des quarrés des distances est dans certains tems beaucoup plus forte que dans d'autres. Les différences les plus remarquables s'observent aux solstices & aux équinoxes; dans ces tems précisément on a apperçu quelques phenomenes, quelques variations dans les maladies, qu'on a jugé inexplicables, & tout de suite fausses, & qui pourroient vraissemblablement être rapportées à cette cause. Le tems des équinoxes est fort contraire aux phtisiques, aux hectiques, à ceux qui sont dans des fievres lentes; & les maladies chroniques qui tombent dans ce tems éprouvent des changemens subits qui les terminent ordinairement par la mort ou par la santé; & il est rare que les troubles qui s'excitent alors, ne soient pas funestes aux malades. Frider. Hoffman, *differt. citée*. Sanctorius a observé que dans le tems du solstice d'hiver, notre transpiration étoit moindre d'une livre que dans tout autre tems. *Medicin. static.* Hippocrate, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, veut que pendant les dix jours du solstice d'été, on s'abstienne de tout grand remede, qu'on ne coupe ni ne brûle, &c. & assure que ce défaut de précaution n'est pas sans inconvénient.

*Influence méchanique de la lune.* L'action méchanique de la lune sur la terre, est incontestablement prouvée par le flux & reflux de la mer; & c'est surtout de la correspondance exacte du flux & reflux avec les périodes lunaires, qu'on est parti pour établir que la lune est la cause principale de ce phénomene; ainsi des observations qui démontreroient la même réciprocité entre les phénomenes de l'économie animale & les phases & mouvemens de la lune, seroient une preuve évidente de l'*influence méchanique* de la lune sur le corps. Je passe sous silence les preuves physiques qu'on pourroit tirer du reflux de l'air, des changemens qui y arrivent alors, & de l'action de l'air sur le corps humain (*Voyez* AIR), les raisons d'analogie qui seroient d'ailleurs suffisantes; car qui est-ce qui niera que notre machine soit attirable ou compressible? Toute la classe des végétaux pourroit encore fournir des traits d'analogie convainquans; le laboureur & le botaniste ont également observé que la lune avoit un empire très-étendu sur la fécondité des plantes; c'est aussi une regle invariable chez les paysans, soutenue par une tradition constante, & par-là même

respe-

refpectable, d'avoir égard pour femer les grains aux phafes de la lune; ils ont remarqué que les arbres plantés en pleine lune portoient affez promptement des fruits, mais petits & graveleux; & qu'au contraire, ceux qui étoient mis en terre pendant la pleine lune, portoient des fruits beaucoup plus tardifs, mais aussi bien supérieurs en beauté & en délicateffe; la transplantation même des arbres ne se fait jamais avec plus de fuccès que pendant les premiers quartiers de la lune: on s'est aussi apperçu que les plantes femées dans le déclin de la lune pouffoient des racines très-longues & très-multipliées, & celles qu'on femoit en pleine lune, étoient chargées de très belles fleurs: ces précautions ne font point indifférentes à l'égard de plufieurs plantes, le fleurifte pourroit fur-tout en tirer bien des avantages; il n'eft perfonne qui ne fache que la coupe des bois demande les mêmes attentions; que ceux qui font coupés dans la pleine lune pourriffent bien-tôt, & font moins propres à fervir aux bâtimens que ceux qui ont été coupés dans la vieille lune.

Joignons à toutes ces preuves les obfervations propres qui établiront la même influence fur le corps humain, & qui font d'autant plus convainquantes qu'elles ont été faites la plûpart par des medecins qui ajoûtoient peu de foi *à l'influence des aftres*, ou qui la négligeoient entierement.

1°. Le retour périodique des regles dans les femmes, eft fi exactement d'accord avec le mois lunaire, qu'il y a eu prefqu'une voix fur ce point dans tous les fiecles, chez tous les medecins & chez les femmes même; les maladies qui dépendent de quelque vice dans cette excrétion (claffe fort étendue à laquelle on peut rapporter la plûpart des maladies des femmes), fuivent fouvent avec une extrème régularité les mêmes périodes. Charles Pifon raconte qu'une fille fut pendant tous le printems tourmentée de fymptômes d'hyftéricité qui commençoient aux approches de la pleine lune & ne ceffoient que vers la fin du dernier quartier. On a obfervé que les hémorrhoides avoient auffi ces périodes communs avec l'évacuation menftruelle.

2°. Maurice Hoffman dit avoir vu une jeune fille agée de quatorze ans, née d'une mere épileptique, à qui le ventre enfloit tous les mois à mefure que la lune croiffoit, & diminuoit en même tems que la lune alloit en décroiffant. (*mifcell. nat. curiof. ann. 6. obferv.* 161.) On affure que les huitres font beaucoup plus groffes & les coquillages plus remplis pendant la nouvelle & la pleine lune, que pendant les derniers quartiers au déclin. Gelle, témoin oculaire de ce fait, prétend l'avoir vu s'opérer de même dans bien d'autres animaux, qui engraiffoient & maigriffoient fucceffivement felon que la lune étoit nouvelle ou vieille. Hippocrate penfe que les femmes conçoivent principalement dans la pleine lune. *Voyez* Hoffman, *differtation citée*.

3°. Les maladies nerveufes font très-fouvent conformes aux périodes lunaires. Il y a une foule d'obfervations qui juftifient le nom de *lunatiques*, qu'on a donné aux épileptiques & aux maniaques; Galien, *Cælius Aurelianus*, Pitcarn, ont principalement obfervé cette uniformité. Méad rapporte l'hiftoire d'un jeune enfant attaqué de convulfions, qui étant revenues à la pleine lune, fuivirent fi exactement les périodes de la lune, qu'elles répondoient tous les jours au flux & reflux de la mer; de façon que lorfque les eaux venoient couvrir le rivage, l'enfant perdoit l'ufage de la voix & de tous fes fens, & lorfque les eaux s'en retournoient, l'enfant revenoit entierement à lui; il refta pendant quatorze jours dans cet état jufqu'à la nouvelle lune. (*de imper. folis & lun. pag.* 169.) Pitcarn a obfervé un *chorea fancti Viti* auffi régulierement périodique. Charles Pifon parle d'une paralyfie, que la nouvelle lune ramenoit tous les mois. Tulpius a vu un tremblement, dont les accès étoient correfpondans au flux & reflux de la mer, à la lune, & quelquefois au foleil. Un medecin de Paris m'a communiqué depuis quelques jours un mémoire à confulter pour un épileptique, dont les accès reviennent pendant la vieille lune.

4°. On trouve dans les éphémerides des curieux de la nature, une quantité d'exemples de maux de tête, de vertiges, de bleffures à la tête, d'affections épidémiques, de fievres malignes, de diabetes, de maladies exhantématiques, &c. qui démontrent l'influence méchanique de la lune fur le corps. *Synopf. ad litter. lunæ. Voyez* Sauvages *de influx. fyder.* Il y eft auffi fait mention de deux fomnambules, dont l'un tomboit dans fes accès dans le tems de la pleine lune, & les paroxyfmes de l'autre étoient correfpondans aux phafes de la lune.

5°. Il arrive auffi quelquefois que les redoublemens dans les maladies aiguës fuivent les alternatives du flux & reflux; & cela s'obferve principalement dans les villes maritimes. Charles Pifon dit que les malades fe trouvoient très-mal lorfque le flux de la mer fe rencontroit dans la pleine lune; c'eft un fait connu, dit-il, que plufieurs font morts pendant le tems du reflux; mais pour l'ordinaire, les douleurs, fuivant le rapport des malades, & les fymptomes redoubloient pendant fix heures que dure le flux, & le reflux amenoit une intermiffion plus ou moins parfaite. Dans la fievre pétéchiale, épidémique, qui régnoit à Thuringe en 1698 & 1699, on apperçut beaucoup d'altération dans les maladies correfpondantes aux lunaifons pendant l'hiver & l'automne; & au printems, prefque tous les fébricitans mouroient très-promptement pendant les derniers quartiers de la lune, tandis que ceux qui étoient malades pendant la nouvelle lune & les premiers quartiers, fe rétabliffoient très-bien & en peu de tems.

6°. De toutes les maladies celles qui m'ont paru répondre avec plus de régularité aux périodes lunaires, font les maladies cutanées. J'ai été fur-tout frappé d'une teigne, dont j'ai détaillé l'hiftoire dans le Journal de Médecine, année 1760, mois d'Avril. Elle couvroit tout le vifage & la poitrine, occafionnoit des demangeaifons infoutenables, quelquefois des douleurs très-vives pendant la vieille lune, préfentoit un fpectacle affreux. Tous ces fymptomes fe foutenoient jufqu'à la nouvelle lune; alors ils difparoiffoient peu-à-peu; le vifage s'éclairciffoit infenfiblement, & fe dépouilloit de toutes croûtes, qui fe defféchoient jufqu'à la vieille lune, où tout recommençoit de nouveau. J'ai été témoin pendant plus de trois mois de cette alternative marquée. J'ai vu la même chofe arriver fréquemment dans la gale; & plufieurs perfonnes ont obfervé que la gale augmentoit vers la pleine lune; que lors même qu'elle étoit guérie, il en reparoiffoit vers ce tems-là quelques puftules, qui fe diffipoient enfuite périodiquement. Je n'ai point eu occafion de répéter les mêmes obfervations fur les autres maladies; je ne doute pas qu'on n'apperçût auffi les mêmes correfpondances. C'eft un vafte champ ouvert aux obfervateurs zélés pour l'embelliffement & la perfection de la Medecine; on pourroit conftater les obfervations déjà faites, y en ajoûter d'autres, les pouffer plus loin. Il refte encore à déterminer les variétés qui naiffent des différentes phafes, des conjonctions, des afpects de la lune avec le foleil & les autres aftres; peut-être les différentes maladies ont un rapport plus immédiat avec certaines phafes, certaines pofitions de la lune qu'avec d'autres. Bennet prétend avoir obfervé que les maladies qu'il croit provenir d'une matiere faline, telles que font les douleurs, les demangeaifons, les maladies exanthématiques, &c. augmentoient beaucoup pendant les premiers quartiers de la lune, & fur-tout les deux ou trois nuits qui précédoient la nouvelle lune. Ce même auteur affure que pendant la vieille lune, la lymphe & les humeurs s'accumulent dans le corps, parce qu'alors il voit, dit-il, une augmentation fenfible dans toutes les maladies féreufes, humorales; dans la cachexie, l'hydropifie, les fluxions, les catarrhes, afthmes, paralyfies, &c. Quelques incomplettes que foient les obfervations que nous avons fur cette matiere, on peut en déduire ces canons thérapeutiques; que dans les maladies foumifes aux *influences* de la lune, lorfque la pofition ou les phafes de la lune, fous lefquelles fe font les redoublemens, font prochaines, il faut appliquer quelque remede actif qui puiffe prévenir ou calmer l'intenfité des fymptomes; il faut s'abftenir de tout remede pendant le tems du redoublement. C'eft dans le tems de l'intermiffion qu'il convient de placer les remedes appropriés; j'ai fuivi avec beaucoup de fuccès cette méthode, dans le traitement de la teigne dont j'ai parlé plus haut. On affure que les médicamens donnés dans les écrouelles fur le déclin de la lune, réuffiffent beaucoup mieux qu'en tout autre tems; que dans les affections de la tête, des nerfs, dans l'épilepfie, les malades fe trouvent beaucoup foulagés de l'ufage des nervins, céphaliques, anti-épileptiques, pendant les changemens de lune. Un illuftre medecin de cette ville a eu égard aux périodes de la lune, dans l'adminiftration des remedes pour un épileptique, dont j'ai parlé ci-deffus. Frédéric Hoffman recommande aux calculeux de prendre trois ou quatre bulbes ou gouffes d'ail à chaque quartier de la lune. Je ne dois point oublier d'avertir, qu'en rapportant ces obfervations, en recommandant d'avoir égard aux aftres dans l'adminiftration des remedes, je n'ai point prétendu donner des regles invariables, & rigoureufement démontrées, & dont on ne peut s'écarter fans des inconvéniens très-graves.

J'ai eu principalement en vûe d'exciter les medecins à continuer ces observations; & j'ai toûjours pensé que dans les cas pressans, & où l'expectation pourroit être nuisible, il falloit peu faire attention si la position des astres étoit salutaire ou nuisible, suivant cette maxime observée chez les anciens, que *astra inclinant non necessitant*; il faudra appliquer la même chose à l'*influence* des autres planetes dont nous allons parler.

*Influence méchanique des autres astres*. Ni le raisonnement, ni l'expérience permettent d'attribuer aux étoiles fixes quelqu'action méchanique sur le corps humain; l'une & l'autre s'accordent au contraire à établir l'*influence* méchanique des planetes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter & Saturne. Ces corps célestes, quoique placés à des distances considérables de la terre, peuvent néanmoins exercer sur elle une gravitation réciproque, & la masse des planetes les plus éloignées compense suffisamment leur distance. L'attraction est en raison directe des masses, & en raison inverse des quarrés des distances. Ainsi Jupiter & Saturne, quoique placés dans un prodigieux éloignement, ne doivent pas être censés dépourvus d'action sur la terre, parce qu'ils contiennent en même tems une plus grande quantité de matiere. Lorsqu'une partie de la terre est soumise à l'action directe de deux planetes, il y a lieu de présumer que cette action réunie produira des effets plus sensibles, sans examiner si par la conjonction les deux planetes n'acquierent pas plus de force; il est aussi très-vraissemblable que ces effets doivent varier suivant la situation, la position, le mouvement, & la distance de ces planetes. Je ne serois même pas bien éloigné de croire qu'il y a quelque réalité dans les vertus que les anciens attribuoient aux différens aspects des astres; il est si souvent arrivé aux modernes d'adopter, engagés par la force de la vérité, des dogmes anciens qu'on avoit ridiculisés peu de tems auparavant, qu'on ne sauroit être assez circonspect à porter un jugement décisif contre quelqu'opinion avant de l'avoir bien approfondie, & d'en avoir bien senti l'impossibilité. On a toujours regardé les aspects de Saturne & de Jupiter, de Saturne & de Mars comme très-mauvais, & annonçant & occasionnant des maladies dangereuses, & la peste même, suivant la remarque de Zeilius; cette idée ne peut être partie que de quelque observation. La fameuse peste qui parut en 1127, & qui par le grand nombre de morts, dépeupla pour ainsi dire le monde, fut précédé, & selon les astrologues, produite par la conjonction de Jupiter & de Saturne. Boccace & Guy de Chauliac ont écrit que celle qui avoit régné en 1348, devoit son origine à l'aspect de Saturne, Jupiter & Mars. Marsilius Ficinus philosophe célebre, rapporte qu'en 1478 il y eut des éclipses de soleil & de lune; que Saturne & Mars furent en conjonction, & qu'il y eut une peste terrible. Gaspard Bartholin prédit en conséquence de l'aspect de Mars & de Saturne, d'un hiver chaud, & d'une automne brûlante, la peste qui ravagea quelques années après toute l'Europe. Paul de Sorbait premier medecin de l'empereur prédit sur le même fondement la peste à Vienne, & l'événement répondit à ses prédictions. Sennert a aussi observé en 1624 & 1637, une dissenterie épidémique à la suite de la conjonction de ces planetes. *Voy. Hoffman, Dissertation citée.* Les aspects de Jupiter & de Vénus sont censés benins, ceux de Mercure indifférens. Les conjonctions de Vénus & de Jupiter, du Soleil & de Mercure, de Jupiter & de Mercure, sont regardées comme salutaires aux phtisiques, à ceux qui sont dans les fievres lentes. Sous ces aspects combinés on peut attendre des crises bien complettes dans les fievres ardentes, inflammatoires, *&c.* Aucune observation moderne n'est venue à l'appui de ces anciennes; mais aucune aussi ne les a détruites. On pourroit cependant regarder comme une confirmation du système des anciens, les observations faites par les célebres Goad & Kook sur les variations de l'atmosphere, relativement aux aspects & aux positions des planetes. Frédéric Hoffman les a répétées avec soin, & il assure qu'une expérience fréquente lui en a attesté la vérité, *& crebra nos experientia hac in re confirmavit*; voici ce qu'il en dit lui-même.

Toutes les fois que Saturne regarde, *adspicit*, une planete dans quelque position que ce soit, il comprime l'air, excite des vents froids qu'il fait venir du septentrion. L'association de Saturne & de Vénus donne lieu d'attendre des pluies froides; le vent souffle alors du septentrion & de l'occident. Jupiter est ordinairement venteux avec quelque planete qu'il concoure, sur-tout en automne & au printems, de façon qu'il est rare qu'il y ait des tempêtes & des orages, sans que Jupiter soit en aspect avec quelqu'autre planete. Parmi les planetes pluvieuses, Vénus tient le premier rang, sur-tout si elle est en conjonction avec Mercure, Saturne & Jupiter. Le soleil & Mars annoncent & operent les jours séreins & chauds, sur-tout dans l'été lorsqu'ils se trouvent en conjonction; les effets sont les mêmes, quoique plus foibles, s'ils agissent de concert avec Mercure & Jupiter. Mercure est d'une nature très-inconstante, & produit beaucoup de variations dans l'air; le même jour est sous son aspect serein, pluvieux, venteux, orageux, *&c.* Avec Jupiter il donne naissance aux vents; avec Vénus, à la pluie. L'action de ces planetes varie beaucoup, suivant la distance & la situation du soleil. La lune même rapporte des changemens, en accélere ou en retarde les effets suivant *son influence* particuliere. La situation du lieu, la nature du climat, peuvent aussi faire naître bien des variétés; & cette même action appliquée au corps, ne sçauroit être uniforme dans tous les tempéramens, tous les âges, tous les sexes, tous les états, & tous les individus. *Voyez* Kook, *Météorolog. S. Astronom.* Goad, *Tractatus meteorol.* & la Dissertation d'Hoffman, qui se trouve dans le IV. vol. tome V. pag. 70.

Ces observations qu'il est bien difficile de contester, paroissent mettre hors de doute l'*influence* de ces planetes sur l'air, & en conséquence sur le corps humain. Personne n'ignore les effets de ce fluide, dans lequel nous vivons, que nous avalons avec les alimens, que nous respirons continuellement, & qui s'insinue par tous les pores absorbans qui sont ouverts sur notre peau; il est certain que la plûpart des maladies épidémiques méritent de lui être attribuées. J'ai prouvé dans un mémoire lu à la société royale des Sciences en 1749, que l'air étoit la principale cause des fievres intermittentes. Il y a certaines personnes qui ont des signes assurés, qui leur marquent exactement les variations de l'atmosphere, des douleurs de tête, des rhumatismes, des suites de blessures ou de luxation, qui se *réveillent dans les* changemens de tems, & les instruisent plus *surement* que les meilleurs barometres. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE. J'ai vu il y a peu de jours un malade attaqué d'une fievre putride, portant à la poitrine; il resta pendant sept à huit heures que dura un orage violent, dans un état affreux; il avoit peine à respirer, se sentoit foible & abattu, avoit des inquiétudes. Après un coup de tonnerre, *qui fit un fracas épouventable, l'orage cessa; en même* tems il se trouva debarrassé d'un *espece de poids qui* l'affaissoit; la levre supérieure se couvrit de boutons, il fut extrèmement soulagé, & entra en convalescence.

On peut déduire de toutes ces observations examinées de bonne foi, & approfondies sans partialité, combien cette partie de l'Astronomie qui traite de l'*influence des astres*, peut être avantageuse aux medecins, & combien par conséquent elle mériteroit d'être plus cultivée & mieux étudiée. Tout ce qui est de l'intérêt public, & d'un intérêt aussi pressant & aussi prochain que celui qui résulte de la Medecine, doit être un motif suffisant pour nous engager à des recherches ultérieures; mais ne sera-t-il pas à craindre que l'esprit humain enflammé de nouveau par quelque réussite, ne donne aussi-tôt dans l'excès, ne porte cette science à un extrême toujours vicieux; & il est sûr que le mal qui en proviendroit seroit infiniment au-dessus des avantages qu'on pourroit tirer de cette connoissance retenue dans un juste milieu. Mais dans cet état même, les matieres aux recherches, aux observations, ne sont-elles pas trop vastes pour détourner un medecin de l'application des choses plus sérieuses & plus intéressantes? Si l'intérêt public l'emportoit davantage sur le particulier, il faudroit que des medecins s'appliquassent uniquement aux observations météorologiques, qui pour être bien faites demanderoient beaucoup de tems & de connoissances, *voyez ce mot*; aux découvertes anatomiques, physiques, chimiques, *&c.* en un mot aux sciences accessoires de la Médecine, & le praticien puiseroit dans les arsenaux des matériaux tous digérés, pour être le fondement & l'appui d'une pratique beaucoup plus solide & brillante. Car il est impossible que le même medecin puisse suivre tous ces différens objets; ils devroient être renvoyés à tant de gens qui ne sont point nés medecins, que la curiosité porte à cette étude, mais que l'intérêt fait praticiens. On naît medecin comme on naît poëte; la nature fait l'un & l'autre. *Art. de M. MENURET.*

INFORMATION, s. f. (*Jurisp.*) est un acte judiciaire contenant les dépositions des témoins que l'on fait entendre sur un crime ou délit dont la partie civile ou publique a rendu plainte.

Anciennement les *informations* étoient quelquefois qualifiées d'*enquêtes*; mais pour les distinguer des enquêtes qui se font en matiere civile, on les appelloit *enquêtes*

*de sang*, ce qui convenoit principalement à celles que l'on faisoit en cas de meurtres, homicides, assassinats.

Les *informations* se font ordinairement en conséquence d'une permission accordée par le juge sur la requête à lui présentée par celui qui a rendu plainte; cependant lorsqu'un accusé est pris en flagrant délit, & qu'il s'agit d'un crime qui intéresse le public, le juge peut informer d'office.

Cette enquête d'office se nommoit autrefois *apprise*, comme qui diroit ce que le juge a appris; il en est parlé dans les coutumes de Beauvoisis *ch. iv.* & dans les registres du Parlement. Il y avoit une grande différence entre apprise & enquête ou *information*. L'enquête portoit fin de querelle; l'apprise n'en portoit point, c'est-à-dire qu'on pouvoit condamner un accusé sur une enquête ou *information*; au lieu qu'on ne pouvoit pas juger sur une simple apprise. Celle-ci, dit Beaumanoir, servoit seulement à rendre le juge plus savant.

Ces sortes d'apprises se faisoient tant en matiere civile que criminelle, comme il paroît par une ordonnance de Louis Hutin, du mois de Mai 1315, faite à la supplication des nobles de Champagne, où le roi ordonne que chacun pris pour crime, soit oui en ses bonnes raisons, & que si aucune apprise se faisoit contre lui, que par cette seule apprise il ne fût condamné ni jugé.

Les enquêtes ou *informations* étoient publiques en matiere criminelle aussi bien qu'en matiere civile, & l'on en donnoit copie à l'accusé lorsqu'il le demandoit, à ses frais. Cependant on distinguoit quelquefois l'enquête de l'*information*, l'enquête devoit précéder l'*information*, & alors celle-ci étoit secrete. C'est ce que nous apprend une ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juin 1338, *art.* 21.

Dans la suite au contraire c'étoit l'*information* secrete qui devoit précéder l'enquête; mais alors par le terme d'enquête on entendoit le procès criminel, comme il paroît par des lettres du roi Jean, du mois de Décembre 1362, portant confirmation des privileges accordés aux habitans de Langres par leur évêque, où il ordonne qu'avant de faire le procès d'office à un criminel, il seroit fait une *information* secrete, à moins que le fait ne fût notoire, & que l'accusé ne fût quelqu'un mal-famé ou véhémentement soupçonné du fait. Cette *information* secrete étoit, à ce qu'il semble, un ménagement que l'on gardoit pour ne point diffamer légerement quelqu'un qui jouissoit d'une bonne réputation, & qui par l'évenement de l'instruction pouvoit n'être pas trouvé coupable.

On voit pareillement dans les privileges accordés à la ville de Sarlat, par Charles V. au mois d'Août 1370, *art.* 11. que les juges royaux de Sarlat ne pouvoient mettre en enquête ou *prévention* les habitans de cette ville, sur les crimes ou délits dans lesquels ils seroient compliqués, qu'ils n'eussent auparavant fait une *information*.

De ces ordonnances & de plusieurs autres semblables il résulte que l'*information* secrete se faisoit d'abord pour découvrir l'auteur du crime, & que l'enquête signifioit les procédures qui se faisoient ensuite contre celui qui étoit prévenu de ce crime.

Présentement toutes *informations* en matiere criminelle sont pieces secretes du procès, & il n'est pas permis aux greffiers d'en délivrer des copies.

On trouve dans quelques anciennes ordonnances que c'étoit des notaires tabellions qui recevoient les enquêtes; mais ces notaires faisoient alors la fonction de greffiers.

Anciennement on ne devoit point faire d'*information* sous le nom du procureur général, s'il n'y avoit à cet effet des lettres du roi ou du procureur général, comme il est dit dans une ordonnance de Philippe de Valois, de l'an 1344. Présentement les témoins peuvent être administrés sans lettres, soit par le procureur du roi ou par celui du seigneur, ou par la partie civile s'il y en a une.

Les enfans de l'un & de l'autre sexe, quoiqu'au-dessous de l'âge de puberté, sont reçus à *déposer*, sauf en jugeant d'avoir par les juges tel égard que de raison à la nécessité & à la solidité de leur témoignage.

Toutes personnes assignées pour être ouies en *information*, ou pour être recollées ou confrontées, sont tenues de comparoir, & les laïcs peuvent y être contraints par amende sur le premier défaut, & par emprisonnement de leur personne en cas de contumace, même les ecclésiastiques par amende, au payement de laquelle ils peuvent être contraints par saisie de leur temporel; les supérieurs réguliers sont tenus d'y faire comparoir leurs religieux à peine de saisie de leur temporel, & de suspension de privileges à eux accordés par le roi.

Les dépositions de chaque témoin doivent être rédigées à charge ou à décharge.

Ils doivent être oüis secretement & séparément.

Les dépositions qui ont été déclarées nulles par quelque défaut de formalité, peuvent être réitérées si le juge l'ordonne.

Le juge taxe les frais & salaires aux témoins qui le requierent.

Le surplus des formalités qui doivent être observées dans les *informations*, est expliqué dans l'ordonnance criminelle, *tit. VI.* (*A*)

*Information par addition*, est celle qui se fait sur de nouvelles preuves qui sont survenues après l'*information* faite; elle se fait en vertu d'une permission du juge donnée en connoissance de cause. (*A*)

*Information de vie & mœurs*, est une espece d'enquête d'office que le procureur général dans les cours souveraines, ou le procureur du roi dans les autres sieges, fait faire à sa requête, de la conduite & des mœurs de celui qui se présente pour être reçû dans quelque charge soit de judicature ou autre qui oblige de prêter serment entre les mains du juge. (*A*)

* INFORME, adj. (*Gram.*) qui n'a pas la forme exigée par les regles de l'art ou de la nature.

Un monstre est une production *informe* de la nature.

Il n'y a aucune sorte de productions artificielles où l'on n'en rencontre d'*informes*.

INFORME, adj. (*Astronom.*) Les étoiles *informes* sont celles qu'on n'a point réduites en constellations. On les appelle encore *sporades*, mais moins communément.

Les anciens en avoient laissé un très-grand nombre de cette espece; mais Hévélius & quelques astronomes modernes en ont fait des constellations nouvelles. *Voy.* ÉTOILES & CONSTELLATIONS. *Chambers.* (*O*)

INFORTIAT, s. m. (*Jurisprud.*) ou DIGESTE INFORTIAT, *infortiatum* seu *digestum infortiatum*, est la seconde partie du digeste ou pandectes de Justinien, qui commence au 3e titre du 24e livre, & finit avec le livre 38e. Elle a été ainsi appellée, comme étant la partie du milieu qui se trouve pour ainsi dire soutenue & fortifiée par les deux autres. Quelques-uns pensent qu'on lui a donné ce nom parce qu'elle traite des successions & substitutions, & autres matieres importantes, & qu'étant d'un plus grand usage que les deux autres parties; c'étoit celle qui produisoit le plus d'argent aux Jurisconsultes; mais comme cette division du digeste en trois parties fut faite sans aucun art, ainsi qu'il paroît par la fin de la premiere partie & le commencement de la seconde, il y a apparence aussi que l'étymologie du nom d'*infortiat* vient, comme on l'a dit, de ce que cette partie est celle du milieu. *Voyez au mot* DIGESTE. (*A*)

* INFORTUNE, s. f. (*Gram.*) suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné l'occasion, & au milieu desquels il n'a point de reproche à se faire. L'*infortune* tombe sur nous; nous y attirons quelquefois le malheur: il semble qu'il y ait des hommes *infortunés*; c'est-à-dire des êtres que leur destinée promene par-tout où il y a des pertes à supporter, des hasards fâcheux à trouver, des peines à souffrir. C'est ainsi que le monde est ordonné pour eux & eux pour le monde. Cette nécessité seule suffiroit pour déterminer au refus de la vie un être un peu raisonnable, si l'on pouvoit supposer un lieu entre le néant & le monde, & un instant avant la naissance, où l'on lui montrât tout ce qu'il a à craindre & à espérer, s'il veut vivre.

INFRACTION, s. f. (*Jurisprud.*) est le violement d'une loi, coutume, ordonnance, privilege, statut, ou de quelque jugement, traité ou autre acte.

INFRALAPSAIRES, s. m. pl. (*Théolog.*) Les *infralapsaires* sont des prédestinatiens qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours nécessaires pour se sauver quand même ils le voudroient. *Voyez* RÉPROBATION.

Ils ne soutiennent pas cette doctrine de la même maniere, & leur secte est comme divisée en deux branches. Les uns disent que Dieu indépendamment de tout, & antécédemment à toute connoissance, ou prévision de la chûte du premier homme, a résolu de manifester sa miséricorde & sa justice: sa miséricorde en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux de toute éternité; & sa justice en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement dans l'enfer. *Voyez* PRÉDESTINATION.

D'autres prétendent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel, & de la prévision de ce péché qu'il a vû de toute éternité qu'Adam com-

commettroit. Car, diſent-ils, l'homme ayant perdu par ce péché la juſtice originelle & la grace, il ne mérite plus que des châtimens, tout le genre humain n'eſt plus qu'une maſſe de corruption que Dieu peut punir & abandonner aux ſupplices éternels ſans bleſſer ſa juſtice. Cependant pour ne pas faire éclater ſeulement ſa juſtice, mais auſſi ſa miſéricorde, il a réſolu d'en tirer quelques-uns de cette maſſe pour les ſanctifier & les rendre heureux. *Voyez* ELECTION.

Ceux qui défendent ce ſentiment de la premiere maniere, s'appellent *ſupralapſaires*, parce qu'ils croient que Dieu a pris la réſolution de perdre un certain nombre d'hommes, *ſupra lapſum*, avant la chûte d'Adam, & indépendamment de cette chûte. *Voyez* SUPRALAPSAIRES.

Les autres ſont nommés *infralapſaires*, parce qu'ils veulent que Dieu ne l'ait priſe qu'après la prévision de la chûte du premier homme, *infra lapſum*, & en conſequence de cette chûte. *Voyez le Dictionn. de Trévoux*.

INFRUCTUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne rapporte aucun fruit. Il ſe dit au phyſique & au moral. Un tems *infructueux*, des veilles *infructueuſes*.

INFULE, ſubſt. fém. (*Hiſt. mod.*) *infula*, nom que l'on donnoit anciennement aux ornemens des pontifes. Feſtus dit que les *infules* étoient des filamens de laine, des franges de laine dont on ornoit les prêtres & les victimes, même les temples.

Pluſieurs auteurs confondent les *infules* avec la mitre, la tiare, ou le bonnet que portoient les prêtres. Il y avoit cependant beaucoup de différence.

L'*infule* étoit proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvroit la partie de la tête où il y a des cheveux, juſqu'aux tempes, & de laquelle tomboient de chaque côté deux cordons, *vittæ*, pour la lier, ce qui fait que l'on confond ſouvent le nom *vittæ* cordons avec *infulæ*.

L'*infule* étoit aux prêtres ce qu'étoit le diadème aux rois, la marque de leur dignité & de leur autorité. La différence entre le diadème & l'*infule*, eſt que le diadème étoit plat & large, & l'*infule* entortillée & ronde. *Voyez* DIADÈME. *Dict. de Trév.*

INFUNDIBULUM (*Anatomie.*) *Voyez* ENTONNOIR.

* INFUS, INFUSE, adj. (*Gram.*) On dit ſcience *infuſe*, grace *infuſe*, ſageſſe *infuſe*, c'eſt-à-dire qu'on n'a point acquiſe par ſes ſoins, mais qu'il a plû à Dieu de verſer dans quelques ames privilégiées.

On a agité & l'on agite encore dans les écoles ſur toutes ces qualités *infuſes*, beaucoup de queſtions frivoles que la ſaine philoſophie n'a point encore décriées.

C'eſt bien peu de choſe que ce qu'on a par *infuſion*. (1)

INFUSION, (*Chimie & Pharmacie.*) eſpece d'extraction, d'application d'un menſtrue à une matiere dont on ſe propoſe de ſéparer une ſubſtance particuliere ſoluble dans ce menſtrue, d'une autre ſubſtance inſoluble par le même menſtrue. *Voyez* EXTRACTION, *Chimie*. Le caractere particulier de l'*infuſion* eſt déterminé par le degré de chaleur, qui eſt inférieur dans cette opération au degré bouillant d'un menſtrue employé, mais qui eſt dû à un feu artificiel. *Voyez* FEU, *Chimie*. Le menſtrue bouillant employé au même but, tout étant d'ailleurs, égal, fait prendre à l'*extraction* opérée à ce degré de feu, le nom de *décoction*; & le menſtrue à froid (*voyez* FEU & FROID, *Chimie.*), celui de *macération*. Lorſque la chaleur artificielle miſe en œuvre pour l'*infuſion*, eſt celle des rayons directs du ſoleil, l'*infuſion* s'appelle communément *inſolation*. *Voyez* DÉCOCTION, MACÉRATION & INSOLATION. L'*infuſion* long-tems continuée, s'appelle auſſi *digeſtion*. *Voy.* DIGESTION, *Chimie*.

Les ſujets de l'*infuſion* ſont toujours des corps concrets ou conſiſtans, & preſque toujours de l'ordre des tiſſus ou corps organiſés, dont le ſquelette, la baſe, donne par ſa nature peu de priſe aux menſtrues ordinaires, & ſur-tout lorſque ces menſtrues ne ſont animés que par un foible degré de feu; en ſorte que les ſucs végétaux & animaux, leurs matieres non organiques, telles que les gommes, les extraits proprement dits, la partie aromatique, le corps doux, les réſines, la lymphe, la graiſſe ſe peuvent paſſer aiſément dans ces menſtrues, ſans que les ſolides, le corps des fibres végétales ou animales, ſoient même ſuperficiellement entamés. Ce corps fibreux, ce tiſſu, qui étant même abſolument épuiſé par les *décoctions*, n'a rien perdu de ſa forme, de ſa ſtructure naturelle, & que les *infuſions* les plus réitérées ne peuvent qu'imparfaitement dépouiller de la matiere ſoluble par le menſtrue appliqué; ce tiſſu, dis-je, s'appelle, après qu'il a eſſuyé l'*infuſion*, *réſidu*, & plus communément *marc*. *Voyez* MARC, *Chim. Pharm.*

On peut employer à l'*infuſion* tous les menſtrues connus dans l'art. Un acide minéral verſé ſans meſure ſur une argile colorée, dans le deſſein d'en ſéparer les parties métalliques d'où cette couleur dépend, & tenu long-tems ſur cette argile à un léger degré de feu artificiel, eſt alors l'agent d'une véritable *infuſion*; mais l'uſage ordinaire borne l'uſage de ce mot pour déſigner l'application de l'eau, de l'huile, & des liqueurs vineuſes aux végétaux & aux animaux, & même l'*infuſion* par les eſprits ardens, s'appelle plus ordinairement *teinture*. *Voy.* TEINTURE.

On appelle quelquefois *infuſion* la diſſolution légere d'une ſubſtance entierement ſoluble par le menſtrue appliqué, & qui n'eſt bornée que parce qu'on n'employe pas une quantité proportionnelle de menſtrue, ou qu'on ne l'applique pas pendant aſſez long-tems: c'eſt ainſi qu'on dit que le vin émétique ſe prépare, en faiſant *infuſer* du verre d'antimoine dans du vin, ou du vin dans une taſſe de régule d'antimoine; mais ce n'eſt que très-improprement qu'on appelle cette opération une *infuſion*, puiſque le réſidu ou marc eſt parfaitement ſemblable, identique à la partie, ou pour mieux dire, à la portion diſſoute.

L'*infuſion* n'a d'autres regles de manuel que les regles très-générales de l'application des menſtrues; ſavoir, de diſpoſer les corps à leur abord, en les diviſant, s'ils ne le ſont naturellement, par une des opérations préparatoires communes (*voyez* OPÉRATIONS DE CHIMIE) à opérer dans un vaiſſeau convenable tant pour la forme que pour la matiere; à connoître d'après les découvertes précédentes, ou par le tatonnement, ſi le degré de chaleur propre à l'*infuſion* eſt ſuffiſant ou exceſſif pour le ſujet qu'on y expoſe; par exemple, ſi l'*infuſion* peut faire du bon bouillon (*voyez* FEU, CHIMIE.) ou ſi elle ne retire pas d'une racine extractive & muqueuſe, telle que celle de régliſſe ou de grande conſoude, l'extrait dont on n'a que faire, tandis que la macération ou l'*infuſion* au feu le plus doux, n'eût emporté, que le corps doux, &c.

L'uſage des *infuſions* n'eſt preſque que pharmaceutique.

On emploie à la préparation d'un remede l'*infuſion*, l'application d'un menſtrue animé d'un foible degré de chaleur, toutes les fois qu'un degré plus fort, celui de l'ébullition diſſiperoit des parties qu'on ſe propoſe de retenir, ou que la macération ſeroit inſuffiſante pour extraire d'une drogue aſſez de parties medicamenteuſes; & on la rejette toutes les fois qu'elle eſt inutile, c'eſt-à-dire que la décoction toujours plus efficace & plus prompte, ne doit diſſiper aucun principe utile, ou qu'elle eſt inſuffiſante. Ce ſont-là les uniques motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'*infuſion* & la macération.

Les animaux qui ne contiennent que peu ou point de parties volatiles médicamenteuſes, & dont les différens matériaux ſont peu ſolubles par les menſtrues aqueux ou huileux foiblement échauffés, ſont preſqu'abſolument exclus de la claſſe des ſujets de l'*infuſion*. Les *infuſions* ou teintures de caſtor, de muſc, de civette, ſont des *infuſions* improprement dites, ſont de vraies diſſolutions. *Voyez le commencement de cet article*.

Les végétaux aromatiques dont on veut faire paſſer dans l'eau la partie aromatique & un léger extrait, ou la matiere colorante, ou enfin une partie très-mobile, quoiqu'inodore, telles que les feuilles de mélilte, les fleurs de violette, d'œillet, le ſéné, &c. doivent ſe traiter par l'*infuſion*; & c'eſt auſſi par cette voie qu'on procede à ces extractions, ſoit qu'on deſtine les liqueurs qu'on obtient par ce moyen à des potions ou à des ſyrops.

(1) Les qualités infuſes ſont celles que Dieu par ſa bonté a accordées aux hommes pour leur avantage & pour celui du prochain.

Les vertus habituelles ſont infuſées dans nos ames par la réception des ſacremens; ce ſont des dons ſurnaturels qui ne ſont pas peu de choſe, ils ſont aucontraire d'une très-grande importance pour le ſalut éternel.

Les ſciences naturelles, la connoiſſance de la diverſité des langues, & de tant d'autres choſes, ſont auſſi des dons que Dieu avoit infuſé tant à Adam, qu'à Salomon, au prophêtes aux Apôtres, & à tous ceux qu'il avoit deſtiné pour inſtruire les hommes. (A)

rops. Quelques fubftances végétales, aromatiques, dont l'odeur eft forte & le parfum abondant, telles que la fleur d'orange & l'excellent thé, foutiennent fort bien une légere décoction, & même fourniffent à ce degré de feu, une liqueur plus agréablement parfumée que celle qu'on obtiendroit par l'infufion; mais communément cependant les fubftances végétales, aromatiques, ne doivent pas être expofées à la décoction.

Les fleurs, feuilles & racines des plantes qui portent des fleurs en croix, dont Tournefort a fait une claffe, & qui font plus ou moins chargées d'un efprit alkali-volatil, ou d'un principe très-analogue, auffi bien que celles qui, comme l'oignon, l'ail, la capucine, *&c.* font pourvues d'un principe vif-âcre, très-volatil, jufqu'à-préfent indéfini; ces fubftances, dis-je, devroient, felon la même regle, n'être traitées que par l'*infufion* toutes les fois qu'on leur appliqueroit un menftrue étranger; mais foit parce qu'elles portent ce menftrue en elles-mêmes (car elles font la plûpart très-fucculentes), foit parce qu'elles font très-fujettes à fubir un mouvement inteftin qui les altere promptement, lorfqu'on les expofe long-tems à une chaleur légere, foit enfin parce que le menftrue non-bouillant ne fe chargeroit que très-foiblement d'une partie extractive qu'on fe propofe d'en retirer, auffi bien que le principe volatil; pour ces raifons, dis-je, on ne prépare communément ces plantes pour l'ufage médicinal, que fous la forme de fuc, comme le fuc de cochléaria, de creffon, d'oignon, ou fous celle de décoction, qu'on nomme auffi *bouillon* dans ce cas, bouillon de navet, de chou rouge, *&c.*

On préfere auffi l'*infufion* à la décoction, pour ménager un principe volatil dans le menftrue employé. C'eft dans cette vûe que les vins & les vinaigres médicamenteux fe préparent par *infufion*. *Voyez* VIN & VINAIGRE.

Les *infufions* pharmaceutiques s'exécutent par toutes les différentes efpeces de feux légers (*voyez* FEU, *Chimie.*), au bain-marie, fur les cendres chaudes, au foleil, *&c.* & c'eft encore une efpece d'*infufion* que l'effufion de l'eau bouillante fur une matiere placée dans un vaiffeau froid, fur laquelle on ne laiffe féjourner ce menftrue que quelques inftans; on appelle cette efpece d'infufion *théiforme*, c'eft-à-dire femblable à celle qu'on emploie communément à préparer le thé.

Nous n'avons parlé jufqu'à-préfent que de remedes internes préparés par *infufion*. On n'emploie prefqu'abfolument à ces *infufions* proprement dites que l'eau, le vinaigre ou le vin: nous avons déja obfervé que celles où on employoit les efprits ardens, s'appelloient *teintures*.

On prépare auffi par *infufion* plufieurs remedes externes, principalement des collyres, tel que le vin imprégné de l'extrait & de la partie aromatique des rofes rouges, & des huiles appellées *par infufion*. *Voyez l'article* HUILE.

Les fujets des *infufions* font ou fimples ou compofés. Les dernieres fur-tout pour l'ufage interne font appellées *efpeces*. Les poudres groffieres appellées *tragea*, font fous une forme très-propre à donner leur vertu par l'*infufion*.

Le menftrue s'applique ou immédiatement au fujet de l'*infufion*, ou on enferme ce fujet dans un petit fac ou dans un novet.

Nous n'avons pris jufqu'à-préfent le mot *infufion*, que pour défigner une opération chimique, l'action de faire *infufer*; & ce mot eft également en ufage pour exprimer la liqueur préparée par *infufion*: il répond dans ce dernier fens, au mot latin *infufum*; ainfi on dit fort bien boire ou prendre une *infufion* de capillaire, *&c.* (*b*)

INGELHEIM, (*Géog.*) *Angilæmum* ou *Ingilenheimum*, petite ville d'Allemagne, au palatinat du Rhin, dans le Nahegow, & prefque enclavée dans l'archevêché de Mayence. Elle eft remarquable par plufieurs conciles qui s'y font tenus, & pour avoir été le féjour de divers empereurs; mais elle n'eft point le lieu de la naiffance de Charlemagne; ce prince naquit à *Carlsbourg*, château de la haute-Baviere, qui en a pris fon nom. *Ingelheim* n'a rien confervé de fa premiere fplendeur, c'eft une ville fort délabrée. Elle eft fituée fur la rive orientale de la Sala, fur une hauteur, d'où l'on a une vûe charmante, à 2 lieues S. O. de Mayence, 2. O. de Bingen. *Long.* 25. 40. *lat.* 49. 59.

*Ingelheim* eft la patrie de Sébaftien Munfter, habile & laborieux écrivain du commencement du xvj. fiecle. On a de lui un dictionnaire & une grammaire hébraïque, une grammaire chaldaïque, une géographie univerfelle, intitulée *Cofmographie* felon l'ufage de ces tems-là, une horologiographie, & plufieurs autres ouvrages. Il mourut de la pefte à Bâle, en 1552, à 63 ans. (*D. J.*)

INGENIEUR, f. m. (*Gram.*) Nous avons trois fortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre; ils doivent favoir tout ce qui concerne la conftruction, l'attaque & la défenfe des places. Les feconds pour la marine, qui font verfés dans ce qui a rapport à la guerre & au fervice de mer; & les troifiemes pour les ponts & chauffées, qui font perpétuellement occupés de la perfection des grandes routes, de la conftruction des ponts, de l'embelliffement des rues, de la conduite & réparation des canaux, *&c.*

Toutes ces fortes d'hommes font élevés dans des écoles, d'où ils paffent à leur fervice, commençant par les poftes les plus bas, & s'élevant avec le tems & le mérite aux places les plus diftinguées.

INGÉNIEUR, c'eft dans l'*état militaire* un officier chargé de la fortification, de l'attaque & de la défenfe des places, & des différens travaux néceffaires pour fortifier les camps & les poftes qu'on veut défendre à la guerre.

,, Le nom d'*ingénieur* marque l'adreffe, l'habileté & ,, le talent que les officiers doivent avoir pour inven- ,, ter. On les appelloit autrefois *engeigneurs*, du mot ,, *engin* qui fignifie *machine*, parce que les machines de ,, guerre avoient été pour la plûpart inventées par ceux ,, qui les mettoient en œuvre dans la guerre. Or engin ,, vient d'*ingenium*; on appelloit même en mauvais latin ,, ces machines *ingenia*.

,, *Ii fe claufcrunt prope ripas ingeniorum*, dit Guil- ,, laume le Breton dans l'hiftoire en vers de Philippe ,, Augufte, en parlant du quartier où étoient les ma- ,, chines.

Et Guillaume Guyart, *lingigneurs engins dreffent*. *Hift. de la milice franç.* 2. 11. *pag.* 89.

L'emploi d'*ingénieur* exige beaucoup d'étude, de talens, de capacité & de génie. Les fciences fondamentales de cet état font l'Arithmétique, la Géométrie, la Méchanique & l'Hydraulique.

Un *ingénieur* doit avoir quelqu'ufage du deffein. La phyfique lui eft néceffaire pour juger de la nature des matériaux qu'on emploie dans les bâtimens, de celle des eaux, & des différentes qualités de l'air des lieux qu'on veut fortifier.

Il eft très-utile qu'il ait des connoiffances générales & particulieres de l'Architecture civile, pour la conftruction des bâtimens militaires, comme cafernes, magazins, arfenaux, hôpitaux, logemens de l'état-major, *&c.* dont les *ingénieurs* font ordinairement chargés. M. Frézin recommande aux *ingénieurs* de s'appliquer à la coupe des pierres. ,, J'ai reconnu par ma propre expérien- ,, ce, dit ce fçavant auteur, (dans l'*ouvrage* qu'il a ,, donné fur cette matiere) que cette connoiffance (de ,, la coupe des pierres) étoit auffi indifpenfablement né- ,, ceffaire à un *ingénieur* qu'à un architecte, parce qu'il ,, peut être envoyé comme moi dans des colonies éloi- ,, gnées, & même dans les provinces où l'on manque ,, d'ouvriers capables d'exécuter certaines parties de la ,, fortification, où il faut de l'intelligence dans cet art. ,,

Ces différentes connoiffances & plufieurs autres que M. Maigret defire encore dans un *ingénieur*, comme celle de l'Hiftoire, de la Grammaire & de la Rhétorique, auxquelles on pourroit joindre celle des différentes manœuvres des troupes, ne font que l'acceffoire de ce qui conftitue le véritable *ingénieur*. C'eft la fcience de la fortification, de l'attaque & de la défenfe des places, qui le caractérife particulierement, & qui doit être l'objet le plus férieux de fes études. ,, Les différentes ,, parties du génie, dit l'auteur de l'*Ingénieur de cam-* ,, *pagne*, fe rapportent prefque toutes à la fortification. ,, L'on ne peut douter qu'elle n'en foit la principale; ,, cependant à parler en général, c'eft, dit-il, celle à ,, laquelles les *ingénieurs* s'attachent le moins. Cette in- ,, différence, ajoûte cet auteur, vient probablement de ,, ce que n'ayant appris qu'une routine fans principes, ,, qu'un maître peu éclairé rend refpectable par le nom ,, de l'auteur dont il l'emprunte; on regarde naturelle- ,, ment cet objet comme borné, & comme porté au ,, point de perfection dont il eft poffible ,,. *Préface de l'ingénieur de campagne*.

Il eft certain qu'en examinant le progrès de la fortification depuis l'invention des baftions, on s'apperçoit que la difpofition de l'enceinte des places a éprouvé peu de changemens; mais doit-on en conclure qu'elle a tout le degré de perfection poffible? Non fans doute; le peu de durée de la défenfe de cette enceinte, lorfque l'ennemi a pu s'en approcher fuffit pour le démontrer.

Il eſt donc important de chercher à rendre notre fortification plus parfaite. Il faudroit trouver le moyen de ſe garantir de l'effet du ricochet; de rendre les ouvrages moins expoſés à la nombreuſe artillerie avec laquelle on bat les places; de mettre les dehors plus en état d'être ſoutenus, & repris par l'aſſiégé; de faciliter les communications, de les rendre plus ſûres & plus commodes, & ſur-tout de diminuer l'exceſſive dépenſe de la fortification. Ce ſont les principaux objets qu'on doit avoir en vûe dans les nouveaux ſyſtèmes de fortification qu'on peut propoſer. Les *ingénieurs* peuvent ſeuls donner des idées juſtes dans une matiere où la théorie ne peut rien, ou du moins ne peut que très-peu de choſe ſans la pratique des ſiéges. C'eſt cette expérience qui a produit le Traité de fortification de M. le comte de Pagan, & les vûes nouvelles que cet illuſtre *ingénieur* a données pour perfectionner la diſpoſition de l'enceinte des places, & pour rendre la défenſe des flancs plus directe. *Voyez* FORTIFICATION.

Pour perfectionner la fortification, ou rectifier ce qu'elle a de deſavantageux, il faut poſſéder parfaitement tout ce qui a été fait & enſeigné ſur cette matiere. Cette étude, lorſqu'on y fait un peu d'attention, paroît plus vaſte & plus difficile qu'on ne le croyoit d'abord. Bien des gens s'imaginent ſavoir la fortification, parce qu'ils ont appris à tracer l'enceinte d'un plan ſuivant la méthode de M. de Vauban, ou celle de quelqu'autre *ingénieur*; mais ceux qui ont réfléchi ſur cet art ſentent bien quelles ſont les bornes d'une pareille étude. Elle ſert ſeulement à apprendre les termes de la Fortification; mais ſi l'on n'entre point dans l'eſprit des inventeurs des ſyſtèmes, ſi l'on ne fait pas attention aux différens objets qu'ils ont eus dans leur conſtruction, il arrive, comme l'expérience le prouve, qu'après avoir beaucoup copié de plans, & conſtruit beaucoup de ſyſtèmes, on ignore encore la fortification, c'eſt-à-dire ſon eſprit, ſes regles & ſes préceptes, & qu'on ſe trouveroit très embarraſſé s'il falloit appliquer ces regles à une ſituation tant-ſoit-peu irréguliere.

Les connoiſſances de la fortification, utiles à un *ingénieur*, ſont bien différentes de celles qui conviennent à un officier ordinaire. Le premier doit non-ſeulement ſavoir diſpoſer les ouvrages d'une place de guerre pour la mettre en état de faire une vigoureuſe réſiſtance; mais il faut encore qu'il ſache les conſtruire, & remédier aux différens inconvéniens qui arrivent dans la conſtruction. L'officier peut ſe borner au premier objet pour être en état de reconnoître le fort & le foible d'une place. Si avec cela il ſait mettre un village ou un poſte en état de réſiſter à un coup de main, on peut dire qu'il poſſede la fortification néceſſaire à ſon état. Mais l'habileté de l'*ingénieur* doit être portée à un point bien différent. Comme les idées ne ſe préſentent que ſucceſſivement, il faut, pour en trouver d'utiles, s'appliquer très-ſérieuſement à l'objet que l'on veut perfectionner. Ceux qui croient n'avoir plus rien à apprendre dans les choſes de leur état, ne ſont pas propres à trouver de nouvelles inventions. Un eſprit éclairé, ſage & raiſonnable, n'emploie guere ſon tems à des recherches particulieres, qu'autant qu'il préſume que ſon application ne ſera pas infructueuſe; il eſt rare qu'avec cette diſpoſition, de l'intelligence, des connoiſſances & un travail aſſidu, on ne parvienne à la fin à quelque découverte utile.

Nous penſons donc que la perfection de la fortification actuelle eſt un objet digne de l'attention & de l'application des plus ſavans *ingénieurs*. On peut tout attendre d'un corps auſſi éclairé & auſſi diſtingué que celui du génie, qui ne voit rien en Europe qui puiſſe lui être comparé dans l'attaque & dans la défenſe des places.

Il eſt établi en France, depuis M. le maréchal de Vauban, de ne recevoir aucun *ingénieur* qui n'ait été examiné ſur les parties des Mathématiques néceſſaires à ſon état, c'eſt-à-dire, ſur l'Arithmétique, la Géométrie élémentaire & pratique, la Méchanique & l'Hydraulique. Le Roi paye pour cet effet un examinateur particulier.

L'intention de M. le maréchal de Vauban étoit, qu'après cet examen, on envoyât les jeunes gens, qui l'avoient ſubi, dans les places où il y avoit de grands travaux, pour les former dans le ſervice des places, & leur faire acquérir les différentes parties de la ſcience du Génie. Cette eſpece de noviciat devoit durer un an ou deux, après quoi il vouloit qu'on les examinât de nouveau pour juger de leurs talens & du progrès de leur application avant que de les admettre à l'état d'*ingénieur*. Ceux dont les talens auroient paru trop médiocres pour le Génie, doivent être placés dans l'infanterie, où les connoiſſances qu'ils avoient acquiſes ne pouvoient que contribuer à en faire de bons officiers.

Le Roi a établi à Méziéres, depuis quelques années, une école particuliere pour le Génie.

Quoique tous les *Ingénieurs* doivent être également verſés dans le ſervice des places & dans celui de campagne; cependant comme il eſt difficile d'exceller en même tems dans chacun de ces deux ſervices, peut-être ſeroit-il à propos de les diviſer en *ingénieurs de place* & en *ingénieurs de campagne*.

Ces deux états, dont M. le maréchal de Vauban a réuni les différentes qualités dans le degré le plus éminent, ſuppoſent également la ſcience de la fortification; mais comme on peut poſſéder le détail de la conſtruction des travaux, qui ne s'apprend point en campagne, & ignorer ou du moins ne point exceller dans ce détail, & être très-habile dans le ſervice de campagne, qui ne donne aucune idée de celui des places, le partage de ces deux fonctions pourroit peut-être donner lieu de former des ſujets plus habiles dans chacune de ces deux parties du Génie.

Le ſervice de campagne demande beaucoup de connoiſſance de l'art de la guerre; il exige d'ailleurs une grande vivacité d'eſprit & d'intelligence pour imaginer & exécuter en même tems les différens travaux néceſſaires en campagne, pour fortifier les camps & les poſtes qu'on veut défendre: „ On n'étudie point cette matiere „ dans les places, dit M. de Clairac dans l'*Ingénieur de campagne*, „ parce que ce n'eſt point l'objet préſent... „ D'ailleurs, quelque ſoit le rapport de la fortification „ de campagne avec celle des places, la ſcience de celle-ci ne ſuffit pas toujours pour développer pleinement ce qui concerne l'autre „. C'eſt pourquoi, dès que les travaux de l'*ingénieur* en campagne exigent une étude particuliere, il ſemble qu'il ſeroit très-convenable de s'y appliquer auſſi particulierement.

Les qualités néceſſaires aux *ingénieurs* de guerre ou de campagne ſont, ſuivant M. le maréchal de Vauban, „ beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, un génie „ ſolide, & outre cela une étude perpétuelle & une expérience conſommée ſur les principales parties de la „ guerre: mais ſi la nature raſſemble très-rarement ces „ trois premieres qualités dans un ſeul homme, il eſt „ encore plus extraordinaire d'en voir échapper à la violence de nos ſieges, & qui puiſſent vivre aſſez pour „ pouvoir acquérir les deux autres. Le métier eſt grand „ & noble, mais il mérite un génie fait exprès & l'application de pluſieurs années „. *Inſtruct. pour la conduite des ſieges.*

Aux qualités précédentes, „ il faut encore, dit M. Maigret, „ joindre l'activité & la vigilance abſolument „ néceſſaires dans toutes les actions de la guerre, mais „ ſur-tout dans l'attaque des places qui eſperent du ſecours. Il ne faut point donner le tems aux aſſiégés „ de ſe reconnoître; qui y perd une heure, en perd pour „ le moins deux, & un ſeul moment perdu en ces occaſions eſt quelquefois irréparable. C'eſt par l'activité „ & la vigilance que les *ingénieurs* contraignent ſouvent des aſſiégés de capituler, qui ne le feroient que „ long-tems après, ſi ces *ingénieurs* n'avoient pas uſé „ d'une grande promptitude dans le progrès des attaques „. *Traité de la ſûreté des états par le moyen des forterefſes.*

Aux deux diviſions précédentes d'*ingénieur* de place & d'*ingénieur* de campagne, peut-être ſeroit-il encore à propos de faire une troiſieme claſſe pour la fortification des villes maritimes, qui demande une étude particuliere, & dans laquelle il eſt difficile d'exceller ſans beaucoup de travail & d'application. Il ſuffit, pour s'en convaincre, d'une lecture ſérieuſe & réfléchie des deux derniers volumes de l'*Architecture hydraulique*, par M. Belidor.

Les appointemens des *ingénieurs*, lorſqu'on les reçoit, ſont de ſix cens livres par an. Ils augmentent enſuite, ſelon le mérite & l'ancienneté. Dans les ſieges & en campagne, les moindres appointemens de ceux qu'on y emploie ſont de cent cinquante livres par mois.

Les *ingénieurs* obtiennent les mêmes grades militaires & les mêmes récompenſes que les autres officiers des troupes. Ainſi ils parviennent à celui de brigadier, de maréchal de camp, de lieutenant général & même de maréchal de France, comme l'a été M. de Vauban. Ils ont auſſi des penſions, des majorités, des gouvernemens de places, &c.

Le nombre des *ingénieurs* en France eſt de trois cens. Ils ſont partagés dans les différentes places de guerre du royaume. En tems de guerre, on en forme des détachemens à la ſuite des armées. Ceux qui ſervent dans

les

les ſiéges ſont partagés en brigades, à la tête de chacune deſquelles eſt un ancien *ingénieur*, auquel on donne le nom de *brigadier*. Ces brigades ſe relevent toutes les vingt-quatre heures.

Dans les places où il y a pluſieurs *ingénieurs*; le premier eſt appelle *ingénieur en chef*. Il a la direction principale de tous les travaux; les autres agiſſent ſous ſes ordres. Les appointemens des *ingénieurs* en chef ſont de 1800 livres, mais ils ont outre cela des récompenſes & des gratifications. Cette place demande des ſoins infinis, dit M. le maréchal de Vauban, „ une activité perpé„ tuelle, beaucoup de conduite, de bon-ſens, d'expé„ rience dans tous les ouvrages de terre, de bois & de „ pierre, avec une parfaite intelligence, de toutes les dif„ férentes eſpeces de matériaux, de leur prix, & de la „ capacité des ouvriers. Ces qualités ſont ſi néceſſaires „ dans la conduite des grands travaux, que par-tout où „ elles ſe trouvent manquer, on peut s'aſſûrer que le „ moindre mal qui en puiſſe arriver ſera un retarde„ ment, une longue & ennuyeuſe conſtruction, quanti„ té de mal-façons, & toujours beaucoup de dépenſe „ ſuperflue; accidens à jamais inſéparables de la médio„ cre intelligence de ceux qui en ſeront chargés „. *Directeur des fortifications*.

Il y a auſſi des *ingénieurs provinciaux* ou *directeurs des fortifications* dans les provinces. Ce ſont ceux qui ſont chargés de la direction générale de tous les travaux qui ſe font dans les places de leur département. (*Q*)

* INGENIEUX, adj. (*Gramm.*) qui montre de l'eſprit & de la ſagacité. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un poëte *ingénieux*. Un machiniſte *ingénieux*. Une penſée *ingénieuſe*; une machine *ingénieuſe*. Les choſes *ingénieuſes* déparent les grandes choſes. Si elles ſont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles ſont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles conſiſtent dans des rapports fins, délicats & petits qui échappent aux hommes de ſens dont l'attention ſe porte ſur les maſſes. Homere, Virgile, Milton, le Taſſe, Horace, Sophocle, Eurypide, Corneille, Racine, ne ſont point des poëtes *ingénieux*. Il n'y a point d'homme à qui ce titre convienne moins qu'à Démoſthene & à Boſſuet. Un auteur qui court après des traits *ingénieux*, ſe peint à mon eſprit ſous la forme de celui qui s'applique à frapper un caillou ſur l'angle pour en tirer une étincelle. Il m'amuſe un moment. Il ſe dit à Paris plus de choſes *ingénieuſes* en un jour que dans tout le reſte du monde. Elles ne coutent rien à cette nation, qui ſait auſſi, quand il lui plaît, s'élever aux plus grandes.

INGENU, adj. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit chez les Romains celui qui étoit né de parens libres, honnêtes, nobles. *Voyez* LIBRE.

Iſidore dit que ceux-là ſont appellés *ingénus* qui naiſſent libres, & qui n'ont que faire d'acquérir la liberté; *ingenui, qui libertatem habent in genere, non in facto*. *Voyez* MANUMISSION.

Une perſonne paſſoit pour *ingénue*, quand elle étoit née d'une mere libre, quoique ſon pere fût eſclave. *Voyez* ESCLAVE.

Les *ingénus* pouvoient poſſéder des emplois, donner leurs ſuffrages, privileges dont les affranchis étoient exclus. *Voyez* AFFRANCHI.

*Ingénu* ſignifie auſſi quelquefois celui qui eſt originaire du pays, qui n'eſt point étranger. *Voyez* NATIF.

INGENUITÉ, ſ. f. (*Gram.*) l'*ingénuité* eſt dans l'âme; la naïveté dans le ton. L'*ingénuité* eſt la qualité d'une ame innocente qui ſe montre telle qu'elle eſt, parce qu'il n'y a rien en elle qui l'oblige à ſe cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, & l'*ingénuité* la franchiſe. On eſt tenté de ſuppoſer toutes les vertus dans les perſonnes *ingénues*. Que leur commerce eſt agréable! Si elles ont parlé, on ſent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient ſe peindre ſur leurs levres, dans leurs yeux, & dans leur expreſſion. On leur découvre ſon cœur avec d'autant plus de liberté, qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une maniere qui feroit preſque regretter qu'elles ne l'euſſent pas commiſe. Elles paroiſſent innocentes juſque dans leurs erreurs; & les cœurs doubles paroiſſent coupables, lors même qu'ils ſont innocens. Il eſt impoſſible de ſe fâcher long-tems contre les perſonnes *ingénues*; elles deſarment. Voyez Agnès dans l'*école des femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt & de la grace aux choſes les plus indifférentes. Le petit chat eſt mort qu'eſt-ce que cela? rien: mais ce rien eſt de caractere, & il plaît.

L'*ingénuité* a peu penſé, n'eſt pas aſſez inſtruite; la naïveté oublie pour un moment ce qu'elle a penſé, le ſentiment l'emporte. L'*ingénuité* avoue, révele, manque au ſecret, à la prudence; la naïveté exprime & peint; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards; les réflexions peuvent être naïves, & elles le ſont quand on s'apperçoit aiſément qu'elles partent du caractere. L'*ingénuité* ſemble exclure la réflexion; elle n'eſt point d'habitude ſans un peu de bêtiſe, la naïveté ſans beaucoup de ſentiment; on aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait eſpérer de la candeur; on l'excuſe dans la jeuneſſe, dans l'âge mûr on la mépriſe. L'Agnès de Moliere eſt ingénue, l'Iphigénie de Racine eſt naïve & ingénue. Toutes les paſſions peuvent être naïves, même l'ambition; elle l'eſt quelquefois dans l'Agrippine de Racine; les paſſions de l'homme qui penſe ſont rarement *ingénues*.

INGEVONS, (*Géog. anc.*) *Ingævones*, ancien peuple du nord de l'Allemagne, vers la mer Baltique; Pline remarque que les *Ingévons* comprenoient ſous eux les Cimbres, les Teutons, & les Cauques, *Cauchi*, & que toutes ces nations étoient voiſines de la mer. D'un autre côté, Tacite nous apprend que les noms de *Ingévons*, Hermions, & Iſtévons, étoient venus des héros qui avoient été les premiers chefs des familles, leſquelles en ſe multipliant avoient formé ces trois peuples. C'eſt ainſi que Tacite nous prouve l'inutilité des conjectures que divers ſavans ſe ſont donnés dans ces derniers ſiecles pour trouver la ſignification de ces noms. (*D. J.*)

INGOLSTAD, *Ingolſtadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne, la plus forte de Baviere, avec une univerſité fondée en 1410, dont l'évêque d'Aichſtad eſt le chancelier perpétuel comme diocéſain, & établit pour vice-chancelier le premier profeſſeur de Théologie. Quelques-uns ont appellé cette ville en latin *Auréatum*; mais c'eſt Aichſtadt qu'il faut ainſi nommer. Pluſieurs auteurs écrivent *Ingelſtad*, & tirent ſon origine des Angles, ancien peuple ſaxon, qui ſe jetterent dans la Suabe, & laiſſerent des traces de leur nom à Ingelheim, *Ingolſtad*, Engelbourg, &c. D'autres lui donnant une origine plus moderne, l'attribuent à de véritables anglois, qui vinrent de leur pays prêcher le Chriſtianiſme en Allemagne; parce que Aiſchſtad ville voiſine, leur doit ſa naiſſance. Elle eſt ſur le Danube, à deux lieues N. E. de Neubourg, 16 S. O. de Ratiſbonne, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 45. *lat.* 48. 42. & ſuivant le P. Nicaiſe Grammatici, 48. 46. (*D. J.*)

INGRANDE, *Ingrandis*, (*Géog.*) petite ville de Bretagne au bord de la Loire, aux confins de l'Anjou; elle fait la ſéparation de l'Anjou & de la Bretagne. *Long.* 18. 45. *lat.* 46. 33. (*D. J.*)

INGRATITUDE, ſ. f. (*Morale.*) oubli, ou plutôt méconnoiſſance des bienfaits reçus. Je la mettrois volontiers cette méconnoiſſance au rang des paſſions féroces; mais du-moins on ne trouvera pas mauvais que je la nomme un vice lâche, bas, contre nature, & odieux à tout le monde. Les ingrats, ſuivant la remarque de Cicéron, s'attirent la haine générale, parce que leur procedé décourageant les perſonnes généreuſes, il en réſulte un mal auquel chacun ne peut s'empêcher de prendre part.

Quoique l'*ingratitude* ne renferme aucune injuſtice proprement dite, entant que celui de qui l'on a reçu quelque bienfait, n'a point droit à la rigueur d'en exiger du retour; toutefois le nom d'*ingrat* déſigne une ſorte de caractere plus infâme que celui d'injuſte; car quelle eſpérance aurois-je de toucher une ame, que des bienfaits n'ont pû rendre ſenſible? Et quelle infamie de ſe déclarer indigne par le cœur de l'opinion favorable qu'on avoit donné de ſoi!

Si l'on réfléchit aux principes de ce vice, on s'appercevra, qu'outre l'inſenſibilité dont il émane ſi ſouvent, il découle encore de l'orgueil & de l'intérêt. M. Duclos a très-bien dévoilé ces trois ſources de l'*ingratitude*, dans ſon livre ſur les *Mœurs*, dont je ne tirerai cependant que le précis.

„ La premiere eſpece d'*ingratitude*, dit-il, eſt celle „ des ames foibles, légeres, & ſans conſiſtance. Affli„ gées par le beſoin préſent, ſans vûe ſur l'avenir, el„ les ne gardent aucune mémoire du paſſé; elles deman„ dent ſans peine, reçoivent ſans pudeur, & oublient „ ſans remords. Dignes de mépris, ou tout au plus de „ compaſſion, on peut les obliger par pitié, & par gran„ deur d'ame.

„ Mais rien ne peut ſauver de l'indignation celui qui „ ne pouvant ſe diſſimuler les bienfaits qu'il a reçus, „ cherche cependant à méconnoître ſon bienfaiteur. Sou„ vent après avoir reclamé les ſecours avec baſſeſſe, ſon „ orgueil ſe révolte contre tous les actes de reconnoiſ„ ſance qui peuvent lui rappeller une ſituation humilian„ te; il rougit du malheur, & jamais du vice.

A l'égard

„ A l'égard de ces hommes moins haïssables que „ ceux que l'orgueil rend injustes, & plus méprisables „ encore que les ames légeres & sans principes, dont „ nous avons parlé d'abord, ils font de la reconnois- „ sance un commerce intéressé; ils croient pouvoir sou- „ mettre à un calcul arithmétique, les services qu'ils „ ont reçus; ils ignorent qu'il n'y a point d'équation „ pour les sentimens, & que l'avantage du bienfaiteur „ sur celui qu'il a prévenu par ses services, est en quel- „ que maniere inappréciable „.

Telles sont les principales sources qui font germer l'*ingratitude* de toutes parts. Ceux qui mettent leur espoir dans la reconnoissance des gens qu'ils obligent, n'ont pas assez réfléchi sur cette matiere; le symbole des ingrats, ce n'est point le serpent, c'est l'homme. En effet, tant de conditions sont requises pour s'acquitter dignement d'un bienfait notable, que cette considération fit dire aux Stoïciens, qu'il n'y avoit que leur seul sage qui les sût dignement remplir.

Celui qui ne rend pas la pareille à son bienfaiteur, lorsqu'il le peut, est un ingrat. Le manque de reconnoissance intérieure d'un plaisir reçu, est une branche d'*ingratitude*. Puisqu'on a trouvé l'ame prompte & ouverte à obliger, il faut avoir la bouche prompte à publier le bienfait, & l'ame ouverte à le sentir: c'est ainsi que le plus pauvre homme du monde peut dignement s'acquitter. Le romain qui venant d'obtenir d'Auguste la liberté de son pere, lui dit les larmes aux yeux, qu'il le réduisoit à la nécessité de vivre & de mourir ingrat vis-à-vis de lui, tenoit bien le propos d'une ame reconnoissante. On ne tombe point dans l'*ingratitude*, lorsque les moyens extérieurs nous manquent, si notre cœur est vraiment sensible: le cœur mesure les services qu'on rend, & le cœur en mesure aussi le ressentiment.

Je croirois que c'est une sorte de méconnoissance, quand l'on s'empresse trop de sortir d'obligation, d'effacer le plaisir reçu, & de demeurer quitte par une espece de compensation, *munus munere expungendo*; car les lois de la gratitude sont différentes de celles d'une place de change.

Ceux-là sont encore plus blâmables, qui pour compensation, payent avec de la pâte de belles hécatombes, & qui présentent à Mercure des noyaux pour d'excellens fruits qu'ils ont reçus de sa main libérale.

Mais que penser de ces gens d'un naturel si dépravé, qu'ils rendent le mal pour le bien; semblables à ces mauvaises herbes, qui brûlent la terre qui les nourrit. Il arrive quelquefois, dit Tacite, que lorsqu'un service est au-dessus de la récompense, l'*ingratitude* & la haîne même prennent la place de la reconnoissance & de l'amitié, *pro gratiâ rependitur odium*. Séneque qui a épuisé ce sujet, va plus loin que Tacite; il ajoute que de tels monstres sont capables de haïr à proportion qu'on les oblige. Quoi donc, ce qui doit le plus porter à la gratitude, produiroit des effets si contraires? S'il étoit vrai que la bienfaisance pût exciter la haine, & qu'une si belle mere fût capable de mettre au jour un enfant si difforme, il ne faudroit pas s'étonner de voir des caracteres difficiles à recevoir des faveurs. Il est vrai qu'on ne doit pas prendre de toutes mains, ni donner de toutes mains; s'il convient de recueillir des graces avec sentiment, avec jugement, il est bon de les dispenser de même; mais d'ordinaire, nous ne savons faire ni l'un ni l'autre.

Quelques auteurs ont prétendu que les lois d'aucun peuple n'avoient porté de peines contre l'*ingratitude*, non plus que contre le parricide, pour ne pas prétupposer des choses si détestables, & qu'une voix secrete de toute la nature semble assez condamner; mais l'on pourroit leur nommer les Perses, les Athéniens, les Medes, ou plutôt les Macédoniens, qui ont reçu dans leurs tribunaux de justice l'action contre les ingrats. Les Romains & les Marseillois avoient autrefois des peines imposées contre les affranchis ingrats envers leurs anciens maîtres.

Ces sortes d'exemples avérés par l'histoire, ont fait souhaiter à d'honnêtes citoyens, qu'il y eût dans un siecle tel que le nôtre, une peine certaine & capitale établie contre ce vice, qui n'a plus de bornes à cause de son impunité. Hé quoi, répond M. le Vayer, voudroit-on dépeupler le monde? Il n'y a point de prisons assez spacieuses pour resserrer la multitude de ceux qu'on accuseroit, ni beaucoup moins de places capables de recevoir le nombre de plaideurs, que cette sorte d'action feroit éclorre. Le Pnyce d'Athènes & les amphithéatres de l'ancienne Rome ne suffiroient pas au concours d'accusateurs & d'accusés.

Peut-être encore que si le nombre d'ingrats étoit reconnu aussi grand qu'il est par les poursuites judiciaires d'une action de droit reçue, on n'auroit plus de honte de se trouver en si belle & si nombreuse compagnie, composée principalement de gens du premier ordre, tous couverts de soie, d'or, & de pourpre.

Ajoutons que, comme il n'y auroit presque personne qui ne se plaignît d'avoir été payé d'*ingratitude*, il seroit très-difficile de peser exactement les circonstances qui augmentent ou qui diminuent le prix d'un bienfait.

Enfin, le mérite du bienfait seroit perdu, si l'on pouvoit poursuivre un ingrat comme on poursuit un débiteur, ou une personne qui s'est engagée par un contrat de louage. Le but propre d'un bienfait, c'est-à-dire d'un service, pour lequel on ne stipule point de retour, c'est d'un côté, de fournir l'occasion à celui qui le reçoit, de justifier sa libre reconnoissance par l'amour de la vertu; & de l'autre, de montrer en n'exigeant rien de celui à qui l'on donne, qu'on lui fait du bien gratuitement, & non par des vûes d'intérêt.

Quoique rien n'oblige de fournir de beaux habits à des fous qui les déchirent, il faut toûjours compter sur l'*ingratitude* des humains, & plutôt s'y exposer, que de manquer aux misérables. L'injure se grave sur le métal; une grace reçûe se trace sur le sable, & disparoît au moindre vent. Il faut moins servir les hommes pour l'amour d'eux, disoit un sage de la Grece, que pour l'amour des dieux qui le commandent, & qui récompensent eux-mêmes les bienfaits. C'est pourquoi Virgile place les ames bienfaisantes dans les champs élisées;

*Quique sui memores alios fecere merendo,*
*Omnibus hic niveâ cinguntur tempora vittâ.*

On sait le mot de ce bon religieux rapporté par Philippe de Comines, au sujet de Jean Galéas, duc de Milan. „ Nous nommons saints, tous ceux qui nous font „ du bien „ Je tiens pour dieu, tout ce qui me nourrit, disoit l'ancien proverbe grec. (*D. J.*)

INGRATITUDE, (*Jurisprud.*) l'*ingratitude* du donataire envers le donateur est une juste cause pour révoquer une donation entre-vifs, quoique de sa nature elle soit irrévocable.

Le donataire est coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il a fait quelque injure grave au donateur, ou qu'il l'a battu & outragé, qu'il lui a causé de dessein prémédité la perte de ses biens; s'il a refusé des alimens au donateur tombé dans l'indigence; s'il a attenté à sa vie, ou y a fait attenter par d'autres; enfin, si par affectation il a persisté dans un refus opiniâtre de satisfaire aux clauses de la donation.

Ce droit de révoquer une donation pour cause d'*ingratitude*, ne passe pas à l'héritier du donateur, si lui-même ayant connu l'*ingratitude*, l'a dissimulée & n'a point agi en justice pour faire révoquer la donation. *Voyez la loi derniere* au code *de revoc. donat.*

L'*ingratitude* du vassal envers son seigneur dominant, donne lieu à la commise du fief au profit du seigneur.

Le vassal se rend coupable d'*ingratitude*, lorsqu'il y a de sa part desaveu ou félonie. *Voyez* COMMISE, DESAVEU, & FÉLONIE. (*A*)

INGREDIENT, s. m. (*Pharmacie.*) c'est par ce nom qu'on désigne le plus ordinairement une matiere considérée comme faisant partie d'une composition pharmaceutique.

Les *ingrédiens* solides de quelques-unes de ces compositions sont connus dans l'art sous le nom d'*especes*. *Voyez* ESPECES (*Pharmacie.*) (*b*)

INGRIE, *Ingria*, (*Géog.*) province de l'empire russien, sur le fond du golphe de Finlande, abondante en poisson & en gibier; on y fait la chasse des élans qui y viennent par troupes de Finlande, & traversent la Niva deux fois l'année, au printems & en automne. Les *Ingriens* sont des hommes vigoureux & d'une constitution robuste; ils ressemblent beaucoup aux Finnois & parlent la même langue, qui n'a aucun rapport avec toutes les autres langues du Nord. L'*Ingrie* fut conquise par Pierre le grand sur la Suede; S. Petersbourg en est la capitale. (*D. J.*)

INGWEILER, (*Géog.*) petite ville de la basse-Alsace, sur la riviere de Moter.

INGUINAL, ALE, adj. (*Chirurgie.*) qui concerne l'aîne, appellée en latin *inguen*. On appelle en Chirurgie *inguinal*, un bandage fait avec une piece de toile coupée en triangle, sur laquelle sont attachés trois bouts de bande, savoir deux aux angles supérieurs pour être attachés autour du corps, & l'autre à l'angle inférieur qui s'attache à la ceinture après avoir passé de devant

en

en arriere ſous la cuiſſe du côté malade. Ce bandage eſt contentif; on s'en ſert lorſqu'on applique quelque emplâtre, cataplaſme & compreſſes, *&c.* ſur l'aîne. *Voyez Planche XXVII. fig.* 9. & 10. On fait un *inguinal* double, lorſque les deux aînes ſont dans le cas d'être panſées. On appelle *hernie inguinale*, la deſcente qui ſe borne au pli de l'aîne. *Voyez* HERNIE. (*T*)

INHABILE, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui eſt incapable de faire ou de recevoir quelque choſe.

Un impuiſſant, par exemple, eſt *inhabile* à la génération, & conſéquemment au mariage.

Les enfans exhérédés & ceux qui ont renoncé, ſont *inhabiles* à ſuccéder. *Voyez* HABILE. (*A*)

INHABILETE', ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le défaut de capacité pour faire quelque choſe, comme l'*inhabileté* à ſuccéder, à s'obliger, à donner, diſpoſer, teſter, être en jugement. *Voyez* INCAPACITÉ. (*A*)

INHABITABLE, INHABITER, (*Gram.*) *voyez* HABITATION, HABITER.

INHAMBANE, (*Géog.*) royaume d'Afrique ſur la côte orientale de la Cafrerie, ſous la ligne & ſur le golfe de Sophala; les habitans ſont idolâtres. Dapper dit que la ville capitale s'appelle Tongue; mais l'intérieur de tous ces pays-là nous eſt entierement inconnu, & nous ne connoiſſons que très-peu des côtes. (*D. J.*)

INHE'RENT, adj. *terme de Phyſique*, ſe dit d'une qualité qui réſide dans un corps, & qui ne lui vient point d'une action extérieure. On demande par exemple, ſi la peſanteur eſt une qualité *inhérente* à la matiere; c'eſt-à-dire ſi c'eſt une qualité qui ne provienne pas de l'impulſion d'un fluide inviſible, comme le prétendent les Cartéſiens. *Voyez* ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c* (*O*)

INHIBITIONS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont des défenſes faites à quelqu'un par la loi ou par un jugement, de faire quelque choſe de contraire. (*A*)

* INHUMANITE', ſ. f. (*Gramm.*) vice qui nous ſort de notre eſpece, qui nous fait ceſſer d'être homme; dureté de cœur, dont la nature ſembloit nous avoir rendus incapables. *Voyez* HUMANITÉ.

* INHUMATION, ſ. f. (*Gramm.*) l'action de mettre le corps d'un homme mort dans la ſépulture. Il faut la volonté d'un teſtateur pour *inhumer* un corps hors de ſon égliſe paroiſſiale. On n'a commencé qu'en 1200 d'*inhumer* dans les égliſes, ce qui doit les rendre malſaines. L'*inhumation* s'eſt faite dans preſque tous les tems, & chez preſque tous les peuples, avec plus ou moins de pompe & de cérémonies.

INJACULATION, *injaculatio*; (*Medecine.*) terme dont ſe ſert Vanhelmont pour déſigner une maladie qui conſiſte dans une douleur ſpaſmodique violente de l'eſtomac, accompagnée de l'immobilité du corps. James, *Dict. de Medecine.*

INJECTER, verb. act. (*Anatom.*) c'eſt la méthode de remplir les vaiſſeaux des animaux avec une liqueur colorée, qui ſe durciſſant, tient les vaiſſeaux diſtendus & fermes, & laiſſe la liberté d'en obſerver plus exactement la diſtribution, la ſituation, & les diametres, de découvrir le nombre de leurs ramifications & de leurs anaſtomoſes, qu'il ne ſeroit pas poſſible d'appercevoir ſans ce moyen.

La nature des inſtrumens, celle des liqueurs dont on ſe ſert pour les *injections*, la maniere dont on veut faire l'*injection*, enfin la manœuvre même de l'*injection*, ſont autant d'articles dont on va donner l'explication.

C'eſt une découverte qui a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighy & Gliſſon ſe ſont ſervi de liqueurs colorées, mais Swamerdam paroît être le premier qui ait employé une préparation de cire. Il ajoute qu'il apprit cette méthode en 1666 à Van-Horne & à Hade; ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des inſtrumens dont il falloit ſe ſervir, & qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Mais Ruyſch a pouſſé cet art ſi loin, que les plus ſavans hommes ſont auſſi pleins d'admiration que les plus ignorans, à la vue des prodiges qu'a opéré ſon induſtrie. Il faiſoit une eſpece de myſtere de ſon ſecret; mais à préſent les anatomiſtes ſont ſuffiſamment inſtruits de la maniere de remplir les vaiſſeaux.

L'inſtrument dont on ſe ſert ordinairement pour pouſſer la liqueur dans les vaiſſeaux, eſt une forte ſeringue de cuivre, dont le piſton doit couler avec aiſance, & à laquelle peuvent s'adapter différens tuyaux qu'on y fixe par le moyen d'une vis; les extrémités de ces tuyaux ont différens diametres, & ſont ſans vis, afin qu'ils puiſſent entrer dans d'autres tuyaux, & s'emboîter avec eux ſi exactement que pour peu qu'on les force l'un contre l'autre, rien ne puiſſe paſſer entre eux. Mais parce que leur cohéſion n'eſt pas aſſez forte pour réſiſter à la force avec laquelle on pouſſe l'*injection*, & qu'il eſt à craindre que ce ſecond tuyau ne ſoit repouſſé, & que la matiere de l'*injection* ne s'échappe & ne faſſe ainſi manquer l'opération; l'extrémité du ſecond tuyau qui reçoit celui qui eſt fixe ſur la ſeringue, doit avoir une partie quarrée terminée devant & derriere par un cercle élevé ou ſaillant, afin d'empêcher la clé qui embraſſe étroitement l'entre-deux de ces cercles ou la partie quarrée, de gliſſer; ou bien elle doit être garnie de deux branches de cuivre, afin de pouvoir la contenir avec deux doigts. L'autre extrémité de cette eſpece de tuyau eſt de différente groſſeur, & il y a vers cette extrémité une hoche ou entaillure qui ſert à arrêter un fil; par le moyen de cette hoche, le fil qui lie ce vaiſſeau par lequel on doit faire l'*injection*, ne ſauroit gliſſer: outre cette forme commune à tous les tuyaux de la ſeconde eſpece, on doit en avoir quelques-uns qui ſoient plus larges & qui ſoient configurés d'une autre maniere pour des cas particuliers. Par exemple, ſi l'on veut *injecter* les gros vaiſſeaux, le tuyau attaché à un grand vaiſſeau doit avoir une valvule ou un robinet, & qu'on puiſſe tourner ſelon le beſoin pour empêcher que l'*injection* ne ſorte du vaiſſeau par le tuyau; autrement il faut que celui qui fait l'*injection* attende pour retirer la ſeringue, que la matiere *injectée* ſoit refroidie; ou s'il retire trop tôt la ſeringue, l'*injection* s'échappe, & les gros vaiſſeaux ſe deſempliſſent. Lorſque la ſeringue n'eſt pas aſſez grande pour contenir toute la matiere néceſſaire pour remplir les vaiſſeaux, il faut la remplir une ſeconde fois; ſi l'on étoit obligé pour cela de retirer la ſeringue du tuyau attaché au vaiſſeau, il ſe perdroit de l'*injection*, & ce qui ſeroit expoſé à l'air ſe refroidiroit & ſe durciroit. Pour éviter ces inconvéniens il faut avoir quelques tuyaux qui aient une branche courbe ſoudée latéralement, & une valvule diſpoſée de maniere que la liqueur ne puiſſe pas paſſer du tuyau droit dans le tuyau courbe, mais qui au contraire la laiſſe paſſer du tuyau courbe dans le tuyau droit. Celui qui fait l'*injection* ayant alors ſoin de tenir l'extrémité du tuyau courbe dans la liqueur qui ſert à l'*injection*, peut auſſi-tôt qu'il a deſempli la premiere ſeringue, la remplir de nouveau en tirant ſeulement le piſton, & reïtérant cette manœuvre avec diligence, il ſera en état de pouſſer dans les vaiſſeaux tout autant de liqueur qu'il en faudra pour les *injecter* parfaitement. Tous ces différens tuyaux ſont ordinairement faits de cuivre jaune; ils peuvent néanmoins l'être de tout autre métal, comme d'étain, *&c.*

Les liqueurs dont on ſe ſert lorſqu'on a deſſein de remplir les vaiſſeaux capillaires, ſont telles qu'elles peuvent ſe mêler ou avec l'eau ou avec les liqueurs graſſes; les unes & les autres ont des avantages & des inconvéniens. Toutes les différentes eſpeces de glues, comme la colle de poiſſon, la colle forte, *&c.* diſſoutes & délayées dans l'eau, ſe mêlent aiſément avec les liqueurs contenues dans les vaiſſeaux des animaux, ce qui eſt un grand avantage; car elles pénetrent juſques dans les plus petits vaiſſeaux d'un ſujet bien choiſi & bien préparé, & ſouvent elles ſuffiſent pour répondre à l'intention de l'anatomiſte, lorſqu'il n'a d'autre deſſein que de préparer quelque fine membrane, dont les vaiſſeaux ſont ſi déliés, qu'il n'eſt pas poſſible de les appercevoir à la vue, ſi les ſections tranſverſales de ces vaiſſeaux ſont circulaires, ou ſi leurs parois ſont affaiſſées. Mais lorſqu'il faut auſſi *injecter* les gros vaiſſeaux, ces ſortes d'*injections* ont un inconvénient fâcheux, & la préparation en eſt moins utile & moins belle. En effet, ſi l'on n'*injecte* qu'une liqueur glutineuſe, il n'eſt pas poſſible de conſerver un ſujet auſſi long-tems qu'il en faut à la colle pour ſécher & ſe durcir; & comme en diſſéquant la partie *injectée*, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe pluſieurs vaiſſeaux, l'*injection* s'épanchera. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit à la vérité tremper la partie dans l'eſprit de vin qui coaguleroit la colle; mais alors elle devient ſi fragile, qu'elle ſe caſſe pour peu qu'on la manie, & ſi l'on veut conſerver la préparation, les gros vaiſſeaux ſe fléchiſſent preſque entierement lorſque les parties aqueuſes de l'*injection* ſont évaporées. On pourroit auſſi prévenir l'épanchement de l'*injection* en liant exactement chaque vaiſſeau avant que de le couper; mais cela n'empêche pas que les vaiſſeaux ne ſe contractent lorſque la colle ſe deſſeche. Si pour obvier à ces inconvéniens, on commence à *injecter* d'une diſſolution de colle ce qu'il en faut pour remplir les vaiſſeaux capillaires, & que pour remplir enſuite les grands vaiſſeaux, on ſe ſerve de l'*injection* graſſe ordinaire, la cire ne va pas fort loin ſans ſe congeler, les deux ſortes d'*injections* ne manquent jamais de ſe mêler irrégulierement; deſorte que les vaiſſeaux

paroiſ-

paroiſſent interrompus & caſſés par la ſéparation mutuelle de ces deux liqueurs, ce qui devient encore plus ſenſible dans la ſuite à meſure que les parties aqueuſes ſe diſſipent. L'eſprit de vin coloré ſe mêle avec les eaux & les huiles, & peut encore pénétrer juſques dans les plus petits vaiſſeaux; mais d'un autre côté il coagule toutes les liqueurs animales qu'il rencontre, & qui quelquefois bouchent les vaiſſeaux de maniere que l'*injection* ne ſauroit paſſer juſqu'aux capillaires; d'ailleurs, l'eſprit-de-vin ne peut tenir qu'avec peine, ſuſpendues quelques-unes des poudres qui communiquent les couleurs les plus durables; & comme il s'évapore à la fin entierement, les vaiſſeaux deviennent fort petits, & cette petite quantité de poudre colorée qui reſte dans les vaiſſeaux n'ayant rien qui en tienne les parties liées & réunies entre elles, elle paroît ordinairement interrompue en tant d'endroits, que les petites ramifications de vaiſſeaux ont plûtôt l'apparence d'un coup de pinceau jetté au haſard, que de tuyaux réguliers & continus. Le ſuif fondu & mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, peut quelquefois remplir les petits vaiſſeaux, & tient les plus gros ſuffiſamment diſtendus; mais il s'arrête dès qu'il rencontre quelque fluide dans les parties, & ne peut jamais pénétrer auſſi avant que les autres liqueurs; il a d'ailleurs ſi peu de ténacité qu'il ſe caſſe pour peu qu'on le manie, ce qui rend les préparations fort deſagréables. Ce qui réuſſit le mieux pour les *injections* finies, c'eſt l'huile de térébenthine colorée qu'on pouſſe d'abord à la quantité requiſe pour remplir les plus petits capillaires, & immédiatement après on remplit les gros vaiſſeaux avec l'*injection* commune. L'huile de térébenthine eſt aſſez ſubtile pour pénétrer plus avant qu'aucune autre liqueur colorée; ſes parties réſineuſes qui reſtent après l'évaporation des parties ſpiritueuſes lient aſſez celles de la matiere qui a ſervi à la colorer pour les empêcher de ſe deſunir, & elle s'incorpore intimement avec l'*injection* ordinaire; de maniere que ſi l'*injection* eſt bien faite, il eſt impoſſible à la vue la plus perçante de s'appercevoir qu'on a employé deux ſortes d'*injections*. Toutes les liqueurs dont on ſe ſert pour *injecter* les vaiſſeaux des animaux n'ayant qu'une foible & preſque toute une même couleur, ne paroîtroient pas du tout dans les plus petits vaiſſeaux, parce qu'elles y deviennent entierement tranſparentes. Il faut pour les rendre ſenſibles, y mêler quelque matiere capable de les colorer; & lorſqu'on *injecte* différens vaiſſeaux d'une partie, même des plus gros, on a de la peine à diſtinguer les uns, à moins qu'on ne donne différentes couleurs aux *injections*, ce qui rend auſſi les préparations plus belles. Pour cet effet les Anatomiſtes ſe ſervent de pluſieurs matieres pour colorer leurs liqueurs ſelon leurs intentions; telles par exemple, que la gomme gutte, le ſafran, l'ivoire brûlé, *&c.* qu'on peut avoir aiſément. L'eſſentiel eſt d'examiner les matieres qui ſont propres à être mêlées avec les liqueurs deſtinées à *injecter* les vaiſſeaux capillaires; car il eſt rare qu'on ait beſoin d'*injecter* d'autres vaiſſeaux, excepté certaines ramifications principales des arteres, & quelques veines. Les couleurs communément employées par ces deux dernieres ſortes de vaiſſeaux, ſont le rouge, le verd, & quelquefois le bleu. Les Anatomiſtes ſans doute, ſe ſont propoſés d'imiter les couleurs naturelles des arteres & des veines de l'animal vivant, en rempliſſant les unes avec une matiere rouge, & les autres avec une matiere bleue ouverte. Il réſulte cependant d'autres avantages de ces couleurs, telle que la vive réflexion des rayons de lumiere, & le peu de diſpoſition qu'elles ont à les laiſſer paſſer ou à devenir tranſparentes, ſans quoi les vaiſſeaux les plus fins ſeroient encore imperceptibles après avoir été *injectés*. Les matieres animales & végétales dont on ſe ſert pour colorer les *injections*, telles que la cochenille, la lacque, l'orcanette, le bois de Bréſil, l'indigo, *&c.* ont en général l'inconvénient de ſe grumeler & de boucher ainſi quelques vaiſſeaux. Leurs couleurs auſſi ſe paſſent trop tôt lorſq'on fait deſſécher les parties pour les conſerver, & elles les communiquent encore aiſément aux liqueurs dans leſquelles on conſerve les préparations, outre qu'elles ont l'inconvénient d'attirer les inſectes; ainſi quoiqu'on réuſſiſſe aſſez ſouvent en ſe ſervant de ces couleurs, il faut cependant préférer les ſubſtances minérales, telles que la pierre calaminaire, le minium ou le vermillon, pour les *injections* rouges; & de ces matieres le vermillon eſt encore préférable aux autres, parce qu'il donne une couleur plus vive, & qu'on le trouve ordinairement mieux broyé. La couleur verte qu'on emploie généralement eſt le verd-de-gris, & celui qu'on nomme *cryſtalliſé* vaut mieux encore, parce que ſa couleur eſt plus éclatante, qu'il ne ſe grumele jamais, & qu'il ſe diſſout dans les liqueurs graſſes.

Pour les *injections* fines, on prend une livre d'huile de térébenthine bien claire, & l'on y mêle peu-à-peu une once de vermillon ou de verd-de-gris cryſtalliſé en poudre ſubtile, ou plutôt exactement broyé ſur le porphyre; il faut les agiter avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que le mélange ſoit exact, & paſſer enſuite la liqueur par un linge fin. La ſéparation des parties les plus groſſieres ſe fait encore mieux, en ne verſant d'abord ſur la poudre que quelques onces d'eſprit de térébenthine, & agitant fortement avec une ſpatule: laiſſez un peu repoſer, & verſez par inclination dans un autre vaſe bien net l'eſprit de térébenthine & le vermillon ou le verd-de-gris qui y eſt ſuſpendu, & répétez cela juſqu'à ce que l'eſprit de térébenthine n'enleve plus de la poudre, & qu'il n'en reſte que les parties les plus groſſieres. L'*injection* ordinaire ſe prépare ainſi: prenez une livre de ſuif, cinq onces de cire blanche ou jaune, trois onces d'olive, faites fondre ces matieres au feu de lampe; lorſqu'elles ſeront fondues, ajoutez-y deux onces de térébenthine de Veniſe; & quand elle ſera mêlée, vous y ajouterez environ deux onces de vermillon ou de verd-de-gris préparé, que vous mêlerez peu-à-peu; paſſez alors votre mélange par un linge propre & chauffé, pour ſéparer toutes les parties groſſieres; & ſi l'on veut pouſſer cette matiere plus avant dans les vaiſſeaux, on peut avant que de s'en ſervir, y ajouter un peu d'huile, ou eſprit de térébenthine.

Voici quelques regles générales pour le choix d'un ſujet convenable. 1°. Plus le ſujet que l'on *injecte* eſt jeune, plus auſſi, toutes choſes d'ailleurs égales, l'*injection* ſe portera loin, & ainſi du contraire. 2°. Plus les fluides de l'animal auront été diſſous & épuiſés pendant ſa vie, plus auſſi le ſuccès de l'opération ſera grand. 3°. Moins la partie que l'on a deſſein d'*injecter* eſt ſolide, plus les vaiſſeaux ſe rempliront. 4°. Plus les parties ſont membraneuſes & tranſparentes, plus l'*injection* ſera ſenſible. C'eſt pourquoi, lorſque l'on *injecte* quelque partie ſolide d'un vieux ſujet, qui eſt mort ayant les vaiſſeaux pleins d'un ſang épais, à peine eſt-il poſſible de pouſſer l'*injection* dans quelques vaiſſeaux. Les principales choſes que l'on doit avoir en vûe, lorſqu'on a deſſein d'*injecter* un ſujet, ſont de diſſoudre les fluides épaiſſis, de vuider les vaiſſeaux & de relâcher les ſolides, & d'empêcher que la liqueur *injectée* ne ſe coagule trop tôt. Pour remplir toutes ces fins, quelques auteurs propoſent d'*injecter* par les arteres de l'eau tiede ou chaude juſqu'à ce qu'elle revienne claire par les veines, & les vaiſſeaux par ce moyen ſont ſi bien vuidés de tout le ſang qu'ils contenoient, que les parties en paroiſſent blanches. Ils conſeillent enſuite de pouſſer l'eau, en introduiſant de l'air avec force, & enfin de faire ſortir l'air en preſſant avec les mains les parties où il a été introduit. Après une ſemblable préparation, on peut parvenir, il eſt vrai, à faire des *injections* ſubtiles; mais il y a ordinairement un inconvénient inévitable, qui eſt dans toutes les parties où il ſe trouve un tiſſu cellulaire tant-ſoit-peu conſidérable; la tunique cellulaire ne manque jamais d'être engorgée d'eau qui gâte les parties qu'on a deſſein de conſerver dans des liqueurs ou de faire deſſécher. Il eſt encore rare qu'il ne ſe mêle avec l'*injection* graſſe, ſoit dans les grands, ſoit dans les petits vaiſſeaux, quelques parties aqueuſes qui font paroître l'*injection* interrompue; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſe paſſer de cette *injection* avec l'eau, ſi on le peut, & faire macérer le ſujet, ou la partie que l'on a deſſein d'*injecter* pendant long-tems dans de l'eau chauffée au degré qu'on y puiſſe facilement porter la main: par le moyen de cette eau chaude, les vaiſſeaux ſeront ſuffiſamment ramollis & relâchés, le ſang deviendra fluide, & l'*injection* ne ſera pas expoſée à ſe refroidir ſi-tôt; mais il faut avoir ſoin que l'eau ne ſoit pas trop chaude, car les vaiſſeaux ſe raccourciroient & le ſang ſe durciroit. On peut, pendant la macération, exprimer de tems à autre, autant qu'il eſt poſſible, les liqueurs de l'animal, & les déterminer vers le vaiſſeau qu'on a ouvert pour pouſſer l'*injection*; le tems qu'il faut continuer la macération eſt toujours proportionné à l'âge du ſujet, à la groſſeur, à la grandeur des parties qu'on veut *injecter*, & à la quantité de ſang que l'on remarque dans les vaiſſeaux, ce qui ne peut guere s'apprendre que par l'expérience. Mais il faut au moins faire ſon poſſible pour que le ſujet ou la partie macérée ſoit bien chaude, & continuer à preſſer en tous ſens avec les mains juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de ſang, dans quelque ſituation qu'on mette le ſujet. Lorſque la ſeringue à *injecter* l'*injection* & le ſujet ſont en état, il faut choiſir un des

tuyaux de la seconde espece, dont le diametre soit proportionné à celui du vaisseau par lequel doit se faire l'*injection*; car si le tuyau est trop gros, il est évident qu'on ne pourra pas l'introduire, & s'il est beaucoup plus petit que le vaisseau, il ne sera pas possible de les attacher si bien que les tuniques des vaisseaux, en se repliant, ne laissent entr'elles & le tuyau quelque petit passage par lequel une partie de l'*injection* rejaillira sur celui qui *injecte* dans le tems de l'opération, & les vaisseaux les plus proches se vuideront en partie par la perte d'une portion de la liqueur *injectée*: lorsqu'on a choisi un tuyau convenable, il faut l'introduire dans l'orifice du vaisseau coupé, ou dans une incision qu'on y fait latéralement; & alors ayant passé un fil ciré au-dessous & le plus près du vaisseau qu'il est possible, par le moyen d'une aiguille ou d'une sonde flexible & armée d'un œil, il faut faire avec le fil le nœud du chirurgien, & le serrer autant que le fil le permet, ayant soin que le nœud porte sur la hoche ou entaillure du tuyau, autrement le nœud glisseroit, & le tuyau sortiroit du vaisseau dans le tems de l'opération, ce qui la rendroit inutile. S'il se trouve de grands vaisseaux coupés qui communiquent avec ceux qu'on a dessein d'*injecter*; ou s'il y en a d'autres qui partent du même tronc, & qu'on ne veuille pas y faire passer l'*injection*, il faut les lier tous avec soin pour ménager la liqueur, & pour que l'opération réponde mieux à l'intention que l'on a pour lors. Tout cela étant fait, il faut faire chauffer au feu de la lampe les deux sortes d'*injections*, ayant toujours soin de les remuer continuellement, de crainte que la poudre qui leur donne la couleur ne se précipite au fond & ne se brûle. L'esprit de térébenthine n'a pas besoin d'être chauffé plus qu'il ne convient pour qu'on y tienne le doigt; l'*injection* ordinaire doit presque bouillir. On aura avant tout cela enveloppé la seringue avec plusieurs bandes de linge qu'on mettra principalement aux endroits où l'opérateur doit la tenir, & qu'on affermira avec un fil; il faut bien échauffer la seringue, en pompant à plusieurs reprises de l'eau bien chaude; il faut aussi chauffer le tuyau attaché au vaisseau, en appliquant dessus une éponge trempée dans de l'eau bouillante. Tout étant prêt, & la seringue bien vuidée d'eau, l'opérateur la remplit de l'*injection* la plus fine; & introduisant le tuyau monté sur la seringue dans celui qui est lié avec le vaisseau, il les presse l'un contre l'autre, tient avec une main ce dernier tuyau, prend la seringue de l'autre, & portant le piston contre la poitrine, il le pousse en s'avançant dessus; ou bien il donne à un assistant le soin de tenir fermement le tuyau attaché au vaisseau; & prenant la seringue d'une main, il pousse le piston de l'autre, & introduit ainsi l'*injection*, ce qui doit se faire lentement & sans beaucoup de force, d'une maniere cependant proportionnée à la longueur, à la masse de la partie que l'on *injecte* & à la force des vaisseaux. La quantité qu'il faut de cette *injection* fine s'apprend par l'usage; la seule regle que l'on puisse suivre en cela est de continuer à pousser l'*injection* fine jusqu'à ce qu'on sente quelque résistance, qui demanderoit une force considérable pour être surmontée. Mais il n'en est pas de même lorsqu'on veut *injecter* toutes les branches d'un vaisseau; comme, par exemple, si l'on veut *injecter* les vaisseaux de la poitrine seulement; car l'aorte est trop grande, eu égard aux branches qui en partent, & il faut moins d'*injection* fine. Aussi-tôt qu'on a senti cette résistance, il faut tirer l'épiploon de la seringue, afin de desemplir les gros vaisseaux; on ôte alors la seringue, on la vuide de ce qu'elle contient d'*injection* fine, & on la remplit de l'*injection* ordinaire qu'il faut pousser promptement & avec force, ayant toujours égard à la grandeur & à la solidité des vaisseaux & à la grosseur de la partie, *&c.* on continue à pousser le piston jusqu'à ce qu'on sente une entiere résistance, ou que la liqueur reflue, on doit s'arrêter alors, & ne plus pousser de l'*injection*; autrement on ouvriroit quelques vaisseaux, & toute la préparation ou au moins une grande partie seroit perdue par l'extravasation. Il faut boucher le tuyau avant que de retirer la seringue pour la nettoyer, & donner à la matiere *injectée* en dernier lieu le tems de se refroidir, & de se coaguler avant que de disséquer aucune partie. C'est par ce moyen, & en observant les précautions qui viennent d'être indiquées, qu'on parvient à *injecter* les vaisseaux les plus déliés du corps, comme ceux de la substance corticale du cerveau, de la tunique choroïde & vasculeuse de l'œil, du périoste, des os de l'oreille, enfin des vaisseaux des dents, de la peau des os & des visceres. J'ai crû faire plaisir à mes lecteurs en donnant ce détail sur un art aussi curieux que l'est celui des *injections*, & je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que j'ai trouvé un guide sûr en M. Alexandre Monro, professeur d'Anatomie en l'université d'Edimbourg & de la société royale de Londres. En effet, je n'ai eu besoin que de transmettre & rédiger en forme d'article la dissertation que cet habile professeur a insérée dans les *essais & observations de Medecine de la société d'Edimbourg*, & qui se trouve dans la traduction françoise de cet ouvrage, *tom. I. art. jx. pag.* 113. *& suiv.*

INJECTION, s. f. *en Anatomie*. *Voyez* INJECTER.

INJECTION *en Chirurgie* est un médicament liquide qu'on pousse au moyen d'une seringue dans quelque cavité du corps, soit naturelle, ou faite par maladie. Plusieurs auteurs modernes se sont déclarés contre les *injections*. Ils leur trouvent plusieurs inconvéniens, comme de dilater les cavités, de presser leurs parois, de débiliter les solides, d'enlever le suc nourricier préparé par la nature pour la consolidation des plaies, d'introduire dans les cavités des plaies & des ulceres une certaine quantité d'air qui leur est nuisible; enfin on leur reproche d'avoir trop peu de durée dans leur action. L'usage méthodique des *injections* annulle tous ces inconvéniens. Il est certain que par leur moyen on est parvenu à déterger des ulceres caverneux & fistuleux, & qu'elles ont évité aux malades des incisions, des contre-ouvertures qui sont des moyens plus douloureux. Les *injections* ont souvent entraîné des matieres étrangeres adhérentes aux parois des cavités où leur croupissement auroit eu des suites funestes, & qu'elles ont préparé à l'application salutaire d'un bandage expulsif qui auroit été sans effet, sans l'usage primitif des *injections*. Argumenter contre les *injections* de ce qu'elles ne sont pas ce à quoi elles ne doivent point être employées, ou les mettre en parallele avec d'autres moyens, qui ne les admettent que préparatoirement ou concurremment, pour les condamner par un jugement absolu, c'est moins décrier les *injections* que les raisons par lesquelles on voudroit les proscrire. Elles transmettent des médicamens dans des lieux où il seroit impossible d'en introduire sous une autre forme. Tous les auteurs sont remplis d'observations sur leurs bons effets. M. de la Peyronie s'en est servi avec le plus grand succès dans le cerveau. *Voyez* dans *le premier volume des mémoires de l'académie royale de Chirurgie* un mémoire de M. Quesnay sur les plaies de ce viscere. Dans les épanchemens purulens de la poitrine, l'ouverture est nécessaire pour donner issue aux matieres épanchées. L'on donne encore pour regle, de mettre dans les pansemens les malades en une situation qui favorise l'écoulement du pus, de lui faire faire de fortes inspirations, de mettre une canule qui empêche le séjour des matieres. Malgré toutes ces précautions, on ne sera pas dispensé d'avoir recours aux *injections*, si le pus est visqueux, si la substance du poumon en est abreuvée. M. Quesnay nous apprend dans son *traité de la suppuration purulente* que M. de la Peyronie étant réduit au seul secours des *injections* dans la cure d'un abscès à la poitrine, qui avoit formé une cavité fort considérable, où les matieres qui s'y accumuloient se multiplioient prodigieusement, fut obligé de réitérer les *injections* jusqu'à cinq fois & davantage en vingt-quatre heures. Par cette méthode, suivie avec application, il vint à bout d'arrêter la propagation des matieres, de les tarir entierement, & de terminer heureusement cette cure. Ce que M. de la Peyronie a fait si utilement dans les abscès du cerveau & du poumon, pourroit-il être exclus raisonnablement du traitement des abscès au foie? On dira envain qu'il faut avoir grande attention à ne pas caverner ce viscere, dont le tissu lâche & tendre peut aisément se laisser pénétrer & abreuver. Le cerveau & le poumon sont-ils d'une texture moins délicate, & destinés à des fonctions moins importantes? Il n'y a pas de réponse à cette observation.

Dans le cas d'épanchement sanguin dans la cavité du bas-ventre ou de la poitrine, qui exige qu'on fasse une ouverture; elle ne rempliroit pas la fin qu'on se propose, à moins qu'on ne parvienne à dégrumeler le sang épanché qu'on peut trouver adhérent aux parties qui forment les parois du vuide où est l'épanchement. Les *injections* avec le miel & du sel dissous dans de l'eau, auront la vertu de décoaguler le sang épaissi.

Dans les épanchemens de pus il faut faire les *injections* à grand lavage, afin d'entraîner, chaque fois qu'on panse l'abscès, tout le pus qui se trouve amassé dans sa cavité. Il faut que la liqueur soit alliée à des remedes qui lui donnent les qualités convenables à l'état des chairs. Elle doit être suppurative, émolliente ou digestive, si ces chairs sont endurcies; mondificative, si elles

les sont relâchées & engorgées de matieres purulentes; vulnéraire, balsamique & sans acrimonie, si l'on a l'intention d'empêcher seulement la dépravation des matieres qui suppurent; vulnéraire, astringente & dessicative, si on veut s'opposer à l'affluence des humeurs & à la mollesse de chairs. On les renouvelle plusieurs fois le jour si la suppuration est fort abondante, & l'on s'assurera que la cavité est suffisamment lavée & nettoyée, lorsque l'*injection* qui sort ne paroît plus chargée de matieres.

Les *injections* sont d'une très-grande utilité dans les maladies des cavités naturelles du corps. On les fait utilement dans la vessie, & suivant la vertu qu'on donne à la liqueur injectée. On remédie par leur moyen à deux maladies directement opposées; à l'atonie des fibres musculeuses, par des *injections* vulnéraires & toniques; & à la corrugation, par des lotions émollientes & relâchantes. Les *injections* sont d'usage pour nettoyer & mondifier des vessies baveuses ou purulentes, détacher les pierres enkistées, & entraîner les sables & graviers qui séjournent dans sa cavité. *Voyez* BOUTONNIERES. On éprouve quelquefois dans l'opération de la taille, de la difficulté à charger la pierre sur laquelle la vessie se contracte après la sortie de l'urine. Dans ce cas, une *injection* émolliente écarte les parois de la vessie, ramene la pierre en-devant, & permet de la saisir aisément avec des tenettes.

Pour faire l'*injection* dans la vessie pour l'opération de la taille au haut appareil, il est commode de se servir d'une algalie particuliere. *Voyez* ALGALIE & *Planche X. fig.* 8. *Voyez* HAUT APPAREIL.

Les lavemens sont des *injections* dans l'intestin rectum; on en fait dans cette partie pour les ulceres dont elle peut être affectée, ainsi que dans le vagin, & dans le canal de l'uretre des hommes. Les *injections* sont suspectes dans les cas de gonorrhées virulentes; on peut néanmoins s'en servir utilement sur la fin, lorsqu'on n'a d'autre intention que de dessécher & de resserrer les orifices des vaisseaux affoiblis & relâchés: l'usage des bougies est fort approprié à ce cas. *Voyez* BOUGIE.

Le corps de la matrice admet des *injections*; tous les auteurs qui ont parlé des maladies de ce viscere les recommandent. Mais M. Recolin, de l'académie royale de Chirurgie, paroît demontrer par le texte de plusieurs auteurs & par des réflexions judicieuses sur les cas pour lesquelles il les ont prescrites, qu'ils n'entendoient par *injections* dans la matrice, que des ablutions faites par le moyen d'une seringue dans la cavité du vagin. Cette discussion termine un mémoire tres-utile, imprimé dans le *troisieme tome des ouvrages de l'académie royale de Chirurgie* par le même M. Recolin, sur l'efficacité des *injections* d'eau chaude dans la matrice, lorsqu'il y reste des portions de l'arriere-faix après des fausses-couches, l'auteur s'est trouvé plusieurs fois dans le cas de secourir des femmes menacées de périr, & qu'il a délivrées par l'*injection* réitérée d'eau chaude dans la cavité de la matrice. Le tableau des accidens auquels ces femmes étoient prêtes de succomber, comparé avec la simplicité du moyen que M. Recolin a employé, donne un grand prix à cette découverte, sur laquelle l'auteur s'explique néanmoins avec la plus grande modestie. M. Neuhoff, dans une these de sa composition soutenue à Leipsick en 1755, & qui a les *injections* dans la matrice pour objet, *de enemate uterino*, traite son sujet d'une maniere très-érudite. Il rapporte les passages des plus anciens écrivains sur les cas où ils ont cru les *injections* convenables; mais on ne voit pas bien clairement qu'elles ayent été faites dans le corps même de la matrice: Harvey est le seul qui en parle d'une maniere non équivoque; il a fait la même opération que M. Recolin a fait depuis. Il fut appellé pour voir une femme de qualité qui souffroit de la suppression des lochies, & qui avoit des accidens que l'auteur avoit vû souvent être les avant-coureurs d'une mort prochaine. Après avoir tenté inutilement les moyens ordinaires, il dilata l'orifice de la matrice avec une sonde, y porta un syphon, & fit une *injection* par laquelle il fit sortir plusieurs livres d'un sang noir, grumeleux & fœtide; la malade en fut soulagée sur le champ. Harvey rapporte qu'il a fait à une autre personne des *injections* dans le corps même de la matrice, pour une ulcération qu'il a guérie par ce secours.

Les *injections* se font avec fruit dans les maladies des oreilles, pour en déterger les ulcérations, & déraciner les amas de matieres cérumineuses. On assure qu'on a *injecté* les trompes d'Eustache, & qu'on a guéri la surdité par ce moyen: cela mérite confirmation. Personne n'ignore l'utilité des *injections* dans les maladies des voies lacrymales; on les fait ou avec les petits syphons par les points lacrymaux, à la méthode d'Anel, ou suivant la méthode de M. de la Forêt chirurgien de Paris, par le nez, en portant un syphon courbe dans la partie inférieure du conduit nazal; *voyez* le mémoire de ce praticien dans le *second volume de l'académie de Chirurgie*. Il paroît par une dissertation de M. Louis sur la fistule lacrymale, insérée dans *ce même volume*, que MM. Morgagni & Bianchi ont été en dispute sur cet objet, bien avant que M. de la Forêt établît sa méthode. Les maladies du sinus maxillaire peuvent être traitées par les *injections*; *voyez dans ce Dictionnaire au mot* GENCIVES, l'article MALADIES DES GENCIVES. On a employé avec succès les *injections* pour faire descendre dans l'estomac des corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. *Voyez* REPOUSSOIR D'ARRÊTES.

Les regles à observer dans l'usage des *injections*, sont de donner à la liqueur un degré de chaleur qui ne soit que de quelques degrés au-dessus de celle des parties où on la porte. De se servir, pour peu que la cavité soit considérable, d'une seringue qui soit grande, & qui forme un gros jet, afin que l'*injection* puisse détremper & entraîner sûrement les matieres qui croupissent. Pour le cerveau, M. de la Peyronie recommande un conduit large & terminé en forme d'arrosoir, afin que la liqueur s'étende davantage, qu'elle lave mieux & fasse moins d'effort sur la substance du cerveau; il ne faut pas dans ce cas ou semblable, pousser avec trop de force. On proportionnera la quantité de la liqueur à l'espace où elle doit être reçue: on mettra de la promptitude dans l'opération; on favorisera la sortie de la liqueur par une position avantageuse, ou bien on la retirera avec une autre seringue; enfin on en cessera l'usage lorsqu'il en sera tems. L'académie royale de Chirurgie a proposé en 1757 pour le sujet du prix la question suivante. Déterminer les cas où les *injections* sont nécessaires pour la cure des maladies chirurgicales, & établir les regles générales & particulieres qu'on doit suivre dans leur usage. Le mémoire qui aura été couronné, sera imprimé dans le troisieme tome des recueils des prix. M. Berg. . . . qui a eu connoissance du programme de l'académie, a fait une dissertation latine sur le même sujet, qu'il a soutenu pour son doctorat en Médecine à Leipsick, au mois de Juin 1737 (*Y*)

INJECTION, (*Pharmacie.*) L'*injection* est une liqueur quelconque destinée à être portée dans différentes cavités, soit naturelles, soit contre nature, telles que les oreilles, les points lacrymaux, les narines, la bouche, l'anus, la vessie, la vulve, les abscès, les fistules, &c.

La destination de cette liqueur ne demande de la part de l'artiste aucune considération particuliere. Une lessive ou dissolution saline, une décoction, une infusion, une teinture, une mixture, &c. n'exigent aucune circonstance de manuel particuliere pour être administrée sous forme d'*injection*.

L'*injection* destinée particulierement à la bouche, est connue dans l'art sous le nom de *gargarisme*. *Voyez* GARGARISME. Et celle qui est destinée à l'anus, ou pour mieux dire aux gros intestins, sont ceux de *clystere*, *de lavement*, *de remede*. *Voyez* CLYSTERE & LAVEMENT. (*b*)

* INIMITABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut imiter. *Voyez* IMITATION. La nature a des beautés *inimitables* Tout ce qui porte un caractere de génie ou d'originalité, ne s'imite point.

INIMITIÉ, s. f. (*Gramm.*) c'est la haine entre des personnes faites pour s'aimer. *Voyez* HAINE.

ININTELLIGIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut entendre. L'obscurité qui rend une chose *inintelligible*, vient ou de la chose même, ou de la maniere dont elle est présentée.

INJONCTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *ordre* ou *commandement* donné à quelqu'un par la loi ou par le juge, de faire quelque chose. (*A*)

* INIQUE, INIQUITÉ, (*Gramm.*) *voyez* INJUSTE, INJUSTICE. On dit un juge *inique* & un homme *injuste*; d'où il semble que l'acception d'*injuste* est plus étendue que celle d'*inique*.

INISHCORTHY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Wexfort, à 16 lieues N. E. de Ross. *Long.* 11. 2. *latit.* 52. 30. (*D. J.*)

INIS-OWEN, (*Géog.*) *Avalonia*; petit pays d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Londonderri, c'est une petite presqu'île sur la côte septentrionale de l'île. (*D. J.*)

INITIAL, adj. (*Grammaire.*) On appelle lettre *initiale* la premiere lettre de chaque mot, comme on appelle

pelle *finale* la derniere. *Initial* vient du latin *initium*, *entrée*, *commencement*. L'exactitude de l'ortographe exige que quelques lettres *initiales* soient majuscules: ce sont,

1°. Dans la Poésie, la lettre *initiale* de chaque vers grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé.

*Renonçons au stérile appui*
*Des grands qu'on implore aujourd'hui;*
*Ne fondons point sur eux une esperance folle:*
*Leur pompe indigne de nos vœux*
*N'est qu'un simulacre frivole,*
*Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.*

Rousseau.

2°. La lettre *initiale* de toute phrase qui commence après un point ou un à *linea*.

3°. Les lettres *initiales* du nom de *Dieu*, & des noms propres d'hommes, d'animaux, de villes, de provinces, de royaumes ou empires, de fleuves ou rivieres, de sciences, d'arts, *&c.* comme *Priscien*, *Bucéphale*, *Paris*, *Bourgogne*, *France*, *Allemagne*, *Tibre*, *Meuse*, *Grammaire*, *Ortographe*, *Musique*, *Menuiserie*, &c.

4°. Les lettres *initiales* des noms appellatifs qui déterminent par l'idée d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile. Lorsque ces noms sont employés au lieu des noms propres, pour désigner les individus qui sont revêtus de ces dignités: ainsi on écrit avec une majuscule: *le Roi reçut alors les preuves les plus éclatantes de l'affection de ses peuples*, parce qu'il est question d'un individu; mais on écrit avec une minuscule: *un roi doit faire son capital de mériter l'affection de ses sujets*, parce que le nom *roi* demeure sans application individuelle. C'est la même chose de tout autre nom appellatif ou de tout adjectif, qui devient le connotatif d'un individu; l'*Apôtre*, en parlant de S. Paul; l'*Orateur*, en parlant de Cicéron, *&c.*

5° Les lettres *initiales* des noms des tribunaux, des jurisdictions, des compagnies & corps; comme *le Parlement*, *le Bailliage*, *la Connétablie*, *l'Université*, *l'Académie*, *l'Eglise*, &c. lorsque ces noms sont pris dans un sens individuel.

6°. On met quelquefois une lettre majuscule à la tête de certains mots susceptibles de divers sens dans l'usage ordinaire, & alors la majuscule *initiale* indique le sens le plus considérable: par exemple *les Grands* (les premiers de la nation), pour distinguer ce mot de l'adjectif *grand*; *la jeunesse* (âge tendre), *la Jeunesse* (les jeunes gens); *les devoirs de votre état*, les lois de l'*Etat*, *&c.*

Eviter de faire majuscules les lettres *initiales* dans tous ou dans plusieurs de ces cas, c'est une entreprise qui a droit de révolter la raison autant qu'elle choque les yeux. Outre que cette pratique est contraire à l'usage général de la nation, elle tend à nous priver de l'avantage réel qu'on a trouvé jusqu'à présent à se conformer là-dessus aux regles qu'on vient de prescrire, & ne peut être bonne qu'à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, qui dépend toujours de la distinction précise des objets. Conformez-vous à l'usage reçu, quelque anomalie que vous pensiez y voir; l'usage universel est moins capricieux & plus sage qu'on n'a coutume de le croire, & à s'en écarter, on risque au moins de choquer le grand nombre. (*B. E. R. M.*)

INITIALE, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) On appelloit ainsi les mysteres de Cérès; *voyez* CEREALES, parce que pour y assister, il falloit être *initiés* ou consacrés par des cérémonies particulieres.

INITIE', s. m. (*Littérat.*) On appelloit *initiés* dans le paganisme, ceux qui après des épreuves & purifications, étoient admis à la célébration des cérémonies & des mysteres.

Les fêtes & les initiations grecques ayant été établies sur le modele des fêtes & des initiations égyptiennes, les *initiés* s'engagerent pareillement à remplir certains devoirs & certaines formalités prescrites qu'on exigeoit d'eux; mais nous n'en avons aucune connoissance, parce que les *initiés* se sont fait du secret une loi de religion inviolable. Ils se regardoient au milieu de leur patrie comme un peuple séparé par la convenance de leur culte, & comme un peuple choisi, qui devoit tout attendre de la protection des dieux. Tout ce qui a percé de la pratique des cérémonies des *initiés*, ne consiste qu'en des choses simples, légitimes & honnêtes, telles que l'usage de certaines prieres, des parfums & des fumigations. Leurs offrandes sur les autels étoient de la myrrhe pour Jupiter, du safran pour Apollon, de l'encens pour le soleil, des aromates pour la lune, des semences de toutes especes, excepté des feves, pour la terre. Ils reconnoissoient en même tems qu'ils rendoient un culte religieux à des hommes morts. „ Puisque vous „ êtes *initiés*, dit Cicéron, vous savez que ceux mê-„ me d'entre les dieux à qui on donne le premier rang, „ ont vécu sur la terre avant que de monter au ciel „.

Pausanias rapporte que les *initiés* aux mysteres orphiques apprenoient par cœur & chantoient des hymnes composés par Orphée. Cet historien a mieux fait, il nous a conservé un de ces hymnes qui méritoit de passer à la postérité, par la sagesse & le bon sens des idées qu'il renferme. „ Accordez à vos *initiés*, disoit cet hymne, „ une santé durable, une vie heureuse, une longue & „ saine vieillesse. Détournez de vos *initiés* les vains phan-„ tomes, les terreurs paniques & les maladies conta-„ gieuses „. (*D. J.*)

INJURE, s. f. (*Jurisprud.*) dans une signification étendue se prend pour tout ce qui est fait pour nuire à un tiers contre le droit & l'équité: *quidquid factum injuria, quasi non jure factum*; c'est en ce sens aussi qu'on dit, *volenti non fit injuria*.

Pour que le fait soit considéré comme une *injure*, il ne suffit pas qu'il soit dommageable à un tiers, il faut qu'il y ait eu dessein de nuire; c'est pourquoi les bêtes n'étant pas capables de raison, le dommage qu'elles commettent est seulement appellé en droit *pauperies*, c'est-à-dire dommage ou dégât, & c'est improprement que parmi nous on l'appelle *délit*.

*Injure* dans une signification plus étroite, signifie tout ce qui se fait au mépris de quelqu'un pour l'offenser, soit en sa personne, ou en celle de sa femme, de ses enfans ou domestiques, ou de ceux qui lui appartiennent, soit à titre de parenté ou autrement.

Les *injures* se commettent en trois manieres; savoir, par paroles, par écrit ou par effet.

Les *injures* verbales se commettent, lorsqu'en présence de quelqu'un ou en son absence, on profere des paroles injurieuses contre lui, qu'on lui fait quelques reproches outrageans; que l'on chante des chansons injurieuses pour lui, ou qu'on lui fait quelques menaces de lui faire de la peine, soit en sa personne, ou en ses biens ou en son honneur.

Les *injures* qui se commettent par écrit sont, lorsque l'on compose ou distribue des chansons, & autres vers & libelles diffamatoires contre quelqu'un. Ceux qui les écrivent ou qui les impriment, peuvent être poursuivis en réparation d'*injure*.

On peut mettre dans la même classe les peintures injurieuses, qui sont une autre maniere de divulguer les faits, & pour ainsi dire de les écrire. Pline rapporte que le peintre Clexides ayant été peu favorablement reçu de la reine Stratonice, pour se venger d'elle en partant de sa cour, y laissa un tableau dans lequel il la représentoit couchée avec un pêcheur qu'elle étoit soupçonnée d'aimer; cette peinture étoit beaucoup plus offensante qu'un libelle qu'il avoit écrit contre la reine.

Ces peintures injurieuses sont défendues à l'égard de toutes sortes de personnes. Bouchet rapporte un arrêt qui condamna en des dommages & intérêts un serrurier, pour avoir fait peindre un tableau en dérision de quelques maîtres de son métier.

On commet des *injures* par effet en deux manieres; savoir, par gestes & autres actions, sans frapper la personne & sans lui toucher; ou bien en la frappant de soufflets, de coups de poings ou de piés, de coups de bâton ou d'épée, ou autrement. Les lois romaines veulent que l'on punisse les *injures* qui sont faites à un homme, en sa barbe, ou en ses cheveux ou en ses habits; comme si on lui tire la barbe ou les cheveux, si on lui déchire ses habits, ou si par mépris on jette quelque chose dessus pour les gâter.

Les gestes & autres actions par lesquels on peut faire *injure* à quelqu'un sans le frapper ni même le toucher, sont, par exemple, si quelqu'un leve la main sur un autre comme pour lui donner un soufflet, ou s'il leve le bâton sur lui pour le frapper; si étant près d'un tiers il lui montre un gibet ou une roüe, pour faire entendre aux assistans qu'il auroit mérité d'y être attaché; si en dérision de quelqu'un on lui montroit des cornes, ou si on faisoit quelqu'autres gestes semblables.

Un jeune homme ayant par gageure montré son derriere à un juge de village qui tenoit l'audience, le juge en dressa procès-verbal & decréta le délinquant, lequel fut condamné à demander pardon au juge étant à genoux, l'audience tenante, & à payer une aumône considérable, applicable aux réparations de l'auditoire; ce qui

qui fait voir que le miniſtere du moindre juge eſt toujours reſpectable.

Il a auſſi été défendu aux comédiens & à toutes autres perſonnes dans les bals, de ſe ſervir d'habits eccléſiaſtiques ou religieux, parce que cela tourneroit au mépris des perſonnes de cet état & des cérémonies de l'Egliſe.

M. Le Bret en *ſes queſt. not.* rapporte qu'un homme ayant été pendu en effigie, & la potence s'étant trouvée le lendemain abattue, la partie civile, au lieu de la faire redreſſer comme on le lui avoit permis, la fit porter par un ſergent chez un oncle du condamné, lui ſignifiant qu'il l'en faiſoit gardien comme de biens de juſtice; l'oncle s'en étant plaint, il y eut arrêt qui ordonna, que la partie iroit un jour de marché avec un ſergent & l'exécuteur reprendre la potence au lieu où ils l'avoient miſe en dépôt, avec défenſes de récidiver, ſous peine de punition corporelle.

Les *injures* ſont légeres ou atroces, ſelon les circonſtances qui les font réputer plus ou moins graves; une *injure* devient atroce par pluſieurs circonſtances.

1°. Par le fait même, comme ſi quelqu'un a été frappé à coups de bâton; s'il a été griévement bleſſé, ſur quoi il faut obſerver que les témoins ne dépoſent que des coups qu'ils ont vu donner; mais la qualité des bleſſures ſe conſtate par des rapports de medecins & chirurgiens.

2°. Par le lieu où l'injure à été faite, comme ſi c'eſt en un lieu public: ainſi l'*injure* faite ou dite dans les égliſes, dans les palais des princes, dans la ſalle de l'audience, & ſur-tout ſi l'offenſé étoit en fonction, eſt beaucoup plus grave, que celle qui auroit été commiſe dans un lieu ordinaire & privé.

3°. La qualité de la perſonne qui a fait l'*injure*, & la qualité de l'offenſé, ſont encore des circonſtances qui aggravent plus ou moins l'*injure*; comme ſi c'eſt un pere qui a été outragé par ſes enfans, un maître par ſes domeſtiques, un ſeigneur par ſon vaſſal, un gentilhomme par un roturier. Plus l'offenſé eſt élevé en dignité, plus l'*injure* devient grave; comme ſi c'eſt un magiſtrat, un duc, un prince, un eccléſiaſtique, un prélat, *&c.* Telle *injure* qui ſeroit légere pour des perſonnes viles, devient grave pour des perſonnes qualifiées.

4°. L'endroit du corps où la bleſſure a été faite; comme ſi c'eſt à l'œil, ou autre partie du viſage.

Les *injures* qui ſe font par écrit, ſont ordinairement plus graves que celles qui ſe font verbalement, par la raiſon que, *verba volant, ſcripta manent.*

La loi divine ordonne de pardonner toutes les *injures* en général.

Les empereurs Théodoſe, Arcadius & Honorius, défendirent à leurs officiers de punir ceux qui auroient mal parlé de l'empereur; *quoniam*, dit la loi, *ſi ex levitate contemnendum, ſi ex inſania miſeratione digniſſimum, ſi ab injuria remittendum.* Ces empereurs ordonnerent ſeulement que le coupable leur ſeroit renvoyé, pour voir par eux-mêmes ſi le fait méritoit d'être ſuivi ou ſeulement mépriſé.

Du reſte les lois civiles & même canoniques permettent à celui qui eſt offenſé, de pourſuivre la réparation de l'*injure*; ce qui ſe peut faire par la voie civile ou par la voie criminelle.

Quoiqu'on prenne la voie civile, l'action en réparation d'*injure* doit toujours être portée devant le juge criminel du lieu où elle a été faite.

On ne peut pas cumuler la voie civile & la voie criminelle, & le choix de la voie civile exclut la voie criminelle; mais celui qui avoit d'abord pris la voie criminelle peut y renoncer & prendre la voie civile.

La réparation des *injures* particulieres, c'eſt-à-dire qui n'intéreſſent que l'offenſé, ne peut être pourſuivie en général que par celui qui a reçu l'*injure*.

Il y a cependant des cas où un tiers peut auſſi pourſuivre la réparation de l'*injure*, ſavoir, lorſqu'elle rejaillit ſur lui. Ainſi un mari peut pourſuivre la réparation de l'*injure* faite à ſa femme, un pere de l'*injure* faite à ſon enfant; des parens peuvent venger l'*injure* faite à un de leurs parens, lorſqu'elle rejaillit ſur toute la famille; des héritiers peuvent venger l'*injure* faite à la mémoire du défunt; un maître celle faite à ſes domeſtiques; un abbé celle qui eſt faite à un de ſes religieux; une compagnie peut ſe plaindre de l'*injure* faite à quelqu'un du corps, lorſqu'il a été offenſé dans ſes fonctions.

Lorſque l'*injure* eſt telle que le public y eſt intéreſſé, le miniſtere public en peut auſſi pourſuivre la réparation, ſoit ſeul, ſoit concurremment avec la partie civile, s'il y en a une.

Il eſt même néceſſaire dans toutes les actions pour réparation d'*injures*; lorſque l'on a pris la voie criminelle, que le miniſtere public y ſoit partie pour donner ſes concluſions.

Quoiqu'on ait rendu plainte d'une *injure*, le juge ne doit pas permettre d'en informer, à moins que le fait ne paroiſſe aſſez grave pour mériter une inſtruction criminelle, ſoit eu égard au fait en lui-même, ou à la qualité de l'offenſant & de l'offenſé & autres circonſtances; & ſi après l'information le fait ne paroît pas auſſi grave qu'on l'annonçoit, le juge ne doit pas ordonner qu'on procédera par recollement & confrontation, mais renvoyer les parties à fin civile & à l'audience.

Pour que des diſcours ou des écrits ſoient réputés injurieux, il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſoient calomnieux il ſuffit qu'ils ſoient diffamatoires, & les parties intéreſſées peuvent en rendre plainte quand même ils ſeroient véritables; car il n'eſt jamais permis de diffamer perſonne. Toute la différence en ce cas eſt, que l'offenſé ne peut pas demander une retractation, & que la peine eſt moins grave ſur-tout ſi les faits étoient déjà publics; mais ſi l'offenſant a revélé quelque turpitude qui étoit cachée, la réparation doit être proportionnée au préjudice que ſouffre l'offenſé.

On eſt quelquefois obligé d'articuler des faits injurieux, lorſqu'ils viennent au ſoutien de quelque demande ou défenſe; comme quand on ſoutient la nullité d'un legs fait à une femme, parce qu'elle étoit la concubine du défunt. Le juge doit admettre la preuve de ces faits; & ſi la perſonne que ces faits bleſſe en demande réparation comme d'une calomnie, le ſort de cette demande dépend de ce qui ſera prouvé par l'évenement.

L'inſenſé, le furieux, & l'impubere étant encore en enfance ou plus proche de l'enfance que de la puberté, ne peuvent être pourſuivis en réparation d'*injures*, *utpote doli incapaces.*

Pour ce qui eſt de l'ivreſſe, quoiqu'elle ôte l'uſage de la raiſon, elle n'excuſe point les *injures* dites ou faites dans le vin: *non eſt enim culpa vini, ſed culpa bibentis:* l'*injure* dite par un homme yvre eſt cependant moins grave que celle qui eſt dite de ſang-froid.

Celui qui a repouſſé l'*injure* qui lui a été faite, & qui s'eſt vengé lui-même, *ſibi jus dixit*, il ne peut plus en rendre plainte, *paria enim delicta mutuâ penſatione tolluntur.*

Lorſqu'il y a eu des *injures* dites de part & d'autre; on met ordinairement les parties hors de cour, avec défenſes à elles de ſe méfaire ni médire.

Quand l'*injure* eſt grave, il ne ſuffit pas pour toute réparation de la deſavouer ou de déclarer que l'on ſe rétracte; il peut encore ſelon les circonſtances, y avoir lieu à diverſes peines.

Il y eut une loi chez les Romains qui fixa en argent la réparation dûe pour certaines *injures*, comme pour un ſoufflet tant, pour un coup de pié tant: mais on ne fut pas long-tems à reconnoître l'inconvénient de cette loi, & à la révoquer; attendu qu'un jeune étourdi de Rome trouvant que l'on en étoit quitte à bon marché, prenoit plaiſir à donner des ſoufflets aux paſſans; & pour prévenir la demande en réparation, il faiſoit ſur le champ payer l'amende à celui qu'il avoit offenſé, par un de ſes eſclaves qui le ſuivoit avec un ſac d'argent deſtiné à cette folle dépenſe.

Les différentes lois qui ont été recueillies dans le code des lois antiques, n'ordonnoient auſſi que des amendes pécuniaires pour la plûpart des crimes, & ſingulierement pour les *injures* de paroles qui y ſont taxées ſelon leur qualité avec la plus grande exactitude: on y peut voir celles qui paſſoient alors pour offenſantes.

La loi unique au code *de famoſis libellis*, prononçoit la peine de mort non-ſeulement contre les auteurs des libelles diffamatoires, mais encore contre ceux qui s'en trouvoient ſaiſis. Les capitulaires de Charlemagne prononçoient la peine de l'exil; l'ordonnance de Moulins veut que ceux qui les ont compoſés, écrits, imprimés, expoſés en vente, ſoient punis comme perturbateurs du repos public.

Un édit du mois de Décembre 1704, a déterminé la peine dûe pour chaque ſorte d'*injure*.

Mais nonobſtant cet édit & les autres antérieurs ou poſtérieurs, il eſt vrai de dire qu'en France la réparation des *injures* eſt arbitraire, de même que celle de tous les autres délits, c'eſt-à-dire que la peine plus ou moins rigoureuſe dépend des circonſtances & de ce qui eſt arbitré par le juge.

L'action en réparation d'*injures*, appellée chez les Romains *actio injuriarum*, étoit du nombre des actions fameuſes, *famoſæ*; c'eſt-à-dire que l'action directe en cet-

te

le matiere emportoit infamie contre le défendeur ou accusé, ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Le tems pour intenter cette action est d'un an à l'égard des simples *injures*; en quoi notre usage est conforme à la disposition du droit romain, suivant lequel cette action étoit annale; mais s'il y a eu des excès réels commis, il faut vingt ans pour prescrire la peine.

Il n'y a point de garantie en fait d'*injures*, non plus qu'en fait d'autres délits; c'est pourquoi un procureur qui avoit signé des écritures injurieuses à un magistrat, ne laissa pas d'être interdit, quoiqu'il rapportât un pouvoir de sa partie.

Outre le laps de tems qui éteint l'action en réparation d'*injures*, elle s'éteint encore.

1°. Par la mort de celui qui a fait l'*injure*, ou de celui à qui elle a été faite; de sorte que l'action ne passe point aux héritiers, à-moins qu'il n'y eût une action intentée par le défunt avant l'expiration du tems qui est donné par la loi, ou que l'*injure* n'ait été faite à la mémoire du défunt.

2°. La réconciliation expresse ou tacite éteint aussi l'*injure*.

3°. La remise qui en est faite par la personne offensée; mais quoique l'action soit éteinte à son égard, cela n'empêche pas un tiers qui y est intéressé d'agir pour ce qui le concerne, & à plus forte raison, le ministere public, avec lequel il n'y a jamais de transaction, est-il toûjours recevable à agir pour la vindicte publique, si l'*injure* est telle que la réparation intéresse le public. *Voyez au digeste & au code* le titre *de injuriis*, & *au code* celui *de famosis libellis*. (*A*)

INJURE, TORT, *synon.* le *tort* trouble dans la possession des biens ou de la réputation; il attaque la propriété. L'*injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes; elle nie les bonnes qualités; elle attaque la personne. L'homme juste ne fait pas de *tort*; l'ame élevée ne se permet pas l'*injure*; la grande ame pardonne le *tort*, & oppose à l'*injure* la fuite de sa vie.

INJUSTE (l',) *Droit naturel.* action contraire à la volonté du Créateur, & que la raison desapprouve. *Voyez* JUSTE (*le*,) *Droit naturel.* (*D. J.*)

INJUSTICE, s. f. (*Droit naturel.*) violation des droits d'autrui; il n'importe qu'on les viole par avarice, par sensualité, par un mouvement de colere, ou par ambition, qui sont autant de sources intarissables des plus grandes *injustices*; c'est le propre au contraire de la justice, de résister à toutes les tentations par le seul motif de ne faire aucune breche aux lois de la société humaine. *Voyez* JUSTICE.

On conçoit néanmoins qu'il y a plusieurs degrés d'*injustice*, & l'on peut les évaluer par le plus ou le moins de dédommagement qu'on cause à autrui: ainsi les actions où il entre le plus d'*injustice*, sont celles qui troublant l'ordre public, nuisent à un plus grand nombre de gens.

Hobbes prétend que toute *injustice* envers les hommes suppose des lois humaines, & ce principe est très-faux; car, quoique les maximes de la droite raison, ou les lois naturelles, soient des lois de Dieu seul, elles sont plus que suffisantes pour donner à l'homme un vrai droit de faire ce que la raison lui dicte, comme permis de Dieu. Une personne innocente, par exemple, a droit à la conservation de sa vie, à l'intégrité de ses membres, aux alimens nécessaires; & sans toutes ces choses, elle ne pourroit pas contribuer à l'avancement du bien commun; ainsi on lui feroit certainement une criante *injustice* de lui ôter la vie, de lui retrancher quelque membre, parce que toute atteinte donnée aux droits d'autrui, est une *injustice*, quelle que soit la loi humaine, en vertu de laquelle on a acquis ces droits. (*D. J.*)

INN (l',) *Géog.* les anciens l'ont nommé *Ænus*, ou *OEnus*, riviere d'Allemagne, qui prend sa source au pays des Grisons, arrose dans son cours la ville d'Inspruck, & lui donne son nom, coule entre la Baviere & le Tirol, se joint ensuite à la riviere de Saltz, serpente enfin vers le Nord, jusqu'à ce que rencontrant le Danube, elle se perd dans ce fleuve, entre Passau & Instadt: on appelle *Innthal*, la vallée où elle coule. (*D. J.*)

* INNÉ, adj. (*Gram. & Philosoph.*) qui naît avec nous; il n'y a d'*inné* que la faculté de sentir & de penser; tout le reste est acquis. Supprimez l'œil, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à la vûe. Supprimez le nez, & vous supprimez en même tems toutes les idées qui appartiennent à l'odorat; & ainsi du goût, de l'ouie, & du toucher. Or toutes ces idées & tous ces sens supprimés, il ne reste aucune notion abstraite; car c'est par le sensible que nous sommes conduits à l'abstrait. Mais après avoir procédé par voie de suppression, suivons la méthode contraire. Supposons une masse informe, mais sensible; elle aura toutes les idées qu'on peut obtenir du toucher; perfectionnons son organisation; développons cette masse, & en même tems nous ouvrirons la porte aux sensations & aux connoissances. C'est par l'une & l'autre de ces méthodes qu'on peut réduire l'homme à la condition de l'huître, & élever l'huître à la condition de l'homme. *Voyez* ce qu'il faut penser des idées *innées* aux *article* INNÉ & IDÉE. (1)

INNERATA, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, capitale de la province d'Argyle; elle est sur le bord du lac Gilb, qui communique avec la baie, qu'on appelle *Lonckfin*. Sa position est à 14 lieues N. O. d'Edimbourg, 112 N. O. de Londres. *Long.* 12. 15. *lat.* 56. 32. (*D. J.*)

INNERKITHING, (*Géog.*) port de mer de l'Ecosse méridionale dans le golfe de Forth, à trois lieues N. O. d'Edimbourg, 102 N. O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 22. (*D. J.*)

INNERNESS, *Inaernium*, (*Géog.*) Cambden dit *NESSUM ad cognominem fluvium*, ville de l'Ecosse septentrionale, capitale d'une contrée de même nom, avec un port. C'est une ville commerçante; les rois d'Ecosse y faisoient autrefois leur résidence dans le château qui est bâti sur une colline. Elle est à l'embouchure de la Ness, à 34 lieues d'Edimbourg, 130 N. O. de Londres. *Long.* 13. 58. *lat.* 57. 36. (*D. J.*)

* INNOCENCE, s. f. (*Gram.*) il n'y a que les ames pures qui puissent bien entendre la valeur de ce mot. Si l'homme méchant concevoit une fois les charmes qu'il exprime, dans le moment il deviendroit homme juste. L'*innocence* est l'assemblage de toutes les vertus, l'exclusion de tous les vices. Qui est-ce qui parvenu à l'âge de quarante ans avec l'*innocence* qu'il apporta en naissant, n'aimeroit pas mieux mourir, que de l'altérer par la faute la plus légere? Malheureux que nous sommes, il ne nous reste pas assez d'*innocence* pour en sentir le prix! Méchans, rassemblez-vous, conjurez tous contre elle, & il est une douceur secrette que vous ne lui ravirez jamais. Vous en arracherez des larmes, mais vous ne ferez point entrer le desespoir dans son cœur. Vous la noircirez par des calomnies; vous la bannirez de la société des hommes; mais elle s'en ira avec le témoignage qu'elle se rendra à elle-même, & c'est vous qu'elle plaindra dans la solitude où vous l'aurez contrainte de se cacher. Le crime résiste à l'aspect du juge; il brave la terreur des tourmens; le charme de l'*innocence* le trouble, le desarme, & le confond; c'est le moment de sa confrontation avec elle qu'il redoute; il ne peut supporter son regard; il ne peut entendre sa voix; plusieurs

(1) L'organisation du cerveau, & celle de l'ame sont absolument nécessaires pour former les idées: je n'entend pas rechercher, de quelle nature est l'organisation des bêtes brûtes, mais je soutiens qu'il faut nécessairement supposer une image des objets extérieurs dans leur sensorium interne, pour que les idées puissent s'y former; d'où il suit que dans une masse informe qui n'est pas organisée, il ne pourra se trouver d'autre sensation que celle qu'ont certaines plantes qui s'ouvrent, ou qui se resserrent dès qu'on les touche, telle qu'est par exemple ce qu'on appelle en Botanique la plante *sensitive*, dans laquelle personne n'a jamais reconnu d'autre motif de vie que celui de la végétation naturelle.

Toutes les idées, même celles d'une simple sensation, ne peuvent se produire sans les organes du sensorium, qui produit les perceptions, qui reveillent ou font naître les idées des choses existentes ou possibles, & dont elles sont les exemplaires, puisqu'elles contiennent leur réalité objective.

C'est des ces mêmes idées que chacun peut inférer la nécessité d'une ame, puisque c'est dans elle seule qu'elles naissent, & que par le moyen des sens, comme par des canaux, les objets extérieurs portent à l'imagination: c'est en elle que se forment les perceptions, auxquelles succedent les idées de sensation, & même celles de reflexion, lorsque l'ame faisant abstraction des objets sensibles & particuliers, passe par la pensée à des choses universelles, & sublimes.

Je n'attaque pas la gradation de l'huître jusques à l'homme, mais je ne l'admet qu'avec deux limitations, savoir, qu'étant l'huître placée dans la classe des animaux, ne peut être susceptible d'aucune idée, à moins qu'on ne lui suppose des organes proportionnés, & une ame qui puisse former ces idées. En second lieu, que quoiqu'on regarde l'homme quant à sa configuration extérieure, & quant aux opérations mechaniques de son corps, comme le plus noble de tout ce qui est animé sur la terre, & à qui il est ressemblant, cependant il se distingue essentiellement des tous à cause de l'ame, la seule capable de former des idées les plus sublimes, & de faire des réflexions les plus compliquées, & les plus abstraites.

Ce caractere distinctif qui n'est propre qu'à l'homme, sert à nous demontrer la spiritualité de son ame, & la différence essentielle, & intrinseque qu'il y a entre lui & les autres animaux: ainsi la gradation du moins parfait au plus parfait jusqu'à l'homme n'a pas lieu vis-à-vis de lui, & ne peut aussi être adaptée à l'ame, parce que nous sommes entierement convaincus qu'elle est d'un genre essentiellement différent. (*A*)

ſieurs fois il s'eſt perdu lui-même pour la ſauver. O *innocence!* qu'êtes-vous devenue? Qu'on m'enſeigne l'endroit de la terre que vous habitez, afin que j'aille vous y chercher: *ſitis arida poſtulat undam, & vocat nuda ſitim*. Je n'attendrai point au dernier moment pour vous regretter.

INNOCENT, adj. (*Juriſprud.*) eſt celui qui n'eſt point coupable d'un crime. L'accuſé pour prouver ſon innocence, peut demander d'être admis à la preuve de ſes faits juſtificatifs; mais on ne l'y admet qu'après la viſite du procès.

Il n'eſt pas d'uſage dans le ſtyle ordinaire de déclarer *innocent*, celui contre lequel il n'y a pas de preuve qu'il ſoit coupable, on le renvoye *abſous*, ou on le *décharge de l'accuſation*; ce qui ſuppoſe ſon *innocence*; car lorſqu'il y a quelque doute, on met ſeulement hors de cour.

Cependant le Roi ayant pardonné au prince de Condé qui avoit pris les armes contre lui, au lieu de lettres de grace lui accorda des lettres d'*innocentation*, voulant par-là effacer toute idée de crime. *Voyez* ABOLITION, GRACE, PARDON, RÉMISSION. (*A*)

INNOCENS (LES,) ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom d'une fête que l'on célebre en mémoire des enfans qu'Hérode fit maſſacrer.

On faiſoit autrefois des danſes dans les égliſes le jour de la fête des *innocens*, & l'on y repréſentoit des évêques en dériſion de la dignité épiſcopale; ou comme d'autres le prétendent avec plus de vraiſſemblance, en l'honneur de l'innocence de l'enfance. *Voyez* EPISCOPUS PUERORUM. Ces danſes furent défendues par un canon du concile de Cognac, tenu en 1260. Malgré ces défenſes, les abus ſubſiſterent encore long-tems, & ne furent totalement abolis, du-moins en France, qu'après l'année 1444, où les docteurs de Sorbonne écrivirent à ce ſujet une fort belle lettre adreſſée à tous les évêques du royaume.

* INNOMBRABLE, adj. (*Gram.*) qui ne ſe peut nombrer. L'acception de tous ces termes indéfinis varie dans l'eſprit des hommes: pour un ſauvage qui ne peut pas compter juſqu'à cinquante, l'*innombrable* commence au-delà de ce nombre.

* *INNOMINATI* LES, (*Hiſt. lettéraire.*) académiciens établis à Parme ſous cette dénomination.

INNOMINÉ, adj. *en Anatomie*, nom de différentes parties du corps humain, auxquelles les Anatomiſtes n'avoient point donné de nom.

La glande *innominée*, *voyez* LACRYMAL.

Les os *innominés*, *voyez* HANCHE & ILES.

Les nerfs *innominés*, *voyez* TRIJUMAUX.

INNOVATION, ſ. f. (*Gouvernement politique.*) nouveauté, ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'uſage & les regles de ſa conſtitution.

Ces ſortes d'*innovations* ſont toûjours des difformités dans l'ordre politique. Des lois, des coutumes bien affermies, & conformes au génie d'une nation, ſont à leur place dans l'enchaînement des choſes. Tout eſt ſi bien lié, qu'une nouveauté qui a des avantages & des deſavantages, & qu'on ſubſtitue ſans une mûre conſidération aux abus courans, ne tiendra jamais à la tiſſure d'une partie uſée, parce qu'elle n'eſt point aſſortie à la piece.

Si le tems vouloit s'arrêter, pour donner le loiſir de remédier à ſes ravages.... Mais c'eſt une roue qui tourne avec tant de rapidité; le moyen de réparer un rayon qui manque, ou qui menace!...

Les révolutions que le tems amene dans le cours de la nature, arrivent pas-à-pas; il faut donc imiter cette lenteur pour les *innovations* utiles qu'on peut introduire dans l'état; car il ne s'agit pas ici de celles de la police d'une ville particuliere.

Mais ſur-tout, quand on a beſoin d'appuyer une *innovation* politique par des exemples, il faut les prendre dans les tems de lumieres, de modération, de tranquillité, & non pas les chercher dans les jours de ténebres, de trouble & de rigueurs. Ces enfans de la douleur & de l'aveuglement ſont ordinairement des monſtres qui portent le deſordre, les malheurs, & la deſolation. (*D. J.*)

INNTHAL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire *la vallée d'Inn*, contrée d'Allemagne dans le Tirol, arroſée par la riviere d'Inn; Inſpruck en eſt la capitale. (*D. J.*)

INOBSERVANCE, *ou* INOBSERVATION, ſ. f. (*Gram.*) mépris, négligence, infraction des lois ou regles préſentes. On dit l'*inobſervation* des commandemens de l'Egliſe, l'*inobſervation* du carême, l'*inobſervance* des conſtitutions d'un état.

INOCULATION, ſ. f. (*Chirurgie, Medecine, Morale, Politique.*) ce nom ſynonyme d'*inſertion*, a prévalu pour déſigner l'opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger & les ravages de cette maladie contractée naturellement.

*Hiſtoire de l'*inoculation *juſqu'en* 1759. On ignore l'origine de cet uſage, dont les premiers medecins arabes ſont peut-être les inventeurs. Il ſubſiſte, de tems immémorial, dans les pays voiſins de la mer Caſpienne, & particulierement en Circaſſie, d'où les Turcs & les Perſans tirent leurs plus belles eſclaves. La Motraye, voyageur françois, l'y a vû pratiquer en 1712. C'eſt de-là vraiſſemblablement que cette coutume a paſſé en Grece, en Morée & en Dalmatie, où elle a plus de 200 ans d'ancienneté. Son époque n'a point de terme fixe en Afrique, ſur les côtes de Barbarie, ſur celles du Sénégal, ni dans l'intérieur du continent, non plus qu'en Aſie, en divers endroits de l'Inde, particulierement à Bengale, enfin à la Chine, où elle a reçu une forme particuliere. Elle a été anciennement connue dans quelques parties occidentales de l'Europe, ſur-tout dans la principauté de Galles en Angleterre; le docteur Schwenke l'a trouvée établie parmi le peuple en 1712, dans le comté de Meurs & le duché de Cleves en Weſtphalie. Bartholin en parle dans une lettre imprimée à Copenhague en 1673. On en trouve des veſtiges dans quelques provinces de France, & particulierement en Périgord.

Il y a plus de 80 ans que l'*inoculation* fut apportée ou renouvellée à Conſtantinople par une femme de Theſſalonique, qui opéroit encore au commencement du ſiecle préſent, à peu-près de la même maniere qu'en Circaſſie. Cette femme & une autre greque de Philippopolis avoient *inoculé* très-heureuſement dans la même capitale pluſieurs milliers de perſonnes. Emmanuel Timoni & Jacques Pilarini, de la même nation, l'un premier medecin du grand-ſeigneur, l'autre qui l'avoit été du czar Pierre, tous deux docteurs en l'univerſité de Padoue, & le premier en celle d'Oxford, témoins l'un & l'autre pendant pluſieurs années des ſuccès conſtans des deux greques, adopterent cette pratique, & la firent connoître dans le reſte de l'Europe. Timoni, par divers écrits latins publiés dans les *tranſactions philoſophiques* au mois de décembre 1713, dans les actes des Savans de Leipſick en 1714, dans les éphémérides des curieux de la nature en 1717, dont l'un eſt rapporté par la Motraye à la ſuite de ſon voyage, comme l'ayant reçu du même Timoni au mois de Mai 1712; & Pilarini, par un petit ouvrage latin imprimé à Veniſe en 1715. Antoine le Duc, autre medecin grec, né à Conſtantinople, où lui-même avoit été *inoculé*, ſoutint une theſe en faveur de l'*inoculation* à Leyde en 1722, en recevant en cette univerſité le bonnet de docteur, & publia une diſſertation ſur la même matiere. Tous atteſtent unanimement qu'ils n'ont jamais vu d'exemple d'un *inoculé* qui ait depuis repris la petite vérole.

Dès le mois de Février 1717, M. Boyer, doyen actuel de la faculté de Paris, dans une theſe ſoutenue à Montpellier, avoit oſé dire & prouver, *qu'il étoit plus à propos d'exciter par art une petite vérole bénigne, que d'abandonner à la nature une affaire de cette conſéquence dans un cas où cette tendre mere ſembloit ſe conduire en marâtre*, &c

La même année, ladi Vortley Montague, ambaſſadrice d'Angleterre à la Porte ottomane, eut le courage de faire *inoculer* à Conſtantinople ſon fils unique, âgé de ſix ans, par Maitland ſon chirurgien, & depuis ſa fille à ſon retour à Londres en 1721. Alors le college des Medecins de cette ville demanda que l'expérience fût faite ſur ſix criminels condamnés à mort. Après l'heureux ſuccès de cette tentative, & d'une autre ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James, la princeſſe de Galles fit *inoculer* à Londres, ſous la direction du docteur Sloane, ſes deux filles, l'une depuis reine de Dannemarck, & l'autre princeſſe de Heſſe-Caſſel, & quelques années après le feu prince de Galles à Hanovre. Mais tandis que les docteurs Sloane, Fuller, Broady, Schadwel, que l'évêque de Saliſbury & pluſieurs autres docteurs en Medecine & en Théologie confioient la vie de leurs enfans à l'*inoculation*, un medecin obſcur & un apoticaire la décrioient dans leurs écrits, & un théologien prêchoit que c'étoit une invention du diable qui en avoit fait le premier eſſai ſur Job. Le docteur Arbuthnot, ſous le nom de *Maitland*, réfuta le premier par un écrit très-fort & très-meſuré. Le mépris & le ſilence répondirent au théologien fanatique.

M. Jurin, docteur en Medecine, ſecrétaire de la ſociété royale, recueillit avec ſoin, & publia pendant plu-

ſieurs

ſieurs années, dans les *tranſactions philoſophiques*, & d'une maniere fort impartiale, le réſultat des expériences de la nouvelle méthode, faites tant dans la Grande-Bretagne que dans la Nouvelle-Angleterre. Rebuté par les contradictions qu'il eſſuya, il ſe déchargea ſur M. Scheuchzer de la continuation de ce travail, qui conſiſte dans une nombreuſe collection de faits recueillis en différens lieux, atteſtés par des témoins connus & ſoigneuſement diſcutés dans de longues liſtes d'*inoculés*, ainſi que de morts & de malades de la petite vérole naturelle, & dans des comparaiſons raiſonnées des unes & des autres. Ces pieces authentiques & le parallele qu'on peut faire par leur moyen des effets de l'une & de l'autre petite vérole, peuvent ſeules fournir des principes fixes, & ſervir de guide dans une recherche où la ſeule théorie pourroit nous égarer. Il n'eſt pas encore tems d'en tirer les conſéquences.

L'écrit déja cité de Timoni ſur l'*inoculation*, avoit été apporté en France en 1718 ou 1719 par le chevalier Sutton, précédemment ambaſſadeur d'Angleterre à la Porte, & la traduction en avoit été lûe au conſeil de régence. Mais les ſuccès de la nouvelle méthode ne furent bien connus parmi nous qu'en 1723, par une lettre imprimée que M. Dodart, premier médecin du Roi, ſe fit adreſſer par M. de la Coſte, medecin françois, qui arrivoit de Londres. Outre un extrait fort bien fait des relations & calculs publiés juſqu'alors en Angleterre, cette lettre faiſoit mention d'une conſultation de neuf docteurs de Sorbonne en faveur des expériences de l'*inoculation* que l'auteur propoſoit de faire à Paris. L'aveu de M. Dodart, le ſuffrage de MM. Chirac, Helvetius & Aſtruc, cités dans la même lettre, la theſe de M. Boyer, aujourd'hui doyen de la faculté, ſoutenue à Montpellier dès 1717, ſeroient plus que ſuffiſans pour juſtifier les Medecins françois du reproche qu'on leur a fait de s'être de tout tems oppoſés à l'*inoculation*, quand on n'auroit pas vu depuis ce tems M. Senac premier medecin, M. Falconet medecin conſultant du Roi, le célebre M. Vernage, M. Lieutaud medecin de Mgr. le duc de Bourgogne, & pluſieurs autres, donner à cette méthode des témoignages publics de leur approbation. De quel droit attribueroit-on à tout un corps l'opinion de quelques-uns de ſes membres, qui ſe croient obligés de proſcrire ſans examen tout ce qui leur paroît nouveau?

Quelques excès commis par de jeunes gens récemment *inoculés*, qui payerent leur imprudence de leur vie en 1723, fournirent un prétexte ſpécieux aux clameurs des ennemis de la nouvelle méthode, dont elles arrêterent les progrès à Londres & dans les colonies angloiſes. Le bruit qui s'en répandit en France & la mort de M. le duc d'Orléans régent cette même année, empêcherent les expériences qu'on ſe propoſoit de faire. A peine ce prince eut-il les yeux fermés qu'on ſoutint dans les écoles de Medecine de Paris une thèſe remplie d'invectives contre l'*inoculation* & ſes partiſans, & dont la concluſion étoit purement théologique: *Ergo variolas inoculare nefas*. Bien-tôt après, M. Hecquet, ennemi juré de toute nouveauté en Medecine, publia une diſſertation anonyme, intitulée: *Raiſons de doute contre l'inoculation. Paris* 1724. Sous ce titre ſi moderée, l'auteur se déchaînoit avec aveuglement contre la nouvelle pratique, ſon reſpect pour l'antiquité eſt ſon plus fort argument; & ſon plus grand grief contre l'opération qu'il proſcrit, eſt *qu'elle ne reſſemble à rien en Medecine, mais bien plûtôt*, ajoûte-t-il, *à la magie*. La relation des ſuccès de la nouvelle méthode par M. Jurin, étoit la meilleure réponſe qu'on pût faire aux déclamations de M. Hecquet. La traduction de l'ouvrage anglois par M. Noguez, medecin de Paris, ne parut qu'en 1725; elle étoit précédée d'une apologie de l'*inoculation*. Le journal des Savans n'en donna qu'un extrait très-ſuperficiel & peu favorable, & ne parla qu'avec dédain & en paſſant, cette même année, de la lettre de M. de la Coſte, publiée depuis deux ans. Celui-ci étant mort à-peu-près en ce tems, & M. Noguez ayant été placé medecin du roi à Saint-Domingue, où il eſt encore, l'*inoculation* fut oubliée en France.

Cependant elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. Une lettre du P. Dentrecolles, miſſionnaire jéſuite à Pekin, imprimée dans le recueil des lettres édifiantes & curieuſes, *tome XX*. nous apprend qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de ſon palais ſemer la petite vérole artificielle en Tartarie où la naturelle faiſoit de grands ravages, & qu'ils revinrent chargés de préſens. M. de la Condamine rapporte, dans ſon voyage de la riviere des Amazones, que vers ce même tems un carme portugais, miſſionnaire ſur les bords de cette riviere, voyant périr tous ſes indiens d'une petite vérole épidémique, preſque toujours mortelle pour ces peuples, eut recours à l'inſertion, qu'il ne connoiſſoit que par les gazettes, & ſauva le reſte de ſon troupeau. Son exemple fut ſuivi non-moins heureuſement par un de ſes confreres, miſſionnaire de *Rio-negro*, & par un chirurgien de la colonie portugaiſe du Para, dont quelques habitans ont eu depuis recours au même expédient dans une autre épidémie.

En 1728, M. de Voltaire, dans une de ſes lettres ſur les Anglois, traita de l'*inoculation* en peu de mots, avec l'énergie & l'agrément que ſa plume répand ſur tout ce qu'elle effleure. Le moment n'étoit pas favorable: cette opération étoit alors négligée, même en Angleterre.

Une épidémie violente en releva l'uſage dans la Caroline en 1738, & bien-tôt dans la Grande-Bretagne, où elle a marché depuis à pas de géant.

En 1746, des citoyens zélés de Londres firent une de ces aſſociations qui ne peuvent avoir pour but que l'amour du bien public, & dont juſqu'ici l'Angleterre ſeule a donné l'exemple. Ils fonderent à leurs frais une maiſon de charité pour traiter les pauvres de la petite vérole naturelle, & pour *inoculer* ceux qui s'offriroient à cette opération. Depuis cette fondation, & depuis qu'on *inocule* les enfans-trouvés de cette capitale, les avantages de cette pratique ſont devenus ſi palpables, les ſuccès de M. Ramby, premier chirurgien de S. M. B. & de pluſieurs célebres *inoculateurs*, ſi nombreux & ſi connus, que cette méthode n'a plus aucun contradicteur à Londres parmi les gens de l'art.

En 1748, M. Tronchin, inſpecteur du collége des Medecins d'Amſterdam, introduiſit l'*inoculation* en Hollande, & commença par la pratiquer ſur ſon propre fils. Il en recommanda l'uſage à Genève ſa patrie, où elle fut adoptée en 1750. Deux des premiers magiſtrats de cette république en donnerent l'exemple ſur leurs filles, âgées de ſeize ans. Leurs concitoyens les imiterent, & depuis ce tems la méthode de l'inſertion y devint commune. Le public fut inſtruit de ſes ſuccès en 1725 par le traité de M. Butini, medecin de Montpellier aggrégé à Genève; & en 1753, par un mémoire de M. Guiot dans le ſecond tome *de l'académie de Chirurgie*. Cette même année, au mois d'Octobre, M. Gelée, docteur en Medecine, ſoutint à Caen une thèſe en faveur de la petite vérole artificielle.

Ce fut auſſi en l'année 1750 que l'*inoculation* pénétra dans le cœur de l'Italie. Il régnoit alors une violente épidémie ſur la frontiere de Toſcane & de l'état eccléſiaſtique. Tous les enfans y ſuccomboient. Le docteur Peverini, medecin de Citerna haſarda l'*inoculation* ſur une petite fille de cinq ans preſque éthique, couverte de gale, nourrie par une femme infectée du mal vénérien. La matiere avoit été priſe d'une petite vérole confluente, dont le malade étoit mort. La petite fille guérit. Quatre cens enfans du même canton furent préſervés par le même moyen. Leurs meres les *inoculoient* pendant leur ſommeil, à l'inſû de leurs peres, avec une épingle trempée dans le pus d'un bouton varioleux bien mûr. Pluſieurs confreres du docteur Peverini, entr'autres le docteur Lunadei, aujourd'hui premier medecin d'Urbin, imiterent ſon exemple, & ce dernier *inocula* ſes propres enfans.

Au commencement de 1754, le docteur Kirkpatrik mit au jour à Londres ſon analyſe de l'*inoculation*.

Le 24. Avril ſuivant, M. de la Condamine, par la lecture qu'il fit à l'aſſemblée publique de l'académie des Sciences de Paris, d'un mémoire ſur cette matiere, la tira de l'oubli profond où elle ſembloit plongée à Paris depuis trente ans.

A-peu-près dans le même tems, M. Chais, miniſtre évangélique à la Haye, donna ſon eſſai apologétique de l'*inoculation*, imprimé à Harlem; & l'automne ſuivante, M. Tiſſot, de la faculté de Montpellier, publia ſon *inoculation juſtifiée*.

A Lauſanne, quatre ouvrages ſur le même ſujet, dont trois en françois, dans le cours de quelques mois, & leurs extraits répandus par la voie des journaux, réveillerent enfin & fixerent l'attention publique ſur un objet important au bien de l'humanité. L'*inoculation* devint en France la nouvelle du jour. Elle acquit des partiſans; on ſoutint la même année une thèſe en ſa faveur à Paris ſur les mêmes bancs où elle avoit été ſi maltraitée en 1723.

Le 30 Octobre 1754, deux princeſſes de la maiſon royale électorale de Hannovre furent *inoculées* à Londres. Au mois de Novembre ſuivant le docteur Maty, aujourd'hui garde de la bibliotheque du cabinet britannique, donna, en s'*inoculant* lui-même, une nouvelle preuve

preuve que l'insertion ne produit aucun effet sur ceux qui ont eu la petite vérole naturellement.

La doctrine de l'*inoculation* n'avoit encore été traitée en France que spéculativement & par maniére de controverse; & personne jusqu'alors n'avoit fait usage du nouveau préservatif. Le premier françois qui lui confia volontairement sa vie, fut M. le chevalier de Chatelus, à l'âge de vingt-deux ans. Il se fit *inoculer* au mois de Mai 1755. M. Tenon, maître en Chirurgie, aujourd'hui de l'académie des Sciences, fit l'opération. Elle avoit été précédée & fut suivie de quelques autres, que M. le chevalier Turgot, par zèle pour le bien de l'humanité, avoit fait faire par le même chirurgien sur des enfans du peuple, du consentement de leurs parens.

Peu de tems après, M. Hosty, docteur-régent de la faculté de Paris, révint de Londres, où il étoit allé muni de recommandations du ministre de France, pour s'instruire par lui-même des détails de la préparation & du traitement des *inoculés*. Sa relation, publiée dans plusieurs journaux littéraires, contenoit un grand nombre de faits nouveaux, propres à dissiper tous les doutes. Ce fut le moment où les critiques commencerent à s'élever, la plûpart fondées sur des faits légerement hasardés, & depuis démentis par divers écrits & par le certificat public du college des Medecins de Londres.

On continua d'*inoculer* à Paris pendant l'automne de 1755, & déjà l'on parloit d'introduire cet usage dans l'hôpital des enfans-trouvés, seul moyen de le rendre commun, & d'en faire partager le fruit au peuple, lorsque ses progrès naissans furent arrêtés par la mort de la plus jeune de deux sœurs qui subirent cette opération; accident d'autant plus malheureux qu'on l'auroit dû prévoir, & qu'il eut pour cause une circonstance dont l'*inoculateur* ne fut pas instruit. Cependant le 13 Novembre suivant on soutint même à Paris une nouvelle thèse de médecine en faveur de l'*inoculation*.

Au commencement de l'année suivante 1756, M. Tronchin fut appellé de Genève par M. le duc d'Orléans, qui se détermina de son propre mouvement à faire *inoculer* les princes ses enfans. L'opération faite le 12 Mars fut très-heureuse. Cet exemple illustre fut suivi d'un grand nombre d'autres, & sur des sujets de la premiere distinction, tant enfans qu'adultes. Trois dames entr'autres qui avoient un double avantage à recueillir de l'*inoculation*, furent les premieres à en profiter; elles firent un grand nombre de prosélytes dans leur sexe. Ce fut alors que les *anti-inoculistes* redoublerent leurs clameurs; l'un dans une thèse remplie de personnalités indécentes; l'autre dans un ouvrage par lequel il déféroit sérieusement l'inoculation aux évêques, curés & magistrats du royaume. La thèse fut desavouée par le censeur de la faculté; la dénonciation ne parut que ridicule.

La nouvelle méthode a percé dans quelques provinces de France, sur-tout à Nîmes & à Lyon. Il y a eu plus de cent personnes *inoculées* dans cette derniere ville, dont aucune n'est morte. Mais les progrès de l'*inoculation* en France ne sont rien en comparaison de ceux qu'elle a faits dans le Nord, depuis que le mémoire de M. de la Condamine, traduit dans la plûpart des langues de l'Europe, a porté la conviction dans les esprits. On *inocule* à Copenhague, on établit des hôpitaux d'*inoculation* en Suede, & cette pratique n'y a pas plus de contradicteurs qu'en Angleterre; elle est aujourd'hui fort répandue en Westphalie & dans tout l'électorat de Hannovre. Elle commence à gagner à Berlin depuis qu'on a reconnu par expérience que la petite vérole naturelle n'y est pas toujours aussi bénigne qu'on le supposoit. Dès 1753 la même méthode avoit passé de Genève en Suisse, où M. de Haller & MM. Bernoulli l'ont accréditée par les exemples qu'ils en ont donnés sur leurs familles, & M. Tissot par ses *écrits*. M. de la Condamine dans son voyage d'Italie en 1755, fit de nouveaux prosélytes à l'*inoculation*. C'est à sa persuasion que M. le comte de Richecour, président du conseil de Toscane, l'établit la même année dans l'hôpital de Sienne, & qu'on en fit à Florence des expériences que le D. Targioni a rendu publiques; elle a depuis été pratiquée avec succès à Lucques. (1) Les négocians anglois

(1) La ville de Lucques n'a certainement point été des dernieres en Italie à pratiquer l'inoculation, & peut-être a-t-elle par son exemple & par sa persévérance, accrédité plus qu'aucune autre & affermi cet usage. Cette ingénieuse methode de conserver la vie, de prévenir les maladies chroniques, & les difformités que cause la petite vérole naturelle, fait tant d'honneur à l'esprit humain, & tant de bien à la société, qu'il est très-glorieux d'en être le promoteur & le défenseur. Qu'il me soit donc permis de donner ici à ma patrie les justes éloges qu'elle a merité à ces titres. J'espére de voir un jour la petite vérole artificielle si familiére à toutes les nations éclairées, qu'il sera d'autant plus honorable d'avoir été des premiers à en démontrer l'utilité par la pratique.

Les premiéres expériences qui dès l'année 1755. en furent faites à Lucques sur des enfans très-sains, mais dont les peres avoient eu la petite vérole confluente de la plus pernicieuse qualité, eurent tout le succès possible, & l'on y suivit la methode de Ranby, Tissot, Butini, & la Condamine. Les mêmes succès accompagnerent celles qui furent faites dans les années suivantes. Ce fut alors que les familles les plus distinguées se livrerent avec empressement à cette heureuse découverte pour assûrer à l'utilité publique la conservation de leurs enfans. Il suffit de savoir combien il importe dans une Aristocratie de conserver les précieux rejettons de la noblesse, pour connoître combien l'inoculation peut influer sur le bien public; & cette méthode, qu'on peut considérer en général comme une découverte utile à l'humanité, doit être regardée dans la constitution de nôtre gouvernement comme un appui précieux pour son affermissement. La brieveté prescrite ne me permet point de rapporter tous les heureux succès qui ont porté la joye & la consolation au sein d'un grand nombre de familles, qui trembloient pour les tendres héritiers sur lesquels elles fondent leurs espérances. Il me suffit de dire que les opérations continuent avec la plus grande reussite, & que depuis onze ans que l'inoculation est chez nous en usage sans interruption, elle n'a jamais été accompagnée d'aucun facheux accident, ni même de symptômes qui pussent réveiller la crainte que nous avions déjà bannie, & nous causer le moindre repentir de nôtre confiance sans bornes.

Mais en partisans de la vérité, il faut convenir que tandis, qu'en 1750. tant de Villes célébres ignoroient totalement les merveilles de l'inoculation, & qu'en quelques unes on en risquoit la pratique en tremblant, & au milieu des plus rebutantes contradictions, le sage Peverini, ce véritable ami des hommes, en avoit déjà fait, à la gloire de l'Italie, plus de deux cent épreuves, toutes heureuses dans le bourg de Citerna & dans ses environs. C'est ainsi qu'au moment que j'écris, tandis que plusieurs nations civilisées, & adonnées aux sciences ignorent ou veulent ignorer les avantages de cette heureuse découverte, tandis que Paris même a été au point de couper à l'inoculation la voie de la tolérance, Lucques en goute les fortunés succès avec l'applaudissement de tous ses sujets, sans aucune brigue littéraire, & sans se mettre en peine de persuader ceux qui se refusent à l'évidence, ou de vaincre l'obstination de ceux qui ne s'y opposent que par esprit de parti.

Malgré les excellens raisonnemens contenus dans cet article, appuyés sur des expériences réitérées & décisives; malgré divers écrits publiés par des auteurs François très-experimentés sur cette matiére; malgré plus de cent opérations faites à Paris par M. Gatti (disons-le encore à la gloire de l'Italie) Professeur renommé de l'université de Pise, desquelles il s'est tiré sans aucun accident remarquable, faits qui parlent encore plus que les meilleures dissertations; c'est, dans Paris même, dans cette ville peuplée d'hommes éclairés, de Medecins célébres où l'esprit de contradiction parmi les sçavans, celui de jalousie parmi les Medecins, empêchent les progrès d'une methode si utile, & dont les succès sont si évidents.

Que dis je! nous avons peine à le croire, & la postérité doutera de l'aveuglement de ses ayeuls: c'est dans Paris où un parti d'écrivains acharné contre les inoculateurs, s'efforce de les dénigrer par des libelles anonymes sous le masque spécieux d'hommes sincères & impartiaux, d'amis du genre humain, de protecteurs de la patrie, osans confiner l'inoculation en Angleterre, comme s'il s'agissoit d'un pays de Barbares, & qui ne fût pas connu comme un des plus riches territoires de l'Europe sçavante.

Voilà le vrai tableau des obstacles qui s'opposent aux progrès de l'inoculation, obstacles auxquels on ne peut même disconvenir que la médecine ait une très-grande part.

Que l'on soutienne donc contre toute vérité que l'inoculation ne garantit point de la petite vérole naturelle; que l'on dise que celle-ci lui succéde avec des maladies chroniques causées par l'inoculation faite antérieurement; que l'on représente contre l'expérience la petite vérole naturelle comme une maladie facile à guérir; que l'on insinue le specieux scrupule sur l'insertion d'un mal certain dans un corps qui peut être n'en seroit jamais attaqué; que si quelqu'un meurt de la petite vérole naturelle, on en attribue faussement la cause à l'inoculation, fausseté qu'on a été capable de publier au sujet du fils d'un Médecin de Clermont; si effectivement un inoculé meurt entre mille, qu'on raconte au contraire mille morts & une seule guérison, & qu'en parlant d'un inoculé qui a péri, l'on impute toujours sa mort à l'opération, sans daigner examiner si le défaut d'habileté ou de prudence dans l'opérateur, ou si le concours d'autres causes, comme il arrive souvent dans les cures les plus simples, n'en a point causé le désordre; enfin que l'on tente tous les moyens possibles, non d'éclaircir de bonne foi la question, mais de combattre, de décrier à tort & à travers l'inoculation, & que l'on trouve après cela, s'il est possible, assez de zéle, assez de courage dans des hommes nés pour le bonheur de l'humanité, capables de diriger heureusement cette opération, pour qu'ils s'exposent à la haine, au mépris, à l'ingratitude d'une societé qui, sans leur savoir gré de mille cures heureuses, leur fera un indigne procès pour un seul accident.

Je desire que cette ville où j'écris, demeure ferme & constante dans le parti qu'elle a pris en faveur de l'inoculation. Elle peut dès à présent servir de modéle à tous les pays qui sçauront l'imiter, en se fiant à la certitude des faits qui résultent de ses expériences, & qui ne préteront point l'oreille aux propositions vagues & périlleuses enfantées par le fanatisme ou par l'ignorance. Le progrès de l'inoculation à Lucques, se rapporte à deux causes essentielles, & sur-tout parmi les Familles nobles & de distinction.

La premiere est le penchant naturel à l'étude qui porte la noblesse à s'instruire par la lecture, à rapprocher, & à examiner les faits, à vérifier les expériences rapportées, à écouter & comparer sans partialité les sentimens opposés les uns aux autres pour en distinguer le vrai d'avec le faux avant de décider, & pour suivre une route assurée dans la décision.

La

glois l'avoient portée depuis long-tems à Livourne, mais la pratique en étoit demeurée renfermée dans le sein de leurs familles.

Jusqu'en 1757 aucun auteur italien n'avoit écrit contre la petite vérole artificielle. Cette année elle fut attaquée à Rome par deux dissertations italiennes, morales & théologiques, d'un auteur anonyme, & à Vienne en Autriche par quatre questions latines de M. de Haen, medecin hollandois, docteur en l'université de Vienne. Elles ont été réimprimées & traduites en françois à Paris en 1758, à la suite du tableau de la petite vérole, nouvelle édition d'une dissertation publiée dès 1755 par un medecin de la faculté de Paris, qui prétend avoir pratiqué l'*inoculation* très-heureusement, & qui l'a depuis abandonnée sur des oüis-dire, la plûpart convaincus de fausseté.

Au mois de Novembre 1758, M. de la Condamine lut à l'assemblée publique de l'académie des Sciences un second mémoire, depuis imprimé à Genève, comprenant la suite de l'histoire & du progrès de l'*inoculation* depuis 1754. Il y répond sommairement aux critiques précédentes, & particulierement aux questions du docteur de Vienne, à qui M. Tissot a répondu depuis plus au long & très-solidement en 1759. Plusieurs écrits polémiques pour & contre ont paru, & paroissent journellement sur cette matiere, depuis quatre ans dans le mercure de France & dans diverses journaux.

Dans l'histoire précédente de l'*inoculation*, nous nous sommes renfermés dans les faits de notoriété publique, dont aucun ne peut être contesté, & nous ne nous sommes permis aucune réflexion.

*Pratique de l'inoculation.* L'insertion de la petite vérole se fait de différentes manieres en différens pays. La Motrave qui vit faire cette opération en Circassie l'année 1712 sur une jeune fille de quatre à cinq ans, rapporte que l'opératrice qui étoit une femme âgée, se servit de trois aiguilles liées ensemble, avec lesquelles elle piqua l'enfant au creux de l'estomac, à la mamelle gauche, au nombril, au poignet droit, & à la cheville gauche. Les femmes grecques, dont l'une pratiquoit l'*inoculation* à Constantinople depuis 30 ans, & qui avoient *inoculé* plusieurs milliers de sujets, se servoient d'une aiguille triangulaire, tranchante, avec laquelle elles faisoient au patient de petites blessures à différentes parties du corps, en y joignant certaines superstitions. Le point capital de leur opération consistoit à mêler avec le sang des piquûres, de la matiere liquide récemment recueillie des boutons d'une petite vérole naturelle & bénigne. A Bengale on perce la peau entre le pouce & l'index, avec une aiguille & un fil imbu de pus varioleux. A Tripoli de Barbarie le chirurgien fait une incision sur le dos de la main entre le pouce & l'index, & y introduit un peu de matiere exprimée des boutons les plus gros & les plus pleins d'une autre petite vérole. Au pays de Galles les enfans se gratent le dessus de la main jusqu'au sang, la frotent contre celle d'un malade actuel de la petite vérole, & prennent la maladie. M. Tronchin se contente d'entamer la peau avec une emplâtre vésicatoire, & de placer sur la plaie un fil qui a traversé un bouton mûr de petite vérole.

Tous ces moyens paroissent également propres à introduire le virus dans le sang, ce qui est le but de l'opération; mais le contact seul suffit: la maladie communique en tenant seulement dans la main pendant quelque tems, de la matiere des pustules prise dans le tems de la suppuration. Un chirurgien de Padoue nommé Bettri, a *inoculé* sa fille en lui appliquant un parchemin enduit de cette matiere sous les aisselles, sous les jarrets & sur les poignets. A la Chine on introduit dans le nez du coton parfumé, saupoudré de croutes varioleuses desséchées. On a reconnu en Angleterre que cette méthode étoit dangereuse; elle fut essayée en 1721 sur une fille de dix-huit ans du nombre des six criminels choisis pour subir l'épreuve de l'*inoculation*; elle eut de violens maux de tête, & fut plus malade que tous les autres. L'incision que Timoni avoit déja substituée aux piquûres, a prévalu. L'expérience a fait aussi connoître qu'il importe peu ou point que la matiere soit prise d'une petite vérole bénigne ou maligne, & qu'une seule incision suffit, quoiqu'on en fasse ordinairement deux, soit aux



bras ou aux jambes, tant pour avoir une plus grande certitude que l'opération produira son effet, que pour ouvrir un double canal à l'épanchement de la matiere varioleuse, & pour rendre par ce moyen celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre & moins corrosive. On s'est encore assuré par expérience, & les Chinois l'avoient déja reconnu, que la matiere propre à l'*inoculation* se conserve plusieurs mois, & que prise d'une petite vérole, soit naturelle soit artificielle, elle n'en produit pas moins son effet.

Voici la méthode pratiquée par M. Ranby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, le plus célebre & le plus heureux des *inoculateurs*. C'est celle qu'on a suivie le plus communément à Genève.

Les enfans ont à peine besoin de préparation: quelques jours de régime & une ou deux purgations suffisent; rarement on emploie la saignée. A l'égard des adultes, comme il s'agit de disposer le corps à une maladie inflammatoire, plus le sujet est sain & vigoureux, plus généralement parlant ses forces ont besoin d'être affoiblies par la saignée, la diete, l'usage des remedes rafraichissans. On y joint quelques purgatifs & quelquefois les bains. Il est à propos de consulter un medecin sage, qui connoisse le tempérament de celui qu'il dispose à l'*inoculation*, & qui puisse lui prescrire un régime convenable.

Quant à l'opération, on fait aux deux bras dans la partie externe & moyenne, au-dessous de l'insertion du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté du mouvement, une incision de moins d'un pouce de long, & si peu profonde, qu'elle entame à peine la peau. On insere dans la plaie un fil de la même longueur, imprégné de la matiere d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, pris d'une petite vérole soit naturelle soit artificielle, d'un enfant sain; on couvre le tout d'un plumasseau, d'un emplâtre de diaplame, & d'une compresse qu'on assujettit avec une bande. On leve cet appareil environ quarante heures après, & on pense la plaie une fois tous les vingt-quatre heures.

Quoique les premiers jours après l'opération, le sujet soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime. On le met au lit quand les symptomes commencent à paroître; ordinairement c'est le six ou le septieme jour; on lui retranche alors la viande, & on lui prescrit la même diete que dans les maladies aiguës. Tous les symptomes cessent par l'éruption; l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere. Le nombre des boutons est ordinairement peu considérable, & va rarement à deux ou trois cens sur tout le corps. Ils ne laissent point de cicatrices. Le dixieme jour après l'éruption les plaies commencent à se remplir; le quinzieme à se cicatriser: elles se ferment souvent le vingtieme. Si l'on voit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer.

Quelquefois le venin s'échappe presque tout par les plaies; ensorte que le malade n'a qu'une ou deux pustules; quelquefois même pas une seule. On a reconnu qu'il n'en est pas moins à l'abri de contracter la petite vérole naturelle, quand même on l'*inoculeroit* de nouveau, ce qu'on a plusieurs fois éprouvé. La preuve évidente que c'est le virus varioleux qui sort par les incisions, c'est que cette matiere étant insérée dans un autre corps y produit une petite vérole sous la forme ordinaire. M. Maty a été témoin de cette expérience.

On choisit pour *inoculer* une saison qui ne soit ni trop froide ni trop chaude. Le printems & l'automne y paroissent également propres. On préfere ordinairement le printems, parce que la belle saison favorise la convalescence; mais il y a nombre d'exemples d'*inoculations* qui ont réussi en toute saison. Les opératrices greques *inoculoient* en hiver à Constantinople. L'été est, d'un aveu général, la saison la moins convenable, cependant on *inocule* avec succès à la Jamaïque qui est située dans la Zone torride. M. Tronchin vient d'*inoculer* à Genève au mois d'Août 1759, une dame de Paris qui vouloit être en état de revenir au mois de Septembre; il est vrai que par des précautions très-recherchées, il a trouvé le moyen d'entretenir le thermometre de Reaumur de quinze à dix-sept degrés dans la chambre de la malade, tandis qu'à l'air extérieur, il montoit à vingt-trois & vingt-quatre degrés.



La seconde est le concours réfléchi & unanime des Professeurs en Médecine & en Chirurgie, qui dépouillés d'intrigue & de tout esprit de cabale, ont sçu se réunir dans ce point essentiel, qui doit tenir tant à cœur à des hommes dépositaires en quelque façon de la vie des citoyens. Cette union qui met un chacun à l'abri d'une jalouse critique, d'un discrédit injuste, encourage & soutient l'émulation, qui portant naturellement des arts si utiles à un plus haut dégré de perfection, les rendent, pour ainsi-dire, un boulevard inaccessible pour la défense du corps humain contre les maux dont sa santé est continuellement assiégée. (*P*)

Le ſuccès de cette opération eſt ſur-tout ſingulier par les circonſtances qui l'ont précédée. La perſonne qui l'a ſubie étoit d'un tempérament très-délicat, affoibli par dix ans d'infirmités & de remedes; il s'y étoit joint un ulcere aux reins. Il a fallu commencer par la guerir de tous ſes maux. On deſeſpéroit encore de ſa vie quelques mois après ſon *inoculation*. Elle jouit aujourd'hui d'une bonne ſanté.

On n'*inocule* guere à l'hôpital de Londres les adultes paſſé trente-cinq ans. En quoi l'on a peut-être plus égard à conſerver à la métode tout ſon crédit, qu'à l'utilité générale.

*Avantages de l'inoculation. Danger de la petite vérole naturelle.* Certains avantages de l'*inoculation* ſe préſentent au premier aſpect. D'autres ne peuvent être reconnus que par l'examen & la comparaiſon des faits.

On voit d'abord qu'on eſt le maître de choiſir l'âge, le lieu, la ſaiſon, le moment, la diſpoſition de corps & d'eſprit; le medecin & le chirurgien auxquels on a plus de confiance. On prévient par la préparation les accidens étrangers, l'épidémie, la complication de maux, qui probablement font tout le danger de la petite vérole. La fermentation commence par les parties externes: les plaies artificielles facilitent l'éruption en offrant au virus une iſſue facile.

Quelle comparaiſon peut-on faire entre une maladie préméditée & celle qui ſe contracte au hazard; en voyage, à l'armée, dans des circonſtances critiques, ſurtout pour les femmes; dans un tems d'épidémie qui multiplie les accidens, qui tranſporte le ſiege de l'inflammation dans les parties internes d'un corps déja peut être épuiſé de veilles & de fatigues?

Quelle différence entre un mal auquel on s'attend & celui qui ſurprend, qui conſterne, que la ſeule frayeur peut rendre mortel; ou qui ſe produiſant par des ſymptomes équivoques, peut induire en erreur le medecin le plus habile, & faire agraver le mal par celui de qui l'on eſpere le remede? Voilà ce que dictent le bon ſens & le raiſonnement le plus ſimple. L'expérience eſt encore plus déciſive: elle prouve que la matiere de l'*inoculation*, fût elle priſe d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laiſſe pas de communiquer preſque toujours une petite vérole ſimple, diſcrete, exempte de fievre, de ſuppuration, toujours plus bénigne que la naturelle, ſi ſouvent funeſte; une petite vérole enfin qui ne laiſſe point de cicatrice.

Mais pour eſtimer plus exactement les avantages de l'*inoculation*, il faut connoître la meſure du danger de la petite vérole ordinaire, & le comparer à celui de la petite vérole *inoculée*. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'à l'aide des liſtes du docteur Jurin, le guide le plus ſûr & preſque le ſeul que nous ayons ſur cette matiere. La petite vérole exerce fort inégalement ſes ravages. En 1684 à Londres, ſur mille morts, il n'en mourut que ſept de cette maladie, c'eſt-à-dire 1 ſur 149. En 1681 & 1710, la proportion des morts de la petite vérole aux autres morts, étoit de 125 & de 127 par 1000, ou d'un huitieme; mais année commune elle eſt de 72 par 1000, ou d'un quatorzieme. C'eſt le réſultat des liſtes mortuaires de *Londres* de quarante-deux ans, qui comprennent plus de 900000 morts. Ces mêmes liſtes prolongées pendant vingt-quatre autres années par une ſociété de medecins & de chirurgiens de Roterdam, donnent encore la même proportion.

Par d'autres dénombremens de morts & de malades de la petite vérole, non à Londres, mais dans diverſes provinces d'Angleterre, où la petite vérole paſſe pour être plus bénigne que dans la capitale, recueillis par le même M. Jurin, & montant à plus de 14500, il a trouvé que de ſix malades de la petite vérole, il en mouroit communément un. Par ſes premieres énumérations ſur 4600 perſonnes, il avoit d'abord trouvé le rapport des malades aux morts de cette maladie, comme de 5 à 1, & M. Schultz, medecin ſuédois, qui a écrit depuis deux ans, établit la même proportion. On a eſtimé à Genève, mais aſſez vaguement & ſans produire de liſte, que le danger de la petite vérole n'étoit communément en cette ville que d'1 à 10, par conſéquent la moitié moindre qu'en Suede. Cependant Genève a précédé Stokolm de pluſieurs années dans l'accueil qu'elle a fait à la petite vérole artificielle. Nous écrivons principalement pour Paris, où la petite vérole paſſe pour être très-meurtriere. Nous ſuppoſerons qu'elle enleve un malade ſur ſept, ce qui tient à peu-près le milieu entre le réſultat de Genève & celui de Suede.

On feroit mal *fondé* à dire que les calculs précédens ne ſont bons que pour l'Angleterre. Les limites de la plus grande à la moindre mortalité cauſée par la petite vérole, variant à Londres depuis 7 juſqu'à 127 ſur 1000, on voit que cette maladie eſt quelquefois moins fâcheuſe en cette ville que dans les pays où elle paſſe pour la plus bénigne, & d'autres fois qu'elle y eſt auſſi redoutable que dans les endroits où elle eſt réputée la plus dangereuſe; par conſéquent ſon degré moyen de mortalité, tiré des liſtes mortuaires de Londres pendant ſoixante-ſix ans, & qui comprennent plus de quinze cens mille morts, ne peut être fort différent dans les autres régions de l'Europe. Nous poſerons donc pour principes d'expériences 1°. que la quatorzieme partie du genre humain périt tôt ou tard de la petite vérole; 2°. que de ſept malades attaqués naturellement de cette maladie, il en meurt un communément. Voyons maintenant quel riſque on court par l'*inoculation*.

Dans les commencemens que cette opération fut connue en Angleterre & dans les colonies angloiſes, on s'y livra d'abord après les premieres expériences avec une ſorte d'enthouſiaſme fondé ſur les ſuccès conſtans qu'elle avoit eus à Conſtantinople, où, de l'aveu de trois medecins, Timoni, Pilarini, le Duc, on connoiſſoit à peine aucun exemple d'accident; mais la maniere de vivre ordinaire des Anglois qui ſe nourriſſent de viandes ſucculentes, & font beaucoup d'uſage du vin & des liqueurs fermentées, exigeoit ſans doute plus de préparation que la vie ſimple & frugale de la plûpart des Grecs modernes; & cependant on avoit pratiqué l'inſertion à Londres, & ſur-tout en Amérique, avec beaucoup d'imprudence, ſur des gens de tout âge & de tout tempérament; ſur des enfans au berceau, des femmes groſſes, des infirmes, des blancs & des noirs de mœurs très-ſuſpectes, & cela preſque ſans aucune précaution. M. Jurin par la comparaiſon des liſtes qui lui furent envoyées, & qu'il rendit publiques, trouva qu'il étoit mort en Amérique un *inoculé* ſur ſoixante, & à Londres un ſur quatre-vingt-onze, ſans diſtinguer les accidens *étrangers* d'avec ceux dont on pouvoit ſoupçonner l'*inoculation* d'être cauſe. Les adverſaires de la méthode prétendirent qu'il en étoit mort un ſur quarante-neuf ou cinquante. Leur exagération, en la prenant pour vraie au pié de la lettre, eſt la preuve la plus évidente des avantages de l'*inoculation*; c'eſt un aveu arraché aux *anti-inoculiſtes*, que la petite vérole *inoculée* eſt encore ſept fois moins dangereuſe que la naturelle, à laquelle, ſur un pareil nombre, ſept au moins auroient ſuccombé. Mais depuis que la méthode s'eſt perfectionnée, & qu'on s'eſt rendu plus circonſpect ſur le choix des ſujets, au lieu d'en perdre un ſur cinquante, il y a tel *inoculateur* qui n'en a pas perdu un ſur mille. M. de la Condamine a donc pû dire avec raiſon: *La nature nous décimoit, l'art nous milléſime*. Ce ſuccès n'eſt pas au deſſus de celui qu'on eſt en droit d'attendre aujourd'hui, puiſque dans l'hôpital de l'*inoculation* de Londres, où les malades, quelque attention qu'on ait pour eux, ne peuvent eſpérer les mêmes ſoins qu'un particulier aiſé dans ſa maiſon; ſur cinq cens quatre-vingt-treize *inoculés*, la plûpart adultes, il n'en eſt mort qu'un en quatre ans, expiré le 21 Décembre 1755. C'eſt ce que nous apprend la liſte publiée en 1756 par les adminiſtrateurs de cette maiſon; & c'eſt en même tems une preuve qu'on fait un choix de ceux qu'on y reçoit, puiſque ſur un pareil nombre de gens pris au hazard, plus d'un, ſans eſſuyer d'opération, auroit payé le tribut à la nature dans l'eſpace d'un mois, que nous prenons pour le terme de la convaleſcence. Il n'eſt donc pas prouvé qu'on puiſſe légitimement attribuer à l'opération bien dirigée, la mort d'un *inoculé* ſur ſix cens. Cependant pour éviter toute conteſtation, nous admettrons la poſſibilité d'un accident, non-ſeulement ſur ſix cens opérations, mais d'un ſur deux cens; & c'eſt en partant de cette ſuppoſition réellement fauſſe, c'eſt en accordant aux adverſaires de la méthode trois fois plus qu'ils ne peuvent exiger, que nous ferons la comparaiſon du riſque de la petite verole naturelle & de l'artificielle.

La premiere, de ſept malades en emporte au moins un. La ſeconde, de 200 en ſauve au moins 199; & ſur ce nombre la petite vérole ordinaire, en prélevant la ſeptieme partie, auroit choiſi plus de vingt-huit victimes. Nous ſuppoſons que l'*inoculation* s'en réſerve une, le malade de la petite vérole naturelle court donc au moins vingt-huit fois plus de riſque de la vie que l'*inoculé*, ſans parler des autres avantages que nous avons précédemment expoſés, dont un ſeul, celui de préſerver de la laideur, eſt pour une moitié du genre humain d'un auſſi grand prix que la conſervation de la vie.

Telle eſt la conſéquence directe des deux principes d'expérience que nous avons poſés; mais ce n'eſt pas la ſeule; il en eſt d'autres que nous allons développer,

qui ne s'apperçoivent pas au premier coup d'œil; elles porteront un grand jour ſur une queſtion juſqu'à préſent abandonnée aux conjectures, & ſur laquelle les Medecins même ſont partagés; ſavoir ſi la petite vérole eſt univerſelle, du moins preſque univerſelle, ou ſi une grande partie du genre humain ſe dérobe à ce tribut.

Qu'il y ait des gens, des medecins même qui ſe perſuadent que la petite vérole n'eſt pas auſſi fréquente qu'on le croit communément, & qu'un très-grand nombre d'hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir éprouvé cette maladie, c'eſt une erreur que nous allons détruire, mais ſur laquelle on a pû ſe faire illuſion. Qu'il y en ait d'autres qui croient que la petite vérole n'eſt pas fort dangereuſe, parce qu'on voit certaines épidémies bénignes deſquelles preſque perſonne ne meurt; c'eſt une autre erreur pardonnable à tout autre qu'à un medecin; mais qu'on ſoutienne tout à-la-fois qu'il s'en faut beaucoup que la petite vérole ſoit générale, & d'un autre côté qu'elle n'eſt pas fort dangereuſe, c'eſt une contradiction réſervée à ceux que le *préjugé* ou la paſſion aveuglent ſur le compte de l'*inoculation*; & le titre de docteur en Medecine ne rend cette contradiction que plus humiliante.

Puiſque la petite vérole enleve une quatorzieme partie du genre humain, il eſt clair que plus on ſuppoſera de gens exempts de ce fatal tribut, plus il ſera funeſte au petit nombre de ceux qui reſteront pour l'acquitter. Réciproquement moins on ſuppoſera la petite vérole dangereuſe, plus de gens en ſeront attaqués ſans en mourir, & plus elle ſera générale. On ne peut donc ſoutenir à la fois que la petite vérole n'eſt pas fort meurtriere, & qu'elle n'eſt pas très-commune, puiſque de quatorze hommes qui naiſſent il en doit mourir un de la petite vérole, ſi treize en étoient exempts, le ſeul des quatorze qui auroit cette maladie en mourroit infailliblement: elle ſeroit donc toujours mortelle, ce qui eſt viſiblement faux. Au contraire, ſi de quatorze petites véroles une ſeule étoit funeſte, aucun n'en mourroit, à moins que treize autres n'en fuſſent malades: or une quatorzieme partie des hommes en meurt; donc les treize autres auroient la maladie; tous les hommes, ſans nulle exception, en ſeroient donc attaqués; ce qui n'eſt pas moins faux, puiſqu'on en voit mourir beaucoup avant que de l'avoir eue. *Accordez-vous donc avec vous-même*, dit à cette occaſion M. de la Condamine aux anti-*inoculiſtes*. *Concevez que ſi la petite vérole eſt moins commune que je l'ai ſuppoſé, elle eſt d'autant plus meurtriere pour le petit nombre de ceux qui l'ont; ſi elle eſt rarement mortelle, convenez que preſque perſonne n'en eſt exempt. Choiſiſſez du moins entre deux ſuppoſitions incompatibles: dites-nous, ſi vous voulez, des injures, mais ne dites pas des abſurdités.*

Il eſt donc démontré que la rareté & la bénignité de la petite vérole ne peuvent ſubſiſter enſemble: mais laquelle des deux opinions eſt la véritable? Si la queſtion n'eſt pas encore éclaircie, c'eſt qu'on n'a pas aſſez médité ſur deux principes d'expérience qui en contiennent la ſolution. Notre but eſt de nous rendre utiles, tâchons de mettre à portée de tout lecteur attentif une vérité importante pour l'humanité.

La petite vérole tue la quatorzieme partie des hommes, & la ſeptieme partie de ceux qu'elle attaque, donc la quatorzieme partie du total des hommes, & la ſeptieme partie des malades de la petite vérole, ſont préciſément la même choſe: or la quatorzieme partie d'un nombre ne peut être la ſeptieme d'un autre, à moins que le premier nombre ne ſoit double du ſecond; donc la ſomme totale des hommes eſt double de la ſomme des malades de la petite vérole; donc la moitié du genre humain a cette maladie; donc l'autre moitié meurt ſans l'avoir eûe. Toutes ces conſéquences ſont évidentes, & elles ſont confirmées par d'autres expériences & dénombremens tout différens des précédens.

En effet, M. Jurin nous apprend que ſelon les perquiſitions ſoigneuſes qu'il a faites, les avortemens, les vers, le rachitis, différentes eſpeces de toux, les convulſions enlevent les deux cinquiemes des enfans dans les deux premieres années de leur vie; ſi l'on y joint ceux qui meurent dans un âge plus avancé ſans avoir eu la petite vérole, on verra que la moitié des hommes au moins meurt avant que d'en être attaquée. C'eſt donc ſur la moitié ſurvivante que ſe doit lever le tribut fatal de la quatorzieme partie du tout; ainſi de cent enfans qui naiſſent, environ quarante périſſent, ſoit par les avortemens, ſoit par les maladies de l'enfance dans les deux premieres années de leur vie, & la plûpart avant que d'avoir eu la petite vérole. Suppoſons que dix autres meurent dans un âge plus avancé ſans avoir payé ce *tribut*, il en reſtera cinquante qui tous y ſeront ſujets, & ſur leſquels il faut prendre les ſept, qui ſont la quatorzieme partie du nombre total de cent: voilà donc ſept morts ſur cinquante malades, conformément à notre évaluation. Si vous augmentez le nombre des exempts, & que vous le portiez ſeulement à ſoixante, il n'en reſtera que quarante des cent pour acquitter le tribut des ſept morts; ce qui feroit plus d'un mort ſur ſix malades. Donc ſi plus de la moitié des hommes meurt ſans avoir eu la petite vérole, elle eſt mortelle à plus d'un malade ſur ſept; & ſi elle épargne un plus grand nombre de malades, il faut que plus de la moitié des hommes tôt ou tard ait cette maladie.

Lorſqu'un grand nombre d'auteurs, parmi leſquels on compte la plûpart des medecins arabes, ont écrit, les uns, que la petite vérole étoit une maladie univerſelle, les autres, que preſque perſonne n'en étoit exempt; lorſque des medecins célebres plus modernes, entr'autres Riviere & Méad, celui-ci, après cinquante ans de pratique, ont prétendu qu'à peine un ſeul ſur mille l'évitoit, ils n'ignoroient pas que beaucoup d'enfans & de jeunes gens meurent avant que de l'avoir eue: donc en ſoutenant qu'elle étoit preſque univerſelle, ils n'ont pû entendre autre choſe ſinon qu'elle étoit preſque inévitable pour ceux qui ne ſont pas enlevés par une mort prématurée; & c'eſt ce que les calculs précédens mettent en évidence. Si l'on objecte que quelques hommes parviennent à la vieilleſſe ſans avoir eû la petite vérole, on doit ſe rappeller qu'on a vû plus d'une fois des gens la contracter à l'âge de 80 ans, que par conſéquent il ne faut pas ſe preſſer de conclure qu'on eſt à l'abri de ce fléau: il y a beaucoup d'apparence que tous les hommes y ſont ſujets, comme tous les chevaux à la gourme, qu'on n'échappe à la petite vérole que faute d'avoir aſſez vécu.

Il eſt vrai qu'il réſulte des obſervations de M. Jurin, qu'il y a quatre perſonnes par cent ſur leſquelles l'*inoculation* paroît n'avoir pas de priſe; mais ſur ce nombre on en a reconnu pluſieurs qui portoient des marques de la maladie dont ils ſe croyoient exempts; d'autres étoient ſoupçonnés de lui avoir payé le tribut; ajoutons que d'autres pouvoient l'avoir eue ſans éruption apparente, & de l'eſpece de celles qui, après les premiers ſymptomes, prennent leur cours par les évacuations, & que Boerhaave appelle *morbus varioloſus ſine variolis*; procédé de la nature dont on connoît quelques exemples, peut-être plus fréquens que l'on ne croit, & que l'art n'a pû encore imiter avec ſûreté. Tout medecin qui n'aura pas vû un de ces exemples, peut dans des cas ſemblables ſe méprendre à la nature de la maladie, & le malade à plus forte raiſon ignorer qu'il a eu la petite vérole. Enfin, l'inſertion peut ne pas produire toujours ſon effet, tantôt par la faute de l'*inoculateur*, tantôt par des raiſons qui nous ſont inconnues; accident qui ſeroit commun à l'*inoculation* & à tous les autres remedes les plus éprouvés. On voit donc qu'il eſt très-poſſible, & même très-vraiſſemblable que, conformément à la doctrine de pluſieurs grands medecins, tous les hommes, preſque ſans exception, ſont ſujets à la petite vérole s'ils ne meurent pas prématurément, & que parmi les gens d'un certain âge qui paſſent pour n'avoir pas encore payé ce tribut, il y a des déductions à faire qui tendent à en diminuer beaucoup le nombre.

Dans tous les calculs précédens nous avons toujours ſuppoſé que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril, pour éviter de longues diſcuſſions, & il ſuffiſoit en effet de prouver que le riſque, s'il y en a, n'eſt pas ſi grand que ceux auxquels on s'expoſe tous les jours volontairement & ſans néceſſité, ſouvent par pure curioſité, par paſſe-tems, par fantaiſie, dans les exercices violens, tels que la chaſſe, la paulme, le mail, la poſte à cheval dans les voyages de longs cours, &c. Mais ſi nous n'avons pas écarté l'idée de tout danger dans l'*inoculation* bien adminiſtrée, conformément à ce que penſent d'habiles praticiens, rappellons du moins à nos lecteurs qu'il eſt juſte de retrancher du nombre des prétendues victimes de cette opération, tous ceux qui ſont évidemment morts d'accidens étrangers, les enfans à la mamelle emportés en peu de momens dans le cours d'un petite vérole *inoculée* très-bénigne, par une convulſion ou par une colique, comme il arrive à d'autres de cet âge qui paroiſſoient jouir d'une ſanté parfaite; ceux qui dans les tems d'épidémie avoient déja reçu le mal par la contagion naturelle; ceux dont l'intempérance ou d'autres excès, avant que d'être *inoculés*, ont viſiblement cauſé la mort; joignez à toutes ces cauſes étrangeres l'imprudence de quelques *inoculateurs* dans les premiers tems où la méthode s'eſt introduite, il ne reſtera peut-être pas une

ſeule mort qu'on puiſſe imputer légitimement à l'*inoculation*.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner quel âge eſt le plus convenable pour cette opération. Les enfans étant expoſés à la petite vérole dès le moment de leur naiſſance, quelquefois même avant que de voir le jour, il paroît qu'on ne peut trop ſe hâter de les ſouſtraire à ce danger. Mais de cinq enfans, ſuivant les obſervations déja citées de M. Jurin, il en meurt deux dans les deux premieres années des maladies communes à cet âge, & ſur leſquelles tout l'art des Medecins échoue le plus ſouvent. Les accès de convulſion, les coliques, les douleurs de dents, &c. pourroient ſurvenir dans le cours de la petite vérole artificielle, la rendre dangereuſe & peut-être fatale; ſouvent même ces morts, cauſées par des accidens, ſeroient injuſtement imputées à l'*inoculation*. C'eſt vraiſſemblablement pour cette ſeule raiſon qu'on a ceſſé d'*inoculer* en Angleterre les enfans en nourrice, & qu'on attend ordinairement l'âge de quatre ans, mais on ne peut accuſer pour cela les *inoculateurs* d'avoir en moins à cœur le bien public que leur honneur ou leur propre intérêt, puiſque le diſcrédit de l'*inoculation* tourneroit au préjudice de l'humanité. Quelques-uns ont penſé que le tems le plus propre à l'inſertion étoit l'âge de trois ſemaines ou d'un mois, tems où les enfans échappés aux accidens ordinaires des premiers jours après leur naiſſance, ne ſont pas encore ſujets au plus grand nombre de ceux qui menacent leur vie quelques mois après.

Il reſteroit à ſavoir juſqu'à quel âge il y a de l'avantage à ſe faire *inoculer*. D'un côté la probabilité d'échapper au tribut de la petite vérole, croît avec les années; de l'autre, le danger d'en mourir, ſi l'on en eſt attaqué, croît pareillement, & peut-être dans un plus grand rapport. Nous manquons d'expériences pour aſſigner exactement le terme où l'*inoculation* ceſſeroit d'être avantageuſe. Il eſt ordinaire qu'il ſe préſente à l'hôpital de Londres des gens de 35 ans pour ſe faire *inoculer*. Il y a beaucoup d'apparence qu'on le peut avec ſûreté beaucoup plus tard: on a des exemples de gens de 70 ans à qui cette épreuve a réuſſi. Ce ſuccès eſt moins extraordinaire que leur réſolution, puiſqu'on en a vû de plus âgés ſe bien tirer de la petite vérole naturelle, toujours beaucoup plus dangereuſe que l'*inoculée*.

Le détail où nous ſommes entrés ſur la meſure de la fréquence & du danger de la petite vérole naturelle, & ſur les avantages de l'*inoculation*, prépare la réponſe aux objections que l'on a faites contre cette pratique. Nous ne nous attacherons qu'à celles qui préſentent quelque difficulté réelle, & nous paſſerons légerement ſur celles que les *anti-inoculiſtes* ont eux mêmes abandonnées.

*Objections*. Objections phyſiques. *Premiere objection. La maladie que l'on communique par* l'inoculation *eſt-elle une vraie petite vérole*? Cette objection eſt detruite par une autre, à laquelle nous répondrons en ſon lieu. Nous obſerverons ſeulement ici qu'il eſt ſingulier que Wagſtaffe, qui le premier a révoqué en doute que la maladie communiquée par l'inſertion fût une petite vérole, eſt auſſi le premier qui ait dit que cette opération porteroit la contagion & la mort par-tout où elle ſeroit pratiquée. Il reconnoiſſoit que la maladie *inoculée* peut communiquer une petite vérole ordinaire, & vouloit paroître douter que ce fût une vraie petite vérole dans le ſujet *inoculé*. Cette objection eſt aujourd'hui abandonnée.

*Seconde objection. La petite vérole* inoculée *eſt-elle moins dangereuſe que la petite vérole naturelle*? On ne peut plus faire ſérieuſement cette objection; elle eſt pleinement réfutée par l'hiſtoire des faits & par la comparaiſon faite dans l'article précédent du danger de la petite vérole naturelle au danger de l'*inoculation*. On a prouvé que la petite vérole emportoit communément un malade ſur ſept, & qu'on ne pouvoit, ſans tomber en contradiction, la ſuppoſer, généralement parlant, moins dangereuſe. On a prouvé par les liſtes publiques de l'hôpital de l'*inoculation* à Londres, qu'il n'eſt mort qu'un *inoculé* ſur 593, tandis que dans le même hôpital il mouroit deux malades ſur neuf, ou plus d'un ſur cinq de la petite vérole naturelle. Quand on ſuppoſeroit, contre la vérité des faits, que celle-ci n'eſt mortelle qu'à un malade ſur dix, & que l'artificielle eſt malheureuſe pour un ſur cent, la petite vérole naturelle ſeroit encore dix fois plus dangereuſe que l'*inoculée*.

*Troiſieme objection. On peut avoir pluſieurs fois la petite vérole. L'*inoculation *ne peut donc empêcher le retour de cette maladie. Donc* l'inoculation *eſt en pure perte*. Cet argument, renouvellé dans ces derniers tems, eſt celui qui fait communément le plus d'impreſſion. Il contient une queſtion de droit & une de fait. Voyons ce que les *Inoculiſtes* répondent. 1°. Il n'eſt pas prouvé, & beaucoup de medecins nient encore qu'on puiſſe avoir la petite vérole plus d'une fois. 2°. Quand on pourroit l'avoir deux fois naturellement, il ne s'enſuivroit pas qu'on pût la reprendre après l'*inoculation*; & l'expérience prouve le contraire. 3°. Quand il y auroit eu quelque exemple, ce qu'on nie, d'un *inoculé* attaqué d'une ſeconde petite vérole, il ne s'enſuivroit pas que l'*inoculation* fût inutile. La diſcuſſion approfondie de ces trois points fourniroit la matiere d'autant de diſſertations. Nous tâcherons de l'abréger.

1°. Il y a douze cens ans que la petite vérole eſt connue en Europe, & il y a douze cens ans qu'on diſpute ſi on peut l'avoir deux fois: ſi ce n'eſt pas une preuve que le fait eſt faux, c'en eſt une au moins qu'il n'eſt pas évidemment prouvé. En effet, la plûpart des medecins Arabes, & un très-grand nombre parmi les modernes, nient qu'on puiſſe avoir deux fois la petite vérole. M. Tiſſot, dans ſa réponſe à M. de Haen, en fait une longue liſte qu'il ſeroit aiſé d'accroître. Parmi les prétendus exemples qu'on allegue d'une ſeconde petite vérole, on n'en cite point où un medecin, non ſuſpect de prévention, ait traité deux fois le même malade, & certifié comme témoin oculaire la réalité de deux vraies petites véroles dans le même ſujet; circonſtance faute de laquelle le témoignage perd beaucoup de ſon poids. D'un autre côté l'illuſtre docteur Mead, qui a tant écrit ſur cette maladie, aſſure poſitivement, après cinquante ans de pratique, qu'on ne peut reprendre cette maladie. Le grand Boerhaave aſſure la même choſe. Paris eſt encore rempli de témoins vivans, qui ont entendu dire à Mrs *Chirac* & *Molin*, deux de nos plus grands praticiens, morts dans un âge très-avancé, qu'ils n'avoient jamais vû le cas arriver. S'il eſt vrai, comme quelques-uns le prétendent, que M. Molin, dans les derniers tems de ſa vie, ait vû un exemple de récidive, c'en ſera un ſur plus de quarante mille petites véroles qui doivent avoir paſſé ſous les yeux de ces quatre célebres docteurs pendant le cours d'une longue vie, dans de grandes villes telles que Londres, Paris, Amſterdam.

Il meurt tous les ans plus de vingt mille perſonnes à Paris, dont la quatorzieme partie 1428 meurt de la petite vérole. Chaque mort de cette maladie exige ſept malades, puiſque nous ne la ſuppoſons mortelle qu'à un ſur ſept; donc 7 fois 1428 perſonnes, c'eſt-à-dire dix mille ont la petite vérole à Paris année commune. Si de ces dix mille une ſeule étoit attaquée d'une ſeconde petite vérole bien conſtatée, on auroit tous les ans à Paris une nouvelle preuve évidente de ce fait; & pour peu que quelqu'un de connu, pour être malitraité de la petite vérole, vint à l'avoir une ſeconde fois, la choſe ne ſeroit plus problématique; un pareil cas de notoriété publique n'eſt pas encore arrivé, puiſqu'on diſpute encore, il n'eſt donc pas évidemment prouvé qu'on ait plus d'une fois en ſa vie une vraie petite vérole.

Un grand nombre d'exemples prouvent au contraire que l'*inoculation* même n'a pû renouveller cette maladie dans ceux qui l'avoient eûe une premiere fois ſans équivoque. Richard Evans, l'un des ſix criminels *inoculés* à Londres en 1721, & le ſeul d'entr'eux qui avoit eu la petite vérole, fut auſſi le ſeul ſur qui l'inſertion ne produiſit aucun effet. Beaucoup d'autres expériences ont prouvé la même choſe: la plus célebre eſt celle du docteur *Maty*, que nous avons rapportée dans l'hiſtoire de l'*inoculation*. Paris a été témoin d'un pareil exemple dans mademoiſelle d'*Erancbran* en 1757. Tous les journaux en ont parlé. Si le virus varioleux introduit dans les plaies & porté par la circulation dans toutes les veines, ne peut renouveller la petite vérole dans un corps déja purgé de ce venin, à plus forte raiſon n'y pourra-t-elle être produite par la voie ordinaire du contact & de la reſpiration.

2°. Quand il ſeroit vrai qu'une petite vérole naturelle ne purge pas entierement un corps du levain varioleux, & qu'il en reſte encore aſſez pour produire une nouvelle fermentation, il ne s'enſuivroit pas que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le ſang par pluſieurs inciſions, ne pût ſe développer ſi complettement qu'il ne reſtât plus de matiere pour un ſecond développement. La petite vérole artificielle pourroit épuiſer le levain que la petite vérole naturelle n'épuiſeroit pas, & alors il n'y auroit rien à conclure d'une ſeconde petite vérole ordinaire contre l'efficacité de l'*inoculation* pour préſerver de la récidive; mais laiſſant à l'écart les raiſonnemens de pure théorie, tenons-nous-en à l'expérience.

On

On a mis des *inoculés* à toutes sortes d'épreuves pour leur faire reprendre la petite vérole, sans avoir pû jamais y réussir. On a fait habiter & coucher des enfans *inoculés* avec d'autres attaqués de la petite vérole, sans qu'aucun l'ait reprise une seconde fois. On a répété l'*inoculation* à plusieurs reprises sur divers sujets; les plaies se sont guéries comme de légeres coupures sous le fil imbu du virus. C'est ce qui arriva au fils du lord *Hardewick*, grand chancelier d'Angleterre, qui se fit *inoculer* de nouveau, parce qu'il n'avoit pas eu d'éruption la premiere fois, les plaies ayant seulement suppuré. Observons en passant que cette suppuration des plaies est équivalente à une petite vérole ordinaire, comme plusieurs expériences l'ont prouvé, & de plus que la matiere qui coule des incisions, lors même qu'il n'y a point d'éruption, peut être employée avec succès pour l'insertion, comme M. Maty l'a remarqué.

Le docteur Kirkpatrick rapporte qu'une jeune personne de 12 ans *inoculée* & bien rétablie, se fit secrettement une nouvelle incision, qu'elle y mit à trois reprises en trois jours différens de la matiere varioleuse, & que les nouvelles plaies se sécherent sans suppuration. Un officier âgé de 28 ans, *inoculé* tout récemment (1759.) à Gotha, par M. *Soultzer*, premier medecin du duc régnant, avec la matiere de la petite vérole artificielle d'un jeune prince, l'un des fils du duc, a voulu l'être une seconde fois avec la matiere d'une petite vérole naturelle. Les nouvelles plaies, ajute la lettre de M. Soultzer à M. de la Condamine, se sont guéries sous le fil. Il y a d'autres exemples semblables & sans nombre, qui prouvent que l'*inoculation* met à l'abri d'une seconde petite vérole, & aucun des prétendus exemples contraires n'a pu soutenir la vérification.

Dans les tems des premieres expériences à Londres, le docteur Jurin invita publiquement pendant plusieurs années, tous ceux qui auroient avis de quelque rechute après l'*inoculation*, à les lui communiquer. Aucun ne put être constaté: tous les faits allégués furent niés ou convaincus de faux par le desaveu des parties intéressées. Le docteur Kirkpatrick rapporte dans son ouvrage la lettre du nommé Jones chirurgien, dont on avoit dit que le fils étoit dans ce cas. Le docteur Nettleton démentit publiquement un pareil fait avancé d'un de ses *inoculés*. De pareilles calomnies ont été depuis renouvellées en Hollande au sujet des *inoculés* de M. Tronchin, & de M. Schwenke, & les échos les ont répétées depuis à Paris. On alléguoit, on circonstancioit des récidives; on faisoit courir le bruit que M. Schwenke avoit *inoculé* la même personne jusqu'à sept fois: on publioit que ses *inoculés* étoient à l'article de la mort; on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits. *Bibliotheque angloise Septembre & Octobre* 1756. Quant aux prétendues rechutes après l'*inoculation*, ce qui peut servir de fondement à ces bruits, c'est que parmi diverses éruptions cutanées, tout-à-fait différentes de la petite vérole, & dont celle-ci ne garantit point, il y en a qui s'annoncent par des symptomes qui leur sont communs avec la petite vérole ordinaire; mais la différence essentielle & caractéristique de cette espece d'éruption est que les pustules en sont claires, transparentes, & remplies de sérosité; qu'elles disparoissent, s'affaissent, & se sechent le troisieme jour & sans suppuration. Cette maladie est connue & caractérisée il y a plus d'un siecle en Italie, en France, en Allemagne, & en Angleterre. Elle a été décrite & distinguée de la vraie petite vérole avant qu'on sût dans notre Europe ce que c'étoit qu'*inoculer*. On lui donnoit différens noms, tels que ceux de *vérolette*, petite vérole lymphatique, séreuse, crystalline, volante, fausse petite vérole. Les Allemands l'ont nommée *shesh-blattern*, (pustules de brebis); les Anglois *chikenpox*, les Italiens *ravaglioni*. Mais tous conviennent qu'elle n'a rien de commun avec la petite vérole dont elle ne préserve pas, & qui ne garantit pas non plus de cette maladie: celle-ci d'ailleurs n'est nullement dangereuse. Elle est épidémique, & plus ordinaire aux enfans qu'aux personnes âgées. La plûpart des gardes-malades, des chirurgiens, & des apoticaires de campagne, la prennent ou feignent de la prendre pour la vraie petite vérole, pour donner plus d'importance à leurs soins; quelques medecins faute d'expérience, ont pu s'y méprendre. Il y a des exemples en Angleterre & en Hollande d'*inoculés*, qui ont eu cette indisposition qu'on avoit voulu faire passer pour la petite vérole. Tel est celui du baron de Louk, qui pour détruire ce bruit, se crut obligé de publier dans le journal déja cité, l'histoire de sa maladie. Il ne garda la chambre qu'un jour, & parut aussi-tôt à la cour de la Haie: il en est de même de ses cousines, filles de la comtesse d'Athlone. Tel est encore l'exemple du jeune de la Tour, *inoculé* en 1756 par M. Tronchin, & dont on a tant parlé à Paris. Les *anti-inoculistes* publierent que cet enfant avoit eu en 1758, une seconde petite vérole. Il est prouvé que le quatrieme jour il étoit debout & jouoit avec ses camarades. La nature de sa maladie a été bien éclaircie par un rapport public de quatre medecins, Messieurs Vernage, Fournié, Petit pere, & Petit fils; Messieurs Bourdelin & Bouvart, en ont porté le même jugement. Tels sont les exemples sur lesquels les *anti-inoculistes* s'appuient pour prouver l'inutilité de l'*inoculation*.

Quant à celui de la fille même du célebre Timoni, morte à Constantinople en 1741 de la petite vérole naturelle, après avoir été, disoit-on, *inoculée* par son pere; il a été prouvé que Timoni en partant pour Andrinople, dont il n'est jamais revenu, avoit laissé ordre à sa femme âgée de 15 ans, d'*inoculer* sa fille; mais les témoignages sur l'exécution de cet ordre ont beaucoup varié, & encore plus sur l'effet que produisit la prétendue *inoculation*. Le fait est donc resté douteux & couvert de nuages qui ne peuvent être entierement dissipés. M. de la Condamine a reçu depuis peu une lettre datée de Constantinople, du... Octobre 1758, qu'il nous a fait voir en original, de M. Angelo Timoni, interprete de S. M. Britannique à la Porte ottomane, frere de la demoiselle morte en 1741. Elle porte que Cocona Timoni sa sœur fut *inoculée* en 1717, à l'âge de cinq mois par un apoticaire de Scio qui passoit pour être fort sujet au vin & novice dans la pratique de cette opération; que l'incision faite avec une lancette à un seul bras n'avoit point laissé de cicatrice autre qu'une petite marque comme celle d'une saignée, *que sa mere agée alors de quinze ans seulement, n'a pu faire aucune observation, si l'opération a été suivie d'une éruption à la peau, ou si la plaie s'est d'abord séchée*; que son oncle encore vivant, & frere du célebre Emmanuel Timoni, attribue toute la faute à l'*inoculateur*, & juge qu'il avoit pris la matiere d'une fausse petite vérole; que les gens du pays & les medecins, dont M. Angelo Timoni s'est informé, n'ont connoissance ni avant, ni depuis, d'un accident pareil à celui de sa sœur, accident *qui ne seroit pas unique*, ajoute-t-il, (dans un pays où depuis un siecle il doit y avoir eu plus de cent mille *inoculations*) *si les personnes* inoculées *étoient sujettes à avoir deux fois la petite vérole*; qu'aussi cet évenement n'a pas empêché qu'on ne continuât d'*inoculer* à Pera; qu'il a lui-même *fait subir cette opération depuis deux ans à ses cinq enfans*, & qu'il compte la répéter sur le plus jeune qui n'avoit que 40 jours, & sur lequel l'insertion n'a rien produit. Il n'est donc pas certain que la demoiselle Timoni ait été régulierement *inoculée*, que l'*inoculation* ait produit son effet, ni que les plaies ayent suppuré. Mais en supposant vrai tout ce qui reste douteux, voyons quelles conséquences il en faut tirer par rapport à l'*inoculation*; c'est ce qui nous reste à examiner.

III. Quoique Boerhaave, Mead, Chirac, en 50 ans n'ayent jamais observé de seconde petite vérole dans un même sujet, & que M. Molin en ait vu tout au plus une dans l'âge où les autres ne voient plus, nous supposerons qu'il s'en trouve un exemple sur dix mille petites véroles naturelles. Les récidives, s'il y en a, doivent être encore plus rares après l'*inoculation*, qui de tous les moyens paroît être le plus propre à mettre en fermentation toutes les parties susceptibles de l'action du virus. Mais en n'accordant sur ce point aucune prérogative à la petite vérole artificielle, il s'en suivra seulement que sur dix mille *inoculés*, il pourra s'en trouver un capable de contracter une seconde petite vérole. Celle-ci, de l'aveu de plusieurs *anti-inoculistes*, doit être d'autant moins dangereuse, qu'on ne peut nier que le corps n'ait été purgé d'une partie du venin par la précédente. Mais supposons encore que la seconde soit aussi périlleuse que la premiere, au-moins ne le sera-t-elle pas davantage. Il y en aura donc une mortelle sur sept: mais il faut au moins dix mille petites véroles pour rencontrer une rechûte: donc il en faudra sept fois dix mille, pour qu'il s'en trouve une funeste: donc sur soixante-dix mille *inoculés*, il en mourra peut-être un d'une seconde petite vérole. C'est tout ce qu'on peut conclure des suppositions précédentes gratuitement accordées.

Si l'on soutenoit qu'il est impossible que l'*inoculation* fût jamais suivie d'aucun accident mortel, un seul exemple contraire suffiroit pour détruire cette prétention; mais il ne s'agit entre les deux parties, que de savoir sur quel nombre d'*inoculations* on doit craindre un tel évenement: si c'est par exemple, un sur 500, 300, 200, ou cent *inoculés*. Les *anti-inoculistes*, pour affoiblir les avantages de la méthode, ont prétendu dans le tems des premie-

res épreuves, qu'il mouroit un *inoculé* de 50; mais ils n'avoient pas compris dans leur calcul ceux qui meurent selon eux, d'une seconde petite vérole. Nous venons de faire voir qu'on n'en peut faire monter le nombre à plus d'un sur 70000. Au lieu donc de 1400 morts qu'ils auroient compté sur 70000 *inoculés*, à raison d'un mort sur chaque 50, il en faudra compter 1401. Veut-on que les *inoculateurs* regardent leur méthode comme pernicieuse, parce que sur 70 mille il peut arriver un accident de plus qu'ils n'avoient cru? Et leurs adversaires trouveront-ils la question décidée en leur faveur, quand ils auront prouvé qu'au lieu de 1400 morts sur 70000, il en faut compter 1401?

*Quatrieme objection. Le pus transmis dans le sang de l'inoculé, ne peut-il pas lui communiquer d'autres maux que la petite vérole, tel que le scorbut, les écrouelles, &c?* Non-seulement il n'y a point d'exemple que ni la contagion naturelle, ni l'*inoculation*, aient communiqué d'autres maladies que la petite vérole même; mais on a des preuves de fait que la matiere varioleuse prise d'un corps infecté de virus vénérien, n'a donné qu'une petite vérole simple & bénigne. La premiere expérience fut faite par hasard; le docteur Kirkpatrick en parle dans son ouvrage. Elle a depuis été répetée: il seroit donc inutile de s'étendre sur les raisons de théorie qui refutent cette objection. D'ailleurs puisqu'on est le maître de choisir la matiere de l'*inoculation*, rien n'empêche de la prendre d'un enfant bien sain, & dans lequel on ne puisse soupçonner d'autre mal que la petite vérole.

*Cinquieme objection.* L'inoculation *laisse quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs, &c.* Ces accidens très-fréquens après la petite vérole naturelle, sont extrèmement rares à la suite de l'*inoculation*. Cette derniere est ordinairement si bénigne, qu'elle a fait douter que ce fût une vraie petite vérole. Les symptomes, les accidens, & les suites de ces deux maladies, conservent la même proportion. M. Ranby atteste que sur cent personnes *inoculées*, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens: il faut donc proscrire ce remede avant que de faire le procès à l'*inoculation*.

*Sixieme objection.* L'inoculation *fait violence à la nature.* On en peut dire autant de tous les remedes. Pourquoi saigner ou purger? Que n'attend-on que la nature se soulage par une hémorrhagie & par une diarrhée. *Voy.* sur cette objection l'*inoculation justifiée* de M. Tissot.

Objections morales. *Septieme objection. C'est usurper les droits de la Divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement destiné.* Si cette objection n'avoit été faite de bonne-foi par des personnes pieuses, elle ne mériteroit pas de réponse. La confiance dans la Providence nous dispense-t-elle de nous garantir des maux que nous prévoyons, quand on sait par expérience qu'on peut les prévenir? Faut-il imiter les Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la Providence, périssent par milliers dans les tems de peste, si commune à Constantinople, tandis qu'ils voyent les Francs établis au milieu d'eux s'en préserver en évitant la communication? Si l'*inoculation*, comme l'expérience le prouve, est un moyen de se préserver des accidens funestes de la petite vérole, la Providence qui nous offre le remede, défend-elle d'en faire usage? Tous les préservatifs, tous les remedes de précaution, seront-ils desormais illicites? Nous renvoyons ceux sur qui l'autorité semble avoir plus de poids que l'évidence, à la décision déja citée des neuf docteurs de Sorbonne, consultés par M. de la Coste; aux diverses consultations de plusieurs théologiens italiens; aux traités sur l'*inoculation* approuvés par des inquisiteurs; aux argumens du célebre évêque de Worcester; à l'ouvrage des docteurs Some & Doddrige, en observant que dans le cas présent, le suffrage des docteurs protestans doit avoir d'autant plus de poids auprès des Théologiens catholiques, que nous ne différons pas d'avec eux sur les principes de morale, & que leurs opinions sur la prédestination absolue, prête plus de couleur à l'objection que nous refutons. M. Chais y a répondu de la maniere la plus solide & la plus satisfaisante dans son *Essai apologétique*.

*Huitieme objection. Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.* Nous avons prouvé dans l'article des avantages de l'*inoculation*, que la petite vérole artificielle n'est ni cruelle, ni dangereuse. Il ne reste donc que la seconde partie de l'objection à détruire. Quoique l'*inoculation* soit moins douloureuse qu'une saignée, & quelque petit que soit le danger qui l'accompagne, il y auroit de l'extravagance à faire subir cette opération à quelqu'un qui seroit sûr de n'avoir jamais la petite vérole. Mais comme il n'est pas possible d'obtenir cette sécurité, & qu'au contraire quiconque n'a pas eu cette maladie, court grand risque de l'avoir & d'en mourir, il est non-seulement permis, mais très-conforme à la prudence, de prendre les moyens les plus sûrs pour se dérober autant qu'il est possible, à ce danger; & l'on n'en connoît point de plus efficace que l'*inoculation*.

Mais, dira-t-on, c'est toujours une maladie: pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais? Premierement on ne donne point la maladie à celui qui ne l'auroit jamais; l'expérience a fait voir qu'il y a quelques personnes qui ne la prennent point par *inoculation*; il est plus que probable que ce sont celles qui ne l'auroient jamais eue. Secondement, *c'est moins*, dit l'évêque de Worcester, *donner une maladie à un corps exempt de la contracter, que choisir le tems & les circonstances les plus favorables pour le délivrer d'un mal presque autrement inévitable, & dont l'issue est souvent en cela très-dangereuse*. Troisiemement, c'est donner un petit mal pour en éviter un beaucoup plus grand. C'est contracter un danger, dont rien ne peut garantir, contre un danger infiniment moindre, pour ne pas dire absolument nul.

*Si j'avois actuellement la petite vérole*, dira quelqu'un, *je conviens qu'il n'y auroit que six contre un à parier pour ma vie; mais j'espere être du nombre de ceux qui ne l'ont jamais, & cette espérance diminue beaucoup le danger que je cours.* Oui, répond M. de la Condamine, l'espérance de n'avoir jamais la petite vérole diminue le danger dont vous êtes menacé; mais de si peu de chose que le risque d'en mourir un jour, vous qui jouissez d'une pleine santé, differe très-peu du risque du malade chez qui la petite vérole vient de se déclarer. La différence de ces deux risques est à peine d'une soixante-dixieme partie, en voici la preuve. Prenons 70 malades actuels de la petite vérole. Nous avons prouvé qu'il en doit mourir au moins la septieme partie, c'est-à-dire dix: prenons 70 autres personnes de tout âge en pleine santé, qui, n'ayant jamais eu cette maladie, on peut présumer que trois au plus en seront exempts, puisqu'on ne compte que quatre sur cent, sur qui l'*inoculation* soit sans effet, & ce nombre est peut-être trop grand de moitié, comme nous l'avons fait voir; mais pour n'avoir point à disputer, supposons-en six sur les 70, au lieu de trois, qui n'ayent jamais la petite vérole, supposons-en même dix, nombre visiblement trop fort, ceux-ci ne courront aucun risque, mais les 63 autres auront sûrement la maladie, un des sept y succombera; il en mourra donc neuf des 63. Donc de 70 malades actuels, il en mourra dix, & de 70 bien portans il en mourra neuf. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixieme partie. Il y a donc six contre un à parier que le malade actuel de la petite vérole en réchappera, & six un soixante-dixieme contre un que l'homme sain qui attend cette maladie n'en mourra pas. L'espérance qu'a celui-ci de l'éviter, ne diminue donc le risque qu'il court d'en mourir tôt ou tard que d'une soixante-dixieme partie. La différence *réelle* ne consiste guere qu'en ce que le danger de l'un est présent, & que celui de l'autre est peut-être éloigné.

*Neuvieme objection. Tel qui ne seroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, & servi sa patrie utilement, sera perdu pour la société, s'il meurt dans son enfance de la petite vérole* inoculée. Cette objection, comme plusieurs autres des précédentes, emprunte toute sa force de ce que nous avons accordé gratuitement à nos adversaires, que l'*inoculation* n'étoit pas exempte de péril. Mais il n'est pas besoin de nous rétracter pour leur répondre. Les trois quarts de ceux qui ont la petite vérole, essuient cette maladie dans l'âge où ils sont plus à charge qu'utiles à la société. Quant à l'autre quart, comme le danger de la petite vérole croît avec l'âge, si l'*inoculé* court un très-petit risque de mourir plûtôt, il se délivre d'un risque beaucoup plus grand de mourir plus tard, ce qui fait plus qu'une compensation. Enfin, en supposant qu'un malheureux événement sur trois cens, sur deux cens, même sur un moindre nombre, pût abréger les jours d'un citoyen, l'état seroit amplement dédommagé de cette perte par la conservation de tous ceux dont la vie seroit prolongée par le moyen de l'*inoculation*.

*Dixieme objection. La petite vérole* inoculée *multipliera les petites véroles naturelles, en répandant partout*

*tout la contagion*. On fit ſonner bien haut cette objection à Londres en 1723. L'épidémie étoit fort meurtriere. On prétendit que la petite vérole artificielle en avoit augmenté le danger. M. Jurin prouva que la grande mortalité de cette année-là, qu'on appella l'*année de l'inoculation*, avoit été pendant les mois de Janvier & de Février, & qu'on n'avoit commencé d'*inoculer* que le 27 Mars. Wagſtaffe avoit fait les calculs les plus ridicules pour prouver que l'*inoculation* devoit en peu de tems infecter tout un royaume. Ils furent réfutés par le docteur Arbuthnott ſous le nom de *Maitland*. Ils n'ont pas laiſſé d'être répétés dans la thèſe ſoutenue à Paris la même année, & pluſieurs *anti-inoculiſtes* en font encore leur principale objection. Cependant il ſaute aux yeux qu'il eſt beaucoup plus aiſé de ſe préſerver d'une maladie artificielle, donnée à jour nommé, dans un lieu connu, que d'une épidémie imprévue, qui attaque indiſtinctement toutes ſortes de ſujets à la fois & en tous lieux. Dans le premier cas, perſonne n'eſt pris de la contagion que celui qui s'y veut bien expoſer. Dans le ſecond, perſonne, avec les plus grandes précautions, ne peut s'en garantir. Mais il s'agit d'un fait, & c'eſt à l'expérience à décider. Les Medecins de Londres témoignent que l'*inoculation* n'a jamais répandu l'épidémie. On n'a rien obſervé de tel à Paris, à Lyon, à Stokolm, dans le pays d'Hannovre, à Geneve, en divers villes de Suiſſe, dans l'état écclétiaſtique, où plus de 400 enfans furent *inoculés* en 1750. Le danger prétendu de la contagion de la petite vérole artificielle eſt donc imaginaire.

*Onzieme objection. Quel préſervatif que celui qui donne un mal qu'on n'a pas, tandis qu'il n'eſt pas permis de faire le plus petit mal pour procurer le plus grand bien!* On abuſe ici viſiblement des termes, en étendant au mal phyſique ce qui ne peut être vrai que du mal moral. Combien de maux phyſiques tolérés, permis, autoriſés par les lois, & qui ſouvent même ne produiſent pas le bien qu'on ſe propoſe? On abat une maiſon pour arrêter un incendie; on ſubmerge une province pour arrêter l'ennemi; on refuſe l'entrée d'un port à un vaiſſeau prêt à périr, s'il eſt ſuſpect de contagion. Dans de pareilles occaſions, on établit des barrieres, & l'on tire ſur ceux qui les franchiſſent. L'argument, s'il mérite ce nom, tendroit à proſcrire toutes les opérations chirurgicales, & la ſaignée même, mal phyſique plus grand que l'*inoculation*. L'objection ne mérite pas que nous nous y arrêtions plus long-tems. Nous remarquerons ſeulement, d'après M. Jurin, qu'on s'obſtine à regarder comme une ſingularité, dans l'*inoculation*, la circonſtance de donner un mal que l'on n'a pas, bien qu'elle ſoit commune à ce préſervatif & à la plûpart des autres remedes qu'emploie la Medecine; puiſque tous, ou preſque tous, ſont des maux artificiels & quelquefois dangereux, tels que la ſaignée, les purgatifs, les cauteres, les véſicatoires, les vomitifs, &c.

*Douzieme objection.* L'inoculation *eſt un mal moral. Il eſt mort quelques* inoculés: *le ſuccès de cette méthode n'eſt donc pas infaillible. On ne peut donc s'y ſoumettre ſans expoſer ſa vie, dont il n'eſt pas permis de diſpoſer.* L'inoculation *bleſſe donc les principes de la morale*. On feroit tomber l'objection, en prouvant que l'*inoculation* n'eſt jamais mortelle par elle-même, & qu'elle ne peut le devenir que par la faute ou l'imprudence du malade ou du medecin. On pourroit auſſi rétorquer l'argument contre la ſaignée, dont l'uſage n'eſt pas exempt de péril. Quand on ne compteroit que les piquûres d'arteres, on ne peut nier que la ſaignée n'ait été la cauſe directe d'un aſſez grand nombre de morts. Celui qui ſe fait ſaigner du bras expoſe donc ſa vie. Ce que l'on ne peut évidemment aſſûrer de l'*inoculation*. Cependant aucun caſuiſte n'a porté le ſcrupule juſqu'à défendre la ſaignée, même de précaution. Mais venons à la réponſe directe, & combattons l'objection par les principes même qu'elle ſuppoſe.

*Quiconque expoſe ſa vie ſans néceſſité, péche*, dites-vous, *contre la morale. Or celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation, *expoſe ſa vie ſans néceſſité. Donc celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation, *péche contre la morale*. Voilà l'argument dans toute ſa force, & dans la forme rigoureuſe de l'école. Examinons-en toutes les propoſitions.

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que votre principe *qu'il n'eſt pas permis d'expoſer ſa vie ſans néceſſité*, a beſoin d'être reſtraint pour être vrai. La morale ne défend pas à un homme charitable de viſiter des malades dans un tems de contagion, de ſéparer des gens qui ſe battent, de ſauver du feu ſes meubles ou ceux de ſon voiſin, &c. Or dans tous ces cas, il n'y a pas de néceſſité, proprement dite, d'expoſer ſa vie. Contentez-vous donc d'aſſurer qu'il n'eſt pas permis en bonne morale, de l'expoſer inutilement, & nous en conviendrons. Mais, ajoute-t-on, celui qui ſe ſoumet à l'*inoculation*, expoſe ſa vie inutilement. La fauſſeté de cette propoſition ſaute aux yeux, puiſqu'il ne s'expoſe à un très-petit danger (que nous voulons bien ſuppoſer tel) que pour ſe ſouſtraire à un danger beaucoup plus grand. Loin de pécher contre la morale, il ſe conforme à ſes principes. Il ſait que ſa vie eſt un dépôt, & qu'il doit veiller à ſa conſervation: il prend le moyen le plus ſûr pour la garantir du danger dont elle eſt menacée.

*Treizieme objection. Quelque petit que puiſſe être le riſque de* l'inoculation, *ne fût-il que d'un ſur mille, un pere y doit-il expoſer ſon fils? Si l'opération n'eût jamais été ſuivie d'aucun accident, le pere ne balanceroit pas, mais il ſait qu'il en arrive quelquefois. Il craint que ſon fils ne ſoit la victime d'un malheureux haſard. Peut-on le blâmer de ne vouloir rien riſquer?* C'eſt à ce pere ſi tendre & ſi craintif que s'adreſſe M. de la Condamine, dont nous emprunterons les expreſſions.

,, Vos intentions ſont très-louables. Vous ne voulez,
,, dites-vous, rien haſarder: je vous le conſeillerois, ſi
,, la choſe étoit poſſible; mais il faut haſarder ici mal-
,, gré vous. Il n'y a point de milieu entre *inoculer* vo-
,, tre fils & ne point l'*inoculer*; il faut ou prévenir la
,, petite vérole, ou l'attendre. Ce ſont deux haſards à
,, courir, dont l'un eſt inévitable: il ne vous reſte plus
,, que le choix.

,, Voilà cent enfans, & votre fils eſt du nombre. On
,, les partage en deux claſſes. Cinquante vont être *ino-*
,, *culés*, les cinquante autres attendront l'évenement.
,, Des cinquante premiers, aucun ne mourra; mais par
,, le plus malheureux des haſards, il ſeroit poſſible qu'il
,, en mourût un: ſur les cinquante reſtans, la petite vé-
,, role ſe choiſira ſix victimes au moins, & pluſieurs au-
,, tres ſeront défigurés. Il faut que votre fils entre ab-
,, ſolument dans l'une de ces deux claſſes. Si vous l'ai-
,, mez, le laiſſerez-vous dans la ſeconde? Haſarderez-
,, vous ſix, au lieu d'un, ſur cette vie ſi précieuſe, vous
,, qui ne voulez rien haſarder du tout?

Mais quel ſeroit le deſeſpoir de ce pere, ſi malgré des eſpérances ſi flateuſes, ſon fils venoit à ſuccomber ſous l'épreuve de l'*inoculation*? ,, Crainte chimérique!
,, Puiſque la petite vérole *inoculée* eſt infiniment moins
,, dangereuſe que la naturelle, & ſur-tout puiſque celui
,, qui ne l'auroit jamais eu naturellement, ne la recevra
,, pas par l'*inoculation*: mais quand ce fils chéri mour-
,, roit, contre toute vraiſſemblance, le pere n'auroit rien
,, à ſe reprocher. Tuteur né de ſon fils, il étoit obli-
,, gé de choiſir pour ſon pupille, & la prudence a dicté
,, ſon choix. En quoi conſiſte cette prudence; ſi ce n'eſt
,, à peſer les inconvéniens & les avantages, à bien ju-
,, ger du plus grand degré de probabilité? Tandis qu'
,, un inſtinct aveugle retenoit le pere, l'évidence lui
,, crioit: *de deux dangers entre leſquels il faut opter*,
,, *choiſis le moindre*. Devoit-il, pouvoit-il réſiſter à cet-
,, te voix? Le ſort a trahi ſon attente, en eſt-il reſpon-
,, ſable? Un autre pere crie à ſon fils; *la terre trem-*
,, *ble, la maiſon s'écroule, ſortez, fuyez*... Le fils ſort;
,, la terre s'entr'ouvre & l'engloutit. Ce pere eſt-il cou-
,, pable? Le nôtre eſt dans le même cas. Si ſa fille
,, étoit morte en couche, ſe reprocheroit-il ſa mort? Il
,, en auroit plus de ſujet: ce n'étoit pas pour ſauver la
,, vie de ſa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouche-
,, ment, & cependant il a plus expoſé ſes jours en la
,, mariant, que ceux de ſon fils en le ſoumettant à l'*i-*
,, *noculation* ,,.

M. de la Condamine préſente diverſes images pour rendre plus ſenſible à ſes lecteurs la différence des riſques des deux petites véroles. Voici les plus frappantes:

,, Vous êtes obligé de paſſer un fleuve profond &
,, rapide avec un riſque évident de vous noyer ſi vous
,, le paſſez à la nage: on vous offre un bateau. Si vous
,, dites que vous aimez encore mieux ne point paſſer la
,, riviere, vous n'entendez pas l'état de la queſtion: vous
,, ne pouvez vous diſpenſer de paſſer à l'autre bord, on
,, ne vous laiſſe que le choix du moyen. La petite vé-
,, role eſt inévitable au commun des hommes, quand
,, ils ne ſont pas enlevés par une mort prématurée; le
,, nombre des privilégiés fait à peine une exception, &
,, perſonne n'eſt ſûr d'être de ce petit nombre. Qui-
,, conque n'a point paſſé le fleuve eſt dans la cruelle
,, attente de ſe voir forcé d'un moment à l'autre à le tra-
,, verſer. Une longue expérience a prouvé que de ſept
,, qui riſquent de le paſſer à la nage, un, & quelquefois
,, deux ſont emportés par le courant: que de ceux qui
,, le paſſent en bateau, il n'en périt pas un ſur trois cens,
,, quelquefois pas un ſur mille: héſitez-vous encore ſur
,, le choix?

„ Tel est le sort de l'humanité: plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à périr la premiere année de leur vie par des maux incurables ou du moins inconnus: échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable; il se répand sur tout le cours de la vie, & croît à chaque instant. C'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous: chacun de nous y a son billet: plus il tarde à sortir de la roue, plus le danger augmente. Il sort à Paris, année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot est la mort. Que fait-on en pratiquant l'*inoculation*? On change les conditions de cette loterie; on diminue le nombre des billets funestes: un de sept, & dans les climats les plus heureux, un sur dix étoit fatal; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens; bien-tôt il n'en restera pas un sur mille; nous en avons déja des exemples. Tous les siecles à venir envieront au nôtre cette découverte; la nature nous décimoit, l'art nous millésime „.

A qui appartient-il de décider la question: *si* l'inoculation *en général est utile & salutaire*?

Les Medecins d'un côté, les Théologiens de l'autre, ont prétendu que l'*inoculation* étoit de leur compétence. Essayons de reconnoître & de fixer les bornes du ressort de ces deux jurisdictions dans la question présente.

Parmi ceux qui sont tentés, sur le bruit public, d'éprouver l'efficacité de la petite vérole artificielle; les uns pour se déterminer, consultent leur medecin, les autres leur confesseur. Pour savoir à qui l'on doit s'adresser, il faut fixer l'état de la question.

Si l'*inoculation* n'eût jamais été pratiquée, & si quelqu'un proposoit d'en faire le premier essai, cette idée ne pourroit manquer de paroître singuliere, bisarre, révoltante, le succès très-douteux, l'expérience téméraire & dangereuse. Le medecin faute de faits pour s'appuyer ne pourroit former que des conjectures vagues, peu propres à rassurer la conscience délicate d'un théologien charitable qui craindroit de se jouer de la vie des hommes. Peut-être le medecin & le théologien s'accorderoient-ils à ne pas même trouver de motifs suffisans pour tenter cet essai sur des criminels. Aujourd'hui que nous avons depuis 40 ans sous les yeux mille & mille expériences dans toutes sortes de climats, sur des sujets de tout âge & de toutes sortes de conditions; l'état des choses a bien changé: mais avant que d'en venir à la question morale, nous en avons une autre à résoudre.

*Lequel des deux court un plus grand risque de la vie, ou celui qui attend en pleine santé que la petite vérole le saisisse, ou celui qui la prévient en se faisant* inoculer? Cette question est aujourd'hui la premiere qui se présente, & la plus importante de toutes. C'est d'elle que dépend la résolution de toutes les autres. Elle n'appartient, comme on le voit, ni à la Medecine ni à la Théologie. C'est une question de fait, mais compliquée, & qui ne peut être résolue que par la comparaison d'un grand nombre de faits & d'expériences, d'où l'on puisse tirer la mesure de la plus grande probabilité. Le risque de celui qui attend la petite vérole est en raison composée du risque d'avoir un jour cette maladie, & du risque d'en mourir s'il en est attaqué. Ce risque tout composé qu'il est, est appréciable, & sa détermination dépend du calcul des probabilités, qui, comme on sait, est une des branches de la Géométrie.

Remarquez sur-tout que dans la question proposée l'alternative d'attendre ou de prévenir la petite vérole, n'admet point de milieu. Cette question une fois résolue par la comparaison des deux risques (& il n'appartient qu'au géometre de la résoudre), fera naître une autre question de droit, que nous n'osons appeller *théologique*, savoir, *si de deux risques inégaux dont l'un est inévitable, il est permis de choisir le moindre?* Il ne paroît pas qu'il soit besoin de consulter la Théologie pour répondre. La question deviendroit plus sérieuse & plus digne d'un théologien moraliste, s'il s'agissoit de décider si *de deux périls dont l'un est inévitable, la raison, la conscience, la charité chrétienne n'obligent pas à choisir le moindre, & jusqu'où s'étend cette obligation?* Si l'affirmative l'emportoit, & qu'il fût d'ailleurs démontré qu'il y a plus de risque en pleine santé d'attendre la petite vérole que de la prévenir par l'*inoculation*, on voit que cette opération devroit être non-seulement conseillée, mais prescrite.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'utilité générale de la méthode: quant à son application aux cas particuliers, le médecin rentreroit dans ses droits. Tel sujet n'a-t-il pas quelque disposition fâcheuse qui le rende inhabile au bénéfice de l'*inoculation*? Quelle est la saison, quel est le moment les plus favorables? Quelles sont les préparations & les précautions nécessaires aux différens tempéramens? Sur tous ces points, & sur le traitement de la maladie on doit consulter un medecin qui joigne l'expérience à l'habileté. Le théologien & le medecin auront donc ici chacun leurs fonctions; mais dans le cas présent, je le répete, c'est au calcul à leur préparer les voies en fixant le véritable état de la question.

*Conséquences des faits établis.* Nous terminerons cet article par les réflexions qui terminent le premier mémoire de M. de la Condamine, & par les voeux qu'il fait pour voir s'établir parmi nous l'*inoculation*, moyen si propre à conserver la vie d'un grand nombre de citoyens.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres sur son utilité; trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes, & perfectionné la méthode. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquieme en Angleterre, depuis que la pratique de l'*inoculation* est devenue plus commune, les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à Londres, que la petite vérole *inoculée* est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & qu'elle en garantit enfin dans un pays où l'on s'est déchaîné long-tems avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert. L'évidence des faits & sur-tout la honte de soutenir une cause desespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour; il est tems que nous voyons ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure & de ce tribut honteux dont Thésée affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siecles: sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il choisissoit deux cent victimes & sembloit faire grace quand il se bornoit à moins. Desormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monstre & de l'apprivoiser; elle a sû le transformer en un animal domestique, qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé qu'une quatorzieme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cent vingt-huit. Sept fois ce nombre ou plus de dix mille, est donc le nombre des malades de la petite vérole à Paris, année commune. Si tous les ans on *inoculoit* en cette ville dix mille personnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raison de trois par mille; mais en supposant contre toute probabilité qu'il mourût deux *inoculés* sur cent, au lieu d'un sur trois ou quatre cent, ce ne seroit jamais que deux cent personnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cent vingt-huit. Il est donc démontré que l'établissement de l'*inoculation* sauveroit la vie à douze ou treize cent citoyens par an dans la seule ville de Paris, & à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume, supposé, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtieme des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans les siecles de ténebres, & que nous nommons *barbares*, la superstition des druides immoloit aveuglément à ses dieux des victimes humaines; & dans ce siecle si poli, si plein de lumieres que nous appellons *le siecle de la Philosophie*, nous ne nous appercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort chaque année dans la France seule vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conserver à l'état. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais

Mais s'il eſt vrai que le bien public demande que l'*inoculation* s'établiſſe, il faut donc faire une loi pour obliger les peres à *inoculer* leurs enfans? Il ne m'appartient pas de décider cette queſtion. A Sparte où les enfans étoient réputés enfans de l'état, cette loi ſans doute eût été portée; mais nos mœurs ſont auſſi différentes de celles de Lacédémone, que le ſiecle de Lycurgue eſt loin du nôtre: d'ailleurs la loi ne ſeroit pas néceſſaire en France; l'encouragement & l'exemple ſuffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'*inoculation* s'établira-t-elle un jour parmi nous? Je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de deſeſperer du progrès de la raiſon humaine; elle chemine à pas lents: l'ignorance, la ſuperſtition, le préjugé, le fanatiſme, l'indifférence pour le bien retardent ſa marche, & lui diſputent le terrein pas à pas; mais après des ſiecles de combat vient enfin le moment de ſon triomphe. Le plus grand de tous les obſtacles qu'elle ait à ſurmonter, eſt cette indolence, cette inſenſibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéreſſe pas actuellement & perſonnellement; indifférence qu'on a ſouvent érigée en vertu, que quelques philoſophes ont adoptée comme le réſultat d'une *longue* expérience, & ſous les ſpécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverſes qu'on ſe prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au riſque de perdre ſon repos le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions ſont bien propres à modérer le zele plus ardent; mais il reſte au ſage un tempérament à ſuivre, c'eſt de montrer de loin la vérité, d'eſſayer de la faire connoître, d'en jetter s'il peut la ſemence, & d'attendre patiemment que le tems & les conjectures la faſſent éclore.

Quelqu'utile que ſoit un établiſſement, il faut un concours de circonſtances favorables pour en aſſurer le ſuccès; le bien public ſeul n'eſt nulle part un aſſez puiſſant reſſort.

Etoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'*inoculation* en Circaſſie & chez les Géorgiens? Rougiſſons pour eux, puiſqu'ils ſont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préſervatif; ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au deſir de conſerver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher, & les proſtituer en Perſe & en Turquie. Quelle cauſe introduiſit ou ramena l'*inoculation* en Grece? L'adreſſe & la cupidité d'une femme habile qui ſut mettre à contribution la frayeur & la ſuperſtition de ſes concitoyens. J'ai vû des Marſeillois à Conſtantinople faire *inoculer* leurs enfans avec le plus grand ſuccès: de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet uſage ſalutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuſe de l'exemple? A Geneve celui d'un magiſtrat éclairé n'eût pas ſuffi, ſans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la déſolation dans les premieres familles. Dans la Guiane la crainte, peut être le deſeſpoir de voir tous les Indiens périr l'un après l'autre ſans reſſources, purent ſeuls déterminer un religieux timide à faire l'eſſai d'une méthode qu'il connoiſſoit mal, & que lui-même croyoit dangereuſe. Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuſe qui porta l'*inoculation* en Angleterre: rien ne fait plus d'honneur à la nation angloiſe, au college des medecins de Londres, & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter, & les ſages précautions avec leſquelles elle y fut reçue; mais n'a-t-elle pas eſſuyé trente ans de contradiction?

Quand toute la France ſeroit perſuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous ſans la faveur du gouvernement; & le gouvernement ſe déterminera-t-il jamais à la favoriſer ſans conſulter les témoignages les plus déciſifs en pareille matiere?

C'eſt donc aux facultés de Théologie & de Medecine; c'eſt aux Académies; c'eſt aux chefs de la Magiſtrature, aux Savans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'état, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'*inoculation*. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la partie penſante de la nation d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences? Ne ſommes-nous pas aſſez inſtruits? Qu'on ordonne aux hopitaux de diſtinguer ſoigneuſement dans leurs liſtes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque eſpece de maladie, comme on le pratique en Angleterre; uſage dont on reconnoîtroit avec le tems de plus en plus l'utilité: que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'*inoculation* ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle; que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un adminiſtrateur dont les lumieres égalent le zele & les bonnes intentions. Que l'on compare enſuite la liſte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public: les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas, quand, avec le pouvoir, on aura la volonté.

L'*inoculation*, je le repete, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Oſerai-je le dire? Ce ne ſera peut-être que lorſqu'un évenement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de ſi vives allarmes, & qui ſe convertit en tranſport de joie (la petite vérole de M. le Dauphin), réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préſerver, ce ſera dans le tems funeſte d'une cataſtrophe ſemblable à celle qui plongea la nation dans le deuil, & parut ébranler le trone en 1711. Alors ſi l'*inoculation* eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres eſpérances, nous euſſent fait recevoir comme un préſent du ciel ce préſervatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fiere raiſon, qui ne nous diſtingue pas toûjours aſſez de la brute, le paſſé, le futur, font à peine impreſſion ſur nous: le préſent ſeul nous affecte. Ne ſerons-nous jamais ſages qu'à force de malheurs? Ne conſtruirons-nous un pont à *Neully*, qu'après que Henry IV. aura couru riſque de la vie en y paſſant le bac? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de ſon ſang?

Quelques-uns traiteront peut être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom: mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuſer de n'avoir expoſé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une aſſemblée de gens éclairés. Puiſſe cet écrit ne m'attirer que ce ſeul reproche! Loin de le craindre, je le deſire: & ſur-tout puiſſe-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois diſpenſé de rappeller, que *ſi l'uſage de l'*inoculation *étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut* inoculée, *on eût déja ſauvé la vie à près d'un million d'hommes, ſans y comprendre leur poſtérité*!

Quoique nous ayons tâché dans cet article de ne rien omettre d'eſſentiel de ce qui concerne l'*inoculation*, nous indiquerons pour la ſatisfaction des lecteurs, quelles ſont les ſources où nous avons puiſé. Nous regrettons que la réfutation de la lettre de Wagſtaffe au docteur Freind par le docteur Arbuthnott, ſous le nom de Maitland (Londres 1723); l'analyſe de l'*inoculation*, par le docteur Kirk-Patrick, (Londres 1754); le traité hollandois ſur les avantages de cette méthode, par une ſociété de medecins & de chirurgiens de R tterdam, n'ayent pas été traduits en françois. Les meilleurs ouvrages ſur l'*inoculation* en notre langue, & dont nous conſeillons la lecture à ceux qui deſirent s'inſtruire plus amplement ſur cette matiere, ſont la *lettre de* M. de la Coſte à M. Dodart, (*Paris* 1723; le *recueil de pieces concernant* l'inoculation, (Paris 1756), par M. de Montucla, auteur de l'hiſtoire des Mathématiques; on y trouvera la traduction des écrits latins de Timoni & Pilarini; celle des relations angloiſes, des ſuccès de la petite vérole artificielle, par Meſſieurs Jurin & Scheuchzer, depuis 1721 juſqu'en 1729, & une notice de la plûpart des écrits pour & contre, *&c.* Un autre recueil imprimé à la Haie en 1756; le traité de l'*inoculation* de M. Butini, Paris 1752; le mémoire de M. Guyot, *tom. II. des Mem. de l'académie de Chirurgie*; l'eſſai apologétique de M. Chais, *la Haie* 1754; l'*inoculation* juſtifiée de M. Tiſſot, *Lauſane* 1754; la lettre du même à M. de Haen, *ibid.* 1759: enfin, les deux mémoires & les lettres imprimées de M. de la Condamine, dont nous avons fait le plus d'uſage dans cet article.

Quant aux écrits contre l'*inoculation*, nous les avons indiqués dans l'hiſtoire que nous avons donné de la méthode; mais quand on a lû la lettre de Wagſtaffe, do-

yen des *anti-inoculiſtes*, au docteur Freind, qui a été imprimée pluſieurs fois en françois, on ne trouve plus rien de nouveau dans les ouvrages des autres, qui n'ont fait que répéter ſes objections, & diſſimuler les réponſes qu'on y a faites.

INOCULATION, terme que l'uſage a conſacré à l'opération par laquelle on communique au corps ſain la petite vérole par application, ou par inſertion.

Les plus anciens monumens de cette opération bien conſtatés, ſe trouvent chez un peuple dénué des Arts, & en particulier de celui de la Medecine. Il eſt vraiſſemblable que les ravages de la petite vérole inſpirerent aux Arméniens la crainte qui accompagne & qui ſuit par-tout ſes funeſtes effets. Il ſe joignit un ſecond intérêt à celui de la vie qui ne vaut que quelques fois par jour pour un million d'Européens. Les Arméniens font un commerce honteux à l'humanité, des femmes de Georgie & de Circaſſie, qui ſont les plus belles de l'Orient; on ſait qu'ils les achettent & les revendent à raiſon de leur beauté. La perte que la petite vérole leur cauſoit, combinée avec une obſervation très-ſimple, que les effets funeſtes de cette maladie ſur la vie & ſur la beauté, augmentoient avec l'âge, fixa leur attention ſur une expérience que quelque heureux haſard vraiſſemblablement leur fit faire. L'eſprit de calcul, toûjours ingénieux, y trouva ſon compte, & conſacra une méthode qui ſans danger pour les enfans aſſûroit la valeur, en conſervant la vie & la beauté des adultes. Cette méthode très-ſimple & très-informe dans ſon origine, ſe répandit inſenſiblement à Conſtantinople & à Smyrne. Les Arméniens l'enſeignerent aux Grecs qui y ſont établis, & qui, ſelon les apparences, n'en ont jamais connu ni l'inventeur ni la date. Un italien nommé *Pilarini*, qui étoit à Conſtantinople au commencement de ce ſiecle, fut le premier medecin qui fit l'heureux eſſai de cette méthode ſur quatre enfans d'un grec de ſes amis; il en informa la ſociété royale de Londres; & ſa lettre qui eſt pleine de bon ſens & de franchiſe, fut imprimée dans les *Tranſactions philoſophiques*, en 1716. Il aſſuroit dès-lors que le ſuccès de cette méthode n'étoit plus conteſté chez les Grecs; il n'y eſt point queſtion des Turcs qui ne peuvent pas *inoculer*.

Timoni, autre medecin italien demeurant à Conſtantinople, avoit adreſſé deux ans auparavant à la même ſociété royale, une relation à-peu-près ſemblable, moins ſage cependant que la précédente. Le peu d'attention qu'il y donne à la préparation, induiſit à erreur bien des gens qui n'imaginent pas que ceux qui vivent pour manger, doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. Ce dernier cas étoit celui des Circaſſiens; l'autre malheureuſement n'étoit que trop celui des Anglois & de quantité d'Européens, pour qui les précautions de la préparation ſont d'autant plus néceſſaires que leurs mœurs ſont plus altérées.

Ce fut à la ſollicitation du chevalier Hans-Sloane, & du fameux Sherard, conſul d'Angleterre en Turquie, que Pilarini fit ſa relation. Ce n'étoit juſqu'ici pour les Anglois qu'un objet de curioſité; mais Miladi Wortley-Montaigu, ambaſſadrice à la Porte, y ayant fait *inoculer* en 1717, ſon propre fils âgé de ſix ans, fixa ſur elle les regards de ſa nation, & préparant dès-lors les eſprits, de retour à Londres en 1721, elle les gagna tout-à-fait, en faiſant *inoculer* ſa fille. Le mois d'Avril de cette année fut donc l'époque de l'*inoculation* en Angleterre.

L'état dangereux de la princeſſe royale qui fut alors très-mal de la petite vérole naturelle, donna de l'inquiétude à la princeſſe de *Galles* pour ſes autres enfans; elle fit demander au roi par le chevalier Hans-Sloane, la permiſſion de les faire *inoculer*. Le roi y conſentit, & permit à Charles Maitland, chirurgien de Milady Montaigu, d'en faire l'expérience ſur ſix malfaiteurs condamnés à mort. Cette opération ſe fit le 9 Août 1721, ſur trois hommes & trois femmes d'âge & de tempérament différent.

| | | |
|---|---|---|
| Marie North avoit | 36 | ans. |
| Anne Tompion, | 25 | |
| Jean Cauthery, | 25 | |
| Jean Alcock, | 20 | |
| Eliſabeth Harriſſon, | 19 | |
| Richard Evans, | 19 | |

Quatre jours après, Maitland inquiet de l'effet de l'opération, la répéta de nouveau ſur les mêmes criminels; *Richard Evans* fut le ſeul qui ne fut pas *inoculé* deux fois; ſes plaies étoient ſeches & fermées le ſixieme jour; il avoit eu dans la priſon la petite vérole naturelle au mois de Septembre de l'année précédente. Les cinq autres l'eurent très-heureuſement, & ſortirent bien portans de priſon le ſixieme Septembre. Eliſabeth Harriſſon fut la plus malade avant l'éruption; on avoit fait ſur elle une double expérience, outre l'opération ordinaire; on porta dans ſon nez du pus variolique avec un pinceau. Cet eſſai n'ayant pas paru ſuffiſant, on en fit encore un ſecond ſur cinq enfans de la paroiſſe de S. James; l'évenement fut également heureux.

Deux des princeſſes furent alors hardiment *inoculées*; & de 182 perſonnes qui le furent dans le courant de cette année, il n'en mourut que deux. De 897 qui le furent juſqu'en 1728, il en mourut 17, tandis qu'il parut par les liſtes mortuaires que dans ce même eſpace de tems, la petite vérole naturelle avoit emporté un douzieme du total des morts.

Ces premiers eſſais ne furent guere moins heureux dans la nouvelle Angleterre; il n'en mourut que ſix de 282, qui furent *inoculés* depuis le commencement juſqu'à la fin de 1722. En rapprochant ces deux nombres, on voit que de 1179 perſonnes *inoculées* en Europe & en Amérique, il n'en étoit pas mort deux de cent. De ſi grands ſuccès doivent inſpirer une confiance générale; mais la mort de deux jeunes ſeigneurs intimida au point, que l'*inoculation* en fut pendant quelque tems ſuſpendue. L'Aſie l'avoit donnée à l'Europe, l'Amérique la lui rendit. Une petite vérole très-meurtriere ayant été portée de l'Afrique dans la Caroline méridionale en 1738, de cent malades il en mourut vingt. On prit le parti d'*inoculer*; & de 800 malades, il n'en mourut que neuf. On fut tout auſſi heureux en Penſylvanie; un gentilhomme de S. Chriſtophe, de 300 negres n'en perdit pas un. De 2109 *inoculés* en 1752 dans la nouvelle Angleterre, il n'en mourut que 31. De 3209 *inoculés* en Amérique, il n'en eſt donc mort que 40, ce qui ne fait qu'un ſur 80.

De tels ſuccès ne pouvoient manquer de faire du bruit en Angleterre; l'*inoculation* s'y rétablit; on y donna plus d'attention; la préparation ſe fit avec plus de ſoin; l'expérience enfin la rendit plus sûre. On l'a perfectionnée au point, que de 1500 perſonnes *inoculées*, il n'en eſt mort que trois; & ſur mille, un maître de l'art (M. Ranby) n'en a pas perdu un ſeul. Il paroît donc que tout dépend du choix des ſujets & de la préparation.

Une méthode devenue auſſi sûre, & qui réunit en elle tous les avantages poſſibles, devoit naturellement ſe répandre en Europe; ce ne fut pourtant qu'en 1748, que M. Tronchin, inſpecteur du college des medecins à Amſterdam, & depuis profeſſeur de Medecine à Genève, *inocula* à Amſterdam ſon fils aîné. La crainte qu'il avoit eue de perdre le plus jeune, qui paſſa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, l'y détermina. Cette *inoculation* fut la premiere qu'on vit dans l'Europe chrétienne (*a*) hors des îles britanniques. M. Tronchin la fit ſur neuf autres perſonnes avec un égal ſuccès. La petite vérole ceſſa, & l'année d'après M. Tronchin étant allé faire un voyage à Genève, il y conſeilla l'*inoculation*; ſa famille en donna l'exemple; on le ſuivit; & cette opération s'y eſt ſi bien ſoutenue, que de deux cens perſonnes qui y ont été *inoculées*, il n'en eſt mort qu'une ſeule. La petite vérole ayant reparu à Amſterdam en 1752, l'année ſuivante on *inocula* de nouveau; les familles les plus reſpectables montrerent l'exemple; on le ſuivit à la Haye. M. Schwenke, profeſſeur d'Anatomie & célebre medecin, donna à cette méthode tout le crédit qu'elle peut avoir. Ses ſuccès répétés la confirmerent, & l'ont enſuite répandue dans les principales villes de la Hollande, où elle a triomphé des préjugés les plus opiniâtres & les plus ſpécieux. Depuis ce tems-là, elle s'eſt répandue en Allemagne, en Suede, & en Dannemark. La France réſiſtoit encore malgré la force de l'exemple & des raiſons qu'un de ſes plus célebres académiciens avoit expoſé avec autant de vérité que d'eſprit & de force: mais S. A. S. Monſieur le duc d'Orléans, le plus tendre & le plus ſage des peres, prit enfin la réſolution de faire *inoculer* ſes enfans. Il les confia à M. Tronchin, & donna en 1756 à toute la France un exemple de fermeté & de ſageſſe dont elle lui ſera toûjours redevable.

L'*inoculation* du duc de Chartres & de Mademoiſelle, ſera l'époque de cette opération en France.

Les

(*a*) Ce fait n'eſt pas exactement vrai; on en avoit fait pluſieurs à Hanovre: le feu Prince de Galles y avoit été inoculé. Roncalli parle d'une inoculation faite à Breſcia en 1739, & qui réuſſit.

Les premiers détails de cette opération, avant ce que Timoni & Pilarini en ont dit, se sont perdus dans le silence & dans l'obscurité du tems. Il paroît seulement qu'elle étoit dans les mains de quelques femmes grecques, & que ses premiers succès ne furent dûs qu'à la constitution des sujets, dont les mœurs & le genre de vie très-simple & très-uniforme exigeoient peu de préparation. La charlatannerie presqu'aussi ancienne que la peur de la mort, & qui naît par tout de la crainte des uns, & de la fourberie des autres, ne respecta pas cette opération. Une vieille thessalienne plus adroite que les autres, trouva le moyen de persuader aux Grecs que ce n'étoit pas une invention humaine; la sainte Vierge, disoit-elle, l'avoit revélée aux hommes, & pour la sanctifier, elle accompagnoit son opération de signes de croix, & de prieres qu'elle marmottoit entre ses dents & qui lui donnoient un air de mystere. Indépendamment de son salaire, elle exigeoit toujours quelques cierges qu'elle présentoit à la Vierge. Ce présent souvent répété intéressoit les prêtres grecs en sa faveur; ils devenoient ses protecteurs, & pour augmenter l'illusion, elle faisoit ses piquûres au haut du front, au menton & près des oreilles; cette espece de croix faisoit impression sur le peuple: il lui faut toujours du merveilleux. La préparation se réduisoit alors à un purgatif, à l'abstinence de viandes, d'œufs & de vin pendant quelques jours, & à se défendre du grand air & du froid, en se tenant renfermé. Le pus variolique pour l'*inoculation* se prenoit toujours d'un enfant sain, dont la petite vérole étoit de la meilleure espece naturelle ou artificielle, indifféremment. Il paroît que dans ce tems-là on n'employoit point les incisions, on se contentoit de piquûres qu'on faisoit où l'on vouloit; au moyen d'une aiguille d'argent émoussée, on mêloit un peu de pus avec le sang qui en sortoit, & on couvroit les petites plaies pour que le frottement ne dérangeât pas l'opération. On ne laissoit cet appareil que cinq ou six heures, après lesquelles on l'ôtoit. Pendant trois ou quatre semaines on nourrissoit l'*inoculé* de crême d'orge & de farine, & de quelques légumes: voilà à quoi se réduisoit la premiere opération grecque; il n'en falloit pas davantage. D'autres précautions devenues absolument nécessaires, relativement à d'autres mœurs & à une autre façon de vivre, étoient inutiles à un peuple, dont la simplicité de la diete égaloit celle des premiers tems; il paroît que dans tous les cas quelques piquûres auroient pû suffire.

Timoni le premier imagina les incisions. Les hommes se portent volontiers à imaginer des changemens dans les choses même où ils sont le moins nécessaires. Timoni prétendit, on ne sait pourquoi, qu'on devoit faire des incisions dans les parties les plus charnues, il voulut que ce fût aux bras. Maitland adopta cette pratique, il l'apporta à Londres, l'usage l'y consacra. Elle avoit cependant d'assez grands inconvéniens dans les enfans & dans les adultes; la peur de l'instrument tranchant & la douleur de l'incision, jette dans l'ame des enfans une terreur qui se renouvelle à chaque pansement par la crainte qu'il leur inspire. On en a vu plus d'une fois qui en ont pris des convulsions, toujours à craindre dans un cas où il est de la derniere importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale. L'irritation du biceps sur lequel se fait l'incision, irritation nécessairement produite par l'inflammation qui suit l'incision, augmente très-souvent la fievre, & cause jusques sous l'aisselle une douleur quelquefois vive, & presque toujours inquiétante. L'artere & le nerf axillaire en sont agacés, & l'irritation de ce nerf se communique au genre nerveux; celle de l'artere, au moyen de la sous-claviere dont elle est la continuation, se communique de proche en proche à l'aorte ascendante, d'où elle prend sa naissance; tous les rameaux donc de l'artere sous-claviere & de l'aorte ascendante s'en ressentent plus ou moins, la mammaire interne, la médiastine, la péricardine, la petite diaphragmatique, autrement dite la supérieure, la thymique, la trachéale, la vertébrale, les cervicales, & quelquefois les intercostales supérieures, les carotides enfin, toutes destinées à la tête & aux parties supérieures, participent à l'irritation. Les rameaux supérieurs de l'artere axillaire, qui sont la mammaire externe, les thorachiques supérieures & inférieures, les scapulaires internes & externes & l'humérale, y sont encore plus exposées.

Ce méchanisme explique comment l'*inoculation* faite aux bras, augmente l'éruption à la tête & les accidens qui l'accompagnent; il décide par conséquent pour l'*inoculation* aux jambes, dont l'éloignement de la tête & la nature des parties qui en sont affectées par proximité ou par sympathie, donnent bien de l'avantage. L'expérience le confirme, & c'est elle qui depuis plusieurs années a déterminé M. Tronchin à abandonner l'ancienne méthode, & à *inoculer* aux jambes. Tout l'effort de l'éruption de Mademoiselle d'Orléans fut aux jambes, & il est très-vraissemblable que sans les larmes qui coulent si facilement à son âge, elle n'en auroit pas eu aux paupieres.

Un autre desavantage de l'*inoculation* aux bras, c'est qu'elle oblige ordinairement le malade d'être couché sur le dos, & de s'y tenir pendant plusieurs jours; la chaleur des reins en particulier & de l'épine du dos en général, que les maîtres de l'art craignent tant, est une raison plus que suffisante pour préférer une méthode qui laisse au corps la liberté de ses mouvemens, & qui maintient dans toutes ses parties une égalité de chaleur, & une température si favorable à l'éruption.

Il est aisé de conclure de ce qui a été dit, qu'il est indifférent pour les adultes que l'*inoculation* se fasse au moyen des vésicatoires ou par incision, pourvû qu'elle se fasse aux jambes. Il n'en est pas de même des enfans, la méthode la plus facile & la plus douce est non-seulement préférable, mais elle paroît nécessaire. L'application & le pansement des petits vésicatoires est, pour ainsi dire un jeu; ils n'ont rien qui effraye, & le traitement s'en fait sans douleur: peut-être même que la guérison en est plus prompte, vingt-un jours y suffisent.

Maitland transmit à ses successeurs l'opération de Timoni, telle qu'il l'avoit reçue de son maître; la préparation lui appartenoit aussi: la complaisance avec laquelle on adopta celle-là, ne se démentit point dans celle-ci. Timoni étoit un maître avantageux, dont la vivacité & la prévention étoient incompatibles avec l'heureuse défiance qui caractérise les bons guides; il est même possible qu'accoûtumé aux Grecs, dont la vie simple & frugale est un régime, il n'imagina pas que l'*inoculation* portée chez des peuples dont la vie ordinaire est un excès, exigeroit plus de précautions, & c'étoit aux Anglois sur-tout d'en faire la remarque. Mais qui ne sait que l'exemple séduit aisément la raison, que les plus grands medecins en sont quelquefois les dupes, & que les malades en sont souvent les victimes. On crut qu'il falloit suivre Timoni, & on ne tint compte ni de la différence du climat, ni de celle des mœurs & des alimens. C'est à ce manque d'attention qu'on doit attribuer les premiers accidens de l'*inoculation*, & ce n'est pas la seule fois qu'on a mis injustement sur le compte de l'art les fautes des artistes. Cette reflexion est si vraie, que nous avons nommé un maître de l'art, qui de mille *inoculés* n'en a pas perdu un seul. Il n'en faut pas tant pour prouver que de si grands succès de l'*inoculation* entre les mains des habiles gens, portent avec eux les caracteres de la bénédiction divine.

Ainsi toutes les objections qu'on a élevés contre l'*inoculation* confiée à des yeux éclairés & à des mains sages, se détruisent par les faits, excepté celles que la malice, l'ignorance, la jalousie ou l'opiniâtreté, osent imaginer; on leur donne du prix en y répondant, & c'est le seul qu'elles puissent avoir.

La petite vérole artificielle préserve de la contagion, tout comme la petite vérole naturelle; & s'il étoit vrai, ce qui n'a pas encore été décidé, qu'il y eût quelques exceptions à cette regle générale, on pourroit tout-au-plus en conclure, que la prudence prend quelquefois des précautions inutiles. L'*inoculation* ne communique aucune autre maladie, quoique la preuve n'en soit que négative; qui est-ce qui ne s'en contentera pas? la chose n'est pas susceptible d'une preuve positive. (a) Trente années d'observations, dont aucune jusqu'à présent ne l'invalide, doivent nous tranquilliser; où est d'ailleurs le medecin sage qui n'exige qu'on soit attentif sur le choix du pus dont on se sert pour *inoculer*? Si après tout ce qui a été dit & écrit sur cette matiere, il étoit besoin d'encouragemens, la petite vérole naturelle nous les donneroit en foule. C'est aux vrais medecins, & le nombre en est bien petit, à apprécier les complimens que les adversaires de l'*inoculation* leur prodiguent; ils avoueront tous d'une voix, que dans les grandes épidémies les ressources de l'art sont très-petites, & les billets mortuaires n'en font que trop foi. Que seroit-ce si on ajoûtoit, que peut-être l'art même rend la mortalité plus grande, & que la petite vérole est de toutes les maladies celle qu'on traite le plus mal? Epargnons au lecteur des refle-



(a) La preuve positive n'existoit pas ou n'étoit pas encore devenue publique, quand ce Mémoire a été écrit.

réflexions aussi tristes, & aux medecins un compte aussi mortifiant; chacun peut aisément juger de ce qui se passe sous ses yeux; car quel est le pays, la ville, le bourg ou le village dont cette cruelle maladie ne décime les habitans? Montpellier qui passe en France pour être un des sanctuaires de l'art, en a fait de nos jours la triste expérience; mais tout le monde ne sait pas qu'au Brésil la petite vérole est mortelle pour le plus grand nombre d'habitans, que dans l'Amérique méridionale, elle fait autant de ravage que la peste; qu'en Barbarie & au Levant de cent il en meurt plus de trente. Passons sous silence les victimes qu'elle laisse languissantes & privées de la vûe & de l'ouïe, mutilées & couvertes de cicatrices. *Article de M. TRONCHIN.*

INOCULATION, s. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'enter en bouton, en écusson, dont parlent assez souvent Virgile, Pline, Columelle. *Voyez* GREFFE.

INODORE, SUBSTANCE, (*Chimie & mat. med.*) on appelle ainsi toute substance qui est naturellement dépourvue de principe aromatique ou odorant. *Voyez* ODORANT *principe.* (*B*)

INOFFICIEUX, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui nuit aux droits que quelqu'un avoit à espérer. On appelle *testament inofficieux* le testament dans lequel ceux qui ont droit de légitime, sont exherédés ou passés sous silence.

On appelle *donation inofficieuse* & *dot inofficieuse*, celles qui sont si excessives qu'il ne reste pas de quoi fournir les légitimes. *Voyez* INOFFICIOSITÉ, TESTAMENT, LÉGITIME & QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est tout ce qui se fait contre le devoir naturel, *quasi contra officium pietatis.*

*Voyez* ci-devant INOFFICIEUX & PLAINTE D'INOFFICIOSITÉ. (*A*)

INOFFICIOSITÉ *plainte d'*, *inofficiosi querela*, (*Droit Romain.*) action accordée chez les Romains aux enfans exherédés, par laquelle action ils faisoient examiner en justice non si le testateur avoit eu le pouvoir de donner ses biens, pour de justes causes, à d'autres qu'à eux, mais seulement si les raisons qui l'avoient porté à faire une disposition aussi contraire aux sentimens naturels, étoient suffisantes. Que s'il paroissoit qu'il y eût été uniquement poussé par quelque surprise, quelque artifice, quelque fraude, ou qu'il eût agi par pure bisarrerie, la succession étoit adjugée d'autorité publique à ceux qui auroient hérité par le testament même, si le défunt l'eût fait sans passion, sans prévention, & sans un travers d'esprit extraordinaire; cependant, pour adoucir en quelque chose ce que la *plainte d'inofficiosité* renfermoit d'injurieux à la mémoire du testateur, les enfans deshérités prenoient la tournure de soutenir que leur pere n'avoit pas eu l'usage libre de son bon sens, lorsqu'il avoit testé; mais au fond cette tournure n'étoit qu'un jeu d'esprit, & la décision des juges restoit comme parmi nous toujours arbitraire, ce qui est un grand défaut dans la jurisprudence. *Voyez* ici Mornacius, *ad leg. II. & IV.* ff. *de inoffic. testam.* Grotius dans ses *sparsiones florum* sur ces lois; M. Noodt, sur *digest. lib. V. tit. ij. de inoffic. testam.* Domat, *lois civiles, part. II. liv. III. tit. ij.* les *observations* de M. de Bynkerthoek, *lib. II. cap. xij.* Puffendorf. (*D. J.*)

INONDATION, s. f. (*Phys.*) débordement d'eaux qui sortent de leur lit.

„ Presque toutes les pays arrosés par de grands fleuves dit M. de Buffon dans le *premier volume de son histoire naturelle*, sont sujets à des *inondations* périodiques sur tous les pays bas & voisins de leur embouchure; & les fleuves qui tirent leurs sources de fort loin, sont ceux qui débordent le plus régulierement. Tout le monde a entendu parler des *inondations* du Nil; il conserve dans un grande espace, & fort loin dans la mer, la douceur & la blancheur de ses eaux. Strabon & les autres anciens auteurs ont écrit qu'il avoit sept embouchures; mais aujourd'hui il n'en reste que deux qui soient navigables; il y a un troisieme canal qui descend à Alexandrie, pour remplir les citernes, & un quatrieme canal qui est encore plus petit; comme on a négligé depuis fort long-tems de nettoyer les canaux, ils se sont comblés: les anciens employoient à ce travail un grand nombre d'ouvriers & de soldats, & tous les ans, après l'*inondation*, l'on enlevoit le limon & le sable qui étoient dans les canaux; ce fleuve en charrie une très-grande quantité. Tout le plat pays de l'Egypte est inondé par le Nil; mais ce débordement est bien moins considérable aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois (*voyez* FLEUVE); car Herodote nous dit que le Nil étoit cent jours à croître, & autant à décroître; si le fait est vrai, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à l'élevation du terrein que le limon des eaux a haussé peu-à-peu, & à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique dont il tire sa source: il est assez naturel d'imaginer que ces montagnes ont diminué, parce que les pluies abondantes qui tombent dans ces climats pendant la moitié de l'année, entraînent les sables & les terres du dessus des montagnes dans les vallons, d'où les torrens les charient dans le canal du Nil, qui en emporte une bonne partie en Egypte, où il les dépose dans ses débordemens.

„ Le Nil n'est pas le seul fleuve dont les *inondations* soient périodiques & annuelles; on a appellé la riviere de Pégu le *Nil indien*, parce que ses débordemens se font tous les ans régulierement; il inonde ce pays à plus de trente lieues de ses bords, & il laisse comme le Nil un limon qui fertilise si fort la terre, que les pâturages y deviennent excellens pour le bétail, & que le riz y vient en si grande abondance, qu'on en charge tous les ans un grand nombre de vaisseaux, sans que le pays en manque. Quelques autres fleuves débordent aussi tous les ans (*voyez* FLEUVE); mais tous les autres fleuves n'ont pas des débordemens périodiques, & quand il arrive des *inondations*, c'est un effet de plusieurs causes qui se combinent pour fournir une plus grande quantité d'eau qu'à l'ordinaire, & pour retarder en même tems la vitesse du fleuve „. *Voyez les articles* FLEUVE & DÉBORDEMENT.

INOPINÉ, adj. (*Gram.*) qui vient sans être attendu. Un accident *inopiné*; un bonheur *inopiné*; ainsi il se prend en bonne & en mauvaise part.

INOSARCION, (*Hist. nat.*) nom donné à une espece d'émeraude par les anciens naturalistes. On dit que cette pierre n'étoit pas d'une couleur nette & pure comme celle des belles émeraudes; mais elle avoit des veines qui faisoient que la lumiere y étoit réfléchie, de maniere qu'on y voyoit des couleurs changeantes comme celles de la queue du paon, & de la gorge des pigeons. *Supplem.* de Chambers.

INOUI, adj. (*Gram.*) dont on n'a pas encore entendu parler. On dit le cas est *inoui*; l'action est *inouie*; il est *inoui* qu'on ait puni deux fois pour la même faute. Il se prend encore dans un autre sens, comme dans ces vers:

*Cerbere en est ému; ses oreilles avides*
*Savourent des accens aux enfers* inouis;
*Et sur le front des Eumenides*
*Les serpens en sont réjouis.*

INOWLADISLOW, *Inuiuladislovia*, (*Géog.*) ville de Pologne, capitale de la Cujavie, avec un fort & un château où réside l'évêque de Ghesne; elle est située sur le bord méridional de la Vistule, à 32 lieues N. O. de Warsowie, 15 N. O. de Lembourg. *Long.* 37. 15. *lat.* 52. 38. (*D. J.*)

*IN PACE*, (*Hist. ecclésiastiq.*) est un mot latin qui se dit chez les moines, d'une prison où l'on enferme ceux qui ont commis quelque grande faute.

On faisoit autrefois plusieurs cérémonies pour mettre un religieux *in pace*; mais elles ne sont plus d'usage aujourd'hui. *Voyez* PRISON.

On dit aussi de ceux qu'on a mis dans une prison perpétuelle, qu'on les a mis *in pace*.

On dit aussi quelquefois *requiescat in pace*, qui sont des mots latins dont l'Eglise se sert dans les prieres qu'elle fait à Dieu, pour que les ames des fideles défunts reposent en paix.

On met aussi ces mots au bas des épitaphes, à la place de ceux dont se servoient les anciens Romains, S. T. T. L. c'est-à-dire, *sit tibi terra levis*, que la terre vous soit legere; ou *sit humus cineri non onerosa tuo*. Voyez *Diction. de Trévoux*.

*IN-PROMPTU*, (*Littérat.*) est un terme latin fort usité en françois & en anglois, pour signifier un ouvrage fait sans préparation & sur le champ, par la force & la vivacité de l'esprit.

Plusieurs personnes font passer pour des *in-promptus* des pieces qu'ils ont faites à loisir & de sang froid.

INQUANT, s. m. (*Jurisp.*) ancien terme de pratique, qui est encore usité dans quelques provinces, pour exprimer les encheres. Ce terme vient du latin *in quantum* que l'on disoit pour demander à combien la chose étoit portée. Les encheres se faisoient anciennement par demandes & par réponses. L'officier qui faisoit l'adjudication, demandoit à ceux qui se présentoient pour en-

chérir

chérir *in quantum rem dicebant*, & l'enchérisseur répondoit une somme. *Voyez* ENCHERE. (*A*)

INQUART, s. m. (*Docimas.*) c'est le départ par la voie humide, où l'or est à la quantité de l'argent, comme un est à trois. Voici les conditions requises pour que cette opération réussisse bien. On sait que l'eau-forte agit bien sur l'argent, quand il est en la quantité relative dont nous venons de parler, & elle agit d'autant mieux qu'il y a plus d'argent; mais si l'or n'y est pas pour moins d'un tiers, l'eau-forte n'agit pas; il faut ajouter de l'argent, mais il ne faut pas y en mettre plus qu'il ne convient; car alors il s'en détache des paillettes d'or, ce qu'on n'a point à craindre avec les proportions requises, à moins que la dissolution ne se fasse trop rapidement; car l'or doit rester dans son entier. *Voy.* CORNET, DÉPART, ROULEAU & GRENAILLER.

*IN-QUARTO*, s. m. (*Imprimerie.*) une des formes qu'on donne aux livres; elle dépend de la maniere dont la feuille a été imprimée. *L'in-quarto* porte huit pages par feuille.

INQUIET, (*Maréchal.*) un cheval *inquiet* est la même chose qu'un cheval qui a de l'ardeur. *Voyez* ARDEUR.

INQUIETATION, (*Jurisprud.*) est un ancien terme de pratique, qui signifie *trouble*, *interruption*. Il se trouve dans quelques coutumes, notamment dans les *articles* 113, 114 & 118 *de la coutume de Paris*. *Voyez* INTERRUPTION, TROUBLE. (*A*)

INQUIETUDE, s. f. (*Gramm. & Morale.*) c'est une agitation de l'ame qui a plusieurs causes; l'*inquiétude*, quand elle est devenue habituelle, se trouve ordinairement dans les hommes, dont les devoirs, l'état, la fortune contrarient l'instinct, les goûts, les talens. Ils sentent fréquemment le besoin de faire autre chose que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* est presque toujours l'effet du mécontentement de soi-même, du doute de soi-même, & du prix extrême qu'on attache à la possession de sa maîtresse, d'une place, de son ami. Il y a un autre genre d'*inquiétude*, qui n'est qu'un effet de l'ennui, du besoin, des passions, du dégoût. Il y a l'*inquiétude* des remords. *Voyez* REMORDS.

INQUIETUDE, (*Med. Pathologie.*) symptôme de maladie désigné plus communément dans le langage ordinaire par les noms d'*anxiété*, d'*angoisse*, de *jactation*, &c. *Voyez* ANGOISSE & JACTATION.

INQUISITEUR, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) officier du tribunal de l'inquisition. *Voyez* INQUISITION & OFFICE, *Congrégation du S.*

Il y a des *inquisiteurs* généraux & des *inquisiteurs* particuliers. Saint Dominique fut le premier *inquisiteur* général, commis par Innocent III. & par Honoré III. contre les hérétiques Albigeois. De-là vient que les généraux de cet ordre ont été long-tems comme *inquisiteurs* nés dans la chrétienté. Le pape même qui les nomme actuellement, laisse toujours subsister à Rome la congrégation du saint-office dans le couvent de la Minerve des dominicains; & ces moines sont encore *inquisiteurs* dans 32 tribunaux de l'Italie, sans compter ceux de l'Espagne & du Portugal.

Les *inquisiteurs* généraux de la ville de Rome en particulier, sont les cardinaux membres de la congrégation du saint-office. Ils prennent le titre d'*inquisiteurs généraux* dans toute la chrétienté; mais heureusement ils n'ont point de jurisdiction en France, dont le royaume fait partie de la chrétienté.

Le grand *inquisiteur* d'Espagne est nommé par le roi d'Espagne, & après avoir été confirmé par le Pape il juge en dernier ressort & sans appel à Rome. Le droit de confirmation suffit à Sa Sainteté pour prouver que l'*inquisition* releve d'elle immédiatement.

Je finis par une requête inutile, c'est de prier MM. les *inquisiteurs* d'Espagne & de Portugal, de vouloir bien lire les très-humbles remontrances qui leur sont adressées dans l'esprit des loix, *liv. XXV. chap. xiij.* (*D. J.*)

INQUISITEUR D'ÉTAT, sub. masc. (*Hist. mod. de Venise.*) membre du tribunal qu'on appelle le tribunal des *inquisiteurs d'état* le plus révoltant & le plus formidable qu'on ait jamais établi dans aucune république. Il est seulement composé de trois membres, qui sont deux sénateurs du conseil des dix, & d'un des conseillers du doge. Ces trois hommes exercent leur pouvoir absolu sur la vie de tous les sujets de l'état, & même sur celle des nobles, après avoir ouï leur justification, sans être tenus de rendre compte à personne de leur conduite, ni d'en communiquer avec aucun conseil, s'ils se trouvent tous trois de même avis.

Les deux seuls *avocadors* ou procureurs généraux ont droit de suspendre pendant trois jours les jugemens de ce tribunal, lorsqu'il ne s'agit pas d'un crime que le tribunal répute positif.

Ses exécutions sont très-secretes; & quelquefois sur la simple confrontation de deux témoins ou d'espions dont la ville est remplie, ils envoyent noyer un misérable pour quelques propos qui lui auront échappé contre le gouvernement. Venise se sert de ce terrible moyen pour maintenir son aristocratie.

Cette magistrature est permanente, parce que les desseins ambitieux peuvent être commencés, suivis, suspendus, repris; elle est cachée, parce que les crimes qu'elle est censée punir, se forment dans le secret. Elle a une inquisition générale, parce qu'elle doit connoître de tout. C'est ainsi que la tyrannie s'exerce sous le prétexte d'empêcher l'état de perdre sa liberté; mais elle est anéantie cette liberté par tout pays où trois hommes peuvent faire périr dans le silence à leur volonté, les citoyens qui leur déplaisent. (*D. J.*) (1)

INQUI-

(1) La gaieté naturelle qui accompagne l'amour de la Patrie dans l'empire sans bornes qu'il exerce sur les cœurs des Vénitiens, parmi les nobles, comme parmi les citoyens & le Peuple, fait assez connoître que la dépendance des lois est bien adoucie par leurs sages dispositions, & par cette douce modération qui est l'ame & le soutien d'une République Aristocratique. En effet pourroit-on n'être pas fortement attaché à un pays où chacun des trois états est admis aux charges & aux honneurs proportionnés à son rang; où le gouvernement s'occupe de l'agrandissement du commerce, du progrès des arts, de l'administration d'une scrupuleuse justice; où les charges publiques sont très-légeres; où enfin l'on met en pratique ce beau précepte de Cicéron: *est boni magistratus commoda civium defendere, non divellere, atque omnes æquitate eâdem continere?* C'est par de tels moyens qu'au milieu de l'opulence les sujets soumis aux lois, jouissent de la félicité commune à tous, trouvant dans la forme du Gouvernement cette sûreté qui constitue la vraie liberté civile, & qui est le fruit non d'une autorité tyrannique, mais d'une sage & douce Aristocratie.

Mais pour répondre plus catégoriquement à ce que l'auteur de cet article avance, il faut prendre la chose de plus haut, & considérer la constitution intérieure du gouvernement, non en l'examinant sous un point de vûe désavantageux & dans un faux jour, où elle pourroit paraître capable de produire tous les mauvais effets que l'on dépeint ici, mais en l'analysant avec l'escorte des lumieres de la raison, qui y fera reconnoître la source féconde des plus grands avantages pour la société, & y fera découvrir mille objets dignes de la plus juste admiration.

La constitution du gouvernement de la République de Venise, ouvrage des plus sages Législateurs, paroît à la vérité au premier coup d'œil, réunir dans le Sénat les trois facultés: la législative, celle de rendre des jugemens, & celle de les exécuter; mais loin que cette autorité puisse produire les effets d'un pernicieux Despotisme, elle est au moyen des sages tempéramens qui la mitigent, la base de la sûreté & de la tranquillité publique.

Le Sénat en qui réside la puissance législative, composé d'un grand nombre de membres, ne peut après la ventilation des avis, que faire les loix les plus sages & les plus utiles. Les Magistrats organes de l'autorité du Sénat, préposés à l'exécution des loix dont ils sont les dépositaires, & composés chacun d'un petit nombre, ne peuvent par leur simple voix former decret sans les autres dans le Sénat, ni même l'empecher, n'ayant pas la faculté de délibération négative. Ils ne peuvent donc être considérés comme législateurs, quoiqu'ils puissent concourir à la législation. Souvent même quelques-uns d'entre eux comme membres du Sénat n'ont point concouru à une loi, dont par leur emploi ils sont les exécuteurs; la même exclusion a lieu aussi pour ceux qui sont chargés de juger, de sorte que les membres du Sénat, quoiqu'ils fassent les fonctions de législateurs, de juges, & d'exécuteurs, ne sont point tous chargés de toutes ces fonctions; & divisés dans tous les cas par les plus sages réglemens, ils ne sont réunis qu'autant qu'il est nécessaire pour entretenir dans les opérations du Sénat l'enchaînement & l'harmonie qui sont si nécessaires au bon ordre.

L'on accorde quelquefois à ces magistrats une très-grande autorité; telle est celle des Inquisiteurs d'État. Autant il a été reconnu nécessaire dans le Gouvernement monarchique de mettre un frein aux premieres & peut-être trop subites résolutions du souverain en les faisant passer à l'examen d'un conseil, autant il a paru utile de remédier à la lenteur naturelle des Républiques, en établissant au moins un tribunal qui ait une pleine autorité, particulierement dans les cas pressans, pour y pourvoir sans retard. Pour cela il faut l'affranchir de la dépendance d'un tribunal supérieur auquel ses membres devroient rendre compte de leurs opérations. Mais quelque confiance que le gouvernement ait dans leur intégrité, ces charges ne se donnant qu'à des hommes en qui elle est bien reconnue, ils ne sont cependant point tellement indépendans, que le Sénat n'ait droit de les faire obéir à ses ordres quand il lui plait: mais ce qui leur serve de frein, est aussi la propre réputation; & même la juste ambition de passer après cette commission à de plus grands honneurs, qui fait qu'ils ne se servent de leur autorité que pour le bien public & dans des cas extrêmes.

Cette autorité dont quelqu'étendue est également nécessaire dans les autres tribunaux pour gouverner de si vastes états, & reprimer la force par la force, en mettant une digue aux entreprises de ceux qui seroient en état d'abuser de leurs richesses & de leur crédit, contient la noblesse dans les bornes du devoir, & le peuple dans le respect. A la prudence de ces Inquisiteurs semblables aux éphores de Lacédémone, à cette verge pleine d'yeux qui veille sans cesse à la conservation de la liberté commune, on doit la gloire de la tranquillité publique, & son pouvoir ne peut être pourtant considéré comme tendant au Despotisme. La liberté politique ne con-

siste

INQUISITION, s. f. (*Hist. ecclésiast.*) jurisdiction ecclésiastique érigée par le siege de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même, pour extirper les Juifs, les Maures, les infideles, & les hérétiques.

Cette jurisdiction après avoir pris naissance vers l'an 1200, fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, & confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233. Innocent IV. étendit son empire en 1251 dans toute l'Italie, excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entierement soumise en 1448, sous le regne de Ferdinand & d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous Jean III. l'an 1557, conformément au modele reçu par les Espagnols. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III. avoit formé la congrégation de ce tribunal sous le nom du *saint-office*; & Sixte V. confirma cette congrégation en 1588. Ainsi l'*inquisition* relevant toujours immédiatement de la cour de Rome, fut plantée malgré plusieurs contradictions dans un grand nombre d'états de la chrétienté.

Parcourons tous ces faits avec M. de Voltaire, & dans un plus grand détail, mais qui certainement n'ennuyera personne. Le tableau qu'il en a tracé est de main de maître; on ne sauroit trop en multiplier les copies.

Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, que vers l'an 1200 le pape Innocent III érigea ce terrible tribunal qui juge les pensées des hommes; & sans aucune considération pour les évêques, arbitres naturels dans les procès de doctrine, la cour de Rome en commit la décision à des dominicains & à des cordeliers.

Ces premiers inquisiteurs avoient le droit de citer tout hérétique, de l'excommunier, d'accorder des indulgences à tout prince qui extermineroit les condamnés, de reconcilier à l'Eglise, de taxer les pénitens, & de recevoir d'eux en argent une caution de leur repentir.

La bisarrerie des évenemens qui met tant de contradiction dans la politique humaine, fit que le plus violent ennemi des papes fut le protecteur le plus sévere de ce tribunal.

L'empereur Fréderic II. accusé par le pape tantôt d'être mahométan, tantôt d'être athée, crut se laver du reproche en prenant sous sa protection les inquisiteurs; il donna même quatre édits à Pavie en 1244, par lesquels il mandoit aux juges séculiers de livrer aux flammes ceux que les inquisiteurs condamneroient comme hérétiques obstinés, & de laisser dans une prison perpétuelle ceux que l'*inquisition* déclareroit repentans. Fréderic II. malgré cette politique n'en fut pas moins persécuté, & les papes se servirent depuis contre les droits de l'empire des armes qu'il leur avoit données.

En 1255 le pape Alexandre IV. établit l'*inquisition* en France sous le roi S. Louis. Le gardien des Cordeliers de Paris, & le provincial des Dominicains étoient les grands inquisiteurs. Ils devoient par la bulle d'Alexandre III. consulter les évêques, mais ils n'en dépendoient pas. Cette étrange jurisdiction donnée à des hommes qui font vœu de renoncer au monde, indigna le clergé & les laïques au point que bien-tôt le soulevement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un titre inutile.

En Italie les papes avoient plus de crédit, parce que tout desobéis qu'ils étoient dans Rome, tout éloignés qu'ils en furent long-tems, ils étoient toujours à la tête de la faction Guelphe, contre celle des Gibelins. Ils se servirent de cette *inquisition* contre les partisans de l'empire; car en 1302 le pape Jean XXII fit procéder par des moines inquisiteurs, contre Mathieu Visconti, seigneur de Milan, dont le crime étoit d'être attaché à l'empereur Louis de Baviere. Le dévouement du vassal à son souverain fut déclaré hérésie; la maison d'Est, celle de Malatesta furent traitées de même, pour la même cause; & si le supplice ne suivit pas la sentence, c'est qu'il étoit plus aisé aux papes d'avoir des inquisiteurs que des armées.

Plus ce tribunal prenoit de l'autorité, & plus les évêques qui se voyoient enlever un droit qui sembloit leur appartenir, le réclamoient vivement; cependant ils n'obtinrent des papes que d'être les assesseurs des moines.

Sur la fin du treizieme siecle en 1289, Venise avoit deja reçu l'*inquisition*, avec cette différence, que tandis qu'ailleurs elle étoit toute dépendante du pape, elle fut dans l'état de Venise toute soumise au sénat. Il prit la sage précaution d'empêcher que les amendes & les confiscations n'appartinssent pas aux inquisiteurs. Il espéroit par ce moyen modérer leur zele, en leur ôtant la tentation de s'enrichir par leurs jugemens; mais comme l'envie de faire valoir les droits de son ministere, est chez les hommes une passion aussi forte que l'avarice, les entreprises des inquisiteurs obligerent le sénat long-tems après, savoir au seizieme siecle, d'ordonner que l'*inquisition* ne pourroit jamais faire de procédure sans l'assistance de trois sénateurs. Par ce réglement, & par plusieurs autres aussi politiques, l'autorité de ce tribunal fut anéantie à Venise, à force d'être éludée. *Voyez* [illegible] *sur cet article*.

Un royaume où il sembloit que l'*inquisition* dût s'établir avec le plus de facilité & de pouvoir, est précisément celui où elle n'a jamais eu d'entrée, j'entends le royaume de Naples. Les souverains de cet état & ceux de Sicile se croyoient en droit, par les concessions des papes, d'y jouir de la jurisdiction ecclésiastique. Le pontife romain & le roi se disputant toujours à qui nommeroit les inquisiteurs, on n'en nomma point; & les peuples profiterent pour la premiere fois des querelles de leurs maîtres. Si finalement l'*inquisition* fut autorisée en Sicile, après l'avoir été en Espagne par Ferdinand & Isabelle en 1478, elle fut en Sicile, plus encore qu'en Castille, un privilege de la couronne, & non un tribunal romain; car en Sicile c'est le roi qui est pape.

Il y avoit déja long-tems qu'elle étoit reçue dans l'Arragon; elle y languissoit ainsi qu'en France, sans fonction, sans ordre, & presque oubliée.

Mais après la conquête de Grenade, ce tribunal déploya dans toute l'Espagne cette force & cette rigueur que jamais n'avoient eu les tribunaux ordinaires. Il faut que le génie des Espagnols eût alors quelque chose de plus impitoyable que celui des autres nations. On le voit par les cruautés réfléchies qu'ils commirent dans le nouveau monde: on le voit sur-tout ici par l'excès d'atrocité qu'ils porterent dans l'exercice d'une jurisdiction où les Italiens ses inventeurs mettoient beaucoup de douceur. Les papes avoient érigé ces tribunaux par politique, & les inquisiteurs espagnols y ajouterent la barbarie la plus atroce.

Lorsque Mahomet II. eut subjugué la Grece, lui & ses successeurs laisserent les vaincus vivre en paix dans leur religion: & les Arabes maîtres de l'Espagne n'avoient jamais forcé les chrétiens regnicoles à recevoir le mahométisme. Mais après la prise de Grenade, le cardinal Ximénès voulut que tous les Maures fussent chrétiens, soit qu'il y fût porté par zele, soit qu'il écoutât l'ambition de compter un nouveau peuple soumis à sa primatie.

C'étoit une entreprise directement contraire au traité par lequel les Maures s'étoient soumis, & il falloit du tems pour la faire réussir. Ximénès néanmoins voulut convertir les Maures aussi vîte qu'on avoit pris Grenade; on les prêcha, on les persécuta, ils se souleverent; on les soumit, & on les força de recevoir le baptême. Ximénès fit donner à cinquante mille d'entr'eux ce signe de religion à laquelle ils ne croyoient pas.

Les Juifs compris dans le traité fait avec les rois de Grenade, n'éprouverent pas plus d'indulgence que les Maures. Il y en avoit beaucoup en Espagne. Ils étoient ce qu'ils sont par-tout ailleurs, les courtiers du commerce. Cette profession bien loin d'être turbulente, ne peut subsister que par un esprit pacifique. Il y a plus de vingt-huit mille Juifs autorisés par le pape en Italie: il y a près de 280 synagogues en Pologne. La seule ville d'Amsterdam possede environ quinze mille Hébreux, quoiqu'elle puisse assurément faire le commerce sans leur secours. Les Juifs ne paroissoient pas plus dangereux en Espagne, & les taxes qu'on pouvoit leur imposer étoient des ressources assurées pour le gouvernement.

---

siste point à faire tout ce que l'on veut, mais à faire ce que les loix permettent, & à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il convient de desirer pour être à l'abri des entreprises des plus forts, qu'il y ait un tribunal capable de garantir le repos, & ramener violemment l'état à la liberté. C'est ainsi que l'autorité fondée sur l'amour paternel des législateurs, récompense presque généralement ceux qui y sont véritablement soumis.

La modération d'un tel gouvernement Aristocratique ayant donc pour appui la vigilance & l'autorité des Inquisiteurs d'Etat, bien loin que cette autorité puisse donner sujet de crainte aux citoyens, il est au contraire certain, ainsi qu'on l'a reconnu même depuis peu, qu'elle contribue à la sûreté de la République. C'est ainsi que Venise, cette merveille du monde, cet objet de la jalousie des nations, sans rempart, sans garnison, ouverte de toutes parts, s'est maintenue libre au milieu des troubles du dehors, parceque tout feu de discorde étant ou sagement prévenu, ou subitement étouffé au dedans, l'amour de la Patrie dont sont enflammés les cœurs de ses citoyens, lui tient lieu de garnison & de boulevards. (*D*)

ment. Il eſt donc bien difficile de pouvoir attribuer à une ſage politique la perſécution qu'ils eſſuyerent.

L'*inquiſition* procéda contr'eux, & contre les Muſulmans. Combien de familles mahométanes & juives aimerent mieux alors quitter l'Eſpagne que de ſoutenir la rigueur de ce tribunal? Et combien Ferdinand & Iſabelle perdirent-ils de ſujets? C'étoient certainement ceux de leur ſecte les moins à craindre, puiſqu'ils préféroient la fuite à la révolte. Ce qui reſtoit feignit d'être chrétien; mais le grand inquiſiteur Torquemada fit regarder à la reine Iſabelle tous ces chrétiens déguiſés comme des hommes dont il falloit confiſquer les biens & proſcrire la vie.

Ce Torquemada dominicain, devenu cardinal, donna au tribunal de l'*inquiſition* eſpagnole, cette forme juridique qu'elle conſerve encore aujourd'hui, & qui eſt oppoſée à toutes les loix humaines. Il fit pendant quatorze ans le procès à plus de 80 mille hommes, & en fit brûler cinq ou ſix mille avec l'appareil des plus auguſtes fêtes.

Tout ce qu'on nous rapporte des peuples qui ont ſacrifié des hommes à la divinité, n'approche pas de ces exécutions accompagnées de cérémonies religieuſes. Les Eſpagnols n'en conçurent pas d'abord aſſez d'horreur, parce que c'étoient leurs anciens ennemis, & des Juifs qu'on ſacrifioit; mais bien-tôt eux-mêmes devinrent victimes: car lorſque les dogmes de Luther éclaterent, le peu de citoyens qui fut ſoupçonné de les admettre, fut immolé; la forme des procédures devint un moyen infaillible de perdre qui on vouloit.

Voici quelle eſt cette forme: on ne confronte point les accuſés aux délateurs, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté: un criminel flétri par la juſtice, un enfant, une courtiſane, ſont des accuſateurs graves. Le fils peut dépoſer contre ſon pere, la femme contre ſon époux, le frere contre ſon frere; enfin l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de deviner, & d'avouer le délit qu'on lui ſuppoſe & que ſouvent il ignore. Cette procédure inouie juſqu'alors, & maintenue juſqu'à ce jour, fit trembler l'Eſpagne. La défiance s'empara de tous les eſprits; il n'y eut plus d'amis, plus de ſociété; le frere craignit ſon frere, le pere ſon fils, l'épouſe ſon époux: c'eſt de-là que le ſilence eſt devenu le caractere d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud & fertile: les plus adroits s'empreſſerent d'être les archers de l'*inquiſition*, ſous le nom de ſes familiers, aimant mieux être ſatellites que de s'expoſer aux ſupplices.

Il faut encore attribuer à l'établiſſement de ce tribunal cette profonde ignorance de la ſaine philoſophie, où l'Eſpagne demeure toujours plongée, tandis que l'Allemagne, le Nord, l'Angleterre, la France, la Hollande, & l'Italie même ont découvert tant de vérités, & ont élargi la ſphere de nos connoiſſances. Deſcartes philoſophoit librement dans ſa retraite en Hollande, dans le tems que le grand Galilée à l'âge de 80 ans, gémiſſoit dans les priſons de l'*inquiſition*, pour avoir découvert le mouvement de la terre. Jamais la nature humaine n'eſt ſi avilie que quand l'ignorance eſt armée du pouvoir: mais ces triſtes effets de l'*inquiſition* ſont peu de choſe en comparaiſon de ces ſacrifices publics qu'on nomme *auto-da fé*, actes de foi, & des horreurs qui les précedent.

C'eſt un prêtre en ſurplis; c'eſt un moine voué à la charité & à la douceur, qui fait dans de vaſtes & profonds cachots appliquer des hommes aux tortures les plus cruelles. C'eſt enſuite un théâtre dreſſé dans une place publique, où l'on conduit au bucher tous les condamnés, à la ſuite d'une proceſſion de moines & de confrairies. On chante, on dit la meſſe, & on tue des hommes. Un aſiatique qui arriveroit à Madrid le jour d'une telle exécution, ne ſauroit ſi c'eſt une réjouiſſance, une fête religieuſe, un ſacrifice, ou une boucherie; & c'eſt tout cela enſemble. Les rois, dont ailleurs la ſeule préſence ſuffit pour donner grace à un criminel, aſſiſtent à ce ſpectacle, ſur un ſiege moins élevé que celui de l'inquiſiteur, & voyent expirer leurs ſujets dans les flammes. On reprochoit à Montézuma d'immoler des captifs à ſes dieux; qu'auroit-il dit s'il avoit vû un *auto-da fé*?

Ces exécutions ſont aujourd'hui plus rares qu'autrefois; mais la raiſon qui perce avec tant de peine quand le fanatiſme eſt ſur le trone, n'a pu les abolir encore.

L'*inquiſition* ne fut introduite dans le Portugal que vers l'an 1557, & même quand ce pays n'étoit point ſoumis aux Eſpagnols, elle eſſaya d'abord toutes les contradictions que ſon ſeul nom devroit produire: mais enfin elle s'établit, & ſa juriſprudence fut la même à Liſbonne qu'à Madrid. Le grand inquiſiteur eſt nommé par le roi, & confirmé par le pape. Les tribunaux particuliers de cet office qu'il nomme *ſaint*, ſont ſoumis en Eſpagne & en Portugal, au tribunal de la capitale. L'*inquiſition* eut dans ces deux états la même ſévérité & la même attention à ſignaler ſa puiſſance.

En Eſpagne, après le décès de Charles-quint, elle oſa faire le procès à l'ancien confeſſeur de cet empereur, à Conſtantin Ponce, qui périt dans un cachot, & dont l'effigie fut enſuite brûlée dans un *auto-da fé*.

En Portugal Jean de Bragance ayant arraché ſon pays à la domination eſpagnole, voulut auſſi le délivrer de l'*inquiſition*: mais il ne peut réuſſir qu'à priver les inquiſiteurs des confiſcations; ils le déclarerent excommunié après ſa mort; il fallut que la reine ſa veuve les engageât à donner au cadavre une abſolution auſſi ridicule qu'elle étoit honteuſe: par cette abſolution on le déclaroit coupable.

Quand les Eſpagnols paſſerent en Amérique, ils porterent l'*inquiſition* avec eux. Les Portugais l'introduiſirent aux Indes occidentales, immédiatement après qu'elle fut autoriſée à Liſbonne.

On fait l'hiſtoire de l'*inquiſition* de Goa. Si cette juriſdiction opprime ailleurs le droit naturel, elle étoit dans Goa contraire à la politique. Les Portugais n'alloient aux Indes que pour y négocier. Le commerce & l'*inquiſition* ſont incompatibles. Si elle étoit reçue dans Londres & dans Amſterdam, ces villes ſeroient déſertes & miſérables: en effet quand Philippe II. la voulut introduire dans les provinces de Flandres, l'interruption du commerce fut une des principales cauſes de la révolution.

La France & l'Allemagne ont été heureuſement préſervées de ce fléau; elles ont eſſuyé des guerres horribles de religion, mais enfin les guerres finiſſent, & l'*inquiſition* une fois établie ſemble devoir être éternelle.

Cependant le roi de Portugal a finalement ſecoué ſon joug en ſuivant l'exemple de Veniſe; il a ſagement ordonné, pour anéantir toute puiſſance de l'*inquiſition* dans ſes états, 1°. que le procureur général accuſateur communiqueroit à l'accuſé les articles de l'accuſation, & le nom des témoins: 2°. que l'accuſé auroit la liberté de choiſir un avocat, & de conférer avec lui: 3°. il a de plus défendu d'exécuter aucune ſentence de l'*inquiſition* qu'elle n'eût été confirmée par ſon conſeil. Ainſi les projets de Jean de Bragance ont été exécutés un ſiecle après par un de ſes ſucceſſeurs.

Sans doute qu'on a imputé à un tribunal, ſi juſtement déteſté, des excès d'horreurs qu'il n'a pas toujours commis: mais c'eſt être mal-adroit que de s'élever contre l'*inquiſition* par des faits douteux, & plus encore, de chercher dans le menſonge de quoi la rendre odieuſe; il ſuffit d'en connoître l'eſprit.

Béniſſons le jour où l'on a eu le bonheur d'abolir dans ce royaume une juriſdiction ſi contraire à l'indépendance de nos rois, au bien de leurs ſujets, aux libertés de l'égliſe gallicane, en un mot à toute ſage police. L'*inquiſition* eſt un tribunal qu'il faut rejetter dans tous les gouvernemens. Dans la monarchie, il ne peut faire que des hypocrites, des délateurs & des traitres. Dans les républiques, il ne peut former que de malhonnêtes gens. Dans l'état deſpotique, il eſt deſtructeur comme lui. Il n'a ſervi qu'à faire perdre au pape un des plus beaux fleurons de ſa couronne, les Provinces-unies; & à brûler ailleurs, auſſi cruellement qu'inutilement, un grand nombre de malheureux.

Ce tribunal inique, inventé pour extirper l'héréſie, eſt préciſément ce qui éloigne le plus tous les proteſtans de l'Egliſe romaine; il eſt pour eux un objet d'horreur. Ils aimeroient mieux mourir mille fois que de s'y ſoumettre, & les chemiſes enſoufrées du ſaint office ſont l'étendard contre lequel on les verra toujours réunis. De-là vient que leurs habiles écrivains propoſent cette queſtion: „ Si les puiſſances proteſtantes ne pourroient „ pas ſe liguer avec juſtice pour détruire à jamais une „ juriſdiction cruelle ſous laquelle gémit le Chriſtianiſ- „ me depuis ſi long-tems. „

Sans prétendre réſoudre ce probleme, il eſt permis d'avancer, avec l'auteur de l'*eſprit des loix*, que ſi quelqu'un dans la poſtérité oſe dire qu'au dix-huitieme ſiecle tous les peuples de l'Europe étoient policés, on citera l'*inquiſition* pour prouver qu'ils étoient en grande partie des barbares; & l'idée que l'on en prendra ſera telle qu'elle flétrira ce ſiecle, & portera la haine ſur les

nations

nations qui adoptoient encore cet établissement odieux. (*D. J.*) (1)

INQUOFFO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante d'Afrique, commune dans les royaumes de Congo & d'Angola. Elle ressemble à la vigne-vierge, & produit une grande quantité de petites grappes chargées de grains, de la grosseur des grains de coriandre, mais qui ont le goût des grains de poivre. Les habitans s'en servent dans

roquets

(1) Les plaintes formées tant de fois contre le tribunal de l'inquisition sont renouvelées dans cet article. Pour ce qui regarde l'histoire de ce Tribunal il est à remarquer que non-seulement Innocent III. & Honorius III. déclarerent S. Dominique, pour premier inquisiteur, général afin qu'il s'opposât à l'hérésie des Albigeois mais encore que les premiers inquisiteurs furent tirés de l'ordre des freres prêcheurs, dont S. Dominique étoit le fondateur. Les lettres écrites par Gregoire IX. au superieur des freres prêcheurs de Lombardie sont une preuve de tout ce qui vient d'être remarqué. Ce fut Innocent IV. qui par sa constitution *Quia tunc*, inserée dans le Bullaire Romain, & rapportée par Wading & autres, commit aussi l'Office de l'inquisition aux Freres Mineurs de S. François. Clement VII. éleva aussi des Religieux Minimes au grade d'inquisiteurs, tel fut le pere dom Diegue de Silva qui fut Inquisiteur en Portugal. Les supérieurs les Dominicains, & des Franciscains étoient autorisés par les Papes Innocent IV. Alexandre IV. à nommer les Inquisiteurs & à les tirer de leurs propres ordres de religion: mais depuis que Paul III. eut érigé la Congregation du S. office à Rome; c'est elle qui fait l'élection des Inquisiteurs. Sixte V. rétablit cette congregation, à laquelle les Pie IV. & V. en ayant fixées les fonctions, avoient donné beaucoup plus d'autorité, suivis en cela par Clement VIII.

Les injures qu'on a indecemment vomies contre ce tribunal, & les calomnies qu'on a repandües à son égard sont infinies; on pourroit citer pour témoin les ouvrages du Pere Paul, ceux de Limborch, de Giannon, le Manuel des inquisiteurs, en un mot tous les auteurs qui desireroient admettre la tolerance en matiere de religion pour avoir occasion de l'attaquer impunement: mais il suffit de renvoyer le lecteur à ce qui est écrit dans ce même article; l'auteur s'y montre rempli du venin le plus amer contre ce tribunal, quoique par-tout, où il est reçû, il détruise, & mette un frein aux doctrines perverses: l'expérience ne fait que trop connoître, que de telles doctrines étant une fois enracinées dans l'esprit des hommes, & sur-tout de ceux qu'on appelle le *Vulgaire* ou *le menu peuple*, sont souvent la cause de guerres de religion: ces guerres sont ordinairement les plus à craindre, parceque semblables aux incendies, les plus irrités, les plus furieux, elles portent la desolation & la destruction de la vraie religion dans des provinces entieres, & même dans des Royaumes les plus florissans, & les plus opulens. L'histoire ne nous apprend-elle pas que les guerres de Religion, sont les plus sanguinaires, & les plus cruelles? on fremit au seul souvenir des guerres des Iconoclastes dans l'Orient, des Hussites dans la Boême, des Lutheriens dans l'Allemagne, des Calvinistes dans le Brabant, dans la France, & sur-tout dans les Sevennes, & de tant d'autres dont les frénésies n'étant arretées dans leur source, ont fait couler des fleuves de sang.

Quiconque lira mes observations pourra connoître que j'obmets plusieurs reflexions spirituelles qui pourroient justifier le Tribunal de l'Inquisition: je ne m'annonce pas comme un Théologien zêlé, qui ne respire que le salut de son prochain: mais je regarde l'utilité de ce Tribunal comme amateur du bien public, & comme bon citoyen: que l'on ne m'objette donc pas que les Princes conjointement avec les Evêques doivent veiller à maintenir l'uniformité dans la religion, & l'integrité dans la foi: car j'admets cette maxime, & je la vois heureusement établie dans tant de pays catholiques.

Lorsque sous le Regne de la Reine Isabelle & du Roi Ferdinand, le Royaume de Grenade, & l'Espagne furent reunis, & soumis à un gouvernement catholique, les Mahometans, & les Juifs qui ne vouloient pas embrasser la Religion catholique, furent chassés, sur les representations du celebre Cardinal Ximenes: ceux de ces infideles qui après avoir reçû le Baptême, le profanent en judaïsant sont condamnés à la mort: le Tribunal du S. Office d'Espagne qui est celui qui en prend connoissance, après avoir acquis toutes les preuves les plus convainquantes du fait d'apostasie remet les coupables au bras seculier, c'est-à-dire aux officiers qui sous l'autorité du Roy exercent la justice dans le Royaume afin qu'ils leur fassent subir la peine qui avoit déja été établie, avant que le S. Office eût pris en Espagne la forme, & la vigueur où il parvint du tems de Philippe second.

Dans toutes les provinces d'Espagne, où le S. Office, est reçû, il se conforme aux lois que le Royaume a decretées pour conserver la Religion catholique, desorte que ce n'est pas en vertu des lois particulieres du S. Office, mais en conséquence de celles du Royaume d'espagne que sont emanées ces *cruelles* sentences de mort contre ceux des juifs qui s'obstinent à demeurer dans le Royaume, se flatant de pouvoir éluder la rigueur des lois en feignant exterieurement d'être chrétiens, & bons Catholiques: on les appelle *Maranes*, parmi lesquels est fameux le docteur Pintus Pereira qui sous l'exterieur d'un bon catholique, obtint une chaire publique à Pise en Toscanne & fut decoré de la dignité d'auditeur de la rote Florentine, & il mourut enfin en juif, à Bresse en Lombardie: d'autres disent à Verone.

Ce n'est seulement pas en Espagne qu'on punit de mort les *Maranes*, ils étoient condamnés à la même peine en Italie, témoin ce qu'en dit le Cardinal Albizi dans sa réponse au Frere Paul, il y est fait mention de l'histoire du Docteur Pereira.

Mais quand bien même on devroit croire que le S. Office soit l'auteur des sentences de mort à laquelle on condamne les juifs, tant en Espagne qu'en Portugal, ne trouvera-t-on pas pour cela de semblables exemples dans les autres pays, où le tribunal du S. Office n'est pas admis, & où les Evêques, seuls chargés de veiller à la conservation & au maintien de la foi catholique, donnent avis au gouvernement, de ce qui se passe à cet égard afin qu'il enleve de dessus la terre toute mauvaise semence qui pourroit corrompre leur fidel troupeau? J'en rapporterai deux exemples, l'un ancien, d'une République, l'autre moderne, d'un grand Royaume.

Vers l'an 1530 l'hérésie de Calvin avoit non seulement infecté en Italie la cour des Ducs de Ferrare, mais encore quelques uns des principaux, citoyens, & bourgeois de Lucques. Cette République prudente qui n'a jamais admis le tribunal de l'Inquisition dans son Etat, comprit néanmoins la necessité qu'il y avoit pour l'avantage du public, & pour celui du particulier, de ne tolerer aucune doctrine différente de celle que l'église catholique enseigne, desorte que le Sénat prononça une loi severe pour servir à l'avenir de digue, & de rempart contre les funestes doctrines des novateurs. Ce Sénat ne se contenta pas d'y infliger des peines d'exil, & de confiscation de biens, il y voulut encore ajouter celle de mort. Ceux même des concitoyens qui avoient embrassé cette erreur, furent les premiers à comprendre la sagesse, la nécessité, & l'importance d'une telle loi, & quoiqu'ils fussent déterminés à professer pour toujours l'erreur de la nouvelle doctrine, cependant animés du vrai zele de l'amour de la patrie, ils concoururent de leurs propres suffrages à l'établissement de cette loi si rigoureuse, & si contraire à leurs intérêts personnels. Ainsi par une générosité, & par une grandeur d'ame peu commune, ils s'exilerent d'eux mêmes pour toujours, & ils se retirerent tant à Geneve qu'en d'autres lieux, où il existe encore de tristes restes de ces premiers citoyens fugitifs, dont on ne peut trop déplorer l'aveuglement & l'obstination à suivre une doctrine hérétique, mais dont on ne peut en même tems assez louer, & assez admirer le courage & la magnanimité héroïque, vraiment digne des citoyens de l'ancienne Rome, qui leur ont fait préferer l'avantage du public, le repos, & la liberté de la patrie, à eux mêmes & à leurs intérêts personnels & particuliers.

L'autre exemple qui n'est pas si éloigné de notre tems est celui de la France, où depuis plusieurs siecles on n'admettoit point l'exercice d'autre Religion que de la Catholique.

Les avantages que les Huguenots avoient remporté sur les troupes Catholiques avoient determiné Henry IV. à publier à Nantes en 1598 un édit par lequel la tolerance des Religions hérétiques étoit accordée; mais les guerres que l'hérésie avoit allumées, & qu'elle continuoit de fomenter, ne cesserent pas pour cela d'affliger, & de desoler la France, elles durerent au-contraire long-tems, desorte que le Roi Louis XIV. qui avoit véritablement à cœur d'établir à quelque prix que ce fût la paix & la tranquillité dans l'intérieur de son Royaume, revoca en 1685. l'édit de Nantes, d'une maniere la plus solemnelle & digne d'un grand Roi qui veut être obéi, il obligea tous ses sujets, sans en excepter aucun, & sous peine de la vie à professer dans toute l'étendue de sa vaste monarchie, la religion catholique, si mieux ils n'aimoient sortir de ses états pour aller en tels pays qu'ils voudroient.

Les lois donc les plus rigoureuses du tribunal du S. Office considerées même relativement aux lois du gouvernement politique des nations, sont toutes semblables à celles des autres pays, où il n'a point été reçû, & dans lesquels la justice seculiere sur l'information que les évêques lui donnent auparavant, en qualité de dépositaires de la foi est obligée de proceder avec toute rigueur contre les deserteurs de la Religion catholique, qui est la seule religion qu'on permet aux sujets originaires du territoire que le prince a eû en vûe dans l'établissement des lois.

Pour retourner à ma proposition, & à l'objet de mes observations, je crois que les princes en conséquence des informations des Evêques, peuvent & doivent veiller pour maintenir la pureté de la Religion, & je reconnois les Evêques comme autant de vrais Inquisiteurs; mais je soutiens encore qu'on ne peut avec raison & avec fondement blâmer ce tribunal de l'Inquisition, dans les pays, où elle est introduite.

L'auteur de cet article avoüe que l'inquisition n'agit plus avec la même rigueur dont elle usoit anciennement, je lui reponds, pour ne pas répéter les exemples de ces pays dans lesquels cette même séverité a été pratiquée par des motifs politiques sans le concours de l'Inquisition, que les exemples anciens de cette séverité plus austere que celle d'aujourd'hui, sont très-rares, & qu'ils sont peut être propres à tenir en crainte & en respect la multitude, et quand bien même cette rigueur étoit excessive, ce n'est point contre ce tribunal qu'il conviendroit déclamer mais contre cette prétendüe severité immoderée.

C'est trop hasarder aux dépens de la vérité que de soutenir que ce tribunal condamne les seules pensées, & que le secret rigoureux avec lequel on procede dans les informations, & dans les procedures, soit injuste, & contraire à l'équité naturelle. Le lecteur pour se convaincre du contraire n'a qu'à consulter le *Directorium inquisitorum* composé par Nicolas Eymeric avec les notes de François Pegna, le fameux & celebre ouvrage du Cardinal Albizi, *de Inconstantia*, & la Réponse du même auteur à l'histoire de l'Inquisition par le P. Paul de la religion des Servites, le livre de Thomas del Bene, *de Officio Inquisitorum* & plusieurs autres auteurs que les Evêques, & les officiers des tribunaux catholiques consultent journellement, même dans les pays où l'inquisition n'est pas admise.

Je finis mes observations en avertissant qu'il est très-faux, sauf respect, que l'Inquisition soit la destructrice du commerce, & le plus fort obstacle qui retient les hérétiques de retourner à la communion catholique. Car, sans m'éloigner de l'Italie, on ne peut nier que le Commerce soit très-florissant à Venise, à Gennes, à Livourne & à Ancone, où l'on ne peut pas disconvenir que l'Inquisition ne soit admise sans que cependant le trafic en ait jamais souffert le moindre embarras ni la moindre incommodité, ni la plus legere disgrace: ce tribunal n'a jamais troublé le repos public, ni la conscience *des étrangers* qui y viennent commercer: ils y vivent, au contraire, avec toute la tranquillité possible & avec toute sureté.

Les hérétiques ne peuvent pas ignorer que toute les fois qu'ils voudront sincerement, & de tout leur cœur rentrer dans le sein de l'église catholique (toujours prête à les recevoir) ils n'ont pas la moindre chose à craindre de la part de ce Tribunal; on pourroit rapporter l'exemple d'un grand nombre d'hérétiques qui après avoir fait avec toute sincerité une abjuration solemnelle, ont demeuré dans les pays catholiques sans avoir la moindre peur du tribunal du saint Office: il n'est tant haï des hérétiques que parce qu'ils savent qu'en conservant toujours dans leur interieur les doctrines pestiferées dont ils sont imbus, le saint Office sera toujours pour eux une digue formidable qui les retiendra, & qui les empechera de seduire les Catholiques, & de les rendre partisans de leurs erreurs. Le vrai moyen de ne pas craindre le tribunal du S. Office est de vivre en bon chrétien dans l'exercice de la religion catholique Apostolique & Romaine. (*A*)

la cuisine, & leur trouvent même plus de force qu'au poivre ordinaire.

* INRAMO, s. f. (*Commerce.*) sorte de coton en masse & non-filé, qui se tire du Levant & de l'Egypte par la voie du Caire.

INSAG, s. m. (*Ornit. exot.*) nom vulgaire que les habitans des îles Philippines donnent à une espece de perroquets communs dans leurs bois. Ces sortes de perroquets ont tout le corps d'un beau verd lustré, & la tête d'un rouge vif, éclatant. (*D. J.*)

INSALITA, (*Hist. nat.*) Quelques naturalistes entendent par ce mot les corps étrangers au regne minéral, qui étant renfermés sous terre, y ont été pénétrés de quelques sels minéraux : tels sont plusieurs bois fossiles chargés de vitriol ou d'alun. On prétend qu'on a trouvé dans les mines de sel qui sont près de Cracovie en Pologne, une poule avec ses œufs pénétrée & comme pétrifiée par le sel. (—)

INSANDA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique, qui se trouve abondamment au royaume de Congo. On nous dit qu'il ressemble beaucoup au laurier d'Europe. Les Négres mettent son écorce en macération, & en font une étoffe assez fine, dont les plus opulens se vêtissent.

* INSATIABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être assouvi. Il se dit au physique & au moral. Il y a des maladies où l'on est tourmenté d'une faim *insatiable*. Les passions sont *insatiables*.

INSCRIPTION, s. f. (*Littérat. Antiq. Médailles.*) caracteres gravés sur le marbre ou le bronze, pour perpétuer à la postérité la mémoire de quelque événement.

La maniere la plus ordinaire chez les anciens peuples du monde, pour conserver le souvenir des faits qu'ils regardoient comme mémorables, étoit l'usage des monumens matériels. On se contenta, dans les siecles grossiers, pour y parvenir, de dresser en colonnades des monceaux de pierres. Quand Jacob & Laban se réconcilierent, dit la Genese, *chap. xxxi. vers. 45.* le premier prit une pierre qu'il érigea en forme de colonne, pour servir de témoignage de cette réconciliation ; les freres de Laban prirent à leur tour des pierres, & en firent un monceau. Jacob & Laban donnerent chacun en leur langue, à cet amas de pierres, le nom de *monceau du témoignage*, parce que ce monceau de pierres devoit rester pour témoignage solemnel du traité d'amitié qu'ils contractoient ensemble.

Xénophon rapporte, dans l'histoire de la fameuse retraite des dix mille, que les soldats ayant vû le Pont-Euxin, après avoir essuyé beaucoup de fatigues & de dangers, éleverent une grande pile de pierres, pour marquer leur joie, & laisser des vestiges de leurs voyages.

Cependant ces pierres n'avoient rien qui montrât qu'elles signifioient quelque chose, que leur position & leur situation. Elles remettoient bien devant les yeux quelque événement, mais on avoit besoin de la mémoire pour se rappeller cet événement.

Dans la suite, on fit sensément parler ces pierres mêmes, premierement en leur donnant des figures qui représentoient des dieux, des hommes, des batailles, & en faisant des bas-reliefs, où ces choses étoient dépeintes ; secondement, en gravant dessus des caracteres ou des lettres qui contenoient des *inscriptions* de noms.

Cette coutume de graver sur les pierres se pratiqua de toute ancienneté chez les Phéniciens & les Egyptiens, d'où les Grecs en emprunterent l'usage pour perpétuer la mémoire des événemens de leur nation. Ainsi dans la citadelle d'Athènes, il y avoit, au rapport de Thucydide, *liv. VI.* des colonnes où étoit marquée l'injustice des tyrans qui avoient usurpé l'autorité souveraine. Hérodote, *liv. VII.* nous apprend que, par le decret des Amphictions, on érigea un amas de pierres avec une épitaphe en l'honneur de ceux qui furent tués aux Thermopyles.

On fit plus avec le tems ; on écrivit sur des colonnes & des tables les lois religieuses & les ordonnances civiles. Chez les Juifs, le Décalogue & le Deutéronome furent inscrits sur des pierres enduites de chaux. Théopompe prétend que les Corybantes inventerent l'art de dresser des colonnes pour y écrire les lois. Sans examiner s'il a tort ou raison, cette coutume prit faveur chez tous les peuples de la Grèce, excepté les Lacédémoniens, chez lesquels Lycurgue n'avoit pas voulu permettre que l'on écrivît ses loix, afin que l'on fût contraint de les savoir par cœur.

Enfin, l'on grava sur le marbre, le bronze, le cuivre & le bois l'histoire du pays, le culte des dieux, les principes des sciences, les traités de paix, les guerres, les alliances, les époques, les conquêtes, en un mot tous les faits mémorables ou instructifs. Porphyre nous parle des *inscriptions* que les Crétois possédoient, & dans lesquelles se lisoit la cérémonie des sacrifices des Corybantes. Evhémerus, au rapport de Lactance, avoit tiré son histoire de Jupiter & des autres dieux, des *inscriptions* qui se trouvoient dans les temples, & principalement dans celui de Jupiter Triphylien. Pline raconte que les astronomes de Babylone écrivoient leurs observations sur des briques, & se servoient de matieres dures & solides pour conserver les opérations des arts. Aremnestus, fils de Pythagore, selon le témoignage de Porphyre, dédia au temple de Junon, une lame d'airain, sur laquelle il avoit gravé les principes des sciences qu'il avoit cultivés. Ce monument, dit Malchus, avoit deux coudées de diametre, & contenoit sept sciences écrites. Pythagore, selon l'opinion de plusieurs savans, apprit la Philosophie des *inscriptions* gravées en Egypte sur des colonnes de marbre. Il est dit, dans le dialogue de Platon, intitulé *Hipparque*, que le fils de Pisistrate fit graver sur des colonnes de pierres des préceptes utiles aux laboureurs.

Numa, second roi de Rome, écrivit les cérémonies de sa religion sur des tables de chêne. Quand Tarquin révoqua les lois de Tullius, il fit ôter du forum toutes les tables sur lesquelles elles avoient été écrites. On gravoit sur de pareilles tables, & quelquefois sur des colonnes, les traités & les alliances. Romulus montra l'exemple ; il avoit fait graver sur une colonne le traité d'alliance qu'il contracta avec ceux de Véïès ; Tullus, celui qu'il fit avec les Sabins ; & Tarquin, celui qu'il eut le bonheur de négotier avec les Latins.

Sous les empereurs, on formoit les monumens publics de lames de plomb gravées, dont on composoit des volumes en les roulant. L'acte de pacification, conclu entre les Romains & les Juifs, fut écrit sur des lames de cuivre, afin, dit Pline, que ce peuple eût chez lui de quoi se faire souvenir de la paix qu'il venoit d'obtenir. Tite-Live rapporte qu'Annibal dédia un autel sur lequel il fit graver, en langue punique & greque, la description de ses heureux exploits.

Thucydide ne parle que de colonnes de Grece qui se trouvoient dans les plaines d'Olinthe, dans l'Isthme, dans l'Attique, dans Athènes, dans la Laconie, dans Ampélie, & par-tout ailleurs, sur lesquelles colonnes les traités de paix & d'alliance étoient gravés. Les Messéniens, dans les contestations qu'ils eurent avec les Lacédémoniens touchant le temple de Diane Laméniride, produisirent l'ancien partage du Péloponnèse, stipulé entre les descendans d'Hercule, & prouverent par des monumens encore gravés sur les pierres & sur l'airain, que le champ dans lequel le temple avoit été bâti, étoit échu à leur roi. Que dis-je, toute l'histoire, toutes les révolutions de la Grece, étoient gravées sur des pierres ou des colonnes ; témoin les marbres d'Arondel, où sont marquées les plus anciennes & les plus importantes époques des Grecs ; monument incomparable, & dont rien n'égale le prix.

En un mot, le nombre des *inscriptions* de la Grece & de Rome sur des colonnes, sur des pierres, sur des marbres, sur des médailles, sur des monnoies, sur des tables de bois & d'airain, est presque infini ; & l'on ne peut douter que ce ne soient les plus certains & les plus fideles monumens de leur histoire. Aussi, parmi toutes les *inscriptions* qui sont parvenues jusqu'à nous, ce sont celles de ces deux peuples qui nous intéressent davantage, & qui sont les plus dignes de nos regards. Les Grecs, cherchant eux-mêmes toutes sortes de moyens pour mettre leurs *inscriptions* à l'abri des injures du tems, en écrivirent quelquefois les caracteres sur la surface inférieure d'un marbre, & se servirent d'autres blocs de marbre qu'ils avançoient par-dessus pour le couvrir & le conserver.

Mais outre que les *inscriptions* de ces deux peuples sont autant de monumens qui répandent la plus grande lumiere sur leur histoire, la noblesse des pensées, la pureté du style, la briéveté, la simplicité, la clarté qui y régnent, concourent encore à nous les rendre précieuses, car c'est dans ce goût là que les *inscriptions* doivent être faites. La pompe & la multitude des paroles y seroient employées ridiculement. Il est absurde de faire une déclamation sur une statue & autour d'une médaille, lorsqu'il s'agit d'actions, qui étant grandes en elles-mêmes, & dignes de passer à la postérité, n'ont pas besoin d'être exagérées.

Quand Alexandre, après la bataille du Granique, eut consacré une partie des dépouilles de sa victoire au temple de Minerve à Athènes, on y mit en grec pour toute

*inscription: Alexander Philippi filius, & Græci, præter Lacedemonios, de barbaris Asiaticis.*

Au bas du tableau de Polygnote, qui représentoit la ville de Troie, il y avoit seulement deux vers de Simonide qui disoient: „ Polignote de Thase, fils d'A-„ glaophon, a fait ce tableau, qui représente la prise „ de Troie „. Voilà quelles étoient les *inscriptions* des Grecs. On n'y cherchoit ni allusions, ni jeux de mots, ni brillans d'aucune espece. Le poëte ne s'amuse pas ici à vanter l'ouvrage de Polygnote; cet ouvrage se recommandoit assez par lui-même. Il se contente de nous apprendre le nom du peintre, le nom de la ville d'où il étoit, & celui de son pere, pour faire honneur à ce pere d'avoir eu un tel fils, & à la ville d'avoir eu un tel citoyen.

Les Romains éleverent une statue de bronze à Cornélie, sur laquelle étoit cette *inscription*: „ Cornélie, „ mere des Gracques „. On ne pouvoit pas faire ni plus noblement, ni en moins de termes, l'éloge de Cornélie & l'éloge des Gracques.

Cette briéveté d'*inscriptions* se portoit également sur les médailles, où l'on ne mettoit que la date de l'action figurée, l'archonte, le consulat sous lequel elle avoit été frappée, ou en deux mots le sujet de la médaille.

D'ailleurs, les langues greque & latine ont une énergie qu'il est difficile d'attraper dans nos langues vivantes, du moins dans la langue françoise, quoiqu'en dise M. Charpentier. La langue latine semble faite pour les *inscriptions*, à cause de ses ablatifs absolus, au lieu que la langue françoise traîne & languit par ses gérondifs incommodes, & par ses verbes auxiliaires auxquels elle est indispensablement assujettie, & qui sont toujours les mêmes. Ajoutez, qu'ayant besoin pour plaire, d'être soutenue, elle n'admet point la simplicité majestueuse du grec & du latin.

Leurs épitaphes, especes d'*inscriptions*, se ressentoient de cette noble simplicité de pensées & d'expressions dont on vient de faire l'éloge. Après quelque grande bataille, l'usage d'Athènes étoit de graver un épitaphe générale pour tous ceux qui y avoient péri. On connoît celle qu'Eurypide mit sur la tombe des Athéniens tués en Sicile; „ Ici gissent ces braves soldats qui ont battu huit „ fois les Syracusains, autant de fois que les dieux ont „ été neutres „.

Nos *inscriptions* funéraires ne sont chargées, au contraire, que d'un vain étalage de mots qui peignent l'orgueil ou la basse flaterie. On voit, on montre à Vienne l'*inscription* suivante du tombeau de l'empereur Frédéric III. „ Ci gît Frédéric III. empereur pieux, au-„ guste, souverain de la Chrétienté, roi de Hongrie, „ de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche „, &c. cependant ce prince, dit M. de Voltaire, n'étoit rien moins que tout cela; il n'eut jamais de la Hongrie que la couronne semée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet sans les renvoyer, ni à son pupille Ladislas qui en étoit roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il possédoit à peine la moitié de la province d'Autriche, ses cousins avoient le reste; & quant au titre de souverain de la Chrétienté, il est aisé de juger s'il le méritoit.

Les moines n'ont pas été moins ridicules dans leurs *inscriptions* gravées à l'honneur de leurs fondateurs, ou de leurs églises. Jean-Baptiste Thiers, né à Chartres en 1641, mort en 1703, & connu par quantité de brochures, en fit une sanglante contre cette *inscription* du couvent des cordeliers de Reims: „ à Dieu, & à S. François, tous les deux crucifiés „.

Outre que les *inscriptions* grecques & romaines sont exemptes de pareilles extravagances, elles ne tendent qu'à nous instruire de faits dont les moindres particularités piquent notre curiosité. De-là vient que depuis la renaissance des Lettres, les savans n'ont cessé de les rassembler de toutes parts. Le recueil qu'ils en ont donné contient déja quelques centaines de volumes de prix, & fait une des principales branches de la profonde érudition.

En effet, de tout tems les *inscriptions* ont été précieuses aux peuples éclairés. Lors du renouvellement des sciences dans la Grece, Acasilaüs, natif d'Argos, publia avant la guerre des Perses, un grand ouvrage, pour expliquer les *inscriptions* qu'on avoit trouvées sur de vieilles tables d'airain en creusant la terre. Nos antiquaires imitent cet illustre grec, & tâchent de deviner le sens des *inscriptions* qu'ils découvrent, & dont la vérité n'est pas suspecte. Je m'exprime, ainsi parce que toutes les *inscriptions* qu'on lit dans plusieurs ouvrages, ne sont, ni du même titre, ni de la même valeur.

Cependant, puisque bien des gens les regardent encore comme des monumens historiques, dont l'autorité doit aller de pair avec celle des médailles qu'on possede, il est important de discuter jusqu'où ce sentiment peut être vrai.

Un de nos antiquaires, M. le baron de la Bastie, qui est entré dans cet examen, a prouvé judicieusement, qu'on doit mettre une très-grande différence entre les *inscriptions* qui existent & celles qu'on ne sauroit retrouver; entre les *inscriptions* que les auteurs éclairés ont copiées fidelement eux-mêmes sur l'original en marbre & en bronze, & celles qui ont été extraites de plusieurs collections manuscrites, qui n'indiquent ni le lieu ni le tems où on les a trouvées; & enfin, qui ne sont venues à nous que de copie en copie, sans qu'il y en ait qu'on puisse être avoir été prises sur l'original.

On sçait que vers la fin du xv. siecle, & au commencement du xvj. il y eut des savans qui, pour s'amuser aux dépens des curieux d'antiquités, se divertirent à composer des *inscriptions* en style lapidaire, & en firent courir des copies, comme s'ils les avoient tirées des monumens antiques, qu'on découvroit alors encore plus fréquemment qu'aujourd'hui.

Un peu de critique auroit bientôt dévoilé la tromperie; car nous voyons par un des dialogues d'Antonio Augustino, & par une épigramme de Sannazar, que tous les savans n'en furent pas la dupe; mais ils ne furent pas non plus tous en garde contre cette espece de fraude, & un grand nombre de ces fausses *inscriptions* ont eu malheureusement place dans les différens récueils qu'on a publiés depuis.

Mazocchi & Smetius ont cité plusieurs de ces *inscriptions* fictives sans se douter de leur fausseté. Fulvio Ursini, quoique fort habile d'ailleurs, en a souvent fourni à Gruter, qui étoient entierement fausses, & qu'il lui donnoit pour avoir été trouvées à Rome même. Antonio Augustino, que je citois tout-à-l'heure, savant & habile critique, en est convenu de bonne foi, & a eu l'honnêteté d'en avertir le public. Cependant le P. André Schott, jésuite d'Anvers, avoit ramassé sans choix & sans discernement toutes celles qu'on lui avoit communiquées d'Espagne, & il est presque le seul garant que Gruter ait cité pour les *inscriptions* de ce pays-là, qui sont dans son ouvrage.

Outre les *inscriptions* absolument fausses & faites à plaisir, il s'en trouve un grand nombre dans les recueils qui ont été défigurées par l'ignorance, ou par la précipitation de ceux qui les ont copiées: de secondes copies, comme il arrive tous les jours, ont multiplié les fautes des premieres, & de troisiemes copies en ont comblé la mesure.

Ces réflexions ne doivent cependant pas nous porter à rejetter légerement & sans de bonnes raisons l'autorité des *inscriptions* en général, mais seulement à ne la recevoir cette autorité, qu'après mûr examen, lorsqu'il est question de constater un fait d'histoire sur lequel les sentimens sont partagés. Les regles d'une critique exacte & judicieuse doivent toujours nous servir de flambeau dans les discussions littéraires.

Pour ce qui regarde l'art de lire les *inscriptions*, il ne peut s'apprendre que par l'étude & par l'usage, car elles ont leurs caracteres particuliers. Par exemple, nous trouvons souvent dans les *inscriptions* romaines, les caracteres CIↃ & ∞ employés pour exprimer mil; c'est un I entre deux CC droits ou renversés, & c'est quelquefois un X entre deux CC, dont l'un est droit & l'autre renversé de cette maniere CXↃ. La premiere figure, quand elle est fermée par le haut, ressemble exactement à une ancienne M, qui étoit faite ainsi CIↃ; & la derniere figure, quand elle est entierement fermée, présente un 8 incliné ∞; mais si ces sortes de caracteres se lisent aisément, il s'en rencontre d'autres très-difficiles à déchiffrer, indépendamment des abbréviations, qui sont susceptibles de divers sens, & par conséquent de tous les écarts où les conjectures peuvent jetter nos foibles lumieres. (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Art numismat.*) Les antiquaires nomment *inscriptions* les lettres ou les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la médaille au lieu de figures. Ils appellent *légende* les paroles qui sont autour de la médaille, & qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ.

On trouve quantité de médailles grecques, latines & impériales, qui n'ont pour revers que ces lettres, S. C. *Senatus Consulto*, ou Δ. Ε. δημαρχικῆς ἐξουσίας, renfermées dans une couronne. Il y en a d'autres dont les *inscriptions* sont des especes d'époques, comme dans M. Aurele. *Primi Decennales Cos. III.* Dans Aug.

*Imp.*

*Imp. Cæſ. Aug. ludi ſæculares.* Dans le bas-Empire, *Votis V. XXX.* &c.

Quelquefois de grands évenemens y ſont marqués, comme *Victoria Germanica Imp. VI. Coſ. III.* Dans Marc Aurele, *Signis Parthicis receptis. S. P. Q. R.* dans Auguſte; *Victoria Parthica Maxima* dans Septime Sévere.

D'autres expriment des titres d'honneur accordés au prince, comme *S. P. Q. R. Optimo Principi* dans Trajan & dans Antonin Pie. *Adſertori publicæ libertatis* dans Veſpaſien. D'autres *inſcriptions* ſont des marques de la reconnoiſſance du Sénat & du peuple, comme dans Veſpaſien, *Libertate P. R. reſtituta ex S. C.* Dans Galba, *S. P. Q. R. Ob cives ſervatos.* Dans Auguſte, *Salus generis humani*, &c.

Quelques-unes de ces *inſcriptions* ne regardent que des bienfaits particuliers accordés en certains tems ou à certains lieux, avec des vœux adreſſés aux Dieux pour le rétabliſſement ou pour la conſervation de la ſanté des princes. Telles ſont ſous Auguſte les médailles ſuivantes, gravées par l'adulation: *Jovi optimo Maximo, S. P. Q. R. Vota ſuſcepta pro ſalute Imperat. Cæſaris Aug. quod Per eum Reſp. in ampliore atque tranquilliore ſtatu eſt. Jovi vota ſuſcepta, pro ſalute Cæſ. Aug. S. P. Q. R. Imperatori Cæſari, quod viæ munitæ ſint, ex ea pecunia, quam is ad ærarium detulit.*

Parmi ces médailles poſtérieures du tems où les empereurs de Conſtantinople quitterent la langue latine pour reprendre la grecque dans leurs *inſcriptions*, il s'en trouve qui pourroient embarraſſer un nouveau curieux; telle eſt le IC XC NIKAIH OTC XPICTOC NIKA, *Jeſus Chriſtus vincit*; & le Κυριε Βοηθει Αλεξιω. *Domine, Adeſto Alexio.* ΔECΠOTHI ΠOPΦYPOΓENNHTΩI. On trouve dans les médailles d'Héraclius, *Deus adjuva Romanis*; & c'eſt ce qu'ils ont voulu exprimer en grec par le Βοηθει, & que l'on auroit peine à deviner lorſque ce mot eſt écrit par les ſeules lettres initiales, car le moyen de ſavoir que C. LEON PAMVLΘ ſur la médaille de Conſtantin Copronyme, ſignifie *Conſtantinus Leoni perpetuo Auguſto, Multos annos*, ſi M. du Cange ne l'avoit heureuſement deviné. Les plus ſavans ont été arrêtés par le Κυ Βοη Δουλ σου. Κυριε Βοηθει Δουλω σου, *Domine Adeſto ſervo tuo*, faute de connoître les *inſcriptions* dont nous parlons.

Ces ſortes d'*inſcriptions* peuvent s'appeller des *acclamations* ou des *bénédictions*, qui conſiſtent à ſouhaiter à l'empereur la vie, la ſanté, la victoire. Telle eſt celle qu'on voit dans Conſtantin, *Plura natalitia feliciter.* Celle de Conſtans, *Felicia Decennalia.* Celle de Théophile, Θεοφιλε AUTOVCTE CUNIKAC. Celle de Baduela, BADUELA FLEUREAS ZEMPER. Cela nous fait ſouvenir d'une belle médaille d'Antonin Pie, qui peut avoir place parmi ces acclamations, *Senatus populuſque Romanus, Annum Novum Fauſtum, Felicem, Optimo Principi Pio.* C'eſt ainſi que l'on doit expliquer ces lettres initiales, *S. P. Q. R. A. N. F. F. Optimo Principi Pio.*

Je ne dois point oublier ici celle de Conſtantin, qui a donné ſujet à tant de fauſſes conjectures; elle porte du côté de la tête *Imp. C. Conſtantinus P. F. Auguſt.* du côté du revers, *Conſtantino. P. Auguſt* BAPNAT. Car pour n'avoir pas reconnu que l'A étoit une R à demi effacée, on a voulu que ce fût la mémoire du baptême de Conſtantin, au lieu qu'il faut lire *Bono Rei Publicæ Nato.* Le P. Hardouin a ſenti plus heureuſement que d'autres cette vérité.

Je crois qu'on s'apperçoit aſſez du goût différent des anciens & des modernes pour les *inſcriptions*. Les anciens n'ont point imaginé que les médailles fuſſent propres à porter des *inſcriptions*, à moins que ces *inſcriptions* ne fuſſent extrèmement courtes & expreſſives. Ils ont réſervé les plus longues pour les édifices publics, pour les colonnes, pour les arcs de triomphe, pour les tombeaux; mais les modernes en général, chargent les revers de toutes leurs médailles de longues *inſcriptions*, qui n'ont plus rien, ni de la majeſté, ni de la briéveté romaine. Je n'en veux pour preuve que celles de l'académie des Belles-Lettres faites en l'honneur & à la gloire de Louis XIV.

Quelquefois même dans les *inſcriptions* des médailles antiques, on ne trouve que le ſimple nom des magiſtrats, comme dans Jules, *L. OEmilius, O. F. Buca IIII. Vir A. A. A. F. F.* dans Agrippa. *M. Agrippa Coſ. deſignatus.* (*D. J.*)

INSCRIPTION, (*Peinture.*) Les peintres de Grece ne ſe faiſoient point de peine de donner par une courte *inſcription* la connoiſſance du ſujet de leurs tableaux. Dans celui de Polygnote, qui repréſentoit la priſe de Troie, & qui contenoit plus de cent figures, chaque figure principale étoit marquée par l'*inſcription* du nom du perſonnage. On ne doit pas croire que ces *inſcriptions* défiguraſſent leurs ouvrages & en diminuaſſent le mérite, puiſqu'ils faiſoient l'admiration d'un peuple dont le goût pour la Peinture & les beaux-arts valoit au moins le nôtre. En même tems que ces *inſcriptions* fourniſſoient l'intelligence du tableau, elles mettoient les connoiſſeurs à portée de juger ſi le peintre avoit bien exécuté ſon ſujet; au lieu que parmi nous, un beau tableau eſt ſouvent une énigme que nous cherchons à deviner, & qui fait une diverſion au plaiſir qu'il devroit nous procurer.

Ce n'eſt que par une vanité mal entendue qu'un uſage ſi commode a ceſſé, & bien des gens d'eſprit deſireroient qu'on le fît renaître; mais perſonne n'en a mieux expoſé l'utilité que M. l'abbé du Bos: laiſſons-le parler lui-même, pour ne rien ôter aux graces de ſon ſtyle.

„ Je me ſuis étonné pluſieurs fois, dit-il, que les „ Peintres, qui ont un ſi grand intérêt à nous faire re„ connoître les perſonnages dont ils veulent ſe ſervir „ pour nous toucher, & qui doivent rencontrer tant de „ difficultés à les faire reconnoître à l'aide ſeule du pin„ ceau, n'accompagnaſſent pas toujours leurs tableaux „ d'hiſtoire d'une courte *inſcription*. Les trois quarts „ des ſpectateurs, qui ſont d'ailleurs très-capables de ren„ dre juſtice à l'ouvrage, ne ſont point aſſez lettrés pour „ deviner le ſujet du tableau. Il eſt quelquefois pour „ eux une belle perſonne qui plaît, mais qui parle une „ langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie bientôt „ de la regarder, parce que la durée des plaiſirs, où „ l'eſprit ne prend point de part, eſt ordinairement bien „ courte.

„ Le ſens des peintres gothiques, tout groſſier qu'il „ étoit, leur a fait voir la néceſſité des *inſcriptions* pour „ l'intelligence du ſujet des tableaux. Il eſt vrai qu'ils „ ont fait un uſage auſſi barbare de cette connoiſſance „ que de leurs principes. Ils faiſoient ſortir de la bou„ che de leurs figures, par une précaution bizarre, des „ rouleaux, ſur leſquels ils écrivoient ce qu'ils préten„ doient faire dire à ces figures indolentes: c'étoit-là „ véritablement faire parler ces figures. Les rouleaux „ dont il s'agit ſe ſont anéantis avec le goût gothique; „ mais quelquefois les plus grands maîtres ont jugé deux „ ou trois mots néceſſaires à l'intelligence du ſujet de „ leurs ouvrages; & même ils n'ont pas fait ſcrupule „ de les écrire dans un endroit du plan de leurs ta„ bleaux, où ils ne gâtoient rien. Raphaël & le Car„ rache en ont uſé de cette maniere. Coypel a placé „ de même des bouts de vers de Virgile dans la gale„ rie du palais-royal, pour aider à l'intelligence de ſes „ ſujets, qu'il avoit tirés de l'Enéide. Les peintres dont „ on grave les ouvrages ont tous ſenti l'utilité de ces *in„ ſcriptions*, & on en met toujours au bas des eſtampes „ qui ſe font d'après leurs tableaux „.

Il ſeroit donc pareillement à ſouhaiter que dans ces mêmes tableaux, & ſur-tout dans tous ceux dont le ſujet n'eſt pas parfaitement connu, on rétablît l'uſage des *inſcriptions* dont les Grecs nous ont donné l'exemple: peut-être qu'un peintre médiocre le tenteroit vainement; mais un grand peintre donneroit le ton, auroit des ſectateurs, & la mode en reviendroit ſans doute. L'exemple a plus de puiſſance ſur les hommes que tous les préceptes réunis enſemble. (*D. J.*)

INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, (*Académie royale des*) Le feu roi Louis XIV, à qui la France eſt redevable de tant d'établiſſemens utiles aux lettres, étant perſuadé que c'en ſeroit un fort avantageux à la nation, qu'une Académie qui travailleroit aux *inſcriptions*, aux deviſes & aux médailles, & qui répandroit ſur ſes monumens le bon goût & la noble ſimplicité qui en font le véritable prix, ne tarda pas à y donner les mains après qu'il en eut eu la penſée. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes, choiſis dans l'académie Françoiſe, qui commencerent à s'aſſembler en 1663 dans la bibliotheque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de ſa majeſté. En hiver ils s'aſſembloient le plus ordinairement le mercredi, & en été M. Colbert les menoit ſouvent à Sceaux, pour donner plus d'agrémens à leurs conférences, & en jouir lui-même avec plus de tranquillité. Un des premiers travaux de cette académie naiſſante fut le ſujet des deſſeins des tapiſſeries du roi, tel qu'on les voit dans le recueil d'eſtampes & deſcriptions qui en a été publié. M. Perrault fut enſuite chargé en particulier de la deſcription du Carrouſel, qui fut imprimée avec les figures, après qu'elle eut été examinée & approuvée par la compagnie. On commença auſſi à faire des deviſes pour les jettons du tréſor royal, des parties caſuelles, des bâtimens & de la marine; & tous les ans on en donnoit de nouvelles. Enfin,

fin, on entreprit de faire par médailles une histoire suivie des principaux évenemens du regne du roi; & cet ouvrage n'eût pas tant tardé à paroître si M. Colbert n'eût pas interrompu si souvent le travail de la compagnie, en la chargeant continuellement d'inventer ou d'examiner les différens desseins de Peinture & de Sculpture dont on vouloit embellir Versailles; de faire graver le plan & les principales vûes des maisons royales, & d'y joindre des *inscriptions*. M. Quinault occupa aussi une partie du tems de l'Académie, quand il eut été chargé par le roi de travailler aux tragédies en musique, de même que M. Felibien le pere, quand il eut fait son dictionnaire des arts & ses entretiens sur la Peinture; car la compagnie fut rendue juge de ces différens ouvrages & de plusieurs autres, & aucun ne parut qu'après avoir subi son examen & reçu son approbation. Les premiers académiciens n'étoient qu'au nombre de quatre, tous de l'academie Françoise; savoir, Mrs Chapelain, de Bourzéis, Charpentier & Cassagnes. M. Perrault, contrôleur des bâtimens, fut admis dans les assemblées sans être d'abord du corps, mais dans la suite il prit la place de M. l'abbé Cassagnes; & Mrs de Bourzeis & Chapelain étant morts, le premier en 1672, & le second en 1674, ils furent remplacés par l'abbé Tallemant le jeune, & M. Quinault, tous deux de l'académie Françoise. Au commencement de 1682 M. Perrault ayant quitté la commission des bâtimens, & se voyant moins écouté de M. Colbert, quittant les assemblées où il avoit tenu la plume depuis qu'il y avoit été introduit, il fut remplacé par l'abbé Gallois. On sentit que son absence étoit une perte pour la compagnie, qui languit dès-lors pendant dix-huit mois, & jusqu'à la mort de M. Colbert. M. de Louvois, qui succéda à ce ministre dans la charge de surintendant des bâtimens, ne donna pas de moindres marques de son affection pour l'académie; & après en avoir assemblé plusieurs fois les membres chez lui à Paris & à Meudon, il fixa enfin leurs assemblées au louvre, dans le lieu où se tiennent celles de l'académie Françoise, & voulut qu'elles se tinssent le lundi & le samedi depuis cinq heures du soir jusqu'à sept. M. de la Chapelle, devenu contrôleur des bâtimens, eut ordre de s'y trouver pour écrire les délibérations, & devint ainsi le cinquieme académicien, & peu après on ajouta Mrs Racine & Despréaux pour sixieme & septieme, enfin pour huitieme, M. Rainssant directeur du cabinet des antiques de sa majesté.

Sous ce nouveau ministere l'académie reprit son histoire du roi par les médailles, & commença à faire des devises pour les jettons de l'extraordinaire des guerres; & ayant perdu M. Quinault au mois d'Octobre 1688, & M. Rainssant au mois de Juin 1689, ces deux places demeurerent vacantes jusqu'en 1691, qu'on nomma pour les remplir Mrs de Tourreil & Renaudot. M. Felibien le pere occupoit depuis quelque tems celle de M. l'abbé Gallois, qui s'en vit exclus par l'inadvertance de Mrs Charpentier & Quinault, qui, interrogés par M. de Louvois sur les noms de leurs confreres, lui nommerent pour quatrieme M. Felibien, qui étoit présent, plûtôt que M. Gallois, dont ils ne se souvinrent point. M. de Villacerf ayant été fait surintendant des bâtimens après M. le marquis de Louvois, n'eut pas le soin des académies, & sa majesté en chargea M. de Ponchartrain, alors contrôleur général & secrétaire d'état, & depuis chancelier de France. Ce fut sous lui que l'académie, que l'on n'avoit presque connue jusques-là que sous le titre *de petite académie*, le devint davantage sous celui d'*académie royale des Inscriptions & médailles*; & afin que M. le comte de Ponchartrain son fils pût se trouver souvent à ces assemblées, il les fixa au mardi & au samedi. L'inspection de cette compagnie fut donnée à M. l'abbé Bignon son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà universellement reconnus. On revit avec soin toutes les médailles dont on avoit arrêté les desseins du tems de M. Louvois. On en réforma plusieurs; on en ajouta un grand nombre; on les réduisit toutes à une même grandeur. M. Coypel, depuis premier peintre du roi, fut chargé d'exécuter les différens desseins de médailles que l'académie avoit imaginés; & l'histoire du roi par les médailles commença enfin à être présentée à sa majesté quelque tems après que M. de Ponchartrain eut été élevé à la dignité de chancelier, dont il fut revêtu au mois de Septembre 1699. M. l'abbé Bignon, craignant que cet ouvrage étant fini, l'académie, dont la situation n'étoit point encore fixe, ne se relâchât, ou ne vînt même à se dissiper, pensa à en assurer l'état, le fit proposer à sa majesté; & le roi ayant goûté cette proposition, il fut fait, par ordre du roi, un réglement, qui fut envoyé peu après à la compagnie.

Ce réglement porte entr'autres, „ que l'Académie sera
„ sous la protection du roi, comme celle des Sciences;
„ qu'elle sera composée de quarante académiciens, dix
„ honoraires, dont l'un sera président, & deux pour-
„ ront être étrangers, & dix éleves; que l'un des pen-
„ sionnaires sera secrétaire, & un trésorier; que les as-
„ semblées se tiendront au louvre les mardis & vendre-
„ dis de chaque semaine, depuis trois heures après-midi
„ jusqu'à cinq, *&c.* „ Ce réglement, que l'on peut lire en entier dans le premier volume des mémoires de l'académie des Belles-Lettres, fut fait à Versailles le 16 Juillet 1701, changea la face de l'académie, & ajouta aux occupations de ses membres l'étude de tout ce qui concernoit la littérature ancienne & moderne.

Le réglement commença à être exécuté le 19 du même mois, que l'académie tint sa premiere assemblée particuliere dans la forme prescrite. Cet établissement fut confirmé en 1713 par des lettres-patentes données à Marly au mois de Février, & qui furent enregistrées au parlement & à la chambre des comptes. L'académie prit pour sceau les armes de France avec une médaille d'or au milieu, où est gravée la tête de sa majesté. Le jetton de la même compagnie représente une muse, tenant à la main une couronne de laurier, & ayant derriere elle des cippes & des obélisques, & pour ame, ce mot d'Horace: *Vetat mori*. En 1716 feu M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, que l'on sait avoir toujours eu du goût & des talens pour les arts & pour les sciences, fit observer que le titre d'académie des Inscriptions & médailles n'exprimoit qu'une partie de l'objet de cette compagnie, & il fut rendu un arrêt du conseil d'état du roi le 4 Janvier 1716, par lequel ce titre fut changé en celui d'*académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres*; & par usage on nomme plus communément cette compagnie, *académie des Belles-Lettres*, titre plus simple, & qui exprime tout ce que le premier renferme. Par le même arrêt le roi supprima la classe des éleves, dont le nom seul rebutoit les personnes d'un certain mérite, & sa majesté ordonna que la classe des associés seroient augmentée de dix sujets, qui lui seroient présentés par l'Académie dans la forme ordinaire. Enfin le 23 Mars suivant il y eut un autre arrêt rendu au conseil d'état, qui ordonna que le titre de vétéran ne pourroit être desormais accordé qu'à ceux des académiciens actuellement en place, qui, après avoir travaillé utilement dans l'Académie pendant dix années au moins, se trouveroient hors d'état & dans une espece d'impossibilité d'y continuer leurs travaux. On a déja vingt-sept gros volumes in-4°. de l'histoire & des mémoires de cette académie, & la suite s'imprime à l'imprimerie royale, d'où ce qui a paru est sorti depuis 1733. M. le président Durey de Noinville a fondé un prix annuel, qui doit être distribué à celui qui, au jugement de l'Académie, aura mieux réussi dans le sujet qu'elle proposera. La premiere distribution de ce prix s'est faite dans la séance publique d'après pâques de l'année 1734. *Moréry*.

INSCRIPTION, (*Jurisprud.*) est lorsqu'on écrit son nom ou quelqu'autre chose sur un registre destiné à cet usage.

Dans les universités les étudians s'*inscrivent* en certains tems sur les registres de la faculté où ils étudient, & le certificat qu'on leur donne de ces *inscriptions* pour pouvoir prendre des degrés, est confondu dans l'usage avec les *inscriptions* même, & s'appelle aussi *inscriptions*.

Les dénonciateurs sont obligés d'*inscrire* leurs noms sur le registre du procureur du roi. *Voyez* DÉNONCIATEUR.

*Inscription de faux* ou *en faux*, est une voie judiciaire que l'on prend pour détruire par la voie du faux incident une piece que l'on soutient être fausse. Cette procédure est nommée *inscription de faux*, parce que celui qui attaque une piece soit par la voie du faux incident, est obligé de passer un acte au greffe, soit en personne ou par procureur fondé de procuration spéciale, contenant qu'il *s'inscrit en faux* contre la piece. Avant de former cette *inscription de faux*, il faut consigner une amende qui est de 100 livres dans les cours & aux requêts de l'hôtel & du palais; de 60 livres dans les sieges ressortissans nuement aux cours, & de 20 livres dans les autres sieges.

La procédure que l'on doit tenir pour former une *inscription de faux*, est expliquée dans l'ordonnance du mois de Juillet 1737, concernant le faux principal & le faux incident.

Quand on prend la voie du faux principal, il n'y a point d'amende à consigner, ni d'*inscription de faux* à former au greffe. *Voyez* FAUX. (*A*)

INSECTE, (*Hist. nat.*) petit animal qui n'a point de sang. On a distingué les animaux de cette nature en grands & en petits; les grands sont les animaux moux, les crustacés & les testacés; les petits sont les *insectes*. Il y a plus d'especes d'*insectes* que d'especes de poissons, d'oiseaux, ou de quadrupedes. Il y a aussi plus de différences de conformation parmi les *insectes*, que dans tout autre genre d'animaux. Sans cesser de considérer les *insectes* en général, tâchons de prendre une idée des différentes parties de leurs corps.

La peau des chenilles, des vers, &c. est fort tendre & très-foible; certaines araignées ont plusieurs peaux l'une sur l'autre, comme les pellicules d'un oignon. La peau de tous les *insectes* est poreuse; dans quelques-uns elle tombe une fois chaque année, & dans d'autres jusqu'à quatre fois; enfin il y a des *insectes* qui ont la peau fort dure & même garnie d'écailles.

La tête des *insectes* est fort petite dans les uns, & très-grosse dans d'autres à proportion du corps; elle a différentes formes dans diverses especes. On en voit de rondes, de plates, d'ovales, de larges, de pointues & de quarrées, d'unies, de raboteuses & de velues.

La situation de cette partie varie aussi; elle est droite ou inclinée, fort apparente ou presqu'entierement cachée.

Les *insectes* qui ont des aîles & des piés, ont aussi des antennes au front au-dessus des yeux; dans quelques-uns elles tiennent à la trompe. Ces antennes ont des articulations, dont le nombre varie dans les diverses especes d'*insectes*; on en a compté jusqu'à cent dans quelques sauterelles. Les phalanges qui sont entre ces articulations, ont différentes grosseurs & différentes longueurs dans différentes antennes; il y en a de rondes qui se touchent les unes les autres comme des grains de chapelet; quelquefois elles sont plus éloignées. On en voit qui sont couvertes de poils, ou qui ont la forme d'un cœur, & qui sont placées les unes au bout des autres. Les antennes de quelques *insectes* sont terminées par un renflement qui leur donne en quelque façon la forme d'une massue, ou d'une baguette de tambour; d'autres antennes sont fourchues ou divisées en plusieurs branches. Le corps des antennes est tout uni ou garni de barbe comme une plume, d'un seul côté ou des deux côtés; à l'aide du microscope, on apperçoit sur celles de quelques antennes d'autres barbes secondaires, qui en font une plume entiere. Les antennes se meuvent sur des petits tubercules qui leur servent de bases, & se fléchissent en différens sens par le moyen des articulations de leurs phalanges; pour l'ordinaire elles sont droites ou recourbées, dirigées en avant ou de côté.

Il y a beaucoup de variété dans la forme & la couleur des yeux des *insectes* qui sont pourvus de cet organe; ils sont hémisphériques ou sphériques; ils sont blancs, noirs, verds comme l'émeraude, de couleur d'or ou de vermillon, bruns, rougeâtres, lorsqu'ils sont exposés au soleil; il y en a qui ont presqu'autant de brillant qu'une pierre précieuse. Les yeux sont ordinairement placés sur le front au-devant des antennes, & quelquefois derriere; ceux des grillons des champs avancent un peu hors de la tête; ceux des petites demoiselles aquatiques sont si saillans, qu'ils ne semblent tenir à la tête que par une articulation. Le nombre des yeux varie dans différens *insectes*; la plûpart en ont deux; les mouches en ont cinq; les araignées huit pour l'ordinaire. Il y a quelques *insectes* dont les yeux sont composés d'un très-grand nombre d'hexagones disposés comme les alvéoles des abeilles. Chaque hexagone est un œil qui a un point de vûe particulier, puisqu'ils sont tous placés sur un demi-globe. La situation & le grand nombre de ces yeux supplée au mouvement qui leur manque; quoiqu'ils soient fixes, l'animal voit autant d'objets que s'il n'avoit de chaque côté qu'un œil qu'il pût mouvoir. Les yeux des *insectes* sont nuds, mais leur cornée est dure.

La bouche des *insectes* a différentes formes; elle est large ou pointue, ou longue comme un groin de cochon; les uns ont les levres placées en haut & en bas, les autres sur les côtés. Il y a aussi sur les côtés de la bouche de plusieurs *insectes* deux ou quatre barbillons qui ont plusieurs articulations, deux, trois, quatre, cinq & plus: l'extrémité de ces barbillons est le plus souvent renflée en forme de massue. Cette extrémité est cannelée dans les scarabés noirs qui viennent des vers du lard. On a soupçonné que ces barbillons pourroient être les organes de l'odorat; au moins les *insectes* s'en servent pour porter les alimens à la bouche. Il y a dans la bouche des serres qui tiennent lieu de dents; quoique très-déliées, elles sont dures & fortes, & si tranchantes qu'elles percent le bois, & broyent les alimens les plus dures comme des dents. Ces serres sont unies dans quelques *insectes*, & ressemblent aux ergots des coqs; il s'en trouve qui ont sur la face intérieure de chaque piece des dents pointues & courbes; c'est avec ces serres que les *insectes* saisissent leur proie: elles leur servent aussi d'armes offensives & défensives.

La trompe des *insectes* leur sert de langue; elle est placée entre les serres de quelques-uns comme les grillons des champs. Il y en a qui l'étendent & la raccourcissent à leur gré; les papillons la roulent entre deux lames barbues qui la mettent à couvert, d'autres la couchent sous leur ventre dans une petite cannelure qui s'y trouve. La trompe de quelques *insectes* est très-petite & très-peu apparente, d'autres l'ont plus longue que tout le corps. Dans certaines especes d'*insectes* elle est renfermée dans une sorte de fourreau, dont le bout est pointu & peut percer différentes substances; ensuite il s'ouvre, & la trompe en sort pour sucer ce qui se trouve dans les trous faits par le fourreau.

Le corcelet est une partie de l'*insecte* placée entre la tête & le corps; il est plus ou moins dur, il est plat ou renflé, terminé en pointe par derriere ou arrondi, couvert de poils, de tubercules, ou d'éminences qui ont diverses formes.

Il y a sur le corps des *insectes* des incisions, ou des articulations qui le divisent en plusieurs anneaux, & c'est de ces incisions qu'est venu le mot d'*insecte*. Les anneaux qu'elles forment sont larges ou étroits; il y en a de quarrés; ils sont placés les uns au bout des autres; ou en partie les uns sur les autres. Certains *insectes* n'en ont que cinq; la plûpart en ont un plus grand nombre, le mille-piés long & plat en a cinquante quatre. Les *insectes* se meuvent en écartant ou en rapprochant ces anneaux; ils se couvrent & se découvrent plus ou moins, selon le dégré de température qu'ils veulent se procurer. Il y a presqu'autant de différences dans la figure du corps des *insectes*, qu'il y a d'especes de ces animaux. Ceux qui n'ont point de piés, ont sur le corps des piquans ou de petites pointes, par le moyen desquelles ils se maintiennent en place; le ver qui se trouve dans l'estomac du cheval seroit bientôt entraîné par les matieres qui passent de ce viscere dans les intestins, s'il n'avoit de ces pointes pour s'accrocher aux parois de l'estomac. Les *insectes* ont aussi sur le corps des éminences unies ou crénelées, ou des tubercules, dont les couleurs sont quelquefois très-belles.

La partie postérieure du corps des *insectes*, est revêtue de poils, ou couverte d'une sorte d'écusson, ou terminée par une membrane roide, qui leur sert de gouvernail lorsqu'ils volent, ou par des mamelons d'où sort la soie qu'ils filent; d'autres *insectes* ont sur cette partie postérieure des soies ou des queues minces, au nombre d'une, deux, trois ou quatre, ou des cornes droites ou courbes, qui se raccourcissent lorsqu'on les touche, ou qui ont des pointes ou des barbillons qui sont quelquefois articulés; quelques *insectes* ont sur cette même partie une queue fourchue, ou une serre en forme de pince, avec laquelle ils saisissent leur proie.

Les parties de la génération sont placées à la partie postérieure du corps ou sous le ventre. Il y a des femelles qui ont un long tuyau terminé en forme de masse pointue, avec laquelle elles font des trous pour y déposer leurs œufs. Ce tuyau tient à l'ovaire, l'œuf en y entrant le fait gonfler; il se resserre à l'instant pour pousser l'œuf en avant; ainsi en se dilatant & se resserrant successivement, le tuyau conduit l'œuf jusque dans le trou qui a été creusé pour le recevoir. Certains *insectes* aquatiques ont un tuyau à la partie postérieure du corps, par laquelle ils respirent en s'élevant à la surface de l'eau.

Quelques *insectes* ont encore dans la partie postérieure du corps un aiguillon, qu'ils en font sortir pour différens usages; dans d'autres il est toujours au-dehors du corps. Lorsque cet aiguillon est court, il se trouve placé sous le ventre dans une rainure, lorsqu'il est plus long il déborde en arriere, & il est renfermé dans un étui composé de deux pieces longitudinales, terminées en pointes très-déliées; elles s'ouvrent pour donner passage à l'aiguillon, dont la pointe ressemble à celle d'un hameçon, & le retient dans la chair lorsque l'*insecte* a fait sa piquûre, en même tems il tire d'une vessie qui est placée près du ventre à la racine de l'aiguillon, une liqueur qui coule le long du tuyau de l'aiguillon, qui s'insinue dans la plaie & qui y cause de la douleur. Quoique cet aiguillon soit très-délié, il perce des substances dures; on a éprouvé que celui d'une abeille peut percer un gant de peau de bouc.

Le

Le nombre des jambes varie beaucoup dans les différentes especes d'*insectes*; il y a aussi de grandes variétés dans la longueur des jambes & dans le nombre de leurs articulations; ordinairement les dernieres jambes sont les plus longues, quelquefois aussi elles sont les plus courtes. Il s'en trouve qui n'ont qu'une seule articulation; d'autres en ont jusqu'à huit: pour l'ordinaire elles ne sont composées que de trois parties: la premiere est une sorte de cuisse, la seconde peut être regardée comme la jambe proprement dite, & la troisieme est le pié. Quelques *insectes* ont la jambe & la cuisse revêtues de poils forts & pointus. Le pié est ordinairement composé de quelques pieces qui sont rondes, ou qui ont la forme d'un cœur renversé; il y a en a deux & même jusqu'à cinq dans quelques *insectes*. La derniere de ces pieces a deux pointes crochues; d'autres *insectes* ont entre ces pointes une plante, par le moyen de laquelle ils adherent aux corps, lorsqu'ils ne peuvent pas s'y accrocher par les pointes du pié. Il y a des *insectes* mâles qui ont aux genoux une espece de palette avec laquelle ils serrent la femelle dans l'accouplement. Certains *insectes* ont les jambes très fortes & font de très-grands sauts; on dit qu'une puce peut parcourir en sautant un espace deux cent fois plus long que son corps. Les *insectes* se servent de leurs jambes & de leurs piés pour nager & pour essuyer leurs yeux, leurs antennes & leurs corps, pour creuser & déplacer la terre, pour saisir leur proie, &c.

Les *insectes* aîlés ont deux ou quatre aîles; leur situation est très-différente, car elles sont horisontales, obliques ou verticales. Dans plusieurs *insectes*, comme les scarabés, elles ont une sorte de couverture ou de fourreau, dans d'autres elles n'en ont point; celles-ci sont lisses ou garnies d'une espece de farine ou de poussiere; telles sont les aîles des papillons; celles qui sont lisses ont des nervures très-apparentes, elles sont très-minces & même transparentes. La poussiere des aîles des papillons vûe au microscope, paroît sous la forme d'écailles qui ont diverses figures. Dans les différentes especes de ces *insectes*, il y en a dont les aîles sont composées de longues plumes, qui ont des barbes comme celles des oiseaux. Toutes ces aîles varient beaucoup pour la figure & pour les couleurs, qui sont très belles dans plusieurs especes de papillons; on y voit aussi des caracteres qui ressemblent à des lettres. Les fourreaux qui se trouvent sur les aîles de plusieurs *insectes*, ont une consistance très-ferme, & sont plus ou moins durs, plus ou moins épais, & plus ou moins transparens, ou entierement opaques; ils sont aussi plus ou moins longs. Dans quelques *insectes* ils ne couvrent qu'une petite partie du corps en-de-là du cervelet, dans d'autres ils s'étendent jusqu'au milieu du corps, quelquefois plus loin & même jusqu'à l'extrémité. Il y a beaucoup de variété dans leurs figures & dans leurs couleurs; il y en a qui sont garnis de poils, d'autres sont striés ou couverts de tubercules, &c. Les aîles qui se trouvent sous ces fourreaux sont très-minces & transparentes; elles ont dans plusieurs *insectes* beaucoup plus de longueur que les fourreaux: dans ce cas la partie qui déborderoit au-de-là des fourreaux, se replie avant que l'*insecte* n'abaisse les fourreaux sur les aîles.

Il y a plusieurs *insectes* qui ont des poils; ils sont si fins dans quelques-uns, qu'on ne les apperçoit qu'à-travers une loupe. Les chenilles en ont sur la tête, les phalenes sur le corcelet, les bourdons sur la partie postérieure du corps; on en voit sur les aîles & sur les jambes. Tous ces poils ont différentes couleurs, qui changent lorsque l'*insecte* vieillit, ou lorsqu'il est prêt à former sa coque. Il y a aussi sur différens *insectes* des touffes de poils disposés en forme de brosses rondes ou quarrées, & souvent terminées en pointe comme un pinceau. Certains *insectes* ont des poils si gros qu'on leur a donné le nom d'*épine*, ils ont quelquefois plusieurs branches. Ces poils & ces épines se brisent lorsqu'on tient l'*insecte*, & leurs débris entrent dans la peau & y causent de la demangeaison; c'est ce qui a fait croire que les chenilles étoient venimeuses: celles qui sont rases ne font pas le même effet à ceux qui les manient.

Plusieurs *insectes* ont des cornes dures qui sont mobiles ou immobiles, qui different des antennes, en ce qu'elles n'ont point d'articulations. Quelques-uns portent sur la tête une corne recourbée ou droite; tel est le scarabé du tan appellé *rhinoceros*, à cause de sa corne. D'autres *insectes* ont sur le devant de la tête deux cornes qui s'étendent en haut ou en dehors; ces cornes sont courtes, un peu recourbées & unies, ou branchues comme celles du cerf-volant: quelquefois elles sont plus longues l'une que l'autre. Il y a des *insectes* qui ont trois cornes perpendiculaires sur la tête ou sur les épaules.

Tous les *insectes* ont les sens du tact & du goût; mais il y en a qui sont privés de la vûe, d'autres n'ont point d'odorat; aucun n'a des oreilles apparentes à l'extérieur ni même à l'intérieur; cependant il paroît qu'ils ne sont pas tous privés du sens de l'ouie.

Plusieurs *insectes* ont des qualités fort extraordinaires; il y en a qui jettent de la lumiere pendant la nuit; tels sont les vers-luisans & les portes-lanternes de la Chine & d'Amérique; la lumiere de ceux-ci est si vive qu'ils peuvent servir de chandelle pour lire & pour faire différens ouvrages pendant la nuit.

Les *insectes* n'ont à proprement parler point de voix, mais il y en a plusieurs qui rendent des sons & qui font différens bruits, comme les cigales, les grillons, les abeilles, &c. Ces sons viennent du frottement de la nuque du cou contre le corcelet, du frottement des aîles l'une contre l'autre, ou contre le dos, ou d'une conformation particuliere de quelque partie du corps; c'est par ces sons que les grillons des champs appellent leurs femelles.

Il y a des *insectes* qui répandent une odeur très-desagréable; telles sont les cantharides, les punaises, &c. au contraire il y a des scarabés qui sentent le musc, la violette, la rose.

Une grande quantité d'*insectes* offrent aux yeux les couleurs les plus vives & les plus belles, principalement les papillons & même les chenilles, les scarabés, les buprestes, &c.

La plûpart des *insectes* n'ont pas toûjours la même forme: la plûpart en changent au point de n'être pas reconnoissables; ce changement est ce qu'on appelle *transformation* ou *métamorphose des insectes*. Swammerdam (*Biblia naturæ*) en distingue de quatre sortes.

Dans la premiere sorte de métamorphose, les *insectes* ne subissent d'autre transformation que celle qu'ils éprouvent, en sortant de l'œuf, ils croissent; la plûpart changent de peau, quelques-unes de leurs parties grandissent quelquefois un peu plus que d'autres, & prennent une couleur différente de celle qu'elles avoient auparavant; telles sont les araignées & les diverses especes de poux des hommes & des animaux, les vers de terre, les sangsues, les mille-piés, &c.

Dans les trois autres sortes de métamorphose, lorsque les *insectes* ont mué la plûpart diverses fois, & qu'ils sont parvenus à leur point d'accroissement, ils prennent la forme de sémi-nymphe, de nymphe, ou de chrysalide; après être restés quelque tems sous l'une de ces formes, ils la quittent & deviennent des *insectes* parfaits & propres à la génération.

La seconde sorte de métamorphose est une transformation incomplette; car les *insectes*, tels que les demoiselles aquatiques, les sauterelles, les grillons, les punaises volantes, &c. n'acquierent par ce changement que des aîles qui leur manquoient auparavant; lorsque ces aîles se forment, on donne à l'*insecte* le nom de *sémi-nymphe*; dans cet état on voit sur le dos au-delà du corcelet, des étuis qui renferment les aîles naissantes; auparavant elles ne paroissent que très-peu ou point du tout. Les *insectes* dans l'état de sémi-nymphe, mangent, marchent, courent, sautent ou nagent comme à l'ordinaire. La forme de la plûpart de ces *insectes* ne differe guere après l'état de sémi-nymphe de celle qu'ils avoient auparavant, que par les aîles qu'ils ont de plus; cependant il s'en trouve qui sont très-différens de ce qu'ils étoient dans leur premier état.

Dans la troisieme & quatrieme sorte de métamorphose, les *insectes* perdent l'usage de tous leurs membres; ils ne peuvent ni manger ni agir, & ne ressemblent en rien à ce qu'ils étoient auparavant; tel de ces *insectes* qui auparavant n'avoit point de jambes, ou en avoit jusqu'à cinq ou six, sept, huit, neuf, dix & onze paires, n'en a alors jamais ni plus ni moins que trois paires, qui avec ses aîles & ses antennes sont ramenées sur son estomac, & s'y tiennent immobiles.

Dans la troisieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les abeilles, sont revêtus d'une fine membrane; on leur donne lorsqu'ils sont dans cet état, le nom de *nymphe*. Dans la quatrieme sorte de métamorphose, les *insectes*, tels que les papillons, les phalenes, sont renfermés dans une enveloppe dure & crustacée, qui réunit toutes les parties de l'animal en une seule masse; dans cet état on les nomme *chrysalides*.

„ Les *insectes* qui se changent en chrysalides, subis-
„ sent une transformation de plus que les autres *inse-*
„ *ctes*; avant de devenir nymphes ils prennent sous cet-
„ te peau la forme d'une ellipsoïde, ou d'une boule al-
„ longée, dans laquelle on ne reconnoît aucune partie

„ de

„ de l'animal; dans cet état la tête, le corcelet, les aîles „ & les jambes de la nynfe sont renfermées dans la cavi- „ té intérieure du ventre, dont elles sortent successive- „ ment par le bout antérieur, à peu-près de la même „ maniere qu'on feroit sortir l'extrémité d'un doigt de „ gant qui seroit rentré dans sa propre cavité. Les *in- „ sectes* de cette classe ne se distinguent pas des autres „ seulement en ce qu'ils se changent en nymphes sous „ leur peau, mais sur-tout en ce que pour devenir nym- „ phes ils subissent une double transformation. Suivant „ cette idée on pourroit réduire les différences des qua- „ tre ordres de transformation à des termes plus aisés „ & plus simples, disant que les *insectes* du premier or- „ dre, après être sortis de l'œuf, parviennent à leur état „ de perfection, sans s'y disposer par aucun changement „ de forme; que ceux de la seconde classe s'y disposent „ par un changement de forme incomplet; ceux de la „ troisieme par un changement de forme complet, & ceux „ de la quatrieme par un double changement de forme.

Indépendamment de ces métamorphoses, les *insectes* changent de peau; les uns tels que les araignées une seule fois, & les autres plusieurs fois, par exemple les grillons des champs & les chenilles du chou en changent quatre fois; d'autres enfin se dépouillent jusqu'à six fois, & même plus. Les uns fendent leur peau près de la tête pour la quitter, & les autres sous le ventre; la dépouille de plusieurs especes d'*insectes* garde la forme exacte de toutes les parties de leur corps.

Les chrysalides ont différentes formes; il y en a de coniques, d'autres sont angulaires; il s'en trouve de ressemblans à des dattes; on leur donne le nom de *feves*. D'autres ressemblent en quelque façon à un enfant au maillot, à la tête d'un chien, d'un chat, d'une souris, d'un oiseau, &c. On se doute bien que ces ressemblances sont très-imparfaites. On reconnoît plus aisément dans la forme de la chrysalide celles des principales parties de l'*insecte* qui en doit sortir; tous ses membres sont rangés, appliqués, pliés ou étendus contre le corps; on les voit à-travers la coque de quelques chrysalides, ou au moins on distingue leur figure. Les chrysalides ont différentes couleurs quelquefois très-belles; il y en a de dorées, de brunes, de jaunes, de rouges, de vertes, de blanches, de violettes; on en voit qui ont différentes teintes de ces couleurs. Souvent les plus beaux *insectes* sortent des chrysalides les moins belles, & les *insectes* les plus laids viennent des plus belles chrysalides.

Quelques *insectes* sont immobiles dans l'état de chrysalides; d'autres font quelques petits mouvemens lorsqu'on les touche; mais aucun ne prend de nourriture durant cet état. Comme ils ne peuvent pas veiller à leur sureté, ils se placent à l'abri d'une pierre ou d'une racine; & ils rendent le côté de leur coque qui est exposé plus ferme pour résister à la dent des vers; d'autres se suspendent à des fils, ou font au-tour d'eux une sorte de filet à larges mailles; d'autres enfin se revêtent de laine ou de coques de soie. Il y a des coques ovales; il y en a de sphéroïdes, de coniques, de cylindriques, d'angulaires; d'autres ont la forme d'un bateau, d'une navette ou d'une larme de verre, dont le corps seroit renflé & la pointe recourbée, &c.

Chaque espece d'*insecte* a son tems pour se transformer en nymphe ou en chrysalide; les uns au mois de Mai, d'autres en Juin, en Juillet, en Août, en Septembre. Il y en a qui ne demeurent dans cet état que douze jours, tandis que d'autres y en restent quinze, seize ou vingt; quelques-uns ne sortent pas même si tôt de leur prison; ils y sont enfermés les uns trois semaines & les autres un mois; on en voit qui y restent deux mois, d'autres six, neuf ou dix; d'autres enfin une année & même plus; par conséquent on les voit paroître successivement dans différent tems de l'année, depuis le mois de Février jusqu'au mois de Décembre; il y en a même qui ont deux générations en un an.

S'il y a des *insectes* dont la génération soit spontanée, comme l'ont cru les anciens, au moins la plûpart des *insectes* que nous connoissons le mieux sont les uns mâles & les autres femelles; ils s'accouplent & produisent des œufs d'où il sort un ver. Les éphemeres ne s'accouplent pas, le mâle fraie seulement comme les poissons sur les œufs de la femelle; dans quelques especes, comme celles des limaces, des escargots, des vers de terre, chaque individu a les deux sexes qui se joignent réciproquement de part & d'autre dans l'accouplement; dans certaines especes, tels que celles des abeilles, des guêpes, des fourmis, il y a grand nombre d'individus qui ne sont ni mâles ni femelles; c'est pourquoi on les appelle *mulets*. On a observé dans ce siecle qu'un puceron produit d'autres pucerons lui seul sans accouplement; enfin, différentes parties d'un polype coupées & séparées les unes des autres, deviennent chacune des polypes entiers, comme le rameau d'un arbre devient par bouture un arbre complet.

Dans les especes d'*insectes* qui s'accouplent, les femelles sont ordinairement plus grosses que les mâles; cette différence est évidente parmi les puces, les grillons, &c. dans plusieurs especes les antennes des mâles ont des nœuds, des barbes ou des bouquets de poils qui ne sont pas sur les antennes des femelles; les mâles de quelques especes d'*insectes* ont des aîles, & les femelles en manquent, ou n'en ont que d'imparfaites; elles sont pourvûes dans d'autres especes d'un tuyau qui sert à conduire leurs œufs entre l'écorce des arbres, dans la terre, dans le parenchyme des feuilles, & dans d'autres endroits où ils ne pourroient pas parvenir sans cet organe. Quelquefois les couleurs du mâle sont différentes de celles de la femelle.

Il se trouve autant de variétés entre les œufs des *insectes* qu'entre leurs différentes especes, tant par la grandeur & la forme de ces œufs, que par les couleurs. On en voit de ronds, d'ovales, de coniques, &c. de bruns, de verds, de rougeâtres, de jaunâtres, de couleur d'or & de perles, &c. la ponte de quelques *insectes*, tels que le grand scarabé pillulaire, n'est que d'un œuf; d'autres en font six ou sept, trente, soixante, &c. il en sort plusieurs centaines, & même plusieurs milliers d'une seule femelle, telle par exemple qu'une mere abeille. Il y a des *insectes* qui ne prennent d'autre soin de leurs œufs que de les déposer dans des lieux où les vers trouvent au sortir de l'œuf une nourriture convenable; plusieurs les enveloppent de soie, les couvrent de poils qu'ils tirent de leur corps, les enduisent d'une matiere visqueuse, les mettent sous des arbres, les cachent en terre, &c. la plûpart des meres meurent dès qu'elles ont pondu; d'autres au contraire, n'abandonnent jamais leurs œufs; quelques especes d'araignées les portent toûjours avec elles renfermés dans une enveloppe; les abeilles, les guêpes, les frelons, les fourmis ont un soin continuel de leurs œufs & de leurs nymphes.

Plusieurs *insectes* font des nids avec une singuliere industrie; ils y emploient différentes matieres. La teigne qui vit au fond de l'eau se fait un fourreau avec des brins d'herbe, de petites pierres, des fragmens de bois, d'écorces, de feuilles, &c. elles collent ces différentes matieres les unes contre les autres avec une sorte de glu, qui rend le fourreau lisse à l'intérieur tandis qu'il est raboteux à l'extérieur. D'autres *insectes*, tels que les scarabés pillulaires, font des petits nids ronds semblables à ceux des hirondelles. Il y a des abeilles qui roulent des feuilles pour en faire un étui où elles déposent leurs œufs; cet étui a la forme d'un dé à coudre: „ elles sou- „ dent de leur bouche, par le moyen d'une humeur vis- „ queuse, les côtes d'une feuille fort soigneusement; el- „ les ferment le fond de leur nid par trois ou quatre „ morceaux de feuilles circulaires, appliquées les unes „ sur les autres pour rendre l'ouvrage plus solide; & „ comme ces pieces circulaires ont un peu plus de cir- „ conférence que n'en a l'ouverture qu'elles doivent fer- „ mer, cela fait que quand le bourdon les y colle, elles „ prennent une figure convexe. Le dessus du nid est „ fermé par un couvercle qui a la forme d'une assiete. „ Le bourdon le leve quand il veut sortir, après quoi „ il se referme de lui-même. Elles se servent des feuil- les de différentes autres manieres aussi industrieuses, & font d'autres manœuvres très-singulieres, pour se loger & pour renfermer leurs provisions, leurs œufs, leur nymphes, &c. comme on peut le voir dans cet ouvrage aux articles de plusieurs *insectes*, par exemple, *voy.* ABEILLE, RUCHE, GUEPE, GUEPIER, &c. *Extrait de la Théolog. des insectes*.

On divise les *insectes* en sept classes.

La premiere classe comprend les *insectes* coléopteres; ils ont des fourreaux sur les aîles, & leurs mâchoires sont posées l'une à côté de l'autre, & non-pas l'une audessus de l'autre, comme dans les quadrupedes.

La deuxieme classe comprend les hémipteres; ils ont les aîles croisées & une trompe recourbée sous la poitrine.

La troisieme classe comprend les neuropteres; ils ont quatre aîles parsemées de veines en forme de rézeau.

La quatrieme classe comprend les lépidopteres; la plûpart ont une trompe en spirale, & ils ont tous quatre aîles membraneuses.

La cinquieme classe comprend les dipteres; ils n'ont que deux aîles; il y a sous chacune un stilet terminé par un bouton.

La sixieme classe comprend les hyménopteres; ils ont quatre aîles membraneuses.

La

La ſeptieme claſſe comprend les apteres; ils n'ont point d'aîles.

Chacune de ces ſept claſſes eſt ſoûdiviſée en pluſieurs genres.

Premiere claſſe: *inſectes* coléopteres, *inſecta coleoptera*. Cette claſſe comprend vingt-deux genres.

1°. Les ſcarabés, *ſcarabæi*; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces longitudinales.

Les principales eſpeces de ce genre ſont le cerf-volant, le rhinoceros, le hanneton, *&c*. On diſtingue ces eſpeces par la figure des cornes, des mâchoires, de la poitrine, *&c*. par leur poil, leurs couleurs, *&c*.

2°. Les ſcarabés diſſéqueurs, dermeſtes; ils ont les antennes terminées par un bouton, & diviſées à leur extrémité en pluſieurs pieces tranſverſales.

On diſtingue les eſpeces de ce genre par les mêmes caracteres que celles des ſcarabés, & de plus par la forme du ventre, la couleur des yeux, *&c*.

3°. Les ſcarabés tortues, *caſſidæ*; ils ont les antennes ſemblables à des fils; elles ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; la poitrine eſt plate, & terminée de chaque côté par un rebord.

4°. Les coccinelles, *coccinellæ*; elles ont les antennes terminées par un bouton qui n'eſt point diviſé en lames; la poitrine forme une demi-ſphere avec les fourreaux, dont le côté extérieur & la partie poſtérieure ſont terminés par un rebord.

La plûpart des eſpeces de ce genre ſont caractériſées par les couleurs des fourreaux.

5°. Chriſomeles, *chriſomelæ*; elles ont les antennes compoſées de grains en forme de chapelet; ces antennes ſont plus épaiſſes ſur le côté extérieur que ſur l'intérieur; ces *inſectes* ont le corps preſque ovoïde, & la poitrine preſque cylindrique.

6°. Les charenſons ou calendres, *curculiones*; leurs antennes tiennent à un bec allongé ou une trompe qui a la confiſtence de la corne.

Quelques eſpeces de ce genre ſont indiquées par la figure de la trompe & des cuiſſes.

7°. Les capricornes, *cerambices*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure & la poitrine preſque cylindrique.

8°. Les leptures, *lepturæ*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; les fourreaux tronqués à la partie antérieure, & la poitrine preſque cylindrique.

9°. Les eſcarbots ou ſcarabés jardiniers, *carabi*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la poitrine un peu convexe, terminée ſur les côtés par un rebord fait en forme de cœur, & échancrée par derriere.

10°. Les ſcarabés ſauteurs, *mordellæ*; ils ont les antennes ſemblables à des fils, la partie poſtérieure du corps eſt arrondie; la plûpart ont les piés conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

11°. Les cicindelles, *cicindelæ*; ces *inſectes* ont les antennes menues comme des fils; les mâchoires ſont ſaillantes & garnies de dents; la poitrine eſt arrondie, à l'exception de quelques angles qui s'y trouvent.

12°. Les bupreſtes, *bupreſtes*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies; la partie poſtérieure de la tête entre dans la poitrine, qui a une forme cylindrique.

13°. Les ſcarabés d'eau, *ditiſei*; la plûpart ont des antennes ſemblables à des ſoies; les piés ſont conformés d'une maniere favorable pour nager, & dégarnis de poil.

14°. Les reſſorts ou les maréchaux, *élateres*; ils ont les antennes ſemblables à des ſoies, & le corps oblong; ils ſautent étant renverſés ſur le dos, & ils ſe retrouvent ſur leurs piés.

15°. Les cantarides, *cantarides*; elles ont les antennes ſemblables à des ſoies, les fourreaux flexibles, la poitrine preſque plate, & les côtés du ventre pliſſés en forme de mammelon.

16°. Les bavarots, *tenebriones*; les antennes reſſemblent à des fils; les fourreaux tiennent l'un à l'autre, & il n'y a point d'aîles.

17°. Les ſcarabés des maréchaux, *meloe*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les aîles ſont découvertes.

18°. Les fouilles-terre, *necidalides*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps; les aîles ſont découvertes.

19°. Les perce-oreilles, *forficulæ*; les antennes reſſemblent à des ſoies; la queue eſt en forme de pince; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient ſur leurs fourreaux.

20°. Les ſtaphilins ou courtilles, *ſtaphilini*; les antennes reſſemblent à des fils; il y a deux véſicules ſur la queue; les fourreaux ne couvrent que la partie antérieure du corps, & les aîles ſe replient par-deſſous.

21°. Les blattes, *blattæ*; les antennes reſſemblent à des ſoies; il y a deux petites cornes ſur la queue; les fourreaux ſont membraneux; la poitrine eſt preſque platte, arrondie & terminée par un rebord ſur les côtés.

22°. Les grillons, *grilli*; les antennes reſſemblent à des ſoies; les fourreaux ſont membraneux, étroits & ſemblables à des aîles; la poitrine eſt ſerrée par les côtés, & les piés ſont conformés de façon que l'*inſecte* a beaucoup de facilité pour ſauter.

Les principales eſpeces de ce genre ſont, le grillon-taupe, ou courtiliere, les grillons domeſtiques & ſauvages, les ſauterelles, la mante des Indes, *&c*. On diſtingue quelques-unes de ces eſpeces par la figure des piés & de la queue.

Deuxieme claſſe. *Inſectes* hémipteres, *inſecta hemiptera: cette claſſe comprend huit eſpeces*. 1°. Les cigales, *cicadæ*; elles ont un bec recourbé, des antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en forme de croix, la poitrine preſque cylindrique, le dos convexe, & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* ſaute aiſément.

2°. Les punaiſes, *cimices*; elles ont un bec recourbé, les antennes compoſées de quatre phalanges, quatre aîles diſpoſées en croix, la poitrine terminée par un rebord ſur les côtés, le dos plat & les piés conformés de maniere que l'*inſecte* court aiſément.

Parmi les eſpeces de ce genre, les unes ſont rondes, & les autres oblongues.

3°. Les punaiſes à avirons, *notonectæ*; elles ont un bec recourbé, les antennes très-courtes, quatre aîles diſpoſées en croix, & les piés conformés de maniere qu'elles nagent aiſément.

4°. Les ſcorpions aquatiques, ou les punaiſes de riviere, *hepæ*; ils ont un bec recourbé, des antennes en forme de pince d'écreviſſe, quatre aîles diſpoſées en croix, & quatre piés.

Le ſcorpion de marais, & le ſcorpion ou la punaiſe aquatique, ſont des eſpeces de ce genre.

5°. Les kermes, *chermes*; ils ont la bouche placée ſur la poitrine, le ventre pointu par-derriere, quatre aîles placées ſur les côtés du corps, & les piés conformés de maniere que ces *inſectes* ſautent facilement.

6°. Les pucerons, *aphides*; ils ont un bec recourbé, & quatre aîles qui ſont poſées verticalement, & qui ne paroiſſent qu'avec l'âge; il y a deux cornes ſur la partie ſupérieure de l'avant-dernier anneau du ventre; & les piés ſont conformés de façon que ces animaux marchent très-lentement.

7°. Les cochenilles, *cocci*; elles ont la bouche ſur la poitrine & deux aîles poſées verticalement; la partie poſtérieure du ventre eſt couverte de ſoies: il n'y a que les mâles qui ayent des aîles.

La chochenille de Pologne & les gallinſectes de différentes plantes, ſont des eſpeces de ce genre.

8°. Les amafleurs, *thripea*; ils ont le bec peu apparent, le ventre très-mince, étroit, & allongé, quatre aîles qui tiennent au dos & qui ſont étendues obliquement en-arriere.

Troiſieme claſſe. *Inſectes* neuropteres, *inſecta neuroptera; cette claſſe comprend ſix genres*. 1°. La mouche-ſcorpion, *panorpa*; le bec eſt de figure cylindrique & de ſubſtance de corne; la queue ne differe de celle du ſcorpion, qu'en ce qu'elle eſt terminée par une pince au lieu d'une pointe.

2°. *Rapidiæ*, mouches dont la tête eſt applatie & de ſubſtance de corne; la queue *eſt* terminée par une ſoie en forme de piquant.

3°. *Hemerobii*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant; les aîles ſont épaiſſes & inclinées en bas; les nymphes courent & ſont voraces.

Le lion puceron, la mouche puante, le fourmilion, *&c*. ſont des eſpeces de ce genre.

4°. *Phryganeæ*, mouches qui ont deux petites antennes de chaque côté du palais qui eſt ſaillant, & les aîles ſont couchées ſur le corps. Les nymphes de ces *inſectes* ſont aquatiques, & logent dans un tuyau cylindrique.

5°. Les mouches éphémeres, *ephemeræ*; elles ont ſur la tête deux tubercules en forme d'yeux; la queue reſſemble à une ſoie & les antennes ſont courtes.

6°. Les demoiſelles, *libellulæ*; elles ont la bouche compoſée de deux mâchoires; les antennes courtes, & la queue en forme de pince.

On

On divise ce genre en trois genres secondaires.

1°. Les grandes demoiselles; 2°. les demoiselles moyennes; 3°. les petites demoiselles.

Quatrieme classe. *Insectes* lépidopteres, *insecta lepidoptera: cette classe ne contient que deux genres*. 1°. les papillons de jour, *papiliones*; ils ont les antennes terminées par un bouton.

La plûpart des especes de ce genre ont des noms particuliers; savoir, le maure, la grande tortue, la petite tortue, le double *c*, le paon de jour, l'amiral, la belle-dame, l'empereur, le roi, la reine, le prince, la princesse, le comte, le faune, le satyre, le coridon, l'alexis, le caniculaire, le gazé, l'aurore, l'argus; les autres sont désignés par les chenilles qui les ont produits, & par les plantes sur lesquelles ces chenilles vivent.

2°. Les phalenes ou les papillons de nuit, *phalenæ*; leurs antennes n'ont point de bouton.

Les especes de ce genre sont en très-grand nombre.

Quelques-unes ont des noms particuliers, comme les papillons de jour; savoir, le sphinx, la cochonne, le léopard, le timide ou le craintif, l'ours, le *lamda*, le *c*, le *psi*, le double *w*, l'*omicron*, l'*ypsilon*.

Les especes des phalenes étant très-nombreuses, on a été obligé de diviser ce genre en cinq genres secondaires; 1°. les phalenes qui ont les antennes prismatiques, 2°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, & qui n'ont point de trompe, 3°. les phalenes qui ont les antennes comme des plumes, une trompe contournée en spirale, & les aîles horisontales ou inclinées en-bas; 4°. les phalenes qui ont les antennes simples, la trompe contournée en spirale, & les aîles horisontales; 5°. les phalenes qui ont les antennes simples, le front élevé, & la trompe contournée en spirale, ou qui n'ont point de trompe.

Cinquieme classe. *Insectes* himenopteres, *insecta himenoptera: cette classe contient cinq genres*.

1°. Les mouches à scie ou à tarriere, *tenthredines*; les femelles ont près de l'anus un aiguillon dentelé sur toute sa surface: les vers qui produisent ces *insectes* ont plusieurs piés.

2°. Les beleguards ou mouches à tarriere, *tenthredines*, ont l'aiguillon de l'anus de figure conique & recourbé: les nymphes qui les produisent se trouvent dans des galles de plantes.

3°. Les ichneumons, *ichneumones*; ils ont un aiguillon à l'anus renfermé dans un fourreau composé de deux pieces.

4°. Les abeilles, *apes*; elles ont à l'anus un aiguillon dont on ne voit pas le fourreau; elles se servent de cet aiguillon pour piquer.

Ce genre contient non-seulement les abeilles, mais encore les guêpes, les frelons & les bourdons.

5°. Les fourmis, *formicæ*; elles ont une écaille élevée entre la poitrine & le ventre: les fourmis ouvrieres n'ont point d'aîles.

Sixieme classe. *Insectes* dipteres, *insecta diptera: cette classe contient sept genres*. 1°. Astri; ils n'ont point de bouche.

Les especes de ce genre se trouvent sur différens animaux: il y en a une qui est dans l'eau, & que l'on appelle le *caméléon*.

2°. Les asiles, *asili*; elles ont un bec simple, pointu, & fait en forme d'haleine.

3°. Les mouches de cheval, *hippobosciæ*; ces *insectes* ont la trompe divisée en deux parties, obtuse, & de forme cylindrique; la langue ressemble à une soie.

4°. Les taons, *tabani*; leur bouche a des dents & une trompe terminée par un bouton, comme celle de l'éléphant.

5°. Les mouches, *muscæ*; leur bouche n'a qu'une trompe sans aucunes dents.

On a divisé ce genre en six genres secondaires.

1°. Les mouches qui ont différentes couleurs sur les aîles; 2°. les mouches velues; 3°. les mouches qui ont différentes couleurs; 4°. les mouches qui mangent les pucerons; 5°. les mouches dorées; 6°. les mouches communes.

6°. Les cousins, *culices*; leur bouche a la forme d'un syphon qui ressemble à un fil.

7°. Les tipules, *tipulæ*; elles ont aux côtés de la bouche des antennules courbes & composées de phalanges.

Septieme classe. *Insectes* apteres, *insecta aptera: cette classe comprend onze genres*. 1°. Les poux, *pediculi*; ils ont six piés conformés de maniere qu'ils marchent lentement: ils ont deux yeux simples.

Le poux de l'homme, le morpion, les poux de différens animaux, tant quadrupedes qu'oiseaux. Les poux de bois, & le poux de terre, sont des especes de ce genre.

2°. La puce, *pulex*; elle a six piés conformés de maniere qu'elle saute avec beaucoup de facilité: elle a deux yeux; le bec est recourbé & le ventre est applati sur les côtés & arrondi.

3°. Les poux sauteurs, *poduræ*; ils ont six piés conformés de façon que ces *insectes* peuvent courir: ils ont deux yeux composés chacun de huit petits; la queue est fourchue, recourbée, & sert à ces *insectes* pour sauter.

4°. Les perroquets d'eau, *monoculi*; les premiers piés sont divisés en plusieurs filets: ces *insectes* s'en aident pour nager & pour sauter; ils n'ont qu'un œil, mais il est composé de trois petits; le corps est couvert d'une taie.

5°. Les cirons, *acari*; ils ont deux yeux & huit piés; les jambes sont composées de huit phalanges.

Les cirons de l'homme, des animaux quadrupedes, des oiseaux & des *insectes*; l'un de ces cirons est nommé le *poux* des *insectes*, les cirons des plantes: telle est l'araignée faucheur; les cirons du bois, au nombre desquelles est le scorpion araignée; les cirons de la farine; les cirons qui se trouvent sur la terre & sur les pierres; les cirons qui sont dans l'eau, *&c.* sont des especes de ce genre.

6°. Les scorpions, *scorpiones*; ces *insectes* ont huit piés, deux pinces sur le front, & huit yeux, dont deux sont placés l'un contre l'autre sur la partie postérieure de la poitrine, & les six autres sur les côtés; la queue est terminée par un aiguillon courbe.

7°. Les crustacées, *cancerea*; ils ont deux yeux & dix piés, dont les premiers sont faits en forme de pince; la queue est composée de plusieurs lames.

Le crabe, le poupar, l'araignée de mer, le homard, l'écrevisse, la squille, le soldat, ou bernard-l'hermite, la puce aquatique, *&c.* sont des especes de ce genre.

8°. Cloportes, *onisci*; ils ont quatorze ou seize piés, & le corps est de figure ovale. Linnæi, *Syst. naturæ*.

INSECTE AMPHIBIE, (*Hist. natur.*) *insecte* qui peut vivre également ou alternativement dans l'air & dans l'eau; mais M. Lyonnet observe très-bien, que les *insectes* qu'on considere comme *amphibies*, ne le sont pas tous de la même maniere.

Il y en a qui après avoir été aquatiques sous une forme, changent tellement de nature en la quittant, que s'il leur arrive ensuite de tomber dans l'eau, ils s'y noyent.

D'autres naissent, vivent, & subissent toutes leurs transformations dans l'eau, & vivent ensuite dans les deux élémens.

Quelques-uns après être nés dans l'air, se précipitent dans l'eau, & y restent jusqu'au tems qu'ils prennent des aîles, pour pouvoir redevenir habitans de l'air.

Plusieurs especes naissent, & croissent dans l'eau, se changent en nymphes dans la terre, & passent leur état de perfection dans l'eau & dans l'air, mais plus constamment dans ce premier élément.

Enfin, il y en a qui passent leur état rampant sous l'eau, sans y être aquatiques que par la tête, le reste de leur corps ne s'y mouille jamais; il est toûjours environné d'un volume d'air assez considérable, pour leur laisser la respiration libre; & ces sortes d'*insectes* après leur dernier changement, ne vivent plus que dans l'air. Quelle diversité la nature offre à nos yeux dans la maniere d'exister des plus petits animaux! (*D. J.*)

INSENSÉ, adj. (*Gramm.*) On donne cette épithete injurieuse à deux sortes d'hommes, & à ceux qui ont réellement perdu le sens & la raison, & à ceux qui se conduisent comme s'ils en étoient privés. Un *insensé* n'est pas toujours un sot; il est capable de donner à un autre un bon conseil, mais il est incapable de le suivre: rien n'est si commun qu'un homme d'esprit qui se conduit comme un fou.

INSENSIBILITÉ, (*Phil. mor.*) L'indifférence est à l'ame ce que la tranquillité est au corps, & la léthargie est au corps ce que l'*insensibilité* est à l'ame. Ces dernieres modifications sont l'une & l'autre l'excès des deux premieres, & par conséquent également vicieuses.

L'*indifférence* chasse du cœur les mouvemens impétueux, les desirs fantasques, les inclinations aveugles: l'*insensibilité* en ferme l'entrée à la tendre amitié, à la noble reconnoissance, à tous les sentimens les plus justes & les plus légitimes. Celle-là détruisant les passions de l'homme, ou plûtôt naissant de leur non-existence, fait que la raison sans rivales exerce plus librement son empire; celle-ci détruisant l'homme lui-même, en fait un être sauvage & isolé qui a rompu la plûpart des liens qui l'attachoient au reste de l'univers. Par la premiere enfin l'ame tranquille & calme ressemble à un lac dont les

les eaux fans pente, fans courant, à l'abri de l'action des vents, & n'ayant d'elles-mêmes aucun mouvement particulier, ne prennent que celui que la rame du batelier leur imprime; & rendue léthargique par la seconde, elle est semblable à ces mers glaciales qu'un froid excessif engourdit jusques dans le fond de leurs abîmes, & dont il a tellement durci la surface, que les impressions de tous les objets qui la frappent y meurent sans pouvoir passer plus avant, & même sans y avoir causé le moindre ébranlement ni l'altération la plus légere.

L'indifférence fait des sages, & l'*insensibilité* fait des monstres; elle ne peut point occuper tout entier le cœur de l'homme, puisqu'il est essentiel à un être animé d'avoir du sentiment; mais elle peut en saisir quelques endroits; & ce sont ordinairement ceux qui regardent la société: car pour ce qui nous touche personnellement, nous conservons toujours notre sensibilité; & même elle s'augmente de tout ce que perd celle que nous devrions avoir pour les autres. C'est une vérité dont les grands se chargent souvent de nous instruire. Quelque vent contraire s'éleve-t-il dans la région des tempêtes où les place leur élévation, alors nous voyons communément couler avec abondance les larmes de ces demi-dieux qui sembloient avoir des yeux d'airain quand ils regardent les malheurs de ceux que la fortune fit leurs inférieurs, la nature leurs égaux, & la vertu peut-être leurs supérieurs.

L'on croit assez généralement que Zénon & les Stoïciens ses disciples faisoient profession de l'*insensibilité*; & j'avoue que c'est ce qu'on doit penser, en supposant qu'ils raisonnoient conséquemment: mais ce seroit leur faire trop d'honneur, sur-tout en ce point-là. Ils disoient que la *douleur n'est point un mal*; ce qui semble annoncer qu'ils avoient trouvé quelques moyens pour y être insensibles, ou du moins qu'il s'en vantoient; mais point du tout: jouant sur l'équivoque des termes, comme le leur reproche Ciceron dans la deuxieme tusculane, & recourant à ces vaines subtilités qui ne sont pas encore bannies aujourd'hui des écoles, voici comment ils prouvoient leur principe: *rien n'est un mal que ce qui deshonore, que ce qui est un crime; or la douleur n'est pas un crime*; ergo *la douleur n'est pas un mal. Cependant*, ajoutoient-ils, *elle est à rejetter, parce que c'est une chose triste, dure, facheuse, contre nature, difficile à supporter*. Amas de paroles qui signifie précisément la même chose que ce que nous entendons par *mal*, lorsqu'il est appliqué à *douleur*: L'on voit clairement par-là que rejettant le nom ils convenoient du sens que l'on y attache, & ne se vantoient point d'être insensibles. Lorsque Possidonius entretenant Pompée s'écrioit dans les momens où la douleur s'élançoit avec plus de force: *Non, douleur, tu as beau faire; quelque importune que tu sois, jamais je n'avouerai que tu sois un mal*. Sans doute qu'il ne prétendoit pas dire qu'il ne souffroit point, mais que ce qu'il souffroit n'étoit pas un mal. Misérable puérilité qui étoit un foible lénitif à sa douleur, quoiqu'elle servît d'aliment à son orgueil. *Voyez* Stoïcisme.

L'excès de la douleur produit quelquefois l'*insensibilité*, sur-tout dans les premiers momens. Le cœur trop vivement frappé est étourdi de la grandeur de ses blessures; il demeure d'abord sans mouvement, & s'il est permis de s'exprimer ainsi, le sentiment se trouve noyé pendant quelque tems dans le déluge de maux dont l'ame est inondée. Mais le plus souvent l'espece d'*insensibilité* que quelques personnes font paroître au milieu des souffrances les plus grandes, n'est simplement qu'extérieure. Le préjugé, la coutume, l'orgueil ou la crainte de la honte empêchent la douleur d'éclater au dehors, & la renferment toute entiere dans le cœur. Nous voyons par l'histoire qu'à Lacédémone les enfans fouettés aux piés des autels jusqu'à effusion de sang, & même quelquefois jusqu'à la mort, ne laissoient pas échapper le moindre gémissement. Il ne faut pas croire que ces efforts fussent réservés à la constance des Spartiates. Les Barbares & les Sauvages avec lesquels ce peuple si vanté avoit plus d'un trait de ressemblance, ont souvent montré une pareille force, ou pour mieux dire, une semblable *insensibilité* apparente. Aujourd'hui dans le pays des Iroquois la gloire des femmes est d'accoucher sans se plaindre; & c'est une très-grosse injure parmi elles que de dire, *tu as crié quand tu étois en travail d'enfant*; tant ont de force le préjugé & la coutume! Je crois que cet usage ne sera pas aisément transplanté en Europe; & quelque passion que les femmes en France aient pour les modes nouvelles, je doute que celle de mettre au monde les enfans sans crier ait jamais cours parmi elles.

* INSEPARABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être séparé d'un autre. Je ne connois rien d'*inséparable* dans la nature: la cause peut être séparée de l'effet; il n'y a aucun corps qui ne puisse être dissous, analysé; si l'on prétend prouver le contraire par les qualités essentielles d'un sujet, on verra qu'elles n'en sont *inséparables* que parce qu'elles sont le sujet même. Les formes sont *inséparables* de la matiere, parce que c'est la matiere modifiée; la pensée de l'esprit, parce que c'est l'être pensant; le sentiment de l'être sensible, parce que c'est l'être sentant; l'espace ou l'étendue de l'être qui la constitue, parce que c'est l'être étendu; le tems ou la durée de l'être qui est, parce que c'est l'être durant ou existant. On s'embarrasse dans des difficultés qui n'ont point de fin, parce qu'on transforme en êtres réels des abstractions pures, & qu'on prend pour des choses les images qu'on en a.

INSCRIT, adj. on dit en *Géométrie* qu'une figure est *inscrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure *inscrite* touchent la circonférence de l'autre. *Voyez* Circonscrite.

Hyperbole *inscrite* est celle qui est entierement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, comme l'hyperbole ordinaire. *Voyez* Hyperbole & Courbe, *Chambers*. (E)

INSERTION, s. f. (*Anatomie*.) terme fort usité parmi les Anatomistes, pour désigner la maniere dont une partie est engagée dans une autre. On dit l'*insertion* d'un muscle. *Voyez* Muscle.

L'*insertion* des muscles dans le corps d'un animal est faite avec un artifice admirable. La veine cave a son *insertion* dans le ventricule droit du cœur.

On se sert aussi de ce mot dans l'Agriculture, pour exprimer ce que nous appellons autrement *enter*. *Voyez* Enter.

Insertion *de la petite vérole*, (*Medec.*) *Voyez* Inoculation. C'est la plus belle découverte qui ait été faite en Medecine, pour la conservation de la vie des hommes; & c'est aux expériences des Anglois qu'on doit cette méthode admirable, du triomphe de l'art sur la nature.

*O Londres, heureuse terre,*
*Ainsi que vos tyrans, vous avez sû chasser*
*Les préjugés honteux qui nous livrent la guerre!*

INSESSION, s. f. *semi-cupium*, (*Med. Chirurg.*) c'est le demi-bain qu'on fait préparer avec des herbes émollientes, ou de toute autre vertu, suivant l'indication. On prescrit le demi-bain pour les affections des reins, de la vessie, de la matrice, du fondement, & même pour les maladies du bas-ventre, lorsque les malades par des raisons particulieres ne peuvent supporter le bain entier. *Voyez* Bain. (T)

* INSIDIEUX, adj. (*Gramm.*) ce qui est suggéré par le dessein secret de tromper & de nuire. On tient des discours *insidieux*; on envoie des présens *insidieux*; on fait des caresses *insidieuses*.

Insidieux, (*Med.*) c'est une des qualités par lesquelles les Medecins caractérisent les fievres malignes ou de mauvaise espece, *mali moris*. *Voyez* Fievre maligne *sous le mot* Fievre. Cette dénomination est prise de ce que cette maladie tend des embuches ou impose au medecin peu instruit ou peu attentif, en lui cachant sa nature & sa marche sous l'apparence traitresse d'une maladie légere. (*B*)

* INSIGNE, adj. (*Gramm.*) qui se fait distinguer par quelque qualité peu commune. Il se dit des choses & des personnes, & se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part: ce fut un scélérat *insigne*; après avoir été long-tems mon ami, il inventa contre moi une calomnie *insigne* qui lui fit perdre ses amis, & qui éloigna de lui les indifférens à qui mon innocence fut connue. César s'est signalé par sa valeur, Socrate par sa vertu, Sulli rendit à la nation un service *insigne*, par le bon ordre qu'il introduisit dans les finances. Ce fut en lui une marque *insigne* d'un grand jugement, que d'avoir tout rapporté à la population & à l'agriculture; & ceux qui s'écarterent dans la suite de ces principes, & tournerent leurs vûes du côté des traitans & des manufacturiers, prirent l'accessoire pour le principal.

INSINBA, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Afrique à une espece de corail; il y en a de blanc & de noir; les Negres dans le royaume de Loango les portent en forme de colliers.

* INSINUANT, adj. (*Gramm.*) qui fait entrer dans les esprits, & leur faire agréer ce qu'il leur propose. L'homme *insinuant* a une éloquence qui lui est pro-

pre,

pre. Elle a exactement le caractere que les Théologiens attribuent à la grace, *pertingens omnia suaviter & fortiter*. C'est l'art de saisir nos foiblesses, d'user de nos intérêts, de nous en créer; il est possédé par les gens de cour & les autres malheureux. Accoutumés ou contraints à ramper, ils ont appris à subir toutes sortes de formes. *Fiet avis, & cum volet arbor*. Ce sont aussi des serpens; tantôt ils rampent à replis tortueux & lents; tantôt ils se dressent sur leurs queues, & s'élancent, toujours souples, légers, déliés & doux, même dans leurs mouvemens les plus violens. Méfiez vous de l'homme *insinuant*; il frappe doucement sur notre poitrine, & il a l'oreille ouverte pour saisir le son qu'elle rend. Il entrera dans votre maison en esclave, mais il ne tardera pas à y commander en maître dont vous prendrez sans cesse les volontés pour les vôtres.

*Insinuant* se dit des personnes & des choses; cet homme est *insinuant*; il a des manieres *insinuantes*.

INSINUATION, s. f. (*Jurisprud.*) appellée en Droit *publicatio seu in acta relatio*, est parmi nous l'enregistrement ou la transcription qui se fait dans un registre public destiné à cet usage, des actes qui doivent être rendus publics, afin d'éviter toute surprise au préjudice de ceux qui n'auroient pas connoissance de ces actes.

La premiere origine de l'*insinuation* vient des Romains. Les gouverneurs des provinces avoient chacun près d'eux un scribe appellé *ab actis seu actuarius*, qui ressembloit beaucoup à nos greffiers des *insinuations*. Sa fonction étoit de recevoir les actes de jurisdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumissions, & notamment les contrats & testamens qu'on vouloit *insinuer* & publier. On formoit de tous ces actes un registre séparé de celui des affaires contentieuses.

On faisoit alors *insinuer* volontairement presque tous les contrats & testamens, d'autant que les contrats reçus par les tabellions ne faisoient pas alors une foi pleine & entiere jusqu'à ce qu'ils eussent été vérifiés par témoins ou par comparaison d'écritures; pour éviter l'embarras de cette vérification, on les faisoit *insinuer* & publier *apud acta*.

Cette *insinuation* se faisoit à Rome & à Constantinople *apud magistrum census*; dans les provinces elle se faisoit devant le gouverneur, ou bien devant les magistrats municipaux, auxquels pour la commodité du public, on attribua aussi le pouvoir de recevoir les actes.

Il falloit que cette publication se fît en jugement & en présence du juge, *actis intervenientibus & quasi sub figura judicii*; c'est pourquoi elle est appellée *publicum testimonium*, & les actes que l'on publioit ainsi, qui n'étoient auparavant qu'écritures privées, devenoient alors écritures publiques & authentiques. *Voyez* Loyseau, *des offices, liv. II. chap. v. n°.* 28. *& suivans*.

On étoit sur-tout obligé de faire *insinuer* les donations. *Voyez ci-après* INSINUATIONS DES DONATIONS.

En France, l'*insinuation* se faisoit autrefois au greffe de la justice du lieu, où l'acte devoit être rendu public; mais comme les greffiers ordinaires se trouvoient trop distraits par ces *insinuations*, on a établi des bureaux particuliers qui sont comme une annexe du greffe, & des greffiers particuliers pour faire ces *insinuations*.

Elles sont de trois sortes; savoir, les *insinuations* des donations, les *insinuations* ecclésiastiques, & les *insinuations* laïques.

Les registres des *insinuations* sont publics, & doivent être communiqués, sans déplacer, à tous ceux qui le requierent. *Voyez l'article* 3 de la déclaration du 17 Février 1731. (*A*)

INSINUATION DES DONATIONS est la transcription qui se fait des donations sur un registre public destiné à cet effet.

On *insinuoit* volontairement chez les Romains tous les actes que l'on vouloit rendre publics; mais comme les donations sont plus suspectes que les contrats à titre onéreux, on étoit obligé de faire *insinuer* toutes les donations d'une certaine somme. On avoit d'abord fixé cela aux donations, qui montoient à 200 écus; ensuite Justinien le réduisit aux donations qui excédoient 300 écus; enfin il fut réglé qu'il n'y auroit que celles qui excéderoient 500 écus, qui auroient besoin d'être *insinuées*, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les donations pieuses qui étoient valables jusqu'à cette somme sans *insinuation*.

Il y avoit encore certaines donations qui étoient exemptes de cette formalité.

Telles étoient les donations faites par le prince ou à son profit, celles qui étoient faites pour la rédemption des captifs, celles qui étoient faites pour la reconstruction des maisons ruinées par le feu ou autre dommage, les donations rémunératoires, & celles qui étoient faites à cause de mort.

Par le droit du code, les donations à cause de noces appellées *anténuptiales*, n'étoient pas non plus sujettes à *insinuation*, si la future étoit mineure, & qu'elle eût perdu son pere: par le droit des novelles, elles étoient bonnes pour la femme indistinctement, mais non pour le mari.

En France, l'*insinuation* des donations se pratiquoit dans les pays de droit écrit, conformément aux loix de Justinien & long-tems avant l'ordonnance de 1529; on trouve en effet dans les privileges que Charles V. en qualité de régent du royaume, accorda au mois d'Octobre 1358 au chapitre de S. Bernard de Romans en Dauphiné, qu'une donation qui excédoit 500 florins, n'étoit pas valable si elle n'étoit *insinuée* par le juge.

Mais l'*insinuation* n'étoit point usitée en pays coutumier jusqu'à l'ordonnance de François I. en 1539, qui porte, *art.* 132, que toutes donations seront insérées & enregistrées ès cours & jurisdictions ordinaires des parties & des choses données, qu'autrement elles seront réputées nulles, & ne commenceront à avoir leur effet que du jour de ladite *insinuation*.

L'*article* 58 de l'ordonnance de Moulins veut que toutes donations entre-vifs soient *insinuées* ès greffes des siéges ordinaires de l'assiete des choses données & de la demeure des parties dans quatre mois, à compter du jour de la donation pour les personnes & biens étant dans le royaume, & dans six mois pour ceux qui sont hors le royaume, à peine de nullité, tant en faveur du créancier que de l'héritier du donateur, & que si le donateur ou le donataire décédoit pendant ce tems, l'*insinuation* pourra néanmoins être faite pendant ledit tems.

La déclaration du 17 Novembre 1690 ajoute que les donations pourront être *insinuées* pendant la vie du donateur, encore qu'il y ait plus de quatre mois qu'elles ayent été faites, & sans qu'il soit besoin d'aucun consentement du donateur, ni de jugement qui l'ait ordonné; & que lorsqu'elles ne seront *insinuées* qu'après les quatre mois, elles n'auront effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers des donateurs que du jour qu'elles auront été *insinuées*.

L'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément l'*édit des insinuations laïques*, veut que toutes donations, à l'exception de celles faites en ligne directe par contrat de mariage, soient *insinuées* dans les tems & sous les peines portées par l'ordonnance de 1539, celle de Moulins, & par les déclarations postérieures.

Il y a encore eu plusieurs autres réglemens donnés en interprétation des précédens jusqu'à la déclaration du 17 Février 1731, qui forme le dernier état sur la matiere des *insinuations*; elle veut que toutes donations entre-vifs de meubles ou immeubles, mutuelles, réciproques, rémunératoires, onéreuses, même à la charge de service & fondations en faveur de mariage, & autres faites en quelque forme que ce soit, à l'exception de celles qui seroient faites par contrat de mariage en ligne, soient insinuées; savoir, celles d'immeubles réels ou d'immeubles fictifs, qui ont néanmoins une assiete, aux bureaux établis pour la perception des droits d'*insinuation* près les bailliages ou sénéchaussées royales, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours, tant du lieu du domicile du donateur que de la situation des choses données; & celle des meubles ou de choses immobiliaires qui n'ont point d'assiete, aux bureaux établis près lesdits bailliages, sénéchaussées, ou autre siege royal ressortissant nuement en nos cours du lieu du domicile du donateur seulement; & au cas que le donateur eût son domicile, ou que les biens donnés fussent dans l'étendue de justices seigneuriales, l'*insinuation* doit être faite aux bureaux établis près le siége qui a la connoissance des cas royaux dans l'étendue desdites justices, le tout dans les tems & sous les peines portées par l'ordonnance de Moulins & la déclaration du 17 Novembre 1690; toutes *insinuations* qui seroient faites en d'autres jurisdictions sont déclarées nulles.

Les donations par forme d'augment, contre-augment, don mobile, engagement, droit de rétention, agencement, gain de noces & de survie dans les pays où ils sont en usage, doivent être *insinuées* suivant la déclaration du 20 Mars 1708; mais celles du 25 Juin 1729 & du 17 Février 1731 portent que le défaut d'*insinuation* n'emporte pas la nullité de ces donations.

La peine de nullité n'a pas lieu non plus pour les donations des choses mobiliaires, quand il y a tradition


réelle,

réelle, ou quand elles n'excedent pas la somme de 1000 livres, les parties qui ont négligé de les faire *insinuer* sont seulement sujettes à la peine du double droit. (*A*)

INSINUATION ECCLÉSIASTIQUE est celle qui se fait au greffe de la jurisdiction ecclésiastique pour les actes qui y sont sujets, tels que les provisions des bénéfices & autres actes qui y sont relatifs, les lettres de vicariat général, ou pour présenter aux bénéfices les provisions d'official, de vice-gérent, de promoteur, de greffier des officialités ou chapitres, les révocations de ces actes, &c.

Les fraudes & les abus qui peuvent se commettre dans ces sortes d'actes donnerent lieu à Henri II. de créer par édit du mois de Mars 1553 des greffes d'*insinuations* ecclésiastiques en chaque diocèse, & permit aux archevêques & évêques d'y nommer jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Mais l'execution de cet édit ayant été négligée, Henri IV. par l'édit de Juin 1595, érigea ces greffes en offices royaux séculiers & domaniaux.

Cependant le clergé obtint de Louis XIII. en 1615 la permission de rembourser ceux qui avoient acquis ces offices, à la charge d'y commettre des personnes laïques capables.

Quelques évêques ayant commis à ces places leurs domestiques, l'ordonnance de 1627 enjoignit à ces greffiers de se démettre de leurs places.

Le même prince, par son édit de 1637, créa dans les principales villes du royaume des contrôleurs des procurations pour résigner, & autres actes concernant les bénéfices.

Les difficultés qui s'éleverent pour l'exécution de ce dernier édit, donnerent lieu à une déclaration en 1646, qui permit au clergé de rembourser ces contrôleurs, au moyen de quoi leur charge seroit faite par les greffiers des *insinuations* des diocèses.

Cette derniere déclaration ayant été interpretée diversement par les différentes cours, Louis XIV. pour fixer la Jurisprudence sur cette matiere, donna un édit au mois de Décembre 1691, par lequel, en supprimant les anciens offices de greffiers des *insinuations ecclésiastiques*; & en recréant de nouveaux, il régla les actes qui seroient sujets à *insinuation*, & la maniere dont cette formalité seroit remplie.

*Voyez* cet édit, & ce qui se trouve à ce sujet dans les *mémoires du clergé*. (*A*)

INSINUATION LAÏQUE est opposée à *insinuation* ecclésiastique; toute *insinuation* d'un acte qui n'est pas ecclésiastique, telle que l'*insinuation* d'une donation ou d'un testament, est une *insinuation* laïque; néanmoins dans l'usage on distingue l'*insinuation* des donations & substitutions des *insinuations* laïques. On entend par celles-ci, l'*insinuation* qui se fait de tous les autres actes translatifs de propriété, & autres auxquels la formalité de l'*insinuation* a été étendue par l'édit du mois de Décembre 1703, appellé communément l'*édit des insinuations laïques*.

Les actes des notaires sujets à *insinuation* doivent être *insinués* dans la quinzaine, à la diligence des notaires qui les passent, à l'exception des donations & substitutions, & des contrats translatifs de propriété de biens immeubles situés hors le ressort de la jurisdiction où ils sont passés.

Quand l'*insinuation* doit être faite à la diligence des parties, le notaire doit faire mention dans l'acte, qu'il est sujet à *insinuation*.

Les nouveaux possesseurs, par contrats ou titres, doivent les faire *insinuer* dans les trois mois, & les nouveaux possesseurs à titre successif doivent faire leur déclaration, & payer les droits dans les six mois.

Les notaires de Paris ne sont en aucun cas chargés de faire faire *insinuation*.

*Voyez* les édits de 1703, la déclaration du 19 Juillet 1704, l'édit d'Octobre 1705, celui du mois d'Août 1706, la déclaration du 20 Mars 1708, & *autres réglemens postérieurs*. (*A*)

INSINUATION DES SUBSTITUTIONS a été établie par l'*article* 57 de l'ordonnance de Moulins, qui veut que les substitutions testamentaires soient enregistrées ou *insinuées* dans six mois, à compter du décès du testateur, & à l'égard des autres, du jour qu'elles auront été faites, à peine de nullité.

La déclaration du 17 Novembre 1690, permet de les faire publier & *insinuer* en tout tems, mais avec cette différence que quand ces formalités ont été remplies dans les six mois du jour que la substitution a été faite, elle a son effet du jour de sa date, tant contre les créanciers que contre les tiers acquereurs des biens qui y sont compris; au lieu que si la publication & enregistrement ne sont faits qu'après les six mois, la substitution n'a d'effet contre les acquéreurs des biens donnés & contre les créanciers du donateur, que du jour qu'elle a été *insinuée*.

L'édit des *insinuations* laïques du mois de Décembre 1703, ordonne, *article* 10, que les substitutions seront *insinuées* & enregistrées ès registres des greffes des *insinuations*, tant du lieu du domicile des donateurs ou testateurs, que de ceux où les immeubles seront situés, sans préjudice de la publication des substitutions prescrites par les ordonnances.

Toutes ces dispositions sont rappellées dans l'ordonnance des substitutions, *titre ij*. *Voyez* SUBSTITUTION. (*A*)

* INSIPIDE, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui n'affecte point les organes du goût d'une maniere distinguée.

Il se prend au physique & au moral. On dit d'un fruit, qu'il est *insipide*; d'un ouvrage, qu'il est *insipide*; d'un éloge, qu'il est *insipide*.

L'*insipidité* ne se pardonne en rien; mais elle choque sur-tout dans les choses dont le caractere est d'affecter vivement, comme une épigramme, un madrigal, &c.

S'il est défendu à un auteur d'être *insipide*, c'est au poëte. Mais de tous les *insipides* le plus insupportable, c'est le plaisant *insipide*.

* INSOCIABLE, adj. (*Gramm.*) c'est celui qui se refuse à tout ce qui lie les hommes entre eux. *Voyez* SOCIABLE.

INSOLATION, (*Chimie*.) *insolatio*, *heliosis*, digestion exécutée à la chaleur du soleil. *Voyez* DIGESTION.

Quelques chimistes ont cru que le soleil agissoit dans cette opération par une vraie influence matérielle; quelques autres plus circonspects ont pensé qu'il n'agissoit que par la chaleur, & que l'*insolation* ne différoit en rien de la digestion au bain-marie ou à l'étuve, tout étant d'ailleurs égal. Ce dernier sentiment est aujourd'hui le dominant & le plus vraissemblable: la corporification des rayons du soleil n'est pourtant point une opinion dépourvue de tout motif de probabilité. *Voyez* PHLOGISTIQUE. (*b*)

* INSOLENT, (*Gramm.*) qui se croit & ne cache point qu'il se croit plus grand que les autres. Un sauvage ni un philosophe ne sçauroient être *insolens*. Le sauvage ne voit autour de lui que ses égaux. Le philosophe ne sent pas sa supériorité sur les autres, sans les plaindre, & il s'occupe à descendre modestement jusqu'à eux. Quel est donc l'homme *insolent*? c'est celui qui dans la société a des meubles & des équipages, & qui raisonne à peu près ainsi. J'ai cent mille écus de rente; les dix-neuf vingtiemes des hommes n'ont pas mille écus, les autres n'ont rien. Les premiers sont donc à mille degrés au-dessous de moi; le reste en est à une distance infinie. D'après ce calcul il manque d'égards à tout le monde, de peur d'en accorder à quelqu'un. Il se fait mépriser & haïr; mais qu'est ce cela lui fait? *sacram metiente viam cum bis ter ulnarum toga*, la queue de sa robe n'en est pas moins ample: voilà l'*insolence* financiere ou magistrale. Il y a l'*insolence* de la grandeur; l'*insolence* littéraire. Toutes consistent à exagérer les avantages de son état, & à les faire valoir d'une maniere outrageante pour les autres. Un homme supérieur qui illustre son état, ne songe pas à s'en glorifier, c'est la pauvre ressource des subalternes.

INSOLITE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui n'est point accoutumé. Une clause *insolite* est celle qui est singuliere & contre l'usage ordinaire; une dîme *insolite* est celle qui, suivant l'usage commun, n'est point dûe. (*A*)

INSOLVABILITÉ, (*Jurisprud.*) c'est lorsque tous les biens meubles & immeubles du débiteur ne suffisent pas pour payer ses dettes. *Voyez* CONTRIBUTION, DÉCONFITURE. (*A*)

INSOLVABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un débiteur dont tous les biens ne suffisent pas pour payer ses dettes. Discuter un homme jusqu'à le rendre *insolvable*, c'est épuiser tous ses biens. (*A*)

INSOLUBILITÉ, & INSOLUBLE, (*Chimie*) l'*insolubilité* est la propriété d'un corps incapable d'être dissout, ou ce qui est la même chose, résistant invinciblement à l'action *menstruelle*. *Voyez* MENSTRUE.

Cette propriété, ainsi que la propriété opposée à la solubilité, *voyez* SOLUBLE, ne doit être considérée que dans les corps homogènes & inorganisés, ou dans les vrais aggrégés chimiques, les metaux, les sels, les pierres & terres simples, les verres, &c. *Voyez l'article*

Chi-

*Chimie au commencement*; car une maſſe formée par la confuſion de pluſieurs ſubſtances hétérogènes, eſt de ſa nature hors de la ſphere des corps, dont les chimiſtes conſiderent les affinités & les diffinités, & les corps organiſés, comme tels, ſont auſſi des objets non-chimiques.

Ainſi, quoique les corps de ces deux ordres ſoient de leur nature véritablement & abſolument *inſolubles*; ce n'eſt pas de l'*inſolubilité* de ces ſujets que la Chimie s'occupe; & c'eſt même principalement parce qu'ils ſont invinciblement *inſolubles*: car comme cette propriété dérobe les ſujets qui en ſont doués à la plus grande partie des opérations, & par conſéquent des recherches chimiques; & que le grand but de la Chimie, à l'égard des corps qu'elle a trouvés juſqu'à préſent *inſolubles*, eſt de parvenir enfin à les diſſoudre; il eſt clair qu'elle ne doit compter parmi ſes objets que les corps qui ſont conſtitués de façon à ne pas exclure, par leur nature ou eſſentiellement, l'eſpoir de les rendre ſolubles, ou ce qui eſt la même choſe, qui ſont eſſentiellement analogues à d'autres ſubſtances déjà reconnues ſolubles: or c'eſt dans l'ordre des vrais aggrégés chimiques ſeulement que ſe trouvent les ſubſtances vraiment ſolubles.

Il y a, ou du moins on peut concevoir une *inſolubilité* abſolue, & une *inſolubilité* relative. La premiere ſeroit celle d'un corps qu'aucun menſtrue, de quelque façon & ſous quelque forme qu'il fût appliqué, & de quelque degré de feu qu'il fût animé, ne ſauroit attaquer. L'*inſolubilité* relative eſt celle d'un corps, par rapport à un certain menſtrue ſeulement.

La Chimie ne connoît plus d'*inſolubilité* abſolue dans les objets propres; il n'en eſt aucun qu'elle ne ſache véritablement combiner avec une autre ſubſtance. Les pierres & les terres ont été les dernieres ſubſtances que l'art ait parvenu à diſſoudre ou combiner; mais enfin il n'en eſt plus aucune qui n'ait trouvé un diſſolvant dans les divers mélanges que le célebre M. Pott a tentés, enſorte qu'il n'eſt point de ſubſtance terreuſe qui ne ſoit ſoluble par quelque ſel, par quelque ſubſtance métallique, ou par quelque autre ſubſtance terreuſe, ſoit terre proprement dite, ſoit pierre. *Voy.* TERRE & PIERRE.

L'*inſolubilité* relative reſide dans tous les ſujets chimiques, auſſi-bien qu'une ſolubilité relative, ou pour mieux dire, ne faiſant qu'une ſeule propriété avec cette derniere; c'eſt-à dire, que tout ſujet chimique eſt ſoluble par tout menſtrue approprié, & eſt *inſoluble* par tout menſtrue anomale: car un alkaheſt, ou une ſubſtance combinable avec tous les ſujets chimiques quelconques (en ne lui accordant même que cette propriété), eſt du moins juſqu'à préſent un être chimérique. Ces expreſſions ſont familieres dans le langage chimique; la réſine eſt *inſoluble* par l'eau, la gomme eſt *inſoluble* par l'huile, l'or par l'eau forte, la glaiſe pure par les acides, *&c.*

Nous expoſerons la théorie de la ſolubilité & de l'*inſolubilité* à *l'art.* RAPPORT, *Chimie. Voyez auſſi* SOLUBILITÉ & MENSTRUE. (*b*)

INSOMNIE, (*Medec.*) *voyez* VEILLE.

INSOMNIE, *fébrile*, (*Medec.*) affection morbifique, qui dans le cours de la fievre tient le malade éveillé, & ſuſpend le ſommeil dont il a beſoin. Cette affection eſt l'oppoſé du *coma fébrile*, c'eſt-à-dire de l'envie continuelle de dormir, avec ou ſans effet.

Il paroît que l'*inſomnie fébrile* procede ſur-tout des commencemens d'une légere inflammation du cerveau, qui venant à s'augmenter, la fait dégénérer en coma, en délire, en convulſions, & en pluſieurs autres accidens très-dangereux. Il importe donc de travailler à diſſiper promptement l'inflammation commençante du cerveau, & à en arrêter les progrès.

On y parviendra par la ſaignée, les diluans, les atténuans, les relâchans, les remedes propres à diminuer la force, la quantité des humeurs de la circulation, & à les détourner de la tête. On recommande à cet effet les boiſſons légeres du petit lait, d'orge, d'avoine, de riz & autres ſemblables. On conſeille les alimens, les médicamens farineux, un peu huileux, émolliens, humectans, adouciſſans. Ils conviennent en effet, parce qu'ils humectent par leur lenteur farineuſe; ils adouciſſent l'acrimonie par leurs parties huileuſes, & ils nourriſſent en même tems. Telles ſont les décoctions d'orge & d'avoine: telles ſont celles des plantes laiteuſes de chondrille, d'hieracium, de taraxacum, de ſcorzonere, de barbe de bouc, & de laitues potageres. Leur ſuc viſqueux & laiteux, accompagné d'une légere vertu parégorique, diſpoſe merveilleuſement au ſommeil. Telles ſont encore les douces émulſions d'amandes, de ſemences froides, de graines de pavots blancs: voilà pourquoi toutes ces plantes ſe trouvoient à l'entrée du palais de Morphée. La nuit, dit-on, en ramaſſoit les ſucs & les graines, les ſemoit & les répandoit de toutes parts;

*Ante fores antri fœcunda papavera florent,*
*Innumeræque herbæ, quarum de lacte ſoporem*
*Nox legit, & ſpargit per opacas humida terras.*

Enfin, en cas de continuation d'*inſomnie*, & lorſque tous les ſignes indiquent qu'on n'a plus à craindre l'inflammation du cerveau, on peut hardiment employer les anodins, les parégoriques, les calmans, en les donnant avec ordre & avec prudence, juſqu'au rétabliſſement du ſommeil néceſſaire.

En même tems qu'on pratiquera les remedes qu'on vient d'indiquer, il eſt permis pour guérir les malades attaqués d'*inſomnie fébrile*, de recourir à pluſieurs des moyens inventés par le luxe, pour endormir les ſybarites en ſanté.

Les moyens dont je parle, conſiſtent à procurer un froid modéré, à humecter l'air de vapeurs aqueuſes, à imaginer quelque murmure doux, égal, continuel & agréable aux ſens. La lyre d'Orphée aſſoupit Cerbere, calma ſa fureur, enchanta les puiſſances infernales, & leur arracha des larmes. Le dieu du ſommeil avoit établi ſa demeure dans le pays des Cimmériens, & le ſeul bruit qu'on y entendoit, étoit celui du fleuve Léthé, qui coulant ſur de petits cailloux, faiſoit un murmure perpétuel pour inviter au repos.

*Saxo tamen exit ab imo*
*Rivus aquæ Lethes, per quem cum murmure labens*
*Invitat ſomnos crepitantibus unda lapillis.*

Mais un ſecret important pour appaiſer l'*inſomnie fébrile*, ſecret pratiquable chez le pauvre comme chez le riche, c'eſt d'éloigner de la vûe & des oreilles du malade tous les objets qui peuvent frapper ſes ſens, les émouvoir & les agiter. Pour y réuſſir immanquablement, imitez en partie le domicile du fils de l'Erebe & de la Nuit; Ovide l'a peint d'une main de maître, & je crois que ſon tableau fera plus d'impreſſion ſur l'eſprit du lecteur, que les triſtes ordonnances de la Medecine.

„ Là, dit cet aimable poëte, eſt une vaſte caverne „ où les rayons du ſoleil ne pénétrent jamais. Toujours „ environnée de nuages obſcurs, à peine y jouit-on de „ cette foible lumiere, qui laiſſe douter s'il eſt jour ou „ s'il eſt nuit. Jamais les cocqs n'y annoncerent le lever de l'aurore; jamais les chiens, ni les oies qui veillent à la garde des maiſons, ne troublerent ce lieu par „ leurs cris importuns. Jamais on n'y entendit ni mugiſſemens de bêtes féroces ou domeſtiques, ni querelle, ni ſon de voix humaine; tel eſt le ſéjour de la „ Taciturnité. De crainte que la porte ne faſſe du bruit „ en s'ouvrant ou en ſe refermant, l'autre reſte toujours „ ouvert, & l'on n'y met point de garde. Au milieu „ du palais eſt un lit d'ébene, dont les rideaux ſont „ noirs. C'eſt dans ce lit que repoſe le dieu du ſommeil ſur la plume & ſur le duvet „. Liſez-vous même ici la deſcription de l'original, ſans avoir beſoin de bouger de votre place, & vous trouverez que c'eſt un des beaux morceaux des Métamorphoſes.

*Hic nunquam radiis oriens, mediuſve cadenſque*
*Phœbus adire poteſt. Nebulæ caligine mixtæ*
*Exhalantur humo, dubiæque crepuſcula lucis.*
*Non vigil ales ibi criſtati cantibus oris*
*Evocat Auroram. Nec voce ſilentia rumpunt*
*Sollicitive canes, canibuſve ſagacior anſer;*
*Non fera, non pecudes, non moti flamine rami*
*Humanæve ſonum reddunt convicia linguæ;*
*Muta quies habitat.*
*Janua quæ verſo ſtridorem cardine reddat,*
*Nulla domo tota, cuſtos in limine nullus.*
*At medio torus eſt ebeno ſublimis in atra,*
*Plumeus, atricolor, pullo velamine tectus,*
*Quo cubat ipſe deus, membris languore ſolutis.*

Metam. lib. XI.

Les prognoſtics qu'on peut tirer de l'*inſomnie fébrile*, méritent d'être connus des praticiens. Cette affection morbifique précede quelquefois un ſaignement de nez favorable; mais s'il eſt accompagné de ſueurs froides, d'excrétions ou d'évacuations crues, ſans ſoulagement du patient, c'eſt un mauvais augure. Si elle eſt jointe à de grandes douleurs de tête, à des vomiſſemens érugineux, elle annonce le délire ou la mort, dit Hippocrate, *lib. I. Prorrhét.* 10. Le coma ſuccédant à une

*inſo-*

*insomnie fébrile* qui a été continuelle, est d'un dangereux présage, *&c.* (*D. J.*)

INSONDO, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique, dans les royaumes de Congo & d'Angola, un insecte qui n'est gueres plus gros qu'une fourmi, qui souvent fait périr les elephans. Il entre dans leur trompe, & y excite un piquotement si incommode, que l'élephant en devient comme fou, & va se heurter contre les arbres & contre les rochers, ou contre tout ce qu'il rencontre en son chemin, jusqu'à ce qu'il tombe mort.

INSOUTENABLE, adj. (*Gramm.*) il se dit des choses & des personnes, & signifie qu'on ne peut défendre ou qu'on ne peut supporter. Dans le premier sens une proposition est *insoutenable*; dans le second, un homme est *insoutenable* par l'impertinence de ses propos & de ses manieres. Les *insoutenables* les plus cruels, ce sont ceux qui ont encore des prétentions.

INSPECTEUR, s. m *inspector*; (*Hist. anc.*) celui à qui l'on confie le soin & la conduite de quelque ouvrage. *Voyez* INTENDANT.

On appelloit *inspecteurs* chez les Romains des personnes commises pour examiner la qualité & la valeur des biens & effets des citoyens, afin de proportionner les taxes & les impôts aux facultés d'un chacun.

Les Juifs ont aussi un officier dans leur synagogue qu'ils nomment *inspecteur*, *mazam*. Il est chargé d'avoir l'œil sur les prieres & sur les leçons, de les préparer & de les montrer au lecteur, & de se tenir auprès de lui pour voir s'il lit comme il faut, & le reprendre lorsqu'il manque.

INSPECTEUR, (*Art. milit.*) on appelle ainsi en France des officiers, dont les fonctions sont de faire la revûe des troupes, d'examiner les compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui sont en état de servir, & les soldats propres aux travaux militaires; de casser ceux qui ne sont point de la taille qu'on les veut, ou qui ne peuvent pas supporter les fatigues. Ils rendent aussi compte au ministre de l'exactitude ou du service des officiers. C'est sur leurs mémoires qu'on les casse ou qu'on les avance. Ils retranchent ou réforment dans la cavalerie les chevaux qu'ils jugent mauvais. Ils étoient obligés d'abord de faire leurs revûes tous les mois, mais ils ne la font plus guere qu'une fois l'année. Ces officiers sont choisis ordinairement parmi les brigadiers ou les maréchaux de camp; on en a vu qui étoient lieutenans-généraux. Ces charges sont de la création du roi Louis XIV.

INSPECTEUR *de manufactures*, (*Commerce & Finances.*) commis sur la conduite & exécution d'une *manufacture* conformément aux réglemens.

L'établissement des *inspecteurs* est dû à M. Colbert. Si ce fut un bon établissement que celui-là, dit l'auteur des considérations sur les finances, dont les remarques orneront cet article; c'est un établissement bien plus habile d'avoir formé une école à ces mêmes *inspecteurs*, & de les avoir astreints à travailler sur le métier, ou plûtôt c'est lui avoir donné le seul genre d'utilité qu'il fût possible d'en retirer. Il seroit desirable sans doute qu'ils pussent avoir voyagé dans tous les pays où se consomment les ouvrages des *manufactures* qu'ils sont destinés a conduire: car c'est le goût du consommateur qui doit régler la fabrication; c'est dans le pays de la consommation que l'on prend connoissance des étoffes étrangeres qui se pourroient imiter, de l'avantage ou du desavantage que les uns & les autres ont dans leur concurrence mutuelle, & des causes qui y contribuent.

La maniere dont l'opération du commerce s'y fait, influe encore d'une maniere essentielle sur les mesures que les manufacturiers ont à prendre. Enfin, plus les *inspecteurs* s'approcheront de la fonction des consultans avec les manufacturiers ou de professeurs des arts, plus ils seront utiles.

Mais que penser des amendes décernées par M. Colbert contre l'impéritie des ouvriers à chaque article de ses réglemens de *manufactures*? Des amendes ne sont point des raisons, c'est tout au plus l'indication d'une volonté rigoureuse, à moins qu'elles ne regardent des choses faites contre la bonne foi; & peut-être dans ce cas les amendes ne suffisent-elles pas. Celui qui se défie de sa main & de son adresse, ne peut lire ce réglement de M. Colbert sans frémir. Sa premiere pensée est, qu'on est plus heureux en ne travaillant pas, qu'en travaillant. Si par malheur le réglement est impraticable, comme cela s'est vû quelquefois, l'ouvrier se dégoûte, & cesse au moins son travail pendant le tems de la tournée de l'*inspecteur*.

On demande à tout homme de bonne foi s'il seroit bien invité à une profession, en lui disant: „ au cas que „ vos ouvrages ne soient pas faits conformément au „ réglement, pour la premiere fois ils seront confisqués „ & attachés sur un poteau avec un carcan, votre nom „ au-dessus pendant 48 heures; pour la seconde fois pa„ reille peine, & vous serez blâmé; pour la troisieme „ fois vous serez vous-même attaché au poteau „. On répondroit que cette ordonnance est sans doute traduite du japonnois. Non; c'est le dispositif d'un réglement de 1670, extorqué sans doute au sage ministre que nous avons nommé, par quelque subalterne qui comptoit bien de n'entrer jamais en qualité d'ouvrier dans aucune *manufacture* soumise à un *inspecteur*.

INSPECTEUR *des constructions*. (*Marine.*) c'est un officier commis à la construction & aux radoubs des vaisseaux. Il examine les plans & les profils avant qu'on commence de mettre le vaisseau sur le chantier; fait faire un devis exact des bois qui doivent y entrer, & enseigne aux charpentiers les méthodes les meilleures de faire les fonds, les hauts, les ponts, *&c.* (*Q*)

INSPIRATION, s. f. *en termes de Théologie*, est une grace céleste qui éclaire l'ame & lui donne des connoissances & des mouvemens extraordinaires & surnaturels. *Voyez* CONNOISSANCE & SCIENCE.

Les prophètes ne parloient que par l'*inspiration* divine, & le pécheur se convertit quand il ne résiste pas aux *inspirations* de la grace. *Voyez* GRACE, PROPHÉTIE.

*Inspiration* se dit particulierement au sujet des livres de l'Ecriture-sainte: on la définit un mouvement intérieur du Saint-Esprit, qui détermine un homme à écrire, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. L'idée d'*inspiration* suppose donc dans celui qui écrit un mouvement du Saint-Esprit qui le porte à écrire ce que la révélation lui a appris, ou ce qu'il sait par lui-même, & qui lui suggere le choix des choses qu'il doit écrire. Mais comme dans les livres saints on distingue les choses ou les matieres, & les termes ou le style, & que les matieres se divisent en prophéties, en histoires & en doctrines, & que les doctrines se divisent encore en philosophiques & en théologiques; que ces dernieres enfin se subdivisent en spéculatives & en pratiques. On demande si le Saint-Esprit a *inspiré* les auteurs sacrés & quant aux choses, & quant aux termes dont ils se sont servis pour les énoncer.

Les sentimens des Théologiens sont fort partagés sur ces deux questions. Les uns soutiennent que le Saint-Esprit a dicté aux écrivains sacrés toutes les choses dont ils ont parlé, & qu'il leur a même suggéré les termes dont ils se sont servis. C'est le sentiment des facultés de Théologie de Dovai & de Louvain dans leur censure de 1588.

D'autres prétendent que les écrivains sacrés ont été abandonnées à eux-mêmes dans le choix des termes; qu'il n'ont eu ni révélation ni *inspiration* dans tout ce qu'ils ont écrit, mais que le Saint-Esprit a tellement dirigé leur plume & leur esprit lorsqu'ils écrivoient, qu'il a été impossible qu'ils tombassent dans l'erreur. Lessius & quelques autres jésuites ont soutenu ce sentiment, qui occasionna la censure dont nous venons de parler; & M. Simon l'a embrassé depuis.

Holden, dans son ouvrage intitulé, *Fidei divinæ analysis*, soutient que les écrivains sacrés ont été *inspirés* par le Saint-Esprit dans tous les points de doctrine, & dans tout ce qui a un rapport essentiel à la doctrine, mais qu'ils ont été abandonnés à eux-mêmes dans les mêmes faits, & en général dans toutes les questions étrangeres à la religion.

M. le Clerc a été encore plus loin. Il prétend 1°. que Dieu a révélé immédiatement aux écrivains sacrés les prophéties qu'on trouve dans leurs livres, mais il nie que ce soit lui qui les ait portés à les mettre par écrit, & qu'il les ait conduits dans le moment même qu'ils les ont écrits. 2°. Il avance que Dieu n'a point révélé immédiatement aux écrivains sacrés toutes les autres choses qui se rencontrent dans leurs ouvrages, & qu'ils les ont écrites, ou sur ce qu'ils avoient vû de leurs propres yeux, ou sur le récit de personnes véridiques, ou sur des mémoires écrits avant eux, sans *inspiration* & sans aucune assistance particuliere du Saint-Esprit; en un mot, il enseigne que les livres saints sont l'ouvrage de personnes de probité, qui n'ont pas été séduites & qui n'ont voulu séduire personne. *Sentimens de quelques théologiens d'Hollande*, *lettre xj & xij*. La Chambr. *traité de la relig. tom. IV. dissert. iij. pag.* 157 *& suiv.*

Le sentiment le plus commun est, que le Saint Esprit a *inspiré* les écrivains sacrés quant aux prophéties, aux

points

points d'hiſtoire & aux doctrines relatives à la religion, & que quant au choix & à l'arrangement des termes, il les a laiſſés à la diſpoſition de chaque écrivain.

Les Payens prétendoient que leurs prêtres & leurs ſibiles étoient divinement *inſpirés*, lorſqu'ils rendoient leurs oracles. Les Poëtes, pour paroître *inſpirés*, invoquent Apollon & les Muſes lorſqu'ils veulent commencer quelque grand ouvrage. *Voyez* INVOCATION.

INSPIRATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de l'élection d'un pape, lorſque tous les ſuffrages ſe ſont réunis en faveur du même ſujet, & principalement quand cela s'eſt fait au prémier ſcrutin. Grégoire IX. en parle dans ſes décretales, *liv. VI, tit. vi, chap.* 42. (*A*)

INSPRUCK, (*Géog.* *OEni-pons*, ville d'Allemagne, capitale du Tirol; c'étoit autrefois la réſidence d'un archiduc de la maiſon d'Autriche; ſon nom eſt allemand; il eſt compoſé du mot *Inn*, qui eſt le nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée; en latin *OEno*, & du mot *bruck*, qui veut dire un *pont*: en changeant le *b* en *p*, on a fait *Inſpruck*; en latin *OEni-pons*, c'eſt-à-dire Pont-ſur-l'Inn. Elle eſt dans un beau vallon, à 11. lieues N. O. de Brixen, 25 S. de Munich, 95. S. E. de Vienne. *Long.* ſelon Harris, 29. 16. 15. *lat.* 47. 15.

Il y a un jéſuite nommé le pere Tanner (*Adam*) natif d'*Inſpruck*, qui eſt mis par ſon corps au rang des illuſtres écrivains que la ſociété a produits dans le dernier ſiecle: je laiſſe à juger de ſon mérite par ſa ſomme ſur ſaint Thomas, ſa théologie ſcholaſtique, ſpéculative & pratique, & ſon aſtrologie ſacrée, pour apprendre aux Chrétiens à connoître les choſes ſaintes par le concours des aſtres. (*D. J.*)

* INSTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qui n'eſt pas ſtable, qui eſt ſujet au changement. On dit l'*inſtabilité* du tems, de la fortune, des ſentimens, des paſſions, des goûts, des deſirs, du bonheur & des choſes humaines. Il n'y a preſque rien ſur quoi nous puiſſions compter. Encore ſi l'on meſuroit ſon attachement aux objets, ſur leur *inſtabilité*; mais non, on ſe conduit comme s'ils ne devoient jamais nous manquer: cependant il vient un moment où ils nous échappent, & nous nous plaignons, comme s'ils avoient dû changer de nature en notre faveur.

INSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne ſur le Danube, près de Paſſau, dont elle eſt ſeulement ſéparée par l'Inn, à ſon confluent. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

INSTALLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel un officier eſt mis en poſſeſſion publique de la place en laquelle il doit ſiéger, *quaſi in ſtallum introductio*.

Avant de parvenir à l'exercice d'un office, il y a trois actes différens à remplir; ſavoir, la proviſion qui rend propriétaire de l'office; la preſtation de ſerment & réception qui rend titulaire, & du jour de laquelle on jouit de tous les priviléges attachés au titre de l'office; & l'*inſtallation* par laquelle ſeule on entre en exercice & l'on participe aux émolumens qui ſont dûs à cauſe de l'exercice.

Quand l'officier a un ſupérieur, il s'adreſſe à lui pour être *inſtallé*; s'il n'y en a point dans ſon ſiége, celui qui le ſuit immédiatement fait l'*inſtallation*.

Les juges de juſtices ſeigneuriales qui ſont ſeuls, s'*inſtallent* eux-mêmes.

*Voyez* Loiſeau, *des offices, liv. I. chap. vij, n.* 27. & *ſuiv.* (*A*)

INSTANCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie en général la pourſuite d'une action en juſtice.

On comprend quelquefois ſous le terme d'*inſtance* toutes ſortes de conteſtations portées en juſtice; c'eſt en ce ſens que l'on dit *être en inſtance avec quelqu'un*; cependant quand on parle d'une *inſtance*, on entend ordinairement une affaire appointée, ſoit ſur une demande, ſoit ſur un appel verbal.

*Inſtance appointée*, eſt celle où les parties doivent écrire & produire.

*Inſtance d'appointé à mettre*, c'eſt lorſque le juge ordonne que les parties remettront leurs pieces. *Voyez* APPOINTEMENT.

*Inſtance de licitation*, eſt celle qui a pour objet la *licitation* d'un immeuble indivis entre pluſieurs copropriétaires. *Voyez* LICITATION.

*Inſtance d'ordre*, eſt celle où l'on fait l'ordre & diſtribution du prix d'un immeuble vendu par decret entre les créanciers oppoſans.

*Inſtance de partage*, eſt celle qui a pour objet le partage d'un immeuble commun & indivis.

*Inſtance périe ou périmée*, eſt celle qui eſt comme non avenue par le laps de trois années ſans aucune pourſuite de part ni d'autre. *Voyez* PÉREMPTION.

*Inſtance de préférence*, eſt celle où l'on diſcute entre les créanciers ſaiſiſſans & oppoſans leſquels doivent être payés les premiers ſur une ſomme de deniers, ſoit comme privilégiés, ou comme premier ſaiſiſſant. *Voyez* PRÉFERENCE.

*Premiere inſtance* ſe dit de la pourſuite qui ſe fait d'une action devant le premier juge.

*Inſtance de ſaiſie & arrêt*, *voyez* SAISIE & ARRÊT.

*Inſtance de ſaiſie-réelle*, *voyez* DECRET & SAISIE-RÉELLE.

*Inſtance ſommaire*, c'étoit une inſtruction qui ſe faiſoit en ſix jours à la barre de la cour: ces ſortes d'inſtructions ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II, art. ij. Voyez* CAUSE & PROCÈS. (*A*)

INSTANT, ſ. m. (*Mét.*) partie de la durée dans laquelle on n'apperçoit aucune ſucceſſion, ou ce qui n'occupe que le tems d'une idée dans notre eſprit. Ce tems eſt le moment le plus court pour nous. *Voyez* MOMENT, DURÉE, &c.

C'eſt un axiome en Méchanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *inſtant*. On voit par-là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une perſonne à proportion qu'il le porte vîte, & pourquoi la glace eſt moins ſujette à ſe rompre lorſqu'on gliſſe deſſus avec viteſſe, que lorſqu'on va plus lentement. *Voyez* TEMS.

Les Philoſophes diſtinguent trois ſortes d'*inſtans*, l'*inſtant* de tems, l'*inſtant* de nature, & l'*inſtant* de raiſon.

L'*inſtant* de tems eſt une partie de tems qui en précede immédiatement une autre: ainſi le dernier *inſtant* d'un jour précede réellement & immédiatement le premier *inſtant* du jour ſuivant.

L'*inſtant* de nature eſt ce qu'on appelle autrement *priorité* de nature: il ſe trouve dans les choſes qui ſont ſubordonnées pour agir, comme les cauſes premieres & les cauſes ſecondes; les cauſes & les effets, car la nature des choſes demande qu'il y ait une cauſe premiere s'il y a des cauſes ſecondes; qu'il y ait une cauſe, s'il y a un effet.

L'*inſtant* de raiſon eſt un *inſtant* qui n'eſt point réel, mais que la raiſon, l'entendement, l'eſprit conçoit avant un autre *inſtant*, avec un fondement de la part des choſes qui donnent occaſion de le concevoir. Par exemple, parce que Dieu a fait pluſieurs choſes librement, & qu'il pouvoit ne pas faire, il y a un fondement raiſonnable de concevoir Dieu tel qu'il eſt en lui-même avant de concevoir les decrets libres qu'il a faits; mais parce qu'il n'y a jamais eu en effet de tems ou d'*inſtant* réel où Dieu n'eût formé aucun decret, cet *inſtant* s'appelle *inſtant* de raiſon, & non pas *inſtant* de tems.

D'*inſtant* on en fait *inſtantanée*, qui ne dure qu'un *inſtant*. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'action de la matiere électrique eſt *inſtantanée*, & que la propagation de la lumiere ne l'eſt pas. Cependant l'acception de ce terme n'eſt pas toujours auſſi rigoureuſe; & on l'applique quelquefois à un phénomene dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commenſurable; alors il eſt ſynonyme à *prompt* & *paſſager*.

INSTANTANÉE, adj. (*Gram.*) qui ne dure qu'un inſtant. On dit une douleur *inſtantanée*, un mouvement *inſtantanée*, un changement, une révolution *inſtantanée*.

INSTAURATION, ſ. f. rétabliſſement d'un temple, d'une religion dans ſon premier état.

Ce mot eſt dérivé par quelques-uns d'*inſtaurum*, vieux mot latin, qui ſignifie proprement tout ce qui eſt néceſſaire pour l'exploitation d'une terre, d'une ferme, comme, les beſtiaux, les harnois, les valets, &c. mais le mot *inſtaurum* n'eſt que du moyen âge; *inſtauratio* eſt d'une bien plus grande antiquité, & quelques-uns le dérivent de *inſtar*, ſemblable, comme s'il ſignifioit qu'une choſe a repris ſa premiere apparence. *Voyez* RESTAURATION.

INSTERBOURG, (*Géog.*) ville, diſtrict & bailliage de Lithuanie, dépendant de la Pruſſe brandebourgeoiſe, arroſé par la riviere de l'Inſter. On y fait une biere auſſi forte que de l'eau-de-vie.

INSTIGATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui excite un autre à faire quelque choſe. L'*inſtigateur* d'un crime eſt complice de celui qui l'a commis, & mérite auſſi punition.

*Inſtigateur* ſignifie quelquefois un *dénonciateur*. *Voyez* DENONCIATEUR. (*A*)

INSTIGATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſqu'on excite quelqu'un à faire quelque choſe, comme à maltraiter quelqu'un, ou à commettre quelqu'autre délit, à intenter un procès, ou lorſqu'on excite le miniſtere public à pourſuivre quelqu'un. *Voyez* DENONCIATEUR. (*A*)

IN-

INSTILLATION, ſ. f. (*Medecine.*) *terme de Pharmacie*, ſignifie l'action d'appliquer quelque remede liquide ſur une partie fort ſenſible par gouttes; cela ſe dit ſur-tout des remedes que l'on applique ſur les yeux, tels ſont les eaux ophthalmiques, les différentes eſpeces de collyre. *Voyez* COLLYRE.

INSTINCT, ſ. m. (*Métaph. & Hiſt. nat.*) c'eſt un mot par lequel on veut exprimer le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions; mais de quelle nature eſt ce principe? Quelle eſt l'étendue de l'*inſtinct*? Ariſtote & les Péripatéticiens donnoient aux bêtes une ame ſenſitive, mais bornée à la ſenſation & à la mémoire, ſans aucun pouvoir de réfléchir ſur ſes actes, de les comparer, &c. D'autres ont été beaucoup plus loin. Lactance dit qu'excepté la religion, il n'eſt rien en quoi les bêtes ne participent aux avantages de l'eſpece humaine.

D'un autre côté tout le monde connoît la fameuſe hypotheſe de M. Deſcartes, que ni ſa grande réputation, ni celle de quelques-uns de ſes ſectateurs n'ont pû ſoutenir. Les bêtes de la même eſpece ont dans leurs opérations une uniformité qui en a impoſé à ces philoſophes, & leur a fait naître l'idée d'automatiſme; mais cette uniformité n'eſt qu'apparente, & l'habitude de voir la fait diſparoître aux yeux exercés. Pour un chaſſeur attentif il n'eſt point deux renards dont l'induſtrie ſe reſſemble entierement, ni deux loups dont la gloutonnerie ſoit la même.

Depuis M. Deſcartes, pluſieurs Théologiens ont cru la religion intéreſſée au maintien de cette opinion du méchaniſme des bêtes. Ils n'ont point ſenti que la bête, quoique pourvûe de facultés qui lui ſont communes avec l'homme, pouvoit en être encore à une diſtance infinie. Auſſi l'homme lui-même eſt-il très-diſtant de l'ange, quoiqu'il partage avec lui une liberté & une immortalité qui l'approchent du trone de Dieu.

L'anatomie comparée nous montre dans les bêtes des organes ſemblables aux nôtres, & diſpoſés pour les mêmes fonctions relatives à l'œconomie animale. Le détail de leurs actions nous fait clairement appercevoir qu'elles ſont douées de la faculté de ſentir, c'eſt-à-dire, qu'elles éprouvent ce que nous éprouvons lorſque nos organes ſont réunis par l'action des objets extérieurs. Douter ſi les bêtes ont cette faculté, c'eſt mettre en doute ſi nos ſemblables en ſont pourvûs, puiſque nous n'en ſommes aſſurés que par les mêmes ſignes. Celui qui voudra méconnoître la douleur à des cris, qui ſe refuſera aux marques ſenſibles de la joie, de l'impatience, du deſir, ne mérite pas qu'on lui réponde. Non-ſeulement il eſt certain que les bêtes ſentent; il l'eſt encore qu'elles ſe reſſouviennent. Sans la mémoire les coups de fouet ne rendroient point nos chiens ſages, & toute éducation des animaux ſeroit impoſſible. L'exercice de la mémoire les met dans le cas de comparer une ſenſation paſſée avec une ſenſation préſente. Toute comparaiſon entre deux objets produit néceſſairement un jugement; les bêtes jugent donc. La douleur des coups de fouet retracée par la mémoire, balance dans un chien couchant le plaiſir de courre un lievre qui part. De la comparaiſon qu'il fait entre ces deux ſenſations naît le jugement qui détermine ſon action. Souvent il eſt entraîné par le ſentiment vif du plaiſir; mais l'action répétée des coups rendant plus profond le ſouvenir de la douleur, le plaiſir perd à la comparaiſon; alors il réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, & la réflexion grave dans ſa mémoire une idée de relation entre un lievre & des coups de fouet. Cette idée devient ſi dominante qu'enfin la vûe d'un lievre lui fait ſerrer la queue, & regagner promptement ſon maître. L'habitude de porter les mêmes jugemens les rend ſi prompts, & leur donne l'air ſi naturel, qu'elle fait méconnoître la réflexion qui les a réduits en principes: c'eſt l'expérience aidée de la réflexion, qui fait qu'une belette juge ſûrement de la proportion entre la groſſeur de ſon corps, & l'ouverture par laquelle elle veut paſſer. Cette idée une fois établie devient habituelle par la répétition des actes qu'elle produit, & elle épargne à l'animal toutes les tentatives inutiles; mais les bêtes ne doivent pas ſeulement à la réflexion de ſimples idées de relation; elles tiennent encore d'elle des idées indicatives plus compliquées, ſans leſquelles elles tomberoient dans mille erreurs funeſtes pour elles. Un vieux loup eſt attiré par l'odeur d'un appât; mais lorſqu'il veut en approcher, ſon nez lui apprend qu'un homme a marché dans les environs. L'idée non de la préſence, mais du paſſage d'un homme, lui indique un péril & des embuches. Il héſite donc, il tourne pendant pluſieurs nuits, l'appétit le ramene aux environs de cet appât dont l'éloigne la crainte du péril indiqué. Si le chaſſeur n'a pas pris toutes les précautions uſitées pour dérober à ce loup le ſentiment du piége, ſi la moindre odeur de fer vient frapper ſon nez, rien ne raſſurera jamais cet animal devenu inquiet par l'expérience.

Ces idées acquiſes ſucceſſivement par la ſenſation & la réflexion, & repréſentées dans leur ordre par l'imagination & par la mémoire, forment le ſyſtême des connoiſſances de l'animal, & la chaîne de ſes habitudes; mais c'eſt l'attention qui grave dans ſa mémoire tous les faits qui concourent à l'inſtruire; & l'attention eſt le produit de la vivacité des beſoins. Il doit s'enſuivre que parmi les animaux ceux qui ont des beſoins plus vifs ont plus de connoiſſances acquiſes que les autres. En effet on apperçoit au premier coup d'œil que la vivacité des beſoins eſt la meſure de l'intelligence dont chaque eſpece eſt douée, & que les circonſtances qui peuvent rendre pour chaque individu les beſoins plus ou moins preſſans, étendent plus ou moins le ſyſtême de ſes connoiſſances.

La nature fournit aux frugivores une nourriture qu'ils ſe procurent facilement, ſans induſtrie & ſans réflexion: ils ſçavent où eſt l'herbe qu'ils ont à brouter, & ſous quel chêne ils trouveront du gland. Leur connoiſſance ſe borne à cet égard à la mémoire d'un ſeul fait: auſſi leur conduite, quant à cet objet, paroît-elle ſtupide & voiſine de l'automatiſme; mais il n'en eſt pas ainſi des carnaſſiers: forcés de chercher une proie qui ſe dérobe à eux, leurs facultés éveillées par le beſoin ſont dans un exercice continuel; tous les moyens par leſquels leur proie leur eſt ſouvent échappée, ſe repréſentent fréquemment à leur mémoire. De la réflexion qu'ils ſont forcés de faire ſur ces faits, naiſſent des idées de ruſes & de précautions qui ſe gravent encore dans la mémoire, s'y établiſſent en principes, & que la répétition rend habituelles. La variété & l'invention de ces idées étonnent ſouvent ceux auxquels ces objets ſont le plus familiers. Un loup qui chaſſe ſait par expérience que le vent apporte à ſon odorat les émanations du corps des animaux qu'il recherche: il va donc toûjours le nez au vent; il apprend de plus à juger par le ſentiment du même organe, ſi la bête eſt éloignée ou prochaine, ſi elle eſt repoſée ou fuyante. D'après cette connoiſſance il regle ſa marche; il va à pas de loup pour la ſurprendre, ou redouble de viteſſe pour l'atteindre; il rencontre ſur la route des mulots, des grenouilles, & d'autres petits animaux dont il s'eſt mille fois nourri. Mais quoique déjà preſſé par la faim il néglige cette nourriture préſente & facile, parce qu'il ſait qu'il trouvera dans la chair d'un cerf ou d'un daim un repas plus ample & plus exquis. Dans tous les temps ordinaires ce loup épuiſera toutes les reſſources qu'on peut attendre de la vigueur & de la ruſe d'un animal ſolitaire: mais lorſque l'amour met en ſociété le mâle & la femelle, ils ont reſpectivement, quant à l'objet de la chaſſe, des idées qui dérivent de la facilité que l'union procure. Ces loups connoiſſent par des expériences répétées où vivent ordinairement les bêtes fauves, & la route qu'elles tiennent lorſqu'elles ſont chaſſées. Ils ſavent auſſi combien eſt utile un relais pour hâter la défaite d'une bête déjà fatiguée. Ces faits étant connus, ils concluent de l'ordinaire au probable, & en conſéquence ils partagent leurs fonctions. Le mâle ſe met en quête, & la femelle comme plus foible attend au détroit la bête haletante qu'elle eſt chargée de relancer. On s'aſſure aiſément de toutes ces démarches, lorſqu'elles ſont écrites ſur la terre molle ou ſur la neige, & on peut y lire l'hiſtoire des penſées de l'animal.

Le renard, beaucoup plus foible que le loup, eſt contraint de multiplier beaucoup plus les reſſources pour obtenir ſa nourriture. Il a tant de moyens à prendre, tant de dangers à éviter, que ſa mémoire eſt néceſſairement chargée d'un nombre de faits qui donne à ſon *inſtinct* une grande étendue. Il ne peut pas abattre ces grands animaux dont un ſeul le nourriroit pendant pluſieurs jours. Il n'eſt pas non plus pourvû d'une viteſſe qui puiſſe ſuppléer au défaut de vigueur: ſes moyens naturels ſont donc la ruſe, la patience & l'adreſſe. Il a toujours, comme le loup, ſon odorat pour bouſſole. Le rapport fidele de ce ſens bien exercé l'inſtruit de l'approche de ce qu'il cherche, & de la préſence de qu'il doit éviter. Peu fait pour chaſſer à force ouverte, il s'approche ordinairement en ſilence ou d'une perdrix qu'il évente, ou bien du lieu par lequel il ſait que doit rentrer un liévre ou un lapin. La terre molle reçoit à peine la trace légere de ſes pas. Partagé entre la crainte d'être ſurpris, & la néceſſité de ſurprendre lui-même, ſa marche toujours précautionnée & ſouvent ſuſpendue décele ſon inquiétude, ſes deſirs & ſes moyens. Dans les pays gi-

boyeux

boyeux où les plaines & les bois ne laiſſent pas manquer de proie, il fuit les lieux habités. Il ne s'approche de la demeure des hommes que quand il eſt preſſé par le beſoin, mais alors la connoiſſance du danger lui fait doubler ſes précautions ordinaires. A la faveur de la nuit il ſe gliſſe le long des haies & des buiſſons. S'il ſait que les poules ſont bonnes, il ſe rappelle en même tems que les piéges & les chiens ſont dangereux. Ces deux ſouvenirs guident ſa marche, & la ſuſpendent ou l'accélèrent ſelon le degré de vivacité que donnent à l'un d'eux les circonſtances qui ſurviennent. Lorſque la nuit commence, & que ſa longueur offre des reſſources à la prévoyance du renard, le jappement éloigné d'un chien arrêtera ſur le champ ſa courſe. Tous les dangers qu'il a courus en différens tems ſe repréſentent à lui; mais à l'approche du jour cette frayeur extrème cede à la vivacité de l'appétit; l'animal alors devient courageux par néceſſité. Il ſe hâte même de s'expoſer, parce qu'il ſait qu'un danger plus grand le menace au retour de la lumiere.

On voit que les actions les plus ordinaires des bêtes, leurs démarches de tous les jours ſuppoſent la mémoire, la réflexion ſur ce qui s'eſt paſſé, la comparaiſon entre un objet préſent qui les attire & des périls indiqués qui les éloignent, la diſtinction entre des circonſtances qui ſe reſſemblent à quelques égards, & qui différent à d'autres, le jugement & le choix entre tous ces rapports. Qu'eſt-ce donc que l'*inſtinct*? Des effets, ſi multipliés dans les animaux, de la recherche du plaiſir & de la crainte de la douleur; les conſéquences & les inductions tirées par eux des faits qui ſe ſont placés dans leur mémoire; les actions qui en réſultent; ce ſyſtème de connoiſſances auxquelles l'expérience ajoute, & que chaque jour la réflexion rend habituelles, tout cela ne peut pas ſe rapporter à l'*inſtinct*, ou bien ce mot devient ſynonyme avec celui *d'intelligence*.

Ce ſont les beſoins vifs qui, comme nous l'avons dit, gravent dans la mémoire des bêtes des ſenſations fortes & intéreſſantes dont la chaîne forme l'enſemble de leurs connoiſſances. C'eſt par cette raiſon que les animaux carnaſſiers ſont beaucoup plus induſtrieux que les frugivores, quant à la recherche de la nourriture; mais chaſſez ſouvent ces mêmes frugivores, vous les verrez acquérir, relativement à leur défenſe, la connoiſſance d'un nombre de faits, & l'habitude d'une foule d'inductions qui les égalent aux carnaſſiers. De tous les animaux qui vivent d'herbes, celui qui paroît le plus ſtupide eſt peut-être le liévre. La nature lui a donné des yeux foibles & un odorat obtus; ſi ce n'eſt l'ouïe qu'il a excellente, il paroît n'être pourvû d'aucun inſtrument d'induſtrie. D'ailleurs il n'a que la fuite pour moyen de défenſe: mais auſſi ſemble-t-il épuiſer tout ce que la fuite peut comporter d'intentions & de variétés. Je ne parle pas d'un liévre que des lévriers forcent par l'avantage d'une viteſſe ſupérieure, mais de celui qui eſt attaqué par des *chiens courans*. Un vieux liévre ainſi chaſſé commence par proportionner ſa fuite à la viteſſe de la pourſuite. Il ſçait, par expérience, qu'une fuite rapide ne le mettroit pas hors de danger, que la chaſſe peut être longue, & que ſes forces ménagées le ſerviront plus long-tems. Il a remarqué que la pourſuite des chiens eſt plus ardente, & moins interrompue dans les bois fourés où le contact de tout ſon corps leur donne un ſentiment plus vif de ſon paſſage, que ſur la terre où les piés ne font que poſer; ainſi il évite les bois, & ſuit preſque toujours les chemins; (ce même liévre lorſqu'il eſt pourſuivi à vue par un lévrier, s'y dérobe en cherchant les bois). Il ne peut pas douter qu'il ne ſoit ſuivi par les *chiens courans* ſans être vu: il entend diſtinctement que la pourſuite s'attache avec ſcrupule à toutes les traces de ſes pas? Que fait-il? après avoir parcouru un long eſpace en ligne droite, il revient exactement ſur les mêmes voies. Après cette ruſe, il ſe jette de côté, fait pluſieurs ſauts conſécutifs, & par-là dérobe, au moins pour un tems, aux chiens le ſentiment de la route qu'il a priſe. Souvent il va faire partir du gîte un autre liévre dont il prend la place. Il déroute auſſi les chaſſeurs & les chiens par mille moyens qu'il ſeroit trop long de détailler. Ces moyens lui ſont communs avec d'autres animaux, qui, plus habiles que lui d'ailleurs, n'ont pas plus d'expérience à cet égard. Les jeunes animaux ont beaucoup moins de ces ruſes. C'eſt à la ſcience des faits que les vieux doivent les inductions juſtes & promptes qui amenent ces actes multipliés.

Les ruſes, l'invention, l'induſtrie, étant une ſuite de la connoiſſance des faits gravés par le beſoin dans la mémoire; les animaux doués de vigueur, ou pourvus de défenſes doivent être moins induſtrieux que les autres.

Auſſi voyons-nous que le loup qui eſt un des plus robuſtes animaux de nos climats, eſt un des moins ruſés lorſqu'il eſt chaſſé. Son nez qui le guide toujours, ne le rend précautionné que contre les ſurpriſes. Mais d'ailleurs il ne ſonge qu'à s'éloigner, & à ſe dérober au péril par l'avantage de ſa force & de ſon haleine. Sa fuite n'eſt point compliquée comme celle des animaux timides. Il n'a point recours à ces feintes & à ces retours qui ſont une reſſource néceſſaire pour la foibleſſe & la laſſitude. Le ſanglier qui eſt armé de défenſes, n'a point non plus recours à l'induſtrie. S'il ſe ſent preſſé dans ſa fuite, il s'arrête pour combattre. Il s'indigne, & ſe fait redouter des chaſſeurs & des chiens qu'il menace & charge avec fureur. Pour ſe procurer une défenſe plus facile, & une vengeance plus aſſurée, il cherche les buiſſons épais & les halliers. Il s'y place de maniere à ne pouvoir être abordé qu'en face. Alors l'œil farouche & les ſoies hériſſées, il intimide les hommes & les chiens, les bleſſe & s'ouvre un paſſage pour une retraite nouvelle.

La vivacité des beſoins donne, comme on voit, plus ou moins d'étendue aux connoiſſances que les bêtes acquierent. Leurs lumieres s'augmentent en raiſon des obſtacles qu'elles ont à ſurmonter. Cette faculté qui rend les bêtes capables d'être perfectionnées, rejette bien loin l'idée d'automatiſme qui ne peut être née que de l'ignorance des faits. Qu'un chaſſeur arrive avec des piéges dans un pays où ils ne ſont pas encore connus des animaux, il les prendra avec une extrême facilité, & les renards même lui paroîtront imbécilles. Mais lorſque l'expérience les aura inſtruits, il ſentira par les progrès de leurs connoiſſances le beſoin qu'il a d'en acquérir de nouvelles. Il ſera contraint de multiplier les reſſources & de donner le change à ces animaux en leur préſentant ſes appâts ſous mille forme. L'un ſe dévoyera des refuites ordinaires à ceux de ſon eſpece, & fera voir au chaſſeur des marches qui lui ſont inconnues. Un autre aura l'art de lui dérober légérement ſon appât en évitant le piége. Si l'on eſt aſſiégé dans un terrier, il y ſouffrira la faim plutôt que de franchir le pas dangereux; il s'occupera à s'ouvrir une route nouvelle; ſi le terrein trop ferme s'y oppoſe, ſa patience laſſera celle du chaſſeur qui croira s'être mépris. Ce n'eſt point une frayeur automate qui retient alors cet animal dans le terrier; c'eſt une crainte ſavante & raiſonnée: car s'il arrive par hazard qu'un lapin enfermé dans le même trou ſorte & détende le piége, le renard vigilant prendra ſûrement ce moment pour s'échapper & paſſera ſans héſiter à côté du lapin pris & du piége détendu.

Parmi les différentes idées que la néceſſité fait acquérir aux animaux, on ne doit pas oublier celle des nombres. Les bêtes comptent: cela eſt certain, & quoique juſqu'à préſent leur arithmétique paroiſſe aſſez bornée, peut-être pourroit-on lui donner plus d'étendue. Dans les pays où l'on conſerve avec ſoin le gibier, on fait la guerre aux pies, parce qu'elles enlévent les œufs & détruiſent l'eſpérance de la ponte. On remarque donc aſſidûment les nids de ces oiſeaux deſtructeurs; & pour anéantir d'un coup la famille carnaſſiere, on tâche de tuer la mere pendant qu'elle couve. Entre ces meres il en eſt d'inquietes qui déſertent leur nid dès qu'on en approche. Alors on eſt contraint de faire un affût bien couvert au pied de l'arbre ſur lequel eſt ce nid, & un homme ſe place dans l'affût pour attendre le retour de la couveuſe; mais il attend en vain, ſi la pie qu'il veut ſurprendre a quelques fois été manquée en pareil cas. Elle ſait que la foudre va ſortir de cet antre où elle a vu entrer un homme. Pendant que la tendreſſe maternelle lui tient la vue attachée ſur ſon nid, la frayeur l'en éloigne juſqu'à ce que la nuit puiſſe la dérober au chaſſeur. Pour tromper cet oiſeau inquiet, on s'eſt aviſé d'envoyer à l'affût deux hommes, dont l'un s'y plaçoit & l'autre paſſoit; mais la pie compte & ſe tient toujours éloignée. Le lendemain trois y vont, & elle voit encore que deux ſeulement ſe retirent. Enfin il eſt néceſſaire que cinq ou ſix hommes en allant à l'affût mettent ſon calcul en défaut. La pie qui croit que cette collection d'hommes n'a fait que paſſer ne tarde pas à revenir. Ce phénomène renouvellé toutes les fois qu'il eſt tenté, doit être mis au rang des phénomènes les plus ordinaires de la ſagacité des animaux.

Puiſque les animaux gardent la mémoire des faits qu'ils ont eu intérêt de remarquer; puiſque les conſéquences qu'ils en ont tirées s'établiſſent en principes par la réflexion, & ſervent à diriger leurs actions, ils ſont perfectibles; mais nous ne pouvons pas ſavoir juſqu'à quel degré. Nous ſommes même preſque étrangers au genre de perfection dont les bêtes ſont ſuſceptibles. Jamais

avec un odorat tel que le nôtre nous ne pouvons atteindre à la diversité des rapports & des idées que donne au loup & au chien, leur nez subtil & toujours exercé. Ils doivent à la finesse de ce sens la connoissance de quelques propriétés de plusieurs corps, & des idées de relation entre ces propriétés & l'état actuel de leur machine. Ces idées & ces rapports échappent à la stupidité de nos organes. Pourquoi donc les bêtes ne se perfectionnent-elles point? Pourquoi ne remarquons-nous pas un progrès sensible dans les especes? Si Dieu n'a pas donné aux intelligences célestes de sonder toute la profondeur de la nature de l'homme, si elles n'embrassent pas d'un coup-d'œil cet assemblage bizarre d'ignorance & de talens, d'orgueil & de bassesse, elles peuvent dire aussi: Pourquoi donc cette espece humaine, avec tant de moyens de perfectibilité, est-elle si peu avancée dans les connoissances les plus essentielles? Pourquoi plus de la moitié des hommes est-elle abrutie par les superstitions? Pourquoi ceux même à qui l'être suprême s'est manifesté par la voix de son fils, sont-ils occupés à se déchirer entr'eux, au lieu de s'aider l'un l'autre à jouir en paix des fruits de la terre & de la rosée du ciel?

Il est certain que les bêtes peuvent faire des progrès; mais mille obstacles particuliers s'y opposent, & d'ailleurs il est apparemment un terme qu'elles ne franchiront jamais.

La mémoire ne conserve les traces des sensations & des jugemens qui en sont la suite, qu'autant que celles-ci ont eu le dégré de force qui produit l'attention vive. Or les bêtes vêtues par la nature, ne sont gueres excitées à l'attention que par les besoins de l'appétit & de l'amour. Elles n'ont pas de ces besoins de convention qui naissent de l'oisiveté & de l'ennui. La nécessité d'être émus se fait sentir à nous dans l'état ordinaire de veille, & elle produit cette curiosité inquiette qui est la mere des connoissances. Les bêtes ne l'éprouvent point. Si quelques especes sont plus sujettes à l'ennui que les autres, la fouine, par exemple, que la souplesse & l'agilité caractérisent, ce ne peut pas être pour elles une situation ordinaire, parce que la nécessité de chercher à vivre tient presque toujours leur inquiétude en exercice. Lorsque la chasse est heureuse, & que leur faim est assouvie de bonne heure, elles se livrent par le besoin d'être émues, à une grande profusion de meurtres inutiles; mais la maniere d'être la plus familiere à tous ces êtres sentans, est un demi-sommeil pendant lequel l'exercice spontanée de l'imagination ne présente que des tableaux vagues qui ne laissent pas de traces profondes dans la mémoire.

Parmi nous, ces hommes grossiers qui sont occupés pendant tout le jour à pourvoir aux besoins de premiere nécessité, ne restent-ils pas dans un état de stupidité presque égal à celui des bêtes? Il en est tel qui n'a jamais eu un nombre d'idées pareil à celui qui forme le systême des connoissances d'un renard.

Il faut que le loisir, la société & le langage, servent la perfectibilité, sans quoi cette disposition reste stérile. Or, premierement le loisir manque aux bêtes, comme nous vous l'avons dit. Occupées sans cesse à pourvoir à leurs besoins, & à se défendre contre d'autres animaux ou contre l'homme, elles ne peuvent conserver d'idées acquises que relativement à ces objets. Secondement la plûpart vivent isolées & n'ont qu'une société passagere fondée sur l'amour & sur l'éducation de la famille. Celles qui sont attroupées d'une maniere plus durable sont rassemblées uniquement par le sentiment de la crainte. Il n'y a que les especes timides qui soient dans ce cas, & la crainte qui approche ces individus les uns des autres paroît être le seul sentiment qui les occupe. Tel est l'espece du cerf dans laquelle les biches ne s'isolent gueres que pour mettre bas, & les cerfs pour refaire leurs têtes.

Dans les especes mieux armées & plus courageuses, comme sont les sangliers, les femelles, comme plus foibles, restent attroupées avec les jeunes mâles. Mais dès que ceux-ci ont atteint l'âge de trois ans, & qu'ils sont pourvus de défenses qui les rassurent, ils quittent la troupe; la sécurité les mene à la solitude; il n'y a donc pas de société proprement dite entre les bêtes. Le sentiment seul de la crainte, & l'intérêt de la défense réciproque ne peuvent pas porter fort loin leurs connoissances. Elles ne sont pas organisées de maniere à multiplier les moyens, ni à rien ajouter à ces armes toujours prêtes qu'elles doivent à la nature. Et peut-on savoir jusqu'où l'usage des mains porteroient les singes s'ils avoient le loisir comme la faculté d'inventer, & si la frayeur continuelle que les hommes leur inspirent ne les retenoit dans l'abrutissement?

A l'égard du langage, il paroît que celui des bêtes est fort borné. Cela doit être, vû leur maniere de vivre, puisqu'il y a des sauvages qui ont des arcs & des fleches, & dont cependant la langue n'a pas trois cens mots. Mais quelque borné que soit le langage des bêtes, il existe: on peut assurer même qu'il est beaucoup plus étendu qu'on ne le suppose communément dans des êtres qui ont un museau allongé ou un bec.

Le langage suppose une suite d'idées & la faculté d'articuler. Quoique parmi les hommes qui articulent des mots, la plûpart n'ayent point cette suite d'idées, il faut qu'elle ait existé dans l'entendement des premiers qui ont joint ces mots ensemble. Nous avons vû que les bêtes ont, en fait d'idées suivies, tout ce qui est nécessaire pour arranger des mots. Celles de leurs habitudes qui nous paroissent le plus naturelles, ne peuvent s'être formées, comme nous l'avons prouvé, que par des inductions liées ensemble par la réflexion, & qui supposent toutes les opérations de l'intelligence; mais nous ne remarquons point d'articulation sensible dans leurs cris. Cette apparente uniformité nous fait croire que réellement elles n'articulent point. Il est certain cependant que les bêtes de chaque espece distinguent très-bien entr'elles ces sons qui nous paroissent confus. Il ne leur arrive pas de s'y méprendre, ni de confondre le cri de la frayeur avec le gémissement de l'amour. Il n'est pas seulement nécessaire qu'elles expriment ces situations tranchées, il faut encore qu'elles en caractérisent les différentes nuances. Le parler d'une mere qui annonce à sa famille qu'il faut se cacher, se dérober à la vûe de l'ennemi, ne peut pas être le même que celui qui indique qu'il faut précipiter la fuite. Les circonstances déterminent la nécessité d'une action différente: il faut que la différence soit exprimée dans le langage qui commande l'action. Les expressions séveres, & cependant flatteuses de l'amour, qui soumettent le mâle à la réserve sans lui ôter l'espérance, ne sont pas les mêmes que celles qui lui annoncent qu'il peut tout permettre à ses desirs, & que le moment de jouir est arrivé.

Il est vrai que le langage d'action est très-familier aux bêtes; il est même suffisant pour qu'elles se communiquent réciproquement la plûpart de leurs émotions: elles ne font donc pas un grand usage de leur langue; leur éducation s'accomplit ainsi que la nôtre en grande partie par l'imitation. Tous les sentimens isolés qui affectent les uns, peuvent être reconnus par les autres aux mouvemens extérieurs qui les caractérisent; mais quoique ce langage d'action serve à exprimer beaucoup, il ne peut pas suffire à tout. Dès que l'instruction est un peu compliquée, l'usage des mots devient nécessaire pour la transmettre. Or il est certain que les jeunes renards, en sortant du terrier, sont plus précautionnés dans les pays où l'on tend des piéges, que ne le sont les vieux dans ceux où l'on ne cherche point à les détruire: cette science des précautions qui suppose tant de vûes fines & d'inductions éloignées, ne peut pas être acquise dans le terrier par le langage d'action; & sans les mots l'éducation d'un renard ne peut pas se consommer: par quel méchanisme des animaux qui chassent ensemble s'accordent-ils pour s'attendre, se retrouver, s'aider? Ces opérations ne se feroient pas sans des conventions dont le détail ne peut s'exécuter qu'au moyen d'une langue articulée. La monotonie nous trompe, faute d'habitude & de réflexion. Lorsque nous entendons des hommes parler ensemble une langue qui nous est étrangere, nous ne sommes point frappés d'une articulation sensible, nous croyons entendre la répétition continuelle des mêmes sons. Le langage des bêtes, quelque varié qu'il puisse être, doit nous paroître encore mille fois plus monotone, parce qu'il nous est infiniment plus étranger; mais quel que soit ce langage des bêtes, il ne peut pas aider beaucoup la perfectibilité dont elles sont douées. La tradition ne sert presque point aux progrès des connoissances. Sans l'écriture, qui appartient à l'homme seul, chaque individu concentré dans sa propre expérience, seroit forcé de recommencer la carriere que son devancier auroit parcourue, & l'histoire des connoissances d'un homme seroit presque celle de la science de l'humanité.

On peut donc présumer que les bêtes ne feront jamais de grands progrès, quoique relativement à certains arts elles puissent en avoir fait. L'architecture des castors pourroit être embellie, la forme des nids d'hirondelles pourroit avoir acquis de l'élégance sans que nous nous en apperçussions; mais en général les obstacles qui s'opposent aux progrès des especes sont fort difficiles à vaincre, & ses individus n'empruntent point non plus de la force d'une passion dominante cette activité soutenue qui fait qu'un homme s'éleve par le génie fort au-dessus

fus de ses égaux. Les bêtes ont cependant des passions naturelles, & d'autres qu'on peut appeller factices ou de réflexion; celles du premier genre sont l'impression de la faim, les desirs ardens de l'amour, la tendresse maternelle: les autres sont la crainte de la disette, ou l'avarice & la jalousie qui conduit à la vengeance.

L'avarice est une conséquence de la faim précédemment sentie: la réflexion sur ce besoin produit une prévoyance commune à tous les animaux qui sont sujets à manquer. Les carnassiers cachent & enterrent les restes de leur proie pour les retrouver au besoin. Parmi les frugivores, ceux qui sont organisés de maniere à emporter les grains qui leur servent de nourriture, font des provisions auxquelles ils ne touchent que dans le cas de nécessité; tels sont les rats de campagne, les mulots, *&c.* mais l'avarice n'est pas une passion féconde en moyens; son exercice se borne à l'amas & à l'épargne.

La jalousie est fille de l'amour: dans les especes dont les mâles se mêlent indifféremment avec toutes les femelles, elle n'est excitée que par la disette de celles-ci: le besoin de jouir se faisant vivement sentir à tous dans le même tems, il en résulte une rivalité réciproque & générale. Cette passion aveugle fait souvent manquer son objet à ceux qu'elle tourmente. Pendant que la fureur tient les vieux cerfs attachés au combat, un daguet s'approche des biches en tremblant, jouit & s'échappe. La jalousie est plus profonde & plus raisonnée dans les especes qui s'accouplent: quels que soient les motifs sur lesquels est fondé ce choix mutuel des deux individus, il est certain qu'il se fait, & que l'idée de propriété réciproque s'établit: dès-lors la moralité est introduite dans l'amour; les femelles même deviennent susceptibles de jalousie: cette union commencée par l'attrait, & soutenue par le plaisir, est encore resserrée par la communauté des soins qu'exige l'éducation de la famille; mais cet objet étant rempli, l'union cesse. Le printems, en inspirant à ces animaux de nouvelles ardeurs, leur donne des goûts nouveaux: je n'oserois cependant pas décider si les tourterelles méritent ou non la réputation de constance qu'elles ont acquise; mais si elles sont constantes, au moins est-il sûr qu'elles ne sont pas fideles. J'en ai vû plusieurs fois faire deux heureux de suite sur une même branche: peut-être leur constance ne peut elle être assurée qu'autant qu'elles se permettent l'infidélité.

Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en général l'amour n'est chez les bêtes qu'un besoin passager: cette passion, avec tous ses détails, ne les occupe guere qu'un quart de l'année, ainsi elle ne peut pas élever les individus à des progrès bien sensibles. Le tems du desintéressement doit amener l'oubli de toutes les idées que l'irritation des desirs avoit fait naître. On remarque seulement que l'expérience instruit les meres sur les choses relatives au bien de leur famille; elles profitent dans un âge plus avancé des fautes de la jeunesse & de l'imprudence. Une perdrix de trois ou quatre ans choisit pour faire son nid une place bien plus avantageuse que ne fait une jeune; elle se place sur un lieu un peu élevé, pour n'avoir point d'inondation à craindre: elle a soin qu'il soit environné d'épines & de ronces qui en rendent l'accès difficile. Lorsqu'elle quitte son nid pour aller manger, elle ne manque pas de dérober ses œufs, en les couvrant avec des feuilles.

Si la tendresse maternelle laisse des traces profondes dans la mémoire des bêtes, c'est que son exercice dure assez long-tems, & que d'ailleurs c'est une des passions qui affectent le plus fortement ces êtres sensibles. Elle produit en eux une activité inquiete & soutenue, une assiduité pénible, & lorsque la famille est menacée, une défense courageuse qui ressemble à un abandon total de soi-même. Je dis *ressembler* car on ne s'abandonne point entierement, & dans le moment extreme le moi se fait toûjours sentir. Une preuve de cette vérité, c'est que dans les différentes especes la témérité apparente de la mere est toûjours proportionnée aux moyens qu'elle a d'échapper au danger qu'elle paroît braver. La louve & la laie deviennent terribles, lorsqu'elles ont leurs petits à défendre: la biche vient aussi chercher le péril; mais sa foiblesse trahit bien-tôt son courage; & malgré la tendre inquiétude, elle est forcée de fuir. La perdrix & la canne sauvage qui ont une ressource assûrée dans la rapidité de leurs aîles, paroissent s'exposer beaucoup plus pour la défense de leurs petits que la poule faisande: le vol pesant de celle-ci la rendroit victime d'un attachement trop courageux.

Cet amour qui paroît si généreux, produit une jalousie qui va jusqu'à la cruauté dans les especes où il est au plus haut degré. La perdrix poursuit & tue impitoyablement tous les petits de son espece qui ne sont pas de sa famille. Au contraire la poule faisande, qui abandonne plus aisément les petits qu'elle a couvés, est douée d'une sensibilité générale pour ceux de son espece; tous ceux qui manquent de mere, ont droit de la suivre.

Qu'est-ce donc, encore une fois, que l'*instinct*? Nous voyons que les bêtes sentent, comparent, jugent, réfléchissent, choisissent, & sont guidées dans toutes leurs démarches par un sentiment d'amour de soi que l'expérience rend plus ou moins éclairé. C'est avec ces facultés qu'elles exécutent les intentions de la nature, qu'elles servent à l'ornement de l'univers, & qu'elles accomplissent la volonté, inconnue pour nous, que le Créateur eut en les formant. (1)

INSTINCT, (*Maréchallerie & Manege.*) c'est un grand point dans le manege que de connoître l'*instinct*, c'est-à dire le naturel du cheval. Cette connoissance s'ac-

(1) Il est bien difficile de s'arrêter où il faut. Ainsi l'auteur de cet article, rejettant le sentiment de Descartes, & soutenant avec raison que l'idée d'automatisme n'a pu naître que de l'ignorance des faits, ne s'arrête point à de justes bornes, mais passant trop avant, il rapproche les bêtes de l'état de raison. Il leur accorde *une faculté qui les rend capables d'être perfectionnées*, & par conséquent il les met presque au rang de l'homme. Sur ce principe il dit qu'il y a des hommes qui n'ont pas *un nombre d'idées pareil à celui qui forme le systême des connoissances du Renard*.

Il est aisé de voir à quelles fausses conséquences porte ce parallele, qui ne tend à rien moins qu'à avilir l'espèce humaine. La proposition est absurde & déraisonnable. Examinons la fausseté des principes sur lesquels elle est fondée. En approfondissant ce qu'est l'instinct des bêtes, nous verrons dans tout son jour la distance qui est entre elles & l'homme. L'industrie, la ruse, & diverses autres facultés surprenantes des animaux rassemblées ici avec art, font le principal & même l'unique argument de l'auteur: il en fait dériver la faculté qu'il accorde aux bêtes de pouvoir être perfectionnées: mais deux réflexions simples & incontestables nous feront connoître la foiblesse de ses preuves.

En premier lieu, il s'efforce en vain de faire valoir la finesse des bêtes, l'art qu'elles ont de distinguer, de considérer, de compter mêmes & de mettre ces qualités dans le plus grand jour. On verra par un examen réfléchi que ces facultés sont constantes, & fonées dans chaque espèce. L'industrieuse abeille est aujourd'hui ce qu'elle étoit chez les Egyptiens. La familiarité, l'attachement, & la fidelité du chien, naissent avec lui, & seulement peuvent être dirigées à un objet plutôt qu'à un autre, & nous paroître plus ou moins déterminées quoique ce ne soit point l'effet d'un mouvement libre, mais l'effort constant de la nature à laquelle il obéit. Personne ne croira sur l'assertion de l'auteur que le Castor soit avec le tems devenu meilleur architecte, ou que l'Hirondelle par une suite de réflexions ait embelli son nid, ou l'ait rendu plus commode.

En second lieu, nous devons convenir que les bornes étroites de nos connoissances nous exposent à nous tromper, & que nous admirons souvent des faits, qui n'ont de merveilleux qu'autant que nous en ignorons les causes. Nous jugeons souvent qu'il y a une très-grande intelligence, une réflexion bien mesurée dans certaines actions des hommes mêmes, qui ne sont que l'effet d'une combinaison de causes accidentelles. Si donc nous connoissions toutes les operations des bêtes, si nous pouvions en envisager le principe, la continuation, & l'ordre, nous cesserions d'admirer, & nôtre surprise actuelle nous feroit rougir. Si nous voyons clairement cette industrie, & cette finesse tant vantée du chien & du Loup, nous serions probablement forcés de convenir qu'elles ne méritent point une si vive peinture. En effet nous observons que les bêtes ne peuvent point s'écarter d'un pas, du sentier que leur a prescrit la nature, même s'il s'agit de leur conservation. Un pigeon meurt de faim au milieu des viandes les plus délicates, & un chien en fait autant sur un tas du meilleur froment. Donc l'aptitude à se perfectionner attribuée aux bêtes est une chimere, & n'existe que dans l'imagination échauffée de notre auteur. Chacun sera persuadé qu'un animal est au bout de quelques mois ce qu'il étoit en naissant, ce qu'il sera toute sa vie, & ce que sera son espéce dans mille ans.

En confinant donc la bête dans l'état simple & constant dont la nature lui a prescrit les bornes, il n'y a plus aucun rapport entre elles & l'homme, aucun objet de comparaison: comparaison qui sera toujours d'autant plus fausse & immaginaire, si l'on prétend l'établir entre les idées des bêtes, & celles des hommes, & entre les actions respectives qui en sont les conséquences. Il sera vrai que les bêtes ont une ame, c'est-à-dire un principe immatériel uni à leur machine: elles auront des idées de sensation & de perception, mais seulement dirigées à leur bien être, limitées à leur utilité & à leur conservation. Elles ne pourront faire un pas plus loin, étant incapables de choix & d'arbitre, incapables de vices & de vertus. M. l'Abbé de Condillac dans son sçavant traité des connoissances humaines page 75. dit sagement à ce sujet: *les opérations de l'ame des bêtes se bornent à la perception, à la conscience, à l'attention, à la réminiscence, & à une imagination qui n'est point à leur commandement.*

L'homme au contraire, fut ce un Caraïbe, ou un Albinois, sera seul capable de réflexion, de jugement, & de raisonnement; seul disposé à se perfectionner; seul en état de distinguer & de choisir la route du vice ou de la vertu; seul destiné à jouir d'une faculté qui le fait agir par un mouvement propre & interieur, qui est la volonté, laquelle renferme deux propriétés, la spontanéité & la liberté. Par la premiére de ces propriétés l'homme est par soi-même l'auteur de ses actions, auxquelles il se détermine à son gré: par l'autre il agit librement, & sans contrainte, c'est-à-dire qu'un objet lui étant proposé il peut l'accepter ou le rejetter, ou

quiert plûtôt en le faiſant d'abord travailler dans un endroit où il eſt retenu, comme autour d'un pilier, qu'en l'abandonnant à lui-même avec un cavalier ſous lui, & elle épargne à un écuyer beaucoup de tems & de peine.

INSTITOIRE, ſ. m. (*action.*) *terme de juriſprudence*; eſt l'action qu'exerce un commis contre ſon maître, pour raiſon de ce qu'il a fait en ſon nom. Ce mot vient du latin *inſtitor*, facteur, c'eſt-à-dire celui dont un marchand ſe ſert pour l'aider dans ſon commerce.

*INSTITOR*, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) ce mot qu'il eſt bon d'entendre, ſe trouve dans Horace, Ovide, Properce, Séneque, & Quintilien. Il ſignifioit deux choſes; premierement, il déſignoit une eſpece de revendeur à gages, à qui des lingers ou des tailleurs donnoient du linge & des habits à vendre dans les rues ou dans les maiſons, & Séneque le prend dans ce ſens; mais *inſtitor* ſignifioit auſſi un commis, un facteur aiſé, ſoit qu'il eût la direction d'un magaſin, ſoit qu'il voyageât en divers pays pour le commerce; les Poëtes prennent ordinairement ce mot dans ce dernier ſens. Comme il y avoit à Rome de ces facteurs très-riches, très-bien mis, très-bien nippés, on les appelloit autrement *pretioſi emptores*, & les courtiſanes s'en accommodoient ſouvent mieux que des grands ſeigneurs. Enfin, Quintilien emploie ingénieuſement le mot *inſtitor* au figuré, & l'applique à l'éloquence, *eloquentiæ inſtitor*. (*D. J.*)

* INSTITUER, v. act. (*Gram.*) Il y a un grand nombre d'acceptions diverſes. On dir Moyſe a *inſtitué* la circonciſion, Jeſus-Chriſt le baptême, les payens des jeux. On *inſtitue* un ordre, une ſociété, une compagnie; on *inſtitue* des charges & des officiers. *Inſtituer*, c'eſt auſſi élever, inſtruire, on *inſtitue* un ſentier, on *inſtitue* un collateur: *inſtituer* dans ces deux derniers cas eſt ſynonyme à *conſtituer*.

* INSTITUT, ſ. m. (*Gram.*) ſyſtème de regles auxquelles une ſociété d'hommes conſent de s'aſſujettir: tous les ordres religieux ont leur *inſtitut*.

INSTITUT *de Boulogne*, (*Hiſt. mod.*) académie établie à Boulogne en Italie en 1712 pour les Sciences & les Arts, par les ſoins & la libéralité du comte Louis Ferdinand de Marſigli, noble boulonnois, & ſous la protection du pape Clément XI. Le premier ayant ramaſſé un très grand nombre de raretés, tant naturelles qu'artificielles, offrit ce tréſor au ſénat de Boulogne qui l'accepta & le plaça dans le palais Celeri, qui fut acheté pour le renfermer: & afin que, ſuivant les intentions du comte de Marſigli, ce riche fonds pût être utile à tous ceux qui aiment les Sciences & les Arts, & ſervir à ſe perfectionner dans l'étude des uns & des autres il fut conclu que l'on formeroit une ſociété littéraire qui s'aſſembleroit à certains jours pour ſe communiquer ſes lumieres; que chaque faculté auroit dans le palais Celeri ſa chambre & ſes profeſſeurs particuliers; que l'on diſtribueroit dans chaque chambre les capitaux ou aſſortimens convenables aux Sciences & aux Arts qui y ſeroient placés, & qu'on y conſtruiroit un obſervatoire commode avec tous les inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques. Il fut auſſi arrêté que cet *inſtitut* auroit ſes lois propres, émanées de l'autorité du ſénat, & qu'à la porte du lieu de ſes aſſemblées, outre les armes du pape Clément XI, on mettroit cette inſcription latine: *Bononienſe Scientiarum & Artium inſtitutum, ad publicum totius orbis uſum*. Ce projet fut exécuté, & le ſénat unit à ce nouvel *inſtitut* l'académie précédemment établie à Boulogne, ſous le nom de *l'académie des philoſophes inquiets*, c'eſt-à-dire deſtinés à travailler ſans relâche à la perfection des Arts & des Sciences. Mais dans cette réunion l'académie quitta ſon ancien nom pour prendre celui d'*académie du nouvel inſtitut des Sciences*. Les membres qui la compoſent ſont partagés en quatre claſſes: la premiere eſt des *ordinaires*, c'eſt-à-dire de ceux qui ſelon les lois de l'académie, s'exerçent travaillent, raiſonnent dans les conférences, ſoit publiques, ſoit particulieres: la ſeconde claſſe comprend *les honoraires*, ou ceux qui ſans aucune charge & ſans aucun travail, jouiſſent néanmoins de tous les avantages & de tous les honneurs de la ſociété: la troiſieme eſt des *numéraires*, deſtinés à remplacer les ordinaires dans les emplois qui viennent à vaquer: la quatrieme eſt celle des *éleves* ou des jeunes gens que les ordinaires ont ſous eux pour les former. Les matieres philoſophiques qui ſe traitent dans l'académie ſont partagées en ſix claſſes; ſavoir la Phyſique, les Mathématiques, la Medecine, l'Anatomie, la Chimie, & l'Hiſtoire naturelle. Il y a pour chacune un profeſſeur & un ſubſtitut, outre un préſident, un bibliothéquaire, & un ſecrétaire pour tout le corps académique. L'*inſtitut* & l'académie ont néanmoins chacun leurs lois & leurs réglemens particuliers, & tout-à-fait diſtincts les uns des autres, mais tendant tous au même but. L'ouverture de l'*inſtitut de Boulogne* ſe fit le 13 de Mars 1714; la cérémonie en fut magnifique & accompagnée de pluſieurs diſcours très-éloquens ſur l'utilité de cet établiſſement, & ſur celle des différentes ſciences qu'il ſe propoſoit pour objet. Quelques années après, on jugea à propos d'unir au nouvel *inſtitut* l'académie clémentine des beaux Arts érigée à Boulogne en 1712, ſous le nom & la protection du pape Clément XI, & qui a pour objet la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture. *Moréri*. (1)

INSTI-

ou s'il s'en préſente pluſieurs, il peut en choiſir un, & laiſſer les autres. L'homme ſeul enfin eſt capable de parvenir à la connoiſſance de cette vérité certaine & évidente, qu'il y a un être ſuprême éternel très-puiſſant & très-intelligent, dont il reconnoit les merveilles en ſoi même & dans tout ce qui l'environne.

Je crois avoir ainſi donné une idée ſuffiſante de l'inſtinct des bêtes, & avoir démontré clairement que leur ame eſt eſſentiellement & ſpécifiquement très-différente de celle de l'homme: vérité inconteſtable dont convient dans cet ouvrage l'auteur de l'article, *Ame des bêtes*. (*P*)

(1) L'auteur du préſent article n'a eu pour guide que le Dictionnaire de Moréri. Il n'eſt pas étonnant qu'il ait omis des particularités très-intéreſſantes ſur l'Inſtitut de Boulogne. L'amour de la vérité & le juſte deſir de mettre dans un plus grand jour les choſes qui font honneur à l'Italie, m'obligent à faire cette note pour ſuppléer audit article. Dans la plupart des ouvrages qui traitent de cette partie de l'Europe, les auteurs françois peu informés, ou s'en rapportant à des mémoires rédigés à la hâte, n'en parlent que très-ſuperficiellement. Il mérite cependant d'être mieux connu; & je compte que l'on me ſçaura gré, en me bornant à l'objet dont il eſt queſtion, d'entrer dans un plus ample détail. En parlant de l'Inſtitut de Boulogne, il faut diſtinguer & traiter ſéparément ce qui concerne le riche cabinet de raretés qu'il poſſede, & la reſpectable Académie qui porte ce nom.

Le Comte Marſili rempli de ces vaſtes idées qui caractériſent les grands hommes, & plein de cette noble émulation, qui conduit à un degré de gloire d'autant plus éclatant, qu'elle a pour objet l'utilité de la ſociété humaine, fit don au Sénat de Boulogne, en l'année 1712, de tout ce qu'il avoit raſſemblé de plus rare & de plus précieux, pour jetter les fondemens de ce fameux cabinet. Le Sénat pour placer cette magnifique collection avec toute la commodité, l'ordre & la décence qu'elle méritoit, acheta un grand palais de la noble famille Celleſi de Piſtoia. La collection fut augmentée en 1742 du cabinet du célebre naturaliſte Ulyſſe Aldobrandi, auquel fut encore réuni en 1743 celui du Chevalier Ferdinand Coſpi, homme également diſtingué par ſon rang & par ſon zele pour le progrès des ſciences. Le Sénat étoit déja en poſſeſſion de ces deux collections, qui juſqu'alors avoient été dépoſées dans l'Hôtel de Ville. Ces parties réunies forment un tout ſi conſidérable qu'après les avoir diviſées en cinq claſſes, & réparties dans des appartemens différens, le Sénat jugea convenable de donner la direction de chaque claſſe à un Profeſſeur habile, chargé de donner des leçons ſur la partie qui lui étoit confiée, pour tirer d'un ſi riche fonds, des fruits utiles au Public. Les cinq claſſes ſont: l'architecture Militaire, l'Hiſtoire naturelle, la Phyſique expérimentale, l'Aſtronomie, & la Chimie. Il en a été ajouté depuis une ſixieme par Marc Sbaraglia, l'un des plus riches citoyens de la ville, qui eſt relative à la géographie, & à la Navigation.

L'on voit que cet établiſſement étoit déjà un objet digne d'admiration tant par la richeſſe des collections réunies, que par les ſages réglemens qui en faiſoient tourner l'uſage au profit du public: mais c'étoit encore peu pour remplir les vûes élevées de Benoît XIV. Cet homme rare par ſon mérite, appellé ſans doute au Pontificat pour le ſoutien & l'avancement du Chriſtianiſme, né pour la gloire de l'Italie & pour le progrès des ſciences, lui ajouta un nouveau luſtre. Il avoit déjà fondé diverſes utiles Académies dans Rome; il y avoit élevé des monumens capables de rendre ſon nom immortel: il voulut auſſi rendre plus célebre Boulogne ſa patrie, en la comblant de bienfaits d'autant plus rares & plus eſtimables qu'elle les tint d'un mouvement volontaire de ſa générosité. L'on vit en peu de tems chaque claſſe de ſes nouveaux cabinets s'enrichir d'inſtrumens, de machines, & de raretés de toute eſpéce dignes de la libéralité du donateur. L'on vit s'ouvrir de nouvelles claſſes, dirigées chacune par de nouveaux profeſſeurs. Pluſieurs chambres deſtinées à l'Anatomie ſont remplies de préparations en cire du fameux Hercule Lelli. Sorties des mains d'un artiſte ſi habile, elles repréſentent au naturel les diverſes parties du corps humain, qui par une ſurprenante illuſion de l'art, paroiſſent ſortir vives & palpitantes de deſſous le fer de l'Anatomiſte. D'autres contiennent de nombreuſes tablettes enrichies de médailles, & monnoyes antiques, qui rendront aux ſiecles futurs, plus ſûr & plus facile l'étude de l'hiſtoire des ſiecles les plus reculés. Ces richeſſes ſont raſſemblées pour l'uſage & la commodité de ceux qui veulent s'appliquer à ces ſciences. Cependant la générosité de Benoît n'eſt pas encore ſatisfaite: il veut dans un ſeul palais renfermer toutes les merveilles de la nature, tous les efforts de l'art: il ſait que le Docteur Antoine Galli entierement dévoué aux progrès de la Médecine & de la Chirurgie a fait une belle collection de matrices, fœtus, & d'une infinité d'autres pieces qui expriment au naturel les opérations ordinaires, ou accidentelles & forcées de la nature, relatives à la conception, accroiſſement, & maturité du corps humain dans le ventre de la mere, leſquelles fourniſſent matiere à l'étude de la théorie & de la pratique, pour opérer avec ſuccès dans les accouchemens même les plus laborieux & les plus difficiles: il en fait auſſi-tôt l'acquiſition pour enrichir l'Inſtitut d'un fonds ſi utile, afin de perfectionner les jeunes éleves dans la connoiſſance d'une partie de la chirurgie ſi avantageuſe à la ſociété, & en donne la direction au Docteur Galli. Il jet-

te

**INSTITUTAIRE**, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) le professeur en droit civil & canonique qui explique les instituts. M. un tel est *institutaire* cette année.

**INSTITUTES**, s. f. pl. (*Jurisprud.*) en latin *institutiones*, & que l'on appelle aussi en françois *instituts* ou *institutions*, sont des abregés qui renferment les premiers élémens de la Jurisprudence; les plus célebres sont celles de Caïus, de Justinien, & de Théophile.

*Institutes* de Gaïus sont un abregé du Droit romain qui fut composé par le célebre jurisconsulte Caïus ou Gaïus, qui vivoit sous Marc-Aurele; ses *institutes* étoient divisées en quatre livres. La haute réputation que ce jurisconsulte s'étoit acquise, fit que long-tems avant Justinien, on donnoit ces *institutes* à lire à ceux qui vouloient s'initier dans la science du Droit: cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous dans tout son entier; nous en avons un abregé qui en fut fait par Anien, l'un des principaux officiers d'Alaric, roi des Visigoths en Espagne. Cet abregé est divisé en deux livres; on y reconnoît en beaucoup d'endroits les mêmes passages que Justinien emprunta de Caïus; mais il y eut plusieurs retranchemens & changemens faits par Anien, pour rendre cet ouvrage conforme aux mœurs des Visigoths. Un jurisconsulte moderne nommé *Oiselius*, a recherché dans le digeste & ailleurs, tous les fragmens des *institutes* de Caïus, & les a rétablis en quatre livres, comme ils étoient d'abord; mais il y manque encore plusieurs titres, dont il n'a rien pû recouvrer. (*A*)

*Institutes* de Justinien, sont un abregé du droit du code, premiere édition, & du droit du digeste, qui fut composé par ordre de cet empereur dans le tems même que l'on travailloit au digeste; le motif qu'il eut en cela, fut de donner une connoissance sommaire du droit aux personnes qui ne sont pas versées dans les lois, & sur-tout aux commençans.

Il est probable que les *institutes* d'Ulpien, ceux de Caïus, & de quelques autres jurisconsultes, donnerent à Justinien l'idée d'en faire de semblables. Quoi qu'il en soit, il chargea de cet ouvrage Tribonien, Théophile, & Dorothée, qui le formerent de ce qu'il y avoit de meilleur dans les *institutes* de Caïus & autres livres des Jurisconsultes. Ces *institutes* furent confirmées par Justinien, qui leur donna force de loi dans tout l'empire; & elles furent publiées le 11 des calendes de Décembre de l'an 533, avant la publication du digeste, qui ne fut faite que le 18 des calendes du mois de Janvier de la même année.

Les *institutes* de Justinien sont divisées en quatre livres: Accurse a imaginé que c'étoit pour faire allusion aux quatre élémens, que l'esprit des jeunes gens se nourrit par la lecture de ces quatre livres, de même que le corps humain est gouverné par les quatre élémens; mais on sent aisément le ridicule de cette idée.

Le *proœmium* des *institutes* est une espece de préface qui contient le dessein de l'ouvrage, sa division, & sa confirmation.

Chaque livre est divisé en plusieurs titres, dont la premiere partie s'appelle *principium*; les autres sont appellés *paragraphes*.

Le premier livre traite du droit des personnes; le second & le troisieme, jusqu'au quatorzieme titre inclusivement, traitent des choses; le surplus du troisieme livre, & les cinq premiers titres du quatrieme livre, traitent des obligations qui naissent des contrats & quasi contrats, délits & quasi délits; le reste du quatrieme livre traite des actions.

Les *institutes* de Justinien sont regardées comme le meilleur des ouvrages publiés sous son nom; ils contiennent en abregé tout le système de la jurisprudence romaine: Cujas & plusieurs autres célebres jurisconsultes ont pensé que cet ouvrage n'avoit pas besoin de commentaires; cependant plusieurs jurisconsultes en ont donné des abregés; d'autres en ont fait des paraphrases. *Voyez* Dorcholten, Pacius, Wesembek, Schneidwin, Corvinus, Faber, Mancius, Voet, Regnerus, & plusieurs autres; le commentaire de Vinnius est un des plus estimés. (*A*)

*Institutes* de Lancelot, sont une institution au droit canonique, composée par Jean-Paul Lancelot, qui brilloit à Pérouse en 1550: cet ouvrage est fort estimé.

*Institutes* de Théophile, sont une paraphrase des *institutes* de Justinien, composée en grec par le jurisconsulte Théophile, par ordre de l'empereur Phocas, lequel voulut par-là décréditer l'ouvrage de Justinien; & en effet, pendant toute la durée de l'empire grec, on n'enseigna plus d'autres *institutes*, que celles de Théophile. Ces dernieres furent même encore long-tems après préférées au texte; Viglius Zuichem fit imprimer la paraphrase grecque à Basle en 1534. Il y en eut ensuite plusieurs autres éditions; Jacques Curtius jurisconsulte de Bruges, en fit une traduction latine qui fut imprimée à Lyon en 1581. Charles Annibal Fabrot, professeur en Droit à Aix en Provence, en donna deux éditions grecques & latines, accompagnées de scholies grecques & de notes. Enfin, Jean Domat, célebre professeur en Droit à Paris, donna en 1681, une édition en deux volumes in-12 de la *traduction latine de Curtius*, qu'il accompagna de ses notes & de celles de Cujas & de Fabrot; on fait un grand usage de cette édition.

*Institutes* de Vinnius, sont un commentaire d'Arnold Vinnius jurisconsulte, sur les *institutes* de Justinien: il y en a eu plusieurs éditions, dont la derniere qui est de 1747, est accompagnée des notes de Jean Got. Heineccius. (*A*)

**INSTITUTEUR**, (*Gram.*) celui qui instruit & forme. On dit d'un homme qu'il est un excellent *instituteur* de la jeunesse; éloge rare qui suppose de l'esprit, des mœurs, du jugement, des connoissances, du monde. On a fait le mot *institution*, qui se prend dans le même sens qu'*instituteur*. *Voyez* GOUVERNEUR, GOUVERNANTE, EDUCATION.

**INSTITUTION**, s. f. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois établissement, quelquefois il se prend pour introduction & instruction.

On dit l'*institution* d'une compagnie, d'une confrairie, d'une communauté, c'est-à-dire sa création, son établissement.

Quelquefois par le terme d'*institution* on entend l'objet pour lequel une compagnie a été établie, & la regle pri-

te ses regards sur la bibliotheque de l'Institut, commencée par le Comte Marsili, & notablement augmentée par le Cardinal Monti: il y réunit la sienne pour en composer une des plus nombreuses & des plus estimables de l'Italie. Il la décore en outre d'une rare collection de portraits des hommes illustres, & cette partie s'accroît tous les jours par les soins du savant Bibliothéquaire M. l'avocat Montefani.

Où trouver un assemblage plus glorieux, plus magnifique & plus utile, de raretés en tout genre? où trouver aussi un protecteur, qui aussi éclairé dans le choix, aussi généreux dans l'acquisition y contribue si efficacement? quelle ressource pour la jeunesse d'avoir sous les yeux tout ce que l'on peut réunir de plus intéressant pour l'étude de presque toutes les sciences, ou au moins des plus utiles & des plus nécessaires! quel avantage pour eux de trouver séparemment & à des heures réglées les plus habiles maîtres qui par une émulation toujours ennemie de l'oisiveté, toujours tendante à de nouveaux progrès, les invitent à suivre leur exemple! ces maîtres respectables au milieu des plus grandes occupations relatives à leurs emplois, guidés par le seul penchant de se rendre utiles à la société, s'employent encore avec une activité infatigable, une affection attrayante, & une complaisance recommandable, à communiquer aux jeunes éleves, les lumieres qu'ils ont acquises.

Tel fut le grand Beccari dont le nom seul supplée aux plus grands éloges. Perdu pour ainsi dire dans l'étude de la Philosophie, opprimé par l'exercice continuel de sa profession, dont les succès attiroient les étrangers des Villes les plus éloignées, il savoit encore trouver des heures, qu'il employoit avec une tranquillité d'esprit admirable à donner des leçons publiques. Mais quels éloges ne méritent point les professeurs actuels? - - - - - - Je dois passer leurs noms, & leur rare mérite sous silence, pour ne point offenser leur modestie.

Quant à l'Académie qui préside à ce bel établissement, & dont l'auteur de l'article a rendu un compte assez exact, elle doit sa fondation aux trois freres Manfredi, à Stancari & à Morgagni, & autres hommes de cette trempe faits pour immortaliser leur nom par une supériorité de mérite non affectée, & pour jouir de la gloire qui leur est dûe, sans vanité & sans mépris pour les talens inférieurs aux leurs. Elle n'échappa cependant point à l'attention infatigable de Benoît XIV. qui par un décret de l'année 1745, fixa à 24 le nombre des Académiciens ordinaires, auxquels il donna le nom de *Benedittini*. Il leur adjoignit la célebre Laura Bassi Verati, honneur de son sexe, qui par ses rares talens, par l'étendue de ses connoissances, & par la profondeur de sa doctrine dans les sciences les plus abstraites, mérite d'aller de pair avec les femmes qui se sont le plus signalées en ce genre.

Les assemblées se tiennent le soir pour ne point déranger les exercices du jour. On y lit les dissertations qui sont présentées à l'Académie, & celles qui méritent son suffrage sont imprimées dans ses mémoires, dont il y a actuellement deux volumes sous presse. Les ouvrages qui composent ce recueil sont déjà bien connus, & l'on sait qu'ils renferment les recherches les plus utiles & une vaste érudition: mais ils acquierrent encore un nouveau mérite par les soins du sçavant sécrétaire de l'Académie qui a été chargé de les rédiger pour les mettre au jour. M. François Zannotti dont je parle, est reconnu pour un grand Philosophe, pour un élégant écrivain. Il possede le don très-rare de traiter avec facilité & en maître les sciences les plus profondes & les plus abstraites, aussi bien que les matieres de littérature & de goût. Sa plume manie avec le même succès l'utile & l'agréable; il est également le favori de Minerve, & celui des Muses. (*F*)

primitive qui lui a été imposée; lorsqu'elle fait quelque chose de contraire, on dit qu'elle s'écarte de son *institution*, ou que ce n'est pas-là l'esprit de son *institution*. Cela se dit principalement en parlant des monasteres & églises où le relâchement s'est introduit. (*A*).

*Institution*, en matiere bénéficiale, est l'acte par lequel celui qui est nommé à un bénéfice en est mis en possession par le supérieur ecclésiastique duquel dépend l'*institution*.

Cette *institution* est de quatre sortes; savoir collative, autorisable, canonique, & corporelle.

L'*institution* collative qui est la véritable *institution* proprement dite, est la collation canonique & provision du bénéfice; cette collation est nécessaire, parce qu'elle doit être faite à celui qui est présenté par le patron.

L'*institution* autorisable est celle par laquelle l'évêque confere au pourvu la mission pour prêcher & administrer les sacremens; elle a lieu pour les bénéfices à charge d'ames, dont la pleine collation appartient à un autre collateur que l'évêque.

On appelle *institution* canonique des provisions d'un supérieur ecclésiastique; on ne peut prendre possession d'un bénéfice sans avoir une *institution* canonique.

On appelle aussi *institution* canonique le visa qui est donné par l'évêque aux pourvûs de cour de Rome *in formâ dignum*, & même aux pourvûs *in formâ gratiosâ*, lorsqu'il s'agit de bénéfices à charge d'ames. *Voyez* VISA.

L'*institution* corporelle est la mise en possession du bénéfice, elle appartient naturellement à l'évêque aussi bien que la collation du bénéfice; & lorsque l'ancienne discipline étoit encore en vigueur où l'on ne séparoit point les bénéfices de l'ordination, & que par l'ordination même des clercs on les attachoit à certaines églises, on ne connoissoit point l'*institution* autorisable, ni l'*institution* corporelle, qui en est une suite ou de la collation; mais dans la suite les évêques s'étant accoutumés à déléguer aux archidiacres le soin de mettre les pourvus en possession, cela a été considéré comme un droit des archidiacres. *Voyez* ARCHIDIACRE, BENEFICES, POSSESSION, PRISE DE POSSESSION. *Voyez* le *chap. xj. extrà de jure patronatûs*, le *chap. vj. extrà de institut.* le concile de Trente, *sess.* 14. *chap. xiij de reform.* & *sess.* 24. *chap. xviij.* Van-espen, *Juris. eccles. univ. part. II. tit.* 26. Fagnan, *ad capit. cum eccles. extrà de causâ possessionis & proprietatis.* (*A*)

*Institution contractuelle*, est un don irrévocable qui est fait d'une succession ou de partie par contrat & en faveur de mariage, soit par des pere & mere ou même par des étrangers au profit de l'un des conjoints ou des enfans qui naîtront du futur mariage; ces sortes d'*institutions* étoient inconnues chez les Romains; elles sont reçues tant en pays coutumier qu'en pays de droit écrit.

Elles participent des dispositions à cause de mort, en ce qu'il faut survivre pour en recueillir l'effet, & qu'elles ne comprennent que les biens que l'*instituant* aura au jour de son décès; mais elles participent aussi de la nature des donations entre-vifs, en ce qu'elles sont faites par un acte entre-vifs, qu'elles sont irrévocables & saisissent de plein droit, & que l'on y peut comprendre tout ce dont il est permis de disposer entre-vifs, la légitime des enfans du donateur réservée.

L'*institution* contractuelle n'empêche pas l'instituant d'engager & hypothéquer, même d'aliéner ses biens en tout ou partie, pourvu que ce soit sans fraude; mais il ne peut faire aucune disposition universelle à titre gratuit, soit entre-vifs ou par testament.

Il n'est pas nécessaire de faire insinuer ces sortes d'*institutions*.

L'héritier contractuel est tenu des dettes indéfiniment, c'est pourquoi il peut n'accepter la succession que par bénéfice d'inventaire, il ne peut pas y renoncer avant le décès de l'instituant. *Voyez le traité des instit. contract.* de M. de Lauriere, & celui des *conventions de succéder* de Boucheul. (*A*)

*Institution coutumiere*, est un abrégé du droit coutumier, telle que les institutes coutumieres de Loisel. (*A*)

*Institution au droit canonique, au droit civil, au droit françois, & autres semblables*, sont des abrégés de droit canonique, civil, françois, telles que l'*institution* au droit ecclésiastique, par M. Fleury, & celle de M. Gibert, l'*institution* au droit françois d'Argou. *Voyez* INSTITUTES. (*A*).

*Institution d'héritier*, est la nomination que quelqu'un fait de celui qu'il veut être son successeur universel.

Elle peut être faite par contrat de mariage ou par testament. Au premier cas, c'est une *institution* contractuelle. *Voyez* ci-devant INSTITUTION contractuelle; au second cas, on l'appelle *institution d'héritier* simplement.

La plupart des coutumes portent, qu'*institution d'héritier* n'a lieu, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas nécessaire pour la validité du testament ou codicile; mais s'il y en a une, elle vaut comme legs, sans être assujettie à aucune autre regle que celles qui sont communes aux legs.

En pays de droit écrit, l'*institution d'héritier* est la base & le fondement du testament; elle ne peut être faite par un simple codicile: sans *institution d'héritier*, il n'y a point de testament, tellement que si l'*institution* est nulle, toutes les autres dispositions tombent, à moins que le testament ne contînt la clause codicillaire.

On peut donner tous ses biens à son héritier, pourvû qu'ils ne soient pas situés dans une coutume qui restraigne l'effet des dispositions à cause de mort.

L'*institution d'héritier* se peut faire sans exprimer précisément le nom de l'héritier, pourvu qu'il soit désigné d'une façon non équivoque. Pour recueillir l'effet de l'*institution*, il faut survivre au testateur, & être né ou du moins conçu lors de son décès.

Dans les pays où l'*institution d'héritier* est nécessaire, ceux qui ont droit de légitime doivent être *institués* héritiers au moins en ce que le testateur leur donne, & lorsqu'ils sont *institués*, quelque modique que soit l'effet ou la somme qu'on leur laisse, ils peuvent opposer le vice de prétérition. Il y a néanmoins quelques statuts particuliers dans certaines provinces de droit écrit, qui permettent de laisser la légitime à autre titre que celui d'*institution*.

Ceux auxquels il a été laissé moins que leur légitime à titre d'*institution*, peuvent demander un supplément de légitime.

En cas de prétérition d'aucun de ceux qui ont droit de légitime, le testament doit être déclaré nul quant à l'*institution d'héritier*, sans qu'elle puisse valoir comme fideicommis, & s'il y a une substitution elle est pareillement nulle, le tout encore que le testament contînt la clause codicillaire; cette clause empêche seulement la nullité du surplus du testament. *Voyez* aux institutes le titre *de hæredibus instituendis*, & aux mots ACCROISSEMENT, FALCIDIE, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUCCESSION, TESTAMENT, LÉGITIME, QUARTE TERBELLIANIQUE. (*A*)

INSTRUCTION, s. f. (*Gram*) il se dit de tout ce qui est capable de nous éclaircir sur quelqu'objet que ce soit. On nous *instruit* par les discours, par les écrits, par les raisons, par les faits, & par les exemples. L'intérêt est le grand instituteur. Après l'intérêt, c'est le tems; après le tems, ce sont les passions.

On appelle encore *instruction* les ordres secrets qu'on donne à un ambassadeur, au commandant d'une flotte, à un capitaine de vaisseau.

INSTRUCTION, (*Jurisprud.*) signifie les procédures que l'on fait pour mettre une affaire en état d'être jugée.

*Instruction à la barre de la cour*, c'étoient des procédures sommaires qui se faisoient à la barre de la cour; elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. II. art. ij.* (*A*).

INSTRUCTION, *dans le Commerce*, se dit de tous préceptes, enseignemens, ordres donnés, soit verbalement, soit par écrit, par des supérieurs à leurs inférieurs pour l'exécution d'une chose.

Ces *instructions* peuvent émaner ou de l'autorité publique à un particulier, ou de particulier à particulier.

Du premier genre sont les *instructions* générales, concernant le commerce, données par le Roi ou ses ministres aux inspecteurs des manufactures, ou les mémoires particuliers donnés à chaque inspecteur par les mêmes ministres, & relatifs aux manufactures de chaque département. En 1680, M. Colbert alors contrôleur général des finances & sur-intendant des arts & manufactures de France, donna aux inspecteurs deux *instructions* admirables, rédigées, l'une en 65 articles, & l'autre en 319 articles, pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures & teintures, registrés en parlement en 1669. Il y a encore des *instructions* secrettes dont les inspecteurs ne doivent rendre compte qu'à la cour.

Les *instructions* de particulier à particulier, sont celles que les marchands, négocians, banquiers, &c. donnent par écrit ou de vive voix, à leurs courtiers, commissionnaires, correspondans, commis, &c. soit pour les achats, vente & envoi de marchandises, soit pour les remises d'argent, la réception, acceptation & payement des lettres de change, soit enfin pour la conduite des fabriquans, maîtres & ouvriers de leurs manufactu-

res ou tout autre objet relatif à leur commerce. Ces *instructions* ne peuvent être dressées avec trop de clarte pour éviter les difficultés, les fausses interprétations, & l'inexécution des ordres qu'on s'est proposé de donner. *Diction. de comm.*

INSTRUMENT, s. m. (*Gramm.*) ce qui sert à une cause pour produire son effet. *Voyez* EFFET.

*Instrumens de sacrifice*, (*Hist. anc.*) ce sont des ornemens de l'Architecture ancienne; tels que sont les vases, pateres, candelabres, couteaux avec lesquels on égorgeoit les victimes, comme on en voit à une frise d'ordre corinthien d'un vieux temple qui est à Rome derriere le Capitole. *Voyez* FRISE.

INSTRUMENT, (*Astron.*) en général on appelle ainsi les quarts de cercle, les secteurs, les octans, *&c.* avec lesquels les astronomes s'observent.

INSTRUMENT DE HADLEY. *Voyez* OCTANT.

INSTRUMENT (*Jurisprud.*) signifie *titre*. *Instrument public* est un acte reçu par un officier public, tel qu'un notaire, greffier, ou autre officier. Ces sortes d'actes sont authentiques, & font foi lorsqu'ils sont en bonne forme. Les *instrumens* privés ou écritures privées, telles que les cédules ou promesses, livres de comptes, lettres missives ne sont point authentiques, & sont sujets à reconnoissance & vérification.

Ce terme d'*instrument* est présentement peu usité, sur-tout en parlant des écritures privées. *Voyez* au digeste le titre *de fide instrumentorum*. (*A*)

INSTRUMENT, *en Chirurgie*, moyen auxiliaire, dont on se sert pour les opérations. Ils sont composés de différentes matieres; mais l'acier & le fer en fournissent la plus grande partie; l'or, l'argent, le plomb & plusieurs autres matieres y sont aussi employées.

Les *instrumens* qui doivent résister beaucoup, ou qui doivent inciser par leur tranchant, doivent absolument être fabriqués d'acier & de fer, ou des deux ensemble. Les *instrumens* plians comme les algalies, les canules, doivent être d'argent, & l'on fait indifféremment d'acier, de fer ou d'argent, plusieurs autres *instrumens*. Quelques-uns donnent la préférence à l'acier bien poli, à cause de la propreté; d'autres aiment mieux l'argent, parce qu'il n'est point sujet à la rouille, & que les *instrumens* qui en sont construits exigent moins de soins.

On divise communément les *instrumens* de Chirurgie en communs & en particuliers. Les *instrumens* communs servent à plusieurs opérations, au pansement des plaies, *&c.* Tels sont les ciseaux, les bistouris, les sondes, *&c.* Les *instrumens* particuliers sont ceux dont l'usage est fixé à certaines opérations, comme les algalies pour la vessie, les scies pour les amputations des membres, le trépan pour le crane, *&c.* Les *instrumens* communs sont aussi appellés *portatifs*, parce que le chirurgien est toujours obligé de les avoir sur lui; les autres au contraire sont nommés *non-portatifs*, parce qu'il suffit qu'on les ait chez soi en bon état pour le besoin.

M. de Garengeot a fait un traité sur les *instrumens* de Chirurgie, le premier qui ait paru depuis l'arsenal de Scultet. Il en donne des connoissances très-distinctes, en entrant dans la discussion de toutes leurs parties; il s'attache principalement aux circostances propres à en faire connoître le jeu; il déduit la construction & la régularité de leurs dimensions, & enseigne la meilleure maniere de s'en servir, en parlant de leurs usages. Les figures en taille-douce rendent toutes ces applications fort intelligibles pour les jeunes chirurgiens qui ne peuvent être trop au fait de la matiere *instrumentale*. (*Y*)

INSTRUMENS, (*Chimie*.) L'attirail chimique, l'assortiment des meubles du laboratoire, *supellex chimica*, est formé par la provision convenable de fourneaux, de vaisseaux, & de quelques autres ustensiles de différens genres, qui servent aux opérations méchaniques, préparatoires ou subsidiaires, à manier ou à soutenir les vaisseaux, ou enfin à procurer diverses commodités à l'artiste.

Les *instrumens* de cette derniere division n'ont point de nom classique; renvoyant donc aux *articles* FOURNEAU & VAISSEAUX (*Chimie*), pour les deux premieres divisions, nous nous bornerons à donner dans celui-ci une idée des *instrumens* que nous rangeons sous la troisieme.

Les opérations que nous appellons *méchaniques*, sont celles qui se bornent à diviser les masses des corps, ou à en rassembler les parties, & à déplacer ou agiter diversement les sujets chimiques par des actions méchaniques. Telles sont l'action de les limer, de les raper, de les piler, de les laminer, grenailler, former en lingots, en trochisques, jetter en moule; de les détacher, en ratissant, d'un vaisseau auquel ils adherent, de les projetter, d'en ramasser des poudres, de remuer un corps qu'on veut fondre ou dissoudre; séparer une poudre d'une liqueur où elle n'étoit pas dissoute, *&c. Voyez* OPÉRATIONS, *Chimie*. Ces opérations exigent donc que le chimiste soit pourvu de hachoirs, de ciseaux, de limes, de rapes, de pilons & mortiers, de tamis, de laminoirs, de granulatoires, de boulloirs, de pates de lievre, de lingotieres, de ratissoirs, de cuillieres, de spatules, de verges de fer, de filtres, *&c.*

Les *instrumens* qui servent à manier les vaisseaux qu'on ne sauroit toucher avec les mains, sont les pincettes de différentes especes; les outils appellés *mains*, des torchons, du gros papier, *&c.* Ceux qui servent à les soutenir sont les supports de toutes les façons, & des especes de tourteaux de paille, de jonc ou d'osier, appellés *valets*.

Enfin les *instrumens* qui ne font que procurer diverses commodités aux artistes, sont les pincettes, les pelles, & les capsules de fer qui leur servent à manier le charbon & à le placer dans les fourneaux, les bancs & les carrelets à soutenir des filtres; les anneaux de fer qu'on rougit pour couper les cols de certains vaisseaux; les soufflets, les écrans à fenêtre, & les verres colorés pour regarder des matieres sujettes à éclater, & vivement embrasées; les pinceaux à étendre certains luts, les éponges & autres matieres propres à nettoyer les vaisseaux, *&c.* Les divers thermometres & pyrometres, qu'on pourroit être tenté de regarder comme des moyens très-propres à déterminer avec justesse les différens degrés de feu, ne sauroient être mis au nombre des *instrumens* chimiques. *Voyez* FEU, *Chimie*.

Outre ces *instrumens* qui, bien que communs pour la plupart à différens arts, sont pourtant d'un usage immédiat & prochain dans la pratique de la Chimie; il y en a d'autres qui, quoique d'un emploi plus éloigné, sont absolument nécessaires à l'artiste. Comme il doit, par exemple déterminer avec justesse & par le poids, autant qu'il est possible, les quantités absolues, mais plus encore les quantités proportionnelles ou respectives des différentes matieres qu'il met en œuvre, le laboratoire doit être nécessairement meublé de balances de toutes les grandeurs, & de poids proportionnés.

Les luts qui ne sont pas communément compris sous la dénomination d'*instrument chimique*, méritent pourtant d'y être rapportés, & d'être regardés comme une espece de supplément ou d'appendix des vaisseaux, soit qu'ils soient employés à les cuirasser, soit qu'ils servent à les unir. *Voyez* LUT & VAISSEAU.

Au reste il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers pour tous les *instrumens* que nous venons de nommer, & même pour quelques autres pour ainsi dire moins *techniques*, ou d'un usage moins commun, dont nous n'avons pas cru devoir faire mention dans cet article, que nous avons destiné seulement à donner une idée générale, & composée du gros de cet attirail chimique qu'on peut regarder comme subalterne, en le comparant aux fourneaux & aux vaisseaux.

Il faut se souvenir aussi qu'il n'est ici question que des *instrumens* de la Chimie philosophique ou expérimentale. Les différentes branches de la Chimie-pratique, ou les différens arts chimiques en ont chacun quelques-uns qui leur sont propres, & que le chimiste philosophe ne transporte dans son laboratoire, & ordinairement en petits, que quand il y veut répéter & étudier les procédés propres à ces arts. On trouvera la liste de ces *instrumens* particuliers dans les articles destinés à ces arts, par exemple à l'*article* DOCIMASTIQUE, à l'*article* MÉTALLURGIE, *&c.*

On emploie dans le langage philosophique de la chimie moderne le mot *instrument* dans un sens bien différent de celui que nous venons de lui donner. Il est en usage comme synonyme d'agent, de cause, de principe. C'est dans ce sens que les premiers principes ou élémens des corps, sont appellés *instrumens actifs*, *universels & primitifs*, & que j'ai dit d'une maniere beaucoup plus précise, ce me semble, que les deux agens ou *instrumens* véritablement premiers & universels des chimistes, étoient le feu ou la chaleur & les menstrues. *Voyez l'article* CHIMIE. FEU & MENSTRUES. (*b*)

INSTRUMENS *Docimastiques*. Les essayeurs appellent ainsi des petits parallélipipedes de terre cuite, qu'ils placent diversement dans les moufles du fourneau de coupelle, pour gouverner plus exactement le feu employé aux essais. *Voyez* ESSAI. Ces *instrumens* sont sur-tout nécessaires, lorsqu'on se sert, comme dans quelques endroits de l'Allemagne, de moufles percées de grands trous. Les moufles percées de petits trous d'une ligne, ou d'une ligne & demie de diametre, sont plus commo-

des

des, principalement en ce qu'elles diſpenſent de l'emploi de ces *inſtrumens*, qui eſt difficile pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de les manier. (*b*)

INSTRUMENT, (*Art mécanique.*) il s'étend à tous les outils, dont un ouvrier ſe ſert pour faire plus facilement ſon ouvrage. Ce détail tient une grande place dans ce Dictionnaire, & fournira un grand nombre de Planches.

* INSTRUMENS, (*Muſiq. & Luth.*) ce ſont des machines inventées & diſpoſées par l'art du luthier pour exprimer les ſons au défaut des voix, ou pour imiter la voix naturelle de l'homme. La muſique compoſée pour être exécutée ſur ces ſortes de machines, ſe nomme *inſtrumentale*. On range ordinairement ces *inſtrumens* ſous trois claſſes, ſavoir, 1°. les *inſtrumens* à cordes: ils en ont pluſieurs que l'on fait raiſonner ou avec les doigts comme le luth, le theorbe, la guitare, la harpe, *&c.* ou avec un archet, comme le violon, la viole, la trompette marine, *&c.* ou par le moyen de ſautereaux, comme l'épinette, le claveſſin, la vielle, *&c.*

2°. Les *inſtrumens* à vent que l'on fait parler avec la bouche, comme les flûtes, trompetes, haut-bois, baſſons, ſerpens, *&c.* ou avec des ſoufflets, comme les muſettes, les chalemies ou loures, & l'orgue.

3° Les *inſtrumens* de percuſſion qu'on frappe ſoit avec des baguettes, comme le tambour & les timbales, ſoit avec de petits bâtons, comme le pſalterion, ſoit avec une plume, comme le ciſtre, ſoit enfin avec des marteaux ou des battans, comme les cloches, *&c. Voyez* ces *inſtrumens* à leurs articles, & les figures des Planches de Lutherie.

Nous obſerverons ſeulement ici que chaque *inſtrument* a ſon étendue propre, ſon expreſſion & ſon caractere que le muſicien doit bien connoître.

S'il porte l'*inſtrument* au-delà de ſa véritable étendue, il le rendra aigu, ſourd ou criard.

S'il ne connoît pas ſon expreſſion, il ne l'appliquera pas dans les circonſtances où il aura le plus d'effet.

C'eſt une partie très-importante de l'étude d'un compoſiteur, que celle du caractere des *inſtrumens*. Ce ſont les voix différentes par leſquelles il parle à nos oreilles.

Mais ce n'eſt pas aſſez que de connoître chaque *inſtrument* en particulier; il faut encore avoir l'expérience de l'effet de leurs ſons combinés entr'eux: il ne faut quelquefois qu'une note de cors bien placée, pour cauſer l'émotion la plus violente.

Il n'y a point de phénomenes dans la nature, point de paſſions, point de ſentimens dans le cœur de l'homme, qu'on ne puiſſe imiter avec le même *inſtrument*; mais on ne peut pas dire qu'ils ſoient tous également propres à toutes ces imitations. Si les ſons aigus des petites flutes ſe font entendre par intervalles dans la peinture d'une tempête, ils lui donneront beaucoup de vérité. Les ſons bas & lugubres des cors annonceront d'une maniere effrayante l'arrivée des ſpectres & des ombres; il faut tantôt ſoutenir les ſons des *inſtrumens* à corde, tantôt les pincer, *&c.*

Qui eſt-ce qui fait parmi nous ce que j'appellerois volontiers la *perſpective muſicale*?

On n'invente plus d'*inſtrumens*, & il y en a aſſez d'inventés; mais je crois qu'il y a beaucoup de découvertes à faire ſur leur facture.

La facture a pour objet la matiere & la forme. Combien d'expériences à faire ſur l'une & l'autre.

La matiere comprend le choix des bois & leur préparation.

La forme comprend le rapport du plein au vuide, les contours, les ouvertures, les épaiſſeurs, les longueurs, largeurs & profondeurs, les accords, les cordes, les touches, *&c.*

INSTRUMENTER, v. n. (*Juriſprud.*) ſignifie *exploiter*, recevoir un acte public. Les greffiers, huiſſiers, notaires ne peuvent *inſtrumenter* hors de leur reſſort. (*A*)

INSUBRES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Gaule ciſalpine; ils étoient voiſins des Cénomans ſelon Polybe qui en parle comme d'une nation puiſſante. Milan qu'ils fonderent étoit leur capitale; ils n'occupoient du Milanez ſelon le P. Briet, que les villes de Milan, de Lodi, de Creme, de Gherra, & Ponte-ſan-Pietro. Les Orobiens, les Lépontiens avoient auſſi leur part du pays, qui porte aujourd'hui le nom de la capitale des *Inſubriens*. (*D. J.*)

* INSUFFISANCE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit des choſes & des perſonnes. L'*inſuffiſance* conſiſte dans le rapport des moyens employés, & de l'effet à produire. Je connois mon *inſuffiſance*, c'eſt-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, & j'ai reconnu qu'il n'y avoit point d'égalité entre mon talent & la fonction qu'on m'impoſe. Il en eſt de même des moyens, lorſqu'ils ſont *inſuffiſans*. Il ſeroit beaucoup plus ſage de s'avouer à ſoi-même ſon *inſuffiſance*, & de ſe ſouſtraire à des fardeaux qui ſont au-deſſus de nos forces, que de les accepter, & que d'en être honteuſement accablé aux yeux du public.

INSUFFLATION, ſ. f. (*Med.*) action de ſouffler dans quelque cavité du corps, pour tranſmettre à quelque partie affectée le remede qui lui convient, & qui peut lui être appliqué de cette maniere. Les remedes ou lavemens de fumée de tabac ſont une eſpece d'*inſufflation*.

* INSULAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui habite une île. Les *inſulaires* ſéparés des autres hommes, ſont plus long-tems à ſe policer.

Les Romains appelloient *inſulaires*, 1°. ceux qu'on prépoſoit à la garde des machines iſolées; 2°. ceux qu'on employoit pour ſe faire payer des locataires d'une maiſon; 3°. des eſclaves tranſportés dans des îles, & condamnés aux ouvrages publics.

INSULTE, ſ. f. (*Gram.*) eſpece d'injure accompagnée de mepris. *Voyez* INJURE & MEPRIS. On *inſulte* ou par une action ou par un diſcours, ou par un écrit, ou par un regard, ou par un geſte. Il y a même un ſilence *inſultant*. Le ſilence *inſulte* lorſqu'il marque à celui qui a parlé le mepris qu'on fait de ce qu'il a dit. On *inſulte* à la miſere par l'oſtentation de ſa richeſſe.

*Inſulte* & *inſulter* ont une acception particuliere à l'art militaire. On *inſulte* une place en l'attaquant bruſquement & à découvert. Cette place n'eſt pas achevée, mais elle eſt hors d'*inſulte*. La diſtance à laquelle nous ſommes de l'ennemi nous met à l'abri de l'*inſulte*.

INSULTER, (*Marine.*) c'eſt attaquer un vaiſſeau & lui cauſer quelque dommage. (*Q*)

* INSUPPORTABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut ſupporter. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Le joug de la tyrannie devient *inſupportable* à force de s'appeſantir. Cet homme eſt *inſupportable* avec ſes mauvaiſes plaiſanteries. Avec beaucoup d'eſprit on ſe rend *inſupportable* dans la converſation, lorſqu'on l'attire à ſoi toute entiere. Avec des talens & des vertus on ſe rend *inſupportable* dans la ſociété par des défauts légers, mais qui ſe font ſentir à tout moment. Si on ne s'occupe ſérieuſement d'alleger aux autres le poids de la ſupériorité qu'on a ſur eux, ils ne tardent pas à le trouver *inſupportable*.

* INSURMONTABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut être ſurmonté. Le haſard, la miſere, & d'autres circonſtances nous expoſent à des tentations preſqu'*inſurmontables*. Les projets qui paroiſſent les plus faciles au premier coup, préſentent enſuite des difficultés *inſurmontables*. Lorſque nous jugeons qu'une choſe eſt *inſurmontable*, c'eſt par le rapport des moyens aux obſtacles. Ainſi ce jugement ſuppoſe deux choſes bien connues, la force des moyens & la grandeur des obſtacles.

INSURRECTION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) on nommoit ainſi le droit de ſoulevement accordé aux citoyens de Crete, lorſque la magiſtrature abuſoit de ſa puiſſance & tranſgreſſoit les lois. Alors il étoit permis au peuple de ſe ſoulever, de chaſſer ſes magiſtrats coupables, de les obliger de rentrer dans la condition privée, & d'en nommer d'autres à leur place.

Une inſtitution pareille qui permettoit la rebellion pour empêcher l'abus du pouvoir, ſembloit devoit renverſer quelque république que ce fût; elle ne détruiſoit pas cependant celle de Crete, parce que c'étoit le peuple du monde qui avoit le plus d'amour pour la patrie, & la force de ce grand principe l'entraînoit uniquement dans ſes démarches. Ne craignant que les ennemis du dehors, il commençoit toujours par ſe réunir de ce côté-là, avant que de rien entreprendre au-dedans, ce qui s'appelloit *ſyncrétiſme*, & c'eſt une belle expreſſion.

Les lois de Pologne ont de nos jours leur eſpece d'*inſurrection*, leur *liberum veto*; mais outre que cette prérogative n'appartient qu'aux nobles dans les dietes, outre que les bourgeois des villes ſont ſans autorité, & les payſans de malheureux eſclaves; les inconvéniens qui réſultent de ce *liberum veto*, font bien voir, dit M. de Monteſquieu, que le ſeul peuple de Crete étoit en état d'employer un pareil remede, tant que les principes de leur gouvernement reſterent ſains. *Eſprit des lois, liv. VIII. chap. 11.* (*D. J.*)

IN-TAKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donna autrefois à certains bandits qui habitoient une partie du nord d'Angleterre, & faiſoient ſouvent des courſes juſque dans le milieu de l'Ecoſſe, pour en piller les habitans.

Ceux

Ceux qui faifoient ces expéditions s'appelloient *Out-parterf*, & ceux qu'on laiffoit pour recevoir le butin, *In-takerf. Dict. de Trév.*

* INTARISSABLE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut tarir. Ce mot eft emprunté de l'amas des eaux. Il fe prend au fimple, comme dans cet exemple; cette fource eft *intariffable*. Les plus grandes chaleurs de l'été, les fécherefles les plus longues ne diminuent point la quantité de fon produit. Au figuré, comme dans celle ci: le fond des idées de cette homme eft *intariffable*.

INTÉGRAL, adj. (*Math. tranf.*) le calcul *intégral* eft l'inverfe du calcul différentiel. *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Il confifte à trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite propofée eft la différentielle; ainfi fuppofons qu'on ait trouvé la différentielle de $x^m$ qui eft $m\,x^{m-1}\,dx$. Si on propofoit de trouver la quantité dont $m x^{m-1}\,dx$ eft la différentielle; ce feroit un problème de calcul *intégral*.

Les Géometres n'ont rien laiffé à defidrer fur le calcul différentiel; mais le calcul *intégral* eft encore très-imparfait. *Voy.* DIFFÉRENTIEL.

Le calcul *intégral* répond à ce que les Anglois appellent *méthode inverfe des fluxions*. Voyez FLUXIONS.

Le calcul *intégral* a deux parties, l'intégration des quantités différentielles qui n'ont qu'une variable, & l'intégration des différentielles qui renferment plufieurs variables. On n'attend point de nous que nous entrions ici dans aucun détail fur ce fujet; puifque ce ne fera jamais dans un ouvrage tel que celui-ci que ceux qui voudront s'inftruire du calcul *intégral* en iront chercher les regles. Nous nous contenterons d'indiquer les livres que nous jugeons les meilleurs fur cette matiere, dans l'ordre à-peu-près dans lequel il faut les lire.

On commencera par les leçons de M. Jean Bernouilli fur le calcul *intégral*, imprimées en 1744, à Laufanne, dans le *Tom. II. du recueil de fes œuvres*. On continuera enfuite par la feconde partie du *Tom. II. du traité anglois des fluxions* de M. Maclaurin. Après quoi on pourra lire la *quadrature des courbes* de M. Newton, & enfuite le *traité* de M. Cottes, intitulé *Harmonia menfurarum*, imprimé à Londres en 1716. On trouvera dans les actes de Leipfic de 1718, 1719, *&c.* & dans le *Tom. VI. des mem. de l'acad. de Pétersbourg*, des mémoires de Mrs Bernoulli & Herman, qui faciliteront beaucoup l'intelligence de ce dernier traité. On peut auffi avoir recours à l'ouvrage de Dom Walmefley, qui a pour titre, *analyfe des rapports*, &c. & qui eft comme un commentaire de l'ouvrage de M. Cottes. Dans ces ouvrages on ne pourra guere s'inftruire que de la partie du calcul *intégral*, qui enfeigne à intégrer ou à réduire à des quadratures les quantités qui ne renferment qu'une feule variable. Tout ce que nous avons fur la feconde partie, c'eft-à-dire, fur l'intégration des différentielles à plufieurs variables, ne confifte qu'en des morceaux féparés, dont les principaux fe trouvent épars dans le recueil des œuvres de M. Bernoulli, & dans les memoires des académies des Sciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg. M. Fontaine de l'académie royale des Sciences, a compofé fur cette matiere un excellent ouvrage qui n'eft encore que manufcrit, & qui eft rempli des recherches les plus belles, les plus neuves & les plus profondes. C'eft le témoignage qu'en a porté l'académie dont il eft membre. *Voyez l'hiftoire de cette académie* 1742.

Au refte fans avoir recours aux différens écrits dont nous avons fait mention plus haut, on peut s'inftruire à fond du calcul *intégral* dans l'ouvrage que M. de Bougainville le jeune a publié fur cette matiere en deux volumes *in*-4°. Il y a recueilli avec foin tout ce qui étoit épars dans les différens ouvrages dont avons parlé; il a expliqué ce qui avoit befoin de l'être, & a réuni le tout en un feul corps d'ouvrage qui doit faciliter beaucoup l'étude de cette partie importante des Mathématiques. Mademoifelle Agnefi, favante mathématicienne de Milan, avoit auffi déjà recueilli les regles de calcul *intégral* dans un ouvrage italien, intitulé *inftituzioni analitiche*, &c. mais l'ouvrage de M. de Bougainville eft encore plus complet, (*O*)

INTÉGRALE, f. f. (*Géom. tranf.*) on appelle ainfi la quantité finie & variable, dont une quantité différentielle propofée eft la différence. Ainfi l'*intégrale* de $dx$ eft $x$, celle de $m\,x^{m-1}\,dx$ eft $x^m$. *Voyez* DIFFÉRENTIEL & INTÉGRAL. (*O*)



INTÉGRER, v. act. (*Géom. tranfc.*) c'eft trouver l'intégrale d'une quantité différentielle propofée. (*O*)

INTEGRANT, adj. (*Phyf.*) fe dit des parties qui entrent dans la compofition d'un tout. Elles different des parties effentielles en ce que les parties effentielles font abfolument néceffaires à la compofition du tout, enforte qu'on n'en peut ôter une fans que le tout change de nature, au lieu que les parties *intégrantes* ne font néceffaires que pour la totalité, & pour ainfi dire le complément du tout. C'eft ce qu'on entendra facilement par cet exemple: le bras n'eft qu'une partie *intégrante* de l'homme; le corps & l'ame en font des parties effentielles. (*O*)

* INTEGRE, INTEGRITÉ, (*Gram. & Morale.*) la pratique de la juftice dans toute fon étendue & dans toute fa rigueur la plus fcrupuleufe mérite à l'homme le titre d'*integre*. *Voyez* JUSTICE. C'eft la qualité principale d'un juge, d'un arbitre, d'un fouverain. C'eft dans le facrifice de fes propres intérêts qu'on montre fur-tout fon *intégrité*. L'*intégrité* fuppofe une connoiffance délicate des limites du jufte & de l'injufte; & ces limites font quelquefois bien déliées, bien obfcurcies. Si on rapportoit à la notion du jufte ou de l'injufte toutes les actions de la vie, & fi l'on réduifoit, comme il eft poffible, toutes les vertus à la juftice, il n'y auroit pas un homme qu'on pût appeller *integre*.

Les mots *integre* & *intégrité* ont encore quelques acceptions. Un ouvrage n'a pas fon *intégrité* lorfqu'il n'eft pas achevé. Les Juifs prétendent obferver aujourd'hui même leur religion dans toute fon *intégrité*. Quelques précautions que l'on prenne pour conferver les fubftances naturelles dans leur *integrité*, on y réoffit difficilement; & un cabinet d'hiftoire naturelle feroit moins durable, & ne l'emporteroit guere en utilité fur un recueil de deffeins peints par d'habiles maîtres. La matiere & la forme font requifes à l'*intégrité* du facrement. Que fert à une vierge d'avoir confervé l'*intégrité* de fon corps, fi elle a négligé l'*intégrité* de fon ame? Ces exemples fuffifent pour fixer l'acception des mots *integre* & *intégrité*.

* INTELLECT, f. m. (*Gramm. & Philofoph.*) c'eft l'ame en tant qu'elle conçoit; de même que la volonté eft l'ame, en tant qu'elle a le defir ou l'averfion. Si une fubftance eft capable de fenfation, elle entendra, elle aura des idées. L'expérience lui apprendra enfuite à lier ces idées, à raifonner, à aimer, à haïr, à vouloir. L'*intellect* eft commun à l'homme & à la bête; la volonté auffi. L'*intellect* de la bête eft borné, celui de l'homme ne l'eft pas. La bête ne veut pas librement; l'homme veut librement. L'homme eft plus raifonnable; l'animal eft plus fenfible. Lorfque l'homme ne fent pas, il peut refléchir; lorfque la bête ne fent pas, elle ne peut refléchir, elle dort.

* INTELLECTUEL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'intellect, à l'entendement. Les objets font *intellectuels* ou fenfibles. On comprend fous la claffe d'*intellectuels* tout ce qui fe paffe au-dedans de nous; & fous la claffe de fenfibles, tout ce qui fe paffe au-dehors. Il y a entre les objets fenfibles & les objets *intellectuels*, la différence de la caufe & de l'effet.

On dit cependant *intellectuel* dans un fens oppofé à matériel. Ainfi les anges font des fubftances *intellectuelles*; l'ame eft un être *intellectuel*. Dans le fommeil, dans l'extafe, dans le transport des paffions, les puiffances *intellectuelles* font fufpendues; elles font exaltées dans l'enthoufiafme. Dans la contemplation des vérités purement abftraites, les puiffances *intellectuelles* font feules en action; elles agiffent en concurrence avec les puiffances fenfibles, dans la contemplation des chofes morales. On conçoit dans le premier cas; on aime ou l'on hait, en même tems que l'on conçoit, dans le fecond. C'eft la raifon pour laquelle il eft plus doux de s'occuper de certains objets; & lorfqu'on dit que certaines vérités font plus intéreffantes, foit à rechercher, foit à méditer que d'autres; c'eft que le cœur ou les organes intérieurs du defir & de l'averfion font agités, dans le même tems que l'efprit s'en occupe. On refléchit, & l'on jouit. La fituation la plus douce eft celle qui réfulte de l'action combinée de l'entendement, du cœur, & des organes deftinés à la fatisfaction des defirs; & il n'y a guere que l'amour capable de nous procurer cet enchantement où tant de caufes agiffent d'intelligence.

* INTELLIGENCE, f. f. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, que nous allons déterminer par autant d'exemples.

On dit cet homme eft doué d'une *intelligence* peu commune, lorfqu'il faifit avec facilité les chofes les plus difficiles.



Les

Les rapports infinis qu'on obſerve dans l'harmonie générale des choſes, annoncent une *intelligence* infinie.

Milton nous peint l'Eternel deſcendant dans la nuit, accompagné d'une foule d'*intelligences* céleſtes.

Un mauvais commentateur obſcurcit quelquefois un paſſage, au lieu d'en donner l'*intelligence*.

Un pere de famille s'occupera particulierement à entretenir la bonne *intelligence* entre ſes enfans.

Un grand politique ſe ménage dans toutes les cours des *intelligences*. Il en avoit dans cette place, lorſqu'il forma le deſſein de l'attaquer.

Comment ne pas ſuccomber, lorſque le cœur & l'eſprit ſont d'*intelligence*?

Sans *intelligence*, comment ſaiſir les principes?

D'*intelligence*, on a fait *intelligent*, *intelligible*; & l'on a diſtingué deux mondes, le monde réel & le monde intelligible, ou l'idée du monde réel.

INTEMPERANCE, ſ. f. (*Morale.*) terme générique qui ſe prend pour tout excès oppoſé à la modération dans les appétits ſenſuels, & ſpécialement pour le vice contraire à la ſobriété. *Voyez* SOBRIÉTÉ.

C'eſt aſſez de dire ici que l'*intempérance* priſe en ce ſens, change en poiſon les alimens deſtinés à conſerver nos jours. Une vie ſobre, réglée, ſimple & laborieuſe, retient ſeule dans les membres de l'homme la force de la jeuneſſe qui, ſans cette conduite, eſt toujours prête à s'envoler ſur les aîles du tems. L'art de faire ſubſiſter enſemble l'*intempérance* & la ſanté, eſt un art auſſi chimérique que la pierre philoſophale, l'Aſtrologie judiciaire & tant d'autres. Enfin les remedes de la Medecine pour la guériſon des maladies qui naiſſent de l'*intempérance*, ne ſont eux-mêmes que de nouveaux maux, qui affoibliſſent la nature, comme pluſieurs batailles gagnées ruinent une puiſſance belligérante.

L'appétit deſordonné des plaiſirs de l'amour, autre ſource de langueur & de dépopulation dans les états, s'appelle *impudicité*, *incontinence*. *Voyez* INCONTINENCE. (*D. J.*)

INTEMPÉRANCE, (*Medecine.*) ce mot eſt employé quelquefois par les Medecins comme par les Moraliſtes, pour exprimer l'habitude d'uſer avec excès d'une ou de pluſieurs des choſes non naturelles. *Voyez* NON NATURELLES (CHOSES.) Mais il eſt pris beaucoup plus communément par les uns comme par les autres dans un ſens moins général: il ſignifie ſelon ſon acception la plus ordinaire, un excès habituel dans l'uſage du boire & du manger.

Cette erreur de régime eſt directement oppoſée à la tempérance ou à la ſobriété. *Voy.* TEMPÉRANCE, SOBRIÉTÉ.

L'*intempérance* eſt regardée avec raiſon par les Medecins comme la ſource la plus féconde des maladies de toute eſpece; cependant Hippocrate & Sanctorius, qui ſont parmi les medecins anciens & modernes, ceux qui nous ont donné les obſervations & les loix diététiques les plus exactes, ne déſapprouvent point, preſcrivent même que les perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté ſe livrent de tems-en-tems à quelque excès de débauche; ils prétendent qu'on détermine utilement par ce ſecours des évacuations qui ramenent le corps à un état d'équilibre, de légéreté, de liberté qu'il perd peu à-peu, lorſqu'on mene une vie trop uniforme; mais outre que cette loi ne paroît pas fondée ſur des obſervations ſuffiſantes; des excès rares ne conſtituent pas l'*intempérance*. *Voyez* RÉGIME. (*b*)

* INTEMPERIE, ſ. f. (*Gram.*) il ne ſe dit que de la mer, de l'air, du climat, des ſaiſons, & des humeurs.

Il y a *intempérie* dans l'air, lorſqu'il eſt trop froid ou trop chaud, relativement à la ſaiſon. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE.

Dans la mer, lorſque ſon agitation en rend la navigation périlleuſe. *Voyez* MER.

Dans un climat, lorſque les habitans en ſont fatigués. *Voyez* ELÉMENT.

Dans les humeurs, lorſqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de ſanté.

Dans les ſaiſons, lorſqu'elles ſont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver ſous le climat.

A proprement parler, il n'y a point d'*intempérie* dans la nature; mais l'homme a imaginé ce terme, & une infinité d'autres, d'après l'habitude où il eſt de ſe prendre pour la meſure & le terme de tout, & de louer ou blâmer les cauſes & les effets, ſelon qu'ils lui ſont favorables ou contraires.

Si l'ordre des choſes eſt néceſſaire, il n'eſt ni mal ni bien; & il eſt néceſſaire, s'il eſt ou d'après les qualités eſſentielles des choſes, ou d'après les deſſeins d'un être immuable, parfait, & un en tout.

INTEMPÉRIE, (*Pathologie.*) ce mot ſignifie dans la doctrine des Galéniſtes un excès dans quelqu'une des qualités premieres du corps animal; ſavoir, la chaleur, la froideur, la ſéchereſſe, & l'humidité. *Voyez* QUALITÉS (*Medecine.*)

L'*intempérie* eſt ſimple ou compoſée, générale ou particuliere, avec matiere ou ſans matiere.

L'*intempérie* ſimple eſt l'excès d'une ſeule qualité: on en reconnoît par conſéquent autant que de qualités premieres, c'eſt-à-dire quatre; une *intempérie* chaude, une *intempérie* froide, une *intempérie* ſeche, & une *intempérie* humide. Les modernes expriment les mêmes vices dans l'économie animale par les mots plus génériques, plus vagues, & par conſéquent moins théoriques, moins arbitraires de chaleur contre nature. *Voyez ces articles*, FROID, SÉCHERESSE, HUMIDITÉ.

Les *intempéries* compoſées ſont produites par l'excès ſimultané de deux qualités compatibles. On en reconnoît auſſi quatre dans la même doctrine: l'*intempérie* chaude & ſeche, l'*intempérie* chaude & humide, l'*intempérie* froide & ſeche, l'*intempérie* froide & humide.

L'*intempérie* générale eſt celle qui réſide également dans tout le corps; & l'*intempérie* particuliere, celle qui domine dans une partie, ou même qui n'affecte abſolument qu'une partie. Ainſi certaines affections contre nature du cerveau, du foie, des membres, &c. ſont appellées *intempéries* chaudes, froides du cerveau, du foie, des membres, &c. L'*intempérie* générale eſt auſſi quelquefois appellée *égale*, & l'*intempérie* particuliere, *inégale*.

L'*intempérie* avec matiere, eſt celle qui eſt accompagnée de la ſurabondance de quelque humeur, & qui eſt entretenue par cette humeur: l'*intempérie* ſans matiere, eſt celle qui ne dépend d'aucune cauſe humorale. L'excès de chaleur dû, par exemple, à la longue application d'une chaleur extérieure, ou à un exercice violent, eſt une *intempérie* chaude ſans matiere.

Le tempérament conſtitué par l'excès d'une ou de deux qualités premieres, differe de l'*intempérie* analogue ou reſpective, en ce que le premier excès ſubſiſte avec la ſanté, ou pour mieux dire, eſt une eſpece de ſanté; au lieu que le ſecond établit un état contre nature ou de maladie. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Toute cette doctrine des *intempéries* a été abandonnée avec raiſon: elle ne porte que ſur des notions théoriques, non-ſeulement gratuites & frivoles, mais même très-propres à détourner la vûe du praticien de la conſidération des vices plus réels qui conſtituent la vraie eſſence des maladies. *Voyez* QUALITÉS & MALADIES, *Medecine*. (*b*)

INTEMPÉRIE DE L'AIR, (*Medecine.*) on ſe ſert quelquefois de ce mot dans le langage ordinaire de la Medecine, pour déſigner un vice quelconque de l'atmoſphere conſidéré comme cauſe de maladie. *Voy. l'article* AIR, *page* 179. *colonne* 2. *& ſuiv.* & *l'art.* ATMOSPHERE, *pag.* 696. *colonne* 1. *& ſuiv.* (*b*)

INTENDANT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme prépoſé à l'inſpection, à la conduite, & à la direction de quelques affaires qui forment ſon diſtrict.

Il y en a en France de pluſieurs ſortes. *Voyez les articles ſuivans.*

INTENDANS & COMMISSAIRES *départis pour S. M. dans les provinces & généralités du royaume*; ce ſont des magiſtrats que le roi envoie dans les différentes parties de ſon royaume, pour y veiller à tout ce qui peut intéreſſer l'adminiſtration de la juſtice, de la police, & de la finance; leur objet eſt, en général le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département, ou ce qu'on appelle *généralités*, & l'exécution des commiſſions dont ils ſont chargés par S. M. ou par ſon conſeil. C'eſt de-là qu'ils ont le titre d'*intendans de juſtice, police, & finance, & commiſſaires départis dans les généralités du royaume, pour l'exécution des ordres de S. M.*

Ce qu'on appelle *généralités*, eſt la diviſion qui a été faite de toutes les provinces du royaume, en 31 départemens, qui forment autant d'*intendances*, & n'ont aucuns rapports avec la diviſion du royaume en gouvernemens ou en parlemens. Outre ces 31 *intendances*, il y en a encore ſix dans les colonies françoiſes.

L'*intendant* fait le plus ordinairement ſon ſéjour dans la ville principale de ſon département; mais il fait au-moins une fois l'année, une tournée dans les villes & autres lieux de ce département, qui eſt auſſi diviſé en élections, ou autres ſiéges qui connoiſſent des impoſitions. M. Colbert avoit réglé qu'ils feroient deux tour-

nées

nées par an; l'une dans toute la généralité, l'autre dans une des élections, dont ils rendroient compte en détail au contrôleur général; en ſorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils prenoient une connoiſſance détaillée, & rendoient compte de chaque élection, & par conſéquent de toutes les villes, villages, & autres lieux qui compoſoient leur généralité.

Les *intendans* ſont preſque toûjours choiſis parmi les maîtres des requêtes; cependant il y a eu quelquefois des officiers des cours qui ont rempli cette fonction, comme actuellement les *intendans* de Bretagne & de Rouſſillon; elles ont auſſi été réunies d'autres fois à des places de premier préſident. Actuellement les *intendances* d'Aix & de Rouſſillon, ſont remplies par les premiers préſidens du parlement de Provence & du conſeil ſupérieur de Rouſſillon.

Sous la premiere & la ſeconde race, le roi envoyoit dans les provinces des commiſſaires appellés *miſſi dominici*, ou *miſſi regales*, avec un pouvoir fort étendu, pour réformer tous les abus qui pouvoient ſe gliſſer, ſoit dans l'adminiſtration de la juſtice & de la police, ſoit dans celle des finances.

On en envoyoit ſouvent deux enſemble dans chaque province; par exemple Fardulphus & Stephanus faiſoient la fonction d'*intendans* de Paris en 802, ſous le regne de Charlemagne. Cet uſage fut conſervé par les rois ſucceſſeurs de Charlemagne pendant pluſieurs ſiecles; ils continuerent d'envoyer dans chaque province deux *intendans*; & dans les cas extraordinaires, on envoyoit un plus grand nombre de commiſſaires.

Une ordonnance de Charlemagne de 812 porte, que les commiſſaires qui ſont envoyés par le roi dans les provinces, pour en corriger les abus, tiendront les audiences avec les comtes, en hiver, au mois de Janvier; au printems, en Avril; en été, au mois de Juillet; & en automne, au mois d'Octobre.

Louis-le-Débonnaire ordonna en 819, que les commiſſaires par lui envoyés dans les provinces, ne feroient pas de long ſéjour, ni aucune aſſemblée dans les lieux où ils trouveroient que la juſtice ſeroit bien adminiſtrée par les comtes.

Ce même prince en 829 enjoignit à ces commiſſaires d'avertir les comtes & le peuple que S. M. donneroit audience un jour toutes les ſemaines, pour entendre & juger les cauſes de ſes ſujets, dont les commiſſaires ou les comtes n'auroient voulu faire juſtice, exhortant auſſi ces mêmes commiſſaires ou les comtes, s'ils vouloient mériter l'honneur de ſes bonnes graces, d'apporter un fort grand ſoin, que par leur négligence les pauvres ne ſouffriſſent quelque préjudice, & que S. M. n'en reçût aucune plainte.

Vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme, tems où les fiefs & les juſtices ſeigneuriales furent établies, les rois envoyerent auſſi dans les provinces des commiſſaires choiſis dans leur conſeil, pour y maintenir leur autorité, connoître des cas royaux, & protéger le peuple, recevoir les plaintes que l'on avoit à faire contre les ſeigneurs ou leurs officiers. Ces plaintes ſe devoient juger ſommairement, ſi faire ſe pouvoit, ſi-non être renvoyées aux grandes aſſiſes du roi. Les ſeigneurs ſe plaignirent de cette inſpection, qui les rappelloit à leur devoir, & conteſtoit leurs officiers: on ceſſa quelque tems d'en envoyer, & nos rois ſe contenterent d'en fixer quatre ordinaires ſous le titre de *baillifs*, qui étoient les quatre grands baillifs royaux. Saint Louis & ſes ſucceſſeurs envoyerent néanmoins des enquêteurs, pour éclairer la conduite de ces quatre grands baillifs eux-mêmes, & des autres officiers. En Normandie, on devoit en envoyer tous les trois ans: on les appelloit auſſi *commiſſaires du roi*; ils devoient aller prendre leurs lettres à la chambre des comptes, qui leur donnoit les inſtructions néceſſaires, & taxoit leurs gages. Mais ces commiſſaires n'avoient pas chacun à eux ſeuls le département d'une province entiere, comme ont aujourd'hui les *intendans*.

Il y avoit dans une même province autant de commiſſaires qu'il y avoit d'objets différens que l'on mettoit en commiſſion, pour la juſtice, pour les finances, pour les monnoies, pour les vivres, pour les aides, *&c.* mais il ne devoit point y avoir de commiſſaires pour la levée des revenus ordinaires du roi. Chacune de ces différentes commiſſions étoit donnée, ſoit à une ſeule perſonne ou à pluſieurs enſemble, pour l'exercer conjointement.

Ceux qui étoient chargés de l'adminiſtration de quelque portion de finance, rendoient compte à la chambre des comptes, auſſi-tôt que leur commiſſion étoit finie; & elle ne devoit pas durer plus d'un an; ſi elle duroit davantage, ils rendoient compte à la fin de chaque année: il leur étoit défendu de recevoir ni argent, ni autre rétribution pour leurs ſceaux.

Les commiſſaires avoient quelquefois le titre de *réformateurs généraux*; & dans ce cas la commiſſion étoit ordinairement remplie par des prélats & des barons; c'eſt pourquoi l'ordonnance de Charles IV. du mois de Novembre 1323, taxe les gages que devoient prendre ceux qui étoient chargés de commiſſions pour le ſervice du roi.

Les maîtres des requêtes auxquels les commiſſions d'*intendans* de province ont depuis été en quelque ſorte affectées, étoient deja inſtitués; mais ils étoient d'abord en très-petit nombre, & ne ſervoient qu'auprès du roi.

Dans la ſuite, la moitié alloit faire des viſites dans les provinces, & l'autre reſtoit auprès du roi. Ceux qui avoient été dans les provinces revenoient rendre compte au roi & à ſon chancelier des obſervations qu'ils y avoient faites pour le ſervice de Sa Majeſté, & le bien de ſes peuples; ils propoſoient auſſi au parlement ce qui devoit y être réglé, & y avoient entrée & ſéance.

Les ordonnances d'Orléans & de Moulins leur enjoignirent de faire tous les ans des chevauchées. L'ordonnance de 1629 renouvelle cette diſpoſition; mais ces tournées n'étoient que paſſageres, & ils ne réſidoient point dans les provinces.

Ce fut Henri II. qui en 1551, établit les *intendans* de province, ſous le titre de *commiſſaires départis* pour l'exécution des ordres du roi.

En 1635 Louis XIII. leur donna celui d'*intendant du militaire, juſtice, police & finance*.

L'établiſſement des *intendans* éprouva d'abord pluſieurs difficultés. Sous la minorité de Louis XIV. la levée de quelques nouveax impôts dont ils furent chargés ayant excité des plaintes de la part des cours aſſemblées à Paris, elles arrêterent en 1648. que le roi ſeroit ſupplié de révoquer les commiſſions d'*intendans*; & par une declaration du 13 Juillet ſuivant, elles le furent pour quelques provinces ſeulement, dans d'autres elles furent limitées à certains objets, mais elles furent enſuite rétablies; elles ne l'ont été cependant en Béarn qu'en 1682, & en Bretagne qu'en 1689.

La fonction d'un *intendant* ne concerne en général, que ce qui a rapport à l'adminiſtration. Il a une inſpection générale ſur tout ce qui peut intéreſſer le ſervice du roi, le bien de ſes peuples. Il doit veiller à ce que la juſtice leur ſoit rendue, à ce que les impoſitions ſoient bien reparties, à la culture des terres, à l'augmentation du commerce, à l'entretien des chemins, des ponts & des édifices publics; en un mot à faire concourir toutes les parties de ſon département au bien de l'état, & informer le miniſtre de tout ce qu'il peut y avoir à améliorer ou à réformer dans ſa généralité.

Les *intendans* ſont ſouvent conſultés par les miniſtres ſur des affaires qui s'élevent dans leur département, & ils leur envoient les éclairciſſemens & les obſervations dont ils ont beſoin pour les terminer.

Quelquefois ils ſont commis par des arrêts du conſeil pour entendre les parties, dreſſer procès-verbal de leurs prétentions, & donner leurs avis ſur des affaires qu'il ſeroit trop long & trop diſpendieux d'inſtruire à la ſuite du conſeil. Quelquefois même, quoique plus rarement ils ſont commis par arrêt pour faire des procédures & rendre des jugemens, avec un nombre d'officiers ou de gradués, même en dernier reſſort; mais leur objet eſt plûtôt de faire rendre la juſtice par ceux qui y ſont deſtinés, que de juger les affaires des particuliers.

Une de leurs principales fonctions, eſt le département des tailles dans les pays où elle eſt perſonnelle. Ils font auſſi les taxes d'office, & ils peuvent nommer d'office des commiſſaires pour l'aſſiete de la taille.

Les communautés ne peuvent intenter aucune action, ſans y être autoriſés par leur ordonnance.

Ils font les cottiſations ou répartitions ſur les poſſeſſeurs des fonds, pour les réparations des égliſes & des presbyteres; mais s'ils ſurvient à cette occaſion des queſtions qui donnent lieu à une affaire contentieuſe, ils ſont obligés de la renvoyer aux juges ordinaires.

On leur expédie des commiſſions du grand ſceau, qui contiennent tous leurs pouvoirs. Autrefois elles étoient enregiſtrées dans les parlemens, & alors c'étoit les parlemens qui connoiſſoient de l'appel de leurs ordonnances; mais l'uſage ayant changé, l'appel des ordonnances & jugemens des *intendans* ſe porte au conſeil, & y eſt inſtruit & jugé, ſoit au conſeil des parties, ſoit en la direction des finances, ſoit au conſeil royal des finances, ſelon la nature de l'affaire.

Mais comme ces ordonnances ne concernent ordinairement que des objets de police, elles ſont de droit exécutoires par proviſion, & nonobſtant l'appel, à-moins que le conſeil n'ait jugé à propos d'accorder des défenſes; ce qu'il ne fait que rarement & en connoiſſance de cauſe.

Les *intendans* nomment des ſubdélégués dans les différentes parties de leur généralité; ils les chargent le plus ſouvent de la diſcuſſion & inſtruction des affaires ſur leſquelles ils font des procès-verbaux, & donnent des ordonnances pour faire venir devant eux les perſonnes intéreſſées, ou pour autres objets ſemblables.

Mais leurs ordonnances ne ſont réputées que des avis à l'*intendant*; & ſi les parties ont à s'en plaindre, elles ne ſe peuvent adreſſer qu'à lui. Il n'eſt permis de ſe pourvoir par appel, que contre celles que l'*intendant* rend ſur ces procès-verbaux de ſes ſubdélégués; il n'y a que les ordonnances d'un ſubdélégué général, dont l'appel puiſſe être reçu au conſeil, parce qu'il a une commiſſion du grand ſceau, qui l'autoriſe à remplir toutes les fonctions de l'*intendant*; mais ces commiſſions ne ſe donnent que quand l'*intendant* eſt hors d'état de vaquer à ſes fonctions par lui-même, comme en tems de guerre, lorſqu'il eſt obligé de ſuivre les armées en qualité d'*intendant* d'armée. (*A*)

L'autorité des *intendans* eſt, comme on le voit, très-étendue dans le pays d'élection, puiſqu'ils y décident ſeuls de la répartition des impôts, de la quantité & du moment des corvées, des nouveaux établiſſemens de commerce, de la diſtribution des troupes dans les différens endroits de la province, du prix & de la répartition des fourrages accordés aux gens de guerre; qu'enfin c'eſt par leur ordre & par leur loi que ſe font les achats des denrées, pour remplir les magaſins du roi; que ce ſont eux qui préſident à la levée des milices, & décident les difficultés qui ſurviennent à cette occaſion; que c'eſt par eux que le miniſtere eſt inſtruit de l'état des provinces, de leurs productions, de leurs débouchés, de leurs charges, de leurs pertes, de leurs reſſources, *&c.* qu'enfin ſous le nom d'*intendans* de juſtice, police & finances, ils embraſſent preſque toutes les parties d'adminiſtration.

Les états provinciaux ſont le meilleur remede aux inconveniens d'une grande monarchie; ils ſont même de l'eſſence de la monarchie, qui veut non des *pouvoirs*, mais des *corps intermédiaires* entre le prince & le peuple. Les états provinciaux ſont pour le prince une partie de ce que feroient les prépoſés du prince; & s'ils ſont à la place du prépoſé, ils ne veulent ni ne peuvent ſe mettre à celle du prince; c'eſt tout au plus ce que l'on pourroit craindre des états généraux.

Le prince peut avoir la connoiſſance de l'ordre général, des lois fondamentales, de ſa ſituation par rapport à l'étranger, des droits de ſa nation, *&c.*

Mais ſans le ſecours des états provinciaux, il ne peut jamais ſavoir quelles ſont les richeſſes, les forces, les reſſources; ce qu'il peut, ce qu'il doit lever de troupes, d'impôts, *&c.*

En France, l'autorité du roi n'eſt nulle part plus reſpectée que dans les pays d'états; c'eſt dans leurs auguſtes aſſemblées où elle paroit dans toute ſa ſplendeur. C'eſt le roi qui convoque & révoque ces aſſemblées; il en nomme le préſident, il peut en exclure qui bon lui ſemble: il y eſt préſent par ſes commiſſaires. On n'y fait jamais entrer en queſtion les bornes de l'autorité; on ne balance que ſur le choix des moyens d'obéir, & ce ſont les plus prompts que d'ordinaire on choiſit. Si la province ſe trouve hors d'état de payer les charges qu'on lui impoſe, elle ſe borne à des repréſentations, qui ne ſont jamais que l'expoſition de leur ſubvention préſente, de leurs efforts paſſés, de leurs beſoins actuels, de leurs moyens, de leur zele & de leur reſpect. Soit que le roi perſévere dans ſa volonté, ſoit qu'il la change, tout obéit. L'approbation que les notables qui compoſent ces états, donnent aux demandes du prince, ſervent à perſuader aux peuples qu'elles étoient juſtes & néceſſaires; ils ſont intéreſſés à faire obéir le peuple promptement: on donne plus que dans les pays d'élection, mais on donne librement, volontairement, avec zele, & on eſt content.

Dans les pays éclairés par la continuelle diſcuſſion des affaires, la taille ſur les biens s'eſt établie ſans difficulté; on n'y connoit plus les barbaries & les injuſtices de la taille perſonnelle. On n'y voit point un collecteur ſuivi d'huiſſiers ou de ſoldats épier s'il pourra découvrir & faire vendre quelques lambeaux qui reſtent au miſérable pour couvrir ſes enfans, & qui ſont à peine échappés aux exécutions de l'année précédente. On n'y voit point cette multitude d'hommes de finance qui abſorbe une partie des impôts & tyranniſe le peuple. Il n'y a qu'un tréſorier général pour toute la province; ce ſont les officiers prépoſés par les états ou les officiers municipaux qui, ſans frais, ſe chargent de la régie.

Les tréſoriers particuliers des bourgs & des villages ont des gages modiques; ce ſont eux qui perçoivent la taille dont ils répondent; comme elle eſt ſur les fonds, s'il y a des délais, ils ne riſquent point de perdre leurs avances, ils les recouvrent ſans frais; les délais ſont rares, & les recouvremens preſque toujours prompts.

On ne voit point dans les pays d'états trois cent collecteurs, baillis ou maires d'une ſeule province, gémir une année entiere & pluſieurs mourir dans les priſons, pour n'avoir point apporté la taille de leurs villages qu'on a rendus inſolvables. On n'y voit point charger de 7000 liv. d'impôts un village, dont le territoire produit 4000 livres. Le laboureur ne craint point de jouir de ſon travail, & de paroître augmenter ſon aiſance; il ſait que ce qu'il payera de plus ſera exactement proportionné à ce qu'il aura acquis. Il n'a point à corrompre ou à fléchir un collecteur; il n'a point à plaider à une élection de l'élection, devant l'*intendant* de l'*intendant* au conſeil.

Le roi ne ſupporte point les pertes dans les pays d'états, la province fournit toujours exactement la ſomme qu'on a exigée d'elle; & les répartitions faites avec équité, toujours ſur la proportion des fonds, n'accable point un laboureur aiſé, pour ſoulager le malheureux que pourtant on indemniſe.

Quant aux travaux publics, les ingénieurs, les entrepreneurs, les pionniers, les fonds enlevés aux particuliers, tout ſe paye exactement & ſe leve ſans frais. On ne conſtruit point de chemins ou de ponts, qui ne ſoient utiles qu'à quelques particuliers: on n'eſt point l'eſclave d'une éternelle & aveugle avarice.

S'il ſurvient quelques changemens dans la valeur des biens ou dans le commerce, toute la province en eſt inſtruite, & on fait dans l'adminiſtration les changemens néceſſaires.

Les ordres des états s'éclairent mutuellement, aucun n'ayant d'autorité, ne peut opprimer l'autre; tous diſcutent, & le roi ordonne. Il ſe forme dans ces aſſemblées des hommes capables d'affaires; c'eſt en faiſant élire les conſuls d'Aix, & expoſant à l'aſſemblée les intérêts de la Provence, que le cardinal de Janſon étoit devenu un célebre négociateur.

On ne traverſe point le royaume ſans s'appercevoir de l'excellente adminiſtration des états, & de la funeſte adminiſtration des pays d'élection. Il n'eſt pas néceſſaire de faire de queſtion; il ne faut que voir les habitans des campagnes, pour ſavoir ſi on eſt en pays d'état, ou en pays d'élection; de quelle reſſource infinie ces pays d'états ne ſont-ils pas pour le royaume!

Comparez ce que le roi tire de la Normandie, & ce qu'il tire du Languedoc, ces provinces ſont de même étendue, les ſables & l'aridité de la derniere envoient plus d'argent au tréſor royal que les pacages opulens & les fertiles campagnes de la premiere. Que ſeroit-ce que ces pays d'états, ſi les domaines du roi y étoient affermés & mis en valeur par les états mêmes? *C'étoit* le projet du feu duc de Bourgogne; & à ce *projet* il en ajoutoit un plus grand, celui de mettre tout le royaume en provinces d'état.

Si le royaume a des beſoins imprévus, ſubits, & auxquels il faille un prompt remede, c'eſt des pays d'état que le prince doit l'attendre. La Bretagne, malgré ſes landes & ſon peu d'étendue, donna dans la derniere guerre un tiers de ſubſides de plus que la vaſte & riche Normandie. La Provence, pays ſtérile, donna le double du Dauphiné, pays abondant en toutes ſortes de genre de production.

La Provence, dévaſtée par les armées ennemies, ſurchargée du fardeau de la guerre, propoſe de lever & d'entretenir une armée de trente mille hommes à ſes dépens. Le Languedoc envoye deux mille mulets au prince de Conti pour le mettre en état de profiter de ſes victoires & du paſſage des Alpes.

Ce que je dis eſt connu de tout le monde, & chez l'étranger nos provinces d'état ont la réputation d'opulence; elles ont plus de crédit que le gouvernement; elles en ont plus que le roi lui-même.

Souvenons-nous que Gènes, dans la derniere guerre, ne voulut prêter au roi que ſous le cautionnement du Languedoc.

Il y a des *intendans* dans ces provinces, il eſt à deſirer qu'ils n'y ſoient jamais que des hommes qui y veillent pour le prince; il eſt à deſirer qu'ils ne n'y étendent

dent

dent jamais leur autorité, & qu'on la modere beaucoup dans les pays d'élection.

INTENDANS DU COMMERCE; ce sont des magistrats établis en titre d'office pour s'appliquer aux affaires de commerce, & qui ont entrée & séance au conseil royal du Commerce, où ils font le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur sont renvoyées chacun dans leur département, & pour rendre compte des délibérations qui y ont été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur ont pas permis d'y assister.

Toutes les nations policées ont reconnu la nécessité d'établir des officiers qui eussent une inspection sur le commerce, tant pour en perfectionner les différentes parties & le rendre plus florissant, que pour prévenir les inconvéniens qui peuvent se présenter, réprimer les abus & y faire régner la bonne foi, qui en doit être l'ame. On ne voit pas néanmoins qu'il y eût anciennement des officiers établis particulierement pour avoir inspection sur tout le commerce intérieur & extérieur d'une nation; cette inspection générale étoit réservée uniquement à ceux qui avoient part au gouvernement général de l'état; il y avoit seulement dans chaque ville quelques personnes chargées de la police, & en même-tems de veiller sur le commerce, comme étant un des principaux objets de la police.

Chez les Hébreux, dans chaque quartier de Jérusalem, il y avoit deux préfets ou *intendans* qui, sous l'autorité des premiers magistrats, tenoient la main à l'exécution des lois, au bon ordre & à la discipline publique. Ils avoient l'inspection sur les vivres & sur toutes les autres provisions dont le peuple avoit besoin, tant pour sa subsistance que pour son commerce. „ Les Hébreux, dit Arianus *lib. I.* ont des préfets ou *intendans* „ des quartiers de leurs villes, qui ont inspection sur „ tout ce qui s'y passe; la police du pain, celle des „ autres vivres & du commerce est aussi de leurs soins; „ ils reglent eux-mêmes les petits différends qui s'y présentent, & des autres ils en réferent au magistrat „.

La ville d'Athènes avoit aussi des officiers appellés *ἀγορανόμους*, c'est-à-dire, conservateurs des vivres, des marchés & du commerce. Leur emploi étoit de procurer l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, d'entretenir la perfection des arts & la bonne foi dans le commerce, tant de la part des vendeurs, que de celle des acheteurs, auxquels la fraude & le mensonge étoient entr'autres défendus sous de très-grosses peines. Ils tenoient aussi la main à l'exécution des lois dans les tems de stérilité; faisoient ouvrir en ces occasions les magasins, & ne permettoient à chaque citoyen de garder en sa maison une plus grande quantité de vivres qu'il n'étoit nécessaire pour l'entretien de sa famille pendant un an. Platon & Théophraste, en leurs traités *de leg.* Aristote, Denis d'Halicarnasse, Démosthènes, Hypérides. Plaute, Ulpien, Postel, Polibe & Harpocrate font mention de ces officiers en divers endroits de leurs ouvrages.

Chez les Romains les prêteurs avoient d'abord seuls toute inspection sur le commerce. On institua dans la suite deux prêteurs particuliers pour la police des vivres. Jules César établit aussi deux édiles, qui furent surnommés *cereales*, parce que sous l'autorité du prêteur ils veilloient à la police des vivres, dont le pain est le plus nécessaire. Ils prenoient soin de l'achat des blés que l'on faisoit venir d'Afrique pour distribuer au peuple, de la voiture de ces blés, de leur dépôt dans les greniers, & de la distribution qui s'en faisoit au peuple. Auguste, après avoir réformé le nombre excessif des prêteurs & des édiles, établit au-dessus des prêteurs un magistrat, qui fut appellé *præfectus urbis*, le préfet de la ville. Il étoit seul chargé de toute la police & du soin de tout ce qui concernoit le bien public & l'utilité commune des citoyens. Il mettoit le prix à la viande, faisoit les réglemens des marchés & de la vente des bestiaux; il prenoit aussi le soin que la ville fût suffisamment pourvûe de blé & de toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens. Il avoit l'inspection sur tout le commerce, pour le faciliter, le permettre ou l'interdire; le droit d'établir des marchés ou de les supprimer pour un tems ou pour toujours, ainsi qu'il jugeoit à-propos pour le bien public. Il faisoit les réglemens pour les poids & les mesures, & punir ceux qui étoient convaincus d'y avoir commis quelque fraude. Les arts libéraux, & en général tous les corps de métier étoient soumis à sa jurisdiction pour tout ce qui concernoit leurs professions.

Quelque tems après, Auguste voulant soulager le préfet de la ville, qui étoit surchargé de différentes affaires, établit sous lui un préfet particulier, appellé *præfectus annonæ*, c'est-à-dire, préfet des vivres. Celui-ci fut choisi dans l'ordre des chevaliers, il fut chargé du soin de faire venir du blé & de l'huile d'Afrique, & de tirer de ces provinces éloignées ou d'ailleurs toutes les autres provisions nécessaires à la subsistance des citoyens, dans les tems & les saisons convenables. Il donnoit ses ordres pour faire décharger les grains & les autres vivres sur les ports, pour les faire voiturer à Rome, & serrer les blés dans les greniers publics. C'étoit lui qui faisoit distribuer ces grains aux uns à juste prix, aux autres gratuitement, selon les tems & les ordres qui lui étoient donnés par le premier magistrat de police. Il eut aussi l'inspection de la vente du pain, du vin, de la viande, du poisson & des autres vivres; il fut même dans la suite mis au nombre des magistrats: sa jurisdiction s'étendoit sur tous ceux qui se méloient du commerce des vivres.

En France, pendant très-long-tems les seules personnes qui eussent inspection sur le commerce, étoient les ministres du roi, les commissaires du roi départis dans les provinces; & pour la manutention, les officiers de police, les prévôts des marchands & échevins, chacun en ce qui étoit de leur district.

Il fut néanmoins créé par édit du mois d'Octobre 1626, un office de grand-maître, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France: le cardinal de Richelieu en fut pourvu. Après sa mort, arrivée en 1642, cette charge fut donnée à Armand de Mailli, marquis de Brezé, & en 1650 à César, duc de Vendôme; elle fut supprimée par l'édit du 14 Novembre 1661, & depuis ce tems il n'y a point eu de surintendant du commerce.

Il n'y avoit point eu de conseil particulier pour le commerce jusqu'en 1700, que Louis XIV. pensant que rien n'étoit plus propre à faire fleurir & étendre le commerce, que de former un conseil qui fût uniquement attentif à connoître & à procurer tout ce qui pourroit être de plus avantageux au commerce & aux manufactures du royaume, par un édit du 29 Juin 1700 il ordonna qu'il seroit tenu à l'avenir un conseil de commerce une fois au moins dans chaque semaine. Il composa ce conseil de deux conseillers au conseil royal des finances, dont l'un étoit le sieur Chamillart, contrôleur général, un secrétaire d'état & un conseiller d'état, un maître des requêtes & douze des principaux négocians du royaume, ou qui auroient fait long-tems le commerce.

Au mois de Mai 1708 le roi donna un édit par lequel, après avoir rappellé les motifs qui l'avoient engagé à établir un conseil de commerce, & l'avantage que l'état avoit reçu & recevoit tous les jours de cet établissement, il dit que pour le rendre solide & durable, qu'il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que de créer en titre six commissions, dont les premiers choisis entre les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, & engagés par le titre & les fonctions qui y seroient attachées, à s'appliquer aux affaires de commerce, pussent aider à sa majesté à procurer à ses sujets tout le bien qui devoit leur en revenir.

Le roi créa donc par cet édit, & érigea en titre six commissions d'*intendans du commerce* pour demeurer unies à six offices de maîtres des requêtes, à l'instar & de la même maniere que l'étoient ci-devant les huit commissions de présidens au grand conseil, & pour être exercées par six des maîtres des requêtes qui seroient choisis par sa majesté sous le titre de conseillers en ses conseils, maitres des requêtes ordinaires de son hôtel, *intendans du commerce*.

Le roi déclare par le même édit qu'il entend que ceux qui seront pourvus de ces commissions ayent entrée & séance dans le conseil de commerce établi par le réglement du conseil, du 29 Juin 1700, pour y faire le rapport des mémoires, demandes, propositions & affaires qui leur seront renvoyées chacun dans le département qui leur sera distribué; rendre compte des délibérations qui y auront été prises au contrôleur général des finances, ou au secrétaire d'état ayant le département de la marine, suivant la nature des affaires, lorsque leurs emplois ne leur auront pas permis d'y assister, pour y être pourvu par sa majesté ainsi qu'il appartiendra.

L'édit porte qu'ils seront reçus & installés dans ces fonctions après une simple prestation de serment entre les mains du chancelier, sans qu'ils soient obligés de se faire recevoir aux requêtes de l'hotel ni ailleurs.

Enfin, le roi permet à ceux qui seront agréés, après avoir exercé les charges de maîtres des requêtes pendant

vingt années, & leſdites commiſſions pendant dix années, de les deſunir, & de garder la commiſſion d'*intendant du commerce*, pour en continuer les fonctions & jouir des gages, appointemens & droits y attribués.

Ces commiſſions d'*intendans du commerce* furent ſupprimées par le Roi à préſent régnant lors de ſon avenement à la couronne, par rapport aux changemens qui furent faits alors dans les différentes parties du gouvernement.

Mais par un édit du mois de Juin 1724, les *intendans du commerce* ont été rétablis au nombre de quatre. Le Roi déclare que les raiſons pour leſquelles ils avoient été ſupprimées ne ſubſiſtant plus, & le bureau du commerce ayant été rétabli à l'inſtar de celui qui avoit été formé précédemment, il ne reſtoit plus, pour mettre la derniere main à cet ouvrage, que de rétablir les *intendans du commerce*, & à les ériger en titre d'office, au nombre de quatre ſeulement, ce nombre ayant paru néceſſaire & ſuffiſant pour remplir les fonctions qui leur ſont attribuées.

Le Roi a donc rétabli par cet édit ces quatre offices ſous le titre de conſeillers en ſes conſeils, *intendans du commerce*, pour par les pourvus de ces offices, les exercer aux mêmes fonctions qui étoient attribuées aux *intendans du commerce* créés par l'édit du mois de Mai 1708, dans leſquelles fonctions il eſt dit qu'ils ſeront reçus & inſtallés après la preſtation de ſerment par eux fait en la forme preſcrite par l'édit de 1708. Le Roi veut que ces quatre offices ſoient du corps de ſon conſeil, qu'ils jouiſſent des mêmes honneurs, prérogatives, priviléges, exemptions, droit de committimus au grand ſceau, & franc-ſalé, dont jouiſſent les maîtres des requêtes de ſon hôtel. Il ordonne que les pourvus de ces offices poſſéderont leurs charges à titre de ſurvivance, ainſi que les autres officiers de ſon conſeil & de ſes cours, qui ont été exceptés du rétabliſſement de l'annuel par la déclaration du 9 Août 1722; lequel droit de ſurvivance, enſemble celui du marc d'or dans les cas où ils ſont dûs, ſera réglé pour leſdits offices ſur le même pié qu'il eſt réglé préſentement pour les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel. Les premiers pourvus de ces offices furent néanmoins diſpenſés du droit de ſurvivance pour cette premiere fois ſeulement. Enfin, pour être plus en état de choiſir les ſujets que ſa majeſté trouvera les plus propres à remplir ces places, il eſt dit qu'elles pourront être poſſédées & exercées ſans incompatibilité avec tous autres offices de magiſtrature. Cet édit fut regiſtré au parlement le 16 des mêmes mois & an.

Les *intendans du commerce* ont chacun dans leur département un certain nombre de provinces & généralités; ils ont en outre chacun l'inſpection ſur quelques objets particuliers du commerce dans toute l'étendue du royaume. Préſentement M. de Quincy a les manufactures de bas & autres ouvrages de bonneterie. M. de Montaran a les manufactures de toiles & toileries. M. Pottier, les papeteries & les tanneries. M. Decotte, les manufactures de ſoie: mais ces départemens ſont ſujets à changer ainſi qu'il plaît au Roi.

L'*intendance* générale du commerce intérieur du royaume, & extérieur par terre, appartient toujours au contrôleur général des finances.

Le ſecrétaire d'état qui a le département de la marine, a l'*intendance* générale du commerce extérieur & maritime, & en conſéquence il prend connoiſſance de tout ce qui concerne les iſles françoiſes de l'Amréique, & en général de tout ce qui regarde l'Amérique; de la pêche de la morue, du commerce de la méditerranée; ce qui comprend les échelles du levant & tous les états du grand-ſeigneur, la Barbarie, les côtes d'Italie & les côtes d'Eſpagne dans la mediterranée. Il a pareillement inſpection ſur le commerce avec la Hollande, l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, la Suéde, le Dannemarck, Dantzik, la Ruſſie, & autres pays du nord dans la mer baltique. Il a auſſi l'*intendance* de la pêche du harang, de celle de la morue & de celle de la baleine. (*A*)

INTENDANS DES FINANCES, (*Finance.*) ce ſont eux qui en ont la direction, chacun dans ſon département. Ils ont été établis par François I. Leurs fonctions ſe faiſoient auparavant par les tréſoriers de France. Ils travaillent ſous le contrôleur général.

INTENDANS DES BATIMENS, (*Hiſtoire mod.*) eſt l'ordonnateur général des batimens du roi, des arts & manufactures.

INTENDANS ET CONTRÔLEURS DE L'ARGENTERIE ET DES REVENUS, (*Hiſt. mod.*) ces officiers ſont conſtitués pour toutes les dépenſes de la chambre, de la garde-robe, & autres employés ſur les états de l'argenterie & des revenus.

Il y a auſſi un *intendant* & contrôleur des meubles de la couronne, un *intendant* des deviſes des édifices royaux.

INTENDANT *dans une armée*, c'eſt ordinairement en France un maître des requêtes qui remplit l'*intendance* de la province voiſine du lieu où ſe fait la guerre, que le roi nomme pour veiller à l'obſervation de la police de l'armée; c'eſt-à-dire, au payement des troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, au réglement des contributions, au ſervice des hôpitaux, à l'exécution des ordonnances du roi, &c.

L'*intendant* doit avoir le ſecret de la cour comme le général. Il a ſous lui un nombre de commiſſaires des guerres qu'il emploie aux détails particuliers. Il arrête toutes les dépenſes ordinaires & extraordinaires de l'armée. Il a ſon logement de droit au quartier général. L'infanterie lui fournit une garde de dix hommes, commandés par un ſergent. Lorſqu'un *intendant* a toute la capacité que demande ſon emploi, il eſt d'un grand ſecours au général, qui ſe trouve débarraſſé d'une infinité de ſoins qui ne peuvent que le diſtraire des projets qu'il peut former contre l'ennemi.

INTENDANT DE MARINE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier inſtruit de tout ce qui concerne la Marine, qui réſide dans un port, & qui a ſoin de faire exécuter les réglemens concernant la Marine, pourvoir à la fourniture des magaſins, veiller aux armemens & deſarmemens des vaiſſeaux, faire la revûe des équipages, &c. l'ordonnance de la Marine de 1689, *liv. XII. tit. 1.* regle les fonctions de l'*intendant*.

INTENDANT DES ARMÉES NAVALES, (*Hiſt. mod.*) officier commis pour la juſtice, police & finance d'une armée navale. Ses fonctions ſont reglées par l'ordonnance de 1689, *liv. I. tit.* [illegible]

INTENDANT DE LA FONTE, (*Monnoie.*) officier chargé de l'alliage des matieres à monnoyer, & de voir à ce qu'elles ne ſoient point altérées, après qu'on les a livrées au fondeur. *Voyez* MONNOIE & COIN.

INTENDANT DE MAISON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un officier qui a ſoin, dans la maiſon d'un homme riche & puiſſant, de ſon revenu, qui ſuit les procès, qui fait les beaux, en un mot qui veille à toutes les affaires.

INTENDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui vient du latin *intendit*, qui ſignifie *tendre à quelque choſe*, ſe diſoit dans la pratique du palais pour exprimer certaines écritures tendantes à faire preuve de quelques faits; c'étoit proprement l'intention des parties, le fait précis dont il s'agiſſoit de faire preuve. De ces *intendits*, on tiroit les articles ſur leſquels l'enquête devoit être faite; il en eſt parlé dans une ordonnance de Charles V. du 16 Décembre 1364, qui porte que l'on conſommoit beaucoup de tems à débattre ces *intendits*.

L'ordonnance de 1667, *titre xxij. art.* 1. porte que dans les matieres où il écherra de faire des enquêtes, le même jugement qui les ordonnera, contiendra les faits des parties dont elles informeront reſpectivement, ſi bon leur ſemble, ſans autres *intendits* & réponſes, jugement ni commiſſion.

Cependant les *intendits* ſont encore en uſage au conſeil provincial d'Artois. (*A*)

INTENSITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt un terme fort uſité en Phyſique & en Méchanique pour déſigner la force d'une action comparée avec la force d'une autre action dans des circonſtances ſemblables. Ainſi on dit, la lumiere du ſoleil a plus d'*intenſité* que celle de la lune à la même diſtance; la lumiere d'un flambeau a plus d'*intenſité* que la lumiere d'une ſimple bougie, à diſtances égales; la réſiſtance d'un fluide a d'autant plus d'*intenſité*, toutes choſes d'ailleurs égales, que ce milieu eſt plus denſe, &c. (*O*)

INTENTER, v. act. (*Gramm.*) il ne ſe dit guere qu'au palais; faire ou *intenter* un procès à quelqu'un.

* INTENTION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la fin qu'un homme ſe propoſe en agiſſant. Elle peut être bonne ou mauvaiſe; exprimée ou ſecrette. Il n'eſt permis qu'à Dieu de connoître des *intentions* ſecrettes. Souvent c'eſt l'*intention* qui excuſe ou qui aggrave l'action. La loi des hommes, néceſſairement imparfaite, néglige ſouvent l'*intention*, & préſume que celui qui a voulu l'action, en a voulu auſſi toutes les ſuites. Nous devons de la reconnoiſſance à celui qui étoit bien *intentionné*, ſans aucun égard au ſuccès. Il ne faut pas perdre de vûe la fable de l'ours & de l'homme qui dort. Un ſot de la meilleure *intention* nous caſſe la tête, pour nous délivrer de l'importunité d'une mouche. Il y a des caſuiſtes qui ont imaginé une certaine direction d'*intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier, en ſureté de conſcience.

Les

Les Logiciens de l'école diſtinguent une *intention* objective & une *intention* formelle. Celle-ci eſt la connoiſſance de l'objet; la premiere eſt l'objet connu.

Ils diſtribuent l'une & l'autre en *intention* premiere, & en *intention* ſeconde. L'*intention* premiere eſt des attributs eſſentiels; l'*intention* ſeconde eſt des attributs accidentels. Il eſt inutile de s'étendre ſur ce ramage vuide de ſens.

INTENTIONNEL, adj. (*Métaph.*) il n'a lieu que dans cette phraſe; eſpeces *intentionnelles*, où il s'oppoſe à *eſpeces expreſſes*. Ce ſont de prétendus ſimulacres qui ſe détachent des objets, & viennent frapper nos ſens.

INTER-ARTICULAIRE, adj. *en Anatomie*, ſe dit d'un cartillage du rayon dans l'articulation du carpe avec l'avant-bras. *Winslow.*

INTERCADANT, adj. (*Gramm.*) qui tombe entre-deux; que ferez-vous pendant les jours *intercadans*? Il ſe dit auſſi d'un pouls qui ſe fait ſentir & qui diſparoît alternativement, un pouls *intercadant*; des pulſations *intercadentes*. Les mouvemens *intercadans* de l'humeur; l'écoulement *intercadant* d'un fluide.

INTERCALAIRE, adj. (*Chronol. & Hiſt.*) jour *intercalaire*, eſt celui qu'on ajoûte au mois de Février dans les années biſſextiles ce qui rend ce mois de 29 jours. *Voyez* BISSEXTILE. Ce mot vient du latin *intercalaris*, formé de *calo*, *calare*, qui ſignifioit anciennement *appeller en hauſſant la voix*. Un jour *intercalaire* étoit chez les Romains un jour qu'on inſéroit entre deux autres; ce que les prêtres publioient à haute voix, le devoir de leurs charges les obligeant à faire de tems en tems ces ſortes d'*intercalations* ou additions de jours, à cauſe du peu d'accord de l'année romaine avec l'année ſolaire. La négligence qu'ils apporterent à ces *intercalations*, obligea Céſar de réformer le calendrier. *Voy.* AN & CALENDRIER.

On appelle auſſi *intercalaires*, par une raiſon ſemblable, les mois emboliſmiques dans les années lunaires. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

INTERCEDER, v. neutre; c'eſt protéger une perſonne auprès d'une autre; c'eſt ſupplier pour elle, l'excuſer, demander grace.

INTERCEPTER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ſurprendre une choſe en allant à ſa deſtination. On *intercepte* une lettre, un courier, une nouvelle, un ouvrage.

* INTERCESSEUR, ſ. m. (*Gramm.*) celui qui prie pour un autre. Les ſaints ſont nos *interceſſeurs* auprès de Dieu. *Voyez* INTERCESSION.

INTERCESSEUR *ou* INTERVENTEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donnoit anciennement par honneur dans l'égliſe d'Afrique à quelques évêques, auxquels on confioit le ſoin de quelque évêché vacant juſqu'à ce que le ſiege fût rempli. C'étoit le primat qui nommoit ces *interceſſeurs*, tant pour gouverner le dioceſe, que pour procurer l'élection d'un nouvel évêque. Cette précaution néanmoins ayant donné lieu à deux abus, le premier que ces *interceſſeurs* profitoient de leur commiſſion pour gagner la faveur du peuple, l'autre de paſſer à l'évêché vacant s'il étoit plus riche ou plus honorable; le cinquieme concile de Carthage y remédia, en ſtatuant 1°. que l'office d'*interceſſeur* ne pourroit être confié plus d'un an de ſuite à la même perſonne, & qu'on en nommeroit un autre, ſi dans l'année il n'avoit pourvu à l'élection d'un nouvel évêque. 2°. Que nul *interceſſeur*, quand même il auroit pour lui les vœux du peuple, ne pourroit être élevé au ſiége épiſcopal, dont on lui avoit confié l'adminiſtration pendant la vacance. Bingham, *Orig. eccléſiaſt. tom. I. liv. II. chap. xv.* §. 1. 2 & 3.

*INTERCESSIO*, (*Hiſt. rom.*) ce terme latin mérite ici d'être expliqué, non-ſeulement parce qu'on le trouve ſouvent dans les Hiſtoriens de Rome, mais encore parce qu'il déſigne préciſément le contraire de notre mot françois *interceſſion*.

*Interceſſio* chez les Romains ſignifioit l'*oppoſition*, que tout magiſtrat avoit droit de faire, pour arrêter s'il étoit poſſible les propoſitions de ſes collegues ou de ſes inférieurs; mais les tribuns du peuple jouiſſoient ſeuls du privilege d'empêcher réellement par leur oppoſition, l'effet des propoſitions de tout magiſtrat quelconque, ſans qu'aucun d'eux, excepté un membre de leur corps, pût mettre oppoſition à tout ce qu'ils jugeroient à propos de propoſer à la république.

Le pouvoir & la prérogative des tribuns du peuple, & même d'un ſeul tribun, conſiſtoit en ce ſeul mot, *veto*, je l'empêche, qu'ils mettoient au bas des decrets du ſénat, toutes & quantes fois qu'il leur plaiſoit. Ce *veto* étoit ſi puiſſant dans la bouche de ces magiſtrats plébéïens, que ſans être obligés de motiver les raiſons de leur oppoſition, *interceſſionis*, il ſuffiſoit pour arrêter également les réſolutions du ſénat, & les propoſitions des autres tribuns. *Voyez* Midleton, *of roman ſenate*.

INTERCESSION, ſ. f. (*Morale.*) en latin *interceſſus*, c'eſt-à-dire *médiation*, entremiſe. L'*interceſſion* eſt une demande, une priere faite en faveur de quelqu'un avec inſtance & avec empreſſement, pour lui obtenir quelque grace, quelque avantage, & plus communément encore, le pardon ou l'adouciſſement de quelque peine. C'eſt le caractere d'une belle ame d'*intercéder* fortement & généreuſement pour les fautes de l'humanité.

L'hiſtoire eccléſiaſtique eſt remplie d'*interceſſions* des évêques auprès des magiſtrats pour les chrétiens accuſés de crimes, ou accablés de dettes. On ſait à ce ſujet, l'effet qu'eurent celles de Flavien auprès de Théodoſe, lorſque les habitans d'Antioche ſe révolterent, & abattirent les ſtatues de l'empereur & de l'impératrice Placille. Théodoſe extrèmement irrité alloit détruire Antioche, ſans les *interceſſions* du prélat qui, par ſon diſcours & par ſes larmes, obtint le ſalut de ſa ville & celui de ſon troupeau. La harangue de Flavien à Théodoſe mérite les plus grands éloges; elle eſt de la main de ſaint Chryſoſtome qui, dans le même tems, voyant le troupeau de ſon ami juſtement allarmé, tâcha de le conſoler par des homélies que l'on ne peut lire ſans en être ſenſiblement touché.

La lettre que ſaint Auguſtin écrivit à Macédonius, eſt non-ſeulement une piece inſtructive de l'ancien uſage de l'*interceſſion* des évêques, en faveur de ceux qui étoient expoſées à la rigueur de la juſtice, mais c'eſt un des meilleurs morceaux qu'il ait fait. Macédonius lui ayant témoigné que c'étoit approuver le crime que de s'oppoſer à la punition. Saint Auguſtin lui répondit entre autres choſes: „ Je mets une grande différence entre celui qui défend & celui qui *intercede*; l'un ne „ travaille qu'à cacher la faute, l'autre demande grace „ ou une modération de la peine; c'eſt un devoir du „ chriſtianiſme. Jeſus-Chriſt lui-même a *intercédé* auprès des hommes, pour empêcher qu'on ne lapidât la „ femme adultere. Nous ſommes bien éloignés d'approuver les pécheurs, puiſque nous exigeons qu'ils ſe „ corrigent pour éviter leur condamnation à venir; mais „ en déteſtant le crime, nous devons avoir pitié des „ criminels. La charité veut que nous aimions les impies, que nous leur faſſions du bien, que nous prions „ Dieu pour eux, & que nous tâchions de les ramener à leur devoir, non par des ſupplices, mais par „ nos exemples, par nos conſeils, par nos exhortations, „ &c. „ Je n'examinerai point ſi la conduite de ſaint Auguſtin a toujours répondu à cette morale chrétienne, il me ſuffit de dire que rien n'en peut détruire l'excellence & la ſolidité. (*D. J.*)

INTERCIDONE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe des champs, qui préſidoit à la conſervation des femmes groſſes. Elle veilloit ſur elles avec Pilumnus & Déverra, & leur ſoin commun étoit de les garantir de tout péril, & ſurtout des inſultes des ſylvains.

INTERCOSTAL, adj. *en anatomie*, ſe dit des nerfs, des muſcles & des autres vaiſſeaux qui ſont ſitués entre les côtes. *Voyez* CÔTES.

Les deux nerfs *intercoſtaux*, ou les grands nerfs ſympathiques commencent chacun par un filet de la ſixieme paire de la moëlle allongée, & par deux filets de la cinquieme. Ils accompagnent la carotide dans le canal oſſeux de l'apophyſe pierreuſe de l'os des tempes.

Ces nerfs ſont ſitués tout le long des parties latérales du corps de toutes les vertebres, à la racine de leurs apophyſes tranſverſes. Dès qu'ils ſont ſortis du crane, ils forment un ganglion, qui eſt ſitué tout le long des parties latérales des trois premieres vertebres; il eſt fort adhérent au tronc de la huitieme paire par pluſieurs filets de communication. Ils communiquent auſſi avec la neuvieme & la dixieme paire de la moëlle allongée, avec la premiere, la ſeconde & la troiſieme des paires cervicales, & même avec la branche que la huitieme paire envoie au larinx. Ce ganglion ſe termine par un cordon fort menu, qui deſcend ſur les muſcles fléchiſſeurs du col, & il eſt enveloppé dans une eſpece de gaîne commune avec la jugulaire, enferme l'artere carotide & la huitieme paire de nerfs. Dans ce trajet ce cordon communique avec la troiſieme, la quatrieme, la cinquieme & la ſixieme paire cervicale.

Le cordon étant vis-à-vis la derniere vertebre du col, forme un ganglion, nommé *le dernier ganglion cervical* ou *cervical inférieur*. Il eſt quelquefois double, après quoi le cordon ſe détourne de dedans en dehors vers la racine de la premiere côte, où il forme le premier ganglion

glion

glion torachique ou dorſal. Ces deux ganglions communiquent par des branches courtes avec les nerfs vertébraux voiſins; ſavoir, avec la ſixieme & la ſeptieme paire cervicale.

Il part au-deſſus du dernier ganglion cervical & au-deſſous des filets qui, avec la huitieme paire, forment le plexus pulmonaire & le plexus cardiaque.

Depuis le premier ganglion dorſal, le tronc deſcend tout le long des côtes proche leurs articulations, & lorſqu'il eſt parvenu vers la derniere fauſſe côte, il s'avance plus vers le corps des vertebres. Dans ce trajet il forme entre chaque côte un petit ganglion, qui communique avec le nerf dorſal, voiſin depuis la paire moyenne du thorax juſqu'à la derniere vertebre du dos. Le tronc du nerf jette cinq branches obliques vers la derniere partie antérieure des corps des vertebres, dont les quatre premiers viennent ordinairement du cinquieme, ſixieme, ſeptieme & huitieme ganglion torachique, & la derniere des ganglions ſuivans. Ces cinq branches s'uniſſent & forment un cordon collatéral, qui paſſe entre la portion latérale du muſcle inférieur du diaphragme, auquel il donne quelques filets, & lorſqu'il eſt parvenu au-deſſous, il produit un plexus ganglioforme, nommé *plexus ſemi-lunaire*. Ces deux plexus communiquent enſemble, & avec la huitieme paire. Il ſe forme de leur communication une eſpece de plexus mitoyen, qui embraſſe l'artere cœliaque, & ſe diſperſe au meſocolon.

Le ganglion ſemi-lunaire du côté droit, avec une portion du plexus céliaque & une portion du plexus ſtomachique, forme le plexus hépatique qui, après avoir communiqué avec le nerf diaphragmatique, ſe diſtribue au foie, à la veſſicule du fiel, aux canaux biliaires, au duodenum, au pancréas & aux reins ſuccenturiaux.

Le ganglion ſeulement gauche produit pluſieurs rameaux, qui forment le plexus ſphérique, lequel communique avec le plexus hépatique au moyen du plexus ſtomachique, & ſe diſtribue à la rate.

Chaque ganglion ſemi-lunaire fournit pluſieurs rameaux qui joints aux filets des premiers ganglions lombaires, forment le plexus rénal qui ſe diſtribue aux reins, dont le droit communique avec le plexus hépathique, & le gauche avec le plexus ſplénique.

Les deux ganglions ſemi-lunaires fourniſſent immédiatement au-deſſous du diaphragme, vis-à-vis la derniere vertebre du dos, pluſieurs filets qui forment par leur entrelacement le plexus ſolaire, duquel il part pluſieurs filets, qui par leur union avec quelques-uns du plexus hépatique & du plexus rénal, forment le plexus meſentérique ſupérieur.

Ce plexus jette pluſieurs filets qui embraſſent l'artere méſentérique inférieure, & forment le plexus méſentérique inférieur; ces deux plexus ſe diſtribuent aux inteſtins.

Le tronc du nerf *intercoſtal*, après avoir fourni ſes cinq rameaux, devient plus menu; étant arrivé à la onzieme vertebre du dos, il s'approche du cordon collatéral, & paſſe comme lui à-travers la partie latérale du muſcle inférieur du diaphragme; il s'avance vers le corps des vertebres, & reçoit des filets de communication des deux dernieres paires dorſales. Ces deux nerfs viennent gagner la partie antérieure de l'os ſacrum, s'approchent l'un de l'autre, & forment à l'extrémité de cet os une communication en forme d'arc renverſé; ils forment dans ce trajet, pluſieurs ganglions entre chaque vertebre qui donnent des filets aux parties voiſines, & d'autres qui communiquent avec le plexus méſentérique.

De l'union de ces deux nerfs, il en part pluſieurs filets qui ſe diſtribuent au rectum, au muſcle releveur de l'anus, & au muſcle du coccix.

Les arteres *intercoſtales* ſont toutes celles qui ſont ſituées entre les côtes; la ſupérieure vient quelquefois de la ſoûclaviere, d'autres fois de l'aorte inférieure, & elle ſe diſtribue ordinairement dans les trois ou quatre eſpaces des côtes ſupérieures. Les inférieures viennent du tronc inférieur de la groſſe artere, & ſe répandent dans les eſpaces des huit côtes inférieures, & dans les muſcles voiſins.

Les muſcles *intercoſtaux* ſont au nombre de quarante-quatre; vingt-deux de chaque côté, ſitués entre les côtes, & diſtingués en internes & en externes.

Les onze *intercoſtaux* externes viennent ſupérieurement de la levre externe & inférieure d'une côte, & ſe terminent inférieurement à la levre externe & ſupérieure de la côte ſuivante; leur direction eſt oblique de derriere & devant.

Les onze *intercoſtaux* internes ont une direction oppoſée, & s'attachent à la levre interne des côtes.

INTERDICTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la défenſe qui eſt faite à quelqu'un de faire quelque choſe.

*Interdiction* d'un officier, eſt la ſuſpenſion des fonctions de ſa charge ou profeſſion. Cette ſuſpenſion a lieu lorſque l'officier a manqué aux devoirs de ſon état, ou qu'il s'eſt rendu d'ailleurs indigne d'en remplir les fonctions.

Elle eſt expreſſe ou tacite; expreſſe lorſqu'elle eſt prononcée par un jugement, & dans ce cas elle eſt ou pour un tems limité, ou indéfinie.

L'*interdiction* tacite eſt une ſuite du decret de priſe-de-corps & decret d'ajournement perſonnel; le decret d'aſſigné pour être oüi n'emporte pas *interdiction*.

Les mineurs, les fils de famille & les femmes en puiſſance de mari, ſont auſſi dans une eſpece d'*interdiction* de s'obliger & de diſpoſer ſans y être autoriſés par ceux en la puiſſance deſquels ils ſont; mais ces eſpeces d'*interdictions* ne ſont point conſidérées comme une peine, elles ſont ſeulement la ſuite de l'état de ces perſonnes.

Il en eſt de même des imbécilles, des furieux & des prodigues, contre leſquels on prononce une *interdiction*, afin qu'ils ne puiſſent faire aucun acte à leur détriment. *Voyez ci-après* IRTERDIT. (*A*)

INTERDICTION *de commerce*, défenſes que le prince fait aux négocians marchands & autres de ſes ſujets, de faire aucun commerce avec les nations avec leſquelles il eſt en guerre, ou avec qui il ne trouve pas à propos que ſes peuples aient correſpondance.

Quand l'*interdiction* eſt générale, elle emporte même celle du commerce de lettres.

L'*interdiction* de commerce pour cauſe de guerre, accompagne ordinairement la publication même de la guerre, & ne ſe leve qu'en publiant la paix. Il y a cependant des guerres pendant leſquelles il regne entre les marchands, ſous le bon plaiſir du prince, une eſpece de treve, qu'on appelle *treve marchande*.

Pendant l'*interdiction* de commerce, toute marchandiſe de part & d'autre eſt cenſée de contrebande, & comme telle ſujette à confiſcation, à moins que les négocians n'ayent obtenu des paſſeports. *Voyez* PASSEPORT. *Dict. de comm.*

INTERDICTION *du feu & de l'eau*, (*Hiſt. anc.*) formule de condamnation que l'on prononçoit à Rome contre ceux qu'on entendoit bannir pour quelque crime. *Voyez* BANNISSEMENT, EXIL.

On ne les condamnoit pas directement au banniſſement, mais en donnant ordre de ne les point recevoir, & de leur refuſer le feu & l'eau, on les condamnoit à une mort civile, qu'on appelloit *legitimum exilium*. Tite-Liv.

INTERDIT, ſ. m. (*Juriſprud.*) chez les Romains étoit une ordonnance du préteur, qui enjoignoit, ou defendoit de faire quelque choſe en matiere de poſſeſſion, afin de rétablir par proviſion ce qui y avoit été interverti par quelque voie de fait, & d'empêcher les deux contendans d'en venir aux mains, en attendant que l'on ſtatuât définitivement ſur leurs prétentions reſpectives.

Il y avoit pluſieurs diviſions des *interdits*; la premiere, des *interdits* prohibitoires, reſtitutoires & exhibitoires.

Les prohibitoires étoient ceux par leſquels le préteur défendoit de faire quelque choſe; tels étoient les *interdits* appellés *quod vi, aut clam, aut precario*, c'eſt-à-dire ceux qui étoient donnés contre toute uſurpation violente toute poſſeſſion clandeſtine ou précaire: tel étoit auſſi l'*interdit, ne in ſacro vel publico loco ædificetur*; & celui *ne quid fiat in flumine publico quo pejus navigetur*.

Les *interdits* reſtitutoires ſont ceux par leſquels le préteur ordonnoit de rendre ou rétablir quelque choſe, comme la poſſeſſion enlevée.

Par les *interdits* exhibitoires, il ordonnoit d'exhiber quelque choſe, comme de repréſenter un fils de famille, ou un eſclave à celui qui le reclamoit, de communiquer le teſtament à tous ceux qui y étoient intéreſſés.

On diviſoit encore les *interdits* en trois claſſes; les uns *adipiſcendæ poſſeſſiones*, les autres *retinendæ*, les autres *recuperandæ*.

Les premiers s'accordoient à ceux qui n'avoient pas encore eu la poſſeſſion, & il y en avoit trois de cette eſpece; ſavoir, l'interdit *quorum bonorum*, l'interdit *quod legatorum* & l'interdit appellé *ſalvianum*.

L'interdit *quorum bonorum*, étoit celui qu'on accordoit à l'héritier ou ſucceſſeur, pour prendre la poſſeſſion corporelle des choſes héréditaires au lieu & place de celui qui les poſſedoit, comme héritier ou ſucceſſeur, quoiqu'il ne le fût pas.

L'interdit *quod legatorum*, ſe donnoit à l'héritier ou ſucceſſeur, contre les légataires qui s'étoient emparés

pré-

prématurément des choses à eux léguées, afin que cet héritier ou possesseur les ayant répétées, fût en état d'exercer la falcidie par rétention, plutôt que par vindication.

On appelloit *interdictum salvianum* celui que le préteur accordoit au propriétaire d'un fond, pour se mettre en possession des choses que le fermier lui avoit obligées pour les fermages.

Les interdits *retinendæ possessionis* étoient ceux où chacun des contendans prétendoit avoir la possession de la chose, & vouloit la garder pendant la contestation sur la propriété: ceux-ci étoient de deux sortes; savoir, l'interdit *uti possidetis* qui avoit lieu pour les meubles, & qui s'accordoit à celui qui avoit la possession au tems que l'*interdit* étoit demandé, & l'interdit *uti ubi* pour les immeubles, à l'égard desquels on donnoit la possession à celui qui avoit possédé pendant la plus grande partie de l'année. Il y en avoit un troisieme conçu en ces termes, *quod ne vis fiat ei qui in possessionem missus est*.

Il n'y avoit qu'un seul interdit *recuperandæ possessionis*, qu'on appelloit *undè vi*; par lequel celui qui avoit été dépouillé de la possession d'un fonds, demandoit d'y être réintégré.

La derniere division des *interdits* étoit en simples & doubles; les simples étoient ceux où l'un des deux contendans étoit demandeur, & l'autre défendeur, tels que les *interdits* restitutoires & exhibitoires. Les *interdits* doubles étoient ceux où chacun étoit demandeur & défendeur; comme quand tous deux se disoient avoir la possession.

Chaque *interdit* avoit sa dénomination particuliere, selon la matiere dont il s'agissoit. *Voyez* le titre des *interdits* au code, au digeste, & aux institutes, & la Jurisprudence de M. Terrasson, *pag.* 326 & 327.

Dans notre usage on a supprimé toutes les formules des *interdits*, & nous n'en connoissons que deux; savoir, celui *retinendæ possessionis*, & celui *recuperandæ possessionis*. Le premier est connu sous le nom de *complainte*, l'autre sous le nom de *réintégrande*; l'une & l'autre n'ont lieu que pour les immeubles. *Voyez* COMPLAINTE & REINTÉGRANDE. (*A*)

INTERDIT, (*Jurisprud.*) est aussi une censure ecclésiastique; & une excommunication générale que le pape prononce contre tout un état, ou contre un diocèse, une ville ou autre lieu, & quelquefois contre une seule église ou chapelle; chaque évêque peut aussi en prononcer dans son diocèse.

L'effet de l'*interdit* est d'empêcher que le service divin ne soit célébré dans le lieu qui est *interdit*; qu'on n'y administre les sacremens, & qu'on accorde aux défunts la sépulture ecclésiastique.

Ces sortes d'*interdits* sont appellés *réels* ou *locaux*, pour les distinguer des *interdits* personnels, qui ne lient qu'une seule personne, soit ecclésiastique ou laïque.

L'objet de ces sortes d'*interdits* n'étoit, dans son origine, que de punir ceux qui avoient causé quelque scandale public, & de les ramener à leur devoir en les obligeant de demander la levée de l'*interdit*; mais dans la suite ces *interdits* furent aussi quelquefois employés abusivement pour des affaires temporelles, & ordinairement pour des intérêts personnels à celui qui prononçoit l'*interdit*. (1)

Les dix premiers siecles de l'église nous offrent peu d'exemples d'*interdits* généraux.

On trouve néanmoins dans les lettres de saint Basile quelques exemples de censures générales dès le iv. siecle. Une de ces lettres est contre un ravisseur; le saint prélat y ordonne de faire rendre la fille à ses parens, d'exclure le ravisseur des prieres, & le déclarer excommunié avec ses complices, & toute sa maison pendant trois ans; il ordonne aussi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a reçu la personne ravie.

Auxilius jeune évêque excommunia la famille entiere de Clacicien; mais saint Augustin desapprouve cette conduite, & saint Léon a établi les mêmes maximes que saint Augustin dans une de ses lettres aux évêques de la province de Vienne.

Ces *interdits* généraux étoient toujours en quelque sorte personnels, parce qu'on supposoit que tous ceux contre lesquels ils étoient prononcés étoient complices du crime.

Les premiers *interdits* locaux se trouvent dans l'église de France. Prétextat évêque de Rouen ayant été assassiné dans sa propre église en 586, Leudovalde évêque de Bayeux, alors la premiere église de cette province, mit toutes les églises de Rouen en *interdit*, défendant d'y célebrer le service divin jusqu'à ce que l'on eût trouvé l'auteur du crime.

Le concile de Tolede tenu en 683, défendit de mettre les églises en *interdit* pour des ressentimens particuliers; celui de Nicée tenu en 787, défendit pareillement aux évêques d'*interdire* quelqu'un par passion, ou de fermer une église & *interdire* l'office, exerçant sa colere sur des choses insensibles. Le concile fixe même deux cas seulement où l'*interdit* local peut être prononcé; encore n'est-ce qu'autant que toute la ville ou communauté est coupable ou complice du crime. La pragmatique-sanction *tit.* 20, & le concordat *tit.* 15, portent la même chose.

Celui de Ravennes tenu en 1314, défendit d'en prononcer pour des causes purement pécuniaires. Les peres du concile de Basle *sect. xx.* ordonnerent que l'*interdit* ne pourroit être jetté contre une ville que pour une faute notable de cette ville ou de ses gouverneurs, & non pour la faute d'une personne particuliere.

Quelquefois l'*interdit* étoit qualifié d'*excommunication*; ce fut ainsi qu'Hincmar évêque de Laon excommunia en 870 toute une paroisse de son diocèse; ce que l'on peut regarder comme un *interdit*.

Il en est de même de l'excommunication qu'Alcuin évêque de Limoges prononça, au rapport d'Ademar, contre les églises & monasteres de son diocèse; il appelle cette excommunication *une nouvelle observance*; ce qui fait connoître que l'*interdit* n'étoit pas une ancienne pratique.

Le concile de Limoges tenu en 1031 fait mention qu'Oldéric abbé de saint Martial de Limoges, proposa aux peres du concile un nouveau remede, qui étoit d'excommunier ceux qui n'acquiesceroient pas à la paix de l'église; de ne les point inhumer après leur mort; de défendre le service divin & l'administration des sacremens, à la réserve du baptême pour les enfans, & du viatique pour les moribonds, & de laisser les autels sans ornemens; c'est ainsi en effet que l'on en usa dans les lieux qui furent mis en *interdit*.

Les *interdits* très-communs dans l'onzieme siecle, principalement sous Grégoire VII. ont fait croire à quelques auteurs que ce pape étoit l'inventeur de cette espece de censure. Il ordonna que les portes des églises seroient fermées par les religieux, & qu'ils ne sonneroient point leurs cloches: Yves de Chartres en fait mention dans plusieurs de ses épitres.

Plusieurs évêques, à l'imitation de Grégoire VII. prononcerent de pareils *interdits* en différentes occasions contre des villes & des communautés de leur diocese.

Vers l'an 1120, Calixte II. défendit le service divin dans les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux, permettant seulement le baptême aux enfans, & la confession aux moribonds.

Il y eut un grand trouble en France en 1141, à l'occasion du siege de Bourges; le roi ayant refusé de consentir à l'élection de Pierre de la Châtre, que le pape Innocent II. avoit fait élire à la place de l'archevêque Alberic mort l'année précédente, le pape mit toute la France en *interdit*.

Eugene III. vers l'an 1150, défendit la célébration du service divin dans les églises de certaines religieuses déréglées.

Adrien IV. n'épargna pas la ville même de Rome. Le cardinal Gerard y ayant été attaqué & blessé par quelques séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui se maintenoit toujours dans cette ville sous la protection des nouveaux sénateurs, le pape mit la ville en *interdit*, & obligea les senateurs à chasser Arnaud & ses sectateurs.



(1) Ce n'est pas seulement le docte Gerson qui dans son traité *de Vita spirituali lect. 4. coroll. 7.*) atteste avec douleur que dans les siecles passés quelques Pasteurs Ecclésiastiques, avoient abusé de leur pouvoir en fulminant mal-à-propos les censures de l'Eglise; Benoît XIV. ce celebre & immortel souverain Pasteur, qu'on peut même appeller docteur de l'eglise, le confirme encore, dans le chap. I. Livre 10. *de synodo diœcesana*: l'on fait que par cette raison l'Eglise ne put se dispenser d'arrêter un si grand mal & un si grand desordre: comme on peut voir dans le Concile de Trente Ch III. session: 25. *de reformatione*; c'est aussi ce que decreta le premier Concile de Cologne. Cela n'empeche pas cependant de croire avec certitude que les interdits prononcé quelquefois à l'occasion des affaires temporelles, pouvoient avoir pour principal objet d'engager les fideles, contre lesquels on prononçoit de telles censures, à se desister de quelques actions que les Evêques qui vivoient alors avoient pu avec quelque fondement croire injustes. (*W*)

Les *interdits* prononcés par Alexandre III. ne furent pas moins rigoureux que ceux de fes prédéceffeurs. Il défendit aux prélats d'Angleterre vers l'an 1169. l'office divin & l'adminiftration des facremens, hors le baptême aux enfans, & la confeffion aux mourans; le roi d'Angleterre rendit une ordonnance portant, que fi on trouvoit dans fon royaume quelqu'un chargé de lettres du pape ou de l'archevêque portant *interdit*, il feroit puni comme traître.

Le royaume d'Angleterre fut encore mis en *interdit* en 1208. par Innocent III. parce que le roi Jean avoit fait chaffer les moines de Cantorbery, & s'étoit emparé des biens de l'archevêché.

Le concile d'York tenu en 1195, laiffa à la diferétion des évêques d'ufer des *interdits* comme ils jugeroient à propos, de peur que les *interdits* généraux & de longue durée ne donnaffent occafion aux Albigeois qui étoient répandus dans plufieurs endroits de la province, de féduire les gens fimples.

Sous Innocent III. en 1198, Rainier moine de Cîteaux, envoyé par le pape pour rompre le mariage d'Alphonfe roi de Léon, qui avoit époufé la fille d'Alphonfe roi de Caftille fon coufin, prononça une excommunication contre ce prince, & mit fon royaume en *interdit*.

Un de ceux qui firent le plus d'impreffion, fut celui que le même Innocent III. lança en 1200 contre la France. Pierre de Capoue étoit chargé d'obliger Philippe-Augufte de quitter Agnès & de reprendre Ingerburge; & n'y ayant pas réuffi, il publia le 15 Janvier la fentence d'*interdit* fur tout le royaume, qui avoit été prononcée par le pape. Le roi en fut fi courroucé qu'il chaffa les évêques & tous les autres eccléfiaftiques de leurs demeures, & confifqua leurs biens; Cet *interdit* fut obfervé avec une extrème rigueur.

La chronique anglicane (dans le P. Martene, *tom. V. pag.* 868) dit que tout acte de chriftinifme, hormis le baptême des enfans, fut *interdit* en France; les églifes fermées, les chrétiens en étoient chaffés comme des chiens, plus d'office divin ni de facrifice de la meffe; plus de fépultures eccléfiaftiques pour les défunts; les cadavres abandonnés au hafard, répandoient la plus affreufe infection, & pénétroient d'horreur ceux qui leur furvivoient; il en naquit un fchifme entre les évêques.

La chronique de Tours fait la même defcription, elle y ajoute feulement un trait remarquable, confirmé par M. Fleury, *liv. lxxvj. n.* 40, qui eft que le faint viatique étoit excepté, comme le baptême, de cette privation des chofes faintes, quoiqu'on refufât d'ailleurs la fépulture après la mort: *Nulla celebrabantur in ecclefiâ facramenta vel divina officia, præter viaticum & baptifma.*

Les chofes demeurerent pendant neuf mois dans cette fituation, excepté qu'au bout de quelque tems Innocent III. permit les prédications pendant l'*interdit*, & le facrement de confirmation; il permit même de donner l'euchariftie aux croifés & aux étrangers dans les lieux *interdits*, & d'y célébrer l'office de l'églife à deux ou trois, fans chant. On modéra encore dans la fuite la grande févérité des *interdits*, par rapport au fcandale qu'ils caufoient dans l'églife; Grégoire IX. vers l'an 1230 permit de dire une meffe baffe une fois la femaine, fans fonner, les portes de l'églife fermées; Boniface VIII. en 1300. permit la confeffion pendant l'*interdit*, & ordonna que l'on célébreroit tous les jours une meffe, & que l'on diroit l'office, mais fans chant, les portes de l'églife étant fermées, & fans fonner, à la réferve des jours folemnels de Noël, Pâques, la Pentecôte & de l'Affomption de N. D. que l'office divin feroit chanté les portes ouvertes, & les cloches fonnantes.

L'archevêque de Strigonie, auquel le pape avoit donné commiffion de réformer plufieurs défordres qui régnoient en Hongrie, n'ayant pu y parvenir, avoit mis en 1232 ce royaume en *interdit*. Pour le faire lever, le roi André donna l'année fuivante une charte, par laquelle il s'engageoit de ne plus fouffrir à l'avenir que les Juifs & les Sarrafins occupaffent aucune charge publique en fes états, ni qu'ils euffent des efclaves chrétiens; il promit auffi de ne contrevenir en rien aux privileges des clercs, & de ne lever aucune collecte fur eux, même de confulter le pape touchant les impofitions fur fes autres fujets: l'*interdit* ne fut levé qu'à ces conditions; mais la charte fut fi mal exécutée, que le pape en fit des plaintes dès l'année fuivante.

La croifade que l'on prêchoit en 1248 contre l'empereur Frédéric, ayant occafionné un foulevement du peuple à Ratisbonne, l'évêque exécutant les ordres du pape, les excommunia & mit la ville en *interdit*.

Après le maffacre des Vêpres ficiliennes en 1282, Martin IV. mit le royaume d'Arragon en *interdit*, & prononça par fentence la dépofition de Pierre, roi d'Arragon; cette fentence ne fut point exécutée, & les eccléfiaftiques de tous les ordres n'obferverent point l'*interdit*; le pape n'en fut que plus animé contre le roi, & fit prêcher la croifade contre lui.

Il y eut en 1289 un concordat entre Denis, roi de Portugal, & le clergé de fon royaume; leurs différends duroient depuis long-tems, & le royaume étoit en *interdit* depuis le pontificat de Grégoire X.

Les Vénitiens en effuyerent auffi un en 1309 pour s'être emparés de Ferrare que l'Eglife romaine prétendoit être de fon domaine; ils ne laifferent pas de garder leur conquête.

Les Florentins en uferent de même en 1478, lorfque Sixte IV. jetta un *interdit* fur la ville de Florence pour l'affaffinat des Médicis: cet *interdit* ne fut pas obfervé; les Florentins obligerent les prêtres à célébrer la meffe & le fervice malgré la défenfe du pape.

Lorfqu'on avoit fait quelque accord au pape ou à l'évêque qui avoit prononcé l'*interdit*, alors il le levoit par un acte folemnel, comme fit Jean XXII. par une bulle du 21 Juin de ladite année, par laquelle il leva les cenfures qui étoient jettées depuis quatre ans fur la province de Magdebourg, à caufe du meurtre de Burchard, archevêque de cette ville.

Ce qui eft de fingulier, c'eft que les fouverains eux-mêmes prioient quelquefois les évêques de prononcer un *interdit* fur les terres de leurs vaffaux, s'ils n'exécutoient pas les conventions qui avoient été faites avec eux, comme fit Charles V. alors régent du royaume, par des lettres du mois de Février 1356, confirmatives de celles de Guy, comte de Nevers, & de Mathilde fa femme, en faveur des bourgeois de Nevers; à la fin de ces lettres Charles V. prie les archevêques de Lyon, de Bourges & de Sens, & les évêques d'Autun, de Langres, d'Auxerre & de Nevers, de prononcer une excommunication contre le comte de Nevers, & un *interdit* fur fes terres, s'il n'exécute pas l'accord qu'il avoit fait avec fes habitans.

On trouve dans le recueil des ordonnances de la troifieme race plufieurs lettres femblables du roi Jean, qui autorifoient les évêques à mettre en *interdit* les lieux dont le feigneur tenteroit d'enfreindre les privileges.

Les *interdits* les plus mémorables qui furent prononcés dans le xvj. fiecle, furent celui que Jules II. mit fur la France en 1512, à caufe que le roi avoit donné des lettres patentes pour l'acceptation du concile de Pife; l'autre fut celui que Sixte V. mit fur l'Angleterre en 1588, pour obliger les Anglois de rentrer dans la communion romaine; mais il n'y en eut point de plus éclatant que celui que Paul V. prononça le 17 Avril 1606 contre l'état de Venife pour quelques lois qui lui parurent contraires à la liberté des eccléfiaftiques. Mézeray rapporte que cette bulle fulminante fut envoyée à tous les évêques des terres de la feigneurie pour la publier, mais que le nombre de ceux qui obéirent fut le plus petit; que le fénat y avoit donné fi bon ordre, que ce grand coup de foudre ne mit le feu nulle part; que le fervice divin fe fit toujours dans l'églife à portes ouvertes, & que l'adminiftration des facremens continua à l'ordinaire; que tous les anciens ordres religieux n'en branlerent pas, mais que prefque tous les nouveaux fortirent des terres de la feigneurie, particulierement les Capucins & les Jéfuites, qui étoient tous deux fort attachés au faint pere. Ce différend fut terminé en 1607 par l'entremife d'Henri IV. & des cardinaux de Joyeufe & du Perron; le cardinal de Joyeufe alla à Venife lever l'excommunication.

Il y eut encore deux *interdits* qui firent beaucoup de bruit en France; l'un fut mis fur la ville de Bordeaux en 1633 par l'archevêque, à l'occafion d'un différend qui s'éleva entre lui & le duc d'Epernon; l'autre fut prononcé en 1634 par l'évêque d'Amiens contre les habitans de la ville de Montreuil pour des excès qu'ils avoient commis fur lui dans l'églife même, pour empêcher qu'il ne donnât à une autre paroiffe une portion des reliques de S. Vulfi; cette affaire dura jufqu'en Septembre 1635 que le prélat rendit une fentence d'abfolution à certaines charges & conditions, laquelle fut publiée & exécutée le 28 Septembre de ladite année.

L'*interdit* doit être prononcé avec les mêmes formes que l'excommunication, par écrit, nommément, avec expreffion de la caufe & après trois monitions. La peine de ceux qui violent l'*interdit*, eft de tomber dans l'excommunication: mais en finiffant cet article, il y a deux obfervations effentielles à faire; l'une eft que comme

l'*interdit* a toujours des suites très-fâcheuses, parce qu'il donne occasion au libertinage & à l'impiété, on le met présentement très-peu en usage, & même en France les parlemens n'en souffriroient pas la publication, & MM. les procureurs généraux ne manqueroient pas d'en interjetter appel comme d'abus, aussi-tôt qu'ils en auroient connoissance. Nos libertés, disoit M. Talon, portant la parole le 4 Juin 1674, dans la cause concernant l'exemption du chapitre de saint Agnan d'Orléans, ne souffrent point que le pape se réserve le pouvoir de prononcer l'*interdit*; le moyen que l'on a trouvé en France pour empêcher l'usage de ces sortes d'*interdits*, est qu'ils ne peuvent être exécutés sans l'autorité du roi.

L'autre observation est que suivant nos mêmes libertés, les officiers du roi ne peuvent être excommuniés ni *interdits* par le pape, ni par les évêques, pour les fonctions de leurs charges.

Les preuves de ces deux observations sont consignées dans les registres du parlement & dans les mémoires du clergé.

On ne doit pas confondre l'*interdit* avec la simple cessation *a divinis*, laquelle ne contient aucune censure, & qui a lieu quand une église, un cimetiere ou autre lieu saint est pollué par quelque crime. *Voyez cap. ij. extr. de sponsalib. cap. xliij. extr. de sentent. excomm. cap. ij. extr. de remiss. & pœnit. cap. lvii. extr. de sent. excom. cap. alma mater eodem in 6°. & extravagante 2 eodem*; Guymier sur *la pragmatique sanction*; les *lois ecclésiastiques* de d'Héricourt, *chap. des peines canoniques*; Fleury *instit. au droit ecclésiast. tom. II. chap. xxj. & au mot* Absolution, Censure, Excommunication.

Interdit, (*Jurispr.*) signifie aussi celui qui est suspendu de quelque fonction; on *interdit* un homme pour cause de démence ou de prodigalité; il faut en ce cas un avis de parens & une sentence du juge qui prononce l'interdiction & nomme un curateur à l'*interdit*. L'effet de ce jugement est que l'*interdit* est dépouillé de l'administration de ses biens, il ne peut les vendre, engager, ni hypothéquer, ni en disposer, soit entrevifs ou par testament, ni contracter aucune obligation jusqu'à ce que l'interdiction soit levée; il y a chez les Notaires un tableau des *interdits* avec lesquels on ne doit pas contracter.

Lorsqu'un officier public a prévariqué, on l'*interdit* de ses fonctions, soit pour un tems ou pour toujours, selon que le délit est plus ou moins grave.

Le decret de prise de corps & celui d'ajournement personnel, emportent de plein droit interdiction de toute fonction publique.

L'interdiction de lieu chez les Romains revenoit à ce que nous appellons *exil bannissement*.

Celle que l'on appelloit *aqua & igne*, étoit une peine que l'on prononçoit contre ceux qui avoient commis quelque violence publique. *l. qui dolo, ff. ad leg. jul. de vi publ.* Le bannissement a succédé à cette peine. (*A*)

INTERDUQUE, adj. (*Myth.*) surnom que les Romains donnoient à Junon. Junon *interduque*, ou Junon *conductrice*, c'est la même chose. C'étoit la déesse du mariage & des noces; & en cette qualité elle étoit censée conduire l'épouse nouvelle à son époux.

INTER-EPINEUX ou PETITS EPINEUX, *en Anatomie*, nom des muscles qui sont situés entre les apophyses épineuses des vertebres. *Voyez* Vertebre.

Les *inter-épineux* du col sont placés entre la seconde, la troisieme au nombre des cinq paires qui prennent leur attache entre chaque vertebre du col, supérieurement à la partie inférieure d'une apophyse épineuse, inférieurement à la partie supérieure de la suivante.

On observe quelquefois deux muscles *inter-épineux* du col, qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse épineuse de la seconde vertebre, & s'inserent à la partie supérieure de l'apophyse épineuse de la sixieme.

Les *inter-épineux* du dos sont des muscles situés entre les apophyses épineuses de chaque vertebre, & qui s'attachent de même que ceux du col.

INTERESSANT, adj. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes; au simple & au figuré. C'est un objet *intéressant*. Il a une physionomie *intéressante*. Il y a des situations qui rendent l'homme *intéressant*. Ce poëme est *intéressant*. D'où l'on voit que l'acception de ce terme varie beaucoup; qu'elle est tantôt relative à la valeur, tantôt aux idées de bienfaisance, à l'ordre, aux événemens, aux sentimens réveillés, aux passions excitées. *Voyez* Intérêt.

INTERESSÉ, pris substantivement, est celui qui a intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société. *Voyez* Associé.

L'un des *intéressés* ne sauroit stipuler ni transiger sans le consentement de tous les autres *intéressés*.

On appelle *intéressés* dans les fermes du roi ceux qui n'ont intérêt que dans les sousfermes, ce qui les distingue des *intéressés* aux fermes générales qu'on appelle *fermiers généraux*.

Un *intéressé* dans une compagnie de commerce est celui qui en fait les fonds avec d'autres associés, lorsque ces fonds ne se font pas par actions: autrement on le nomme *actionnaire*. *Voyez* Action & Actionnaire.

*Intéressé*, pris adjectivement, signifie un homme avare qui ne relâche rien de ses intérêts. *Dictionnaire de commerce*.

INTERET, (*Morale*.) ce mot a bien des acceptions dans notre langue: pris dans un sens absolu, & sans lui donner aucun rapport immédiat avec un *individu*, un *corps*, un *peuple*, il signifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la justice & de la vertu, & c'est une vile ambition; c'est l'avarice, la passion de l'argent, comme dans ces vers de la Pucelle:

*Et l'intérêt, ce vil roi de la terre,*
*Triste & pensif auprès d'un coffre fort,*
*Vend le plus foible au crime d'un plus fort.*

Quand on dit l'*intérêt* d'un individu, d'un corps, d'une nation: mon *intérêt*, l'*intérêt* de l'état, son *intérêt*, leur *intérêt*; alors ce mot signifie ce qui importe ou ce qui convient à l'état, à la personne, à moi, &c. En faisant abstraction de ce qui convient aux autres, sur-tout quand on y ajoute l'adjectif *personnel*.

Dans ce sens le mot d'*intérêt* est souvent employé quoiqu'improprement pour celui d'*amour-propre*; de grands moralistes sont tombés dans ce défaut, qui n'est pas une petite source d'erreurs, de disputes & d'injures.

L'amour-propre ou le desir continu du bien-être, l'attachement à notre être, est un effet nécessaire de notre constitution, de notre instinct, de nos sensations, de nos réflexions, un principe qui tendant à notre conservation, & répondant aux vues de la nature, seroit plutôt vertueux que vicieux dans l'état de nature.

Mais l'homme né en société tire de cette société des avantages qu'il doit payer par des services: l'homme a des devoirs à remplir, des lois à suivre, l'amour-propre des autres à ménager.

Son amour-propre est alors juste ou injuste, vertueux ou vicieux; & selon les différentes qualités il prend différentes dénominations: on a vu celle d'*intérêt*, d'*intérêt personnel*, & dans quel sens.

Lorsque l'amour-propre est trop l'estime de nous-mêmes & le mépris des autres, il s'appelle *orgueil*: lorsqu'il veut se répandre au-dehors, & sans mérite occuper les autres de lui, on l'appelle *vanité*.

Dans ces différens cas l'amour propre est desordonné, c'est-à-dire hors de l'ordre.

Mais cet amour-propre peut inspirer des passions, chercher des plaisirs utiles à l'ordre, à la société; alors il est bien éloigné d'être un principe vicieux.

L'amour d'un pere pour ses enfans est une vertu, quoiqu'il s'aime en eux, quoique le souvenir de ce qu'il a été, & la prévoyance de ce qu'il sera, soient les principaux motifs des secours qu'il leur donne.

Les services rendus à la patrie, seront toûjours des actions vertueuses, quoiqu'elles soient inspirées par le desir de conserver notre bien-être, ou par l'amour de la gloire.

L'amitié sera toûjours une vertu, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le besoin qu'une ame a d'une autre ame.

La passion de l'ordre, de la justice, sera la premiere vertu, le véritable héroïsme, quoiqu'elle ait sa source dans l'amour de nous-mêmes.

Voilà des vérités qui ne devroient être que triviales & jamais contestées; mais une classe d'hommes du dernier siecle a voulu faire de l'amour-propre un principe toûjours vicieux; c'est en partant d'après cette idée que *Nicole* a fait vingt volumes de morale, qui ne sont qu'un assemblage de sophismes méthodiquement arrangés & lourdement écrits.

Pascal même, le grand Pascal, a voulu regarder en nous comme une imperfection ce sentiment de l'amour de nous-mêmes que Dieu nous a donné, & qui est le mobile éternel de notre être. M. de la Rochefoucault qui s'exprimoit avec précision & avec grace, a écrit presque dans le même esprit que Pascal & Nicole; il ne reconnoît plus de vertus en nous, parce que l'amour propre est le principe de nos actions. Quand on n'a aucun *intérêt* de faire les hommes vicieux; quand on n'aime

me que les ouvrages qui renferment des idées précises, on ne peut lire son livre sans être blessé de l'abus presque continuel qu'il fait des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, &c. Ce livre a eu beaucoup de succès, malgré ce défaut & ses contradictions; parce que ses maximes sont souvent vraies dans un sens; parce que l'abus des mots n'a été apperçu que par fort peu de gens; parce qu'enfin le livre étoit en maximes: c'est la folie des moralistes de généraliser leurs idées, de faire des maximes. Le public aime les maximes, parce qu'elles satisfont la paresse & la présomption; elles sont souvent le langage des charlatans répété par les dupes. Ce livre de M. de la Rochefoucault, celui de Pascal, qui étoient entre les mains de tout le monde, ont insensiblement accoutumé le public françois à prendre toûjours le mot d'*amour-propre* en mauvaise part; & il n'y a pas long-tems qu'un petit nombre d'hommes commence à n'y plus attacher nécessairement les idées de vice, d'orgueil, *&c.*

Milord Shafsburi a été accusé de ne compter dans l'homme l'amour-propre pour rien, parce qu'il donne continuellement l'amour de l'ordre, l'amour du beau moral, la bienveillance pour nos principaux mobiles; mais on oublie qu'il regarde cette bienveillance, cet amour de l'ordre, & même le sacrifice le plus entier de soi-même, comme des effets de notre amour-propre. *Voyez* ORDRE. Cependant il est certain que milord Shafsburi exige un desintéressement qui ne peut être; & il ne voit pas assez que ces nobles effets de l'amour-propre, l'amour de l'ordre, du beau moral, la bienveillance, ne peuvent qu'influer bien peu sur les actions des hommes vivans dans les sociétés corrompues. *Voyez* ORDRE.

L'auteur du livre de l'*Esprit* a été fort accusé en dernier lieu, d'établir qu'il n'y a aucune vertu; & on ne lui a pas fait ce reproche pour avoir dit que la vertu est purement l'effet des conventions humaines, mais pour s'être presque toûjours servi du mot d'*intérêt* à la place de celui d'*amour-propre*: on ne connoît pas assez la force de la liaison des idées, & combien un certain son rappelle nécessairement certaines idées; on est accoutumé à joindre au mot d'*intérêt*, des idées d'avarice & de bassesse; il les rappelle encore quelquefois quand on voit qu'il signifie *ce qui nous importe*, *ce qui nous convient*: mais quand même il ne rappelleroit pas ces idées, il ne signifie pas la même chose que le mot *amour-propre*.

Dans la société, dans la conversation, l'abus des mots *amour-propre*, *orgueil*, *intérêt*, *vanité*, est encore bien plus fréquent; il faut un prodigieux fonds de justice, pour ne pas donner à l'amour-propre de nos semblables, qui ne s'abaissent pas devant nous, & qui nous disputent quelque chose, ces noms de *vanité*, *d'intérêt*, *d'orgueil*. (1)

* INTÉRÊT, s. m. (*Littérat.*) l'*intérêt* dans un ouvrage de littérature, naît du style, des incidens, des caracteres, de la vraissemblance, & de l'enchaînement.

Imaginez les situations les plus pathétiques; si elles sont mal amenées, vous *n'intéresserez* pas.

Conduisez votre poëme avec tout l'art imaginable; si les situations en sont froides, vous *n'intéresserez* pas.

Sachez trouver des situations & les enchaîner; si vous manquez du style qui convient à chaque chose, vous *n'intéresserez* pas.

Sachez trouver des situations, les lier, les colorier; si la vraissemblance n'est pas dans le tout, vous *n'intéresserez* pas.

Or vous ne serez vraissemblant, qu'en vous conformant à l'ordre général des choses, lorsqu'il se plaît à combiner des incidens extraordinaires.

Si vous vous en tenez à la peinture de la nature commune, gardez par-tout la même proportion qui y regne.

Si vous vous élevez au-dessus de cette nature, & que vos êtres soient poétiques, aggrandis; que tout soit réduit au module que vous aurez choisi, & que tout soit aggrandi en même proportion: il seroit ridicule de mettre une gerbe de petits épis, tels qu'ils croissent dans nos champs, sous le bras d'une Cerès à qui l'on auroit donné sept à huit piés de haut.

J'ai entendu dire à des gens d'un goût foible & mesquin, & qui ramenant tout à l'imitation rigoureuse de la nature, regardoient d'un œil de mépris les miracles de la fiction; jamais femme s'est-elle écriée comme Didon?

*At pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,*
*Pallentes umbras erebi noctemque profundam,*
*Ante pudor quam te violo aut tua jura resolvo;*

„ Que le pere des dieux me frappe de sa foudre; qu'il
„ me précipite chez les ombres, chez les pâles ombres
„ de l'érebe & dans la nuit profonde, avant, ô pudeur,
„ que je renonce à toi, & que je viole tes lois sacrées„.

Ils n'entendoient rien à ce ton emphatique; faute de connoître la vraie proportion des figures de l'Enéide; ils rejettoient de ce morceau tout ce qui caractérise le génie, le premier & le second vers, & ils ne s'accommodoient que de la simplicité du dernier. Ce poëme étoit sans *intérêt* pour eux.

INTÉRÊT, s. m. (*Arith. & Algéb.*) 1. L'*intérêt* est le profit que tire le créancier du prêt de son argent (ou de tel autre meuble). Il varie suivant les conventions faites avec l'emprunteur.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*intérêt*, sur lesquelles il est important de se faire des idées nettes.

On dit tantôt que l'*intérêt* est à tant pour $\frac{o}{o}$, par an (ou tel autre terme),
tantôt que l'*intérêt* est à tel denier.

Suivant la premiere maniere, on entend assez qu'autant de fois que 100 est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'*intérêt* le nombre désigné par *cent*.

Suivant la seconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire un d'*intérêt*. Ainsi le denier étant 18, l'*intérêt* est 1 pour 18.

3. Il est toujours facile de réduire l'une de ces expressions à l'autre. Pour cela, prenant 100 pour dividende constant des deux autres nombres (savoir celui qui exprime à *combien* pour $\frac{o}{o}$ est l'*intérêt* & celui qui exprime le denier) l'un étant le diviseur, l'autre est le quotient, par exemple,

Si l'*intérêt* est à 4 pour $\frac{o}{o}$, le denier sera $\frac{100}{4} = 25$.

Le denier étant 20, l'*intérêt* sera à $\frac{100}{20} = 5$ pour $\frac{o}{o}$.

Si le diviseur n'est pas soufmultiple de 100, il est clair que le quotient sera une fraction. Ainsi,

L'*intérêt* étant à 3 pour $\frac{o}{o}$, le denier sera $\frac{100}{3} = 33\frac{1}{3}$

Le denier étant 18, l'*intérêt* sera à $\frac{100}{18} = 5\frac{5}{9}$ pour $\frac{o}{o}$

4. On distingue deux sortes d'*intérêts*; le *simple*, & celui que j'appelle *redoublé* ou *composé*.

Le premier est celui qui se tire uniformément sur le premier capital, sans pouvoir devenir capital lui-même, ni produire *intérêt*.

Le second est quand l'*intérêt* échu passe en nature de capital, & produit lui-même *intérêt*.

5. Dans toutes les questions de l'un & de l'autre genre, il entre nécessairement cinq élémens.

Le capital, que je nommerai . . . . . . . . . . $a$.
Le nombre (arbitraire, mais communément 100) sur lequel on suppose que se tire l'*intérêt* qui sera désigné par . . . . . . . . . . . . $d$.
L'*intérêt* qui se tire sur ce nombre . . . . . . . $i$.
Le tems que le capital a été gardé . . . . . . $t$.
Ce qui revient, tant en capital qu'*intérêt*, au bout du tems supposé . . . . . . . . . . . . $r$.

6. *De l'intérêt simple*. Pour avoir $r$.

1°. Faites . . . $d . i :: a . \frac{ai}{d}$, c'est l'*intérêt* d'un terme.

2°. Mul-

(1) Que le lecteur observe & compare avec le présent article, le contenu en l'article *Amour propre*, & ce que l'on dit de l'amour propre dans celui-ci. Il trouvera de quoi éclaircir les difficultés & les obscurités qui se présentent en lisant celui-ci séparément. Ces difficultés ne consistent principalement que dans la diverse acception donnée aux mêmes mots par divers auteurs. Je parle des auteurs dont on cite ici les opinions sur l'amour propre. Il ne me convient point d'entreprendre leur défense, ou d'approuver la critique qu'en fait celui du présent article, qui a traité bien différemment l'article *Amour propre*. L'un & l'autre étant sans lettre, ou indication d'auteur, l'on peut avec raison soupçonner qu'ils partent de la même plume.

Il faudroit cependant pour n'avoir rien à désirer sur les difficultés que l'on fait naître ici, recourir à la source dans les auteurs qui sont cités, excepté le livre *de l'Esprit* qui doit rester enseveli dans l'oubli avec l'indigne morale, qu'on y débite, & qui ne mérite d'être lu. Ce livre *a été fort accusé*. Il faut ajouter *& hautement condamné* avec toute la justice, pour une infinité de raisons dont tout honnête homme, doit rougir de ne pas connoître la force. (Z)

2°. Multipliez par $t$, vient $\frac{ait}{d}$ . . . c'eſt l'*intérêt* total.

3°. Ajoutez $a$ ou $\frac{ad}{d}$, vous aurez $\frac{ad + ait}{d} = a \times \frac{d + it}{d}$.

$$\text{Ainſi} \; . \; . \; . \; . \; . \; . \; . \; r = a \times \frac{d + it}{d}.$$

$$\text{D'où l'on tire} \; . \; . \; . \left\{ \begin{array}{l} a = r \times \frac{d}{d + it}. \\ i = d \times \frac{r - a}{at}. \\ t = d \times \frac{r - a}{ai}. \end{array} \right.$$

7. *Exemple I.* Un homme a prêté 1200 liv. à 3 pour $\frac{o}{o}$ par an d'*intérêt*: à combien montent *intérêts* & principal au bout de 4 ans?

$$\text{Faiſant } \begin{array}{l} a = 1200. \text{ liv.} \\ d = 100, \\ i = 3. \\ t = 4. \end{array} \text{ \& ſubſtituant} \; . \; . \; . \; r = 1200 \times \frac{112}{100} = \frac{134400}{100} = 1344 \text{ liv.}$$

*Exemple II.* Un homme ayant gardé 1200 livres pendant un certain tems, rend 1344 liv. pour principal, & *intérêt* à raiſon de 3 pour $\frac{o}{o}$: combien l'argent a-t-il été gardé?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouvera, $t = 100 \times \frac{1344 - 1200}{3600} = \frac{14400}{3600} = 4$.

Quand $t$ eſt une fraction, cette circonſtance n'ajoute (en cette eſpece d'*intérêt*) aucune difficulté réelle: le calcul en devient ſeulement un peu plus compliqué.

8. *De l'intérêt redoublé ou composé.* Les appellations reſtant les mêmes que ci-deſſus, pour avoir $r$, raiſonnez ainſi:

Le capital du premier terme étant $a$, l'*intérêt* ſera $\frac{ai}{d}$; à quoi ajoutant $a$ ou $\frac{ad}{d}$, $r$ pour ce premier terme ſera $\frac{ad + ai}{d} = \; . \; . \; . \; . \; . \; . \; . \; a \times \frac{d + i}{d}$.

Le capital du ſecond terme étant $\frac{ad + ai}{d}$,

l'*intérêt* ſera $\frac{aid + ai^2}{d^2}$; à quoi ajoutant

le capital (réduit au dénominateur $d^2$)

l'$r$ du 2d. terme ſera $\frac{ad^2 + 2aid + ai^2}{d^2} = a \times \overline{\frac{d + i}{d}}\Big|^2$.

En procédant de la même maniere, on trouvera pour l'$r$ du troiſieme terme

$$\frac{ad^3 + 3aid^2 + 3ai^2d + ai^3}{d^3} = \; . \; . \; . \; . \; . \; a \times \overline{\frac{d + i}{d}}\Big|^3.$$

Sans aller plus loin, on voit que les divers réſultats trouvés & à trouver, forment une progreſſion géométrique, dont $a$ eſt le premier terme, & $\frac{d + i}{d}$ (que pour plus de briéveté je nommerai $p$) l'expoſant. Le terme de la progreſſion où $p$ eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 1, ſera l'$r$ du tems 1; celui où $p$ eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt 2, ſera l'$r$ du tems 2; & en général le terme de la progreſſion où $p$ eſt élevé à la puiſſance dont l'expoſant eſt $t$, ſera l'$r$ de ce tems $t$. D'où naiſſent, pour toutes les manieres différentes dont une même queſtion peut être retournée, les formules ſuivantes.

9. $r = ap^t$ . . . ou bien $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\overline{\log. p} \times t}$.

$a = \frac{r}{p^t}$ . . . . . . . . $\overline{\log. a} = \overline{\log. r} - \overline{\log. p} \times t$.

$p = \sqrt[t]{\frac{r}{a}}$ . . . . . . $\overline{\log. p} = \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{t}$.

$t =$ . . . . . . . . . . $\frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{\overline{\log. p}}$.

10. *Exemple I.* 1000 livres ont été prêtées à 6 pour $\frac{o}{o}$ par an d'*intérêt* redoublé (& c'eſt ainſi qu'il faudra l'entendre dans tout le reſte de cet article): combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans, tant en capital qu'*intérêts*?

$$\text{Faiſant } \begin{array}{l} a = 1000 \text{ livres.} \\ d = 100 \\ i = 6 \\ t = 3. \end{array} \Big\} \; \frac{d + i}{d} = p = \frac{106}{100} = \frac{53}{50}; \text{ \& ſubſtituant, on trouve}$$

$$r = 1000 \times \frac{148877}{125000} = \frac{148877}{125} = 1191 \text{ liv. } \frac{2}{125}.$$

*Exemple II.* On rend au bout de 3 ans 1191 livres $\frac{2}{125}$ pour 1000 liv. prêtées à *intérêt*: quel étoit cet *intérêt*?

C'eſt $p$ qu'il faut trouver. Or la troiſieme formule donne . . . $\overline{\log. p} = \frac{\overline{\log. r} - \overline{\log. a}}{t}$.

Subſtituant . . . . $\overline{\log. p} = \frac{3.0759179 - 3.0000000}{3}$

$= \frac{0.0759179}{3} = 0.0253059$: puiſque 0.0253059 eſt le logarithme de $p$ ou de $\frac{d + i}{d}$, ajoutant le logarithme de $d$ ou de 100, la ſomme 2.0253059 eſt le logarithme de $d + 1$. Mais à ce logarithme répond dans la table le nombre 106: donc $d + i = 106$; donc $i = 106 - d = 106 - 100 = 6$, donc l'*intérêt* étoit à 6 pour $\frac{o}{o}$.

Comme on peut ſe trouver embarraſſé quand $t$ eſt une fraction, j'ajoute un exemple pour ce cas-là.

*Exemple III.* 1000 livres ont été prêtées à $7\frac{1}{2}$ pour $\frac{o}{o}$ par an d'*intérêt*: combien ſera-t-il dû au bout de 3 ans ſept mois 15 jours?

$$\begin{array}{l} a = 1000 \text{ livres.} \\ d = 100 \\ i = 7\frac{1}{2} \end{array} \Big\} \; \frac{d + i}{d} = p = \frac{107\frac{1}{2}}{100} = \frac{215}{200} = \frac{43}{40}.$$

$$t = \frac{1320}{365} = \frac{264}{73} \text{ années}$$

($t$ a été réduit en la plus petite eſpece, c'eſt-à-dire en jours ou 365èmes d'année, & $i$ la fraction réſultante réduite elle-même à une plus ſimple par la diviſion du numérateur, & du dénominateur par 5).

Le calcul (effrayant & preſque impratiquable par la voie ordinaire) devient très-ſimple & très-facile par les logarithmes . . . $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\overline{\log. p} \times t}$. Subſtituant, on trouve . . . . $\overline{\log. r} = 3,0000000 + \overline{0.0314085 \times \frac{264}{73}}$ $= 3.0000000 + 0.1135869 = 3.1135869$. Or à ce logarithme répond dans la table le nombre $1298\frac{17}{30}$ . . . c'eſt en livres la valeur de $r$.

11. Les queſtions ordinaires qu'on peut faire ſur l'*intérêt*, ſe réſoudront toujours avec facilité par les regles qu'on vient de voir: mais on y pourroit mêler telles circonſtances qui rendroient ces regles inſuffiſantes. Par exemple,

12. Un homme doit une ſomme *actuellement exigible*; ſon créancier conſent qu'il la lui rende en un certain nombre de payemens égaux, qui ſe feront, le premier dans un an, le ſecond dans deux, & ainſi de ſuite, & dans leſquels entreront les *intérêts* (ſur le pié d'un denier convenu) à raiſon du retardement de chaque payement: on demande quel ſera chaque payement égal?

(Cette queſtion au reſte n'eſt pas de pure curioſité; cette maniere de faire le commerce d'argent eſt, dit-on, fort d'uſage en Angleterre).

13. C'eſt l'égalité des payemens qui fait ici toute la difficulté. Pour la lever (conſervant d'ailleurs les appellations précédentes), à $t$ qui déſignoit le tems, je ſubſtitue $n$ qui exprimera le nombre des payemens égaux.

Il eſt clair que le premier payement trouvé, tout eſt trouvé. Or ce premier payement eſt compoſé de deux parties; l'une *connue*, c'eſt l'*intérêt* du capital entier ſur le pié du denier donné; l'autre *inconnue*, c'eſt une certaine portion du capital qu'il faut prendre pour completter le payement. Le capital étant écorné par le premier payement, l'*intérêt* ſera moins fort la ſeconde année, & conſéquemment (vû l'égalité des payemens) la portion qu'on prendra ſur le capital ſera plus grande, & ainſi de ſuite d'année en année. Ce qui donne deux ſuites, l'une décroiſſante pour les *intérêts*, l'autre croiſſante pour les diverſes portions du capital, je m'attache à celle-ci; & pour découvrir la loi qui y régne, je nomme $z$, $y$, $x$, &c. *dans le même ordre*, les portions du capital competantes aux premier, ſecond, troiſieme, &c. payemens, de ſorte que $z + y + x + \&c. = a$.

Le

Le premier payement sera . . . . $\frac{ai}{d} + z$.

Le second . . . . . . . . . . . . . $\frac{ai - vi}{d} + y$.

Le troisieme . . . . . . . . . $\frac{ai - zi - yi}{d} + x$.

*&c.*

14. Comme ces payemens sont supposés égaux, on en peut former diverses équations, comparant le premier avec le second, celui-ci avec le troisieme, *&c.*

La premiere équation fait trouver . . . $y = z \times \frac{d+i}{d}$

La seconde . . . . $x = y \times \frac{d+i}{d}$, ou

(substituant au lieu de $y$ sa valeur) . . $x = z \times \overline{\frac{d+i}{d}}^{2}$

Ce qui suffit pour donner à connoître que la suite en question est une progression géométrique, dont l'exposant est $\frac{d+i}{d} = p$: & dès-là le problème est résolu; car des cinq élémens qui entrent en toute progression géométrique, (*Voyez* PROGRESSION) trois pris comme on voudra étant connus, donnent les deux autres. Or on connoît ici la somme $a$, le nombre des termes $n$, & l'exposant $p$: on connoîtra donc les deux autres, & nommément le prémier terme dont il s'agit ici principalement . . . il sera $a \times \frac{\overline{p-1}}{p^n - 1}$; à quoi ajoutant l'*intérêt* du capital entier qui est $a \times \overline{p-1}$, on aura $r = a \times \overline{\frac{p-1}{p^n - 1} + p - 1}$, ou (réduisant tout au dénominateur $p^n - 1$) $r = a \times \frac{p^{n+1} - p^n}{p^n - 1}$. Mais comme cette expression de la valeur de $r$ exige dans l'application des réductions pénibles, au lieu de $p$ remettant $\frac{d+i}{d}$ qui lui est égal, naît une nouvelle formule qui a cela de commode, que toute les réductions y sont faites d'avance, & qu'il n'y a qu'à substituer. On la voit ci-dessous avec celles qui en dérivent *d'une part*, & *vis-à-vis* les mêmes par les logarithmes.

15. $r = \frac{ai}{d} \times \frac{\overline{d+i}^{\,n}}{\overline{d+i}^{\,n} - d^n}$ . . . $\overline{\log. r} = \overline{\log. a} + \overline{\log. i} + \log. \overline{d+i} \times n - \overline{\log. d} - \log. \overline{\overline{d+i}^{\,n} - d^n}$.

$a = \frac{dr}{i} \times \frac{\overline{d+i}^{\,n} - d^n}{\overline{d+i}^{\,n}}$ . . $\log. a = \overline{\log. d} + \overline{\log. r} + \log. \overline{\overline{d+i}^{\,n} - d^n} - \overline{\log. i} - \log. \overline{d+i} \times n$.

$n = \ldots\ldots\ldots\ldots \frac{\overline{\log. dr} - \log. \overline{dr - ai}}{\log. \frac{d+i}{d}}$.

Envain ressasseroit-on ces formules pour en tirer une qui donnât directement la valeur de $\frac{d+i}{d}$ ou de $p$; on se trouve nécessairement renvoyé à une équation du degré $n$.

16. Comme $z$ (où la portion du capital qui entre dans le premier payement) est la seule vraie inconnue de cette question; si on veut l'avoir directement, de l'équation ci-dessus $z + y + x +$ &c. $= a$ (après avoir préalablement réduit tout en $z$) on tirera généralement

$$z = a \times \frac{d^{n-1}}{d^{n-1} + d^{n-2} \times \overline{d+i} + d^{n-3} \times \overline{d+i}^{\,2} + \ldots + \overline{d+i}^{\,n-1}}$$

C'est-à-dire que pour avoir $z$, il faut multiplier $a$ par une fraction dont le numérateur étant $d^{n-1}$, le dénominateur est la somme des produits des puissances successives de $d$ (depuis l'exposant $\overline{n-1}$ jusqu'à l'exposant $o$ inclusivement) multipliées terme à terme, *mais dans un ordre renversé*, par les puissances pareilles de $\overline{d+i}$.

17. Remarquez que cette derniere formule n'est la formule particuliere de $z$ (*premier & plus petit terme* de la progression que forment entr'elles les diverses portions du capital) que parce qu'on a pris pour numérateur de la fraction le *premier & plus petit terme* du dénominateur, savoir $d^{n-1}$. Si, (laissant d'ailleurs tout le reste du second membre dans le même état) on eût pris pour numérateur le second terme du dénominateur, savoir $d^{n-2} \times \overline{d+i}$, on eût eu la formule de $y$; celle de $x$, si on eût pris le troisieme, *&c.* En un mot, la formule donnera la valeur du terme de la progression correspondant (quant au rang) à celui du dénominateur qu'on aura pris pour numérateur de la fraction . . . Cette remarque trouvera plus bas son application.

18. *Exemple.* Que la somme prétée soit 10000 livres, l'*intérêt* à 4 pour $\frac{0}{0}$, & qu'il y ait 4 payemens égaux.

Faisant $a = 10000$ livres. $d = 100$, $i = 4$, $n = 4$; $\frac{d+i}{d} = \frac{104}{100} = \frac{26}{25}$; & substituant, on trouvera

1°. Par la formule du N°. 15)

$r = \frac{10000}{25} \times \frac{456976}{66351} = \frac{181790400}{66351} = 2754$ liv. $\frac{59146}{66351}$.

2°. Par celle du N°. 16.

$z = 10000 \times \frac{15625}{15625 + 16250 + 16900 + 17576} = \frac{156250000}{66351}$ $= 2354$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

Ajoutant 400 liv. pour l'*intérêt* de la 1re année on a comme ci-devant . . . $r = 2754$ liv. $\frac{59746}{66351}$.

3°. Par les logarithmes) celui de $r$ se trouve 3.4401058: or le nombre qui répond à ce logarithme est entre 2754 & 2755, beaucoup plus près de ce dernier.

19. Dans la question qu'on vient de résoudre (le capital, l'*intérêt*, le nombre & les *termes* des payemens restant d'ailleurs les mêmes) si l'on supposoit que la dette originaire ne fût exigible que *dans un an*, au lieu de l'être *actuellement*, comme on l'avoit supposé N°. 12: quel seroit alors chaque payement égal?

Ce qui rend l'espece du cas présent différente de celle du précédent; c'est que le premier payement se faisant au même terme que la dette originaire eût dû être payée, n'est point sujet à *intérêts*, & sera pris en entier sur le capital. Procédant d'ailleurs comme ci dessus, on retrouve encore entre les diverses portions du capital $z$, $y$, $x$, &c. la progression géométrique dont l'exposant est $\frac{d+i}{d}$; avec cette différence que $z$ (qui en étoit là le premier & plus petit terme, parce qu'il étoit joint au plus fort *intérêt*) en est au contraire ici le dernier & plus grand, parce que l'*intérêt* auquel il est joint, est le moindre qu'il soit possible ou nul, & qu'il complette seul son payement. Pour en avoir donc la valeur, il faut, conformément à la remarque N°. 17, substituer (dans la formule du N°. 16) $\overline{d+i}^{\,n-1}$ au lieu de $d^{n-1}$ pour numérateur de la fraction. Ce qui donnera

$z = r = 10000 \times \frac{17576}{66351} = \frac{175760000}{66351} = 2648$ liv. $\frac{62552}{66351}$.

Comme on peut le vérifier.

Il seroit inutile de pousser plus loin cette spéculation.

20. Il est évident que le calcul de l'*intérêt* & celui de l'escompte (*Voyez* ESCOMPTE) sont fondés sur les mêmes principes & assujettis aux mêmes regles, avec quelque légere différence dans l'application, qui en produit d'essentielles dans les résultats. Que, dans la premiere formule du N°. 6, on renverse la fraction $\frac{d+it}{d}$, en sorte qu'elle devienne $\frac{d}{d+it}$, on aura la formule de $r$ pour l'*escompte simple*, & par elle les autres qui en dérivent. De même, que dans les formules du N°. 9, on prenne $p$ non pour $\frac{d+i}{d}$, mais pour $\frac{d}{d+i}$, elles deviendront celles même de l'*escompte correspondante*.

*Article de M.* RALLIER DES OURMES.

On a vû ci-dessus que $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m$ est *intérêt* redoublé ou composé pour un nombre $m$ d'années quelconque, en y comprenant le principal; & que $a\left(1 + \frac{mi}{d}\right)$ est l'*intérêt* simple pour un nombre pareil d'années, en y comprer

prenant de même le principal. Or il est aisé de voir, 1°. que si $m$ est un nombre entier > que l'unité, on a $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > 1 + \frac{mi}{d}$; car $\left(\frac{d+i}{d}\right)^m = \frac{d^m}{d^m} + \frac{mid^{m-1}}{d^m} + \frac{m\,\overline{m-1}\,i^2 d^{m-2}}{2 \cdot d^m} + \frac{m \cdot \overline{m-1} \cdot \overline{m-2}\,i^3\, d^{m-3}}{d^m}$ &c. *Voyez* PUISSANCE & BINOME; or cette quantité est évidemment égale à $1 + \frac{mi}{d}$ + une quantité réelle positive; donc elle est plus grande que $1 + \frac{mi}{d}$.

2°. Si $m = 1$, les deux quantités sont égales, comme il est très-aisé de le voir.

3°. Si $m = \frac{1}{p}$, on aura $\left(\frac{d+i}{d}\right)^{\frac{1}{p}} < 1 + \frac{mi}{d}$ ou $1 + \frac{i}{dp}$; car en élevant de part & d'autre à la puissance $p$, on aura d'une part $\frac{d+i}{d}$; & de l'autre, $1 + \frac{i}{d}$ + une quantité positive.

4°. Delà il est aisé de voir que si $m$ est un nombre fractionnaire quelconque plus grand que l'unité, on aura en général $a\left(\frac{d+i}{d}\right)^m > a + \frac{mia}{d}$; & au contraire si $m$ est un nombre fractionnaire quelconque plus petit que l'unité.

Donc en général, quand on emprunte *à intérêt composé*, la somme dûe est plus forte s'il y a plus d'un an écoulé, qu'elle ne le seroit dans le cas de l'*intérêt* simple; & au contraire, s'il y a moins d'un an écoulé, la somme dûe est moins forte que dans le cas de l'*intérêt* simple.

Pour rendre sensible à tous nos lecteurs cette observation importante, supposons qu'un particulier prête à un autre une somme d'argent à 3 pour 1 d'*intérêt* par an; cette usure exorbitante ne peut sans doute jamais avoir lieu en bonne morale; mais l'exemple est choisi pour rendre le calcul plus facile: il est clair qu'au commencement de la premiere année, c'est-à-dire dans l'instant du prêt, le débiteur devra simplement la somme prêtée 1; qu'au commencement de la seconde année il devra la somme 4, & que cette somme 4 devant porter son *intérêt* à 3 pour 1, il sera dû au commencement de la troisieme année la somme 4, plus 12 ou 16; ensorte que les sommes 1, 4, 16, dûes au commencement de chaque année, c'est-à-dire à des intervalles égaux, formeront une proportion qu'on appelle *géométrique*, c'est-à-dire dans laquelle le troisieme terme contient le second comme celui-ci contient le premier. Or, par la même raison, si on cherche la somme dûe au milieu de la premiere année, on trouvera que cette somme est 2, parce que la somme dûe au milieu de la premiere année doit former aussi une proportion géométrique avec les sommes 1 & 4 dûes au commencement & à la fin de cette année; & qu'en effet la somme 1 est contenue dans la somme 2, comme la somme 2 l'est dans la somme 4. Présentement dans le cas de l'*intérêt* simple, le débiteur de la somme 4 au commencement de la seconde année, ne devroit que la somme 7 & non 16 au commencement de la troisieme: mais au milieu de la premiere année, il devroit la somme 2 & $\frac{1}{2}$; car l'argent qui rapporte 3 pour 1 à la fin de l'année dans le cas de l'*intérêt* simple, & 6, c'est-à-dire le double de 3 à la fin de la seconde année, doit rapporter $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire la moitié de 3 au milieu de la premiere année. Donc dans le cas de l'*intérêt* composé, le débiteur devra moins avant la fin de la premiere année, que dans le cas de l'*intérêt* simple. Donc si l'*intérêt* composé est favorable au créancier dans certains cas, il l'est au débiteur dans d'autres cas; la compensation, il est vrai n'est pas égale, puisque l'avantage du débiteur finit avec la premiere année, & que celui du créancier commence alors pour aller toûjours en croissant à mesure que le nombre des années augmente: néanmoins il est toûjours utile d'avoir fait cette observation, ne fût-ce que pour montrer que l'*intérêt* simple dans certains cas, est non-seulement moins favorable au débiteur, mais qu'il peut même être regardé comme injuste, si la convention est telle que le débiteur soit obligé de s'acquitter dans le courant de l'année de l'emprunt.

Si on représente les sommes dûes par les ordonnées d'une ligne courbe dont la premiere ordonnée (celle qui répond à l'abscisse $= o$) soit = à la somme prêtée, & dont les ordonnées répondantes à chaque abscisse représentent les sommes dûes à la fin du tems représenté par cette abscisse; il est aisé de voir 1°. que dans le cas de l'*intérêt* simple cette courbe sera une ligne droite; 2°. que dans le cas de l'*intérêt* composé, elle tournera sa convexité vers son axe; 3°. que dans le cas de l'*intérêt* composé si on nomme $a$ la premiere ordonnée, & $a + b$ l'ordonnée qui répond à une abscisse $= t$; l'ordonnée qui répondra à une abscisse quelconque $p\,t$ sera $\frac{(a+b)^p}{a^{p-1}}$; $p$ étant un nombre quelconque entier ou rompu, plus grand ou plus petit que l'unité. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Donc en général la somme dûe au bout du tems $p\,t$ sera $a \times \left(\frac{a+b}{a}\right)^p$; & si on suppose $p$ infiniment petit, la différence des quantités $a$ & $a\left(1 + \frac{b}{a}\right)^p$ sera à la quantité $a$ comme la quantité $p\,t$ est à la soutangente d'une logarithmique, qui ayant $a$ pour premiere ordonnée, $t$ pour abscisse, auroit $a + b$ pour l'abscisse correspondante. Or la soutangente d'une telle logarithmique est facile à trouver. Car nommant $x$ cette soutangente, & $c$ le nombre dont le logarithme est l'unité, on aura $a\,c^{\frac{t}{x}} = a + b$. *Voyez* LOGARITHMIQUE & EXPONENTIEL. Donc $\frac{t}{x}$ log. $c$ + log. $a$ = log. $\overline{a+b}$; ou $\frac{t}{x}$ = log. $\overline{a+b}$, parce que log. $c = 1$, (hyp.) & que log. $a = o$. Donc $x = \frac{t}{\log.\,\overline{a+b}}$. *Voy.* LOGARITHME. Par ce moyen si on nomme $d$ la quantité infiniment petite qui est dûe pour l'*intérêt* à la fin de l'instant $dt$, on aura $d = \frac{a \times dt}{x} = \frac{a \times dt \log.\,\overline{a+b}}{t}$.

C'est ainsi que dans le cas de l'*intérêt* composé, on trouve quel est l'*intérêt*, si on peut parler ainsi, à la naissance du tems; & cet *intérêt* équivaut à un *intérêt* simple, qui seroit $a$ log. $\overline{a+b}$, au bout du tems $t$. *Voyez* aux articles ESCOMPTE & ARRÉRAGES d'autres remarques sur l'*intérêt*. On nous a fait sur cet *article* ARRÉRAGES une imputation très-injuste, dont nous croyons nous être suffisamment justifiés par une lettre insérée dans le mercure de Décembre 1757. Nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

INTÉRÊT, (*Jurisprud.*) *fœnus*, *usura*, *seu id quod interest*; c'est l'estimation du profit qu'une somme d'argent auroit pû produire annuellement à un créancier, si elle lui eût été payée dans le tems où elle devoit l'être. Car quoiqu'on dise communément que *nummus nummum non parit*, cependant on peut employer l'argent en achat d'héritages qui produisent des fruits, en constitution de rentes, ou à quelque négociation utile; c'est pourquoi le débiteur qui est en demeure de payer, est condamné aux intérêts; il y a aussi certains cas où il est permis de les stipuler.

Anciennement les *intérêts* n'étoient connus que sous le nom de *fœnus* ou *usura*; le terme d'usure ne se prenoit pas alors en mauvaise part, comme on fait présentement.

La loi de Moïse défendoit aux Juifs de se prêter de l'argent à usure les uns aux autres, mais elle leur permettoit & même leur ordonnoit d'exiger des *intérêts* de la part des étrangers. Le motif de cette loi fut, à ce que quelques-uns croyent, de détourner les Juifs de commercer avec les autres nations, en ôtant à celles-ci l'envie d'emprunter des Juifs à des conditions si onéreuses. Moïse parvint par ce moyen à détourner les Juifs de l'idolatrie & du luxe, pour lesquels ils avoient du penchant; & leur argent ne sortit point du pays.

S. Ambroise remarque que ces étrangers, à l'égard desquels Moïse permettoit l'usure, étoient les Amalécites & les Amorrhéens, ennemis du peuple de Dieu, qui avoit ordre de les exterminer.

Mais lorsque les sept peuples qui habitoient la Palestine, furent subjugués & exterminés, Dieu donna aux Juifs par ses prophetes d'autres lois plus pures sur l'usure, & qui la défendent à l'égard de toutes sortes de personnes, comme on voit dans les *pseaumes* 14 & 54; dans Ezéchiel, *chap. xviij.* dans l'ecclésiastique, *chap. xxix.* enfin, dans S. Luc, *ch. vj.* où il est dit *mutuum date nihil inde sperantes*.

Sans

Sans entrer dans le détail des différentes explications que l'on a voulu donner à ces textes, nous nous contenterons d'obſerver que tous les Théologiens & les Canoniſtes, excepté le ſubtil Scot, conviennent que dans le prêt appellé *mutuum*, on peut exiger les *intérêts* pour deux cauſes, *lucrum ceſſans & damnum emergens*, pourvû que ces *intérêts* n'excedent point la juſte meſure du profit que l'on peut retirer de ſon argent.

Les Romains, quoiqu'ennemis de l'uſure, reconnurent que l'avantage du Commerce exigeoit que l'on retirât quelque *intérêt* de ſon argent; c'eſt pourquoi la loi des 12 tables permit le prêt à un pour cent par mois. Celui qui tiroit un *intérêt* plus fort, étoit condamné au quadruple.

Le luxe & la cupidité s'étant augmentés, on exigea des *intérêts* ſi forts, que Licinius fit en 376 une loi appellée de ſon nom *Licinia*, pour arrêter le cours de ces uſures. Cette loi n'ayant pas été exécutée, Duillius & Mænius tribuns du peuple, en firent une autre, appellée *Duillia-Mænia*, qui renouvella la diſpoſition de la loi des 12 tables.

Les uſuriers ayant pris d'autres meſures pour continuer leurs vexations, le peuple ne voulut plus ſe ſoumettre même à ce que les lois avoient reglé à ce ſujet; de ſorte que les tribuns modérerent l'*intérêt* à moitié de ce qui eſt fixé par la loi des 12 tables; on l'appella *fœnus ſemiunciarium*, parce qu'il ne conſiſtoit qu'en un demi pour cent par mois.

Le peuple obtint enſuite du tribun Genutius une loi qu'on appella *Genutia*, qui proſcrivit entierement les *intérêts*. Ce plébiſcite fut d'abord reçu à Rome, mais il n'avoit pas lieu dans le reſte du pays latin, de ſorte qu' un romain qui avoit prêté de l'argent à un de ſes concitoyens tranſportoit ſa dette à un latin qui lui en payoit l'*intérêt*, & ce latin exigeoit de ſon côté l'*intérêt* du débiteur.

Pour éviter tous ces inconvéniens, le tribun Simpronius fit la loi *Simpronia*, qui ordonna que les Latins & autres peuples alliés du peuple romain, ſeroient ſujets à la loi *Genutia*,

Mais bien-tôt l'*intérêt* à 12 pour cent redevint légitime; on ſtipula même de plus forts *intérêts*, & comme cela étoit prohibé, on comprenoit l'excédent dans le principal.

La loi *Gabinia*, l'édit du prêteur, & pluſieurs ſenatus-conſultes défendirent encore ces *intérêts* qui excédoient 12 pour cent; mais les meilleures lois furent toûjours éludées.

Conſtantin-le-Grand approuva l'*intérêt* à un pour cent par mois.

Juſtinien permit aux perſonnes illuſtres de ſtipuler l'*intérêt* des terres à quatre pour cent par an, aux Marchands & Négocians à huit pour cent, & aux autres perſonnes à ſix pour cent; mais il ordonna que les *intérêts* ne pourroient excéder le principal.

Il étoit permis par l'ancien droit de ſtipuler un *intérêt* plus fort dans le commerce maritime, parce que le péril de la mer tomboit ſur le créancier.

L'empereur Baſile défendit toute ſtipulation d'*intérêts*; l'empereur Léon les permit à 4 pour cent.

Pour le prêt des fruits ou autres choſes qui ſe conſument pour l'uſage, on prenoit des *intérêts* plus forts, appellés *hemiolæ uſuræ*, ou *ſeſcuplum*; ce qui revenoit à la moitié du principal.

Suivant le dernier état du droit romain, dans les contrats de bonne-foi les *intérêts* étoient dûs en vertu de la ſtipulation, ou par l'office du juge, à cauſe de la demeure du débiteur.

Mais dans les contrats de droit étroit, tels qu'étoit le prêt appellé *mutuum*, les *intérêts* n'étoient point dûs à-moins qu'ils ne fuſſent ſtipulés.

Le mot latin *uſura*, s'appliquoit chez les Romains à trois ſortes d'*intérêts*; ſavoir, 1°. celui que l'on appelloit *fœnus*, qui avoit lieu dans le prêt appellé *mutuum*, lorſqu'il étoit ſtipulé; il étoit conſidéré comme un accroiſſement accordé pour l'uſage de la choſe. 2°. L'uſure proprement dite qui avoit lieu ſans ſtipulation par la demeure du débiteur & l'office du juge. 3°. Celui que l'on appelloit *id quod intereſt* ou *intereſſe*: ce ſont les dommages & *intérêts*.

Les conciles de Nicée & de Laodicée, défendirent aux clercs de prendre aucuns *intérêts*; ceux de France n'y ſont pas moins précis, entre autres celui de Rheims en 1583.

Les papes ont auſſi autrefois condamné les *intérêts*: Urbain III. déclara que tout *intérêt* étoit défendu de droit divin: Alexandre III. décida même que les papes ne peuvent permettre l'uſure, même ſous prétexte d'œuvres pies, & pour la rédemption des captifs: Clement V. dit qu'on devoit tenir pour hérétiques ceux qui ſoutenoient qu'on pouvoit exiger des *intérêts*; cependant Innocent III. qui étoit grand canoniſte, décida que quand le mari n'étoit pas ſolvable, on pouvoit mettre la dot de ſa femme entre les mains d'un marchand, *ut de parte honeſti lucri dictus vir onera poſſit matrimonii ſuſtentare*. C'eſt de-là que tous les Théologiens & Canoniſtes ont adopté que l'on peut exiger des *intérêts* lorſqu' il y a *lucrum ceſſans*, ou *damnum emergens*.

En France on diſtingue l'uſure de l'*intérêt* légitime; l'uſure priſe pour *intérêt* exceſſif, ou même pour un *intérêt* ordinaire dans les cas où il n'eſt pas permis d'en exiger, a toûjours été défendue: l'*intérêt* légitime eſt permis en certain cas.

La ſtipulation d'*intérêt* qui étoit permiſe chez les Romains dans le prêt, eſt reprouvée parmi nous, ſi ce n'eſt entre marchands fréquentans les foires de Lyon, leſquels ſont autoriſés par les ordonnances, à ſtipuler des *intérêts* de l'argent prêté: il y a auſſi quelques provinces où il eſt permis de ſtipuler l'*intérêt* des obligations, même entre toutes ſortes de perſonnes; comme en Breſſe, ces obligations y tiennent lieu des contrats de conſtitution que l'on n'y connoît point.

Suivant le droit commun, pour faire produire des *intérêts* à des deniers prêtés, il faut que trois choſes concourent; 1°. que le débiteur ſoit en demeure de payer, & que le terme du payement ſoit échu; 2°. que le créancier ait fait une demande judiciaire des *intérêts*; 3°. qu'il y ait un jugement qui les adjuge.

Dans quelques pays un ſimple commandement ſuffit pour faire courir les *intérêts*, comme au parlement de Bordeaux.

Les *intérêts* qui ont été payés volontairement ſans être dûs, ſont imputés ſur le fort principal; on ne peut même pas les compenſer avec les fruits de la terre acquiſe des deniers prêtés.

On autoriſoit autrefois les préteurs à prêter à *intérêt* les deniers de leurs pupilles par ſimple obligation, & cela eſt encore permis en Bretagne; mais le parlement de Paris a depuis quelque tems condamné cet uſage.

Hors le cas du prêt, qui de ſa nature doit être gratuit, & où les *intérêts* ne peuvent être exigés que ſous les conditions qui ont été expliquées, on peut ſtipuler des *intérêts* à défaut de payement; il y a même des cas où ils ſont dûs de plein droit par la nature de la choſe ſans ſtipulation & ſans demande, à-moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Par exemple, l'*intérêt* du prix d'un immeuble vendu eſt dû de plein droit, & court du jour que l'acquéreur eſt entré en poſſeſſion. Les *intérêts* de la dot ſont dûs au mari du jour de la bénédiction nuptiale; l'*intérêt* de la portion héréditaire ou de la légitime, & d'une ſoulte de partage, court du jour que le principal eſt dû.

Il y a des cas où l'*intérêt* n'eſt pas dû de plein droit, mais où il peut être ſtipulé, pourvû qu'il ne s'agiſſe pas de prêt; par exemple, pour *intérêts* civils, pour vente de droits incorporels, ou de choſes mobiliaires en gros.

On ne peut pas exiger les *intérêts* des *intérêts*, ni des arrérages d'une rente conſtituée, ni former avec les *intérêts* un capital, pour lui faire produire d'autres *intérêts* ou arrérages; ce ſeroit un anatociſme qui eſt défendu par toutes les lois.

Il eſt néanmoins permis d'exiger les *intérêts* du prix des moiſſons & autres fruits, des fermages & loyers de maiſons, des arrérages de douaire, penſions, & autres choſes ſemblables.

Les tuteurs doivent à leurs pupilles les *intérêts* des *intérêts*.

Quand la caution eſt contrainte de payer pour le principal obligé, les *intérêts* du capital, & même des *intérêts*, lui ſont dûs de plein droit du jour du payement, parce que ces *intérêts* lui tiennent lieu de capital.

Il en eſt de même d'un acquéreur chargé de payer à des créanciers délegués des capitaux avec des arrérages ou *intérêts*; il doit les *intérêts* du total, parce que c'eſt un capital à ſon égard.

Le taux des *intérêts* étoit fixé anciennement au denier douze juſqu'en 1602, puis au denier ſeize juſqu' en 1634; enſuite au denier dix-huit juſqu'en 1665, que l'on a établi le denier vingt.

L'édit du mois de Mars 1730 avoit fixé les rentes au denier cinquante; mais il ne fut regiſtré qu'au châtelet: l'édit du mois de Juin 1724, fixa le taux des rentes au denier trente; enfin, l'édit du mois de Juin 1725, a fixé les rentes & *intérêts* au denier vingt.

On peut ſtipuler des *intérêts* moindres que le taux de l'ordonnance; mais il n'eſt pas permis d'en ſtipuler qui excedent.

Le

Le taux des *intérêts* n'eſt pas le même dans toutes les provinces du royaume; cela dépend des différens édits & du tems qu'ils y ont été enregiſtrés. On peut voir à ce ſujet le mémoire qui eſt inſéré dans les *œuvres poſthumes* d'Henrys, *queſt.* 4.

Suivant le droit romain, les *intérêts* ne pouvoient excéder le principal; ce qui s'obſerve encore dans la plûpart des parlemens de droit écrit; mais au parlement de Paris, les *intérêts* peuvent excéder le principal.

L'imputation des payemens ſe fait d'abord *in uſuras*, ſuivant le droit; ce qui s'obſerve auſſi dans les parlemens de droit écrit: au lieu qu'au parlement de Paris on diſtingue ſi les *intérêts* ſont dûs *ex naturâ rei*, ou *officio judicis*. Au premier cas, les payemens s'imputent d'abord ſur les *intérêts*; au ſecond cas, c'eſt ſur le principal.

L'hypotheque des *intérêts* eſt du jour du contrat; il y a néanmoins quelques pays qui ont à cet égard des uſages ſinguliers. *Voyez le recueil de queſtions* de Bretonnier, au mot *intérêt*.

Pour faire ceſſer les *intérêts*, il faut un payement effectif, ou une compenſation, ou des offres réelles ſuivies de conſignation.

*Voyez* les différens titres *de uſuris*, *au code & au digeſte dans les novelles*; Salmazius, *de uſuris*; Dumolin, en ſon *traité des contrats uſuraires*; Mornac, *ſur la loi 60*, *ff. pro ſocio*; Dolive, *liv. IV. ch. xxj.* la Peyrere, au mot *intérêts*; Henrys, *tome I. liv. IV. ch. vj. queſt.* 110; *le dictionnaire des cas de conſcience*; *la diſſertation de* M. Hevin, *tome I.* (*A*)

INTÉRÊTS CIVILS, (*Juriſprud.*) ſont une ſomme d'argent que l'on adjuge en matiere criminelle à la partie civile contre l'accuſé, par forme de dédommagement du préjudice que la partie civile a pu ſouffrir par le fait de l'accuſé. On appelle cette indemnité *intérêts civils*, pour la diſtinguer de la peine corporelle qui fait l'objet de la vindicte publique & des dommages & intérêts que l'on a accordés à l'accuſé contre l'accuſateur, lorſqu'il y a lieu.

L'*intérêt civil* dû pour raiſon d'un crime, ſe preſcrit par vingt ans comme le crime même.

Quand le roi remet à un condamné les peines corporelles & pécuniaires, il n'eſt jamais cenſé remettre les *intérêts civils* dûs à la partie.

Les condamnés peuvent être retenus en priſon faute de payement des *intérêts civils*.

Ces *intérêts* ſont préférés à l'amende dûe au roi. *Voy.* l'ordonnance de 1670, *tit. XIII. art. xxix.* le journal des aud. *tom. II. liv. III. chap. xj.* (*A*)

INTÉRÊTS COMPENSATOIRES, ſont ceux qui ſont dûs pour tenir lieu des fruits que le créancier auroit retirés d'un fonds, tels que les *intérêts* du prix de la vente, ceux de la légitime, *&c.* (*A*)

INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, ſont ceux qui n'ont lieu qu'en vertu de la convention. (*A*)

INTÉRÊTS JURATOIRES: on appelle ainſi en quelques pays ceux qui ſont adjugés en juſtice. *Voyez la diſſertation de* M. Catherinot, *ſur le prêt gratuit*, *p.* 68.

INTÉRÊTS LUCRATOIRES, ſont la même choſe que les *intérêts* conventionnels: on les appelle *lucratoires*, parce qu'ils ſont ſtipulés comme une eſtimation du profit que l'argent auroit pû produire, s'il eût été employé autrement. (*A*)

INTÉRÊTS LUNAIRES, c'eſt le nom qu'on donne dans les échelles du levant aux *intérêts* uſuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont beſoin de leur argent, ſoit pour commercer, ſoit pour payer les avances que les officiers Turcs de ces échelles ne leur font que trop ſouvent. *Voyez* AVANCE.

On les appelle *lunaires*, parce que les débiteurs payent à tant pour cent par lune, & que les mois des Turcs ne ſont pas ſolaires comme ceux des Chrétiens, ce qui augmente encore l'*intérêt* de plus d'un tiers par cent.

Pour remédier à cet abus, M. de Nointel lorſqu'il alla en ambaſſade à la Porte en 1670, fut chargé de ne plus ſouffrir ces *intérêts lunaires*, ni les emprunts que la nation faiſoit aux Juifs pour le payement des avances, & il fut ſtatué qu'en cas d'une néceſſité preſſante d'emprunter quelque ſomme, les marchands François établis dans les échelles ſeroient tenus d'en faire l'avance, qui leur ſeroit rembourſée & répartie ſur les premieres voiles qui iroient charger dans leſdites échelles. *Dict. de Comm.*

INTÉRÊTS MORATOIRES, ſont ceux qui ſont dûs à cauſe de la demeure du débiteur. (*A*)

INTÉRÊT DÛ *ex natura rei*, c'eſt celui qui a lieu de plein droit & ſans ſtipulation, comme l'*intérêt* du prix d'une vente, l'*intérêt* de la dot de la part héréditaire, de la légitime, d'une ſoute de partage, *&c.* (*A*)

INTÉRÊT *ex officio judicis*, c'eſt celui qui n'a lieu qu'en vertu d'une demande ſuivie de condamnation, tel que l'*intérêt* de l'argent prêté. (*A*)

INTÉRÊT PUNITOIRE, eſt celui qui eſt dû *propter moram debitoris*; c'eſt la même choſe que l'*intérêt* moratoire. (*A*)

INTÉRÊT PUPILLAIRE, ou *intérêt* de deniers pupillaires, eſt celui que le tuteur doit à ſon mineur; ce qui comprend auſſi les *intérêts* des *intérêts*. (*A*)

INTÉRÊTS USUAIRES, ſont ceux qui n'ont pû être ſtipulés, ou qui excedent le taux de l'ordonnance. (*A*)

INTÉRÊT, (*Oecon. polit.*) L'intérêt eſt une ſomme fixée par la loi, que l'emprunteur s'engage à payer au prêteur. Je dis *une ſomme fixée par la loi*, c'eſt ce qui diſtingue l'*intérêt* de l'uſure.

L'argent n'eſt pas ſeulement une repréſentation des denrées; il eſt & doit être marchandiſe, & il a ſa valeur réelle; ce qui conſtitue ſon prix, c'eſt la proportion de ſa maſſe avec la quantité des denrées dont il eſt la repréſentation, avec les beſoins de l'état & l'argent des pays voiſins.

Lorſqu'il y a beaucoup d'argent, il doit avoir moins de prix, être moins cher, & par conſéquent aliéné à un *intérêt* plus modique.

Si un état n'avoit ni voiſins à craindre ni denrées à prendre de l'étranger, il lui ſeroit égal d'avoir peu ou beaucoup d'argent; mais les beſoins des particuliers & de l'état demandent que l'on cherche à entretenir chez ſoi une maſſe d'argent proportionnée à ces beſoins & à celle des autres nations.

L'argent coule de trois ſources dans les pays qui n'ont pas de mines. L'agriculture, l'induſtrie, & le commerce.

L'agriculture eſt la premiere de ces ſources; elle nourrit l'induſtrie; toutes deux produiſent le commerce qui s'unit avec elles pour apporter & faire circuler l'argent.

Mais l'argent peut être deſtructeur de l'agriculture, de l'induſtrie & du commerce, quand ſon produit n'eſt pas proportionné avec le produit des fonds de terre, les profits du commerce & de l'induſtrie.

Si par exemple la rente de l'argent eſt de cinq pour cent, ou au denier 20, & que le produit des terres ne ſoit que de deux, les particuliers trouvent de l'avantage à préférer les fonds d'argent aux fonds de terre, & l'agriculture eſt négligée. Si le chef de manufacture ne tire par ſon travail, le négociant par ſon commerce, que cinq pour cent de leurs fonds, ils aimeront mieux ſans travail & ſans riſque recevoir ces cinq pour cent d'un débiteur.

Pour faire valoir les terres & les manufactures, pour faire des entrepriſes de commerce, il faut ſouvent faire des emprunts; ſi l'argent eſt à un trop haut prix, il y a peu de profit à eſpérer pour l'agriculteur, le commerçant, le chef de manufactures.

S'ils ont emprunté à cinq pour cent ou au denier vingt, ils ſeront obligés pour ſe dédommager de vendre plus cher que ceux des pays où on emprunte à trois: de-là moins de débit chez l'étranger, moins de moyens de ſoutenir la concurrence.

L'argent par lui-même ne produit rien, c'eſt le produit du commerce, de l'induſtrie, des terres, qui paye l'argent qu'on emprunte: ainſi les rentes de l'argent ſont une charge établie ſur les terres, le commerce, l'induſtrie.

Une des premieres opérations du grand Sulli fut de réduire au denier ſeize l'*intérêt* de l'argent qui étoit au denier douze. „ *Nous avons*, dit Henri le Grand dans „ ſon édit, *reconnu au doigt & à l'œil, que les rentes „ conſtitués à prix d'argent au denier douze, ont été „ cauſe de la ruine de pluſieurs bonnes & anciennes fa- „ milles qui ont été accablées d'*intérêt, *& ſouffert la vente de leurs biens*...... *Elles ont empêché le trafic & commerce de la marchandiſe qui auparavant avoit plus de vogue dans notre royaume qu'en aucun autre de l'Europe, & fait négliger l'agriculture & les manufactures. Aimant mieux pluſieurs de nos ſujets ſous la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leurs rentes en oiſiveté parmi les villes, qu'employer leur induſtrie avec quelque peine aux arts, ou à cultiver & approprier leurs héritages.*

On ſentit dans les dernieres années du regne d'Henri IV. & les premieres du regne de Louis XIII. le bien qu'avoit fait la réduction des rentes. Le cardinal de Richelieu obtint de ſon maître un édit pour les réduire au denier 18.

*A présent que ce royaume est si florissant & si abondant*, dit Louis XIII. *la réduction ci-devant faite ne produit plus l'effet pour lequel elle avoit été ordonnée, d'autant que les particuliers trouvent tant de profit & de facilité au revenu desdites constitutions, qu'ils négligent celui du commerce & de l'agriculture, dont le rétablissement toutefois est si nécessaire pour la puissance & subsistance de cette monarchie.*

Il entra bien-tôt dans le plan du grand Colbert, de faire baisser l'*intérêt* de l'argent dont la masse étoit augmentée, il le réduisit au denier 20 où il est encore. Louis XIV. donne dans son édit les mêmes motifs de réduction qu'avoient donné Henri IV. & Louis XIII. il y a de plus ces mots remarquables. *La valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient journellement des Indes, il faut pour mettre quelque proportion entre l'argent & les choses qui tombent dans le commerce*, &c.

On voit que les principes établis au commencement de cet article ont été ceux de ces grands administrateurs dont la France bénit encore la mémoire. On sait combien l'agriculture fleurit sous le ministere de Sulli, & à quel point étoient parvenues nos manufactures sous celui de Colbert. Le commerce prit sous lui un nouvel éclat, & l'agriculture auroit eu le même sort si la guerre n'avoit pas obligé le ministere d'établir de nouveaux impôts, ou seulement s'il avoit plus été le maître de la maniere d'établir les impôts, & de leur espece. *Voyez* IMPOTS.

Est-il permis d'examiner d'après ces principes & ces faits, si le moment d'une réduction nouvelle n'est pas arrivé?

Il est connu qu'il y a en France à-peu-près le tiers d'argent de plus que sous le ministere de Colbert.

Les Anglois, Hollandois, Hambourgeois ont baissé chez eux l'*intérêt* de l'argent, & chez ces nations commerçantes il est généralement à 3 pour cent, & quelquefois au-dessous.

Jamais il n'y eut en France plus d'hommes vivans de rentes en argent, & de-là bornés à recevoir, à jouir, & inutiles à la société.

Il faut faire baisser le prix de l'argent, pour avoir un plus grand nombre de commerçans qui se contentent d'un moindre profit, pour que nos marchandises se vendent à un moindre prix à l'étranger; enfin pour soutenir la concurrence du commerce avec les nations dont je viens de parler.

Il faut faire baisser le prix de l'argent pour délivrer l'agriculture, l'industrie, le commerce de ce fardeau énorme de rentes qui se prennent sur leur produit.

Il faut faire baisser le prix de l'argent pour soulager le gouvernement qui fera dans la suite les entreprises à meilleur compte, & payera une moindre somme pour les rentes dont il est chargé.

Avant la derniere guerre l'argent de particulier à particulier commençoit à se prendre à 4 pour cent, & il seroit tombé à un prix plus bas sans les causes que je vais dire.

*Premiere raison qui maintient* l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Il y a en France environ 50 à 60 mille charges vénales, dans le militaire, la robe ou la finance; elles passent sans cesse d'un citoyen à l'autre. Dans les pays où cette vénalité n'est pas introduite, l'argent s'emploie à l'amélioration des terres, aux entreprises du commerce. Parmi nous il est mort pour l'un & pour l'autre; il forme une masse qui n'entre point dans la circulation de détail, & reste en reserve pour ce grand nombre de citoyens nécessités à faire de gros emprunts, parce qu'il faut acheter des charges.

*Deuxieme raison qui maintient* l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les entreprises pour l'équipement, l'entretien, les hôpitaux, les vivres des flottes & des armées, ont été faites avec un profit très-grand pour les entrepreneurs; mais sur-tout les profits de la finance sont énormes: les particuliers ont trouvé à placer leur argent à un *intérêt* si haut, qu'en comparaison l'*intérêt* de 5 pour cent a paru peu de chose. Plus il y a d'argent à placer à un *intérêt* excessif, & moins il y en a à prêter à l'*intérêt* ordinaire.

*Troisieme raison qui maintient* l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les profits de la finance ont accumulé l'argent dans les coffres d'un petit nombre de particuliers; bien-tôt eux seuls ont eu de l'argent à prêter, & ils l'ont vendu cher à l'état. Il en est de l'argent comme des autres marchandises; le défaut de concurrence en augmente le prix: les compagnies qui vendent seules certaines étoffes, certaines denrées, les vendent nécessairement trop cher.

*Quatrieme raison qui maintient* l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

Les fortunes énormes ont amené le luxe dans ceux qui les possedent; l'imitation l'a répandu dans les classes moins opulentes, qui pour le soutenir sont forcées à de fréquens emprunts.

*Cinquieme raison qui maintient* l'intérêt *de l'argent à 5 pour cent.*

L'état est chargé de dettes dont il paye souvent une rente usuraire.

De quelque nécessité qu'il soit en France de faire baisser le prix de l'*intérêt* de l'argent, si l'autorité faisoit tout-à-coup cette réduction, & sans avoir fait cesser une partie des causes qui ont fixé l'*intérêt* à 5 pour cent, il y auroit peut-être deux inconvéniens à craindre, la diminution du crédit, l'inexécution de la loi.

Cette loi dans un état chargé de dettes comme l'est aujourd'hui la France, paroîtroit peut-être dans ce moment une ressource d'un gouvernement épuisé & hors d'état de satisfaire à ses charges.

En jettant de l'inquietude dans les esprits, elle feroit baisser tous les fonds publics.

Cette loi pourroit n'être pas exécutée; dans la nécessité où se trouve le militaire & une partie de la nation de faire des emprunts, l'argent ne se prêteroit plus par contrat, & les billets frauduleux qui n'assureroient pas les fonds autant que le contrat, seroit un prétexte de rendre la rente usuraire.

On peut dans la suite éviter ces inconvéniens.

1°. En supprimant & remboursant une multitude prodigieuse de charges inutiles & onéreuses à l'état.

2°. En remboursant sans les supprimer les charges utiles.

3°. En diminuant prodigieusement les profits de la finance, & en faisant circuler l'argent dans un plus grand nombre de mains.

Alors le luxe de tous les états tombera de lui-même.

Alors les emprunts seront plus rares, moins considérables & plus faciles; alors on pourra sans inconvénient mettre l'*intérêt* de l'argent au même degré qu'il est chez nos voisins.

Peut être dès ce moment, sans altérer le crédit, sans jetter les citoyens dans la nécessité d'enfraindre ou d'éluder la loi, pourroit-on mettre l'argent à 4 pour cent.

On pourroit faire procéder cette opération par quelque opération qui assureroit le crédit, comme seroit une légere diminution des tailles, ou la suppression d'un de ces impôts qui sont plus onéreux au peuple que fertiles en argent.

D'ailleurs la loi étant générale pour les particuliers comme pour le prince, elle pourroit être censée faite non à cause de l'épuisement du gouvernement, mais pour le bien du commerce & de l'agriculture, & par-là elle assureroit le crédit loin de le rabaisser.

Il est certain & démontré que les avantages de cette opération seroient infinis pour la nation dont ils ranimeroient l'agriculture, le commerce & l'industrie; il est certain qu'ils soulageroient beaucoup le gouvernement qui payeroit en rentes une moindre somme, & cette réduction de l'*intérêt* de l'argent lui donneroit le droit de diminuer peu-à-près les gages d'une multitude de charges inutiles, & de charges nécessaires, mais dont les gages sont trop forts; cette seconde opération empêcheroit que ces charges ne fussent autant recherchées qu'elles le sont & par-là feroit encore un bien à la nation.

INTERJECTION, s. f. (*Gram. Eloq.*) L'*interjection* étant considérée par rapport à la nature, dit l'abbé Regnier (*p.* 534.) est peut-être la premiere voix articulée dont les hommes se soient servis. Ce qui n'est que conjecture chez ce grammairien, est affirmé positivement par M. le Président de Brosses, dans ses *observations sur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'académie royale des Inscriptions & Belles-lettres.

„ Les premieres causes, dit-il, qui excitent la voix „ humaine à faire usage de ses facultés, sont les sentimens ou les sensations intérieures, & non les objets „ du dehors, qui ne sont, pour ainsi dire, ni apperçus, „ ni connus. Entre les huit parties d'oraison, les noms „ ne sont donc pas la premiere, comme on le croit „ d'ordinaire; mais ce sont les *interjections*, qui expriment la sensation du dedans, & qui sont le cri de la „ nature. L'enfant commence par elles à montrer qu'il „ est tout à la fois capable de sentir & de parler.

„ Les *interjections*, mêmes telles qu'elles sont dans „ nos langues formées & articulées, ne s'apprennent pas „ par la simple audition & par l'intonation d'autrui;

„ mais tout homme les tient de ſoi-même & de ſon propre ſentiment; au moins dans ce qu'elles ont de radical & de ſignificatif, qui eſt le même partout, quoiqu'il puiſſe y avoir quelque variété dans la terminaiſon. Elles ſont courtes; elles partent du mouvement machinal & tiennent partout à la langue primitive. Ce ne ſont pas de ſimples mots, mais quelque choſe de plus, puiſqu'elles expriment le ſentiment qu'on a d'une choſe, & que par une ſimple voix prompte, par un ſeul coup d'organe, elles peignent la maniere dont on s'en trouve intérieurement affecté.

„ Toutes ſont primitives, en quelque langue que ce ſoit, parce que toutes tiennent immédiatement à la fabrique générale de la machine organique, & au ſentiment de la nature humaine, qui eſt partout le même dans les grands & premiers mouvemens corporels. Mais les *interjections*, quoique primitives, n'ont que peu de dérivés „.

[ La raiſon en eſt ſimple. Elles ne ſont pas du langage de l'eſprit, mais de celui du cœur; elles n'expriment pas les idées des objets extérieures, mais les ſentimens intérieurs.

Eſſentiellement bornés, l'acquiſition de nos connoiſſances eſt néceſſairement diſcurſive; c'eſt-à-dire, que nous ſommes forcés de nous étayer d'une premiere perception pour parvenir à une ſeconde, & de paſſer ainſi par des degrés ſucceſſifs, en courant, pour ainſi dire, d'idée en idée (*diſcurrendo*). Cette marche progreſſive & trainante fait obſtacle à la curioſité naturelle de l'eſprit humain, il cherche à tirer de ſon propre fonds même des reſſources contre ſa propre foibleſſe; il lie volontiers les idées qui lui viennent des objets extérieurs: ] „ il les tire les unes après les autres, comme avec un cordon, les combine & les mêle enſemble.

„ Mais les mouvemens intérieurs de notre ame, qui appartiennent à notre exiſtence, y ſont fort diſtincts, y reſtent iſolés, chacun dans leur claſſe, ſelon le genre d'affection qu'ils ont produit tout d'un coup, & dont l'effet, quoique permanent, a été ſubit. La douleur, la ſurpriſe, le dégoût, n'ont rien de commun; chacun de ces ſentimens eſt un, & ſon effet a d'abord été ce qu'il devoit être: il n'y a ici ni dérivation dans les ſentimens, ni progreſſion ſucceſſive, ni combinaiſon factice, comme il y en a dans les idées.

„ C'eſt une choſe curieuſe ſans doute que d'obſerver ſur quelles cordes de la parole ſe frappe l'intonation des divers ſentimens de l'ame, & de voir que ces rapports ſe trouvant les mêmes partout où il y a des machines humaines, établiſſent ici, non plus une relation purement conventionnelle, telle qu'elle eſt d'ordinaire entre les choſes & les mots, mais une relation vraiment phyſique & de conformité entre certains ſentimens de l'ame & certaines parties de l'inſtrument vocal.

„ La voix de la douleur frappe ſur les baſſes cordes: elle eſt trainée, aſpirée & profondément gutturale: *eheu*, *hélas*. Si la douleur eſt triſteſſe & gémiſſement, ce qui eſt la douleur douce, ou à proprement parler, l'affliction; la voix, quoique toujours profonde, devient naſale.

„ La voix de la ſurpriſe touche la corde ſur une diviſion plus haute: elle eſt franche & rapide; *ah ah*, *eh*, *oh oh:* celle de la joie en differe en ce qu'étant auſſi rapide, elle eſt fréquentative & moins breve; *ha ha ha ha*, *hi hi hi hi*.

„ La voix du dégoût & de l'averſion eſt labiale; elle frappe au-deſſus de l'inſtrument ſur le bout de la corde, ſur les levres allongées; *fi*, *vé*, *pouah*. Au lieu que les autres *interjections* n'emploient que la voyelle, celle-ci ſe ſert de la lettre labiale la plus extérieure de toutes, parce qu'il y a ici tout à la fois ſentiment & action; ſentiment qui répugne, & mouvement qui repouſſe: ainſi il y a dans l'*interjection* voix & figure [ ſon & articulation ]; voix qui exprime, & figure qui rejette par le mouvement extérieur des levres allongées.

„ La voix du doute & du diſſentement eſt volontiers naſale, à la différence que le doute eſt allongé, étant un ſentiment incertain, *hum*, *hom*, & que le pur diſſentement eſt bref, étant un mouvement tout déterminé, *in*, *non*.

„ Cependant il ſeroit abſurde de ſe figurer que ces formules, ſi différentes en apparence, & les mêmes au fonds, ſe fuſſent introduites dans les langues enſuite d'une obſervation réfléchie telle que je la viens de faire. Si la choſe eſt arrivée ainſi, c'eſt tout naturellement, ſans y ſonger; c'eſt qu'elle tient au phyſique même de la machine, & qu'elle réſulte de la conformation, du moins chez une partie conſidérable du genre humain..... Le langage d'un enfant, avant qu'il puiſſe articuler aucun mot, eſt, tout d'*interjections*. La peinture d'aucun objet n'eſt encore entrée en lui par les portes des ſens extérieurs, ſi ce n'eſt peut-être la ſenſation d'un toucher fort indiſtinct: il n'y a que la volonté, ce ſens intérieur qui naît avec l'animal, qui lui donne des idées ou plûtôt des ſenſations, des affections; ces affections, il les déſigne par la voix, non volontairement, mais par une ſuite néceſſaire de ſa conformation méchanique & de la faculté que la nature lui a donnée de proférer des ſons. Cette faculté lui eſt commune avec quantité d'autres animaux [ mais dans un moindre dégré d'intenſité ]; auſſi ne peut-on pas douter que ceux-ci n'ayent reçu de la nature le don de la parole, à quelque petit degré plus ou moins grand „, [ proportionné ſans doute aux beſoins de leur œconomie animale, & à la nature des ſenſations dont elle les rend ſuſceptibles; d'où il doit réſulter que le langage des animaux eſt vraiſſemblablement tout *interjectif*, & ſemblable en cela à celui des enfans nouveau-nés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs beſoins. ]

Si on entend par *oraiſon*, la manifeſtation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame, toute la doctrine précédente eſt une preuve inconteſtable que l'*interjection* eſt véritablement partie de l'oraiſon, puiſqu'elle eſt l'expreſſion des ſituations même les plus intéreſſantes de l'ame; & le raiſonnement contraire de Sanctius eſt en pure perte. *C'eſt*, dit-il, (*Minerv. I. ij.*) *la même choſe partout*; *donc les* interjections *ſont naturelles*. *Mais ſi elles ſont naturelles*, *elles ne ſont point parties de l'oraiſon*, *parce que les parties de l'oraiſon*, *ſelon Ariſtote*, *ne doivent point être naturelles*, *mais d'inſtitution arbitraire*. Eh, qu'importe qu'Ariſtote l'ait ainſi penſé, ſi la raiſon en juge autrement? Le témoignage de ce philoſophe peut être d'un grand poids dans les choſes de fait, parce qu'il étoit bon obſervateur, comme il paroît même en ce qu'il a bien vû que les *interjections* étoient des ſignes naturels & non d'inſtitution; mais dans les matieres de pur raiſonnement, c'eſt à la raiſon ſeule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'oraiſon de deux eſpeces; les premieres ſont les ſignes naturels des ſentimens, les autres ſont les ſignes arbitraires des idées: celles-là conſtituent le langage du cœur, elles ſont affectives: celles-ci appartiennent au langage de l'eſprit, elles ſont diſcurſives. Je mets au premier rang les expreſſions du ſentiment, parce qu'elles ſont de premiere néceſſité, les beſoins du cœur étant antérieurs & ſupérieurs à ceux de l'eſprit: d'ailleurs elles ſont l'ouvrage de la nature, & les ſignes des idées ſont de l'inſtitution de l'art; ce qui eſt un ſecond titre de prééminence, fondé ſur celle de la nature même à l'égard de l'art.

M. l'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *interjection* par deux motifs: „ l'un de goût, dit-il, parce que ce mot me paroiſſoit n'avoir pas l'air aſſez françois l'autre fondé en raiſon, parce que le ſens en eſt trop reſtraint pour comprendre tous les mots qui appartiennent à cette eſpece: voilà pourquoi j'ai préféré celui de *particule*, qui eſt également en uſage „. (*Vrais princ. tom I*, *diſc. ij. pag.* 80. Il explique ailleurs (*tom. II*, *diſc. xiij. pag.* 313.) ce que c'eſt que les particules, „ Ce ſont tous les mots, dit-il, par le moyen deſquels on ajoute à la peinture de la penſée celle de la ſituation, ſoit de l'ame qui ſent, ſoit de l'eſprit qui peint. Ces deux ſituations ont produit deux ordres de particules; les unes de ſenſibilité, à qui l'on donne le nom d'*interjectives*; les autres de tournure de diſcours, que par cette raiſon je nomme *diſcurſives* „.

On peut remarquer ſur cela, 1°. que M. Girard s'eſt trompé quand il n'a pas trouvé au mot *interjection* un air aſſez françois: un terme technique n'a aucun beſoin d'être uſité dans la converſation ordinaire pour être admis; il ſuffit qu'il ſoit uſité parmi les gens de l'art, & celui-ci l'eſt autant en grammaire que les mots *prépoſition*, *conjonction*, &c. leſquels ne le ſont pas plus que le premier dans le langage familier. 2°. Que le mot *interjective*, adopté enſuite par cet académicien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *interjection*, & qu'il eſt même moins ordinaire que ce dernier dans les livres de Grammaire. 3°. Que le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les Grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *vrais principes*. 4°. Que ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien, puiſ-

qu'il prétend réunir ſous la dénomination de *particule*, & les expreſſions du cœur & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'eſprit; ce qui eſt confondre abſolument les eſpeces les plus différentes & les moins rapprochées.

Ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadé qu'il peut être utile, & qu'il eſt permis de donner un ſens fixe & précis à un terme technique, auſſi peu déterminé que l'eſt parmi les Grammairiens celui de *particule*: mais il ne faut, ni lui donner une place déja priſe, ni lui aſſigner des fonctions inalliables. *Voyez* PARTICULE.

Prétendre faire un corps ſyſtématique des diverſes eſpeces d'*interjections*, & chercher entr'elles des différences ſpécifiques bien caractériſées, c'eſt me ſemble, s'impoſer une tâche où il eſt très-aiſé de ſe méprendre, & dont l'exécution ne ſeroit pour le Grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il eſt très-aiſé de s'y méprendre, „ parce que comme un même mot, ſelon qu'il eſt différemment prononcé, peut avoir différentes ſignifications, auſſi une même *interjection*, ſelon qu'elle eſt proférée, ſert à exprimer divers ſentimens de douleur, de joie ou d'admiration „. C'eſt une remarque de l'abbé Régnier, *Gramm. franc. pag.* 535.

J'ajoute que le ſuccès de cette diviſion ne ſeroit d'aucune utilité pour le grammairien: en voici les raiſons. Les *interjections* ſont des expreſſions du ſentiment dictées par la nature, & qui tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe de la parole: la même eſpece de ſentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire conſtamment le même mot ſous la même forme. De là l'indéclinabilité eſſentielle des *interjections*, & l'inutilité de vouloir en préparer l'uſage par aucun art, lorſqu'on eſt ſûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la penſée eſt le principal objet de la parole, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la Grammaire, parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'eſprit; le langage du cœur eſt ſans art, parce qu'il eſt naturel: or il n'eſt utile au grammairien de diſtinguer les eſpeces de mots, que pour en ſpécifier enſuite plus nettement les uſages; ainſi n'ayant rien à remarquer ſur les uſages des *interjections*, la diſtinction de leurs différences ſpécifiques eſt abſolument inutile au but de la Grammaire.

Encore un mot avant que de finir cet article. Les deux mots latins *en* & *ecce* ſont des *interjections*, diſent les rudimens; elles gouvernent le nominatif ou l'accuſatif, *ecce homo* ou *hominem*, & elles ſignifient en françois *voici* ou *voilà*, qui ſont auſſi des *interjections* dans notre langue.

Ce deux mots latins ſeront, ſi l'on veut, des *interjections*; mais on auroit dû en diſtinguer l'uſage: *en* indique les objets les plus éloignés, *ecce* des objets plus prochains; enſorte que Pilate montrant aux Juifs Jéſus flagellé, dut leur dire *ecce homo*; mais un Juif qui auroit voulu fixer ſur ce ſpectacle l'attention de ſon voiſin, auroit dû lui dire *en homo*, ou même *en hominem*. Cette diſtinction artificielle porte ſur les vûes diverſes de l'eſprit; *en* & *ecce* ſont donc du langage de l'eſprit, & ne ſont pas des *interjections*: ce ſont des adverbes, comme *hic* & *illic*.

C'eſt une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accuſatif; la deſtination de ces cas eſt toute différente. *Ecce homo*, c'eſt-à-dire *ecce adeſt homo*; *ecce hominem*, c'eſt-à-dire *ecce vide* ou *videte hominem*. Le nominatif doit être le ſujet d'un verbe perſonnel, & l'accuſatif, le complément ou d'un verbe ou d'une prépoſition: quand les apparences ſont contraires, il y a ellipſe.

Enfin, c'eſt une troiſieme erreur que de croire que *voici* & *voilà* ſoient en françois les correſpondans des mots latins *en* & *ecce*, & que ce ſoit des *interjections*. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins, *ici* & *là* ſont les mots qui en approchent le plus. *Voici* & *voilà* ſont des mots compoſés qui renferment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a ſouvent ellipſe en latin, *voici*, *voi ici*; *voilà*, *voi là*. C'eſt pour cela que ces mots ſe conſtruiſent comme les verbes avec leurs complémens: *voilà l'homme*, *voici des livres*; *l'homme que voilà*, *les livres que voici*; *nous voilà*, *me voici*. Ainſi *voici* & *voilà* ne ſont d'aucune eſpece, puiſqu'ils comprennent des mots de pluſieurs eſpeces, comme *du*, qui ſignifie *de le*, *des*, qui veut dire *de les*, &c. (*B. E. R. M.*)

INTERJETTER, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) il ne ſe dit guere qu'au palais & dans cette phraſe: on *interjette* appel d'une ſentence rendue. On voit que cette oppoſition doit être formée entre la ſentence & ſon exécution; c'eſt pour cette raiſon qu'on s'eſt ſervi du mot d'*interjetter*.

* INTÉRIEUR, adj. (*Gram.*) Son corrélatif eſt *extérieur*. La ſurface d'un corps eſt la limite de ce qui lui eſt *intérieur* & extérieur. Ce qui appartient à cette ſurface, & tout ce qui eſt placé au-delà vers celui qui regarde ou touche le corps eſt extérieur. Tout ce qui eſt au-delà de la ſurface, dans la profondeur du corps, eſt *intérieur*.

Les mots *intérieures*, *extérieures*, ſe prennent au phyſique & au moral; & l'on dit dans l'Architecture moderne: on s'eſt fort occupé de la diſtribution, de la commodité & de la décoration *intérieures*, mais on a tout-à-fait négligé l'extérieure. Ce n'eſt pas aſſez que l'extérieur ſoit compoſé, il faut que l'*intérieur* ſoit innocent. Le chancelier Bacon a intitulé un de ſes ouvrages ſur l'*intérieur* de l'homme, *de la caverne:* ce titre fait frémir.

INTÉRIEURE, VIE, (*Morale.*) c'eſt un commerce ſpirituel & réciproque qui ſe fait au-dedans de l'ame entre le créateur & la créature par les opérations de Dieu dans l'ame, & la coopération de l'ame avec Dieu. Les peres diſtinguent trois différens degrés par leſquels paſſe l'ame fidele, ou trois ſortes d'amours auxquels Dieu éleve l'homme qui s'eſt occupé de lui. Ils appellent le premier *amour de préférence*, ou *vie purgative*; c'eſt l'état d'une ame que les touches de la grace divine, & les remords d'une conſcience juſtement allarmée, ont pénétré des vérités de la religion, & qui occupée de l'éternité, ne veut plus rien qui ne tende vers ce terme. L'homme dans cette ſituation s'occupe tout entier à mériter les biens ineffables que la religion promet, & à éviter les peines éternelles dont elle menace. Dans ce premier état l'ame regle ſa conduite ſur ſes devoirs, & donne toujours la préférence au créateur ſur tout ce qui eſt créé. L'eſprit de pénitence lui fait embraſſer une mortification qui aſſervit en même tems les paſſions & les ſens, alors toutes ſes penſées étant élevées vers Dieu, chaque action n'a d'autre principe ni d'autre fin que lui ſeul; la priere devient habituelle. L'ame n'eſt plus interrompue par les travaux extérieurs qu'elle embraſſe cependant autant que les devoirs particuliers de ſon état ou ceux de la charité l'y obligent. Mais l'eſprit de recueillement les fait entrer dans l'exercice même de la priere. Néanmoins la méditation ſe fait encore par des actes méthodiques. L'ame s'occupe d'une maniere réfléchie des paroles de l'Ecriture-ſainte, & d'actes dictés pour ſe tenir dans la préſence de Dieu. Dans l'ordre des choſes ſpirituelles, les biens augmentent à proportion de la fidélité de l'ame; & de ce premier état elle paſſe bientôt à un degré plus élevé & plus parfait appellé *vie illuminative* ou *amour de complaiſance*. En effet l'ame qui a contracté l'heureuſe habitude de la vertu acquiert un nouveau degré de faveur, elle goute dans ſa pratique une facilité & une ſatisfaction qui lui rend précieuſes toutes les occaſions de ſacrifice, & quoique les actes de ſon amour ſoient encore diſcurſifs, c'eſt-à-dire, ſentis & réfléchis, elle ne délibere plus entre l'intérêt temporel, & le devoir qu'elle doit à Dieu eſt alors ſon plus grand intérêt. Ce n'eſt plus aſſez pour elle de faire le bien, elle veut le plus grand bien, enſorte que de deux actes bons en eux-mêmes, elle accomplit toujours le plus parfait, parce qu'elle ne ſe regarde plus elle-même du moins volontairement, mais la gloire & la plus grande gloire de Dieu. C'eſt ce degré d'amour qui fait chérir aux ſolitaires le ſilence, la mortification, & la dépendance des cloîtres ſi oppoſés à la nature, & en apparence ſi contraire à la raiſon, dans leſquels cependant ils goûtent des ſentimens plus doux, des plaiſirs plus ſenſibles, des tranſports plus réels, que tout ce que le monde offre de plus ſéduiſant; ces vérités ſont d'expérience, & ceux qui ne les ont pratiquées ne peuvent ni ne doivent les comprendre, comme le dit le cardinal Bona; elles ſont atteſtées par une ſuite conſtante d'expériences, depuis l'apôtre ſaint Paul juſqu'à ſaint François de Sales.

Rien n'apprend mieux à l'homme ce qu'il eſt que la connoiſſance du *Dieu* qui l'a formé; la grandeur du Créateur lui donne une juſte idée de la petiteſſe de la créature; la diſproportion infinie qu'il apperçoit entre l'être ſuprême & les hommes, lui apprend ce qu'ils ſont, & combien ſont mépriſables les vanités qui les diſtinguent, & les frivolités qui les occupent. Ainſi les graces que Dieu n'accorde qu'aux humbles rendent encore leur humilité plus profonde. C'eſt la diſpoſition où doit être l'ame fidelle pour arriver au troiſieme degré de la *vie intérieure* appellée *vie unitive* ou *amour d'union*,

& à

& à laquelle les épreuves extérieures & intérieures servent de préparation. Cet état a été défini, un acte passif où il semble que Dieu agit seul, & que l'ame ne fait qu'obéir à la force impulsive qui la porte vers lui; mais cet état est rarement habituel, & il reste toujours des actes distincts qui spécifient les vertus. Dieu n'éleve ses Saints sur la terre à ce degré que d'une maniere momentanée par anticipation des biens célestes. C'est l'habitude de la contemplation & l'union de l'amour qui ont mérité dans plusieurs des Saints dont l'église a canonisé les vertus, ces extases, ces ravissemens, ces révélations qu'on doit regarder comme des miracles que Dieu, quand il lui plaît, fait éprouver à l'ame fidelle; mais qu'il ne nous appartient pas de demander. Ces états extraordinaires & ineffables, devenus l'objet de l'ambition de quelques mystiques, ont donné lieu à bien des illusions qui ont perdu ceux qui d'eux-mêmes ont voulu s'introduire dans le sanctuaire de ces graces de prédilection. Dieu n'en gratifie que celui qui s'en croit vraiment indigne, & dans lequel ces dons divins produisent une foi plus vive, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, un dénuement plus parfait, une pratique plus généreuse de ce qu'il y a d'heroïque dans toutes les vertus. Les autres chez lesquels ces états surnaturels ne sont pas précédés de l'exercice des vertus & n'en perfectionnent pas la pratique, tombent dans une illusion bien dangereuse. Tel est l'état de ces femmes prétendues dévotes, dans lesquelles la sensibilité du cœur, la vivacité des passions & la force de l'imagination ont des effets qu'elles prennent pour des graces singulieres, & qui souvent ont des causes toutes humaines, quelquefois même criminelles. Ces déplorables égaremens ont donné lieu à des extravagances dont l'opprobre est retombé par une suite aussi ordinaire qu'injuste sur les opérations même de la grace. Il y a eu de faux mystiques dès le commencement de l'Eglise depuis les Gnostiques jusqu'aux Quiétistes, dont les erreurs, quoique condamnées précédemment dans le concile de Vienne, ont paru vouloir se renouveller le siecle passé. *Voyez* QUIÉTISME.

*INTERIM*, s. m. (*Hist. mod.*) nom fameux dans l'Histoire ecclésiastique d'Allemagne, par lequel on a désigné une espece de reglement pour l'Empire, sur les articles de foi qu'il y falloit croire en attendant qu'un concile général les eût plus amplement décidés. Ce mot *interim* est latin & signifie *cependant* ou en *attendant*, comme pour signifier que son autorité ne dureroit que jusqu'à la détermination du concile général.

Pour entendre ce qui regarde l'*intérim*, il est bon de savoir que le concile de Trente ayant été interrompu en 1548 & transféré à Bologne, l'empereur Charles V. qui n'espéroit pas voir cette assemblée sitôt réunie, & qui vouloit concilier les Luthériens avec les Catholiques, imagina le tempérament de faire dresser un formulaire par des Théologiens qui seroient envoyés pour cet effet à la diete qui se tenoit alors à Augsbourg: ceux-ci n'ayant pu convenir entre eux laisserent à l'empereur le soin de le faire dresser. Il en chargea trois théologiens célebres, qui redigerent vingt-six articles sur tous les points controversés entre les Catholiques & les Luthériens. Ces articles concernoient l'*état du premier homme avant & après sa chute dans le péché; la rédemption des hommes par J. C. la justification du pécheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les péchés sont pardonnés; l'église & ses vraies marques, sa puissance, son autorité, ses ministres, le pape & les évêques: les sacremens en général & en particulier; le sacrifice de la messe, & la commémoration qu'on y fait des Saints, leur intercession & leur invocation; la priere pour les défunts & l'usage des sacremens*, auxquels ils faut ajouter la tolérance sur le mariage des prêtres & sur l'usage de la coupe. Quoique les Théologiens qui avoient dressé cette profession de foi, assurassent l'empereur qu'elle étoit très-orthodoxe, à l'exception des deux derniers articles; le pape ne voulut jamais l'approuver; & depuis que Charles V. l'eut proposée comme un reglement par une constitution impériale donnée en 1548 dans la diete d'Augsbourg qui l'accepta, il y eut des catholiques qui refuserent de se soumettre à l'*interim* sous prétexte qu'il favorisoit le luthéranisme; & pour rendre cette ordonnance odieuse, ils la comparerent à l'Hénotique de Zenon, à l'Ecthere d'Héraclius, & au Type de Constant. *Voyez* HÉNOTIQUE, ECTHERE, & TYPE. D'autres catholiques l'adopterent, & écrivirent pour sa défense.

L'*interim* ne fut guere mieux reçu des Protestans, la plupart le rejetterent, comme Bucer, Musculus, Osiander, sous prétexte qu'*il rétablissoit la papauté* qu'ils pensoient avoir détruite; d'autres écrivirent vivement contre, mais enfin comme l'empereur agit fortement pour soutenir sa constitution jusqu'à mettre au ban de l'empire les villes de Magdebourg & de Costance qui refusoient de s'y soumettre; les Luthériens se diviserent en *rigides* ou opposés à l'*interim* & en mitigés, qui prétendoient qu'il falloit s'accommoder aux volontés du souverain; on les nomma *Intérimistes*; mais ils se réservoient le droit d'adopter ou de rejetter ce que bon leur sembloit dans la constitution de l'empereur. Ensorte qu'on peut regarder cet *interim* comme une de ces pieces dans lesquelles en voulant ménager deux partis opposés on les mécontenta tous deux; & c'est ce que produisit effectivement l'*interim* qui ne remédia à rien, fit murmurer les Catholiques & souleva les Luthériens.

INTERIM, (*Jurisp*) se dit quelquefois figurément & par allusion à l'*interim* de Charles-quint, pour signifier quelque chose de provisoire; c'est ainsi qu'on dit jouir par *interim* ou exercer quelque fonction par *interim*, en attendant la décision de quelque contestation. (*A*)

INTERIMISTES, s. m. pl. (*Hist. Ec.*) est le nom qu'on donna aux Luthériens, qui joignirent à leurs erreurs les 26 articles du decret fait à Augsbourg en 1548, dit *interim*, & accordé par l'empereur Charles V. aux Protestans, en attendant un concile général.

INTERLIGNES, s. f. (*Imprim.*) ce sont des parties minces, de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne, pour leur donner plus de blanc. On s'est servi long-tems d'*interlignes* de bois, faute d'autres; ce sont de minces reglettes de bois que l'on coupe à la longueur des lignes: mais l'eau qui les pénétre lorsqu'on lave les formes, les fait bomber en différens sens, ce qui produit de mauvais effets, & les rend, en peu de tems, hors d'usage. On y a d'abord suppléé par des petites parties de métal dites *interlignes brisées*, parce qu'elles sont en forme d'*espaces* fondues sur différens *corps* pour les avoir de plusieurs largeurs, afin de les faire servir à différens formats de livres. Ces secondes sortes d'*interlignes* ont un grand inconvénient, c'est qu'il arrive souvent qu'elles ne sont pas justes d'épaisseur entr' elles; comme elles se font sur quatre ou cinq moules différens, pour peu qu'un d'eux péche en *tête*, en *pié*, ou à une des extrémités du *corps*, il en résulte un défaut général. Enfin on a inventé des moules pour en faire d'une seule piece pour chaque format, ce qui rend l'ouvrage plus prompt, plus solide & plus propre. *Voyez la fig. de ce moule dans les Planches de la Fonderie en Caracteres.*

L'épaisseur des *interlignes* est de deux sortes; la plus usitée, & celle qui donne plus de grace à l'impression, est de *trois points*, *mesure de l'échelle pour la proportion des caracteres*, c'est-à-dire que les deux font l'épaisseur de la *nompareille*; l'autre est de deux points ou trois *interlignes* pour le corps de ladite nompareille. Celle-ci donne la distance juste qu'il y a d'un caractere à celui qui le suit dans l'ordre des *corps*, c'est-à-dire qu'un petit-romain & une de ces *interlignes* font ensemble le *corps* du cicéro; ou unie au cicéro font le saint-augustin.

INTERLINEATION, s. f. (*Gram.*) ce qui se trouve écrit entre deux lignes. On donne aussi le nom d'*interligne* à l'espace vuide qu'on observe entre deux lignes, & qui peut être rempli de notes & de corrections.

INTERLOCUTEUR, s. m. (*Gram.*) nom que l'on donne aux différens personnages que l'on introduit dans un dialogue. Il faut attacher des caracteres différens à ses *interlocuteurs*, & les leur conserver depuis le commencement du dialogue jusqu'à la fin. Ces caracteres seront plus vrais, marqueront plus de goût, donneront lieu au poëte de montrer son génie, beaucoup plus s'ils sont différens que s'ils sont contrastés. Le contraste donne à tout un ouvrage un tour épigrammatique petit, factice & déplaisant.

INTERLOCUTOIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un jugement qui n'est point définitif, c'est-à-dire, qui ne décide pas le fond de la contestation, mais seulement ordonne quelque chose pour l'instruction ou l'éclaircissement de cette contestation: on dit quelquefois un jugement *interlocutoire*, & quelquefois pour abréger un *interlocutoire* simplement.

Tout *interlocutoire* est un préparatoire & un préalable à remplir avant le jugement définitif, mais il differe du simple préparatoire en ce que celui-ci ne concerne ordinairement que l'instruction, au lieu que l'autre touche aussi le fond. Un jugement qui ordonne que l'on fournira des défenses ou que l'on donnera copie ou communication d'une piece, est un simple préparatoire

qui ne préjuge rien fur le fond, au lieu que l'*interlocutoire* ou préjuge le fond, ou du moins eft rendu après avoir examiné le fond, comme quand on ordonne avant de faire droit une enquête ou une defcente, un plan, une vifite. (*A*)

INTERLOPE, f. m. (*Commerce.*) c'eft celui qui empiete fur les privileges d'une compagnie de marchands, en faifant fans autorité le même commerce qu'eux, & dans le même endroit. *Voyez* COMPAGNIE.

On les appelle auffi *avanturiers*. Il n'y a guere que les Anglois qui ayent des vaiffeaux *interlopes* de cette efpece, dont le commerce quoique très-lucratif eft une vraie contrebande dont les rifques font grands, puifqu'il ne s'y agit pas feulement de la confifcation des marchandifes & des vaiffeaux ou de la prifon des marchands quand ils font furpris par les gardes-côtes, mais même de la vie; car c'eft fous cette peine qu'il eft interdit par les Efpagnols dans tous les états que le roi poffede aux Indes occidentales.

Les François & les Hollandois ont auffi quelques *interlopes*, mais en beaucoup moindre nombre que les Anglois, qui malgré les périls dont on vient de parler font par ce commerce des profits immenfes. *Voyez le Diction. de commerce.*

INTERLOQUER, v. n. (*Jurif.*) fignifie ordonner quelque chofe de préalable avant de juger le fond d'une conteftation. *Voyez* INTERLOCUTOIRE. (*A*).

INTER-MAXILLAIRES, (*ligamens*) *en Anatom.* nom de deux ligamens, un à chaque côté. Ce ligament eft attaché en haut à la face externe de la machoire fupérieure, au-deffus de la derniere dent molaire, & en bas à l'extrémité poftérieure de la ligne faillante oblique de la face externe de la machoire inférieure au-deffus de la derniere dent molaire.

INTERMEDE, f. m. (*Littérat.*) ce qu'on donne en fpectacle entre les actes d'une piece de théâtre, pour amufer le peuple, tandis que les acteurs reprennent haleine ou changent d'habits, ou pour donner le loifir de changer les décorations. *Voyez* COMÉDIE.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermedes*, pour marquer les intervalles entre les actes. *Voyez* CHOEUR, ACTE, &c.

Les *intermedes* confiftent pour l'ordinaire chez nous en chanfons, danfes, ballets, chœurs de mufique, &c.

Ariftote & Horace donnent pour regle de chanter pendant ces *intermedes* des chanfons qui foient tirées du fujet principal; mais dès qu'on eut ôté les chœurs, on introduifit les mimes, les danfeurs, &c. pour amufer les fpectateurs. *Voyez* FARCES. *Dictionn. de Trevoux.*

En France on y a fubftitué une fymphonie de violons & d'autres inftrumens.

INTERMEDE, (*Belles-lettres & Mufique.*) c'eft un poëme burlefque ou comique en un ou plufieurs actes, compofé par le poëte pour être mis en mufique; un *intermede* en ce fens, c'eft la même chofe qu'un opéra bouffon. *Voyez* OPÉRA.

Nous avons peu de ces ouvrages; Ragonde, Platée, & le Devin de village font prefque les feuls que nous nommons. Les Italiens en ont une infinité. Ils y excellent. C'eft-là qu'ils montrent plus peut-être encore que dans les drames férieux, combien ils font profonds compofiteurs, grands imitateurs de la nature, grands déclamateurs, grands pantomimes. Les traits de génie y font répandus à pleines mains. Ils y mettent quelquefois tant de force, que l'homme le plus ftupide en eft frappé, d'autres fois tant de délicateffe, que leurs compofitions ne femblent alors avoir été faites que pour un très-petit nombre d'ames fenfibles & d'oreilles privilegiées. Tout le monde a été enchanté dans la Servante Maîtreffe de l'air *a Serpina penferete*; il eft pathétique, voilà ce qui n'a échappé à perfonne; mais qui eft ce qui a fenti que ce pathétique eft hypocrite? Il a dû faire pleurer les fpectateurs d'un goût commun, & rire les fpectateurs d'un goût plus délié.

INTERMEDE, (*Chimie.*) les Chimiftes prennent ce mot dans trois fens différens.

Premierement ils défignent par le mot d'*intermede* un corps qu'ils interpofent entre le feu employé à quelque opération & le fujet de cette opération; dans ce fens le mot *intermede* eft fynonyme du mot *bain*, qui eft pourtant beaucoup plus ufité que le premier. Ainfi appliquer le feu à une cornue chargée d'une matiere quelconque par l'*intermede*, avec ou moyennant l'*intermede* du fable, des cendres, de la limaille, de l'eau, c'eft la même chofe qu'expofer ce vaiffeau à la chaleur d'un bain de fable, de cendres de limaille, ou du bain-marie. (*Voyez* FEU, CHIMIE).

Secondement, ils appellent *intermedes* certains corps qu'ils mêlent, par fimple confufion, à certaines matieres pour leur procurer une difcontinuité, une aggrégation plus lâche, ou telle autre altération non-chimique qui les difpofe à éprouver plus efficacement, ou à mieux foutenir l'action du feu. Par exemple, ils mêlent à de la cire qu'ils veulent diftiller, du fable, du chanvre, de la filaffe ou autres corps femblables, & la diftillation de la cire en devient plus aifée; & même fon analyfe plus radicale, felon la prétention de certains chimiftes. *Voyez* CIRE. J'appelle les *intermedes* de ce genre *faux* ou *méchaniques*.

Troifiement (& c'eft ici le fens le plus ufité & le plus propre) *intermede* fignifie la même chofe qu'*agent* ou moyen chimique de décompofition, moyen pris dans l'ordre des menftrues. C'eft ainfi qu'on décompofe le nitre par l'*intermede* de l'acide vitriolique, ou du vitriol; le vitriol, par l'*intermede* de l'alkali fixe, &c. Ces *intermedes* font les vrais & uniques inftrumens de l'analyfe menftruelle; & ils ne font autre chofe que des menftrues, ou précipitans. *Voyez* MENSTRUE, MENSTRUELLE, ANALYSE, & PRÉCIPITATION. (*B*)

INTERMEDIAIRE, adj. (*Gramm.*) il fe dit d'un objet placé entre deux ou plufieurs autres. Il faut qu'il y ait entre les objets & nous un fluide *intermédiaire* qui nous les faffe appercevoir ou qui nous les faffe toucher des yeux. Si l'on difpofe plufieurs globes de fuite & qu'on frappe le premier, le mouvement femble fe féparer des *intermédiaires* & fe ramaffer fur les derniers, les feuls qui fe féparent de la file. Si l'on frappe à l'extrémité d'une poutre, le coup le plus léger fera entendu d'une oreille placée à l'autre extrémité: quelque compacte que foit le corps, quelque longue que foit la poutre, quelque grand que foit l'efpace *intermédiaire*, la tranfmiffion du bruit n'en eft point empêchée.

INTERMEDIAIRES, *cartilages*, (*Anatom.*) *Voyez* CARTILAGE.

INTERMEDIAIRES, *ligamens*, (*Anatom.*) *Voyez* LIGAMENT.

* *INTEMELIUM*, f. m. (*Hift. anc.*) endroit de la viij région qui nous eft tout-à-fait inconnu. Ce mot fe trouve dans Tite-Live; mais au lieu d'*intemelio*, il y en a qui lifent *indemelio*

* INTERMINABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être terminé. On dit un bruit *interminable*. Sans une autorité infaillible, les difputes de religion font *interminables*. Le mépris feroit un moyen bien auffi sûr que l'autorité. Les Théologiens ne difputent guere quand on ne les écoute pas.

INTERMISSION, (*Médecine.*) c'eft l'intervalle qui fignifie deux accès de fievre intermittente. Ce mot eft fynonyme d'*apyrexie*. *Voyex* APYREXIE. (*b*).

INTERMITTENT, (POULS.) *Voyez* POULS.

INTERMITTENTE, (FIEVRE) *Voyez fous le mot* FIEVRE.

* *INTERMONTIUM*, f. m. (*Hift. anc.*) vallée peu profonde, fituée entre deux hauteurs, au mont Capitolin. Les hauteurs étoient plantées de chênes. C'étoit un lieu facré. Romulus voulut que ce fût un afyle aux coupables. Il y en a qui placent l'*intermontium* à l'endroit où l'on voit le cheval d'Antonin, d'autres au pié du roc Tarpéien.

INTER-MUSCULAIRE, LIGAMENT, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

* INTERNE, adj. (*Gram.*) qui ne paroit point au-dehors. Il eft difficile d'affigner la différence d'intérieur & d'*interne*. Ils fe difent tous les deux au phyfique & au moral. On dit l'intérieur de l'homme, un homme intérieur, & l'on ne dit pas l'*interne* d'un homme, ni un homme *interne*. Voilà un de ces mots tels qu'il y en a une infinité dans les langues, qui devroient bien convaincre de la difficulté d'écrire purement une langue étrangere ou morte.

INTERNE, (*Géom.*) les angles *internes* font tous les angles que forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au dedans de cette figure. *Voyez* ANGLE.

La fomme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, eft égale à deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

Dans un triangle tel que $KLM$ (*Pl. Géometr. fig.* 19.) les angles $L$ & $M$ font dit *internes* & oppofés, par rapport à l'angle *externe* $IKM$ qui eft égal à tous les deux enfemble.

On appelle encore angles *internes* ceux qui font formés entre deux paralleles par l'interfection d'une troifieme ligne. Tels font les angles $z$, $y$, & $x$, $s$, (*Pl. Géom. fig.* 36.) formés entre les paralleles $OP$, $QR$ de chaque côté de la fécante $ST$. Dans ces paralleles la fom-

me de deux angles *internes* du même coté, eſt toujours égale à deux angles droits.

Les angles *internes oppoſés* ſont les deux angles *s* & *y* (*Pl. Géom. fig. 36.*) formés par la ligne qui coupe les deux paralleles. *Voyez* PARALLELE.

Ils ſont reſpectivement égaux aux angles *A*, *u*, qu'on appelle *angles externes oppoſés*. *Chambers*. (*E*).

* INTERNONCE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) envoyé extraordinaire du ſouverain pontife, agent qui fait les affaires de la cour de Rome dans une cour étrangere, en attendant qu'il y ait un nonce exprès & en titre. Il y a des cours où les affaires ſe font toujours par un *internonce* & jamais par un nonce. Il y a toujours un *internonce* à Bruxelles. Les *internonces* ne font aucune fonction eccléſiaſtique ni en France ni ailleurs. D'*internonce*, nom du titulaire, on fait *internontiature*, nom du titre.

INTEROSSEUX, adj. (*Anatomie*.) on appelle ainſi quelques muſcles qui ſervent à mouvoir les doigts, parce qu'ils ſont ſitués entre les interſtices des os du métacarpe. On donne auſſi ce nom à quelques autres. On en compte ordinairement ſix; ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales des os du métacarpe, de façon que deux de ces muſcles ſont ſitués le long des parties latérales de l'os du métacarpe qui ſoutient le doigt du milieu & celui qui eſt ſitué le long de la face de l'os du métacarpe du doigt annulaire qui regarde le petit doigt, s'avancent extérieurement & s'attachent par quelques plans de fibres aux faces des os voiſins, & recouvrent les trois autres. Ces trois muſcles ſont appellés *interoſſeux* externes, & les trois recouverts ſont appellés *internes*.

Ils viennent de la partie ſupérieure des os du métacarpe, près du carpe, & vont s'inſérer à la partie ſupérieure externe du troiſieme os des doigts, en s'uniſſant avec les lombricaux & par différens plans tendineux avec l'extenſeur commun.

L'*interoſſeux* ſitué à la face latérale de l'os du métacarpe qui ſoutient le petit doigt, ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange de ce doigt.

Le demi *interoſſeux* de l'index, ou l'abducteur interne vient de la premiere phalange du pouce au côté externe de la baſe de l'os trapeze, & ſe termine à la partie ſupérieure de la premiere phalange du doigt index.

Les *interoſſeux* du pié ſont des muſcles qui meuvent les orteils, & qui correſpondent exactement à ceux des mains par leur nombre, leur uſage, leur inſertion, avec cette différence qu'ils ſe terminent à la partie poſtérieure des premiere phalanges. *Voyez* INTEROSSEUX *de la main*.

INTEROSSEUX, *ligament*, (*Anat.*) *Voyez* LIGAMENT.

INTERPELLATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une ſommation & requiſition qui eſt faite à quelqu'un par un juge, ſergent, notaire ou autre officier public, de déclarer quelque choſe.

Le juge *interpelle* une partie ou un témoin de déclarer la vérité ſur un fait.

Un notaire *interpelle* ceux qui ſont parties dans un acte, de le ſigner.

Un huiſſier *interpelle* ceux auxquels il parle dans ſon exploit, de déclarer leur nom, & de ſigner leur réponſe. Il fait mention qu'ils ont été *de ce interpellés ſuivant l'ordonnance*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'ordonnance de 1661. (*A*)

INTERPOLATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) terme dont ſe ſervent les critiques, en parlant des anciens manuſcrits auxquels on a fait des changemens ou additions poſtérieures.

Pour établir une *interpolation*, le P. Ruinart donne ces cinq regles. Il faut premierement que la piece que l'on veut donner pour ancienne, ait l'air de l'antiquité qu'on prétend lui attribuer; 2°. que l'on ait de bonnes preuves que cette piece a été *interpolée*, ou retouchée; 3°. que les *interpolations* conviennent au tems de l'interpolateur; 4°. que ces *interpolations* ne touchent point au fond de la piece, & ne ſoient point ſi fréquentes; qu'elle en ſoit tout-à fait défigurée; 5°. que les reſtitutions que l'on fait, reviennent parfaitement au reſte de la piece. *Dict. de Trévoux*.

INTERPOLATION *des ſeries*, voyez *l'article* SERIE *ou* SUITE.

INTERPOSITION, ſ. f. (*Aſtron.*) ſituation d'un corps entre deux autres qu'il cache ou dont il empêche l'action.

L'éclipſe de ſoleil ne ſe fait que par l'*interpoſition* de la lune entre le ſoleil & nous, & celle de la lune par l'*interpoſition* de la terre entre le ſoleil & la lune; celles des ſatellites de Jupiter & de Saturne par l'*interpoſition* de Jupiter & de Saturne entre ces ſatellites, &c. *Voyez* ECLIPSES. *Chambers*. (*O*)

INTERPOSITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un terme qui eſt ordinairement avec celui de *decret*. On appelle *interpoſition de decret* un jugement rendu avec la partie ſaiſie, qui ordonne que le bien ſaiſi réellement ſera vendu & adjugé par decret. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE-RÉELLE. (*A*)

Il y a auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe trouve placé entre deux autres relativement à quelque acte ou diſpoſition.

On appelle auſſi *interpoſition* de perſonnes, lorſque quelqu'un ſe préſente pour un autre qui ne veut pas paroître intéreſſé dans l'affaire, comme dans les fideicommis tacites & dans les tranſports qui ſont faits au profit de perſonnes interpoſées, qui prêtent leur nom à quelque perſonne prohibée. (*A*)

INTERPRETATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'explication d'une choſe qui paroît ambiguë.

Il y a des actes dont on étend les diſpoſitions par des *interprétations* favorables, tels que les teſtamens & autres actes de derniere volonté.

D'autres où l'on s'attache plus à la lettre, comme dans les contrats & autres actes entre-vifs, ou bien ſi l'on eſt forcé d'en venir à l'*interpretation* de quelque clauſe, elle ſe fait contre ceux qui ne ſe ſont pas expliqués aſſez clairement, *in quorum fuit poteſtate legem apertius dicere*.

En matiere criminelle, l'*interprétation* des faits & des actes ſe fait toujours à la décharge de l'accuſé.

On eſt quelquefois obligé d'*interpréter* certaines lois, ſoit parce que les légiſlateurs n'ont pas prévu tous les cas qui ſe rencontrent, ou parce que les termes de la loi préſentent différens ſens.

Il y a néanmoins une maxime qui veut que l'on ne diſtingue point où la loi n'a pas diſtingué; mais cela s'entend qu'on ne doit point admettre d'exception à la loi, ſans une raiſon particuliere, tirée de la loi même ou du motif ſur lequel elle eſt fondée.

C'eſt donc dans l'eſprit de la loi qu'on doit en chercher l'*interprétation*.

Si la diſpoſition eſt contraire au droit commun, elle ne doit point recevoir d'extenſion d'un cas à un autre, ni d'une perſonne à une autre, ni d'une choſe à une autre.

C'eſt au prince qu'il appartient naturellement d'*interpréter* la loi, *ejus eſt legem interpretari cujus eſt legem condere*. C'eſt une maxime tirée du droit romain.

En France nos Rois ſe ſont toujours réſervé l'*interprétation* de leurs ordonnances.

Charlemagne ayant trouvé la loi des Lombards défectueuſe en pluſieurs points, la réforma en 801, & ajoûta que dans les choſes douteuſes il vouloit que les juges euſſent recours à ſon autorité, ſans qu'il leur fût permis de les décider ſuivant leur caprice.

L'ordonnance de 1667, *tit. j. art. iij.* veut que, ſi par la ſuite du tems, uſage & expérience, aucuns articles de cette ordonnance ſe trouvoient contre l'utilité ou commodité publique, ou être ſujets à *interprétation*, déclaration ou modération, les cours puiſſent en tout tems repréſenter au roi ce qu'elles jugeront à propos, ſans que, ſous ce prétexte, l'exécution en puiſſe être ſurſiſe.

L'*art. vij.* du même titre porte que, ſi dans le jugement des procès qui ſeront pendans au parlement ou autres cours, il ſurvient quelque doute ou difficulté ſur l'exécution de quelque article des ordonnances, édits, déclarations & lettres, Sa Majeſté défend aux cours de les *interpréter*, mais veut qu'en ce cas elles ayent à ſe retirer par-devers S. M. pour apprendre ſon intention.

Il réſulte de cet article que les cours mêmes ne peuvent *interpréter* la loi, lorſqu'il s'agit de le faire contre les termes & le ſens évident de la loi.

Mais quand l'*interprétation* peut ſe tirer de la loi même, & qu'elle n'a rien de contraire à la loi, les cours ſont en poſſeſſion de la faire ſous le bon plaiſir de S. M.

Ce pouvoir d'*interpréter* les lois eſt une prérogative qui n'appartient qu'aux juges ſouverains, leſquels repréſentent la perſonne du roi, *& vice ſacrâ principis judicant*. Les juges inférieurs ſont obligés de ſe conformer à la lettre de la loi, ou ſe retirer par-devers M. le chancelier pour ſavoir quelle eſt l'intention du Roi. *Voyez* au code le tit. *de legibus*.

Lorſqu'il y a contrariété entre deux arrêts rendus en des tribunaux, entre les mêmes parties & pour raiſon du même fait, on peut ſe pourvoir en *interprétation* au grand-conſeil.

Mais ſi les deux arrêts ſont émanés du même tribunal, ou que dans un arrêt il ſe trouve deux diſpoſitions qui paroiſſent contraires les unes aux autres, on ne peut

pas

pas se pourvoir contre de tels arrêts par simple requête en *interprétation* d'iceux; c'est le cas de se pourvoir par requête civile suivant l'ordonnance de 1667; & la déclaration du 21 Avril 1671, défend aux parties de se pourvoir contre les arrêts par requête en *interprétation*, & aux cours de rétracter les arrêts, & d'en changer les dispositions par maniere d'*interprétation*, ou autre voie.

Cependant s'il ne s'agissoit que d'expliquer quelque disposition, & de suppléer quelque chose, sur quoi l'arrêt auroit omis de prononcer; sans toucher à ce qui est porté par l'arrêt, ni rien ordonner de contraire, on pourroit se pourvoir par simple requête, & les cours pourroient ainsi statuer sur ce qui leur seroit demandé, de même que le feroient des juges inférieurs, lesquels, après avoir rendu leur jugement, ne peuvent plus le changer, mais bien statuer sur les nouveaux incidens que l'exécution du jugement fait naître. (*A*)

INTERPRETE, s. m. (*Gramm. & Théologie.*) celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits des autres, lorsqu'ils ne sont pas intelligibles. *Voyez* DRAGOMAN.

Le mot *interprete*, suivant Isidore, est composé de la préposition *inter* & de *partes*, l'*interprete* tenant le milieu entre deux parties ou deux personnes, pour leur faire entendre mutuellement leurs pensées. D'autres le font venir d'*inter* & de *præs*, c'est-à-dire, *fidejussor*, celui qui se porte pour caution entre deux personnes qui ne s'entendent point.

L'interprétation de l'Ecriture a donné lieu à des grands débats; les Catholiques soutiennent qu'elle appartient absolument à l'Eglise; que la raison peut bien en chercher le sens, lorsque l'Eglise n'a rien prononcé, mais qu'elle doit se taire dès que cet oracle a parlé. Les Protestans veulent que la raison soit le juge ou l'*interprete* souverain des Ecritures, quoique quelques-uns d'entre eux ayent beaucoup d'égard pour les synodes, & d'autres pour l'autorité de la primitive église. Quelques-uns enfin disent que c'est le S. Esprit qui l'*interprete* à chacun au fond du cœur. C'est ce que Bochart appelle ἀπόδειξις τοῦ πνεύματος. *Voyez* ESPRIT.

Dans la primitive église l'office d'*interprete* étoit une fonction ecclésiastique, différente de celle du lecteur: car comme il arrivoit souvent que dans une ville les habitans étoient les uns naturels du pays, les autres établis ou par colonie, ou par droit de conquête, ou autrement, & que tous ne parloient pas la même langue; on n'entendoit pas également la lecture qu'on faisoit des livres sacrés; il y avoit dans presque toutes les églises des *interpretes* pour expliquer au peuple en langue vulgaire ce que le lecteur venoit de lire, ou le discours que l'évêque avoit prononcé. C'est ce que les Grecs appelloient ἑρμηνευταί. Ainsi dans les églises de la Palestine où la moitié du peuple parloit grec, & l'autre parloit syriaque, dans celles d'Afrique où la langue punique étoit encore en usage parmi les uns, tandis que la latine étoit familiere aux autres, il falloit nécessairement qu'il y eût de ces *interpretes*. Bingham, *orig. ecclésiastiq. tom. II. lib. III. chap. xiij.* §. 4.

INTERPRETES du droit (*Jurisprud.*) ce sont les jurisconsultes qui ont commenté les lois romaines. *Voyez ci-devant* INTERPRÉTATION, & *ci-dessus* JURISCONSULTES. (*A*)

INTERREGNE, s. m. (*Droit. polit.*) on appelle *interregne* dans un état déjà formé le tems qui s'écoule depuis la mort du roi, jusqu'à l'élection de son successeur.

Pendant cet intervalle le peuple redevient un corps imparfait, uni seulement par l'engagement primordial des états, qui ont jugé nécessaire de former une société civile.

Cet engagement est d'une très-grande force par les sentimens qu'inspirent le nom & la vûe d'une patrie, & par l'intérêt des citoyens qui ont leurs biens dans le pays; c'est par de si puissans motifs que la nation se trouve obligée de rétablir au plutôt le gouvernement parfait, *civitatem cum imperio*, & en attendant d'entretenir soigneusement la concorde. Il est même bien difficile qu'un peuple, tant soit peu considérable, qui s'est accru & soutenu long-tems sous une espece de gouvernement, pense à dissoudre le lien de la société, pour redevenir une simple multitude sans union civile. D'ailleurs pour détourner les malheurs & les troubles qui peuvent naître de l'anarchie, les états policés ont toujours eu l'attention de désigner d'avance les personnes qui doivent prendre soin de l'administration des affaires publiques durant le cours de l'*interregne*, c'est ainsi qu'en Pologne il est réglé que pendant l'*interregne*, l'archevêque de Gnesne avec les députés de la grande & petite Pologne, tiendront en main les rênes du gouvernement.

Lorsqu'on n'a pas pris d'avance les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, en attendant que le gouvernement soit fixe, on y pourvoit d'abord comme on peut, & de cette maniere on continue l'engagement de demeurer uni en un corps de société civile. *Voyez la Dissertation* de Puffendorf *de interregnis*.

S'il arrivoit néanmoins une chose, qui étoit très-possible dans le commencement, que les états se trouvoient fort petits, s'il arrivoit, dis-je, que le plus grand nombre des peres de famille voulussent rompre l'union civile, & rentrer dans l'indépendance de l'état de nature, il semble qu'ils en seroient les maîtres, sans faire tort aux autres; en ce cas-là la pluralité des voix auroit autant de force pour rompre l'engagement de vivre en un corps de société civile, que pour décider de la forme du gouvernement à établir. En effet, pendant que le gouvernement, quelqu'il soit, subsiste, son autorité maintient la force de la premiere convention, à l'égard de tous en général & de chacun en particulier, par une suite nécessaire de la souveraineté. Mais du moment qu'il n'y a plus de gouvernement fixe, ni de gouvernement établi par provision, il ne reste d'autre moyen de décider ce qu'il convient de faire pour le bien public, en vûe duquel toute société civile se contracte, que la volonté du plus grand nombre. (*D. J.*)

*INTERREX*, s. m. (*Hist. rom.*) sénateur qui étoit revêtu par élection pour cinq jours de l'autorité suprême, pendant la vacance du trône, & sous la république, dans le cas de quelque anarchie, ou défaut d'un dictateur.

Ce nom est proprement latin, mais il faut bien s'en servir dans notre langue puisque nous n'en avons aucun qui lui réponde; gouverneur, régent & même entre-roi, ne rendent point le nom *interrex*, & ne peuvent le rendre, attendu la différence de nos gouvernemens avec celui de Rome.

Toutes les fois que dans le commencement de cette république l'élection d'un roi ne se faisoit pas sur le champ, & qu'il y avoit un interregne, le pouvoir cessoit entre les mains des sénateurs, qui choisissoient un chef pour gouverner l'état avec toutes les marques de la dignité royale; on appelloit le patricien qui en étoit honoré *interrex*. C'étoit lui qui assembloit le peuple pour procéder à l'élection d'un nouveau roi; mais sa charge ne duroit que cinq jours, au bout desquels on en déclaroit un autre, si la vacance du trône n'étoit pas remplie. On disoit déclarer l'*interrex* plutôt qu'élire: le mot consacré étoit, *prodere interregem*.

Il est vrai cependant que les Historiens ne sont point d'accord sur la maniere dont les sénateurs distribuerent entre eux l'exercice de l'autorité suprême, dans l'interregne qui subsista une année entiere après la mort de Romulus. Denys d'Halicarnasse assure que chaque sénateur fut *interrex* cinq jours de suite: Tite-Live marque que les sénateurs s'étant partagés en dixaines, chaque dixaine commandoit alternativement durant cinq jours; mais qu'il n'y en avoit qu'un de ces dix qui portât les marques de la souveraineté, & qui fît marcher devant lui les licteurs avec les haches & les faisceaux.

Le commandement de l'armée après la mort de Romulus, fut prolongé pour un an aux consuls, & le sénat nomma pour premier *interrex* Cn. Claudius, fils d'Appius. Ce fut sur la fin de cet interregne, que celui qui en fit le dernier la fonction, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui tint ce discours remarquable: „ Elisez donc un roi, Romains, le sénat „ y consent; & si vous faites choix d'un prince digne „ de succeder à Romulus, le sénat le confirmera „.

Après l'établissement de la république sous les consuls, quoiqu'il n'y eût plus de rois, on garda le nom & la fonction d'*interrex*; car lorsque les magistrats étoient absens ou morts, qu'ils ne pouvoient tenir les comices, qu'ils avoient abdiqué, qu'il y avoit eu quelque défaut dans leur élection, ou qu'en un mot l'état se trouvoit dans une espece d'anarchie, qui ne demandoit pas néanmoins qu'on vînt à créer un dictateur, on déclaroit un *interrex* pris du nombre des patriciens; sa fonction ne duroit comme sous la royauté que cinq jours, au bout desquels on en créoit un autre.

Il convoquoit le sénat par son pouvoir, faisoit assembler le peuple pour l'élection des consuls ou des tribuns militaires lorsqu'ils avoient lieu, & veilloit à ce qu'on y procédât dans les regles.

Pendant le tems de sa charge, tous les magistrats, excepté les tribuns du peuple, déposoient leur autorité. En effet il arriva que l'an 700 de la fondation de Rome, ils s'opposerent si fortement à l'élection des consuls que l'*interrex* ne pouvant les y contraindre, on fut

obligé de déclarer Pompée dictateur ; c'est-là, je pense, la derniere fois qu'il est parlé de cette magistrature provisionnelle dans l'Histoire romaine. Elle tomba d'elle-même avec la république, quand les empereurs se rendirent maîtres de tout le gouvernement. Voyez si vous voulez, Rosinus, *lib. VII. cap. xvj. Pitisci Lexicon antiq. rom.* & Midleton, *Traité du sénat. romain.* (*D. J.*)

INTERROGAT, s. m. (*Jurisprud.*) *terme de palais*, se dit des demandes ou interrogations faites par le juge, ou commissaire député, à un accusé ou à une partie civile, lors d'un interrogatoire. *Voyez* INTERROGATOIRE.

INTERROGATIF, adj. (*Gramm.*) Une phrase est *interrogative*, lorsqu'elle indique de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion : on met ordinairement à la fin de cette phrase un point surmonté d'une sorte de petite *s* retournée en cette maniere (?) ; & ce point se nomme aussi point *interrogatif* ; par exemple,

*Fortune, dont la main couronne*
*Les forfaits les plus inouis,*
*Du faux éclat qui t'environne*
*Serons-nous toujours éblouis?* Rousseau.

*Où suis-je? de Baal ne vois-je pas le prêtre?*
*Quoi, filles de David, vous parlez à ce traître?*
Racine.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue françoise aucun terme qui soit proprement *interrogatif*, c'est-à-dire qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allegue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi nous disons bien en françois, COM-BIEN *coûte ce livre*! COMMENT *vont nos affaires*? OU *tendent ces discours*? POURQUOI *sommes nous nés*? QUAND *reviendra la paix*? QUE *veut cet homme*? QUI *a parlé de la sorte*? *Sur* QUOI *est fondée notre esperance*? QUEL *bien est préférable*? Mais nous disons aussi sans interrogation, *je sais* COMBIEN *coûte ce livre; j'ignore* COMMENT *vont nos affaires; vous comprenez* OU *tendent ces discours; la religion nous enseigne* POURQUOI *nous sommes nés; ceci nous apprend* QUAND *reviendra la paix: chacun devine ce* QUE *veut cet homme; personne ne sait* QUI *a parlé de la sorte; vous connoissez sur* QUOI *est fondée notre espérance; cherchons* QUEL *bien est préférable.*

C'est la même chose en latin ; si l'on excepte la seule particule enclitique *ne*, qu'il faut moins regarder comme un mot, que comme une particule élémentaire, qui ne fait qu'un mot avec celui à la fin duquel on la place, comme *audisne* ou *audin'*? (entendez-vous)? *Voy.* PARTICULE. Elle indique que le sens est *interrogatif* dans la proposition où elle se trouve ; mais elle ne se trouve pas dans toutes celles qui sont *interrogatives : Quo te Mœri pedes? Qua transivisti? Quandiu vixit? An dimicatum est?* &c.

Qu'est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est *interrogatif* ou non?

1°. Dans toutes celles où l'on trouve quelqu'un de ces mots réputés *interrogatifs* en eux-mêmes, on y reconnoît ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, & se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, & que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimeroit directement l'interrogation s'il étoit énoncé. Reprenons les mêmes exemples françois, qui feront assez entendre l'application qu'il faudra faire de ce principe dans les autres langues. COMBIEN *coûte ce livre?* c'est-à-dire, *apprenez-moi le prix que coûte ce livre.* COMMENT *vont vos affaires?* c'est-à-dire, *dites-moi comment* (*ou la maniere selon laquelle*) *vont nos affaires.* OU *tendent ces discours?* c'est-à-dire, *faites-moi connoître le but où* (*auquel*) *tendent ces discours.* Il en est de même des autres ; *pourquoi* veut dire la *raison, la cause, la fin pour laquelle; quand, le tems auquel*; avant *que* & *quoi*, on sous-entend *la chose* ou un autre antécédent moins vague, indiqué par les circonstances ; avant *qui*, sous-entendez la *personne, l'homme*, &c. *quel*, c'est *lequel* dont on a supprimé l'article à cause de la suppression de l'antécédent qui se trouve pourtant après ; *quel bien*, c'est-à-dire *le bien, lequel bien.*

2°. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoise marque souvent le sens *interrogatif* par un tour particulier. Elle veut que le pronom personnel qui indique le sujet du verbe, se mette immédiatement après le verbe, s'il est dans un tems simple, & après l'auxiliaire, s'il est dans un tems composé ; & cela s'observe lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom soit simple, soit accompagné de modificatifs : *Viendrez-vous? Avois-je compris? Serions-nous partis? Les Philosophes ont-ils bien pensé? La raison que vous alléguiez auroit-elle été suffisante?* Il faut cependant observer, que si le verbe étoit au subjonctif, cette inversion du pronom personnel ne marqueroit point l'interrogation, mais une simple hypothèse, ou un desir dont l'énonciation explicite est supprimée par ellipse. *Vinssiez-vous à bout de votre dessein*, pour *je suppose même que vous vinssiez à bout de votre dessein. Puissiez-vous être content!* pour *je souhaite que vous puissiez être content.* Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au suppositif, cette inversion n'est pas *interrogative* ; ce n'est qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Ainsi conservons nos droits ; en vain formerions-nous les plus vastes projets ; il le fera, dit-il.*

3°. Ce n'est souvent que le ton ou les circonstances du discours, qui déterminent une phrase au sens *interrogatif* ; & come l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point *intérrogatif* qui y décide le sens de la phrase. (*B. E. R. M.*)

INTERROGATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en plusieurs occasions employer cette figure avec avantage. 1°. quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant souffrir aucun doute ; 2°. quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberoit en entreprenant de combattre ses sentimens ; 3°. lorsqu'il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire ; 4°. quand souvent pressé lui-même, il veut à son tour presser vivement son antagoniste. De ce dernier genre est ce bel endroit de l'oraison de Ciceron pour Ligarius, où il s'adresse avec une impétuosité, pour ainsi parler foudroyante, à l'accusateur Tubéron. *Quid enim, Tubero, tuus ille districtus in acie Pharsalica gladius agebat? cujus latus ille mucro petebat? Qui sensus erat armorum tuorum? Quæ tua mens? oculi? manus? ardor animi? Quid cupiebas? quid optabas?* Il est évident que de pareils traits devoient embarasser un homme qui, ayant porté les armes contre Cesar, faisoit à Ligarius un crime de ce qu'il avoit tenu la même conduite.

Cette figure est très-propre à peindre toutes les passions vives, mais sur-tout l'indignation.

*Quoi, Rome & l'Italie en cendres*
*Me feront honorer Silla?*
*J'admirerai dans Alexandre,*
*Ce que j'abhorre en Attila?*

INTERROGATOIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est un acte qui contient les demandes qu'un juge ou commissaire délégué pour interroger, fait à une partie au sujet de certains faits, & les réponses qui y sont faites par la partie, pour tirer de la bouche de celui qui est interrogé l'éclaircissement de la vérité, & servir de preuve dans la cause, instance ou procès.

Les *interrogatoires* sont différens des enquêtes & informations, en ce que ce sont les parties que l'on interroge ; au lieu que ce sont les témoins que l'on entend dans une enquête ou information ; il est même défendu pour les informations d'y faire d'autre interrogation aux témoins que sur leur nom, surnom, qualité ; & s'ils sont parens, serviteurs ou alliés des parties.

On fait des *interrogatoires* en matiere civile & en matiere criminelle.

En matiere civile, les *interrogatoires* s'appellent ordinairement *interrogatoires sur faits & articles*, lorsqu'ils se font sur des faits & articles signifiés par une partie à l'autre. Il se fait cependant aussi d'autres *interrogatoires* sur le barreau par le juge aux parties qui se trouvent présentes à l'audience, & sur-tout dans les jurisdictions consulaires où la procédure est sommaire : lorsque l'on est en doute de la vérité d'un fait articulé en plaidant, les consuls ordonnent que la partie qui n'a pas comparu à l'audience sera ouie par sa bouche, ainsi qu'il est dit en l'*article 4 du tit.* 16. de l'ordonnance du mois d'Avril 1667.

En matiere criminelle, il y a plusieurs sortes d'*interrogatoires* ; savoir le premier *interrogatoire* qui se fait

lorfque l'accufé eft decreté; ceux qui fe font dans le cours de l'inftruction lorfqu'il y échet, & le dernier *interrogatoire* qui fe fait derriere le barreau ou fur la fellette.

*Interrogatoire fur faits & articles*, eft un acte qui fe fait en matiere civile, pour découvrir la vérité des faits articulés par une partie. Ces *interrogatoires* fe font par le juge ou par un commiffaire délégué à cet effet: au châtelet de Paris, ce font les commiffaires qui font ces fortes d'*interogatoires*; dans les autres tribunaux, on commet un confeiller qui eft commiffaire en cette partie, c'eft-à-dire pour faire l'*interrogatoire*.

Il eft permis aux parties de faire interroger, en tout état de caufe, fur faits & articles pertinens, concernant feulement la matiere dont eft queftion par-devant le juge où le différend eft pendant; & en cas d'abfence de la partie, par devant le juge qui fera par lui commis, le tout fans retardation de l'inftruction & jugement.

La partie doit répondre en perfonne, & non par procureur ni par écrit; & en cas de maladie ou empêchement légitime, le juge ou commiffaire doit fe tranfporter en fon domicile pour recevoir fon *interrogatoire*.

Le juge ou commiffaire après avoir pris le ferment, reçoit les réponfes fur chaque fait & article, & peut même d'office *interroger* fur quelques faits, quoiqu'il n'en ait pas été donné copie, & que l'on appelle par cette raifon *faits fecrets*.

Les réponfes doivent être précifes & pertinentes fur chaque fait, & fans aucun terme injurieux ni calomnieux.

La forme pour *interroger* les chapitres, corps & communautés, eft qu'ils doivent nommer fyndic, procureur ou officier, pour répondre fur les faits & articles qui lui auront été communiqués, & à cette fin ils doivent lui donner un pouvoir fpécial; dans lequel les réponfes feront expliquées & affirmées véritables, autrement les faits font tenus pour confeffés & avérés.

On peut auffi faire *interroger* les fyndics, procureurs & autres qui ont agi par les ordres de la communauté, fur les faits qui les concernent en particulier, pour y avoir par le juge tel égard que de raifon.

Si le tuteur pourfuivi pour les affaires de fon mineur refufe de répondre, les faits ne font pas tenus pour cela pour confeffés & avérés au préjudice du mineur.

La partie qui fait faire l'*interrogation* ne peut pas y être préfente.

La procédure que l'on doit tenir pour les *interrogatoires* fur faits & articles, eft expliquée dans l'ordonnance de 1667, *tit.* 10.

*Interrogatoire derriere le barreau*, eft celui que l'on fait fubir à un accufé en préfence de tous les juges, lors du jugement du procès, quand les conclufions & la fentence dont eft appel, ne tendent pas à peine afflictive.

Les curateurs & les interpretes font toujours interrogés derriere le barreau, quand même les conclufions & la fentence porteroient peine afflictive contre l'accufé. *Voyez ci-après* INTERROGATOIRE *en matiere criminelle*, & INTERROGATOIRE *fur la fellette*.

*Interrogatoire en matiere criminelle*, eft celui que fubit l'accufé, tant lorfqu'il eft arrêté ou decrété, que dans le cours de l'inftruction s'il y échet, & avant le jugement définitif.

Les accufés pris en flagrant-délit, peuvent être *interrogés* dans le premier lieu qui fera trouvé commode.

Ceux qui font decrétés doivent être *interrogés* au lieu où fe rend la juftice, dans la chambre du confeil ou de la geole.

Les prifonniers pour crime doivent être *interrogés* inceffamment, & les *interrogatoires* commencés au plus tard dans les 24 heures après leur emprifonnement, à peine de tous dépens, dommages & intérêts contre le juge qui doit faire l'*interrogatoire*; & faute par lui d'y fatisfaire, il doit y être procédé par un autre officier fuivant l'ordre du tableau.

Il eft défendu aux geoliers & guichetiers de permettre la communication de quelque perfonne que ce foit avec les prifonniers detenus pour crime, avant leur *interrogatoire* ni même après, fi cela eft ainfi ordonné par le juge.

Le juge doit vacquer en perfonne à l'*interrogatoire*, lequel ne peut en aucun cas être fait par le greffier, à peine de nullité & d'interdiction contre le juge & le greffier, & de 500 livres d'amende contre chacun d'eux.

Les procureurs du roi, ceux des feigneurs, & les parties civiles peuvent donner des mémoires aux juges pour *interroger* l'accufé, tant fur les faits portés par l'information qu'autres, pour s'en fervir par le juge comme il avifera.

Les accufés doivent être *interrogés* chacun féparément, fans affiftance d'autre perfonne que du juge & du greffier; mais au dernier *interrogatoire* tous les juges font préfens.

L'accufé doit prêter ferment avant d'être *interrogé*, & il en doit être fait mention, à peine de nullité.

De quelque qualité & condition que foit l'accufé, il doit répondre par fa bouche fans le miniftere d'aucun confeil, lequel ne peut leur être donné, même après la confrontation, nonobftant tous ufages contraires, fi ce n'eft pour crime de péculat, concuffion, banqueroute frauduleufe, vol de commis ou affociés en affaires de finances ou de banque, fauffeté de pieces, fuppofition de part, & autres crimes où il s'agit de l'état des perfonnes, à l'égard defquels les juges peuvent ordonner fi la matiere le réquiert, que les accufés après l'*interrogatoire* communiqueront avec leur confeil ou leur commis.

Après l'*interrogatoire* les juges peuvent permettre à l'accufé de conférer avec qui bon leur femble.

Les hardes, meubles & autres pieces de conviction doivent être repréfentées à l'accufé lors de fon *interrogatoire*, & les papiers & écritures paraphées par le juge & par l'accufé, après quoi l'*interrogatoire* eft continué fur les faits & inductions réfultantes des hardes, meubles & autres pieces, & l'accufé eft tenu de répondre fur le champ, fans qu'il lui en foit donné d'autre communication, fi ce n'eft dans les cas mentionnés ci-deffus de péculat, concuffion, &c.

Quand l'accufé n'entend pas la langue françoife, l'interprete ordinaire, ou s'il n'y en a point, *celui* qui eft nommé d'office par le juge, après avoir prêté ferment, explique à l'accufé les *interrogations* qui lui font faites par le juge, & à celui-ci les réponfes de l'accufé. Le tout doit être écrit en françois & figné par le juge, l'interprete & l'accufé, finon l'on doit faire mention du refus de figner.

La minute de l'*interrogatoire* ne doit contenir aucune rature ni interligne; & fi l'accufé fait quelque changement à fes réponfes, il en doit être fait mention dans la fuite de l'*interrogatoire*.

A la fin de chaque féance de l'*interrogatoire*, on en doit faire lecture à l'accufé; & le juge & l'accufé doivent cotter & parapher toutes les pages.

Les commiffaires au châtelet de Paris peuvent *interroger* pour la premiere fois les accufés pris en flagrant-délit; les domeftiques accufés par leurs maîtres, & ceux contre lefquels il y a decret d'ajournement perfonnel feulement.

On peut réitérer l'*interrogatoire* toutes les fois que le cas le requiert.

Chaque *interrogatoire* doit être mis en un cahier féparé.

Il eft défendu à tous juges de rien prendre ni recevoir des prifonniers pour leur *interrogatoire*, fauf à fe faire payer de leurs droits par la partie civile, s'il y en a une.

Les *interrogatoires* doivent être inceffamment communiqués au procureur du roi ou du feigneur, pour prendre droit par iceux, ou requérir ce qu'il avifera.

On en donne auffi communication à la partie civile, de telle nature que foit le crime.

L'accufé d'un crime auquel il n'échet pas peine afflictive, peut prendre droit par les charges après avoir fubi l'*interrogatoire*. (*A*)

*Interrogatoire fur la fellette*, eft celui lors duquel les accufés font affis fur une fellette de bois; au lieu que dans les autres *interrogatoires*, l'accufé eft de-bout derriere le barreau. L'*interrogatoire* fur la fellette a lieu devant les premiers juges, lorfque les conclufions du procureur du roi ou du procureur fifcal, tendent à peine afflictive; & dans les cours, lorfque les fentences dont eft appel, ou les conclufions du procureur général tendent pareillement à peine afflictive.

L'*interrogatoire fur la fellette* fubi devant les premiers juges, doit être envoyé en la cour avec le procès quand il y a appel.

Ceux qui ont impétré des lettres de grace, doivent être *interrogés* fur la fellette avant le jugement. *Voyez* l'ordonnance de 1670, *titre des interrogatoires*, & *titre des lettres d'abolition*, *article* 26. (*A*)

INTER-ROI, f. m. (*Hift. mod. politique.*) c'eft le titre que l'on donne en Pologne au primat du royaume, c'eft-à-dire à l'archevêque de Gnefne, lorfque la mort du roi a laiffé le trône vacant. Cet *inter-roi* a en quelque forte un pouvoir plus étendu que les monarques de cette république jaloufe de fa liberté. Sa fonction eft de notifier aux cours étrangeres la vacance du trône; de convoquer la diete pour l'élection d'un nouveau roi;

d'expédier des ordres aux généraux aux palatins, & aux staroftes, pour veiller à la garde des forteresses, des châteaux, & des frontieres de la république; de donner des passe-ports aux ministres étrangers qui sont chargés de venir négocier, *&c.* Lorsque la diete de Pologne pour l'élection d'un roi est assemblée, le primat *inter-roi* expose à la noblesse les noms des candidats, & leur fait connoître leur mérite; il les exhorte à choisir le plus digne & après avoir invoqué le ciel, il leur donne sa bénédiction: après quoi, les nonces procedent à l'élection. Le primat recueille les suffrages, il monte à cheval, & demande par trois fois si tout le monde est content, & alors il proclame le roi.

INTERRUPTION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'effet de quelque acte ou circonstance qui arrête le cours de la prescription, ou qui trouble quelqu'un dans sa possession.

Il y a certaines circonstances, telles que la minorité, qui *interrompent* la prescription sans aucun acte judiciaire ni extra-judiciaire.

Le trouble de fait ne forme pas une *interruption* de la possession & prescription, mais bien le trouble de droit, c'est-à-dire lorsqu'il y a une demande judiciaire; car un simple acte extra-judiciaire ne forme pas une *interruption* civile.

L'action en déclaration d'hypotheque est aussi appellée *interruption*. *Voyez* HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION TROUBLE. (*A*)

* INTERRUPTION, (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique, dans laquelle l'orateur ou distrait par un sentiment plus violent, qui s'éleve subitement au fond de son ame, ou honteux de ce qui lui reste à dire, *s'interrompt* lui-même & se livre à d'autres idées.

*Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête;*
*Allons, n'envions plus son indigne conquête:*
*Que sur lui sa captive étende son pouvoir;*
*Fuyons: mais si l'ingrat instruit dans son devoir,*
*Si la foi dans son cœur retrouvoit quelque place,*
*S'il venoit à mes piés me demander sa grace,*
*Si sous mes lois, amour, tu pouvois l'engager,*
*S'il vouloit... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.*

Ces *interruptions* ont beaucoup de vérité & de force; il est impossible à la passion, lorsqu'elle est extrême, de suivre un long enchaînement d'idées: le trouble de l'ame passe dans le discours, & il se brise & se décout.

INTERSECTION, s. f. *terme de Géometrie:* on appelle ainsi le point où deux lignes, deux plans, *&c.* se coupent l'un sur l'autre. *Voyez* LIGNE & PLAN.

L'*intersection* mutuelle de deux plans est une ligne droite: le centre d'un cercle est dans l'*intersection* de deux de ses diametres; le point central d'une figure réguliere ou irréguliere de quatre côtés, est le point d'*intersection* de ses deux diagonales. *Chambers.* (*E*)

INTERSTICE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie l'*intervalle* de tems que la loi veut être gardé entre deux degrés ou ordres.

Les degrés obtenus sans observer ces *interstices*, sont ce que l'on appelle des degrés obtenus *per saltum*.

Pour se faire promouvoir aux ordres sans garder les *interstices* de droit, il faut obtenir une dispense de Rome, appellée *extra tempora*. (*A*)

INTER-TRANSVERSAIRES, *ou* PETITS TRANSVERSAIRES, (*Anatomie.*) nom des muscles situés entre les apophyses transverses des vertebres: ils viennent de la partie inférieure de l'apophyse transverse d'une vertebre, & s'inserent à la partie supérieure de l'apophyse transverse de la vertebre suivante.

INTER-TRANSVERSALES DU COU, (*Anat.*) ce sont certains muscles situés entre les apophyses transverses des vertebres du cou; ils servent aux divers mouvemens de la tête, & sont de même figure & de même grandeur que les inter-épineux du cou. *Voyez* INTER-ÉPINEUX.

INTERVALLE, s. m. (*Gram.*) distance, espace qui est entre deux extrémités de tems ou de lieux. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du latin *intervallum*, qui ne signifie autre chose, selon Isidore, que *spatium inter fossam & murum*, entre le fossé & le mur; d'autres remarquent que les pieux que les Romains plantoient dans leurs boulevards, étoient appellés *valla*, & l'espace d'entre deux, *inter valla*. *Dict. étym. & Chambers*, (*G*)

INTERVALLE, (*Art. milit.*) se dit dans l'art militaire, de la distance ou de l'espace qu'on laisse ordinairement entre les troupes placées en ligne ou à côté les unes des autres. On le dit aussi pour exprimer l'espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille ou dans le camp. *Voyez* DISTANCE.

Ainsi, lorsque des troupes sont en bataille, la distance d'un bataillon à un autre se nomme l'*intervalle des bataillons*. Il en est de même pour les escadrons, & pour la distance de la premiere ligne à la seconde.

L'*intervalle* des bataillons & celui des escadrons, est ordinairement égal au front de ces troupes; mais il arrive de-là qu'une armée médiocre occupe une très-grande étendue de front, & que les différentes parties de l'armée sont trop éloignées les unes des autres, pour pouvoir se soutenir réciproquement. *Voyez* ORDRE DE BATAILLE & ARMÉE.

Pour donner une idée de ces *intervalles*, ou de l'arrangement des bataillons & des escadrons de la premiere & de la seconde ligne d'une armée, il faut,

1°. Concevoir que toutes ces troupes sont rangées sur une même & seule ligne sans aucune distance.

2°. Qu'on fasse marcher en-avant la moitié, mais de maniere qu'alternativement une troupe s'avance, & que celle qui la touche immédiatement, par exemple à gauche, demeure à la même place; & que celle qui touche la gauche de celle-ci, s'avance aussi, & ainsi de suite.

Il résultera de ce mouvement deux lignes de troupes, dont les *intervalles* de la premiere se trouveront opposés aux troupes de la seconde, & ces *intervalles* seront égaux aux fronts des troupes.

Ces *intervalles* ont pour objet de laisser passer la premiere ligne, si elle se trouve obligée de ployer derriere la seconde sans déranger l'ordre de cette seconde ligne, qui se trouve en état d'arrêter l'ennemi, pendant que la premiere ligne se rallie ou se réforme à couvert de la seconde. Mais cette considération ou cet objet ne paroît pas exiger que les troupes ayent des *intervalles* égaux à leur front. Une troupe qui se retire en desordre n'occupe pas le même front, que lorsqu'elle est rangée en ordre de bataille; ainsi elle peut s'écouler par des *intervalles* moindres que son front. Il suit de là que les *intervalles* peuvent être plus petits que le front des troupes; ils le doivent même, si l'on veut considérer qu'un tout étant d'autant plus solide que toutes ses parties se tiennent ensemble, & qu'elles s'aident mutuellement, l'armée aura aussi plus de force, lorsque les troupes qui la composent se trouveront moins éloignées ou moins séparées les unes des autres. Cette observation a déja été faite par de très-habiles généraux. Feu M. le maréchal de Puysegur ne prescrit dans son *traité de l'Art de la guerre*, que dix toises pour l'*intervalle* des bataillons, & six toises pour celui des escadrons. Il prétend que ces *intervalles* sont plus que suffisans, & même qu'il seroit à propos de faire combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire sans *intervalles*. *Voyez* ARMÉE.

A Leuze en 1691, & à Fredelingue en 1702, la cavalerie françoise ou la maison du Roi, battit les ennemis qui étoient rangés en lignes pleines: à Ramilly les lignes pleines des ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la cavalerie françoise; „ *mais ces exemples ne prouvent rien*, dit l'illustre maréchal de Puysegur; *car outre l'ordre de bataille, il y a d'autres parties qui dans l'action doivent concourir en même tems pour donner la victoire, & qui ont manqué à ceux qui avoient l'avantage de la ligne pleine lorsqu'ils ont été battus par des troupes rangées avec des* intervalles „.

L'*intervalle* des lignes de troupes en bataille doit être d'environ 150 toises; mais dans le combat la seconde ligne doit s'approcher davantage de la premiere, pour être plus à portée de la soutenir.

A l'égard de l'*intervalle* ou de la distance qui est entre les deux lignes du camp, il faut la regler sur la profondeur des camps de bataillons & des escadrons. Cette profondeur peut être évaluée environ à 120 toises; il faut aussi un espace libre en-avant du terrain de la seconde ligne, pour qu'elle puisse s'y porter en bataille. On peut estimer cet espace de 30 toises ou environ: ainsi l'*intervalle* du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la seconde, sera donc d'environ 150 toises, ou trois cens pas; le pas étant compté à la guerre pour une longueur de trois piés.

INTERVALLE, *en Musique*, est la distance qu'il y a d'un son à un autre, du grave à l'aigu: c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. A prendre ce mot en son sens le plus étendu, il est évident qu'il y a une infinité d'*intervalles*: mais comme en Musique, on borne le nombre

bre des ſons à ceux qui compoſent un certain ſyſtème, on borne auſſi par-là le nombre des *intervalles* à ceux que ces ſons peuvent former entre eux. De ſorte qu'en combinant deux à deux tous les ſons d'un ſyſtème quelconque, on aura préciſement tous les *intervalles* poſſibles dans ce même ſyſtème: ſur quoi il reſtera à réduire ſous la même eſpece tous ceux qui ſe trouveront égaux.

Les anciens diviſoient les *intervalles* de leur muſique en *intervalles* ſimples ou diaſtèmes, & en *intervalles* compoſés, qu'ils appelloient *ſyſtèmes V. ces mots.*

Les *intervalles*, dit Ariſtoxene, different entre eux en cinq manieres; 1°. en étendue: un grand *intervalle* differe ainſi d'un plus petit; 2°. en réſonance ou en accord; & c'eſt ainſi qu'un *intervalle* conſonnant differe d'un diſſonnant; 3°. en quantité, comme un *intervalle* ſimple d'un *intervalle* compoſé; 4°. en genre. C'eſt ainſi que les *intervalles* diatoniques, chromatiques, & enharmoniques, different entre eux; 5°. & enfin, en nature de rapport, comme l'*intervalle* dont la raiſon peut s'exprimer en nombres, differe d'un *intervalle* irrationnel. Je parlerai en peu de mots de toutes ces différences.

1°. Le plus petit de tous les *intervalles* de Muſique, ſelon Gaudence & Bacchius, eſt le dièſe enharmonique. Le plus grand, à le prendre de l'extrémité aiguë du mode hypermixolydien, juſqu'à l'extrémité grave de l'hypodorien, ſeroit de trois octaves & un ton; mais comme il y a une quinte & même une ſixte à retrancher, ſelon un paſſage d'Adraſte, cité par Meibomius, reſte la quarte par-deſſus le diſdiapaſon, c'eſt-à-dire la dix-huitieme, pour le plus grand *intervalle* du diagramme des Grecs.

2°. Les Grecs diviſoient auſſi-bien que nous, tous les *intervalles* en conſonnans & diſſonans: mais leur diviſion n'étoit pas la même que la nôtre. *Voyez* CONSONANCE. Ils ſubdiviſoient encore les *intervalles* conſonans en deux eſpeces, ſans y compter l'uniſſon qu'ils appelloient *homophonie*, ou parité de ſons, & dont l'*intervalle* eſt nul. La premiere eſpece étoit l'antiphonie ou oppoſition de ſons qui ſe faiſoit à l'octave ou à la double octave, & qui n'étoit proprement qu'une réplique du même ſon, mais pourtant avec oppoſition du grave à l'aigu. La ſeconde eſpece étoit la paraphonie ou ſurabondance de ſon, ſous laquelle on comprenoit toute conſonance autre que l'octave, tous les *intervalles*, dit Théon de Smyrne, qui ne ſont ni uniſſonnans ni diſſonans.

3°. Quand les Grecs parlent de leurs diaſtèmes ou *intervalles* ſimples, il ne faut pas prendre ce terme abſolument à la rigueur; car le dieſe même n'étoit pas ſelon eux exempt de compoſition; mais il faut toujours le rapporter au genre auquel l'*intervalle* s'applique: par exemple, le ſemiton eſt un *intervalle* ſimple dans le genre chromatique & dans le diatonique, & compoſé dans l'enharmonique; le ton eſt compoſé dans le chromatique, & ſimple dans le diatonique; & le diton même, ou la tierce majeure qui eſt compoſée dans le diatonique, eſt incompoſée dans l'enharmonique. Ainſi ce qui eſt ſyſtème dans un genre, peut être diaſtème dans l'autre, & réciproquement.

4°. Sur les genres, diviſez ſucceſſivement le même tétracorde, ſelon le genre enharmonique, ſelon le diatonique & ſelon l'enharmonique, vous aurez trois accords différens, qui, au lieu de trois *intervalles*, vous en donneront neuf, outre les compoſitions & combinaiſons qu'on en peut faire, & les différences de tous ces *intervalles*, qui vous en donneront une multitude d'autres; ſi vous comparez, par exemple, le premier *intervalle* de chaque tétracorde dans l'enharmonique & dans le chromatique mol d'Ariſtoxène, vous aurez d'un côté un quart ou trois douziemes de ton, & de l'autre un tiers ou quatre douziemes; or il eſt évident que les deux cordes aiguës de ces deux *intervalles* feront entre elles un *intervalle* qui ſera la différence des deux précédens, ou la douzieme partie d'un ton.

5. Cet article me mene à une petite diſgreſſion. Les Ariſtoxéniens prétendoient avoir bien ſimplifié la Muſique par leurs diviſions égales des *intervalles*, & ſe moquoient fort de tous les calculs de Pythagore. Il me ſemble cependant que toute cette prétendue ſimplicité n'étoit guère que dans les mots, & que ſi les Pythagoriciens avoient un peu mieux entendu leur maître & la Muſique, ils auroient bientôt fermé la bouche à leurs adverſaires.

Pythagore n'avoit point imaginé les rapports des ſons qu'il calcula le premier. Guidé par l'expérience, il ne fit que tenir regiſtre de ſes obſervations. Ariſtoxène, incommodé de tous ces calculs, bâtit dans ſa tête un ſyſtème tout différent, & comme s'il avoit pu changer la nature à ſon gré, pour avoir ſimplifié les mots, il crut avoir ſimplifié les choſes; mais il n'en étoit pas ainſi. Comme les rapports des conſonnances étoient ſimples, ces deux Philoſophes étoient d'accord là-deſſus. Ils l'étoient même ſur les premieres diſſonances, car ils convenoient également que le ton étoit la différence de la quarte à la quinte; mais comment déterminer déjà cette différence autrement que par le calcul? Ariſtoxène partoit pourtant de-là, & ſur ce ton dont il ſe vantoit d'ignorer le rapport, il bâtiſſoit, par des additions & des retranchemens, toute ſa doctrine muſicale. Qu'y avoit-il de plus aiſé que de lui montrer la fauſſeté de ſes opérations, & de les comparer avec la juſteſſe de celles de Pythagore? Mais, auroit il dit, je prends toujours des doubles, ou des moitiés, ou des tiers, cela eſt plutôt fait que tous vos *comma*, vos *limma*, vos *apotomes*. Je l'avoue, eût répondu Pythagore; mais dites-moi, comment les prenez-vous ces moitiés & ces tiers? L'autre eût répliqué qu'il les entonnoit naturellement, ou qu'il les prenoit ſur ſon monocorde. Hé bien, eût dit Pythagore, entonnez-moi juſte le quart d'un ton. Si l'autre eût été aſſez charlatan pour le faire, Pythagore eût ajoûté, maintenant entonnez-moi le tiers de ce même ton; puis prouvez-moi que vous avez fait exactement ce que je vous ai démandé: car cela eſt indiſpenſable pour la pratique de vos genres. Ariſtoxène l'eût mené apparamment à ſon monocorde. Si l'autre lui eût encore demandé: mais eſt-il bien diviſé votre monocorde? montrez moi, je vous prie, de quelle méthode vous vous êtes ſervi: comment êtes-vous venu à bout d'y prendre le quart ou le tiers d'un ton? J'avoue qu'il m'eſt impoſſible de voir ce qu'il auroit eu à répondre: car de dire que l'inſtrument avoit été accordé ſur la voix, outre que c'eût été faire le cercle vicieux, cela ne pouvoit jamais convenir à Ariſtoxène, puiſque lui & ſes ſectateurs convenoient qu'il falloit exercer long-tems la voix avec un inſtrument de la derniere juſteſſe, pour venir à bout de bien entonner les *intervalles* du chromatique mol, & du genre enharmonique.

Tous les *intervalles* de Pythagore ſont rationnels, & déterminés dans toute leur juſteſſe avec la derniere préciſion; mais les moitiés, les tiers & les quarts de ton d'Ariſtoxène bien examinés, ſe trouvent être des rapports incommenſurables qu'on ne peut déterminer; des *intervalles* qu'on ne peut accorder qu'avec le ſecours de la Géométrie. C'eſt donc avec raiſon que ſans être dupes des termes ſpécieux des Ariſtoxéniens, Nicomaque, Boëce, & pluſieurs autres hommes ſavans en Muſique, ont préféré des calculs faciles & juſtes, à des figures embrouillées & toujours infidelles dans la pratique.

Il faut remarquer que ces raiſonnemens qui conviennent à la muſique des Grecs, ne ſerviroient pas également pour la nôtre, parceque tous les ſons de notre ſyſtème s'accordent par des conſonnances, ce qui ne pouvoit ſe faire également dans le leur, que pour le ſeul genre diatonique.

Il s'enſuit de tout ceci qu'Ariſtoxène diſtinguoit avec raiſon les *intervalles* en rationnels & irrationnels, puiſque, quoiqu'ils fuſſent tous rationnels dans le ſyſtème de Pythagore, la plûpart des diſſonances étoient irrationnelles dans le ſien.

Dans la muſique moderne on conſidere les *intervalles* de pluſieurs manieres; ſavoir, ou généralement comme l'eſpace ou la diſtance quelconque des deux ſons qui compoſent l'*intervalle*, ou ſeulement comme celles de ces diſtances qui peuvent ſe noter, ou enfin comme celles qu'on peut exprimer en notes ſur des degrés différens. Selon le premier ſens, toute raiſon numérique ou ſourde peut exprimer un *intervalle* muſical. Tel eſt le comma; tels ſeroient les dièſes d'Ariſtoxène. Le ſecond s'applique aux ſeuls *intervalles* reçus dans le ſyſtème de notre muſique, dont le moindre eſt le ſemi-ton mineur, exprimé ſur le même degré par un dièſe ou par un bémol. *Voyez* SEMI-TON. Le troiſieme ſens ſuppoſe néceſſairement quelque différence de poſition, c'eſt-à-dire, un ou pluſieurs degrés entre les deux ſons qui forment l'*intervalle*. C'eſt le dernier ſens que ce mot reçoit dans la pratique, de ſorte que deux *intervalles* égaux, tels que ſont la fauſſe quinte & le triton, portent pourtant des noms différens, ſi l'un a plus de degrés que l'autre. Nous diviſons, comme faiſoient les anciens, les *intervalles* en conſonans & diſſonans. Les conſonances ſont parfaites ou imparfaites. *Voyez* CONSONANCE. Les diſſonances ſont telles par leur nature, ou le deviennent par accident. Il n'y a que deux *intervalles* diſſonans par leur nature, ſavoir la ſeconde & la ſeptieme, en y com-

prenant leurs octaves ou repliques; mais toutes les conſonances peuvent devenir diſſonances par accident.

De plus, tout *intervalle* eſt ſimple ou redoublé. L'*intervalle* ſimple eſt celui qui eſt renfermé dans les bornes de l'octave; tout *intervalle* qui excede cette étendue, eſt redoublé, c'eſt-à-dire, compoſé d'une ou pluſieurs octaves, & de l'*intervalle* ſimple dont il eſt la replique.

Les *intervalles* ſimples ſe peuvent encore diviſer en directs & renverſés. Prenez pour direct un *intervalle* ſimple quelconque; ſon complément à l'octave en eſt toujours le renverſé, & réciproquement.

Il n'y a que ſix eſpeces d'*intervalles* ſimples, dont trois ſont les complémens des trois autres à l'octave, & par conſéquent auſſi leurs renverſés. Si vous prenez d'abord les moindres *intervalles*, vous aurez pour directs la ſeconde, la tierce & la quarte; & pour leurs renverſemens, la ſeptieme, la ſixte & la quinte. Que les derniers ſoient directs, les autres ſeront renverſés; tout eſt réciproque.

Pour trouver le nom d'un *intervalle* quelconque, il ne faut qu'ajoûter l'unité au nombre des degrés qui le compoſent; ainſi l'*intervalle* d'un degré donnera la ſeconde, de deux la tierce, de quatre la quinte, de ſept l'octave, de neuf la dixieme, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez pour bien déterminer un *intervalle*, car ſous le même nom il peut être majeur ou mineur, juſte ou faux, diminué ou ſuperflu.

Les conſonances imparfaites & les deux diſſonances naturelles peuvent être majeures ou mineures, ce qui, ſans changer le degré, fait dans l'*intervalle* la différence d'un ſemi-ton. Que ſi d'un *intervalle* mineur on ôte encore un ſemi-ton, il devient *diminué*; ſi l'on augmente d'un ſemi-ton un *intervalle* majeur, il devient *ſuperflu*.

Les conſonances parfaites ſont invariables par leur nature; quand leur *intervalle* eſt ce qu'il doit être, elles s'appellent *juſtes*: que ſi l'on vient à alterer cet *intervalle* d'un ſemi-ton, la conſonance s'appelle *fauſſe*, & devient diſſonance; ſuperflue, ſi le ſemi-ton eſt ajoûté; diminuée, s'il eſt retranché. On donne mal-à-propos le nom de fauſſe quinte à la quinte diminuée; c'eſt prendre le genre pour l'eſpece.

Voici une table générale de tous les *intervalles* ſimples, praticables dans la Muſique.

| *L'intervalle exprimé en notes.* | *Nom de l'intervalle.* | *Degrés qu'il contient.* | *Valeur en tons & ſemi-tons,* | *Rapports juſtes.* |
|---|---|---|---|---|
| *Ut* dièſe *ré* bémol, | ſeconde diminuée, | 1 | 0 | 375—384 |
| *Si* *ut*, | ſeconde mineure, | 1 | 1 ſemi-ton, | 15—16 |
| *Ut* *ré*, | ſeconde majeure, | 1 | 1 ton, | 8—9 |
| *Ut* *ré* dièſe, | ſeconde ſuperflue, | 1 | 1 ton & demi, | 64—75 |
| *Si* *ré* bémol, | tierce diminuée, | 2 | 1 ton, | 125—144 |
| *Mi* *ſol*, | tierce mineure, | 2 | 1 ton & demi, | 5—6 |
| *Ut* *mi*, | tierce majeure, | 2 | 2 tons, | 4—5 |
| *Fa* *la* dièſe, | tierce ſuperflue, | 2 | 2 tons & demi, | 96—125 |
| *Ut* dièſe *fa*, | quarte diminuée, | 3 | 2 tons, | 75—96 |
| *Ut* *fa*, | quarte juſte, | 3 | 2 tons & demi, | 3—4 |
| *Ut* *fa* dièſe, | triton, | 3 | 3 tons, | 32—45 |
| *Fa* dièſe *ut*, | fauſſe quinte, | 4 | 3 tons, | 45—64 |
| *Ut* *ſol*, | quinte juſte, | 4 | 3 tons & demi, | 2—3 |
| *Ut* *ſol* dièſe, | quinte ſuperflue, | 4 | 4 tons, | 16—25 |
| *La* dièſe *fa*, | ſixte diminuée | 5 | 3 tons & demi, | 125—192 |
| *Mi* *ut*, | ſixte mineure, | 5 | 4 tons, | 5—8 |
| *Sol* *ſi*, | ſixte majeure, | 5 | 4 tons & demi, | 3—5 |
| *Ré* bémol *ſi*, | ſixte ſuperflue, | 5 | 5 tons, | 72—125 |
| *Ré* dièſe *ut*, | ſeptieme diminuée, | 6 | 4 tons & demi, | 75—128 |
| *Mi* *ré*, | ſeptieme mineure, | 6 | 5 tons, | 5—9 |
| *Ut* *ſi*, | ſeptieme majeure, | 6 | 5 tons & demi, | 8—15 |
| *Sol* bémol *fa* dièſe, | ſeptieme ſuperflue, | 6 | 6 tons, | 192—375 |
| *Ut* *ut*, | octave, | 7 | 6 tons, | 1—2 |

* Il faut remarquer que ce que les harmoniſtes appellent *ſeptieme ſuperflue* n'eſt qu'une véritable ſeptieme majeure avec un accompagnement particulier, la propre ſeptieme ſuperflue n'ayant pas lieu dans l'harmonie.

On obſervera auſſi que la plûpart de ces rapports peuvent ſe déterminer de pluſieurs manieres; nous avons préféré la plus ſimple & celle qui donne les moindres nombres.

Pour compoſer ou redoubler un de ces *intervalles* ſimples, il ſuffit d'y ajoûter l'octave autant de fois qu'on veut, & pour avoir le nom de ce nouvel *intervalle*, il faut ajoûter au nom de l'*intervalle* ſimple autant de fois ſept qu'on y a ajoûté d'octaves. Réciproquement pour connoître le ſimple d'un *intervalle* redoublé dont on a le nom, il ne faut qu'en rejetter ſept autant de fois qu'on le peut; le reſte donnera le nom de l'*intervalle* ſimple qui l'a produit. Voulez-vous une quinte doublée, c'eſt-à-dire, l'octave de la quinte, ou la quinte de l'octave? ajoûtez 7 à 5, vous aurez 12: la quinte redoublée eſt donc une douzieme. Pour trouver le ſimple d'une douzieme, rejettez 7 autant que vous le pourrez de ce nombre 12, le reſte 5 vous indique une quinte. A l'égard du rapport, il ne faut que doubler le conſéquent, ou prendre la moitié de l'antécédent de la raiſon ſimple autant de fois qu'on ajoûte d'octaves, & l'on aura la raiſon de l'*intervalle* compoſé; ainſi 2. 3. étant la raiſon de la quinte, 1. 3. ou 2. 6. ſera celle de la douzieme, &c. ſur quoi l'on doit bien prendre garde qu'en terme de Muſique, compoſer ou redoubler un *intervalle*, ce n'eſt pas l'ajoûter à lui-même, mais c'eſt y ajoûter l'octave, le triple, c'eſt en ajoûter deux, &c.

Je dois avertir ici que tous les *intervalles*, exprimés dans ce Dictionnaire, par les noms des notes qui les forment, doivent toujours ſe compter du grave à l'aigu, & non de l'aigu au grave; c'eſt-à-dire, par exemple, que cet *intervalle*, *re ut*, n'eſt pas une ſeconde, mais une ſeptieme. (*S*)

INTERVENTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) c'eſt lorſqu'un tiers ſe rend partie dans une conteſtation qui étoit déja pendante entre d'autres perſonnes.

On peut *intervenir* ſoit en premiere inſtance, ou en cauſe d'appel.

L'*intervention* ſe forme par requête; on y explique les moyens ſur leſquels on ſe fonde pour être reçu partie *intervenante*, & dans les concluſions on demande acte de ce que, pour moyens d'*intervention*, on emploie le contenu en ladite requête.

Si l'*intervention* eſt réguliere, le juge reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & lui donne acte des moyens portés par ſa requête, & faiſant droit ſur ſon *intervention*, on ordonne ce qu'il y a lieu d'ordonner, ſelon que l'*intervention* eſt bien ou mal fondée.

Si l'*intervention* n'eſt pas recevable, ou qu'elle ſoit mal fondée, on déclare l'*intervenant* non recevable en ſon *intervention*, ou bien on l'en déboute.

Quand l'affaire eſt appointée, on répond la requête d'*intervention* d'une ordonnance de *viennent*, en conſéquence de laquelle on va plaider à l'audience pour faire juger ſi l'*intervention* ſera reçue, auquel cas le juge donne acte de l'*intervention*, & reçoit l'*intervenant* partie *intervenante*, & pour faire droit ſur l'*intervention*, on appointe les parties en droit & joint. (*A*)

*Intervention en faits de contrats*, eſt la préſence d'une perſonne qui n'étant pas l'une des principales parties dans l'acte, y paroît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier ſoit comme caution ou autrement. (*A*)

INTER-VERTEBRAUX, (*Anatomie.*) nom des muſcles ſitués entre les vertebres. Ils viennent de la partie latérale du corps d'une vertebre, & s'inſérent obliquement à la partie poſtérieure de la vertebre ſupérieure voiſine

INTERULA, s. f. (*Hist. anc.*) c'est la même chose que l'hypocamisum, l'élophorion ou la subucula. On l'appelloit *monoloris*, *diloris*, *penteloris*, selon qu'elle étoit ou d'une couleur pleine ou rayée. Il y avoit au bas de ce vêtement de dessous une frange, on voyoit l'*interula*, si on levoit la tunique.

INTESTAT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est lorsqu'il n'y a point de testament, ou que celui qui a été fait n'est pas valable.

Décéder *intestat*, c'est lorsqu'on décéde dans le cas qui vient d'être dit.

On appelle succession *ab intestat* celle qui se trouve ouverte, sans que le défunt ait fait aucun testament valable.

L'héritier *ab intestat* est celui qui recueille la succession en vertu de la loi, & non en vertu d'un testament. (*A*)

INTESTIN, adj. (*Phys.*) signifie la même chose qu'*intérieur*, c'est-à-dire, qui existe, ou qui se passe audedans.

*Mouvement intestin* se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou masse que ce soit, sans que la masse totale change de place.

Les Cartesiens supposent un mouvement *intestin* pour expliquer la fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ. *Chambers*.

INTESTINS, *en termes d'Anatomie*, sont des parties creuses, membraneuses & cylindriques, qui s'étendent depuis l'orifice droit de l'estomac jusqu'à l'anus, au moyen desquelles le chyle passe dans les veines lactées, & les excrémens se vuident. *Voyez* VISCERE, CHYLE, CHYLIFICATION, &c.

Les *intestins* ne paroissent être qu'une continuation du ventricule, car ils ont le même nombre de tuniques, & sont construits de la même maniere que lui. Ils aboutissent par différentes circonvolutions & inflexions à l'anus, par lequel ils déchargent les excrémens. *Voyez* ESTOMAC.

Ils sont, après qu'on les a séparés du mesentere auquel ils adherent, d'une longueur fort considérable, ordinairement six fois aussi longs que le corps qui les porte; & quoiqu'ils ne paroissent être qu'un tuyau continu, néanmoins comme leur grandeur, leur figure & leur epaisseur varient, on les divise généralement en gros & en grêles, & chacun de ceux ci en trois autres. Les *intestins* grêles sont le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileum*; & les gros le *cæcum*, le *colon*, & le *rectum*.

Ils ont tous en commun une espece de mouvement vermiculaire, qui commence à l'estomac, & qui se continue dans toute leur longueur, auquel on donne le nom de *mouvement péristaltique*. C'est pour faciliter ce mouvement, qu'ils sont tous humectés d'une grande quantité de graisse, principalement les gros, dont la surface étant un peu plus inégale, & le contenu moins fluide que celui des grêles, ont besoin d'en avoir un peu plus pour être plus glissans. *Voyez nos Planches d'Anatomie Voyez* aussi PÉRISTALTIQUE.

Des *intestins* grêles le premier est le *duodenum* qui s'étend depuis le pilore jusqu'à l'extrémité des vertebres du dos du côté droit, & se termine à l'endroit où les *intestins* forment le premier angle; il a environ douze pouces de longueur, d'où il semble avoir tiré son nom; il s'en faut de beaucoup que cette mesure soit exacte, & que cet *intestin* ait cette longueur; il reçoit l'ouverture du conduit choledoque & du pancréatique, qui y conduisent la bile & le suc pancréatique, qui s'y mêlent avec le chyle. *Voyez* DUODENUM.

Le second est le *jejunum* qui tire son nom de ce qu'il est ordinairement plus vuide que les autres, ce qui peut venir, tant de la fluidité du chyle qui est beaucoup plus grande dans cet *intestin* que dans aucun de ceux qui le suivent, que de sa capacité qui étant plus grande que celle du *duodenum*, laisse plus aisément passer la matiere, & peut-être aussi de l'irritation que souffre cet *intestin* de l'acrimonie de la bile, qui se vuide dans les *intestins* un peu au-dessus de l'origine de celui-ci, & qui est cause en partie qu'il ne retient pas les matieres; néanmoins il peut se faire que le grand nombre des veines lactées dont cet *intestin* abonde plus qu'aucun autre, facilite la descente des matieres qui sont ici privées de leurs parties les plus fluides. Cet *intestin* occupe presque toute la région ombilicale, & a ordinairement douze ou treize palmes de longueur.

L'*ileum*, qui est le troisieme des *intestins* grêles, est situé sous l'ombilic, & remplit l'espace qui est entre les os des iles par ses plis & ses circonvolutions. Il est le plus long de tous les *intestins*, car on lui donne vingt-une palmes de longueur; mais cette mesure est assez arbitraire, parce que les Anatomistes ne conviennent point de l'endroit où le *jejunum* finit, & où l'*ileum* commence, ce qui importe très peu. La tunique interne de ces deux *intestins* est extremement ridée, & l'on a cru que les plis lâches du dernier font en quelque sorte l'office de valvules, ce qui les a fait appeller *valvules conniventes*. Elles sont formées, comme dans l'estomac, par la tunique interne qui est beaucoup plus grande que l'externe.

Des gros *intestins*, le premier est le *cæcum* qui s'insére latéralement dans l'extrémité supérieure du colon; il n'est point percé à son autre extrémité, mais il ressemble au doigt d'un gant; il a trois ou quatre pouces de longueur. On ne sait point encore quel est son usage; quelque Anatomistes modernes croient que ce nom ne lui convient point, & prétendent qu'il est différent du *cæcum* des anciens, qui, suivant eux, n'est autre que cette partie sphérique du colon, qui tient immédiatement à l'*ileum*, ce qui fait qu'ils lui ont donné le nom d'*appendice vermiculaire*. Le *cæcum*, ou l'appendice est à proportion beaucoup plus grosse dans les enfans que dans les adultes, & dans plusieurs animaux bien plus petite que dans l'homme, & elle tient, par l'extrémité qui est fermée, au rein droit. *Voyez* COECUM.

Le *colon* qui vient après, est le plus considérable des gros *intestins*; il a la même origine que le *cæcum*, & s'attache avec lui au rein droit. Il s'avance de-là vers le foie, où il est quelquefois attaché à la vésicule du fiel, qui lui communique une teinture jaune en cet endroit. De-là l'arc du colon se porte devant la grande convexité de l'estomac, quelquefois plus bas, & vient s'attacher à la rate par des membranes extrémement minces; il passe ensuite par dessus le rein gauche, où sa cavité se trouve quelquefois très-resserrée, jusqu'au bas de l'os des iles, d'où il remonte à la partie supérieure de l'*os sacrum*, où après avoir formé les contours de l's romaine, il vient aboutir au *rectum*. A l'endroit où l'*ileum* s'unit au colon, on trouve une valvule formée par l'allongement de la tunique interne à l'*ileum*, qui semblable au doigt d'un gant dont on a coupé l'extrémité, pend dans la cavité du colon, & empêche le retour des excrémens, quoiqu'elle soit quelquefois inutile pour cet usage, comme il arrive dans le *miserere*. On y remarque un grand nombre de cellules ou cavités distinctes, lesquelles sont formées par le resserrement de l'*intestin* par deux ligamens ou trousseaux de fibres membraneux, d'environ un doigt de large, qui s'étendent à l'opposite l'un de l'autre le long de l'*intestin* qu'ils entourent par intervalle, & le font ressembler à un verre dont les incorporateurs se servent pour mêler l'huile & le vinaigre.

Le dernier des *intestins* est le *rectum*, qui s'étend depuis l'*os sacrum* jusqu'à l'*anus*, & qui est sans cellules. Il est attaché à l'*os sacrum* & au coccyx par le moyen du péritoine, au col de la vessie dans les hommes, au vagin dans les femmes, auquel il tient fortement par une substance membraneuse; il est presque impossible de distinguer la substance du vagin de celle de l'*intestin*. Sa longueur est ordinairement d'une palme & demie ou deux, & sa largeur de trois doigts. Son extrémité à laquelle on donne le nom d'*anus* est munie de quatre muscles; savoir, de deux *sphincters* & de deux *releveurs*, dont on peut voir la description en leur place.

On trouve encore dans les *intestins* un grand nombre de glandes, qui forment dans les grêles comme autant de grappes de raisin; elles sont très-petites dans ces derniers, & on les distingueroit à peine si elles ne formoient plusieurs amas. Elles sont plus grosses dans les gros *intestins*, & dispersées, & on leur donne le nom de *glandes solitaires*, malgré leur nombre, qui est très-considérable: ces glandes déchargent une liqueur dans les *intestins*; mais on ne sait si elle sert à quelque chose de plus qu'à les lubrifier & à délayer les matieres qu'ils contiennent, quoique ce soit par ces glandes que se fait la plus grande partie de la décharge que l'on a souvent occasion d'observer dans les diarrhées extraordinaires, ou dans l'administration des cathartiques.

Les *intestins* reçoivent du sang des arteres mésentériques, lequel retourne par les veines mésaraïques: mais le *duodenum* reçoit une branche d'artere de la cœliaque, qu'on appelle *duodenale*, à laquelle répond une veine de même nom, qui ramene pareillement le sang dans la veine porte. Le *rectum* en reçoit d'autres, auxquelles on donne le nom d'*hémorroïdales*; savoir, l'interne de la mésentérique inférieure, & l'externe de l'hypogastrique, avec des veines correspondantes qui ont le même nom, & qui aboutissent aussi à la veine porte. Ces vaisseaux fournissent aux *intestins* une infinité de ramifications, & varient souvent dans plusieurs sujets de même espe-

espece. Il s'en faut de beaucoup aussi qu'ils ayent une apparence uniforme dans les animaux de différente espece. Les *intestins* reçoivent leurs nerfs de ceux de l'estomac; il leur en vient aussi du grand *plexus* mésentérique, qui donne des branches à tous les *intestins*. Les autres vaisseaux des *intestins* sont les conduits lymphatiques & les veines lactées. *Voy.* LACTÉE & CONDUIT LYMPHATIQUE.

INTESTINALE: FIEVRE, (*Médec.*) *febris intestinalis*, nom donné par Heister à une espece particuliere de fievre que quelques-uns nomment mal-à-propos *mésentérique*, & que Sydenham appelle *febris nova*. Elle n'est cependant pas nouvelle dans le monde. C'est une fievre aiguë, toujours accompagnée de diarrhée salutaire, & qu'il est dangereux d'arrêter; cette fievre n'étoit pas inconnue à Hippocrate, aux Grecs des derniers âges, à Celse, & parmi les modernes à Duret, Sennert, Forestus, Riverius, Etmuller, Baglivi, Stahl, Hoffman, & Lancisi; mais ils en ont parlé imparfaitement à tous égards.

La plupart d'entre eux l'ont mise au rang des fievres malignes, à cause de la violence de ses symptomes naturels, ou occasionnés par un mauvais traitement; mais c'est plutôt une sorte de fievre diarrhétique, dont le siege est dans les *intestins*, ou du moins dont la matiere est plus convenablement & plus sûrement évacuée par cette voie que par toute autre.

Les symptomes ordinaires caractéristiques de cette espece de fievre, sont de fréquens frissons, qui reviennent irrégulierement par intervalles au commencement de la maladie; la langue est teinte de saletés d'un jaune noirâtre; les hypochondres sont distendus, & souvent douloureux; le malade éprouve de fréquens tremblemens en dormant; la tête & le col souffrent aussi; la diarrhée d'une très-mauvaise odeur, accompagne toujours cet état; les urines sont troubles, & déposent un sédiment bourbeux.

A ces symptomes, se joignent quelquefois de violentes anxiétés, de grandes douleurs d'estomac, d'hypochondres, une vive chaleur interne, des tremblemens convulsifs, des soubresauts de tendons, la prostration des forces, le hoquet, les sueurs froides, & autres tristes présages de la mort.

La méthode curative rejette les échauffans, les sudorifiques, les cathartiques, & même les diaphorétiques; elle adopte les minoratifs, qui operent sans violence & sans irritation, elle exige les boissons délayantes, lubréfiantes, adoucissantes, d'orge, de gruau, d'avoine & autres semblables, le nitre, les acescens tirés des végétaux, & de leurs graines. Les émétiques sont nécessaires, lorsque des envies de vomir accompagnent le cours de ventre. En un mot, il faut détacher, évacuer, & corriger entierement les humeurs dépravées qui se portent dans l'estomac & dans les entrailles: mais comme la cure de cette maladie est la même que celle des fievres cathartiques & stercolares, *voyez* ces deux mots, où nous sommes entrés dans de plus grands détails. (*D. J.*)

INTHRONISATION, s. f. (*Gram.* & *Hist.*) l'entrée d'un prélat en possession de son siege épiscopal.

Il y avoit autrefois en orient des droits d'*inthronisation*; c'étoient des bourses d'argent qui se distribuoient au patriarche qui avoit nommé & aux évêques qui avoient célébré la consécration. Le concile de Latran tenu en 1179 abolit cette simonie.

*Inthronisation* se dit encore d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un roi; c'est le moment où le souverain couronné se place sur le throne. La priere qui se fait alors, est appellée le discours de l'*inthronisation*.

INTIENGA, s. m. (*Hist. nat.*) petit animal quadrupede, qui se trouve en Afrique & sur-tout dans le royaume de Congo. Sa peau est si belle & tachetée de couleur si vives, qu'il n'est permis qu'aux rois de Congo, aux princes de la famille royale & aux grands que le roi veut distinguer, de porter cette fourrure. Ce monarque en fait des présens aux autres princes ses vassaux, qui s'en trouvent très-honorés. Cet animal vit toujours sur les arbres, & meurt peu après avoir mis pié à terre.

INTIMATION, s. f. (*Jurisprud.*) se prend quelquefois pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare & notifie une procédure à quelqu'un; mais il se prend plus ordinairement pour l'exploit d'assignation qu'un appellant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges, pour voir réformer la sentence par le juge supérieur.

Suivant l'ancien style qui est encore usité dans quelques provinces, on écrivoit *ò intimation* pour dire *avec intimation*.

*Folle intimation*, c'est lorsqu'on *intime* sur un appel quelqu'un qui n'a pas été partie dans la sentence.

L'ordonance de 1667 porte que les *folles intimations* seront vuidées par l'avis d'un ancien avocat. *Voyez* le *tit. 6. art. 4. Voyez ci-après* INTIMÉ. (*A.*)

INTIME, adj. (*Gram.*) il se dit au physique & au moral. Ces corps contractent une union *intime*; alors il est synonyme à *étroit* & *profond*. Ils sont *intimes*; ils vivent dans la plus grande *intimité*, c'est-à-dire qu'ils n'ont rien de caché ni de secret l'un pour l'autre. Il est encore relatif à l'intérieur. C'est quelfois un titre; un conseiller *intime* de l'empereur.

INTIMÉ, adj. (*Jurisprud.*) est celui au profit duquel a été rendue la sentence dont est appel, & qui en soutient le bien jugé contre l'appellant.

Ce mot vient du latin *intimare* qui signifie *déclarer* & *dénoncer*, parce qu'anciennement l'appellant ajournoit le juge pour l'obliger de venir soutenir le bien jugé de la sentence, & on *intimoit* la partie, c'est-à-dire, qu'on lui dénonçoit l'appel; aujourd'hui l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause, cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

Dans les appels comme d'abus des sentences rendues à la requête du promoteur, on *intime* l'évêque; & dans un appel ordinaire d'une sentence rendue à la requête d'un procureur fiscal, on *intime* le seigneur.

En procès par écrit, c'est à l'*intimé* à rapporter la grosse de la Sentence; mais dans les appellations verbales, c'est à l'appellant.

A la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant se met en face des présidens; celui de l'*intimé* est près du banc des conseiller clercs; cependant la place de l'appellant est regardée comme la premiere, & lui est donnée parce que c'est lui qui saisit la cour; c'est pourquoi quand un prince du sang ou un duc & pair est *intimé*, & que l'appellant n'est pas du même rang, l'avocat de l'*intimé* prend la place où se met ordinairement celui de l'appellant, qui est ce que l'on appelle *in loco majorum*.

On appelle *follement intimé* celui qui est *intimé* sur un appel, quoique la sentence n'ait pas été rendue avec lui. *Voyez ci-devant* INTIMATION. (*A*)

* INTIMIDER, v. act. (*Gram.*) c'est émouvoir la crainte dans l'ame de quelqu'un. On *intimide* par l'image d'un danger réel ou d'un danger simulé; par des menaces sérieuses ou feintes. On *intimide* aisément des ames foibles. Il n'est guere moins facile de jetter la frayeur dans ceux qui ont l'imagination vive. Ils voyent tout ce qu'on leur veut montrer & quelquefois au-delà. S'ils sont doués d'un grand jugement, l'impression passe, leur ame se rassure, & ils n'en sont que plus fermes. En effet, quelle secousse plus violente peut-on leur donner que celle qu'ils ont reçue! quels spectres à leur présenter plus effrayans que ceux qu'ils se sont faits!

INTITULÉ, adj. (*Jurisprud.*) signifie le titre & les qualités d'un acte: on dit l'*intitulé d'un inventiare*, c'est-à-dire, les qualités des parties comparantes, & le préambule qui précéde la description des effets. (*A*)

INTOLÉRANCE, s. f. (*Morale.*) Le mot *intolérance* s'entend communément de cette passion féroce qui porte à haïr & à persécuter ceux qui sont dans l'erreur. Mais pour ne pas confondre des choses fort diverses, il faut distinguer deux sortes d'*intolérance*, l'écclésiastique & la civile. (1)

L'*into-*

(1) J'ai peine à croire que l'auteur soit persuadé qu'il y ait parmi les peuples policés une espéce d'intolérance qui puisse être définie de la sorte. Ce début, si je ne me trompe, prouve plutôt que l'auteur est, & seroit, s'il avoit l'autorité en main, un vrai intolérant dans le sens de la définition même, qu'il en donne.

Nous suivrons pas-à-pas ce que dit dans tout l'article cet intolerant censeur de l'intolérance. Si une passion aveugle ne l'eût emporté, il auroit sans doute commencé par la distinction qu'il fait, & donné ensuite sa définition: mais il étoit trop agité pour pouvoir se modérer. Ses idées ont passé de sa plume à l'imprimeur sans la médiation de la réflexion. Considérons les parties de cette définition telle que son enthousiasme nous l'a donnée, & pour ne point nous arrêter à des controverses superflües, passons sur ce qu'il dit de l'intolérance ecclésiastique, & fixons nous à ses opinions sur l'intolérance civile

Ne voyez vous pas, Monsieur l'Encyclopédiste, que l'intolérance civile telle que vous la définissez n'existe point, & que vous combattez un phantôme? voulez vous reconnoître vôtre erreur?

au

L'*intolérance* eccléſiaſtique conſiſte à regarder comme fauſſe toute autre religion que celle que l'on profeſſe, & à le démontrer ſur les toîts, ſans être arrêté par aucune terreur, par aucun reſpect humain, au haſard même de perdre la vie. Il ne s'agira point dans cet article de cet héroïſme qui a fait tant de martyrs dans tous les ſiecles de l'égliſe.

L'*intolérance* civile conſiſte à rompre tout commerce & à pourſuivre, par toutes ſortes de moyens violens, ceux qui ont une façon de penſer ſur Dieu & ſur ſon culte, autre que la nôtre.

Quelques lignes détachées de l'Ecriture-ſainte, des peres, des conciles, ſuffiront pour montrer que l'*intolérant* pris en ce dernier ſens, eſt un méchant homme, un mau-

au lieu de votre définition ſubſtituez la ſuivante: *l'intolérance civile* conſiſte à ſéparer de tout commerce, & à châtier, ſuivant l'exigence des cas, les ſujets rébelles à Dieu & à ſon Egliſe, afin qu'ils ſe corrigent & rentrent dans la voie du ſalut éternel, qu'ils négligent & qu'ils courent riſque de perdre par la débauche, par une ambition démeſurée, & par mille autres excès contraires aux divins commandemens, ou au moins pour empêcher par cette ſéparation, par ces châtimens, qu'ils ne corrompent le reſte du fidèle troupeau, & que les vrais fidèles ne ſe ſcandaliſent légitimement, en voyant impunis des outrages faits à la Religion, tandis que l'on punit ſi rigoureuſement des fautes qui n'intéreſſent que la ſociété humaine. Vous verrez, Monſieur, par cette définition diſparoître la chimère que vous attaquez ſi courageuſement; vous ne verrez plus que la vraie intolérance civile, qui bien loin d'être auſſi terrible que vous la ſuppoſez, pêche plutôt par une modération & par une indulgence trop grande, eu égard au déréglement des mœurs. Après cela, tirez, je vous prie, de l'Ecriture ſainte, des Conciles, des Peres, des paſſages & citez les capricieuſement pour prouver que l'intolérant pris non dans votre ſens, qui eſt tout à fait chimérique, mais dans le mien, qui eſt conforme à la vérité, eſt un méchant, un impie. Cherchez des Théologiens catholiques qui ſouſcrivent ſans reſtriction à vos captieuſes propoſitions. En citant Tertullien voudriez vous accorder que le ſénat & les Empereurs gentils furent de vrais intolérans, & des perſécuteurs des autres Religions? Je voudrois ſçavoir ſi vous êtes un de ces panégiriſtes de la tolérance, qui pour ôter aux chrétiens la gloire d'avoir verſé leur ſang pour rendre témoignage à l'Evangile, & à celui-ci la preuve éclatante de s'être établi dans le monde malgré les obſtacles qu'il eut à vaincre de la part des Empereurs Romains, & de leurs miniſtres dans les Provinces, prétendent que les Gentils même furent tolérans. En attendant que vous dévoiliez mieux vos ſentimens, il me ſemble qu'il y a de la contradiction dans les preuves de votre propoſition, ou que le paſſage de Tertullien ſert plutôt à autoriſer l'intolérance qu'à la combattre; mais paſſons ſur cela, & voyons comme l'on doit entendre les paroles de Tertullien, & quelles conſéquences on en doit tirer.

Je ſuis très-ſurpris, Monſieur, de vous voir dans tout cet article affecter d'oppoſer comme nouvelles des objections à réſoudre, tandis que tout médiocre ſçavant ne peut ignorer qu'elles ſont anciennes & réſolues par une infinité d'auteurs qui traitent cette queſtion. Cette façon d'inſtruire le genre humain me paroît toute nouvelle & particulière. A votre place, en citant Tertullien, j'aurois cru devoir donner l'explication qu'on lui donne communément, enſuite je l'aurois combattue, ſi j'euſſe voulu ſoutenir votre paradoxe: mais peut être avez vous trop de répugnance à rapporter cette explication, ou pour mieux dire, car je ne veux point vous ſoupçonner de mauvaiſe foi, peut-être l'avez vous ignorée. Je la rapporterai donc pour votre inſtruction & pour celle du lecteur, telle que la donne Noël Alexandre. *Huic* Tertulliani loco alterum opponerem, initio Scorpiacei: *Ad officium*, inquit, *Hæreticos compelli, non illici dignum eſt. Duritia vincenda eſt, non ſuadenda:* . . . . . Sed demus non eſſe cogendam religionem cum primum prædicatur, nec vim illis inferendam, qui nuſquam eam ſuſceperunt, Ethnicis nimirum atque Judæis, ut Chriſtianis ſacris initientur: Hæreticis tamen qui a Fide Catholica & ab Eccleſia defecerunt, legum terrore, pœniſque corporalibus compelli poſſunt ut ad eam redeant. Nam ſicut vovere eſt voluntatis, reddere autem neceſſitatis: ita accipere fidem eſt voluntatis; ſed tenere eam acceptam eſt neceſſitatis, ut ſcite ait S. Thomas. *Et cur non cogeret Eccleſia perditos filios ut redirent, ſi perditi filii coegerunt alios ut perirent?* . . . . *An non pertinet ad diligentiam paſtoralem, etiam illas oves, quæ non violenter ereptæ, ſed blande leniterque ſeductæ a grege aberraverunt, & ab alienis cœperint poſſideri, inventas ad ovile dominicum, ſi reſiſtere voluerint, flagellorum terroribus, vel etiam doloribus revocare: præſertim ſi apud fugitivos, & prædones ſervos fœcunditate multiplicentur, plus habet juris quod in eis dominicus character agnoſcitur, qui in eis quos ſuſcipimus, nec tamen rebaptizamus minime violatur?* . . . . *Imitatur itaque Eccleſia in iſtis cogendis Dominum ſuum: qui prius ut neminem cogeret, expectavit ut de fide regum atque gentium prædicatio prophetica compleretur. Etiam hinc enim non abſurde intelligitur illa Apoſtolica ſententia, ubi Paulus Beatus dicit: parati ulciſci omnem inobedientiam, cum completa fuerit prior obedientia veſtra. Unde & ipſe Dominus ad magnam Cœnam ſuam prius adduci jubet convivas, poſtea cogi. Nam cum ei ſervi ſui reſpondiſſent Domine, factum eſt quod juſſiſti, & adhuc eſt locus: exite, inquit, in vias & ſepes, quoſcumque inveneritis cogite intrare. In illis ergo qui leniter primo adducti ſunt completa eſt prior obedientia. In iis autem qui coguntur* inobedientia coercetur. *Nam quid eſt*, cogite intrare, *cum prius dictum eſſet*, adducite, *& reſponſum eſſet*, Factum eſt quod juſſiſti, & adhuc eſt locus? *Si miraculorum terroribus cogendos voluiſſet intelligi, magis ad eos qui prius vocati ſunt, divina miracula multa facta ſunt, maxime ad Judæos de quibus dictum eſt:* Judæi ſigna petunt. *In ipſis quoque Gentilibus, talia temporibus Apoſtolorum miracula Evangelium commendaverunt, ut ſi talibus cogi juberentur, priores potius convivæ coacti eſſe merito crederentur. Quapropter ſi poteſtate quam per Religionem ac fidem regum, tempore quo debuit, divino munere accepit Eccleſia, hi qui inveniuntur in viis, & ſepibus, id eſt in hæreſibus & ſchiſmatibus, coguntur intrare, non quia coguntur reprehendant, ſed quo coguntur, attendant. Convivium Domini, unitas eſt Corporis Chriſti, non ſolum in Sacramento Altaris, ſed etiam in vinculo pacis.* Hæc S. Auguſtinus.

Mais tout ce qui me reſte à dire dan cette note, rendra encore plus évident que la conduite, & l'eſprit de l'Egliſe en fait d'intolérance, *n'expoſe pas la Religion aux imputations odieuſes de Tyrannie, de dureté &c.* comme le dit notre auteur d'une façon plus qu'intolérante.

*L'eſprit ne peut acquieſcer qu'à ce qui lui paroît vrai, le cœur &c.* Mais tout ce qui paroît vrai à l'eſprit, tout, ce qui ſemble bon au cœur, n'eſt pas toujours vrai & bon; & le plus ſouvent pour ne pas dire toujours, c'eſt par une mépriſe coupable que ce qui eſt faux & mauvais paroît vrai à l'eſprit & bon au cœur; & lorſque cette coupable mépriſe de l'eſprit & du cœur arrive à un tel dégré de dépravation en celui qui ſe trompe lui même qu'il s'enſuit l'infraction d'une loi eſſentiellement intéreſſante à la ſociété, de ſorte que la paix en eſt troublée, ce déſordre ſeul, ſans parler d'autres encore plus grands qui en réſultent ou qui peuvent en réſulter, exige ſelon moi, que la juſtice, le droit des gens, la cauſe commune concourent à en procurer le châtiment, & jamais aucun homme ſenſé, ne pourra conſidérer ce châtiment comme une violence. *Elle fera de l'homme s'il eſt foible* c'eſt-à-dire, s'il craint les châtimens, la juſte ſévérité des loix, non un Hypocrite dans le ſens commun, mais un homme qui, du moins extérieurement, ſçaura ſe contraindre, & qui ne fera point à la ſociété tout le mal qu'il lui feroit s'il n'étoit intimidé. Enfin ſi elle ne peut déraciner le mal, elle empêchera qu'il devienne plus grand. Elle ramenera même à la vérité l'homme qui s'étoit égaré. Vous le direz foible en ce cas, mais tout homme ſenſé le dira docile. Si vous euſſiez lu S. Auguſtin; vous n'auriez pas ſans doute poſé ſi franchement votre alternative. Liſez ce qu'il dit à ce ſujet. li. 1. c. *Gaudentium* ca. 25. argumentant contre ceux qui parloient comme vous.

*Quod autem vobis videtur invitos ad veritatem non eſſe cogendos, erratis neſcientes ſcripturas, neque virtutem Dei. Numquid enim pœnitentiam Ninivitæ inviti egerunt, quia hoc Rege ſuo impellente fecerunt? Jam enim Propheta iram Dei univerſæ civitati eam triduo perambulans prænuntiaverat. Quid igitur opus erat Regis imperio, ut humiliter ſupplicaretur Deo qui non intuetur ora ſed corda: niſi quia erant in eis quidam, qui nec curarent, nec crederent prædicta Divina niſi territi poteſtate terrena? Iſta igitur juſſione regiæ poteſtatis, contra quam voluntarius fit veſter occaſus, multis ad ſalutem quæ in Chriſto eſt præſtatur occaſio, qui & ſi violenter adducuntur ad cœnam tanti patriſfamilias, & compelluntur intrare, intus tamen inveniunt unde ſe lætentur intraſſe.* Il prouve la même choſe dans l'épitre ad Vincentium. *Donatiſtæ nimium inquieti ſunt quos per ordinatas cohiberi atque corrigi, mihi non videtur inutile. Nam de multorum jam correctione gaudemus, qui tam veraciter unitatem Catholicam tenent atque defendunt, & a priſtino errore ſe liberatos eſſe lætantur, ut eos cum magna gratulatione miremur. Qui tamen neſcio qua vi conſuetudinis nullo modo mutari in melius cogitarent, niſi hoc terrore perculſi, ſolicitam mentem ad conſiderationem veritatis intenderent: ne forte ſi non pro Juſtitia, ſed pro perverſitate & præſumptione hominum ipſas temporales moleſtias infructuoſa tolerantia paterentur, apud Deum poſtea non invenirent niſi debitas pœnas impiorum, qui ejus tam lenem admonitionem, & paterna flagella contempſerint. Ac ſic iſta cogitatione dociles facti, non in calumniis & fabulis humanis, ſed in divinis libris, promiſſam per omnes gentes invenirent Eccleſiam.* Et plus bas. *Mea primitus ſententia erat, neminem ad unitatem Chriſti eſſe cogendum, diſputatione pugnandum, ratione vincendum, ne fictos Catholicos haberemus, quos apertos Hæreticos noveramus. Sed hæc opinio mea, non contradicentium verbis, ſed demonſtrantium ſuperabatur exemplis. Nam mihi primo opponebatur Civitas mea, quæ cum tota eſſet in parte Donati, ad unitatem Catholicam timore legum Imperialium converſa eſt: quam nunc videmus ita hujus veſtræ animoſitatis perniciem deteſtari, ut in ea nunquam fuiſſe credatur. Ita alia multa, quæ mihi nominatim commemorabantur ut ipſis rebus agnoſcerem etiam in hac cauſa recte intelligi poſſe quod ſcriptum eſt:* Da ſapienti occaſionem, & ſapientior erit. Et afin qu'il ne manque rien à la réponſe, voilà comme il ſatisfait à l'autre partie de votre alternative liv. 1. contre l'Epitre de Parmenien c. 7. *Quid enim non iſti juſte patiuntur, cum ex altiſſimo Dei præſentis, & ad cavendum ignem æternum flagellis talibus admonentis, judicio patiuntur, & merito criminum, & ordine poteſtatum? Prius enim probent ſe non eſſe Hæreticos vel Schiſmaticos, tum demum de indignis pœnis ſuis lividam emittant vocem, tum demum ſeſe audeant, cum mali aliquid patiuntur, veritatis Martyres dicere. Alioquin ſi quiſquis ab Imperatore, vel a Judicibus ab eo miſſis pœnas luit, continuo Martyr eſt; omnes carceres Martyribus pleni ſunt, omnes catenæ judiciariæ Martyres trahunt, in omnibus metallis Martyres ærumnoſi ſunt, in omnes inſulas Martyres deportantur, in omnibus pœnalibus locis juridico gladio Martyres feriuntur, ad omnes beſtias Martyres ſurriguntur, aut juſſionibus Judicum vivi ignibus concremantur. Si autem, ſicut dicit Apoſtolus:* Non eſt poteſtas niſi a Deo, & miniſter Dei eſt, vindex in iram ei qui male agit, nec ſine cauſa gladium portat: Vis non timere Poteſtatem? bonum fac, & habebis laudem ex illa: *Bonus quicquid paſſus fuerit, laus illi provenit ex poteſtate facientis: malus vero qui merito patitur iniquitatis, non deputet ſævitiæ Poteſtatis &c.*

*L'Inſtruction, la perſuaſion &c. Voilà les ſeuls moyens légitimes d'étendre la Religion*, mais non pas de la venger, de la défendre, lorſqu'étant établie on la viole, on tente de la corrompre & de la détruire, ſe révoltant contre elle, & excitant d'autres à la rébellion, pourquoi vous mêler de choſes qui ne ſont point de votre reſſort, Homme profane! taiſez vous, ou apprenez des Peres de l'Egliſe comme on doit agir contre ſes enfans rébelles: le même S. Auguſtin dans l'Epître dejà citée *ad Vincentium* vous prouve qu'on doit mêler la terreur des châtimens *à l'inſtruction, à la perſuaſion &c. ſi terrerentur & non docerentur improba quaſi dominatio videretur. Sed rurſus ſi docerentur*, & *non terrerentur, vetuſtate conſuetudinis obdurati, ad capeſſendam viam ſalutis pigrius moverentur: quandoquidem multi quos bene novimus, reddita ſibi ratione, & manifeſtata divinis teſtimoniis veritate reſpondebant nobis,* [illegible] *in Eccleſia Catholica communionem tranſire, ſed & violentias* [illegible]

mauvais chrétien, un ſujet dangereux, un mauvais politique, & un mauvais citoyen.

Mais avant que d'entrer en matiere, nous devons dire, à l'honneur de nos Théologiens catholiques, que nous en avons trouvé pluſieurs qui ont ſouſcrit, ſans la moindre reſtriction, à ce que nous allons expoſer d'après les autorités les plus reſpectables.



Tertullien dit apolog. ad ſcapul. *Humani juris & naturalis poteſtatis eſt unicuique quod putaverit, colere; nec alii obeſt aut prodeſt alterius religio. Sed nec religionis eſt cogere religionem quæ ſponte ſuſcipi debeat, non vi; cum & hoſtiæ ab animo lubenti expoſtulentur.*

Voilà ce que les chrétiens foibles & perſécutés repréſentoient aux idolâtres qui les traînoient aux piés de leurs autels.



Il eſt

*hominum inimicitias formidare, quas quidem pro juſtitia & pro æterna vita utique contemnere debuerunt. Sed talium infirmitas, donec firmi efficiantur ſuſtinenda eſt non deſperanda. Nec obliviſcendum quod ipſe Dominus adhuc infirmo Petro ait:* non potes me modo ſequi, ſequeris autem poſtea. *Cum vero terrori utili doctrina ſalutaris adjungitur, ut non ſolum tenebras erroris lux veritatis expellat, verum etiam malæ conſuetudinis vincula vis timoris abrumpat, de multorum, ſicut dixi, ſalute lætamur, benedicentium nobiſcum & gratias agentium Deo, quod ſua pollicitatione completa, qua Reges terræ Chriſto ſervituros eſſe promiſit, ſic curavit morbidos, ſic ſanavit infirmos. Non omnis qui parcit, amicus eſt, nec omnis qui verberat, inimicus.* Meliora ſunt vulnera amici, quam voluntaria oſcula inimici. *Melius eſt cum ſeveritate diligere quam cum lenitate decipere... Et qui phreneticum ligat, & qui lethargicum excitat ambobus moleſtus, ambos amat. Quis nos poteſt amplius amare quam Deus? Et tamen nos non ſolum docere ſuaviter, verum etiam ſalubriter terrere non ceſſat.* Et plus bas. *Putas* inquit, *neminem cogi debere ad juſtitiam, cum legas patremfamilias dixiſſe ſervis:* Quoſcunque inveneritis cogite intrare? *Cum legas etiam ipſum primo Saulum, poſtea Paulum, ad cognoſcendam & tenendam veritatem, magna violentia Chriſti cogentis eſſe compulſum? Niſi forte putas chariorem hominibus eſſe pecuniam vel quamlibet poſſeſſionem quam lucem iſtam quæ oculis carpitur. Hanc ille cœleſti proſtratus voce, ſubito amiſſam non recuperavit, niſi cum ſanctæ incorporaretur Eccleſiæ. Et putas nullam vim adhibendam eſſe homini, ut ab erroris pernicie liberetur? Cum ipſum Deum, quo nemo utilius nos diligit certiſſimis exemplis hæc facere videas, & Chriſtum audias dicentem:* Nemo venit ad me, niſi quem Pater attraxerit: *Quod fit in cordibus omnium, qui ſe ad eum divinæ iracundiæ timore convertunt: & noveris aliquando furem avertendis pecoribus pabulum ſpargere, & aliquando Paſtorem flagello ad gregem pecora errantia revocare. Nonne contumacem ancillam data ſibi poteſtate Sara potius affligebat? Et utique non eam quam ſuperius beneficio ſuo matrem fecerat, crudeliter oderat, ſed in ea ſuperbiam ſalubriter edomabat.* Tam Iſaaci, & Iſmaelis exemplo, de quibus ait Apoſtolus, quod *ſicut tunc ille qui erat ſecundum carnem, perſequebatur eum qui erat ſecundum ſpiritum, ita & nunc,* colligit. *Magis Eccleſiam Catholicam perſecutionem pati & impietate carnalium, quos temporalibus moleſtiis atque terroribus emendare conatur. Quidquid ergo facit vera & legitima mater etiamſi aſperum amarumque ſentiatur non malum pro malo reddit, ſed bonum diſciplinæ expellendo malum iniquitatis, apponit non odio nocendi ſed dilectione ſanandi.*

*Tout moyen qui excite la haine, l'indignation, & le mépris* juſte, légitime, raiſonnable, *eſt impie.* J'en conviens.

*Tout moyen qui réveille les paſſions, & qui tient à des vûes intéreſſées, &c.* bref: tout moyen qui offenſe la juſtice *eſt impie.* J'en conviens encore.

*Tout moyen qui relâche les liens naturels &c.* vous n'avez donc jamais lu ce que Jeſu-Chriſt même dit préciſément à ce ſujet dans l'Evangile? *Si quis venit ad me & non odit patrem ſuum, & matrem & uxorem, & fratres & ſorores, adhuc autem & animam ſuam, non poteſt meus eſſe diſcipulus.* Vous connoiſſez encore moins l'expoſitions de ces paroles ſi connues de tout le monde: qu'importe que *quos adverſarios in via Dei patimur, hos odiendo & fugiendo neſciamus.*

*Tout moyen qui tendroit &c.* C'eſt-à-dire, qui directement ou indirectement auroit pour but, dans celui qui en uſe, le ſoulévement des particuliers, l'armement des nations, l'effuſion du ſang &c. *eſt impie:* d'accord. Tout moyen, dont les hommes par une fin & un endurciſſement diabolique, prennent occaſion de ſe ſoulever, de s'armer, de ſévir contre ceux qui leur montrent la lumiére & qui pour leur bien uſent, en les châtiant, d'une autorité légitime & de toute juſtice, *eſt impie:* cela eſt faux. Les abſurdités qui naîtroient d'un principe que vous poſez comme abſolu, & ſans cette diſtinction, ſont en trop grand nombre, pour entreprendre de les expoſer & de les réfuter. Je crois que tout lecteur les appercevra de lui même.

*Il eſt impie de vouloir &c.* Voilà encore de l'*impie.* Pour un apologiſte de la tolérance, vous donnez trop dans l'excès tout contraire; mais paſſons ſur cela. Qui s'eſt jamais flatté, qui a jamais entrepris de forcer un homme à croire ce qu'il ne veut connoître, ni penſer? nous ſçavons comme vous que la Religion & la croyance ne ſont pas l'ouvrage de la contrainte, & que la perſuaſion fondée ſur de juſtes & ſolides motifs peut ſeule gagner le cœur & l'eſprit. C'eſt la voie que les prédicateurs de l'Evangile ont toujours ſuivie depuis les Apôtres juſqu'à nous. En moins de deux ſiécles tout l'univers connu embraſſa l'Evangile: qu'on nous cite les violences employées pour forcer les Payens à y croire. Vous voudriez nous faire prendre le change par l'amertume de vos plaintes inſidieuſes, mais nous ne donnons point dans le piége. Qui vous empêche de croire intérieurement ce que bon vous ſemble? vâ-t-on dans vos maiſons vous demander ſi vous êtes Sociniens, Spinoſiſtes, ou Athées? vous cite-t-on aux Tribunaux pour vous forcer de déclarer à quelle Religion vous donnez la préférence, ou ſi vous reconnoiſſez les dogmes de la révélation, ou ſi vous vous en tenez à la religion naturelle? on vous défie de rapporter un ſeul exemple de ſemblables vexations. Comment donc pouvez vous dire que l'on veut impoſer des lois à votre conſcience & la contraindre? ne confondez point la croyance intérieure avec les démarches publiques. Les lois, leurs miniſtres, ne vous ſont aucune queſtion ſur vos ſentimens perſonnels, mais ils ne doivent point tolérer que vous enſeigniez l'erreur, en la ſemant dans vos livres. Ils doivent réprimer votre audace, quand vous publiez une doctrine contraire à la religion dominante dans l'Etat; car vous devenez alors perturbateurs de ſa tranquillité, dignes des peines établies contre ce crime, & vous n'avez plus droit à la tolérance ſecrette. *L'état*, dit le véritable ami des hommes, ne punit point les omiſſions, mais ſeulement les commiſſions. Tout cela avoit été déjà oppoſé à votre argument, mais pour pouvoir crier *à l'impiété*, vous feignez de l'ignorer. Des écrivains, qui ne ſont cependant pas des plus zélés en fait de religion, avoient déjà dit, qu'il étoit aiſé de démontrer que le reſpect ſeul que l'on doit à la ſociété, doit proſcrire les prétendues découvertes que l'eſprit peut faire contre les maximes généralement reçues dans un Etat en fait de politique, & ſurtout de religion. Je vous renvoye en outre à M. Dalembert, dont je crois que vous reſpectez l'autorité & la doctrine.

Pour ne rien omettre & vous ôter toute reſſource en prévenant avec une réponſe ſans réplique toute la ſuite de vos argumens, je rapporte ce qu'on a deja répondu à des objections bien conformes aux vôtres. Les Donatiſtes diſoient: *Fecit Deus hominem, dimiſit eum in manu arbitrii ſui: quid mihi nunc humano imperio eripitur, quod largitus eſt Deus?* S. Auguſtin leur répondit: *Hoc videlicet* (lib. 1. contra duas Epiſtolas Gaudentii c. XIX) *flagitans, ut ad faciendas injurias, Deo, qui cum libero arbitrio fecit hominem liberum arbitrium tibi relinquatur ab homine. Sed illi etiam qui decreto Nabuchdonoſor Regis propoſita pœna interitus ſui, & diſperſionis domorum ſuarum, a blaſphemando Deo Sidrach, Miſac, & Abdenago, terribiliter prohibebantur, & acriter ſi contemnerent, plecterentur, dicere potuerunt quod ipſe dixiſti..... Datum eſt ergo homini, quando creatus eſt, liberum arbitrium: ſed ut ſi eſſet malefaciens, fieret pœnitens. Denique illi primi homines, cum peccaſſent, morte damnati ſunt: & prius quam mors eis extrema etiam corporis ſuppleretur, in exilium de Paradiſo miſſi ſunt. Mitiora in vos conſtituit Imperator propter manſuetudinem Chriſtianam. Exilium vobis voluit inferre, non mortem: ſed vos homines docti conſiderantes quid debeatur merito, & quid minus ſit in ſupplicio, non de judicio illius, ſed de veſtro additis mortem.* On renouvella l'objection au tems de Calvin, qui, à vôtre confuſion, repliqua: *Ego ut omittam quæ vere & ſcite in hanc ſententiam diſputat* Auguſtinus, *utiliter ſcilicet invitos trahi qui Deo reluctantur, ut caſtigatione ſubacti, ſponte accedant: reſpondeo in tuendo Eccleſiæ ſtatum alium eſſe gladii uſum, quam ut ad fidem quis cogatur. Nam ut demus in principum manu & arbitrio non eſſe Edictis ſuis penetrare in hominum corda, ut obedienter ſalutis doctrinam amplexi, Deo ſe ſubjiciant: hoc tamen poſtulat eorum vocatio, ne impuris ac petulantibus linguis lacerare permittant ſacrum Dei nomen, ejuſque cultum peſſundari ſinant. Privatus homo qui vitæ & mortis poteſtatem non habet, ſi domum cui præeſt, ſacrilegiis pollui ſinat, culpa non vacabit: quanto fœdior erit Principis ignavia, ſi ad effrenem pietatis violationem connivcat? Sedebit ſcilicet judex in ſublimi ac magnifico ſolio, & Chriſti gloriam probroſe dejici tacitus feret, & imperium ſibi pœnarum metu aſſerent, licentiam improbis diſſipandæ Eccleſiæ concedet?* Enfin Bellarmin combattant l'objection tirée de la liberté de la foi, & qui eſt preſque la même que la vôtre, répond: *Liberum duobus modis accipitur. Uno modo ab obligatione, quomodo dicimus liberum eſt vovere caſtitatem, intrare religionem, & non eſt liberum frangere votum, egredi religionem: & hoc modo fides in iis qui etiam nunquam receperunt libera eſt ab obligatione humani juris ſed non divini, & ideo homines non cogunt, Deus tamen puniet. At in iis qui eam in Baptiſmo profeſſi ſunt non eſt libera ab obligatione nec juris Divini, nec humani, & ideo cogunt homines, ut ea ſervetur. Altero modo ſumitur liberum, ut diſtinguitur contra neceſſarium, & hoc modo liberum eſt non credere, ſicut liberum eſt alia peccata committere, ſed hæc libertas non impedit, quia homines male agentes puniantur; imo potius exigit ut puniantur: nam ſi liberum eſt credere & non credere, ergo potuit credere & manere in Eccleſia ſicut debuit: & quia non fecit merito punitur.*

De tout ce que j'ai rapporté juſqu'ici, il eſt à preſent facile de tirer la réponſe aux deux paragraphes qui ſuivent dans votre article. Croiriez vous homme de bonne foi celui qui en plein midi, expoſé au ſoleil au milieu de la campagne, s'obſtinant à fermer les yeux, ſoutiendroit qu'il eſt dans les ténébres? de plus, ſuppoſez un miſérable qui diſe qu'il croit de bonne foi, que manquant de ce que vous poſſédez, il peut vous l'ôter pour en jouir à ſon tour: qui aſſûre d'être perſuadé qu'il peut vous tuer, comme d'autres hommes ont tué leurs ſemblables, ſeulement pour en avoir reçu quelque déplaiſir ou incommodité. Cet homme va donc vous tuer diſant en ſoi même: que riſque-je? ſi l'on croit que je me trompe de bonne foi, on me plaindra, mais on ne me punira point: *Car les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre & jamais à punir.* Si l'on s'obſtine à croire que je me ſuis trompé de mauvaiſe foi, au pis aller on abandonnera mon jugement à Dieu: *car il ne faut tourmenter les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.*

Répondez, Monſieur. *Clamate ſi audetis* Voici S. Auguſtin, lib. 1. cont. duas epiſtolas Gaudentii c. XIX. *Puniantur homicidia, puniantur adulteria puniantur cætera quantalibet ſceleris ſive libidinis facinora ſeu flagitia ſola ſacrilegia volumus a regnantium legibus impunita. An vero aliud dicitis cum dicitis:* „ Magna Dei injuria ſi ab hominibus defendatur? quid de Deo æſtimat, qui eum violentia vult „ defendere, niſi quia non valet ſuas ipſe injurias vindicare? „ *Hæc dicentes quid aliud dicitis, niſi, nulla hominis poteſtas contradicat atque abſtrepat noſtro libero arbitrio quando injuriam facimus Deo? O dolor! Fraudata ſunt tali magiſterio tempora antiqua, nondum eras natus quando Sanctus Moyſes injurias ſuas leviſſime pertulit, Dei vero ſeveriſſime vindicavit.*

*Si on rompt les liens &c.* Pourquoi au lieu de faire cette puérile parité, n'avez, vous pas argumenté *a minori ad majus* en cette ſorte: on punit les vicieux lorſqu'ils offenſent les lois humaines & naturelles, & on les punit à proportion qu'ils troublent la ſociété, la tranquillité publique, & qu'ils violent les droits des hommes; pourquoi ne punira-t-on point les impies, les violateurs des lois divines, qui ſont en même temps la baſe fondamentale de l'Etat, ceux enfin *qui occidunt animas?* il eſt malheureux pour vous, qu'avant d'écrire cet article, vous n'ayez pas lu la queſtion pré-

Il est impie d'expoſer la religion aux imputations odieuſes de tyrannie, de dureté, d'injuſtice, d'inſociabilité, même dans le deſſein d'y ramener ceux qui s'en ſeroient malheureuſement écartés.

L'eſprit ne peut acquieſcer qu'à ce qui lui paroît vrai; le cœur ne peut aimer que ce qui lui ſemble bon. La violence fera de l'homme un hypocrite, s'il eſt foible; un martyr, s'il eſt courageux. Foible ou courageux, il ſentira l'injuſtice de la perſécution & s'en indignera.

L'inſtruction, la perſuaſion & la priere, voilà les ſeuls moyens légitimes d'étendre la religion.

Tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, eſt impie.

Tout moyen qui réveille les paſſions & qui tient à des vûes intéreſſées, eſt impie.

Tout moyen qui relache les liens naturels & éloigne les peres des enfans, les freres des freres, les ſœurs des ſœurs, eſt impie.

Tout moyen qui tendroit à ſoulever les hommes, à armer les nations & tremper la terre de ſang, eſt impie.

Il eſt impie de vouloir impoſer des lois à la conſcience, régle univerſelle des actions. Il faut l'éclairer & non la contraindre.

Les hommes qui ſe trompent de bonne foi ſont à plaindre, jamais à punir.

Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaiſe foi, mais en abandonner le jugement à Dieu.

Si l'on rompt le lien avec celui qu'on appelle impie, on rompra le lien avec celui qu'on appellera avare, impudique, ambitieux, colere, vicieux. On conſeillera cette rupture aux autres, & trois ou quatre *intolérans* ſuffiront pour déchirer toute la ſociété.

Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui penſe autrement que nous, on pourra diſpoſer de ſa tête, parce qu'il n'y a point de limites à l'injuſtice. Ce ſera ou l'intérêt, ou le fanatiſme, ou le moment, ou la circonſtance qui décidera du plus ou du moins de mal qu'on ſe permettra.

Si un

---

préſente traitée par S. Auguſtin, après s'être rétracté. Vous auriez épargné à vous même la peine de renouveller de minces argumens, & à moi celle d'y répondre, en rediſant ce qui a été tant de fois répété, Tranquilliſés vous de grace ſur le ſort de la ſociété. Sans le conſeil de perſonne, la ſociété a toujours été, & eſt encore actuellement déchirée & diviſée en pluſieurs factions. Les caractéres, les perfections, les vices des individus les aſſortiſſent naturellement.

*Si l'on peut arracher &c.* vous voilà hors de la queſtion. Non, Monſieur, l'on ne peut arracher même un cheveu à ſon prochain, pour le ſeul motif qu'il penſe autrement que nous. Il n'eſt même permis à aucun particulier de punir les crimes qui peuvent venir d'une façon de penſer diverſe de la commune

*Si un prince infidéle &c* Voilà encore une hypothéſe qui eſt étrangére à la queſtion, ſi cependant elle n'eſt une pétition de principe, un cercle vicieux. Une miſſion divine conſtatée par des prodiges vraiment ſurnaturels, ou une doctrine prouvée par cette voie & par bien d'autres non moins fortes ni moins évidentes, peuvent ſeules autoriſer les hommes à vouloir changer la Doctrine & la Religion dominante dans un état. J'oſe le dire; quelque abſurdes que fuſſent les impiétés de l'idolâtrie, les payens euſſent été en droit de demander aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, par quels titres ils venoient attaquer le culte de leurs Dieux, & prêcher une doctrine inconnue, s'ils n'avoient vu les Miniſtres de l'Evangile opérer des miracles, & produire par de telles lettres de créance, les preuves de leur miſſion. Auſſi Jeſus Chriſt y avoit pourvu, en leur donnant le pouvoir de chaſſer les démons, de guérir ſubitement toutes les maladies, & de reſſuſciter les morts. Il continua ce don à ſon Egliſe. C'eſt pour cela qu'on a quelquefois provoqué les novateurs contre la doctrine reçûe comme révélée, à prouver leur nouvelle doctrine par des miracles. Ces raiſons ont été oppoſées maintes fois à ceux qui argumentoient comme vous. Vous étiez donc dans la néceſſité de feindre au moins de les réſoudre, pour être en droit de faire des demandes qu'elles excluent abſolument. *In foro fori* tout gouvernement a le droit d'être intolérant, & il l'eſt de fait: c'eſt pourquoi les Miſſionnaires s'expoſent au martyre; mais *in foro conſcientiæ* ce droit n'appartient qu'au gouvernement qui profeſſe & défend la vraie Religion. Vous voulez ſavoir ce que répondront *à un Prince infidéle* les miſſionnaires *de Dieu*; ignorez vous que Jeſus-Chriſt même leur a dit dans la perſonne de ſes Apôtres: *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini?*

*Qu'eſt-ce que le Chriſt &c.* Calvin va vous répondre; *atqui ſi exipiam nuſquam Dominum ſuis mandaſſe ut furta, rapinas, adulteria, cædes, veneficia patiant, ideoque impune ferenda eſſe hæc omnia: quid dictuti ſunt?* J'omets par brièveté bien d'autres réponſes, que l'on pourra aiſément tirer de ce qui a été dit juſqu'ici. Réfléchiſſez ſeulement, Monſieur, qu'à préſent même les miſſionnaires qui vont prêcher l'Evangile aux Nations barbares, ne penſent jamais à tuer, ou perſécuter perſonne, mais ſont diſpoſés à tout ſouffrir, même à mourir pour ſa gloire.

*Saint Paul &c.* Si vos citations ſont toutes auſſi peu fidéles que celle-ci, l'on vous ſoupçonnera, Monſieur, de mauvaiſe foi. J'ai effectivement trouvé dans l'Epître de S. Paul pluſieurs autres ſentences dont le vrai ſens eſt contraire à la tolérance. En voici une: *licet nos aut Angelus de Cælo evangelizet vobis, præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema ſit.*

*Si vos opinions &c* premiérement, vous confondez ici mal à propos, Monſieur, *Intolérance* & Haine; ſecondement quand vous parlez de Tolérance en fait de Religion, comparez vous, celle-ci comme d'autres écrivains ont oſé le faire, à la Philoſophie par exemple d'Ariſtote, qu'un antique & aveugle préjugé, diſent ils, avoit rendu auſſi ſacrée que la Religion, & dont on a enfin abjuré les erreurs? Si cela eſt, un tel raiſonnement ſe couvre aſſez de honte par lui même ſans qu'il ſoit beſoin de l'avilir davantage. Tant que vous parlerez de Tolérance en fait de pures opinions, je vous donnerai toute raiſon, mais vous ſerez hors de la queſtion.

*Si vous criez &c.* Si l'on crie, comme l'on écrit, je parie, MM. les Tolérans, que vous crierez plus haut que perſonne. S'il ne s'agit que de pures opinions, à la bonne heure; criez à pleine gorge. Votre conſeil cependant ou votre projet ſera le plus ſain; mais je ne puis croire que vous penſiez ſérieuſement à l'appliquer au cas de diſpute ſur la Religion, de peur que vôtre *& qu'importe* ne vous faſſe vilipender par les perſonnes, je ne dirai point zélées, mais honnêtes & de bon ſens. Si votre aveugle eſt un aveugle humble dans ſa diſgrace, qui n'inſulte point à ceux qui voyent, je ſuis prêt à le compatir, à le plaindre; mais s'il eſt un impoſteur, un aveugle malin, ennemi de ma faculté viſuelle, qui ſe feignant aveugle, ou l'étant, ſoutient qu'il voit des choſes plus belles, plus eſtimables, plus réelles, qu'on ne les voit avec les yeux, & cela pour arriver au but de m'aveugler véritablement, je ne le tolérerai point, je le traiterai comme un frippon, & tout gouvernement, tout Prince ſage, de peur qu'il ne réuſſiſſe à aveugler beaucoup de monde, doit le punir & l'ôter de la ſociété, & je vous ſoutiens qu'il agira en cela ſuivant la juſtice: mais je m'étends trop ſur des propoſitions ridicules.

*Si un Intolérant &c.* ſavez vous, Monſieur, que dans le ſyſtême même de l'intolérance, il n'eſt permis à aucun particulier de châtier de ſon chef, ou d'anathématiſer les incrédules: cela étant, que devient, votre ſuppoſition? le fanatiſme réel qui vous anime, vous en fait faire de bien ſinguliéres. *Et quel [illegible] &c.* à vous entendre le Pays où la Religion dominante, [illegible] le gouvernement eſt intolérant, n'eſt point pratiqué par les étrangers, [illegible] ni commerce, ni ſociété. Où vous emporte un faux raiſonnement! Bref, le ſeul homme ſenſé peut aborder ſeurement, & impunément le pays qu'habite l'intolérant. Je vous en épargne par ménagement la démonſtration & la conſéquence.

*Dans un état intolérant, s'il ſuffiſoit &c. Il y a des circonſtances &c. Ceſſez d'être violens &c Lorſque vous haïſſez &c.* je crois qu'après toutes les réponſes, & les autorités dont cette note eſt remplie, vous n'aurez point le courage d'inſiſter ſur vos aſſertions ſi abſolues. Au moins il n'y aura plus, je penſe, de lecteur qui puiſſe être induit en erreur, par le contenu en votre article.

Quant aux autorités dont vous l'avez farci, qu'on les compare avec celles que j'ai rapportées, & que le lecteur de bonne foi & impartial décide en faveur de quel parti, ſur la queſtion dont il s'agit, penchent les ſuffrages de l'Ecriture, des Peres, & des Conciles. J'en ai beaucoup omis dans cette note, pour ne point la rendre plus longue, quoique ſon importance méritât un plus grand détail; mais on y ſuppléera facilement par un grand nombre de paſſages que l'on trouvera dans S. Auguſtin ſur-tout, dans le Cardinal Bellarmin, dans Noël Alexandre, & dans beaucoup d'autres Théologiens & auteurs Catholiques, qui traitent de cette matiére; même dans Calvin. Pour ce qui eſt de l'autorité des Peres, s'ils paroiſſent quelquefois s'oppoſer à l'intolérance, cela doit s'entendre ou relativement à la premiére acceptation de la loi, ou relativement aux individus particuliers, qui n'ont aucun droit de châtier, d'excommunier de leur chef, ou enfin relativement à d'autres circonſtances, qui n'ôtent point à l'Egliſe, & aux Princes fideles, le droit de châtier les incrédules, mais dans leſquelles il ſeroit hors de propos d'en faire uſage. On peut dire encore qu'ils parlent relativement à de certains faits particuliers, dans leſquels le zéle indiſcret de quelques enfans de l'Egliſe, a compromis les maximes modérées de leur mere, en abuſant de ſes droits. Or la Religion Catholique n'eſt point reſponſable de tout ce que font ſes enfans. Mais je vous accorderai pour un moment que quelques uns des Peres ont déclamé contre l'intolérance dans le ſens qui vous eſt favorable. Qu'en concluerez vous? ils ſe ſont trompés. Cela ſe vérifie exactement de S. Auguſtin, comme le font voir clairement ſes paroles que j'ai rapportées. Il changea d'opinion, condamna la premiere, & ſoutint la derniere, de façon à embaraſſer tout prétendu bel eſprit. Ce qui m'étonne & étonnera tout lecteur éclairé & capable de réfléchir, eſt que vous ayez cité un des paſſages de S. Auguſtin, qui en très-petit nombre ſont contraires à l'intolérance, ſans en avoir rapporté aucun de ceux qui en bien plus grand nombre lui ſont favorables, & ſans laiſſer même entrevoir qu'il s'eſt rétracté ſur les premiers. Quant aux autorités priſes du nouveau Teſtament, & aux puériles réflexions, & aux fauſſes conſéquences que vous en tirez, il n'y aura point d'écolier qui n'y puiſſe répondre. J'ajouterai cependant encore ce paſſage de Bellarmin; *Reſpondeo primo non eſt contra manſuetudinem Eccleſiæ, quia tenetur miſereri Filiorum ſuorum, & tunc vere immitis & crudelis eſſet ſi mallet parcere lupis quam ovibus. Secundo, quia Eccleſia experta eſt omnes alias rationes antequam ad ultimum ſupplicium inferendum adduci poſſet: nam initio, ut ſupra diximus ſolum excommunicabat deinde videns hoc non ſufficere addidit pœnam pecuniariam, tum amiſſionem omnium bonorum, poſtea exilium, tandem huc devenit ut ſatis patet ex variis legibus antiquorum Imperatorum*, in C. tit. de hæreticis.

J'ai évité autant que j'ai pu de parler de mon chef ſur une matiére traitée par des génies bien ſupérieurs en doctrine. J'eſpere avoir cité un nombre ſuffiſant d'autorités tirées de leurs écrits, pour détruire vos ſophiſmes. Si mes foibles lumiéres ne m'ont point conduit au but, l'on me ſaura gré d'en avoir approché par mon zéle.

Enfin je laiſſe au lecteur, à l'auteur même le ſoin de ſuppléer à ce que j'aurois pu dire de plus convainquant dans cette note, & de corriger les déraiſonnables & ſéditieuſes conſéquences contenues dans les derniers paragraphes de l'article, en faiſant même l'inverſe des conſeils & des proteſtations de l'auteur. Si jamais il jette un coup d'œil ſur mes réflexions, peut-être ne me trouvera-t-il digne que de ſa compaſſion, peut-être auſſi ſera-t-il aſſez juſte pour ſe rétracter; je puis au moins eſpérer de le trouver Tolérant, puiſqu'il arbore ſi ſolennellement l'étendard de la Tolérance. (Z)

Si un prince infidele demandoit aux missionnaires d'une religion *intolérante* comment elle en use avec ceux qui n'y croient point, il faudroit ou qu'ils avouassent une chose odieuse, ou qu'ils mentissent, ou qu'ils gardassent un honteux silence.

Qu'est-ce que le Christ a recommandé à ses disciples en les envoyant chez les nations? est-ce de tuer ou de mourir? est-ce de persécuter ou de souffrir?

Saint Paul écrivoit aux Thessaloniciens : *si quelqu'un vient vous annoncer un autre Christ, vous proposer un autre esprit, vous prêcher un autre évangile, vous le souffrirez. Intolérans*, est-ce ainsi que vous en usez même avec celui qui n'annonce rien, ne propose rien, ne prêche rien?

Il écrivoit encore; *Ne traitez point en ennemi celui qui n'a pas les mêmes sentimens que vous, mais avertissez le en frere. Intolérans*, est-ce là ce que vous faites?

Si vos opinions vous autorisent à me haïr, pourquoi mes opinions ne m'autoriseront-elles pas à vous haïr aussi?

Si vous criez, c'est moi qui ai la verité de mon côté, je crierai aussi haut que vous, c'est moi qui ai la vérité de mon côté; mais j'ajouterai : & qu'importe qui se trompe ou de vous ou de moi, pourvu que la paix soit entre nous? Si je suis aveugle, faut-il que vous frappiez un aveugle au visage?

Si un *intolérant* s'expliquoit nettement sur ce qu'il est, quel est le coin de la terre qui ne lui fût fermé? & quel est l'homme sensé qui osât aborder le pays qu'habite l'*intolérant*?

On lit dans Origene, dans Minutius-Felix, dans les peres des trois premiers siecles : *la religion se persuade & ne se commande pas. L'homme doit être libre dans le choix de son culte; le persécuteur fait haïr son Dieu; le persécuteur calomnie sa religion*. Dites-moi si c'est l'ignorance ou l'imposture qui a fait ces maximes?

Dans un état *intolérant*, le prince ne seroit qu'un bourreau aux gages du prêtre. Le prince est le pere commun de ses sujets; & son apostolat est de les rendre tous heureux.

S'il suffisoit de publier une loi pour être en droit de sévir, il n'y auroit point de tyran.

Il y a des circonstances où l'on est aussi fortement persuadé de l'erreur que de la vérité. Cela ne peut être contesté que par celui qui n'a jamais été sincerement dans l'erreur.

Si votre vérité me proscrit, mon erreur que je prends pour la vérité, vous proscrira.

Cessez d'être violens, ou cessez de reprocher la violence aux Payens & aux Musulmans.

Lorsque vous haïssez votre frere, & que vous prêchez la haine à votre prochain, est-ce l'esprit de Dieu qui vous inspire?

Le Christ a dit : *mon royaume n'est pas de ce monde*; & vous, son disciple, vous voulez tyranniser ce monde!

Il a dit, *je suis doux & humble de cœur*; êtes vous doux & humble de cœur?

Il a dit : *bienheureux les débonnaires, les pacifiques, & les miséricordieux*. Sondez votre conscience, & voyez si vous méritez cette bénédiction; êtes vous, débonnaire, pacifique, miséricordieux?

Il a dit, *je suis l'agneau qui a été mené à la boucherie sans se plaindre*; & vous êtes tout prêt à prendre le couteau du boucher, & à égorger celui pour qui le sang de l'agneau a été versé.

Il a dit, *si l'on vous persécute, fuyez*; & vous chassez ceux qui vous laissent dire, & qui ne demandent pas mieux que de paître doucement à côté de vous.

Il a dit : *vous voudriez que je fisse tomber le feu du ciel sur vos ennemis : vous ne savez quel esprit vous anime*; & je vous le répete avec lui, *intolérans*, vous ne savez quel esprit vous anime.

Ecoutez S. Jean : *mes petits enfans, aimez vous les uns les autres*.

Saint Athanase; *s'ils persécutent, cela seul est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. C'est le propre de la piété, non de contraindre, mais de persuader, à l'imitation du Sauveur, qui laissoit à chacun la liberté de le suivre. Pour le diable, comme il n'a pas la vérité, il vient avec des haches & des coignées*.

Saint Jean Chrisostome : *Jesus-Christ demande à ses disciples s'ils veulent s'en aller aussi; parce que ce doivent être les paroles de celui qui ne fait point de violence*.



Salvien : *Ces hommes sont dans l'erreur, mais ils y sont sans le savoir. Ils se trompent parmi nous, mais ils ne se trompent pas parmi eux. Ils s'estiment si bons catholiques qu'ils nous appellent hérétiques. Ce qu'ils sont à notre égard, nous le sommes au leur; ils errent, mais à bonne intention. Quel sera leur sort à venir? il n'y a que le grand juge qui le sache. En attendant, il les tolere*.

S. Augustin *Que ceux-là vous maltraitent, qui ignorent avec quelle peine on trouve la vérité, & combien il est difficile de se garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il est rare & pénible de surmonter les phantomes de la chair. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il faut gémir & soupirer pour comprendre quelque chose de Dieu. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne sont point tombés dans l'erreur*.

S. Hilaire. *Vous vous servez de la contrainte dans une cause où il ne faut que la raison; vous employez la force où il ne faut que la lumiere*

Les constitutions du pape S. Clément. *Le Sauveur a laissé aux hommes l'usage de leur libre arbitre, ne les punissant pas d'une mort temporelle, mais les assignant en l'autre monde, pour y rendre compte de leurs actions*.

Les peres d'un concile de Tolede. *Ne faites à personne aucune sorte de violence, pour l'amener à la foi; car Dieu fait miséricorde à qui il veut, & il endurcit qui il lui plaît*.

On rempliroit des volumes de ces citations trop oubliées des chrétiens de nos jours.

S. Martin se repentit toute sa vie d'avoir communiqué avec des persécuteurs d'hérétiques.

Les hommes sages ont tous desapprouvé la violence que l'empereur Justinien fit aux Samaritains.

Les écrivains qui ont conseillé les lois pénales contre l'incrédulité, ont été détestés.

Dans ces derniers tems l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, a passé pour un homme de sang, avec lequel il ne falloit pas partager le même toît.

Quelle est la voie de l'humanité? est-ce celle du persécuteur qui frappe, ou celle du persécuté qui se plaint?

Si un prince incrédule a un droit incontestable à l'obéissance de son sujet, un sujet mécroyant a un droit incontestable à la protection de son prince. C'est une obligation réciproque.

Si le prince dit que le sujet mécroyant est indigne de vivre, n'est-il pas à craindre que le sujet ne dise que le prince infidéle est indigne de régner? *Intolérans*, hommes de sang, voyez les suites de vos principes & frémissez-en. Hommes que j'aime, quels que soient vos sentimens; c'est pour vous que j'ai recueilli ces pensées que je vous conjure de méditer. Méditez-les, & vous abdiquerez un systême atroce qui ne convient ni à la droiture de l'esprit ni à la bonté du cœur.

Opérez votre salut. Priez pour le mien, & croyez que tout ce que vous vous permettrez au-delà est d'une injustice abominable aux yeux de Dieu & des hommes.

INTOLÉRANT, s. m. (*Morale*) L'*intolérant* ou le persécuteur, est celui qui oublie qu'un homme est son semblable, & qui le traite comme une bête cruelle, parce qu'il a une opinion différente de la sienne. La religion sert de prétexte à cette injuste tyrannie, dont l'effet est de ne pouvoir souffrir une façon de penser différente de la sienne, tandis que sa véritable source vient de l'aveuglement, de la présomption, & de la méchanceté du cœur humain. Elle est si grande cette méchanceté, que tout homme de lettres, qui cherche ici bas le repos, doit sans cesse prier Dieu de lui faire trouver grace auprès des *intolérans*; ceux de cet ordre ne sont pas d'ordinaire les plus habiles, & les plus zelés ne sont pas toujours les plus gens de bien; mais les gouverneurs des états doivent tenir pour bons sujets tous les habitans pacifiques. Un seul est notre docteur, savoir Jesus-Christ, & nous sommes tous freres, dit l'Ecriture. (*D. J.*) (1)

L'*intolérant* doit être regardé dans tous les lieux du monde comme un homme qui sacrifie l'esprit & les préceptes de sa religion à son orgueil; c'est le téméraire qui croit que l'arche doit être soutenue par ses mains; c'est presque toujours un homme sans religion, & à qui il est plus facile d'avoir du zele que *des mœurs*. *Voyez* INTOLÉRANCE & TOLÉRANCE.



* IN-

(1) Voyez la note precedente.

* INTONATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action d'entonner; faire l'*intonation* d'un chant, c'eſt le commencer & donner le ton ſur lequel il doit être pourſuivi. *Voyez* ENTONNER & TON. *Intonation* ſe prend encore dans un autre ſens: on dit d'un muſicien, qu'il a l'*intonation* juſte, lorſqu'il exécute avec préciſion les intervalles de la muſique. La juſteſſe de l'*intonation* dépend de la voix, de l'oreille & de l'exercice.

INTRA-COSTAUX, *en Anatomie*, ſont des muſcles qui paroiſſent auſſi-tôt qu'on a enlevé la plevre; il ſont ſix, ſept, huit ou neuf de chaque côté, & naiſſent auprès de la tubéroſité des côtes: ils montent obliquement & finiſſent à la premiere côte qui leur eſt ſupérieure, ou à la ſeconde; on les appelle les *intra-coſtaux* de Verrheyen, & les *ſous-coſtaux* de M. de Winslow. *Voyez* SOUS-COSTAUX.

INTRADOS, (*Coupe des pierres.*) *Voy.* DOELE.

* INTRADUISIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut traduire. Un auteur eſt *intraduiſible*, lorſqu'il y a peu de termes dans la langue du traducteur qui rendent ou la même idée, ou préciſément la même collection d'idées qu'ils ont dans la langue de l'auteur.

* INTRAITABLE, adj. (*Gram.*) Un homme eſt *intraitable* lorſque la dureté de ſon caractere, la férocité de ſon eſprit, l'inflexibilité de ſon humeur, la fierté rude de ſes mœurs repouſſent tous ceux qui ont à traiter, agir, ou converſer avec lui. Les honneurs & la richeſſe rendent quelquefois *intraitables*. La maladie en fait autant.

* INTRANT, ſ. m. (*Litt.*) c'eſt celui qui eſt choiſi & député par la nation, pour l'élection d'un nouveau recteur. Il y a quatre *intrans*, parce qu'il y a quatre nations dans l'univerſité; ce ſont ces vocaux qui font le recteur; ils votent en particulier. Lorſque leurs voix ſont partagées, c'eſt le recteur en exercice qui débarre.

INTRÉPIDITÉ, ſ. f. (*Morale.*) L'*intrépidité* eſt une force extraordinaire de l'ame qui l'éleve au-deſſus des troubles, des deſordres, & des émotions que la vûe des grands périls pourroit exciter en elle; & c'eſt par cette force que les héros ſe maintiennent en un état paiſible, & conſervent l'uſage libre de leur raiſon dans les accidens les plus ſurprenans & les plus terribles.

L'*intrépidité* doit ſoutenir le cœur dans les conjurations, au lieu que la ſeule valeur lui fournit toute la fermeté qui lui eſt néceſſaire dans les périls de la guerre.

Souvent entre l'homme *intrépide* & le furieux il n'eſt de différence viſible que la cauſe qui les anime. Celui-ci pour des biens frivoles, pour des honneurs chimériques qu'on acheteroit encore trop cher par un ſimple deſir, ſacrifiera ſes amuſemens, ſa tranquillité, ſa vie même. L'autre au contraire connoît le prix de ſon exiſtence, les charmes du plaiſir, & la douceur du repos: il y renoncera cependant pour affronter les haſards, les ſouffrances, & la mort même, ſi la juſtice & ſon devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui eſt plus chere que ſa vie, que ſes plaiſirs & ſon repos; mais c'eſt le ſeul avantage qu'il préfere à tous ceux-là.

Un moyen propre à redoubler l'*intrépidité*, c'eſt d'être homme de bien. Votre conſcience alors vous donnant une douce ſécurité ſur le ſort de l'autre vie, vous en ſerez plus diſpoſé à faire, s'il en eſt beſoin, le ſacrifice de celle-ci. „ Dans une bataille, dit Xenophon, „ ceux qui craignent le plus les dieux, ſont ceux qui „ craignent le moins les hommes „.

Pour ne point redouter la mort, il faut avoir des mœurs bien pures, ou être un ſcélérat bien aveuglé par l'habitude du crime. Voilà deux moyens pour ne pas fuir le danger: choiſiſſez.

INTRIGUE, ſ. f. (*Morale.*) conduite détournée de gens qui cherchent à parvenir, à s'avancer, à obtenir des emplois, des graces, des honneurs, par la cabale & le manege. C'eſt la reſſource des ames foibles & vicieuſes, comme l'eſcrime eſt le métier des lâches.

INTRIGUE, (*Belles-Lettres.*) aſſemblage de pluſieurs évenemens ou circonſtances qui ſe rencontrent dans une affaire, & qui embarraſſent ceux qui y ſont intéreſſés.

Ce mot vient du latin *intricare*, & celui-ci, ſuivant Nonius, de *tricæ*, entrave qui vient du grec θρίξ, *cheveux: quod pullos gallinaceos involvant & impediant capilli*. Tripand adopte cette conjecture, & aſſure que ce mot ſe dit proprement des poulets qui ont les piés empêtrés parmi des cheveux, & qu'il vient du grec ἐν, θρίξ, *cheveux*.

*Intrigue*, dans ce ſens, eſt le nœud ou la conduite d'une piece dramatique, ou d'un roman, c'eſt-à-dire, le plus haut point d'embarras où ſe trouvent les principaux perſonnages, par l'artifice ou la fourbe de certaines perſonnes, & par la rencontre de pluſieurs événemens fortuits qu'ils ne peuvent débrouiller. *Voyez* NOEUD.

Il y a toujours deux deſſeins dans la tragédie, la comédie ou le poëme épique. Le premier & le principal eſt celui du héros; le ſecond comprend tous les deſſeins de ceux qui s'oppoſent à ſes prétentions. Ces cauſes oppoſées produiſent auſſi des effets oppoſés, ſavoir, les efforts du héros pour l'exécution de ſon deſſein, & les efforts de ceux qui lui ſont contraires.

Comme ces cauſes & ces deſſeins ſont le commencement de l'action, de même ces efforts contraires en ſont le milieu, & forment une difficulté & un nœud qui fait la plus grande partie du poëme; elle dure autant de tems que l'eſprit du lecteur eſt ſuſpendu ſur l'événement de ces efforts contraires. La ſolution ou dénouement commence, lorſque l'on commence à voir cette difficulté levée & les doutes éclaircis. *Voyez* ACTION, FABLE, &c.

Homere & Virgile ont diviſé en deux chacun de leurs trois poëmes, & ils ont mis un nœud & un dénouement particulier en chaque partie.

La premiere partie de l'iliade eſt la colere d'Achille, qui veut ſe venger d'Agamemnon par le moyen d'Hector & des Troïens. Le nœud comprend le combat de trois jours qui ſe donne en l'abſence d'Achille, & conſiſte d'une part dans la reſiſtance d'Agamemnon & des Grecs; & de l'autre, dans l'humeur vindicative & inexorable d'Achille, qui ne lui permet pas de ſe reconcilier. Les pertes des Grecs & le deſeſpoir d'Agamemnon diſpoſent au dénouement, par la ſatisfaction qui en revient au héros irrité. La mort de Patrocle, jointe aux offres d'Agamemnon, qui ſeules avoient été ſans effet, levent cette difficulté, & font le dénouement de la premiere partie. Cette même mort eſt auſſi le commencement de la ſeconde partie, puiſqu'elle fait prendre à Achille le deſſein de ſe venger d'Hector; mais ce héros s'oppoſe à ce deſſein, & cela forme la ſeconde *intrigue*, qui comprend le combat du dernier jour.

Virgile a fait dans ſon poëme le même partage qu'Homere. La premiere partie eſt le voyage & l'arrivée d'Enée en Italie; la ſeconde eſt ſon établiſſement. L'oppoſition qu'il eſſuie de la part de Junon dans ces deux entrepriſes, eſt le nœud général de l'action entiere.

Quant au choix de nœud & à la maniere d'en faire le dénouement, il eſt certain qu'ils doivent naître naturellement du fond & du ſujet du poëme. Le P. le Boſſu donne trois manieres de former le nœud d'un poëme; la premiere eſt celle dont nous venons de parler; la ſeconde eſt priſe de la fable & du deſſein du poëte; la troiſieme conſiſte à former le nœud, de telle ſorte que le dénouement en ſoit une ſuite naturelle. *Voyez* CATASTROPHE & DÉNOUEMENT.

Dans le poëme dramatique, l'*intrigue* conſiſte à jetter les ſpectateurs dans l'incertitude ſur le ſort qu'auront les principaux perſonnages introduits dans la ſcene; mais pour cela elle doit être naturelle, vraiſſemblable & priſe, autant qu'il ſe peut, dans le fond même du ſujet. 1°. Elle doit être naturelle & vraiſſemblable; car une *intrigue* forcée ou trop compliquée, au lieu de produire dans l'eſprit ce trouble qu'exige l'action théatrale, n'y porte au contraire que la confuſion & l'obſcurité, & c'eſt ce qui arrive immanquablement, lorſque le poëte multiplie trop les incidens; car ce n'eſt pas tant le ſurprenant & le merveilleux qu'on doit chercher en ces occaſions, que le vraiſſemblable; or rien n'eſt plus éloigné de la vraiſſemblance que d'accumuler dans une action, dont la durée n'eſt tout au plus ſuppoſée que de 24 heures, une foule d'actions qui pourroient à peine ſe paſſer en une ſemaine, ou en un mois. Dans la chaleur de la repréſentation ces ſurpriſes multipliées plaiſent pour un moment, mais à la diſcuſſion on ſent qu'elles accablent l'eſprit, & qu'au fond le poëte ne les a imaginées que faute de trouver dans ſon génie les reſſources propres à ſoutenir l'action de ſa piece par le fond même de ſa fable. De-là tant de reconnoiſſances, de déguiſemens, de ſuppoſitions d'état dans les tragédies de quelques modernes dont on ne ſuit les pieces qu'avec une extrème contention d'eſprit; le poëte dramatique doit à la vérite conduire ſon ſpectateur à la pitié par la terreur, & réciproquement à la terreur par la pitié. Il eſt encore également vrai que c'eſt par les larmes, par l'incertitude, par l'eſpérance, par la crainte, par les ſurpriſes & par l'horreur, qu'il doit le mener juſqu'à la cataſtrophe; mais tout cela n'exige pas une *intrigue* pénible & compliquée. Corneille & Racine, par exemple, prodiguent-ils à tout propos les incidens, les reconnoiſſances & les autres machines de cette nature, pour for-

mer leur *intrigue*? L'action de Phedre marche ſans interruption, & roule ſur le même intérêt, mais infiniment ſimple, juſqu'au troiſieme acte où l'on apprend le retour de Theſée. La préſence de ce prince, & la priere qu'il fait à Neptune, forment tout le nœud, & tiennent les eſprits en ſuſpens. Il n'en faut pas davantage pour exciter l'horreur pour Phedre, la crainte pour Hyppolite, & ce trouble inquiétant dont tous les cœurs ſont agités dans l'impatience de découvrir ce qui doit arriver. Dans Athalie, le ſecret du grand-prêtre ſur le deſſein qu'il a formé de proclamer Joas roi de Juda, l'empreſſement d'Athalie à demander qu'on lui livre cet enfant inconnu, conduiſent & arrêtent comme par degré l'action principale, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à l'extraordinaire & au merveilleux. On verra de même dans Cinna, dans Rodogune, & dans toutes les meilleures pieces de Corneille, que l'*intrigue* eſt auſſi ſimple dans ſon principe, que féconde dans ſes ſuites. 2°. Elle doit naître du fond du ſujet autant qu'il ſe peut; car lorſque la fable ou le morceau d'hiſtoire que l'on traite, fournit naturellement les incidens & les obſtacles qui doivent contraſter avec l'action principale, qu'eſt-il beſoin de recourir à des épiſodes qui ne font que la compliquer, ou partager & refroidir l'intérêt? *Princip. pour la lect. des Poëtes. tom. II.*

INTRINSEQUE, adj. (*Gramm.*) ou appartenant à toute la ſubſtance du corps; c'eſt ainſi qu'il faut l'entendre dans les phraſes de philoſophes, où il eſt joint à *vertu*, à *qualité*, & où il eſt vuide d'idée.

Il a un ſens plus déterminé dans les cas où il eſt appliqué à la valeur des objets; ainſi la valeur *intrinſeque* d'un bijou d'or, c'eſt la matiere même, ſans aucun égard à la façon. La valeur *intrinſeque* d'une piece de monnoye, c'eſt le métal conſidéré relativement au grain de fin, & non au travail.

Ainſi la valeur *intrinſeque* eſt celle des choſes indépendamment de nos conventions, de nos caprices, de nos idées, &c.

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, (*Hiſt. cérémoniale.*) *legatorum admiſſioni præfectus*, c'eſt celui qui, entr'autres fonctions de ſa charge, reçoit & conduit les miniſtres étrangers dans la chambre de leurs majeſtés & des enfans de France; ils s'adreſſent encore à lui pour les particularités qu'il leur convient de ſavoir au ſujet du cérémonial.

Cette charge n'eſt établie dans ce royaume que de la fin du dernier ſiecle, & dans la plupart des autres cours, elle eſt confondue avec celle de maître des cérémonies.

On peut appeller *admiſſionales*, les *introducteurs des ambaſſadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troiſieme ſiecle: Lampride dit d'Alexandre qui monta ſur ſe trône en 208: *quid ſalutaretur quaſi unus de ſenatoribus, patente velo, admiſſionalibus remotis*. Il en eſt fait mention dans le code Théodoſien, ainſi que dans Ammian Marcellin, *lib. XV. cap. v*, où l'on voit que cet emploi étoit très-honorable. Corippus, *lib. III. de laudib. Juſtini*, qui fut élu empereur en 518, donne à cet officier le titre de *magiſter*.

*Uti lætus princeps ſolium conſcendit in altum,*
*Membraque purpurea præcelſus veſte locavit,*
*Legatos . . . . juſſos intrare magiſter.*

(*D. J.*)

INTRODUCTIF, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit en parlant du premier exploit par lequel on commence une conteſtation. On l'appelle *exploit introductif*, ou *la demande introductive*, parce que c'eſt ce qui a introduit la conteſtation. (*A*)

INTRODUCTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *commencement*; quand on dit depuis l'*introduction* de l'inſtance, c'eſt depuis le premier exploit qui a commencé l'affaire. (*A*)

INTRONATI, (*Hiſt. littéraire.*) nom d'une académie de Sienne en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Les membres de cette académie ſe contenterent d'établir à ſa naiſſance ſix lois fondamentales fort courtes: 1°. prier; 2°. étudier; 3°. ſe réjouir; 4°. n'offenſer perſonne; 5°. ne pas croire légerement; 6°. laiſſer dire le monde.

INTRUS, adject. (*Juriſprud.*) eſt celui qui s'eſt emparé de quelque bien ſans titre légitime.

Ce terme eſt principalement uſité en matiere bénéficiale, pour exprimer celui qui s'eſt mis en poſſeſſion d'un bénéfice par voie de fait, ſans inſtitution légitime & canonique, ou ſans avoir obſervé les formalités requiſes, par exemple s'il n'a pas obtenu le *viſa*.

Cette poſſeſſion vicieuſe eſt qualifiée d'*intruſion*, laquelle emporte une incapacité perpétuelle de la part de l'*intrus* de poſſéder le bénéfice. (*A*)

INTUITIF, adject. (*Théolog.*) il ſe dit de la viſion ou connoiſſance claire & diſtincte d'une choſe. Les Théologiens promettent aux hommes dans ce monde-ci, que s'ils ſont du nombre des bienheureux dans l'autre, ils auront la viſion *intuitive* de la majeſté de Dieu, & la connoiſſance des myſtères de la religion.

INTUS-SUSCEPTION, ſ. f. (*Phyſique.*) *Voyez* JUXTA-POSITION.

INVALIDE, adj. (*Gramm.*) qui ne peut valoir. On dit, cette ſeule phraſe marque que cette homme ne jouiſſoit pas de ſa raiſon quand il a fait ſon teſtament, & elle ſuffit pour le rendre *invalide*. Voilà une de ces circonſtances ſur leſquelles il a été impoſſible de ſtatuer par la loi; le jugement de l'invalidité eſt en pareil cas tout abandonné au bon ſens du juge.

INVALIDE, ſ. m. (*Art milit.*) c'eſt dans le militaire un officier ou un ſoldat, qui ne peut plus ſervir par ſon âge ou par ſes bleſſures, & qui a été reçu à l'hôtel des *invalides*. *Voyez* HOSTEL DES INVALIDES.

INVALIDES, *Hôtel des* (*Géog.*) vaſte bâtiment à l'extrémité de Paris, où le roi loge & entretient quantité d'officiers & de ſoldats eſtropiés, qui ne ſont plus en état de ſervir. Ce palais eſt une des inſtitutions de Louis XIV. que pluſieurs nations ont imité. Plus de deux mille ſoldats & un grand nombre d'officiers y peuvent trouver une conſolation dans leur vieilleſſe, & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins. Ce fut en 1671 que l'on jetta les fondemens de cet édifice dans la plaine de Grenelle, aſſez près de la riviere: l'autel & la chapelle ſont magnifiques.

La voûte du ſanctuaire offre des ouvrages de Noël Coypel, au ſujet du myſtere de la Trinité & de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Les douze apôtres peints ſur la premiere voûte du dôme, ſont de Jouvenet; la Gloire & les Evangéliſtes de la ſeconde voûte, ſont de la Foſſe; les quatre chapelles dédiées aux quatre peres de l'Egliſe latine, ſaint Jérôme, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin & ſaint Grégoire, ſont ornées de tableaux de la main des Boulogne & de Corneille, qui repréſentent les principales actions de la vie du ſaint, dont l'enlevement au ciel ſe voit dans le fond de la voûte. Toutes ces peintures ſont à freſque, & très-eſtimées.

Mais je n'entrerai pas dans les détails, on les trouvera dans Piganiol de la Force, & le tems les engloutira. (*D. J.*)

INVALIDITÉ, ſ. f. (*Gramm. Juriſprud.*) qualité qui réduit à non-valeur. Voilà ce qui démontra l'*invalidité* de votre titre, de votre preuve, de votre démonſtration.

* INVARIABLE, adj. (*Gramm.*) qui n'eſt point ſujet au changement: il ſe prend au phyſique & au moral. On dit ſa ſanté eſt *invariable*. Le cours des aſtres eſt *invariable*. Cela n'eſt pas exact, il n'y a rien d'*invariable* dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'eſt bien moins encore. Il n'y a perſonne qui ſoit *invariable* dans ſes opinions, dans ſes jugemens, dans ſes ſentimens. L'*invariabilité* abſolue ne convient qu'à Dieu, & à la matiere en général, ſi toute fois il y a quelque choſe de réel à quoi ce mot abſtrait puiſſe convenir; c'eſt une queſtion qui a bien plus de difficultés qu'elle n'en préſente au premier coup d'œil.

* INVASION, ſ. f. (*Gramm. & Art. milit.*) c'eſt l'action violente & ſubite, par laquelle on s'empare d'une contrée ennemie, ou regardée comme telle. *Invaſion* vient d'*envahir*. Les colonies deſcendues du nord ont *envahi* ces provinces plus d'une fois.

INVECTIVE, ſ. f. (*Gramm. & Morale.*) diſcours injurieux & violent adreſſé à quelque perſonne. Il ne faut point *invectiver*. Il uſoit d'*invectives* contre les abſens. Il ſe dit auſſi des choſes; tous nos écrivains modernes *invectivent* contre le luxe; tous nos prédicateurs, contre les progrès de l'incrédulité; mais on les laiſſe dire: on n'en n'eſt pas moins faſtueux, ni plus croyans.

INVENTAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie en général un état & une deſcription de quelque choſe.

On fait un *inventaire* des titres d'un tréſor ou chartrier; ces ſortes d'*inventaires* peuvent être faits d'une matiere authentique, ou ſimplement comme actes privés.

*Inventaire* d'une ſucceſſion, eſt une énumération & une deſcription des effets mobiliers, & des titres & papiers d'un défunt.

Il eſt quelquefois précédé d'un appoſition de ſcellé; mais on peut auſſi faire *inventaire* quoiqu'il n'y ait point de ſcellé.

Entre majeurs cet acte peut de leur conſentement être fait ſous ſignature privée.

Mais lorsqu'il y a des mineurs ou des absens, ou que l'on veut s'en servir contre des tiers, il doit être fait solemnellement & par des officiers publics.

A Paris on prend deux notaires; hors de Paris, il suffit d'un notaire & deux témoins.

Dans quelques endroits ce sont les juges ou des commissaires qui ont droit de faire les *inventaires* solemnels.

L'*inventaire* est un acte conservatoire, qui se fait pour constater les biens & droits d'une succession ou communauté de biens, à l'effet de maintenir les droits de tous ceux qui peuvent y avoir intérêt; tels que le survivant des conjoints, les héritiers du prédécédé, les créanciers, légataires & autres.

Il ne peut être fait qu'à la réquisition des parties, aucun juge ni autre officier ne peut d'office provoquer l'*inventaire*, quand même il y auroit des mineurs, si ce n'est dans le cas où le roi ou le public y seroient intéressés.

Anciennement il étoit permis de commencer l'*inventaire* vingt-quatre heures après l'enterrement du défunt; mais par le dernier réglement, on ne peut le commencer que trois jours après.

La veuve & les héritiers font *inventaire* pour s'instruire des forces de la succession, & déterminer ensuite la qualité qu'ils doivent prendre.

L'ordonnance donne à la veuve, & aux héritiers trois mois pour faire *inventaire*, & quarante jours pour délibérer, c'est-à-dire que pendant ce tems on ne peut pas les forcer de prendre qualité, mais on provoque quelquefois ce délai selon les circonstances; & quand on n'est pas poursuivi pour prendre qualité, on peut en tout tems faire *inventaire*; il est cependant beaucoup mieux de le faire le plutôt qu'il est possible, & même quand il y a des absens ou des créanciers, de faire mettre le scellé afin de prévenir tout soupçon de recelé & divertissement.

Les héritiers ne prennent ordinairement d'autre qualité dans l'*inventaire*, que celle d'*héritiers présomptifs*, ou d'*habiles à se dire & porter héritiers*; & la veuve *habile à se dire & porter commune*. Cependant quand on est bien sûr de l'état d'une succession ou communauté de biens, & que l'on est déterminé à l'accepter, on peut prendre qualité sans attendre la confection de l'*inventaire*.

Il est quelquefois libre de faire *inventaire* ou non, mais il y a des cas où il est nécessaire; savoir,

1°. Lorsqu'un héritier veut accepter par bénéfice d'*inventaire*,

2°. Quand le survivant des cojoints qui a des enfans mineurs, veut empêcher la continuation de la communauté.

3°. Quand il y a des mineurs, il est à propos pour le tuteur de faire *inventaire*.

4°. Dans le cas de don mutuel entre les conjoints, les héritiers du prédécédé peuvent obliger le survivant de faire *inventaire*.

5°. Lorsqu'il y a des effets mobiliers substitués, dont il doit être fait emploi.

Lorsqu'il y a un exécuteur testamentaire, c'est à sa requête que l'*inventaire* doit être fait.

L'*inventaire* se fait au lieu du domicile du défunt, s'il y a des meubles ailleurs, on les fait inventorier par les officiers des lieux, à moins que l'*inventaire* ne soit commencé à Paris, auquel cas les commissaires & notaires qui font l'*inventaire*, peuvent le continuer par droit de suite par-tout où il y à des meubles.

L'acte doit être écrit de la main d'un des notaires ou autre officier qui fait l'*inventaire*, ou de la main de leur clerc, & non de la main d'une des parties, quand même cette partie seroit notaire.

On doit y faire mention du jour, & si c'est devant ou après-midi, & le marquer à chaque vacation.

Ceux qui y sont présens doivent signer sur la minute à la fin de chaque vacation.

On commence l'*inventaire* par une espece de préface qu'on appelle l'*intitulé*, qui contient les qualités des parties, & leurs dires & réquisitions; ensuite on énonce les meubles, la vaisselle d'argent, les titres & papiers.

Il est d'usage de faire priser les meubles par un huissier ou par des experts à mesure qu'on les inventorie, cependant il y a des endroits où l'on ne fait pas de prisée.

On range les titres & papiers par liasse & par cotte, & on les désigne de même dans l'*inventaire*.

Les dettes actives & passives doivent aussi être déclarées.

Le survivant des pere & mere qui est tuteur de ses enfans mineurs, ayant des intérêts à régler avec eux, doit faire l'*inventaire* avec un légitime contradicteur, c'est-à-dire avec le subrogé tuteur, ou curateur des mineurs, dont la fonction ne consiste qu'à assister à l'*inventaire*.

On fait ordinairement clore l'*inventaire* en justice trois mois après qu'il est parachevé. Cette formalité est nécessaire dans quelques coutumes pour empêcher la continuation de communauté; dans celles qui n'en parlent point, il suffit de faire un *inventaire* fidele.

L'*inventaire* se fait aux frais communs de ceux qui acceptent la succession & communauté de biens.

Après l'*inventaire* on procede ordinairement à la vente des meubles, à moins qu'on ne soit d'accord de les partager.

Quand il n'y a ni meubles, ni titres & papiers à inventorier, & néanmoins que l'on a intérêt de constater l'état de la succession, on fait un procès-verbal de carence. *Voyez* la loi *scimus* au code *de jure deliberandi*; *le titre des scellés & inventaires*, *livre IV*. *le parfait Notaire*, *livre XII. chap. j.* (*A*)

INVENTAIRE DE PRODUCTION, (*Jurisprud.*) est une piece d'écriture contenant l'énumération & description des pieces que chaque partie produit, en exécution de quelque reglement, dans un procès ou instance appointée.

On arrange ces pieces par liasses, suivant l'ordre qui leur convient, & chaque liasse est cottée par une lettre de l'alphabet.

L'*inventaire de production* se fait dans le même ordre; on commence par tirer les inductions de chaque piece d'une même cotte, & ensuite on déclare que, pour justifier de ce qui a été dit, on produit tant de pieces; savoir, *&c.* ensuite on désigne la cotte ou lettre, sous laquelle ces pieces sont produites.

Cet *inventaire* se fait tant par le demandeur que par le défendeur, par l'appellant & par l'intimé. *Voyez l'ordonnance de* 1667. *tit. XI art.* 33. (*A*)

INVENTION, s. f. (*Arts & Sciences.*) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on invente, qu'on découvre d'utile ou de curieux dans les Arts, les Sciences, & les Métiers. Ce terme est assez synonyme à celui de *découverte*, quoique moins brillant; mais on me permettra de les confondre ici, sans répéter les choses curieuses que le lecteur doit lire préalablement au mot DÉCOUVERTE.

Nous sommes redevables des *inventions* au tems, au pur hasard, à des conjonctures heureuses & imprévues, à un instinct méchanique, à la patience du travail, & à ses ressources.

Ce n'est point aux recherches des gens qu'on appelle dans le monde *gens d'esprit*; ce n'est point à des philosophes spéculatifs, que nous devons les *inventions* utiles qu'on trouva dans le xiij. & xiv. siecles. Elles furent le fruit de cet instinct de méchanique que la nature donne à certains hommes, indépendamment de la Philosophie. L'*invention* de secourir la vûe affoiblie des vieillards, par des lunettes qu'on nomme *besicles*, est de la fin du xiij. siecle. On la doit, dit-on, à Alexandre Spina: les Vénétiens posséderent dans le même siecle, le secret des miroirs de crystal. La fayence qui tenoit lieu de porcelaine à l'Europe, fut trouvée à Faenza: les meules qui agissent par le secours du vent, sont à-peu-près du même tems. L'*invention* du papier fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du xiv. siecle. Cortusius parle d'un certain Pax qui en établit à Padoue la premiere manufacture, plus d'un siecle avant l'*invention* de l'Imprimerie. C'est ainsi que les prémices des Arts ont été heureusement découvertes, & souvent par des hommes ignorés.

Je dis les prémices, car il faut remarquer que tout ce que nous avons de plus curieux & de plus utile dans les Arts, n'a pas été trouvé dans l'état où nous le voyons à présent. Toutes ces choses ont été découvertes grossierement, ou par parties, & ont été amenées insensiblement à une plus grande perfection. C'est ce qui paroît du-moins des *inventions* dont nous venons de parler; & c'est ce qu'on peut prouver de celles du verre, de la boussole, de l'Imprimerie, des horloges, des moulins, des télescopes, & de tant d'autres.

Je passe sous silence les découvertes dans les Sciences, qui ont pû être préparées par les travaux des siecles précédens; ce sujet seroit d'une trop longue recherche. Je ne parlerai pas davantage des découvertes prétendues modernes, qui ne sont que des opinions anciennes, présentées de nouveau sous des faces plus lumineuses. De telles discussions seroient d'ailleurs peu susceptibles de démonstrations; je me contenterai d'observer, pour ne point sortir des Arts, qu'il a fallu une

suite

fuite plus ou moins longue de tems pour perfectionner le *inventions*, qui dans des siecles grossiers, étoient originairement le produit du hasard, ou du génie méchanique.

Guttemberg n'imagina que les lettres mobiles sculptées en relief sur le bois & sur le métal. Ce fut Schoëffer, qui rectifiant cette *invention*, trouva le secret de jetter en fonte les caracteres; & l'on sait combien cet art a été perfectionné depuis Schoëffer.

Que ce soit Goya marinier, natif de Melfi, ou les Anglois, ou les François, ou les Portugais, qui ayent trouvé l'usage de la boussole dans le xiij. siecle; cette découverte est dans le même cas que celle de l'Imprimerie. On ne sut d'abord qu'étendre l'aiguille aimantée sur du liége à la surface de l'eau; ensuite on vint à la suspendre sur un pivot dans une boëte qui étoit suspendue elle-même; & finalement on l'a fixée à une rose de carton ou de talc, sur laquelle on a tracé un cercle divisé en 32 parties égales, pour marquer les 32 airs, avec un autre cercle concentrique, divisé en 360 degrés, & qui sert à mesurer les angles & les écarts de la boussole.

L'*invention* des moulins-à-vent (peut-être originaire d'Asie) n'a fait une fortune brillante, que quand la Géométrie a perfectionné cette machine, qui dépend entierement de la théorie des mouvemens composés.

Combien de siecles se sont écoulés pour perfectionner les horloges & les montres depuis Ctesibius, qui fit vraissemblablement la premiere horloge à rouage, & qui fleurissoit vers l'an 613 de Rome, jusqu'à la derniere pendule faite en Angleterre par Graham, ou en France par Julien le Roi? Les Hughens, les Leibnitz, & tant d'autres, ne s'y sont-ils par exercés?

J'en pourrois dire presque autant des lunettes d'approche, depuis Métius, jusqu'à Dom Noël bénédictin.

Mais qui peut douter de la différence de la taille brute du diamant, trouvée par hasard depuis environ trois siecles par Louis de Berquen, & la beauté des formes faites en rose ou en brillant, que nos lapidaires exécutent aujourd'hui? L'usage & la grande pratique les ont instruits des différentes tailles imaginables, tandis que leurs yeux & leurs mains leur servent de compas. C'est d'après la 47e proposition du premier livre d'Euclide, qu'ils sont parvenus à la belle proportion de tailler cette pierre précieuse en losanges, triangles, facettes, & biseaux, pour la brillanter, en lui donnant tout ensemble autant d'éclat que de jeu.

Ainsi les hommes heureusement nés, qui ont eu une parfaite connoissance de la méchanique, ont profité des esquisses grossieres des premieres *inventions*, & les ont portées peu-à-peu par leur sagacité au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui.

Quoique le tems enfante les présens qu'il nous fait, l'industrie peut hâter, si j'ose parler ainsi, le terme de son accouchement. Combien de siecles se sont écoulés, pendant lesquels les hommes ont marché sur la soie, avant que d'en connoître l'usage, & en composer leur parure? La nature a sans doute dans ses magasins des trésors d'un aussi grand prix, qu'elle nous reserve au moment que nous l'attendrons le moins; soyons toûjours à portée d'en profiter.

Souvent une *invention* jette de grandes lumieres sur celle qui la précede, & quelques lueurs sur celle qui doit la suivre. Je ne dis pas que l'*invention* soit toûjours féconde en elle-même: les grands fleuves ne se forment pas toûjours les uns des autres; mais les *inventions* qui n'ont point d'analogie ensemble, ne sont pas pour cela stériles, parce qu'elles multiplient les secours, & se reproduisent sous mille moyens qui abregent les travaux de l'homme.

Mais il n'est rien de plus flatteur que l'*invention*, ou la perfection des Arts, qui tendent au bonheur du genre humain. De telles *inventions* ont cet avantage sur les entreprises de la politique, qu'elles font le bien commun, sans nuire à personne. Les plus belles conquêtes ne sont arrosées que de sueurs, de larmes, & de sang. L'inventeur d'un secret utile à la vie, tel que seroit celui de la dissolution de la pierre dans la vessie, n'auroit point à redouter les remords inséparables d'une gloire mêlangée de crimes & de malheurs. Par l'*invention* de la boussole & de l'Imprimerie, le monde s'est étendu, embelli, & éclairé. Qu'on parcoure l'histoire: les premieres apothéoses ont été faites pour les *inventeurs*: la terre les adora comme ses dieux visibles.

Il ne faut point s'étonner après cela, qu'ils soient sensibles à l'honneur de leurs découvertes; c'est la derniere chose dont l'homme puisse se dépouiller. Thalès, après avoir trouvé en quelle raison est le diametre du soleil au cercle décrit par cet astre autour de la terre, en fit part à un particulier, qui lui offrit pour récompense, tout ce qu'il exigeroit. Thalès lui demanda seulement de lui conserver l'honneur de sa découverte. Ce sage de la Grece pauvre, & comblé d'années, fut insensible à l'argent, au gain, à tout autre avantage, hormis à l'injustice qui pourroit s'emparer de la gloire qu'il méritoit.

Au reste, tous ceux qui par leur pénétration, leurs travaux, leurs talens, & leurs études, sauront joindre recherches à observations, théorie profonde à expériences, enrichiront sans cesse les *inventions*, les découvertes déjà faites, & auront la gloire d'en préparer de nouvelles.

L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, (*Avert. du tom. III.*) „ l'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de notre siecle en ce genre; elle la fera & à ce siecle qui „ l'ignore, & aux siecles à venir qu'elle mettra sur la „ voie, pour aller plus loin. Les découvertes dans les „ Arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli; les faits seront dévoilés au philosophe, & la réflexion pourra simplifier & éclairer une pratique aveugle „.

Mais pour le succès de cette entreprise, il est nécessaire que le gouvernement éclairé daigne lui accorder une protection puissante & soutenue, contre les injustices, les persécutions, & les calomnies de ses ennemis. (*D. J.*)

INVENTION, (*Rhétor.*) c'est la recherche & le choix des pensées, des raisons, dont l'orateur doit se servir, des lieux qu'il doit traiter. L'*invention* est le premier des devoirs de l'orateur: Ciceron qui la regardoit de cet œil, avoit composé quatre livres sur ce sujet, dont il ne nous reste que deux, & peut-être les moins intéressans.

Quoi qu'il en soit, les maîtres de l'art conviennent que l'*invention* ne consiste pas à trouver facilement les pensées qui peuvent entrer dans un discours. Cette facilité manque à peu de personnes, pour peu qu'on ait l'esprit cultivé par la lecture, & l'on peche beaucoup plus souvent par excès, que par défaut d'abondance. Mais l'*invention* proprement dite, consiste à choisir entre les pensées qui se présentent, celles qui sont les plus convenables au sujet que l'on traite, les plus nobles, & les plus solides, à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles, ou triviales; à considérer le tems, le lieu où l'on parle; ce qu'on se doit à soi-même, & ce qu'on doit à ceux qui nous écoutent. (*D. J.*)

INVERLOCHY, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, fortifiée par Guillaume III. & où l'on entretient une garnison. On l'appelle autrement le *Fort-Guillaume*; elle est située dans la province de Lochabir, au bord d'un grand lac, à 32 lieues d'Edinbourg, 120 lieues N. O. de Londres. *Long.* 12. 26. *lat.* 57. 8. (*D. J.*)

INVERNESS, (*Géog.*) *Voyez* INNERNESS.

INVERSE, *ou* CONVERSE, s. f. (*Logique & Mathématiques.*) C'est ainsi que les Logiciens nomment une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet, l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme *directe*.

Ils ont observé que la vérité de la directe n'emportoit pas toûjours celle de sa *converse*; & ils ont donné là-dessus quatre regles, relatives à autant d'especes de propositions. Je ne rapporterai & ne développerai ici, que celles qui concernent les propositions universelles affirmatives; parce qu'elles sont presque les seules qui ayent lieu dans les sciences exactes, & que les mêmes réflexions pourront s'appliquer aux trois autres especes, à l'aide de quelques changemens aisés à suppléer.

Cette regle porte: que de telles propositions ne peuvent se *convertir* universellement, que quand le sujet est aussi étendu que l'attribut.

On a élevé dans plusieurs livres élémentaires de Mathématiques, différentes questions sur les *converses*, suivies de décisions, souvent opposées, & appuyées de part & d'autre sur des exemples mal dévelopés. La source de ces embarras dans une matiere aussi susceptible de clarté, est sans doute l'impatience avec laquelle les auteurs qui en ont traité occasionnellement, ont voulu tirer des conséquences avant que de s'être donné la peine de remonter aux principes, qui sont ici la *nature* & les *parties* des propositions de Mathématique pure. Ces propositions sont toutes conditionnelles; c'est-à-dire, que leur attribut ne convient au sujet que sous une certaine condition, différente de ce sujet envisagé plus abstraitement. Il y a donc trois parties très-distinctes dans l'énoncé de toute vérité mathématique: le *sujet* qui est un être exprimé d'une maniere trop universelle pour que l'attribut de la proposition puisse lui convenir dans tous les cas possibles; mais auquel il ne manque pour cet effet que

d'être rendu plus particulier par une ſeule qualité déterminante : l'*hypothèſe*, par où l'on doit entendre cette condition qui manquoit au ſujet ; & la *thèſe* enfin, ou la qualité qu'on aſſûre convenir au ſujet dès que l'hypothèſe l'a rendu aſſez particulier pour cela.

Qu'il me ſoit permis d'illuſtrer cette ſous-diviſion que j'exige dans la premiere partie de toute propoſition, par l'exemple de celle que mettent les Métaphyſiciens dans la cauſe complete de tout effet. Un effet eſt toûjours exactement ſimultané à ſa cauſe complete, c'eſt-à-dire à la collection de tout ce qui eſt requis pour qu'il parvienne à l'exiſtence : & ſi l'on a accoûtumé de regarder l'effet comme poſtérieur à ſa cauſe, c'eſt parce qu'on entend communément par ce dernier terme, une cauſe incomplete, à laquelle il manque encore, pour être accompagnée de ſon effet, une qualité qu'on nomme *condition*, ou *occaſion*, & qu'on diſtingue expreſſement du reſte. Cette comparaiſon eſt d'autant plus légitime, que, même dans la Géométrie, dont les objets ſont des quantités co-exiſtentes, on eſt en uſage de commencer ſouvent l'hypothèſe des théorèmes par des adverbes de tems, tels que ceux-ci, *quand*, ou *lorſque* ; & de mettre quelquefois la thèſe au futur, *alors on aura*, &c.

Mais voici une conſidération qui fera mieux ſentir encore la néceſſité de diſtinguer trois parties dans toute propoſition hypothétique. Si l'on fait choix de deux pareilles propoſitions viſiblement *converſes* l'une de l'autre, & qu'on les diſtribue ſeulement en deux parties, l'hypothèſe & la thèſe, on ne pourra jamais obtenir l'une de ces propoſitions, à l'aide d'un ſimple renverſement de l'autre ; & il faudra toûjours conſerver dans leurs deux hypothèſes quelque choſe qui leur eſt commun, & qui ne peut paſſer ni dans la thèſe de l'une, ni dans celle de l'autre. Ce ſont ces qualités communes aux deux hypothèſes, que j'en détache, pour former ce que je nomme le *ſujet*.

Nous ſommes à préſent en état de rectifier la définition qui eſt à la tête de cet article, & de dire, que quand deux propoſitions ont un même ſujet, mais que l'hypothèſe & la thèſe de l'une font un échange mutuel de leurs fonctions pour former l'autre propoſition, elles ſont dites *converſes* l'une de l'autre ; & que la plus importante des deux, ou bien celle que l'on met la premiere, parce qu'elle peut ſe démontrer plus aiſément ſans le ſecours de l'autre ; que celle-ci ne peut être prouvée indépendamment de celle-là, ſe nomme quelquefois la *directe*. Voici donc la forme à laquelle je réduis les énoncés de toutes les propoſitions & de leurs *converſes*.

*Sujet commun*. Tout ce qui a les qualités $A$, $B$, $C$, *&c.*

*Directe*. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité $R$.
{ *Thèſe*. Il poſſédera auſſi la qualité $S$.

*Converſe*. { *Hyp.* S'il poſſede encore la qualité $S$.
{ *Thèſe*. Il poſſedera auſſi la qualité $R$.

Je ſerai à préſent beaucoup plus aiſément compris dans ce que j'avois à obſerver ſur les différentes queſtions dont on a embrouillé cette matiere, & ſur quelques autres regles contre leſquelles pèchent la plûpart des élémens qu'on met entre les mains des jeunes gens.

*Premiere queſtion*. Tout théorème a-t-il une *converſe* ?

Je me croirois diſpenſé d'une réponſe, ſi des auteurs très-applaudis d'ailleurs, n'avoient pas prétendu le contraire, en s'appuyant par exemple de la 32e d'Euclide ; que par cette raiſon, je vais exprimer ici à ma maniere : *dans toute figure rectiligne, où il y a préciſément trois côtés, la ſomme des angles vaut deux droits*. La *converſe* en eſt à préſent aiſée à trouver : *dans toute figure rectiligne, où la ſomme des angles vaut deux droits, il y a préciſément trois côtés*.

On voit ici, que pour avoir mes trois parties, j'ai été obligé de ſubſtituer la définition au défini, parce que ce dernier renfermoit ſous un ſeul mot, les qualités qui devoient appartenir au ſujet, avec celle qui conſtituoit l'hypothèſe. C'eſt ce que l'on eſt ſouvent obligé de faire ; & c'eſt-là ſans doute ce qui a empêché juſqu'à préſent les auteurs d'appercevoir cette diſtinction.

*Seconde queſtion*. Tout théorème univerſellement vrai, a-t-il une *converſe* univerſellement vraie ?

Oui, pourvu que l'hypothèſe ſoit auſſi étendue que la thèſe. Un des principaux auteurs qui ont ſoutenu la *négative*, s'étant fait fort ſur-tout de l'exemple d'une diagonale qui coupe en deux également ſon parallélogramme, ſans que pour cela toute droite qui coupe un parallélogramme en deux également en ſoit la diagonale : je ferai peut-être plaiſir à ſes lecteurs, en leur indiquant trois manieres de rendre ce théorème univerſellement *convertible*. Premierement en *généraliſant l'hypothèſe*, c'eſt-à-dire, en l'étendant à toutes les droites qui paſſent par le point d'interſection des deux diagonales, ou en *particulariſant la thèſe*, ce qui auroit lieu ſi on diſoit que le parallélogramme eſt coupé en deux parties égales & ſemblables, ou ſeulement en deux triangles ; ou enfin en *décompoſant* l'idée de diagonale, comme nous avons décompoſé dans la premiere queſtion l'idée de triangle, ce qui donneroit l'énoncé que voici : *Toute droite qui paſſe par le ſommet d'un des angles d'un parallélogramme, ſi elle paſſe auſſi par le ſommet de l'angle oppoſé, elle coupera ce parallélogramme en deux parties égales*. On me propoſa une fois l'exemple ſuivant à convertir : *Tout polygone inſcriptible au cercle, s'il eſt équilatéral, il eſt auſſi équiangle* ; & je la rendis *convertible* en généraliſant l'hypothèſe, c'eſt-à-dire, en diſant : *ſi ces côtés alternatifs ſont égaux*. On remarquera en paſſant, que c'eſt ſeulement dans les théorèmes dont la thèſe n'eſt pas plus étendue que l'hypothèſe, qu'on peut donner le nom de *propriété* à la qualité que renferme cette thèſe.

Je dois auſſi un mot à ceux qui donnent dans l'excès oppoſé, & qui répondent à la queſtion préſente par l'affirmative, ſans y mettre aucune reſtriction ſur l'étendue de la thèſe relativement à l'hypothèſe ; mais qui croient y ſuppléer en diſtinguant les vérités mathématiques de celles qui ont un autre objet que la quantité. Les Savans de tous les ſiecles ayant pris plaiſir à rendre leurs propoſitions auſſi univerſelles qu'il leur étoit poſſible, & ayant trouvé plus de facilité à le faire dans les mathématiques que dans quelque autre ſcience que ce fût, il en eſt arrivé que preſque toutes les propoſitions de cette ſcience ont eu des hypothèſes auſſi étendues que leurs thèſes, & par conſéquent des *converſes* auſſi vraies qu'elles ; ce qui a porté quelques eſprits peu profonds à conclure par une induction précipitée, qu'il ſuffiſoit qu'une propoſition certaine eût pour objet quelque branche des Mathématiques pour que ſa *converſe* fût certaine auſſi ; & quand ils ont rencontré dans leurs lectures géométriques des théorèmes dont la *converſe* étoit fauſſe, ou ils n'y ont pas fait attention, ou ils ont attribué cette fauſſeté à la malhabileté de l'auteur ; qui avoit pris pour *converſe* d'une propoſition ce qui ne l'étoit pas préciſément. Une conſéquence naturelle de leur opinion a été, qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer entierement de démontrer les *converſes* ; erreur qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes qui, n'ayant pas naturellement l'eſprit net, n'y ont pas un peu ſuppléé par l'étude de la philoſophie.

*Troiſieme queſtion*. La même propoſition a-t-elle pluſieurs *converſes* toutes auſſi vraies qu'elle ?

Je répondrai encore une fois en diſtinguant : le choix des qualités dont on veut compoſer l'hypothèſe & la thèſe étant une fois déterminé, il n'eſt plus poſſible de *convertir* la propoſition de plus d'une maniere ; mais, ſi l'on n'avoit encore déterminé que la qualité qui doit former la thèſe de la directe, on pourroit varier de pluſieurs manieres l'expreſſion de cette directe, & par conſéquent l'expreſſion & le fond même de ſa *converſe* ; ſavoir, en tirant du ſujet pris ſelon l'acception commune, tantôt une qualité & tantôt une autre, pour en former ce que j'appelle l'*hypothèſe*. A préſent, ſi l'on me demande quelles regles doit ſuivre un auteur dans le choix de la qualité qu'il deſtine à former l'hypothèſe de la *directe* ; je répondrai en général, qu'il doit préférer celle qui devenue thèſe à ſon tour, formera la *converſe* la plus utile & la plus élégante. Mais voici une regle plus particuliere : quand on a une claſſe de théorèmes, qui ne different qu'à un ſeul égard, on doit choiſir pour hypothèſe la qualité qui conſtitue cette différence, de ſorte que le ſujet ſoit abſolument le même dans toutes ces propoſitions & dans toutes leurs *converſes*. Outre l'uniformité qui réſulte de l'obſervation de cette maxime, ce qui offre plus de commodité à l'attention & à la mémoire ; on en retirera encore l'avantage de pouvoir toujours, ſans aucune étude, démontrer les *converſes* de ces ſortes de propoſitions, par une méthode générale qui ſera expliquée plus bas. On aura un exemple de ce que je preſcris, ſi dans celui que j'ai allégué à l'occaſion de la premiere queſtion, à la place des nombres *trois* & *deux*, dont l'un eſt dans l'hypothèſe & l'autre dans la thèſe, on met les nombres 4 & 4, ou 5 & 6, ou 6 & 8, ou 7 & 10, *&c.* ou genéralement $a$ & $2a-4$ ; ce qui fournira des théorèmes ſur la ſomme des angles d'un quadrilatere, d'un pentagone & genéralement d'un polygone quelconque.

*Quatrieme queſtion*. Convient-il de faire ſuivre chaque théorème par une *converſe* ?

La ſymétrie le demanderoit : mais premierement, comme les Mathématiques s'étendent tous les jours, ſans qu'il en arrive autant à la vie de ceux qui s'y appliquent ; il faut, dans ce ſiecle ſur-tout, ſacrifier cet avantage à ce-

lui

lui de la briéveté, quand on prévoit que ces *converſes* n'auroient aucune utilité conſidérable: nous devons imiter la ſage retenue d'Euclide, qui, quoiqu'il vécût dans un tems où l'objet des Mathématiques étoit mille fois moins vaſte qu'à préſent, a ſû cependant ſe borner aux *converſes* dont il avoit beſoin pour démontrer ſes principaux théoremes, ſans qu'on ait lieu de ſoupçonner un ſi grand génie d'avoir agi de la ſorte par incapacité. En ſecond lieu, on eſt bien forcé, ſur-tout dans les Mathématiques mixtes, d'abandonner ſouvent le projet d'inſérer certaines *converſes* dans un traité, faute de pouvoir en donner la démonſtration. Il eſt bien plus aiſé de deſcendre des cauſes aux effets, que de remonter des effets aux cauſes. Le nombre des cauſes combinées dont on cherche le réſultat, étant arbitraire, ce nombre eſt connu & auſſi petit que l'on veut; au lieu que celui des effets devant être puiſé dans la nature, ſous peine de ſe perdre dans des concluſions chimériques; ce nombre nous eſt ſouvent inconnu par l'imperfection de nos ſens, & même il eſt ſouvent trop conſidérable pour les forces de notre entendement: ſans ces deux obſtacles, rien n'empêcheroit que nous ne puſſions acquérir ſur les cauſes phyſiques des lumieres auſſi certaines que celles dont nous jouiſſons à l'égard de la Géométrie pure; ſçavoir, en employant la voie d'excluſion pour découvrir les *converſes* en Phyſique, comme on le fait ordinairement en Géométrie pour les démontrer; mais comment mettre en uſage cette méthode, quand on ne peut pas avoir des énumérations complettes, & que la rejection de chaque membre de cette énumération exige des calculs dont nous avons à peine les élémens? Ceci nous mene tout naturellement à la queſtion ſuivante.

*Cinquieme queſtion*. Quelle méthode doit-on mettre en uſage pour la démonſtration des *converſes*?

On peut les démontrer d'une maniere qui n'ait aucun rapport avec celle qu'on aura employée pour leurs directes, lorſqu'on eſt aſſez heureux pour trouver ſans efforts un moyen conſidérablement plus abrégé ou plus élégant que celui ſur lequel on a fondé la certitude de ces directes; mais voici deux méthodes générales, dont peuvent faire uſage ceux qui n'ont pas le génie ou le loiſir néceſſaire pour faire mieux; méthodes qui pourront plaire d'ailleurs aux amateurs de l'uniformité vu la relation qu'elles mettent entre les démonſtrations des propoſitions *converſes* l'une de l'autre.

Pour rendre la premiere méthode appliquable à un théoreme donné, il faut à ce théoreme en joindre un autre dont le ſujet ſoit le même, mais dont l'hypothèſe & la thèſe ſoient préciſément l'oppoſé de celles de ce premier. Cette ſeconde directe étant démontrée, ce qui eſt ordinairement fort aiſé à celui qui a déja démontré la premiere, il faut démontrer la *converſe* de cette premiere, en diſant ſimplement que ſi elle n'avoit pas lieu, la ſeconde directe ſeroit fauſſe, & démontrer la *converſe* de la ſeconde, en avertiſſant ſeulement que ſi elle n'étoit pas vraie, la premiere directe ne le ſeroit pas non plus. Quoique cette méthode ſoit fort connue, j'eſpere qu'on me pardonnera d'en rapporter ici la formule, en conſidération de la regle que j'ai donnée en répondant à la troiſieme queſtion, vu que cette regle en deviendra plus intelligible encore, ce qui arrivera auſſi aux réflexions que je joindrai à la formule.

*Premiere directe*. Dans tout ſujet qui a les qualités *A*, *B*, *&c.* ſi la quantité *p* eſt égale à la quantité *q*, la quantité *r* ſera égale à la quantité *s*.

*Seconde directe*. Dans tout, *&c.* ſi *p* n'eſt pas égale à *q*, *r* ne ſera pas égale à *s*.

*Premiere converſe*. Dan tout, *&c.* ſi *r* eſt égale à *s*, *p* ſera égale à *q*.

*Demonſtration*. Si *p* & *q* étoient inégales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la ſeconde directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées égales, donc *p* & *q* ne ſauroient être inégales.

*Seconde converſe*. Dans tout, *&c.* ſi *r* n'eſt pas égale à *s*, *p* ne ſera pas égale à *q*.

*Démonſtr.* Si *p* & *q* étoient égales, *r* & *s* le ſeroient auſſi par la premiere directe; mais *r* & *s* ſont ſuppoſées inégales, donc *p* & *q* ne ſauroient être égales.

Pour éviter l'idée négative qu'offre l'inégalité priſe abſtraitement, & les raiſonnemens négatifs qu'elle exige quelquefois, on la diſtribue ſouvent en deux cas, celui de *majorité* & celui de *minorité*; ce qui donne à la vérité trois directes & trois *converſes* au lieu de deux: *Si*, dit-on, $p=q$, *on aura* $r=s$; *ſi* $p>q$, *on aura* $r>s$; *& ſi* $p<q$, *on aura* $r<s$, *& réciproquement*.

On peut même diviſer l'inégalité d'une maniere plus déterminée encore, & en quelque façon plus poſitive, en lui ſubſtituant ſéparément différentes égalités, comme on peut s'en éclaircir par l'exemple des diverſes valeurs de la ſomme des angles des divers polygones: cette méthode fournit un grand nombre de directes, quelquefois une infinité qu'on doit démontrer ſur un même modele & d'une maniere préciſe; mais dont toutes les *converſes* ſe démontrent dans un inſtant par l'idée indéterminée d'inégalité: c'eſt ainſi qu'Euclide auroit ſans doute démontré en un ſeul mot la *converſe* du théoreme favori de Pythagore en la plaçant après les propoſitions 12e & 13e du ſecond livre, dont il auroit pu auſſi démontrer les *converſes* en même tems dans un trait de plume, s'il n'avoit pas imaginé cette autre démonſtration plus directe & plus indépendante, par laquelle il termine ſon premier.

Par rapport à la ſeconde méthode que j'ai annoncée, elle conſiſteroit à donner, dès le commencement du traite, la *converſe* de chaque axiome, & à démontrer enſuite la *converſe* de chaque théoreme par la même chaîne de conſéquences qu'on auroit employées pour démontrer le théoreme direct, en ſubſtituant à chaque conſéquence ſa *converſe*, & en y faiſant des *converſes* précédentes le même uſage qu'on vient de faire de leurs directes pour démontrer la derniere directe. C'eſt encore ainſi qu'Euclide auroit pu démontrer cette même 48e propoſition dont nous venons de parler, en citant la 13e propoſition & un corollaire de la 38e au lieu de la 14e & de la 41e, auxquelles il avoit renvoyé dans la démonſtration de la 47e.

Si je n'ai point fait mention dans tout ceci des *converſes des problèmes*, c'eſt que j'ai préſumé qu'on préféreroit une ſeule regle générale, quoique plus embarraſſante dans l'exécution, à l'ennui de lire autant de remarques particulieres ſur les problèmes, que j'en ai déja fait ſur les théoremes. Cette regle eſt aiſée à imaginer & à retenir; réduiſez le problème que vous avez en main ſous la forme du théoreme, appliquez-lui alors les préceptes que nous avons donnés ſur ceux-ci, tant pour les convertir que pour en démontrer les *converſes*, & préſentez enfin ces *converſes* ſous la forme de problèmes. *Cet article eſt de M.* LE SAGE *fils, citoyen de Genève, dont il a déja été parlé au mot* GRAVITÉ.

INVERSE, adj. (*Algebre & Arithm.*) on applique ce mot à une certaine maniere de faire la regle de trois ou de proportion, qui ſemble être renverſée, ou contraire à l'ordre de la regle de trois directe. *Voy.* REGLE.

Dans la regle de trois directe, les termes étant rangés ſuivant leur ordre naturel, le premier terme eſt au ſecond, comme le troiſieme eſt au quatrieme, c'eſt-à-dire, que ſi le ſecond eſt plus grand ou plus petit que le premier, le quatrieme eſt auſſi plus grand ou plus petit que le troiſieme dans la même proportion. Mais dans la regle *inverſe*, le quatrieme terme eſt autant au-deſſus du troiſieme, que le ſecond eſt au-deſſous du premier. Exemple. On dit dans la *regle de trois* directe; ſi trois toiſes de bâtiment coutent vingt livres, combien

t. l. t. l.

en couteront ſix, c'eſt-à-dire, 3 : 20 : : 6 : x? on trouvera quarante livres; mais dans l'*inverſe*, on dit: ſi vingt ouvriers font dix toiſes de bâtiment en quatre jours, en combien de tems quarante les feront-ils, c'eſt-à-dire,

*ouv. ouv. jours. jours.*

20 : 40 : : x : 4? on trouvera en deux jours. *Voyez* REGLE DE TROIS. *Chambers*. (*E*)

Méthode *inverſe* des FLUXIONS, eſt ce qu'on appelle plus communément *calcul intégral*. *Voyez* INTÉGRAL.

Raiſon & proportion *inverſe*. *Voy.* RAISON & PROPORTION.

INVERSION, ſ. f. *terme de Grammaire* qui ſignifie *renverſement* d'ordre: ainſi toute *inverſion* ſuppoſe un ordre primitif & fondamental; & nul arrangement ne peut être appellé *inverſion* que par rapport à cet ordre primitif.

Il n'y avoit eu juſqu'ici qu'un langage ſur l'*inverſion*; on croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours, M. l'abbé Batteux s'eſt élevé contre le ſentiment univerſel, & a mis en avant une opinion, qui eſt exactement le contrepié de l'opinion commune: il donne pour ordre fondamental un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la regle originelle de toutes les langues: il déclare directement ordonnées des phraſes où tout le monde croyoit voir l'*inverſion*; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'orde primitif.

La diſcuſſion de cette nouvelle doctrine devient d'autant plus importante, qu'elle ſe trouve aujourd'hui étayée par les ſuffrages de deux écrivains qui en tirent des conſéquences pratiques relatives à l'étude des langues. Je parle de M. Pluche & de M. Chompré, qui fondent ſur

sur cette base leur système d'enseignement, l'un dans sa *Méchanique des langues*, & l'autre dans son *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction*.

L'unanimité des Grammairiens en faveur de l'opinion ancienne, nonobstant la diversité des tems, des idiomes & des vues qui ont dû en dépendre, forme d'abord contre la nouvelle opinion, un préjugé d'autant plus fort, que l'intimité connue des trois auteurs qui la défendent, réduit à l'unité le témoignage qu'ils lui rendent: mais il ne s'agit point ici de compter les voix, sans peser les raisons; il faut remonter à l'origine même de la question, & employer la critique la plus exacte qu'il sera possible, pour reconnoître l'ordre primitif qui doit véritablement servir comme de boussole aux procédés grammaticaux des langues. C'est apparemment le plus sûr & même l'unique moyen de déterminer en quoi consistent les *inversions*, quelles sont les langues qui en admettent le plus, quels effets elles y produisent, & quelles conséquences il en faut tirer par rapport à la maniere d'étudier ou d'enseigner les langues.

Il y a dans chacune une marche fixée par l'usage; & cette marche est le résultat de la diversité des vues que la construction usuelle doit combiner & concilier. Elle doit s'attacher à la succession analytique des idées, se prêter à la succession pathétique des objets qui intéressent l'ame, & ne pas négliger la succession euphonique des sons les plus propres à flatter l'oreille. Voilà donc trois différens ordres que la parole doit suivre tout à la fois, s'il est possible, & qu'elle doit sacrifier l'un à l'autre avec intelligence, lorsqu'il se trouvent en contradiction; mais par rapport à la Grammaire, dont on prétend ici apprécier un terme, quel est celui de ces trois ordres qui lui sert de guide, si elle n'est soumise qu'à l'influence de l'un des trois? Et si elle est sujette à l'influence des trois, quel est pour elle le principal, celui qu'elle doit suivre le plus scrupuleusement, & qu'elle doit perdre de vue le moins qu'il est possible? C'est à quoi se réduit, si je ne me trompe, l'état de la question qu'il s'agit de discuter: celui de ces ordres qui est, pour ainsi dire, le législateur exclusif ou du moins le législateur principal en Grammaire, est en même tems celui auquel se rapporte l'*inversion* qui en est le renversement.

La parole est destinée à produire trois effets qui devroient toujours aller ensemble: 1. instruire, 2. plaire, 3. toucher. *Tria sunt efficienda*, 1. *ut doceatur is apud quem dicetur*, 2. *ut delectetur*. 3. *ut moveatur*. *Cic. in Bruto, sive de claris Orat. c. lxix.* Le premier de ces trois points est le principal; il est la base des deux autres, puisque sans celui-là, ceux-ci ne peuvent avoir lieu. Car ici par instruire, *docere*, Ciceron n'entend pas éclaircir une question, exposer un fait, discuter quelque point de doctrine, *&c.* Il entend seulement *énoncer une pensée, faire connoître ce qu'on a dans l'esprit, former un sens par des mots*. On parle pour être entendu; c'est le premier but de la parole; c'est le premier objet de toute langue: les deux autres supposent toujours le premier, qui en est l'instrument nécessaire.

Voulez-vous plaire par le rythme, par l'harmonie, c'est-à-dire, par une certaine convenance de syllabes, par la liaison, l'enchaînement, la proportion des mots entr'eux, de façon qu'il en résulte une cadence agréable pour l'oreille? Commencez par vous faire entendre. Les mots les plus sonores, l'arrangement le plus harmonieux ne peuvent plaire que comme le feroit un instrument de musique: mais alors ce n'est plus la parole qui est essentiellement la manifestation des pensées par la voix.

Il est également impossible de toucher & d'intéresser, si l'on n'est pas entendu. Quoique mon intérêt ou le vôtre soit le motif principal qui me porte à vous adresser la parole, je suis toujours obligé de me faire entendre, & de me servir des moyens établis à cet effet dans la langue qui nous est commune. Ces moyens à la vérité peuvent bien être mis en usage par l'intérêt; mais ils n'en dépendent en aucune maniere. C'est ainsi que l'intérêt engage le pilote à se servir de l'aiguille aimantée; mais le mouvement instructif de cette aiguille est indépendant de l'intérêt du pilote.

L'objet principal de la parole est donc l'énonciation de la pensée. Or en quelque langue que ce puisse être, les mots ne peuvent exciter de sens dans l'esprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne sont assortis d'une maniere qui rende sensibles leurs rapports mutuels, qui sont l'image des relations qui se trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car quoique la pensée, opération purement spirituelle, soit par-là même indivisible, la Logique par le secours de l'abstraction, comme je l'ai dit ailleurs, vient pourtant à bout de l'analyser en quelque sorte, en considérant séparément les idées différentes qui en sont l'objet, & les relations que l'esprit apperçoit entr'elles. C'est cette analyse qui est l'objet immmédiat de la parole; ce n'est que de cette analyse que la parole est l'image: & la succession analytique des idées est en conséquence le prototype qui décide toutes les lois de la syntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantissez l'ordre analytique, les regles de la syntaxe sont par-tout sans raison, sans appui, & bien-tôt elles seront sans consistance, sans autorité, sans effet: les mots sans relation entr'eux ne formeront plus de sens, & la parole ne sera plus qu'un vain bruit.

Mais cet ordre est immuable, & son influence sur les langues est irrésistible, parce que le principe en est indépendant des conventions capricieuses des hommes & de leur mutabilité: il est fondé sur la nature même de la pensée, & sur les procédés de l'esprit humain qui sont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les tems, parce que l'intelligence est dans tous une émanation de la raison immuable & souveraine, de cette lumiere véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*. *Joan. I. 9.*

Il n'y a que deux moyens par lesquels l'influence de l'ordre analytique puisse devenir sensible dans l'énonciation de la pensée par la parole. Le premier, c'est d'assujettir les mots à suivre dans l'élocution la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le second, c'est de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner ensuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, & à l'intérêt, si l'on veut, des passions. Voilà le fondement de la division des langues en deux especes générales, que M. l'abbé Girard (Princ. *disc. j. tom.* I. *pag.* 23.) appelle analogues & transpositives.

Il appelle langues *analogues* celles qui ont soumis leur syntaxe à l'ordre analytique, par le premier des deux moyens possibles: & il les nomme *analogues*, parce que leur marche est effectivement analogue, & en quelque sorte parallele à celle de l'esprit même, dont elle suit pas-à-pas les opérations.

Il donne le nom de *transpositives* à celles qui ont adopté le second moyen de fixer leur syntaxe d'après l'ordre analytique: & la dénomination de *transpositives* caractérise très-bien leur marche libre & souvent contraire à celle de l'esprit, qui n'est point imitée par la succession des mots, quoiqu'elle soit parfaitement indiquée par les livrées dont ils sont revêtus.

C'est en effet l'ordre analytique de la pensée qui fixe la succession des mots dans toutes les langues analogues; & si elles se permettent quelques écarts ils sont si peu considérables, si aisés à appercevoir & à rétablir, qu'il est facile de sentir que ces langues ont toujours les yeux sur la même boussole, & qu'elles n'autorisent ces écarts que pour arriver encore plus sûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément sur le sentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus sûr. C'est l'ordinaire dans toutes ces langues que le sujet précede le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voye d'abord un être avant qu'il en observe la maniere d'être; que le verbe soit suivi de son complément, parce toute action doit commencer avant que d'arriver à son terme; que la préposition ait de même son complément après elle, parce qu'elle exprime de même un sens commencé que le complément acheve; qu'une proposition incidente ne vienne qu'après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme disent les Philosophes, *priùs est esse quàm sic esse*, &c. La correspondance de la marche des langues analogues à cette succession analytique des idées, est une vérité de fait & d'expérience; elle est palpable dans la construction usuelle de la langue françoise, de l'italienne, de l'espagnole, de l'angloise, & de toutes les langues analogues.

C'est encore l'ordre analytique de la pensée, qui dans les langues transpositives détermine les inflexions accidentelles des mots. Un être doit exister avant que d'être tel; & par analogie le nom doit être connu avant l'adjectif, & le sujet avant le verbe, sans quoi il seroit impossible de mettre l'adjectif en concordance avec le nom, ni le verbe avec son sujet: il faut avoir envisagé le verbe ou la préposition, avant que de penser à donner telle ou telle inflexion à leur complément, *&c.* Ainsi quand Cicéron a dit, *diuturni silentii finem hodiernus dies attulit*, les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique, & le caractérisoient; sans quoi leur ensemble n'auroit rien signi-

fié.

fié. Que veut dire *diuturnus ſilentium finis hodiernus dies afferre?* Rien du tout: mais de la phraſe même de Cicéron je vois ſortir un ſens net & précis, par la connoiſſance que j'ai de la deſtination de chacune des terminaiſons. *Diuturni* a été choiſi par préférence, pour s'accorder avec *ſilentii*; ainſi *ſilentii* eſt antérieur à *diuturni*, dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *ſilentii*, & par la raiſon de la concordance ſon adjectif *diuturni*, ſont-ils au génitif? C'eſt que ces deux mots forment un ſupplément déterminatif au nom appellatif *finem*; ces deux mots ſont prendre *finem* dans une acception ſinguliere; il ne s'agit pas ici de toute fin, mais de la fin du ſilence que l'orateur gardoit depuis long-tems: *finem* eſt donc la cauſe de l'inflexion oblique de *ſilentii diuturni*; j'ai donc droit de conclure que *finem* dans l'ordre analytique précede *ſilentii diuturni*, non parce que je dirois en françois la *fin du ſilence*, mais parce que la cauſe précede l'effet, ce qui eſt également la raiſon de la conſtruction françoiſe: *finem* eſt encore un cas qui a ſa cauſe dans le verbe *attulit*, qui doit par conſéquent le précéder; & *attulit* a pour raiſon de ſon inflexion le ſujet *dies hodiernus*, dont la terminaiſon directe indique que rien ne le précede & ne le modifie.

Il eſt donc évident que dans toutes les langues la parole ne tranſmet la penſée qu'autant qu'elle peint fidelement la ſucceſſion analytique des idées qui en ſont l'objet, & que l'abſtraction y conſidere ſéparément. Dans quelques idiomes cette ſucceſſion des idées eſt repréſentée par celle des mots qui en ſont les ſignes; dans d'autres elle eſt ſeulement déſignée par les inflexions des mots qui au moyen de cette marque de relation, peuvent ſans conſéquence pour le ſens, prendre dans le diſcours telle autre place que d'autres vûes peuvent leur aſſigner: mais à travers ces différences conſidérables du génie des langues, on reconnoît ſenſiblement l'impreſſion uniforme de la nature qui eſt une, qui eſt ſimple, qui eſt immuable, & qui établit par-tout une exacte conformité entre la progreſſion des idées & celle des mots qui le repréſentent.

Je dis l'*impreſſion de la nature*, parce que c'eſt en effet une ſuite néceſſaire de l'eſſence & de la nature de la parole. La parole doit peindre la penſée & en être l'image; c'eſt une vérité unanimement reconnue. Mais la penſée eſt indiviſible, & ne peut par conſéquent être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image; il faut néceſſairement recourir à l'abſtraction, & conſidérer l'une après l'autre les idées qui en ſont l'objet & leurs relations; c'eſt donc l'analyſe de la penſée qui ſeule peut être figurée par la parole. Or il eſt de la nature de toute image de repréſenter fidellement ſon original; ainſi la nature de la parole exige qu'elle peigne exactement les idées objectives de la penſée & leurs relations. Ces relations ſuppoſent une ſucceſſion dans leurs termes; la priorité eſt propre à l'un, la poſtériorité eſt eſſentielle à l'autre: cette ſucceſſion des idées, fondée ſur leurs relations, eſt donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire, & l'ordre analytique eſt l'ordre naturel qui doit ſervir de baſe à la ſyntaxe de toutes les langues.

C'eſt à des traits pareils que M. Pluche lui-même reconnoît la nature dans les langues. ,, Dans toutes les langues, dit-il dès le commencement de ſa *Méchanique*, tant anciennes que modernes, il faut bien diſtinguer ce que la nature enſeigne ... d'avec ce qui eſt l'ouvrage des hommes, d'avec ce qui eſt d'une inſtitution arbitraire. Ce que la nature leur a appris eſt le même par-tout; il ſe ſoutient avec égalité: & ce qu'il étoit dans les premiers tems du genre humain, il l'eſt encore aujourd'hui. Mais ce qui provient des hommes dans chaque langue, ce que les événemens y ont occaſionné, varie ſans fin d'une langue à l'autre, & ſe trouve ſans ſtabilité même dans chacune d'elles. A voir tant de changemens & de viciſſitudes, on s'imagineroit que le premier fond des langues, l'ouvrage de la nature, a dû s'anéantir & ſe défigurer juſqu'à n'être plus reconnoiſſable. Mais, quoique le langage des hommes ſoit auſſi changeant que leur conduite, la nature s'y retrouve. Son ouvrage ne peut en aucune langue ni ſe détruire, ni ſe cacher. ,, Je n'ajoûte à un texte ſi précis qu'une ſimple queſtion. Que reſte-t-il de commun à toutes les langues, que d'employer les mêmes eſpeces de mots, & de les rapporter à l'ordre analytique?

Tirons enfin la derniere conſéquence. Qu'eſt-ce que l'*inverſion*? C'eſt une conſtruction où les mots ſe ſuccedent dans un ordre renverſé, relativement à l'ordre analytique de la ſucceſſion des idées. Ainſi *Alexandre vainquit Darius*, eſt en françois une conſtruction directe; il en eſt de même quand on dit en latin, *Alexander vicit Darium*: mais ſi l'on dit, *Darium vicit Alexander*, alors il y a *inverſion*.

Point du tout, répond M. l'abbé de Condillac, *Eſſai ſur l'origine des con. hum. part. II. ſec. j, chap.* 12. ,, Car la ſubordination qui eſt entre les *idées* autoriſe également les deux conſtructions latines; en voici la preuve. Les idées ſe modifient dans le diſcours ſelon que l'une explique l'autre, l'étend, ou y met quelque reſtriction. Par-là elles ſont naturellement ſubordonnées entr'elles, mais plus ou moins immédiatement, à proportion que leur liaiſon eſt elle-même plus ou moins immédiate. Le nominatif (c'eſt-à-dire le ſujet) eſt lié avec le verbe, le verbe avec ſon régime, l'adjectif avec ſon ſubſtantif, *&c.* Mais la liaiſon n'eſt pas auſſi étroite entre le régime du verbe & ſon nominatif, puiſque ces deux noms ne ſe modifient que par le moyen du verbe. L'idée de Darius, par exemple, eſt immédiatement liée à celle de *vainquit*, celle de *vainquit* à celle d'*Alexandre*; & la ſubordination qui eſt entre ces trois idées conſerve le même ordre.

,, Cette obſervation fait comprendre que pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il ſuffit de ſe conformer à la plus grande liaiſon qui eſt entre elles. Or c'eſt ce qui ſe rencontre également dans les deux conſtructions latines, *Alexander vicit Darium*, *Darium vicit Alexander*; elles ſont donc auſſi naturelles l'une que l'autre. On ne ſe trompe à ce ſujet, que parce qu'on prend pour plus naturel un ordre qui n'eſt qu'une habitude que le caractere de notre langue nous a fait contracter. Il y a cependant dans le françois même des conſtructions qui auroient pû faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup mieux après le verbe: on dit par exemple, *Darius que vainquit Alexandre* ,,.

Voilà peut-être l'objection la plus forte que l'on puiſſe faire contre la doctrine des *inverſions*, telle que je l'expoſe ici, parce qu'elle ſemble ſortir du fonds même où j'en puiſe les principes. Elle n'eſt pourtant pas inſoluble; & j'oſe le dire hardiment, elle eſt plus ingénieuſe que ſolide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaiſon; & il eſt vrai qu'à partir de-là, les deux conſtructions latines ſont également naturelles, parce que les mots qui ont entr'eux des liaiſons immédiates, y ſont liées immédiatement; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander*; c'eſt la même choſe quant à la liaiſon, & il en eſt de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit*: l'idée vague de liaiſon n'indique ni priorité ni poſtériorité. Mais puiſque la parole doit être l'image de l'analyſe de la penſée; en ſera-t-elle une image bien parfaite, ſi elle ſe contente d'en crayonner ſimplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, *&c.* entrez dans le premier attelier, vous y trouverez tout cela: eſt-ce votre portrait? Non, parce que ces yeux ne ſont pas vos yeux, ce nez n'eſt pas votre nez, cette bouche n'eſt pas votre bouche, ce teint n'eſt pas votre teint, *&c.* Ou ſi vous voulez, toutes ces parties ſont reſſemblantes, mais elles ne ſont pas à leur place; ces yeux ſont trop rapprochés, cette bouche eſt trop voiſine du nez, ce nez eſt trop de côté, *&c.* Il en eſt de même de la parole; il ne ſuffit pas d'y rendre ſenſible la liaiſon des mots, pour peindre l'analyſe de la penſée, même en ſe conformant à la plus grande liaiſon, à la liaiſon la plus immédiate des idées. Il faut peindre telle liaiſon, fondée ſur tel rapport; ce rapport a un premier terme, puis un ſecond: s'ils ſe ſuivent immediatement, la plus grande liaiſon eſt obſervée; mais ſi vous peignez d'abord le ſecond & enſuite le premier, il eſt palpable que vous renverſez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous préſenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre ſe conformeroit autant à la plus grande liaiſon des parties de l'arbre, que vous à celle des idées.

Mais vous demeurez perſuadé que je ſuis dans l'erreur, & que cette erreur eſt l'effet de l'habitude que notre langue nous a fait contracter. M. l'abbé Batteux, dont vous adoptez le nouveau ſyſtème, penſe comme vous, *que nous ne ſommes point, nous autres françois, placés, comme il faudroit l'être, pour juger ſi les conſtructions des Latins ſont plus naturelles que les nôtres* (Cours de Belles Lettres, éd. 1753, *t. IV. p.* 298.) Croyez-vous donc ſérieuſement être mieux placé pour juger des conſtructions latines, que ceux qui en penſent autrement que vous? Si vous n'oſez le dire, pourquoi prononcez-vous? Mais diſons le hardiment, nous ſommes placés com-

comme il faut pour juger de la nature des *inversions*, si nous ne nous livrons pas à des préjugés, à des intérêts de systême, si l'amour de la nouveauté ne nous séduit point au préjudice de la vérité, & si nous consultons sans prévention les notions fondamentales de l'élocution.

J'avoue que, comme la langue latine n'est pas aujourd'hui une langue vivante, & que nous ne la connoissons que dans les livres, par l'étude & par de fréquentes lectures des bons auteurs, nous ne sommes pas toujours en état de sentir la différence délicate qu'il y a entre une expression & une autre. Nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'assortiment des mots; bien des finesses sans doute nous échappent; & n'ayant plus sur la vraie prononciation du latin que des conjectures peu certaines; comment serions nous assûrés des lois de cette harmonie merveilleuse dont les ouvrages de Ciceron, de Quintilien & autres, nous donnent une si grande idée? comment en suivrions-nous les vûes dans la construction de notre latin factice? comment les démêlerions-nous dans celui des meilleurs auteurs?

Mais ces finesses d'élocution, ces délicatesses d'expression, ces agrémens harmoniques, sont toutes choses indifférentes au but que se propose la Grammaire, qui n'envisage que l'énonciation de la pensée. Peu importe à la clarté de cette énonciation, qu'il y ait des dissonances dans la phrase, qu'il s'y rencontre des bâillemens, que l'intérêt de la passion y soit négligé, & que la nécessité de l'ordre analytique donne à l'ensemble un air sec & dur. La Grammaire n'est chargée que de dessiner l'analyse de la pensée qu'on veut énoncer; elle doit, pour ainsi-dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres & les placer; mais elle n'est point chargée de colorer son dessein; c'est l'affaire de l'élocution oratoire. Or le dessein de l'analyse de la pensée est l'ouvrage du pur raisonnement; & l'immutabilité de l'original prescrit à la copie des regles invariables, qui sont par conséquent à la portée de tous les hommes sans distinction de tems, de climats, ni de langues: la raison est de tous les tems, de tous les climats & de toutes les langues. Aussi ce que pensent les Grammairiens modernes de toutes les langues sur l'*inversion*, est exactement la même chose que ce qu'en ont pensé les Latins mêmes, que l'habitude d'aucune langue analogue n'avoit séduits.

Dans le dialogue *de partitione oratoria*, où les deux Cicerons pere & fils sont interlocuteurs, le fils prie son pere de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même pensée en plusieurs manieres différentes. Le pere répond qu'on peut varier le discours premierement, en substituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'est servi d'abord: *id totum genus situm in commutatione verborum*. Ce premier point est indifférent à notre sujet; mais ce qui suit y vient très-à-propos: *in conjunctis autem verbis triplex adhiberi potest* COMMUTATIO, *nec verborum, sed* ORDINIS *tantummodo, ut cùm semel* DIRECTE *dictum sit, sicut* NATURA *ipsa tulerit*, INVERTATUR *ordo, & idem quasi sursùm versus retròque dicatur, deinde idem* INTERCISE *atque* PERINCISE. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere versatur*. (cap. vij.) Rien de plus clair que ce passage; il y est question des mots considérés dans l'ensemble de l'énonciation & par rapport à leur construction; & l'orateur romain caractérise trois arrangemens différens, selon lesquels on peut varier cette construction, *commutatio ordinis*.

Le premier arrangement est direct & naturel, *directè sicut natura ipsa tulerit*.

Le second est le renversement exact du premier; c'est l'*inversion* proprement dite: dans l'un on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas; dans l'autre, on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *sursùm-versùs*, à reculons, *retrò*. On voit que Ciceron est plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on suivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phrases, *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander*; il n'y a, selon ce grand orateur, que l'une des deux qui soit naturelle, l'autre en est l'*inversion*, *invertitur ordo*.

Le troisieme arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement en violant la liaison la plus immédiate des parties, *incisè*; les mots y sont rapprochés sans affinité & comme au hazard, *permistè*; ce n'est plus ce qu'il faut nommer *inversion*, c'est l'hyperbate & l'espece d'hyperbate à laquelle on donne le nom de *synchise*. *Voyez* HYPERBATE & SYNCHISE. Tel est l'arrangement de cette phrase, *vicit Darium Alexander*, parce que l'idée d'*Alexander* y est séparée de celle de *vicit*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Ciceron nous a donné lui-même l'exemple de ces trois arrangemens, dans trois endroits différens où il énonce la même pensée. *Legi tuas litteras quibus ad me scripsisti*, &c. ce sont les premiers mots d'une lettre qu'il écrit à Lentulus (*Ep. ad famil. lib. VII. ep. vij.*) Cette phrase est écrite *directè, sicut natura ipsa tulit*: ou du moins cet arrangement est celui que Ciceron prétendoit caractériser par ces mots, & cela me suffit. Mais dans la *lettre iv. du liv. III.* Ciceron met au commencement ce qu'il avoit mis à la fin dans la précédente; *litteras tuas accepi*; c'est la seconde sorte d'arrangement, *sursùm versùs, retròque*. Voici la troisieme sorte, qui est lorsque les mots corrélatifs sont séparés & coupés par d'autres mots, *intercisè atque permistè: raras tuas quidem... sed suaves accepio litteras. Ep. ad famil. lib II. ep. xiij.*

J'avoue que cette application des principes de Ciceron, aux exemples que j'ai empruntés de ses lettres, n'est pas de lui-même; & que les défenseurs du nouveau systême peuvent encore prétendre que je l'ai faite à mon gré, que je sacrifie à l'erreur où m'a jetté l'habitude de ma langue, & qu'il y a cependant dans le françois même, comme le remarque l'auteur de l'*essai sur l'origine des connoissances humaines*, des constructions qui auroient pû faire éviter cette erreur, puisque le nominatif y est beaucoup mieux après le verbe, comme dans *Darius que vainquit Alexandre*.

On peut prétendre sans doute tout ce que l'on voudra, si l'on perd de vûe les raisons que j'ai déja alléguées pour faire connoître l'ordre vraiment naturel, qui est le fondement de toutes les syntaxes; [illegible] volontaire ne m'oblige point à y revenir encore; mais je m'arrêterai quelques momens sur la derniere observation de M. l'abbé de Condillac, & sur l'exemple qu'il cite. Oui, notre syntaxe aime mieux que l'on dise *Darius que vainquit Alexandre*, que si l'on disoit *Darius qu'Alexandre vainquit*; & c'est pour se conformer mieux à l'indication de la nature, en observant la liaison la plus immédiate; car *que* est le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour sujet *Alexandre*. En disant *Darius que vainquit Alexandre*, si l'on s'écarte de l'ordre naturel, c'est par une simple *inversion*; & en disant *Darius qu'Alexandre vainquit*, il y auroit *inversion* & synchise tout-à-la fois. Notre langue qui fait son capital de la clarté de l'énonciation, a donc dû préférer celui des deux arrangemens où il y a le moins de desordre; mais celui même qu'elle adopte est contre nature, & se trouve dans le cas de l'*inversion*, puisque le complément *que* précede le verbe qui l'exige, c'est-à-dire, que l'effet précede la cause; c'est pour cela qu'il est décliné, contre l'ordinaire des autres mots de la langue.

Ce mot est conjonctif par sa nature, & tout mot qui sert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaison: c'est une loi dont on ne s'écarte pas, & dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues transpositives. Quand le mot conjonctif est en même tems sujet de la proposition incidente qu'il joint avec l'antécédent, il prend la premiere place, & elle lui convient à toute sorte de titres; alors il garde sa terminaison primitive & directe *qui*. Si ce mot est complément du verbe, la premiere place ne lui convient plus qu'à raison de sa vertu conjonctive, & c'est à ce titre qu'il la garde; mais comme complément, il est déplacé, & pour éviter l'équivoque, on lui a donné une terminaison *que*, qui est indiquant. Cette seconde espece de service certifie en même tems le déplacement, de la même maniere précisément que les cas des Grecs & des Latins. Ainsi ce qu'on allegue ici pour montrer la nature dans la phrase françoise, ne sert qu'à y en attester le renversement & il ne faut pas croire, comme l'insinue M. Batteux (*tom. iv. pag.* 338.) que nous ayons introduit cet accusatif terminé, pour revenir à l'ordre des Latins; mais forcés comme les Latins & comme toutes les nations, à placer ce mot conjonctif à la tête de la proposition incidente, lors même qu'il est complément du verbe, nous aurions pû nous dispenser de lui donner un accusatif terminé, sans compromettre la clarté de l'énonciation qui est l'objet principal de la parole, & l'objet unique de la Grammaire.

Au reste, ce n'est rien moins que gratuitement que je suppose que Cicéron a pensé comme nous sur l'ordre naturel de l'élocution. Outre les raisons dont la philosophie étaye ce sentiment, & que Cicéron pouvoit appercevoir autant qu'aucun philosophe moderne, des Grammairiens de profession, dont le latin étoit la langue naturelle, s'expliquent comme nous sur cette matiere: leur doctrine, qu'aucun d'eux n'a donnée comme nouvelle,

étoit sans doute la doctrine traditionelle de tous les littérateurs latins.

S. Isidore de Séville, qui vivoit au commencement du septieme siecle, rapporte ces vers de Virgile. (*Æn. II.* 348.)

> *Juvenes, fortissima, frustra,*
> *Pectora. si vobis, audentom extrema, cupido est*
> *Certa sequi; (quæ sit rebus fortuna videtis:*
> *Excessere omnes adytis, arisque relictis,*
> *Di quibus imperium hoc steterat): succurritis urbi*
> *Incensæ: moriamur, & in media arma ruamus.*

L'arrangement des mots dans ces vers paroît obscur à Isidore; *confusa sunt verba*, ce sont ses termes. Que fait-il? il range les mêmes mots selon l'ordre que j'appelle analytique: *ordo talis est*, comme s'il disoit, il y a *inversion* dans ces vers, mais voici la construction: *Juvenes, fortissima pectora, frustrà succurritis urbi incensæ, quia excessere dii, quibus hoc imperium steterat: undè si vobis cupido certa est sequi me audentom extrema, ruamus in media arma & moriamur*. Isid. *orig. lib. I. cap. xxxvj.* Que l'intégrité du texte ne soit pas conservée dans cette construction, & que l'ordre analytique n'y soit pas suivi en toute rigueur: c'est dans ce savant évêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien l'argument que je tire de son procédé; il suffit qu'il paroisse chercher cet ordre analytique. On verra au mot MÉTHODE, quelle doit être exactement la construction analytique de ce texte.

Il avoit probablement un modele qu'il semble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires sur Virgile sont si fort estimés, & qui vivoit dans le sixieme siecle, sous l'empire de Constantin & de Constance. Voici comme il s'explique sur le même endroit de Virgile: *ordo talis est: juvenes, fortissima pectora, frustra succurritis urbi incensæ, quia excesserunt omnes dii. Unde si vobis cupido certa est me sequi audentem extrema, moriamur & in media arma ruamus*. Servius ajoûte un peu plus bas, au sujet de ces derniers mots, ὑστερόπρωτον *nam ante est in arma ruere, & sic mori*; & S. Isidore a fait usage de cette remarque dans sa construction, *ruamus in media arma & moriamur*. L'un & l'autre n'ont insisté que sur ce qui marque dans le total de la phrase, parce que cela suffisoit aux vûes de l'un & de l'autre, comme il suffit aux miennes.

Le même Servius fait la construction de quantité d'autres endroits de Virgile, & il n'y manque pas, dès que la clarté l'exige. Par exemple, sur ce vers (*Æn. I.* 113.) *Saxa, vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras*; voici comme il s'explique: *ordo est, quæ saxa latentia in mediis fluctibus, Itali aras vocant*; où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux Grammairien du sixieme siecle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, observe aussi la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la construction est un peu embarrassée, *ordo est*, dit-il; & il dispose les mots selon l'ordre analytique.

Priscien, qui vivoit au commencement du sixieme siecle, a fait sur la Grammaire un ouvrage bien sec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumieres, & surtout des preuves bien assurées de la façon de penser des Latins sur la construction de leur langue. Deux livres de son ouvrage, le XVII & le XVIII, roulent uniquement sur cet objet, & sont intitulés, *de constructione, sive de ordinatione partium orationis*; ce que nous avons vu jusqu'ici désigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *structure, ordinatio, conjunctio sequentium*; deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique, qui regle toutes les syntaxes; 1°. la liaison immédiate des idées & des mots, telle qu'elle a été observée plus haut, *conjunctio*; 2°. la succession de ces idées liées, *sequentium*.

Outre ces deux livres que l'on peut appeller *dogmatiques*, il a mis à la suite un ouvrage particulier, qui est comme la pratique de ce qu'il a enseigné auparavant; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les parties & la construction de chaque premier vers des douze livres de l'Eneïde, conformément au titre même, *Prisciani grammatici partitiones versuum xij Æneidos principalium*. Il est par demandes & par réponses; on lit d'abord le premier vers du premier livre: *Arma virumque cano*, &c. ensuite après quelques autres questions, le disciple demande à son maître, en quel cas est *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accusatif. Le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaison équivoque, en un autre dont la désinence indique le cas d'une maniere précise & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la construction, & qu'elle lui fera connoître que *arma* est à l'accusatif; *hoc certum est*, dit Priscien, *à structurâ, id est, ordinatione & conjunctione sequentium*; il décide encore le cas de *arma* par comparaison avec celui de *virum* qui est incontestablement à l'accusatif; *manifestabitur tibi casus, ut in hoc loco* cano virum dixit (Virgilius). Ainsi, selon Priscien, *cano virum* est une construction naturelle, & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio sequentium*; Priscien jugeoit donc que Virgile avoit parlé *sursùm versùs*, & que son disciple, pour l'entendre, devoit arranger les mots de maniere à parler *directè*.

Ecoutons Quintilien; il connoissoit la même doctrine. „ L'hyperbate, dit ce sage rhéteur, est une transposition de mots que la grace du discours demande souvent. C'est avec juste raison que nous mettons cette figure au rang des principaux agrémens du langage; car il arrive très-souvent que le discours est rude, dur, sans mesure, sans harmonie, & que les oreilles sont blessées par des sons desagréables, lorsque chaque mot est placé *selon la suite nécessaire de son ordre & de sa génération*, (c'est-à-dire, de la construction & de la syntaxe). Il faut donc alors transporter les mots, placer les uns après, & mettre les autres devant chacun dans le lieu le plus convenable; de même qu'on en agit à l'égard des pierres les plus grossieres dans la construction d'un édifice; car nous ne pouvons pas corriger les mots, ni leur donner plus de grace, ou plus d'aptitude à se lier entre eux; il faut les prendre comme nous les trouvons, & les placer avec choix. Rien ne peut rendre le discours nombreux, que le changement d'ordre fait avec discernement „. Ὑπερβατὸν *quoque, id est verbi transgressionem, quam frequenter ratio compositionis & decor poscit, non immerito inter virtutes habemus. Fit enim frequentissime aspera, & dura, & dissoluta, & hians oratio, si ad* necessitatem ordinis *sui verba redigantur, &* ut quodque oritur, *ita proximus... alligetur. Differenda igitur quædam, & præsumenda, atque, ut in structuris lapidum impolitiorum, loco quo convenit qnicque ponendum. Non enim recidere ea, nec polire possumus, quæ coagmentata se magis jungant; sed utendum his qualia sunt, eligendæque sedes. Nec aliud potest sermonem facere numerosum, quam opportuna* ORDINIS MUTATIO. *Inst. orat. lib. VIII. c. vj. de tropis.*

Quel autre sens peut-on donner au *necessitatem ordinis sui*, sinon l'ordre de la succession des idées? Que peut signifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, si ce n'est la liaison immédiate qui se trouve entre deux idées que l'analyse envisage comme consécutives, & entre les mots qui les expriment? *Ordinis mutatio*, c'est donc l'*inversion*, le renversement de l'ordre successif des idées, ou l'interruption de la liaison immédiate entre deux idées consécutives. Cette explication me paroît démontrée par le langage des Grammairiens latins, postérieurs à Quintilien dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoissance de cause.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'est point d'avis que l'on suive rigoureusement cette *suite nécessaire de l'ordre & de la génération* des idées & des mots, & que pour rendre le discours nombreux, ce qu'un rhéteur doit principalement envisager, il exige des changemens à cet ordre. Il insiste ailleurs sur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y est désigné par des caracteres auxquels il n'est pas possible de se méprendre; les sujets y sont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis. *Illa nimia quorumdam fuit observatio*, dit-il, *ut vocabula verbis, verba rursus adverbiis, nomina appositis & pronominibus rursus essent priora: nam fit contra quoque frequenter, non indecore. Lib. IX. cap. ij. de compositione.*

Quintilien avoit sans doute raison de se plaindre de la scrupuleuse & rampante exactitude des écrivains de son temps, qui suivoient servilement l'ordre analytique de la syntaxe latine; dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les symboles des diverses relations à cet ordre successif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots selon cette succession; l'usage ne les avoit soumis à ces inflexions, que pour donner à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente, ou d'un goût exquis; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de suivre invariablement la marche monotone de la froide analyse; mais en condamnant ce défaut,

faut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'existence & les effets de l'ordre analytique & fondamental; & quand il parle d'*inversion*, de changement d'ordre, c'est relativement à celui-là même: *Non enim ad pedes verba dimensa sunt; ideòque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quo congruunt maxime; sicut in structura saxorum rudium etiam ipsa enormitas invenit cui applicari, & in quo possit insistere. Id. ibid.* un peu plus bas.

Que résulte-t-il de tout ce qui vient d'être dit? Le voici sommairement. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'est-à-dire, pour rendre présentes à l'esprit d'autrui les mêmes idées qui sont présentes au sien; le premier objet de toute langue, est l'expression claire de la pensée: & de-là cette vérité également reconnue par les Grammairiens & par les rhéteurs, que la clarté est la qualité la plus essentielle du discours; *oratio verò, cujus summa virtus est perspicuitas, quam sit vitiosa, si egeat interprete!* dit Quintilien, *lib. I. cap. vj. de grammatica*. La parole ne peut peindre la pensée immédiatement, parce que les opérations de l'esprit sont indivisibles & sans parties, & que toute peinture suppose proportion, & parties par conséquent. C'est donc l'analyse abstraite de la pensée, qui est l'objet immédiat de la parole; & c'est la succession analytique des idées partielles, qui est le prototype de la succession grammaticale des mots représentatifs de ces idées. Cette conséquence se vérifie par la conformité de toutes les syntaxes avec cet ordre analytique; les langues analogues le suivent pié-à-pié; on ne s'en écarte que pour en atteindre le but encore plus sûrement; les langues transpositives n'ont pu se procurer la liberté de ne pas le suivre scrupuleusement qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fussent relatives; de maniere qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme, & y sont restées assujetties dans le fait; cette influence nécessaire de l'ordre analytique a non-seulement reglé la syntaxe de toutes les langues; elle a encore déterminé le langage des Grammairiens de tous les tems: c'est uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs observations, lorsqu'ils ont envisagé la parole simplement comme énonciative de la pensée, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'ont eu en vûe que le grammatical de l'élocution; l'ordre analytique est donc, par rapport à la Grammaire, l'ordre naturel; & c'est par rapport à cet ordre que les langues ont admis ou proscrit l'*inversion*. Cette vérité me semble réunir en sa faveur des preuves de raisonnement, de fait & de témoignage, si palpables & si multipliées, que je ne croirois pas pouvoir la rejetter sans m'exposer à devenir moi-même la preuve de ce que dit Ciceron: *Nescio quomodo nihil tam absurdè dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. De divinat. lib. II. cap. lviij.*

M. l'abbé Batteux, dans la seconde édition de son *cours de belles lettres*, se fait du précis de la doctrine ordinaire une objection qui paroît née des difficultés qu'on lui a faites sur la premiere édition; & voici ce qu'il répond: *tom. IV. pag.* 306. „ Qu'il y ait dans „ l'esprit un arrangement grammatical, relatif aux regles „ établies par le méchanisme de la langue dans laquelle „ il s'agit de s'exprimer; qu'il y ait encore un arrange„ ment des idées considérées méthaphysiquement . . . . . „ ce n'est pas de quoi il s'agit dans la question présente. „ Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel les idées „ arrivent chez nous; mais celui dans lequel elles en „ sortent, quand, attachées à des mots, elles se met„ tent en rang pour aller, à la suite l'une de l'autre, „ opérer la persuasion dans ceux qui nous écoutent; en „ un mot, nous cherchons l'ordre oratoire, l'ordre qui „ peint, l'ordre qui touche; & nous disons que cet or„ dre doit être dans les récits le même que celui de „ la chose dont on fait le recit, & que dans les cas où il „ s'agit de persuader, de faire consentir l'auditeur à ce „ que nous lui disons, l'intérêt doit regler les rangs des „ objets, & donner par conséquent les premieres pla„ ces aux mots qui contiennent l'objet le plus impor„ tant „. Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur cette réponse de M. Batteux.

1°. S'il n'a pas envisagé l'ordre analytique ou grammatical, quand il a parlé d'*inversion*, il a fait en cela la plus grande faute qu'il soit possible de commettre en fait de langage; il a contredit l'usage, & commis un barbarisme. Les grammairiens de tous les tems ont toujours regardé le mot *inversion*, comme un terme qui leur étoit propre, qui étoit relatif à l'ordre méchanique des mots dans l'élocution grammaticale: on a vu ci-dessus que c'est dans ce sens qu'en ont parlé Cicéron, Quintilien, Donat, Servius, Priscien, S. Isidore de Séville. M. Batteux ne pouvoit pas ignorer que c'est dans le même sens, que le P. du Cerceau se plaint du désordre de la construction usuelle de la langue latine; & qu'au contraire M. de Fénelon, dans sa lettre à l'académie françoise (*édit.* 1740. *pag.* 313. & *suiv.*), exhorte ses confreres à introduire dans la langue françoise, en faveur de la poésie, un plus grand nombre d'*inversions* qu'il n'y en a. „ Notre langue, dit-il, est trop sé„ vere sur ce point; elle ne permet que des *inversions* „ douces: au contraire les anciens facilitoient, par des „ *inversions* fréquentes, les belles cadences, la variété „ & les expressions passionnées; les *inversions* se tour„ noient en grandes figures, & tenoient l'esprit suspen„ du dans l'attente du merveilleux „. M. Batteux luimême, en annonçant ce qu'il se propose de discuter sur cette matiere, en parle de maniere à faire croire qu'il prend le mot d'*inversion* dans le même sens que les autres. „ L'objet, dit-il, (*pag.* 295.) de cet examen se ré„ duit à reconnoître quelle est la différence de la *stru„ cture* des mots dans les deux langues, & quelles sont „ les causes de ce qu'on appelle gallicisme, latinisme, „ *&c.* „ Or je le demande: ce mot *structure* n'est-il pas rigoureusement relatif au méchanisme des langues, & ne signifie-t-il pas la disposition artificielle des mots, autorisée dans chaque langue, pour atteindre le but qu'on s'y propose, qui est l'énonciation de la pensée? N'est-ce pas aussi du méchanisme propre à chaque langue, que naissent les idiotismes? *Voyez* IDIOTISME.

Je sens bien que l'auteur m'alléguera la déclaration qu'il fait ici expressément, & qu'il avoit assez indiquée dès la premiere édition, qu'il n'envisage que l'ordre oratoire; qu'il ne donne le nom d'*inversion* qu'au renversement de cet ordre, & que l'usage des mots est arbitraire, pourvû que l'on ait la précaution d'établir, par de bonnes définitions, le sens que l'on prétend y attacher; mais la liberté d'introduire, dans le langage même des sciences & des arts, des mots absolument nouveaux, & de donner à des mots déja connus un sens différent de celui qui leur est ordinaire n'est pas une licence effrénée qui puisse tout changer sans retenue, & innover sans raison; *dabitur licentia sumpta pudenter*. Hor. *art poët.* 51. Il faut montrer l'abus de l'ancien usage, & l'utilité ou même la nécessité du changement; sans quoi, il faut respecter inviolablement l'usage du langage didactique, comme celui du langage national, *quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi. Ibid.* 72. M. Batteux a-t-il pris ces précautions? a-t-il prévenu l'équivoque & l'incertitude par une bonne définition? Au contraire, quoiqu'il soit peut-être vrai au fond que l'*inversion*, telle qu'il l'entend, ne puisse l'être que par rapport à l'ordre oratoire; il semble avoir affecté de faire croire qu'il ne prétendoit parler que de l'*inversion* grammaticale; il annonce dès le commencement qu'il trouve singuliere la conséquence d'un raisonnement du P. du Cerceau sur les *inversions*, qui ne sont assurément que les *inversions* grammaticales (*pag.* 298); & il prétend qu'il pourroit bien arriver que l'*inversion* fût chez nous plutôt que chez les Latins. N'est-ce pas à la faveur de la même équivoque, que MM. Pluche & Chompré, amis & prosélytes de M. Batteux, ont fait de sa doctrine nouvelle sur l'*inversion*, sous ses propres yeux, & pour ainsi dire sur son bureau le fondement de leur systême d'enseignement & de leur méthode d'étudier les langues?

2°. S'il y a dans l'esprit un arrangement grammatical, *relatif aux regles* établies pour le méchanisme de la langue dans laquelle il s'agit de s'exprimer, (ce sont les termes de M. Batteux); il peut donc y avoir dans l'élocution un arrangement des mots, qui soit le renversement de cet arrangement grammatical qui existe dans l'esprit, qui soit *inversion* grammaticale, & c'est précisément l'espece d'*inversion*, reconnue comme telle jusqu'à présent par tous les Grammairiens, & la seule à laquelle il faille en donner le nom: mais expliquons-nous. Un arrangement grammatical dans l'esprit, veut dire sans doute un ordre dans la succession des idées, lequel doit servir de guide à la grammaire? cela posé, faut-il dire que cet arrangement est *relatif aux regles*, ou que les regles sont *relatives à cet arrangement*? La premiere expression me sembleroit indiquer que l'arrangement grammatical ne seroit dans l'esprit, que comme le résultat des regles arbitraires du méchanisme propre de chaque langue; d'où il s'ensuivroit que chaque langue devroit produire son arrangement grammatical particulier. La seconde expression suppose que cet arrangement grammatical préexiste dans l'esprit, & qu'il est le fondement des regles méchaniques de chaque langue. En cela même je la crois préférable à la premiere, parce que, comme le disent les Jurisconsultes, *regula est quæ rem quæ est, breviter enarrat; non ut ex regula jus sumatur, sed ex jure, quod est, regula fiat.* Paul. jurisconsf. *lib. I. de reg.*

*reg. jur.* Quoiqu'il en ſoit, dès que M. Batteux reconnoît cet arrangement grammatical dans l'eſprit, il me ſemble que ce doit être celui dont j'ai ci-devant démontré l'influence ſur la ſyntaxe de toutes les langues, celui qui ſeul contribue à donner aux mots réunis un ſens clair & précis, & dont l'inobſervation feroit de la parole humaine un ſimple bruit ſemblable aux cris inarticulés des animaux. Dans quelle langue ſe trouve donc l'*inverſion* relative à cet ordre fondamental? dans le latin ou dans le françois? dans les langues tranſpoſitives ou dans les analogues? Je ne doute point que M. Batteux, M. Pluche, M. Chompré, & M. de Condillac ne reconnoiſſent que le latin, le grec & les autres langues tranſpoſitives admettent beaucoup plus d'*inverſions* de cette eſpece, que le françois, ni aucune des langues analogues qui ſe parlent aujourd'hui en Europe.

3°. Il ne m'appartient peut-être pas trop de dire ici mon avis ſur ce qui concerne l'ordre de l'élocution oratoire; mais je ne puis m'empêcher d'expoſer du moins ſommairement quelques réflexions qui me ſont venues au ſujet du ſyſtème de M. Batteux ſur ce point.

„ C'eſt, dit-il, (*pag.* 301.) de l'ordre & de l'arrangement des choſes & de leurs parties, que dépend l'ordre & l'arrangement des penſées; & de l'ordre & de l'arrangement de la penſée, que dépend l'ordre & l'arrangement de l'expreſſion. Et cet arrangement eſt naturel ou non dans les penſées & dans les expreſſions qui ſont images, quand il eſt ou qu'il n'eſt pas conforme aux choſes qui ſont modeles. Et s'il y a pluſieurs choſes qui ſe ſuivent ou pluſieurs parties d'une même choſe, & qu'elles ſoient autrement arrangées dans ſa penſée, qu'elles ne le ſont dans la nature, il y a *inverſion* ou renverſement dans la penſée. Et ſi dans l'expreſſion il y a encore un autre arrangement que dans la penſée, il y aura encore renverſement; d'où il ſuit que l'*inverſion* ne peut être que dans les penſées ou dans les expreſſions, & qu'elle ne peut y être qu'en renverſant l'ordre naturel des choſes qui ſont repréſentées „. J'avois cru juſqu'ici, & bien d'autres apparemment l'avoient cru comme moi & le croient encore, que c'eſt la vérité ſeule qui dépend de cette conformité entre les penſées & les choſes, ou entre les expreſſions & les penſées; mais on nous apprend ici que la conſtruction réguliere de l'élocution en dépend auſſi, ou même qu'elle en dépend ſeule, au point que quand cette conformité eſt violée, il y a ſimplement *inverſion*, ou dans la tête de celui qui conçoit les choſes autrement qu'elles ne ſont en elles-mêmes, ou dans le diſcours de celui qui les énonce autrement qu'il ne les conçoit. Voilà ſans doute la premiere fois que le terme d'*inverſion* eſt employé pour marquer le dérangement dans les penſées par rapport à la réalité des choſes, ou le défaut de conformité de la parole avec la penſée; mais il faut convenir alors que la grande ſource des *inverſions* de la premiere eſpece eſt aux petites-maiſons, & que celles de la ſeconde eſpece ſont traitées trop cavalierement par les moraliſtes qui, ſous le nom odieux de *menſonges*, les ont miſes dans la claſſe des choſes abominables.

Mais ſuivons les conſéquences: il eſt donc eſſentiel de bien connoître l'ordre & l'arrangement des choſes & de leurs parties, pour bien déterminer celui des penſées, & enſuite celui des expreſſions: tout le monde croit que c'eſt là la ſuite de ce qui vient d'être dit: point du tout. Au moyen d'une *inverſion*, qui n'eſt ni grammaticale ni oratoire, mais logique, l'auteur trouve „ que dans les cas où il s'agit de perſuader, de faire conſentir l'auditeur à ce que nous lui diſons, l'*intérêt* doit régler les rangs des objets, & donner par conſéquent les premieres places aux mots qui contiennent l'objet le plus important „. Il eſt difficile, ce me ſemble, d'accorder cet arrangement réglé par l'intérêt, avec l'arrangement établi par la nature entre les choſes: qu'importe; c'eſt dit-on, celui qui doit régler les places des mots. J'y conſens; mais les déciſions de cet ordre d'intérêt ſont-elles conſtantes, uniformes, invariables? Vous ſavez bien que telle doit être la nature des principes des Sciences & des Arts. Il me ſemble cependant qu'il vous feroit difficile de montrer cette invariabilité dans le principe que vous adoptez; il devroit produire en tout tems le même effet pour tout le monde; au lieu que dans votre ſyſtème, pour me ſervir des termes de l'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets*, *pag.* 93. „ ce qui ſera *inverſion* pour l'un, ne le ſera pas pour l'autre. Car, dans une ſuite d'idées, il n'arrive pas toujours que tout le monde ſoit également affecté par la même. Par exemple, ſi de ces deux idées contenues dans la phraſe *ſerpentem fuge*, je vous demande quelle eſt la principale; vous me direz vous que c'eſt le ſerpent; mais un autre prétendra que c'eſt la fuite, & vous aurez tous deux raiſon. L'homme peureux ne ſonge qu'au ſerpent; mais celui qui craint moins le ſerpent que ma perte, ne ſonge qu'à ma fuite: l'un s'effraye & l'autre m'avertit „. Votre principe n'eſt donc ni aſſez évident, ni aſſez ſûr pour devenir fondamental dans l'élocution même oratoire. Vous le ſentez vous-même, puiſque vous avouez (*pag.* 316) que ſon application „ a pour le métaphyſicien même des variations embarraſſantes, qui ſont cauſées par la maniere dont les objets ſe mêlent, ſe cachent, s'effacent, s'enveloppent, ſe déguiſent les uns les autres dans nos penſées; de ſorte qu'il reſte toujours, au moins dans certains cas, quelques parties de la difficulté „. Vous ajoutez que le nombre & l'harmonie dérangent ſouvent la conſtruction prétendue réguliere que doit opérer votre principe. Vous y voilà, permettez que je vous le diſe; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine & dans la langue grecque; & vous tenez la principale cauſe qui a déterminé le génie de ces deux langues à autoriſer les variations des cas, afin de faciliter les *inverſions* qui pourroient faire plus de plaiſir à l'oreille par la variété & par l'harmonie, que la marche monotone de la conſtruction naturelle & analytique.

Nous avons lu vous & moi, les œuvres de Rhétorique de Ciceron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoiſſoient ſi profondément les principes & les reſſorts, & qui nous les tracent avec tant de ſagacité, de juſteſſe & d'étendue. On n'y trouve pas un mot, vous le ſavez, ſur votre prétendu principe de l'élocution oratoire; mais avec quelle abondance & quel ſcrupule inſiſtent-ils l'un & l'autre ſur ce qui doit procurer cette ſuite harmonieuſe de ſons qui doit prévenir le dégoût de l'oreille, *ut & verborum numero, & vocum modo, delectatione vincerent aurium ſatietatem*. Cic. *de Orat. lib. III. cap. xjv.* Ciceron partage en deux la matiere de l'éloquence: 1°. le choix des choſes & des mots, qui doit être fait avec prudence, & ſans doute d'après les principes qui ſont propres à cet objet; 2°. le choix des ſons qu'il abandonne à l'orgueilleuſe ſenſibilité de l'oreille. Le premier point eſt, ſelon lui, du reſſort de l'intelligence & de la raiſon; & les regles par conſéquent qu'il faut y ſuivre, ſont invariables & ſûres. Le ſecond eſt du reſſort du goût; c'eſt la ſenſibilité pour le plaiſir qui doit en décider; & ces déciſions varieront en conſéquence au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque judicium prudentiæ eſt, vocum* (des ſons) *autem & numerorum aures ſunt judices: & quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem, in illis ratio invenit, in his ſenſus, artem*, Ciceron, *Orat. chap. xxij. n.* 164.

Voilà donc les deux ſeuls juges que reconnoiſſent en fait d'élocution le plus éloquent des Romains, la raiſon & l'oreille; le cœur eſt compté pour rien à cet égard. Et en vérité il faut convenir que c'eſt avec raiſon; l'éloquence du cœur n'eſt point aſſujettie à la contrainte d'aucune regle artificielle; le cœur ne connoît d'autres regles que le ſentiment, ni d'autre maître que le beſoin, *magiſter artis, ingenique largitor*. Perſ. *prolog.* 11.

Ce n'eſt pourtant pas que je veuille dire que l'intérêt des paſſions ne puiſſe influer ſur l'élocution même, & qu'il ne puiſſe en réſulter des expreſſions pleines de nobleſſe, de graces, ou d'énergie. Je prétends ſeulement que le principe de l'intérêt eſt effectivement d'une application trop incertaine & trop changeante, pour être le fondement de l'élocution oratoire; & j'ajoûte que quand il faudroit l'admettre comme tel, il ne s'enſuivroit pas pour cela que les places qu'il fixeroit aux mots fuſſent leurs places naturelles; les places naturelles des mots dans l'élocution, ſont celles que leur aſſigne la premiere inſtitution de la parole pour énoncer la penſée. Ainſi l'ordre de l'intérêt, loin d'être la regle de l'ordre naturel des mots, eſt une des cauſes de l'*inverſion* proprement dite; mais l'effet que l'*inverſion* produit alors ſur l'ame, eſt en même tems l'un des titres qui la juſtifient. Eh quoi de plus agréable que ces images fortes & énergiques, dont un mot placé à propos, à la faveur de l'*inverſion*, enrichit ſouvent l'élocution? Prenons ſeulement un exemple dans Horace, *lib. I. Od.* 28.

*. . . . Nec quicquam tibi prodeſt*
*Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum*
*Percurriſſe polum, morituro.*

Quelle force d'expreſſion dans le dernier mot *morituro!* L'ordre analytique avertit l'eſprit de le rapprocher

de

de *tibi*, avec lequel il est en concordance par raison d'identité; mais l'esprit repasse alors sur tout ce qui sépare ici ces deux corrélatifs: il voit comme dans un seul point, & les occupations laborieuses de l'astronome, & le contraste de sa mort qui doit y mettre fin; cela est pittoresque. Mais si l'ame vient à rapprocher le tour du *nec quicquam prodest* qui est à la tête, quelle vérité! quelle force! quelle énergie! Si l'on dérangeoit cette belle construction, pour suivre scrupuleusement la construction analytique; *tentasse domos aërias, atque percurrisse animo polum rotundum, necquicquam prodest tibi morituro*; on auroit encore la même pensée énoncée avec autant ou plus de clarté; mais l'effet est détruit; entre les mains du poëte, elle est pleine d'agrément & de vigueur; dans celle du grammairien, c'est un cadavre sans vie & sans couleur; celui-ci la fait comprendre, l'autre la fait sentir.

Cet avantage réel & incontestable des *inversions*, joint à celui de rendre plus harmonieuses les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, sont les principaux motifs qui semblent avoir déterminé MM. Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enseignent la langue latine, de jamais toucher à l'ordre général de la phrase latine. „ Car toutes les langues, dit M. Pluche (*Méth. p.* 115. *édit.* 1751.) & sur-tout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la nôtre. C'est une autre méthode de ranger les mots & de présenter les choses: dérangez-vous cet ordre, vous vous privez du plaisir d'entendre un vrai concert. Vous rompez un assortiment de sons très-agréables: vous affoiblissez d'ailleurs l'énergie de l'expression & la force de l'image..... Le moindre goût suffit pour faire sentir que le latin de cette seconde phrase a perdu toute sa saveur; il est anéanti. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est qu'en deshonorant ce récit par la marche de la langue françoise qu'on lui a fait prendre, on a entierement renversé l'ordre des choses qu'on y rapporte; & pour avoir égard au génie, ou plutôt à la pauvreté de nos langues vulgaires, on met en pieces le tableau de la nature „. M. Chompré est de même avis, & en parle d'une maniere aussi vive & aussi décidée *Moyens sûrs*, &c. *pag.* 44. *édit.* 1757. „ Une phrase latine d'un auteur ancien est un petit monument d'antiquité. Si vous décomposez ce petit monument pour le faire entendre, au lieu de le construire vous le détruisez: ainsi ce que nous appellons *construction*, est réellement une *destruction* „.

Comment faut-il donc s'y prendre pour introduire les „ jeunes gens à l'étude du latin ou du grec? Voici la méthode de M. Pluche & de M. Chompré. *Voyez* Méch. *pag.* 154. *& suiv.*

„ 1. C'est imiter la conduite de la nature de commencer le travail des écoles par lire en françois, ou par rapporter netrement en langue vulgaire ce qui sera le sujet de la traduction qu'on va faire d'un auteur ancien. Il faut que les commençans sachent dequoi il s'agit, avant qu'on leur fasse entendre le moindre mot grec ou latin. Ce début les charme. A quoi bon leur dire des mots qui ne sont pour eux que du bruit? C'est ici le premier degré...

2. „ Le second exercice est de lire, & de rendre fidellement en notre langue le latin dont on a annoncé le contenu; en un mot de traduire.

3. „ Le troisieme est de relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation.

„ Ces trois premieres démarches sont l'affaire du maître: celles qui suivent sont l'affaire des commençans „. Dispensons-nous donc de les exposer ici: quand les maîtres sauront bien remplir leurs fonctions, leur zele, leurs lumieres & leur adresse les mettront assez en état de conduire leurs disciples dans les leurs. Mais essayons l'application de ces trois premieres regles, sur ce discours adressé à Sp. Carvilius par sa mere. Cic. *de Orat. II.* 61. *Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescunque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.*

1. Spurius Carvilius étoit devenu boiteux d'une blessure qu'il avoit reçue en combattant pour la république, & il avoit honte de se montrer publiquement en cet état. Sa mere lui dit: *que ne vous montrez-vous, mon fils, afin que chaque pas que vous ferez vous fasse souvenir de votre valeur?*

J'ai donc imité la conduite de la nature: j'ai rapporté en françois le discours qui va être le sujet de la traduction, avec ce qui y avoit donné lieu. Il s'agit maintenant du second exercice, qui consiste, dit-on, à lire & à rendre fidellement en françois le latin dont j'ai annoncé le contenu, en un mot de *traduire*. Ce mot *traduire* imprimé en italique me fait soupçonner quelque mystère, & j'avoue que je n'avois jamais bien compris la pensée de M. Pluche, avant que j'eusse vu la pratique de M. Chompré dans l'avertissement de son introduction; mais avec ce secours, je crois que m'y voici.

2. *Quin* pourquoi ne pas, *prodis* tu parois, *mi* mon, *Spuri* Spurius, *ut* que, *quotiescunque* combien de fois, *gradum* un pas, *facies* tu feras, *toties* autant de fois, *tibi* à toi, *tuarum* tiennes, *virtutum* des vertus, *veniat* vienne, *in* dans, *mentem* l'esprit.

Le troisieme exercice est de relire de suite tout le latin traduit, en donnant à chaque mot le ton & l'inflexion de la voix qu'on y donneroit dans la conversation. On seroit tenté de croire que c'est effectivement le latin même qu'il faut relire de suite, & que ce ton si recommandé est pour mettre les jeunes gens sur la voie du tour propre à notre langue. Mais M. Chompré me tire encore d'embarras, en me disant; „ faites lui redire les mots françois sur chaque mot latin sans nommer ceux-ci „. Reprenons donc la suite de notre opération. *Pourquoi ne pas tu parois, mon Spurius, que combien de fois un pas tu feras, autant de fois à toi tiennes des vertus vienne dans l'esprit.*

Peut-on entendre quelque chose de plus extraordinaire que ce prétendu françois? Il n'y a ni suite raisonnée, ni usage connu, ni sens décidé. Mais il ne faut pas m'en effrayer: c'est M. Chompré qui m'en assure (*Avertiss. de l'introd.*) „ vous verrez, dit-il, à l'air riant des enfans qu'ils ne sont pas dupes de ces mots ainsi placés à côté les uns les autres, selon ceux du latin; ils sentent bien que ce n'est pas ainsi que notre langue s'arrange. Un de la troupe dira avec un peu d'aide „: *Pourquoi ne parois-tu pas, mon Spurius...* Pardon; j'ai voulu sur votre parole suivre votre méthode, mais me voici arrêté parce que je n'ai pas pris le même exemple que vous. Permettez que je vous parle en homme, & que je quitte le rôle que j'avois pris pour un instant dans votre petite troupe. Vous voulez que je conserve ici le littéral de la premiere traduction, & que je le dispose seulement selon l'ordre analytique, ou si vous l'aimez mieux, que je le rapproche de l'arrangement de notre langue? A la bonne heure, je puis le faire, mais votre jeune éleve ne le fera jamais qu'*avec beaucoup d'aide*. A quoi voulez vous qu'il rapporte ce *que*? où voulez-vous qu'il s'avise de placer *des vertus tiennes*? Tout cela ne tient à rien, & doit tenir à quelque chose. Je n'y vois qu'un remede, que je puise dans votre livre même, c'est de suppléer les ellipses dès la premiere traduction littérale. Mais il en résulte un autre inconvénient: avant *ut*, vous suppléerez *in hunc finem* (à cette fin); après *tuarum virtutum*, vous introduirez le nom *memoria* (le souvenir): que faites-vous en cela? Respectez-vous assez le petit monument ancien que vous avez entre les mains? Ne le détruisez-vous pas en le surchargeant de pieces qu'on y avoit jugées superflues? Vous rompez un assortiment de sons très-agréables vous affoiblissez l'énergie de l'expression; vous faites perdre à cette phrase toute sa saveur; vous l'anéantissez: par-là votre méthode me paroît aussi répréhensible que celle que vous blâmez. Vous n'irez pas pour cela défendre d'y suppléer des ellipses; vous convenez qu'il faut de nécessité y recourir continuellement dans la langue latine, & vous avez raison: mais trouvez bon que j'en discute avec vous la cause.

L'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse envisager la Grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidelle de la succession analytique des idées partielles, que l'on distingue dans la pensée par l'abstraction; cette peinture est la tâche commune de toutes les langues: elles ne different entr'elles que par le choix des couleurs & par l'entente. Ainsi l'étude d'une langue se réduit à deux points qui sont, pour ne pas quitter le langage figuré, la connoissance des couleurs qu'elle emploie, & la maniere dont elle les distribue: en termes propres, ce sont le vocabulaire & la syntaxe. Il ne s'agit point ici de ce qui concerne le vocabulaire: c'est une affaire d'exercice & de mémoire. Mais la syntaxe mérite une attention particuliere de la part de quiconque veut avancer dans cette étude, ou y diriger les commençans. Il faut observer tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoissance seule peut rendre la langue intelligible: ici la marche en est suivie régulierement; là la phrase s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaisons, qui sont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la succession naturelle,

le; tantôt la phraſe eſt pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y ſoit montrée explicitement; tantôt elle eſt elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y ſont pas, mais ils ſont déſignés par quelques autres circonſtances qu'il faut reconnoître.

Si la phraſe qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible; & qu'elle ſoit diſpoſée ſelon l'ordre de la ſucceſſion analytique des idées, il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne ſoit entendue; elle a le plus grand degré poſſible, de facilité: elle en a moins ſi elle eſt elliptique, quoique conſtruite ſelon l'ordre naturel; & c'eſt la même choſe, s'il y a *inverſion* à l'ordre naturel, quoiqu'elle ait toute l'intégrité analytique; la difficulté eſt apparemment bien plus grande, s'il y a tout à la fois ellipſe & *inverſion*. Or c'eſt un principe inconteſtable de la didactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enſeigner le plus de facilité qu'il eſt poſſible. C'eſt donc contredire ce principe que de faire traduire aux jeunes gens le latin tel qu'il eſt ſorti des mains des auteurs qui écrivoient pour des hommes à qui cette langue étoit naturelle; c'eſt le contredire que de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien ſenſible la ſucceſſion analytique. M. Chompré convient qu'il faut en établir l'intégrité, en ſuppléant les ellipſes: pourquoi ne faudroit-il pas de même en fixer l'ordre, par ce que l'on appelle communément la conſtruction? Perſonne n'oſeroit dire que ce ne fût un moyen de plus très-propre pour faciliter l'intelligence du texte; & l'on eſt réduit à prétexter que c'eſt détruire l'harmonie de la phraſe latine; que c'eſt empêcher l'oreille d'en ſentir „ le caractere, dépouiller la belle latinité de ſes vraies „ parures, la réduire à la pauvreté des langues moder- „ nes, & accoutumer l'eſprit à ſe familiariſer avec la „ ruſticité. *Méchan. des langues, pag.* 128.

Eh! que m'importe que l'on détruiſe un aſſortiment de ſons qui n'a, ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puiſque je ne connois plus les principes de la vraie prononciation du latin? Quand je les connoîtrois, ces principes, que m'importeroit qu'on laiſſât ſubſiſter l'harmonie, ſi elle m'empêchoit d'entendre le ſens de la phraſe? Vous êtes chargé de m'enſeigner la langue latine, & vous venez arrêter la rapidité des progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conſerver le nombre & l'harmonie. Laiſſez ce ſoin à mon maître de rhétorique; c'eſt ſon vrai lot: le vôtre eſt de me mettre dans ſon plus grand jour la penſée qui eſt l'objet de la phraſe latine & d'écarter tout ce qui peut en empêcher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adouciſſez les qualifications odieuſes dont vous flétriſſez leurs procédés: il n'y a point de ruſticité dans des procédés dictés par la nature, & ſuivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues; & il eſt injuſte de les regarder comme pauvres, quand elles ſe prêtent à l'expreſſion de toutes les penſées poſſibles; la pauvreté conſiſte dans la ſeule privation du néceſſaire, & quelquefois elle naît de la ſurabondance du ſuperflu. Prenez garde que ce ne ſoit le cas de votre méthode, où le trop de vûes que vous embraſſez pourroit bien nuire à celle que vous devez vous propoſer uniquement.

Servius, Donat, Priſcien, Iſidore de Séville, connoiſſoient auſſi-bien & mieux que vous, les effets & le prix de cette harmonie dont vous m'embarraſſez, puiſque le latin étoit leur langue naturelle. Vous avez vu cependant qu'ils n'y avoient aucun égard, dès que l'*inverſion* leur ſembloit jetter de l'obſcurité ſur la penſée: *ordo eſt*, diſoient-ils; & ils arrangeoient alors les mots ſelon l'ordre de la conſtruction analytique, ſans ſe douter que jamais on s'aviſât de ſoupçonner de la ruſticité dans un moyen ſi raiſonnable.

Meſſieurs Pluche & Chompré me répondront qu'ils ne prétendent point que l'on renonce à l'étude des principes grammaticaux fondés ſur l'analyſe de la penſée. Le ſixieme exercice conſiſte, ſelon M. Pluche. (*Mech. page* 155.) *à rappeller fidellement aux définitions, aux inflexions, & aux petites regles élémentaires, les parties qui compoſent chaque phraſe latine*. Fort bien: mais cet exercice ne vient qu'après que la traduction eſt entierement faite; & vous conviendrez apparemment que vos remarques grammaticales ne peuvent plus alors y être d'aucun ſecours. Je ſais bien que vous me repliquerez que ces obſervations prépareront toûjours les eſprits pour entreprendre avec plus d'aiſance une autre traduction dans un autre tems. Cela eſt vrai, mais ſi vous en aviez fait un exercice préliminaire à la traduction de la phraſe même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus prompt, & plus grand; plus prompt, parce que vous auriez recueilli ſur le champ dans la traduction, le fruit des obſervations que vous auriez ſemées dans l'exercice préliminaire; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple eſt mieux adapté à la regle qui en devient plus claire, & la regle répand plus de lumiere ſur l'exemple dont le ſens en eſt mieux développé. J'ajoûte que vous augmenteriez de beaucoup le profit de cet exercice pour parvenir à votre traduction, ſi la théorie de vos remarques grammaticales étoit ſuivie d'une application pratique dans une conſtruction faite en conſéquence.

„ Parlez enſuite des raiſons grammaticales, dit M. „ Chompré (*Avert. pag.* 7.), des cas, des tems, &c. „ ſelon les douze maxime fondamentales, & ſelon les „ ellipſes que vous aurez employées: mais parlez de „ tout cela avec ſobriété, pour ne pas ennuyer ni re- „ buter les petits auditeurs, peu capables d'une longue „ attention. La Logique grammaticale, quelle qu'elle „ ſoit, eſt toûjuors difficile, au-moins pour des com- „ mençans „. Ce que je viens de dire à M. Pluche, je le dis à M. Chompré; mais j'ajoute que quelque difficile qu'on puiſſe imaginer la Logique grammaticale, c'eſt pourtant le ſeul moyen sûr que l'on puiſſe employer pour introduire les commençans à l'étude des langues anciennes. Il faut aſſûrément faire quelque fonds ſur leur mémoire, & lui donner ſa tâche; tout le vocabulaire eſt de ſon reſſort: mais les mener dans les routes obſcures d'une langue qui leur eſt inconnue, ſans leur donner le ſecours du flambeau de la Logique, ou en portant ce flambeau derriere eux, au lieu de les en faire précéder, c'eſt d'abord retarder volontairement & rendre incertains les progrès qu'ils peuvent y faire; & c'eſt d'ailleurs faire prendre à leur eſprit la malheureuſe habitude d'aller ſans raiſonnner; *c'eſt*, pour me ſervir d'un tour de M. Pluche, *accoutumer leur eſprit à ſe familiariſer avec la ſtupidité*. La Logique grammaticale, j'en conviens, a des difficultés, & même très grandes, puiſqu'il y a ſi peu de maîtres qui paroiſſent l'entendre: mais d'où viennent ces difficultés, ſi ce n'eſt du peu d'application qu'on y a donné juſqu'ici, & du préjugé où l'on eſt, que l'étude en eſt ſeche, pénible, & peu fructueuſe? Que de bons eſprits ayent le courage de ſe mettre au-deſſus de ces préjugés, & d'approfondir les principes de cette ſcience; & l'on en verra diſparoître la ſéchereſſe, la peine, & l'inutilité. Encore quelques Sanctius, quelques Arnauds, & quelques du Marſais; car les progrès de l'eſprit humain ont eſſentiellement de la lenteur; & j'oſe répondre que ce qu'il faudra donner aux enfans de cette logique, ſera clair, précis, utile, & ſans difficulté. En attendant, réduiſons de notre mieux les principes qui leur ſont néceſſaires; nos efforts, nos erreurs mêmes, ameneront la perfection: mais il ne faut rien attendre que la barbarie, d'un abandon abſolu, ou d'une routine aveugle.

Encore un mot ſur cette harmonie enchantereſſe, à laquelle on ſacrifie la conſtruction analytique, quoiqu'elle ſoit fondée ſur des principes de Logique, qui ont d'autant plus de droit de me paroître sûrs, qu'ils réuniſſent en leur faveur l'unanimité des Grammairiens de tous les tems M. Pluche & M. Chompré ſentent-ils bien les différences harmoniques de ces trois conſtructions également latines, puiſqu'elles ſont également de Cicéron: *legi tuas litteras, litteras tuas accepi, tuas accipio litteras*? S'ils démêlent ces différences & leurs cauſes, ils feront bien de communiquer au public leurs lumieres ſur un objet ſi intéreſſant; elles en ſeront d'autant mieux accueillies, qu'ils ſont les ſeuls apparemment qui puiſſent lui faire ce préſent; & ils doivent s'y prêter d'autant plus volontiers, que cette théorie eſt le fondement de leur ſyſtème d'enſeignement, qui ne peut avoir de ſolidité que celle qu'il tire de ſon premier principe: encore faudra-t-il qu'ils y ajoutent la preuve que les droits de cette harmonie ſont inviolables, & ne doivent pas même céder à ceux de la raiſon & de l'intelligence. Mais convenons plutôt que par rapport à la raiſon toutes les conſtructions ſont bonnes, ſi elles ſont claires; que la clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la Grammaire, & la ſeule vûe qu'il faille ſe propoſer dans l'étude des élémens d'une langue; que l'harmonie, l'élégance, la parure, ſont des objets d'un ſecond ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ſes dépens; & que l'étude de ces agrémens ne doit venir qu'après celle des élémens fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles ſes efforts, en les étouffant par le concours.

Au ſurplus, qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ſes éleves à l'intelligence, du ſens, par l'analyſe & la conſtruction grammaticale, de leur faire

remarquer les beautés accessoires qui peuvent se trouver dans la construction usuelle? Quand ils entendent le sens du texte, & qu'ils sont prévenus sur les effets pittoresques de la disposition où les mots s'y trouvent, qu'on le leur fasse relire sans dérangement; leur oreille en sera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe sa sensibilité, & l'esprit, sa lumiere. Le petit inconvénient résulté de la construction, s'il y en a un, sera amplement compensé par ce dernier exercice; & tous les intérêts seront conciliés.

J'espere que ceux dont j'ai osé ici contredire les assertions, me pardonneront une liberté dont ils m'ont donné l'exemple. Ce n'est point une leçon que j'ai prétendu leur donner; *quod si facerem, te erudiens, jure reprehenderer*. Cic. III. *de fin*. Je n'ignore pas quelle est l'étendue de leurs lumieres; mais je sais aussi quelle est l'ardeur de leur zele pour l'utilité publique. Voilà ce qui m'a encouragé à exposer en détail les titres justificatifs d'une méthode qu'ils condamnent, & d'un principe qu'ils desapprouvent: mais je ne prétens point prononcer définitivement; je n'ai voulu que mettre les pieces sur le bureau: le public prononcera. *Nos qui sequimur probabilia, nec ultrà id quod verisimile occurrerit progredi possumus, & refellere sine pertinaciâ, & refelli sine iracundiâ parati sumus*. Cic. *Tusc. II. ij. 5.* (*B. E. R. M.*)

INVESTIR, (*Art milit.*) *Investir* une place, c'est en occuper toutes les avenues; c'est le préliminaire d'un siege.

*Investir une place*, c'est l'entourer de troupes de tous côtés, comme dans le blocus; de maniere que la ville ne puisse recevoir aucun secours, soit d'hommes ou de provisions: c'est proprement une préparation pour l'assiéger dans les formes.

L'*investissement* doit être fait de nuit avec de la cavalerie afin d'empêcher qu'il ne sorte ou n'entre plus rien dans la place qu'on *investit*. Il faut aussi le plus promptement qu'il se peut, faire arriver l'infanterie, & mettre les troupes hors la portée du canon pendant le jour, pour qu'elles soient moins exposées au feu de la place; mais les approcher beaucoup plus pendant la nuit.

On ne doit se montrer d'abord devant la place, que par des détachemens, qui poussant de tous côtés jusqu'aux portes de la ville, enlevent tout ce qui se trouve dehors, hommes & bestiaux. Ces détachemens doivent être soutenus par quelques escadrons qu'on fait avancer autant qu'il est nécessaire. Il est même avantageux d'essuyer quelques volées de canon pour avoir lieu d'en remarquer la portée.

Pendant que cette petite expédition se fait, on doit se saisir de toutes les avenues favorables aux secours qui pourroient se jetter dans la place. On forme pendant la nuit une espece d'enceinte autour de la place, en sorte qu'il ne reste aucun espace par où l'ennemi puisse pénétrer. En cet état on tourne le dos à la place, & on dispose de petites gardes devant & derriere pour n'être point surpris. Enfin, on fait tête à l'ennemi de quelque côté qu'il puisse se présenter, tenant toûjours la moitié de la cavalerie à cheval, pendant que l'autre met pied à terre, pour faire un peu reposer les hommes & les chevaux. Le matin on se retire peu-à-peu avec le jour, faisant souvent halte jusqu'à ce que le lever du soleil donne lieu de se retirer au quartier.

On pose des gardes ordinaires, qui font tête à la place, & d'autres plus fortes sur les côtés par où les secours pourroient arriver. Après quoi les escadrons qui ne sont pas de garde, se retirent au camp pour se reposer, sans se deshabiller, ni deseller les chevaux, qu'autant de tems qu'il est nécessaire pour les panser.

Dès le jour même que la place est *investie*, l'armée se met en mouvement pour arriver devant avec l'artillerie & les autres choses nécessaires au siége. Lorsque l'armée est prête d'arriver, le lieutenant général qui a fait l'*investissement*, va au-devant pour rendre compte au général de ce qu'il a fait, lequel, sur le rapport de cet officier, regle la derniere disposition pour le campement de l'armée autour de la place.

Le général fait le lendemain de son arrivée le tour de la place pour en finir la circonvallation, & distribuer les quartiers aux troupes & aux officiers généraux. Il regle aussi le quartier général, celui des vivres, le parc d'artillerie, &c. Ce qui étant fait, les ingénieurs tracent la circonvallation, afin que les troupes puissent marquer leur camp & demeure; ce qui se fait en établissant le front de bandiere parallélement à la circonvallation & à la distance de 60, 80, 100, ou 120 toises au plus. *Voyez* CIRCONVALLATION, ATTAQUE DES PLACES du maréchal de Vauban.

INVESTIR, (*Marine.*) se dit parmi les matelots de la Méditerranée pour échoüer ou toucher sur une côte ou sur un banc de sable. (*Q*)

INVESTISSEMENT, *dans l'Art militaire*, c'est l'action d'entourer une place de troupes pour se préparer à en faire le siége dans les formes. *Voyez* INVESTIR.

INVESTITURE, s. f. (*Jurisprud.*) du latin *vestire*, signifie *tradition*, mise en possession. Ce terme se prend quelquefois pour le droit d'*investir*, quelquefois pour l'action même d'*investir*, quelquefois enfin pour l'instrument ou acte qui fait mention de cette *investiture*. Il se prend aussi pour la possession même, comme on le voit en plusieurs endroits de la loi des Lombards.

En matiere féodale, le terme d'*investiture* se prend quelquefois pour le titre primitif de concession du fief, & plus souvent encore pour la réception en foi & hommage.

Anciennement les *investitures* & mises en possession ne se faisoient pas simplement de bouche, ni même par écrit; on y ajoutoit certains signes extérieurs ou symboles, pour exprimer la translation qui se faisoit de la propriété ou possession d'une personne à une autre.

Ces symboles étoient fixés par les lois ou par l'usage, & l'on employoit à cet effet les mêmes choses chez presque toutes les nations; on se servoit ordinairement des choses qui avoient le plus de rapport avec celle dont on vouloit faire la tradition. Ainsi pour l'*investiture* d'un champ, on donnoit un morceau de terre ou de gazon taillé en rond, large environ de quatre doigts; si c'étoit un pré on y ajoutoit de l'herbe, ou plutôt on coupoit un gazon; si c'étoit une terre, on y fichoit une branche d'arbre haute de quatre doigts, le tout pour faire entendre que ce n'étoit pas seulement le fond & le sol dont on se dépouilloit, mais que l'on cédoit aussi la superficie, c'est-à-dire tout ce qui étoit sur le fond, comme les bâtimens, les bois, les arbres, vignes, les plantes, moissons, &c.

L'*investiture* se faisoit aussi *per festucam seu per baculum & virgam*, c'est-à-dire par la tradition d'un petit bâton appellé *festuca*.

On employoit encore pour symbole de tradition un couteau ou une épée *per cultellum, vel per gladium*. C'étoit pour désigner la puissance que l'on transmettoit au nouveau propriétaire de changer, détruire, couper, renverser, & faire généralement dans son fond tout ce qu'il jugeroit à propos.

On se servoit enfin quelquefois encore d'autres choses en signe d'*investiture*, comme d'un anneau que l'on mettoit au doigt, d'une piece de monnoie: d'une pierre, & de diverses autres choses.

Les souverains donnoient l'*investiture* d'une province *per vexillum*, c'est-à-dire en remettant une banniere.

On gardoit avec soin ces signes d'*investitures*, & souvent on les annexoit à l'acte d'*investiture*, comme quand c'étoit une piece de monnoie ou de petits morceaux de bois, un couteau, &c. & afin que ces sortes de pieces symboliques ne pussent pas servir à d'autres qui s'en empareroient, on les rendoit inutiles en les coupant ou cassant par le milieu. *Voyez le Glossaire* de du Cange, *au mot investitura*, où l'on trouve près de 80 manieres différentes de donner l'*investiture*. (*A*)

INVESTITURE DES FIEFS, est la concession primitive du fief ou acte d'inféodation; c'est aussi la réception du nouveau vassal en foi & hommage, par le moyen de laquelle le vassal est saisi & investi de son fief.

L'*investiture* du vassal empêche le seigneur d'user du retrait féodal, elle sert aussi à faire courir l'année du retrait lignager. *Voyez* le *traité des fiefs* de Billecoq, *liv. II. chap. xvij.* & *aux mots* FOI & HOMMAGE. (*A*)

INVESTITURE DES BÉNÉFICES, est un acte par lequel on déclare & on confirme le droit résultant de la collation d'un bénéfice, faite par le collateur en faveur d'un nouveau titulaire.

Quelques auteurs confondent l'institution & la mise en possession réelle d'un bénéfice avec l'*investiture*, quoique ordinairement ce soient des choses différentes.

L'institution donne la propriété & le véritable droit au bénéfice, ce que l'on appelle *jus in re*; par l'*investiture* on déclare & on confirme le droit de collation, & par la mise en possession on donne l'administration & jouissance des fruits.

L'*investiture* est quelquefois prise pour *collation*, quand celui qui *investit*, a en même tems le pouvoir de conférer; elle peut aussi être prise pour la mise en possession réelle, lorsque celui qui met en possession réelle, a aussi le droit de conférer; mais en général l'*investi*-

*ture* eſt différente & de l'inſtitution & de la miſe en poſſeſſion réelle, ainſi qu'on l'a d'abord expliqué.

La forme de l'*inveſtiture* étoit différente ſelon la dignité des bénéfices; le chanoine étoit *inveſti* par le livre, l'abbé par le bâton paſtoral, & l'évêque par le bâton & l'anneau.

L'origine des *inveſtitures* eccléſiaſtiques eſt la même que celle de l'*inveſtiture* pour les fiefs. Sous Pepin & Charlemagne l'Egliſe ayant commencé à poſſeder beaucoup de fiefs, dont ces princes l'avoient enrichie, tant en France qu'en Allemagne, les évêques & les abbés ſe trouverent engagés par-là à prêter entre les mains du prince la foi & hommage des fiefs qu'ils tenoient de lui, & d'en recevoir l'*inveſtiture* par la croſſe & l'anneau, ſans que les princes ayent jamais prétendu, par cette cérémonie, conférer la puiſſance ſpirituelle aux évêques ni aux abbés.

On prétend que, dans un concile tenu à Rome en 774, le pape Adrien donna à Charlemagne le droit d'élire les papes, & qu'il ordonna que tous les archevêques & évêques de ſes états recevroient l'*inveſtiture* de ſa main, avant que d'être conſacrés; mais quoique Leon VIII. ait renouvellé cette prétendue conſtitution en faveur d'Othon I. elle eſt viſiblement ſuppoſée, parce que ni Eginard qui a fait la vie de Charlemagne, ni aucun autre auteur contemporain n'ont parlé de cette conceſſion.

Quoi qu'il en ſoit de ce decret, il eſt certain que nos rois & les empereurs donnoient l'*inveſtiture* des évêchés, abbayes, par la croſſe & l'anneau. Les rois d'Angleterre jouiſſoient auſſi de ce droit.

Ce fut en 1078 que commença la fameuſe querelle des *inveſtitures* pour les évêchés & abbayes; un concile de Rome défendit à tout clerc de les recevoir de la main d'un prince, ou de tout autre laïc.

Grégoire VII. fut le premier qui défendit les *inveſtitures*; il fut ſuivi par Victor III. & Urbain II. ce dernier alla même juſqu'à défendre le ſerment de fidélité des évêques.

Henri IV. du nom étoit alors empereur, & ſoutenoit les *inveſtitures*; Gregoire VII. appelloit cela *les héréſies henriciennes*.

Cette queſtion excita beaucoup de troubles, ſur-tout en Allemagne & en Angleterre; Henri IV. fut excomunié par trois papes ſucceſſivement; cela produiſit pluſieurs ſchiſmes & des guerres continuelles; pendant cinquante-ſix ans que dura ce démêlé fameux ſous ſix papes différens, il y eut à cette occaſion ſoixante batailles ſous Henri IV. & ſoixante-huit autres ſous Henri V. ſon ſucceſſeur; il y périt plus de deux millions d'hommes. Caliſte II. engagea Henri V. à renoncer aux *inveſtitures*, ce qu'il fit en 1122.

Lothaire le Saxon entreprit en 1132 de les faire revivre, mais S. Bernard l'en diſſuada.

Au commencement de cette querelle, ce ne fut pas ſeulement la cérémonie extérieure du bâton & de l'anneau, qui excita de la difficulté; on attaqua toutes les *inveſtitures* des bénéfices en général, de quelque maniere qu'elles fuſſent faites par les laïcs. M. de Voltaire, en ſon hiſtoire univerſelle, dit qu'il fut décidé dans un concile à Rome, que les rois ne donneroient plus aux bénéficiers canoniquement élus, les *inveſtitures* par un bâton recourbé, mais par une baguette. Il paroît rapporter ce concile à l'année 1120; on ne voit point cependant qu'il y en ait eu à Rome cette année. Ce fut dans une aſſemblée tenue à Vorms en 1122, que ſe fit l'accommodement; l'empereur renonça à donner les *inveſtitures* par la croſſe & l'anneau, & le pape lui permit d'accorder l'*inveſtiture* des regales, c'eſt-à-dire, des biens temporels par le ſceptre.

A l'égard de la France, nos rois n'eurent preſque aucuns démêlés avec les papes touchant les *inveſtitures*; ils en ont joui paiſiblement même ſous Grégoire VII. qui craignit de s'attirer trop d'ennemis à la fois, s'il ſe brouilloit avec la France pour ce ſujet; ſous les papes ſuivans ils ſe départirent de l'*inveſtiture* par le bâton paſtoral & l'anneau, & ſe contenterent de la donner par écrit ou de vive voix; au moyen de quoi les ſucceſſeurs de Gregoire VII. qui paroiſſoient ne s'attacher qu'à cette cérémonie extérieure, ont laiſſé nos rois jouir paiſiblement du ſerment de fidélité, qui a ſuccédé aux *inveſtitures*, & des droits de joyeux-avenement & de regale.

Par le concordat paſſé entre Leon X. & François I, le roi eſt maintenu dans le droit de nommer aux évêchés, abbayes & autres bénéfices de nomination royale.

Voyez *le gloſſ. de* Ducange *au mot* INVESTITURE, où il rapporte pluſieurs manieres différentes de donner l'*inveſtiture* eccléſiaſtique, *per librum*, *per capellum*, *per candelabrum*, *per grana inceſſi*, & autres ſemblables.

*Voyez* Covaruvias, Cujas, Guymier, *l'hiſtoire de l'origine des dixmes*, *le traité de la capacité des eccléſiaſtiques* de Doperray. (*A*)

INVETÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui ſubſiſte depuis long-tems; il ne ſe prend gueres qu'en mauvaiſe part; il vient du latin *vetus*, vieux. On dit un mal *invétéré*, un abus *invétéré*. Rien de ſi difficile à déraciner que les choſes *invétérées*, tant au phyſique, qu'au moral, & qu'au politique.

INVINCIBLE, adj. (*Gramm.*) qu'on ne peut renverſer, détruire, vaincre. On dit un homme *invincible*, un raiſonnement *invincible*, une preuve *invincible*. Un des philoſophes que les Athéniens envoyerent à Rome, prouva un jour la diſtinction abſolue du juſte & de l'injuſte par des raiſons qui parurent *invincibles*; le lendemain il prouva le contraire par des raiſons oppoſées, que Cicéron compare à des bêtes féroces qu'il ne ſe promet pas de détruire, de vaincre, mais qu'il ſeroit trop heureux pour la conſolation des gens de bien, & pour le bonheur de la république, d'appaiſer, d'adoucir, de calmer. *Placare*, dit cet homme dont l'éloquence a paſſé en proverbe. Qu'étoit-ce donc que ces argumens qui effrayoient Cicéron même?

INVIOLABLE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſera point violé, ou qui ne le doit point être. La liberté de conſcience eſt un privilege *inviolable*. La loi du ſerment eſt ſacrée, ou eſt *inviolable* pour tout homme de bien.

INVISIBLE, adj. (*Gramm.*) qui échappe à la vûe, ou par ſa nature, ou par la petiteſſe de ſes parties, ou par ſa diſtance, les ſubſtances ſpirituelles ſont *inviſibles*; les particules de l'air ſont *inviſibles*; les corps nous deviennent *inviſibles* à force de s'éloigner. Si une choſe n'a point été ſenſible, on n'en a nulle idée repréſentative. Une queſtion difficile à réſoudre, c'eſt ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, & où ils les ont, & comment ils les ont. Il ſemble que l'idée repréſentative d'un objet entraîne l'idée de limite; & celle de limite, l'idée de couleur. L'aveugle voit-il les objets dans ſa tête ou au bout de ſes doigts?

INVISIBLES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) eſt le nom qu'on donne à quelques rigides confeſſioniſtes, & aux ſectateurs d'Oſiander, de Flactius-Illyricus & de Swerkfeld, qui croyoient qu'il n'y a point d'Egliſe viſible. Les freres de la Roze-Croix ont été auſſi appellés *inviſibles*. Prateole, *inviſib.* Flornmont de Raimond, *liv. II. chap. xvj.* &c. *Voyez* CONFESSIONISTES. (*H*)

INVITATEUR (*Gram. Hiſt. anc.*) domeſtique chez les Romains, dont la fonction étoit d'inviter les conviés aux repas qu'on donnoit. On l'appelloit auſſi *vocator*. L'*invitateur* étoit communément un affranchi.

INVITATOIRE, ſ. m. (*Liturg.*) verſet que l'on chante ou récite à matines avant le *venite exultemus*, & à la fin de ce pſeaume; il change ſuivant la qualité des jours & des fêtes. Il n'y a point d'*invitatoire* le jour de l'Epiphanie, ni les trois derniers jours de la ſemaine ſainte.

*INVOCATI*, (*Hiſt. litt.*) nom d'une ſociété littéraire, établie à Sienne en Italie, qui a pris pour deviſe une enclume, ſur laquelle eſt poſé un fer rouge & un marteau, avec l'inſcription *in quaſcumque formas*.

INVOCATION, ſ. f. (*Théolog.*) action par laquelle on adore Dieu, & on l'appelle à ſon ſecours. *Voyez* PRIERE, ADORATION &c.

Les catholiques romains *invoquent* les ſaints, les priant d'interceder pour eux auprès de Dieu. L'*invocation* des ſaints eſt un des plus grands ſujets des diſputes entre les Catholiques & les Réformés. *Voyez* SAINT.

INVOCATION, *en terme de Poëſie*, eſt une priere que le poëte adreſſe, en commençant ſon ouvrage, à quelque divinité, ſur-tout à ſa muſe pour en être inſpiré: *Voyez* MUSES.

L'*invocation* eſt abſolument néceſſaire dans un poëme épique, à cauſe que le poëte dit des choſes qu'il ne ſauroit pas, ſi quelque divinité ne les lui avoit inſpirées. D'ailleurs il doit à ſes lecteurs cet exemple d'une piété & d'une vénération, qui eſt le fondement de toute la morale & des inſtructions qu'il prétend leur donner dans ſa fable; & puiſqu'enfin les divinités doivent être de la partie, il n'eſt pas raiſonnable qu'il oſe les faire agir, ſans leur en avoir demandé la permiſſion. *Voyez* EPIQUE.

L'auteur s'adreſſe ſouvent aux dieux dans le cours d'un poëme épique; ſur-tout lorſqu'il veut raconter quelque choſe de miraculeux, comme lorſque Virgile décrit la métamorphoſe des navires d'Enée en nymphes; mais la principale *invocation* eſt celle du commencement.

Le pere le Bossu considere deux choses dans l'*invocation*; la premiere est ce que le poëte demande; & la seconde, quelle est la divinité à qui il s'adresse. Quant à la premiere, Homere a si bien joint la proposition avec l'*invocation* dans l'Iliade, qu'il *invoque* sa muse pour tout ce qu'il propose sans réserve; Virgile au contraire ne prie sa muse que de lui fournir une partie de son sujet, & même il détermine précisément celle qu'il desire; après avoir assez exactement proposé toute sa matiere, il s'adresse à sa muse, & il la prie de lui en apprendre les causes. *Voyez* PROPOSITION.

Quant à la divinité qu'il *invoque*, le même auteur observe que ce doit toujours être celle qui préside au sujet qu'il traite, ou celle qui préside à la poësie en général. Ovide, dans ses métamorphoses, fait la premiere sorte d'*invocation*; Lucrece en agit de même dans son poëme; celles d'Homere & de Virgile sont de la premiere espece; ils n'*invoquent* que les muses, & distinguent par là les divinités qui président à la poésie, d'avec celles qui président aux actions des poëmes, & qui en sont les personnages.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces divinités *invoquées* soient considérées par les poëtes mêmes, comme des personnes divines, dont ils attendent un véritable secours. Sous ce nom de muses, ils souhaitent le génie de la poësie, & toutes les conditions & les circonstances nécessaires pour exécuter leur entreprise. Ce sont des allégories & des manieres de s'exprimer poétiquement, comme quand on fait des dieux du sommeil du calme, de la renommée, de la terreur, & des semblables descriptions des choses naturelles ou morales; aussi les muses sont-elles de tous les âges, de tous les pays & de toutes les religions; il y en a de payennes, de chrétiennes, de grecques, de latines, de françoises, &c. *Voyez* MUSES.

INVOLONTAIRE, adj. (*Gram.*) ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'est pas voulu, consenti. Il paroît à celui qui examinera les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* & des *involontaires* consiste à avoir été, ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, & sous mes piés il se rencontre des insectes que j'écrase *involontairement*. Je marche, & je vois un serpent endormi; je lui appuie mon talon sur la tête, & je l'écrase *volontairement*. Ma réflexion est la seule chose qui distingue ces deux mouvemens, & ma réflexion considérée relativement à tous les instans de ma durée, & à ce que je suis dans le moment où j'agis, est absolument indépendante de moi. J'écrase le serpent de réflexion; de réflexion Cleopâtre le prend & s'en pique le sein. C'est l'amour de la vie qui m'entraîne; c'est la haine de la vie qui entraîne Cléopâtre. Ce sont deux poids qui agissent en sens contraires sur les bras de la balance, qui oscillent & se fixent nécessairement. Selon le côté ou le point où ils s'arrêtent, l'homme est bienfaisant ou malfaisant, heureusement ou malheureusement né, exterminable ou digne de récompense selon les lois.

# JO

JOACHIMITES, s. m. pl. (*Théologie.*) disciples de Joachim, abbé de Flore en Calabre, qui passa pour un prophete pendant sa vie, & laissa après sa mort beaucoup de livres de prophétie, & plusieurs autres ouvrages qui furent condamnés avec leur auteur en 1215 par le concile de Latran, & par celui d'Arles en 1260.

Les *Joachimites* étoient entêtés de certains nombres ternaires. Ils disoient que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement du Fils, que l'opération du Fils avoit duré jusqu'à leur tems pendant 1260 ans, qu'après cela le S. Esprit devoit opérer aussi à son tour. Ils divisoient ce qui regardoit les hommes, les tems, la doctrine, la maniere de vivre en trois ordres ou états, selon les trois Personnes de la sainte Trinité: ainsi chacune de ces trois choses comprenoit trois états qui devoient se succéder, ou s'étoient déja succédé les uns aux autres, ce qui faisoit qu'ils nommoient ces divisions *ternaires*.

Le premier ternaire étoit celui des hommes, il comprenoit trois états ou ordres d'hommes; le premier étoit celui des gens mariés, qui avoit duré, disoient-ils, du tems du Pere éternel, c'est-à-dire, sous l'ancien Testament. Le second celui des clercs qui a regné par le Fils du tems de la grace. Le troisieme celui des moines qui devoit regner du tems de la plus grande grace par le Saint-Esprit. Le second ternaire étoit celui de la doctrine, qu'ils divisoient aussi en trois; l'ancien Testament qu'ils attribuoient au Pere, le nouveau qu'ils attribuoient au Fils, & l'évangile éternel qu'ils attribuoient au Saint-Esprit. Dans le ternaire des tems, ils donnoient au Pere tout celui qui s'étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à Jesus-Christ, tems auquel, disoient-ils, regnoit l'esprit de la loi mosaïque. Ils donnoient au Fils les 1260 ans depuis Jesus-Christ jusqu'à eux, pendant lesquels avoit regné l'esprit de grace. Enfin le troisieme qui devoit suivre, & qu'ils nommoient le tems de la plus grande grace & de la vérité découverte, étoit pour le Saint-Esprit. Un autre ternaire consistoit dans la maniere de vivre. Dans le premier tems sous le Pere, les hommes ont vécu selon la chair; dans le second, sous le regne du Fils, ils ont vécu entre la chair & l'esprit; dans le troisieme qui devoit durer jusqu'à la fin du monde, ils vivront selon l'esprit. Les *Joachimites* prétendoient que dans le troisieme tems les sacremens, toutes les figures & tous les signes devoient cesser, & que la vérité paroîtroit à découvert. *Diction. de Trévoux.*

Malgré l'autorité des conciles qui ont condamné les visions de l'abbé Joachim, & sur-tout son évangile éternel, il s'est trouvé un abbé de son ordre, nommé Grégoire Laude, docteur en Théologie, qui ayant entrepris d'écrire sa vie, & d'éclaircir ses prophéties, a tenté de le justifier du crime d'hérésie dans un ouvrage imprimé à Paris en 1660 en un vol. *in-folio*. Dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, a aussi donné depuis peu au public une histoire de l'abbé Joachim, dans laquelle il entreprend de justifier cet abbé.

JOACHIMS-THAL, (*Géogr.*) c'est-à-dire la vallée de saint Joachim, ville & vallée de Boheme dans le cercle d'Elnbogen, joignant les frontieres du Voigtland on y découvrit au commencement du xvj. siecle de riches mines d'argent, & l'an 1519 on y frappa déja des écus d'argent du poids d'une once, avec l'image de saint Joachim: comme cette monnoie se répandit dans toute l'Allemagne, on l'appella *Joachim-thaler*, en latin *Joachimici nummi*, & par abréviation *thaler*; tous les écus frappés ensuite selon les lois monétaires de l'Empire, ont été nommés *reichs-thaler*, écus de l'Empire, que les François appellent par corruption *risdale*.

Je vois en parcourant le P. Niceron, qu'il met au rang des hommes illustres dans la république des lettres, Michel Néander, médecin, né à *Joachims-thal* en 1529, & mort en 1581: cependant tous ses ouvrages sont depuis long-temps dans la poussiere de l'oubli, d'où je ne crois pas qu'on s'avise de les tirer. (*D. J.*)

JOAILLERIE. *Voyez* JOUAILLERIE.

JOAILLIER. *Voyez* JOUAILLIER.

* JOANNITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom dont on appella dans le v. siecle ceux qui demeurerent attachés à saint Jean Chrysostome, & qui continuerent de communier avec lui, quoiqu'il eût été exilé par les artifices de l'impératrice Eudoxie, & déposé dans un conciliabule par Théophile d'Alexandrie, ensuite dans un second tenu à Constantinople. Ce titre de *Joannites* fut inventé pour désigner ceux à qui on le donnoit & qu'on se proposoit de desservir à la cour. La méchanceté des hommes a toujours été la même, & elle n'a pas même varié dans ses moyens.

JOB, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appellé de *Job*, prince célebre par sa patience & par son attachement à la piété & à la vertu, qui demeuroit dans la terre d'Hus ou dans l'Amite, dans l'Idumée orientale aux environs de Bozra, qu'on croit communément être l'auteur de ce livre qui contient son histoire.

On a formé une infinité de conjectures diverses sur le livre de *Job*; les uns ont cru que *Job* l'avoit écrit luimême en syriaque ou en arabe, & qu'ensuite Moïse ou quelqu'autre israëlite l'avoit mis en hebreu; d'autres l'ont attribué à Elieu, l'un des amis de *Job*, ou à ses autres amis, ou à Moïse, ou à Salomon, ou à Isaïe, ou à quelqu'écrivain encore plus récent. Il est certain que le livre en lui-même ne fournit aucune preuve décisive pour en reconnoître l'auteur. Ce qui paroît incontestable, c'est que celui qui l'a composé étoit Juif de religion & postérieur au tems de *Job*, qu'on croit avoir été contemporain de Moïse. Il y fait de trop fréquentes allusions aux expressions de l'écriture pour penser qu'elle ne lui ait pas été familiere.

La langue originale du livre de *Job* est l'hébraïque, mais mêlée de plusieurs expressions arabes & chaldéennes; & de plusieurs tours qui ne sont pas connus dans l'hébreu, ce qui rend cet ouvrage obscur & difficile à entendre. Il est écrit en vers libres quant à la mesure & à la cadence, vers dont la principale beauté consiste dans

dans la grandeur de l'expression, dans la hardiesse & la sublimité des pensées, dans la vivacité des mouvemens, dans l'énergie des peintures, & dans la variété des caracteres, parties qui s'y trouvent toutes réunies dans le plus haut degré.

Quant à la canonicité du livre de *Job*, elle est reconnue généralement dans les églises grecques & latines, elle y a toujours passé comme un article de foi, & ce sentiment est venu de la synagogue à l'église chrétienne. Les Apôtres l'ont cité. Théodore de Mopsueste le critiquoit, mais sur une version grecque, qui faisant quelques allusions à la fable ou à l'histoire poétique, n'étoit pas exactement conforme au texte hébreu. Quelques-uns accusent Luther & les Anabatistes de rejetter le livre de *Job*, mais Scultet & Spanheim tâchent d'en justifier Luther. On peut consulter sur ce livre le commentaire de Pineda, celui de Dom Calmet, & l'histoire de *Job* par M. Spanheim, Calmet, *Dictionn. de la Bible, tom. II. lettre J. au mot Job, pag.* 386.

JOBET, s. m. (*Fond. en caract. d'Impr.*) est un petit morceau de fil de fer plié en équerre qui se met au moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, entre le bois de la piece de dessus & la platine. Ce *jobet* fait entre lui & le bois du moule un petit vuide quarré dans lequel passe la matrice. Cela est pour empêcher cette matrice de s'éloigner trop de sa place lorsque l'ouvrier ouvre son moule. *Voyez* MOULE, MATRICE. *Voyez* aussi nos Pl. de fond. & leur expl.

JOCELIN, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne, dans l'évêché de saint Malo; elle députe aux états, & est à 8 lieues N. E. de Vannes, 18 S. O. de Rennes, 20. N. O. de S. Malo. *Long.* 14. 56. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

JOD, s. m. (*Gramm.*) c'est la dixieme lettre de l'alphabet hébraïque. *Voyez l'article* HÉBREU. Le *jod* prend la place du *hé* dans les verbes qui ont un *hé* pour derniere radicale; trois *jods* posés en triangle, ou deux *jods* avec un *kamits* dessous, désignent en chaldéen le nom de Dieu. Communément on prononce *jod*, comme si l'*i* étoit consonne; mais cette prononciation n'est pas la véritable. Le *jod* des Hébreux a la valeur de l'*iota* grec.

JOD, s. m (*Commerce.*) c'est en Angleterre le quart du quintal autrement 27 livres d'avoir du poids. *Voyez* HUNDRED *ou* LIVRE.

*Jod* est aussi une des mesures de distances & longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Vingt-cinq *jods* font le roé-neug ou lieue siamoise, d'environ deux mille toises françoises. Chaque *Jod* contient quatre sen, le sen vingt voua, le voua deux ken, qui est l'aune siamoise de trois piés de roi moins un demi-pouce. *Voyez* SEN, VOUA, KEN, &c. *Dictionn. de commerce.*

JODELLE, (*Hist. nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

JODUTTE, s. f. (*Myth.*) idole des Saxons; ce fut d'abord une statue que Lothaire, duc de Saxe, avoit fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta en 1115 sur Henri V. Cette statue étoit un homme tenant de la main droite une massue, & de la gauche un bouclier rouge, & assis sur un cheval blanc.

JOEKUL, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Islande aux hautes montagnes perpétuellement couvertes de glaces & de neiges dont le pays est rempli; le mont Hecla est dans ce cas, ainsi que les autres volcans qui s'y trouvent, & lorsqu'il leur arrive des éruptions, les neiges & les glaçons en se fondant, causent aux environs des débordemens épouventables. *Voyez* Horrebon, *Description d'Islande.*

JOERKAU *ou* BORECK, (*Géograph.*) ville de Bohème dans le cercle de Satz, renommée par sa biere.

JOGUE, s. m. (*Théolog.*) espece de religieux payens dans les Indes orientales qui ne se marient jamais, ne possedent rien en propre, mais vivent d'aumônes & pratiquent de grandes austérités.

Ils sont soumis à un général qui les envoie prêcher d'un lieu à l'autre. Ce sont proprement une espece de pelerins que l'on croit être une branche des anciens Gymnosophistes. *Voyez* GYMNOSOPHYSTES.

Ils fréquentent sur-tout les lieux consacrés par la dévotion du peuple, & prétendent pouvoir passer plusieurs jours sans manger & sans boire. Après avoir gardé la continence pendant un certain tems, ils s'estiment impeccables, & croyent que tout leur est permis, ce qui fait qu'ils se plongent dans les débauches les plus infames.

JOHANSBURG, (*Géog.*) ville de Pologne dans la Sudavie, canton de la Prusse ducale, avec une citadelle sur la Pysch. *Long.* 40. 34. *latitude* 53. 15. (*D. J.*)

JOIE, s. f. (*Philos. morale.*) émotion de l'ame causée par le plaisir ou par la possession de quelque bien.

La *joie*, dit Locke, est un plaisir que l'ame goûte, lorsqu'elle considere la possession d'un bien présent ou à venir comme assurée; & nous sommes en possession d'un bien, lorsqu'il est de telle sorte en notre puissance que nous pouvons en jouir quand nous voulons. Un homme blessé ressent de la *joie* lorsqu'il lui arrive le secours qu'il desire, avant même qu'il en éprouve l'effet. Le pere qui chérit vivement la prospérité de ses enfans, est en possession de ce bien aussi long-tems que ses enfans prosperent; car il lui suffit d'y penser pour ressentir de la *joie*.

Elle differe de la gaieté, *voyez* GAIETÉ. On plaît, on amuse, on divertit les autres par sa gaieté; on pame de *joie*, on verse des larmes de *joie*, & rien n'est si doux que de pleurer ainsi.

Il peut même arriver que cette passion soit si grande, si inespérée, qu'elle aille jusqu'à détruire la machine; la *joie* a étouffé quelques personnes. L'histore grecque parle d'un Policrate, de Chilon, de Sophocle de Diagoras, de Philippides, & de l'un des Denis de Sicile, qui moururent de *joie*.

L'histoire romaine assure la même chose du consul Manius Juventius Thalna, & de deux femmes de Rome, qui ne purent soutenir le ravissement que leur causa la présence de leur fils après la déroute arrivée au lac de Trasymène; mes garans sont Aulugelle, *liv. III. chap. xv.* Valere Maxime, *liv. IX. chap. xij.* Tite-Live, *liv. XXII. chap. vij.* Pline, *liv. VII. chap. liij.* & Ciceron dans ses *Tusculanes*.

L'histoire de France nomme la dame de Châteaubriant que l'excès de *joie* fit expirer tout d'un coup, en voyant son mari de retour du voyage de Saint Louis.

J'ai lu d'autres exemples semblables dans les écrits des Médecins, comme dans les Mémoires des curieux de la nature, *Décur.* 2. *ann.* 9, *observ.* 22, dans Kornman, *de mirac. mortuor. part. IV. cap. cvj.* & dans le Journal de Leipsick, *année* 1686. *p.* 284.

Mais sans m'arrêter à des fait si singuliers, & peut-être douteux en partie, il y a dans les Actes des Apôtres un trait plus simple qui peint au naturel le vrai caractere d'une *joie* subite & impétueuse. Saint Pierre ayant été tiré miraculeusement de prison, vint chez Marie mere de Jean, où les fideles étoient assemblés en prieres; quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhode, ayant reconnu sa voix, au lieu de lui ouvrir, courut vers les fideles avec des cris d'allégresse, pour leur dire que saint Pierre étoit à la porte.

Si la gaieté est un beau don de la nature, la *joie* a quelque chose de céleste; non pas cette *joie* artificielle & forcée, qui n'est que du fard sur le visage; non pas cette *joie* molle & folâtre dont les sens seuls sont affectés, & qui dure si peu; mais cette *joie* de raison, pure, égale, qui ravit l'ame sans la troubler; cette *joie* douce qui a sa racine dans le cœur, enfin cette *joie* délectable qui a sa source dans la vertu, & qui est la compagne fidelle des mœurs innocentes; nous ne la connoissons plus aujourd'hui, nous y avons substitué un vernis qui s'écale, un faux brillant de plaisir; & beaucoup de corruption. (*D. J.*)

JOIE, GAIETÉ, (*Synon.*) ces deux mots marquent également une situation agréable de l'ame, causée par le plaisir ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* est plus dans le cœur, & la *gaieté* dans les manieres; la *joie* consiste dans un sentiment de l'ame plus fort, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractere, de l'humeur, du tempérament; l'une sans paroître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans; l'autre éclate dans les yeux & sur le visage; on agit par *gaieté*, on est affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne sont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce sont alors des transports, des ravissemens, une véritable ivresse. Une humeur enjouée jette de la *gaieté* dans les entretiens; un évenement heureux répand de la *joie* jusques au fond du cœur; on plaît aux autres par la *gaieté*, on peut tomber malade & mourir de *joie*. (*D. J.*)

JOIEUX AVENEMENT, (*Jurisprud.*) ou droit de *joieux avenement* à la couronne, se dit de certains droits dont le roi jouit à son *avenement*. Ces droits sont de deux sortes; les uns utiles, les autres honorifiques.

Les droits utiles sont des sommes de deniers que le roi leve sur certains corps & autres personnes.

Cet usage est fort ancien, puisqu'on voit qu'en 1383 les habitans de Cambray offrirent à Charles VI. 6000 l. lors de son *joieux avenement* dans cette ville. En 1484 les

les états généraux assemblés à Tours accorderent à Charles VIII. deux millions cinq cent mille livres, & 300 mille livres pour son *joyeux avenement*, ce qui fut réparti sur la noblesse, le clergé & le peuple.

Le droit de confirmation des offices & des privileges accordés soit à des particuliers, soit aux communautés des villes & bourgs du royaume, aux corps des marchands, arts & métiers où il y a jurande, maîtrise & privilege, est un des plus anciens droits de la couronne, & a été payé dans tous les tems, à l'avenement des nouveaux rois. François I. par différentes déclarations & lettres-patentes de l'année 1514, Henri II. par des lettres de 1546 & 1547, François II. par celles de 1559 & 1560, Charles IX. par l'édit du mois de Décembre 1560, ont confirmé tous les officiers du royaume dans l'exercice de leurs fonctions. Henri III. ordonna par des lettres-patentes du dernier Juillet 1574, à toutes personnes de demander la confirmation de leurs charges, offices, états & privileges. Par une déclaration du 25 Décembre 1589, Henri IV. enjoignit à tous les officiers du royaume, de prendre des lettres pour être confirmés dans leurs offices. Louis XIII. par différentes lettres patentes des années 1610 & 1611, confirma les officiers dans leurs fonctions & droits, & accorda la confirmation des privileges des villes & communautés, & des différens arts & métiers du royaume. Louis XIV. par deux édits du mois de Juillet 1643, & par déclaration du 28 Octobre audit an, confirma dans leurs fonctions & privileges, tous les officiers de judicature, police & finance, les communautés des villes, bourgs & bourgades, les arts, métiers & privileges, ensemble les hôteliers, cabaretiers & autres, à condition de lui payer le droit qui lui étoit dû à cause de son *heureux avenement*.

La perception du droit de *joyeux avenement* fut différée par le roi à-présent regnant, jusqu'en 1723, qu'elle fut ordonnée par une déclaration du 23 Septembre, publiée au sceau le 30.

Suivant l'instruction en forme de tarif, qui fut faite pour la perception de ce droit, les offices de finance & ceux qui donnent la noblesse, devoient payer sur le pié du dernier 30 de leur valeur, les offices de justice & police sur le pié du dernier 60; les vétérans des offices qui donnent la noblesse, sont taxés à la moitié des titulaires des moindres offices jouissans desdits privileges, les veuves au quart, les vétérans des autres offices au quart, leurs veuves au huitieme.

On excepta les présidens, conseillers, procureurs & avocats du roi, leurs substituts & les greffiers en chef, & premiers huissiers des cours supérieures.

La noblesse acquise par lettres depuis 1643, par prevôté des marchands, mairie & echevinage, jurats, consulats, capitouls & autres offices que ceux de secrétaires du roi, fut taxée sur le pié de 2000 l. par tête, des jouissances tant pour les personnes vivantes que pour leurs ancêtres.

Les octrois & deniers patrimoniaux ou subventions des villes, furent taxés sur le pié d'un quart du revenu, les foires & marchés sur le pié d'une demi-année de revenu, les usages & communes sur le pié d'une année.

Les privileges, statuts & jurandes des différentes communautés des marchands & artisans, ainsi que des cabaretiers & hôteliers, furent taxés selon leurs facultés.

Le franc-salé par toutes personnes, y compris les communautés ecclésiastiques, excepté les hôpitaux, payerent sur le pié de la valeur d'une année dudit franc-salé, telle que le sel se vend dans les lieux où le privilégié le leve.

Pour confirmation des lettres de légitimation & de naturalité, chacun des impétrans paye 1000 l.

Les domaines engagés & aliénés avant 1643, payerent le quart du revenu, & ceux engagés depuis la moitié; les dons, concessions, privileges, aubaines & confiscations, une année de revenu; les droits de moulins, forges, venneries, péages, bacs, passagers, pêches & écluses, une demi-année.

Les droits honorifiques dont jouissent nos rois à leur *avenement*, consistent dans les nouvelles fois & hommages qui leur sont dûes, dans l'usage où ils sont d'accorder des lettres de grace à des criminels, & dans le droit de disposer d'une prébende dans chaque cathédrale. *Voyez l'article suivant*. (*A*)

Joyeux Avenement. On met aussi au nombre des droits honorifiques dont le roi jouit à cause de son *joyeux avenement*, le droit qu'il a de nommer un clerc pour être pourvû de la premiere prébende qui vacquera dans chaque cathédrale.

Les dignités & prébendes des églises collégiales où il y avoit ci-devant plus de dix prébendes outre les dignités, sont aussi assujetties au droit de *joyeux avenement* par une déclaration du 18 Février 1726, qui n'a été enregistrée qu'au grand conseil.

Cette nomination se fait par un brevet qui est ce que l'on appelle *brevet de joyeux avenement*.

Le droit de *joyeux* a assez de rapport avec le droit de premieres prieres, exercé par les empereurs d'Allemagne; cependant le premier paroît encore plus éminent.

L'origine du droit de *joyeux* remonte jusqu'à nos premiers rois chrétiens. On trouve des preuves que Charles V. étoit en possession de ce droit, & que Charles VIII. en a usé.

Nous voyons aussi dans les preuves de nos libertés, un arrêt du parlement de Paris de l'année 1494, lors duquel M. le premier président excita le cardinal Archevêque de Lyon, à maintenir auprès du saint-siege, les droits du roi par rapport à ces premieres prieres.

Ceux qui ont voulu fixer l'origine du droit de *joyeux avenement* aux lettres-patentes d'Henri III. du 9 Mars 1577, n'ont pas fait attention que ces lettres n'introduisent point un droit nouveau, qu'elles ne font que confirmer celui qui étoit déjà établi, & auquel on vouloit donner atteinte.

Le brevetaire de *joyeux avenement* est préféré au brevetaire de serment de fidélité.

Les contestations qui peuvent survenir au sujet des brevets de *joyeux avenement*, sont portées au grand conseil. *Voyez les lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt, *part. I. chap. x.* Drapier, *des bénéfices, tom. I. pag.* 240. (*A*)

JOJEUSE, (*Géogr.*) *Gaudiosa*, petite ville de France dans le bas-Vivarez, avec titre de duché-pairie, érigée en 1581 par Henri III. en faveur de son mignon Anne vicomte de Joyeuse. Elle est sur la riviere de Beaune, à 9 lieues sud-ouest de Viviers, 16 nord-ouest de Nismes, 134 sud-est de Paris. *Long.* 21. 55. *lat.* 44. 26. (*D. J.*)

JOIGNY, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Champagne, au diocese de Sens; elle est avantageusement située sur l'Ionne, à 7 lieues de Sens, 6 d'Auxerre. *Long.* 21. *lat.* 47. 56. (*D. J.*)

* JOINDRE, v. act. (*Gramm.*) il est synonyme à *assembler*, faire un tout de plusieurs parties séparées; ainsi l'on *joint* deux planches, ou l'on en fait en tout en les approchant & en les tenant approchées ou par des rainures, ou de quelqu'autre maniere; on *joint* deux tomes en un volume, en les reliant ensemble; on *joint* plusieurs sommes ensemble, ou l'on en fait un tout par l'addition, *&c.....*

On dit encore les armées combinées se sont *jointes* en tel endroit; alors le mot est relatif au mouvement; notre général a *joint* l'ennemi, & il le défera sans doute. Je ne saurois *joindre* cet homme.

*Joindre* se dit aussi de plusieurs instances. *Voyez* Joindre, (*Jurisp.*)

*Joindre* se prend au moral dans cette phrase & beaucoup d'autres. Il faut *joindre* l'expérience au raisonnement. *Joignez* vos vœux aux miens.

Il est quelquefois neutre; cette menuiserie *joint* mal.

Joindre, (*Jurisp.*) deux instances ou procès, ou une instance avec un procès, c'est les unir pour être jugés conjointement. Cette *jonction* ne se fait quelquefois que sauf à disjoindre, c'est-à-dire, que si l'on reconnoît dans la suite qu'il y ait lieu de juger une affaire avant l'autre, on les disjoint pour les juger séparément. *Voyez* Jonction. (*A*)

JOINT, s. m. (*Architecture & coupe des pierres.*) a différentes significations; c'est 1°. l'intervalle plein ou vuide qui reste entre deux pierres contigues; dans ce sens on dit *petit joint*, *grand joint*. 2°. Il se prend pour les lignes de division des voutes en claveaux. Ainsi on dit *joint en coupe*, *joint de tête*, *joint de lit*, *joint de doele*, où il faut remarquer que quoique les *joints* de lit soient des divisions longitudinales de la doele, on n'entend par *joints* de doele, que les *joints* transversaux, autrement dits *joints* de tête, & que les *joints* de lit sont ainsi nommés parce que le délit naturel de la pierre doit leur être parallele, ou partager l'angle du claveau en deux également: comme la *fig.* 16. représente. *A B C D* est un bloc de pierre vû par un bout qui fera un *joint* de tête, *MN* la direction du délit naturel de la pierre, laquelle doit passer par le sommet *o* de l'angle *a o c* formé par les *joints* de lit *a b*, *c d* du claveau, & le couper en deux également.

On ne doit jamais mettre de *joint* au milieu de la voute; c'est pourquoi les claveaux ou voussoirs doivent être en nombre impair.

Voici donc les différens *joints*, & la définition qu'il en faut donner.

*Joints de lit*, ceux qui sont de niveau, ou suivant une pente donnée.

*Joints montans*, ceux qui sont à plomb.

*Joints quarrés*, ceux qui sont d'équerre en leurs retours.

*Joints en coupe*, ceux qui sont inclinés & tracés d'après un centre.

*Joints de tête* ou *de face*, ceux qui sont en coupe ou en rayons au parement, & séparent les voussoirs & claveaux.

*Joints de douelle*, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voute, ou sur l'épaisseur d'un arc.

*Joint de recouvrement*, celui qui se fait par le recouvrement d'une marche sur une autre.

*Joint recouvert*, c'est le recouvrement qui se fait de deux dales de pierre, par le moyen d'une espece d'ourlet qui en cache le *joint*.

*Joint feuillé*, c'est le recouvrement qui se fait de deux pierres l'une sur l'autre, par une entaille de leur demi-épaisseur.

*Joint gras*, celui qui est plus ouvert que l'angle droit; & *joint maigre*, le contraire.

*Joint serrés*, ceux qui sont si étroits, qu'on est obligé de les ouvrir avec le couteau à scie, pour le pouvoir couler ou ficher avec plâtre ou mortier.

*Joints ouverts*, ceux qui à cause de leurs cales épaisses sont hauts & faciles à ficher.

On appelle aussi *joints ouverts* ceux qui se sont écartés par mal-façon, ou parce que le bâtiment s'est affaissé plus d'un côté que de l'autre.

*Joints refaits*, ceux qu'on est contraint de retailler de lit ou de *joint* sur le tas, parce qu'il ne sont ni à plomb ni de niveau.

Ce sont aussi les *joints* qu'on fait en ragréant & en ravalant avec mortier de même couleur que la pierre.

*Joint à onglet*, celui qui se fait de la diagonale d'un retour d'équerre, comme il s'en voit dans les ouvrages de marbre, & les incrustations.

JOINT, (*Menuiserie.*) il se dit de la maniere d'assembler une ou plusieurs pieces. Il y a le *joint* quarré, le *joint* à queue d'aronde, &c.

On *joint* à plat *joint*, quand on tient deux pieces approchées sans rainure ni languette.

A pointe de diamant, lorsque de quatre pieces d'assemblage, toutes les quatre coupées en angle, la pointe des quatre angles se réunit au même sommet, comme on voit aux frises, au parquet dans les appartemens, & aux petits bois des croisées. Il n'y a point à l'endroit où ils se croisent, le petit quarré qui s'appelle *plainte* en termes de *menuiserie*; mais les petits bois y forment quatre angles qui se réunissent au même point. *Voyez nos Planches de Menuiserie.*

JOINTE, (*Maréch.*) *Voyez* JOINTURE.

* JOINTE, s. f. (*Manufacture en soie.*) c'est une partie d'organsin devidée sur des rochets pour nouer les fils qui cassent. La *jointe* est de la couleur de la chaîne ou du poil.

JOINTÉ, LONG JOINTÉ, COURT JOINTÉ, (*Maréch.*) *Voyez* LONG & COURT.

JOINTÉE, s. f. (*Commerce.*) espece de mesure qui se dit de ce qui peut tenir de grains ou de légumes secs dans le creux des deux mains, quand on les joint ensemble. Une *jointée* de froment, une *jointée* de pois. *Dict. de Comm.*

JOINTÉE, (*Maréch.*) Une *jointée* de son, une *jointée* de froment, une *jointée* d'orge; c'est autant qu'il peut en tenir dans les deux mains lorsqu'elles sont jointes. Si l'on veut faire venir du corps à un cheval estrac, il faut mettre tous les matins une *jointée* de froment dans sa mangeoire. *Voyez* ESTRAC.

JOINTOYER, v. a. (*Architect.*) terme usité dans l'art de bâtir; c'est après qu'un bâtiment est élevé, & qu'il a pris sa charge, remplir les ouvertures des joints des pierres d'un mortier de la même couleur de la pierre.

On dit aussi *rejointoyer*, lorsqu'il s'agit de remplir les joints d'un vieux bâtiment ou d'un ouvrage construit dans l'eau, avec mortier de chaux & de ciment.

* JOINTURE, s. f. (*Gramm. & Arts méchan.*) l'endroit où deux corps approchés se touchent & se lient. Quand un ouvrage est bien travaillé, on ne discerne pas la *jointure*. *Junctura fallit unguem.*

JOINTURE, (*Anatomie.*) tout endroit du corps humain où les os sont joints ensemble pour l'exécution de plusieurs sortes de mouvemens.

Quoique les mouvemens des extrémités du corps soient circulaires, le centre de ces mouvemens ne se réunit pas dans un point; car outre que les *jointures* seroient trop foibles, il arriveroit que les deux os s'useroient, & se pénétreroient l'un l'autre; mais ces *jointures* se font par de larges surfaces, les unes convexes, les autres concaves, quelques-unes cannelées & sillonnées; d'autres semblables à une tête ronde qui s'emboëte dans un creux sphérique; toutes ont les qualités requises pour contribuer au mouvement & à la force; toutes sont couvertes de cartilages, lisses, polis, qui forment l'union des os, les collent & les étendent de toutes parts. Ces cartilages sont arrosés d'une humeur onctueuse, qui est séparée de la masse du sang par le secours des glandes mucilagineuses.

Remarquez que les conduits excréteurs de ces glandes mucilagineuses, ont quelque longueur dans leur passage, jusqu'à leur orifice; cette structure empêche l'effusion inutile de la substance huileuse, tend à en fournir une quantité suffisante, & à en procurer une plus grande lorsqu'il en est besoin pour les mouvemens violens ou long-tems continués.

Ajoutez qu'on trouve pour y suppléer des pelotons de graisse qui concourent au même but. Le manque ou les vices de l'humeur mucilagineuse, causent diverses maladies dans les *jointures*, comme le cliquetis, la luxation, l'anchylose, & l'impuissance des mouvemens.

Mais ces cas rares ne détruisent point le merveilleux appareil des organes de notre charpente; considérez seulement pour vous en convaincre, l'insertion des muscles à l'aide desquels les *jointures* se peuvent tirer de différens côtés, selon les fonctions particulieres de leur destination; la fabrique curieuse des os, la variété de leurs articulations pour exécuter tous les mouvemens de flexion, d'extension, de ressort, de genou, de charniere, de coulisse, de pivot & de roue.

Considérez la force des ligamens pour maintenir les os en respect; considérez sur-tout les cartilages placés aux extrémités des *jointures*, leur périchondre, leurs vaisseaux vasculeux, leurs glandes mucilagineuses & huileuses, qui distillent perpétuellement une humeur lubréfiante, pour arroser, nourrir, prévenir les frottemens, & faciliter en toute occasion les mouvemens que nous voulons exécuter.

Enfin la souplesse, la flexibilité à laquelle on peut amener les *jointures* par un constant exercice mis en usage dès la plus tendre enfance, est une chose si surprenante, qu'on auroit de la peine à l'imaginer si l'on n'en avoit pas le spectacle dans ces personnes qui le donnent aux yeux du peuple pour de l'argent, & à ceux du physicien pour confondre ses connoissances.

Les transactions philosophiques, *n.* 242, *p.* 262, parlent d'un Anglois nommé *Clarck*, qui avoit trouvé sur la fin du dernier siecle le secret de déboiter, de tordre, de luxer, de disloquer la plûpart des *jointures* de son corps, à un degré de singularité qu'on croyoit impraticable. Il eut une fois le talent de pousser si loin ses distorsions, qu'un fameux chirurgien appellé pour le traiter, après l'avoir attentivement examiné, refusa de l'entreprendre, & déclara que le cas étoit incurable; mais à peine eut-il prononcé cet arrêt, qu'à son grand étonnement il vit le prétendu malade effacer de lui-même toutes ses distorsions, & lui prouver combien le pouvoir de la nature l'emporte sur celui de l'art. (*D. J.*)

JOINTURE, (*Ecriture.*) se dit aussi dans l'écriture des différentes situations de plume; à la premiere & seconde *jointure* du doigt index.

JOINTURE, *chez les Cordonniers*, c'est la couture qui *joint* les deux quartiers du soulier.

JOINTURE & JOINTE, (*Maréchal.*) se dit pour paturon dans les occasions suivantes; *la jointure grosse*, c'est-à-dire, le paturon gros, ce qui est une bonne qualité; *la jointure menue* est une mauvaise qualité, surtout lorsqu'elle est pliante, c'est-à-dire que le bas du paturon est fort en devant; la *jointure* longue ou courte fait dire d'un cheval, qu'il est long ou court jointé. *Voyez* JOINTÉ.

JOINTURE, (*Peinture.*) on appelle *jointure* en Peinture le lieu où se joignent deux parties différentes de la même figure, comme la jambe avec la cuisse, le bras avec l'avant-bras, &c.

JOINVILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, dans le Vallage, avec titre de principauté érigée en 1552.

Ceux qui donnent à cette ville une grande ancienneté, & qui en font remonter l'origine à Jovin, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, l'ont nommée *Jovini villa*; ceux au contraire qui rapprochent son

ori-

origine au siecle de Louis le Gros, c'est-à-dire au XII siecle, & je crois qu'ils ont raison, l'appellent *Johannis villa*. Elle est sur la Marne, à 6 lieues de S. Dizier, 28. S. E. de Reims, 10 S. O. de Bar-le-Duc, 50 S. E. de Paris. *Long.* 22. 45. *lat.* 48. 20.

Charles de Lorraine, cardinal, nâquit à *Joinville* le 17 Février 1529; on ne peut s'empêcher de vouloir le connoître, quand on considere que cette connoissance fait celle de trois regnes consécutifs, les plus intéressans de notre histoire; ainsi j'espere qu'on m'excusera, si je m'étends un peu à peindre un homme qui a joué sous ces trois regnes un si grand rôle, & dont la naissance a été si funeste à l'état.

Doué par la nature de grandes qualités, il ne chercha qu'à satisfaire son ardeur insatiable d'acquérir des biens & des honneurs; il s'insinua par de basses complaisances dans la faveur de la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II, & qui menoit tout à sa volonté; son crédit devint sans bornes sous François II, car lui & le duc de Guise, son frere, gouvernoient le royaume à leur fantaisie; en 1558, ils entammerent des conférences secretes à Péronne avec Granvelle, évêque d'Arras, pour la ruine des Colignis & de leur parti.

La crainte qu'eut le pape d'un concile national en France, l'obligea d'assembler en 1562 un concile général à Trente; le cardinal de Lorraine s'y rendit avec un train d'une magnificence incroyable; les légats, les évêques de l'assemblée, les ambassadeurs des ministres étrangers, allerent au-devant de lui pour le recevoir; sa puissance, son cortège, son génie, causerent de l'ombrage & de la jalousie au pontife de Rome; il ramassa ses forces, & saisi de crainte, il pria Philippe de le soutenir dans le concile.

Le rang & le pouvoir du cardinal de Lorraine étoient portés si loin, que le connétable Anne de Montmorency lui écrivoit *Monseigneur*, & signoit, *votre très-humble & très-obéissant serviteur*; & le cardinal écrivoit *Monsieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. A la mort de son frere le duc de Guise qu'il apprit étant à Trente, il ne songea qu'à s'accommoder avec le pape, ne soutint plus les libertés de l'église gallicane, & trouva convenable, pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté.

A son retour de Trente, on lui accorda des gardes, qui non-seulement eurent ordre de l'accompagner jusques dans le Louvre, mais encore de ne le pas quitter à l'autel, & de mêler ainsi l'odeur de la méche parmi l'odeur de l'encens & des parfums sacrés; privilege assez semblable à celui qu'obtint depuis le cardinal de Richelieu.

En 1572, il se rendit à Rome pour entretenir le pape des grands projets qu'il avoit concertés avec la reine mere, dont le principal étoit le massacre de la S. Barthélemi; il fit compter mille écus d'or à un gentilhomme du duc d'Aumale, qui lui en apporta la nouvelle, & se rendit en procession à l'église de S. Louis, où il célébra la messe à ce sujet avec une pompe superbe. Il revint en France en 1574, assista à une des processions de pénitens, établie par Henri III, y prit du froid, de la fievre, & mourut le 23 Décembre, âgé de 55 ans.

Plongé dans la galanterie pendant tout le cours de sa vie, il séduisit les femmes par sa figure, par son esprit, & plus encore par ses présens. „ J'ai oui conter, dit „ Brantôme, que quand il arrivoit à la cour quelque „ fille ou dame qui fût belle, il la venoit accoster, & „ lui disoit qu'il la vouloit dresser; aussi y en avoit-il „ peu qui ne fussent obligées de ceder à ses largesses, „ & peu ou nulles sont-elles sorties de cette cour femmes ou filles de bien....

Il n'eut pas son égal en dépenses fastueuses, qui accompagnoient toutes ses actions, & s'étendoient même sur les pauvres & les mendians. Son valet de chambre, qui manioit son argent des menus plaisirs, portoit une grande gibeciere qu'il remplissoit tous les matins de trois ou quatre cent écus, & les distribuoit aux pauvres qu'il rencontroit; & ce qu'il en tiroit, le donnoit sans y tien trier....

La fierté avec laquelle il traita la duchesse de Savoie, en la baisant par force, peint son orgueil & son amour-propre. „ Est ce avec moi, lui dit-il, qu'il faut user de „ cette mine & façon, je baise bien la reine ma maîtresse, qui est la plus grande reine du monde, & vous, „ je ne vous baiserois pas, qui n'êtes qu'une petite du- „ chesse crottée „...

La violence de son caractere s'exerça contre les protestans de France, tandis qu'il pensionnoit par politique les protestans d'Allemagne; l'insulte qu'il reçut en sortant de la maison d'une courtisane, l'obligea à faire aller toute la cour à Saint-Germain, malgré l'ancienne coutume; & la ridicule prédiction d'un astrologue, qu'il seroit tué d'un arme à feu, l'engagea à faire défendre tout port d'armes sous le regne de François II. Ajouterai-je ici qu'on a trouvé dans les archives de *Joinville*, une indulgence en expectative pour ce cardinal & douze personnes de sa suite, laquelle indulgence remettoit à chacun d'eux par avance trois péchés à la fois. (*D. J.*) (1)

JOL, s. m. (*Comm.*) nom d'une espece de petits vaisseaux légers, dont les Russes & les Danois se servent pour naviger.

IOLCOS, (*Geog. anc.*) c'étoit une ville de Thessalie, dans le canton de Magnésie, à un quart de lieue de Démétriade, sur le golphe Pélasgique; c'est Strabon qui le dit, & qui ajoute ensuite qu'elle étoit démolie depuis long tems; Pline, *liv. VII. chap. lvij.* nous apprend que ce fut à *Jolcos*, qu'Acaste inventa les jeux funebres; le pays de *Jolcos* étoit estimé par les magiciens pour la vertu de ses plantes; voilà pourquoi, selon les poëtes, Médée s'y rendit en venant du Pont. (*D. J.*)

IOLEES, s. f. pl. (*Littér.*) c'est le nom des fêtes ou des jeux que les Athéniens consacrerent à Iolas, fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule & compagnon de ses travaux. La ville d'Athenes éleva des monumens à ce héros, lui dressa un autel, & institua les *Iolées* en son honneur. (*D. J.*)

JOLI, adj. (*Gram.*) notre langue a plusieurs traités estimés sur le beau, tandis que l'idole à laquelle nos voisins nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parmi nous. La plus *jolie* nation du monde n'a presque rien dit encore sur le *joli*.

Ce silence ressembleroit-il au saint respect qui défendoit aux premiers Romains d'oser représenter les dieux de la patrie, ni par des statues, ni par des peintures, dans la crainte de donner de ces dieux des idées trop foibles & trop humaines? car ou ne sauroit penser que nous rougissions de nos avantages; le plaisir d'être le peuple le plus aimable, doit nous consoler un peu du ridicule qu'on trouve aux soins que nous prenons de le paroître. Eh, qu'importe aux François l'opinion fausse qu'on peut se faire de leurs charmes? Heureux si par une légéreté trop peu limitée, ils ne détruisoient pas cette espece d'agrémens qui leur sont si propres, en croyant les multiplier! L'affectation est à côté des graces, & la plus légere exagération fait franchir les bornes qui les séparent.

Les philosophes les plus austeres ont approuvé le culte de ces divinités; leurs images enchanteresses étoient sorties des mains du plus sage de tous les Grecs. Il est vrai que le ciseau de *Socrate* les avoit enveloppées d'un voile que peut-être nous avons laissé tomber comme firent les Athéniens.

*Speusippe*, disciple & successeur de *Platon*, embellit aussi du portrait des graces la même école où son maître avoit éclairé le paganisme par les lumieres de la plus haute raison. Eh, qui ne sait le conseil que donnoit souvent *Platon* même à *Xénocrate*, dont il souffroit avec peine la triste & pédante sévérité?

Je ne crois pourtant pas que le projet de *Platon* fût de rendre son disciple aussi *joli* que nous; quoi qu'il en soit, c'est la nature elle-même qui nous a donné l'idée des

(1) On ne doit pas s'étonner de ce qu'on trouve quelques écrits diffamatoires contre la reputation du Cardinal de Loraine, & contre le Pape: tout le monde sait avec quel zele, & avec quel courage ce grand personnage s'étoit opposé au torrent de l'hérésie de l'impie Calvin, lorsqu'elle inondoit l'Europe de plusieurs endroits, & lorsqu'en France, elle menaçoit l'Eglise de Jesus-Christ d'une desolation entiere.

Ce digne Cardinal refuta les libelles de l'Amiral, il répondit aux subtilités sophistiques de Théodore Beza & il fut enfin cause qu'on coupa en France la tête orgueilleuse de l'hidre formidable de cette hérésie.

Les Calvinistes étoient d'autant plus puissans, & plus formidables qu'il y avoit parmi eux des personnes de haut rang; ils seduisoient, & ils soulevoient le peuple, & ils violoient toutes les loix: mais ayant-ils trouvé dans le Cardinal de Loraine, une digue insurmontable, se retrancherent sous létendart de la calomnie, en parsemant contre lui des libelles diffamatoires: il peut se faire que quelqu'un de ces libelles ait été consigné dans les archives de Joinville, où est enregistrée la calomnie touchant les indulgences: tout-à-fait opposée au sentiment, qu'en ont tous le Catholiques. (*W.*)

des graces, en nous offrant des ſpectacles qui ſemblent être leur ouvrage. Elle ne veut pas nous aſſervir toujours ſous le joug de l'admiration; cette mere tendre & careſſante cherche ſouvent à nous plaire.

Si le beau qui nous frappe & nous tranſporte, eſt un des plus grands effets de ſa magnificence, le *joli* n'eſt-il pas un de ſes plus doux bienfaits? Elle ſemble quelquefois s'épuiſer (ſi je l'oſe dire) en galanteries ingénieuſes pour agiter agréablement notre cœur & nos ſens, & pour leur porter le ſentiment délicieux & le germe des plaiſirs.

La vûe de ces aſtres qui répandent ſur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumiere, la voûte immenſe à laquelle ils paroiſſent ſuſpendus, le ſpectacle ſublime des mers, les grands phénomenes ne portent à l'ame que des idées majeſtueuſes; mais qui peut peindre le ſecret & le doux intérêt qu'inſpire le riant aſpect d'un tapis émaillé par le ſouffle de Flore & la main du printems? Que ne dit point aux cœurs ſenſibles ce bocage ſimple & ſans art, que le ramage de mille amans aîlés, que la fraîcheur de l'ombre & l'onde agitée des ruiſſeaux ſavent rendre ſi touchant? Tel eſt le charme des graces, tel eſt celui du *joli* qui leur doit toujours ſa naiſſance; nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous ſéduit.

Il faut être de bonne foi. Nôtre goût pour le *joli* ſuppoſe un peu moins parmi nous de ces ames élevées & tournées aux brillantes prétentions de l'héroïſme, que de ces ames naturelles, délicates & faciles, à qui la ſociété doit tous ſes attraits. Peut-être les raiſons du climat & du gouvernement, que le Platon de notre ſiecle dans le plus célebre de ſes ouvrages, donne ſouvent pour la ſource des actions des hommes, ſont-elles les véritables cauſes de nos avantages ſur les autres nations, par rapport au *joli*.

Cet empire du nord, enlevé de notre tems à ſon ancienne barbarie par les ſoins & le génie du plus grand de ſes rois, pourroit-il arracher de nos mains & la couronne des graces & la ceinture du Vénus? Le phyſique y mettroit trop d'obſtacles; cependant il peut naître dans cet empire quelque homme inſpiré fortement, qui nous diſpute un jour la palme du génie, parce que le ſublime & le beau ſont plus indépendans des cauſes locales.

Ce phantôme ſanglant de la liberté, qui avoit cauſé tant de troubles chez les Romains, & qui partout ſubſiſte ſi difficilement par d'autres voies, avoit diſparu ſous l'héritier & le neveu de Céſar. La paix ramena l'abondance, & l'abondance ne permit de ſonger au nouveau joug, que pour en recueillir les fruits; l'intérêt de la choſe publique ne regardoit plus qu'un ſeul homme, & dès-lors tous les autres purent ne s'occuper que de leur bonheur & de leurs plaiſirs. Otez les grands intérêts, les vaſtes paſſions aux hommes, vous les ramenez au perſonnel. L'art de jouir devient de tous les arts le plus précieux; de-là naquirent bientôt le goût & la délicateſſe: il falloit cette révolution aux vers que ſoupira Tibule.

Tel eſt à peu près le tableau de ce qui ſe paſſa ſous le ſiecle de Louis le Grand. Tandis que Corneille étonne & ravit, les graces & le dieu du goût attendent pour naître des jours plus ſereins. Voiture paroît les annoncer; ſes contemporains croyent les voir autour de lui; cet écrivain en obtient même quelquefois un ſourire: mais les jours heureux des plaiſirs délicats, les jours de l'urbanité françoiſe, n'étoient qu'à leur crépuſcule. Le rétabliſſement de l'autorité, d'où dépend la tranquillité publique, les vit enfin dans tout leur éclat.

Les François acquirent alors un ſixieme ſens, ou plutôt ils perfectionnerent les leurs; ils virent ce qui juſques-là n'avoit point encore fixé leurs yeux; une ſenſibilité plus fine, ſans être moins profonde, remplit leurs ames: leurs talens de plaire & d'être heureux, une douce aiſance dans la vie, une aménité dans les mœurs, une attention ſecrete à varier leurs amuſemens, & à diſtinguer les nuances diverſes de tous les objets, leur firent adorer les graces. La beauté ne fut plus que leur égale; ils ſentirent même que les premieres les entraînoient avec plus de douceur, ils ſe livrerent à leurs chaînes: Bachaumont & Chapelle les firent aſſeoir à côté des muſes les plus fieres, tandis que la bonne compagnie de ce tems faiſoit de tout Paris le temple que ces divinités devoient préferer au reſte de la terre.

C'eſt à de certaines ames privilégiées que la nature confie le ſoin de polir celles des autres. Tous les ſentimens, tous les goûts de ces premieres ſe répandent inſenſiblement, & donnent bientôt le ton général. Telle étoit l'ame de cette Ninon ſi vantée; telles étoient celles de pluſieurs autres perſonnes qui vécurent avec elle, & qui l'aiderent à dépouiller les paſſions, les plaiſirs, les arts, le génie, les vertus mêmes de ce reſte de gothique qui nuiſoit encore à leurs charmes. L'intérêt le plus léger, & ſur tout l'intérêt du plaiſir viennent-ils ſe joindre au beſoin d'imiter qu'apportent tous les hommes en naiſſant, tout leur devient facile & naturel, tout s'imprime facilement chez eux; il ne leur faut que des modeles.

Peut-on être ſurpris que les françois qui vivoient ſous Henri II. ayent été ſi différens de nous? Les graces pouvoient-elles habiter une cour qui, pendant l'hiver, s'amuſoit (comme dit Brantome) *à faire des baſtions & combats, à pelotter de neige, & à gliſſer ſur l'étang de Fontainebleau*? Le *joli* ſe bornoit alors tout au plus à la figure.

Le germe de cette qualité diſtinctive étoit ſans doute dans le ſein de cette nation toujours portée naturellement vers le plaiſir; il s'étoit annoncé quelquefois dans une fête brillante, ou ſous la plume de quelques-uns de ſes poëtes, mais le feu d'un éclair n'eſt pas plus prompt à diſparoître; ce germe étoit enfoui ſous les obſtacles que lui oppoſoient ſans ceſſe l'ignorance, la barbarie ou le ſouffle corrupteur des guerres inteſtines: l'influence du climat cédoit à cet égard aux circonſtances.

Tout concouroit au contraire, ſous Louis le Grand, à répandre ſur ſes ſujets cette ſérénité, cette fleur d'agrémens qui en firent la plus *jolie* nation de l'univers. *Quelle rage aux Meſſinois* (dit Madame de Sévigné) *d'avoir tant d'averſion pour les François qui ſont ſi aimables & ſi* jolis!

Ils auroient payé trop cher cet avantage, s'il les eût conduits à lui ſacrifier entierement leur goût eſſentiel pour le beau; il triomphe encore parmi eux, peut-être n'y fait-il pas un effet ſi général que le *joli*, parce qu'il n'eſt pas toujours aiſé de s'élever juſqu'à lui. Eh le moyen (dit-on) de ne pas raſſembler toute ſa ſenſibilité ſur les objets qui l'avoiſinent & qui la ſollicitent!

C'eſt à l'ame que le beau s'adreſſe, c'eſt aux ſens que parle le *joli*; & s'il eſt vrai que le plus grand nombre ſe laiſſe un peu conduire par eux, c'eſt de-là qu'on verra des regards attachés avec yvreſſe ſur les graces de *Trianon*, & froidement ſurpris des beautés courageuſes du *Louvre*. C'eſt de-là que la muſique altiere de *Zoroaſtre* entraînera moins de cœurs que la douce mélodie du ballet du *Sylphe*, ou les concerts charmans de l'acte d'*Æglé* dans les *talens lyriques*. C'eſt par-là qu'un chanſonnier aimable, un rimeur plaiſant & facile trouveront dans nos ſociétés mille fois plus d'agrément, que les auteurs des chef-d'œuvres qu'on admire. C'eſt enfin par-là que le je ne-ſais quoi dans les femmes effacera la beauté, & qu'on ſera tenté de croire qu'elle n'eſt bonne qu'à aller exciter des jalouſies & des ſcènes tragiques dans un ſérail.

Un auteur, dont on vantoit le goût dans le dernier ſiecle, prétend qu'on doit entendre par *jolie* femme, *de l'agrément, de l'eſprit, de la raiſon, de la vertu, enfin du vrai mérite*. Ces deux dernieres qualités ne ſont-elles pas ici hors de place? eſt-on *joli* par la raiſon & la vertu?

M. l'*Abbé Girard* dit de ſon côté que juger d'un tel qu'il eſt *joli* homme, *c'eſt juger de ſon humeur & de ſes manieres*. Cependant il ſe trouve à cet égard en contradiction abſolue avec le P. *Bouhours*, qui dit qu'*on n'entend au plus par* joli *homme qu'un petit homme propre & aſſez bien fait dans ſa taille*. C'eſt que ces deux écrivains ſe ſont arrêtés à de petites nuances de mode, qui n'ont rien de réel qu'un uſage momentané.

Quelqu'un a dit de l'agrément, que *c'eſt comme un vent léger & à fleur de ſurface, qui donne aux facultés intérieures une certaine mobilité, de la ſoupleſſe & de la vivacité*; foible idée du *joli* en général: c'eſt le ſecret de la nature riante; il ne ſe définit pas plus que le goût, à qui peut-être il doit la naiſſance & dans les arts & dans les manieres.

Les oracles de notre langue ont dit que c'étoit un *diminutif du beau*; mais où eſt le rapport du terme primitif avec ſon dérivé, comme de *table* à *tablette*? L'un & l'autre ne ſont-ils pas au contraire phyſiquement diſtincts? Leur eſpece, leurs lois & leurs effets ne ſont-ils pas entierement différens? On me préſente une tempête ſortie des mains d'un peintre médiocre, à quel degré de diminution ce ſujet pourroit-il deſcendre au *joli*? eſt-il de ſon eſſence de pouvoir l'être? Qu'on ſe rappelle le ſot qui trouvoit la mer *jolie*, ou le fat qui traitoit M. de Turenne de *joli homme*.

Le *joli* a ſon empire ſéparé de celui du beau; l'un étonne, éblouit, perſuade, entraîne; l'autre ſéduit, amuſe & ſe borne à plaire: ils n'ont qu'une regle commune,

c'est celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il se détruit & devient maniéré, petit ou grotesque; nos arts, nos usages & nos modes sur-tout sont aujourd'hui pleins de sa fausse image. (*M. B.*)

IOLITE, (*Hist. nat.*) en latin *iolithus* ou *lapis violaris*. C'est le nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre qui a l'odeur de la violette. *Voyez* VIOLETTE (*pierre de*).

JOMBARDE, s. f. (*Lutherie.*) nom vulgaire de la flûte de tambourin, ou flûte à trois trous, parce que cette flute effectivement n'a que trois trous: celui par où on l'anime, celui de la lumiere, & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche, d'un canepin de cuir fort délié. On peut concerter avec la *jombarde*, quand on en a plusieurs de différentes grandeurs proportionnées; mais *voyez* FLUTE DE TAMBOURIN. (*D. J.*)

JOMBO, s. m. (*Hist. n.*) c'est un fruit qui, suivant Knox, est particulier à l'île de Ceylan; il a le goût d'une pomme, sa couleur est d'un blanc mêlé de rouge; on le dit fort sain, fort agréable & plein de jus.

JOMPANDAM, (*Géographie.*) ville maritime & forte, située dans l'île de Macassar ou de Celebes en Asie; elle appartient aux Hollandois.

ION, (*Hist. nat. Lithologie.*) Pline dit que c'étoit une pierre d'une couleur violette, claire & rarement foncée, qui se trouvoit dans les Indes.

JONAS *Prophétie de*, (*Théologie.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appellé de son auteur Jonas, l'un des douze petits prophetes. *Voyez* PROPHETES. Jonas étoit fils d'Amathi; & prophétisa sous le regne de Jéroboam, roi d'Israel, & du tems d'Osias ou Azarias, roi de Juda. Il semble être le plus ancien des prophetes. Dieu l'envoya à Ninive, pour exhorter les habitans de cette ville à la pénitence. L'histoire de cette mission, de la désobéissance du prophete, & de sa punition, & ensuite de sa prédication à Ninive, suivies de la conversion de cette ville, & de quelques autres circonstances personnelles à Jonas, sont le sujet de cette prophétie qui ne contient que quatre chapitres.

Jonas avoit aussi composé une autre prophétie, dont il est parlé dans le IV. livre des Rois, *ch. xjv. v.* 22. dans laquelle il avoit prédit, sous le regne de Joas, les conquêtes que feroit son fils Jéroboam. Le livre que nous avons, semble être cité dans Tobie, *ch. xjv. v.* 6. & est approuvé par J. C. même. C'est pourquoi l'Eglise l'a toujours reconnu pour canonique, & la synagogue l'avoit mis dans le canon des Juifs. Dupin, *Dissert. prélim. sur la Bible, liv. V. ch. iij.* §. 22. *p.* 377.

JONC, *juncus*, s. m. (*Hist. nat.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du milieu de la fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit ou une capsule. Cette capsule a ordinairement trois côtés qui s'ouvrent en trois pieces, & qui renferment des semences, dont la plûpart sont arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

JONC D'EAU, (*Hist. nat.*) *scirpus*, genre de plante à fleur sans pétales, composée d'étamines & disposée en bouquet écailleux; il sort des aisselles de ces écailles des pistils qui deviennent dans la suite des semences triangulaires disposées en bouquets. Ajoutez à ces caracteres que les tiges ne sont pas triangulaires. Tournefort, *Inst. rei herbar. Voyez* PLANTE.

JONC FLEURI, (*Hist. nat.*) *butomus*, genre de plante à fleur en rose, composée pour l'ordinaire de plusieurs pétales disposés en rond, dont les uns sont plus grands que les autres. Il sort du milieu de la fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit membraneux composé de plusieurs gaines rassemblées en forme de tête, la plûpart terminées par une corne; elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des semences ordinairement oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC MARIN, (*Hist. nat.*) *genista spartium*, genre de plante qui ne differe du genêt & du sparte, qu'en ce qu'il est épineux. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

JONC ODORANT, (*Botan. exot.*) *schænanthus*. C'est, suivant l'exacte description de M. Geoffroi, une espece de gramen ou de chaume qu'on nous apporte d'Arabie, garni de feuilles, & quelquefois de fleurs. Il est sec, roide, cylindrique, luisant, genouillé, de la longueur d'un pié ou environ, rempli d'une moelle fongueuse. Il est pâle ou jaunâtre près la racine; verd ou de couleur de pourpre, près du sommet; d'un goût brûlant, un peu âcre, amer, aromatique & agréable, semblable à celui du pouliot, cependant beaucoup plus fort. Son odeur tient le milieu entre celle des roses & du pouliot; elle est très-pénétrante; il s'éleve plusieurs tiges d'une même racine.

Ne doutons plus que notre *jonc odorant* ne soit le même que celui des anciens. Matthiole & Bauhin en ont donné plusieurs preuves convaincantes. Dioscoride & Galien l'appellent simplement σχοῖνος ou *jonc* par excellence. Hippocrate le nomme σχοῖνον ἡδὺ, *jonc odoriférant*, & le recommande par cette qualité. Les autres anciens grecs l'appelloient σχοίνου ἄνθος, c'est-à-dire *fleur de jonc* ou *jonc précieux*; car le mot ἄνθος ne désigne pas seulement une fleur, mais quelque chose d'excellent, selon les observations de Saumaise, & nous employons aussi le mot de *fleur* dans le même sens en françois.

La plante d'où le *jonc odorant* est tiré, s'appelle par les Botanistes *schœnanthus, sive juncus odoratus*, J. B. T. *Juncus rotundus, aromaticus*, C. B. *&c.*

Ses racines sont blanchâtres, petites, pliantes, dures, ligneuses, accompagnées à leur origine de plusieurs fibres très-menues. Ses feuilles ont plus d'une palme de longueur, semblables à celles du blé, roides, épaisses, larges vers la racine, roulées les unes sur les autres en maniere d'écailles; elles se terminent en pointe dure, menue, arrondie, & embrassent étroitement les tuyaux par leurs gaines, comme dans le roseau. Les tiges ont un pié de long, & sortent du haut de la racine; elles sont cylindriques, grêles vers leurs sommets, divisées par des nœuds fort éloignés les uns des autres; quelquefois elles sont ligneuses, sans nœuds, & remplies d'une moelle fongueuse, telle qu'est celle du *jonc* ordinaire. Elles portent des épis de fleurs disposées deux à deux, comme l'ivraie; ces fleurs sont très-petites, composées d'étamines & d'un pistil à aigrette, contenus dans des petits calices rougeâtres en-dehors. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des graines.

Cette plante vient en si grande quantité dans quelques provinces d'Arabie, qu'elle sert de nourriture commune aux chameaux. Autrefois on recherchoit toutes les parties de ce *jonc*, savoir les tiges, les fleurs & les racines pour l'usage médicinal; en effet elles sont toutes odorantes. Les feuilles piquent la langue par une certaine acrimonie agréable; la racine a un goût brûlant & aromatique; les fleurs récentes sont un peu aromatiques; mais au bout d'un an elles ont perdu leur parfum, & paroissent inutiles. Il faut donc employer pour les compositions de Pharmacie, comme la thériaque & le mithridate, le *jonc odorant*, quand il est récent, aromatique, d'un goût brûlant & d'une odeur pénétrante. Il donne pour lors beaucoup d'huile essentielle par la distillation; ses fleurs, ses feuilles & ses tiges sont un peu astringentes, atténuantes & composées de parties volatiles. (*D. J.*)

JONC ODORANT, (*Mat. méd.*) *voyez* SCHOENANTE.

JONCS DE PIERRE, *junci lapidei*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) Quelques auteurs nomment ainsi une pierre formée par l'assemblage de tubulites pétrifiées, ou de coralloïdes cylindriques paralleles les unes aux autres, & placées perpendiculairement, eu égard à la masse de la pierre; il se trouve une pierre de cette espece en Angleterre, dans la province ou comté de Shropshire, suivant le rapport d'Emanuel Mendez d'Acosta, qui place cette pierre parmi celles qu'il nomme *marmoroïdes* ou ressemblantes au marbre. C'est aussi de cette espece qu'est, selon lui, le *marmor juncum* ou les *junci lapides* décrits dans le catalogue de Woodward, où il est dit que les cylindres qu'on remarquoit dans le morceau qu'il possédoit, avoient près de deux piés de longueur, & s'étendoient autant que la pierre, quoiqu'elle ne fût elle-même qu'un fragment. Ce morceau curieux étoit tiré d'une carriere située entre Carlisle & Cokesmouth, dans le duché de Cumberland. Il s'en trouve aussi en Angleterre dans l'évêché de Durham & dans la province d'Yorck. *Voyez* Em. Mendez d'Acosta, *natural history of fossils, tom. I. pag.* 248. (—)

JONC, (*Joaillier.*) bague unie qui n'a point de chaton, & dont le cercle est par-tout égal.

* JONCHER, verb. act. (*Gramm.*) c'est répandre sur la terre sans ordre & à profusion. Il se dit des fleurs, des herbes, des corps morts, *&c.* Après cette action sanglante, la terre resta *jonchée* de morts. On *jonchа* de fleurs les chemins qui conduisoient à son palais.

De *joncher* on a fait *jonchée*. Les Juifs firent des *jonchées* de palmes à l'entrée de Jesus-Christ dans Jérusalem. Les Grecs firent des *jonchées* de fleurs à l'arrivée d'Iphigénie en Aulide.

JONCHETS, *les* s. m. pl. (*Jeux*) sorte de jeu ancien dont parle Ovide. On jouoit autrefois aux *jonchets* avec de petits brins de joncs, auxquels ont succédé de petits brins de paille, & ensuite de petits bâtons d'ivoire; c'est des brins de joncs que lui vient son nom, com-

me

me il paroît par le *Diction. étymolog.* de Ménage. Rabelais n'a pas oublié ce jeu dans la longue liſte de ceux auxquels Gargantua paſſoit la meilleure partie de ſon tems. *Jonchée*, dit Nicod, ſignifie „ la poignée de petites branches d'ivoire dont les filles s'ébattent, & qu'on appelle le jeu des jonchées „. On empoigne ces brins de jones pour les faire tomber tous enſemble, de maniere qu'ils s'éparpillent en tombant: nos enfans y jouent encore avec des allumettes. (*D. J.*)

JONCTION *ou* UNION, (*Synonymes.*) quoique ces deux mots déſignent également la liaiſon de deux choſes enſemble, les Latins ont rendu communément le premier par *junctio*, & le ſecond par *conſenſus*; nous ne les employons pas non plus indiſtinctement en françois, & l'abbé Girard en a marqué la différence avec beaucoup de juſteſſe; il ſuffira preſque de le copier ici.

La *jonction*, dit-il, regarde proprement deux choſes éloignées qu'on rapproche, ou qui ſe rapprochent l'une auprès de l'autre; l'*union* regarde particulierement deux différentes choſes qui ſe trouvent bien enſemble. Le mot de *jonction* ſemble ſuppoſer une marche ou quelque mouvement; celui d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance: on dit la *jonction* des armées, & l'*union* des couleurs; la *jonction des* deux rivieres, & l'*union* de deux voiſins; ce qui n'eſt pas *joint*, eſt ſéparé; ce qui n'eſt pas *uni* eſt diviſé. On ſe *joint* pour ſe raſſembler & n'être pas ſeuls; on s'*unit* pour former des corps de ſociété.

*Union* s'emploie ſouvent au figuré, & toujours avec grace, mais on ne ſe ſert de *jonction* que dans le ſens littéral. La *jonction* des ruiſſeaux forme les rivieres; l'*union* ſoutient les familles & la puiſſance des états. La *jonction* de l'Océan & de la Méditerranée par le canal de Languedoc, eſt un projet magnifique, conçu d'abord ſous François I. renouvellé ſous Henri IV. & finalement exécuté ſous Louis XIV. par les ſoins de M. Colbert. La ſympathie qui forme ſi promptement l'*union* des cœurs, qui fait que deux ames aſſorties ſe cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, eſt une choſe auſſi rare que délicieuſe. (*D. J.*)

Jonction, (*Juriſprud.*) eſt l'union d'une cauſe, inſtance ou procès à un autre, pour les juger conjointement par un ſeul & même jugement.

Appointement de *jonction*, eſt le réglement qui unit ainſi deux inſtances ou procès qui étoient auparavant ſéparés.

Dans les inſtances ou procès appointés, on appointe en droit & *joint* les nouvelles demandes qui ſont incidentes au fond.

On *joint* même quelquefois au fond des requêtes contenant demande proviſoire, lorſqu'on ne trouve pas qu'il y ait lieu de ſtatuer ſur le proviſoire.

Quand on *joint* ſimplement la requête, il n'y a point d'inſtruction à faire, on ſtatue ſur la requête en jugeant le fond.

Mais quand on appointe en droit & *joint*, il faut écrire & produire en exécution de ce réglement. (*A*)

*Jonction* du procureur-général, ou du procureur du roi, ou du miniſtere public en général, c'eſt lorſque dans une affaire criminelle où il y a une partie civile, le miniſtere public intervient pour conclure à la vengeance & punition du délit. Cette intervention s'appelle *jonction*, parce que le miniſtere public ſe *joint* à l'accuſateur, lequel requiert la *jonction* du miniſtere public, parce qu'en France les particuliers ne peuvent conclure qu'aux intérêts civils; le droit de pourſuivre la punition du crime, & la vindicte publique, réſident en la perſonne du miniſtere public. (*A*)

JONE, (*Géog.*) petite île d'Ecoſſe au S. O. de celle de Mull; elle a deux milles de long & un mille de large. Je n'en parle que parce qu'elle étoit le lieu où réſidoient les évêques des îles, & celui du tombeau des rois d'Ecoſſe: on compte quarante rois d'Ecoſſe, quatre d'Irlande, & autant de Norwege, qui y ſont enterrés. (*D. J.*)

JONGLEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) joueurs d'inſtrumens qui, dans la naiſſance de notre poéſie, ſe joignoient aux troubadours ou poëtes provençaux, & couroient avec eux les provinces.

L'hiſtoire du théatre françois nous apprend qu'on nommoit ainſi des eſpeces de bateleurs, qui accompagnoient les *trouveurs* ou poëtes provençaux, fameux dès le xj. ſiecle. Le terme de *jongleur* paroît être une corruption du mot latin *joculator*, en françois *joueur*. Il eſt fait mention des *jongleurs* dès le tems de l'empereur Henri II. qui mourut en 1056. Comme ils jouoient de différens inſtrumens, ils s'aſſocierent avec les *trouveurs* & les chanteurs, pour exécuter les ouvrages des premiers, & ainſi de compagnie ils s'introduiſirent dans les palais des rois & des princes, & en tirerent de magnifiques préſens. Quelques tems après la mort de Jeanne premiere du nom, reine de Naples & de Sicile & comteſſe de Provence, arrivée en 1382, tous ceux de la profeſſion des *trouveurs* & des *jongleurs* ſe ſéparerent en deux différentes eſpeces d'acteurs. Les uns, ſous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux inſtrumens le chant ou le récit des vers; les autres prirent ſimplement le nom de joueurs, en latin *joculatores*, ainſi qu'ils ſont nommés par les ordonnances. Tous les jeux de ceux-ci conſiſtoient en geſticulations, tours de paſſe-paſſe, *&c.* ou par eux-mêmes, ou par des ſinges qu'ils portoient, ou en quelques mauvais récits du plus bas burleſque. Mais leurs excès ridicules & extravagans les firent tellement mépriſer, que pour ſignifier alors une choſe mauvaiſe, folle, vaine & fauſſe, on l'appelloit *jonglerie*; & Philippe-Auguſte dès la premiere année de ſon regne les chaſſa de ſa cour & les bannit de ſes états. Quelques-uns néanmoins qui ſe réformerent s'y établirent & y furent tolérés dans la ſuite du regne de ce prince & des rois ſes ſucceſſeurs, comme on le voit par un tarif fait par S. Louis pour régler les droits de péage dûs à l'entrée de Paris ſous le petit-châtelet. L'un de ces articles porte, que les *jongleurs* ſeroient quittes de tout péage en faiſant le récit d'un couplet de chanſon devant le péager. Un autre porte „ que le marchand qui apporteroit un ſinge pour le vendre, payeroit quatre deniers; que ſi le ſinge appartenoit à un homme qui l'eût acheté pour ſon plaiſir, il ne donneroit rien, & que s'il étoit à un *joueur*, il joueroit devant le péager; & que par ce jeu il ſeroit quitte du péage tant du ſinge que de tout ce qu'il auroit acheté pour ſon uſage „. C'eſt de-là que vient cet ancien proverbe, *payer en monnoie de ſinge, en gambades*. Tous prirent dans la ſuite le nom de *jongleurs* comme le plus ancien, & les femmes qui ſe mêloient de ce métier celui de *jongleresſes*. Ils ſe retiroient à Paris dans une ſeule rue qui en avoit pris le nom de *rue des jongleurs*, & qui eſt aujourd'hui celle de ſaint Julien des Menétriers. On y alloit louer ceux que l'on jugeoit à propos pour s'en ſervir dans les fêtes ou aſſemblées de plaiſir. Par une ordonnance de Guillaume de Clermont, prévôt de Paris, du 14 Septembre 1395, il fut défendu aux *jongleurs* de rien dire, repréſenter, ou chanter, ſoit dans les places publiques, ſoit ailleurs, qui pût cauſer quelque ſcandale, à peine d'amende & de deux mois de priſon au pain & à l'eau. Depuis ce tems il n'en eſt plus parlé; c'eſt que dans la ſuite les acteurs s'étant adonnés à faire des tours ſurprenans avec des épées ou autres armes, *&c.* on les appella *batalores*, en françois *bateleurs*; & qu'enfin ces jeux devinrent le partage des danſeurs de corde & des ſauteurs. De la Marre, *Traité de la police*. *Hiſt. du théat. franç.* Moréri.

Jongleur, (*Divination*) magiciens ou enchanteurs fort renommés parmi les nations ſauvages d'Amérique, & qui ſont auſſi parmi elles profeſſion de la Médecine.

Les *jongleurs*, dit le P. de Charlevoix, font profeſſion de n'avoir commerce qu'avec ce qu'ils appellent *génies bienfaiſans*, & ils ſe vantent de connoître par leur moyen ce qui ſe paſſe dans les pays les plus éloignés, ou ce qui doit arriver dans les tems les plus reculés; de découvrir la ſource & la nature des maladies les plus cachées, & d'avoir le ſecret de les guérir; de diſcerner dans les affaires les plus embrouillées le parti qu'il faut prendre; de faire réuſſir les négociations les plus difficiles; de rendre les dieux propices aux guerriers & aux chaſſeurs; d'entendre le langage des oiſeaux, *&c.*

Quoiqu'on ait vu naître ces impoſteurs, s'il leur prend envie de ſe donner une naiſſance ſurnaturelle, ils trouvent des gens qui les en croyent ſur leur parole, comme s'ils les avoient vu deſcendre du ciel, & qui prennent pour une eſpece d'enchantement & d'illuſion de les avoir cru nés comme les autres hommes.

Une de leurs plus ordinaires préparations pour faire leurs preſtiges, c'eſt de s'enfermer dans des étuves pour ſe faire ſuer. Ils ne different alors en rien des Pythies telles que les Poëtes nous les ont repréſentées ſur le trépié. On les y voit entrer dans des convulſions & des enthouſiaſmes; prendre des tons de voix, & faire des actions qui paroiſſent au-deſſus des forces humaines. Le langage qu'ils parlent dans leurs invocations n'a rien de commun avec aucune langue ſauvage; & il eſt vraiſemblable qu'il ne conſiſte qu'en des ſons informes, produits ſur le champ par une imagination échauffée, & que ces charlatans ont trouvé le moyen de faire paſſer pour un langage divin; ils prennent différens tons, quelquefois ils groſſiſſent leurs voix, puis ils contrefont une petite

petite voix grêle, aſſez ſemblable à celle de nos marionnettes, & on croit que c'eſt l'eſprit qui leur parle. On aſſure qu'ils ſouffrent beaucoup dans ces occaſions, & qu'il s'en trouve qu'on n'engage pas aiſément, même en les payant bien, à ſe livrer ainſi à l'eſprit qui les agite. On a vu les pieux dont ces étuves étoient fermées, ſe courber juſqu'à terre; tandis que le *jongleur* ſe tenoit tranquille, ſans remuer, ſans y toucher, qu'il chantoit & qu'il prédiſoit l'avenir. Cette circonſtance & quelques prédictions ſingulieres & circonſtanciées qu'on leur a entendues faire aſſez long-tems avant l'événement, & pleinement juſtifiées par l'événement, font penſer qu'il entre quelquefois du ſurnaturel dans leurs opérations, & qu'ils ne devinent pas toujours par haſard.

Les *jongleurs* de profeſſion ne ſont jamais revêtus de ce caractere qui leur fait contracter une eſpece de pacte avec les génies, & qui rend leurs perſonnes reſpectables au peuple, qu'après s'y être diſpoſés par des jeûnes qu'ils pouſſent très-loin, & pendant leſquels ils ne font autre choſe que battre le tambour, crier, heurler, chanter & fumer. L'inſtallation ſe fait enſuite dans une eſpece de bacchanale, avec des cérémonies ſi extravagantes, & accompagnées de tant de fureurs, qu'on diroit que le démon y prend dès-lors poſſeſſion de leurs perſonnes. Ils ne ſont point à proprement parler les prêtres de la nation, car ce ſont les chefs de famille qui exercent cet emploi, mais ils ſe donnent pour les interpretes des dieux. Ils ſe ſervent pour leurs preſtiges d'os & de peaux de ſerpens, dont ils ſe font auſſi des bandeaux & des ceintures. Il eſt certain qu'ils ont le ſecret de les enchanter, ou pour parler plus juſte, de les engourdir; qu'ils les prennent tout vivans, les manient, les mettent dans leur ſein, ſans qu'il leur en arrive aucun mal. C'eſt encore aux *jongleurs* qu'il appartient d'expliquer les ſonges, les préſages, & de preſſer ou de retarder la marche de l'armée dans les expéditions militaires, car on y en mene toujours quelqu'un. Ils perſuadent à la multitude qu'ils ont des tranſports extatiques, dans leſquels les génies leur découvrent l'avenir & les choſes cachées, & par ce moyen ils lui perſuadent tout ce qu'ils veulent.

Mais la principale occupation des *jongleurs*, ou du moins celle dont ils retirent le plus de profit, c'eſt la Médecine. Quoiqu'en général ils exercent cet art avec des principes fondés ſur la connoiſſance des ſimples, ſur l'expérience & ſur la conjecture, comme on fait partout, ils y mêlent ordinairement de la ſuperſtition & de la charlatanerie.

Par exemple, ils déclarent en certaines occaſions qu'ils vont communiquer aux racines & aux plantes la vertu de guérir toutes ſortes de playes, & même de rendre la vie aux morts. Auſſi-tôt ils ſe mettent à chanter, & l'on ſuppoſe que pendant ce concert, qu'ils accompagnent de beaucoup de grimaces, la vertu médicinale ſe répand ſur les drogues. Le principal *jongleur* les éprouve enſuite; il commence par ſe faire ſaigner les levres. Le ſang que l'impoſteur a ſoin de ſucer adroitement ceſſe de couler, & on crie *miracle*. Après cela il prend un animal mort, il laiſſe aux aſſiſtans tout le loiſir de ſe bien aſſurer qu'il eſt ſans vie, puis au moyen d'une canule qu'il lui a inſérée ſous la queue, il la fait remuer, en lui ſouflant des herbes dans la gueule. Quelquefois ils font ſemblant d'enſorceler divers ſauvages qui paroiſſent expirer; puis en leur mettant d'une certaine poudre ſur les levres, ils les font revivre. Souvent quand il y a des bleſſures le *jongleur* déchire la playe avec ſes dents, & montrant enſuite un morceau de bois ou quelque choſe ſemblable, qu'il avoit eu la précaution de mettre dans ſa bouche, il fait croire au malade qu'il l'a tiré de ſa playe, & que c'étoit le charme qui cauſoit le danger de ſa maladie.

Si le malade ſe met en tête que ſon mal eſt l'effet d'un maléfice, alors toute l'attention ſe porte à le découvrir, & c'eſt le devoir du *jongleur*. Il commence lui-même par ſe faire ſuer; & quand il s'eſt bien fatigué à crier, à ſe débattre & à invoquer ſon génie, la premiere choſe extraordinaire qui lui vient en penſée, il lui attribue la cauſe de la maladie. Pluſieurs avant que d'entrer dans l'étuve prennent un breuvage compoſé, fort propre, diſent-ils, à leur faire recevoir l'impreſſion céleſte, & l'on prétend que la préſence de l'eſprit ſe manifeſte par un vent impétueux qui ſe leve tout à coup, ou par un mugiſſement que l'on entend ſous terre, ou par l'agitation & l'ébranlement de l'étuve. Alors, plein de ſa prétendue divinité, & plus ſemblable à un énergumene qu'à un homme inſpiré du ciel, il prononce d'un ton affirmatif ſur l'état du malade, & rencontre quelquefois aſſez juſte.

Dans l'Acadie les *jongleurs* s'appelloient *autmoins*. Quand ils étoient appellés pour voir un malade, ils commençoient par le conſidérer aſſez long-tems, puis ils ſouffloient ſur lui. Si cela ne produiſoit rien, ils entroient dans une eſpece de fureur, s'agitoient, crioient, menaçoient le démon en lui parlant & lui pouſſoient des eſtocades, comme s'ils l'euſſent vu devant leurs yeux, & finiſſoient par arracher de terre un bâton auquel étoit attaché un petit os, qu'ils avoient eu la précaution de planter en entrant dans la cabane, & ils prononçoient qu'ils avoient extirpé la cauſe du mal.

Chez les Natchez, autre nation d'Amérique, les *jongleurs* ſont bien payés quand le malade guérit; mais s'il meurt, il leur en coûte ſouvent la vie à eux-mêmes. D'autres *jongleurs* entreprennent de procurer la pluie & le beau tems. Vers le printems on ſe cotiſe pour acheter de ces prétendus magiciens un tems favorable aux biens de la terre. Si c'eſt de la pluie qu'on demande, ils ſe rempliſſent la bouche d'eau, & avec un chalumeau dont un bout eſt percé de pluſieurs trous comme un entonnoir, ils ſoufflent en l'air du côté où ils apperçoivent quelque nuage. S'il eſt queſtion d'avoir du beau tems, ils montent ſur le toit de leurs cabanes, & font ſigne aux nuages de paſſer outre. Si cela arrive, ils danſent & chantent autour de leurs idoles, avalent de la fumée de tabac, & préſentent au ciel leurs calumets. Si on obtient ce qu'ils ont promis, ils ſont bien récompenſés; s'ils ne réuſſiſſent pas, ils ſont mis à mort ſans miſéricorde. *Hiſt. de la nouv. Franc. tom. I. Journal d'un voyage d'Amérique*, *pag.* 214, 235, 347, 360 & *ſuiv.* 368, 428 & 427.

IONIDES, ſ. f. *plur.* (*Mythologie.*) nymphes qui étoient adorées près d'Héraclée en Epire. Elles avoient un temple ſur le bord d'une fontaine qui ſe jettoit dans le Cytherus.

IONIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) partie de Péloponeſe où les Ioniens s'établirent ſous le nom de *Pélaſges Ægialidens*; ils furent nommés *Ioniens* d'Ion fils de Xuthus. L'*Ionie* étoit une partie de la preſqu'isle que nous appellons préſentement *la Morée*. Les Ioniens paſſoient pour les peuples les plus voluptueux de l'Aſie; leur muſique, leurs danſes & leur poéſie ſe ſentoient de leur molleſſe; leurs vers étoient d'une cadence auſſi agréable, que la compoſition en eſt difficile.

La *Ionie* proprement dite, étoit une contrée de l'Aſie mineure, ſur la côte occidentale. Strabon lui aſſigne les douze villes ſuivantes, Milet, Epheſe, Erythres, Clazomene, Priene, Lébede, Théon, Colophone, Myus & Phocée en terre ferme; Samos & Chio, capitales des isles de même nom; Milet au midi, & Phocée au nord, étoient les dernieres villes de l'*Ionie*.

L'*Ionie* reçut de fort bonne heure les lumieres de l'Evangile, & même dès le tems des Apôtres; elle eut les villes épiſcopales, entre leſquelles Epheſe ſemble avoir tenu le premier rang. (*D. J.*)

* IONIEN, adj. (*Littérat.*) Il ſe dit d'un pié compoſé qui entroit dans la verſification. Il y avoit le grand & le petit *ionien*; le grand *ionien* étoit compoſé d'un ſpondée & d'un pyrrhique (*voyez* SPONDÉE & PYRRHIQUE); & le petit, d'un pyrrhique & d'un ſpondée.

IONIEN, eſt (*en Muſique*) le nom de l'un des quinze modes des Grecs. Ariſtoxene & Alypius l'appellent auſſi *iaſtien*. *Voyez* MODE. (*S*)

IONIENNE, MER (*Géog. anc.*) *Ionius ſinus*, dans Horace; mer qui lave les côtes d'Ionie dans l'Aſie mineure. Elle avoit au nord la mer Iapigienne, à l'eſt la mer de Crete, au ſud la mer des Syrtes, & à l'oueſt la mer de Sicile. Io fille d'Inaque, fameuſe par ſa métamorphoſe & ſes erreurs, laiſſa ſon nom à ce pays & à la mer qui l'environne. Ce fut de-là que partirent ces Ioniens qui allerent s'établir ſur les côtes occidentales de l'Aſie mineure, dans cette contrée qui prit depuis le nom d'*Ionie*. Le caprice de quelques Géographes modernes a voulu que l'on donnât très-improprement le nom de *mer Ionienne* à cette partie de la Méditerranée qui eſt entre la Grèce, la Sicile & la Calabre; mais nos Navigateurs n'ont point adopté ce mot; ils partagent cette mer, & diſent, *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

* IONIQUE, *Secte.* (*Hiſtoire de la Philoſophie*) L'hiſtoire de la philoſophie des Grecs ſe diviſe en fabuleuſe, politique & ſectaire; & la ſectaire en *Ionique* & en Pythagorique. Thalès eſt à la tête de la ſecte *Ionique*, & c'eſt de ſon école que ſont ſortis les Philoſophes *Ioniens*, Socrate avec la foule de ſes diſciples, les Académiciens, les Cyrénaïques, les Eriſtiques, les Péripatéticiens, les Cyniques & les Stoïciens. On l'appelle *ſecte Ionique* de la patrie de ſon fondateur, *Milet*

en

*en Ionie*. Pythagore fonda la secte appellée de son nom *la Pythagorique*, & celle-ci donna naissance à l'Eléatique, à l'Héraclitique, à l'Epicurienne & à la Pyrrhonienne. *Voyez à l'article* GRECS, PHILOSOPHIE DES GRECS: & l'histoire de chacune de ces sectes, à leurs noms.

Thalès naquit à Milet, d'Examias & de Cleobuline, de la famille des Thalides, une des plus distinguées de la Phœnicie, la premiere année de la trentecinquieme olympiade. L'état de ses parens, les soins qu'on prit de son éducation, ses talens, l'élévation de son ame, & une infinité de circonstances heureuses le porterent à l'administration des affaires publiques. Cependant sa vie fut d'abord privée; il passa quelque tems sous Thrasibule, homme d'un génie peu commun, & d'une expérience consommée. Il y en a qui le marient; d'autres le retiennent dans le célibat, & lui donnent pour héritier le fils de sa sœur, & la vraissemblance est pour ces derniers. Quand on lui demandoit pourquoi il refusoit à la nature le tribut que tout homme lui doit, en se remplaçant dans l'espece par un certain nombre d'enfans: je ne veux point avoir d'enfans, répondit-il, parce que je les aime; les soins qu'ils exigent, les évenemens auxquels ils sont exposés, rendent la vie trop pénible & trop agitée. Le législateur Solon, qui regardoit la propagation de l'espece d'un œil politique, n'approuvoit pas cette façon de penser, & Thalès qui ne l'ignoroit pas, se proposa d'amener Solon à son sentiment par un moyen aussi ingénieux que cruel. Un jour il envoye à Solon un messager lui porter la nouvelle de la mort de son fils; ce pere tendre en est aussi-tôt plongé dans la douleur la plus profonde: alors Thalès vient à lui, & lui dit en l'abordant d'un air riant, eh bien, trouvez-vous encore qu'il soit fort doux d'avoir des enfans? La tyrannie n'eut point d'ennemis plus déclarés. Il crut que les conseils d'un particulier auroient plus de poids dans sa société que les ordres d'un magistrat, & il n'imita point les sept Sages qui l'avoient précédé, & qui tous avoient été à la tête du gouvernement. Mais son goût pour la Philosophie naturelle & l'étude des Mathématiques, l'arracha de bonne heure aux affaires. Le desir de s'instruire de la Religion & de ses mysteres le fit passer en Crete; il espéroit démêler dans le culte & la théogonie de ces peuples ce que les tems les plus reculés avoient pensé de la naissance du monde & de ses révolutions. De la Crete il alla en Asie. Il vit les Phéniciens, si célebres alors par leurs connoissances astronomiques. Il voulut dans sa vieillesse converser avec les prêtres de l'Egypte. Il apprit à ceux qu'il alloit interroger, à mesurer la hauteur de leur pyramide, par son ombre & par celle d'un bâton. Qu'étoit ce donc que ces Géometres Egyptiens? De retour de ses voyages, les grands que la curiosité & l'amour-propre appellent toujours autour des Philosophes, rechercherent son intimité; mais il préféra l'étude, la retraite & le repos à tous les avantages de leur commerce. C'est de lui dont il est question dans la vieille & ridicule fable de cet astronome qui regarde aux astres, & qui n'apperçoit pas une fosse qui est à ses piés. Bien ou mal imaginée, il falloit en étendre la moralité en l'appliquant aux grandes vûes de l'homme & à la courte durée de sa vie; il projette dans l'avenir, & il a un tombeau ouvert à côté de lui. Thalès atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans. S'étant imprudemment engagé dans la foule que les jeux olympiques attiroient, il y périt de chaleur & de soif. On raconte de lui que, pour montrer à ses concitoyens combien il étoit facile au philosophe de s'enrichir, il acheta tout le produit des oliviers de Milet & de Chio, sur la connoissance que l'Astronomie lui avoit donnée d'une récolte abondante. Il ne fut pas seulement philosophe, il fut aussi poëte. Les uns lui attribuent un Traité de la nature des choses, un autre de l'Astronomie nautique & des points tropiques & équinoxiaux. Mais ceux qui assurent que Thalès n'a rien laissé, paroissent avoir raison. Il ne faut pas confondre le philosophe de Milet avec le législateur & le poëte de la Crete. Il eut pour disciple Anaximandre.

Il y a plusieurs circonstances qui rendent l'histoire de la secte *Ionienne* difficile à suivre. Peu d'écrits & de disciples; le mystere, la crainte du ridicule, le mépris du peuple, l'effroi de la superstition, la double doctrine, la vanité qui laisse les autres dans l'ignorance, le goût général pour la Morale, l'éloignement des esprits de l'étude des Sciences naturelles, l'autorité de Socrate qui les avoit abandonnées, l'inexactitude de Platon qui ramenant tout à ses idées, corrompoit tout; la briéveté & l'infidélité d'Aristote qui mutile, altere & tronque ce qu'il touche, les révolutions des tems qui défigurent les opinions, & ne les laissent jamais passer intactes aux bons esprits qui auroient pu les expôser nettement, s'ils avoient paru plûtôt; la fureur de dépouiller les contemporains, qui recule autant qu'elle peut l'origine des découvertes; que sçais-je encore? & après cela quel fonds pouvons-nous faire sur ce que nous allons exposer de la doctrine de Thalès?

*De la naissance des choses*. L'eau est le principe de tout: tout en vient & tout s'y résout.

Il n'y a qu'un monde; il est l'ouvrage d'un Dieu: donc il est très-parfait.

Dieu est l'ame du monde.

Le monde est dans le lieu, la chose la plus vaste qui soit.

Il n'y a point de vuide.

Tout est en vicissitude, & l'état des choses est momentané.

La matiere se divise sans cesse; mais cette division a sa limite.

La nuit exista la premiere.

Le mélange naît de la composition des élémens.

Les étoiles sont d'une nature terrestre, mais enflammée.

La lune est éclairée par le soleil.

C'est l'interposition de la lune qui nous éclipse le soleil.

Il n'y a qu'une terre; elle est au centre du monde.

Ce sont des vents éthésiens qui soufflant contre le cours du Nil, le retardent, & causent ses inondations.

*Des choses spirituelles*. Il y a un premier Dieu, le plus ancien; il n'a point eu de commencement, il n'aura point de fin.

Ce Dieu est incompréhensible. Rien ne lui est caché; il voit au fond de nos cœurs.

Il y a des démons ou génies & des héros.

Les héros sont nos ames séparées de nos corps. Ils sont bons, si les ames ont été bonnes; méchans, si elles ont été mauvaises.

L'ame humaine se meut toujours & d'elle-même.

Les choses inanimées ne sont pas sans sentiment ni sans ame.

L'ame est immortelle.

C'est la nécessité qui gouverne tout.

La nécessité est la puissance immuable & la volonté constante de la Providence.

*Géométrie de Thalès*. Elle se réduit à quelques propositions élémentaires sur les lignes, les angles & les triangles; son astronomie à quelques observations sur le lever & le coucher des étoiles, & autres phénomenes.

Mais il faut observer à l'honneur de ce philosophe, que la Philosophie naturelle étoit alors au berceau, & qu'elle a fait ses premiers pas avec lui.

Quant aux axiomes de sa morale, voici ce que Démétrius de Phalere nous en a transmis. Il faut se rappeller son ami, quand il est absent. C'est l'ame & non le corps qu'il faut soigner. Avoir pour ses peres les égards qu'on exige de ses enfans. L'intempérance en tout est nuisible. L'ignorant est insupportable. Apprendre aux autres ce qu'on sçait de mieux. Il y a un milieu à tout. Ne pas accorder sa confiance sans choix.

Interrogé sur l'art de bien vivre, il répondit: ne faites point ce que vous blâmeriez en un autre. Vous serez heureux, si vous êtes sain, riche & bien né. Il est difficile de se connoître, mais cela est essentiel. Sans cela, comment conformer sa conduite aux lois de la nature?

Anaximandre marcha sur les traces de Thalès. Il naquit à Milet dans la quarante-deuxieme olympiade. Il passa toute sa vie dans l'école. Le tems de sa mort est incertain. On prétend qu'il n'a vécu que 74 ans.

Il passe pour avoir porté les Mathématiques fort au-delà du point où Thalès les avoit laissées. Il mesura le diametre de la terre & le tour de la mer. Il inventa le gnomon. Il fixa les points des équinoxes & des solstices. Il construisit une sphere. Il eut aussi sa physiologie.

Selon lui, le principe des choses étoit infini, un non en nombre, mais en grandeur; immuable dans le tout, variable dans les parties; tout en émanoit, tout s'y resolvoit.

Le ciel est un composé de froid & de chaud.

Il y a une infinité de mondes qui naissent, périssent, & rentrent dans l'infini.

Les étoiles sont des receptacles de feu qu'elles aspirent & exspirent: elles sont rondes; elles sont entraînées dans leur mouvement par celui des spheres.

Les astres sont des dieux.

Le soleil est au lieu le plus haut, la lune plus bas; après la lune, les étoiles fixes & les étoiles errantes.

L'orbe

L'orbe du soleil est vingt-huit fois plus grand que celui de la terre; il répand le feu dans l'univers, comme la poussiere seroit dispersée de dessus une roue creuse & trouée, emportée sur elle-même avec vitesse.

L'orbe de la lune est à celui de la terre comme 1 à 19.

Il attribue les éclipses à l'obstruction des orifices des trous par lesquels la lumiere s'échappe.

Le vent est un mouvement de l'air; les éclairs & le tonnerre, des effets de sa compression dans une nue, & de la rupture de la nue.

La terre est au centre; elle est ronde; rien ne la soutient; elle y reste par sa distance égale de tous les corps.

*Cosmogonie d'Anaximandre*. L'infini a produit des orbes & des mondes: la révolution perpétuelle est la cause de la génération & de la destruction; la terre est un cylindre dont la hauteur n'est que le tiers du diametre: un atmosphere de parties froides & chaudes, forma autour de la terre une enveloppe qui la féconda. Cette enveloppe s'étant rompue, ses pieces formerent le soleil, la lune, les étoiles, & la lumiere.

Quant aux animaux, il les tire tous de l'eau, d'abord hérissés d'épines, puis séchés, puis morts: il fait naître l'homme dans le corps des poissons.

Anaximene, disciple d'Anaximandre, & son compatriote, naquit entre la 55e & la 58e olympiade: il suivit les opinions de son maître, y ajoutant & y changeant ce qu'il jugea à propos.

Celui-ci veut que l'air soit le principe & la fin de tous les êtres; il est éternel & toujours mû: c'est un dieu; il est infini. Il y a d'autres dieux subalternes, tous également enfans de l'air: une grande portion de cet élément échappe à nos yeux; mais elle se manifeste par le froid & le chaud, l'humidité & le mouvement; elle se condense & se raréfie; elle ne garde jamais une même forme.

L'air dissous au dernier degré, c'est du feu; à un degré moyen, c'est l'atmosphere; à un moindre encore, c'est l'eau; plus condensé, c'est la terre; plus dense, les pierres, &c.

Le froid & le chaud sont les causes opposées de la génération, les instrumens de la destruction.

La surface extérieure du ciel est terrestre.

La terre est une grande surface plane, soutenue sur l'air; il en est ainsi de la lune, du soleil, & de tous les astres.

La terre a donné l'existence aux astres par ses vapeurs qui se sont enflammées en s'atténuant.

Les vapeurs atténuées, enflammées, & portées à des distances plus grandes, ont formé les astres.

Les astres tournent autour de la terre, mais ne s'abaissent point au-dessous: si nous cessons de voir le soleil, c'est qu'il est caché par des régions élevées, ou porté à de trop grandes distances.

C'est un air condensé qui meut les plantes, & qui les retient.

Le soleil est une plaque ardente.

Les éclipses se font dans son systême, comme dans celui d'Anaximandre.

Il ne nous reste de sa morale que quelques sentences décousues, sur la vieillesse, sur la volupté, sur l'étude, sur la richesse, & sur la pauvreté, qui toutes paroissent tirées de sa propre expérience. Il se maria, il étoit pauvre; il eut des enfans, il fut plus pauvre encore; il devint vieux, & connut tout ce que la misere, cette maîtresse cruelle, a coutume d'apprendre aux hommes.

Anaxagoras étudia sous Anaximene; il naquit à Clazomene, dans la 70e olympiade. Eubule son pere est connu par ses richesses & plus encore par son avarice. Son fils en fit peu de cas; il négligea la fortune que son pere lui avoit laissée, voyagea, & regardant à son retour d'un œil assez froid le desastre que son absence avoit introduit dans ses terres, il disoit, *non essem ego salvus, nisi ista perissent*. Il n'ambitionna aucune des dignités auxquelles sa naissance l'avoit destiné; & il répondit à quelqu'un qui lui reprochoit que sa patrie ne lui étoit de rien; ma patrie, en montrant le ciel de la main, elle m'est tout: il vint à Athènes à l'âge de vingt ans. Il n'y avoit point encore, à proprement parler, d'écoles de Philosophie. A peine eut-il connu Anaximene, qu'il s'écria dans l'enthousiasme, je sens que je suis né pour regarder la lune, le ciel, le soleil, & les astres. Ses succès ne furent point au-dessous de ses espérances; il alla dans sa patrie interroger Hermotime; il étoit venu la premiere fois à Athènes pour apprendre, il y reparut pour enseigner; il eut pour auditeurs Périclès, Euripide le Tragique, Socrate même, & Thémistocle.

Mais l'envie ne lui accorda pas long-tems du repos; il fut accusé d'impiété, pour avoir dit que le soleil n'étoit qu'une lame ardente; mis en prison, & prêt à être condamné, l'éloquence & l'autorité de Périclès le sauverent de la fureur des prêtres. Le mot qu'il dit dans ces circonstances fâcheuses, marque la fermeté de son ame. Comme on lui annonçoit qu'il seroit condamné à mort lui & ses enfans, il répondit: il y a long-tems que la nature a prononcé cette sentence contre eux & contre moi; je n'ignorois pas que je suis mortel, & que mes enfans sont nés de moi.

Il sortit d'Athènes après un séjour de trente ans; il s'en alla à Lampsaque passer ce qui lui restoit de jours à vivre; il se laissa mourir de faim.

*Philosophie d'Anaxagoras*. Il ne se fait rien de rien.

Dans le commencement tout étoit, mais en confusion & sans mouvement.

Il n'y a qu'un principe de tout, mais divisé en parties infinies, similaires, contiguës, opposées, se touchant, se soutenant les unes hors des autres. *Voyez* HOMOIOMERIE.

Les parties similaires de la matiere étant sans mouvement & sans vie, il y a eu de toute éternité un principe infini, intelligent, incorporel, hors de la masse, mû de lui-même, & la cause du mouvement dans le reste.

Il a tout fait avec les parties similaires de la matiere, unissant les homogenes aux homogenes.

Les contrées supérieures du monde sont pleines de feu, ou d'un air très-subtil, mû d'un mouvement très-rapide, & d'une nature divine.

Il a enlevé des masses arrachées de la terre, & les a entraînées dans sa révolution rapide là où elles forment des étoiles.

C'est cet art qui entretient leurs révolutions d'un pole à l'autre; le soleil ajoute encore à sa force par son action & sa compression.

Le soleil est une masse ardente plus grande que le Péloponnese, dont le mouvement n'a pas d'autre cause que celui des étoiles.

La lune & le soleil sont placés au-dessous des astres; c'est la grande distance qui nous empêche de sentir la chaleur des astres.

La lune est un corps opaque que le soleil éclaire; elle est semblable à la terre; elle a ses montagnes, ses vallées, ses eaux, & peut-être ses habitans.

La voie lactée est un effet de la lumiere réfléchie du soleil, qui se fait appercevoir par l'absence de tout astre.

Les cometes sont des astres errans qui paroissent plusieurs ensemble, par un concours fortuit qui les a réunis, leur lumiere est un effet commun de leur union.

Le soleil, la lune, & les autres astres, ne sont ni des intelligences divines, ni des êtres qu'il faille adorer.

La terre est plane; la mer formée de vapeurs raréfiées par le soleil, se soutient à sa surface.

La sphere du monde a d'abord été droite; elle s'est ensuite inclinée.

Il n'y a point de vuide.

Les animaux formés par la chaleur & l'humidité, sont sortis de la terre, mâles & femelles.

L'ame est le principe du mouvement; elle est aérienne.

Le sommeil est une affection du corps & non de l'ame.

La mort est une dissolution égale du corps & de l'ame.

L'action du soleil raréfiant ou atténuant l'air, cause les vents.

Le mouvement rapide de la terre empêchant la libre sortie des vents renfermés dans les cavités de la terrre, en excite les tremblemens.

Si une nue est oposée au soleil comme un miroir, & que sa lumiere la rencontre & s'y fixe, l'arc-en-ciel sera produit.

Si la terre sépare la lune du soleil, la lune sera éclipsée; la même chose arrivera au soleil, si la lune se trouve entre la terre & cet astre.

Je n'entens rien à son explication des solstices, ni aux retours fréquens de la lune; il employe à l'explication de l'un de ces phénomenes le mouvement ou plutôt l'éloignement de la lune & du soleil, & à l'autre le défaut de chaleur.

Si le chaud s'approche des nues qui sont froides cette rencontre occasionnera des tonnerres & des éclairs; la foudre est une condensation du feu.

Diogene l'Apolloniate fut disciple d'Anaximene, & condisciple d'Anaxagore. Celui-ci fut orateur & philosophe; ses principes sont fort analogues à ceux de son maître.

Rien ne se fait de rien; rien ne se corrompt, ou il n'est pas; l'air est le principe de tout; une intelligence

divine le meut & l'anime; il eſt toûjours en action; il forme des mondes à l'infini, en ſe condenſant; la terre eſt une ſphere allongée; elle eſt au centre; c'eſt le froid environnant qui fait ſa conſiſtance; c'eſt le froid qui a fait ſa ſolidité premiere; la ſphere étoit droite, elle s'inclina après la formation des animaux; les étoiles ſont des exhalaiſons du monde; l'ame eſt dans le cœur; le ſon eſt un retentiſſement de l'air contenu dans la tête, & frappé; les animaux naiſſent chauds, mais inanimés; la brute a quelque portion d'air & de raiſon; mais cet air eſt embarraſſé d'humeur; cette raiſon eſt bornée; ils ſont dans l'état des imbécilles; ſi le ſang & l'air ſe portent vers les régions gaſtriques, le ſommeil naît; la mort, ſi le ſang & l'air s'échappent.

Archélaüs de Milet ſuccéda à Anaxagoras; l'étude de la Phyſique ceſſa dans Athènes après celui-ci; la ſuperſtition la rendit périlleuſe, & la doctrine de Socrate la rendit mépriſable: Archélaüs commença à diſputer des lois, de l'honnête, & du juſte.

Selon lui, l'air & l'infini ſont les deux principes des choſes; & la ſéparation du froid & du chaud, la cauſe du mouvement; le chaud eſt en action, le froid en repos; le froid liquéfié forme l'eau; reſſerré par le chaud, il forme la *terre*; le chaud s'éleve, la *terre* demeure; les aſtres ſont des terres brûlées; le ſoleil eſt le plus grand des corps céleſtes: après le ſoleil, c'eſt la lune; la grandeur des autres eſt variable; le ciel étendu ſur la terre, l'éclaire & la ſeche; la terre étoit d'abord marécageuſe; elle eſt ronde à la ſurface, & creuſe au centre; ronde, puiſque le ſoleil ne ſe leve pas & ne ſe couche pas en un même inſtant pour toutes ſes contrées; la chaleur & le limon ont produit tous les animaux, ſans en excepter l'homme; ils ſont également animés; les tremblemens de la terre ont pour cauſes des vents qui ſe portent dans ſes cavités qui en ſont déja pleines; la voix n'eſt qu'un air frappé; il n'y a rien de juſte ni d'injuſte, de décent, ni d'indécent en ſoi; c'eſt la loi qui fait cette diſtinction.

Voilà tout ce que l'antiquité nous a tranſmis de la *ſecte ionique* qui s'éteignit à Socrate, pour ne renaître qu'à Guillelmet de Bérigard, qui naquit à Moulins en 1598.

Bérigard étudia d'abord les lettres grecques & latines, & ne négligea pas les Mathématiques; il avoit fait un aſſez long ſéjour à Paris, lorſqu'il fut appellé à Piſe. Il s'attacha à Catherine de Lorraine, femme du grand duc de Toſcane, en qualité de medecin; ce qui prouve qu'il avoit apparemment tourné ſon application du côté de l'art de guérir; Catherine lui procura la protection des Médicis; il profeſſa les Mathématiques & la Botanique; les Vénitiens lui propoſerent une chaire à Padoue qu'il accepta, & qu'il garda juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1663; ſon ouvrage intitulé *Curſus Piſani*, n'eſt ni ſans réputation, ni ſans mérite; il commença à philoſopher dans un tems où le Péripatétiſme ébranlé perdoit un peu de ſon crédit, en dépit des decrets des facultés attachées à leur vieille idole. Quoiqu'il vécût dans un pays où l'on ne peut être trop circonſpect, & qu'il eût ſous ſes yeux l'exemple de Galilée, jetté dans des priſons pour avoir démontré le mouvement de la terre & l'immobilité du ſoleil, il oſa avancer qu'on devoit auſſi peu d'égards à ce que les Théologiens penſoient dans les ſciences naturelles, que les Théologiens à ce que les Philoſophes avoient avancé dans les ſciences divines. Quel progrès ſous cet homme rare la ſcience n'auroit elle pas fait, s'il eût été abandonné à toute la force de ſon génie? mais il avoit des préjugés populaires à reſpecter, des protecteurs à ménager, des ennemis à craindre, des envieux à appaiſer, des ſentences de philoſophie accréditées à attaquer ſourdement, des fanatiques à tromper, des intolérans à ſurprendre; en un mot, tous les obſtacles qu'il eſt poſſible d'imaginer à ſurmonter. Il en vint à bout; il renverſa Ariſtote, en expoſant toute l'impiété de ſa doctrine; il le combattit en dévoilant les conſéquences dangereuſes où ſes principes avoient entraîné Campanella, & une infinité d'autres. Il haſarda à cette occaſion quelques idées ſur une meilleure maniere de philoſopher; il reſſuſcita peu-à-peu l'*Ioniſme*.

Malgré toutes ſes précautions, il n'échappa pas à la calomnie; il fut accuſé d'irréligion & même d'athéiſme; mais heureuſement il n'étoit plus. Nous avouerons toutefois que ſes ouvrages en dialogues où il s'eſt perſonnifié ſous le nom d'*Ariſtée*, demandent un lecteur inſtruit & circonſpect.

IONIQUE TRANSMIGRATION, la *tranſmigration ionique* étoit autrefois une époque célebre; c'eſt la retraite des colonies athéniennes, qui après la mort de Codrus, s'en allerent ſous la conduite de Nelée ſon fils, fonder les douze villes de l'Ionie en Aſie. *Voyez* EPOQUE. Ces colonies s'établirent, ſelon Eratoſthene, 50 ans après le retour des Héraclides; &, ſelon le chevalier Marsham, 77 ans après la priſe de Troie.

La ſecte *ionique* étoit la premiere des trois plus anciennes ſectes des Philoſophes; les deux autres étoient l'Italique & l'Eléatique. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Le fondateur de cette ſecte étoit Thalès, natif de Millet en *Ionie*; ce qui obligea ſes diſciples à en prendre le nom.

La principale doctrine de cette ſecte étoit que l'eau eſt le principe de toutes choſes. *Voyez* EAU, PRINCIPE, *&c.* C'eſt à quoi Pindare fait alluſion au commencement de la premiere ode de ſes Olympiennes, lorſqu'il dit, que *rien n'eſt ſi excellent que l'eau*; penſée froide & commune ſi on la prend à la lettre comme faiſoit M. Perrault; mais qui préſente un ſens noble, ſi remontant aux idées de la philoſophie de Thalès, on imagine l'eau comme le premier principe de tous les autres êtres.

IONIQUE (ORDRE), *Architect.* c'eſt un des cinq ordres d'Architecture: il tire ſon nom de l'Ionie, province ſoumiſe aux Athéniens; & c'eſt pour cela qu'on l'appelle quelquefois *ordre attique*. Mais les Ioniens s'en attribuerent l'invention. Rivaux des Doriens, ils imaginerent avec eſprit, des changemens dans la proportion & dans les ornemens des colonnes doriques, & s'étudierent à augmenter la facilité de l'exécution.

Cet ordre tient un juſte milieu entre la maniere ſolide & la délicate; la colonne priſe en-bas, y compris la baſe & le chapiteau, eſt de neuf diametres de hauteur; ſon chapiteau eſt orné de volutes, ſa corniche de denticules, & le fuſt des colonnes eſt cannelé. Il eſt bon de nous expliquer un peu plus au long

Nous avons dit que dans cet ordre, les colonnes avec le chapiteau & la baſe, ont neuf diametres de la colonne priſe en-bas; nous devons ajouter que cela n'étoit pas ainſi, lorſque cet ordre fut inventé; car alors les colonnes n'avoient que huit modules ou diametres de haut. Enſuite les anciens voulant rendre cet ordre plus agréable que le dorique, augmenterent la hauteur de colonnes, en y ajoutant une baſe, qui n'étoit point en uſage dans l'ordre dorique.

L'entablement a une cinquieme partie de la hauteur de la colonne, dont la baſe a un demi-diametre, & le chapiteau un peu plus d'un tiers.

Le chapiteau eſt principalement compoſé de volutes, qui le rendent différent de tous les autres ordres.

Les colonnes *ioniques*, ſont ordinairement cannelées de vingt-quatre cannelures; il y en a qui ne ſont creuſes & concaves, que juſqu'à la troiſieme partie au-bas de la colonne; & cette troiſieme partie a ſes cannelures remplies de baguettes ou bâtons ronds, à la différence du ſurplus du haut, qui demeure cannelé en creux, & entierement vuide: celles qui ſont ainſi, s'appellent *rudentées*.

Enfin, le piédeſtal a de haut deux diametres, & deux tiers ou environ,

On ne peut guere s'empêcher d'ajouter une remarque de Vitruve ſur cet ordre. De peur, dit cet habile homme, qu'on ne ſoit trop paſſionné en faveur de l'*ordre ionique*, à cauſe de la préférence qu'il a eu dans un ſiecle où l'Architecture fleuriſſoit le plus, & chez une nation dont les productions ont été ſi long-tems la regle du bon goût, qu'elles ont en quelque ſorte acquis le droit d'influer ſur le jugement qu'on peut porter ſur cette matiere; il eſt bon de faire la réfléxion ſuivante; c'eſt qu'il n'y a point de doute, que les Ioniens n'euſſent de la partialité pour l'ordre qu'ils prétendoient avoir inventé. Cependant ils auroient préféré le dorique en pluſieurs occaſions, ſi leur ordre propre n'eût été plus aiſé à exécuter, & ſi l'architecte, pour donner plus de carriere à ſon imagination, ne ſe fût pas mieux accommodé, de l'*ordre ionique*, que du dorique, où l'eſprit eſt retenu par une attention continuelle, à la diſtribution convenable des métopes & des triglyphes. Hermogènes, continue Vitruve, avoit deſſein de faire dorique le fameux temple de Bacchus à Téos; & ce fut ſeulement par la derniere raiſon qu'on vient de donner, qu'il changea ſon plan, & fit ſon temple *ionique*.

Quoique cette obſervation du prince des Architectes de Rome ſoit très-judicieuſe, il n'en eſt pas moins vrai que l'*ordre ionique* eut conſtamment dans la Grece la préférence ſur tout autre ordre, pour la conſtruction de leurs célebres édifices; & ce ſeroit aſſez de citer à ſa gloire le temple admirable de Diane à Epheſe. (*D. J.*)

JONI-

JONQUE, s. m. (*Marine.*) c'est le nom que les Chinois donnent à leurs vaisseaux, soit qu'ils soient équipés en guerre ou en marchandises. Ceux dont on se sert plus communément pour le commerce, sont fort légers, & à-peu-près de la grandeur d'un flibot; la quille est de trois pieces; celle du milieu est en ligne droite; mais les deux autres qui sont plus courtes ont à l'arriere & à l'avant un relevement de cinq piés.

L'avant est plat, formé presque en triangle, dont la pointe la plus aiguë est en bas, & a un peu de quete.

L'arriere est plat aussi & rentré un peu en dedans depuis le bord jusqu'au milieu. De cette maniere ce bâtiment n'a ni étrave ni étambord, il n'y a qu'une préceinte posée à la hauteur du premier pont, & qui est ronde par dehors, avec un relevement proportionné à tout le gabarit; sous cette préceinte le vaisseau est arrondi par le bas, mais au-dessus jusqu'au haut pont, il a les côtés plats. Il a deux points qui sont également ouverts dans le milieu, selon la longueur du bâtiment, & ces ouvertures sont entourrées de bordages.

A l'arriere, proche du gouvernail, sont quelques marches sur le bas pont pour descendre au fond de cale; à ce même endroit le vaisseau est ouvert au-dessus de l'arcasse, laquelle est aussi haute que le pont, de sorte que le vent peut entrer par l'arriere.

Le gouvernail est suspendu à cette partie du bâtiment & attaché de chaque côté avec des cordes qui passent au-travers par le bas, & qui sont amarées au haut par le haut pour aider à gouverner, parce que le gouvernail étant fort grand, la barre ne suffit pas pour le faire jouer dans des gros tems. On ajoute même alors de grosses rames à chaque côté de l'arriere pour gouverner avec plus de facilité.

Le grand mât est plus proche de l'avant que de l'arriere, & penche un peu vers l'arriere. Il y a sur le bas pont un ban ou traversin tout rond, qui par chaque bout est joint avec la préceinte & dans lequel le mât est enchassé & tenu par un cercle de fer; mais par le bas il n'y a aucune piece qui l'arrête sur le plafond. Sa forme quarrée en cet endroit suffit.

A l'avant est un autre mât un peu plus petit, qui penche en avant. On peut ôter ces mâts & les coucher en arriere. Ils ont des tons fendus en échancrure, dont les deux côtés sont entretenus avec des chevilles & les bouts liés ensemble en haut, c'est-là que s'ente le bâton de pavillon: de sorte que quand on couche le mât on en peut ôter le ton.

On monte le long du mât par des taquets qui y sont cloués, & on hisse les voiles avec des vindas.

L'ancre est de bois, sa figure ressemble à deux condes courbés & attachés l'un à l'autre. Sous ses bras qui n'ont point de pattes, il y a une piece de bois en travers, entée de chaque côté dans la vergue.

Dans le milieu du bâtiment, sous le premier pont, il y a de chaque côté une porte quarrée pour entrer dans le vaisseau. On met sur le bas pont quatre pieces de canon, à stribord & à bas-bord, dont deux sont posées sur le tillac même, & deux sont un peu plus élevées; on y voit aussi de faux sabords, les uns ronds, les autres quarrés, peints en dehors avec de la couleur noire. Ce sont les seuls endroits du vaisseau qui soient peints.

Il y a au haut du bordage à l'un & à l'autre bout des balustres qui peuvent s'ôter & se remettre, & au haut contre le bord est une espece d'échafaud où les matelots montent pour puiser de l'eau dans la mer.

A l'arriere contre le bord en dedans, est à bas-bord un long épars où l'on hisse un pavillon & même une petite voile au besoin.

Pour donner une idée de la forme entiere d'un *jonque*, son pont est plus étroit à l'avant qu'à l'arriere, & le bâtiment plus étroit par le haut que par le bas.

Pour conduire ce bâtiment le pilote est assis à l'arriere, & là avec un petit tambour, il marque au timonier de quel côté il doit gouverner.

*Cet article* est tiré de M. Nicolas Witsen, bourgmestre d'Amsterdam, dont l'ouvrage très-estimé est devenu fort rare, où il dit avoir fait cette description d'après un petit modele de *jonque* qu'il a eu entre les mains.

JONQUERE, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne en Catalogne, dans le Lampourdan, au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. de Gironne, 8 S. de Perpignan; *long.* 20. 32. *lat.* 42. 15. (*D. J.*)

JONQUIERES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, à 5 lieues S. O. d'Aix, & autant de Marseille; *long.* 22. 45. *lat.* 43. 20. (*D. J.*)

JONQUILLE, s. f. (*Botan.*) *narcissus juncifolius*, plante bulbeuse, qui est une espece de narcisse à fleur blanche, jaune, simple, double, grande ou petite; vous trouverez les caracteres du genre au *mot* NARCISSE.

Il a plu aux Fleuristes d'appeller *jonquilles* diverses especes de narcisse, d'en multiplier les variétés, & de leur donner des noms vulgaires à leur fantaisie; par exemple, ils ont appellé *jonquille* simple, le *narcissus juncifolius luteus* de C. B. P. *jonquille* double, le *narcissus juncifolius, flore pleno* de Clusius; *jonquille* à grand godet, le *narcissus juncifolius, petalis angustissimi, calice maximo, tubam referente* de Boerhaave; grande *jonquille* au godet citronné, le *narcissus juncifolius, luteus, major, oblongo calice* de C. B. P. *&c.*

Toutes les *jonquilles* sont fort cultivées dans les jardins; mais il faut les transplanter presque chaque année, autrement leurs racines s'allongent, s'amincissent, & ne donnent plus de belles fleurs dans la suite. On remarque aussi qu'elles ne prosperent pas long-tems dans une terre riche, & qu'elles veulent une terre qui ne soit ni forte, ni légere, ni fumée; qu'elles demandent encore la profondeur de trois pouces, & pour le moins autant de distance. On s'attache à les perpétuer par bulbes ou par oignons, parce que c'est la voie la plus prompte; cependant on obtient de graines un plus grand nombre de belles variétés.

Nous devons ces vérités aux soins, ou plutôt aux hasards de la culture, qui après nous avoir procuré la *jonquille*, nous en fournit non-seulement au printems, mais dans l'automne plusieurs especes fort recherchées. M. le Comte Hamilton a dit une partie de tout cela dans les vers suivans, qui sont aisés & agréables.

> *Allez, trop aimables* jonquilles,
> *Nouvelles fleurs que le hasard*
> *Sauve du frimat, du brouillard,*
> *Des hannetons & des chenilles;*
> *Quoique vous veniez un peu tard*
> *Pour être du printems les filles,*
> *Allez de vos jaunes guenilles*
> *Offrir l'hommage de ma part;*
> *Allez, hâtez votre départ*
> *Pour la plus belle des familles.*

On fait avec des fleurs des *jonquilles* des bouquets, des parfums, des poudres, des pommades & des essences. (*D. J.*)

JONTE ou JUNTE, s. f. (*Hist. mod.*) l'on nomme ainsi en Espagne un certain nombre de personnes que le roi choisit pour les consulter sur des affaires d'importance, il convoque & dissout leur assemblée à sa volonté; elle n'a que la voix de conseil, & le roi d'Espagne est le maître d'adopter ou de rejetter ses décisions. Après la mort du roi, on établit communément une *jonte* ou conseil de cette espece pour veiller aux affaires du gouvernement; elle ne subsiste que jusqu'à ce que le nouveau roi ait pris les rênes du gouvernement.

JONTHLASPI, s. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur, composée de quatre petales disposés en croix; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit composé d'une seule capsule, plat, rond, & fait en forme de bouclier; il renferme une semence plate & ronde comme le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

JOOSIE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante qui se trouve au Japon où elle vient en très-grande abondance; c'est une espece de *gramen medicatum*; elle croît à la hauteur d'un pié, elle a des feuilles comme celles du roseau, & elles sont très-tranchantes par les côtés. Il y en a deux especes, la premiere s'appelle simplement *joosié*, la seconde s'appelle *joosié mutzuba*, parce qu'elle a six feuilles qui partent d'un même centre. Les Japonois écrasent ces feuilles avec du vinaigre & les mettent sur les plaies; ils font bouillir les racines dans l'eau avec du sucre; cette décoction filtrée est, dit-on, un remede excellent contre les douleurs des reins & la pierre. *Ephemerid. nat. curios. decur. III. a.* 5. & 6. *pag.* 1.

JOPOLI, (*Géog.*) bourg de la Calabre, dont le nom n'est connu que pour avoir donné le jour en 1473 à Augustin Nyphus, un des célebres philosophes du xvj. siecle, & qui a tant commenté Aristote; mais il écrivit un livre qui fit encore plus de bruit, je parle de son traité *de intellectu & dæmonibus*, dans lequel il veut prouver qu'il n'y a point d'autres substances au monde séparées de la matiere, que les intelligences qui font mouvoir les cieux. Léon X. protégea Nyphus malgré son livre hétérodoxe, & le créa comte Palatin; le P. Niceron vous fournira la liste de ses autres ouvrages; son article est aussi dans Bayle. (*D. J.*)

JOPPÉ (*Géog. sacrée.*) petite ville, & port de mer de la Palestine sur la méditerranée; elle est nommée *Japha* ou *Jaffa* par les auteurs du moyen âge, & par les modernes. *Voyez* JAPA.

C'étoit le seul port que les Hébreux possédassent sur la méditerranée, & encore est-il très-mauvais, à cause des rochers qui s'avancent dans la mer; quelques personnes croyent que cette ville tire son nom de Joppé, fille d'Æolus, & femme de Céphée, qui en fut la fondatrice. Pline, *liv. IX*, raconte que Scaurus apporta de *Joppé* à Rome, pendant son édilité, les os du monstre qui devoit dévorer Andromede; & S. Jérome dit que de son tems, on voyoit encore à *Joppé* des marques de la chaîne par laquelle cette princesse avoit été attachée lorsqu'on l'exposa au monstre marin; mais Ovide ne nomme point le lieu de cette avanture fabuleuse, & Corneille n'a eu garde de choisir la Palestine dans sa tragédie d'Andromede, il met la scene en Ethyopie dans la capitale du royaume de Céphée. Au reste, il est souvent fait mention de *Joppé* dans le vieux & nouveau Testament, ainsi que dans l'histoire des Croisades. (*D. J.*)

* JOQUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Bramines du royaume de Narsingue. Ils sont austeres, ils errent dans les Indes; il se traitent avec la derniere dureté, jusqu'à ce que devenus abdals ou exempts de toutes lois & incapables de tout péché, ils s'abandonnent sans remords à toutes sortes de saletés, & ne se refusent aucune satisfaction; ils croyent avoir acquis ce droit par leur pénitence antérieure. Ils ont un chef qui leur distribue son revenu qui est considérable, & qui les envoye prêcher sa doctrine.

JORDANUS BRUNUS, PHILOSOPHIE DE, (*Hist. de la Philos.*) cet homme singulier naquit à Nole, au royaume de Naples; il est antérieur à Cardan, à Gassendi, à Bacon, à Léibnitz, à Descartes, à Hobbes; & quel que soit le jugement que l'on portera de sa philosophie & de son esprit, on ne pourra lui refuser la gloire d'avoir osé le premier attaquer l'idole de l'école, s'affranchir du despotisme d'Aristote, & encourager par son exemple & par ses écrits les hommes à penser d'après eux-mêmes; heureux s'il eût eu moins d'imagination & plus de raison! Il vécut d'une vie fort agitée & fort diverse; il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne; il reparut en Italie; il y fut arrêté & conduit dans les prisons de l'inquisition, d'où il ne sortit que pour aller mourir sur un bucher. Ce qu'il répondit aux juges qui lui prononcerent sa sentence de mort, marque du courage: *majori forsan cum timore sententiam in me dicetis quam ego accipiam.*

Les écrits de cet auteur sont très-rares, & le mélange perpétuel de Géométrie, de Théologie, de Physique, de Mathématique & de Poésie en rend la lecture pénible. Voici les principaux axiomes de sa Philosophie.

Ces astres que nous voyons briller au-dessus de nos têtes sont autant de mondes.

Les trois êtres par excellence sont Dieu, la nature & l'homme. Dieu ordonne, la nature exécute, l'homme conçoit.

Dieu est une monade, la nature une mesure.

Entre les biens que l'homme puisse posséder, connoître est un des plus doux.

Dieu qui a donné la raison à l'homme, & qui n'a rien fait en vain, n'a prescrit aucun terme à son usage.

Que celui qui veut savoir commence par douter; qu'il sache que les mots servent également l'ignorant & le sage, le bon & le méchant. La langue de la vérité est simple; celle de la duplicité, équivoque; & celle de la vanité, recherchée.

La substance ne change point; elle est immortelle, sans augmentation, sans décroissement, sans corruption. Tout en émane & s'y résout.

Le *minimum* est l'élément de tout, le principe de la quantité.

Ce n'est pas assez que du mouvement, de l'espace & des atomes; il faut encore un moyen d'union.

La monade est l'essence du nombre, & le nombre un accident de la monade.

La matiere est dans un flux perpétuel, & ce qui est un corps aujourd'hui, ne l'est pas demain.

Puisque la substance est impérissable, on ne meurt point; on passe, on circule, ainsi que Pythagore l'a conçu.

Le composé n'est point, à parler exactement, la substance.

L'ame est un point autour duquel les atomes s'assemblent dans la naissance, s'accumulent pendant un certain tems de la vie, & se séparent ensuite jusqu'à la mort, où l'atome central devient libre.

Le passage de l'ame dans un autre corps n'est point fortuit; elle y est prédisposée par son état précédent. Ce qui n'est pas un n'est rien.

La monade réunit toutes les qualités possibles; il y a pair & impair, fini & infini, étendue & non étendue, témoin Dieu.

Le mouvement le plus grand possible, le mouvement retardé, & le repos, ne sont qu'un. Tout se transfere ou tend au transport.

De l'idée de la monade on passe à l'idée du fini; de l'idée du fini à celle de l'infini, & l'on descend par les mêmes degrés.

Toute la durée n'est qu'un instant infini.

La résolution du contenu en ses parties est la source d'une infinité d'erreurs.

La terre n'est pas plus au milieu du tout qu'aucun autre point de l'univers. Si l'espace est infini, le centre est par-tout & nulle part, de même que l'atome est tout & n'est rien.

Le *minimum* est indéfini. Il ne faut pas confondre le *minimum* de la nature & celui de l'art; le *minimum* de la nature & le *minimum* sensible.

Il n'y a ni bonté ni méchanceté, ni beauté ni laideur, ni peine ni plaisir absolus.

Il y a bien de la différence entre une qualité quelconque comparée à nous, & la même qualité considérée dans le tout: de-là les notions vraies & fausses du bien & du mal, du nuisible & de l'utile.

Il n'y a rien de vrai ni de faux pour ceux qui ne s'élevent point au-delà du sensible.

La mesure des sensibles est variable.

Il est impossible que tout soit le même dans deux individus différens, & dans un même individu dans deux instans. Comptez les causes, mais sur-tout ayez égard à l'influ & à l'influence.

Il n'y a de plein absolu que dans la solidité de l'atome, & de vuide absolu que dans l'intervalle des atomes qui se touchent.

La nature de l'ame est atomique; c'est l'énergie de notre corps, dans notre durée & dans notre espace.

Pourquoi l'ame ne conserveroit-elle pas quelqu'affinité avec les parties qu'elle a animées? Suivez cette idée, & vous vous reconcilierez avec une infinité d'effets que vous jugez impossibles pendant son union avec le corps & après qu'elle en est séparée.

L'atome ne se corrompt point, ne naît point, ne meurt point.

Il n'y a rien de si petit dans le tout qui ne tende à diminuer ou à s'accroître; rien de bien qui ne tende à empirer ou à se perfectionner; mais c'est relativement à un point de la matiere, de l'espace & du tems. Dans le tout il n'y a ni petit ni grand, ni bien ni mal.

Le tout est le mieux qu'il est possible; c'est une conséquence de l'harmonie nécessaire & de l'existence & des propriétés.

Si l'on réfléchit attentivement sur ces propositions, on y trouvera le germe de la raison suffisante, du systême des monades, de l'optimisme, de l'harmonie préétablie, en un mot, de toute la philosophie léibnitienne.

A comparer le philosophe de Nole & celui de Leipsick, l'un me semble un fou qui jette son argent dans la rue, & l'autre un sage qui le suit & qui le ramasse. Il ne faut pas oublier que Jordan-Brun à séjourné & professé la Philosophie en Allemagne.

Si l'on rassemble ce qu'il a répandu dans ses ouvrages sur la nature de Dieu, il restera peu de chose à Spinosa qui lui appartienne en propre.

Selon Jordan Brun, l'essence divine est infinie. La volonté de Dieu, c'est la nécessité même. La nécessité & la liberté ne sont qu'un. Suivre en agissant la nécessité de la nature, non-seulement c'est être libre, mais ce seroit cesser de l'être que d'agir autrement. Il est mieux d'être que de ne pas être, d'agir que de ne pas faire: le monde est donc éternel; il est un; il n'y a qu'une substance; il n'y a qu'un agent; la nature, c'est Dieu.

Notre philosophe croyoit la quadrature du cercle impossible, & la transmutation des métaux possible.

Il avoit imaginé que les cometes étoient des corps qui se mouvoient dans l'espace, comme la terre & les autres planetes.

A dire ce que je pense de cet homme, il y auroit peu de philosophes qu'on pût lui comparer, si l'impétuosité de son imagination lui avoit permis d'ordonner ses idées, & de les ranger dans un ordre systêmatique; mais il étoit né Poëte.

Voici les titres de ses ouvrages. 1. *La cene de la ceneri.* 2. *De umbris idearum.* 3. *Ars memoriæ.* 4. *Il candela-*

*delago, comedia.* 5. *Cantus circæus ad memoriæ praxin ordinatus.* 6. *De la cauſa, principio, ed uno.* 7. *De l'infinito, univerſo e mondi.* 8. *Spaccio dela beſtiá triomfante.* 9. *Cabala del cavallo pegaſeo con l'aggiunte dell'aſino cillenico.* 10. *De gli heroici furori.* 11. *De progreſſu & lampade venatoriâ logicorum.* 12. *Acratiſmus, ſive rationes articulorum Phyſicorum adverſus Ariſtotelicos.* 13. *Oratio valedictoria ad profeſſores & auditores in academia Witebergenſi.* 14. *De ſpecierum ſcrutinio & lampade combinatoria* Raimondi lulli. 15. *Oratio conſolatoria habita in academia Julia in fine exequiarum* principis Julii, ducis Brunſvicentium. 16. *De triplici minimo & menſurâ.* 17. *De monade, numero & figurâ, conſequens quinque de minimo, magno & menſurâ, item de innumerabilibus, immenſo & infigurabili, ſeu de univerſo & mundis.* 18. *De imaginum, ſignorum & idearum compoſitione.* 19. *Summa terminorum Metaphyſicorum ad capeſſendum Logicæ & Metaphyſicæ ſtudium.* 20. *Artificium perorandi.*

Il cite lui-même quelques autres ouvrages qu'on n'a point, comme le *Sigillum ſigillorum*, & les livres *de imaginibus, de principiis rerum, de ſphœra, de Phyſica, magiâ*, &c....

Ses juges firent tout ce qu'il étoit poſſible pour le ſauver. On n'exigeoit de lui qu'une rétractation; mais on ne parvint jamais à vaincre l'opiniâtreté de cette ame aigrie par le malheur & la perſécution, & il fallut enfin le livrer à ſon mauvais ſort. Je ſuis indigné de la maniere indécente dont Scioppius s'eſt exprimé ſur un évenement qui ne devoit exciter que la terreur ou la pitié. *Sicque uſtulatus miſerè periit*, dit cette auteur, *renuntiaturus, credo, in reliquis illis quos finxit mundis, quonam pacto homines blaſphemi & impii à romanis tractari ſolent*. Ce Scioppius avoit ſans doute l'ame atroce; & il étoit bien loin de deviner que cette idée des mondes, qu'il tourne en ridicule, illuſtreroit un jour deux grands hommes.

JORGIANE, (*Géog.*) riviere d'Aſie dans la Perſe, qui donne ſon nom à une ville qu'elle arroſe, & ſe décharge dans la mer Caſpienne, à 89$^{d}$ de *long.* & à 38 de *latit.* La ville de ſon nom qu'elle baigne eſt dans la Coraſſine, *Long.* 85. *latit.* 37. (*D. J.*)

IOS, (*Géogr. anc.*) isle de la mer Egée, près de l'isle de Théra; elle eſt célebre par le tombeau d'Homere, qui y fut enterré, ſelon quelques anciens auteurs; Etienne le géographe la met au nombre des Cyclades, Pline dit qu'elle ſe nommoit autrefois *Phœnice*: c'eſt préſentement *Nio*. (*D. J.*)

JOSAPHAT, LA VALLÉE DE (*Géog.*) vallée de la Paleſtine, entre Jéruſalem & la montagne des Oliviers. Ce mot de *Joſaphat* ſignifie *jugement de Dieu*, & n'eſt autre choſe qu'une expreſſion ſymbolique dans le fameux paſſage de Joël, *chap. iii.* ℣. 2. ainſi dans le même prophete, & dans le même *chap.* ℣. 14. la vallée de Carnage, *vallis conciſionis*, ne peut ſe prendre que métaphoriquement. (*D. J.*) (1)

JOSEPH SAN, (*Géog.*) isle de l'océan oriental, & l'une des isles Mariannes. *Voyez* SAYPAN. (*D. J.*)

JOSUE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teſtament. C'eſt celui qui dans les bibles ſuit ordinairement le pentateuque ou les cinq livres de Moïſe. Les Hébreux le nomment *Jehonſa*. Il comprend l'hiſtoire de l'entrée du peuple de Dieu, de ſes premieres conquêtes, & de ſon établiſſement dans la terre promiſe ſous la conduite de *Joſué*, qui après Moïſe fut le premier chef ou général des Hébreux.

La Synagogue & l'Egliſe ſont d'accord à attribuer ce livre à *Joſué, fils de Nun*, ou, comme s'expriment les Grecs, *fils de Navé*, qui ſuccéda à Moïſe dans le gouvernement théocratique des Hébreux, & à le reconnoître pour canonique. On avoue cependant qu'il s'y rencontre certains termes, certains noms de lieux, & certaines circonſtances d'hiſtoire qui ne conviennent pas au tems de *Joſué*, & qui font juger que le livre a été retouché depuis lui, & que les copiſtes y ont fait quelques additions & quelques corrections: mais il y a peu de livres de l'écriture où l'on ne remarque de pareilles choſes.

Les Samaritains ont auſſi un livre de *Joſué* qu'ils conſervent avec un grand reſpect, & ſur lequel ils fondent leurs prétentions contre les Juifs. Mais cet ouvrage eſt fort différent de celui que les Juifs & les Chrétiens tiennent pour canonique. Il comprend quarante-ſept chapitres remplis de fables, d'abſurdités, de traits & de noms hiſtoriques, qui prouvent qu'il eſt poſtérieur à la ruine de Jéruſalem par Adrien. Ce livre n'eſt point imprimé. Joſeph Scaliger, à qui il appartenoit, le légua à la bibliotheque de Leyde, où il eſt encore à préſent en caracteres ſamaritains, mais en langue arabe & traduit ſur l'hébreu.

Les Juifs modernes attribuent encore à *Joſué* une priere rapportée par Fabricius, *apocryph. tom. V.* qu'ils récitent ou toute entiere ou en partie en ſortant de leurs ſynagogues. Ils le font auſſi auteur de dix réglemens, qui devoient, ſelon eux, être obſervés dans la terre promiſe, & qu'on trouve dans Selden, *de jure nat. & gent. lib. VI. ch. ii.* Dom Calmet, *diction. de la bibl.*

* IOTA, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt le petit *i* des Grecs,

JOTTEREAUX, (*Marine.*) *Voyez* JOUTEREAUX.

JOTTES, *ou* JOUES, ſ. f. (*Marine.*) Ce ſont les deux côtés de l'avant du vaiſſeau depuis les épaules juſqu'à l'étrave. (Z)

JOUAILLERIE, ſ. f. (*Commerce.*) ce mot comprend toutes ſortes de pierreries, montées ou non montées; brutes ou taillées, diamans, rubis, ſaphirs, grenats, émeraudes, turquoiſes, topaſes, améthiſtes, cornalines, agates, opales, criſtal, ambre, corail, perles, & toutes ſortes de bijoux d'or, d'argent ou autre matiere précieuſe.

JOUAILLIER, ſ. m. (*Commerce.*) qui fait le commerce de jouaillerie. Les *Jouailliers* ſont du corps des Orfevres. Les Merciers peuvent vendre les mêmes marchandiſes que les *Jouailliers*; mais ceux-ci peuvent mettre en œuvre, monter & fabriquer.

JOUBARBE, ſ. f. (*Botan.*) *Sedum*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs capſules ou gaines qui forment une tête: ce fruit renferme des ſemences qui ſont pour l'ordinaire très-petites, Tournefort, *Inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt conſidérable par ſes eſpeces; M. de Tournefort en compte 37, au nombre deſquelles il y en a trois qui ſont d'uſage ordinaire médicinal; ſavoir, la grande *joubarbe*, *ſedum majus vulgare*; la petite *joubarbe*, *ſedum minus teretifolium album*, & la vermiculaire âcre, *ſedum parvum, acre, flore luteo*.

La racine de la grande *joubarbe* eſt petite & fibreuſe; elle pouſſe pluſieurs feuilles oblongues, groſſes, graſſes, pointues, charnues, pleines de ſuc, attachées contre terre à leur pédicule, toujours vertes, rangées circulairement, & comme diſpoſées en roſe, convexes en dehors applaties en dedans, tant ſoit peu velues dans leurs bords. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'un pié ou davantage, droite, aſſez groſſe, rougeâtre, moëlleuſe, revêtue de feuilles ſemblables à celles du bas, mais plus étroites, plus pointues, & qui la rendent comme écailleuſe. Cette tige ſe diviſe vers la cime en quelques rameaux réfléchis qui portent une ſuite de fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſes ou en étoiles, de couleur purpurine, avec dix étamines à ſommets arrondis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits compoſés de pluſieurs ſiliques ou vaiſſeaux, ſéminaux, creux, en urnes, & contenant des ſemences fort menues.

La petite *joubarbe* que le vulgaire appelle *trique-madame*, ou *tripe-madame*, differe peu de la grande *joubarbe*. Sa racine eſt ſemblable; ſes tiges ſont longues d'environ ſix pouces, dures, ligneuſes, rougeâtres, portant des feuilles épaiſſes, ſucculentes, rondes, émouſſées par la pointe, & rangées alternativement. Aux ſommités des tiges naiſſent des ombelles de fleurs blanches, à cinq pétales

(1) La Vallée de Joſaphat peut s'entendre dans un ſens figuré, pourvû qu'il exprime le lieu, dans le quel le jugement univerſel doit ſe faire à la fin du monde; c'eſt ainſi que S. Jérôme l'a interpreté: ce docteur de l'Egliſe a entendu par ces mots *Vallée de Joſaphat* le lieu deſtiné pour le jugement univerſel du Seigneur c'eſt ainſi que lit le Caldéen: *Congregabo gentes in Valle diviſionis judicii*. Pluſieurs interpretes prennent les paroles du prophete Joël dans le ſens litteral, ils croient que le jugement univerſel ſe fera preciſement dans la Vallée de Joſaphat où étoit le lieu appellé Gethſemani, dans lequel, J. C. avoit commencé ſa paſſion douloureuſe: d'autres diſent que ce ſera dans la vallée, où Joſaphat avec le peuple de Dieu rendit graces au Seigneur de la victoire qu'il remporta ſur les Moabites: il eſt auſſi fait mention de cette vallée dans le ſecond livre des Paralipomenes ch. 20. ℣. 26. Les ſeptante, & la vulgate parlent de la vallée de Joſaphat comme étant le nom propre d'un Roi, & non pas un nom général, & c'eſt auſſi l'obſervation que font tous ceux qui ſont verſés dans la connoiſſance de la langue hébraïque qui tous conſeſſent que de la compoſition du nom *Joſaphat* eſt éxprimé un nom propre & non pas un appellatif; on peut cependant s'en tenir au ſens litteral du texte du Prophete Joël ch. 3. verſ. 12. & il n'y a aucune néceſſité de l'entendre métaphoriquement. (*W*)

pétales disposées en rose, avec plusieurs étamines à sommets purpurins. Ces fleurs font place à de petites siliques en cornes, pleines de graines fort ténues.

L'une & l'autre *joubarbe* croissent sur les vieux murs, les toits des maisons ou chaumieres, fleurissent en été, & se sechent en automne après la maturité de leurs semences. Ces deux plantes paroissent contenir un sel approchant de l'alun, mêlé d'un peu de sel ammoniacal, de soufre, & de beaucoup de phlegme. On les estime rafraîchissantes, détersives, & astringentes. L'extrait fait de leur suc, exprimé, dépuré, filtré, & doucement évaporé au bain-marie se réduit en consistance de gomme tendre, ambrée, d'un goût acide, & stiptique. *V.* JOUB *Mat. med.*

La vermiculaire âcre ou brûlante que le peuple nomme *pain d'oiseau*, ou *poivre de muraille*, est une espece de *joubarbe* qui mérite nos regards par son goût piquant, chaud & brûlant; outre que son suc excite le vomissement, ce qui fait soupçonner que cette plante renferme un sel corrosif, semblable à l'esprit de nitre, mais adouci par beaucoup de phlegme & de soufre. Ses tiges sont couvertes de feuilles charnues, grasses, pointues, triangulaires, remplies de suc; au sommet des tiges naissent des fleurs jaunes, étoilées, pentapétales, avec plusieurs étamines, à sommets de même couleur dans le milieu. Les fruits qui succedent aux fleurs sont composés de gaines pleines de très-petites semences.

La vermiculaire acre vient par tout dans les lieux pierreux & arides, suspendue par ses racines, ou couchée sur de vieilles murailles, & les toîts des maisons basses. Il en est de même des autres especes de *joubarbe*; & peut-être que le nom latin *sedum* des Botanistes vient de *sedere* être assis, parce qu'elle est comme assise dans les lieux où elle croît; mais il importe davantage d'observer à cause de l'homonymie, que le nom *sedum* est encore commun à différentes sortes de saxifrages & de cotylédons. (*D. J.*)

JOUBARBE, (*Mat. med.*) La grande *joubarbe* & la petite *joubarbe* ou trique-madame, sont mises au rang des médicamens, à titre de rafraîchissantes, tempérantes, incrassantes, & légerement répercussives.

C'est le suc & l'infusion des feuilles de ces plantes qui sont principalement recommandées pour l'usage intérieur & principalement dans les fievres continues, ardentes, & dans les fievres intermittentes qui participent du même caractere, c'est-à-dire, dont les accès sont marqués par une chaleur excessive qui n'est précédée d'aucun froid. Ces remedes sont vantés aussi pour les affections inflammatoires de l'estomac & des intestins; on les croit utiles dans les dissenteries, d'après les succès observés chez certains peuples d'Afrique où ces remedes sont fort usités dans ce dernier cas. On attribue les mêmes vertus à l'eau distillée de cette plante. Nous pouvons positivement assurer que cette eau distillée ne possede aucune vertu: quant au suc & à l'infusion, ce que les auteurs, Boerhaave entr'autres, en publient, peut être très-réel; mais ces remedes n'en sont pas moins presqu'absolument inusités parmi nous.

Leur usage extérieur est un peu plus fréquent; on en fait avec le beurre frais des onguens pour les hémorrhoïdes & pour les brûlures.

L'eau distillée de ces plantes, & leur suc mêlé avec une certaine quantité d'esprit de vin, sont comptés parmi les cosmetiques.

Les feuilles de grande *joubarbe* entrent dans la composition de l'onguent mondificatif d'ache, & dans l'onguent *populeum*; les racines, les feuilles & le suc de trique-madame entrent dans l'emplâtre *diabotanum*, & ses feuilles dans l'onguent *populeum*.

JOUDARDE, (*Histoire nat.*) *Voyez* POULE D'EAU.

* JOUE, subst. fém. (*Anat.*) la partie du visage qui s'étend des deux côtés du nez, jusqu'aux oreilles, & depuis les tempes jusqu'au menton.

Ce terme a passé dans les arts, & l'on dit de plusieurs parties de machines étendues & placées sur les côtés symétriquement l'une à l'autre, que ce sont les *joues* de la machine, exemple. Les *joues* du peson, ce sont de petites plaques placées de part & d'autre sur les broches du peson.

JOUES dans l'*artillerie*, sont les deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure. *Voyez* BATTERIE.

JOUÉE s. f. *terme d'Architecture*, c'est dans l'ouverture d'une porte & d'une croisée, l'épaisseur du mur qui comprend le tableau, la feuillure & l'ébrasure: on appelle aussi *jouée* ou *jeu*, la facilité de toute fermeture mobile dans sa baie, comme porte & fenêtre.

*Jouée de lucarne*, ce sont les côtés d'une *lucarne*, dont les panneaux sont remplis de plâtre.

* JOUER, (*Gramm.*) il se dit de toutes les occupations frivoles auxquelles on s'amuse ou l'on se délasse, mais qui entraînent quelquefois aussi la perte de la fortune & de l'honneur.

Les hommes ont inventé une infinité de jeux qui tous marquent beaucoup de sagacité. *Voyez* JEU.

Le verbe *jouer* se prend en une infinité de sens différens. On se *joue* de son travail; on se *joue* de la vertu; on *joue* l'innocence; on *joue* la comédie; on *joue* d'un instrument; on *joue* un mauvais rôle.

On *joue* beaucoup aujourd'hui dans le monde; il n'est pas inutile de savoir *jouer*, ne fut-ce que pour amuser les autres; & il est bon de savoir bien *jouer* si l'on ne veut pas être dupe.

* JOUER, (*Gram. Mathémat. pures.*) c'est risquer de perdre ou de gagner une somme d'argent, ou quelque chose qu'on peut rapporter à cette commune mesure, sur un évenement dépendant de l'industrie ou du hasard.

D'où l'on voit qu'il y a deux sortes de jeux; des jeux d'adresse & des jeux de hasard. On appelle *jeux d'adresse* ceux où l'évenement heureux est amené par l'intelligence, l'expérience, l'exercice, la pénétration, en un mot quelques qualités acquises ou naturelles, de corps ou d'esprit, de celui qui joue. On appelle *jeux de hasard*, ceux où l'évenement paroît ne dépendre en aucune maniere des qualités du joueur. Quelquefois d'un jeu d'adresse l'ignorance de deux joueurs en fait un jeu de hasard; & quelquefois aussi d'un jeu de hasard, la subtilité d'un des joueurs en fait un jeu d'adresse.

Il y a des contrées où les jeux publics, de quelque nature qu'ils soient, sont défendus, & où on peut se faire restituer par l'autorité des lois l'argent qu'on a perdu.

A la Chine, le jeu est défendu également aux grands & aux petits; ce qui n'empêche point les habitans de cette contrée de jouer, & même de perdre leurs terres, leurs maisons, leurs biens, & de mettre leurs femmes & leurs enfans sur une carte.

Il n'y a point de jeu d'adresse où il n'entre un peu de hasard. Un des joueurs a la tête plus saine & plus libre ce jour-là que son adversaire; il se possede davantage, & gagne, par cette seule supériorité accidentelle, celui contre lequel il auroit perdu en tout autre tems. A la fin d'une partie d'échecs ou de dames polonoises, qui a duré un grand nombre de coups entre des joueurs qui sont à-peu-près d'égale force, le gain ou la perte dépend quelquefois d'une disposition qu'aucun des deux n'a prévue & ne s'est proposée.

Entre deux joueurs dont l'un ne risque qu'un argent qu'il peut perdre sans s'incommoder, & l'autre un argent dont il ne sçauroit manquer sans être privé des besoins essentiels de la vie, à proprement parler, le jeu n'est pas égal.

Une conséquence naturelle de ce principe, c'est qu'il n'est pas permis à un souverain de jouer un jeu ruineux contre un de ses sujets. Quel que soit l'évenement, il n'est rien pour l'un; il précipite l'autre dans la misere.

On a demandé pourquoi les dettes contractées au jeu se payoient si rigoureusement dans le monde, où l'on ne se fait pas un scrupule de négliger des créances beaucoup plus sacrées. On peut répondre, c'est qu'au jeu on a compté sur la parole d'un homme, dans un cas où l'on ne pouvoit employer les lois contre lui. On lui a donné une marque de confiance à laquelle il faut qu'il réponde. Au lieu que dans les autres circonstances où il a pris des engagemens, on le force par l'autorité des tribunaux à y satisfaire.

Les jeux de hasard sont soumis à une analyse qui est tout à fait du ressort des Mathématiques. Ou la probabilité de l'évenement est égale entre les joueurs; ou si elle est inégale, elle peut toujours se compenser par l'inégalité des mises ou enjeux. On peut à chaque instant demander quelle est la prétention d'un joueur; & comme sa prétention à la somme des mises est en raison des coups qu'il a pour lui, le calcul déterminera toujours, ou rigoureusement, ou par approximation, quelle feroit la partie de cette somme qui lui reviendroit, si le jeu ne s'instituoit pas, ou si le jeu étant une fois institué, on vouloit l'interrompre.

Plusieurs Auteurs se sont exercés sur l'analyse des jeux; on en a un traité élémentaire de Huygens; on en a un plus profond de Moivre; on a des morceaux très-sçavans de Bernoulli sur cette matiere. Il y a une analyse des jeux de hasard par Montmaur, qui n'est pas sans mérite.



Voici

Voici les principes fondamentaux de cette ſcience.

Soit $p$ le nombre des cas où une choſe arrive; ſoit $q$ le nombre des cas où elle n'arrive pas. Si la probabilité de l'évenement eſt égale dans chaque cas, l'apparence que la choſe ſera eſt à l'apparence qu'elle ne ſera pas, comme $p$ eſt à $q$.

Si deux joueurs $A$ & $B$ jouent à condition que ſi les cas $p$ arrivent, $A$ gagnera; que ce ſera $B$ au contraire qui gagnera, ſi ce ſont les cas $q$ qui arrivent, & que la miſe des deux joueurs ſoit $a$; l'eſpérance de $A$ ſera $\frac{pa}{p+q}$, & l'eſpérance de $B$ ſera $\frac{qa}{p+q}$. Ainſi, ſi $A$ & $B$ vendent leurs eſpérances, ils en peuvent exiger l'un la valeur $\frac{pa}{p+q}$, l'autre la valeur $\frac{qa}{p+q}$.

S'il y a deux évenemens indépendans, & que $p$ ſoit le nombre des cas où l'un de ces évenemens peut avoir lieu; $q$ le nombre des cas où le même évenement peut ne pas arriver; $r$ le nombre des cas où le ſecond évenement peut avoir lieu; $s$ le nombre des cas où le ſecond évenement peut ne pas arriver; multipliez $p+q$ par $r+s$; le produit $pr+qr+ps+qs$ ſera le nombre de tous les cas poſſibles de la choſe, ou la ſomme des évenemens pour & contre.

Donc ſi $A$ gage contre $B$ que l'un & l'autre évenemens auront lieu, le rapport des haſards ſera comme $p$ $r$ à $qr+ps+qs$.

S'il gage que le premier évenement aura lieu & que le ſecond n'aura pas lieu, le rapport des chances ou haſards ſera comme $ps$ à $pr+qr+qs$. Et s'il y a trois ou un plus grand nombre d'évenemens, la raiſon des chances ou haſards ſe trouvera toujours par la multiplication.

Si tous les évenemens ont un nombre donné de cas où ils peuvent arriver, & un nombre donné de cas où ils peuvent ne pas arriver; & que $a$ ſoit le nombre des cas où ils peuvent arriver; $b$ le nombre des cas où ils peuvent ne pas arriver; & $n$ le nombre de tous les cas: elevez $\overline{a+b}$ à la puiſſance $n$.

Maintenant ſi $A$ & $B$ conviennent que ſi un de ces évenemens indépendans, ou un plus grand nombre de ces évenemens a lieu, $A$ gagnera; & que ſi aucun de ces évenemens n'a lieu, le gagnant ſera $B$: la raiſon ou le rapport des haſards qu'ils courent, ou celui de leurs chances rélatives, ſera comme $\overline{a+b}^n - b^n$ à $b^n$; car $b^n$ eſt le ſeul terme où $a$ ne ſe trouve point.

*Si* A *&* B *jouent avec un ſeul dé, à la condition que ſi* A *amene deux fois ou plus de deux fois As, en huit coups, il gagnera; & qu'en toute autre ſuppoſition ou cas, il perdra. On demande le rapport de leurs chances ou haſards.*

Puiſqu'il n'y a qu'un cas à chaque coup pour amener un As, & cinq cas pour ne le pas amener; ſoit $a=1$ & $b=5$; d'ailleurs puiſqu'il y a huit coups à jouer, ſoit $n=8$. On aura donc $\overline{a+b}^n - b^n - nab^{n-1}$, pour la chance d'un des joueurs, & $b^n + nab^{n-1}$ pour la chance de l'autre; ou l'eſpérance de $A$ à l'eſpérance de $B$ comme 663991 à 1015625; ou à peu près comme 2 à 3.

A *&* B *ſont engagés au jeu de palets; il ne manque à* A *que quatre coups pour avoir gagné; il en manque ſix à* B; *mais à chaque coup l'adreſſe de* B *eſt à l'adreſſe de* A *comme* 3 *eſt à* 2. *On demande le rapport de leurs chances, haſards ou eſpérances.* Puiſqu'il ne manque à $A$ que quatre coups, & qu'il n'en manque à $B$ que ſix, le jeu ſera fini dans neuf coups au plus. Ainſi élevez $a+b$ à la neuvieme puiſſance, & vous aurez $a^9 + 9a^8b + 36a^7bb + 84a^6b^3 + 126a^5b^4 + 126a^4b^5 + 84a^3b^6 + 36a^2b^7 + 9ab^8 + b^9$; & prenez pour $A$ tous les termes où $a$ a quatre ou un plus grand nombre de dimenſions; & pour $B$ tous ceux où $b$ en a ſix ou davantage; & tout le rapport de leurs haſards, comme $a^9 + a^8b + 36a^7bb + 84a^6b^3 + 126a^5b^4 + 126a^4b^5$ eſt à $84a^3b^6 + 36a^2b^7 + 9ab^8 + b^9$; & ſoit $a=3$ & $b=2$; & vous aurez en nombre les eſpérances des joueurs, comme 1759077 à 194048.

A *&* B *jouent au palet; mais* A *eſt le plus fort, enſorte qu'il peut faire à* B *l'avantage de deux coups ſur trois. On demande le rapport de leurs chances dans un ſeul coup.* Suppoſons que ce rapport ſoit comme $z$ à 1, elevez $z+1$ à la troiſieme puiſſance, & vous aurez $z^3 + 3z^2 + 3z + 1$. Maintenant $A$ pouvant faire à B l'avantage de deux coups ſur trois, $A$ ſe propoſe de gagner trois coups de ſuite, & conſéquemment à cette condition ſa chance ſera comme $z^3$ à $3zz + 3z + 1$, & $z^3 = 3zz + 1$. Ou $2z^3 = z^3 + 3zz + 3z + 1$.

Et $z\sqrt[3]{2} = z+1$ & $z = \frac{1}{\sqrt[3]{2}-1}$: donc les chances ſont comme $\frac{1}{\sqrt[3]{2}-1}$ à 1.

*Trouver en combien de coups il eſt probable qu'un évenement quelconque aura lieu; enſorte que* A *&* B *puiſſent gager pour ou contre à jeu égal.* Soit le nombre des cas où la choſe peut arriver du premier coup $=a$; ſoit le nombre des cas où la choſe peut ne pas arriver du premier coup $=b$; & $x$ le nombre des coups à jouer, tel que l'apparence que la choſe arrivera ſoit égale à l'apparence qu'elle n'arrivera pas. Par ce qu'on a dit plus haut, $\overline{a+b}^x - b^x = b^x$ ou $\overline{a+b}^x = 2b^x$. Ainſi $x = \frac{\log. 2.}{\log. \overline{a+b} \log. - b}$. Et reprenant l'équation $\overline{a+b} = 2b^x$, & faiſant $a.\ b :: 1.\ q.$ on aura $\overline{1+\frac{1}{q}}^x = 2$. Elevez $1+\frac{1}{q}$ à la puiſſance $x$, par le théorême de Newton, & vous aurez $1 + \frac{x}{q} + \frac{x}{1} \times \frac{x-1}{2qq} + \frac{x}{1} \times \frac{x-1}{2} \times \frac{x-2}{3q^3}$, &c. $=2$. Or dans cette équation, ſi $q=1$ & $x=1$, $q$ étant infinie, $x$ le ſera auſſi. Faiſant donc $x$ infinie, on aura $1 + \frac{x}{q} + \frac{xx}{2qq} + \frac{x^3}{6q^3}$, &c. $=2$. Soit $\frac{x}{q} = z$, & l'on aura $1 + z + \frac{1}{2}zz + \frac{1}{6}z^3$, &c. $=2$. Mais $1 + z + \frac{1}{2}zz + \frac{1}{6}z^3$, &c. eſt un nombre dont le logarithme hyperbolique eſt $z$. Donc $z = \log. 2$. Mais le logarithme hyperbolique de 2 eſt à peu près 7: donc $z=7$ à peu près. Mais où $q$ eſt 1, $x$ eſt 1; & où $q$ eſt infinie $x=$ à peu près 7. Voilà donc les limites du rapport de $x$ à $q$ fixées. C'eſt d'abord un rapport d'égalité, qui dans la ſuppoſition de l'infini, devient celui de 7 à 10, ou à peu près.

*Trouver en combien de coups* A *peut gager d'amener deux As avec deux dés.* Puiſqu'$A$ n'a qu'un cas où il puiſſe amener deux As avec deux dés; & trentecinq où il peut ne les pas amener, $q=35$; multipliez donc 35 par 7; le produit 24. 5 montre que le nombre de coups cherché eſt entre 24 & 25.

*Trouver le nombre des cas dans leſquels un nombre quelconque donné de points peut être amené avec un nombre donné de dés.* Soit $p+1$ le nombre donné de points; $n$ le nombre de dés; & $f$ le nombre des faces de chaque dé: ſoit $p-f=q$, $q-f=r$, $r-f=s$, $s-f=t$, &c. le nombre cherché de coups ſera

$$+\frac{p}{1} \times \frac{p+1}{2} \times \frac{p-2}{3}, \text{ \&c.}$$
$$-\frac{q}{1} \times \frac{q-1}{2} \times \frac{q-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1}$$
$$+\frac{s}{1} \times \frac{s-1}{2} \times \frac{r-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2}$$
$$-\frac{r}{1} \times \frac{r-1}{2} \times \frac{s-2}{3} \text{ \&c.} \times \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2} \times \frac{n-2}{3}.$$

Série qu'il faut continuer juſqu'à ce que quelques-uns des facteurs ſoit égal à $o$, ou négatif; & remarquez qu'il faut prendre autant de facteurs des différens produits $\frac{q}{1} \times \frac{q-1}{2} \times \frac{q-2}{3}$ &c. $\frac{r}{1} \times \frac{r-1}{2} \times \frac{r-2}{3}$ &c. $\frac{s}{1} \times \frac{s-1}{2} \times \frac{s-2}{3}$ &c. qu'il y a d'unités dans $n-1$.

Soit donc le nombre de cas cherché, celui où l'on peut amener ſeize points avec quatre dés.

$$+\frac{15}{1} \times \frac{14}{2} \times \frac{13}{3} = +455.$$
$$-\frac{9}{1} \times \frac{8}{2} \times \frac{7}{3} \times 4 = -336$$
$$+\frac{3}{1} \times \frac{2}{3} \times \frac{1}{3} \times \frac{4}{1} \times \frac{3}{2} = +6.$$

Or $455 - 336 + 6 = 125$. Donc 125 eſt le nombre cherché.

*Trouver en combien de coups* A *peut gager d'amener quinze points avec ſix dés.* $A$ ayant 1666 cas pour lui, & 44990 contre; diviſez 44990 par 1666, & le quotient 27 ſera $=q$. Multipliez donc 27 par 7; le produit 18. 9 montrera que le nombre de coups eſt environ 19.

*Trouver le nombre de coups dans lequel il y a à parier qu'une choſe arrivera deux fois; de ſorte que* A *&* B *riſquent autant l'un que l'autre.* Soit le nombre des cas où la choſe peut arriver du premier coup $=a$; & le nombre de ceux où elle peut ne pas arriver $=b$. Soit $x$ le nombre de coups cherché. Il paroît par ce qui a été dit que $\overline{a+b}^x = 2b^x + 2axb^x = 1$. Et

faiſant

faiſant $a \,.\, b :: 1 \,.\, q$; $\overline{1+\frac{1}{q}}^{x} = 2^{\frac{+2x}{q}}$. 1°. Soit $q = 1$, & partant $x = 3$. 2°. Soit $q$ infinie, & par conſéquent $x$ auſſi infinie. Soit $x$ infinie, & $\frac{x}{q} = z$. Donc $\frac{1}{2} + z + \frac{1}{2} z^2 + \frac{1}{2} z^3$ &c. $= 2 + 2z$, & $z = \log. 2 + \log. 1 + z$. Soit $\log. 2 = y$. L'équation ſe transformera dans l'équation différentielle ſuivante.

$\frac{\dot{z} z}{1+z} = \dot{y}$, & cherchant la valeur de $z$ par les puiſſances de $y$, on aura $z = 1.678$, ou à peu-près. Ainſi la valeur de $x$ ſera toujours entre les limites de $3q$ & de $1.678\,q$. Mais $x$ convergera bientôt à $1.678\,q$; c'eſt pourquoi, ſi le rapport de $q$ à 1 n'eſt pas très-petit, nous ferons $x = 1.678\,q$. Ou ſi on ſoupçonne $x$ d'être trop petite, on ſubſtituera ſa valeur dans l'équation $\overline{1+\frac{1}{q}}^{x} = 2 + \frac{2x}{q}$ & l'on notera l'erreur ſi elle en vaut la peine; $x$ prendra ainſi un peu d'accroiſſement. Subſtituez la valeur accrûe de $x$ dans l'équation ſuſdite, & notez la nouvelle erreur. Par le moyen de ces deux erreurs, on peut corriger celle de $x$ avec aſſez d'exactitude. Voici une table des limites qui conduiront aſſez vite au but qu'on ſe propoſe dans ce problême. Si l'on parie ſeulement que la choſe arrivera une fois, le nombre ſera entre $1\,q$ & $0.693\,q$

ſi deux fois; entre $3\,q$ & $1.678\,q$
ſi trois fois; entre $5\,q$ & $2.675\,q$
ſi quatre fois; entre $7\,q$ & $3.671\,q$
ſi cinq fois; entre $9\,q$ & $4.673\,q$
ſi ſix fois; entre $11\,q$ & $3.668\,q$

*Trouver en combien de coups on peut ſe propoſer d'amener trois As, deux fois, avec trois dés.* Puiſqu'il n'y a qu'un cas où l'on puiſſe amener trois as, & 215 où l'on ne les amene pas, $q = 215$; multipliez donc 215 par 1.678: le produit 360.7 montrera que le nombre de coups eſt entre 360 & 361.

A *&* B *mettent ſur table chacun douze pieces d'argent; ils jouent avec trois dés, à cette condition qu'à chaque fois qu'il viendra onze points,* A *donnera une piece à* B, *& qu'à chaque fois qu'il viendra quatorze points* B *donnera une piece à* A; *enſorte que celui qui aura le premier toutes les pieces en ſa poſſeſſion les regardera comme gagnées par lui. On demande le rapport de la chance de* A *à la chance de* B. Soit le nombre de pieces que chaque joueur dépoſe $= p$. $a$ & $b$ le nombre des cas où $A$ & $B$ peuvent chacun gagner une piece. Le rapport de leurs chances ſera donc comme $a^p$ à $b^p$. ici $p = 12$, $a = 27$, $b = 15$. Or ſi 27 étant à 15 comme 9 à 5, vous faites $a = 9$ & $b = 5$; le rapport des chances ou des eſpérances ſera comme $9^{12}$ à $5^{12}$, ou comme 244140625 à 282429536481.

Une attention qu'il faut avoir, c'eſt de n'être pas trompé par la reſſemblance des conditions, & de ne pas confondre les problêmes entr'eux. Il ſeroit aiſé de croire que le ſuivant ne differe en rien de celui qui précede. C *a vingt-quatre pieces, & trois dés; a chaque fois qu'il amene* 27 *points, il donne une piece à* A, *& à chaque fois qu'il amene* 14, *il en donne une à* B; *&* A *&* B *conviennent que celui des deux qui aura le premier douze pieces, gagnera la miſe. On demande le rapport des chances de* A *& de* B. Ce ſecond problême a ceci de propre qu'il faut que le jeu finiſſe en vint-trois coups: au lieu que le jeu peut durer éternellement dans le premier, les pertes & les gains ſe détruiſant alternativement; élevez $\overline{a+b}$ à la 23e puiſſance, & les douze premiers termes feront aux douze derniers, comme la chance de $A$ à celle de $B$.

*Trois joueurs* A, B *&* C *ont chacun douze balles; quatre blanches & huit noires, & les yeux bandés, ils jouent à condition que le premier qui tirera une balle blanche gagnera la miſe; mais* A *doit tirer le premier,* B *le ſecond,* C *le troiſieme, & ainſi de ſuite, dans cet ordre. On demande le rapport de leurs chances.* Soit $n$ le nombre des balles; $a$ le nombre des blanches; $b$ le nombre des noires, & l'enjeu $= 1$.

1°. $A$ a pour amener une balle blanche les cas $a$; & les cas $b$ pour en amener une noire; donc ſa chance en commençant eſt $\frac{a}{a+b} = \frac{a}{n}$. Souſtrayant $\frac{a}{n}$ de 1; la valeurs des chances reſtantes ſera $1 - \frac{a}{n} = \frac{n-a}{n} = \frac{b}{n}$.

2°. $B$ a pour amener une balle blanche les cas $a$; & les cas $b - 1$ pour en amener une noire; mais c'eſt à $A$ à commencer de jouer, & il eſt incertain s'il gagnera ou ne gagnera pas l'enjeu; ainſi l'enjeu relativement à $B$ n'eſt pas 1, mais ſeulement $\frac{b}{n}$; ainſi donc ſa chance, en qualité de ſecond joueur eſt $\frac{a}{a+b-1} \times \frac{b}{n} = \frac{ab}{n \times n-1}$. Souſtrayez $\frac{ab}{n \times n-1}$ de $\frac{b}{n}$, & la valeur du reſte des chances ſera $\frac{nb-b-ab}{n \times -1} = \frac{b \times \overline{b-1}}{n \times n-1}$.

3°. $C$ a pour amener une balle blanche les cas $a$; & les cas $b - 2$ pour en amener une noire; ainſi ſa chance en qualité de troiſieme joueur, eſt $\frac{a \times b \times \overline{b-1}}{n \times n-1 \times \overline{n-2}}$.

4°. En raiſonnant de la même maniere, $A$ a pour amener une balle blanche les cas $a$, & pour en amener une noire les cas $b - 3$; ainſi comme jouant un quatrieme coup, après les trois premiers coups joués, ſa chance ſera $\frac{a \times b \times \overline{a-1} \times \overline{b-2}}{n \times n-1 \times n-2 \times n-3}$; & ainſi de ſuite pour les autres joueurs.

Ecrivez donc la ſérie $\frac{a}{n} + \frac{b}{n-1} P + \frac{b-1}{n-2} Q + \frac{b-2}{n-3} R + \frac{b-3}{n-4} S$, où les quantités $P, Q, R, S$ dénotent les termes ou quantités précédentes, avec leurs caracteres. Prenez autant de termes de la ſérie qu'il y a d'unités dans $b + 1$; car il ne peut pas y avoir plus de tours au jeu qu'il y a d'unités dans $b + 1$; & la ſomme de tous les troiſiemes termes, ſautant les deux termes intermédiaires, en commençant par $\frac{a}{n}$, ſera toute la chance de $A$; pareillement la ſomme de tous les troiſiemes termes, en commençant par $\frac{b}{n-1} P$, ſera toute la chance de B, & tous les troiſiemes termes en commençant par $\frac{b-1}{n-2} Q$, ſera la chance de $C$.

En faiſant $a = 4$, $b = 8$, $n = 12$; la ſérie générale ſe transformera dans la ſuivante $\frac{4}{12} + \frac{8}{11} P + \frac{7}{10} Q + \frac{6}{9} R + 5\frac{5}{8} S + \frac{4}{7} T, + \frac{3}{6} V + \frac{2}{5} X + \frac{1}{4} Y$. Ou dans cette autre, en multipliant tous les termes par quelque nombre propre à ôter les fractions, comme ici par 495, $165 + 120 + 84 + 56 + 35 + 20 + 10 + 4 + 1$.

Donc la chance de $A$ ſera $165 + 56 + 10 = 231$,
la chance de $B$ ſera $120 + 35 + 4 = 159$,
la chance de $C$ ſera $84 + 20 + 1 = 105$.

Ainſi les chances de ces joueurs $A, B, C$ ſeront dans le rapport des nombres 231, 159, 105 ou 77, 53, 3.

A *&* B *ont douze jettons, quatre blancs & huit noirs;* A *parie contre* B *qu'en en prenant ſept les yeux fermés, il y en aura trois blancs. Quel eſt le rapport de leurs chances?*

1°. Cherchez combien de fois on peut prendre diverſement ſept jettons dans douze; & par le calcul des combinaiſons vous trouverez 792.

$$\frac{12}{1} \times \frac{11}{2} \times \frac{10}{3} \times \frac{9}{4} \times \frac{8}{5} \times \frac{7}{6} \times \frac{6}{7} = 792.$$

2°. Séparez trois jettons blancs; & cherchez toutes les manieres dont quatre des huit noirs peuvent ſe combiner avec eux; vous en trouverez 70.

$$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} \times \frac{5}{4} = 70.$$

Et puiſqu'il y a là quatre cas où trois jettons peuvent être tirés de quatre, multipliez 70 par 4; & vous trouverez 280 pour les cas où trois blancs peuvent venir avec quatre noirs.

3°. Par la loi générale des jeux, celui-là eſt le gagnant qui amene le plûtôt l'évenement convenu; à moins que la condition contraire n'ait été formellement exprimée. Ainſi donc ſi $A$ tire quatre jettons blancs avec trois noirs, il a gagné. Séparez quatre jettons blancs, & cherchez toutes les manieres dont trois noirs de huit peuvent ſe combiner avec quatre blancs, & vous trouverez 56.

$$\frac{8}{1} \times \frac{7}{2} \times \frac{6}{3} = 56.$$

Ainſi il y a $280 + 56$ cas $= 336$ qui font gagner $A$; ce qui ôté du nombre de tous les cas 792, il en reſte 456 qui le font perdre. Ainſi le rapport de la chance de $A$ à la chance de $B$, eſt comme 336 à 456, ou 14 à 19.

Dans les problèmes ſuivans, pour éviter la prolixité, nous ne donnerons point l'analyſe, mais ſeulement ſon réſul-

céfultat. Cela fuffira pour faire préfumer les avantages & les defavantages dans les jeux, gageures hafards de la même nature. Un bon efprit fera de lui-même ces fortes d'eftimation approchée, dont on peut fe contenter dans prefque toutes les circonftances de la vie où elles font de quelqu'importance.

A & B *jouent avec deux dés, à condition que fi* A *amene fix, il aura gagné, &* B *s'il amene fept*. A *jouera le premier; mais pour compenfer ce defavantage*, B *jouera deux coups de fuite; & cela jufqu'à ce que l'un ou l'autre ait amené le nombre qui finit la partie*. Si l'on cherche le rapport de la chance de *A* à la chance de *B*, on le trouvera de 10355 à 12276.

*Si un nombre de joueurs* A, B, C, D, E, *&c. tous d'égale force, dépofent chacun une piece, & jouent à condition que deux d'entre eux* A & B *commençant à jouer, celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* C; *celui des deux qui perdra cédera la place au joueur* D, *jufqu'à ce qu'un de ces joueurs vainqueur de tous les autres, tire les enjeux ou la mife. On demande le rapport des chances de tous ces joueurs*. Selon la folution de M. Bernoulli, le nombre des joueurs étant $n+1$, les chances des deux joueurs qui fe fuivent l'un l'autre, font comme $1+2^n$ à $2^n$, & partant les chances de tous les joueurs *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, &c. felon la proportion géométrique $1+2^n : 2^n :: A . c :: c . d :: d . e$, &c. Cela pofé, il n'eft pas difficile de déterminer les chances de deux joueurs quelconques, ou avant que de commencer, ou quand le jeu eft engagé.

Par exemple, font trois joueurs *A*, *B*, *C*; alors $n=2$, & $1=2^n : 2^n :: 5 . 4 :: a . c$: c'eft-à-dire que leurs chances ou efpérances de gagner avant que *A* ait gagné *B*, ou *B*, *C*, font comme 5, 5, 4, ou font $\frac{5}{14}$, $\frac{5}{14}$, $\frac{4}{14}$; car toutes enfemble doivent faire 1 Lorfque *A* aura gagné *B*, les chances feront comme $\frac{1}{7}$, $\frac{2}{7}$, $\frac{4}{7} = 1$.

S'il y a quatre joueurs *A*, *B*, *C*, *D*, leurs chances ou attentes feront en commençant comme 81, 81, 72, 64; & lorfque *A* a gagné *B*, les chances ou attentes de *B*, *D*, *C*, *A* comme 25, 32, 36, 56; & lorfque *A* a gagné *B* & *C*, les chances ou attentes de *C*, *D*, *B*, *A*, comme 16, 18, 28, 87.

A, B, C, *trois joueurs d'égale force, mettent une piece, & jouent à condition que deux commenceront, & que celui qui perdra fortira, mais en fortant ajoutera une fomme convenue à la mife totale; & ainfi de fuite de tous ceux qui fortiront, jufqu'à ce qu'il y en ait un qui batte les deux autres, & qui tire tout. On demande fi la chance de* A *& de* B *eft meilleure ou plus mauvaife que celle de* C.

Si la fomme que chaque joueur qui fort ajoûte à la maffe, eft à la premiere mife de chacun, comme de 7 à 6, les chances des trois joueurs font égales. Si le rapport de la fomme ajoûtée par le fortant à la maffe, eft à la premiere mife en moindre rapport que de 7 à 6, le fort de A & B vaut mieux que celui de C; fi ce rapport eft plus grand, le fort de C eft le meilleur; & lorfque A a gagné B une fois, les chances des joueurs font comme les nombres $\frac{12}{7}$, $\frac{6}{7}$, $\frac{3}{7}$ ou 4, 2, 1. Celle de A la plus avantageufe, & celle de B la moindre.

M. Bernoulli a généralifé la folution de ce problème, en l'étendant à un nombre de joueurs quelconque.

*A & B deux joueurs d'égale force jouent avec un nombre donné de balles; après quelque tems il en manque une à A pour avoir gagné, & trois à B; on trouve que la chance de A vaut* $\frac{7}{8}$ *de la mife totale, & celle de B* $\frac{1}{8}$.

*Deux joueurs A & B d'égale force, jouent, à condition qu'autant de fois que A l'emportera fur B, B lui donnera une piece d'argent, & qu'autant de fois que B l'emportera fur A, A lui en donnera tout autant; de plus qu'ils joueront jufqu'à ce que l'un des joueurs ait gagné tout l'argent de l'autre. Ils ont maintenant chacun quatre pieces; deux fpectateurs font une gageure fur le nombre de tours qu'ils ont encore à faire, avant que l'un des deux foit épuifé d'argent, & le jeu fini. R. gage que le jeu finira en dix tours, & l'on demande la chance de S qui gage le contraire*. On trouve la chance de S à celle de R comme 560 à 464.

Si chaque joueur avoit cinq pieces, & que la force de A fût double de celle de B, le rapport de la chance de celui qui parie que le jeu finira en dix tours, à celle de fon adverfaire, fera comme 3800 à 6561.

Si chaque joueur a quatre pieces, & qu'on demande quelle doit être la force des joueurs, pour qu'on puiffe parier avec égal avantage ou defavantage, que le jeu finira en quatre coups, on trouve que la force de l'un doit être à la force de l'autre, comme 5. 274 à 1.

Si chaque joueur avoit quatre pieces, & qu'on demandât le rapport de leurs forces, pour que le pari que le jeu finira en fix coups, fût égal pour & contre, on le trouvera comme celui de 2. 576 à 1.

*Deux joueurs A & B d'égale force, font convenus de ne pas quitter le jeu, qu'il n'y ait dix coups de joués. Un fpectateur R gage contre un autre S, que quand la partie ne finira pas, ou avant qu'elle finiffe, le joueur A aura trois coups d'avantage fur le joueur* B, *on demande le rapport des chances des gageurs R & S*; & on le trouve comme les nombres 352 à 673.

On voit par la folution compliquée de ces problèmes, que l'efprit du jeu n'eft pas fi méprifable qu'on croiroit bien; il confifte à faire fur-le-champ des évaluations approchées d'avantages & de defavantages très-difficiles à difcerner; les joueurs exécutent en un clin d'œil, & les cartes à la main, ce que le mathématicien le plus fubtil a bien de la peine à découvrir dans fon cabinet. J'entens dire que, quelque affinité qu'il y ait entre les fonctions du géometre & celles du joueur, il eft également rare de voir de bons géometres grands joueurs, & de grands joueurs bons géometres. Si cela eft, cela ne viendroit-il pas de ce que les uns font accoutumés à des folutions rigoureufes, & ne peuvent fe contenter d'à-peu-près, & qu'au contraire les autres habitués à s'en tenir à des à-peu-près, ne peuvent s'affujettir à la précifion géométrique.

Quoi qu'il en foit, la paffion du jeu *eft* une des plus funeftes dont on puiffe être poffédé. L'homme eft fi violemment agité par le jeu, qu'il ne peut plus fupporter aucune autre occupation. Après avoir perdu fa fortune, il eft condamné à s'ennuyer le refte de fa vie.

JOUER, (*Jurifp.*) fe *jouer* de fon fief, fignifie vendre une partie de fon fief fans démiffion de foi. *Voyez* FIEF, DÉMEMBREMENT, & JEU DE FIEF.

Se *jouer* de fes qualités, c'eft en changer felon l'occurrence. Un mineur peut fe *jouer* de fes qualités, c'eft-à-dire, que quoiqu'il fe foit d'abord porté héritier, il peut enfuite fe porter douairier ou donataire. (*A*)

JOUER, (*Marine.*) on dit d'un vaiffeau qu'il *joue* fur fon ancre, quand il eft agité par les vents, & en même tems arrêté par fon ancre. Le gouvernail *joue* lorfqu'il eft en mouvement.

JOUER *avec fon mord*, (*Maréch.*) fe dit d'un cheval qui mâche & fecoue fon mors dans fa bouche. *Jouer de la queue*, fe dit du cheval qui remue fouvent la queue comme un chien, fur-tout lorfqu'on lui approche les jambes. Les chevaux qui aiment à ruer & à fe défendre font fujets à ce mouvement de queue qui défigne fouvent leur mauvaife volonté.

JOUET *d'une ancre*, (*Marine.*) *Voyez* JAS.

JOUETS, (*Marine.*) ce font des plaques de fer de diverfe longueur, dont on fe fert pour empêcher que la cheville de fer qui les traverfe n'entre dans le bois où elles font pofées.

*Jouets de fep de driffe*, plaques de fer clouées aux côtés du fep de driffe pour empêcher que l'effieu des poulies n'entaille le fep.

JOUG, f. m. (*Hift. anc.*) les Romains appelloient *jugum* un certain affemblage de trois piques ou javelines, dont, deux étoient plantées en terre debout, furmontées d'une troifieme attachée en-travers au haut des deux autres; elles formoient une efpece de baie de porte, plus baffe que la hauteur d'un homme ordinaire, afin d'obliger les vaincus qu'on y faifoit paffer prefque nuds l'un après l'autre, de fe baiffer; ce qui marquoit l'entiere foumiffion, & cela s'appelloit *mittere fub jugum*.

Tous les autres peuples voifins de Rome avoient la même ufage. C'étoit le comble du deshonneur dont fe fervoit le vainqueur, pour faire fentir le poids de fa victoire à ceux qui avoient fuccombé: les Romains ont rarement éprouvé cette honte, & l'ont affez fouvent fait éprouver à leurs ennemis.

Cependant ils l'éprouverent dans la guerre contre les Samnites, lorfque le conful Spurius Pofthumius pour fauver les troupes de la république enfermées par fa faute aux défilés des fourches Caudines, qu'on nomme aujourd'hui *ftreta d'Arpaià*, confentit de fubir lui-même cette infamie avec toute fon armée. Il eft vrai que de retour à Rome, il opina dans le fénat, qu'on le renvoyât piés & poings liés, pour mettre à couvert la foi publique du traité honteux qu'il avoit conclu; fon avis fut fuivi, mais les Samnites ne voulurent point recevoir le malheureux conful.

Denys d'Halicarnaſſe rapporte *liv. III.* que les pontifes à qui Tullus Hoſtilius avoit renvoyé le jugement d'Horace, accuſé du meurtre de ſa ſœur, commencerent à purifier la ville par des ſacrifices, & après pluſieurs expiations ils firent paſſer Horace ſous le *joug:* c'eſt une coutume, dit-il, parmi les Romains, d'en uſer ainſi envers les ennemis vaincus, après quoi on les renvoie chez eux. (*D. J.*)

JOUI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) liqueur que font les Japonnois, qui eſt nourriſſante & fourtifiante; elle ſe conſerve pendant pluſieurs années ſans ſe gâter; elle eſt liquide comme du bouillon; ſa couleur eſt noire, l'odeur & le goût qui eſt un peu ſalin en ſont agréables. Il ſe fait avec de la viande de bœuf à moitié rôtie; on n'en ſait pas davantage ſur les autres ingrédiens qui entrent dans ſa compoſition, parce que les Japonnois en font myſtere, & vendent ce jus très-cher aux Chinois & aux autres orientaux qui en font grands cas, & le regardent comme un grand reſtaurant.

JOUILLIERES, ſ. f. pl. (*Hydr.*) *Voyez* BAJOYERS.

JOVINIANISTES, ſ. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui parurent dans le iv. & le v. ſiecle, & qui prirent le nom de Jovinien, moine d'un monaſtere de Milan que ſaint Ambroiſe dirigeoit, & qui en étant ſorti avec quelques autres, ſous prétexte que la regle étoit trop auſtere, enſeigna & ſoutint opiniâtrement diverſes erreurs.

Les principales étoient, que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le démon; que tous ceux qui auront conſervé la grace du baptême auront une même récompenſe dans le ciel; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, ſi leurs œuvres ne les diſtinguent d'ailleurs: enfin qu'il n'y a point de différence entre s'aſtenir des viandes, & en uſer avec actions de graces.

Jovinien & ſes diſciples nioient encore que la ſainte Vierge fût demeurée vierge après avoir mis Jeſus-Chriſt au monde, prétendans qu'autrement c'étoit attribuer à Jeſus-Chriſt un corps phantaſtique avec les Manichéens. Ces hérétiques qui vivoient conformément à leurs principes, furent condamnés par le pape Sirice, & par un concile que ſaint Ambroiſe tint à Milan en 390. Saint Jérôme & ſaint Auguſtin écrivirent contre eux, & refuterent ſolidement leurs erreurs. Fleury, *Hiſt. eccl. tom. IV. liv. XIX. n.* 19.

JOUISSANCE, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) jouir, c'eſt connoître, éprouver, ſentir les avantages de poſſéder: on poſſede ſouvent ſans jouir. A qui ſont ces magnifiques palais? qui eſt-ce qui a planté ces jardins immenſes? c'eſt le ſouverain: qui eſt-ce qui en jouit? c'eſt moi.

Mais laiſſons ces palais magnifiques que le ſouverain a conſtruits pour d'autres que lui, ces jardins enchanteurs où il ne ſe promene jamais, & arrêtons-nous à la volupté qui perpétue la chaîne des êtres vivans, & à laquelle on a conſacré le mot de *jouiſſance*.

Entre les objets que la nature offre de toutes parts à nos deſirs; vous qui avez une ame, dites-moi, y en a-t-il un plus digne de notre pourſuite, dont la poſſeſſion & la *jouiſſance* puiſſent nous rendre auſſi heureux, que celles de l'être qui penſe & ſent comme vous, qui a les mêmes idées, qui éprouve la même chaleur, les mêmes tranſports, qui porte ſes bras tendres & délicats vers les vôtres, qui vous enlace, & dont les careſſes ſeront ſuivies de l'exiſtence d'un nouvel être qui ſera ſemblable à l'un de vous, qui dans ſes premiers mouvemens vous cherchera pour vous ſerrer, que vous éleverez à vos côtés, que vous aimerez enſemble, qui vous protégera dans votre vieilleſſe, qui vous reſpectera en tout tems, & dont la naiſſance heureuſe a déja fortifié le lien qui vous uniſſoit?

Les êtres brutes, *inſenſibles*, immobiles, privés de vie, qui nous environnent, peuvent ſervir à notre bonheur; mais c'eſt ſans le ſavoir, & ſans le partager: & notre *jouiſſance* ſtérile & deſtructive qui les altere tous, n'en reproduit aucun.

S'il y avoit quelqu'homme pervers qui pût s'offenſer de l'éloge que je fais de la plus auguſte & la plus générale des paſſions, j'évoquerois devant lui la Nature, je la ferois parler, & elle lui diroit. Pourquoi rougis-tu d'entendre prononcer le nom d'une volupté, dont tu ne rougis pas d'éprouver l'attrait dans l'ombre de la nuit? Ignores-tu quel eſt ſon but & ce que tu lui dois? Crois-tu que ta mere eût expoſé ſa vie pour te la donner, ſi je n'avois pas attaché un charme inexprimable aux embraſſemens de ſon époux? Tais-toi, malheureux, & ſonge que c'eſt le plaiſir qui t'a tiré du néant.

La propagation des êtres eſt le plus grand objet de la nature. Elle y ſollicite impérieuſement les deux ſexes, auſſi-tôt qu'ils en ont reçu ce qu'elle leur deſtinoit de force & de beauté. Une inquiétude vague & mélancholique les avertit du moment; leur état eſt mêlé de peine & de plaiſir. C'eſt alors qu'ils écoutent leurs ſens, & qu'ils portent une attention refléchie ſur eux-mêmes. Un individu ſe préſente-t-il à un individu de la même eſpece & d'un ſexe différent, le ſentiment de tout autre beſoin eſt ſuſpendu; le cœur palpite; les membres treſaillent; des images voluptueuſes errent dans le cerveau; des torrens d'eſprits coulent dans les nerfs, les irritent, & vont ſe rendre au ſiége d'un nouveau ſens qui ſe déclare & qui tourmente. La vûe ſe trouble, le délire naît; la raiſon eſclave de l'inſtinct ſe borne à le ſervir, & la nature eſt ſatisfaite.

C'eſt ainſi que les choſes ſe paſſoient à la naiſſance du monde, & qu'elles ſe paſſent encore au fond de l'antre du ſauvage adulte.

Mais lorſque la femme commença à diſcerner; lorſqu'elle parut mettre de l'attention dans ſon choix, & qu'entre pluſieurs hommes ſur leſquels la paſſion promenoit ſes regards, il y en eut un qui les arrêta, qui put ſe flatter d'être préféré, qui crut porter dans un cœur qu'il eſtimoit, l'eſtime qu'il faiſoit de lui-même, & qui regarda le plaiſir comme la récompenſe de quelque mérite. Lorſque les voiles que la pudeur jetta ſur les charmes laiſſerent à l'imagination enflammée le pouvoir d'en diſpoſer à ſon gré, les illuſions les plus délicates concoururent avec le ſens le plus exquis, pour exagérer le bonheur; l'ame fut ſaiſie d'un enthouſiaſme preſque divin; deux jeunes cœurs éperdus d'amour ſe vouerent l'un à l'autre pour jamais, & le ciel entendit les premiers ſermens indiſcrets.

Combien le jour n'eut-il pas d'inſtans heureux, avant celui où l'ame toute entiere chercha à s'élancer & à ſe perdre dans l'ame de l'objet aimé! On eut des *jouiſſances* du moment où l'on eſpéra.

Cependant la confiance, le tems, la nature & la liberté des careſſes, amenerent l'oubli de ſoi-même; on jura, après avoir éprouvé la derniere ivreſſe, qu'il n'y en avoit aucune autre qu'on pût lui comparer; & cela ſe trouva vrai toutes les fois qu'on y apporta des organes ſenſibles & jeunes, un cœur tendre & une ame innocente qui ne connût ni la méfiance, ni le remors.

JOUISSANCE, (*Juriſprud.*) eſt ordinairement ſynonyme de *poſſeſſion*; c'eſt pourquoi l'on dit communément *poſſeſſion & jouiſſance*; cependant l'on peut avoir la poſſeſſion d'un bien ſans en jouir. Ainſi la partie ſaiſie poſſede juſqu'à l'adjudication, mais elle ne *jouit* plus depuis qu'il y a un bail judiciaire exécuté.

*Jouiſſance* ſe prend donc quelquefois pour la perception des fruits.

Rapporter les *jouiſſances*, c'eſt rapporter les fruits. Ceux qui rapportent des biens à une ſucceſſion, ſont obligés de rapporter auſſi les *jouiſſances* du jour de l'ouverture de la ſucceſſion; le poſſeſſeur de mauvaiſe foi eſt tenu de rapporter toutes les *jouiſſances* qu'il a eues. *Voyez* FRUITS, POSSESSEUR, POSSESSION, RESTITUTION. (*A*)

JOUR, ſ. m. (*Chronol. Aſtron. & Hiſt.*) diviſion du tems, fondée ſur l'apparition & la diſparition ſucceſſive du ſoleil.

Il y a deux ſortes de *jours*, l'artificiel & le naturel.

Le *jour* artificiel qui eſt le premier qu'il ſemble qu'on ait appellé ſimplement *jour*, eſt le tems de la lumiere, qui eſt déterminé par le lever & le coucher du ſoleil.

On le définit proprement le ſéjour du ſoleil ſur l'horiſon, pour le diſtinguer du tems de l'obſcurité, ou du ſéjour du ſoleil ſous l'horiſon, qui eſt appellé *nuit*. *Voyez* NUIT.

Le *jour* naturel, appellé auſſi *jour civil*, eſt l'eſpace de tems que le ſoleil met à faire une révolution autour de la terre, ou pour parler plus juſte, c'eſt le tems que la terre emploie à faire une révolution autour de ſon axe; les Grecs l'appellent plus proprement *nicthemeron*, comme qui diroit *nuit & jour*.

Il faut cependant obſerver que par ces mots de révolution de la terre autour de ſon axe, on ne doit pas entendre ici le tems qu'un point ou un méridien de la terre emploie à parcourir 360 degrés, mais le tems qui s'écoule depuis le paſſage du ſoleil à un méridien, & le paſſage ſuivant du ſoleil par ce même méridien; car comme la terre avance ſur ſon orbite d'occident en orient, en même tems qu'elle tourne ſur ſon axe, le ſoleil repaſſe par le méridien un peu avant que la terre ait fait une révolution entiere autour de ſon axe. Pour en ſentir la raiſon, il n'y a qu'à imaginer que le ſoleil

ſe meu-

ſe meuve d'orient en occident autour de la terre pendant l'eſpace d'un an, comme il paroît le faire, & qu'en même tems la terre tourne ſur ſon axe d'orient en occident, il eſt facile de voir qu'un point de la terre qui ſe ſera trouvé ſous le ſoleil, s'y retrouvera de nouveau un peu avant que d'avoir fait un tour entier.

L'époque ou le commencement du *jour* civil, eſt le terme où le *juor* commence, & où finit le *jour* précédent. Il eſt de quelque conſéquence de fixer ce terme; & il eſt certain que pour diſtinguer les *jours* plus commodément, il faut ſe fixer à un moment où le ſoleil occupe quelque partie facile à diſtinguer dans le ciel; par conſéquent le moment le plus propre à fixer le commencement du *jour*, eſt celui dans lequel le ſoleil paſſe par l'horiſon ou par le méridien. Or, comme de ces deux inſtans, le plus facile à déterminer par obſervation, eſt celui du paſſage par le méridien, il ſemble qu'on doit préférer de faire commencer le *jour* naturel à minuit ou à midi; en effet l'horiſon eſt ſouvent chargé de vapeurs; d'ailleurs le lever ou le coucher du ſoleil ſont ſujets aux réfractions: ainſi il eſt difficile de les obſerver exactement. Car les réfractions élevant le ſoleil, font qu'il paroît ſur l'horiſon, dans le tems qu'il eſt encore au deſſous, & par conſéquent elles augmentent la durée du *jour* artificiel; on ne peut donc ſavoir exactement la durée du *jour* par cette méthode, ſans connoître bien les réfractions, & ſans pouvoir obſerver facilement le ſoleil à l'horiſon: deux choſes qui ſont ſouvent ſuſceptibles d'erreur. Cependant comme le lever & le coucher du ſoleil ſont d'un autre côté le commencement & la fin du *jour*, artificiel; ils paroiſſent auſſi être propres par cette raiſon à marquer le commencement & la fin du *jour* naturel ou civil.

Ceux qui commencent le *jour* au lever du ſoleil, ont l'avantage de ſavoir combien il y a de tems que le ſoleil eſt levé; ceux qui commencent le *jour* au coucher, ſavent combien il leur reſte de tems juſqu'à la fin du *jour*; ce qui peut être utile dans les voyages & les différens travaux: mais les uns & les autres ſont obligés de calculer pour avoir l'heure du midi & celle de minuit.

Il n'eſt donc pas étonnant que les différens peuples commencent différemment leur *jour*, puiſque les raiſons ſont à-peu-près égales de part & d'autre.

Ainſi 1°. les anciens Babyloniens, les Perſes, les Syriens, & pluſieurs autres peuples de l'Orient, ceux qui habitent aujourd'hui les îles Baléares, & les Grecs modernes, *&c.* commencent leur *jour* au lever du ſoleil.

2°. Les anciens Athéniens & les Juifs, les Autrichiens, les Bohémiens, les Marcommans, les Siléſiens, les nations modernes & les Chinois, *&c.* le commencent au coucher du ſoleil.

3°. Les anciens Umbriens & les anciens Arabes, auſſi bien que les Aſtronomes modernes le commencent à midi.

4°. Les Egyptiens & les Romains, les François modernes, les Anglois, les Hollandois, les Allemans, les Eſpagnols & les Portugais, *&c.* à minuit.

C'étoit auſſi à minuit que les anciens Egyptiens commençoient le *jour*, & même le fameux Hypparque avoit introduit dans l'Aſtronomie cette maniere de compter, en quoi il a été ſuivi par Copernic & par pluſieurs autres aſtronomes; mais la plus grande partie des aſtronomes modernes a trouvé plus commode de commencer à midi.

Le *jour* ſe diviſe en heures, comme le mois & la ſemaine en *jours*. *Voyez* HEURE, MOIS, SEMAINE, *&c.*

Sur les différentes longueurs des *jours* dans les différens climats, *voyez* CLIMAT *&* GLOBE.

Les Aſtronomes ont été diviſés entr'eux ſur la queſtion, ſi les *jours* naturels ſont égaux tout le long de l'année, ou non. Un profeſſeur de Mathématiques à Séville, prétend, dans un mémoire imprimé parmi ceux des Tranſactions philoſophiques, qu'après des obſervations conſécutives pendant trois années, il a trouvé tous les *jours* égaux. M. Flamſteed dans les mêmes Tranſactions, réfute cette opinion, & fait voir que quand le ſoleil eſt à l'équateur, le *jour* eſt plus court de quarante ſecondes, que quand il eſt aux tropiques; & que quatorze jours tropiques ſont plus longs que quatorze jours équinoctiaux de $\frac{1}{6}$ d'heure, ou de 10 minutes. Cette inégalité des *jours* vient de deux différentes cauſes; l'une eſt l'excentricité de l'orbite de la terre, l'autre eſt l'obliquité de l'écliptique. La combinaiſon de ces deux cauſes fait varier la longueur du *jour*; & c'eſt ſur cette inégalité qu'eſt fondée ce qu'on appelle *équation du tems*. *Voyez* EXCENTRICITÉ, ECLIPTIQUE *&* EQUATION DU TEMS. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

JOUR, (*Hiſt. rom.*) les Romains commençoient le *jour* à minuit; ils partagerent l'eſpace d'un minuit à l'autre en pluſieurs parties, auxquelles ils donnerent des noms pour les diſtinguer. Ils appellerent le minuit *inclinatio*; le tems de la nuit où les coqs ont accoutumé de chanter, *gallicinium*; le point du jour, *diluculum*; le midi, *meridies*; le coucher du ſoleil, *ſuprema tempeſtas*; le ſoir, *veſpera*; la nuit, *prima fax*, parce que l'on allume des bougies, des lampes, des flambeaux, dès que la nuit commence; & la durée de la nuit, *concubium*.

Par rapport aux *jours* dont chaque mois eſt compoſé, ils les diviſerent en faſtes, néfaſtes, jours de fêtes, jours ouvriers & féries. Les *jours* faſtes étoient comme nous diſons aujourd'hui les jours d'audience, les *jours* de palais. Les *jours* néfaſtes étoient ceux pendant leſquels le barreau étoit fermé. Les *jours* de fêtes, ceux où il n'étoit pas permis de travailler; & tantôt c'étoit le *jour* entier, tantôt juſqu'à midi ſeulement; & les féries qui ſouvent n'étoient point *jours* de fêtes. *Voyez* FASTE, NÉFASTE, FÉRIES, *&c.*

Enfin pour ce qui regarde la vie privée des Romains pendant le cours de la journée. *Voyez* VIE PRIVÉE *des Romains*. (*D. J.*)

JOUR *civil des Romains*, (*Hiſt. rom.*) le *jour* civil des Romains étoit diviſé en pluſieurs parties, auxquelles ils donnoient différens noms. La premiere partie étoit *media nox*, minuit: après cela venoient *mediæ noctis inclinatio*, *gallicinium*, le chant du coq; *conticinium*, qui étoit le tems le plus calme de la nuit; *diluculum*, la pointe du jour; & *mane*, le matin qui duroit juſqu'à midi. Après midi, étoit *meridiei inclinatio*, que nous appellons vulgairement *la relevée*; *ſolis occaſus*, le coucher du ſoleil; après cela étoient *ſuprema tempeſtas*, *veſper*, *crepuſculum*, *concubium*, le tems où l'on ſe couche, & *nox intempeſta* qui duroit juſqu'à minuit. On diviſoit auſſi la nuit en quatre parties que les Romains appelloient *veilles*, *excubiæ* ou *vigiliæ*. *Voyez* NUIT.

Parmi ces jours, il y en avoit qu'on appelloit *feſti*, & d'autres *profeſti*; ceux-là étoient conſacrés aux dieux, ſoit pour faire des ſacrifices, ſoit pour célebrer des jeux en leur honneur. Ces *jours* de fêtes s'appelloient *feriæ*; il y en avoit de publiques & de particulieres. *Voyez* FETES *des Romains*.

Les *jours* qu'on nommoit *profeſti*, étoient ceux dans leſquels il étoit permis de vaquer aux affaires publiques & particulieres; on les partageoit en *jours faſtes* & *néfaſtes*; les faſtes étoient ceux où le préteur pouvoit prononcer ces trois mots, *do*, *dico*, *addico*, c'eſt-à-dire, les *jours* où il étoit permis de rendre la juſtice. Les *jours* néfaſtes étoient ceux où ils ne pouvoient l'exercer, comme dans les féries, & dans les tems de la vendange & de la moiſſon. Il y avoit auſſi des *jours* appellés *interciſi* & *endociſi*, dans leſquels on pouvoit rendre la juſtice à certaines heures ſeulement. On les trouve marqués dans les faſtes par ces lettres *F P* & *N P*, qui ſignifient *faſtus prior*, & *nefaſtus prior*. Quelques-uns confondent mal à-propos les *jours* néfaſtes avec ces *jours* où l'on ſe faiſoit un ſcrupule de travailler, à cauſe de quelque malheur arrivé à pareil *jour*, comme celui de la bataille d'Allia. Il eſt cependant vrai qu'on a donné le nom de *néfaſtes* à ces *jour* malheureux.

Les Romains avoient encore d'autres *jours* qui avoient différens noms, comme ceux qu'on appelloit *comitiales*, pendant leſquels on tenoit les comices, & les *jours* de marché appellés *nundinæ* ou *novendina*, parce qu'ils revenoient tous les neuf *jours*. Les habitans de la campagne venoient à la ville ces *jours* de marché, pour y porter des denrées, pour y recevoir des lois, & même pour y travailler à leurs procès, depuis la loi *hortenſia*; car juſques-là ces *jours* avoient été néfaſtes.

Les *jours* qu'on nommoit *præliares*, étoient ceux où il étoit permis de répeter ſon bien, & d'attaquer ſes adverſaires; les *jours* qui leur étoient oppoſés, s'appelloient *non præliares*: c'étoit, par exemple, les *jours* noirs & funeſtes, *dies atri*, qui arrivoient tous les lendemains des kalendes, des ides & des nones de chaque mois; car le peuple s'imaginoit ridiculement qu'il y avoit quelque choſe de funeſte dans le mot *poſt* qui ſervoit à exprimer ce que nous appellons *le lendemain*. Ainſi tous les *jours* malheureux ſe nommoient chez les Romains, comme chez les Grecs, des *jours noirs*. Les *jours* heureux au contraire étoient appellés *blancs* chez ces deux peuples.

On ne pouvoit, dans ces *jours* malheureux, travailler publiquement à aucune affaire; cependant on doit les diſtinguer des *jours* néfaſtes; car les féries étoient des *jours* néfaſtes, & non des *jours* malheureux. Les *jours* appel-

lés *inominales*, étoient tous les quatriemes *jours* avant les kalendes, les ides & les nones de chaque mois, & quelques féries.

On trouve dans le droit romain, des *jours* qu'on nomme *comperendini*, qui étoient ceux où l'on assignoit son adversaire à comparoître pour le surlendemain de la premiere audience; d'autres appellés *stati*, qui étoient pour terminer ses affaires avec l'étranger, & d'autres enfin qui portoient le nom de *justi*, c'est-à-dire, trente *jours* complets, accordés par une loi des douze tables à celui qui avoit avoué son crime, ou à celui qui avoit été condamné, afin de lui donner la facilité de trouver la somme d'argent qu'il étoit obligé de payer, ou de satisfaire de quelqu'autre maniere à la sentence du juge. (*D. J.*)

JOUR, (*Iconolog.*) les anciens qui représentoient en figure tout ce qu'ils croyoient pouvoir en être susceptible, donnerent une image au *jour* considéré en lui-même, & sans aucun rapport ni à l'année, ni au mois, ni à la semaine, dont il fait partie. Athénée, dans sa description d'une magnifique pompe d'Anthiochus Epiphane, dit qu'on y voyoit des statues de toutes les sortes, jusqu'à celles du *jour* & de la nuit, de l'aurore & du midi.

Comme le nom grec du *jour* est féminin, le *jour* étoit peint en femme, & non-seulement le *jour*, mais aussi ses parties étoient aussi personnifiées suivant leur genre.

Le crépuscule, "

*Tempus,*

*Quod tu nec tenebras, nec possis dicere lucem,*
*Sed cum luce tamen, dubiæ confinia noctis,*

le crépuscule, dis-je, étoit peint en jeune garçon, qui tenoit une torche, & qui avoit un grand voile étendu sur la tête, mais un peu reculé en arriere; voilà ce qui désignoit que le crépuscule participoit à la lumiere & aux ténebres, au *jour* & à la nuit; & c'est aussi ce que signifie la torche qu'il tenoit à la main; car au point du *jour*, il fait un peu clair, mais si peu, qu'on a encore besoin d'un flambeau qui éclaire.

L'aurore aux doigts de rose, *& croceo velamine fulgens*, se peignoit en femme ayant un grand voile, & étant traînée dans un char à deux chevaux; le voile qu'elle portoit sur sa tête, étoit fort reculé en arriere, ce qui marque que la clarté du *jour* est déja assez grande, & que l'obscurité de la nuit se dissipe.

Le midi, *quùm medio sol aureus splendet olympo*, étoit aussi peint en femme, à cause qu'il est du genre féminin dans la langue grécque.

Le soir ou le vesper, *infuscans terras iam croceo noctis amictu*, étoit peint en homme qui tenoit le voile sur sa tête, mais un peu en arriere, parce que l'obscurité de la nuit ne se repand qu'insensiblement, & laisse assez long-tems de la clarté pour se conduire encore.

Enfin le crépuscule du soir étoit représenté comme celui du matin, par un petit garçon qui porte un voile sur la tête; mais il n'a point de flambeau; il lui seroit inutile, puisqu'il va se perdre dans les ténebres de la nuit; il tient de ses deux petites mains les rênes d'un des chevaux du char de Diane, prise pour la lune, & qui court se précipiter aussi dans les ondes de l'Océan, *hesperias abiturus in undas*. *Dict. Mythol.* (*D. J.*)

JOUR *heureux & malheureux*, (*Litt. anc. & mod.*) quelque ridicule que soit l'idée qu'il y ait dans la nature des *jours* plus *heureux* ou plus *malheureux* les uns que les autres, il n'en est pas moins vrai que de tems immémorial, les plus célebres nations du monde, les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs & les Romains, ont également donné dans cette opinion superstitieuse, dont tout l'Orient est encore convaincu.

Les rois d'Egypte, selon Plutarque, n'expédioient aucune affaire le troisieme *jour* de la semaine, & s'abstenoient ce jour-là de manger jusqu'à la nuit, parce que c'étoit le *jour* funeste de la naissance de Typhon. Ils tenoient aussi le dix-septieme *jour* pour infortuné, parce qu'Osiris étoit mort ce jour-là. Les Juifs pousserent si loin leur extravagance à cet égard, que Moyse mit leurs recherches au rang des divinations, dont Dieu leur défendoit la pratique.

Si je passe aux Grecs, je trouve chez eux la liste de leurs *jours* apophrades ou malheureux, ce qui a fait dire plaisamment à Lucien, en parlant d'un fâcheux de mauvaise rencontre, qu'il ressembloit à un apophrade. Le jeudi passoit tellement pour apophrade chez les Athéniens, que cette superstition seule fit long-tems différer les assemblées du peuple qui tomboient ce *jour*-là. Le poëme d'Hésiode sur les travaux rustiques, écrit dans le onzieme siecle avant J. C. fait un espece de calendrier des *jours heureux*, où il importe de former certaines entreprises, & de ceux où il convient de s'en abstenir; il met sur-tout dans ce nombre le cinquieme *jour* de chaque mois, parce qu' ajoute-t-il, ce *jour*-là les furies infernales se promenent sur la terre. Virgile a saisi cette fiction d'Hésiode, pour en parer ses géorgiques „ N'entreprenez rien, dit-il, le cinquieme *jour* du mois, „ c'est celui de la naissance de Pluton & des Euménides; en ce *jour* la terre enfanta Japet, le géant Cée, „ le cruel Thiphée, en un mot, toute la race impie de „ ces mortels qui conspirerent contre les dieux „. Mais Hésiode, pour consoler son pays, mit au rang des *jours heureux* le septieme, le huitieme, le neuvieme, le onzieme & le douzieme de chaque mois.

Les Romains nous font assez voir par leur calendrier la ferme créance qu'ils avoient de la distinction des *jours*. Ils marquerent de blanc les *jours* heureux, & de noir ceux qu'ils réputoient malheureux; tous les lendemains des kalendes, des nones & des ides, étoient de cette derniere classe. L'histoire nous en a conservé l'époque & la raison.

L'an de Rome 363, les tribuns militaires, voyant que la république recevoit toujours quelque échec, requirent qu'on en recherchât la cause. Le sénat ayant mandé le devin L. Aquinius, il répondit que lorsque les Romains avoient combattu contre les Gaulois, près du fleuve Allia, avec un succès si funeste, on avoit fait aux dieux des sacrifices le lendemain des ides de Juillet; & qu'à Crémere les Fabiens furent tous tués, pour avoir combattu le même *jour*; sur cette réponse, le sénat, de l'avis du collége des pontifs, défendit de rien entreprendre à l'avenir contre les ennemis le lendemain des kalendes des nones & des ides; chacun de ces *jours* fut nommé *jour funeste*, *dies atra*, *nefandus*, *inauspicatus*, *inominalis*, *ægyptiacus dies*.

Vitellius ayant pris possession du souverain pontificat le quinzieme des kalendes d'Août, & ayant ce même *jour* fait publier de nouvelles ordonnances, elles furent mal reçues du peuple, disent Suétone & Tacite, parce que tel *jour* étoient arrivés les desastres de Crémere & d'Allia.

Il y avoit quelques autres *jours* estimés *malheureux* par les Romains; tels étoient le *jour* du sacrifice aux mânes, celui des lémuries, des féries latines & des saturnales, le lendemain des volcanales, le quatrieme avant les nones d'Octobre, le sixieme des ides de Novembre les nones de Juillet, appellées caprotines, le quatrieme avant les nones d'Août, à cause de la défaite de Cannes, & les ides de Mars, par les créatures de Jules-César.

On juge bien qu'outre ces *jours*-là il y en avoit d'autres que chacun estimoit malheureux par rapport à soi-même. Auguste n'entreprenoit rien d'important le *jour* des nones; & quantité de particuliers avoient une folie pareille sur le quatrieme des calendes, des nones & des ides.

Plusieurs observations historiques, superstitieusement recueillies, ont contribué à favoriser, avec tant d'autres erreurs, celle des *jours* heureux & malheureux. Joseph remarque que le temple de Salomon avoit été brûlé par les Babyloniens le 8 Septembre, & qu'il le fut une seconde fois au même *jour* & au même mois par Titus. Æmilius Probus débite que Timoléon le corinthien gagna toutes ses victoires le *jour* de sa naissance.

Aux exemples tirés de l'antiquité, on en joint d'autres puisés dans l'histoire moderne. On prétend que Charles-Quint fut comblé de toutes ses prospérités le *jour* de S. Mathias. Henri III, nous dit-on, fut élu roi de Pologne, ensuite roi de France, le *jour* de la pentecôte, qui étoit aussi celui de sa naissance. Le pape Sixte V. aimoit le mercredi sur tous les *jours* de la semaine, parce qu'il prétendoit que c'étoit le *jour* de sa naissance, de sa promotion au cardinalat, de son election à la papauté, & de son couronnement. Louis XIII. assuroit que tout lui réussissoit le vendredi. Henri VII, roi d'Angleterre, étoit attaché au samedi, comme au *jour* de tous les bonheurs qu'il avoit éprouvés.

Mais rien ne seroit si facile que d'apporter encore un plus grand nombre de faits, qui prouveroient l'indifférence des *jours* pour la bonne ou mauvaise fortune, s'il s'agissoit de combattre par des exemples des préventions superstitieuses, contraires au bon sens & à la raison. On remarqua, dit Dion Cassius, *l. XLII.* que Pompée fut assassiné en Egypte le même *jour* qu'il avoit autrefois triomphé des Pirates & de Mithridate, & l'on ajoutoit encore que c'étoit celui de sa naissance. Le même *jour*, dit Guichardin, que Léon X. fut sacré avec une pompe merveilleuse, il avoit été fait misérablement prisonnier un an auparavant. Reconnoissons donc avec un

un ancien, qu'une même journée nous peut être également mere & marâtre, & que ceux conséquemment qui se sont moqués du choix superstitieux de certains *jours*, ont eu par-là un grand avantage pour le succès de leurs entreprises, sur ceux qui ont été assez crédules pour s'y assujettir.

Alexandre le grand, bien instruit sur ce point par Aristote son précepteur, se moqua spirituellement de quelques-uns de ses capitaines qui lui représentoient sur le bord du Granique, que jamais les rois de Macédoine ne mettoient leurs armées en campagne au mois de Juin, & qu'il devoit craindre le mauvais augure qu'on pouvoit tirer s'il négligeoit de suivre l'ancien usage. „ Il „ faut bien y remédier, répondit-il en souriant; & j'or- „ donne aussi pour cela que ce Juin, que l'on craint „ tant, soit nommé le second mois de Mai. „ Il sçut encore insister si adroitement auprès de la Sybille du temple de Delphes, qui lui refusoit de consulter le dieu un *jour* réputé malheureux, qu'elle lui dit enfin, en cédant à ses instances, qu'il vouloit faire paroître jusques sur le seuil du temple de Delphes qu'il étoit invincible. „ Cet oracle me suffit, répartit joliment Alexandre; je n'en peux recevoir de plus clair ni de plus favorable „.

C'est sur le même ton que Luculle répondit à ceux qui tâchoient de le dissuader de combattre contre Tigranes aux nones d'Octobre, parce qu'à pareil *jour* l'armée de Cépion fut taillée en pieces par les Cimbres; „ & moi, dit-il, je vais le rendre de bon augure pour „ les Romains. „ Il attaqua le roi d'Arménie & le vainquit.

Dion de Syracuse se conduisit de même vis-à-vis de Denis de Syracuse; il lui livra la bataille le *jour* d'une éclipse de lune, qui étoit réputé un *jour* funeste, & remporta la victoire. C'en est assez sur les anciens.

Quoique la distinction des *jours* heureux & malheureux paroisse présentement aussi absurde qu'elle l'est en effet, je doute fort que tous les hommes en soient également desabusés; quand je considere d'un côté tant de choses propres à nourrir cette erreur, qui sont toujours en usage, & que je vois régner dans la cour des monarques, chez ces grands qui tonnent sur nos têtes, comme parmi le petit peuple qu'ils vexent, des opinions aussi puériles, aussi superstitieuses que celle ci, & qui même y ont un très-grand rapport: je crois alors fermement que dans tous les siecles & dans tous les lieux la superstition a des droits qui peuvent bien changer de forme, mais qui ne seront jamais entierement détruits.

Il y a dans le mercure de Juin 1688 un discours contre la superstition populaire des *jours* heureux & malheureux: cela n'est pas étonnant; mais le singulier, c'est que ce discours est de François Malaval, fameux écrivain mystique, qui donna dans toutes les extravagances du mysticisme. L'esprit-humain, tantôt sage, tantôt fou, adopte également l'erreur & la vérité pêle-mêle. Ce Malaval devint aveugle à neuf mois, & mourut en 1719 à 82 ans. (*D. J.*)

JOURS *de férie*, (*Hist. ecclésiastiq.*) *dies feriales* ou *feriæ*, signifioient chez les anciens des *jours* consacrés à quelque fête, & pendant lesquels on ne travailloit point, du verbe latin *feriari*, être oisif, *chommer*, *fêter*.

Ce mot a totalement changé d'acception, & signifie présentement les jours de travail, par opposition au dimanche & aux fêtes chommées, comme on voit dans le statut 27 d'*Henri VI*, *chap. v.* & dans Fortesme *de laudibus Reg. Angliæ*.

Le pape S. Sylvestre ordonna que *sabbati & dominici die retento, reliquos hebdomadæ dies feriarum nomine distinctos, ut jam ante in ecclesia vocari cœperant, appellari*. De-là vient que dans les brefs ou calendriers ecclésiastiques, le lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi sont désignés par les noms de *feria secunda, tertia, quarta, quinta & sexta*.

JOURS *maigres*, (*Theolog.*) jours où par un précepte de l'Eglise on ne doit point manger de viande. *Voyez* ABSTINENCE.

JOURS *critiques*, (*Hist. mod.*) *dies critici*. *Voyez* CRITIQUES.

JOURS, (*Medecine.*) pairs, impairs, principaux, radicaux ou critiques, indices ou indicateurs, intercalaires, vuides, *&c.* Voyez *la doctrine medecinale sur les jours à l'article* CRISE.

JOUR DE L'AN, (*Hist. anc.*) ou premier jour de l'année, a fort varié chez différens peuples par rapport au tems de sa célébration, mais il a toujours été en grande vénération.

Chez les Romains le premier & le dernier *jour* de l'an étoient consacrés à Janus; ce qui a été cause qu'on le représente avec deux visages.

C'est des Romains que nous tenons cette coutume si ancienne des complimens du nouvel an. Avant que ce jour fût écoulé ils se faisoient visite les uns les autres; & se donnoient des présens accompagnés de vœux réciproques. Lucien parle de cette coutume comme très-ancienne, & la rapporte au tems de Numa. *Voyez* ETRENNES, VOEUX, *&c.*

Ovide a cette même cérémonie en vûe dans le commencement de ses fastes:

*Postera lux oritur, linguisque animisque favete:*
*Nunc dicenda bono sunt bona verba die,*

Et Pline plus expressément *liv. XXVIII, chap. j. Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem faustum ominantur*.

JOURS ALCYONIENS, (*Hist. anc.*) phrase que l'on trouve souvent dans les auteurs pour exprimer un tems de paix & de tranquillité.

Cette expression tire son origine d'un oiseau de mer, que les Naturalistes appellent *alcyon*, & qui, selon eux, fait son nid vers le solstice d'hiver, pendant lequel le tems est ordinairement calme & tranquille.

Les *jours alcyoniens*, suivant l'ancienne tradition, arrivent sept jours avant & sept jours après le solstice d'hiver; quelques-uns appellent ce tems-là l'*été de S. Martin*; & le calme qui regne dans cette saison engage les *alcyons* à faire leur nid & à couver leurs œufs dans les rochers qui sont au bord de la mer.

Columella appelle aussi *jours alcyoniens* le tems qui commence au 8 des calendes de Mars, parce qu'on observe qu'il regne pour lors un grand calme sur l'océan atlantique.

JOURS, GRANDS-JOURS, (*Jurisp.*) *ou* HAUTS-JOURS, étoient une espece d'assise extraordinaire, ou plûtôt une commission pour tenir les plaids généraux du roi dans les provinces les plus éloignées.

Il ne faut pas s'imaginer que ces sortes d'assises ayent été ainsi nommées parce qu'on les tenoit dans les plus longs *jours* de l'année, car on les tenoit plusieurs fois l'année & en différens tems; on les appella *grands-jours*, pour dire que c'étoit une assise extraordinaire où le traitoient les grandes affaires.

Les *grands-jours royaux* furent établis pour juger en dernier ressort les affaires des provinces les plus éloignées, & principalement pour informer des délits de ceux que l'éloignement rendoient plus hardis & plus entreprenans; on les tenoit ordinairement de deux en deux ans.

Ils étoient composés de personnes choisies & députées par le roi à cet effet, tels que les commissaires appellés *missi dominici*, que nos rois de la premiere & de la seconde race envoyoient dans les provinces pour informer de la conduite des ducs & des comtes, & des abus qui pouvoient se glisser dans l'administration de la justice & des finances contre l'ordre public & général.

Les *grands-jours* les plus anciens qui ayent porté ce nom, sont ceux que les comtes de Champagne tenoient à Troyes; & ce fut à l'instar de ceux-ci que les assemblées pareilles qui se tenoient au nom du roi furent aussi nommées *grands-jours*.

La séance même du parlement, lorsqu'il étoit encore ambulatoire, étoit nommé *grands-jours*. Les parlemens de Toulouse, Bordeaux, Bretagne, & quelques autres tenoient aussi leurs *grands-jours*.

Depuis que les parlemens ont été rendus sédentaires, les *grands-jours* n'ont plus été qu'une commission d'un certain nombre de juges tirés du parlement pour juger en dernier ressort toutes affaires civiles & criminelles par appel des juges ordinaires des lieux, mêmes les affaires criminelles en premiere instance.

Les derniers *grands-jours royaux* sont ceux qui furent tenus en 1666 à Clermont en Auvergne, & au Puy en Velai pour le Languedoc.

Nos rois accorderent aux princes de leur sang le droit de faire tenir des *grands-jours* dans leurs appanages & pairies; mais l'appel de ces *grands-jours* ressortissoit au Parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé spécialement le droit de juger en dernier ressort.

Plusieurs seigneurs avoient aussi droit de *grands-jours*, où l'on jugeoit les appellations interjettées des juges ordinaires, des crimes qui se commettoient par les baillifs & sénéchaux & autres juges dépendans du seigneur. Ces *grands-jours* seigneuriaux ont été abolis par l'ordonnance de Roussillon, qui défend à tout seigneur d'avoir deux degrés de jurisdiction en un même lieu; quelques pairs en font cependant encore assembler, mais ils ne jugent pas en dernier ressort.

Nous

Nous allons donner quelques notions sommaires des *grands-jours* dont il est le plus souvent mention dans les ordonnances & dans les histoires particulieres.

*Grands-jours d'Angers* ou *du duc d'Anjou*, étoient pour l'appanage du duc d'Anjou; ils furent accordés par Charles V. à Louis son frere, duc de Tours & d'Anjou, avec faculté de les tenir, soit à Paris ou dans telle ville de ses duchés qu'il voudroit. Louise de Savoye, mere du roi François I, fit en 1516 ériger des *grands-jours* en la ville d'Angers; on en tint aussi pour le roi dans cette ville en 1539.

*Grands-jours d'Angoulême* étoient ceux des comtes d'Angoulême. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table*.

*Grands-jours de l'archevêque de Rouen*, ou *hauts-jours*, étoient une assise majeure qui se tenoit en son nom. Un Arrêt du parlement de Rouen du 2 Juillet 1515 ordonna qu'ils se serviroient du terme de *hauts-jours*, & non d'*échiquier*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag.* 34.

*Grands-jours* d'*Auvergne*, sont ceux qui se tinrent dans cette province, tant à Clermont & Montferrand, qu'à Riom. Il y en eut à Montferrand en 1454, & sous Louis XI. en 1481, tant pour l'Auvergne que pour le Bourbonnois, Nivernois, Lyonnois, Forez, Beaujolois & la Marche; ils s'ouvrirent à Montferrand: on les y tint encore en 1520, & à Riom en 1542 & 1546. *Voyez Grands-jours de Berry*.

*Grands-jours de Beaumont*; il est parlé des *grands-jours* de ce comté dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

*Grands-jours de Beaune* ou *de Bourgogne*, étoient ceux qui se tenoient pour la province de Bourgogne avant l'érection du parlement de Dijon: il jugeoient sans appel.

*Grands-jours de Berry* ou *du duc de Berry*. Jean I, duc de Berry, eut le droit de faire tenir les *grand-jours* pour juger les appellations que l'on interjettoit du sénéchal de Poitou & d'Auvergne, du bailli de Berry & de ses autres juges inférieurs dont il est parlé dans *Joannes Galli*, *quest.* 250, & dans les anciennes ordonnances.

*Grands-jours de Bourbonnois*, voyez *Grands-jours* d'*Auvergne* & *Grands-jours de Moulins*.

*Grands-jours de Bourgogne*, voyez *Grands-jours de Beaune*.

*Grands-jours du duc de Bretagne*; on donnoit quelquefois ce nom au parlement de cette province avant qu'il fut sédentaire, comme on peut voir par l'ordonnance de Charles VIII. de l'an 1495.

*Grands-jours de Champagne*, voyez *Grands-jours de Troyes*.

*Grands-jours de Brie*; le duc d'Orléans, frere de Charles VI, y en faisoit tenir. Voyez *les lettres de* 1403.

*Grands-jours de Châtellerant*, voyez *le recueil de* Blanchard.

*Grands-jours de Clermont en Auvergne*, voyez *Grands-jours d'Auvergne*.

*Grands-jours de Clermont en Beauvoisis*, voyez *le recueil de* Blanchard.

*Grands-jours de Dombes*; le parlement de cette principauté qui tenoit anciennement ses séances à Lyon par emprunt de territoire, devoit aller tenir ses *grands-jours* en Dombes deux fois l'année, suivant un édit de Louis III, prince souverain de Dombes, du mois de Septembre 1571.

*Grands-jours de Limoges*, voyez *le recueil de* Blanchard.

*Grands-jours de Lyon* furent tenus en 1596.

*Grands-jours du comté du Maine*, étoient ceux qu'y faisoit tenir le duc d'Anjou, comte du Maine, auquel ils avoient été accordés par des lettres de 1371.

JOURS (*grands*.) La cour des *grands-jours* de la ville de S. Michel en Lorraine, étoit déja établie en 1380. Il y a sur ce tribunal une ordonnance de René d'Anjou, duc de Lorraine, du 4 Mars 1449. Le duc Charles III. en confirma l'établissement sous le titre de *cour de parlement* & *grands-jours* de saint Michel, le 8 Octobre 1571. Le 3 Décembre 1573 il en régla les fonctions. Il y a une ordonnance du même prince touchant l'appel des sentences de la cour des *grands-jours* de S. Michel, du 8 Octobre 1607. Louis XIII. supprima ces *grands-jours* en 1635, tems auquel il occupoit la Lorraine par ses armes.

*Grands-jours de Montferrand*, voyez *Grands-jours* d'*Auvergne*.

*Grands-jours du duché de Montmorency*, c'étoient ceux que les seigneurs de Montmorency faisoient tenir dans leur pairie. *Voyez les lettres-patentes citées par* Blanchard *à la table*.



*Grands-jours de Moulins* furent tenus en 1534, 1540, & 1550.

*Grands-jours de Normandie*; les ducs de cette province en faisoient tenir, soit à Rouen, ou même quelquefois à Paris; on les appelloit les *hauts-jours*. Voyez *le recueil d'arrêts de* M. Froland, *pag.* 74.

*Grands-jours d'Orléans*, c'étoit le duc d'Orléans qui les faisoit tenir dans son appanage: il en est parlé dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

*Grands-jours de Paris*; Charles le Bel ordonna que l'on en tînt dans cette ville, & que l'on y fît la recherche des criminels.

*Grands-jours de Poitiers* ou *de comtes de Poitou*, furent tenus en 1454, 1531, 1541, 1567, 1579 & 1634.

*Grands-jours des reines*, étoient ceux qui leur étoient accordés dans les terres qu'on leur donnoit pour leur donaire: il en est fait mention dans l'ancien style du parlement, *chap.* 23.

*Grands-jours de Riom*, voyez *Grands-jours d'Auvergne*.

*Grands-jours de Soissons*, étoient ceux du comte de Soissons. *Voyez le recueil de* Blanchard *à la table*.

*Grands-jours de Tours*; le parlement de Paris en tint dans cette ville en 1519, 1533, 1547.

*Grads-jours de Troyes*, appellés aussi *la cour de Champagne*, étoient des assises publiques & générales que les comtes de Champagne tenoient à Troyes, pour juger en dernier ressort les affaires majeures & celles qui étoient dévolues par appel des assises des bailliages, & principalement les causes des barons de Champagne, lesquels relevoient immédiatement du comté. Cette prérogative fut accordée aux comptes de Champagne à cause de leur dignité de palatins. Leurs *grands-jours* se tenoient trois ou quatre fois l'année; ils étoient composés d'un certain nombre de juges choisis dans l'ordre de la noblesse; on y appelloit les causes selon le rang des bailliages; on y observoit les formes judiciaires, c'est-à-dire qu'on les jugeoit par enquêtes ou par plaids, selon la nature de l'affaire. Quand ces jugemens pouvoient servir de reglemens, on les inséroit dans le recueil des coutumes de Champagne. Depuis que Philippe le Bel eut réuni cette province à la couronne, les *grands-jours* de Troyes se tenoient en son nom, comme comte de Champagne; il ordonna en 1302 que ces *grands-jours* se tiendroient deux fois l'année: le roi y envoyoit huit députés du parlement, entre lesquels étoient plusieurs prélats; ils renvoyoient au parlement de Paris les affaires dont la connoissance pouvoit l'intéresser. *Voyez les mémoires de* Pithou.

*Grands-jours de Valois*; le duc d'Orléans y en faisot tenir, suivant ce qui est dit dans des lettres de Charles VI. du 6 Mai 1403.

*Grands-jours de Vertus*; Charles VI, par des lettres du 6 Mai 1403, accorda au duc d'Orléans son frere le droit d'y faire tenir des *grands-jours*.

*Grands-jours d'Yvetot*, ou *hauts-jours d'Yvetot*; ce droit fut confirmé aux seigneurs d'Yvetot par des lettres de Louis XI. de 1464. *Voyez la dissertation de* l'abbé de Vertot *sur le royaume d'Yvetot*.

Voyez *le glossaire* de Ducange au mot *dies*, celui de Lauriere au mot *jours*. Fontanon, *tom. I*, *liv. I. tit.* 17. (*A*)

JOUR *dans le commerce de lettres de change*, marque le tems auquel une lettre doit être acquittée.

On dit qu'une lettre de change est payable à *jour préfix*, à *jour nommé*, lorsque le *jour* qu'elle doit être payée est exprimé & fixé dans la lettre de change. Les lettres à *jour* préfix ne jouissent point du bénéfice des dix *jours* de faveur ou de grace. *Voyez* FAVEUR & JOURS DE GRACE.

Une lettre de change à deux, à quatre, à six *jours* de vûe préfixe, est celle qui doit être payée deux, quatre ou six *jours* après celui de son acceptation. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & ACCEPTATION. *Diction. de Commerce*.

JOURS DE GRACE, *en terme de Commerce*, c'est un nombre de jours accordé par la coutume pour le payement d'une lettre de change lorsqu'elle est dûe, c'est-à-dire lorsque le tems pour lequel elle a été acceptée est expiré. *Voyez* LETTRE DE CHANGE, CHANGE & FAVEUR.

En Angleterre on accorde trois *jours de grace*, ensorte qu'une lettre de change acceptée pour être payée, par exemple, dans dix *jours* à vûe, peut n'être payée que dans treize *jours*. Par toute la France l'on accorde dix *jours de grace*, autant à Dantzick; huit à Naples; six à Venise, à Amsterdan, à Rotterdam, à Anvers; quatre à Francfort; cinq à Leipsic; douze à Hambourg; six en Portugal, quatorze en Espagne, trente à Genes, &c.

&c. Remarquez que les dimanches & les fêtes ſont compris dans le nombre des *jours de grace*. *Voyez* ACCEPTATION.

JOUR NOMMÉ, (*Commerce*.) bateau de diligence, dont le maître s'eſt obligé d'arriver à certain *jour* préfix dans le port de ſa deſtination, à peine de diminution de la moitié du prix porté par ſa lettre de Voiture. *Dictionnaire de Commerce*.

JOUR DE PLANCHE, (*Commerce*.) on nomme ainſi à Amſterdam & dans les autres villes maritimes des Provinces-Unies, le ſéjour que le maître ou batellier d'un bâtiment freté par des marchands, eſt obligé de faire dans le lieu de ſon arrivée, ſans qu'il lui ſoit rien dû au-delà du fret. On convient ordinairement de ces *jours de planche* par la charte partie, à-moins qu'ils ne ſoient fixés ou par l'uſage ou par des reglemens. A Rotterdam, par exemple & aux environs, les bateliers ſont obligés de donner trois *jours de planche*; ceux de Brabant, Flandres, Zélande, & des autres villes également diſtantes d'Amſterdam, en donnent cinq ou ſix, ſuivant la grandeur du bâtiment; mais ſi après ces *jours de planche* ou reglés ou convenus, le bâtiment reſte encore chargé, le marchand paye tant par *jour* par proportion à la grandeur, ou au prix accordé pour le fret. *Dictionnaire de Commerce*.

JOUR, JOURNAL, (*Arpentage*.) grande meſure des héritages: cette dénomination eſt fort en uſage en Lorraine; on y dit pour les terres labourables *jours*, *journaux*; pour les prés fauchés, & pour les forêts *arpent*: ce n'eſt cependant qu'une même meſure; elle eſt communément dans ce pays de 250 toiſes de Lorraine. Cette toiſe a de longueur 10 piés de Lorraine, le pié 10 pouces, le pouce 10 lignes; ce qui fait environ huit piés neuf pouces dix lignes, meſure de roi.

JOUR, *terme d'Architecture*; ce mot s'entend de toute ouverture faite dans les murs par où l'on reçoit de la lumiere, & qu'on nomme auſſi *baye* ou *bée*.

*Jour droit*, celui d'une fenêtre à hauteur d'appui.

*Faux-jour*, celui qui éclaire quelque petit lieu, comme une garde-robe, un retranchement, un petit eſcalier.

*Jour d'en-haut*, celui qui eſt communiqué par un *abajour* qui ne reçoit le *jour* par le dôme, un ſoûpirail, une lucarne faitiere de grenier, généralement tout *jour* qui eſt pris à ſix ou ſept piés de haut ou plus.

*Jour-à plomb*, celui qui vient directement par-en-haut, comme au Panthéon à Rome.

*Jour de coûtume*, voyez VUE DE COUTUME.

*Jour d'eſcalier*, c'eſt le vuide ou l'eſpace quarré ou rond qui reſte entre les limons droits ou rampans de bois ou de pierre, ſur leſquels eſt porté la rampe de fer.

JOUR, *terme d'Horlogerie*; c'eſt un eſpace qu'on laiſſe entre deux roues qui paſſent l'une ſur l'autre, ou entre les platines & ces roues, pour empêcher qu'elles ne ſe touchent. Les *jours* de la grande roue moyenne avec la platine des piliers & la grande roue, & du barrillet avec la platine du deſſus & la grande roue, ne doivent pas être trop conſidérables, ou, pour parler comme les Horlogers, doivent être bien ménagés; afin de conſerver au barrillet, & par conſéquent au grand reſſort, le plus de hauteur qu'il eſt poſſible.

JOUR, (*Peinture*.) on dit qu'un tableau eſt dans ſon *jour*; lorſque la lumiere qui fait qu'on le voit, vient du même côté que celle qui éclaire les objets peints dans ce tableau.

Il y a des auteurs qui prétendent qu'on appelle *jour*, les endroits les plus éclairés d'un tableau; mais on ne ſe ſert point de cette expreſſion: on dit la *lumiere*, les *lumieres* d'un tableau, & non les *jours* d'un tableau.

JOURS, (*Rubannier*.) ouvrage à *jour*, terme plus propre au galon qu'à tout autre ouvrage, puiſqu'il n'y a preſque que le galon qui ſoit ſuſceptible de pareil travail; rarement on en ménage ſur les rubans figurés; les *jours* ſont des ornemens pratiqués dans les deſſeins, qui laiſſent effectivement à *jour* les eſpaces qu'ils doivent repreſenter; ces *jours* ſont appellés *corps ſéparés*, parce qu'ils ſont travaillés chacun ſéparément & l'un après l'autre par autant de navettes différentes; ce qui fait qu'il y a des ouvrages à 10 ou 12 & même 25 ou 26 navettes: quand les *jours* ſont pratiqués l'un à côté de l'autre, il faut avoir ſoin de ne travailler que quelque coups de navette ſur chacun de ces corps ſéparés tant qu'il y en a, afin que le battant puiſſe frapper le plus également qu'il eſt poſſible ces coups de navette, autrement ſi on rachevoit entierement le *jour*, qui eſt quelquefois de beaucoup de ces coups, & que l'on paſſât enſuite à un autre, l'épaiſſeur de ce premier qui vient d'être fait, empêcheroit que le battant ne frappât régulierement les autres coups qui reſtent à faire.

JOURA (LA), *Géog.* île de l'Archipel petite & deſerte; c'eſt le Gyaros des anciens; liſez ce qu'en dit M. Spon. Holſtenius croyoit que l'ancienne Gyaros étoit Caloiro; mais la poſition des lieux, & le nom même de *Joura*, qui n'eſt qu'une corruption de *Gyaros*, indiquent que Gyaros & *Joura* ſont la même île. (*D. J.*)

JOURDAIN (LE), *Géog. anc.* aujourd'hui *Schéria*, riviere de la Paleſtine; Ἰορδάνης dans Pauſanias, & *Jordanis* dans Pline, *l. V. c. xv.* Cette riviere, dit-il, qui ſort de la fontaine Panéas, eſt très-agréable; & autant que la ſituation des lieux voiſins le lui permet, elle fait mille détours, comme pour ſe prêter aux beſoins des habitans, & ſemble ne ſe rendre qu'à regret dans le lac Aſphaltique, (la mer Morte).

Le *Jourdain*, après avoir tiré ſa ſeule ſource de Panéas, forme à quelque diſtance le lac Séméthon, & parcourt (ſans pouvoir acquérir cent piés de largeur dans le fort de ſon cours) environ 50 lieues, juſqu'à ſon embouchure dans la mer Morte, où il ſe perd. Ses bords ſont couverts de joncs, de roſeaux, de cannes, de ſaules, & d'autres arbres, qui ſont au rapport de Maundrell, que pendant l'été, on a aſſez de peine à voir l'eau de cette riviere.

Le pere Hardouin dérive ſon nom de l'hébreu *Jor-Eden*, qui veut dire *fleuve de Délices*; & c'eſt à ſa ſource que pluſieurs mettent le paradis terreſtre; cependant Joſephe aſſure que toute la plaine qu'il arroſe eſt deſerte, extrêmement aride pendant l'été, & que l'air en eſt mal ſain à cauſe de l'exceſſive chaleur.

Quoi qu'il en ſoit, il n'y a point de fleuve, ſi je puis en parler ainſi, plus célebre dans les livres ſacrés; on ſait par cœur les miracles qui s'opérerent dans le *Jourdain*, lorſqu'il ſe partagea pour laiſſer un paſſage libre aux Hébreux ſous la conduite de Joſué, *chap. ij. verſ.* 13. & *ſuivans*; lorſqu'Elie & Eliſée le paſſerent en marchant ſur les eaux, *IV. liv. des Rois*, *c. xj. v.* 8. & 14. lorſqu'Eliſée fit marcher le fer de la coignée qui étoit tombée dans le *Jourdain*, *IV. liv. des Rois*, *c. vj. v.* 6. & 7. Enfin, lorſque le Sauveur du monde fut baptiſé dans le même fleuve, que le ciel s'ouvrit, & que le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui, *Mathieu*, *ch. iij. v.* 16.

Cette derniere circonſtance du baptême de J. C. a donné aux Chrétiens une grande vénération pour cette petite riviere; auſſi c'étoit anciennement une dévotion commune de ſe faire baptiſer dans le *Jourdain*, ou du-moins de s'y baigner, comme ſont encore tous les pélerins qui parcourent la Paleſtine. *Voyez* GANGE. (*D. J.*)

JOURNAL, ſ. m. (*Gram. Littérat. Commerce*, &c.) mémoire de ce qui ſe fait, de ce qui ſe paſſe chaque jour.

JOURNAL, *en termes de Commerce*, eſt un certain livre ou regiſtre, dont les Marchands ſe ſervent pour écrire jour par jour toutes les affaires de leur commerce à meſure qu'elles ſe préſentent. *Voyez* MANIERE DE TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

On donne aujourd'hui le nom de *journal* à certains ouvrages qui contiennent le détail de ce qui ſe paſſe journellement en Europe. *Voyez* GAZETTE.

JOURNAL, (*Littérature*.) ou ouvrage périodique, qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les Arts & dans les Sciences.

Le premier *journal* de cette eſpece qui ait paru en France, eſt celui qu'on appelle le *Journal des Savans*, qui a été inventé pour le ſoulagement de ceux qui ſont ou trop occupés ou trop pareſſeux pour lire les livres entiers. C'eſt un moyen de ſatisfaire ſa curioſité, & de devenir ſavant à peu de frais. Comme ce deſſein a paru très-commode & très-utile, il a été imité dans la plûpart des autres pays ſous une infinité de titres différens.

De ce nombre ſont les *Acta eruditorum* de Leipſic, les *Nouvelles de la république des Lettres* de M. Bayle, *la Bibliotheque univerſelle*, *choiſie*, & *ancienne*, & *moderne* de M. le Clerc, *les Mémoires de Trévoux*, &c. En 1692, Juncker a publié en latin un *Traité hiſtorique des journaux des Savans*, *publiés en divers endroits de l'Europe juſqu'à préſent*. Wolfius, Struvius Morhoff, Fabricius, ont fait à-peu-près la même choſe.

Les mémoires & l'hiſtoire de l'académie des Sciences, celle de l'académie des Belles-Lettres, les *Ephemerides*, ou *Miſcellanea naturæ curioſorum*, les *Saggi di naturali eſperienze fatte nel academia del cimento*, les *acta philo-exoticorum naturæ & artis*, qui ont paru depuis Mars 1686, juſqu'en Avril 1687, & qui ſont une hiſtoire de l'académie de Breſcia; les *Miſcellanea Berolinenſia*, qui ſont en latin, l'hiſtoire de l'académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, qui eſt en françois. Les commentaires de l'académie impériale de

de Petersbourg; les memoires de l'inſtitut de Bologne; les *acta litteraria Sueciæ*, qui ſe font à Upſal depuis 1720; les memoires de l'académie royale de Stockholm, commencés en 1740; les *commentarii ſocietatis regiæ Gottingenſis*, commencés en 1750; les *acta Erfordienſia*; les *acta Helvetica*; les *acta Norimbergica*; les Tranſactions philoſophiques de la ſociété de Londres; les actes de la ſociété d'Edimbourg; les eſſais de la ſociété de Dublin, & autres ouvrages ſemblables, ne ſont point des *journaux* dans leſquels on rende compte des ouvrages nouveaux; mais ce ſont des collections de mémoires faits par les ſavans qui composent ces différentes ſociétés ſavantes.

On donne communément la gloire de l'invention des *journaux* à Photius; ſa bibliotheque n'eſt pourtant pas tout-à-fait ce que ſont nos *journaux*, ni ſon plan le même. Ce ſont des abregés & des extraits des livres qu'il avoit lûs pendant ſon ambaſſade en Perſe.

M. de Salo commença le premier le *journal des Savans* à Paris en 1665, ſous le nom de *ſieur d'Hedouville*; mais ſa mort ſurvenue quelque tems après, interrompit cet ouvrage. L'abbé Gallois le reprit au commencement de 1666, & le céda en 1674 à l'Abbé de la Roque, qui le continua pendant huit à neuf ans, & qui eut pour ſucceſſeur M. Couſin, qui le fit juſqu'en 1702, que M. l'abbé Bignon inſtitua une nouvelle compagnie, à qui il donna le ſoin de continuer ce *journal*. On lui donna en même tems une nouvelle forme, & on l'augmenta. Cette compagnie ſubſiſte encore; & c'eſt aujourd'hui M. de Maleſherbes qui en a l'inſpection. Le *journal des Savans* n'eſt donc plus d'un ſeul auteur, pluſieurs perſonnes y travaillent.

Depuis ce tems il a paru de tems à autres différens *journaux* françois; tels ſont les *Memoires & conférences ſur les Sciences & les Arts*, par M. Denys, pendant les années 1672, 1673, & 1674; les nouvelles découvertes ſur toutes les parties de la Medecine par M. de Blegny, en 1679; le *journal* de Medecine commencé en 1684, & quelques autres ſemblables, qui ont été diſcontinués auſſi-tôt que commencés; celui-ci vient de reprendre depuis quelque tems; M. Roux med. eſt celui qui le continue à préſent.

Les *Nouvelles de la république des Lettres*, que M. Bayle commença en 1684, & que M. de la Roque & quelques autres amis de M. Bayle, & M. Bernard ont continué depuis Février 1687, qu'une maladie obligea M. Bayle de les quitter, juſqu'en 1689. Après une interruption de neuf à dix ans, M. Bernard les reprit au commencement de 1699, & les continua juſqu'en 1710. L'*hiſtoire des ouvrages des Savans*, par M. Baſnage, commença en 1686, & finit en 1710. La *Bibibliotheque univerſelle & hiſtorique* de M. le Clerc, a été continuée juſqu'en 1693, & contient 25 volumes; la *Bibliotheque choiſie* du même auteur commença en 1703. Le *Mercure de France*, eſt un de nos plus anciens *journaux*; il s'eſt continué par différentes mains juſqu'à préſent: il en eſt de même du *journal de Verdun*.

Les *Memoires pour l'hiſtoire des Sciences & des beaux Arts*, appellés communément *Journal de Trévoux*, du lieu où ils s'imprimoient autrefois, ont commencé en 1701. C'étoient les RR. PP. Jeſuites qui compoſoient ce *journal*, qui ſe continue à préſent par des particuliers, gens de Lettres.

On a fait & on fait encore pluſieurs *journaux* françois dans les pays étrangers; tels ſont la *bibliotheque raiſonnée*, la *bibliotheque germanique* continuée ſous le titre de *nouvelle bibliotheque germanique*, par M. Formey. Il y a eu de plus en françois *le journal littéraire*, commencé à la Haie en 1713; le *Mercure hiſtorique, & politique*, qui ſe continue juſqu'à ce jour. On imprime auſſi en Hollande un *journal* dans lequel les *journaux des Savans* & de Trévoux ſe trouvent combinés, la *Bibliotheque impartiale*; les *Memoires littéraires de la Grande-Bretagne*, par M. de la Roche, & la *Bibliotheque angloiſe*, qui ſe bornent aux livres anglois. Ces *journaux* interrompus ont été repris ſous le titre de *Journal britannique*, par M. de Maty, & ſe continuent actuellement ſous le même titre, par M. de Mauve. M. de Joncourt fait actuellement un *journal* françois, dans lequel il rend compte des livres nouveaux d'Angleterre, ſous le titre de *Nouvelle bibliotheque angloiſe*.

Les *journaux* anglois anciens ſont, *the hiſtory of the Works of the Learned*, qui commença à Londres en 1699. *Cenſura temporum*, en 1708: en 1710 il en parut deux nouveaux; l'un ſous le titre de *Memoires de Littérature*, c'étoit une feuille volante, qui ne contenoit qu'une traduction angloiſe de quelques articles des *journaux* étrangers; l'autre étoit *in-4°.* en quatre ou cinq feuilles. C'eſt un recueil de pieces fugitives, intitulé *Bibliotheca curioſa*, ou *à Miſcellany*. L'on doit encore mettre au rang des *journaux* anglois le *Gentleman's magazine*, l'*état actuel de la Grande-Bretagne*, &c.

Les *journaux* italiens ſont celui de l'abbé Nazari, qui a duré depuis 1668 juſqu'en 1681; il s'imprimoit à Rome. Celui de Veniſe commença en 1671, & finit en même tems que celui de Rome. Les auteurs étoient Pierre Moretti, & François Miletti: le *journal de Parme*, par le P. Gaudence Roberti & le P. Benoît Bauhini, tomba en 1690, & on le reprit en 1692. Le *journal de Ferrare*, entrepris par l'abbé de la Torre, commença & finit en 1691. La *Galleria di Minerva*, commencée en 1696, eſt l'ouvrage d'une ſociété de gens de Lettres: M. Apoſtolo Zeno, ſecrétaire de cette ſociété, commença un autre *journal* en 1710, ſous les auſpices du grand-duc; il s'imprimoit à Veniſe, & pluſieurs perſonnes de diſtinction y avoient part: les *Faſti eruditi della biblioteca volante*, ſe faiſoient à Parme: depuis il a paru en Italie le *Giornale dei Letterati*.

Le premier des *journaux* latins eſt celui de Leipſic, qui a commencé en 1682 ſous le titre d'*Acta eruditorum*: cet ouvrage s'eſt continué ſans interruption juſqu'à préſent.

A Parme, les *Nova litteraria maris Balthici* ont duré depuis 1698, juſqu'en 1708. Les *Nova litteraria Germaniæ*, recueillies à Hambourg, ont commencé en 1703. Les *Acta litteraria ex manuſcriptis*, & la *Bibliotheca curioſa* commencée en 1705, & finie en 1707, ſont de M. Struvius; M. Kuſter & Sike commencerent en 1697, & firent pendant deux ans la bibliotheque des livres nouveaux. Depuis ce tems on a eu pluſieurs *journaux* latins: tels ſont entr'autres les *Commentarii de rebus in ſcientia naturali & Medecina geſtis*, par M. Ludwig.

Le *Journal* ſuiſſe appellé *Nova litteraria Helvetiæ*, commença en 1702; il eſt de M. Scheuchzer; & les *Acta medica hafnenſia*, de Thomas Bartholin, qui font cinq volumes depuis 1671, juſqu'en 1679.

Il y a un *journal* hollandois, ſous le titre de *Boekſaal van Europa*. Il fut commencé en 1692 par Pierre Rabbus, à Rotterdam, & repris depuis 1702. juſqu'en 1708; il ſe continue juſqu'à ce jour: on doit y joindre les mémoires de *la ſociété littéraire* de Harlem.

L'Allemagne a une foule innombrable d'ouvrages périodiques & de *journaux* en tout genre. Les principaux qui ſe font actuellement en langue allemande ſont, le *Magaſin d'Hambourg*, commencé en 1748, & qui ſe continue. Les *Phyſicaliſche beluſtigungen*, ou Amuſemens phyſiques, commencés à Berlin en 1751. *Selecta phyſico œconomica* qui ſe font à Stutgard. Il ſe fait de plus une infinité de gazettes & de *journaux* littéraires, économiques, &c. en Saxe, dans la Siléſie, dans le Brandebourg, dans la baſſe-Allemagne, &c. Cependant pluſieurs de ces ouvrages périodiques ne ſont pas des vrais *journaux*, mais des collections de mémoires, auxquels on a quelquefois joint des extraits de quelques livres nouveaux. Il paroît en Suede un *journal*, ſous le titre de *Magaſin de Stockolm*.

Nous avons maintenant en France une foule de *journaux*; on a trouvé qu'il étoit plus facile de rendre compte d'un bon livre que d'écrire une bonne ligne, & beaucoup d'eſprits ſtériles ſe ſont tournés de ce côté. Nous avons eu les feuilles périodiques de l'abbé Defontaines, elles ont été continuées par M. Fréron & par M. l'abbé de la Porte: ces deux collegues ſe ſont ſéparés, & l'un travaille aujourd'hui ſous le titre de l'*Année littéraire*, & l'autre ſous le titre d'*Obſervateur littéraire*. Nous avons des *Annales typographiques*; un *Journal étranger*; un *Journal encyclopédique* qui ſe fait & s'imprime à Liege; un *Journal chrétien*; un *Journal économique*; un *Journal pour les dames*; un *Journal villageois*; une *Feuille néceſſaire*; une *Semaine littéraire*, &c. que ſais-je encore?

C'eſt-là que les gens du monde vont puiſer les lumieres ſublimes d'après leſquelles ils jugent les productions en tout genre. Quelques-uns de ces journaliſtes donnent auſſi le ton à la province: on achete ou on laiſſe un livre d'après le bien ou le mal qu'ils en diſent; moyen sûr d'avoir dans ſa bibliotheque preſque tous les mauvais livres qui ont paru, & qu'ils ont loués, & de n'en avoir aucun des bons qu'ils ont déchirés.

Il ſeroit plus sûr de ſe conduire par une regle contraire, & de prendre tout ce qu'ils dépriſent, & de rejetter tout ce qu'ils relevent. Il faut cependant excepter de cette regle le petit nombre de ces journaliſtes qui jugent avec candeur, & qui ne cherchent point comme d'autres à intéreſſer le public par la malignité & par la

fureur

fureur avec laquelle ils avilissent & déchirent les auteurs & les ouvrages estimables.

JOURNAL, (*Marine.*) c'est un registre que le pilote est obligé de tenir, sur lequel il marque régulierement chaque jour les vents qui ont regné, le chemin qu'a fait le vaisseau, la latitude observée ou estimée, & la longitude arrivée à la déclinaison de la boussole, les profondeurs d'eau & les fonds où il a sondé & mouillé; en un mot toutes les remarques qui peuvent intéresser la navigation. Par l'ordonnance de la Marine de 1689, le capitaine commandant un vaisseau de roi, est obligé de tenir un *journal* exact de sa route.

Ces *journaux* au retour de chaque campagne sont remis au dépôt des cartes & plans de la marine; & les observations & remarques qui s'y trouvent, servent à la perfection de l'Hydrographie & à la construction des cartes marines. (*Z*)

* JOURNALISTE, s. m. (*Littérat.*) auteur qui s'occupe à publier des extraits & des jugemens des ouvrages de Littérature, de Sciences & d'Arts, à mesure qu'ils paroissent; d'où l'on voit qu'un homme de cette espece ne feroit jamais rien si les autres se reposoient. Il ne seroit pourtant pas sans mérite, s'il avoit les talens nécessaires pour la tâche qu'il s'est imposée. Il auroit à cœur les progrès de l'esprit humain; il aimeroit la vérité, & rapporteroit tout à ces deux objets.

Un journal embrasse une si grande variété de matieres, qu'il est impossible qu'un seul homme fasse un médiocre journal. On n'est point à la fois grand géometre, grand orateur, grand poëte, grand historien, grand philosophe: on n'a point l'érudition universelle.

Un journal doit être l'ouvrage d'une société de savans; sans quoi on y remarquera en tout genre les bévûes les plus grossieres. Le Journal de Trévoux que je citerai ici entre une infinité d'autres dont nous sommes inondés, n'est pas exempt de ce défaut; & si jamais j'en avois le tems & le courage, je pourrois publier un catalogue qui ne seroit pas court, des marques d'ignorance qu'on y rencontre en Géométrie, en Littérature, en Chimie, &c. Les *Journalistes* de Trévoux paroissent sur-tout n'avoir pas la moindre teinture de cette derniere science.

Mais ce n'est pas assez qu'un *journaliste* ait des connoissances, il faut encore qu'il soit équitable; sans cette qualité, il élevera jusqu'aux nues des productions médiocres, & en rabaissera d'autres pour lesquelles il auroit dû reserver ses éloges. Plus la matiere sera importante, plus il se montrera difficile; & quelqu'amour qu'il ait pour la religion, par exemple, il sentira qu'il n'est pas permis à tout écrivain de se charger de la cause de Dieu, & il fera main-basse sur tous ceux qui, avec des talens médiocres, osent approcher de cette fonction sacrée, & mettre la main à l'arche pour la soutenir.

Qu'il ait un jugement solide & profond de la Logique, du goût, de la sagacité, une grande habitude de la critique.

Son art n'est point celui de faire rire, mais d'analyser & d'instruire. Un *journaliste* plaisant est un plaisant *journaliste*.

Qu'il ait de l'enjouement, si la matiere le comporte; mais qu'il laisse là le ton satyrique qui décele toujours la partialité.

S'il examine un ouvrage médiocre, qu'il indique les questions difficiles dont l'auteur auroit dû s'occuper; qu'il les approfondisse lui-même, qu'il jette des vûes, & que l'on dise qu'il a fait un bon extrait d'un mauvais livre.

Que son intérêt soit entierement séparé de celui du libraire & de l'écrivain.

Qu'il n'arrache point à un auteur les morceaux saillans de son ouvrage pour se les approprier; & qu'il se garde bien d'ajoûter à cette injustice, celle d'exagérer les défauts des endroits foibles qu'il aura l'attention de soûligner.

Qu'il ne s'écarte point des égards qu'il doit aux talens supérieurs & aux hommes de génie; il n'y a qu'un sot qui puisse être l'ennemi d'un de Voltaire, de Montesquieu, de Buffon, & de quelques autres de la même trempe.

Qu'il sache remarquer leurs fautes, mais qu'il ne dissimule point les belles choses qui les rachetent.

Qu'il se garantisse sur-tout de la fureur d'arracher à son concitoyen & à son contemporain le mérite d'une invention, pour en transporter l'honneur à un homme d'une autre contrée ou d'un autre siecle.

Qu'il ne prenne point la chicane de l'art pour le fond de l'art; qu'il cite avec exactitude, & qu'il ne déguise & n'altere rien.

S'il se livre quelquefois à l'enthousiasme, qu'il choisisse bien son moment.

Qu'il rappelle les choses aux principes, & non à son goût particulier, aux circonstances passageres des tems, à l'esprit de sa nation ou de son corps, aux préjugés courans.

Qu'il soit simple, pur, clair, facile, & qu'il évite toute affectation d'éloquence & d'érudition.

Qu'il loue sans fadeur, qu'il reprenne sans offense.

Qu'il s'attache sur-tout à nous faire connoître les ouvrages étrangers.

Mais je m'apperçois qu'en portant ces observations plus loin, je ne ferois que répéter ce que nous avons dit à l'*article* CRITIQUE. *Voyez cet article.*

* JOURNALIER, s. m. (*Gram.*) ouvrier qui travaille de ses mains, & qu'on paye au jour la journée. Cette espece d'hommes forment la plus grande partie d'une nation; c'est son sort qu'un bon gouvernement doit avoir principalement en vûe. Si le *journalier* est misérable, la nation est misérable.

* JOURNÉE sub. f. (*Gram.*) c'est la durée du jour, considérée par rapport à la maniere agréable ou pénible dont on la remplit. On dit un beau jour & une belle *journée*; mais un jour est beau en lui-même, & une *journée* est belle par la jouissance qu'on en a. Cette *journée* fut sanglante. La journée sera longue; il s'agit alors du chemin que l'on a à faire.

* JOURNÉE *de la saint Barthelemy*, (*Hist. mod.*) c'est cette *journée* à jamais exécrable, dont le crime inoui dans le reste des annales du monde, tramé, médité, préparé pendant deux années entieres, se consomma dans la capitale de ce royaume, dans la plupart de nos grandes villes, dans le palais même de nos rois, le 24 Août 1572, par le massacre de plusieurs milliers d'hommes.... Je n'ai pas la force d'en dire davantage. Lorsqu'Agamemnon vit entrer sa fille dans la forêt où elle devoit être immolée, il se couvrit le visage du pan de sa robe..... Un homme a osé de nos jours entreprendre l'apologie de cette *journée*. Lecteur, devine quel fut l'état de cet homme de sang; & si son ouvrage te tombe jamais sous la main, dis à Dieu avec moi: ô Dieu, garantis-moi d'habiter avec ses pareils sous un même toit.

JOURNÉE (*Comm.*) on appelle *gens de journée* les ouvriers qui se louent pour travailler le long du jour, c'est-à-dire depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

*Travailler à la journée* se dit parmi les ouvriers & artisans, par opposition à travailler à la tâche & à la piece. Le premier signifie travailler pour un certain prix & à certaines conditions de nourriture ou autrement, depuis le matin jusqu'au soir, sans obligation de rendre l'ouvrage parfait; le second s'entend du marché que l'on fait de finir un ouvrage pour un certain prix, quelque tems qu'il faille employer pour l'achever.

Les statuts de la plupart des communautés des Arts & Métiers mettent aussi de la différence entre travailler à la *journée*, & travailler à l'année. Les compagnons qui travaillent à l'année ne pouvant quitter leurs maîtres sans leur permission, que leur tems ne soit achevé, & les compagnons qui sont simplement à la *journée*, pouvant se retirer à la fin de chaque jour.

Quant à ceux qui sont à la tâche, il leur est défendu de quitter sans congé que l'ouvrage entrepris ne soit livré. *Dict. de Comm.*

JOUTE, s. f. (*Hist. de la Cheval.*) *joûte* étoit proprement le combat à la lance de seul à seul; on a ensuite étendu la signification de ce mot à d'autres combats, par l'abus qu'en ont fait nos anciens écrivains qui, en confondant les termes, ont souvent mis de la confusion dans nos idées.

Nous devons par conséquent distinguer les *joûtes* des tournois; le tournois se faisoit entre plusieurs chevaliers qui combattoient en troupe, & la *joûte* étoit un combat singulier, d'homme à homme. Quoique les *joûtes* se fissent ordinairement dans les tournois après les combats de tous les champions, il y en avoit cependant qui se faisoient seules, indépendamment d'aucun tournois; on les nommoit *joûtes* à tous venans, grandes & plénieres. Celui qui paroissoit pour la premiere fois aux *joûtes*, remettoit son heaume ou casque au hérault, à moins qu'il ne l'eût déja donné dans le tournois.

Comme les dames étoient l'ame des *joûtes*, il étoit juste qu'elles fussent célébrées dans ces combats singuliers d'une maniere particuliere; aussi les chevaliers ne terminoient aucune *joûte* de la lance, sans faire à leur honneur une derniere *joûte*, qu'ils nommoient *la lance des dames*, & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague.

Les *joûtes* passerent en France des Espagnols, qui prirent des Maures cet exercice, & l'appellerent *juego de canas*, le jeu de cannes, parce que dans le commencement de sa premiere institution dans leur pays, ils lançoient en tournoyant, des cannes les uns contre les autres, & se couvroient de leurs boucliers pour en parer le coup. C'est encore cet amusement que les Turcs appellent *lancer le gerid*; mais il n'a aucun rapport avec les jeux troyens de la jeunesse romaine. *Voyez* TROYENS (*Jeux*).

Le mot de *joûte* vient peut-être de *juxta*, à cause que les joûteurs se joignoient de près pour se battre. D'autres le dérivent de *justa*, qui est le nom qu'on a donné, dit-on, dans la basse latinité à cet exercice; on peut voir le Glossaire de Ducange au mot *justa*, car ces sortes d'étymologies ne nous intéressent guere, il nous faut des faits. (*D. J.*)

JOÛTE, (*Marechal.*) combat à cheval avec la lance ou l'épée.

JOUTEREAUX, s. m. (*Marine.*) ce sont deux pieces de bois courbes, posées parallelement à l'avant du vaisseau pour soutenir l'éperon, & qui répondent d'une herpe à l'autre, dont elles font l'assemblage.

*Joutereaux de mâts*, ce sont deux pieces de bois courbes que l'on attache au haut du mât, de chaque côté, pour soutenir les barres de hune. (Z)

JOUX, (*Géogr. & Hist. nat.*) c'est le nom d'une chaîne de montagnes, d'une vallée & d'un lac du pays de Vaud, dans le canton de Berne en Suisse.

Le *mont-joux*, *mons Jovius* ou *mons Jovis*; c'est une portion du mont Jura. Le mont Jura est une longue chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le Rhin pres de Bâle jusqu'au Rhône à 4 lieues au dessous de Genève. Cette chaîne est tantôt plus tantôt moins élevée; elle a aussi plus ou moins de largeur: enfin elle prend dans cette étendue différens noms particuliers. Le long du Rhône, c'est le grand *Credo*; c'est le mont *saint Claude*; entre la Franche-Comté & le Bugey: c'est le mont-*Joux* ou le mont de *Joux* vers les sources du Dain & du Doux en Franche-Comté; c'est aussi les monts de *Joux* dans le bailliage de Romainmotier du canton de Berne, frontiere du comté de Bourgogne; c'est Pierre-Pertuis, *Petra pertusa* dans l'évêché de Bâle. La montagne y a été percée par les Romains; on y voit encore une inscription qui en fait foi. C'est par-là qu'on entre dans le Munsterthal, ou la vallée de Montier Granval. Tirant plus loin du côté de Bâle & de Soleure, le mont Jura est appellé *Botzberg*; je ne m'arrête qu'aux dénominations les plus générales. Autrefois toute cette chaîne séparoit le royaume de Bourgogne en Bourgogne cisjurane & transjurane: aujourd'hui elle sépare la Suisse de la Franche-Comté & du Bugey.

Dans cette partie du mont Jura du comté de Bourgogne, qui porte aussi le nom de *mont-joux*, est une petite ville avec un château à une lieue de Pontarlier. Sept lieues plus loin vers le midi il y a encore un village du même nom de *Joux*, avec un abbaye & un lac.

Le *mont-Joux* dans le bailliage de Romainmotier a de même donné le nom à un lac & à une vallée. Là le mont Jura s'élargit considérablement, il forme trois vallées qui se communiquent par des gorges: celle de *Joux* est la plus grande & la plus élevée, d'où on passe à celle de Vanillon, & de-là à celle de Valorbes qui est la plus basse. La partie la plus basse de la vallée de *Joux* est occupée par un lac de deux lieues de longueur, sur demi-lieue dans sa plus grande largeur. Toute la vallée a plus de quatre lieues de longueur, & environ deux de largeur. Le lac a vers son extrémité un étranglement comme un canal, où l'on a placé un long pont de bois: le lac s'elargit de nouveau; ce qui forme un autre bassin, qu'on nomme le *petit lac*. De l'extrémité du pont s'éleve une montagne qui forme une nouvelle vallée du coté de la Franche-Comté; cette vallée s'appelle *le Lieu*, d'un village de ce nom. Là est un troisieme lac qui n'est qu'un grand étang, qu'on appelle *lacter*, peut-être de *lucus tortici*; cet étang paroit communiquer par des souterrains au lac de *Joux*. Une riviere entre dans celui-ci; c'est l'Orbe qui vient du lac des Rousses; grand nombre de ruisseaux y tombent aussi de toutes parts. L'abbaye est un gros village qui est presque au milieu de la vallée. A une portée de canon de ce lieu-là on voit sortir du pié d'un rocher une petite riviere qui coule avec rapidité, & va se jetter dans le lac; elle a dix piés de largeur sur deux piés de profondeur. Malgré cette quantité d'eau qui entre sans cesse dans le lac, aucune riviere n'en sort extérieurement; mais on voit des bouches au fond de l'eau en divers endroits, où l'eau s'engouffre & se perd; les paysans appellent ces trous des *entonnoirs*, & ils sont attentifs qu'ils ne se bouchent pas. Il paroît qu'une partie de cette eau coule par-dessous diverses montagues du côté de l'Iles dans le bailliage de Morges: le principal des entonnoirs est à l'extrémité du petit lac, à une demi-lieue du pont. Dans cet endroit on a construit des moulins que l'eau, dans sa chute, avant que de se perdre dans les fentes des rochers, fait tourner: les moulins sont bâtis au-dessous du niveau du lac dans un grand creux qu'il y a dans le rocher.

Quoiqu'il n'y ait aucun fruit dans cette vallée, elle est très-agréable & très-riante en été. Il y croît de l'orge & de l'avoine; les pâturages y sont fort bons; le lac est abondant en poissons; le pays est très-peuplé. Il y a trois grandes paroisses, composées chacune d'un village principal & de plusieurs hameaux, l'Abbaye, le Chenit & le Lieu.

Saint Romain & saint Lupicin ou saint Loup, deux freres, dont Grégoire de Tours a écrit la vie, se retirerent au bord d'un ruisseau appellé le *Noson*; ils y vécurent comme hermites. Saint Loup abandonna le Noson pour aller au-dessus de la Sarra sur un rocher, près duquel coule une source soufrée qui fait de bons bains. Dans le lieu où étoit resté l'aîné des freres, on bâtit un hospice, puis un couvent sous le nom de *Romani monasterium*, d'où l'on a fait *Romain-motier*, qui est aujourd'hui une petite ville avec un bailliage le mieux renté du pays de Sand. Le prieur de Romainmotier fit bâtir sur la fin du xiv. siecle, l'abbaye sur les bords du lac de *Joux*.

A une lieue de l'abbaye sur la montagne, du côté du pays de Saud, on voit un grand trou large d'un douxieme de pié; il communique perpendiculairement à une caverne très-profonde, où l'on entend des eaux souterraines couler avec bruit. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de la Franche-Comté, on voit aussi au milieu des bois un trou semblable, mais au-dessous duquel on n'entend point de bruit d'eau courante.

On ne doute point que l'eau du petit lac qui s'échappe vers les moulins, n'aille former au-dessous dans la vallée de Valorbe, la riviere de l'Orbe, qui sort toute formée d'un rocher à demi-lieue du village de Valorbes. Cette source a au moins seize piés de largeur, sur trois de profondeur.

On peut conclure de-là & de l'inspection des lieux qu'il ne seroit pas impossible de couper au-travers des rochers un canal pour vuider les lacs: ce seroit gagner du large dans un pays très-serré & très-peuplé.

Les habitans de cette vallée sont ingénieux & industrieux. On y trouve de bons horlogers, des serruriers fort adroits, & un grand nombre de lapidaires.

Il y a beaucoup de mines de fer dans les montagnes voisines. On y rencontre des pyrites globuleuses, & des marcassites anguleuses: les paysans ne manquent point de prendre les dernieres à cause de leur éclat pour des mines d'or. On y trouve aussi sur-tout sur les revers du côté du midi & du couchant, des pétrifications, comme des térébratules, des cornes d'amon & des muscu-lites. Dans le chemin de la vallée de *Joux* à celle de Vanlion, on ramasse quelques glossopetres; & plus bas on voit une pierre ollaire, dont on pourroit peut-être tirer parti: il y a aussi des couches d'ardoise qui est négligée. *E.* BERTRAND.

JOUXTE, (*Jurisp.*) du latin *juxta*, terme usité dans les anciens titres, & singulierement dans les terriers, reconnoissances & déclarations, pour désigner les confins ou terrains d'un héritage. On dit *jouxte* la maison, terre, pré ou vigne, & d'un tel. (*A*).

JOYAUX, s. m. (*Gramm.*) ornemens précieux d'or, d'argent, de perles, de pierreries.

JOYAUX, s. f. (*Jurispr.*) ou bagues & *joyaux*, en fait de reprises de la femme, sont de deux sortes.

Les uns sont des bijoux que les époux ou les parens donnent volontairement à l'épouse avant ou le lendemain du mariage. Lorsque le mariage ne s'accomplit pas, & qu'il y a lieu à la restitution des présens de nôces, on peut aussi répéter les *joyaux* qui sont de quelque valeur, ce qui dépend des circonstances & de l'arbitrage du juge.

Quelques coutumes permettent à la femme survivante, & même à ses héritiers, de reprendre, ses bagues & *joyaux* en nature. *Voyez l'article* 48. de la coutume de Bordeaux.

L'autre espece de bagues & *joyaux* est un don en argent que le mari fait à la femme en cas de survie, & qui se regle à proportion de sa dot. *Voyez ci-devant* BAGUES & JOYAUX. (*A*)

JOYE, JOYEUX. *Voyez* JOIE, JOIEUX.

IPECACUANHA, ſ. m. (*Bot.*) Nous ne connoiſſons point la plante qui s'éleve de la racine précieuſe qu'on appelle *ipécacuanha* du Pérou, & nous ne connoiſſons encore qu'imparfaitement la plante qui jette en terre la racine nommée *ipécacuanha* brune du Bréſil; voici cependant la deſcription qu'en a faite M. Linnœus.

Le calice eſt diviſé en cinq ſegmens égaux, étroits, & terminés en pointe. La fleur a cinq découpures & a cinq étamines. Le piſtil eſt un embrion placé entre le calice & la fleur; on ignore combien il a de ſtyles. Cet embrion devient une baie arrondie poſée ſur le calice, & creuſée par le haut en maniere de nombril. Elle n'a qu'une cavité dans laquelle ſont renfermés trois noyaux oſſeux, voutés d'un côté, applatis ſur les deux autres, réunis enſemble, & formant un globe. Chacun de ces noyaux qui ne renferme qu'une graine, eſt ſtrié de cinq cannelures. La racine eſt très-longue; la tige rarement branchue, eſt couchée ſur terre, & n'a de feuilles que vers ſon extrémité: ces feuilles ſont oppoſées, ovales, pointues de deux côtés, raboteuſes, plus pâles en-deſſous qu'en deſſus, larges de deux pouces, longues de trois, & les interſections de la tige ont à peine un pouce de longueur.

Quant à la plante qui pouſſe en terre, l'eſpece de racine du Bréſil qu'on appelle *ipécacuanha blanc* de Piſon, nous ſavons ſeulement que c'eſt une petite plante baſſe, aſſez ſemblable au pouliot, dont la tige qui s'éleve du milieu de pluſieurs feuilles velues, eſt chargée d'un grand nombre de petites fleurs blanches diſpoſées par anneaux. Au reſte, *voyez* PIGAYA. (*D. J.*)

IPÉCACUANHA, (*Mat. méd.*) L'*ipécacuanha* eſt une racine que les Medecins ordonnent aſſez communément, ſur-tout dans les formules latines, ſous le nom de racine du Bréſil, *radix braſilienſis*. Ce nom ne convient pourtant qu'à une des deux eſpeces dont nous allons parler: mais comme on employe indifféremment ces deux eſpeces, malgré quelques différences que les bons pharmacologiſtes y ont obſervées, le nom ſpécifique de *radix braſilienſis* eſt devenu dans l'uſage commun, ſynonime au mot générique *ipécacuanha*.

Les deux eſpeces d'*ipécacuanha* ſont le gris & le brun. Voici leur deſcription d'après M. Geoffroy.

L'ipécacuanha gris, *ipecacuanha cinerea*, *ipecacuanha peruviana*, *off. bexuquillo*, & *Rais de oro*, *Hiſpanorum*, peut-être l'*ipécacuanha blanc de Piſon*, eſt une racine épaiſſe de deux ou trois lignes, tortueuſe, & comme entourée de rugoſités, d'un brun clair ou cendré, denſe, dure, caſſante, réſineuſe, ayant dans ſon milieu dans toute ſa longueur, un filet qui tient lieu de moëlle, d'un goût un peu âcre & amer, & une odeur foible. Les Eſpagnols en apportent tous les ans à Cadix du Pérou, où elle naît aux environs des mines d'or.

L'ipécacuanha brun, *ipecacuanha*, *fuſca*, *ipecacuanha braſilienſis*, & *radix braſilienſis off. ipecacuanha altera ſeu fuſca Piſonis*, eſt une racine tortueuſe, plus chargée de rugoſités que l'*ipécacuanha*, gris, plus menue cependant, d'une ligne de groſſeur, brune ou noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, légerement amere. On apporte cette eſpece d'*ipécacuanha* du Bréſil à Lisbonne.

L'*ipécacuanha*, ſoit gris, ſoit brun, contient une quantité conſidérable de réſine qu'on en ſépare par l'eſprit de vin, & un extrait mucilagineux pur, c'eſt-à-dire ſoluble par les menſtrues aqueux ſeuls.

Selon les expériences de M. Geoffroy, huit onces d'*ipécacuanha* gris donnent dix gros de réſine, & trois onces & demie d'extrait; & neuf onces d'*ipécacuanha brun* donnent ſix gros de réſine, & une once trois gros d'extrait.

Selon Cartheuſer, ces principes réſident entierement dans l'écorce de ces racines; leur partie ligneuſe en eſt abſolument dépourvûe; ce dernier auteur a retiré d'une once d'écorce d'*ipécacuanha* gris quatre ſcrupules de réſine, & trois dragmes d'extrait; & il penſe que M. Boulduc pere n'a pas ſéparé exactement ces principes, lorſqu'il n'a obtenu par l'application de l'eſprit de vin, que trois grains de réſine par once, de l'un & de l'autre *ipécacuanha*.

La réſine d'*ipécacuanha* excite puiſſamment le vomiſſement; l'extrait l'excite très-peu, purge doucement, & paſſe pour être légerement aſtringent *in receſſu*, c'eſt-à-dire ſur la fin de ſon opération purgative.

Nous donnons très-rarement l'un ou l'autre de ces principes ainſi ſéparés, ou pour mieux dire, ils ſont entierement hors d'uſage. Nous donnons ſeulement quelquefois la décoction non filtrée de deux gros d'*ipécacuanha*, ce qui eſt donner en effet preſque toute la partie extractive de cette drogue, & la petite quantité de réſine qui peut avoir été détachée par l'action méchanique de l'ébulition de l'eau. Cette décoction fait vomir très-doucement. G. Piſon qui eſt le premier qui a publié les vertus de l'*ipécacuanha* dans ſon hiſtoire naturelle du Bréſil en 1748, préfere cette décoction à l'uſage de l'*ipécacuanha* en ſubſtance. Cartheuſer propoſe une correction de ce remede abſolument analogue à la précédente, ſavoir de diminuer conſidérablement la proportion de la réſine dans l'*ipécacuanha* qu'on veut donner en ſubſtance, en enlevant une partie de ce principe par une application convenable de l'eſprit de vin.

Les vûes de ces auteurs peuvent être très-louables, & fournir un remede plus ſûr, plus convenable dans certains ſujets délicats, ou dans les cas où les remedes trop actifs ſont contre-indiqués; mais aſſez généralement nous donnons l'*ipécacuanha* en ſubſtance, ſans nous aſſujettir à ces précautions, & nous ne trouvons pas que ce ſoit un remede violent, & dont l'action ſoit ſuivie d'accidens graves.

C'eſt 1°. à titre de vomitif, de remede général que nous l'employons depuis dix grains juſqu'à vingt & à trente. On penſe aſſez communément que ſon action eſt plus modérée que celle du tartre émétique. Ces deux remedes ſont preſque les ſeuls vomitifs employés dans la pratique la plus reçue; le premier dans les légeres incommodités, principalement chez les femmes & chez les enfans; le dernier dans les maladies proprement dites, & toûjours même dans les ſujets robuſtes. *Voyez* VOMITIF. L'*ipécacuanha* eſt le ſeul émétique que nous tirions aujourd'hui du regne végétal.

2°. La célébrité de cette drogue eſt principalement fondée ſur ſes effets admirables dans les diſſenteries; elle guérit infailliblement les diſſenteries communes ou moins graves, & elle concourt efficacement à la guériſon des diſſenteries épidémiques & malignes. *Voyez* DISSENTERIE. On le donne dans ces maladies, premierement à haute doſe, c'eſt-à-dire, à quinze, vingt, trente grains; & on réitere ce remede deux ou trois fois dans des intervalles convenables, ſelon l'exigence des cas; & lorſque les ſymptômes commencent à s'affoiblir, *ineunte morbi declinatione*, c'eſt une pratique utile & très-uſitée à Paris, de le donner à très-petite doſe, mais ſouvent réitérée, par exemple à deux ou trois grains dans un excipient convenable, la conſerve de roſes, le diaſcordium, &c. trois fois par jour, pendant huit, dix, douze jours. *Voyez* DISSENTERIE.

On trouve dans les boutiques, ſous le nom d'*ipécacuanha* blanc, une racine qu'il n'eſt pas permis de confondre avec l'*ipécacuanha* blanc de Piſon, puiſque ce dernier eſt, ſelon cet auteur, émétique & purgatif, au lieu que l'*ipécacuanha* blanc de nos boutiques n'a point ces vertus. (*b*)

IPECA-GUACA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de canard du Bréſil, plus petit que celui qu'on nomme *ipecati-apoa*, d'ailleurs apprivoiſé & fort au-deſſus par la beauté de ſon plumage. Sa tête eſt remarquable par une tache rouge ſur le milieu; ſon dos eſt d'un blanc de cygne; ſes jambes & ſes piés ſont jaunes; il eſt vif, fécond, & s'engraiſſe auſſi bien dans une baſſe-cour que dans l'eau. Piſo. *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

IPECATI-APOA, & par les Portugais PATA, ſ. m. (*Ornit. exot.*) canard du Bréſil, de la groſſeur d'une oye; la tête, le col, le ventre, & les parties inférieures de la queue de cet oiſeau, ſont blanches; mais le ſommet de la tête, le dos, & les aîles, ont la couleur du plus beau verd de nos canards; le haut du bec eſt couvert d'un tubercule charnu, jaſpé de tachetures blanches; ſes jambes & ſes piés ſont gris-brun; le mâle ſe diſtingue de la femelle par quelques longues plumes d'un brun luiſant, qu'il a ſur les aîles; cette eſpece de canard eſt très-commune dans les rivieres du pays, & ſa chair eſt eſtimée. (*D. J.*)

IPECU, ſ. m. (*Ornit. exot.*) très-beau pic-verd du Bréſil, qui a la groſſeur de nos pigeons; ſa tête d'un rouge vif, éclatant, eſt couronnée d'une crête de plumes de la même couleur; ſon col noir eſt orné d'une bandelette blanche qui décourt de chaque côté; ſes ailes ſont noires en-dehors, & rouges par-deſſous, ſa queue eſt toute noire; ſon ventre & ſes cuiſſes ſont diaprées de noir & de blanc; ſon bec eſt droit, dur, aigu, & fait pour percer l'écorce & le bois des arbres. Margrave. *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

IPRES, (*Géog.*) *Voyez* YPRES.

IPSALA, (*Géog.*) ſelon Léunclavius, ville de la Turquie européenne dans la Romanie, avec un archevêché grec, ſur la riviere de Lariſſe, à 22 lieues, ſud-oueſt d'Andrinople, 8 ſud-oueſt de Trajanopolis 50 ſud-oueſt de Conſtantinople. *Long.* 43. 55. *lat.* 40. 57. (*D. J.*)

IPSWICH, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre, capitale de la province de Suffolck, avec un port très-commode; elle envoye deux députés au Parlement, & est sur la Stonre, à environ 20 milles de la mer, 55 *nord-est* de Londres, *long.* 18. 35. *lat.* 52. 6.

Wolsey qui marcha de pair avec les souverains, nâquit à *Ipswich*; on ne peut qu'être étonné du rôle qu'il joua dans le monde, quand on considere l'obscurité de sa naissance. Fils d'un boucher, il devint archevêque d'Yorck, chancelier d'Angleterre, cardinal, légat perpetuel *à latere*, l'arbitre de l'Europe, & le premier ministre de son maître, revêtu d'une puissance absolue dans le spirituel & le temporel. La bulle que Léon X. lui envoya, lui donnoit droit de nommer des docteurs en toutes facultés, de créer cinquante chevaliers, cinquante comtes palatins, autant d'acolytes, de chapelains, & de notaires apostoliques; enfin de légitimer les batards, de délivrer les prisonniers, & d'accorder des dispenses sans bornes. Environné de toutes les grandeurs mondaines il succomba à l'ordre d'Henri VIII. de l'arrêter, se mit au lit en apprenant cette nouvelle, & mourut peu de jours après en 1531, âgé de 60 ans, le plus riche & le plus éminent particulier du siecle: cependant il montra dans cette conjoncture un courage qu'on ne devoit pas attendre d'un homme corrompu depuis si long-tems par l'ambition, la fortune & la volupté; sa mort parut toute simple à l'Angleterre; elle n'y fit pas plus de bruit que sa naissance. (*D. J.*)

# I R

IRAC, (*Géogr.*) *Iraca*, grand pays d'Asie divisé en *Irac-Arabi*, & en *Irac-Agémi*.

L'*Irac-Arabi*, ou l'*Iraque* babilonienne, est arrosée par le Tigre & par l'Euphrate; elle tire son nom de ce que l'Arabie déserte s'étend jusques-là; elle est presque toute sous la domination des Turcs; Bagdat en est la capitale.

L'*Irac-Agémi*, ou l'*Irac* persienne, ainsi nommée par opposition à l'*Iraque* arabique, est bornée par le Ghilan & le Tabristan; elle a au N. l'Hérat, à l'E. le Sablestan, au S. le Farsistan, à l'O. le Laurestan & les Turcomans; la partie orientale de l'*Irac*-agémi, répond à une partie de l'ancien royaume des Parthes; il est appellé *Jébal* par Nassir-Eddin & par Ulug-Beig, qui s'accordent ensemble sur le nombre, l'ordre des villes, & leur position; quoique l'*Irac*-agémi ne soit pas la Perse propre, elle est sous la domination de ce royaume & dans le centre de l'empire, puisque c'est dans cette contrée qu'est la capitale de toute la nation, je veux dire Ispahan, *Voyez* ISPAHAN. (*D. J.*)

IRACAHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre d'Amérique, dont on ne sait rien, sinon qu'il porte un fruit très-bon à manger, qui ressemble à nos poires; ses feuilles sont à-peu-près comme celles du figuier.

IRAN, (*Géog.*) nom que les Orientaux donnent à la Perse en général, & à une province particuliere de Perse, entre l'Aras & le Kur, dont les villes principales sont Errivan & Nachschivan. (*D. J.*)

* IRASCIBLE, adj. (*Gram. & Philosophie.*) terme de Philosophie scholastique. Il est certain que tous les mouvemens de notre ame peuvent se réduire au desir & à l'aversion, au desir qui nous porte à approcher, à l'aversion qui nous inspire de fuir. Les Scholastiques ont compris ces deux mouvemens sous le nom d'*appétit*, & ils ont distingué l'appétit en *irascible* & en concupiscible. Ils rapportent au premier la colere, l'audace, la crainte, l'espérance, le désespoir & le reste de cette famille; au second la volupté, la joie, le desir, l'amour, *&c*.... Platon complétoit le systême de l'ame, en ajoutant à ces deux branches une partie raisonnable, c'étoit la seule qui subsistât après la destruction du corps; la seule immortelle; les deux autres périssoient avec lui. Il plaçoit la qualité *irascible* dans le cœur; la concupiscible dans le foie, la raisonnable dans la tête. Il est certain que nos passions, & même plus généralement nos actions, ont toutes des organes qui leur sont affectés; mais la substance est une. On ne conçoit pas que l'une passe & que l'autre reste. Quoi qu'il en soit, cette vision prouve bien que Socrate & Platon n'avoient aucune idée de la spiritualité.

IRENARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier de guerre dans l'empire Grec, dont la fonction étoit de maintenir la paix, le repos, la tranquillité & la sûreté dans les Provinces.

Ce mot est Grec, ειρηναρχης, composé de ειρηνη, *paix*, & αρχος, *prince*, & αρχη, *commandement*.

Dans le code de Justinien, il est dit que les *irénarques* sont envoyés dans les provinces pour y maintenir la tranquillité & la paix; ce qu'ils faisoient en punissant les crimes, & en faisant observer les lois.

Il y avoit encore un autre *irénarque* dans les villes, pour y procurer & y conserver la concorde entre les citoyens, & y éteindre les dissensions. On l'appelloit autrefois *préfet de la ville*. *Voyez* PREFET.

Les empereurs Théodose & Honorius supprimerent les charges d'*irénarques*, parce qu'abusant de leur pouvoir, ils vexoient les peuples, au lieu de maintenir entr'eux le bon ordre. *Voyez le Diction. de Trévoux.*

IRESIONE, s. m. (*Litt. greq.*) c'étoit chez les Athéniens un rameau d'olivier entortillé de laine avec des fruits attachés tout autour; on le portoit dans plusieurs fêtes, les anciens auteurs en parlent beaucoup & citent les vers que l'on chantoit en le portant. *Voyez* Meursius *de Festis Græc. lib. V.* (*D. J.*)

JIRID, s. m. (*Hist. mod.*) espece de dard que les Turcs lancent avec la main. Ils se piquent en cela de force & de dextérité.

IRIPA, s. m. (*Botan. exot.*) grand pommier des Indes orientales, connu dans l'isle de Malabar; les auteurs de Botanique l'appellent *malus indica, pomo cucurbiti-formi, monopyreno*; on tire de son fruit une huile pour la galle & les maladies cutanées. *Voyez* Ray, *Hist. plant.* (*D. J.*)

IRIS BULBEUX, s. f. (*Bot.*) *xiphion*. genre de plante à fleur lilliacée, monopétale, ressemblante à celle de la flambe. Le pistil a trois pétales, & le calice devient un fruit de même forme que celui de la flambe; mais la racine est bulbeuse ou composée de plusieurs tuniques. Tournefort, *inst. rei herbariæ*. *Voyez* PLANTE.

IRIS, (*Botan.*) genre de plante bulbeuse, dont on a donné les caracteres au *mot* FLAMBE.

Entre les 74 especes d'*iris* de M. Tournefort, nous nous contenterons de décrire l'*iris ordinaire*, de dire un mot de l'*iris de Florence*, & de l'*iris jaune de marais*, qui toutes trois intéressent principalement les Médecins.

L'*iris ordinaire*, l'*iris nostras*, est l'*iris vulgaris, Germanica*, sive *hortensis*, sive *sylvestris*, de la plûpart des botanistes.

Sa racine se répand obliquement sur la surface de la terre; elle est épaisse, ridée, genouillée, d'un rouge brun en dehors, blanche en dedans, garnie de fibres à la partie inférieure, d'une odeur âcre & forte, lorsqu'elle est récente, mais qui devient agréable lorsqu'elle a perdu son humidité. Les feuilles qui sortent de cette racine, sont larges d'un pouce, longues d'une coudée, fermes, pleines de nervures, & de la figure d'un poignard: elles sont tellement unies & touffues près de la racine, que la partie concave d'une feuille embrasse la partie convexe ou le dos de l'autre feuille. Entre ces feuilles s'éleve une tige droite, cylindrique, lisse, ferme, branchue, divisée par quatre ou cinq nœuds, garnis de feuilles qui l'entourent, & qui sont d'autant plus petites, qu'elles se trouvent plus près du sommet.

Les fleurs commencent à paroître vers le printems, & sortent de la coëffe membraneuse qui les enveloppoit: elles sont d'une seule piece, divisée en six quartiers, trois élevés & trois rabatus, extérieurement de la couleur de pourpre, ou de violette parsemée de veines blanches.

Le pistil s'éleve du fond de cette fleur, surmonté d'un bouquet à trois feuilles de la même couleur, voutées, & formant une espece de gueule.

Le calice devient un fruit oblong, relevé de trois côtes; il s'ouvre en trois segmens par la pointe, & est partagé en trois loges remplies de semences rondes, oblongues, placées les unes sur les autres.

Cette plante est cultivée dans nos jardins, & commence à fleurir à la fin de Mai.

L'*iris de Florence*, est appellée des Botanistes *iris alba, iris flore albo, iris Florentina*. Elle ne differe point de l'*iris* ordinaire par la figure de ses racines, de ses feuilles & de ses fleurs; mais seulement par la couleur. En effet, ses feuilles tirent plus sur le verd de mer; ses fleurs d'un blanc de lait, ont peu d'odeur, mais très-agréable; ses racines sont plus grandes, plus épaisses, plus solides, plus blanches, & plus odorantes que celles de l'*iris-nostras*. Elle croît sans culture aux environs de Florence, mais on ne la voit ici que dans nos jardins.

Sa racine est seule d'usage en Medecine: elle se trouve chez nos droguistes en morceaux oblongs, genouillés, un peu applatis, de l'épaisseur d'un ou de deux pouces, blanche, dépouillée de ses fibres & de son écorce, qui est d'un jaune rouge; elle donne une odeur de violette pénétrante; son goût est âcre & amer. Elle en-

tre dans plusieurs préparations galéniques; on la croit propre à atténuer & inciser la lymphe qui embarrasse les bronches des poumons. On la mêle utilement dans les sternutatoires; mais son principal usage est pour les parfums.

La racine de l'*iris* ordinaire tient son rang parmi les plus violens hydragogues, c'est pourquoi les sages médecins s'abstiennent de l'employer; sa saveur est également âcre & brûlante, & son acrimonie s'attache si fort à la gorge qu'on a raison de redouter ses effets sur l'estomac & sur les intestins.

*L'iris jaune de marais*, nommée par Tournefort *iris vulgaris, lutea, palustris*, produit de l'encre passablement bonne, si on la cuit dans de l'eau, & qu'on y jette un peu de limaille de fer, c'est le petit peuple d'Ecosse qui a fait cette découverte, dont personne ne se doutoit. On coupe quelque racine de cette *iris* par tranches, qu'on met bouillir à petit feu dans une certaine quantité d'eau, jusqu'à ce que la liqueur soit suffisamment épaissie; on la passe claire dans un autre vase; on y plonge ensuite pendant quelque tems une lame inutile de couteau, ou quelque autre morceau de fer, ou frotte rudement ce morceau de fer avec un caillou fort dur qui se trouve dans le pays, & on répete ce frottement par intervalles, jusqu'à ce que la liqueur ait acquis la noirceur desirée.

Le suc de la racine d'*iris* dont je parle, est encore un si puissant hydragogue, qu'ayant été donné avec du syrop de nerprun à un hydropique désespéré, sur lequel le jalap, le mercure doux, & la gomme gutte n'avoient presque plus d'action; ce remede-ci, à la dose de 80 gouttes d'heure en heure, fit évacuer au malade, au bout de quelques prises, plusieurs pintes d'eau mesure d'Ecosse, qui est le double de celle de Paris. *Voy.* le détail de cette observation dans *les Mémoires d'Edimbourg, tom. V.* (*D. J.*)

Iris, *en terme d'Anatomie*, se dit d'un cercle qui entoure la prunelle de l'œil, & qui est formé par une duplicature de l'uvée. *Voyez* Uvée.

Du centre *orbiculo ciliaire* partent de toute la circonférence des fibres convergentes, qui font un petit cercle; mais avant la pupille même, le cercle est plus étroit dans l'homme, & fait de plus courts rayons fibreux, parmi lesquels il est impossible de reconnoître aucunes fibres orbiculaires.

Les vaisseaux colorés de l'*iris* & de l'uvée, font de plus petits genres; les arteres de la choroïde qui ont formé des cercles rayonnés passent sur le ligament *orbiculo-ciliaire*, dégénerent en de petits troncs dans la circonférence, & en dernier lieu en cercle artériel de Ruysch.

De ce cercle les plus petites artérioles se rapprochent sous la forme de rayons sur l'*iris* & forment par leur reflexion & en se joignant avec les externes le cercle interne. Les petits vaisseaux de la membrane de Ruysch entrent de la même maniere dans ce cercle, duquel il part de semblables arteres, mais plus grandes, qui vont se distribuer à l'uvée. Hovius fait de plus mention de très-petits conduits entremêlés qui naissent du cercle, d'autres qui viennent des artérioles de l'uvée, & d'autres qu'il soupçonne aller en sens contraire vers la sclérotique. Ne seroit-ce point-là ces autres arteres lymphatiques que M. Ferrein a démontrées dans l'uvée? *Hist. de l'Acad.* 1738. Haller, *Comm. Boerh.*

L'*iris* est de différentes couleurs, & percé dans son milieu d'un trou, à travers lequel on voit une petite tache noire, appellée *la prunelle de l'œil*, autour de laquelle l'*iris* forme un anneau. *Voyez* Prunelle, Œil, Ligament, Ciliaire, *&c.*

On donne aussi le nom d'*iris* à ces couleurs changeantes, qui paroissent quelquefois sur les verres des télescopes & des microscopes, à cause qu'elles imitent celles de l'arc-en-ciel.

C'est ainsi qu'on appelle encore le spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille lorsqu'on l'expose sous un angle convenable aux rayons du soleil. *Voyez* Prisme.

Iris, (*Météorol.*) voyez Arc-en-ciel, & jettez en passant les yeux sur l'image poétique qu'en a donné le chevalier Blackmore:

*Thus oft the Lord of nature in the air*
*Hangs evening clouds, his sable canvass, where*
*His pencil dip'd in heav'nly colours, made*
*Of intercepted beams, mix'd with the shade*
*Of temper'd æther, and refracted light,*
*Paints his fair* Rainbow, *charming to the sight.*
(*D. J.*)

Iris *ou* Pierre d'Iris, (*Hist. nat. Lithologie.*) nom donné par Pline & par d'autres naturalistes à une espece de crystal, dans lequel on remarque les différentes couleurs de l'arc-en-ciel. Il paroît que cette pierre ne différe en rien du crystal de roche ordinaire. Wallerius donne le nom d'*iris chalcedonica* à une espece de chalcédoine de trois couleurs, & qui [illegible] le soleil au travers fait voir les nuances [illegible] pierre se trouve en orient, elle a [illegible] pourpre. Quelques auteurs [illegible] le nom d'*iris* à l'espece de crystal [illegible] *fausse topaze* & ils l'ont nommée [illegible]. Wormius appelle le crystal noir, [illegible].

Enfin il y a des auteurs qui donnent le nom d'*iris* à une pierre orientale qui [illegible] la couleur du petit lait mêlée d'une teinte légere de [illegible] céleste. (—)

Iris, (*Mytholog.*) divinité de la fable, qui la fait fille de Thaumas & d'Electre.

C'étoit, disent les Poëtes, la messagere des Dieux & celle de Junon en particulier, comme Mercure l'étoit de Jupiter. Assise auprès du trône de la fille de Saturne & de Rhéa, elle attendoit le premier signe de ses ordres, pour les porter au bout du monde; alors volant d'une aile légere, elle fendoit les espaces immenses des airs, laissant après elle une longue trace de lumiere, que peignoit un nuage de mille couleurs aussi variées que brillantes.

Quelquefois députée par l'assemblée des Divinités célestes, elle descendoit de l'olympe parée de sa robe d'azur, pour venir apprendre aux mortels effrayés la fin des tempêtes, & leur annoncer le retour du beau tems.

Dans ses momens de repos, elle avoit soin de l'appartement de Junon & de ses magnifiques atours. Lorsque la déesse revenoit des enfers dans l'olympe, c'étoit *Iris* qui la purifioit avec les parfums les plus exquis: cependant son principal emploi étoit d'aller trancher le cheveu fatal des femmes agonisantes, comme Mercure étoit chargé de faire sortir des corps les ames des hommes prêtes à s'envoler.

Ainsi dans Virgile, Junon voyant Didon lutter contre la mort, après s'être poignardée, dépêche *Iris* du haut du ciel pour dégager son ame de ses liens terrestres, en lui coupant le cheveu dont Proserpine sembloit refuser l'emploi, parce que la mort de la fondatrice de Carthage n'étoit pas naturelle; mais c'est la peinture admirable qu'en fait le prince des Poëtes qu'il faut lire:

*Tum Juno omnipotens, longum miserata dolorem,*
*Difficilesque obitus,* Irim *demisit olympo,*
*Quæ luctantem animam, nexosque resolveret artus;*
*Nam quia nec fato, meritâ nec morte peribat,*
*Sed misera ante diem, subitoque accensa furore,*
*Nondùm illi flavum Proserpina vertice crinem*
*Abstulerat, stygioque caput damnaverat orco.*
*Ergo* Iris, *croceis per cœlum roscida pennis,*
*Mille trahens varios adverso sole colores,*
*Devolat, & supra caput adstitit. Hunc ego diti*
*Sacrum jussa fero, teque isto corpore solvo;*
*Sic ait, & dextrâ crinem secat: Omnis & unà*
*Dilapsus calor, atque in ventos vita recessit.*
Æneid. liv. IV. v. 695.

*Iris* n'est peut-être après tout qu'une divinité purement physique, prise pour l'arc-en-ciel; du moins on dérive assez bien son nom de εἴρειν, *parler*, *annoncer*; & cette étymologie convient à *Iris* météore, & à *Iris* divinité fabuleuse. Comme Junon est la déesse de l'air, *Iris* en est la messagere; elle annonce ses volontés, parce que l'arc-en-ciel nous annonce les changemens de l'air, au moment de la pluie, & du soleil qui luit à l'opposite. (*D. J.*)

Iris, (*Docimast.*) on donne encore ce nom à l'éclair. *Voyez cet article.* On appelle encore *iris* les petites bleuettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, & qui font dire qu'il circule bien. *Voyez* Circuler, Essai & Affinage.

Iris, (*Géogr. anc.*) riviere d'Asie dans la Cappadoce selon Ptolomée; c'est le Casalmach des modernes, riviere de Turquie dans la Natolie; elle baigne les murs d'Amasie, patrie de Strabon, & va se perdre dans la mer Noire. (*D. J.*)

Iris, verd d'Iris, (*Peinture.*) couleur des plus tendres, & qui fait un très-beau verd. Voici comme elle se peut faire.

Prenez des fleurs de lys les plus bleues, qu'on appelle autrement *iris*; séparez-en le dessus qui est satiné, & n'en gardez que cela, car le reste n'est pas bon; ôtez en même toute la petite nervure jaune; pilez dans un mortier ce que vous aurez choisi; ensuite jettez dessus

ſus un peu d'eau, trois ou quatre cuillerées plus ou moins, ſelon la quantité des fleurs; il faut que vous ayez fait fondre dans cette eau un peu d'alun & de gomme, mais en petite quantité; enſuite broyez bien le tout enſemble, puis le paſſez dans un linge fort, & mettez ce jus dans des coquilles que vous ferez ſécher à l'air.

IRKEN, (*Géogr.*) grande ville de Tartarie, capitale de la petite Bucharie, avec un château; c'eſt le dépôt de tout le commerce qui ſe fait entre les Indes & le nord de l'Aſie: les Calmoucks qui en ſont les maîtres, quoique Mahométans, ſe font une affaire de conſcience de n'inquiéter perſonne au ſujet de la religion, principe que le bon ſens ou l'expérience ſuggéreront finalement à tous les peuples du monde. *Irken* eſt à 32 lieues N. de Cazchgar; *long.* ſuivant le P. Gaubil, $101^{d}$. 7. 30″. *lat.* 38. 20. (*D. J.*) (1)

IRKUSK, (*Géogr.*) province de Sibérie dont la capitale qui porte le même nom eſt ſituée ſur la riviere d'Angara, à peu de diſtance du lac de Baïkal. Elle fut bâtie en 1661, dans l'endroit où la riviere d'*Irkusk* ſe jette dans celle d'Angara; cette ville a un évêque, un gouvernement de qui relevent ceux de Selenginsk, de Nertſchinsk, d'Ilimsk & de Jakusk, ainſi que les commandans d'Ochotzk & de Kamtſchatka, mais qui eſt ſoumis lui-même au gouverneur général de Tobolsk. On compte 950 maiſons à *Irkusk*; le commerce de la Chine y attire beaucoup de marchands. Gmelin, *Voyage de Sibérie*.

IRLANDE, (*Géogr.*) *Hibernia*, c'eſt ſon nom latin le plus commun; Ariſtote, Strabon, & d'autres la nomment *Jerna*; Pomponius Mela, Juvenal & Solin, *Juverna*; les naturels du pays l'appellent *Eryn*; ſon nom *Irlande* ou *Ireland*, vient vraiſſemblablement d'*Erynland*, qui ſignifie en Irlandois, une terre occidentale, un pays ſitué à l'oueſt.

L'*Irlande* eſt la plus conſidérable des îles britanniques, après celle de la grande Bretagne, à laquelle elle eſt aujourd'hui ſujette, & au couchant de laquelle elle eſt ſituée.

Elle eſt bornée E. par une mer dangereuſe, appellée *la mer d'Irlande* ou plutôt le *Canal de Saint-Georges*, qui la ſépare de l'Angleterre par une diſtance de 45 milles, depuis Holy-Head juſqu'à Dublin; mais elle n'eſt qu'à 15 milles de l'Ecoſſe.

Sa figure eſt oblongue, approchante celle d'un œuf, en en retranchant l'irrégularité des angles; ſa grandeur eſt à-peu-près moitié de celle de l'Angleterre; ſa longueur eſt d'environ 285 milles, ſa largeur de 160 milles, & ſon circuit de 14 cent milles.

Les Bretons ont été, ſuivant les apparences, les premiers habitans de cette île; car il étoit aiſé de s'y rendre de la Bretagne, comme de la terre la plus voiſine; auſſi les anciens écrivains l'appellent une *île bretonne*; & Tacite en parlant d'elle dans la vie d'Agricola, nous dit que ſon terroir, le climat, le naturel & l'ajuſtement de ſes habitans différoient peu de ceux de la Grande-Bretagne: *Solum, cœlumque, & ingenia, cultuſque hominum, haud multum a Britannia differunt.* Ils vivoient d'ailleurs ſous le gouvernement de divers petits princes; des Danois & des Normands ſe mêlerent depuis avec les naturels du pays en différentes occaſions; mais on n'y connoît aujourd'hui de naturels que les habitans des trois îles britanniques.

Leur langue étoit anciennement la bretonne, ou pour mieux dire, une dialecte de cette langue; les noms des rivieres, des îles, des montagnes, des bourgs, ſont encore preſque tous bretons, ſi nous en croyons un ſavant moderne.

C'eſt une choſe remarquable, qu'avant l'année 800 de Jeſus-Chriſt, on ſe ſervît déjà de monnoies d'argent battues dans le pays, comme le prouve aſſez bien le chevalier Jacques Waræus dans ſes *Antiquités d'Irlande*; conſultez auſſi un livre de Keder, imprimé en 1708 *in*-4°. ſous le titre de *Recherches des médailles frappées en Irlande* avant le xij. ſiecle.

L'air y eſt doux, tempéré, & en même tems fort humide; on y voit quelques loups dont l'Angleterre & l'Ecoſſe ſont délivrées depuis bien des ſiecles, des renards, des liévres, des lapins, & toute ſorte de gibier; le poiſſon, ſur-tout le ſaumon & le hareng, y ſont en abondance: on y voit de bons chevaux, & tant d'abeilles qu'elles font leur eſſaims juſque dans des trous ſous terre.

Le ſol y eſt très-fertile & abondant en excellens pâturages; les bêtes à cornes ſont la grande richeſſe du pays; ſes denrées conſiſtent principalement en gros & menu bétail, en cuirs, en ſuifs, en beure & fromage, en ſel, bois, miel, cire, chanvre, toiles, douves & laines; on y trouve du plomb, de l'étain & du fer, du marbre ſupérieur à celui de l'Angleterre, quantité de fontaines, de lacs, de rivieres, de montagnes; ſon lac Longh-Neaugh eſt fameux pour ſes vertus pétrifiantes; mais il faut lire ſur toute l'hiſtoire naturelle du pays, un bon ouvrage, intitulé: *A natural hiſtory of Ireland*, Dublin 1727. *in*-4°. Il vaut beaucoup mieux que le livre de Gérard Boate traduit en François & imprimé à Paris en 1666, *in*-12.

Les plus conſidérables bayes d'*Irlande*, ſont la baye de Gallway qui eſt fort vaſte & sûre, la baye de Dingle, & la baye de Dublin; ſes havres ſont en grand nombre & fort commodes; les meilleurs ſont celui de Waterford, celui de Cork, celui de Yonghall, & ſurtout celui de Kingſale, depuis le nouveau fort bâti ſous la direction du lord Roger, comte d'Orrery, du tems de Charles II. En un mot, peut-être n'y a-t-il aucun pays où l'on trouve de ſi bons ports à tous égards; cette île, écrivoit autre-fois Tacite, placée entre la Bretagne & l'Eſpagne, & très à portée de la Gaule, ſerviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce, à ces trois riches Puiſſances.

Les plus importantes des rivieres d'*Irlande*, eſt le Shannon; les autres moindres, ſont la Piſſe, la Boyne, & la Lée; Spencer les a toutes célébrées dans ſon poëme intitulée *la Reine des Fées*, où il s'agit du mariage de la Tamiſe avec le Medway.

Les montagnes les plus remarquables, ſont Knock-Patrick dans le comté de Limerick à l'O. celle de Sliew-Bloemy, d'Evagh, de Mourne, de Sliew-Gallen, de Cirtew, & de Gualty.

Tout le pays eſt diviſé en quatre provinces, la Province d'Ulſter, ou l'Ultonie, la province de Connaught ou la Connacie, la province de Leinſter ou Lagénie, & la province de Munſter ou la Momonie.

Un viceroi qu'on appelle aujourd'hui *lord-lieutenant*, dont l'autorité eſt d'une grande étendue, gouverne l'*Irlande*; c'eſt toujours un des premiers ſeigneurs de la Grande-Bretagne; il y a pour le civil les mêmes cours de juſtice qu'en Angleterre, chancellerie, banc du roi, cour des plaidoyers communs, & celle de l'échiquier. Le lord-lieutenant ou ſon député, convoque le parlement, & le diſſout ſuivant le bon plaiſir du Roi.

Le gouvernement eccléſiaſtique eſt ſous quatre archevêques; Armagh primat, Dublin, Cashel & Tuam, qui ont pour ſuffragans dix-neuf évêques.

L'*Irlande* fut réunie à la couronne d'Angleterre ſous Henri II. en 1172; mais Henri VIII. fut déclaré le premier roi d'*Irlande* dans la trente-troiſieme année de ſon regne, & pour lors cette île fut traitée de royaume; car avant lui, les rois d'Angleterre ſe diſoient ſeulement ſeigneurs d'*Irlande*.

Je ne parcourerai pas ſes diverſes révolutions, c'eſt aſſez de remarquer qu'elles paroiſſent aſſoupies pour long-tems: Dublin la capitale, ne reſpire que l'attache & l'affection au gouvernement établi.

La long. de l'*Irlande*, ſuivant M. de Lisle, eſt depuis $7^{d}$. 10′. juſqu'à $12^{d}$. 5′. Sa *lat.* mérid. eſt par les $51^{d}$. 20′. Sa *lat.* ſept. eſt par les $55^{d}$. 20′.

J'ai indiqué ci-deſſus un bon livre ſur l'hiſtoire naturelle d'*Irlande*, ceux qui voudront connoître ſes antiquités ſacrées & prophanes, les liront dans Uſſérius, un des plus ſavans hommes du xvij. ſiecle, & qui a le plus fait d'honneur à ſa patrie; ſes écrits, en particulier ſes annales, ont immortaliſé ſon nom. Il mourut comblé d'honneur & de gloire, le 21 Mars 1655, à 75 ans; Cromwell le fit enterrer ſolemnellement dans l'abbaye de Weſtmunſter.

Waræus a publié un ouvrage qui n'eſt pas exempt de préjugés ſur les écrivains qui ont illuſtré l'*Irlande* depuis le iv. ſiecle juſqu'au xvij. Il paroît aſſez vrai que les Saxons d'Angleterre, ont reçu des Irlandois leurs caracteres ou lettres, & conſéquemment les ſources de



(1) Les ſeules lumieres du bon ſens, & l'expérience ſuffiſent pour que ceux qui ont l'avantage de vivre dans l'obſervance d'une Religion ſainte & divine, & dans laquelle ſeule il eſt poſſible de ſe ſauver, telle qu'eſt la Religion Catholique, apoſtolique & Romaine, comprennent la néceſſité de la maintenir *pure* & *intacte*, & d'en écarter tout ce qui pourroit y occaſionner quelque conteſtation, & quelque changement, ſans néanmoins ſe priver pour cela de la ſociété de ceux qui profeſſent une religion contraire, & d'avoir correſpondance avec eux; parce que cette correſpondance eſt ſouvent avantageuſe à la ſociété civile, & parce que la République peut en tirer de l'utilité: on peut voir à ce ſujet la note ſur l'article héréſie. (*W*)

cette érudition profonde qui caractérise la nation Britannique, tandis que leurs maîtres vinrent à tomber dans une extrême décadence; je juge cette décadence, parce que la vie de Gothescalque, moine de l'abbaye d'Orbais, faite par Usférius en 1631, fut le premier livre latin qu'on ait imprimé en *Irlande*; mais aussi depuis lors le goût des Arts & des Sciences a repris faveur dans cette île, & y a jetté de belles & profondes racines. (*D. J.*)

IRMINSUL, s. m. (*Hist. Germ.*) dieu des anciens Saxons. On ignore si ce dieu étoit celui de la guerre, l'Arès des Grecs, le Mars des Latins, ou si c'étoit le fameux *Irmin*, que les Romains appellerent Arminius, vainqueur de Varus, & le vengeur de la liberté germanique.

Il est étonnant que Schedius qui a fait un traité assez ample sur les dieux des Germains, n'ait point parlé d'*Irminsul*; & c'est peut-être ce qui a déterminé Meibom à publier sur cette divinité, une dissertation, intitulée *Irminsula Saxonica*. Je ne puis faire usage de son érudition mal-digérée; je dois au lecteur des faits simples, & beaucoup de laconisme.

Dans cette partie de l'ancienne Germanie, qui étoit habitée par les Saxons Westphaliens, près de la riviere de Dimèle, s'élevoit une haute montagne, sur laquelle étoit le temple d'*Irminsul*, dans une bourgade nommée *Héresberg* ou *Héresburg*. Ce temple n'étoit pas sans doute recommandable par l'architecture, ni par la statue du dieu, placée sur une colonne; mais il l'étoit beaucoup par la vénération des peuples, qui l'avoient enrichi de leurs offrandes.

On ne trouve dans les anciens auteurs aucune particularité touchant la figure de ce dieu; car tout ce qu'en débite Kranzius, écrivain moderne, n'est appuyé d'aucune autorité: l'abbé d'Erperg, qui vivoit dans le xiij. siecle, 300. ans avant Kranzius, nous assure que les anciens Saxons n'adoroient que des arbres & des fontaines, & que leur dieu *Irminsul* n'étoit lui-même qu'un tronc d'arbre dépouillé de ses branches. Adam de Breme, & Beatus Rhenanus nous donnent la même idée de cette divinité, puisqu'ils l'appellent *columnam ligneam sub divo positam*.

Si l'on connoissoit la figure de cette idole, & des ornemens qui l'accompagnoient, il seroit plus aisé de découvrir quel dieu la statue représentoit; mais faute de lumieres à cet égard, on s'est jetté dans de simples conjectures. Suivant ceux qui pensent que *Irmin* ou *Hermès* sont la même chose, *Irminsul* désigne la statue d'Hermès ou de Mercure. D'autres prétendent que Héresborg étant aussi nommé *Marsburg*, qui veut dire le *fort de Mars*, il est vraissemblable que les anciens Saxons, peuple très-belliqueux, adoroient sous le nom d'*Irminsul* le dieu de la guerre. Enfin le plus grand nombre regardant *Irminsul* comme un dieu indigete, se sont persuadés que c'est le même que le fameux Arminius, général des Chéruiques, qui brisa les fers de la Germanie, défit trois légions romaines, & obligea Varus à se passer son épée au travers du corps. Velleius Paterculus qui raconte ce fait, ajoute que toute la nation composa des vers à la louange d'Arminius, leur libérateur. Elle put donc bien, après sa mort, en faire un Dieu, dans un tems sur-tout où on élevoit volontiers à ce rang ceux qui s'étoient illustrés par des actions éclatantes.

Quoi qu'il en soit, *Irminsul* avoit ses prêtres & ses prêtresses, dont les fonctions étoient partagées. Aventin rapporte, que dans les fêtes qu'on célébroit à l'honneur de ce dieu, la noblesse du pays s'y trouvoit à cheval, armée de toutes pieces, & qu'après quelques cavalcades autour de l'idole, chacun se jettoit à genoux & offroit ses présens aux prêtres du temple. Meibom ajoute que ces prêtres étoient en même tems les magistrats de la nation, les exécuteurs de la justice, & que c'étoit devant eux qu'on examinoit la conduite de ceux qui avoient servi dans la derniere guerre.

Charlemagne ayant pris Héresburg en 772, pilla & rasa le temple du pays, fit égorger les habitans, & massacrer les prêtres sur les débris de l'idole renversée. Après ces barbaries, il ordonna qu'on bâtit sur les ruines du temple, une chapelle qui a été consacrée dans la suite par le pape Paul III. Il fit encore enterrer près du Véser la colomne sur laquelle la statue d'*Irminsul* étoit posée; mais cette colomne fut déterrée par Louis-le-débonnaire, successeur de Charlemagne, & transportée dans l'église d'*Hildesheim*, où elle servit à soutenir un chandelier à plusieurs branches. *Voyez* HILDESHEIM.

Un chanoine de cette ville nous a conservé les trois vers suivans, qui sont des plus mauvais, mais qui étoient écrits en lettres d'or autour du fust de la colomne.

*Si fructus vestri, vestro sint gaudia patri,*
*Ne damnent tenebræ quæ fecerit actio vitæ,*
*Juncta fides operi sit lux super addita luci.*

Apparemment que cette inscription avoit été gravée sur cette colomne, lorsqu'on la destina à porter un chandelier dans le chœur de l'église d'Hildesheim.

On dit qu'on célebre encore tous les ans dans cette ville, la veille du dimanche que l'on appelle *lætare*, la mémoire de la destruction de l'idole *Irminsul*: les enfans font enfoncer en terre un pieu de six piés de long, sur lequel on pose un morceau de bois en forme de cylindre, & celui qui d'une certaine distance peut l'abattre, est déclaré vainqueur. (*D. J.*)

IRONIE, s. fém. (*Gram.*) „ c'est, dit M. du Marsais, *Tropes II. xiv.* une figure par laquelle on veut „ faire entendre le contraire de ce qu'on dit....

„ M. Boileau, qui n'a pas rendu à Quinault toute la „ justice que le public lui a rendue depuis, en parle „ ainsi par *ironie* „ *Sat.* 9.

*Toutefois, s'il le faut, je veux bien m'en dédire;*
*Et pour calmer enfin tous ces flots d'ennemis,*
*Réparer en mes vers les maux qu'ils ont commis:*
*Puisque vous le voulez, je vais changer de style.*
*Je le déclare donc*, Quinault est un Virgile.

Lorsque les prêtres de Baal invoquoient vainement cette fausse divinité, pour en obtenir un miracle que le prophete Elie savoit bien qu'ils n'obtiendroient pas; ce saint homme les poussa par une *ironie* excellente; *III. Reg. xviij.* 27. il leur dit: *Clamate voce majore; Deus enim est, & forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certè dormit, ut excitetur.*

L'épître du P. du Cerceau à M. J. D. F. A. G. A. P. (Joli de Fleuri, avocat général au parlement) est une *ironie* perpétuelle, pleine de principes excellens cachés sous des contre-vérités; mais l'auteur, en s'y plaignant de la décadence du bon goût, y devient quelquefois la preuve de la vérité & de la justice de ses plaintes.

„ Les idées accessoires, dit M. du Marsais, *ibid.* „ sont d'un grand usage dans l'*ironie*: le ton de la voix, „ & plus encore la connoissance du mérite ou du démérite personnel de quelqu'un, & de la façon de penser de celui qui parle, servent plus à faire connoître „ l'*ironie*, que les paroles dont on se sert. Un homme „ s'écrie, *ô le bel esprit!* Parle-t-il de Cicéron, d'Horace; il n'y a point-là d'*ironie*; les mots sont pris „ dans le sens propre. Parle-t-il de Zoïle; c'est une „ *ironie*: ainsi l'*ironie* fait une satyre, avec les mêmes „ paroles dont le discours ordinaire fait un éloge „.

Quintilien distingue deux especes d'*ironie*, l'une trope, & l'autre figure de pensée. C'est un trope, selon lui, quand l'opposition de ce que l'on dit à ce que l'on prétend dire, ne consiste que dans un mot ou deux; comme dans cet exemple de Cicéron, 1. *Catil.* cité par Quintilien même: *a quo repudiatus, ad sodalem tauri, virum optimum M. Marcellum demigrasti*, où il n'y a en effet d'*ironie* que dans les deux mots *virum optimum*. C'est une figure de pensée, lorsque d'un bout à l'autre le discours énonce précisément le contraire de ce que l'on pense: telle est, par exemple, l'*ironie* du P. du Cerceau, sur la décadence du goût. La différence que Quintilien met entre ces deux especes est la même que celle de l'allégorie & de la métaphore; *ut quemadmodum* ἀλληγορίας *facit continua* μεταφορά, *sic hoc schema faciat troporum ille contextus. Inst. orat. IX. iij.*

N'y a-t-il pas ici quelque inconséquence? Si les deux *ironies* sont entre elles comme la métaphore & l'allégorie, Quintilien a dû regarder également les deux premieres especes comme des tropes, puisqu'il a traité de même les deux dernieres. M. du Marsais plus conséquent, n'a regardé l'*ironie* que comme un trope, par la raison que les mots dont on se sert dans cette figure, ne sont pas pris, dit-il, dans le sens propre & littéral: mais ce grammairien ne s'est-il pas mépris lui-même?

„ Les tropes, dit-il, *Part. I. art. iv.* sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot „. Or il me semble que dans l'*ironie* il est essentiel que chaque mot soit pris dans sa signification propre; autrement l'*ironie* ne seroit plus une *ironie*, une mocquerie, une plaisanterie, *illusio*, comme le dit Quintilien, en traduisant littéralement le nom grec εἰρωνεία Par exemple, lorsque Boileau dit, *Quinault est un Virgile*; il faut 1°. qu'il ait pris d'abord le nom individuel de *Virgile*, dans un sens appellatif, pour signifier

par

par antonomase *excellent poëte* : 2°. qu'il ait conservé à ce mot ce sens appellatif, que l'on peut regarder en quelque sorte comme propre, relativement à l'*ironie*; sans quoi l'auteur auroit eû tort de dire,

*Puisque vous le voulez, je vais changer de style*;

Il avoit assez dit autrefois que Quinault étoit un *mauvais poëte*, pour faire entendre que cette fois-ci changeant de style, il alloit le qualifier de *poëte excellent*. Ainsi le nom de *Virgile* est pris ici dans la signification que l'antonomase lui a assignée; & l'*ironie* n'y fait aucun changement. C'est la proposition entiere; c'est la pensée qui ne doit pas être prise pour ce qu'elle paroît être; en un mot, c'est dans la pensée qu'est la figure. Il y a apparence que le P. Jouvency l'entendoit ainsi, puisque c'est parmi les figures de pensées qu'il place l'*ironie*: & Quintilien n'auroit pas regardé comme un trope le *virum optimum* que Cicéron applique à Marcellus, s'il avoit fait réflexion que ce mot suppose un jugement accessoire, & peut en effet se rendre par une proposition incidente, *qui est vir optimus*. (*B. E. R. M.*)

IROQUOIS, (*Géog.*) nation considérable de l'Amérique septentrionale, autour du lac Ontario, autrement dit de Frontenac, & le long de la riviere qui porte les eaux de ce lac dans le fleuve de S. Laurent, que les François appellent par cette raison, *la riviere des Iroquois*. Ils ont au nord les Algonquins, à l'E. la nouvelle Angleterre, au S. le nouveau Jersey, & la Pensylvanie, à l'O. le lac Erié.

Ces barbares composent cinq nations; les plus proches des Anglois sont les *Aniez*; à 20 lieues de-là sont les *Annegouts*; à deux journées plus loin sont les *Onontagues*, qui ont pour voisins les *Goyagonins*; enfin, les derniers sont les *Tsonnomonans*, à cent lieues des Anglois. Ce sont les uns & les autres des sauvages guerriers, assez unis entre eux, tantôt attachés aux Anglois, & tantôt aux François, selon qu'ils croyent y trouver leurs interêts.

Le pays qu'ils habitent, est aussi froid qu'à Quebec; ils vivent de chair boucannée, de blé d'Inde, & des fruits qu'ils trouvent dans les bois & sur les montagnes; ils ne reconnoissent ni roi, ni chef; toutes leurs affaires générales se traitent dans des assemblées d'anciens & de jeunes gens. Ils sont partagés par familles, dont les trois principales sont la famille de l'Ours, celle de la Tortue, & celle du Loup. Chaque bourgade est composée de ces trois familles; & chaque famille a son chef; leur plus grand commerce est de castor, qu'ils troquent contre de l'eau-de-vie qu'ils aiment passionnément.

Leur argent & leur monnoie consiste en grains de porcelaine; ces grains de porcelaine viennent de la côte de Manathe. Ce sont des burgos, sortes de limaçons de mer, blancs ou violets, tirans sur le noir; ils en font aussi leur principal ornement; ils se matachent le visage de blanc, de noir, de jaune, de bleu, & surtout de rouge. Se *mattacher*, est se peindre; leur religion n'est qu'un composé de superstitions puériles, & leurs mœurs barbares y répondent.

Je n'entrerai point dans les détails: on peut consulter si l'on veut la rélation que M. de la Potherie a donné des *Iroquois* au commencement de ce siecle dans sa description de l'Amérique septentrionale; mais il faut lire sur ce peuple l'ouvrage récent de M. Colden, intitulé, *History of the five nations*, London, 1753, *in*-8°. c'est une histoire également curieuse & judicieuse. (*D. J.*)

IRRADIATION, s. f. (*Gram. & Physiq. & Physiolog.*) on dit l'*irradiation* des rayons du soleil; c'est l'action par laquelle il les lance. Il faut que l'*irradiation* passe par les pinnules de l'alidade, pour que l'observation soit juste. On dit aussi l'*irradiation* des esprits animaux, ou leur mouvement aussi prompt que la lumiere, & leur expension en tous sens par les canaux des nerfs qu'on imagine leur être ouverts; en conséquence de laquelle les mouvemens volontaires s'exécutent, & sans laquelle le membre est paralitique

IRRATIONNEL, adject. (*Arithm. & Alg.*) les nombres *irrationnels* sont les mêmes que les nombres sourds ou incommensurables. *Voyez* INCOMMENSURABLE, SOURD, & NOMBRE. (*E*)

* IRRÉCONCILIABLE, adj (*Gram.*) qui ne peut se réconcilier, terme relatif à la haine, à l'envie, à la jalousie, & à d'autres passions odieuses qui divisent les hommes & les animent souvent les uns contre les autres. L'envie est plus *irréconciliable* que la haine; il ne faut jamais se *réconcilier* avec les méchans; il y a des hommes dans la société contre lesquels il est peut-être sage de ne jamais tirer l'épée; mais si on l'a fait une fois, il faut brûler le fourreau.

IRRÉDUCTIBLE (CAS), *Géom. Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE.

IRRÉDUCTIBLE, (*Chimie.*) se dit de la partie des vraies chaux métalliques, tellement décomposée par la calcination, qu'il est impossible de la réduire par l'application la plus convenable du phlogistique. *Voyez* CHAUX MÉTALLIQUES, & RÉDUCTION. (*b*)

* IRRÉFORMABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être réformé. Lorsque le jugement du public est général, il passe pour infaillible & pour *irréformable*.

* IRREFRAGABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut être contredit avec avantage: il y a peu de temoins *irrefragables*; l'expérience est une preuve *irréfragable*; Alexandre de Hales a été surnommé le *docteur irréfragable*.

* IRRÉGULARITÉ, s. f. (*Gram.*) défaut contre les regles; par-tout où il y a un systême de regles qu'il importe de suivre, il peut y avoir écart de ces regles, & par conséquent *irrégularité*.

Il n'y a aucune production humaine qui ne soit susceptible d'*irrégularité*.

On peut même quelquefois en accuser les ouvrages de la nature; mais alors il y a deux motifs qui doivent nous rendre très-circonspect; la nécessité absolue de ses lois, & le peu de connoissance de sa variété & de son opération.

IRRÉGULARITÉ, (*Jurispru.*) en matiere canonique, c'est un vice personnel qui empêche d'être promû aux ordres sacrés, ou d'en faire les fonctions, ou d'obtenir ou de conserver des bénéfices.

Le terme d'*irrégularité* ne se trouve pas dans les anciens canons; mais il a été formé de ce que dit le neuvieme canon du concile de Nicée, *tales regula non admittit*.

Tous ceux qui n'ont pas observé les regles prescrites par les canons, pourroient être traités d'irreguliers; mais on s'est relâché de cette rigueur en marquant certains empêchemens canoniques qui rendent irrégulier.

L'*irrégularité* n'est jamais encourue que dans les cas exprimés nommément par le droit; on ne peut pas les étendre, ni argumenter d'un cas à un autre.

Néanmoins dans le doute on doit s'abstenir de l'exercice des ordres, parce qu'il faut toûjours prendre le parti le plus sûr.

L'*irrégularité* prive toûjours de l'exercice des ordres, & empêche d'acquérir des bénéfices; mais depuis que l'ordre ne suppose plus nécessairement le bénéfice, on admet contre l'ancienne discipline, que l'*irrégularité* ne prive du bénéfice déja acquis, que dans les cas où cela est expressément marqué.

Toute *irrégularité* provient *ex defectu*, ou *ex delicto*.

Les *irrégularités ex defectu*, proviennent de plusieurs causes, savoir *defectu natalium*, *corporis*, *lenitatis & ex bigamiâ*.

*Defectus natalium*, c'est le vice de la naissance qui se trouve dans les batards.

*Defectus corporis*, ce sont les difformités du corps; mais, suivant la discipline présente de l'Eglise, ils ne forment plus une *irrégularité*, que quand la difformité est telle, que l'ecclésiastique ne puisse faire ses fonctions sans péril & sans scandale; cela dépend de la prudence de l'évêque.

*Defectus lenitatis*, c'est lorsqu'un clerc, ou même un laïc, a eû part à un jugement dont l'exécution peut aller jusqu'à effusion de sang: le pape seul peut dispenser de cette *irrégularité*.

L'*irrégularité ex bigamiâ*, est lorsqu'un homme avant d'être clerc, a épousé successivement deux femmes, ou qu'il épouse une veuve; ce qui forme la bigamie interprétative, ou enfin, lorsqu'un homme qui a fait des vœux solemnels, se marie ensuite; ce qu'on appelle la *bigamie similitudinaire*, à cause de la similitude qu'il y a entre le mariage charnel & le mariage spirituel, qui se contracte par des vœux de religion.

On appelle *irrégularités ex delicto*, celles qui procedent de quelque crime grave; ceux qui font le plus souvent encourir l'*irrégularité*, sont la simonie, l'héréfie, & l'homicide.

Quand le crime est occulte, d'est-à-dire, qu'il ne peut être prouvé, l'évêque peut dispenser de l'*irrégularité*, *post autem pœnitentiam*; mais si le crime a été déféré à la justice, l'évêque n'en peut dispenser qu'après la sentence d'absolution.

Il y a des crimes si graves, qu'on n'accorde point de dispense de l'*irrégularité* qui en procede, tel que l'homicide volontaire. *Voyez* BIGAMIE, DISPENSE, HÉ-

RÉ-

RÉSIE, HOMICIDE, SIMONIE. *Voyez* le concile de Trente, *sess.* 14. *in proëm de reform.* Vanespen, *de instit. & off. canonic. part. II. cap. ij.* (*A*)

IRRÉGULIER, adj. (*Gram.*) les mots déclinables dont les variations sont entierement semblables aux variations correspondantes d'un paradigme commun, sont réguliers; ceux dont les variations n'imitent pas exactement celles du paradigme commun, sont *irréguliers*: en sorte que la suite des variations du paradigme doit être considérée comme une regle exemplaire, dont l'exacte imitation constitue la régularité, & dont l'altération est ce qu'on nomme *irrégularité*. Le mot *irrégulier* est générique, & applicable indistinctement à toutes les especes de mots qui ne suivent pas la marche du paradigme qui leur est propre: il renferme sous soi deux mots spécifiques, qui sont *anomal* & *hétéroclite*. *Voyez ces mots*. On appelle *anomal* un verbe *irrégulier*; & le nom d'*hétéroclite* est propre aux mots *irréguliers*, dont les variations se nomment *cas*; savoir les noms & les adjectifs.

Ce n'est pas, dit-on, une méthode éclairée & raisonnée qui a formé les langues; c'est un usage conduit par le sentiment. Cela est vrai sans doute, mais jusqu'à un certain point. Il y a un sentiment aveugle & stupide qui agit sans cause & sans dessein; il y a un sentiment éclairé, sinon par ses propres lumieres, du-moins par la lumiere universelle que l'on ne sauroit méconnoître dans mille circonstances, où elle se manifeste par l'unanimité des opinions, ou par l'uniformité des procédés les plus libres en apparence. Que la premiere espece de sentiment ait suggéré la partie radicale des mots qui font le corps d'une langue, cela peut être; & l'on pourroit l'affirmer sans me surprendre. Mais c'est assurément un sentiment de la seconde espece, qui a amené dans cette même langue le système plein d'énergie des inflexions & des terminaisons. *Voyez* INFLEXION. Et moins on peut dire que ce système est l'ouvrage de la Philosophie humaine, plus il y a lieu d'assurer qu'il est inspiré par la raison souveraine, dont la nôtre n'est qu'une foible émanation & une image imparfaite.

Que suit-il de là? Deux conséquences importantes: la premiere, c'est qu'il y a dans les langues beaucoup moins d'*irrégularités* réelles qu'on n'a coûtume de le croire. La seconde, c'est que les *irrégularités* véritables qu'on ne peut refuser d'y reconnoître, sont fondées sur des raisons particulieres, plus urgentes sans doute que la raison générale du système abandonné; & par conséquent, ces prétendus écarts n'en sont au fond que plus réguliers; parce que la grande régularité consiste à être raisonnable. Outre la liaison nécessaire de ces deux conséquences avec le principe d'où je les ai déduites, chacune d'elles se trouve encore confirmée par des preuves de fait.

1°. Il est certain que le commun des Grammairiens imagine beaucoup plus d'*irrégularités* qu'il n'y en a dans les langues. *Voyez la Minerve* de Sanctius, *lib. I. cap. ix.* vous y trouverez une foule de noms latins qui passent pour être d'un genre au singulier, & d'un autre au pluriel, & qui n'ont cette apparence d'*irrégularité*, que pour avoir été usités dans les deux genres: d'autres qui semblent être de deux déclinaisons, ne sont dans ce cas, que parce qu'ils ont été des deux, sous deux terminaisons différentes qui les y assujettissoient. Le système des tems, sur-tout dans notre langue, n'a paru à bien des gens, qu'un amas informe de variations discordantes, décidées sans raison & arrangées sans goût, par la volonté capricieuse d'un usage également aveugle & tyrannique. „ En lisant nos Grammairiens, dit l'auteur „ des *jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, *tom.* „ *IX. pag.* 73. *& suiv.* il est fâcheux de sentir, ma-„ gré soi, diminuer son estime pour la langue fran-„ çoise, où l'on ne voit presque aucune analogie; où „ tout est bisarre pour l'expression comme pour la pro-„ nonciation, & sans cause; où l'on n'apperçoit ni prin-„ cipes, ni regles, ni uniformité; où enfin, tout paroît „ avoir été dicté par un capricieux génie „. Que ceux qui pensent ainsi se donnent la peine de lire l'*article* TEMS, & de voir jusqu'à quel point est portée l'harmonie analogique de nos tems françois, & même de ceux de bien d'autres langues. C'est peut être l'un des faits les plus concluans contre la témérité de ceux qui taxent hardiment les usages des langues de bisarrerie, de caprice, de confusion, d'inconséquence, & de contradiction. Il est plus sage de se défier de ses propres lumieres, & même de la somme, si je puis le dire, des lumieres de tous les Grammairiens, que de juger *irrégulier* dans les langues tout ce dont on ne voit pas la régularité. Il y a peut-être une méthode d'étudier la Grammaire, qui feroit retrouver par-tout, ou presque par-tout, les traces de l'analogie.

2°. Pour ce qui concerne les causes des *irrégularités* qu'il n'est pas possible de rejetter absolument, il est certain que l'on peut en remarquer plusieurs qui seront fondées sur quelque motif particulier plus puissant que la raison analogique. Ici l'usage aura voulu éviter un concours trop dur de voyelles ou de consonnes, ou quelque idée, soit fâcheuse, soit malhonnête, que la rencontre de quelques syllabes ou de quelques lettres, auroient pû réveiller; là on aura craint l'équivoque, celui de tous les vices qui est le plus directement opposé au but de la parole, qui est la clarté de l'énonciation. Prenons pour exemple le verbe latin *fero*; si on le conjugue régulierement au présent, on aura *feris*, *ferit*, *feritis*, qui paroîtront autant venir de *ferio* que de *fero*: comptez que les autres *irrégularités* du même verbe, & celles de tous les autres, ont pareillement leurs raisons justificatives. Ajoutez à cela qu'une *irrégularité* une fois admise, les lois de la formation analogique rendent régulieres les *irrégularités* subséquentes qui y tiennent.

Il en est sans doute des *irrégularités* de la formation comme de celles des tours & de la construction; ou elles n'en ont que l'apparence, ou elles menent mieux au but de la parole que la régularité même. Nous disons, par exemple, *si je le vois, je lui dirai*; les Italiens disent, *se lo vedrò, glie lo dirò*, de même que les Latins, *quem si videbo, id illi dicam*. Selon les idées ordinaires, la langue italienne & la langue latine, sont en regles; au lieu que la langue françoise autorise une *irrégularité*, en admettant un présent au lieu d'un futur. Mais si l'on consulte la saine Philosophie, il n'y a dans notre tour ni figure, ni abus; il est naturel & vrai. Ce que l'on appelle ici un futur, est un présent postérieur, c'est-à-dire, un tems qui marque la simultanéité d'existence avec une époque postérieure au moment même de la parole; & ce tems dont se servent les Italiens & les Latins, convient très-bien au point de vûe particulier que l'on veut rendre. Ce que l'on nomme un *présent*, l'est en effet; mais c'est un présent indéfini, qui indépendant par nature de toute époque, peut s'adapter à toutes les époques, & conséquemment à une époque postérieure, sans que cet usage puisse être taxé d'*irrégularité*. *Voyez* TEMS. Il ne s'agit donc ici que de bien connoître la vraie nature des tems pour trouver tous ces tours également réguliers.

En voici un autre: *si vous y allez & que je le sache*: la conjonction copulative *&* doit réunir des phrases semblables: cependant le verbe de la premiere est à l'indicatif, amené par *si*; celui de la seconde est au subjonctif, amené par *que*: n'est-ce pas une *irrégularité*? Il y a, j'en conviens, quelque chose d'*irrégulier*; mais ce n'est pas, comme il paroît au premier coup d'œil, la disparité des phrases réunies: c'est la suppression d'une partie de la seconde; suppléez l'ellipse, & tout sera en regle: *si vous y allez & s'il arrive que je le sache*. Ce tour plus conforme à la plénitude de la construction analytique, est régulier à cet égard; mais il a une autre *irrégularité* plus fâcheuse, il présente, au moyen du *si* répété, les deux évenemens réunis, comme simplement co-existens; au lieu que le premier tour montre le second évenement comme suite du premier: voilà donc plus de vérité dans la premiere locution que dans la seconde, & conséquemment plus de véritable régularité. Ajoutez que l'expression elliptique en devient plus énergique, & l'expression pleine plus lâche, plus languissante, sans être plus claire. Que de titres pour croire réellement plus réguliere celle qui d'abord le paroît le moins! (*B. E. R. M.*)

IRRÉGULIER, (*Géomét.*) les corps *irréguliers* sont ceux qui ne sont point terminés par des surfaces égales & semblables. *Voyez* CORPS & SOLIDES. (*E*)

IRRÉGULIER, (*Théol.*) en termes de casuistes; est un ecclésiastique interdit, suspens ou censuré, qui a encouru les peines de droit, & qui est inhabile ou à posséder un bénéfice, ou à exercer les fonctions sacrées. Les eunuques, les bigames, les enfans illégitimes, sont déclarés *irreguliers* par les canons. Le concile de Latran, sous Innocent III. permit pourtant la dispense pour ces derniers, quand ils entreroient dans un ordre religieux. Les Grecs n'ont pas fait cette distinction, & n'excluent point les enfans illégitimes de l'état ecclésiastique, comme nous l'apprennent les patriarches Nicephore & Balsamon.

IRRÉGULIER, (*Fortification.*) qui n'est pas dans les formes ni dans les regles ordinaires. *Voyez* RÉGULIER & REGLE.

On

On dit fortification *irréguliere*, édifice *irrégulier*, figure *irréguliere*. *Voyez* Edifice, Fortification, Figure, Bastion & Place. *Chambers*.

Irrégulier, (*Musique*) est le nom qu'on donne dans le plein-chant aux modes dont l'étendue est trop grande, ou qui ont quelqu'autre irrégularité. On nommoit autrefois cadence *irréguliere*, celle qui ne tomboit pas sur une des cordes essentielles du ton; mais M. Rameau a donné ce nom à une cadence fort réguliere, dans laquelle la basse fondamentale monte de quinte ou descend de quarte, après un accord de sixte ajoûtée. *Voyez* Cadence. (*S*)

Irrégulier, *terme d'Architecture*, se dit dans l'art de bâtir, des parties de l'Architecture qui sont hors des proportions établies par les préceptes des anciens & confirmées par l'usage; comme quand on donne neuf modules de hauteur à une colonne dorique, & onze à la colonne corinthienne. Aussi-bien que lorsqu'on néglige dans un édifice de faire les angles extérieurs & les côtés égaux, comme dans la plupart des anciens châteaux, où l'on a affecté cette irrégularité sans y être obligé, ou par le seul motif d'éclairer les dedans relativement à la distribution, sans avoir égard à la décoration extérieure, de maniere qu'on voyoit fréquemment dans les dehors de petites croisées placées à côté des grandes, de grands trumeaux avec des petits, &c.

Irrégulier, *pouls*, (*Medec.*) Voyez *sous le mot* Pouls.

Irrégulier & Irrégularité, (*Medec.*) & plus communément *anomale & anomalie*, se dit de la marche ou *type* de certaines maladies; de certains symptomes insolites ou étrangers à une maladie; ou enfin d'une maladie qui s'éloigne elle-même par sa marche & par les symptomes, du vrai caractere, du genre auquel elle appartient. *Voyez* Type, *Medecine*, Maladie & Symptome. (*b*)

* IRRÉLIGIEUX, adj. (*Gram.*) qui n'a point de religion, qui manque de respect pour les choses saintes, & qui n'admettant point de Dieu, regarde la piété & les autres vertus qui tiennent à leur existence & à leur culte, comme des mots vuides de sens.

On n'est *irréligieux* que dans la société dont on est membre; il est certain qu'on ne fera à Paris aucun crime à un mahométan de son mépris pour la loi de Mahomet, ni à Constantinople aucun crime à un chrétien de l'oubli de son culte.

Il n'en est pas ainsi des principes moraux; ils sont les mêmes par-tout. L'inobservance en est & en sera répréhensible dans tous lieux & dans tous les tems. Les peuples sont partagés en différens cultes, religieux ou *irréligieux*, selon l'endroit de la surface de la terre où ils se transportent ou qu'ils habitent; la morale est la même par-tout.

C'est la loi universelle que le doigt de dieu a gravée dans tous les cœurs.

C'est le précepte éternel de la sensibilité & des besoins communs.

Il ne faut donc pas confondre l'immoralité & l'irréligion. La moralité peut être sans la religion; & la religion peut être, est même souvent avec l'immoralité.

Sans étendre ses vûes au-delà de cette vie, il y a une foule de raisons qui peuvent démontrer à un homme, que pour être heureux dans ce monde, tout bien pesé, il n'y a rien de mieux à faire que d'être vertueux.

Il ne faut que du sens & de l'expérience, pour sentir qu'il n'y a aucun vice qui n'entraine avec lui quelque portion de malheur, & aucune vertu qui ne soit accompagnée de quelque portion de bonheur; qu'il est impossible que le méchant soit tout-à-fait heureux, & l'homme de bien tout-à-fait malheureux, & que malgré l'intérêt & l'attrait du moment, il n'a pourtant qu'une conduite à tenir.

D'irréligion, on a fait le mot *irréligieux*, qui n'est pas encore fort usité dans son acception générale.

* IRREMEDIABLE, (*Gram.*) qui est sans remede.

IRREMISSIBLE, (*Gram.*) pour lequel il n'y a point de remission, de pardon.

IRREPARABLE, (*Gram.*) qui ne se peut réparer.

IRREPREHENSIBLE, (*Gram.*) où il n'y a rien à reprendre.

IRREPROCHABLE, (*Gram.*) à qui ou à quoi on n'a rien à reprocher.

IRRESISTIBLE, (*Gramm.*) à quoi on ne peut résister.

Tous ces termes sont négatifs, & l'on trouvera ce qu'ils comportent d'explication à leur acception positive, Remede, Pardon, Reparation, Reprendre, Reprocher, &c. *Voyez ces mots.*

IRRESOLUTION, s. f. (*Gramm.*) état de l'ame lorsqu'également affectée par différens avantages ou différens inconvéniens, elle ne sait quel parti prendre dans une affaire; elle oscille sans cesse. Les hommes *irrésolus* sont à plaindre. Peu pénétrans, ils n'osent s'en rapporter à leurs propres lumieres; méfians, ils craignent de suivre le conseil ou l'impulsion des autres. Je les comparerois volontiers sur le chemin de la vie, à celui qui marche sur la crête d'une montagne escarpée, entre deux précipices qu'il voit sans cesse à droite & à gauche, & que la crainte de tomber dans l'un fait pencher vers l'autre, d'où une même frayeur le rejette, & ainsi de suite, sans pouvoir ni marcher droit & ferme, ni tomber. L'*irrésolu* ignore que le plus mauvais parti est souvent celui de n'en point prendre. Il temporise, & à force de temporiser, le moment de se déterminer se passe, & le mal l'accable, ou le bonheur lui échappe. Mais si l'*irrésolution* est un état fâcheux pour l'*irrésolu*, c'est encore une qualité très-incommode pour les autres. On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec cette sorte d'hommes-là, & ils vous font presque toujours sentir la peine de leur défaut.

* IRRÉVÉRENCE, s. f. (*Gramm.*) manque de vénération; il ne se dit guere que des choses saintes & sacrées. On porte à l'église une *irrévérence* qu'on n'auroit point dans l'antichambre d'un grand. Incrédule ou croyant, il ne faut jamais parler avec *irrévérence* des cérémonies & du culte d'un peuple chez lequel on vit; si l'on croit, l'*irrévérence* est un blasphème; si l'on ne croit pas, c'est une indiscrétion dangereuse. En quelque lieu du monde que vous soyez, reverez-en le souverain & le dieu, au moins par le silence.

* IRREVOCABLE, adject. (*Gramm.*) qui ne peut être revoqué. La loi qui condamne indistinctement tous les êtres de la nature à passer après une courte durée, est nécessaire & s'exécute d'une maniere aussi générale qu'*irrévocable*. *Irrévocable* a encore une autre acception, & il signifie qui ne peut *être rappellé*; le passé est *irrévocable*.

IRRITABILITÉ, s. f. (*Physiolog.*) terme inventé par Glisson, & renouvellé de nos jours par le célebre M. Haller, pour désigner un mode particulier d'une faculté plus générale des parties organiques des animaux, dont il sera traité sous le nom de *sensibilité*. (*b*)

Irritabilité. *Voyez* Sensibilité.

IRRITANT, adject. (*Jurisprud.*) signifie ce qui casse, annulle & rend inutile quelque acte ou clause, c'est en ce sens que l'on dit un decret *irritant*, une condition ou cause *irritante*. (*A*)

IRRITATION, s. f. (*Medecine.*) les Medecins entendent par ce mot l'affection qu'éprouvent les parties irritables, c'est-à-dire sensibles & contractiles du corps animal, à raison de leur contractilité ou sensibilité; ou ce qui revient au même la sensibilité réduite en acte. *Voyez* Sensibilité.

IRRITER, v. act. (*Gramm.*) c'est exercer l'ire ou la colere. Les fautes des hommes *irritent* les dieux; on *irrite* un animal en le tourmentant. La contrainte *irrite* le desir. Le mal s'*irrite* souvent par le remede. Il y a des hommes qu'on *irrite* facilement; les Poëtes en sont; *genus irritabile vatum*.

* IRROGATION, s. f. (*Histoire anc.*) punition décernée contre un accusé, après que la cause avoit été appellée trois fois. On annonçoit cette punition au peuple qui la confirmoit ou qui la modéroit; cela s'appelloit *certatio*: voici la teneur de la loi. *Cum magistratus judicasset, irrogassetve, per populum multæ pœnæ certatio esto.*

IRRUPTION, s. f. (*Gramm. & Art milit.*) entrée subite de l'ennemi dans une contrée pour s'en emparer ou pour la ravager. La Pologne est exposée aux *irruptions* des Turcs & des Cosaques; l'*irruption* est un acte de barbarie.

IRTICH ou IRTIS, (*Géog.*) grande riviere d'Asie dans la Sibérie. Après avoir arrosé une vaste étendue de pays depuis ses deux sources, qui sont vers le quarante-septieme deg. de *latitude* selon quelques-uns, ou selon le P. Gaubile, à 46. 4. & à 112$^d$ 12' 48" de *longit.* elle se jette dans le fleuve Oby à 60$^d$ 40' de *latitude*; ses eaux blanches & légeres abondent en poissons sur-tout en esturgeons & en saumons délicieux.

Pierre le Grand empereur de Russie, considérant que l'*Irtich* lui pouvoit être d'une grande utilité pour fonder un commerce avantageux entre ses états & les autres pays de l'Orient, fit faire en 1715 de distance en distance le long de cette riviere, des établissemens, qui seroient d'une toute autre valeur entre les mains d'une nation libre & commerçante.

Il y a une ville de ce nom au Mogolistan, à qui le traducteur de Timur-Beg donne 130 deg. de *longitude*, & 56 deg. 40 min. de *latitude*. (*D. J.*)

IRWIN, (*Géog.*) *Irva*, ville d'Ecosse, capitale de la province de Cuningham, avec un port qui ne peut servir qu'à des barques; elle est sur la riviere de même nom, à 21 lieues S. O. d'Edimbourg, 107 N. O. de Londres. *Long.* 12. 50. *lat.* 56. 5. (*D. J.*)

# I S

ISABELLE, adject. (*Gramm. & Teint.*) couleur qui participe du blanc, du jaune & de la chair.

ISABELLE, (*Maréchallerie.*) poil de cheval tirant sur le jaune clair. Les chevaux *isabelles* ont quelquefois les crins & la queue *isabelle*; mais il y en a un plus grand nombre à crins blancs ou à crins noirs.

ISABELLE, (*Géogr.*) petite ville de l'Amérique dans l'île espagnole, sur la Jahja, bâtie par Christophe Colomb en 1493, dans un terroir fertile & très-sain. *Long.* 307. 5. *lat.* 19. 55. (*D. J.*)

ISABELLE, l'*île*, (*Géog.*) île de la mer du Sud, de 230 lieues de circuit, & la plus grande des îles de Salomon, elle fut découverte par les Espagnols en 1568: sa partie orientale s'appelle le *Cap brûlé*. (*D. J.*)

ISADA, (*Hist. nat.*) nom donné par les Espagnols & portugais d'Amérique à la pierre des Amasones, que l'on appelle communément *jade*. *Voyez cet article*.

ISADAGAS *ou* TAGODAS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Maroc dans la province d'Escure, sur la cime d'une haute montagne, & néanmoins dans un terroir abondant en bétail, orge, froment, légumes & miel blanc fort estimé. Les habitans commercent avec ceux de Numidie & de Gétulie, qui sont de l'autre côté du mont Atlas; ils accordent gratuitement l'hospitalité à tous les étrangers. (*D. J.*)

ISAGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur; c'est le grand chambellan. C'est lui qui porte les paroles secrettes du grand-seigneur à la sultane; il commande aux pages de sa chambre & de sa garde robe, & veille à tout ce qui concerne la personne du sultan.

ISAGONE, adject. (*Géomét.*) terme dont on se sert quelquefois, mais rarement dans la Géométrie, pour exprimer une figure composée d'angles égaux. (*E*)

ISAIE, (*Théolog.*) nom d'un des livres prophétiques & canoniques de l'ancien testament, ainsi appellé d'*Isaie*, fils d'Amos, qui prophétisa sur la fin du regne d'Osias jusqu'au tems de Manassés.

* *Isaie* est le premier des grands prophètes. Il recueillit lui-même dans un volume les prophéties qu'il avoit faites sous les rois Osias, Joathan, Achaz & Ezéchias. Il avoit encore écrit un livre des actions d'Osias, dont il est parlé dans le second livre des Paralipom. *chap. xxvj*, ℣. 22. On lui a aussi attribué quelques ouvrages apocryphes, entr'autres *le célebre*, cité plusieurs fois par Origene, & un autre intitulé l'*ascension d'Isaie*, dont S. Jérôme & S. Epiphane font mention, & enfin un dernier intitulé *vision* ou *apocalypse* d'Isaïe. Quelques-uns ont prétendu que le titre d'*Isaie* que nous avons n'est qu'une compilation tirée des ouvrages de ce prophète; mais les conjectures qu'ils apportent pour le prouver sont très-frivoles, & M. Dupin, de qui nous empruntons ceci, les a solidement réfutées dans sa *dissert. prélim. sur la bible*, *liv. I*, *chap. iij. pag.* 356.

Quelques Juifs lui attribuent aussi les proverbes, l'ecclésiaste, le cantique des cantiques & le livre de Job, mais sans fondement, comme on peut voir aux articles où nous avons traité de ces livres. *Isaie* passe pour le plus éloquent des prophètes, & Grotius le compare à Démosthenes, tant pour la pureté du langage, que pour la véhémence du style. S. Jérôme, qui le trouve admirable à tous ces égards, & pour la vaste étendue de génie qui regne dans ses écrits, ajoute qu'il exprime tout ce qui concerne la vocation des gentils, la répudiation du peuple Juif, le regne de J. C. sa vie, sa prédication, sa passion, l'établissement & la perpétuité de l'Eglise en termes si clairs, qu'il semble plûtôt écrire des choses passées que d'en prédire de futures, & remplir les fonctions d'évangéliste plûtôt que le ministere de prophète. Dupin, *Ibid.* Calmet, *diction. de la bible*.

ISAMBRON, s. m. (*Gram. & Commerce.*) espece de panne, qui marquoit apparemment le luxe, puisqu'on défendit aux chanoines de saint Victor d'en porter.

ISARCIENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes soumis par Auguste à l'empire romain: c'est présentement le *val de Sarcha*, près de la vallée de Camonica. (*D. J.*)

ISARD, s. m. (*Chamoiseur.*) espece de chevre sauvage, qu'on connoît plus ordinairement sous le nom de *chamois*, & dont la peau est fort estimée dans le commerce des cuirs. *Voyez* CHAMOIS.

ISAURIE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie aux confins de la Pamphilie & de la Cilicie; c'est un pays de montagnes, situées pour la plus grande partie dans le mont Taurus; ce pays n'avoit aucune ville ni bourgs, mais seulement deux gros villages nommés au pluriel *Isaura*; cependant ces deux villages donnerent bien de la peine aux Romains, du moins à Publius Servilius, qui rapporta de leur conquête le surnom d'*Isaurique*.

Sous les empereurs grecs, l'*Isaurie* s'accrut aux dépens des provinces voisines, car dans la notice de Hiéroclès, on y compte vingt-trois villes, dont Séleucie étoit la métropole; & outre ces villes il y avoit encore d'autres siéges indépendans; l'*Isaurie* propre fut soumise pour le spirituel à la jurisdiction du patriarche de Constantinople.

Cette province, défendue par ses montagnes & par la valeur de ses habitans, resta sous la domination des empereurs grecs, jusqu'à l'invasion des Turcs Selgiukides, qui dans le xj^e^ siecle se répandirent de la Syrie & de la Perse dans l'Asie mineure, & y établirent une puissante dynastie, connue sous le nom de *Sultans-Selgiukides de Roum*.

Enfin, l'*Isaurie* & les pays voisins ont passé sous la domination des Turcs ottomans, depuis le regne de Mahomet II. Ils appellent ce district *Itch-il*, c'est-à-dire le pays intérieur; il dépend du gouvernement ou pachalik de l'Isle de Chypre, & est presque entierement occupé par divers tribus de Turkmans, qui habitent en hiver les villes & les bourgades & se retirent pendant l'été dans les montagnes avec leurs troupeaux. La ville de Séleucie, appellée maintenant *Selké*, est encore assez peuplée, & le bey ou gouverneur particulier du pays d'*Itch-il* y fait sa résidence. (*D. J.*)

ISCHENIES, (*Antiq. grecq.*) fête anniversaire qu'on célébroit à Olympie en mémoire d'Ischénus, petit-fils de Mercure & de Hiérée. Dans un tems de famine il se dévoua lui-même en sacrifice pour le salut de son pays, & en l'honneur de cette belle action on lui éleva un magnifique monument près du stade d'Olympie. Potter, *Archæol. græc. lib. II*, *cap. xx*, *tom. I*, *p.* 407. (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale de l'isle de même nom, au royaume de Naples, avec un évêché suffragant de Naples, & une bonne forteresse, où Alphonse, fils de Ferdinand, roi de Naples, vint se réfugier, après avoir été privé de la couronne. *Long.* 31. 30. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

ISCHIA, (*Géog.*) *ÆNARIA* ou *INARIME* par les anciens; isle du royaume de Naples, sur la côte de la terre de Labour dont elle fait partie, & de laquelle elle n'est éloignée que par un trajet de mer de deux milles vers le cap de Misène; son circuit est d'environ 16 mille 500 pas; dans cette petite étendue on voit au levant d'agréables vallées, qui produisent des fruits exquis, des coteaux qui fournissent d'excellens vins & de très-bonnes sources; mais le nord-est de l'isle est bien différent, car il est agité par de fréquens tremblemens de terre: là on trouve les horribles cavernes nommées *le cremate*, desquelles en 1301 il sortit des torrens de flammes sulphureuses, qui ruinerent sans ressource tout le pays jusqu'à l'espace de trois milles. C'est sous ces cavernes, disent les Poëtes, que Typhée le titan foudroyé par le maître des dieux, a été précipité, & ses secousses causent celles de la terre.

Un naturaliste du dernier siecle a tâché de rétablir le mérite de cette isle, en étalant les remedes qu'elle renferme, selon lui, dans son sein. Je parle de Jasolinus (Julius), qui, après bien des recherches, a mis au jour pour preuve de son opinion, le livre intitulé *Degli remedi naturali che sono nell'isola di Pitechusa, oggi nella ischia*, Neapoli, 1689 *in*-4°. (*D. J.*)

ISCHIATIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une échancrure faite par l'os ilium & le pubis, située à la partie postérieure des os des hanches. *Voyez* HANCHE.

ISCHIO-CAVERNEUX, *en Anatomie*, est un muscle du clitoris & de la verge, appellé communement *érecteur*. Voyez *nos Planches anatomiques*. *fig.* 15. *lett. E. Voyez aussi* ERECTEUR.

ISCHIO-COCCYGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens antérieurs* ou *latéraux*. *Voyez* COCCYGIEN.

ISCHION,

ISCHION, s. m. (*Anat.*) terme dont se servoient les Anatomistes pour désigner une des trois pieces dont les os innominés sont composés dans les jeunes sujets. *Voyez* INNOMINÉS & OS.

Il est situé à la partie antérieure & inférieure du bassin; il forme un angle, dont un des côtés appellé *branche*, s'unit antérieurement avec celle de l'os pubis, & l'autre nommé *corps*, s'unit avec l'ilium & le pubis pour former la partie inférieure de la cavité cotyloïde. On remarque à la partie postérieure du corps une éminence appellée *épine*, & au-dessous une sinuosité: l'angle est inégal & raboteux, & s'appelle *la tubérosité*. *Voyez* ILIUM, PUBIS, *&c.*

ISCHNOPHONIE, s. f. (*Médec.*) aigreur & foiblesse de voix qu'on a dans certaines maladies; ou bien encore un bégayement, une imperfection dans les organes de la parole. Ce mot est composé de φωνὴ, *voix*, & de ἰσχνὸς, *maigre*, *grêle*, dérivé de ἴσχω, *j'empêche*, *je mets obstacle*. (*D. J.*)

ISCHURIE, (*Médec.*) *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

ISCUSTOS, (*Hist. nat.*) pierre inconnue dont il est parlé dans Albert le grand. Boëce de Boot croit que c'est l'asbeste, dont le nom a été défiguré.

ISELASTIQUES, JEUX, (*Gymnast. athlétiq.*) *iselastica certamina*, jeux publics des Grecs & des Romains, où les athletes vainqueurs avoient droit d'entrer en triomphe, non par la porte, mais par une breche, dans la ville de leur naissance: ce mot dérive du grec εἰσελαύνειν, *être conduit en triomphe*; de là vient qu'on surnommoit un athlete qui avoit obtenu cet honneur, *athlete iselastique*.

Il jouissoit encore de toute ancienneté, du privilege d'être nourri le reste de ses jours aux dépens de sa patrie. Toutefois dans la suite des tems leurs victoires se multipliant aussi-bien que les jeux, on fut obligé de resserrer dans les bornes de la médiocrité cette dépense, qui devenoit fort à charge à l'état. Solon, par cette considération, réduisit la pension d'un athlete vainqueur aux jeux olympiques, à 500 drachmes; celle d'un vainqueur aux jeux isthmiques, à 100 drachmes, & ainsi des autres proportionnellement.

Les empereurs romains conserverent ces sortes de graces aux athletes; mais Trajan leur eut à peine confirmé ce privilege en faveur de quelques jeux institués ailleurs qu'à Olympie, qu'il s'éleva deux difficultés, sur lesquelles Pline le jeune se vit obligé de consulter le prince. Il s'agissoit de sçavoir, 1°. si les athletes *iselastiques* jouiroient de leurs privileges à compter du jour de leur victoire ou du jour de leur triomphe; 2°. si ces mêmes privileges leur étoient acquis par une victoire remportée dans des jeux qui n'étoient point encore *iselastiques*, mais qui l'étoient devenus depuis.

Trajan répondit en ces termes à ces deux questions: Iselasticum *tunc primum mihi videtur incipere debere, quum quis in civitatem suam ipse εἰσήλασεν. Obsonia eorum certaminum, quæ* iselastica *non fuerunt, retro non debentur*; c'est-à-dire que les athletes victorieux ne jouiroient de leur pension que du jour de leur entrée triomphale dans leur patrie, & seulement pour la victoire remportée dans les *jeux* actuellement *iselastiques*. Remarquez que Trajan ne dit point *j'entends*, *je veux*, *j'ordonne*, mais *il me semble* que telle chose doit être ainsi, *mihi videtur*: il décide en philosophe qui craint de se tromper. (*D. J.*)

ISELSTEIN, (*Géog.*) petite ville des pays-bas sur l'Issel, à une lieue & demie d'Utrecht; elle prend son nom de la riviere qui l'arrose: on ignore le tems de sa fondation, mais elle n'eut des murs & des portes qu'en 1390; elle est du domaine des princes d'Orange. *Long.* 22. 34. *lat.* 52. 6. (*D. J.*)

ISENBOURG, (*Géog.*) petit canton d'Allemagne dans la Wétéravie, dont le chef-lieu n'est qu'un gros bourg avec un château; mais je me rappelle deux littérateurs du xvj. siecle nés dans ce comté, Paul Léonard & François Nansius; le premier mort en 1567 à 57 ans, a mis au jour vingt livres de mélanges, *miscellaneorum, sive emendationum, libri viginti*, qui sont remplis d'une grande érudition & d'un jugement droit; le second, mort en 1595, âgé de 70 ans, a donné des notes sur Théocrite, Hésiode & Callimaque, qui lui ont fait honneur dans son tems. (*D. J.*)

ISEQUEBO, (*Géog.*) nom d'une colonie hollandoise d'Amérique, établie sur les bords d'une riviere de même nom dans la Guiane, province de l'Amérique méridionale.

ISER, L' (*Géog.*) riviere considérable de l'Allemagne; elle prend sa source aux confins du Tirol & de la Baviere, & après avoir baigné les villes de Munich & de Landshut, elle se jette dans le Danube, entre Straubing & Passau. (*D. J.*)

ISERE, (*Géog.*) riviere qui prend sa source dans le mont d'Iséran, aux confins du Piémont & de la Savoye, & qui après avoir traversé une grande étendue de pays, se jette dans le Rhône, à 15 lieues au-dessous de Grenoble, & à 2 lieues au-dessus de Valence. (*D. J.*)

ISERNIA, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans le comté de Molisse, avec un évêché suffragant de Capoue; elle est au pié de l'Apennin, à 14 lieues N. E. de Capoue, 21 N. E. de Naples, 50 de Molisse. *Long.* 31. 55. *lat.* 41. 42.

C'est la patrie de Pierre Célestin, qui institua l'ordre qui porte son nom. Il fut à peine élu pape, qu'il abdiqua le pontificat, & Boniface VIII. son successeur, l'enferma au château de Fumon, où il mourut en 1296, âgé de 81 ans. Un pape le fit périr, un autre pape, Clément V, le canonisa sept ans après. (*D. J.*)

ISERNLOHN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, au comté de la Marck, sur la riviere de Baren. *Long.* 25. 30. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

ISET, (*Géog.*) nom d'une province de l'empire russien, en Sibérie, arrosée par une riviere de même nom; elle dépend du gouvernement général de Tobolsk.

ISIAQUE, s. m. (*Littérat.*) prêtre de la déesse Isis. On trouve les *isiaques* représentés vêtus de longues robes de lin, avec une besace, une clochette & une branche d'absynte marine à la main. Ils portoient quelquefois la statue d'Isis sur leurs épaules, & se servoient du sistre dans leurs cérémonies. *Voyez* SISTRE.

Après avoir ouvert le temple de la déesse au lever du soleil, ils se prosternoient devant elle & chantoient ses louanges; ensuite ils couroient une partie du jour pour demander l'aumône, revenoient le soir adorer de nouveau la statue d'Isis, l'accommoder, la couvrir, & refermer son temple.

Ils ne se couvroient les piés que d'écorce fine de la plante appellée *papyrus*; ce qui a fait croire à plusieurs auteurs qu'ils alloient nuds piés. Ils étoient vêtus de lin, parce qu'Isis passoit pour avoir appris aux hommes à cultiver & à travailler cette plante. Ils ne mangeoient ni cochon ni mouton, se piquoient d'une grande austérité, & ne saloient jamais leurs viandes, pour être plus chastes. Ils méloient beaucoup d'eau dans leur vin, & se rasoient très-souvent la tête; c'est ce que nous disent Plutarque & Diodore de Sicile.

Mais l'histoire romaine nous apprend que ces prêtres mendians de leur profession, & si vertueux en apparence, se servoient souvent du voile de la religion pour pratiquer des intrigues criminelles. Ils s'insinuoient adroitement dans les maisons la besace sur l'épaule, & sous prétexte de quêtes pour leurs besoins, ils rendoient aux dames secretement des billets, & leur donnoient des rendez-vous de la part de leurs amans.

Ils étoient d'autant plus propres à ce commerce, qu'on les en soupçonnoit le moins, & que les temples d'Isis étoient les lieux où les femmes galantes faisoient le plus volontiers leurs stations. Aussi Ovide dit aux hommes: „ Ne fuyez point le temple de la génisse du Nil; elle „ enseigne aux dames à faire ce qu'elle a fait pour Ju„ piter „.

*Nec fuge Niliacæ memphitica templa juvencæ,*
*Multas illa facit, quod fuit ipsa Jovi.*

Et ailleurs il dit au garde de sa maîtresse: „ Ne vas point „ t'informer de tout ce qui se peut pratiquer dans le „ sanctuaire de l'égyptienne Isis „.

*Nec tu Nilig enam fieri quid possit ad* Isim
*Quæsieris.*

En un mot, les prêtres *isiaques* étoient très-bien assortis à ces tems de la dépravation des mœurs. On sçait l'histoire de Pauline, qui fut violée dans un des temples d'Isis par Mundus, lequel s'étoit couvert de la peau d'un lion, afin de passer plus sûrement pour être le divin Anubis. (*D. J.*)

ISIAQUE, TABLE (*Antiq. égypt.*) monument des plus considérables que l'antiquité nous ait transmis. On imagine qu'il désigne les grandes fêtes d'Isis & d'autres divinités égyptiennes.

Quoi qu'il en soit, ce monument fut trouvé au sac de Rome en 1525. C'est une table de bronze à compartimens, qui a environ cinq piés de long sur trois de large; elle fut portée en Italie du tems des croisades, par

un seigneur de la maison de Gonzague; ensuite elle a passé à Turin, sans qu'on sache par qui ni comment.

On m'a mandé de cette ville, que cette table représentoit en bas-relief cent choses différentes, dont les plus frappantes sont, à ce qui paroît, des divinités égyptiennes. On y voit plusieurs personnes faisant des offrandes à ces divinités qui sont assises sur des trônes. On y remarque d'autres figures à genoux, qui semblent adorer des oiseaux, des bêtes à quatre piés & des poissons. Ces dernieres figures se trouvent dans la petite bordure qui environne les principaux compartimens. On distingue parmi les dieux, Osiris, son fils Horus, plusieurs Isis, une dans son vaisseau, une autre à tête de lion, une autre avec le circ ou cercle solaire entre deux cornets de lotus & deux feuilles de perséa, portant la mesure du Nil en main, & ayant sous son trône la canicule. On y distingue des sceptres d'Osiris, sa clé, son fouet, son bâton pastoral. Horus y paroît emmailloté, portant la girouette à tête de hupe, l'équerre & le clairon. On y trouve des signes du zodiaque, toutes sortes d'especes d'animaux, de reptiles & d'oiseaux, l'ibis, la cigogne, l'épervier, le sphinx. Enfin on y voit représenté différentes mesures du Nil, des avirons, des ancres, des canopes, des girouettes, des équerres, & quantité d'hyéroglyphes indéchiffrables: tel est le spectacle qu'offre la *table isiaque*, dont Kircher & Pignorius ont donné des gravures dans leurs ouvrages.

On est fort partagé sur l'antiquité de ce monument. M. Shuckford, dans son histoire du monde, la juge des premiers tems, & croit qu'il a *été gravé* avant que les Egyptiens adorassent des figures d'hommes ou de femmes.

M. Warburthon pense au contraire que cette table a été faite pour les personnes attachées à Rome au culte d'Isis. Il est persuadé que l'ouvrier a désigné le culte rendu aux animaux, qui étoit si peu connu des étrangers, par la posture la plus remarquable d'adoration, tandis qu'il n'a marqué que par des actes d'offrandes & de sacrifices le culte que les Egyptiens rendoient à leurs grands dieux héroïques, & qui n'étoit pas différent de celui des Romains. En un mot, il regarde la *table isiaque* comme le plus moderne des monumens égyptiens; ce qu'il croit qu'on peut justifier par le mélange que l'on y trouve de toutes les especes de caracteres hiéroglyphiques.

Mais si l'on ne peut fixer l'antiquité de ce monument, on peut encore moins l'expliquer. J'ose ajoûter que c'est une folie de l'entreprendre; nous n'avons point la clé de l'écriture symbolique des Egyptiens, ni de celle des premiers tems, ni de celle des tems postérieurs. Cette écriture qui changea mille fois, varioit le sens des choses à l'infini par la seule position du symbole, l'addition ou la suppression d'une piece de la figure symbolique. Quand l'écriture épistolique prit le dessus par sa commodité, la symbolique se vit entierement négligée. La difficulté de l'entendre, qui étoit très-grande, lorsqu'on n'avoit point d'autre écriture, augmenta bien autrement, quand on ne prit pas soin de l'étudier; & cette difficulté même acheva d'en rendre l'étude extrêmement rare. Enfin les figures symboliques & hiéroglyphiques, qu'on trouvoit sur les tables sacrées, sur les grands vases, sur les obélisques, sur les tombeaux, devinrent des énigmes inexpliquables. Les prêtres & les savans d'Egypte ne savoient plus les lire; & comment nous imaginerions-nous aujourd'hui en être capables? ce seroit le comble du ridicule.

Le P. Montfaucon a bien pu hasarder de donner l'explication de cinq ou six grandes figures de la *table isiaque*, parce que nous connoissons encore par les écrits des Grecs & des Romains la signification de plusieurs symboles & attributs de la déesse Isis, d'Osiris & d'Horus; mais ces foibles lumieres ne nous servent de rien pour nous procurer l'intelligence du monument dont nous parlons, ni même d'une partie de ce monument. Nos recherches se perdent dans le nombre & la variété des objets figurés, sans qu'il y en ait aucun qui découvre à nos yeux le but général qu'on s'est proposé.

Nous ririons de Pignorius, s'il nous eût offert ses explications *mensæ isiacæ*, imprimées en 1669, sous un autre nom que sous celui de légeres conjectures; & quant aux travaux du P. Kircher sur cette matiere, ils excitent notre compassion. Ce savant jésuite ne fait qu'imaginer ce qu'il ignore, & dont il lui étoit impossible d'avoir connoissance; il a substitué ses visions à la place des trésors perdus de l'antiquité. (*D. J.*)

ISIES *ou* ISIENNES, s. f. (*Littérat.*) *Isia*, Ἴσια, Fêtes d'Isis, qui s'introduisirent dans Rome avec celles des autres divinités étrangeres. Elles dégénérerent dans de si grands abus, que la république fut obligée de les défendre & d'abattre les temples d'Isis, sous le consulat de Pison & de Gabinius. Mais Auguste les fit rétablir, & les mysteres de la déesse devinrent de nouveau ceux de la galanterie, de l'amour & de la débauche. Les temples d'Isis se virent consacrés, comme auparavant, à ces rendez-vous de plaisirs, qui causoient tant d'impatience aux dames romaines, pour s'y trouver de bonne-heure avec la parure de la tête, & la composition du visage nécessaire; ce qui fait dire à Juvénal, *apud isiacæ potius sacraria lenæ*. L'empereur Commode mit le comble au crédit des mysteres d'Isis sous son regne; nulle fête ne fut célébrée avec plus de pompe & de magnificence: il se joignit lui-même aux prêtres de la déesse, & y parut tête rase, portant Anubis en procession. (*D. J.*)

ISIGNI, (*Géog.*) *Isiniacum*, gros bourg de France dans la basse Normandie, à six lieues de Bayeux, avec un petit port & un siége de l'Amirauté. Il est fort connu dans la province, à cause de ses salines, des salaisons de son beure, & du cas que l'on fait de son cidre. *Long.* 16. 35. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

ISJO *ou* IXO, (*Géog.*) royaume du Japon dans l'île Niphon. Il a le royaume d'Oméa à l'O. celui de Voari à l'E. & celui d'Inga au S. Le chef de la seconde Dynastie y a un temple qui est le plus ancien de l'empire, & le terme d'un fameux pélerinage. (*D. J.*)

ISIS, s. f. (*Mythol. & Litt.*) nom propre d'une divinité des Egyptiens, & dont le culte a été adopté par presque tous les peuples de l'antiquité payenne. Il en est peu dont il nous reste autant de monumens, & sur laquelle les savans de tous les âges ayent plus exercé leur imagination. Plutarque a fait un livre d'*Isis* & d'Osiris; mais on ne peut que s'étonner que la fureur des étymologies ne se soit pas étendue sur le nom d'une divinité célebre; ces recherches souvent plus curieuses que d'autres sur lesquelles quelques savans se sont exercés, n'auroient cependant pas laissé de répandre un certain jour sur la nature de cette divinité, & par-là même sur le culte fastueux & presque universel qui lui étoit rendu.

Une ancienne racine arabe *iscia*, signifie *exister invariablement*, *avoir une existence propre*, *fixe*, *& durable*: de-là οὐσία des Grecs, *essentia*, ἐξουσία *potestas*, *facultas*; & chez les Latins, ces anciens mots du siecle d'Ennius, incorporés par nos Grammairiens modernes dans le verbe auxiliaire *sum*, *es*, *est*, *estis*, *esse*; on est bien convaincu aujourd'hui que les langues phéniciennes & égyptiennes étoient des dialectes de l'ancienne langue de d'Isiemen, d'où l'on peut conclure sans trop hasarder, que le mot *Isis* est un dérivé d'*iscia*, & marquoit dans son origine l'essence propre des choses, la nature, ce qui pour le dire en passant, justifieroit cet ancien culte dans son origine, & le rapprocheroit assez des idées des plus sages philosophes.

Je ne ferai qu'indiquer ici d'autres étymologies propres à répandre du jour sur cette matiere. *Iza* racine syriaque signifie *se taire avec soin*, *garder un silence religieux*, & l'on sait jusqu'à quel point il devoit s'observer dans les mysteres d'*Isis*; *isciaz*, chaldaïque, *le fondement*, *une base solide*; *isch*, en hébreu, *un homme par excellence*; son féminin, *ischa*, *une femme*, & chez les Arabes & Péniciens *ischitz*, Isis; enfin celle qui seroit peut-être la plus vraissemblable, l'ancien mot *esch*, *isch*, *le feu*, *le soleil*, qui a dû être le premier objet de l'admiration religieuse des humains, & par-là même de leur culte.

Les Egyptiens ont toujours passé pour avoir poussé l'idolatrie beaucoup plus loin qu'aucun autre peuple, & avoir élevé des autels aux plantes & aux animaux qui en méritent le moins; cependant leur mythologie paroît assez simple & naturelle dans son origine: ils admettoient deux principes, l'un *bon*, l'autre mauvais; du principe du bien venoit la génération; de celui du mal, procédoit la corruption de toutes choses; le bon principe excelloit par-dessus le mauvais, il étoit plus puissant que lui, mais non pas jusqu'à le détruire, & empêcher ses opérations. Ils reconnoissoient trois choses dans le bon principe, dont l'une avoit la qualité & faisoit l'office de pere, l'autre de mere, & la troisieme de fils: le pere étoit Osiris, la mere *Isis*, & le fils Orus; le mauvais principe s'appelloit *Typhhon*. Plus une doctrine s'éloigne de son principe, plus elle dégénere, chacun veut y mettre du sien; des idées respectables dans leur origine deviennent enfin monstrueuses; la multitude ne voit que l'erreur, & la condamne sans remonter à une source d'autant plus excusable, qu'elle sembloit plus naturelle.

Le culte d'*Isis* étoit plus célebre que celui d'Osiris; on la trouve bien plus souvent sur les marbres; elle étoit

regar-

regardée comme la mere & la nature des choses, comme le prouve l'inscription de Capoue:

*Te, tibi,*
*Una quæ est una,*
*Dea Isis,*
*Arrius Babinus.*
*V. C.*

Chacun connoît la belle inscription que Plutarque rapporte, & qu'il dit avoir été sur le pavé du temple de Saïs: „ je suis tout ce qui a été, ce qui est, & qui sera, & nul d'entre les mortels n'a encore levé mon „ voile „. Apulée au *liv. II. des méthamorph.* introduit *Isis* parlant d'elle-même & de ses attributs, dans des termes qui ne sont pas moins sublimes que ceux que Salomon employe pour faire les éloges de la souveraine sagesse.

On ne convient pas de l'origine d'*Isis*; il est impossible de démêler aucune apparence de vérité dans des sujets où le principal mérite étoit de la voiler sous une multitude de fables & de rêveries poëtiques. C'est à la faveur de toutes ces idées si peu liées entr'elles, & souvent incompatibles, qu'on a cru trouver l'*Isis* des Egyptiens dans presque toutes les déesses du paganisme; mais il paroît par le culte qu'on lui rendoit, & les divers symboles dont on ornoit ses statues, que les Egyptiens regardoient leur *Isis* sur le même pié que les Grecs leur Cerès. *Isis* fut particulierement honorée en Grece, comme il est aisé de le voir par le grand nombre de monumens qu'on lui érigeoit dans ce pays, & par les figures d'*Isis* qu'on voit sur les médailles grecques. Le culte d'*Isis* & des autres dieux égyptiens, eut d'abord beaucoup de peine à s'établir à Rome, quoique la tolérance fût extrême pour les opinions & les cultes étrangers que chacun pouvoit librement adopter & suivre dans le particulier. Le culte d'*Isis* ne fut incorporé qu'assez tard dans la religion des Romains par arrêt du sénat; il paroit même qu'il fut rejetté plusieurs fois, sur-tout par la fermeté des consuls Pison & Gabinius qui au rapport de Tertulien s'opposerent fortement à la célébration des mysteres d'*Isis*. Le senat renouvella souvent les mêmes défenses; mais l'empereur Commode (Lampridius) eut tant de passion pour ces mysteres, que pour les honorer davantage, il se fit raser, & porta lui-même le simulacre d'Anubis.

On voit par les médailles de l'empereur Julien, & quelques autres où elle paroît portant un navire sur sa main, que, comme le dit Apulée, elle présidoit à la mer, comme si elle eût été la premiere qui eût trouvé l'art de naviger, ou du moins de se servir de voile à cet effet.

Son culte a passé de l'Egypte dans les Gaules; mais ce seroit peut-être trop donner aux conjectures, que de vouloir dériver le mot de *Paris*, de πάρα Ἴσιν, à cause que cette ville n'étoit pas éloignée du fameux temple de la déesse *Isis*, & d'établir que les Parisiens ont pris un navire pour armes de leur ville, parce que cette déesse y étoit venue dans un vaisseau; mais on ne peut raisonnablement douter qu'il n'y eût en effet à Paris ou dans son voisinage, au village d'Issy, un fameux temple dédié à la grande déesse des Egyptiens. Les anciennes chartres des abbayes de sainte Genevieve & de saint Germain en font mention, & disent que Clovis & Childebert leurs fondateurs leur ont assigné les dépouilles d'*Isis* & de son temple; & nous aurions une preuve sans réplique de ce fait, sans le zele un peu véhément du bon cardinal Brissonet, qui abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'an 1514, fit réduire en poudre le grand idole d'*Isis* qu'on avoit par curiosité conservé dans un coin de ladite église de saint-Germain. Les Iconoclastes tant anciens que modernes ont détruit de belles choses; le zele aveugle est presque toûjours destructeur.

Tacite dans son traité *de moribus Germanorum*, nous apprend que le culte d'*Isis* avoit pénétré jusques chez les Sueves, peuple distingué parmi les anciens Germains; il avoue qu'il ne comprend pas comment il avoit passé dans un pays si éloigné; mais si, comme l'établit solidement Dom Pezron, les Sueves étoient sortis d'Asie, il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent apporté avec eux un culte qui de l'Egypte avoit passé dans presque tous les pays qui avoient quelque communication avec la Méditerranée; il seroit aussi très-probable que le culte d'*Isis* eut été porté dans la Germanie par les Gaulois qui y envoyerent des colonies, & qui avoient reçû eux-mêmes le culte de cette déesse, ou par les Phéniciens qui allant jusqu'à Gades ou Cadix, s'étoient souvent arrêtés sur les côtes des Gaules, ou par les Cartaginois qui furent long-tems en commerce avec les Gaulois, & leur porterent, comme on le sait, le culte de Saturne & de quelques autres divinités greques.

Ce qui confirmeroit ce dernier sentiment, c'est qu'au rapport du même Tacite, les Sueves honoroient *Isis* sous la figure d'un vaisseau: or, comme l'assure cet illustre auteur, il n'étoit pas permis aux anciens Germains de peindre leurs dieux sous une figure humaine, pouvant d'ailleurs les honorer sous d'autres représentations; ils prirent le vaisseau pour le symbole d'*Isis*, voulant marquer par-là de quelle maniere le culte de cette déesse avoit passé dans l'occident chez les Gaules, & de ceux-ci chez eux par les colonies qu'ils y avoient envoyées.

Dom Bernard de Montfaucon dans son bel ouvrage de l'*antiquité expliquée par les figures*, a donné une belle collection de marbres anciens, de pierres gravées, de médailles, de tables, *&c.* où sont diverses figures d'*Isis*, avec ses attributs, & les hieroglyphes d'Egypte dont elles sont accompagnées; il les a expliquées la plûpart fort heureusement; on doit lui tenir compte de sa modestie, dans les cas où ne voyant rien il a cru devoir se taire & épargner à ses lecteurs les scolastiques rêveries dont sont remplis les commentaires & les remarques des critiques du moyen âge; on ne peut, par exemple, que trouver ridicule l'explication que Leonard Augustini dans son ouvrage *le baame antiche figurate*, nous donne de la pêche & des feuilles de pêcher qui ornent assez souvent la tête d'*Isis*; il les prend pour un titre de la vérité, parce que ce fruit a la figure du cœur, & les feuilles celle de la langue, qui réunies ensemble composent la vérité, ancienne divinité honorée des Egyptiens, dans le tems que ce fruit l'un des plus beaux, ne désigne sans doute que la part qu'*Isis* (la nature) a aux diverses productions de la terre; si l'on veut ainsi donner essor à son imagination, les roquailles, les aîles de chauves-souris si fort à la mode aujourd'hui, tous les ouvrages admirables de Germain & des autres excellens maîtres de l'art,

*Aux Saumaises futurs préparent des tortures.*

Isis, *fête du vaisseau d'* (*Littér.*) fête annuelle que les Egyptiens célébroient au mois de Mars en l'honneur du vaisseau d'*Isis*, depuis qu'ils eurent quitté l'aversion ridicule qu'ils avoient pour la mer.

Cette fameuse fête fut établie par les Egyptiens, comme un hommage qu'ils rendoient à *Isis*, ainsi qu'à la reine de la mer, pour l'heureux succès de la navigation, qui recommençoit à l'entrée du prin-tems.

Voulez-vous en savoir quelques détails? écoutez ce qu'*Isis* en apprit elle-même à Apulée, lorsqu'elle lui apparut dans toute sa majesté, comme le feint agréablement cet auteur. Mes prêtres, lui dit-elle, doivent m'offrir demain les prémices de la navigation, en me dédiant un navire tout neuf, & qui n'a pas encore servi: c'est aussi présentement le tems favorable, parce que les tempêtes qui regnent pendant l'hyver, ne sont plus à craindre, & que les flots qui sont devenus paisibles, permettent qu'on puisse se mettre en mer.

Apulée nous étale ensuite toute la grandeur de cette solemnité, & la pompe avec laquelle on se rendoit au bord de la mer, pour consacrer à la déesse un navire construit très-artistement, & sur lequel on voyoit de toutes parts des caracteres égyptiens. On purifioit ce bâtiment avec une torche ardente, des œufs & du soufre; sur la voile qui étoit de couleur blanche, se lisoient en grosses lettres les vœux qu'on renouvelloit tous les ans pour recommencer une heureuse navigation.

Les prêtres & le peuple alloient ensuite porter avec zele dans ce vaisseau, des corbeilles remplies de parfums, & tout ce qui étoit propre aux sacrifices; & après avoir jetté dans la mer une composition faite avec du lait & autres matieres, on levoit l'ancre pour abandonner en apparence le vaisseau à la merci des vents.

Cette fête passa chez les Romains qui la solemniserent sous les empereurs avec une magnificence singuliere. L'on sait qu'il y avoit un jour marqué dans les fastes pour sa célébration; Ausone en parle en ces termes:

*Adjiciam cultus, peregrinaque sacra,*
*Natalem herculeum, vel* ratis isiacæ.

Le vaisseau d'*Isis* qu'on fêtoit pompeusement à Rome, s'appelloit *navigium Isidis*; après qu'il avoit été lancé à l'eau, on revenoit dans le temple d'*Isis*, où l'on faisoit des vœux pour la prospérité de l'empereur, de l'empire, & du peuple romain, ainsi que pour la conservation des navigateurs pendant le cours de l'année; le

reste du jour se passoit en jeux, en processions, & en réjouissances.

Les Grecs si sensibles au retour du printems qui leur ouvroit la navigation, ne pouvoient pas manquer de mettre au nombre de leurs fêtes celle du *vaisseau d'Isis*, eux qui avoient consacré tant d'autels à cette divinité. Les Corinthiens étoient en particulier des adorateurs si dévoués à cette déesse, qu'au rapport de Pausanias, ils lui dédierent dans leur ville jusqu'à quatre temples, à l'un desquels ils donnerent le nom d'*Isis pélasgienne*, & à un autre le titre d'*Isis égyptienne*, pour faire connoître qu'ils ne la révéroient pas seulement comme la premiere divinité de l'Egypte, mais aussi comme la patrone de la navigation, & la reine de la mer. *Voyez* Isis.

Plusieurs autres peuples de la Grece célébrerent à l'exemple de Corinthe la fête du *vaisseau d'Isis*. Ce vaisseau nommé par les auteurs πλοιάφεσια, est encore plus connu sous le nom de βάρις. Il est même assez vraisemblable que le vaisseau sacré de Minerve, qu'on faisoit paroître avec tant d'appareil aux grandes Panathénées, n'étoit qu'une représentation du navire sacré d'*Isis*. *Voyez* Navire sacré. (*D. J.*)

ISITERIES, subst. fém. pl. (*Antiq. Greq.*) fête des Athéniens, qui tomboit au commencement de Juin; c'étoit le jour auquel les magistrats entroient en charge à Athènes, & par lequel ils commençoient leur année de magistrature. (*D. J.*)

ISITES, subst. masc. pl. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de la religion des Turcs, ainsi appellée de leur premier docteur qui se nommoit *Isamerdad*, qui a soutenu que l'alcoran de Mahomet a été créé, & n'est pas éternel, ce qui parmi les Musulmans passe pour une horrible impiété. Lorsqu'on leur objecte cet anatheme de leur prophete, *que celui-là soit estimé infidele, qui dit que l'alcoran a été créé*, ils se sauvent par cette distinction subtile, que Mahomet parle en cet endroit de l'original & non pas de la copie; qu'il est vrai que ce original est dans le ciel, écrit de la main de Dieu même, mais que l'alcoran de Mahomet n'est qu'une copie de cet original, d'après lequel elle a été transcrite dans le tems. On sent que par cette réponse ils mettent leurs adversaires dans la nécessité de prouver que l'alcoran est incréé, & cela doit être fort embarrassant pour eux. Ricaut, *de l'empire Ottom.*

ISLAM, subst. fém. (*Hist. turq.*) *Islam* ou *islamisme* est la même chose que le Musulmanisme ou le Mahométisme; car moslemin veut dire *les Musulmans*; c'est M. d'Herbelot qui a introduit ces mots dans notre langue, & ils méritoient d'être adoptés. *Islam* vient du verbe *salama*, se résigner à la volonté de Dieu, & à ce que Mahomet a révélé de sa part, dont le contenu se trouve dans le livre nommé *Coran*, c'est-à-dire, le livre par excellence. Ce livre qui fourmille de contradictions, d'absurdités, & d'anachronismes, renferme presque tous les préceptes de l'*islamisme*, ou de la religion musulmane. Nous l'appellons *alcoran*. *Voyez* Alcoran & Mahométisme. (*D. J.*)

ISLANDE, (*Géog.*) *Islandia*, grande île de l'océan septentrional, située entre la Norwege & le Groenland, au nord de l'Ecosse, & appartenante au roi de Dannemarc. La plûpart des auteurs qui ont parlé de l'*Islande* nous en ont donné des notions très-peu exactes: suivant la derniere carte qui a été levée de cette île par les ordres du roi de Dannemarc, sa partie méridionale commence au 63 dégré 15 minutes de latitude, & sa partie la plus septentrionale va jusqu'au 67 dégré 12 minutes. Quant à sa longitude, elle est de 25 degrés à l'ouest du méridien de Lunden en Scanie; par conséquent elle est plus orientale de quatre degrés, que toutes les cartes ne l'avoient placée jusqu'ici.

L'*Islande* est, à l'exception de la Grande-Bretagne, la plus grande des îles de l'Europe. Suivant M. Horrebow, sa longueur est de 120 mille danois; quant à sa largeur elle varie, étant dans quelques endroits de 40, dans d'autres de 50 à 60 milles.

Les habitans de l'*Islande* professent la religion luthérienne, comme les autres sujets du roi de Dannemarc; on compte deux évêchés dans cette île; l'un est à Holum, & l'autre à Skalholt. Il n'y a proprement point de villes en *Islande*; on donne ce nom aux endroits où l'on se rassemble pour le commerce: ce sont des villages sur le bord de la mer, composés de 40 ou 50 maisons. Bessested est le lieu où résident les officiers que la cour de Dannemarc envoye pour le gouvernement de l'île, & pour la perception de ses revenus; le pays est partagé en différens districts que l'on appelle *Syssel*. Les habitations des *Islandois* sont éparses & séparées les unes des autres; le commerce consiste en poissons secs, en viandes salées, en suif, en laine, en beurre, en peaux de brebis & de renards de différentes couleurs, en plumes en aigledon &c. C'est une compagnie privilégiée qui porte en *Islande* les marchandises dont on peut y avoir besoin.

L'*Islande* est remplie de montagnes fort élevées, qu'on nomme *Joeklar* ou *Joekul* en langage du pays. *Voyez l'article* Glacier. Elles sont perpétuellement couvertes de neiges, & leurs sommets sont glacés; c'est ce qui, joint au froid rigoureux qu'on y sent, a fait donner à cette île le nom qu'elle porte, qui signifie *pays de glace*. Quelques-unes de ces montagnes sont des volcans, & jettent des flammes en de certains tems; le mont Hecla est sur-tout fameux par ses éruptions. *Voyez* Hecla. (*Géog.*) L'*islande* porte par-tout des marques indubitables des ravages que les éruptions des volcans y ont causés, par les laves, les pierres-ponces, les cendres & le soufre que l'on y rencontre à chaque pas. Les tremblemens de terre y sont très-fréquens, & tout semble annoncer que ce pays a souffert de terribles révolutions.

Un seigneur Norwégien nommé *Ingolphe*, s'étant mis à la tête de plusieurs de ses compatriotes, mécontens comme lui de la tyrannie de Harald roi de Norvége, passa en l'an 874 dans l'île d'*Islande*, & s'y établit avec sa colonie composée de fugitifs. Leur exemple fut bien-tôt suivi par un grand nombre d'autres Norwégiens, & depuis ce tems les *Islandois* ont conservé une histoire très-complette de leur île. Nous voyons que ces fugitifs y établirent une république qui se soutint vigoureusement contre les efforts de Harald & de ses successeurs; elle ne fut soumise au royaume de Norwége, que quatre cent ans après, avec lequel l'*Islande* fut enfin réunie à la couronne de Dannemarc.

On a toûjours crû que l'*Islande* étoit l'*ultima Thule* des Romains; mais un grand nombre de circonstances semblent prouver que jamais les anciens n'ont poussé leur navigation si loin dans le Nord.

L'*Islande* n'a reçû que fort tard la lumiere de l'Evangile; Jonas fixe cette époque à l'an 1000. de l'ére chrétienne. Cette île a produit plusieurs auteurs célebres, dont les écrits ont jetté un très-grand jour sur l'histoire des peuples du Nord, & sur la religion des anciens Celtes qui habitoient la Scandinavie. De ce nombre sont Sæmund Sigfusson, qui naquit en 1057; Are Frode, Snorro Sturleson, qui naquit en 1179, & qui après avoir rempli deux fois la dignité de juge suprème d'*Islande*, fut assassiné par une faction en 1241. C'est à lui qu'on est redevable de *Ledda*, ou de la mythologie *islandoise*, dont nous allons parler. Parmi les historiens on compte aussi Jonas Arngrim, Torfæus, &c. La description qui nous a été donnée de l'*Islande* par M. *Anderson*, est très-peu fidele, elle n'a été faite, de l'aveu de l'auteur même, que sur les relations de personnes qui ne connoissoient ce pays que très-imparfaitement; la description la plus moderne & la plus exacte, est celle qui a été publiée à Coppenhague en 1752, par M. Horrebow islandois de nation, & témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. (—)

*De l'Edda, ou de la Mythologie des Islandois.* L'*Edda* est un livre qui renferme la Théologie, la Théogonie, & la Cosmologie des anciens Celtes Scandinaves, c'est-à-dire des peuples qui habitoient la Norwege, la Suede, le Danemarck, &c. Le mot d'*Edda*, signifie en langue gothique *ayeule*; on l'appelle *Edda des Islandois*, parce que ce sont des auteurs islandois qui nous ont conservé ce morceau curieux de la Mythologie commune à toutes les nations septentrionales de l'Europe. Dès l'antiquité la plus reculée, les Celtes ont connu la Poésie; leurs poetes, qui s'appelloient *Scaldes*, faisoient des hymnes pour célébrer les dieux & les héros; ces hymnes s'apprenoient par cœur; c'étoit-là la seule maniere de transmettre à leur postérité les exploits de leurs ayeux & les dogmes de leur religion; il n'étoit point permis de les écrire; ce ne fut qu'après que l'*Islande* eût embrassé le Christianisme, qu'un auteur islandois, nommé *Sæmund Sigfusson*, écrivit l'*Edda*, pour conserver parmi ses compatriotes l'intelligence d'un grand nombre de poésies qui avoient été faites d'après une religion qu'ils venoient d'abandonner, mais dont les hymnes étoient encore dans la bouche de tout le monde. Il paroît que ce recueil de Sæmund s'est perdu, il ne nous en reste que trois morceaux qui sont parvenus jusqu'à nous. 120 ans après Sæmond, un savant islandois, nommé *Snorro Sturleson*, d'une des familles les plus illustres de son pays, dont il remplit deux fois la premiere magistrature, donna une nouvelle *Edda*, moins étendue que la premiere; dans laquelle il ne fit qu'extraire ce qu'il y avoit de plus important dans la Mythologie ancienne;

il en

il en forma un ſyſtème abrégé, où l'on pût trouver toutes les fables propres à expliquer les expreſſions figurées, rapportées dans les poéſies de ſon pays. Il donna à ſon ouvrage la forme d'un dialogue ou entretien d'un roi de Suede à la cour des dieux. Les principaux dogmes de la Théologie des Celtes, y ſont expoſés, non d'après leurs philoſophes, mais d'après leurs *ſcaldes* ou poëtes; ce livre fait connoître les dieux que tout le Nord a adorés avant le Chriſtianiſme.

M. J. P. Reſenius publia en 1665 à Coppenhague, le texte de l'*Edda* en ancien islandois; il y joignit une traduction latine & une autre traduction danoiſe. Enfin, M. Mallet, profeſſeur des Belles-Lettres françoiſes à Coppenhague, a publié en 1756 une traduction françoiſe de l'*Edda des Islandois*; c'eſt un des monumens les plus curieux de l'antiquité; il eſt dépouillé d'inutilités, & rédigé par un homme judicieux, ſavant, & philoſophe; l'*Edda* eſt à la ſuite de ſon *introduction* à l'hiſtoire de Danemarck. Nous allons tirer de cet ouvrage intéreſſant les principaux points de la Mythologie des anciens Scandinaves.

Ils admettoient un dieu nommé *Alfader* ou *Odin*, qui vit toûjours, qui gouverne tout ſon royaume, & les grandes choſes comme les petites; il a créé le ciel & la terre; il a fait les hommes, & leur a donné une ame qui doit vivre & qui ne ſe perdra jamais, même après que le corps ſe ſera réduit en pouſſiere & en cendres. Tous les hommes juſtes doivent habiter avec ce dieu, d'abord dans un ſéjour appellé *valhalla*, & enſuite dans un lieu nommé *gimle* ou *vingolf*, palais d'amitié; mais les méchans iront vers *hela*, la mort; & delà à *niſlheim*, l'enfer, en-bas dans le neuvieme monde; & enſuite après la deſtruction de l'univers dans un ſéjour appellé *naſtrand*. Ce dieu avant que de former le ciel & la terre vivoit avec les géants; un poeme ancien des peuples du Nord, appellé *voluſpa*, dit de lui „ au „ commencement du tems, lorſqu'il n'y avoit rien, ni „ rivage, ni mer, ni fondement au-deſſous, on ne vo„ yoit point de terre en-bas, ni de ciel en haut; un va„ ſte abyme étoit tout; on ne voyoit de verdure nulle part „. Dieu créa *niſlheim*, ou le ſéjour des ſcélérats, avant que de créer la terre. Au milieu de ce ſéjour funeſte eſt une fontaine qui ſe nomme *Huergelmar*, d'où découlent les fleuves appellés l'angoiſſe, l'ennemi de la joie, le ſéjour de la mort, la perdition, le goufre, la tempête, le tourbillon, le rugiſſement, le hurlement, le vaſte & le bruyant, qui coule près des grilles du ſéjour de la mort, qui s'appelloit *Hela*. Cette *Hela* avoit le gouvernement de neuf mondes, pour qu'elle y diſtribue des logemens à ceux qui lui ſont envoyés, c'eſt-à-dire à tous ceux qui meurent de maladie ou de vieilleſſe; elle poſſede dans l'enfer de vaſtes appartemens, défendus par des grilles; ſa ſalle eſt la douleur; ſa table eſt ſa famine; ſon couteau la faim; ſon valet le retard; ſa ſervante la lenteur; ſa porte le précipice; ſon veſtibule la langueur; ſon lit la maigreur & la maladie, ſa tente la malédiction: la moitié de ſon corps eſt bleue, l'autre moitié eſt revêtue de la peau & de la couleur humaine; elle a un regard effrayant: mais avant toutes choſes exiſtoit un lieu nommé *muſpelheim*; c'eſt un monde lumineux, ardent, inhabitable aux étrangers ſitué à l'extrémité de la terre; *Surtur* le noir y tient ſon empire; dans ſes mains brille une épée flamboyante; il viendra à la fin du monde; il vaincra tous les dieux, & livrera l'univers en proie aux flammes.

Ces morceaux tirés de l'*Edda*, font connoître quelle étoit l'imagination de ces anciens Celtes, & leurs idées ſur la formation du monde & ſur ſa deſtruction, qui devoit entraîner les dieux & les hommes. On voit auſſi que leurs dogmes tendoient à exciter le courage, puiſqu'ils aſſignoient des places aux enfers pour ceux qui mouroient de vieilleſſe & de maladie; quant à ceux qui périſſoient dans les combats, ils alloient au ſortir de ce monde dans un ſéjour nommé *valhalla*, ou *le palais d'Odin*, où ils paſſoient leur tems en feſtins & en batailles. *Voyez* ODIN, & *voyez* VALHALLA.

Suivant cette mythologie, il y avoit trois grands dieux; *Odin*, qui s'appelloit le pere des dieux & des hommes, & de toutes les choſes produites par ſa vertu; *Frigga*, la terre, étoit ſa fille & ſa femme, & il a eu d'elle le dieu *Thor*; c'étoient-là les trois grandes divinités des peuples du Nord. Ils reconnoiſſoient outre cela pluſieurs autres dieux ſubalternes; *Balder* étoit le ſecond fils d'Odin; on croit que c'eſt *Belenus* ou le Soleil. *Niord* étoit le Neptune des Scandinaves; il eut un fils & une fille nommés *Frey* & *Freya*; le premier étoit le dieu qui préſidoit aux ſaiſons; *Freya* étoit la déeſſe de l'Amour ou la Vénus des Celtes. *Tyr*, étoit le dieu de la guerre, très-révéré par des peuples chez qui la valeur étoit la plus haute des vertus. *Heimdall* étoit un dieu puiſſant; on l'appelloit le gardien des dieux; il défendoit le pont de *Bifroſt*, c'eſt-à-dire, l'arc-en-ciel, pour empêcher les géants d'y paſſer pour aller attaquer les dieux dans le ciel. Le dieu *Hæder* étoit aveugle, mais extrèmement fort; *Vidar* étoit un dieu puiſſant; *Vali* ou *Vile* étoit fils d'*Odin* & de *Rinda*; *Uller* étoit le gendre de *Thor*; *Forſete* étoit fils de Balder; c'étoit le dieu de la réconciliation, & il aſſoupiſſoit toutes les querelles.

Quelques-uns mettent *Loke* au rang des dieux; mais il étoit fils d'un géant, & l'*Edda* l'appelle le calomniateur des dieux, l'artiſan des tromperies, & l'opprobre des dieux & des hommes; il paroît que les Scandinaves vouloient déſigner ſous ce nom le diable ou le mauvais principe.

Les déeſſes dont il eſt fait mention dans l'Edda, ſont *Frigga*, femme d'Odin, c'eſt la terre; *Saga Eira*, déeſſe de la Medecine; *Géſione*, déeſſe de la Chaſteté; *Fylla*, compagne & confidente de *Frigga*; *Freya* la déeſſe de l'Amour, à qui on donnoit auſſi le nom de *Vanadis*, déeſſe de l'Eſpérance; *Siona*, la déeſſe qui enflamme les amans les uns pour les autres; *Lovna* réconcilie les amans brouillés; *Vara* préſide aux ſermens & aux promeſſes des amans; *Vora* déeſſe de la Prudence; *Synia* eſt la gardienne de la porte du palais des dieux; *Lyna*, délivre des dangers; *Snotra* eſt la déeſſe de la Science; *Gna* eſt la ménagere de *Frigga*; *Sol* & *Bil*, étoient encore des déeſſes. Il y avoit outre cela les déeſſes nommées *Valkyries*: elles choiſiſſoient ceux qui devoient avoir la gloire d'être tués dans les combats; enfin, *Jord* & *Rinda*, ſont auſſi miſes au rang des déeſſes. Outre ces déeſſes, chaque homme a une divinité qui détermine la durée & les évenemens de ſa vie. Les trois principales ſont *Urd*, le paſſé; *Werandi*, le préſent; & *Sculde*, l'avenir.

Tous ces dieux & ces déeſſes paſſoient leur tems dans le ſéjour céleſte à boire de l'hydromel, & à voir les combats des héros admis avec eux dans le *Valhalla*; ſouvent ils alloient eux-mêmes chercher des avantures, dont quelquefois ils ſe tiroient très-mal; ils combattoient des géants, des génies, des magiciens, & d'autres êtres imaginaires, dont cette mythologie eſt remplie.

L'*Edda* parle enſuite d'un tems appellé *ragnarokur*, ou *le crépuſcule des dieux*: ce tems eſt annoncé par un froid rigoureux & par trois hivers affreux; le monde entier ſera en guerre & en diſcorde; les freres s'égorgeront les uns les autres; le fils s'armera contre ſon pere, & les malheurs ſe ſuccéderont juſqu'à la chûte du monde. Un loup monſtrueux nommé *Fenris*, dévorera le ſoleil; un autre monſtre emportera la lune; les étoiles diſparoîtront; la terre & les montagnes ſeront violemment ébranlées; les géants & les monſtres déclarent la guerre aux dieux réunis; & *Odin* lui-même finit par être dévoré. Alors le monde ſera embraſé, & fera place à un ſéjour heureux appellé *Gimle*, le ciel, où il y aura un palais d'or pur: c'eſt-là que ſeront ceux d'entre les dieux qui auront ſurvécu à la ruine du monde, & qu' habiteront les hommes bons & juſtes: pour les méchans, ils iront dans le *Naſtrande*, bâtiment vaſte, conſtruit de cadavres de ſerpens, où coule un fleuve empoiſonné, ſur lequel flotteront les parjures & les meurtriers. D'où l'on voit que ces peuples diſtinguoient deux cieux, le *Valhalla* & le *Gimle*; & deux enfers, *Niſlheim* & *Naſtrande*.

Les idées de ces peuples ſur la formation de la terre & la création de l'homme, n'étoient pas moins ſingulieres que le reſte de leur doctrine. Voici comme en parlent leurs poëtes: „ dans l'aurore des ſiecles, il n'y „ avoit ni mer, ni rivage, ni zéphirs rafraîchiſſans; tout „ n'étoit qu'un vaſte abîme ſans herbes & ſans ſemen„ ces. Le ſoleil n'avoit point de palais; les étoiles ne „ connoiſſoient point leurs demeures: la lune ignoroit „ ſon pouvoir; alors il y avoit un monde lumineux & „ enflammé du côté du midi; de ce monde des torrens „ de feux étincelans s'écouloient ſans ceſſe dans l'abîme „ qui étoit au ſeptentrion, en s'éloignant de leur ſour„ ce, ces torrens ſe congeloient dans l'abîme, & le rem„ pliſſoient de ſcories & de glaces. Ainſi l'abîme ſe „ combla; mais il y reſtoit au-dedans un air léger & „ immobile, & des vapeurs glacées s'en exhaloient; a„ lors un ſoufle de chaleur étant venu du midi, fondit „ ces vapeurs, & en forma des gouttes vivantes, d'où „ naquit le géant *Ymer* „. De la ſueur de ce géant il naquit un mâle & une femelle, d'où ſortit une race de géans méchans, ainſi que leur auteur *Ymer*. Il naquit auſſi une autre race meilleure qui s'allia avec celle d'*Ymer*: cette race s'appella la famille de *Bor*, du nom du premier

mier de cette famille, qui fut pere d'*Odin*. Les descendans de *Bor* tuerent le géant *Ymer*, & exterminerent toute sa race, à l'exception d'un de ses fils & de sa famille, qui échappa à leur vengeance; les enfans de *Bor* formerent un nouveau monde du corps du géant *Ymer*; son sang forma la mer & les fleuves; sa chair fit la terre; ses os firent les montagnes; ses dents firent les rochers; ils firent de son crâne la voûte du ciel; elle étoit soutenue par quatre nains nommés *Sud*, *Nord*, *Est*, & *Ouest*; ils y placerent des flambeaux pour éclairer cette voûte; ils firent la terre ronde, & la ceignirent de l'Océan, sur les rivages duquel ils placerent des géans. Les fils de *Bor* se promenant un jour sur les bords de la mer, trouverent deux morceaux de bois flottans, dont ils formerent l'homme & la femme; l'aîné des fils de *Bor* leur donna l'ame & la vie; le second, le mouvement & la science; le troisieme, la parole, l'ouie, la vûe, la beauté, & des vêtemens. Cet homme fut nommé *Askus*, & sa femme *Embla*; tous les hommes qui habitent la terre en sont descendus.

La seconde partie de l'*Edda*, ou de la Mythologie *islandoise*, est remplie d'avantures merveilleuses, & de combats des dieux avec les géans. Ces détails sont suivis d'une espece de dictionnaire poétique, dans lequel les noms des dieux sont mis avec toutes les épithetes qu'on leur donnoit; Snorro Sturleson l'avoit compilé pour l'usage des Islandois, qui se destinoient à la profession de *scaldes* ou de poëtes.

A l'égard des morceaux contenus dans l'*Edda* de Sæmund Sigfusson, qui sont parvenus jusqu'à nous; la premiere de ces pieces est un poëme appellé *voluspa*, c'est-à-dire l'oracle de *Vola*; c'est un poëme de quelques centaines de vers qui contient le système de Mythologie qu'on a vu dans l'*Edda des Islandois*. Cet ouvrage est rempli de desordre & d'enthousiasme; on y décrit les ouvrages des dieux, leurs fonctions, leurs exploits, le dépérissement de l'univers, sont embrasement total, & son renouvellement, l'état heureux des bons, & les supplices des méchans.

Le second morceau est nommé *havamal*, ou discours sublime; c'est la morale d'*Odin* qui l'avoit, dit-on, apportée de la Scythie sa patrie, lorsqu'il vint faire la conquête des pays du Nord; on croit que sa religion étoit celle des Scythes, & que sa philosophie étoit la même que celle de Zamolxis, de Dicenæus, & d'Anacharsis. Nous allons en rapporter les maximes les plus remarquables.

,, L'hôte qui vient chez vous a-t-il les genoux froids,
,, donnez-lui du feu: celui qui a parcouru les monta-
,, gnes a besoin de nourriture & de vêtemens bien séchés.

,, Heureux celui qui s'attire la louange & la bienveil-
,, lance des hommes; car tout ce qui dépend de la vo-
,, lonté des autres, est hasardeux & incertain.

,, Il n'y a point d'ami plus sûr en voyage qu'une
,, grande prudence; il n'y a point de provision plus a-
,, gréable. Dans un lieu inconnu, la prudence vaut mieux
,, que les trésors; c'est elle qui nourrit le pauvre.

,, Il n'y a rien de plus inutile aux fils du siecle, que
,, de trop boire de biere; plus un homme boit, plus il
,, perd de raison. L'oiseau de l'oubli chante devant ceux
,, qui s'enyvrent, & dérobe leur ame.

,, L'homme dépourvû de sens, croit qu'il vivra toû-
,, jours s'il évite la guerre; mais si les lances l'épar-
,, gnent, la vieillesse ne lui fera point de quartier.

,, L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'a-
,, vidité de l'insensé est la risée du sage.

,, Aimez vos amis, & ceux de vos amis; mais ne
,, favorisez pas l'ennemi de vos amis.

,, Quand j'étois jeune, j'étois seul dans le monde; il
,, me sembloit que j'étois devenu riche quand j'avois
,, trouvé un compagnon; un homme fait plaisir à un
,, autre homme.

,, Qu'un homme soit sage moderément, & qu'il n'ait
,, pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche
,, point à savoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

,, Levez-vous matin si vous voulez vous enrichir ou
,, vaincre un ennemi: le loup qui est couché ne gagne
,, point de proie, ni l'homme qui dort de victoires.

,, On m'invite à des festins lorsque je n'ai besoin que
,, d'un déjeuner; mon fidele ami est celui qui me donne
,, un pain quand il n'en a que deux.

,, Il vaut mieux vivre bien, que long-tems; quand
,, un homme allume son feu, la mort est chez lui avant
,, qu'il soit éteint.

,, Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais: rare-
,, ment voit-on des pierres sépulcrales élevées sur les
,, tombeaux des morts par d'autres mains que celles de
,, leurs fils.

,, Les richesses passent comme un clin d'œil; ce sont
,, les plus inconstantes des amies. Les troupeaux péris-
,, sent, les parens meurent; les amis ne sont point im-
,, mortels, vous mourrez vous-même: Je connois une
,, seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'
,, on porte des morts.

,, Louez la beauté du jour, quand il est fini; une
,, femme, quand vous l'aurez connue; une épée, quand
,, vous l'aurez essayée; une fille, quand elle sera mariée;
,, la glace, quand vous l'aurez traversée; la biere, quand
,, vous l'aurez bûe.

,, Ne vous fiez pas aux paroles d'une fille, ni à cel-
,, les que dit une femme; car leurs cœurs ont été faits
,, tels que la roue qui tourne; la légereté a été mise
,, dans leurs cœurs. Ne vous fiez ni à la glace d'un
,, jour, ni à un serpent endormi, ni aux caresses de cel-
,, les que vous devez épouser, ni à une épée rompue,
,, ni au fils d'un homme puissant, ni à un champ nou-
,, vellement semé.

,, La paix entre des femmes malignes est comme de
,, vouloir faire marcher sur la glace un cheval qui ne
,, seroit pas ferré, ou comme de se servir d'un cheval
,, de deux ans, ou comme d'être dans une tempête avec
,, un vaisseau sans gouvernail.

,, Il n'y a point de maladie plus cruelle, que de n'ê-
,, tre pas content de son sort.

,, Ne découvrez jamais vos chagrins au méchant,
,, car vous n'en recevrez aucun soulagement.

,, Si vous avez un ami, visitez-le souvent; le chemin
,, se remplit d'herbes, & les arbres le couvrent bien-tôt,
,, si l'on n'y passe sans cesse.

,, Ne rompez jamais le premier avec votre ami; la
,, douleur ronge le cœur de celui qui n'a que lui-même
,, à consulter.

,, Il n'y a point d'homme vertueux qui n'ait quelque
,, vice, ni de méchant quelque vertu.

,, Ne vous moquez point du vieillard, ni de votre
,, ayeul décrépit, il sort souvent des rides de la peau
,, des paroles pleines de sens.

,, Le feu chasse les maladies; le chêne la strangurie;
,, la paille détruit les enchantemens; les runes détruisent
,, les imprécations; la terre absorbe les inondations; la
,, mort éteint les haines,,.

Telles étoient les maximes de la théologie & de la morale de ces peuples du Nord. On voit que l'une & l'autre étoit adaptée au génie d'un peuple belliqueux, dont la guerre faisoit les délices: il n'est donc pas surprenant qu'une nation nourrie dans ces principes, se soit rendue redoutable à toute la terre, & ait fait trembler les Romains mêmes, ces vainqueurs & ces tyrans du reste de l'univers. La crainte de l'opprobre dans ce monde, & des supplices reservés dans l'autre à ceux qui périssoient d'une mort naturelle; la vûe de la gloire & du bonheur destinés à ceux qui mouroient dans les combats, devoient nécessairement exciter chez les Scandinaves, un courage à qui rien ne pouvoit résister. Un roi de Danemarck établit à Jomsbourg une république propre à former des soldats; il y étoit défendu de *prononcer le nom de la peur, même dans les plus grands dangers*. Ce législateur réussit en effet à détruire dans les soldats le sentiment de la crainte. En effet, les *Jomsbourgeois* ayant fait une irruption en Norwege, furent vaincus, malgré leur opiniâtreté: leurs chefs ayant été faits prisonniers furent condamnés à la mort. Cette nouvelle loin de les allarmer, fut pour eux un sujet de joie; & personne ne donna le moindre signe d'effroi. L'un d'eux dit à celui qui alloit le tuer, de le frapper au visage: *je me tiendrai immobile, & tu observeras si je donne quelque signe de frayeur*. Un roi des Goths mourut en chantant une hymne sur le champ de bataille, & s'écria à la fin d'une strophe, *les heures de ma vie se sont envolées, je mourrai en riant*. Un auteur de ce pays, parlant d'un combat singulier, dit que l'un des combattans *tomba, rit, & mourut*. Le roi *Regner Lodbrog*, prêt à mourir de ses blessures s'écrie, *nous nous sommes détruits à coups d'épées; mais je suis plein de joie en pensant que le festin se prépare dans le palais d'*ODIN. *Nous boirons de la biere dans les crânes de nos ennemis: un homme brave ne redoute point la mort; je ne prononcerai point des paroles d'effroi en entrant dans la salle d'*ODIN. Enfin, l'histoire de ces peuples est remplie de traits qui prouvent le mépris de la vie & une joie sincere aux approches de la mort; au contraire ils se lamentoient dans les maladies, par la crainte d'une fin honteuse & misérable; & souvent les malades se faisoient porter dans la mêlée pour y mourir d'une façon plus glorieuse, & les armes à la main.

Il n'eſt point ſurprenant que la religion d'une nation ſi intrépide fût barbare & ſanguinaire. L'hiſtoire nous apprend que les peuples du Danemarck s'aſſembloient tous les neuf ans au mois de Janvier en Sélande dans un endroit appellé *Lethra:* là ils immoloient aux dieux 99 hommes, & autant de chevaux, de chiens, & de coqs. Les prêtres de ces dieux inhumains, iſſus d'une famille qu'on appelloit *la race de Bor*, étoient chargés d'immoler les victimes. Dans un tems de calamité les Suédois ſacrifierent un de leur rois, comme le plus haut prix dont ils puſſent rachetter la faveur du ciel.

Ces peuples avoient leurs oracles, leurs devins, & leurs magiciens, qu'ils conſultoient dans de certaines occaſions. *Odin* étoit regardé comme le pere de la Magie & l'inventeur des caracteres *runiques*. *Voyez* RUNIQUES.

Chez un peuple ſi intrépide le gouvernement abſolu étoit ignoré, l'on y étoit fortement attaché à la liberté qui a toûjours été le partage des pays du Nord, tandis que l'aſſerviſſement a été celui des peuples énervés du Midi. Les nations du Nord avoient des lois dont pluſieurs ſont parvenues juſqu'à nous; elles étoient très-ſéveres contre ceux qui fuyoient dans les combats; ils étoient déclarés infâmes, exclus de la ſociété, & même étouffés dans un bourbier.

Leurs idées de la juſtice étoient conformes aux maximes que l'on a vûes, & ils croyoient que *les dieux ſe rangent du côté des plus forts*. Une de leurs lois portoit, *on décidera par le fer les démêlés, car il eſt plus beau de ſe ſervir de ſon bras que d'invectiver dans les différends*. Fondés ſur cette maxime, ils ſe battoient dans toutes les occaſions où nous plaidons actuellement : il paroît que c'eſt de ces peuples qu'eſt venu l'uſage du combat judiciaire. C'étoit auſſi d'après ces principes, qu'ils alloient faire des incurſions & des pirateries chez tous leurs voiſins: à la faveur de ces irruptions ils ont conquis pluſieurs royaumes, & pillé un grand nombre de provinces. La piraterie étoit une reſſource néceſſaire à des hommes qui avoient un profond mépris pour les Arts & pour l'Agriculture.

Les peuples du Nord, malgré leur ardeur guerriere & la rigueur de leur climat, n'étoient point inſenſibles à l'amour; ils avoient une très-grande vénération pour les femmes; ils ne ſe marioient que tard, parce qu'ils ne vouloient épouſer leurs maîtreſſes qu'après les avoir méritées. Une beauté norwégienne refuſa de partager le lit d'un monarque, avant qu'il eût terminé une expédition périlleuſe qu'il avoit commencée.

Le roi Regner Lodbrog eſſuya de ſemblables refus d'une ſimple bergere à qui il avoit préſenté ſes vœux & ſa couronne. *Aslanga*, c'étoit le nom de la bergere, ne ſe rendit à ſes deſirs, qu'après qu'il fut revenu victorieux de ſon entrepriſe. Les femmes de ces guerriers méritoient bien d'être acquiſes à un très-haut prix; elles excitoient les hommes aux grandes choſes, & elles étoient renommées par leur chaſteté & leur fidélité. Suivant Tacite, chez elles *on ne rioit point des vices, & l'on ne ſe juſtifioit point de ſes intrigues amoureuſes, ſous prétexte de la mode*. Voyez *l'Introduction à l'hiſtoire de Danemark, par* M. Mallet. (—)

ISLE, ſ. f. (*Géogr. & Phyſ.*) étendue de terre environnée d'eau.

Il eſt probable que pluſieurs des *îles* que nous connoiſſons, ont été ſéparées du continent par quelque tremblement de terre. On connoît les vers de Virgile ſur la Sicile: on peut voir auſſi la diſſertation de M. Deſmareſt ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre au continent. *Voyez* TERRE, MER, TERRAQUÉ, GÉOGRAPHIE, *&c.*

Les *îles* nouvelles, dit M. de Buffon, dans ſon *hiſtoire naturelle*, ſe forment de deux façons, ou ſubitement par l'action des feux ſouterrains ou lentement par le dépôt du limon des eaux. Nous parlerons d'abord de celles qui doivent leur origine à la premiere de ces deux cauſes. Les anciens hiſtoriens & les voyageurs modernes, rapportent à ce ſujet des faits, de la vérité deſquels on ne peut guere douter. Séneque aſſûre que de ſon tems l'*île* de Théraſie, aujourd'hui Santorin, parut tout-d'un-coup à la vûe des mariniers. Pline rapporte qu'autrefois il y eut treize *îles* dans la mer Méditerranée qui ſortirent en même tems du fond des eaux, & que Rhodes & Délos ſont les principales de ces treize *îles* nouvelles; mais il paroît par ce qu'il en dit, & par ce qu'en diſent auſſi Ammian Marcellin, Philon, *&c.* que ces treize *îles* n'ont pas été produites par un tremblement de terre, ni par une exploſion ſouterraine. Elles étoient auparavant cachées ſous les eaux, & la mer en s'abaiſſant a laiſſé, diſent-ils, ces *îles* à découvert; Délos avoit même le nom de *Pelagia*, comme ayant autrefois appartenu à la mer. Nous ne ſavons donc pas ſi l'on doit attribuer l'origine de ces treize *îles* nouvelles à l'action des feux ſoûterrains, ou à quelqu'autre cauſe, qui auroit produit un abaiſſement & une diminution des eaux dans la mer Méditerranée; mais Pline rapporte que l'*île* d'Hiera, près de Théraſie, a été formée de maſſes ferrugineuſes & de terres lancées du fond de la mer; & dans le *chap. lxxxix.* il parle de pluſieurs autres *îles* formées de la même façon; nous avons ſur tout cela des faits plus certains & plus nouveaux.

Le 23 Mai 1707, au lever du ſoleil, on vit de cette même *île* de Théraſie ou de Santorin, à deux ou trois milles en mer, comme un rocher flottant; quelques gens curieux y allerent & trouverent que cet écueil, qui étoit ſorti du fond de la mer, augmentoit ſous leurs piés; & ils en rapporterent de la pierre-ponce & des huîtres que le rocher qui s'étoit élevé du fond de la mer, tenoit encore attachées à ſa ſurface. Il y avoit eu un petit tremblement de terre à Santorin deux jours auparavant la naiſſance de cet écueil; cette nouvelle *île* augmenta conſidérablement juſqu'au 14 Juin ſans accident, & elle avoit alors un demi-mille de tour, & 20 à 30 piés de hauteur. La terre étoit blanche & tenoit un peu de l'argile; mais après cela la mer ſe troubla de plus en plus; il s'en éleva des vapeurs qui infectoient l'*île* de Santorin, & le 16 Juillet on vit 17 ou 18 rochers ſortir à-la-fois du fond de la mer, ils ſe réunirent. Tout cela ſe fit avec un bruit affreux qui continua plus de deux mois, & des flammes qui s'élevoient de la nouvelle *île*; elle augmentoit toûjours en circuit & en hauteur, & les exploſions lançoient toûjours des rochers & des pierres à plus de ſept mille de diſtance. L'*île* de Santorin elle-même, a paſſé chez les anciens pour une production nouvelle; & en 726, 1427, & 1573, elle a reçu des accroiſſemens, & il s'eſt formé de petites *îles* auprès de Santorin. *Voyez l'hiſt. de l'acad.* 1708, *pag.* 23. *& ſuiv.* Le même volcan, qui du tems de Séneque a formé l'*île* de Santorin, a produit du tems de Pline, celle d'Hiera ou de Volcanelle, & de nos jours a formé l'écueil dont nous venons de parler.

Le 10 Octobre 1720, on vit auprès de l'*île* de Tercere un feu aſſez conſidérable s'élever de la mer; des navigateurs s'en étant approchés par ordre du gouverneur, ils apperçurent le 19 du même mois une *île* qui n'étoit que feu & fumée, avec une prodigieuſe quantité de cendres jettés au loin, comme par la force d'un volcan, avec un bruit pareil à celui du tonnerre. Il ſe fit en même tems un tremblement de terre qui ſe fit ſentir dans les lieux circonvoiſins, & on remarqua ſur la mer une grande quantité de pierres-ponces, ſur-tout autour de la nouvelle *île*; ces pierres-ponces voyagent, & on en a quelquefois trouvé une grande quantité dans le milieu même des grandes mers. *Voyez Tranſ. phil. abr. vol. VI. part. II. pag.* 154. *L'Hiſtoire de l'académie, année* 1721, dit à l'occaſion de cet évenement, qu'après un tremblement de terre dans l'*île* de Saint-Michel, l'une des Açores, il a paru à 28 lieues au large, entre cette *île* & la Tercere, un torrent de feu qui a donné naiſſance à deux nouveaux écueils. *Page* 26, dans *le volume de l'années ſuivante* 1722, on trouve le détail qui ſuit.

„ M. de l'Iſle a fait ſavoir à l'académie pluſieurs „ particularités de la nouvelle *île* entre les Açores, „ dont nous n'avions dit qu'un mot en 1721 *page* 26; „ il les avoit tirées d'une lettre de M. de Montagnac, „ conſul à Lisbonne.

„ Un vaiſſeau où il étoit, mouilla le 18 Septembre „ 1721 devant la fortereſſe de la ville de Saint-Michel, „ qui eſt dans l'*île* du même nom; & voici ce qu'on „ apprit d'un pilote du port.

„ La nuit du ſept au huit Décembre 1720, il y eut „ un grand tremblement de terre dans la Tercere & „ dans Saint Michel, diſtantes l'une de l'autre de 28 „ lieues, & l'*île* neuve ſortit: on remarqua en même „ tems que la pointe de l'*île* de Pic, qui en étoit à 30 „ lieues, & qui auparavant jettoit du feu, s'étoit affaiſ- „ ſée & n'en jettoit plus; mais l'*île* neuve jettoit con- „ tinuellement une groſſe fumée, & effectivement elle „ fut vûe du vaiſſeau où étoit M. de Montagnac, tant „ qu'il en fut à portée. Le pilote aſſura qu'il avoit fait „ dans une chaloupe le tour de l'*île* en l'approchant le „ plus qu'il avoit pû. Du côté du ſud il jetta la ſonde „ & fila 60 braſſes ſans trouver fond; du côté de l'oueſt „ il trouva les eaux fort changées; elles étoient d'un „ blanc bleu & verd, qui ſembloit du bas fond, & qui „ s'étendoit à deux tiers de lieue; elles paroiſſoient vou- „ loir bouillir : au nord-oueſt, qui étoit l'endroit d'où

„ ſortoit

„ sortoit la fumée, il trouva 15 brasses d'eau fond de „ gros sable; il jetta une pierre à la mer, & il vit à „ l'endroit où elle étoit tombée, l'eau bouillir & sauter „ en l'air avec impétuosité. Le fond étoit si chaud, qu'il „ fondit deux fois de suite le suif qui étoit au bout du „ plomb. Le pilote observa encore de ce côté-là que „ la fumée sortoit d'un petit lac borné d'une dune de „ sable: l'*île* est à-peu près ronde & assez haute pour „ être apperçûe de sept à huit lieues dans un tems clair.

„ On a appris depuis par une lettre de M. Adrien, „ consul de la nation françoise dans l'*île* de Saint-Mi„ chel, en date du mois de Mars 1722, que l'*île* neu„ ve avoit considérablement diminué, & qu'elle étoit „ presque à fleur d'eau, de sorte qu'il n'y avoit pas d'ap„ parence qu'elle subsistât encore long-tems, *page* 12 „.

On est donc assuré par ces faits & par un grand nombre d'autres semblables à ceux-ci, qu'au-dessous même des eaux de la mer les matieres inflammables renfermées dans le sein de la terre, agissent & font des explosions violentes. Les lieux où cela arrive, sont des especes de volcans qu'on pourroit appeller *soûmarins*, lesquels ne different des volcans ordinaires, que par le peu de durée de leur action, & le peu de fréquence de leurs effets; car on conçoit bien que le feu s'étant une fois ouvert un passage, l'eau y doit pénétrer & l'éteindre. L'*île* nouvelle laisse nécessairement un vuide que l'eau doit remplir; & cette nouvelle terre, qui n'est composée que des matieres rejettées par le volcan marin, doit ressembler en tout au *monte di Cenere*, & aux autres éminences que les volcans terrestres ont formées en plusieurs endroits. Or dans le tems du déplacement causé par la violence de l'explosion, & pendant ce mouvement, l'eau aura pénétré dans la plûpart des endroits vuides, & elle aura éteint pour un tems ce feu soûterrain. C'est apparemment par cette raison que ces volcans soûmarins agissent plus rarement que les volcans ordinaires, quoique les causes de tous les deux soient les mêmes, & que les matieres qui produisent & nourissent ces feux soûterrains, puissent se trouver sous les terres recouvertes par la mer en aussi grande quantité que sous les terres qui sont à découvert.

Ce sont ces mêmes feux soûterrains ou soûmarins, qui sont la cause de toutes ces ébullitions des eaux de la mer, que les voyageurs ont remarquées en plusieurs endroits, & des trombes dont nous avons parlé; ils produisent aussi des orages & des tremblemens qui ne sont pas moins sensibles sur la mer que sur la terre. Ces *îles* qui ont été formées par ces volcans soûmarins, sont ordinairement composées de pierres-ponces & de rochers calcinés; & ces volcans produisent, comme ceux de la terre, des tremblemens & des commotions très-violentes.

On a aussi vû souvent des feux s'élever de la surface des eaux; Pline nous dit que le lac de Thrasimene a paru enflammé sur toute sa surface. Agricola rapporte que lorsqu'on jette une pierre dans le lac de Denstad en Thuringe, il semble lorsqu'elle descend dans l'eau, que ce soit un trait de feu.

Enfin, la quantité de pierres-ponces que les voyageurs nous assurent avoir rencontrées dans plusieurs endroits de l'océan & de la méditerranée, prouve qu'il y a au fond de la mer des volcans semblables à ceux que nous connoissons, & qui ne different ni par les matieres qu'ils rejettent, ni par la violence des explosions, mais seulement par la rareté & par le peu de continuité de leurs effets; tout, jusqu'aux volcans, se trouve au fond des mers, comme à la surface de la terre.

Si même on y fait attention, on trouvera plusieurs rapports entre les volcans de terre & les volcans de mer: les uns & les autres ne se trouvent que dans les sommets des montagnes. Les *îles* des Açores & celles de l'Archipel, ne sont que des pointes de montagnes, dont les unes s'élevent au-dessus de l'eau, & les autres sont au-dessous. On voit par la relation de la nouvelle *île des* Açores, que l'endroit d'où sortoit la fumée, n'étoit qu'à 15 brasses de profondeur sous l'eau; ce qui étant comparé avec les profondeurs ordinaires de l'Océan, prouve que cet endroit même est un sommet de montagne. On en peut dire tout autant du terrein de la nouvelle île auprès de Santorin; il n'étoit pas à une grande profondeur sous les eaux, puisqu'il y avoit des huîtres attachées aux rochers qui s'éleverent. Il paroît aussi que ces volcans de mer ont quelquefois comme ceux de terre, des communications soûterraines, puisque le sommet du volcan du pic de Saint-Georges, dans l'*île* de Pic, s'abaissa lorsque la nouvelle *île* des Açores s'éleva. On doit encore observer que ces nouvelles *îles* ne paroissent jamais qu'après des anciennes, & qu'on n'a point d'exemple qu'il s'en soit élevé de nouvelles dans les hautes mers. On doit donc regarder le terrein où elles sont, comme une continuation de celui des *îles* voisines; & lorsque ces *îles* ont des volcans, il n'est pas étonnant que le terrein qui en est voisin, contienne des matieres propres à en former, & que ces matieres viennent à s'enflammer, soit par la seule fermentation, soit par l'action des vents soûterrains.

Au reste, les *îles* produites par l'action du feu & des tremblemens de terre sont en petit nombre, & ces évenemens sont rares; mais il y a un nombre infini d'*îles* nouvelles produites par les limons, les sables, & les terres que les eaux des fleuves & de la mer entraînent & transportent à différens endroits. A l'embouchure de toutes les rivieres il se forme des amas de terre & des bancs de sable, dont l'étendue devient souvent assez considérable pour former des *îles* d'une grandeur médiocre. La mer en se retirant & en s'éloignant de certaines côtes, laisse à découvert les parties les plus élevées du fond, ce qui forme autant d'*îles* nouvelles; & de même en s'étendant sur de certaines plages, elle en couvre les parties les plus basses, & laisse paroître les parties les plus élevées qu'elle n'a pû surmonter, ce qui fait encore autant d'*îles*; & on remarque en conséquence qu'il y a fort peu d'*îles* dans le milieu des mers, & qu'elles sont presque toutes dans le voisinage des continens où la mer les a formées, soit en s'éloignant, soit en s'approchant de ces différentes contrées. Tout cet article est entierement tiré *de l'histoire naturelle* de M. de Buffon, *tome I. page 536 & suivantes*.

Les *îles* proprement dites, different, ou par leur situation, ou par leur grandeur. A l'égard de leur situation, il y en a dans l'océan, dans les fleuves, les rivieres, & même dans les lacs & les étangs.

Pour ce qui est de leur grandeur, elles different extrèmement les unes des autres. Quelques *îles* sont assez grandes pour contenir plusieurs états, comme la Grande-Bretagne, Ceylan, Sumatra, Java. Quelques-unes forment un seul royaume, comme la Sicile, la Sardaigne, *&c.* D'autres ne renferment qu'une ville, avec un territoire médiocre, comme quantité d'*îles* de l'Archipel, de la Dalmatie, *&c.* D'autres n'ont qu'un petit nombre d'habitations dispersées; d'autres enfin sont sans habitans.

Il y a des *îles* qui paroissent avoir été toujours telles; il y en a d'autres qui ont commencé à paroître dans les lieux de la mer où elles n'étoient pas auparavant; d'autres ont été détachées du continent, soit par des tremblemens de terre, soit par les grands efforts de la mer, soit par l'industrie & par le travail des hommes. Il est certain qu'il se forme de tems en tems des *îles* nouvelles, non-seulement par des attérissemens, comme celle de Tsongming à la Chine, dans la province de Nanking, ou par des coups de mer qui ont séparé des morceaux du continent, comme les anciens ont prétendu que la Sicile & peut-être la Grande-Bretagne ont été formées; mais il y en a même qui sont sorties de dessous les flots comme autrefois Santorin, & depuis les trois nouvelles *îles* qui se sont formées tout près d'elle, & c'est sur quoi on peut voir les *mém. des missions du Levant, imprimés en* 1715.

On est présentement assuré que le continent que nous habitons, & où se trouvent l'Europe, l'Asie & l'Afrique, est une grande *île* que la mer environne de toutes parts; on pourra dire sans doute la même chose de celui qu'on appelle le *Nouveau Monde*, lorsque l'on aura pénétré au nord & à l'ouest de la baie de Hudson; jusques-là on ignore quelles sont les limites septentrionales de ce continent. Les Arabes, faute d'avoir un nom particulier pour exprimer une *presqu'île*, donnent le nom d'*îles* à toutes les péninsules.

Les terres Arctiques, que l'on croyoit être un pays continu, sont vraissemblablement de grandes *îles*, dont on ne sait pas encore le nombre & l'étendue. La Californie, que l'on prenoit au contraire pour une *île*, est une partie du continent. Ce que l'on avoit crû être le commencement d'un grand continent, au midi de l'Amérique, s'est trouvé n'être qu'une *île* assez vaste, environnée d'autres petites *îles*.

On peut compter dix ou douze *îles* de la premiere grandeur: savoir en Europe, la Bretagne, l'Islande, la Nouvelle Zemble; en Afrique, Madagascar; en Asie, Niphon, Manilles ou Luçon, Bornéo, Sumatra; en Amérique, Terre-neuve & la Terre de feu.

On compte ordinairement dix autres *îles* de différentes grandeurs; savoir dans la mer Méditerranée Européenne, la Sardaigne, la Sicile, Candie; dans l'Océan, l'Irlande; en Asie, Java, Ceylan, Mindanas, Célebes; en Amérique, Cuba, Saint-Domingue.

Il y a d'autres *iles* auxquelles on peut donner le ſurnom de *moindres*, parce qu'elles ne ſont pas ſi grandes que les précédentes; comme l'*ile* Zéland en Dannemarc; la Corſe, Négrépont, Majorque, Chypre, dans la mer Méditerranée Européenne; Gilolo, Timor, Amboine, en Aſie; la Jamaïque, en Amérique, dans la mer du Nord; l'*ile* Iſabelle, l'une des *iles* de Salomon, dans la mer du Sud.

Le nombre des petites *iles* eſt preſque infini; on peut dire qu'elles ſont innombrables, avec d'autant plus de vérité que l'on eſt encore bien éloigné de connoître toutes les mers. Il y reſte à découvrir beaucoup de côtes, dont nous ignorons les détails, pour ne point parler de celles qui nous ſont inconnues; on pourroit cependant faire trois claſſes de ces petites *iles*. La premiere ſeroit de celles qui, quoique ſeules & indépendantes des autres, ne laiſſent pas d'avoir de la célébrité, telles ſont, dans la mer Baltique, Aland, Bornholm, Falſter, Fune, *&c.* dans la mer Méditerranée, Rhode, Minorque, Corfou, Malte, Chio, Cérigo, Ivica, Céphalonie, *&c.* dans l'océan Atlantique, entre l'Afrique & le Bréſil, Sainte-Hélene, l'Aſcenſion & Saint-Thomé; près du détroit de Gibraltar, Madere; & en Afrique, à l'entrée de la mer Rouge, *Zocotora*.

La ſeconde claſſe comprendroit les *iles* que l'on connoît ſous un nom général, quoique la plûpart ayent chacune un nom particulier: les principales ſont les Weſternes, au couchant de l'Ecoſſe; les Orcades, au nord de l'Ecoſſe; les *iles* de Schetland, au nord-eſt des Orcades; les Açores, dans la mer du Nord; les Canaries, les *iles* du Cap-verd, dans la mer Atlantique; les *iles* de l'Archipel, dans la Méditerranée; les Lucayes & les Antilles, dans la mer du Nord; les Maldives, les Moluques, les Philippines, le Japon, les Mariannes, dans la mer des Indes & dans l'Océan oriental; les *iles* de Salomon, dans la mer du Sud.

La troiſieme claſſe contiendroit les *iles* des fleuves & des rivieres; comme celle du Nil, du Niger, de Gambie, en Afrique; de l'Indus, du Gange & autres, en Aſie; du fleuve de Saint-Laurent, du Miſſiſſipi, de l'Orénoque, de l'Amazone, en Amérique; enfin celles de nos rivieres d'Europe dans le Pô, le Danube, le Rhône, la Seine, *&c.* les lacs d'Irlande, d'Ecoſſe, ont quantité d'*iles*; le lac de Dambée en Ethiopie en a auſſi pluſieurs.

Il y a des *iles* artificielles; & preſque toutes les places fortes, dont les foſſés ſont remplis des eaux d'une riviere, ſont en ce ſens de véritables *iles*. Amſterdam, & la plûpart des villes de Hollande, ne ſont pas ſeulement des *iles*, mais chaque ville, ſelon ſon étendue, eſt composée d'un certain nombre plus ou moins grand de petites *iles*; la ſeule ville de Veniſe n'eſt autre choſe qu'une fourmilliere d'*iles* jointes enſemble par des ponts.

On trouvera dans cet ouvrage les principales *iles* du monde, & quelquefois d'autres moins célébres, mais qui méritent de n'être pas oubliées à cauſe de leur poſition, ou pour d'autres raiſons. (*D. J.*)

ISLES AUX LOUPS MARINS, (*Géogr.*) *iles* de l'Amérique ſeptentrionale dans l'Acadie ou Nouvelle Ecoſſe, ſituées entre le cap Fourchu & le cap de Sable, trois ou quatre lieues en mer. Ces *iles*, dont les unes ſont d'une lieue, les autres de deux & trois de tour, s'appellent *iles aux loups marins*, parce que ces animaux, en quantité, y vont faire leurs petits. On y trouve encore un nombre prodigieux de toutes ſortes d'oiſeaux, & l'on en prend tant qu'on veut; mais les *iles* même ſont difficiles à approcher à cauſe des rochers qui les environnent: elles ſont couvertes de ſapins, bouleaux, & autres bois ſemblables, qui n'y prennent guere d'accroiſſement. (*D. J.*)

ISLES BRULANTES, (*Géogr.*) c'eſt un nom commun à toutes les *iles* qui ont des volcans; il y en a pluſieurs dans le monde, ſur-tout dans la mer, vers les côtes de la Nouvelle Guinée. (*D. J.*)

ISLES BONAVENTURES, *les*, (*Géogr.*) *iles* de l'Amérique ſeptentrionale dans le détroit d'Hudſon, auprès des côtes du nord, à $63^{d}$ 6' par eſtime, $43^{d}$ de variation nord-eſt, à 50 ou 56 lieues de la petite *ile* de Saliſbury. On les trouve à l'entrée d'un grand enfoncement, dont on ne voit pas le bout. (*D. J.*)

ISLE DE L'ASCENSION, (*Géog.*) cette petite *ile* de l'Océan, entre l'Afrique & le Bréſil, paroît manifeſtement formée ou entierement brûlée par un volcan éteint. Elle eſt d'ailleurs ſi ſinguliere par la nature de ſon terroir, par la figure & la poſition de ſes montagnes, dont la vûe inſpire une certaine horreur, qu'il faut ajouter quelques lignes à ce qu'on en a dit *au mot* ASCENSION.

Quoique cette *ile* ſoit déſerte, ſon hiſtoire pourroit peut-être occuper aſſez long-tems un naturaliſte; du-moins doit-on la regarder comme un point qui intéreſſe la Géografie & la Navigation. Tous nos vaiſſeaux de la compagnie des Indes orientales y abordent à leur retour dans ce royaume, & y prennent pour leur ſubſiſtance un grand nombre de tortues de mer. M. l'abbé de la Caille, qui s'y eſt trouvé le 15 Octobre 1753, profita de ſon ſéjour dans cette *ile* pour en déterminer la latitude. Il l'a jugée, au lieu du mouillage ordinaire, de $7^{d}$ 54' auſtrale; & ayant eu le bonheur d'y obſerver une émerſion du premier ſatellite de Jupiter, qui le fut auſſi à Paris par MM. Maraldi & Deliſle, cette obſervation lui a ſervi à établir la longitude de ce lieu de $16^{d}$ 19' à l'occident du méridien de Paris. *Voyez les Mém. de l'Acad. des Sc. année* 1751. (*D. J.*)

ISLE DES CHIENS, (*Géogr.*) cette *ile*, dans la mer du Sud, trouvée en 1616 par Jacques le Maire, n'eſt autre choſe que l'*ile* des Tiburons, que Magellan avoit découverte en 1520. Les pilotes ont ſouvent traité d'*iles* nouvelles & impoſé de nouveaux noms à des *iles* qui avoient été découvertes long-tems avant eux. Par exemple, l'*ile* Sainte-Apollonie dans la mer des Indes, eſt la même que l'*ile* de Bourbon. (*D. J.*)

ISLES DU CAP-VERD, *les*, (*Géog.*) *iles* de l'Océan Atlantique, ſur la côte occidentale d'Afrique, à l'oueſt du cap dont elles prennent le nom. Les Géographes en comptent douze, dont la plus grande eſt Saint-Iago; ce ſont vraiſſemblablement les *Gorgades* de Pline: la connoiſſance s'en étoit perdue avec le tems, mais l'an 1460, Antoine Noli, Génois, au ſervice du roi de Portugal, les retrouva, ou les découvrit au profit de cette couronne qui les a conſervées. L'air y eſt très-chaud & mal-ſain. Les Portugais y tiennent un vice-roi, qui fait ſa réſidence à Saint-Iago. *Long.* 352—355, *latit.* 14—30 juſqu'au dix-neuvieme degré, ſelon la carte de la Barbarie, Nigritie & Guinée par M. Deliſle. (*D. J.*)

ISLE DE L'ELÉPHANT, (*Géog.*) *ile* de l'Indouſtan, ſur la côte de Malabar; *voyez-en* l'article *au mot* ELEPHANT. J'ajouterai ſeulement que la pagode de cette *ile* eſt une des choſes les plus célébres dans les voyageurs portugais: ils nous diſent que cette pagode eſt ſur le penchant d'une haute montagne, où elle eſt taillée dans le roc même. Selon leur récit, elle a environ 120 pieds en quarré & 80 en hauteur. Entre pluſieurs autres pieces qui y ſont jointes, il y a 16 piliers de pierre, éloignés de 16 piés l'un de l'autre, qui ont chacun 3 piés de diametre; ils ſemblent deſtinés à ſoutenir cet édifice maſſif, dont la voûte n'eſt qu'un grand rocher. Aux deux côtés de la pagode, il y a 40 ou 50 figures d'hommes qui ont chacun 12 ou 15 piés de haut; quelques-unes de ces figures giganteſques ont ſix bras, d'autres ont trois têtes, & d'autres ſont monſtrueuſes à d'autres égards. On en voit qui prennent une jolie fille par le menton, & d'autres qui déchirent en pieces des petits enfans. Voilà l'objet du culte des Indiens qui s'y rendent en foule! La terre n'offre par-tout qu'un ſpectacle de différentes ſuperſtitions humaines. (*D. J.*)

ISLE DE FER, (*Géogr.*) la plus occidentale des Canaries, par laquelle les Géographes françois & autres, tant anciens que modernes, placent le premier méridien. *Voyez* FER, *île de*, (*Géog.*)

J'ajoute ici, avec M. de Mairan, qu'il ſeroit ſans doute plus ſûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la poſition fût mieux conſtatée; tel, par exemple, que l'obſervatoire de Paris, & de compter enſuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du méridien de ce lieu juſqu'au cent quatre vingtieme degré de part & d'autre; c'eſt ainſi que pluſieurs aſtronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet uſage n'eſt pas encore aſſez généralement établi, il ſeroit toûjours important de connoître la véritable poſition de l'*ile de Fer*, encore douteuſe par rapport à Paris, pour profiter de quantité d'obſervations & de déterminations géographiques qui ont été faites relativement à cette *ile*. Il réſulte des calculs de M. Maraldi, que la partie de l'*ile de Fer*, par où l'on fait paſſer le premier méridien, eſt plus occidentale que l'obſervatoire de Paris de $19^{d}$ 53' 9"; cependant M. le Monnier l'aſtronome differe de 9' 21" avec M. Maraldi, dans la détermination de la longitude de cette *ile*, qu'il établit de $20^{d}$ 2' 30". *Voy. les mém. de l'acad. des Sc. an.* 1742. (*D. J.*)

ISLE DE FERNANDEZ, (*Géog.*) *voyez* FERNANDO; j'ajouterai cependant que cette *ile*, quoique déſerte, pourroit être facilement cultivée, peuplée & fortifiée. Juan Fernando, qui la découvrit en allant de Lima à Baldivia, y mit quelques chêvres qui ont très-bien multiplié.

Tous ses environs abondent en veaux marins; & Fernando s'y seroit établi, si l'Espagne eût voulu lui en accorder la patente.

Le célebre Georges Anson, lors de la derniere guerre des Anglois & des Espagnols, y ayant été jetté en 1741 par une tempête affreuse, trouva dans cette *île* abandonnée le climat le plus doux & le terrain le plus fertile; il y sema des légumes & des fruits, dont il avoit apporté les semences & les noyaux, & qui bien-tôt couvrirent l'*île* entiere. Des Espagnols qui y relâcherent quelques années après, ayant été faits prisonniers à Londres, jugerent, comme le dit M. de Voltaire, qu'il n'y avoit qu'Anson qui eût pû réparer, par cette attention générale, le mal que fait la guerre, & ils le remercierent comme leur bienfaiteur. On doit encore au lord Anson la meilleure description & la meilleure carte, tant de cette *île* que de la mer du Sud en général, & les navigateurs qui vont dans cette mer, ne sauroient s'en passer. (*D. J.*)

ISLE FLOTANTE, (*Géog.*) Les histoires de tous les tems sont pleines de relations d'*iles flotantes*. Les anciens l'ont avancé de Délos, de Thérasie & des Calamines. Pline, *liv. III. chap. xxv.* fait mention d'une *île* qui nageoit sur le lac de Cutilie, & qui avoit été découverte par un oracle. Elle se soutient, assure-t-il, sur l'eau, & est non-seulement portée de côté & d'autre par les vents, mais même par de simples zéphirs, sans être fixe ni jour ni nuit. Théophraste & Pomponius Méla nous parlent aussi d'*iles flotantes* en Lydie si mouvantes que la moindre cause les agitoit, les chassoit, les éloignoit & les rapprochoit. Séneque n'est pas moins positif sur les *iles flotantes* d'Italie. Plusieurs de nos modernes ont aussi pris le parti d'en décrire de nouvelles en divers pays du monde.

Je ne répondrai point que tous les faits qu'on cite sont également fabuleux & dénués de tout fondement; j'oserai dire néanmoins que la plus grande partie sont entierement faux, ou singulierement exagérés. Il est très-ridicule de vouloir nous expliquer comment un grand nombre d'*iles*, autrefois flotantes, se trouvent si solidement fixées depuis tant de siecles. Laissons donc Callimaque comparer l'*île* de Délos à une fleur que les vents ont portée sur les ondes. Laissons dire à Virgile que cette *île* a été long-tems errante au gré des vents, tantôt cachée & ensevelie sous les eaux, tantôt par une révolution contraire, s'élevant au-dessus de ces mêmes eaux; qu'enfin Jupiter la rendit également immobile & habitable en faveur de Latone, sans permettre qu'elle fût davantage soumise à ses anciens changemens.

*Immotamque coli dedit, & contemnere ventos.*

Toutes ces peintures sont fort jolies dans la Fable & dans les Poetes; mais la Physique n'épouse point de pareilles merveilles.

En effet, tout ce qu'elle voit sous le beau nom d'*iles flotantes*, n'est autre chose que des concrétions de portions de terre spongieuse, légere, sulfureuse, qui surnagent ou seules, ou entremêlées d'herbes, & de racines de plantes, jusqu'à ce que les vents, les vagues, les torrents, ou le calme, les ayent fixées sur la rive, pour y prendre corps. C'est ce qui arrive le plus communément dans les lacs, comme dans le lac Lomond en Ecosse, où de pareils amas acquierent finalement une étendue assez considérable, se joignent ensemble, touchent le fond d'un bassin qui n'est pas égal, s'y arrêtent, & y font une liaison. Les especes d'*iles flotantes* qu'on a vû se former pendant quelque tems près de l'*île* de Santorin, étoient un amas de rochers & de pierres ponces jettées par des volcans sur la surface de l'eau, mais qui n'ont produit aucune *île* fixe. On sait que les prétendues *iles flotantes* d'un lac près de Saint-Omer ne sont proprement que des tissus de racines d'herbes mêlées de vase & de terre grasse. Enfin, il ne reste aucune preuve de la vérité des anciennes & des nouvelles relations qui ont été faites de tant d'*iles* mouvantes; toutes ces *iles* ont disparu, & nous ne connoissons plus que des *iles* fixes. (*D. J.*)

ISLES FORTUNÉES (*Géog.*) voyez au mot FORTUNÉES; & si vous êtes encore sensible aux charmes de la Poésie, si vous aimez le brillant coloris d'un beau paysage, lisez ici la description que Garth fait de ces *isles*: nous n'avons point de peintures de lieux qui soient plus riantes & plus agréables.

*The happy isles, where endless pleasures wait,*
*Are styl'd by tuneful birds, the fortunate.*
*Eternal spring with smiling verdure here*
*Warms the mild air, and crowns the youthfull year;*
*From cristal rocks, transparent riv'lets flow;*
*The rose still blushes, and the vi'lets blow.*
*The vine undress'd, her swelling clusters bears;*
*The lab'ring hind; the mellow olives cheers:*
*Blossoms and fruit, at once the citron shows,*
*And as she pays, discovers still she owes;*
*Here the glad orange, court the am'rous maid*
*With golden apples, and a silken shade.*
*No blast e'er discompose the peaceful sky;*
*The spring but murmur, and the Winds but sigh,*
*Where Flora treads, her zephir garlands flings,*
*Shaking rich odours from his purple Wings:*
*And Birds from woodbine bow'rs, and Jess'min groves,*
*Chaunt their glads nuptials, and unenvy'd loves,*
*Mild seasons, rising hills, and silent dales,*
*Cool grottos, silver brooks, and flow'ry vales;*
*In this blest climate, all the circling year prevail...*

Je ne trouve pas même que la belle description d'Horace, *Ode xvi. liv. V.* connue de tout le monde, présente un paysage aussi gracieux de ces contrées charmantes, que l'est celui du chevalier Garth. Mais en échange le tableau qu'en fait le poëte latin, est enrichi de tous les ornemens que la Fable & la Poésie pouvoient lui prêter. Ils y sont multipliés avec un goût, une élégance & une force admirables.

*Non huc Argoo contendit remige pinus;*
*Neque impudica Colchis intulit pedem;*
*Non huc Sidonii torserunt cornua nautæ,*
*Laboriosa nec cohors Ulissei.*
*Nulla nocent pecori contagia, nullius astri*
*Gregem æstuosa torret impotentia.*
*Jupiter illa piæ secrevit littora genti,*
*Ut inquinavit ære tempus aureum:*
*Æreo dehinc ferro duravit secula.*

„ Jamais les Argonautes n'entreprirent de faire une
„ descente dans ces *iles fortunées*. Jamais l'infame Mé-
„ dée n'y mit le pié; jamais les compagnons d'U-
„ lysse n'y porterent leurs passions avec leurs infortu-
„ nes. La contagion n'y répandit jamais la mortalité
„ parmi les troupeaux, & nulle constellation maligne
„ ne les dessécha par l'ardeur de ses influences. Sitôt
„ que le siecle d'airain eut altéré la pureté du siecle
„ d'or, & que le siecle de fer eut succédé au siecle
„ d'airain, Jupiter sépara cet heureux pays du reste du
„ monde, pour servir d'asyle à la vertu, &c. „

Ces heureux pays, ces *iles fortunées* que Jupiter sépara du reste du monde, sont sans doute les *iles Canaries*, situées à l'occident de l'Afrique, vis-à-vis du royaume de Sus: tout favorise ce sentiment, & rien ne peut le détruire. Il est assez vraissemblable que les Canaries, les Açores & l'Amérique sont les restes de cette grande *île* atlantide de Platon, si fameuse chez les anciens, dont les parties les plus basses furent inondées par l'irruption de la mer Noire qui, s'étant ouvert un passage entre l'Europe & l'Asie, forma d'abord ce que nous appellons *la Méditerranée*, & se fit ensuite un canal pour joindre l'Océan, en détachant [illegible] de l'Afrique. (*D. J.*)

ISLE GORGONE, (*Géog.*) *île* de la me[illegible] Popayan, à 3 deg. de *latit.* septentrionale; [illegible] sablement élevée, & fort remarquable à ca[illegible] collines qui font sa sommet. Cette *île* n'est [illegible] par de petits singes noirs, & cependant elle est pourvue de toutes sortes d'arbres, qui ne quittent point leur fleurs & leur verdure. Il y pleut beaucoup tout le long de l'année, & souvent comme si l'on jettoit l'eau par un crible. On y trouve quantité d'huîtres, & quelquefois des perles dans quelques-unes. Ces huîtres croissent sur des rochers à 4, 5 ou 6 brasses d'eau, attachées par de petites racines comme les moules, le dedans de la coquille est plus brillant que la perle même; Dampier dit que c'est le seul endroit de la mer du Sud où il en ait vu. (*D. J.*)

ISLE-JOURDAIN, l' (*Géog.*) *Castellum Ilium*; petite ville de France dans le bas-Armagnac avec titre de comté. M. l'abbé de Longuerue n'a pas dédaigné d'en faire l'histoire dans sa description de la France, *tom. I. pag.* 197. *Long.* 18. 45. *lat.* 43. 40. (*D. J.*)

Isle Longue, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale sur la côte de la nouvelle Yorck. Elle s'étend de l'ouest à l'est, a environ cent mille de tour, & en plusieurs endroits huit à quatorze mille de large. Son terroir est excellent, & habité d'un bout à l'autre; elle appartient aux Anglois, & l'on y voit au printems les bois & les champs si garnis de roses & d'autres fleurs, qu'ils égalent plusieurs jardins d'Angleterre. (*D. J.*)

Isle de Jean Mayen, (*Géog.*) *île* de l'Océan septentrional, au nord des *îles* de Féro, au levant du Groenland, vers le 71 deg. de *lat.* & le 13 de *long.* Elle fut découverte en 1614 par Jansz Mayen, on la reconnoît par une haute montagne que l'on voit de loin. (*D. J.*)

Isles-nouvelles, (*Géog.*) on a donné ce nom à des terres situées par les 51 à 52 deg. de *lat.* méridionale, environ 50 à 55 au nord-nord-est du détroit de le Maire. On n'a commencé à en avoir des connoissances certaines qu'en 1707 & 1708 par le capitaine Poré de saint Malo; il parcourut deux fois cette côte, & trouva qu'elle pouvoit avoir 50 lieues est-sud-est, & ouest-nord-ouest; il est à présumer que ce sont les mêmes que le chevalier Richard Hawkins découvrit en 1693, étant à l'est de la côte déserte ou des Patagons, vers les 50 deg. de *lat.* méridionale; il fut jetté par une tempête sur une terre inconnue, & courut le long de ces côtes environ 60 lieues. Il paroît d'un autre côté que ces terres nouvelles ne sont pas les *îles* Sébaldes rangées en triangle, & qui sont séparées des *îles nouvelles* ou *îles* Malonines, comme M. de Lisle les nomme, au moins de 7 à 8 lieues. Voyez sur les *îles nouvelles* la carte de l'extrémité de l'Amérique réduite par M. Frezier, *p. 263 de son voyage à la mer du Sud*. (*D. J.*)

Isle des Pins, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale, au midi de Cuba, dont elle est séparée par un canal de 3 à 4 lieues de largeur, par le 295 deg. de *long.* L'*île des Pins* n'a que 10 ou 12 lieues de long, avec une haute montagne au milieu garnie d'arbres, dont la plupart sont inconnus en Europe. Les collines sont couvertes de forêts de pins hauts, droits, & assez gros pour servir de grands mâts à de petits bâtimens. On y trouve en quelques endroits des tortues de terre & des cancres blancs & noirs; les alligadors & les crocodiles rodent beaucoup autour de cette *île*. (*D. J.*)

Isles Piscadores, ou *îles des Pêcheurs*, (*Géog.*) ce sont plusieurs grandes *îles* désertes, situées près de Formosa, entre cette *île* & la Chine, à 23 deg. ou environ de *lat.* septentrionale, & presque à la même hauteur que le tropique du cancer. (*D. J.*)

Isle de Quelpaerts, (*Géog.*) autrement appellée *Fungma*; c'est une *île* de la mer de Corée, au midi de cette péninsule, & placée par les Hollandois qui y firent naufrage en 1653, par les 33 deg. 32 min. de *lat.* nord, & par M. Bellin entre les 153 & 154 de *long.* les mêmes Hollandois lui donnent 15 lieues de circuit. (*D. J.*)

Isle de Résolution, (*Géog.*) *île* de l'Amérique septentrionale, au 62 33 de variation nord-ouest; sa grandeur peut être de huit lieues est & ouest; elle forme l'embouchure du détroit de Hudson avec les *îles* Boutonnes. Les côtes de cette *île*, ainsi que celles de tout le détroit, sont à pic & d'une élévation prodigieuse. (*D. J.*)

Isle-Royale, (*Géog.*) autrefois nommée *île du Cap-Breton*; c'est une *île* de l'Amérique septentrionale que la France possede à l'entrée du golphe de S. Laurent, à 15 lieues de Terre-neuve, & séparée de l'Acadie par un détroit d'une lieue de large; elle ressemble à un fer à cheval écrasé, & peut avoir 80 lieues de tour. Son terroir est par-tout entrecoupé de lacs; on y trouve plusieurs bons ports. Elle est d'un grand avantage à cause de la pêche de la morue qui se fait sur ses côtes; Louisbourg, petite ville bâtie sur une langue de terre qui forme un bon port fortifié, en est le chef-lieu. (*D. J.*)

Isles du Vent, (*Géog.*) les *îles du vent* nommées par les Espagnols *îles Balovento*, & connues sous le nom d'*Antilles*, d'*îles Caraibes* ou *Cannibales* & *Camercanes*, sont situées dans l'Océan près du golphe de la Trinité espagnole, s'étendant en forme d'arc depuis le onzieme degré de *latitude* au nord de l'équateur, jusqu'au dix-neuvieme degré dans l'est-nord-est de saint Jean de Portorico; leur *longitude* étant estimée 63 deg. 18 min. 45 sec. à l'occident du méridien de Paris.

Lors de la découverte de ces *îles* par Christophe Colomb en 1492, elles étoient occupées par les Caraïbes, qui depuis furent contraints de les abandonner aux différentes nations qui les possedent aujourd'hui; ces sauvages se retirerent dans les *îles* de saint Vincent & de la Dominique, où jusqu'à présent ils ont vécu en liberté.

Les François sont maîtres des îles de Tabago, de la Grenade & des Grenadins, de sainte Lucie, de la Martinique, des Saintes, de Marie Galande, de la Desirade, des deux parties de la Guadeloupe, de l'*île* de saint Barthelemy, de la moitié de saint Martin & de quelques autres petites *îles*.

Antigoa, Nieves, Montserrat, saint Christophe, la Barbade, le Barboude, la Redonde & l'Anguille appartiennent aux Anglois.

Saint Eustache, partie de saint Martin & Saba, sont sous la domination des Hollandois.

Les Danois se sont établis dans les *îles* de saint Thomas, de saint Jean & de sainte-croix; & les Espagnols ont des prétentions sur une partie des *îles* nommées les *Vierges*.

Les *îles du vent* étant exposées aux excessives chaleurs de la zone torride seroient inhabitables, si deux fois le jour l'air n'étoit rafraîchi par des vents d'est qui regnent constamment dans ce climat, excepté depuis la fin de Juillet jusqu'au quinze du mois d'Octobre, tems auquel l'air est sujet à de grandes variations qui produisent souvent d'horribles tempêtes nommées *ouragans*. Cette saison qu'on appelle *hivernage* se termine ordinairement par des pluies abondantes, auxquelles succedent dans plusieurs cantons des fievres & des maladies opiniâtres.

Outre ces incommodités, les Antilles sont sujettes à de fréquens tremblemens de terre. Cela n'est point surprenant, si l'on considere la nature du terrein formé de très-hautes montagnes entrecoupées de vallons, de ravines & de falaises escarpées, où l'on apperçoit les couches de terre, de pierres & de sable, le plus souvent confondues & sans ordre, renfermant à des profondeurs inégales plusieurs sortes de minéraux, parmi lesquels on trouve une grande abondance de fer.

La quantité de soufre naturellement sublimé au sommet des plus hautes montagnes & dans quelques vallons, les laves, les eaux thermales, & les nombreux amas de pierres ponce, prouvent évidemment l'existence des volcans dont le pays est intérieurement dévoré.

Malgré ces dangers les *îles* sont extrémement peuplées & très-bien cultivées. Les habitans y jouissent entr' autres avantages du plus beau ciel du monde; point d'hiver ni de frimats. Les montagnes en tout tems sont couvertes de verdure, & les vallons arrosés de rivieres & de sources d'une eau pure qui est très-bonne dans beaucoup d'endroits. Les bestiaux y multiplient à merveille; la terre y produit des arbres d'une énorme grosseur, dont le bois incorruptible s'emploie aux ouvrages de charpente, de menuiserie & de marqueterie; d'autres sont propres à la teinture, & beaucoup portent d'excellens fruits. Les bananes, les patates, le magnoc & plusieurs autres racines, font la principale nourriture des habitans, qui recueillent aussi beaucoup de riz & de maïs; les plantes tant potageres que médecinales naturelles au pays, y sont en abondance, & les exotiques s'y naturalisent parfaitement bien.

Autour des petites *îles* desertes, & dans les culs-de-sac ou baies, la mer fournit & tortues & beaucoup de bons poissons, dont les especes sont inconnues en Europe.

Les vaisseaux qui font le commerce des Antilles, en rapportent beaucoup de sucre & de caffé, du coton, de la casse, du caret, du cacao, de l'indigo & du rocour.

Isles de dessous le vent. Ce que l'on a dit au sujet des *îles du vent* convient assez bien aux *îles de dessous le vent*. Celles-ci sont beaucoup plus grandes & situées à l'occident des premieres, en se rapprochant du golfe du Mexique; elles sont au nombre de quatre principales, dont Hispaniola ou saint-Domingue se trouve aujourd'hui partagée entre les François & les Espagnols; ces derniers possedent en entier les *îles* de Cuba & de Portorico, & la Jamaïque appartient aux Anglois.

On peut ranger au nombre des *îles de dessous le vent* toutes celles qui sont situées sur les côtes de Vénezuela & de Carac, dont l'*île* de Curacao occupée par les Hollandois, est une des plus renommée par son commerce avec les différentes nations qui fréquentent ces parages. (*M. L. R.*)

Isle, (*Jardin. & Hydr.*) est une langue de terre élevée dans l'eau & revêtue de murs, & isolée de tous côtés avec quelque puits qui y communiquent; les fontainiers en pratiquent au milieu des grandes pieces d'eau, ainsi que l'on en voit à Fontainebleau, à Dampieres & autres lieux. (*K*)

ISLEB, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la Haute Saxe, au comté de Mansfeld. *Long.* 29. 28. *lat.* 51. 45.

*Isleb* n'eſt mémorable que, pour avoir été le lieu de la naiſſance & de la mort de Luther; je ne dirai rien de ſa vie, M. Boſſuet entre les Catholiques, Seckendorf, Jean Muller, Chriſtian Juncker & Bayle entre les Réformés, vous en inſtruiront complettement.

Mais M. de Voltaire va vous peindre, ou plutôt je vais donner l'eſquiſſe du tableau qu'il a fait de cette grande révolution dans l'eſprit & dans le ſyſtème politique de l'Europe, qui commença par un moine auguſtin.

„ A peine eut-il pris l'habit de ſon ordre à l'âge de 22 ans, que ſes ſupérieurs le chargerent de prêcher contre la marchandiſe qu'ils n'avoient pu vendre. La querelle ne fut d'abord qu'entre les Auguſtins & les Dominicains; on ne prévoyoit pas qu'elle iroit juſqu'à détruire la religion romaine dans la moitié de l'Europe. (1)

„ Luther, après avoir décrié les indulgences, examina le pouvoir de celui qui les donnoit aux Chrétiens; un coin du voile fut levé. Les peuples plus éclairés voulurent juger ce qu'ils avoient adoré; ils requirent une réforme qui n'étoit pas poſſible; ils ſe ſéparerent de l'égliſe. (2) Pour parvenir à cette ſciſſion, il ne falloit qu'un prince qui la ſecondât; le vieux Frédéric électeur de Saxe, ſur-nommé le ſage, celui-là même qui, à la mort de Maximilien, eut le courage de refuſer l'empire, protégea Luther ouvertement. Cette révolution dans l'égliſe eut un cours ſemblable à celles par qui les peuples ont détrôné leurs ſouverains; on préſenta des requêtes, on expoſa des griefs; on finit par renverſer le trône. Il n'y avoit point encore néanmoins de ſéparation marquée, en ſe moquant des indulgences, en demandant à communier avec du pain & du vin; en parlant intelligiblement ſur la juſtification & ſur le libre arbitre; en voulant abolir le monachiſme; en offrant de prouver que l'Ecriture-ſainte ne dit pas un mot du purgatoire, *&c.*

„ Léon X. qui dans le fond mépriſoit ces choſes, fut obligé comme chef de l'Egliſe, d'anathématiſer & Luther, & ſes propoſitions. (3) Luther anathématiſé ne garda plus de meſure, il compoſa ſon livre *de la captivité de Babylone*; il exhorta les princes à ſecouer le joug de Rome. On brûla ſes livres, & Léon X. fulmina une nouvelle bulle contre lui. Luther fit brûler la bulle du pape & les décrétales dans la place publique de Wittemberg. On voit par ce trait ſi c'étoit un homme hardi; mais on voit auſſi qu'il étoit déja bien puiſſant: dès-lors une partie de l'Allemagne fatiguée de la grandeur pontificale, embraſſoit les intérêts du réformateur, ſans trop examiner les queſtions de l'école qui ſe multiplioient tous les jours.

„ Les thèſes les plus vaines ſe mêloient avec les plus profondes, tandis que les fauſſes imputations, les injures atroces, les anathêmes nourriſſoient l'animoſité des deux partis. Les groſſieretés du moine auguſtin, aujourd'hui ſi dégoutantes, ne révoltoient point des eſprits aſſez groſſiers; & Luther avec le ridicule d'un ſtyle bas, triomphoit dans ſon pays de toute la politeſſe romaine.

„ Le théâtre de cette guerre de plume étoit chez les Allemans & chez les Suiſſes, qu'on ne regardoit pas alors pour les hommes de la terre les plus déliés, & qui paſſent pour circonſpects. La cour de Rome ſavante & polie, ne s'attendoit point que ceux qu'elle traitoit de barbares pourroient, la bible comme le fer à la main, lui ravir la moitié de l'Europe, & ébranler l'autre.

„ Cependant Luther ayant pour ennemi ſon empereur, le roi d'Angleterre, le pape, tous les évêques & tous les religieux, ne s'en étonna pas. Caché dans une forteresse de Saxe, il brava l'empereur, irrita la moitié de l'Allemagne contre le ſouverain pontife; répondit au roi d'Angleterre comme à ſon égal, poſa, fortifia, étendit ſon égliſe naiſſante, & mourut le 18 Février 1546, à 63 ans, trois mois, huit jours, regardé par ſon parti comme une illuſtre réformateur & de l'Egliſe, & par les Catholiques romains comme un inſigne héréſiarque „.

Les ſavans préferent les éditions qu'il a données lui-même de ſes œuvres depuis 1517 juſqu'à ſa mort, à toutes les éditions poſtérieures. (*D. J.*)

ISLEBIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donna à ceux qui embraſſerent les ſentimens d'un théologien luthérien de Saxe, appellé Jean Agricola, natif d'Isleb, diſciple & compatriote de Martin Luther, avec lequel néanmoins il ſe brouilla pour les ſentimens, parce qu'Agricola prenant trop à la lettre quelques paroles de l'Apôtre ſaint Paul touchant la loi judaïque, déclamoit contre la loi & contre la néceſſité des bonnes œuvres, d'où ſes diſciples furent appellés *antinomiens*. Luther obligea Agricola à ſe dédire; mais il laiſſa des diſciples qui ſuivirent ſes maximes avec chaleur. Prateol. *de hereſib.* Bayle, *Dict. crit. Voyez* ANTINOMIENS.

ISMAELITE, ſ. m. & f. (*Hiſt.*) deſcendant d'Iſmaël. On appelle ainſi ſpécialement dans les hiſtoires anciennes & modernes, les Arabes qui ſont de la poſtérité d'Iſmaël, fils d'Abraham & d'Agar, ſervante de Sara. Iſmaël épouſa une égyptienne dont il eut douze enfans, qui s'emparerent de l'Arabie, la partagerent entre eux, & furent la tige des *Iſmaélites*, des Agaréniens, des Arabes, des Sarraſins, *&c.*

Tous ces peuples idolatres pouſſerent la ſuperſtition, au rapport d'Euthymius Zigabenus, juſqu'à honorer de leur culte une pierre qu'ils nommoient *brachthan*; & quand on leur en demandoit la raiſon, les uns répondoient que c'étoit à cauſe qu'Abraham avoit connu Agar ſur cette pierre; les autres, parce qu'il y avoit attaché ſon chameau, en allant immoler Iſaac.

Cette pierre adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le dieu Mars, étoit toute noire & toute brute: *ridetis temporibus priſcis, Perſas fluvium coluiſſe, informem Arabæ lapidem colunt*, dit Arnobe; hé comment ne le diroit-il pas? Lui-même avoue qu'avant ſa converſion, il avoit adoré de ſemblables pierres, comme ſi elles euſſent eû quelque vertu divine; *ſi quando conſpexeram lucubratum lapidem, & ex olivi unguine ſordidatum, tanquam ineſſet vis præſens, adulabar, affabam*, ce ſont ſes propres termes.

La mere des dieux que les Phrygiens adoroient avec un zele tout particulier, n'étoit qu'une ſimple pierre; ils ne donnerent qu'une pierre aux ambaſſadeurs romains qui ſouhaitoient d'établir à Rome le culte de cette divinité, dit Tite-Live, *l. XXIX. c. xi.*

Quelque blâmable que fût l'idolatrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit un monument, qu'il oignit, & qu'il crut devoir conſacrer à Dieu, cette idolatrie étoit plus tolérable que celle des deſcendans d'Iſmaël; car la pierre de Jacob lui avoit ſervi de chevet pendant une nuit qu'il avoit paſſé pour ainſi dire avec Dieu; tant les ſonges & les viſions qui l'occuperent, repréſentoient des choſes céleſtes! Les *Iſmaélites* ne pouvoient

(1) On ne peut nier que Jean Staupice qui étoit vicaire général en Allemagne, & qui étoit très-conſidéré du prince Frédéric électeur de Saxe, ait beaucoup fomenté Luther dans le commencement de ſes diſcours contre les indulgences; mais on ne peut pas dire, ſans calomnier une religion auſſi reſpectable qu'eſt celle des Auguſtins, qu'il le fit par le motif qu'il a plû à M. de Voltaire de nous ſuggerer. Cette religion, avec toutes les autres de l'Egliſe catholique, s'oppoſa ouvertement aux maximes impies de Luther: il y eut pluſieurs de ces religieux Auguſtins qui écrivirent contre cet hérétique, dont la pétulance ſe rendit inſupportable à cauſe de la protection que lui accordoient ceux-là même qui devoient la réprimer. (*W*)

(2) Comment ſe peut-il que des peuples qui, ſous prétexte de vouloir une réforme, ſe revolterent contre l'Egliſe de J. C. & qui après un ſchiſme ſacrilege ſe laiſſerent entraîner dans un abîme d'erreurs & de contradictions les plus groſſieres, comment ſe peut-il, dis-je, que de tels peuples méritent qu'on les appelle *éclairés*, c'eſt M. de Voltaire qui nous l'apprendra; puiſqu'ayant-ils commis un ſacrilege énorme contre la religion qu'ils avoient reçûe de leurs ancêtres, on ne peut ſuppoſer en eux, ou qu'une ignorance craſſe de leur entendement, ou qu'une malice inſigne de leur volonté, ſi, malgré les lumieres dont ils étoient doués, embraſſerent des erreurs que ceux même qui ont moins de capacité reconnoiſſent être abominables. (*W*)

(3) On ne peut avancer ſans impiété que Léon X. mépriſoit dans ſon cœur les mêmes dogmes que Luther attaquoit ſi indignement. Il eſt vrai qu'on ne peut excuſer autrement la paſſion dominante de ce pape, pour la chaſſe & la poéſie; mais cela n'empeche pas que tous les hiſtoriens qui ont, ſans aucune partialité conſacré à la poſterité les belles actions de Léon X. n'aient avoué unanimément qu'il étoit d'une foi très pure & d'une juſtice incorruptible. Luther même, ſelon le rapport d'Oldoin (*in Addit. ad Ciacconium in Leone X.*) & celui de Bernino dans ſon hiſtoire du ſeizieme ſiecle ch. 2., parloit très-favorablement de Léon X. en ces termes: „ ton eſtime & ta réputation eſt ſi connue dans tout l'univers, & ton nom & te mœurs ont été l'objet des juſtes éloges de tant de grands hommes qu'il n'y a aucun, fût-ce d'un mérite le plus diſtingué, qui puiſſe le nier; je ne ſuis pas ſi fol que de blâmer celui qui eſt loué de tout le monde „. Ce témoignage de Luther doit certainement prévaloir ſur ce que Voltaire a eu la hardieſſe d'imaginer à ſe ſujet. (*W*)

voient pas tenir le même langage de leur prétendue pierre d'Agar. Scaliger a ramassé une grande érudition au sujet de la pierre de Jacob, dans ses *observations sur Eusebe*, n°. 2150; mais le savant Pocock n'est pas moins curieux dans ses recherches sur la pierre du culte des descendans d'Ismaël; consultez cet auteur dans ses notes, *in specimine hist. arab, p.* 113; je n'en veux extraire qu'un mot.

La pierre noire qu'ils vénerent, dit-il, est placée dans un des coins du temple de la Mecque, & est élevée à près de trois coudées de terre. Ils supposent que c'étoit l'une des pierres précieuses du paradis; qu'elle fut envoyée à Abraham lorsqu'il bâtissoit le temple, & que ce fut l'ange Gabriel qui la mit entre ses mains. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, mais elle devint noire à ce qu'ils prétendent, pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois, ou comme disent quelques arabes, à force d'avoir été touchée & baisée.

Il y a une autre pierre considérable à la Mecque toute blanche, & non moins vénérée; celle-ci passe pour être le sépulchre d'Ismaël, & est placée dans une espece de parquet, proche les fondemens du temple.

Après tout les *Ismaélites* ne sont pas les seuls peuples chez lesquels les pierres ayent reçus des honneurs divins; c'est-là, je pense, une des premieres idolatries du monde, avant que l'art de la Sculpture fût connu, on représenta les dieux par de simples pierres, & les bœtyles furent les plus anciennes idoles. *Voyez* BOETYLES. (*D. J.*)

ISNE, (*Géog.*) ville impériale d'Allemagne en Souabe, dans l'Algow, sur le ruisseau d'*Isne*, à 6 lieues S. O. de Kempten, 7 N. E. de Lindaw, 25 S. O. d'Ausbourg. *Long.* 27. 45. *lat.* 47. 33. (*D. J.*)

ISNICH, (*Géog.*) ville de la Turquie asiatique, dans la Natolie, où elle occupe la place de l'ancienne Nicée; mais elle n'a rien de remarquable aujourd'hui qu'un aqueduc, ne présente à la vûe que les tristes ruines de son ancienne splendeur, & contient à peine trois cent mauvaises maisons, la plupart habitées par des Juifs; ses murs sont presque tous raccommodés de piés-destaux de marbre & de granite. Son territoire est fertile en fruits & en vin; on peut dans un vent favorable faire le trajet de Constantinople à *Isnich* en sept heures; car elle est à 25 lieues de Constantinople, sur le bord d'un lac poissonneux qui a 40 milles de tour, & qui donne son nom turc à la ville. C'est le lac Ascanius des anciens, & le *Nixaca* des Grecs modernes. Tavernier dit que ce lac s'appelle *Chabangioul*, à cause de la ville de Chabangi, qui est aussi sur ses bords à 5 ou 6 milles de Nicée. *Long.* de la ville d'*Isnich* 47. 45. *lat.* 40. 15. (*D. J.*)

* ISOCHRISTES, s. m. pl. (*Théol.*) nom d'une secte qui parut vers le milieu du sixieme siecle. Après la mort de Nonnus, moine origéniste, les Origénistes se diviserent en Protoctistes ou Tétradeles & en *Isochristes*. Ceux-ci disoient: si les apôtres font à présent des miracles & sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils dans la résurrection, s'il ne sont égaux à Jesus-Christ? Cette proposition fut condamnée au concile de Constantinople en 553. *Isochriste* signifie *égal au Christ*.

ISOCHRONE, adj. (*Mech. & Géom.*) se dit des vibrations d'un pendule, qui se font en tems égaux. *Voy.* PENDULE & VIBRATIONS.

Les vibrations d'un pendule sont toutes regardées comme *isochrones*, c'est-à-dire, comme se faisant toutes dans le même espace de tems, soit que l'arc que le pendule décrit soit plus grand ou plus petit: car quand l'arc est plus petit, le pendule se meut plus lentement, & quand l'arc est plus grand le pendule se meut plus vîte: cependant il est bon de remarquer que les vibrations ne sont pas *isochrones* à la rigueur, à moins que le pendule ne décrive des arcs de cycloïde; mais quand il décrit de petits arcs de cercles, on peut prendre ces petits arcs pour des arcs de cycloïde, parce qu'ils n'en different pas sensiblement. *Voyez* OSCILLATIONS, CICLOÏDE & TAUTOCHRONE, &c.

*Ligne isochrone*, est celle par laquelle on suppose qu'un corps descend sans aucune accélération; c'est-à-dire de maniere qu'en tems égaux il s'approche toujours également de l'horison, au lieu que quand un corps tombe en ligne droite par sa pesanteur, il parcourt par exemple 15 piés dans la premiere seconde, 45 dans la seconde, &c. de sorte que dans des tems égaux il ne parcourt pas des parties égales de la ligne verticale. *Voyez* DESCENTE, ACCÉLÉRATION & APPROCHE.

M. Léibnitz a donné dans les actes de Léipsic, pour le mois d'Avril de l'année 1689, un écrit sur la ligne *isochrone*, dans lequel il montre qu'un corps pesant avec un degré de vîtesse acquise par sa chute de quelque hauteur que ce soit, peut descendre du même point par une infinité de lignes *isochrones* qui sont toutes de même espece, & qui ne different entre elles que par la grandeur de leurs parametres: ces courbes sont des paraboles appellées *secondes paraboles cubiques*. Il montre aussi la maniere de trouver une ligne par laquelle un corps pesant venant à descendre s'éloignera ou s'approchera uniformément d'un point donné.

M. Léibnitz a résolu ces problèmes synthétiquement sans en donner l'analyse: elle a été donnée depuis par M^rs Jacques Bernoulli & Varignon; par le premier dans *les Journaux de Léipsic de* 1690, & par le second dans *les Mem. de l'Acad. des Sciences de Paris en* 1699. Ce dernier a, selon sa coutume, généralisé le problème de M. Léibnitz, & a donné la maniere de trouver les courbes *isochrones* dans l'hypothèse que les directions de la pesanteur soient convergentes vers un point, & de plus il a enseigné à trouver des courbes dans lesquelles un corps pesant s'approche de l'horison, non pas également en tems égaux, mais en telle raison des tems qu'on voudra. (*O*)

ISOCHRONISME, s. m. (*Géom. & Mech.*) égalité de durée dans les vibrations d'un pendule, ou en général d'un corps quelconque. *Voyez* ISOCHRONE.

Il y a cette différence entre *isochronisme* & *synchronisme*, que le premier se dit de l'égalité de durée entre les vibrations d'un même pendule; & le second de l'égalité de durée entre les vibrations de deux pendules différens. *Voyez* SYNCHRONE. *Voyez* aussi TAUTOCHRONE. (*O*)

ISOLA, (*Géogr.*) il y a trois villes de ce nom en Italie; la premiere est dans le duché de Milan, au comté d'Anghiera. La seconde est tout auprès de la premiere, sur la riviere d'Anza. La troisieme s'appelle *Isola della scala*, dans le Veronois.

Il y a encore une ville de ce nom en Istrie, dans une île du golfe de Trieste.

* ISOLÉ, ISOLER, (*Gramm.*) c'est séparer du reste, rendre seul. On *isole* un corps des autres; un bâtiment du reste d'une habitation, une statue dans un jardin, une figure sur un tableau, une colonne du mur, &c.

Un homme *isolé* est un homme libre, indépendant, qui ne tient à rien. On s'épargne bien des peines; mais on se prive de beaucoup de plaisirs en s'*isolant*. Y a-t-il plus à gagner qu'à perdre? je n'en sais rien. L'expérience m'a appris qu'il y a bien des circonstances où l'homme *isolé* devient inutile à lui-même & aux autres: si le danger le presse, personne ne le connoît, ne s'intéresse à lui, ne lui tend la main. Il a négligé tout le monde, il ne peut dans le besoin solliciter pour personne.

Les connoissances prennent beaucoup de tems; mais on les trouve dans l'occasion. On est tout à soi dans la solitude; mais on est seul dans le monde.

En ne se montrant point, on laisse aux autres la liberté de nous imaginer comme il leur plaît; & c'est un inconvénient; on risque tout à se montrer. Il vaut encore mieux qu'ils nous imaginent comme nous ne sommes pas, que de nous voir comme nous sommes.

En vous répandant, vous vous attacherez aux autres, les autres à vous; vous ferez corps avec eux, on vous rompra difficilement; en vous *isolant*, rien ne vous fortifiera, & il en sera d'autant plus aisé de vous briser.

ISOLÉ, adj. (*Hydr.*) se dit d'un bassin de fontaine détaché d'un mur, & autour duquel on peut tourner; on le dit de même d'un pavillon, d'une figure qui se voit de tous côtés, & qui ne tient à rien.

ISOMERIE, s. f. *terme d'Algebre*, maniere de délivrer une équation de fractions. *Voyez* FRACTION, EQUATION & EVANOUIR. Ce terme n'est en usage que dans les anciens auteurs. (*O*)

ISOPERIMETRE, adj. (*Géom.*) les figures *isopérimetres*, sont celles dont les circonférences sont égales. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Il est démontré en Géométrie qu'entre les figures *isopérimètres*, celles-là sont les plus grandes qui ont le plus de côtés ou d'angles. D'où il suit que le cercle est de toutes les figures, qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité.

Cette proposition peut se démontrer aisément, si on compare le cercle aux seuls poligones réguliers. Il est facile de voir que de tous les poligones réguliers *isopérimètres*, le cercle est celui qui a la plus grande surface. En effet, supposons par exemple, un cercle & un octogone régulier, dont les contours soient égaux, le cercle

cle sera au poligone comme le rayon du cercle est à l'apothème du poligone. Or l'apothème du poligone est nécessairement plus petit que le rayon du cercle: car s'il étoit égal ou plus grand, alors en plaçant le centre de l'octogone sur celui du cercle, l'octogone se trouveroit renfermer entierement le cercle, & le contour de l'octogone seroit plus grand que celui du cercle, ce qui est contre la supposition. *Voyez* CERCLE, *&c.*

De deux triangles *isopérimètres* qui ont même base, & dont l'un a deux côtés égaux, & l'autre deux côtés inégaux; le plus grand est celui dont les côtés sont égaux.

Entre les figures *isopérimètres* qui ont un même nombre de côtés, celle-là est la plus grande qui est équilatérale & équiangle.

De-là résulte la solution de ce problême *faire que les haies qui* renferment un arpent de terre, ou telle autre quantité déterminée d'arpens, servent à enfermer un nombre d'arpens de terre beaucoup plus grand. Chambers. (*E*)

Car si une portion de terre, par exemple, a la figure d'un parallélogramme, dont un des côtés soit de 20 toises & l'autre de 40, l'aire de ce parallélogramme sera de 800 toises quarrées; mais si on change ce parallélogramme en un quarré de même circonférence, dont l'un des côtés soit 30, ce quarré aura 900 toises quarrées de superficie.

La théorie des figures *isopérimètres* curvilignes est beaucoup plus difficile & plus profonde que celle des figures *isopérimètres* rectilignes.

M. Jacques Bernoulli a *été* le premier qui l'ait traitée avec exactitude, il proposa le problême à son frere Jean Bernoulli, qui le résolut assez promptement; son mémoire est imprimé parmi ceux de l'*Académie des Sciences de* 1706, mais il manquoit quelque chose à sa solution, comme ce grand géomètre en est convenu depuis la mort de son frere, dans un nouveau mémoire imprimé parmi ceux de l'*Académie de* 1718, & dans lequel le probleme qui consiste à trouver les plus grandes des figures *isopérimètres* est résolu avec beaucoup de simplicité & de clarté.

M. Euler a aussi publié sur cette matiere plusieurs morceaux très-profonds dans les *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, & on a imprimé à Lausanne en 1744 un ouvrage fort étendu du même auteur sur ce sujet. Il a pour titre: *Methodus inveniendi lineas curvas, maximi minimive proprietate gaudentes. Sive solutio problematis* isoperimetrici *in latissimo sensu accepti.* On peut lire dans les *tomes I. & II. des œuvres* de M. Jean Bernoulli, les différens écrits publiés par lui & par son frere sur ce problême. M. Jean Bernoulli dans son premier écrit n'avoit considéré que deux petits côtés consécutifs de la courbe; au lieu que la vraie méthode de résoudre ce problême en général demande qu'on considere trois petits côtés, comme on peut s'en assurer en examinant les deux solutions. *Voyez* MAXIMUM.

On trouve aussi dans les *Mém. de Berlin de* 1752, un mémoire de M. Cramer qui mérite d'être lu, & dans lequel il se propose de demontrer en général ce qu'on ne démontre dans les élémens de Géométrie que pour les seules figures régulieres, savoir que le cercle est la plus grande de toutes les figures *isopérimètres* rectilignes régulieres ou non. (*O*)

ISOPSÉPHE, adj. (*Littérat. Grecq.*) mot composé de ἴσος égal, & de ψῆφος, calcul, suffrage.

Il faut donc savoir, pour se former une idée claire du sens de ce terme, que l'adjectif ἰσόψηφος, s'entendoit de plusieurs manieres, ainsi qu'on le remarque dans l'*Histoire de l'Acad. des Belles-Lettres*.

Comme le mot ψῆφος, signifie tout-à-la fois *suffrage* & *calcul*; par rapport à ces deux différentes choses, le mot ἰσόψηφος, étoit susceptible de différentes acceptions. Si on le considere comme formé de ψῆφος *suffrage*, ou il se disoit d'un magistrat, d'un juge, & alors il signifioit qui a le même droit de suffrage, qui jouit d'une égale autorité; ou il se disoit d'une assemblée, d'une délibération, & en ce cas on s'en servoit pour exprimer celle où les suffrages sont partagés, où le nombre des suffrages est égal de part & d'autre. Mais si on le regarde comme venant de ψῆφος calcul, alors il se disoit de certains mots qu'on appelloit ἰσόμετρα ἰσόψηφα, c'est-à-dire, mots dont les lettres calculées produisent le même nombre. Tout le mystere en ce dernier sens se réduit à ceci.

Les Grecs n'avoient point d'autres chiffres que les lettres de leur alphabeth, de sorte que leur A signifioit un dans leur arithmétique, B deux, Γ trois, & ainsi du reste; cela supposé, ils appelloient deux mots *isopsèphes*, lorsque les lettres de chacun de ces deux mots, considérées comme chiffres, & calculées par la regle de l'addition, produisoient une même somme.

Mais les anciens grecs n'avoient pas seulement des mots *isopsèphes*, ils avoient des vers entiers qu'ils appelloient du même nom, & pour les mêmes raisons. C'étoient des vers construits de maniere que les lettres numérales du premier distique, produisoient le même nombre que celles du second.

Un certain Léonide se distingua dans ce genre bisarre de poësies; il faisoit des épigrammes, dont les deux premiers vers étoient *ipsopsèphes* aux deux seconds; quand l'épigramme étoit de deux vers, il opposoit vers à vers. M. Huet a remarqué l'*isopséphisme* dans l'épigramme *du xij. chap. du VI. liv. de l'Antologie*, qui commence par ces mots, Εἷς πρὸς ἕνα; cette épigramme est composée de deux vers, dont chacun forme le nombre de 4111.

On prétend aussi qu'on trouve dans Homere quelques vers *isopsèphes*; mais si cela est, ce sont de purs effets du hasard; un si grand Poëte n'a surément jamais perdu son tems à un amusement qui n'étoit pas moins frivole que celui de nos faiseurs d'anagrammes & d'acrostiches du siecle passé. (*D. J.*)

ISORA, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur ou monopétale ou polypétale, mais irréguliere, ouverte & bien découpée. Il s'éleve du fond de la fleur un pistil dont la tête devient dans la suite un fruit arrondi, composé de plusieurs gaines en forme de cuillieres & remplies de semences qui ont presque la figure d'un rein. Plumier.

ISOSCELE, adj. (*Géom.*) le triangle *isoscèle* est celui qui a deux côtés égaux. *Voyez* TRIANGLE.

Dans tout triangle *isoscèle F, D, E*, (*Pl. Géom. fig.* 69.) les angles *y* & *u* opposés aux côtés égaux sont égaux; & une ligne tirée du sommet *F* sur la base, de maniere qu'elle la coupe en deux parties égales, est perpendiculaire sur cette même base. Chambers. (*E*)

ISPAHAN, (*Géog.*) *ou* HISPAHAN, en persan *Sephaon*, & par les Arabes *Esfahan*, capitale de la Perse, la plus grande, la plus belle ville de l'orient, & celle où les Sciences, si je puis user ici de ce terme, étoient le plus cultivées du tems de Chardin, qui a employé un volume entier à décrire cette superbe ville.

Il nous la peint aussi peuplée que Londres ou Paris le sont actuellement, dans un air sec & pur; un terroir fertile, où les vivres se vendent pour rien, & où abordent pour le commerce une foule incroyable de négocians de toute la terre, & de toutes les sectes, Banians, Bramins, Chrétiens, Juifs, Mahométans, Gentils, Guèbres, *&c.* Les Banians vont du cap de Comorin jusqu'à la mer Caspienne trafiquer avec vingt nations sans s'être jamais mêlés à aucune.

Les mémoires représentent *Ispahan* ayant au moins 7 lieues de tour, & possédant dans l'enceinte de ses murailles 162 mosquées, 1802 caravanserais, 273 bains, 48 colléges, des ponts superbes, 100 palais plus beaux les uns que les autres, quantité de rues ornées de canaux, dont les côtés sont couverts de platanes, pour y donner de l'ombre, des bazards magnifiques placés dans tous les quartiers & dans les fauxbourgs, un nombre prodigieux de salles immenses qu'on appelle *maisons à caffé*, où les uns prenoient de cette liqueur devenue à la mode parmi nous sur la fin du xvij. siecle; les autres jouoient, lisoient ou écoutoient des faiseurs de contes, tandis qu'à un bout de la salle, un ecclésiastique prêchoit pour quelque argent, & qu'à un autre bout, ces especes d'hommes qui se sont fait un art de l'amusement des autres, déployoient tous leurs talens; tout son détail montre un peuple sociable dans une ville très-opulente.

Mais quand on parcourt la description que Chardin fait du Maydan ou marché royal, celle du palais de l'empereur qui a plus d'une lieue de circuit, la magnificence de sa cour, de ses serrails, de ses écuries, du nombre de ses chevaux, couverts de riches brocards, de leurs harnois brillans de pierreries, de ces quatre mille vases d'or qui servoient pour sa table, on croit lire un roman, un conte de fées, ou du moins une relation du tems de Xerxès.

Telle étoit toutefois la magnificence de Sha-Abas II, dans le tems de notre voyageur; telle étoit alors *Ispahan*. Dans notre siecle la Perse entiere a été désolée & bouleversée pendant trente années de suite par tous ses voisins; la célebre, la riche & superbe ville d'*Ispahan* a été pillée, saccagée, ruinée de fond en comble; son commerce a été anéanti; enfin ses habitans ont presque tous péri par la famine ou par le fer dans les deux étranges révolutions survenues depuis 1722, & qui ont jetté le royaume de l'état le plus florissant dans le plus grand abysme de malheurs. *Voyez* PERSE.

*Ispahan*

*Ispahan* est très-ancienne, quoique ce ne soit pas l'*Hécatompolis* des Grecs. Il est vraissemblable qu'elle a succédé à l'*Aspadana* de Ptolomée, l'*Aspachan* de Cédrene, & l'*Aspada* de l'anonime de Ravenne; Sha-Abas I. qu'on a surnommé *le Grand*, parce qu'il fit de très-grandes choses, la choisit pour la capitale de son empire, & ne négligea ni soins ni dépenses pour l'embellir, jusqu'à percer une montagne pour amener une riviere dans le Zendérond, sur lequel elle est située, à 108 lieues S. E. de Casbin, & 106 N. E de Bassora. *Long.* selon Cassini, Desplaces, & Lieutaud, $70^{d}$. 21'. 30''. *Latit.* 32. 25. (*D. J.*)

ISPARA, s. m. (*Mythol.*) divinité adorée par les Malabares sur la côte de Coromandel. On la représente avec trois yeux & huit mains; elle a une sonnette pendue au col, une demi-lune & des serpens sur le front. Les Malabares croyent que ce dieu embrasse les sept ciels & les sept terres.

ISSANT, adj. *terme de Blason*, qui se dit du lion & des autres animaux qui se mettent sur le chef de l'écu qui ne paroissent qu'à demi-corps, ou qui sortent de quelque maison, de quelque bois.

Il est difficile de distinguer le lion *issant* du naissant. Quelques-uns croyent que le lion *issant* est celui qui sort du champ de derriere un ample blason, montrant la tête, le col, les bouts des jambes de devant & la queue contre le chef de l'écu; au lieu que le naissant prend sa source vers le milieu du champ de l'écu, & paroît dehors du train de devant & du bout de sa queue, comme s'il sortoit de terre. *Voyez* NAISSANT.

Montainard en Dauphiné, de vair au chef de gueules, au lion *issant* d'or.

ISSAS, (*Marine.*) *Voyez* DRISSE.

ISSEL, (*Géog.*) riviere. *Voyez* YSSEL.

ISSELMONDE, (*Géog.*) ville de Hollande, bâtie au confluent de la Merwe & de l'Issel, dans une île qui se trouve entre Dortrecht & Rotterdam.

ISSER, (*Marine.*) *Voyez* HISSER.

ISSOIRE, (*Géog.*) ancienne petite ville de France dans la basse-Auvergne sur la Couze, proche l'Allier, à 7 lieues S. E. de Clermont, 13 N. E de S. Flour, 95 S. E. de Paris. *Long.* $20^{d}$ 55' 11''. *lat.* $45^{d}$ 33' 56''.

Ici naquit Antoine du Prat, chancelier de France, & depuis cardinal, ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Il sera long-tems connu dans notre histoire, pour avoir établi le concordat, & avoir aboli la pragmatique sanction; de plus, & c'est le pire, il persuada, par ses conseils, à François I. de rendre vénales les charges de judicature, d'augmenter les tailles, & de créer de nouveaux impôts, sans attendre l'octroi des états du royaume; je ne veux point prévenir les réflexions qui naissent en foule contre les auteurs de pareils projets, c'est assez de dire, que ce ministre de France emporta au tombeau la haine publique en 1535, à l'âge de 72 ans. (*D. J.*)

ISSONG, s. m. (*Hist. nat. Med.*) nom d'une plante de Guinée que l'on fait infuser dans de l'eau & bouillir ensuite; on en lave la tête à ceux qui y ont mal, & on dit que c'est un remede souverain contre tous les maux de tête. Les Botanistes ont décrit cette plante sous le nom de *pisum vesicarium fructu nigro*, dont le fruit est noir avec une tache blanche. Les habitans du Malabar l'appellent *ulinga*. Il s'en trouve aussi en Jamaïque & aux Barbades. *Transactions philosoph.* n°. 232.

ISSONS, s. m. pl. (*Marine.*) cordages blancs de 50 brasses de long & de 4 pouces de grosseur, qui servent à hisser les vergues. (Z)

ISSOP, (*Marine.*) commandement qui se fait entre les matelots pour s'animer à hisser quelque chose. (Z)

ISSOUDUN, (*Géog.*) ville de France en Berry, avec un vieux château. Quelques géographes prennent *Issoudun* pour l'ancienne *Ernodurum*, ville de la Gaule celtique, que d'autres placent à saint Ambrois sur Arnon, village du Berry; elle est dans une belle plaine, sur la petite riviere de Théols, à sept lieues de Bourges, 54 sud-ouest de Paris, *long.* 18. 39. 49. *lat.* 46. 56. 53.

Baron (Michel) le plus grand acteur tragique, l'Esope de la France, naquit à *Issoudun*, & mourut à Paris en 1729, âgé de 77 ans. Il se nommoit *Boyron*; mais Louis XIV. l'ayant appellé plusieurs fois *Baron*, ce nom lui est resté. *Baron* dès sa plus tendre jeunesse, marqua ses talens supérieurs dans une petite troupe que la demoiselle Raisin avoit formée sous le titre de *Comédiens de M. le Dauphin*. Moliere l'ayant vû & entendu déclamer, l'attira dans celle dont il étoit le chef; *Baron* y joua toujours avec de nouveaux applaudissemens, jusqu'en 1691, qu'il se retira du théatre, ayant obtenu du roi une pension de mille écus; il passa trente ans dans une vie privée, & reparut au bout de ce tems-là sur la scene, avec plus d'éclat que jamais.

La nature sembloit s'être épuisée en formant cet homme rare. Il avoit une taille avantageuse, la mine haute & fiere, la parole aisée, la prononciation nette & d'une grande précision; sa voix étoit sonore, forte, juste & flexible, ses tons énergiques & variés; ses gestes vrais, précis, nobles, ménagés; tout exprimoit en lui, son visage, son regard, ses attitudes, & son silence même; il n'étoit point seulement acteur, il étoit Achille, Agamemnon, Pirrhus, Auguste, Cinna, Venceslas; il termina au mois de Septembre 1729 sa seconde carriere, en jouant dans la tragédie de Rotrou le même rôle de Venceslas, par lequel il avoit débuté la derniere fois qu'il monta sur le théatre; il sentit un peu d'oppression, & s'arrêta sur ce vers:

*Si proche du cercueil où je me vois descendre.*

Trois mois après il mourut, & n'a pas été remplacé, mais la Champmeslé & la Lecouvreur l'ont été.

On sait les quatre vers que fit Despréaux pour mettre au bas de l'estampe de Baron.

*Du vrai, du pathétique il a fixé le ton;*
*De son art enchanteur l'illusion divine*
*Prêtoit un nouveau lustre aux beautés de Racine,*
*Un voile aux défauts de Pradon.*

(*D. J.*)

* ISSUE, subst. fém. (*Gramm.*) sortie étroite d'un lieu dans un autre. Un labyrinthe n'a qu'une entrée & qu'une *issue* difficiles à reconnoître.

Il se dit du tems qui suit immédiatement: à l'*issue* du dîner.

Les Bouchers appellent *issues* les extrémités des animaux & autres parties, comme fraise, piés, tête, &c.

Il se prend aussi au moral; il y a des maux dont la seule *issue* est celle de la vie.

ISSUE, (*Jurisprud.*) le droit d'*issue* dans quelques coutumes est le droit de lods & ventes dû au seigneur. Ce terme est ordinairement joint avec celui d'*entrée*. *Issue* est proprement le délaissement fait par le vendeur; *entrée* est la possession prise par l'acheteur: on a ensuite donné le nom d'*issues* & *entrées* aux droits qui se payent pour cette mutation. *Voyez la coutume de Bayonne, tit.* 54. *art.* 42. & *tit.* 8. *art.* 9. *Celle d'Aix, tit.* 9. *art.* 19, 20, 21, 27, 28, 34, 38.

Dans la coutume de Hesdin, *art. IV.* & dans celle de Saint-Pol sous Artois, il est parlé d'un autre droit d'*issue* dû au seigneur haut-justicier par celui qui prend ou leve quelque chose en sa justice par achat ou autrement, & la transporte en une autre jurisdiction. *Voyez le gloss.* de M. de Lauriere, *au mot* ISSUE. (*A*)

ISSUE-FORAINE, (*Commerce.*) Forain veut dire *étranger*, soit du royaume, d'une province, ou même d'un lieu particulier. Ce mot est en usage principalement dans le commerce & dans les fermes. En Loraine il y a divers réglemens sur les droits d'entrée & d'*issue-foraine*. C'est la même chose qu'importation & exportation. Le droit de transit est différent; il a lieu lorsqu'on passe sur le territoire d'une puissance, pour aller d'un endroit d'un pays à un autre endroit du même pays. On appelle ces droits *la foraine*. Il est juste de les exiger sur la frontiere du royaume; mais d'une province à l'autre, c'est rendre le royaume étranger au royaume, & arrêter la circulation. Aussi a-t-il été proposé plus d'une fois, même par des fermiers généraux, de supprimer beaucoup de ces droits de l'intérieur.

IS-SUR-TILLE, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne sur l'Ignon, près de la Tille.

ISSUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie dans la Cilicie, remarquable par la victoire qu'Alexandre y remporta contre Darius. Cette bataille où toute l'armée des Perses montant à 500 mille hommes, fut mise en déroute, est une belle preuve de l'ascendant que le courage a sur le nombre. La mere, la femme, la sœur, les filles & le fils de Darius demeurerent au pouvoir du vainqueur, & Darius lui-même n'échappa que par la vitesse de son cheval. C'est encore de la ville d'*Issus* que le golfe sur lequel elle est située, tiroit sa dénomination. Le nom moderne d'*Issus* est *Aiazzo*, ou la *Jasso*; mais il ne reste ni bourg ni ville. (*D. J.*)

ISTAMBOL, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à la ville de Constantinople. C'est une corruption du grec εἰς τὴν πόλιν. Cependant le Sultan date ses ordonnances de Constantanie. *Voyez* CANTEMIR, *Hist. Otthomane.*

ISTERBOURG, (*Géog.*) ville & château de la Prusse Brandebourgeoise, sur la riviere de Pregel.

ISTHME, s. m. (*Géog.*) langue de terre entre deux mers ou deux golfes, laquelle joint une presqu'île au continent, de la même maniere que le cou joint la tête au tronc du corps. Les plus considérables entre les *isthmes* sont:

L'*isthme* de Corinthe, qui joint la Morée au reste de la Grece; il est situé entre le golfe de Lépante & le golfe d'Engia.

L'*isthme* d'Erizzo qui joint le mont Athos au reste de la Macédoine.

L'*isthme* de Malacca, qui joint la presqu'île de ce nom au royaume de Siam, entre le détroit de Malacca & le golfe de Siam.

L'*isthme* de Panama, qui joint l'Amérique septentrionale à l'Amérique méridionale, ou en d'autres termes, le Mexique au Pérou; il est situé entre la mer du nord & la mer du sud. Wafer (Lionnel) en a donné la description en Anglois, Lond. 1704. *in*-8°.

L'*isthme* de Romanie, qui joint la presqu'île de Romanie au reste de cette province; il est situé entre le golfe de Mégarisse & la mer de Marmora.

L'*isthme* de Suez, qui joint l'Afrique à l'Asie, entre la Méditérranée & la mer Rouge.

L'*isthme* de Zacala, qui joint la Tartarie Crimée, ou Chersonese Taurique, avec la Tartarie précopite; il est placé entre la mer Noire & le Palus méotide.

Mais il faut remarquer ici que dans tous les auteurs grecs, quand ils disent simplement l'*isthme*, sans rien ajouter, ils entendent l'*isthme* de Corinthe, situé, comme on l'a dit, dans le passage qui joint la Grece méridionale à la septentrionale, ou ce qui revient au même, le Péloponese au reste de la Grece: il a de largeur 36 stades selon Hérodote, 5 mille pas selon Méla, c'est-à-dire une grande lieue d'Allemagne, ou environ deux lieues de France. On a tenté plusieurs fois mais inutilement de le percer, & de joindre les deux mers par un canal. Quatre empereurs romains ont formé ce projet, & pour l'exécuter se sont engagés dans de grandes dépenses; mais avec toute leur puissance ils ne purent en venir à bout, ce qui donna lieu au proverbe grec, *entreprendre de percer* l'isthme, pour dire tenter l'impossible. Neptune avoit dans cet *isthme* un temple célebre, à côté duquel étoit un bois de pins qui lui avoit été consacré, & c'est près de là qu'on célébroit les jeux *isthmiques*. *Voyez* ISTHMIQUES *jeux*. (*D. J.*)

ISTHME, (*Anatomie.*) Les Anatomistes donnent ce nom à plusieurs parties du corps humain, sur-tout à cette partie étroite de la gorge qui est située entre les deux glandes thyroïdiennes. *Voyez* GORGE & THYROÏDIENNES.

ISTHMIENS JEUX, (*Litt. greq.*) Les jeux *isthmiens*, ou si l'on aime mieux, les jeux *isthmiques*, étoient un des quatre jeux sacrés de la Grece, si fameux dans l'antiquité.

Ces jeux se nommerent *isthmieni*, parce qu'on les donnoit dans l'isthme de Corinthe; car lorsque les Grecs disent simplement l'isthme, ils entendent l'isthme de Corinthe, du nom de cette ville située dans le passage qui joignoit le Péloponnèse au reste de la Grece, ou pour parler avec les géographes modernes, qui sépare les golfes de Lépante & d'Engia, & joint la Morée à la Livadie. Neptune avoit dans cet isthme un superbe temple, à côté duquel se trouvoit un bois de pins qui lui étoit consacré; & c'est près de ce bois qu'on célébroit les jeux *isthmiques*.

Ils furent d'abord institués par Sisiphe roi de Corinthe, en l'honneur de Mélicerte, environ 1350 ans avant J. C. & voici quelle en fut l'occasion.

Ino femme d'Athamas, roi d'Orchomène en Béotie, pour éviter la juste vengeance de son mari qu'elle n'avoit que trop méritée, se précipita dans la mer avec son fils Mélicerte. Neptune, dit la fable, à la priere de Vénus dont Ino étoit petite fille, les reçut l'un & l'autre au nombre des divinités de son empire; il nomma la mere Leucothoé, & le fils Palémon; cependant le corps de Mélicerte ayant été porté par un dauphin, ou pour parler plus simplement, ayant été jetté par les flots sur le rivage de l'isthme, Sisyphe le trouva & l'ensevelit.

Quelques années après le pays fut affligé d'une cruelle peste, sur laquelle l'oracle ayant été consulté, fit réponse que ce mal ne cesseroit que par la célébration de jeux funebres en l'honneur de Mélicerte. Comme les Corinthiens s'acquittoient de ce devoir avec assez de négligence, la contagion recommença. Sisyphe recourut une seconde fois à l'oracle qui lui prescrivit d'établir des jeux perpétuels en l'honneur de Mélicerte. Alors il institua les jeux *isthmiques* qu'on donna d'abord pendant la nuit, & qui ressembloient moins à des spectacles qu'à des mysteres nocturnes. On fut même obligé de les interrompre, à cause des vols & des meurtres qui se commettoient dans le tems de leur célébration, sur les grands chemins de l'isthme.

Thesée, onzieme roi d'Athenes, fut le restaurateur de ces jeux, & purgea le pays des infames brigands qui l'infestoient; mais leur chef nommé Sinnis existoit encore; ce scélérat non content de piller les passans, les crucifioit de la maniere la plus barbare; il les attachoit aux branches de deux pins qu'il courboit avec violence, & qu'il abandonnoit ensuite à leur ressort naturel. Thesée le poursuivit, le prit, & le fit périr par le même supplice.

Au retour de cette expédition il rétablit les jeux *isthmiques* avec tant d'éclat qu'on peut en quelque sorte le regarder comme le premier instituteur de ces jeux. Il voulut qu'on les célébrât pendant le jour, & les consacra solemnellement à Neptune dont il se vantoit d'être fils, comme au Dieu qui présidoit particulierement sur l'isthme.

Suivant Pline & Solin les jeux *isthmiques* se renouvelloient tous les cinq ans, c'est-à-dire au bout de quatre années révolues, & au commencement de la cinquieme année; mais Pindare qui sur cette matiere est plus croyable que Pline & Solin, marque expressément qu'on les donnoit tous les trois ans. Nous ignorons dans quel tems de l'année, & nous conjecturons seulement que c'étoit en automne, sur ce qu'Hésychius & Suidas disent qu'on les célébroit dans la saison où les maladies regnent davantage.

On y disputoit comme aux jeux olympiques les prix de la lutte, de la course, du saut, du disque & du javelot. Il paroît par un passage de Plutarque, & par un autre de l'empereur Julien, que les combats de musique & de poésie y furent encore admis.

Le concours de peuple étoit si grand à ces jeux, qu'il n'y avoit que les principaux membres des villes de la Grece, qui pussent y être placés. Quoiqu'Athenes y tînt le premier rang, elle ne pouvoit occuper d'espace qu'autant que la voile du navire qu'elle envoyoit à l'isthme, en pouvoit couvrir.

Les Eléens étoient les seuls de tous les Grecs qui ne se trouvoient point aux jeux *isthmiques*, pour éviter les malheurs des imprécations que Molione femme d'Actor avoit faites contre tous ceux de l'Elide qui oseroient jamais y assister.

Mais les Romains qui y furent reçus après leurs victoires, éleverent la magnificence de ces jeux au plus haut degré de splendeur. Alors outre les exercices ordinaires du pentathle, de la musique, & de la poésie, on y donnoit le spectacle de la chasse, dans laquelle on faisoit paroître les animaux les plus rares, qu'on y conduisoit à grands frais de toutes les parties du monde connu. Enfin, ce qui augmenta le lustre de ces jeux, c'est qu'ils servirent d'époque aux Corinthiens, & aux habitans de l'isthme.

Au milieu de cette pompe qui attiroit une si prodigieuse multitude de spectateurs & de combattans, quels prix, me direz-vous, quelle récompense recevoient donc les vainqueurs? Une simple couronne d'abord de feuille de pin, ensuite de persil, selon Archias & le scoliaste de Pindare, mais selon la plus commune opinion & celle de Pindare lui-même, d'ache seche de marais, parce que cette herbe aquatique étoit consacrée à Neptune, & que de plus on s'en servoit dans les funérailles. Or les jeux *isthmiques* n'étoient dans leur institution qu'une cérémonie funebre; leur éclat se ternit quand les Romains joignirent les plus riches présens à cette couronne d'honneur.

Cependant ces jeux furent toujours réputés si sacrés dans l'esprit des peuples, qu'on n'osa pas les discontinuer quand Mummius eut pris Corinthe, 144 ans avant l'ere chrétienne. Le sénat de Rome se contenta d'ôter aux Corinthiens le droit qu'ils avoient d'en être les juges; mais dès que leur ville fut rétablie dans ses prérogatives, ils rentrerent dans leur ancienne possession.

Ce fut peu de tems après cet évenement, & dans la célébration des jeux *isthmiques*, que les Romains portant au plus loin leur générosité, dirai-je mieux, leur sage politique, rendirent authentiquement la liberté à toute la Grece. Voici de quelle maniere ce fait à jamais mémorable est rapporté dans Tite-Live.

Il étoit venu, dit-il, aux jeux de l'isthme, une multitude innombrable de peuples, soit par la passion naturelle

relle

telle que les Grecs ont pour ce spectacle où l'on propose toutes sortes de combats d'adresse, de force & d'agilité, soit à cause de la situation du lieu qui est placé entre deux mers, ce qui fait qu'on peut aisément s'y rendre de toutes parts.

Les Romains ayant pris leur place dans l'assemblée, le hérant accompagné d'un trompette selon la coutume, s'avance au milieu de l'arène, & ayant fait faire silence à son de trompe, prononce ces mots à haute voix: „ Le sénat, le peuple romain, & le général Titus Quintius Flaminius, après avoir vaincu le roi de Macédoine, déclarent qu'à l'avenir les Corinthiens, les Phocéens, les Locriens, l'île d'Eubée, les Magnésiens, les Thessaliens, les Perrhébiens, les Achéens, les Phthiotes, & tous les peuples ci-devant soumis à la domination de Philippe, jouiront dès-à-present de leur liberté, de leurs immunités, de leurs privileges, & se gouverneront suivant leurs loix „.

Cette proclamation causa un ravissement de joie que toute la multitude d'hommes qui se trouvoient présens, ne put contenir. Ils doutent s'ils ont bien entendu; pleins d'étonnement ils se regardent les uns les autres, & prennent pour un songe ce qui se passe à leurs yeux; ils n'osent s'en fier à leurs oreilles.

On redemande, on fait paroître le hérant une seconde fois; tous se pressent, non-seulement pour l'entendre, mais encore pour voir le proclamateur de leur liberté. Le hérant répete la même formule: alors on se livre aux transports d'allégresse avec toute assurance, & les acclamations furent si grandes, & tant de fois réitérées, qu'il fut aisé de reconnoître qu'au jugement de l'univers la liberté est le plus précieux de tous les biens. On célébra les jeux à la hâte, car ni les esprits ni les yeux de personne ne furent attentifs au spectacle, tant la joie qu'on ressentoit, avoit ôté le goût de tous les autres plaisirs. Ce grand évenement arriva 194 ans avant J. C.

Au bout de 260 ans on sait que Néron renouvella la même protestation, & dans la même assemblée. Il fut le propre hérant de la grace qu'il accordoit. Il fit plus: il donna le droit de bourgeoisie romaine aux juges des jeux *Isthmiques*, & les combla de ses présens.

Cependant les peuples de la Grece accablés du joug de Rome, & des malheurs qu'ils éprouvoient depuis plus d'un siecle, n'espérant plus de retour de leurs beaux jours, ne sentirent aucun des transports de joie qui les avoit saisis du tems de Flaminius, & comptant encore moins sur les faveurs d'un Néron, ils ne répondirent à ses promesses que par de foibles acclamations.

Leurs conjectures ne furent point fausses, les préteurs d'Achaïe continuerent à les accabler; insensiblement tous leurs jeux perdirent leur éclat, & ceux de l'isthme vinrent à cesser entierement sous l'empire d'Hadrien, c'est-à-dire vers l'an 130 de l'ere chrétienne.

Il ne resta dans le monde, pour en perpétuer le souvenir, que les belles odes de Pindare, à la louange des vainqueurs, auxquels il a fait un présent plus considérable que s'il leur eût élevé cent statues, *centum potiore signis munere donavit*.

Ces odes ont passé jusqu'à nous, & leur quatrieme livre est intitulé *les isthmiques*. (*D. J.*)

ISTHMION, s. f. (*Littérat. greq.*) *isthmion*, espece d'ornement qui ceignoit & couronnoit la tête des femmes chez les anciens Grecs, comme il paroît par quelques médailles. (*D. J.*)

ISTRIE, l' (*Géog.*) presqu'île d'Italie dans l'état de Venise, entre le golfe de Trieste & le golfe de Quarner. Les Colques y fonderent autrefois le fameux port de *Pola*, si connu depuis chez les Romains sous le nom de *Julia pietas*; & d'autres colonies greques qui s'y établirent, y porterent le culte d'Isis.

L'air y est mal-sain, & le pays dépeuplé; la plus grande partie de l'*Istrie* est aux Vénitiens; la maison d'Autriche y possede seulement la principauté & le port de Trieste: il ne faut pas dire avec Magin, que l'*Istrie* répond à la Japidie des anciens, cela n'est vrai que d'une partie de l'*Istrie* & de la Japidie.

Capo-d'Istria est la capitale de cette contrée. *Voyez* CAPO-D'ISTRIA. J'ajouterai qu'elle est sur une petite île nommée *Ægida* par les anciens, & que le P. Coronelli met à 36. 36 *de long.* & *à* 45. 31 *de lat. septen.* Elle quitta le nom d'*Ægida* & de *Copraria* qu'elle avoit eu depuis, pour celui de *Justinopolis* qu'elle garde encore dans les actes publics. L'évêché de Capo-d'Istria fut fondé en 756; elle a d'assez belles églises; sa maison de ville étoit un temple de Pallas; son principal revenu consiste en salines qui produisent par an plus de sept mille muids de sel; la mer lui fournit du poisson en abondance, & la terre ferme d'alentour est couverte d'oliviers & de vignes qui donnent d'excellent vin.

Mathias Francowitz plus connu sous le nom de *Mathias Flaccus Illyricus*, l'un des plus savans & des plus turbulens théologiens de la confession d'Ausgbourg, nâquit dans l'*Istrie* le 3 de Mars 1520; il s'éleva avec force contre l'*interim* de Charles-Quint; eut des démêlés très-vifs avec les Catholiques, & mourut le 11 Mars 1575. à 55 ans. Il tira de la poussiere des bibliotheques, une vieille messe qu'il fit imprimer en 1557, & compila l'ouvrage fameux intitulé, *Catalogus testium veritatis*, *Basileæ* 1556, premiere édition, suivie de celles de 1597 & 1608, & à Francfort 1666 *in*-4°. & 1672. Le plus considérable de ses travaux, fut sans doute cette histoire ecclésiastique latine, qu'on a nommée les *Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction; il y a 13 centuries. Les trois premieres parurent en 1559, & la derniere en 1574. L'édition de Basle en 1624, 3. vol. *in*-fol. est la bonne de ce grand ouvrage; mais le *clavis sacræ scripturæ* d'Illyricus, est un de ses meilleurs livres: Bayle a donné un excellent article critique de ce célebre auteur. (*D. J.*)

ISTROPOLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville sur la mer Noire, à l'embouchure du Danube. Ptolomée & Etienne le Géographe la nomment *Istros*; c'étoit une peuplade des Milésiens, qui éleverent cette ville lorsque l'armée de Scythes barbares vint pour-suivre en Asie les habitans du Bosphore Cimmérien. C'est aujourd'hui *Stravico*, ou *Prostravisa*, qui placée près d'une des embouchures du Danube, servoit alors d'entrepôt général à toutes les nations qui trafiquoient le long de ce fleuve.

ISTURIE, (*Géog.*) petit village à cinq lieues de Bayonne dans le pays-basque, contrée d'Arberou. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à une fameuse mine connue, & jadis exploitée par les Romains; son ouverture avoit près de douze cent piés de profondeur. La montagne étoit percée pour l'écoulement des eaux d'une petite riviere qui la traverse: trois grosses tours dont une existe encore en partie, avec un retranchement d'une douzaine de toises de surface, & quelques fortifications au haut de la montagne, servoient à loger des soldats pour soutenir les mineurs. Des naturalistes qui ont examiné cet endroit, croyent que c'étoit une mine de fer, & ont regardé le grand souterrein comme une carriere d'où l'on tiroit la pierre. (*D. J.*)

ISUM, (*Géog.*) ville commerçante de la Russie, sur la riviere de Donetz, entre Asoph & Bormut.

ISUREN, s. m. (*Idolat. mod.*) nom d'une des trois principales divinités auxquelles les Indiens idolâtres attribuent le gouvernement de l'univers; les deux autres sont Bramha, qu'ils prennent pour le créateur du monde, & Wisnou. *Voyez* BRAMHA & WISNOU.

Les Indiens adorent *Isuren* sous une figure obscène & monstrueuse qu'ils exposent dans les temples, & qu'ils portent en procession. Lorsque cette divinité ne paroît pas dans les temples sous la forme infame du Lingam, mais sous celle d'un homme, elle est représentée comme ayant un troisieme œil au milieu du front. On lui donne deux femmes, l'une qui est peinte en verd, & l'autre en rouge, avec une queue de poisson. Les adorateurs de ces idoles se frottent le visage & quelques autres parties du corps, d'une cendre faite de fiente de vache, à laquelle ils attachent une grande idée de sainteté.

La secte d'*Isuren* passe pour la plus étendue qu'il y ait dans les Indes; elle est même subdivisée en plusieurs sectes, dont les unes n'adorent que le seul *Isuren*, d'autres ses femmes, d'autres ses enfans, d'autres enfin joignent à leurs adorations toute la famille & les domestiques. *Voyez l'histoire du christianisme des Indes*, par M. de la Croze, où vous trouverez des particularités que je passe sous silence. (*D. J.*)

## I T

* IT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Iguréens donnent à l'onzieme géagh de leur cycle duodenaire; il signifie *chien*, & désigne encore l'onzieme heure du jour, & l'onzieme de leurs signes célestes. *Bibliotheq. orient.* & *Dict. de Trév.*

ITABU, s. m. (*Hist. nat. botan.*) c'est un arbre du Japon qui est une espece de figuier sauvage, dont le fruit est de couleur purpurine, & la feuille longue de quatre ou cinq doigts, terminée en pointe, & sans découpure. Un autre figuier nommé *inuitabu*, porte un fruit insipide, & jette des racines qui tirent sur le roux. Ses branches sont courtes, grosses, courbées, revêtues d'une écorce rousse, ou d'un verd clair. Ses feuilles qui durent tou-

toute l'année, font fermes, dures, épaiffes, ovales, & terminées en pointe, longues ordinairement de trois pouces, unies & brillantes par-deffus, & d'un verd clair par le dos, qui eft garni dans toute fon étendue d'une infinité de nervures entrelaffées les unes dans les autres d'une maniere fort agréable. Les fleurs ne fe montrent point. Les fruits dont le pédicule eft court, gros & ligneux, font de la groffeur & de la figure d'une noix, mais quelquefois de la figure d'une poire. Leur chair eft blanche, fongueufe garnie d'un grand nombre de petites femences blanches & tranfparentes, qui font environnées d'une très-petite fleur blanche à quatre pétales. L'arbre croît dans les endroits pierreux & le long des murs.

ITALICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Efpagne dans la Betique, aujourd'hui l'Andaloufie. Appien nous en apprend l'origine, lorfqu'il dit que Scipion laiffa les invalides de fon armée dans une ville qui en reçut le nom d'*Italica*. Elle a le titre de municipe dans les médailles frappées fous l'empire d'Augufte; mais elle eft bien autrement fameufe par les grands hommes dont elle a été la patrie. Je compte d'abord trois empereurs romains, Trajan fous le regne duquel ce fut un bonheur d'être né, Adrien fon coufin & fon fucceffeur qui n'étoit point chrétien, mais qui loin de les perfécuter, ordonna de châtier leurs calomniateurs; & Théodofe le vieux, après la mort duquel l'empire s'affaiffa tout-à-coup; le quatrieme homme illuftre, natif d'*Italica* felon quelques critiques, ou plûtôt de Corfinium, eft fans doute moins célebre par les honneurs de fon confulat qui tombe l'an 68 de l'ere vulgaire, que par fon poëme, ou fi l'on aime mieux, fon hiftoire verfifiée de la feconde guerre punique.

Les notices d'Efpagne donnent à la ville d'*Italica* le premier rang après le fiege de Spalis, Séville. Aujourd'hui ce n'eft qu'un bourg ruiné, fitué à trois ou quatre milles de Séville, & qu'on nomme *Sevilla-la-Veja*; mais M. Baudrand remarque que la campagne de ces environs eft encore appellée *los campos de Talca*. (*D. J.*)

ITALIE, (*Géog. anc.*) à ce grand pays de l'Europe, fitué entre les Alpes & la mer Méditerranée, où il s'étend en forme de prefqu'île, Pline donnoit en longueur mille & vingt de ces milles romains qui étoient en ufage de fon tems, & fept cens quarante-cinq milles dans fa plus grande largeur.

Tandis que quelques-uns dérivent le nom d'*Italie* d'un certain Italus, perfonnage fabuleux, le docte Bochart en va chercher l'origine dans la langue phénicienne; chacun a fa folie où toûjours il revient.

Servius, dans fes commentaires fur Virgile, nous indique les divers noms donnés jadis à cette contrée: elle a été appellée *Saturnie*, *Latium*, *Aufonie*, *Thirrhénie*, *Oenotrie*, *Hefpérie*, &c. On peut voir dans *le premier liv. des Antiq.* de Denys d'Halycarnaffe, ce qui a produit la créance du peuple, qui établiffoit le regne de Saturne en *Italie*. On dérive le nom de *Latium*, que porta la contrée qui fervit d'afile à ce prince, du verbe *lateo*, fe cacher. Les noms d'Aufonie, de Thyrrhénie, & d'Œnotrie, ne fignifient originairement que des cantons particuliers du pays; le nom d'Hefpérie lui fut impofé par les Grecs, à caufe de fa fituation occidentale à leur égard, & c'eft ainfi qu'ils appelloient l'étoile du foir: les Latins donnerent le nom d'Hefpérie à l'Efpagne, pour la même raifon.

Mais les Grecs firent tant de defcentes & d'établiffemens en *Italie*, que la partie méridionale en prit le nom de *Grande-Grece*. Ici Pline s'eft laiffé aller à je ne fais quelle vanité nationale en croyant prouver par ce nom feul, l'avantage de l'*Italie*, fur la Grece, puifque, dit-il, une portion de l'*Italie* avoit paru affez confidérable, pour être appellée *la Grande Grece*, au préjudice de la Grece-propre. Mais outre que la raifon du naturalifte de Rome n'eft guere philofophique, c'eft lui-même qui fe trompe; car la Grece italique ou la grande-Grece, étoit réellement plus étendue que la Grece proprement dite. *Voyez* GRECE GRANDE.

Cette belle prefqu'île n'a pas toûjours eu les mêmes bornes, & vraiffemblablement elle ne renfermoit d'abord qu'un canton peu confidérable, fitué dans le centre du pays. Outre que la grande-Grece en faifoit une partie, on appelloit *Gaule cifalpine*, tout ce qui eft entre les Alpes, l'Arne, & l'Léfi, ou l'*Ælis* des anciens; mais après que les Romains eurent fubjugué cette Gaule, ils reculerent les frontieres de l'*Italie* jufqu'aux Alpes.

Il s'enfuit que ce pays devoit changer fouvent de divifions, & c'eft auffi ce qu'on vit arriver. Je ne me propofe point de rapporter ces divifions, c'eft affez pour moi de jetter un coup d'œil fur les plus anciennes nations qui peuplerent l'*Italie*.

Il y en avoit de deux fortes: les unes fe difoient *indigenes*, c'eft-à-dire les naturels du pays, ceux dont on ignore le premier établiffement; les autres étoient des étrangers, qui attirés par la bonté du terroir, de l'air, & des eaux, vinrent s'établir dans ce canton de la terre. Les Ombriens, *Umbri*, paffoient pour les plus anciens de tous les Indigenes; les Sicules étoient auffi du nombre de ces anciennes nations. Les Œnotriens qui fe qualifioient Aborigenes, les chafferent du Latium, & enfuite les Aufones, *Aufonii*, ou les Sabins, les ayant acculés au-bas de l'*Italie*, les forcerent de paffer dans l'île, à laquelle ils donnerent leur nom, qui eft bien reconnoiffable, en celui de Sicile qu'elle porte encore. Les Euganéens étoient encore de vieux habitans de l'*Italie*; mais leur pays fut envahi en partie par les Vénetes, en partie par les Carnes. Les autres étoient appellés Opiciens, *Opici*, Ofques, *Ofci*, Sabins, *Sabini*, &c. & ce furent leurs defcendans qui occuperent prefque tout le midi de l'*Italie*.

Les étrangers étoient ou Afiatiques, ou Arcadiens, ou Celtes; les Etrufques étoient venus d'Afie, & plus particulierement de la Lydie. De Grece & d'Arcadie, fortirent les Pélafges, les Œnotriens, les Japyges, ou Peucétiens, ou Apuliens; les Rhetes étoient un détachement des Etrufques, qui chaffés de leur territoire, fe retirerent dans les Alpes; les Œnotriens qui fe nommerent enfuite *Aborigenes*, eurent pour defcendans les Latins, dont les Rutules faifoient partie; les Volfques fortoient peut-être auffi des Œnotriens, ou pour mieux dire, on ne fait d'où ils étoient fortis. Les Vénetes venoient des Gaules, & non de la Troade & de la Paphlagonie; Cellarius, & autres favans, ont fait des tables très-utiles, pour montrer d'un coup d'œil, les peuples qu'on vient de nommer, leur origine, leurs rapports, & leurs defcendans.

Il y a plufieurs divifions de l'*Italie*, néceffaires pour l'intelligence de l'hiftoire; telle eft celle d'Augufte en onze provinces que Pline a fuivie, & que le pere Briet a détaillée. Strabon qui vit prefque tout le regne de Tibere, ne fait que huit parts de l'*Italie*; favoir la Vénétie, la Tofcane, la Ligurie, Rome ou le Latium, le Picénum, la Campanie, la Pouille, & la Lucanie; il femble qu'il en retranche une grande partie de la Gaule cifalpine; les Samnites font apparemment compris fous les Picentins.

L'empereur Trajan partagea l'*Italie* en dix-fept provinces, & Conftantin fuivant à-peu-près le même modele, la divifa en trois diocèfes, & la foumit à deux vicaires, dont l'un avoit la qualité de vicaire d'*Italie*, & l'autre de vicaire de Rome.

Après la chûte de l'empire d'Occident, celui d'Orient trop foible pour réfifter à des ennemis qui l'accabloient de toutes parts, perdit ce qu'il avoit encore confervé de l'*Italie*, où il fe forma quantité de républiques & de fouverainetés particulieres, qui ont éprouvé cent révolutions depuis ces tems reculés jufqu'à nos jours.

Léandre Alberti, religieux dominicain, a publié une ample & riche defcription de toute l'*Italie*; mais elle peche par la bonne critique. Il ne faut pas non plus prendre à la rigueur fes explications, ni les rapports que le pere Briet met entre les anciens & les nouveaux noms que portent les provinces d'*Italie* dans les hiftoriens. On fe tromperoit fort, fi l'on croyoit que le *Picenum*, par exemple, étoit renfermé dans les mêmes bornes que la marche d'Ancone d'aujourd'hui, ou fi l'on penfoit que la grande-Grece ne répondoit qu'à la haute Calabre; il faut néceffairement joindre à la lecture de ces fortes d'ouvrages d'érudition géographique de bonnes cartes de l'ancienne & de la nouvelle *Italie*; celles par exemple de M. de l'Ifle. (*D. J.*)

ITALIE, f. f. (*Géogr. mod.*) Je fuis bien difpenfé de donner l'énumeration des états de cette grande prefque ifle; parce que les enfans même en font inftruits.

Les anciens comparoient l'*Italie* à une feuille de lierre, plus longue que large; les modernes entraînés par le mauvais exemple de leurs prédéceffeurs, ont plus ridiculement encore comparé ce pays, les uns à une jambe d'homme, & les autres à une botte: mais en fe prêtant pour un moment à ces fortes de fimilitudes défectueufes, on remarquera que la plupart des cartes géographiques coupent trop le jarret de cette botte, ou bien ne la font, ni affez droite, ni affez unie.

MM. Sanfon ont pris la peine de publier une table exacte de toute l'Italie, telle qu'elle étoit avant l'arrangement de la fucceffion d'Efpagne; & cette table eft affez précieufe, en ce qu'elle peut fervir à entendre les Hiftoriens du dernier fiecle: mais comme les guerres &

les traités entre les puiſſances ont cauſé depuis ce tems là des changemens conſidérables dans cette contrée, il faut connoître ces changemens, pour corriger la table de MM. Sanſon par des aſtériſques avec des notes, qui marquent les variations ſurvenues dans ces pays intéreſſant.

Nous devons le chérir pour avoir été le berceau des Arts & des Sciences, après tant de ſiecles de barbarie, & pour avoir eu la gloire, comme autrefois l'ancienne Grece, de les avoir cultivés ſans altération pendant le ſeizieme ſiecle, tandis que les armées de Charles-quint ſaccageoient Rome, que Barberouſſe ravageoit ſes côtes, & que les diſſentions des princes & des républiques troubloient l'intérieur. Cependant, malgré tous ces obſtacles, l'*Italie* ſeule dans un court eſpace d'années, porta les beaux Arts à leur perfection, & fit rapidement dans les Lettres des progrès ſi prodigieux & ſi étendus, que nous ne nous laſſons point de les admirer encore aujourd'hui.

Le ſiecle de Léon X. ſera donc à jamais célebre, par les hommes immortels qu'il a produits en tout genre, ainſi que par la grande révolution, qui ſous lui divisa l'Egliſe, déchira le voile, & finit par renverſer ce coloſſe vénérable, *dont la tête étoit d'or, & dont les piés étoient d'argile*.

Mais dans le cours de cette révolution de l'eſprit humain, qui fit éclore un nouveau ſyſtême, politique, l'on découvrit un nouveau monde, & le commerce s'établit entre le vieux monde & les Indes. Par ces grands évenemens l'opulence devenue plus générale, excita l'induſtrie, adoucit les mœurs, répandit le goût du luxe, & porta la culture des Arts & des Lettres dans la plupart des Provinces de l'Europe. Alors les beaux jours de l'*Italie* s'éclipſerent, & ſa gloire s'évanouit pour la ſeconde fois. Son commerce a paſſé, la ſource de ſes richeſſes a tari, & ſes peuples ſont préſentement eſclaves des autres nations.

Rome, il eſt vrai, demeure toujours la capitale du monde chrétien; mais on a très-bien remarqué, que ſi la ſouveraineté que le Pape poſſede, eſt aſſez grande pour le rendre reſpectable, elle eſt trop petite pour le rendre redoutable. Les républiques de Florence, de Veniſe & de Gènes, ont perdu leur luſtre & leur gloire; les états des autres princes, qui compoſent cette belle preſqu'isle, ſont ſoumis à l'Empereur, au roi de Sardaigne, & à l'infant don Carlos, qui ont tous des intérêts oppoſés. Ou bien, ce ſont de petits états ouverts comme des caravanſerais, forcés de loger les premiers qui y abordent: c'eſt pourquoi leur ſeule reſſource, eſt de s'attacher aux grandes puiſſances, & leur faire part de leur frayeur, plutôt que de leur amitié. En un mot, pour achever de peindre l'*Italie* de nos jours, en empruntant le langage de la Poéſie.

*La nature en vain bienfaiſante,*
*Veut enrichir ces lieux charmans,*
*Des prêtres la main déſolante,*
*Etouffe ſes plus beaux préſens;*

*Les monſignors, ſoi-diſans grands,*
*Seuls dans leurs palais magnifiques,*
*Y ſont d'illuſtres fainéans,*
*ſans argent, & ſans domeſtiques.*

*Pour les petits, ſans liberté,*
*Martyrs du joug qui les domine,*
*Ils ont fait vœu de pauvreté,*
*Priant Dieu par oiſiveté,*
*Et toujours jeûnant par famine.*

Nous n'ajoutons pas les autres ſtrophes de mylord Harvey, qui ſont aſſez connues, parce que nous ne faiſons pas la ſatyre des états: mais on doit nous permettre des tableaux vrais & ſpirituels, quand ils s'offrent d'eux-mêmes, & qu'ils peuvent délaſſer le lecteur de ſon attention à nos autres articles, ſouvent rebutans par leur longueur ou leur ſécherelle, (*D. J.*) (1)



(1) As tu donc perdu ta gloire, Italie infortunée? S'eſt-elle évanouie à la découverte d'un nouveau monde? tes richeſſes ont elles diſparu? jadis Reine des Nations, es tu devenue l'eſclave de celles à qui tu as donné la loi? Non: l'Italie ne doit pas regretter ſon ancien éclat, elle eſt encore l'objet de l'admiration de ſes voiſins, une merveille qui attire les nations les plus éloignées. Les étrangers viennent en foule lui en prodiguer des témoignages, & leur relations ſont remplies des éloges qu'ils en font. Ses beaux jours ne ſont point éclipſés, l'Italie eſt plus heureuſe que jamais. Poſſédant des richeſſes plus ſolides, jouiſſant d'une tranquillité égale à ſa ſplendeur, elle triomphe au milieu des applaudiſſemens, des foibles atteintes que la jalouſie voudroit porter à ſa gloire.

Avant que Barthelemi Diax Capitaine Portugais en 1487, & après lui Vaſco Gama doubiaſſent le Cap de Bonne eſpérance avant que Chriſtophe Colomb en 1492, & ſucceſſivement Americ Veſpucci pour le Roi de Caſtille découvriſſent l'Amérique, l'Italie qui étoit au centre des nations commerçantes, maîtreſſe de la navigation, étoit l'arbitre du commerce. Elle eſt aujourd'hui dans un angle du monde commerçant, mais qu'en faut-il conclurre? il eſt vrai que les nations européennes établies ſur les rives de l'Océan, cherchérent à l'envi de s'emparer excluſivement du commerce des Indes Orientales & Occidentales; il eſt vrai que nos vaiſſeaux perdirent les richeſſes de l'Aſie, que le Nil leur procuroit; mais la perte de cette ſource étrangere, que fit tarir pour l'Italie la nouvelle face du Globe terreſtre, lui en ouvrit d'autres inépuiſables, qu'elle trouva dans ſon ſein. Eclairée par ce revers, elle apprit à connoître ſes tréſors, & établit ſur la fertilité de ſon propre fonds, une branche de commerce plus ſtable, & plus propre à lui aſſurer ſa ſubſiſtance.

Eblouie auparavant par l'attrait des profits de la navigation, l'Italie ſe donnoit preſque toute entiére au commerce maritime. Contente des produits de ſon ſol, qu'elle ne devoit qu'à ſa fertilité naturelle, troublée par des factions, & par des guerres inteſtines, à peine oſoit elle cultiver les terres voiſines aux lieux habités, dont elle voyoit les fruits expoſés aux incurſions de ſes propres habitans armés les uns contre les autres. Les Collines n'offroient que des bois inutiles, & les plaines étoient couvertes de marais malſains. Bientôt elle reconnut les avantages que lui offroit la nature; bientôt ſes habitans devenus cultivateurs firent ſuccéder aux ſombres forêts des montagnes, des paturages excellens; les brouſſailles des collines firent place à la vigne & aux oliviers; l'art ſçut à propos dépouiller les rochers d'une terre féconde, qui portée par les torrents dans les plaines, les réduiſit au niveau; les eaux furent obligées de prendre leur cours vers le lit des riviéres par des canaux creuſés avec des dépenſes immenſes; l'on vit la charue où les barques avoient navigé; au ſombre aſpect des plantes marécageuſes de toute eſpéce, ſuccéda l'appareil verdoyant d'une abondante moiſſon; les exhalaiſons empoiſonnées des eaux croupiſſantes furent changées en un air pur, chargé de l'agréable odeur des fleurs dont les nouvelles prairies furent émaillées; l'on ne vit plus au lieu de deſerts que des campagnes fertiles; les riviéres chargées de l'écoulement des eaux de la campagne, firent par leurs dépoſitions reculer les limites des mers qui cedérent de nouveaux terreins à l'agriculture, & l'induſtrie ſçut en même tems oppoſer un obſtacle à la furie des vents, & ſe procurer l'utile dépouille des vignes & des meuriers plantés ſur le rivage; il ne fut plus néceſſaire de courir les mers pour ſe procurer les équivalentes à pourvoir aux beſoins réels; l'Italie eut de ſon crû les blés qu'elle tiroit d'Affrique, les ſoies qu'elle alloit chercher en Perſe. Elle trouve dans ſon ſein une abondance des produits de néceſſité abſolue qui ne peut être troublée que par des cas fortuits, par des dérangemens de ſaiſons, qui enlévent au cultivateur le fruit de ſes travaux: ſon induſtrie, fruit & ſoutien du luxe, la met en état de ſe procurer non ſeulement les commodités, mais de ſatisfaire auſſi à l'opinion, & à la volupté en changeant ſon ſuperflu & ſes manufactures par le moyen du commerce extérieur qui entretient en même tems, parmi les nations l'eſprit de ſociété, qui en fait une ſeule & même famille.

Nous verrons à évidence, que l'Agriculture ſecondée par les arts & par l'induſtrie eſt à préſent la cauſe de la félicité d'Italie. Elle peut ſuppléer à tous ſes beſoins par ſes richeſſes naturelles, par ſes manufactures, ſans recourir aux profits d'une pénible & dangereuſe navigation. La richeſſe d'une nation conſiſte dans l'abondance des genres de prémiere néceſſité, qui lui attirent, & ſpecialement avec l'induſtrie les biens de convention. L'argent, qui eſt le ſigne & la meſure des denrées n'appartient, qu'aux propriétaires de ces denrées mêmes. Si nos ancêtres avoient plus d'argent que nous, il appartenoit à ceux qui leur fourniſſoient les denrées dont ils manquoient. Nous fourniſſons aux étrangers non-ſeulement les laines, le Corail, l'Agathe, le Marbre, l'Albâtre, l'Alun, le Vitriol, le Soufre, les Anchois &c. mais encore le Vin, l'Huile, la Soie, le Ris, les Olives, & beaucoup d'autres fruits. Nos manufactures leur fourniſſent les Etoffes, les Bas, les Dentelles, les Glaces, le Papier, les Armes à feu, la poudre à Canon, & une infinité d'autres productions de l'art. Nous attirons donc une bonne portion de l'or, que les autres nations retirent des mines des Indes. Si une vanité mal entendüe, un luxe trop outré ne le diſſipoient point & ne le leur rendoit en payement de mille ouvrages de fantaiſie, & de modes nouvelles; ſi le faſte ſans bornes qui abſorbe nos richeſſes étoit limité par les Souvérains, l'Italie ceſſeroit de reſtituer ſi follement aux étrangers les tréſors qu'ils ſont forcés de lui apporter, & deviendroit dans peu plus riche en eſpèces qu'elle n'a été, ſes richeſſes ayant pour baſe l'agriculture & les autres productions de ſon crû, ſimples, ou augmentées de valeur par la main d'œuvre, au lieu qu'elle ne devoit ſon ancien commerce qu'à la navigation. Cette vérité eſt reconnüe des autres nations, leſquelles à notre exemple ont fondé depuis peu des Academies qui ne s'occupent que des moyens d'augmenter les produits du ſol, & de perfectionner les manufactures. Les intempéries de l'air qui s'oppoſent quelquefois aux ſuccès du cultivateur, ſont bien moins fréquentes & moins ruineuſes que ne le ſont les tempêtes, qui enſeveliſſent ſans reſſource dans l'Océan les uniques richeſſes des navigateurs.

Mais paſſons de la cauſe aux effets, dont l'évidence confirme la ſolidité de principes. Nous avons vu l'Italie qui ſans être la maîtreſſe du commerce comme elle l'étoit autrefois, & ſans avoir part aux tréſors des Indes directement, a ſçu par ſon induſtrie tirer ſes beſoins de ſon propre fonds. Nous allons voir ſa magnificence qui augmentant de jour en jour fait bien connoître, qu'elle ſait maintenir la balance du commerce extérieur, & ſe dedommager des frais de ſon faſte. L'Italie eſt un aſſemblage ſurprenant de Villes la plupart conſidérables, dont pluſieurs pourroient être la capitale d'un vaſte Royaume. L'on n'y trouve que des objets d'admiration: ce ne ſont point ſeulement des monumens des ſiécles reculés, ce ſont des Palais, des modernes édifices publics & particuliers. L'on en voit tous les jours s'élever où l'on ne trouvoit que des traces

ITALIENNE *ou* TITULAIRE, adj. f. (*Ecriture*.) ſe dit d'un caractere panché au premier & au ſecond degrés gauches d'obliquité. *Voyez le Volume des Planches*.

On l'appelle auſſi *batarde*, parce que dans la décadence de l'Empire romain, les Lombards, les Gots & les Francs la gâterent tellement qu'aujourd'hui elle ſe reſſent peu de ſa premiere origine.

Il y a quatre eſpeces de bâtardes: la *titulaire* du premier & ſecond degrés, la *coulée de finance*, & l'*expédiée* mêlée de coulée & de bâtarde. *Voyez le Volume des Planches*.

ITALIQUE, (*Gram. & Hiſt.*) ce terme ou adjectif ſe joint avec différens ſubſtantifs.

Heures *italiques*, ce ſont les vingt-quatre heures du jour naturel, que l'on compte entre deux couchers du ſoleil conſécutifs.

Cette maniere de compter les heures étoit autrefois en uſage chez les Juifs, & l'eſt encore aujourd'hui chez les Italiens. *Voyez* JOUR, TEMS.

*Ita-*

des déſordres paſſés. Si l'Italie dans les intervalles de tranquillité dont elle a joui au milieu des troubles qui trop ſouvent l'agitoient, n'avoit élevé des monumens de ſa grandeur, il ne reſteroit aucuns veſtiges de ſon ancienne opulence. Quelles preuves ne trouve-t-on point de ſes richeſſes modernes dans les ſtatues, les peintures, les bas reliefs, les riches tapiſſeries de toute eſpece, & les meubles dont les palais ſont enrichis & décorés avec une magnificence qui étonne par la richeſſe, & la ſymmetrie qui y regnent. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture qui doivent leur être à l'Italie, s'y diſtinguent tant dans le grand que dans le délicat, avec cet éclat qui eſt digne du rang qu'elle tient parmi les nations, avec le vrai gout qui n'a point dégénéré en un biſarre aſſemblage d'idées que l'on trouve ailleurs dans ce genre. Les ſpectacles, les fêtes publiques, les aſſemblées, les vêtemens ne laiſſent rien à deſirer au luxe le plus raffiné. Ce luxe ſe trouve par dégrés dans tous les états, depuis le Noble juſque chez le laboureur avec la même délicateſſe de gout, & il n'y a point d'étranger qui n'admire une ſimple payſanne dans ſes habits de parade. Les délices de la campagne circonſcrites auparavant plus par la crainte des fréquents ravages, que par l'ancienne ſimplicité tant vantée, ont elles rien de comparable aux plaiſirs que l'on y goute actuellement? en quel pays, comme en Italie, voit-on les environs des *villes* parſemés d'un nombre infini de ſuperbes palais, de magnifiques jardins où l'art a fait obéir la nature, & diſpute aux villes mêmes leur éclat & leurs commodités? quel agréable mélange de la ſimplicité ruſtique avec le brillant du gout, & les charmes de la ſymmétrie. Les Anglois, qui voyagent en connoiſſeurs, & examinent avec diſcernement, réſervent ordinairement l'Italie pour le terme de leurs obſervations, pour que les merveilles dont elle fourmille, n'obſcurciſſent point les beautés qu'ils peuvent trouver dans d'autres pays. Pourquoi donc faire une élégie ſur ſa décadence, lorſque ſa proſpérité & ſon luſtre ſurpaſſe celui de ces beaux jours ſi mal à propos regrettés?

Seroit elle moins heureuſe parce qu'elle eſt moins tranquille? mais parmi tous les avantages dont elle jouit, qui peut ignorer celui d'une paix digne d'envie? il ne reſte aucune trace du génie de ces ſiécles barbares, où les fureurs de deux partis, les Guelfes, & les Gibelins, firent de l'Italie un théatre de guerres civiles, de meurtres, d'incendies & d'horreurs, attirant même contre elle le reſſentiment de ſes voiſins. L'eſprit de jalouſie qui fomentoit ces déſordres eſt éteint. S'il eſt reſté à quelques-unes de ſes contrées cet eſprit de liberté (héritage des peuples commerçans) qui auparavant animoit tous ſes habitans, il s'y maintient avec cette douce modération qui fait le bonheur des peuples. Le génie de l'agriculture, des ſciences & des arts, addouciſſant les mœurs, & reſſerrant les liens de la ſociété dont les charmes étoient auparavant preſque inconnus, a fait ſucceder une ſage Ariſtocratie à la ſéditieuſe autorité populaire, une douce Monarchie à un odieux deſpotiſme. Les forêts alors inacceſſibles, les marais impraticables, qui ſervoient de barriére aux incurſions des ennemis, ſont devenus des Parcs bien entretenus, des lacs navigables, où la chaſſe & la pêche procurent d'agréables paſſetems. Une poignée de ſoldats ſans diſcipline & toujours aux aguêts ſur les conſpirations des états voiſins, ne s'occupoit que du ſoin de défendre les murs qui lui étoient confiés, ou de faire des incurſions ſur les pays qui etoient ſuſpects; aujourd'hui des troupes réglées, veillent à la ſureté publique, à réprimer les eſprits inquiets, à prévenir les attentats des vagabonds & aſſaſſins. C'eſt à leur vigilance qu'on doit l'éloignement de ce mortel fleau, que l'avidité du commerce alloit chercher ſur des rives peſtiférées, & apportoit avec les profits au ſein de l'Italie. Sommes nous donc aujourd'hui eſclaves entre les bras de la liberté, & de la ſureté publique dont les ſiécles tant vantés n'ont point connu les douceurs? Si les décrets de la Providence ont quelquefois voulu que nos états, nos provinces, devinſſent l'apannage de ſouverains étrangers, c'eſt un ſort qui nous a été commun avec les provinces ultramontaines, mais nous avons eu enſuite le bonheur de voir peu-à-peu ces ſouverains s'établir parmi nous, & devenir pour ainſi dire nos concitoyens, & cette même Providence nous les a choiſis ſi bons & ſi magnanimes qu'ils ne penſent qu'à augmenter la félicité publique, par la ſageſſe de leur gouvernement. L'Italie a été ſouvent dans les derniers tems un théatre de guerres occaſionnées par les prétentions de diverſes Puiſſances étrangeres ſur quelques-unes de ſes Provinces: mais ce n'étoient plus des irruptions de gens barbares, armés par l'eſprit de déſordre, de vengeance, & d'avarice, qui le fer à la main ne penſoient qu'à s'enrichir de nos dépouilles, c'étoient des guerriers également intéreſſés à notre conſervation, à la ſécurité de nos terres, que chaque parti regardoit comme ſon patrimoine, des troupes qui au poids de l'or nous dédommageoient des déſordres inſéparables des armées. L'Italie tranquille au milieu de leur démêlés prêtoit tout au plus la main pieuſe pour guérir leurs bleſſures. Qu'importe que l'Italie ſoit diviſée en tant d'états particuliers? Ils ne forment quant au total des ſes habitans, qu'une ſeule nation; & plus les centres où concourent ſes richeſſes ſont multipliés, plus facilement & plus promptement elles retournent à leur circonférence, plus elles ſont proportionnellemet réparties; au lieu que dans un ſeul état plus vaſte, elles ſe portent toutes à la Capitale d'où elles refluent plus lentement aux Provinces éloignées, & ſouvent elles ſe perdent au centre comme dans un gouffre, qui interceptant la circulation, jette les confins dans un état de miſére & d'abattement, qui peu-à-peu gagne le centre, & conduit l'état entier à ſa ruine. C'eſt le cas du *vœu de pauvreté* qui n'eſt point applicable à l'Italie: c'eſt-là qu'on *jeunera pour famine*?

Prierons nous *par oiſiveté?* laiſſons à part la dévotion, qui ne régne ſeulement pas moins en Italie qu'ailleurs; mais voyons quelle eſt cette oiſiveté qu'on lui reproche. Un pays oiſif ne connoit ni les arts, ni les ſciences, ni le luxe, & n'a ſurement point de richeſſes, car l'oiſiveté n'en produit point. Or en commençant par la vraie ſource des richeſſes qui eſt l'agriculture, quiconque a vu les riantes campagnes de l'Italie ne pourra nier* qu'elle y eſt portée à la plus grande perfection par-tout où le terrein le permet. L'Italie a donc des richeſſes. Les richeſſes produiſent le luxe, le luxe fait naître les arts, les arts ſuppoſent les ſciences, & leur union conduit à une augmentation de richeſſes, & contribue à la magnificence & à la gloire de la Nation. Les arts & les ſciences n'ont point dégéneré en Italie depuis le XVI. ſiécle, ſiécle fameux de Leon X. de leur ancien éclat qui lui a mérité d'un aveu unanime les titres glorieux de mere des arts, de patrie des ſciences: En faut-il d'autres témoignages que le nombre infini d'hommes illuſtres qui s'y ſont diſtingués dans tous les genres, & qui ſont encore actuellement un objet d'admiration pour les étrangers? En veut-on de plus grandes preuves que nos inſtituts, nos univerſités, nos célébres Académies, parmi leſquelles eſt ſi renommée celle du *Cimento* modéle de toutes les Académies étrangéres, & qui eut origine en 1657? L'Inſtitut de Boulogne, l'obſervatoire de Piſe, celui de Milan, établiſſemens *ſi juſtement* vantés, ſont du XVII. ſiécle. Ce ſiécle ne vante-t-il pas les jours du divin *Galilée* dont le nom ſeul dit plus que les plus grands éloges? Nom ſi révéré de Newton? *Galilée*, diſoit-il, *renferme les principes de toutes les ſciences, ſans Galilée je ſerois inconnu. J'aurois le courage de parler avec tous, mais avec Galilée je ne ſerois capable que d'écouter*. C'eſt à *Galilée* que nous devons l'invention du Téleſcope à verres convexe & concave, du microſcope, du compas de proportion quoiqu'on en diſe, du Thermométre à air & à liqueur, improprement attribué à *Drebell* paiſan Hollandois, de l'Horloge à pendule. Témoin de cela un de ma famille, qui eut le bonheur d'aſſiſter à ſes eſpériences. C'eſt *Galilée* qui inventa le Micrométre, corrigé enſuite par *Malvagia*. C'eſt lui qui fonda la Théorie du mouvement des eaux, augmentée par le Pere *Caſtelli*, & perfectionnée par *Guglielmini*. Il découvrit les taches du Soleil, ſa révolution diurne autour de ſon axe, les monts dans la lune, la libration de cet aſtre, la Géographie lunaire, les phaſes de Vénus, les variations de Mars, l'atmoſphère & le ſyſtème de Jupiter, les étoiles de Médicis, les étoiles nébuleuſes, les traces de l'anneau de Saturne. *Galilée* trouva les poligones dans les courbes, & fut le fondateur de la Philoſophie expérimentale. Quelles ſources inépuiſables n'a point ouvert ce vaſte génie! *Caſſini* le plus habile Aſtronome de l'Univers, porta en France l'étude de l'Aſtronomie: *Torricelli* inventa le Barometre; *Borelli* expliqua par leurs principes le mouvement des eſprits vitaux dans le corps ſain, *Bellini* dans le corps malades; *Sanctorius* donna le projet de la Médecine ſtatique; *Magatti* enſeigna la méthode ſimple de penſer les plaies: enfin *Torelli*, *Viviani*, *Euſtache Manfredi*, le Pere *Grandi*, *Ximenès*, *Perelli* ne ſont-ils pas après *Galilée* l'honneur de ces derniers ſiécles? mais pourroit-on oublier *Malpighi* ce profond Phyſicien? nous devons nommer après lui *Blaſio*, *Ceſtoni*, *Valſalva*, *Redi*, *Valiſnieri*, *Lanciſi*, *Torti*, *Morgagni*, *Beccari* & le grand *Micheli*. Qu'il me ſoit permis de citer auſſi *Martin Poli* lucquois, qui fit en France un ſi grand nombre d'expériences, & y porta ce terrible ſecret de la guerre, fruit de ſon profond ſçavoir en Chymie. Si nous paſſons à l'art de la guerre, après le fameux *Caſtruccio Caſtracani* le prémier qui réduiſit à un ſyſtème méthodique le mouvement des armées; que n'ont ils point fait les deux *Montecuccoli*, le Duc *Ottavio Piccolomini*, le Comte *Enée Caprara*, *Caraffa*, le Prince *Eugene*, Généraux dont la ſcience autant que le courage faiſoient trembler les ennemis? Et ta gloire, o Italie, eſt obſcurcie? Je paſſe ſous ſilence les grands hommes qui ont traité la *Baliſtique*, je pourrois cependant prouver que les mémoires de *Vauban* mis au jour par ſes fils, ne ſont qu'une copie des écrits du Capitaine *Marchi*. Je ne nommerai point le nombre infini de Théologiens, me limitant à citer le Cardinal *Bellarmin*, le Cardinal *Palavicini*, *Conſtantino Roncaglia*, *Liguorio* Napolitain, & le Pere *Berti* de l'ordre de S. Auguſtin. Combien de grands hommes n'a point fourni l'Italie dans la juriſprudence! Lucques ſeule compte *Altogradi*, *Manſi*, *Saminiati*, *Terre*, & les deux *Palma*. En fait d'hiſtoriens après avoir donné le premier rang à *Baronius* entre les hiſtoriens eccléſiaſtiques, & à ſon célébre commentateur le Pere *Giov. Domenico Manſi* Archevêque actuel de Lucques, qui a éternisé ſon nom par nombre encore d'autres ouvrages, après avoir nommé le Propoſto *Muratori* & après avoir fait mention de mon ami Caſtruccio *Buonamici*, le Jule Ceſar de nôtre ſiecle, dans l'art d'écrire, dont les ouvrages latins ſe traduiſent en toutes les langues, & ſe donnent pour modéles dans les écoles; je laiſſerai à d'autres le ſoin de faire un juſte éloge de *Giannone*, & de *Fra-Paolo*. Paſſons aux critiques & aux Antiquaires: qui ne connoit les noms célébres de *Panvinio*, du Cardinal *de Noris*, du Marquis *Malvagia*, de Monſignor *della Torre*, de *Sigonio*, *Mercuriale*, *Monſignor Bianchini*, *Monſignor Fontanini*, l'abbé *Vignoli*, le Pere *Odoardo Corſini*, le *Propoſto Gori*, le Chanoine *Mazzocchi*? Veut-on des perſonnages d'une profonde érudition? Je nommerai *Genoveſi*, le Chanoine *Guaſco*, & celui-ci a eu ſa faveur le jugement ſans appel du Roi de Pruſſe qui en a témoigné ſon admiration. Je me fais gloire de nommer le célébre Docteur *Gio. Lami* qui n'a point d'égal par l'étendue de ſes connoiſſances, & revenant ſur mes pas, je ferai mention parmi les Philologues les plus illuſtres & les plus dignes de mémoire de *Franceſco Maria Fiorentini*, *d'Aleſſandro ab Aleſſandro*, *de Lieti*, *Creſcimbeni*. Parmi

*Italique*, en terme d'Imprimerie. *Voy.* CARACTERES.

*Secte italique*. On appelle ainsi une secte de philosophes dont Pythagore fut le fondateur. Elle fut ainsi nommée, parce que ce philosophe enseigna dans l'Italie, & remplit de sa doctrine les villes de Tarente, de Métapont, d'Héraclée, de Naples. *Voyez* PYTHAGORICIENS. *Chambers*. (*G*)

ITALIQUE, *Danse*, (*Art. orchestriq.*) sorte de danse théatrale inventée par Pylade & Bathylle, sous le regne d'Auguste.

Ces deux pantomimes, si célebres dans l'Histoire romaine, formerent au rapport d'Athénée, de l'union des trois danses, qui jusqu'alors avoient été en possession du théatre, c'est-à-dire, de la danse tragique, de la comique & de la satyrique, une espece particuliere, qu'on nomma *danse italique*, ou *danse de pantomimes*, parce que ces sortes de danseurs faisoient profession de peindre par leurs gestes, par leurs attitudes, & par leurs mouvemens, toutes les actions des hommes. Cette nouvelle danse théatrale enchanta les Romains, devint leur passion favorite, & ne tomba qu'avec l'Empire. *Voyez* DANSE & PANTOMIMES. (*D. J.*)

ITAGUE, ITAQUE *ou* ETAQUE, s. f. (*Marine.*) cordage qui est amaré en haut au milieu d'une vergue contre les racages, qui va passer par l'encornail, & qui est attaché par le bout d'en bas à la drisse. Il sert à faire couler la vergue.

*Itague de palan*, cordage qui transmet l'effort d'un palan, qui assez souvent passe dans une poulie de renvoi. *Voyez* PALAN.

*Itague fausse*, ou *fausse itague*; c'est une manœuvre qui est frappée ordinairement à bas-bord du vaisseau, & qui passant ensuite par une poulie placée derriere le mât de hune, va se joindre à la drisse de hunier par une poulie de palan. Elle sert à hisser le hunier & par occasion à soutenir le mât de hune. (*Z*)

ITARA, (*Géogr.*) province & ville d'Afrique, qui fait partie du royaume de Tafilet, dans le Biledulgérid, près des deserts de Saara.

ITATINS (LES), (*Géogr.*) *ou* LES ITATINES, peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans le Paraguay, aux confins du Pérou, au-dessus de la jonction de la riviere de los Payaguas avec le fleuve du Paraguay, des deux côtés du fleuve. (*D. J.*)

ITEITES, s. f. pl. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques naturalistes ont ainsi nommé des cailloux qui se trouvent dans la riviere de Sila en Suisse, près de Zurich. On voit des feuilles de saules de différentes grandeurs empreintes ou représentées à leur surface, & dans les intervalles qui sont entre ces feuilles on remarque des petits corps arrondis & semblables à des graines. On a aussi nommé ces pierres *salicites* & *phyllites*. Voyez *Ephemerides naturæ curiosor. decur. III. ann. V. & VI. appendix pag.* 63.

ITERATIF, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui est réitéré. On appelle *itératif* commandement, celui qui est fait pour la seconde fois. Lorsque le juge renouvelle des défenses qu'il a déja prononcées, il fait *itératives* inhibitions & défenses. On dit aussi d'*itératives* jussions, *itératives* remontrances. *Voyez* COMMANDEMENT, JUSSION, REMONTRANCES. (*A*)

ITERATO, s. m. (*Jurisprud.*) ou arrêt d'*iterato*, sentence d'*iterato*, est un jugement qui se donne pour autoriser à user de la contrainte par corps, après les quatre mois, pour dépens excédens la somme de 200 liv. On l'appelle *iterato*, ou sentence & arrêt d'*iterato*, parce que le jugement porte qu'il sera fait itératif commandement à la partie de payer le contenu au premier jugement dans quinzaine; faute de quoi, elle sera contrainte par emprisonnement de sa personne. Ce terme se trouve en ce sens dans l'édit de Charles VIII. de 1493, art. 104, dans celui de Charles IX. de l'an 1567, & de Henri III. en 1582.

On appelle lettres d'*iterato* des lettres de chancellerie qui portent un nouveau mandement. (*A*)

* ITHACIENS, s. m. pl. (*Hist. Eccles.*) nom de ceux qui, au quatrieme siecle, s'unirent à Ithace, évêque de Sossebe en Espagne, pour poursuivre la mort de Priscillien & des Priscillianistes. Maxime sollicita S. Martin de communiquer avec les évêques *ithaciens*, & il ne put l'obtenir. Dans la suite le saint se relâcha, pour sauver la vie à quelques personnes, & il s'en repentit.

ITHAQUE ISLE, s. f. (*Géogr. anc.*) *Ithaca*, &, pour le dire plus noblement avec Virgile, *Laertia regna*. Petite isle de Grece, fameuse pour avoir été la patrie d'Ulysse: elle étoit voisine de Dulichium. Ptolomée dit qu'il y avoit une ville de même nom, & Homere la plaçoit au pié du mont Néios, qui est peut-être le *Neritos* de Virgile. Nos voyageurs ne conviennent point du nom moderne d'*Itaque*, & de Dulichium; mais M. Spon, qui a visité les lieux, & qui paroît le plus croyable, prétend que *Thiaki* est Dulichium, & que *Ithaque* est un autre écueil éloigné de sept ou huit milles de-là, qu'on appelle encore *Iathaco*. M. de Lisle s'est conformé au sentiment de Spon. Mais dans cet endroit où régna jadis la chaste Pénélope, où sa beauté attira tant de princes, il n'y a de nos jours, pour tous habitans, que trois ou quatre misérables pêcheurs. (*D. J.*)

ITHOMATE, (*Littérat.*) surnom de Jupiter, sous lequel il étoit honoré par les Messéniens, à cause d'un temple qu'ils lui avoient bâti au mont Ithome. Ces peuples qui se vantoient que le maître des dieux avoit été élevé sur cette montagne de leur pays, lui consacrerent un culte particulier, & une fête annuelle, qu'on appelloit *la fête ithomée*. *Voyez* ITHOME & ITHOMEE.

ITHOME, (*Géogr. anc.*) montagne avec une forteresse qui servoit de citadelle à la ville de Messene, comme l'Acrocorinthe à la ville de Corinthe. Jupiter y avoit un culte particulier, qui lui fit donner le nom de *Jupiter Ithomathe*. (*D. J.*)

ITHOMÉE FÊTE, (*Littérat. greq.*) fête annuelle que les Messéniens consacrerent à Jupiter, outre le temple qu'ils lui avoient bâti sur le mont Ithome. La façon dont ils honoroient le maître des dieux, le jour de sa fête, avoit été très-ingénieusement imaginée. Tout ce jour se passoit à porter dévotement de l'eau, du bas de la montagne où étoit bâti le temple. On y avoit construit un vaste réservoir pour contenir cette eau, destinée au service de Jupiter, c'est-à-dire, à l'usage des ministres de son temple, qui en auroient manqué sans cette ressource, que leur inspira la nécessité, mere de l'invention. (*D. J.*)



mi le grand nombre d'Orateurs, Poëtes & Ecrivains du meilleur gout, je citerai indistinctement, *Maffei*, *Manfredi*, *Averani*, *Monsignor Lucchesini*, *Apostolo Zeno*, *Buondelmonte*, *Algarotti*, l'Abbé *Conti* le Pere *Segneri*, le Pere *Paoli*, *Metastasio*, *Frugoni*, *Carano*, *Savioli*, *Adami*. Mais combien n'ai-je pas du en passer sous silence en tout genre? Il y en a trop grand nombre: mais puis-je pourtant ometre de parler des femmes illustres qui se sont signalées à l'honneur de leur sexe? je ne puis passer sous silence la *Laura Bassi*, la *Padovana*, les deux *Agnesi*, *Selvaggia Borghini*, & la *Corilla* qui sans pédantisme sont douées d'un surprenant savoir. Avec quel transports ne prête-t-on pas l'oreille aux mélodieux accents de nos Cignes du Parnasse Italien? Si les trésors des grands ouverts en faveur de ces derniers, l'étoient également pour le progrès des sciences, quels prodiges ne verrions nous point en tout genre? les savans trouvent peu de Mécenes, mais moins ils ont de secours, plus leurs efforts sont glorieux. Ce fut un Lucquois, *Guasperini*, qui le premier réforma la musique, & y introduisit un meilleur gout. Les beaux Arts ainsi que les sciences ont fleuri en Italie depuis le siécle renommé de Leon X. Nous avons *Michele Buonarroti*, le Pere *Riccioli* Jesuite, *Martinelli*, *Scamozzi*, le tant célébré *Vignola*, *Borromini*, *Fontana*, *Alberti*, *Barozzio*, *Bernino* qui acheva l'Eglise de S. Pierre de Rome, & fut les délices de la France. La Peinture a rendu célébres *Giordano*, *Carlo Cignani*, *Guido Reni*, *Guercino*, *Carlo Maratta*, *Solimene*, *Cenca*; nous avons à Lucques l'habile *Batoni*; d'après ces grands Maîtres, le dessein est porté au plus haut point de perfection, qui se communique à tous les arts, & pour admirer des prodiges en ce genre, il suffit de voir les ouvrages en Mosaïque qui se font à Rome, & les Tableaux en pierre dure de la Gallerie de Florence.

Je passe sous silence mille articles de conséquence, que je pourrois rapporter avec autant de vérité. J'en ai dit assez pour faire voir que l'Italie rendue indépendante des autres Nations par la richesse de ses propres produits, naturels ou factices; delivrée de factions & de guerres intestines; jouissant d'une paix durable, a non-seulement maintenu la gloire dont elle jouissoit dans des siécles plus reculés, mais l'a portée à un dégré plus haut & plus solide. Je crois avoir prouvé, par les raisons même que l'on donne de sa décadence, combien sa félicité est plus grande & plus stable que celle des siécles passés. Elle est en effet d'autant plus grande que nous possedons ce *sacré Colosse* que nous vénerons non par oisiveté, mais par un vrai sentiment de Religion; & ce Colosse est d'autant plus stable, qu'il n'a point les piés d'argile, mais d'or pur comme l'est sa tête; toutes les insultes, tous les attentats de l'impiété n'ont encore pu l'ébranler, & la vraie foi lui a fait des fondemens si solides, que ses ennemis ne pourront le renverser, & que tous leurs efforts tourneront toujours à leur confusion, tandis que ses fidéles partisans, & l'Italie en particulier participeront aux avantages & à la gloire de son Triomphe. (*D*)

* ITHOMETE, adj. (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Aristomene sacrifia cent hommes à Jupiter *ithomete*, ou à Jupiter qui avoit son temple à Ithome. Ithome étoit du territoire de Messene.

ITIGUE ou ITEGUE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne en Ethiopie ou en Abissinie à celle que le Negus ou empereur a choisi pour épouse. Ce titre répond à celui de reine ou d'impératrice. Elles sont choisies parmi les filles des grands du royaume. Aussi-tôt que le souverain a jetté les yeux sur celle qu'il veut honorer de sa couche, on l'ôte à ses parens, & on la met dans la maison de quelques-uns des princes du sang royal. Là l'empereur lui rend visite, pour s'assurer par lui-même de ses qualités. S'il est content de cet examen, il la conduit à l'église, où elle assiste avec lui à l'office divin, & reçoit la communion; après quoi il la mene à sa tente, où l'abuna ou patriarche des Abissins donne aux époux la bénédiction nuptiale. L'épouse n'est point encore pour cela déclarée reine: elle demeure dans une tente séparée, jusqu'à ce qu'il plaise à son époux de procéder à la cérémonie de son installation. Alors on assemble les grands de la cour, l'épouse est admise dans la tente du souverain, & un de ses aumoniers déclare au peuple que *l'empereur a créé son esclave reine*. Alors elle prend le titre d'*itegue* ou d'*ethie*, que quelques auteurs rendent par celui d'*altesse*.

ITHYNTERION, (*Antiq. greq.*) ἰθυντήριον; nom de la baguette de laurier, que les prophêtes des dieux portoient dans leurs mains, pour marque de leur charge. Potter, *Archæol. Grec. lib. II.* 2. *cap.* 1. (*D. J.*)

ITINERAIRE, s. m. (*Géogr.*) description que fait un voyageur de son voyage, & des singularités qu'il a observées dans les lieux où il a passé.

L'*itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins romains dans l'empire, & toutes les stations des armées romaines. Il fut fait par ordre de l'empereur Antonin le Pieux, comme le rapporte Luitprand; mais il est fort défectueux par les fautes que les copistes y ont laissé glisser.

On appelle aussi *itinéraire* un écrit dans lequel on a indiqué la route que l'on doit suivre dans un voyage, & les lieux par lesquels il faut passer. *Chambers (G)*

* Une colonne *itinéraire* est une colonne à part, posée dans un carrefour sur un grand chemin, où elle indique les routes différentes par les inscriptions gravées sur ses pans.

Voici un tableau des mesures *itinéraires* anciennes, compassé avec les mesures *itinéraires* modernes. Il a été donné par M. Gibert à l'académie des Inscriptions, & nous l'avons emprunté de ses recueils.

ITING, s. m. (*Orn.*) nom que donnent les habitans des îles Philippines à un oiseau fort connu dans le pays, & qui par la description des voyageurs paroît de la classe des pies. Il est de la grosseur d'un étourneau; son bec, sa queue, ses ailes & ses jambes sont noires; le dos & le ventre sont d'un blanc argentin; sa tête n'a point de plumes, mais une raie de petites plumes noires s'étend depuis le bec jusqu'au col. Cet oiseau niche dans des petits creux ronds de palmier, & se nourrit de diverses sortes de fruits. Il est fort bruyant, & n'a pas un chant desagréable. (*D. J.*)

ITOMLIA, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans la Russie blanche, au palatinat de Meislau.

ITONIA, (*Littérat.*) surnom de Minerve, parce qu'elle étoit particulierement honorée à Itone en Béotie, quoique son temple fût à Coronée, au rapport de Polybe, *liv. IV.* de Strabon, *liv. IX.* de Plutarque & du scholiaste d'Apollonius: mais le culte qu'on lui rendoit à Itone, l'emporta sur le lieu de son temple, & la fit surnommer *Itonienne*, *Itonide*, *Itoniade*, en latin *Itonis*, *Itonia*. Au reste, la ville d'Itone en Thessalie, distinguée par Etienne, d'Itone en Béotie, pourroit bien être une distinction chimérique. (*D. J.*)

ITURÉE, l', (*Géogr. sacrée.*) pays situé au-delà du Jourdain; Sanson place l'*Iturée* entre Samarie & l'Arabie.

Elle faisoit partie de la Célé-Syrie au nord-est de la frontiere d'Israel, entre l'héritage de la demi-tribu de Manassès au-delà du Jourdain & le territoire de Damas. Le nom d'*Iturée* lui venoit d'*Itur*, un des fils d'Ismael, qui dans les versions françoise, angloise & autres, est appellée mal-à-propos *Jétur*. L'*Iturée* est le même pays, qui quelquefois porte le nom d'*Auronitis*.

Philippe, un des fils d'Hérode, étoit tétrarque ou prince de l'*Iturée*, quand Jean-Baptiste commença ses fonctions de son ministere. Aristobule, fils d'Hircan, ayant succédé à son pere, l'an 106 avant J. C. dans la souveraine sacrificature & dans la principauté temporelle, fit la guerre aux Ituréens; & après en avoir soumis la plus grande partie, il les obligea d'embrasser le Judaïsme, ou de quitter le pays, comme quelques années auparavant Hircan y avoit obligé les Iduméens. Sa méthode de conversion lui réussit, les Ituréens aimerent mieux rester, & firent ce qu'on exigeoit d'eux; de cette maniere, ils furent incorporés aux Juifs pour le spirituel, & pour le temporel. Voilà toute leur histoire.

S. Luc, *chap. iij. v.* 1 nous dit que Philippe, frere d'Hérode, étoit tétrarque de l'*Iturée* & de la Trachonitide, & ce passage prouve que l'évangéliste en fait deux pays différens. Strabon les distingue aussi, quoique les deux peuples habitassent également des montagnes au-delà de Damas, & fussent également des bandits & des misérables; c'est l'historien des Juifs & l'orateur de Rome qui nous l'assurent.

Josephe, dans ses *antiquités jud. liv. XV. ch.* 13. caractérise les Trachonites de gens accoutumés au brigandage, n'ayant ni villes ni terres labourées, & demeurant dans des cavernes à la maniere des bêtes. Cicéron, dans sa seconde Philippique, parle des Ituréens, qui s'étoient rendus fameux par leur adresse à tirer une fleche, comme des plus barbares de tous les hommes, & se plaint qu'Antoine eût osé les introduire dans la place romaine, & en investir le sénat.

Auguste aggrandit les états d'Hérode de l'Auranite, c'est-à-dire de l'*Iturée*, de la Batanée & de la Tragonitide. Ces trois toparchies ou jurisdictions étoient bornées au nord par le mont Liban, & au sud par la Pérée; Hérode n'en fut pas plûtôt possesseur, qu'il se rendit sur les lieux avec un bon corps de troupes, pénétra dans les cavernes de ces brigands, & en délivra le pays. (*D. J.*)

ITYPHALLE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit une espece de bulle en forme de cœur que l'on pendoit au col des enfans & des vestales, & à laquelle on attribuoit plusieurs propriétés merveilleuses. Pline dit, *liv. XXVIII. ch. v.* que l'*ityphalle* étoit un préservatif pour les enfans & pour les empereurs mêmes; que les vestales le mettoient au nombre des choses sacrées, & le révéroient comme un dieu, qu'on le suspendoit au-dessous des chars de ceux qui triomphoient, & qu'il avoit la vertu de les préserver de la malignité de l'envie. *Voyez* BULLE.

ITYPHALLIQUE, adj. (*Littérat.*) sorte de vers en usage dans la poésie greque. On en distingue de deux sortes, l'*ityphallique* trochaïque & l'*ityphallique* dactylique.

L'*ityphallique* trochaïque étoit un petit vers composé de trois trochées, qu'on entremêloit alternativement de vers un peu plus longs, comme de quatre mesures ou de quatre mesures & demie, comme cette exclamation,

*Băcchē | Băcchē | Băcchē |*

qui forme un exemple d'autant plus naturel qu'on l'employoit souvent dans les pieces de vers *ityphalliques*, qui furent d'abord consacrées aux mysteres de Bacchus, dans lesquelles on portoit en pompe la représentation des parties naturelles d'un homme, que les Grecs appelloient φαλλος. Mais on s'en servit depuis à célébrer les louanges des hommes, témoins des vers de cette mesure qu'on chanta à Athènes en l'honneur de Démétrius Poliorcete, lorsqu'il y fit son entrée, & dont Casaubon nous a conservé quelques fragmens d'après Athénée.

L'*ityphallique* dactylique étoit composé de trois dactyles & d'un iambe, comme dans le premier de ces deux vers de Boëce, *lib. III. metr.* 1.

*Qui serere ingenuum volet agrum,*
*Liberet arva prius fruticibus.*

*Voyez* Voss. *poetic. instit. lib. III. cap. xvij.*

**ITYPHALLORES**, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que portoient le ministres des orgies, qui dans les processions ou courses des bacchantes s'habilloient en faunes, contrefaisant les personnes ivres, & chantant en l'honneur de Bacchus des cantiques assortis à leurs fonctions & à leur équipage.

**ITZEBOS**, s. m. (*Comm.*) nom d'une monnoie du Japon, qui vaut la quart d'un kobang.

**ITZEHOA**, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne au duché d'Holstein; elle appartient au roi de Dannemarck, & tient le troisieme rang entre les villes du Holstein. Elle est sur la riviere du Stoër, à 2 milles N. E. de Gluckstadt, 7 N. O. de Hambourg. *Long.* 27. *latit.* 54. 8. (*D. J.*)

*FIN DU TOME HUITIEME.*

00080049

Digitized with financial assistance from

Government of Maharashtra

on 30 January, 2020